GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 11 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Juin.*

S. M. I. accorde des bâtimens, des exemptions, des garanties au sieur Gouschetnikoff, Négociant de Moscou, pour l'encourager à entreprendre & l'aider à soutenir le commerce de la Mer noire.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Juin.*

Des Capitaines Provinciaux avoient cru pouvoir interpréter la loi qui a permis la libre sortie des grains, & la borner aux Ports maritimes. S. M. a déclaré que la liberté devoit être commune à tous ses Sujets, à tous les lieux, par terre comme par mer. Quand la loi est générale, l'exception ne doit point être présumée, sur-tout en matiere d'exemptions & de bienfaits. Le regne est arrivé, le tems est venu où dans le doute il faut étendre les libertés & les immunités autant que pouvoient l'être sous le régime prohibitif & fiscal les charges & les entraves.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le 12 Juin.*

Si des friches immenses pouvoient être mises en culture par un Décret, les nôtres le seroient. Mais il faut des bras; avec des bras, il faut des avances; avec des avances, il faut des instructions; il faut aussi des débouchés; avec des débouchés, des instructions, des avances, des bras, il faut un impôt régulier. On offre des landes à ceux qui en voudront; ils vivront, s'ils y apportent du pain.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 19 Juin.*

Les récoltes en tout genre seront beaucoup meilleures qu'on ne l'espéroit. Il y a eu des pluies, sur-tout du côté des montagnes. La foudre a mis le feu à plusieurs villages. Les prix des denrées ne haussent pas, si ce n'est en quelques endroits, mais aussi ils ne baissent pas.

Le Gouvernement se propose de relever le commerce national. On sent que le meilleur moyen seroit le débarrasser des gênes & des exactions qui l'oppriment : ce qui arrête, c'est que dans les pays d'alentour les douanes & les accises augmentent sans cesse. Ainsi nous craignons de faire le bien de notre commerce, parce que nos voisins lui font tort; & il pourra rester foulé dans l'intérieur, parce qu'il l'est sur les frontieres.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le 26 Juin.*

Les oliviers en fleurs ont souffert des pluies; mais ils conservent encore les apparences d'une très-belle récolte. Notre huile est préférable à celle d'Aix, en ce qu'avec une saveur égale, elle est plus de garde. Elle forme un objet de commerce très con-

ſidérable pour nous; & ce commerce ſeroit bien plus avantageux ſi l'infidélité de pluſieurs Commiſſionnaires qui achetent la denrée des villages voiſins, d'une qualité bien inférieure, & à un tiers moins, & la donnent enſuite comme huile de Villeneuve, n'aboutiſſoit à décrier la nôtre. Le remede à cet abus eſt de le faire connoître & d'avertir les Marchands & les Conſommateurs éloignés de n'adreſſer leurs ordres qu'à des perſonnes sûres.

La petite vérole & les accès de fievre ont fait du ravage dans ces contrées. On croit que cette derniere maladie, fort peu connue ici, a pu être occaſionnée par les exhalaiſons des marais qu'on deſſeche près d'Arles.

De Loudun, *le 28 Juin.*

Lorſque l'Arrêt qui ſuſpend la perception des octrois, & des droits de l'Exécuteur de la Haute-Juſtice ſur les grains &c, a été publié ici, notre Peuple a témoigné une grande joie, le Bourreau qui faiſoit ſa tournée ſon poëlon à la main s'eſt retiré, la *poignée* n'a point eu lieu; les Receveurs du droit de leyde ont auſſi ſuſpendu leur perception.

On croit que l'Exécuteur n'a aucun titre pour cette levée; & l'on a remarqué qu'il avoit ſouvent fallu faire étalonner la meſure.

Quant au droit de leyde, *le plus grand nombre* eſtime qu'il eſt enveloppé dans la ſuſpenſion ordonnée par l'Arrêt: tant les Citoyens même qui ont reçu une éducation ſont loin d'avoir reçu l'éducation convenable aux Citoyens! Les loix, même les plus claires, ſont donc quelquefois des énigmes pour une grande partie de la Nation. Ce n'eſt pas ſur ceux qui ſe trompent que tombe le reproche, c'eſt ſur les mœurs anciennes, ſur le vice de l'inſtruction uſitée, ſur la révoltante habitude de tenir, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, l'intelligence des hommes loin des loix ou les loix loin de l'intelligence des hommes, en un mot ſur la barbarie du tems paſſé.

Il eſt néceſſaire qu'on ſçache de bonne heure qu'il n'y a de droits ſuſpendus que ceux qui ſont ſpécifiés dans l'Arrêt. Celui qu'il laiſſe ſubſiſter eſt ici de 5 ſous par écu. On prétend que ce n'a été origninairement qu'une *conceſſion perſonnelle* & non tranſmiſſible: ce qu'il faut vérifier.

A la publication de l'Arrêt, le Minage a été mieux garni qu'à l'ordinaire; on y a vu des charrettes de grains, ce qu'on n'y voyoit pas auparavant. Si cet avantage eſt du à l'opinion de la franchiſe abſolue, il reſte un bien à faire pour nous le conſerver.

Il y a eu des pluies, trop en quelques endroits, trop peu dans d'autres. Autour de nous, les campagnes ſont toutes changées: les fromens ſont en bon état; les bailliarges dont on déſeſpéroit ont fait des progrès ſinguliers. Les orges ſont en partie coupées: on va couper les ſeigles. Ces récoltes procureront des ſecours moins chers au Peuple. Comme nous avons des relations avec des Villes où les prix ſont fort hauts, il ne ſeroit pas étonnant que les fromens hauſſaſſent encore d'ici au mois d'Août. En général, la récolte ſera bonne dans les terres fortes, paſſable dans celles du ſecond ordre, chétive dans les autres. Peu de pois & de feves. Les haricots levent à merveille: s'ils ſont encore arroſés, il y en aura. La pluie eſt venue trop tard pour les fourages: cependant on a retardé la fauchaiſon, dans l'eſpérance que l'herbe gagneroit un peu. Le foin vaudra autour de 48 l. la charretée de mille à onze cens, prix exceſſif. Auſſitôt après les pluies, on a ſemé les chanvres dans la vallée, & l'on eſpere qu'ils réuſſiront.

La vigne promet infiniment: elle eſt en fleur. S'il n'y a ni brouillards ni fraicheurs nuiſibles, il y aura abondance de vin dans ces quartiers. On écrit du Quercy qu'en pluſieurs cantons les vignes ont coulé, & qu'il y a grêlé.

Les eaux de-vie ſe vendent 145 à 147 l. les 29 velt. Les laines ont été enlevées à hauts prix, de 30 à 32 ſ. la livre, dans les Foires.

On prétend que le ſel du Grenier ſale actuellement près de moitié moins qu'autrefois.

De Reuilly, *le 28 Juin.*

Depuis la petite pluie du jour de l'Aſcenſion, la ſéchereſſe avoit continué par un vent preſque continuel du nord-oueſt. Les bleds & les vignes s'en reſſentoient peu; les menus grains & les trefles étoient comme morts.

Le 26, quelques coups de tonnerre ont ébranlé le tems. Une pluie abondante & chaude eſt tombée preſque ſans interruption depuis 6 heures du ſoir juſqu'au lendemain à 7 heures du matin. Le 27, le tems eſt reſté couvert; & il l'eſt encore; vent fort entre le midi & le couchant.

Les grains de bled vont groſſir dans l'épi; les avoines, monter & épier: elles pourront

être bonnes. Celles qu'on a semées de bonne heure seront les moindres. Les trefles que nous ne comptions plus faire faucher & qui devroient être serrés, travailleront & donneront peut-être une coupe passable, au lieu de deux qu'ils auroient dû donner. Nos prés bas se regarniront par le pied : la coupe sera meilleure que l'on ne l'espéroit.

Les bleds, sur-tout les fromens, sont assez beaux partout. On croit pouvoir actuellement compter sur une année pleine.

Les vignes sont défleuries. La grappe est longue & garnie, grace à cette pluie qui a lavé le raisin. Nous ne craignons plus que la grêle. Sans les Aides, nos vignobles se rétabliroient.

De Vire, *le 30 Juin.*

Les apparences des récoltes de bled & de cidre sont très-bonnes. Les bleds qui d'abord n'avoient pas beaucoup promis, donnent bien plus d'espérance depuis qu'ils sont en grains. Nous ne craignons que la continuité de la pluie. S'il n'y a pas un gros volume de gerbes, il y aura beaucoup de grains & de bonne qualité. Il y a partout une très grande quantité de pommes. Les herbages ont excessivement souffert de la sécheresse, ce qui fait considérablement baisser le prix du bétail.

De Montbard, *le 30 Juin.*

Nos bleds sont de toute beauté : le seigle est fort grainé : les orges & les avoines promettent beaucoup. Les prix des grains diminuent sensiblement.

La vigne est belle & bien garnie... Les foins seront un peu chers ; la récolte en sera médiocre. Pour réparer ce défaut & nous procurer une année complerte, il faudroit établir les regains dans toutes les prairies : mais il n'y a point de tems à perdre. Combien la chose seroit avantageuse au bétail, à la culture, à l'Etat !

La Province (Bourgogne) compte sur l'abolition de la bannalité des moulins & des fours, source d'exactions & d'abus. La bannalité des pressoirs à vin est encore plus désastreuse. Un Seigneur a dans un fort vignoble un ou deux pressoirs, & il se trouve 20 à 30 cuves bonnes à pressurer à la fois. Il n'est pas possible d'en expédier plus d'une en deux heures de tems. Les autres cuvées sont donc forcées de cuve ou aigries. Ce privilege destructeur ne mérite-t-il pas d'être éteint avec les deux premiers ?

De Tours, *le 2 Juillet.*

La sécheresse du printems avoit tellement retardé nos travaux qu'il y a encore des vignes qui n'ont pas reçu le premier labour, pendant qu'elles devroient en avoir deux & être accollées. Les pluies ne paroissent pas avoir nui à la floraison. Il y a apparence d'une assez bonne récolte, sans néanmoins ce qu'on appelle une *grande vinée*, ce que nous ne desirons certainement pas. Nous craignons plus l'abondance que la médiocrité, car le vil prix & le non-débit nous mettent dans l'impuissance de retirer nos frais. Cependant que faire des côteaux impropres à toute autre culture & si avantageux pour une production qui devroit fournir un très-gros revenu & de nombreux salaires pour différens genres de travaux, si des entraves funestes ne mettoient un obstacle invincible au débit !

Les grains ont diminué d'environ un écu par septier de Paris : le prix du pain a été baissé de trois deniers par livre.

Le jour que l'Arrêt qui suspend les octrois sur les bleds &c. fut publié, le Peuple s'attendoit à voir descendre les prix des grains, parce qu'il croyoit tous les droits supprimés. Son espérance fut trompée. La Ville ne perçoit point d'octrois sur les grains : le droit de minage appartient à la Trésorerie du Chapitre de S. Martin. Celui que percevoit l'Exécuteur des hautes œuvres n'étoit pas assez considérable pour que la suspension influât sensiblement sur les prix, car il n'étoit que d'un 12e. de boisseau sur le septier, ce qui pouvoit être évalué à 3 s. 9 d. sur le prix courant.

Ce singulier Officier jouit de droits bien plus étendus & très-onéreux. Les paniers à main, les charges d'âne & de cheval, contenant fruits, beurre, œufs, fromages frais & autres menues denrées, apportés les jours de Marché, lui doivent ou du moins lui payent selon les quantités contenues. Il est obligé de faire garder chaque entrée de la Ville par des Valets pour percevoir ses droits, & ensuite de faire vérifier dans le Marché s'il n'est rien échappé à leur vigilance, & si tous les Paysans vendeurs sont munis de la marque de convention. Il arrive quelquefois des méprises, & il en résulte des disputes très indécentes.

Les Bourgeois eux-mêmes, quoiqu'exemts pour les menues denrées de leur crû, payent

le droit, pour ne pas se compromettre avec le dernier homme de la Société. Celui-ci, dans la crainte d'être trompé par les déclarations des Porteurs, l'exige indistinctement de tout le monde : ce qui donne quelquefois lieu aux scenes les plus désagréables. Il n'y a point de tyrannie plus révoltante.

Ainsi donc il n'y a pas jusqu'au Bourreau qui ne rançonne les Citoyens, & à ses droits scandaleux qui ne se prêtent avec une facilité singuliere à une extension impunie. Du reste le produit se consomme presque tout en frais.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages nouveaux.

(*Nous avons été obligés de retarder trop long-tems la publication de divers Ouvrages : nous tâcherons de nous remettre au courant*).

1°. *Réponse à la Critique faite par M. l'Abbé Roubeau* (Roubaud), *Auteur du Journal de l'Agriculture & du Commerce, d'un Mémoire intitulé :* Propositions avantageuses à l'Etat. chez les Marchands de Brochures nouvelles.

Nous n'avons qu'un mot à dire à l'occasion de cette Brochure dans laquelle l'Auteur croit répondre à nos observervations très-modérées sur des projets de défrichement de la Guyane, de commerce au nord, de taxe nouvelle sur les Marchands &c.

L'Auteur se plaint dans sa préface que la liberté de publier sa réponse lui a été long-tems refusée (sans doute en notre faveur) : quand ? Notez ceci, sous le précédent Ministere ; & c'est sous le Ministere présent qu'il l'obtient.

Nous avions appris de la Province que c'étoit à *nous mêmes* que les difficultés éprouvées par l'Auteur étoient imputées.

Nous déclarons qu'en aucun tems, dans aucune circonstance, nous n'avons cherché & nous ne chercherons à mettre, ni directement ni indirectement, ni par nous ni par autrui, aucun empêchement, aucun obstacle à la publication d'aucun écrit contre nous, de quelque nature qu'il puisse être. Nous réclamons à cet égard le témoignage des personnes qui doivent être instruites du passé. Nous défions nos Accusateurs d'alléguer la plus légere preuve de ce qu'ils osent avancer. Nous avons enfin toujours offert & nous offrons encore de faire imprimer dans nos Feuilles, autant qu'il sera possible, tout ce qu'on voudra nous confier contre nous-mêmes.

2°. *Lettre à l'Auteur des Observations sur le commerce des grains.* Panem nostrum quotidianum da nobis. *Chez les mêmes.*

L'épigraphe prouve que l'Auteur sçait son *Pater* : il sçait donc que c'est à *Dieu* qu'il faut demander le pain quotidien.

Il veut limiter la liberté, dans la crainte qu'elle ne *dégénere en libertinage* : tel est son style. Pour traiter la question, il remonte jusqu'à la création du monde. Ce plan de plaidoyer est connu. Enfin la critique des *Observations* consiste dans la discussion de deux articles que le Censeur n'a pas voulu comprendre.

La petite Brochure de M. Target est un excellent Livre ; nous ne sçaurions trop la recommander. Son Adversaire, s'il prend la peine de la méditer, jettera au feu & la Lettre qu'il publie & l'Ouvrage qu'il annonce.

Cet Auteur se plaint aussi, en publiant cette Lettre contre la liberté du commerce des grains, de ne pas pouvoir publier ses écrits contre cette liberté.

Bientôt après a paru le volume suivant, & dans les circonstances les plus critiques, contre cette même liberté, avec *Approbation & Privilege du Roi.*

3°. *Sur la Législation & le Commerce des Grains.* A Paris, chez Pissot, Libraire, Quai des Augustins. In-8°. 2 Part., la 1re. de 236 p., la 2e. de 174 &c.

Ce gros Livre a eu beaucoup de débit & trois éditions sur le frontispice. Son principal mérite est évidemment 1°. d'être écrit contre la liberté du commerce des grains, 2°. d'être écrit contre la liberté du commerce des grains, 3°. d'être écrit contre la liberté du commerce des grains &c. sans parler de l'*imbroglio*, de l'art épisodique &c.

Il n'y a point d'écrit, quelque foible qu'il soit, parmi ceux qu'on a publiés précédemment en faveur de la liberté, qui n'ait résolu d'avance les *difficultés insolubles* que cet Ouvrage présente. Il nous sera permis de citer, parmi ces foibles écrits, nos *Représentations aux Magistrats* (*chez Knapen & Delaguette, Pont S. Michel*). Nous nous engageons à réfuter pleinement le nouveau *Législateur* par de simples citations de ce Livre.

Ce n'est pas qu'il n'ait quelquefois raison, par exemple, lorsqu'il combat les effets que la liberté n'a pas, & des opinions que ses Partisans n'ont pas. C'est ainsi qu'il suppose

que la liberté a pour but & sa suite, le *renchérissement* de la denrée, ce qui est faux; que ses Partisans qui demandent pour l'industrie la liberté & la franchise sont les ennemis des Arts, ce qui est plus que faux &c.

L'Auteur nous prévient à son début, p. 16, que les *loix d'ordre, de justice, d'équité paroîtroient étrangeres à son sujet*, au plus grand intérêt de la Société! Ne cherchons donc pas dans son Livre l'équité, la justice, l'ordre; ils sont étrangers à sa législation.

Nous y trouverons partout les principes du despotisme. Ces principes sont formellement établis dans les Ch. XXVI & XXVII, 1e. Part. sur *les droits de la propriété & de la liberté*. Ces droits ne sont que des *privileges*, des *prérogatives*, donnés par la Société, assujettis aux conditions qu'elle veut y mettre, en un mot absolument dépendans de la volonté arbitraire.

Les Propriétaires, qui, selon l'Auteur, ont fait les *loix* mais non les *réglemens*, sont représentés comme des *Tyrans* qui tiennent le *Peuple* dans la plus horrible servitude. Cette odieuse satyre se renouvelle à chaque feuille, & souvent elle enveloppe les Cultivateurs, les Commerçans &c.

Ce *Peuple* est si malheureux, que (p. 169) quelle que soit la *distribution des impôts*, il n'y gagnera rien, il sera toujours *réduit à l'étroit nécessaire*. Ainsi donc la réforme du régime fiscal qui écrase la culture, qui anéantit les subsistances, qui égorge ce Peuple, est inutile à ce Peuple.

Son salut dépend d'une *Legislation* ou d'une *Police* arbitraire *sur le commerce des bleds*; Législation, Police qui détruit le prix naturel de la denrée, & par conséquent la récompense naturelle du Cultivateur, les avances de la culture, la subsistance de ce Peuple.

Ce Peuple sera plus heureux, parce que le pain sera à plus bas prix. Mais la main d'œuvre sera également à un plus bas prix proportionnel, suivant le but de l'Auteur. Le Peuple sera donc plus heureux, parce qu'il dépensera moins, quoiqu'il gagne moins, ou que son salaire ne soit jamais que proportionné à sa dépense.

Le moindre prix de la main-d'œuvre sera la prosperité de l'Etat. Comment? En ce que le *bon marché des ouvrages d'industrie nous en procurera le commerce extérieur qui enrichira l'Etat*; au lieu que le commerce extérieur des subsistances ne *l'auroit pas enrichi*.

Ch. IX & X. *La liberté constante d'exporter des grains* (liberté dont l'objet n'est que de maintenir le bon prix sans cherté & sans variations) *n'est pas nécessaire*, elle peut même être *contraire à l'Agriculture*. Ce qui lui est nécessaire & toujours utile, c'est (Ch. XI & suiv.) que *l'industrie intérieure consomme les bleds*; n'importe qu'elle les lui paye au-dessous de leur vrai prix. La prospérité de l'Agriculture ne dépend donc pas du bon prix de ses denrées, mais du lieu de leur consommation indépendamment du prix &c. &c.

L'Ouvrage, tout entier, n'est qu'un tissu de pareilles assertions, également étranges & inconcevables, qu'elles soient ou détachées ou enchaînées.

Quant au commerce extérieur, la Police est bonne & mauvaise, les anciens réglemens sont bons & mauvais, tout est bon & mauvais *pair ou non*, c'est le résultat d'une grande partie du Livre.

Enfin le Législateur, après avoir travaillé à détruire, éleve son systême d'une main tremblante. Il n'ose pas donner à des loix plus de *dix ans* de durée. Pourquoi *dix ans*? Pourquoi pas six, quinze &c? S'il faut adapter les loix aux circonstances, les circonstances seront-elles les mêmes pendant dix ans &c. &c. &c.?

En cas de superflu, l'Auteur veut qu'on *n'exporte que des farines*. Et si l'Etranger ne veut que des bleds, & si vos moulins sont occupés pour la consommation intérieure &c, le superflu ne sera donc pas exporté?

Il veut obliger chaque Boulanger à *avoir toujours des provisions pour un mois*. Il faut donc obliger les Blatiers (car il ne faut de *Commerçans* qu'en cas *de nécessité*) à apporter ces provisions & le territoire dans lequel leur trafic est circonscrit à les produire. Il faut fournir des fonds au Boulanger qui n'en aura pas. Il faut chaque jour aller mesurer la provision de chacun d'eux &c. &c. &c.

Il ne seroit pas convenable que nous nous arrêtassions plus long-tems sur une pareille *Législation*.

Qu'il nous soit permis de choisir entre les contradictions innombrables que nous avons remarquées, quelques-unes des plus frappantes.

1e. Part., p. 18. *Les biens nécessaires sont une partie absolue de la population; on ne peut pas séparer l'homme de sa subsistance*... P. 20, 30 & 31, un Etat en *augmentant sa richesse* & en *étendant sa population, accroît le nombre des misérables & les privations de la classe in-*

dustrieuse ; la population se sépare donc de sa subsistance, même quand l'Etat s'enrichit.

Ch. VIII. Les Colonies Angloises &c. ne doivent point mettre de bornes à l'exportation, parce qu'elles ont de vastes terreins à défricher... La France a de vastes terreins à défricher & toutes ses cultures à améliorer, & elle ne doit pas laisser l'exportation libre.

P. 43... *Le commerce extérieur des bleds seroit incertain parce que le besoin des bleds est nécessairement limité... Passim...* Le commerce des Manufactures, quoiqu'essentiellement limité, *assure* la prospérité de l'Etat.

Le commerce des bleds est essentiellement limité, & les Propriétaires de grains *exporteront sans mesure.*

Ch. IX. *Les Propriétaires des grains auront intérêt à abuser de l'exportation...* P. 42 & 43. L'intérêt des Propriétaires des grains est de vendre dans l'intérieur, parce que *l'échange des bleds contre l'industrie nationale est beaucoup plus sûr & plus encourageant que l'échange contre les productions des autres pays.*

P. 60 & 61. *L'Edit de 1764 a occasionné un vuide de grains* &c.... P. 20. Depuis cet Edit, *la France a fait venir de l'Etranger plus de bled qu'elle n'y en a envoyé.*

P. 87 & *Al.* Les Propriétaires abuseront toujours de leur empire, de leur propriété pour tenir les salaires au plus bas prix, & l'augmentation de la denrée réduira les Ouvriers aux plus cruelles extrémités... P. 46, 85, 118 &c, les Propriétaires sont forcés par *l'intérêt de la propriété* d'établir les proportions entre les travaux & les denrées ; *la force de la nécessité* proportionne les récompenses ; *le prix de la journée, du travail se conforme à celui des bleds.*

P. 100. *Le haut prix constant des bleds est indifférent aux Propriétaires des terres, parce qu'on n'a jamais que la même somme de biens pour la même quantité de denrées.....* P. 112. *Le haut prix constant des bleds est intéressant pour les Propriétaires*, parce qu'ils auront *plus de marchandises étrangeres* avec la même masse de denrées.

P. 112. Le cours des bleds dans un pays *ne peut avoir aucune influence sur celui des biens achetés hors du Royaume....* Et tout de suite : ce haut cours *influe* sur celui des marchandises étrangeres 1°... 2°. &c.

Ch. XXII. Le titre est une contradiction avec tout le contenu..... *Titre.* : le *haut prix constant des grains contrarie les Manufactures destinées à l'usage de la Nation...Contenu :* le haut prix constant des grains ne contrarie pas l'industrie destinée à l'usage de la Nation, si ce n'est les Ouvriers en *galons, broderies, dentelles & bijoux.*

Ibid. Le renchérissement du prix de la main d'œuvre nuiroit au débit des Manufactures de mode & de goût *dans l'intérieur*, à cause de la *concurrence etrangere...* P. 148. Le renchérissement du prix de la main d'œuvre *ne nuiroit pas sensiblement* même au débit des ouvrages de goût & de mode *au dehors*, malgré la concurrence *étrangere locale* (qui nuiroit au débit dans le Royaume.)... P. 160, 2e. Part. *Le bled peut être au plus haut prix à Paris, sans que son commerce avec l'Etranger en souffre.*

Ibid. Le renchérissement de la marchandise, *causé par celui des grains*, nuit au débit extérieur : le renchérissement, *causé par des droits de sortie*, ne nuit pas à ce débit....

Nous nous engageons à remplir plusieurs Feuilles de ces contradictions, si on l'exige, toujours en citant. Mais il faut finir.

Il paroît plusieurs Ecrits sur cet Ouvrage. 1°. Des *Lettres sur le commerce des bleds* qui se publient successivement & dont le recueil formera un excellent Ouvrage. 2°. Des *Eclaircissemens demandés à M. N. sur ses projets de Législation*, par M. l'Abbé Baudeau. Chez Didot, rue Pavée S. André. 3°. Du *Commerce des Bleds pour servir de réfutation à l'Ouvrage sur la Législation* &c. Chez Grangé, Pont Notre-Dame. 4°. *L'Analyse de l'Ouvrage sur la Législation & le Commerce des grains*, par M. l'A. M. Chez Pissot, Quai des Augustins..... On trouve chez Jorry, rue de la Huchette, une plaisanterie sur ce Livre, intitulée *Ancienne Ariette de la Fée Urgele, avec paroles nouvelles & accompagnement chiffré* &c. Voyez les notes.

II.

PRIX du froment, 1e. quinzaine de Juin ; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	₶	ß			₶	ß
Barbezieux.....	28	16	...	A.	1	4
Cognac.....	31		...	A.	1	10
Marennes.....	29	5	...	A.	1	2
Saintes.....	33	12	...	A.		16
Saint-Jean-d'Angely	29	3	...	A.	1	4
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	24	15	...	D.		15
Angoulême.....	34	7	...	A.	2	14
Brive.....	35	8	...	A.		6

Tulle	31	10	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	25	3	...	A.		9
Bitche	20	3	...	*		
Epinal	26	16	...	D.		10
Mirecourt	24	13	...	D.	1	10
Nancy	24	16	...	A.	1	17
Pont-à Mousson	23	18	...	A.	2	16
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	31	12	...	A.		9
Montboissier	30	16	...	A.	1	5
Roanne	31	10	...	*		
Saint-Etienne	36		...	A.		12
Trevoux	33		...	A.	3	
Généralité de Metz.			...			
Metz	26	15	...	A.		16
Phalsbourg	21	6	...	*		
Sarrebourg	22	13	...	*		
Sedan	29	10	...	A.	1	15
Toul	24	6	...	A.		12
Verdun	24	12	...	*		
Vic	21	16	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	29	4	...	*		
Figeac	28	6	...	D.		16
Gourdon	31	10	...	A.		15
Moissac	25	7	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Villefranche	27	6	...	*		
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	D.	1	2
Aubusson	28	18	...	D.		10
Château-Chinon	32	4	...	A.	1	3
Decise	26	8	...	D.		12
Gueret	31	10	...	*		
Montmarault	22	12	...	*		
Nevers	25	12	...	D.		16
S. Pierre-le-Moutier	24	6	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	31	8	...	A.	2	8
Blois	32	8	...	A.	3	12
Chartres	32	8	...	A.	3	2
Pithiviers	33		...	*		
Gien	27		...	*		
Clamecy	27	6	...	A.		14
Vendôme	31	17	...	A.	5	12
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	29	5	...	A.	2	8
Compiegne	35	9	...	A.	1	17
Dreux	35	2	...	A.	5	2
Fontainebleau	35	8	...	*		
Meaux	31	4	...	*		
Montereau	29	2	...	*		
Montlhéry	33	10	...	A.	6	10
Montfort	37	3	...	A.	2	2

Pontoise	33		...	A.	1	10
S. Germain-en Laye	36		...	A.	5	
Sens	36	8	...	A.	1	8
Tonnerre	23	16	...	D.	3	
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	26	17	...	*		
Châtellerault	22		...	*		
Chatillon	25	14	...	A.	1	1
Confollens	25	10	...	A.	1	10
Fontenay-le Comte.	25		...	D.		15
Les Sables	25	18	...	D.		7
Niort	22	10	...	D.		9
Thouars	24	1	...	D.	1	5
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	36	8	...	*		
Marseille	41	5	...	D.	2	12
Le Pertuis	40	16	...	*		
Sisteron	37	8	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	12	...	*		
Aurillac	34	12	...	A.	1	1
Clermont	28	10	...	*		
Mauriac	37		...	D.	1	
Saint-Flour	26		...	*		
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	32	1	...	A.	1	5
Dieppe	32	8	...	A.	1	16
Evreux	36		...	A.	3	12
Gisors	32	16	...	A.	4	
Le Havre	29		...	A.	1	
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	2	...	D.		11
Foix	26	17	...	A.		12
Pamiers	30		...	A.	2	19
Conflens	30		...	A.	1	5
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	31	16	...	*		
Châteauthierry	33	2	...	A.		5
Guise	31	7	...	A.	3	6
Laon	30	15	...	A.	1	10
La Fere	29	14	...	A.	4	10
Marle	27	13	...	A.	3	7
Noyon	30		...	A.	1	6
Ribemont	30		...	A.	6	
Rozoy	38	2	...	A.	4	5
Généralité de Tours.			...			
Tours	29		...	A.	1	6
Angers	25	14	...	A.		3
Chinon	24		...	*		
La Fleche	28		...	D.	2	
Le Mans	32	10	...	A	1	17
Loc es	25	12	...	D.		10
Mayenne	33	14	...	A.	1	2
Richelieu	22	18	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1 Juillet 1775, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 32 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 17 l. 5 s., 18 liv. 5 s. à 19 l. 10; l'orge, de 18 l. 5 s., 19 à 20 liv. Le froment au Port de la Greve, de 32 à 33 l.; le seigle, de 18 l. 5 s. à 19 liv.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. aussi *le septier*.

Du Samedi 1 Juillet 1775, au Mercredi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 liv. 5 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 23 l. *le septier*.

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Juillet 1775, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	721	15		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	5		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 8 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Août*	¾ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions	1900 1897 ½ 1900	1897 ½ 1900	1895 92 ½
D°. 16/25es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.			412
Rescriptions	6 ¾ 7 6 ¾	7	6 ¾ 7
Bil. des Fermes	1	1	1

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 28 Juin. *Messieurs*		Du Vendredi 30. *Messieurs*		Du Samedi 1 Juillet. *Messieurs*	
Gauthier..... vres.	L.	Peinchein.... vres.	L.	Gossey...&... pplles.	J.
Perpétuelles..	L.	Perpétuelles.	L.	Viageres.....	J.
Radix..... pplles.	J.	Tontine.....	L.	Lenoir..... pplles.	L.
Viageres....	L.	Patu.... Viageres.	L.	Viageres....	L.
Cochin..... pplles.	L.	Rouillard... pplles.	L.	Caron..... vres.	L.
Boutray..... pplles.	L.	Viageres....	J.	Clouet..... pplles.	M.
Viageres....	L.	Tontine.....	J.	Viageres....	M.
Tontine.....	L.	Decourmont pplles.	J.	Tontine.....	M.
		Viageres.....	J.		
		Tontine.....	J.		
		Boscheron... pplles.	L.		
		Viageres....	L.		
		Lempereur. pplles.	L.		
		Viageres.....	J.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 18 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 25 Janvier.*

L'Année derniere, il eſt arrivé ici de nos Iſles d'Amérique, 32 vaiſſeaux portant 13,523 ton. de ſucre, 351 ton. & 2535 ſacs de café, 1292 ton. de rum, 39 balles de coton, 143 ton. de riz, 7775 balles de tabac, 2 ton. de vin de Madere, 80 ſacs de cuirs ſecs.

ALLEMAGNE.

De Hamelen, *le 26 Janvier.*

Avec les plus petites récompenſes, vous encouragez le pauvre, vous l'attachez au travail, & il perfectionne bientôt les genres d'induſtrie les plus utiles. Depuis quelque tems, il y a ici des prix aſſignés pour ceux & celles qui fileront le plus d'écheveaux fins d'une livre de coton préparé pour cet effet. La nommée Marie Meyern, de cette Ville, a reçu 10 riſd. pour avoir filé, en trois mois, d'une ſeule livre, 70 écheveaux. On donne l'étoffe d'un habit au jeune-homme qui s'eſt le plus diſtingué dans cette filature, & une gratification en argent à ſes parens.

De Francfort, *le 28 Janvier.*

Le 5 du courant, le froid étoit très-violent dans ces contrées. A Manheim, le thermometre de Réaumur étoit deſcendu à 11 d. au-deſſous du point de la congélation à huit heures du matin. Ici la liqueur étoit tombée au deſſous de 13 d. & demi. Le vent d'oueſt avoit dominé juſqu'après le milieu du mois. Le 20, le nord-eſt ſouffla impétueuſement & amena le grand froid. Le barometre monta le 24 au-deſſus de 28 p., le ciel couvert. Le 25, le ciel fut conſtamment ſérein, le barometre deſcendit au-deſſous de 27 p., le ſoir. En 1709, le froid fut ici à 14 d.; en 1740, à 13 d. 5 l.

On trouve ici l'analyſe d'une Introduction à l'Architecture des Mines de M. Delius, par le célebre M. Buſching. Ce Sçavant rapporte qu'en 1770, on tira des mines d'Autriche 19,109,795 florins; & que les frais déduits, il reſta un profit net de 1,379,922 fl.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Janvier.*

Les nouvelles de Charles-Town dans la Caroline méridionale offrent une eſpece d'éloge funebre du ſieur Bradley, digne de remarque pour les Nations qui s'intéreſſent aux progrès de la culture dans leurs Colonies & même dans leur ſol natal. Ce n'eſt pas d'ordinaire, dans ces ſortes de pieces, qu'on cherche des inſtructions de ce genre; il faut donc les en tirer, & rendre hommage aux Patriotes qui ouvrent la voie de la bienfaiſance aux Gouvernemens.

Le ſieur John Bradley Blake, Subrecar-

gue résidant à Canton en Chine, mort au mois de Novembre 1773 dans cette Place, s'étoit livré avec une ardeur singuliere à l'étude de la nature, & ses recherches avoient eu des succès signalés. Il avoit formé le grand projet de se procurer les plantes ou les graines des arbres, arbrisseaux, racines, fleurs &c. de ce vaste Empire, utiles pour la subsistance, la teinture, les Arts, la Pharmacie &c, dans la vue d'en embrasser le commerce & d'en transporter la culture en Europe. Par les soins de son pere, le sieur John Blake, de Londres, animé du même zele pour le bien de l'humanité, il s'en est distribué plusieurs especes en Angleterre, & elles y sont cultivées : il en a été envoyé dans les Colonies de l'Amérique, qui répondent à peu près à la latitude de leur climat propre. De la Chine, cet Homme vaste avoit étendu ses correspondances sur la Cochinchine & le Japon d'où il avoit tiré différentes productions rares qu'il jugeoit propres à enrichir sa Patrie & l'Amérique.

De ce nombre est le *riz des collines & montagnes de la Cochinchine* (riz sec) dont le grain est plus petit que le nôtre mais très-nourrissant & très-fécond. *Il se cultive avec succès à la Jamaïque, à la Dominique, & même dans la Caroline méridionale ;* & les personnes, à portée de tenter cette culture, s'y procurent facilement de la semence.

L'*arbre à suif* est encore une production dont nous sommes redevables au S. B. *Il a réussi dans quelques Isles & dans plusieurs cantons de la terre ferme de l'Amérique, sur-tout dans la Caroline méridionale où il a fleuri cette année.* Quelques plants portent à présent des fruits ; d'autres, tout-à-la-fois des fruits & des fleurs. Leur accroissement rapide & leur utilité les font déjà regarder comme un des présens les plus précieux qu'ait reçus cette Province.

Le S. Blake, le pere, a aussi envoyé dans ce même pays d'autres graines qu'il tenoit de son fils ; deux especes d'*indigo*, l'un semblable à celui de l'Amérique, l'autre à feuilles très-larges & de bon goût, qui promet, bien cultivé, d'être d'un très grand usage ; l'*arbre à laque* & l'*olivier Chinois* dont l'huile se mêle avec la laque pour le vernis des cabinets ; plusieurs sortes de fruits, entr'autres ceux dont parle Koempfer, Hist. du Japon, bonne subsistance ; beaucoup d'autres semences de Pékin & des Provinces plus septentrionales de la Chine, sur-tout de Lorda, pays entre cet Empire & la Tartarie à mille milles de Canton.

Il y a peu de ces dernieres semences qui ayent jusqu'à présent végété à la Caroline ; on attend une seconde année pour juger de leur qualité. Le *chanvre blanc* de la Chine a réussi & produit infiniment, de façon qu'on est assuré de le multiplier avec les nouvelles semences.

La plûpart des plantes ci-dessus nommées & plusieurs autres ont pris en *Angleterre* dans les Jardins du Roi & ceux des Particuliers. La mort prématurée d'un homme qui s'étoit ainsi dévoué au bien de l'humanité, ne doit-elle pas exciter les regrets publics ?

On écrit de la Nouvelle-Yorck que, selon les avis du Canada, des Agens de la Grande-Bretagne avoient sollicité cinq Nations Indiennes à se joindre à elle contre les Colonies ; mais qu'après une délibération mûre, ces Nations avoient répondu qu'il ne leur convenoit pas de se mêler dans une querelle entre le *pere* & les *enfans*.

Un vaisseau arrivé du Maryland à Edimbourg a rapporté que cette Colonie étoit mécontente des résolutions du Congrès à l'égard de la non-exportation, & qu'il étoit aussi naturel qu'elle jouît de la liberté d'exporter son *tabac*, que la Caroline son *riz*.

Des Marchands & Manufacturiers en laine, au nombre d'environ 250 de différentes Villes du Comté d'Yorck, ont signé un certificat portant que, par l'interruption du commerce avec l'Amérique, une foule de pauvres Journaliers se trouvoit sans emploi, qu'une autre portion nombreuse n'en trouvoit que très-peu, & qu'en général la misere des Ouvriers étoit au plus haut point.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 6 Février.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville vient de publier un nouveau volume sous le titre d'*Assemblée publique de la S. R. des Sciences de Montpellier, tenue en présence des Etats de la Province le 8 Décembre 1773.* Ce Recueil contient, entr'autres pieces, un Mémoire de M. *Allut* sur la vitrification,

destiné à faire partie d'un Ouvrage étendu sur la verrerie, relativement aux glaces; un Mémoire couronné de M. *Bories*, Médecin à Sette, *sur la maniere de déterminer les titres ou degrés des eaux-de-vie & esprits-de-vin*; une Dissertation, également couronnée, de M. Bergman, Professeur de Chymie à Upsal, sur la question : *quels sont les caracteres principaux des terres en général, les défauts de celles qui sont peu propres à la production des grains, & les moyens d'y remédier ?*

L'eau-de-vie est à 21 l. 5 s.; le verdet à 19 s.

L'Arrêt qui a rendu la liberté au commerce des grains, nous a comblés de joie : béni soit à jamais son illustre Promoteur! Ce n'est pas que l'ignorance & la cupidité ne le combattent encore ici comme ailleurs; mais la liberté de la discussion & le tems assurent un triomphe complet à la vérité : au grand jour, l'ignorance se dissipe, & la cupidité se concentre en elle-même, en rougissant & frémissant.

L'observation des météores atmosphériques seuls a plus satisfait jusqu'à présent la curiosité qu'elle n'a contribué à des avantages réels. Ce n'est que par leur application aux phénomenes généraux & particuliers de la végétation qu'on peut espérer d'en obtenir ces avantages. Un des Membres de notre Société (M. Mourgue, si avantageusement connu sur-tout par ses excellentes instructions agronomiques), depuis qu'il fait marcher d'un pas égal l'observation & la pratique dans la culture de ses possessions, a toujours vu ses récoltes répondre à son attente. Le résultat de ses observations météorologico-botaniques, pendant l'année 1774, lues le 19 Janvier à l'Académie, sera certainement très-agréable au Public.

» Les vents du nord ont dominé en 1774 : » ils ont été forts sur-tout en Juin, Juillet » & Novembre. Les vents de mer ont été » violens à diverses reprises. Les premiers » ont constamment maintenu des tems vifs & » secs; les derniers des tems humides & plu- » vieux.

» 131 jours séreins, 234 couverts ou avec » nuages, y compris 87 jours pluvieux.

» Il est tombé 26 pouces 2 lignes $\frac{6}{16}$ d'eau » de pluie ou de neige. Les 6 premiers mois » humides; les 6 derniers très-secs : il faut » considérer que l'eau tombée en Décembre » n'est d'aucun effet pour les biens de la terre.

» Chaleurs & froids extrêmes, plus forts » qu'on ne l'avoit vu depuis long-tems, sur- » tout dans la même année.

» Le thermometre très-haut pendant Juil- » let & Août, & jusqu'à 30 deg. au-dessus » de la congélation (7 & 9 Août). Les cha- » leurs étoient d'autant plus sensibles & dé- » sagréables que l'air n'étoit pas rafraîchi » par le moindre vent.

» Froids vifs & piquans pendant l'automne. » Il a gelé très-fort 11 jours de suite, à la » fin de Novembre, sans dégel du 21 au 29 : » vents du nord forts & perçans. Le thermo- » metre étoit à 6 d. au-dessous de la congél. » le 28 à 7 h. du matin.

» Différence de 36 deg. du plus grand froid » à la plus grande chaleur de l'année.

» Barometre très-haut, presque toujours » au-dessus de 28 pouces, à 28 p. 6 l. le 6 » Octobre (l'Auteur ne l'avoit jamais ob- » servé si haut). Il s'est soutenu pendant les » vents de mer & les tems humides du 12 au » 17 Décembre. Le mercure est descendu » un moment à 27 p. 4 l. ½ le 25 Novembre, » vent du nord ouest. Variation, 13 l. ½ pen- » dant l'année.

» Les tems doux & humides du printems » ont prodigieusement favorisé tout ce qui » végete. Les bleds, seigles, avoines &c, » les vesces, les lusernes & tous les fourages » étoient aussi avancés à la fin de Mars, » qu'on les voit, année commune, vers » Mai. On a esperé une des plus abondantes » récoltes de grains jusqu'après la floraison, » quoiqu'elle fût lente & tardive. Les tems » humides & les chaleurs prématurées ont » hâté la maturité de maniere que le grain » n'a pu se nourrir. Le mal a été en aug- » mentant jusqu'à la très-grosse pluie du 13 » Juin qui a fait verser les bleds & pousser » très-promptement une prodigieuse quan- » tité de mauvaises herbes, sur-tout des » plantes légumineuses. Après cette pluie, » survinrent des brouillards & des tems très- » chauds qui brûlerent & perdirent les grains. » La tige des bleds se déracinoit, lorsqu'on » l'empoignoit pour la couper avec la fau- » cille. La feuille ne tomboit pas à mesure » que la plante approchoit de la maturité; » d'où il est résulté qu'avec une prodigieuse » abondance de paille, la récolte a été très- » mauvaise dans le Bas-Languedoc.

» Les fourages ont mieux rendu. Beau- » coup de luserne, d'esparcet & de vesces.

» Les prés ont donné beaucoup de foin, » d'une qualité peu fine en général.

» Très peu de fruit, quoique la floraison » eût donné le plus grand espoir. Le bour- » geon périssoit à mesure que le fruit nouoit.

» La sécheresse a produit des effets bien » contraires depuis le mois de Juillet.

» La vigne avoit fait les plus grands pro- » grès jusqu'à la fin de Mai. En Juin, les gros » vents (pendant la fleur), la pluie du 13, » les brouillards, firent périr presque tout » le raisin qui s'étoit développé. En Juillet, » les gros vents du nord & ensuite les grosses » chaleurs desséchèrent tellement le terrein » & les souches que les raisins ne faisoient » aucun progrès; on en vit se faner totale- » ment. La pluie du 24 Août donna un peu » de vigeur aux vignes. La vendange s'est » faite le 5 Octobre par le plus beau tems » possible. Cette récolte a été mauvaise en » général, la qualité des vins assez bonne.

» L'olivier a suivi à peu près la même » marche. Il restoit encore assez d'olives au » commencement de Novembre : mais les » gelées prématurées les ont tellement sé- » chées que leur produit s'est réduit à très- » peu de chose. L'huile a été d'une assez » bonne qualité. Les gelées du 8 & du 9 » Décembre ont été plus nuisibles aux arbres » & aux semailles que celles de Novembre. » Nous avons été sur le point de perdre nos » oliviers. Le 9, ils étoient couverts de » neige & de verglas : heureusement le dé- » gel survint. Les arbres ont beaucoup souf- » fert.

» Les vers à soie n'ont pas réussi. Cette » récolte a été très-modique dans les Ce- » vennes.

» Depuis le mois de Mai, les troupeaux ont » beaucoup souffert. Il est mort une prodi- » gieuse quantité de bêtes à laines depuis les » chaleurs & les sécheresses d'Août qui firent » développer la maladie vulgairement nom- » mée *garnige*, contractée par les grosses » pluies. Cette maladie a été très générale.

» Les agneaux sont venus de bonne heure » & peu à peu. Il a fallu, dans le splaines, » en tuer beaucoup, à mesure qu'ils nais- » soient, pour ne pas voir périr la mere & » le fruit; car la disette des pâturages est » extrême.

» Les semailles ont en général levé avec » peine, & fait peu de progrès. Il y a eu » beaucoup de maladies non-seulement sur » nos côtes mais encore dans les pays qui » passent pour les plus sains. C'étoient des » fievres putrides & bilieuses qui débutoient » par des symptômes effrayans. Il est mort » plus de monde qu'il n'en meurt d'ordi- » naire des maladies de l'été & de l'automne. » Pendant les grosses chaleurs de Juillet & » d'Août, il regna une diarrhée sur nos cô- » tes : en général ceux qui en avoient été » attaqués n'ont point eu ces terribles fie- » vres.

De la Rochelle, *le 6 Février.*

Les prix des grains ent encore baissé à Marans & dans les principaux Marchés du pays. Les eaux-de-vie sont descendues ici à 128 l., les 27 veltes. Celles à 4 deg. valent 160 l. à Cognac. Plusieurs bâtimens sont arrivés de Miquelon & Terre-Neuve, dans le courant de Janvier.

De Quintin (*en Bretagne*), *le 7 Février.*

M. de la Chalotais, dans son Traité de l'*Education Nationale*, avoit invité le Clergé à substituer, dans l'instruction des jeunes Ecclésiastiques, l'étude de la Jurisprudence & de la Médecine à des études moins utiles. Dans quelques uns de nos Dioceses, les Curés de chaque district s'assemblent pour discuter des cas proposés, quelquefois relatifs au Droit civil. Les élémens de l'Agriculture, des questions pratiques sur cet Art, ne seroient point hors d'œuvre dans ces études, dans les conférences, dans l'exercice du ministere sacerdotal. C'est l'utile objet que se propose la *Société Clerico-Rurale* de Bern, annoncée N°. 2 de la Gazette; exemple qui seroit bientôt oublié s'il n'étoit cité souvent, & qu'il faudra rappeller sans cesse jusqu'à ce qu'on l'imite. Il y a dans nos cantons quelques Curés versés dans la Jurisprudence : la confiance publique les rend les Arbitres de presque tous les différends. Leur ministere donne un grand poids à leurs jugemens; leur bienfaisance donne un grand lustre à leur ministere. Le bien qu'ils operent en ce genre, de bons Pasteurs Agricoles l'opéreroient dans le premier des Arts, à l'avantage de leurs Paroissiens, de l'Etat, du Clergé Décimateur, au leur propre.

Nos cantons semblent offrir une preuve de la vérité de la xve. Maxime des *Nou-*

velles *Ephémérides* ſur la prééminence des grandes Fermes. Le pays eſt partagé en deux uſemens dont l'un rend chaque domaine indiviſible, & l'autre permet la diviſibilté à l'infini. Sans prononcer ſur le fond du droit, il eſt certain que la différence de la culture eſt immenſe entre les deux uſemens; deux mille arpens de terre en domaine indiviſible ſont quelquefois plus productifs que douze mille arpens trop ſubdiviſés entre des pauvres. Les revenus des Propriétaires des premiers biens augmentent tandis que ceux des autres décroiſſent ſans ceſſe proportionnellement. Un domaine indiviſible qui s'affermoit 300 l., il y a 15 ans, eſt à préſent à 600 l.; des portions diviſées, affermées en totalité 300 l., n'en rendent pas 100. Ces *Portionnaires* ſont trop miſérables pour entretenir aſſez de bétail, employer aſſez d'engrais, ſoudoyer aſſez de bras &c. Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Qu'on paſſe de l'un à l'autre de ces uſemens, on croit paſſer d'un antipode à l'autre.

La même Maxime explique l'avantage de l'épargne des bras dans les travaux. Nous venons de voir combien eſt funeſte l'ignorance de cette vérité. Dans ce pays à toiles les Négocians employent onéreuſement & ſtérilement une foule d'hommes à une opération ſimple. Un d'entr'eux a tenté de ſubſtituer à ces Ouvriers une machine & un cheval: il n'a pas réuſſi, & il a été dégoûté de nouvelles tentatives par des cris répétés contre une entrepriſe dont le *cruel ſuccès*, diſoit-on, *auroit été d'enlever à une foule de pauvres gens le travail qui le fait vivre.* Ce *cruel ſuccès* auroit été de perfectionner l'induſtrie, d'augmenter le commerce, de multiplier les moyens de travail, de favoriſer le débit des productions territoriales, d'améliorer notre culture très-négligée, d'accroître la richeſſe & la ſubſiſtance. Dans les pays de Manufactures, on ne ſçait pas que la terre les porte.

Des Montagnes du Beaujollois, *le 7 Février.*

La Filature de coton occupe & entretient ici un nombre conſidérable d'enfans. Ce travail s'étend dans les environs ſur-tout au nord & au midi. La Fabrique des garats eſt établie au centre & aux extrémités. On les vend généralement 26 liv. les 30 aunes en trois quarts de largeur. On peut s'adreſſer *à Charlieu au ſieur Poiſſon, à Thiſy au ſieur Mulſand, à Joux au ſieur Alfonſe Dauve, & à Tarare au ſieur Lacote.*

Les Ouvriers n'ont pas encore acquis la viteſſe d'exécution que l'expérience donne: ils ne font encore que 10 aunes par jour: nous eſpérons qu'ils iront à 15 aunes, & qu'au lieu de 20 deniers de façon par aune, ils ſe contenteront de 15 & même d'un ſou.

L'Agriculture fait en même tems que la Manufacture des progrès ſenſibles ſur-tout dans les lieux où les Habitans ont fait des profits de commerce. Ils ont mis en valeur & converti en prairies ou en guerets des terreins où le rocher le plus maigre perçoit de tous côtés. Ici la roche eſt tendre & tombe facilement en miettes & en terre. Ils ont amené des eaux par-tout où la choſe étoit poſſible. Toutes ces dépenſes foncieres donneront d'heureux produits, mais la pauvreté ne peut les faire. *Omnia ſiccis dura Deus propoſuit.*

Des Environs de Troye, *le 9 Février.*

M. du Moncel, chargé par le Gouvernement des chaſſes publiques dans ce canton, a heureuſement commencé ſes utiles travaux pour la deſtruction des loups. On a dreſſé des pieges, des louvieres. Huit cens hommes ſe ſont mis en marche, tant Tireurs que Traqueurs: M. du Moncel étoit à le tête des Traqueurs, les Tireurs étoient conduits par M. du Vivier. On a rapporté 8 loups. Les Fuſiliers n'étoient pas adroits, Les Traqueurs étoient timides, & les loups ont percé du côté de Fontainebleau. Il y a beaucoup de renards attaqués de la rage. Les grandes pluies ont ſuſpendu les chaſſes. M. du Moncel ſe promet de tuer cinquante loups en ſix ſemaines. (*Nous nous voyons à regret obligés de renvoyer à la Feuille prochaine les détails de ces chaſſes*).

De Paris, *le 14 Février.*

Déclaration du Roi, donnée à Verſailles le 3 Janvier, regiſtrée en la Cour des Aides le 27, portant abolition des contraintes ſolidaires contre les principaux Habitans des Paroiſſes, pour le payement des impoſitions royales, excepté dans le cas de rébellion. Acte ſalutaire de juſtice & de bonté dont nous expoſerons

les motifs & les dispositions dans la prochaine Feuille.

Il est arrivé à Meudon un accident que l'intérêt de l'humanité nous engage à publier. Trois personnes y sont mortes pour avoir mangé du pain cuit dans un four que l'on avoit chauffé avec de vieux treillages verds. On ne doute pas que ce malheur n'ait été causé par le verd-de-gris employé dans cette couleur, développé par l'action du feu, & saisi par la pâte. Les Jardiniers sur tout sont souvent exposés à commettre de semblables imprudences : on ne sçauroit trop en faire connoître le danger.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages nouveaux.

1°. *Observations sur le commerce des grains, écrites en Décembre* 1769. Par M. ... Avocat. A Amsterdam, se trouve à Paris chez Cellot, rue Dauphine. Br. in-8°. de 46 p.

Nouvel écrit en faveur de la liberté du commerce, simple & noble, piquant & sage, court & plein, clair & profond, fait pour tous les ordres de Lecteurs, pour ceux qui ignorent, pour ceux qui doutent, pour ceux qui sçavent, excepté pour ceux qui veulent se faire une conscience impénétrable à la vérité. La Brochure n'est pas longue, on l'entendra d'un bout à l'autre sans travail, la lecture en sera même agréable. Qu'on la lise donc, & l'on sera convaincu ; si l'on ne l'est pas, qu'on la relise, on le sera. On ne s'effarouchera plus du mot de liberté comme on devroit s'effaroucher de celui d'esclavage : on verra ce que les réglemens sont à l'esclavage & à la liberté : on reconnoîtra les effets nécessaires & respectifs de l'un & de l'autre régimes. L'intérêt public nous impose l'obligation de donner une notice particuliere de cet excellent Ouvrage.

Il faut que le Public en rapporte la gloire à celui à qui elle appartient. Quand on mérite des éloges, on peut desirer de n'être pas nommé : mais quand on défend ainsi la cause publique, on ne doit pas craindre de l'être. Nous ferons donc connoître l'estimable Auteur de ces *Observations*, Citoyen aussi renommé par son patriotisme & ses qualités particulieres que par ses grands talens & la généreuse éloquence qu'il déploye au Barreau, M. Target : c'est le Public qui l'a nommé.

2°. *Réplique générale pour le présent & l'avenir de M. Richard des Glanieres, aux observations faites & à faire sur son Plan d'Imposition économique.* A Paris chez Simon, rue Mignon. In-4°.

Tout le monde connoît les *questions proposées* à M. Rich. D. G. par M. l'A. Baudeau. Voici la réponse de M. Richard. *Je déposerai 50,000 l. pour montrer l'exécution de mon plan, que M. l'A. B. en dépose autant. Si je prouve la réalité de mon projet, M. l'A. B. perdra son dépôt, moi je perdrai le mien que j'aurai employé à l'exécution.*

Nous prions M. R. D. G. de développer les rapports entre sa gageure & les questions de M. l'A. B. La proposition prouve seulement que M. R. a peut être à sa disposition cinquante mille livres, somme que M. l'A. B. pourroit bien ne pas avoir, même en ayant eu raison. Je dis *peut être*, car comme l'exécution du plan de M. R. dépend de la volonté d'un tiers qui ne la permettra certainement pas, il n'a pas besoin d'un sou pour proposer un dépôt de cent mille écus.

Nous avons cherché dans cette Brochure *la réplique aux objections à faire*, & nous en l'avons pas trouvée. Nous avons enfin cherché *la réplique aux observations faites*, & nous ne l'avons pas trouvée.

Les critiques auxquelles l'Auteur répond sont des lettres de complimens & d'éloges.

Ainsi la réplique *pour le présent & l'avenir de M. R. D. G.* signifie *silence.*

3°. *Almanach d'Agriculture, nécessaire à tout Laboureur, Fermier, Cultivateur &c. où l'on expose par chapitres tous les élémens de cette science, & tout ce qui peut concerner les bestiaux, la culture des terres* &c. &c. &c. Troisieme Cours. Année 1775. Par M. P. D. L. B. A Paris chez Dorez, rue S. Jacques vis-à-vis celle du Plâtre. Pr. 30 s. br.

L'objet de cet Almanach est d'offrir un extrait au Citoyen le plus instruit & une premiere instruction à l'homme le moins éclairé. Dans le 1er. Cours, l'Auteur a traité du sol, des labours, des engrais, des animaux destructeurs &c ; dans le 2e., de la culture du froment, des maladies des bleds, des meilleures méthodes de cultiver les grains,

les légumes, le lin, le chanvre &c. Dans celui-ci, il traite au long de ce qui concerne la vigne, & ensuite de ce qui regarde différentes sortes de bétail &c. En général, ses principes nous ont paru bons, ses préceptes sains, ses observations utiles. Si Monsieur Pelet de la Bonneville vouloit se rapprocher davantage du titre d'*Almanach* qu'il donne à son Livre, il pourroit facilement lui donner un nouveau prix & le rendre agréable à toutes les classes de Citoyens, par exemple, s'il y ajoutoit des états succints de la qualité des différentes récoltes des Provinces, objets à consommer dans l'année courante. Il pourroit y joindre les nouvelles expériences les plus remarquables, l'introduction de cultures nouvelles, les vues nouvelles pour la réforme & l'amélioration de l'Art, les nouvelles loix en faveur de l'Agriculture &c. Peut-être notre Gazette lui suffiroit-elle pour remplir cette partie. Son Ouvrage seroit plus utile & rempliroit mieux son titre. Nous rendrons compte incessamment d'un Calendrier des Paysans, *Lunario de Contadini*, imprimé à Florence, où l'on réunit la grande variété d'instructions & de notices.

4°. *Premiere Centurie de planches enluminées & non enluminées, représentant au naturel ce qui se trouve de plus intéressant & de plus curieux parmi les animaux, les végétaux & les minéraux, pour servir d'intelligence à l'Histoire générale des trois regnes de la nature.* Par M. Buch'oz, Médecin Botaniste de Monsieur, & Auteur des Dictionnaires des trois regnes de la nature. A Paris chez Lacombe, rue Christine, & chez l'Auteur, rue Haute-Feuille.

Belle entreprise dont il est à desirer que la pleine exécution soit favorisée & accélérée par des encouragemens qui répondent au zele de l'Auteur. On fait espérer que l'empressement du Public sera satisfait. Cette 1e. décade de planches enluminées & non-enluminées augmentera cet empressement. Elle offre l'homme & la femme, le bœuf & la vache, le canard & la canne de Barbarie, diverses sortes d'œufs, des animaux de Surinam, un poisson des Isles de France, une foule d'autres animaux, un nouveau genre de zoophites &c. La seconde décade qui suivra bientôt la premiere, renfermera les plantes de la Chine. Les personnes qui desireroient faire connoître quelques raretés de leurs cabinets d'Histoire naturelle, sont priées d'en faire part à M. Buch'oz. Il les fera dessiner & graver à ses frais; en même tems il indiquera d'où seront tirés ces morceaux.

5°. *Description Géographique, Historique, Physique de l'Univers en forme de Journal.* A Paris chez Cailleau, rue S. Severin, vis-à-vis des murs de l'Eglise. Janvier 1775.

L'Auteur de ce Journal fond ensemble la Géographie, l'Histoire, la notice des productions naturelles, de maniere à soutenir l'attention & à graver l'instruction par la variété des connoissances qu'il donne sur le même objet. Chaque partie est renfermée dans de justes bornes, quoiqu'assez étendue. L'instruction est claire & précise. Ce premier cahier renferme une description générale du globe, & la description particuliere de la Suede. On en publiera tous les mois un pareil cahier en cinq feuilles in-8°. Le prix de la souscription est de 12 l. pour Paris, & de 18 pour la Province, port franc.

» 7°. S. M. Danoise ayant chargé M. Othon » Frédéric Muller, Conseiller d'État & Mem- » bre de plusieurs Académies, de continuer » l'important Ouvrage Botanique, connu » sous le nom de *Flora Danica*, dont les dix » premiers cahiers ont été publiés par M. » Oeder, les Amateurs de la Botanique qui » desireront d'en acquérir la suite sont priés » de s'adresser désormais à ce Sçavant. Cet » Ouvrage comprendra désormais toutes les » plantes spontanées qui se trouvent dans les » Royaumes de Danemarck & de Norwege, » & par conséquent dans cette partie du » Nord qui s'étend depuis l'Elbe jusqu'au » Cercle Polaire. Toutes ces plantes dont » l'Ouvrage contient déjà au-delà de six » cens, sont dessinées sur les lieux & gra- » vées avec la derniere exactitude.

» C'est par la munificence du Roi qu'on a » été mis en état de baisser le prix de l'Ou- » vrage & de donner chaque cahier en noir » pour deux écus & demi, argent de Dane- » marck (environ 10 liv. 12 s.), & chaque » cahier enluminé pour huit écus (environ » 34 l.), ce qui ne revient qu'à 4 s. Danois » par planche pour les exemplaires en noir, » chaque cahier contenant 60 planches. Le » 11e. cahier paroîtra à Pâques de l'année » 1775. Quant aux exemplaires enluminés, » soit de l'Ouvrage entier, soit de certains » cahiers, il est nécessaire que ceux qui en

» desirent, les demandent exprès & au plu-
» tôt, l'enluminure exigeant beaucoup de
» tems & de dépense, & n'ayant lieu, par
» cette raison, que pour des exemplaires
» expressément ordonnés.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 8 Février 1775, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 27 l. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 26 livres; le seigle, de 15 l. 15 s., 16 l. 5 s. à 17 l.; l'orge, de 10 livres, 10 livres 10 s. à 11 livres 5 s. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Février 1775, au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 liv. 10 s., 17 à 18 l.; *id.* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Février 1775, de 49 à 50 l.; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

IV.

Changes de Paris, *du* 15 *Février* 1775.

Amsterdam	55	$\frac{1}{2}$
Londres	31	$\frac{1}{2}$
Hambourg	181	$\frac{1}{4}$
Madrid	15	1
Cadix	14	18
Livourne	95	$\frac{1}{4}$
Gênes	93	$\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{4}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 15 *Février* 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	717	3	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1890	1890 87 $\frac{1}{2}$ . .	1887 $\frac{1}{2}$ 85 82 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1212 $\frac{1}{2}$. . . .	1212 $\frac{1}{2}$ . . .	1212 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	241 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	77. . . . .
Emprunt Oct..	412	410	410. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$ 10 9 $\frac{1}{2}$ . .	9 $\frac{1}{2}$.	9 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes.	3 $\frac{1}{2}$	3	3 3 $\frac{1}{2}$. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 21 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 23 Décembre.*

UN Citoyen vient de donner à l'Hôpital des Enfans-Trouvés une somme de 6000 thalers, monnoie de cuivre. La Société Patriotique a fait frapper une médaille à l'honneur de M. le Comte de Scheffer, qui a donné le plan de cette Association, & qui l'a mise en état de secourir, pendant la disette de 1773, plusieurs Provinces, particuliérement la Dalécarlie.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 2 Janvier.*

On publie que l'administration des Douanes & des Accises va être mise dans les Etats Autrichiens sur le pied où elle est dans les Etats de Prusse. En conséquence les Troupes d'Invalides répandues sur les frontieres pour empêcher la sortie des grains, du bois &c. ont été renforcées. On mande de Moravie & d'Autriche que les Officiers des Douanes font des marches & des dispositions, dans la vue d'empêcher l'introduction de certaines marchandises étrangeres. L'armée sera très-nombreuse, & il n'y a pas apparence que le commerce puisse lui résister.... A Vienne, il a été défendu aux Cafetiers Cabaretiers & autres qui donnent publiquement à boire & à manger, de faire servir les passans par des filles.

DE MUNICH, *le 5 Janvier.*

Il vient de paroître un Mandat Electoral, tendant à améliorer l'éducation des bêtes à laine. On n'y ordonne pas, on recommande, on instruit. Les injonctions ne donnent pas des moyens à ceux qui n'en ont pas, de l'industrie à ceux qui en manquent, des encouragemens aux gens plus habiles que ceux dont le Gouvernement emprunte les lumieres. Les Ordonnances relatives aux manipulations des Arts ne sont vraiment que des ordonnances de quelques Artistes qui ne doivent en aucune maniere faire loi. Ce Mandat n'est qu'une instruction raisonnée sur les vices d'éducation qui dégradent les bêtes à laine, & sur les réformes propres à améliorer cette importante branche d'économie... Le même Edit poursuit les moineaux, & exige de chaque chef de ferme ou de famille, de 2 à 9 têtes de ces oiseaux qui déciment les récoltes.

DE HANAU, *le 6 Janvier.*

Dans le courant de 1774, à Giessen; nés 171, morts 214.... A Cassel, nés 724, morts 607... A Stuttgard, nés 600, morts 470... A Manheim, nés 815, morts 751... Le Gouvernement doit remarquer les disproportions de ces Etats.

ITALIE.

De Venise, *le 21 Décembre.*

Les avantages accordés aux Russes pour le commerce dans le Traité de paix conclu par la Porte avec leur Cour, portent beaucoup de préjudice au nôtre. La République en a fait des plaintes à Constantinople; mais elle n'a reçu & vraisemblablement ne recevra aucune satisfaction.

Il est question de loix somptuaires qui, si elles coupent une branche de luxe, pourront faire grossir les autres & en faire croître de nouvelles. Ce moyen, la proscription des jeux de hasard, & autres réglemens portés en dernier lieu, prouvent qu'on ressent de grands maux auxquels on voudroit remédier.

Les Consuls des Etats-Généraux dans les Ports d'Italie, ont reçu l'ordre d'avertir les navires Hollandois qu'ils couroient risque d'être attaqués par les Corsaires de Maroc; & qu'ils se missent à couvert, en attendant que les Etats ayent envoyé des forces satisfaisantes pour protéger leur commerce.

De Milan, *le 24 Décembre.*

Les bêtes féroces font beaucoup de ravages dans les campagnes de la Lombardie. L'Impératrice-Reine vient d'assurer une récompense de 12 livres, argent du pays, à celui qui tuera un loup, & une de 18 livres à celui qui tuera une louve.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Janvier.*

S. M. a fait distribuer 500 l. st. aux pauvres de Londres & de Westminster..... Plusieurs Seigneurs donnent de l'argent, de la viande, du pain aux pauvres de leurs terres.... On craint que la générosité ne puisse égaler les besoins. La misere est grande & s'accroit sans cesse. On écrit de Manchester que les émeutes & les révoltes sont fort à appréhender dans les Provinces manufacturieres, ci-devant en relation avec l'Amérique.

L'Adresse du Congrès a été présentée au Roi par le Lord Darmouth: elle sera communiquée aux deux Chambres.

On prétend que le Ministere examine un projet proposé pour révoquer les Actes désagréables aux Américains & leur accorder huit Représentans au Parlement. Quand toute la Grande-Bretagne l'aura agréé, il restera à faire agréer *huit Représentans* aux Colonies.

Le Congrès a dressé l'état ci-joint de la population des Provinces suivantes.

Massachuset	400,000
New Hampshire . . .	150,000
Rhode-Island	59,678
Connecticut	192,000
Nouvelle-Yorck . . .	250,000
Nouvelle Jersey . . .	130,000
Pensylvanie & dépendances	350,000
Maryland	320,000
Virginie	650,000
Caroline septentrionale .	300,000
Caroline méridionale. .	225,000
Total	3,026,678

Cet état ne comprend pas la Floride, la Géorgie &c. qui ne sont pas entrées dans la confédération.

On a dernierement essayé à Wilbury une machine d'une construction tout-à-fait nouvelle, au moyen de laquelle un cheval tire & vuide 1620 gallons d'eau par heure.

On vient de répandre l'extrait d'une lettre écrite de la Jamaique à un Habitant d'Edimbourg, contenant le détail des cruautés inouies qu'un Colon exerce contre ses Negres. Elle fait frémir: mais il faut faire frémir l'humanité, pour lui inspirer l'horreur de la tyrannie & des loix barbares qui livrent des hommes en proie à des monstres. C'est à regret que nous nous trouvons obligés d'en différer la publication.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 7 Janvier.*

Vers la mi-Décembre, il a regné sur nos mers des vents orageux. Il y a eu beaucoup de naufrages sur les côtes de France, d'Espagne, d'Italie. Deux vaisseaux Suédois, chargés de planches & de goudron, ont péri sur les Tines dans notre Golfe: l'équipage

d'un de ces vaisseaux a eu le bonheur de se sauver. Un de nos bateaux pêcheurs a ramené une tartane (de Toulon) dans laquelle on n'a trouvé que le cadavre d'un Etranger qui paroissoit avoir été assassiné. Les Marchands de grains de Gênes, informés des envois que nous faisoit la Suede, & de la liberté que nous avions de tirer d'Alger des provisions considérables, se hâtent de vuider leurs Magasins. L'importation de cette denrée continue.

De Bordeaux, *le 7 Janvier.*

Depuis que, sous le régime prohibitif, la cherté des grains avoit excité des troubles dans cette Ville, il n'étoit plus permis de publier les prix de cette denrée dans nos *Affiches* hebdomadaires. Cette défense qui ne cachoit pas le malheur à nos Concitoyens & qui ne le faisoit pas connoître à ceux dont nous aurions pu attendre du secours, ne subsiste plus. On peut aujourd'hui être instruit réguliérement & à peu de frais de notre situation, pour nous aider dans le besoin ou profiter de notre abondance. Nous avons de toute sorte de grains du pays, du Poitou, de Noirmoutiers, de Marans, de Nantes &c. Les prix du froment vont de 21 à 30 l. le septier de Paris.

La premiere sorte de sucre blanc vaut de 55 à 56 l. le cent; le sucre commun, de 35 à 38; le sucre brut, de 24 à 33; le café, de 9 s. à 11 s. 6 d. la livre; l'indigo bleu & violet, de 12 l. à 12 l 10 s.; le coton, de 165 à 200 l. le cent... Cours des eaux-de-vie, 145 l., les 32 veltes.

Extrait de deux Lettres écrites à M. l'Abbé Roubaud, de Bayonne le 3 & le 7 Janvier.

» *Ci-devant* le commerce des grains étoit » assujetti ici comme ailleurs à des formalités rebutantes. Elles produisoient l'effet » qu'on s'en étoit promis. Aucun Négociant » n'osoit se livrer à ce genre de spéculations, quoique le bas prix des grains étrangers présentât quelquefois de l'avantage : » ces grains une fois entrés, il n'étoit plus » libre de les en faire sortir ».

» Enfin l'admirable Arrêt du 14 Septembre » a paru. Il a été reçu ici comme dans toute » la France avec une reconnoissance proportionnée aux biens infinis que la liberté » doit procurer... Nous n'avons pas tardé à » en éprouver les heureux effets. *Les Marchés ont été plus abondamment fournis que » jamais. Le prix a baissé, & selon les apparences, il baissera encore.* Il est déjà arrivé » quelques cargaisons de froment de Castille, & l'on en attend plusieurs autres. Il » n'y a plus qu'un pas à faire pour donnner » à l'Agriculture le plus grand des encouragemens & la vivifier dans tout le Royaume..... .....

» Vous pouvez être sûr, M., que dans » notre Province *le salaire des Ouvriers a » prodigieusement augmenté.* Un Journalier » gagne dans le *centre de la campagne* de 15 » à 18 sous par jour : il y a vingt ans que le » même homme n'auroit gagné que 10 ou » 12 sous, tout au plus ».

» Après la cruelle maladie qui vient de » nous enlever tous nos bestiaux, il seroit » très-important que les productions de la » terre, de toute espece, prissent plus de » valeur. Je ne connois qu'un seul moyen » d'indemniser le Cultivateur d'une maniere sûre, uniforme, proportionnée à ses » pertes. Les secours pécuniaires ou autres » accordés par le Gouvernement seront nécessairement insuffisans, inégalement répartis &c. Qu'on permette l'exportation » du froment & du bled d'Inde (dont il se » recueille ici une prodigieuse quantité), » & *je suis comme assuré qu'avant deux ans le » vuide du bétail sera rempli.* Dans le fait, » malgré le malheur affreux qui nous a désolés, je puis vous assurer qu'*il n'est pas demeuré un seul sillon sans être ensemencé. Nos Paysans ont montré un courage incroyable.* Ils » ont suppléé aux bœufs par de mauvais petits chevaux, des ânes, des mulets. Ceux » que leur misere privoit de ces ressources, » ont préparé les terres à force de bras. » Mais *ce courage a besoin d'être soutenu, & » il ne peut l'être que par le bon prix des » denrées* ».

» ... Notre froment, qui est sans contredit le plus beau de France, vaut à peu » près deux sous la livre. Le pain mollet » est à 2 s. 9 d.; & le pain de toute farine » à 2 s. 5 d., la livre ».

» Notre Marché qui est très-achalandé, » n'est, graces à Dieu, assujetti à aucun » droit de hallage. Le seul Marché de ce » pays où ce droit se perçoit, c'est celui de

» Peyrehorade, gros Bourg situé à 5 lieues » de cette Ville. Il se paye en argent à » peu près sur le pied de 2 s. par quintal » de froment ».

» Nos Magistrats actuels qui ont de très- » bons principes d'économie *desireroient qu'on* » *agréât* qu'ils supprimassent les Maîtrises » des Boulangers, & qu'ils permissent la » vente du pain à tout le monde. Si cette » réforme a lieu, comme je l'espere, elle » produira un grand bien ».

» A l'occasion de la destruction totale de » nos bêtes à corne, on a défendu la sortie » des cochons pour l'Espagne... Les cochons » se vendent *moitié moins exactement que* » *l'année derniere*. Ce sont les Habitans des » Villes qui ont profité du bas prix, eux » qui n'ont perdu ni bœufs ni vaches. L'Ha- » bitant de la campagne garde les cochons » dont il a besoin pour sa subsistance pen- » dant l'année; il ne vend que le superflu : » il étoit donc très-important que ce su- » perflu se vendit, cette année, plus haut » que jamais ».

De Lyon, *le* 10 *Janvier*.

Le sieur Revol a exposé tant dans son magasin, *Place des Jacobins*, que dans sa Manufacture *en Bourg Neuf*, différentes pieces de porcelaine, en vases & en figures de simple biscuit très agréable. Il commence à fabriquer des assiettes, & l'on espere qu'il en aura bientôt à un prix fort inférieur à celui du petit nombre de Manufactures comparables à la sienne pour la blancheur, le brillant & la solidité.

Le bruit se répand quil y a en divers lieux de cette Généralité des substances propres à faire de la porcelaine. Cependant aucun Entrepreneur ne se présente pour entrer en commerce avec le sieur Revol : mais on doit attendre qu'il en paroîtra dès qu'il sortira des Ouvriers de la Manufacture de Sevres, que l'on peut regarder comme une Ecole nationale en ce genre. Nous ne sommes point dans le petit systême des mysteres & des secrets qui ne sont ordinairement que les ressources de l'ignorance & de la foiblesse. La puissance & la science au contraire résultent de la libre & vive communication, du concours le plus libre & le plus grand.

De Troye, *le* 10 *Janvier*.

Le Mardi 27 Décembre, à trois heures après midi, une louve enragée, sortant des bois de Villadain à six lieues de cette Ville, se jetta sur le Berger de la Paroisse, & lui fit vingt-deux blessures tant au visage qu'à différens autres endroits du corps. Le frere de ce Berger étant accouru à ses cris, l'animal s'élança sur lui & lui déchira le bras. Pendant le débat, le chapeau de ce dernier étoit tombé : cet objet divertit la furie de la louve. Après l'avoir mis en piece, elle courut sur un grouppe de 30 personnes qui étoit à la proximité du bois. Un homme, pour sauver une femme, frappa la bête d'un coup de serpe, mais sans beaucoup d'effet ; elle lui perça la main en cinq endroits. Tout de suite elle sauta au visage d'un autre homme à qui elle déchira la joue & arracha une dent. L'alarme se répandit dans le Village, on sonna le tocsin, plusieurs hommes armés accoururent, mais l'animal étoit déjà loin.

Sur les 4 heures, il se trouvoit au coin du cimetiere du Village de Fois, lorsque six personnes de Villemort & autres lieux en sortirent. Il en prit une à la gorge ; les autres, à coups de bâton, l'obligerent à lâcher prise. Il gagna la plaine vers le Village de Menil Saint-Loup.

La veille, un incendie avoit consumé 4 maisons & trois granges. Une foule de monde étoit assemblée autour des ruines. La bête enragée terrassa & blessa 17 personnes en moins de 4 minutes. Il ne seroit pas aisé de décrire la désolation de ce malheureux Village composé seulement d'environ 50 feux.

Sur les 11 heures du soir, elle attaqua, à Estissac, le Charon qu'elle trouva devant sa porte. Cet homme courageux & robuste la prit au corps, après une longue défense, la renversa, & à la fin lui arracha la mâchoire. A ses cris redoublés, le Garçon du Boucher vint qui à coups de couteau acheva de tuer la louve dans les bras du Charon.

Il y a eu en tout 15 personnes griévement blessées. On dit qu'elle étoit plus furieuse que la bête du Gevaudan. On assure que le Maréchal du Menil Saint-Loup, sa femme & son fils qui, la veille avoient tout perdu par l'incendie, ont, tous les trois, reçu les blessures les plus dangereuses ; cette

complication de malheurs excite la plus vive pitié.

On craint beaucoup les suites de ces ravages pour les pauvres. M. Paillot, notre Subdélégué, en a rendu compte à M. l'Intendant. En attendant des ordres, il a envoyé un Médecin & un Chirurgien sur les lieux, avec 200 livres de riz pour ces malheureux, & tous les médicamens demandés.

(*On lit dans les* Affiches de Sens du 10 Janvier, *qu'avant d'aller au Mesnil-Saint-Loup, l'animal avoit maltraité cinq ou six personnes au* Petit-Guerci ; *qu'on porte à* 40 *le nombre de celles qu'il a blessées ; & que* Madame Noël de Villadin *a attiré chez elle pour en traiter quelques-unes, une Dame charitable qu'on dit avoir des remedes efficaces contre la rage*).

Extrait d'une Lettre écrite de Tours, 10 Janvier.

» Un Adversaire de M. Richard D. G. a » proposé ici, à la place des impositions dé» sastreuses de cet Ecrivain, la levée désas» treuse d'une dîme en nature sur tous les » biens. Ce projet du tems où l'on croyoit » que les récoltes venoient comme les » champignons, & où l'on ne sçavoit pas » que, pour avoir du pain, il falloit labou» rer, fumer, semer, récolter &c, & par » conséquent beaucoup dépenser, est d'une » injustice manifeste, vu qu'il n'y a point » d'impôt si disproportionné au produit net. » Ce ne seroit qu'une rétribution fort mo» dique dans une opulente culture ; & elle » absorberoit le total des revenus dans une » culture petite & médiocre...

» On ne cesse de proposer des projets » qui attaqueroient essentiellement les avan» ces de la culture, tandis que sur *dix mil» liards* de capitaux nécessaires pour les » grandes avances foncieres, primitives & » annuelles d'une culture riche, la France » n'a pas *trois milliards* employés en avances » rurales. On peut juger par-là où nous en » sommes & du progrès des travaux de qua» rante siecles ».

» Il n'y a que le revenu ou produit net » qui puisse payer l'impôt. Mais avant de » faire l'examen de ces revenus pour y pro» portionner l'impôt, il faut que nous en » ayons : il y a donc une opération préalable » & indispensable à exécuter..... C'est la ré» forme dans le régime fiscal ; car ici nous » sommes écrasés, nous Propriétaires de » vignobles ».

» Je vous dirai que j'ai recueilli, cette » année, du vin qui me revient à *quatre» vingt livres* la pipe de 544 pintes, & il » vaut *actu soixante & quinze livres*. Voilà » comme je suis traité depuis huit ans. Au » moyen de quoi, il n'est pas possible de » soutenir cette culture qui demande de » grosses avances annuelles, au moins quin» tuples de celles de la plus riche culture » des grains ; & dont les fonds nous coûtent » dix & quinze fois plus d'achat pour les » grandes dépenses de plantatiou & de tra» vaux avant qu'ils soient en plein rapport. » Aussi notre vignoble ne se soutient que par » les profits précaires de la fabrique & du » négoce, qui dans des tems plus fortunés » ont fait les grandes avances foncieres de » cette culture ».

» Nos pauvres Cultivateurs sont dans un » état affreux. Sans parler des corvées dont » ils sont surchargés, *la capitation & les bre» vets* qui y sont ajoutés, montent actuel» lement à *vingt six sous par livre du princi» pal de la taille*. Le rejet pour les bleds pil» lés, l'an passé (sous le régime prohibitif) » que presque tous ont néanmoins rendus » ou payés, forme, cette année, une pe» tite addition de *quatre sous* pour livre. » Ainsi *les accompegnemens de la taille seront » de trente sous pour livre*...

De Paris, *le* 17 *Janvier*.

Il a été autrefois accordé à l'Hôtel-Dieu un *privilege exclusif* de vendre de la viande pendant le Carême. Ce privilege, est-il dit dans la *Déclaration* que nous avons annoncée dans la Feuille précédente, a été *plus onéreux que profitable* à l'Hôtel-Dieu, *lorsque l'exercice en a été fait par ses Préposés*, & la viande qu'ils vendoient n'étoit assurément pas bonne.

Cette Maison a préféré ci-devant de le céder moyennant une somme de *cinquante mille livres*. Voilà *un impôt de cinquante mille livres* & le *privilege exclusif*.

Ce privilege, est-il ajouté, n'a pas été *moins préjudiciable au Public*. Il en est résulté toute sorte d'abus. On a éludé l'effet par les fraudes multipliées dont les pauvres

ne profitoient pas ; car les fraudeurs ne leur vendoient que de très - mauvaise viande & chere. Des poursuites séveres & ruineuses suivoient ces fraudes & doubloient le mal. &c. &c. &c.

Ces motifs ont déterminé S. M. 1°. à rendre le commerce & l'entrée des viandes, gibier & volailles, libres pendant le Carême ; 2°. la vente & le débit libres aux Bouchers, Rôtisseurs, Charcutiers, selon leur profession respective ; 3°. à permettre la tenue des Marchés à Sceaux, à la Halle aux veaux, à la Vallée, les jours marqués. En même tems, le Roi assure une somme de 60,000 l. à l'Hôtel Dieu sur le produit des droits qui seront régis pour le compte de S. M. ; & promet de parfaire cette somme, si ce produit est insuffisant. Les Arrêts & Réglemens concernant l'usage du gras pendant le Carême &c. seront exécutés &c.

Nous sommes bien prévenus que si, dans ces circonstances, il arrivoit que les Provinces du midi, dépeuplées de bétail, en tirassent une grande quantité de l'Auvergne, du Limousin &c. qui approvisionnent ordinairement Paris, chose fort vraisemblable ; s'il arrivoit que cette cause & plusieurs autres très-naturelles que nous n'avons pas le tems d'exposer influassent sur la fourniture du Carême, il se trouveroit assez de gens tout prêts à déclamer contre la liberté du commerce qui n'auroit pas fait le mal, qui l'auroit adouci, qui auroit rétabli l'ordre naturel, qui auroit encouragé l'éducation du bétail, qui auroit détruit des abus innombrables &c. &c. &c.

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait Lundi 16 du présent mois ; le gros Lot de 30000 liv. est échu au numéro 336060 ; & le second Lot de 8000 livres est échu au numéro 359047.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Vinaigres de toilette, bain & table.

» On ne peut trop multiplier l'annonce » des objets d'une utilité générale, & dont » l'usage se renouvelle journellement. Tels » sont en particulier les vinaigres dont le » sieur Maille, Vinaigrier du Roi & de » Leurs Majestés Impériales est l'Inventeur » & le Fabricateur. On doit citer dans la » premiere classe le vinaigre Romain, si ac- » crédité par ses succès, & le *vinaigre de rouge* » dont le sexe éprouve des effets si avanta- » geux. Le premier blanchit les dents, en » prévient & en arrête la carrie, les raffer- » mit dans leurs alvéoles &c. Le second, », qui se subdivise en trois classes, a pour » objet de conserver à la peau toute sa frai- » cheur en même tems qu'il l'embellit & » qu'il prévient les inconvéniens qui résul- » tent pour nos Dames de l'usage du car- » min. 1°. Ce vinaigre de rouge imite les » plus belles couleurs, au point qu'on les » prend pour des couleurs naturelles, sur- » tout lorsque la peau est naturellement » blanche. 2°. Les simples dont il est com- » posé rafraîchissent la peau & l'empêchent » de se rider. 3°. On peut augmenter & di- » minuer la vivacité de la couleur à tel de- » gré qu'on le juge convenable, sans que la » chaleur puisse y causer la moindre alté- » ration, & sans craindre de la faire dispa- » roître en s'essuyant ; ce qui est très-agréa- » ble pour les personnes qui vont au bal, & » ayant beaucoup d'éclat à la lumiere. 4°. » On peut appliquer ce vinaigre en se cou- » chant, il n'en imitera que mieux les cou- » leurs naturelles. 5°. Son effet dure très- » long-tems ; on ne peut même effacer ce » rouge qu'en se servant d'un linge qui aura » été trempé dans du vinaigre de fleurs de » millepertuis avec lequel on frotte les en- » droits où le rouge a été appliqué ; ce qui » le fait disparoître aussi tôt. Ce même vi- » naigre entretient la couleur vermeille des » levres & les empêche de se gercer dans les » plus grands froids ».

» Les autres vinaigres que distribue & » compose cet habile Distillateur, sont le » *vinaigre de fleurs de citron* pour les boutons ; » le *storax* qui blanchit la peau & empêche » qu'elle ne ride ; le *vinaigre de racines*, » pour les taches de rousseur ; le *vinaigre* » *d'écaille*, pour les dartres ; le *vinaigre de* » *Vénus*, pour les vapeurs ; le *vinaigre de* » *Turbie* qui guérit radicalement le mal de » dents ; un *vinaigre admirable & spécifique* à » l'usage des personnes qui viennent d'a- » voir la petite vérole ; le *vrai vinaigre des*

» *Quatre-Voleurs*, excellent préſervatif con-
» tre tout air contagieux ; *vinaigre rafrai-*
» *chiſſant* à l'uſage de la garde-robe, dont
» l'uſage eſt excellent pour les perſonnes ſu-
» jettes aux hémoroides ; *vinaigre digeſtif*,
» *vinaigre royal* qui adoucit à l'inſtant la pi-
» quure des couſins ; *vinaigre rafraichiſſant*,
» pour le teint & ôter le feu du razoir aux
» perſonnes qui ſont ſenſibles ; *ſyrop de vi-*
» *naigre*, commode à tranſporter. On trou-
» ve auſſi chez le ſieur Maille toutes les eſ-
» peces de vinaigres pour la table, au nom-
» bre de plus de 200 ſortes ; & différentes
» moutardes comme aux truffes, au jus de
» citron, aux capres & aux anchois par ex-
» trait d'herbes fines qui ont toutes la qua-
» lité de ſe conſerver un an & plus avec la
» même bonté. La moindre bouteille de
» tous les vinaigres qu'on vient de détailler
» eſt du prix de 3 liv. ; mais celle de vinai-
» gre de rouge, ſeconde nuance, eſt de 4 l. ;
» celle de troiſieme nuance de 5 liv., &
» celle du vinaigre admirable, ou pour la
» petite vérole, eſt de 4 liv. 10 ſ. Les per-
» ſonnes des Provinces de France & des
» Royaumes étrangers qui deſireront ſe pro-
» curer ces différens vinaigres, en écrivant
» une lettre d'avis par la Poſte & remettant
» l'argent, le tout franc de port, on leur
» ſera tenir exactement, avec la façon d'en
» faire uſage. La demeure du ſieur Maille
» eſt rue Saint André-des-Arcs, la porte co-
» chere vis-à-vis la rue Haute-Feuille, où
» l'on a commencé à diſtribuer depuis le
» premier Dimanche de Novembre de la
» moutarde pour les engelures, *gratis*, en
» faveur des pauvres. La diſtribution com-
» mence à huit heures du matin & finit à
» midi. Cette diſtribution aura lieu juſ-
» qu'au dernier Dimanche de Mars ſuivant.
» MM. les Curés de Province qui voudront
» procurer ce ſoulagement à leurs Paroiſ-
» ſiens, en ayant à Paris une correſpon-
» dance qui ſe charge de venir en prendre
» au Bureau avec un pot, on en donnera
» la quantité néceſſaire, pourvu que MM.
» Curés écrivent le nombre des perſonnes
» qui ſeront dans le beſoin d'en faire uſage.
» Pour les perſonnes qui ſont en état de
» payer, les moindres pots ſont de 1 livre
» 10 ſ.

» L'on prévient que toutes les bouteil-
» les & pots ſont revêtus d'une étiquette au
» milieu de laquelle ſont gravées les armes
» du Roi, & de chaque côté celles de l'Em-
» pereur & de l'Impératrice-Reine de Hon-
» grie, pour éviter qu'on ne ſoit trompé
» par des perſonnes qui ſouvent, ſous pré-
» texte d'acheter du vinaigre, viennent
» demander un imprimé qu'elles envoyent,
» pour mieux cacher leur contrefaction,
» avec des bouteilles revêtues d'étiquettes
» à la main ou imprimées ; ce qui eſt une
» preuve que cela ne vient pas du maga-
» ſin du ſieur Maille ».

II.

AVIS.

Il ſe vend en Angleterre chez le ſieur Vivarés deux Eſtampes nouvelles très-curieuſes, à l'imitation de la miniature, enrichies d'or, faiſant un très bel effet, gravées par Louis Marin à Londres ; il eſt l'Inventeur de ce nouveau genre. Le prix eſt de 9 liv. chacune.

L'on trouve ces mêmes Eſtampes à Paris chez le ſieur Bonnet, Graveur rue S. Jacques, au coin de celle du Plâtre.

III.

Faute eſſentielle à corriger dans la derniere Gazette, pag. 33, à la fin de la 2e. colonne.

On lit : ce nouveau privilege donne lieu de remarquer qu'il y auroit un moyen, non-ſeulement juſte, mais d'une *utilité* inconteſtable, même en ſuppoſant les titres valides, de ſupprimer le plus grand nombre de privileges excluſifs : ce ſeroit de faire rapporter ces titres & de vérifier ſi les conditions en ont été rigoureuſement obſervées. De l'inobſervation, la nullité.

Il n'eſt pas queſtion de *l'utilité* de cette ſuppreſſion, mais de ſa *légitimité*, de ſa conformité à la loi, au réglement, au titre même du privilege. Il faut donc lire :

Ce nouveau privilege donne lieu de remarquer qu'il y auroit un moyen, non-ſeulement *juſte* ou conforme à la juſtice par

essence, mais encore incontestablement *légitime* ou conforme à la regle reçue &c.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Janvier 1775, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 26 l. 10 s. ; le seigle, de 14 liv. 5 s. à 16 liv. ; l'orge, de 10 liv., 10 liv. 5 s. à 10 l. 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Janvier 1775, au Samedi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s. à 18 l. 10 s. ; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 17 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Janvier 1775, de 50 à 51 liv. ; *idem* nouveau de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37 ; *id.* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 18 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Londres	31 3 16e.
Hambourg	180 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15
Cadix	14 17 6 à 17
Livourne	94 $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 18 *Janvier* 1775.

	#	6	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	713		marc.
Du Perou à	705		marc.
Les guinées à . . .	717	10	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32. . . .	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		once.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		once.
Piastres à	49	2 6	once.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
Comp.d.Ind.			
Actions à 2 coup	1857 $\frac{1}{2}$. . . .	1857 $\frac{1}{2}$ 55 . .	1855 52 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	234	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	75	75 . . . . .
Emprunt Oct. .	398 97 98 . .	400	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 15 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Mars.*

VU la rareté des especes & le besoin d'améliorer les biens-fonds pour étendre le commerce & sortir de cette détresse, la Noblesse de la Poméranie Suédoise a résolu, dans la derniere Assemblée des Etats, de faire chez l'Etranger un emprunt de 800,000 rixdh. à 5 pour 100 pour distribuer cette somme entre les Membres du Corps, selon la valeur de leurs terres. Tous les Nobles engagent solidairement leurs biens pour la sûreté du capital. Le Roi a non-seulement consenti à cet emprunt, mais même il s'est rendu garant des obligations que contractera la Noblesse. Des Agens sont prêts à partir pour aller négocier cette somme en Hollande.

S. M. a ordonné la modération des peines rigoureuses ci-devant portées contre ceux qui frauderoient les droits de Douane dans le commerce des plaques de cuivre, aujourd'hui rendu plus libre. Les loix qui dans leurs fonctions ont assimilé ces contraventions aux crimes, ont commis un délit capital contre la justice, les mœurs & l'ordre.

ALLEMAGNE.

DE CREUTZENACH, *le 27 Mars.*

Notre Marché aux grains se trouve, comme on se l'est promis en l'établissant, d'autant plus abondamment fourni qu'il est permis de vendre partout ailleurs. La liberté attire le commerce que la prohibition éloigneroit; & la foule se rend sur la Place, parce que ce lieu lui offre beaucoup de commodités & de facilités réunies sans lui ôter la libre & avantageuse disposition de sa denrée.

DE MUNSTER, *le 27 Mars.*

Malgré le préjugé du Peuple qui regardoit comme un sacrilege de vuider les fosses à cadavres parce qu'il avoit entendu dire proverbialement qu'il ne falloit pas *troubler les cendres des morts*, les Cimetieres sont aujourd'hui hors de la Ville. Il n'y a rien d'impossible en ce genre comme en tant d'autres que ce qu'on n'ose pas entreprendre.

DE FRANCFORT, *le 1 Avril.*

La fin de Mars a amené de la neige & des gelées assez fortes pour la saison, entremêlées de vents inconstans & souvent impétueux. Il ne paroît pas que ces vicissitudes ayent causé du dommage aux productions de la terre. Cependant il y a plus de huit jours que beaucoup d'arbres fruitiers sont en fleurs.

ITALIE.

DE VENISE, *le 25 Mars.*

Depuis la fin de Février de 1774 jusqu'à la fin du même mois de la présente année,

il est né ici 4915 enfans dont 413 enfans-trouvés ; il y est mort 6255 personnes. La disproportion entre les naissances & les morts est effrayante. En général il paroît que le Nord a eu, en ce point, la nature beaucoup plus favorable que le Midi... L'hiver a été fort extraordinaire dans toute l'Italie.

De Mantoue, *le 25 Mars.*

Le Trésor public est assez riche pour prêter de l'argent, par conséquent pour remettre des impôts. Au lieu de favoriser l'Agriculture de cette derniere façon qui ne demande aucun frais & n'entraîne aucun inconvénient, on prête pour l'améliorer aux Possesseurs de terres différentes sommes jusqu'à la concurrence de 1800 florins & plus à 2 pour 100 d'intérêt, sur un fonds de 100,000 fl.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 1 Avril.*

Le Congrès Provincial de la Nouvelle-Angleterre tenu à Cambridge le 7 Février, a résolu de regarder comme ennemis de l'Amérique ceux qui fourniroient aux Troupes Royales des bois de construction, des briques, du fer, des voitures, des matériaux de fortification &c, & d'opposer à leurs pratiques tous les moyens raisonnables. Il a été aussi résolu que personne ne vendra de la paille, si ce n'est aux Habitans de la Province & pour leur usage. On assure que ces Troupes manquent de divers secours.

Des lettres particulieres reçues de Salem ont fait baisser les actions d'un pour cent.

Un Marchand de la Virginie écrit à son Correspondant à Edimbourg de ne lui envoyer aucune marchandise tant que les actes turbulens ne seront pas révoqués, attendu que les Américains tiennent ferme pour l'exécution des résolutions du Congrès. Il ajoute que dans tous les Comtés de la Province il se forme des Soldats & que des Comités veillent à ce que les Marchands ne haussent pas les prix des marchandises. Le tabac a considérablement haussé dans ce pays ; & l'on présume qu'il y sera fort cher, ce printems.

On mande d'Edimbourg que, malgré la crise où se trouve l'Amérique, l'esprit d'émigration regne toujours dans le pays ; & qu'une troupe considérable d'Artisans & d'Ouvriers est partie pour aller s'embarquer à Greenock.

Le Roi a donné, le 30, son consentement au Bill pour restreindre le trafic & la pêche de la Nouvelle Angleterre.

Il est tombé beaucoup de neige dans les Provinces septentrionales de ce Royaume, & jusqu'à quatre ou cinq pieds de haut en quelques endroits.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 1 Avril.*

Nos craintes sur les froids tardifs n'ont pas été long-tems à se réaliser. Le 27, il tomba de la neige ; il a gelé ensuite ; il est fort à appréhender que les arbres fruitiers qui, pour la plûpart, étoient en fleurs, n'ayent été dépouillés de leurs productions. Des froids plus tardifs & plus rigoureux seroient une cruelle calamité pour cette Province où les prix des principales subsistances sont fort hauts.

On écrit de Briançon qu'on craint de voir à la fin tous les villages & cantons du hameau entiérement détruits par des incendies. Le 26 Février, 80 maisons du village du Pont de Serrieres furent brûlées, avec les meubles, les denrées, & une grande partie des bestiaux qu'elles renfermoient. Une femme fait de la friture ; le feu prend à la poêle ; le chaume est embrasé, le village est en cendres. C'est à des accidens si communs que tient le sort d'une nombreuse population & de tout le pays. Soixante & dix familles de ce hameau se trouvent réduites à la derniere extrémité. Des *tuiles*, & l'on sauvera cette contrée ; sinon elle sera tôt ou tard perdue pour le Royaume. Mais est-ce aux malheureux ruinés par les flammes à s'en procurer ? La bienfaisance publique & privée est leur unique ressource. Les Villes s'aggrandissent & s'embellissent ; & leurs fondemens (les Villages) s'écroulent.

D'Argenton (*en Berri*), *le 2 Avril.*

Mos Marchés sont abondamment pourvus ;

& toutefois les grains ne baissent pas : le pain blanc de premiere qualité est à 3 s. ; & le pain bis-blanc à 2 s. 3 d. Les prix sont soutenus par les achats & les transports que l'approvisionnement de la Marche & du Limousin exige. La circulation étoit donc nécessaire, la liberté excite donc la circulation. Le seigle, principale nourriture de ces deux Provinces, a totalement manqué à la derniere récolte ; faudroit-il leur refuser des secours ? Voudrions-nous qu'elles nous en refusassent dans nos besoins ? Elles nous ont souvent aidé, nous les aidons, elles nous aideront : voilà la société : réciprocité de services. Sans nos provisions, la disette porteroit la denrée dans ces Provinces à des prix excessifs. Sans la circulation, nos greniers se fermeroient ; dans l'impuissance de profiter de la cherté voisine, les Propriétaires des grains l'ameneroient bientôt ici. Le Peuple n'y gagneroit donc pas ; les Propriétaires y perdroient parce qu'ils vendroient de moindres quantités ; & deux Provinces voisines seroient affamées. Loin donc que nous nous plaignions de l'Arrêt du 13 Septembre, nous nous félicitons du bien qu'il fait à nos voisins & à nous-mêmes.

Il paroît à craindre que la Marche & le Limousin ne soient pas plus heureux cette année, qu'ils ne l'ont été les précédentes : n'est ce pas à eux mêmes que les Habitans doivent s'en prendre ? N'est ce pas à l'usage où ils sont de semer leurs seigles de trop bonne heure, qui les expose à ces dangers ? On remarque en beaucoup d'endroits que les premiers qu'on a semés ont été dévorés par les vers ou qu'ils n'ont pu lever : la même chose est arrivée ici. Ceux qui se sont hâtés d'ensemencer leurs champs pendant la semaine de la S. Michel, tems que tous nos Laboureurs regardent comme le plus favorable aux semailles, ne s'en trouvent pas bien. Pourquoi semer sitôt un grain qui fait plus de progrès en deux mois que les autres n'en font en quatre ? Jettez le même jour, dans le même champ, du froment & du seigle : celui-ci au bout de quelques mois couvrira la terre & commencera même à former des tuyaux quand le premier, encore grêle & petit, aura l'air d'être dans une espece d'engourdissement. Les épis du seigle ne sont ils pas plutôt développés, plutôt en fleurs, plutôt en maturité que ceux du froment ? Il n'y a personne qui ne fasse tous les ans cette remarque ; mais où sont ceux qui sçavent en profiter ? Cependant cette qualité hâtive du seigle devroit bien nous faire entendre qu'un grain si délicat, si sujet à des accidens, ne demande pas à rester aussi longtems en terre que le froment qui, d'un genre plus parfait, semble exiger que la nature mette plus de tems à le former.

Le seigle, semé dans le mois de Novembre où il n'est pas rare de voir une suite de beaux jours qu'on appelle l'*été de la S. Martin*, trouveroit la terre purgée des insectes dont il est si souvent la proie : ses épis ne se développeroient que lorsque les gelées du printems ne seroient plus à craindre ; & une seule gerbe rendroit autant de grains que quatre de la derniere récolte nous en ont donné. Nous voyons une piece de terre qui n'a été ensemencée que quinze jours avant Noël, & où il ne s'est pas perdu un seul grain, pendant que celles qui ont été ensemencées beaucoup plutôt semblent avoir dévoré la semence qu'on leur avoit confiée.

Lorsque pour éviter les inconvéniens dont on vient de parler, on a prétendu qu'il falloit semer le seigle en Mars, on se trompoit sans doute. Plusieurs expériences faites depuis ont démontré que de mille grains de seigle d'automne semés au printems il n'y en a pas la dixieme partie qui monte & produise des épis : le reste talle beaucoup & offre une verdure très-épaisse mais infructueuse. Il n'en est pas de même du seigle de Mars qui réussit parfaitement & qu'on a tort de ne pas cultiver en plus d'un endroit. Quand un autre Cultivateur a soutenu que le seigle ne pouvoit être semé plus avantageusement qu'en automne, il n'a pas été exempt d'erreur. Il y avoit un juste milieu à prendre, & ce milieu que les deux Agronomes ont manqué, c'est précisément l'époque de la S. Martin, tems qui nous paroît le plus propre à semer le seigle.

On a cru jusqu'à présent que ce grain vouloit être semé dans un terrein très sec ; c'est une erreur, on ne l'éprouve que trop cette année. 1°. Les insectes trouvent moins de résistance & font plus de ravages dans une terre presque réduite en poussiere que dans un terrein qui conserve assez de fraicheur pour que ses différentes parties, en retombant les unes sur les autres, à mesure que la charue recouvre les grains, puissent se

réunir & prendre quelque consistance. 2°. Lorsque le seigle commence à pointer & à sortir de cette poussiere, les premieres pluies qui surviennent le déracinent, en faisant ébouler dans l'entre-deux des sillons cette terre mouvante qu'emporte ensuite l'eau. Comment ces tendres plantes, ainsi découvertes & sans appui, pourront-elles résister aux fortes gelées & même aux suites du dégel qui n'est pas moins funeste ? Il y a donc bien moins de risque à semer le seigle dans un terrein frais & tant soit peu humide que dans une terre trop seche, trop désunie, trop poreuse.

Sur tout ce qu'on vient de dire, on s'en rapporte à l'expérience.

DE LOUDUN (*en Poitou*), *le 4 Avril.*

Les genres de commerce le plus en vigueur ou plutôt les seuls en vigueur ici sont ceux des grains, des vins & des eaux-de-vie. Jusqu'au commencement de Mars, nos bleds n'ont presque pas varié : mais il y a eu depuis une augmentation bien forte. La fourniture de froment de 20 septiers (le septier de 12 boiss.) réputée peser de 4000 à 4200, est montée de 365 & 370 à 430 & 435 ; celle de seigle de 290 à 330 & 335 ; celle de bailliarge de 200 à 240. Nous n'imaginons pas que la liberté du commerce, qui pendant plusieurs mois n'a occasionné aucune variation, ait tout d'un coup opéré ce haussement ; & quand elle l'auroit opéré, il seroit très-possible qu'il nous fût très-avantageux, dans le cas, par exemple, où elle auroit ouvert un nouveau débouché. Les travaux de la campagne ont arrêté les transports des Laboureurs ; les ensemencemens de Mars se sont faits par un tems très-beau. On craint pour les seigles. Les fromens ont une assez bonne apparence. Il regne un tems froid, neigeux & gibouleux qui pourra gâter les fleurs précoces.

Il se fait ici de grosses serges uniquement pour la consommation du pays ; on y fait aussi quelques toiles. Notre Fabrique de dentelles communes occupe généralement les femmes du Peuple : elles sont d'un prix de 2 s. à 30 & 40 s. l'aune. Peu de pâcages : il n'y a guere plus de bestiaux que ce qu'il en faut pour la culture. Le bois devient très-rare & hors de prix : les pauvres ne s'occupent que du présent.

DE DIJON, *le 4 Avril.*

Les grains se sont soutenus fort haut : les prix du Marché pendant le mois de Mars ont été de 5 liv. 5 s. à 6 liv. 5 s. La livre de pain de premiere qualité vient d'être taxée à 4 s. 2 d. ; faute de deniers, elle sera payée un denier plus cher. On peut voir sur tout dans les Douanes que le Peuple paye de grosses sommes de surérogation faute de petites monnoies.

Sans la liberté de vendre hors des Marchés, la livre de pain auroit dû être taxée, suivant les anciens réglemens, 4 s. 6 den. Moyennant cette liberté, le Boulanger a pu s'approvisionner à meilleur compte, & la Police a cru devoir avoir égard à cette circonstance. Voilà 2 ou 3 den. gagnés par le Peuple sur chaque livre de pain. Cet exemple mérite d'être remarqué.

Mais la taxation porte-t elle en totalité sur une regle juste ? Un Citoyen éclairé qui a eu part à l'administration municipale, a prouvé le contraire dans un projet de réglement bien raisonné & bien calculé. (*Nous l'avons sous les yeux*). Fondé sur des expériences, sur l'autorité des Ecrivains économiques, sur des exemples très-sages, il a proposé de taxer le pain bis-blanc aux deux tiers de la valeur du blanc, conformément au réglement fait à Clermont pour Saint-Pourçain, au lieu que son prix actuel n'est qu'à moitié de ce dernier. De cette disproportion injuste, il résulte que les Boulangers font le pain commun mauvais, & qu'on est obligé d'acheter du pain cher si l'on veut le manger bon. Les Boulangers feroient cette espece de pain meilleure, s'ils n'y perdoient pas ; il s'en débiteroit davantage ; tout le monde y gagneroit. Il est à desirer que le Corps Municipal prenne de nouveau en considération le projet dont nous venons de parler.

On se plaint à Montpellier, à Cusset &c. d'un droit de coupe au 64e., d'un droit de laide au 50e. &c ; nous payons à notre Halle un 32e. du prix de la mesure ; & ce droit est souvent étendu sur des grains qui ne le doivent pas, & souvent il donne lieu à des contestations qui tombent sur la tête du Peuple. Il est si fort qu'il ne rend presque rien ; car il n'est admodié que 360 liv. par an. Dans le tems où les Laboureurs & les Marchands étoient obligés d'aller payer au Fermier de

la Halle un tribut qu'ils ne lui devoient pas, il a fait des gains considérables. L'ordre naturel est rétabli; mais le commerce ne change pas de cours si facilement. si la liberté nous a été favorable, comme on vient de le voir, nous n'en avons pas pourtant encore recueilli tous les avantages; parce qu'en général il n'y a presque point de commerce dans cette Ville, & que celui des grains n'a pas pu y avoir lieu. Dans notre situation présente, nos grains sont trop chers pour être enlevés; le négoce ne peut tourner vers nous ses spéculations que pour concourir à notre approvisionnement.

On a ci-devant proposé aux Propriétaires du droit de Halle de le vendre à rente à la Ville; ils l'ont refusé: la Ville leur a offert de l'admodier pour ne pas le lever; ils l'ont refusé dans la crainte frivole de la prescription. A leur tour, ils ont proposé des échanges mais peu convenables. Ils seroient peut-être plus traitables aujourd'hui qu'ils ne doivent pas espérer que le Citoyen sera de nouveau forcé de leur donner gratuitement une partie du prix de sa denrée. Dans les arrangemens pour les extinctions de ces droits, les parties intéressées ne doivent pas oublier que le remboursement ou la compensation ne doit pas se régler sur des baux passés sous le régime prohibitif, parce qu'alors leur produit étoit forcé par une cause qui n'existe plus.

De Pontivy, *le 4 Avril.*

Ceux qui veulent tenir les Paysans dans l'ignorance, veulent que les morts ensevelissent les morts. Ceux qui travaillent à les instruire rendent la vie à ceux qui nous la donnent. Au risque d'offenser les Fauteurs de la Barbarie, nous édifierons les Partisans de l'instruction par un exemple de bienfaisance éclairé que vient de donner dans ce pays M. le Comte de Boisgeslin, Maître de la Garderobe du Roi.

Pour apprendre à ses Vassaux l'art qu'ils s'imaginent sçavoir, ce Seigneur a établi au milieu d'eux une famille Angloise versée dans la science rurale de sa Nation. On a vu pour la premiere fois dans le pays de vrais Cultivateurs; nos prétendus Cultivateurs ne les ont pas reconnus.

Nos Chefs de culture sont à peine à ces hommes-là ce que des Manœuvres sont à des Maîtres. Les premiers n'ont que des bras machinalement mus par la routine: ces Anglois sont gens de tête & de main: ce qu'ils exécutent, ils l'ont projetté, raisonné, calculé.

Pendant que nos Paysans ne sçavent ni lire ni parler une Langue, ces hommes-là sont lettrés, ils sont Géometres, Méchaniciens, & sur-tout Physiciens. Ils ne font pas une opération parce qu'on a coutume de la faire: ils justifient ce qu'ils entreprennent; l'effet ne les a point encore démentis.

Nos Laboureurs ne voyoient pas mieux que nos Citadins, que la nature a revêtu les moutons d'une laine épaisse & oléagineuse pour les défendre contre les intempéries des saisons, & que les entasser dans de petites étables, c'étoit les jetter dans le feu de la contagion pour les garantir du froid. Nos Anglois ont fait *parquer* leurs moutons *pendant l'hiver*, & leur bétail a été si supérieur à celui des autres qu'il s'est vendu plus cher d'un quart. Il faut sçavoir que le commerce le plus considérable de ces campagnes, est celui des moutons.

Nos Paysans ont vu & n'ont pas cru; ou plutôt l'amour propre s'efforce de leur fermer les yeux pour qu'ils ne croyent pas; car non seulement l'amour propre s'allie avec l'ignorance, mais il en devient plus intraitable, parce qu'elle l'éloigne de la réforme par inhabileté. Ils invoquent leurs ayeux & méconnoissent leurs maîtres. Des hommes qui choquent les mœurs, les usages, les méthodes du pays, des hommes singuliers, novateurs, convaincus d'une supériorité de sçavoir (on diroit presque des *hommes à systême*), ne leur paroissent pas dignes d'eux, de leur confiance, de leur indulgence même. Mais qu'on ne s'y trompe pas, s'ils se trompent eux-mêmes sur leurs sentimens: qu'ils laissent parler d'abord leur petite jalousie & leur petit orgueil, ils n'y croyent pas; leur intérêt les ramenera bientôt à la raison & à la réforme. Quand la génération présente résisteroit, ce qui est hors de vraisemblance, à la force de l'expérience répétée, ces Etrangers seront au moins les Précepteurs & les Bienfaiteurs des générations futures.

Ces mêmes Cultivateurs ont en même tems changé en prairies des marécages respectés pendant des siecles. D'une eau bourbeuse, ils ont fait une excellente terre. Se-

lon l'usage, parce qu'ils font disparoître l'ancien cahos, on dit qu'ils troublent l'ordre. On trouve étrange qu'un Seigneur respectable ait transporté en Basse-Bretagne des hommes & des méthodes qu'on n'y avoit jamais vus : mais le bétail s'améliore, la lumiere brille, une moisson de gloire s'éleve pour lui, & de biens pour tous.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expériences faites en Silésie pour guérir le tournoyement *des moutons.*

Cette maladie fait souvent de grands ravages parmi les moutons ; mais on s'est vainement épuisé en recherches pour y trouver un remede efficace. Il y a deux ans que la Société Patriotique de Silésie proposa un Prix pour l'Auteur qui indiqueroit les meilleurs moyens de guérir cette maladie, ou de la prévenir, s'il étoit possible. On n'envoya point de Mémoire. Le Prix fut encore proposé l'année derniere ; la Société a reçu deux Mémoires que nous ferons connoître dans la suite ; en attendant de remplir notre engagement, nous allons rendre compte des expériences qu'a faites relativement à cet objet un Seigneur Silésien qui ne croit pas se dégrader en faisant un amusement ou même une occupation de l'économie rurale.

M. de Lestwitz, l'illustre Agronome dont nous parlons, a de nombreux troupeaux de moutons dans ses terres. Le tournoyement les avoit attaqués ; il lut & mit en pratique tout ce qu'on a essuyé & publié pour la guérison de cette maladie, mais rien ne réussit. Après avoir épuisé tous les remedes qu'il connoissoit, les ravages continuerent & il n'en perdit pas moins onze moutons dans l'espace de trois mois. Lassé de chercher inutilement le remede, il s'est appliqué à découvrir la cause & le siege du mal. Le premier mouton attaqué de cette maladie, qu'il fit ouvrir, avoit le sang pur, la chair fraîche, les intestins & les autres parties du corps en bon état ; mais à la tête, immédiatement au-dessous du crâne & du côté gauche, on trouva une grosse vessie pleine d'une matiere aqueuse. On ouvrit la vessie & l'humeur en sortit avec impétuosité. C'étoit de ce côté que l'animal avoit toujours tourné la tête. Tout près de la vessie, le crâne étoit rongé ; il y avoit même un petit trou par lequel on faisoit passer aisément une tête d'épingle. Un autre mouton qui avoit pris des remedes propres à purifier le sang & avoit été saigné deux fois fut aussi ouvert. On lui trouva également une vessie pleine d'eau, mais placée en tirant un peu du côté droit. Son crâne étoit pareillement rongé ; on examina bien la tête & l'on y compta jusqu'à 22 vers, les uns plus gros, les autres plus petits, la plûpart grisâtres & tachetés de noir sur le dos, quelques-uns tout blancs. On crut alors avec raison s'être assuré de la cause du mal.

Cependant cinq autres moutons furent attaqués de vertiges ; comme un de ces animaux étoit bien malade, M. de Lestwitz le fit ouvrir. Tout le corps paroissoit fort sain ; la tête, siege du mal, étoit moins maltraitée que celle du premier, & l'on ne put y compter qu'un petit nombre de vers. Ils s'étoient logés, les uns en dedans du naseau & dans cette peau qui contient les glaires ; les autres dans la partie intérieure qui est immédiatement au-dessus des yeux. Ils avoient rongé le crâne au côté droit où l'animal se tournoit sans cesse ; mais ils n'avoient pas encore fait de trou.

Après cette découverte, il auroit fallu trouver un moyen pour tuer ces vers. L'illustre Econome Silésien fit, de l'avis d'un Médecin Vétérinaire, prendre à un mouton de l'huile de sapin & de tems en tems du *balsamum sulphuris* ; malgré ce remede qui fut continué pendant quinze jours, l'animal mourut. Cependant on lui trouva au-dessous du naseau cinq vers morts qui étoient en chemin pour aller dans la gorge & avoient commencé à céder la place. Le siege principal du mal renfermoit un plus grand nombre de vers vivans. Un autre mouton qu'on laissa sans lui administrer aucun remede, avoit deux vessies ; on ne put découvrir aucun vers dans la tête ou ailleurs. On en vint à faire le trépan ; l'animal parut alors se mieux porter ; il alla de même pendant plusieurs jours, mais il eut ensuite le même sort qu'avoient eu les autres. Il avoit des vers ; on n'auroit pas dû oublier de les enlever, après l'opération du trépan.

De tout cela, M. de Lestwitz conclut que

la maladie provient, ou du ſang qui ſe porte en trop grande quantité vers la tête & y occaſionne une extravaſion des vaiſſeaux lymphatiques du cerveau, ou des vers qui irritent la peau des glaires & des autres peaux de la tête qui tiennent au cerveau ; par cette irritation, la lymphe ſe raſſemble à la naiſſance du cerveau & y reſte en ſtagnation. Ce reſpectable Agronome appuye encore ſon opinion ſur ce que les moutons malades du tournoyement ont le ſang d'un rouge vif. Les jeûnes moutons dont le ſang eſt naturellement plus agité, ſont auſſi plus ſujets à ce mal. M. de Leſtwitz ne prétend pas que les vers ſoient la premiere ou la ſeule cauſe de la maladie ; il croit que les cauſes ſont compliquées, & il n'oſe rien prononcer là-deſſus. De 11 moutons attaqués du tournoyement, il en a trouvé 9 avec des vers. Les expériences que d'autres Propriétaires ont faites relativement au même objet s'accordent avec les ſiennes. Nous allons dire deux mots de quelques autres qui ont été faites auſſi en Siléſie, mais avec un peu plus de ſuccès.

Un riche Propriétaire de cette Province voyant que le tournoyement attaquoit ſes nombreux troupeaux, ordonna à un de ſes Bergers de bien examiner l'endroit où une de ſes brebis, âgée d'un an & bien malade, paraiſſoit ſouffrir le plus. Quand le Berger s'en crut aſſuré, il enleva, par ordre de ſon maître, un morceau du crâne de la bête malade ; ce morceau étoit de la largeur d'une piece de deux gros ou d'une piece de ſix ſous de France. Quand il eut ainſi ouvert le crâne, il mit la tête de l'animal ſens deſſus deſſous, & laiſſa bien écouler la matiere aqueuſe. Après cela, il panſa la plaie ; la brebis fut, malgré la douleur de l'opération, ſoulagée preſque ſur le champ & ſe mit à manger. Elle alla toujours mieux & ſe trouva enfin parfaitement guérie. Cependant elle ne vaut pas celles qui ſont du même âge & qui n'ont pas eu la même maladie. Une autre brebis malade ſur laquelle cet Econome a fait faire auſſi le trépan l'automne derniere, ſe porte beaucoup mieux que n'eſt la précédente, parce que l'opération a été mieux faite & avec plus de précaution.

I I.

Education des veaux.

On avoit demandé en Siléſie ſi la méthode de ſevrer les veaux au mois de Juin eſt nuiſible ou avantageuſe ? M. Sierſberg, Econome de cette Province, vient de réſoudre cette queſtion, non par une belle diſſertation ou par des conjectures, mais en ſevrant, dans le mois indiqué, des veaux, & en donnant des détails ſur la méthode qu'on doit ſuivre pour réuſſir. Les veaux qu'il a ainſi ſevrés ſont plus beaux que ceux qu'on a laiſſé tetter plus long tems, par reſpect pour le préjugé. M. Sierſberg a eu la ſage précaution de ne jamais donner de l'herbe verte aux veaux ſevrés, & de ne les point laiſſer aller aux pâturages. Il les a fait nourrir, pendant un an, à l'étable avec du bon foin, de la paille d'avoine, de la paille menue & détrempée dans de l'eau où l'on avoit mis un peu de ſel, ou dans de l'eau de marc de braſſerie. La ſeconde année, les veaux ne doivent encore prendre que de la nourriture ſeche. Il faut avoir ſoin de les laver & de les étriller ſouvent. On ne ſçauroit les tenir trop proprement ; plus on les nettoyera, plus ils ſeront à couvert des ravages de la vermine. Ce n'eſt donc pas le tems où l'on ſevre les veaux qui leur eſt nuiſible, mais c'eſt uniquement l'eſpece de nourriture qu'on leur donne & le peu de ſoin qu'on en prend. M. Sierſberg obſerve que la nourriture des champs nuit à toute ſorte de beſtiaux pendant les mois d'été.

I I I.

A V I S.

Le ſieur Lanzet, Fabricant à Arras, fait ſçavoir qu'il a découvert une herbe dont il fait une étoffe qu'il fabrique lui-même. Cette étoffe, de couleur ventre-de-biche, eſt plus brillante que la ſoie & d'un meilleur uſage. Comme elle n'eſt ſujette à aucune ordure, il en fabrique des habits, veſtes, culottes, bas &c. Il a obtenu un privilége excluſif & a été approuvé au Conſeil.

Ceux qui deſireront en faire uſage pourront s'adreſſer à Paris chez *le ſieur Billette, Marchand Bonnetier, rue Ticquetonne, près la rue Montorgueil.*

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 5 Avril 1775, au Samedi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la

Halle de 22, 27 liv. 10 ſ. à 32 l. 10 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 19 à 21 l.; l'orge, de 15, 16 à 17 liv. Le froment à la Grève, de 30 à 31 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 15 l. 10 ſ. à 16 l.; l'orge, de 14, 16 à 17 l. auſſi *le ſeptier*.

Du Mercredi 5 Avril 1775, au Samedi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 l. 10 ſ.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le ſeptier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 12 Avril 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Avril 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	717	10		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piaſtres à	48	17	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Avril 1775.*

Amſterdam	55 ¼
Londres	31 1 16e. à ⅛
Hambourg	181 ½
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94 ¼
Lyon *Pâques*	¼ à ⅝ p. ⁰⁄₀ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1892 ½ . . .	1892 ½ 95 92 ½ .	1895 . . . .
D°. 16es/25 . . .	1215	1220	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405 3	405	405. . . . .
Reſcriptions . .	8 8 ¼. . . .	8	8 7 ¾ 7 ½ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Lundi 3 Avril. *Meſſieurs*		Du Mardi 4. *Meſſieurs*		Du Mercredi 5. *Meſſieurs*	
Delamotte.. pplles.	F.	Cauchy..... pplles.	C.	Defrance... pplles.	C.
Viageres.....	F.	Viageres	C.	Viageres	C.
Tontine.....	F.	Tontine	C.	Tontine.....	D.
Creuzé..... pplles.	A.	Defays..... pplles.	C.	Cochin..... pplles.	C.
Viageres....	A.	Viageres	C.	.....	
Tontine	A.	Vieillard... pplles.	J.	.....	
Maſſon..... pplles.	C.	Viageres....	J.	.....	
Viageres.....	C.	Tontine.....	J.	.....	
Thevenin... pplles.	C.	Marſollier.... vres.	E.	.....	
Viageres.....	E.	.....		.....	
Certain..... pplles.	J.	.....		.....	
Viageres	C.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 25 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 2 Novembre.*

IL eſt des pays où tout le bien à faire, on l'oblige du Gouvernement : il en eſt d'autres où les Citoyens ſecondent, aident, préviennent même le Gouvernement dans le bien auquel ils peuvent concourir. Il y a vraiſemblablement encore dans ces derniers du patriotiſme & des mœurs. La Saxe peut ſe glorifier d'être de ce nombre. Pendant la derniere diſette, la charité a fait les plus grands efforts pour ſauver des Peuples entiers, pour les ſauver non-ſeulement du danger préſent, mais encore de ceux que la mendicité, l'oiſiveté, l'ignorance, l'indiſcipline trainent à leur ſuite. Elle a fondé des Ecoles, des Fabriques, des établiſſemens en tout genre. Les circonſtances ont heureuſement changé; mais les vertus ne ſe ſont pas démenties : le même *eſprit public* regne, & il ne ceſſe de ſe ſignaler par de nouveaux actes de bienfaiſance. Il y a environ 150 ans qu'il s'étoit formé un Inſtitut ſous le titre de *Societas charitativa*. Il eut de l'éclat & même quelque durée : la ferveur ſe relâcha & il tomba. Cette Société vient de ſe relever : mais plus éclairée que dans des tems où l'on ne ſçavoit que fonder de lourds Hôpitaux & prodiguer des aumônes ſtériles, elle a médité des établiſſemens ſalutaires, & elle s'eſt d'abord déterminée à la fondation d'une Ecole gratuite d'accouchement. La direction de cette Ecole, la premiere de cette eſpece fondée dans cet Electorat, a été confiée au zele d'un des Membres de la Société, M. le Docteur Haenel, Conſeiller de la Cour & Médecin de S. A. E. M. Wilde, Chirurgien Général de l'Armée, ſe charge de l'inſtruction. On enſeignera aux Eleves l'Art de traiter les femmes pendant leurs couches & même pendant leur groſſeſſe. On a invité un certain nombre de Chirurgiens & de femmes des différens Cercles de l'Electorat à venir aſſiſter aux leçons. La Société procurera des facilités & des ſecours à ces dernieres; & elle donnera un aſyle à des femmes enceintes qui ſeront accouchées & ſoignées gratis.

Une autre Société bienfaiſante, établie à Leipſick, continue ſes charités envers les Peuples de divers lieux que des calamités ont frappés. Son tréſor ne s'épuiſe pas; la générosité de quelques Citoyens le remplit ſans ceſſe. Nous ne craignons pas d'aſſurer que la Société Patriotique de la même Ville eſt une des plus reſpectables & des plus utiles que l'amour du bien public, du bien commun de l'humanité, ait formées juſqu'à ce jour; & que ſon *Bureau d'Annonces* eſt le dépôt le plus précieux qui ait été juſqu'à préſent établi, pour les progrès des Arts & les uſages économiques. Nous n'étendrons pas davantage ce tableau : il ſuffit à la gloire de nos Concitoyens. Il n'eſt aucun genre de bienfaiſance privée qu'ils n'embraſſent avi-

dement : par la réunion des vertus, des lumieres & des ſecours, cette bienfaiſſance devient en quelque ſorte une puiſſance tutélaire. Ils n'ont pas ce zele qui ne ſçait que cenſurer & ne ſçait pas agir : ils font le bien qu'ils peuvent faire, & c'eſt par-là qu'ils ſollicitent vivement le bien qu'ils ne peuvent que deſirer. Le Gouvernement les voit & les entend.

De Bonn, *le 4 Novembre.*

Nous avons eu, cette année, une plénitude de récoltes dont il y a peu d'exemples. Les moiſſons ont ſurpaſſé notre attente : les vendanges ſont ſupérieures, quant à la quantité & à la qualité, à celles de 1766. Sur la Moſelle, on a été olbigé de renoncer à faire du cidre, par la néceſſité où l'on s'eſt trouvé d'employer pour les vins tout ce qu'il y avoit de tonneaux. Ce genre de récolte n'a pas été moins abondant ſur le Meyn & ſur le Rhin.

De Francfort, *le 11 Novembre.*

» Lorſque nous avons parlé de la Légiſlation Agricole introduite dans le Comté » de Schaumbourg par le Comte regnant, » lorſque nous avons inſinué que ce Légiſlateur étoit vraiment le Pere de ſon Peuple, nous n'avons fait que répéter le cri » public ; nous avons même modéré les éloges en attendant que nous puſſions louer » la bienfaiſance, comme il convient de la » louer, c'eſt-à-dire par ſes œuvres.

» M. le Comte de Schaumbourg eſt un » des premiers Souverains de l'Allemagne » qui ait ſupprimé les communes. Ce bien » avoit ſans doute été précédé de pluſieurs » autres, puiſque l'amour fit taire le préjugé que les Sujets avoient contre cette » innovation : ils obéirent ſans répugnance ; » & ils ſont aujourd'hui récompenſés de leur » ſoumiſſion. Depuis 1769, l'Agriculture a » étendu ſon domaine preſque de moitié ; & » ſes fruits ont enrichi le Peuple au-delà de » cette proportion.

» Les corvées ont été nouvellement abolies. La fertilité de la terre ſera bientôt accrue par la liberté des Cultivateurs autant » que la puiſſance du Prince l'eſt par la liberté des Sujets. L'office d'Agriculture eſt » de *gouverner* la terre, & ce n'eſt pas là » l'ouvrage d'hommes abrutis ; comme le » propre de la Souveraineté eſt de *gouverner* » les hommes, & il faut traîner les eſclaves.

» M. le Comte de Schaumbourg a créé » une eſpece d'*Aréopage agricole* : tout bon » Agriculteur eſt, pour ainſi dire, membre-né de ce Sénat ; le Souverain n'en paroît être lui même qu'un ſimple Membre, » puiſqu'il s'y confond avec ſes Sujets, qu'il » y demande des conſeils, qu'il y reçoit des » avis. C'eſt-là qu'il connoîtra les proportions immuables que la nature établit entre les avances & les récoltes, entre l'impôt & ces avances & ces récoltes, entre » les droits du Cultivateur, du Propriétaire » & du Souverain. C'eſt-là qu'il reconnoîtra » que la terre eſt l'unique ſource de richeſſe, » qu'elle paye tous les genres poſſibles d'impoſitions, & qu'il n'eſt qu'un impôt naturel ou conforme aux loix éternelles de » l'ordre phyſique &c.

» M. le C. de S. vient enfin d'inſtituer une » eſpece d'Ordre Agricole. Ceux qui contribueront aux progrès de l'Agriculture » ou qui ſe diſtingueront par leurs ſuccès, » porteront à la boutonniere une médaille » d'argent qui vient d'être frappée. On y lit » les deviſes & les inſcriptions ſuivantes : » 1°. *Dieu t'ouvrira le tréſor de ſes bénédictions ; il bénira tes campagnes & couronnera » par le ſuccès toutes tes entrepriſes.* 2°. Au-» deſſous, *Médaille pour ſervir de prix dans » le pays de Schaumbourg, Lippe* 1775. 3°. » ſur le revers, *ſeme & ne te repoſe pas que » tu n'ayes auſſi ſemé pour l'indigent.* Cette » ſentence eſt entourée d'épis de bled ſur » leſquels un ſoleil darde ſes rayons. 4°. Au » bas : *pour l'encouragement de l'Agriculture.*

» Une proclamation vient d'être lue & » affichée dans ce petit Etat, pour *inviter* les » Cultivateurs à donner des inſtructions ſur » la culture de chaque diſtrict, ſes vices, » les moyens d'y remédier &c. C'eſt ainſi » que les Princes s'éclairent pour le bonheur de leurs Peuples & le leur.

ITALIE.

De Florence, *le 4 Novembre.*

S. A. R. a fait notifier par un Acte du 28 Octobre, qu'Elle fera rembourſer aux Etrangers, Propriétaires d'effets publics connus

ſous le nom de *Luoghi di Monte*, leurs capitaux ſans aucune réduction. L'intérêt de ces fonds n'étoit payé qu'à 3 pour 100: il ceſſera de courir, paſſé le mois de Novembre. Dans le courant de ce mois, tous les Capitaliſtes qui ſe préſenteront en perſonne ou par Procureur avec les pieces juſtificatives de leur créance recevront leur rembourſement. La ſomme totale de ces dettes monte à 102,475 ducats. S. A. R. a trouvé les moyens de libérer l'Etat en ſupprimant une foule de droits ſans les remplacer par des droits nouveaux : Elle les a trouvés dans l'économie en tout genre de dépenſes, l'application d'un Miniſtere integre, laborieux & éclairé, & ſur-tout dans cette ſuppreſſion même des faux impôts qui dévoroient le revenu public comme le revenu particulier, avec l'apparence de l'augmenter. Elle s'eſt convaincue par une étude profonde des loix & de l'ordre naturel, que ce genre d'économie qui ſembleroit d'abord être tout au profit des Sujets & aux dépens du Souverain, eſt préciſément le plus urgent à employer pour groſſir ſa propre recette. Cette conviction ſe manifeſte dans tous les actes émanés de l'Autorité ſuprême pour l'abolition des droits & des gênes qui, en foulant le commerce & l'induſtrie, interceptoient le prix des produits de l'Agriculture & ſes avances. On y remonte au principe fondamental du *droit de propriété*; on y déduit de ce droit la loi irréfragable de la liberté de la culture, du commerce, de l'induſtrie ; on y montre cette liberté tendant le grand reſſort de l'intérêt perſonnel vers le bien commun même ſans le ſçavoir, on y préſente tous les intérêts réunis en un ſeul, celui de la culture, & toutes les richeſſes ſortant d'une ſeule ſource, la terre. Ces vérités ſont formellement énoncées en particulier dans les derniers Edits de S. A. R. portés pour l'abolition de la Congrégation de l'Annone & des Réglemens qui empêchoient en divers cantons les poſſeſſeurs de terres de couper leurs petits bois & de mettre leur bien en juſte valeur : elles motivent la liberté que ces loix rendent à l'Agriculture & au Commerce.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Novembre*.

La Chambre des Communes a réſolu de continuer les droits ſur la drêche.

Par une Ordonnance de S. M. du 6, il eſt permis aux Armateurs qui font le trafic ſur la côte d'Afrique, de charger une certaine quantité de poudre, fuſils, piſtolets, balles &c, pourvu que ces articles ſoient employés dans ce trafic même, en échange contre des Eſclaves, de l'ivoire, de l'or, & en donnant les ſûretés ſuffiſantes à la *Douane*. C'eſt un léger effort pour remettre le commerce en activité.

La taxe du pain vient d'être de nouveau baiſſée dans cette Capitale.

Il ſe forme à Newcaſtle une Aſſociation dont les Membres s'engagent à ne prendre aucune marchandiſe des Manufactures de Mancheſter, en haine de ce que cette Ville a préſenté une Adreſſe contre les Américains.

Le Lord Barrington a remontré aux Communes que ſi l'Armée étoit augmentée de vingt mille hommes, comme on paroît en avoir formé le deſſein, la dépenſe pour les Troupes monteroit à 1,432,000 livres. Le Miniſtere eſt convenu avec la Chancellerie d'Hanovre qu'il donneroit 5 liv. 7 ſ. à chaque homme de recrue qui ſeroit levé dans l'Electorat.

Suivant les papiers de Dublin, depuis la Notre-Dame de 1773 juſqu'à celle de 1775, il eſt entré dans le Tréſor public 1,811,285 livres; il a été payé 1,744,709 liv. : reſte 66,576 liv. La dette nationale montoit, à la derniere de ces époques, à 976,117 livres.

Nous recevons de Plymouth l'avis ſuivant.

Le Capitaine Benjamin Loxly, arrivé de Philadelphie, avec une cargaiſon de farine & de bled, a rapporté qu'il avoit mis à la voile avec cent autres bâtimens chargés des mêmes denrées pour l'Angleterre, mais qu'auſſi-tôt le Port avoit été fermé. Sans les ſecours de l'Amérique, une grande partie du Royaume auroit ſouffert la famine, l'année derniere ; & cette année, comment ſubſiſterons-nous ? La récolte de l'orge a été fort petite ; ainſi de toutes les autres eſpeces de grains. Il y a eu aſſez de froment, mais le grain en eſt léger. On eſtime que dans la plûpart des Provinces, la récolte générale ne va qu'aux deux tiers de l'année commune.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 11 *Novembre.*

Du 3 au 10, il eſt arrivé des Golfes de Caſſandre & de Corinthe, de la Morée, de la Romanie, la Cale, Larta, Volo &c. 34350 charges de bled. Suivant le recenſement fait le 7, il y avoit en Ville à cette époque 80,000 charges : du 7 au 10, il en eſt entré 2050. Il y en a 400 d'avoine blanche de Trieſte & 2000 de ſeigle du Nord : on n'a point ordre de vendre cette derniere eſpece. Le bled vaut, prix courant ſur la place, celui de la Nouvelle-Angleterre de 26 à 27 l., de Quebec & du Nord 25 à 26, de l'Archipel 25 à 27, de Morée 23 à 24, de Barbarie 25 à 29, d'Italie 24 à 27, de Provence 35 à 39, la charge. L'avoine blanche de Trieſte vaut de 15 à 16 liv., la noire de Toſcane (point en Ville) 17 à 18 : le ſeigle du Nord, s'il étoit à vendre, vaudroit 14 à 15 liv.

Juſqu'à préſent, il eſt arrivé 24 bâtimens de Terre-Neuve.

Un violent ouragan qui ſemble avoir parcouru l'Europe d'un bout à l'autre, le mois dernier, a battu les côtes de Gênes, d'Antibes &c, briſé des navires, renverſé des maiſons & cauſé divers autres dommages. La côte de Portugal a également eſſuyé la tourmente : il a péri trois navires Porugais à la rade de Liſbonne, & un vaiſſeau de guerre à la barre d'Oporto, ce déſaſtre eſt arrivé le 19 Novembre. Le même jour, les mêmes vents ont troublé la mer du Nord, l'Océan & la Méditerranée.

De Puicheric (*Bas-Languedoc*), *le* 12 *Novembre.*

La pluie tomba ici en ſi grande abondance les derniers jours de Septembre & le 1 Octobre que, malgré les ſoins que le Directeur du canal de communication des deux mers prit pour l'évacuation des eaux, elles s'éleverent de 3 pieds au deſſus des bords de la Retenue conſtruite ici, & emporterent plus de 180 toiſes cubes de terre. Un des tenaillons de l'aqueduc de l'éguille croûla, & la navigation fut interrompue. Le mal étoit effrayant, la réparation étoit preſſante, car il ſe trouvoit à Béziers un grand convoi de barques deſtinées pour la Foire de Bordeaux dont l'ouverture étoit fixée au 15 d'Octobre. Le zele le plus actif y pourvut. Trois cens hommes furent auſſi-tôt aſſemblés pour ce travail extraordinaire ; & malgré la pluie qui continua pendant qu'ils avoient la main à l'œuvre, la brêche fut fermée, & le tenaillon réparé le 8. Les barques de Béziers paſſerent à dix heures le même jour, & elles ſe trouverent à Bordeaux au moment où la Foire s'ouvroit. Jamais ouvrage de cette conſéquence n'a été exécuté avec tant de promptitude.

Du Comté d'Astarac, *le* 12 *Novembre.*

L'épizootie, en nous enlevant notre bétail, nous a fruſtrés du débit de nos bleds, notre unique reſſource. La plus belle des récoltes, loin d'alléger le poids de nos peines, eſt pour nous un nouveau fardeau. Le ſac de bled qui a valu 13 & 14 liv., ne ſe vend plus que de 7 à 8, & à ce prix même l'on ne trouve pas à vendre. Faute de bêtes de trait, nous ſommes comme ſous la clef de la prohibition, miſérables au milieu de l'abondance.

D'Avignon, *le* 13 *Novembre.*

Ce pays a éprouvé dans ſes vendanges la même diſgrace que la plus grande partie des vignobles de France. Les pluies tombées à cette époque, ont gâté beaucoup de raiſins. Cette perte eſt évaluée à un quart de la récolte, & ce n'eſt pas la plus grande : la pourriture a fort altéré la qualité du vin.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 13 *Novembre.*

Les prix des vins nouveaux ne ſe fixent pas. Le peu de vin rouge qu'on ſerre ſemble faire un vuide conſidérable dans le commerce ; il n'y a preſque point de vente en ce genre. Chaque Particulier garde ſon vin blanc dans l'eſpérance de le vendre à haut prix à nos Cabaretiers & aux Poitevins ; en ſorte que les Bouilleurs accoutumés à ramaſſer ce vin dans nos campagnes pour le convertir en eau-de-vie, demeurent dans l'inaction. Cette ſuſpenſion de commerce

& de diſtillation tient les eaux-de-vie à un taux fixe : depuis deux mois, elles ſont à 150, 155 l. les 27 veltes.

A chaque Marché, il y a une nouvelle diminution dans les prix des grains. On croiroit d'abord que c'eſt l'abondance qui produit cet effet ; non c'eſt un fléau. Depuis pluſieurs années les charanſons infeſtent nos bleds. Nos ſemences ſont-elles mal choiſies ? Nos champs ſont-ils mal cultivés ? Ces inſectes ſe ſont-ils emparés de nos greniers ? Toutes les précautions que l'on a priſes, n'ont fait que diminuer le mal : cette année, elles paroiſſent avoir été tout-à-fait inutiles. Le Propriétaire ſe hâte de vendre, dans la crainte de tout perdre ; il ne regarde pas au prix, & le prix eſt avili par le concours précipité. Après tant de recettes publiées pour la deſtruction de ces inſectes, ils ſont une plaie pour ce pays ! La méthode qui opere en un lieu, n'auroit elle pas dans d'autres lieux la même efficacité ? Il paroît en général que celle qui peut être employée avec le plus de ſuccès par des Particuliers, c'eſt d'attaquer les charanſons avec des plantes ou des huiles d'une odeur forte. Un Seigneur de Bretagne en préſerve conſtamment ſes greniers en les faiſant bien frotter avec de l'huile de noix quelque tems avant que l'on y ſerre les grains. Le choix & le chaulage des ſemences, la maturité & la pureté des fumiers, l'extirpation exacte des mauvaiſes herbes, la propreté & le verniſſage des magaſins ne contribueroient-ils pas à prévenir le mal ou à l'adoucir ? Les Boulangers pourront paſſer ces grains au four. Ils achetent à force. La Police, informée des diminutions hebdomadaires & des achats des Boulangers, a ſoin de renouveller, chaque ſemaine, la taxe du pain : la livre de ſeize onces eſt à 22 deniers.

La dyſſenterie déſole cette Ville & les lieux circonvoiſins. Elle eſt ſur-tout mortelle pour les enfans & les vieillards.

De Besançon, *le* 15 *Novembre.*

Les moiſſons & les vendanges ont fructueuſement occupé un Peuple nombreux de pauvres. Ils ont recueilli de bons ſalaires & le bon marché de denrées. Les travaux publics en avoient employé, à l'avantage commun, un nombre conſidérable avant la fauchaiſon ; depuis cette époque, les travaux de la campagne les ont ſoutenus. Le Gouvernement vient de leur aſſurer une nouvelle reſſource ; l'ardeur avec laquelle ils ont répondu à ſes premiers bienfaits a ſemblé mériter cette récompenſe. Ils ont mis, au printems dernier, autant de diligence & de ſoin à faire des remblais près de Veſoul, que de malheureux Corvéables y auroient mis d'indifférence & de lenteur. L'ouvrage a été exécuté avec cet intérêt & cette force que donnent le beſoin & le deſir de ſatisfaire le devoir le plus impérieux de la nature & le devoir le plus précieux pour les cœurs ſenſibles.

De Poitiers, *le* 15 *Novembre.*

Notre territoire a, comme tant d'autres, ſouffert, cette année, des coups du fléau qu'on appelloit jadis *ban des vendanges*. Sans être proprement un vignoble, il eſt aſſujetti aux formes qui emportent quelquefois le fond de la récolte ; & ces formes, en violant l'ordre de la nature, ont ôté la ſubſiſtance à une foule de pauvres gens. Les vendanges ſe ſont faites 15 jours trop tôt. La majeure partie des raiſins étoient ſi verds, lorſqu'on les a coupés, qu'ils étoient inſupportables au goût. Le tems en eſt fixé ſur un rapport d'Experts. Ces Experts, quand leur raiſin ſera mûr, décideront hardiment que toute la récolte eſt mûre, & feront vendanger du verjus. La plûpart d'entr'eux ſont des hommes pauvres qui, intéreſſés à hâter leur propre vendange pour jouir quelques jours plutôt, ſacrifient l'intérêt commun.

Les vins ſont de mauvaiſe qualité. La plûpart ſe ſont aigris ou ont pouſſé. Preſque tous les rapés ſont aigres : c'eſt un malheur pour les pauvres gens qui n'ont point d'autre boiſſon & n'ont pas le moyen d'acheter du vin. Ils ſont condamnés, par cette inepte pratique, au pain & à l'eau, ſi toutefois ils ont du pain.

Les *couvrailles* ſe ſont faites par le plus beau tems du monde. La terre cédoit facilement au bras du Laboureur : des pluies légeres & les roſées abondantes de la ſaiſon, l'avoient adoucie & diſpoſée à la fécondité : le Laboureur lui a donné les dernieres façons avec moitié moins de dépenſes qu'à l'ordinaire ; & la ſemence a trouvé dans ſon ſein un lait abondant. Les premiers bleds ont commencé à lever.

Il y a eu, le mois dernier, aux environs de cette Ville, plusieurs arbres fruitiers tout couverts de fleurs. Divers cantons ont joui du même spectacle.

D'AMIENS, *le 16 Novembre.*

Le 2 de ce mois, le navire le *Jeune Albert*, d'environ 90 ton., Capit. Pierre Dehaan, venant d'Amsterdam, a coulé bas à l'entrée du Port de Dunkerque. Cependant par les prompts secours de l'Amirauté, on a sauvé les marchandises, mais toutes imbibées d'eau : elles consistoient en fromages, jambons, laines, orge perlée, amandes, baleines, indiennes, perses, carreaux rouges, fer, acier, mercerie, quincaillerie &c.

Le 4, un navire Anglois, parti de Hambourg avec la flotte qui porte les Troupes Hanovriennes à Gibraltar, a fait naufrage à l'entrée du même Port vers les 5 heures du matin. Vainement il a demandé, par les signaux ordinaires, des secours à un navire Hollandois qui paroissoit à portée de lui en donner. Des Pilotes Côtiers ont généreusement exposé leur vie pour le tirer du péril : ils ont sauvé toute la Troupe dans leurs corvettes. M. le Prince de Robecq, Commandant de la Ville, a noblement accueilli les Officiers, & les Soldats ont été logés dans des casernes.

Le 4 du présent mois, le feu a consumé, au Bourg de Domart en Ponthieu, à 6 lieues d'Amiens, huit granges avec les étables adjacentes, les grains, les bestiaux, les chevaux qu'elles renfermoient, & généralement tous les effets des Propriétaires dont plusieurs étoient de gros Fermiers. La perte est évaluée à 50,000 livres. Le Seigneur de Domart, M. le Comte de Wargemont, au premier avis de ce désastre, fit assembler ses Vassaux & ceux des Terres voisines qui lui appartiennent, se mit à leur tête, & parvint à travers les dangers à arrêter l'incendie sur les 11 heures du matin; il avoit commencé à 2 heures : il ne fut entiérement éteint qu'à 6 heures du soir. Parmi les malheurex incendiés, le nommé Barbier mérite particuliérement les secours des ames charitables. Au mois de Juin dernier, il avoit déjà perdu, par un semblable accident, une maison, son bétail & ses meubles dans un autre quartier. M. le Comte de Wargemont avoit réparé une partie de ses pertes. A peine étoit-il établi dans une seconde maison qui lui appartenoit, que le peu qui lui restoit & deux vaches qui le nourrissoient, lui & sa famille, deviennent la proie des flammes.

DE PARIS, *le 22 Novembre.*

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres propose pour sujet du Prix qu'elle proclamera à Pâques 1777 la question suivante : *Quel étoit l'état de l'Agriculture chez les Romains depuis Jules-César jusqu'à la mort de Théodose en 395, & quelle a été son influence sur le Gouvernement, les Mœurs, le Commerce, & réciproquement celle de ces trois objets sur l'Agriculture ?*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

» Le Bureau Royal de Correspondance » Générale est le seul établissement autorisé » par Arrêt du Conseil du 12 Décembre » 1766 à se charger publiquement de toutes » sortes de commissions, de quelque nature » qu'elles puissent être.

» Le Public a pour sûreté de la confiance » qu'il accorde à ce Bureau,

» 1°. La Compagnie dont les Associés sont » solidaires entr'eux.

» 2°. Un cautionnement de cinq cens » mille livres, déposé chez Me. Poultier, » Notaire, conformément à l'Arrêt du Con- » seil du 12 Décembre 1766.

» 3°. La surveillance du Magistrat chargé » de la Police de Paris, nommé Commis- » saire du Roi en cette partie, pour s'assurer » de la bonne administration dudit Bureau.

» 4°. Enfin dix années d'exercice dudit » privilége.

» Entr'autres commissions dont on peut » charger le Bureau Royal de Correspon- » dance, les principales sont, la recette de » toutes sortes de rentes, pensions, gages, » gratifications, loyers, fermages & autres » revenus.

» De retirer des Bureaux de la Guerre » & de la Marine les Ordonnances des pen-

» ſions militaires, d'en recevoir le montant, » & de le faire toucher aux Officiers par » reſcription ou autres voies qu'ils indique- » ront, & dans telle Ville du Royaume qui » leur conviendra.

» De la recette des gages, augmentation » de gages, retraites & gratifications des » Officiers de la Maiſon du Roi.

» Pour apporter dans l'exécution des com- » miſſions ci-deſſus l'exactitude & la célé- » rité dont elles ſont ſuſceptibles, le Bureau » de Correſpondance a établi à Verſailles » un Correſpondant qui ſuit les voyages de » la Cour, afin d'être à portée des Bureaux » des Miniſtres.

» De la recette de tous billets, lettres de » change & mandats, ainſi que le payement » de tous billets faits au domicile dudit Bu- » reau.

» De l'achat & vente de tous contrats & » effets royaux, comme billets & actions des » fermes, reſcriptions, actions de la Com- » pagnie des Indes &c.

» De l'achat & vente de toutes eſpeces de » marchandiſes, meubles & effets, ſuivant » le droit que la Compagnie a réuni au Bu- » reau par l'acquiſition d'un privilége parti- » culier, au moyen duquel on peut charger » ledit Bureau de la vente de toutes ſortes » de marchandiſes, ainſi que de l'entrepôt » & expédition de celles qui lui ſeroient » adreſſées; & pour donner à cette branche » importante du commerce toute l'extenſion » dont elle eſt ſuſceptible, & procurer aux » Manufacturiers, Négocians & autres, la » facilité & la ſûreté qu'ils doivent deſirer. » La Compagnie a loué au centre de Paris » une moiſon ſpacieuſe dont les magaſins en » tout genre offrent les commodités néceſ- » ſaires pour la garde & la ſûreté des mar- » chandiſes, leſquelles ſeront adreſſées à » *M. Comynet fils, Marchand privilegié du* » *Roi, l'un des Intéreſſés & Directeur qui de-* » *meure audit Bureau, rue des Deux-Portes* » *Saint-Sauveur.*

» Enfin la Compagnie a auſſi loué à Ver- » ſailles un magaſin d'entrepôt pour l'uti- » lité & la commodité de ceux dont les en- » vois deſtinés pour l'intérieur du Royaume » ou pour l'Etranger, n'aſſujettiroient point » les marchandiſes aux entrées de la Capi- » tale, & particuliérement pour le dépôt » des marchandiſes de l'Inde, pour l'achat » deſquelles un Intéreſſé du Bureau va tous » les ans à l'Orient pour y exécuter les » commiſſions dont ledit Bureau eſt chargé.

» Pour toutes les expéditions de ce gen- » re, la Compagnie continuera de faire les » avances des frais de voiture, droits de » route &c.

» De la ſuite des affaires dans tous les » Tribunaux.

» Pour ces ſortes d'affaires, la Compagnie » s'eſt choiſi des Officiers actifs & intelli- » gens qui aſſiſtent toutes les ſemaines aux » Aſſemblées du Bureau où chaque affaire » eſt préalablement examinée.

» Des ſignifications, ſommations, aſſi- » gnations & oppoſitions à faire dans tout le » Royaume.

» De la levée des brevets de Maîtriſe, » Charges & Offices, taxations de leur fi- » nance, payement du centieme denier, » ainſi que des informations & vérifications » à faire au Bureau des Parties caſuelles.

» Des affaires à ſuivre au Conſeil, & par- » ticuliérement celles qui intéreſſent les Of- » ficiers municipaux, les Corps & Commu- » nautés.

» Obtention de lettres d'émancipation, » diſpenſe d'âge, proviſion de Charge, let- » tres de grace, pareatis & généralement » tous ce qui s'obtient tant à la Grande qu'à » la Petite Chancellerie.

» Des démarches & ſollicitations à faire » tant dans les Bureaux des Miniſtres, que » dans ceux de MM. les Intendans des Fi- » nances.

» De la levée de tous extraits baptiſtai- » res & mortuaires, & expédition de tous » actes.

» Des ſouſcriptions & renouvellemens à » tous les Journaux, Gazettes & Feuilles » périodiques, ainſi que de l'achat & expé- » ditions de toutes ſortes de livres. Le Bu- » reau ſe charge gratuitement de ces ſortes » de commiſſions.

I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 15 Novembre 1775, au Samedi 18 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 22 à 24 l. 5 ſ.; le nouveau, de 20, 21 à 23 l. 10 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 13 l. 5 ſ., 14 à 15 l.; l'orge, de 11 l. 5 ſ., 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 21, 22 à 24 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 13, 14 à 15 l. 5 ſ.; l'orge, de 11, 12 l. 5 ſ. à 13 l. auſſi *le ſeptier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Novembre 1775, au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 15 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Novembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Novembre 1775.

Or de Portug. à . . .	723 ℔	ß		marc.
Du Mexique à . . .	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

V.

Changes de Paris, *du 22 Novembre 1775.*

Amsterdam	54	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$	
Londres	30	11	16e.
Hambourg	184		
Madrid	15	4	
Cadix	15	1	
Livourne	96		
Gênes	94	à $\frac{1}{4}$	
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{8}$ p.	$\frac{3}{8}$ p.	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mercredi 8.		Suite du Jeudi 9.	
Messieurs		*Messieurs*	
Gauthier..... vres.	J.	Defays..... pples.	D.
Perpétuelles.	J.	Viageres	C.
Radix ..... pples.	E.	Decourmont pples	C.
Viageres	E.	Viageres	C.
Cochin..... pples.	F.	Tontine	C.
		De S. Janvier. vres.	A.
Du Jeudi 9.		Tontine	A.
		Lenoir ..... pples.	J.
Nau..... pples.	G.	Viageres.....	J.
Viageres	H.	. . . . .	
Tontine	J.	. . . . .	
Deschapelles. vres.	F.	. . . . .	
Perpétuelles..	F.	. . . . .	
Tontine.....	F.	. . . . .	
. . . . .		. . . . .	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	Lundi 20.	Mardi 21.	Mercredi 22.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	2050 47 $\frac{1}{2}$ . .	2047 $\frac{1}{2}$ . . .	2047 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	435	435	. . . . .
Rescriptions . .	5 5 $\frac{1}{4}$ 5 . . .	5 5 $\frac{1}{4}$. . . .	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	au pair. . . .	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 10 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

EXTRAIT d'une Lettre à M. l'Abbé Roubaud. Munich, 14 Septembre.

» NOUS ne nous attendions pas à voir » célébrer une Fête nouvelle immédiatement après la suppression de tant de Fêtes » que le Peuple profanoit par la débauche, » & qu'il sanctifie aujourd'hui par le travail. » Cependant lorsque nous considérons le motif de celle là, nous ne pouvons pas ne pas » reconnoître que nous devions au Ciel de » grandes actions de graces, pour avoir sauvé notre Peuple de la famine provoquée » par les prohibitions & les priviléges, & » couronné ses bienfaits par une abondante » récolte. M. Pernat, Conseiller Ecclésiastique de S. A. E., Curé & Chanoine de » l'Église de Notre-Dame, est parvenu à » faire ordonner, pour le 7 du courant, une » solemnité dans laquelle Dieu a été particuliérement honoré comme l'Auteur des » moissons, le Pere qui nous donne notre » pain quotidien, le Bienfaiteur qui se donne lui-même à nous sous l'apparence de ce » même pain. L'Agriculture a paru, en » quelque sorte, sanctifiée dans nos hommages, selon l'esprit de la Religion trop méconnu à cet égard & clairement manifesté » dans cette institution sacrée, dans cette » priere par excellence que Dieu lui même » nous a enseignée, & dans une suite d'instructions qu'il ne m'est pas permis ici de » parcourir. Au lieu d'une triste bigarrure » de tableaux & de fleurs dont nos Temples » étoient ci-devant chargés, l'Eglise, l'Autel étoient ornés de bouquets & de guirlandes d'épis de froment, de seigle, d'orge, d'avoine artistement entrelacés. Ce » spectacle moins brillant qu'intéressant rappelloit l'homme à Dieu comme à son Pere » nourricier, & à sa principale destination » comme au devoir le plus agréable à Dieu. » Nulle autre espece d'ornement. Tout étoit » pris dans l'Agriculture. Je ne sçais, M., » s'il se donne ailleurs des Fêtes semblables » & si cette description y plaira; mais pour » nous, celle-ci a été neuve & très-touchante » &c.

D'HANOVRE, *le 20 Septembre.*

Le Peuple, toutes les fois qu'on affiche de nouveaux Edits, préjuge qu'il s'y agit de nouvelles charges & de nouvelles défenses; & rarement il se trompe. Ce n'est pas qu'on ne lui promette & même qu'on ne lui accorde quelquefois des soulagemens, mais alors même le bien est le plus souvent au moins balancé par son contraire. Dans l'Edit du 4 Août concernant les impôts pour les Principautés de Calenberg & de Goettingue, on voit d'abord des charges transportées des Habitans des campagnes sur le Clergé & l'Ordre Equestre, des droits sur le riz & autres denrées populaires rejettés sur les dentelles, les cartes, les épices hors le poivre commun &c : mais on y voit ensuite les anciens droits sur les grains & les

farines rétablis. Le Peuple ne s'y méprend pas : il sent bien qu'en paroissant le soulager d'une main on le surcharge de l'autre.

DE FRANCFORT, *le 23 Septembre.*

Nous apprennons de Berlin que, de 1769 en 1774, 365 Communes du pays ont été partagées & mises en valeur par les Habitans des lieux. La preuve que ces terres valent mieux que des terres conquises, c'est qu'elles produisent sans engager dans aucune nouvelle avance publique, dans aucun nouveau soin, dans aucune négociation, dans aucun danger.

Dans le même pays, en Baviere & autres Provinces d'Allemagne, la méthode de nourrir le gros bétail à l'étable s'étend avec un succès décisif. Il n'y a rien, ce semble, à lui opposer si ce n'est la coutume.

Il vient de s'établir à Munich une grande Filature avec Fabrique pour les pauvres. Comme les établissemens de ce genre se multiplient de toutes parts, il convient d'observer qu'une telle concurrence qui ôte le travail le plus commun à une pauvre classe très-nombreuse & très-commune dans les campagnes, est dangereuse & funeste.... Il faudroit, dans le même genre de travail, choisir des matieres du crû qui ne soient pas employées : par exemple, en France, on auroit à filer une grande quantité de bourre de soie, & l'on y tire de Suisse & d'Italie, année commune, pour quatre-vingt milliers pesant de cette bourre filée... Il faudroit établir les genres d'ouvrages qui n'entrent guere en concurrence qu'avec ceux de l'Etranger : par exemple, pour la France, l'ouvrage précédent.... Il faudroit préférer les travaux qui trouveroient un débit au dehors : par exemple, en France, on pourroit fabriquer de ces toiles d'étoupe que la Flandre Autrichienne vend seule à l'Espagne.... Il faudroit rechercher les genres d'industrie qui pourroient procurer de l'économie dans les dépenses publiques : par exemple, en France, il seroit peut-être avantageux, comme on le trouve en Danemarck, de faire des toiles d'ortie pour la Marine..... Il faudroit tâcher de ranimer quelque branche que des erreurs auroient flétrie : par exemple, en France, la salpêtrerie ne fournit pas, dit-on, année commune, trois millions de livres de salpêtre, tandis qu'autrefois la seule Ville de Paris seul en consommoit dix millions du crû... Il faudroit, suivant les circonstances, préférer les travaux d'agrément à ceux de liberté commune, parce que ceux-ci sont déjà remplis à des prix bas, & que ceux-là donnent communément des profits que la concurrence pourroit diminuer sans inconvénient : par exemple, en France, l'article des modes offriroit cette ressource ; dans ce pays où il y a tant d'enfans, on pourroit faire des poupées, des joujoux de toute espece dont on tire une si grande quantité de plusieurs Villes de Franconie, & dont les Foires surtout celles de la Capitale, sont toutes resplendissantes... Il faudroit varier les travaux des Prisonniers & de tous ces pauvres inhabiles à la culture & aux occupations qui la touchent, non-seulement parce que leurs aptitudes sont très-différentes, mais parce qu'en les portant en foule sur un même objet, l'établissement tend au monopole..... Les exemples précédens, cités sans recherches, sont peut-être mal choisis ; qu'on s'en tienne aux regles, qu'on les applique mieux, on aura d'assez bons palliatifs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Septembre.*

Le Congrès de l'Amérique a créé pour trois millions de dollars en papier-monnoie dont une partie est déjà mise en circulation.

On dit que les affaires de notre Compagnie des Indes sont dans un si bon état qu'elle se flatte d'achever, l'année prochaine, à rembourser les sommes que le Gouvernement lui a prêtées... Nous apprennons que le vaisseau François, la *Marie-Adélaïde*, a péri dans les eaux du Bengale.

On mande de l'Isle de Man que la pêche du hareng promet beaucoup, & que le poisson est très-abondant sur toute la côte.

Il est parti de Newcastle pour Savanne en Géorgie, un navire qui porte une centaine d'Emigrans. Comme ils vont s'établir sur des terres qu'ils ont acquises du Gouvernement, si leur transplantation réussit, ce sera un nouvel anneau ajouté à la chaîne du commerce de ce Port.

Toute exportation, excepté celle du tabac, a cessé en Virginie depuis le 5 Août.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Lettre de Toulouse, *le 21 Septembre.*

» Le Sr. A., préposé par M. le B. de C., » pour suivre le traitement que je devois » entreprendre de six bœufs qu'il avoit re- » connu être attaqués de l'épizootie chez le » Sr. Bernardet, nous commençâmes Ven- » dredi dernier. La fievre, l'abattement, le » refus absolu de toute nourriture me firent » craindre que la curation ne fût tardive. » Toutefois il fut arrêté que nous opére- » rions à tout événement. Nos malades fu- » rent bien jusqu'au Dimanche matin. Le » soir, le Bordier jugea à propos de leur » donner de l'orviétan, de la thériaque, de » la confection d'hyacinthe & du vin à mon » insçu. Le Lundi matin, le cordial fut re- » nouvellé, desorte qu'à notre arrivée, les » bœufs se trouverent extrêmement op- » pressés & avec une grosse fievre : il y en » avoit un vieux qui me parut en danger. » J'avois résolu de m'en retourner aussi-tôt » sans m'occuper davantage du traitement : » un accident arrivé aux autres bêtes m'ar- » rêta : nous leur fîmes prendre de l'huile & » le soir une décoction de casse : ils parurent » beaucoup mieux. Je ne les vis le lende- » main que par hasard ; ils n'avoient point » empiré, excepté le vieux bœuf pour le- » quel je conseillai de préparer la fosse. » L'inobservation du régime que j'avois » prescrit rendant l'épreuve imparfaite & » nulle, j'y renonçai. J'appris le lendemain » que le vieux bœuf étoit enterré, que le » Sr. A. s'étoit rendu sur le lieu, & que le » Métayer desiroit traiter les autres bœufs à » sa maniere. J'avois été constamment ac- » compagné à la visite des bœufs par le Sr A. » jusqu'au Dimanche, après quoi il n'avoit » plus reparu : le Sr. R., ancien Secret. de » M. l'I., s'y étoit trouvé ce jour-là & le » Mardi.

» Voilà, M., une expérience inutile, » voilà comment on rendra les meilleurs » remedes inutiles ; voilà comment ils pour- » ront être tous décriés, tant que le bétail » restera exposé au caprice, à la présomp- » tion, à la négligence, à la mauvaise vo- » lonté des uns & des aures.

» Je n'abandonne pourtant pas le projet » d'éprouver de nouveau ma méthode ; mais » ce ne sera plus que dans mes écuries. Le » vent marin & le déclin de la lune me font » craindre de me trouver bientôt dans cette » fâcheuse nécessité ; car j'ai observé que la » contagion se propageoit alors plus rapide- » ment. Les moyens curatifs deviennent de » plus en plus importans.

» Depuis ma derniere Lettre, elle a fran- » chi le cordon de divers côtés.

» Les bœufs de mon premier essai sont » très-bien guéris, ainsi que j'ai eu l'hon- » neur de vous l'écrire. Celui des bœufs de » mon voisin, auquel l'on n'a pas mutilé les » oreilles, est également sauvé. Il y en a » plusieurs autres dans différentes métairies » qui, traités de même, ont été conservés.

De Marseille, *le 25 Septembre.*

La grande quantité & le bon marché des grains forcent l'exportation dans les Etats d'Italie les plus asservis au régime tremblant des prohibitions. Il en sort de l'Etat Ecclésiastique, du Milanois, de Naples, de Sicile &c. Notre commerce puise dans quelques-unes de ces sources ainsi qu'en Barbarie. L'abondance se répand dans toute la Province. L'Espagne reçoit beaucoup de grains d'Amérique. Dans le courant du mois, il est arrivé ici de la pêche de la morue quelques bâtimens.

Extrait d'une Lettre des confins de l'Angoumois, le 25 Septembre.

».... On se tait sur les Tailles quoiqu'el- » les ne méritent pas moins de considéra- » tion que les Fermes & les Régies. Per- » sonne n'ignore combien en elle-même » cette imposition est fautive : ce seroit une » merveille que la répartition en fût exacte, » même à partir des points donnés ou con- » venus.

» Une des raisons les plus sensibles d'er- » reur, c'est qu'il est naturel d'aimer ses » parens, de vouloir du bien à ses amis, & » d'en faire aux uns & aux autres. Or le pe- » tit, le pauvre n'est pas ou ne doit pas être » l'ami, le parent de ceux qui pourroient » se tromper en sa faveur : celui qui fait le » plus grand trafic ou la plus forte exploita- » tion, lui laissera donc la plus grosse taxe,

» Il y aura des districts où certains Mé-
» tayers seront déchargés, je dis *sur le rôle ;*
» car ils n'en payeront pas moins leur quo-
» tité. Il n'y aura que les Propriétaires, au-
» teurs de cette décharge, qui sçauront où
» va l'excédent qui ne va pas dans la caisse
» commune. Le Colon ne s'en plaindra pas,
» parce que c'est entre le Maitre & lui une
» convention tacite qu'il payera ès mains
» du Maitre, & que celui ci pourvoira au
» reste.

» On pourra voir un riche Bourgeois gar-
» çon qui, avec 2400 liv. de rente, sera,
» pour cause de parenté, taxé d'office à 14
» ou 15 l., tandis que les bras d'un Artisan
» seront imposés à 40 ou 50. Les Collec-
» teurs ne parleront pas pour ne pas offen-
» ser ceux qu'ils doivent particuliérement
» respecter.

» Dans d'autres cantons, les Collecteurs
» seront tenus de laisser *du gras*, comme
» on dit. Ce *gras* entrera dans la part de
» celui qui aura par ses besoins ou autre-
» ment plus d'alliance avec la protection
» subalterne. S'il n'y en avoit pas ou pas as-
» sez, ces bonnes gens pourroient bien res-
» ter huit à dix jours en Ville, à leurs frais,
» à attendre la scrupuleuse vérification des
» rôles.

» Il se glissera des erreurs involontaires
» dans les procès verbaux faits soit dans le
» cours des chevauchées soit après un orage.
» L'équité est naturellement plus clair-
» voyante & la compassion plus vive pour
» ceux qui nous touchent.

» Quant aux frais, on pourra s'en faire
» annuellement en bénéfice une recette de
» huit, dix mille livres & plus. Par exem-
» ple, qu'un Huissier fasse dix ou douze
» exécution, il n'aura que 4 liv. par jour ;
» mais chaque exécuté payera comme s'il
» étoit seul ; le reste des frais fera *le tour du*
» *bâton*. Même calcul pour les Recors &c.
» Quand on connoitroit un homme qui avec
» 400 liv. de rente auroit acquis ainsi & au-
» trement 50,000 l. de revenu, ce seroit un
» fait.

» Quelquefois le même homme sera en
» même tems Subdélégué & Receveur des
» Tailles. Si vous l'interrogiez, il vous dé-
» montreroit en conscience l'incompatibi-
» lité des deux places.

» Sans doute, il y a des recours, mais il
» n'est pas permis à tout le monde d'aller à
» Corinthe, & l'Administration la plus vi-
» gilante ne peut voir les détails que par les
» yeux des sous ordres.

» Cette forme d'imposition se recom-
» mande donc de toutes manieres au glaive
» de la réforme.

De Rochefort, *le 26 Septembre.*

Nous avons eu, cette année, peu de fruits & beaucoup de dissenteries : nous eûmes, l'année derniere, beaucoup de dissenteries & peu de fruits. Ceci paroîtra étonnant & incroyable à ceux qui ont trouvé la source de cette maladie dans l'abondance de ces productions. (*L'observation faite ici l'a déjà été à Avignon &c.*).

On écrit de la Rochelle que les fievres y sont plus communes qu'elles ne l'ont été depuis long-tems, principalement dans les quartiers voisins des fossés de la Place & de la Porte neuve. Cet hiver, il a été ouvert un égout considérable pour conduire dans les fossés les immondices de l'Hôpital de la Charité. Ces fossés recueillent par-là une grande quantité de matieres infectes dans des eaux stagnantes. Le changement de ces eaux fait deux ou trois fois le mois aux grandes marées, par le moyen d'une écluse, ne produit pas, dit on, un courant capable de charrier les dépôts.

De Rennes, *le 29 Septembre.*

Il regne des maladies épidémiques, d'affreuses mortalités dans plusieurs Paroisses de ce Diocese. Depuis une certaine époque, ce fléau parcourt réguliérement, chaque été, quelques contrées de la Province. Si une pareille calamité peut être accompagnée de quelque consolation, c'est de voir combien dans cette Province les Seigneurs & les Recteurs (Curés) sont secourables, & & dévoués au soulagement de ce pauvre Peuple Agricole qui n'a trop généralement que la force de son tempérament à opposer au mal, à la misere, aux traitemens de ceux qu'il consulte. Actuellement le Château de M. de Bond. est un véritable Hôpital : on y prépare les remedes, on y traite les maladies &c. Dans ce pays, les Seigneurs, pour la plûpart, connoissent leurs terres, l'Agriculture & les Colons ; & ils sentent mieux par combien de liens ils tiennent à leurs Vassa-

De Blois, *le 30 Septembre.*

Notre récolte en bleds n'a pas été des plus considérables : la sécheresse avoit empêché les pieds de taller. La paille est courte mais sans mélange d'herbes, l'épi beau, le grain de bonne qualité. Les prés hauts n'ont presque rien produit, & les prés bas n'ont donné que demi-année. La sécheresse a brûlé les pois, il y en a peu. Jusqu'au 8 de ce mois, la terre, privée de pluie, depuis trois mois, n'étoit pas en état de nourrir ses productions & même de souffrir les cultures nécessaires à leurs progrès ou pour les semailles. A cette époque, une pluie abondante, mais trop tardive, a rétabli tous les fruits qui pouvoient encore en profiter. Deux ou trois jours après, ils n'étoient plus reconnoissables. Le raisin a grossi ; favorisé par les chaleurs, il a bien mûri : les vendanges sont meilleures qu'on ne l'avoit espéré : le vin sera aussi bon qu'on pouvoit l'attendre. Les eaux-de-vie ont baissé. Plusieurs personnes se disposent à brûler incessamment des vins nouveaux, ce qui leur donnera un prix : nombre de Bouilleurs ont fait, à ce dessein, des amas de bois.

De Rouen, *le 1 Octobre.*

Le Parlement a rendu le 1 Septembre un Arrêt en forme de Réglement concernant le commerce des cidres. Il est constant qu'il se vend une prodigieuse quantité de cidres falsifiés & même empoisonnés. Cet abus doit être d'autant plus étendu, que par la défense singuliere de faire des eaux-de-vie de cette boisson, le Marchand ou le Propriétaire perd sa denrée sans ressource, s'il ne trouve pas le moyen d'en pallier les défauts. De bons Citoyens ont recherché avec zele les moyens les plus simples de découvrir ces falsifications : on a surtout indiqué la potasse qui trouble les cidres altérés par des drogues. Le Parlement a réuni dans son Arrêt les instructions les plus utiles & pour les Cultivateurs & pour les Marchands, & pour les Consommateurs : ces derniers ne seront trompés qu'autant qu'ils voudront l'être, qu'ils fermeront les yeux à la lumiere, qu'ils se refuseront à un soin léger. A ces instructions, il n'y a qu'à ajouter la suppression des gênes qui arrêtent le commerce des cidres & des prohibitions qui mettent souvent le Marchand dans la cruelle alternative ou de perdre leur fortune ou de ne la sauver que par des pratiques criminelles.

D'Amiens, *le 2 Octobre.*

Deux personnes charitables, mais sans fortune, viennent d'offrir de se joindre à des personnes charitables & dans l'aisance, pour établir hors de la Ville un Hospice & une instruction en faveur des Aveugles de l'un & de l'autre sexe. Le nombre de ces infortunés est très-commun ici. Abandonnés comme s'ils étoient incapables de travail, ils n'ont qu'une existence languissante, pénible & inutile à la Société. Les Muets parlent aujourd'hui, & les Aveugles ne travaillent point encore ! A la Chine, nul homme sans emploi, & l'Aveugle n'est pas le moins utile. Les personnes qui sollicitent le nouvel établissement se chargeront de l'administration, ainsi que de l'instruction des Aveugles qu'elles mettront en état de gagner leur vie.

De Paris, *le 6 Octobre.*

Sur le compte rendu au Roi par M. le Contrôleur Général des Finances de l'état actuel de la fabrication du salpêtre en France & de la diminution sensible qu'elle a éprouvée par les défauts du systême ci-devant adopté sur cette branche d'administration, S. M. a jugé avantageux de faire rechercher tous les moyens d'augmenter le produit du salpêtre dans le Royaume, surtout pour délivrer ses Sujets, pour les délivrer des gênes préjudiciables que leur occasionnent les fouilles des Salpêtriers ; & aucun moyen ne lui a paru plus propre pour remplir ces vues que de proposer sur cet objet un Prix au jugement de l'Académie Royale des Sciences. L'Académie, pour se conformer aux intentions du Roi, vient de publier un Programme détaillé pour faciliter les recherches. Après un exposé très-instructif des connoissances actuelles sur l'origine & la production du salpêtre, elle propose de

Trouver les moyens les plus prompts & les plus économiques de procurer en France une production & une récolte de salpêtre plus abondantes que celles qu'on obtient présentement, & sur-tout qui puissent dispenser des recherches que les Salpêtriers ont le droit de faire dans les maisons de Particuliers.

L'Académie déclare que le Prix sera adjugé à celui qui, avec toute la clarté & tous les détails nécessaires pour vérifier les procédés sans incertitude, aura indiqué le procédé le plus avantageux pour la promptitude, l'économie & l'abondance du produit indépendamment de toute autre considération; & que quand même ce procédé résulteroit uniquement d'une heureuse application d'observations connues, il sera préféré aux plus belles découvertes dont on ne pourroit tirer aussi promptement la même utilité.

Le Prix sera de 4000 liv. Il y aura aussi deux *Accessit*, l'un de 1200, l'autre de 800 l. Les Mémoires seront écrits en François ou en Latin avec les conditions ordinaires. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1 Avril 1777; cependant l'Académie recevra les supplémens & éclaircissemens jusqu'au dernier Décembre de la même année. On les adressera à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, & si c'est par la Poste, avec une double enveloppe, à l'adresse de M. de Malesherbes, Secretaire d'Etat. Le Prix sera proclamé à l'Assemblée publique de Pâques 1778.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede contre la morsure des animaux enragés.

Ce remede, publié à Konisberg, a été, dit on, découvert par hasard. On assure qu'il opere en huit jours une guérison parfaite, quelque venimeuse que soit la morsure. Mais nous ne pouvons en donner qu'une notion insuffisante, faute de connoître le nom François ou Botanique de la plante qu'on y employe & que l'annonce désigne comme commune. Ainsi nous ne la publions que dans l'espérance que quelqu'un daignera suppléer à notre insuffisance & nous apprendre ce que c'est que le *kletten*.

On prend de l'ail bien pilé dont on frotte la plaie, pendant qu'il est encore frais. On y mêle ensuite des racines de *kletten* également pilées avec du sel commun. Du tout, on fait une emplâtre qu'on applique sur la plaie & qu'on change chaque jour pendant huit jours. Au bout de ce tems, l'on est parfaitement guéri.

Peut-être trouveroit-on l'explication de ce terme, dans *l'Histoire universelle de la Nature*, publiée par M. Martini, sur le plan du *Dictionnaire* de M. de Bomare, à Berlin & à Stettin chez Pauli. L'Auteur de cette excellente production joint aux noms Allemands ceux qui leur correspondent en différentes Langues, attention infiniment utile.

II.

AVIS.

» Les sieurs Basse, freres, Marchands de » diamants pour Vitriers & Miroitiers, *Ab-* » *baye Saint Germain, cour des Religieux à* » *Paris*, donnent avis aux Curieux qu'ils » tiennent une nouvelle Manufacture de ver- » res bombés où l'on bombe & courbe les » verres de toutes sortes de manieres & dans » des goûts nouveaux. Ils feront pour les » Amateurs qui voudront orner leurs cabi- » nets en verres bombés tout ce qu'ils pour- » ront desirer en ce genre. Ils font de nou- » veaux bocaux pour les pendules, lesquels » s'accrochent & emboîtent lesdites pendules » sans masquer l'objet comme le fait la ga- » ze. Ils viennent d'inventer de nouveaux » tours avec lesquels on peut percer & cin- » trer les verres & les glaces de toute sorte » de façon. Ils font beaucoup d'autres ou- » vrages dont les Amateurs seront satisfaits.

III.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	#	ß		#	ß
Barbezieux.....	19	16	Dimin.	2	8
Marennes.....	22	3	... D.		17
Saintes.....	25	4	... *		
Saint-Jean-d'Angely	22	11	... D.		19
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	19	10	... *		
Angoulême.....	23	2	... D.	2	14
Brive.....	25		... D.	1	7
Tulle.....	23	2	Augment.		7
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	15	13	... D.	3	10
Bitche.....	16	7	... D.	2	2
Boulay.....	19	18	... *		
Epinal.....	17	10	... D.	2	10
Nancy.....	16	16	... D.	2	6
Remiremont.....	18	19	... A.	1	
Saint-Michel.....	14	16	... D.	3	12
Généralité de Lyon.			...		
Lyon.....	23	6	... D.	1	

Montbrison	22	8	...	D.	7	
Roanne	22	10	...	D.	1	10
Saint-Etienne	28	10	...	*		
Trevoux	21		...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	16	2	...	D.	3	17
Montmedy	24	8	...	*		
Phalsbourg	18		...	D.	2	
Sarrelouis	16		...	A.	1	
Sedan	21	15	...	D.	1	15
Toul	16		...	D.	2	11
Vic	15	5	...	D.	1	1
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	18	17	...	*		
Gourdon	20	9	...	D.	2	12
Millau	26	10	...	*		
Moissac	20	9	...	D.	1	6
Mur-de-Barrés	23	8	...	D.	2	5
Rodez	25		...	*		
Lauzerte	19	7	...	D.		8
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	18	5	...	D.	1	14
Château-Chinon	20	14	...	D.	2	6
Gannat	18	13	...	D.		18
Gueret	27		...	*		
Montluçon	17	12	...	A.		8
Nevers	20		...	A.		16
Saint-Pourçain	16	16	...	D.	1	4
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30	14	...	A.	1	18
Blois	27	12	...	A.	1	4
Clamecy	21	8	...	A.	2	18
Gien	21		...	D.		10
Montargis	26	16	...	D.	2	
Vendôme	25		...	A.	4	7
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	22	11	...	D.	7	18
Bray-sur-Seine	28	7	...	D.	7	18
Compiegne	29	2	...	D.	3	8
Coulommiers	26	8	...	D.	5	5
Fontainebleau	23	12	...	A.	4	16
Mantes	36	17	...	*		
Meaux	25	17	...	D.	4	6
Meulan	39		...	D.	1	18
Montfort	34		...	D.	5	5
Nogent-sur-Seine	24		...	A.	1	10
Pontoise	37		...	D.	1	
Provins	28		...	D.	2	
Saint-Florentin	22	16	...	*		
S. Germain en Laye	32		...	D.	5	
Sens	25	18	...	D.	2	16
Vezelay	21		...	D.	6	
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	5	...	D.		11
Chatillon	19	7	...	*		
Confollens	19	10	...	A.		18
Les Sables	21	17	...	A.		18
Saint Maixant	22	16	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	33	13	...	D.		9
Arles	28		...	D.	2	13
Digne	26	7	...	*		
Draguignan	30		...	D.	1	
Marseille	35		...	D.	3	7
Le Pertuis	33	2	...	A.	1	18
Généralité de Riom.			...			
Riom	19	12	...	D.	2	14
Aurillac	27	13	...	*		
Clermont-Ferrrand.	21	12	...	D.	3	2
Isloire	20	3	...	D.		10
Saint-Flour	23		...	D.	2	
Généralité de Rouen.			...			
Caudebec	30	10	...	D.	4	7
Dieppe	30	12	...	D.	4	16
Evreux	30		...	D.	6	
Le Havre	30		...	*		
Lyons	26	17	...	D.	1	18
Magny	32	11	...	D.	3	12
Neufchâtel	28	2	...	D.	6	7
Pont-l'Evêque	23	16	...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	15	...	*		
Foix	20		...	D.	1	5
Cerdagne	21	8	...	D.	3	1
Conflent, Prades	30		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	25	16	...	D.	1	4
Clermont	28	14	...	D.	5	5
La Fere	22	10	...	A.	1	10
Guise	21	3	...	D.	3	8
Ham	21	4	...	D.	2	16
Hirson	24	13	...	D.	4	
Laon	22	2	...	D.	1	17
Marle	15	13	...	D.	3	2
Ribemont	25		...	D.	5	
Rozoy	22	2	...	D.	2	18
Vervins	18	18	...	D.	3	12
Généralité de Tours.			...			
Tours	22	6	...	A.		17
Amboise	24	11	...	D.	1	5
Angers	18	18	...	D.		14
Chinon	19	10	...	D.	1	10
La Fleche	20	6	...	D.	3	15
Loche	22	8	...	D.	1	12
Loudun	21	1	...	D.		14

ERRATA.

Page 623, N°. 78, au lieu de niesker; lisez nieskin; *au lieu de sans choix, lis.* sous chassis.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 30 Septembre 1775 au Mercredi 4 Octobre, le froment s'est vendu à la Halle de 18 l. 5 s., 24 à 27 l. *le septier; id.* nouveau, de 18, 24 à 27 liv. 5 s.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 l. 10 s. à 14 l. Le froment à la Grêve, de 23 l. 15 s. à 31 liv. 15 s.; le seigle, de 13 l. 5 s. à 14 l. 10 s.; l'orge, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l.

Du Samedi 30 Septembre 1775 au Mercredi 4 Octobre, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 liv.; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* au Port de la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Octobre 1775, de 64 à 65 l.; *id.* nouveau, de 62 à 63; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	721	11	
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10 à 15	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	5 à 7 6	

CHANGES DE PARIS, *du 7 Octobre 1775.*

Amsterdam	54	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30	$\frac{7}{8}$ à 15 16e.
Hambourg	182	$\frac{1}{2}$
Madrid	15	2
Cadix	15	
Livourne	96	à 95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94	
Lyon *Saints.*		$\frac{3}{4}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions	2000	2000	2000
D°. $\frac{16es}{25}$			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	432	432	432
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$	5 4 $\frac{3}{4}$ 5	5 4 $\frac{3}{4}$
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ perte

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774 & six premiers mois 1775.

Du Mercredi 20 Sept.

Messieurs

Radix ..... pp^lles. T.
Viageres .... T.

Six premiers mois 1775.

Du Mercredi 20.

Nau..... pp^lles. A.
Viageres .... A.
Tontine ..... A.
Gauthier..... v^res. A.
Perpétuelles.. A.
.....
.....
.....

Du Vendredi 22.

Messieurs

Decourmont pp^lles. P.
Viageres .... P.
Tontine..... P.
Rouillard... pp^lles. P.
Viageres..... P.
Tontine..... P.
Boscheron.. pp^lles. P.
Viageres .... P.

Six premiers mois 1775.

Du Vendredi 22.

Patu.... Viageres. A.
Peinchein.... v^res. A.
Perpétuelles. A.
Tontine ..... A.

Du Samedi 23.

Messieurs

Delarue .... pp^lles. } à toutes lettres.
Viageres ....
Tontine .....
Lenoir ..... pp^lles.
Viageres ....
Tontine .....
Gossey..... pp^lles. P.
Viageres ..... P.

Six premiers mois 1775.

Du Samedi 23.

Caron ..... v^res. A.
Clouet..... pp^lles. A.
Viageres .... B.
Tontine..... F.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 10 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

EXTRAIT d'une Lettre à M. l'Abbé Roubaud. Munich, 14 Septembre.

» NOUS ne nous attendions pas à voir » célébrer une Fête nouvelle immédiatement après la suppression de tant de Fêtes » que le Peuple profanoit par la débauche, » & qu'il sanctifie aujourd'hui par le travail. » Cependant lorsque nous considérons le motif de celle là, nous ne pouvons pas ne pas » reconnoître que nous devions au Ciel de » grandes actions de graces, pour avoir sauvé notre Peuple de la famine provoquée » par les prohibitions & les priviléges, & » couronné ses bienfaits par une abondante » récolte. M. Pernat, Conseiller Ecclésiastique de S. A. E., Curé & Chanoine de » l'Eglise de Notre-Dame, est parvenu à » faire ordonner, pour le 7 du courant, une » solemnité dans laquelle Dieu a été particuliérement honoré comme l'Auteur des » moissons, le Pere qui nous donne notre » pain quotidien, le Bienfaiteur qui se donne lui-même à nous sous l'apparence de ce » même pain. L'Agriculture a paru, en » quelque sorte, sanctifiée dans nos hommages, selon l'esprit de la Religion trop méconnu à cet égard & clairement manifesté » dans cette institution sacrée, dans cette » priere par excellence que Dieu lui même » nous a enseignée, & dans une suite d'instructions qu'il ne m'est pas permis ici de » parcourir. Au lieu d'une triste bigarrure » de tableaux & de fleurs dont nos Temples » étoient ci-devant chargés, l'Eglise, l'Autel étoient ornés de bouquets & de guirlandes d'épis de froment, de seigle, d'orge, d'avoine artistement entrelacés. Ce » spectacle moins brillant qu'intéressant rappelloit l'homme à Dieu comme à son Pere » nourricier, & à sa principale destination » comme au devoir le plus agréable à Dieu. » Nulle autre espece d'ornement. Tout étoit » pris dans l'Agriculture. Je ne sçais, M., » s'il se donne ailleurs des Fêtes semblables » & si cette description y plaira; mais pour » nous, celle-ci a été neuve & très-touchante » &c.

D'HANOVRE, *le 20 Septembre.*

Le Peuple, toutes les fois qu'on affiche de nouveaux Edits, préjuge qu'il s'y agit de nouvelles charges & de nouvelles défenses; & rarement il se trompe. Ce n'est pas qu'on ne lui promette & même qu'on ne lui accorde quelquefois des soulagemens, mais alors même le bien est le plus souvent au moins balancé par son contraire. Dans l'Edit du 4 Août concernant les impôts pour les Principautés de Calenberg & de Goettingue, on voit d'abord des charges transportées des Habitans des campagnes sur le Clergé & l'Ordre Equestre, des droits sur le riz & autres denrées populaires rejettés sur les dentelles, les cartes, les épices hors le poivre commun &c : mais on y voit ensuite les anciens droits sur les grains & les

farines rétablis. Le Peuple ne s'y méprend pas : il sent bien qu'en paroissant le soulager d'une main on le surcharge de l'autre.

DE FRANCFORT, *le 23 Septembre.*

Nous apprennons de Berlin que, de 1769 en 1774, 365 Communes du pays ont été partagées & mises en valeur par les Habitans des lieux. La preuve que ces terres valent mieux que des terres conquises, c'est qu'elles produisent sans engager dans aucune nouvelle avance publique, dans aucun nouveau soin, dans aucune négociation, dans aucun danger.

Dans le même pays, en Baviere & autres Provinces d'Allemagne, la méthode de nourrir le gros bétail à l'étable s'étend avec un succès décisif. Il n'y a rien, ce semble, à lui opposer si ce n'est la coutume.

Il vient de s'établir à Munich une grande Filature avec Fabrique pour les pauvres. Comme les établissemens de ce genre se multiplient de toutes parts, il convient d'observer qu'une telle concurrence qui ôte le travail le plus commun à une pauvre classe très-nombreuse & très-commune dans les campagnes, est dangereuse & funeste.... Il faudroit, dans le même genre de travail, choisir des matieres du crû qui ne soient pas employées : par exemple, en France, on auroit à filer une grande quantité de bourre de soie, & l'on y tire de Suisse & d'Italie, année commune, pour quatre-vingt milliers pesant de cette bourre filée... Il faudroit établir les genres d'ouvrages qui n'entrent guere en concurrence qu'avec ceux de l'Etranger : par exemple, pour la France, l'ouvrage précédent.... Il faudroit préférer les travaux qui trouveroient un débit au dehors : par exemple, en France, on pourroit fabriquer de ces toiles d'étoupe que la Flandre Autrichienne vend seule à l'Espagne.... Il faudroit rechercher les genres d'industrie qui pourroient procurer de l'économie dans les dépenses publiques : par exemple, en France, il seroit peut-être avantageux, comme on le trouve en Danemarck, de faire des toiles d'ortie pour la Marine..... Il faudroit tâcher de ranimer quelque branche que des erreurs auroient flétrie : par exemple, en France, la salpêtrerie ne fournit pas, dit-on, année commune, trois millions de livres de salpêtre, tandis qu'autrefois la seule Ville de Paris seul en consommoit dix millions du crû... Il faudroit, suivant les circonstances, préférer les travaux d'agrément à ceux de liberté commune, parce que ceux-ci sont déjà remplis à des prix bas, & que ceux-là donnent communément des profits que la concurrence pourroit diminuer sans inconvénient : par exemple, en France, l'article des modes offriroit cette ressource ; dans ce pays où il y a tant d'enfans, on pourroit faire des poupées, des joujoux de toute espece dont on tire une si grande quantité de plusieurs Villes de Franconie, & dont les Foires surtout celles de la Capitale, sont toutes resplendissantes... Il faudroit varier les travaux des Prisonniers & de tous ces pauvres inhabiles à la culture & aux occupations qui la touchent, non-seulement parce que leurs aptitudes sont très-différentes, mais parce qu'en les portant en foule sur un même objet, l'établissement tend au monopole..... Les exemples précédens, cités sans recherches, sont peut-être mal choisis ; qu'on s'en tienne aux regles, qu'on les applique mieux, on aura d'assez bons palliatifs.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Septembre.*

Le Congrès de l'Amérique a créé pour trois millions de dollars en papier-monnoie dont une partie est déjà mise en circulation.

On dit que les affaires de notre Compagnie des Indes sont dans un si bon état qu'elle se flatte d'achever, l'année prochaine, à rembourser les sommes que le Gouvernement lui a prêtées... Nous apprennons que le vaisseau François, la *Marie-Adélaïde*, a péri dans les eaux du Bengale.

On mande de l'Isle de Man que la pêche du hareng promet beaucoup, & que le poisson est très-abondant sur toute la côte.

Il est parti de Newcastle pour Savanne en Géorgie, un navire qui porte une centaine d'Emigrans. Comme ils vont s'établir sur des terres qu'ils ont acquises du Gouvernement, si leur transplantation réussit, ce sera un nouvel anneau ajouté à la chaîne du commerce de ce Port.

Toute exportation, excepté celle du tabac, a cessé en Virginie depuis le 5 Août.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Lettre de Toulouse, *le 21 Septembre.*

» Le Sr. A., préposé par M. le B. de C., » pour suivre le traitement que je devois » entreprendre de six bœufs qu'il avoit re- » connu être attaqués de l'épizootie chez le » Sr. Bernardet, nous commençâmes Ven- » dredi dernier. La fievre, l'abattement, le » refus absolu de toute nourriture me firent » craindre que la curation ne fût tardive. » Toutefois il fut arrêté que nous opére- » rions à tout événement. Nos malades fu- » rent bien jusqu'au Dimanche matin. Le » soir, le Bordier jugea à propos de leur » donner de l'orviétan, de la thériaque, de » la confection d'hyacinthe & du vin à mon » insçu. Le Lundi matin, le cordial fut re- » nouvellé, desorte qu'à notre arrivée, les » bœufs se trouverent extrêmement op- » pressés & avec une grosse fievre : il y en » avoit un vieux qui me parut en danger. » J'avois résolu de m'en retourner aussi-tôt » sans m'occuper davantage du traitement : » un accident arrivé aux autres bêtes m'ar- » rêta : nous leur fimes prendre de l'huile & » le soir une décoction de casse : ils parurent » beaucoup mieux. Je ne les vis le lende- » main que par hasard ; ils n'avoient point » empiré, excepté le vieux bœuf pour le- » quel je conseillai de préparer la fosse. » L'inobservation du régime que j'avois » prescrit rendant l'épreuve imparfaite & » nulle, j'y renonçai. J'appris le lendemain » que le vieux bœuf étoit enterré, que le » Sr. A. s'étoit rendu sur le lieu, & que le » Métayer desiroit traiter les autres bœufs à » sa maniere. J'avois été constamment ac- » compagné à la visite des bœufs par le Sr A. » jusqu'au Dimanche, après quoi il n'avoit » plus reparu : le Sr. R., ancien Secret. de » M. l'I., s'y étoit trouvé ce jour-là & le » Mardi.

» Voilà, M., une expérience inutile, » voilà comment on rendra les meilleurs » remedes inutiles ; voilà comment ils pour- » ront être tous décriés, tant que le bétail » restera exposé au caprice, à la présomp- » tion, à la négligence, à la mauvaise vo- » lonté des uns & des autres.

» Je n'abandonne pourtant pas le projet » d'éprouver de nouveau ma méthode ; mais » ce ne sera plus que dans mes écuries. Le » vent marin & le déclin de la lune me font » craindre de me trouver bientôt dans cette » fâcheuse nécessité ; car j'ai observé que la » contagion se propageoit alors plus rapide- » ment. Les moyens curatifs deviennent de » plus en plus importans.

» Depuis ma derniere Lettre, elle a fran- » chi le cordon de divers côtés.

» Les bœufs de mon premier essai sont » très-bien guéris, ainsi que j'ai eu l'hon- » neur de vous l'écrire. Celui des bœufs de » mon voisin, auquel l'on n'a pas mutilé les » oreilles, est également sauvé. Il y en a » plusieurs autres dans différentes métairies » qui, traités de même, ont été conservés.

De Marseille, *le 25 Septembre.*

La grande quantité & le bon marché des grains forcent l'exportation dans les Etats d'Italie les plus asservis au régime tremblant des prohibitions. Il en sort de l'Etat Ecclésiastique, du Milanois, de Naples, de Sicile &c. Notre commerce puise dans quelques-unes de ces sources ainsi qu'en Barbarie. L'abondance se répand dans toute la Province. L'Espagne reçoit beaucoup de grains d'Amérique. Dans le courant du mois, il est arrivé ici de la pêche de la morue quelques bâtimens.

Extrait d'une Lettre des confins de l'Angoumois, le 25 Septembre.

».... On se tait sur les Tailles quoiqu'el- » les ne méritent pas moins de considéra- » tion que les Fermes & les Régies. Per- » sonne n'ignore combien en elle-même » cette imposition est fautive : ce seroit une » merveille que la répartition en fût exacte, » même à partir des points donnés ou con- » venus.

» Une des raisons les plus sensibles d'er- » reur, c'est qu'il est naturel d'aimer ses » parens, de vouloir du bien à ses amis, & » d'en faire aux uns & aux autres. Or le pe- » tit, le pauvre n'est pas ou ne doit pas être » l'ami, le parent de ceux qui pourroient » se tromper en sa faveur : celui qui fait le » plus grand trafic ou la plus forte exploita- » tion, lui laissera donc la plus grosse taxe,

» Il y aura des districts où certains Mé-
» tayers seront déchargés, je dis *sur le rôle ;*
» car ils n'en payeront pas moins leur quo-
» tité. Il n'y aura que les Propriétaires, au-
» teurs de cette décharge, qui sçauront où
» va l'excédent qui ne va pas dans la caisse
» commune. Le Colon ne s'en plaindra pas,
» parce que c'est entre le Maître & lui une
» convention tacite qu'il payera ès mains
» du Maître, & que celui ci pourvoira au
» reste.

» On pourra voir un riche Bourgeois gar-
» çon qui, avec 2400 liv. de rente, sera,
» pour cause de parenté, taxé d'office à 14
» ou 15 l., tandis que les bras d'un Artisan
» seront imposés à 40 ou 50. Les Collec-
» teurs ne parleront pas pour ne pas offen-
» ser ceux qu'ils doivent particuliérement
» respecter.

» Dans d'autres cantons, les Collecteurs
» seront tenus de laisser *du gras*, comme
» on dit. Ce *gras* entrera dans la part de
» celui qui aura par ses besoins ou autre-
» ment plus d'alliance avec la protection
» subalterne. S'il n'y en avoit pas ou pas as-
» sez, ces bonnes gens pourroient bien res-
» ter huit à dix jours en Ville, à leurs frais,
» à attendre la scrupuleuse vérification des
» rôles.

» Il se glissera des erreurs involontaires
» dans les procès verbaux faits soit dans le
» cours des chevauchées soit après un orage.
» L'équité est naturellement plus clair-
» voyante & la compassion plus vive pour
» ceux qui nous touchent.

» Quant aux frais, on pourra s'en faire
» annuellement en bénéfice une recette de
» huit, dix mille livres & plus. Par exem-
» ple, qu'un Huissier fasse dix ou douze
» exécution, il n'aura que 4 liv. par jour ;
» mais chaque exécuté payera comme s'il
» étoit seul ; le reste des frais fera *le tour du*
» *bâton*. Même calcul pour les Recors &c.
» Quand on connoitroit un homme qui avec
» 400 liv. de rente auroit acquis ainsi & au-
» trement 50,000 l. de revenu, ce seroit un
» fait.

» Quelquefois le même homme sera en
» même tems Subdélégué & Receveur des
» Tailles. Si vous l'interrogiez, il vous dé-
» montreroit en conscience l'incompatibi-
» lité des deux places.

» Sans doute, il y a des recours, mais il
» n'est pas permis à tout le monde d'aller à
» Corinthe, & l'Administration la plus vi-
» gilante ne peut voir les détails que par les
» yeux des sous ordres.

» Cette forme d'imposition se recom-
» mande donc de toutes manieres au glaive
» de la réforme.

De Rochefort, *le 26 Septembre.*

Nous avons eu, cette année, peu de fruits & beaucoup de dissenteries : nous eûmes, l'année derniere, beaucoup de dissenteries & peu de fruits. Ceci paroitra étonnant & incroyable à ceux qui ont trouvé la source de cette maladie dans l'abondance de ces productions. (*L'observation faite ici l'a déjà été à Avignon &c.*).

On écrit de la Rochelle que les fievres y sont plus communes qu'elles ne l'ont été depuis long-tems, principalement dans les quartiers voisins des fossés de la Place & de la Porte neuve. Cet hiver, il a été ouvert un égout considérable pour conduire dans les fossés les immondices de l'Hôpital de la Charité. Ces fossés recueillent par-là une grande quantité de matieres infectes dans des eaux stagnantes. Le changement de ces eaux fait deux ou trois fois le mois aux grandes marées, par le moyen d'une écluse, ne produit pas, dit on, un courant capable de charrier les dépôts.

De Rennes, *le 29 Septembre.*

Il regne des maladies épidémiques, d'affreuses mortalités dans plusieurs Paroisses de ce Diocese. Depuis une certaine époque, ce fléau parcourt réguliérement, chaque été, quelques contrées de la Province. Si une pareille calamité peut être accompagnée de quelque consolation, c'est de voir combien dans cette Province les Seigneurs & les Recteurs (Curés) sont secourables, & & dévoués au soulagement de ce pauvre Peuple Agricole qui n'a trop généralement que la force de son tempérament à opposer au mal, à la misere, aux traitemens de ceux qu'il consulte. Actuellement le Château de M. de Bond. est un véritable Hôpital : on y prépare les remedes, on y traite les maladies &c. Dans ce pays, les Seigneurs, pour la plûpart, connoissent leurs terres, l'Agriculture & les Colons ; & ils sentent mieux par combien de liens ils tiennent à leurs Vassa-

De Blois, *le 30 Septembre.*

Notre récolte en bleds n'a pas été des plus considérables : la sécheresse avoit empêché les pieds de taller. La paille est courte mais sans mélange d'herbes, l'épi beau, le grain de bonne qualité. Les prés hauts n'ont presque rien produit, & les prés bas n'ont donné que demi-année. La sécheresse a brûlé les pois, il y en a peu. Jusqu'au 8 de ce mois, la terre, privée de pluie, depuis trois mois, n'étoit pas en état de nourrir ses productions & même de souffrir les cultures nécessaires à leurs progrès ou pour les semailles. A cette époque, une pluie abondante, mais trop tardive, a rétabli tous les fruits qui pouvoient encore en profiter. Deux ou trois jours après, ils n'étoient plus reconnoissables. Le raisin a grossi ; favorisé par les chaleurs, il a bien mûri : les vendanges sont meilleures qu'on ne l'avoit espéré : le vin sera aussi bon qu'on pouvoit l'attendre. Les eaux-de-vie ont baissé. Plusieurs personnes se disposent à brûler incessamment des vins nouveaux, ce qui leur donnera un prix : nombre de Bouilleurs ont fait, à ce dessein, des amas de bois.

De Rouen, *le 1 Octobre.*

Le Parlement a rendu le 1 Septembre un Arrêt en forme de Réglement concernant le commerce des cidres. Il est constant qu'il se vend une prodigieuse quantité de cidres falsifiés & même empoisonnés. Cet abus doit être d'autant plus étendu, que par la défense singuliere de faire des eaux-de-vie de cette boisson, le Marchand ou le Propriétaire perd sa denrée sans ressource, s'il ne trouve pas le moyen d'en pallier les défauts. De bons Citoyens ont recherché avec zele les moyens les plus simples de découvrir ces falsifications : on a surtout indiqué la potasse qui trouble les cidres altérés par des drogues. Le Parlement a réuni dans son Arrêt les instructions les plus utiles & pour les Cultivateurs & pour les Marchands, & pour les Consommateurs : ces derniers ne seront trompés qu'autant qu'ils voudront l'être, qu'ils fermeront les yeux à la lumiere, qu'ils se refuseront à un soin léger. A ces instructions, il n'y a qu'à ajouter la suppression des gênes qui arrêtent le commerce des cidres & des prohibitions qui mettent souvent le Marchand dans la cruelle alternative ou de perdre leur fortune ou de ne la sauver que par des pratiques criminelles.

D'Amiens, *le 2 Octobre.*

Deux personnes charitables, mais sans fortune, viennent d'offrir de se joindre à des personnes charitables & dans l'aisance, pour établir hors de la Ville un Hospice & une instruction en faveur des Aveugles de l'un & de l'autre sexe. Le nombre de ces infortunés est très-commun ici. Abandonnés comme s'ils étoient incapables de travail, ils n'ont qu'une existence languissante, pénible & inutile à la Société. Les Muets parlent aujourd'hui, & les Aveugles ne travaillent point encore ! A la Chine, nul homme sans emploi, & l'Aveugle n'est pas le moins utile. Les personnes qui sollicitent le nouvel établissement se chargeront de l'administration, ainsi que de l'instruction des Aveugles qu'elles mettront en état de gagner leur vie.

De Paris, *le 6 Octobre.*

Sur le compte rendu au Roi par M. le Contrôleur Général des Finances de l'état actuel de la fabrication du salpêtre en France & de la diminution sensible qu'elle a éprouvée par les défauts du systême ci-devant adopté sur cette branche d'administration, S. M. a jugé avantageux de faire rechercher tous les moyens d'augmenter le produit du salpêtre dans le Royaume, surtout pour délivrer ses Sujets, pour les délivrer des gênes préjudiciables que leur occasionnent les fouilles des Salpêtriers ; & aucun moyen ne lui a paru plus propre pour remplir ces vues que de proposer sur cet objet un Prix au jugement de l'Académie Royale des Sciences. L'Académie, pour se conformer aux intentions du Roi, vient de publier un Programme détaillé pour faciliter les recherches. Après un exposé très-instructif des connoissances actuelles sur l'origine & la production du salpêtre, elle propose de

Trouver les moyens les plus prompts & les plus économiques de procurer en France une production & une récolte de salpêtre plus abondantes que celles qu'on obtient présentement, & sur-tout qui puissent dispenser des recherches que les Salpêtriers ont le droit de faire dans les maisons de Particuliers.

L'Académie déclare que le Prix sera adjugé à celui qui, avec toute la clarté & tous les détails nécessaires pour vérifier les procédés sans incertitude, aura indiqué le procédé le plus avantageux pour la promptitude, l'économie & l'abondance du produit indépendamment de toute autre considération; & que quand même ce procédé résulteroit uniquement d'une heureuse application d'observations connues, il sera préféré aux plus belles découvertes dont on ne pourroit tirer aussi promptement la même utilité.

Le Prix sera de 4000 liv. Il y aura aussi deux *Accessit*, l'un de 1200, l'autre de 800 l. Les Mémoires seront écrits en François ou en Latin avec les conditions ordinaires. Ils ne seront reçus que jusqu'au 1 Avril 1777; cependant l'Académie recevra les supplémens & éclaircissemens jusqu'au dernier Décembre de la même année. On les adressera à Paris au Secretaire perpétuel de l'Académie, & si c'est par la Poste, avec une double enveloppe, à l'adresse de M. de Malesherbes, Secretaire d'Etat. Le Prix sera proclamé à l'Assemblée publique de Pâques 1778.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede contre la morsure des animaux enragés.

Ce remede, publié à Konisberg, a été, dit on, découvert par hasard. On assure qu'il opere en huit jours une guérison parfaite, quelque venimeuse que soit la morsure. Mais nous ne pouvons en donner qu'une notion insuffisante, faute de connoitre le nom François ou Botanique de la plante qu'on y employe & que l'annonce désigne comme commune. Ainsi nous ne la publions que dans l'espérance que quelqu'un daignera suppléer à notre insuffisance & nous apprendre ce que c'est que le *kletten*.

On prend de l'ail bien pilé dont on frotte la plaie, pendant qu'il est encore frais. On y mêle ensuite des racines de *kletten* également pilées avec du sel commun. Du tout, on fait une emplâtre qu'on applique sur la plaie & qu'on change chaque jour pendant huit jours. Au bout de ce tems, l'on est parfaitement guéri.

Peut-être trouveroit-on l'explication de ce terme, dans *l'Histoire universelle de la Nature*, publiée par M. Martini, sur le plan du *Dictionnaire* de M. de Bomare, à Berlin & à Stettin chez Pauli. L'Auteur de cette excellente production joint aux noms Allemands ceux qui leur correspondent en différentes Langues, attention infiniment utile.

II.

AVIS.

» Les sieurs Basse, freres, Marchands de » diamants pour Vitriers & Miroitiers, *Abbaye Saint Germain, cour des Religieux à » Paris*, donnent avis aux Curieux qu'ils » tiennent une nouvelle Manufacture de verres bombés où l'on bombe & courbe les » verres de toutes sortes de manieres & dans » des goûts nouveaux. Ils feront pour les » Amateurs qui voudront orner leurs cabinets en verres bombés tout ce qu'ils pourront desirer en ce genre. Ils font de nouveaux bocaux pour les pendules, lesquels » s'accrochent & emboîtent lesdites pendules » sans masquer l'objet comme le fait la gaze. Ils viennent d'inventer de nouveaux » tours avec lesquels on peut percer & cintrer les verres & les glaces de toute sorte » de façon. Ils font beaucoup d'autres ouvrages dont les Amateurs seront satisfaits.

III.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	#	ß		#	ß
Barbezieux.....	19	16	Dimin.	2	8
Marennes	22	3	... D.		17
Saintes	25	4	... *		
Saint Jean-d'Angely	22	11	... D.		19
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	19	10	... *		
Angoulême.....	23	2	... D.	2	14
Brive	25		... D.	1	7
Tulle	23	2	Augment.		7
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	15	13	... D.	3	10
Bitche.....	16	7	... D.	2	2
Boulay	19	18	... *		
Epinal.....	17	10	.. D.	2	10
Nancy.....	16	16	... D.	2	6
Remiremont.....	18	19	... A.	1	
Saint-Michel	14	16	... D.	3	12
Généralité de Lyon.			...		
Lyon.....	23	6	... D.	1	

Montbrison	22	8	...	D.	7	
Roanne	22	10	...	D.	1	10
Saint-Etienne	28	10	...	*		
Trevoux	21		...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	16	2	...	D.	3	17
Montmedy	24	8	...	*		
Phalsbourg	18		...	D.	2	
Sarrelouis	16		...	A.	1	
Sedan	21	15	...	D.	1	15
Toul	16		...	D.	2	11
Vic	15	5	...	D.	1	1
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	18	17	...	*		
Gourdon	20	9	...	D.	2	12
Millau	26	10	...	*		
Moissac	20	9	...	D.	1	6
Mur-de-Barrés	23	8	...	D.	2	5
Rodez	25		...	*		
Lauzerte	19	7	...	D.		8
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	18	5	...	D.	1	14
Château-Chinon	20	14	...	D.	2	6
Gannat	18	13	...	D.		18
Gueret	27		...	*		
Montluçon	17	12	...	A.		8
Nevers	20		...	A.		16
Saint-Pourçain	16	16	...	D.	1	4
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30	14	...	A.	1	18
Blois	27	12	...	A.	1	4
Clamecy	21	8	...	A.	2	18
Gien	21		...	D.		10
Montargis	26	16	...	D.	2	
Vendôme	25		...	A.	4	7
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	22	11	...	D.	7	18
Bray-sur-Seine	28	7	...	D.	7	18
Compiegne	29	2	...	D.	3	8
Coulommiers	26	8	...	D.	5	5
Fontainebleau	23	12	...	A.	4	16
Mantes	36	17	...	*		
Meaux	25	17	...	D.	4	6
Meulan	39		...	D.	1	18
Montfort	34		...	D.	5	5
Nogent-sur-Seine	24		...	A.	1	10
Pontoise	37		...	D.	1	
Provins	28		...	D.	2	
Saint-Florentin	22	16	...	*		
S. Germain en Laye	32		...	D.	5	
Sens	25	18	...	D.	2	16
Vezelay	21		...	D.	6	
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	5	...	D.		11
Chatillon	19	7	...	*		
Confollens	19	10	...	A.		18
Les Sables	21	17	...	A.		18
Saint Maixant	22	16	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	33	13	...	D.		9
Arles	28		...	D.	2	13
Digne	26	7	...	*		
Draguignan	30		...	D.	1	
Marseille	35		...	D.	3	7
Le Pertuis	33	2	...	A.	1	18
Généralité de Riom.			...			
Riom	19	12	...	D.	2	14
Aurillac	27	13	...	*		
Clermont-Ferrrand.	21	12	...	D.	3	2
Issoire	20	3	...	D.		10
Saint-Flour	23		...	D.	2	
Généralité de Rouen.			...			
Caudebec	30	10	...	D.	4	7
Dieppe	30	12	...	D.	4	16
Evreux	30		...	D.	6	
Le Havre	30		...	*		
Lyons	26	17	...	D.	1	18
Magny	32	11	...	D.	3	12
Neufchâtel	28	2	...	D.	6	7
Pont-l'Evêque	23	16	...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	15	...	*		
Foix	20		...	D.	1	5
Cerdagne	21	8	...	D.	3	1
Conflent, Prades	30		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	25	16	...	D.	1	4
Clermont	28	14	...	D.	5	5
La Fere	22	10	...	A.	1	10
Guise	21	3	...	D.	3	8
Ham	21	4	...	D.	2	16
Hirson	24	13	...	D.	4	
Laon	22	2	...	D.	1	17
Marle	15	13	...	D.	3	2
Ribemont	25		...	D.	5	
Rozoy	22	2	...	D.	2	18
Vervins	18	18	...	D.	3	12
Généralité de Tours.			...			
Tours	22	6	...	A.		17
Amboise	24	11	...	D.	1	5
Angers	18	18	...	D.		14
Chinon	19	10	...	D.	1	10
La Fleche	20	6	...	D.	3	15
Loche	22	8	...	D.	1	12
Loudun	21	1	...	D.		14

ERRATA.

Page 623, *N°.* 78, *au lieu de niesker*; *lisez* nieskin; *au lieu de sans choix*, *lis.* sous chassis.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 30 Septembre 1775 au Mercredi 4 Octobre, le froment s'est vendu à la Halle de 18 l. 5 s., 24 à 27 l. *le septier; id.* nouveau, de 18, 24 à 27 liv. 5 s.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 l. 10 s. à 14 l. Le froment à la Grêve, de 23 l. 15 s. à 31 liv. 15 s.; le seigle, de 13 l. 5 s. à 14 l. 10 s.; l'orge, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l.

Du Samedi 30 Septembre 1775 au Mercredi 4 Octobre, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 liv.; *idem* nouvelle, de 19, 20 à 21 l. 10 s.; *id.* au Port de la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Octobre 1775, de 64 à 65 l.; *id.* nouveau, de 62 à 63; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 49 à 50; *idem* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔ 6		marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à	721 11		marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99 10 à 15		once.
Or à 20 karats à	83 10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53 15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		marc.
Piastres à	49 5 à 7 6		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 7 Octobre* 1775.

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$ à 15 16e.
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 à 95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{3}{4}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi* 5.	*Vendredi* 6.	*Samedi* 7.
COMP. D. IND.			
Actions	2000	2000	2000
D°. $\frac{16es}{25}$			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	432	432	432
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$	5 4 $\frac{3}{4}$ 5	5 4 $\frac{3}{4}$
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ perte.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774 *& six premiers mois* 1775.

Du Mercredi 20 Sept.

Messieurs

Radix ..... pp^lles. T.
Viageres .... T.

Six premiers mois 1775.

Du Mercredi 20.

Nau..... pp^lles. A.
Viageres .... A.
Tontine ..... A.
Gauthier..... v^res. A.
Perpétuelles.. A.
.....
.....
.....

Du Vendredi 22.

Messieurs

Decourmont pp^lles. P.
Viageres .... P.
Tontine..... P.
Rouillard... pp^lles. P.
Viageres..... P.
Tontine..... P.
Boscheron.. pp^lles. P.
Viageres .... P.

Six premiers mois 1775.

Du Vendredi 22.

Patu.... Viageres. A.
Peinchein.... v^res. A.
Perpétuelles. A.
Tontine ..... A.

Du Samedi 23.

Messieurs

Delarue .... pp^lles. } à toutes lettres.
Viageres .... } à toutes lettres.
Tontine ..... } à toutes lettres.
Lenoir ..... pp^lles. } à toutes lettres.
Viageres .... } à toutes lettres.
Tontine ..... } à toutes lettres.
Gosfey..... pp^lles. P.
Viageres ..... P.

Six premiers mois 1775.

Du Samedi 23.

Caron ..... v^res. A.
Clouet..... pp^lles. A.
Viageres .... B.
Tontine..... F.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 17 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

De Pétersbourg, *le 9 Décembre.*

LE froid a été si vif que les denrées, le vin même qu'on conduisoit à Moscou pour la consommation de la Cour qui doit s'y rendre au commencement du mois prochain, ont été gelés.

SUEDE.

De Stockholm, *le 21 Décembre.*

L'Académie Royale des Sciences avoit demandé le modele ou le plan de la charue dont toutes les parties formeroient l'assemblage le plus parfait. Comme elle exigeoit que les assertions fussent fondées sur des principes de Méchanique & de Mathématiques, il n'y a eu qu'un seul Mémoire qui ait rempli cette condition. Est-ce que cet objet ne seroit pas assez important pour des Sçavans; ou ne mangent-ils pas du pain comme le commun des hommes; ou leur science seroit-elle trop sublime pour descendre jusqu'à terre? L'exemple de notre Académie les ramene sans cesse vers le but d'utilité pratique, qui doit être celui de toutes les sciences & de tous les hommes. M. Sven Collin, Etudiant d'Upsal, le seul qui ait parfaitement répondu au vœu de la Société par son Mémoire portant pour devise, *Agro benè culto nihil est nec uberius nec SPECIE ORNATIUS*, a reçu trois médailles, chacune de dix ducats.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 24 Décembre.*

Les communications étant interrompues par mer & par terre, à cause des variations continuelles du tems, les vivres & sur-tout les grains & la farine renchérissent de jour en jour.

A Aalbourg en Jutland, en 1774, nés 102, morts 122, mariages 37.

Un Particulier, muni du privilege d'établir une Manufacture de porcelaine de terres de l'Isle de Bornholm, vient d'être autorisé à lever un fonds de 50,000 risd., par actions de 100 risd. Il s'oblige à n'employer que des Ouvriers Danois, à ne se servir que de matériaux tirés de Danemarck, & à fabriquer de la porcelaine égale à celle de la Chine. Quel mal y auroit-il que des Ouvriers étrangers plus industrieux fissent avec des matériaux étrangers de meilleure porcelaine? Si l'Entrepreneur n'en fabrique pas, comme il s'y oblige, de pareille à celle de la Chine, qu'en arrivera-t-il? Renversera-t-on la Manufacture qui aura coûté 50,000 risd.? ..... Ce nouveau privilege donne lieu de remarquer qu'il y auroit un moyen, non-seulement juste mais d'une utilité incontestable, en supposant même

les titres valides, de ſupprimer le plus grand nombre des privileges excluſifs : ce ſeroit de faire rapporter ces titres & de vérifier ſi les conditions en ont été rigoureuſement obſervées. De l'inobſervation, la nullité.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 28 Décembre.*

Il vient de paroître un Edit qui défend de faire des aumônes particulieres, excepté à des familles honnêtes, ſous peine d'amendes. Nous préſumons aſſez bien de l'humanité pour penſer que dans telles circonſtances, il y aura beaucoup de bonnes gens qui s'expoſeront à payer des amendes.

Il ne faut pas diſſimuler qu'il y a ici & dans les environs des Maiſons pour toute ſorte de pauvres ; mais auſſi il y a des Maiſons de force, & la liberté a ſon prix. Dès que le Public ſera bien informé & bien aſſuré qu'il ne tient qu'aux pauvres valides de travailler & de vivre de leur travail, ſa charité ſe détournera tôt ou tard d'elle-même du mendiant, & la mendicité deviendra auſſi infructueuſe qu'odieuſe.

D'Augsbourg, *le 29 Décembre.*

S. A. l'Electeur de Baviere, informé qu'une foule de Payſans avoient quitté la charue, dans la crainte d'être militairement enrôlés, vient de leur accorder un pardon général. Ils peuvent retourner chez eux dans le terme de ſix mois, ſans craindre d'être inquiétés par le paſſé. Peut-être craindront-ils encore pour l'avenir ; peut-être ont-ils eu le tems de contracter des habitudes plus douces qu'ils ne rompront pas. Il eſt plus facile de prévenir ces maux que d'y remédier.

ITALIE.

De Modene, *le 22 Décembre.*

Trois Agens de Reggio, accuſés & convaincus de malverſation dans la garde & vente des grains publics confiés à leur probité, ont été condamnés à reſtituer à la Chambre quinze mille ſequins & à perdre la vie. On ne ſçait ſi le Souverain confirmera ce Jugement ; le Public le confirmeroit. On croit qu'il ſeroit bon de faire un exemple de ces voleurs publics, ſi communs, ſi cruels, ſi coupables d'abuſer de la confiance & de la foibleſſe du Gouvernement pour s'engraiſſer du ſang du Peuple. Ces fréquentes expériences permettent de ſoupçonner qu'il vaut encore mieux que le Gouvernement *laiſſe faire le commerce* que de le *faire faire*. Quelquefois le Peuple embarraſſe : ſi le Gouvernement approviſionne, il crie *aux abus* & avec raiſon ; ſi le Gouvernement ceſſe d'approviſionner, il crie à *la faim*, ſans raiſon & de peur. Que faire ? Calmer les craintes de ce Peuple, autant qu'il eſt poſſible, mériter & gagner ſa confiance, réduire au ſilence par la force de la vérité de vains Déclamateurs, encourager par les ſeuls encouragemens efficaces de la liberté & de l'immunité, le Commerce & l'Agriculture qui répandent l'abondance.

De Livourne, *le 24 Décembre.*

Ce Port, Gênes, les Ports libres attendent les traites de grains que le Gouvernement Romain qui les défend à tous, promet à qui il lui plaît, & qu'il a permis au Fermier de l'Etat de Caſtro.... Suivant les nouvelles de divers endroits d'Italie, le tems s'eſt fort adouci.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Janvier.*

Jamais les Américains ne ſe ſont montrés auſſi redoutables qu'ils le paroiſſent, dans leurs nobles réſolutions, dans leurs belles Lettres au Peuple de la Grande-Bretagne, au Peuple du Canada, par leur ſageſſe, par leur modération, par leur courage, par leur fermeté, par la vertu. L'hiſtoire n'offre rien de comparable à leur conduite, paix au milieu du tumulte, patience inaltérable ſous l'oppreſſion, prudence étonnante dans le danger, liberté indomptable ſans licence &c. &c. &c. Quoiqu'il arrive, l'Amérique eſt perdue pour nous.

Une Maiſon conſidérable de cette Ville vient de recevoir d'un Habitant de la Nouvelle-Yorck l'ordre de ne lui faire aucun envoi..... On mande de Briſtol que des Négocians qui avoient embarqué des marchandiſes pour l'Amérique les ont retirées &c.

La Compagnie des Indes a annoncé un dividende de 3 pour 100, pour le terme échu.

Il eſt mort, dans cette Capitale, de la petite vérole, 1968 perſonnes en 1770, 1660 en 1771, 3992 en 1772, 1039 en 1773, 2479 en 1774.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre écrite des environs d'Auch, le 31 Décembre.

» Je vais vous rendre un compte exact de » ce qui regarde la maladie des bêtes à cor- » ne... Depuis le mois de Juillet, les envi- » rons de Bayonne, la Biſcaye, le pays de » Soul, & les Landes ont été dévaſtés. La » mal a gagné le Béarn du côté d'Orthez & » de Salies; il n'y eſt point reſté de bétail. » L'Armagnac a tout perdu. En ce moment, » les environs d'Auch ſont infectés. Autour » de Lectoure & dans la Lomagne, preſque » plus de beſtiaux. Malgre les grands froids, » la maladie devient tous les jours plus ter- » rible. Le Bigorre n'a pas encore beau- » coup ſouffert. Lourde eſt attaquée forte- » ment. Qu'il meure un animal, il eſt preſ- » qu'impoſſible de préſerver ceux qui ont » été dans les mêmes pacages & dans les mê- » mes étables. Tous les remedes qu'on a » eſſayés juſqu'à préſent ont été inutiles. » On a dit que quelques bêtes avoient été » guéries; mais je ſuis perſuadé qu'elles » n'étoient pas atttaquées de la maladie re- » gnante. L'on aſſure qu'un homme qui eſt » entré dans un lieu infecté avec des habits » de laine, la communique au loin même » pluſieurs jours après; je pourrois en citer » pluſieurs exemples. Les quatre Vallées » ont fait des pertes énormes. Dans celle » d'Aure, il y avoit, avant la mortalité, » neuf mille bœufs ou vaches, il en a péri » la moitié, le mal n'a pas ceſſé. Celle de » Magnoac a juſqu'à préſent peu ſouffert. » Dans la Vallée de Neſtés, de 2000 bêtes, » il en eſt mort 1000, le reſte eſt empeſté. » De 6000 qu'on comptoit dans la Vallée » de Barouſſe, il s'en eſt perdu au moins un » tiers. Le Pays de Néboufan, compoſé » d'environ 80 Communautés qui élevoient » environ 12,000 bœufs, ne conſervera » peut-être rien; le mal toujours croiſſant » acheve d'emporter le reſte de ſon bétail... » Point de commerce. On ne vend ni grains » ni vin ni bétail d'aucune eſpece, ſi ce » n'eſt des chevaux & des mulets... ».

(Le Gouvernement a pris tous les ſoins poſſibles pour arrêter cette peſte, & ne néglige aucun de ceux qui peuvent prévenir ſes funeſtes ſuites. Il n'y a point de moyen qu'on ne tente. On a eu recours même à l'inoculation, mais ſans ſuccès. Les préſervatifs connus ne paroiſſent pas avoir beaucoup d'effet. Des Troupes & ſur-tout de la Cavalerie ſeront répandues dans ces malheureux pays: elles conſommeront des denrées; les chevaux pourront aider aux charrois, car pour le labourage, ils ne ſçauroient être d'une grande reſſource. La bienfaiſance du Gouvernement aſſure à ces Peuples tous les ſecours poſſibles. Mais la plûpart des Habitans, Payſans, Propriétaires, s'abandonnent, à ce qu'on aſſure, au malheur & au déſeſpoir. Le Payſan, déjà trop miſérable, ne peut rien; le Propriétaire ne croit pas pouvoir. Il eſt des endroits où l'on a conſervé ſi peu de prudence qu'on a laiſſé dans les champs les cadavres des animaux qu'il auroit fallu ſi profondément enterrer. L'on comprend combien cette négligence a favoriſé les progrès d'un mal ſi peſtilenciel. Dans quelques heures, la bête qu'elle attaque eſt morte. D'abord triſte, elle ſemble avoir une eſpece de courbature; bientôt elle périt. On a trouvé à celles qui ont été ouvertes le ſang gangrené, les alimens renfermés dans le troiſieme eſtomac liés enſemble & durcis à un point exceſſif, & des déſordres très-compliqués dont l'examen n'a produit aucun réſultat utile. Peut-être ne peut-on attendre un remede que d'un haſard heureux ou plutôt d'un coup de Providence. Des perſonnes très-dignes de foi nous ont raconté que, dans une épizootie dont la Baſſe-Normandie fut attaquée, il y a quelques années, une pauvre femme qui n'avoit qu'une vache, la ſauva en lui faiſant avaler du cidre chaud & en l'enveloppant de tout ce qu'elle put lui mettre ſur le corps; ce qui facilita une éruption qui guérit l'animal.

On nous aſſure qu'il meurt, depuis peu de tems, beaucoup de cochons (objet d'un

grand commerce) dans quelques cantons infectés de l'épizootie.

Nous prions nos Lecteurs de trouver bon que nous renvoyions à une autre Feuille plusieurs articles intéressans sur les grains, & le triste récit des ravages d'une louve aux environs de Troye, pour insérer ici en entier une belle Lettre de M. l'Archevêque de Toulouse aux Curés de son Diocese, à l'occasion de cette horrible mortalité).

De Toulouse, *le 2 Janvier.*

La religion, l'humanité, la bienfaisance, le patriotisme, la sagesse donnent un grand exemple & une grande leçon à tous les Citoyens, aux puissans, aux riches, surtout au Clergé, pere & débiteur particulier des pauvres, dans la Lettre que M. l'Archevêque de cette Ville a écrite, de Montpellier le 25 Décembre, à l'occasion du fléau dont le Ciel frappe les contrées voisines & menace la nôtre. On y verra une raison supérieure réunir tous les devoirs & les soins, la science & la tendresse pastorales prévoir & prévenir les maux & les abus, & la vertu pure sauver les malheureux... Mais nos éloges retardent les acclamations & les bénédictions.

Lettre de M. l'Archevêque de Toulouse aux Curés de son Diocese. A Montpellier le 25 Décembre 1774.

» La funeste contagion qui commence à » menacer ce Diocese & peut-être votre » Paroisse, a excité, Monsieur, comme vous » le sçavez, l'attention du Gouvernement » & de tous ceux qui ont quelque part à » l'administration de la Province ».

» Comme une fâcheuse expérience a fait » voir que les remedes n'avoient jusqu'à ce » moment produit aucun effet, & que la » maladie a parcouru avec rapidité un espa- » ce immense que les secours de l'Art n'ont » pu préserver; S. M. a jugé qu'il n'y avoit » d'autre parti à prendre, que celui de tuer » les bêtes infectées & de garantir, par ce » sacrifice apparent, les parties saines & où » la contagion n'a pas encore pénétré ».

» Ce parti rigoureux en apparence, mais » juste au fond & nécessaire, a été em- » ployé avec succés dans ces derniers tems » pour la Flandre Autrichienne, & en par- » ticulier dans la Châtellenie de Courtray, » où la perte de 128 bêtes en a sauvé plus » de 25000: ce même parti a été employé » au commencement de ce siecle en Italie. » Une maladie semblable fit périr un nom- » bre infini de bestiaux, & elle ne put être » arrêtée que par l'ordre de tuer sans ex- » ception & indistinctement toutes les bêtes » qui se trouverent attaquées ».

» Quelque juste que soit la rigueur d'un » pareil ordre, la bienfaisance de notre » Monarque a cru qu'elle devoit être adou- » cie par une indemnité en faveur des Pro- » priétaires des bêtes infectées. Si la leur » d'espérance qui reste toujours, malgré » l'excès de la maladie, ne peut être pro- » longée sans danger, elle ne doit pas non- » plus leur être ravie sans quelque com- » pensation; & cette compensation sera pour » eux un secours dans le malheur qui les ac- » cable, & une raison de faire à l'intérêt » public le sacrifice qu'il commande ».

» Les Etats de la Province se sont em- » pressés, par leur délibération du 22 de ce » mois, de seconder les vues du Gouverne- » ment, en offrant cette indemnité sans » délai & sans restriction à tous ceux qui se » trouveront avoir le malheureux droit d'y » prétendre ».

» M. le Comte de Périgord a donné les » ordres les plus précis pour qu'un cordon » de Troupes formé sur les frontieres de la » Province la préserve, s'il est possible, de » la communication de ce fléau; car il n'est » que trop certain que cette maladie sem- » blable à la peste est, comme elle, portée « non-seulement par les animaux qui y sont » sujets, mais par tout autre animal; par » l'homme même & par les objets inani- » més ».

» M. de Saint-Priest s'est en même tems » transporté à Toulouse & dans les parties » de la Province les plus menacées, pour » être à portée de donner sur les lieux les » ordres nécessaires, & d'en assurer l'exé- » cution ».

» Le Parlement, guidé par les mêmes » vues, a aussi ordonné des précautions qui » tendent également à empêcher toute com- » munication: & si les mesures autorisées » par le Gouvernement & secondées par » l'Administration rendent inutiles quel- » ques-unes de ces précautions, vous de- » vez remarquer que tous ceux qui, sous

» quelque rapport, ſont chargés de veiller » à l'intérêt public, ſont convaincus que les » tentatives de la Médecine n'ont rien pro- » duit, & que le ſeul remede eſt la ſépa- » ration des parties ſaines d'avec les par- » ties infectées, tant par la deſtruction des » bêtes malades, que par l'éloignement de » tout ce qui peut amener la contagion ».

» Ce n'eſt pas que l'eſpoir des remedes & » des guériſons doive être entiérement » abandonné. Les Etats ont ordonné des re- » cherches auxquelles la Faculté de Mont- » pellier ſe livre avec zele ; mais vous ſen- » tez que des expériences de cette nature » ne doivent être tentées qu'avec réſerve » & par des perſonnes avouées du Gouver- » nement. Si chacun vouloit faire des eſſais, » un eſpoir chimérique alimenteroit la con- » tagion ; & la vaine tentative d'un Particu- » lier, rendant toutes les meſures inutiles, » cauſeroit peut-être la ruine de la Provin- » ce & celle du Royaume ».

» Les Charlatans & tous les Diſtribu- » teurs de remedes non avoués doivent donc » être évités avec ſoin : ils porteroient avec » eux un double danger ; celui de traîner » la contagion en viſitant les bêtes mala- » des, & celui de la perpétuer, ſous le pré- » texte de la guérir. Mais ſi les remedes » curatifs doivent être laiſſés à la prudence » de l'Adminiſtration, qui ne négligera » rien pour parvenir à des découvertes uti- » les & pour les faire connoître aux Peu- » ples, il n'en eſt pas de même des reme- » des préſervatifs que chacun peut employer » avec ſuccès : le plus certain eſt la ſépa- » ration des bêtes ſaines, & l'éloignement » de tout ce qui peut apporter ou commu- » niquer la contagion ».

» La meilleure précaution que chaque » Particulier puiſſe prendre, c'eſt de tenir » ſes bêtes renfermées dans des étables pro- » pres, où l'air ſoit ſouvent renouvellé & » purifié par des fumigations, & de les te- » nir tellement renfermées qu'elles n'ayent » aucune communication ni avec d'autres » bêtes, quelles qu'elles ſoient, ni même » avec d'autres hommes que ceux qui ſont » prépoſés pour en avoir ſoin. Les pâtures » publiques, les abreuvoirs communs, tout » ce qui réunit les beſtiaux doit être évité ; » c'eſt preſque toujours par quelque négli- » gence ſur ces précautions que la mala- » die a été apportée dans les lieux où l'on » en a éprouvé les ravages ; & l'animal eſt » comme à l'abri de ſes atteintes, s'il eſt » ſéqueſtré de ce qui peut la répandre ».

» J'ai jugé à propos, Monſieur, d'entrer » avec vous dans tous ces détails : malheur » à celui qui regarderoit comme étranger » à notre Miniſtere un ſoin quelconque utile » aux Peuples : & qui peut mieux que vous, » à l'aide de la confiance que vous avez dû » inſpirer aux Habitans de votre Paroiſſe, » les faire entrer dans les vues ſages & bien- » faiſantes du Gouvernement ? Qui peut » mieux que vous les convaincre qu'une ri- » gueur apparente eſt un bienfait réel ; » que, loin d'être alarmés de la perte de » quelques bêtes que la maladie ne leur » permettoit pas de conſerver, l'ordre de » les tuer eſt le ſeul moyen de garantir ce » qui leur reſte ; qu'ils doivent non ſeule- » ment y ſouſcrire & ſe porter avec zele à » l'exécution des ordres qui leur ſont don- » nés ; mais que chacun d'eux doit entrete- » nir, autant qu'il eſt en lui, la ſéparation » totale, ſans laquelle il n'eſt point d'eſpé- » rance à concevoir ; & qu'enfin ſi, par la » diſſimulation du mal, par l'ouverture im- » prudente d'une communication qui doit » être interrompue, ou par toute autre né- » gligence qu'ils auroient pu éviter, la con- » tagion alloit franchir les barrieres qu'on » cherche à lui oppoſer, ils ſeroient cou- » pables devant Dieu & devant leurs Fre- » res, & reſponſables de tous les maux qu'il » auroit été en leur pouvoir de prévenir ? ».

» Mais, Monſieur, ſi j'ai dû vous inſtrui- » re, pour la conſolation des Habitans de » votre Paroiſſe, des ſecours propoſés con- » tre le malheur qui les menace, & de la » maniere dont ils doivent eux-mêmes ſe » conduire pour s'en préſerver, il eſt d'au- » tres ſoulagemens qui tiennent particuliè- » ment à mon miniſtere, & qui en font la » douceur au milieu des cruelles circonſ- » tances qui les exigent ».

» Le Gouvernement & la Province ont » aſſuré aux Propriétaires des bêtes infectées » une indemnité proportionnée à la perte » qu'ils font en les dévouant à la mort ; mais » il eſt une claſſe de malheureux pour qui » cette indemnité même ſeroit une foible » reſſource. Le pauvre qui n'avoit pour ſub- » ſiſter que l'animal qui lui eſt ravi, a beſoin » de ſecours plus particuliers ; & ce ſont ces » ſecours que je lui dois, & que vous me

» mettrez à portée de lui procurer, en me » rendant compte de ses besoins, des per- » tes qu'il aura faites & du soulagement » qui lui sera nécessaire ».

» Si votre Paroisse est située dans la Guien- » ne, elle auroit peut-être, au cas qu'elle » n'eût pas été épargnée par la maladie, à ré- » clamer des secours encore plus pressans & » plus déterminés. J'ignore quelle police y » est suivie, & si l'ordre de tuer les bêtes y » est accompagné d'une indemnité telle que » que la peuvent espérer les Peuples du Lan- » guedoc : je me ferai un devoir d'en solli- » citer pour les Habitans aisés de votre Pa- » roisse ; mais c'est de moi que les pauvres » en doivent attendre directement. Je vous » prie donc de me mander sans délai s'il y » a dans la Guienne ordre de tuer les bêtes » infectées ; & si cet ordre est accompagné » d'une indemnité ; si ces indemnités sont » accordées sans réserve ; & en cas qu'elles » n'existent pas, ou qu'elles soient trop res- » treintes, quel seroit le moyen de les éten- » dre aux pauvres de votre Paroisse ».

» Il me seroit pénible de ne pas voir tous » les pauvres de ce Diocese espérer la même » consolation. Notre bien leur est consacré: » & quel meilleur usage puis-je faire de ce- » lui que je possede, que de le répandre dans » leur sein pour adoucir leur malheur ? ».

» Si j'ai sous ce rapport quelques considé- » rations ou ménagemens à vous demander, » c'est de rendre ces secours inutiles par vo- » tre zele & par votre prévoyance. La cha- » rité soulage le malheur, la vigilance le » prévient ; elle est le premier des actes de » la charité, & le plus utile, puisqu'elle rend » les autres superflus. En éclairant les Ha- » bitans de votre Paroisse sur leurs propres » intérêts ; en excitant leur attention sur » tout ce qui peut éloigner la contagion ; en » les préservant d'une confiance dangereuse » pour les remedes inutiles ; en engageant » chaque Particulier à ne rien négliger de » ce qui est en son pouvoir, vous parvien- » drez à garantir votre Paroisse, ou du » moins à diminuer l'effet du mal, s'il y a » pénétré ; & c'est-là la partie de l'admini- » tration qui vous est confiée, celle à la- » quelle vous donne droit le ministere que » nous exerçons, puisque, sous tous les » rapports d'instructions, d'exhortations & » de conseils, il nous dévoue au salut & au » bonheur des Peuples ».

» Je ne vous ai parlé jusqu'ici, Monsieur, » que des moyens que la sagesse humaine » peut proposer & des secours que la charité » peut répandre ; il en est d'un ordre supé- » rieur qui peuvent seuls donner de la va- » leur à nos foibles tentatives & rendre nos » mesures efficaces. Eh ! que peuvent les » conseils des hommes, si la main du Très- » Haut ne les seconde pas ? Prosternons-nous » aux pieds de ses Autels, & demandons-lui » par des prieres réitérées que, si nous l'a- » vons offensé par nos péchés, il soit fléchi » par notre repentir & par nos malheurs ; » qu'il n'étende pas sur nous le fléau destruc- » teur dont les Provinces voisines ont été » affligées ; que si quelques parties de ce » Diocese en ont été atteintes, il daigne » épargner au moins & les restes de la Pro- » vince & le Royaume entier qui peuvent en » être les victimes. Mais en excitant les » Habitans de votre Paroisse à obtenir du » Ciel les salutaires effets de sa miséricorde, » je ne doute pas que vous ne soyez attentif » à les éloigner de ces pratiques superstitieu- » ses auxquelles le Peuple, dans de sembla- » bles occasions, n'est que trop porté à avoir » recours. Quelques uns, pour obtenir une » bénédiction qu'ils ne craignent pas sou- » vent de confondre avec des remedes hu- » mains, exposeroient par des sorties indis- » crettes, ou par la seule réunion, leurs bes- » tiaux à la contagion : d'autres, contens de » l'avoir obtenue, négligeroient tous les » préservatifs qui leur sont offerts, & man- » queroient ainsi à la Providence qui n'aide » l'homme qu'autant qu'il s'aide lui-même » par son travail & par son industrie. Il fau- » droit à d'autres des processions & des pé- » lérinages qui, les détournant du soin de » leurs ménages & de leurs occupations ha- » bituelles, ajouteroient encore à leur mi- » sere & les exposeroient à rapporter la con- » tagion des lieux qu'ils auroient fréquentés » pour s'en garantir ».

» C'est à vous, Monsieur, à éclairer la » dévotion du Peuple, & à la diriger de » maniere que sans rien perdre de sa fer- » veur, elle n'aille pas, par des pratiques » superstitieuses, contrarier les vrais prin- » cipes du Christianisme, ou, par un éclat » indiscret, ajouter encore aux alarmes pu- » bliques. Je vous annonce en conséquence » que je ne me déterminerai qu'avec la plus » grande réserve à permettre les Proces-

» sions qui me seront demandées ».

» C'est dans nos Eglises, c'est aux pieds » des Autels que Dieu veut être fléchi : c'est » au milieu de nos Saints Mystères & dans les » jours particuliérement consacrés au Seigneur qu'il veut être prié. Vous aurez » soin en conséquence de dire tous les jours » à la Messe la Collecte pour demander à » Dieu la conservation des bestiaux. Si votre Paroisse étoit menacée par l'approche » de la maladie, je vous autorise à exposer » les jours de Fêtes & de Dimanches le S. » Sacrement, & à en donner le soir la Bénédiction. Je vous autorise même à donner cette Bénédiction quelques-uns des » jours de la semaine, mais le soir, lorsque » les Habitans sont revenus de leurs travaux, & à condition, s'il y avoit des bêtes infectées, que ceux à qui elles appartiendroient ou qui les visiteroient ne pourroient se réunir dans le Lieu Saint avec » leurs Freres, qu'après les plus grandes » précautions, pour ne pas porter avec eux » la contagion ; car je ne puis trop vous répéter que les hommes & leurs vêtemens » la répandent ».

» En exhortant les Habitans de votre Paroisse à se présenter devant le Seigneur » pour fléchir sa colere, vous ne manquerez » pas sans doute de leur rappeller que Dieu » veut être touché par notre repentir pour » exaucer nos prieres ; qu'il ne suffit pas de » l'honorer des levres ; qu'il faut l'adorer de » cœur & d'esprit, expier nos fautes plus par » des vertus que par des offrandes, & devenir meilleur pour qu'il ne continue pas à » nous punir ».

» Puissent nos exhortations ramener cette » foi vive & éclairée que Jesus Christ est venu apporter sur la terre ! Puisse cette circonstance malheureuse, mise à profit par » notre zele, être l'époque d'un renouvellement glorieux à la Religion & salutaire » aux Peuples ! Lorsque Dieu punit, sa miséricorde n'est point épuisée ; c'est à nous à » faire usage pour notre salut du mal dont » il nous afflige, comme à ne pas abuser du » bien qu'il nous accorde ».

» Que ne m'a-t-il été possible dans les premiers momens d'aller à votre secours, & » seconder votre zele ? Dieu a permis que » les premieres nouvelles de la contagion » nous soient parvenues pendant l'Assemblée des Etats ; les secours en seront plus » prompts & plus assurés, & par là la cause » de mon absence en diminuera le regret : » mais cette absence ne durera pas longtems : à peine aurez-vous reçu cette lettre » que je serai rendu à Toulouse, & prêt à » y recevoir les éclaircissemens que je vous » demande ; ou, si l'état de votre Paroisse » vous permet de vous absenter, vous me » trouverez toujours empressé de conférer » avec vous sur les secours de tout genre » qui lui sont nécessaires ; si même il pouvoit être utile que je m'y transportasse, je » vous prie de me le marquer : Notre devoir est de nous sacrifier au bien des Peuples qui nous sont confiés ; & en me mettant à portée d'y contribuer, vous acquerrez des droits sur ma reconnoissance ».

» J'ai l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très-humble » & très obéissant Serviteur. *Signé*, † ET. » CH. Archevêque de Toulouse ».

Par Mandement.

De Paris, *le* 14 *Janvier.*

Déclaration du Roi du 8 *Janvier, enregistrée en Parlement le* 10, portant suspension de droits d'entrée dans la Ville de Paris sur le poisson salé, & réduction à moitié de ceux qui se levent sur le poisson de mer frais, depuis le 1er jour de Carême, jusqu'à Pâques.

Autre du 25 Décembre, registrée en Parlement le 10 Janvier, *concernant le commerce de la viande pendant le Carême à Paris*... Entrée libre.... Vente & débit du bœuf, veau & mouton seront faits par les Maîtres & Marchands Bouchers ; du gibier & de la volaille par les Rôtisseurs ; du porc frais & salé par les Chaircuitiers &c.

Nous donnerons une plus ample notice de ces Déclarations.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Moyen de hâter la jouissance des fleurs du cierge épineux. Par M. l'Abbé Dicquemare.

Ce moyen consiste à prendre un rejetton de deux pieds de hauteur bien enraciné, le laisser faner & rider pendant 15 jours, puis le planter renversé, les racines en l'air. Il reverdira, sans pousser, pendant deux années, dans cette position contre nature. Au printems de la troisieme année, il faut le planter dans la position naturelle, les raci-

nes en terre ; & dès le mois d'Août, il se couvrira de belles fleurs. La jouissance des fleurs est ainsi hâtée de huit années.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 7 Janvier 1775, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 24 l. 10 s. à 27 l. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 22 à 27 l. 10 s. ; le seigle, de 14 l. 10 s. à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 10 s. à 10 l. 15 s. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Janvier 1775, au Mercredi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. 10 s. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Janvier 1775, de 48 à 49 liv. ; *idem* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38 ; *id.* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

IV.

Changes de Paris, *du* 14 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$ à $\frac{5}{8}$
Londres	31 3 16 e.
Hambourg	180 $\frac{3}{4}$
Madrid	15
Cadix	14 17 6 à 17
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Reis*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{7}{8}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 14 *Janvier* 1775.

	#	s	
Or de Portug. à ...	718		marc.
Du Mexique à ...	713		marc.
Du Perou à ...	705		marc.
Les guinées à ...	717	3	marc.
Ducats à ...	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32. ...	99	10	once.
Or à 20 karats à ...	83	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à ...	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à ...	52		marc.
Piastres à ...	49	2 6	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1855 ...	1855 ...	1857 $\frac{1}{2}$ ...
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	...	1187 $\frac{1}{2}$ ...	...
D°. 8es. à 1 coup.	234 ...	234 ...	...
D° 25es. à 1 coup.	...	...	...
Emprunt Oct.	...	400 ...	400 398 ...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...
...	...	...	...

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 25 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Février.*

LE Roi, entiérement dévoué au bonheur des Peuples, retranche, autant qu'il est possible, les dépenses pour sa Personne & pour la Cour, afin de remettre le prix de ses sacrifices à ses Sujets. A cette réforme exemplaire, S. M. joint la plus sage économie dans les dépenses publiques. C'est-là que la bienfaisance prend ses premieres & ses meilleures avances pour le bien public.

On prétend qu'une Maison de commerce de cette Ville, de concert avec des Négocians Hollandois & Anglois, a sollicité secrétement le privilege exclusif de l'importation des épiceries & particuliérement du sucre brut, moyennant le payement de 900,000 tahlers d'argent outre les droits usités. Les autres Maisons informées de ce dessein, ont, à ce qu'on ajoute, représenté que si tous les privileges sont des instrumens de vexation & de rapine, le privilege payé le plus cher est le plus redoutable, & que celui-là auroit les conséquences les plus fâcheuses pour la Nation comme pour eux-mêmes.

Un Habitant de cette Ville a été pourvu, pour 25 ans, du privilege exclusif de recueillir sur un district de dix milles autour de Carlshafen, tant dans les forêts de la Couronne que dans les bois des Particuliers, autant de faines qu'il le pourra pour en extraire de l'huile. Celle qu'il en a déjà tirée a paru aussi bonne que l'huile d'olive qui vient de l'Etranger. Son privilege n'attaque pas un genre d'industrie déjà existant ou du moins en vigueur; il ne fait qu'écarter la concurrence qui pourroit s'élever heureusement dans la suite. Afin que ce Particulier ne soit pas absolument maître de la propriété d'autrui, il est assujetti à diverses conditions à l'égard des Propriétaires des bois, lesquels aimeroient peut-être encore mieux la liberté de disposer de leur bien que le profit qu'ils seront forcés de retirer d'une production jusqu'à présent perdue pour eux & pour le Public.

La Russie a acheté beaucoup de bled dans ce Royaume : nous avions besoin d'argent. Comme les prix de la denrée haussent, on présume peut-être sans raison que bientôt il ne sera plus permis d'en vendre aux Etrangers : nous avons encore besoin d'argent &c.

Le Roi a destiné une somme considérable pour la fondation & la dotation d'une Maison d'accouchement en faveur des pauvres femmes. Des Citoyens, inspirés pour ce grand exemple, contribuent à l'établissement. On y formera des Accoucheurs & des Sages-Femmes pour les Villes & pour les campagnes.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Mars.*

Les Eleves de l'Ecole Vétérinaire, fon-

dée, l'année derniere, par S. M., ont soutenu un examen en présence d'une Assemblée respectable. A l'avenir le Gouvernement fera imprimer le Cours de M. le Professeur Abilgaard, attendu que les Livres forment un plus grand nombre d'Eleves & entretiennent les Eleves formés.

Par ordre du Prince Frédéric, le Président de cette Ville remit, le 24 Février, au nom du Roi, en présence du Magistrat & d'une foule d'Artistes, une médaille d'or & 200 rixd. au sieur Jean Moinichen, pour l'encourager à perfectionner ses découvertes relatives au verre émaillé.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 9 Mars.*

Jusqu'à présent nous n'avons point appris que le Rhin & l'Elbe aient fait beaucoup de ravages. Les plus grands dommages ont été causés par de petites rivieres dont les noms ne sont connus que sur les lieux mêmes. Il faut, pour être si obscures, qu'elles ne soient pas navigables : il en est sans doute qu'on pourroit rendre telles ; mais c'est un ouvrage que la multiplicité des petits Etats ne permet pas d'espérer.

ITALIE.

De Mantoue, *le 26 Février.*

Il vient d'être fait de nouveaux arrangemens pour l'imposition & la répartition de la Taille. Elle est réelle dans ce pays-ci. Les fonds payoient ci-devant cet impôt, selon celle des trois classes à laquelle ils appartenoient, sans égard aux différences qui se trouvoient dans la même classe. Afin de la rendre plus égale & plus productive, il a été réglé que la cote en seroit faite selon le rapport des terres. Les Propriétaires & les Cultivateurs ont vu avec peine & frayeur que leurs charges étoient augmentées & qu'elles augmenteroient à mesure que leurs produits s'accroîtroient, sans songer qu'elles diminueroient si ces mêmes produits venoient à baisser, & sans remarquer qu'elles restoient très-inégales, attendu l'inégalité de leurs avances. Pour prévenir leur découragement, il a été ordonné à la Junte d'annoncer que les améliorations futures n'entraîneroient pas un surcroît de taxe, pourvu que le projet d'en entreprendre lui fût déclaré. On espere que cette faveur aura d'heureux effets.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Mars.*

Les dernieres Assemblées des Habitans de plusieurs Villes de la Nouvelle-Yorck & autres Provinces ont pris des délibérations & des mesures nouvelles pour assurer l'exécution des *loix* du Congrès : c'est ainsi qu'on appelle les résolutions de cette Assemblée générale. Savannach, Capitale de la Géorgie, a nommé des Députés pour la représenter au Congrès général qui doit se tenir au mois de Mai. La Ville de Ridgefield, dans la Colonie de Connecticut, a protesté contre les Actes du premier Congrès, comme illégaux, contraires à la constitution, destructifs des libertés réelles &c. Il regne toujours de la division parmi les Habitans de Boston. Plusieurs Agens du Ministere tâchent de l'entretenir ou de l'exciter dans les Villes principales de l'Amérique. Le Comte de Dunmore, Gouverneur de la Virginie, a écrit au Comte de Darmouth, qu'il est impossible de détacher les esprits des loix du Congrès ; mais qu'en peu de tems la suspension du commerce plongeroit le pays dans une grande disette & le petit Peuple dans une extrême nécessité ; & qu'on n'y a pas à craindre que les Habitans se tournent vers les Manufactures ; car outre qu'ils ne sont pas naturellement industrieux, les Manufactures ne produisent pas des subsistances, & qu'il n'y aura pas de quoi vivre.

Les rapports des Colons entendus à la Barre de la Chambre, ont donné beaucoup de lumieres sur la pêche de la Nouvelle-Angleterre. En voici la substance.

Rapport de M. Brooke Watson. Les pêcheries de la N. A. employerent 45000 tonneaux & 3000 hommes en 1764. Leur produit net monta à 220,000 l. st. Depuis cette époque, elles sont considérablement augmentées. La plus grande partie de la morue passe en Espagne & en Portugal : les retours servent à payer les ouvrages tirés des Manufactures Britanniques. Une autre partie est envoyée dans les Isles occidentales Angloises d'où l'on rapporte des objets de

consommation pour la N. A. Le poisson de la derniere qualité est échangé dans les Isles neutres ou Françoises, à des conditions très-avantageuses, contre des mélasses qu'il est défendu aux François de distiller, & dont les Habitans de la N. A. tirent le rum qui se vend 14 deniers le gallon. Ce rum est en partie consommé par les Habitans & surtout les Pêcheurs, en partie échangé en Guinée contre des hommes qu'on vend aux François, en partie vendu dans les Provinces méridionales d'où l'on tire du bled d'Inde, du pain, de la fleur de farine. La morue de la N. A. est plus estimée & plus chere en Europe que celle de Terre-Neuve. Enfin l'interruption de ces pêches détruiroit un commerce très lucratif.

Rapport de M. Etienne Higginson, de Salem, dans la Nouvelle-Angleterre. Les Provinces de la N. A., hors d'Etat de subsister sans le secours de la Caroline, de la Virginie, du Maryland &c, employent à la pêche de la morue 700 bâtimens de 15 à 70 ton., & 4200 hommes. Environ 300 bâtimens de 50 à 80 ton. portent le poisson en Europe & aux Isles; ils occupent 3000 hommes. Sans la pêche, voilà dix mille hommes, sans emploi & sans pain, lesquels passeront dans le Sud ou à Miquelon & à Saint-Pierre. L'émigration est d'autant plus à craindre que la plûpart des Habitans de Marblehead sont Portugais, Hollandois &c. La supériorité de la morue de la N. A. est reconnue. Il est impossible que les vaisseaux de la Grande-Bretagne fassent cette pêche avec le même profit.

Rap. de M. le Capitaine Seth Jenkins, de l'Isle de Nantucket (*Anticosti*). Cette Isle a 5 ou 6000 Habitans dont les neuf dixiemes sont Quakers. Ses productions nourrissent à peine vingt familles. De 140 bâtimens qu'elle a en mer, 132 font la pêche de la baleine; de ceux-ci, 128 appartiennent à des Quakers qui sont uniquement Pêcheurs. La N. A. employe en totalité à la pêche de la baleine 309 bâtimens de 50 à 150 ton. Les Habitans de Nantucket tirent d'Angleterre tout ce qui leur est nécessaire. Ils pêchent dans toutes les saisons & jusqu'à deux ou trois fois, & ils ont étendu leurs pêcheries jusqu'à l'Isle Falkland. On les voit rester quelquefois un an en mer. Les vaisseaux Anglois ont inutilement tenté cette pêche à laquelle ces Insulaires sont très-habiles.

Rap. de M. Lane. La N. A. doit un million à la Ville de Londres seulement. Les deux tiers de son revenu sont le produit de ses pêcheries. Si elles sont prohibées, leurs moyens de remise se réduisent à de foibles objets, un peu de potasse & de cendres gravelées, quelques peaux, un peu de graine de lin, futailles & vaisseaux: il est impossible qu'ils s'acquittent avec les Anglois.

A la suite de ces rappports qui démontrent les dangers du nouveau Bill, aucun des Membres du parti de l'opposition, ne voulut prendre la peine de le combattre. Le 9, les débats ont été très-vifs: le parti de la Cour a eu 215 voix contre 61. Il n'a été fait au Bill que quelques légeres modifications. Le Lord North a proposé de restreindre le commerce de la Nouvelle-Persey, de la Pensylvanie, du Maryland, de la Virginie & de la Caroline.

Le revenu de l'Accise a monté, l'année derniere, à 3,398,642 l. 11 sh.

Nous sommes menacés de perdre notre commerce de velours de coton en Italie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Béarn, *le 9 Mars.*

Le Gouvernement travaille très-sérieusement à prévenir les conséquences qu'entraîneroit la mortalité des bestiaux. Sa sollicitude paternelle se partage sagement entre les moyens d'éteindre la contagion & ceux d'assurer la reproduction future.

Pour parvenir à ce dernier but, il a généreusement accordé des primes pour les chevaux qu'on introduiroit dans les pays dévastés. La gratification étant égale, quelle que soit la valeur des animaux, peut-être les Marchands s'attacheront-ils plutôt au nombre qu'à la qualité. Pour des chevaux d'un certain prix, elle ne sera pas un encouragement. S'il avoit été possible de fixer les primes à tant pour cent de la valeur, elles auroient vraisemblablement attiré plus de chevaux forts & robustes. Ceux de ces contrées sont en général petits, foibles, inutiles au labourage. En attendant le remplacement des bœufs, il seroit donc nécessaire

d'avoir de bons chevaux, ſur tout dans les cantons fertiles où les terres ſont, par leur nature, d'un travail pénible.

La réforme des chevaux des Troupes, faite de très-bonne heure à portée de ces lieux, & auſſi ample qu'il auroit été poſſible, auroit peut-être procuré & procureroit peut-être encore des reſſources. Nous ſommes dans la ſaiſon où il faut ouvrir les terres & préparer celles qu'on deſtine à porter le bled d'Eſpagne ou millet. Une nombreuſe Cavalerie conſommeroit des fourages ſuperflus & des denrées ſtagnantes faute de charroi & de communication. La vente ſoutiendroit les Propriétaires & les Cultivateurs qui ont de grandes pertes à réparer; & il y auroit des ſalaires pour une foule d'individus qu'il eſt très-important de retenir dans le pays. Il faut en quelque ſorte rendre la vie à un Peuple immenſe par les ſecours les plus prompts.

De la Rochelle, *le 10 Mars.*

Les prix des grains baiſſent au grand Marché de Marans où ils avoient hauſſé dans le courant de Février.

L'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 14 Octobre dernier, *qui révoque celui du 3 Octobre 1773, portant réglement pour la fourniture & vente des ſels au Pays de Gabelle, & ordonne en conſéquence que les Fourniſſeurs & Minotiers deſdits dépôts continueront de les approviſionner comme auparavant* &c, a été infiniment agréable à cette Province, comme à celles d'Auvergne, Poitou, Limouſin, Haute-Marche &c. L'Aunis eſt rédimé de la Gabelle par un contrat paſſé avec Henri II, & propoſé par le Roi lui-même, moyennant une finance conſidérable pour le tems.

Il eſt ſorti pendant le mois de Janvier, pour l'Etranger 7357 liv. indigo, 37028 l. café, 880 bariques & 3 quarts d'eau-de-vie; pour le Royaume 4441 l. indigo, 8 bariques ſucre blanc, 31687 l. ſucre en pain, 4869 l. café, 6000 liv. ſirop mélaſſe. Les eaux-de-vie valent 127 l., les 27 veltes.

De Montpellier, *le 10 Mars.*

On va enfin travailler à un chemin qui facilitera la communication entre cette Ville & celle de Cette, conformément à la délibération de la derniere Aſſemblée des Etats. L'adjudication de l'entrepriſe a été paſſée Mardi dernier, 7 du courant. Au moyen de ce chemin qui abrégera la diſtance d'une groſſe lieue, les Rouliers & les voitures pourront aller & revenir le même jour, & les frais de tranſport ſeront conſidérablement diminués. Tous les petits objets de commerce & de conſommation que cette Ville & les environs tiroient de Cette, étoient obligés de paſſer par le canal qui remonte la petite riviere du Lés & qui vient aboutir à 600 toiſes environ de nos murs. Cette navigation étoit ſouvent très-longue à travers les étangs, & toujours chargée de beaucoup de frais ſoit pour les droits du canal ſoit pour le tranſport par terre du bord du canal à la Ville. Ce tranſport, fait par *privilege excluſif*, eſt vraiſemblablement plus cher, & il n'eſt certainement pas auſſi actif que s'il y avoit concurrence. Le ſervice languit, lorſqu'il arrive beaucoup de barques à la fois. Il eſt tems d'abattre tous ces murs de ſéparation entre les Villes & les hommes.

De Dol, *le 12 Mars.*

Il eſt très vrai que c'eſt parmi les Propriétaires des terres indiviſibles qu'il faut chercher, dans la Baſſe-Bretagne, les Laboureurs riches & les meilleurs Cultivateurs. Les petits Propriétaires des terreins diviſibles ſont généralement pauvres & hors d'état de bien cultiver le peu qu'ils ont; & leurs petits champs étouffés par des enceintes de haies épaiſſes ne donnent qu'un médiocre produit. Comment remédier à cet inconvénient? Le plus grand des maux ſeroit d'attaquer la propriété.

Il eſt très-certain encore que c'eſt parmi les Payſans qu'il faut chercher l'induſtrie & les bonnes mœurs. Le malheur & la miſere étouffent les germes du talent & de la vertu dans la claſſe inférieure: trop peu d'aiſance arrête l'induſtrie, trop de beſoins portent au mal. Le grand dénuement eſt, comme la grande ambition, une ſource de vices.

La ſomme de froment a valu 33 l. le 18 Février, 33 liv. 5 ſ. le 25, 34 l. le 4 Mars. Celle de ſeigle, 25 l. le 18 Février, 26 l. 5 ſ. le 25, 27 liv. 5 ſ. le 4 Mars. Le bled noir eſt monté de 16 l. à 16 l. 5 ſ., à cette derniere époque. L'avoine a augmenté de 5 ſ. La ſomme eſt de 4 boiſſeaux: le boiſ-

ſeau de froment peſe environ 80 livres. Celui de l'avoine eſt double.

Les bleds & toutes les denrées renchériſſent toujours dans ce tems-ci, parce que c'eſt celui des armemens de Saint-Malo. Du reſte les Marchés *regorgent* de bleds, quoique la récolte ait été très-mauvaiſe.

Le prix des journées de Manœuvres eſt de 8 ſ. en hiver & de 15 en été, lorſqu'ils ſont employés toute l'année : autrement elles ſont de 20 à 25 ſ. dans le tems des récoltes.

De Poitiers, *le 15 Mars.*

L'étang que M. le Vicomte de la Châtre a fait deſſécher dans ſa Terre de Mons près Couhé, contient cent boiſſelées. Les ſemences ont produit dix-neuf pour un. Cette entrepriſe avoit été commencée avec ſuccès par M. le Marquis de Maleſſye. Il y a dans le Royaume une très grande quantité d'étangs qui ne prêtent qu'à une aſſez mauvaiſe pêche, & dont le fonds deſſéché donneroit de tres-riches récoltes. Tout encourage aujourd'hui ce genre d'entrepriſe. Quoiqu'on en diſe, le bon grain eſt préférable au poiſſon même bon. M. le V. de la C. a fait auſſi cultiver les grandes allées d'un jardin fort étendu : on y a ſemé du trefle, & avec le trefle du grain qui a rendu 24 pour un. S'il eſt des yeux qui trouvent une vaſte allée plus belle qu'un champ fertile & couvert d'une riche moiſſon, du moins les Seigneurs & autres grands Propriétaires qui habitent Paris ou d'autres grandes Villes & qui ne voyent jamais leurs terres ou qui ne les voyent qu'en paſſant, devroient-ils trouver un champ productif infiniment plus agréable qu'une allée ſtérile.

De Rouen, *le 16 Mars.*

Les bleds augmentent depuis quelque tems dans cette Ville. Il y exiſte des cauſes permanentes de cherté, & la cherté n'eſt pas réellement telle qu'elle paroit l'être par les prix. 1°. En général l'opinion commune eſt fort contraire à la liberté du commerce que les réglemens & les privileges ont particuliérement détruit dans cette Ville, la derniere où ſeront enregiſtrées les Lettres-Patentes qui rétabliſſent cette liberté. 2°. La bannalité des moulins détruit la concurrence des farines, concurrence qui feroit baiſſer les prix des bleds. 3°. Dans les achats un peu conſidérables, il faut défalquer le treizieme du prix apparent, parce que le Vendeur eſt obligé de donner 26 mines pour 24. Ces circonſtances & autres troublent les ſpéculations, dérangent les calculs, & peuvent induire à erreur. Il arrive actuellement des bateaux chargés de grains de Flandres.

De Metz, *le 17 Mars.*

Les grains qui avoient augmenté de prix dans le courant de Février, ont baiſſé depuis le commencement du préſent mois. La meſure de froment, poids de cent livres, laquelle a valu le 28 Février de 8 l. 18 ſ. à 9 l. 14 ſ., ne vaut que 8 l. 5 ſ. à 8 l. 18 ſ.. On a remarqué à Nancy que, pendant le mois de Février, il y avoit eu beaucoup de morts ſubites.

De Paris, *le 22 Mars.*

Vers la fin du mois dernier, les grains ont commencé à renchérir dans la plûpart des Provinces du Royaume. Les Adverſaires de la liberté du commerce tâchent de ſe prévaloir de cet événement, comme ils ſe ſont prévalus de l'effet des gelées prématurées du mois de Novembre. Leur joie ſera peut-être auſſi courte qu'elle l'a été dans ce tems-là. Quand nous diſons leur *joie*, nous n'entendons parler que de cette ſatisfaction dont il eſt difficile de ſe défendre, lorſqu'on croit voir ſon opinion appuyée par des faits.

Les labours & les ſemailles font réguliérement hauſſer les prix des grains, parce que le Laboureur ne peut être tout-à-la fois à la charue & au Marché. Cette hauſſe arrive ordinairement en Mars ou en Avril. Cette année, elle a commencé vers la fin de Février, parce que le tems s'eſt alors trouvé très-favorable pour les travaux de la campagne & que les terres y étoient bien préparées.

Les mers n'ont pas permis à cette époque que l'importation des grains étrangers mit un contrepoids dans la balance.

Dans les Provinces où les grains ſont les plus chers, ils ont plutôt diminué qu'augmenté à la même époque. Il ſeroit naturel de penſer que le commerce y a verſé des ſecours, & qu'il a dû par-là occaſionner des

augmentations dans les autres Provinces de proche en proche.

La circulation a été gênée en divers lieux par des causes particulieres, des obstacles naturels, des atteintes passageres à la liberté. On vient de voir dans l'article de *Dol* que les armemens occasionnent une hausse aux environs de Saint-Malo; ce qui doit être commun à différentes côtes.

Il est naturel d'imaginer qu'après une mauvaise récolte, les grains peuvent renchérir à mesure que les bleds vieux qui rendoient beaucoup se consomment, & qu'il faut répéter les achats des bleds nouveaux qui rendent peu.

L'apparence incertaine des récoltes futures & la crainte des gelées tardives ont dû suspendre les esprits & rallentir les ventes.

Quel mal imputeroit on à la liberté? Le *monopole*, les acaparrhemens? Le Peuple même n'en soupçonne nulle part. Comment en soupçonneroit-il? Les grains n'ont manqué & ne manquent dans aucun Marché: donc le prix de la denrée n'est haut que parce qu'elle n'est pas abondante.

Les Adversaires de la liberté exigeroient-ils donc que la liberté *créât* l'abondance? Qu'ils considerent que les réglemens ont amené la disette ou la cherté au milieu de l'abondance même.

Que l'on compare ici les prix successifs des grains & du pain de l'année derniere avec ceux de l'année courante; la comparaison est toute à l'avantage de l'année nourrie par la mauvaise récolte. Donc la liberté adoucit le mal tandis que le régime contraire le causoit.

Le cours des augmentations commence à s'arrêter; on voit même en plusieurs endroits la denrée tourner à la diminution. Donc ce n'est pas à la liberté, donc c'est aux causes que nous venons de développer ou autres semblables qu'il faut attribuer le dernier renchérissement.

Nous prions nos Lecteurs de ne pas se laisser séduire par des apparences & par de vaines clameurs, de travailler à désabuser les esprits trop faciles à se laisser prévenir, & de nous communiquer les connoissances particulieres qu'ils pourroient avoir sur les causes des variations des prix. Tout Citoyen doit cet hommage à la vérité & ce service à la Patrie.

Il y a un métier plus pénible que celui de l'instruction des enfans; c'est celui de l'instruction des hommes trop faits.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'un Mémoire intitulé Observations sur les causes de la décadence du commerce des cuirs. *In-4°. 14 pag.*

Ce Mémoire présente une petite instruction historique concernant l'impôt sur les cuirs mis en 1759, corrigé ensuite & augmenté. Nous allons en donner l'abrégé en quatre parties.

De l'Impôt unique sur les cuirs.

Cet impôt unique consiste en un droit & en frais accessoires de toute espece qui complettent l'impôt unique.

Cuir de bœuf, *ancien droit*, 10 s.; *nouveau droit*, 5 à 6 l. — Cuir de vache, *a. dr.* 7 s. 6 den.; *n. d.* 2 l. 5 s. — Peau de veau, *a. d.* 6 den.; *n. d.* 6 sous.

Accessoires. Déclaration au changement d'Etat — Prise en compte — Prise en charge — Certificat de décharge — Apposition de marque de préparation — Marque de perception — Déclaration de vente — Soin de conserver — Laissez-passer — acquit à caution pour l'Etranger — Décharge — Visa aux frontieres — Visite — Contre-visite — Perquisition — Recensement — Vérification — Acte de reprise par forme d'inventaire tous les trois mois.

Des Contraventions.

1°. Il y a contravention quand l'empreinte apposée sur le cuir ne ressemble pas à la marque matrice.

L'empreinte du cuir ne ressemble pas à l'empreinte-matrice, quand le Commis a frappé le coup à la hâte ou d'une main mal assurée, ou sur un billot mal assis, ou &c.

En 1764 & 1767, le Commis d'Angers fut condamné à apposer sans frais de nouvelles marques & à se servir d'un marteau plus net; parce que les premieres empreintes étoient irrégulieres.

Il y a aussi dissemblance & contravention quand l'humidité fait étendre le cuir; quand la sécheresse le fait retirer; quand l'influence d'autres causes physiques ne se conforme pas à la gravure du marteau ou de la presse.

Dans la Capitale & plusieurs Provinces,

on marque avec des presses : il s'agiroit d'en inventer qui empêchassent l'action de ces causes physiques.

2°. Des Experts-Graveurs décident si l'empreinte est vraie ou fausse.

La Cour des Aides de Rouen a fait marquer *avec le même marteau* un grand nombre de morceaux de cuirs qu'elle a donnés à deux Graveurs pour les examiner. Ces Graveurs ont décidé qu'il y avoit *moitié des marques fausses.*

Pareille épreuve par le Parlement de Grenoble. Le 20 Juin 1770, des Experts trouvent sur les empreintes la lettre L parallele à la lettre A. Le 29 Octobre 1771, d'*autres* Experts trouvent sur *les mêmes empreintes* la lettre A parallele à la lettre C.

Des Peines.

Confiscations, amendes de 2 à 300 liv., outre 30 livres par chaque cuir saisi, fouet, galeres.

Quand il y a saisie, le Fabricant est toujours sûr de perdre : le risque que court le Traitant n'est pas la centieme partie du bénéfice qu'il poursuit.

Si le Fabricant succombe, sa marchandise est confisquée, & il paye 200 l. d'amende & 30 l. par cuir.

S'il gagne, le Régisseur lui paye 30 *sous* par chaque cuir saisi & *coupé.*

Des effets de l'Impôt & de la Régie.

1°. En 1759, il y avoit à Paris 40 Maîtres Tanneurs, & plus de 280 Ouvriers qui fabriquoient plus de 36000 cuirs. Il y reste 15 Tanneurs & environ 50 Ouvriers qui ne fabriquent pas 12000 cuirs.

A Falaise en Normandie, il y avoit 313 fosses perpétuellement en travail : il y en a 88. De 50 Maîtres Tanneurs, il en reste 13. La Fabrique est diminuée de plus des 2 tiers.

A Toulouse, il existoit 12 Tanneurs ; ils existent encore, il n'y en a que 3 qui travaillent.

A Sedan, il y avoit 9 Tanneurs : il y avoit trois Tanneries vacantes une desquelles embrassoit autant de fabrications que toutes les autres ensemble.

A Dreux, de 11 Tan. il en reste 7.

A Amboise, de 13 reste 6.

A Chevreuse, de 15 Maîtres tant Tanneurs que Mégissiers, 6 travaillant peu.

A Ivry en Normandie, les Fabricans les plus aisés ont quitté. La majeure partie de ceux qui restent ne font plus d'achats, l'autre en fait très-peu.

A Provins, de 14 Maîtres, il en reste 6.

A Orléans, de 11 r. 9. Cinq ont été forcés de faire faillite. Les Corroyeurs, de 11, sont réduits à 6. De 40 Mégissiers-Chamoiseurs, il en reste 24.

A Brignolle en Provence, il n'existe plus de Tanneurs : 23 ont quitté leur commerce.

A Aix, de 17 M. Tan., rest. 2.

A Angers, 18 M. Tanneurs & 10 Mégissiers occupoient continuellement chacun 4 à 5 Ouvriers : il ne s'y trouve plus que 17 Maîtres en tout, occupant 2 ou 3 Ouvriers, chacun.

A Bordeaux, 27 Tan., réduits à 4.

A Coulommiers, diminution considérable de commerce.

A Blois, de 10 Tan. un.

A Châteauregnault, 25 réduits à 10.

A Mer, 8 réduits à 2.

A Meung, 15 réduits au-dessous de 5.

A Noyon, 15 réduits à 5.

A Besançon, 15 réduits à 9.

A Nantes, le commerce est diminué de moitié. -- De même à Grenoble, Niort, Chartres. — Pareille diminution dans les Provinces de Flandres, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Alsace.

2°. Les Manufactures considérables qui existoient avant 1759 ont éprouvé la même révolution : plusieurs ont même été absolument anéanties.

La Manufacture Royale de Saint-Hypolite, établie à Paris, est entiérement ruinée, tout est vendu. La Manufacture du sieur de la Morlette à Sedan, celle de Corbeil, celle de Colmar, celle de Saint-Denis, celle du sieur Lebrun à Reims, celles de Leictoure prés Bayonne & de Dax près Bordeaux, sont ou ruinées ou affoiblies de plus de moitié.

3°. Autrefois la France vendoit à l'Etranger une immense quantité de cuirs ; il ne s'en fabriquoit que très-peu dans les autres parties de l'Europe. Les Ouvriers François ont porté au-dehors ce genre d'industrie ; & nous sommes obligés aujourd'hui de recourir à l'Etranger. Il est de fait que beaucoup de Cordonniers de Paris tirent des cuirs de Namur, d'Irlande, d'Angleterre. L'Hôtel Royal des Invalides s'est derniérement approvisionné hors du Royaume.

Nota. La peste sur le bétail des Provinces méridionales a été apportée par des cuirs étrangers.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 15 Mars 1775, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 à 30 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 15, 18 à 18 liv. 10 s.; l'orge, de 13, 13 l. 10 s. à 14 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 23, 26 à 29 liv.; l'orge, de 12 livres 10 s., 13 liv. 10 s. à 15 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 15 Mars 1775, au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 l. 10 s. à 19 l.; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Mars 1775, de 48 à 49 livres; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1775.

	#	s	
Or de Portug. à	718		marc.
Du Mexique à	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à	717	10	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6 marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

CHANGES DE PARIS, *du 22 Mars 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions	1890	1890 92 $\frac{1}{2}$	1892 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16es}{25}$	1215	1215	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	395.	396	
Rescriptions	9 $\frac{1}{2}$ 9	9 9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$ 9
Bil. des Fermes.		3 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 14 Mars 1775		Du Mercredi 15.		Du Jeudi 16.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy, six dern. mois 1774	A.	Defrance	A.	Nau J.
Marsollier	A.	Gauthier	C.	Dans les trois sortes de Rentes qu'il paye.
Defays	A.	Boutray pp^lles.	F.	
Desplaces	A.	Idem v^res.	J.	
Vieillard	J.			

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 21 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Janvier.*

QUoique le mauvais tems ait occasionné beaucoup de naufrages, le mal n'a pas été toutefois aussi grand qu'on auroit eu lieu de l'appréhender... Le dégel a r'ouvert la navigation. Quelques Ports du Nord avoient un besoin pressant de toute sorte de denrées : ils étoient affamés par les glaces comme on prétend que des Ports du Midi le sont par les prohibitions.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le 30 Janvier.*

Il y a quelques jours que la gelée a repris avec une vigueur excessive. Le 25, on a commencé de nouveau à passer l'Elbe sur la glace ; ce qu'il est très rare de voir arriver lorsque le mois de Janvier est si avancé.

DE LUBECK, *le 31 Janvier.*

Ces jours derniers, on a éprouvé dans ces contrées un froid des plus cuisans.

Plusieurs Papiers publics ont (*faussement*) annoncé qu'il avoit été résolu en France de commuer la peine de mort ci-devant décernée contre les Déserteurs en une obligation de travailler aux corvées, peine à laquelle les Paysans étoient condamnés. Cette nouvelle a fait tant d'impression sur une multitude de François expatriés pour avoir capricieusement abandonné leurs anciens drapaux, qu'ils ont résolu d'affronter les plus grands périls pour tâcher de regagner leur Patrie. Il y a plus que de l'imprudence à publier, sans assurance, de pareilles nouvelles dont la fausseté précipite une foule de malheureux d'abime en abime.

DE VIENNE, *le 2 Fevrier.*

Des neiges abondantes ont embarrassé les communications ; des bandes de brigands les infestent. Quelque soin que l'on prenne, les vols se multiplient, & il paroît qu'on n'y mettra fin, autant qu'il est possible, qu'en mettant fin à la misere.

La liberté d'exporter des grains hors des Etats Héréditaires vient d'etre accordée sans restrictions déterminées. Si elle étoit irrévocable & à jamais illimitée, si elle étoit accompagnée de la circulation intérieure la plus libre & la plus franche, ce seroit une vraie liberté.

DE LEIPSICK, *le 2 Février.*

La mine d'argent nommée *le Palmier*, située vers Marienbourg dans les montagnes, & exploitée au nom d'une Compagnie Hollandoise, a fourni, dans le cours du mois précédent, un dividende qui monte au-delà du tiers des avances de l'entre-

prise, quoiqu'on n'y ait encore travaillé que six mois.

ITALIE.

De Florence, *le 24 Janvier.*

Les froids ont été généralement excessifs & les neiges abondantes dans le Midi, comme dans le Nord. Les animaux paisibles qui broutent ont péri, dans leurs retraites, de froid & de faim : les bêtes carnassieres sont descendues de leurs tanieres dans les campagnes où elles ont dévoré beaucoup de bétail & attaqué les hommes. Les loups ont fait des ravages dans la Lombardie & la Toscane : il a été assigné de fortes récompenses pour ceux qui en tueroient.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Février.*

Mardi dernier, le Lord North fit, à la Chambre des Communes, un résumé des papiers concernant l'affaire de l'Amérique. Il avança que la Nouvelle-Angleterre étoit actuellement dans un é at de rébellion, en assurant néanmoins que le Gouvernement prendroit volontiers des mesures de conciliation si l'Amérique s'y prêtoit, & en engageant en même tems la Chambre à presser le Roi de prendre des mesures rigoureuses pour faire pleinement exécuter les loix contre l'Amérique. Par un état balancé des charges de la Métropole & de ces Colonies, il montra qu'en Angleterre la contribution de chaque Habitant, l'un portant l'autre, étoit de vingt-cinq schellins, tandis que les Colons ne contribuoient tout au plus que de six deniers par tête. Le parti anti-ministérial soutint vivement la cause des Américains ; & M. Burke dit que ce moment étoit celui de la crise qui décideroit du destin de la Grande-Bretagne. Le Ministre l'emporta ; & ses propositions pour la vigoureuse exécution des actes furent agréées à la pluralité des voix.

Il est derniérement arrivé beaucoup de naufrages. Le 1 Février, la marée s'éleva dans le Port de Plymouth plus haut qu'on ne l'avoit jamais vue. La violence des flots & du vent du midi renversa tout un rang de maisons. Le territoire fut submergé ; il y eut beaucoup de bétail noyé ; les semailles sont presqu'entiérement perdues.

La misere s'aggrave de jour en jour. Le Lord Pigot fait donner un boisseau de bled à tous ceux des Habitans de Bridgenorth qui se présentent pour le demander. Il y a quelques jours qu'il en avoit déjà distribué 795 boisseaux.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 9 Février.*

Du 1 Octobre 1773 au dernier Septembre 1774, il est sorti de ce Port pour l'Amérique, l'Afrique, Saint-Pierre-Miquelon, les Isles de France, 233 navires. Il n'en a été expédié que deux pour ces dernieres Isles. Dans le cours de 1774, la *Fortune*, Capit. le Maire, allant de Bordeaux à la côte de Guinée, a péri sur celle d'Espagne : la *Brune*, C. Lyon de Bellis, venant du Cap, aux environs de l'entrée de la Riviere ; le *Lys*, C. Delbreil, à quatre distances des Açores (équipage sauvé) : l'*Aimée*, C. Florance, venant de la Guadeloupe, à Momusson (nombre de noyés) : l'*Elizabeth*, C. Silhouete, allant à la Martinique, en entrant aux Saintes (équipage sauvé). Tel est l'état des navires de cette Place perdus l'année derniere.

Pendant le mois de Janvier, la *Plaine-du-Cul-de-Sac*, le *Grand Maréchal de Richelieu*, le *Fortuné*, la *Jeune-Agathe*, la *Légere*, le *Jeune-Hypolite*, la *Conduite de Dieu*, le *Cantabre*, la *Nouvelle-Félicité*, la *Pauline*, sont arrivés des Isles de l'Amérique. Il est entré beaucoup de provisions salées d'Irlande, & du grain de Dantzick & de quelques Ports du Royaume.

La Ville est pourvue : mais malgré l'Arrêt du 14 Septembre dernier en faveur de la liberté du commerce des grains, reçu avec des transports de joie par tous les Patriotes éclairés, le pain est encore sous l'anathême lancé, au milieu des troubles arrivés sous le régime prohibitif, au mois d'Août 1773, contre la liberté de la Boulangerie. En 1764, cette liberté avoit été indistinctement accordée à toutes sortes de personnes, par une Ordonnance de Police, homologuée par Arrêt du 26 Juin. Lorsqu'à la suite des prohibitions, cette Ville

éprouva les effets de la disette, les Maire & Jurats imaginerent & assurerent que la concurrence illimitée dans la vente du pain, ne pouvoit qu'être contraire à l'approvisionnement, & en certaines occurrences nous affamer au milieu des récoltes les plus abondantes. De-là sortit une Ordonnance que le Parlement homologua le 21 Août.

Elle ordonna 1°. *la construction d'une halle aux bleds....* Une Ville vaste & populeuse étoit donc approvisionnée & nourrie sans halle, de siecle en siecle : il s'y faisoit sans halle un grand commerce de bleds : l'objet de la construction d'une halle n'a pu être que de mettre sous la main de la Police ce grand commerce fait jusqu'alors sans elle.

Elle ordonna qu'on ne pourroit exploiter la Boulangerie sans être reçu Maître, & après avoir justifié de ses facultés ; & que chaque Maître auroit toujours chez lui au moins cinq cens boisseaux de grains..... La vente du pain fut donc resserrée dans les mains de quelques hommes pécunieux, assez hardis pour braver des inquisitions *hebdomadaires*, & de fortes amendes ; pour promettre que dans tous les cas, disette ou non, commerce ou non, leurs greniers seroient remplis ; pour courir tous les risques résultant d'un défaut d'approvisionnement &c.

Du pain aux farines & aux bleds, l'Ordonnance ne fit qu'un *alinea*. Défense aux Marchands de farines de vendre du bled, aux Marchands de bled de vendre des farines &c. &c. &c... Ainsi ce Réglement, annoncé comme police de Boulangerie, attaqua le commerce des farines & celui des bleds, & institua le monopole des trois especes de commerce les plus importans.

Il fut défendu aux Boulangers d'employer d'autres farines que celle du Port & Havre &c... Ces farines furent présumées seules propres à faire du pain ou du moins du pain propre à nourrir les Bordelois ; & le reste fut interdit à la consommation pour la sûreté de l'approvisionnement.

Le tout accompagné d'injonctions de déclarations de sermens &c. & de menaces d'amendes & autres peines.

Il est nécessaire de rappeller que cette Ordonnance a son effet pour que la Nation sçache que les actes salutaires du Gouvernement n'ont pas encore le leur. Dans plusieurs Provinces, la liberté n'est pas encore rétablie ; les communications du Nord au Midi ne sont pas encore applanies ; & entre les Provinces les plus éloignées les unes des autres, l'inégalité des prix est telle qu'elle suppose encore des difficultés à vaincre pour que le commerce prenne cette active & généreuse vigueur qui ne laisse jamais d'intervalle entre lui & les besoins.

De Tarare, *le 6 Février.*

Les médiocres récoltes que nous avons faites en chanvre depuis plusieurs années, & la consommation de cette matiere en ont fort augmenté le prix. Le chanvre peigné vaut communément 18 s. la livre ; celui d'une qualité supérieure se vend jusqu'à 20 s. Cette cherté a fait abandonner en partie la fabrication des toiles fortes ou de ménage dont il se faisoit autrefois un assez bon commerce. A la place de cette branche d'industrie qui s'affoiblit journellement, on voit s'élever des Fabriques de toiles de fil & coton, ou tout coton, & même de mousselines. Ces dernieres valent jusqu'à 5 liv. & 5 l. 10 s. l'aune en ¾ de largeur. On peut s'adresser pour en avoir au Sr la Côte ou au Sr Blanc.

Les cotons dont on compose ces mousselines sont, pour la plus grande partie, filés dans le Bugey. Nos Filatures sont universellement dirigées vers les qualités inférieures qui peuvent être fournies par des enfans, des infirmes, des vieillards, & même par des meres de familles auxquelles les soins du ménage ne permettent pas de conserver dans la main cette égalité machinale si nécessaire pour filer de très-beau coton. Quand il y aura un très-grand nombre de Fileuses dans les bas prix, l'usage, l'ad esse particuliere, l'émulation, le débit ameneront naturellement la perfection. Il s'agit aujourd'hui d'étendre l'instruction & de mettre l'ouvrage à la mesure de la capacité d'une multitude d'enfans ou désœuvrés ou si vainement occupés que la stérilité du travail les dégoûte, eux & leurs parens.

L'importance de l'emploi du chanvre, produit de notre Agriculture, fait penser à perfectionner les serans ou peignes dont on se sert, & même à introduire la méthode publiée par M. Marcandier : l'on est persuadé que, si la cupidité, la paresse, la préven-

tion n'y mettent de grands obstacles, on fera ces corrections & qu'on en retirera des avantages infinis.

Le sieur Andrieu ajoute une Indiennerie à la belle Blanchisserie qu'il a établi ci-devant.

La Filature de coton s'est introduite dans la Paroisse de Joux, en partie par les bienfaits de la Dame du lieu, & ses Vassaux la bénissent.

D'ARRAS, *le* 10 *Février.*

Le vent impétueux qui a regné pendant une partie de la semaine derniere, a fait un dégât assez considérable dans l'Artois. Cet ouragan a été accompagné, par intervalles, d'une pluie abondante. On a vu des éclairs & entendu gronder le tonnerre.

DE POITIERS, *le* 11 *Février.*

Nous apprennons du Haut-Poitou que les Officiers d'un Seigneur de cette contrée, informés que plusieurs Vassaux, Propiétaires ou Marchands, avoient des boisseaux plus ou moins grands, selon qu'il convenoit à leurs intérêts, soit pour acheter soit pour vendre, les ont obligés, par une Ordonnance, à rapporter lesdits boisseaux, afin qu'ils soient étalonnés au cep du Seigneur, avec défense d'en employer d'autres. C'est-là un de ces grands objets sur lesquels la Police ne sçauroit veiller avec trop de soin. Mais le délit découvert, ce seroit à la Justice criminelle à le poursuivre. C'est un vol: *quand il ne seroit fait qu'au Peuple*, c'est un vol: des amendes, des interdictions passageres ne le préviennent pas & ne le punissent pas: il mérite l'infâmie.

S'il est vrai que les Arts fassent des progrès en France, notre Province peut être à cet égard *réputée étrangere*, comme il y en a tant qui le sont en fait de finance. Quand nous fouillons dans les débris de l'histoire, nous sommes souvent étonnés d'y trouver des titres d'une industrie florissante dont il ne reste pas aujourd'hui la plus légere trace. Nous voyons, par exemple, dans la nouvelle *Histoire des Troubadours* que l'acier du Poitou étoit renommé sous le regne de Philippe-Auguste: aujourd'hui il ne s'en fabrique pas une lame dans les quatre Forges de la Province. Ainsi du reste.

D'AMIENS, *le* 12 *Février.*

On vient d'établir à Cressy-sur-Serre, un dépôt de remedes en faveur des malades indigens des Paroisses de Cressy, Couvron, Chéry, Chalandry, Serre, & Montigny. Il est malheureux pour les campagnes que l'idée de ces simples établissemens n'ait pas précédé & diverti celle des Hôpitaux. Il y a déjà quelques années que M. Dufot, Médecin célebre & charitable, en a formé de pareils sous les auspices du bienfaisant Administrateur de cette Généralité. Un Seigneur de cette contrée, aussi modeste que généreux, a contribué à cette bonne œuvre. M. Dolignon, Maître en Chirurgie, également connu par son habileté & sa charité, doit présider à ce dépôt de remedes gratuits, & il se charge des opérations chirurgicales.

Pendant le mois de Janvier, il est entré beaucoup de navires dans les Ports de la Province. Le brigantin, le *Saint Saturnin*, est en charge à Dunkerque pour la Martinique & le Cap: il partira vers le mois de Mai. Les Passagers y trouveront toute commodité. On s'adressera *en la même Ville aux sieurs J. B. Carpeau & Comp., Armat.* L'eau-de-vie de Barcelone vaut, dans ledit Port, 24 à 25 patards le pot; *id.* de Cette, 26 à 27; de Ré, 23 à 24. Le café aux entrepôts vaut de 8 s. à 9 s. 6 den. la livre de 14 onces.

DE ROUEN, *le* 12 *Février.*

Le Parlement a rendu le 27 Janvier un Arrêt pour défendre à toutes personnes faisant commerce de cidres, vins & autres liqueurs, d'user de ceruse de litarge & autres préparations de plomb pour clarifier les vins, améliorer les cidres, la biere & autres liqueurs, sous peine de punition corporelle, & de 500 liv. d'amende applicable moitié au Dénonciateur, moitié aux pauvres du lieu. Il est enjoint aux Juges & Officiers de Police de veiller à ce que ces mêlanges soient connus & arrêtés. Il sera dressé des procès-verbaux des boissons infectées de ces poisons. Les Propriétaires & Marchands qui auront employé ces drogues tireront les liqueurs de dessus leur lie; & il sera vérifié, par les épreuves indiquées dans l'instruction jointe à l'Arrêt, si elles en sont encore infectées. Les mêmes défenses sont faites sous les mêmes peines aux Propriétaires

qui voudroient employer les mêmes mélanges pour les boissons destinées à leur consommation, & qui ne sont censés avoir besoin que d'être instruits du danger pour ne pas s'empoisonner pour flatter leur goût.

Les préparations de plomb ont été longtems employées à la clarification ou à l'édulcoration des liqueurs, sans que le danger en fût bien connu de ceux qui s'en servoient. Mais il en est dont la malignité n'est point ignorée, il est des poisons violens auxquels des Marchands ne craignent pas de recourir, avec pleine connoissance, pour obtenir les mêmes effets. Ces criminels abus sont même assez communs en certains lieux où des droits excessifs détruiroient entiérement le commerce de certaines liqueurs, si le Marchand n'avoit l'art funeste de soutenir un débit lucratif en rendant potables les plus mauvaises par le poison. Il faut vendre, & l'on vend trop peu si l'on vend trop cher : on fait donc meilleur marché au prix de la vie du Citoyen. Quelqu'un de ces horribles procédés est-il découvert ? un arrangement pécuniaire avec les Jurés du Corps sauvera le coupable & ensevelira le crime ; & le crime renaîtra impunément. Ce n'est-là qu'un point du revers de quelques actes bursaux. Ce n'est pas la liberté & l'immunité du commerce des denrées, qui produit ces excès.

De Paris, *le* 18 *Février.*

Au milieu des désordres nés des guerres civiles dans le recouvrement des impositions, il avoit été jugé autrefois nécessaire d'autoriser les Receveurs des Tailles à contraindre les principaux Habitans des Paroisses au payement des impositions dues par les Paroisses, soit dans le cas de rébellion, soit faute d'assiette des impositions ou de nominations de Collecteurs, soit en cas d'insolvabilité reconnue desdits Collecteurs. Ces dispositions ont été confirmées, quoique le choix des Collecteurs ne dépende plus comme autrefois de la volonté seule & du choix des Paroisses. Les poursuites rigoureuses qui en ont résulté, ont exposé les principaux Contribuables à la perte de leur fortune & de leur liberté, répandu l'effroi dans les campagnes, découragé l'Agriculture &c. Pour prévenir ces malheurs & en même tems assurer la rentrée des deniers, S. M. a ordonné, par sa *Déclaration* du 2 Janvier, qu'il ne seroit *plus donné de contraintes solidaires contre les principaux Contribuables que dans le seul cas de rébellion jugée contre la Communauté ;* que *les Collecteurs seront choisis parmi les Habitans les plus hauts imposés ;* que *si les Collecteurs nommés refusent de faire l'assiette, ils y seront contraints par les voies ordinaires ;* qu'*en cas d'insolvabilité des Collecteurs, les Receveurs se pourvoiront pardevers les sieurs Intendans pour obtenir la réimposition des sommes dues en une ou plusieurs années & avec les intérêts à leur profit.* Même *réimposition en faveur des Contribuables qui auront été contraints en cas de rébellion* &c.

Lettres-Patentes du Roi en forme de Déclaration, qui valident les opérations faites dans la Généralité de Paris pour la confection des rôles des Tailles des années 1772, 1773, 1774, 1775. *Données à Versailles le* 2 *Janv., registrées en la Cour des Aides le* 27. S. M. espere pouvoir bientôt s'expliquer plus clairement sur la répartition des impositions. A ces Lettres-Patentes est jointe une Instruction pour les Commissaires des Tailles, de laquelle nous rendrons compte.

Arrêt du Conseil d'Etat & Lettres-Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Aides le 27 *Janvier* 1775, *pour la prise de possession de J. B. Fouache, de la régie & droit sur les cuirs & autres droits*, depuis le 1 Octobre 1774 jusqu'au dernier Décembre 1783. (*Ces objets ont été imprimés chez Knapen, Imprimeur de la Cour des Aides, au bas du Pont S. Michel*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

Prospectus. 1°. *Une nouvelle Méthode de cultiver la vigne plus simple, plus économique, plus fructueuse que la méthode ordinaire.* 2°. *Edition revue, corrigée & considérablement augmentée...* 2°. *L'Art de faire le vin rouge, contenant les premiers procédés publiés par l'Auteur & les nouveaux qu'il a imaginés depuis pour façonner les vins rouges* 1°. *dans les années de maturité ;* 2°. *dans les années où les raisins ne sont mûrs qu'en partie ;* 3°. *dans les années où ils sont trop verds & celles*

où ils ont été gelés sur les ceps ; 4°. dans les années & les vendanges pluvieuses : avec des planches & la liste des Souscripteurs ; *à l'usage de tous les vignobles du Royaume.* Par M. Maupin. 2 vol. in-8°. Prix 13 l. ensemble ; séparément le 1er. 6 l. ; le 2e. 7 l.

1°. La *Méthode de cultiver la vigne* sera enrichie de nouvelles observations & d'une suite nombreuse d'expériences. Parmi les avantages qu'elle promet aux vignobles, le premier, si précieux pour les Bourgeois & le pauvre Vigneron sur tout, c'est *d'économiser une grande partie des frais* : pour les environs de Paris, l'épargne annuelle, en fumiers, fosses, échalas, sera au moins de 30 l. par arpent de vignes plantées, & de plus de 40 par arpent de vignes à planter ; ailleurs par proportion. Second avantage, *avec moins de frais, plus de produit*, un sixieme, quelquefois un quart plus que par la méthode ordinaire : cette augmentation est prouvée par plusieurs expériences, & singuliérement par l'expérience de dix années consécutives, faite par un Homme en place. Troisieme avantage, la longue durée de la vigne. En traitant des différentes pratiques, M. Maupin s'étendra principalement sur la taille, opération la plus importante & la plus mal exécutée. Il enseignera les moyens de réduire les vignes déjà plantées aux distances qu'il indique. *Dès l'année de l'opération, les vignes espacées rapporteront & même plus que si elles eussent été pleines. J'en ai vu*, dit l'Auteur, *rapporter, dès la premiere année, à raison de 18 muids l'arpent ; & à la seconde, à raison de 20 à 22 muids.*

2°. *Art de faire le vin.* Cet Ouvrage contiendra les élémens ou principes de l'Art, les premiers procédés de l'Auteur vérifiés dans presque toutes les Provinces du Royaume, *des procédés nouveaux* & entiérement inconnus, *qui sont plus simples, plus étendus, d'une exécution plus facile, & font encore un plus grand effet.* Suivront des expériences nombreuses &c.

La *Méthode* se distribuera au mois de Septembre ; l'*Art* au mois d'Août. On n'en tirera pas moins de 1500 exemplaires, & qu'autant qu'il y aura de Souscripteurs. Les prix sont marqués dans le titre. On souscrira chez *Musier, Libraire, actuellement Quai des Augustins, à Pâques, rue du Foin.* On ne recevra jusqu'au 1 Juillet qu'une soumission de fournir l'argent, dans les premiers 20 jours d'Août..... Les personnes comprises dans l'ancienne souscription, pourront souscrire pour la *nouvelle Méthode* : il leur en sera délivré un exemplaire gratuitement & sans supplément de souscription, au cas que l'Ouvrage pour lequel ils ont payé soit exécuté ; sinon, le prix de l'exemplaire sera prélevé, sur l'argent qu'on aura à leur rendre. On peut écrire à M. Maupin, à l'adresse du Libraire ; il faut affranchir les lettres.

I I.

Lettre sur la culture du riz sec.

Je vous devois, Monsieur, ces dernieres instructions pour les Patriotes excités par les précédentes à la culture du riz sec.

Si ce grain, pour l'événement duquel il suffit de deux labours après l'hiver, réussit généralement dans les différens terreins, il en faut toutefois excepter celui qui est trop sablonneux & sans consistance.

Il se distingue par l'ouverture de ses deux lobes à la cuisson, ouverture qui ne se fait pas à celle du froment, du seigle ou de l'orge, & de plus, par une farine aussi serrée que celle du riz de Judée.

Outre le beau pain dont j'ai fait mention, il en donne un des plus nourrissans, en le mêlant avec moitié de seigle.

On fait, avec de petits pains de ce grain séché au four, un potage aussi nourrissant qu'exquis.

On ne peut d'ailleurs apprêter ce riz comme celui de nos tables ; à moins qu'on ne le monde pour ôter la pellicule qui l'enveloppe & lui donne à la cuisson un goût de paille désagréable.

Il faut espérer que les essais de cette culture, en se multipliant, rendront cette production d'un usage aussi général qu'il seroit avantageux.

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, le Vicomte DE LA MAILLARDIERE.

Nota. On nous fait tous les jours de nouvelles demandes de ce riz : les personnes qui seroient dans le cas d'en procurer de certaines quantités sont priées de nous en donner avis.

PRIX des grains, 2e. quinzaine de Janvier; les variations, augmentations, diminutions; les prix les plus hauts & les plus bas; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon	28	16	...	*		
Domfront	25	5	...	D.		17
Lizieux	24		...	*		
Mortagne	19	11	...	*.		
Peu de variations.			...			
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	20	12	...	*		
Abbeville	20	1	...	D.	1	3
Boulogne	19	2	...	A.		17
Calais	16	7	...	A.		17
Saint-Vallery	22	16	...	*		
Généralité de Berri.			...			
Bourges	24	19	...	A.		9
Blanc	24		...	*		
La Châtre	28	10	...	D.		12
Dun-le-Roi	22		...	D.		12
Le prix commun, au-			...			
dessous de 24 liv.			...			
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28		...	D.		16
Nantes	24		...	*		
Saint-Brieuc	28	4	...	D.		6
Vannes	25	16	...	A.	1	7
Morlaix	22	10	...	A.		17
Augm. dans les prix bas;			...			
dim. dans les p. hauts.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	23	3	...	A.		10
Troye	25	4	...	A.	1	7
Saint-Dizier	20	13	...	D.		7
Vaucouleurs	19	6	...	A.		10
Prix commun, de 22			...			
à 23 liv.			...			
Général. de Flandre.			...			
Lille	20	5	...	D.		15
Dunkerque	21		...	*		
Arras	20		...	*		
Saint-Omer	18		...	A.	1	4
Prix com., un peu			...			
au-dessus de 19 liv.			...			
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Gray	24		...	*		
Dole	22	8	...	D.		16
Saint-Claude	29	11	...	*		

La variation principale, diminution.

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
Génér. de Hainault.	℔	ß			℔	ß
Valenciennes	20	11	...	D.		9
Cambray	20	10	...	*		
Marienbourg	25	3	...	*		
Le Quesnoy	20		...	A.		15
Prix com., 21 liv.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	7	...	*		
Epinal	22	2	...	A.		13
Bitche	14	6	...	*		
Saint-Michel	16	16	...	*		
Pr. com., environ 19l.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	24	19	...	*		
Blois	24		...	A.	1	4
Chartres	23	5	...	*		
Montargis	27	4	...	A.		16
Beaugency	21	4	...	*		
Châteaudun	21	10	...	*		
Dourdans	25		...	*		
Var. principal, augm.			...			
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Alby	23	15	...	*		
Montpellier	30	1	...	*		
Pezenas	30	15	...			
Peu de variations.			...			
Généralité de Metz.			...			
Metz	18	19	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Sédan	20	15	...	A.		5
Sarrelouis	17	8	...	*		
Verdun	12	12	...	*		
Pr. com., de 17 à 18 l.			...			
Généralité de Paris.			...			
Brie Comte-Robert.	25		...	*		
Compiegne	25	10	...	*		
Etampes	24	7	...	*		
Meaux	24	9	...	*		
Montfort	28	4	...	A.		18
S. Germain-en-Laye	26	10	...	*		
Provins	27		...	*		
Sens	27	6	...	A.		7
Mantes	24		...	D.	1	5
Dreux	22	11	...	*		
Montlhéry	22	10	...	D.		6
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	23	6	...	*		
Dieppe	24	12	...	*		
Gisors	26		...	A.		10
Evreux	22	16	...	A.	1	4
Neufchâtel	21	15	...	D.		7
Pont-de-Larche	21	12	...	D.		16

Marchés. *Génér. de Soissons.*	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Soissons.....	23	8	...	A.		6
Rosoy.....	25	12	...	A.		5
Crespy en Vallois..	26	3	...	A.	1	4
Lafere	19	4	...	*		
Noyon	20	17	...	*		
Narles.....	17	9	...	D.		15
Laon.....	22	10	...	D.		15

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 11 Février 1775, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 21 à 26 l. *le sept.*; *idem* nouveau, de 16 l. 10 s., 20 l. 15 s. à 26 l.; *id.* au Port de la Grève, de 20 l. 10 s. à 25 l. 10 s.; le seigle, de 15 l. 5 s., 16 à 16 l. 10 s.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Février 1775, au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 5 s., 16 à 17 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 15 à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Février 1775, de 50 à 51 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

Changes de Paris, *du* 18 *Février* 1775.

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$	
Londres	31	$\frac{1}{8}$	
Hambourg	181	$\frac{3}{4}$	
Madrid	15	1	
Cadix	14	18	6
Livourne	95	$\frac{1}{4}$	
Gênes	93	$\frac{1}{2}$	
Lyon *Rois*	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p.	$\frac{3}{8}$ p.	

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 18 Février 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	3	marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717	3	marc.
Ducats à	97		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	48	17	6 marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1885	1887 $\frac{1}{2}$ 85 87 $\frac{1}{2}$.	1887 $\frac{1}{2}$ 90 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1215	1215	1217 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. 8es. . . .	241	242	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	410	410	. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$.	9 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil des Fermes.	. . . . .	4	4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 9 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 11 *Août*.

LE Gouvernement Russe déplace la misérable population de l'Ukraine par des Ordonnances qui supposent des doutes sur la fidélité des nouveaux Sujets de l'Empire. Les Cosaques, nés hors de sa domination, laisseront une partie de ce beau désert à des familles Grecques amenées des Provinces de l'Empire Ottoman. Ces familles cultiveront les terres à leur profit, moyennant & selon l'aide qui leur sera donnée. Les Etrangers qui passeront dans cette Province y obtiendront des friches en propriété & des encouragemens. La liberté y attirera peut-être des bras ; mais malheureusement l'aisance ne se déplace point, & c'est l'aisance qui défriche. La Russie a gagné un vaste & magnifique champ à d'utiles & immenses dépenses.

Les Tartares de ce Royaume qui avoient menacé de le quitter, s'ils n'obtenoient les droits de l'indigénat, se préparoient en effet à exécuter ce projet & à devenir Citoyens ailleurs. L'Habitant ou Regnicole qui ne peut acquérir la qualité de Citoyen, est ou étranger ou esclave : étranger, il a conservé sa liberté ; esclave, la Société n'a pu la lui ravir &c. Le dessein de ces Tartares a été découvert : on croit que cette affaire aura des suites intéressantes.

Le tarif des droits de la Douane de Fordan, aujourd'hui connu, semble manifester clairement l'intention de couper tout commerce de la Pologne avec l'Etranger par la Vistule. Cette forteresse ferme notre grand débouché, & ne fera que détruire.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Août*.

Des harengs égarés se sont jettés dans le Sund : on en a fait une pêche prodigieuse ; ils sont de bonne qualité.... Les vaisseaux employés à la pêche du Groenland ont été vus, le 9, à huit milles de Corsoer, en très bon état.

HONGRIE.

DE BUDE, *le* 12 *Août*.

Les Paysans de Bohême, de Hongrie & de Moravie, qu'on traite encore de rebelles, quoiqu'ils n'employent plus que la raison pour défendre leur cause, celle de l'Etat & de leurs tyrans mêmes, ont recommencé à l'époque de la moisson, tems où la nature atteste le plus solemnellement l'importance de leurs services & réclame le respect dû à leurs personnes, à demander à grands cris l'abolition des corvées & de la tyrannie féodale. La Commission, chargée du jugement de ce grand procès, semble s'éloigner de son but, en se jettant dans l'examen interminable des titres des Seigneurs. Les Seigneurs demandent qu'en at-

tendant, on extermine les Payſans pour les aſſujettir & rendre leur propres domaines floriſſans. Les Payſans demandent à cultiver la terre, mais avec plus de fruit & avec tous les droits de l'humanité. Au lieu de chercher la juſtice dans des pancartes écrites en lettres de ſang avec un ſtyle de fer, il faudroit amener les Parties à des conciliations avantageuſes pour toutes, en les éclairant ſur leurs droits primitifs & leurs vrais intérêts. Mais la lumiere eſt déjà faite; & par qui? Par les Payſans eux mêmes. Jamais peut-être ils ne parurent plus dignes de la liberté que par la maniere dont ils la réclament dans leurs requêtes. Leur ſang froid donne une nouvelle force à leurs motifs, & leurs motifs ſont puiſés dans l'eſſence de l'homme, des choſes, de la nature. Ils démontrent à leurs Adverſaires & à leurs Juges, par des calculs économiques, non de Serfs mais de vrais Cultivateurs que la ſervitude détruit les hommes & conſerve les friches; que des portions immenſes de la Hongrie, de la Moravie, de la Bohême, incultes aujourd'hui, ſeroient cultivées & au grand avantage des Seigneurs, ſi chaque Payſan avoit un coin de terre en propriété & les mains libres; & que le revenu du Souverain ſeroit bientôt triple &c. Par la maniere dont ils ſe défendent, il eſt à croire que l'affaire eſt déjà réellement jugée. Si les formalités & les difficultés de la converſion des corvées en cens &c. retardoient trop la déciſion ſolemnelle, l'Etat ſeroit des pertes énormes, car les terres ne ſe travaillent pas.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le 15 Août.*

Il y a une eſpece de ver noir aîlé qui pénétre & dégrade les bois des lambris, des planchers &c, ſur-tout le bois d'érable. On deſireroit connoître des moyens de le détruire ou de l'écarter. Les Etrangers qui en connoîtront ſont priés de les publier par la *Gazette d'Agriculture de Paris* d'où ils paſſeront dans les Papiers d'Allemagne.

ITALIE.

De Livourne, *le 9 Août.*

Il y a dans le Port de Tunis beaucoup de navires étrangers qui devoient y charger des grains: mais la Régence a défendu de leur en livrer, parce qu'ils ne ſe ſont pas opposés à l'expédition de deux galeres de Malthe qui ont brûlé dans le Port deux vaiſſeaux de guerre, achetés en Angleterre, & montés de trois mille Africains qu'on devoit tranſporter à Alger... Toute l'Italie regorge de grains. Il eſt tombé des pluies favorables aux bleds de Turquie, aux menus grains & aux châtaignes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 24 Août.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville vient de publier le réſultat de ſon *Aſſemblée publique, tenue en préſence des Etats, le 30 Décembre* 1774. Ce Recueil très-intéreſſant qui ſe trouve chez *J. Martel*, l'aîné, contient une analyſe de la diſſertation couronnée de M. Toaldo, Profeſſeur à l'Univerſité de Padoue, ſur *l'influence que les météores ont ſur la végétation, & les conſéquences pratiques à tirer des obſervations météorologiques faites juſqu'à préſent* La diſſertation avec l'épigraphe, *Annus fructificat, non terra*, y eſt inſérée toute entiere, ainſi qu'un Mémoire qui a mérité l'*Acceſſit*, Ouvrage d'un célebre Météorologiſte François digne de concourir avec le ſçavant Profeſſeur Italien... Ce Recueil préſente l'extrait d'un Mémoire de M. le Marquis de Montferrier ſur un des emplois qu'on pourroit faire des eaux ſurabondantes conduites ſur notre place du Peyrou. L'Auteur démontre qu'elles ſerviroient à entretenir un canal qui joindroit celui de la riviere du Lez. Cette communication épargneroit des frais de tranſport & ouvriroit un Port ſous les murs de la Ville... Suit un Mémoire de M. Fouquet ſur l'utilité des *bains de terre* dans certaines eſpeces de phtiſie, le ſcorbut & quelques autres maladies chroniques. L'expérience a convaincu cet habile Médecin de la bonté de ce remede, employé autrefois avec ſuccès par D. Solano, & oublié après lui. Les équipages des vaiſſeaux qui, au retour de l'Inde, mouillent à l'Aſcenſion, prennent quelquefois des bains de terre. On les ordonne dans le Bengale contre la foibleſſe des reins.

Le 4 du courant, une grosse grêle a maltraité des vignobles aux environs de Beziers. Il tomboit en même tems une pluie abondante, très-nécessaire pour désalterer & détremper les terres.

On écrit de Lunel que le bled marchand s'y est vendu à perte ; & que le commerce en a versé une quantité prodigieuse sur les côtes du Rhône en Bas-Languedoc & en Provence.

Un Agriculteur de Beziers a obtenu, par le moyen, à ce qu'on croit, d'une lessive dans laquelle il avoit fait tremper ses semences, une récolte très-remarquable. Ces semences jettées sur un terrein inculte & privé d'engrais depuis trois ans, ont produit des plantes qui ont conservé leur verdure pendant la sécheresse, & monté avec une force extraordinaire. La plûpart des grains ont produit, chacun, 30 épis d'une grosseur & d'une hauteur peu communes. Six punieres semées en ont rendu 84 d'un très beau bled sans mélange d'aucune graine. Le bled non-préparé semé dans le même terrein n'a donné que 4 pour 1. Ce Cultivateur pense que s'il avoit semé 2 punieres de plus de bled lessivé, il auroit eu 20 pour 1. Mais peut-être est-ce à ses semailles claires qu'il doit en partie l'abondance qu'il a recueillie.

Sa méthode qui n'est qu'une méthode connue, appropriée au local, consiste à faire dissoudre de la chaux vive dans l'eau de pluie ou de riviere, 2 livres de chaux par sceau d'eau ; faire remuer cette mixtion 3 ou 4 fois par jour & couler l'eau dans un vase ; y ajouter 4 onces de nitre commun par sceau d'eau & une livre de fiente de pigeon qu'on laisse infuser 3 ou 4 jours & qu'on remue 3 ou 4 fois par jour ; y verser un tiers d'eau de cloaque ; passer le mélange par un tamis de crin ; après quoi on y fait tremper le froment pendant 24 heures, le seigle pendant 12 ; on le laisse égoutter quelques heures & sécher à l'ombre pendant un jour : on seme le lendemain.

Du Pont-Beauvoisin, *le 25 Août.*

L'abus, le grand abus de lier les gerbes avec des liens de bois, dénoncé ci-devant dans la Gazette, est en vigueur dans cette Province, & il y dégrade considérablement les bois taillis. Nous avons des Réglemens qui interdisent même aux Propriétaires cet usage vicieux, c'est-à-dire qu'ils défendent l'usage de la propriété comme l'attentat à la propriété d'autrui : cette confusion est le plus énorme bouleversement de l'ordre social. Au Propriétaire qui use mal de son bien sans attaquer le droit d'un tiers, l'Autorité n'a à opposer que l'instruction, la connoissance de ses vrais intérêts, l'exhortation & autres moyens semblables ; car si elle attaquoit la foi fondamentale de la propriété, elle détruiroit sa propre force. Cette loi défend également le Propriétaire contre le pouvoir oppressif & contre la licence privée. Ces Réglemens abusifs même en poursuivant un abus, n'ont point arrêté la pernicieuse coutume dont nous parlons : mais ils ont pu & dû arrêter les plantations des bois par l'interdiction faite aux Propriétaires d'en disposer à leur gré.

La sécheresse, en favorisant les grains, a énervé les prés : il n'y a que très-peu de foin. Les bestiaux seront donc réduits à ne manger pendant l'hiver que de la paille & de très-mauvaise paille ; car elle est grosse & sans mélange d'herbe. Le sel exciteroit leur appétit, & ils s'accommoderoient de cette nourriture assaisonnée. Nos Pâtres sont si persuadés de l'utilité de ce stimulant que, dans l'impuissance de s'en procurer, ils répandent de l'urine sur le fourage sec & la paille. Cet usage est général dans nos campagnes. L'expérience fait voir que quelque grosse que soit la paille, les animaux la dévorent ainsi détrempée. Quoique nous ayons abondance de grains, le Paysan ne se déterminera pas à en prodiguer au bétail : la disette dont il a tant souffert lui a trop appris à en connoître la valeur & à les ménager. Ainsi donc les bestiaux souffriront : s'ils ne sont malades, ils seront malingres : quand le printems ramenera les travaux, ils n'auront ni force ni courage. Le Peuple ne doute point ici qu'il n'y ait bientôt une diminution considérable dans le prix du sel, fondé dans son opinion sur les soulagemens qu'il reçoit & sur l'extrême besoin qu'il a de celui-là. L'abolition des corvées vient d'être annoncée dans cette Province. Ce bienfait inestimable inspire avec la joie la plus vive les espérances les plus douces.

De Grenoble, *le 25 Août.*

Un Particulier de la frontiere de Savoie,

portant quatre-vingt livres de soie à la Foire que nous avons eue ici à la S. Roch, fut saisi à la Douane de Chaparillan, sur le prétexte que dans cette masse de soie, il y en avoit d'étrangere. Y en eût-il eu d'étrangere, dans le sein du Royaume elle n'eût pas été saisissable : il auroit fallu la surprendre à la porte. Le Parlement a accordé à ce Particulier main-levée de la saisie, sauf à statuer sur les dommages & intérêts qui lui sont dus. Il a manqué sa vente.

La soie s'est vendue à cette Foire 15, 16, 17, 18 l.

Les Procureurs au Bailliage de Graisivodan n'étant pas dans l'usage de faire expédier les Sentences de leur réception, le Contrôleur des Actes de cette Ville a décerné contr'eux une contrainte, pour leur demander mille livres, sauf augmentation &c. Excepté les Contrôleurs des Actes, personne n'ignore que les déclarations n'assujettissent au payement des droits que les expéditions des Greffes, & qu'elles laissent chacun libre de ne pas les prendre en ce qui le concerne. Le succès de la prétention de l'Officier publicain le conduiroit tout naturellement d'un pas à l'autre à exiger des Parties les droits des Sentences & Arrêts qu'elles ne levent point; & cet objet ne seroit point indifférent. Sur les plaintes des Procureurs, le Parlement a décrété le Contrôleur d'ajournement personnel : celui ci a fourni ses réponses. Il est à remarquer que la contrainte qu'on peut assimiler à une saisie a été décernée pour une somme incertaine & non liquide, ce qui la rend nulle *ipso jure*, attendu qu'on ne peut saisir que *pro re certâ*.

Le Garde de la Douane du Pont-Beauvoisin, lequel après une saisie adroitement amenée sur un Négociant (*voy. le N°.* 64), s'étoit permis contre lui des voies de fait, a été décrété par le Juge des Traites d'ajournement personnel, & sur l'appel de prise de corps par le Parlement.

Malgré les pluies tombées dans le courant du mois, nous ressentons des chaleurs assommantes.

On écrit du Buis que le 10 Août, le bled y a baissé de 40 s. par hémine pesant de 40 à 44 livres. Quinze jours auparavant, le beau froment valoit encore 5 liv. 18 s. Le jour de la Foire de S. Laurent, il s'en est vendu au-dessous de 4 liv. On se plaint dans cette Ville que la taxe du pain ne se fait pas réguliérement & que le Boulanger n'est pas assez surveillé &c. Il paroît par-là que le vœu de la Police seroit que l'usage de la taxe & le privilege de la Boulangerie fussent abolis.

De Loudun, *le 27 Août.*

La récolte des fromens & des seigles est bonne dans le pays, mais sans abondance. Les épis rendront, à ce qu'on espere, beaucoup sous le fléau. Sur des marchés faits à une Foire voisine, on présume que le froment ira de 330 à 370 l. la fourniture : personne ne desire qu'il tombe au-dessous de 300 l. Il y a peu de bailliarges & d'avoines; le mil & le mahis manquent aussi. Presque point de feves; elles se vendent 300 l. Les haricots blancs sont échaudés; ils vaudront 400 l. Les belles apparences des vignes sont entiérement dissipées. En Saintonge, Aunis, & divers cantons de la Touraine, du Blaisois &c, on estime le déchet de la moitié aux deux tiers. Les eaux-de vie, montées à 180 l., iront vraisemblablement jusqu'à 200.

Avec des chemins, la fourniture qui coûte de 24 à 30 liv. de transport d'ici sur Loire, Vienne &c, se voitureroit à 12 à 15 liv. La corvée a commencé à couvrir notre grande route, le printems dernier, avec plus de soin que par le passé. Ci-devant elle répandoit le cailloutage sur la surface, il étoit bientôt écarté par les voitures, le chemin restoit toujours à faire. Le dernier travail a enterré les cailloux à une certaine profondeur.

De Moulins, *le 27 Août.*

Le 26 du mois dernier, quantité de Paroisses des Elections de Montluçon, Gannat, Evaux & Guéret, ont perdu une grande partie de leurs moissons par la grêle, & beaucoup d'arbres par la violence des vents.

De Vitry-le-François, *le 28 Août.*

La nuit du 19 au 20, le feu prit à Saint-Dizier, vers onze heures du soir, dans la maison d'un Boulanger d'où il gagna rapidement l'Eglise Paroissiale. A quatre heures, l'embrasement fut presque général. Les Habitans uniquement occupés à sauver leurs

enfans & leurs effets, les flammes ne rencontrerent aucun obstacle. Il périt plusieurs personnes. Ni pompe, ni sceau, ni autre instrument contre les incendies, dans la Ville, du moins on l'assure. Nulle prévoyance, nul secours. Le feu dura près de 48 heures & n'épargna que les maisons qui forment l'enceinte & qui n'entourent aujourd'hui qu'un énorme monceau de ruines. Des Ouvriers de Bar, Joinville, Vitry &c. furent envoyés avec des pompes; mais ce secours trop tardif ne préserva que la plus petite partie de la Ville. Les Villes & Communautés voisines ont ouvert un asyle & procuré des subsistances à un Peuple innombrable qui n'avoit plus où reposer sa tête & de quoi satisfaire un besoin.

Quand on demande ce que la Police auroit à faire si elle ne taxoit pas, si elle ne réglementoit pas... Eh! le voilà: elle feroit son office; elle veilleroit à la sûreté publique, elle préviendroit ces désastres, elle maintiendroit l'ordre, elle feroit le bien. Sans soins superflus & nuisibles, elle seroit toute aux soins légitimes & utiles.

D'ANGERS, *le* 30 *Août.*

La perte de quelques bêtes à cornes mortes entre cette Ville & Château-Gonthier, avoit répandu l'alarme. On craignoit une épizootie. Ces calamités sont devenues si communes, si fréquentes, si terribles! Cette Province ne se rappelle encore qu'avec effroi celle qu'elle éprouva en 1746. Notre crainte a été dissipée par le rapport des Gens de l'Art.

D'AMIENS, *le* 30 *Août.*

Depuis le commencement du mois, les bleds ont considérablement baissé ici, à Peronne, à Abbeville, à Arras & dans tous les grands Marchés de ces Provinces. On éprouve dans d'autres endroits des diminutions encore plus fortes. A Hesdin, Frugé, Fauquenbergue, Auxi-le-Château &c, le boisseau pesant 16 livres, poids de 15 onces, est tombé de 8 & 10 sous, le 17.

DE PARIS, *le 6 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 8 Juillet, qui proroge pendant cinq années l'attribution donnée aux sieurs Intendans, concernant la police du Roulage.

Autre du 1 Août, *qui ordonne une imposition annuelle, à commencer en 1776, de la somme de huit cens mille livres, sçavoir 721,905 liv. sur les Pays d'Elections, & 78,095 sur les Pays conquis, pour être employée aux travaux du Canal de Picardie & de celui de Bourgogne, de la navigation de la Charente, & autres ouvrages de cette nature, destinés aux progrès de la navigation.* Les impositions particulieres ci-devant ordonnées relativement auxdits objets demeurent supprimées. Il a paru conforme aux principes d'une saine administration de former une seule contribution générale répartie sur toutes les Provinces. Les dépenses publiques doivent être à la charge de toutes les portions du territoire; c'est une des conditions sociales: leur influence s'étend d'ailleurs sur le territoire entier: car le commerce va, par tous les canaux, versant & reversant les denrées respectives de toutes les Provinces. Par des impositions particulieres, un pays est surchargé, tandis que leur insuffisance traîne l'ouvrage & prolonge la surcharge. Avec une contribution générale & proportionnelle, le poids sur chaque portion est léger, la somme totale est plus forte, l'exécution plus rapide amene une plus prompte jouissance, les travaux procurent plus vite le cercle du territoire, & chaque Province à son tour reçoit des autres les secours qu'elle leur avoit prêtés avec intérêt.

Autre du 13 Août, *qui ordonne que dans six mois tous Seigneurs ou Propriétaires de droits sur les grains, seront tenus de représenter leurs titres de propriété* &c. Cette représentation avoit déjà été ordonnée par un Arrêt du 10 Août 1768, resté sans exécution. Il est reconnu que la multitude des droits sur les grains est un des obstacles qu'il est le plus pressant d'écarter pour rendre le commerce vraîment libre. Non-seulement ils ont l'inconvénient de surcharger la denrée la plus nécessaire d'un impôt onéreux aux Consommateurs en tems de disette, aux Laboureurs en tems d'abondance, ils contribuent encore à écarter des Marchés les Vendeurs qu'un commun intérêt y assembleroit avec les Acheteurs, & par-là exciter l'inquiétude des Peuples: ils intéressent aussi un grand nombre de personnes à ce que les grains

ſoient vendus là où ces droits ſe perçoivent; & cet intérêt peut rendre encore moins ſenſibles & moins généralement reconnus les avantages de la liberté. Pour procéder à la ſuppreſſion de ces droits, un des plus grands biens que le Gouvernement puiſſe procurer aux Peuples, S. M. ordonne aux Propriétaires de remettre au ſieur Dupont, Greffier de la Commiſſion, leurs titres ou copies légaliſées, les baux faits par eux, les livres de recette des Régiſſeurs pendant les vingt dernieres années: au défaut de cette repréſentation, la perception demeurera ſuſpendue. Les Villes remettront leurs titres enſemble l'état de leurs revenus & de leurs charges entre les mains des ſieurs Intendans qui propoſeront les retranchemens de dépenſes qu'ils jugeront convenables, les moyens d'indemnité ou d'amélioration d'autres branches de revenu, le plan de libération le plus avantageux &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur la Queſtion économique propoſée par la Société Royale de Suede. Dol... Août.

La queſtion que la Société Patriotique de Suede a propoſée, Monſieur, ſçavoir *juſqu'à quel point la culture des prairies eſt néceſſaire, & s'il ne ſeroit pas plus avantageux de nourrir les beſtiaux avec des grains*, eſt vraiment intéreſſante, non-ſeulement pour la Suede, mais pour tous les pays.

Il eſt certain 1°. qu'en nourriſſant les beſtiaux avec des grains ou de la paille, on peut les tenir toute l'année à l'étable & ſe procurer ainſi beaucoup plus d'engrais; 2°. que les beſtiaux ſe communiquant moins, les maladies épidémiques ſeront plus rares; 3°. que cette méthode eſt meilleure & plus expéditive pour les engraiſſer; 4°. qu'une quantité de terrein donnée, miſe en grains, peut en nourrir plus que la même quantité de terrein miſe en prairie naturelle; 5°. que les Chinois, comme vous l'obſervez très-bien, au *N°. 60, art. Stockolm* de votre Gazette, en uſent ainſi, & que l'exemple de ce Peuple ſage doit être d'un grand poids.

Mais la Chine eſt très-peuplée & l'Europe en général ne l'eſt pas, à beaucoup près, autant que cet Empire. Tout terrein cultivable eſt en valeur à la Chine & à ſon plus haut point de valeur, parce que l'Agriculture y eſt honorée; en Europe, beaucoup de terreins naturellement fertiles ſont en friches, parce que l'Agriculture y eſt ſans ceſſe découragée, dans un endroit par la ſervitude des Laboureurs, dans un autre par les loix fiſcales, les faux impôts, les prohibitions, & preſque partout par la miſere; parce que les Européens en général ont plutôt ſongé comment ils pourroient ſe procurer les choſes agréables que de quelle maniere ils pourroient ſe procurer les choſes de premiere utilité; parce que les Princes ſe ſont plutôt occupés des moyens de dévaſter des Provinces étrangeres que de quelle maniere ils feroient défricher les leurs.

Depuis des ſiecles, de véritablement grands Princes ont tourné l'eſprit des Chinois vers l'Agriculture: depuis deux jours, il s'eſt élevé parmi nous quelques Particuliers qui nous ont dit que l'état des Cultivateurs n'eſt pas vil & qu'il ne faut pas les accabler pour favoriſer les Manufactures de pur agrément, & nous ne voulons pas les croire. Depuis des ſiecles le Chinois ſçait en enſemençant ſon champ, à quoi ſe montera le ſubſide qu'il payera, parce que l'impôt n'eſt pas arbitraire & qu'il eſt ſimple: en Europe il n'en eſt pas ainſi, pluſieurs impôts ſont arbitraires, & la finance eſt une *ſcience* compliquée, difficile, qui a ſes mots techniques & qui eſt encore obſcurcie par les Arrêts en interprétation; deſorte que le Financier ſeul connoît ce dédale. Le Cultivateur ſçait ſeulement qu'il payera ſans ſçavoir combien, & que ſon ignorance peut lui coûter quelquefois autant que la mauvaiſe volonté. De pareilles données n'encouragent pas au travail fatiguant des campagnes.

D'après toutes ces vérités qui mériteroient d'autant plus d'être développées qu'elles ſont d'une utilité capitale, ne pourroit-on pas dire avec le Poëte, *video meliora proboque deteriora ſequor*. Le nourriſſage des beſtiaux avec des grains eſt plus avantageux, mais il exige une plus grande quantité de bras, ils nous manquent, & plus un pays eſt dépeuplé, plus les prairies naturelles ſont utiles.

Le nourriſſage avec des grains ſuppoſe l'Agriculture la plus floriſſante; elle ne

vient que de naître en quelques endroits de l'Europe, & elle y est trop chere pour le commun des Cultivateurs : les prairies naturelles qui donnent un produit net presque sans frais y sont donc utiles.

Le nourrissage en grains supposeroit que le Cultivateur retireroit un plus grand produit net de ses champs que de ses prairies : mais outre le droit du Souverain, la dixme des grains est due presque dans toute l'Europe au Clergé ou au Seigneur laïque, & dans beaucoup d'endroits ils n'ont pas songé à en exiger sur les foins : d'où il résulte que les prairies sont nécessaires dans ces endroits-là. Dans ceux où la dixme sur les foins a lieu, les landes y ont leur utilité, car elles fournissent une pâture quelconque sans frais, sans redevance ; c'est un produit net sans avances foncieres ; & le principe naturel du Laboureur indigent est & doit être *que la premiere épargne est le premier gagné.*

Le nourrissage en grains exige de grandes avances, & dans la plus grande partie de l'Europe, le Laboureur n'a pas le nécessaire. Cette méthode exige des connoissances préliminaires, & le Laboureur n'a qu'une routine, & il faut beaucoup de tems & d'exemples pour le résoudre à la quitter, car il n'a pas le moyen de perdre.

Cette méthode est certainement très-utile ; mais comment faire pour parvenir à l'établir ? Il faut débarrasser l'Agriculture des entraves qui l'oppressent ; que chacun soit libre, non-seulement de cultiver son bien comme il l'entend, mais encore de faire de ses denrées ce qu'il voudra & comme il l'entendra ; que l'impôt simple par lui-même & le plus léger possible, eu égard aux besoins de l'Etat, soit tel que chacun puisse connoître facilement & promptement quel est son contingent ; que la liberté & la sûreté amenent l'aisance, & que celle-ci fasse desirer au Cultivateur l'augmentation de sa famille (le malheureux ! qu'il est loin de ce desir !) ; car tant que les bras manqueront, les prairies naturelles seront nécessaires, & il y a peu de bras où l'aisance manque.

Il faut que le bénéfice que les champs produiront, même ensemencés en grains les plus communs, soient assez considérables pour engager le Laboureur à les préférer aux prairies ; que le Laboureur ait assez de moyens pour n'être jamais obligé à laisser reposer sa terre : pratique inconnue à la Chine mais établie en Europe, parce que ce n'est pas la terre qui a besoin de repos, elle n'a besoin que d'engrais ; mais le Cultivateur n'est pas en état d'en acheter. Je ne veux pour preuve que les environs de Paris ; le sol en est mauvais, mais il rapporte continuellement, parce qu'il est continuellement engraissé.

Il faut que des armées de Préposés contre le Cultivateur & le Voiturier de ses denrées soient licenciées, & que les Souverains fassent une bonne fois la paix avec les Cultivateurs & leurs Peuples ; qu'il y ait un très grand avantage à élever beaucoup de bestiaux, & que par conséquent il n'y ait ni géne ni impôt sur leur produit ; & enfin que le tems, aidé par les œuvres du sage Souverain qui voudra conquérir ses Etats sur l'indigence & être le Pere d'une Nation vraîment puissante, que le tems, dis-je, amene peu à peu cette heureuse révolution, la seule intéressante pour l'humanité & dont on entrevoit les commencemens.

Le problême sur lequel j'ai hasardé cet essai appartient, comme vous l'avez dit, M., à la haute économie, & prouve que la Société qui l'a proposé connoit les principes créateurs de la bonne & saine politique, non de celle qui bouleverse les Royaumes, & ne tend qu'à la destruction des individus, en augmentant la somme du malheur, mais de celle que LOUIS & GUSTAVE chérissent, qui rend les Nations vraîment riches, vraîment puissantes, & qui fonde la plus grande félicité possible sur une base assurée. Il seroit à desirer que les principes aussi utiles que féconds qu'embrasse ce problême fussent développés & discutés par une main habile : on trouveroit peut-être dans cette ébauche la table des matieres qu'il faudroit traiter ; & je ne vous l'envoye qu'à cette intention. J'ai l'honneur d'être &c.

I I.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 30 Août 1775, au Samedi 2 Septembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 l. 10 s. à 32 l. *le septier ; idem* nouveau, de 25, 28 à 32 l. ; le seigle, de 14, 15 à 16 liv. ; l'orge, de 12, 13 l. 15 s. à 15 l.

Le froment à la Grêve, de 21 liv. 10 s. à 31 liv.; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Août 1775, au Samedi 2 Septembre, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Septembre 1775, de 69 à 70 l.; *idem* nouveau de 67 à 68; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 32 à 33 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	722	2	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	9	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	1	

Changes de Paris, *du 6 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	30 $\frac{15}{16}$ à 31
Hambourg	181 ¾ à 182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ¾
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 29 Août.			Du Mercredi 30.		
Messieurs			*Messieurs*		
Marsollier.... vres.	P.		Boutray.. pplles. à t. let.		
Defays..... pplles.	M.		Viageres.....	P.	
Viageres....	M.		Tontine.....	P.	
Desplaces.. pplles.	M.		Cochin..... pplles.	M.	
Viageres ...	M.		Defrance... pplles.	M.	
Tontine.....	N.		Viageres....	M.	
Cauchy .... pplles.	M.		Tontine.....	M.	
Viageres	M.		.....		
Tontine.....	M.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 4.*	*Mardi 5*	*Mercredi 6.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	2000	1995 92 ½ . .	1992 ½ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1282	1295 . . . .
D°. 8es. . . .	262	430	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5 4 ¾	4 ¾ 5 4 ¾ . . .	4 ¾ 5 . . . .
Bil. des Fermes.	¼	¼	½ ¼ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 7 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE SALA, *le 9 Septembre.*

LE College des Mines, après avoir pris les informations convenables, a jugé à propos de faire exploiter un nouveau terrein auprès de cette Ville. Les travaux ont commencé le 19 Août, jour de la révolution de laquelle la Nation date sa liberté & son bonheur.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Septembre.*

Les chaleurs se soutiennent à un tel degré qu'on n'en a jamais éprouvé de semblables dans ce pays en pareille saison. La récolte a été très-abondante dans toutes nos Provinces. On assure qu'en Suede les pluies ont gâté beaucoup de bled, d'orge, d'avoine, de foin. La pêche du hareng continue dans le Sund avec le même succès : le poisson est extraordinairement beau & gras. Quelquefois cette ressource manque, & alors les prix des denrées les plus nécessaires s'en ressentent. Le grain peut quelquefois être cher dans ce pays, parce que la pêche n'aura pas réussi en Islande.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 12 Septembre.*

Notre canal est en quelque sorte fermé par les droits que les Prussiens exigent & par la maniere dont ils les exigent. Il ne s'agit de rien moins que de décharger piece à piece toute cargaison soit à l'entrée soit à la sortie pour présenter successivement toutes les marchandises au tarif de la Douane. Les Etrangers ne sont pas plus empressés que nos Habitans à se soumettre à cette innovation : mais il n'y a d'autre moyen de s'y soustraire que d'éviter le canal : ainsi notre commerce touche au dernier terme de sa destruction.

DE VIENNE, *le 17 Septembre.*

En vertu d'une convention entre la Cour de Pétersbourg & la Porte, les Russes embarquent beaucoup de familles Grecques pour les déserts de leur Empire. Il est dernièrement arrivé sur les côtes de Kertsch & de Jenicale neuf bâtimens chargés de ces nouveaux Colons. Il paroît fort à craindre que ces transmigrations ne servent qu'à dépeupler l'Empire Ottoman, sans peupler les solitudes de la Russie. Ces familles ont ordinairement le sort des plantes qu'on arrache de leur terre natale pour les transporter sans soin & les transplanter sans art dans un sol ingrat : la plûpart de ces Grecs meurent de maladie pendant le trajet : le reste porte l'ennui, la langueur, peut-être aussi la misere sous un climat nouveau. Cultivons bien les plantes indigenes.

Parmi les Mémoires donnés sur le meilleur établissement à faire à Kilia-Nova & à Calphalonia pour le commerce du Levant, celui de M. Kielens a mérité les suffrages & une médaille d'or. La Cour a chargé l'Auteur de se rendre sur les lieux pour examiner si son plan convient au local, l'y adap-

ter, & aviser aux moyens de le mettre à exécution. On voit avec plaisir le Gouvernement consulter la Nation, & il y a beaucoup d'espérer de cette confiance. Il y a toujours dans un Etat un grand nombre de Citoyens qui, quoique sans places, ont des lumieres & des vues, mais qui pour ne pas parler hors de saison ou s'exposer à être confondus avec les faiseurs de projets, se taisent. Quand ils sont invités à s'occuper des objets particuliers dont s'occupe le Gouvernement qu'il est juste de soulager & de seconder, il résulte de ce concours de médiations & de recherches un concours de puissances qui doit mener au bien par les voies les plus courtes, les plus sûres & les plus faciles.

On espere que les troubles de Bohême seront entiérement calmés pour un tems, par l'Ordonnance qui réduit à trois jours de corvée par semaine ceux qui en faisoient six, à deux ceux qui en faisoient cinq ou quatre, à un ceux qui en faisoient trois. Il en sera de ces nuances de servitude comme des nuances de couleur qui distinguent en Amérique les races croisées ; les Paysans demeurent Serfs & réunis sous le joug. Cependant l'adoucissement les flatte ; mais les Seigneurs n'en paroissent pas satisfaits parce qu'ils ne calculent que ce qu'ils auront à payer, sans vouloir songer au surplus qu'ils auront à recueillir. Comme on a mesuré l'intérêt des Colons, la terre mesure le produit des récoltes.

ITALIE.

EXTRAIT d'une Lettre de Milan, le 8 Septembre.

» C'est à vous autres, Messieurs, à avoir » des Académies d'Agriculture, à chercher » des rafinemens & de nouvelles cultures » de colsat, de pimprenelle, de pommes de » terre, de nouvelles charues, des semoirs » pour les jardins, de belles tulipes, des » herbes pour la teinture, de la garence, du » salpêtre ; c'est à vous à apprendre à semer » par rayes, & à écrire de beaux livres avec » de belles estampes & de jolies vignettes ; » c'est à vous à chercher les subtiles, chétives & mesquines ressources de la misere » qui naît de la stérilité de la terre ou de » l'administration fiscale. Quant à nous autres Lombards, il est à souhaiter que nous » allions notre train, sans profiter de ces » brillantes découvertes. Nous avons la grasse » & florissante manufacture du froment, de » la soie, du fromage ; nous n'avons pas le » mot qui exprime *la corvée ;* nous ne sçavons ce que c'est que jacheres & parcours ; » nos champs sont bien & lourdement & richement cultivés : la terre fertilisée par » nos engrais n'a pas besoin de repos. Nous » sommes, sans le sçavoir, les premiers Inventeurs des prairies artificielles, & tout » cela sans livres sur l'Agriculture, sans Académies, sans de sçavantes dissertations...

» Vous comprendrez bien que ce que j'ai » dit de peu favorable aux Académies n'en » prouve pas l'inutilité même par rapport à » mon pays. Je conviens que nous pourrions » perfectionner la culture du lin d'après les » instructions données par la Société de Dublin & insérées dans les Mémoires de Berne ; que nous pourrions essayer les différentes especes de froment pour voir s'il y en » auroit quelqu'une plus profitable que l'espece commune chez nous. En cela, nous » n'aurions qu'à imiter les Toscans. Je sens » que nos vins sont extrémement négligés, & qu'en général nous pourrions améliorer plusieurs parties de notre culture. » Mais, malgré cela, je crois qu'une Académie chez nous détourneroit peut-être les » Propriétaires de la culture profitable pour » les porter à des expériences toujours incertaines & souvent de peu de conséquence, & introduiroit chez nous la ridicule » espece des Cultivateurs Citadins qui n'attribuent la décadence de l'Agriculture » qu'à l'ignorance & à la routine des pauvres Cultivateurs. Nous n'avons jamais été » fort sçavans là-dessus. Mais nous avons atteint le sommet de la perfection pour l'irrigation des prés & des rifieres ; & nos terres labourables nous fournissent la seule » richesse solide dans une abondance qui aiguillonne les Propriétaires à faire de grandes avances, & tout cela uniquement parce qu'ici le grand droit de propriété dont » vous avez si sagement fixé l'étendue, est » moins lésé qu'ailleurs, & parce que la » manie de percevoir les impôts est beaucoup moins ruineuse qu'ailleurs.

» Propriété, liberté, sûreté, voilà le grand » secret qui seul fait le bonheur des Sociétés, » & sans lequel toutes les richesses des Sçavans & des Naturalistes, tout le pénible & » ruineux travail du Ministere, toutes les » dissertations du monde oisif, ne produiront » jamais rien qui vaille. La Lombardie Au-

» trichienne eſt un argument bien convain-
» cant en faveur de mon ſyſtême, j'entends
» dans toutes ſes parties. Que ſeroit-ce s'il
» étoit entiérement adopté, & ſi de petites
» vues mercantiles, ſi l'envie de dépouiller
» l'Etranger & les voiſins, ſi le ménagement
» exceſſif pour le cri des Badauts oiſifs de
» la Capitale, ſi l'entrechoc de l'Adminiſ-
» tration municipale & du Gouvernement,
» ſi la marche laborieuſe, embrouillée &
» déſaſtreuſe de la Finance, faiſoient place
» aux vérités lumineuſes de la Science éco-
» nomique? Peut-être un bonheur ſi com-
» plet n'eſt-il pas fait pour des Etats ſoi-di-
» ſant raiſonnables.....

» On a aboli ici toutes les Maîtriſes, &
» l'on a adopté la maxime de ne conſerver
» en Corporations que les Apothicaires &
» les Droguiſtes qui y ont rapport, & les
» Orfevres. Bientôt on déblayera la Provin-
» ce de ces débris de barbarie Gothique. Il
» eſt vrai qu'on laiſſera ſubſiſter l'*eſtimo mer-*
» *cimoniale*, c'eſt-à-dire l'impôt que ces
» Corps de Métiers payoient au Souverain
» ou à la Banque de la Ville. C'eſt une mi-
» ſere qui n'obligera les Artiſans qu'à ſe fai-
» re inſcrire dans les regiſtres publics, & à
» payer la taxe impoſée à l'exercice du Mé-
» tier qu'ils auront déclaré vouloir exercer.
» Ce n'eſt rien en comparaiſon des gênes &
» des dépenſes ruineuſes qui découloient des
» Maîtriſes: procès entre les Corps de mé-
» tiers, entre les corps & les individus,
» mangeries de gens de chicanne, fêtes &
» mommeries... à charge à l'induſtrie; frais
» d'admiſſion &c; tout eſt détruit. On auroit
» dû abolir ce honteux & meſquin impôt ſur
» l'induſtrie.... On auroit dû le confondre
» dans l'impôt territorial: mais la fauſſe avi-
» dité d'y faire contribuer l'Etranger, l'en-
» vie d'avoir le bien de cet Etranger, l'i-
» gnorance de la ſource de l'impôt & de ſes
» contre-coups, la crainte que l'Adminiſtra-
» tion municipale ne s'opposât à l'augmenta-
» tion de l'impôt territorial dont la ſomme
» a été convenue, la ſotte perſuaſion où ſont
» les Propriétaires que ce n'eſt pas eux qui
» payent radicalement les impôts perçus ſur
» l'induſtrie, la difficulté d'aſſeoir la ſomme
» de l'eſtime mercimoniale ſur les Gabelles
» (car on a ſenti que ces impôts ſur les con-
» ſommations ſe détruiſent eux-mêmes, &
» que la hauſſe n'opere que diminution de
» perception, ſoit par la contrebande dont
» la probabilité augmente avec l'intérêt de
» la faire, ſoit par la diminution de la con-
» ſommation même), toutes ces réflexions
» ont empêché d'accorder une entiere li-
» berté à cette induſtrie dont on fait tant de
» cas qu'on lui immole ſouvent le fonds mê-
» me qui la fait ſubſiſter, c'eſt-à-dire le re-
» venu de la Nation. Combien de tems ne
» faudra-t il pas pour redreſſer l'opinion pu-
» blique ſur ce point-là? .....

DE VENISE, *le 9 Septembre.*

Le Gouvernement, après avoir pourſuivi les Exportateurs, a jugé par un Edit du 30 Août la liberté de l'exportation néceſſaire, par terre & par mer, juſqu'à ce qu'ils ſoient montés à un certain taux. Ce taux eſt tel que les Négocians doivent preſſer leurs traites, s'ils veulent profiter de la permiſſion; car elle ceſſera pour le froment lorſque de 20 livres le boiſſeau, prix actuel, il ſera porté à 22, ce qui pourroit arriver à leurs premiers achats, s'ils n'ont pas l'art de ſoutenir l'apparence des bas prix dans les Marchés. Il y a trois mois que la même meſure étoit à 40 livres.

ESPAGNE.

DE MADRID, *le 12 Septembre.*

Afin d'accélérer la confection d'un grand canal d'arroſement & de navigation dans le Royaume de Murcie, on vient d'ouvrir un emprunt de 15,000,000 en rentes viageres. Cet emprunt ſera compoſé de 250,000 actions, chacune de 60 liv. Au mois de Janvier prochain, il y aura un tirage de lots. Les moindres lots ſeront d'abord de 5 pour 100 avec accroiſſement de deux en deux ans depuis la fin de la premiere époque qui commencera en Juillet 1776, juſqu'à la 5e. qui commencera en Juillet 1784. Le gros Lot de la derniere ſera de cent mille livres de rente viagere.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Septembre.*

Les articles ſuivans forment la ſubſtance du nouveau plan d'accommodement avec les Colonies, préſentement agité dans le cabinet pour être mis ſous les yeux du Parlement à ſa rentrée. Les Américains jouiront des mêmes libertés & des mêmes priviléges que les autres Sujets de S. M. Le continent ſera diviſé en grands diſtricts qui auront

leurs Représentans au Parlement Britannique. Le nombre de ces Représentans sera d'abord proportionné au revenu qu'on y levera par l'introduction des Douanes, des Accises, des Réglemens de commerce, tels qu'ils sont dans la Grande-Bretagne. Ce nombre sera augmenté proportionnellement à l'augmentation du revenu, de telle maniere néanmoins qu'il n'excédera jamais la sixieme partie de la Chambre des Communes. En conséquence, les formes actuelles de Gouvernement & d'Administration, *Conseil*, *Assemblée* &c. seront supprimés. Les Bureaux de Douane & d'Accise seront établis dans les lieux les plus convenables; & les Cours de Justice qui exerceront dans leurs ressorts la même Jurisdiction que le Banc du Roi & l'Echiquier en Angleterre, seront placées au centre &c. &c. Le Canada n'entre point dans ce plan.

Les Marchands de Londres doivent présenter au Roi une Adresse semblable à celles des Marchands de Manchester, Lancaster, Leicester, Liverpool &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le 25 Septembre.*

Des chaleurs vives & continues ont hâté les vendanges d'une dixaine de jours. Les raisins sont abondans & bien nourris. Les oliviers étoient magnifiques au tems de la floraison: une partie des fruits a coulé; cependant il en reste assez pour donner une récolte satisfaisante. On n'a peut être jamais vu dans ce pays une quantité aussi considérable de toute sorte de fruits & de plus beaux fruits que cette année. Le jour de la Nativité, une grosse pluie qui en peu de tems donna un pouce & cinq lignes d'eau, prépara la terre, beaucoup trop seche, à recevoir les premieres cultures. Les grains ont rapidement diminué. A la récolte, la saumée de froment valoit 40 liv.; nous en avons de Bourgogne à 25: il est vrai que ce bled a perdu de sa qualité dans le trajet, parce que les droits à payer pour se servir de bateaux couverts, n'ont pas permis qu'il fût mis à l'abri des intempéries.

De Bordeaux, *le 26 Septembre.*

» Nous voici aux vendanges & occupés à » mettre en sûreté une de nos trois princi- » pales récoltes. Les deux précédentes (celles des grains & des foins) ont été bonnes, » malgré les alarmes que la sécheresse avoit » occasionnées. Les foins nouveaux se sont » vendus d'abord à hauts prix, 55 à 60 l. la » charretée de 13 à 14 quintaux: aujour- » d'hui on n'en offre que 40 liv., & cette » baisse provient de la grande quantité que » nous en fournit le Blayois, pays bas, pres- » qu'au niveau de la mer, & marécageux. » Ainsi la sécheresse qui faisoit avorter les » productions d'une contrée, favorisoit la » fertilité de la contrée voisine. Heureux si » par l'applanissement de tous les obstacles, » la suppression de toutes les gênes, l'éta- » blissement enfin d'une liberté pleine & » inviolable, nous sçavions jouir des fruits » d'une compensation qui dérive des loix » publiques du grand ordre!

» Quant à ce qui concerne les grains, » voici un fait remarquable. J'avois pris, » l'année derniere, pour théâtre de mes ob- » servations un de mes champs qui, par sa » position, me mettoit à portée de les sui- « vre attentivement. Cette piece produisit » en 1774 *quarante boisseaux de froment*, quit- » tes de tous frais & redevances (20 sep- » tiers de Paris, car notre boisseau pese » 120 livres), & j'eus en même tems *sept* » *charretées de paille*. Cette année, j'ai re- » tiré du même champ, malgré la séche- » resse & aussi tous frais de redevances ac- » quittés, *soixante & dix-huit* boisseaux de » froment (39 sept.) qui sont encore dans » mon grenier, & seulement *huit charretées* » *de paille*. Comment a-t-il pu se faire que » la même terre ait produit, une année, » une récolte de grains double de celle de » l'année précédente (à 2 bois. ou 1 sept. » près), & que la différence en paille ne » soit que d'un huitieme, d'une charretée? » Ce fait nous a très étonnés, mes Cultiva- » teurs & moi, il n'en est pas moins réel.

» Je dois observer à ce sujet, & je crois » que c'est le mot de l'énigme, que me » trouvant, l'année derniere sur le lieu au » mois d'Octobre vers la fin duquel on en- » semença cette piece de terre, non-seule- » ment je recommandai à mon Semeur de » *semer clair*, mais encore j'eus l'attention » de suivre la charrue autant que je le pus, » & de veiller à ce qu'il exécutât fidélement » mes ordres, ce que très-certainement il » n'auroit pas fait en mon absence. Si, » comme il est vraisemblable, on doit attri- » buer en partie à cette précaution l'espéce

» de phénomene dont je viens de parler, » c'eſt une expérience de plus en faveur de » la diminution de ſemence que vous avez ſi » ſouvent recommandée dans votre Gazette.

» Depuis le commencement du mois, nous » avons eu quelques orages, heureuſement » ſans grêle. Ils ont provoqué des pluies » bienfaiſantes & propres à accélérer la ma- » turité des raiſins que la ſécheresſe & l'ar- » deur de la canicule avoient tenu en ſouf- » france. On vendange dans le Médoc, dans » les Graves, dans l'entre deux Mers, & ſur » les côteaux de la Dordogne. Les Palus qui » ſont plus tardives iront juſqu'au 10 Octo- » bre. Les opinions ſont partagées ſur le pro- » duit de la vinée : il faut attendre que le » vin ſoit dans les tonnes pour en avoir une » juſte appréciation ».

Sur le requiſitoire du Subſtitut du Procureur-Général du Roi, portant qu'il avoit été averti que différens Propriétaires de vignes dans les environs de Bordeaux & dans le Médoc, pour garantir les raiſins du pillage, ne craignoient pas de les couvrir de verd-de-gris, & qu'ils s'imaginoient pouvoir excuſer un procédé ſi inhumain, en mettant au bout d'une latte un morceau de papier qui doit, ſelon eux, ſervir de ſignal ou d'avertiſſement que les raiſins qui ſont à l'entour ſont enduits de ce poiſon, le Parlement a, par un Arrêt du 11, *fait inhibitions & défenſes à tous Propriétaires de vignes, Vignerons, Métayers, Prixfaiteurs ou Valets, de mettre ſur les raiſins du verd-de-gris ou autre eſpece de poiſon, ſous peine de punition corporelle.*

Sans la certitude que ſuppoſe un acte émané d'une Cour reſpectable, compoſée de ſages Magiſtrats, on auroit eu peine à croire qu'il y eût des hommes capables, pour ſauver quelques grappes de raiſin, d'expoſer au poiſon la vie de quelques paſſans altérés, celle de leurs gens, de leurs enfans, la leur, celle de leurs chiens, de la volaille de leur baſſe-cour &c; que le nombre de ces hommes là pût être conſidérable, car c'eſt une folie & une folie atroce; qu'ils euſſent préféré, au ſacrifice de quelques livres de raiſins, une dépenſe beaucoup plus forte en poiſon, en aumônes que les mendians qui n'auroient pu ſe déſaltérer par ce moyen ſeroient allés leur demander &c. On auroit cru que ces lattes n'étoient que des épouvantails, & que les bruits d'empoiſonnement étoient répandus par la peur ou pour que la peur gardât les vignes.

D'ALENÇON, *le 28 Septembre.*

M. le Curé de Saint-Denis, près de cette Ville, a diſtribué, cette année, les prix qu'il a établis pour ceux de ſes Paroiſſiens qui ſe diſtinguent le plus dans la culture des bleds, l'éducation du bétail, la filature, au jugement de M. Dumeſnil, Seigneur de S. Denis ſur-Sarton, & de M. Colombet, Curé, Doyen d'Alençon, Commiſſaires nommés par notre Bureau d'Agriculture. Ces prix conſiſtent en payement de taille, remiſe de dixmes, argent comptant. Depuis cette inſtitution, la Paroiſſe a ſinguliérement proſpéré, & il y a lieu de croire que le Ciel récompenſe avec uſure la bienfaiſance généreuſe de ce bon Paſteur. Le 1er. prix du bled a été mérité par la *veuve Cuſſon & ſes enfans*, Fermiers de M. de Lambert : leur Ferme qui ci-devant étoit la plus mauvaiſe de la Paroiſſe eſt, de l'aveu de tout le monde, devenue la meilleure.

Le Bureau de Charité a prêté, cette année, 300 boiſſeaux d'orge, meſure d'Alençon, aux petits Propriétaires, pour les aider à enſemencer leurs terres. La récolte des orges eſt abondante & ſera une reſſource pour les pauvres pendant l'hiver. Le Bureau continue à prendre ſoin des malades & à aſſiſter les familles les plus nombreuſes. On a pris des arrangemens pour que les femmes & les filles, même les plus petites, ne manquent point de chanvre. On leur paye 2 ſ. par brin de plus qu'il ne ſe paye ordinairement, afin que le pain ſoit plus à leur portée.

DE NANTES, *le 29 Septembre.*

Les récoltes de froment & de ſeigle ont été bonnes dans cette Province : cependant pluſieurs Eſtimateurs ne les portent pas au-deſſus de l'année commune. Les prix ont généralement baiſſé. On mande de divers cantons que les bleds noirs promettent infiniment & que l'abondance des pommes eſt onéreuſe. La vendange ſera fort bonne dans le Comté Nantois : on compte ſur la bonne qualité du vin, car la ſaiſon s'eſt très-bien comportée. Il y a eu des pertes particulieres cauſées par les orages, les vents & les groſſes pluies, ſur-tout dans le Dioceſe de S. Malo. Du 18 au 21, la grêle a ravagé les bleds noirs & les pommiers de ce canton-là. A Evran & Lehon, près Dinan, il eſt tombé tant d'eau qu'on y a craint une inondation, & que les terres ont été renverſées comme ſi la charue y avoit paſſé. Un navire Suédois s'eſt ouvert

en entrant à S. Malo ; neuf hommes ont été noyés ; le reste a été conduit à l'Hôpital.

Nous apprennons d'Ancenis que M. le Duc de Charost, après avoir suspendu, restreint, modéré son droit de minage sur les grains amenés pour être vendus dans la Ville & Prévôté d'Ancenis, persuadé que leur libre circulation est seule capable d'en établir le prix le plus égal que puisse comporter la variété inévitable des saisons, prix également avantageux aux Consommateurs & aux Cultivateurs, & que ses Vassaux ne pourroient pleinement jouir de ces avantages tant que cette circulation seroit gênée par un droit aussi onéreux que celui dont il est en possession, vient de régler, pour leur faire ressentir au plutôt & à jamais les salutaires effets d'une entiere franchise, qu'à compter du 1 Octobre de la présente année, *tout droit de minage soit aux Marchés soit hors des Marchés sur les grains, comestibles, farines, & pain qui seroient ou pourroient être dus en vertu de ses titres par les vendans ou achetans grains, Boulangers ou autres, cesseroit d'être perçu & seroit supprimé à perpétuité.* Cette faveur est d'autant plus précieuse que la Ville d'Ancenis, par sa position sur la Loire & la grande route de Paris à Nantes & par le voisinage d'une Province fertile en bleds (l'Anjou), est plus particuliérement dans le cas d'en éprouver la plus prompte & la plus heureuse influence.

A la vente faite à l'Orient les 21 & 23 Septembre, l'encens en larmes a valu 25 s. à 25 s. 6 d., la livre; en sortes, 11 s.; la gomme arabique, 12 s. 6 d.; la laque en feuilles, 13 s.; le poivre 33 s.; le café de Bourbon, jaune, de 23 s. 9 d. à 30 s.; verd-clair, 15 s. 7 d. à 15 s.; verd, 14 s. 4 d. à 14 s.; bénéficié, 14 s. 9 den. à 14 s. 2 d.; avarié, 14 s. 6 d. à 13 s. 8 den.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ß		₶	ß
Alençon	27	4	... *		
Argentan	23	4	Dimin.	3	4
Conches	37	4	Augm.	2	8
Domfront	21	8	... D.	6	
Falaise	27		... D.	5	6
Lisieux	27	15	... D.	6	
Mortagne	21	1	... D.	1	2
Verneuil	30	8	... D.	4	16
Généralité d'Alsace.			...		
Strasbourg	19	7	... A.		13
Belfort	19	16	... A.		6
Colmar	16	18	... *		
Haguenau	16	16	... D.	1	14
Landau	16	7	... D.		3
Schlestat	18		... D.	2	1
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	24	14	... D.	1	13
Abbeville	24	3	... D.	4	7
Boulogne	22	4	... D.	2	13
Calais	22	5	... D.	1	14
Doullens	21	2	... D.	7	13
Mondidier	27	12	... D.	1	10
Perronne	22	12	... D.	3	10
Saint-Vallery	27		... D.	4	4
Généralite d'Auch.			...		
Auch	19	4	... *		
Fleurance	17	4	... D.	2	8
Lectoure	18		... D.	1	4
Muret	20		... D.	7	5
Saint-Girons	24		... D.	2	7
Tarbe	18	15	... A.	1	17
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne	20	14	... D.	1	17
Dax	21	7	... A.		14
Pau	19	11	... A.		9
Saint-Sever	17	15	... *		
Sauveterre	19	4	... D.	4	15
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux	21	18	... D.	2	4
Agen	19	6	... D.		19
Blaye	18	8	... A.	1	8
Gourdon	18		... D.	1	4
Marmande	23	10	... *		
Nérac	19	16	... D.		18
Nontron	23		... A.	1	3
Sarlat	19	15	... D.		10
Généralité de Bourges.			...		
Bourges	21	2	... *		
Châteauroux	26	17	... *		
Dun-le-Roi	17	12	... A.	1	12
Le Blanc	22	17	... D.		15
La Charité	19	12	... D.	1	4
La Châtre	25	6	... A.		12
Géner. de Bourgogne			...		
Dijon	21	1	... D.		5
Arnay-le-Duc	20	12	... D.	2	1
Auxerre	18	15	... D.	3	
Beaune	21		... D.	3	
Bresse	19		... D.	3	10
Châlons-sur-Saône	23	15	... A.	1	8
Gex	32		... *		

Saulieu	20	18	...	D. 2	4
Seurre	21	8	...	A. 2	
Génér. de Bretagne.			...		
Rennes	25	12	...	D. 3	4
Auray	26	3	...	D. 6	3
Lannion	25	10	...	D. 8	
Pontivy	38	14	...	*	
Quimper	21	12	...	D. 4	16
Treguier	27		...	D. 10	10
Vannes	24		...	A. 1	13
Vitré	18	12	...	D. 4	2
Généralité de Caën.			...		
Caën	27		...	D. 1	10
Bayeux	21	17	...	D. 2	7
Coutances	26	16	...	D. 3	12
Mortain	20	8	...	D. 6	
Vire	23		...	D. 3	
Gén. de Champagne.			...		
Chaalons	18	9	...	*	
Mezieres	22	8	...	D. 2	8
Epernay	21		...	A. 1	10
Langres	20		...	D. 1	2
Reims	20	1	...	D.	16
Saint-Dizier	17	5	...	D. 2	13
Troyes	22		...	D. 1	6
Vaucouleurs	26	12	...	D. 1	12
Général. de Flandres.			...		
Lille	26	1	...	D. 1	12
Aire	21	7	...	D. 4	10
Arras	27	4	...	D. 2	6
Béthune	22		...	D. 4	
Douay	21	10	...	D. 5	12
Dunkerque	28		...	D. 2	
Gravelines	22	7	...	D. 5	2
Saint Omer	21		...	D. 3	
Saint-Pol	23	4	...	D. 4	16
G. de Franche Comté.			...		
Besançon	20		...	D. 3	6
Beaume	19	4	...	A.	6
Lons-le-Saunier	20		...	D. 3	4
Orgelet	23	4	...	D. 2	16
Ornans	20		...	D. 6	
Salins	20		...	D. 5	
Saint Claude	24	14	...	D. 4	16
Vesoul	18		...	D. 1	4
Génér. de Grenoble.			...		
Grenoble	30		...	*	
Crest	25	4	...	D. 1	5
Embrun	30		...	D. 2	
Le Buis	28	16	...	A.	13
Romans	25	2	...	D.	7
Valence	23	6	...	D. 2	4
Génér. de Hainault.			...		
Valenciennes	23	14	...	D. 3	7
Bavay	21	8	...	D. 9	5
Cambray	26	2	...	D. 3	11
Condé	22		...	D. 7	6
Quesnoy	20	3	...	D. 11	7
Marienbourg	25	3	...	D. 4	16
Maubeuge	27	12	...	D. 2	1
Philippeville	22		...	D. 7	8
Génér. de Languedoc.			...		
Toulouse	23	2	...	*	
Alby	19	7	...	D.	12
Carcassonne	18	19	...	D 4	2
Castelnaudary	18	15	...	D. 2	10
Montpellier	26	18	...	D. 3	3
Narbonne	22	13	...	A. 4	
Nismes	27		...	D.	14

N^a. *Les états que nous publions, du prix du froment dans les différentes Généralités du Royaume, sont des* copies *des états authentiques auxquels on a eu la bonté de nous avertir qu'ils ne sont pas toujours exactement conformes. Si donc il se trouve quelque différence entre les uns & les autres, ce n'est que faute de Copiste ou d'impression que nous corrigerons toujours au premier avis. Nous pouvons toutefois assurer que ces articles sont examinés avec le plus grand soin.*

Quant aux états que nous donnons des prix des grains, foin, paille vendus à Paris, ils sont, comme ils l'ont toujours été, *tirés* des registres de la Police : *ils ne passent même pas par les mains du* Rédacteur. *Ainsi les inexactitudes qui s'y glisseroient ne doivent en aucune façon lui être imputées. Ceux qui prennent texte de ces inexactitudes réelles ou prétendues pour attaquer la droiture & la véracité du Rédacteur, sont priés de lui procurer des états plus authentiques : ils seront bientôt obligés de forger d'autres armes pour le blesser, s'ils le peuvent.*

Eh! Messieurs, croyez qu'il est des gens qui aiment la vérité, qui n'ont intérêt qu'à la dire, qui sont incapables de la trahir à quelque prix que ce soit. Croyez que ces gens-là, toujours les mêmes dans toutes les circonstances, irréprochables, plus jaloux encore de leur propre estime que de l'estime publique, n'auront pas pour la haine ou la frivolité de leurs Censeurs la complaisance de l'amuser par des mensonges. Croyez que vous n'avez rien fait ni pour votre gloire ni contre leur repos, quand vous avez accompagné leur nom d'épithetes mal-sonnantes & qui attirent sur vous les regards fixes & très-expressifs des Auditeurs étonnés. Croyez qu'ils n'ont qu'à dire ce qu'ils pensent & à se montrer tels qu'ils sont, pour forcer les têtes penchées vers la calomnie à se redresser.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 27 Septembre 1775 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26 à 29 l. *le septier ; idem* nouveau, de 22, 25 à 28 l. ; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 l. 10 s. à 15 liv. ; l'orge, de 12, 13 liv. 5 s. à 14 l. Le froment à la Grêve, de 25 l. 10 s. à 30 l. ; le seigle, de 12 l. 5 s., 13 à 14 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 27 Septembre 1775 au Samedi 30 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 s. à 22 l. 10 s. ; *idem* au Port de la Greve, de 18 liv. 15 s. à 19 liv. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Octobre 1775, de 62 à 63 l. ; *id.* nouveau, de 61 à 62 ; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l. ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l. ; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49 ; *idem* nouveau, de 46 à 47 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22 ; *id.* nouvelle, de 20 à 21 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47 ; *id.* nouveau, de 45 à 46 ; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l. ; *id.* nouvelle, de 19 à 20 ; le cent de foin à la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Octobre 1775.

Or de Portug. à . . .	722	H	ß	marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Perou à	708	2		marc.
Les guinées à . . .	721	12		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	99	11		once.
Or à 20 karats à . .	83	12		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
10 g. à	53	9		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	16		marc.
Piastres à	49	3		marc.

V.

Changes de Paris, *du 4 Octobre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 15 à 2 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{3}{4}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 2.*	*Mardi 3.*	*Mercredi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1997 $\frac{1}{2}$ 2000. .	. . . . .	. . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	432	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5 4 $\frac{3}{4}$	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ﬁ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 21 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Janvier.*

QUoique le mauvais tems ait occasionné beaucoup de naufrages, le mal n'a pas été toutefois aussi grand qu'on auroit eu lieu de l'appréhender... Le dégel a r'ouvert la navigation. Quelques Ports du Nord avoient un besoin pressant de toute sorte de denrées : ils étoient affamés par les glaces comme on prétend que des Ports du Midi le sont par les prohibitions.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le 30 Janvier.*

Il y a quelques jours que la gelée a repris avec une vigueur excessive. Le 25, on a commencé de nouveau à passer l'Elbe sur la glace ; ce qu'il est très rare de voir arriver lorsque le mois de Janvier est si avancé.

DE LUBECK, *le 31 Janvier.*

Ces jours derniers, on a éprouvé dans ces contrées un froid des plus cuisans.

Plusieurs Papiers publics ont (*faussement*) annoncé qu'il avoit été résolu en France de commuer la peine de mort ci-devant décernée contre les Déserteurs en une obligation de travailler aux corvées, peine à laquelle les Paysans étoient condamnés. Cette nouvelle a fait tant d'impression sur une multitude de François expatriés pour avoir capricieusement abandonné leurs anciens drapaux, qu'ils ont résolu d'affronter les plus grands périls pour tâcher de regagner leur Patrie. Il y a plus que de l'imprudence à publier, sans assurance, de pareilles nouvelles dont la fausseté précipite une foule de malheureux d'abime en abime.

DE VIENNE, *le 2 Fevrier.*

Des neiges abondantes ont embarrassé les communications ; des bandes de brigands les infestent. Quelque soin que l'on prenne, les vols se multiplient, & il paroît qu'on n'y mettra fin, autant qu'il est possible, qu'en mettant fin à la misere.

La liberté d'exporter des grains hors des Etats Héréditaires vient d'etre accordée sans restrictions déterminées. Si elle étoit irrévocable & à jamais illimitée, si elle étoit accompagnée de la circulation intérieure la plus libre & la plus franche, ce seroit une vraie liberté.

DE LEIPSICK, *le 2 Février.*

La mine d'argent nommée *le Palmier*, située vers Marienbourg dans les montagnes, & exploitée au nom d'une Compagnie Hollandoise, a fourni, dans le cours du mois précédent, un dividende qui monte au-delà du tiers des avances de l'entre-

prise, quoiqu'on n'y ait encore travaillé que six mois.

ITALIE.

De Florence, *le 24 Janvier.*

Les froids ont été généralement excessifs & les neiges abondantes dans le Midi, comme dans le Nord. Les animaux paisibles qui broutent ont péri, dans leurs retraites, de froid & de faim : les bêtes carnassieres sont descendues de leurs tanieres dans les campagnes où elles ont dévoré beaucoup de bétail & attaqué les hommes. Les loups ont fait des ravages dans la Lombardie & la Toscane : il a été assigné de fortes récompenses pour ceux qui en tueroient.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Février.*

Mardi dernier, le Lord North fit, à la Chambre des Communes, un résumé des papiers concernant l'affaire de l'Amérique. Il avança que la Nouvelle-Angleterre étoit actuellement dans un é at de rébellion, en assurant néanmoins que le Gouvernement prendroit volontiers des mesures de conciliation si l'Amérique s'y prêtoit, & en engageant en même tems la Chambre à presser le Roi de prendre des mesures rigoureuses pour faire pleinement exécuter les loix contre l'Amérique. Par un état balancé des charges de la Métropole & de ces Colonies, il montra qu'en Angleterre la contribution de chaque Habitant, l'un portant l'autre, étoit de vingt-cinq schellins, tandis que les Colons ne contribuoient tout au plus que de six deniers par tête. Le parti anti-ministérial soutint vivement la cause des Américains ; & M. Burke dit que ce moment étoit celui de la crise qui décideroit du destin de la Grande-Bretagne. Le Ministre l'emporta ; & ses propositions pour la vigoureuse exécution des actes furent agréées à la pluralité des voix.

Il est dernièrement arrivé beaucoup de naufrages. Le 1 Février, la marée s'éleva dans le Port de Plymouth plus haut qu'on ne l'avoit jamais vue. La violence des flots & du vent du midi renversa tout un rang de maisons. Le territoire fut submergé ; il y eut beaucoup de bétail noyé ; les semailles sont presqu'entiérement perdues.

La misere s'aggrave de jour en jour. Le Lord Pigot fait donner un boisseau de bled à tous ceux des Habitans de Bridgenorth qui se présentent pour le demander. Il y a quelques jours qu'il en avoit déjà distribué 795 boisseaux.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 9 Février.*

Du 1 Octobre 1773 au dernier Septembre 1774, il est sorti de ce Port pour l'Amérique, l'Afrique, Saint-Pierre-Miquelon, les Isles de France, 233 navires. Il n'en a été expédié que deux pour ces dernieres Isles. Dans le cours de 1774, la *Fortune*, Capit. le Maire, allant de Bordeaux à la côte de Guinée, a péri sur celle d'Espagne : la *Brune*, C. Lyon de Bellis, venant du Cap, aux environs de l'entrée de la Riviere ; le *Lys*, C. Delbreil, à quatre distances des Açores (équipage sauvé) : l'*Aimée*, C. Florance, venant de la Guadeloupe, à Momusson (nombre de noyés) : l'*Elizabeth*, C. Silhouete, allant à la Martinique, en entrant aux Saintes (équipage sauvé). Tel est l'état des navires de cette Place perdus l'année derniere.

Pendant le mois de Janvier, la *Plaine-du-Cul-de-Sac*, le *Grand Maréchal de Richelieu*, le *Fortuné*, la *Jeune-Agathe*, la *Légere*, le *Jeune-Hypolite*, la *Conduite de Dieu*, le *Cantabre*, la *Nouvelle-Félicité*, la *Pauline*, sont arrivés des Isles de l'Amérique. Il est entré beaucoup de provisions salées d'Irlande, & du grain de Dantzick & de quelques Ports du Royaume.

La Ville est pourvue : mais malgré l'Arrêt du 14 Septembre dernier en faveur de la liberté du commerce des grains, reçu avec des transports de joie par tous les Patriotes éclairés, le pain est encore sous l'anathême lancé, au milieu des troubles arrivés sous le régime prohibitif, au mois d'Août 1773, contre la liberté de la Boulangerie. En 1764, cette liberté avoit été indistinctement accordée à toutes sortes de personnes, par une Ordonnance de Police, homologuée par Arrêt du 26 Juin. Lorsqu'à la suite des prohibitions, cette Ville

éprouva les effets de la disette, les Maire & Jurats imaginerent & assurerent que la concurrence illimitée dans la vente du pain, ne pouvoit qu'être contraire à l'approvisionnement, & en certaines occurrences nous affamer au milieu des récoltes les plus abondantes. De-là sortit une Ordonnance que le Parlement homologua le 21 Août.

Elle ordonna 1°. *la construction d'une halle aux bleds....* Une Ville vaste & populeuse étoit donc approvisionnée & nourrie sans halle, de siecle en siecle : il s'y faisoit sans halle un grand commerce de bleds : l'objet de la construction d'une halle n'a pu être que de mettre sous la main de la Police ce grand commerce fait jusqu'alors sans elle.

Elle ordonna qu'on ne pourroit exploiter la Boulangerie sans être reçu Maître, & après avoir justifié de ses facultés ; & que chaque Maître auroit toujours chez lui au moins cinq cens boisseaux de grains..... La vente du pain fut donc resserrée dans les mains de quelques hommes pécunieux, assez hardis pour braver des inquisitions *hebdomadaires*, & de fortes amendes ; pour promettre que dans tous les cas, disette ou non, commerce ou non, leurs greniers seroient remplis ; pour courir tous les risques résultant d'un défaut d'approvisionnement &c.

Du pain aux farines & aux bleds, l'Ordonnance ne fit qu'un *alinea*. Défense aux Marchands de farines de vendre du bled, aux Marchands de bled de vendre des farines &c. &c. &c... Ainsi ce Réglement, annoncé comme police de Boulangerie, attaqua le commerce des farines & celui des bleds, & institua le monopole des trois especes de commerce les plus importans.

Il fut défendu aux Boulangers d'employer d'autres farines que celle du Port & Havre &c... Ces farines furent présumées seules propres à faire du pain ou du moins du pain propre à nourrir les Bordelois ; & le reste fut interdit à la consommation pour la sûreté de l'approvisionnement.

Le tout accompagné d'injonctions de déclarations de sermens &c. & de menaces d'amendes & autres peines.

Il est nécessaire de rappeller que cette Ordonnance a son effet pour que la Nation sçache que les actes salutaires du Gouvernement n'ont pas encore le leur. Dans plusieurs Provinces, la liberté n'est pas encore rétablie ; les communications du Nord au Midi ne sont pas encore applanies ; & entre les Provinces les plus éloignées les unes des autres, l'inégalité des prix est telle qu'elle suppose encore des difficultés à vaincre pour que le commerce prenne cette active & généreuse vigueur qui ne laisse jamais d'intervalle entre lui & les besoins.

De Tarare, *le 6 Février.*

Les médiocres récoltes que nous avons faites en chanvre depuis plusieurs années, & la consommation de cette matiere en ont fort augmenté le prix. Le chanvre peigné vaut communément 18 s. la livre ; celui d'une qualité supérieure se vend jusqu'à 20 s. Cette cherté a fait abandonner en partie la fabrication des toiles fortes ou de ménage dont il se faisoit autrefois un assez bon commerce. A la place de cette branche d'industrie qui s'affoiblit journellement, on voit s'élever des Fabriques de toiles de fil & coton, ou tout coton, & même de mousselines. Ces dernieres valent jusqu'à 5 liv. & 5 l. 10 s. l'aune en ¾ de largeur. On peut s'adresser pour en avoir au S^r la Côte ou au Sr Blanc.

Les cotons dont on compose ces mousselines sont, pour la plus grande partie, filés dans le Bugey. Nos Filatures sont universellement dirigées vers les qualités inférieures qui peuvent être fournies par des enfans, des infirmes, des vieillards, & même par des meres de familles auxquelles les soins du ménage ne permettent pas de conserver dans la main cette égalité machinale si nécessaire pour filer de très-beau coton. Quand il y aura un très-grand nombre de Fileuses dans les bas prix, l'usage, l'adresse particuliere, l'émulation, le débit ameneront naturellement la perfection. Il s'agit aujourd'hui d'étendre l'instruction & de mettre l'ouvrage à la mesure de la capacité d'une multitude d'enfans ou désœuvrés ou si vainement occupés que la stérilité du travail les dégoûte, eux & leurs parens.

L'importance de l'emploi du chanvre, produit de notre Agriculture, fait penser à perfectionner les serans ou peignes dont on se sert, & même à introduire la méthode publiée par M. Marcandier : l'on est persuadé que, si la cupidité, la paresse, la préven-

tion n'y mettent de grands obstacles, on fera ces corrections & qu'on en retirera des avantages infinis.

Le sieur Andrieu ajoute une Indiennerie à la belle Blanchisserie qu'il a établi ci-devant.

La Filature de coton s'est introduite dans la Paroisse de Joux, en partie par les bienfaits de la Dame du lieu, & ses Vassaux la bénissent.

D'ARRAS, *le* 10 *Février.*

Le vent impétueux qui a regné pendant une partie de la semaine derniere, a fait un dégât assez considérable dans l'Artois. Cet ouragan a été accompagné, par intervalles, d'une pluie abondante. On a vu des éclairs & entendu gronder le tonnerre.

DE POITIERS, *le* 11 *Février.*

Nous apprennons du Haut-Poitou que les Officiers d'un Seigneur de cette contrée, informés que plusieurs Vassaux, Propiétaires ou Marchands, avoient des boisseaux plus ou moins grands, selon qu'il convenoit à leurs intérêts, soit pour acheter soit pour vendre, les ont obligés, par une Ordonnance, à rapporter lesdits boisseaux, afin qu'ils soient étalonnés au cep du Seigneur, avec défense d'en employer d'autres. C'est-là un de ces grands objets sur lesquels la Police ne sçauroit veiller avec trop de soin. Mais le délit découvert, ce seroit à la Justice criminelle à le poursuivre. C'est un vol: *quand il ne seroit fait qu'au Peuple*, c'est un vol : des amendes, des interdictions passageres ne le préviennent pas & ne le punissent pas : il mérite l'infâmie.

S'il est vrai que les Arts fassent des progrès en France, notre Province peut être à cet égard *réputée étrangere*, comme il y en a tant qui le sont en fait de finance. Quand nous fouillons dans les débris de l'histoire, nous sommes souvent étonnés d'y trouver des titres d'une industrie florissante dont il ne reste pas aujourd'hui la plus légere trace. Nous voyons, par exemple, dans la nouvelle *Histoire des Troubadours* que l'acier du Poitou étoit renommé sous le regne de Philippe-Auguste: aujourd'hui il ne s'en fabrique pas une lame dans les quatre Forges de la Province. Ainsi du reste.

D'AMIENS, *le* 12 *Février.*

On vient d'établir à Cressy-sur-Serre, un dépôt de remedes en faveur des malades indigens des Paroisses de Cressy, Couvron, Chéry, Chalandry, Serre, & Montigny. Il est malheureux pour les campagnes que l'idée de ces simples établissemens n'ait pas précédé & diverti celle des Hôpitaux. Il y a déjà quelques années que M. Dufot, Médecin célebre & charitable, en a formé de pareils sous les auspices du bienfaisant Administrateur de cette Généralité. Un Seigneur de cette contrée, aussi modeste que généreux, a contribué à cette bonne œuvre. M. Dolignon, Maître en Chirurgie, également connu par son habileté & sa charité, doit présider à ce dépôt de remedes gratuits, & il se charge des opérations chirurgicales.

Pendant le mois de Janvier, il est entré beaucoup de navires dans les Ports de la Province. Le brigantin, le *Saint Saturnin*, est en charge à Dunkerque pour la Martinique & le Cap : il partira vers le mois de Mai. Les Passagers y trouveront toute commodité. On s'adressera *en la même Ville aux sieurs J. B. Carpeau & Comp., Armat.* L'eau-de-vie de Barcelone vaut, dans ledit Port, 24 à 25 patards le pot ; *id.* de Cette, 26 à 27 ; de Ré, 23 à 24. Le café aux entrepôts vaut de 8 s. à 9 s. 6 den. la livre de 14 onces.

DE ROUEN, *le* 12 *Février.*

Le Parlement a rendu le 27 Janvier un Arrêt pour défendre à toutes personnes faisant commerce de cidres, vins & autres liqueurs, d'user de ceruse de litarge & autres préparations de plomb pour clarifier les vins, améliorer les cidres, la biere & autres liqueurs, sous peine de punition corporelle, & de 500 liv. d'amende applicable moitié au Dénonciateur, moitié aux pauvres du lieu. Il est enjoint aux Juges & Officiers de Police de veiller à ce que ces mélanges soient connus & arrêtés. Il sera dressé des procès-verbaux des boissons infectées de ces poisons. Les Propriétaires & Marchands qui auront employé ces drogues tireront les liqueurs de dessus leur lie ; & il sera vérifié, par les épreuves indiquées dans l'instruction jointe à l'Arrêt, si elles en sont encore infectées. Les mêmes défenses sont faites sous les mêmes peines aux Propriétaires

qui voudroient employer les mêmes mêlanges pour les boissons destinées à leur consommation, & qui ne sont censés avoir besoin que d'être instruits du danger pour ne pas s'empoisonner pour flatter leur goût.

Les préparations de plomb ont été longtems employées à la clarification ou à l'édulcoration des liqueurs, sans que le danger en fût bien connu de ceux qui s'en servoient. Mais il en est dont la malignité n'est point ignorée, il est des poisons violens auxquels des Marchands ne craignent pas de recourir, avec pleine connoissance, pour obtenir les mêmes effets. Ces criminels abus sont même assez communs en certains lieux où des droits excessifs détruiroient entiérement le commerce de certaines liqueurs, si le Marchand n'avoit l'art funeste de soutenir un débit lucratif en rendant potables les plus mauvaises par le poison. Il faut vendre, & l'on vend trop peu si l'on vend trop cher : on fait donc meilleur marché au prix de la vie du Citoyen. Quelqu'un de ces horribles procédés est-il découvert ? un arrangement pécuniaire avec les Jurés du Corps sauvera le coupable & ensevelira le crime ; & le crime renaîtra impunément. Ce n'est-là qu'un point du revers de quelques actes bursaux. Ce n'est pas la liberté & l'immunité du commerce des denrées, qui produit ces excès.

De Paris, *le 18 Février.*

Au milieu des désordres nés des guerres civiles dans le recouvrement des impositions, il avoit été jugé autrefois nécessaire d'autoriser les Receveurs des Tailles à contraindre les principaux Habitans des Paroisses au payement des impositions dues par les Paroisses, soit dans le cas de rébellion, soit faute d'assiette des impositions ou de nominations de Collecteurs, soit en cas d'insolvabilité reconnue desdits Collecteurs. Ces dispositions ont été confirmées, quoique le choix des Collecteurs ne dépende plus comme autrefois de la volonté seule & du choix des Paroisses. Les poursuites rigoureuses qui en ont résulté, ont exposé les principaux Contribuables à la perte de leur fortune & de leur liberté, répandu l'effroi dans les campagnes, découragé l'Agriculture &c. Pour prévenir ces malheurs & en même tems assurer la rentrée des deniers, S. M. a ordonné, par sa *Déclaration* du 2 Janvier, qu'il ne seroit *plus donné de contraintes solidaires contre les principaux Contribuables que dans le seul cas de rébellion jugée contre la Communauté ;* que *les Collecteurs seront choisis parmi les Habitans les plus hauts imposés ;* que *si les Collecteurs nommés refusent de faire l'assiette, ils y seront contraints par les voies ordinaires ;* qu'*en cas d'insolvabilité des Collecteurs, les Receveurs se pourvoiront pardevers les sieurs Intendans pour obtenir la réimposition des sommes dues en une ou plusieurs années & avec les intérêts à leur profit.* Même *réimposition en faveur des Contribuables qui auront été contraints en cas de rébellion* &c.

Lettres-Patentes du Roi en forme de Déclaration, qui valident les opérations faites dans la Généralité de Paris pour la confection des rôles des Tailles des années 1772, 1773, 1774, 1775. *Données à Versailles le 2 Janv., registrées en la Cour des Aides le 27.* S. M. espere pouvoir bientôt s'expliquer plus clairement sur la répartition des impositions. A ces Lettres-Patentes est jointe une Instruction pour les Commissaires des Tailles, de laquelle nous rendrons compte.

Arrêt du Conseil d'Etat & Lettres-Patentes sur icelui, registrées en la Cour des Aides le 27 Janvier 1775, pour la prise de possession de J. B. Fouache, de la régie & droit sur les cuirs & autres droits, depuis le 1 Octobre 1774 jusqu'au dernier Décembre 1783. (*Ces objets ont été imprimés chez Knapen, Imprimeur de la Cour des Aides, au bas du Pont S. Michel*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

Prospectus. 1°. *Une nouvelle Méthode de cultiver la vigne plus simple, plus économique, plus fructueuse que la méthode ordinaire.* 2°. *Edition revue, corrigée & considérablement augmentée...* 2°. *L'Art de faire le vin rouge, contenant les premiers procédés publiés par l'Auteur & les nouveaux qu'il a imaginés depuis pour façonner les vins rouges* 1°. *dans les années de maturité ;* 2°. *dans les années où les raisins ne sont mûrs qu'en partie ;* 3°. *dans les années où ils sont trop verds & celles*

où ils ont été gelés sur les ceps ; 4°. dans les années & les vendanges pluvieuses : avec des planches & la liste des Souscripteurs ; *à l'usage de tous les vignobles du Royaume.* Par M. Maupin. 2 vol. in-8°. Prix 13 l. ensemble ; séparément le 1er. 6 l. ; le 2e. 7 l.

1°. La *Méthode de cultiver la vigne* sera enrichie de nouvelles observations & d'une suite nombreuse d'expériences. Parmi les avantages qu'elle promet aux vignobles, le premier, si précieux pour les Bourgeois & le pauvre Vigneron sur tout, c'est *d'économiser une grande partie des frais* : pour les environs de Paris, l'épargne annuelle, en fumiers, fosses, échalas, sera au moins de 30 l. par arpent de vignes plantées, & de plus de 40 par arpent de vignes à planter ; ailleurs par proportion. Second avantage, *avec moins de frais, plus de produit*, un sixieme, quelquefois un quart plus que par la méthode ordinaire : cette augmentation est prouvée par plusieurs expériences, & singuliérement par l'expérience de dix années consécutives, faite par un Homme en place. Troisieme avantage, la longue durée de la vigne. En traitant des différentes pratiques, M. Maupin s'étendra principalement sur la taille, opération la plus importante & la plus mal exécutée. Il enseignera les moyens de réduire les vignes déjà plantées aux distances qu'il indique. *Dès l'année de l'opération, les vignes espacées rapporteront & même plus que si elles eussent été pleines. J'en ai vu*, dit l'Auteur, *rapporter, dès la premiere année, à raison de 18 muids l'arpent ; & à la seconde, à raison de 20 à 22 muids.*

2°. *Art de faire le vin.* Cet Ouvrage contiendra les élémens ou principes de l'Art, les premiers procédés de l'Auteur vérifiés dans presque toutes les Provinces du Royaume, *des procédés nouveaux* & entiérement inconnus, *qui sont plus simples, plus étendus, d'une exécution plus facile, & font encore un plus grand effet.* Suivront des expériences nombreuses &c.

La *Méthode* se distribuera au mois de Septembre ; l'*Art* au mois d'Août. On n'en tirera pas moins de 1500 exemplaires, & qu'autant qu'il y aura de Souscripteurs. Les prix sont marqués dans le titre. On souscrira chez *Musier, Libraire, actuellement Quai des Augustins, à Pâques, rue du Foin.* On ne recevra jusqu'au 1 Juillet qu'une soumission de fournir l'argent, dans les premiers 20 jours d'Août..... Les personnes comprises dans l'ancienne souscription, pourront souscrire pour la *nouvelle Méthode* : il leur en sera délivré un exemplaire gratuitement & sans supplément de souscription, au cas que l'Ouvrage pour lequel ils ont payé soit exécuté ; sinon, le prix de l'exemplaire sera prélevé, sur l'argent qu'on aura à leur rendre. On peut écrire à M. Maupin, à l'adresse du Libraire ; il faut affranchir les lettres.

I I.

Lettre sur la culture du riz sec.

Je vous devois, Monsieur, ces dernieres instructions pour les Patriotes excités par les précédentes à la culture du riz sec.

Si ce grain, pour l'événement duquel il suffit de deux labours après l'hiver, réussit généralement dans les différens terreins, il en faut toutefois excepter celui qui est trop sablonneux & sans consistance.

Il se distingue par l'ouverture de ses deux lobes à la cuisson, ouverture qui ne se fait pas à celle du froment, du seigle ou de l'orge, & de plus, par une farine aussi ferrée que celle du riz de Judée.

Outre le beau pain dont j'ai fait mention, il en donne un des plus nourrissans, en le mêlant avec moitié de seigle.

On fait, avec de petits pains de ce grain séché au four, un potage aussi nourrissant qu'exquis.

On ne peut d'ailleurs apprêter ce riz comme celui de nos tables ; à moins qu'on ne le monde pour ôter la pellicule qui l'enveloppe & lui donne à la cuisson un goût de paille désagréable.

Il faut espérer que les essais de cette culture, en se multipliant, rendront cette production d'un usage aussi général qu'il seroit avantageux.

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, le Vicomte DE LA MAILLARDIERE.

Nota. On nous fait tous les jours de nouvelles demandes de ce riz : les personnes qui seroient dans le cas d'en procurer de certaines quantités sont priées de nous en donner avis.

Prix des grains, 2e. quinzaine de Janvier; les variations, augmentations, diminutions; les prix les plus hauts & les plus bas; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon	28	16	...	*		
Domfront	25	5	...	D.		17
Lizieux	24		...	*		
Mortagne	19	11	...	*.		
Peu de variations.			...			
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	20	12	...	*		
Abbeville	20	1	...	D.	1	3
Boulogne	19	2	...	A.		17
Calais	16	7	...	A.		17
Saint-Vallery	22	16	...	*		
Généralité de Berri.			...			
Bourges	24	19	...	A.		9
Blanc	24		...	*		
La Châtre	28	10	...	D.		12
Dun-le-Roi	22		...	D.		12
Le prix commun, au-			...			
dessous de 24 liv.			...			
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28		...	D.		16
Nantes	24		...	*		
Saint-Brieuc	28	4	...	D.		6
Vannes	25	16	...	A.	1	7
Morlaix	22	10	...	A.		17
Augm. dans les prix bas;			...			
dim. dans les p. hauts.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	23	3	...	A.		10
Troye	25	4	...	A.	1	7
Saint-Dizier	20	13	...	D.		7
Vaucouleurs	19	6	...	A.		10
Prix commun, de 22			...			
à 23 liv.			...			
Général. de Flandre.			...			
Lille	20	5	...	D.		15
Dunkerque	21		...	*		
Arras	20		...	*		
Saint-Omer	18		...	A.	1	4
Prix com., un peu			...			
au-dessus de 19 liv.			...			
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Gray	24		...	*		
Dole	22	8	...	D.		16
Saint-Claude	29	11	...	*		

La variation principale, diminution.

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
Génér. de Hainault.	℔	ß			℔	ß
Valenciennes	20	11	...	D.		9
Cambray	20	10	...	*		
Marienbourg	25	3	...	*		
Le Quesnoy	20		...	A.		15
Prix com., 21 liv.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	7	...	*		
Epinal	22	2	...	A.		13
Bitche	14	6	...	*		
Saint-Michel	16	16	...	*		
Pr. com., environ 19l.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	24	19	...	*		
Blois	24		...	A.	1	4
Chartres	23	5	...	*		
Montargis	27	4	...	A.		16
Beaugency	21	4	...	*		
Châteaudun	21	10	...	*		
Dourdans	25		...	*		
Var. principal, augm.			...			
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Alby	23	15	...	*		
Montpellier	30	1	...	*		
Pezenas	30	15	...			
Peu de variations.			...			
Généralité de Metz.			...			
Metz	18	19	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Sédan	20	15	...	A.		5
Sarrelouis	17	8	...	*		
Verdun	12	12	...	*		
Pr. com., de 17 à 18 l.			...			
Généralité de Paris.			...			
Brie Comte-Robert.	25		...	*		
Compiegne	25	10	...	*		
Etampes	24	7	...	*		
Meaux	24	9	...	*		
Montfort	28	4	...	A.		18
S. Germain-en-Laye	26	10	...	*		
Provins	27		...	*		
Sens	27	6	...	A.		7
Mantes	24		...	D.	1	5
Dreux	22	11	...	*		
Montlhéry	22	10	...	D.		6
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	23	6	...	*		
Dieppe	24	12	...	*		
Gisors	26		...	A.		10
Evreux	22	16	...	A.	1	4
Neufchâtel	21	15	...	D.		7
Pont-de-Larche	21	12	...	D.		16

Marchés.	*Prix.*		*Variat.*		
Génér. de Soissons.	#	ß		#	ß
Soissons.....	23	8	... A.		6
Rosoy.....	25	12	... A.		5
Crespy en Vallois..	26	3	... A.	1	4
Lafere	19	4	... *		
Noyon	20	17	... *		
Narles.....	17	9	... D.		15
Laon.....	22	10	... D.		15

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 11 Février 1775, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 21 à 26 l. *le sept.*; *idem* nouveau, de 16 l. 10 s., 20 l. 15 s. à 26 l.; *id.* au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s. à 25 l. 10 s.; le seigle, de 15 l. 5 s., 16 à 16 l. 10 s.; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Février 1775, au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 5 s., 16 à 17 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 15 à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Février 1775, de 50 à 51 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

Changes de Paris, *du* 18 *Février* 1775.

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$	
Londres	31	$\frac{1}{8}$	
Hambourg	181	$\frac{3}{4}$	
Madrid	15	1	
Cadix	14	18	6
Livourne	95	$\frac{1}{4}$	
Gênes	93	$\frac{1}{2}$	
Lyon *Rois*	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$ p. % p.		

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 18 Février 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	3	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1885	1887 $\frac{1}{2}$ 85 87 $\frac{1}{2}$.	1887 $\frac{1}{2}$ 90 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1215	1215	1217 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. 8es. . . .	241	242	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	410	410	. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$.	9 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil des Fermes.	. . . . .	4	4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 11 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Octobre.*

M. le Docteur Abraham Baeck, Président du College Royal de Médecine, Membre de l'Académie des Sciences, a lu dans la derniere Assemblée publique de cette Société, un Mémoire sur les maladies épidémiques qui ont ravagé la Suede en différens tems. Parmi les causes de ces maladies, il indique principalement la pauvreté, le découragement, suite de la pauvreté, le site mal-sain des maisons & des villages, erreur de lignorance, suite de la pauvreté &c. Quelles étoient les causes de cette pauvreté? Si M. Baeck s'étoit proposé d'entrer dans ces recherches, il les auroit bientôt trouvées dans les mauvaises Loix, le mauvais Gouvernement, la mauvaise Administration. Mais sans nous les annoncer, son discours nous y mene. On y voit que dans ce pays où le régime prohibitif a si long-tems poursuivi le commerce des grains comme un trafic funeste, où ceux qui produisent ou transportent la subsistance ont été traités comme les Auteurs des disettes; où l'on a provoqué ces disettes en ravissant aux grains leurs vrais prix, à la culture ses avances, & l'abondance aux moissons futures, où il n'étoit pas permis de se préparer des ressources pour le besoin en les acquérant pour la vente du superflu &c, on voit que dans ce pays, le pain a été le poison le plus mortel des Peuples. En 1709, un mauvais pain de seigle répand le délire & la mort dans l'Helsingland. En 1736, un pain infecté d'ivraie dévaste l'Ostrogothie. En 1737, un pain fait avec des bleds humides enleve des familles entieres. en 1742, un pain fait avec du grain gâté par l'humidité & le froid, engendre les fievres & les dissenteries. En 1743, 1744 & années suivantes, un pain mêlé de substances hétérogenes produit une maladie spasmodique épidémique dans différentes Provinces. De cette exposition historique, M. B. passe aux moyens de suppléer aux bons bleds en cas de disette & de prévenir les maladies qui en sont le résultat. Quant aux moyens de prévenir les disettes mêmes & la perte des bleds, il s'en repose sur la sagacité du Gouvernement qui verra au milieu de ces calamités, l'Agriculture énervée, le commerce abattu, l'ignorance corrompant & la subsistance & le sang des Peuples & la vertu même, la pauvreté étendue sur les ruines de la liberté & de la prospérité, la terre même défaillante sous les influences pestilencielles du désordre légal.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 19 Octobre.*

Nous apprennons du Bailliage de Skabolt en Islande que la mortalité y a enlevé une grande quantité de bétail, que les progrès de l'Agriculture ont été retardés par ce

fléau, & que les viandes salées y sont à un très-haut prix. Notre Marine qui prenoit dans cette Isle ue bonne partie de ce genre de provisions, souffrira d'autant plus de cette cherté que la peste éternelle qui regne sur le bétail & le sel de l'Europe, ne lui permet pas de se pourvoir ailleurs à bon marché.

Plusieurs Patrons de bâtimens arrivés de Dantzick à Helsingor, ont rapporté que les prix de toute sorte de marchandises avoient considérablement baissé depuis peu dans la premiere de ces Villes, effet naturel des droits imposés à ses portes; mais ces droits sont si forts qu'elles demeurent cheres pour le commerce & le Consommateur étranger. Si nous ignorions qu'un droit sur une denrée lui ôte sa valeur naturelle & que le Cultivateur le supporte au moins en partie, ce fait nous l'apprendroit.

On mande de Norwege que le seigle y manque en plusieurs endroits.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 20 Octobre.*

Les prix des denrées ont considérablement baissé dans ces contrées, en Bohême, en Hongrie. Les vendangos ont généralement rempli les espérances qu'on avoit conçues : le vin est partout à trés-bon marché.

Le Conseil a destiné un fonds de dix-huit cens mille florins pour la construction d'un Palais, d'une grande Douane, & d'une Ecole à Léopol. Ce second édifice paroit être en contradiction avec les deux autres : à la longue, il les détruira s'il n'est détruit. L'instruction doit démontrer & dans les Ecoles & dans les Palais que les Douanes invoquent l'ignorance, oppriment les libertés, repoussent le commerce, diminuent les consommations fructueuses & par conséquent la reproduction & l'impôt.

De Leipsick, *le 21 Octobre.*

Il existoit en Autriche une certaine imposition appellée *impôt des dettes*, c'est-à-dire sur les besoins, le malheur, la détresse. Ce droit dont on n'avoit pas même pris soin de voiler, selon la coutume, l'odieux & l'onéreux sous un nom obscur, a révolté S. M. I., & Elle en a ordonné la suppression.

Lors de l'incendie qui a désolé Brodenaudorff, on a employé différentes sortes de pompes; la plûpart ont été inutiles. On assure que les pompes à tuyaux de fil, faites sous la direction de M. Sebulon, Inspecteur des pompes Electorales, sont très-bonnes : il y en a de 1740 qui n'ont point encore souffert; mais leur moindre défaut est difficile à réparer. Il va paroître en Saxe un Mémoire sur les meilleurs instrumens de cette espece.

D'Inspruck, *le 18 Octobres.*

Les vendanges ne pouvoient être plus belles qu'elles l'ont été dans tout le Tyrol. On a eu de la peine à trouver assez de bras pour les différentes manipulations qu'elles exigent. Les prix des journées, quelque grand intérêt qu'eussent les Propriétaires à modérer les frais, ont été portés fort haut. On a travaillé nuit & jour.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Octobre.*

Nous sommes informés que les Habitans de Saint Jean, en Terre Neuve, sont réduits à un extrêmité qu'il est impossible de décrire. Ils manquent absolument des nécessités les plus communes de la vie : ils n'ont pour toute nourriture que des écrevisses de mer & des coquillages. Une partie du Peuple se dispose à quitter l'Isle. Nos Isles à sucre sont sur le point de se trouver sans pain; du moins leur situation est très-critique.

Les principaux Marchands Américains ont résolu de ne prendre aucune sorte de marchandises des Négocians & Manufacturiers qui ont signé les adresses *adulatoires* présentées au Roi pour attiser la guerre civile.

Les Magistrats de l'Hôtel de-Vlile se proposent de représenter les tristes effets de nos démêlés avec l'Amérique, la ruine presque totale du commerce, l'inaction & le désespoir des plus honnêtes Ouvriers, la nécessité d'augmenter les taxes déjà si excessives, la rareté & la cherté exorbitante des végétaux & autres denrées, les hauts prix de la viande, le bœuf & le veau à 10 d. & 1 s. la liv., le mouton & le porc à 8 & 9 d. &c.

On estime qu'aux Fêtes de Noël le mouton vaudra au moins un schelling la livre, le reste de la viande à proportion.

On assure que le payement de la Maison du Roi est actuellement arriéré de cinq quartiers.

Le grand canal qui, par le Trent &c, établira une communication entre les Ports de Liverpool, Bristol & Hull, & de vastes contrées intérieures de l'Empire, avance. Déjà il est navigable dans un espace de 77 milles & demi. On y voit quatre vingt bateaux employés. Il n'y a qu'à le prolonger encore dix milles pour achever ce bel ouvrage.

Trois plants de thé ont derniérement fleuri dans le jardin de M. Richard Edge, Ecuyer, à Welton, près South-Cave. Cette nouveauté a excité & satisfait la curiosité publique dans le canton.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 26 Octobre.*

Nos Nonagénaires n'ont pas vu une récolte de vins rouges aussi foible que celle de cette année. Leur couleur ne promet pas une bonne qualité. Le raisin trop lavé par les pluies abondantes des derniers jours de Septembre, & privé des influences du soleil à l'approche de la maturité parfaite, n'a pu acquérir ce velouté qui procure ordinairement à nos vins rouges le foncé de ceux de Bordeaux.

Nos voisins de l'Angoûmois & de l'Aunis, les Poitevins ne sont pas plus heureux que nous. Le cri général est que la récolte ne s'éleve pas au septieme de celle de 1774, & celle ci étoit médiocre.

La quantité des vins blancs pour eaux-de-vie est d'un quart au-dessous de celle de l'année derniere. On n'augure pas bien de leur qualité. Nos Spéculateurs estiment que, nécessités de prendre une partie de notre provision sur ces vins-là, nous ne pouvons, nous & les Poitevins qui nous avoisinent, espérer la moitié des exportations d'eaux-de-vie, qui eurent lieu après la derniere récolte.

Si les autres Provinces qui fournissent cette liqueur à la Capitale & à l'Etranger, sont aussi pauvres que la Saintonge, il y a apparence que, de 150 à 160 liv. (prix actuel) les 27 velt. à 4 deg., elle montera à 200 & même 225 liv., comme après la récolte de 1771, qui fut encore moins mauvaise que celle-ci.

Depuis la mi Août, les bleds, à quelques sous près, se maintiennent, le froment à 9 l. le quintal ou environ, l'orge, baillarge, méture, de 7 l. 10 s. à 8 l., prix fort qui annonce la mince récolte de ces trois dernieres espéces. Le tems des semailles pourra bien amener une augmentation, mais elle ne sçauroit être fort considérable : le Poitou a beaucoup de froment.

De Grenoble, *le 29 Octobre.*

Les Receveurs Généraux des Domaines & Bois de cette Généralité ont annoncé avec empressement au Public que le Roi, ayant égard à leurs représentations sur la rigueur des lods dans plusieurs terres de son Domaine dans notre Province, a bien voulu les autoriser, par un Arrêt de son Conseil du 15 Septembre, à réduire au dixieme denier, tant sur les biens féodaux que sur ceux en rôture, tous les lods dont le titre est à un taux plus haut, & à accorder aux redevables les remises graduelles de l'Arrêt du 16 Juin 1771, sous la charge par eux d'acquitter les droits dans les trois mois à compter du jour de la date de l'acte.

La Communauté de la Motte-Chalançon a obtenu un Arrêt du Conseil & des Lettres-Patentes qui ont été enregistrées au Parlement pour l'établissement d'un nouveau Marché dans le Diois. Ces permissions sont des préludes à la liberté générale & naturelle de s'assembler dans tous les lieux & les tems les plus commodes aux Vendeurs & aux Acheteurs, pour pourvoir à leurs besoins réciproques, & à leur profit commun. Les Grenetiers, Marchands de bestiaux, & autres trouveront dans ce Bourg les abris & les commodités convenables. Il s'y est déjà vendu des denrées de toute espece, des laines, du bétail &c. Le Marché se tient le Samedi de chaque semaine.

De Tours, *le 2 Novembre.*

La comparaison des prix des grains & du

pain selon les essais faits à Roissy, publiée dans le N°. 78 de la Gazette, mérite l'attention la plus scrupuleuse de la part de tous les Officiers de Police. La taxe du pain se regle ici sur des élémens bien différens.

Par un Arrêt du 18 Août 1761, rendu entre les Maire & Echevins d'une part, & la Communauté des Boulangers de l'autre, il a été ordonné que l'Arrêt du 25 Janvier 1681 sera exécuté pour la taxe du pain commun. A l'égard du pain blanc, il a été statué que, quand le prix du septier de bled pesant ici 216 l., sera à 10 l. 3 s. & au-dessous, le pain blanc du poids de 3 liv. & au-dessous seulement sera augmenté d'un denier relativement au Réglement de 1681; & le pain blanc de 6 & 12 l., & le pain noir resteront au taux fixé dans le même tarif. Lorsque le septier sera à 16 l. 6 s. 4 d., le pain blanc de 3 l. augmentera de 2 den. par livre au-dessus du taux de ce Réglement; celui de 6 & 12 l. n'augmentera que d'un denier; le pain noir sera baissé d'un denier au-dessous du même tarif. Le prix du septier montant à 24 liv. 6 s. 8 den., le pain blanc haussera de 3 den. par livre, & le noir diminuera de 2 den. Si le prix du bled s'éleve à 32 l. 13 s., l'augmentation sera sur le pain blanc de 4 d. par livre, & la baisse de 3 d. pour le pain noir, le tout relativement au tarif de 1681.

Il est fait défenses aux Boulangers d'employer aucun son dans le pain noir, ni recoupes dans le pain blanc. Il est ordonné qu'il sera choisi, tous les deux ans, deux Prud'hommes qui seront tenus de se trouver au Marché, à l'effet de prendre *les trois premieres montres du meilleur bled vendu & de son prix*, pour que leur rapport fait en présence des Jurés Boulangers, le Magistrat fixe le prix du pain, lequel est inscrit sur les registres de la Police avec les noms des Acheteurs & Vendeurs de bled.

En conséquence il a été fait un tarif qui regle chaque semaine le prix du pain, suivant l'augmentation ou la diminution du Marché du Samedi. En voici la marche.

Le meilleur bled valant 5 l. 3 s., le septier de 216 liv., le pain blanc de 3 s. sera taxé, 15 den. la livre; ... de 6 l., 14 d.; le pain commun, 9 d.; le pain noir, 7 d.

Ensuite chaque fois que ledit septier augmente de 16 s. 8 d., ce qui fait 200 d. sur 216 l. de bled, on augmente le prix du pain d'un denier par livre sur les quatre prix ci-dessus. L'augmentation ou la diminution suit toujours la même proportion, excepté dans les cas rapportés ci-devant, où il y a augmentation de 2 den. sur le pain blanc, & diminution d'un denier sur le pain noir.

Nous ajouterons ici les proportions que le même tarif établit dans quelques cas principaux.

Lorsque la livre de bled vaut *un sou*, la livre de pain *noir* est à *treize deniers*, de pain *commun* à *seize*, de pain *blanc* à *vingt-deux* & *vingt-trois*.

La livre de bled valant 18 *den.*, le pain *noir* doit être taxé à 19, *commun* à 22, *blanc* à 28 & 29.

La livre de bled à 2 s., le pain noir 25 den., commun 29, blanc 36 & 37.

Le bled à 2 s. 6 den., le pain noir 30 d., commun 36, blanc 43 & 44.

Aux Marchés du 7, du 14, du 21 &c, du courant, le bled étant à 24 l. le septier *de Paris*, le pain noir a été taxé à 24 den., le pain commun à 28, le blanc à 35 & 36.

On voit par ces différens états, tarifs & réglemens, qu'il ne se fait ici que trois sortes de pain; or il seroit possible, il seroit avantageux qu'il s'en fit de quelqus autres sortes, suivant les différentes qualités & mélanges des bleds.

Il en résulte que le pain noir coûte presque toujours un denier par livre plus cher que ne coûte la livre de bled.

Il en résulte que le pauvre paye un mauvais pain, très-peu nourrissant, plus cher, qu'il ne devroit payer un pain très nourrissant de ménage.

Il en résulte que quand son pain est fait avec des recoupes de *bled commun*, il le paye comme s'il étoit fait de farines du *meilleur bled*, puisque la taxe se regle sur le meilleur bled.

Il en résulte que quand le tarif fait généreusement la charité du bien des aisés, en augmentant le taux du pain blanc & diminuant celui du pain bis, il fait cette charité violente, non aux pauvres, mais aux Boulangers.

Il en résulte que le pauvre paye chaque livre de pain *plusieurs deniers* de plus qu'elle ne vaut, & *plusieurs sous* par jour de plus pour la consommation de sa famille.

Il est aisé de remarquer la lésion qu'éprouvent les aisés & les riches.

Les expériences faites à Roissy démontrent tous les torts dont le tarif est chargé.

Les Réglemens ont donc fait une injustice très-funeste ; & ils empêchent encore que l'équité ne se rétablisse ; & ils perpétuent le mal. Ce mal s'est introduit & se maintient sous le prétexte & avec l'intention *de mettre une juste balance dans les prix des subsistances !* Telle est la balance de la taxe ! L'équilibre s'établiroit sans peine & sans sollicitude sous le regne impartial & éclairé de la nature & de la liberté.

Ci-devant il étoit très-rigoureusement défendu aux Meûniers & aux Boulangers de faire aucun achat dans notre Marché, afin qu'ils n'exerçassent pas une frauduleuse cupidité sur la subsistance indispensable du Peuple ; & les Boulangers étoient obligés d'aller chercher des grains à des Marchés éloignés de 4 & 6 lieues, pour fabriquer cette subsistance indispensable du Peuple. Alors le Réglement portoit sur une base illusoire, & il commettoit une injustice de plus, puisqu'il fixoit les prix du pain du Boulanger, sur ceux du Marché où il n'avoit pas acheté son grain.

L'Arrêt du 13 Septembre a rappellé l'ordre essentiel de la justice, en éclairant les Peuples & leurs Chefs sur leurs intérêts & leurs droits. On a appris qu'il étoit juste que chacun pût acheter & vendre où il le trouveroit le plus commode. On a compris qu'il étoit naturel que les Boulangers achetassent le bled qu'ils avoient à leurs portes, & que c'étoit un moyen de procurer à ces Peuples du pain sinon à meilleur marché, ce qu'on n'a pas examiné, du moins plus facilement & plus sûrement. Mais la marche de l'esprit humain est lente, il ne reçoit la lumiere que rayon à rayon, pour ainsi dire. Ainsi en rendant au Boulanger la liberté d'acheter dans la Ville, on lui a fixé des heures, & la matiere du pain qu'il vend au Peuple ne peut être achetée qu'à ces heures, & elle ne peut être achetée qu'après qu'une partie de la provision a été enlevée, & afin qu'elle ne puisse être achetée plutôt, on oblige par une nouvelle violation de la loi de liberté, les Vendeurs & les Acheteurs à donner leurs noms, & l'on rejette arbitrairement parmi ces derniers ceux qu'on soupçonne d'être les Agens de ces brigands de Boulangers qui voudroient acheter de bonne heure la provision de tant de sortes de Consommateurs, & l'on regle les prix du pain fait avec des grains achetés tard sur les prix des grains vendus de bonne heure, & afin que rien n'échappe à la vigilance, à la surveillance, à l'inspection, les grains sont exposés en plein air, le Marché est sans aucun abri &c. &c.

Quelque tarif, quelque réglement que l'on présente, il sera aussi facile d'en démontrer les inconvéniens, les dangers, les inexactitudes, les injustices qu'il l'a été de développer ceux du tarif & des réglemens précédens.

On espére donc que les Officiers Taxateurs de toutes les Villes du Royaume se réuniront pour demander à être délivrés de cette sollicitude critique, par l'établissement d'une liberté vraiment parfaite & dans le commerce des grains & dans la fabrication de la vente du pain...

Notre récolte de vin ne va pas en général à la moitié d'une année moyenne. Nous ne sçavons pas encore si le prix nous fera perdre la moitié ou les trois quarts de nos avances. Ce qu'il y a de certain, c'est que le débit à notre porte, nous prendra encore cette année, malgré notre misere, au moins *cinquante livres de droit par arpent*, droits qui doublent s'il faut transporter nos vins en Bretagne où ils pourroient descendre facilement par la Loire que notre vignoble borde des deux côtés, si la fiscalité n'arrêtoit le cours des rivieres. Sans les vives espérances que le Génie tutélaire de la France nous inspire, peut-être serions-nous déjà tournés vers la culture & des pommes de terre & des pommes à cidre, & toutes ces autres ressources des Peuples ruinés par les loix fiscales.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre sur les effets respectivement produits, 1°. par les réglemens, 2°. par la liberté du commerce des grains, Dioceses de Dol. Septembre 1775.

Monsieur,

Quoique la liberté du commerce des grains ait pendant plusieurs années été presque il-

lusoire, que pendant ce tems nous ayons eu plusieurs mauvaises récoltes, & que nous ayons été plus surchargés que jamais par les aides, les contrôles, la corvée, les cuirs &c. il y a néanmoins une si grande différence entre notre état actuel & celui où nous vivions antérieurement à cette liberté, que je crois qu'il n'y a point d'argument plus fort contre les ennemis de cette précieuse liberté que de leur présenter le tableau de ces deux états. Je l'entreprends pour ce pays : je n'outrerai rien, je vous promets la plus grande vérité, & je consens même que vous me nommiez afin que l'on m'attaque, si l'on croit que j'aye rien avancé de hasardé.

Etat de l'Agriculture dans le canton de Dol avant la liberté du commerce des grains.

Les Economistes ne disoient pas aux Laboureurs qu'il y avoit une perte réelle à semer du bled, mais ceux-ci l'avoient déviné & agissoient en conséquence. Les Propriétaires riches détruisoient des Fermes pour en faire des bois de haute futaye dont le voisinage de la mer assuroit pour l'avenir une vente avantageuse à leurs descendans. Ma mere qui possédoit la terre d'où j'écris ceci, en avoit agi de la sorte & planté 150,000 pieds de chênes, de châtaigners, de hêtres & d'ormeaux dans des champs auparavant cultivés & bons pour le bled. Ses voisins en avoient fait autant chacun suivant l'étendue de son terrein. Les champs des Paysans, quelques petits qu'ils fussent, étoient environnés d'une ceinture de grands arbres ; & plusieurs rangs de pommiers plantés fort près à près dans les champs de ceux que l'on regardoit comme bons ménagers, achevoient de donner à tout ce pays l'air d'une forêt.

Les Fermes du prix de 4 à 500 l. de revenu passoient pour très-considérables & contenoient effectivement une fort grande étendue de terrein. Il étoit d'usage de faire une avance au Fermier entrant d'une somme de 4 à 500 liv. pour l'aider à se monter en chevaux & en bestiaux ; car c'étoit presque toujours des gens qui n'avoient rien qui se présentoient pour être Fermiers : un Paysan qui avoit 200 l. de rentes auroit cru déroger à prendre ce parti ; il passoit son tems à boire, & son fils aîné étoit Prêtre, s'il avoit pu apprendre le Latin, ou Procureur des Jurisdictions inférieures s'il n'avoit pu apprendre qu'à lire & à écrire.

On cultivoit comme à présent avec des chevaux ; le prix commun des chevaux de labourage étoit de 60 à 70 l. piece, j'entends pour les harnois passables, car il y en avoit beaucoup d'un prix inférieur. Le prix commun des vaches étoit de 30 à 36 l. Celui de la paire de poulets forts étoit de 5 à 6 s. Celui de la livre de bon beurre, poids de 18 onces, étoit de 4 à 5 s. Celui des bleds étoit à proportion dans les années ordinaires ; car dès qu'il survenoit une mauvaise année, il devenoit exorbitant. Il étoit rare que les Fermiers payassent exactement leurs fermages, & encore plus rare qu'ils se libérassant des avances qu'on leur avoit faites, desorte que pour ne pas tout perdre, il falloit au bout de 2 ou 3 ans, faire vendre leurs meubles & leurs bestiaux, & les rendre à la misere d'où on les avoit tirés.

La méthode généralement adoptée pour les bons & les mauvais Ménagers quels qu'ils fussent, Fermiers ou Propriétaires, étoit de laisser, entre la haie de chaque champ & la terre labourée, un espace très considérable, quelque soit le tiers du champ inculte, qu'ils appelloient forieres, où ils mettoient paître leurs bestiaux. Ils semoient dans leurs terres à bled, une année du sarrasin ou bled noir, la 2e. année du seigle, la 3e. de l'avoine, & puis ils laissoient la terre en repos 4 ou 5 ans, quoiqu'elle soit naturellement fertile, qu'avec une culture passable sans être trop recherchée, elle rende 6 & 7 pour un en froment, & qu'on puisse la mettre dans la classe de celles que les Anglois appellent *a good loam*. On ne semoit guere du froment que dans le marais, de deux années une, sans fumier, & la 2e. année, on laissoit reposer la terre. Le marais borde la mer, & les Habitans de Jersey venoient enlever le froment malgré la prohibition. Il n'y avoit presque que les gens riches qui en semassent dans le haut terrein : les autres ne cultivoient pas ce grain, parce que, disoient-ils, *qu'ils n'en mangeoient pas* ; desorte que quand il y avoit une mauvaise récolte dans le marais qui est sujet à être noyé, sur le champ il y avoit disette, car les Normands dont nous sommes voisins & qui ont toujours cultivé mieux que nous, n'avoient pas la permission de nous apporter du bled, & pour l'obtenir, il falloit que les Intendans des deux Provinces s'en mêlassent, que d'après leurs examens respectifs *de commodo & incommodo*, ils don-

naſſent leurs avis au Conſeil qui donnoit à la fin une permiſſion à quelques Particuliers de tranſporter des grains du lieu où il y en avoit trop dans celui où il en manquoit. Pendant toutes ces longueurs, on éprouvoit toutes les horreurs de la famine.

Il y avoit beaucoup de landes qui fourniſſoient une pâture mauvaiſe, mais qui ne coûtoit rien. Les productions principales du pays conſiſtoient en bois, en beurre, en cidre, en cuirs & en chanvre. On ne connoiſſoit pas les prairies artificielles, & il n'y avoit tout au plus que les gens très-aiſés qui fiſſent un peu de treſle pour mettre leurs chevaux au verd.

Le *luxe* du pays étoit à l'avenant de ſa culture : on ne tuoit point de bœuf quand l'Evêque étoit abſent, parce que le Boucher n'auroit pu trouver à en débiter un dans tout le canton. Les gens riches qui l'habitoient, étoient obligés de tirer du bœuf, l'hiver, de S. Malo qui eſt à 6 lieues de Dol, & de faire leur ſoupe, l'été, avec de la vache ou de la geniſſe. La plûpart des meilleures maiſons étoient couvertes en bois, les autres l'étoient en paille ou en roſeau. Hormi le vin d'Eſpagne que l'on connoiſſoit à cauſe du voiſinage de S. Malo, on n'employoit aucune eſpece de vins étrangers. Les gros vins de Bordeaux étoient les ſeuls vins d'ordinaire, & encore n'en uſoit on qu'avec économie : pendant le repas on buvoit du cidre, & au deſſert on apportoit la bouteille à côté du Maître qui faiſoit la diſtribution lui-même & trompoit ainſi la convoitiſe des valets. Les modes de Paris étoient inconnues, & les rubans étoient rares.

Tel étoit au vrai l'état de ce pays-ci avant qu'il fût permis de diſpoſer de ſes grains à ſa volonté, c'eſt-à-dire avant qu'il fût avantageux de labourer. (*La 2e. partie de cette Lettre à une autre Feuille*).

II.

Choux Lapons.

M. le Secretaire de la Société d'Agriculture de Rouen a rendu compte à cette Compagnie du produit du peu de graines de choux Lapons qu'il s'étoit procuré.

Il a ſemé cette graine au mois de Juin 1773, & ſix ſemaines après il en a replanté une partie dans un quarré d'un jardin potager, à 18 pouces de diſtance en tout ſens. Dès le mois de Décembre, les pieds ou racines avoient ſept pouces de long & depuis trois juſqu'à cinq pouces de diametre. Ces racines, lorſqu'on les caſſe, exhalent une forte odeur de navet. Elles ſe cuiſent bien, tant dans le potage que dans les ragoûts, avec la viande, & parfument beaucoup les mets. Elles remplacent très-bien les navets ſecs de ſeconde qualité. La gelée n'altere ni leur goût ni leur contexture. Les feuilles rampent & ſe couchent à terre en forme de paraſol. Les vaches, les moutons & les lapins les aiment beaucoup. On les mange aſſaiſonnés comme les épinars ou comme les choux verds, ſoit en gras ſoit en maigre. Les pieds qu'on n'avoit pas replantés, & qu'on s'étoit contenté d'eſpacer, n'ont donné que des feuilles. Cette néceſſité de tranſplantation eſt le ſeul inconvénient attaché à cette plante qui eſt une nourriture également bonne pour les hommes & pour les animaux.

M. le Secretaire avoit réſervé un quarré contenant trois quarts de perche, qu'il a laiſſé monter en graines. Malgré les ravages que font toujours les oiſeaux, ſur tout dans un jardin, le produit a été de ſept pots de bonne graine bien nourrie & criblée, ce qui donneroit, dans la même progreſſion, plus de 20 mines, meſure de Rouen, par acre de 460 perches. Mais pour ſçavoir combien il faut rabattre de ce calcul dans la pratique en grand, la Société a chargé ſon Secretaire d'en tranſplanter à la charrue, comme on le fait pour les plantes de colſat, une demi-vergée, ce qui eſt exécuté, & il en doit rendre compte après la récolte de 1775.

Pour éprouver ſi l'on pourroit avoir de ce légume pendant toute l'année, il en a ſemé ſur couche, dès le mois de Février, & les a mis en place auſſi-tôt qu'il a été poſſible. Dès la Pentecôte, les racines avoient acquis leur groſſeur, mais elles étoient dures, pleines de fibres ligneuſes & piquées de vers, deſorte qu'elles n'ont pu ſervir qu'à donner le goût de navet au bouillon. L'on ſe propoſe enſuite de voir quelle ſorte d'huile on peut extraire de la graine.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1 Novembre 1775, au Samedi 4 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 21, 22 à 25 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 22 à 25 liv. ; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l. ; l'orge, de 12 l. 5 s., 13 l. à 13 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 24 l. 5 s., 25 à 28 l. ; le seigle, de 12 l. 15 s., 13 à 14 l. 10 s. ; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 5 s.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Novembre 1775, au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 à 21 liv. 5 s. ; *idem* à la Greve, de 18 liv. 15 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Novembre 1775, de 68 à 69 l. ; *id.* nouveau, de 65 à 66 ; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l. ; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l. ; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59 ; *idem* nouveau, de 56 à 57 ; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24 ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 ; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55 ; *id.* nouveau, de 52 à 53 ; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l. ; *id.* nouvelle, de 21 à 22 ; le cent de foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710	1	
Les guinées à	721	10	
Ducats à	97	12	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1	
Piastres à	49	10	

marc. — once. — marc.

Changes de Paris, *du 8 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{1}{4}$
Hambourg	183 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Comp. d. Ind.			
Actions	2037 $\frac{1}{2}$	2037 $\frac{1}{2}$	2035
D°. $\frac{16}{25}$es	1305	1305	1305
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		433	
Rescriptions	5 5 $\frac{1}{4}$	5 5 $\frac{1}{4}$	5 $\frac{1}{4}$ 5
Bil. des Fermes.		$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Samedi 21 Oct.

Messieurs

Lenoir..... pplles. A.
Viageres.... A.

Du Lundi 23.

Certain..... pplles. G.
Viageres.... G.
Tontine..... G.
Creuzé..... pplles. A.
Viageres.... A.
Tontine..... A.
Masson..... pplles. A.
Viageres.... C.
.....

Du Mardi 24

Messieurs

Marsollier... vres. C.
Desplaces.. pplles. C.
Viageres..... C.
Tontine..... H.

Du Mercredi 25.

Cochin..... pplles. C.
Boutray.... pplles. F.
Viageres.... F.
Tontine..... F
Defrance... pplles. A.
Viageres.... C.
Tontine..... C.
.....

Du Jeudi 26.

Messieurs

Clouet..... pplles. E.
Viageres..... F.
Tontine..... Z.
Deschapelles. vres. F.
Perpétuelles. F.
Tontine..... F.
Decourmont pplles A.
Viageres.... B.
Tontine..... B.
Nau..... pplles. C.
Viageres.... C.
Tontine..... F.
De S. Janvier. vres. A.
Tontine..... A.
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 13 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 17 Avril.*

PARMI les anciens Réglemens derniérement abolis pour animer le commerce & la culture des grains, on regarde ici comme le plus onéreux & le plus funeste celui qui obligeoit les Cultivateurs & les Propriétaires des bleds à ne vendre que dans les Villes ou à ne conclure des marchés que dans les lieux publics affectés à ce commerce. On estime que les Laboureurs ne sont pas faits pour être *Sérfs de la Halle*, & qu'il est beaucoup plus naturel que celui qui a besoin d'une denrée aille la chercher, si on ne la lui apporte pas, que de contraindre celui qui ne lui doit rien à tout sacrifier jusqu'aux moissons mêmes pour la lui apporter. Doresnavant l'Acheteur & le Vendeur n'auront aucune difficulté à essuyer, ni dans leurs conventions, ni par rapport aux lieux, ni pour le transport de la denrée. Ils jouiront pleinement des droits dont chacun veut jouir dans la disposition de ses autres propriétés.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Avril.*

La liberté de l'exportation soulage, enrichit, & semble inonder de grains plusieurs Provinces de ce Royaume & de celui de Suede. Le débouché attire la denrée, elle se met en évidence, l'abondance se répand & se soutient. On mande de Christiania que les vivres n'ont été depuis long-tems à si bon marché en Norwege dans cette saison. Plusieurs vaisseaux Anglois sont encore venus nouvellement dans les Ports de la Baltique charger de l'avoine pour l'Ecosse. Les vents contraires ont retenu plus de cent navires près d'Helsingor : dans ce nombre, il y en a qui depuis cinq semaines n'ont pu forcer le passage. Les tempêtes qui ont regné à la fin de Mars ont couvert la mer de débris. Jusques dans la rade, les vaisseaux ont été exposés aux plus grands périls. Ces accidens ont rallenti & affoibli les secours que le midi de l'Europe attendoit de nos contrées.

Le Gouvernement est déterminé à établir un commerce avec le Groenland... Les Savonneries fondées en 1704 viennent d'être supprimées par une Déclaration qui soustrait l'industrie au joug de monopole & appelle la concurrence au secours de ces Fabriques... Le Capitaine Thomassin a amené de Sainte Croix 168 tonneaux de sucre & 4 bariques de rum.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 24 Avril.*

La Manufacture des glaces nouvellement établie est assez bien montée. On espere qu'elle n'aura pas le sort de tant d'autres Fabriques qui, après avoir renversé celle des

ſubſiſtances, ont couvert des pays entiers de leurs ruines. Ces Fabriques étoient, toutes, gratifiées de grands privileges &, pour la plûpart, du *bas prix de la main-d'œuvre*: c'eſt pourquoi la deſtruction de l'Agriculture & leur chûte ont été ſi rapides.

DE MUNICH, *le 26 Avril.*

A quelque diſtance de Dreſde il y a une Fabrique conſidérable & très-variée de chapeaux de paille: on y occupe les vieillards & les enfans depuis l'âge de cinq à ſix ans. Ces chapeaux agréables & d'une bonne qualité, ont conſtamment le plus grand débit. Il y en a de pareilles dans la Baviere & le Haut-Palatinat, mais les ouvrages en ſont fort inférieurs à ceux de Saxe. On tâche de prendre les moyens de les perfectionner pour qu'elles deviennent la reſſource du pauvre & de l'impotent. L'art de multiplier la ſomme des travaux aura du ſuccès quand on aura mis en pratique celui de multiplier la ſomme des dépenſes ou richeſſes. Il faut que le moyen de ſalarier précéde l'induſtrie, comme il faut que la ſubſiſtance précéde l'exiſtence de l'homme.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 15 Avril.*

Des vents contraires ont retardé l'arrivée des navires. Nous apprennons qu'il ne regne dans le Levant aucune maladie contagieuſe.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Avril.*

Il eſt vérifié par les regiſtres des Douanes, que dans le courant de ces quatre derniers mois, il eſt entré ici par la Tamiſe une quantité de grains ſuffiſante pour nourrir cette Capitale pendant une année entiere. Cependant la cherté va toujours croiſſant. Le 24, le froment a valu de 40 à 55 ſch. le quartel; l'orge, de 22 à 27; le ſeigle, de 25 à 27; l'avoine, de 14 à 18. On s'eſt adreſſé à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir que le Port demeure ouvert aux grains étrangers, moyennant un droit très-modique, vu la cherté de la denrée, ce qui a été accordé.

Comme la gratification pour la pêche du Groenland a été continuée, il eſt ſorti de la Tamiſe pour cette pêche un grand nombre de bâtimens. Il en eſt parti pour la même deſtination 126 de Hollande & 17 de Hambourg & Altona.

On aſſure que les François arment pour la pêche de Terre-Neuve un plus grand nombre de bâtimens qu'à l'ordinaire, dans l'eſpérance de fournir à l'Eſpagne & au Portugal le poiſſon que les Habitans de la Nouvelle-Angleterre portoient dans ces pays. Les bâtimens qee la Grande-Bretagne a fait partir pour ſuppléer à ceux de l'Amérique, ſont ſi étrangers à ce genre d'induſtrie qu'on ne ſçauroit en attendre beaucoup de ſuccès.

Le commerce du Portugal qui, pendant les ſept dernieres années, a été annuellement de près d'un million de liv. ſt., en faveur de la Grande-Bretagne, n'a valu à nos Négocians, l'année derniere, que 89,740 l. 18 sh. 4 den.

On dreſſe un Bill pour encourager la fabrication des huiles de navettes & autres végétaux, & diminuer les droits ſur l'importation des graines d'Irlande. La Chambre a ordonné de rédiger le Bill pour permettre l'importation des peaux de chevre non-apprêtées.

On écrit de l'Iſle de Man que la marée y a été, vers la mi-Avril, plus baſſe qu'on ne l'a jamais vue. Les vaiſſeaux qui étoient dans le Port de Whitehaven n'ont pas trouvé aſſez d'eau pour ſe mettre en mer.

Dans une Paroiſſe très-peuplée mais peu étendue, la taxe pour les pauvres a ſuivi la progreſſion qu'on va voir dans un eſpace de 28 ans diviſé en quatre périodes. De 1747 à 1753, 3839 l. 1 ſ. 7 d... De 1754 à 1760, 5250 l. 11 8 ½ d... De 1761 à 1767, 5570 l. 3 ſ. 1 d... De 1768 à 1774, 8021 l. 19 ſ. 1 ½ d... C'eſt ainſi que la miſere s'accroît & qu'elle s'accroit par les moyens mêmes qu'on prend pour la ſoulager.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 30 Avril.*

Les prix des grains ont augmenté dans cette Place. Le 24, le froment de Pologne a valu de 175 à 195 florins d'or le le laſt; d'Elbing, de 165 à 185; de Koniſberg, 160 à 175; de Magdebourg, 162 à 176; de Friſe,

150 à 175 ; de Zeelande, 140 à 225... Le ſeigle de Dantzick, de 110 à 124 ; ſéché, 106 à 126 ; de Moſcovie, 105 à 115 ; de Flandres & Brabant, 120 à 125... Le laſt de vingt ſeptiers de Paris, le florin de vingt-huit ſous de France... Il eſt à préſumer qu'ils baiſſeront, parce qu'à ces prix il n'y auroit point de profit à les exporter & qu'on prévoit une baiſſe en France. Il y a d'ailleurs ici une grande abondance de grains.

Notre Compagnie des Indes vient de commencer ſa vente d'épiceries. Le poivre brun vaut 26 deniers de gros; la canelle, 122 à 132 ; la lettre noire, 130 à 161 ; la rouge... (La 1re. qualité eſt propre pour l'Eſpagne, la 2e. pour l'Italie). Ces prix ſont exceſſifs ; on ne s'y attendoit pas.

La Compagnie vend ordinairement 10 à 12 mille b. de poivre ; 250,000 de canelle. Sa vente eſt réduite, cette année, à 8500 de poivre & 200,000 de canelle. La proclamation d'une flotte en Eſpagne où ſe fait la meilleur partie de la conſommation de la canelle, eſt une autre cauſe de la cherté.

Il reſte encore ici à vendre 8500 balles tant laines qu'agnelins d'Eſpagne de la tonte précédente. Les Fabriques de Verrier Aix-la-Chapelle, tirent peu & ſe pourvoyent par le Port d'Oſtende. Malgré la lenteur du débit en Hollande, en France & en Angleterre, les achats en Caſtille ſe font avec une ardeur inconcevable.

La vente des denrées des Colonies Françoiſes, tirées de France, va fort mal. Il arrive en Hollande des ſucres de ces Iſles par la voie de S. Euſtache. Il paroît que, ſans ce débouché, ces Colonies déjà ſurchargées de denrées, tomberoient dans une grande détreſſe.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 30 *Avril.*

Une pluie bienfaiſante a donné aux campagnes une face nouvelle. Les bleds & toutes les autres productions qui ſouffroient de la ſéchereſſe ont aujourd'hui la plus belle apparence. Cependant le prix du bled eſt encore fort haut.

De Bayonne, *le* 1 *Mai.*

L'utilité de l'Arrêt du 13 Septembre devient tous les jours plus ſenſible. La circulation ne trouve point d'obſtacle ; les grains abondent, les prix baiſſent. Le froment vaut actuellement deux ſous la livre. Le pain mollet eſt à 2 ſ. 9 d., le pain bis à 2 ſ. 5 d., le pain reze à 2 ſ. 2 d. La balance des prix du pain & du grain eſt fauſſe ; le poids tombe ſur le Conſommateur.

La récolte promet d'être des plus belles dans toute la Province. Que les principes actuels du Gouvernement ſoient inébranlables, que la liberté ſi indiſpenſable, ſi précieuſe ne ſouffre aucune atteinte, le froment de la moiſſon prochaine ne vaudra que 1 ſ. 6 d. la livre au plus ; & il ſera d'une néceſſité manifeſte, pour le maintien du labourage, d'étendre la bienfaiſance de la loi & le domaine de la liberté.

De la Rochelle, *le* 2 *Mai.*

Le Gouvernement, ſur les repréſentations des Chambres du Commerce du Royaume, a jugé néceſſaire de venir au ſecours des Cultivateurs de café que le bas prix de la denrée & les droits conſidérables qui leur dérobent une partie de ſon produit, obligeroient à la fin à en abandonner la culture, comme on abandonnoit dans le Royaume celle du bled, lorſqu'un mauvais régime en avoit détruit la valeur, comme on abandonne celle du vin depuis que les entraves & les droits exceſſifs mettent les Propriétaires en perte. Il a donc été ordonné, pour l'avantage du commerce & des Colonies, que le droit de quatorze deniers, ci-devant perçu ſur chaque livre de café à S. Domingue ſera réduit à quatre pour cent du prix vénal de la denrée dans la Colonie. Les ordres néceſſaires pour opérer cette réduction, ont été adreſſés aux Adminiſtrateurs.

Il a été accordé une gratification pour les matieres d'or & d'argent qui ſeront remiſes aux Changes des Monnoies. Il ſera payé en ſus du prix du tarif, 4 l. 7 ſ. par marc d'or, au titre de 21 karats $\frac{22}{32}$, & 6 ſ. par marc d'argent à 10 deniers 21 grains.

Les traites de grains très-conſidérables, faites pour l'approviſionnement de pluſieurs Provinces, ont fait hauſſer les prix à Marans.

Depuis la perte du Canada & de la Louiſiane, le commerce de cette Ville n'a pu ſe elever ; & il n'eſt pas à eſpérer, dans les

circonſtances, qu'il ſe releve, ſi ce n'eſt par la liberté réelle & pleine du commerce de l'Inde, par la liberté de faire décharger & vendre ici les marchandiſes que ſes navires vont prendre dans ces contrées. Notre vœu eſt celui de divers Ports ſacrifiés à l'intérêt d'une Ville factice. Pour le bien de l'Orient, nos Armateurs ſont condamnés à courir de nouveaux dangers ſur la mer, à ſe déplacer avec leurs Commis, à dépenſer pour leur vente quatre fois plus qu'ils ne dépenſeroient dans leur domicile &c. &c. &c. Ainſi le privilege excluſif du déſarmement & du débit attribué à ce Port là, multiplie les frais, affoiblit la concurrence, force les prix des marchandiſes. De l'Orient, il faut, au grand détriment du commerce & des Conſommateurs, qu'elles ſoient expoſées à de nouveaux riſques & qu'elles ſupportent de nouveaux frais pour gagner les lieux devant leſquels elles ont paſſé & où elles auroient débarqué &c. Ainſi donc un privilege eſt une injuſtice, car c'eſt la diſpoſition arbitraire du bien des uns en faveur des autres. Ainſi donc une ſeule reſtriction eſt deſtructive de la liberté, car tout acte arbitraire de cette eſpece eſt un attentat au droit naturel de l'homme & un obſtacle au cours naturel des choſes. Le pouvoir de fixer à volonté les limites de la liberté eſt le premier principe du deſpotiſme.

De la Bresse, *le 3 Mai.*

Un tems favorable aux productions a promptement opéré une révolution remarquable dans le prix du bled. La meſure a baiſſé tout d'un coup de 4 l. à 3 l. 5 ſ. Les ſpéculations fixées ſur l'apparence incertaine des récoltes, rallentiſſoient le cours du commerce ſans l'arrêter. Il n'eſt plus douteux que c'eſt aux variations de la ſaiſon qu'il faut paincipalement attribuer les variations des prix des grains.

Extrait d'une Lettre de Civray, le 3 Mai.

» Vous apprendrez avec étonnement que » l'Arrêt du Conſeil du 2 Janvier dernier, » portant exemption des droits d'inſinuation, » centieme denier &c. pour les baux des » biens-fonds de la campagne de 29 années » & au-deſſous, n'a pas encore été envoyé au » Contrôleur des Actes de cette Ville, & » que l'Ambulant qui étoit ici ces jours der- » niers en ignoroit l'exiſtence. On a de- » mandé à ces Employés ſi un pareil bail » paſſé par un Notaire étant préſenté au » Contrôle, ils ne ſe conformeroient pas à » la loi, quoiqu'inſérée dans les Papiers pu- » blics autoriſés, & affichée dans toute la » Province en conſéquence de l'Ordonnance » de M. l'Intendant du 27 Février, & quand » même on leur en préſenteroit un exem- » plaire; ils ont répondu l'un & l'autre *qu'ils » ne connoiſſoient de loix que celles qui leur » étoient notifiées par leur Directeur, & que » celle-ci ne leur ayant point été envoyée, ils » percevroient les droits ſur le pied des précé- » dens Réglemens.*

» Quoi donc! les Réglemens, revêtus des » formalités les plus authentiques & ſigni- » fiés ſolemnellement à la Nation, ſont étran- » gers à ces hommes-là! Il n'y a de loi pour » eux que l'ordre du Fermier! Ils ne ſont » plus les Sujets du Roi, mais de la Ferme! » Quel eſt donc ce Tribunal inconnu qui » doit vérifier les loix & qui les fait exécu- » ter, s'il lui plaît? Mais ne nous égarons » pas; c'eſt à ces hommes-là ſeuls qu'il faut » imputer un pareil excès, & il ne faut l'im- » puter qu'au vertige: ils ſeront hautement » déſavoués par leurs Commettans qui leur » retireront leur confiance en les chargeant » de tout l'opprobre qu'ils ne voudront pas » partager. La loi diroit, *je veux le bien, » j'ordonne*; & le dernier des Publicains di- » roit, *je ne la connois point, il ne ſe fera » pas!* L'Autorité tutélaire aura pourvu aux » grands intérêts de la Nation; & le dernier » des Sujets, ſans autorité, anéantira ſon » pouvoir & ſes bienfaits. Les voies de la » proſpérité auront été ouvertes par la force » publique; & elles ſeront fermées..... Par » qui? O Citoyens, la loi eſt pour vous, ne » vous abandonnez pas vous-mêmes.

» Des hommes qui prétendent ne pas » connoître les loix pour les violer, peu- » vent bien feindre de n'avoir pas reçu des » ordres pour les tranſgreſſer. Il a été an- » noncé dans la *Gazette des Finances* du 14 » Mars, que M. le Contrôleur Général avoit » ordonné aux Fermiers de révoquer une » délibération par laquelle ils défendoient » à leurs Employés de faire la moindre re- » miſe, ſur les peines des triples droits ré- » ſultant d'actes ſous ſignatures privées, &

» que les Fermiers avoient promis d'exécu-
» cuter ces ordres. Eh bien ! cette délibéra-
» tion vient d'être portée par le même Am-
» bulant sur les registres d'ordres du Con-
» trôleur des Actes ! Seroit-ce encore un
» oubli de ses Supérieurs ? Nous ne le
» croyons pas, qu'est-ce donc ? Que sont
» donc les Réglemens publics, les ordres
» secrets ! De quelle importance n'est-il pas
» que ces ordres soient manifestés, que ces
» Réglemens soient accompagnés de la sanc-
» tion la plus sévere, & que la concussion
» soit déclatée & punie ? Avec quelle em-
» pressement la Nation doit accueillir une
» *Feuille*.....

» Je m'arrête, mais je n'ai pas fini ».

De Moulins, *le 4 Mai.*

Le prix des grains n'a presque point varié depuis cinq à six mois, malgré la stérilité de l'année derniere. Le seigle vaut de 36 à 42 s., la mesure pesant vingt livres ; le froment, de 46 à 50. D'ici à Rouane, le taux est à peu près le même. Le dernier Marché a été bien garni. Il ne paroît pas à craindre que la denrée manque, grace à la liberté du commerce qui nous a fourni la subsistance que nos terres nous avoient refusée. Les Propriétaires les plus riches n'avoient presque rien à vendre des deux récoltes. Comment ceux qui ne recueillent point auroient-ils subsisté, s'il n'étoit arrivé des secours de toutes parts ?

D'Orléans, *le 5 Maai.*

On ne peut se dissimuler que la crainte qui, au commencement du mois dernier, engageoit le Consommateur à faire des provisions & le Marchand à remplir ses magasins (d'où a résulté l'augmentation qui ne s'est pas soutenue) n'étoit pas sans fondement. La moitié du Royaume ne vit que de seigle, & ce grain ne donnoit que de très-foibles espérances. Mais la faveur du tems ayant aidé & hâté l'accroissement des épis dans tous les tuyaux, dans ceux même dont on n'attendoit plus rien, les plantes sont méconnoissables & annoncent une récolte double peut-être de celle à laquelle on s'étoit résigné. Les fromens de la Beauce sont de toute beauté. Si le mois de Mai continue comme il commence, & que la fleur des grains ne démente pas les apparences actuelles, nous jouirons enfin de l'abondance que la Providence nous refuse depuis huit ans.

Du reste la denrée ne manque pas. Nos Marchés ont été constamment très-bien fournis. Quoique la foule eût craint que, les entraves du commerce brisées, les grains ne disparussent des Marchés où l'on forçoit, les années précédentes, de porter tout le produit des moissons, on ne s'est pas apperçu que la liberté les ait divertis. Le Consommateur, le Cultivateur, le Marchand ont été également à portée de satisfaire leurs besoins & leurs spéculations pour vendre & acheter. On se flatte que les apparences de la récolte produiront des diminutions successives.

D'ailleurs les fruits ne manquent point, à l'exception des amandes & des abricots, les fruits les moins utiles, que les froids du commencement d'Avril ont fait périr en très grande partie. On recueillera des cerises, des prunes, des pêches. Les groseilles & les poires seront abondantes. Les pommiers sont très-bien préparés & en pleine fleur. La vigne est également en pleine végétation ; & le bourgeon qui a fait en huit jours des progrès incroyables, laisse appercevoir beaucoup de raisins : on n'en découvre pas néanmoins assez pour donner une année complette de vin, abondance malheureuse qui, par l'excès des frais & le défaut de vente, acheveroit la ruine des Vignerons accablés par les malheurs accumulés depuis huit ans sur cette riche & importante culture. Dieu nous conserve ce qu'il nous présente actuellement ! La récolte sera suffisante pour concilier les intérêts du Cultivateur des vignes & du Consommateur de vin.

De Paris, *le 9 Mai.*

Déclaration du Roi, portant attribution aux Prévôts généraux des Maréchaussées, de la connoissance & du Jugement en dernier ressort des crimes & excès y mentionnés. Donnée à Versailles le 5 Mai 1775. Registrée en Parlement le 5 Mai 1775.

Louis &c. Nous sommes informés que, depuis plusieurs jours, des Brigands attroupés se répandent dans les campagnes pour piller les moulins & les maisons des Labou-

reurs; que ces Brigands se sont introduits, les jours de marché, dans les Villes, & même dans celle de Versailles & dans notre bonne Ville de Paris; qu'ils y ont pillé les Halles, forcé les maisons des Boulangers & volé les bleds, les farines & le pain destinés à la subsistance des Habitans desdites Villes & de notre bonne Ville de Paris; qu'ils insultent même sur les grandes routes ceux qui portent des bleds & farines; qu'ils crevent les sacs, maltraitent les Conducteurs des voitures, pillent les bateaux sur les rivieres, tiennent des discours séditieux afin de soulever les Habitans des lieux où ils exercent leurs brigandages, & de les engager à se joindre à eux; que ces brigandages, commis dans une grande étendue de pays aux environs de notre bonne Ville de Paris, & dans notredite bonne Ville même le Mercredi trois de ce mois, & jours suivans, doivent être réprimés, arrêtés & punis, afin d'en imposer à ceux qui échapperont à la punition, ou qui seroient capables d'augmenter le désordre. Les peines ne doivent être infligées que dans les formes prescrites par nos Ordonnances; mais il est nécessaire que les exemples soient faits avec célérité. C'est dans cette vue que les Rois nos prédécesseurs ont établi la Jurisdiction Prévôtale, laquelle est principalement destinée à établir la sûreté des grandes routes, à réprimer les émotions populaires, & à connoître des excès & violences commis à force ouverte. *A ces causes* &c. Nous ordonnons que, tant dans notre bonne Ville de Paris, que dans toutes le autres Villes & lieux où se commettront lesdits excès, ceux qui ont été jusqu'à présent, où seront à l'avenir arrêtés, soient remis aux Prévôts généraux de nos Maréchaussées, pour leur procès leur être fait & parfait en dernier ressort, ainsi qu'à leurs complices, fauteurs, participans & adhérans, par lesdits Prévôts généraux & leurs Lieutenans, assistés par les Officiers de nos Présidiaux, ou autres Assesseurs appellés à leur défaut, & les Jugemens rendus sur leurs procès exécutés conformément aux Ordonnances. Voulons & ordonnons à cet effet que les procédures encommencées seront portées au Greffe desdits Prévôts ou leurs Lieutenans: faisons défenses à nos Cours de Parlement & à nos autres Juges d'en connoître, nonobstant toutes Ordonnances & autres choses à ce contraires, auxquelles Nous avons, en tant que de besoin, dérogé, & à tous Arrêts qui auroient pu être rendus, que Nous voulons être regardés comme non avenus &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observation sur la plantation des arbres fruitiers.

Valente del Buono, Fermier de M. Mozzi, dans la plaine de Ripoli en Toscane, a remarqué depuis 25 ou 30 ans que les pêchers & les arbres fruitiers de cette campagne, nouvellement plantés, périssoient souvent de très-bonne heure. Entr'autres causes de ces mauvais succès, il a reconnu que les racines des nouveaux arbres étoient souvent altérées & gâtées par celles des arbres arrachés, que l'on avoit laissées en terre & qui en pourrissant font pourrir les premieres. On ne sçauroit donc, lorsqu'on a quelque nouvelle plantation à faire, mettre trop de soin à nettoyer le terrein & à enlever, non-seulement les racines des arbres, mais encore toutes les matieres qui peuvent vicier les tendres racines des jeunes plants. Il ne suffit donc pas de creuser une grande fosse & de la laisser exposée aux influences de l'air, ainsi que la terre qu'on en enleve, pour préparer le terrein à recevoir & adopter les arbres. Il seroit à propos de faire successivement plusieurs petites fosses dont les terres, après avoir été bien purgées, seroient ensuite reversées de l'une dans l'autre, de façon que la surface du terrein fût à la fin entiérement neuve, & la terre comme vierge. Cette attention & cette pratique conviennent à toute sorte d'arbres. Ce que nous disons des vergers, on peut l'appliquer aux forêts où cet obstacle au renouvellement des bois est encore bien plus grand.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1775.

Vents dominans, nord-ouest & nord-est; plus grand degré de chaleur 22 d., moindre degré de chaleur — 1 d. de condensation; plus grande élévation du mercure 28 pouces 3 lignes, moindre élévation 27 po

8 lig.; quantité de pluie 4 lig.; évaporation 54 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 2 d. 0 m. 4 ſ.; température variable, froide en général, & très-ſéche; quelques rhumes, point de maladies regnantes; les productions de la terre un peu retardées par le froid & la ſécheresse, avancées enſuite par les chaleurs de la fin du mois. Les bleds ſont beaux, la vigne eſt en bon état, les arbres fruitiers ſont dévorés par les chenilles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Prix du froment, 1re. quinzaine d'Avril, ſeptier de Paris, des plus hauts aux plus bas &c.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	℔	ß			℔	ß
Limoges	27		...	*		
Angoulême	31	10	...	A.		15
Brive	31	17	...	*		
Tulle	32	7	...	A.	5	5
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	17	12	...	D.	1	
Epinal	26	16	...	A.	2	12
Neufchâteau	27	7	...	A.	5	15
Bar-le-Duc	22	4	...	D.		8
Vezelize	26	10	...	A.	7	
Pont-à-Mouſſon	20	16	...	A.	1	3
Boulay	21	12	...	*		
Saint-Michel	18	8	...	A.		16
Bitche	16	7	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	32		...	A.	2	5
Saint-Etienne	38	8	...	A.	2	12
Roanne	31	17	...	A.	1	17
Villefranche	29	17	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	24	15	...	A.	1	18
Montmedy	26	13	...	A.	4	8
Sedan	27	10	...	A.	2	5
Sarrelouis	20	6	...	A.		12
Verdun	20	14	...	A.	2	3
Thionville	20	7	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	27	10	...	*		
Cauſſade	26	17	...	D.	1	2
Lauzerte	24	2	...	D.		8
Moiſſac	23	8	...	D.		13
Vabres, S. Afrique	28	2	...	D.	1	2
Saint-Antonin	23	2	...	D.		13
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	28		...	A.	1	12
Aubuſſon	29	9	...	D.		10
Evaux	32	2	...	*		
Nevers	28	16	...	A.	1	12
S. Pierre-le-Moutier	27		...	A.	2	5
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29	15	...	A.		14
Blois	27	12	...	*		
Chartres	28	1	...	A.	1	13
Dourdan	30	5	...	A.	2	1
Vendôme	24	17	...	*		
Généralité de Paris.			...			
Brie-Comte-Robert	30		...	A.	2	17
Dreux	27	8	...	*		
Etampes	30		...	A.	2	16
Mantes	29		...	*		
Meaux	28	16	...	D.	1	1
Melun	34		...	A.		12
Sens	33	5	...	*		
Pontoiſe	30		...	*		
Rozoy	30	5	...	A.	2	
S. Germain-en-Laye	29		...	D.	2	
Tonnerre	24	12	...	A.		17
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	28	11	...	A.	5	2
Les Sables	22	15	...	*		
Thouars	25	6	...	A.	2	
Fontenay-le-Comte	22		...	A.		10
Niort	20	14	...	A.		18
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	36	16	...	A.		4
Digne	34	10	...	D.	1	2
Siſteron	31	17	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	28	4	...	A.	1	4
Aurillac	33	1	...	A.	2	6
Brioude	29	5	...	D.		3
Saint-Flour	25		...	A.		10
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	28	6	...	A.		8
Dieppe	29	8	...	A.		18
Evreux	28	16	...	*		
Havre	26	10	...	D.	1	10
Pont-l'Evêque	31	9	...	A.	2	7
Pont-de-Larche	26	8	...	D.		16
Neuchâtel	26	5	...	A.		7
Génér. de Rouſſillon.			...			
Perpignan	26		...	*		
Foix	25		...	D.		6
Pamiers	26	16	...	D.		4
Conflant	27	17	...	*		
Génér. de Soiſſons.			...			
Soiſſons	29	2	...	A.	2	2
Chauny	24	10	...	A.	3	10
Guiſe	25	19	...	A.	1	10
Marle	22	19	...	D.	3	12

Laon	27	15	...	A. 1	2
Rozoy	29	17	...	D. 1	6
Lafere	22	4	...	A.	12
Généralité de Tours.			...		
Tours	28		...	A. 2	6
Angers	25	14	...	A. 2	2
Baugé	30	14	...	A. 4	16
Mans	30	3	...	D.	3
Mayenne	33	2	...	A. 1	2
Richelieu	27	5	...	A. 5	9
Saumur	24	12	...	A.	12
Loudun	24	2	...	A. 2	12

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 29 Avril 1775, au Samedi 6 Mai, le froment s'est vendu à la Halle de 25, 28 l. 10 s. à 31 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 16, 18 à 20 l.; l'orge, de 17, 17 l. 10 s. à 18 liv. Le froment à la Grêve, de 33 liv. 10 s. à 34 liv.; le seigle, de 15 liv. 10 s. à 16 liv. 10 s.; l'orge, de 16 l. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Avril 1775, au Samedi 6 Mai, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 10 s., 18 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 10 Mai 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

Changes de Paris, *du* 10 *Mai* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	31 $\frac{1}{8}$ à 1 16e.
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 *Mai* 1775.

	#	s	
Or de Portug. à	723		marc.
Du Mexique à	717	3	marc.
Du Perou à	709	1	marc.
Les guinées à	723	2	marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84	2	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49	3	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi* 8.	*Mardi* 9.	*Mercredi* 10.
Comp. d. Ind.			
Actions	1890 87 $\frac{1}{2}$	1885 82 $\frac{1}{2}$ 85	1887 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	401		401
Rescriptions	8 $\frac{1}{4}$ 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$	8 $\frac{1}{4}$ 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$	8 $\frac{1}{4}$ 8
Bil. des Fermes.	2 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{2}$

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 23 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Décembre.*

S. M., en ſupprimant par ſon Ordonnance du 8, l'impôt ſur les eaux-de-vie (à l'exception des droits ſur la vente en détail), impôt dont le produit montoit à douze tonnes d'or, a daigné promettre à ſes Peuples de nouveaux ſoulagemens, non en des termes vagues qui auroient laiſſé à la Nation toute ſa perplexité & au Gouvernement des prétextes d'inexécution ou de délai, mais en fixant à peu près des époques & manifeſtant ſes moyens. Elle déclare que les Finances ſont ſur un meilleur pied & que de jour en jour elles s'améliorent. Ainſi le Peuple conçoit des eſpérances auſſi fermes & auſſi conſolantes que ces promeſſes lui paroiſſent fondées & vraies. Satisfait de voir le Souverain compter en quelque ſorte avec lui, il ſe ſoumet au beſoin du tems & le porte avec patience. On lui marque le terme (un an ou environ) où ſon fardeau s'allégera, & il croit toucher à ſa délivrance. Ce langage d'un Prince à ſes Sujets eſt celui de la bonne foi, de la tendreſſe paternelle, de l'Ange Conſolateur, & en même tems de la ſage politique. Le Peuple prévenu n'anticipe point dans ſes eſpérances & ſes demandes le tems propre aux réformes: prévenu par les motifs de la plus juſte confiance, il ſe prête patriotiquement & filialement à ce que l'Autorité tutélaire lui montre que le bien public exige. S. M., en avertiſſant que l'on ſévira ſelon la teneur des loix contre ceux qui diſtilleroient ſecretement de l'eau de vie, repréſente à ſes Sujets que cette contravention, en nuiſant au Fiſc, ne pourroit que retarder l'effet de ſa bonne volonté & tromper leurs eſpérances & les ſiennes. Elle employe les armes de la perſuaſion pour n'être pas obligée de prendre le glaive. Auſſi les Citoyens ſont-ils de toutes parts empreſſés à livrer les inſtrumens de la tranſgreſſion. Enfin cet Acte remarquable ſembleroit être un marché conclu entre le Prince & ſes Sujets, à la vérité dans des circonſtances encore déſavantageuſes; il doit être tout-puiſſant, ſi on le tient préſent aux yeux du Peuple.

Ci-devant les bagages de la Cour ou ſuivant la Cour étoient exempts de toute viſite aux Bureaux de Douane, ce qui donnoit à l'opulence ou à ſes ſerviteurs une extrême facilité de faire tomber toute la charge ſur les claſſes ſubalternes. S. M. a ordonné qu'à l'avenir cette franchiſe n'auroit lieu que pour les ſeules malles ou coffres du Roi & de la Reine.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Novembre.*

Pendant que le Gouvernement multiplie les prohibitions qui ne tendent à l'amélioration ni générale ni particuliere de la

culture, le Roi tâche d'exciter cette amélioration dans quelques coins de ses Etats par des récompenses qu'il prend dans sa propre cassette. S. M. vient de fonder trois Prix, l'un de 150, l'autre de 100, le 3e. de 50 rixd. en faveur des Cultivateurs les plus distingués du district inculte d'Aggerhaüs.. Les vents favorables ont ouvert le passage du Sund à un assez grand nombre de navires.

HONGRIE.

De Georgenberg, *le 25 Novembre.*

Une Colonie d'hommes laborieux, mais presque sauvages a été établie à Wartberg. Le Gouvernement a très bien jugé qu'ils ne vaudroient eux & leurs terres qu'autant qu'ils seroient instruits, & il leur en a procuré les moyens. Ces bonnes gens ne demandoient qu'à apprendre : tous apprennent leurs devoirs, chacun apprend son Art, le Vieillard même apprend à lire. Quand ils suspendent leurs travaux, leur loisir, leur repos, leur amusement est une étude. Enfin ce lieu est devenu une Ecole dans laquelle les Administrateurs des Empires prendroient de bonnes leçons.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 4 Décembre.*

M. le Baron de Grechtler a dépensé un demi-million à l'établissement d'une Fabrique Impériale & Royale de coton à Friedau. Elle a si bien réussi que les Commis de la Finance ne veulent pas croire qu'il en sorte une si grande quantité de marchandises. Avec de si gros fonds, il a été facile d'avoir des Peintres, des Dessinateurs, des Artistes, des Ouvriers habiles, & les meilleures couleurs de tous les pays. Il n'y a nulle part un Art qui ne soit prêt à se vendre, & le secret ou la possession exclusive est une chimere. Les toiles de Friedau sont, dit on, aussi fines pour la matiere que celles de France, & pour les couleurs aussi belles que celles de Hollande ou d'Angleterre. A l'avantage des fortes avances qui donnent déjà tant de supériorité dans la concurrence, le Fondateur a joint celui des exemptions & des priviléges qui mettent la concurrence à l'écart. Par ce moyen, l'on aura *une* belle Fabrique de coton.

De Lautern, *le 6 Décembre.*

M. le Professeur Sukow a prononcé, dans la séance publique de la Société Palatine, tenue le mois dernier, un Discours sur l'amélioration de l'Agriculture, & particuliérement sur les engrais. Dans cette derniere partie, il a considéré sous ce point de vue le plâtre ou gyps. Il a montré que cette matiere étant composée d'acide vitriolique & de terre calcaire, c'est mal-à-propos qu'on a voulu attribuer à la chaux seule sa vertu fécondante. C'est aussi à tort, selon lui, qu'on lui a supposé des parties huileuses & combustibles d'où l'on a fait dériver cette vertu. Le plâtre est tout-à-fait dissoluble dans l'eau ; mais il faut pour sa dissolution un poids quinze fois plus grand que celui qu'il a. M. S. pense qu'entiérement dissout il s'empare des parties savonneuses & grasses de la terre ou des engrais ; qu'il pénétre les pores des plantes, & qu'il aide à leur nourriture au moyen de la qualité savonneuse qu'il a acquise. De cette théorie, il conclud que le plâtre doit être répandu sur les terres vers la fin de l'automne, & qu'on reconnoîtra au printems son efficacité.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Décembre.*

Nous apprennons que l'embargo mis sur les bâtimens dans les Ports du Canada, & prorogé, enferme la disette dans le pays, & y tient les vivres excessivement chers.

Plusieurs des Colonies Unies de l'Amérique ont nouvellement voté, dans leurs Assemblées, des sommes considérables pour la levée & l'entretien de nouvelles Troupes.

Le vaisseau, le *Prince de Galles*, arrivé aux Dunes, a rapporté que le 16 Octobre l'Isle S. Cristophe avoit beaucoup souffert d'un violent ouragan.

Les lettres de Lisbonne nous apprennent que les 16, 17, 18 du mois dernier, des vents impétueux ont battu le Port, & qu'un grand nombre de navires y ont été fracassés ou endommagés.

On prétend que le Ministere a été déterminé à proposer ou rendre le Bill pour cou-

rir ſur les bâtimens de l'Amérique, par les avis qu'il a reçus des nouvelles réſolutions & des nouveaux préparatifs des Colonies, par la ſupériorité que nous devons avoir ſur mer, & qu'elles auroient ſur terre, par la crainte qu'elles ne tournent toute leur Marine contre notre commerce des Iſles Occidentales, par l'eſpérance telle quelle de les laſſer dans l'impuiſſance de les réduire.

M. Hartley a propoſé le 7 aux Communes de rétablir les Américains dans la jouiſſance de leurs droits conſtitutionnels, en aſſurant, par un nouveau plan qu'il a communiqué, à la Légiſlation Britannique la Suprématie dans tout autre cas que la taxation. Sa motion a été rejettée par 123 voix contre 21.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 9 Décembre.*

Au récenſement fait le 6, il s'eſt trouvé 56,180 charges de bled : au précédent, il y en avoit 65,725. Il en entre journellement de nouvelles cargaiſons. Pluſieurs navires ſont arrivés, avec des grains du Levant, après avoir fait leur quarantaine à Toulon où ils avoient relâché.

Si les beſoins de l'Eſpagne continuent, nos bleds ne tarderont pas à éprouver une augmentation. Divers Négocians de Barcelonne ont donné ici de nouveaux ordres à leurs Correſpondans pour en tirer. Il ne ſeroit pas ſurprenant que ceux de Cadix & d'Alicante en demandaſſent auſſi, attendu qu'ils ne peuvent en tirer en droiture du Levant.

La récolte dans la Baſſe-Albanie ou Epire a été très abondante. On y achete les bleds à quatre piaſtres l'exais (la piaſtre vaut trois livres, l'exais & demi fait communément la charge de Marſeille).

Quoique le Gouvernement ſupprime tous les droits ſur le commerce des grains, & quand il n'en exiſtera plus dans le Royaume, il ne faut pas croire que le commerce en ſera totalement exempt; il en payera encore & de très-onéreux, ſi la loi de franchiſe ne s'étend au loin hors du Royaume. Nous ne voulons pas parler des droits établis par les Puiſſances étrangeres dans leurs Ports; non, il s'agit de droits d'inſtitution & de perception Françoiſe. Nous avons des Conſuls dans les Places étrangeres, or il y a des droits attachés au Conſulat. Les grains lui en doivent çà & là d'aſſez forts : par exemple à Larta ils lui payent près de deux pour cent. Cette charge eſt d'autant plus lourde pour nos Négocians qu'ils ont à lutter d'un autre côté contre un privilége. Dans les inſtitutions anciennes, il y a des contradictions fréquentes entre la fin & les moyens. Le Conſulat eſt une ſorte de ſauvegarde, & la Douane eſt toute autre choſe : une rançon à payer rebute autant le commerce que la protection l'attire : il ſeroit donc néceſſaire, pour remplir l'objet de cet utile établiſſement, de le dépouiller de ſes acceſſoires.

Le bled de Ruſſie vaut 22 l. la charge; de Trieſte, 22 à 23; Morée, 22 à 23 liv. 10 ſ.; Larta, 23 l. à 23 l. 15 ſ.; la Cale, 23 l. 10 ſ.; Hollande rouge, 23 l. 10 ſ. à 27 l.; Sanderly, Volo, Levadie, Alger, 25 à 26; Brabant, 28 à 29; Bonnne, 29 l. 10 ſ. à 30 l.; l'avoine d'Italie (rare), 17 à 18 l.; le ſeigle, point de prix.

Il eſt juſqu'à préſent arrivé de Terre-Neuve une quarantaine de bâtimens.

De Toulouse, *le 9 Décembre.*

Le nouveau plan de déſinfection s'exécute. On fait évacuer au bétail la rive gauche de la Garonne...

Les Propriétaires, privés de la reſſource de leurs beſtiaux, n'en ont point d'autre que l'ouverture de nouveaux débouchés pour leurs grains. Ce commerce eſt languiſſant. Le Parlement a fait de nouveaux efforts pour prouver combien la liberté de l'exportation ſeroit néceſſaire à cette Province, ſans inconvéniens pour aucune autre.

Il ne faut point perdre de vue que le Languedoc par ſa poſition eſt hors de portée de ſecourir les Provinces méditerranées : l'expérience a démontré que le Limouſin étoit alimenté moins cher par les bleds du Nord qu'il ne peut l'être par ceux des contrées méridionales. Il faut conſidérer en ſecond lieu que nous ne pouvons tirer aucun ſecours de ces Provinces où nos bleds ne ſçauroient être voiturés qu'à très-gros frais, tandis qu'aboutiſſant à l'Océan & à la Méditerranée, il nous ſeroit toujours

facile de tirer du Nord ou du Levant ce qui pourroit manquer à notre subsistance.

L'intérêt d'une grande Province réfuteroit les cris que la populace de Paris pourroit pousser, sans intérêt à ce nouvel ordre de choses. La Capitale qui ne peut consommer nos grains ne peut à aucun titre réclamer contre l'utile consommation qui nous seroit procurée. Avant d'y prétendre, il faudroit préalablement qu'elle offrît au Languedoc de le dédommager de toutes les pertes que lui causeroit la clôture des débouchés.

Dans toute autre circonstance, nous ne demanderions que sûreté & protection : aujourd'hui nous avons besoin de secours, nous implorons la justice & la bonté. Comment acheterions-nous des mules dont une paire excéde en valeur quatre paires de bœufs, si nos bleds restoient entassés dans nos greniers ? Comment les Négocians iroient ils à gros frais retirer des cantons où les grains abondent la partie dont les Cultivateurs ont besoin de se défaire pour fournir aux avances de la culture, s'ils n'étoient excités & soutenus par des récompenses ? Considérons que la calamité nous a mis hors de l'ordre commun des choses. Les moyens de voiturer & de transporter ont été anéantis : sans des faveurs & des secours qui y suppléent, le produit de notre grande culture n'est plus richesse, quel parti prendre pour revivifier une grande & belle Province ? Que deviendroit le revenu public, dans un tems où nos besoins l'engagent à des dépenses extraordinaires ? La prospérité de ce pays a été le fruit de la liberté du commerce : elle ne sera point sacrifiée aux Capitalistes, aux Rentiers, à la Livrée de Paris, après que la discussion la plus profonde a dissipé tous les doutes qu'il étoit possible de concevoir de bonne foi, & sous le Gouvernement le plus éclairé sur les principes qui constituent l'ordre, la justice, la vraie bienfaisance, & le plus opposé aux ressources désordonnées qui ont si souvent épuisé les Peuples sans grossir le trésor public.

Le bled vaut toujours de 11 l. à 11 l. 15 s. Le pain est taxé à 9 s. 8 den. les quatre livres & demie poids de marc. On fait mieux ici que de taxer. Si un pain, de certaine façon, ne pese pas un certain poids, on le confisque, & le Boulanger est mis à l'amende. Il a beau représenter qu'un peu trop de séjour dans le four, l'inexpérience d'un de ses Garçons ont pu causer ce défaut ; que ses affaires, son commerce ne lui permettent pas d'être toujours dans sa boutique, car ses achats de bleds l'obligent à s'absenter ; que tels Particuliers desirant du du pain très-cuit, il est d'accord avec eux sur le poids &c. ; ces raisons, quelquefois très-vraies, ne sont jamais écoutées. Comment n'a-t on pas imaginé, pour prévenir tout abus & toute contestation, de peser le pain ? ... *On ne l'a pas imaginé !* Eh ! la proposition a été faite à l'Hôtel-de-Ville de vendre au poids ; mais elle a été rejettée, & pourquoi ? Ce moyen n'est-il pas bon, simple, sûr ? Il l'est. Offenseroit il, blesseroit-il quelque personne ? Il n'a certainement pas été rejetté parce qu'alors il n'y auroit plus de confiscation & d'amende ; pourquoi donc ?

De Montpellier, *le* 10 *Décembre.*

Les suivantes observations ont été faites ici & dans les environs pendant le mois de Novembre.

Le vent d'Est a dominé pendant les premiers jours du mois & a maintenu des tems humides & pluvieux. Les vents du Nord & sur tout du Nord-Est ont regné ensuite & ont amené des tems froids, secs & très-beaux.

Sept jours séreins, 23 jours couverts, y compris 10 jours pluvieux.

Thermometre à 2 degrés au dessous de la congélation le 23, à 13 degrés au-dessus les 7, 8 & 12 du mois. Différence 15 degrés.

Barometre de 27 pouc. 8 lig à 28 pouc. 3 lig.

On a continué de semer les bleds. Toutes les semailles ont fait les plus grands progrès jusqu'au 15 ; les seigles sur tout paroissent profiter le plus. Tout ce qui a été semé depuis le 15 n'a levé que les derniers jours du mois & même foiblement.

Les pâturages n'ont pas fait des progrès ; mais ils se sont maintenus beaux, quoique les gelées du 20 au 28 ayent un peu fané l'herbe. Les troupeaux en très-bon état.

On a ramassé les olives dès le 10. On a fait de l'huile nouvelle très bonne. Le tems a favorisé la perception de cette récolte.

On a trouvé que les olives rendoient aſſez.

Beaucoup de rhumes fâcheux non-ſeulement parmi les Habitans des Villes, mais même chez les gens de campagne, peu de perſonnes en ont été exemptes. Ces rhumes dégénéroient en fievres catharales & même en fluxions de poitrine chez les perſonnes infirmes ou chez celles qui ſe ménageoient peu.

DE NYORT, *le 12 Décembre.*

Notre Foire de la S. André a été une des plus mauvaiſes que nous ayons vues depuis long-tems. Les marchandiſes & l'argent y ont été rares. Les payemens qui devoient ſe faire à ce terme, ont été difficiles. Le mal dérive de pluſieurs cauſes.

Depuis 15 jours, il regnoit un brouillard épais & déſagréable, & il avoit rendu des chemins impraticables. Pluſieurs Vendeurs ſe ſont déterminés à ne pas venir, dans la perſuaſion qu'il ſe trouveroit peu d'Acheteurs.

La récolte du vin ayant été mauvaiſe en Poitou & en Saintonge où ſe fait la plus grande conſommation des étoffes de notre Province, une grande partie du Peuple n'a pas eu le moyen d'acheter; les Marchands & Conſommateurs hors d'état de payer à cette Foire, n'ont pas oſé y venir & contracter de nouveaux engagemens.

Cependant les étoffes de Poitou qu'on y a aménées, étoient de bonne qualité, les *Cariſés* ſur tout. Les laines ont ſoutenu leurs prix; les Fabricans les ont trouvées trop cheres.

Quant aux beſtiaux, il n'eſt point étonnant qu'ils ayent été moins communs qu'à l'ordinaire. Des Marchands Languedociens, excités par les gratifications que le Roi donne pour les mulets & chevaux de charue qu'on préſente dans les Marchés des Provinces dévaſtées par l'épizootie, ſont venus, avant la Foire, parcourir les Châteaux & les Fermes, ſur tout dans cette partie du Haut-Poitou, pour acheter des chevaux & des mulets, & ils en ont emmené un aſſez grand nombre. Ainſi notre Foire n'a pu en être pourvue comme autrefois.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de l'Extrait du ſecond Mémoire inſtructif concernant l'épizootie.

Ire. Partie. Précautions à prendre 1°. ſur la rive droite de la Garonne, barriere que la nature prête, 2°. ſur la rive gauche, 3°. ſur la Garonne elle-même, *pour empêcher la maladie de pénétrer dans l'intérieur du Royaume.*

Rive droite. 1°. Si la maladie n'y attaque que quelques métairies aſſez près de la ligne, on aſſommera le bétail malade avec célérité, on déſinfectera les granges, on fera paſſer les bêtes ſaines dans l'intérieur de la ligne ſur la rive gauche à une lieue de diſtance de la riviere. On ne laiſſera ſubſiſter ſur la rive droite aucune bête ſuſpecte.

2°. Si la maladie ſe déclare ſur la ligne droite aſſez loin de la ligne pour qu'on ne puiſſe faire refluer le bétail ſain qui aura communiqué avec le bétail malade ſans qu'il faſſe un long trajet dans les pays ſains, on aſſommera dès les premiers ſymptômes les beſtiaux malades, & *le Roi en payera le tiers;* on aſſommera les beſtiaux ſains qui auront vécu avec ceux-là, & après une juſte eſtimation, *S. M. veut bien en payer la totalité.*

3°. Si la maladie ſe répand ſur une grande étendue de pays, ſur-tout riche en bétail, cas dans lequel ſe trouvent une partie du Dioceſe & la Ville de Toulouſe, le ſeul parti à prendre c'eſt de dépeupler abſolument de beſtiaux la partie infectée, *ſoit en les employant aux ſalaiſons, ſoit en les conſommant dans les boucheries, ſoit en les faiſant paſſer ſur la rive gauche* comme ci-deſſus. Alors il reſtera ſur la rive droite un vuide néceſſaire à la conſervation de toute la France.

Cette migration de la droite à la gauche de la Garonne s'eſt exécutée en petit dans deux Paroiſſes de l'Agénois. Le tiers de la valeur des beſtiaux a été payé aux Propriétaires. Ils ont été remis à des Particuliers qui ſe ſont engagés à en payer la valeur s'ils ſe conſervoient ſains & ſaufs pendant un an. Les

deux tiers du prix rentreront aux Propriétaires ; le Roi retirera le tiers qu'il aura avancé. S.M. répond de toute la valeur si les bestiaux meurent de l'épizootie avant le terme susdit.

Ce moyen pourroit être employé pour le reflux total du Languedoc. L'époque pourroit être réduite à quatre mois, parce qu'une bête ne peut conserver plus long-tems le germe de la maladie.

En Languedoc, on a trouvé le payement du tiers au moment de reflux, insuffisant pour mettre les Cultivateurs en état de se pourvoir de chevaux & de mulets, & qu'il convenoit de porter alors le payement à la moitié. Le Roi s'en rapporte sur cela aux personnes chargées de ses ordres, en leur recommandant de veiller à ce que les estimations soient justes.

Il est très-important de placer les bestiaux de façon que la rentrée de leur valeur soit assurée. Les Subdélégués chercheront des Particuliers qui les achetent de gré à gré. On pourra les vendre à l'enchere dans les cantons où le besoin en sera le plus grand. Un moyen préférable à ceux-là, sur-tout en ce qu'il arrête le cours de la contagion, c'est de tuer les bestiaux soit pour les vendre aux Bouchers, soit pour les saler & faire débiter dans les Ports.

Il a été ordonné aux Munitionnaires de la Marine d'établir un atelier de salaisons à Grenade, à trois lieues au-dessous de Toulouse sur la rive gauche. Il sera aisé d'y faire passer les bœufs sains de la rive droite pour qu'ils y soient tués & salés; on y fera en même tems la désinfection des cuirs par la chaux sous les yeux des Préposés & avec les précautions les plus rigoureuses.

On payeroit également la moitié de la valeur au Propriétaire ; & l'on prendroit terme pour le payement de la moitié sur les fonds que le débit des salaisons ameneroit.

Si quelque Entrepreneur vouloit faire pour son compte un commerce de salaisons, il seroit libre d'établir de pareils atteliers dans les lieux désignés par les Agens, de l'autorité & avec les précautions prescrites. Les Propriétaires toucheroient sur le champ en entier le prix qu'il en donneroit.

Un Médecin ou autre Vétérinaire sera présent, quand on tuera les bœufs pour les saler ; & il constatera si l'on peut sans danger en faire cet emploi.

Le dépeuplement se fera promptement, mais sans précipitation. On laissera toujours subsister un cordon entre le pays sain & celui où la contagion regnoit. L'opération commencera par les lieux les plus éloignés de la Garonne : en s'en approchant, on laissera un vuide exact & désinfecté. La migration se fera par troupeaux : leur distribution & la désinfection en seront plus faciles & plus assurées. Enfin on ne laissera rien de suspect sur la rive droite.

Quant à la Ville de Toulouse qui seroit un foyer très-dangereux, il est indispensable de n'y souffrir aucune bête à cornes. On les en fera toutes sortir ou pour les placer sur la rive gauche ou pour les tuer & saler. Il n'y en entrera point, si ce n'est pour les boucheries qui auront hors de la Ville leurs dépôts où les bestiaux seront conduits à mesure qu'on en aura besoin. A l'égard des denrées que les Paysans apporteront, il sera indiqué au dehors des places dans lesquelles seules on déposera celles que des bœufs auront voiturées. Aucune des voitures venant de la rive gauche ne passera la riviere. Les étables seront désinfectées avec le plus grand soin.

2°. *Rive gauche.* Dépeuplement absolu d'une lisiere d'une lieue de large sur la partie infectée, c'est-à-dire à peu près depuis l'embouchure de la Bayse jusqu'à la Carbone ou Cazeres ou plus haut. Mêmes moyens de dépeuplement que sur la rive droite.

Un second cordon, moins serré que le premier, occupera la ligne de démarcation qui séparera le pays évacué d'avec le pays infecté.

Le pays vuide restera dépeuplé jusqu'à nouvel ordre : les Troupes y feront des patrouilles.

Pour faciliter la culture des lieux dépourvus de bestiaux, le Roi continuera les gratifications accordées pour l'introduction des chevaux & mulets. Les payemens des bestiaux faits en partie sur le champ & en partie bientôt après, mettront les Particuliers en état de profiter de cette faveur. Dans quelques endroits où il n'a été payé que partie de leur valeur, on s'est pourvu d'ânes & des chevaux, & on en a tiré un parti avantageux pour la culture.

Des Particuliers pourroient acheter des chevaux & des mulets pour les louer à différens Propriétaires, ou même labourer

leurs terres à forfait ; ressource précieuse pour ceux qui ne seroient pas en état d'acheter.

Des personnes bienfaisantes qui auront des chevaux, pourront, leurs terres cultivées, les faire travailler pour les pauvres Habitans des Paroisses. Dans les Provinces dévastées & en particulier en Languedoc, plusieurs Seigneurs se sont réunis pour acheter des chevaux & des mulets qu'ils ont prêtés alternativement aux pauvres Métayers de chaque Communauté. Ce moyen de bienfaisance mérite d'être recommandé. Le Roi attend du zele des Etats de ces Provinces qu'ils se porteront sur-tout à assurer les moyens de cultiver les terres.

3°. *Sur la Garonne.* Il sera absolument & généralement défendu de passer des bêtes à cornes. A tous les passages, les barques seront attachées, la nuit, avec des chaînes & des cadenats ; l'on remettra les clefs au Commandant du Port le plus voisin, & personne ne pourra passer alors sans être accompagné d'un homme de la Garde.

On établira une ligne de Troupes le long de la Garonne depuis son embouchure jusqu'à sa source. Les postes seront sur-tout très-serrés dans la partie infectée. S'il le faut, on fera construire des baraques entre les villages & les maisons qui bordent la riviere. On pourra placer entre les postes pour les fortifier des Gardes de Paysans. Enfin toutes les avenues seront bouchées.

I I.

Canons courbes pour le service des vaisseaux.

M. de *Bernieres*, trop connu par ses belles inventions pour que nous ne nous bornions pas à le nommer, a imaginé ces canons singuliers. Dans un vaisseau, ils auroient la commodité de se servir à eux-mêmes de *lest* ; ils seroient moins embarrassans ; ils occasionneroient moins de *bricolles* aux bâtimens dans les décharges. M. le Comte de Milly, excellent Juge, a estimé que ces canons seroient très-utiles pour la défense du pied de la *contrescarpe*, en ce qu'on pourroit les pointer perpendiculairement du haut en bas, sans qu'ils culbutassent, comme le feroient des canons droits. M. de Bernieres se réserve d'indiquer les moyens de fondre, percer & servir ces canons courbes, dans le cas où son projet seroit agréé. Ses succès dans les genres les plus difficiles forment des présomptions trop fortes en faveur de ses nouvelles vues pour qu'elles puissent être négligées, quand elles présentent un grand intérêt.

I I I.

Dorure.

Au lieu d'employer l'or pour dorer les lambris, les cadres des tableaux, les bordures des estampes, les voitures mêmes, on ne se sert à Liege & autres endroits que de cuivre. Cette dorure est aussi solide que la dorure en or : elle n'est pas, dans les premiers tems qu'elle a été mise en œuvre, aussi brillante que l'autre, mais au bout d'un an, on n'apperçoit entre les deux aucune différence. Cet usage économique n'est peut-être pas très commun dans le Royaume. Les Artistes qui voudroient l'adopter pourroient engager des Ouvriers à quitter Liege pour leur communiquer leur Art & travailler avec eux.

I V.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Novembre 1775.

Vents dominans, nord-est & sud ; plus grand degré de chaleur 12 $\frac{1}{4}$ degrés, moindre degré de chaleur 3 $\frac{1}{8}$ deg. de condensation ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 2 $\frac{1}{3}$ lignes, moindre élévation 27 p. 1 $\frac{1}{3}$ lig. ; quantité de pluie 35 $\frac{1}{4}$ lig. ; évaporation 15 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 deg. 36 m. 14 ''. Température. Froide & humide. Maladies. Les petites-véroles ont continué de regner sur les enfans, aucun n'en est mort. Productions de la terre. Les bleds étoient très-beaux. On a beaucoup de peine à conserver les fruits.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrrespondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 13 Décembre 1775, au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19 l. 10 s., 23 l. 10 s. à 25 l. 5 s.; le nouveau, de 17 à 8 l. 5 s. *le septier*; le seigle, de 15 à 15 l. 10 s.; l'orge, de 12 l. 5 s., 12 l. 10 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 24 à 26 l.; le seigle, de 14 l. 15 s., 15 à 15 l. 5 s.; l'orge, de 11 l. 10 s., 12 à 13 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Décembre 1775, au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 liv. 10 s., 20 l. 10 s. à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Décembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 56 à 57; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	₶	ß	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722		1	
Ducats à	98		2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99		15	
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		3	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		5	
Piastres à	49		12	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{1}{2}$ à 9 16e.
Hambourg	186 à 85 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Lundi 4 Déc.			Du Mercredi 6.		
Messieurs			*Messieurs*		
Certain	pplles.	J.	Radix	pplles.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.
Tontine		J.	Defrance	pplles.	G.
Masson	pplles.	J.	Viageres		J.
Viageres		J.	Tontine		L.
			Gauthier	vres.	L.
Du Mardi 5.			Perpétuelles		L.
			Peinchein	vres.	J.
Defays	pplles.	F.	Perpétuelles		J.
Viageres		F.	Boutray	pplles.	J.
Cauchy	pplles.	J.	Viageres		J.
Viageres		J.	Tontine		J.
Tontine		L.	Cochin	pplles.	J.
Marsollier	vres.	J.			

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	2045 42 $\frac{1}{2}$	2045 47 $\frac{1}{2}$	2047 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	434	434	
Rescriptions	6 $\frac{1}{4}$ 6 6 $\frac{3}{4}$	6 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{4}$
Bil. des Fermes	au pair.		au pair

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 8 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

D'HELSINBOURG, *le* 14 *Mars*.

LA défense d'exporter des bœufs a eu, en Scanie, le même effet qu'auroit eu la défense d'en élever. Cette maniere de détruire les productions a, comme une épizootie, dépeuplé le pays de gros bétail. Pour prévenir l'anéantissement total de l'espece & la remettre sur la voie de la prospérité, le Roi vient de permettre aux Propriétaires de la Province d'embarquer leurs bœufs & de les vendre hors du Royaume. Malgré les ravages que la prohibition a faits, il en reste encore assez pour qu'ils ne vaillent que de 50 à 54 rixd. la paire, prix très-modique pour les circonstances & peut-être à cause des circonstances. Comme il y a beaucoup de pays étrangers où les maladies ont emporté une grande quantité de bêtes à cornes, on espere que la liberté de ce commerce procurera de puissans moyens d'en multiplier ici l'espece.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Mars*.

Quoique quelques Feuilles étrangeres publient, le projet d'un canal de communication entre la Baltique & la Mer du Nord est agréé; il doit être mis incessamment à exécution. On peut se flatter qu'il n'en sera pas de ce canal comme de tant d'autres projettés ou même entrepris ailleurs: les travaux commenceront pour finir; & l'on y employera assez d'Ouvriers pour que le commerce en jouisse le plutôt possible. La prompte exécution est une grande économie.

ALLEMAGNE.

DE TESCHEN, *le* 17 *Mars*.

On n'ignore nulle part que la liberté & la franchise sont les moyens les plus puissans d'encourager & d'attirer le commerce, quoique par-tout le régime réglementaire & fiscal se charge de sa prospérité, avec l'applaudissement de la tourbe des Politiques. Quand il s'agit de faire valoir une Ville ou un canton par le trafic, on ne sçait rien de meilleur que d'y établir des Foires franches & libres. Le 18 du mois prochain, il s'en ouvrira ici une nouvelle. Les Marchands étrangers y seront reçus comme les Regnicoles: le Gouvernement de Galicie invite même les Juifs à s'y rendre: il est faux qu'il ait prohibé l'introduction & la circulation des marchandises dans ce pays; elles y jouiront de la même liberté que ci-devant. La Police se donne, pour procurer l'abondance & le bon marché des vivres, beaucoup de soins qu'on l'a sagement dispensée de se donner pour procurer l'abondance & le bon marché des marchandises. Ces deux genres de commerce sont excités par les mêmes moyens.

D'HANOVRE, *le* 18 *Mars.*

Les Etrangers qui, après s'être établis dans ce pays desiroient en sortir, étoient obligés d'en acheter la liberté, en vertu d'un Edit de 1740. Le droit imposé vient d'être aboli en tout ou en partie pour les Suédois, les Anglois, les Prussiens & autres. Les Danois payeront encore un droit assez fort. Les François demeurent assujettis aux mêmes charges qu'auparavant. On pourroit prendre le nouvel Edit pour un tarif de l'industrie des différentes Nations, selon l'opinion du pays, si des considérations politiques n'étoient entrées dans le calcul. Le tarif seroit fort honorable pour les François.

La Leine a tant fait de ravages qu'à la fin la Régence s'est déterminée à dépenser 60,000 rixd., pour procurer à ses eaux une issue & au commerce un canal. Nous ne profitons des offres de la nature, qu'après qu'elle nous a sévérement punis de les avoir négligées.

Le Gouvernement avoit publié des réglemens relatifs à la distillation des eaux-de-vie; ils ont été éludés : il a mis des accises sur le même objet, on a tâché de s'y soustraire. Enfin des accises & des réglemens, il vient de faire une masse qui, grossie par de nouvelles additions, tombera sur les alambics avec plus de force & de mesure.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 23 *Mars.*

M. le Marquis de Rockingham a fait voir, dans la Chambre des Pairs, par des papiers mis sur le tapis, qu'en 1704 les exportations de la Nouvelle-Angleterre n'allerent qu'à 70,000 l.; qu'en 1754, un demi siecle après, elles étoient montées à 180,000 l.; que vers le tems de la révocation de l'Acte du timbre, elles avoient été portées à près de 400,000 liv.; & que leurs progrès avoient été si rapides, ces six dernieres années, qu'elles alloient jusqu'à 700,000 l. M. de R. ajouta que les exportations des autres Colonies avoient augmenté dans la même proportion. Selon d'autres états, les exportations de la N. A. ont été beaucoup moins considérables.

La Chambre Haute a découvert une nullité dans le Bill concernant la pêche de la Nouvelle-Angleterre, & elle y a fait plusieurs corrections. Il sera renvoyé aux Communes.

Les Communes ont demandé l'état des importations des ouvrages de soie, de coton, de toilerie &c. envoyés en Amérique en 1772; & celui de la navette importée dans la Grande-Bretagne.... On a inutilement présenté à cette Chambre plusieurs résolutions tendant à ramener la police des Colonies à l'état où elle étoit avant l'Acte du timbre. La premiere portoit que les Colonies & Provinces Britanniques, divisées en quatorze Gouvernemens peuplés de trois millions d'hommes, n'étoient pas représentés dans le Parlement de la Grande-Bretagne. Cet effort a été sans succès.

On mande de Newcastle que dans le territoire d'Alawick une belle prairie, voisine de mines de charbon, s'est enfoncée sans se crevasser à plus de 15 pieds de profondeur; & qu'en même tems une grande route s'est élevée à mesure que celle-ci s'affaissoit, de maniere qu'elle est devenue impraticable.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le* 18 *Mars.*

Les vents ont été variables pendant le mois de Février. Ceux du nord ont dominé, mais ils n'ont jamais été bien forts. 11 jours séreins, 17 jours avec nuages y compris 3 jours qu'on ne peut pas dire pluvieux, mais pendant lesquels il est tombé 2 lignes d'eau en tout.

Thermometre à 3 deg. au-dessus de la congélation pour le plus bas point; à 13 d. pour le plus haut : différence, 10 d.

Barometre de 27 pouc. 9 lig. à 28 pouc. 5 lignes.

Quoique le tems ait été doux pendant ce mois, la végétation n'a fait que très peu de progrès. Les semailles n'ont pas profité. Le sol étoit trop sec & les gelées blanches qui ont regné depuis le 19 jusqu'à la fin du mois ont arrêté le développement des plantes.

Les bleds n'ont pas tallé. Ils sont dans l'état où on les voit, année commune, un ou

deux mois après les ſemailles : ils ne préſentent que le ſeul jet ou fil qui ſe développe le premier... Les ſeigles ont tallé mais foiblement.... Les avoines ſont auſſi peu avancées que les bleds... Les ſemailles de Mars ont levé... Les luzernes & les eſparcets ont aſſez bien travaillé.

Les pâturages ſont toujours très-rares. Il eſt encore mort beaucoup de bêtes à laine. Les agneaux ont donné beaucoup de peine ; & en général on n'en a pas nourri la moitié de ce qui s'en éleve ordinairement. Ceux qu'on a ſauvés n'ont pas fait de grands progrès.

Les amandiers étoient en pleine fleur vers le 20. L'amande a heureuſement noué..... Les fruits à noyau étoient généralement en fleurs à la fin du mois. Les feuilles des coignaſſiers étoient développées.

On a commencé la premiere œuvre (*Sole-lever*) aux guerets & aux vignes. Le terrein s'ameubliſſoit beaucoup mieux qu'il n'arrive ordinairement à cette époque.

De Civray, *le 22 Mars.*

Un Particulier de cette Ville apperçut dans un jardin fort élevé dont le ſol eſt fort médiocre, un grain de froment iſolé qui avoit germé & pouſſé ſans qu'on en eût pris aucun ſoin. Ses feuilles, fort grandes, annonçoient une végétation vigoureuſe. L'Obſervateur réſolut de ſuivre & d'aider ſes progrès. Il eut l'attention de ſarcler pluſieurs fois : la plante pouſſoit, pour ainſi dire, à vue d'œil. Enfin elle donna une gerbe de 54 épis ; & les épis donnerent 1774 grains.. Ces grains furent ſemés dans la ſaiſon, après avoir trempé pendant douze heures dans une eau où l'on avoit mêlé un peu de ſuie & du fumier de poule. En 1773, ils rapporterent 22,000 grains... En 1774, ces vingt-deux mille grains, toujours ſemés dans la même eſpece de terre & ſarclés avec ſoin, ont rendu trois boiſſeaux, chacun du poids de 45 livres. Les bleds de ces trois récoltes ont été extrêmement gros. La ſeconde fois, ils avoient été ſemés par rangées, un à un. A la troiſieme épreuve, ils ont été jettés dans des ſillons... Il ſemble que cette expérience, conforme à tant d'autres, indique, outre l'avantage de ſemer clair, un moyen d'améliorer les eſpeces : un Cultivateur zélé ne pourroit-il pas prudemment réſerver un coin d'un champ, pour répandre au large & ſans confuſion des grains choiſis dont il deſtineroit le produit à lui ſervir de ſemences ? C'eſt une épreuve bonne à faire.

Quelques Particuliers commencent à élever des abeilles. Ils conſtruiſent les ruches ſuivant la méthode de M. de Maſſac : nous leur conſeillons celle de M. Ducarne de Blangy.

Nous voyons ſouvent paſſer ici des charrettes commandées pour le tranſport des Soldats malades qui ne ſçauroient aller à cheval. Ces voitures, traînées par des bœufs, ont ſept grandes lieues à faire juſqu'à Manſles, route d'Angoulême : elles occupent quatre bœufs & deux bouviers : le tranſport eſt lent, & le voyage diſpendieux. Un homme & un cheval feroient beaucoup plus vîte & avec une grande économie le même ouvrage. Quelquefois le Payſan commandé ſe rachete de cette corvée, elle n'étoit donc pas néceſſaire. Le déplacement des animaux, des voitures & des hommes, la fatigue que les bœufs eſſuyent, la dépenſe que ces dérangemens occaſionnent, cauſent à l'Agriculture un grand préjudice. Ces uſages ne ſe perpétueroient pas, ſi on ne les laiſſoit échapper à la connoiſſance du Gouvernement qui ne cherche qu'à être inſtruit des abus pour en préparer la réforme.

De Crest (*en Dauphiné*), *le 24 Mars.*

Sans la libre circulation des bleds, ce canton auroit extrêmement ſouffert. La récolte de 1774 a été *la plus mauvaiſe que d'anciens Cultivateurs ayent vue dans ce pays* : mais au moyen de la liberté, il deſcend du bled par la Saône & par le Rhône : actuellement nous le payons quatorze livres, le ſeptier peſant 150 livres. *Il valoit le même prix au printems de 1774, après de bonnes récoltes, mais avec des circonſtances fort différentes.*

Nos ſemences tardives de l'automne dernier furent ſurpriſes par le froid prématuré & par les gelées du mois de Novembre : les champs qui ont été enſemencés les derniers, ſont moins peuplés de plantes que les autres ; mais en général toutes ces plantes ſont ſaines & vigoureuſes, & à cet égard nos campagnes ſe préſentent ſous un aſpect beau-

coup plus favorable que l'année derniere.

Les deux derniers mois de l'hiver ont été si beaux qu'il ne s'est pas perdu une journée pour les travaux de la terre. L'on a eu les commodités les plus desirables pour planter arbres & vignes, & pour semer les mars. Aucune opération n'a été contrariée, & tout doit nous faire espérer une bonne année.

De Nancy, *le 29 Mars.*

Les grains sont à bon marché dans cette Province & même à bas prix en quelques endroits, tandis qu'on se plaint de leur cherté dans des Provinces frontieres, telle que la Champagne. Ici l'argent manque, là la denrée : autant que nos voisins ont besoin d'acheter, autant nous avons besoin de vendre : ces conjonctures établissent naturellement le commerce : mais lorsqu'il a été violemment détruit, il se releve lentement. Le danger dissipé, la crainte dure encore. Plus les réglemens ont été séveres, comme dans nos contrées, plus les Marchands craignent que le préjugé du Peuple ne s'oppose à leurs entreprises, ils ne se pressent pas, & la circulation a de la peine à se rétablir. Si l'on souffre encore, c'est du mal passé.

D'Etampes, *le 30 Mars.*

La pratique superstitieuse des Meûniers des environs de Nyort, rapportée dans le N°. 25 de la Gazette, est en vigueur dans ce pays-ci. Les Valets des moulins couvrent soigneusement leur fer quand ils le portent à la forge & l'en rapportent, dans la crainte qu'on ne *l'ensorcelle*. Il y a quelques années qu'un Marchand de farine à qui l'on avoit nommé deux *Ensorcelleurs*, leur promit une somme s'ils vouloient faire usage de leur charme sur le fer nud qu'il envoyoit à la forge ; ils n'eurent garde de gagner son argent. Son exemple n'a pas corrigé les anciens Meûniers ; la punition des Sorciers auroit eu peut être plus d'effet.

Les terres ensemencées ont la plus belle apparence, les terres légeres sur tout : les terres fortes ne travaillent, pour l'ordinaire, avec énergie, que vers la mi Avril. Il y a quinze jours que le bled avoit monté jusqu'à 33 liv. 10 s. le sac ; il est descendu à 33 l. & au-dessous. La récolte a été si chétive qu'on ne doit pas naturellement s'attendre à des prix fort inférieurs.

De Paris, *le 5 Avril.*

Les dernieres gelées n'ont pas été, à beaucoup près, aussi nuisibles à certaines especes d'arbres fruitiers, qu'on l'avoit craint d'abord. Les cerisiers n'ont point souffert ; les amandes étoient nouées ; il y a eu peu de dommages. En général, le tems est favorable aux principales productions de la terre. Les prix des bleds commencent à se modérer. Les nouvelles de la plûpart des Provinces & du nord & du midi, portent que les semailles sont en très bon état.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait aujourd'hui 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue sont 32. 64. 71. 83. 85.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Tableau du droit de minage dans quelques endroits du Poitou & de l'Angoumois.

A Sauzé en Poitou, on prend la quarantieme partie du boisseau qui pese quarante à quarante-quatre livres, le même qu'à Civray ; le Seigneur prétend avoir droit de le percevoir au trente-deux. On fait remise du tiers du droit aux Voituriers.

A Couhé, la 40e. partie du boisseau qui pese quatre-vingt livres.

A Melle, la 40e. partie du boisseau qui pese cinquante à cinquante quatre livres.

A Briou, la 32e. partie du boisseau égal à celui de Melle.

A Vivone, deux deniers par corniere de sac, ce qui fait quatre deniers pour un sac, huit deniers pour un bissac, quelque grande ou petite que soit la quantité du bled y contenu. Le boisseau pese quatre-vingt-huit livres.

A Saint Sauvant, même perception que ci-dessus. Le boisseau pese soixante & dix livres.

A Ténezai-Gatine, un sou par sac. Le boisseau pese vingt-cinq livres.

A Charoux, deux deniers par sac, quelque peu de bled qu'il y ait. On perçoit un liard à cause de la difficulté qu'il y auroit à rendre un denier quand il n'y a qu'un sac. Le boisseau est aussi grand qu'à Civray; il devroit être beaucoup moindre.

A Sainte-Hermine en Bas Poitou; la 20e. partie; on a fait peser le boisseau froment qui s'est trouvé contenir quarante livres & l'écuelle minagere deux livres.

A Puibeliard en Bas Poitou, on prend la 29e. partie ou environ; le boisseau pesant trente-six livres & l'écuelle minagere une livre un quart.

A Ruffec en Angoumois, la 19e. partie. Le boisseau pese soixante & douze à soixante & quinze livres.

A Verteuil, la 64e. partie. Le boisseau pese, cette année, soixante & dix-huit livres & demie; il en pesoit, l'année derniere, quatre vingt-une.

A la Rochefoucault, la 32e. partie. Le boisseau pese cinquante livres.

A Manles, trois deniers par boisseau qui pese soixante & quinze livres.

A Villefagnan, il n'y a pas de minage, on n'y porte point de bled au Marché depuis 1666 que les Halles furent détruites. Le boisseau est les deux tiers de celui de Ruffec.

A Tusson, il n'y a plus de minage; quant au poids du boisseau, il y a procès entre les Religieuses, Ordre de Fontevrault, Dames du lieu, qui prétendent qu'il doit etre de soixante livres, comme à Nanteuil, & les Tenanciers qui soutiennent qu'il ne doit être que de trente-cinq livres.

I I.

Avis aux Amateurs des Bieres d'Angleterre.

» On souscrit pour les bieres, façon d'Angleterre, ci-après mentionnées, chez M. » *Parent*, Négociant, rue Saint Maurice à » Lille, fabriquées sous la direction du Co» Inventeur de la Chymie Hydraulique, » breveté du Roi, connu de plusieurs Aca» démies de l'Europe par ses riches décou» vertes, & de Son Altesse M. le Maréchal » Prince de Soubise, Gouverneur Général » des Provinces de Flandres, du Hainaut » &c. L'Entrepreneur a résidé plusieurs an» nées en Angleterre, ainsi qu'en Irlande, » uniquement pour s'y instruire de plusieurs » Arts que les Anglois & les Irlandois seuls » possédent.

» Les bieres qui se font à Lille sont, 1°. » la biere *Porter*, 2°. la biere *Ale*, 3°. une » demi-biere de table. Le prix du *Porter* à » 10 sous le pot, non compris les droits, ou » 36 l. la rondelle, l'*Ale* 12 s. le pot, me» sure de Lille, & la demi-biere de table, » à 5 sous le pot; les droits vont presque de » pair avec ceux de la forte biere, ainsi que » les autres frais de la Brasserie &c. On les » livrera en tonnes, demi tonnes ou rondel» les, mesure de Lille; la rondelle est de 72 » pots, qui font 144 pintes, mesure de Pa» ris, & à peu près 144 pots ou *quarts*, me» sure de Londres: les tonnes seront neuves » & bien conditionnées, avec cercles de fer; » & moyennant les précautions nécessaires » pour les liqueurs vineuses, ces bieres se » conserveront plusieurs années, & pour» ront supporter le voyage de l'Amérique & » des grandes Indes dans leur propre fu» taille.

» Ceux qui ont bu la biere *Porter* à Lon» dres, ont pu observer que celle des caba» rets n'est pas aussi délicate, aussi naturelle » que celle que l'on boit à 30 & 40 milles » de Londres, à cause du mélange que les » Cabaretiers y font d'un ingrédient pour » la faire mousser, toujours tout prêt dans » la cave, dissous dans du vieux *Porter*; ils en » mêlent un peu avec le *Porter* naturel plus » vieux ou plus nouveau, suivant le goût; » souvent ils mêlent le bon *Porter* vieux avec » celui qui a tourné au gris, qu'ils ont à » meilleur prix. Sans cette mousse, qui » forme une tête sur le pot d'étain ou d'ar» gent, la biere ne seroit pas trouvée si » bonne. Les Cabaretiers de Londres servent » la biere *Porter* en trois mélanges différens; » en *Newbeer*, qui est la biere nouvelle; en » *mild Beer*, qui est moins amere & plus dé» licate, & en *steel Beer*, qui est la plus forte » & qui enivre le plus. Le vrai *Porter*, sans » aucun mélange, mousse comme peut faire » toute liqueur de *malt riche* (1) en grain;

(1) *Malt, terme de Brasserie; c'est l'orge germée & sechée au soleil ou au fourneau du Brasseur, qu'on nomme tourelle.*

» mais non pas d'une force, comme on se » l'imagine, à faire sauter le bouchon, à » moins qu'on n'y mêle quelque intermede » fermentatif mielleux, ou quelque graine » fruit, ou fiente d'animal &c, comme font » la plûpart des Brasseurs, Cabaretiers, » maisons de Café &c, afin de donner à leur » biere une qualité extraordinaire & du mer- » veilleux.

» La demi-biere de table que l'on pro- » pose, n'est point une petite biere que les » Brasseurs font avec le marc de la forte » biere; elle se fait avec la fleur du malt, » comme la forte biere, de même avec du » houblon frais qui n'a point servi.

» Il faut aussi considérer qu'on rend ces » bieres soutirées, & que toute la liqueur » est à profit pour les Souscrivans, sans qu'il » y ait de lie au fond des barriques. La biere » *Porter* est celle qu'on nomme ordinaire- » ment, dans l'Etranger, biere d'Angleter- » re, parce que c'est celle dont les Anglois » font le plus grand commerce d'exporta- » tion, & dont le secret est réservé à la Com- » pagnie des Brasseurs de la Cité de Lon- » dres; la couleur approche du vin d'Ali- » cant vieux; les Médecins Anglois lui » donnent la préférence sur les autres bie- » res d'Angleterre. La biere *Ale* qui se fait » à Londres & aux environs, est une biere » plus forte que le *Porter*, qu'on ne boit que » par régal à cause qu'elle enivre comme » un vin de liqueur; elle a le goût & la cou- » leur du vin de Malaga & sans la moindre » amertume; les Anglois la nomment *Ladi* » *beer*, la biere des Dames.

» La biere *Porter* de Londres a une amer- » tume plus âpre que les autres bieres, mais » que nous avons corrigée par notre nou- » velle méthode de préparer le houblon, » par conséquent la couleur n'est pas si fon- » cée.

» En attendant que nous donnions au Pu- » blic nos observations sur l'Art de la Bras- » serie (qui en est comme bien d'autres à » ses premiers élémens), une explication » plus ample sur la biere *Porter* & l'*Ale*, & » sur celle qui tourne au gris, par l'impéri- » tie des Brasseurs de Londres, nous pou- » vons assurer que les bieres qui sont faites » à Lille par notre nouvelle méthode, sont » supérieures à celles des Brasseurs Anglois. » Nous avons perfectionné cet Art par la » méthode de préparer le malt pour en ex- » traire toute la partie grasse, d'où dépend » la force & la qualité de la biere, par celle » de préparer le houblon, afin d'en conser- » ver la partie essentielle & d'en séparer la » partie résineuse, aussi nuisible à la clarifi- » cation de la biere qu'à sa qualité rafraî- » chissante & tempérante, & par la mé- » thode de conduire la biere à sa perfec- » tion par une fermentation & un travail » convenable aux liqueurs de malt, qui » doivent être différentes de celles du vin, » du cidre, & généralement de toutes sor- » tes de liqueurs de fruits; comme aussi pour » la clarifier sans intermede, avantage que » pas un Brasseur n'a trouvé. Nos bieres se- » ront salubres, plus vineuses, plus délica- » tes & plus légeres pour l'estomac. Elles » n'ont aucun goût de grain, de houblon » &c. Elles sont vineuses & d'une odeur » agréable: qualités uniques.

» On proposera par la suite la biere de » *Meriden* (Comté de Warwickshire), d'un » goût aromatique fort agréable, & de la » couleur du vin muscat, qui est également » un secret réservé au Maître d'une fameuse » Auberge de Meriden, sur la route de Lon- » dres à Chester pour s'embarquer pour l'Ir- » lande; il s'en fait également un grand dé- » bit: elle se vend 8 s. Anglois la bouteille. » Après nos propres expériences & obser- » vations sur les lieux, nous avons trouvé » qu'un amer de la classe des stomachiques, » mêlé avec le houblon, en faisoit la dif- » férence d'avec les autres bieres.

» Nous pouvons de plus assurer le Public » que l'eau, le malt & le houblon ont été » trouvés à Lille d'une qualité meilleure » qu'à Londres. M. le Commandant, l'Etat » Major, le Chapitre, la Noblesse, les Né- » gocians, les Médecins ont souscrit afin » d'encourager une entreprise si avantageuse » pour la Ville, son commerce & les Ha- » bitans.

» Le *Porter* ainsi que l'*Ale* pourront être » bus dans un mois, & mis en bouteilles, » si l'on veut, au troisieme mois; mais l'on » sçait que plus une liqueur vineuse vieil- » lit, plus elle acquiert de perfection. La » demi biere de table pourra se boire par- » faite dans la quinzaine. On brassera toute » l'année, excepté dans le tems de la cani- » cule.

On prie d'affranchir le port des Lettres, sans quoi elles resteront au Bureau.

III.

Singularité dans la production des pommiers. Par M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire.

Au mois d'Août 1773, j'ai greffé en écusson une espece de grosse pomme sur une autre espece venue de pépin. Une grande partie des écussons ont produit des fleurs (présage naturel de la fécondité future, dit un Auteur), parce que je prends pour greffer des yeux à fruits ou tirés de branches à fruits : ces fleurs tombent ; il est rare que le fruit noue, ou si la chose arrive, le fruit noué tombe quelque tems après. Une partie de ces fleurs s'est trouvée double, & ressembloit à de petites roses. Ces fleurs doubles ont subsisté long-tems ; après quoi, elles se sont fanées ; & une seule a laissé un fruit noué qui a donné une pomme bien formée. Cette pomme étoit embrochée dans une branche qui, au-dessous du fruit, paroissoit un peu étoilée. Elle a subsisté jusqu'en automne. Comme elle étoit au bas de l'arbre, des poules d'Inde l'ont mangée, & n'ont laissé que la branche dénuée d'écorce dans la partie occupée par la pomme.

Nous avons plusieurs especes d'arbres fruitiers à fleurs doubles, tels que l'amandier, le cerisier, le merisier, le pêcher, le prunier, l'épine, le poirier, même la ronce. Une partie de ces arbres ne porte point de fruit, parce que, comme dit M. Duhamel dans sa *Physique des Arbres*, t. 1, pag. 102, toutes les étamines se convertissent en pétales, ainsi que cela arrive aux giroflées &c, & la fécondité est d'autant plus diminuée qu'il se trouve une plus grande quantité d'étamines qui se convertissent en pétales. Mais je n'ai pas vu qu'il soit fait mention de *pommes à fleurs doubles* dans aucun des Auteurs qui traitent de cette matiere. Ceux qui ont donné les catalogues les plus étendus des especes, sont (sans parler des Botanistes, Tournefort, Linnœus &c.) La Quintinie, Miller, Anglois, Merlet, & en dernier lieu M. Duhamel dans son *Traité des Arbres fruitiers*, où il en fait une ample description.

Je ne sçais encore si tous les pommiers qui m'ont donné des fleurs doubles, en produiront de pareilles dans la suite, & si les fruits suivront ces fleurs. Il y a quelqu'apparence, d'après ce qu'on vient de voir. Mais comme je sçais que ces sortes de singularités souvent ne se maintiennent pas, & que le moyen de les perpétuer est d'en greffer d'autres de cette espece, j'ai pris ce parti. Le tems apprendra si je me suis procuré des fleurs à fruits, ou des fleurs doubles sans étamines & par conséquent inféconds.

IV.

Déclaration de M. l'Abbé Baudeau sur un article des Nouvelles Ephémérides, *concernant la suppression des corvées.*

» Dans mon Mémoire sur les corvées, » trompé par une lettre d'un de mes Correspondans, j'ai commis un anachronisme » involontaire. A l'instant ou je reconnois » l'erreur, je rends un hommage public à » la vérité, & la gloire à qui elle appartient.

» En nommant MM. les Intendans qui » ont supprimé les corvées dans leurs Généralités, je n'ai placé, dans l'ordre des » tems, qu'au second rang M. de Fontette, » Intendant de Caën ; c'est à tort : M. de » Fontette a donné, le premier, l'exemple de la suppression : quelques années » après, M. Turgot l'a suivi, quant à la » suppression en elle-même, mais non quant » à la forme du remplacement.

» Cette inadvertence de ma part doit d'autant moins être imputée à des motifs répréhensibles que dans les *Ephémérides* mêmes, » années 1767 & 1770, on a déjà rendu à » M. de Fontette toute la justice qui lui est » due à cet égard & que j'ai aujourd'hui la » satisfaction de lui rendre encore.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 29 Mars 1775, au Samedi 1er. Avril, le froment s'est vendu à la Halle de 23, 26 liv. 10 s. à 30 l. *le septier* ; le seigle, de 18, 19 à 20 livres ; l'orge, de 14, 15 à 16 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 31 à 31 l. 10 s. ; le seigle, de 17 à 18 liv. ; l'orge, de 14 à 15 liv. 10 s. aussi *le septier*.

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Mars 1775, au Samedi 1er. Avril, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 liv. 10 s. à 19 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Avril 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

VII.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Avril 1775.

	#	s		
Or de Portug. à . . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	717	10		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Avril 1775.*

Amsterdam	55 ½
Londres	31 1 16e.
Hambourg	182 à 181 ¾
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ½ à ¾
Gênes	93 ¾ à 94
Lyon *Pâques*	¼ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 28.		Du Mercredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*	
Defays..... pples.	C.	Cochin..... pples.	C.
Viageres.....	C.	Gauthier..... vres.	E.
Cauchy..... pples.	A.	Perpétuelles.	E.
Viageres....	A.	Boutray..... pples.	J.
Tontine.....	A.	Viageres....	J.
Vieillard... pples.	J.	Tontine.....	J.
Viageres....	F.	.....	
Tontine.....	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1890 87 ½ . .	1890 87 ½ . .	1887 ½ 85 . .
D°. 16es/25 . . .	1215	1215	1212 ½. . . .
D°. 8es. . . .	242	. . . . .	242 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	76	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	400. . . . .
Rescriptions . .	9 9 ½ 9 . . .	9	9 8 ¾. . . .
Bil. des Fermes.	2 ¼	2	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 14 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Décembre.*

ON présume que le Gouvernement défendra l'exportation des bleds par ce Port & celui d'Arcangel, afin de pourvoir plus facilement aux besoins des Provinces de Novogorod, Casan, Orenbourg, & autres voisines de la Sibérie, dévastées par le parti de Pugatschew. Elles sont menacées d'une famine générale & prochaine. La Cour, après y avoir envoyé des grains des magasins de Moscou & autres lieux, se trouve obligée de contracter avec des Négocians pour procurer à ces contrées des ressources suffisantes. On a craint que le commerce tout tourné dans ce pays informe, vers les frontieres, ne se portât pas de lui-même dans les Provinces intérieures où les besoins l'appellent, mais d'où les obstacles l'éloignent. Le sang ne circule pas dans des membres épars.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Décembre.*

Les glaces, détachées par un dégel subit, ont emporté une grande partie du pont de bois jetté sur le Danube, sur-tout vers le bras gauche du fleuve. Cet accident a interrompu la communication de cette Ville avec la Moravie & la Bohême.

Il est question d'un nouveau réglement pour les Douanes & spécialement le droit de *transit*. On voit par les constructions nouvelles de routes & canaux que l'esprit du Gouvernement est de faciliter les communications : d'où l'on conjecture qu'il facilitera les moyens de surmonter les barrieres qui les coupent. Les Douanes retrécissent & embarrassent beaucoup les chemins.

D'HANOVRE, *le 26 Décembre.*

On a publié ici qu'un habile Chymiste avoit trouvé une composition avec laquelle il guérit radicalement le bétail & même le préserve sans inconvénient de toute sorte de maladies. Mais c'est un secret. Jusqu'à ce que l'essai en ait été fait dans tous les genres d'épizootie, il est permis de douter qu'on ait découvert un remede universel & commun pour des maux dont les caracteres seront très-différens & même opposés. On assure que ce Chymiste a rendu, en un jour, la santé à vingt animaux malades, & que d'autres bêtes saines ont communiqué, au moyen de son préservatif, avec les autres, sans en avoir souffert. Le fait peut être vrai ; il en résulte seulement que son remede est bon pour une espece de maladie. Peut-être paroîtra-t-il suspect, parce que l'Inventeur ne se nomme pas, qu'il fait mystere de sa science, & qu'il n'offre ni de donner ni de vendre sa recette. Il

ſemble que, comme lui, on ait cru autrefois & que l'on croye encore vulgairement que tout remede eſt propre à tout mal, ou qu'il n'y ait qu'une ſorte de mal contagieux, puiſqu'on voit tous les jours des recettes communiquées ſans la deſcription des maladies contre leſquelles elles ont été employées heureuſement. Il eſt vrai que par les qualités des remedes propoſés, les gens de l'Art peuvent conjecturer à quelle claſſe de maladie ils ſont propres; il ſeroit pourtant bien avantageux d'épargner aux Médecins ce travail & quelquefois des erreurs, & aux autres des expériences dangereuſes & ſouvent funeſtes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Décembre.*

Le 23, S. M. a donné ſon conſentement royal aux Bills concernant l'exportation du bled d'Inde, les droits ſur le cidre, le mum, le poiré &c.

La Société pour le ſoulagement des Débiteurs a derniérement acquitté les dettes & briſé les fers de deux mille cinq cens vingt-neuf malheureux Ouvriers, Fabricans, gens de mer &c, chefs d'un grand nombre de familles.

On mande d'Exeter que le Peuple eſt dans une affreuſe ſituation. Nul commerce, point d'ouvrage, peu de vivres. Cette Cité, ci-devant ſi floriſſante, n'offre que le ſpectacle de la miſere. C'eſt le ſort de pluſieurs autres Villes.

Avant les Fêtes, il eſt arrivé ici de France trois cens mille œufs. Ce ſecours eſt venu fort à propos dans cette circonſtance.

Il conſte par les regiſtres des Douanes que le produit des droits ſur les vins de Portugal a diminué, l'année derniere, de dix-huit mille livres ſt.

Nous apprennons de Neucaſtle que le vent du ſud & les pluies ont fondu les neiges & les glaces, & qu'on y jouit d'un tems doux. Il eſt entré dans ce Port un grand nombre de bâtimens; mais il y en a eu encore un plus grand nombre qui ont péri ou ſouffert ſur la côte.

Du 14 Décembre 1773 au 13 Décembre 1774. Naiſſances dans cette Ville & ſes Fauxbourgs, 16,998: morts, 20,884 (772 moins que l'année derniere).

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 31 Décembre.*

Dans le courant de ce mois, il eſt arrivé beaucoup de bâtimens & de denrées, de l'huile ſur tout & du bled. L'importation de l'huile a été des plus fortes qu'on ait vues depuis long-tems. Le ſenau, le *Jérémie*, & le vaiſſeau, le *Sérieux*, ſont de retour de l'Amérique. La plûpart des Marins Grecs qui étoient au ſervice de la Ruſſie, exercent actuellement la piraterie dans les mers du Levant. Le nombre de bâtimens venus directement ici de la pêcherie de la morue eſt de quarante-ſix.

De Toulouse, *le 31 Décembre.*

L'épizootie qui a déjà fait tant de ravages dans les Provinces voiſines, en même tems qu'elle a pénétré en Périgord, s'eſt étendue ſur cette contrée. Il a fallu établir un nouveau cordon à deux ou trois lieues de cette Ville pour tâcher d'en arrêter les progrès. On a tué quelques centaines de bêtes à cornes dont l'introduction auroit pu être dangereuſe.

On a répandu des ſecours dans quelques-uns des pays dévaſtés: mais le mal eſt bien grand! Cette maladie n'eſt donc encore connue que par ſes cruels effets! Le caractere n'en a pas encore été publiquement décrit! Les Gens de l'Art, ſoit du dehors ſoit des Provinces éloignées, ne peuvent donner que des avis, des conſeils, des inſtructions vagues! Un Mémoire circonſtancié, imprimé dans les Papiers publics, avec des invitations & des promeſſes faites aux perſonnes expérimentées dans la Médecine vétérinaire, pourroit il être nuiſible; ne pourroit il pas être utile? Y a-t il quelque ſoin à négliger?

Le cas eſt des plus graves. Ce n'eſt pas ſeulement de la viande qu'on perd, c'eſt du lait, du beurre, du fromage; ce ſont des cuirs, ce ſont les principaux objets du commerce de pluſieurs Provinces, ce ſont les bêtes de trait, ce ſont les premiers outils de la culture, ce ſont les fumiers, les labours, les récoltes futures d'une partie

du Royaume. La perte eſt immenſe, & ſes contre-coups ſont infinis : toute la France y eſt grandement intéreſſée de toute maniere.

Les premiers froids ont répandu de vives alarmes dans cette Ville & les environs. Une partie des communications par terre étoit coupée, à cauſe de la contagion dont on vient de parler : les glaces ne permettoient pas la navigation ſur les rivieres. L'on s'eſt trouvé à la veille de manquer de toute ſorte de proviſions.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 2 Janvier.*

La liberté du commerce des grains n'a pu procurer encore, dans ce pays, une diminution notable dans les prix. Si cette diminution eſt tardive, c'eſt à la modicité générale des récoltes qu'il faut l'attribuer. Cependant on ne laiſſe pas d'eſpérer le bien que les bonnes loix doivent néceſſairement produire ſelon les circonſtances.

On a prétendu qu'il y avoit dans ce pays une Compagnie de Commerçans qui accaparoient les grains & qui écartoient adroitement toute concurrence en baiſſant les prix de leur denrée toutes les fois qu'il ſe préſentoit d'autres Vendeurs ; manœuvre qu'il leur eſt, dit-on, d'autant plus facile de faire qu'ils ont aſſez gagné pour perdre paſſagérement & attendre le moment favorable de ſe dédommager. Dans l'état actuel des choſes, c'eſt vraiſemblablement une terreur panique. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à conſidérer que les grains ne ſont pas à des prix fort différens à de grandes diſtances. Il faudroit donc que cette Compagnie ſe fût emparée des bleds de pluſieurs pays, ce qui exigeroit des fortunes fort peu communes dans ces cantons. Il faudroit qu'elle eût conſtruit de tous les côtés d'immenſes magaſins qu'il ne ſeroit pas facile de cacher ; car le bled n'eſt pas une denrée d'un petit volume. Il faudroit qu'elle pût ſe flatter de fermer les communications que les loix ont ouvertes ; car par un grand canal, tel que le Rhône, par exemple, nous pourrions tirer des ſecours de loin à moins de frais que le Peuple ne l'imagine ; & cette Compagnie ne pourroit bientôt faire que des ſpéculations utiles au Peuple.

Il eſt ridicule de chercher des cauſes cachées de rareté & de cherté, lorſqu'il y en a de très-manifeſtes & très-naturelles. On a recueilli peu de bled, il ne pourra donc être à bon marché qu'autant que les circonſtances permettront qu'il en arrive des pays où l'abondance établit des prix fort différens. Mais le cours du commerce a été ſi forcé par des puiſſances ſouvent inconnues que le Peuple eſt tout naturellement diſpoſé à imaginer ce qu'il appréhende plutôt qu'à regarder ce qu'il voit.

On craint beaucoup pour les oliviers. Après la perte que nous eſſuyâmes, il y a quelques années, ſi ces craintes ſe réaliſent, nous nous trouverions entiérement privés du ſeul objet de commerce qui ſoutienne ce canton. La modicité des récoltes, la privation d'une grande partie de nos privileges, la décadence de nos Foires, des dépenſes énormes pour mettre nos campagnes à l'abri des irruptions du Rhône, nous jettent dans une extrême détreſſe.

Il fait un froid très-cuiſant. Beaucoup de vent, point de pluie. Depuis quelques années, il y a eu dans les ſaiſons un déſordre ſingulier.

De Saint-Gilles-sur-Vic (*Bas-Poitou*), *le 2 Janvier.*

Les pays qui auroient beſoin de ſe pourvoir de bétail, en trouveront en aſſez grande quantité dans le Bas-Poitou, aux Foires qui ſont très-fréquentes, & en tout tems. Les embarquemens ſeroient faciles. Il ſeroit à deſirer que les denrées de cettte Province priſſent un peu plus de valeur.

Quelques Propriétaires ont commencé à cultiver des pommes de terre avec un ſuccès remarquable. Au mois de Mars, un Particulier planta *ſix* pommes de terre coupées par morceaux, dans un terrein à ſable ; au mois de Septembre, il en a recueilli *trois cens vingt* dont deux cens très-belles. Le goût en a été fort bon.

Il y a deux ans qu'un Particulier en avoit planté cinq qui lui en donnerent un boiſſeau. Il en a planté, l'année derniere, un demi-boiſſeau, & ſa récolte a monté à ſept boiſſeaux & demi. Il trouve cette ſubſiſtance bonne & ſaine.

Cette culture ſeroit bien utile & même néceſſaire dans le pays. Nous avons beaucoup de pauvres & beaucoup de bétail. Dans la diſette ou la cherté, elle ſeroit d'une

grande ressource pour le Peuple : on en nourriroit & engraisseroit les animaux dans tous les tems.

DE CONCARNEAU, *le 3 Janvier.*

Il y a, dans la Basse-Bretagne, assez de grains & fort peu de débit. Le bled à *dix-huit deniers la livre*, il ne se présente point d'Acheteurs.

D'ANGERS, *le 5 Janvier.*

Depuis long-tems, le prix du froment est fixé à 50 sous, le boisseau du poids de 28 livres. Mais la livre de pain ordinaire du même bled est taxée à 2 s. 7 den. La proportion n'est pas exacte : des droits intermédiaires & autres causes détruisent l'équilibre naturel entre la denrée brute & la denrée appropriée à la consommation. La Police ne se borne point ici à régler le prix du pain : elle exerce le même privilege à l'égard de la viande qui est, dans les grandes boucheries, à 5 s. 9 d. ; & dans les petites à 5 sous 3 deniers la livre. Le suif aussi est taxé ainsi que la chandelle &c. Ces soins exigent de la part de ces Officiers des lumieres & des recherches avec lesquelles leur état n'a pas toujours une analogie marquée.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre sur les droits de Halle.

Je dis (que la liberté de vendre hors des Marchés n'a point attaqué la propriété des Seigneurs), *lors même qu'elle leur causeroit une légere perte*, parce que je ne suis pas encore entiérement persuadé qu'elle leur en cause ; & je suis du moins certain que s'ils en éprouvent, elle sera peu considérable. J'ai pour moi d'abord un fait que je tiens de plusieurs Propriétaires de pareils droits ; c'est que dans les dix huit mois de liberté qui ont suivi la Déclaration de 1763, le revenu qu'ils en tiroient, loin de diminuer, comme vous me paroissez le craindre, avoit même assez considérablement augmenté. Pour peu que vous vouliez considérer ensuite que sous le régime prohibitif, les affaires considérables en fait de grains ne se font pas dans les lieux publics, parce que les gros Commerçans trouvent le moyen de se procurer des permissions particulieres qui les exemptent de la loi, & qu'ainsi sous ce régime même il ne se vend de grains au Marché que pour la consommation journaliere des Habitans du lieu ou des villages voisins, & pour les petites emplettes des Blatiers & Meûniers des environs ; si vous voulez considérer que ces mêmes gens, attirés déjà par d'autres affaires dans le lieu du canton le plus considérable, préféreront d'y faire leurs achats à la peine d'aller exprès chercher leur petite provision chez des Fermiers qui ne voudront pas d'ailleurs prendre la peine de vendre en détail, vous conviendrez avec moi que la liberté ne diminuera guere la somme des denrées qui se vendent communément dans les lieux de Marchés.

Mais, me direz-vous, & c'est votre seconde objection, lors même que l'habitude & la commodité qu'il y trouve empêcheroient le commerce de s'éloigner des lieux où il se faisoit auparavant, il ne résultera pas moins des inconvéniens très-considérables pour le Public & une perte réelle pour les Seigneurs, de l'entiere liberté qu'accorde l'Arrêt du Conseil. Au lieu de se conclure sur la Place publique, les affaires se feront dans des cabarets & dans des maisons particulieres ; la Police ne présidant plus à ces opérations, il y aura tous les jours des querelles, on vendra à fausses mesures, le pauvre Consommateur sera vexé par le Vendeur presque toujours plus riche que lui ; & dans ce malheur public, le Seigneur trouvera encore son malheur particulier, puisqu'il sera privé de son droit dont l'exercice lucratif pour lui auroit prévenu tous ces maux.

A cela je répondrai que la crainte de quelques abus qui peuvent résulter d'une loi fondée sur le droit qu'a chaque homme de disposer comme il lui plaît de la denrée que son travail a produite, & sur l'avantage réel que toute une Nation doit trouver dans la liberté rendue à chaque Citoyen d'exercer son droit, ne doit pas arrêter le Législateur & l'empêcher de faire un acte de justice. Ces abus d'ailleurs seront-ils aussi grands que vous l'imaginez ? On vendra à

fausses mesures ; est-ce que l'Acheteur ne se connoît pas en grains & en mesures aussi bien que le Vendeur, & ne s'appercevra-t-il pas bientôt de la tromperie, si elle existe ? Ne demandera-t-il pas, pour peu qu'il la soupçonne, à employer la *mesure légale*, & n'aura-t-il pas recours aux Magistrats pour se faire rendre justice, s'il étoit lésé ? La punition exemplaire d'un seul Vendeur n'effrayera-t-elle pas les autres, & ne les contiendra-t elle pas, s'ils étoient venus avec l'intention de tromper ?

Oui, me direz-vous, le Vendeur fripon sera puni si on l'accuse ; mais les Acheteurs se feront difficulté de demander l'emploi de la *mesure légale*, & ne recourront à ce moyen qu'à la derniere extrêmité, parce qu'il les assujettiroit au payement du droit de minage qui est précisément ce qu'ils veulent éviter.

Mais, vous répondrai-je encore, la quotité de ce droit, différente suivant les lieux, est ou considérable ou foible dans celui que vous supposerez : dans le dernier cas, elle ne sera peut-être qu'équivalente aux frais que devroient faire les Vendeurs & les Acheteurs pour conclure leur marché hors de la place publique ; car il ne faut pas croire qu'un Particulier prête sa maison pour être un entrepôt de grains, sans en tirer aucune rétribution ; & si les Cabaretiers le font en apparence, les dépenses auxquelles le séjour seul dans un cabaret engagera les deux parties contractantes ; dédommagement certain sur lequel le Maître aura compté, & qui devront être payées par les grains vendus, en augmenteront nécessairement la valeur : à cela, si vous ajoutez encore le louage des mesures, ou l'embarras de les apporter, vous verrez que cette maniere de commercer sera tout aussi chere que l'autre, ou que s'il y avoit quelque léger profit à la choisir, il seroit plus que compensé par la certitude, en concluant le marché sur la place, d'éviter toute erreur & toute fripponnerie.

Si la quotité du droit de minage étoit au contraire assez forte pour effrayer le commerce & l'éloigner de la place publique, les Seigneurs auront un moyen sûr de l'y ramener ; & ce moyen, ils le prendront parce qu'il sera conforme à leur intérêt ; ils baisseront le taux de leur droit, ils feront en sorte que les Commerçans trouvent plus d'avantage (& la sûreté des mesures en est un fort garant) à faire publiquement leurs affaires, en payant un droit léger, qu'à conclure des marchés secrets dont ils sentent tous les inconvéniens ; alors tous ceux que vous redoutiez pour le maintien de l'ordre & la tranquillité publique, cesseront, & les Seigneurs, en faisant une action généreuse en apparence, & qui le sera réellement pour plusieurs qui n'envisageront en la faisant que l'utilité générale, n'éprouveront aucune perte sur le revenu de leurs droits, & les verront peut-être s'augmenter, dans certains cas, par l'activité infiniment plus grande que donneront au commerce la circulation libre, établie par le Gouvernement, & les facilités par lesquelles ils l'auront eux-mêmes aidé.

J'espere que vous me dispenserez à présent d'une réponse directe, à ce que vous me dites à la fin de votre Lettre, sur l'impossibilité dans laquelle seront, au moyen de cette même disposition de l'Arrêt du Conseil, les Officiers de Justice & de Police de connoître le prix des grains ; connoissance nécessaire pour parvenir à la fixation des cens, rentes & autres droits payables en denrées. Vous supposez qu'on ne vendra plus de grains au Marché, & certainement si votre supposition pouvoit se réaliser, il seroit impossible de se procurer la connoissance de leur prix de la même maniere qu'on le fait aujourd'hui ; mais il y en auroit d'autres, & la notoriété publique sur le taux auquel se seroient faites dans le canton le plus grand nombre de ventes, pourroit y suppléer : mais sans m'efforcer de chercher des remedes à un mal absolument chimérique, je crois vous avoir suffisamment prouvé que ce que vous regardiez comme possible & même vraisemblable n'arrivera jamais. On continuera de porter des grains dans les lieux où se rencontre nécessairement un nombre considérable d'Acheteurs, on continuera d'en vendre sur la place publique, parce que les frais nécessaires pour vendre ailleurs seront souvent équivalens à ceux du droit de minage, & que la place publique aura sur tous les autres lieux l'avantage de délivrer l'Acheteur & le Vendeur de tous les soupçons que l'un pourroit concevoir de la bonne foi de l'autre.

Concluons donc que la liberté de vendre

& d'acheter par tout indifféremment, établie par l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre, est un hommage solemnel rendu par le Gouvernement au droit naturel de chaque Citoyen; qu'elle est un bienfait public, puisqu'elle seule peut procurer abondamment les subsistances en ranimant l'Agriculture & le Commerce qui languissoient enchaînés par les prohibitions; concluons encore que la bonne police n'en souffrira en aucune maniere, & qu'enfin les Propriétaires des droits de minage & autres droits de marchés n'auront ni motif raisonnable, ni même aucun prétexte pour se plaindre. Réjouissons-nous avec les bons Citoyens d'avoir un Roi qui veut le bien, & dont les premieres démarches, heureux présage pour la suite, ont été dictées par la justice & par l'humanité; souhaitons qu'il regne long-tems sur une Nation qui attend de lui son bonheur, & mettons au premier rang celui d'avoir confié l'administration de ses Finances à un Homme que le vœu public y portoit, & dans qui la supériorité des lumieres se trouve réunie à la supériorité plus précieuse encore des vertus. J'ai l'honneur d'être &c.

Paris, 9 Novembre 1774.

I I.

Solution du Problême proposé dans la Gazette du 13 Décembre.

Pour résoudre le problême proposé dans la Gazette d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances du Mardi 13 Décembre, touchant la fabrication des boutons d'habit à paillons colorés, il suffit de sçavoir en combien d'especes ces boutons sont fabriqués ou peuvent l'être.

1re. Espece, boutons d'or; le paillon, la grille & le cercle sont d'argent doré au feu.

2e. Espece, boutons d'argent; le paillon, la grille & le cercle sont de pur argent sans couleur, à l'exception du paillon qui est peint en toutes sortes de couleurs.

3e. Espece, boutons dorés; le paillon, la grille & le cercle sont de cuivre doré au feu & le paillon peint.

4e. Espece, boutons argentés; le paillon, la grille & le cercle sont de cuivre argenté au feu & le paillon peint.

5e. Espece, boutons de cuivre; ils sont sans aucun mêlange, si ce n'est la peinture du paillon.

Il en vient quelquefois d'Angleterre, de la derniere espece; mais il ne s'en fabrique point en France.

Il s'en fait peu de la 1re. & de la 2e., parce que dans ce genre le cuivre doré ou argenté a autant d'éclat & beaucoup plus de solidité que si les boutons étoient de pur métal d'or ou d'argent.

Toute la fabrique consiste donc en la 3e. & 4e. especes, c'est-à dire, à des boutons dorés ou argentés, avec cette différence que les uns employent des paillons fins, & les autres des paillons faux.

Mais pourquoi se servir de paillons fins, dès-lors que le paillon faux a le même éclat & ne dure pas moins?

Ce n'est cependant que par ce mêlange que le Public peut être trompé.

	#	s
Les boutons de la premiere espece sont du prix de	9	
Ceux de la 2e. de . . .	8	
Ceux de la 3e. de . . .	4	10
Ceux de la 4e. de . . .	4	
Ceux de la 5e. de . . .	3	

Il faut donc *interdire* le mêlange, & pour cet effet autoriser la fabrication & l'emploi du paillon faux, révoquer en conséquence les Lettres-Patentes du 23 Avril.

Pour s'assurer de la fidélité du Fabricant, & le punir suivant la rigueur des Ordonnances, en cas de mêlange du fin & du faux, lui prescrire de coudre les boutons des deux premieres especes avec de la soie, & ceux des trois dernieres avec du fil; c'est de cette maniere qu'on distingue les galons fins des galons faux.

Voilà le problême résolu; mais sur le même sujet il s'en présente un autre. Si les Boutonniers peuvent employer des paillons faux, il s'établira des fabriques de ces paillons; & comment empêcher les Brodeurs de mélanger le trait & le filé fin? Il se fabrique des traits dorés ou argentés, comment en empêche-t-on le mêlange? C'est l'affaire des Juges de Police & des Jurés-Gardes. Le mêlange des traits & filés fins est plus facile que celui des paillons, & il tire bien plus à conséquence. D'ailleurs, quant aux boutons, l'assujettissement de coudre avec de la soie ceux qui sont d'or ou d'argent, & avec du fil toutes les autres

espéces, est un moyen qui ne peut pas avoir lieu, ni être remplacé par un autre équivalent, pour les traits faux qu'on peut employer dans la broderie.

On peut encore *interdire* à toutes personnes, autres que les Maîtres Boutonniers, la fabrication, l'achat & la vente des paillons faux, sous les peines portées par la Déclaration du 21 Mai 1746.

Nb. La solution du problême par des *réglemens* & des *interdictions* n'est nullement difficile; nous ne croyons pas qu'il ait été proposé dans cette vue, & il nous semble qu'il reste à prouver la justice de ces *interdictions* & de ces *réglemens*. Il seroit beaucoup plus naturel, plus équitable, plus simple de ne rien défendre & de distinguer par une marque particuliere (ce n'est pas à dire par des droits de contrôle &c.) chaque espece de boutons?

III.

Ordonnance pour la cure des glandes au sein, publiée dans les Affiches de Picardie.

Deux saignées du bras, de deux palettes chacune; prendre, pendant vingt jours, le matin, un bouillon fait avec une demi-livre de moëlle de veau & une once de patience sauvage, coupée par petits morceaux. Le veau & la racine étant presque cuits, jettez dans le pot une poignée de chicorée sauvage, laitue, bourrache, buglosse & scolopendre; passer le tout, & y faire fondre un gros de sel admirable de Glauber, & purger tous les six jours, en faisant fondre, dans le même bouillon, deux onces & demie de manne & un gros de sel végétal. Après l'usage des bouillons, prendre, tous les matins, la pesanteur d'un gros d'un opiat fait avec demi-once d'extrait d'énula-campana, demi-once d'extrait d'absynthe, autant de safran de Mars, corail préparé, yeux d'écrevisse & diaphorétique minéral, de chacun un gros; sel de tamarin, deux gros, rhubarbe en poudre & poudre cornachine, de chacune, un gros & demi, æthiops minéral demi-once; le tout bien mêler & envelopper avec syrop de pommes; composer & en faire un opiat mou, & prendre par-dessus deux tasses de thé.

Appliquer sur le sein un morceau de flanelle trempée dans une décoction émolliente, pendant un mois; après quoi, tremper le morceau dans de l'eau où l'on aura fait fondre, par parties égales, du sel ordinaire & du sel ammoniac. Observer un bon régime, & tenir le ventre libre par des lavemens.

On assure que ce remede guérit radicalement le cancer.

IV.

Pépiniere &c.

M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire, a établi une pépiniere au Bourg & Paroisse de Saint-Léger, à une lieue de ladite Ville, en remontant la riviere, & à un demi-quart de lieue de son bord occidental. On trouve dans cette pépiniere toutes les bonnes especes d'arbres fruitiers à pepin & à noyau, des arbres d'avenue, comme ormes, frênes, peupliers d'Italie, platanes, sicomores &c. On peut s'adresser *à Saint Léger au nommé Martin, Jardinier*, ou *à la Charité-sur-Loire à M. Jolly* &c.

Nb. Le Gouvernement a consacré des sommes considérables pour établir & entretenir des pépinieres dans les différentes Provinces du Royaume. Ces pépinieres s'établissent ou ne s'établissent pas; on les entretient bien ou mal; elles sont un peu utiles ou fort inutiles: n'importe, le Gouvernement paye. Un Administrateur en chef est obligé, quant à ces objets, à se reposer sur la vigilance des Subministrateurs qui s'en reposent sur d'autres &c. Si, par hasard, il s'éleve quelque part une bonne pépiniere, il y a tant de demandes à faire, d'agrémens à obtenir, de formalités ou de bienséances à observer, qu'il est bien rare qu'un Cultivateur, qu'un Paysan parvienne à en tirer quelques plants ou tente même d'y parvenir. Cet objet présenteroit peut-être une économie à faire pour le soulagement du Peuple ou de l'Etat. Des Particuliers forment & formeront des pépinieres moins chérement, plus soigneusement, plus fructueusement, plus utilement que les Planteurs; la dépense sera très-productive, & l'on n'aura qu'à y employer un petit coin de terre. L'inconvénient que nous venons de remarquer sur les pépinieres

royales, en a fait réunir à une autre partie de l'Administration.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 4 Janvier 1775, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 27 liv. *le septier ; idem* au au Port de la Grêve, de 26 à 26 l. 15 s.; le seigle, de 14, 15 à 16 livres.; l'orge, de 10 livres 5 s., 10 livres 10 s. à 11 liv. aussi *le septier.*

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Janvier 1775, au Mercredi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 16 liv. 10 s. à 18 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Janvier 1775, de 49 à 50 liv.; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

VII.

Changes de Paris, *du* 11 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 à 180 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 à 15
Cadix	14 18 à 17
Livourne	95
Gênes	93
Lyon *Saints*	$\frac{7}{8}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 10 *Janvier* 1775.

	H	S	
Or de Portug. à	717	10	*marc.*
Du Mexique à	713		
Du Perou à	705		
Les guinées à	717	3	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	5	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1862 $\frac{1}{2}$ 60	1860 57 $\frac{1}{2}$	1852 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.		1185	
D°. 8es. à 1 coup.			
D°. 25es. à 1 coup.			
Emprunt Oct.		40	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1774. Du Samedi 31 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG *le*, 30 *Novembre*.

LA Jurisdiction Consulaire, nouvellement établie pour le bien du commerce, exerce ses fonctions avec l'applaudissement général. Il a été signifié aux Bourgeois de s'adresser à ce Tribunal pour les affaires mercantiles. L'attention du Gouvernement à mettre l'ordre dans cette partie, nous fait espérer une réforme dans les Douanes, espece de labyrinthe d'où le Marchand & le Voyageur ne peuvent sortir que sous la direction arbitraire des Commis.

L'hiver a commencé de très-bonne heure dans ces contrées. Le lac Ladoga a subitement charié une si grande quantité de glaces que le pont de la Neva en a été de toutes parts endommagé.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 3 *Décembre*.

Pendant près d'un mois, il a gelé sans interruption. Nous avons vu plus de cent vaisseaux, chargés de de vivres & de marchandises, entourer notre Port, sans qu'il fût possible d'en recevoir aucun secours dans notre détresse. Moulins, forges, travaux des mines, tout s'est arrêté. En Scanie & autres Provinces, les gelées ont prévenu les semailles; il a fallu, à tout hasard, semer dans les neiges & les glaces. On mande d'Ystadt que dès le commencement de Novembre, le froid y a été excessif. Il s'est passé peu de jours qu'il n'ait péri quelque bâtiment sur nos parages.

ALLEMAGNE.

DE KOENISBERG, *le* 5 *Décembre*.

Les glaces ont interrompu de bonne heure la navigation & arrêté dans notre Port nombre de navires, chargés pour différentes destinations. Ces intempéries prématurées plongent divers pays dans la disette.

DE VIENNE, *le* 7 *Décembre*.

De tous les Juifs intéressés dans l'ancienne Ferme du tabac, il n'y en a eu qu'un seul qui ait pris part à la nouvelle. Les autres ont mis leurs gros fonds dans la Banque qu'ils exercent avec éclat. La nouvelle Compagnie a un bail pour dix ans. Elle payera, chaque année, au Fisc *seize cens vingt-cinq mille florins*; les appointemeus ou gages de ses Employés montent à près d'*un million*. Ajoutez à ces frais les autres frais de régie, à toute cette dépense le profit net, & concluez.

Il doit paroître au commencement de l'année prochaine un nouveau réglement concernant l'Acise ainsi que les Douanes

des frontieres des Etats Héréditaires. On espere que l'amélioration du revenu public aura pour base l'adoucissement du sort des Peuples; seul moyen de le rendre durable.

De Breslau, *le 9 Décembre.*

La Société Patriotique, attentive à recueillir les observations météorologiques, à les comparer, & à en déduire des conséquences dont le tems justifiera la solidité ou réformera les erreurs, vient de publier les conjectures qu'elle a eu lieu de tirer de la température du mois de Novembre dernier. Elle annonce qu'en général, *lorsqu'après un mois de Septembre fort humide, l'air est froid & lourd pendant celui d'Octobre, on peut être assuré que la neige tombera de bonne heure, que l'hiver sera rigoureux & qu'il commencera avant que le mois de Novembre soit fort avancé.* Ce pronostic vient d'être vérifié. Cette année pourra ressembler à celles de 1709 & de 1740, s'il ne survient des vents chauds qui fondent bientôt les neiges & qui réchauffent la terre. La rigueur de l'hiver a été annoncée ici par des jours troubles pendant lesquels a regné le vent d'est. Le 10 Novembre, le vent se tourna par une violente tempête à l'ouest. Du 27 au 29, le froid a été plus fort qu'il ne le fut à Paris en 1740. Du 1 au 2, les eaux de l'Oder n'avoient que deux toises de hauteur; elles commencerent à se glacer. Depuis cette époque, leur hauteur n'a cessé de varier : actuellement le fleuve porte presque par-tout.

ITALIE.

De Livourne, *le 30 Novembre.*

Les Anglois ont enlevé beaucoup de soie. Le 23, il sortit du Port pour Londres six navires de cette Nation, l'*Impératrice de Russie*, le *Marchand Italien*, le *Marchand de la Baltique*, l'*Annibal*, la *Junon*, le *Ferryboat*, chargés de 249 balles de soie, dont 107 de soie écrue, 142 de soie ouvrée, & en outre 14 balles de corail... Plusieurs bâtimens ont fait naufage sur nos côtes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 5 Décembre.*

La Police travaille, dans cette Capitale, à étendre sa Jurisdiction. Le Lord Maire & la Cour des Aldermans font compulser les registres de la Ville pour découvrir les anciens droits qu'ils ont exercés sur-tout quant à la taxe des denrées & autres provisions. On a trouvé des pieces qui prouvent que vers le milieu du seizieme siecle, ces Officiers taxoient le charbon, le beurre, le fromage &c. D'où l'on se hâte de conclure que ce qu'ils ont pu, ils le peuvent; & que ce qu'ils faisoient étoit bien fait. Le Peuple s'en réjouit, d'autant plus certain de la faveur de ces Magistrats qu'ils sont intéressés à capter eux mêmes la faveur populaire. Il ne songe pas qu'ils taxent déjà le pain & autres denrées, qu'il est fort cher, & que plus ils tiennent la taxe basse, plus ils sont obligés de la hausser; parce que le commerce craint les pertes, se dérobe à l'oppression & fuit. Si la Police recouvre un pouvoir abrogé, au moins par l'*inexercice*, & sans doute par une funeste expérience, on peut aisément s'attendre à des crises très-dangereuses dans les approvisionnemens de premiere nécessité. Si jamais il falloit menacer, effrayer, gêner, violenter le commerce, seroit-ce dans un tems de disette & de cherté? C'est l'abondance qui fait le bon marché, & c'est le commerce protégé, excité, favorisé, récompensé qui fait l'abondance.

Les Actionnaires de la Compagnie des Indes ont été partagés d'opinions sur la possession de l'Isle de Balambangan. Cependant il y a deux points sur lesquels ils sont d'accord, l'un est le *péculat des Employés*, l'autre l'*excès de la dépense sur la recette.* Ceux qui ont été d'avis de garder l'Isle promettent plus d'ordre, plus de probité, plus d'économie, sans offrir d'en être les Cautions.

Les Communes ont résolu que quand l'importation de l'orge seroit permise, à 2 s. de droit par quarter, celle du maïz le seroit à un sou, sous les restrictions du dernier Bill relatif au commerce des bleds.... Il a été arrêté qu'il y auroit quatre mille Matelots de moins employés dans la Marine. On a compris qu'il ne seroit pas possible de faire une réforme économique, si l'on étoit toujours arrêté par la considération que quelques hommes auront à en souffrir : la surcharge des impôts en fait bien souffrir un plus grand nombre.

La récolte du riz a été des plus abondantes dans la Caroline Méridionale : on estime celle de l'indigo à un million de livres pesant. Le riz s'y vend 35 sch.; l'indigo, 52 sch. à 55 sch., le quintal. Les frontieres intérieures de cette Province ainsi que de la Virginie sont toujours menacées & inquiétées par les Sauvages.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Clermont-Ferrand, *le* 13 *Décembre.*

Dès la mi-Novembre, les montagnes ont été ensevelies sous les neiges, de maniere qu'il n'y a plus eu de communication entre les lieux habités. On a éprouvé à l'entrée de l'hiver ce qu'on n'essuyoit que dans sa plus grande force. Il a péri plusieurs personnes dans les neiges.

De Lyon, *le* 15 *Décembre.*

La cherté constante des soies est une des principales qui font, de jour en jour, mettre bas quelque nouveau métier.

Aussi-tôt que l'adoucissement de la saison l'a permis, on a repris la construction du pont de bois sur le Rhône, & les travaux pour le redressement du lit de ce fleuve. Toutes les palées du pont sont élevées, en sorte que par le moyen de planches jettées de l'une à l'autre, les Charpentiers le traversent dans toute sa longueur qui n'est guere moindre de 600 pieds. Les ouvrages à faire étant indépendans de l'état des eaux, ils pourront être achevés pendant l'hiver. La construction entiere n'aura pas duré trois ans.

On ne sçauroit de même prévoir si exactement le terme de l'exécution de l'autre projet, quoiqu'il réunisse un grand nombre de vœux, & très-ardens. Un abord charmant & commode substitué à un autre montueux, plus long & en divers endroits serré entre des murs; la navigation facilitée par la suppression de moulins redoutés, une retraite assurée aux bateaux pour éviter les dangers des débacles, un emplacement immense qui peut servir pour des constructions de maisons, la décharge de plusieurs quartiers & la purification de l'air, comme à des tueries, des tanneries, des amidonneries, même à des fayenceries, teintureries &c.; tels sont les avantages publics de cette entreprise dont l'issue est encore incertaine. César jetta un pont sur le Rhin en peu de jours; Marius, en peu de tems, creusa un bras du Rhône : mais ils employoient des Armées.

De Valenciennes, *le* 15 *Décembre.*

Il se perçoit dans cette Ville un droit d'octroi sur les *toilettes* (Batistes, clairs dites Cambrays & Linons). Ce droit est fort onéreux à notre commerce & à celui des Villes en correspondance avec la nôtre; onéreux en lui-même, & encore plus par la maniere dont il est perçu.

On en cache le titre aux Contribuables, & sans doute il n'y en a aucun : cependant un octroi ne peut être imposé qu'avec l'autorité du Souverain.

S'il est légal, il est contre toute raison & toute équité qu'on en dérobe le titre à ceux qui payent en vertu de ce titre. Dès lors le Contribuable est en droit de le confondre avec une imposition, une exaction arbitraire. Celui qui agit en vertu d'une autorité n'a aucun intérêt à cacher ses pouvoirs, il a le plus grand intérêt à les montrer, s'il n'en abuse : cette réflexion naît naturellement dans l'esprit de tout le monde.

Cet octroi a été augmenté successivement, comme il paroît avoir été imposé, sans autorisation.

Dans sa perception, toutes les regles de la finance sont violées; on ne délivre pas même une quittance à celui qui l'a payé.

Enfin le Directeur met tant d'obstacles aux renvois des toiles du dehors, blanchies ou apprêtées dans cette Ville, que les Blanchisseurs & les Apprêteurs sont forcés, pour soutenir leur travail, de recourir à des stratagêmes innocens qui ne nuisent en aucune maniere au Fermier, mais qui les exposent eux-mêmes à la perte de leur fortune, s'ils sont découverts. C'est ce qu'ont éprouvé dernierement deux Blanchisseurs qui, contre toutes les regles reçues en matiere de fermes, ont été condamnés tout à-la-fois à la perte des marchandises, à une amende & à des dommages & intérêts.

Tout le commerce réclame contre cet abus ruineux. Déjà un Arrêt du Conseil d'Etat avoit restreint la perception du droit & ordonné la vérification des titres de l'octroi. Il est urgent que ce dernier article soit exécuté & que les vues bienfaisantes du Gouvernement, annoncées dans l'Arrêt, soient remplies. On ne se rappelle pas, sans des regrets cuisans, qu'on comptoit autrefois dans cette Ville plus de 1400 Maîtres *Mulquiniers* (Fabricans ou Ouvriers en toilettes). Le petit nombre de ceux qui restent est tout prêt à s'expatrier; il y sera forcé si l'abus subsiste encore quelque tems. (*On trouvera dans notre Journal un Mémoire étendu sur ce sujet*).

D'ETAMPES, *le 20 Décembre.*

Le droit de Halle qui a fait déserter le Marché de Sezanne (Gaz. N°. 102), auroit fait également déserter le nôtre, s'il avoit été perçu rigoureusement; car il est à peu près le même ici. Notre sac de bled, composé de deux septiers (pesant cette année 255 l.) ou quatre mines, huit minots, seize boisseaux, doit un droit de minage de deux tiers de boisseau. Ainsi à 28 l. cours actuel, le sac payeroit 23 s. 4 d. Il y a quelques années qu'on voulut percevoir ce droit à la rigueur: la disette survint, le Marché auroit été entiérement abandonné; il fallut restreindre le droit à 3 s. par sac: c'est le taux de la perception actuelle. En attendant un changement plus favorable, les Propriétaires du droit de Halle de Sezanne pourroient suivre cet exemple avec autant d'avantage pour eux mêmes que pour les Vendeurs & les Consommateurs. Ceux qu'un droit trop fort éloigne du Marché, y seroient ramenés par un droit modique qui n'égaleroit pas les frais de transport qu'ils sont obligés de faire pour aller chercher un Marché éloigné. On vendroit beaucoup plus à Sezanne, & les Propriétaires du droit gagneroient davantage.

(*Nous avons reçu une autre Lettre sur les droits qui se levent à la Halle de Dijon Nous espérons que les bons Citoyens daigneront continuer de nous mettre, par leurs instructions, à portée de calculer sur des bases certaines le poids immense d'impôt dont l'obligation de ne vendre qu'au Marché surchargeoit le pain des Peuples*).

DE POITIERS, *le 22 Décembre.*

L'érection d'une nouvelle Fabrique ne fait, si elle réussit, qu'en renverser une autre & déplacer l'industrie, sans diminuer la misere, à moins que la consommation des ouvrages n'augmente &c. Les Administrateurs des Maisons de travail, bornés dans le district de leurs spéculations, s'ils ne peuvent porter leurs vues au loin, doivent du moins avoir toujours présente à l'esprit cette maxime, pour ne pas opposer dans leurs Hôpitaux le travail des pauvres à celui des Artisans du pays. Il est clair que s'ils font préparer dans ces atteliers la laine, comme on la prépare aux environs, ils ôtent l'ouvrage aux Ouvriers du dehors & font de nouveaux pauvres. Il faut donc se garder d'admettre dans les établissemens publics les fabrications accréditées dans le pays; & d'un autre côté, il faut tâcher d'y employer les matieres du pays qui restent sans valeur, faute d'être travaillées. La bonté de ces regles est frappante.

En s'y conformant, on a cru pouvoir indiquer les branches suivantes d'industrie pour y occuper nos pauvres.

1°. Manufacture de blondes & de dentelles: on y employera les enfans de 6 à 9 ans; on pourroit se servir de soies du pays... 2°. Filature de coton pour bonneterie, toilerie &c: la jeunesse de 10 à 12 ans réussit au filage; les entrepôts de coton en laine ne sont pas éloignés de Poitiers... 3°. Manufacture & moulins de fil retors en écru, blanchis ou teints: si les chanvres ne sont pas abondans dans la Province, on aura recours à ceux du Berry qui se filent avec profit aux extrémités du Royaume.... 4°. Manufacture de cordes à boyaux: on consomme ici beaucoup de moutons, d'agneaux, de chevreaux, dont les boyaux sont perdus: le seul ingrédient pour cette fabrique est la cendre gravelée que Bordeaux & le Pays d'Aunis fournissent abondamment..... 5°. Une brasserie.

(*C'est par erreur qu'on a dit ci-devant que le plâtre de Chef-Boutonne se vendoit* un sou la livre; *il falloit dire* un liard).

DE PARIS, *le 28 Décembre.*

Les *Lettres-Patentes du Roi concernant le commerce des grains dans l'intérieur du Royau-*

me, données à Fontainebleau le 2 Novembre, ont été enregistrées au Parlement sans modification le 19 du courant. Dans l'A. V, S. M. se réserve de statuer par des Lettres-Patentes sur les réglemens particuliers de la Ville de Paris. Nous avons déjà observé que le commerce ne pourroit prendre un cours réglé, rélativement à cette Capitale, que quand les intentions de S. M. seront manifestées à cet égard.

Lorsque nous nous sommes efforcés d'exciter la commisération publique en faveur des pauvres Habitans des Provinces ruinées par l'épizootie, & d'indiquer des moyens d'aller efficacement à leur secours, nous ignorions qu'il venoit d'être donné un grand exemple de bienfaisance dont l'idée nous avoit échappé, & dont l'influence est inappréciable. Nous apprennons de Pau que Messieurs les Fermiers-Généraux, inspirés par un pur sentiment d'humanité & de générosité, ont délibéré de ne percevoir aucun droit sur les bestiaux qui seront introduits dans le Béarn &c, jusqu'à ce que le pays ait remplacé les animaux qu'il aura perdus, & qu'il se soit relevé de sa disgrace. Nous qui devons partager la reconnoissance de tous ceux à qui l'on fait du bien, nous payons notre tribut à ceux qui le font en publiant leurs bonnes œuvres avec les éloges qu'elles méritent. Les Magistrats Béarnois ont adressé de vives actions de graces à Messieurs les Fermiers-Généraux; & en même tems ils ont donné avis au Gouvernement de ce sacrifice si conforme à ses sentimens paternels & à ses soins généreux.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Examen du Ministere de M. Colbert.* A Paris chez d'Houry, Impr. Libr. de Monseigneur le Duc d'Orléans, rue de la Vieille-Bouclerie. In-8°.

Panégyrique si outré qu'à chaque instant on est tenté de ne pas le croire sérieux. L'Auteur paroît très-capable de bien défendre une bonne cause; il auroit défendu la bonne cause, s'il eût consulté des Critiques en état de le détromper. Nous examinerons les traits principaux de cet éloge, c'est-à-dire, les erreurs principales sur lesquelles il est fondé.

2. *Réflexions d'un Solitaire sur ce qui peut procurer le plus grand bien d'un Etat.* Se trouve à Paris, chez Pyre, rue S. Jacques. In-4°. Prix 12 s.

Ce Solitaire *monte sur le trône* pour attaquer de mauvais projets de finance; après avoir donné le sien, il *en descend.* Il nous paroît que les coups qu'il a portés avec son sceptre comme *Censeur*, ont dû le blesser comme *Auteur.* Des Sujets éclairés tireroient leurs remontrances de ses propres critiques. S'il est tranquille dans sa *solitude*, il ne faut pas l'y troubler.

3. *Mémoire sur la meilleure méthode d'extraire & de rafiner le salpêtre*, par M. Tronson du Coudray, Capitaine au Corps de l'Artillerie. A Upsal, & se trouve à Paris chez Ruault, rue de la Harpe. In-8°. Pr. 2 l. 8 s.

Ouvrage utile qui a mérité les éloges de l'Académie des Sciences, qui mérite l'attention du Ministere. Il est vraiment à desirer que M. du Coudray soit mis à portée de répéter en grand les expériences qu'il a faites. Lumineux dans sa théorie, habile dans ses procédés, scrupuleux dans ses observations, circonspect dans ses jugemens, l'Auteur est digne de toute la confiance du Gouvernement, si intéressé à ce qu'on corrige les défauts qui nuisent à la portée & surtout à la conservation de la poudre dont le salpêtre est l'ame.

4. *Mémoire sur la maniere dont on extrait en Corse le fer de la mine d'Elbe, d'où l'on déduit une comparaison de la méthode Catalane en général avec celle qui se pratique dans nos forges.* Par M. Tronson du Coudray, Cap. au Corps de l'Art., Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. A Upsal, & se trouve à Paris chez Ruault, rue de la Harpe. Prix broc. avec fig. 3 l.

M. du Coudray a pris la voie la plus sûre & la plus courte pour perfectionner les Arts, à sçavoir, la comparaison des méthodes des différens Artistes. C'est ainsi que l'on trouvera souvent bientôt ce qu'on auroit cherché peut-être long-tems en vain. Les Arts Européens sont par-tout les mêmes & par-tout différens, même fond d'industrie, différence dans les formes & les procédés. Le

résultat de la comparaison par expérience sera la meilleure de toutes les méthodes exercées. Le travail recommandable de M. D. C. sur différentes forges établit la supériorité de la méthode Catalane. Mais le même Art a fait de grands progrès dans les Etats du Nord; c'est donc une nouvelle comparaison à faire pour le porter au plus haut degré de perfection que la somme actuelle des connoissances acquises comporte.

5. *Recueil des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Ordonnances* &c. Année 1774. 1er. semestre. A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. In 4°.

Nous avons déjà fait sentir le prix de cette collection. Quiconque veut sçavoir ce qui intéresse en ce genre l'état du Citoyen, a toujours beaucoup à apprendre, comme il a toujours beaucoup à oublier ce qu'il sçait. On trouve chez le même Libraire les années 1771, 1772, 1773, 1774. Les souscriptions seront ouvertes pour 1775, au mois de Mars prochain au prix de 13 l. 10 s. pour les 2 volumes de chaque année, rendus francs de port par tout le Royaume.

Na. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, vient d'être autorisé par M. le Garde des Sceaux, à continuer l'*Abonnement des Edits & Arrêts* pour Paris & les Provinces, 30 *liv.* par année depuis 1772.

6. *Traité de la Culture du Figuier*, avec figures, par M. de la Brousse, Maire d'Aramond. Chez Valade, rue S. Jacques. Broc. in-12 de 83 p.

L'Auteur n'enseigne rien de nouveau, & ce qu'il enseigne n'est pas également praticable par-tout dans sa totalité : cependant c'est un bon Guide qu'on peut suivre avec assez de confiance, autant que les circonstances le permettent.

7. *Avis au Peuple sur les asphyxies ou morts apparentes & subites, contenant les moyens de les prévenir & d'y remédier.* Avec la description d'une nouvelle *boîte fumigative portative.* Publié par ordre du Gouvernement, par J. J. Gardane, Docteur-Régent de la Fac. de Méd. de Paris &c. &c. Chez Ruault, rue de la Harpe. *La boîte & le livre francs de port par tout le Royaume, 12 liv.*

Nous avons vu cette boîte, & les instrumens qu'elle contient: la boîte est d'un petit volume, les instrumens sont ingénieusement imaginés. On en trouve la figure à la fin du livre. L'ouvrage traite des différentes asphyxies selon leurs causes différentes; l'immersion dans l'eau, le froid excessif, les mofettes, le plomb ou l'exhalaison des fosses, l'excès de joie, de colere &c, l'étranglement, les chûtes violentes, l'apoplexie, &c. &c. &c. L'exemple accompagne partout l'instruction, toujours simple, claire, populaire. Cet *Avis* doit être dans les mains de tous les Citoyens; la boîte peut être entre les mains du plus grand nombre : il ne faut pas même être charitable, il suffit d'être prévoyant pour qu'on s'empresse à se munir de l'un & de l'autre. Ce n'est pas un titre léger à nos éloges & à nos hommages que d'avoir simplifié l'Art & facilité les moyens de rappeller à la vie des hommes autrefois victimes de l'ignorance plutôt que du mal même : nos Lecteurs préviennent les justes louanges que nous devons offrir à M. Gardane, au nom de l'humanité.

8. *Traité de la construction théorique & pratique du scaphandre ou du bateau de l'Homme, approuvé par l'Académie Royale des Sciences.* Par M. de la Chapelle, Censeur Royal, de l'Académie de Lyon, de celle de Rouen, & de la Société Royale de Londres. A Paris, chez Debure pere, Quai des Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur; chez l'Auteur, rue Sainte-Anne, au Bureau de la Loterie de l'Ecole Militaire, Butte S. Roch.

Ce Traité réunit tout ce que les Sçavans & les Ouvriers peuvent desirer sur la construction & les usages de cette utile & commode invention. M. l'A. de la C. a un titre incontestable à la reconnoissance publique. Des expériences publiques & multipliées n'ont laissé aucun doute sur la bonté de son scaphandre, composé de morceaux de liege assujettis dans un corselet de toile, & orné de divers accessoires qui lui donnent de nouveaux degrés d'utilité. L'Auteur avoue ceux qui sortiront des mains du sieur *Hirault, Tailleur, Quai des Augustins, à l'hôtel d'Auvergne.* Cet Artiste fait un scaphandre pour 75 l. Il faut s'y prendre de bonne heure, si l'on veut s'en pourvoir pour la belle saison & les voyages de mer.

9. *Le Secret des Secrets géométriques ou la Quadrature du Cercle & la Trisection de l'angle démontrées par des principes infaillibles (Invention recherchée depuis plus de trois mille ans), Ouvrage utile & nécessaire même dans l'Astronomie, la Géographie* &c. &c. &c, *& généralement tous les Arts de combinaison.* Par

P. Durvye ; Curé de Futelaye ; Diocese d'Evreux. A Evreux, chez la veuve Malassis. A Paris, chez Ruault. Pr. 36 s.

Les rivaux se multiplient aujourd'hui dans cette carriere où tant de personnages ont donné des scenes ridicules. M. Durvye s'y présente avec assurance, mais préparé à essuyer les injustices que souffrirent Colomb, traité de Visionnaire, Leibnitz privé de la gloire d'une belle découverte, Galilée emprisonné & *par grace* chassé de Rome, les Inventeurs de l'Imprimerie traités de Sorciers à Paris. Il se rappelle humblement que Ces Inventeurs n'étoient que de petits Particuliers ; que des Ecoliers donnerent l'idée des lunettes à longue vue, que des Bergers trouverent l'un le plâtre, l'autre l'aimant. *Ce ne sont pas les Sçavans*, dit il dans sa Préface, *qui sont la science ; mais la science fait les Sçavans*. A la fin de son Livre, il invoque en vers la *quadrature du cercle*.

Quadrature du cercle, ô quelle destinée !
On te réputa folle, avant que d'être née ;
Toi, la Mere des Arts....

Les trésors cachés sous le *rocher* de cette Mere des Arts sont tels que l'Art ne les trouve point & qu'on les trouve sans les chercher.

Qui les cherche est un fou, mais qui les trouve est sage.

Notre Sage invite la *quadrature du cercle* à éterniser le nom des *Sages de Cour* &c.

Mais dis, parlant de moi,
Que ma devise est Dieu, ma Patrie & mon Roi.

10. *Ebauche des principes sûrs pour estimer exactement le revenu net du Propriétaire des biens-fonds, & fixer ce que le Cultivateur peut & doit en donner de ferme ; ou la meilleure maniere de faire avec précision les calculs d'évaluation indispensables à tout Fermier qui passe le bail d'un fonds de terre qu'il entreprend d'exploiter, ou tout homme qui veut l'acheter dans les différens genres de culture.* Par M. Carpentier, connu par ses écrits analogues à l'Art de l'Expert Féodiste. A Paris, chez Edme, Libr., rue S. Jean-de-Beauvais.

Le *compte du Fermier & du Propriétaire* est un des premiers élémens de la science de l'administration publique comme de l'économie rurale. On ne sçauroit donc trop encourager les Citoyens heureusement placés pour faire ces calculs, à suivre l'exemple que M. Carpentier leur donne. Il est intéressant pour eux d'acquérir cette connoissance ; rien n'est plus intéressant pour l'Etat que de la répandre. Sans la vérification du revenu net, il est impossible que l'ordre prospere, s'établisse dans sa plénitude ; c'est à cela que tient la plus importante des réformes, celle qui assure toutes les autres & consommera la prospérité des Empires. M. C. ne porte pas ses vues si loin, mais son travail est analogue à cet objet. Après quelques idées générales, il présente des états des avances ou frais & des produits; états qu'on ne doit regarder que comme hypothétiques ; car il est évident que s'ils peuvent s'appliquer à tel lieu, ils ne conviennent point aux autres.

11. *Nouvelle Table des articles contenus dans les volumes de l'Académie Royale des Sciences de Paris, depuis 1666 jusqu'en 1770; dans ceux des Arts & Métiers publiés par cette Académie, & dans les collections Académiques.* Par M. l'Abbé Rozier, Chevalier de l'Eglise de Lyon &c. &c. &c. T. I. A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe.

Ce volume contient les trois premieres lettres de l'Alphabet. Quel tribut peut-on offrir à un Citoyen qui se dévoue au travail le plus pénible, le plus fastidieux & le plus ingrat pour mettre sous les yeux de chacun ce qu'on auroit été obligé de chercher laborieusement dans une espece de cahos ? Il falloit un zele infatigable pour soutenir cette tâche & une intelligence rare pour la remplir, comme fait M. l'A. Rozier. Autant qu'on est effrayé de l'entreprise, autant on est satisfait de l'exécution. Du reste le Public attendoit à bon droit de l'Auteur un Ouvrage qui ne lui laissât rien à desirer, tel que celui qui lui est offert. Tous ceux qui s'occupent des Sciences & des Arts utiles doivent s'empresser à l'acquérir, quoiqu'ils n'ayent pas les collections Académiques dont il présente la table : un coup d'œil leur apprendra quels volumes ils auront besoin de se procurer. Nous ne devons pas oublier dans cette annonce la partie typographique dont la beauté & la netteté ont surpassé les promesses de l'Auteur. L'addition de la *Table des Arts & Métiers*, & autres circonstances ont multiplié les frais & exigé une augmentation de volumes. On paye 12 l. en retirant le 1er ; on payera 12 liv. en retirant le 2e, le 15 Mars 1775 ; 6 liv. pour le 3e, le 15 Juin ; le 4e. gratis, le 15 Septembre. Comme les souscriptions ne couvrent

pas les dépenses, on a tiré, en outre, quelques exemplaires qui seront payés 48 l.

M. l'Abbé Rozier continue son *Journal de Physique* avec un succès toujours soutenu ou plutôt toujours croissant. Ce Journal est, sans contredit, un des meilleurs Recueils qu'on puisse se procurer sur la *Physique*, *l'Histoire Naturelle*, *les Arts*.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 21 Décembre 1774, au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 l. 10 s. à 27 l. *le septier*; *id.* nouveau, de 20 l. 5 s., 22 l. 15 s. à 26 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 23 à 26 liv.; le seigle, de 15 l. 5 s., 16 à 17 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 à 11 liv. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Décembre 1774, au Samedi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 à 17 liv. 5 *le septier*; *idem* à la Greve, de 15, 15 l. 10 s. à 16 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Décembre 1774, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Changes de Paris, *du 24 Décembre 1774.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 15 16^{d} à 31
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*.	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ ben.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 28 Décembre 1774.

	H	S	
Or de Portug. à . .	717	5	*marc.*
Du Mexique à . . .	713	4	
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	2	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	3	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1774.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 3 coup	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 3 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 2 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 2 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O.R. .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1774.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 11 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 17 Mars.*

L'Académie Royale des Sciences a donné les sujets des essais ruraux & économiques à faire pour obtenir, cette année, les Prix fondés par M. le Commandeur Sahlgreen, Directeur. Il y en aura un de 30 ducats pour le Regnicole ou l'Etranger qui, avant le 1 Juillet 1778, aura remis le plan, la description, le détail des avantages d'une nouvelle charue, la meilleure quant à sa forme, à ses proportions, à ses effets.

Afin d'empêcher que les rentes assignées aux Officiers sur des biens fonds n'occasionnent du relâchement dans la culture de ces biens, le Roi a renouvellé des Ordonnances qui tendent à prévenir ce relâchement par la surveillance, l'inspection & autres soins.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Mars.*

Dans les différens Etats de la Couronne réunis, le Danemarck, la Norwege, le Schleswig, le Holstein, Altona &c, il est né, l'année derniere, 61,135 personnes; il y en est mort 48,184; il y a eu 13,874 mariages. Cette liste ne donnera pas une grande idée de la population de tant de pays: combien de millions d'hommes il y manque!

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 22 Mars.*

La Société Electorale de Saxe vient de publier le résultat de son Assemblée générale tenue au mois d'Octobre dernier.

Pendant deux ans, elle a inutilement proposé au concours, l'amélioration de la culture du houblon dans la contrée de Zwickau, & un Mémoire complet sur la maniere de cultiver la vigne & de conserver les vins en Saxe. On diroit que quelque cause naturelle détourne de ces objets l'émulation.

Le Comité de Dresde s'est efforcé d'introduire aux environs de cette Ville, surtout à Zwickau, les instrumens Flamands pour la préparation du lin: les épreuves ont très-bien réussi. L'industrie abandonnée à elle même n'auroit peut être jamais essayé ce changement; il faut l'aider de l'instruction & de l'exemple.

Il a examiné la méthode que M. de Justi avoit proposée de faire bouillir la laine du pays dans une lessive de potasse pour la perfectionner; effets qu'elle ne produit pas. Ces jugemens désintéressés & fondés sur des épreuves, préviennent les inconvéniens & de la timidité & de la témérité à l'égard des méthodes nouvelles.

M. Henne a prouvé, par des essais heureux, que le mûrier peut se propager aisément par la transplantation des petites

branches les plus propres à la végétation.

On a produit une épreuve de verd-de-gris de Mrs. les freres Steiner ; elle a été trouvée d'une qualité peu inférieure à celle du meilleur verd-de-gris de France, outre qu'il y a un grand avantage sur le prix. Il y a déjà long-tems qu'on a prévu en France que ce Royaume ne conserveroit pas long-tems cette branche de commerce, à moins que la suppression des droits sur le cuivre, le vin, le verd-de-gris, ne mît le Fabricant en état de donner cette drogue à meilleur marché & avec plus de bénéfice. Depuis 1715, cette Fabrique y a prodigieusement baissé ; & la concurrence excitée en Allemagne & en Italie acheveroit de la ruiner, si elle n'est favorisée.

Le Comité de Meissen a rendu compte d'un Mémoire de M. Poerner, sur la réunion de la Chymie & de la Physique. L'Auteur traite du *plâtre* comme engrais : il pense, comme le Docteur Heyll, que le plâtre, si l'on n'entend par-là qu'une terre de chaux parfaitement saturée avec l'acide vitriolique, n'est nullement propre à engraisser la terre, & qu'il ne donne qu'un sable mort ; & qu'ainsi le prétendu plâtre auquel on a attribué de bons effets est non un vrai plâtre, mais un plâtre imparfait, formé de terre de chaux seulement imbibée d'acide vitriolique. Cette importante question demande des expériences nouvelles & sçavantes.

Le même Comité a examiné divers autres objets, l'effet d'une trop grande quantité de sel sur la santé des brebis, un remede proposé contre les maladies putrides de ces animaux, un moyen proposé pour détruire les chenilles des arbres &c. Dès que la Société publiera ses Mémoires, nous rendrons compte de ces divers articles.

Entre les modeles présentés, on a distingué le nouveau charriot du Paysan Suédois pour transporter de grosses pierres, & la poulie pour les enlever, ainsi qu'un digesteur économique de cuivre de M. Wilkens, un pressoir de M. Baermann... On a examiné différens essais de lin & de chanvre... Il a été aussi présenté divers Livres, entr'autres la *Réponse* de M. le Docteur Glaeser, aux objections contre son enduit pour préserver des incendies, l'*Histoire de l'Education des Abeilles* par M. le D. Krnnitz, la pépiniere sauvage de M. Harbke.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Mars.*

Les Marchands de Londres faisant le commerce de l'Amérique ont représenté au Roi, dans une Adresse, que si la pêche étoit interdite à la Nouvelle-Angleterre, les François ne manqueroient pas d'étendre la leur ; que quand ils ne trouveroient pas dans l'enceinte *invisible* marquée dans le Traité pour circonscrire leurs pêcheries, assez de poisson pour approvisionner les Marchés de l'Europe, ils sçauroient les franchir ; & qu'il en seroit du cours de ce commerce une fois changé, comme de celui d'une riviere qui s'est frayée de nouveaux canaux d'où tous les efforts humains ne peuvent la ramener.

Il y a un projet de mettre sur les terres d'Ecosse, jusqu'à présent légérement imposées, une taxe de 2 shillings par livre ; mais il ne pourra être agité dans la présente Séance du Parlement.

Le 22, l'Assemblée de la Compagnie des Indes débattit plusieurs articles intéressans, entr'autres celui des dépenses qu'elle a faites pour la prise de Manille & que le Gouvernement devoit lui rembourser. Le Ministere lui a déclaré qu'elle n'avoit plus rien à demander à cet égard & qu'elle étoit pleinement satisfaite. Cependant la Compagnie n'a reçu que 28,365 l. ; & elle reste encore en avance de plus de 139,000 l. Il a été résolu qu'on feroit de nouvelles représentations aux Lords de la Trésorerie, en lui administrant les preuves de la légitimité de sa demande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dol, *le 26 Mars.*

Le droit levé en Angleterre au profit des Pauvres & des Collecteurs, Distributeurs &c, est à juste titre regardé comme un impôt très-favorable à l'extension de la pauvreté. Il en est de même des deniers publics destinés à l'entretien des Maisons de force, nouvellement instituées en France, pour enchaîner & enterrer vifs des malheureux innocens dont les maux irrités & aggravés par leur union répandent la contagion dans

les Villes. Ces considérations justifient la répugnance que les Etats ont montrée à sacrifier cent mille livres pour la Maison des Pauvres établie dans la Capitale de la Province. Les mêmes secours appliqués à des travaux d'utilité publique procureroient & plus d'avantage & plus de satisfaction à ces infortunés, pendant qu'ils ouvriroient sans inconvéniens de nouvelles sources ou de nouveaux canaux d'abondance.

Des atteliers de charité dans chaque Paroisse n'exigeroient pas des fonds aussi considérables qu'on peut se l'imaginer. Les Fermiers & les grands Propriétaires occupent les Manœuvres une partie de l'année. Les Manœuvres de ce pays-ci ont tous de petites possessions, ils employent quelques journées à les cultiver pour leur compte : leurs femmes filent, & toute la Bretagne abonde en chanvre & en lin. Il n'y auroit donc pas beaucoup de tems à les salarier dans des atteliers utiles. Resteroient les Infirmes & les Paresseux. Quant à ces derniers, ils n'excitent pas une compassion vive, & il n'est pas juste que les abeilles travaillent pour les frélons. Les infirmes trouveront toujours des ressources dans la charité des hommes sensibles, à moins que des impôts excessifs n'ôtent l'aisance à ces derniers.

Que si l'on renferme les pauvres parce que le défaut d'ouvrage pendant une partie de l'année les réduit à la nécessité de mendier, il en résulte qu'on enleve à la terre des bras nécessaires, que l'on convertit en friches une quantité considérable de petits champs, & qu'on dévoue à la mendicité toutes ces familles qui subsistoient par le produit de ces champs & les salaires de leurs chefs ou de leurs membres enfermés pour cause de misere.

Résumons. Il n'est presque point de pauvres qui ne trouvent de l'emploi pendant une partie de l'année; donc en les emprisonnant vous renversez ou vous altérez les ouvrages auxquels ils étoient employés.

Dans des atteliers de campagne, vous n'auriez à les salarier que pendant un certain tems, & leurs travaux seroient productifs ou avantageux; donc il est contre l'ordre de les nourrir toute l'année sans travail ou pour prix de travaux stériles qui ôtent le pain à d'autres pauvres.

Ajoutez que le délit seul mérite une peine, & qu'une peine qui rejaillit sur le Public est un fléau.

DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, *le 27 Mars.*

La description de cette Ville insérée dans le N°. 22 de la Gazette, n'est pas assez exacte. Quoique de la Généralité de Berri, elle est de la Province de Nivernois : elle étoit autrefois de la Généralité d'Orléans. Elle est à 5 lieues de Nevers, à 18 d'Auxerre & dans son Diocese. L'Isle qui divise le pont que nous avons sur la Loire forme un Fauxbourg assez considérable. Située sur le penchant d'une montagne, la Ville est une espece d'amphitéâtre qui, découvert en entier de l'autre côté du pont, offre un spectacle très-agréable. Elle a trois Paroisses, une Election, une Justice seigneuriale dépendante du Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, un Grenier à Sel dépendant de la Recette d'Orléans.

Ainsi donc cette Ville appartient à différens titres au Berri, au Nivernois, à la Bourgogne, à l'Orléanois &c. Ainsi donc elle ressortit à une foule de Jurisdictions qui se croisent & la morcellent en quelque sorte. Ainsi donc les Habitans sont en quelque maniere obligés de se multiplier pour pourvoir à leurs différens intérêts. Combien ce partage est nuisible ! Combien l'Etat doit en souffrir ! Combien cet édifice ou plutôt cet assemblage monstrueux est contraire aux regles primitives de l'Architecture civile ou, pour mieux dire, sociale !

Notre principal commerce consiste en fer & aciers. Il y a nombre de forges & de fourneaux dans nos environs. Ces objets donnent la plus grande partie du revenu du Prieuré seigneurial, affermé plus de quarante mille livres.

Le bled a valu, le 24, jour de Foire, jusqu'à 4 l. le boiss. pesant 40 livres : mais sur la fin du Marché, il a baissé de plus de 5 s. : il en est resté une grande quantité.

Effet remarquable à l'Arrêt du 13 Septembre dernier. Avant cette époque mémorable, lorsque le bled valoit 4 l. le boisseau, le Peuple étoit dans l'alarme, il recouroit à la Police : la Police prenoit les armes & forçoit les Particuliers à vendre à la taxe fixée selon son bon plaisir : l'alarme augmentée par ces opérations mêmes, appelloit la disette. Aujourd'hui tout est aussi tranquille que si le bled ne valoit que 30 sous. L'inquiétude turbulente du Peuple fut presque

toujours inſpirée, ſoufflée, ſuggérée. Les femmes qui vont au Marché, la pierre au poing, en diſant *je nous révoltons*, ne ſçavent pas ce qu'on leur fait faire.

Les choſes ſuivent ici le cours naturel qui balance & aſſortit tous les intérêts. La main d'œuvre eſt augmentée. Les cordes à charbon, matiere dont il ſe fait une grande conſommation dans nos forges & fourneaux ne coûtoient que 6 ou 7 ſous de coupage & un ſou de levage : aujourd'hui le coupage ſe paye 6 ſous, le levage 9 l. le cent... Les denrées communes que fournit la campagne, augmentent auſſi à proportion du prix de la premiere des ſubſiſtances : le beurre, les œufs, la volaille ſont à plus hauts prix. Comme tout tend à prendre le même niveau, perſonne ne ſouffre ; en général le commerce paroît ſe ranimer.

Les fers dont il ſe fait un tranſport conſidérable par la Loire, valent aujourd'hui 160 à 170 l., le millier.

Un Apothicaire de cette Ville croit avoir dans ſon jardin le *ricinus communis* : il dit que c'eſt une eſpece de *palma chriſti*, & qu'il ne chaſſe point les taupes, comme on l'a annoncé, puiſqu'il y en a dans le même jardin.

D'ARRAS, *le 27 Mars.*

Le tems eſt devenu, depuis quelques jours, très-fâcheux en Artois. La pluie, la gelée, le vent, la neige & la grêle qui ſe ſuccedent font beaucoup craindre pour les fruits à noyau qui ſont fort avancés, cette année : la plûpart ſe trouvent en pleine floraiſon.

DE POITIERS, *le 30 Mars.*

La maladie des bêtes à corne ayant pénétré, malgré les précautions qu'on a priſes dans les Provinces de Périgord & de Saintonges, voiſines de cette Généralité, M. l'Intendant, ſuivant l'eſprit des Arrêts du Conſeil, a défendu, par une Ordonnance 1°. de conduire ſans permiſſion, dans le Périgord & dans les Généralités de Limoges & la Rochelle, les beſtiaux des lieux ſitués dans le reſſort des Subdélégations de Rochechouart, S. Laurent-de-Céris, Confolens, l'Iſle-Jourdain, Civray, Chef-Boutonne, Melle, Aunay & Nyort : 2°. d'introduire dans la Généralité des bêtes à cornes du Périgord & des Généralités de Limoges & de la Rochelle : 3°. de donner retraite dans les Cabarets aux Conducteurs des beſtiaux venant deſdites Provinces : 4° de tenir les Foires accoutumées dans les lieux ſuſnommés & dans l'étendue de quatre lieues de limites de ces mêmes Provinces, en permettant néanmoins les ventes de Pariculier à Particulier avec certaines formalités : 5°. d'aller acheter des cuirs cruds ou ſalés dans les Provinces ſuſnommées : 6°. d'acheter des beſtiaux ſuſpects, dans quelque lieu que ce ſoit &c. Il eſt ordonné aux Habitans, dès qu'ils appercevront dans leurs beſtiaux quelque ſigne de maladie, d'en donner avis aux Prépoſés ; & en cas que la maladie ſe déclare, il eſt défendu de laiſſer aller le bétail aux pâturages, de les mener aux Foires, d'entretenir des communications ſur les lieux & avec les autres Paroiſſes.

Une ſeconde Ordonnance étend les diſpoſitions de la précédente ſur les Subdélégations de Montmorillon, Fontenay-le-Comte, & Luçon. Il eſt au ſurplus défendu de débarquer ou faire débarquer &c. aucuns cuirs dans les Ports ou ſur les côtes de la Généralité, de quelques lieux qu'ils puiſſent venir.

DE ROUEN, *le 3 Avril.*

Une Compagnie ſolidaire de Négocians vient d'établir à Dieppe une Chambre d'Aſſurance. Elle aſſurera aux mêmes prix, clauſes & conditions que celle de Rouen.

Le navire, l'*Eſpérance*, du port de 280 tonneaux, fin voilier, commode pour les Paſſagers, eſt actuellement dans le baſſin du Havre en armement pour la Martinique : il prendra des marchandiſes à fret &c, & partira du 15 au 20 Avril. Il faut s'adreſſer à Mrs. *Leclerc & Levaſſeur, au Havre ;* à Mrs. *L. Meſſier & Neveux, Négocians, rue S. Germain-l'Auxerrois, à Paris &c.*

Un Indienniſte de notre Ville, fabrique, au moyen d'une invention particuliere & ingénieuſe, une grande quantité d'huile de vitriol, ſans incommoder ſes voiſins : il travaille à éviter, dans cette fabrication, juſqu'à la plus petite perte des vapeurs. Il y a déjà pluſieurs mois qu'il a préſenté ſur ce ſujet une Requête à notre Chambre de Commerce, en offrant de lui montrer ſes procédés. Il eſpere que la Chambre daignera s'en occuper un jour.

Le tableau des effets du droit sur les cuirs tannés ou apprêtés & de sa régie, présenté en dernier lieu dans la *Gazette d'Agriculture*, tout effrayant qu'il est, n'a nullement paru chargé dans ce pays. Cette Fabrique en a tant souffert qu'il ne reste dans la Tannerie que les personnes qui, dépourvues de toute autre ressource, inhabiles à tout autre métier, sont contraintes, par la nécessité, de chercher leur vie sur les bords glissans du précipice. Notre Province, jadis si renommée par ses Tanneries de Rouen, Ponteaudemer, Saint Saens, Neufchatel, Ivry, Caudebec, Argenton &c. dont les ventes se faisoient principalement aux Foires de Caën & de Guibray, voit chaque jour décroître ce genre d'industrie & de commerce. La plus grande partie de ses Tanneries est entiérement détruite : les atteliers changent de destination, à l'extinction des chefs de famille que personne n'ose remplacer. Encore un peu de tems, & nous serions réduits à tirer de l'Etranger une marchandise que nous étions en possession de lui vendre, si la sagesse politique n'y mettoit ordre ; & nous aurions perdu, en très peu d'années, avec cette branche d'industrie précieuse, un des plus puissans soutiens de notre Agriculture.

Quelques Tanneurs se sont imaginé, aux traitemens qu'ils essuyent, que l'objet de la régie actuelle étoit de conduire le commerce des cuirs à une Ferme pareille à celles du sel & du tabac. Cette idée effrayante a été confirmée par l'érection des Tanneries de Saint-Germain-en-Laye & autres lieux : la crainte l'a bientôt adoptée ; elle a nourri la crainte : découragement extrême, abattement profond. C'est ainsi que dans le malheur, les esprits s'abandonnent aux conjectures accablantes que la plus vaine apparence peut faire naitre. Au lieu de ces terreurs chimériques, les Tanneurs n'ont aujourd'hui que des espérances consolantes à concevoir : il faut les désabuser & les rassurer pour ranimer leur courage qui sera récompensé. La rigueur de la perception a été l'effet d'un zele mal entendu qui, pour augmenter le produit, a épuisé la source.

Il existe actuellement un procès entre un de nos Négocians & la Régie. Le premier demande la restitution d'un droit de six livres par cuir perçu sur une partie de cuirs secs en poil de Buenos Ayres qu'il a fait sortir du Royaume. On lui oppose un Arrêt du Conseil qui n'est point connu, & il y en a beaucoup de ce genre dans certains dépôts. Cet Arrêt, pour conserver l'abondance dans le Royaume, a imposé un droit de 6 liv. sur chaque cuir vert qui seroit exporté. Il n'est pas clair qu'un droit imposé sur *l'exportation des cuirs* le soit sur la *réexportation des cuirs étrangers* : il est assez clair que le dessein *de conserver l'abondance dans le Royaume* seroit contrarié par un droit qui *repousseroit les cuirs du dehors* : enfin il est très-clair que des *cuirs secs* ne sont pas des *cuirs verds*. L'Arrêt n'a donc ni pu dans ses vues ni voulu dans ses énonciations assujettir au droit les cuirs secs étrangers réexportés. Ce ne seroit donc encore que par *extension*, par une de ces *extensions* si étranges & si communes, si abusives & si accréditées, si incroyables & si familieres, qu'il pourroit être appliqué au cas présent. On suppose qu'il n'y a point d'autre titre de perception.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette sur les vignes.

Les objets utiles doivent, Monsieur, occuper les bons Citoyens, & parmi les objets utiles, l'Agriculture tient sans doute un des des premiers rangs. Vous consacrez vos travaux à faire circuler chez nous & chez l'Etranger les découvertes qu'on fait dans ce grand Art & qui méritent d'être recueillies ; c'est un service que vous rendez à l'humanité. Nous en sentons le prix, nous, Habitans des Provinces, beaucoup mieux qu'on ne le sent ou qu'on ne paroit le sentir dans la Capitale. Nous laissons volontiers aux autres le plaisir de pénétrer dans les mysteres des Cours, de balancer les intérêts des Etats, de suivre, ce qu'on appelle les grands événemens ; pour nous, plus simples dans nos mœurs, plus bornés dans nos vues, nous cultivons nos champs, & nous recherchons, nous estimons, nous aimons les personnes qui nous apprennent à les mieux cultiver.

Comme votre but, Monsieur, est d'embrasser toutes les branches d'Agriculture, & que vous ne rejettez pas les Mémoires des personnes qui ont fait des observations par-

ticulieres & qui correſpondent à nos vues ; j'ai cru ne devoir pas héſiter à vous faire part d'une expérience dont je puis conſtater le ſuccès & qui mérite d'être connue.

La Province où j'habite eſt, comme on le ſçait, toute remplie de vignobles qui fourniſſent des vins exquis à toute la France, & même à toute l'Europe.

Le Comté de Bar-ſur-Seine qui en dépend, produit des vins d'une qualité inférieure à ceux de la Haute-Bourgogne, mais ils ſont aſſez bons pour être regardés comme des vins d'ordinaire qu'on peut boire dans les maiſons le mieux montées. Ce Comté n'a d'autre reſſource, à le bien prendre, que la culture des vignes. C'eſt-là toute ſa richeſſe ; la petite quantité de terres labourables, de prés & de pâturages qu'on y trouve, ne mérite pas qu'on en faſſe mention. Ce canton eſt peuplé ; les Habitans, pour ſubſiſter, s'adonnent à la culture des vignes ; les montagnes dont nous ſommes environnés, & la nature du terrein, les forcent à ſe tourner vers cette branche d'Agriculture, attendu qu'elle leur rapporte davantage. La vigne fixe donc leur attention, ils lui donnent leurs ſoins, & je puis dire qu'ils n'épargnent rien pour rendre leurs travaux fructueux. J'ai ſuivi, Monſieur, pendant long-tems les opérations de nos Vignerons les plus intelligens & les plus appliqués ; j'ai fait moi-même des obſervations, des expériences, & j'en ai rédigé avec exactitude le réſultat. En travaillant ſur ce fonds, j'ai compoſé un Mémoire détaillé ſur la culture de la vigne ; je me propoſe de vous l'envoyer inceſſamment.

Avant que de remplir mon engagement, je rendrai peut-être ſervice aux Cultivateurs en leur fourniſſant quelques détails ſur un fléau qui, pendant pluſieurs années conſécutives, a déſolé & ruiné les Vignerons & les Propriétaires des vignes de ce canton. Je parle d'un inſecte qui fait d'horribles dégâts & prive non-ſeulement de la récolte actuelle, mais retarde & diminue celle des trois ou quatre années ſuivantes. Cet inſecte eſt un ver qui nait & croît avec le bourgeon, dévore le fruit, endommage le cep, de ſorte qu'on eſt ſouvent obligé de le couper par le pied, pour qu'il puiſſe repouſſer & donner des eſpérances tardives.

J'ai tâché de découvrir la nature de ces inſectes deſtructeurs, j'en ai détaché des vignes, & je les ai nourris & élevés dans mon cabinet. Ils ſont ovipares & à peu près de la même eſpece que les vers à ſoie ; ils acquierent pourtant moins de corps & de groſſeur. Ils ont comme ceux-ci la peau liſſe & d'un verd pâle, mais ils ſont plus vifs. Les métamorphoſes qu'éprouvent les vers à ſoie, les vers dont je parle les éprouvent également ; ils ſe renferment dans une petite coque tiſſue d'une eſpece de ſoie très-groſſiere, en très-petite quantité, & dont il ne paroît pas qu'on puiſſe tirer aucun parti. Après avoir reſté dans cet état de chryſalide, ils ſortent de leurs coques & ſe transforment en petits papillons d'une couleur d'ardoiſe rembrunie ; c'eſt alors qu'ils préparent leurs ravages dans les vignes, pour l'année ſuivante ; ils y dépoſent leurs œufs preſqu'imperceptibles & d'une couleur brune ; ils s'attachent principalement aux ceps, & appliquent leurs œufs ſur les bourgeons qui doivent ſervir de nourriture aux vers, lorſqu'ils ſeront éclos.

C'eſt ordinairement au mois d'Août que les papillons, multipliés preſqu'à l'infini, parcourent les vignes. Il n'eſt preſque pas poſſible de les atteindre, parce qu'ils ſont petits, vifs, agiles & ne ſe laiſſent pas approcher. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ne quittent pas le canton, ou pour mieux dire la vigne où ils ſont nés. J'ai vu deux vignes ſéparées ſeulement par un foſſé, dans l'une deſquelles ces inſectes n'entroient pas, tandis qu'ils dévaſtoient l'autre.

Après avoir fait ces obſervations, j'ai cherché quelque moyen propre à détruire ces inſectes avant ou après leur naiſſance ; j'en ai trouvé un qui m'a parfaitement réuſſi. J'en fis l'épreuve en 1770 dans une de mes vignes ; les inſectes n'y parurent pas, & ma vigne fut entiérement à couvert de leurs ravages.

Le mal eſt grand, & le remede, tout infaillible qu'il eſt, n'exige ni beaucoup de frais ni beaucoup de peine. C'eſt un liquide compoſé dont il faut mouiller légérement, avec un pinceau, des plumes ou quelqu'autre choſe de cette nature, les bourgeons des vignes, lorſqu'elles ſont taillées ; mais il faut attendre, pour faire cette opération, que le bourgeon ſoit prêt à s'ouvrir, parce qu'alors l'inſecte eſt ou éclos ou ſur le point d'éclore. Cette compoſition a tout l'effet qu'on peut deſirer ; elle détruit entiérement

les vers qui sont nés & brûle le germe des œufs, sans nuire aux bourgeons. Quatre personnes peuvent, dans un jour, parcourir un arpent de vigne & faire l'opération sur tous les ceps.

Ce mêlange a encore une vertu que je ne m'attendois pas de lui trouver, c'est que les gouttes qui tombent sur la terre, lorsqu'on mouille les bourgeons, lui servent d'engrais & l'impregnent de sels très favorables à la végétation. Une de mes vignes, où l'on avoit fait l'opération que j'ai détaillée, m'a rendu l'année derniere, au-delà de mes espérances, & beaucoup plus que les autres vignes où l'opération n'avoit pas été faite.

Voici en quoi consiste cette composition. Prenez de l'eau de lessive & remplissez-en un sceau de grandeur ordinaire; mettez dans cette eau une livre de suie de cheminée tamisée; ajoutez-y une demi-livre de savon gras: pour qu'elle ait encore plus d'effet, vous y mêlerez un quarteron de fleur de soufre.

Vous communiquerez, Monsieur, si vous le jugez à propos, cette recette au Public. J'ai l'honneur d'être &c. A Bar-sur-Seine, le 6 Janvier 1775. *Signé*, ROUGET, *Avocat, Maître-Particulier des Eaux & Forêts de Bar-sur-Seine, & ancien Elu du Tiers-Etat des Etats Généraux de la Province de Bourgogne.*

II.

Instructions sur la culture du seigle-buisson.

Nous devons ces instructions à un Econome Silésien qui a communiqué le résultat de ses essais à la Société Patriotique de Silésie. Voici la traduction de la Lettre où ce Cultivateur éclairé détaille ses procédés pour la culture du *seigle-buisson*.

» Les Cultivateurs, dit-il, ne s'accordent » pas sur la quantité de semence qu'on doit » employer dans la culture du seigle-buisson; » les uns donnent pour regle d'en semer sur » un champ la moitié moins qu'on ne semeroit du seigle ordinaire, dans la même » étendue de terrein; les autres diminuent » encore cette proportion & veulent qu'on la » réduise au tiers de la quantité de semence qu'exige le seigle commun. Quoiqu'il » en soit, ils conviennent tous ou presque » tous que malgré cette épargne de semence, le seigle-buisson rapporte beaucoup » plus que l'autre ne produit. J'ai voulu m'en » instruire par ma propre expérience. Voici » la marche que j'ai suivie. En 1773, je choisis pour la culture du seigle-buisson un » champ dont le sol ne différoit pas de celui » de mes autres champs, & qui avoit été » amendé de la même façon. Je divisai ce » terrein en huit couches de la même longueur & de la même largeur. Cette opération se fit lorsqu'on labouroit. Au mois » d'Octobre, un de mes Paysans sema 8 metzes de seigle ordinaire dans quatre de ces » planches, & 4 metzes de seigle-buisson dans » les quatre autres. Je présidai à ces deux » opérations qui furent faites le même jour. » Après cela, on passa la herse sur le terrein » ensemencé. Les deux especes de seigle leverent très-bien; mais comme on avoit semé le double de seigle commun, celui-ci, » dès l'hiver, couvrit beaucoup mieux le » champ. Cette différence continua jusqu'au » printems; alors elle disparut parce que les » tiges de l'autre seigle commencerent à se » former en buisson. On voyoit croître ce » dernier presqu'à vue d'œil, & ses progrès » étoient si rapides que ceux du seigle commun n'en approchoient pas. Ces belles apparences ne m'en imposerent pas, & j'attendis la récolte avant que de rien décider. » Pour être plus sûr du résultat de mon essai, » je voulus être présent lorsqu'on moissonna, » battit & nettoya le produit des deux seigles. » Malgré la prévention de plusieurs Agronomes, l'expérience a décidé la question » en faveur du seigle commun. Quand on a » des faits devant soi, il n'est pas difficile de » prononcer. Le seigle-buisson m'a rendu 12 » metzes de grains & 3 bottes de paille de » moins que je n'ai retiré du seigle commun. » Comme j'avois épargné 4 metzes sur la » semence du premier, il résulte que son » produit est moindre seulement de huit » metzes ».

La Société Patriotique, avant que de se déclarer pour ou contre sur un point où les opinions des Agronomes sont partagées, voudroit qu'on donnât une description exacte du seigle-buisson, qu'on en marquât distinctement les qualités & les propriétés, & qu'on n'omît rien de ce qui peut faire connoître parfaitement cette plante.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1er. Avril 1775, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la

Halle de 22, 25 liv. 10 ſ. à 29 l. *le ſeptier*; le ſeigle, de 17, 18 à 19 liv.; l'orge, de 13 l. 5 ſ., 14 liv. 10 ſ. à 15 liv. Le froment à la Grève, de 28 à 29 livres; le ſeigle, de 16 à 17 livres; l'orge, de 14 à 15 livres auſſi *le ſeptier*.

Du Samedi 1 Avril 1775, au Mercredi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 ſ., 16 à 18 l.; *idem* à la Greve, de 14 l. 10 ſ., 15 à 16 l. *le ſeptier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 8 Avril 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 27 à 28 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, au 8 Avril 1775.

	H	S	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712	3	marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717	12	marc.
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . .			once.
31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	11	once.
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			marc.
gr. à	51	16	marc.
Piaſtres à	48	18	marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 8 *Avril* 1775

Amſterdam	55 ½ à ¼
Londres	31 ½
Hambourg	181 ¼ à ½
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ¾ à 94
Lyon *Pâques*	¾ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi* 6.	*Vendredi* 7.	*Samedi* 8.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1887 ½ 85 87 ½	1887 ½ 90 92 ½ 95 (92 ½	1892 ½ . . .
D°. 16/25es . . .	1215	1215 . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	242	. . . . .	242 . . . .
D°. 25es. . .	77	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	402	402. . . . .
Reſcriptions . .	8 ½ 8 ¼ . . .	8 ½ 8 ¼ 8 . .	8 8 ¼. . . .
Bil. des Fermes.	2	2	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Lundi 27 Mars.

Meſſieurs

Maſſon..... pp^lles. C.
Viageres..... C.

Du Mardi 28.

Deſplaces... pp^lles C.
Viageres.... A.
Marſollier... v^res. C.

Du Mercredi 29.

Defrance... pp^lles. B.
Viageres.... C.
Tontine..... D.

Du Jeudi 30.

Nau..... pp^lles. J.
Viageres..... L.
Tontine..... L.

Suite du Jeudi 30.

Meſſieurs

Deſchapelles. v^res. E
Perpétuelles. E.
De S. Janvier. v^res. J.
Tontine..... J.

Du Vendredi 31.

Boſcheron.. pp^lles. B.
Viageres.... A.
Peinchein.. pp^lles. F.
Viageres.... F.
Tontine..... F.
Rouillard..... v^res. E.
Tontine..... E.
Perpétuelles. E.
Lempereur. pp^lles. C.
Viageres..... B.
Patu.... Viageres. E.

Du Samedi 1 Avril.

Meſſieurs

Caron. ..... v^res. C.
Goſſey..... pp^lles. C.
Viageres.... C.
Clouet..... pp^lles. J.
Viageres.... J.
Tontine..... J.
Delarue..... pp^lles. F.
Viageres.... F.
Tontine..... F.
Lenoir..... pp^lles. C.
Viageres.... C.
.....
.....
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 21 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 23 Septembre.*

L'Automne eſt d'une beauté ſinguliere : des arbres fruitiers ont fleuri de nouveau, ce qui n'eſt pas d'un heureux préſage pour la récolte de l'année prochaine. L'épizootie s'eſt de nouveau manifeſtée ſur les bêtes à cornes dans nos environs ; il paroît même qu'elle attaque les chevaux... La levée des impôts n'offre encore dans pluſieurs Palatinats qu'efforts & réſiſtance. La ſituation de ceux de Braclaw, Kion & autres eſt préſentée ſous des couleurs ſi triſtes dans un Mémoire adreſſé au Conſeil Permanent qu'elle ſemble ne laiſſer aucune reſſource. De tous côtés, on ne fouille que dans des ruines. Il n'y a que de très-foibles ſecours à attendre du Clergé.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 29 Septembre.*

Les environs du Danube ſont depuis quelque tems ravagés par une ſorte de vers, nommée dans le pays *kachel.* On ne ſçait comment arrêter ce fléau.

ALLEMAGNE.

DE SCHLESWIG, *le 4 Octobre.*

Nous voyons la nature encourager la juſtice & la bienfaiſance envers le Cultivateur par les amples récompenſes qu'elle prodigue au petit nombre de ceux qui exercent ces vertus. Ceux qui rendent à leurs Vaſſaux l'aiſance & la liberté deviennent bientôt plus riches & plus puiſſans ; & après avoir paru faire de grands ſacrifices, ils ſemblent bientôt n'avoir travaillé que pour eux-mêmes. Un Seigneur du Holſtein vient encore d'éprouver les heureux effets de cette belle loi de l'ordre naturel. Agriculteur par goût & par raiſon, il avoit appris, en vivant avec ſes Payſans, à quelle diſtance l'eſclave eſt de l'homme libre pour l'intelligence, le zele, le travail, la fidélité &c ; & en conſéquence il les avoit affranchis. En moins de cinq ans, il a gagné par la ſuppreſſion des corvées autant que la plûpart de ſes pareils croiroient perdre en l'imitant. Depuis ce tems, avec des bras libres & ſalariés, il a deſſéché des marais, applani des aſpérités, planté une grande quantité d'arbres ; & il n'a pas attendu le plein rapport de ces entrepriſes, pour prouver à ſes voiſins, par la balance de leurs dépenſes & de leurs récoltes reſpectives, que la terre ſe chargeoit de la reconnoiſſance ou de la vengeance de ceux qui la cultivent.

DE VIENNE, *le 4 Octobre.*

Il eſt toujours quelques malheureux qui tentent de défendre leur exiſtence contre les inſtitutions prohibitives & fiſcales. Quelquefois les Privilégiés ont intérêt à les multiplier : l'art eſt facile, ils n'ont qu'à paroître ſe relâcher de leur vigilance & de leur ſévérité ordinaire : la contravention, plus

heureuſe, devient plus hardie & plus commune; & alors recherches, confiſcations, amendes &c. La Ferme du Tabac vient de recueillir ici de cette maniere une bonne proviſion: elle a ordonné tout d'un coup des viſites très rigoureuſes; & ſes Agens ont trouvé beaucoup de contrebande. Les Pourvoyeurs ſecrets n'ont heureuſement perdu que leur marchandiſe; on leur a laiſſé la liberté.

DE LEIPSICK, *le 5 Octobre.*

Nous ne dirons pas que l'on bâtit beaucoup dans les Villes de cet Electorat parce qu'il y a trop d'inconvéniens & de riſques à cultiver; mais il eſt vrai qu'on y bâtit beaucoup. Comme l'économie des bâtimens n'eſt pas indifférente pour la ſanté & pour la ſûreté, le Gouvernement a cru devoir intervenir dans ces travaux par une Ordonnance qui peut renfermer des inſtructions utiles, & procurer des ſoins lucratifs. A ces vues de Police, le Fiſc a réuni les ſiennes. Il eſt enjoint à chaque Propriétaire de maiſon de déclarer le tems où il a bâti ou acheté, le prix de l'achat ou du loyer, la nature ou la deſtination de ſon bâtiment &c. &c., le tout pour juger de la taxe que doit payer la maſſe ſtérile de pierre, de mortier, de boue, de bois, ſuivant l'uſage qu'on en fait, les débouchés qu'elle donne &c. Ce travail pourroit bien occuper un grand Bureau & former un bon département où il y auroit beaucoup d'emplois à donner & de l'argent à gagner. La connoiſſance du loyer, ou l'eſtimation auroit été ſuffiſante pour placer un faux impôt, mais l'opération auroit peut-être été trop ſimple pour la Finance.

M. Lueder vient de publier des tables ſur leſquelles il a marqué en dix colonnes les noms vulgaires & latins des plantes & des ſemences, leur durée, le tems de ſemer & de planter, les qualités du ſol propre à chaque eſpece, les diſtances à laiſſer entre les plants ou les graines, les profondeurs auxquelles elles doivent être enterrées, la maniere & le tems de les tranſplanter &c. En huit pages ſe trouvent réunies toutes ces indications pour cent dix ſortes de plantes ou de ſemences, la plûpart potageres. Ces tables ſont ſi commodes, qu'on ne ſçauroit trop recommander de les multiplier & de les répandre.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 21 Septembre.*

Afin de pourvoir aux beſoins à venir ou aux diſettes poſſibles, il a été ordonné aux Propriétaires de grains d'en dépoſer une certaine quantité dans des magaſins publics, pendant qu'on a tenu les Ports bien fermés. Il y a une autre maniere de conſerver les bleds pour l'approviſionnement futur, c'eſt de les vendre & de ſemer avec l'argent qu'on en tire pour que la terre les rende frais, ſains & multipliés d'un à cinq & dix &c.

DE FLORENCE, *le 28 Septembre.*

Le prix de la ſoie ſe ſoutient à Livourne; il ſe ſoutient ſur-tout par l'extraction conſidérable qui s'en fait pour l'Etranger particuliérement pour l'Angleterre. Quelques perſonnes s'en plaignent, & s'en plaindront juſqu'à ce qu'elles ayent conçu, s'il eſt poſſible, que de bonnes ventes donnent beaucoup d'argent, de reſſources, de moyens de ſalarier le travail & d'améliorer la culture.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 10 Octobre.*

On écrit d'Edimbourg que certains arbres d'un jardin bien tenu, après avoir beaucoup produit, ont nouvellement pouſſé, non-ſeulement des fleurs, mais encore des fruits qui ſont déjà tout formés. On a arraché, dans ce même jardin, un pied de rhubarbe qui, nettoyé, a peſé trois ſtones (il y a des ſtones de 5, de 8, de 12 l. &c.): il étoit en terre depuis ſept ans.

Les friches ont ici des Défenſeurs comme en ont partout les mauvais impôts qui les conſervent & étendent. Leur apologie ſe réduit à dire que là il s'éleve du gibier & des bêtes fauves, ici un bétail chétif & des pauvres en grand nombre. Ainſi raiſonnent les Sauvages. Quant à ceux de nos Citoyens qui connoiſſent les campagnes, ils remarquent que les deux cens mille acres de landes qu'on trouve hors des murs de Londres ſur un eſpace de trente milles, feroient ſubſiſter quatre mille familles, à ſix acres par feu; que pluſieurs Paroiſſes qui ont juſqu'à mille acres de communes, en retire-

roient par la culture depuis cinq cens jusqu'à mille livres st. de revenu qui soudoyeroit & nourriroit beaucoup d'indigens tant dans les Viles que dans les campagnes; que les deux tiers au moins de ces communes sont de bonnes terres propres à enrichir des Enrrepreneurs intelligens & leurs cantons; que partout où on en fait le partage, comme dans le pays de Norfolck où de grands défrichemens ont été entrepris, les Seigneurs, les Vassaux, tout le monde en a retiré de grands avantages; que les cantons où il y a le plus de communes, sont précisément ceux où il y a le plus de pauvres & où la taxe des pauvres &c. Il s'agit de trouver des avances, mais en voilà: dès qu'on a de quoi nourrir des pauvres oisifs, on a de quoi salarier des Paysans laborieux.

Il n'est question que d'adresses de Marchands, de Corporations, de Communautés contre ou pour les Américains. L'esprit de parti & le jeu de la suggestion se manifestent clairement dans ce conflit, sur tout par les faits contradictoires sur lesquels les uns & les autres se fondent. Deux Requêtes dressées dans la même Ville annoncent, l'une les progrès, l'autre la décadence du commerce & de l'industrie. Laissons donc les faits ou plutôt les témoignages, & demandons aux premiers comment la suppression de la principale branche de notre commerce, d'une branche entrelacée avec toutes les branches principales, peut elle faire fleurir notre commerce.

A la Jamaique, la nécessité, à ce qu'on assure, a aiguisé l'industrie: les Colons, privés des secours du continent, ont cultivé beaucoup de grains & autres denrées qu'ils en tiroient avant les troubles. La position de la Métropole n'est pas si heureuse, nous ne voyons pas les esprits & l'argent se tourner vers l'Agriculture, & notre débouché principal est fermé. Nous apprennons de la Caroline que la récolte de l'indigo a dû être très précoce & très-abondante; mais qu'il n'en sera point exporté, non-plus que des autres productions de la Province, excepté une partie de riz.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Haute-Auvergne, *le 8 Octobre.*

» Les haras de la Haute-Auvergne étoient » totalement abâtardis & presqu'entiérement » détruits à la paix de 1762.

» Une des principales causes de leur dé» cadence ou ruine, c'étoit le mauvais choix » des étalons. Le Gouvernement ne contri» buoit point à leur achat; les Particuliers » qui en étoient chargés n'y mettoient pas » plus de quinze louis; on ne voyoit que des » étalons communs & tarés pour la plûpart.

» L'usage où sont nos Paysans d'aller tra» vailler aux chauderons dans la Bretagne » & le Poitou, & de revenir sur des jumens » chétives qu'ils vendoient en arrivant dans » leurs cantons, introduisoit, chaque an» née, un nombre considérable de pouli» nieres mal conformées, avec des têtes ef» froyables, de vilaines jambes, des pieds » mauvais; ce qui corrompoit toujours de » plus en plus la race du pays.

» La misere & la suppression, arrivée pen» dant la derniere guerre, de la gratifica» tion de 20 à 30 l. que le Roi avoit accor» dée aux 60 ou 80 jumens les plus distin» guées du pays, avoient fait vendre le peu » de belles poulinieres qu'on y voyoit en» core.

» Enfin la difficulté de débiter des pro» ductions médiocres avoit dégoûté les Pro» priétaires & les Fermiers de l'éducation » des chevaux.

» M. le Marquis de Tourdonet, chargé » de la direction des haras des Généralités » de Riom & de Limoges, après la guerre, » a remédié aux principaux inconvéniens » qui avoient causé la dégradation des ha» ras & de l'espece. A sa premiere tournée, » il ne trouva dans les trois Elections de la » Haute Auvergne qu'environ 600 jumens » saillies par les étalons royaux, presque » toutes mauvaises ou tarées. A sa derniere » inspection de 1775, on lui en a présenté » environ trois mille. Six Régimens de » Dragons ou de Houzards ont fait, cette » même année, leur remonte dans cette » contrée; & l'on peut assurer que ses haras » promettent un accroissement considérable.

» Les premiers moyens dont M. le M. de » T. s'est servi pour les rétablir, ont été de » réformer les anciens étalons à mesure qu'il » a été possible de les remplacer, de remet» tre l'ordre dans la tenue des chevaux & la » maniere de faire la monte, & de renou» veller les haras avec des chevaux Arabes, » Barbes, Tartares, Turcs, Espagnols, An-

» glois, Irlandois, de premiere race. L'ex-
» périence a fait connoître que les chevaux
» fins de la haute taille avec beaucoup de
» jambe, étoient les seuls qui réussissoient
» bien. Les chevaux du pays, provenus de
» ceux-là & de jumens également belles,
» ne dégénerent pas dans ce pays & font à
» leur tour d'aussi bons étalons que leurs
» peres.

» L'Auvergne est propre à produire d'ex-
» cellens chevaux pour les Dragons, les
» Houzards, la Maison du Roi &c, ainsi que
» pour le manege & la course. Ils y ont le
» pied excellent, sont très-nerveux & du-
» rent long-tems : il n'est pas extraordinaire
» d'en voir rendre jusqu'à l'âge de 30 ans
» un bon service. Souvent ils croissent jus-
» qu'à 7 & même 8 ans, sur-tout ceux qui
» descendent de chevaux d'Espagne, & ce
» n'est qu'à cet âge qu'ils ont acquis leur
» perfection. Leurs qualités pour la course,
» le manege ou la guerre, dépendent abso-
» lument des races dont ils sont issus. Il y a
» quelques vallons tels que ceux de Vic &
» d'Alanches, qui pourroient à la rigueur
» élever des chevaux propres à la Cavalerie
» & des bidets pour le carrosse ; mais les
» Particuliers préferent l'éducation des che-
» vaux fins.

» Il ne se nourrit presque point de che-
» vaux dans les hautes montagnes, quoiqu'il
» y ait d'excellens pâturages : il y manque
» des bâtimens pour les loger & des Fer-
» miers pour les retenir. Libres de parcou-
» rir 5 à 6 lieues sans être arrêtés, ils se-
» roient sujets à s'égarer & exposés à être
» dévorés par les loups.

» L'expérience a détruit l'erreur où l'on
» étoit que la nature des chevaux d'Auver-
» gne est d'avoir la tête grosse : les descen-
» dans des étalons & des jumens qui l'ont
» belle, l'ont belle aussi.

» La haute réputation des chevaux Li-
» mousins a fait tort très-long-tems à celle
» des chevaux d'Auvergne. Les Marchands
» & les Officiers qui avoient des chevaux
» distingués de cette derniere Province, ne
» manquoient pas, lorsqu'ils en étoient éloi-
» gnés, de les donner pour Limousins.

» M. le M. de Tourdonet a excité l'ému-
» lation en faisant accorder des gratifica-
» tions pour les belles jumens, exclusive-
» ment aux vilaines poulinieres de Breta-
» gne & de Poitou. Il a engagé les Propriétaires à conserver les belles poulines dont
» les descendans deviendront des chevaux
» de premiere race.

» Le nombre des jumens destinés aux ha-
» ras dans les Elections d'Aurillac, Mauriac
» & Saint-Flour, est d'environ trois mille.
» Avec des fonds, ce nombre pourroit dou-
» bler sans rien déranger aux productions
» ordinaires.

» Outre ces fonds, pour perfectionner la
» race, il faudroit, dans l'état actuel des
» choses, que le prix de la saillie ne fût pas à
» la charge du Paysan qui n'est pas disposé,
» même quand il le peut, à tirer un écu de
» sa poche, avec l'incertitude si sa jument
» sera pleine ou non.

» Le moyen de conserver les races, seroit
» de faire acheter les belles pouliches qui
» se vendent & sortent du pays, pour les don-
» ner à moitié prix aux Particuliers en état
» de les nourrir, ou à la charge de vendre
» la premiere production qu'on donneroit
» de même. Le prix d'achat de ces pouli-
» ches à l'âge de deux ans & demi, seroit
» d'environ 200 liv.

» Le moyen d'attirer le commerce seroit
» d'accorder un Prix, toutes les années, aux
» six plus beaux poulins présentés à l'Inspec-
» pecteur. Ce Prix, distribué la veille de
» la Foire avec une cocarde qui distingue-
» roit les chevaux préférés, augmenteroit
» celui de la vente, & feroit conserver nom-
» bre de chevaux de cet âge pour le con-
» cours ; ce qui attireroit les Marchands de
» Paris, assurés de trouver des chevaux
» prêts à être revendus, tandis que la ma-
» jeure partie sort à l'âge de deux ans & de-
» mi, de maniere qu'on a une peine infinie
» à trouver un cheval fait.

» L'on estime que cette branche de com-
» merce, en supposant les haras parvenus
» à leur perfection, pourroit faire entrer un
» million par an dans cette partie de la
» Province.

» Les fonds à employer pour remplir
» l'objet de l'entretien, nourriture, rem-
» placement, le payement des droits de
» monte à 30 jumens par étalon, les grati-
» fications aux Propriétaires des poulinieres
» distinguées, le Prix destiné aux six plus
» beaux poulains, pourroient se porter an-
» nuellement à 550 l. par étalon ; & attendu
» que les fonds d'entretien, les gratifica-
» tions, les droits de monte, l'achat des

» pouliches ; resteroient dans la Province ; » il y auroit un avantage décidé à ne rien » négliger pour cet établissement.

» Nous devons ses progrès à la vigilance » & aux lumieres de M. le Vicomte de Pey- » ronencq, Commissaire des haras des trois » Elections ci-dessus nommées. Son zele » n'a rien oublié pour le perfectionner ; & » un établissement qu'il a fait en ce genre » inspire le même goût à ses Compatriotes.

D'ANGOULESME, *le 9 Octobre.*

Sous le régime féodal, la tyrannie commandoit, & la servitude obéissoit sans résistance : la tyrannie étoit d'autant plus cruelle, la servitude d'autant plus soumise que l'ignorance étoit plus profonde. Le Seigneur pouvoit tout, il osoit tout : tout étoit la proie de sa cupidité, & sa cupidité avoit toute sorte de prétextes, sans que l'on connût les droits à lui opposer. De là tant de corvées, sous mille noms, qui dévouoient tout un Peuple au plaisir ou à la grandeur d'un seul. Des guerres intestines sans cesse rallumées par cette constitution, il sortoit mille autres droits exigés par la nécessité ou par l'apparence de la nécessité. Parmi ces institutions, il y en avoit de légitimes, telles pouvoient être celles qui dotoient la protection, payoient des services, soutenoient la cause commune. Ainsi lorsqu'une Communauté attaquée trouvoit un asyle & des Défenseurs dans un Château, il étoit naturel que les Vassaux s'assujettissent au guet, à la garde, à la réparation de ce même Château qui les avoit sauvés & qui avoit été dégradé par l'ennemi. La Justice vouloit que les droits qui avoient un objet déterminé s'évanouissent, lorsque l'objet n'existoit plus. Tels étoient les services militaires. Les charges étoient personnelles ou réelles. Les charges réelles qui étoient les conditions d'un don ou d'une translation de propriété, ont dû subsister, tels sont, par exemple, les cens ; c'est la terre qui les doit & les paye. Les charges personnelles, suites de la servitude, ont dû, en général, être censées abolies par l'abolition de la servitude même. Des titres, tirés dans la suite des siecles, de dessous les ruines de ce régime, contre la liberté rétablie par la loi, & dans des circonstances entiérement différentes de celles qui leur donnerent lieu, de quelle valeur pourroient-ils être ? Cependant nous avons vu plusieurs fois dans cette Province des prétentions féodales se renouveller même sans titre & sans possession, & demander des corvées personnelles ou leur prix contre la Loi générale du Royaume & la Coutume particuliere de la Province. Nous venons encore de voir plus de dix Paroisses & de dix mille hommes prêts à subir un joug sous lequel la misere les attendoit. On s'étoit cru fondé à exiger d'eux un droit de guet & de garde, comme au tems des guerres anarchiques, & des béans & corvées, comme au tems de ces guerres & de l'esclavage, pour réparation de murs, fossés & autres ouvrages &c. Cette prétention vient d'être réprouvée & détruite par un Arrêt du Conseil qui a excité la plus vive allégresse dans ces campagnes, & qui assure à tout le Royaume une garantie efficace contre tous les efforts qui tendroient à renouveller les abus & les servitudes odieuses des tems malheureux.

DE CIVRAY, *le 11 Octobre.*

Il y a, cette année, une quantité prodigieuse de glands. Depuis dix ans, on n'avoit vu une si belle récolte en ce genre. Il y a aussi beaucoup de châtaignes. Ces deux denrées sont précieuses pour cette Province & pour le Limousin, où l'on engraisse beaucoup de cochons & où l'on éleve beaucoup de dindons.

DE TOURS, *le 13 Octobre.*

Nos vendanges rouges qui ont commencé de très-bonne heure, sont presque généralement achevées ; elles ont été faites par un beau tems. Le peu de vin qu'elles ont produit sera d'une qualité supérieure à celle des récoltes des six années précédentes. La maturité s'est trouvée complette, & le raisin a beaucoup rendu en liqueur.

Il est peu de cantons qui ayent donné une demi année commune ; dans la plus grande partie, la récolte a été inférieure de moitié. On ne comprend point dans ce calcul les meilleurs vignobles exposés sur les pentes des côteaux qui bordent la Loire & le Cher : des brouillards brûlans qui ont attaqué le raisin avant sa maturité, n'y ont pas laissé de quoi payer les frais de culture, &

c'eſt une perte conſidérable pour la Province.

Nos excellens vins blancs de la côte de Vouvray & des environs, qu'on ne recueille que vers la Touſſaint, ſeront, par la même raiſon, plus rares encore qu'ils ne l'ont été depuis long-tems. Cependant il y avoit dans tous les vignobles de la Touraine l'apparence de la plus grande abondance poſſible : elle s'eſt évanouie dans un tems où l'on ne redoutoit plus que la grêle dont il n'y a pourtant pas eu lieu de ſe plaindre.

Le prix des vins nouveaux n'eſt pas encore fixé, faute de demandes anticipées : il en reſte trop peu de vieux pour croire qu'ils ne ſeront pas chers.

La récolte des noix, objet important pour ce pays où il s'en tire beaucoup d'huile, a été abondante. Toutes les autres eſpeces de fruits ont été rares & néanmoins à bas prix.

La récolte des ſoies a été d'une année commune, & leur qualité très bonne. Elles ont été vendues de 26 à 27 l., la livre.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis divers.

1A» Le 4 du mois de Novembre 1775, à » neuf heures du matin, il ſera procédé à » l'adjudication définitive au rabais des fourniturés néceſſairès pour la nourriture des » chevaux des Voitures de la Cour & ſervice en dépendant, pardevant les ſieurs » Adminiſtrateurs des Diligences & Meſſageries Royales, en l'Hôtel de la Compagnie des Indes.

» Les adjudications ſe feront ſéparément » pour chacune des fournitures.

» L'on pourra prendre connoiſſance des » clauſes, charges & conditions de l'adjudication au Bureau du Contentieux de l'Adminiſtration ſis au même Hôtel.

» L'on ne recevra les dépris que de ceux » qui auront préalablement, & avant le 4 » Novembre, fait leurs ſoumiſſions, & dont » les Cautions auront été diſcutées & reçues audit Bureau du Contentieux de l'Adminiſtration.

2. Le ſieur *Ourbelin*, Aſſocié à l'Académie Royale d'Ecriture de Paris, qui a eu l'honneur de préſenter ſes ouvrages au Roi & à la Reine, compoſe des Cartouches d'un goût nouveau, propres à décorer un cabinet & à renfermer des pieces de vers ou de proſe. Il y joint des Allégories, & il exécute à la plume les Armoiries ainſi que les Chifres, & généralement tout ce que l'Art peut produire.

Il demeure *rue Croix-des-Petits-Champs, maiſon de M.* Tremblai, *Bourrelier du Roi.*

3. Mrs. les Directeurs des Feuilles périodiques & autres perſonnes qui ci-devant adreſſoient des papiers, avis &c. à l'Auteur de la préſente Gazette, *rue d'Enfer*, ſont priés de les lui adreſſer à l'avenir, *rue de Vaugirard, vis-à-vis le Petit-Calvaire*, où il demeure actuellement.

II.

Explication.

Le *kletten*, qui, avec de l'ail & du ſel pilés, appliqué ſur la plaie, guérit, à ce qu'on aſſure, toutes les morſures venimeuſes, comme on l'a dit N°. 81, 1er. Avis, eſt le *petit glaiteron* ou *glouteron*, en terme botanique *xanthium* ou *lappa*, ou *bardana minor*. Peut être le connoît on plus communément ſous le nom de *grappeller*.

III.

Prix du froment, ſeptier de Paris, de 240 l. la 1e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén de la Rochelle.	₶	ß		₶	ß
Barbezieux.....	19	16	... *		
Cognac.....	23		Augment.	10	
Marans.....	22	11	Diminut.		5
Saintes.....	25	4	... *		
Saint-Jean d'Angely	22	1	... D.		9
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	19	10	... *		
Brives.....	25		... *		
Tulle	22	17	... D.		7
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	16	11	... A.		9
Etain	19	1	... *		
Nancy.....	17	17	... A.	1	1
Neufchâteau.....	15		... D.	3	15
Remiremont.....	17	8	... D.	1	12
Saint-Michel	14	16	... *		

Généralité de Lyon.	#	ß			#	ß
Lyon	23	10	...	A.		4
Montbrison	21	9	...	A.	1	9
Roanne	21	15	...	D.		15
Saint-Etienne	27	12	...	D.		18
Généralité de Metz.			...			
Metz	17	17	...	*		
Longwy	16	13	...	A.		11
Montmedy	24	8	...	*		
Sedan	19	10	...	D.	2	5
Thionville	19	5	...	A.	1	16
Toul	15	12	...	D.		8
Verdun	16	4	...	D.	1	16
Vic	15	5	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	18	17	...	*		
Caussade	22	10	...	A.		12
Figeac	18	14	...	D.	2	1
Gourdon	19	19	...	D.		10
Millau	26	10	...	*		
Moissac	20	6	...	*		
Rodez	22	10	...	D.	2	10
Vabres	22	16	...	A.	1	4
Saint-Antonin	19		...	D.	1	7
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	18	5	...	*		
Aubusson	21		...	A.		8
Decise	18	12	...	D.		12
Evaux	19	5	...	A.		10
Gueret	27		...	*		
Gannat	18		...	D.		13
Saint-Pourçain	17	8	...	A.		12
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30		...	D.		9
Château-Dun	25	5	...	D.		12
Chartres	27	12	...	D.		9
Clamecy	19	18	...	D.	1	9
Gien	22		...	A.	1	10
Romorantin	27	4	...	D.		17
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	23		...	A.		9
Fontainebleau	22	11	...	D.	11	
Mantes	32	11	...	D.	5	2
Meulan	33	12	...	D.	1	18
Nogent-sur-Seine	27		...	A.	3	
Rozoy	22	19	...	D.	6	5
Saint-Florentin	24		...	A.	1	4
S. Germain-en-Laye	30		...	D.	2	
Sens	28	14	...	A.	2	16
Tonnerre	22	12	...	D.	2	
Vezelay	21		...	*		
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	17	...	A.		10
Confollens	18		...	D.	1	16
Les Sables	22	8	...	A.		8
Saint-Maixant	22		...	D.		5
Thouars	19	9	...	D.		12
Génér. de Provence.			...			
Aix	33	12	...	*		
Arles	29	3	...	A.	1	6
Digne	25		...	D.	1	7
Draguignan	29		...	D.	1	
Le Pertuis	34	11	...	A.	1	8
Généralité de Riom.			...			
Riom	19	12	...	*		
Aurillac	26	18	...	D.		15
Brioude	17		...	D.	3	11
Clermont-Ferrrand.	19	16	...	D.	1	16
Mauriac	26		...	A.	2	
Généralité de Rouen.			...			
Gisors	32		...	A.		16
Le Havre	29		...	D.	1	
Lyons	26	17	...	*		
Neufchâtel	31	2	...	A.	3	
Pont-l'Evêque	26	18	...	A.	1	1
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	25	8	...	D.		17
Foix	20		...	*		
Pamiers	33	4	...	*		
Prades	27		...	D.	3	
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	25	16	...	*		
Chauny	25	18	...	*		
Coucy	21	3	...	D.	2	2
Crespy en Valois	29		...	D.	5	
Fere-en-Tardenois	24		...	A.	1	10
Laon	22	2	...	*		
Marle	16	3	...	A.		10
Noyon	22	9	...	D.	2	12
Ribemont	23		...	A.	3	
Vervins	22	4	...	D.	3	18
Généralité de Tours.			...			
Tours	22	4	...	D.		4
Amboise	24	8	...	D.		12
Angers	18	18	...	*		
Château-du-Loir	20	15	...	D.	3	4
Le Mans	20	18	...	D.	3	
Loches	21	17	...	D.		10
Mayenne	23	15	...	A.	1	5
Chinon	19	10	...	*		
Richelieu	19	12	...	*		

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Octobre 1775, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 24, 25 à 30 l. *le septier ; id.* nouveau, de 24 à 30 l.; le seigle, de 13 l. 15 s., 14 l. 10 s. 15 l.; l'orge, de 12 l. 15 s., 13 l. 10 s. à 14 l. Le froment au Port de la Grêve, de 24 à 30 l.; le seigle, de 13, 14 à 15 l.; l'orge, de 12 à 13 l. 5 s.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 11 Octobre 1775, au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 s. à 22 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Octobre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722	H	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	10		marc.
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1		marc.
Piastres à	49	9		marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Octobre* 1775.

Amsterdam	54 $\frac{3}{8}$. à $\frac{5}{8}$
Londres	30 13 16e.
Hambourg	183
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 2 Octobre.			Du Mercredi 3.		
Messieurs			*Messieurs*		
Certain.....	pplles.	E.	Cauchy.....	pplles.	A.
Viageres....		F.	Viageres....		A.
Tontine.....		F.	Tontine.....		A.
Thevenin...	pplles.	A.			
Viageres....		A.	Du Jeudi 4.		
Creuzé.....	pplles.	A.			
Viageres....		A.	Cochin.....	pplles.	A.
Tontine.....		A.	.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2035 27 $\frac{1}{2}$ 40 .	2040 35 . . .	2035 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	265	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	433	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5	5	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24H pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 3 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Septembre.*

LA Compagnie des Propriétaires des forges a fait présenter une médaille d'or à M. Ostermarck, Marchand de fer, pour honorer le zele & l'industrie qu'il a déployés en perfectionnant & débitant dans le Royaume & chez l'Etranger, toute sorte d'ouvrages de fer & d'acier de Suede. Ce trait est d'autant plus remarquable qu'il est assez rare que les Compagnies, Corporations, Communautés encouragent ceux qui les servent bien dans les choses utiles au Public.

C'est une singularité à observer que le feu ait pris, le même jour, 10 Août, dans cette Capitale, à Abo en Finlande, à Vilnaes en Neulande. Dans cette derniere Ville, l'incendie a consumé 20 maisons, 3 magasins de seigle, de malt & de sel, une Fabrique de fer.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 12 Septembre.*

La Société Economique a reçu de divers endroits des avis, dessins, essais &c. tendant à perfectionner la Culture & les Arts.

M. Eisen, Curé de Torma en Livonie, a envoyé différentes sortes d'herbes à manger, séchées suivant sa méthode (publiée dans nos Feuilles). Ce genre d'industrie devroit être répandu chez les Navigateurs, les Cultivateurs & parmi le Peuple. Il est des saisons où manquent des ressources qui surabondent dans d'autres. Il en est une où il ne reste presque que du grain à manger pour une bonne partie de la population.

M. Rudolphi, Curé de Miltitz, a envoyé des racines de rhubarbe, plante qu'il cultive avec soin, qui réussit sous divers climats de l'Europe, qui naturalisée dans nos contrées, vaudroit mieux à certains égards que celle qui vient de loin : à la vérité, elle se vendroit à beaucoup meilleur marché.

Un autre Econome a fait, avec une espece d'argille séchée, de la poudre à poudrer qui ne nuit ni à la peau ni aux cheveux. On se poudrera long-tems encore avec du pain, ceux mêmes qui déclament sur la cherté du pain en tems de disette, avant que les ressources économiques de ce genre soient adoptées.

M. Mayer, Curé de Kupferzelle, a employé avec succès une espece de plâtre à fumer ses terres. On n'a pas encore ici des expériences suffisantes sur la bonté de cet engrais.

On a présenté divers instrumens destinés à mesurer les hauteurs journalieres de l'Elbe ; travail commencé en 1501 & continué jusqu'à ce jour, & qu'il faut joindre aux observations météorologiques.

M. le Comte de Sacken, Ministre du Cabinet & Directeur de la Société, a communiqué la description d'une nouvelle machine

inventée en Hollande pour nettoyer les rivieres, ainsi qu'une table exacte des différentes températures de l'air pendant l'année 1774.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des Ordonnances publiées pour que la falsification des denrées & marchandises soit défendue; elle l'est de droit naturel; car c'est une tromperie & un vol: ceux qui la commettent sçavent fort bien qu'ils trompent & volent. Mais comment la Police parviendroit-elle à prévenir cet abus dans des ventes journalieres? Peut être avec des moyens assez simples. Par exemple, entr'autres peines, on pourroit afficher à la porte d'un coupable sur-tout & dans les carrefours, *un tel, falsificateur de.....* Il n'est aucun Marchand qui ne comprît bien qu'un tel écriteau, posé à demeure pendant un certain tems, décréditeroit & ruineroit son commerce &c. Les amendes & les Sentences obscures ou fugitives ne seront jamais que des freins impuissans: il n'y aura jamais de peine aussi efficace que *la plus grande publicité stable, visible & inévitable du délit & de la honte.* Le Bureau des Annonces de cette Ville, vient d'attaquer cet abus, dans la partie des graines, par un moyen également fort simple. Il oppose aux Grainetiers suspects une concurrence intacte, la sienne. On trouve dans ses dépôts un assortiment rare de toute sorte de graines, franches, choisies & bien conservées, ainsi qu'une collection de toute sorte de machines & de dessins. Les Etrangers pourroient s'y pourvoir si dans toute l'Europe les ports n'étoient d'une cherté qui de fait interdit ce genre de communications, & si les Postes & autres comodités publiques n'étoient généralement traitées comme un objet de Finance, au détriment commun de tous les Etats.

ITALIE.

De Florence, *le 6 Septembre.*

De jour en jour, la liberté s'étend dans ce pays, & avec elle la prospérité de l'Etat, l'amour des Sujets pour leur Prince, & sa gloire. S. A. R. vient de supprimer, par un Edit du 24 Août, la Congrégation de l'Annone établie en 1768. Cette suppression, ainsi qu'il est porté dans le préambule, est fondée sur l'*expérience*, sur l'*expérience comparée des Réglemens & de la liberté. L'expérience*, est-il dit, *nous a démontré combien les Réglemens sont insuffisans & nuisibles; & que la liberté, même dans ces dernieres années de disette, a garanti nos Peuples de la misere & de la faim.* Divers Edits avoient établi la liberté tant du commerce soit *intérieur* soit *extérieur* des bleds, grains & farines, & de même *celle de la fabrication & vente du pain*, comme le moyen le plus efficace de soutenir & d'encourager l'Agriculture, *source de la prospérité de toutes les classes du Peuple, seul moyen de proportionner les prix des denrées aux besoins respectifs des Acheteurs & des Vendeurs...* Par un 2e. Edit du 26, S. A. R. desirant rendre à la chasse & à la pêche plus de liberté, a restreint ses réserves dans des limites plus étroites que celles qu'avoit établies le Réglement du 6 Août 1622. Cette restriction rend des terres à la culture & des récoltes au Cultivateur: en même tems, elle paroit avoir pour objet de substituer au plaisir cruel & absorbant de poursuivre, tourmenter, épuiser, égorger des animaux nourris aux dépens de l'humanité, le plaisir doux & encourageant de voir croître des épis & des hommes sur des champs nouveaux.

De Mantoue, *le 6 Août.*

Le régime réglementaire vient d'avouer à Milan, à Ferrare, qu'il avoit mal calculé quand il avoit prescrit tels termes pour faire les déclarations du produit des recoltes. L'abondance des moissons l'a obligé à donner encore un mois aux Propriétaires, pour mesurer leur denrée & peser leurs intérêts. Ici, il vient de calculer qu'il pouvoit permettre d'acheter pour l'Etranger à chaque Marché deux cens sacs de grains. Peut-être calculera-t-il aussi combien la vente de ces grains seroit plus profitable pour l'Etat, s'ils étoient achetés dans les greniers, avec épargne de frais de transport & autres au Marché &c; combien ces achats faits principalement au Marché pour profiter d'une permission passagere, s'il est possible d'en profiter, influeront sur les prix & sur la consommation intérieure; combien les chargemens pour le dehors seroient lents à former par de modiques achats d'un Marché à l'autre; &c. &c. &c. &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Septembre.*

Nous voyons avec un regret infini, surtout depuis que le Peuple est dans une continuelle détresse, s'étendre jusqu'à trente milles de Londres, des friches où il seroit possible de bâtir tant de fermes & de recueillir tant de subsistances. Nos environs n'annoncent que le séjour d'un Peuple barbare de Chasseurs, tandis que notre immense population demande à grands cris tant de pain à une terre qui ne l'entend pas. On dit qu'il est question de multiplier les secours & de les rapprocher des besoins par la clôture & la culture des bois & landes d'Enfield.

On écrit de Plymouth que le luxe y a fait, en même tems que la misere, des progrès étonnans, sur tout dans les équipages, depuis quelques années.

On se plaint de l'extrême inégalité des taxes énormes imposées pour nourrir les pauvres & la pauvreté. Telle Paroisse sera chargée de huit shellings pour livre, tandis qu'une autre n'aura qu'un *groat*, piece de quatre sous, à payer. La taxe sera la plus forte sur celle qui aura le plus de pauvres, & qui par conséquent est la plus misérable. On demande pourquoi les Cités, les grandes Villes, les Villages populeux, où s'entassent les grands Propriétaires, où fondent la plûpart des revenus, d'où le déplacement des dépenses fait tant de misérables dans les campagnes, ne contribueroient point à soulager ces misérables & ces campagnes par une contribution proportionnelle? On demande pourquoi les pauvres ne recueilleroient pas la partie de la dixme qui doit leur être affectée? On demande pourquoi l'impôt n'est pas pris sur la terre elle-même? On demande enfin pourquoi cet impôt qui soudoye l'oisiveté, qui fait de la pauvreté un état, qui ravit au travail ses salaires & ses fruits, qui féconde la misere & épuise la terre?

Un plan de conciliation & de réunion de la Métropole avec les Colonies, est, dit-on, actuellement discuté dans le cabinet.

Nous apprennons d'Irlande que les Manufacturiers d'ouvrages de lin demandent l'avis des Jurisconsultes sur la question, sçavoir, si en conséquence de la proclamation du Roi contre les Américains, ils peuvent encore ou non recevoir du lin des Colons & leur vendre des toiles? S'ils ne peuvent pas, ils perdront pour 7500 l. de gratification par an sur l'importation; & leur Manufacture factice, fondée sur une générosité, c'est-à-dire un impôt, s'évanouira en peu de tems.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 19 Septembre.*

Le Gouvernement a envoyé dans plusieurs départemens de la Province les questions suivantes, pour qu'elles soient communiquées aux Médecins, & qu'ils secondent ses vues bienfaisantes.

1°. Quelle a été à peu près la température des années 1772, 1773, 1774 & 1775, dans les pays qu'ils habitent?

2°. A quelles maladies sont sujets les Habitans de ces pays, & quel est leur tempérament?

3°. Quelle a été en général la nature de la petite vérole, de la rougeole & des fievres intermittentes?

4°. Quelles ont été les maladies courantes & populaires, dans les Villes & les campagnes, dans les hôpitaux & les prisons? Quelle est leur époque? Quelle a été leur durée & leur terminaison? Quels ont été les symptômes, les dangers & les moyens de guérison?

5°. A quelles causes on les a attribuées, & s'il y a eu des ouvertures de cadavres faites?

6°. Quel a été l'état des bestiaux? A-t-on appris qu'ils ayent été attaqués de quelque mortalité? Que sçait-on à ce sujet?

Les observations seront remises au Commissaire de l'Académie Royale des Sciences. On ne demande point que les Auteurs s'occupent de la forme des ouvrages.

Du Pont-Beauvoisin, *le 19 Septembre.*

Les apparences & les progressions de l'arriere récolte que nous appellons récolte de S. Michel, n'ont pas été moins heureuses que celles de la récolte des premiers grains. Comme on a observé que la sécheresse est

favorable aux bleds noirs, on en a beaucoup semé cette année, & selon l'usage dans les champs qui ont porté du seigle. Un habile Cultivateur de ce pays prétend que cette sorte de bled, loin d'appauvrir le fonds, comme on le pense communément, sert au contraire à l'améliorer, à cause du labour qu'il exige, labour qui fait par un tems sec prépare bien la terre pour les trémois. Ce Particulier seme une grande quantité de bleds noirs dans les années seches, & il s'en loue. Il a remarqué que la température seche étoit celle de la fertilité, si ce n'est pour les jardins. Les haricots nains, les millets, les maïz, les raves, les châtaignes qui ne voudroient jamais de pluie, la vigne, tout s'en trouve bien. Nous avons eu quelques pluies, mais les tems chauds ont dominé & favorisé toutes ces productions.

Le prix de la soie a été, ici comme ailleurs, de 25 liv. M. Dubet qui recueille & répand successivement dans les Provinces les connoissances économiques, en a ci-devant perfectionné dans cette Ville la filature, en corrigeant les défauts des anciens rouets. Notre soie s'est vendue depuis lors 3 liv. de plus qu'auparavant. La *Muriométrie* de ce bon Patriote que nous n'avons pas assez long-tems possédée, est ici entre les mains de tout le monde.

Il n'y a, dans nos environs, que très-peu de domaines parfaitement arrondis. Ils sont presque tous entrecoupés de prés, de taillis, de vignes, & sur-tout de terres labourables qui appartiennent à différens Propriétaires. Ces pieces isolées, éloignées pour la plûpart de l'œil du maître, sont en général négligées. Réunies au domaine du grand Propriétaire, elles seroient plus productives. Cette réunion peut se faire par des échanges, chacun le voudroit : mais il faudroit payer des lods, c'est ce qui retient.... Les échanges de terres devoient-ils être assimilés aux ventes ? On l'a cru, on ne l'a pas tout-à-fait cru puisqu'ils n'ont été assujettis qu'à des demi-lods. Avec des Seigneurs malaisés ou des Fermiers comptables, ces demi-lods sont encore très-chers, & tandis qu'il y a une infinité de possesseurs disposés à faire des échanges réciproquement avantageux, il y en a peu qui soient en état de donner de l'argent : on reste donc comme on étoit ; chacun souffre dans sa partie sans profit pour personne. Si l'échange pouvoit être regardé comme vente, à cause du transport de propriété, il renfermeroit donc double vente, puisqu'il feroit le transport de deux propriétés foncieres, il auroit donc dû doubles lods. Auroit-il été réduit aux demi-lods par une pure grace? C'auroit été disposer trop libéralement des droits des Seigneurs ; & cette disposition, telle qu'elle est, n'auroit point produit l'effet qu'on auroit desiré, car la charge, telle qu'elle est, empêche presque tout échange. Cet obstacle porte un préjudice beaucoup plus considérable qu'on ne le pense à l'Agriculture.

DE LA ROCHELLE, *le 20 Septembre.*

Les moissons ont été faites pendant les plus beaux jours, excepté dans quelques coins où l'on semble avoir attendu les pluies. Les gerbes ne rendent pas autant qu'on l'espéroit : mais il faut observer qu'elles sont plus petites qu'à l'ordinaire, parce que la paille avec laquelle on les lie, est, cette année, plus courte. On estime le produit de 4 à 5 pour un, c'est à dire de 20 ou 25 boisseaux par quartier de 14 ou 1800 toises, suivant que les terres sont situées en petit ou en grand Bailliage, distinction qui ne laisse pas que d'avoir ses embarras & ses inconvéniens.

Les pluies ont fait grossir & mûrir le raisin ; ce qui accélere la vendange, & d'autant plus que l'on craint la pourriture surtout dans les vignes & jeunes & feuillées, & dans celles où l'on laisse traîner, suivant l'usage, beaucoup de vaques ou vieilles branches qui chargent beaucoup. Dans nos environs, il y aura moitié de la derniere vendange, plus loin un tiers ou moins encore. L'eau de vie sera rare.

Nous ne devons pas nous attendre à de fortes diminutions dans les prix des bleds, parce que les petits grains seront bientôt épuisés, & que les gens de la campagne seront obligés de se jetter sur les autres. La sécheresse a soutenu le froment à 20 pistoles le tonneau : la riviere de Marans, presqu'à sec, ne pouvoit nous en verser du Poitou.

(*La même cause a retardé la diminution du prix du pain dans d'autres cantons, notamment à Paris. Les bateaux & les moulins à eau ne vont pas sans eau ; & l'eau manque, quand il n'y a eu de pluie depuis long-tems. Alors on ne peut faire le pain qu'avec d'an-*

ciennes farines qui sont cheres, quand elles proviennent de bleds chers ; & le pain demeure cher, non jusqu'au moment où il tombe quelques gouttes d'eau, mais jusqu'au tems où les moulins ont pu travailler, & les bateaux porter les nouvelles farines. Il faut bien dire ces simplicités-là, à un grand Peuple qui s'imagine que tout doit aller sans la nature, & qui en conséquence fait à grands cris le procès aux vérités les plus claires & à l'ordre nécessaire des choses).

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 19 *Septembre.*

Le Parlement de Bordeaux vient de rendre la vie à un Peuple ; & ce Peuple bénit l'ordre qui lui assure la subsistance par la liberté... Le Juge de L. prétendoit que nul ne pouvoit, dans l'étendue de sa Jurisdiction, faire & débiter du pain, quavec la permission du Seigneur. En vertu de cette prétention, il rendit en Novembre 1774 un appointement portant inhibitions & défenses à toute sorte de personnes autres que le nommé Gay de vendre du pain, à peine de 500 l. d'amende. Les Habitans ne purent se résoudre à laisser au privilege le droit de les faire mourir de faim. Sur l'appel, le Seigneur prit fait & cause pour son Procureur-Fiscal. Le 2 Août dernier, le Parlement a cassé l'appointement & tout ce qui s'est ensuivi, & fait défenses tant au Juge de L. qu'à tous autres du ressort d'en rendre de pareils &c. Enfin l'Arrêt permet à toute sorte de personnes de faire, vendre, débiter du pain tant dans la Jurisdiction de L. que dans toutes autres Jurisdictions du ressort. Cet acte d'affranchissement est le modele de mille autres à rendre pour que la servitude soit entiérement abolie.

De Nyort, *le* 20 *Septembre.*

Les Habitans de cette Ville jouissoient de l'exemption des droits de lods & vente, en vertu de titres soutenus par une longue & constante possession. Ce privilege a été supprimé en 1771. Depuis cette époque, le nombre des translations des propriétés a diminué considérablement dans la censive du Roi ; ainsi le Fisc n'y a point gagné. On ne doute pas que Mrs. les Officiers Municipaux ne sollicitent la bienfaisance du Gouvernement pour qu'elle rétablisse notre privilege.

De Saint-Gilles-sur-Vie, *le* 20 *Septembre.*

Il croît sur le bord de la mer une espece de petit jonc appellé *duranme*, dont la nature semble avoir armé nos côtes pour défendre les terres contre les sables qui, chassés par des vents impétueux, les enseveliroient & anéantiroient leur fertilité. Cette digue naturelle que le tems durcit jusqu'à lui donner la plus ferme consistance, l'imprudence l'abbat. Les Paysans coupent le jonc pour en faire des balais, en chauffer les fours, & le convertir en mauvais engrais. Pour un profit modique qu'ils font sur ce qui ne leur appartient pas, ils sacrifient des champs qui les auroient salariés & nourris. Dans la Paroisse de Barbâtre, Isle de Noirmoutier, dans celle de Saint-Jean-de-Mont, sur le continent, cet abus ayant découvert la côte, une mer de sable a englouti jusqu'à des maisons. Le mal s'aggrave de jour en jour, la réclamation est générale, mais le Paysan opiniâtre ne dort pas pour aller faire ses coupes au milieu de la nuit. Cet objet est digne des soins de l'Administration.

De Lyon, *le* 22 *Septembre.*

Les vents, les pluies & quelques froidures ont bien changé la face de nos vignes. La quantité & même la qualité des vins ne seront vraisemblablement pas telles qu'on l'espéroit. Mais il faut attendre qu'ils soient faits pour juger pertinemment sur ce point. Le germe s'est développé par les tems les plus favorables ; la température n'est devenue contraire que lorsque le grain étoit déjà gros. Le vin ne doit-il pas acquérir par la suite la perfection qu'il n'aura peut-être pas, la premiere année ?

Le bled n'a point de variation remarquable dans son prix : il y a une légere diminution. Le pain que le Peuple mange se vend 2 sous moins 2 deniers, la livre de 14 onces.

Les Arts qui ne produisent rien mais font valoir ce qui est produit, font tous les jours ici quelques progrès, souvent peu connus. Les Auteurs des nouveautés vrai-

ment lucratives ne se hâtent pas toujours de les rendre publiques. Ils cherchent d'abord des débouchés au moyen desquels ils puissent débiter leurs ouvrages, sans que leurs rivaux en soient instruits, s'il est possible. Le Détaillant a le même intérêt à cacher la source dans laquelle il puise. Paris aime qu'on lui vende comme marchandise d'Angleterre ou d'Allemagne, tel ouvrage fabriqué dans le Royaume & inconnu dans ces pays ; on flatte sa frivolité. Lorsque le débit devient un peu plus considérable, ou quelque Artiste ou Artisan du même genre a a été engagé à travailler en imitation, l'Art commence à s'étendre, l'émulation est plus vive dès qu'on connoît l'Ouvrier, on se met de tous côtés en mouvement.... Ce n'est donc pas toujours un service à rendre à l'homme industrieux que de le nommer. Son obscurité peut lui être utile ; il faut la lui laisser, s'il le desire, puisque c'est un moyen pour qu'il jouisse de son talent qui est sa propriété. Ces considérations empêchent quelquefois que nous instruisions le Public de diverses inventions utiles ou agréables que l'on voit éclorre ici presque chaque saison. Nous voulons l'aveu des Inventeurs, quand le travail n'est pas généralement embrassé. C'est avec leur consentement que nous publierons incessamment quelques inventions nouvelles.

De Blois, *le 25 Septembre.*

Les Arts & Métiers sont ici sévérement restreints en Corporations autant & plus qu'ailleurs. Ces Corps sont très-inquiets, jaloux & plaideurs. Leurs procès innombrables & interminables les ont accablés de dettes. Ces dettes & autres circonstances rendent les Maîtrises presqu'inaccessibles... Les Cordonniers & les Savetiers de cette Ville ont long-tems plaidé pour sçavoir si les premiers pouvoient travailler en vieux, & les seconds en neuf : l'année derniere, un Arrêt du Conseil réunit les deux Communautés, & elles ne cessent de louer la sagesse & la bonté du Gouvernement qui leur a rendu la paix à jamais & les a délivrés des plus déplorables dépenses... Pendant plus de 50 ans, les Marchands Merciers, Quincaillers, Epiciers, Droguistes &c. ont plaidé contre les Marchands Chandelliers-Ciriers : enfin les deux Communautés viennent d'être également réunies par un Arrêt du Conseil du 4 Septembre. Il est permis aux Merciers, Epiciers, Jouailliers, Ciriers, Chandelliers de la Ville de faire concurremment avec les Apothicaires, Epiciers, commerce d'épiceries, drogueries, à la charge que ceux qui l'entreprendront, souffriront les visites des Jurés Apothicaires conjointement avec les Gardes des Marchands Merciers &c, & se conformeront aux Statuts. Le Corps des Merciers travaille à mettre opposition à l'Arrêt. La sagesse du Gouvernement ne laisse à cet égard aucun sujet de crainte : elle nous fait au contraire penser que ces réunions différentes préparent la réunion générale de tous les intérêts, de tous les droits, de tous les sentimens, par la liberté générale qui seule les concilie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Mémoire abrégé sur la multiplication des engrais.

Les limons des rivieres, des étangs, des rouissoirs &c, les boues des mares, les ordures des éviers, les vases des lavoirs, les terres des ruines, des mortiers, des terrasses, des aires des granges, des beauges, celles des fossés, des talus, des chemins, celles sur lesquelles on dépose les fumiers, ou parmi lesquelles on les mêle par couche, engraissent très bien en tout pays les terres de toute espece ; l'expérience l'a vérifié, notamment en Egypte.

La matiere principale de toutes ces terres améliorées, c'est la terre même ; les boues, les limons, les curures de basse-cours, les mortiers & autres, sont faits de terre.

La bonté de ces engrais est plus ou moins parfaite, à proportion de la qualité des terres, & beaucoup plus encore de la qualité des eaux ou des matieres grasses parmi lesquelles elles ont croupi ou séjourné. Les sables même deviennent gras dans les eaux grasses, les sables pêtris par les bestiaux dans les villages sont très fertiles. J'ai vu des terres jugées mauvaises, devenir très-bonnes, par des mêlanges avec quelques

engrais ; il y en avoit si peu qu'elles avoient conservé toute leur couleur.

Il est sûr que l'on peut faire de bons amendemens avec les terres neuves sur tout : il suffit pour cela de suivre les principes qui ont développé & mûri les sucs nourriciers des terres ci dessus.

Une pratique bien essentielle pour leur procurer la même vertu, c'est de les mêler couche par couche auvec du fumier, & autres de nos engrais, & de les exposer à l'air.

On aura des terres neuves à discrétion, en faisant sur son terrein des rigoles de distance en distance. Dans le fond des rigoles, on trouve la terre neuve à cinq ou six pouces de profondeur ; on la mêle couche par couche avec du fumier sortant ou depuis un mois environ sorti de l'écurie. On la mêle aussi avec autres de nos engrais, avec différentes herbes, des orties, des hiebles & sarclures de toute espece, avec des genets, fougeres, ajoncs &c.

Le mélange de toutes ces choses se fait dans la rigole : elles y restent exposées à tous les tems, elles se pourrissent, s'assaisonnnent, s'amalgament ensemble : on les répand à son aise, & sans frais de voiture, sur les planches voisines & adhérentes aux rigoles. La terre neuve s'y trouve, comme sous la main de l'Ouvrier, pour être mêlée avec le fumier, ou répandue sur les planches.

Dans les terreins enclos & à l'abri des bestiaux, on peut semer sur les mélanges, des pois & autres légumes qui payeront la dépense par leurs fruits : leurs tiges donneront de quoi faire de nouveaux fumiers pour engraisser de nouvelles terres ; & celles-ci aideront à en améliorer d'autres avec lesquelles on les mêlera ; c'est un levain qui les fait travailler & pourrir.

Les limons & toutes les autres terres ci-dessus sont propres à engraisser les terres dans chaque climat : les terres neuves mêlées avec du fumier, avec des limons gras, des curures de basse-cour, ont plus parfaitement la même propriété : nos engrais seront donc plus parfaits, ils auront toute la force que les fumiers, les suyes, les cendres de lessive leur auront communiquée.

Chaque Colon, en se servant de ses fumiers & engrais ordinaires pour améliorer les terres neuves, en faisant ses mélanges avec la charrue, se procurera une quantité d'engrais à bien peu de frais. Ceux qui sont dans de mauvais terreins sont communément à portée des genets, fougeres &c, par le moyen desquels ils les augmenteront beaucoup. Pour peu que l'on trouve de terre neuve sous la couche de terre végétale, on réussira à en faire de l'engrais, & on donnera du fond à son terrein.

On trouvera dans les rigoles, des terres semblables à celles dont on fait des mortiers, des terrasses, des beauges, des terres comme celle des fossés, des talus, des terres de même qualité que celles dont les limons, les boues & autres ont été formés. On peut avec ces terres, en les mêlant avec nos fumiers, fabriquer de l'engrais en tout pays. On trouvera aussi des glaises, des tufs, des crayes, des marnes, des terres franches &c.

Avec une charretée de fumier non-consommé, on peut améliorer dix charretées de terre, c'est l'ouvrage d'une journée, en travaillant avec la bêche & la tranche ; si l'on travaille avec la charrue, on en fera une quantité considérable.

Pour faire une rigole, on écartera la terre végétale avec la charrue, à un demi-pied de profondeur ; on la fera large de quatre bonnes rayes, les terres seront comme poussées sur le bord de la rigole.

La premiere terre ôtée, on découvrira la terre neuve, on la laissera s'attendrir par les pluies. Le tems de faire des rigoles est particuliérement depuis la S. Martin jusqu'au mois de Janvier ; on les fera dans les champs où l'on se propose de semer du froment l'année suivante.

Les rigoles étant faites & la terre du fond amolie, on la labourera : on conduira son fumier sur le bord de cette terre labourée, on en brisera si l'on veut les mottes avec une herse forte à dents de fer, on étendra son fumier sur cette terre, ensuite en versant dessus une raye à droite, une autre à gauche, on l'enveloppera de terre de toute part en forme de sillon.

(*La suite à une autre Feuille*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 23 Septembre 1775 au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 22, 25 l. 10 ſ. à 29 l. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 22, 25 l. 5 ſ. à 29 l. ; le ſeigle, de 13, 14 à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 l. 10 ſ. à 14 l. Le froment à la Grêve, de 26 à 31 l. ; le ſeigle, de 12 l. 10 ſ., 14 l. 10 ſ. à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Septembre 1775 au Mercredi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 à 23 l. ; *idem* nouvelle, de 19, 20 l. 10 ſ. à 22 l. ; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 30 Septembre 1775, de 63 à 64 l. ; *idem* nouveau de 62 à 63 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50 ; *idem* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49 ; *id.* nouveau, de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Septembre 1775.

Or de Portug. à . .	722	℔	ß	
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	721	11		marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	15		marc.
Piaſtres à	49	2	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 30 Septembre 1775.*

Amſterdam	54	$\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	30	$\frac{7}{8}$
Hambourg	182	$\frac{1}{2}$
Madrid	15	2
Cadix	15	
Livourne	95	$\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	94	
Lyon *Août.*		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1997 $\frac{1}{2}$. . . .	FESTE.	1997 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	430	. . . . .	430 . . . .
Reſcriptions . .	5	. . . . .	5 4 $\frac{3}{4}$ . . . .
Bil. des Fermes.	au pair . . .	. . . . .	$\frac{1}{4}$ p. % & au pair.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1774 & ſix premiers mois 1775.

Du Mercredi 20 Sept.

Meſſieurs

De S. Janvier. vres. Z.
Perpétuelles.. Z.
Tontine ..... Z.
Cochin..... pples. P.
Defrance... pples. M.
Viageres ... Q.
Tontine ..... Q.

Six premiers mois 1775.

Du Vendredi 15.

Peinchein.... vres. A.
Perpétuelles. A.
Tontine ..... A.
.....

Du Samedi 16.

Meſſieurs

Clouet..... pples. A
Viageres .... A.
Tontine ..... A.
Caron ..... vres. A.

Du Lundi 18.

Certain..... pples. A.
Viageres .... A.
Tontine ..... A.
.....

Du Mardi 19.

Meſſieurs

Marſollier... vres. A.
Vieillard.... pples. A.
Viageres .... A.
Tontine ..... A.

Du Mercredi 20.

Boutray .... pples. C.
Viageres .... C.
Tontine ..... C.
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 8 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Juin.*

LA cherté des vivres, le prix excessif des logemens, les maladies, obligent une foule de Curieux à quitter Moscou. On attribue les maladies à la température rigoureuse & extraordinaire de la saison. Elles ont attaqué plus de trente mille personnes, & il en est mort un grand nombre. Le 27 Mai, il tomba de la neige en telle abondance qu'on n'en a jamais tant vu si avant dans le printems. Ce tems auroit les suites les plus funestes pour les fruits de la terre, s'il duroit.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 11 Juin.*

Le malheur des tems oblige le Conseil permanent à déployer successivement la rigueur excessive des impôts, tandis que nous perdons de nouveaux districts, que des Recruteurs étrangers aggravent la dépopulation du reste de nos Provinces, que nos récoltes périclitent, que les vivres sont à des prix exorbitans, qu'on a de la peine à obtenir de la viande en la payant comptant le double de sa valeur, quoique ce Royaume fournisse ordinairement de bœufs nombre de Provinces étrangeres.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 12 Juin.*

On assure que S. M. projette d'établir en Finlande plusieurs Places de Commerce. Le 27 du mois dernier, les arbres de cette Province n'avoient point encore de feuilles; & ce jour-là on y ressentit une chaleur insupportable.

Le Gouvernement vient d'imposer de nouvelles regles pour la taxe des denrées dans les différentes Villes du Royaume, article sur lequel on voit décider de l'intérêt & du sort des Peuples avec une négligence & une légéreté que le Juge le moins scrupuleux ne mettroit pas à prononcer, non sur la fortune mais sur le plus petit intérêt d'un Particulier. Si l'on inculquoit dans l'esprit des Officiers de Police, ce qui est évidemment vrai, qu'ils sont aussi rigoureusement astreints en ce genre à ne juger que selon les regles de la Justice & d'après les preuves les plus complettes qu'un Tribunal peut l'être à juger des affaires particulieres, jamais ils ne chargeroient leur conscience & leurs biens d'une seule taxe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Juin.*

On se plaint en Norwege de la sécheresse & de la chaleur. Les productions souffrent beaucoup. Nous avons aussi très-grand besoin de pluie. La semaine derniere, la chaleur a été immodérée.

La baiſſe des bleds en Angleterre nous laiſſe beaucoup de ſuperflu, ainſi qu'à la Suede. La Norwege qui tiroit autrefois des Iſles Britanniques que nous venons de ſecourir, eſt abondamment pourvue.

HONGRIE.

De Carlostadt (*en Croatie*), *le 9 Juin.*

Pendant que preſque toute l'Europe a eſſuyé une longue ſéchereſſe, la pluie a été continuelle dans ces contrées depuis le 15 Avril. Vers la fin de Mai, des torrens d'eau ſe ſont précipités du haut des montagnes : ils ont dévaſté la plaine, entrainé les terres, & enfin inondé la Ville.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 16 Juin.*

Des lettres récentes du Comté de Reuter nous apprennent que le 8 de ce mois, il tomba à Miava une ſi forte pluie qu'il ſe forma des courans qui emporterent des maiſons & qui entraînerent preſque tout le bétail & nombre de perſonnes. La campagne eſt ruinée.

De Francfort, *le 24 Juin.*

Nous avons des pluies intermittentes mais trop légeres : la terre n'eſt point imbibée. Ce qu'on aura de grain & de vin ſera bon, s'il n'arrive des accidens. Il y quelques jours qu'une groſſe nuée crêva tout d'un coup à quelque diſtance de cette Ville ; la campagne fut ſubmergée : il y eut beaucoup de beſtiaux noyés.

ITALIE.

De Trieste, *le 10 Juin.*

Le prix du grain diminue de jour en jour, & il y a apparence qu'il diminuera davantage. Il eſt ſucceſſivement tombé des pluies ſi bienfaiſantes qu'on a lieu d'eſpérer une récolte également riche & de bonne qualité.

Nos Négocians ne font plus de ſpéculations ſur l'huile depuis que la République de Veniſe en a permis la ſortie hors de ſes Etats. Il y en a ici des proviſions conſidérables qu'on ſera obligé de garder pour un autre tems.

Notre Port ſe releve, depuis que le commerce y eſt plus libre & que les débouchés ſe multiplient.

De Florence, *le 11 Juin.*

Nos campagnes ſont en très-bon état & nous promettent une moiſſon abondante.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Juin.*

Suivant les dernieres lettres de l'Amérique, M. le Comte de Dummore, Gouverneur de la Virginie, a notifié aux Habitans que s'ils ne rentroient inceſſamment dans le devoir, il affranchiroit les Negres, les armeroit & ſe mettroit à leur tête. Le trafic eſt entiérement arrêté dans cette Province... L'Aſſemblée générale de la Penſylvanie a déclaré au Gouverneur qu'elle ne pouvoit acquieſcer aux dernieres réſolutions du Parlement concernant les taxes ; que la franchiſe étoit un droit inaltérbale des Colonies ; & que la leur étoit engagée par les titres les plus ſacrés à ne jamais ſe ſéparer des autres..... L'Aſſemblée de Connecticut a réſolu de ne donner aucune ſorte de rafraîchiſſement à nos Pêcheurs. Le Peuple de la Nouvelle-Yorck eſt dans les mêmes ſentimens.

On dit qu'il eſt queſtion de ſubſtituer au mot *taxation* celui de *requiſition* pour ramener les Américains. Il s'agit de ſçavoir ſi c'eſt le mot ou la choſe qui diviſe les Colonies d'avec la Métropole ; & ſi elles s'amuſeront, les Colonies à attacher au terme de *requiſition* la liberté de refuſer, & la Métropole l'obligation de conſentir. Ces traités de paix ou plutôt de treve ſe font, quand les deux parties ne peuvent plus faire la guerre.

On remarque qu'il y a une contradiction manifeſte entre le deſſein que le Gouvernement paroît avoir d'encourager le commerce à Terreneuve, & l'Acte paſſé pour reſtreindre à trois ou quatre Ports d'Angleterre la liberté de porter des proviſions dans ce pays. Il eſt clair que l'exceſſive limitation d'une des principales branches de trafic eſt la deſtruction d'une bonne partie du commerce. On demande, à ce ſujet, ſi des Ci-

toyens, soumis au même Gouvernement, ne doivent pas l'être aux mêmes loix ; & si des Sujets qui payent les mêmes taxes ne doivent pas avoir les mêmes droits ou libertés ? Un autre motif se présente, qui semble exiger la prompte révocation de l'Acte limitatif : les Américains refusent de céder des provisions pour notre pêche. Ainsi donc, nos Pêcheurs, bornés aux secours de trois ou quatre Ports, sont exposés à manquer de tout. Le régime réglementaire a évidemment contre lui un inconvénient éternel & inévitable. La prétendue bonté de ses injonctions dépend des circonstances ; or les circonstances changent souvent, même d'un instant à l'autre : il devroit donc être continuellement occupé à détruire ce qu'il a élevé, à relever ce qu'il a détruit, *diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.* mais pendant qu'il détruit, le mal est fait ; le mal est fait, pendant qu'il releve.

Nous apprennons de l'ouest de l'Angleterre que le commerce des draps y est tombé dans une stagnation sans exemple ; que les Fabricans les plus riches chargés de marchandises invendues sont obligés de renvoyer une grande partie de leurs Ouvriers ; & que quelque desir qu'ils ayent de sauver un grand nombre de familles, ils sont dans l'impuissance de les employer.... La Verrerie, du voisinage de Newcastle, privée du débouché de l'Amérique, vient de se décharger d'une foule d'Ouvriers. La Ferronerie de Swalwel est, par la même cause, dans l'inaction. Ainsi passe la prospérité manufacturiere, lorsqu'elle n'est pas produite & nourrie par la prospérité terrritoriale. Ainsi passent les Empires d'*industrie* élevés ou protégés par certains Politiques.

D'un autre côté, on assure qu'à Glasgow, Dumferline, & autres Ville Fabricantes d'Ecosse, le commerce est très-animé & que les Manufacturiers y reçoivent plus d'ordres d'Angleterre qu'ils n'en ont jamais reçu. A Dundée, dans l'Ecosse septentrionale, une Compagnie a essayé de faire manufacturer par les Habitans du lin de la meilleure qualité ; & le succès a surpassé son attente, car les ouvrages égalent ceux d'Angleterre. Cet établissement attire l'attention publique & reçoit de puissans secours. L'industrie Ecossoise bat les Manufactures Angloises en ruine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le 22 Juin.*

Notre récolte de cocons a été magnifique ; il est très-rare qu'on en ait de pareilles ; les moins heureux Educateurs sont satisfaits. Cette bonne fortune jette de l'argent dans notre commerce & l'anime.

On moissonne dans les campagnes d'Arles & autres cantons : la récolte est, à ce qu'on assure, très bonne. Cependant le froment se soutient encore ici à un prix haut, 52 l. la salmée (pesant 380 l.). On ne doute pas qu'il n'y ait bientôt une baisse.

Après un tems très-varié, il est tombé du 15 au 20 trois pouces & trois quarts d'eau. Le vent du nord souffle actuellement avec une violence qui fait craindre pour les bleds, les vignes & les arbres.

La Librairie, ci-devant écrasée par l'impôt mis sur les Livres étrangers, se releve depuis que son commerce est affranchi. Nos Libraires ont célébré par une fête cet heureux événement.

D'Aurillac, *le 22 Juin.*

La mauvaise récolte de l'année derniere a été la cause premiere du haut prix des grains : les foibles apparences de celle-ci l'ont soutenu. Sans la liberté de la circulation intérieure, nous aurions eu une bien plus forte cherté (1). Il est à desirer que la loi soit maintenue dans toute sa force, sur-tout pour l'intérêt de cette partie de la Province où l'on recueille à peine, les bonnes années, ce qui est nécessaire à la consommation des Habitans.

---

(1) *Dans les divers articles que nous publions sur les effets & la nécessité du commerce, ce n'est nullement notre opinion que nous prêtons à leurs Auteurs, comme quelques Lecteurs l'ont imaginé, nous ne faisons que rendre les témoignages, les avis & les vœux qu'on nous communique. Celui-ci n'est qu'une copie d'une délibération que MM. les Officiers Municipaux de la Ville d'Aurillac nous ont fait l'honneur de nous adresser.*

Dans cette Ville, Capitale de la Haute-Auvergne, il y a vers le 20 Mai une Foire considérable qui dure ordinairement huit jours. Les ventes commencent par les bêtes à laine du Quercy & du Rouergue : suivent celles des moutons gras : enfin on vend les mulets, chevaux & bestiaux. Depuis cette époque jusqu'en Septembre, il y a tous les Vendredis un gros Marché de moutons gras, lequel a jusqu'à présent fourni à la consommation des Villes de Montpellier, Toulon, Marseille, & des Isles voisines.

De Grenoble, *le 23 Juin.*

Les bleds sont d'une beauté parfaite; mais des pluies continuelles en retardent la maturité. Elles nuisent à différentes productions. La vigne qui promet infiniment, en souffre. Quelques jours séreins & chauds hâteroient de riches moissons & feroient baisser les prix.

Il a été souvent question dans la Gazette & notamment N°. 24 & 31 de 1772, art. d'Aix & de Grenoble, du droit odieux que le Bourreau leve sur toutes les denrées apportées à nos Marchés. L'Arrêt qui soustrait à cette dure servitude les grains & farines, a été reçu avec la plus grande joie.

La Ville ne leve point d'octroi sur ces denrées ; mais il s'en perçoit un au profit d'un Seigneur. Nos Grenetiers ou Blatiers interprétant l'Arrêt selon l'esprit de bienfaisance qui l'a dicté, ont cru que le droit seigneurial étoit supprimé & refusent de le payer. Les Receveurs se préparent à les poursuivre. Ce seroit un grand malheur, car nos Pourvoyeurs trompés ne manqueroient pas de s'éloigner pour passer aux Marchés francs. Nous espérons que le motif qui a fait accorder la faveur aux Villes chargées d'octrois, l'étendra, comme également utile & nécessaire, aux Villes soumises comme la nôtre à des droits particuliers.

Une maladie répandue sur les bestiaux de la Communauté de Moras, Election de Vienne, avoit excité les plus vives alarmes dans la contrée. M. l'Intendant, avec une activité patriotique, a donné les ordres les plus pressans & les plus sages pour y apporter remede. Le sieur Dupont, Eleve de l'Ecole de Lyon, a reconnu qu'elle n'étoit point contagieuse. Elle n'a eu pour principe que le défaut de nourriture sur la fin de l'hiver, & une pâture immodérée d'herbes fraîches au commencement du printems. Ces animaux épuisés par la faim & le travail (car ils ont été employés sans être nourris) n'ont pu digérer l'aliment dont ils se sont gorgés. A ceux qui sont morts, on a trouvé l'estomac plein d'herbes entassées & durcies, & les chairs infiltrées d'une sérosité abondante. Les purgatifs, les lavemens, les stomachiques ont eu le meilleur effet. M. Riviere, Médecin du Pont-Beauvoisin, a aussi donné utilement ses soins pour arrêter le mal.

Les convois de grains du Haut-Languedoc ont fait baisser les prix dans le Comtat & les pays limitrophes du Dauphiné où l'hémine de bled a valu, au commencement du mois, 5 l. 16 & 18 s. On y attend des voitures de Carpentras où la même mesure ne vaut que de 4 l. 10 s. à 4 l. 15 s.

De Dol, *le 24 Juin.*

Il est tombé assez de pluie. Nous aurons une bonne demi récolte en grains. Le tems est favorable pour semer les bleds noirs : les premiers semés sont magnifiques. Nous aurons peu de chanvres & de fourages. Il y aura une récolte très abondante de cidre : on parle déjà de vendre le boisseau de pommes *six sous* ; il en faut neuf boisseaux pour faire une barique de cidre. Une pareille abondance est misere, car à peine le Colon retire-t-il ses frais.

Un Seigneur des environs est enfin parvenu à vaincre la répugnance de ses Vassaux à cultiver les patates : d'abord il a donné l'exemple ; l'exemple, l'instruction, une distribution gratuite ont encouragé. Partout où l'on en a planté, elles promettent beaucoup.

On a fait dans une Paroisse voisine l'évaluation suivante de la corvée. Cette Paroisse peut être de 7 à 800 Communians. Elle possede 23 attelages, chacun de 4 chevaux, pour faire valoir les terres. Elle paye 1263 l. 14 s. 9 den. de capitation roturiere (car les Nobles payent à part). Suivant les anciens Réglemens, elle devroit faire 1263 toises de chemin. Elle a été taxée à 1609 toises, & en outre à 719 charois de pierres à la digue. La carriere où il faut aller prendre les pierres est à deux lieues du clocher, & la digue à trois quarts de lieue de la carriere. On évalue l'entretien des 1609 toises de grand

chemin à 1609 livres ; & les 719 charois à 2876 liv., le charoi à 4 l. Ainsi la Paroisse obligée, suivant les anciens Réglemens, à 1263 toises parce qu'elle paye 1263 liv. de capitation, est chargée de 4485 l. en sus de sa capitation.

De Moulins, *le 25 Juin.*

Les prix de toutes les especes de grains diminuent. Les pluies ont fait pousser les avoines, les orges & les chanvres. Les bleds sont nets. La vigne ne promet pas moins que le bled.

L'instruction & l'aisance manquent dans ce pays. On a vu les Propriétaires des mûriers, hors d'état de faire face aux vimeres, se dégoûter d'une année à l'autre de l'éducation des vers-à-soie. Un Agronome éclairé, aisé & instruit est venu, qui a fait des essais en ce genre ; avec de l'argent, il a eu des succès. Tandis qu'une gelée détruisoit l'espérance de ses Emules, il a envoyé des bateaux & des charriots chercher de la feuille à dix lieues de cette Ville. C'est ainsi qu'il a soutenu ses entreprises & réussi. Cette année, on a craint le même accident & l'on n'a pas osé faire éclore beaucoup de graine. Ce Citoyen a triplé son éducation. Le succès a couronné son attente. Tous frais faits, il a retiré trente pour cent de profit net. Il se flatte de démontrer que le Peuple, s'il se livroit à cette branche d'économie, y gagneroit cent pour cent, parce qu'il ne feroit que de petites parties qui réussissent mieux que les grandes, & qu'il feroit lui-même la besogne. Cet objet intéressant a soudoyé pendant six semaines six cens Journaliers de cette Ville dans un tems où les autres travaux manquoient. (*Nous avons reçu des essais de la soie provenue de cette éducation : elle nous a paru d'une beauté parfaite : elle ne céde en rien à celle du Piémont, & on assure que pour la filature elle l'emporte sur celle là*).

Lorsque cet Homme respectable a fait ses premiers essais, il a paru ridicule ; son courage lui a même nui, car on a cru qu'il se ruinoit : mais à la fin il a été récompensé.

Il y a des impôts qui sont essentiellement inégaux dans leur repartition & conséquemment injustes & mauvais, parce qu'ils ne portent point sur une base connue. Il en est d'autres dont la base est connue, & toutefois il y régne une extrême inégalité. On se demande pourquoi un Homme qui avec un capital de 4000 liv. a 200 liv. de revenu, paye 90 l. en taxes différentes, tandis qu'un autre avec un capital de 20000 l. qui lui rend au moins 800 l., n'en paye que 100 &c. &c. &c. ? Quand il regne un régime fiscal arbitraire, il n'y a que faveurs, exemptions, privileges, c'est-à-dire, oppressions, exactions & surcharges. L'ordre ne sçauroit être arbitraire, car il est le *système* de la Justice.

De Metz, *le 26 Juin.*

» Après une longue sécheresse qui inspi-
» roit beaucoup de craintes, il est survenu,
» la veille & le jour du Sacre du Roi, des
» pluies douces & très abondantes auxquel-
» les ont succédé de beaux jours chauds,
» préparés par de grosses rosées. Ce tems
» nous donne les meilleures espérances sur
» toutes les récoltes ; ensorte que nous avons
» bien lieu de regarder l'époque du Sacre
» comme celle des bénédictions du Ciel ré-
» pandues sur notre jeune Monarque & sur
» son Peuple ».

Du Mans, *le 27 Juin.*

La Providence s'est rendue à nos prieres. Nous avons eu enfin dans le courant du mois de la pluie & de la chaleur. Nos campagnes se chargent de richesses. Les grains qui avoient subitement beaucoup augmenté, ont beaucoup baissé subitement.

Des expériences répétées confirment que les semences de bled vieux d'un an & même de deux ans sont très-bonnes & donnent une très-bonne production, ainsi qu'il a été annoncé dans la Gazette d'Agriculture. Le grand nombre tient néanmoins encore au préjugé comme à une habitude invétérée, ou parce qu'ils sont trompés par des essais en petit dont le mauvais succès en petit a pu être occasionné par des accidens étrangers, ou enfin parce que l'adresse d'une classe intéressée à les entretenir dans l'erreur les séduit.

En général les Boulangers décrient les bleds vieux pour semences, par un double motif d'intérêt. Il paroit peu de bled nouveau dans les Marchés pendant les mois de Septembre & d'Octobre, tems des semailles.

Ceux qui en cherchent pour cette destination ne craignent pas d'y mettre le prix à 5 ou 6 s. par mesure (de 31 livres) au-dessus des fromens vieux. Ainsi le prix du Marché se soutient & souvent augmente : le pain suit ce taux, cette augmentation, quoique jamais ou presque jamais, il n'entre alors de bled nouveau dans le pain. Premier bénéfice du Boulanger.

Cette ruse influe en sens contraire sur le vieux bled, & le fait baisser dans cette saison : le Boulanger aisé la saisit pour faire ses plus grands achats dans les campagnes, à cause qu'il est à meilleur prix & à cause qu'il foisonne plus en farine que le nouveau dans sa primeur. Double ou plutôt triple bénéfice pour lui.

Si le préjugé contre les semences de bled vieux se dissipe, & si le projet contenu N°. 48 de la Gazette, p. 382, est exécuté, les choses reprendront leur cours naturel, & il en résultera un grand avantage pour les Cultivateurs & pour les Consommateurs.

D'AMIENS, *le 28 Juin.*

Il est entré à Saint-Valery une troisieme cargaison de grains de Dantzick. Ces importations ont vraisemblablement concouru avec les belles apparences de la récolte à ramener l'abondance dans notre Marché & à faire baisser le froment d'environ six livres par mesure. Du 10 au 17, elle étoit montée à 46 l. (37 l. sept. de Paris). Les grains inférieurs s'étoient proportionnés à ce prix ; & une partie du Peuple, désolée & hors d'état d'y atteindre, étoit obligée de vivre de grains réservés pour les bestiaux. Cette hausse excessive n'a heureusement duré qu'un instant.

(*On nous demande d'Amiens & de divers autres endroits du* riz sec. *Les personnes qui seroient dans le cas de nous en procurer obligeroient une foule de Citoyens jaloux d'étendre l'Agriculture*).

DE PARIS, *le 4 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 19 Mai, qui ordonne pendant six années, à compter du 1 Juillet, une gratification de vingt-cinq sous par quintal de morues seches de pêche Françoise, qui seront transportées dans les Isles Françoises.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

ACTE DE BIENFAISANCE.

Copie d'un engagement des Laboureurs de Bassevelle en faveur des Pauvres.

» Les Fermiers & Laboureurs de la Paroisse de Bassevelle, Généralité & Election de Soissons soussignés, pour répondre au vœu de la lettre écrite par M. le Chevalier de Boufflers à M. leur Curé, requierent leurdit sieur Curé de leur indiquer les familles les plus nécessiteuses de la Paroisse ; & quoique depuis plusieurs années ils aient éprouvé des pertes considérables par la grêle & la mortalité de leurs bestiaux, ils promettent par le présent Acte de pourvoir à leur subsistance, chacun proportionément à sa teneur, d'ici à la moisson prochaine, & ce à la requisition sur des billets qui leur seront envoyés de la part de leurdit sieur Curé qu'ils prient de vouloir bien recevoir ledit présent Acte comme un gage de leur compassion pour les malheureux & de leur empressement à seconder les vues bienfaisantes de Sa Majesté. *Signé*, les principaux Fermiers & Laboureurs.

II.

PRIX du froment, 1e. quinzaine de Juin ; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ß		₶	ß
Alençon	40		... A.	2	8
Conches	37	18	... A.	4	5
Falaise	36	17	... A.	4	12
Lizieux.....	34	2	... A.		17
Mortagne	30	12	... A.	3	17
Verneuil.....	36	16	... A.	4	16
Généralité d'Alsace.			...		
Strasbourg.....	24		... A.	1	1
Haguenau	24	16	... A.	2	8
Belfort	28	16	... *		
Colmar.....	25	8	... *		
Landau.....	22	11	... D.		19
Schlestadt.....	25	12	... D.		13

	#	ß		#	ß
Généralité d'Amiens.					
Amiens	31	18	A.	4	6
Boulogne	28	8	A.	4	8
Calais	24	11	A.	2	11
Doullens	30	19	A.	4	1
Peronne	28	17	A.		15
Saint-Quentin	32	13	A.	3	11
Généralité d'Auch.					
Auch	22	17	A.		9
Lectoure	22	8	*		
Muret	24	5	*		
Nogaro	20	13	*		
Mirande	18		*		
Général. de Bayonne.					
Bayonne	25	7	A.	4	16
Mauléon	22	10	*		
Oloron	25	12	A.	2	1
Pau	22	16	D.		14
Saint-Sever	21	6	A.		8
Génér. de Bordeaux.					
Bordeaux	29	10	A.	4	
Agen	25	2	D.	1	
Blaye	25	16	*		
Condom	22	16	A.		4
Libourne	30		*		
Nérac	24	18	*		
Périgueux	33		A.	1	10
Généralité de Bourges.					
Bourges	23	10	D.	2	8
Dun-le-Roi	22		D.	2	
Le Blanc	26	12	A.		7
La Charité	25	4	D.	2	
La Châtre	27	17	D.		12
Sancerre	29	5	D.		15
Génér. de Bourgogne.					
Dijon	29	12	D.		5
Autun	33		A.	1	10
Auxerre	31	14	A.	1	14
Bar-sur-Seine	34	10	A.	2	12
Charolles	33	12	D.		6
Châtillon-sur-Seine	28	16	D.		10
Seurre	30		D.		17
Avalon	27	12	*		
Gex	40	10	*		
Génér. de Bretagne.					
Rennes	31	4	*		
Nantes	28	5	A.		10
Lannion	37	18	A.	2	15
Morlaix	30		A.	3	10
Quimper	25	4	A.	1	4
Vitré	28	2	*		
Tréguier	37	10	A.	1	10
Vannes	30	9	*		
Généralité de Caën.					
Caën	33	12	A.	2	2

	#	ß		#	ß
Avranches	33	12	A.	4	10
Bayeux	27	10	A.		14
Saint Lo	33	18	A.	4	13
Valognes	24	4	A.		5
Gén. de Champagne.					
Chaalons	29	14	*		
Chaumont	24	12	*		
Epernay	33	12	D.		12
Joinville	26	5	D.	2	5
Langres	22	4	D.	5	11
Reims	31	10	A.	1	10
Rethel-Mazarin	33	12	A.	3	12
Sainte-Ménéhould	30		A.	3	4
Troyes	32		*		
Vaucouleurs	30	5	D.		6
Général. de Flandres.					
Lille	27	9	A.	3	5
Arras	29	5	A.	2	6
Bapaume	33		A.	3	
Dunkerque	28		A.	3	
Douay	27	5	A.	1	16
Saint Omer	28	16	A.	6	12
Saint-Pol	32		A.	6	16
Gravelines	24	9	*		
G. de Franche-Comté.					
Besançon	32	16	D.		13
Dole	28	16	A.		16
Lons-le-Saunier	31	4	D.		16
Ornans	35	4	A.	1	4
Gray	30		*		
Saint Claude	33	6	D.		10
Vesoul	29		D.	1	8
Génér. de Grenoble.					
Grenoble	39	8	*		
Briançon	42	13	D.	4	
Crest	39	12	A.	1	4
Embrun	38		D.	4	
Valence	34	4	*		
Vienne	33	12	*		
Génér. de Hainault.					
Valenciennes	30	15	A.	3	15
Cambray	29	15	A.	1	11
Quesnoy	33	1	A.	5	1
Saint-Amand	29	19	A.	2	11
Maubeuge	30		A.	4	
Génér. de Languedoc.					
Toulouse	26	11	A.		17
Béziers	26	8	D.		9
Carcassonne	26	5	D.		2
Castres	24	17	*		
Montpellier	31	13	A.		16
Narbonne	29	12	A.	1	12
Nismes	34	5	A.	1	8
Pezenas	22	2	D.		12

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 28 Juin 1775, au Samedi 1 Juillet, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 29, 31 liv. 10 ſ. à 34 l. *le ſeptier;* le ſeigle, de 17 l. 10 ſ., 19 à 20 l.; l'orge, de 18, 19 à 20 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 31 à 34 l.; le ſeigle, de 18 l. 10 ſ. à 19 l. 10 ſ.; l'orge, de 17 liv. 10 ſ. à 19 l. auſſi *le ſeptier.*

Du Mercredi 28 Juin 1775, au Samedi 1 Juillet, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 l. 10 ſ. à 23 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 5 Juillet 1775, de 64 à 65 liv.; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1775.

Or de Portug. à . . .	722 ℔	6		*marc.*
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	721	10		
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 5 Juillet 1775.*

Amſterdam	55
Londres	30 15 16e à 31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Pâques*	¾ p. ⁰⁄₀ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi* 3.	*Mardi* 4.	*Mercredi* 5.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1897 ½ 1900 .	1900 1897 ½ .	1897 ½ 1900 1897 ½
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245	245	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	414	414	414 . . . .
Reſcriptions . .	6 ¾	6 ¾	6 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ſix derniers mois 1774.

Du Lundi 26 Juin.			Du Mardi 27.			Du Mercredi 28.		
Meſſieurs			*Meſſieurs*			*Meſſieurs*		
Thevenin... pp^lles.	L.		Marſollier.... v^res.	L.		Defrance... pp^lles.	L.	
Viageres	L.		Deſplaces... pp^lles.	J.		Viageres	L.	
Delamotte.. pp^lles.	J.		Viageres.....	J.		Tontine.....	L.	
Viageres.....	J.		Tontine.....	J.		De S. Janvier. v^res.	J.	
Tontine.....	J.		.....			Tontine.....	J.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1774. Du Samedi 31 Décembre.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG *le*, 30 *Novembre*.

LA Jurisdiction Consulaire, nouvellement établie pour le bien du commerce, exerce ses fonctions avec l'applaudissement général. Il a été signifié aux Bourgeois de s'adresser à ce Tribunal pour les affaires mercantiles. L'attention du Gouvernement à mettre l'ordre dans cette partie, nous fait espérer une réforme dans les Douanes, espece de labyrinthe d'où le Marchand & le Voyageur ne peuvent sortir que sous la direction arbitraire des Commis.

L'hiver a commencé de très-bonne heure dans ces contrées. Le lac Ladoga a subitement charié une si grande quantité de glaces que le pont de la Neva en a été de toutes parts endommagé.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 3 *Décembre*.

Pendant près d'un mois, il a gelé sans interruption. Nous avons vu plus de cent vaisseaux, chargés de de vivres & de marchandises, entourer notre Port, sans qu'il fût possible d'en recevoir aucun secours dans notre détresse. Moulins, forges, travaux des mines, tout s'est arrêté. En Scanie & autres Provinces, les gelées ont prévenu les semailles; il a fallu, à tout hasard, semer dans les neiges & les glaces. On mande d'Ystadt que dès le commencement de Novembre, le froid y a été excessif. Il s'est passé peu de jours qu'il n'ait péri quelque bâtiment sur nos parages.

ALLEMAGNE.

DE KOENISBERG, *le* 5 *Décembre*.

Les glaces ont interrompu de bonne heure la navigation & arrêté dans notre Port nombre de navires, chargés pour différentes destinations. Ces intempéries prématurées plongent divers pays dans la disette.

DE VIENNE, *le* 7 *Décembre*.

De tous les Juifs intéressés dans l'ancienne Ferme du tabac, il n'y en a eu qu'un seul qui ait pris part à la nouvelle. Les autres ont mis leurs gros fonds dans la Banque qu'ils exercent avec éclat. La nouvelle Compagnie a un bail pour dix ans. Elle payera, chaque année, au Fisc *seize cens vingt-cinq mille florins*; les appointemeus ou gages de ses Employés montent à près d'*un million*. Ajoutez à ces frais les autres frais de régie, à toute cette dépense le profit net, & concluez.

Il doit paroître au commencement de l'année prochaine un nouveau réglement concernant l'Acise ainsi que les Douanes

des frontieres des Etats Héréditaires. On espere que l'amélioration du revenu public aura pour base l'adoucissement du sort des Peuples; seul moyen de le rendre durable.

DE BRESLAU, *le 9 Décembre.*

La Société Patriotique, attentive à recueillir les observations météorologiques, à les comparer, & à en déduire des conséquences dont le tems justifiera la solidité ou réformera les erreurs, vient de publier les conjectures qu'elle a eu lieu de tirer de la température du mois de Novembre dernier. Elle annonce qu'en général, *lorsqu'après un mois de Septembre fort humide, l'air est froid & lourd pendant celui d'Octobre, on peut être assuré que la neige tombera de bonne heure, que l'hiver sera rigoureux & qu'il commencera avant que le mois de Novembre soit fort avancé.* Ce pronostic vient d'être vérifié. Cette année pourra ressembler à celles de 1709 & de 1740, s'il ne survient des vents chauds qui fondent bientôt les neiges & qui réchauffent la terre. La rigueur de l'hiver a été annoncée ici par des jours troubles pendant lesquels a regné le vent d'est. Le 10 Novembre, le vent se tourna par une violente tempête à l'ouest. Du 27 au 29, le froid a été plus fort qu'il ne le fut à Paris en 1740. Du 1 au 2, les eaux de l'Oder n'avoient que deux toises de hauteur; elles commencerent à se glacer. Depuis cette époque, leur hauteur n'a cessé de varier: actuellement le fleuve porte presque par-tout.

ITALIE.

DE LIVOURNE, *le 30 Novembre.*

Les Anglois ont enlevé beaucoup de soie. Le 23, il sortit du Port pour Londres six navires de cette Nation, l'*Impératrice de Russie*, le *Marchand Italien*, le *Marchand de la Baltique*, l'*Annibal*, la *Junon*, le *Ferryboat*, chargés de 249 balles de soie, dont 107 de soie écrue, 142 de soie ouvrée, & en outre 14 balles de corail... Plusieurs bâtimens ont fait naufage sur nos côtes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Décembre.*

La Police travaille, dans cette Capitale, à étendre sa Jurisdiction. Le Lord Maire & la Cour des Aldermans font compulser les registres de la Ville pour découvrir les anciens droits qu'ils ont exercés sur-tout quant à la taxe des denrées & autres provisions. On a trouvé des pieces qui prouvent que vers le milieu du seizieme siecle, ces Officiers taxoient le charbon, le beurre, le fromage &c. D'où l'on se hâte de conclure que ce qu'ils ont pu, ils le peuvent; & que ce qu'ils faisoient étoit bien fait. Le Peuple s'en réjouit, d'autant plus certain de la faveur de ces Magistrats qu'ils sont intéressés à capter eux mêmes la faveur populaire. Il ne songe pas qu'ils taxent déjà le pain & autres denrées, qu'il est fort cher, & que plus ils tiennent la taxe basse, plus ils sont obligés de la hausser; parce que le commerce craint les pertes, se dérobe à l'oppression & fuit. Si la Police recouvre un pouvoir abrogé, au moins par l'*inexercice*, & sans doute par une funeste expérience, on peut aisément s'attendre à des crises très-dangereuses dans les approvisionnemens de premiere nécessité. Si jamais il falloit menacer, effrayer, gêner, violenter le commerce, seroit-ce dans un tems de disette & de cherté? C'est l'abondance qui fait le bon marché, & c'est le commerce protégé, excité, favorisé, récompensé qui fait l'abondance.

Les Actionnaires de la Compagnie des Indes ont été partagés d'opinions sur la possession de l'Isle de Balambangan. Cependant il y a deux points sur lesquels ils sont d'accord, l'un est le *péculat des Employés*, l'autre l'*excès de la dépense sur la recette.* Ceux qui ont été d'avis de garder l'Isle promettent plus d'ordre, plus de probité, plus d'économie, sans offrir d'en être les Cautions.

Les Communes ont résolu que quand l'importation de l'orge seroit permise, à 2 s. de droit par quarter, celle du maïz le seroit à un sou, sous les restrictions du dernier Bill relatif au commerce des bleds.... Il a été arrêté qu'il y auroit quatre mille Matelots de moins employés dans la Marine. On a compris qu'il ne seroit pas possible de faire une réforme économique, si l'on étoit toujours arrêté par la considération que quelques hommes auront à en souffrir: la surcharge des impôts en fait bien souffrir un plus grand nombre.

La récolte du riz a été des plus abondantes dans la Caroline Méridionale : on estime celle de l'indigo à un million de livres pesant. Le riz s'y vend 35 sch.; l'indigo, 52 sch. à 55 sch., le quintal. Les frontieres intérieures de cette Province ainsi que de la Virginie sont toujours menacées & inquiétées par les Sauvages.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Clermont-Ferrand, *le* 13 *Décembre.*

Dès la mi-Novembre, les montagnes ont été ensevelies sous les neiges, de maniere qu'il n'y a plus eu de communication entre les lieux habités. On a éprouvé à l'entrée de l'hiver ce qu'on n'essuyoit que dans sa plus grande force. Il a péri plusieurs personnes dans les neiges.

De Lyon, *le* 15 *Décembre.*

La cherté constante des soies est une des principales qui font, de jour en jour, mettre bas quelque nouveau métier.

Aussi-tôt que l'adoucissement de la saison l'a permis, on a repris la construction du pont de bois sur le Rhône, & les travaux pour le redressement du lit de ce fleuve. Toutes les palées du pont sont élevées, en sorte que par le moyen de planches jettées de l'une à l'autre, les Charpentiers le traversent dans toute sa longueur qui n'est guere moindre de 600 pieds. Les ouvrages à faire étant indépendans de l'état des eaux, ils pourront être achevés pendant l'hiver. La construction entiere n'aura pas duré trois ans.

On ne sçauroit de même prévoir si exactement le terme de l'exécution de l'autre projet, quoiqu'il réunisse un grand nombre de vœux, & très-ardens. Un abord charmant & commode substitué à un autre montueux, plus long & en divers endroits serré entre des murs; la navigation facilitée par la suppression de moulins redoutés, une retraite assurée aux bateaux pour éviter les dangers des débacles, un emplacement immense qui peut servir pour des constructions de maisons, la décharge de plusieurs quartiers & la purification de l'air, comme à des tueries, des tanneries, des amidonneries, même à des fayenceries, teintureries &c.; tels sont les avantages publics de cette entreprise dont l'issue est encore incertaine. César jetta un pont sur le Rhin en peu de jours; Marius, en peu de tems, creusa un bras du Rhône : mais ils employoient des Armées.

De Valenciennes, *le* 15 *Décembre.*

Il se perçoit dans cette Ville un droit d'octroi sur les *toilettes* (Batistes, clairs dites Cambrays & Linons). Ce droit est fort onéreux à notre commerce & à celui des Villes en correspondance avec la nôtre; onéreux en lui-même, & encore plus par la maniere dont il est perçu.

On en cache le titre aux Contribuables, & sans doute il n'y en a aucun : cependant un octroi ne peut être imposé qu'avec l'autorité du Souverain.

S'il est légal, il est contre toute raison & toute équité qu'on en dérobe le titre à ceux qui payent en vertu de ce titre. Dès lors le Contribuable est en droit de le confondre avec une imposition, une exaction arbitraire. Celui qui agit en vertu d'une autorité n'a aucun intérêt à cacher ses pouvoirs, il a le plus grand intérêt à les montrer, s'il n'en abuse : cette réflexion naît naturellement dans l'esprit de tout le monde.

Cet octroi a été augmenté successivement, comme il paroît avoir été imposé, sans autorisation.

Dans sa perception, toutes les regles de la finance sont violées; on ne délivre pas même une quittance à celui qui l'a payé.

Enfin le Directeur met tant d'obstacles aux renvois des toiles du dehors, blanchies ou apprêtées dans cette Ville, que les Blanchisseurs & les Apprêteurs sont forcés, pour soutenir leur travail, de recourir à des stratagêmes innocens qui ne nuisent en aucune maniere au Fermier, mais qui les exposent eux-mêmes à la perte de leur fortune, s'ils sont découverts. C'est ce qu'ont éprouvé derniérement deux Blanchisseurs qui, contre toutes les regles reçues en matiere de fermes, ont été condamnés tout à-la-fois à la perte des marchandises, à une amende & à des dommages & intérêts.

Tout le commerce réclame contre cet abus ruineux. Déjà un Arrêt du Conseil d'Etat avoit restreint la perception du droit & ordonné la vérification des titres de l'octroi. Il est urgent que ce dernier article soit exécuté & que les vues bienfaisantes du Gouvernement, annoncées dans l'Arrêt, soient remplies. On ne se rappelle pas, sans des regrets cuisans, qu'on comptoit autrefois dans cette Ville plus de 1400 Maîtres *Mulquiniers* (Fabricans ou Ouvriers en toilettes). Le petit nombre de ceux qui restent est tout prêt à s'expatrier; il y sera forcé si l'abus subsiste encore quelque tems. (*On trouvera dane notre Journal un Mémoire étendu sur ce sujet*).

D'ETAMPES, *le* 20 *Décembre.*

Le droit de Halle qui a fait déserter le Marché de Sezanne (Gaz. N°. 102), auroit fait également déserter le nôtre, s'il avoit été perçu rigoureusement; car il est à peu près le même ici. Notre sac de bled, composé de deux septiers (pesant cette année 255 l.) ou quatre mines, huit minots, seize boisseaux, doit un droit de minage de deux tiers de boisseau. Ainsi à 28 l. cours actuel, le sac payeroit 23 s. 4 d. Il y a quelques années qu'on voulut percevoir ce droit à la rigueur: la disette survint, le Marché auroit été entiérement abandonné; il fallut restreindre le droit à 3 s. par sac: c'est le taux de la perception actuelle. En attendant un changement plus favorable, les Propriétaires du droit de Halle de Sezanne pourroient suivre cet exemple avec autant d'avantage pour eux mêmes que pour les Vendeurs & les Consommateurs. Ceux qu'un droit trop fort éloigne du Marché, y seroient ramenés par un droit modique qui n'égaleroit pas les frais de transport qu'ils sont obligés de faire pour aller chercher un Marché éloigné. On vendroit beaucoup plus à Sezanne, & les Propriétaires du droit gagneroient davantage.

(*Nous avons reçu une autre Lettre sur les droits qui se levent à la Halle de Dijon Nous espérons que les bons Citoyens daigneront continuer de nous mettre, par leurs instructions, à portée de calculer sur des bases certaines le poids immense d'impôt dont l'obligation de ne vendre qu'au Marché surchargeoit le pain des Peuples*).

DE POITIERS, *le* 22 *Décembre.*

L'érection d'une nouvelle Fabrique ne fait, si elle réussit, qu'en renverser une autre & déplacer l'industrie, sans diminuer la misere, à moins que la consommation des ouvrages n'augmente &c. Les Administrateurs des Maisons de travail, bornés dans le district de leurs spéculations, s'ils ne peuvent porter leurs vues au loin, doivent du moins avoir toujours présente à l'esprit cette maxime, pour ne pas opposer dans leurs Hôpitaux le travail des pauvres à celui des Artisans du pays. Il est clair que s'ils font préparer dans ces atteliers la laine, comme on la prépare aux environs, ils ôtent l'ouvrage aux Ouvriers du dehors & font de nouveaux pauvres. Il faut donc se garder d'admettre dans les établissemens publics les fabrications accréditées dans le pays; & d'un autre côté, il faut tâcher d'y employer les matieres du pays qui restent sans valeur, faute d'être travaillées. La bonté de ces regles est frappante.

En s'y conformant, on a cru pouvoir indiquer les branches suivantes d'industrie pour y occuper nos pauvres.

1°. Manufacture de blondes & de dentelles: on y employera les enfans de 6 à 9 ans; on pourroit se servir de soies du pays... 2°. Filature de coton pour bonneterie, toilerie &c: la jeunesse de 10 à 12 ans réussit au filage; les entrepôts de coton en laine ne sont pas éloignés de Poitiers... 3°. Manufacture & moulins de fil retors en écru, blanchis ou teints: si les chanvres ne sont pas abondans dans la Province, on aura recours à ceux du Berry qui se filent avec profit aux extrémités du Royaume.... 4°. Manufacture de cordes à boyaux: on consomme ici beaucoup de moutons, d'agneaux, de chevreaux, dont les boyaux sont perdus: le seul ingrédient pour cette fabrique est la cendre gravelée que Bordeaux & le Pays d'Aunis fournissent abondamment..... 5°. Une brasserie.

(*C'est par erreur qu'on a dit ci-devant que le plâtre de Chef-Boutonne se vendoit* un sou la livre; *il falloit dire* un liard).

DE PARIS, *le* 28 *Décembre.*

Les *Lettres-Patentes du Roi concernant le commerce des grains dans l'intérieur du Royau-*

me, données à Fontainebleau le 2 Novembre, ont été enregistrées au Parlement sans modification le 19 du courant. Dans l'A. V, S. M. se réserve de statuer par des Lettres-Patentes sur les réglemens particuliers de la Ville de Paris. Nous avons déjà observé que le commerce ne pourroit prendre un cours réglé, rélativement à cette Capitale, que quand les intentions de S. M. seront manifestées à cet égard.

Lorsque nous nous sommes efforcés d'exciter la commisération publique en faveur des pauvres Habitans des Provinces ruinées par l'épizootie, & d'indiquer des moyens d'aller efficacement à leur secours, nous ignorions qu'il venoit d'être donné un grand exemple de bienfaisance dont l'idée nous avoit échappé, & dont l'influence est inappréciable. Nous apprennons de Pau que Messieurs les Fermiers-Généraux, inspirés par un pur sentiment d'humanité & de générosité, ont délibéré de ne percevoir aucun droit sur les bestiaux qui seront introduits dans le Béarn &c, jusqu'à ce que le pays ait remplacé les animaux qu'il aura perdus, & qu'il se soit relevé de sa disgrace. Nous qui devons partager la reconnoissance de tous ceux à qui l'on fait du bien, nous payons notre tribut à ceux qui le font en publiant leurs bonnes œuvres avec les éloges qu'elles méritent. Les Magistrats Béarnois ont adressé de vives actions de graces à Messieurs les Fermiers-Généraux; & en même tems ils ont donné avis au Gouvernement de ce sacrifice si conforme à ses sentimens paternels & à ses soins généreux.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *Examen du Ministere de M. Colbert.* A Paris chez d'Houry, Impr. Libr. de Monseigneur le Duc d'Orléans, rue de la Vieille-Bouclerie. In-8°.

Panégyrique si outré qu'à chaque instant on est tenté de ne pas le croire sérieux. L'Auteur paroît très-capable de bien défendre une bonne cause; il auroit défendu la bonne cause, s'il eût consulté des Critiques en état de le détromper. Nous examinerons les traits principaux de cet éloge, c'est-à-dire, les erreurs principales sur lesquelles il est fondé.

2. *Réflexions d'un Solitaire sur ce qui peut procurer le plus grand bien d'un Etat.* Se trouve à Paris, chez Pyre, rue S. Jacques. In-4°. Prix 12 s.

Ce Solitaire *monte sur le trône* pour attaquer de mauvais projets de finance; après avoir donné le sien, il *en descend.* Il nous paroît que les coups qu'il a portés avec son sceptre comme *Censeur*, ont dû le blesser comme *Auteur.* Des Sujets éclairés tireroient leurs remontrances de ses propres critiques. S'il est tranquille dans sa *solitude*, il ne faut pas l'y troubler.

3. *Mémoire sur la meilleure méthode d'extraire & de rafiner le salpêtre*, par M. Tronson du Coudray, Capitaine au Corps de l'Artillerie. A Upsal, & se trouve à Paris chez Ruault, rue de la Harpe. In-8°. Pr. 2 l. 8 s.

Ouvrage utile qui a mérité les éloges de l'Académie des Sciences, qui mérite l'attention du Ministere. Il est vraiment à desirer que M. du Coudray soit mis à portée de répéter en grand les expériences qu'il a faites. Lumineux dans sa théorie, habile dans ses procédés, scrupuleux dans ses observations, circonspect dans ses jugemens, l'Auteur est digne de toute la confiance du Gouvernement, si intéressé à ce qu'on corrige les défauts qui nuisent à la portée & surtout à la conservation de la poudre dont le salpêtre est l'ame.

4. *Mémoire sur la maniere dont on extrait en Corse le fer de la mine d'Elbe, d'où l'on déduit une comparaison de la méthode Catalane en général avec celle qui se pratique dans nos forges.* Par M. Tronson du Coudray, Cap. au Corps de l'Art., Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris. A Upsal, & se trouve à Paris chez Ruault, rue de la Harpe. Prix broc. avec fig. 3 l.

M. du Coudray a pris la voie la plus sûre & la plus courte pour perfectionner les Arts, à sçavoir, la comparaison des méthodes des différens Artistes. C'est ainsi que l'on trouvera souvent bientôt ce qu'on auroit cherché peut-être long-tems en vain. Les Arts Européens sont par-tout les mêmes & par-tout différens, même fond d'industrie, différence dans les formes & les procédés. Le

résultat de la comparaison par expérience sera la meilleure de toutes les méthodes exercées. Le travail recommandable de M. D. C. sur différentes forges établit la supériorité de la méthode Catalane. Mais le même Art a fait de grands progrès dans les Etats du Nord; c'est donc une nouvelle comparaison à faire pour le porter au plus haut degré de perfection que la somme actuelle des connoissances acquises comporte.

5. *Recueil des Edits, Déclarations, Lettres-Patentes, Ordonnances* &c. Année 1774. 1er. semestre. A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. In 4°.

Nous avons déjà fait sentir le prix de cette collection. Quiconque veut sçavoir ce qui intéresse en ce genre l'état du Citoyen, a toujours beaucoup à apprendre, comme il a toujours beaucoup à oublier ce qu'il sçait. On trouve chez le même Libraire les années 1771, 1772, 1773, 1774. Les souscriptions seront ouvertes pour 1775, au mois de Mars prochain au prix de 13 l. 10 s. pour les 2 volumes de chaque année, rendus francs de port par tout le Royaume.

Na. Simon, Imprimeur du Parlement, rue Mignon, vient d'être autorisé par M. le Garde des Sceaux, à continuer l'*Abonnement des Edits & Arrêts* pour Paris & les Provinces, 30 *liv.* par année depuis 1772.

6. *Traité de la Culture du Figuier*, avec figures, par M. de la Brousse, Maire d'Aramond. Chez Valade, rue S. Jacques. Broc. in-12 de 83 p.

L'Auteur n'enseigne rien de nouveau, & ce qu'il enseigne n'est pas également praticable par-tout dans sa totalité : cependant c'est un bon Guide qu'on peut suivre avec assez de confiance, autant que les circonstances le permettent.

7. *Avis au Peuple sur les asphyxies ou morts apparentes & subites, contenant les moyens de les prévenir & d'y remédier.* Avec la description d'une nouvelle *boîte fumigative portative.* Publié par ordre du Gouvernement, par J. J. Gardane, Docteur-Régent de la Fac. de Méd. de Paris &c. &c. Chez Ruault, rue de la Harpe. *La boîte & le livre francs de port par tout le Royaume, 12 liv.*

Nous avons vu cette boîte, & les instrumens qu'elle contient: la boîte est d'un petit volume, les instrumens sont ingénieusement imaginés. On en trouve la figure à la fin du livre. L'ouvrage traite des différentes asphyxies selon leurs causes différentes; l'immersion dans l'eau, le froid excessif, les mofettes, le plomb ou l'exhalaison des fosses, l'excès de joie, de colere &c, l'étranglement, les chûtes violentes, l'apoplexie, &c. &c. &c. L'exemple accompagne partout l'instruction, toujours simple, claire, populaire. Cet *Avis* doit être dans les mains de tous les Citoyens; la boîte peut être entre les mains du plus grand nombre : il ne faut pas même être charitable, il suffit d'être prévoyant pour qu'on s'empresse à se munir de l'un & de l'autre. Ce n'est pas un titre léger à nos éloges & à nos hommages que d'avoir simplifié l'Art & facilité les moyens de rappeller à la vie des hommes autrefois victimes de l'ignorance plutôt que du mal même : nos Lecteurs préviennent les justes louanges que nous devons offrir à M. Gardane, au nom de l'humanité.

8. *Traité de la construction théorique & pratique du scaphandre ou du bateau de l'Homme, approuvé par l'Académie Royale des Sciences.* Par M. de la Chapelle, Censeur Royal, de l'Académie de Lyon, de celle de Rouen, & de la Société Royale de Londres. A Paris, chez Debure pere, Quai des Augustins, au coin de la rue Git-le-Cœur; chez l'Auteur, rue Sainte-Anne, au Bureau de la Loterie de l'Ecole Militaire, Butte S. Roch.

Ce Traité réunit tout ce que les Sçavans & les Ouvriers peuvent desirer sur la construction & les usages de cette utile & commode invention. M. l'A. de la C. a un titre incontestable à la reconnoissance publique. Des expériences publiques & multipliées n'ont laissé aucun doute sur la bonté de son scaphandre, composé de morceaux de liege assujettis dans un corselet de toile, & orné de divers accessoires qui lui donnent de nouveaux degrés d'utilité. L'Auteur avoue ceux qui sortiront des mains du sieur *Hirault, Tailleur, Quai des Augustins, à l'hôtel d'Auvergne.* Cet Artiste fait un scaphandre pour 75 l. Il faut s'y prendre de bonne heure, si l'on veut s'en pourvoir pour la belle saison & les voyages de mer.

9. *Le Secret des Secrets géométriques ou la Quadrature du Cercle & la Trisection de l'angle démontrées par des principes infaillibles (Invention recherchée depuis plus de trois mille ans), Ouvrage utile & nécessaire même dans l'Astronomie, la Géographie* &c. &c. &c, *& généralement tous les Arts de combinaison.* Par

P. Durvye ; Curé de Futelaye ; Diocese d'Evreux. A Evreux, chez la veuve Malassis. A Paris, chez Ruault. Pr. 36 s.

Les rivaux se multiplient aujourd'hui dans cette carriere où tant de personnages ont donné des scenes ridicules. M. Durvye s'y présente avec assurance, mais préparé à essuyer les injustices que souffrirent Colomb, traité de Visionnaire, Leibnitz privé de la gloire d'une belle découverte, Galilée emprisonné & *par grace* chassé de Rome, les Inventeurs de l'Imprimerie traités de Sorciers à Paris. Il se rappelle humblement que Ces Inventeurs n'étoient que de petits Particuliers ; que des Ecoliers donnerent l'idée des lunettes à longue vue, que des Bergers trouverent l'un le plâtre, l'autre l'aimant. *Ce ne sont pas les Sçavans*, dit il dans sa Préface, *qui sont la science ; mais la science fait les Sçavans*. A la fin de son Livre, il invoque en vers la *quadrature du cercle*.

Quadrature du cercle, ô quelle destinée !
On te réputa folle, avant que d'être née ;
Toi, la Mere des Arts....

Les trésors cachés sous le *rocher* de cette Mere des Arts sont tels que l'Art ne les trouve point & qu'on les trouve sans les chercher.

Qui les cherche est un fou, mais qui les trouve est sage.

Notre Sage invite la *quadrature du cercle* à éterniser le nom des *Sages de Cour* &c.

Mais dis, parlant de moi,
Que ma devise est Dieu, ma Patrie & mon Roi.

10. *Ebauche des principes sûrs pour estimer exactement le revenu net du Propriétaire des biens-fonds, & fixer ce que le Cultivateur peut & doit en donner de ferme ; ou la meilleure maniere de faire avec précision les calculs d'évaluation indispensables à tout Fermier qui passe le bail d'un fonds de terre qu'il entreprend d'exploiter, ou tout homme qui veut l'acheter dans les différens genres de culture.* Par M. Carpentier, connu par ses écrits analogues à l'Art de l'Expert Féodiste. A Paris, chez Edme, Libr., rue S. Jean-de-Beauvais.

Le *compte du Fermier & du Propriétaire* est un des premiers élémens de la science de l'administration publique comme de l'économie rurale. On ne sçauroit donc trop encourager les Citoyens heureusement placés pour faire ces calculs, à suivre l'exemple que M. Carpentier leur donne. Il est intéressant pour eux d'acquérir cette connoissance ; rien n'est plus intéressant pour l'Etat que de la répandre. Sans la vérification du revenu net, il est impossible que l'ordre prospere, s'établisse dans sa plénitude ; c'est à cela que tient la plus importante des réformes, celle qui assure toutes les autres & consommera la prospérité des Empires. M. C. ne porte pas ses vues si loin, mais son travail est analogue à cet objet. Après quelques idées générales, il présente des états des avances ou frais & des produits ; états qu'on ne doit regarder que comme hypothétiques ; car il est évident que s'ils peuvent s'appliquer à tel lieu, ils ne conviennent point aux autres.

11. *Nouvelle Table des articles contenus dans les volumes de l'Académie Royale des Sciences de Paris, depuis 1666 jusqu'en 1770 ; dans ceux des Arts & Métiers publiés par cette Académie, & dans les collections Académiques.* Par M. l'Abbé Rozier, Chevalier de l'Eglise de Lyon &c. &c. &c. T. I. A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe.

Ce volume contient les trois premieres lettres de l'Alphabet. Quel tribut peut-on offrir à un Citoyen qui se dévoue au travail le plus pénible, le plus fastidieux & le plus ingrat pour mettre sous les yeux de chacun ce qu'on auroit été obligé de chercher laborieusement dans une espece de cahos ? Il falloit un zele infatigable pour soutenir cette tâche & une intelligence rare pour la remplir, comme fait M. l'A. Rozier. Autant qu'on est effrayé de l'entreprise, autant on est satisfait de l'exécution. Du reste le Public attendoit à bon droit de l'Auteur un Ouvrage qui ne lui laissât rien à desirer, tel que celui qui lui est offert. Tous ceux qui s'occupent des Sciences & des Arts utiles doivent s'empresser à l'acquérir, quoiqu'ils n'ayent pas les collections Académiques dont il présente la table : un coup d'œil leur apprendra quels volumes ils auront besoin de se procurer. Nous ne devons pas oublier dans cette annonce la partie typographique dont la beauté & la netteté ont surpassé les promesses de l'Auteur. L'addition de la *Table des Arts & Métiers*, & autres circonstances ont multiplié les frais & exigé une augmentation de volumes. On paye 12 l. en retirant le 1er ; on payera 12 liv. en retirant le 2e, le 15 Mars 1775 ; 6 liv. pour le 3e, le 15 Juin ; le 4e. gratis, le 15 Septembre. Comme les souscriptions ne couvrent

pas les dépenses, on a tiré, en outre, quelques exemplaires qui seront payés 48 l.

M. l'Abbé Rozier continue son *Journal de Physique* avec un succès toujours soutenu ou plutôt toujours croissant. Ce Journal est, sans contredit, un des meilleurs Recueils qu'on puisse se procurer sur la *Physique*, *l'Histoire Naturelle*, *les Arts*.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 21 Décembre 1774, au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 l. 10 s. à 27 l. *le septier*; *id.* nouveau, de 20 l. 5 s., 22 l. 15 s. à 26 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 23 à 26 liv.; le seigle, de 15 l. 5 s., 16 à 17 l.; l'orge, de 9 liv. 15 s., 10 à 11 liv. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 21 Décembre 1774, au Samedi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 à 17 liv. 5 *le septier*; *idem* à la Greve, de 15, 15 l. 10 s. à 16 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Décembre 1774, de 53 à 54 l.; *id.* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Changes de Paris, *du 24 Décembre 1774.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$
Londres	30 15 16e à 31
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints*.	$\frac{1}{8}$ p. % ben.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 28 Décembre 1774.

	#	s	
Or de Portug. à . .	717	5	marc.
Du Mexique à . . .	713	4	
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	2	
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	2	
Piastres à	49	3	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1774.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
Comp.d.Ind.			
Actions à 3 coup	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 3 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 2 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 2 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1774.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 21 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 25 Octobre.*

LE Conseil permanent est enfin parvenu, avec quelque satisfaction, avec beaucoup de regret, à fixer les impositions nouvelles & la maniere de les percevoir. Il ne se dissimule ni les vices des taxes ni les abus de la perception; mais s'il a quelque liberté, quelque pouvoir, ce n'est pas de bien faire, il ne pourra qu'adoucir les maux qu'il sent & qu'il prévoit, & il s'en occupe. Déjà les baux de quelques-uns de ces droits désastreux lui découvrent une erreur énorme de calcul quant aux produits qu'on s'en étoit promis, sans compter avec les Publicains.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 28 Octobre.*

Nous avons essuyé, ces jours derniers, des vents impétueux, du sud-ouest à l'ouest, qui ont retenu à Corsoer plusieurs vaisseaux destinés pour Nyborg... On a déjà lancé à l'eau quelques-uns des nouveaux bâtimens qui doivent être employés au commerce du Groenland : on les appareille, & ils mettront au plutôt à la voile. Sans songer à l'expérience des tems passés, on fonde toujours de grandes espérances pour le bien de l'Etat sur de nouvelles navigations.

Une partie du Peuple de nos Hôpitaux, Malades, Orphelins, vient d'être transférée dans de vastes édifices, coustruits près des Remparts, de maniere que les Malades ne respireront plus toutes les maladies que ces Hôpitaux renfermoient, les Orphelins pourront recevoir une éducation utile à l'Etat, & la Ville jouira d'un air plus sain.

D'HELSINGOR, *le 28 Octobre.*

Les 19, 20 &c, une tempête violente, E.S.O. troubla la navigation de nos mers. Quinze navires, la plûpart Hollandois, venant de la Baltique, furent jettés dans notre rade. Un bâtiment François, venant de Pétersbourg avec une cargaison de chanvre, fer, suif &c. pour le Havre-de-Grace, échoua près de Cronenbourg ; l'équipage parvint à gagner la terre ; le bâtiment a été relevé & réparé. Il périt une frégate Danoise venant de Sainte Croix, un navire Anglois dont l'équipage eut le bonheur de gagner avec la chaloupe un Port de Fionie, un senau chargé pour Cette & Marseille &c. Cette tempête n'a pas néanmoins causé autant de dommages qu'on l'avoit craint.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 29 Octobre.*

Dans ce pays comme dans plusieurs autres, le Paysan est obligé de payer un tribut de tant de têtes de moineaux, oiseaux protégés par les uns parce qu'ils mangent des vers, proscrits par les autres parce qu'ils

dérobent à l'homme une portion considérade sa subsistance. Les moineaux devenant moins communs, le tribut, toujours le même, est devenu très onéreux; il a fallu que le Paysan perdit beaucoup de tems & fit des dépenses, pour découvrir, poursuivre & enlever une proie rare & difficile à saisir. L'Etat y auroit trop perdu, si l'industrie n'avoit trouvé le moyen d'éluder la loi & d'éviter l'amende. Au lieu de courir après des moineaux libres, plusieurs Paysans en ont élevé, & ils ont payé le tribut en riant de l'Ordonnance. Quant aux autres, ils tremblent d'encourir la peine du délit dont la rareté *& le vol* des oiseaux menacent de les rendre coupables. Le 16 de ce mois, une femme, troublée par la crainte de cette peine & par l'eau-de-vie, va, au milieu de la nuit, chercher dans les lieux les plus élevés de la maison les moineaux qu'elle y voyoit, & met le feu au toit. L'incendie est rapide, 105 maisons sont consumées. Il y a eu un autre incendie à Ballenstein près de Presing: le moulin à poudre a sauté, & cet accident a causé de grands dommages.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 3 Novembre.*

Les singularités de la Finance formeroient seules une immense Bibliothéque dont chaque article exciteroit la gaité, si l'on pouvoit oublier la triste catastrophe qui les termineroit tous. On vient de rappeller au Public un droit qui pourroit être rangé dans cette classe. Dans les Principautés de Calenberg & de Gottinge, les Bergers qu'il faut payer pour qu'ils gardent les moutons, sont obligés de payer à l'Etat la peine qu'ils ont de garder ces moutons, *tant* pour ceux des Seigneurs qui les mettent à la tête de leurs troupeaux, *tant* pour ceux des Etrangers qui leur donnent les leurs à élever avec ceux-là, suivant la permission qu'ils en ont &c. Souvent il arrivoit que ce droit n'étoit point acquitté : un Seigneur renvoyoit au Berger ; celui-ci emportoit avec lui le tribut, celui-là refusoit de suppléer à son défaut : insensiblement le droit se seroit annulié, s'il avoit été possible que le Fisc s'oubliât. Pour prévenir ce danger & assurer le produit, une Ordonnance a été publiée, laquelle enjoint au Seigneur, sous peine de payer lui-même le droit, de s'assurer avant de congédier un Berger, qu'il y a satisfait, & qui l'autorise à dépouiller ce valet de ce qu'il peut avoir jusqu'à la concurrence de la quotité dont il seroit redevable ; ce qui pourra rendre la pauvre condition du Berger un peu plus dure.

De Francfort, *le 9 Novembre.*

Le 1 de ce mois, il tomba, pour la premiere fois, de la neige, après des gelées assez fortes qu'il y avoit eues les nuits précédentes. Les jours suivans furent froids. Le 5, le tems se mit à la pluie ; nous avions essuyé une très-longue sécheresse. A Kiel & aux environs, il avoit neigé quelques jours auparavant, ce qui est assez rare à cette époque dans ce pays.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Novembre.*

La Chambre des Communes doit délibérer aujourd'hui sur les récompenses qu'elle se propose d'accorder à ceux des Sujets de S. M., qui découvriront un passage au Nord ou qui pénétreront jusqu'au Pôle. Il paroît plus important que jamais d'embrasser toute la partie septentrionale de l'Amérique.

Les dépenses pour le service secret ont monté en 1773 & 1774 à environ 1,600,000 liv. st.

Les Marchands qui font le commerce des Indes occidentales ont présenté à la Chambre Basse une pétition par laquelle, après avoir rappellé que les Isles à sucre qui recevoient autrefois du continent de l'Amérique de la farine, du pain, du riz, du bled d'Inde, sont à présent privées de ce secours, ils remontrent que la quantité de farine, de pain, de biscuit, qui leur a été dernièrement permis de porter à ces Colonies, n'avoit point de proportion avec leurs besoins, & que pour régler leur consommation sans la connoître, on couroit risque de les affamer.

Les Marchands de Darmouth, intéressés à la pêche de Terre-Neuve, ont aussi présenté une pétition par laquelle ils demandent la liberté illimitée d'exporter du pain, de la farine, des pois par leur Port pour cette Isle. Une tempête renverse tous les

calculs que l'on a pu faire pour déterminer l'exportation qu'un approvisionnement exige. On en fait dans ce moment la cruelle épreuve. Une lettre du Havre-de-Grace en Terre-Neuve, porte encore plus haut les dommages causés par l'ouragan du 12-13 Septembre qu'ils n'étoient estimés dans les premieres nouvelles. On compte qu'il a péri 300 bateaux & autres bâtimens. Les avis reçus des autres Ports des Isles sont également affligeans.

Les lettres du nord de l'Ecosse nous apprennent que, parmi les navires que le dernier ouragan a détruits, il y en avoit plusieurs François & Hollandois.

Il regne beaucoup de maladies. La malignité de l'air a été telle Jeudi dernier qu'à Spalfields un morceau de viande fraîche exposé à toute son influence a passé en 40 minutes à la putréfaction complette, & qu'il s'est même trouvé en partie criblé de petits trous.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 10 *Novembre.*

La Police, en veillant pour arrêter ou prévenir la licence, n'a garde de porter des atteintes à la liberté. La liberté est violée, lorsque des soupçons légers & vagues portent le zele à troubler des entreprises légitimes, sur-tout avec un éclat & des circonstances qui discréditent & les personnes & ces entreprises. Le tort causé par cette inconsidération n'est point réparé par le rétablissement simple & obscur du Citoyen dans sa liberté, car la cicatrice de la blessure reste, cette cicatrice est flétrissure, cette flétrissure nuit à l'homme & à la chose, & par conséquent au public. Rien de plus louable que de mettre l'autorité entre le Peuple qui achete des subsistances & le Marchand qui lui vend des denrées corrompues & pernicieuses : mais il faut que la prudence tienne les rênes, & empêche le zele de fouler aux pieds l'honneur, le crédit, la fortune d'un Négociant, suspecté, si l'on veut, mais peut-être à tort ; & s'il s'échappe, la justice veut, lorsqu'il est obligé de revenir sur ses pas, qu'il ramene comme en triomphe l'innocent à la place qu'il occupoit dans son état, dans l'opinion publique, avec tous les avantages dont il jouissoit. C'est encore le commerce des grains qui donne lieu à ces observations ; il doit être libre, mais cette liberté souffre encore des échecs, & ces échecs ébranlent le commerce.

Un Particulier acheta, la semaine derniere, des bleds de la précédente récolte qu'un Fermier, de la Gascogne, avoit conservés dans un grenier près du canal, & que la perte de son bétail l'obligeoit à vendre. L'Acheteur étoit occupé à les faire cribler, lorsque tout-à-coup il se vit enveloppé par une cohorte, suivie d'une nombreuse populace que les coups d'éclat ne manquent jamais d'attirer. On déclare son bled séquestré, & il est contraint de donner la clef du grenier. On accuse la qualité des grains, il la défend, des Maîtres Boulangers jugent en sa faveur ; la foible odeur qu'ils ont n'est que l'effet de la poussiere dont on les délivre par le criblage. Observations, décisions inutiles. Le Propriétaire est forcé de déguerpir. En conséquence d'un procès verbal, on fait moudre un septier de ce grain : la farine est pêtrie au sortir du moulin, & il en résulte un pain excellent, ce pain excellent résulte de grains non criblés, de farine encore échauffée & travaillée à la hâte. On rend à ce Particulier les clefs de son grenier, & il va dévorer en paix l'humiliation, le discrédit, la crainte. Un Marchand foible n'ose élever la voix : la loi & l'intérêt public crient pour lui.

Extrait d'une Lettre d'Auch, le 11 *Novembre.*

» Je suis bien loin de l'esprit de critique » mais je pense que la vérité est utile aux » hommes, & que vous n'avez pas intention » de la leur ravir ou déguiser.

» Vous vous êtes trompé, M., tant sur les » causes qui ont calmé l'épizootie au nord » de la Garonne, que sur celles qui l'ont » répandue au sud de cette riviere. Le mal » s'est éteint de ce côté-là, parce qu'on y a » tout détruit. Quant à la rive droite, vous » reconnoîtrez facilement que la riviere qui » est large sans être guéable, la couvroit » d'une barriere naturelle très-forte & fa- » cile à garder. Quand la maladie franchit » cette ligne, elle n'attaqua d'abord qu'une » seule maison, une enceinte très bornée :

» ſans parler de traitemens, on eut recours » à la maſſue contre tout le bétail tant ſain » que malade ; il en a coûté, dit-on, deux » cens mille livres au Dioceſe de Toulouſe » pour dédommager les Particuliers de cette » perte-là...

» Nonobſtant les bonnes lignes, le venin » peut être porté au dehors, ſi les gens qui » fréquentent les écuries infectées, vont, » vêtus de laine & ſans être enveloppés de » toile, vaguer çà & là en dedans & en de- » hors des lignes. Le Gouvernement a ju- » gé, avec très grande raiſon, que la pré- » caution de s'envelopper de toile quand on » fait les routes, eſt des plus eſſentielles » pour empêcher la propagation du mal ; » elle doit être générale. Si les hommes & » le commerce ne le communiquent pas, » l'air le vomiroit encore par deſſus les cor- » dons, dans le cas ou il n'y auroit pas un » aſſez grand intervalle vuide de bétail en- » tre les parties infectées & les parties ſai- » nes. Ces obſervations ne ſont pas nouvel- » les pour le Gouvernement, elles ne le » ſont pas pour vous, M. ; mais il n'eſt peut- » être pas inutile de les rappeller...

De Gironde, *le* 11 *Novembre*.

Le Drot qui ſe jette ici dans la Garonne & qui prend ſa ſource à Montpellier, parcourt 14 ou 15 lieues de pays ſur une plaine de 5 à 600 toiſes de large. Il ſeroit facilement navigable, & il n'eſt pas même flottable à cauſe des moulins qui l'occupent. Ses eaux limoneuſes pourroient arroſer & engraiſſer vingt mille arpens de bonnes prairies ; elles lavent à peine quelques mauvais prés. Ces prairies arroſées nourriroient 40 mille bêtes à cornes, & l'on n'éleve que très-peu de bétail qui, faute de fourage, mange les bois. Ces quarante mille bêtes donneroient beaucoup de fumier & de bonnes moiſſons au terrein qui borde la plaine à droite & à gauche. Ce terrein dépourvu d'engrais ne reçoit qu'une foible culture. Ces beſtiaux fourniroient enſuite les Boucheries de Bordeaux & autres Villes, des Marchands Limouſins viendroient même les acheter pour les engraiſſer dans leur pays & les mener enſuite, non à la Caiſſe de Poiſſy, mais à des Marchés libres deſtinés à l'approviſionnement de la Capitale ; ce commerce eſt en quelque ſorte à créer. Il faut obſerver que, dans ce canton, les luzernes, treffles &c. ſe fauchent quatre ou cinq fois par an.

Cette immenſe amélioration exigeroit des canaux. Un canal de navigation porteroit les denrées, grains, bois, vins &c. à la Garonne, l'abondance de ces denrées ſeroit verſée par des canaux de navigation. Les eaux élevées ſur les côteaux pour faire tourner des moulins, leur chûte ménageroit leur volume, & ces moulins ne ſeroient pas dans le cas de ſe repoſer, comme le ſont ſouvent ceux d'aujourd'hui. Cette entrepriſe vient d'être propoſée, mais avec des conditions qui ne ſçauroient être, toutes, agréées. Par exemple, l'Auteur du projet voudroit qu'on obligeât tous les Propriétaires qui ont des fonds dans la plaine à les convertir en prés. Cette volonté eſt politiquement impoſſible, parce qu'elle violeroit la liberté eſſentielle de la culture, le droit de la propriété, la juriſdiction naturelle du Propriétaire. S'il eſt vrai qu'alors le produit des prairies ſeroit, comme on l'avance, infiniment ſupérieur à celui de toute autre culture, il n'y aura qu'à laiſſer agir l'intérêt particulier ; il n'y a perſonne qui ne veuille, à peu de frais, *tripler ſon revenu*, quand on le peut. Suppoſons les conditions de l'entrepriſe adoptées aux régles de l'équité & de l'ordre, où prendre les fonds ? C'eſt une queſtion que l'Auteur ſe fait à lui-même : chez les Financiers ? Il s'agit, non de boucher, mais d'ouvrir des canaux, & ce genre d'emploi leur eſt tout-à-fait inconnu : chez la Nobleſſe ? Elle n'eſt pas trop pourvue d'argent pour des dépenſes utiles : chez le Bourgeois-Marchand ? Il eſt Citadin & trafique ſes fonds : chez les gens de campagne ? Les uns n'ont d'autre reſſource que de vendre le peu qu'ils ont, les autres n'ont d'autre ſoin que de profiter de la miſere de ceux-là. Telle eſt la ſubſtance de la réponſe de l'Auteur. Il n'y a donc, conclud-il, que le Gouvernement qui puiſſe du moins faire un eſſai pour mettre le ſuccès du projet hors de doute, & cet eſſai ſur trois lieues de longueur en remontant d'ici vers Montſégur & Duras, ne coûteroit que cinq à ſix cens mille livres.

Nous obſerverons que l'hiſtoire de ce canton eſt celle d'une très-grande partie de la France : chaque contrée auroit donc un droit égal à demander les mêmes ſecours au

Gouvernement : dans l'état actuel des choses, où le Gouvernement les prendroit-il ? La Dépense la plus utile en elle-même, si elle appelloit un nouvel impôt, arracheroit à la Nation le dernier lambeau de ses dépouilles. Le premier bien à faire dans ces circonstances, c'est de détruire au plutôt ce qui s'y oppose. Alors le bien se fera, pour ainsi-dire de lui-même, & partout. Alors l'argent, qui ne manque pas, se tournera de lui-même à ces entreprises, faute d'emploi destructeur. Alors le trésor public deviendra une source féconde qui répandra la fertilité sur toute la surface du Royaume par autant de canaux qu'il y eut autrefois de gouffres où le sang du Peuple étoit englouti.

DE SCHLESTADT, *le* 12 *Novembre.*

Le *haut-Peuple* de l'Alsace ne peut se persuader que le prix de la livre de bled soit la mesure exacte du prix de la livre de pain, & il paye partout le pain trop cher sans vouloir douter de la justesse des taxes. Par un relevé des tarifs des cinq principales Villes de la Province, il est démontré, aux yeux des gens instruits, que l'ignorance les dressa & que la négligence les maintient au grand désavantage du Public. Les cris des Citoyens éclairés qui s'intéressent aux réformes économiques ont éveillé l'attention & excité le zele d'*un* Officier Municipal de ce pays. Ce vrai Magistrat a cru qu'il étoit de son devoir de s'instruire de ce que son ministere l'obligeoit à sçavoir, sous peine d'être l'instrument ou plutôt l'Auteur de l'oppression. Il a pensé que la police ne pouvoit s'exercer sans beaucoup de lumieres, & il a travaillé à les acquérir. Il a vu que la taxe du pain consacroit l'injustice & l'exaction, si elle n'étoit faite sur des regles sûres ; & il a cherché ces regles dans des expériences répétées sur la mouture des grains, la fabrication du pain, & la proportion des produit. Ces essais confirment que le prix de la livre de pain doit être le même que celui de la livre de bled, du moins tant que la livre de bled n'est pas au-dessous de vingt deniers. En même tems qu'il prouve combien les taxes actuelles sont avantageuses aux Boulangers, il reconnoît des imperfections dans la mouture & les inconvéniens les plus graves dans l'usage de payer en nature la retribution du Meûnier. Mais son travail est inutile, car il n'est pas public ; il seroit encore inutile, quand il seroit public, car des expériences privées ne vaincroient pas le préjugé, l'opiniâtreté, la paresse. Il faut des expériences publiques & authentiques, pour que les esprits soient éclairés & convaincus, malgré eux ; & ces expériences ne se feront pas si le Gouvernement ne les ordonne.

(*Il paroît très-nécessaire de répandre dans l'Alsace le* Manuel du Meûnier & du Charpentier des moulins, vol. in-8°. avec fig. *qu'on trouve* à Paris chez Panckoucke & chez Delalain, prix 3 l. *Cet Ouvrage important qui enseigne la bonne construction des moulins, & les opérations de la mouture économique, renferme les expériences que le sieur Bucquet, très-habile Meûnier, a faites dans les différentes Provinces du Royaume par ordre du Gouvernement, & la comparaison des produits des autres moutures avec ceux dont nous venons de parler. Nous inviterions particulièrement le digne Magistrat dont on vient de parler à comparer ses expériences avec celles-là, si son nom & son domicile nous étoient connus. Nous parlerons plus amplement de ce Manuel.*).

DE LYONS, *le* 13 *Novembre.*

Les loups faisoient de grands ravages dans la Généralité de Rouen. M. de Moisant, Lieutenant de la Grande Louveterie du Roi dans notre Ville, animé d'un zele patriotique, s'est porté avec son équipage partout où ses secours ont été demandés. Ses chasses ont eu le plus grand succès. Il a détruit *cinquante-six loups* depuis le mois de Juillet dernier, suivant les certificats qu'il a envoyés à M. le Comte de Flamarens, Grand Louvetier de France. L'année derniere, il en avoit tué *quatre-vingt.* La race de ces animaux féroces est encore bien commune en France.

DE ROUEN, *le* 13 *Novembre.*

On a appris par le navire, la *Susanne*, Cap. *Pivet*, arrivé de Terre-Neuve au Havre le 11 Octobre, que le 13 Septembre dernier un furieux ouragan avoit battu les mers & les côtes de cette Isle, & que les navires, les *Bons-Amis*, le *Lys*, le *Nep-*

tune, la *Sainte-Susanne* & le *Victor de Grandville* avoient péri ou échoué. L'on espéroit relever le *Victor* lorsque ledit Capitaine étoit parti.

Les prix des grains ont un peu baissé dans cette Ville.

Cours des Marchandises de Rouen... Acier d'Allemagne, 47 l. 10 s., la botte.... Alun d'Angleterre & de Suede, 25 l. le cent; de Rome, 48 l.; de Smyrne, 30.... Amendes douces, 70 l. le c.... Antimoine d'Allemagne, 50 l. le c... Argent vif, 4 l. 10 s., la livre.... Azur des 4 feux, fin, 108 à 110 l. le c... Baleine d'une aune, coupe de Rouen, 4 l. 5 s. la livre... Beurre d'Isigny en tine, 44 l. le c...; en pot, 37 l. 10 s. à 40 liv.... Bois de palissandre, le cent, 20 l.; de campêche, coupe d'Espagne, 16 l. 10 s. à 17 l.; de Bresil, 44 l.; de Campêche moulu, 44 l.; de Sandal moulu, 27 à 29 l... Bray de Suede, 28-30 l., le bar.... Café Moka, 40 s.; Bourbon, 18 s... Camphre rafiné, 6 l. 10 s. la liv... Canelle fine, 15 l. la liv... Cendre gravelée, 55 l. le c.... Chanvre de Moscovie, 31 à 33 liv. le c... Charbon d'Angleterre, les 105 bar., 520 l.... Cire blanche pure de Rouen, 58 s. la livre; ordinaire, 44 à 46 s.; de la Mer Baltique, 47 s.... Cochenille Mesteque, 27 à 27 l. 10 s. la liv... Coton Guadeloupe, 247 l. 10 s. à 225 l.; Saint-Domingue, 257 l. 10 s. à 265; Cayenne, 290 à 292 l. 10 s.; Salonique, 147 liv. 10 s.; Smyrne, 152 liv. 10 s. à 157 l. 10 s.; Chypre, 145 l.... Cuivre rouge, en planche, le c., 150 liv... Cumin, 45 l., la livre... Curcuma ou Terra-merita, 127 l. 10 s. le c... Dents d'éléphant, de 4 l. à 6 l. 10 s., la liv... Eau-forte de Hollande, 26 s. la liv... Eau-de-vie, le pot, 30 s.... Etaim d'Angleterre, 97 l. 10 s. le c... Fer de Suede, 16 l. 10 s. à 17 l., le c... Fer-blanc de 450 feuilles un tiers fort, le bar., 112 liv. 10 s... Figues de Portugal, 15 liv... Fil de laiton, le c., compt., 137 l. 10 s.... Fromage de Hollande, croûte blanche, 35 l., le c... Garence, grape, le c., 120 à 140; non-robée, 77 l. 10 s. à 90... Gérofle, 13 l. la liv... Gomme de Sénégal, le c., 67 liv. 10 s. à 70 l.; d'Arabie, 75 l... Goudron, la flûte, 24 liv... Graine d'Avignon, 60 liv... Huile très-fine du Port-Maurice, le c., 85 l. à 87 l. 10 s.; commune de Provence, 73 à 74 liv.; de Seville, 77 l. 10 s.; de baleine, 197 l. 10 s. à 200 l., la bar.; de morue; pêche Françoise, la bar., 197 l. 10 s.; Jalap, 37 s. la l... Laine d'Autriche, le c., 100 à 120 l.; de Berry, la liv., 58 s.; de Sologne, 30 s.; de Champagne, 35 à 36 s.; de Vigogne, 7 l.; prime Ségovie, 5 l..... Manne de Sicile, la l.; 52 s.; de Calabre, 42 à 45 s.... Mine de plomb rouge, le c., 22 l. 10 s.; noire, 32 liv. 10 s... Morue de Dunkerque en sel, 80 liv.; en saumure, 75 liv... Muscade, la liv., 10 l. 10 s... Ocre, 24-25 liv... Pastel d'Alby, la bale, 55 l.... Plomb d'Allemagne, le m., 255 l.; d'Angleterre, 250; de Bretagne, 240... Poivre blanc, la l., 34 s. 6 den.... Poix grasse, le cent, 20 l... Potasse de Dantzick, blanche, 43 l... Quinquina, 6 liv. 10 s. à 7 l. 10 s., la l... Ris de la Caroline, le c., 21 à 23 l.. Résine, le c., 11 l... Rhubarbe de la Chine, la liv., 5 à 7 l... Safran Gâtinois, 20 s. la liv... Savon de Marseille, blanc, 53 liv. 10 s. le c.; de Rouen, 47 liv... Soie de porc d'Archangel, 155 liv., 140, 120.... Soude d'Alicante, le c., 20 l.; de Carthagene, 17 l. 10 s... Soufre de Hollande, le c., 16 l.; de Marseille, 14 l... Sucre en pain, de 20 à 22 s. la l... Suif de Moscovie, le c., 52 l.; d'Irlande, 57 liv. 10 s.; du pays, 55 liv... Térébenthine, fabrique de Rouen, le c., 180 liv... Toiles blancards en écru, les 100 aunes, 182 liv... Vermillon, la liv., 5 l. à 5 l. 5 s... Vitriol de Chypre, le c., 100 l.

(*Nous prions MM. les Négocians de nous procurer ou de nous indiquer les moyens de nous procurer les prix des différentes marchandises des Ports & autres Places du Commerce du Royaume, & même de l'Etranger. Leur utilité propre doit les y engager. Il est bien étonnant qu'il se trouve des Villes où le négoce fasse un secret de ses prix; rien n'est pourtant plus vrai: son intérêt ne seroit donc pas de faciliter les spéculations, d'épargner les frais & le tems que les enquêtes font perdre, de publier ce qu'il cherche à connoître? Ce mystere paroît inconcevable: un Marchand qui ferme sa boutique, n'attire pas le Public. Au moyen de quelques Feuilles répandues dans le Royaume, chaque Place, chaque Particulier feroit les spéculations les plus promptes, les plus justes & les plus conformes à ses intérêts. Quand on se cache, on invite les autres à se cacher, on inspire de la défiance, on se dérobe à soi-même mille avantages. Le commerce est en tout sens communication & non réserve*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question sur laquelle on demande l'avis de MM. les Négocians.

Pierre, Négociant, a négocié à Paul, Homme de robe, une lettre de change sur Jean de Paris, payable au mois de Novembre dernier. Pierre au mois de Juillet, même année, dépose son état dans lequel il ne fait aucune mention de la lettre de change dont est cas, comme n'en étant que l'Endosseur & ignorant pour lors si Jean, Accepteur, l'avoit payée ou non. Elle ne fut pas payée, & Paul, après le protêt, revint sur Pierre & obtint Sentence qu'il lui notifia. Pierre, pour arrêter les poursuites de Paul, lui notifia à son tour le contrat d'attermoyement qu'il avoit passé avec ses créanciers, aux offres de le payer comme eux en total aux mêmes termes qui lui avoient été accordés. Paul, après cette notification, en resta là : on se tourna vers l'Accepteur ou le Tireur, c'est ce qu'on ignore : ensuite, après 31 mois de silence & après que Jean l'Accepteur a fait une faillite dans laquelle il a presque tout à perdre, après un tems aussi considérable & après une pareille circonstance, Paul est revenu sur Pierre & a mis sa Sentence à exécution. En conséquence Pierre, pour éviter la honte d'un emprisonnement, a été obligé de payer en entier même une somme considérable de frais & intérêts ; mais il n'a payé qu'à la force & sous toutes ses réserves, après avoir offert & même réalisé le montant des termes qui étoient échus.

On demande si Paul, au mépris du contrat d'attermoyement à lui notifié, a pu mettre contre Pierre à exécution une pareille Sentence & le forcer, par cette violence, à payer tout à-la-fois & avant les termes que ses Créanciers lui avoient accordés? Et si au contraire Paul n'a pu le faire, on demande devant quel Tribunal Pierre doit attaquer Paul en réparation des torts qu'il en a soufferts? Est-ce devant le Tribunal qui a homologué son contrat d'attermoyement ou tout autre, ou au Parlement?

Paul objectera peut-être, fondé sur le sentiment de quelques Auteurs, *qui est que le Débiteur est obligé dans la même Ville d'aller trouver le Créancier pour lui offrir son argent.* Mais le sentiment de ces Auteurs peut-il prévaloir sur l'usage établi dans le commerce, par lequel le Créancier va toujours demander au Débiteur le montant de son obligation? Cet usage étant constant, doit-il être regardé comme loi? Cela étoit plus naturel dans la circonstance où se trouvoit Pierre à qui le silence de Paul donnoit lieu de penser qu'il avoit été payé par Jean l'Accepteur ou par le Tireur ; & n'auroit-il pas raison de le penser, puisque Paul avoit gardé le silence pendant 31 mois?

On observera encore que Paul avoit choisi un jour de Foire pour mettre plus d'éclat à la honte de Pierre, s'il l'eût trouvé au dépourvu & sans argent. Comme l'affaire est de conséquence, on desireroit l'avis de MM. les Négocians, par écrit, sur le présent Mémoire.

II.

Avis.

» M. Dusort, Avocat en Parlement, a » commencé le 15 Novembre à expliquer » l'Arithmétique de M. l'Abbé Bossut qu'il » continuera tous les jours non-fériés à » trois heures & demie après midi. Il dé- » montrera successivement les différentes » parties du cours de Mathématiques du » même Auteur ; il donne aussi des leçons » sur toutes les parties des Mathématiques » en Ville ou chez lui, rue de la Harpe, » à l'Hôtel de Nassau ».

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 11 Novembre 1775, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21 l. 10 s. à 25 l. *le septier* ; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l. ; l'orge, de 11, 12 l. 5 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 22, 23 à 26 liv. ; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 livres ; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. aussi *le septier.*

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Novembre 1775, au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 5 s., 20 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Novembre 1775, de 69 à 70 l.; *id.* nouveau, de 67 à 68; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Novembre 1775.

Or de Portug. à . . .	723	℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6		
Piastres à	49	7	6	

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 18 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	30 ¼ à 11 16e.
Hambourg	184
Madrid	15 4
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾ à 96
Gênes	94 à ¼
Lyon *Saints.*	⅛ p. ⅝ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 7 Novembre.			Du Mercredi 8.		
Messieurs			*Messieurs*		
Marsollier ... vres.	E.		Boutray ..... pplles.	J.	
Cauchy..... pplles.	D.		Viageres	J.	
Viageres.....	F.		Tontine	J.	
Tontine.....	F.		.....		
Comp. des Indes..	F.		.....		
Desplaces.. pplles.	H.		.....		
Viageres.....	J.		.....		
Tontine.....	H.		.....		
Vieillard.... pplles.	J.		.....		
Viageres	F.		.....		
Tontine	J.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2040	2040	2045 50 . . .
D°. 16/25es . . .	1305	1305	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	265	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	435	435	. . . . .
Rescriptions . .	5	5	5 5/4 5 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	au pair ¼ p ⅝ p.	au pair . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 18 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Octobre.*

NOus apprennons d'Astracan que cette Ville prend des accroissemens nouveaux, mais avec beaucoup de lenteur, malgré les dispositions du Gouvernement pour l'extension du commerce, & la situation avantageuse de cette Ville. La Perse traite sur ses Terres les Négocians Russes, & la Russie sur les siennes les Négocians Persans, comme des gens suspects, dangereux, mal-intentionnés. Cette opinion réciproque découle de la barbare politique qui regarde des voisins industrieux comme des ennemis naturels, la prospérité du commerce d'un Etat comme le fléau du commerce de l'Etat limitrophe, la société comme un assemblage désordonné des intérêts contraires & inalliables, & le monde comme un cahos. Les Peuples Nomades du pays ne portent à Astracan leurs marchandises que quand ils n'ont pu trouver à s'en défaire ailleurs, parce qu'au lieu d'un marché où la protection devroit assurer la liberté du commerce, ils n'y voyent qu'une forteresse où la Puissance les menace sans cesse d'anéantir la leur. Le Gouvernement n'oseroit néanmoins user de contrainte à leur égard, persuadé qu'on ne contraint pas long-tems des hommes qui peuvent fuir. Toute gêne produit nécessairement de même des effets désastreux, à proportion de l'atteinte qu'elle porte à la liberté.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 23 Octobre.*

La Commission nommée par le Roi pour diriger la distillation des grains dans tout le Royaume au profit de la Couronne, s'est déjà plusieurs fois assemblée pour dresser un plan d'administration qui ne laisse subsister, s'il est possible, que les inconvéniens inhérens à une entreprise exclusive, & prévienne, autant qu'il sera possible, les abus & les excès si communs dans des entreprises d'industrie & de commerce faites par les Gouvernemens. Les Gouverneurs des Provinces ont reçu ordre de lui donner des avis touchant les objets d'achat nécessaires à la régie, les lieux les plus propres à la construction des brasseries, le transport des eaux-de-vie brassées dans leurs départemens. Il y aura dans chaque Gouvernement une brasserie, & trois dans cette Capitale. L'intérêt de la Régie est déjà si sévere, qu'il n'a pas souffert que quelques Particuliers qui avoient eu la permission de tirer des liqueurs fortes des fruits & du sucre, continuassent leur distillation jusqu'à ce que les brasseries royales fussent en activité.

ALLEMAGNE.

D'HEYDRE (*Pays de Ditmarse sur la Baltique*), *le 27 Octobre.*

Il est tombé une si grande quantité de neige

que les campagnes en ont été toutes couvertes, comme dans le plus fort de l'hiver. Cependant plusieurs contrées septentrionales jouissent encore du plus bel automne. Si le tems actuel continue ici, il y a apparence que la navigation sera bientôt interrompue.

De Munich, *le 28 Octobre.*

Les prix de toutes les denrées ont considérablement baissé dans toutes ces contrées depuis la moisson & les vendanges qui ont été généralement très-abondantes & de bonne qualité. On s'apperçoit que la liberté de la circulation, cruellement gênée lorsque la communication des secours étoit le plus nécessaire, & rétablie enfin depuis que la disette aggravée par ces gênes a cessé, a fort contribué à ce changement favorable & à l'aisance dont on jouit partout. La preuve en est que, quoique les récoltes n'ayent point été, à beaucoup près, égales dans tous les cantons, les prix sont à peu près uniformes dans cinquante Villes du pays & des environs, suivant le tableau qu'on a publié.

De Dresde, *le 31 Octobre.*

Lorque l'industrie refuse de se communiquer, la rivalité employe la ruse pour dérober les secrets & gagner les Ouvriers qui les connoissent. Quelquefois la force enleve & les Artistes qui ne se laissent pas corrompre & les matieres & les dépôts. Enfin si ces deux moyens ne réussissent pas, on imite les ouvrages de la Fabrique renommée, on prend ses armes, ses chifres, ses marques, on lui vole sa réputation. C'est ainsi que des Etrangers sont parvenus à débiter jusques dans cet Electorat de très-mauvaise porcelaine, sous le nom & les signes de celle de Meissen, appellée chez l'Etranger *porcelaine de Saxe.* Pour obvier à cet inconvénient, il vient d'être ordonné, après plusieurs réglemens infructueux, que toute espece de porcelaine qu'on voudra mettre en vente, sera examinée par des Experts qui en vérifieront la qualité & la fabrique, ce que de simples Particuliers ne sçauroient faire; la fausse porcelaine aux chifres de Meissen sera confisquée, & les Fraudeurs payeront l'amende. Pour prévenir toute apparence d'inquisition & d'oppression, ces Experts pourroient être établis uniquement pour être librement consultés sans frais par les Marchands qui peuvent eux-mêmes être trompés & par les Particuliers qui crraindroient de l'être. La fraude seroit également découverte & punie, & le service seroit également rendu mais sans abus & sans violence.

D'Hanovre, *le 1 Novembre.*

L'Amérique qui a tant dépeuplé l'Allemagne, heureusement sans lui donner une Colonie, dépeuple encore ce pays pour démêlés de Métropole & de Colonies qui lui sont étrangeres. Un Réglément *Royal-Américain* enleve beaucoup d'hommes à la charrue. Plusieurs Paysans l'ont quittée au seul nom de l'*Amérique*, comme si on leur avoit dit le *pays de la fortune.* Cependant il y a déjà dans cet Electorat des déserts comme dans le nouveau-Monde, avec la différence que nous avons aussi beaucoup de Fabriques privilégiées & réglementées qui font tomber l'Agriculture & que la chûte de l'Agriculture fait tomber; si bien qu'on dit hautement que nos Fabriques nous tiennent lieu de Colonies, & qu'il n'est pas nécessaire pour que nos campagnes se dépeuplent d'envoyer nos Laboureurs en Amérique. Le bruit s'est répandu dans l'Electorat que le climat de l'Amérique Angloise étoit funeste aux Allemands qui néanmoins en peuplent une grande partie; les Gazettes l'ont même répété; mais l'appas misérable d'une *guinée d'engagement* a levé les craintes, & le Paysan a quitté son triste foyer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Novembre.*

Nos apprennons de Liverpool, de Portsmouth, d'Holydead, de Dublin, du Nord de l'Ecosse &c. que les vents impétueux S. O. qui ont regné le 19 & le 20 Octobre, ont fait sur mer & sur terre des ravages tels qu'on ne peut en citer de pareils. Navires brisés, hommes noyés, marchandises perdues, maisons renversées, arbres déracinés &c. Tous ces malheurs réunis forment une grande calamité.

Des lettres de Labrador & de Terre-Neuve nous informent qu'un horrible ouragan, N. N. E., a fracassé, le 12 Septembre, les bâtimens employés à la pêche, & qu'ils ont

perdu une bonne partie de ſon produit. Les Iſles des environs ont prodigieuſement ſouffert. Outre la perte du bétail, des denrées, des maiſons &c, on a compté que dans l'Iſle ſeule de S. Jean, il a péri de deux à trois mille perſonnes.

Nous voyons avec douleur arrêtés dans la Tamiſe environ 600 bâtimens que le commerce d'Amérique employoit.

Les prix des grains ont baiſſé au dernier Marché. Nos fonds ont un peu hauſſé.

Réduit à faire la guerre au commerce de la Métropole pour la faire à la liberté des Colonies, le Gouvernement avoit défendu l'exportation de la poudre à canon & du ſalpêtre. Cette prohibition vient d'être relâchée par une Ordonnance du 27 Octobre, laquelle permet aux navires particuliers cette exportation mais par petites quantités ſeulement.

Le Lord Chatham avoit annoncé le 25 Janvier dernier à la Chambre des Paires que nos différends avec l'Amérique occaſionneroient, cette année, un ſurcroît de dépenſe de quatre millions ſterl.; qu'ils expoſeroient la vie de dix mille braves Sujets de S. M.; qu'ils en tireroient des Troupes étrangeres dans les Domaines de la Couronne; qu'ils tiendroient dans une ſtagnation déſaſtreuſe notre commerce, nos Manufactures &c.; qu'ils entraîneroient pour l'année 1776 une dépenſe extraordinaire, double de celle qu'on a dû faire cette année, ce qui néceſſiteroit un accroiſſement de taxes & de dettes qu'il eſt impoſſible que notre crédit & nos forces ſupportent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 5 Novembre.*

Un Citoyen, éloigné des affaires, déſintéreſſé, zélé pour le bien public, vient de compoſer dans ſa retraite pour l'inſtruction de ſes Concitoyens un Ouvrage ſur *la culture & le commerce des grains en France, avec des obſervations ſur le commerce particulier qu'en fait cette Ville.* La premiere partie, la ſeule imprimée, expoſe l'état de ce commerce avant l'Edit de 1764. La ſeconde s'étendra depuis cette époque juſqu'à ce jour. La troiſieme traitera du commerce particulier de cette Ville. Ce dernier article fournira des faits très graves, ſur la liberté, ſur le régime prohibitif, ſur le monopole, particuliers à cette Ville mais intéreſſans partout le Royaume. L'Auteur bénit le Ciel de voir que nous touchons au moment où toutes les entraves ſeront ſupprimées.

De Toulouse, *le 5 Novembre.*

Nos bleds ſont ſans débouché. Le commun vaut 10 l. 15 ſ. & 11 liv., le fin 11 liv. 10 ſ. à 12 l., le ſeigle 8 l. 5 ſ.

Il eſt de la plus grande importance de défendre contre l'épizootie la plaine de Rével & la Montagne noire. Les ſemailles vont finir. Les bœufs de labour reſtent ordinairement dans l'inaction depuis le mois de Novembre juſqu'en Mars. Cette circonſtance rendra la dépopulation moins préjudiciable à la culture, & donnera aux Cultivateurs le tems de ſe pourvoir de nouveau bétail.

De l'Angoumois, *le 9 Novembre.*

Le Roi étant informé que la navigation de la Charente a toujours été l'objet d'une attention particuliere pour ſes Prédéceſſeurs qui ſe ſont ſucceſſivement propoſé d'accorder au vœu des Provinces qu'elle arroſe la conſtruction des ouvrages néceſſaires tant pour rendre la riviere navigable depuis Civray juſqu'à Angoulême que pour en perfectionner la navigation depuis Angoulême juſqu'à Cognac &c., S. M. a reconnu les avantages qui réſulteroient de ces travaux, non-ſeulement pour les Provinces fertiles que la Charente arroſe, mais même pour le reſte du Royaume par les nouvelles & faciles communications que leur exécution donneroit à des Villes déjà commerçantes & à d'autres Villes propres à le devenir. En conſéquence, le Roi a ordonné, par un *Arrêt de* ſon *Conſeil du 20 Septembre*, que leſdits ouvrages ſeront exécutés ſous les ordres de l'Intendant de Limoges &c; & qu'il ſera procédé à la liquidation des indemnités qui pourront être dues aux Propriétaires riverains à cauſe des dommages dûment conſtatés qu'ils éprouveront par la confection de ces ouvrages.

L'Arrêt du Conſeil, ci-devant annoncé

article d'*Angoulême*, concernant le droit de guet, garde, fossés &c, demandé à une vingtaine de Paroisses pour un Château où il n'y a ni guet à faire, ni garde à monter, ni fossés à entretenir pour l'utilité publique, n'est point un Jugement définitif. Il casse seulement les Arrêts rendus en confirmation d'une Sentence en faveur de cette corvée militaire : les Parties sont renvoyées pour le fond devant le Parlement de Bordeaux. Le Public en tire néanmoins l'augure le plus favorable, & il attend avec l'espérance la plus ferme un Jugement conforme aux principes de justice & de franchise établis dans ledit article.

Il a regné dans l'Angoumois, l'Aunis, le Poitou & la Saintonge, des dissenteries qui d'abord ont emporté beaucoup de monde. Leurs ravages se sont affoiblis, lorsque les vendanges ont été ouvertes. On a remarqué que les malades qui refusoient de manger ont péri pour la plûpart, tandis que ceux qui ont suivi le conseil contraire se sont rétablis. La maladie a été plus commune & plus meurtriere dans les campagnes que dans les Villes.

De la Généralité de Lyon, *le 8 Novembre.*

Le tems est assez favorable aux semailles faites & à faire. La récolte des bleds noirs est bonne. Il y a tout lieu d'assurer que les grains ne seront pas chers pendant l'hiver. Dans nos trois Provinces, le froment vaut depuis 3 liv. jusqu'à 3 l. 10 s., la mesure de 40 livres. Cependant ce ne sont pas des pays à bled. Il est aisé de juger que quand les Provinces dont le sol est plus fertile & où l'on ne bat que pendant l'hiver, feront, au moyen de l'heureuse liberté dont nous jouissons, circuler leurs productions, il ne peut survenir qu'une légere augmentation sur les prix actuels. Sans doute nous verrons cesser ces ridicules alarmes que la prévention obstinée & l'intérêt particulier ont trop long-tems entretenues contre la loi qui rétablit la justice, rend au Citoyen ses droits, rejette le gouvernement arbitraire, laisse à tous & chacun la liberté dont chacun est jaloux pour soi &c.

Le bruit s'est répandu qu'on faisoit de nouveaux efforts pour obtenir un *réglement* tendant à perfectionner le tirage des soies, ce n'est pas à dire à en maintenir la culture & le commerce. Il y plus de quarante ans que l'on a représenté les inconvéniens des petits tirages & les moyens d'y remédier par des prohibitions, des inspections, des arrondissemens de district & autres fléaux de l'industrie. Le Gouvernement a constamment rejetté tous ces mauvais plans dont les Auteurs n'ont guere fait que se copier les uns les autres. *Mais*, disent-ils, *si votre soie étoit mieux tirée, votre trame & votre organsin se feroient mieux, votre étoffe seroit plus parfaite, elle se vendroit mieux ; votre Fabrique augmenteroit, votre commerce s'étendroit, toutes les Nations vous apporteroient leur argent.*

Mais si les terres étoient mieux cultivées, les semences mieux choisies, les saulages plus exacts, les récoltes seroient plus abondantes, les grains plus nets, les farines plus belles, on auroit du pain plus sain &c. Donc il faut des réglemens, des prohibitions, des amendes contre les Cultivateurs ignorans, pauvres, fantasques, & qui ne piqueroient pas la charrue aussi profondément que le réglement l'auroit prescrit ? ... Il est encore des pays où il seroit dangereux de faire cette comparaison ; on pourroit bien la *prendre au mot*, & en conséquence réglementer l'Agriculture comme l'Industrie. Mais nos François ont déjà un œil presque ouvert.

Dans l'état actuel, un Paysan tourne la manivelle d'un mauvais tour, sa femme file tant bien que mal 30 ou 40 livres de cocons recueillis çà & là dans les chaumieres où l'on a élevé des vers. Ils vont à la Ville vendre des soies à des Marchands qui la connoissent mieux qu'eux-mêmes, sçavent mieux si la récolte générale a été bonne ou mauvaise, & ne la payeront qu'au prix qui leur conviendra.

Instruisez tout le monde, & laissez chacun faire ce qu'il peut : c'est ainsi seulement qu'on atteint à la perfection & au bien que les circonstances comportent. Tout Entrepreneur ne peut pas tout, tout Ouvrier ne peut pas être habile, tout Consommateur ne peut pas consommer la plus belle marchandise. Interdire ou gêner une fabrication ou une consommation médiocre, c'est dépouiller ceux qui sont presque nuds. C'est-là que *le mieux est l'ennemi du bien*, il violente, blesse & détruit.

Pourquoi ſoumettre les gens de la campagne à déclarer la quantité de cocons qu'ils ont eue, à ouvrir leurs maiſons & juſqu'aux paillaſſes de leur lit pour vérifier cette quantité, à conduire dans leurs greniers & leurs étables des Inquiſiteurs qui cherchent ſi l'on n'a pas caché un mauvais tour à tirer? Le foyer domeſtique eſt inviolable comme le cœur de l'homme ; il eſt l'aſyle ſacré de la richeſſe ou de la miſere, du beſoin ou de l'abondance, de la joie ou de la peine ; il n'y a qu'à l'injuſtice que l'ordre n'aſſigne point de refuge ; enfin notre propriété eſt plus à nous que l'air que nous reſpirons, & l'air eſt libre.

Sous un regne moins bienfaiſant que celui de LOUIS XVI, le Payſan craindroit que de pareilles recherches ne tendiſſent à connoître les moindres reſſources de ſa petite induſtrie pour lui en enlever les profits. Sous le regne le plus bienfaiſant, cette vexation, s'il étoit poſſible qu'elle s'exerçât, opéreroit le découragement, l'abandon & la ruine.

On a dit, il y a 30 ou 40 ans, on l'a répété, il y a quinze ans, on le dit peut-être, on le répétera peut-être encore, que *pluſieurs pays etrangers proſcrivent les petits tirages. O Imitateurs* &c. ! Pluſieurs pays ſont barbares.

La ſoie renchérit tous les jours, & il ſera difficile à Lyon d'employer tous les Ouvriers pendant l'hiver.

De Poitiers, *le* 10 *Novembre.*

Les vins ſont, cette année, de la plus mauvaiſe qualité. Il y a eu beaucoup de raiſins, mais dans certains endroits ils étoient pourris, dans d'autres ils n'étoient pas mûrs. Preſque tous les vins de cette récolte ſont aigris ou rebouillis.

L'abondance des châtaignes ménagera le pain pendant quelques mois. En divers cantons de cette Province, le Payſan ne fait qu'un repas avec du pain ; le reſte du jour, il ſe nourrit avec des châtaignes tant que ſa proviſion dure. Le Peuple pétri de la boue des grandes Cités au lieu du limon des campagnes, ſe croiroit mort de faim s'il n'avoit vécu toute la journée de pain blanc du plus beau froment !

M. l'Intendant a renouvellé par une Ordonnance du 18 Octobre les diſpoſitions de celle du 6 Mai 1773 pour prévenir les embarras & la dégradation des chemins, & pour fixer la diſtance à laquelle les Propriétaires riverains pourront faire des foſſés & excavations.

On écrit des Trois-Moutiers près Loudun qu'un Propriétaire de ce canton a recueilli, cette année, cent dix boiſſeaux d'orge dans un champ où il n'en avoit ſemé qu'un. On ne rapporte pas les circonſtances de cette production incroyable ; mais on aſſure que le fait eſt certain.

La forêt de Molieres eſt infeſtée de loups qui ont dévoré pluſieurs pieces de bétail. Les Bucherons, les Charbonniers, les Voituriers, tous les Habitans de la contrée ſont dans l'inquiétude. On ſollicite une chaſſe. Ce pays éprouve fréquemment les atteintes de ce fléau. Nous eſpérons qu'à la fin on ira juſqu'à la ſource, juſqu'au régime qui multiplie les loups.

Un Particulier des environs de Cernay, près Richelieu, éprouve, depuis quelques années, un inconvénient ſingulier dans une piece de luzerne, contiguë à quelques-autres qui en ſont entiérement exemptes. Tous les ans, entre la premiere & la ſeconde coupe, des inſectes qui ont beaucoup de reſſemblance avec les chenilles, attaquent ſon herbe & la rongent juſqu'à la racine. Cet accident ne ſçauroit être attribué aux Fermiers, à la culture, puiſque ce champ eſt cultivé & fumé comme les champs voiſins qui ne l'éprouvent pas. En faiſant la ſeconde coupe de bonne heure, les inſectes, faute de pâture, ſe réfugient ſur les murs des environs où ils périſſent. Le Propriétaire a répandu de la cendre ſur cette luzerne, mais ſans effet : la ſuie & la chaux ſeroient peut-être plus redoutables pour ces inſectes. Peut-être ſeroit-il à propos, comme on le conſeille, d'eſſayer ſi le même inconvénient ſubſiſteroit avec un autre genre de culture, & ſi par ce moyen la terre n'en ſeroit pas pour toujours délivrée. Il conviendroit d'examiner avec attention toutes les circonſtances locales qu'on pourroit ſoupçonner de favoriſer la naiſſance ou la conſervation de ces vers deſtructeurs de la récolte & dangereux pour le bétail. On invite les perſonnes éclairées de publier leurs réflexions ſur cette ſingularité, & ſur-tout d'indiquer les moyens d'exterminer ces inſectes.

Parmi les droits que l'abus du gouvernement féodal avoit introduits, il en subsiste encore beaucoup qui ne se sauvent, du moins du ridicule, que par l'obscurité des noms qu'ils portent. Tel peut être le droit de *pulvérage* que des Seigneurs levent encore dans quelques cantons sur les moutons qui passent dans les limites de leurs Fiefs. Le motif de l'établissement de ce péage n'a été autre, à ce qu'on assure, que la poussiere (*pulvis*) que les moutons élevent en passant dans les chemins. A ce titre, il auroit pu s'étendre sur toutes les especes de bétail, sur les chevaux, sur les hommes, sur les voitures. Si c'est par une sorte d'indemnité pour le dommage que peut causer la *poussiere*, elle ne seroit pas due lorsqu'il n'y auroit point de dommage, elle ne seroit due que par les troupeaux qui en causeroient, elle ne seroit due qu'aux *Propriétaires* qui en essuyeroient : mais la proximité des chemins a d'assez grands avantages pour compenser les inconvéniens qui peuvent en résulter. Du reste il existe des droits féodaux, justes, légitimes, conformes aux droits qui découlent de la propriété & de la liberté : mais le respect que l'on doit à ceux-là ne peut pas empêcher qu'on ne releve l'injustice & le ridicule de ceux qui n'ont pas le même fondement & qui mettent obstacle à la prospérité publique.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre sur les effets respectivement produits, 1°. par les réglemens, 2°. par la liberté du commerce des grains &c.

Etat actuel de l'Agriculture dans le canton de Dol.

Cette bienheureuse liberté commença par effrayer tous les Habitans de ce pays, élevés sous la loi prohibitive ; ils étoient en quelque sorte accoutumés à se croire environnés d'une épaisse muraille, & leurs plus proches voisins, les Normands, leur sembloient des Etrangers. La muraille étoit détruite, *ces Etrangers alloient enlever tous les bleds de leurs marais, n'en point apporter ; l'on alloit éprouver une famine éternelle.* Ces idées étranges que quelques amis du systême prohibitif ont assayé de soutenir depuis, agitoient fortement les têtes Doloises. Le bled augmenta de prix en effet ; chacun crut voir ses craintes se réaliser, & chacun crut devoir songer à soi. Chacun cultiva un peu mieux son champ pour éloigner l'instant fatal : la terre répondit aux soins de ses maîtres & fournit de quoi vivre & de quoi vendre. Ces premieres années se passerent ainsi : petit à petit, on défricha les forieres, le prix des bleds se soutenoit ; on essaya de semer du froment, il réussit, & l'on prit l'habitude de semer dans ses champs, la premiere année, du bled noir, la seconde du froment, la troisieme du seigle, & la quatrieme de l'avoine : après quoi on laissa reposer sa terre, suivant l'ancien usage. Cette méthode n'est pas bonne, mais elle vaut mieux que celle du régime prohibitif.

Une plus grande culture exigeoit des chevaux plus forts ; les Fermiers aisés & les Propriétaires en acheterent de 150 & même 200 l. Le défrichement des forieres privoit d'une pâture, on sema des trefles, & l'on eut plus de bled & la même quantité de bestiaux. Le grain devenu plus cher, les autres comestibles augmenterent ; la paire de poulets monta à 12 & 15 sous, la livre de beurre de 18 onces à 10 & 12 sous, prix commun. Les Fermiers s'acquitterent, & les Rentiers payerent les arrérages de rentes qu'ils devoient.

A la frayeur de la famine succéda celle de voir diminuer le prix des grains : ils resterent sur le même pied. On cessa de convertir les champs en forêts ; on abattit même quelques haies & quelques pommiers qui ombrageoient trop les champs & empêchoient les grains de parvenir à leur pleine maturité. Le prix des fermes fut augmenté, & cependant on ne vit plus vendre les effets des Fermiers. Depuis cinq ans que j'habite cette Terre, je n'ai pas vu une seule vente forcée ni chez moi ni chez mes voisins : cependant je possede pour ma part 13 grosses métairies.

Les Paysans riches de deux ou trois cens livres de rentes ne crurent plus l'état de Fermiers au dessous d'eux, ils mirent l'enchere aux Fermes, n'eurent pas besoin qu'on leur fit des avances, & labourerent mieux. Ces gens là accoutumés chez eux à com-

mander la besogne & à travailler peu, eurent besoin de plus de manœuvres que n'en employoient les précédens Fermiers : ils y mirent l'enchere. Le prix des journées a augmenté, & l'on n'a pas autant d'Ouvriers que l'on en voudroit, sur-tout en été : les Fermiers ne craignent plus de faire des avances pour améliorer les terres; deux des miens que la liberté a mis à leur aise, ont entrepris, cette année, dans leurs Fermes des travaux qui leur couteront à chacun plus de cent pistoles, parce que je leur ai donné quelques charretées de bois de chauffage.

On a défriché des landes. Un Habitant de Saint-Malo, qui est venu s'établir dans mon voisinage a donné l'exemple en défrichant une lande de cent journaux. Un Capitaliste de Paris a entrepris de dessécher une partie des marais de Pontorson, il a réussi & y a établi de beaux haras. Leurs exemples en ont encouragé d'autres. Des Capitalistes de Nantes ont entrepris de dessécher cinq ou six cens journaux dans les marais de Dol, qui étoient tous les ans près de neuf mois sous l'eau, & le reste de l'année infectoient l'air de vapeurs pestilencielles. Les travaux qu'ils ont entrepris sont énormes, mais la réussite est assurée, & avec un air plus sain, ils procureront de nouveaux produits au pays & des revenus très considérables à eux-mêmes, & c'est ainsi qu'ils deviendront vraiment Citoyens, car des gens qui ne sont que Capitalistes, ne le sont pas, à proprement parler. Le goût, l'ivresse des défrichemens a tellement saisi même le Peuple, qu'un Cordonnier de Dol, nommé *la Feuillade*, en a entrepris un de près de trois cens journaux, & ce qu'il en a mis en valeur est couvert, cette année, de beaux bleds noirs. On en fait journellement dans les environs de Combourg dans une lande de plus de quarante mille journaux qui l'avoisinent.

Tout se ramine : cette année, malgré la mauvaise récolte de 1774, il y a eu peu de Marchés à Dol où il n'y ait eu plus de 60 milliers pesant de grains. Ainsi il y avoit cherté, mais il n'y avoit pas disette; & si nous eussions été sous le régime prohibitif, nous aurions éprouvé la famine, car la portion la plus considérable de ces grains nous venoit de Normandie, attendu que le marais avoit été noyé. Le renouvellement des prohibitions avoit effrayé, on reprend courage.

Qu'on nous laisse la même liberté, & qu'on nous accorde quelques diminutions bien entendues sur les impôts, sur les cuirs, & la corvée, par exemple, & sous vingt ans, nos marais seront bien desséchés & nos landes bien cultivées. S'il en est de même par toute la France, comme je le suppose, LOUIS XVI aura infiniment plus augmenté sa puissance en faisant du bien que s'il avoit conquis plusieurs belles Provinces étrangeres, & il pourra se flatter de mériter, comme LOUIS XII, le titre de *Pere du Peuple*.

Presque toutes les nouvelles maisons sont couvertes d'ardoises. Les gens de douze à quinze cens livres de rentes ont des tapisseries dans leurs maisons, & leurs femmes portent les modes & les rubans. Il y a à présent à Dol deux Bouchers qui vendent de bon bœuf, & les gens riches, outre les vins d'ordinaire qu'ils tirent de Bordeaux, & les vins d'Espagne qu'ils ont par Saint-Malo, ont aussi des vins de Languedoc, des bords du Rhône, & même de Bourgogne & de Champagne.

Ainsi, Monsieur, la liberté du commerce des grains a produit dans ce pays, 1°. une meilleure culture, 2°. plus d'abondance, 3°. plus de *luxe* qui est une suite nécessaire de l'abondance. M. l'Abbé Baudeau le dit sans cesse des ses *Ephémérides*, & moi j'avance des faits qui en prouvent la vérité. Qu'on les combatte, si on ose, j'en offre la preuve.

J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, LE COMTE DE NOYAN.

II.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 8 Novembre 1775, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 22 à 25 liv. 10 s. *le septier*; le seigle, de 14, 15 à 16 l.; l'orge, de 11, 12 l. 10 s. à 13 liv. Le froment à la Grève, de 22 liv. 10 s. à 27 liv. 15 s.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 l. 5 s. à 15 liv.; l'orge, de 11, 12 l. 10 s. à 13 livres.

III.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 8 Novembre 1775, au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 l.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 liv.; la nouvelle, de 20 à 21 l. 10 s. *le sept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Novembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau, de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	718		marc.
Du Perou à	710		marc.
Les guinées à	721	10	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15	once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49	10	marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 15 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$	à $\frac{3}{4}$		
Londres	30 $\frac{3}{4}$	à 13	16°.	
Hambourg	183 $\frac{1}{2}$			
Madrid	15	2	6 à 4	
Cadix	15	1		
Livourne	95 $\frac{3}{4}$			
Gênes	94			
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{8}$			

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions	2037 $\frac{1}{2}$	2037 $\frac{1}{2}$	2040
D°. $\frac{16}{25}$es	1305	1302 $\frac{1}{2}$	
D°. 8es.			
D°. 25es.		85	
Emprunt Oct.	434	434	434 35
Rescriptions	5 5 $\frac{1}{4}$	5 5 $\frac{1}{4}$ 5	5
Bil. des Fermes.		$\frac{1}{4}$	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 31 Octobre.		Suite du Mardi 31.		Du Lundi 6.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Marsollier... vres.	C.	Nau..... pplles.	F.	Thevenin... pplles.	E.
Lempereur. pplles.	E.	Viageres.....	F.	Viageres.....	F.
Defrance ... pplles.	B.	Tontine.....	J.	Delamotte.. pplles.	D.
Viageres....	C.	Du Samedi 4 Nov.		Viageres.....	E.
Tontine.....	D.	Gossey..... pplles.	C.	Tontine.....	E.
Cauchy..... pplles.	C.	Viageres....	D.	Certain..... pplles.	J.
Viageres....	C.	Clouet..... pplles.	J.	Viageres.....	J.
Tontine.....	E	Viageres	J.	Tontine.....	J.
Patu.... Viageres.	H.	Tontine ...	Y. Z.	Creuzé..... pplles.	G.
Rouillard... pplles.	B.	Caron ..... vres.	J.	Viageres	C.
Viageres	B.	Delarue..... pplles.	G.	Tontine	C.
Tontine	B.	Viageres....	G.	.....	
Defays..... pplles.	C.	Tontine.....	G.	.....	
Viageres	C.	Lenoir ..... pplles.	E.	.....	
.....		Viageres	E.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 16 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Août.*

LA Foire Prussienne établie au Vieux Schottland pour nuire à celle de Dantzick & attirer tout le commerce, tenue comme celle-ci le jour de S. Dominique, a rempli la moitié de son objet : elle a rendu la Foire de Dantzick assez chétive, mais elle n'a pas été plus brillante. Le commerce s'est plutôt éloigné que partagé, comme s'il avoit eu trop d'obstacles à vaincre ou de risques à courir... &c. Le Magistrat de Dantzick, informé de ce nouvel établissement, avoit défendu le 31 Juillet à tous les Habitans d'aller acheter ou vendre à la nouvelle Foire, & aux Juifs, Sujets du Roi de Prusse, qui se trouvoient alors dans la Ville d'en sortir. Aussitôt la Cour de Berlin a augmenté les droits de Douane sur le commerce de cette Ville. Ces hostilités paisibles ont dévasté les deux Marchés.

Le tarif de Fordan, exécuté depuis le 1 du mois, prend 4 gros (le gros à 3 sous) sur un scheffel de froment, 2 g. sur un de seigle, 2 sur un de sarrazin ou d'orge, 4 sur une livre de café, 4 sur une livre de sucre, 4 gr. 6 pfennings sur une livre de poivre, 4 gr. sur une carte d'eau-de-vie, 9 gr. sur un quintal de hareng, 15 sur un quintal de fer, 20 pour 100 sur un cuir brut de bœuf, ainsi que sur la laine &c... Les droits de la Douane Prussienne établie sur la droite de la riviere de Drewenz, près de Thorn, viennent d'être considérablement augmentés. Un bœuf doit 9 florins de Prusse (le flor. vaut 30 gros), une vache 4 flor., un veau 22 gros & demi, un porc 45 gr., une oie 6, un canard 3, une poule 1, une quinzaine d'œufs 1, un chariot de choux trainé par deux chevaux 47 gros &c... Tous ces droits qui peut-être ne paroîtront pas extraordinaires dans des pays de Finance, sont exorbitans & destructifs dans ces quartiers. La viande de porc, objet d'une forte consommation à Thorn, n'y sera plus qu'un mets de luxe. Le Paysan des environs sera obligé de manger la volaille qu'il vendoit pour avoir un pot au feu &c. &c. &c. Les prohibitions & les droits tendent à affamer cette Ville.

Si tous les Etats de l'Europe n'étoient convenus que les Sujets & les productions de chaque pays seroient tributaires de chacune d'entr'elles, on pourroit demander comment un Empire, borné à une Nation, seule naturellement obligée à soutenir par l'impôt la Puissance & les dépenses communes pour son propre bien, a pu lever un nouvel impôt sur des Etrangers, indépendans de cette Puissance, & à ce seul titre qu'ils viennent lui offrir ses marchandises à troquer, acheter, ou laisser à son gré. On diroit que les Cours ont toujours eu quelque sentiment confus que les droits payés par les Etrangers leur étoient remboursés par les Sujets.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 26 Août.*

La moiſſon eſt achevée dans toute l'Autriche & la Hongrie : elle a ſurpaſſé à tous égards les eſpérances des Laboureurs. On ſe prépare pour la vendange qui ne ſera ni moins bonne ni moins abondante.

Il paroît un Réglement fiſcal en date du mois dernier, pour la Bohême, la Moravie, la Siléſie, l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole &c. Il n'eſt perſonne qui ne ſente la néceſſité d'établir des taxes dans de juſtes proportions avec les facultés, comme on ſe l'eſt propoſé dans ce tarif. Mais à l'exception des revenus territoriaux & quelques autres articles, comment connoître les autres facultés que l'on croit contribuables, les gains de l'induſtrie, les profits du commerce ? L'impoſition, livrée à la conjecture, à des approximations plus ou moins éloignées de la vérité, ne peut donc être qu'erreur, injuſtice & oppreſſion. Quand les facultés pourroient être connues & les proportions déterminées, comment établir un impôt fixe ſur des objets mobiles & toujours agités par des variations journalieres ? On a vu fleurir un genre d'induſtrie dans un pays : des Manufactures s'élevent dans d'autres, celle-là tombe. On a cru avoir trouvé l'équilibre dans le tarif des droits ſur le commerce extérieur : un Prince voiſin vient qui change ſon tarif propre, l'équilibre eſt rompu. Ainſi de tous les objets de ce genre. Le nouveau Réglement a été rédigé d'après des recherches faites avec ſoin mais avec ce ſoin qui ne peut répondre que de ſes efforts ; & qui dans tous les cas ne pourroit jamais répondre d'avoir travaillé pour le lendemain.

De Juilliers, *le 29 Août.*

Une Loi vient d'être portée, par laquelle on croit réprimer le luxe, parce qu'on défend l'uſage des étoffes d'or & d'argent, des broderies d'or & de ſoie &c. ſous des peines très-graves. Le riche ne portera pas des étoffes d'or, & n'en aura pas moins de luxe. Il ſemble qu'il faut être bien pauvre pour ne pas ſçavoir que les moyens de dépenſer & de ſe ruiner ſont infinis.

Cette Ordonnance a été lue dans les chaires de toutes les Egliſes ; & c'eſt un bon exemple à ſuivre. Le Peuple ne s'aſſemble plus que dans les Temples : là ſeulement & par les affiches multipliées, l'ordre peut acquérir une publicité ſuffiſante.

ITALIE.

De Trieste, *le 15 Août.*

Quoique la récolte ait été très-abondante en Hongrie, en Autriche, en Styrie, en Carniole, en Croatie, le prix des grains y hauſſe de jour en jour. Nous apprennons que dans quelques Ports d'Italie, il ſe fait des approviſionnemens conſidérables pour une Puiſſance alliée. Le 6, on a conclu ici un marché pour 2500 meſures de bled.

Le prix de l'huile hauſſe pareillement ; il y a de gros profits à faire ſur cette denrée.

Les chaleurs ſont inſupportables, & nous ſoupirons après la pluie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 31 Août.*

Des letres de la Caroline portent que les Indiens de la frontiere ont profité des troubles actuels pour piller les établiſſemens reculés... Différens navires arrivés à Clyde de la Virginie & de Maryland ont rapporté que le Comité avoit pris la direction du Gouvernement, de la Juſtice, du Commerce &c : on ajoute qu'il a défendu aux femmes de boire du thé, tandis qu'il a permis aux hommes l'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes. Cette police paroît fort étrange, ſur-tout dans les conjonctures préſentes... Le Comité de la Nouvelle Yorck a recommandé aux Habitans de la contrée de recevoir en payement le papier de crédit de la Colonie de Connecticut, & de donner la même circulation aux papiers des autres Colonies.

Le Corps des Marchands de Dublin a pris différentes réſolutions pour appuyer la cauſe des Américains.

Le Lord Maire a baiſſé le prix du pain... Il eſt encore arrivé la ſemaine derniere des

grains & des farines d'Amérique à Liverpool... D'après la vérification des prix des grains, les Shériffs de plusieurs Villes d'Ecosse ont, conformément à l'Acte du Parlement, défendu l'importation de l'avoine étrangere dans la contrée pour le quartier courant. Ainsi il y a lieu de croire que l'avoine sera chere, relativement à la récolte, & que cette cherté soutiendra la prohibition. Il étoit de l'intérêt des Vendeurs d'amener bientôt le bas prix pour se procurer cet avantage... Par des informations prises dans plusieurs Provinces, nous sommes instruits que le nouveau froment est d'une qualité supérieure, & qu'il y en a le double de l'année derniere ; l'orge a très-bien réussi, l'avoine est singuliérement belle.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 30 Août.*

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville vient de publier le Programme suivant.

» Le Corps des Négocians a délibéré, à » l'occasion du Sacre & du Couronnement » du Roi, de donner un Prix à l'Ouvrage » qui aura le mieux traité, au jugement de » l'Académie, une des questions les plus im» portantes de l'*Economie politique*. Il ap» partenoit à des Citoyens utiles, généreux » & sensibles, déjà célebres par un acte de » bienfaisance (*la délivrance des Prisonniers » des Gabelles*) envers de malheureux cri» minels dont la libéralité peut briser les » fers sans offenser la loi qui les punit, de » donner un nouvel exemple d'une joie » éclairée dont l'expression eût le bonheur » général des hommes pour objet.

» Le sujet à traiter est celui-ci : *L'Agri» culture & le Commerce étant reconnus pour* » les vraies sources de la richesse publi» que (1) ; *déterminer la nature & le degré de » faveur, de protection & d'encouragement, » que le Gouvernement doit accorder à l'un & » à l'autre, pour qu'il résulte de leur concours » la plus grande prospérité de l'Etat.*

» Le Prix sera une statue en argent de la » valeur de 500 l. Cette statue représentera » Cérès, Déesse de l'Agriculture, qui tien» dra d'une main des épis de bled, & de l'au» tre un caducée (symbole du Commerce) » qu'elle paroîtra regarder avec intérêt. Il » sera distribué le 1 Décembre 1776.

» Les Ouvrages ne seront reçus que jus» qu'au 31 Mars inclusivement, écrits en » François ou en Latin en une seule copie » bien lisible avec une sentence & un billet » cachetés, & adressés francs de port ou re» mis par une personne domiciliée à Tou» louse, *à M. l'Abbé de Rei, Conseiller au » Parlement, Secretaire perpétuel de l'Académie.*

Lettre de Riom (*en Auvergne*), *le 30 Août.*

» Il ne seroit peut être pas hors du sujet » de votre Gazette, faite pour encourager » l'Agriculture, d'y faire mention des hon» neurs que les Laboureurs ont reçus dans » les Fêtes données pour célébrer la nais» sance de Monseigneur le Duc d'Angoulê» me, par la Ville de Riom, chef-lieu du » Duché d'Auvergne qui fait partie de l'ap» panage de Monseigneur le Comte d'Ar» tois.

» Les Officiers Municipaux de cette Ville, » En convoquant la Milice Bourgeoise, n'a» voient pas jugé à propos d'appeller les » Laboureurs pour ne point les distraire des

---

(1) *Notre respect pour la vérité & l'importance de cette même vérité nous obligent à remarquer que l'exactitude économique ne permet pas d'assimiler le Commerce à l'Agriculture, & de lui attribuer la même influence. Il nous paroît d'une suprême évidence que l'achat, le transport, l'échange ou la revente de la* chose, *en un mot tout ce qui constitue le commerce, suppose la* chose ; *& qu'ainsi il n'est proprement que le* canal *par lequel l'Agriculture, unique* source *des productions, répand la richesse. L'emblême présenté dans la statue de Cérès explique la question & notre idée. Cérès, la féconde Cérès porte elle-même le* caducée. *Du reste on nous donne avis que le mot de* source *ne doit faire aucun ombrage, & que ceux qui traiteront la question, ne seront point assujettis à l'adopter strictement.*

» travaux de la campagne. Ceux-ci vinrent » en foule à l'Hôtel de Ville demander à » être admis avec tous les Citoyens à mani- » fester leur zele. Les Officiers Municipaux » les prierent de former une Compagnie de » 50 Volontaires, & d'en choisir entr'eux le » Commandant & les Officiers; & ils assi- » gnerent à cette Compagnie, dans la Mi- » lice Bourgeoise, le rang honorable de » l'arriere Garde. Le Commandant & plu- » sieurs des Laboureurs de sa Compagnie » ont été invités à tous les repas donnés à » cette occasion par les Officiers Munici- » paux qui les ont conduits à la Comédie & » & placés au premier rang de la loge du » Corps de-Ville. Une des Dames qui fai- » soient les honneurs de la Fête dansa au » bal de la Ville avec le Commandant des » Laboureurs. Sa Compagnie a fait un des » principaux ornemens de la Milice, soit » par la bonne mine de ceux qui la compo- » soient, soit par l'uniforme des vêtemens » que le Paysan d'Auvergne conserve en- » core aujourd'hui tels qu'ils étoient du tems » du BON ROI HENRI IV.

» Je ne vous parle pas, M., des actes de » charité, mariages de pauvres filles, & au- » mônes abondantes distribuées dans notre » Ville pour attirer la bénédiction du Ciel » sur le nouveau Prince qu'il vient de don- » ner à la France ».

Nous regardons l'hommage rendu par MM. les Officiers Municipaux à l'état du Cultivateur, comme le gage d'une administration éclairée, fondée sur la connoissance des principes de l'ordre social, & dirigée selon les droits & les intérêts des Nourriciers des Villes.

D'AVIGNON, *le* 31 *Août*.

La récolte des grains a surpassé notre attente : quantité singuliere, qualité admirable. Les prix baissent tous les jours & baisseront encore. Nous avons une abondance prodigieuse de fruits ; mais ils auroient besoin de pluie : quoiqu'il s'en mange beaucoup, ou peut être parce qu'il s'en mange beaucoup de bons, il y a bien moins de malades dans nos Hôpitaux. Cependant les chaleurs sont excessives. Les vignes & les oliviers promettent, mais moins que quand ils étoient en fleurs : à cette époque, rien de si beau.

L'observation faite dans la Gazette, art. de *Beaucaire*, sur le privilege exclusif des Coches d'eau, nous a ramenés sur nous-mêmes. Nous l'avons vu compromettre jusqu'à nos vies en tems de disette. Les bleds que nous tirons de Bourgogne ne peuvent descendre dans des bateaux couverts, parce qu'il faudroit acheter la permission de les défendre des injures de l'air, & que cette permission coûteroit cher, d'autant plus cher peut-être que le secours seroit plus nécessaire. Il faut donc que le grain navigue exposé aux intempéries, qu'il perde beaucoup de sa qualité, & qu'à la fin il se vende six ou huit francs de moins, la saumée, que le bled du pays. Il y a donc trop de dangers à courir pour que les Marchands Bourguignons s'empressent à l'envi à nous approvisionner ; les plus hardis ne peuvent même spéculer que quand la différence entre les prix des deux pays est extrême. Ainsi le privilege bat tout-à-la-fois les Provinces supérieures & les Provinces inférieures.

DE NISMES, *le* 31 *Août*.

Il y a une maniere fort agréable de faire valoir le privilege exclusif, c'est de n'en faire autre chose que de vendre les permissions ou libertés qu'il ôte. Là tout est profit : sans avances, sans risques, sans mouvement, on fait de gros gains. De grandes Compagnies ont autrefois usé de cette méthode. Il y a une maniere non moins agréable & plus habile de le rendre beaucoup meilleur, c'est de vendre les permissions ou libertés qu'il n'ôte pas. Par exemple, les Messageries n'ont un droit exclusif que d'un terme à l'autre de leur destination : pour mieux faire, elles n'ont qu'à s'emparer de tous les chemins en vertu d'une légere interprétation. Dès-lors les villages voisins ne pourront emprunter le passage pour leurs denrées qu'ils amenent à la Ville qu'en tombant dans le privilege & en subissant sa loi. Ce pays a fait une épreuve de ce genre. Les villages circonvoisins chargeoient de leurs denrées des Porteurs, des Commissionnaires à leur choix : le plus fidele, le plus intelligent, le moins cher étoit préféré. Cette liberté a choqué les Privilégiés. Ils se sont prétendus lésés de ce qu'on faisoit conduire par autrui des marchandises qu'ils ne vouloient pas faire charger eux-mêmes.

Ils ont menacé, on a cédé : il leur en est revenu une *indemnité*, attendu qu'ils perdent ce que les autres gagnent.

Il eût été trop difficile de se faire *indemniser* en argent par des gens qui n'en ont guere. Par indulgence, on s'est contenté de denrées. Lors de la récolte, on reçoit bonnement des grains, des légumes &c. C'est le tems de l'abondance ; le mal est moins sensible ; il n'est pas moins réel. Ce payement est regardé comme achat d'un sous-privilege. Les Concurrens sont écartés par cette opération, par des menaces &c. C'est ainsi que le cable hérissé de fils entraîne tout avec lui.

Le bled n'est pas cher. On se plaint dans plusieurs lieux voisins que le prix du pain ne s'y proportionne pas. La taxe est toujours réglée sur d'anciennes épreuves faites par des Boulangers, Parties & Juges.

Du Beaujollois, *le 2 Septembre.*

Presque tous les jours d'Août, on a eu à craindre ou à souffrir des orages. La grêle a frappé plusieurs Paroisses de nos vignobles. Les eaux ont fait dans les montagnes des dégâts qui ne seront de long-tems réparés. Les terres entraînées ne laissent que le rocher nud & engravent les prés situés au-dessous. Les rivieres enflées ont emporté les chanvres que l'on y faisoit rouir, les denrées que le besoin ou le hasard tenoit sur les rives, & généralement tout ce qui s'est trouvé sur le passage de ces torrens. Il est impossible de songer à reporter les terres aux lieux d'où elles sont descendues. Que faire donc de ces veines étroites de terre, resserrées entre différens morceaux de rochers? Il faut y planter des pins & des sapins dont les racines horisontales retiendront les terres produites par la décomposition des rochers, & il se formera une plus grande étendue de sol.

On avoit déjà conseillé de peu cultiver les cimes des montagnes de cette Province, à cause des désastres dont cette année fournit nombre de tristes exemples : mais un petit profit prochain a bien plus de force qu'un malheur éloigné, quand on est pauvre : le pauvre est le Caraïbe qui vend son lit le matin sans prévoir la nuit suivante.

Les torrens ont entraîné des épis étendus sur l'aire où ils alloient être battus, des planches débitées par les scies à l'eau, des toiles en cours de blanchissage. Heureusement les seigles & les fromens étoient presque tous moissonnés, car les avoines & les bleds noirs qui étoient encore sur pied, ont été en quelque sorte anéantis.

Ces accidens ont tellement été multipliés qu'il en résulte une calamité commune ; car tout le monde y a quelqu'intérêt. Le Fabricant payera encore le chanvre assez cher, malgré la belle récolte. La qualité des vins ne sera pas aussi bonne qu'on l'avoit cru : la grêle les détériore beaucoup.

Le grain n'est heureusement pas cher. De toutes parts, la quantité que rend la gerbe surprend, & le grain est pur. Ces jours derniers, on a vendu le bichet de 60 livres pesant, 5 liv. 8 s. dans la plus belle espece.

De Caen, *le 3 Septembre.*

Au commencement du mois dernier, la contrebande ou la prohibition a occasionné une scene désastreuse... La *prison des Fermes* de notre Ville...

On demandera peut-être ce que signifie la *prison des Fermes ?* Le voici. La Normandie bornée par la mer depuis le Mont S. Michel jusqu'au-dessus de Calais, est regardée comme une pépiniere de Contrebandiers à cause des grandes facilités que la mer offre pour le commerce. Il y en avoit autrefois des troupes assez fortes pour résister aux Commis, les battre, & en tuer un grand nombre. Pour arrêter ces malheurs, on imagina d'établir ici une Jurisdiction qui seroit comme une émanation du Tribunal souverain de Reims, pour juger les affaires civiles & criminelles qui suivent les recherches des Commis. Cette Jurisdiction fut aussi décorée du titre de Tribunal souverain. On y vit condamner des Contrebandiers au dernier supplice.

L'ouvrage élevé & fortifié, la contrebande parut se jouer de tout cet appareil. Jamais on ne fut inondé de tant de tabac prohibé, & très-mauvais : on le nomme *tabac de S.*, du nom du Président du Tribunal. L'industrie, aigrie & aiguisée, venoit plus hardiment percer la barriere & tomber autour du gibet. Le ressort plus pressé se débandoit avec plus de force.

Les Jurisdictions Royales ayant refusé de

prêter au nouveau Tribunal le lieu de leur Audience, on lui assigna une des tours de la Ville, sous laquelle tour est un lieu malsain, très-humide, inférieur au niveau de la riviere qui en cet endroit s'éleve & s'abbaisse deux fois le jour. On en fit le cachot où les gens saisis par les Commis furent cruellement punis par l'horreur & les dangers du séjour, en attendant qu'ils fussent jugés.

Quoique depuis long-tems le Tribunal n'existe plus, la Ferme est restée en possession de la tour & de la prison. Il y a quelques années qu'on y enferma le Capitaine & l'équipage d'un navire Espagnol, arrêté en pleine mer par les Commis de la Patache, armée en guerre avec canons &c....

DU BASSIGNY, *le 5 Septembre.*

Ce très-fertile canton de la Champagne a vu ses espérances comblées par la récolte du bled. Celle de l'avoine est assez médiocre, celle de l'orge fort bonne. Le prix du froment a baissé de près de moitié dans nos Marchés. Le bichet, pesant 80 livres, qui a valu 10 & 11 liv. en Mai, Juin & Juillet, se vend, le plus beau, 6 liv. Au grand battage, vers la fin de l'année, on estime qu'il tombera à cent sous. Nous tirons de notre bichet cent livres de pain bis; ainsi ce pain à 1 s. la livre.

Ce pays porteroit une nombreuse population de Cultivateurs heureux, sans le malheur que nous avons de confiner avec des Etrangers, nos Concitoyens. Nous sommes sur la ligne de démarcation qui fait réputer étrangeres deux Provinces voisines, & nous ne pouvons faire un pas avec la plus chétive marchandise sans auparavant aller chercher à plus ou moins de distance un passeport dans la fabrique d'acquits à caution. Cette position est celle de *quarante villages.*

Veut-on se procurer du bois de chauffage, secours aussi nécessaire que le pain ? *Acquit à caution*... Un Laboureur a-t-il besoin de vendre une voiture de foin dans la Ville voisine, pour payer les frais de la moisson? *Acquit à caution*.... Un Particulier va-t-il porter son fil au Tisserand, pour qu'il en fasse de la toile ? *Acquit à caution*... Un Propriétaire vend-il au Vigneron ses vendanges qu'il est dans l'usage de réserver lors de la vente de son vin, quand il n'en conduiroit que deux ? *Acquit à caution* &c. &c. &c.. Les faux frais multipliés chaque jour pour aller chercher une permission, quelquefois au levant pour porter sa marchandise au couchant, sont immenses; & ce ne sont pas des produits pour le Fisc, pour la Ferme &c. Au moins un droit opere une recette; mais ces formalités n'opérent que ruine, un droit local seroit infiniment préférable. Ci-devant un certificat des Syndics suffisoit. On a beau faire, jamais on n'évaluera ces faux frais : leur résultat est la ruine de notre commerce : nos Foires sont désertes &c. &c. &c.

Nous bénissons & nous bénirons à jamais la mémoire du Ministre bienfaisant qui vient de nous délivrer du joug des corvées. Cette révolution a causé une allégresse inexprimable. Le cœur plein de motifs de confiance, comment n'attendrions-nous pas d'un Roi juste & bon, d'un Ministere éclairé & Patriotique, la jouissance plus ou moins prompte des droits de Citoyen, sans laquelle le Corps politique n'est qu'un monstre qui dévore ses entrailles ?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Epreuves de divers engrais.

M. Stieglitz, Membre de la Société de de Silésie, au Cercle de Trebnitz, choisit, dans l'automne de 1773, quatre champs, de même qualité, de même grandeur, & voisins les uns des autres. Il répandit sur le premier de la tourbe noire qui se trouve au dessus de la marne, sur le second de la marne brute telle qu'elle se tire de la marniere, sur le troisieme de la marne cuite au four, sur le quatrieme du fumier ordinaire. Ils furent tous préparés, traités, ensemencés de la même maniere, en même tems.

Au printems, il ne parut aucune différence sensible dans leur production respective. Dans la suite, le seigle semé sur la marne brute surpassa tous les autres, & la récolte en fut beaucoup meilleure. Le champ engraissé avec la marne cuite réussit aussi-bien que les autres dans le fond bas,

mais non sur la hauteur : le seigle y dépérit, sans doute à cause de la sécheresse.

M. Stieglitz continue ses expériences. Il seroit à desirer qu'il ajoutât dans sa relation des détails sur le climat, l'exposition du terrein, la température de l'année, la qualité du sol, la quantité de l'engrais &c.

N^a. M. Tillet, de l'Académie des Sciences de Paris, a fait pendant trois années consécutives, des expériences sur la fertilité de vingt-quatre sortes différentes de terres ou de mêlanges. Les secrets importans que la nature a été forcée de révéler par ce travail fait pour étendre la science & la vertu de l'Agriculture, viennent d'être mis entre les mains du Public.

I I.

Lettre concernant la culture des arbres. A la Chapelle Saint-Luc, près Troyes, le 31 Juillet 1775.

M^r, il est pour nous gens de campagne, comme pour tous autres, des instans de repos & de loisir, que je donne à différentes lectures ; préférant toutefois les Livres qui ont rapport à mon état d'Agriculteur, la culture des arbres en fait une partie aussi amusante qu'utile. *Olivier de Serre*, Agronome riche en bonnes instructions en tout genre, *la Quintinie*, très bon Auteur dans ce qu'il traite, & le *Jardinier Solitaire*, sont mes Guides. Tous, Monsieur, ont la même façon de procéder à l'écusson en œil dormant : leurs préceptes & leurs observations ne diffèrent en rien, tant sur la figure de l'écusson que sur celle de l'incision à faire pour le recevoir. Ils conseillent de choisir un beau jour. J'ai observé ce qu'ils prescrivent très-scrupuleusement, mais non avec tout le succès que je me promettois.

Depuis deux ans, sur l'avis d'un respectable Religieux Bénédictin, très-versé dans cette partie, je ne fais mes écussons que lorsque le vent du nord ou de la bise souffle ; & au lieu de donner à mon incision la figure du T, je la fais du sens contraire, c'est-à-dire en ⊥ renversé. J'y trouve plus de facilité à introduire l'écusson, & laissant peu d'ouverture dans le haut, je dois moins craindre que l'eau ne s'y insinue.

J'attends, dis-je, le vent du nord ou la bise, ayant éprouvé que quand il souffle l'écusson détaché & le bois qui paroît après l'incision faite, l'un & l'autre conservent toute leur blancheur, leur fraîcheur & leur humidité ; au lieu qu'avec tout autre vent, ils se desséchent & jaunissent à l'instant. Alors le succès de l'opération devient très-incertain. Je parle d'après des expériences réitérées dont je me félicite. Je vous laisse le maître, Monsieur, de décider si ces observations méritent de parvenir, par vos Feuilles, au Public à qui, quoiqu'en pensent nos Habitans, je souhaite sincérement d'être utile. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, CHARLES BONAMI, Laboureur.

I I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Août. 1775.

Vents dominans, nord-ouest & sud-ouest ; plus grand degré de chaleur 24 deg., moindre degré de chaleur 9 ¼ deg. ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 1 ¼ ligne, moindre élévation 27 pouc. 8 lig. ; quantité de pluie 8 ¼ lig. ; évaporation 77 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 32 m. Température. Chaude, très-seche. Maladies. Il n'y en a point eu. Productions de la terre. Tous les grains seront de garde, parce qu'ils ont été serrés bien secs. On desiroit de l'eau pour faire grossir le raisin qui étoit presqu'entiérement tourné. Les feves tardives souffroient de la sécheresse qui étoit grande. Nos puits & nos fontaines sont presque taris.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

I V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 6 Septembre 1775, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25 l. 10 s., 27 à 32 l. 5 s. *le septier; id.* nouveau, de 25, 26 l. 10 s. à 31 l. ; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. 15 s. Le froment à la Grêve, de 22, 26 à 30 l. ; le seigle, de 13, 14 à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier*.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Septembre 1775, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 à 23 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le sep'ier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Septembre 1775, de 68 à 69 l.; *idem* nouveau de 66 à 67; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56, le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Gréve, de 32 à 33 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722	H	ß	marc.
Du Mexique à	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piastres à	49	5		

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 13 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions	1995 97 $\frac{1}{2}$ 2000	2002 $\frac{1}{2}$ 5 2 $\frac{1}{2}$	1997 $\frac{1}{2}$ 2000
D°. $\frac{16}{25}$es	1295		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	430		
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$ 5	5 4 $\frac{3}{4}$ 5	5 4 $\frac{3}{4}$ 5
Bil. des Fermes	$\frac{1}{4}$ perte		$\frac{1}{2}$ perte

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 4 Sept. *Messieurs*		Du Mardi 5. *Messieurs*		Du Mercredi 6. *Messieurs*	
Clouet..... pp^lles.	N	Vieillard.... pp^lles.	Z.	Cochin..... pp^lles.	M.
Viageres ...	N.	Viageres	P.	*Six premiers mois 1775.*	
Tontine	N.	Tontine.....	P.	Boutray .... pp^lles.	A.
Thevenin... pp^lles.	M.	Marsollier.... v^res.	P.	Viageres	A.
Viageres	N.	Cauchy .... pp^lles.	M.	Tontine	A.
		Viageres	M.	Certain ..... pp^lles.	E.
		Tontine.....	M.	Viageres	E.
		Desplaces.. pp^lles.	P.	Tontine.....	E.
		Viageres	P.		
		Tontine.....	P.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 25 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Avril.*

APrès quelques beaux jours de printems, l'hiver a repris d'une maniere assez rude. Dans ces circonstances, nous avons appris de tristes nouvelles de différens Ports. On écrit d'Arendahl que neuf navires & entr'autres le bâtiment du Capitaine Bil, allant aux Indes Occidentales, ont fait naufrage près de l'Isle Madere. Un brigantin, chargé de 1400 tonnes d'orge, a péri vers l'Isle d'Anholt. Les nouvelles d'Helsingor portent que le 23 du mois dernier un vaisseau Anglois a été englouti près de la même Isle; & que plusieurs navires ont perdu leurs ancres dans le voisinage de Salstrand.

La Compagnie d'Assurance a résolu de faire une avance de 50 rixd. par action.

Il est arrivé ici un vaisseau de la traite d'Islande que les mauvais tems avoient obligé d'hiverner en Norwege. Il se fait de grands préparatifs pour la pêche de la baleine sur cette Isle & sur les côtes du Groenland.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 7 Avril.*

M. Germanicus, de Vittenberg, a publié quelques observations sur l'éducation des vers à soie en Saxe. Il remarque qu'elle n'y a jamais parfaitement réussi que lorsqu'on a divisé les éleves en petites parties & qu'on les a distribués en différens endroits. De cette maniere, les accidens ne tombent que sur de certaines portions, & l'on sauve les autres. L'Auteur montre que c'est par ignorance qu'on s'asservit à des opérations minutieuses & rebutantes. Il indique l'ancienne méthode suivie dans son canton pour changer les vers. On est pourvu d'un certain nombre de chassis, de la même forme, garnis de filets à petites mailles sur lesquelles on met les vers & les feuilles de mûrier. Lorsqu'on veut les retirer d'un chassis, on en pose par-dessus un second avec des feuilles fraîches : les insectes attirés par cette nouvelle nourriture s'attachent aussi-tôt à celui-ci. On enleve ensuite le premier &c.

DE MUNICH, *le 7 Avril.*

A l'Assemblée de la Société Economique, tenue à Burghausen, M. le Baron de Hartmann, illustre Agronome, lut un Mémoire sur les moyens d'augmenter & d'améliorer les prairies. Cette branche d'économie, l'une des plus fructueuses par ses diverses influences, a été horriblement négligée en Baviere. On commence à s'appercevoir que sans prairies il y a peu de bétail, & sans bétail, peu de fumier, de subsistances &c. Des marais immenses couvrent le pays & empoisonnent l'air : il s'est fait quelques desséchemens qui annoncent de légers progrès de civilisation.

Dans la même ſéance, M. Joſeph-Criſtophe Œtton Leo, Grand-Baillif d'Augſbourg, montra par un Mémoire intéreſſant que l'exemple étoit le meilleur moyen d'inſtruire & de corriger le Payſan; & c'eſt le parti que la Société a pris. » La Seigneurie » de Warthauſen, en Souabe, eſt actuelle- » ment, dit l'Auteur, un attelier d'Agri- » culture qui ſert de modele à toute l'Alle- » magne, & que les Economes viennent » voir de fort loin. C'eſt à M. le Comte de » Stadian, ci-devant Miniſtre du feu Elec- » teur de Mayence, à ſes ſoins, à ſes ex- » cellens ouvrages, qu'eſt dû ce beau chan- » gement. Le Margrave Frédéric de Baden » a cru s'honorer en donnant lui-même des » leçons d'Agriculture à ſes Sujets. Le Prin- » ce de Fulde a établi une Commiſſion éco- » nomique dont la fonction eſt de préſider à » la réforme de l'Agriculture dans le pays, » & dont les Membres tiennent un état ho- » norable & avantageux des bontés du Sou- » verain. Depuis le 15 Février 1772 que » ce Sénat Agricole eſt établi, les campa- » gnes ont changé de face; le Prince s'eſt » enrichi parce qu'il a enrichi ſes Sujets. » Les contrées voiſines ſuivent cet exem- » ple &c. ». M. Leo conclud qu'une terre mieux cultivée & plus productive eſt le meilleur Livre qu'on puiſſe mettre ſous les yeux du Payſan.

Ce Livre ne ſeroit pas moins bon à mettre ſous les yeux des Adminiſtrateurs. Ils y liroient ce que coûte la culture & ce qu'elle rend: ils y liroient combien elle perd par les impoſitions & les Ordonnances qui ôtent le vrai prix aux denrées & aux marchandiſes: ils y liroient qu'un Edit réglementaire & burſal, tel que celui qu'on vient de renouveller ſur les cuirs bruts, attaque les troupeaux & les Provinces qu'il paroît ſi néceſſaire d'améliorer. Le College Electoral de Commerce ſçauroit que le droit de 5 pour 100 ſur la ſortie des cuirs, & que le pouvoir arbitraire qu'il ſe réſerve de permettre & de défendre d'un jour à l'autre cette ſortie, détruiſent ce commerce & font tomber la marchandiſe en non-valeur au détriment du Propriétaire du bétail. Si ce commerce n'a pas été totalement anéanti par l'ancien Edit, c'eſt que les Bouchers l'ont un peu ſoutenu par des tranſgreſſions, & qu'ils ont vendu des cuirs à des Etrangers ſans annoncer qu'ils en avoient à vendre, ou ſans attendre que le College leur permît d'en diſpoſer, comme on l'exigeoit & comme on l'exige.

On vient de défendre dans un Etat voiſin les jeux de haſard dont l'Ordonnance contient une liſte ſi longue qu'on ne ſçauroit trop admirer l'adreſſe de la cupidité à varier à l'infini le ſombre plaiſir de travailler à la ruine des autres & à la ſienne propre. Ces amuſemens ſont des duels de familles à familles.

De Francfort, *le* 11 *Avril*.

Notre Foire s'ouvrira Jeudi prochain: elle paroît ſe bien annoncer. Le tems a été beau pour les Voyageurs: il eſt arrivé beaucoup d'Etrangers.

Dans le courant de la ſemaine, il ſortira de la preſſe un nouvel Ouvrage périodique dont le titre répond à celui d'*Eſprit des Journaux*. Il eſt principalement conſacré aux Arts & à la communication des lumieres entre la France & l'Allemagne.

ITALIE.

De Venise, *le* 30 *Mars*.

Un Particulier a préſenté au Sénat le plan d'un canal depuis Véronne juſqu'à Bergame. L'exécution de ce projet très-favorable au commerce coûteroit deux millions de ducats. L'Auteur offre d'en faire les frais moyennant la conceſſion de certains droits. La reconſtruction des digues de l'Adige eſt achevée.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Avril*.

Il n'y a que conntradictions dans les nouvelles de l'Amérique. Les Américains ſont unis, ſelon les uns, diviſés ſelon les autres: ils ſe ſoumettront, ils ſe défendront. En attendant que ces incertitudes ſoient levées, ils arment: le Maryland & la Penſylvanie ont impoſé une taxe ſur les terres pour l'entretien de la Milice: la Virginie a quinze mille hommes ſur pied; la Province de Connecticut en offre vingt mille. On dit que le Gouvernement de la Baye de Maſſachuſet eſt entre les mains du Peuple qui

établit & dépose à son gré des Administrateurs. On prétend que le Peuple du Comté de Kent dans la Nouvelle-Yorck voit impatiemment la suspension du commerce; & que si l'étendart Royal se déployoit, on verroit se ranger tout autour les neuf dixiemes des Habitans. L'Assemblée des Barbades a envoyé une Requête très forte en faveur de l'Amérique. S. M. reçoit aujourd'hui celle du Lord Maire, des Aldermans & du Conseil de Ville sur le même sujet.

La Chambre des Communes doit délibérer si elle accordera une récompense à ceux qui trouveront un passage au Nord, ou qui pénétreront jusqu'au Pole &c. Il y a eu une motion pour le renouvellement des actes destinés à encourager, comme on dit, les Manufactures de laine, & pour la confirmation de celui qui oblige la Compagnie des Indes à l'exportation annuelle de telle quantité d'étoffes de cette matiere, obligation qui la charge de marchandises sans débit. La proposition a passé à l'unanimité des voix.

On dit qu'il est arrivé de l'Amérique en Hollande deux vaisseaux chargés de riz, & à Bordeaux un navire chargé de tabac.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dol, *le* 10 *Avril.*

» Il faut être bien peu au fait de la culture » & du commerce pour croire qu'il n'est pas » des tems où les grains doivent naturelle- » ment augmenter, & d'autres où ils doi- » vent naturellement baisser. Tant que ces » variations se succédent doucement & sans » secousses, il n'y a rien à craindre si tout » est libre : si le commerce n'est ni gêné ni » effarouché, il sortira des grains quand il y » en aura trop dans le canton; s'il n'y en a » pas assez, il en arrivera, & le prix n'aug- » mentera que des frais du transport & sa- » laires du travail. Mais lorsque d'un Mar- » ché à l'autre ou dans le même Marché, on » voit les grains monter ou descendre con- » sidérablement, il est à présumer que ces » mouvemens convulsifs sont l'effet de la » manœuvre; & c'est ce qui est fréquem- » ment arrivé sous le régime prohibitif. » Alors le Marchand voisin ou éloigné n'a- » mene point de grains, parce qu'il craint » d'arriver dans le tems de la baisse, d'être » trompé dans ses spéculations, d'essuyer des » traverses, & de perdre. La peur s'empare » des esprits, les greniers se ferment, les » réglemens surviennent, la disette est dé- » cidée. Sous le regne de la liberté, on por- » tera des grains là où il y a du profit à en » vendre; c'est la boussole du commerce. Il » ne faut pas craindre que les Marchés soient » déserts, l'intérêt des Marchands est de se » trouver au rendez-vous général où ils peu- » vent traiter de toutes leurs différentes af- » faires : ils ne le fuiront que quand on vou- » dra les forcer de s'y rendre, ou quand le » droit de minage sera immodéré.

» Les prix des grains baissent à la récolte, » l'abondance renait alors. Ils augmentent » dans le tems des semailles, le beau bled » est assez cher, le gros Laboureur a trop » de soins. Ils diminuent vers Noël, le Fer- » mier vend pour payer son terme. Ils ren- » chérissent ensuite, parce que la quantité » est moindre, qu'il y a moins de Vendeurs, » & que les petits Propriétaires qui ont en- » semencé leurs récoltes, achetent. C'est-là » le tems le plus dur : il continue jusqu'à ce » que les pois, les feves, les cerises com- » mencent à donner : alors il s'achete beau- » coup moins de grains, ils baissent & bais- » sent encore à la S. Jean parce que le Fer- » mier vend pour s'acquitter. Enfin si la ré- » colte est belle, on vuide les greniers pour » loger les nouveaux grains, & les prix des- » cendent encore. Rien n'est plus simple; » mais il faut avoir vécu hors des Villes » pour sçavoir les choses les plus simples.

» Telles sont les variations naturelles aux- » quelles on doit s'attendre par tout. Il y en » a d'autres purement locales. Sur les bords » de la mer, le tems des armemens en occa- » sionne, sur-tout si l'on porte des farines » aux Isles où l'on n'a pas voulu qu'il se re- » cueillit du bled.

» Enfin aux causes locales, il s'en joint » quelquefois d'extérieures, comme cette » année qui auroit été une année de disette » totale si nous n'avions été délivrés des pro- » hibitions & du monopole. La Pologne doit » être horriblement mal cultivée. Il faut » que l'Ingrie & la Livonie, pays abondans, » ayent eu de mauvaises récoltes, puisque le » Gouvernement Russe achete, & que les

» vivres sont chers à Moscou. Le commerce » de Dantzick est obstru. Tout cela influe » sur nous, quoiqu'en puissent dire les Ré- » glementaires. Il reste quelques ressources » à Hambourg & autres lieux; mais comme » les prix y sont hauts, nous ne pouvons être » secourus à bon marché.

» Il faudroit donc pour avoir ce bon mar- » ché ou un miracle (un Gouvernement » sage n'en tente pas), ou une violence ty- » rannique (un Gouvernement sage & juste » n'en fait pas), & cette violence qui en en- » fonçant les greniers opéreroit une dimi- » nution momentanée, vomiroit une disette » épouvantable & irrémédiable.

» Entre cherté & disette, la différence est » grande : *si l'on n'avoit besoin que de quatre- » vingts milliers pesant de froment ou de seigle, » on les trouveroit le Samedi au Marché de » cette petite Ville : on n'en auroit pas trouvé » davantage sous le régime prohibitif dans l'an- » née la plus abondante ; & notre derniere ré- » colte a été des plus misérables !* Qu'on n'é- » coute donc pas le Monopoleur prohibitif » qui voudroit avoir la clef de nos greniers » pour venir à notre secours, une poignée » de notre bled à la main, & la famine der- » riere lui.

» Notre Marché est toujours très-abon- » damment fourni. Les fromens sont assez » beaux partout. Les seigles ont mal levé en » beaucoup d'endroits, & plusieurs Fermiers » ont pris le parti de rompre leurs champs » pour faire des bleds noirs ou des pamel- » les. L'hiver a été trop doux ; il n'a pres- » que pas gelé à glace ; les insectes font un » grand tort.

» Nous avons beaucoup de fievres putri- » des & malignes. Les malades à qui l'on » met les vésicatoires de bonne heure, en » réchappent tous ».

De Douay, *le* 12 *Avril.*

Les grains renchérissent dans les Pays Autrichiens qui nous avoisinent. Cependant la récolte y a été si abondante, qu'il avoit paru nécessaire de permettre l'exportation. Des clameurs ont fait interdire la sortie d'un côté ; de nouvelles clameurs l'ont fait interdire de l'autre. Tous les débouchés extérieurs ont été fermés ; l'abondance a été concentrée, & les prix haussent de jour en jour... Nos Blatiers font des achats considérables, ce qui a occasionné une hausse. Quoique des hommes turbulens ou troublés veuillent donner à penser, ce pays a du superflu, & le maintien de l'ordre y assurera des secours pour les Provinces dépourvues.

De Metz, *le* 13 *Avril.*

Le Roi vient d'accorder au sieur Cerf-Beer, Juif d'Alsace, l'un des plus riches Négocians du Royaume, des Lettres-Patentes qui lui permettent d'acquérir & de posséder en France des biens-meubles & immeubles de quelque nature qu'ils soient, & d'en disposer par testament, donation &c, nonobstant tous Edits, Déclarations &c. auxquels S. M. déroge pour ce qui regarde ledit Cerf-Beer seulement & sans tirer à conséquence. Ces Lettres ont été enregistrées au Parlement de Paris le 10 Mars dernier.

Du Comté de Comminges, *le* 10 *Avril.*

L'épizootie n'est pas encore éteinte. Elle se manifeste tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Il est à croire que ses ravages sont tenus secrets par des Particuliers qui ne peuvent se résoudre à voir assommer leur bétail, quoique le tiers de sa valeur soit payé par le Gouvernement, & qu'il soit prouvé par la plus funeste expérience & de très-bons Mémoires que le mal résiste à tous les remedes connus ou du moins que leurs succès sont trop rares pour qu'on doive compter sur leur efficacité. Sans cette malheureuse obstination d'une partie du Peuple, la contagion seroit sans doute arrêtée depuis long-tems. Les Troupes exécutent avec la plus grande ardeur les opérations prescrites pour dissiper ce fléau : il seroit seulement à desirer qu'elles fussent plus nombreuses : du reste, il en arrive chaque jour de nouvelles.

Les droits perçus sur les bleds au profit du Roi dans les Villes & Bourgs de cet Evêché, forment un objet très-modique. Depuis qu'il est permis d'acheter & de vendre en tous lieux, ils ne sont pas fort à charge : ce seroit néanmoins un bien que de les supprimer ; car le moindre embarras a des inconvéniens pour le commerce. Avant 1773, cette liberté de faire partout des ventes & des achats de grains n'avoit souffert aucune atteinte dans ce pays. A cette époque, des

réglemens presqu'inconnus furent mis en action, au grand étonnement des Citoyens qui, accoutumés à l'ordre naurel, les trouverent généralement aussi contraires à la justice qu'au bien public. Leur regne a donné lieu, sans aucun fruit, à plusieurs vexations particulieres.

De Loudun (*près Bagnols*), *le* 11 *Avril.*

Sur dix années à peine dans cette contrée s'en trouve-t-il une où les bleds n'augmentent pas dans cette saison. L'augmentation a plusieurs causes. Les quatre cinquiemes des Habitans sont dans le cas d'acheter; & aux approches du mois d'Avril, le sarrazin, le maïz, la poumoule ou orge de Mars, & autres grains de cette espece étant consommés, le menu Peuple qui ne vit presque que de pain ici, est obligé d'avoir recours au seigle & au froment. C'est aussi le tems où la consommation de la campagne s'accroit avec les travaux. La culture des vignes, la préparation des terres pour le maïz & les légumes, le sarclage des bleds, le recurement des oliviers, la coupe des luzernes, les vers-à soie, tous ces soins accumulés font que le Cultivateur est toujours en haleine, toujours courant d'un ouvrage à l'autre, & que dépensant beaucoup de forces il faut qu'il les répare par une plus abondante nourriture; de sorte que tel ménage qui jusqu'en Mars n'a consommé que deux mesures de grains par semaine, n'en a pas trop de trois au mois d'Avril.

A ces causes annuelles de l'augmentation des prix, il s'en joint une autre, cette année, dans cette contrée : c'est la sécheresse opiniâtre. On a calculé l'incertitude de l'avenir. Cependant nos bleds se maintiennent encore en assez bon état; ce que nous attribuons à l'effet des premieres gelées; elles ont soulevé & ameubli les terres, & il n'y a point eu de pluie qui ait pu les affaisser. Mais s'il ne pleut pas dans le courant du mois, les plantes ne peuvent que dépérir.

Malgré la réunion de toutes ces causes de renchérissement, les grains n'ont haussé que de quarante sous par saumée. Par quelle raison? Il n'est pas possible d'en assigner d'autre que la sécurité qu'inspire à tout le monde la liberté du cours du commerce.

De Strasbourg, *le* 12 *Avril.*

L'imposition sur les cuirs a écrasé la Tannerie de cette Ville. Un Prince d'au-delà du Rhin, ami des Arts utiles, profondément instruit sur les causes de leur prospérité, a tendu les bras à nos Ouvriers désolés : *sûreté, liberté, franchise, voilà ce que vous trouverez ici*; & ils y ont passé en foule. Le reste de nos Tanneurs n'est retenu que par l'espérance d'une réforme favorable.

Nous sommes dans l'attente du succès des négociations liées avec l'Electeur de Mayence & autres Princes d'Allemagne pour la suppression de quelques Douanes qui barrent la navigation du Rhin & opposent des écueils à notre commerce.

De Pontivy, *le* 12 *Avril.*

Les pluies continuelles de l'année derniere investirent, pour ainsi dire, les bleds de mauvaises herbes, & empêcherent de les battre en automne. Il fallut prendre le parti de les *ameulonner* (mettre en meules) dans nos *aires*; car pour des *granges* on n'en voit pas dans nos fermes. Des fermes sans granges! Oui, c'est un fait, ainsi la chose est possible. Il fallut donc ameulonner les bleds & les laisser exposés aux injures du tems, aux attaques des animaux, aux tentations de la misere humaine.

La fermeté & la dureté du chaume, quand il est net, oppose par l'étroit rapprochement de ses tuyaux une barriere impénétrable aux souris & aux rats. Mais, cette année, les mauvaises plantes molasses mêlées avec les pailles ont laissé des interstices accessibles & des entrées libres à ces animaux : ils ont profité, se sont établis dans les meules, & y ont fait tant de ravages que *des Fermiers qui pouvoient se promettre soixante minots de grains de leurs meules n'en retirent pas quinze.* Plaie sur plaie : mauvaise récolte & récolte perdue. Les Réglementaires qui voudroient laisser au juste dans chaque canton sa consommation *calculée* pour disposer du reste, auroient fait un beau chef-d'œuvre, s'ils avoient tarifé à leur maniere notre approvisionnement.

Ainsi donc les rats & les souris ont dévoré notre subsistance; & s'il n'y a pas disette, ce n'est pas que les intempéries du ciel, notre misérable culture, & notre ar-

chitecture rurale n'ayent provoqué la famine.

En attendant que nous puissions tenir nos gerbes ailleurs qu'en plein air où elles souffrent, pendant que nous nous obstinons à n'y pas tenir nos troupeaux qui dépérissent dans les étables, une opération simple suffiroit pour nous préserver de la calamité que nous venons d'essuyer : un sarclage attentif nous en auroit garantis. La famille Angloise dont il a été parlé ci-devant, fait cette opération d'une maniere remarquable, merveilleuse pour ce pays. Lorsqu'elle a retourné la terre avec son excellente charrue, elle en émiette les mottes & en applanit la surface avec un grand cilindre ingénieusement construit, trainé par quatre chevaux, & suivi d'un grand rateau de même largeur. Ce rateau enleve toutes les sarclures & dépose sur la lisiere du champ. Lorsque ces mauvaises herbes sont desséchées, nos Cultivateurs Anglois les brûlent & en mêlent ensuite les cendres avec leurs semences. Ainsi ces plantes qui auront épuisé la terre, l'engraissent; elles nourrissent les grains qu'elles auroient affamés ; le mal se change en bien. *Cette machine, avec deux hommes & quatre bêtes, fait plus d'ouvrage en trois heures que n'en feroient dans une journée entiere vingt hommes avec leurs rateaux.*

Voilà les fruits de l'instruction, de l'aisance, de l'industrie. Voilà des moyens d'économie, de succès, de prospérité. Que sont nos Cultivateurs auprès de ceux-là ? Ce que sont à leur égard les Sauvages qui remuent la terre avec un bâton brûlé par le bout.

DE CIVRAY, *le* 14 *Avril.*

Il paroît que le Gouvernement s'occupe de l'utile projet de rendre la Charente navigable depuis cette Ville, & même à deux ou trois lieues au-dessus : elle ne commençoit à l'être qu'à Angoulême. Il vient d'être ordonné de vérifier les distances des lieux situés au voisinage de cette riviere. Cette nouvelle est en général favorablement reçue, quoiqu'on ne soit pas fort instruit sur les immenses avantages qu'un pays retire des débouchés faciles. Jadis il fut un tems où les Propriétaires des prés sur lesquels il faudra frayer un passage pour les hommes & pour les chevaux employés à la remonte des barques, & ceux des moulins qu'il faudra détruire ou entourer de nouveaux ouvrages afin de laisser la navigation libre, auroient craint de perdre leurs propriétés sans dédommagemens, ou du moins d'etre réduits à une vaine attente d'indemnités, comme tant de Propriétaires de terres & de maisons sacrifiées pour la construction des routes, lesquels n'ont pas encore vu les deniers assignés pour leur remboursement. Aujourd'hui l'on sçait que la justice & la vigilance président à l'Administration, & personne ne craint que ceux qui ont à craindre de voir leurs usurpations dévoilées & le droit rétabli.

Nous aurions une grande route si, lorsque le chemin de Poitiers à Angoulême fut tracé, des intérêts particuliers n'en avoient pas éloigné l'alignement. Ce chemin qui passe à quatre ou cinq mille toises de cette Ville, devoit naturellement la traverser : il auroit été plus court de plusieurs lieues : il auroit procuré une retraite commode à une distance convenable aux Voyageurs venant d'Angoulême ou de Poitiers, & des eaux salubres pour leurs chevaux, avantage inestimable dont ils ne jouissent pas aujourd'hui. De tous les tems, le Messager & les voitures avoient passé par cette Ville ; c'étoit la route ordinaire de Paris à Bordeaux. Pour n'avoir pas construit ce chemin où il devoit l'être, il a fallu en entreprendre un nouveau. Cette seconde route de Poitiers à Angoulême passera par Civray pour la commodité des Troupes. Mais les travaux vont fort lentement.

A la réquisition de M. le Long, Procureur Fiscal de la Sénéchaussée, Patriote éclairé & dévoué au bien public, la vérification des droits de minage a été ordonnée le 8 dans le ressort. Les différens Seigneurs ou Propriétaires ont été appellés pour produire leurs titres. Il faut du courage, des lumieres, de la patience pour entreprendre cette discussion ; mais le bien public en sera le fruit, & la reconnoissance publique la récompense. L'exemple est donné aux Ministres de la Justice, de venir au secours des Peuples, d'arrêter des exactions funestes, & d'assigner aux droits réels les bornes de la légitimité. Il sera suivi, cet exemple, parce qu'il doit l'être, qu'il est méritoire, qu'il est patriotique. Le Public est averti de réclamer la protection des loix.

Il est survenu, dans les prix des grains,

une augmentation qu'on attribue à l'approvisionnement de quelques Provinces limitrophes qui ont fait une mauvaise récolte. Les Marchés sont bien fournis. Ceux qui ont du bled dans leurs greniers vendent journellement. Le froment & le seigle des champs ont la plus belle apparence : les petits bleds sont moins beaux, ils ont un peu souffert.

De Rouen, *le 16 Avril.*

Les prix des grains baissent depuis quelques jours. MM. les Maire & Echevins ont, de leur gré & à l'unanimité des voix, arrêté par une sage & patriotique délibération du 5, de faire remise aux Boulangers jusqu'au 1 Juin, du droit de bannalité, cause de cherté habituelle. La délibération a été homologuée au Parlement le 6. Il s'en est suivi une diminution d'un liard dans le prix du pain.

Du Pont-Sainte-Maxence (*sur l'Oise*), *le 19 Avril.*

Il y a une grande affluence de Marchands dans les Marchés. L'augmentation des prix attire la denrée ; cherté foisonne. Le Marché d'hier a été beaucoup mieux fourni que le précédent. Les prix sont un peu moins hauts à Senlis qu'ici.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite du tableau du droit de minage en Poitou.

A Chef-Boutonne, on prend la seizieme partie du boisseau, de même que pour les four & moulin bannaux. Le boisseau pese quarante-huit livres.

A Bressuire, un sou six deniers par place. Le boisseau pese vingt-deux livres ; il en faut huit à la charge.

A Chauvigny, un denier par boisseau qui pese vingt-neuf à trente livres.

A Châtellerault, un denier par boisseau. Ceux qui relevent du Duché ne doivent que quatre deniers par septier qui est de douze boisseaux ; ceux qui n'en relevent point doivent demi-boisseau sur douze. La difficulté de faire cette cette distinction a introduit la perception actuelle sur tous indistinctement. Le boisseau pese trente livres.

A Confolens, un liard par sac. Le boisseau pese trente-huit livres.

Nb. La perception est à peu près la même dans tout le Limousin & dans tout le ressort de Châtellerault ; la plus forte ne passe pas quatre deniers par boisseau.

A Dorat, quatre deniers par septier composé de quatre boisseaux pesant au total 160 livres.

A Belac, deux livres de bled par septier pesant 170 livres.

II.

Recette contre les charansons.

Mettez vos bleds dans des chambres ou greniers en couches ordinaires au mois de Juillet, Août ou Septembre, suivant les années où cet insecte commence à travailler. Amoncelez-les par huit ou dix septiers en pyramide le long des murs. Vous aurez auparavant enduit lesdits murs à quatre ou six pouces au-dessus de la hauteur où vous devez porter votre tas, avec du plus gros miel, de la largeur de trois à quatre pouces, épaisseur d'une demi-ligne tout au plus. Remuez bien vos grains, & vous verrez ces insectes monter & se prendre au miel comme des moineaux à la glue. Recommencez cette opération cinq à six fois, & laissez toujours un jour ou deux entre. Je suis presqu'assuré de leur destruction. Avec dix à douze livres de gros miel, on peut détruire les insectes de 300 septiers de bled. Outre le déchet qu'ils causent, ils font tort à la vente de plusieurs livres & jusqu'à six francs par sac, pour la qualité.

III.

Grains et Farines, &c. à Paris.

Du Samedi 15 Avril 1775, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 26, 29 à 33 l. *le septier ;* le seigle, de 17 liv. 10 s. à 18 l. 10 s. ; l'orge, de 16, 17 à 18 liv. Le froment à la Grève, de 30 liv. 10 s., 32 à 33 liv. ; le seigle, de 16 livres 10 s. à 17 livres ; l'orge, de 16 à 17 liv. aussi *le septier.*

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 15 Avril 1775, au Mercredi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 16, 17 l. 5 s. à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Avril 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l. 10; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Avril 1775.

	H	S	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Avril 1775.*

Amsterdam	55 ¼ à ⅛
Londres	31 ⅛
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Pâques*	½ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1915 12 ½ . .	1912 ½ 10 . .	1902 ½ 1900 1897 ½
D°. 16es/25 . . .	1225	1225	1225 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	406	407	407 6. . . .
Rescriptions . .	6 ⅝ 7 6 ¾ . .	7	7 ½ 8 . . . .
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾.	1 ¾ 2. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 11 Avril.		Suite du Samedi 15.		Suite du Samedi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Marsollier.... vres.	E.	Gosley..... pplles.	C.	Delarue..... vres.	H.
		Viageres.....	C.	Tontine.....	H.
Du Jeudi 13.		Creuzé..... pplles.	C.	Lenoir..... pplles.	C.
De S. Janvier. vres.	J.	Viageres	C.	Viageres....	D.
Tontine	J.	Tontine	C.		
Decourmont. pplles.	C.	Clouet..... pplles.	J.	Du Mercredi 19.	
Viageres	C.	Viageres	J.		
Tontine	C.	Tontine.....	J.	Cauchy..... pplles.	D.
		Caron. ..... vres.	F.	Viageres....	D.
Du Samedi 15.		Certain..... pplles.	J.	Tontine	E.
Delarue..... pplles.	F.	Viageres	F.	Gauthier..... vres.	J.
Viageres....	H.	Tontine	J.	Perpétuelles..	J.
Tontine.....	H.	Thevenin... pplles.	F.	.....	
Boscheron.. pplles.	D.	Viageres....	G.	.....	
Viageres	C.	Delarue.... pplles.	H.	.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 8 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Juillet.*

DÉJA tout l'Empire jouit du bénéfice de la diminution sur le prix du sel (qui se vend au profit de la Couronne). On estime que le Trésor y perd six cens mille roubles. Quand on aura compté le produit de la plus forte consommation que cette baisse occasionnera, on trouvera d'année en année que le Trésor y aura gagné. La cherté est une défense de consommer au-delà d'une certaine mesure. Aussi le Monopoleur même qui calcule, préfere-t-il les bons prix aux prix exagérés, parce que l'excès détruit la vente meme dans les choses de nécessité premiere, car les moyens de payer & d'acheter manquent alors au besoin. Cette observation, loin de déprimer le bienfait du Gouvernement, en développe le mérite. C'est bien moins par le sacrifice que fait le Souverain qu'il faut apprécier ses bienfaits envers les Peuples, que par les avantages que les Peuples & le Souverain tout-à-la-fois en retirent. La bienfaisance politique la mieux entendue est marquée à ce double caractere. Ce double effet s'obtient infailliblement par la modération des prix monopolaires & amplement par la conversion d'un impôt funeste en un impôt direct sur les biens productifs, accompagnée de la liberté du commerce de la denrée.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 10 Juillet.*

On écrit de Finlande qu'il a regné une si grande sécheresse que plusieurs lacs ont été tarris, & que le poisson mort faute d'eau & pourri en a infecté les environs.

Le Peuple Finlandois a été fort agréablement surpris d'entendre le Roi parler sa Langue vulgaire (très-difficile à apprendre). Les Courtisans & les Officiers de Sa Majesté en ont été eux-mêmes étonnés. Le Roi avoit appris, en secret, à converser avec cette portion de sa famille, pour être tout à tous.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 14 Juillet.*

Nous avons appris par des Capitaines arrivés des Indes occidentales que la récolte du sucre y a été si abondante que les vaisseaux ne suffisent pas pour le transport du produit en Europe.

Depuis trois semaines qu'il est tombé beaucoup de pluies, les prix des grains ont baissé dans tous les Ports de la Mer Baltique : l'espérance d'une riche moisson qui n'est pas éloignée, donnera une nouvelle secousse à cette révolution.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 18 Juillet.*

Divers cantons de l'Allemagne ont essuyé de terribles orages. Le feu du ciel a consumé

presque tout un village, voisin d'Helmstadt, avec les récoltes déja serrées & une partie des bestiaux. Les campagnes d'Erlangen & de quelques villages ont perdu une partie de leurs bleds, de leurs fruits &c.

ITALIE.

De Venise, *le 2 Juillet.*

Les bleds ont été récoltés dans les Etats de la République par le tems le plus favorable. C'est une opinion générale qu'ils suffiroient à la consommation du pays pendant trois ou quatre ans. La Lombardie n'est pas moins riche; les denrées y baissent tous les jours de prix. La récolte des cocons a été prodigieuse à Bergame & à Brescia, moins abondante mais bonne dans les autres Domaines de la République, satisfaisante dans tout le Milanois & les lieux circonvoisins.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 11 Juillet.*

Il est tombé de grosses pluies dans nos Provinces. La Ville de Burgos a été inondée par la petite riviere qui la traverse, & a souffert un dommage de plusieurs millions. A Sarragosse & autres Villes, il est arrivé de semblables désastres.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 23 Juillet.*

Les projets du Ministere roulent sur le crédit de la Banque : mais si la Nation se ravisoit & gardoit son argent, il faudroit bien rétablir la paix avec l'Amérique. On suppose que la Banque a environ quatre millions en billets, & deux millions deux cens mille livres en autres effets.

Des lettres de Plaisance annoncent que le *Richelieu*, vaisseau François, a péri sur la côte.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beaucaire, *le 22 Juillet.*

» Je suis venus voir ce cahos d'affaires, » cet amas d'honnêtes gens & de frippons, » Le champ est vaste pour un Observateur. » Deux objets m'ont frappé. A mon retour » chez moi, je pourrai vous entretenir sur » la Foire en elle-même. Je me bornerai » pour aujourd'hui à deux circonstances.

» On sçait qu'ordinairement les transports par eau sont infiniment moins coûteux & moins embarrassans que les transports par terre. Il n'en est pas ainsi pour les marchandises en balles & colis qui descendent le Rhône. Cette navigation devient aussi chere que le charroi par Rouliers, & bien plus désagréable encore par le nombre considérable de péages qu'il faut payer ; par les diverses visites des Employés aux Fermes, qui font décharger plus d'une fois les coches & bateaux pour vérifier leurs cargaisons, ce qui dégrade beaucoup de marchandises & fait souvent perdre un tems précieux ; par le privilege exclusif des coches d'eau, lequel empêche la concurrence des bateaux de transport & par conséquent une diminution des prix de nolis.

» Si la navigation du Rhône étoit libre, elle deviendroit une pépiniere de Bateliers & par conséquent de gens qu'on pourroit employer au service de la Marine. Il est difficile de concevoir la quantité de marchandises qui descendent ce fleuve, & pour cette Foire pendant cette époque, & pour Marseille, l'Espagne, l'Italie &c. pendant toute l'année. Il y en passeroit une quantité infiniment plus grande si ce n'étoit ce privilege exclusif des coches. Il n'est pas permis aux Bateliers particuliers de couvrir en bois leurs bateaux. Les coches ont seuls cette faculté. On pense bien que cette circonstance, sur tant d'autres, oblige de donner aux coches les marchandises qui peuvent craindre la pluie &c.

» Les prix du coche sont plus hauts que ne le sont ceux des bateaux particuliers, & plus encore qu'ils ne le seroient, si la concurrence étoit permise, à choses égales.

» L'affluence des marchandises est prodigieuse en certains tems. Les Administrateurs des coches n'ayant pas assez de bateaux, il en résulte des retards souvent très-fâcheux pour les Négocians : ils ont un tems limité pour vendre leurs marchandises ; passé ce tems, ils n'en ont plus le débit.

» Ces divers obſtacles font tort au com-
» merce & ont déterminé preſque toutes les
» bonnes Maiſons à faire venir de Lyon leurs
» marchandiſes par Rouliers; aimant mieux
» ſupporter cette augmentation de prix que
» d'être expoſés aux déſagrémens & aux re-
» tards des coches, & preſque toujours à
» l'humeur peu flexible & peu conciliante
» des Prépoſés aux grandes entrepriſes pri-
» vilégiées.

» On ſe plaint en général que cette Foire
» n'eſt pas bonne, cette année. Les ventes
» ſont preſque finies, à l'exception de celle
» des drogueries. Les Catalans qui ont ven-
» du leurs marchandiſes, alloient faire leurs
» achats, lorſqu'il eſt ſurvenu un événement
» qu'on n'avoit jamais vu à cette Foire &
» qui les a tous découragés.

» Il y a dans le Port une quarantaine de
» bâtimens Catalans; les Patrons & les Mar-
» chands qui les montent font de très-gros
» achats ici en toute ſorte de marchandiſes.
» Les prohibitions gênent preſqu'autant le
» commerce en Eſpagne qu'en France : on
» y trompe auſſi ſouvent que partout ail-
» leurs la vigilance intéreſſée des Commis
» & des Gardes. Il eſt arrivé hier matin une
» felouque Catalane montée de 11 Gardes
» des Douanes d'Eſpagne. Cette felouque
» s'eſt miſe ſur le travers des tartanes de ce
» pays, & non-ſeulement contrôle dèlà, en
» ſilence, tout ce qui s'embarque dans ces
» bâtimens, mais même les Gardes vien-
» nent à terre, & repartis de deux en deux,
» ils courent la Foire pour voir ſi les Mar-
» chands Catalans achetent des marchandi-
» ſes dont l'introduction eſt prohibée en Eſ-
» pagne. Cet événement a jetté la terreur
» parmi les Acheteurs Eſpagnols; ils ſuſ-
» pendent leurs achats : mais ils avoient
» déjà des engagemens, leur choix étoit
» fait pour beaucoup d'objets, & il faut trou-
» ver des expédiens pour tromper la vigi-
» lance & la ſagacité des Gardes. On en a
» déjà trouvé, on en trouvera encore, des
» expédiens; car, comme dit un proverbe
» Provençal, auſſi fort dans le ſens que dans
» l'expreſſion, *qu'a fa la ley, a fa l'inganna*,
» qui a fait la loi, a fait la fraude.

D'ALTKIRCH (*Haute-Alſace*), *le 24 Juillet.*

Cette Ville & les lieux circonvoiſins ont célébré avec autant d'ardeur que d'éclat le Couronnement de S. M. A cette occaſion, M. Hell, Bailli d'Hirſingen a écrit aux Maires & Prépoſés de toutes les Communautés des départemens du Haut-Landzer & d'Hirſigen, la lettre ſuivante.

» Vous entendez, Mrs., de toutes parts,
» les cris de la joie qu'excite le Sacre & le
» Couronnement de notre jeune Monarque.
» Si jamais nous avons eu des raiſons de la
» faire éclater, c'eſt dans ce moment ſans
» doute. Le premier acte du regne de S. M.
» a exprimé la plus tendre ſollicitude pour
» le bien de ſes Peuples, dans la remiſe du
» droit de joyeux avénement. Nous ne pou-
» vons lire ce premier Edit ſans de vifs
» tranſports d'amour, de confiance, de gra-
» titude. Tous ceux qui ont paru depuis ſont
» dictés par le même eſprit & puiſés dans un
» cœur vraiment paternel dont la premiere
» loi eſt le ſalut de ſes Peuples. Pour faire
» couler de vos yeux des larmes d'attendriſ-
» ſement, il ſuffit de vous rappeller le ſou-
» venir des maux produits par le régime
» prohibitif ſur le commerce des grains, &
» la loi qui affranchit leur circulation des
» gênes & des entraves. Ne ſoyons donc pas
» les derniers à faire éclater l'amour dont
» nous ſommes pénétrés pour la Perſonne
» ſacrée de S. M., notre vive reconnoiſ-
» ſance pour les bienfaits que nous en avons
» déjà reçus, & l'eſpoir mieux fondé d'un
» avenir heureux. Que notre allégreſſe con-
» ſacre l'auguſte cérémonie qui met le ſceau
» divin à notre bonheur. Mais laiſſons à
» d'autres le plaiſir des fêtes bruyantes : laiſ-
» ſons les feux, les repas & les bals. Conver-
» tiſſons les dépenſes inſéparables de ces fê-
» tes en œuvres pies. Diſtribuons des grains
» aux pauvres. Nous ſommes, il eſt vrai, à
» la veille d'une bonne récolte; & nous
» ſommes encore ſuffiſamment pourvus de
» grains : mais c'eſt le tems où la diſtribu-
» tion ſera le plus ſecourable. Engagez les
» pauvres & par ce bienfait & par votre
» exemple à redoubler aux pieds des Au-
» tels la ferveur de leurs actions de graces
» pour le don ineſtimable que le Très-Haut
» nous a fait d'un Roi bienfaiſant.

» Pour obtenir la longue conſervation
» des jours précieux de S. M., ne ceſſons de
» répéter nos vœux & nos prieres, & deſti-
» nons-y particuliérement un jour chaque
» année. Choiſiſſons celui auquel on céle-
» bre la Fête de ſon Saint Patron, du Patron

» des François. Consacrons ce jour à la » priere. C'est pour nous que nous prions en » priant pour la vertu sur la Trône, pour » l'Auguste Monarque qui ne mesure son » bonheur & sa gloire que sur la félicité & » la prospérité de ses Sujets ».

Les Habitans des deux Bailliages ont en conséquence résolu de consacrer la Fête de S. Louis à des prieres pour la conservation de LOUIS LE-BIENFAISANT. Le jour auquel le *Te-Deum* a été chanté à Hirsingen, M. le Comte de Montjoye, M. Hell, Doyen, M. Hell, Bailli, ont fait faire une grande distribution de grains aux pauvres, sans qu'il en ait coûté au Bailliage la moindre contribution.

DU HAUT-POITOU (*sur les confins du Limousin*), *le 24 Juillet.*

» Il n'est que trop vrai que les Propriétaires de ces contrées éprouvent les pertes » les plus graves par la négligence malheureuse des Colons & par les avances infructueuses qu'ils sont obligés de leur faire. » La lettre, publiée à ce sujet dans la Gazette d'Agriculture, est le tableau fidele » de ce qui se passe dans la majeure partie » de nos métairies. A la fin de l'année, il se » trouve que les trois quarts au moins de la » récolte ont tourné au profit du Colon : *à » son profit*, je veux dire à sa subsistance ; » car encore a-t il peine à vivre. Ou un » grand changement dans l'impôt, ou bientôt il n'y aura ni Colon ni Propriétaire. » La terre se couvre de toutes parts de brandes & d'ajoncs ; les hommes ne croissent » pas là. La misere est une prohibition inévitable d'arracher, de défricher, de creuser. Avec les bras que donne l'aisance, » sous ces brandes, à deux pieds de terre » seulement, on trouveroit partout un engrais merveilleux, la marne ; le pays en » est rempli. Il y a vingt-cinq ans que je » commençai à ouvrir des marnieres, & je » fis les essais les plus heureux. Encore aujourd'hui, la fertilité des terres marnées » alors est fort supérieure à celle des terres » voisines. Le plus difficile ne sera pas d'éclairer le Paysan sur la valeur de l'engrais, » son extraction, son emploi. L'ouvrage est » fait : c'est un Catéchisme dont la publication devroit être facilitée : il est à la portée des plus simples. Il y apprendroient à » connoître les lieux où il y a de la marne » par le seul aspect de certaines herbes qui » se plaisent à y croitre. Y auroit-il des inconvéniens à accorder quelques légeres » gratifications aux Paysans qui se livreroient à la recherche de la marne ? Ce » qui me paroît certain, c'est que cet encouragement aideroit beaucoup à les persuader de son utilité. Ils sont beaucoup » plus difficiles à se rendre qu'à croire : » quand ils verroient qu'on leur paye les » découvertes, ils trouveroient l'usage de » la chose fort recommandable. Il faut bien » user de ruses innocentes avec les enfans.

» Entre les brandes & les ajoncs ou ageons » qui couvrent les terres, il croît une quantité de petits chênes & autres arbres qui » naturellement viennent bien & qu'il seroit essentiel de conserver. Il faudroit arrêter l'usage où l'on est de mettre le feu à » ces bois au mois de Mars ou d'Avril, pour » avoir du pâcage au plutôt le printems suivant. Cette opération se renouvelle tous » les trois ou quatre ans ; & souvent les flammes se portent jusqu'à deux ou trois lieues » sans que personne songe à les arrêter. » Lorsque les bois repoussent, les bestiaux » qui vont au pâcage les rongent & les énervent. S'ils étoient conservés, ils seroient » d'un grand secours pour les Tanneries & » les Forges, fort communes dans le pays : » ce seroit un dédommagement pour les » Propriétaires & les Fermiers désolés par » l'opiniâtre infertilité de leurs champs. » D'ailleurs on néglige beaucoup les autres » bois, & l'on ne songe point à en semer, » car la misere ne voit que le besoin le plus » urgent, & ne prévoit que le lendemain. » Depuis vingt ans, le prix de cette matiere a augmenté de moitié : dans peu, la » disette en sera extrême ».

DE GRENOBLE, *le 26 Juillet.*

Le droit de leyde se paye ici à raison d'une livre & demie deux deniers six grains sur chaque setier de froment & de seigle vendu, non-seulement au Marché mais dans la Banlieue de la Ville. Il se leve avec une cuiller qui prend ledit poids. Le setier de froment pese 92 l. poids de marc. L'orge, le méteil, l'avoine, les grains de chanvre, les noyaux, les pois, les lentilles, ce qui est le plus à

l'usage du petit Peuple, payent le double.

Le Marché se tient deux fois la semaine, le Mercredi & le Samedi. Il est très-considérable parce que les Habitans de sept à huit lieues à la ronde s'y fournissent de grains les deux tiers de l'année.

Le droit appartenoit jadis à l'Evêque de Grenoble. L'Evêque Hugues en racheta la majeure partie en 1101 pour le prix de cent quatorze sous. Il paroit qu'alors sa perception s'étendoit sur un plus grand nombre d'objets. Nous parlerons tout-à l'heure d'une Charte dans laquelle il est fait mention de *langues de bœufs*. En 1400 ou 1500, il fut cédé moyennant une somme modique en argent, & une rente annuelle & perpétuelle *de quarante setiers froment* (le setier de 92 livres). Aujourd'hui il rend *quinze à seize mille livres, outre les frais de régie*. L'exposition des faits suffit ici pour sentir la pesanteur de la charge.

Aussi les prix des bleds ont-ils baissé à l'instant où les Grenetiers, persuadés que l'Arrêt qui a suspendu les octrois sur les grains, suspendoit tous les droits de cette nature, ont refusé de payer la leyde. Ce refus a occasionné une action de la part du Titulaire. Le Parlement a ordonné que sa Requête fût communiquée à la Ville & au Procureur Général. La Ville a fait des recherches pour découvrir l'origine du droit; & elle a trouvé une Charte de laquelle elle tire de fortes présomptions sur sa légitimité. Ce titre n'en indique aucun qui ait fondé le droit : c'est l'exaction, *la rapine, la violence* qu'on rachete : ce n'est pas sur des cessions, sur des bienfaits, sur des services qu'on en établit la justice : c'est avec l'excommunication, l'anathême, la damnation qu'on en maintient la levée. Ces réflexions naissent naturellement dans l'esprit de tous ceux qui lisent cette piece dont voici la traduction littérale.

» Charte au sujet du Marché de Grenoble..... Moi, Hugues, nommé Evêque de » l'Eglise de Grenoble, je fais sçavoir à notre postérité que j'ai acquis de Dodon & » de Guigues, freres, la portion du Marché de la Ville de Grenoble qu'ils tenoient » de moi, & ce au prix de cent quatorze » sous, sur le quel j'ai rendu soixante-quatre sous à Benoît Belin qui en avoit une » portion, & j'en ai donné cinquante à Dodon & Guigues ses freres; & au moyen de » cette somme, ils m'ont vendu, donné, » rendu à moi & à mes successeurs, comme » j'ai pu le mieux l'entendre, tout ce qu'ils » avoient au Marché, excepté les langues » de bœufs, & m'ont pareillement *abandonné la rapine & la violence qu'ils avoient* » *coutume de faire audit Marché* (1). Mais » dans ce Marché, ils avoient quatre jours » dans l'an, qu'ils tenoient en fief de Guigues de Corenc, & que ledit Guigues de » Corenc m'a pareillement vendu pour cinq » sous, ce qu'ont approuvé lesdits freres » Dodon & Guigues : quant à la portion » que Richard, frere de Dodon & de Guigues, tenoit semblablement de Guigues, » je ne l'ai point achetée. Que si quelqu'un » troubloit cet achat ou revente, & n'y satisfit pas, *qu'il encoure la colere de Dieu* » *Pere, Fils & S. Esprit, qu'il demeure excommunié & anathematisé à jamais, & qu'il* » *soit enseveli dans l'enfer avec le traître Judas* (2). La présente Charte de vente a » été faite le 3 des Ides d'Octobre, le 17e. » jour de la lune, coucourant la premiere » épacte, l'an de l'Incarnaton de notre Seigneur 1100, indiction 9e. &c. (*Suivent les* » *signatures &c.*).

Il est à croire que cette découverte excitera de nouvelles recherches; & que l'exemple de cette Ville animera toutes celles qui souffrent par les mêmes causes.

Nous avons fait une très-belle récolte de grains. Nos vignes promettent abondance de vin.

(*La Demoiselle Durand, Marchande de modes, laquelle tenoit de la Dame veuve des Granges le secret de la farine d'orge pour les maux de poitrine, est décédée. La Dame des Granges reste seule en possession de ce secret. Son dépôt est toujours à Paris*, au Bureau de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur).

---

(1) *Et omnem rapinam & violentiam quam in Mercato facere solebant, similiter dimiserunt.*

(2) *Si quis autem hanc comparationem aut redditionem inquietaverit ni satisfecerit, iram Dei Patris & Filii & Spiritûs Sancti incurrat, & excommunicat & anathematizatus in perpetuum maneat, & cum Juda traditore claustra inferni obtineat.*

DE CIVRAY, *le 26 Juillet.*

Les prix des grains vont toujours baiſſant dans ce pays. Les pluies ont produit le plus grand bien. La récolte eſt abondante.

Nos Payſans ne s'éclairent point, parce qu'ils ſont fort peu éclairés. Ils reſſemblent à ces malheureux qui long-tems enfermés dans un cachot ne peuvent plus ſupporter la lumiere. L'uſage eſt de jetter le fumier au troiſieme labour & de le répandre dans l'*encrêts* fait pour recevoir la ſemence. On ſeme le grain par-deſſus & on recouvre le tout; de ſorte que le grain touche immédiatement le fumier, ce qui ne peut que lui être nuiſible. M. Baillot, riche Propriétaire du village de Comporté, Paroiſſe de S. Saviol, jette ſon ſumier après le ſecond labour, & ſeme au troiſieme: le fumier en eſt plus raſſis, ſe mêle mieux avec la terre, l'impregne de tous côtés de ſes ſucs &c. Ce Propriétaire a conſtamment les plus beaux bleds du pays; cette année ſur-tout, ils ſont d'une force extraordinaire. Tout le monde voit les bons effets de ſa méthode, & perſonne ne l'imite.

DE LYON, *le 29 Juillet.*

Quoique la récolte des ſoies ait été aſſez bonne dans le Royaume, elles ſont toujours cheres, parce que l'on prétend que les vers-à-ſoie n'ont point réuſſi cette année dans pluſieurs parties des pays étrangers. C'eſt à la Foire de Beaucaire que ſe fixe à peu près le prix de cette matiere: nous attendons cette fixation.

La Fabrique des étoffes de ſoie n'eſt pas fort animée. Le plein ſur-tout eſt languiſſant; & ſi notre Manufacture perd à jamais un jour quelques branches, ce ſera vraiſemblablement celle-là qui manquera la premiere, parce que le bas prix de la main-d'œuvre y eſt plus néceſſaire, & que toutes les augmentations miſes ſur nos octrois jettent les Ouvriers dans une indigence qui dévore cette claſſe & ſa poſtérité.

On a monté pluſieurs métiers en piquures. Ce ſont des étoffes qui portent leur doublure avec une garniture entre-deux, comme ſi elles étoient ouattées ou piquées à l'aiguille. Il y a déjà pluſieurs années que l'uſage en a été introduit. Quelques Fabriques de toileries, à Rouen, à Troye, les ont imitées, & la choſe étoit facile.

Les fromens ont été admirables dans tous nos environs. Chaque gerbe battue a donné juſqu'à un tiers en ſus des années précédentes même les meilleures, au moins depuis huit ans. Les prix diminuent de toutes parts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait d'une Lettre à M. l'Abbé Roubaud, concernant une eſpece curieuſe de marbre. De Saint-Jean-d'Angely, 6 Juin.

... Dans nos promenades, mon pere interrompoit ſouvent la lecture des beaux ouvrages de M. de Buffon pour me faire conſidérer des blocs qui ſe trouvent par couches dans les carrieres. Nous diſtinguions une infinité de petites ſemences de coquillages communs ſur nos côtes, liées avec le ſable, le tout d'une dureté de marbre difficile à travailler. Ces petits coquillages d'huîtres, de moules, de palourdes, de pétoncles, ſont larges comme des lentilles. On parvient à en détacher les blocs jaunâtres: les blocs gris n'offrent pas la même facilité.

Je me ſuis figuré, M., que les premiers formés dans les tems de calme, ne pourront avoir la même dureté que les autres formés dans des tems d'agitation, parce qu'il manquoit à ceux-là le maſtic ou ciment, c'eſt-à-dire, la vaſe qui conſolide le mêlange de ceux-ci.

Frappé du poli & des deſſins variés que préſentoit un plateau de cette pierre, placé ſur le bord d'une fontaine, & ſervant de tout tems à battre le linge, je crus en le conſidérant avec attention, y trouver un peu de reſſemblance avec le beau marbre ſi eſtimé en Italie, connu ſous le nom de *marbre de coquillage.*

J'en ai fait polir & façonner un morceau. L'Ouvrier lui a donné la forme d'un livre. Les Connoiſſeurs en ont été dans la plus grande ſurpriſe, & ils le comparent à ce beau marbre d'Italie. La variété des deſſins & le poli de l'ouvrage recréent l'œil: ſa dureté & ſa peſanteur égale celle des autres marbres. Il eſt des blocs de pluſieurs quintaux, des plateaux de 4 & 5 pieds quarrés &c.

J'ai envoyé mon livre à la Rochelle où il

y a des Ouvriers en ce genre ; ils en ont été étonnés : les Connoiſſeurs ont généralement admiré ce *marbre du Grand-Breuil* (à deux lieues de cette Ville).

Je ſouhaite que ma découverte puiſſe être avantageuſe. Les carrieres ſont abondantes. Il ſe trouve quelquefois des cavités remplies de maſſes ou tas détachés & faciles à diſtinguer. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, PELLUCHON DU BREUIL, Procureur du Roi.

II.

Lettre de L. C. S. L. en Champagne, 18 *Juillet*.

M., le fameux Livre ſur *la Légiſlation & le Commerce des grains* autant vanté dans notre village que partout ailleurs, m'eſt tombé entre les mains : j'ai eu la patience de le lire tout entier, & l'imprudence de le critiquer hautement, mais non ſans m'en repentir, puiſque pour avoir oſé dire ce que je penſois, j'ai été jugé homme dangereux, mauvais Citoyen, & même indigne d'exercer dans notre Juſtice un petit Office dont je remplis les fonctions depuis beaucoup d'années.

Votre Gazette, M., de la ſemaine derniere a été lue heureuſement à l'inſtant où l'on alloit pourvoir à ma place. Vos obſervations ſur ce volumineux écrit pourront, j'ai lieu de l'eſpérer, déterminer à me laiſſer mon titre : nos principaux Habitans à qui j'ai eu grand ſoin de les faire lire commencent à douter du mérite de l'Ouvrage & à avoir de moi une idée plus avantageuſe.

Je vous dois donc, M., ... & par vos inſtructions la fertilité de mes champs. Jugez des ſentimens avec leſquels &c.

Signé, C. B., Laboureur.

Nc. Nous prions M. B. de nous pardonner le parti que nous prennons de publier ſa Lettre contre ſon intention. Elle apprendra au Public que le goût des études économiques pénetre juſques dans le fond des campagnes, & que la vérité y eſt beaucoup plus facilement reçue qu'ailleurs, par ceux même qui l'ont d'abord méconnue. Les enthouſiaſtes y trouveront des motifs de ſe défier d'eux-mêmes & des raiſons de craindre que l'ivreſſe ne les mene à l'injuſtice. On y verra la droiture conſervée dans l'erreur & la prévention de bonne foi faire honte, pour ainſi parler, à la prévention de parti. Enfin elle nous fournira l'occaſion de rendre hommage à un Laboureur éclairé qui ſacrifie ſes intérêts les plus chers à l'intérêt de la vérité, & au Citoyen honnête qui ne veut confier aucune portion d'autorité qu'au bon Citoyen, & à qui il ſuffit que la vérité ſe montre pour qu'il lui ſacrifie ſes préjugés & qu'il en ſoutienne les défenſeurs.

III.

PARERE.

Pierre a acheté un cheval de René. Ce cheval tombe du haut-mal. Pierre a fait aſſigner René dans les neuf jours pour le lui faire reprendre. On demande ſi ce vice eſt garantiſſable.

Réponſe de M. Rogue, agréé pour plaider au Conſulat, & Membre au Bureau d'Agriculture d'Angers.

Ce vice eſt très-dangereux pour ceux qui montent des chevaux qui en ſont attaqués ; de même ſi on les employe à des voitures. Le haut mal eſt garantiſſable dans les bœufs & vaches, ſuivant l'Arrêt de réglement de 1765 : à plus forte raiſon il doit l'être dans un cheval. Si les Auteurs ne parlent pas de ce vice, c'eſt qu'ils ne peuvent tout prévoir. La Juriſprudence ne s'établit qu'à meſure que les queſtions ſe préſentent. Enfin ce vice eſt caché, donc le Vendeur doit le reprendre. MM. les Juges-Conſuls d'Angers l'ont ainſi jugé le 8 Mai dernier. Ce vice du haut-mal paroît ſe communiquer aux chevaux ; depuis quatre à cinq ans, j'en ai entendu parler pluſieurs fois ; ce qui mérite l'attention des Juges. A Angers, ce 18 Juillet 1775.

Signé, ROGUE.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 29 Juillet 1775, au Mercredi 2 Août, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26 l. 5 ſ., 35 l. 10 ſ. à 36 l. *le ſeptier ; id.* nouveau, de 30, 32 à 35 l. ; le ſeigle, de 15 à 16 l. 10 ſ. ; l'orge, de 17 l. 10 ſ., 18 à 19 l. 10 ſ. Le froment à la Gréve, de 30 à 35 liv. ; le ſeigle, de 14 l. 10 ſ., 15 l. 5 ſ. à 17 l. ; l'orge, de 16 à 17 l. 10 ſ. auſſi *le ſept.*

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 29 Juillet 1775, au Mercredi 2 Août, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 5 s., 17 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 17, 18 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Août 1775, de 62 à 63 livres; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 31 à 32 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722	H	ß	marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	721			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Août 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{7}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à 182
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1900 2 $\frac{1}{2}$. . .	1910	1912 $\frac{1}{2}$ 10 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1230 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	79	79	. . . . .
Emprunt Oct..	416	417	. . . . .
Rescriptions . .	6 $\frac{3}{4}$ 6 $\frac{1}{2}$ . . .	6 $\frac{1}{2}$.	6 $\frac{1}{2}$. . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$. . . .	$\frac{1}{2}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Jeudi 27 Juillet.		Du Vendredi 28.		Du Samedi 29.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
De S. Janvier. vres.	M.	Lempereur. pples.	M.	Caron ..... vres.	M.
Tontine.....	M.	Viageres....	M	Clouet..... pples.	M.
Decourmont pples.	L.	Boscheron... pples.	L.	Viageres....	M.
Viageres....	L.	Viageres....	L.	Tontine.....	Y.
Tontine.....	L.	Patu.... Viageres.	M.	Lenoir..... pples.	M.
.....		Rouillard... pples.	L.	Viageres....	M.
.....		Viageres....	L.	Gossey..... pples.	L.
.....		Tontine.....	L.	Viageres....	L.
.....		Peinchein.... vres.	M.	Delarue.... pples.	M.
.....		Perpétuelles..	M.	Viageres ...	M.
.....		Tontine.....	M.	Tontine.....	M.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 28 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Janvier.*

LE Roi remplit, en Philosophe-Roi, le devoir de premier Instituteur de la Nation. Les réglemens pour la réforme ou plutot la fondation nouvelle de l'Ecole de navigation, établie en 1728 & négligée jusqu'à ce regne, ont été rédigés par S. M. elle-même.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Janvier.*

Le cours de la navigation se rétablit. Quelques vaisseaux, armés pour les Indes orientales, sont déjà sortis du Port. Le Capitaine Boie Cornelis est arrivé de Sainte-Croix, avec une cargaison de sucre, sans avoir essuyé aucun accident : mais le Capit. Moellback, parti d'ici pour la même Isle, a perdu son vaisseau à quelques milles de Christiansund.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 7 Janvier.*

L'année derniere, nés 2742 dont 259 bâtards, morts 2959, mariages, 870, dans cette Ville. Nombre des Communians, 72,239. Dans ces états, on ne comprend point les Catholiques, les Réformés & autres Habitans qui n'appartiennent point aux sept Paroisses.

DE BERLIN, *le 8 Janvier.*

Les pauvres attirent toujours de plus en plus l'attention du Gouvernement. Le Roi, outre les fonds qu'il avoit consacrés à leur soulagement, a fait remettre aux Ministres des Paroisses, des sommes considérables pour qu'elles soient réparties entre les plus indigens. Il y a un Peuple immense à reconquérir sur la misere.

D'AUGSBOURG, *le 11 Janvier.*

Nous apprennons que les Prussiens font de grands achats de soie en Lombardie, depuis que S. M. P. a augmenté, dans ses Etats, le nombre des Fabriques de ce genre. On présume que ces pauvres Italiens se ruineront en gagnant des sommes immenses & vivifiant leur Agriculture, parce qu'on croit qu'ils seront obligés de racheter des Allemands une partie de leur soie, travaillée, & de rendre ainsi une petite portion de la grande quantité d'argent qu'ils ont reçu pour avoir des étoffes à bon marché.

DE FRANCFORT, *le 14 Janvier.*

Les neiges sont entiérement fondues; presqu'aucun vestige de glace. La terre n'a pas été profondément gelée. Nous avons eu,

dans la ſemaine, quelques jours de printems avec brouillards épais, après une pluie abondante & aſſez chaude. Semblables nouvelles de divers cantons de l'Allemagne. Les Agriculteurs penſent que le printems ſera auſſi diligent que l'a été l'hiver. Les gelées tardives ſont bien à redouter.

ITALIE.

De Venise, *le 2 Janvier.*

On mande de l'Iſtrie Vénitienne que des bœufs tirés de Zara y ont poré une maladie épizootique.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Janvier.*

Les Colonies de l'Amérique ſeptentrionale ont pris en conſéquence des réſolutions du Congrès, différentes délibérations tendantes à borner les conſommations, à multiplier les troupeaux, à étendre l'Agriculture. Il paroit qu'il n'y a point de foibleſſe à craindre ou à eſpérer de la part de braves gens qui penſent que *la mort n'eſt jamais prématurée, quand on la ſouffre pour la Patrie.*

Nos Iſles occidentales ſont dans une grande perplexité : il leur eſt infiniment plus facile de ſe paſſer de l'Angleterre que de l'Amérique ſeptentrionale. De ce Royaume, elles ne tirent que des objets de luxe; elles reçoivent du continent Américain les néceſſités de la vie.

Toutes les Places de commerce préparent, à l'exemple de celle-ci, des Requêtes qu'elles feront préſenter au Parlement pour qu'il prenne au plutôt en conſidération les affaires de l'Amérique.

La Cour de la Tréſorerie a fait un examen particulier de l'état de nos eſpeces d'argent; on les trouve altérées; & il a été jugé néceſſaire de demander un Bill de réforme au Parlement. La premiere opération ſur les eſpeces d'or étoit un préſage pour celle-ci dont les inconvéniens & les profits ſeront peut-être plus conſidérables.

Il eſt arrivé dans quelques Ports des proviſions de grains étrangers..... Le prix du gros bétail a baiſſé dans quelques gros Marchés.

PROVINCES-UNIES.

De Rotterdam, *le 14 Janvier.*

A l'occaſion de la rupture du Roi de Maroc avec cette République, le Conſeil de l'Amirauté au département de la Meuſe, a donné avis aux Armateurs, Négocians &c, qu'au commencement du mois prochain, l'on accordera un convoi à tous les navires des Sujets de la République deſtinés pour Liſbonne, Sétutal, Cadix & la Méditerranée; & qu'à la premiere gelée qui pourroit ſurvenir, le vaiſſeau de guerre, armé à cet effet, ſe rendra à Portſmouth où les bâtimens Marchands ſe trouveront. On mande de Gibraltar qu'actuellement il n'y a aucun Corſaire Marocain en mer; & que les vaiſſeaux de cette Puiſſance ne pourront pas ſe mettre en mer avant le printems prochain.

SUISSE.

De Berne, *le 9 Janvier.*

Partout on ſe plaint de la récolte des pommes de terre en général; & partout on ſe loue de celle des pommes Angloiſes d'Howard; celles-ci, cultivées ſuivant l'excellente méthode de M. Engel, ont rendu au-delà de la proportion ordinaire.

Sans une immenſe quantité de fruits, les bleds auroient hauſſé dans ce pays.

Le vin a manqué, & il eſt aſſez cher.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 12 Janvier.*

Les bleds baiſſent encore dans cette Province; tout y confirme & tout le monde y ſent les avantages de la liberté.

De la Rochelle, *le 15 Janvier.*

Les prix des grains diminuent dans le grand Marché de Marans. L'eau-de-vie eſt deſcendue à 130 liv. les 27 veltes. Les ſels ont conſidérablement baiſſé à l'Iſle de Ré.

Il eſt encore arrivé en dernier lieu de la pêche de la morue quelques bâtimens : il

arrive de divers ports quantité de morue ſeche.

Sur les repréſentations faites par un Citoyen conformément aux Réglemens, la Compagnie des Fermiers-Généraux a fait approviſionner le Bureau de la Formule de cette Ville, de quarts de parchemin, du prix de 3 ſ. 6 d., tels qu'il s'en trouve dans les autres Bureaux du Royaume. Ces quarts n'avoient pas encore été en uſage dans la Généralité : on ſe ſervoit de demi-feuilles qui occaſionnoient au Public un ſurcroit de dépenſe.

» Il eſt certain que la main-d'œuvre a » augmenté dans nos campagnes depuis l'é- » poque où des loix proſperes établirent la » liberté du commerce des grains. Sans les » traites extérieures qui donnerent une nou- » velle valeur à cette denrée, il ſeroit reſté » beaucoup de terres en friche. Le Labou- » reur, à la faveur de la bonne vente, s'eſt » empreſſé de défricher & d'améliorer, par- » ce qu'il en a eu le moyen & qu'il a vu le » débouché ouvert à ſa récolte. Les gens à » ſalaires ont trouvé plus d'ouvrage & fait » plus de profit. Ceux qui connoiſſent les » pays à bled, ſçavent qu'il y en a où la » main-d'œuvre *ſe paye en bled* & non en ar- » gent. De cette maniere, le prix de la den- » rée eſt indifférent au ſalarié ; il gagne » même à l'augmentation s'il lui reſte une » partie de bled qu'il ne conſomme pas & » qu'il vende. Le défaut de débouché, ſoit » intérieur ſoit extérieur, étoit au contraire » & ſera toujours préjudiciable aux uns & » aux autres. Les prix des grains étant bas, » le Chef de l'exploitation cultive moins, » l'Employé travaille moins ».

» Des gens engloutis dans une Capitale » peuvent ignorer ce qui ſe paſſe dans les » campagnes ; mais alors ils ne doivent pas » en parler, ſur tout comme s'ils le ſça- » voient. L'augmentation des fermages de- » vroit ſuffire pour les déſabuſer. De ce fait, » il réſulte qu'il y a augmentation de tra- » vaux & de produits : une plus grande ex- » ploitation exige plus de dépenſes & donne » plus de récolte. Les Journaliers trouvent » donc de toute maniere plus de reſſources. » La table eſt plus grande & mieux ſervie. » Voilà ce qui s'eſt paſſé dans les pays à » grains ».

» Si l'on veut, pour avoir plus beau jeu, » faire des *défis* par rapport aux pays de » vignoble, où le Payſan travaille à la jour- » née ou par entrepriſe & où il eſt obligé » d'acheter le pain pour ſa ſubſiſtance & » celle de ſa famille, là même on trouvera » que les journées ont augmenté, ce qui eſt » très-remarquable, quoique la denrée du » crû n'ait pas pris un accroiſſement de va- » leur. Cette augmentation a été *d'un tiers* » dans le Pays d'Aunis ».

» 1°. Il y a *douze* ou *quinze ans* qu'on » payoit par façon de labourage d'un quar- » tier de vigne contenant deux journaux *cinq* » à *ſix* livres : aujourd'hui on en paye *huit*.

» 2°. On payoit pour façon d'un quartier » de terre labouré à bras *douze* l. : aujour- » d'hui on en paye *ſeize* & *dix huit*.

» 3°. Le labour à la charue même prix ; » même augmentation.

» 4°. Les journées d'hiver d'homme ſe » payoient *douze ſous* ; on a de la peine à » trouver des bras à *dix-huit*. Celles d'été, » *quinze* ſous : aujourd'hui *vingt*, quelque- » fois *vingt-deux* & *vingt quatre*.

» 5°. Journées de femmes, ci devant *ſix* » ſous ; aujourd'hui *huit*.

» 6°. La façon d'un cent de ſarment coû- » toit *ſix* ſous ; on la paye *huit*.

» Ainſi des autres genres de travaux qui » font vivre les gens de journée, & dont » l'énumération ſeroit ſuperflue.

» Il s'eſt trouvé des Propriétaires aſſez » durs pour ne pas ſe prêter aux circonſ- » tances à l'égard de leurs Payſans ſalariés » qui étoient obligés d'acheter le pain plus » cher. Ceux-là ont été les dupes de leur » dureté. Ils n'ont point augmenté les prix » des façons de leurs terres & les journées » de leurs gens : qu'en eſt-il arrivé ? Ces » Payſans, ne pouvant ſubſiſter avec leur » retribution ordinaire, ont été dans la né- » ceſſité de leur demander des avances à » compte : ces avances ont été conſommées, » ils n'ont pu s'acquitter. Les uns ont été » renvoyés par les Propriétaires qui ont » perdu ce qu'ils leur avoient donné : les » autres n'ont pas attendu qu'on les congé- » diât, ils ſe ſont retirés pour chercher un » nouveau travail qui fournît à leur ſubſiſ- » tance. *Ainſi ces Propriétaires, malgré eux,* » *ont réellement payé une augmentation de ſa-* » *laires*, n'importe, comment ? Il n'eſt pas » moins vrai qu'ils ont payé ou donné davan- » tage & proportionnellement au prix du » bled ».

(*Nous ne ſçavons quand nos Adverſaires voudront bien répondre ſur ces faits à nos raiſons : ce que nous ſçavons avec certitude c'eſt qu'ils ont autant de liberté que nous de diſcuter ces matieres d'une maniere décente & telle qu'il convient à des Ecrivains qui ne cherchent que la vérité & à des Citoyens qui n'ont en vue que le bien public*).

Du Forez, *le 16 Janvier.*

Il s'eſt répandu derniérement dans ce pays, ſur-tout à Roanne, des écus de ſix livres, faux. On ne peut pas y être trompé quand on fait attention au poids, car ils ſont très légers. Il paroit qu'ils ne contiennent preſque que de l'étain. On en a vu quelques uns dans les Marchés des environs. A Thiſy en Beaujolois où il ſe fait, tous les Mercredis, un gros commerce de toiles, le Peuple craignoit fort d'être trompé, le 11 de ce mois. Quelques perſonnes ſoupçonnées ont été miſes en priſon à Roanne, & la Maréchauſſée inſtruit leur procès.

Le poiſſon a renchéri dans cette Province, parce que l'on a enſemencé pluſieurs de nos grands étangs. Le quintal qui ſe vendoit 18 l. eſt monté à 26. Il eſt compoſé de deux tiers de carpes, & un tiers de tanches d'environ deux livres, piece.

On deſireroit bien que pluſieurs de ces étangs, ceux ſur-tout qui ſont à l'oueſt de la Ville de Feurs, fuſſent deſſéchés pour toujours. On préſume, avec la plus grande apparence de raiſon, qu'ils alterent la pureté de l'air par les vapeurs qu'ils exhalent, & que le vent d'eſt jette ſur cette petite Ville où les fievres ſont très-communes pendant une partie de l'année.

La culture actuelle du ſol de divers étangs eſt l'effet de la certitude du débit des grains. On lui devra ſans doute encore un autre changement heureux ; c'eſt la perfection de l'Agriculture. Cet Art n'a été ici juſqu'à préſent qu'une ſuite de vieilles & mauvaiſes routines que l'on obſerveroit mille ans ſans qu'il en réſultât la moindre expérience utile. On paroit vouloir ſortir de cet engourdiſſement.

De Reims, *le 18 Janvier.*

Il y a quelques variations dans les prix des grains : depuis le commencement du mois, ils ont un peu baiſſé.

De Metz, *le 19 Janvier.*

La Société Royale des Sciences & Arts a partagé entre M. Blouet, Avocat en Parlement, & M. Joſeph Vautrin, Avocat à la Cour le Prix relatif à la queſtion ſur la *Police champêtre.* L'un & l'autre ont paru avoir également bien traité leur ſujet, quoique ſous des points de vue différens.

Il ſeroit d'autant plus à deſirer que ces diſcours fuſſent imprimés qu'en général on n'a qu'une fauſſe idée de la *police*, & que les vues particulieres des Auteurs couronnés exciteroient peut-être des diſcuſſions utiles. La *police* eſt néceſſaire & très néceſſaire au bon ordre. Son objet eſt de prévenir les attentats contre la ſûreté & la liberté publique. Ses moyens, ſon office, ſes devoirs, ſont l'inſpection & la ſurveillance. Elle protege la liberté contre la licence, la propriété contre l'uſurpation : mais elle ne peut elle-même ni gêner la liberté, ni attaquer la propriété : le mal qu'elle doit prévenir, ſans doute elle ne doit pas le commettre. Au milieu des champs, elle *empêche* qu'un troupeau étranger n'entre dans une prairie ; elle ne *commande pas* au Maitre de la prairie renfermé dans l'uſage de la propriété. Sur les Marchés, elle veille pour prévenir les fraudes & les déſordres ; mais elle ne va pas troubler les conventions amiables & le cours du commerce. Dans les grandes Villes, dans de vaſtes Capitales, dans ces épais & énormes tourbillons où tout s'entre-choqueroit & s'entrebriſeroit ſi l'ordre n'y étoit maintenu par une ſorte de providence, la police eſt d'autant plus utile, d'autant plus néceſſaire, d'autant plus ſalutaire, que l'ignorance des droits & des devoirs eſt plus profonde, que les mœurs ſont plus corrompues, que le crime s'y commettroit & s'y cacheroit plus facilement, qu'un léger déſordre y devient bientôt un grand déſordre. C'eſt-là que l'œil de la protection doit être toujours ouvert, & ſon bras toujours levé pour écarter le mal, l'attentat contre la propriété, la ſûreté, la liberté. C'eſt-là ſur-tout que la police active qui prévient le délit ſans attaquer les droits, ſe montre en quelque ſorte, par ſa bienfaiſance vigilante & douce, ſupérieure à la juſtice qui punit le coupable, pour réparer les torts ſoufferts par l'innocent. Ce Royaume en offre un grand exem-

ple. Voilà des idées générales ſur la police, qu'il ſeroit très-important de développer pour le bien de la choſe publique. (*Les nouveaux ſujets de Prix, à la Feuille prochaine*).

D'ORLÉANS, *le 20 Janvier.*

Depuis quelque tems, il y a eu dans ce pays, des diminutions ſur les prix des grains. Il paroit qu'on éprouve la même révolution dans preſque tout le Royaume. Cet effet eſt très remarquable, après une récolte qui non-ſeulement a rendu peu de grains, mais dont les grains rendent peu de farine. Vers le tems où la conſommation des bleds nouveaux devient plus commune, & où cette double cauſe tend avec plus d'énergie à opérer un renchériſſement, il faut qu'une cauſe prédominante, telle peut-être que la liberté du commerce, ait agi, en ſens contraire, avec la ſupériorité d'influence la plus efficace pour produire preſque généralement l'effet contraire.

DE PARIS, *le 25 Janvier.*

Les nouvelles des Provinces méridionales infectées de l'épizootie, ſont de jour en jour meilleures. La ſageſſe des précautions a mis un frein à la contagion : d'elle même, elle s'eſt adoucie, elle ſe diſſipe ; parmi les gens de l'Art qui ſe ſont diſtingués dans cette circonſtance, M. Vicq d'Azir, Médecin de M. le Comte d'Artois, nommé Commiſſaire par l'Académie Royale des Sciences, & envoyé par le Gouvernement dans ces contrées, a mérité un hommage particulier, & par les ſoins qu'il a pris, & par les excellentes *obſervations* qu'il a publiées, & par les eſſais qu'il a faits dans deux hôpitaux vétérinaires, & par le décri dans lequel il a jetté des Charlatans qui ſe vantoient d'avoir guéri des beſtiaux, & qui n'ont jamais oſé entreprendre d'en guérir ſous ſes yeux. Bientôt le Gouvernement procurera à toutes les Provinces, à tous les cantons un grand ouvrage qui mettra tous ceux qui veulent, en ce genre, faire le bien, à portée de ſervir efficacement, dans de ſemblables déſaſtres, leur pays, l'Etat, leur famille &c. Selon les apparences, il ne reſtera bientôt plus, dans le midi de la France, que des pertes à réparer : elles ſont bien grandes ! On doit tout attendre du Gouvernement, juſqu'à des gratifications pour ceux qui y conduiront des chevaux, des mulets &c. N'oublions pas que, le mal ceſſé, il y a encore des précautions à prendre & des pertes à ſouffrir, ſi l'on ne veut s'expoſer à voir le feu renaître de ſa cendre : il y aura beaucoup de lieux à purifier, d'étables à recrepir, de harnois à brûler &c. Mais ces avis ſont ſuperflus, lorſque l'Autorité tutélaire eſt ſi vigilante.

Nous nous voyons encore à regret obligés de différer la notice de divers Actes intéreſſans dont nous croyons devoir développer la juſtice & l'utilité.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Deſcription de ciſeaux inventés par M. Pingeron, ancien Ingénieur de la Ville Zamoſch en Pologne, & tels que l'on peut s'en ſervir pour couper des fleurs, des fruits à une diſtance très-conſidérable.

On imaginera un tuyau de fer ou de cuivre auquel on donnera la longueur à laquelle on veut que les ciſeaux atteignent. On pratiquera enſuite un pas de vis à celle de ſes extrémités qui doit entrer dans un manche ſemblable à ceux des outils ordinaires. Cette précaution devient néceſſaire pour fixer très-ſolidement ce tuyau dans ſon manche.

On pratiquera enſuite dans le ſens de l'axe de ce dernier une cavité cylindrique dans laquelle on mettra un fort reſſort à boudin dont on expliquera bientôt l'uſage.

On fera entrer dans le tuyau dont on vient de parler une verge de fer bien dreſſée & bien arrondie qui poſera d'un bout ſur le reſſort à boudin.

Il ſera fait enſuite une ouverture longitudinale dans le tuyau tout auprès du manche, pour laiſſer paſſer la tige d'un bouton ou d'un anneau vertical qui ſera fixé ſur la verge qui remplit le vuide du canal.

On adaptera à l'extrémité de ce dernier des ciſeaux ordinaires ; il faut avoir ſoin que l'enfourchure pratiquée dans ce bout du tuyau reçoive la goupille qui réunit les

deux branches des ciseaux, de maniere que leur mouvement n'en sera nullement gêné.

On attachera ensuite à ces deux dernieres branches deux petits tirans de fer qui feront charnieres avec elles par un bout & seront attachés par l'autre bout à l'extrémité de la verge de fer opposée à celle qui presse sur le ressort à boudin.

On pratiquera deux ouvertures latérales & longitudinales vers le bout du tuyau pour laisser le jeu de ces deux tirans qui doivent faire ouvrir & fermer lesdits ciseaux.

Effets de ces ciseaux.

Si après avoir tracé grossiérement sur le papier cet instrument, selon l'ordre dans lequel on vient de décrire ses principales parties, on réfléchit sur sa construction, on verra 1°. que le ressort à boudin ayant été abandonné à lui même, il poussera la verge de fer qui faisant avancer les deux petits tirans dont on a parlé, fera ouvrir les ciseaux. Si tenant ensuite le manche de l'outil en question dans sa main, on retire le bouton fixé dans la verge de fer qui se meut dans une ouverture pratiquée dans la longueur du tuyau, il est encore évident que l'on fera fermer les ciseaux, ce qu'il falloit faire voir.

Si l'on trouvoit gênant d'adapter un ressort à boudin dans le manche de ce nouvel outil, on y suppléeroit aisément en fixant un ressort ordinaire contre une des branches des ciseaux, pour que pressant contre l'autre branche il la fit ouvrir. Il faudroit observer pour lors de ménager dans la largeur de ce ressort une ouverture pour faire passer un des tirans & lui laisser tout son jeu. Ces tirans devroient être très-minces.

Les ciseaux dont on vient de parler peuvent servir avec avantage pour faire la cueillette des fleurs d'orange dont on veut tirer l'huile essentielle, & qui, pour cette raison, ne doivent point être fannées avec la main : cet instrument préviendroit d'ailleurs le tort que l'on fait aux gros orangers en passant le bras dans leur tête pour en couper les fleurs, sur-tout celles qui sont les plus près de leur centre.

Ces ciseaux peuvent encore servir dans une Ecole Vétérinaire pour couper des tégumens, des membranes d'un gros animal qu'on ne sçauroit mettre sur une table ; ils dispenseroient le Démonstrateur de se coucher presque sur l'animal pour faire cette opération, ce qui est très-dégoûtant, surtout quand les animaux sont morts de maladie.

On n'attribue point d'autre utilité à cette découverte ; elle peut servir de pendant aux cannes pour les herborisations que le même Ingénieur inventa, il y a quelques années. Ces cannes facilitent le moyen de ramasser un fil, une plante, une feuille à 4 ou 5 pieds de soi de haut comme en bas, sans être obligé de se courber. Elles ont été décrites dans plusieurs Papiers publics.

I I.

Nouvelle machine à scier les pierres &c.

M. Lombart, Architecte, Géometre & Méchanicien, demeurant *à Commercy en Lorraine*, connu par une foule d'inventions, vient de composer une machine propre à scier la pierre & le marbre, de façon à mettre tout à profit. Cette considération frappera les Propriétaires & les Entrepreneurs qui souvent essuyent des pertes notables par une mauvaise exploitation. L'Auteur, en sa qualité d'Architecte, a fréquemment éprouvé ce désagrément dans la Province qu'il habite & où la pierre abonde.

Sa scierie est simple. Un homme suffit pour lui donner le mouvement & l'entretenir. On y adapte autant de fer ou tranchans que l'on veut. Six fers opéreront également avec le secours d'un seul homme qui fera plus de travail que n'en feroient six hommes avec six scies ordinaires, parce que la machine a plus d'activité, & qu'il y a plus de poids sur chaque fer, sans qu'il y ait de la difficulté à vaincre & aucun inconvénient à appréhender.

La machine ne peut être établie dans les carrieres comme sur les chantiers. Elle coupera de petits échantillons, même d'un pouce d'épaisseur dans toute la longueur & la hauteur du bloc, sans danger de fracture. Les pierres fournies avec parement, on trouvera dans la carriere les dosses pour paver : diminution de charge pour les voitures.

Le travail n'exige aucune induſtrie de la part du conducteur. Le dernier des Manœuvres ſera auſſi habile que le Tailleur de pierre le plus expert. Il ne s'agit que d'entretenir le mouvement de la machine.

Ce mouvement ne differe de celui des autres machines hydrauliques de l'invention de M. Lombart, qu'en ce que dans celles-ci le directeur agit verticalement, au lieu qu'il agit horiſontalement dans celle-là. Le pendule, moteur de cette machine dirigée par un homme qui ſurveille & qui en conſerve l'iſochroniſme, traverſe un arbre ſur lequel ſont fixés deux rouets qui engrainent les deux membres principaux du chaſſis par lequel les fers ſont conduits & mis en action de droite & de gauche, au moyen de la parfaite égalité des arcs que trace la lentille du pendule en ſe balançant autour d'un centre.

M. Lombart ſe charge d'établir cette méchanique, ainſi que d'en envoyer des modeles. Il faut affranchir les lettres qu'on lui écrit.

La confiance que les Amateurs les plus diſtingués, tant des pays étrangers que du Royaume, lui ont marquée, l'engage à leur renouveller ſes offres pour ſes pompes & ſcieries en bois, ſes marteaux de forge à fabriquer le fer &c. qu'il rend propres aux grands ouvrages des Maréchaux & Serruriers. Le marteau pour ces deux profeſſions peſe juſqu'à 300 livres; & il eſt mû par un ſeul homme avec autant de viteſſe que par un courant d'eau.

III.

Eſſais nouveaux ſur le riz ſec.

Ces eſſais ont été faits en Toſcane, pays où, comme en Suede, tout ce que les Agronomes & les Artiſtes de l'Europe propoſent avec quelque apparence de ſuccès pour l'avancement de l'Agriculture & des Arts utiles, eſt mis à l'épreuve. De tous côtés, on publie de nouvelles inventions & de nouvelles vues; il y a quelques endroits où l'on en profite.

Le riz ſec, riz du Tonquin, appellé en Toſcane riz de la Chine, eſt trop connu de nos Lecteurs pour que nous les occupions encore de ſes qualités & de ſes propriétés. Nous nous contenterons donc de rapporter que pluſieurs Cultivateurs Toſcans en ont ſemé quelques grains dans des terreins ſecs; & que deux ans d'expérience leur ont prouvé qu'il vient avec la plus grande facilité & ſans beaucoup de ſoin; & que le produit qu'ils ont recueilli n'eſt pas au-deſſous de celui qu'en retirent les Orientaux.

Il eſt donc à préſumer que ce grain réuſſiroit dans les terres arides de la Provence & des autres Provinces méridionales où les ſubſiſtances ſont rares, les landes communes, les beſoins preſſans. La France tire du Levant & autres contrées une prodigieuſe quantité de riz qu'elle n'a renoncé à cultiver ſur ſon propre ſol que parce qu'on ne connoiſſoit que l'eſpece *marécageuſe & aquatique*, ſi l'on peut ainſi parler. Voilà une eſpece nouvelle qui a toutes les qualités des autres, & qui dans ſa culture n'a aucun de leurs inconvéniens.

Un Particulier nous a demandé de ce riz pour le cultiver. Les perſonnes qui voudroient nous mettre à portée de le ſatiſfaire, ſont priées d'en donner avis à l'Auteur de la Gazette, *rue d'Enfer*.

IV.

Pain économique.

» Je dois vous communiquer, M., le » procédé d'un pain économique où la ci- » trouille entre pour beaucoup, morcel- » lée, bouillie, & paſſée comme pour un » potage. On la mêle avec la pâte qui le- » ve infiniment davantage, indépendam- » ment de l'addition à la matiere pre- » miere déjà épargnée à proportion. Le » pain en eſt plus appétiſſant, plus frais de » coloris & de ſaveur, moins fade, plus » agréable. Il eſt poreux & léger, & tout- » à-la-fois nourriſſant & rafraîchiſſant, tel » enfin que le goût, l'économie & la ſanté » gagnent également à ſon uſage. Il eſt » moins blanc à la vérité que le pain or- » dinaire; mais ce qui ſeroit un inconvé- » nient pour nos tables de Paris, ne l'eſt » pas pour la ſageſſe champêtre: elle peut » profiter de l'avis que votre zele fera » parvenir juſqu'à ſes paiſibles toits. Je » ſuis &c. *Signé*, le Vicomte de la M.,

» des Sociétés de Rouen & de Laon ;
» Abonné ».

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 18 Janvier 1775, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 26 liv. 10 s. *le septier ; idem* nouveau, de 16, 23 à 25 l. 10 s. ; *idem* au Port de la Grève, de 25 l. 15 s. à 26 l. 15 s. ; le seigle, de 13 à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. aussi *le septier.*

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Janvier 1775, au Samedi 21 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Janvier 1775, de 49 à 50 liv. ; *idem* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35 ; *id.* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

V I I.

Changes de Paris, *du 25 Janvier 1775.*

Amsterdam	55 ½
Londres	31 ¼
Hambourg	180 ½ à ¾
Madrid	15
Cadix	14 17
Livourne	95
Gênes	93 ¼ à ½
Lyon *Reis*	⅛ P. ⅜ P.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 25 Janvier 1775.

	H	ß	
Or de Portug. à . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	715		*marc.*
Du Perou à	705		*marc.*
Les guinées à . . .	717	10	*marc.*
Ducats à	97	12	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	12	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	3	*marc.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1855	1855	1855 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	1187 ½ . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	75 . . . . .
Emprunt Ct. .	. . . . .	400	400 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 28 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Janvier.*

DEpuis que les fortes gelées ont interrompu la navigation de la Viſtule, les vivres ſont montés dans cette Capitale à des prix exceſſifs. Le pauvre eſt réduit aux dernieres extrémités ; le Bourgeois ne peut atteindre aux néceſſités communes de la vie; les Grands ſont abondamment pourvus ; il y a des quantités immenſes de vivres amaſſés de toutes parts pour des bouches étrangeres.

Quoique la population décroiſſe tous les jours à Dantzick en partie à cauſe des précautions qu'on prend pour n'y laiſſer que les Citoyens qui y ont pris naiſſance, les ſubſiſtances y ſont très-cheres ; & il n'y a nulle apparence que cet ancien grenier d'abondance de l'Europe ſe rempliſſe.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 1 Fevrier.*

La ſeconde péche du hareng a été également heureuſe ſur les Dunes de Gottenbourg, d'Uddewalla, de Kongelf, de Merſtrand &c. On apprend de Hiſing que, les derniers jours de Septembre, des Pêcheurs ont rencontré une quantité prodigieuſe de ces poiſſons formant une colonne épaiſſe & longue, & qu'ils en ont rempli douze nacelles en très-peu de tems. Ces harengs ſont d'une qualité ſupérieure.

Les états d'entrée & de ſortie des vaiſſeaux reçus des différens Ports du Royaume prouvent généralement l'augmentation de *notre commerce*, tant par les Marchands nationaux que par les Marchands étrangers qui vendent & achetent comme les premiers, & par conſéquent font comme eux *notre commerce* à notre avantage.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 7 Février.*

La Société Economique de la Baſſe Autriche avoit propoſé les queſtions ſuivantes. » Pourquoi l'économie rurale & l'état de » Cultivateur ſont-ils encore ſi peu eſtimés, » & preſque mis au-deſſous de tous les mé- » tiers & de toutes les profeſſions, malgré » l'importance de l'Art nourricier? Ce mé- » pris n'eſt il pas la premiere cauſe de l'é- » loignement qu'ont tant de perſonnes pour » cet Art auquel ſi peu de gens ont le cou- » rage de s'appliquer ſérieuſement ? Ou » quels ſont les obſtacles qui empêchent de » le cultiver plus ſyſtématiquement & avec » plus de fruit ? ..... Quels ſeroient 1°. les » meilleurs moyens de détruire les funeſtes » préjugés de tant de vieux Economes, » entr'autres, celui où ils ſont que l'Agri- » culture n'eſt pas ſuſceptible d'amélio- » tion ? Comment pourroit on en particu- » lier contribuer à la perfectionner dans la

» Basse-Autriche, lui procurer de meilleurs » Laboureurs, & y mettre l'éducation du » bétail sur un pied plus avantageux ? ». M. Frédéric Kaemmerer, Fourrier du Régiment du Prince Charles de Lorraine, a remporté le Prix de 24 ducats. M. Quirel, Prédicateur d'Osterwick dans la Principauté de Halberstadt, a eu l'Accessit.

De Leipsick, *le 9 Février.*

Les prix des denrées ne varient point depuis quelques mois.

On traduit à Francfort sur le Meyn la *Pratique du Jardinage de M. l'Abbé Roger Schabol.*

On a demandé, dans nos *Annonces*, *une méthode de faire bouillir & préparer le crin, meilleure que celle qui est communément suivie, pour l'employer dans les chaises & les matelas.*

On voudroit sçavoir *d'où proviennent & comment on pourroit prévenir les grandes taches jaunes qui paroissent, au bout de* 10, 20 *ou même* 50 *ans, sur les murailles des maisons, auxquelles sont accolés des tuyaux de cheminée.*

On a observé en divers endroits que la plante nommée *queue de-renard*, *panicau*, *sumac*, croît quelquefois dans les canaux souterreins destinés à la conduite des eaux auxquelles elle donne une mauvaise odeur & dont à la fin elle arrête le cours; & qu'après beaucoup de dépenses pour découvrir les endroits où elle se trouve & de soins pour l'extirper, elle repousse de nouveau & rend ces soins & ces dépenses inutiles. On souhaiteroit connoître *un moyen sûr de la détruire entiérement & d'assurer ainsi la continuité de la circulation.*

La Société Economique de Saxe prie les Etrangers qui pourroient donner des lumieres sur ce sujet d'indiquer le remede par la voie de la *Gazette d'Agriculture de Paris*, Feuille dont on fait lecture dans ses Assemblées.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Février.*

Il paroît, par la requête de nos Marchands, que l'Amérique septentrionale doit à la Ville de Londres plus de deux millions de livres st. La Ville de Glasgow a représenté qu'il lui étoit dû un million. Il y a sept ou huit Ports considérables qui font un gros commerce avec les Américains. La dette totale est vraisemblablement très-forte. En comptant Londres pour le quart, elle seroit de huit millions st. Le commerce direct avec l'Amérique employe vingt-huit mille Matelots.

Les Isles à sucre éprouvent ce qui avoit été soutenu, à l'égard de la disette de bois de construction dont elles étoient menacées, contre un Habitant de S. Christophe, dans l'Assemblée tenue par les Députés de ces Isles & les Marchands qui trafiquent avec elles. Le défaut de bâtimens restreint leur navigation. En vain a-t-on demandé si soixante mille Canadiens, Coupeurs de bois, ne suffiroient pas pour les en fournir ? Il s'agit, non de ce qui se peut, mais de ce qui se fait : il s'agit, non de sçavoir si le Canada peut vendre beaucoup de bois, mais si la rareté & la cherté ne seront pas entretenues par des Fournisseurs qui n'ont plus à redouter la concurrence des autres Colonies.

Un Capitaine de navire, arrivé de Cadix, a rapporté que les Espagnols emmagasinoient de grandes quantités de bled d'Amérique.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Roanne, *le 13 Février.*

Nos récoltes en grains ont été si foibles que leur produit a été bientôt entiérement consommé. Nous recevons nos subsistances, partie de Lyon, partie du Bourbonnois. Les transports de grains ne paroissent alarmer personne. La confiance publique est la plus puissante sauvegarde de ce commerce : elle regne : on voit entrer & sortir, aller & venir les grains sans inquiétude ; la circulation s'anime.

Les prix ont baissé. Quoique encore chers, le Peuple les supporte à cause de diverses branches d'industrie qui lui fournissent des moyens d'acheter. Outre la navigation de la Loire, il trouve une ressource dans les filatures de coton, établies en partie avec les secours du Gouvernement. On commence à fabriquer des garats & autres toiles tout coton. Mais l'oisiveté, la corruption, le goût de la mendicité ont jetté des racines si profondes que le zele ardent de plusieurs bons Citoyens n'a pu encore parvenir à les extir-

per. Quand la misere a produit le vice, le vice défend long tems la misere contre la bienfaisance. On peut s'adresser pour avoir des garats, mousselines & autres ouvrages de cette nature au sieur *Laborde*, *Fabricant*, *près le pont à Roanne*.

La Manufacture de boutons de métal établie en cette Ville par les freres Alcock mérite de la bienveillance. Elle occupe près de 200 personnes aux différentes parties de l'Art. Si l'on excepte les traits de cuivre doré ou argenté, il s'y donne généralement aux matieres premieres toutes les préparations & toutes les façons jusqu'à la confection entiere du bouton. On y fabrique même l'eau forte. L'ordre & l'économie qui regnent dans les atteliers annoncent la sagesse & l'intelligence des Entrepreneurs dont les talens se manifestent dans leurs ouvrages. Ces ouvrages sont dans le genre commun, & par-là plus utile. On y vend des boutons depuis 20 s. la grosse ou douzaine de douzaines, jusqu'à 36 liv. On en feroit de tous les prix supérieurs. Une grande partie est de l'espece de ceux qu'on appelle *bijoux* dans lesquels il entre ou de la lame fausse ou des paillons faux. Si l'on défendoit rigoureusement ces derniers, ce seroit arracher le pain à de fort honnêtes Ouvriers qui chercheroient en vain quel crime ils auroient commis.

Les beaux jours de la fin de Janvier ont changé la face des champs. Les plantes se sont fortifiées & enracinées. Mais il faudroit que la température de l'air changeât. Nous demandons un peu de froid jusqu'au tems où l'on n'a plus à craindre ces révolutions qui détruisent les espérances du Laboureur.

Entre cette Ville & Moulins, le sol a des variétés assez considérables. On voit des terres maigres & des lieux pauvres où, dans des années stériles, comme celle-ci, le Peuple souffre d'autant plus qu'il n'a d'autre industrie que le filage du chanvre, auquel les plus habiles Ouvrieres gagnent à peine 4 sous par jour; & elles sont encore obligées de perdre une journée pour aller acheter & vendre. En avançant, on trouve en Bourbonnois de meilleures terres. Le Bourg de la Palisse offre un entrepôt de grains, de bestiaux, de chanvre qui s'y vendent à huit Foires considérables outre les Marchés de chaque semaine. La vente du chanvre est assez certaine pour qu'on y en fasse venir du Berry. Teillé, il vaut jusqu'à 60 & 65 l. le quintal. On devroit tâcher de perfectionner les premiers apprêts de cette matiere : mais la misere a peu de conception & les doigts peu industrieux.

Sur les bords de l'Allier, le pays est bon. Cependant le Journalier a de la peine à y vivre actuellement : les journées ne sont que de 10 à 11 s.; & le moindre pain de seigle, fort humide, y vaut 2 s. la livre. L'Allier fournit une preuve des plus frappantes de l'utilité des rivieres pour l'imposition & la perception d'une foule de droits qui, distribués artistement d'une journée à l'autre, obstruent, presque sans qu'il y paroisse, la navigation. Il y a, dans son cours, tant d'écluses de finance à ouvrir, qu'à la fin le charroi par terre se trouve, à l'égard de certaines denrées, moins cher qu'il ne l'est par eau. C'est ainsi que le débouché est entiérement fermé pour les vins de la Haute-Auvergne qui seroient envoyés à Paris. Ces petits droits dispersés le long de la riviere font infiniment plus d'effet que n'en feroit un droit unique double & même quadruple, parce qu'ils amusent les bateaux avec des formalités, des déclarations, des visites, des expéditions &c; & qu'ils feront dépenser en frais de séjour & autres dix francs pour un payement de dix sous. A cet égard, l'Allier ressemble beaucoup aux autres rivieres. La Saône présente des particularités encore plus curieuses.

De la Rochelle, *le 14 Février.*

Le commerce de cette Ville n'est pas prêt à se rétablir; il semble même qu'elle aide à rendre ce rétablissement plus difficile. On peut citer, pour preuve de ce goût singulier, l'article xv de son nouveau réglement des octrois. Le droit d'octroi y est converti en droit de péage. On y assujettit à la moitié de ce droit toutes les marchandises qui viendront en passe debout par mer, & les marchandises qui viendront par terre emprunter le passage demeurent sujettes à la totalité, excepté les vins, les eaux-de-vie & les bestiaux. C'est à peu près fermer nos portes aux Etrangers & à nos voisins. L'expédient est d'autant plus singuliérement imaginé, qu'il est absolument contraire au droit commun du Royaume & à la nature même de l'octroi. Ce droit n'a pour objet que de lever une contribution sur les consomma-

tions propres des Habitans, pour subvenir aux charges communes de la Ville. Sans un titre formel qui le dénatureroit, il ne peut être levé sur les marchandises qui n'empruntent qu'un passage nécessaire & momentané. Dans ce cas, les entrées même perçues à Paris au profit du Roi sont remboursées à la sortie. Si la Rochelle pouvoit asservir à son octroi les marchandises qui suivent le grand chemin dans ses murs pour une autre destination, toutes les autres Villes pourroient en charger de même celles qui passeroient dans leur enceinte pour la Rochelle. L'abus des extensions est devenu si commun que les Communautés, les Compagnies, les Fermiers particuliers, des Employés s'érigent hardiment de toutes parts en Interpretes, c'est-à-dire en Législateurs. Voyez le Dictionnaire au mot *concussion*. On a démontré dans un Ecrit public (dont nous parlerons plus amplement) que cet article du réglement de nos octrois étoit injuste & illégal; il ne seroit pas difficile de démontrer qu'il n'est pas moins contraire aux vrais intérêts de la Ville. Si elle tarde à le reconnoître, elle doit se flatter que l'Autorité tutélaire la désabusera.

Les prix des grains ont augmenté à Marans.

De Pontivy (*en Bretagne*), *le* 15 *Février*.

Un Seigneur de ce pays a eu la générosité bien entendue d'affranchir ses Vassaux de corvées, en employant à leur décharge ses gens & ses chevaux à la construction des chemins. Ses Vassaux uniquement occupés de leur travail naturel, ont fait des récoltes infiniment supérieures à celles de leurs voisins : il a vu fleurir ses domaines. C'est le prix que la nature avoit mis au bienfait.

Il fut un tems où la nécessité de supprimer les corvées étoit presque généralement reconnue. Depuis qu'il s'agit de les supprimer, elles semblent avoir acquis quelque mérite aux yeux de bien des gens. On peut réduire aux chefs suivans les raisons qu'on allegue pour les maintenir.

1°. Les corvées sont en usage; les abolir, c'est innover ; or les innovations sont dangereuses, c'est un fait.

2°. Les corvées ne se font qu'au printems & en automne. A la vérité, ce sont des tems de labour & de semailles : mais si l'on n'a pas labouré & semé aujourd'hui, on le fera demain.

3°. De cette maniere, les chemins ne coûtent point d'argent, car il ne faut compter pour rien quelques journées de voitures, de chevaux, d'hommes, faits pour travailler & s'user. L'économie est claire ; or l'économie est le salut des Etats.

4°. Ceux qui veulent se dispenser de cette charge, en sont les maîtres : ils n'ont qu'à acheter des offices, des privileges, ou des exemptions des Syndics & autres Officiers, des certificats de maladie des Chirurgiens &c. Il en coûte à ceux-là, mais peu, & c'est de l'argent qui ne fait que passer d'une main dans une autre. L'Etat gagne à ce revirement de parties : c'est une circulation d'especes.

5°. Il arrive de-là que le fardeau tombe sur les plus pauvres : c'est l'ordre de la nature ; les plus malheureux sont faits pour être les plus malheureux.

D'ailleurs quand ils sont ainsi employés, ils ne demeurent pas oisifs ; & l'oisiveté, comme on sçait, est la mere de tous les vices.

Enfin ils viennent, comme de coutume, de quelques lieues loin, c'est de l'exercice, l'exercice est nécessaire à la santé ; c'est un changement d'air, & le changement d'air est quelquefois très-salutaire.

6°. On convient que par dépit ou par maladresse ils font de très mauvais ouvrages : eh bien ! ils n'ont qu'à recommencer ; si c'est par mauvaise volonté, la peine est évidemment juste : si c'est par ignorance, il faut bien les instruire.

7°. Avec quinze jours de travail ingrat par année, on ne fait pas beaucoup de chemins, on n'en finit guere, il faut refaire sans cesse ce qu'on a fait : d'accord; la nature ne refait-elle pas annuellement ce qu'elle a fait ? L'ordre social ne doit-il pas être modelé sur l'ordre naturel ? Ne seme-t-on pas chaque année ? Notre vie n'est-elle pas une répétition continuelle des mêmes scenes ?

8°. A la longue, il reste toujours quelque portion de chemin ; c'est un bien: quand on arrive aux lacunes, aux mauvais pas, aux gouffres, il n'y a qu'à couper à travers les champs, les terres labourées, les prés ; quelques ornieres ne sont pas un grand mal. Quand il n'en résulteroit jamais la confection d'un bon chemin, ce n'est pas à dire qu'il vaudroit mieux n'en point entreprendre ; car il y a toujours quelqu'un qui gagne à l'entreprise, & c'est une maxime d'E-

tat qu'il faut multiplier les travaux & les gains.

9°. Enfin si l'on supprimoit les corvées, on leveroit donc une sorte d'impôt sur, par exemple, les Propriétaires fonciers ?

Encore un impôt ? & le produit en seroit dépensé sur les lieux mêmes au profit des Habitans, tandis qu'il n'en reviendroit pas un sou aux Propriétaires Citadins qui le payeroient ?

Et ce seroit le Cultivateur qui tout à-la-fois se trouveroit déchargé de la corvée & gratifié des premiers bénéfices que les débouchés procureroient ?

Et il en seroit, pour les Propriétaires fonciers, de cette avance commune qu'ils feroient pour la bonification commune du territoire, comme des avances particulieres qu'ils ont faites pour mettre leurs champs respectifs en état de culture ?

Et ils attendroient peut-être plusieurs années pour recueillir des fruits abondans, si l'on veut, de leurs dépenses plus ou moins légeres ?

Cela est visiblement absurde. Il vaut donc mieux laisser subsister les corvées. *C'est ce qu'il falloit démontrer.*

De Poitiers, *le 19 Février.*

On remarque que, depuis long-tems, il n'y a point de variations sensibles dans les prix des grains. C'est une observation qu'il est bon d'exposer à ceux que l'Arrêt du 13 Septembre avoit *réellement* alarmés. Ce commerce se fait tranquillement & avec confiance ; ce qui prouve qu'on ne craint ni la disette ni le renchérissement. Il ne paroît pas qu'il se fasse de ces gros approvisionnemens privés, si communs quand par des Ordonnances on a excité la crainte, au milieu de l'abondance même : chacun croit être assuré de trouver des grains lorsqu'il en aura besoin. On n'entend point parler *d'accaparhemens*, mot dont on a fait, comme de celui de *monopole*, un épouvantail pour ce Peuple simple qui n'est jamais si effrayé que quand il ne comprend pas ce qu'on lui dit pour qu'il s'effraye. On mande des Sables que les orges ne se vendent pas, & qu'il est fort à craindre qu'elles ne restent en pure perte entre les mains de ceux qui en ont. Ainsi le Peuple ne songe pas même à se pourvoir d'avance de l'espece dont il fait la plus forte consommation & qu'il peut avoir au meilleur marché.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Relation & traitement de la maladie d'un bœuf appartenant à M. Dumas, Négociant de Montauban. Par M. Prat, Médecin de cette Ville.

Ce bœuf, âgé d'environ six ans, fort, vigoureux, en bon état, avoit labouré Mardi 13 Décembre, bu & mangé à son ordinaire, sans donner aucune marque d'indisposition.

Le lendemain, 14 Décembre, à quatre heures du matin, le Bouvier s'apperçut que cet animal étoit éloigné de la crêche, portant la tête basse & frissonnant. Le frisson dura jusqu'à quatre heures du soir. J'arrivai pour lors, je remarquai que ce bœuf avoit les oreilles, les cornes & le reste du corps fort chauds, des pulsations violentes aux arteres orillaires & carotides : il ressentoit de vives douleurs tout le long de l'épine du dos & des lombes ; la plus légere application de la main le faisoit courber ; il menaçoit de la corne & de ruades son propre gardien ; il avoit le blanc de l'œil enflammé & toute l'étendue du cou érésipélateuse ; il ne vouloit ni boire ni manger, & il étoit fort oppressé.

On lui avoit donné mal-à-propos, avant de l'avoir saigné & humecté (comme je le recommande dans mon Mémoire imprimé), une purgation composée avec deux onces de séné, autant de creme de tartre & une livre de miel : aussi ne s'ensuivit-il aucune évacuation, parce que l'animal étoit trop échauffé & dans un état douloureux.

Le malade fut saigné à huit heures du soir ; on lui tira six livres de sang très-sec, qui au bout de deux heures n'avoit laissé échapper aucune sérosité. On lui donna plusieurs lavemens émolliens. J'ordonnai pour toute nourriture un bouillon fait avec quatre à cinq livres de foin haché, autant de farine d'orge ou d'avoine, le tout bouilli pendant deux ou trois heures dans 40 ou 50 livres d'eau. Ce bouillon étoit donné tantôt par la bouche, tantôt en lavement. On ajoutoit dans les lavemens un gobelet de vinaigre dans lequel on avoit fait dissoudre deux dragmes de nitre & une dragme de camphre.

On apperçut près du nombril une tumeur de la grosseur du poing ; je la fis ouvrir par une profonde incision qui alla au-delà du

cuir ; il en sortit beaucoup de sanie noirâtre & puante ; mais cette ouverture ne rendit plus rien dans la suite, & fut bientôt consolidée. On ouvrit aussi le bas du poitrail qui suppura au bout de trois jours.

Le 15 Décembre, 2e. de la maladie, ce bœuf eut un redoublement long & violent accompagné de mouvemens convulsifs. Comme il étoit éloigné d'une demi-lieue de ma résidence, je ne pus le voir qu'à la fin du redoublement. Je profitai du calme de la fievre pour placer une boisson laxative composée de deux livres de pruneaux, autant de figues & deux onces de crême de tartre. Les lavemens & l'abondante boisson furent continués. Comme j'avois à craindre un troisieme redoublement plus fort que les premiers, je crus ne pas devoir différer plus long-tems à donner un remede capable de prévenir les funestes effets de la disposition gangreneuse du sang, & de la dissolution putride. Voici la composition du remede.

Prenez œthiops antimonial préparé à froid,

Nitre purifié, une once & demie de chacun,

Camphre deux dragmes,

Quinquina choisi, en poudre fine, deux onces.

Mêlez le tout avec une suffisante quantité d'oximel simple épaissi.

Ce remede fut partagé en deux doses dont l'une fut donnée à cinq heures, la seconde à neuf heures du soir.

Malgré ce remede, la nuit fut mauvaise & les convulsions reparurent vers les quatre heures du matin, & ne se calmerent qu'a 2 heures de l'après midi. Je fis continuer l'abondante boisson & les lavemens, à quoi j'ajoutai des frictions légeres sur tout le corps avec des bouchons de foin trempés dans une décoction aromatique tiede, aiguisée avec le vinaigre. Sans le froid rigoureux, j'aurois employé le bain de riviere.

J'arrivai, le soir 16 Décembre, 3e. de la maladie. Ayant trouvé le bœuf dans le calme de la fievre, je lui fis prendre le même électuaire de la veille, partagé en deux doses. La nuit fut tranquille, & le lendemain 17, les mouvemens convulsifs ne parurent point. La boisson & les lavemens procuroient des déjections très puantes.

Les 18 & 19, l'animal prit une livre & demie d'huile de lin, fraîche, laquelle produisit des évacuations fétides.

Les 20, 21 & 22, on s'est borné à quelques lavemens ; & comme le bœuf n'avoit plus de forte chaleur, & qu'au contraire les oreilles & les cornes étoient fraîches, on lui a donné soir & matin une chopine de bon vin avec une demi livre de pain.

Ce traitement a été terminé par une purgation composée avec trois livres de décoction de deux livres de pruneaux, demi-livre d'écorce moyenne de sureau dans quoi on avoit fait infuser deux onces de séné, & ajouté à la colature demi-once de rhubarbe en poudre & quatre onces d'oximel. Ce purgatif a très-bien opéré dès le même jour, sans fatiguer l'animal qui, depuis ce tems, a été de mieux en mieux.

Réflexions.

Il résulte, 1°. que le bœuf en question étoit attaqué de la maladie qui a fait & fait encore des ravages dans le Béarn & la Gascogne. Les bêtes malades que j'ai vues à Malauze & dans les environs éprouvoient les mêmes symptômes.

2°. Qu'on ne sçauroit prendre trop de précautions pour préserver les animaux d'un mal dont les progrès sont si rapides ; qu'aussi tôt que la maladie est déclarée, on doit employer dans les deux ou trois premiers jours tous les moyens capables de dissiper l'inflammation, tels que la saignée plus ou moins copieuse, & plus ou moins réitérée selon la force de l'animal & la violence des accidens, la diete tenue & rafraîchissante, les lavemens, l'abondante boisson, les fomentations &c.

3°. Qu'on doit s'abstenir dans les premiers jours de tout ce qui est capable d'échauffer, d'agacer, irriter les solides, & d'agiter les humeurs, comme cordiaux, purgatifs forts & résineux, tels que l'aloès, le jalap, la scamonée, la coloquinte & semblables, trop souvent proposés par des Médecins célebres. Les huiles même les plus douces & les plus fraîches peuvent être dangereuses si on les donne trop tôt, avant d'avoir calmé la chaleur fébrile ; car dans cette circonstance elles rancissent & ne peuvent qu'échauffer & irriter.

4°. Mais quoique dans les premiers jours on soit parvenu à modérer la violence de l'inflammation, on a néanmoins à craindre les effets de la disposition gangreneuse qui occasionne la dissolution putride : on doit donc, vers la fin du second jour de la mala-

die, ou tout au moins dans le cours du troisieme, avoir recours à une boisson laxative, & trois ou quatre heures après, commencer l'usage de l'électuaire anti-putride préparé avec du bon quinquina, le camphre, le nitre &c. qu'on donnera dans le calme de la fievre.

5°. Il paroît par toutes les relations qu'on a eu de différens endroits, qu'après avoir tenté plusieurs remedes, & n'en ayant point trouvé d'assez efficace pour procurer la guérison, on s'étoit déterminé, pour arrêter les progrès de la contagion, à assommer les bêtes malades. Il semble qu'on ne devroit employer un moyen aussi rigoureux qu'après qu'on auroit fait usage des moyens portés dans le présent Mémoire dont le bon ou le mauvais succès sont décidés dans trois ou quatre jours; après lequel tems, si on ne réussissoit pas, il conviendroit de tuer les animaux malades.

I I.

Prix des grains, hauts, moyens, bas, 2e. quinzaine de Janvier; avec les augmentations & diminutions, à raison du septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alsace.	#	ß			#	ß
Colmar	19	15	...	A.	1	5
Strasbourg	18	16	...	A.		10
Belfort	21	12	...	*		
Landau	17	11	...	*		
Var. principale, augm.			...			
Prix com., de 19 à 20l.			...			
G. d'Auch & Bayonne.			...			
Auch	21	18	...	A.		9
Bayonne	24	10	...	D.		6
Oleron	25	12	...	A.		16
Marsan	22	1	...	D.		19
Leitours	19	15	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	8	...	*		
Nontron	31	1	...	A.	1	11
Agen	27	8	...	*		
Libourne	28	2	...			
Blaye	24	17	...	*		
Condom	21	12	...			
Génér. de Bourgogne			...			
Dijon	25	12	...	A.		5
Gex	36	5	...	*		
Auxerre	24	12	...	*		
Chalons	28	1	...	A.		14
Bar sur-Seine	22	10	...	*		
Variation principale, augmentation.						
Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
Généralité de Caën.	#	ß			#	ß
Caën	23	2	...	A.		12
Mortain	24		...	A.	1	4
Coutances	22	1	...	D.		14
Carentan	18	2	...	A.	1	6
Valognes	16	1	...	*		
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Briançon	38	1	...	*		
Valence	33	6	...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Gén. de la Rochelle.			...			
Marans	23	10	...	*		
Saintes	27	5	...	A.		17
Cognac	23		...	*		
Marennes	23	15	...	A.	1	13
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	26	5	...	D.	2	
Brive	29	9	...	D.		6
Angoulême	28	7	...	*		
Tulle	27	2	...	*		
Var. princip., dimin.			...			
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	28	11	...	*		
Saint-Etienne	33		...			
Roanne	23	12	...	D.	4	17
Trevoux	27	12	...	D.		12
Var. princip., dimin.			...			
Gén. de Montauban.			...			
Moissac	24	14	...	*		
S. Afrique	28	10	...	*		
Villefranche	24	6	...	A.		13
Lauzerte	24	1	...	D.		8
Génér. de Moulins.			...			
Moulins	28	11	...	*		
Aubusson	29	3	...	D.		5
Nevers	26	8	...	A.	1	4
Montmaraud	22	12	...	D.	1	19
Gueret	21		...	*		
Var. princip., dimin.			...			
Général. de Poitiers.			...			
Les Sables	22	8	...	*		
Confollens	24		...	A.		18
Niort	19	16	...	*		
Fontenay-le-Comte.	21	15	...	D.		10
Peu de variations.			...			
Génér. de Provence.			...			
Arles	36		...	*		
Digne	34	6	...	D.	1	4
Pertuis	42	4	...	A.		9
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	*		
Aurillac	29	4	...	*		

Marchés.	*Prix.* ₶	ß		*Variat.*	₶	ß
Saint-Flour.....	23	10	...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan.....	26	6	...	*		
Foix.....	25	6	...	D.		6
Pamiers.....	27	15	...	A.	2	3
Mont-Louis.....	22	9	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours.....	22	13	...	A.	1	13
Laval.....	28	9	...	*		
Loudun.....	19	12	...	§		
Saumur.....	21		...	*		
Montreuil-Bellay..	18	7	...	*		

Variation principale, augmentation.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 18 Février 1775, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 24 à 25 l. *le septier; idem* au Port de la Grève, de 25 liv. 10 s. à 26 l.; le seigle, de 14, 15 liv. 5 s. à 17 liv.; l'orge, de 10 livres 10 s., 11 à 12 liv. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Février 1775, au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 à 18 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Février 1775, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

Changes de Paris, *du* 25 *Février* 1775.

Amsterdam.....	55 ½ à 55
Londres.....	31 1 16e à 31
Hambourg.....	182
Madrid.....	15 1 6
Cadix.....	14 19
Livourne.....	95 ½
Gênes.....	93 ½
Lyon *Reis*.....	½ au pair.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 25 Février 1775.

	₶	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	712	2	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717		
Ducats à	97	2	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	8	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	15	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP.D.IND.			
Actions . . .	1900 2 ½ . . .	FESTE	1905 2 ½ . . .
D°. 16es/25 . . .	1220	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	243 . . . .
D°. 25es. . .	78 76. . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	413 . . . .
Rescriptions . .	8 ½.	. . . . .	8 ½ 9 8 ½ . .
Bil des Fermes.	4	. . . . .	3 ½. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue du Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 29 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Juillet.*

UN des ſpectacles les plus intéreſſans pour les ames pures, les plus utiles peut-être pour la Société, les plus glorieux pour la Religion, & nous oſons le dire les plus agréables à Dieu, ce ſeroit celui d'un Souverain placé au pied des Autels pour rendre au Ciel l'hommage des bienfaits qu'il répand ſur ſon Peuple, & d'un Peuple proſterné au pied de ces mêmes Autels pour rendre au Ciel l'hommage de la reconnoiſſance que lui inſpirent ces bienfaits. Là ſur tout un Roi ſe rappelleroit qu'il eſt homme, & le Sujet ce que c'eſt qu'un Roi. L'un & l'autre ſembleroient comparoître devant leur Juge ſuprême, celui-là renouvellant par des œuvres de bienfaiſance le ſerment de faire le bonheur de ſon Empire, celui-ci renouvellant par les tranſports de l'amour & du bonheur ſon ſerment de fidélité. La Religion imprimeroit un caractere ſacré à tous les actes émanés du Trône, & les nœuds qui uniſſent le pere & les enfans ſeroient plus étroitement ſerrés. Nous avons preſque joui de ce ſpectacle, à la célébration des Fêtes de la Paix. Le 21, après le Service Divin auquel aſſiſta notre Gouverneur avec le Sénat, le Manifeſte contenant l'énumération des graces que S. M. I. a répandues ſur ſes Peuples depuis la concluſion de la Paix, fut lu ſolemnellement dans l'Egliſe de Notre-Dame de Caſan; & l'on chanta enſuite le *Te-Deum.* Cette cérémonie fut très-touchante; qu'auroit-ce donc été, ſi le Souverain lui-même avoit parlé à ſes Peuples? Nous oſons le dire: les actes politiques d'un grand effet devroient être revêtus de l'appareil religieux, & les bonnes loix promulguées du haut de la chaire de vérité. Cette condition ſuffiroit peut-être quelquefois pour empêcher la profanation du Pouvoir ſouverain & de l'ordre religieux établi par l'Auteur de la Nature. Les loix ſeroient plus connues, & le Peuple les verroit plus reſpectables. Enfin le plus puiſſant reſſort de la Société agiroit avec plus de force & ſur ceux qui commandent & ſur ceux qui obéiſſent.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 4 Août.*

Au commencement de Juillet, une eſpece de poiſſon, nommé *Kummil*, autrefois très-commun, devenu très-rare vers les Dunes de Gothenbourg, y a reparu en ſi grande abondance que les Pêcheurs en ont rempli, chaque jour, pluſieurs barques. Il reſſemble au ſaumon par ſa groſſeur & ſes écailles; ſa chair eſt plus blanche & d'un goût plus agréable. On dit qu'il s'en trouve dans la Méditerranée & ſur les côtes du Portugal. La pêche de ce poiſſon étoit autrefois ſi bonne aux environs de Gothen-

bourg qu'un droit de 16 oeres, monnoie d'argent, imposé sur un cent, formoit un article remarquable de recette pour la Couronne. Depuis quelque tems, il n'y avoit plus ni droit ni pêche. La nature semble revenir à nous & nous rendre cette branche d'économie.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 7 Août.*

Les Marchands de grains du Nord faisoient encore des spéculations pour l'Angleterre, lorsqu'on a dit (sans fondement) qu'il n'étoit plus permis d'y importer d'autre espece que le froment, rare dans ce pays. Il paroît qu'elle est commune en Russie, avantage dont on est, dit-on, redevable, à l'attention que le Gouvernement a eu de laisser jouir de l'exemption des impôts, les Colonies Allemandes établies entre Pétersbourg & Moscou. Cette franchise s'étend tous les jours en Russie par des suppressions de prohibitions & de privileges. S. M. I. a renoncé elle-même à divers monopoles de la Couronne, aussi avilissans pour la Majesté suprême que destructeurs pour l'Etat.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 9 Août.*

Nos Marchands sont pour 158,000 florins dans la banqueroute de Mrs. Balut & Dumarel d'Amsterdam; mais ils sont nantis de marchandises suffisantes pour remplir leurs créances.

De Manheim, *le 10 Août.*

Il n'y a guere de Provinces d'Allemagne où lon ne s'applique avec succès à l'éducation des vers-à-soie. Les Gouvernemens s'efforcent à l'envi d'encourager cette branche d'industrie, ce qui pourroit bien en décourager de plus utiles. On croit souvent augmenter sa richesse par une nouvelle culture quand on l'affoiblit. L'éducation des troupeaux est bien plus importante que celle de ses vers: mais quand l'usage de la soie devient commun, il diminue celui de la laine, & les vers dévorent les troupeaux. Nos Princes se sont trop mêlés de l'industrie de leurs Sujets; qu'ils la rendent libre & qu'ils éclairent, ils auront assez fait pour elle.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Août.*

Les affaires de l'Amérique aggravent si fort le besoin de subsides qu'on ne doute pas que le Parlement ne soit assemblé de très-bonne heure.

On assure que nos Marchands ne sont que très-légérement intéressés dans la faillite d'Amsterdam.

Les Ecossois s'appliquent avec ardeur à multiplier les bêtes à laine, & à tirer de cette branche d'économie le meilleur parti possible pour les Manufactures & le Commerce. S'ils réussissent, les Fabricans & Négocians Anglois ne manqueront pas, suivant l'usage, d'invoquer la puissance prohibitive & réglementaire du Parlement. L'industrie la plus foible a toujours malheureusement trouvé un appui dans les loix, comme si la force du talent & des soins étoit injuste & oppressive.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Roanne, *le 12 Août.*

Le 27 du mois dernier, une grêle effroyable dont les grains avoient jusqu'à quatre pouces & demi de diametre, détruisit la plus belle récolte de bleds, déracina ou ébrancha les arbres fruitiers & autres, écrasa les toits des maisons, dans les Paroisses de Saint-Martin-la-Sauvetté en Forez, de Saint Thurin &c. Les eaux emporterent les vignes; la terre des champs enlevée jusqu'au roc, alla ensevelir les prairies & combler les vallons. Des arbres de quinze pieds de tronc furent enterrés jusqu'aux branches. Une riviere fort poissonneuse qui se décharge dans la Loire à quatre lieues de là, charioit encore les glaçons le lendemain, & le poisson creva. Cette calamité arriva vers deux heures après midi. Deux heures plus tard, tout le bétail auroit été dans les champs, & il en auroit infailliblement péri une grande partie.

La consternation des Habitans de ces Paroisses qui commençoient à se consoler de plusieurs années de disette à l'aspect d'une abondante moisson, est inexprimable. M. Marion, Curé de Saint-Martin, & M. Duboſt de Tremollin, Subdélégué de M. l'Intendant, ont fait les plus grands efforts pour retenir & rappeller par l'espérance plusieurs de ces infortunés qui déjà abandonnoient leurs maisons & leurs biens.

D'AURILLAC, *le* 13 *Août.*

Plusieurs cantons de nos environs & de la partie méridionale de la Province ont été ravagés, le mois dernier, par deux violens orages. Celui du 24 fut accompagné d'une grêle dont les grains étoient gros depuis la grosseur des noix jusqu'à celle des œufs. Nul exemple d'un pareil désastre dans ce pays. En moins d'un quart d'heure, une bonne récolte de grains s'évanouit, & cette perte suit sept années consécutives de disette. Il y eut plusieurs personnes tuées ou blessées dans les campagnes. Au milieu des pâturages, le bétail fut fort maltraité; il périt dans certains quartiers un nombre prodigieux de bêtes à laine. Dans les vignobles, il y eut près de trois cens collectes dont les plantations furent emportées. Le foin, une des récoltes essentielles de la contrée, fut presqu'entiérement perdu.

Tel domaine affermé *cent louis* & chargé de *quarante louis* d'impositions, ne rendra pas *vingt écus*. S'il falloit payer ces impositions, où prendre de l'argent? Où en prendre pour planter, pour semer, pour cultiver? Où en prendre pour vivre toute l'année? Comment supporter de si grands malheurs, quels moyens d'y résister, quelle ressource pour les réparer! La Classe Agricole semble particuliérement appellée à l'exercice des vertus les plus difficiles & les plus vigoureuses; & c'est la force & l'ame du Cultivateur qui soutient l'Etat que la force de son bras éleve.

Le Gouvernement a de tout tems compté parmi les devoirs du Thrône d'aller au secours des pauvres dans ces calamités. Mais quels ont été ces secours jusqu'à ces derniers tems? Comme on est resté loin du but! L'impôt est demeuré sur la tête du malheureux ruiné: comment pouvoit-il le payer, quand la terre le lui avoit refusé, quand elle lui avoit refusé sa subsistance même? Cependant *aut cede aut solve*. Le Propriétaire imposé à *cent pistoles*, obtenoit à la longue *vingt*, *trente*, *cinquante livres* au plus de remise; est-ce là un soulagement? Et cette grace, il falloit la solliciter & l'attendre, six mois, un an & au-delà. Cette partie, mal ordonnée dans son origine, a suivi son premier cours, comme tant d'autres dont la réforme ne sçauroit être que l'ouvrage du tems. Uu meilleur ordre établira de vrais secours. La calamité sera bientôt connue & calculée. La remise de l'impôt ou le délai de la perception se proportionnera aux pertes. Selon l'urgence des besoins, la célérité de l'aide. L'Etat, dans l'aisance, aux distributions gratuites, ajoutera des prêts gratuits selon que les circonstances le demanderont. Peut-être sur les ruines de tant de Bureaux inutiles & onéreux, s'élevra-t-il un *Bureau de conservation* uniquement consacré à cet office important, à connoître les maux, à les apprécier, à balancer les besoins & les secours. Toujours ouvert au Peuple, on s'y adresseroit sans obstacle & sans craindre de voir les malheurs confondus & égarés dans la foule des affaires. Pour chaque genre de calamités, il y auroit un dépôt d'instructions qui enseigneroient à les arrêter, à les adoucir, à les réparer. Avec la confiance du Public, il ouvriroit aux charités particulieres une caisse qui leur donneroit plus de valeur par leur réunion & leur bon emploi.

Nous voyons luire l'aurore de ce tems heureux. Nos vœux l'appellent avec d'autant plus d'ardeur que contre un accident qui a frappé toutes les especes de récoltes, il ne nous reste presque plus de ressource. Autrefois le commerce des bestiaux nous soutenoit: le Paysan vendoit à bon prix une vache & deux taureaux, il payoit sa ferme & sa taille, il vivoit. Aujourd'hui les débouchés sont fermés, ou du moins le monopole les a resserrés au point qu'il est maître absolu de la denrée. Le Paysan est réduit à faire des voitures & à perdre quatre jours, du fumier, le tems des labours, ses avances d'attelier, ses récoltes futures pour le prix de 9 ou 10 l. la charretée.

En lisant l'article de *Montpellier* dans la Feuille du 25 Juillet, nos Habitans ont été surpris que les Consommateurs se soient les premiers élevés contre l'avilissement du

prix de nos bestiaux. Ils ont reconnu que le glaive du monopole étoit à deux tranchans & qu'il sacrifioit également celui qui consomme & celui qui produit. A la Foire de S. Herbin, qui se tient ici le 25 Mai, une des plus considérables du Royaume en bestiaux, sur-tout pour la vente des moutons gras que nous livrons aux Fournisseurs du Languedoc & de la Provence, il ne s'est présenté, cette année, pour l'achat de ces moutons, qu'un Entrepreneur de fournitures privilégiées, dont la cupidité disposoit du sort des Vendeurs, pendant que ses Associés, de la fenêtre de l'auberge, insultoient à leur misere. On ne garde pas des moutons gras : il a fallu capituler & les céder à trois ou quatre livres, la piece, plus bas que ci devant.

Autrefois quand les Marchands n'offroient pas des prix raisonnables ou tramoient des ruses pour nous surprendre, des Particuliers prenoient le parti de conduire le bétail eux-mêmes pour leur compte à Montpellier, à Marseille &c. Les Ordonnances, les prohibitions, les privileges nous ont frustrés de cette ressource & ont adjugé nos biens à un petit nombre d'hommes avides qui s'en composent des fortunes immenses. La Municipalité dont l'autorité est naturellement renfermée dans l'enceinte de la Ville, a, par le régime prohibitif, étendu son empire & la destruction jusques sur les Provinces les plus reculées.

Ces Marchands Languedociens ou Provençaux avoient autrefois sur nos Marchés mêmes des concurrens dans nos Bouchers qui alloient mener des troupeaux considérables dans les Provinces méridionales. Une erreur les en a délivrés. Sous prétexte que ces Bouchers ne laissoient ici que des moutons de rebut, le commerce leur en a été interdit. Ainsi nous-mêmes trompés par les idées dominantes, nous avons aigri nos maux & accéléré notre ruine.

Nous n'espérons que dans l'abolition générale de ces réglemens & privileges que le génie citadin imagina dans des tems où les Villes ne connoissoient plus leurs nourrices. Cette année, nous avons moitié moins de fourages & moitié trop de bestiaux. Si l'épizootie cesse dans les Provinces voisines, nous éprouverons quelque soulagement. Au moment où il sera permis d'y faire passer du bétail, nous respirerons. Sinon, nous serons écrasés par la surabondance.

De l'Orient, *le* 13 *Août.*

Le 18 Septembre prochain, commencera en cette Ville, la vente des marchandises amenées & emmagasinées ici pour le commerce particulier, par les vaisseaux le *Duc de Fitz-James*, le *Superbe*, le *Maréchal de Broglie*, le *Gange*, l'*Aigle*, venus de Chine, & par le *Gracieux*, la *Sainte-Anne*, le *Citoyen*, le *Duc de la Vrilliere*, le *Carnateck*, l'*Unique*, la *Brune*, venus de Mocka, Bengale, Pondichéry, Isles de France & Bourbon, y compris les marchandises restantes des vaisseaux le *Triton* & le *Boyne*, & celles de l'*Africain*. L'*Actif* est arrivé de Bourbon, le 2 du courant, avec 6400 balles de café, 28 balles de coton en laine, 26 de baffetas.

De Saint-Brieuc, *le* 14 *Août.*

Graces aux dispositions bienfaisantes du Gouvernement, au rétablissement du commerce par la liberté, au retour à l'ordre, ce canton n'a pas manqué de grains. Notre Port où le commerce prend une activité sensible, a reçu depuis quatre mois tant de l'Etranger que de l'intérieur du Royaume, 1400 tonneaux de froment & 400 de seigle. Aussi les Marchés ont-ils été constamment garnis : point d'émeutes : le froment n'a pas été au-dessus de 2 s. 10 d. la livre poids de 16 onces. Depuis quinze jours il y a une diminution marquée dans les prix. Le froment vaut de 24 à 27 deniers la livre &c.

Après avoir éprouvé avec toute la France les alarmes les plus vives à l'occasion de la sécheresse, nous avons eu depuis le 10 Juin, presque tous les huit jours des pluies bienfaisantes qui ont changé la face des campagnes. Les grains nouveaux sont nets, bien nourris & de la meilleure qualité. La récolte du froment est abondante ; celle du seigle, un peu au-dessus de la médiocre. Les orges, les pois, les feves sont généralement bons ainsi que les avoines qui se trouvent plus grosses de moitié que l'année derniere. Le bled noir est partout de la plus grande beauté. S'il ne survient ni orage ni vent brûlant du sud, nous aurons la plus grande abondance en ce genre. Ce grain dont la plûpart de nos Laboureurs se nour-

riſſent & dont ils ont été preſque privés depuis trois ans, nous laiſſera la liberté de diſpoſer d'une partie de nos fromens; & la liberté aſſurée du commerce nous promet un débouché facile & avantageux.

Les fruits à noyau ſont rares & chers. Les pommes qui s'étoient d'abord aſſez bien annoncées, n'abonderont que dans les parties orientale & méridionale du Dioceſe: dans les autres, elles manquent. L'on prévoit que les cidres vaudront de 60 à 72 liv. le tonneau de 4 barriques, contenant 480 pots, meſure de Paris. La récolte en lins a été en général chétive: les mieux traités n'ont eu que demi-année. Il n'y a ici & aux environs ni épidémie ni épizootie. Les laines du pays ſe vendent de 24 à 26 ſous la livre.

Malgré la cherté du pain, on ne s'eſt point apperçu d'une grande augmentation dans le nombre des mendians. Notre Manufacture de toiles de Bretagne répandue dans une grande partie du Dioceſe a beaucoup fourni aux Négocians de Cadix, qui trafiquent à la Nouvelle-Eſpagne. Les toiles ont été fort renchéries & fort cheres; ainſi des fils, ce qui a augmenté le prix de la main d'œuvre. Une bonne Filandiere a pu gagner de huit à dix ſous par jour.

Malgré les variations du tems qui ne nous laiſſe guere paſſer quatre jours de ſuite ſans pluie, la moiſſon s'eſt bien faite. Tous les grains ſont coupés & la plûpart ramaſſés: on en a déjà beaucoup battu.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 17 Août.*

Les pluies tombées du 6 Juin au 18 Juillet, après trois mois de ſéchereſſe, ont revivifié les grands bleds & l'herbe des prés hauts. Trop tardives pour les mars ou baillarges, elles ont excité la végétation d'une foule de nouvelles tiges latérales dont les épis n'ont fleuri que quand les autres demandoient à être coupés. Cette récolte ſera ici, comme dans la partie du Poitou qui nous avoiſine, inférieure de moitié à celle de 1774. Les fromens nous offrent un dédommagement. Cependant le prix n'en a pas baiſſé autant que nous l'aurions cru: il eſt de 5 l. le boiſſeau de 50 l. La méture, mélange d'orge avec un quart ou un cinquieme de froment vaut, comme le baillarge, 3 l. 12 ſ. à 15 ſ. Le poids eſt moindre de 12 livres que celui du froment. Ainſi pour peu que cette eſpece augmente, ce qui eſt vraiſemblable, le Payſan économe qui calcule conſommera du froment par préférence.

Plus nos vignes noires avancent, plus le vuide de cette récolte devient ſenſible: elle ne ſera que d'un huitieme au plus de celle de l'année derniere. De mémoire d'homme, on n'avoit vu une pareille ſtérilité. Notre reſſource ſera dans les vins blancs deſtinés à être convertis en eaux-de-vie. Ce ſera beaucoup, ſi cette récolte égale celle de 1774. L'eau-de-vie reprend faveur. De 130 liv. les 27 velt., à 4 deg., prix où elle étoit tombée, elle a monté à 150, 155, 162 l. Peu de Vendeurs. Nos vins rouges ſe ſont élevés de 120, 130 l. le tonneau ou 4 barriques, chacun de 28 à 30 veltes, à 250 & 300 l., avec apparence d'augmentation nouvelle.

De Metz, *le 20 Août.*

Les premiers jours du mois, le tems a été très-orageux dans ce pays. Pluſieurs villages des Prévôtés de Thionville & de Sierck ont été grélés. Même accident dans nos environs. Le 3, le tonnerre tua deux filles & bleſſa trois autres perſonnes dans le Ban de Montigny près Blamont.

Il paroit que pluſieurs Provinces ont perdu par le même accident une partie aſſez notable de leurs moiſſons. Cette perte ſera d'autant plus ſenſible que les récoltes des différentes ſortes de grains ſont très-inégales.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Inventions nouvelles.

1°. M. Aſſier Périca, Ingénieur d'inſtrumens de Phyſique, rue S. Antoine, au coin de celle de Geoffroy-l'Aſnier, conſtruit des thermometres nouveaux pour l'uſage des bains. Les anciens avoient l'incommodité de plonger dans l'eau s'ils n'étoient retenus par un fil ou ruban. Dans les inſtrumens de M. Périca, le thermometre ſert de leſt à l'aréometre de verre qui le renferme, de maniere qu'une partie enfonce aſſez pour déterminer la chaleur de l'eau, tandis que l'autre en excede la ſurface. La graduation du thermometre eſt celle de M. de Réau-

mur : celle de l'aréometre eſt d'après l'échelle de M. Baumé. Le thermometre plongé dans l'eau bouillante eſt à 80 degrés, l'aréometre à 16.

2°. Cet habile & ſçavant Artiſte fait un nouveau thermometre de comparaiſon compoſé de deux tubes partant du même centre cylindrique, l'un à l'eſprit-de-vin, l'autre au mercure avec les trois échelles de Fahrenheit, de Réaumur, de Michaelly, inſtrument auſſi ingénieux qu'utile pour les obſervations.

3°. Le ſieur Lemay, *Maître Sellier à Angers, Place Sainte-Croix*, ſe flatte d'avoir trouvé le moyen de perfectionner toutes ſortes de voitures, par des nouveaux reſſorts propres à les monter, ſans cauſer aucun embarras pour les malles & ballots, tant ſur le devant que ſur le derriere. Ces reſſorts, ſimples & fort élaſtiques, ne craignent pas d'être ſurchargés, ne paroiſſent preſque pas, & ne ſont ni peſans ni coûteux. Ceux de derriere portent chacun un cric pour tendre les ſoûpentes & redreſſer les caiſſes. L'Inventeur en offre la garantie.

4°. L'Art de la Tiſſeranderie eſt ſi fécond, & les inſtrumens qu'il employe ſont ſi nombreux, que l'on ne doit pas être étonné des tentatives qui ſe font pour parvenir à plus de célérité, de perfection & d'économie. Nous avons annoncé, l'année derniere, le métier à tire de M. de la Salle, l'un des plus habiles *Maîtres-Marchands* de la grande Fabrique de Lyon, & nous avons donné des éloges que nous croyons très-juſtes à la ſimplicité & aux autres avantages de cette invention. Un *Maître Ouvrier* (car c'eſt une claſſe différente) prétend avoir trouvé la maniere d'exécuter le reverſible ſous le lire, ſans employer autant de lacs au ſemple, mais par le ſeul déplacement d'un des organes du métier, & ce déplacement s'opere en une minute. Ce méchaniſme appliqué au métier à boutons diminueroit leur nombre de moitié. Au reſte il eſt encore ſecret. Peut-être n'eſt-ce qu'une répétition avec quelques changemens peu eſſentiels au fond, de ce qu'on avoit jadis propoſé d'exécuter avec une double rame. Si l'emploi de ce moyen a été négligé, abandonné même, il ne faut pas ſe hâter de conclure qu'il ne valoit rien. Nous ne le louerons pas, parce que nous ne l'avons pas vu pratiquer; mais nous dirons qu'on ne connoît pas aſſez l'ignorance, l'indolence, l'inertie dans leſquelles on eſt plongé par la miſere, & les Maîtres-Ouvriers à la charge deſquels tombent tous les changemens à faire aux métiers, ſont très indigens. L'entretien d'une mauvaiſe machine coûte moins à la fois que ne coûteroit la dépenſe entiere d'une meilleure, & l'on s'en tient à la premiere.

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Juillet 1775.

Vents dominans, oueſt & ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 27 ¾ deg., moindre degré de chaleur 8 ¾ deg.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 1 lig., moindre élévation 27 p. ¾ lig.; quantité de pluie 39 ½ lig.; évaporation 64 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 19 d. 18 m. 2 ſ.; température chaude & humide. Maladies. Il n'y en a point eu de regnantes. Productions de la terre. On a eu de la peine à faire les foins. Le tems a été favorable à la vigne qui promet beaucoup, & à la moiſſon qui eſt très-abondante.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrreſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

III.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Juillet; ſeptier de Paris, de 240 livres.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	#	ß			#	ß
Généralité d'Alençon.						
Alençon	30	8	...	D.	1	12
Argentan	28		...	D.	2	8
Bernay	28	2	...	D.	3	8
Conches	35	14	...	*		
Domfront	26	11	...	D.	3	8
Lizieux	34	10	...	*		
Mortagne	24	18	...	D.	4	1
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg	18	10	...	D.	2	3
Colmar	19	15	...	D.	2	16
Landau	16	7	...	D.	3	
Schleſtat	21	9	...	D.		13
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	29	10	...	D.		14
Abbeville	28	16	...	D.		13
Calais	25	14	...	*		
Doullens	29	5	...	D.	1	18
Mondidier	31	10	...	A.		6

	#	ß			#	ß
Généralité d'Auch.						
Beaumont	19	4	...	D.	2	17
Lectoure	16	4	...	D.	2	16
Mirande	18		...	*		
Muret	20		...	D.	4	5
Nogaro	19	14	...	D.	2	8
Saint Girons	29	3	...	D.	1	11
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	21	12	...	D.	2	1
Marſan	22	1	...	D.		19
Oloron	23	12	...	D.	1	4
Pau	22		...	*		
S. Jean-Pied-de-P.	24		...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	25	16	...	D.	2	16
Agen	20	18	...	D.	1	
Bazas	24	15	...	D.	3	3
Blaye	21	4	...	D.	4	3
La Réolle	21	3	...	D.	3	10
Libourne	22	10	...	D.	3	15
Nontron	23	15	...	D.	6	2
Périgueux	20	10	...	D.	2	15
Sarlat	18	5	...	D.	3	5
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	18	4	...	*		
Châteaudun	21	17	...	D.	2	10
Dun-le-Roi	26		...	D.	4	
Iſſoudun	17	17	...	D.	3	1
La Châtre	17	14	...	D.	8	4
Sancerre	22	10	...	D.	3	15
Géner. de Bourgogne.			...			
Dijon	24	10	...	D.		10
Autun	25	10	...	D.	4	10
Auxerre	27	17	...	D.	2	4
Auxonne	21	5	...	D.	3	7
Bar-ſur-Seine	25	10	...	D.	4	10
Belley	24	15	...	D.	8	5
Bourbon-Lancy	24		...	D.	6	
Châlons-ſur Saône	23		...	D.	5	
Gex	32		...	D.	6	8
Mâcon	22	16	...	D.	3	
Saulieu	25	6	...	A.	1	2
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Auray	28	7	...	D.	3	5
Hennebont	31	10	...	A.		15
Morlaix	34	8	...	D.	2	12
Nantes	26	13	...	*		
Pontivy	38	14	...	*		
Saint-Brieuc	32	8	...	D.	1	4
Vannes	25	16	...	D.	1	16
Vitré	24	16	...	D.	3	2
Généralité de Caën.			...			
Caën	32	2	...	*		
Bayeux	25	17	...	D.	1	12
Coutances	31	4	...	D.	1	4
Mortain	28	16	...	D.	3	11
Valognes	24		...	D.		14
Gén. de Champagne.			...			
Chaumont	21		...	D.	2	2
Epernay	23	8	...	D.	8	8
Langres	21	2	...	D.	2	4
Reims	25		...	D.	1	
Rethel-Mazarin	24		...	D.	5	12
Sézanne	24	14	...	D.	7	4
Troyes	23	6	...	D.	6	
Vitry	20		...	D.	6	
Vaucouleurs	28	14	...	D.		10
Général. de Flandres.			...			
Lille	27		...	A.		13
Aire	27	17	...	D.	1	17
Bailleul	24		...	*		
Bapaume	31		...	D.	1	
Bergues	26	14	...	A.	1	12
Douay	27	14	...	A.		18
Dunkerque	29		...	A.	1	
Saint Omer	25	4	...	D.	3	
Saint-Pol	28		...	D.	2	
G. de Franche Comté.			...			
Beſançon	23	6	...	D.		13
Dole	22		...	D.	1	4
Gray	21	18	...	D.	5	2
Ornans	24		...	D.	3	12
Pontarlier	20	16	...	D.	5	4
Salins	25		...	D.	5	
Saint Claude	23	13	...	D.	5	8
Veſoul	20		...	D.	3	
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	32	2	...	D.	2	12
Briançon	42	13	...	A.	1	6
Creſt	28	16	...	D.	4	16
Embrun	34		...	D.	2	
Le Buis	40	9	...	A.	1	1
Montelimar	27	13	...	D.	3	10
Valence	28	17	...	D.	2	4
Vienne	26	8	...	D.	7	4
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	28	10	...	D.	1	1
Cambray	29	3	...	D.		5
Givet	30		...	D.	1	10
Marienbourg	32	15	...	D.	1	18
Saint-Amand	28	5	...	D.	1	1
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouſe	23	13	...	D.	1	4
Carcaſſonne	26	3	...	A	1	17
Caſtelnaudary	22	10	...	D.	3	2
Caſtres	21	15	...	D.	3	15
Montpellier	30	17	...	A.		15
Narbonne	27	14	...	D.		13
Niſmes	27	15	...	D.	3	4

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 19 Août 1775, au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28, 33 à 34 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 24, 26 à 30 liv. ; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 liv. ; l'orge, de 14, 15 à 16 l. Le froment à la Grêve, de 23, 24 à 32 l. ; le seigle, de 14, 15 à 16 l. ; l'orge, de 13 l. 15 s., 14 à 16 liv. aussi *le septier.*

Du Samedi 19 Août 1775, au Mercredi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 20 à 22 l. ; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Août 1775, de 61 à 62 livres ; *idem* nouveau de 59 à 60 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54 ; *idem* nouveau, de 51 à 52 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722	H	ß	MARC.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	97	10		OUCE.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		MARC.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 26 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{3}{4}$ à 96
Gênes	94 $\frac{3}{4}$ à 94
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Jeudi 17 Août.			Du Vendredi 18.		
Messieurs			*Messieurs*		
Nau.....	pp^{lles}.	M.	Boscheron...	pp^{lles}.	M.
Viageres....		M.	Viageres ...		M.
Tontine.....		M.	Rouillard...	pp^{lles}.	M.
Decourmont	pp^{lles}.	M.	Viageres....		M.
Viageres		M.	Tontine.....		M.
Tontine.....		M.	Lempereur.	pp^{lles}.	M.
De S. Janvier.	v^{res}.	M.	Viageres ...		M.
Tontine.....		M.	Du Lundi 21.		
Marsollier...	v^{res}.	M.			
Cochin.....	pp^{lles}.	M.	Thevenin...	pp^{lles}.	M.
.....			Viageres		M.
.....			Certain	pp^{lles}.	Y.
.....			Viageres....		M.
.....			Tontine.....		Y.
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE	2002 $\frac{1}{2}$ 2000 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1295 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	430 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par-semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEU en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 18 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 8 Octobre.*

NOus apprennons d'Astracan que cette Ville prend des accroissemens nouveaux, mais avec beaucoup de lenteur, malgré les dispositions du Gouvernement pour l'extension du commerce, & la situation avantageuse de cette Ville. La Perse traite sur ses Terres les Négocians Russes, & la Russie sur les siennes les Négocians Persans, comme des gens suspects, dangereux, mal-intentionnés. Cette opinion réciproque découle de la barbare politique qui regarde des voisins industrieux comme des ennemis naturels, la prospérité du commerce d'un Etat comme le fléau du commerce de l'Etat limitrophe, la société comme un assemblage désordonné des intérêts contraires & inalliables, & le monde comme un cahos. Les Peuples Nomades du pays ne portent à Astracan leurs marchandises que quand ils n'ont pu trouver à s'en défaire ailleurs, parce qu'au lieu d'un marché où la protection devroit assurer la liberté du commerce, ils n'y voyent qu'une forteresse où la Puissance les menace sans cesse d'anéantir la leur. Le Gouvernement n'oseroit néanmoins user de contrainte à leur égard, persuadé qu'on ne contraint pas long-tems des hommes qui peuvent fuir. Toute gêne produit nécessairement de même des effets désastreux, à proportion de l'atteinte qu'elle porte à la liberté.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 23 Octobre.*

La Commission nommée par le Roi pour diriger la distillation des grains dans tout le Royaume au profit de la Couronne, s'est déjà plusieurs fois assemblée pour dresser un plan d'administration qui ne laisse subsister, s'il est possible, que les inconvéniens inhérens à une entreprise exclusive, & prévienne, autant qu'il sera possible, les abus & les excès si communs dans des entreprises d'industrie & de commerce faites par les Gouvernemens. Les Gouverneurs des Provinces ont reçu ordre de lui donner des avis touchant les objets d'achat nécessaires à la régie, les lieux les plus propres à la construction des brasseries, le transport des eaux-de-vie brassées dans leurs départemens. Il y aura dans chaque Gouvernement une brasserie, & trois dans cette Capitale. L'intérêt de la Régie est déjà si sévere, qu'il n'a pas souffert que quelques Particuliers qui avoient eu la permission de tirer des liqueurs fortes des fruits & du sucre, continuassent leur distillation jusqu'à ce que les brasseries royales fussent en activité.

ALLEMAGNE.

D'HEYDRE (*Pays de Ditmarse sur la Baltique*), *le 27 Octobre.*

Il est tombé une si grande quantité de neige

que les campagnes en ont été toutes couvertes, comme dans le plus fort de l'hiver. Cependant plusieurs contrées septentrionales jouissent encore du plus bel automne. Si le tems actuel continue ici, il y a apparence que la navigation sera bientôt interrompue.

De Munich, *le 28 Octobre.*

Les prix de toutes les denrées ont considérablement baissé dans toutes ces contrées depuis la moisson & les vendanges qui ont été généralement très-abondantes & de bonne qualité. On s'apperçoit que la liberté de la circulation, cruellement gênée lorsque la communication des secours étoit le plus nécessaire, & rétablie enfin depuis que la disette aggravée par ces gênes a cessé, a fort contribué à ce changement favorable & à l'aisance dont on jouit partout. La preuve en est que, quoique les récoltes n'ayent point été, à beaucoup près, égales dans tous les cantons, les prix sont à peu près uniformes dans cinquante Villes du pays & des environs, suivant le tableau qu'on a publié.

De Dresde, *le 31 Octobre.*

Lorque l'industrie refuse de se communiquer, la rivalité employe la ruse pour dérober les secrets & gagner les Ouvriers qui les connoissent. Quelquefois la force enleve & les Artistes qui ne se laissent pas corrompre & les matieres & les dépôts. Enfin si ces deux moyens ne réussissent pas, on imite les ouvrages de la Fabrique renommée, on prend ses armes, ses chifres, ses marques, on lui vole sa réputation. C'est ainsi que des Etrangers sont parvenus à débiter jusques dans cet Electorat de très-mauvaise porcelaine, sous le nom & les signes de celle de Meissen, appellée chez l'Etranger *porcelaine de Saxe.* Pour obvier à cet inconvénient, il vient d'être ordonné, après plusieurs réglemens infructueux, que toute espece de porcelaine qu'on voudra mettre en vente, sera examinée par des Experts qui en vérifieront la qualité & la fabrique, ce que de simples Particuliers ne sçauroient faire; la fausse porcelaine aux chifres de Meissen sera confisquée, & les Fraudeurs payeront l'amende. Pour prévenir toute apparence d'inquisition & d'oppression, ces Experts pourroient être établis uniquement pour être librement consultés sans frais par les Marchands qui peuvent eux-mêmes être trompés & par les Particuliers qui crraindroient de l'être. La fraude seroit également découverte & punie, & le service seroit également rendu mais sans abus & sans violence.

D'Hanovre, *le 1 Novembre.*

L'Amérique qui a tant dépeuplé l'Allemagne, heureusement sans lui donner une Colonie, dépeuple encore ce pays pour démêlés de Métropole & de Colonies qui lui sont étrangeres. Un Réglément *Royal-Américain* enleve beaucoup d'hommes à la charrue. Plusieurs Paysans l'ont quittée au seul nom de l'*Amérique*, comme si on leur avoit dit le *pays de la fortune.* Cependant il y a déjà dans cet Electorat des déserts comme dans le nouveau Monde, avec la différence que nous avons aussi beaucoup de Fabriques privilégiées & réglementées qui font tomber l'Agriculture & que la chûte de l'Agriculture fait tomber; si bien qu'on dit hautement que nos Fabriques nous tiennent lieu de Colonies, & qu'il n'est pas nécessaire pour que nos campagnes se dépeuplent d'envoyer nos Laboureurs en Amérique. Le bruit s'est répandu dans l'Electorat que le climat de l'Amérique Angloise étoit funeste aux Allemands qui néanmoins en peuplent une grande partie; les Gazettes l'ont même répété; mais l'appas misérable d'une *guinée d'engagement* a levé les craintes, & le Paysan a quitté son triste foyer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Novembre.*

Nos apprennons de Liverpool, de Portsmouth, d'Holydead, de Dublin, du Nord de l'Ecosse &c. que les vents impétueux S. O. qui ont regné le 19 & le 20 Octobre, ont fait sur mer & sur terre des ravages tels qu'on ne peut en citer de pareils. Navires brisés, hommes noyés, marchandises perdues, maisons renversées, arbres déracinés &c. Tous ces malheurs réunis forment une grande calamité.

Des lettres de Labrador & de Terre-Neuve nous informent qu'un horrible ouragan, N. N. E., a fracassé, le 12 Septembre, les bâtimens employés à la pêche, & qu'ils ont

perdu une bonne partie de ſon produit. Les Iſles des environs ont prodigieuſement ſouffert. Outre la perte du bétail, des denrées, des maiſons &c, on a compté que dans l'Iſle ſeule de S. Jean, il a péri de deux à trois mille perſonnes.

Nous voyons avec douleur arrêtés dans la Tamiſe environ 600 bâtimens que le commerce d'Amérique employoit.

Les prix des grains ont baiſſé au dernier Marché. Nos fonds ont un peu hauſſé.

Réduit à faire la guerre au commerce de la Métropole pour la faire à la liberté des Colonies, le Gouvernement avoit défendu l'exportation de la poudre à canon & du ſalpêtre. Cette prohibition vient d'être relâchée par une Ordonnance du 27 Octobre, laquelle permet aux navires particuliers cette exportation mais par petites quantités ſeulement.

Le Lord Chatham avoit annoncé le 25 Janvier dernier à la Chambre des Paires que nos différends avec l'Amérique occaſionneroient, cette année, un ſurcroît de dépenſe de quatre millions ſterl.; qu'ils expoſeroient la vie de dix mille braves Sujets de S. M.; qu'ils en tireroient des Troupes étrangeres dans les Domaines de la Couronne; qu'ils tiendroient dans une ſtagnation déſaſtreuſe notre commerce, nos Manufactures &c.; qu'ils entraineroient pour l'année 1776 une dépenſe extraordinaire, double de celle qu'on a dû faire cette année, ce qui néceſſiteroit un accroiſſement de taxes & de dettes qu'il eſt impoſſible que notre crédit & nos forces ſupportent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 5 Novembre.*

Un Citoyen, éloigné des affaires, déſintéreſſé, zélé pour le bien public, vient de compoſer dans ſa retraite pour l'inſtruction de ſes Concitoyens un Ouvrage ſur *la culture & le commerce des grains en France, avec des obſervations ſur le commerce particulier qu'en fait cette Ville.* La premiere partie, la ſeule imprimée, expoſe l'état de ce commerce avant l'Edit de 1764. La ſeconde s'étendra depuis cette époque juſqu'à ce jour. La troiſieme traitera du commerce particulier de cette Ville. Ce dernier article fournira des faits très graves, ſur la liberté, ſur le régime prohibitif, ſur le monopole, particuliers à cette Ville mais intéreſſans partout le Royaume. L'Auteur bénit le Ciel de voir que nous touchons au moment où toutes les entraves ſeront ſupprimées.

De Toulouse, *le 5 Novembre.*

Nos bleds ſont ſans débouché. Le commun vaut 10 l. 15 ſ. & 11 liv., le fin 11 liv. 10 ſ. à 12 l., le ſeigle 8 l. 5 ſ.

Il eſt de la plus grande importance de défendre contre l'épizootie la plaine de Rével & la Montagne noire. Les ſemailles vont finir. Les bœufs de labour reſtent ordinairement dans l'inaction depuis le mois de Novembre juſqu'en Mars. Cette circonſtance rendra la dépopulation moins préjudiciable à la culture, & donnera aux Cultivateurs le tems de ſe pourvoir de nouveau bétail.

De l'Angoumois, *le 9 Novembre.*

Le Roi étant informé que la navigation de la Charente a toujours été l'objet d'une attention particuliere pour ſes Prédéceſſeurs qui ſe ſont ſucceſſivement propoſé d'accorder au vœu des Provinces qu'elle arroſe la conſtruction des ouvrages néceſſaires tant pour rendre la riviere navigable depuis Civray juſqu'à Angoulême que pour en perfectionner la navigation depuis Angoulême juſqu'à Cognac &c., S. M. a reconnu les avantages qui réſulteroient de ces travaux, non-ſeulement pour les Provinces fertiles que la Charente arroſe, mais même pour le reſte du Royaume par les nouvelles & faciles communications que leur exécution donneroit à des Villes déjà commerçantes & à d'autres Villes propres à le devenir. En conſéquence, le Roi a ordonné, par un *Arrêt de ſon Conſeil du 20 Septembre*, que leſdits ouvrages ſeront exécutés ſous les ordres de l'Intendant de Limoges &c; & qu'il ſera procédé à la liquidation des indemnités qui pourront être dues aux Propriétaires riverains à cauſe des dommages dûment conſtatés qu'ils éprouveront par la confection de ces ouvrages.

L'Arrêt du Conſeil, ci-devant annoncé

article d'*Angouléme*, concernant le droit de guet, garde, fossés &c, demandé à une vingtaine de Paroisses pour un Château où il n'y a ni guet à faire, ni garde à monter, ni fossés à entretenir pour l'utilité publique, n'est point un Jugement définitif. Il casse seulement les Arrêts rendus en confirmation d'une Sentence en faveur de cette corvée militaire : les Parties sont renvoyées pour le fond devant le Parlement de Bordeaux. Le Public en tire néanmoins l'augure le plus favorable, & il attend avec l'espérance la plus ferme un Jugement conforme aux principes de justice & de franchise établis dans ledit article.

Il a regné dans l'Angoumois, l'Aunis, le Poitou & la Saintonge, des dissenteries qui d'abord ont emporté beaucoup de monde. Leurs ravages se sont affoiblis, lorsque les vendanges ont été ouvertes. On a remarqué que les malades qui refusoient de manger ont péri pour la plûpart, tandis que ceux qui ont suivi le conseil contraire se sont rétablis. La maladie a été plus commune & plus meurtriere dans les campagnes que dans les Villes.

De la Généralité de Lyon, *le 8 Novembre.*

Le tems est assez favorable aux semailles faites & à faire. La récolte des bleds noirs est bonne. Il y a tout lieu d'assurer que les grains ne seront pas chers pendant l'hiver. Dans nos trois Provinces, le froment vaut depuis 3 liv. jusqu'à 3 l. 10 s., la mesure de 40 livres. Cependant ce ne sont pas des pays à bled. Il est aisé de juger que quand les Provinces dont le sol est plus fertile & où l'on ne bat que pendant l'hiver, feront, au moyen de l'heureuse liberté dont nous jouissons, circuler leurs productions, il ne peut survenir qu'une légere augmentation sur les prix actuels. Sans doute nous verrons cesser ces ridicules alarmes que la prévention obstinée & l'intérêt particulier ont trop long-tems entretenues contre la loi qui rétablit la justice, rend au Citoyen ses droits, rejette le gouvernement arbitraire, laisse à tous & chacun la liberté dont chacun est jaloux pour soi &c.

Le bruit s'est répandu qu'on faisoit de nouveaux efforts pour obtenir un *réglement* tendant à perfectionner le tirage des soies, ce n'est pas à dire à en maintenir la culture & le commerce. Il y plus de quarante ans que l'on a représenté les inconvéniens des petits tirages & les moyens d'y remédier par des prohibitions, des inspections, des arrondissemens de district & autres fléaux de l'industrie. Le Gouvernement a constamment rejetté tous ces mauvais plans dont les Auteurs n'ont guere fait que se copier les uns les autres. *Mais*, disent-ils, *si votre soie étoit mieux tirée, votre trame & votre organsin se feroient mieux, votre étoffe seroit plus parfaite, elle se vendroit mieux ; votre Fabrique augmenteroit, votre commerce s'étendroit, toutes les Nations vous apporteroient leur argent.*

Mais si les terres étoient mieux cultivées, les semences mieux choisies, les saulages plus exacts, les récoltes seroient plus abondantes, les grains plus nets, les farines plus belles, on auroit du pain plus sain &c. Donc il faut des réglemens, des prohibitions, des amendes contre les Cultivateurs ignorans, pauvres, fantasques, & qui ne piqueroient pas la charrue aussi profondément que le réglement l'auroit prescrit ? ... Il est encore des pays où il seroit dangereux de faire cette comparaison ; on pourroit bien la *prendre au mot*, & en conséquence réglementer l'Agriculture comme l'Industrie. Mais nos François ont déjà un œil presque ouvert.

Dans l'état actuel, un Paysan tourne la manivelle d'un mauvais tour, sa femme file tant bien que mal 30 ou 40 livres de cocons recueillis çà & là dans les chaumieres où l'on a élevé des vers. Ils vont à la Ville vendre des soies à des Marchands qui la connoissent mieux qu'eux-mêmes, sçavent mieux si la récolte générale a été bonne ou mauvaise, & ne la payeront qu'au prix qui leur conviendra.

Instruisez tout le monde, & laissez chacun faire ce qu'il peut : c'est ainsi seulement qu'on atteint à la perfection & au bien que les circonstances comportent. Tout Entrepreneur ne peut pas tout, tout Ouvrier ne peut pas être habile, tout Consommateur ne peut pas consommer la plus belle marchandise. Interdire ou gêner une fabrication ou une consommation médiocre, c'est dépouiller ceux qui sont presque nuds. C'est-là que *le mieux est l'ennemi du bien*, il violente, blesse & détruit.

Pourquoi ſoumettre les gens de la campagne à déclarer la quantité de cocons qu'ils ont eue, à ouvrir leurs maiſons & juſqu'aux paillaſſes de leur lit pour vérifier cette quantité, à conduire dans leurs greniers & leurs étables des Inquiſiteurs qui cherchent ſi l'on n'a pas caché un mauvais tour à tirer? Le foyer domeſtique eſt inviolable comme le cœur de l'homme ; il eſt l'aſyle ſacré de la richeſſe ou de la miſere, du beſoin ou de l'abondance, de la joie ou de la peine ; il n'y a qu'à l'injuſtice que l'ordre n'aſſigne point de refuge ; enfin notre propriété eſt plus à nous que l'air que nous reſpirons, & l'air eſt libre.

Sous un regne moins bienfaiſant que celui de LOUIS XVI, le Payſan craindroit que de pareilles recherches ne tendiſſent à connoître les moindres reſſources de ſa petite induſtrie pour lui en enlever les profits. Sous le regne le plus bienfaiſant, cette vexation, s'il étoit poſſible qu'elle s'exerçât, opéreroit le découragement, l'abandon & la ruine.

On a dit, il y a 30 ou 40 ans, on l'a répété, il y a quinze ans, on le dit peut-être, on le répétera peut-être encore, que *pluſieurs pays etrangers proſcrivent les petits tirages. O Imitateurs* &c. ! Pluſieurs pays ſont barbares.

La ſoie renchérit tous les jours, & il ſera difficile à Lyon d'employer tous les Ouvriers pendant l'hiver.

DE POITIERS, *le* 10 *Novembre.*

Les vins ſont, cette année, de la plus mauvaiſe qualité. Il y a eu beaucoup de raiſins, mais dans certains endroits ils étoient pourris, dans d'autres ils n'étoient pas mûrs. Preſque tous les vins de cette récolte ſont aigris ou rebouillis.

L'abondance des châtaignes ménagera le pain pendant quelques mois. En divers cantons de cette Province, le Payſan ne fait qu'un repas avec du pain ; le reſte du jour, il ſe nourrit avec des châtaignes tant que ſa proviſion dure. Le Peuple pétri de la boue des grandes Cités au lieu du limon des campagnes, ſe croiroit mort de faim s'il n'avoit vécu toute la journée de pain blanc du plus beau froment !

M. l'Intendant a renouvellé par une Ordonnance du 18 Octobre les diſpoſitions de celle du 6 Mai 1773 pour prévenir les embarras & la dégradation des chemins, & pour fixer la diſtance à laquelle les Propriétaires riverains pourront faire des foſſés & excavations.

On écrit des Trois Moutiers près Loudun qu'un Propriétaire de ce canton a recueilli, cette année, cent dix boiſſeaux d'orge dans un champ où il n'en avoit ſemé qu'un. On ne rapporte pas les circonſtances de cette production incroyable ; mais on aſſure que le fait eſt certain.

La forêt de Molieres eſt infeſtée de loups qui ont dévoré pluſieurs pieces de bétail. Les Bucherons, les Charbonniers, les Voituriers, tous les Habitans de la contrée ſont dans l'inquiétude. On ſollicite une chaſſe. Ce pays éprouve fréquemment les atteintes de ce fléau. Nous eſpérons qu'à la fin on ira juſqu'à la ſource, juſqu'au régime qui multiplie les loups.

Un Particulier des environs de Cernay, près Richelieu, éprouve, depuis quelques années, un inconvénient ſingulier dans une piece de luzerne, contiguë à quelques-autres qui en ſont entiérement exemptes. Tous les ans, entre la premiere & la ſeconde coupe, des inſectes qui ont beaucoup de reſſemblance avec les chenilles, attaquent ſon herbe & la rongent juſqu'à la racine. Cet accident ne ſçauroit être attribué aux Fermiers, à la culture, puiſque ce champ eſt cultivé & fumé comme les champs voiſins qui ne l'éprouvent pas. En faiſant la ſeconde coupe de bonne heure, les inſectes, faute de pâture, ſe réfugient ſur les murs des environs où ils périſſent. Le Propriétaire a répandu de la cendre ſur cette luzerne, mais ſans effet : la ſuie & la chaux ſeroient peut-être plus redoutables pour ces inſectes. Peut-être ſeroit-il à propos, comme on le conſeille, d'eſſayer ſi le même inconvénient ſubſiſteroit avec un autre genre de culture, & ſi par ce moyen la terre n'en ſeroit pas pour toujours délivrée. Il conviendroit d'examiner avec attention toutes les circonſtances locales qu'on pourroit ſoupçonner de favoriſer la naiſſance ou la conſervation de ces vers deſtructeurs de la récolte & dangereux pour le bétail. On invite les perſonnes éclairées de publier leurs réflexions ſur cette ſingularité, & ſur-tout d'indiquer les moyens d'exterminer ces inſectes.

Parmi les droits que l'abus du gouvernement féodal avoit introduits, il en subsiste encore beaucoup qui ne se sauvent, du moins du ridicule, que par l'obscurité des noms qu'ils portent. Tel peut être le droit de *pulvérage* que des Seigneurs levent encore dans quelques cantons sur les moutons qui passent dans les limites de leurs Fiefs. Le motif de l'établissement de ce péage n'a été autre, à ce qu'on assure, que la poussiere (*pulvis*) que les moutons élevent en passant dans les chemins. A ce titre, il auroit pu s'étendre sur toutes les especes de bétail, sur les chevaux, sur les hommes, sur les voitures. Si c'est par une sorte d'indemnité pour le dommage que peut causer la *poussiere*, elle ne seroit pas due lorsqu'il n'y auroit point de dommage, elle ne seroit due que par les troupeaux qui en causeroient, elle ne seroit due qu'aux *Propriétaires* qui en essuyeroient : mais la proximité des chemins a d'assez grands avantages pour compenser les inconvéniens qui peuvent en résulter. Du reste il existe des droits féodaux, justes, légitimes, conformes aux droits qui découlent de la propriété & de la liberté : mais le respect que l'on doit à ceux-là ne peut pas empêcher qu'on ne releve l'injustice & le ridicule de ceux qui n'ont pas le même fondement & qui mettent obstacle à la prospérité publique.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de la Lettre sur les effets respectivement produits, 1°. par les réglemens, 2°. par la liberté du commerce des grains &c.

Etat actuel de l'Agriculture dans le canton de Dol.

Cette bienheureuse liberté commença par effrayer tous les Habitans de ce pays, élevés sous la loi prohibitive ; ils étoient en quelque sorte accoutumés à se croire environnés d'une épaisse muraille, & leurs plus proches voisins, les Normands, leur sembloient des Etrangers. La muraille étoit détruite, *ces Etrangers alloient enlever tous les bleds de leurs marais, n'en point apporter ; l'on alloit éprouver une famine éternelle.* Ces idées étranges que quelques amis du systême prohibitif ont assayé de soutenir depuis, agitoient fortement les têtes Doloises. Le bled augmenta de prix en effet ; chacun crut voir ses craintes se réaliser, & chacun crut devoir songer à soi. Chacun cultiva un peu mieux son champ pour éloigner l'instant fatal : la terre répondit aux soins de ses maîtres & fournit de quoi vivre & de quoi vendre. Ces premieres années se passerent ainsi : petit à petit, on défricha les forieres, le prix des bleds se soutenoit ; on essaya de semer du froment, il réussit, & l'on prit l'habitude de semer dans ses champs, la premiere année, du bled noir, la seconde du froment, la troisieme du seigle, & la quatrieme de l'avoine : après quoi on laissa reposer sa terre, suivant l'ancien usage. Cette méthode n'est pas bonne, mais elle vaut mieux que celle du régime prohibitif.

Une plus grande culture exigeoit des chevaux plus forts ; les Fermiers aisés & les Propriétaires en acheterent de 150 & même 200 l. Le défrichement des forieres privoit d'une pâture, on sema des trefles, & l'on eut plus de bled & la même quantité de bestiaux. Le grain devenu plus cher, les autres comestibles augmenterent ; la paire de poulets monta à 12 & 15 sous, la livre de beurre de 18 onces à 10 & 12 sous, prix commun. Les Fermiers s'acquitterent, & les Rentiers payerent les arrérages de rentes qu'ils devoient.

A la frayeur de la famine succéda celle de voir diminuer le prix des grains : ils resterent sur le même pied. On cessa de convertir les champs en forêts ; on abattit même quelques haies & quelques pommiers qui ombrageoient trop les champs & empêchoient les grains de parvenir à leur pleine maturité. Le prix des fermes fut augmenté, & cependant on ne vit plus vendre les effets des Fermiers. Depuis cinq ans que j'habite cette Terre, je n'ai pas vu une seule vente forcée ni chez moi ni chez mes voisins : cependant je possede pour ma part 13 grosses métairies.

Les Paysans riches de deux ou trois cens livres de rentes ne crurent plus l'état de Fermiers au dessous d'eux, ils mirent l'enchere aux Fermes, n'eurent pas besoin qu'on leur fit des avances, & labourerent mieux. Ces gens là accoutumés chez eux à com-

mander la besogne & à travailler peu, eurent besoin de plus de manœuvres que n'en employoient les précédens Fermiers : ils y mirent l'enchere. Le prix des journées a augmenté, & l'on n'a pas autant d'Ouvriers que l'on en voudroit, sur-tout en été : les Fermiers ne craignent plus de faire des avances pour améliorer les terres; deux des miens que la liberté a mis à leur aise, ont entrepris, cette année, dans leurs Fermes des travaux qui leur couteront à chacun plus de cent pistoles, parce que je leur ai donné quelques charretées de bois de chauffage.

On a défriché des landes. Un Habitant de Saint-Malo, qui est venu s'établir dans mon voisinage a donné l'exemple en défrichant une lande de cent journaux. Un Capitaliste de Paris a entrepris de dessécher une partie des marais de Pontorson, il a réussi & y a établi de beaux haras. Leurs exemples en ont encouragé d'autres. Des Capitalistes de Nantes ont entrepris de dessécher cinq ou six cens journaux dans les marais de Dol, qui étoient tous les ans près de neuf mois sous l'eau, & le reste de l'année infectoient l'air de vapeurs pestilencielles. Les travaux qu'ils ont entrepris sont énormes, mais la réussite est assurée, & avec un air plus sain, ils procureront de nouveaux produits au pays & des revenus très considérables à eux-mêmes, & c'est ainsi qu'ils deviendront vraiment Citoyens, car des gens qui ne sont que Capitalistes, ne le sont pas, à proprement parler. Le goût, l'ivresse des défrichemens a tellement saisi même le Peuple, qu'un Cordonnier de Dol, nommé *la Feuillade*, en a entrepris un de près de trois cens journaux, & ce qu'il en a mis en valeur est couvert, cette année, de beaux bleds noirs. On en fait journellement dans les environs de Combourg dans une lande de plus de quarante mille journaux qui l'avoisinent.

Tout se ramine : cette année, malgré la mauvaise récolte de 1774, il y a eu peu de Marchés à Dol où il n'y ait eu plus de 60 milliers pesant de grains. Ainsi il y avoit cherté, mais il n'y avoit pas disette; & si nous eussions été sous le régime prohibitif, nous aurions éprouvé la famine, car la portion la plus considérable de ces grains nous venoit de Normandie, attendu que le marais avoit été noyé. Le renouvellement des prohibitions avoit effrayé, on reprend courage.

Qu'on nous laisse la même liberté, & qu'on nous accorde quelques diminutions bien entendues sur les impôts, sur les cuirs, & la corvée, par exemple, & sous vingt ans, nos marais seront bien desséchés & nos landes bien cultivées. S'il en est de même par toute la France, comme je le suppose, LOUIS XVI aura infiniment plus augmenté sa puissance en faisant du bien que s'il avoit conquis plusieurs belles Provinces étrangeres, & il pourra se flatter de mériter, comme LOUIS XII, le titre de *Pere du Peuple*.

Presque toutes les nouvelles maisons sont couvertes d'ardoises. Les gens de douze à quinze cens livres de rentes ont des tapisseries dans leurs maisons, & leurs femmes portent les modes & les rubans. Il y a à présent à Dol deux Bouchers qui vendent de bon bœuf, & les gens riches, outre les vins d'ordinaire qu'ils tirent de Bordeaux, & les vins d'Espagne qu'ils ont par Saint-Malo, ont aussi des vins de Languedoc, des bords du Rhône, & même de Bourgogne & de Champagne.

Ainsi, Monsieur, la liberté du commerce des grains a produit dans ce pays, 1°. une meilleure culture, 2°. plus d'abondance, 3°. plus de *luxe* qui est une suite nécessaire de l'abondance. M. l'Abbé Baudeau le dit sans cesse des ses *Ephémérides*, & moi j'avance des faits qui en prouvent la vérité. Qu'on les combatte, si on ose, j'en offre la preuve.

J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, LE COMTE DE NOYAN.

II.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 8 Novembre 1775, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 22 à 25 liv. 10 s. *le septier*; le seigle, de 14, 15 à 16 l.; l'orge, de 11, 12 l. 10 s. à 13 liv. Le froment à la Grève, de 22 liv. 10 s. à 27 liv. 15 s.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 l. 5 s. à 15 liv.; l'orge, de 11, 12 l. 10 s. à 13 livres.

III.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 8 Novembre 1775, au Samedi 11 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 l.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 liv.; la nouvelle, de 20 à 21 l. 10 s. *le sept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Novembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau, de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	8	marc.
Du Mexique à	718		marc.
Du Perou à	710		marc.
Les guinées à	721	10	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15	once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49	10	marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 15 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{3}{4}$ à 13 16e.
Hambourg	183 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 6 à 4
Cadix	15 1
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{2}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 13.*	*Mardi 14.*	*Mercredi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions	2037 $\frac{1}{2}$	2037 $\frac{1}{2}$	2040
D°. $\frac{16}{25}$es	1305	1302 $\frac{1}{2}$	
D°. 8es.			
D°. 25es.		85	
Emprunt Oct.	434	434	434 35
Rescriptions	5 5 $\frac{1}{4}$	5 5 $\frac{1}{4}$ 5	5
Bil. des Fermes.		$\frac{1}{4}$	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 31 Octobre.		Suite du Mardi 31.		Du Lundi 6.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Marsollier... vres.	C.	Nau..... pplles.	F.	Thevenin... pplles.	E.
Lempereur. pplles.	E.	Viageres.....	F.	Viageres.....	F.
Defrance ... pplles.	B.	Tontine.....	J.	Delamotte.. pplles.	D.
Viageres....	C.	Du Samedi 4 Nov.		Viageres.....	E.
Tontine.....	D.	Gosfey..... pplles.	C.	Tontine.....	E.
Cauchy..... pplles.	C.	Viageres....	D.	Certain..... pplles.	J.
Viageres....	C.	Clouet..... pplles.	J.	Viageres.....	J.
Tontine.....	E	Viageres	J.	Tontine.....	J.
Patu.... Viageres.	H.	Tontine ...	Y. Z.	Creuzé..... pplles.	G.
Rouillard... pplles.	B.	Caron ..... vres.	J.	Viageres	C.
Viageres	B.	Delarue..... pplles.	G.	Tontine	C.
Tontine	B.	Viageres....	G.	.....	
Defays..... pplles.	C.	Tontine.....	G.	.....	
Viageres	C.	Lenoir ..... pplles.	E.	.....	
.....		Viageres	E.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 21 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Février.*

LA rareté des especes, le haut prix du cours du change, la cherté de diverses sortes de denrées, la dégradation des biens-fonds, suite de l'ancienne anarchie, produisent une crise qui inquiete la Nation & qui occupe toute la prudence du Gouvernement. Les Citoyens, pleins de confiance dans les lumieres & la bienfaisance du Roi & de son Conseil, desirent ardemment connoître les résolutions de S. M. pour le rétablissement des finances, du commerce & de l'économie publique, mais la sagesse ne permet pas de précipiter les réformes. Il ne faut qu'ordonner pour détruire, le mal est l'ouvrage d'un instant: il n'en est pas de même du bien, il faut des travaux infinis pour relever un Etat. Le sage Réformateur temporise. Le Roi vient de faire baisser le cours du change & de remettre une partie des droits aux Négocians qui trafiquent en Russie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Février.*

Depuis long-tems, on entend en divers pays les Marchands Citadins se plaindre avec amertume de ce que de petits Marchands Forains, des Détailleurs ambulans, des Porte-balles vont de campagne en campagne, de maison en maison, restreindre leur monopole, vendre à meilleur marché qu'eux, & dispenser les Villageois & autres de voyager & dépenser de l'argent pour venir acheter les marchandises dont ils ont besoin. Cette foible concurrence, utile à de pauvres gens, utile au Peuple, utile à l'Etat, ils l'accusent de nuire au commerce, parce qu'elle l'étend & qu'elle resserre un peu leur trafic. Il vient d'être pourvu à leurs intérêts exclusifs par une Ordonnance du 13, laquelle défend à tous & chacun d'aller de maisons en maisons & de courir les campagnes pour vendre des marchandises.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 1 Mars.*

Plusieurs Auteurs ont avancé que les taupes fuyoient le voisinage de l'arbre nommé par Linnœus, *ricinus communis*, & qu'il n'y avoit qu'à en planter dans un champ pour le délivrer de ces animaux. On demande si cette opinion est fondée, & jusqu'à quel point elle peut l'être? Ceux qui auroient fait à cet égard des expériences sont invités à en publier le résultat. Les Agriculteurs François & autres sont priés de donner leur avis par la voie de la *Gazette d'Agriculture* de France.

DE MAGDEBOURG, *le 2 Mars.*

Le mois précédent, l'Allemagne a été

en quelque ſorte dévaſtée par les débordemens ſubits des fleuves & des rivieres. Les torrens ſe précipitoient avec tant de rapidité du haut des montagnes, que les Voyageurs étoient ſurpris au milieu des chemins & obligés de ſe réfugier ſous des arbres. Il y a eu beaucoup de bétail entraîné, de maiſons emportées, de villages renverſés, de proviſions gâtées, & de perſonnes noyées. Stolberg ſur la Harze eſt un des lieux qui a le plus ſouffert. On remarque qu'il y a eu beaucoup moins de maladies naturelles que les années précédentes.

ITALIE.

De Genes, *le 25 Février.*

Quoique la navigation de la Méditerranée ſoit troublée par une foule de Forbans, notre commerce ne paroît pas ſe ralentir, l'importation des grains ſur-tout eſt toujours fort conſidérable.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Mars.*

Selon les dépêches que le Miniſtere a reçues de l'Amérique, les eſprits ſont diviſés à Boſton, à la Nouvelle-Yorck, en Virginie, à la Caroline &c : on eſpere que cette méſintelligence facilitera une conciliation.

Les Marchands trafiquans avec l'Amérique avoient avancé qu'en 1765, l'Acte du timbre avoit tenu en ſtagnation le commerce entre la Grande-Bretagne & les Colonies, & que la révocation de cet Acte en avoit rétabli le cours en 1766. On a prétendu prouver le fait contraire par les regiſtres des Douanes. Suivant cette autorité, les exportations de l'Amérique montrerent en 1765 à 1,914,949 liv. ſt.; & en 1766, à 1,737,065 liv. D'où l'on conclud que le commerce a été plus animé lorſqu'il a été arrêté par l'Acte du timbre, que quand cet Acte a été ſupprimé. Mais ces regiſtres prouvent en effet ce qu'avoient avancé les Marchands ; car c'eſt préciſément au commerce de l'année 1766 que l'Acte du timbre a dû nuire, & c'eſt ce qu'ils conſtatent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Briançon, *le 8 Mars.*

Le 26 du mois dernier, le hameau de Servieres, voiſin de cette Ville, fut preſqu'entiérement conſumé par les flammes : de 123 maiſons ou plutôt chaumieres, il n'en eſt reſté que 34. Le feu ſe manifeſta le Dimanche à midi, & ne s'éteignit que le ſur-lendemain. Une jeune fille a péri. Nous avons trop ſouvent à déplorer dans cette contrée de ſemblables déſaſtres. De l'argent qu'il en coûte dans un certain période de tems pour reconſtruire ou réparer ces villages de chaume, toujours expoſés à mille accidens, on en bâtiroit de marbre. Avec les chaumieres, on perd des récoltes, de petits ateliers ruſtiques, & nombre de familles agricoles : le pauvre Colon ſans reſſources, va chercher ſa vie ailleurs : la terre reſte en friche.

De Saint-Gilles (*Bas-Poitou*), *le 9 Mars.*

L'hiver a été très-pluvieux. Les ruiſſeaux ont formé des torrens : les productions de la terre ont ſouffert des grandes eaux. Cependant les premieres apparences des récoltes ſont bonnes. Notre canton produit de très-beau froment, du ſeigle, de l'orge, des pois, feves, lentilles &c ; le tout de bonne qualité. Preſque tout notre froment paſſe à Bordeaux ; il vient d'en partir nouvellement quelques cargaiſons pour ce Port. Depuis la récolte, le prix de cette denrée n'a preſque pas varié : elle vaut 280 l., le tonneau, compoſé de 42 boiſſeaux, le boiſſeau du poids de 72 livres. Il vient auſſi de ſortir du ſeigle pour Bayonne & autres lieux. Notre petite Saline fournit de très-beau ſel blanc. La charge vaut actuellement 340 l. Elle contient 89 ſacs, le ſac 2 ½ boiſſeaux : elle doit peſer de ſeize à dix-ſept mille livres, lorſqu'on meſure exactement. Notre ſel ſe conſomme à Bayonne & à Bordeaux. Notre Port peut contenir des bâtimens de cent & deux cens tonneaux & plus ; il monte juſqu'à 12 & 15 pieds d'eau ſur la barre.

DE CIVRAY, *le* 10 *Mars*.

L'épizootie n'a point pénétré dans ce pays : mais à la reprise des travaux de la campagne, quelques bœufs échauffés sont morts dans différentes Paroisses, & l'alarme s'est répandue. Ces craintes, mal fondées, ont produit un bon effet. Le Paysan fait usage des préservatifs qu'on lui a conseillé d'employer. Il est une précaution sur laquelle il seroit important d'éclairer Mrs. les Curés, parce qu'elle auroit des suites très funestes, s'il survenoit en effet quelque maladie contagieuse. On voit des Paroisses conduire tout leur bétail dans un lieu désigné pour le faire bénir par les Curés : il s'est fait déjà plusieurs de ces bénédictions. Si le Ciel n'avoit pitié de nous, il ne faudroit, avec cette imprudence, qu'une bête malade pour infecter tout un canton. Tant il est nécessaire de former de bons Curés de campagne ! De bons Curés, c'est à-dire des Pasteurs qui joignent à la piété des lumieres, les lumieres propres à des Chefs d'un Peuple Agricole.

Il s'est répandu une maladie épidémique sur les poules & les dindons. Il n'y a point de perte légere pour le Paysan. Cette maladie a été un vrai fléau pour plusieurs villages, sur-tout aux environs de Jousse & de Château-Garnier où les dindons forment un objet considérable de commerce. Il y a des maisons qui en ont perdu jusqu'à quatre-vingts pieces, & des lieux où il n'est pas resté une seule piece de volaille. On ignore les causes de cette maladie & les moyens de la guérir. La volaille meurt souvent, sans qu'on se soit apperçu qu'elle étoit malade. Il y a des poules dont la crête devient un peu noire, & des dindons dont la langue devient épaisse & jaunâtre. On fait boire aux poules de l'eau jettée sur du mâche fer ou crasse de fer tirée des fourneaux des Maréchaux & des Serruriers, & pilée. Quant aux dindons, on leur ôte une pellicule jaune qu'ils ont sur la langue. On dit que ceux qui ont usé de ces précautions ont sauvé une plus grande partie de leur volaille.

Dans nos environs, la plûpart des ponts sont dans un état de délabrement qui en interdit l'usage. La destruction d'un pont rend mille chemins inutiles. Le commerce se ressent beaucoup ici de cette négligence.

La nouvelle de l'abolissement prochain des corvées, a fait une sensation très-agréable dans ce canton. Depuis long-tems, on y envie le bonheur du Limousin & de l'Angoûmois où les chemins sont si solidement construits & entretenus sans que l'Agriculture soit grévée. Il ne faut pas néanmoins dissimuler que cette joie est mêlée de quelque inquiétude. *Sur qui retombera la charge ?* Chacun se le demande ; on l'ignore, on conjecture, on craint.

Sur qui retombera la charge ! Sur qui tomboit-elle ? En derniere analyse sur les Propriétaire des terres. Si la corvée étoit onéreuse au Cultivateur, il falloit bien qu'il en évaluât les frais & qu'il les rejettât sur le Propriétaire. Si la corvée étoit nuisible aux récoltes, il falloit bien que le revenu du Propriétaire fût baissé suivant la proportion des récoltes dégradées. Si la corvée ne construisoit pas ou construisoit mal, il falloit bien que la non-valeur des denrées frustrées de débouchés tombât en perte sur le Propriétaire. La construction économique des chemins sera donc à la décharge & à l'avantage permanent des Propriétaires fonciers. Les communications sont des dépenses foncieres pour la vivification & l'amélioration commune du territoire général. Sans doute le commerce en profite, & c'est parce que le commerce en profite que le territoire y gagne : voudroit-on que le commerce fût imposé pour cette dépense ? On le voudroit ici ; il faudroit donc encore hérisser les chemins de barrieres & de péages ? Voilà donc déjà le commerce rallenti, diverti de son cours naturel, embarrassé d'entraves : & les droits qu'il aura payés ne sont-ils pas des frais qu'il sera obligé de se faire rembourser de façon ou d'autre ? Que l'on se retourne de toutes les manieres, les Propriétaires fonciers supporteront la charge comme ils la supportoient ; mais elle sera infiniment plus douce, si elle est levée directement sur leur revenu & en proportion de leur revenu : ils recueilleront les fruits d'une dépense bien faite, & ils n'en retiroient aucun d'une dépense plus forte mais mal ordonnée.

La construction des chemins est d'une nécessité urgente. Faute de communications suffisantes, la circulation est lente & difficile. Les atteliers qu'on ouvrira de toutes parts seront d'ailleurs des atteliers de charité qui employeront une foule immense de

pauvres & qui déchargeront les gens de la campagne des vexations de ces malheureux, les Seigneurs & les Riches de ces aumônes inutiles qu'ils sont obligés de payer comme une dette, les Villes & l'Etat du poids accablant de ces Dépôts & Maisons de force où l'on a cru étouffer la mendicité en étouffant des infortunés, en multipliant les charges & les dépenses qui engendrent la misere, en ôtant le travail aux uns pour le donner aux autres, en arrachant à l'indigent le seul bien qui lui reste, la liberté, par la seule raison qu'il ne lui reste que ce bien seul. Quand il s'ouvrira de toutes parts des travaux publics & que ces travaux seront continués, la pauvreté trouvera des ressources, l'oisiveté n'aura plus de prétexte, l'impôt dispensera en grande partie des aumônes stériles, & son emploi contribuera efficacement à la prompte augmentation des subsistances & des moyens de salarier un Peuple misérable. Le vrai bien fait mille biens à la fois. Si les esprits fascinés ne m'entendent pas, les cœurs sensibles m'entendront.

De Beauvais, *le* 12 *Mars.*

Le plus beau froment se vend ici 5 livres 4 s. la mine du poids de 50 livres; le bled *mouison* (deux tiers froment, un tiers seigle), 4 liv. 10 s.; l'orge, 3 liv.; l'avoine, 40 s.. Le pain blanc est taxé à 2 s. 9 den. la livre de 14 onces; le pain bis-blanc, à 2 s. 2 den.; le pain bis de bonne farine blutée, sans mélange de son, à 2 s. Ces prix paroissent un peu forts relativement à ceux des grains. Il se fait, outre cela, des pains mollets d'une qualité supérieure. Ceux-là, on ne les taxe point: pourquoi? Comme c'est une objet de pure délicatesse, on a cru devoir laisser aux riches le soin de se débattre sur le prix avec les Boulangers à forces égales: la Justice a jugé que sa balance devoit être remise entre les mains de la liberté? Pourquoi la retient elle, quand il s'agit du pain du Peuple? Parce qu'elle craint que le besoin du pauvre, renaissant chaque jour & croissant à chaque heure, ne le force de subir la loi du Boulanger. Mais aussi n'est-il pas à craindre que la balance ne penche selon les affections de celui qui la tient, tantôt fortement sollicité par le Boulanger, tantôt vivement touché du malheur des pauvres, & toujours plus ou moins incertain de la justesse de ses opérations? Et voilà l'injustice, *le souverain mal.* Que si le Magistrat n'ose s'épargner la peine critique de taxer la subsistance du pauvre, comme il s'épargne celle de taxer la subsistance du riche, n'est-ce pas le privilege exclusif du Boulanger qui le jette dans cette sollicitude? C'est donc la corporation qui a suscité la taxe, c'est donc un abus qui en invoqué un autre, c'est donc une servitude qui a engendré une autre servitude. La premiere atteinte portée à la liberté est la cause de mille autres qu'on lui a portées successivement. Allez à la source du mal.

L'Arrêt du 13 Septembre n'a point du tout altéré la fourniture de nos Marchés.

Le droit de minage est d'un quarante-huitieme des grains vendus ou *présumés vendus*, & d'un denier par mine pour le Mesureur, si on l'employe. Ce droit ne seroit pas dû par les Habitans qui enverroient leurs gens & leurs chevaux chercher des grains achetés au dehors: mais il est perçu sur les grains qu'un Laboureur ameneroit à un Bourgeois, d'après des échantillons qu'il lui auroit mis sous les yeux; ce transport est censé *la suite d'un achat fait au Marché public.* De tous les Commentateurs, les plus ingénieux sans contredit sont ceux de *Mammone.*

De Nantes, *le* 13 *Mars.*

A la fin de Février, il y a eu ici une diminution dans les prix des grains, & depuis cette époque ils n'ont pas varié. Dans les autres Marchés principaux de la Province, ils ont un peu augmenté depuis le commencement du présent mois, mais ils sont encore presque généralement au-dessous du taux où ils étoient en Janvier.

Dans le courant de ce mois, le *Mercure*, Cap. Choffard, la *Vestale*. Cap. Denis, la *Cigale*, Cap. Bailly, l'*Apollon*, Cap Billard, sont arrivés de l'Amérique. Le *Georges*, Cap. Michon, est parti pour le Port-au-Prince. L'*Aurore*, Cap. Gautier, est en charge pour Léogane.

Les sucres qui avoient un peu baissé, sont remontés, le sucre blanc, premiere sorte, à 60-62 l., le sucre brut, à 35-36 l., le cent. Les cafés valent de 8 s. 9 den. à 11 s. la livre. L'indigo fin cuivré, vaut de 8 liv.

à 8 l. 5 s. Le coton, de 210 à 220, le cent. Les eaux-de-vie sont à 135 livres, les 29 veltes.

Le 25 du mois dernier la nommée Elizabeth Potiron, âgée d'environ 60 ans, tomba dans l'eau, à l'une des calles de l'Isle Feydeau, vis-à-vis le quai Brancas. Elle y demeura plongée 9 à 10 minutes. Lorsqu'on l'en retira, elle étoit entiérement privée de sentiment; mais elle avoit encore du pouls. M. Bonamy, Docteur en Médecine, lui fit introduire de la fumée de tabac dans le fondement avec un fumigatoire de Hollande, qui lui appartient. En une heure & demie, elle eut parfaitement repris ses sens. Comme on lui eut fait avaler un peu de liqueur, elle vomit des matieres alimenteuses, & presque point d'eau.

Une question proposée à notre Bureau d'Agriculture a donné lieu à la réponse suivante.

» Il a été présenté à l'Assemblée de la » Société à laquelle assistoient MM. *le Lasseur de Ranzay, de Ramaceul, Bonamy, de* » *Pontual*, une Lettre de M. *Joubert de Marais Neuf*, à laquelle étoit joint un écrit » fourni dans un procès pendant en la Jurisdiction du Duché de Retz, à Bourgneuf, intenté contre un Fermier, pour » avoir ensemencé plusieurs fois de suite la » même terre sans la laisser en repos; & » l'on demande à la Société son avis sur le » point de sçavoir si cet ensemencement continué pendant trois années, n'épuise point » la terre, indépendamment de ce que le » Fermier prétend avoir paré à l'épuisement par l'engrais qu'il soutient avoir mis » dans ces terres.

» Le Bureau a pensé que la question proposée se décidoit plutôt par les principes » du *Droit* que par ceux de l'Agriculture, » c'est-à-dire par les termes de la Ferme, » si elle s'est expliquée sur la quantité de » terres que l'on doit laisser reposer & sur » le tems qu'elles doivent être en repos; » si la Ferme est muette, par l'usage constant du lieu; enfin si l'usage n'est pas constant, par le point de fait qui consiste à » à examiner si le Fermier a réellement » épuisé la terre; si le fumier qu'il a mis » n'a pas prévenu l'épuisement, enfin si les » terres qu'il a laissées en repos ne forment » pas à son successeur un dédommagement » suffisant.

» Quant à la question d'Agriculture en » elle-même, il n'est pas douteux qu'en général les terres ont besoin de repos. Dans » certains pays, on ensemence de deux ans » l'un; dans d'autres pendant deux ans de » suite, laissant après une année de repos. » Il peut se trouver des terres qui exigent » deux & trois ans & même plus sans rien » produire. D'un autre côté, il y a des cantons où l'on ensemence sans discontinuation: la premiere année, on fume la » terre pour y mettre du froment ou du seigle; la seconde, on seme des grains de » Mars sans fumer; quelquefois même on » a une troisieme récolte de pois, feves ou » autres plantes légumineuses, sans mettre » de marnis; ne recommençant ainsi à » amander la terre que la quatrieme année » pour remettre du froment ou du seigle. » Enfin il y a des terres qui donnent deux » récoltes par an, comme sur les côtes de » Saint-Brieux; la premiere de plants de » choux qui forment une branche de commerce assez considérable pour le pays, & » la seconde de grains de différentes especes.

» De tous ces faits, il résulte que la question proposée ne peut pas se décider dans » sa généralité, & qu'elle dépend de la nature des terres, de la culture & des engrais » dont on fait usage; ainsi il faut en revenir au point de droit ci-dessus indiqué: » & s'il est impossible de constater une convention précise entre les Parties ou l'usage » constant du pays, il faut se décider par le » point de fait particulier, si le Fermier a » réellement épuisé & appauvri la terre, ou » autrement mal-versé... *Signé*, LELASSEUR-» DE-RANZAY, *Secretaire perpétuel & Directeur.*

Est-il bien certain que cette question doive être décidée par le *droit* plutôt que par le *fait?* S'il étoit prouvé par le *fait* que le Fermier *n'a point épuisé* la terre, le *droit* pourroit-il le condamner *pour l'avoir épuisée?*

En supposant des conventions contraires, le Propriétaire, qui fondé sur un faux préjugé, auroit exigé le repos des terres, dans la crainte de l'épuisement, seroit-il équitable s'il exigeoit des dommages qu'il n'a point soufferts & qu'il a craints mal-à-propos?

L'usage seroit-il une regle sûre & appli-

cable à tous les cas ? 1°. Il peut être mauvais. 2°. Il peut être bon, mais seulement dans la supposition d'une telle culture habituelle, & le Fermier peut avoir amélioré sa culture & par-là s'être mis au-dessus de l'usage. 3°. Il paroît que le Fermier s'est mis en effet au-dessus de l'usage, par des engrais extraordinaires.

Enfin il s'agit d'un *fait* : le Fermier a-t-il fait tort à la terre ; résulte-t-il de ce qu'il a fait un dommage pour le Propriétaire ? Le *droit* ne peut pas le décider : c'est au fait à décider du droit.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expérience sur l'avoine, par M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire.

Je semai, il y a quelques années, au mois d'Avril, de l'avoine dans une piece de terre d'environ un arpent. L'avoine vint très-belle. Lors de la récolte, ayant été coupée, on la laissa long-tems sur terre, suivant la méthode assez mauvaise de ce pays, pour y javeler, c'est-à-dire, pour prendre l'eau des pluies, s'enfler & mieux remplir le boisseau. C'est-là le but de cette pratique : mais il arrive ordinairement que l'avoine s'égraine, parce que le fil qui la tient à l'épi se pourrit, & il en tombe une partie. C'est ce qui arriva à la mienne. Je vis peu de tems après la récolte, le champ garni de cette avoine égrainée qui avoit très-bien levé. Je pris le parti de faire fermer & garder ce champ qui donna, l'année suivante, plus de 50 boisseaux de belle avoine, beaucoup plus noire & plus grosse que celle qui avoit été récoltée la premiere fois. Peut-être cette année, l'hiver avoit-il été plus doux qu'à l'ordinaire, puisque l'avoine ne souffrit point : peut-être l'avoine levée avoit-elle pris assez de force pour n'être point endommagée par les froids.

II.

Etables à vaches.

M. le Marquis de Nagu a donné à la Société d'Agriculture de Rouen la description des étables à vaches qu'il a fait construire, à l'instar de celles de Suisse.

1°. Il y a dans ces étables un ratelier & une auge qui produisent ce bon effet, qu'il ne se perd rien de la nourriture des animaux ; ce qui est une épargne considérable, parce qu'elle est journaliere.

2°. Au lieu de laisser la distance de six pieds d'une vache à l'autre, ce qui, suivant l'usage reçu en Normandie & ailleurs, ne permet de placer que six vaches dans une étendue de 36 pieds, on a fait des refends en planches de 4 en 4 pieds. Ces refends partent du mur & coupent le ratelier, l'auge en cases de 4 en 4 pieds, & ne rentrent que de 3 pieds dans l'étable. Cela suffit pour empêcher qu'une vache ne blesse l'autre avec ses cornes. Il résulte de-là qu'on peut placer commodément neuf vaches, au lieu de six, dans un espace de 36 pieds. Par le moyen des cases, une bête vorace ne peut affamer ses voisines en mangeant leurs portions. Chacune a sa nourriture à part & les autres vaches ne sçauroient y toucher. De plus, il est aisé de voir si une vache ne mange pas & si elle est malade. On jette le fourage du grenier supérieur dans le ratelier ; ce qui se fait par le moyen de trapes qui se levent & se ferment aisément. On n'est donc point obligé de le descendre & de passer à côté de chaque vache pour le distribuer. Ces étables ont paru, à tous égards, mieux construites que celles de la Province de Normandie. *Extrait des registres de la Société d'Agriculture de Rouen ; année 1773.*

III.

Prix du froment, avec les variations, 2°. quinzaine de Février, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
	₶	ß		₶	ß
Généralité d'Alençon.					
Alençon	30	8	... A.	1	12
Conches.....	30	14	... *		
Argentan.....	30	8	... A.	6	8
Bernay	25	7	... A.	3	12
Falaize.....	27	13	... A.	2	15
Lizieux.....	27		... A.	3	
Mortagne	21	1	... A.	1	2
Fortes augm., point			...		
de diminution.			...		
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	21	12	... *		
Abbeville.....	21	6	... A.		6
Saint-Vallery	22	16	... D.		12

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Mondidier	23	2	...	A.		12
Boulogne	19	11	...	*		
Calais	19	14	...	A.		17
Péronne	21	5	...	A.	1	2
Doullens	19	4	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	25	18	...	A.		19
Du Blanc	24		...	A.		7
Châteauroux	26	5	...	A.		6
Dun-le-Roi	22		...	*		
Augmentation.			...			
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25	1	...	D.		11
Mâcon	29	8	...	A.		12
Belley	33	7	...	A.		7
Semur en Auxois	24		...	*		
Châlons-sur-Saône	30	12	...	A.	1	1
Beaune	27		...	A.	2	5
Châtillon sur-Seine	23	4	...	A.	1	6
Bar-sur-Seine	22	16	...	A.		6
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	A.		16
Nantes	24	10	...	*		
Redon	29	9	...	A.	1	6
Saint Brieux	28	16	...	A.		12
Morlaix	23	16	...	A.		17
Quimper	22	16	...	A.		12
Var. princip., augm.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	23	18	...	A.		18
Troyes	28	6	...	A.	3	
Langres	23	2	...	D.	1	11
Sézanne	22		...	*		
Vitry, Chaumont	24		...	*		
Vaucouleurs	18	16	...	D.		10
Var. princip., augm.			...			
Général. de Flandre.			...			
Lille	20	2	...	*		
Hesdin	20	16	...	*		
Dunkerque	22		...	*		
Arras	20	2	...	*		
Douay	18	7	...	A.		14
Bethune	20	10	...	A.		1
Cassel	19	7	...	*		
Aire	18		...	D.		7
S. Pol, S. Omer	18		...	*		
Var. princip., dimin.			...			
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Dole	22		...	A.	1	4
Gray	24		...	*		

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Vesoul	24	16	...	D.		12
Saint-Claude	30		...	A.		10
Poligni	28		...	A.		2
Var. princip., dimin.			...			
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	20	11	...	*		
Marienbourg	26	3	...	A.		19
Cambray	21	3	...	A.	1	12
Landrecy	21		...	*		
Point de diminution.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	13	...	*		
Nancy	19	8	...	D.		6
Neufchatel	21	2	...	A.	1	3
Epinal	22	13	...	*		
Saint Diez	20	6	...	A.	1	8
Bitsche	16	7	...	A.	2	
Var. princip., augm.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	28	6	...	A.	2	8
Montargis	29		...	A.	1	12
Dourdan	26	1	...	A.	1	
Gien	23		...	A.	1	
Clamecy	23	1	...	*		
Vendôme	22	10	...	D.		12
Var. princip., augm.			...			
Généralité de Paris.			...			
Pontoise	26		...	*		
Sens	31	10	...	A.	2	2
Provins	27	10	...	A.	1	
S. Germain-en-Laye	26		...	A.	1	
Meaux	26	8	...	*		
Mantes	25		...	A.		17
Melun	28	10	...	A.		9
Nogent-sur-Seine	26	8	...	A.	1	4
Joigny	23	13	...	A.	1	
Compiegne	27	15	...	A.	1	7
Saint-Florentin	23	2	...	A.		12
Augm., sans dimin.			...			
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	24	8	...	A.	1	5
Dieppe	25	16	...	A.	1	4
Evreux	25	8	...	A.	2	8
Andely	26	13	...	A.	4	5
Neufchâtel	22	17	...	A.		7
Caudebec	22	18	...	*		
Lyons	22	1	...	*		
Augm., sans dimin.			...			
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	24	6	...	A.		6
Châteauthierry	25	14	...	*		
Crespy en Vallois	26	9	...	A.		18
Ham	22		...	A.		16

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Lafere.....	20	8	...	A.	1	4
Noyon	20	17	...	*		
Marle	20	2	...	A.		10
Augm., sans dimin.			...			
Généralité de Tours.			...			
Tours.....	23	15	...	D.		13
Amboise.....	24	13	...	A.		6
Angers	23	1	...	*		
Laval.....	30		...	A.	1	10
Mayenne.....	21	14	...	A.		11
Baugé.....	22	11	...	D.		9
Loches.....	21	6	...	*		
Loudun.....	20	7	...	*		
Richelieu	19	12	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 11 Mars 1775, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l. 5 s., 25 à 29 l. 10 s. *le sept.*; le seigle, de 17, 17 l. 10 s. à 18 l.; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l. Le froment au Port de la Grêve, de 27 à 28 l. 10 s.; le seigle, de 16, 16 l. 15 s. à 18 l.; l'orge, de 12 à 12 l. 10 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Mars 1775, au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 12 l. 10 s., 16 l. 15 s. à 19 l.; *idem* à la Greve, de 12 l. 5, 15 l. 10 à 18 l. 5 s. *le sept.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Mars 1775, de 47 à 48 livres; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 25 à 26 l.

CHANGES DE PARIS, *du* 18 *Mars* 1775.

Amsterdam	55 ½
Londres	31
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 ½ à ¾
Gênes	93 ½ à ¾
Lyon *Rois*	au pair.

PRIX

DES matières d'or & d'argent à Paris du 18 Mars 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	718			marc.
Ducats à	97	5		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99			once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions . .	1890	1887 ½ . . .	1890 . . . .
D°. 16es/25 . . .	1215	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	395.	395	395. . . . .
Rescriptions . .	9 9 ½ 9 . . .	9 ½.	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	3 ½.	3 3 ½. . . .	3 ½. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 23 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Avril.*

AFIN d'encourager la filature des laines, l'importation des laines étrangeres filées avoit été défendue : résultat, notre filature n'a pas prospéré, & la matiere a manqué à nos Fabriques. Le Gouvernement vient de permettre l'importation, mais moyennant des droits qui s'accroîtront annuellement & seront distribués à l'industrie intérieure dont l'inertie lui vaut cet impôt sur la Nation. Il y a d'autres gratifications assurées aux Fabricans qui monteront & mettront en exercice des filatures. Si cette branche importante d'industrie n'a pas réussi, il existe donc un vice, un obstacle qui en empêche le succès : quel est ce vice ou cet obstacle ? N'est-il pas des moyens naturels de le détruire ? Des moyens onéreux & forcés le détruiront-ils ? Conduiront-ils à la prospérité ? Une prospérité factice sera-t-elle durable ? Ces réflexions méritent peut-être d'occuper la sagesse du Gouvernement.

Au commencement de ce mois, il est arrivé en Scanie trois navires Anglois qui ont chargé de l'avoine pour Londres. Ce genre de commerce est tout nouveau pour le pays; ainsi la culture n'a pu y être que très-foible & très-casuelle.

On écrit de Gothenbourg que la Compagnie de Groenland envoye à la pêche quatre vaisseaux montés de 202 hommes, 31 chaloupes, 250 harpons. Le quart des équipages des vaisseaux est étranger : avec des salaires, on a les hommes & l'industrie de tous les pays. Soixante bateaux pêcheurs ont été battus par la tempête du 27 Mars sur les dunes de cette Ville ; il s'en est perdu six, tous les autres ont été endommagés.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Mai.*

Attendu qu'il y a une Fabrique de basin à Rendsbourg, il est défendu d'en faire entrer du dehors dans les Duchés situés en Allemagne. Cette toile pourroit donc être bien chere & bien mauvaise, s'il étoit possible de garnir assez bien de Troupes toute l'étendue des côtes de ces Provinces, pour protéger contre le pays & la contrebande le monopole & les Fabricans de Rendsbourg.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 5 Mai.*

La Société Patriotique vient de publier les observations suivantes..... Le mois de Mars nous a délivrés des vives inquiétudes que la température de l'hiver avoit progressivement augmentées. Des vicissitudes continuelles de gelée, de neige & de dégel imparfait, faisoient craindre que les plantes ne pourrissent dans les sillons toujours hu-

mides & toujours hériſſés de glaçons. La fin de Février fut aſſez favorable. Les premiers jours du mois de Mars raſſurerent l'Agriculteur qui vit les plantes ſe déployer avec force. Il eſt vrai que les endroits où les ſemailles ont été faites tard & par conſéquent ſurpriſes de bonne heure par les gelées, offrent une triſte perſpective pour la récolte prochaine ; & il y en a beaucoup de ce nombre. Mais on craignoit pour toutes les terres, & le mal eſt particulier... Un Econome rapporte qu'il a vu un champ qui par ſa nature ne promet pas beaucoup & qui fut enſemencé le 31 Octobre & le 4 Novembre, préſenter de très-beaux tuyaux dans la partie qu'on avoit herſée, & dans l'autre qui ne l'avoit pas été des productions preſqu'avortées par l'effet de la gelée du 7 Novembre. En général, le mois de Mars a été très-bon pour les bleds d'hiver. Le 6 & le 7 furent très-chauds ; mais la chaleur ne dura pas aſſez pour pouſſer beaucoup la végétation, & l'expoſer aux dangers des gelées. A la fin de Mars, les bleds ſe ſont trouvés ſains & forts ; les ſillons ſont remplis. Dans certaines campagnes où le fourage a été mal diſtribué, le bétail eſt réduit à une fort chétive nourriture. Les maladies les plus ordinaires, pendant le même mois, ont été des fluxions & des fievres inflammatoires. Quoique fort communes, elles n'ont emporté que très-peu de perſonnes.

De Wurtzbourg, *le 6 Mai.*

Un tems ſec & beau a favoriſé la floraiſon dans tout le Cercle de Franconie. Il n'y a plus que de la pluie à deſirer.

De Francfort, *le 9 Mai.*

Il y a deux ans qu'à Eckolm on ſema cinq grains du bled qu'on appelle ſeigle d'Egypte, quoiqu'il approche beaucoup plus du froment. Ces cinq grains en produiſirent 4500, 900 pour un. De ces 4500, ſemés l'année derniere, chaque grain a rendu 373 ½, quoique la ſéchereſſe leur ait été fort contraire & que les oiſeaux ayent dérobé une bonne partie de leur produit. On ſuit la même expérience.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Mai.*

Nous apprennons de Dartford & autres lieux que les dernieres tempêtes ont abattu diverſes plantations ; & que les champs ſont jonchés de branches d'arbres.

Pluſieurs Manufactures de Spitalfields ſont dans l'inaction.

On craint l'iſſue du nouveau Congrès qui doit avoir été ouvert le 10 du courant à Philadelphie.

Les Communes ont paſſé ou agréé différens Bills concernant les pauvres, les débiteurs inſolvables, le tranſport du charbon, des eſſais de mouture à faire pour déterminer la proportion de la farine avec le pain, l'établiſſement d'un droit de deux ſchell. par gallon ſur le rum importé de l'Amérique ſeptentrionale à Terreneuve, le nouvel emprunt en billets d'Echiquier &c. &c. &c. La fiſcalité & l'eſprit réglementaire préſident aux réſolutions qui ſe preſſent vivement les unes les autres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aiagues-Mortes, *le 10 Mai.*

Nous éprouvons ici combien il eſt facile & avantageux, au lieu de renfermer les Mendians, de leur offrir des ouvrages utiles & relatifs à leurs forces, à leurs *biais*, même à leur mauvaiſe volonté. Le ſol eſt le plus ingrat & le plus fétide du Royaume, l'air le plus mal-ſain, la population foible, languiſſante, & à peine ſuffiſante pour fournir à la culture de nos ſables arides : eh bien ! il y a des travaux ouverts, & un concours prodigieux de Manouvriers vient de tous côtés offrir des bras pour leur exécution.

Les Salins de Peccais, & la Pêche au grand filet, appellé *Bougié*, qu'on tire de terre à bras, ſont deux grands atteliers qui occupent ce grand nombre de gens ſans aveu. Non ſeulement ils travaillent, mais ils travaillent avec activité, parce que leur ſalaire eſt réglé non ſur le tems qu'ils ſont à l'ouvrage, mais ſelon l'ouvrage qu'ils font. A Peccais, par exemple, il y a *tel taux* pour telle tâche : s'ils en font plus, ils gagnent davantage : ils ne gagnent pas tant, s'ils en font moins. De-là double émulation, l'une d'intérêt, l'autre de vanité, conſidération qu'on ne doit pas négliger dans l'emploi des

hommes. Quant à la pêche au filet, les Travailleurs sont *à la part;* tant pour le Maître qui fournit le bateau, le filet & les outils; tant pour les Mariniers, & tant pour les hommes qui tirent à terre à force de bras. On auroit peine à imaginer la patience & & les efforts de ces pauvres gens: c'est qu'ils sont mus par le grand mobile des actions humaines, l'intérêt présent & relatif au succès.

Une nouvelle source de travail bien plus actif a été ouverte depuis trois mois. Nous parlons du canal que les Etats font creuser à travers les vastes marais qui nous séparent de la terre ferme; ouvrage dont nous entretiendrons incessamment nos Lecteurs.

D'eux mêmes les vagabonds viennent de toutes parts demander de l'emploi. S'il en est encore que la peine effraye & qui refusent de porter le poids du jour, c'est qu'ils trouvent encore ailleurs des excuses à la mendicité & des ressources qu'ils ne trouveront plus quand on pourra leur dire avec fondement: *Homme fort, le pain vaut le travail, voilà l'œuvre & la récompense, gagne ta vie.* Alors la classe parasite ne tardera pas à disparoitre.

De Toulouse, *le* 10 *Mai.*

L'article de la *Gazette N°.* 34 concernant l'acte de bienfaisance de nos Négocians, n'est point exact. La note suivante rétablira la vérité des faits.

» Le Corps des Négocians (non la Chambre de Commerce), ayant délibéré de racheter tous les Prisonniers des Gabelles, » fit compter 1500 l. au Receveur des Fermes; & les Commissaires fournirent encore au Directeur Général une soumission » de 300 liv. en supplément pour l'état des » droits & frais que celui-ci en avoit fait » dresser. Mrs. les Fermiers Généraux à qui » cet arrangement fut communiqué, ordonnerent de rendre la soumission, mais ils » retinrent les 1500 l. payées à leur Receveur. Ainsi leur libéralité se borne à la remise de la soumission de 300 liv. Il est encore vrai que le Corps les ayant priés de » ne point mettre obstacle à la grace qu'ils » sollicitoient & qu'ils ont obtenue de la » clémence du Roi, en faveur de deux de » ces Prisonniers condamnés aux galeres, » ils ont bien voulu s'y prêter, à condition » qu'ils seroient payés des frais que ces malheureux avoient occasionnés. Dans cette » circonstance, tout a concouru au succès » des vues bienfaisantes de nos Négocians, » le zele des Ministres, l'intérêt le plus tendre de la part de M. l'Archevêque, le désintéressement des Fermiers Généraux, la » sollicitude infatigable des Commissaires » du Commerce: la bonté du Roi a couronné leurs efforts réunis ».

Pendant que la sécheresse faisoit craindre pour les récoltes, dans la Provence, sur la côte du Rhône, les Marchands de grains de ce pays là, se sont pressés d'ordonner des achats dans celui-ci; mais le meme motif a retenu nos Vendeurs; & les prix se sont élevés, celui du froment de 20 s., celui du seigle de 10 à 15 s.

Les contrées souffrantes reçurent, comme celle-ci, le 21 & le 22 Avril, une pluie douce qui dissipa les craintes. Les prix ont baissé d'environ 10 s. par septier, & ils baisseront encore si de nouvelles pluies secourent de tems en tems nos récoltes jusqu'en Juin. Dans les terres maigres, les plantes souffrent; elles sont très-belles dans les bons terreins. Les demandes sont fort rallenties.

Les terres ont été très-bien préparées, & le tems a été très-favorable pour les semailles du gros millet, grain d'une très-grande ressource pour le Peuple de nos campagnes.

Quoiqu'il se soit fait de très gros envois de grains par le canal, le remplacement s'est opéré de proche en proche avec tant de célérité que la matiere a toujours paru en égale abondance & que les achats se sont faits avec la plus grande facilité.

Le commerce a si activement pourvu aux besoins pressans du Bas-Languedoc, des Cevennes, de la côte du Rhône, de la Provence & du Dauphiné que les grains n'y ont pas manqué un seul instant. Les prix s'y sont un peu élevés, mais à la vente la concurrence les a maintenus dans la proportion la plus juste avec le prix de l'achat & les frais du transport.

Sous le régime prohibitif, & l'influence inquiete de la Police, les grains se seroient éloignés & resserrés, la cherté auroit été excessive, l'on auroit vu encore une fois une partie des Sujets désolée par la disette, & l'autre accablée par le superflu, les uns & les autres dans la misere.

L'Arrêt du 24 Avril a dérouté les Spéculateurs. Les bleds intérieurs se détourneront des lieux où le besoin les attiroit, dans la

crainte qu'ils ne puissent soutenir la concurrence des bleds étrangers privilégiés par des primes. Si nous étions moins près de la récolte, il en résulteroit peut-être de grands inconvéniens. L'espece ne manque pas à Lyon; au contraire elle y est sans demande & sur le point de baisser. Les Négocians auront besoin d'être rassurés; car ils n'oseroient plus se livrer au danger de tirer des bleds de loin, lorsqu'ils auroient à craindre d'essuyer d'autres pertes que celles auxquelles ils sont exposés dans le cours naturel des choses. Ils calculent celles-ci; ils ne sçauroient calculer les autres. Le commerce veut, avec raison, tenir seul sa balance: il faut espérer que la liberté sera bientôt invariablement complettée par la suppression, sans retour, de tous les droits & de tout ce qui peut rompre son équilibre naturel.

De Grenoble, *le* 12 *Mai.*

Les prix des grains baissent. Il est tombé, ces jours derniers, un peu de grêle qui a légérement offensé les arbres fruitiers; mais le beau tems est rétabli, & nos bleds donnent de grandes espérances.

De Valence, *le* 12 *Mai.*

Il n'y a plus de Cimetieres dans la Ville. Celui qui avoit été tracé hors de son enceinte & qui vient d'être enclos de murs, a été béni le Lundi de Pâques. Il n'y a plus de Cimetieres dans la Ville, mais il y a des caveaux dans les Eglises. Le même zele qui a supprimé le premier abus, ne laissera pas long-tems encore subsister le second.

Le Corps de la Ville qui nous a procuré cet avantage, a fait travailler, pendant l'hiver, au desséchement des marais dont elle étoit entourée & infectée. Les eaux croupissantes occasionnerent, l'été dernier, beaucoup de fievres & la perte d'un grand nombre d'Habitans. Plusieurs familles étoient prêtes à s'expatrier, si l'Administration, soutenue par M. l'Intendant, n'eût apporté un prompt remede au mal. Le pauvre a été nourri en épuisant ces cloaques.

De la Limagne, *le* 13 *Mai.*

Nos belles plaines sont couvertes de belles productions. L'année sera, selon toutes les apparences, très-riche. Depuis que les terres ont été arrosées par des pluies bienfaisantes, les grains ont baissé ici & dans tous les pays voisins: la diminution a même été fort considérable dans la Basse Marche & autres contrées.

De Loudun, *le* 15 *Mai.*

Nos bleds étoient montés fort haut, le froment à 450 & 460 liv. la fourniture, le seigle à 380 & 390 &c. Cette augmentation a été principalement causée par les achats cumulés tant pour Angers que pour Orléans. Les ordres remplis, les prix ont baissé: le froment est descendu à 420-425 &c. Quoiqu'encore élevés, ils ne sçauroient baisser beaucoup jusqu'à la récolte: il en faut pour le pays, il en faut pour Angers dont les besoins ont été excessifs.

Sans la liberté de la circulation, Laval, le Cranais, Châteaugontier & ses environs n'auroient point eu leur subsistance: le bled noir, nourriture ordinaire du Peuple de ces cantons, y a manqué: leur principale ressource a été dans nos bailliarges & nos seigles dont nous avions deux récoltes périlleusement entassées: sans l'ouverture de ce débouché, nous étions écrasés, nos voisins & nous. Il a aussi fallu fournir au Limousin par Châtellerault &c. Quelques cantons du Poitou, tels que la Gâtine, les environs de Bressuire, Argenton, se sont approvisionnés dans les Marchés voisins. Que seroit-on devenu sans nos bleds vieux? Dans notre contrée qui à sept ou huit lieues à la ronde recueille sept ou huit fois plus qu'elle ne consomme, la moisson, en général, n'a pas doublé les semences. Cependant, faute de secours étrangers, il a fallu que les bleds nationaux fournissent à tous les besoins. Si les entraves des années dernieres eussent subsisté, plusieurs Provinces auroient infailliblement manqué du plus rigoureux nécessaire. Et nous apprennons qu'on déclame, qu'on se souleve contre la liberté, la liberté qui nous sauve!

Nos Marchés ont été jusqu'à présent assez fournis; & il reste encore heureusement dans le pays de bons greniers. La sécheresse nous alarme. A la vérité les fromens sont beaux dans les terres fortes: mais ils périclitent dans toutes celles qui ne peuvent conserver la même fraicheur; ici les

plantes jaunissent. Nos bailliarges ont mal levé, sur-tout les derniers faits. Les prés hauts manqueront, les prés bas ne produiront pas beaucoup. Dans les environs arides de Poitiers, on se plaint que la sécheresse nuit à tout. Il n'y a que les vignes qui ne souffrent pas : elles poussent au mieux. Il y a eu quelques gelées qui n'ont pas fait grand tort. Si le tems de la fleur se passe bien, il y a lieu d'espérer une bonne récolte. Des pluies assureroient l'abondance.

Les grains payent ici divers droits dont nous parlerons incessamment, un au *Bourreau*.

Depuis sept à huit ans, le commerce des eaux-de-vie a été presque nul, à cause des mauvaises vendanges. Paris tire nos meilleurs vins blancs, le reste se consomme dans le pays. L'eau-de-vie vaut 148 à 150 l., les 29 veltes. Si l'on eût continué de brûler, ces dernieres années, comme les précédentes, le bois déjà très-cher, seroit d'une rareté & à un prix excessif : il n'y en a presque plus de gros ; tout est en taillis. Il seroit à desirer que les grands chemins fussent bordés de plantations ; les Riverains pourroient s'en charger.

Il y a peu d'abeilles. La cherté de la cire devroit bien engager nos Cultivateurs à s'adonner à cette éducation.

Il est mort, cet hiver, beaucoup de bêtes à laines. Voilà le tems de la tonte. La laine sera chere : selon les apparences, son prix sera de 32 à 33 s. aux foires. Les Fabriques de Poitou l'employent ; il s'en envoye aussi à Rouen, Reims &c.

De Paris, *le 20 Mai.*

Les contestations occasionnées en divers endroits par la perception & l'extension des droits de minage, hallage &c. sur les grains, ont donné lieu à divers Arrêts du Conseil qui ont assuré au commerce la liberté & aux Peuples du soulagement.

Un Arrêt du 21 Mars a évoqué au Conseil les contestations entre le Fermier du minage de Laval & des Négocians faisant le commerce des grains : un autre du même jour, les contestations entre l'Abbaye de Maubuisson, & les Marchands de bled ; un 3e. du 7 Avril, les contestations entre le Fermier du Domaine de Sens & les Marchands de farine &c. Nous avons parlé de l'Arrêt d'évocation des causes entre le Fermier de S. Germain & de Poissi, & les Marchands. Un Arrêt du 11 Avril a cassé une Sentence du Bailli d'Aumale & ordonné la restitution du bled saisi sur un Fermier.

L'Arrêt du 7 Avril, qui casse des Ordonnances de la Sénéchaussée & de la Police de la Rochelle, rendues à l'occasion d'une cargaison de grains mouillés par l'eau de la mer, est très-intéressant pour le commerce en général & sur-tout pour le commerce maritime. Les motifs de la cassation déduits avec autant de clarté que d'étendue, portent avec eux la conviction la plus parfaite.

Uu Arrêt du 7 Avril a suspendu la perception des droits de minage, annage &c, & les octrois à Dijon, Beaune, Saint-Jean-de-Lône, Mombard, avec permission à M. l'Intendant d'étendre cette faveur sur les autres Marchés de Bourgogne où elle seroit nécessaire ou utile à la liberté du commerce & à l'approvisionnement des Peuples. Même suspension ordonnée par Arrêt du 30 Avril pour le droit de minage de Pontoise. Elle vient également d'être ordonnée pour la Ville de Cusset en Bourbonnois. Sézanne a éprouvé la même protection &c.

Nous avons rapporté la substance de l'Arrêt du 24 Avril, par lequel il est assigné des gratifications pour l'importation des grains étrangers &c. Un autre Arrêt du 8 Mai accorde 15 s. par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle, 18 s. par q. de farine de froment, 15 s. par q. de farine de seigle, que l'on fera venir de l'Etranger dans les Provinces d'Alsace, de Lorraine & des Trois-Evêchés.

Arrêt du 4 Mars, qui ordonne que les Marchands-Détailleurs d'eau de-vie, établis dans les Paroisses des Généralités de Paris & de Soissons, qui sont situées dans les trois lieues limitrophes de la Généralité d'Amiens, pourront s'en approvisionner en pieces de 60 & 70 veltes & au-dessous, dont ils ne pourront avoir qu'une piece à la fois. Cet Arrêt facilite un débit qui avoit été gêné.

Autre du 5 Avril, *qui ordonne qu'à l'avenir les sucres rafinés, en pain & en poudre ou candi, provenant du commerce des Isles de France & de Bourbon, payeront comme ceux provenant des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique, vingt-deux livres dix sous par quintal à toutes les entrées du Royaume, tant*

de la Bretagne & des Provinces réputées étrangeres que des cinq grosses Fermes.

Autre dudit jour, *qui ordonne qu'à l'avenir les droits sur les fers noirs en feuilles doubles ou simples, venant de l'Etranger, seront payés indistinctement à toutes les entrées du Royaume, à raison de deux livres huit sous par quintal.*

Autre du 23 Avril, *qui exempte de tous droits d'entrée dans le Royaume, les Livres imprimés ou gravés soit en François, soit en Latin, reliés ou non reliés, vieux ou neufs, venant de l'Etranger.* Ces droits étoient contraires au commerce de la Librairie, qui se fait par échange : ils nuisoient autant à l'exportation qu'à l'importation : de plus, l'ouverture des caisses à la frontiere causoit nécessairement des pertes réelles sur la valeur des Livres. Enfin le commerce de la Librairie mérite une protection particuliere, attendu son utilité pour les Lettres & pour l'instruuction publique.

Autre du 28 Avril, *qui ordonne qu'à l'avenir la garance qui viendra de l'Etranger payera à toutes les entrées du Royaume, vingt sous par quintal : & exempte de tous droits de traites celle qui circulera dans le Royaume, ainsi que celle qui proviendra de l'Isle de Corse, en justifiant de son origine.*

Le Tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 du présent mois. Le gros Lot de 25000 liv. est échu au n°. 779354 ; le second Lot de 8000 l. est échu au n°. 749054.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette. De Lunel, 12 Avril 1775.

Vos Feuilles, Monsieur, sont destinées à l'instruction & à l'utilité publique, & tout bon Citoyen doit y trouver une place pour dénoncer des abus ou pour en repousser l'accusation.

Celle du Samedi 1er. Avril dernier contient à l'article de Montpellier une sortie contre le *droit de coupe* établi sur les bleds qui se *consomment* dans cette Ville ; c'est, si l'on en croit l'Auteur de la note, à l'existence de ce droit de coupe, quil place au rang des droits de *leude* & *péage* & qu'il qualifie d'*usurpations sur la portion la plus nécessaire de la subsistance des Peuples*, qu'on doit attribuer l'impossibilité où se trouvent les Négocians de la Ville de Montpellier, *si opulens, si industrieux & si habiles*, de s'adonner au commerce des bleds en grand pour l'approvisionnement des Cevennes ; il gémit sur ce que la Ville de Lunel, exempte de cette charge, *s'est emparée d'une fourniture que la nature adjugeoit à Montpellier*, & il présente que le Consommateur lui-même en souffre par l'augmentation du prix des grains qui est la conséquence des frais de voiture.

Il paroit, Monsieur, que l'Auteur de cette note n'est instruit ni de la nature du droit de coupe ni des effets qu'il peut produire.

Ce droit *seigneurial*, tenu en fief par le Propriétaire qui en rend hommage au Roi, n'est *ni leude ni péage ;* il a commencé à exister avec la Ville de Montpellier : il est, suivant la tradition, *le droit seigneurial* imposé par le Souverain qui concéda aux premiers Habitans de cette Ville les terreins où leurs maisons furent construites : il est de la même nature que tous les autres droits seigneuriaux qui existent dans toutes les Provinces. Ainsi, pour me servir des termes de l'Auteur de la note, *charges d'un côté, bénéfices de l'autre ; & si l'on invoque la Justice stricte & rigoureuse, le Propriétaire du fief du droit de coupe peut dire à l'Habitant de Montpellier : voulez-vous la maison, le terrein que mon Prédécesseur vous a concédés, payez donc le prix de la concession... Optez ou le bénéfice ou la charge ou ni l'un ni l'autre ; je ne demande point d'indemnité pour la suppression d'un droit patrimonial qui ne peut jamais être supprimé, parce que ma propriété repose à l'abri de la Loi & qu'elle est aussi sacrée que la vôtre.*

Ces raisons fortes en elles-mêmes, puissantes aux yeux de tous ceux qui sçavent apprécier le droit de la propriété, sont appuyées par une possession qui remonte aux siecles les plus reculés.

Le droit de coupe étoit dans les mains de *Guillaume*, Seigneur de Montpellier qui le céda le 6 Avril 1139, sous la réserve de la foi & hommage & autres droits & services féodaux, à *Gancelin de Claret*, Raymond *Aymoin* & à *Pelagore ;* depuis ce tems, les hom-

mages en ont été rendus, comme d'un *fief patrimonial*, aux Rois de Majorque, aux Rois de Navarre, & à nos Rois, dans les différentes époques où ces Souverains l'ont été de la Ville de Montpellier : non-seulement il n'a pas été compris dans la vérification des droits de *leude* & *péage*, mais il en a été nommément excepté ; & tant que la propriété des droits des fiefs sera respectée, tant que cette portion importante & distinguée du patrimoine des Citoyens subsistera, le droit de coupe sera hors d'atteinte.

Quant à ses effets, ils ne sont pas aussi meurtriers pour le commerce des grains que l'Auteur de la note veut le persuader ; c'est la position des Villes de Montpellier & de Lunel qui a porté l'approvisionnement des Cevennes dans la derniere de ces Villes. *Lunel* est plus près du Rhône ; les bleds qui descendent ce fleuve y sont transportés à moins de frais, & le Consommateur est indemnisé par là de ceux que peut occasionner le transport de Lunel au lieu de la consommation.

Il y a un canal de communication à Lunel comme à Montpellier ; & si l'Habitant de Lunel ne paye pas le droit de coupe, il paye d'autres droits seigneuriaux qui en tiennent lieu ; ainsi, Monsieur, tout est égal dans l'intérêt du Consommateur.

Celui des deux Villes ne le seroit pas si celle de Montpellier réunissoit la branche du commerce des grains à tant d'autres qui ont rendu ses Commerçans *si opulens, si industrieux & si habiles*. Il importe à l'Etat que le commerce se divise & qu'il ne se réunisse pas dans un seul point, parce que les Négocians de toutes les Villes sont également ses enfans. Celui de Montpellier est assez vaste, assez étendu pour que ses Habitans n'envient pas à ceux d'une Ville voisine les avantages que leur donne leur position ; & d'ailleurs ce droit de coupe n'est que de la 64e. partie des grains qui se consomment à Montpellier, les productions des héritages qui appartiennent en propre aux Habitans en sont exempts ; il n'est pas payé pour les grains qui passent debout. Ainsi, Monsieur, comme je vous l'ai dit, l'Auteur de la note, venue de Montpellier, ne s'est pas instruit de l'espece & des effets du droit de coupe ; ce droit n'est contraire ni au droit particulier du Consommateur ni à l'intérêt général.

N. Nous avons reçu de Picardie une réclamation du même genre. L'étendue de la Lettre ne nous a pas encore permis de suivre notre empressement à rendre à chacun la justice qui lui appartient.

I I.

Remede pour les bêtes à cornes.

Lorsque les bêtes à cornes ont mangé plus de treffle & autres herbages qu'elles ne peuvent en digérer, il se fait dans leur intérieur une fermentation qui produit un grand volume d'air. Pour les délivrer de cet air surabondant, il faut leur tenir la bouche ouverte par le moyen d'une corde qui tient la mâchoire inférieure séparée de l'autre, & lui administrer des remedes rafraîchissans & détersifs, des clisteres d'eau chaude & d'huile de lin. On continue jusqu'à ce que ces deux moyens ayent fait sortir l'air vaporeux & la matiere en fermentation. Lorsque le mal est porté à un certain point, l'air se répand dans tout le corps, les remedes intérieurs deviennent inutiles. M. Hanck de Handschuhsheim, en Baviere, a inventé un tuyau de fer blanc, terminé en pointe & percé de plusieurs trous dans sa longueur, lequel perpendiculairement inséré dans le corps de l'animal entre les côtes & les hanches, ouvre une issue à l'air. On a recours à cet instrument, lorsque l'enflûre est à un tel degré que les moyens indiqués ci-dessus n'ont plus d'effet. L'air se dissipe insensiblement ; l'animal est de jour en jour plus soulagé ; il se rétablit.

I I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 13 Mai 1775, au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 20, 23 à 26 l. 10 s. *le septier;* le seigle, de 19 l. 10 s. à 21 l. ; l'orge, de 15 l. 10 s., 15 l. 15 s. à 16 l. 5 s. Le froment à la Grève, de 30 à 33 livres ; le seigle, de 18 à 19 liv. ; l'orge, de 14 liv. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 13 Mai 1775, au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 17 à 21 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Mai 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 25 à 26 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Mai 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	723		marc.
Du Mexique à . . .	716	2	
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	722	3	
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100	4	
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	3	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Mai 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31 1 16
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ½ à ¾
Gênes	94 ¾
Lyon *Pâques*	½ au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1907 ½ 10 . .	1910 12 ½ . .	1912 ½ . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	244	244 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	403	403 6	410 . . . .
Rescriptions . .	7	7 7 ¼ 7 . . .	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 9 Mai.		Suite du Jeudi 11.		Du Samedi 13.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Desplaces.. pp^lles.	C.	Decourmont. pp^lles.	F.	Gossey..... pp^lles.	G.
Viageres	C.	Viageres	D.	Tontine.....	G.
Tontine.....	H.	Tontine	F.	Clouet..... pp^lles.	J.
Du Mercredi 10.		De S. Janvier. v^res.	J.	Viageres.....	J.
Defrance... pp^lles.	F.	Tontine	J.	Tontine.....	L.
Viageres....	H.	Deschapelles. v^res.	J.	Caron. ..... v^res.	J.
Tontine	H.	Perpétuelles.	J.	.....	
Boutray..... pp^lles.	L.	Tontine	J.	.....	
Viageres	L.	Du Vendredi 12.		.....	
Tontine	L.	Patu....Viageres.	G.	.....	
Du Jeudi 11.		Boscheron... pp^lles.	G.	.....	
Perpétuelles.. }	fini.	Viageres.....	H.	.....	
Viageres.... }		Peinchein... pp^lles.	J.	.....	
Tontine..... }	L.	Viageres	J.	.....	
		Tontine.....	J.	.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 16 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Avril.*

LE Roi a donné une galiote & deux vaisseaux pour augmenter le nombre des navires marchands destinés pour le Groenland. Nous espérons que le commerce s'étendra & s'accroîtra de lui-même, sans privileges, sans gratifications, sans efforts d'autorité : alors sa prospérité sera réelle, durable & vraîment avantageuse à la Nation.

La Compagnie des Indes Orientales a fixé son dividende à 10 pour 100, ce qui fait 50 risd. par action.

Le 20, il a passé de la mer du Nord dans le Sund 140 vaisseaux dont 120 Hollandois. S'ils n'avoient été retardés par des vents contraires, une partie porteroit déjà des secours de grains à divers Etats où ils sont rares & chers. Un vaisseau Anglois chargé de 1400 tonnes de cette denrée a été englouti près de l'Isle de Lessoe.

Les navires des Capitaines Boyesen & Ursin ont amené de Sainte-Croix 781 ton. de sucre, 19 bar. de rum, 2 de café.

Nous apprennons d'Albourg en Jutlande que les environs de Ripen ont beaucoup souffert des tempêtes des derniers jours de Mars. Une circonstance singuliere adoucit ces tristes nouvelles. Le Gouvernement a fait, sans succès, pendant plusieurs années, beaucoup de dépenses, pour enlever du Loegstoeder du sable qui embarrasse la navigation du Liimfiord. Les vents ont emporté ce sable & découvert un fond de terre bleue & ferme. Le canal, en même tems qu'il est devenu plus profond, s'est considérablement élargi : il offre aujourd'hui une perspective fort agréable. On présume que la nature a aidé l'effort des vents par quelque secousse de tremblement de terre. Cet heureux bouleversement ranimera la navigation du haut pays de Liimfiord dont le commerce languissoit faute de communication sûre & facile.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 30 Avril.*

Il y a eu des tems où l'on échappoit au supplice, après avoir tué une piece de gibier, en protestant qu'on n'avoit eu dessein de tuer qu'un homme. Il y a encore des lieux où les droits & les réglemens de chasse sont si désordonnés que le Cultivateur ne travaille que pour les bêtes fauves. Le Pays de Hoya étoit une de ces contrées, une contrée sauvage. Une Ordonnance datée du Palais de S. James, a été rendue le 31 Mars pour mettre à couvert les productions, les subsistances, les propriétés par des dispositions précises sur les tems où la chasse sera permise & les personnes à qui elle le sera. Les abus proscrits par la regle générale sont en partie conservés par les exceptions & les restrictions. Il est naturel de penser que, dans l'ordre de la justice, un Propriétaire

eſt auſſi maître de ſon champ que de ſa maiſon, & de ſes fruits que de ſon argent, & qu'en tout tems il doit être également libre de défendre chacune de ces propriétés contre toute ſorte d'attaque & de déprédation. Chaque Propriétaire a donc un droit naturel & excluſif de chaſſe ſur ſon bien. Si un Seigneur partage ce droit ſur toute l'étendue d'un domaine, il ne peut en aucun tems l'exercer au détriment du Propriétaire des récoltes; & le dommage qu'il aura fait, il ſera tenu de le réparer, car nul homme ne peut avoir le droit de détruire le bien d'autrui.

DE ZELL, *le 30 Avril.*

Le bois de ſapin eſt fort commun & d'un grand uſage dans ce pays. Comme la réſine qu'il fournit forme une branche de commerce qu'il eſt important de conſerver, ſans toutefois ſe priver des autres reſſources qu'offre ſon bois, on demande *ſi le ſapin ne perd rien ni en bonté ni pour la durée, tant pour la charpente que pour le chauffage, lorſqu'on en tire la réſine; & s'il conſerve les mêmes propriétes pour être converti en charbon?*

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 2 Mai.*

Un Négociant très inſtruit a calculé que nous vendions annuellement à l'Amérique pour près de cinq millions de livres ſt. de marchandiſes; & que, ſur la plus grande partie, elle gagneroit quinze pour cent à les acheter des autres Nations de l'Europe, ſi elle en avoit la liberté. Ainſi nous levons ſur elle un impôt immenſe par le monopole.

Le Lord North a propoſé aux Communes d'acheter par d'énormes gratifications octroyées à nos Pêcheurs la pêche qu'on veut ravir à la Nouvelle-Angleterre. Ces primes ſont de 500, 300, 200, 100, 40, 20 & 10 livres ſt.; chacune des trois dernieres ſera gagnée par cent vaiſſeaux. En même tems le Lord a ſollicité différentes faveurs pour l'Irlande, liberté d'importer l'huile & les fanons de baleine, gratification pour l'introduction de la graine de lin, entrée franche des peaux de veau marin, permiſſion d'exporter des étoffes pour habiller les Troupes en Amérique.

Sur la liſte des ſubſides derniérement accordés, on trouve des articles conſidérables pour remplir des *deficit* & des dépenſes extraordinaires de l'année précédente.

On écrit de Glaſgow que les Fabriques de toile n'ont pas aſſez d'Ouvriers, que les ſalaires augmentent, que les marchandiſes, nommément les linons & les toiles de coton, ſont fort renchéries. On ajoute que la nouvelle répandue que la Virginie envoyoit directement en France des vaiſſeaux chargés de tabac, eſt fauſſe.

On mande de la Haie que des Marchands ſe ſont plaints de l'excès des droits, les uns doublés, tous augmentés, qu'une Puiſſance perçoit ſur le Rhin, en les ſuppliant d'employer leurs bons offices pour obtenir que le commerce ne ſoit pas plus rançonné qu'auparavant.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AVIGNON, *le 1 Mai.*

Le mal cauſé par une extrême ſéchereſſe n'a point été réparé par une petite pluie que les vents & la chaleur rendent entiérement infructueuſe.

Les grains ſont exceſſivement chers. Il y a eu derniérement une émeute qu'on a appaiſée par une diſtribution gratuite; moyen dangereux qui ſemble juſtifier & enhardir la ſédition. L'Etat qui a eu la foibleſſe d'acheter la retraite de Peuples Barbares, a multiplié leurs incurſions. En petit comme en grand... Les Marchands de bled, mandés à l'Hôtel-de-Ville, ont montré qu'ils l'achetoient à très haut prix; & cela eſt vrai. La cherté a ſubſiſté; l'émeute & la diſtribution tendoient à l'accroître.

Les vers à ſoie promettent; mais ils ſont peu avancés. Comme on avoit craint la gelée qui eſt ſurvenue en effet (ſans cauſer beaucoup de mal), on ne s'étoit pas preſſé de les faire éclore. En général, la feuille de mûrier n'eſt pas fort abondante. Il faut des pluies.

La petite vérole a fait des ravages: ils ſeroient terribles, ſi les chaleurs augmentoient.

De Sommieres (*Diocese de Nîmes*), *le 2 Mai.*

Ce district est un des plus peuplés de la France ; les villages se touchent ; l'Agriculture & l'industrie y sont poussées à un très-haut point. Nos principales récoltes sont en vins & en huile. Quant au bled & aux autres grains, cette vaste & fertile contrée qu'on appelle *la Vaunage*, & tout le pays en remontant jusqu'à Alais & au-dessus n'en fournissent pas pour la consommation locale pendant le quart de l'année. On tire de Lunel le surplus des provisions nécessaires. *Nous avons, cette année, le bled à meilleur marché que les deux ou trois années précédentes, grace à la liberté*, quoiqu'il ait augmenté d'environ cinq pour cent depuis un mois. Le chemin de Lunel ici est en si mauvais état que les charettes ont la plus grande peine à parvenir jusqu'à nous : elles ne peuvent porter leur pleine charge ordinaire, ce qui augmente le prix du bled. On l'auroit à 30 ou 40 sous par salmée moins cher, si ce chemin, un des plus fréquentés, étoit aussi beau ou du moins aussi bon que les autres grandes routes de la Province. Le soin des communications doit suivre de près la restauration de la liberté.

De Grenoble, *le 4 Mai.*

A entendre les Déclamateurs objecter à la liberté des abus possibles, on croiroit qu'ils n'en ont jamais vu sous le régime prohibitif, ou qu'ils n'ont pas vu les mêmes abus qu'ils imputent sans raison à la liberté découler naturellement de ce régime. Ils paroissent craindre le monopole, & ils ne voyent pas qu'on institue le monopole en resserrant la concurrence. Ils paroissent craindre qu'une Compagnie riche ne fasse des accaparemens & des amas secrets, & ils ne voyent pas qu'une pareille Compagnie derriere un prête-nom ou autrement pourra faire d'autant plus aisément ces manœuvres qu'elle aura moins de concurrens à redouter. Ainsi du reste, car il n'est aucune sorte d'abus qui ne soit également favorisé & excité par les privileges & les réglemens.

Nous venons de voir la réunion de divers excès, les uns qu'on voudroit supposer propres à l'état de la liberté, les autres qu'on ne sçauroit attribuer à cet état, constatée par un Jugement de Police concernant le débit de la viande en vertu d'un bail exclusif. Les Fermiers & leurs Préposés ont été condamnés à des amendes & à des aumônes, pour avoir fourni de la viande de mauvaise qualité, pour l'avoir vendue au-dessus du taux fixé par le bail, pour avoir employé leur privilege à ravir de force aux Marchands Forains le vrai prix de leurs bestiaux &c. Le Public a été mal servi, le commerce vexé, le Cultivateur frustré de la juste récompense de ses travaux. Ces maux avoient été prévus & prédits. Il y a long-tems que la Ville avoit éprouvé les inconvéniens du privilege auquel elle a voulu s'assujettir de nouveau, pour en retirer un droit qu'elle affecte au payemment du don gratuit. Par Arrêt du Conseil de 1715, rendu à sa requisition, nos Habitans avoient été délivrés du joug & s'étoient rachetés de la vexation, moyennant un droit sur l'entrée des vins. Depuis 60 ans, ils payent l'exemption du privilege, aujourd'hui ils payent le privilege & l'exemption. Tous les ordres de Citoyens réunissent leurs prieres pour conjurer l'esprit de finance qui nous tourmente.

Mais si la Ville n'est pas en état de faire face à ses charges ? Qu'elle examine scrupuleusement ses divers articles de dépenses, elle y trouvera infailliblement des ressources d'économie.

De Fontenai-sous-Brix, *le 5 Mai.*

M. H., après avoir distribué des portions de terre à divers Habitans, a donné les ordres les plus précis pour détruire le gibier & sauver ainsi une quantité prodigieuse de productions au profit de l'humanité. Un lapin, quoiqu'il se vende à bon marché, coûte souvent plus que son poids en or à l'Etat, au Seigneur qui le consomme, au Paysan qui ne peut défendre sa denrée contre cet ennemi privilégié. Tous les genres de chasse que l'industrie peut employer, on les met avec ardeur en usage pour exterminer ces animaux qui dévorent plus d'hommes que n'en dévoreroient des troupeaux de loups enragés.

Dans notre vallée, il y avoit beaucoup de chenilles qui menaçoient les récoltes de fruits. Sans ordonnance, sans police, sans amende, on en a délivré de bonne heure le pays. Des femmes ont été assemblées ; &

moyennant une rétribution, occupées à ramasser les pelotons attachés aux arbres. Les pelotons ramassés ont été brûlés : plus de chenilles. Tout est facile à qui paye ; & en ce genre il n'y a point d'ordonnance qui vaille un salaire.

Un de nos Cultivateurs transplanté à S. Domingue a demandé une charue qui a été exécutée par le nommé Duperrai, Charon très-habile, avec tant d'art que, moyennant différentes pieces de rechange, elle peut travailler toute sorte de terreins. L'idée de charue réveille celle du bled : est-ce que cet homme se seroit imaginé qu'il est permis à des terres à sucre, à café &c. de porter du bled ? Défendre à des Sujets de cultiver la denrée de premiere nécessité ! Eh ! pourquoi non, si l'on peut leur défendre de disposer de leur industrie & de leurs biens sans attenter au droit d'autrui, si les loix doivent être faites sur des convenances apparentes sans égard à la justice, si la Législation n'a pas des principes immuables & inflexibles ?

Extrait d'une Lettre de Tours, le 6 Mai.

» A l'occasion de l'épizootie, plusieurs » personnes ont insisté sur la nécessité de pré- » venir & de combattre ce fléau par l'usage » du sel. Les amis de l'humanité indique- » ront-ils à nos Manouvriers & Cultivateurs » les moyens de s'en procurer pour avoir de » la soupe ? Plusieurs d'entr'eux n'en font » plus que deux fois la semaine ; il y en a » beaucoup qui n'en font plus que le Diman- » che ; les plus aisés font des retranchemens » sur tout ce qui employe du sel.

» J'entrai derniérement chez un Fer- » mier riche de trente mille livres. Etonné » de ce qu'il ne donnoit pas la soupe à ses » gens, comme à l'ordinaire, je lui en de- » mandai la raison ? *Le sel est trop cher.* En » effet le prix en est devenu exorbitant, » par différentes causes. Voici des faits & » des calculs.

» Suivant l'Ordonnance des Gabelles, le » minot doit peser *cent livres*. Depuis quel- » que tems, celui de notre Grenier a beau- » coup perdu de son poids. A la livraison du » mois de Septembre, les Regrattiers ou » Débitans en détail, ne trouverent plus » leur compte, & se plaignirent. La vérifi- » cation faite au Grenier, il leur fut permis » de vendre par petites mesures à des prix » réglés sur le poids du nouveau sel.

» Un Régisseur est convenu devant moi » que le minot ne pesoit plus que 87 à 88 li- » vres : le Public prétend qu'il n'est que de » 84. Quand le déchet ne seroit que d'un » huitieme, il mérite attention.

» Les Débitans vendoient ci-devant le » sel, 13 s. 3 d. la livre. Le menu Peuple » qui achete à demi-livre & à quarteron, le » payoit 14 s. Actuellement, par la diminu- » tion du poids, il lui revient à 16 s., & à » 18 dans les campagnes où les Regrattiers, » moins surveillés, grossissent le poids par » des mélanges.

» La différence provient de la dégénéra- » tion du sel. Cette cause a un double effet. » Le mauvais sel, outre qu'il pese moins, » sale moins. Le Public dit qu'il en faut le » double. Pour éviter toute contestation, » évaluons le défaut à un quart : une livre » de sel qui revient à 16 sous, au Peuple de » notre Ville, ne fait pour la salaison que » trois quarterons de l'ancien qui lui coû- » toient 10 s. 6 d.

» A l'égard des Particuliers qui l'ache- » tent au Grenier par boisseau, il leur re- » venoit ci-devant à 12 s. la livre ; aujour- » d'hui ils le payent 14 s., & cette livre ne » sale que comme trois quarterons de l'an- » cien qui coûtoient 9 s. L'extension est de » plus d'un tiers.

» Les Directeurs du Grenier assurent que » c'est la faute des entrepôts d'où ils le ti- » rent & où, disent-ils, on ne l'a pas assez » laissé séjourner pour qu'il acquît le poids » qu'il gagne ordinairement dans ces dé- » pôts. Y gagneroit il aussi la *vertu salante ?* » Le Public pense que ce sel ne vient pas » des Salines ordinaires où l'on prenoit no- » tre provision, & qu'il est des plus mauvai- » ses Salines de Bretagne. Ce que je puis as- » surer c'est que l'ancien sel étoit fort noir, » que celui-ci est plus blanc comme le sel de » contrebande.

» Tout ceci, comme vous le voyez, M., » n'est qu'une erreur, un sel pour un autre, » un sel imparfait pour un sel parfait. On » ne peut se plaindre de personne tant que » l'erreur n'est pas connue : dès qu'elle le » sera, nous la verrons sûrement réformée.

De Troye, *le 9 Mai.*

Le haut prix des bleds (33 l. le froment),

ſept. de Paris) eſt d'autant plus ſenſible pour le bas peuple ouvrier que le renchériſſement des cotons dont la filature occupe cinq à ſix mille perſonnes, lui fait craindre d'être ſans emploi. La nouvelle récemment reçue de S. Domingue que les deux tiers des cotons avoient été détruits par les vers l'a vivement affecté. Les Manouvriers de la campagne ne ſont pas dans une ſituation plus favorable.

Quelques perſonnes avoient projetté de tirer des bleds de Lorraine où les prix ſont beaucoup plus bas. Mais par le calcul des frais de tranſport, elles eſtiment qu'il n'y auroit point de bénéfice. Peut-être ſont-elles dans l'erreur; peut-être, voudroit-on détourner la concurrence &c. Il ne faut pas être léger à croire, ſur-tout dans la conjoncture préſente. Ces traites ſont d'ailleurs encouragées.

Mais le bled manque-t-il? Il paroît que non, *les Marchés ſont très-bien garnis*. Le pain eſt-il ſi cher? *Celui du Peuple eſt taxé à deux ſous quatre deniers la livre...* En vérité, en vérité, eſt-ce là le cas que les voix s'uniſſent pour crier à la diſette, à la calamité! Vous ne voyez pas que vous provoquez le malheur ſans le ſçavoir.

Une cauſe particuliere rend ici néceſſairement la liberté très-incomplette & le bled plus cher.

M. l'Evêque de Troye & les Chapitres ont délibéré de faire diſtribuer ſeize mille livres de pain par mois à un ſou ſix deniers la livre. La Communauté des Marchands avoit déjà commencé à en faire donner huit mille à ce prix. Ces diſtributions ſeront continuées de mois en mois juſqu'à la moiſſon. En outre les Marchands ont fait acheter 500 boiſſeaux de ſeigle à 3 l., pour le faire vendre à 1 liv. 5 ſ.: ils ont réſolu de continuer ces achats & la remiſe.

Rendons aux vertus l'hommage auquel elles ſont le plus ſenſibles, celui de nous intéreſſer à leurs ſuccès & de les avertir quand elles s'écartent de leur but... Lorſque vous mettez la denrée au-deſſous de ſon prix naturel, vous éloignez le commerce qui auroit groſſi vos proviſions & lui-même amené une baiſſe par la concurrence.... Lorſque vous faites des diſtributions gratuites ou demi-gratuites, vous nourriſſez l'eſprit de ſédition, vous entretenez l'oiſiveté, vous attirez les pauvres de tous les environs &c.... Charité bien entendue, offre de travail, à l'homme impotent, à la famille ſurchargée, charité ſecrete. Les largeſſes publiques, arrachées par des cris à la pitié ou à la condeſcendance, couvrent le feu & ne l'éteignent pas.

De Rouen, *le* 8 *Mai*.

Les bleds, après une légere diminution, ont un peu augmenté; ils viennent de baiſſer de nouveau. Dans la vue de prévenir les pillages, le Gouvernement a pris les meſures que dictoit la prudence. Le Parlement a rendu un Arrêt pour ordonner à la Maréchauſſée de prêter main-forte aux Laboureurs auſſi-tôt qu'elle en ſera requiſe. En même tems cette Compagnie a formé une ſouſcription, & M. le Premier Préſident a donné une ſomme de mille écus. On eſt prévenu ſur les mauvais deſſeins de la ligue ſéditieuſe.

Les deux Foires anciennement établies dans les Paroiſſes de Beaunay & de Sainte-Genevieve, pour la S. Martin & la S. Simon, viennent d'être tranſférées par Lettres Patentes en la Paroiſſe de Biville-la-Baignard, pour y être tenues les 18 & 19 Juin, dans un champ voiſin du grand chemin de Dieppe à Tôte & à Rouen. Elles ſeront encore franches de tous droits de coutumes pendant deux années.

De Paris, *le* 13 *Mai*.

Louis XVI conſacre, ſon avénement au Trône, par des témoignages éclatans de bienfaiſance & d'amour pour ſes Peuples. Bientôt après, un nouvel ordre de choſes commence. Il ne s'agit plus de rehauſſer & d'étendre les impôts, de groſſir & d'écraſer le Tréſor par de nouveaux emprunts, d'acquitter en partie le Fiſc avec des ſuppreſſions de rentes &c. Quel que ſoit l'état des Finances, le Gouvernement ne s'occupera que des moyens de ſoulager le Nation.

La liberté du commerce des grains eſt la premiere des conditions impoſées par l'ordre naturel pour la proſpérité de l'Agriculture, c'eſt-à-dire, de l'Etat. Après une très-mauvaiſe récolte, il eſt néceſſaire pour le bien public de la donner, ſans quoi les deux tiers des Provinces ſeroient affamées dans trois mois faute de circulation. Il eſt dangereux pour l'opinion de la donner dans ces

circonſtances ; car l'ignorance & la malignité ne manqueront pas de lui attribuer la cherté forcée par la rareté de la denrée. Optez entre la déſolation du Peuple déchiré par la faim, & les clameurs de la populace animée par les ennemis du bien public. Le choix eſt fait, le commerce ſera libre.

La Capitale, ci-devant déchaînée contre les approviſionnemens d'Ordonnance, ſe déchaînera contre l'abjuration d'une erreur & d'un ſoin déſaſtreux. Qu'importe le blâme ? Il s'agit de ſauver les Peuples, ils ſeront ſauvés malgré eux.

La liberté donnée, il reſte encore mille obſtacles aux progrès d'Agriculture à lever. Obligé d'aller pas à pas, le Gouvernement abolit les contraintes ſolidaires qui faiſoient fuir la richeſſe des campagnes ; il affranchit les baux des terres de 29 ans des droits d'inſinuation & centieme denier qui condamnoient en quelque ſorte le Cultivateur à une vie errante ; il s'occupe de la ſuppreſſion des corvées qui font des friches pour faire des ſurfaces de chemins &c. &c. &c.

Huit ſous pour livre avoient été mis en augmentation d'impôt, ſur les droits de péage, marchés &c. qui ne ſont point des impôts. Il en réſulteroit, ſur-tout quant aux objets de conſommation commune, une perte de valeur pour le Producteur des denrées, un accroiſſement de prix pour le Conſommateur, une ſurcharge pour le Peuple accablé. Le Gouvernement renonce à cette perception.

Une autre ſource de ſubſiſtancs étoit ſur le point d'être tarie par l'excès des droits perçus ſur ſes productions : nous parlons de la pêche. Il faut rappeller l'abondance. La morue de pêche Françoiſe eſt affranchie de tous droits dans le Royaume ; le poiſſon ſalé n'en paye plus à l'entrée de la Capitale ; il n'en reſte que la moitié ſur la marée fraîche.

Les droits rendus à pluſieurs Provinces pour le débit du ſel, des boiſſons &c ; la liberté accordée ou étendue à différentes branches de commerce, au commerce de l'huile d'œillet, par exemple ; des privileges excluſifs, tels que celui de la viande pendant le Carême, abolis ; une infinité d'abus ſecrets réformés &c. &c. &c. ; cette foule d'articles de bienfaiſance ne peut être ici que vaguement indiquée.

Une horrible épizootie ravage avec une furie opiniâtre pluſieurs Provinces qui ſont menacées de reſter en friches faute d'animaux de labour, d'engrais, d'argent &c. L'art ne trouve plus d'autre reſſource pour arrêter les progrès du fléau, que d'aſſommer les bêtes malades ou ſuſpectes. Le Gouvernement prend ſur lui la plus grande partie de cette perte, & les Propriétaires reçoivent, argent comptant, les deux tiers de la valeur de leur bétail. Il faut des animaux de labour, le Gouvernement les attire par de fortes gratifications.

Oppoſera-t-on à ces bienfaits connus des faits capables de les balancer ou même de les affoiblir ? Eh ! non, aucun. On dira que le bien ſe fait lentement ; eſt-il donc ſi facile à faire ? Quel autre moyen de le faire efficacement que l'augmentation du revenu territorial par le bon prix des denrées au profit des Cultivateurs, des Propriétaires, du Souverain & de toutes les claſſes ſalariées par eux ? Il eſt des impôts deſtructeurs ſur leſquels il eſt indiſpenſable de porter la réforme ; oui, ſans doute ; mais il faut ſupprimer les charges ſans ſupprimer le revenu public ; & ce grand ouvrage, cette belle combinaiſon, cette réforme indiſpenſable demandent de la prudence, du tems, & le rehauſſement du revenu territorial.

Le bien que nous venons d'expoſer a été fait dans l'eſpace de quelques mois, dans des tems difficiles, ſans mélange de mal, au milieu du travail le plus opiniâtre pour éclaircir l'état des Finances.

Voulez vous juger par une regle sûre des bons effets de l'Adminiſtration actuelle ? Voyez la confiance rétablie au dedans & au dehors ; voyez l'argent offert de toutes parts même au-deſſous de l'intérêt courant ; voyez les effets publics hauſſés, ſoutenus, remontés au pair ou preſqu'au pair. La voilà la vrai opinion publique que toutes les clameurs poſſibles ne détruiront pas. Voilà le vrai thermometre à conſulter.

On n'a fait que le bien & pour en préparer de plus grand. Ce ſeroit donc le cours du bien que l'on voudroit arrêter ? Oui, le méchant en ſouffre, c'eſt ſon fléau.

Comment arrêter ce cours ? ... Sur-tout en ſoulevant le Peuple. Comment le ſoulever ? ... Sur tout en l'alarmant ſur ſa ſubſiſtance. Qu'on lui parle de pain, qu'on paroiſſe le plaindre, on l'a bientôt intéreſſé pour ſoi, il ſera facile à gagner.

La cherté étoit inévitable : des intempéries ſont ſurvenues & l'ont augmentée ; elle devoit naturellement s'accroître encore. Mais le Gouvernement qui ne négligeoit rien de ce qu'il pouvoit faire pour ſes Peuples, a promis des gratifications pour augmenter la maſſe & faire baiſſer le prix de la denrée, & offert du travail aux pauvres dans la Capitale & dans la Province, pour les mettre à portée d'acquérir leur ſubſiſtance. Dans ces conjonctures, des tems favorables aux productions ont ranimé les bleds & fait diminuer la cherté dans pluſieurs Provinces. Alors les ennemis du bien public ont accéléré l'exécution de leur projet pour faire avorter les grands deſſeins du Gouvernement.

Que ceux qui répugnent à l'idée de complot ou qui voudroient la détruire dans l'opinion publique, demandent à des Militaires avec quel art le plan de campagne des brigands a été formé, & s'il eſt poſſible qu'il l'ait été dans les cloaques de quelques villages. Qu'ils ſuivent leur marche après leurs divers ſuccès. Qu'ils voyent avec quelle connnoiſſance de la carte des Marchés ils operent. Qu'ils réfléchiſſent ſur leur acharnement à détruire ſans profit. Qu'ils conſidérent avec quelle gaîté ils vont au pillage. Qu'ils n'oublient pas l'argent dont ils ſont munis &c. &c. &c. Que gagnent donc ces brigands-là, ſi ce n'eſt des ſalaires ? ..... Tout, juſqu'à la *Prophétie*, avoit été mis en uſage pour préparer & aſſurer l'effet du complot. Quinze jours avant l'émeute de Paris, un Energumene l'avoit annoncée à grands cris, *de la part de Dieu*, dans les rues de la Capitale. (*Nous garantiſſons ce fait, quant au Quartier S. Jacques*).

L'effet manqué à Verſailles & à Paris, ils ont continué de détruire, en paſſant des avenues de l'occident à celles de l'orient, dans l'eſpérance opiniâtre d'affamer le pays par l'anéantiſſement de la ſubſiſtance de pluſieurs ſemaines de la Capitale ; anéantiſſement qui devoit auſſi-tôt opérer le renchériſſement dans les Provinces voiſines & répandre l'alarme prrtout.

La force tutélaire a employé la plus grande vigilance & la plus grande activité pour couper le cours des brigandages & rétablir l'ordre. Le calme commence à renaître. Il réſultera de ces malheurs que le pays ſera purgé d'une foule de malfaiteurs.

La portion du Peuple des villages entraînée par l'exemple & la ſéduction, eſt ramenée par le remords & la crainte dans les voies de la juſtice. Les Payſans de Champlâtreux (fait bien honorable pour Madame la P. P. M.) ont rendu, les premiers ou des premiers, aux Cultivateurs les bleds qu'ils avoient pillés. Au Tremblay, à Bougainval &c. la reſtitution a été prompte. Elle a eu lieu dans preſque tous les villages de nos environs. Mais qui nous rendra la ſubſiſtance diſſipée par les brigands ? Le commerce, la liberté, la protection répareront le mal autant qu'il eſt poſſible.

Terminons cet article par un trait de patriotiſme digne d'être conſervé. La femme d'un Traiteur de la rue Montmartre, jouiſſant d'une aiſance très-honnête, apprend qu'un de ſes fils s'eſt laiſſé entraîner par la foule des malfaiteurs. On le lui rapporte, ſur un brancard, les jambes caſſées. Elle s'avance ſur le ſeuil de la porte. *Ce malheureux qui a oſé ſe révolter contre ſon Roi & ſe mêler avec des voleurs, je le renie, je ne le connois pas. Voilà ſix francs, portez-le à l'Hôtel-Dieu, que le Ciel en diſpoſe.*

J'ai dit la vérité, ces faits ſont tous connus. Je l'ai dite avec ſimplicité, pour qu'on ne m'accuſe pas de chercher les effets de l'enthouſiaſme. Je l'ai dite ſans intérêt perſonnel, comme je l'ai dite dans tous les tems, autant qu'il m'a été poſſible, à mes riſques même & périls, par un pur zele pour le bien public. Je l'ai dite ſans flatterie & ſans haine, uniquement occupé des choſes & nullement des perſonnes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Mai 1775, au Mercredi 10 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle de 25, 29 à 33 liv. *le ſeptier ;* le ſeigle, de 19, 20 liv. 10 ſ. à 22 l. ; l'orge, de 15, 16 l. 10 ſ. à 18 liv. Le froment à la Grêve, de 24, 28 à 32 liv. ; le ſeigle, de 18, 21 à 22 liv. ; l'orge, de 14, 15 à 17 liv. auſſi *le ſeptier.*

II.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 6 Mai 1775, au Mercredi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 l. 10 s. à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Mai 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 l. 10 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

III.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Mai 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . .	723		*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100	10	
Or à 20 karats à . .	84	6	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6
Piastres à	49	2	6

IV.

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Mai* 1775.

Amsterdam	55		
Londres	31	1	16e.
Hambourg	181	¼	
Madrid	15	2	
Cadix	15		
Livourne	96 ¼ à ½		
Gênes	94 ½		
Lyon *Pâques*	¼ à ⅛ p.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi* 11.	*Vendredi* 12.	*Samedi* 13.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1887 ½ 90 . .	1895 97 ½ . .	1897 ½ . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1225	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	242	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	401	401	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¼ 8 7 ½ 7 ¾ .	7 ¾ 8	7 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2 2 ½	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 3 Mai.		Du Vendredi 5.		Du Samedi 8.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Defrance... pplles.	F.	Rouillard.... vres.	H.	Clouet..... pplles.	J.
Viageres....	G.	Perpétuelles.	H.	Viageres	J.
Tontine.....	H.	Tontine.....	H.	Tontine.....	J.
Radix..... pplles.	E.	Patu....Viageres.	G.	Delarue.... pplles.	J.
Viageres....	G.	Peinchein... pplles.	J.	Viageres	J.
Du Jeudi 4.		Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
		Tontine.....	J.	Gosfey..... pplles.	F.
De S. Janvier. vres.	J.	Boscheron... pplles.	G.	Viageres.....	F.
Tontine.....	J.	Viageres.....	G.	.....	
Decourmont. pplles.	E.	Lempereur. pplles.	F.	.....	
Viageres....	D	Viageres.....	F.	.....	
Tontine	E.	.....		.....	
Deschapelles. vres.	J.	.....		.....	
Perpétuelles..	J.	.....		.....	
Tontine.....	J.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 20 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Avril.*

S. M. I. a commencé à faire goûter à ses Peuples les douceurs de la paix par la suppression ou la diminution de divers impôts sur les biens-fonds, la pêche, les personnes &c. La remise est très-considérable. Il n'a manqué à cette réforme, que d'être dirigée par la connoissance des principes de l'ordre naturel sur l'impôt. On ne sçavoit pas que les impositions les plus désastreuses pour les terres sont celles qui ne portent pas immédiatement sur elles.

M. Jean-George Model, grand Chymiste, né à Neustadt sur l'Aisch, est mort, la nuit du 21 au 22 (vieux style) Mars, dans sa 84e. année. L'Europe connoît ses profondes recherches sur la salubrité des différens genres de subsistances &c.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Avril.*

Nous avons ici un Lombard ou Mont de-Piété. Il prêtoit pour six mois à six pour cent: six mois après, on étoit obligé de *rafraîchir* au même prix; il ne falloit pas renouveller très souvent la contribution pour que le capital fût tout payé & encore dû. Le Roi, ayant pris en considération les dangers de cet intérêt usuraire, a ordonné qu'à l'avenir le Lombard prêtât, pour l'année entiere, à 6 pour 100.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Avril.*

Trente bâtimens Suédois, partis de l'Isle d'Orost pour la pêche de la morue, ont été assaillis par les tempêtes des 27 & 28 Mars. Il en a péri cinq; presque tous les autres ont été endommagés.

Il vient d'être défendu d'exporter de Bornholm l'espece de terre propre pour la porcelaine, la fayence &c. Il faudra donc ailleurs que l'on cherche; à force de chercher, on trouve. Il arrivera peut-être à la fin que Bornholm n'exportera ni terre ni porcelaine &c.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 3 *Mai.*

Malgré les barrieres, il arrive dans notre Place beaucoup de grains de Pologne.... Il a été déclaré que pour éviter de payer 12 pour 100 de sortie, après avoir payé 12 pour 100 d'entrée, nos Négocians n'auront qu'à laisser dans les Fauxbourgs les marchandises destinées pour l'Etranger... On assure que la Cour de Berlin va établir une Foire à Bromberg, pour la commodité du commerce entre la Prusse orientale & la Prusse occidentale.

DE DRESDE, *le 4 Mai.*

On demande *quelles sont les précautions à prendre pour n'être pas trompé dans l'achat des toiles, sur leur qualité, leur mesure, sans avoir besoin d'acquérir cette connoissance par une expérience ruineuse?* On desire des détails clairs & des regles sûres. Il y a quelque tems que la Société Economique de Silésie a publié un petit Mémoire sur la maniere de reconnoitre à l'œil les bonnes ou mauvaises qualités du fer : un Econome Saxon vient d'y joindre des observations très-utiles. Voilà l'unique moyen de prévenir les fraudes qui ont servi de prétextes à tant de réglemens fort inutiles quant à leur objet & très-onéreux pour l'industrie. Eclairez, & l'on ne ne sera pas trompé : vous aurez beau réglementer les couleurs, on trompera l'aveugle.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 23 Avril.*

Le Fermier des Boucheries de Palerme, fort de son privilege exclusif, avoit haussé de 2 s. par livre le prix de la viande pour la derniere semaine du Carnaval. Les Habitans prirent unanimement la résolution de s'abstenir de ce genre de consommation. Le Fermier, pris dans son piege, s'efforça d'en sortir par l'offre de la baisser jusqu'à 6 sous du pays : mais le Peuple persista dans sa résolution. La Police intervint pour concilier les intérêts par une nouvelle taxe ; ce fut en vain, personne ne voulut faire gras, & l'avide Fermier perdit une provision très-considérable de viande. La tyrannie a été punie par un usage légitime de la liberté.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Mai.*

Le 3, le Lord North exposa fort au long son plan de finance à la Chambre des Communes. D'après son calcul, les moyens montent à 6,500,000 l. st. ; les subsides ne vont qu'à 5,500,000 l. Il y aura un million appliqué au remboursement d'un article de la dette nationale avec déduction. Le Lord proposa une Loterie de 60,000 billets à 50 schel. par billet &c. Par une comparaison de l'état de la dette au 5 Janvier, avec celui où elle étoit en 1763, il montra qu'on en avoit acquitté plus de neuf millions.

Nous apprennons de Bristol que le navire, la *Catherine*, étant arrivé à la Caroline méridionale avec une cargaison de Negres, il ne lui a pas été permis d'y vendre des hommes quoique noirs; & qu'il a fait voile pour Saint-Christophe.

Il est entré, ces jours derniers, dans la Tamise un nombre considérable de bâtimens chargés de grains.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 8 Mai.*

Le 1 du courant, les prix des grains ont un peu baissé : il y avoit peu de mouvement dans ce commerce; point de demandes d'orge & de sarrazin. Le beau froment, pesant de 126 à 128 l. la mesure, est rare & vaudroit de 170 à 178 fl. d'or le last. On auroit à bon compte ceux de moinde poids, de 120 l. par exemple & au-dessous; on l'auroit à 160 flor. le last : il y a de bon froment de Frise de cette qualité; il conviendroit très-bien pour la France; il est gros, nourri & fort léger. Il se prépare plusieurs envois pour France & pour le compte Hollandois.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le 7 Mai.*

Les observations suivantes ont été faites à Marsillargues, à 5 lieues *Est* de cette Ville, pendant le mois d'Avril 1775.

Les vents de nord ont dominé, ils ont été très-forts & ont maintenu des tems secs & des matinées très-froides; fréquentes gelées blanches jusqu'au 15, un peu de glace les 2, 3 & 11 du mois.

17 jours séreins & 13 jours avec nuages, y compris un jour pluvieux & deux jours pendant lesquels il est tombé quelque peu de pluie.

Il est tombé pendant ce mois 6 lignes $\frac{14}{16}$ d'eau de pluie.

Thermometre à 2 deg. $\frac{1}{2}$ au dessus de la congélation, le 2; à 19 deg., le 29; variation 15 deg. $\frac{1}{2}$.

Barometre de 27 pouces 10 lignes à 28 pouces 3 lignes.

La végétation a fait peu de progrès, les gros vents & la ſéchereſſe ayant fatigué toutes les plantes.

Les bleds ont continué d'être bas & fort clairs ; comme ils ont très-peu tallé, il y a eu de grands vuides dans les ſillons. Quoiqu'ils n'ayent pas fait de grands progrès en vigueur, on a obſervé qu'ils ſe ſont maintenus bien verds. La pluie du 22 leur auroit fait le plus grand bien, ſi les gros vents qui ſoufflerent les deux jours ſuivans n'avoient abſorbé tout l'effet de l'humidité.

Les ſeigles ont un peu mieux profité; ils ſont devenus plus hauts ; l'épi s'eſt allongé ; il étoit en fleur dès le 15.

Les avoines, les orges, les veſces, les prés & les ſemailles de Mars n'ont preſque pas travaillé.

On a coupé les luſernes à la fin du mois; elles ont fourni très-peu de fourrage. Les eſparcets ont mieux profité.

Il eſt des cantons où les gelées blanches ont endommagé la feuille des mûriers. Les vers à ſoie n'ont pas ſouffert ; ils étoient, en général, hors de leur ſeconde maladie à la fin du mois ; on n'en a pas perdu au changement de chaque maladie.

La vigne avoit fait beaucoup de progrès ; on voyoit les bourgeons dans l'alignement des ſouches dès le 10. Les gelées blanches du 2 au 5 cauſerent beaucoup de dommage aux vignobles du Dioceſe d'Agde, au point que pluſieurs Cultivateurs ſe déterminerent à faire tailler de nouveau leurs vignes ; on enlevoit la pouſſe du grand œil ſupérieur (*le bourré*) qui avoit beaucoup travaillé & dont le jet étoit deſſéché & perdu, & on ne laiſſoit que le petit œil inférieur (*le bourrillon*) qui en général n'avoit pas encore pouſſé. Les gelées blanches du 11 & du 12 ruinerent quelques vignobles aux environs de Montpellier ; celle du 15 cauſa beaucoup de dommage aux vignobles de la *Vaunage* : ce qui a réſiſté à tous ces contre-tems a beaucoup travaillé depuis le 16.

Les oliviers ont bien pouſſé ; il s'eſt développé beaucoup d'olives vers la fin du mois ; à meſure que l'olivier a végété, on a vu combien il avoit péri de branches & même de têtes entieres par les gelées prématurées du mois de Novembre paſſé.

Les arbres fruitiers ont perdu beaucoup de fruits noués & déjà aſſez avancés.

Les pâturages ont continué d'être très-rares; les troupeaux n'ont pas profité ; la laine n'a pas beaucoup gagné ; il ne s'en eſt preſque point encore vendu.

Les hirondelles ſe ſont fixées dans ces cantons dès le commencement du mois ; le roſſignol s'eſt fait entendre dès le 10 ; il n'eſt preſque point arrivé de cailles.

Les gros vents & la ſéchereſſe ont tellement durci le terrein que les travaux ne ſe ſont pas auſſi bien faits qu'on l'avoit eſpéré, lorſqu'on commença la premiere œuvre après l'hiver.

De Lyon, *le* 10 *Mai.*

Le privilege excluſif de faire des paillons (*v. le N°.* 34), ci-devant accordé à divers Particuliers de cette Ville, tous Inventeurs d'un Art très-ancien, a été révoqué, pour le bien du commerce & l'encouragement de l'induſtrie, par un Arrêt du Conſeil du 13 Avril dernier ; & il a été ordonné que les Lettres Patentes expédiées ſur ce privilege, & enregiſtrées en la Cour des Monnoies de Paris & en l'Hôtel des Monnoies de Lyon, ſeront rapportées & regardées comme nulles & de nul effet. Il ne reſte à craindre que les prétentions de quelques Communautés qui comptent avoir dans leurs Statuts des titres excluſifs pour une fabrication qu'elles n'ont pas exercée. Toute la prudence humaine ne ſçauroit fixer les bornes de la juriſdiction de ces petites puiſſances : les limites de la liberté ſont invariablement déterminées par la juſtice. *Gagnez votre vie, travaillez à votre bien-être par l'exercice de tous les talens que la nature vous a diſpenſés à cette fin, & par tous les moyens induſtrieux qui n'attentent point aux droits naturels ou aux propriétés d'autrui.* Cette regle eſt auſſi certaine que ſimple, à moins que la nature ne nous ait pas donné des yeux & des oreilles pour notre uſage, ſans que nous achetions le droit de voir & d'entendre & d'empêcher les autres de voir & d'entendre.

De Beauvais, *le* 12 *Mai.*

La cherté des grains a occaſionné la réforme d'une erreur très-onéreuſe au Peuple dans la taxe du pain. Les calculs ont été rectifiés & les prix baiſſés ſuivant la pro-

portion établie par une foule d'expériences qui prouvent que tant vaut la livre de grains, tant la livre de pain doit valoir... Au milieu de la cherté, notre vrai Peuple n'a point parlé de monopole, d'accaparhemens, d'usure, comme autrefois; mais il y a eu des brigands.

Nos Manufactures de lainages sont en pleine prospérité, sans néanmoins être portées au point de perfection où elles pourroient l'être. Il y a, tant dans la Ville qu'à cinq ou six lieues aux environs, une grande variété en ce genre, puisqu'on employe toutes les especes de laines, tant pour le peigne que pour la carde; & que l'on consomme le peignon, le plis, l'agnelain, comme la haute & la basse laine-mere. Tout trouve un emploi utile dans les diverses Fabriques de Beauvais, d'Hanville, Mouy, Grandvilliers, Feuquieres, Crevecœur, Hardivilliers, Tricot, autant de chef-lieux de diverses branches d'industrie singuliérement intéressantes & dignes de protection. La main-d'œuvre est augmentée ainsi que le prix des matieres; ce qui a fait monter nos étoffes assez haut.

Nous nous félicitons de ce que nos ouvrages ne peuvent prendre le moindre accroissement qu'il n'en résulte un avantage prompt & immédiat pour l'Agriculture de la Province ou du Royaume, car presque toutes les laines que nous mettons en œuvre sont Françoises. Cependant on vient d'employer des laines d'Italie; & le succès a déterminé de nouvelles demandes considérables. Cet avis doit engager ceux qui recueillent des laines en France, à prendre plus de précautions pour la toute & le lavage des laines, ainsi que pour le soin & la marque des moutons. En attendant de meilleures races, il seroit facile d'améliorer nos toisons; & sans cette derniere condition, les premieres races seroient bientôt abâtardies. Il est étonnant qu'avec notre climat nous tendions misérablement la main d'un côté à l'Espagne, de l'autre à l'Angleterre; & voilà que nous la tendons encore à l'Italie. Au reste le succès des laines de cette derniere contrée pourra paroître douteux à certains Négocians qui n'ont point trouvé le débit, parce qu'ils en ont envoyé ici qui ne nous convenoient pas, & qu'ils vouloient trop gagner.

Notre ancienne Fabrique de serge épaisse, dure, & d'un excellent service pour les gens de fatigue, a pris fin. L'étoffe étoit devenue trop chere, & le Consommateur trop pauvre. On quitte les fortes étoffes quand les facultés baissent, comme on quitte la cuirasse quand les mœurs s'efféminent.

Le Fabricant qui, malgré les Statuts, doit se conformer au goût des Consommateurs, & qui par malheur ne peut pas toujours s'y conformer impunément, a substitué au travail de ces serges, celui de l'espece qu'on appelle *façon de Tordouet*, du nom d'une Fabrique de Normandie. D'autres ont imité les callemandes canelées & les Turquoises à beaucoup plus bas prix qu'elles ne le sont dans les lieux de leur origine. L'industrie, si elle n'est étreinte par les liens du réglement, est un Protée qui prend toute sorte de formes.

Entre les Villes Manufacturieres, notre Ville se soutient par sa Fabrique d'étoffes communes. Le meilleur genre d'industrie, comme le meilleur des commerces, est celui des objets du besoin le plus général. Pour l'assortiment complet des draperies communes, Beauvais est un assez bon magasin.

De Reims, *le 18 Mai.*

L'approvisionnement de cette Ville a été encouragé par la haute Administration: mais la Police est tombée dans une erreur très-dangereuse en taxant le pain au-dessous de sa valeur naturelle. Par cette opération, ou l'on ruine injustement le Boulanger, ou l'on s'oblige à l'indemniser par une nouvelle charge qui ne soulage vraiment pas, comme on le voudroit, les Consommateurs &c. &c. &c. La Justice n'a, dans tous les tems, qu'une balance que la prudence, elle-même, défend de déranger dans quelque circonstance que ce puisse être. L'erreur de la taxe ne subsistera pas.

De Paris, *le 17 Mai.*

Il est arrivé des grains par mer à Rouen, à Nantes &c. De toutes parts, on annonce de bonnes récoltes sur-tout en froment. Les mars levent mais lentement, faute de pluie.

Les exhortations de plusieurs Curés, les efforts de quelques Seigneurs, les remords, la crainte, l'amnistie & toutes les sages mesures prises par le Gouvernement, ont engagé les malheureux que l'exemple & la séduction avoient entraînés au pillage à re-

mettre eux-mêmes aux Propriétaires les denrées qu'ils avoient pillées : elles ont presqu'entiérement été restituées dans la plûpart des Villages & Bourgs de nos environs. Ces malheureux, ramenés par les bontés du Roi & par le repentir, rentrent dans leurs Paroisses. L'Ordonnance suivante a été affichée dans cette Capitale & les lieux circonvoisins.

» *DE PAR LE ROI.* Il est ordonné que » toutes persones de quelque qualité qu'el- » les soient, qui étant entrées dans les at- » troupemens par séduction ou par l'effet de » l'exemple des principaux Séditieux, s'en » sépareront d'abord après la publication du » présent Bon & Ordonnance de S. M. ne » pourront être arrêtées, poursuivies & pu- » nies pour raison des attroupemens, pour- » vu qu'elles rentrent sur le champ dans » leurs Paroisses & qu'elles restituent en na- » ture, ou en argent, suivant la véritable » valeur, les grains, farines ou pain qu'el- » les ont pillés ou qu'elles se sont fait don- » ner au-dessous du prix courant.

» Les seuls Chefs & Instigateurs de la sé- » dition sont exceptés de la grace portée » dans la présente Ordonnance.

» Ceux qui, après la publication du pré- » sent Bon & Ordonnance de S. M., conti- » nueront de s'attrouper, encourront la pei- » ne de mort; & seront les Contrevenans ar- » rêtés & jugés prévôtalement sur le champ.

» Tous ceux qui dorénavant quitteront » leurs Paroisses sans être munis d'une attes- » tation de bonne vie & mœurs, signée de » leur Curé & du Syndic de leur Commu- » nauté, seront poursuivis & jugés prévôta- » lement comme vagabonds, suivant la ri- » gueur des Ordonnances.

» Donné à Versailles le 11 Mai 1775. » *Signé*, LOUIS, *& plus bas* PHÉLIPPEAUX.

Sa Majesté vient d'adresser à tous les Evêques du Royaume une Lettre circulaire pour les exhorter à opposer tous les obstacles que leur zele, leur attachement à Sa Personne, & plus encore la Religion leur suggéreront pour arrêter le brigandage, s'il venoit à s'approcher de leur Diocese. *Le maintien de l'ordre public est une loi de l'Evangile, comme une loi de l'Etat, & tout ce qui le trouble est également criminel devant Dieu & devant les hommes.* Cette Lettre est accompagnée d'une Instruction destinée à prévenir les Curés sur les principes & les effets des émeutes. Nous voyons avec une satisfaction infinie qu'elle justifie les idées que nous avons ci-devant exposées sur ces faits, *de notre propre mouvement, sans inspiration, sans avis, sans conseil*, par l'effet d'une conviction intime, par zele pour le bien public. Nous croyons qu'il est très-important de rapporter presqu'en entier cette sage & belle *Instruction envoyée par ordre de Sa Majesté à tous les Curés de son Royaume.*

» ..... *La sédition* n'est point occasionnée » par la rareté réelle des bleds; ils ont tou- » jours été en quantité suffisante dans les » Marchés, & particuliérement dans les Pro- » vinces qui ont été, les premieres, expo- » sées au pillage.

» Elle n'est pas non-plus produite par » l'excès de la misere : on a vu la denrée » portée à des prix plus élevés, sans que le » moindre murmure se soit fait entendre; » & les secours que S. M. a fait répandre, » les atteliers qu'Elle a fait ouvrir dans les » Provinces, ceux qui sont entretenus dans » la Capitale, ont diminué la cherté pour » les pauvres, en leur fournissant des moyens » de gagner des salaires & d'atteindre le prix » du pain.

» Le brigandage a été excité par des hom- » mes étrangers aux Paroisses qu'ils ve- » noient dévaster : tantôt ces hommes per- » vers uniquement occupés d'émouvoir les » esprits, ne vouloient pas, même pour » leur compte, des bleds dont ils occa- « sionnoient le pillage; tantôt ils les enle- » voient à leur profit, sans doute pour les » revendre un jour, & satisfaire ainsi leur » avidité.

» On les a vus quelquefois affecter de » payer la denrée à vil prix, mais en ache- » ter une quantité si considérable que l'ar- » gent qu'ils y employoient, prouvoit qu'ils » n'étoient poussés ni par la misere présente, » ni par la crainte de l'éprouver.

» Ce qu'il y a de plus déplorable, est que » ces furieux ont porté la rage jusqu'à dé- » truire ce qu'ils avoient pillé. Il y a eu » des grains & des farines jettés dans la ri- » viere.

» La scélératesse a été poussée jusqu'à brû- » ler des granges pleines de bleds, & des fer- » mes entieres. Il semble que le but de ce » complot, ait été de produire une vérita- » ble famine dans les Provinces qui envi- » ronnent Paris & dans Paris même pour

» porter les Peuples par le besoin & le dé-
» sespoir aux derniers excès.

» Le moyen employé par ces ennemis du
» Peuple, a été de l'exciter partout au pil-
» lage, en affectant de paroître ses défen-
» seurs. Pour le séduire, les uns ont osé sup-
» poser que les vues du Roi étoient peu fa-
» vorables au bien de ses Peuples, com-
» me s'il avoit jamais séparé son bonheur
» de celui de ses Sujets, & comme s'il pou-
» voit avoir d'autre pensée que celle de les
» rendre heureux.

» Les autres affectant plus de respect, mais
» non moins dangereux, n'ont pas craint de
» répandre que le Roi approuvoit leur con-
» duite (1) & vouloit que le prix des bleds
» fût baissé : comme si S. M. avoit le pou-
» voir & le moyen de faire baisser à son gré
» le prix des denrées, & que ce prix ne fût
» pas entiérement dépendant de leur rareté
» ou de leur abondance.

» Un de leurs artifices les plus adroits a
» été de semer la division entre les différen-
» tes classes des Citoyens, & d'accuser le
» Gouvernement de favoriser les riches aux
» dépens des pauvres : tandis qu'au con-
» traire il a eu pour but principal d'assurer
» une production plus grande, des trans-
» ports plus faciles, des provisions plus abon-
» dantes ; & par ces divers moyens, d'empê-
» cher tout-à-la-fois la disette de la denrée
» & les variations excessives dans les prix,
» qui sont les seules causes de la misere.

» Projets destructeurs supposés au Gou-
» vernement, fausses inquiétudes maligne-
» ment exagérées, profanation des noms les
» plus respectables, tout a été employé par
» ces hommes méchans pour servir leurs
» passions & leurs projets ; & une multitude
» aveugle s'est laissé séduire & tromper : elle
» a douté de la bonté du Roi, de sa vigi-
» lance & de ses soins ; & par ces doutes,
» elle a pensé rendre ces soins inutiles, &
» tous les remedes vains & sans effet.

» Les fermes que le brigandage a pillées,
» les magasins qu'il a dévastés, étoient une
» ressource toute prête pour les tems difficiles, & assuroient les moyens de subsister
» jusqu'à la récolte.

» Si l'on continue de priver l'Etat de cette
» ressource, de piller les voitures sur les
» chemins, de dévaster les Marchés, com-
» ment se flatter qu'ils seront garnis, que les
» grains n'enchériront pas encore davanta-
» ge, que la denrée dissipée, interceptée &
» arrêtée de toutes parts, ne finira pas par
» manquer aux besoins ? Si les bleds sont
» montés à des prix trop élevés, ce n'est
» pas en les dissipant, en les pillant, en les
» enlevant à la subsistance des Peuples,
» qu'on les rendra moins chers & plus com-
» muns.

» L'abondance passagere d'un moment,
» obtenue par de tels moyens, seroit le pré-
» sage certain d'une disette prochaine, &
» qu'on tenteroit alors en vain d'éviter.

» Ce sont ces vérités qu'il est nécessaire
» que les Curés fassent comprendre aux Peu-
» ples pour leur propre intérêt : le pillage
» amene les maux que feignent de crain-
» dre ceux qui l'inspirent & le conseillent ;
» & un petit nombre de gens mal inten-
» tionnés profitent du désordre, tandis que
» ceux qu'ils ont séduits en demeurent les
» victimes.

» Des Pasteurs n'ont pas besoin d'être
» avertis de faire remarquer aux Peuples
» que toute usurpation de la denrée, mê-
» me en la payant lorsque c'est à un prix in-
» férieur à sa valeur, est un vol véritable,
» réprouvé par les loix divines & humaines,
» que nulle excuse ne peut colorer, qu'au-
» cun prétexte ne peut dispenser de resti-
» tuer en entier au véritable maître de la
» chose usurpée. Ils feront sentir à ceux qui
» pourroient être dans l'illusion, que le prix
» des bleds ne peut malheureusement être
» proportioné qu'à la plus ou moins grande
» abondance des récoltes ; que la sagesse du
» Gouvernement peut rendre les chertés
» moins rigoureuses en facilitant l'impor-
» tation des bleds étrangers, en procurant
» la libre circulation des bleds nationaux,
» en mettant par la facilité du transport &
» des ventes la subsistance plus près du be-
» soin, en donnant aux malheureux & mul-
» tipliant pour eux toutes les ressources d'une
» charité industrieuse : mais que toutes ces
» précautions, qui n'ont jamais été prises
» plus abondamment que sous le regne de
» S. M., ne peuvent empêcher qu'il n'y
» ait des chertés ; qu'elles sont aussi inévita-
» bles que les grêles, les intempéries, les
» tems pluvieux ou trop secs qui les produi-

(1) *Ils ont même fabriqué une espece d'Ordonnance pour mieux abuser le Peuple.*

» ſent ; que la crainte & la méfiance des » Peuples contribuent à les augmenter, & » qu'elles deviennent exceſſives, ſi le com- » merce, ſe trouvant arrêté par des émeu- » tes, les commnications devenant difficiles, les Laboureurs étant découragés, la » denrée ne pouvoit plus être apportée à » ceux qui la conſomment.

» Il n'eſt point de bien que Sa Majeſté » ne ſoit dans l'intention de procurer à ſes » Sujets ; ſi tous les ſoulagemens ne peuvent » leur être accordés en même tems, s'il eſt » des maux qui, comme la cherté, ſuite né- » ceſſaire des mauvaiſes récoltes, ne ſont » pas ſoumis au pouvoir des Rois, S. M. en » eſt auſſi affectée que ſes Peuples : mais » quelle défiance ne doivent-ils pas avoir de » ces hommes mal intentionnés, qui, pour » les émouvoir, ſe plaiſent à exagérer leur » malheur, & l'aggravent par les moyens » même qu'ils leur indiquent pour les di- » minuer ?

» Sa Majeſté compte que tous les Curés » des Paroiſſes où cette eſpece d'hommes » chercheroit à s'introduire, préviendront » avec ſoin les Habitans contre leurs fatales » ſuggeſtions.

» Des Troupes ſont déjà diſpoſées pour » aſſurer la tranquillité des Marchés & le » tranſport des grains. Les Habitans doivent » ſeconder leur activité, & ſe joindre à elles » pour repouſſer la ſédition qui viendroit » troubler leurs foyers & accroître leur mi- » ſere, ſous prétexte de la ſoulager.

» Lorſque le Peuple connoîtra quels en » ſont les auteurs, il les verra avec horreur, » loin d'avoir en eux aucune confiance ; » lorſqu'il en connoîtra les ſuites, il les » craindra plus que la diſette même.

» Les ſublimes préceptes de la Religion, » expoſés en même tems par les Curés, aſ- » ſureront le maintien de l'ordre & de la » juſtice. En exerçant ainſi leur miniſtere, » ils concourront aux vues de S. M. ; Elle » leur ſçaura gré de leurs ſuccès & de leurs » ſoins : le plus sûr moyen de mériter ſes » bontés, eſt de partager ſon affection pour » ſes Peuples, & de travailler à leur bonheur.

(N. *Nous ſupplions les perſonnes qui nous ont adreſſé divers articles d'annonce & autres de nous pardonner les délais que l'intérêt de la choſe publique nous force de mettre à leur impreſſion. Nous ne diſſimulerons pas qu'ils ſont très nombreux & qu'il en eſt même qui preſſent : mais le bien public eſt avant tout. Nous eſpérons que notre zele trouvera graces auprès des bons Citoyens qui nous témoignent de la confiance*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avertiſſement.

» Le Public eſt averti que les Jardins du » ſieur Royer, Marchand Epicier-Droguiſte, » grande rue du Fauxbourg S. Martin, ſont » ouverts depuis Lundi 15 du préſent mois » de Mai 1775 à 5 heures du ſoir. La nature » ſeule donnera à ceux qui viendront les fré- » quenter, des leçons & des inſtructions pour » apprendre à connoître les plantes ; & afin » de mieux profiter du beau ſpectacle qu'elle » préſente en ce genre, on ira tous les Lun- » dis, comme les années précédentes, à la » campagne, pour l'obſerver & la conſulter » plus à l'aiſe. Tous les Amateurs & ceux » qui, par état, ſuivent cette Science, ſont » les maîtres de viſiter les Jardins du ſieur » Royer. Son Cabinet de drogues ſimples & » d'hiſtoire naturelle ſera ouvert les Man- » dis, Jeudis, Vendredis à l'heure marquée » ci-deſſus. Ceux qui voudront être des her- » boriſations à la campagne, ſeront invités » à ſe rendre à l'heure préciſe du départ, » afin de ne pas retarder ni diminuer le tems » qu'il donne à ce travail.

» Pluſieurs Amateurs ayant commencé, » les années précédentes, les mêmes herbo- » riſations à la campagne, & deſirant les » continuer, il ſe réſerve les Mercredis de » chaque ſemaine pour les Amateurs & les » Etrangers qui deſirent ſuivre le cours par- » ticulier, aux mêmes heures que ci deſſus.

» Et comme les drogues ſimples ſont ſi in- » timément liées & unies avec la connoiſſan- » ce parfaite des plantes, le ſieur Royer per- » mettra l'entrée de ſes Jardins les Fêtes & » Dimanches, depuis 4 juſqu'à 6 heures du » ſoir, à Mrs. les Garçons Apothicaires, » Epiciers-Droguiſtes &c. Il leur indiquera » auſſi des jours pour ſuivre les herboriſa- » tions pour eux particuliérement à la cam- » pagne.

» L'ordre des Jardins du ſieur Royer eſt » toujours ſuivant la méthode ſimple & lu- » mineuſe de M. Piton de Tournefort.

Dans le courant de cet été, il y aura un

» nouveau Catalogue qui traitera exacte-
» ment des environs de Paris, où seront
» jointes les phrases du Chevalier Linée.

N. B. On trouvera en tout tems, comme les années précédentes, des œilletons & de la graine de garance de la récolte derniere, qui peut se semer & se planter jusqu'à la fin de Juin, chez ledit sieur Royer.

I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 10 Mai 1775, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 20, 26 à 32 liv. *le septier*; le seigle, de 18, 19 liv. 10 s. à 21 l.; l'orge, de 15, 16 l. à 17 liv. Le froment à la Grève, de 22, 25 à 31 liv.; le seigle, de 17, 19 à 20 liv.; l'orge, de 14 à 16 liv. 10 s. aussi *le septier.*

Du Mercredi 10 Mai 1775, au Samedi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 19 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Mai 1775.

	℔	s		
Or de Portug. à . .	723			marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	703			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100	5		
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	2	6	

Changes de Paris, *du 17 Mai 1775.*

Amsterdam	55	
Londres	31 1	16e.
Hambourg	181 ¼ à ½	
Madrid	15 2	
Cadix	15	
Livourne	96 ½	
Gênes	94 ½	
Lyon *Pâques*	⅛ p.	0/0 p.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
Comp. d. Ind.			
Actions . .	1900 5 . . .	1907 ½ 10 . .	1910 7 ½ . . .
D°. 16es/25 . . .	1227 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	244	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	77	. . . . .
Emprunt Oct..	402	402	. . . . .
Rescriptions . .	7 ½ 7 ¼ 7 ½ . .	. . . . .	7 7 ¼ 7 . . .
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ½	1 ½ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 8 Mai.		Du Mardi 9.		Du Mercredi 10.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Creuzé..... pplles.	E.	Vieillard.... pplles.	J.	Cochin..... pplles.	E.
Viageres	E.	Viageres	J.	Gauthier..... vres.	J.
Tontine	E.	Tontine	J.	Perpétuelles..	J.
Delamotte.. pplles.	J.	Defays..... pplles.	H.	.....	
Viageres	G.	Viageres....	G.	.....	
Tontine	G.	Cauchy..... pplles.	F.	.....	
Masson..... pplles.	F.	Viageres. ...	F.	.....	
Viageres.....	H.	Tontine	G.	.....	
Thevenin.. pplles.	G.	.....		.....	
Viageres.....	J.	.....		.....	
Certain..... pplles.	J.	.....		.....	
Viageres	J.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 30 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOLD, *le 21 Novembre.*

LA construction des grands chemins avance, parce que les travaux sont payés & le sont exactement, & par la même raison, ils sont bien faits. La Direction qui reçoit l'argent pour cette entreprise le distribue en effet à ceux qui l'exécutent. Déjà le Cercle de Pilsn est enrichi d'une grande & belle route qui va s'aboucher à Ducka avec la frontiere de Hongrie. Les Troupes doivent mettre la main à l'ouvrage, ce qui réunira aux avantages connus celui de la défense ou protection nécessaire au pays. Ces avances souveraines préparent & excitent les avances privées de la culture. En même tems qu'on travaille pour former des champs, on songe à former des hommes. Les Ecoles communes sont presque dotées. Une somme de cent mille florins est consacrée à l'éducation des enfans de la pauvre Noblesse, qui sans doute ne seront pas rassemblés, placés, gouvernés de maniere à coûter chacun, par jour, seize livres dix sous. Enfin le Gouvernement, à force de soins & de dépenses, parviendroit peut-être à son but; mais déjà la Ferme du tabac, le papier timbré, les Accises, en un mot toutes les coignées de la Finance sont au pied de l'arbre. Il regne d'autres erreurs qui renversent l'ordre naturel & par conséquent ce qu'on éleve; telles sont les érections privilégiées de Manufactures qu'on espere faire fleurir avant la culture & contre ses intérêts. On a cru aussi qu'en changeant les habillemens, on changeroit les mœurs, & des Loix somptuaires ont été portées contre le costume du pays. La liberté paroît être néanmoins ce qui fait les meilleurs Sujets, comme l'Agriculture ce qui fait la prospérité réelle, comme la simplicité de l'impôt ce qui fait les riches trésors.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 9 Décembre.*

Plusieurs Communautés Religieuses établies au milieu de nos déserts, ont défriché de vastes terreins & embelli leurs solitudes par des plantations fructueuses. Leur exemple a été suivi autour d'eux. Ces Corps opérent aujourd'hui dans quelques cantons l'heureuse révolution qu'ils opérerent il y a quelques siecles, dans une grande partie de l'Europe. Notre Peuple Campagnard paroît être encore, quant à la superstition, à cette derniere époque: mais les progrès de la culture nous promettent les progrès de la raison; car l'Agriculture appelle & amene l'ordre, la justice, les vertus sociales que la Religion confirme & anoblit. Ce n'est que depuis 1768 que nos Bavarois ont commencé à soupçonner que cet Art étoit l'Art par excellence, & que de son état dépendoit celui de l'humanité. Depuis ce tems, la cul-

ture a éloigné les limites de la barbarie. Tous les jours on entreprend de nouveaux défrichemens. Le succès a mis dans quelques cantons un proverbe que, *quand on a de la terre autour de soi, il ne faut pas aller en Amérique pour chercher fortune ;* proverbe qui, quant à ce dernier point, semble tenir au seizieme siecle, mais qui prouve néanmoins ce que nous avançons. Il est à craindre que les barrieres posées par le régime fiscal ne le fassent modifier. Outre les obstacles de ce genre, il existe encore une foule d'abus très décourageans. Quand nous citerons une chasse où l'on tue plus de six cens de ces animaux qui font la guerre la plus cruelle à l'homme dans sa subsistance, nous en aurons assez dit &c. &c. &c. Mais l'instruction gagne : si elle s'attache plutôt aujourd'hui aux pratiques de l'Agriculture qu'à la théorie des loix qui la font prospérer, on ne tardera pas à s'appercevoir que les mauvaises loix empêchent ou détruisent le bien qu'elle devoit faire, & l'on sera forcé de remonter jusqu'à la premiere cause de la prospérité publique.

De Francfort, *le* 13 *Décembre.*

M. le Docteur Mesmer, Médecin originaire de Souabe, a guéri dans plusieurs Villes de l'Empire, divers genres de maladies, mal caduc, paralysie, maladies de nerfs &c. par la force de l'aimant. A Munich, au milieu d'une Assemblée de Médecins & de Chirurgiens, il a touché avec ses mains impregnées de vertu magnétique plusieurs personnes attaquées d'épilepsie ; & après quelques accès qu'il avoit prédits, elles n'en ont point éprouvé de nouveaux : S. A. Electorale a été témoin d'une de ses cures. A Hegau dans le Richneau, il a rendu la parole & l'usage de tous les membres à une fille en paralysie presque totale depuis nombre d'années. Tels sont du moins les faits que l'on publie de toutes parts, & l'on ajoute que ce Médecin est fort éloigné de donner à ses opérations le merveilleux qu'il lui seroit si facile d'y mettre ; il montre sa baguette magique, c'est un fer aimanté.

ITALIE.

De Milan, *le* 30 *Novembre.*

Il vient de paroître un Réglement concernant la régie des Archives publiques dont l'établissement a été ordonné, en dernier lieu, pour servir de dépôts aux actes que les Citoyens passent entr'eux. Avec deux de ces dépôts placés en des lieux différens, & dans chacun desquels on porteroit une copie authentique de chaque acte, il y auroit partout une parfaite & perpétuelle sûreté pour les contractans : on ne voit pas que les droits de contrôle, insinuation &c. &c. en ajoutassent un nouveau ; il paroît au contraire que ces droits sont merveilleusement propres à dégoûter du sceau public, à faire déguiser la vérité, à susciter des vexations &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Décembre.*

Il s'étale dans nos Marchés beaucoup plus de bleds qu'on n'y en avoit vu depuis plusieurs années, & tous bleds du pays. Les prix en sont très-modérés. Les Boulangers qui ne manquent jamais de prétextes pour solliciter de plus hautes taxes auprès de Juges beaucoup moins habiles qu'eux, quoiqu'il soit, pour ainsi parler, de l'essence du Juge de l'être plus que le Client, ont demandé une augmentation en disant que la derniere taxe avoit été faite sur d'autres bleds que ceux qu'on leur délivroit. Ils n'ont pas réussi.

Nous apprennons de l'Amérique septentrionale que les prohibitions ont fait tomber à un schelling le boisseau de froment qui valoit communément un dollar ou quatre schellings.

Des lettres de Pensacola portent que les maladies désolent la Floride Occidentale, & qu'elles ont été funestes à la Garnison de la Mobile.

Les Communes ont ordonné la rédaction d'un Bill pour prévenir la chasse furtive des bêtes fauves, peut-être en attendant un Bill contre ces bêtes mêmes qui ont été assez long-tems protégées contre l'intérêt public pour cesser de l'être. Il semble du moins que leurs Propriétaires devroient répondre du mal qu'elles font dans les champs comme les Fermiers répondent du mal que font leurs troupeaux.

L'Auteur d'un Pamphlet intitulé, *Résistance & non Rebellion*, a publié un état des droits que payent les Colonies de l'Améri-

que : il en résulte que leurs charges & leurs dettes doivent surpasser celles de la Métropole. Nous en donnerons les détails.

La Société d'Emulation a accordé une gratification à M. John Bedford, demeurant à Bridgend dans le Glamorganshire, pour le récompenser du service qu'il a rendu au Public en donnant au fer un très-haut degré de perfection.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Cete, *le 13 Décembre.*

On a publié que la Ferme du Tabac prenoit les précautions les plus sages pour empêcher que cette poussiere ne soit sophistiquée par les Débitans. Le fait ne peut pas être douteux, & l'objet est très-louable. De ces précautions, nous ne connoissons que la résolution prise de ne livrer aux Débitans que du tabac rapé, l'établissement de moulins propres à en rendre le grain parfaitement égal, & l'activité de leur travail pour en approvisionner les dépôts dépendans de celui-ci. On conçoit que ce soin dispensera les Débitans de raper le tabac & de gagner cette main-d'œuvre, & qu'elle les obligera, pour satisfaire aux goûts de leurs différentes pratiques, à une nouvelle opération pour en avoir de gros & de fin : mais il n'est pas facile de comprendre comment les falsifications seront prévenues par ce moyen : est-ce le tabac en corde qu'on sophistique ? N'est-il pas possible de mêler des matieres étrangeres avec le tabac en poudre ? C'est ce qu'il seroit à propos d'expliquer pour que le Public voye toute l'étendue du service & y mesure sa reconnoissance. Du reste les Particuliers conserveront la liberté d'acheter le tabac en carotte & de le faire moudre à leur gré.

De Toulouse, *le 16 Décembre.*

Par des Lettres-Patentes données à Fontainebleau le 24 Octobre, registrées à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier le 17 Novembre, il est défendu aux Collecteurs & autres chargés du recouvrement des impositions, de faire saisir, pendant dix ans, les bestiaux de toute espece dans la Province de Languedoc.

Jamais il ne fut plus nécessaire de venir au secours de nos Provinces désolées pour relever le courage des Cultivateurs & soutenir leurs travaux. La ruine de la culture est sur le point d'être consommée par le différend élevé entre les Propriétaires des terres & leurs Fermiers, au sujet de la perte de leur gros bétail. Chaque partie prétend la rejetter sur l'autre, la résistance est réciproquement opiniâtre. Pendant ce combat, l'exploitation languit, chacun craint, s'il remonte la charrue & travaille la terre, que ses droits ne soient compromis. Quel que soit l'événement d'un procès, le Jugement seroit trop tardif ; il en résulteroit, si la prudence du Gouvernement ne prévenoit le mal, pour l'Etat privation de récoltes, & pour les deux parties une ruine entiere & inévitable ; car le Fermier, déjà dépouillé de ses avances rurales & hors de portée de remonter ses attelages, auroit mangé son dernier liard dans le procès ; & contraint par son impuissance de faire divorce avec la terre, il n'existeroit plus pour la culture, la terre resteroit stérile. Ainsi le Propriétaire, quand il paroîtroit gagner sa cause, succomberoit sous le poids du malheur de son débiteur insolvable.

Sans doute il est toujours utile aux Parties contendantes de se rapprocher & de faire des sacrifices. Mais le cas présent semble ordonner ce que la prudence conseille dans tous les autres. Le Propriétaire qui ne peut exploiter par lui-même, ne sçauroit se dissimuler combien il lui importe d'aller au secours de son Fermier, s'il veut maintenir son revenu, puisque l'impuissance est un état de mort & qu'il n'y a point de sang à tirer des veines d'un cadavre. Le découragement est si général parmi ces Cultivateurs qu'ils n'aspirent qu'au resiliement des baux, & qu'on ne trouve plus qu'avec peine à renouveller les baux expirés malgré le rabais d'un quart du prix ancien. Cette féconde industrie qui par la concurrence la plus soutenue avoit depuis dix ans presque doublé les revenus va s'anéantir.

L'intervention du Gouvernement paroit d'autant plus indispensable dans ces circonstances que l'équité des Tribunaux, composés de Propriétaires, Parties, en quelque sorte dans chaque affaire, se refuse natu-

rellement à en prendre connoiſſance. Des Juges qui ſeroient ainſi froiſſés entre le devoir & l'intérêt, ſe recuſent. D'ailleurs des formalités lentes & diſpendieuſes aggraveroient le mal qu'il s'agit de réparer. Il faut qu'une Autorité paternelle qui inſpire la confiance, rallie le plus promptement qu'il ſera poſſible des intérêts ſi puiſſans & rende l'activité à des travaux ſi néceſſaires.

Il eſt des Citoyens qui penſent qu'après cette importante conciliation, il faudroit autoriſer la ſtipulation des intérêts pour le prêt à jour. Ils ſe fondent ſur ce que, quelque ſort qu'on faſſe aux Propriétaires & aux Fermiers, ils auront beſoin, pour les avances de la culture, de capitaux conſidérables qui ſeront facilement obtenus par ce moyen & qui féconderont des fonds ſtériles ſans ce ſecours. C'eſt une opinion que nous nous bornons à rapporter en la ſoumettant à la déciſion des perſonnes à qui il appartient de prononcer ſur ces matieres; nous leur demanderons même leur avis.

(S'il eſt de l'ordre eſſentiel de la Juſtice qu'en général la perte ſoit pour celui à qui appartenoit la choſe, comme l'indemnité, ſauf conventions, uſages, conditions contraires; ſi la loi qui aſſez généralement a pourvu en faveur des Cultivateurs aux cas majeurs pour l'intérêt commun des Propriétaires & des Fermiers, laiſſe dans celui là leur ſort indécis; ſi le Cultivateur ſe trouvoit, pour ainſi dire, abandonné de la nature entiere, comment le Propriétaire réſiſteroit-il à la loi impérieuſe de ſon intérêt perſonnel, de ſon intérêt capital? Que deviendroit il, ſi au lieu de ſecourir & d'aider ſon Allié naturel, il ſe déroboit à lui-même les biens qu'il en attend? Comment ſe détermineroit-il à conſommer en frais de procès & ſon propre argent & celui de ſon Fermier, au lieu de mettre ou laiſſer mettre ces fonds en avances indiſpenſables de culture? Quelle perte pourroit-il cauſer qu'il ne partageât? Quel ſacrifice pourra-t-il faire dont il ne recueille lui-même les fruits? Comment contraindra-t-il ſon Fermier à ſe procurer des beſtiaux quand celui-ci n'en aura pas les moyens? Comment l'obligera-t-il à tenir un bail, quand celui-ci ſera dans l'impuiſſance de cultiver? Où prendra-t-il ſes fermages, quand celui-ci n'aura rien? &c. &c. &c. Quoiqu'il faſſe de bien, ce ſera pour lui qu'il travaillera. Nul homme raiſonnable ne réſiſtera à l'évidence de ces vérités. Cependant il paroît néceſſaire, puiſqu'il s'éleve des différends, de prononcer préalablement ſur le droit, pour ôter tout ſujet d'altercation, faciliter les arrangemens amiables, laiſſer à la prudence tout ſon ſang froid, aux intérêts communs une parfaite intelligence, à la bienfaiſance tous les motifs, toute ſa raiſon, toute ſa vertu).

De la Rochelle, *le 16 Décembre.*

Les maladies qui ont regné ici depuis le mois d'Août, ſe rallentiſſent. Des familles qui n'ont pas paſſé la ſaiſon à la campagne, il y en a peu qui n'en aient été atteintes, & il y en a beaucoup qui en ſont en deuil. Notre Ville eſt, pour ainſi dire, un hôpital de convaleſcens. Outre les chaleurs de l'été, la diſette de fruits, les intempéries ordinaires de l'automne, on croit que des cauſes particulieres ont concouru à altérer la pureté de l'air. Les uns en accuſent le curement des foſſés de la Ville: mais cette opération, dont l'objet a été au contraire de prévenir une influence pernicieuſe, a été exécutée l'hiver dernier, & depuis cette époque, on a eu ſoin d'ouvrir tous les 15 jours aux grandes marées les écluſes pour renouveller l'eau & laver les foſſés, attention ſalutaire. D'autres attribuent le mal aux excavations que les Religieux de la Charité, chargés de l'Hôpital Militaire, ont faites pendant l'été à travers la Ville, & en particulier le grand Cimetiere de S. Barthelemi établi ſur le rempart près de la Place d'armes, promenade ordinaire de la belle ſaiſon, pour conſtruire un égout deſtiné à conduire les immondices de l'Hôpital aux foſſés de la Ville. Cette conjecture eſt très-vraiſemblable. Perſonne n'ignore combien il eſt dangereux de remuer la terre des Cimetieres; & il eſt à propos de citer de nouveaux faits à l'appui de cette opinion dans un moment où la néceſſité de la tranſlation des ſépultures hors des Villes occupe toutes les Autorités.

Les Cultivateurs de ce pays ont profité des beaux jours qui ont ſuivi les vendanges pour faire leurs ſemailles. Elles ont été aſſez généralement finies plutôt qu'elles ne l'avoient été depuis pluſieurs années, excepté dans quelques fonds où l'on a laiſſé le beau tems s'écouler & les pluies arriver.

Les vins ſont à peu près de la même qua-

lité que l'année derniere, & rendent autant à la chaudiere & même plus ; mais il y en a un grand tiers de moins dans les cantons les plus heureux qu'il n'y en avoit eu à la précédente récolte, quoique médiocre. La plus grande partie se gâte & n'est plus propre qu'à être brûlée.

Il seroit donc bien essentiel de trouver des débouchés pour nos eaux-de-vie ; cependant de jour en jour leur débit diminue, car la Picardie & autres Provinces que nous avions coutume d'approvisionner se tournent entiérement du côté de Barcelonne où l'abondance du vin procure des eaux-de-vie à meilleur marché ; ce meilleur marché fait passer par dessus la qualité fort inférieure. Sans les gros droits auxquels nos eaux-de-vie sont assujetties, nous soutiendrions bien cette concurrence, nous l'emporterions sans difficulté. La fiscalité nous interdit donc le débit ; elle nous ruine & n'en profite pas, puisque nous ne vendons pas ou presque pas. Sans des facilités, le Cultivateur sera donc obligé ou de garder ou de donner à vil prix sa denrée, & par conséquent de négliger sa culture ou de la soutenir par des emprunts qui soulagent un instant pour accabler ensuite. Il faudroit au moins une réduction de droits pour nous mettre au pair avec l'Etranger, & empêcher que nous lui laissions une branche de commerce que la nature nous adjuge, que la seule culture propre à notre sol soit abandonnée ou encore plus détériorée, que la fiscalité ne nous ôte elle-même les moyens d'acquitter les vraies impositions & de concourir à la prospérité de l'Etat.

De Dieppe, *le* 18 *Décembre*.

En 1774, il entra dans notre Port *cinquante-neuf navires* de Terre-Neuve ; ils déposerent *six cens quatre vingt quinze mille* pesant de morue.

En 1775 jusqu'à ce jour, il y est arrivé *quatre vingt-onze navires* ; ils y ont apporté *un million cent cinq mille* de morue ; on en attend encore *cinq ou six*.

On doit envoyer, l'année prochaine, à cette pêche *vingt navires* de plus.

Honfleur qui y avoit presque renoncé, a repris & augmenté ses armemens. Grandville & Saint-Malo ont presque doublé les leurs.

La consommation de morue à Paris a été très-forte, cette année. Croira-t-on que la suppression de droits n'y a point influé ? Croira-t-on que ce n'est point, parce que le commerce a été délivré de ces entraves fiscales, que la pêche a pris un si étonnant essor ? Croira-t-on que le régime actuel n'a point augmenté les moyens de consommer & de produire ? Croira-t-on que cette abondance de subsistances & tous ces autres avantages ne sont pas les effets des principes actuels, des sages sacrifices, des bienfaits du Gouvernement ? Voilà un bien, un grand bien, un bien général : qu'on ose le contester !

Malgré l'augmentation considérable de la consommation, il est resté à Dieppe beaucoup de morue. Manquons-nous de Consommateurs ? Sans doute nous manquons encore, non d'hommes, mais d'hommes aisés, seuls Consommateurs, le même régime étendu nous les donnera, ces Consommateurs utiles. Dieppe a, pour le débit de ses productions, un grand rapport avec les pays de vignobles : supposons que la fiscalité, du moins, se tempere à l'égard des vins, le Vigneron recevra plus de demandes, vendra davantage & mieux, plantera sur des côteaux stériles & améliorera les vignes anciennes : plus à l'aise, il achetera nos denrées & nous ne craindrons pas l'abondance : la pêche & la culture s'encourageront & se soutiendront réciproquement. Quand on fournira des gens en état de consommer, nous nous engagerons à trouver des gens en état de produire. Que la liberté frappe d'un pied la terre, il en sort des denrées & des hommes.

Si l'on nous avoit demandé, il y a un an, où nous trouverions à monter en 1776 soixante navires de plus qu'en 1774, nous aurions été aussi embarrassés à répondre qu'on croit que peut l'être M. l'Abbé Baudeau à dire où il trouvera le nombre des hommes nécessaire pour l'augmentation de productions qu'il a annoncée dans ses *Ephémérides*. Nous n'avons pas créé ces hommes, ils existoient ; mais ils existoient dans la misere, l'inaction. Nous reprochera-t-on de les avoir arrachés à la culture ? Elle étoit donc bien chétive s'ils l'ont quittée pour un métier aussi dur que la pêche de Terre-Neuve. Mais le fait est que ces gens-là ont été rendus chez eux en Juillet, Août, Sep-

tembre : une partie à travaillé aux nouvelles récoltes, tous ont travaillé aux récoltes futures.

De Montcassel, *le 21 Décembre.*

On se plaint ici comme en divers autres endroits de la Flandre que le chauffage est fort cher. On en donne plusieurs raisons, entr'autres que le luxe en fait une consommation énorme pour abâtardir jusqu'aux derniers valets. Nos vieillards ont vu les gens riches ne faire qu'un feu dans leurs maisons, il y a soixante ans, tandis que leurs enfans beaucoup moins à leur aise en font deux, trois & quatre.

La houille, ridiculement calomniée par ceux qui ne la connoissent pas, est un secours pour les Peuplades à portée des mines. Celle d'Angleterre revient ici trop chere pour que nous puissions en faire usage; nous manquons de communications faciles pour en tirer du Boulonnois; nous éprouvons de graves inconvéniens à en faire venir de Valenciennes, à cause de la multiplicité des déchargemens & des rechargemens par eau & par terre, à cause des manipulations & mauvais mélanges que le trafic de main en main entraîne, enfin à cause du déchet qu'occasionne le transport.

Nos Villageois disent que le *Mont-Cassel est un pâté qu'il seroit bon d'ouvrir.* L'expérience a prouvé qu'il y a plus de mines & qu'elles sont plus faciles à exploiter dans les montagnes que dans les terreins bas.

Depuis quatre ou cinq ans, on parle de la formation d'une Compagnie qui chercheroit & ouvriroit des mines de houille sur le penchant de notre montagne. Il est étonnant que cette entreprise ne s'exécute pas dans un pays qui ne manque ni de Capitalistes ni de bras industrieux.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis au Public.

Le sieur Sauvalle & Compagnie, de la Société Royale d'Agriculture à Sens, continuent de cultiver dans leurs pépinieres toutes les meilleures especes de fruitiers; en poiriers, pommiers, pruniers, pêchers, abricotiers, cerisiers, amandiers, néfliers, noisettiers, aveliniers, figuiers & coignassiers.

Petits plants de bouleau, marsault, sycomore, érable, épine, ormille, charmille, chêne, frêne, troëne, bois de Sainte Lucie, murier blanc, aubier.

Plants de peuplier d'Italie, petits plants & boutures de cet arbre choisi, à juste prix. Peupliers de la Caroline dont les feuilles portent jusqu'à 15 pouces, d'un beau verd & veinées de rouge, se conservant jusqu'aux fortes gelées; peupliers de Canada à bois rond & à bois quarré, blancs de Hollande, peupliers de Virginie à feuilles odorantes, peupliers d'Athénes, peupliers de Suisse superbes; mûriers blancs, mûriers roses d'Italie, ormes, sycomores, acacia a fleurs blanches, différentes variétés de frênes, maronniers d'Inde en grands & en petits plants.

Arbustes & arbrisseaux pour la décoration des parterres, épinevinette de canada à gros fruit, épinevinette à fruit bleu, acacia à fleurs roses, arbrisseau d'Amérique qui fleurit deux fois l'an & que l'on peut mettre en caisse; althœa, alisiers de Bourgogne, alaternes, pruniers, cerisiers, poiriers, merisiers, épines, pêchers & ronces à fleur double, amélanchier, arbre de Judée, thuya, pourpier de mer, azerolier, bagamaudier, bignonier à grandes & à petites feuilles, arbuste grimpant à très belle fleur rouge; bonduc ou chicot des Indes, buisson ardent, buplerum, cerisier à grappes, chevrefeuilles toujours verds, le précoce & celui d'automne; ébénier, chamœcerasus, triffolium, cytise de Sibérie, cytise velu, cornouillier à fruit blanc qui fait de jolies palissades, cornouillier panaché, cyprès, sapins, pins, épine royale à feuilles d'arbousier, à feuilles d'érable, pinchault, épine à ergot de cocq, érable sucre de Canada, érable plain de Virginie, acacia de Sibérie, vernis, bignonier, catalpa, rhamnus, catharticus, aulne à feuilles blanches en dessous, février d'Amérique, bourdaine, azerole de Canada, bois joli, boules de neige, chiendent panaché, dierville, érable de Crête, érable de Montpellier, pistachier, chêne verd, caprier, jasmin d'Espagne, grenadiers à fleur & à fruit, framboisiers blanc & rouge, framboisiers de tous les mois, de Mal-

the, de Canada, noisettier de Lyon à fruit vineux, fusain à larges feuilles, genet d'Espagne, groseiller à un seul grain violet, troëne toujours verd à fruit jaune, jasminoïde très joli arbuste, jasmin, laurier-cerise, laurier-alexandrin, laurier-thim, marsault panaché, noyer de Virginie, olivier, olivier de Bohême, periploca, quatre especes de platanes magnifiques, rhamnoïdes, romarin, roses à la Reine, roses panachées, roses des quatre saisons, rosier d'Angleterre à fleur double blanche très-odorante, roses pourpres, roses mousseuses & quantité d'autres; sauge panachée, plusieurs especes de saules, symphoricarpos, siringa, siringa à fleur double, siringa nain, saule-parasol d'Orient, securidaca, sorbier des oiseaux, arbre très-agréable par son fruit à grappes rouges qui attire les grives & qui fait un effet charmant dans les avenues, les bosquets & les remises; spiræa à fleurs blanches, à feuilles d'obier, sureau à feuilles de persil, à grappes rouges, de Canada à feuilles luisantes; sumac à fruit verd, à fruit rouge; tamarisc de Narbonne, de Hollande; tacamahaca ou baumier du Pérou, tilleul d'Amérique à trés-larges feuilles, tilleul de Hollande, viornes de Canada & beaucoup d'autres especes d'arbres, arbustes & arbrisseaux qu'ils se sont procurés des pays étrangers, mais dont la foiblesse ne permet pas de les annoncer cette année.

Le sieur Sauvalle tient encore toutes les especes de vignes de table & à faire le vin.

On peut être assuré que cet établissement où il regne beaucoup d'ordre, donne les véritables especes de fruitiers, d'arbrisseaux & d'arbres étrangers; & les soins qu'on y prend pour faire parvenir les arbres à leur destination, assurent aux Entrepreneurs la confiance publique.

I I.

Extrait d'une Lettre de Lyon du 10 Décembre 1775. Sur les progrès de l'Imprimerie en Espagne.

J'ai dans mes mains un petit Livre imprimé à Madrid en 1774 chez Joachim Ibarra, dont on m'a fait présent. C'est un prodige de beauté tant pour la blancheur, le poli & la force du papier, que pour la précision, l'élégance & la fermeté du caractere, soit aussi pour la noirceur de l'encre & le bon goût des espacemens. Les éditions de Barbou ne sont qu'un griffonnage auprès de celle-là. Baskerville seul pourroit entrer en comparaison avec elle; mais je doute qu'il la soutînt à l'examen. Or les caracteres ont été fondus sur les lieux; l'encre & le papier y ont été fabriqués aussi. Ce n'est pas le seul Livre parfaitement exécuté dans la même Ville. J'ai encore vu un Saluste in-folio de la plus grande magnificence, & plusieurs Ouvrages Espagnols. Il semble que le Louvre ait passé dans ce pays avec les Princes qui le gouvernent. On compte dès-à-présent dix Imprimeries à Madrid, dont 4 ou 5 font rouler habituellement des 12 à 15 presses. Valence & Barcelonne qui se piquent d'émulation, commencent à partager avec la Métropole cette branche importante d'industrie que vous sçavez leur avoir été totalement inconnue il n'y a pas encore 4 ou 5 ans: car on comptoit à peine dans l'Escagne entiere 3 ou 4 misérables Imprimeurs avec des caracteres à demi usés & du papier gris, dont le dernier effort étoit d'imprimer des Affiches, des Almanachs ou des Mandemens. Alors nous faisions tout le commerce de ce pays en concurrence avec Venise, & il est presque absolument perdu. C'est, entre mille, une des obligations que nous avons..... à la taxe dont ont été & sont encore surchargés les papiers nationaux.

I I I.

A V I S.

» Le sieur Gambés, Distillateur, dont » la réputation pour les bonnes liqueurs » s'accroît tous les jours, vient de reprendre son ancien établissement à Tournon » en Vivarais, après avoir fait quelque séjour à Carcassonne où il croyoit fixer sa » résidence: des raisons de santé l'ont forcé à quitter cette derniere Ville. Il excelle dans les huiles d'anis, de canelle, » de gérofle, de cédra, de noyau, de roses » & quantité d'autres; les crêmes de moka, » de vanille, de citron &c. Les personnes » qui s'adresseront à lui pour ces especes de » marchandises auront lieu d'être satisfaites. Il compose tous les ans quelque chose » de nouveau dans ce genre.

ERRATA.

N°. précédent 103, art. de *Pétersbourg*, 2e. lig., au lieu de *périlleuses*, lis. *précieuses*; même article, 9e. lig., au lieu de *ne font que* de *glisser*, lis. *ne font que glisser*.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Décembre 1775, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 23 à 24 l.; le nouveau, de 18, 20 à 24 l. *le septier*; le seigle, de 14, 14 l. 15 s. à 15 l.; l'orge, de 11, 12, 12 l. 10 s. à 13 l. Le froment à la Grève, de 24 à 27 l.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 liv. 10 s. à 15 l.; l'orge, de 11, 11 liv. 15 s. à 13 liv. aussi *le septier*.

Du Mercredi 20 Décembre 1775, au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 liv. 10 s., 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Décembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 61 à 62; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 59 à 60; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin à la Grève, de 47 à 48 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	13	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 12 Déc.

Messieurs

Defays..... pplles. G.
Viageres.... G.

Du Mercredi 13.

Defrance... pplles. F.
Viageres .... J.
Tontine ..... J.

Du Jeudi 14.

Nau..... pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine..... J.
Decourmont. pplles B.
Viageres.... G.
Tontine..... G.

Suite du Jeudi 14

Messieurs

Lempereur. pplles. L.
Viageres..... J.

Du Vendredi 15.

Rouillard... pplles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Boscheron.. pplles. J.
Viageres..... J.

Du Samedi 16.

Delarue..... pplles. L.
Viageres..... L.
Tontine..... L.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 14 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Octobre.*

LES chaleurs singulieres de l'automne ont bien préparé les terres à la production des grains d'hiver. Il regne en Finlande des fievres malignes ainsi que des épizooties très-funestes.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Octobre.*

Il est arrivé divers bâtimens du Détroit de Davis, du Finmarck, de l'Islande. Ces bâtimens sont chargés de subsistances & de denrées utiles; c'est un bien pour le Public. On a vendu à l'enchere les marchandises des Indes apportées par deux vaisseaux de la Compagnie Asiatique; c'est un gain pour les Intéressés. Les vents contraires ont derniérement retenu plus de cent navires dans la rade d'Helsingor.

Le Public attend la description du Port derniérement découvert par un de nos vaisseaux dans la partie méridionale du Groenland. Il se flatte même d'apprendre quelques détails sur la partie septentrionale de l'Amérique, dont les Habitans vont commercer dans cette Isle. Peut-être ce qu'on publiera de ces contrées, n'aura, comme ce qu'on a publié de ce commerce, qu'autant de clarté qu'il en faut pour que les Etrangers ne puissent pas en profiter. En ce genre, les connoissances exclusives sont de vrais priviléges exclusifs, des monopoles, des trésors de cette politique toujours ancienne & toujours nouvelle qui désole le genre humain & dévaste le monde. Tout ce qu'on sçait du commerce de la contrée nouvellement connue, c'est que le bâtiment qui en est revenu s'est trouvé chargé assez richement pour faire la fortune de l'Armateur.

ALLEMAGNE.

DE TESCHEN, *le 18 Octobre.*

Notre seconde Foire, quoique supérieure à la premiere, n'a pas été fort brillante. On donne plusieurs raisons de ce peu de succès. La premiere, c'est qu'on a précisément choisi, pour la tenir, le tems où les principaux Marchands Forains ne pouvoient pas s'y rendre : (les Juifs étoient retenus par les fêtes qu'ils célébrent au mois de Septembre &c.). La seconde, c'est qu'on a voulu attirer le commerce, avant de lui offrir les facilités & les commodités qu'il cherche. La troisieme, c'est que la Puissance ne peut rompre les habitudes du commerce établies, qu'en présentant des appâts plus puissans. Quant au premier obstacle, on l'applanira en fixant le tems de la Foire à une époque où elle ne sera traversée ni par des fêtes ni par la concurrence d'autres Foires. Le sesecond sera levé par des constructions de chaussées, de magasins, de maisons &c : on

y ſonge, on travaille même déjà à une eſpece de bourſe, le chemin d'ici à Léopol eſt achevé &c. Il eſt vraiſemblable qu'on prendra le troiſieme parti, plutôt que de forcer les Juifs Polonois, nouveaux ſujets de la Couronne, à renoncer à leurs relations pour venir repréſenter à nos Foires.

De Lubeck, *le 25 Octobre.*

Les épizooties contre leſquelles on a pris des précautions à Hambourg, dans le Pays d'Hanovre, & autres Etats d'Allemagne, étendent leurs ravages. Notre territoire n'eſt pas à l'abri du danger. On a publié à Hambourg une recette très-ſimple qu'on dit être très-ſalutaire comme remede & comme préſervatif. Il ne s'agit que d'une décoction d'abſinthe & de ſel de cuiſine dont on fait avaler en deux ou trois fois une pinte par ſemaine à l'animal.

De Vienne, *le 25 Octobre.*

Notre Cour demande à la Porte la libre navigation de la Mer noire pour les Sujets Autrichiens; ce qui animeroit le commerce du Danube. Le ſuccès de la négociation eſt certain ſi l'on démontre au Gouvernement Ottoman l'intérêt qu'il a manifeſtement à étendre la concurrence.

Les vendanges étoient jadis des réjouiſſances. Les tems ſont changés. Là le Propriétaire, que la récolte ſoit bonne ou mauvaiſe, tremble d'être réduit à payer avec les avances de ſa culture des droits exceſſifs; & le Journalier, attriſté par la crainte du Maître & par ſa propre miſere, ne fait qu'un morne travail. Ici la vendange eſt une corvée, & l'Oppreſſeur eſt auſſi ſombre que l'Opprimé. Les exceptions à l'uſage méritent d'être remarquées. M. le Comte Laſcy, Général-Feld-Maréchal, a fait de la derniere vendange une fête pour ſes Vaſſeaux dans ſa Terre de Dornbach. Leurs MM. Impériales ont daigné encourager les travaux par leur préſence, par les libéralités, & par une bonté familiere. Rien n'égaloit l'ardeur des Travailleurs que leur joie, & les ſoins les plus empreſſés ne leur ont pas coûté le moindre effort. Avec de tels encouragemens, le Payſan brave la peine, comme il brave, Soldat, tous les périls.

De Stuttgard, *le 26 Octobre.*

Le ſieur Regenbogen, Jardinier de la Cour, s'eſt particuliérement appliqué, cette année, dans les jardins de Neuſtadt, à la culture des citrouilles. Celles qu'on y voit actuellement peſent depuis 148 l. juſqu'à 210 l. Il ne s'agit plus que d'en trouver le débit ou l'emploi. On doit eſſayer d'en tirer parti pour la nourriture de quelque eſpece de bétail.

De Francfort, *le 28 Octobre.*

Il s'établit à Hombourg ès-Monts, ſous les auſpices de M. le Landgrave de Heſſen-Hombourg, *une Société Patriotique pour faciliter la publication & la circulation des inſtructions relatives aux Sciences, à l'Economie & aux Arts.* L'objet de cette inſtitution eſt développé dans une eſpece de Proſpectus où tout reſpire le bien de l'humanité. La Société ſoutiendra les dépenſes que ſes travaux & ſes vues exigent par les ſeules contributions de ſes *Membres internes.* Les Aſſociés ſeront diviſés en pluſieurs claſſes, ſuivant les objets auxquels ils voudront s'appliquer. Il y aura différens Bureaux épars dans le pays & les environs. On recevra, ſous différens titres, des Membres étrangers qui communiqueront à la Société ce que le pays qu'ils habiteront offrira d'intéreſſant. Non-ſeulement les Ouvrages & les Mémoires qu'on lui enverra ſeront publiés dans ſes Recueils, mais elle ſe charge de les faire inſérer dans les principaux Journaux de l'Europe, autant qu'ils en paroîtront dignes. Cet établiſſement, d'une utilité générale, mérite la protection de tous les Souverains. La protection ſincere & raiſonnée ôteroit les obſtacles que l'Autorité oppoſe à la communication des lumieres, & les droits d'ignorance qui ſe perçoivent ſur le papier, les livres &c, & les gênes qu'éprouve en tant de lieux leur introduction, & l'impôt exceſſif que les Poſtes levent ſur-tout d'un Etat à l'autre, enfin toutes les difficultés qui arrêtent le commerce ou la correſpondance la plus utile entre les riches mêmes & ſur-tout de Nation à Nation. La nouvelle Société Patriotique ſe ſervira, à l'exemple de pluſieurs autres, du *Bureau général de Correſpondance de Francfort* pour envoyer & recevoir les lettres & paquets relatifs à cet Inſtitut.

ITALIE.

De Trieste, *le 15 Octobre.*

Nous avons appris par un navire arrivé de Patrasso que la peste s'est déclarée à Calamata, Ville de la Morée, située sur le Golfe de Coron. A cette nouvelle, on a pris les mesures les plus séveres pour assujettir à la quarantaine les bâtimens qui arriveront de ces contrées; & la vigilance ne se rallentira pas, qu'on n'en ait reçu des avis propres à rassurer. Le commerce est très-animé dans notre Port. Nous avons reçu depuis quelque tems beaucoup de grains, de fruits, de légumes, d'huile, de marchandises de l'Amérique &c. Il est sorti beaucoup de marchandises d'Allemagne, des toiles, du fer, du plomb, des glaces, du tabac, des livres, des livres qui passent aussi par la censure très-habile de la Douane &c... Des pluies presque continuelles ont depuis quelque tems retardé les postes d'Italie... Le Réglement des Douanes derniérement publié à Vienne vient d'être affiché ici & le long de la côte Autrichienne.

De Livourne, *le 19 Octobre.*

On apprend de la Dalmatie que 4000 familles Grecques ont quitté les frontieres de la Turquie pour aller s'établir dans le canton vulgairement appellé Podgorie sur les bords du canal de Morlachie. Le sol en est, dit-on, très-mauvais; aussi ne veut-on pas faire de ces Grecs un Peuple Agricole. Il ne s'agit pas de vivre, il s'agit de commercer; & c'est un Peuple Marchand que l'on forme, on lui bâtit des habitations sur le bord de la mer. Les Turcs ne voient pas ces émigrations de bon œil; les Vénitiens ne sont pas plus satisfaits de ces nouveaux établissemens: il faut voir le succès, jusqu'à présent on ne peut compter que sur les dépenses.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 17 Octobre.*

La Société Royale de Biscaye a, dans les Séances tenues le mois dernier, pris communication de divers Mémoires concernant l'utilité du nouvel établissement d'une Compagnie de pêche sur les côtes de la Cantabrie, les différentes méthodes de semer les grains, la culture des prairies artificielles, la maladie épizootique du gros bétail sur lequel les frictions mercurielles ont eu d'heureux effets, l'état actuel des Manufactures de quincaillerie, ébénisterie &c.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 6 Octobre.*

La rigueur des loix & des recherches contre la contrebande, la facilité de l'accusation, la difficulté de la justification, l'espece d'obligation où se trouve quelquefois l'Accusé de s'avouer coupable s'il ne veut demeurer enterré vif dans le cachot & le secret, ne laissent presque point de Maison de commerce stable, de Négociant sûr de sa fortune & de sa liberté; & si quelque trafic peut subsister encore au milieu de ces dangers, il faut qu'il trouve des bénéfices énormes pour compensation. Plusieurs Négocians tant étrangers que nationaux ont été derniérement arrêtés pour contraventions de ce genre, & ils sont si durement traités, qu'on présume qu'il s'agit du commerce de diamans bruts, prohibé comme un délit capital par la Législation fiscale dont le code est totalement distinct de celui de la Justice.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Octobre.*

On assure que les Négocians Anglois établis à Lisbonne, après avoir éprouvé dans leur négoce, les plus grandes traverses, ont à la fin obtenu beaucoup de facilités & de libertés.

L'annonce de la demande des subsides extraordinaires, faite à l'ouverture du Parlement, le 26, par Sa Majesté, ne paroît pas avoir affoibli le parti de la majorité ou du Ministere. Par les premieres délibérations des deux Chambres, on peut juger de la suite de leurs résolutions. Le Public est impatient de voir comment on conciliera l'augmentation de taxes, avec la décadence du commerce, la cherté des vivres, l'épuisement de la Nation.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Octobre.*

Les vents du nord, soutenus, ont retardé l'entrée des navires dans notre Port. Le 24, un bâtiment venant d'Espagne fit naufrage sur la côte de Ratonneau; l'équipage fut sauvé. Ce tems a occasionné des rhumes. On a remarqué des variations singulieres dans le barometre... Nous avons appris la triste nouvelle que plusieurs bâtimens François, & notamment cinq de ce Port, ont péri à Terre-Neuve... Les dernieres importations ont principalement consisté en denrées, grains, poisson salé, fruits &c.

Nous apprennons par la voie de Livourne, que les Bédouins, des montagnes d'Alger, las d'être obligés de vendre au Bey leurs denrées, & de les lui céder au prix qu'il lui plaisoit d'en donner, s'il lui plaisoit de les payer, ont pris le parti d'acquérir la propriété de leurs biens par la voie des armes, & qu'ils dévastent les environs de la Place avec d'autant plus de furie que par les services qu'ils ont rendus dans l'expédition des Espagnols, ils avoient mérité d'être traités avec plus de ménagemens, que le Bey leur en avoit fait la promesse, & que cette promesse & ces services étoient suivis de vexations plus cruelles.

Des Environs de Toulouse, *le 28 Octobre.*

Parmi les personnes dont la charité s'est signalée depuis que l'épizootie afflige ce pays, on distingue Madame la Comtesse de Valence qui a versé les secours d'une bienfaisance éclairée sur ses Vassaux de S. Jory, dont la grêle avoit détruit la récolte à la veille de la moisson, & dont la maladie menaçoit de consommer la ruine. La mortalité n'a pas été très grande dans ce canton.

Cette maladie est, dit-on, la même que celle dont M. le Clerc a traité dans son *Histoire naturelle de l'Homme* &c. (t. 2, édit. de 1768 à Paris chez Lacombe), au titre d'*Observations sur la contagion animale*, pag. 335 & suiv. Ce Médecin décrit dans le plus grand détail les signes du mal, ses accidens, les essais & traitemens &c. Cet Ouvrage peut fournir beaucoup de lumieres.

De Fontenay-le-Comte (*en Poitou*), *le 30 Octobre.*

Notre Foire, tenue le 11, a été, de l'aveu de tous les Marchands, assez bonne. Les bestiaux & les étoffes de laine, fil, coton en forment les principaux articles. La vente de la bijouterie, quincaillerie, & des dorures de Paris & Lyon, a monté, quant au prix, aussi haut que celle des laines de Poitou & abats de Saintonge. On a observé que toutes les marchandises de laine & de fil s'y sont vendues environ *cinq* pour cent de plus qu'à celle de l'année derniere même époque, & les laines & chanvres bruts, *dix* pour cent. Il paroît par-là que l'industrie & le commerce prennent un nouvel essor, & leur encouragement tourne au profit de l'Agriculture.

Du Pont-Beauvoisin, *le 30 Octobre.*

Il n'importe pas moins au Cultivateur de trouver les moyens de se procurer la qualité des productions que d'en obtenir l'abondance. Quelques Paroisses de notre voisinage, Brangues, Bouchage, S. Didier &c. voyoient depuis long-tems que non-seulement le commerce ne s'empressoit point à aller chercher leurs bleds dans leurs greniers, mais même qu'il les rebutoit dans les Marchés. On reprochoit à leurs grains d'être trop rudes, trop grossiers, trop chargés de son. Les Propriétaires étoient obligés, pour les débiter, de les mêler avec d'autres grains, ou de les laisser à bas prix. Cependant c'étoit là la production propre à leur sol (situé sur le Rhône) aqueux & lourd. Un Bourgeois du pays a conjecturé que les défauts de ces bleds provenoit de ce qu'on les laissoit trop mûrir; sa conjecture étoit juste: on les a coupés de meilleure heure, & ils sont coulans & fins. Deux ou trois ans d'expérience justifient ce procédé si simple. Les Habitans perdent sur le volume, mais ils gagnent sur le prix; on recherche leurs bleds, on les préfere au Marché de Grenoble, ils ne sont plus niellés; enfin ils donnent, dit-on, beaucoup de belle farine. Cette façon de corriger le bled grossier n'est sûrement pas neuve; mais faute d'instruction, c'a été pour le canton une découverte nouvelle des plus importantes, l'expérience de ces Paroisses lui donne un nouveau poids.

Il seroit bien à desirer pour les pays de vi-

gnoble que les moyens de rappeller à la vie les personnes étouffées par les vapeurs du vin fussent aussi connus que ceux qu'on a publiés relativement à divers autres genres d'asphixies. Il est rare, par exemple, qu'un Paysan soit suffoqué par la vapeur du charbon, mais il y en a beaucoup qui le sont par la vapeur du vin. Nous venons encore d'être témoins de ce malheur, & l'infortuné qu'on n'a pu sauver n'a peut-être péri que faute d'un bon traitement connu. On présume néanmoins que dans ces deux cas le traitement doit être à peu près le même.

De Dunkerque, *le 31 Octobre.*

La pêche du hareng n'a pas été jusqu'à présent heureuse; mais ces commencemens ne sont pas décisifs. On parle de 50 l. pour les premiers... Il est arrivé du saumon nouveau; il sera encore assez cher, cette année. On demande de la 1re. qualité 106 l., & de la 2e. 90... On a commencé à vendre une petite partie de beau coton fin de Saint Domingue à 220 liv. le cent. On en attend de Smyrne, de la 1re. qualité; on en demande 130 l. sans voile... Il y a actuellement de beau sucre, pour la balance, à vendre à 34 l. le cent: il n'est pas accompagné de certificats de la Traite, ce qui le feroit revenir à 37 l. acquit en main... Les primes d'assurance pour l'hiver sont ici à 2 pour cent & 1 q. suivant les marchandises pour Bayonne, Bordeaux, Cette, Malaga, Marseille, & Nantes.

De Grenoble, *le 3 Novembre.*

Les Arrêts du Conseil rendus au sujet des grains opérent tous les jours des changemens avantageux pour le Public. Depuis quelques années, un Officier de Police de la Ville de Romans étoit dans l'usage d'exiger un sou pour le mesurage de chaque septier de bled, en fournissant la mesure. Cette rétribution n'étoit, dans son origine, que le prix d'une location librement convenue. Insensiblement le service s'étoit érigé en privilége exclusif, & le salaire en droit, marche commune à mille autres exactions semblables. Cet abus vient d'être réprimé: la liberté est rendue à tous les Marchands de bled d'apporter au Marché leur *quartal*, pourvu qu'il soit conforme aux matrices de l'Hôtel-de Ville. MM. les Officiers Municipaux ont délibéré de fournir gratuitement des mesures à tous les Grenetiers qui se présenteront. Le Marché de Romans est un des plus fréquentés de la Province: il se tient le Mardi & le Vendredi de chaque semaine.

De Poitiers, *le 4 Novembre.*

M. l'Intendant vient de signifier à ses Subdélégués que l'intention de M. le Contrôleur Général étoit d'ôter, dès ce moment, à tous les Exécuteurs de la Haute-Justice toutes les retributions qu'ils levoient dans les Marchés sur les denrées & autres marchandises. Pour les indemniser provisoirement, il leur sera expédié, tous les mois, sur le Domaine une Ordonnance de telle somme plus ou moins forte, selon la grandeur des Villes, jusqu'à de nouvelles dispositions. D'après ces ordres précis, la perception de cet étrange genre d'impôt a généralement cessé dans cette Province, à la très-grande satisfaction du Peuple qui non-seulement se trouve par-là exempt d'une charge odieuse, mais encore à l'abri de discussions & de querelles plus odieuses encore que les Bourreaux élevoient souvent, & quelquefois dans l'espérance bien fondée qu'on aimeroit mieux se soumettre à l'exaction que de se compromettre avec l'infâmie.

D'Orléans, *le 6 Novembre.*

Lorsqu'on a dit dans le dernier article de cette Ville que la récolte des vins étoit à trois poinçons par arpent l'une dans l'autre, il n'étoit question que des vins de la premiere qualité dont la vendange étoit finie. Celle des vins des qualités inférieures a été plus abondante; on peut la fixer à cinq poinçons l'arpent ou environ. Il est à desirer que l'excédent du prix des bons vins sur les moindres en compense la quantité. Mais les gens aisés & même riches, dans presque tous les vignobles, sont si peu délicats sur le vin ordinaire de leur table, que la demande des premiers n'est ni assez prompte ni assez vive, & que la consommation n'en est pas assez étendue, pour en élever le prix à la proportion où il doit

être afin qu'il y ait de l'avantage à les cultiver préférablemenr aux ſeconds. Il arrive de-là & des circonſtances fiſcales que la culture des bons vins s'affoiblit chaque année, & que ſi l'on excepte les clos les plus renommés de la meilleure Bourgogne, on ne ſe propoſe pas la qualité dans les travaux.

Il ne reſtoit, après la vendange, d'autre récolte à faire que celle des ſarraſins ou bleds noirs en Sologne. Elle eſt achevée : elle ne monte pas à la moitié de celle de l'année derniere. Les chaleurs extraordinaires du commencement de Septembre ont brûlé la fleur de ces grains ; & les ſeuls qui ayent réuſſi, ce ſont ceux qui étoient jeunes à cette époque & auxquels le beau tems de la fin de Septembre & des premieres ſemaines d'Octobre a permis de mûrir.

Le prix des bêtes à laine a diminué, celui des aumailles encore plus. La rareté des fourages a contribué à cette diminution ſur-tout pour cette derniere eſpece. Quant aux moutons, leur ſuccès ayant groſſi les troupeaux, il eſt naturel que le prix ſe ſoit affoibli avec la multiplication de la marchandiſe. La Sologne auroit pourtant grand beſoin d'un prix bien favorable, pour pouvoir ſe fournir au printems prochain des ſubſiſtances qui lui manqueront, vu la modicité de ſes récoltes en ſeigle & en ſarrazin, deux eſpeces qui renchériſſent dans cette pauvre Province. On eſpere dans la liberté de la circulation.

Le prix du froment diminue inſenſiblement ici : le pain commun n'y vaut plus que 2 ſ. 1 den. $\frac{1}{2}$ la livre, ou 19 ſ. les 9 livres ; ce qui ſuppoſe le prix du froment de 25 à 26 livres, le ſeptier de Paris. Un intérêt particulier prive le commerce de la publication des prix des grains, laquelle ſe faiſoit par la voie de nos *Affiches*. Il faut depuis quelque tems que les Propriétaires aillent acheter la connoiſſance de ces prix afin de fixer avec leurs Fermiers le prix de leurs moiſſons. Le commerce a perdu ſa bouſſole ordinaire, il ne peut plus avoir la même activité générale. Il n'eſt pas à croire que cette prohibition ſubſiſte longtems. La liberté du commerce exige la liberté des avis & des inſtructions ; & l'intérêt particulier ne doit pas prévaloir ſur l'intérêt & le droit du Public.

DE PARIS, *le* 11 *Novembre*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi & Ordonnance du Roi, du 1 *Novembre, concernant l'exécution des meſures ordonnées par le Roi pour arrêter les progrès de la maladie épizootique dans les Provinces qui en ſont affligées.* Sur le compte rendu au Roi des progrès que l'épizootie a faits par la négligence des Propriétaires des beſtiaux à ſe conformer aux précautions ordonnées, Sa Majeſté a jugé à propos de prendre de nouvelles meſures pour prévenir les ſuites de cette négligence, & Elle en attend de promts ſuccès... Les Commandans, chargés des ordres du Roi pour l'extinction de l'épizootie, & les Intendans & Commiſſaires départis, donneront ſeuls les ordres relatifs à cette opération importante, & veut Sa Majeſté que ſans s'arrêter à l'Arrêt du Parlement de Toulouſe du 27 Septembre & autres pareils, les Communautés ne pourront s'aſſembler que par ordre deſdits Commandans ou Intendans, & reconnoître pour ledit ſervice aucune autre autorité... Les Arrêts du Conſeil concernant l'aſſommement des beſtiaux ſeront exécutés.... Dans les lieux où il aura été ordonné, ſeront tenus les Propriétaires des beſtiaux de dénoncer ceux qui ſeront malades, dans les vingt-quatre heures, du moment où les premiers ſymptômes ſe ſeront manifeſtés, ſous peine de 500 liv. d'amende, & les Troupes viſiteront les étables, écuries &c..... Les animaux reconnus attaqués de la maladie, ſeront aſſommés & enterrés &c... Il ſera payé un tiers du prix de ces beſtiaux aux Propriétaires dans le cas ſeulement où ils auront fait la déclaration ordonnée... Si la néceſſité de conſerver les Provinces ſaines obligeoit à faire paſſer les bêtes malades d'un lieu à un autre, il y ſera procédé par les ordres du Commandant ou de l'Intendant, & il ſera pris des meſures pour en aſſurer le prix aux Propriétaires dans le cas où ils réſiſteroient à la contagion... Défenſes à tous Propriétaires de faire refus d'exécuter ou laiſſer exécuter les ordres notifiés par les Officiers ou Soldats, à peine de 500 livres d'amende &c.... Défenſes de conduire des beſtiaux d'un lieu à un autre, de tranſporter peaux ou cuirs &c. ſans permiſſion écrite, ſous pareille peine... S. M. attribue toute Cour & Juriſdiction en der-

nier ressort aux Intendans pour prononcer les amendes & procéder extraordinairement contre ceux qui auront fait rébellion &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis concernant le pain, du 5 Novembre.

Le pain de ménage ne se vend que neuf sous & le pain blanc onze sous six deniers, depuis le 5 Novembre, à Paris aux adresses suivantes.

Rue de Seine, vis à-vis le Distillateur du Roi.

Rue Serpente, chez la Fruitiere.

Place Sainte Genevieve, chez la Feron.

Rue Cocatrix, près Saint-Pierre-aux Bœufs.

Fauxbourg S. Jacques, vis-à-vis les Capucins, chez la Rey.

Au Pont-aux Tripes, chez Dumont.

Vis-à-vis Saint Roch, chez Brodichon, Fruitier.

II.

Avis divers.

1°. » M. Dupont, Professeur & Directeur » de l'Ecole publique de Mathématiques & » de Dessin, rue Neuve-Saint-Médéric, re- » commencera le 20 de Novembre prochain » l'Arithmétique, la Géométrie & l'Alge- » bre; il commencera aussi dans le même » tems un cours de Calcul intégral & des » plus complets. M. Dupont continue ses » leçons gratuites; il en fait de Pratique » sur le terrein, & il donne des leçons sur » toutes les parties de la Marine.

2°. Les personnes à qui l'on a distribué, l'année derniere, au Bureau de Correspondance, des *pommes de terre d'Howard*, sont instamment priées de nous faire part de leur succès.

3°. Le remede qu'on nous a demandé contre l'hydropisie, consiste dans des frictions d'huile d'olive, faites aux parties malades le matin & le soir. Quelques personnes ont fait avaler aux malades quelques cuillerées de cette même huile. On observe un régime convenable.

4°. La personne qui nous a envoyé de Bourgogne des instructions sur une plante &c, est priée de nous adresser ses avis comme ci-devant.

5°. Le sieur *Dutitre*, *Menuisier à Amiens, rue des Canettes*, fait des cremones en bois pour fermer le milieu des croisées. Il les donne à 3 liv.; en fer, elles coûtent ordinairement 9 liv., & elles ne sont pas plus solides que les siennes qui se ferment avec beaucoup de facilité.

III.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Octobre 1775.

Vents dominans, sud ouest & nord-ouest violens; plus grand degré de chaleur 19 degrés, moindre degré de chaleur - 0 $\frac{3}{4}$ deg. de condensation; plus grande élévation du mercure 28 pouces 2 $\frac{1}{4}$ lignes, moindre élévation 27 pouc. 5 lig.; quantité de pluie 22 $\frac{3}{4}$ lig.; évaporation 30 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 deg. 38 m. 2 ". Température. Froide & humide. Maladies. Quelques fievres malignes, & des petites-véroles bénignes. Ces maladies ont été beaucoup plus communes dans notre Vallée.

Productions de la Terre. Les bleds semés de bonne heure levoient bien; le tems a été favorable pour labourer & pour semer.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrrespondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Novembre 1775, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22 liv. 10 s. à 25 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 13, 14 liv. 5 s. à 15 l.; l'orge, de 12 liv. 5 s., 13 à 14 liv. Le froment à la Grêve, de 24 liv. 12 s. à 29 liv.; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 liv.; l'orge, de 12, 13 à 14 livres.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Novembre 1775, au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 s. à 23 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 19 liv. 5 s. à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Novembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau, de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grève, de 34 à 35 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722 H	8	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	710	1	marc.
Les guinées à	721	9	marc.
Ducats à	97	15	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	109		once.
Or à 20 karats à	84	1	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	marc.
Piastres à	49	10	marc.

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 10 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{3}{4}$
Hambourg	183 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	95 $\frac{3}{4}$ à 96
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{8}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions	2035	2037 $\frac{1}{2}$ 40	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es	1305	1302 $\frac{1}{2}$	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	434 43 34		
Rescriptions	5 5 $\frac{1}{4}$	5	
Bil. des Fermes.		au pair $\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Jeudi 26 Octobre.

Messieurs

Lenoir..... pplles. C.
Viageres..... C.

Du Vendredi 27.

Boscheron.. pplles. C.
Viageres..... C.
Caron..... vres. G.
Delarue.... pplles. D.
Viageres.... E.
Tontine..... E.
Patu.... Viageres. F.
Gossey..... pplles. C.
Viageres.... C.
.....

Suite du Vendredi 27.

Messieurs

Peinchein.... vres. E.
Perpétuelles. E.
Tontine..... E
Lempereur. pplles. C.
Viageres.... C.

Du Lundi 30.

Masson..... pplles. A.
Viageres.... C.
Boutray.... pplles. G.
Viageres.... G.
Tontine..... G.
Thevenin... pplles. C.
Viageres..... F.

Suite du Lundi 30.

Messieurs

Creuzé..... pplles. C.
Viageres.... C.
Tontine..... C.
Certain..... pplles. G.
Viageres..... F.
Tontine..... H.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 26 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Août.*

IL y a long-tems que la moiſſon ne s'étoit faite dans ce pays d'auſſi bonne heure que cette année. Dans les Provinces ſeptentrionales, les perſonnes les plus âgées ne ſe ſouviennent pas d'avoir vu ſitôt couper les bleds. Ces contrées ainſi que la Ruſſie ont eſſuyé des chaleurs exceſſives.

La pêche du hareng a été fort abondante ſur les Dunes de Gothenbourg & les parages voiſins. On peut juger de la quantité de poiſſon qui a été pris, par celle du ſel qu'on y a porté pour le ſaler. Il a paſſé tant à Gothenbourg qu'à Abo quarante-deux chargemens de ſel de *Trapani*, l'une des Villes de la Méditerranée où nous allons aujourd'hui nous pourvoir de cette denrée. La qualité du hareng eſt excellente. Un incendie a nouvellement conſumé dans la Capitale de la Finlande 200 maiſons, 50 boutiques, 16 moulins à vent &c.

Le Roi eſt allé viſiter les anciennes & les nouvelles écluſes d'Hielmare, deſtinées non-ſeulement à préſerver les terres des inondations, mais encore à prêter des communications plus faciles au commerce intérieur qui juſqu'à préſent a rencontré plus d'obſtacles que le commerce extérieur, parce que le Trône a été placé ſur le bord de la mer, parce qu'on a cru juſqu'à nos jours qu'un Empire devoit comme une Ville anſéatique chercher ſa richeſſe dans le trafic avec l'Etranger, & parce qu'il falloit tout-à-la-fois de grandes vues, de grandes dépenſes, un zele auſſi opiniâtre qu'ardent, un eſprit ſingulier d'ordre & d'économie pour oſer tenter de lier enſemble les différentes parties de l'Etat... On travaille avec beaucoup d'activité à créer le Port de Marſtrand.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 31 *Août.*

La température de la premiere moitié de Juillet a été très-favorable aux terres. Après trois mois de ſéchereſſe, il tomba dix-ſept lignes d'eau à cette époque : les grains d'hiver groſſirent, & ils ont mûri : ceux du printems, ſur-tout la partie ſemée tard, reprirent de la force, de façon que l'orge, l'avoine, le millet, ainſi que le lin promettent beaucoup plus qu'on n'en attendoit. Les mois de Mai & de Juin avoient été ſi contraires aux prairies, qu'on a recueilli moitié moins de foin que l'année derniere : on aura beaucoup de peine à nourrir le bétail pendant l'hiver. La ſeconde quinzaine de Juillet a preſque toujours été fort chaude, quelquefois étouffante. Les pluies ont été ſi rares qu'elles n'ont guere donné que ſix lignes d'eau. Les Moiſſonneurs ont achevé leur ouvrage plutôt qu'à l'ordinaire, non ſans beaucoup ſouffrir du poids de la chaleur. La quantité des gerbes eſt médiocre,

celle des grains abondante. La ſéchereſſe avoit été ſi extraordinaire que la terre étoit en pouſſiere à la profondeur où l'on creuſe les foſſes des morts. Les abeilles ont donné peu d'eſſaims, parce qu'elles n'ont trouvé que peu de nourriture. Les chaleurs ont cauſé d'autant plus de maladies qu'elles étoient quelquefois entrecoupées de froids aſſez piquans. Les beſtiaux ainſi que les hommes en ont été fort incommodés. Il eſt mort pluſieurs perſonnes pour avoir mangé trop de fruits avant leur maturité.

De Berlin, *le 7 Septembre.*

Il a été annnncé de la part de la Direction générale des Finances & de la Guerre, chargée d'exciter la diſcuſſion paiſible & anti financiere des matieres économiques, que M. Ziegler, de Hanovre, Auteur d'un Mémoire ſur *la ſolidité & la durée des édifices Romains & Gothiques*, a mérité le premier Prix, de 200 riſd. On reçoit encore des Mémoires, 1°. ſur *les moyens de préſerver des vers & de la pourriture les bois enfoncés en terre*; 2°. *la meilleure compoſition pour remplacer la pierre à bâtir.* La Direction a jugé à la fin inutile de demander encore *les moyens de corriger le fer caſſant.*

On dit que depuis pluſieurs années, la culture de la ſoie eſt devenue une branche conſidérable d'induſtrie dans ce pays: ce qui donnneroit lieu de croire qu'elle n'eſt pas encore bien floriſſante, c'eſt que le Gouvernement tâche de l'encourager par le don de 16 gros par livre de ſoie que chaque Cultivateur recueillera. On ajoute que c'eſt le débouché qui manque : il faudroit donc croire que le régime prohibitif & fiſcal qui repouſſe la concurrence étrangere, n'excite ni la conſommation intérieure ni l'induſtrie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Septembre.*

Le Parlement s'aſſemblera de nouveau le 26 Octobre, pour délibérer ſur divers plans de pacification, & fournir par de nouveaux ſubſides aux dépenſes extraordinaires qu'exige l'état actuel des choſes.

Un de ces plans eſt de convertir le Bureau du Commerce en Conſeil Suprême dans lequel les Colonies auroient des Repréſentans & dont l'autorité iroit juſqu'à corriger & révoquer les loix relatives au Commerce & aux Colonies, mais avec droit de reviſion laiſſé au Parlement, & en dernier reſſort au Roi. Il n'eſt pas vraiſemblable que ce phantôme de *repréſentation* ſéduiſe les Colonies. A ce plan illuſoire d'accommodement, l'Auteur joint un plan de réforme qui ne poroîtra probablement plus praticable, quoique mieux fondé en pluſieurs points. Il propoſe une taxe *égale* ſur les terres ; il veut apparemment dire *proportionnelle*, car toutes les terres ne ſont pas égales en produit & en produit net. Il voudroit qu'on s'emparât des biens eccléſiaſtiques pour les employer à acquitter la dette nationale, qu'on abolit les dixmes, & qu'on mît le Clergé à la ſolde ; ce qui, malgré la Suprématie, ſouffriroit de fortes objections & de grandes difficultés. Il demande l'abolition des taxes ſur les néceſſités de la vie, & avec raiſon, ſur tout s'il leur ſubſtitue un équivalent pris ſans frais à la ſource de la production. Il ſupprime la contrebande, en *ôtant la tentation* par la modicité des droits : le plus grand mal eſt dans le droit même qui engendre la contrebande. Il réduit l'intérêt légal ſur ſûreté réelle à 4 pour 100 : le concours de ceux qui offrent & de ceux qui demandent régleroit plus exactement cet intérêt naturellement déterminé par ces circonſtances. Il obligeroit les gens en place à ſervir pour la moitié de leurs émolumens juſqu'à ce que la dette nationale fût tombée au - deſſous de 50 millions ſterl. Une réduction en ce genre ſeroit ou injuſte ſuivant la diſproportion ou la porportion actuelle des ſervices avec les gages. En ſuppoſant la proportion, une réduction ſeroit encore juſte, dans le cas où il y auroit une ſuppreſſion ou une diminution de droits ſur les denrées & ſur les marchandiſes ; parce que les appointemens actuels ſont réglés ſur les prix actuels. Au moment où l'Etat ramene les prix naturels, il ſe libere, de droit, de l'excès des ſalaires auxquels les faux prix l'obligent &c. &c. &c.

M. Forſter, célebre Naturaliſte, a écrit du Cap de Bonne-Eſpérance à M. Magellan, que le Capitaine Cook n'avoit perdu, dans ſon voyage, par maladie qu'un ſeul homme. On attribue la conſervation de ſon équipage à l'uſage du *ſourkrout*, ou chou porté à la fermentation acide, & à la boiſſon du

woort, ou malt de biere. On ne ſçait ſi ces Marins ont fait uſage d'eau impregnée d'air fixe ; mélange qui ſe fait aujourd'hui avec plus d'aiſance au moyen d'un appareil en verre ou en criſtal, imaginé à Londres..... M. Forſter aſſure qu'au premier coup d'œil la fameuſe relation publiée par M. Hawſkeſworth lui a paru remplie de faits exagérés, & qu'il y en a très peu qui ſoient bien exacts... M. F. rapporte 260 plantes nouvelles & 100 eſpeces d'animaux inconnus, y compris les poiſſons.... M. Cook a pénétré jusqu'au 71e. d. 10" du ſud, & paſſé jusqu'au 106e. deg. 30" à l'oueſt de Greenwich. Dans cette poſition, on n'a trouvé que de grandes iſles, point de terre ferme. M. F. ne croit pas qu'on faſſe de nouvelles découvertes géographiques ſur les prétendues Terres Auſtrales. Il ſemble que ni le genre humain n'eſt encore aſſez multiplié pour avoir beſoin d'un nouveau Monde, ni l'Europe aſſez cultivée pour qu'elle puiſſe ſenſément ſonger à des établiſſemens nouveaux.

On mande d'Irlande que les récoltes de toute ſorte de productions, grains, patates &c. ont été très-abondantes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 11 *Septembre.*

Notre Académie a de nouveau propoſé au concours, *l'influence du commerce ſur l'eſprit & les mœurs des Nations.* Le Prix ſera double.

Lettre de Toulouse, *le* 13 *Septembre.*

» En bon Citoyen, vous vous réjouirez » avec moi de la bonne nouvelle que j'ai à » vous apprendre. L'épizootie, ce fléau ter- » rible qui déſoloit nos campagnes & pré- » ſentoit l'avenir le plus effrayant, ne ſera » plus déſormais tant à craindre. Les reme- » des qu'on avoit employés jusqu'ici redou- » bloient les alarmes par leur inſuffiſance : je » crois avoir été aſſez heureux pour rencon- » trer le véritable traitement. Ma méthode » eſt ſimple, facile, peu coûteuſe. La bête » eſt hors d'affaire en huit jours, pourvu » qu'on la ſoigne aux premiers ſignes du » mal. Jusqu'à ce moment, j'ai pour moi » les ſuccès les plus décidés. Cinq bœufs, » dans la même écurie, ſucceſſivement ma- » lades ont été parfaitement guéris dans cet » intervalle, & labourent. Trois autres » qu'on vouloit aſſommer, dans l'écurie » d'un voiſin, ſont en voie de prompte gué- » riſon, quoique ſoignés bien tard. Si, » comme je l'eſpere, j'obtiens le même ré- » ſultat des épreuves que je vais répéter, » il ne ſera plus poſſible de douter que mon » remede ne ſoit, pour la Société, un pré- » ſent précieux. Je me propoſe d'inviter » aujourd'hui les perſonnes chargées des or- » dres du Roi, à commettre quelqu'un pour » conſtater légalement une découverte ſi im- » portante, afin qu'elle ſe répande avec con- » fiance. En attendant, je la communique » avec le plus grand empreſſement.

» Je n'ai point ſéparé les bêtes ſaines des » malades, & ce n'a été que par intervalles » qu'elles ont été infectées ; il en reſte deux » encore qui ne ſont point atteintes. Je » vous donnerai le détail de mes obſerva- » tions & de ma méthode que j'ai lieu, juſ- » qu'ici, de regarder comme infaillible. » J'aurai l'honneur de l'adreſſer à M. le » Contrôleur Général, lorſqu'elle ſera re- » vêtue de l'authenticité capable d'intéreſ- » ſer ſa ſollicitude.

» La contagion fait tous les jours de nou- » veaux progrès, malgré le cordon de Trou- » pes : elle embraſſe déjà un pays immenſe ; » il ne reſtera bientôt de reſſource que dans » le remede. C'eſt un motif qui me fait » compter pour bien peu le prix des ſacrifi- » ces que m'a inſpirés mon zele pour le » bien public.

» Je ſerois fâché qu'on refuſât de con- » courir à conſtater la certitude de mes pro- » cédés ; je ne dois pas le ſuppoſer. L'objet » en lui même me paroît mériter bien des » attentions. Vous ſçaurez par le premier » Courrier le ſort de ma démarche. Sans » être téméraire, je penſe, M., pouvoir » vous prier d'en informer M. le Contrôleur » Général.

» L'article de *Toulouſe* de votre Feuille » N°. 71 a fait ici le plus grand plaiſir. L'on » ſemble avoir adopté les précautions indi- » quées quant au cordon : mais il faudroit » qu'on laiſsât la liberté intérieure pour ne » pas augmenter le préjudice que cauſe le » défaut de communication au dehors. L'on

» desire pouvoir soigner les bêtes malades, » sur tout depuis que le Diocese a révoqué » la délibération qui se chargeoit du paye- » ment tant de celles-là que des bêtes saines » qu'on laissoit assommer »....

N^a. *La Lettre précédente est d'un des Citoyens les plus éclairés & les plus zélés que nous connoissions dans le Royaume. Nous lui demandons la permission de le nommer : la circonstance semble l'exiger.*

De Grenoble, *le* 13 *Septembre.*

Des établissemens de charité formés, pendant la cherté des grains, à Embrun & autres lieux du Haut-Dauphiné, dégénerent en greniers d'abondance, au moment où la superfluité de ce genre de précaution est manifeste aux yeux de tous, où ces approvisionnemens ne peuvent être qu'onéreux, & où l'on vient d'éprouver combien il est utile d'exciter le commerce que ces greniers repoussent. Si l'on a de l'argent à offrir en charités ou en prêts, pourquoi le convertir en grains ? L'homme ne vit pas de pain seul, le bled n'est pas l'unique besoin : avec de l'argent, on avance la taille, on procure des fumiers &c. Les besoins sont variés à l'infini, & l'argent fait face à tous.

Il s'est manifesté une maladie contagieuse au village de Saint Auban dans les Baronnies, sur les ânes & sur les bœufs. La durée en est courte. Elle s'annonce par des dépôts aux flancs, aux cuisses &c. On dit qu'elle a de l'analogie avec celle qui regna dans la Brie-Champenoise en 1757, & que M. de Chaignebrun caractérisa de fievre putride maligne. Il y a quelqu'apparence que cette maladie a pour cause la mauvaise nourriture que les Paysans ont été obligés de donner à leur bétail. Il existe aussi un abus bien capable de produire ces effets ; c'est celui d'infecter, d'empoisonner les courans d'eau. Voilà où la Police doit agir.

De Neuville (*en Franc-Lyonnois*), *le* 14 *Septembre.*

La Papeterie à cylindre établie ici par le sieur Barge, est en plein travail, après maintes recherches coûteuses par les mécomptes en tout genre auxquels on est induit. Il y a peut-être fort peu de Manufactures semblables où les eaux soient mieux économisées, les rouages mieux faits, le cylindre mieux tournant, toutes les opérations mieux soignées. Le papier fin a un ton de couleur très-agréable. Par le moyen d'un laminage bien entendu, il a le grain fort adouci, sans que sa surface soit lisse & comme glacée. Peut-être y manque-t-il encore la perfection résultant d'une lente & égale dessication procurée par l'économie de l'air dans les étendoirs : mais un Fermier de bâtimens immenses ne peut les disposer à son gré. Quoiqu'il en soit, la Manufacture du sieur Barge est, dans son état, un bon modele à consulter pour toute semblable entreprise. On peut même assurer qu'elle seroit consultée utilement par tous ceux qui voudroient construire des artifices mus par l'eau, & qui n'auroient qu'une petite quantité d'eau. On en a tiré ici le *maximum* de puissance.

De Metz, *le* 17 *Septembre.*

M. Payen, pere, a lu dans une Séance de notre Académie, & fait ensuite imprimer chez *Joseph Antoine*, un *Mémoire sur les foudres de pierre à loger le vin.* La Dissertation de M. l'Abbé Rozier, couronnée par l'Académie de Marseille, lui en a fourni le fond ; mais notre Académicien qui en rend hommage à ce sçavant Enologiste, a fait une application particuliere des principes aux circonstances locales où nous sommes.

Le tems approche où la Ville va exercer sur ce genre de récolte un privilege d'une espece particuliere. Ce privilege consiste à s'emparer du bien d'autrui & à le lui vendre ensuite en partie. Quoique la fabrication des eaux-de vie de marc de raisins soit en général prohibée, peut-être parce qu'on a cru à tort que l'usage en seroit nuisible, elle a été permise ici, sans doute parce qu'on a cru que cette liqueur y seroit salubre, mais permise à la Ville seule qui a le droit exclusif de brûler les marcs. Ces marcs, les Préposés de la Régie vont les enlever à quatre lieues à la ronde dans les celliers, *sans payer*, pour les transporter où il leur plaît, ou même les travailler chez les Propriétaires, si cela leur plaît, moyennant la retribution qu'ils jugent à peu près convenable. Afin que ces marcs soient plus vineux, il est défendu de *couper plus de cinq fois la vendange mise sous le pressoir.* Enfin il faut que les Propriétaires *rachetent leurs propres marcs*

après que les Régisseurs en ont extrait les esprits. Il y a des années où ce droit de recueillir sans avoir semé a rendu jusqu'à *cinquante mille livres*. Notre vignoble a donc perdu cinquante mille livres d'avances par le privilege. Le Royaume perd donc des sommes immenses par la prohibition, pendant qu'il est obligé de tirer d'Espagne une immense quantité d'eau-de-vie &c.! *Voyez cette matiere discutée à fond dans l'excellent Journal de M. l'Abbé Rozier, Août* 1775.

De Chevreuse, *le* 19 *Septembre.*

Il y a beaucoup de misere dans ce canton : une cause particuliere qui l'aggrave, c'est la *Bannalité* du Moulin, appartenant à une Maison Religieuse. Voici en quoi consiste cette bannalité.

Le Meûnier fait payer *quarante sous* de mouture par septier, *quand les bleds sont à bas prix : quand ils sont chers*, il prend en nature *un boisseau par septier & un comble de son.*

Pour avoir une idée nette de l'exorbitante cherté de cette mouture, il faut sçavoir que le septier de bon bled pese environ 280 livres, qu'au mois d'Août il valoit à notre Marché 44 liv., & qu'ainsi le douzieme pour la mouture étoit de 3 l. 13 s. 4 den. : à quoi ajoutez 8 s. pour le comble de son, ce sera en tout 4 *l.* 1 *s.* 4 *d. pour le bon bled*, & pour les moindres bleds à proportion.

Le Peuple qui ne peut aller à quelqu'un des nombreux moulins des environs sans s'exposer à des confiscations & à des amendes, reçoit la loi que le Meûnier veut lui donner, & sa farine telle que celui-ci veut la lui donner, sans mesurer, sans peser, & qui plus est très-mal moulue. Le bled ne reste pas sous la meule, le tiers du tems qu'il devroit y rester. Grossiérement broyé, il en sort en son plutôt qu'en farine : il en résulte une perte énorme de farine & un mauvais pain. La presse du Meûnier vient & de ce qu'il n'a pas le tems de bien moudre la provision de 2000 Habitans, & de ce qu'il est obligé de prendre tout le tems de bien moudre celle d'une Communauté de 5 à 600 personnes : quelquefois même enfin il moud pour son compte quand il trouve le commerce des farines avantageux.

Le Boulanger y est traité comme le reste des Habitans. Si un Etranger se montre pour vendre du pain, le Meûnier ne le souffre pas, à moins qu'on ne lui paye le *seizieme en nature*. Aussi le pain est-il toujours plus cher ici que dans les environs. Les premiers jours d'Août, il étoit à 30 *s.*, *les huit livres ou* 3 *s.* 9 *d. la livre* ; & alors nos voisins alloient à Rambouillet, à quatre lieues d'ici, acheter de *très-bon pain à* 28 *s. les neuf livres*. La différence étoit de 5 *s.* 9 *d. par pain.*

Faut-il s'étonner s'il y a dans cette petite Ville tant de misérables, si l'on y compte plus de 300 chefs de famille hors d'état d'acheter du bled & plus d'un pain à la fois, & obligés d'aller chercher la provision de deux ou trois jours à une lieue loin pour l'avoir à meilleur marché ?

Si toute bannalité est de sa nature odieuse & intolérable, que pensera-t on de celle-ci qui est accompagnée de tant de circonstances sans exemple ? Sur quoi seroient-elles fondées ? Quels titres pourroient les justifier ? Si le Vassal est obligé de faire moudre son bled au moulin du Seigneur, le Seigneur n'est-il pas tenu de faire bien moudre le bled de son Vassal ? Quand les meules bannales ne suffisent pas, ne rentre-t-on pas nécessairement dans le droit d'en emprunter d'étrangeres ? Quel qu'ait été le marché entre le fort & le foible, peut-il être valide avec une lésion aussi énorme que celle dont il s'agit ? Y a-t-il aucune proportion entre la nature & le prix du service ?..... Mais existe-t-il des titres ? Nul Habitant ne les connoît ; le Meûnier du dernier bail assure qu'il n'en est aucun. En conséquence, plusieurs des principaux Habitans se sont soustraits à la bannalité, & on ne les inquiete point.

Ce n'est pas tout : ce moulin qui, à deux septiers & demi par tête de Consommateur, devroit rendre dans les mains du Meûnier *dix mille francs*, à 40 sous seulement par septier, *sept mille cinq cens livres*, à 30 s., combien croira-t-on qu'il étoit encore affermé à Pâques ? ... *Deux mille livres.* La bannalité ôte donc le pain à une bonne portion du Peuple, ou ce pain lui échappe. On estime que sans bannalité, le moulin pourroit rendre 1500 l., le Seigneur seroit plus qu'amplement dédommagé par les avantages qu'il retire de l'aisance du Peuple, une dixme plus forte, des redevances plus assurées, de meilleures ventes, moins de charités à faire &c. &c. &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede contre la maladie des bêtes à laine, vulgairement appellée l'enfilée (bile répandue), *très-souvent éprouvée avec succès par M. Charlemagne fils, Laboureur à Bobigny.*

Cette maladie donne d'abord à l'animal l'air triste : il mange peu & languit.

Les yeux deviennent mornes : on y remarque des rayons dans lesquels la bile semble circuler. La tête enfle ; les levres se décolorent & jaunissent. La figure est comme meurtrie & couverte de boufissures ou cloches, réservoirs de la liqueur.

A ce premier symptôme, on soulage l'animal par des ouvertures qui procurent un écoulement. Il faut oindre la tête de vieux oing pour adoucir les plaies & aider la sortie des eaux putrides.

On se trompe souvent quand on croit que la maladie a terminé son cours, parce que les symptômes extérieurs disparoissent, & que l'animal paroît reprendre sa tranquillité. Les apparences deviennent funestes. L'humeur se répand dans l'intérieur, se condense, & produit l'hydropisie. C'est ce que j'ai souvent remarqué sur mes bestiaux morts de ce mal.

J'ai cherché un remede, le suivant m'a toujours réussi.

Je prends quatre gros de savon blanc pour chaque animal. Je les fais dissoudre au bain-marie dans une roquille d'eau. Pendant deux jours de suite, j'en fais avaler une roquille matin & soir au malade. Ce remede attaque les parties bilieuses, facilite la circulation, débarrasse le sang des humeurs hétérogenes, & rend la santé à l'animal.

II.

Questions.

Le Seigneur de la Terre de ..... a un droit de minage considérable constaté par les titres les plus authentiques & confirmé par les jugemens les plus solemnels. Ce droit a fait long-tems partie d'un bail général de ladite Terre ; le Fermier général l'a sous-affermé 600 l. La suppression des minages donne lieu à plusieurs questions intéressantes. Les recherches prouvant que ce droit vaut 6000 liv., on demande ;

1°. Le Propriétaire & le Fermier général sont-ils lésés par le sous-bail ?

2°. Quelle est l'*indemnité* que le Sous-Fermier peut exiger du Fermier général de la Terre ?

3°. Quelle *indemnité* le Seigneur Propriétaire du droit doit-il accorder au Fermier général de sa Terre pour le restant du sous-bail ?

4°. Quelle *indemnité* ce dernier doit-il justement demander au Gouvernement qui a annoncé qu'elle seroit fixée sur les *baux* & *renseignemens*, ces deux bases étant si différentes ?

III.

Extrait d'une Lettre de Bretagne concernant les pommes de terre.

» Je vous prie de faire sçavoir au Public » que M. le Marquis de Nagu a eu raison » de soutenir que les patates n'étoient nul- » lement la cause de cette obstruction au » foie, qui s'étoit si singuliérement trouvée, » l'année derniere, dans six ou sept cochons » uniquement nourris & engraissés de pom- » mes de terre. M. le Comte de Boisgavein » à qui je fis part des observations de M. » de N. à ce sujet, a eu l'attention de re- » commencer son expérience. Dans un voya- » ge où j'ai eu occasion de le voir, il m'a » chargé de vous mander que le résultat de » cette épreuve étoit tout-à-fait conforme » au sentiment de M. de Nagu ; & que ses » cochons, nourris comme l'avoient été les » premiers, s'étoient trouvés très sains. M. » de Boisg. parfaitement revenu sur la salu- » brité de cette nourriture, en a distribué » gratuitement aux pauvres de ses environs, » qui ont voulu en semer &c.

Prix du froment, septier de Paris, de 240 l. la 1re. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	₶	ß			₶	ß
Génér. de Limoges.						
Limoges.....	19	10	...	A.	1	10
Angoulême.....	25	16	...	A.	1	13
Brive.....	26	8	...	D.		6
Tulle.....	22	15	...	*		
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse.....	23	2	...	D.		10
Alby.....	20		...	*		
Carcassonne.....	23	6	...	D.	3	1

Castelnaudary	21	5	...	D.	1	15
Lavaur	21	6	...	D.	1	6
Alet	22		...	D.	2	
Montpellier	30	1	...	D.		15
Narbonne	26	14	...	A.	2	
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	19	3	...	D.		9
Boulay	19	18	...	D.	4	4
Charmes	17	3	...	D.	1	17
Epinal	20	1	...	A.	1	10
Nancy	19	3	...	D.	1	1
Etain	20	3	...	*		
Neufchâteau	18	15	...	D.	1	18
Remiremont	17	2	...	D.	1	11
Saint-Michel	18	8	...	D.	3	4
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	24	9	...	D.		9
Montbrison	23		...	A.	1	3
Saint-Etienne	28	10	...	A.	1	10
Villefranche	22	13	...	*		
Trevoux	21		...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	18		...	D.	2	3
Montmedy	24	8	...	D.	2	4
Sarrelouis	15		...	D.	3	10
Sedan	20	10	...	D.	4	
Thionville	17	9	...	D.		14
Verdun	19	16	...	D.	1	16
Vic	16	7	...	D.	3	5
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	18	17	...	A.		10
Caussade	22	10	...	A.	3	2
Millau	26	10	...	*		
Lauzerte	19	15	...	*		
Moissac	21		...	D.		17
Vabres, S. Afrique.	23	3	...	D.	2	5
Villefranche	20	6	...	D.	1	13
Génér. de Moulins.			...			
Moulins	20		...	*		
Evaux	19	5	...	D.	2	2
Gannat	19	6	...	A.		13
Gueret	27		...	D.	1	10
Montluçon	17	4	...	A.		16
Montmaraud	18	1	...	D.		15
Saint-Pourçain	18		...	D.	3	
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	28	16	...	D.	3	16
Beaugency	25	10	...	D.	5	8
Blois	26	8	...	D.	2	8
Chartres	28	1	...	D.	5	
Clamecy	18	9	...	D.	4	8
Dourdan	28	1	...	D.	6	5
Gien	21	10	...	A.	1	1
Pithiviers	29	18	...	D.	3	
Vendôme	20	12	...	D.	6	17

Généralité de Paris.			...			
Beauvais	30	9	...	A.		19
Compiegne	32	11	...	D.	4	9
Etampes	25	15	...	D.	4	1
Mantes	36	17	...	*		
Meaux	30		...	D.	1	4
Meulan	37	8	...	*		
Montfort	39	10	...	A.		9
Nogent-sur-Seine	22	10	...	D.	7	10
Pontoise	38		...	*		
Provins	30		...	D.	2	
Rozoy	29	4	...	D.	3	5
Saint-Florentin	22	16	...	D.	2	14
Sens	28	14	...	D.		7
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	17	...	*		
Chatillon	19	17	...	D.	2	13
Confollens	18	12	...	D.		12
Les Sables	21		...	D.	2	2
Niort	19	16	...	D.		9
Génér. de Provence.			...			
Aix	34		...	D.	6	14
Arles	30	13	...	D.	2	4
Digne	26	7	...	D.	5	
Draguignan	31		...	A.	1	
Marseille	38	8	...	D.	1	18
Le Pertuis	38		...	D.	5	5
Sisteron	23	12	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	22	10	...	A.	1	4
Aurillac	27	12	...	D.	4	12
Brioude	20	15	...	A.	3	11
Clermont-Ferrrand.	23	12	...	A.		12
Mauriac	24		...	D.	2	
Généralité de Rouen.			...			
Caudebec	34	18	...	A.	2	7
Dieppe	35	8	...	A.	2	8
Evreux	36		...	*		
Gisors	32	10	...	D.	3	4
Le Havre	30		...	D.		8
Lyons	28	16	...	D.	4	16
Magny	36	8	...	D.	1	3
Neufchâtel	34	10	...	A.	1	2
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	15	...	*		
Foix	21	3	...	D.		18
Cerdagne	24	10	...	*		
Pamiers	23	4	...	D.	7	
Confient	30		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	27		...	A.	1	4
Châteauthierry	22	17	...	D.	6	5
Clermont	33	19	...	*		
Coucy	23	10	...	D.	2	16
Crespy en Valois	34	15	...	*		

Fere-en-Tardenois.	21		...	D. 9	
Ham.....	24		...	D. 6	
Hirſon.....	26		...	D. 6	6
La Fere.....	19	16	...	D. 5	14
Laon.....	24		...	D. 6	
Marle.....	17	13	...	D. 2	1
Ribemont.....	25		...	D. 9	
Rozoy.....	24		...	D. 11	4
Vervins.....	22	10	...	D. 7	10
Généralité de Tours.			...		
Tours.....	22		...	D. 4	
Amboiſe.....	25	12	...	*	
Angers.....	19	5	...	*	
Chinon.....	20	18	...	D. 2	5
Laval.....	22	10	...	D. 3	7
Le Mans.....	21	1	...	D. 3	17
Loche.....	24		...	A. 1	1
Mayenne.....	22	12	...	D. 4	16
Richelieu.....	19	12	...	D. 2	3
Saumur.....	21		...	D. 3	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 16 Septembre 1775 au Mercredi 20 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 25 à 29 l. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 21, 25 à 29 l.; le ſeigle, de 13, 14 à 15 l. 10 ſ.; l'orge, de 11 liv. 10 ſ., 12 l. 10 ſ. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26 l. 10 ſ. à 31 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 12 l. 15 ſ. à 14 l. 10 ſ.; l'orge, de 11 l. 5 ſ. à 12 l. 5 ſ. auſſi *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 23 Septembre 1775, de 65 à 66 l.; *idem* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Septembre* 1775.

Amſterdam.....	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres.....	31 15 16e.
Hambourg.....	182
Madrid.....	15 2
Cadix.....	15
Livourne.....	94
Gênes.....	96
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{3}{8}$ b.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Septembre 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	721	11	marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piaſtres à	49	5	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	2000	2000 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	5 4 $\frac{3}{4}$. . . .	4 $\frac{3}{4}$ 5. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ *pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.*

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 4 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 10 *Janvier.*

L'Impératrice de Russie ayant ordonné d'acheter à Riga 13300 lasts de seigle, la Noblesse assemblée s'est engagée à livrer la moitié de cette provision. On ignore quelle est la destination de ces grains. Quelques personnes présument qu'attendu la mauvaise récolte faite en Pologne, le Gouvernement a jugé à propos de remplir des magasins. Quoiqu'il en soit, depuis que ces ordres ont été donnés, le prix du seigle a considérablement haussé, il n'est plus à la portée du Peuple pauvre. On craignoit que la liberté d'exporter des grains d'Archangel ne fût suspendue : mais elle a toujours lieu, elle a fait défricher & fait fleurir les Provinces voisines.

DE VIENNE, *le* 13 *Janvier.*

Pendant l'année 1774, naissances 7492, morts 9119, dans cette Capitale & ses Fauxbourgs. La population recule.

D'EISLEBEN, *le* 14 *Janvier.*

Pendant la derniere disette qui a désolé les montagnes de Saxe, quelques personnes charitables jetterent un regard de compassion sur cette petite Ville. D'abord elles recueillirent & habillerent quelques enfans : on pourvut ensuite à leur nourriture. Un bon Citoyen céda, pour les loger & les soigner, sa maison, moyennant une très-modique redevance. Bientôt on y plaça un Maître d'Ecole. Telle est l'origine des Maisons de charité les plus remarquables, élevées dans ces derniers tems.

La Direction de cet établissement que les aumônes & le travail soutiennent, vient de publier un état de ses dépenses. Du 28 Décembre 1773 au 28 Décembre 1774, elles ont monté à 1835 risd. 14 gr. 10 pf. Outre cela, la Fabrique a toujours occupé beaucoup de pauvres, & ses succès se sont soutenus. L'Ecole est bien montée. Les leçons & les récréations sont tellement distribuées qu'une classe travaille à toute sorte d'ouvrages utiles, quand l'autre se repose &c. Il est à propos de se rappeller que, dans ce district des montagnes, on est forcé d'avoir recours à des travaux d'industrie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Janvier.*

Extrait d'une Lettre de Boston du 8 Novembre. » Je suis arrivé en bonne santé dans » cette Terre agitée. Les Habitans reçoi- » vent très-bien les Etrangers, sur-tout les » Anglois. Le pays est beau : l'on y trouve » tout ce qui peut plaire à un homme rai- » sonnable, & amuser même son imagina- » tion. De tous côtés, la guerre paroît avoir » le bras levé ; on est prêt à mourir libre

» plutôt qu'à vivre, comme on dit, esclave. Boston est magnifiquement située. Si » la concorde se rétablissoit, j'en préférerois le séjour à tout autre. Si l'on en vient » à des hostilités, cette Ville sera sacrifiée. » J'espere que de l'autre côté de la mer, » on consultera la prudence; ici la prudence » est regardée comme pusillanimité. Comment se termineront ces démêlés? Dieu » le sçait! L'Angleterre ne peut plier sans » perdre & sacrifier tous les amis qu'elle a » dans ce pays-ci : si elle tient ferme, la » premiere heure où elle versera du sang » sera la derniere de sa gloire. Je pense » qu'on peut venir à bout de détruire cette » contrée, mais non de la subjuguer ».

Plusieurs Villes de l'Amérique ont déjà nommé des Comités pour présider à la vente des marchandises qui pourroient arriver de la Grande-Bretagne. On prend des mesures pour empêcher que certains Marchands n'abusent de la suspension du commerce pour imposer dans leur trafic des conditions trop dures au Peuple.

On écrit de la Caroline méridionale que, depuis la conclusion de la paix avec les Criks, M. Bull, Lieutenant-Gouverneur, a r'ouvert le commerce avec ce Peuple, & & ôté toutes les gênes mises sur le commerce avec les Cherakis.

Les Députés de la Caroline septentrionale se sont engagés à ne plus boire de thé & à n'user d'aucune marchandise de la Grande-Bretagne. Des Dames, au nombre de cinquante & une, ont pris le même engagement de la maniere la plus authentique.

Depuis le Congrès, ceux des Bostoniens qui paroissoient les mieux disposés en faveur de la Cour, sont ouvertement déclarés contre ses desseins. De toutes les Colonies, la Nouvelle-Yorck est celle qui a montré le plus de répugnance à se soumettre aux résolutions du Congrès.

Extrait d'une Lettre de Leeds. » Les malheureux démêlés de la Grande-Bretagne » avec l'Amérique jettent les Marchands de » ce pays dans de grands embarras, & les » Manufacturiers dans de terribles angoisses. Un grand nombre d'Artisans de cette » Ville est sans travail : il s'en trouve un » plus grand nombre dans les Villes voisines, sur-tout parmi les Cardeurs, les » Epingliers, les Tisserands. A Dewsberry, » la taxe des pauvres est déjà montée à huit » shellings par livre : elle est presqu'aussi » haute à Betley, Hecmondwike &c. Je » ne doute pas que si le commerce de l'Amérique étoit arrêté pendant un an, toutes les rentes des terres ainsi que des maisons de ces Villes ne fussent insuffisantes » pour nourrir seulement les pauvres. Je » voudrois que les Conducteurs des affaires, » au lieu de se tenir toujours renfermés » dans l'enceinte des richesses & de l'abondance, consacrassent un jour seulement à visiter les huttes de nos pauvres » & à considérer de leurs propres yeux la » face blême de ce Peuple, sa chétive nourriture, ses tristes haillons, l'agonie de » ses enfans mourans de faim : ce spectacle » les inspireroit beaucoup mieux que leur » prétendue prudence politique. ».

Hier les Boulangers ont demandé à la Cour des Aldermans qu'elle haussât la taxe du pain. Le Lord Maire dit qu'il ne falloit pas ajouter à la misere du Peuple, & que si le bled étoit rare au Marché c'est qu'on empêchoit par des manœuvres qu'il n'abondât. Cependant comme les grains ont renchéri, la majorité des voix a été pour qu'on rehaussât la taxe du pain.

On écrit de Preston dans le Lencashire que le 31 Décembre, la riviere de Ribble s'arrêta tout d'un coup, que sur une longueur de trois milles il ne resta point d'eau, excepté dans quelques endroits profonds, & qu'on la passa à pied sec là où elle n'étoit pas auparavant guéable pour les chevaux. On ajoute qu'environ *cinq heures après*, elle reprit impétueusement son cours. On prétend que pareil phénomene étoit arrivé en 1715. Le Peuple est fort alarmé de cet accident extraordinaire & incroyable. On ne dit pas s'il a été accompagné de quelque tremblement de terre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre d'Annonay, Haut-Vivarais, 14 Janvier.

» Le droit qui se paye ici sur les grains » est d'un quarante-huitieme. Il se perçoit » au profit du Seigneur sans frais de sa part. » Il se paye en outre trois denier par me-

» sure ; pour le mesurage, l'entretien des » mesures & de l'entrepôt qui appartient à » à la Communauté.

» Le droit est d'autant plus onéreux que » les Fermiers le levent non-seulement sur » les bleds, grains & légumes qu'on ap- » porte au Marché, mais encore sur ceux » que l'Habitant y introduit pour sa con- » sommation ou même pour entrepôt.

» Leurs prétentions vont encore plus loin : » ils croyent pouvoir l'exiger sur le riz & » même sur des graines qui ne sont pas co- » mestibles. Cependant le riz n'a jamais été » compris en finance sous le nom générique » de *grains*. L'Edit de 1763 qui avoit exemp- » té les grains de tous droits dans la circu- » lation & fixé les droits d'entrée, ne fit au- » cune mention du riz. Cette denrée resta » assujettie aux mêmes droits tant aux fron- » tieres que dans l'intérieur. Ce n'est que » depuis qu'elle en a été exemptée.

» Avec de tels droits & de telles préten- » tions, vous pensez bien, M., qu'aucun » Négociant n'ose entreprendre le com- » merce des grains dans cette Ville ; ou si » quelqu'un l'entreprenoit, il seroit bien- » tôt fatigué & lassé par les Fermiers : la » chose est sûre, & d'autant plus que les » Fermiers, Marchands de grains eux-mê- » mes, ont toute sorte d'intérêt à écarter la » concurrence. Vous concevez, M., tout » ce qui résulte de-là pour notre Marché.

» Cependant cette Ville est dans le cas » de devenir l'entrepôt d'un commerce con- » sidérable ; située, comme elle l'est, au » pied des montagnes du Vivarais, du Ve- » lay & du Forez, à deux lieux du Rhône, » par où l'on pourroit amener & emmener » grains & légumes, selon les circonstan- » ces.

» Nous devons espérer que nous jouirons » de l'entiere liberté que le Gouvernement » vient de donner à ce commerce : la li- » berté seule peut le mettre en activité & en » état de verser & reverser de la surabon- » dance d'un endroit à l'autre, de façon à » établir le niveau & à égaliser les prix.

» Il y a quelque tems qu'on fit l'examen » des titres des péages du Languedoc ; on » en supprima plusieurs qui ne parurent » pas fondés. Qu'on fasse de même pour » les droits sur les Marchés ; & qu'on dé- » dommage les possesseurs légitimes. Il se- » roit, je crois, plus avantageux à une » Communauté de payer au Propriétaire à » peu près la valeur de son droit que de » souffrir une telle entrave à un commerce » si nécessaire.

» Trouvez bon, M., que, par occasion, » je vous entretienne d'un autre article de » finance & de commerce fort intéressant. Il » s'agit des droits sur les morues seches de » pêche Françoise. Le Gouvernement a » toujours voulu favoriser cette branche de » subsistance : différens Arrêts ont modéré » les droits sur ce poisson : celui du 8 Mai » 1742 semble réduire les droits d'entrée à » 3 s. par quintal, quelle qu'en soit la desti- » nation. Cependant la morue, venant par » Marseille en Dauphiné, Lyonnois, Fo- » rez, paye des droits énormes eu égard à sa » valeur. Voici la note de ces droits pour le » Forez.

	₶	ß	d.
» Douane de Lyon . .	0	3	6
» Table de mer . . .	0	1	0
» Douane de Valence . .	1	3	8
» En outre les huit sous » pour livre	0	0	0
» De plus un péage à la Voute.	0	16	0

» Le droit perçu dans cette petite Ville » du Vivarais, au profit du Seigneur, n'est » pas fondé : mais un Particulier ne peut » pas s'engager à obtenir satisfaction à cet » égard ».

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 20 *Janvier*.

Nous avons été extrêmement trompés dans nos espérances sur la récolte derniere; deux & trois gerbes n'ont rendu en bien des endroits que ce qu'une seule avoit coutume de produire les autres années ; cependant le boisseau de froment du poids de vingt-cinq livres ne vaut actuellement que 50 sous, le seigle 40 & 43, la marcesche 30, & l'avoine 16 & 17. Il tombe beaucoup de grains dans nos Marchés, & on assure même que de riches Fermiers ont loué ici des greniers où ils se proposent d'amener & de vendre vingt mille boisseaux de froment. Ainsi l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre, loin de rendre nos Marchés déserts, comme quelques personnes le craignoient, semble y attirer plus de Vendeurs & d'Acheteurs qu'auparavant. On aime à acheter sous les yeux de la Police ; on est bien aise de se

procurer des mesures justes & d'aller d'un Marchand à l'autre, dans l'espérance d'acheter à meilleur prix. Il n'en coûte à nos Marchés où il n'y a point de halle pour mettre les grains à couvert, qu'un sou pour la charge d'un cheval; & quelque quantité de bled qu'on vende, on ne paye aussi qu'un sou pour le droit de minage.

Malgré les fortes gelées que nous avons essuyées de très-bonne heure & qui sembloient devoir garantir nos ensemencemens de la voracité des insectes destructeurs, il y a des cantons où les bleds dépérissent, ce qu'on ne peut attribuer qu'à des especes de teignes qui s'insinuent dans le tuyau du grain en y faisant un trou immédiatement au-dessus de la racine, & le rongent jusqu'à la superficie de la terre sur laquelle il ne reste que les feuilles qui jaunissent. On n'a pas fait jusqu'à présent assez d'observations sur cet insecte ni sur les moyens de s'en garantir. Cependant les Papiers publics parlent de plusieurs Provinces où il fait des dégâts affreux. Lorsque les limaçons dévorent nos bleds dans des années humides, on les voit & on peut leur faire la guerre; mais comment faire pour s'opposer aux ravages d'un ennemi d'autant plus dangereux qu'étant caché sous terre, il travaille sourdement à nous nuire?

De la Charité-sur-Loire, *le 22 Janvier.*

Depuis quelque tems, nos Officiers de Police ont commencé à taxer la viande de porc, à l'exemple de la Ville de Nevers. Il y a une différence entre cette Ville & la nôtre, c'est qu'à Nevers il y a Maitrise de charcuterie & qu'il n'y en a point ici. Ici vend qui veut du cochon; & lorsque nos Officiers mal instruits sur le prix de cette denrée taxent à bas prix, personne ne vend, & le Public en est privé. Quant à Nevers, les Charcutiers vendent le plus souvent au-dessus de la taxe sans que le Public s'en plaigne. Voilà ce qu'operent les taxes. Qu'on gêne le commerce des denrées, si l'on veut mettre le Public en souffrance.

Il a fait beaucoup de brouillards & un tems très-doux, ces jours derniers; ce qui a facilité le labourage & la préparation de la terre pour les mars. Nos mars consistent en orge & avoine. L'avoine est blanche, on ne seme point dans ce pays non-plus que dans le Berri, d'avoine d'hiver qui est noire & plus grosse que celle du printems. On prétend que notre avoine ne résisteroit point à l'hiver. Cependant on cite un fait qui sembleroit prouver le contraire. Des grains d'avoine tombés dans un champ après la récolte, donnerent l'année suivante une production extraordinaire.

Notre Marché d'hier étoit abondamment garni de grains. Le bled s'est vendu de 55 s. à 3 l. 6 s. le boisseau de trente livres. Le pain blanc est taxé à 2 sous 9 den. la livre.

Des Environs de Troye, *le 23 Janvier.*

Le 16, il est mort à Villadin un des malheureux mordus par la louve dont on a ci-devant raconté les ravages: quatre autres éprouvent les plus violens accès: toutes les personnes blessées par l'animal sont dans des transes mortelles. Ces bêtes féroces se répandent de tous les côtés, & attaquent les hommes en plein jour. Le canton couvert de bois est dans la consternation..... M. l'Intendant s'est hâté d'envoyer des secours aux blessés & d'ordonner des chasses. Pour assurer le succès de ces entreprises, il a eu recours à M. de Moncel, premier Lieutenant de la Grande-Louveterie de France, premier Louvetier de Monsieur, Frere du Roi &c. Ce Patriote actif & infatigable poursuivoit cette terrible race le long des bois qui bordent les plaines de la Champagne. Sa constitution est si robuste qu'il a conduit pendant plusieurs jours, sans repos, des tracs pour écarter les loups qui arrivoient en foule par les forêts d'Ardennes & de Liege. Depuis trente ans, il a fait des prises innombrables. Loin de prétendre à des connoissances exclusives, il a publié ses méthodes par la voye de l'Imprimerie Royale en 1766, 1768 & 1771. L'expérience l'a mis depuis lors en état de les perfectionner. En moins de trois mois, il vient de faire périr plus de *cinquante vieux loups*. Dans une de ses dernieres attaques, sur *treize animaux* tués, il s'est trouvé *onze louves*. Tant de faits prouvent la bonté de sa méthode, simple d'ailleurs & toute à la décharge du Peuple. Ce zélé Citoyen vient à notre secours: il y a lieu de tout attendre de son ardeur, de sa généro-

lité, de son intelligence ; & de la capacité de ses Louvetiers qui, depuis qu'il les commande, ont tué quarante-sept loups : l'un d'eux en a tué trois, au mois de Novembre dernier, en deux battues.

Nous invitons cet ancien & digne Militaire à communiquer au Public par la voie de nos Feuilles le résultat de ses travaux si intéressans pour l'humanité, pour l'Agriculture, pour l'Etat.

D'ETAMPES, *le 25 Janvier.*

Nos Concitoyens, les pauvres sur-tout, n'ont vu qu'avec attendrissement les sages mesures que le Gouvernement a prises pour faciliter le commerce des denrées & les consommations du Peuple dans la Capitale pendant le Carême. Ils esperent qu'un jour le bienfait s'étendra sur eux & sur tous ceux qui, comme eux, sont asservis au monopole sur-tout pendant ce tems difficile. Il en est de cette Ville comme d'une infinité d'autres : il n'y a ordinairement qu'un seul Boucher qui vende de la viande ; & cette viande qui, s'il étoit possible, devroit être meilleure que dans tout autre tems, parce qu'elle est censée uniquement destinée pour les malades, est précisément plus mauvaise en même tems qu'elle est plus chere. On tue beaucoup de vieilles bêtes, on les saigne mal, on en vend les plus mauvais endroits sur le taux des bons &c. L'abus est presque général, & c'est le monopole le plus rigoureux qu'il soit possible d'éprouver.

Il est mort le 18 du courant à Morigny, Paroisse Saint-Germain-lès-Etampes, un ancien Jardinier nommé Vincent Regnier, natif d'Arpajon, âgé de 108 ans, comme il conste par son extrait de baptême. Cet homme, d'une force singuliere, a toujours fait valoir par lui-même deux arpens de marais, excepté depuis cinq à six ans qu'il avoit été obligé de se borner à l'exploitation d'un quartier. *Enfin depuis dix-huit mois, ce vénérable Vieillard étoit réduit à demander la charité.* Il avoit encore le corps aussi droit & la vue aussi nette qu'à l'âge de 40 ans.

DE PARIS, *le 1 Février.*

Lettres-Patentes du Roi données à Versailles le 20 Décembre 1774, registrées en Parlement le 23 Janvier 1775, qui ordonnent la liberté du commerce des huiles de pavot, dites *d'œillet.* M. l'Abbé Rozier avoit démontré la salubrité de ces huiles, les avantages de la liberté de leur commerce, les mauvais effets de leur prohibition, dans le discours qui sert d'introduction à son excellent *Traité sur la culture du colsat.* On peut consulter l'extrait étendu que nous avons donné de cet Ouvrage dans notre Journal. Le Beaujolois, la Picardie, la Franche Comté, l'Alsace, la Flandres, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre &c. font, sans aucune sorte d'inconvénient, une consommation journaliere de ces huiles, & il est attesté qu'elles ne contiennent rien de narcotique & de contraire à la santé. Ces motifs ont déterminé S. M. à permettre *aux Epiciers, Echoppiers, Graissiers & autres qui ont droit de débiter des huiles à Paris, de recevoir chez eux & dans leurs magasins, vendre & débiter les huiles de pavot*, dites *d'œillet, pures & sans être mélangées.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 15 Janvier, qui ordonne que les lettres de change tirées des Isles de France & de Bourbon sur les Trésoriers de la Marine & des Colonies, dont le payement a été suspendu, seront représentées au sieur de Mory, Caissier de la Compagnie des Indes pour en dresser un état qui contiendra l'ordre dans lequel elles seront acquittées. Depuis 1770, les Administrateurs de ces Isles ont été obligés à des dépenses extraordinaires ; & pour y pourvoir, ils ont eu principalement recours aux lettres de change ci-dessus mentionnées. Comme ces lettres étoient portées à des sommes qui faisoient soupçonner des abus, on en avoit suspendu l'enregistrement. Il a été reconnu que si une partie de ces lettres de change provenoit de causes infiniment légitimes, une grande partie avoit été produite par un *papier monnoie* agioté sans mesure, ou livré à des négociations abusives que les circonstances n'avoient que trop favorisées. Cependant vu les lenteurs qu'entraîneroient les recherches nécessaires pour faire cette distinction, & dont les Créanciers légitimes auroient beaucoup à souffrir, S. M. a résolu de les acquitter successivement en especes effectives & sur le pied du capital, avec de nouveaux fonds formés à cet effet. Les lettres délivrées à l'Etranger sont exemptes de soupçon d'agiotage, & à ce ti-

tre ont paru mériter une préférence particuliere. Dans les ſix premiers mois de la préſente année, il ſera fait un fonds de 996,197 livres, à quoi ſe montent les traites délivrées aux Négocians Hollandois du Cap de Bonne-Eſpérance, en payement des vivres qu'ils ont fournis; celles délivrées à la Compagnie des Indes de Danemarck pour même cauſe, montant à 70,352 l.; celles données en échange des fonds de la caiſſe du Régiment Royal-Comtois, montant à 135,553 liv. Le total des lettres de change forme un objet d'environ *dix millions*. Dans les ſix derniers mois de 1775, il ſera rembourſé 300,000 l. pour le ſurplus de celles qui ſe trouveront monter à 500 l. au-deſſous. Chacune des années ſuivantes, il ſera payé *un million*. S. M. ſe réſerve de deſtiner de plus fortes ſommes, à meſure que la ſituation de la finance le permettra, pour accélérer le payement total. Les Porteurs deſdites lettres pourront demander en payement des contrats à quatre pour cent ſur les revenus du Roi.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Remede pour la guériſon des bêtes à cornes, propoſé & éprouvé par M. Charlemagne fils.

» Les maladies épidémiques prennent leur » origine dans la putréfaction de la maſſe » du ſang. Elles ſont plus ou moins violen- » tes, ſuivant le degré de force de l'humeur » qui circule dans le corps de l'animal & » qui ſe déclare au-dehors par différens » ſymptômes.

» 1°. Les Poſſeſſeurs de bétail corrige- » ront le vice de l'air en brûlant fréquem- » ment hors des maiſons & autour des éta- » bles, écuries, bergeries, les plantes les » plus odorantes, telles que genêt, genie- » vre, thin, laurier, ſelon qu'elles ſont » plus communes dans le pays. Vertes, el- » les ſont plus d'effet.

» 2°. Ils auront l'attention d'entretenir » la propreté dans ces étables & autres en- » droits où ſéjournent les animaux. On en » enlevera tout le fumier ancien que l'on » enterrera dans des foſſes profondes. En- » ſuite on fera deux fois par jour de la li- » tiere nouvelle. Après qu'on l'aura retirée, » on brûlera les mêmes plantes dans les éta- » bles & bergeries... On aura ſoin d'enduire » de poix le dehors des portes & fenêtres » des étables. L'on ſuſpendra au cou de cha- » que animal un petit ſachet d'ail.

» 3°. On ſéparera les animaux ſains des » bêtes malades dont le ſouffle & la tranſ- » piration infecteroient leurs voiſins. On en- » terrera dans des foſſes très-profondes & » loin de l'habitation les bêtes mortes.

» On n'aura pas recours à la ſaignée, » quoique pluſieurs perſonnes ſoient d'un » avis contraire. Des faits & des expérien- » ces réitérées s'y oppoſent, vu l'affaiſ- » ſement que la ſaignée cauſe à l'animal at- » taqué.

» Deux fois par jour, on donnera aux » animaux malades un gargariſme fait avec » de l'aſſa fœtida diſſous dans de bon vinai- » gre.

» Si l'on apperçoit une chaleur interne » aux ſignes d'une irritation d'entrailles, » on donnera deux fois par jour un lave- » ment fait avec une forte décoction de pa- » riétaire & de mauve.... Si la trop grande » irritation ſe manifeſte par le dévoiement » ou le flux de ſang, on donnera des lave- » mens faits avec du lait & des jaunes » d'œufs.

» On injectera dans les naſeaux de l'eau » de guimauve. Elle adoucira & détachera » les humeurs âcres qui pourroient y être » fixées, en accélérera l'écoulement, ren- » dra la reſpiration plus libre.

» On donnera un air tempéré aux éta- » bles: il faudra le renouveller ſouvent.

» La nourriture des beſtiaux, pendant la » maladie & l'adminiſtration du remede, » conſiſtera en ſon, paille & foin, à doſes » modérées... Le breuvage ſera l'eau tiede » dans laquelle on aura délayé du ſon ou de » la farine. On y ajoutera par ſceau d'eau » quatre gros de ſel de nitre.

» On fera une infuſion des plantes ſui- » vantes. On prendra, de chacune, une » livre & demie, pour ſix pintes d'eau; on » les mêlera, les hachera, & les mettra dans » un pot qu'on fera bouillir pendant une » demi heure. Le pot retiré du feu, on paſ- » ſera les plantes.

» Le remede ſera adminiſtré pendant » quinze jours, ſi la maladie l'exige. On » le fera prendre aux animaux ſains, pen-

» dant quatre jours, matin & ſoir.... La doſe » ſera d'une chopine, chaque fois, matin & » ſoir, par chaque bête.

» *Remede.* Prenez douze pintes de bon » vinaigre, une poignée de chaque plante, » deux livres de ſel marin.

» *Plantes qui compoſent le remede, feuilles » & fleurs.* Baſilic, ſauge, ſureau, impéra- » toire, grande conſoude, petite conſoude, » pacrette, bugle, ſanicle, bétoine, ſchro- » phulaire, plantain, égremoine, mille- » pertuis, pervanche, armoiſe, vervenne, » mille-feuille, angélique, tanéſie, abſin- » the, menthe, hyſſope, grande-rhue, » thim, camomille romaine, vrai ſcordium, » grande-bardane, carotte ſauvage.

» La doſe par diſtillation ſera d'une cho- » pine par jour, par chaque animal, don- » née en deux fois.

Ceux qui deſireront avoir le remede tout préparé & fait avec ſoin, le trouveront chez M. *Royer, Botaniſte, Fauxbourg Saint-Martin*, ainſi que le remede contre la clavelée que nous décrirons inceſſamment.

N^a. *Nous ne ſçaurions prier avec trop d'inſtances les perſonnes qui nous adreſſent des recettes d'écrire le plus diſtinctement qu'il eſt poſſible les noms des plantes & des drogues, pour éviter des confuſions & des erreurs ſouvent nuiſibles. Telles ſont celles qui ſe trouvent dans le remede publié ci-devant pour la* cure des glandes au ſein, *extrait d'une Feuille eſtimée.*

On y preſcrit demi-livre de moëlle de veau, *on a voulu dire* rouelle.

On lit ſel de tamarin, *liſez* ſel de tamariſc.

A œthiops minéral, *ſubſtituez* œthiops martial.

Cette derniere erreur eſt la plus importante, parce que chaque priſe contiendroit de cinq à ſix grains d'œthiops minéral, ſuffiſante pour exciter des vomiſſemens qui fatigueroient les malades ſans opérer ſur la cauſe du mal.

Des Gens de l'Art remarquent que la ſaine Médecine proſcrit les abſorbans inſipides tels que les yeux d'écreviſſe, le corail préparé, même le diaphorétique minéral. *Le remede ainſi rectifié & dépouillé de ces dernieres ſubſtances, peut, dit-on, réuſſir dans une maladie qui tireroit ſon origine de l'épaiſſiſſement des humeurs & particuliérement de la limphe, & par conſéquent contre les glandes au ſein.*

II.

Obſervations ſur la propagation de diverſes eſpeces d'animaux domeſtiques.

Un Agronome Siléſien a communiqué ces obſervations à la Société Patriotique du Duché.

Par un état exactement dreſſé pendant dix années conſécutives, il a reconnu qu'il naiſſoit dans ce pays beaucoup plus de bêtes à cornes, de bêtes à laine, de poulets & d'oiſons, fémelles que de mâles.

Il naît neuf brebis pour un bélier, vingt-ſix vaches pour un taureau, quinze poules pour un coq.

Les vieilles vaches portent le plus de mâles; les vieilles jumens, tout au contraire plus de fémelles.... Quant aux mâles qui couvrent les unes & les autres, il naît plus de fémelles des vieux, plus de mâles des autres.

Il a été un tems où l'on n'a pu avoir des chapons, parce qu'on n'avoit que de vieux coqs.

Dans le même tems, il y avoit deux tiers de dindonneaux de plus que de jeunes poules d'Inde, parce que les coqs étoient jeunes & en nombre ſuffiſant.

Une jeune fémelle couverte par un vieux mâle produit plus de fémelles; une vieille, plus de mâles. Le fruit de ces accouplemens reſſemble d'ordinaire à la plus jeune des bêtes accouplées.

Lorſque les mâles & les fémelles ſont à peu près du même âge, ils engendrent à peu près la même quantité de fémelles & de mâles.

Dans le tems où notre Siléſien obſervoit, ſurvint une épizootie; juſqu'alors il avoit cru que les fémelles périſſoient plus facilement que les mâles: la perte fut à peu près la même dans les deux ſexes: ſur un nombre très-conſidérable, il ne mourut que quatre moutons moins que de brebis.

La différence réciproque des âges influe donc puiſſamment ſur le ſexe des animaux engendrés. La nature enſeigne donc à l'Obſervateur le moyen de multiplier un ſexe plutôt qu'un autre, ſelon le beſoin qu'on en a. Il ſeroit donc très important en tout pays de dreſſer de pareils états de proportions. Il faut tout obſerver.

L'Auteur de ces remarques poſſede de vaſtes domaines ſur leſquels il éleve de nom-

breux troupeaux de toute espece. Il a vu en habile Pasteur, & il a observé en grand. Il tient un registre exact des naissances, des maladies, des morts &c. de son bétail. Voilà des hommes dignes d'être Cultivateurs.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 25 Janvier 1775, au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; idem* nouveau, de 16 l. 10 s., 22 à 25 l. ; *idem* au Port de la Grêve, de 24 à 26 liv. 15 s. ; le seigle, de 14, 15 l. 10 s. à 16 l. ; l'orge, de 10 l., 10 l. 15 s. à 11 l. 10 s. aussi *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Janvier 1775, au Samedi 28 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Février 1775, de 49 à 50 liv. ; *idem* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38 ; *id.* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V.

Changes de Paris, *du* 1 *Février* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{2}$		
Londres	30 $\frac{1}{4}$ à	3	16e.
Hambourg	180 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$		
Madrid	15		6
Cadix	14	17	6
Livourne	95 $\frac{1}{4}$		
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$		
Lyon *Rois*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ p.	$\frac{0}{8}$ p.	

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 1 *Février* 1775.

	#	s	
Or de Portug. à ...	718		marc.
Du Mexique à ...	715		marc.
Du Perou à ...	705		marc.
Les guinées à ...	717	4	marc.
Ducats à ...	97	12	once.
Or fin à 23 k. 31 32. ...	99	10	once.
Or à 20 karats à ...	83	11	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à ...	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à ...	51	16	marc.
Piastres à ...	49	1	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 30.	*Mardi* 31.	*Mercredi* 1 *Fév.*
Comp.d.Ind.			
Actions à 2 coup	1852 $\frac{1}{2}$ ...	1852 $\frac{1}{2}$ 55 ...	1860 65 67 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	1182 $\frac{1}{2}$ ...	1182 $\frac{1}{2}$. ...	.....
D°. 8es. à 1 coup.	232 ...	.....	.....
D° 25es. à 1 coup.	.....	.....	75 ...
Emprunt Oct. .	398. ...	398 ...	400 ...
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 31 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE NARVA, *le 24 Décembre.*

LA saison a été fort extraordinaire dans la Livonie & l'Esthonie. Cependant il n'y a pas eu plus de maladies qu'à l'ordinaire ; c'est un grand bonheur pour un pays où l'on ne voit des Médecins que dans les grandes Villes, & où les Etrangers qui cherchent fortune sans aucun [illegible] se font Médecins. La Cour a ordonné que cette Profession ne fût exercée que par ceux qui auroient subi l'examen de la Faculté ; mais c'est inutilement. Faute de Pharmacies bien montées, les Médecins sont obligés de préparer eux-mêmes les remedes, comme ils l'entendent. Les Empyriques errans répandent les maladies ; la nature les guérit, car les hommes sont ici d'une constitution vigoureuse. On trouve, sur-tout dans les campagnes, un grand nombre de septuagénaires, d'octogénaires, de nonagénaires, & même beaucoup de centenaires. Les femmes sont robustes au delà de ce que des Peuples efféminés imagineroient : dans les campagnes, souvent elles accouchent sans le secours des Sages Femmes. L'année derniere, une naine, âgée de 40 ans, fut pendant sept jours dans les douleurs de l'enfantement. Délivrée par force, elle auroit survécu à cet horrible travail, si la gangrene ne se fût mise aux parties offensées. Depuis 1758, nous n'avons été affligés d'aucune épidémie.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Janvier.*

Depuis quelque tems, la température de l'air est très variable. Au milieu des rigueurs de la saison, il est arrivé sur les parages de l'Isle d'Oeland plusieurs bâtimens Suédois, quelques uns Anglois & Hollandois. Il a péri près de Gothland plusieurs vaisseaux dont l'un portoit 1400 tonnes de harengs.

Malgré les fortes demandes de l'Etranger, la liberté du commerce des grains n'a point effrayé les esprits : la Nation s'instruit ; elle est peut-être en général plus instruite, quoique si long-tems captivée sous le régime prohibitif, que telle autre Nation dont elle emprunte des lumieres. L'Arrêt rendu en France le 13 Septembre sur ce commerce a été admiré dans ce pays. A l'exemple du Souverain, les Grands, les simples Citoyens s'occupent d'études économiques. Les progrès sont rapides, parce qu'on cherche de bonne foi la vérité, parce que l'on conteste de bonne foi, parce qu'on veut de bonne foi le bien.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Janvier.*

Pendant le cours de 1774, en cette Ville, naissances 2920 dont 1529 garçons & 1391

filles ; morts 2273 dont 597 hommes, 571 fem., 565 gar., 544 fil. ; mariages 803.

A Helsingoer, n. 132, mo. 110, mar. 29... Isle de Fionie, n. 2974, m. 2101, mar. 767... Isle de Laaland, n. 1126, m. 986, mar. 99... Isle de Langeland, n. 315, m. 263, mar. 99... Isle de Falster, n. 465, m. 340, mar. 93... Dépendances de la Fionie, n. 4920, m. 3690, mar. 1249.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce tableau, c'est que par-tout le nombre des nouveaux-nés a considérablement surpassé celui des morts.

A l'Hôpital Royal de *Frédéric*, il est entré 1103 malades, on en a guéri 1018, il en est mort 109. On y a accouché 447 femmes, il en a péri 4. Le nombre des enfans nés de ces femmes est de 465. Avant cet établissement, la plûpart des enfans de ces infortunées étoient exposés & perdus.

On apprend d'Arendhal en Norwege, que tout le pays est couvert de neige, & que les loups chassés de leurs repaires par la faim paroissent en troupes autour des Villes & des Villages.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 10 *Janvier*.

On a publié dans la Pologne-Autrichienne une défense d'importer des marchandises de fabrique Françoise, Angloise, Hollandoise, afin d'obliger les Marchands de Léopol à se pourvoir dans les Etats Héréditaires & de favoriser la Foire que la Cour a nouvellement établie à Teschen. Le commerce des nouveaux domaines est, d'un autre côté, encouragé par de nouvelles communications.

D'Hanovre, *le* 13 *Janvier*.

La rigueur de la saison a augmenté la misere ; mais le College des Pauvres a reçu beaucoup d'aumônes. Ci-devant les charités étoient éparses, elles ne fructifioient pas. Depuis qu'on a ouvert un dépôt, elles s'y réunissent, & il en résulte un bien sensible.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le* 27 *Décembre*.

Il y a déjà nombre d'années que le Gouvernement a commencé à faire arracher les vignes qui fournissent un des principaux articles de notre commerce avec l'Etranger, pour étendre la culture des grains dont nous avons pourtant toujours besoin de nous approvisionner chez l'Etranger. Il semble que le Propriétaire des terres se décourage de ne plus l'être, que les champs ne se prêtent pas volontiers à des cultures très-différentes, que cette conversion demande des avances différentes que l'on n'a pas toujours sous la main &c. Cependant le Gouvernement vient d'ordonner un nouvel essai. Les vignes de Sima do Douro seront arrachées ; le sol est propre à produire du grain.

Parmi les bâtimens que la crue énorme & subite des eaux a fait périr à Porto, le 11 & les jours suivans, il y en avoit un de Québec chargé de froment : la plûpart des autres navites étoient Anglois & chargés de vins pour l'Angleterre. Il y a eu plusieurs magasins renversés. Les pertes en vins, sucres, vaisseaux, édifices, montent à plus de 5 millions de livres tournois. Le Consul d'Angleterre a travaillé à sauver les marchandises & les débris des bâtimens de sa Nation pour le rendre aux Propriétaires.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Janvier*.

On assure que le Gouvernement est déterminé à suivre l'exécution de ses projets contre l'Amérique, quelque opposition qu'il puisse essuyer. On ajoute qu'il a donné des ordres séveres pour empêcher la contrebande des Marchands étrangers avec les Colonies. On prétend que, dans quelques Ports etrangers, il y a eu, en peu de tems, plus de marchandises embarquées pour les Indes occidentales & pour l'Amérique, qu'il n'y en avoit eu dans l'espace de plusieurs années, & que les retours se font en grains & en argent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Civray, 16 *Janvier*.

» Vous avez trouvé le droit de minage » perçu à Sézane fort onéreux ; & en même

» tems vous avez jugé qu'il pouvoit y en » avoir de plus onéreux encore : vous avez » eu raiſon. En effet je vois qu'à Aulnai & » Chize, Prévôtés Royales du reſſort de » cette Sénéchauſſée, & au Bourg de Beau- » voir, le droit de minage eſt la *vingt-qua- » trieme partie* du boiſſeau, du poids de 50 » livres. Vous trouverez ci-après un extrait » des pieces qui prouvent ce que j'avance.

» Le droit de minage eſt ici moins conſi- » dérable : ſuivant les titres, il ne doit » monter qu'à la *quatre-vingtieme* partie du » boiſſeau : par un abus fort ancien auquel » on ſe propoſe de remédier, il eſt porté à » la *quarantieme* partie au moins, ainſi que » vous allez voir...

(*Les bornes de notre Feuille nous forcent à ſupprimer les extraits des pieces juſtificatives & divers autres articles intéreſſans dont nous nous propoſons de faire uſage en tems & lieu*).

» M. le Prince de Condé eſt Seigneur par » engagement du Domaine de Civray : mais » il ne jouit point du droit de minage, » quoiqu'il perçoive les autres droits de » Foires & Marchés. Un Seigneur particu- » lier eſt en poſſeſſion du premier depuis un » tems immémorial. Parmi les droits qu'il » exerçoit autrefois, il y en avoit un fort » ſingulier qui étoit de *caſſer les quenouilles » des femmes & filles qui avoient filé au Mar- » ché de cette Ville.*

» ... Si vous le deſirez, M., je vous ferai » un tableau du droit de minage dans la » majeure partie des Villes & Bourgs du » Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis & » de l'Angoûmois. (*Ce tableau ſera trop inſtructif & trop agréable au Public pour que nous n'acceptions pas avec empreſſement une offre inſpirée par un zele actif, déſintéreſſé & digne de tous nos hommages*).

. . . . . .

» J'oubliois de vous marquer que le boiſ- » ſeau de Civray, double de celui de Poi- » tiers, ne devroit peſer qu'environ 40 li- » vres ; qu'il n'avoit que ce poids en 1709, » & qu'il s'eſt inſenſiblement accrû de trois » ou quatre livres. On obſerve la même » progreſſion à Aulnai, Chizé, Beauvoir, » où le boiſſeau s'eſt élevé de 50 à 54 & 55 l. » Celui de Poitiers a également augmenté à » proportion. Cette augmentation qui pa- » roît générale eſt encore une nouvelle char- » ge pour ceux qui doivent des rentes en » bled. J'ai d'anciens papiers qui prouvent » que la meſure de Charoux a eu le même » ſort... ».

De Feurs (*ſur la Loire en Forez*), *le 18 Janvier.*

Il ſe fait ici un commerce conſidérable en chanvre que l'on recueille dans les environs. Une partie eſt filée dans le pays pour être employée dans les toiles de la Généralité : une autre eſt achetée, toute peignée, pour être vendue dans les Marchés du Beaujolois : une partie conſidérable eſt enlevée ſoit ſimplement en teille, ſoit peignée, pour être répandue dans les Provinces où paſſe la Loire, & ſervir principalement aux beſoins de la navigation des rivieres & de mer. Des étoupes on fabrique une grande quantité de toiles à ſac dans les montagnes par leſquelles confinent enſemble le Lyonnois, le Forez, le Beaujolois. La chenevotte ſert dans les cheminées du peuple ; & il y a dans la plaine du Forez nombre de cabanes où l'on ne brûle guere d'autre bois. La rareté de toute autre eſpece de chauffage eſt ſans doute une des cauſes qui ont empêché d'introduire l'uſage de la macq ou braye, laquelle eſt plus expéditive, mais réduit la chenevotte en pouſſiere.

L'indolence générale de nos Payſans fait qu'ils peignent fort peu de chanvre. Ils ſe contentent d'en avoir pour qu'il ſoit filé dans leurs maiſons, ſoit par leurs femmes, enfans, & domeſtiques s'ils en ont, ſoit par eux-mêmes ; car il n'eſt pas rare de voir de grands bras lâchement occupés à tourner un fuſeau. Il eſt vrai que l'air eſt peſant, que nos eaux ſont lourdes, & quoique voiſines du Lignon, ces contrées ne reſpirent pas le bonheur & ne jouiſſent pas de l'aiſance dont on s'eſt plu jadis à faire des tableaux ſi rians.

La difficulté de ſe chauffer, de s'éclairer, de réunir enfin les différens moyens d'exiſter avec quelque douceur, a ſans doute empêché qu'il ne ſe formât dans le pays un certain nombre de petites métairies : il n'y en a que de très-fortes. Pluſieurs ſement juſqu'à 3 ou 400 quintaux de grains ; on ne laboure qu'avec des bœufs.

Le chanvre ſimplement teillé vaut à préſent de 7 à 10 ſ., la livre : le chanvre peigné, de 16 à 20 : l'étoupe de 6 à 9. La livre eſt de 14 onces. On voit par-là que les fils

n. peuvent être que fort chers. Les saisons, depuis quelques années, n'ont pas été favorables à cette culture; & le prix du froment qui s'est toujours avantageusement vendu a déterminé à en semer plus que du chanvre qui exige de meilleurs fonds ou plus d'engrais... Nous avons eu des jours bien rigoureux à l'entrée de l'hiver.

DE DIJON, *le* 18 *Janvier.*

Les bleds qui avoient derniérement augmenté, viennent de baisser. Les gens qui observent & raisonnent se flattent que la liberté du commerce réparera le mal qu'avoient fait les gênes; & que le tems réunira tous les suffrages en sa faveur.

DE POITIERS, *le* 19 *Janvier.*

Les prix du froment, réduit à la mesure de Paris, alloient, au commencement du présent mois, de 19 à 24 l., dans les lieux principaux de cette Province. A Châtellerault, Thouars & Nyort, cette mesure étoit au-dessous de 20 l.; à Saint Maixant, entre 20 & 21; à Châtillon & à Fontenay-le-Comte, entre 21 & 22; aux Sables d'Olonne & à Poitiers, entre 22 & 23; à Confolens, à 24. Il y a eu peu de variations, une augmentation légere à Thouars, une diminution légere à Poitiers & a Civray &c.

On écrivoit de Saint-André-sur Sayvre, le 20 Décembre, que la maladie dont il a été fait mention plusieurs fois affligeoit encore les Paroisses de Montournais, Menonblet, Saint Marc-la-Réorte, Saint Pierre-du-Chemin &c; & que quelques-unes de ces Paroisses avoient perdu un quart, un tiers de leurs Habitans.

Un Particulier de cette Ville, ayant souffert dans un de ses domaines une dégradation notable par la méchanceté de quelques Paysans aisés, ses voisins, s'est contenté d'exiger de leur part une somme qui n'est nulllement proportionnée à ses pertes, & qu'il a fait remettre au Syndic de la Paroisse pour le payement de la taille de trois pauvres incendiés, & s'il y a un excédent, des plus pauvres Journaliers. Tout est matiere à bienfaisance pour les gens de bien.

DE METZ, *le* 20 *Janvier.*

Sujet de Prix proposé par notre Société Royale pour 1775. » Déterminer par une » analyse exacte les qualités & les propriétés » médicinales de l'eau de la riviere de Mo- » zelle, & des eaux des différentes fontai- » nes de cette Ville, & constater si l'on peut » sans inconvéniens substituer l'eau de la » Mozelle à celles de nos fontaines; ces der- » nieres & principalement celles qui vien- » nent des sources de Scy & de Lessy, » éprouvant dans l'hiver & vers la fin des » étés une diminution qui les rend insuffi- » santes pour la consommation de la Ville ». Les Mémoires ne seront reçus que jusqu'à la fin de Juin.

Pour 1776. » Lorsque la Ville de Metz » se gouvernoit en République, a-t-elle été » commerçante & Manufacturiere? Si elle » l'a été, quand, comment & pourquoi a- » t-elle cessé de l'être? Quels obstacles s'op- » posent aujourd'hui soit à l'établissement » soit au rétablissement du commerce & des » Manufactures dans cette Ville, & quels » seroient les moyens de diminuer ces obs- » tacles, s'il est impossible de les anéantir » tout-à-fait? ». On recevra les Mémoires jusqu'au 1 Juin 1776. Ils seront d'une demi-heure à une heure de lecture, écrits en François ou en Latin; on peut y ajouter des notes. Il faut les adresser, francs de port, à *M. Dupré de Geneste, Secretaire perpétuel de l'Académie.*

D'AMIENS, *le* 21 *Janvier.*

Les prix des grains ont un peu haussé dans plusieurs Marchés principaux de ces Provinces depuis le commencement de Janvier. Cette hausse ne s'est point soutenue ici.

Une expérience mal-faite a décrédité à Abbeville la pratique des secours employés si souvent avec succès dans toute l'Europe, pour rappeller les noyés à la vie. Après *trois quarts d'heure* de soins sur un de ces infortunés, on l'a jugé mort quoiqu'on lui trouvât du poulx, quoique le sang eût jailli de sa veine jugulaire, quoiqu'on entendit le grouillement de ses entrailles: on l'a jugé mort, & on l'a laissé mourir. Les Gens de l'Art qui ont prononcé ce terrible arrêt, mériteroient bien d'être vivement éclairés. Leur conscience est chargée de détruire le préjugé inhumain qu'ils ont établi.

Du Mans, *le 23 Janvier.*

Notre récolte a été si mauvaise que les grains ont successivement augmenté par de fortes secousses. Cependant le froment ne revient pas actuellement à plus de deux sous la livre ; & la livre de pain mollet n'est taxée qu'à 2 s. 6 d., celle de pain michard à 2 s. 1 d. ½.

De Paris, *le 28 Janvier.*

Le poisson doit ordinairement à l'entrée de Paris la moitié du prix auquel il est estimé par celui qui l'amene. Quand celui-ci, pour avoir un bénéfice, doit retirer, par exemple, de sa charge cinquante francs, si à la barriere il ne l'estimoit qu'à ce prix, il ne payeroit que vingt-cinq livres & pourroit vendre sa charge soixante & quinze. Alors il y auroit une disproportion considérable entre l'estimation du Pourvoyeur & le prix payé par le Consommateur ; & le Fermier qui est maître de prendre la denrée au prix auquel le Conducteur la met en entrant, pourroit s'en emparer dans l'assurance de n'y pas perdre & dans la vue de forcer le Marchand à hausser son estimation & à se soumettre à un droit plus fort. Il arrive de là que le Marchand, pour prévenir toute difficulté & tout obstacle, double le prix naturel de sa denrée pour égaliser le prix de son estimation & celui de sa vente. Si son poisson valoit 50 liv., il faut qu'il l'apprécie & le vende 100 francs, dont 50 l. pour le droit & 50 l. pour lui. Ainsi l'impôt de moitié de la valeur prend réellement la valeur totale naturelle de la denrée, & la valeur à la Halle est double de ce qu'elle auroit été sans l'impôt.

Ce droit a été une des principales causes de l'énorme diminution de la pêche maritime sur nos côtes septentrionales. Les Pêcheurs, vu l'excès des prix, n'ont pu trouver à Paris qu'une foible consommation pour le poisson frais ainsi que pour le poisson salé, objet de la plus grande importance, puisque c'est une des substances communes du Peuple. La pêche s'est également restreinte, les pauvres ont beaucoup souffert, la Capitale a été mal & chérement pourvue.

Ces tristes effets n'ont point échappé à l'attention d'un Gouvernement tutélaire ; sa sagacité en a bientôt eu démêlé les causes & tous leurs contre coups : enfin c'est sur ces motifs, c'est pour l'encouragement de la pêche & pour le soulagement des pauvres sur-tout que S. M. s'est déterminée, dans sa *Déclaration* du 8 Janvier, registrée le 10 en Parlement, à *diminuer de moitié les droits sur la marée fraîche* & à *suspendre entiérement les droits sur le poisson salé*, pendant le Carême, tems où cette subsistance est si nécessaire, en *se réservant d'étendre cette* réduction & cette suppression *à la totalité de l'année si l'état des finances & les circonstances peuvent le permettre.*

On a observé que l'approvisionnement de Paris en poisson salé se faisoit, en très-grande partie, avant le Carême, & qu'ainsi la suppression des droits n'ayant lieu que pendant ce tems là, le vœu du Gouvernement ne seroit pas entiérement rempli, & le Peuple assez soulagé. Nous apprennons que, pour lever cet inconvénient, il a été réglé que le poisson salé qui seroit introduit avant le Carême pour la consommation de ce tems-là, jouiroit de l'exemption ; & qu'il a été pris des mesures, comme marques &c, pour prévenir les fraudes que cette faveur pourroit occasionner.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

N°. *Plusieurs personnes qui daignent nous seconder se plaignent de ce que notre empressement ne répond pas à celui qu'ils ont de donner des avis utiles au Public. Nous les prions d'observer d'abord qu'il est de la bienséance que nous observions la date des envois. En second lieu, la place nous manque souvent pour les morceaux d'une étendue considérable. Enfin des considérations d'utilité publique & pressante nous obligent quelquefois à donner la préférence à des avis postérieurs à ceux que nous réservons. C'est pour cette raison que nous publions sans délai & coup sur coup les instructions qu'on a la bonté de nous communiquer sur la maladie des bestiaux.*

I.

Maniere approuvée de traiter les bestiaux attaqués de la maladie regnante.

» Le Maréchal du Village du Mas, dépen-
» dant du Marquisat de Fimarcon en Guien-

» ne, a trouvé ce remede & en a fait l'appli-
» cation avec le ſuccès le plus grand & le
» plus conſtant. Dans le diſtrict du Mas, il
» a guéri plus de cent bœufs ſi radicale-
» ment qu'une partie de ces animaux la-
» boure comme à l'ordinaire. Il en a guéri
» & en guérit tous les jours dans les Terres
» des environs. Les Magiſtrats de la Ville
» de Condom, ſur le bruit de ces cures mer-
» veilleuſes, ont appellé ce Maréchal ; &
» après des expériences toujours heureu-
» ſes, ils ont fait imprimer & répandre ſa
» recette. D'après cette ſage diſtribution,
» on écrit de différens endroits à ſix ou ſept
» lieues des environs de Condom, que cette
» méthode a parfaitement réuſſi toutes les
» fois qu'elle a été miſe en pratique dans
» les premiers inſtans de la maladie, mais
» non autrement.

» On ne peut trop louer le zele, la bonne foi,
» le déſintéreſſement de ce Maréchal qui paſſe
» les jours & les nuits à ſecourir ſes Com-
» patriotes & à les inſtruire ſur l'application
» de ſon remede ſans exiger aucun ſalaire.
» C'eſt ce qu'atteſtent les Curés & les Offi-
» ciers Municipaux des lieux où il a opéré ».

Quel eſt le nom de cet homme reſpectable ? Il ne veut point de récompenſe ! mais la Société lui en doit ; mais il faut que la vertu trop généreuſe pour en deſirer ſoit encore aſſez généreuſe pour recevoir celles qui influent ſur la vertu publique ; mais la renommée doit graver ſon nom ſur les titres honorables, j'ai preſque dit ſur les titres de nobleſſe qu'il a produits aux yeux de ſes Compatriotes & que la Nation ſcellera du ſceau de la reconnoiſſance & de la vénération.

Traitement. On doit examiner avec la plus grande attention pluſieurs fois pendant le jour & même quelquefois pendant la nuit, ſi les beſtiaux ſont attaqués de maladie, ce qu'on reconnoît à divers ſignes. Que l'on preſſe un peu de la main les reins de l'animal, il s'affaiſſera extrêmement, s'il en eſt attaqué ; & il ſe hauſſera, quand on le touchera ſous le ventre. C'eſt-là le ſigne du commencement de la maladie. On la connoît encore au battement des veines & des arteres, à un léger ſecouement de tête, à une certaine triſteſſe. Dès-lors entreprenez le traitement ; plus tard, il ſeroit peut-être inutile.

Auſſi tôt qu'on connoîtra une bête malade ; on la ſaignera à la jugulaire ; on lui tirera ſix livres de ſang, ce qui fait un pot & demi. On mêlera ce ſang avec deux gobelets d'eau-de-vie ; & avec ce mêlange, on frottera les reins de l'animal à rebrouſſe-poil. Dans l'inſtant, on mettra dans un tamis de la farine de froment que l'on répandra, en tamiſant, ſur les reins de l'animal déjà imbibés de ſang, juſqu'à ce qu'il forme une eſpece de croûte. Enſuite on les couvrira d'une couverture ou d'un drap ployé en deux, qu'on réchauffera avec une baſſinoire cinq ou ſix fois par vingt-quatre heures, pendant trois ou quatre jours.

Deux heures après la premiere ſaignée, on r'ouvrira la veine de l'animal, & on lui tirera quatre livres de ſang.

Le lendemain, c'eſt-à-dire vingt-quatre heures après la premiere ſaignée, on ſaignera de nouveau l'animal, & on lui tirera trois livres de ſang. Tout de ſuite, on le purgera avec une once aloès, demi-once aſſa-fœtida, demi-once jalap. Le tout aura bouilli dans une chopine de vin. Une heure après la purgation, on tirera encore à l'animal trois livres de ſang.

Le troiſieme jour de la maladie, on ſaignera l'animal ſous la queue.

On doit obſerver de ne pas faire les ſaignées à certaines vaches, telles que les vaches pleines ou foibles, aux veaux. Il faut avoir égard à l'âge, aux forces, tant pour la ſaignée que pour la purgation.

On ne donnera que peu de nourriture à l'animal, tout au plus une livre ou une livre & demie de bon foin mêlé avec autant de paille le matin, & autant le ſoir, pendant les neuf premiers jours de la maladie, au petit bétail à proportion. Quand on les ſçait bien guéris, on augmente la doſe peu à peu.

Pour la boiſſon, on mettra dans un chaudron ſept à huit pintes d'eau, deux bonnes poignées de ſon, environ une livre de foin ; & dans un grand chaudron qui contiendra plus d'eau, on mettra plus de ſon & de foin proportionnellement à l'eau. On fera bouillir le tout enſemble pendant un demi quart d'heure. On exprimera enſuite dans les chaudrons les jus de foin & du ſon qu'on jettera. Après avoir coulé l'eau, on y mettra une demi-once de fleur de ſoufre, & davantage ſi l'on fait plus d'eau. Quand cette eau ſera dans un état de tiédeur, on en don-

nera à l'animal qui ne doit point uſer d'autre boiſſon pendant le cours de la maladie, & toujours tiede. On doit avoir ſoin de lui en donner ſouvent pour qu'il ne ſouffre pas de ſoif. Quand cette premiere eau eſt toute employée, il faut en faire de nouvelles, comme ci-deſſus.

On a remarqué qu'il roule quelquefois des humeurs entre le cuir & la chair de l'animal. Dès qu'on s'en apperçoit, il faut tout de ſuite percer le cuir à l'endroit où ſont les humeurs pour qu'elles s'écoulent.

On ne doit pas mettre les beſtiaux malades dans un endroit expoſé au froid. L'avis du Médecin eſt de les tenir tous enſemble, qu'ils ſoient tous malades ou qu'ils ne le ſoient pas tous ; parce qu'ils s'échauffent mutuellement & qu'on a remarqué d'ailleurs qu'en les ſéparant on n'empêche pas la communication du mal.

I I.

Prix du froment dans diverſes Places de l'Europe, calculé ſur le ſeptier de Paris & monnoie de France.

A Hambourg, 8 Novembre, le froment de Dantzizk s'eſt vendu 30 liv. 12 ſ.; celui de Mecklenbourg, 24 liv. 6 ſ. à 24 l. 15 ſ.

A Amſterdam, 2 Novembre, le froment blanc de Pologne, 26 l. 18 ſ. à 29 l. 19 ſ.; le rouge, 23 l. 17 ſ. à 26 l. 6 ſ.; le mêlé, 23 l. 17 ſ. à 28 l. 6 ſ.; celui de Moſcovie, 19 l. 2 ſ. à 20 l. 13 ſ.

A Bruxelles, 4 Novembre ..... 23 l. 3 ſ. à 25 l. 10 ſ.

A Malines, 5 Novembre, le froment blanc, 23 l. 18 ſ.; le rouge, 22 l. 11 ſ. à 23 l. 4 ſ.

A Anvers, 29 Octobre ..... 22 l. 14 ſ. à 23 l. 5 ſ.

A Londres, 7 Novembre ..... 31 à 35 l. 17 ſ.

I I I.

Nouveaux eſſais de toiles d'ortie.

Les toiles d'ortie deviennent aſſez communes en Allemagne. Cette fabrication a été pouſſée aſſez loin dans le Pays de Wurtemberg. A Sulz ſur le Necker, on a vu de ces toiles qui réuniſſoient la beauté & la bonté. Un Econome Hanovrien obſerve que la *mouſſeline* eſt appellée en Allemand *neſſeltuch*, toile d'ortie, comme ſi l'ortie avoit fourni la premiere matiere des toiles fines, molles, douces auxquelles on donne le premier de ces noms. Les Pêcheurs de la preſqu'Iſle de Kamtſchatka ſe ſervent, de tems immémorial, de filets de fils d'ortie &c. &c.

Le même Econome Hanovrien aſſure qu'il s'eſt convaincu par expérience que l'ortie contient un fil auſſi fin que le lin. Cette plante croît abondamment & s'éleve fort haut dans ſon pays. Il en a coupé une douzaine de tiges des plus longues. Il en a laiſſé dans l'eau une petite botte pendant 8 jours. En les retirant, elles répandoient la même odeur que le chanvre & le lin. Séchées au ſoleil, leur écorce s'eſt détachée très-aiſément. Les fils qui ſe ſont préſentés étoient ſi forts qu'il a eu de la peine à les rompre. L'Auteur deſireroit pour teiller l'ortie une machine plus forte que celle dont on ſe ſert pour le chanvre. Il ajoute que, quand on veut préparer les tiges d'ortie pour en faire la toile, il faut en conſerver les feuilles pour le bétail.

Nous n'expoſons ces nouvelles expériences que pour confirmer celles que l'on a faites en France.

Les Annonces d'Hanovre rapportent, à cette occaſion, qu'un Fabricant de Leipſick a fait bouillir l'écorce d'un arbre qu'on auroit dû nommer; qu'il en a tiré une filaſſe qu'il a fait filer comme le lin ; que le fil en étoit bleuâtre, que la cuiſſon l'a blanchi, & qu'il en a fait de la toile très-forte qui n'a point mauvaiſe apparence.

Nous croyons avoir déjà annoncé que le ſon pêtri avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'ortie verte, engraiſſe les poules qui en ſont très-friandes; & que ſi l'on met dans leur manger de la ſemence de cette plante, elles pondent beaucoup & couvent de bonne heure, à ce qu'on aſſure.

I V.

Maniere économique de faire de l'Ether.

L'éther eſt aujourd'hui employé dans les procédés de pluſieurs Arts & notamment dans la fabrication des vernis. M. Cadet a donné, dans une Séance de l'Académie royale des Sciences de Paris, un moyen de le faire avec épargne. Ce moyen conſiſte à mêler parties égales d'eſprit-de-vin & d'huile de vitriol, & à procéder à la diſtillation au feu de lampe. Mais au lieu de jetter le réſidu après l'opération, l'Académicien reverſe deſſus de nouvel eſprit-de-vin & retire en-

core de l'éther. Enfin continuant la même opération, il est parvenu à tirer dix à douze livres d'excellent éther, d'un mêlange qui en donne ordinairement à peine une livre & demie dans les circonstances les plus favorables.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 21 Janvier 1775, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 22 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; idem* nouveau, de 17, 22 l. 10 s. à 25 l. ; *idem* au Port de la Grêve, de 25 liv. 5 s. à 26 l. ; le seigle, de 14 l. 10 s. à 15 l. 10 s. ; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. aussi *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Janvier 1775, au Mercredi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 16 à 17 l. ; *idem* à la Greve, de 16 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Janvier 1775, de 48 à 49 liv. ; *idem* nouveau de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36 ; *id.* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

VII.

Changes de Paris, *du* 28 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 ½
Londres	31 ¼
Hambourg	180 ½
Madrid	15
Cadix	14 17 6
Livourne	95
Gênes	93 ½
Lyon *Rois*	⅝ à ¼ P. % P.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 27 Janvier 1775.

	H	B	
Or de Portug. à . .	717	3	marc.
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1855 52 ½ . .	1855 52 ½ 50 52 ½	1850 52 ½ . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	1185	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	231	234 . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	75 . . . .
Emprunt Oft. .	400	400	397 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 18 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 11 *Juin.*

ON écrit de Moſcou que, ſi les productions de la terre échappent aux gelées ſurvenues dans l'arriere-ſaiſon, les récoltes ſeront très-abondantes. Avant ces intempéries, les vignes flattoient, comme les champs, l'eſpérance des Propriétaires, on n'oſe preſque dire des Cultivateurs qui recueillent trop peu de fruits de leurs travaux. Les vignobles s'étendent, mais ſous la main de la ſervitude, c'eſt-à-dire, de l'ignorance & de la langueur. Point d'inſtruction, point d'activité. Le climat de ce pays ne laiſſe pas que d'être aſſez favorable au raiſin. Si l'induſtrie y eſt engourdie, ce n'eſt point par l'effet du climat.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 23 *Juin.*

Tandis que le printems donnoit dans ces contrées de vives chaleurs, l'hiver regnoit encore dans les parties occidentales du Royaume. Le Roi a trouvé de la neige en divers endroits, particuliérement dans la Province de Nyland.

Il ſe préſente une foule de Contractans pour la diſtillation de l'eau-de-vie. Le Gouvernement ne manquera pas de multiplier les Concurrens pour adoucir les effets d'un privilege monopolaire.

PRUSSE.

DE KONISBERG, *le* 24 *Juin.*

Le Roi a deſtiné cent mille riſdales pour reconſtruire, de façon à conſerver les Cultivateurs & les récoltes, les villages de la Pruſſe occidentale, compoſés de huttes ſous l'anarchie républicaine. Divers avantages ſont promis aux Colons étrangers qui viendront s'y établir. Cette maniere de peupler réuſſit, ſuivant les lieux, quand on oppoſe de bonnes loix fiſcales aux mauvaiſes loix des pays étrangers.

DE FLENSBOURG, *le* 25 *Juin.*

Les campagnes du Holſtein, après une longue ſéchereſſe, viennent enfin de recevoir des pluies abondantes. La grele tombée en quelques endroits n'a point fait de mal. La foudre a mis le feu au village d'Oppendorff.

Pendant que la Maiſon de correction de Gluckſtadt tomboit en ruine, les brigands informés qu'il n'y avoit pas aſſez de place pour les contenir, ravageoient à l'aiſe le plat-pays. Il eſt étonnant que la ſûreté publique dépende d'un édifice & que cet édifice ſoit en mauvais état. Il ſeroit à propos d'examiner ſi la cauſe qui entrainoit la ruine de la Maiſon de force n'eſt pas la même qui

produisoit le grand nombre de malfaiteurs. On rebâtit cette Maison. En attendant, on a formé des dépôts. Ensuite on songera à procurer des ressources qui préviennent le brigandage.

DE BRUN, *le 27 Juin.*

Le 8, après une forte grêle, des torrens de pluie couvrirent les campagnes d'Egelsberg dans la Principauté de Troppau. On y blanchissoit beaucoup de fil & de toiles, tout fut emporté. Les orages ont été fort fréquens en Allemagne dans le courant de ce mois.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le 29 Juin.*

Par la comparaison des observations météorologiques faites en Bohême, en Silésie, & dans les pays adjacens, on s'est assuré que la température de l'air a été à peu près la même dans ces contrées, au mois de Mai, & qu'il y a fait le même bien & le même mal. Dès les premiers jours du mois, on jugea qu'il faudroit retourner les champs ensemencés en grains d'hiver, excepté ceux où ils étoient clair-semés qu'on se flatta de voir ranimés par les pluies & la chaleur. Cet espoir fut trompé. La plûpart des nuits furent froides : il n'y en eut que trois où le thermometre de Farenheit fut au-dessus de 52. Celle du 5 (le therm. à 55), ces instrumens exposés à l'air se trouverent couverts d'une croûte de glace. Pendant le jour, le thermometre a été de 51 à 60. Après cela, sécheresse. Il y avoit eu 13 nuits humides, mais seulement un demi-pouce, mesure de Paris, d'eau de pluie : ce peu d'humidité ne fit qu'empêcher que les plantes ne périssent.

Le seigle est, dans beaucoup de cantons, en mauvais état & fort court. Les bestiaux manquent de fourage & de pâture. Le froment est fort bas. Les cerisiers de Silésie (ils sont rares) n'ont pas réussi. En général les arbres ont bien fleuri, mais la sécheresse a fait tomber beaucoup de fruits.

Les maladies dominantes ont été des fievres inflammatoires dont il n'est mort que peu de monde. Il y a eu aussi beaucoup de fluxions. Les gens de la campagne ont le plus souffert de ces maladies.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 4 Juillet.*

Les Pêcheurs de Terre-Neuve manquent de pain, de viande, de tout. Plusieurs navires sont venus pour leur chercher des secours. Cette détresse prévue excite de nouvelles réclamations contre l'Acte contradictoire qui en voulant étendre nos Pêcheries, a empêché que nos Pêcheurs ne fussent approvisionnés par l'Amérique, & défendu expressément qu'ils le fussent par presque tous nos Ports; car il n'y en a que trois ou quatre privilégiés.

Nous apprennons de S. Vincent qu'une de nos Escadres croise aux environs des Isles de S. Eustache & de S. Cristophe pour empêcher le *commerce illicite* des Américains avec les Hollandois. Ce commerce illicite & légitime sert de prétexte à des prises dont les Etats-Généraux se plaignent. Celui de la Caroline méridionale, du Maryland, de la Virginie &c. est totalement intercepté par les vaisseaux de guerre qui bloquent leurs Ports ou courent les côtes.

Le Capitaine Cooke a envoyé du Cap de Bonne-Espérance le journal de son nouveau voyage autour du monde. Ce journal a été présenté au Roi. M. Cooke a touché à de nouvelles Isles occidentales sans découvrir un nouveau continent. Il rapporte beaucoup de graines & de plantes inconnues dans nos climats. Son arrivée avoit été prématurément annoncée.

M. le Comte d'Inchinquin, grand Propriétaire d'Irlande, vient de donner à ses pareils un exemple, les uns diront de désintéressement, les autres de sagesse. Les baux de trois grandes fermes de son domaine étant expirés, il s'est présenté pour les affermer une foule de concurrens qui lui ont offert d'en doubler les rentes. M. le C. d'I. a rejetté ces offres & passé de nouveaux baux à ses anciens Fermiers sans hausser les fermages d'un seul schelling par acre. Ce sacrifice est réellement l'emploi d'une partie de son revenu à l'amélioration de son domaine, de la fortune de sa famille, du sort de ses Vassaux, du bien public. Il lui assure à lui même un payement exact, des Serviteurs fideles, & l'avantage d'avoir moins de pauvres à soulager. Enfin il aura la jouissance la plus douce pour un chef de

famille, l'aſpect d'un héritage floriſſant, la jouiſſance la plus douce pour un Seigneur, l'aſpect d'un Peuple heureux par ſes bienfaits, la jouiſſance la plus douce pour l'Homme & pour le Citoyen, l'aſpect d'une culture qui multiplie les hommes & groſſit la richeſſe publique.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De S. Laurent-d'Aigouse (*Dioceſe de Niſmes*), *le 4 Juillet.*

Les Salins de Peccais & tous ces terreins immenſes qui produiſent le meilleur ſel, pour qu'il ſoit détruit, à ce qu'on a cru, ſont dans les bornes de notre Communauté, & lui occaſionnent des dépenſes annuelles à cauſe de l'étendue de ces vacans.

Au milieu de cette prodigieuſe abondance d'une denrée de premiere néceſſité, nous la payons au même prix qu'elle ſe paye à 150 lieues d'ici.

Notre poſition qui nous met le ſel ſous la main, rend notre état infiniment plus fâcheux que celui des contrées les plus éloignées de la ſource. Les Gardes qui peuvent à peine s'oppoſer au faux-ſaunage & ne peuvent s'en prendre aux Faux-Sauniers, ne ceſſent de venir fouiller dans nos maiſons & ſur-tout dans les métairies circonvoiſines pour y découvrir du ſel qu'ils nomment de contrebande, ſaiſir, mettre à l'amende, empriſonner &c.

Une Brigade arrive à l'improviſte, qui demande impérieuſement à voir le ſel qu'on a, & le billet de Gabelle qu'on a reçu au Grenier (à Lunel où nous ſommes obligés d'aller acheter le ſel qui ſe facture ici). Le ſel eſt préſenté. Si le Juge, Partie, s'imagine qu'il n'a pas été acheté au Grenier, procès verbal; d'où ſaiſie, amende, frais, & quelquefois empriſonnement du Chef qui nourrit le ménage, & ruine de ſa famille.

Le Brigadier peut ſe tromper à l'inſpection; le Peuple craint qu'il ne veuille ſe tromper. Il ſe peut que les Greniers vendent quelquefois des ſels qui ayent quelques apparences communes avec le ſel de contrebande. Il ſe peut &c. Dans tous ces cas, l'innocence la plus pure devient la victime de l'ignorance ou de la malice.

En attendant que le mal puiſſe être extirpé, ne ſeroit-il pas poſſible d'en couper une branche? Si la contrebande ſe ſoutient, la garde eſt donc ou inſuffiſante ou inexacte. L'inſuffiſance ou l'inexactitude des Stipendiés ne devroit pas tourner au détriment du Citoyen. La *maiſon* eſt le Royaume où le premiers des Rois, inſtitués par la nature, conſerve ſon empire. Le Sanctuaire domeſtique (ſi l'on permet cette expreſſion), dépôt général des ſecrets, des affaires, des intérêts, des plaiſirs & des peines, des maux & des biens, de la confiance la plus douce & la plus entiere, ne doit il pas être ſacré; & peut-il être ouvert, forcé par des mains étrangeres? Le bien public eſt-il qu'elles déchirent le ſein des familles? La plûpart des prohibitions ont reſpecté cet aſyle inviolable; pourquoi des exceptions qui le livrent à une inſpection qu'on ſoupçonne de n'être pas toujours conduite par un zele pur, par la bonne foi, le déſintéreſſement, la prudence, la diſcrétion, l'équité, l'humanité?

De Pezenas, *le 4 Juillet.*

Notre Foire dont l'ouverture ſe fit le 19 du mois dernier, a été meilleure qu'on ne l'auroit cru. Il s'y eſt rendu beaucoup de Marchands & d'Acheteurs étrangers. Quoique l'époque de la moiſſon & la prochaine Foire de Beaucaire duſſent rendre les eſpeces rares, il y en a eu aſſez pour les payemens, & l'on n'a oui parler d'aucune mauvaiſe affaire.

De Toulouse, *le 5 Juillet.*

A l'Aſſemblée de l'Hôtel-de-Ville tenue le 26 Juin, lorſque le Conſeil délibéra ſi la perception de l'octroi ſur les grains & farines, ne ſeroit pas continuée, M. Gary, Avocat au Parlement, ancien Capitoul, s'éleva au-deſſus des conſidérations, défendit l'intérêt public avec le patriotiſme & la noble fermeté qui le diſtinguent, & mérita la récompenſe due à l'homme vertueux, courageux & éclairé.

Le droit de douze ſous par ſettier ſur les farines de bled, & de ſix ſous ſur celles de menus grains, devenu trop remarquable puiſqu'il cauſe dans cette grande Ville, un ſchiſme entre la partie adminiſtrée & le petit nombre des Adminiſtrateurs, fut établi

en 1715 par un Arrêt du Conseil du 16 Février adressé à M. de Baville, alors Intendant de la Province, en remplacement de l'industrie supprimée par le même Arrêt. Les Marchands & Artisans se plaignoient depuis long tems que tout le poids de ce dernier impôt tomboit sur eux, & qu'il n'étoit pas établi sans exception sur toute sorte de personnes, selon l'esprit & la lettre de son institution. Il en résulta des contestations scandaleuses & un procès qui dura dix ans au Conseil entre les Marchands & Artisans d'une part, & les Capitouls de l'autre. L'affaire finit par la suppression de l'industrie, & par celle du droit de 4 s. par settier de bled que la Ville percevoit alors à l'entrée.

Il est à remarquer que les Capitouls s'opposerent fortement au nouveau droit par le motif que les *Artisans & gens pauvres en supporteroient la plus forte partie*, à cause qu'ils consomment plus de pain que les gens aisés & les riches. Cette réflexion est très-judicieuse : en effet il est certain que le pauvre Artisan, le pauvre Laboureur de la Banlieue consomme pour son ménage 60 set. de bled, quand l'homme riche n'en consommera que 40 dans le sien ; parce que ceux-là vivent sur-tout de pain, presqu'entiérement de pain. Ils payeront donc 36 liv. à cause de la pauvreté, tandis que celui-là ne payera que 24 l. à cause de sa richesse. Cette injustice dans la repartition de l'impôt suffiroit seule pour le faire abroger.

Il paroît que la meilleure maniere de remplacer le produit du droit & de le repartir avec équité, seroit de l'asseoir en augmentation sur les taxes des biens-fonds au marc la livre d'après le cadastre.

Il a été très sagement observé dans l'Arrêt de suppression que les Villes, *dans l'examen de leurs charges & de leurs revenus, trouveroient par des économies & les retranchemens des dépenses inutiles les moyens de rendre cette suspension durable sans avoir recours à des impositions d'un autre genre ; & que si la situation des Finances exigeoit un remplacement, il seroit facile d'y pourvoir sur des objets qui n'influent pas ainsi sur une denrée de premiere nécessité.*

Ici le remplacement n'est nullement nécessaire, puisque *cette portion de revenu ne sert qu'à faire, chaque année, un moins-imposé sur les tailles des Maisons, & sur la capitation* repartie arbitrairement & sans regle ; car les erreurs & les préférences excitent depuis long-tems des jalousies & des plaintes.

Lorsque les Capitouls se livreront à des réflexions tranquilles sur ce sujet, ils reconnoîtront que ce que l'Autorité tutélaire commande, c'est ce qu'ils desirent au fond du cœur, l'intérêt de la Ville. L'intérêt de la Ville est le soulagement des Habitans.

Le premier bien est de ne pas faire des pauvres, plutôt que de faire de leurs deniers des dons aux Hôpitaux qui deviennent tous les jours insuffisans. C'est une erreur bien grande que de dépouiller un homme pour le vêtir, & de l'affamer pour le nourrir par charité.

Le vrai moyen de parvenir à ne pas augmenter le nombre des misérables & la charge des Hôpitaux, c'est de supprimer tout ce qui renchérit le prix naturel des denrées de premier besoin.

Il est certain que, quand ces Magistrats auront approfondi cette vérité capitale, non-seulement ils défendront avec chaleur la franchise des farines, mais encore ils porteront une vigilance éclairée sur la mouture, sur les pertes qui restent dans le moulin, sur l'exécution d'une loi physique qui oblige les Meuniers à en rendre en farine le poids qu'ils ont reçu en bled. Ils délivreront la subsistance du Peuple de tout ce qui l'embarrasse & la surcharge.

Ils se féliciteront d'être délivrés eux-mêmes d'un maniment superflu de deniers dont ils doivent compte à leur conscience, & dont ils craignent souvent de n'avoir pas fait l'emploi le plus utile au Public, quelqu'approbation qu'ils ayent obtenue.

Ils s'applaudiront d'avoir laissé au pauvre Peuple ses ressources au lieu de les affoiblir pour voir élever des barrieres, armer des Gardes, soudoyer des vexations, prodiguer les fausses dépenses, & porter mille atteintes à la liberté des Citoyens.

Toutes choses égales d'ailleurs, la Cité la plus riche est celle qui a le moins de dépenses à faire, & non certes celle qui leve le plus de revenu. La meilleure administration est celle qui laisse & assure à chaque Citoyen tout son droit & tous les moyens de faire son propre bien, & non celle qui prétend chimériquement distribuer le bien & le mal.

De Bordeaux, *le 6 Juillet.*

Les bleds n'ont été, depuis long-tems, ni aussi beaux ni aussi bien nourris qu'ils le sont. On les scie. Aux bienfaits de la Providence se joignent ceux du Gouvernement. Il paroît deux Arrêts du Conseil qui suspendent l'octroi de la Ville sur les grains & le droit d'un pour cent établi sur les grains & farines au profit de l'Hôpital. Il est évident que cette franchise est une portion nécessaire de la liberté, & que ces deux Arrêts découlent des Lettres Patentes qui ont rendu cette liberté au commerce des grains : il reste à l'étendre à la fabrication & à la vente du pain par la suppression des Maîtrises de Boulanger, & l'abrogation du droit & de l'usage abusif de la taxe.

Nous espérons aussi des encouragemens du même genre pour le commerce des vins, si digne d'attention & en lui-même & par ses rapports avec le commerce des autres denrées. Nous l'avons déjà dit, toutes les cultures, toutes les libertés, toutes les franchises s'invoquent & se soutiennent les unes les autres. Nous ne craindrons pas d'avancer que là où il y a des Esclaves, le Corps qu'on appelle la Nation, lors même qu'il paroît tout-puissant, est moins libre qu'une Nation, en apparence moins puissante, mais qui n'a que des hommes libres ; car celle-ci seulement peut profiter & jouir des talens, de l'industrie, des services, des vertus de tout ce qui habite son pays. Il n'y a pas à douter que, quand l'immunité relevera le commerce des vins, une grande quantité des terres destinées à porter des poiriers, des pommiers, du houblon dans plusieurs Provinces, sera ensemencée en bled, & que les grains employés çà & là à faire de la biere & de l'eau-de-vie le seront à faire du pain. On estime ici que, sans les Aides, on pourroit avoir à Paris de très-bon vin de Bordeaux à 5 ou 6 s. la bouteille, année commune. Le bon marché de cette boisson feroit abonder toutes ces boissons inférieures que l'on n'a qu'aux dépens du bled, & faute de mieux.

Le sucre blanc, 1re. qualité, vaut de 60 à 62 l. ; le brut, 1re. qualité, de 38 à 36.... L'indigo bleu & violet, 12 à 13 l. ; le premier café, 12 s. à 11 s. 6 d. ; le coton, de 200 à 255 liv., le cacao, de 10 à 11 s... L'eau-de vie, 140 l. les 27 velt.

(*Augmentation à Nantes* : sucre blanc, 1re. sorte, 63 à 64 liv. ; brut fin, 36 à 37 ; café, 11 à 12 s. ; cacao, 11 à 12 s.).

De Lyon, *le 6 Juillet.*

Le nommé Claude-François Personna, âgé de 13 ans, est tombé dans la Saône en puisant de l'eau. Après s'être débattu pendant quelques minutes, il a cédé au torrent qui l'a emporté à deux cens pas du lieu de sa chûte. Au bout d'un gros quart d'heure de submersion totale, il a été repêché avec un croc, sans connoissance, sans mouvement, sans pouls. On lui a administré les frictions avec l'eau-de-vie camphrée animée, ensuite l'insufflation d'air chaud dans la bouche. On a voulu lui faire avaler de l'eau-de-vie camphrée ; les deux premieres cuillerées n'ont point passé ; la troisieme lui a occasionné des soulevemens d'estomac & il a beaucoup vomi &c. Ce n'a été qu'après trois quarts d'heure de soin qu'il a recouvré la connoissance. Il est maintenant en bon état.

(*Les mêmes secours ont sauvé à Rennes le 11 Juin, le nommé Nicolas Rouillier, âgé d'environ 14 ans, tiré de la riviere avec tous les symptômes de la mort, après avoir resté plus d'une demi-heure au fond de l'eau*).

De Lamballe, *le 7 Juillet.*

Les grains étoient devenus très-rares dans notre Marché, l'un des plus considérables de la Province. Le commerce s'y est porté avec des bleds tant du Royaume que de l'Etranger. La baisse qui s'en est suivie, a été d'environ un sixieme. Nous avons eu de très-bonnes pluies. Les bleds noirs ont levé ; toutes les autres especes de grains ont profité. Quoique le sort de la récolte du cidre ne soit pas encore décidé, le prix de cette denrée baisse généralement.

De Clermont (*en Beauvoisis*), *le 7 Juillet.*

Tandis que nous étions sur le point de jouir d'une grande abondance de bleds & de fruits, un vent violent & une grosse pluie que nous avons eus hier ont renversé nos espérances & répandu la consternation. La terre est jonchée de prunes & de fruits rouges ; les seigles ont été versés en divers endroits où ils étoient encore sur pied.

DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, *le 9 Juillet.*

Le bled ne s'eſt vendu hier à notre Marché que de 50 ſ. à 3 liv. le boiſſeau peſant 30 liv. ; & il en eſt beaucoup reſté. Chacun s'empreſſe de vendre à l'approche d'une moiſſon aſſez bonne, pour faire eſpérer une diminution plus conſidérable. Les bleds ſont beaux & bien fournis; mais il y en a beaucoup de broués ou niellés. On attribue cette nielle aux brouillards qui ſont tombés lors de la formation de l'épi & de la fleur. (*Il y a cette différence entre le froment & le ſeigle, que la fleur du premier paroît preſqu'auſſitôt que l'épi*).

Les pluies ſurvenues depuis un mois, après une longue ſéchereſſe, ont ranimé les petits bleds ; il y en aura beaucoup plus qu'on ne l'eſpéroit. Il n'en eſt pas de même des foins qu'on fauche actuellement, il y en a très-peu.

Nos Laboureurs & Manœuvres de la campagne ont été commandés le lendemain des Fêtes de la Pentecôte pour aller aux corvées ſur le chemin qui conduit de cette Ville à Bourges. Les Laboureurs y ont été pluſieurs jours & ont payé chacun 4 livres pour l'ouvrage qu'il leur reſtoit à faire. Quant aux Manœuvres, faute de pain, ils n'y ſont point allés ; ils avoient mangé tout leur gain pendant les Fêtes, pluſieurs même avoient été réduits à mendier. Cette triſte diſpenſe a paru légitime ; & ils ont éprouvé l'indulgence que leur miſere méritoit.

LETTRE DE ROISSY, *le 10 Juillet.*

» Je vous fais part, M., d'un moyen que » M. le C. de C. a pris pour empêcher juſ- » qu'à la moiſſon que le pain ne monte au- » deſſus d'un prix raiſonnable, ſans régle- » ment, ſans taxe &c.

» Le meilleur pain ſe vendoit à la fin de » Juin 4 ſ. la livre, & le pain de ménage » 38 ſ. les 12 livres, ce qui revient à 3 ſ. » 2 den. la livre.

» Le 1 Juillet, M. le C. de C. a fait ache- » ter par ſon Econome *le plus beau bled* qui » a coûté, converti en farine, 36 l. Le ſac » de farine peſoit environ 190 l. & a donné » 255 l. de pain qui ont été vendus 2 ſ. 10 d. » la livre, 34 ſ. le pain de 12 liv., ce qui a » produit 36 l. 2 ſ... Plus le tiers d'un ſep- » tier de ſon, eſtimé 4 liv. Total, 40 l. 2 ſ. » 6 d. Il eſt donc reſté pour le bois & la cuiſ- » ſon, 4 l. 2 ſ. 6 d. Cette cuiſſon a été faite » chez M. de C. par le Boulanger du village.

» Le 3 Juillet, il a fait acheter deux ſacs » de farine peſant enſemble 650 l., prix » 110 l. Ces deux ſacs ont produit 882 l. de » pain, prix à 2 ſ. 10 den. la livre, 124 l. » 19 ſ. Il eſt reſté pour la cuiſſon & le bois, » 14 l. 19 ſ. Cette ſeconde cuiſſon s'eſt faite » chez le Boulanger ; il continuera ſur le » même pied.

» Voilà, M., l'avantage de la concur- » rence & celui de la réſidence des Seigneurs » dans leurs Paroiſſes. On ne ſçauroit ima- » giner le bien qu'on peut faire au Peuple » par des avances placées à propos. Mais ce » n'eſt pas dans le tourbillon de de la Capi- » tale que l'on entend le vrai cri de la mi- » ſere, qui donne toujours le deſir de la ſou- » lager. Je joins à ma lettre un des pains » dont il eſt queſtion ». (*Ce pain eſt bon, bien fait & d'un très-bon goût*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite des Annonces des Ouvrages nouveaux.

1. *Eclairciſſemens demandés à M. N. ſur les principes économiques & ſur les projets de Légiſlation, au nom des Propriétaires fonciers & des Cultivateurs fonciers.* Par M. l'Abbé Baudeau. Extrait des Nouvelles-Ephémérides. Chez Lacombe, rue Chriſtine ; Lonway, rue Savoie &c.

M. l'A. B. demande des *éclairciſſemens* à M. N., comme il propoſe des *doutes* à M. Rich. des Gl. Le zele de M. N. & de ſes Partiſans pour l'intérêt de la vérité & de la choſe publique ne leur permet pas de refuſer une réponſe aux queſtions de l'Auteur, s'ils peuvent la donner, d'autant plus que ſa modeſte critique leur a déjà enlevé une foule d'Admirateurs. Leur ſilence ſeroit une préſomption très-légitime contre leur cauſe. Non, ils n'bandonneront pas leur Légiſlation, s'ils ont des moyens de la défendre : il s'agit du ſalut de la Patrie.

1er. *Objet d'éclairciſſement.* M. l'A. B. traite de l'origine des Sociétés policées, des droits

de la propriété fonciere, de la grandeur & de l'utilité des avances des Propriétaires & des Fermiers. La Société de M. N. est fondée par la violence & divisée en Tyrans & en Esclaves, *en lions & en animaux sans défense*, ce sont ses termes. L'association n'est qu'un *pacte* dans lequel l'Oppresseur a fait la loi à l'Opprimé. Ceux qui ont changé au profit de l'homme la surface de la terre n'ont qu'un *petit mérite*; & la fonction de la conserver dans l'état de fertilité est d'une *fort mince importance*..... Selon M. l'Abbé Baudeau, la Société est la famille créée par la nature. L'union est celle des sentimens, des intérêts & des services. Le partage des fonctions & des travaux caractérise les Sociétés policées. Ce partage a pour but la multiplication & le bien-être de l'espece. La premiere fonction, le premier travail pour atteindre à ce but, c'est de ravir à la terre par de grands & continuels efforts les biens qu'elle recele. Ces biens se répandent sur toutes les classes de la Société en payement des services de ces classes. Dans cetre Société, chacun conserve ses droits naturels, & participe à ses avantages communs, si bien que le Mendiant ne changeroit pas son sort contre celui du Sauvage. Si le Peuple y tombe dans la misere, c'est l'effet des impôts désastreux, du régime fiscal & réglementaire, d'une Législation calquée sur les principes de M. N.

2°. *Objet d'éclaircissement*. M. l'A. B. examine les principes d'économie, d'administration, de fiscalité &c. adoptés par M. N., Apologiste de Colbert. Ce systême que l'Auteur appelle *Colbertisme*, systême de prohibitions, d'oppressions, d'illusions, de destructions, & de maltôte, est ici si bien analysé, si bien apprécié, si bien combattu qu'il faut se refuser à la lumiere du jour pour n'en pas voir l'injustice, la fausseté, l'absurdité, la cruauté, la honte. Il se réduit à ceci : Propriétaires & Cultivateurs qui ne faites pas & qui ne devez pas faire la richesse & la prospérité de l'Etat, qui entretenez vos biens & produisez les récoltes à l'aise & sans dépense ou à peu près, vous vendrez à très bon marché vos denrées & vos matieres; & nous vous y obligerons en vous défendant de vendre à l'Etranger, en réglant vos ventes, en excitant contre vous la concurrence étrangere. Quand vous aurez vendu à très-bon marché, vous achetérez tout cher, les marchandises d'industrie nationale que nous encouragerons avec des taxes, des gênes & des défenses; les marchandises étrangeres que nous chargerons de droits ou que nous prohiberons &c. Pour votre bonheur, il faut que vous nourrissiez, habilliez, logiez à très bas prix des Ouvriers de luxe. Les Agens ou commerce de luxe vendra très cher à l'Etranger, & revendra très-cher à la Nation. Dès-lors vous serez très-riches, vous, puisqu'ils auront dans leurs coffres beaucoup d'argent... M. l'A. B. propose à M. N. un moyen plus efficace pour enrichir sa classe favorite, c'est au lieu de leur donner pour peu les denrées & matieres, de leur donner pour rien les revenus de tous les riches Capitalistes, Financiers, Négocians, Banquiers &c. Les *éclaircissemens* de M. N. sur cet article seroient infiniment curieux. *Dic... & eris mihi magnus Apollo.*

3°. *Objet d'éclaircissement*. Résultat. Le but des Partisans de la liberté n'est pas de renchérir le prix du pain. Ce renchérissement n'est pas l'effet des loix actuelles. Les réglemens & les prohibitions renchérissent le pain, & la liberté fait baisser le prix. Ces propositions sont appuyées par les faits & par l'exposition de l'état du commerce des grains sous le régime prohibitif. L'Auteur examine ensuite les doutes, les craintes, & ce nouveau systême législatif de M. N.

Ceux qui ont lu l'Ouvrage de cet Ecrivain pour y trouver la vérité, la trouveront dans celui-ci, & sans fatigue, sans travail. Ceux qui après avoir adopté la *Législation nouvelle*, refuseroient de jetter les yeux sur ces *Eclaircissemens*, seroient des gens qui voudroient croire & même se tromper de bonne foi. Ceux à qui cette réfutation ne paroit pas suffisante, n'ont qu'à parler.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 8 Juillet 1775, au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 32 l. 10 s. à 35 l. *le septier*; le seigle, de 19, 20 liv. 10 s. à 22 l. 10 s.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 l. 10 s. à 19 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 30 l. 10 s. à 35 l. 10 s.; le seigle, de 18 à 19 liv. 10 s.; l'orge, de 16 liv. 10 s. à 19 l. 5 s. aussi *le septier*.

III.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 8 Juillet 1775, au Mercredi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Juillet 1775, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau de 59 à 60; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6		marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	721	11		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k.				
31 32.	99	10		
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 20				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

V.

CHANGES DE PARIS, *du 15 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 à 55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions	1892 $\frac{1}{2}$	1895	1895 92 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		412	412
Rescriptions	7	7	7
Bil. des Fermes.	$\frac{3}{4}$		$\frac{1}{2}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 5 Juillet.		Du Jeudi 6.		Du Vendredi 7.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Boutray..... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	L.	Peinchein.... v^res.	L.
Viageres....	M.	Perpétuelles.	L.	Perpétuelles..	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	L.	Tontine.....	L.
Cochin..... pp^lles.	L.	De S. Janvier. v^res.	J.	Patu.... Viageres.	L.
Defrance... pp^lles.	L.	Tontine.....	J.	Boscheron... pp^lles.	L.
Viageres....	L.	Decourmont pp^lles.	J.	Viageres....	L.
Tontine.....	L.	Viageres.....	J.	Rouillard... pp^lles.	L.
		Tontine.....	J.	Tontine.....	L.
				Lempereur. pp^lles.	L.
				Viageres....	L.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 13 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 3 *Mai*.

LE luxe s'allie très-bien avec la misere, malgré ses Partisans qui regardent la peste comme un remede à tous les maux. On s'en plaint à Moscou comme ici : on crie qu'il confond & infecte tous les états ; & l'on finit par invoquer les loix somptuaires. Il y a, dans cette censure, un commencement de sagesse. Il faut espérer que le vœu qui la termine ne sera pas exaucé, parce qu'outre l'atteinte que ces loix porteroient arbitrairement à la liberté, il est très-vraisemblable qu'elles couperoient différentes branches d'industrie & de commerce sans retrancher le luxe.

ALLEMAGNE.

EXTRAIT d'une Lettre de Magdebourg, le 21 *Mai*.

» La Compagnie de cette Ville est en » état de fournir trois ou quatre cens mille » scheffels de bled ; & dans les circonstances » présentes on pourroit utilement indiquer » à nos Commerçans en grains les moyens » d'entrer en relation avec elle.

» Le prix des grains est presque vil dans » le Cercle de la Haute-Saxe, & vraisemblablement la récolte prochaine le fera » encore tomber. D'un autre côté, les magasins que l'on forme en Finlande, en » Livonie, en Pologne, doivent faire cher» cher à nos Commerçans par quels autres » débouchés ils pourront suppléer à la foi» blesse de notre consommation ; & je crois » qu'on peut avec d'autant plus d'avantage » s'adresser à la Compagnie connue sous le » nom d'*Octroi de Magdebourg*, que désor» mais elle détournera par le canal de Brom» berg une bonne partie des grains qui ci» devant descendoient jusqu'à Dantzick ».

ITALIE.

DE ROME, *le* 18 *Mai*.

L'ancienne administration des grains est soigneusement recherchée. On attend un exemple : il est d'autant plus nécessaire que le Gouvernement demeure toujours Pourvoyeur ; & qu'il n'y a rien de plus tentant & de plus facile que d'abuser d'une chose abusive par elle même.

DE NAPLES, *le* 18 *Mai*.

Quelques personnes ont été arrêtées & seront justement punies, pour avoir mêlé du bithume du Vésuve pulvérisé avec le tabac. Dans le cours naturel, le tabac seroit à très-bon marché, & alors on n'y mêleroit pas du bithume. Ce pays est aussi fertile en artifices qu'en prohibitions.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Mai.*

A la clôture de la Session, le Roi a donné son consentement aux Bills concernant la loterie, le fonds d'amortissement, les étoffes d'Irlande, la porcelaine de Bristol &c.

La température extraordinaire de la saison a fait éclore une si prodigieuse quantité de chenilles qu'on étoit menacé de ne recueillir aucun fruit sur les plantes & les arbustes, entr'autres les groseillers, si l'on n'avoit eu la plus scrupuleuse attention à enlever les nids & à nettoyer les branches & les tiges. (*On assure qu'il vient d'être éprouvé que pour faire périr ces insectes, il n'y a qu'à répandre sur les arbres des cendres de tan*).

On écrit de Canterbury que les plantations de houblon ont été attaquées par des essains innombrables de mouches & autres insectes, tels que les plus vieux Planteurs ne se souviennent pas d'avoir jamais rien vu de semblable. Le mal n'est pas borné à quelques plantations; la campagne entiere en est désolée.

On estime que les cargaisons de fromens étrangers arrivés dans la Tamise, montent à 30,140 quarters, indépendamment d'une grande quantité d'autres grains. On mande de Liverpool que l'importation de cette denrée ne se rallentit pas.

M. Farrel a construit une machine dont l'usage est de sauver les personnes surprises dans les maisons par des incendies. Par ce secours, on monte & l'on descend avec autant de célérité que de facilité. La machine peut contenir plusieurs enfans. Ses essais ont attiré un concours prodigieux de monde.

On a essayé, ces jours derniers, sur la route d'Ispwich un instrument qui applanit & baisse les bords des chemins de maniere à faire bomber le milieu. Le succès a surpassé toute attente. Cette machine fait plus d'ouvrage que n'en feroient cinquante hommes.

Les Lettres de la Jamaïque annoncent que les plantations promettent l'abondance, non-seulement dans cette Isle, mais encore dans toutes les Isles sous le vent.

Nous apprennons de Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, que la Manufacture de draps y est très-florissante. Un seul Manufacturier, M. Walters, a fabriqué, en 1774, trois mille verges de drap large & huit mille de drap étroit.

Cette Colonie est préparée à une vigoureuse défense: les autres Provinces lui destinent des secours en argent, en denrées &c. Les efforts qu'on a faits pour les désunir, ont été vains; & les résolutions qu'on a prises contr'elles, n'ont encore servi qu'à les aigrir.

Des Lettres de Lisbonne portent que le Ministere a fait notifier à la Compagnie des vins de Porto qu'il avoit plu à S. M. d'accorder aux Maisons Hopkes, Schulow, Clamouse, & Browne, les mêmes privileges pour l'achat & l'exportation, dont jouissent les Marchands Anglois.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-GILLES-SUR-VIE, *le 26 Mai.*

Dès le 29 Avril, on a commecé à faire du sel dans notre saline: tant pis; il auroit mieux valu que le tems n'eût pas été sitôt propre à la saunaison. La sécheresse a fait avorter beaucoup de productions: les bleds qui ne sont pas dans de bonnes terres, ont beaucoup souffert: nous sommes menacés de ne presque point recueillir de grains tardifs.

Des loups, au nombre de sept au moins, se sont jettés dans les Paroisses de Riez & de Saint-Hilaire-de Riez aux environs de Paluau; ils y ont blessé plusieurs bœufs, vaches & veaux dans les prairies. Comment les détruire? Comment les chasser? Les Paysans n'ont point d'armes & n'osent en avoir. Il faut qu'ils laissent le gibier dévaster leurs moissons, & les bêtes féroces déchirer leurs troupeaux & même leurs familles. S'il peut leur être interdit de se défendre, la Justice ordonne, ce semble, de les protéger. S'ils essuyent des pertes en vertu de cette interdiction & faute d'une protection compensative, la Justice ordonne de les indemniser.

EXTRAIT d'une Lettre de Corbie du 27 Mai.

» Les Spéculateurs sur le commerce des » grains, même pour le transport d'un Mar-

» ché au Marché voisin, sont encore bien » hasardeuses : toujours quelque petite dif- » ficulté imprévue qui fait des erreurs de » calcul & des dupes.

» J'achete des bleds au Marché d'Amiens, » croyant les faire sortir de la Ville, en » exemption de droits, suivant l'esprit des » loix en faveur de la liberté du commerce : » point du tout, un Commis m'arrête & me » demande quatre sous par sac de quatre » septiers pesant 200 l. Je me débats. On » montre la confirmation des droits d'octroi » dans les Lettres-Patentes du 7 Mars 1764. » Je dis que suivant la Déclaration du 11 » Février 1764, ces droits doivent être vé- » rifiés : l'ont-ils été ? En négligeant de le » faire, se fait-on un titre pour les perce- » voir ? Moi, je vérifie que l'intention du » Roi, manifestée dans les Lettres-Patentes » du 2 Novembre 1774, est qu'on ne m'ar- » rête pas, qu'on ne me rançonne pas, que » mon commerce soit encouragé &c.

» Je consulte. L'un me dit, la Ville est » pauvre, un établissement militaire l'a rui- » née : sans octrois, comment payeroit-elle » ses dettes ? L'autre, la Ville est en posses- » sion, payez, prenez quittance, & pour- » voyez-vous, le Ministere est équitable. » Un troisieme me remontre que puisque le » Conseil a supprimé, cette année, di- » vers droits, ils sont dûs jusqu'à la sup- » pression : il ajoute que si les octrois sont » conservés par les Lettres-Patentes du 5 » Mars 1774, celles du 7 Septembre suivant » fixent les droits de sortie hors du Royau- » me à 7 deniers ½ par quintal, & qu'il n'est » pas probable que du bled mis en circula- » tion pour nos propres Concitoyens doive » des droits plus forts que s'il passoit à l'E- » tranger.

» Ma tête est tourmentée de tous ces con- » seils. Il y a trop à sçavoir, à combiner, à » interpréter. Plus de régle sûre pour moi ; » mes calculs seront toujours dérangés par » les usages locaux. Enfin j'offre quinze de- » niers par sac, comme si je sortois du » Royaume. Point d'arrangement, il faut » payer quatre sous.

» Pendant tous ces débats, j'ai perdu du » tems, mes chevaux & mes gens ont man- » gé à l'auberge, le moment de vendre s'est » échappé &c. On ne m'y reprendra plus. » J'attendrai une loi décisive, précise, uni- » forme, générale, qui me mette à l'abri de » tout accident.

» En dernier lieu, j'ai souffert une perte » d'une bien plus grande importance. Mon » Charretier amene des bleds de l'Artois. » Au passage de l'A....., il est arrêté : mes » sacs sont visités par de longues broches » qui s'agitent en tout sens & les criblent. » La voiture marche : mes grains se répan- » dent imperceptiblement sur le chemin : » quand ils arrivent, il en manque un » quart.

» On dit que ces broches gâtent plus de » marchandises permises qu'elles n'en dé- » couvrent de prohibées ; je n'en sçais rien : » ce que je sçais, c'est qu'elles ne labourent » pas les routes, & que la semence qu'elles » y font verser ne fructifie pas. Je sçais aussi » que j'ai injustement souffert un domma- » ge, sans sçavoir comment m'y prendre » pour en être indemnisé. Je n'ai rien à » dire sur les visites, les Réglemens les or- » donnent : mais ils ne disent pas qu'elles » doivent me faire un tort à moi qui n'en » ai aucun ; & il me semble qu'il y a de » toute éternité une loi qui ordonne la ré- » paration des dommages soufferts par l'in- » nocent ».

De Tréguier, *le 27 Mai.*

La sécheresse a fait à nos campagnes un tort irréparable. Le mal est déjà vivement senti dans le commerce. Les orges ont monté à des prix excessifs. Les lins sont presqu'entiérement perdus. C'est-là notre grande richesse, déjà fort altérée & par les causes générales de dégradation, & par des causes particulieres à cet objet. L'habitude de porter les lins en bois dans les Villes où ils doivent être mis en œuvre, quelque désavantageuse qu'elle soit pour le pays, est d'autant plus constante que par une sorte de fatalité on s'attache davantage à ses usages & & à ses pratiques à mesure qu'on devient plus malheureux. Lorsque la matiere est dans les mains de l'industrie, le Réglement s'en empare, & l'exécution plus dure que le Réglement même la foule : du moins les Fabricans de ces lieux se plaignent ils amèrement des interprétations & des extensions capricieuses qui ajoutent sans cesse de nouvelles branches au fléau. La premiere maxime à inculquer dans l'esprit des Exécuteurs réglementaires, jusqu'à un tems plus heureux, c'est qu'*il faut étendre les faveurs & restreindre les haines.*

De Nyort, *le 28 Mai.*

A la Foire du présent mois, il s'est vendu pour 180,000 livres de bestiaux, & pour 472,800 l. d'étoffes. A celle de Mai 1774, il s'étoit vendu pour 303,970 l. d'étoffes, & pour 254,000 de bestiaux. La vente en marchandises a donc été, cette année, plus forte de 168,830 l., & celle du bétail, plus foible de 74,000 La diminution du second article provient de ce que les défenses portées à l'occasion de l'épizootie, ont empêché de conduire les bestiaux *Aumaille*; il ne s'en est pas trouvé une seule piece. Malgré cette circonstance, la Foire a été une des meilleures que l'on ait vues depuis long-tems. Il n'y a pas eu assez de marchandises; & il s'est donné beaucoup d'ordres; ce qui va soutenir & même augmenter l'activité des Fabriques.

De Crécy (*en Brie*), *le 29 Mai.*

Le froment & le seigle nous donnent les plus belles espérances. Comme nos terres sont compactes & retiennent l'humidité, la végétation des plantes a fait ses progrès malgré la sécheresse.

Les laines seront beaucoup meilleures que l'année derniere. S'il avoit plu à la fin du mois dernier ou au commencement de celui ci, on estime que leur qualité seroit dans toute la perfection que comporte l'éducation des bêtes à laine dépourvue de sel..... La tonte des toisons est fort avancée. Le cent, moitié mouton, moitié brebis, s'est vendu 31 pistoles, les bonnes especes, telles que chacune peut être estimée peser près de deux livres, l'une dans l'autre, après l'entier & parfait lavage & nettoyement qui se fait au mois d'Août.

On a perdu, pendant l'hiver & l'été derniers, benucoup de bêtes à laine, soit par le claveau ou petite vérole, soit par la pourriture ou hydropisie avec corruption. Le remede souverain contre cette corruption, seroit le sel.

Depuis un certain nombre d'années, la pourriture fait des ravages effrayans dans un grand nombre de Provinces. On n'y prend pas assez garde. Le mal est grand & très-grand; mais comment administrer le remede?

D'Hirson (*en Thiérache*), *le 30 Mai.*

Dans ce pays, comme en Touraine & sans doute dans d'autres Provinces, nous avons cru nous appercevoir depuis plusieurs mois qu'il falloit un tiers de plus de sel qu'auparavant pour donner le même degré de salaison. Si nous nous trompons, il y auroit donc une erreur de fait générale dans l'expérience la plus simple, la plus sensible, la plus universelle, & répétée plusieurs fois le jour.....

On lit dans la *Gazette d'Agriculture*, que les grains sont moins chers qu'ils ne l'étoient il y a quatre ou cinq ans. Ils le sont moins en eux-mêmes, mais le petit Peuple les trouvera peut-être plus chers, parce qu'il est plus pauvre. Depuis quelques années, il a vendu piece à piece tout ce qu'il pouvoit vendre, & il ne lui reste pour ressource que ses bras: effet des tems passés qu'il seroit trop injuste d'imputer au tems présent.

La sécheresse qui dure depuis le 15 Avril, sans apparence de changement, a fait monter les bleds de 10 l. à 12 l. 4 s. Les fourages sont & seront hors de prix. Quant aux bleds, un vieux proverbe dit que *jamais sécheresse n'a amené chéresse*. Peut être actuellement est ce la pluie qui est à craindre. Assez d'eau feroit à merveille; trop gâteroit tout, le trop est à appréhender. Les gelées n'ont point nui aux fruits; il y en aura raisonnablement de toute espece..... Les bêtes à cornes sont encore à très-bon compte: on a une vache pour 15 à 18 écus; les meilleures sont de 20 à 22; il y en a à 11.

Les grains ne paroissent pas manquer dans le pays. La crainte du pillage dont on a paru menacé par des instigations sourdes, a seulement empêché les Marchands d'aller en affluence s'exposer à être volés dans les Marchés.

Il paroît ici fort surprenant que la Lettre & l'Instruction de S. M. n'ayent point été lues dans notre Eglise, sur-tout dans un tems où l'on a vu les esprits inquiets, & où tout près de nous il y avoit une émeute (à Vervins).

(*On nous demande à quel propos nous louons la loi qui a permis la libre circulation des grains, & si auparavant il n'étoit pas permis à un François d'envoyer du pain à un autre François? Ce n'est pas le* pain *qui circule d'une Province, d'un canton, d'un Marché à l'autre; c'est le*

grain. *Or avant ce tems-là, les Réglemens & les usages du régime prohibitif étoient en pleine vigueur contre ce commerce, en vertu d'un Arrêt du mois d'Août 1770 &c. &c. &c. On ajoute d'autres questions sur lesquelles nous n'avons aucun éclaircissement*).

D'ORLÉANS, *le 2 Juin.*

Il y a dans la Beauce Orléanoise une petite riviere nommée la *Conie* qui donne comme le Nil, mais d'une façon toute contraire, des pronostics certains sur les moissons prochaines. Lorsqu'elle est haute, les médiocres & menues terres qui forment les deux tiers de notre Beauce ne livrent que de mauvaises récoltes. Quand elle est basse & même tarie, ces mêmes terres produisent l'abondance. Le sol est si varié dans ce pays qu'à côté d'une terre profonde, il se trouve souvent une terre très-superficielle, & que souvent les extrémités d'une même piece ne se ressemblent pas. Sans doute à terrein égal, la bonne ou foible culture influe beaucoup sur la récolte ; mais quelle que soit la culture, si l'année n'est pas favorable, ce que l'état de la Conie marque, les menues terres sont infertiles, & l'on y voit les bleds jaunir au printems. La raison physique de ce rapport, c'est que les années & sur-tout les hivers pluvieux qui enflent la riviere, enlevent l'engrais, le fumier, la substance féconde de ces terres à travers lesquelles elles passent comme par un crible, tandis que les terres blanches & fermes ne prennent que l'eau qu'il leur faut, & laissent le reste sur la surface d'où il s'écoule par les raies, sans aucun mêlange de terre.

Il y a dix ans que la Conie s'est soutenue, plus ou moins haute. En 1763 où la récolte fut si abondante, elle étoit à sec, & l'on en labouroit le lit. Depuis lors, les menues terres n'ont pas rendu ; l'année derniere, il y en a beaucoup qui ont à peine restitué ou doublé les semences.

Or, notre Almanach plus sûr que tout autre augure, est favorable, cette année. La Conie baisse à vue d'œil depuis le mois de Mars. Si elle continue, il pourroit bien n'en être plus question de plusieurs années. Malgré la grande sécheresse qui dure depuis le 25 Mars, le bled des menues terres ne jaunit pas, quoiqu'il ait besoin d'eau. Pour peu qu'il en tombe, nous avons lieu d'espérer une récolte vraiment abondante ; car l'abondance dépend ici de la fertilité de ces sortes de terre.

Si la liberté n'étoit pas essentiellement bonne en tout tems & en toute circonstance ; si un Gouvernement sage pouvoit donner une autre base aux loix que la justice qui est invariable ; si la Législation pouvoit disposer du commerce comme Dieu des récoltes, il faudroit encore prendre les Réglemens dans la nature elle-même, il faudroit les tirer de ses augures, il faudroit découvrir ces barometres avec lesquels elle gradue les moissons, tels que la Conie pour cette Province. Ce moyen, si notre science s'étendoit, vaudroit encore mieux que l'expédient étrange, proposé nouvellement dans un Livre fameux, *de changer tous les dix ans la Législation*, comme si la nature avoit pendant dix ans le même cours &, que de dix en dix ans elle en prît un nouveau ; comme si les besoins, les moyens, les intérêts des Peuples varioient de période en période ; comme s'il n'étoit pas horrible de conserver pendant cinq ans une loi qu'on auroit trouvée pendant cinq ans désastreuse ; comme si le changement, en matiere de Législation, n'étoit pas le caractere & l'expression de l'erreur & du désordre ; comme si la stabilité des Empires n'étoit pas attachée à l'immutabilité des loix ; comme si l'opinion humaine étoit plus sûre que l'observation fidele de la loi éternelle de la Justice qui, à moins d'une erreur capitale de la part de Dieu (blasphème à jamais inoui), est nécessairement conforme à l'intérêt public, à l'intérêt de la reproduction & de la distribution des richesses, à l'intérêt de tous les tems & de tous les lieux.

D'AMIENS, *le 5 Juin.*

Le 25 Mai, un orage, vent, grêle & pluie, dévasta six Paroisses de l'Election de Saint-Quentin. La grêle étoit fort grosse. A Lehanconrt, Magny, Bellenglise, Pontruet, Bertaucourt, il n'est resté aucun espoir de récolte. L'orage s'est étendu plus loin mais sans grêle. Le 28, les fonds étoient encore couverts des eaux de la pluie.

Le 31 Mai & le 1 Juin, il est entré dans le Port de Saint-Valery deux vaisseaux Hollandois, venant d'Amsterdam, chargés de 3300 sacs de bled, ou 16500 septiers me-

ſure de notre Marché, poids de 50 l. Nous ſommes prévenus ſur l'arrivée prochaine de pluſieurs autres cargaiſons de grains dans le même Port.

De Paris, *le* 10 *Juin.*

Le Gouvernement s'occupe ſans relâche à rendre plus ferme, plus pleine, plus parfaite la liberté du commerce des grains, l'ouvrage le plus preſſant & le plus important à conſommer pour le bonheur de la Nation & la proſpérité de l'Etat. Tous les jours, il s'applanit des obſtacles. Parmi les ſuppreſſions nouvelles qui tendent à rétablir l'équilibre par l'immunité, une des plus remarquables, c'eſt celle de la Bannalité, des droits de minage, & des Offices ſur les grains de Rouen, Ville où l'on s'eſt d'autant plus déchaîné contre la liberté qu'on étoit plus éloigné d'en jouir.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Inſtrumens de nouvelle conſtruction pour nettoyer les foſſés.

Il en coûte pour faire des foſſés autour des champs, il en coûte pour les nettoyer & pour les entretenir. Auſſi les Propriétaires qui ne ſont pas aiſés, ou ne les ſont pas, ou les négligent après les avoir faits. Cette dépenſe eſt pourtant néceſſaire pour l'écoulement des eaux & pour donner à la terre plus de fertilité. M. Sierſberg vient d'inventer en Allemagne des inſtrumens par le moyen deſquels on nettoye à merveille les foſſés avec très-peu de dépenſe & beaucoup moins de peine. Ce Propriétaire eſt Habitant de Tſchecniz; il poſſede divers domaines, les uns ſitués ſur l'Oder, & les autres placés dans le Cercle de Breſlau, entre trois rivieres & dans un endroit où les Journaliers ſont rares. M. Sierſberg a cherché à employer moins de bras pour tenir en bon état ſes foſſés, & il y a réuſſi. Il ſe ſert d'abord d'un inſtrument propre à couper la tourbe; c'eſt une longue verge de fer qui ſe termine en forme de crochet & qui eſt armée de dents recourbées, de treize pouces de long & de trois quarts de pouce d'épaiſſeur; à cet inſtrument il en fait ſuccéder un autre qui eſt une eſpece de faux à laquelle tient une corbeille d'une conſtruction particuliere: ce dernier inſtrument procure le double avantage de tirer la bourbe & de couper les herbes en même tems. La lame de la faux qui ſe trouve immédiatement au-deſſus de la corbeille ou du panier, eſt aſſujettie par deux verges de fer dont l'une va depuis la pointe de la faux juſqu'au manche, & dont l'autre placée au-deſſous de la premiere, a la figure d'un compas ouvert d'un quart; de ſorte que le milieu, entre les parties ſupérieure & inférieure, forme un angle.

C'eſt après les ſemailles d'automne que M. Sierſberg fait uſage de ces inſtrumens pour nettoyer les foſſés, & il prend pour cette opération ſix hommes. Deux de ces Journaliers paſſent la béche ſur les bords intérieurs du foſſé, & rompent les morceaux de terre qui ſeroient trop lourds pour être enlevés aiſément du fond des foſſés. Deux autres hommes, armés de ces crochets qui terminées par des dents recourbées & allant en pointe, ſaiſiſſent & enlevent tout ce qu'ils rencontrent, deux autres hommes, dis-je, ces inſtrumens à la main, ſe placent vis-à-vis l'un de l'autre & des deux côtés du foſſé; ils enfoncent leurs crocs dans le milieu, & tirent hors du foſſé tout ce qui s'y trouve; ils continuent ainſi de la même maniere en partant toujours tous les deux du même point & faiſant chacun exactement la moitié de la beſogne. Après ceux-ci viennent encore deux autres Journaliers avec la corbeille armée de faux & de tranchans qui coupent les herbes, & les ramaſſe ainſi que la bourbe du fond du foſſé.

Pour démontrer les avantages de cette méthode, M. Sierſberg fit meſurer, pendant l'automne de l'année précédente, les foſſés qu'il avoit fait nettoyer de cette maniere. Ils avoient la plûpart deux aunes & trois quarts, trois aunes & même trois aunes & trois quarts de large: il trouva qu'en dix-ſept jours les ſix Journaliers avoient nettoyé un eſpace de 829 perches, chaque perche faiſant huit aunes. Avant qu'il eût inventé cette nouvelle méthode, il lui en coûtoit deux gros pour chaque perche ou huit aunes de terrein qu'il faiſoit nettoyer. Pour les 829 perches, les frais ſe montoient à 55 rixdales 8 gros; au lieu

qu'à présent il en est quitte pour sept rixdales 18 gros. C'est donc pour lui une épargne & un profit net de 47 rixdales 10 gros. Outre qu'on employe moins de bras pour l'opération, outre qu'il en coûte prodigieusement moins, c'est que les Journaliers ne sont pas obligés de travailler ayant les pieds dans l'eau, & de plus on a la facilité de faire nettoyer les fossés dans le tems le plus convenable, c'est à dire, après les semailles.

I I.

Mémoire sur les contestations nouvellement élevées à l'occasion des paillons.

Les progrès du luxe ayant augmenté l'usage des paillettes d'or & d'argent dans les broderies, les boutons &c. &c., on a imaginé d'avoir des paillettes fort larges. Ce sont là les *paillons*; le goût leur a fait donner différentes formes & différentes couleurs; les besoins du commerce ont engagé à imiter en faux tout ce qui se faisoit en fin, & on n'a employé l'or & l'argent que dans les cas où l'on ne pouvoit s'en dispenser pour la perfection de l'opération.

Les usages du laminoir se sont multipliés, & on a cessé de battre aucune lame au marteau. Avec le secours de laminoirs suffisamment larges, on a eu des lames de quatre pouces au moins de largeur, dans lesquelles, avec des emporte-pieces, on leve les paillons de la grandeur & de la forme que l'on veut.

Cette branche d'industrie étoit concentrée en fort peu de mains, il y a quinze ans. Le débit a amené d'autres mains au travail, & l'émulation a produit la variété des produits.

Il y a les paillons d'argent & d'argent doré;

Les paillons de cuivre doré & de cuivre couvert d'une lame d'argent;

Les paillons de cuivre allié avec peu d'argent, ou métal appellé argent d'Allemagne; ils viennent de l'Etranger;

Les paillons d'étain couverts d'une lame d'argent.

On n'en employe pas en cuivre ni en étain pur, même quand ils sont destinés à être colorés, parce que la couleur n'a point d'éclat ou du moins le perdroit bientôt. La lame d'argent donne à la nuance plus de vivacité, moindre néanmoins que quand le paillon est entiérement d'argent; mais cette différence n'est bien sensible qu'à l'usage.

C'est dans le tems de la prospérité de la fabrication de ces paillons que l'on a vu s'élever des contestations qui seront sans doute les dernieres de ce genre.

Quelques-uns de ceux qui avoient suivi ce genre de travail avec plus d'application imaginerent en 1773 de solliciter un privilege, & ils ne purent y parvenir par la route qu'ils avoient suivie; ils en prirent une autre. En 1774, se donnant tous (ils étoient douze à quatorze) pour Inventeurs, ils obtinrent un privilege exclusif provisoire, avec la clause de ne travailler qu'en matieres fines, ce qui restreignoit à la fois le nombre des ouvrages & le nombre des Ouvriers. Le prétexte de cette clause étoit d'empêcher que l'on ne vendit des paillons faux pour des paillons fins.

A peine ce privilege fut-il connu que les inconvéniens s'en firent ressentir. On l'exerça par des saisies qui exciterent des plaintes.

Il fut représenté que les Privilégiés n'étoient pas Inventeurs de l'Art, puisque de tout tems on a fait des paillettes ou paillons de diverses dimensions; que si l'Art eût été nouveau, il ne seroit pas certainement dû à quatorze Inventeurs; que les paillons en faux ne pouvoient pas nuire à la bonne foi du commerce plus que n'avoient nui les lames, les paillettes, les filés, les frisés & les canetilles en faux; que de tout tems on avoit vendu de ces derniers ouvrages, même dans le sein des Fabriques d'étoffes d'or & d'argent, sans que celles-ci ayent éprouvé aucun discrédit; enfin que la justice & la raison résistoient également à approuver l'interdit que le privilege mettoit sur les atteliers d'un nombre assez considérable d'Artisans, tout aussi Inventeurs que les Privilégiés. Ces motifs & les vrais principes du commerce y réunissant leur force, il a été rendu le 13 Avril 1775 un Arrêt du Conseil qui a détruit le privilege provisoirement accordé le 26 Avril 1774.

I I I.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 3 Juin 1775, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 26 à 32 l. *le septier*; le seigle, de 18 l. 5 s. à 19 liv.; l'orge, de 13 liv. 5 s. à 14 l. Le froment au Port de la Grève, de 29,

30 liv. 5 ſ. à 31 l.; le ſeigle, de 17 à 18 l. 5 ſ.; l'orge, de 12 liv. 15 ſ. à 13 l. auſſi *le ſeptier.*

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Juin 1775, au Mercredi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv.; *idem* à la Greve, de 15 l. 5 ſ., 16 à 17 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 10 Juin 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Juin 1775.

	H	ß		
Or de Portug. à . .	722			marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piaſtres à	49	5		marc.

Changes de Paris, *du* 10 *Juin* 1775

Amſterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¼ à 95
Lyon *Pâques*	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi* 8.	*Vendredi* 9.	*Samedi* 10.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1940 45 . . .	1942 ½ . . .	1942 ½. . . .
D°. 16es/25 . . .	1245	. . . . .	1245 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	415 . . . .
Reſcriptions . .	6 ¾	6 ¾ 7	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	1	1	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ſix derniers mois 1774.

Du Mercredi 31 Mai. *Meſſieurs*		Du Jeudi 1 Juin. *Meſſieurs*		Du Vendredi 2. *Meſſieurs*	
Boutray..... pplles.	L.	Nau..... pplles.	L.	Peinchein..... vres.	J.
Viageres....	L.	Viageres....	M.	Perpétuelles.	J.
Tontine	L.	Tontine	M.	Tontine.....	J.
Cochin..... pplles.	J.	Decourmont. pplles.	F.	Boſcheron... pplles.	J.
Radix..... pplles.	H.	Viageres. ...	F.	Viageres.....	J.
Viageres.....	J.	Tontine	F.	Delamotte.. pplles.	J.
Defrance... pplles.	J.	De S. Janvier. vres.	J.	Viageres	J.
Viageres....	J.	Tontine.....	J.	Tontine.....	J.
Tontine.....	L.	Deſchapelles. vres.	J.	.....	
.....		Perpétuelles.	J.	.....	
.....		Tontine	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémerides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 4 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Mars*.

NOTRE Lombard prospere de jour en jour; notre Peuple est donc bien pauvre.... Les Directeurs de cet établissement viennent d'acheter argent comptant une grande & superbe maison de pierre: ils ont dernièrement prêté une somme considérable sur de fausses pierreries.

La Compagnie de Groenland, établie à Gothenbourg, a fait sçavoir que les Marins expérimentés seront reçus jusqu'au 18 du mois prochain sur les quatre vaisseaux qu'elle équippe pour la pêche de la morue.

Il y a près de trois semaines que les froids ont cessé: on présume que le printems sera aussi précoce que l'a été l'hiver.

DALMATIE.

DE DANTZICK, *le* 12 *Mars*.

La nuit du 23 au 24 Février, les glaces amoncelées sur la Baltique ayant fermé l'embouchure de la Vistule, les eaux s'éleverent à douze pieds au-dessus de leur lit. Quelques villages furent entiérement submergés. Il y eut des maisons entieres entraînées ainsi que des étables & des écuries avec les hommes & les animaux qui y étoient renfermés. La perte du bétail est inappréciable. Nous avons perdu une quantité prodigieuse de marchandises, entr'autres 3500 tonneaux de potasse, quelques centaines de tonneaux de sucre rafiné, autant de lasts de sel & différentes denrées déposées dans les magasins d'une petite Isle voisine de cette Ville. Comme il n'y a que quelques unes de nos fortes Maisons intéressées dans ce désastre, il ne causera aucun dérangement dans notre commerce. C'est dans ces tristes circonstances qu'il a été signifié au Magistrat que les marchandises qui passeroient d'ici en Pologne & de Pologne ici payeroient à l'avenir douze pour cent de leur valeur; & celles qui n'iront qu'à Elbing ou en viendront, quatre pour cent.

DE HAMBOURG, *le* 14 *Mars*.

On espere que, vu la nécessité publique & l'impossibilité d'acquitter les dettes sans de nouveaux fonds, la Bourgeoisie ne se refusera pas opiniâtrément à l'un des trois impôts proposés, sçavoir l'introduction du papier timbré, une capitation nouvelle, le double droit sur les baux. On jugeroit d'abord que de petits Etats toujours en paix, à portée de balancer leur recette & leur dépense, avec la facilité des réformes économiques, ne devroient jamais éprouver l'excès du besoin & de l'impôt, si l'on ne songeoit qu'une aisance accidentelle les trompe, que leur administration est toute financiere, que leur prospérité de trafic est casuelle & précaire &c.

DE VIENNE, *le* 15 *Mars.*

Il eſt défendu, par une nouvelle Ordonnance, de faire paître le bétail dans les prairies pendant le printems, & en automne avant la S. Michel. Si par malheur il n'y a pas de fourage ſec, voilà l'épizootie la plus terrible & la plus incurable ſur tout le pays. L'objet de l'Ordonnance eſt de prévenir ces ſortes de maladies.

DE FRANCFORT, *le* 21 *Mars.*

Nous n'avons eu dans le courant de ce mois que quelques gelées peu fortes qui n'ont cauſé aucun dommage. La température a été en général douce. Il y a eu peu de pluie. Le Mein, quoique fort haut, n'eſt pas ſorti de ſon lit dans nos environs. En Pologne & en Hongrie, il a péri par les inondations une immenſe quantité de beſtiaux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 21 *Mars.*

Suivant l'état dreſſé, les dépenſes de la Marine monteront, cette année, à 2,049,915 liv. ſt.. La taxe des terres (les *deficit* & déductions prélevés) ne montera qu'à 1,200,000 liv., & celle de la dréche, à 500,000 liv.; total, 1,700,000 l. Ainſi cet article de dépenſe excédera de 349,915 liv. la recette qu'on regarde comme le ſeul produit territorial.

Les Défenſeurs du Bill des droits ont aſſigné une ſomme de 500 l. ſt., pour le ſoulagement des Habitans de Boſton perſécutés & réduits à la détreſſe à cauſe de leurs généreux ſacrifices pour la conſervation des droits de l'humanité.

Mrs. Jenkins & Watſon ont été entendus à la Chambre des Lords. Leur rapport contraire au Bill de la pêche a été combattu par ceux de Mrs. Molineux, Shuldham & Hugues Palliſer qui ont commandé l'Eſcadre du Roi ſur les côtes de Terre-Neuve. Le dernier dit que les Colons de la Nouvelle-Angleterre avoient aidé les François établis à Saint-Pierre & à Miquelon à porter leurs pêches à un degré où ils ne ſeroient ſans cela jamais parvenus. Ce ſeroit un crime d'Etat bien noble & bien humain que celui de donner l'inſtruction & de prêter la main à ſes propres Emules.

On cite une lettre d'un Officier inconnu, ſuivant laquelle notre flotte & notre armée du Port de Boſton ſont en très-bon état & pourvues abondamment de vivres & de toutes ſortes de boiſſons à des prix fort modérés. Elle ajoute que les eſpeces ſont très-rares, & que dans le change, il y a de 7 à 8 pour 100 de perte pour les Tireurs, & qu'en moins d'un mois, l'eſcompte ſera double.

Les Marchands d'Huddersfield & ceux de Trowbridge ont fait préſenter aux Communes deux Requêtes pour les conjurer de ſoutenir de toutes leurs forces la ſuprême autorité de la Légiſlation Britannique ſur les Américains. Quatre des principaux Quakers ont préſenté au Roi une douce adreſſe en faveur de ces derniers... Le Lord North a remis à la Chambre Baſſe une Requête de la Jamaïque.

Dans les débats ſur le Bill concernant le commerce de la Nouvelle-Jerſey, de la Penſylvanie &c, M. Sawdbrige a dit qu'il approuvoit cet acte dans un point ſeulement, en ce qu'il diſculpe le Miniſtere du reproche de partialité, puiſqu'il punit également toutes les parties de l'Amérique ſeptentrionale. M. Temple Lutrell a déclaré qu'il donneroit volontiers ſa voix, pour qu'il fût brûlé avec ſon digne précurſeur, celui de la pêche de la N. A., par la main du Bourreau; & qu'il le méritoit bien plus que le libelle obſcur intitulé *la Criſe.*

Le *Middleton*, un des plus gros vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, a péri ſur la côte d'Arabie en revenant du Bengale avec une cargaiſon eſtimée 80,000 l. ſt.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 18 *Mars.*

Il n'eſt pas arrivé un grand nombre de navires depuis le mois dernier. L'huile a été l'objet le plus conſidérable d'importation. Il eſt entré des bleds; une partie eſt deſtinée pour le Bas-Languedoc... Quoique cette Ville faſſe conſtamment un gros commerce de grains, l'art de les conſerver n'y a pas été pouſſé fort loin. Du mois de Mai à celui de Décembre, la majeure partie des bleds

emmagasinés s'échauffe & dépérit, malgré de fréquens & dispendieux *pelliages* (remuemens à la *pelle*). La principale cause de cette fermentation est la succession de la chaleur du jour, de la rosée & de la fraîcheur de la nuit. Un Commis, employé depuis 40 ans dans cette partie, conseille de faire fermer les fenêtres des magasins dès le mois de Mars, & de ne laisser de jour qu'autant qu'il en faut pour éclairer le Pellieur dans le tems de son opération. Le pelliage ne doit avoir lieu qu'une fois par semaine. Les bleds du Nord ont une fraîcheur humide qu'il est nécessaire de leur conserver: les remuemens trop fréquens les desséchent, ils dépérissent. Ceux du Levant & d'Italie ont besoin du même ménagement. Il faut visiter deux fois par semaine les magasins. Lorsqu'en portant au nez qui juge bien mieux que la main, une poignée de bled prise dans le centre, on y reconnoît de la chaleur, il faut aussi-tôt diminuer la masse de moitié, & pellier le reste jusqu'à ce qu'il soit rafraîchi. Ces procédés diminueront au moins la perte, perte dont le Consommateur souffre comme le Marchand, par le renchérissement qu'elle entraîne... Le brigantin, le *Caraïbe*, est arrivé de la Martinique.

De Fontenai-le-Comte, *le 21 Mars.*

Entre les marais de l'Aunis & ceux du Poitou, il n'y a qu'une voie directe de communication: cette voie est en quelque sorte coupée par un *goufre* qu'il faut traverser à trois quarts de lieue de Marans. Pour franchir ce *goufre* (c'est ainsi qu'on nomme à juste titre le passage), on s'embarque avec les chevaux & les marchandises, sur un mauvais bateau plat. Qu'un cheval s'effarouche, on est en danger très-prochain de périr. Ce lieu a été choisi pour l'établissement d'un *péage* en faveur du Propriétaire du canal. Avec un pont, il n'y auroit nul danger; il n'y en auroit point avec un bac solide. Le pont coûteroit peu, car il n'y a que trois à quatre toises d'eau courante à passer: un bac ne coûteroit pas beaucoup plus que le bateau plat. Au lieu d'un pont ou d'un bac, on a fait un *réglement* de péage qui défend d'embarquer sur le bateau périlleux plus de cinq chevaux, & qui n'empêche pas qu'un cheval ne vous fasse tomber dans le goufre. Lorsque les Passagers payent pour eux & leurs marchandises passage & péage, ne payeroient-ils que la commodité de risquer leur fortune & leur vie? Il ne s'agit pas seulement de passer le canal, mais de le passer sains & saufs. Quand les loix ne se seroient pas expliquées à cet égard de la maniere la plus précise, il est évident que la sûreté du passage est de droit naturel: il n'y a pas à douter que les parties intéressées ne l'obtiennent, si elles réclament la Justice. Cette communication est très-importante pour le commerce: c'est par là que les Habitans de Marans viennent à nos Foires & que nous allons à leurs Marchés.

D'Angoulesme, *le 22 Mars.*

Des Lettres-Patentes du mois de Janvier dernier ont rétabli dans cette Ville la liberté du commerce de la viande de boucherie, volaille & gibier pendant le Carême, avec la réserve d'un droit sur ces denrées pour indemniser l'Hôpital de l'avantage du privilege exclusif qu'il perdoit par cet arrangement. Cette liberté a produit l'effet que l'on devoit en attendre, & qu'elle produira partout où des causes particulieres n'intervertiront pas le cours naturel des choses. La livre de viande qui, avant le Carême étoit taxée à 5 s., n'a été portée qu'à 5 s. 6 d. (le droit compris), tandis que la taxe de l'année derniere étoit à 7 s. 6 den. Cette différence considérable a été, comme on peut le penser, infiniment agréable au Public, sans qu'elle ait mécontenté les Bouchers. Cette derniere circonstance prouve à quel point étoient portés les abus qu'ont fait cesser les Lettres-Patentes. Il est des terres ingrates où les fruits mûrissent plus lentement.

De Saint-Malo, *le 22 Mars.*

Le Capitaine d'un navire Suédois, venant de Stockolm, a rapporté qu'une nouvelle Compagnie de Commerce de cette Capitale, alloit établir dans les Ports principaux de l'Europe, des Correspondans avec des magasins pour la vente du fer, de l'acier poli, des clous, pots, casseroles, & toute sorte d'outils de fer & d'acier, fabriqués en Suede, de bonne qualité & à l'épreuve. Le Bureau des Mines, pour encourager & sou-

tenir cette Compagnie naissante, lui accorde une prime de 20 pour 100 sur tous les articles qu'elle vendra aux Etrangers.

Il est déjà parti plusieurs bâtimens pour la pêche de la morue : il arrive du *sel d'Espagne* pour la même destination. On espere que cette pêche, considérablement affoiblie depuis quelques années par la cherté du sel & les droits de traites, se relevera à la faveur de l'exemption derniérement accordée tant à l'entrée qu'à la circulation de la morue seche de pêche Françoise, & des autres graces que la sagesse du Gouvernement permet d'attendre. Mais comme ce genre d'exploitation demande de fortes avances, il ne faut pas se flatter de passer tout d'un coup de la décadence à la prospérité comme du sommeil au réveil. Il y a une injustice bien absurde, bien misérable, bien révoltante à exiger qu'un acte de bienfaisance change en un instant la face des choses : c'est là le miracle de la création.

De Saint-Brieuc, *le 22 Mars.*

Une Compagnie a entrepris ici de saler le bœuf & le porc suivant la méthode d'Irlande, laquelle conserve très-long tems la viande sans altération. Quant à présent, elle n'est jalouse que de mériter la confiance des Armateurs & des Négocians, par des épreuves qui constatent la bonté de ses salaisons dans des voyages de long cours. Elle se flatte d'ailleurs qu'on sera content des prix. Il faut s'adresser à M. *Poullain de Corbion*, lettres franches.

De Nantes, *le 24 Mars.*

On lit dans la Feuille de nos Affiches en date de ce jour l'avis suivant.

» Au mois de Mai 1774, le sieur Isnard, » Secretaire de la Chambre de Commerce » de Marseille & Fermier du droit de 35 s. » par quintal des *huiles* de la côte d'Italie, » connues sous le nom de *la Riviere de Génes*, » donna des ordres à son Préposé au Bureau » d'Ingrande, de percevoir ce droit sur les » *huiles d'Espagne & de Portugal*, à moins » qu'elles ne vinssent directement dans les » Ports des cinq grosses Fermes : il ajouta » que *toutes les huiles qui passent par Ingrande*, » *sont assujetties au droit de 35 sous, sans égard* » *aux représentations des acquits ou certificats* » *quelconques*.

» En conséquence de ces ordres, il a été » mal-à-propos perçu des sommes plus ou » moins fortes sur des huiles qui ne venoient » point de la côte d'Italie, & même les 8 s. » pour livre en sus au profit du Roi. Le Général du Commerce de cette Place fit des » représentations à ce sujet, lesquelles communiquées à MM. les Députés au Conseil » Royal du Commerce & aux Fermiers Généraux, ils ont tous démontré que c'étoit » une innovation très-mal-fondée, & qu'il » y avoit lieu à la restitution ; ce que le Conseil de S. M. a ordonné par sa décision du » 21 Décembre 1774, dont on n'a été parfaitement instruit que depuis quelques » jours.

» MM. les Négocians & Marchands de » cette Ville & autres sont avertis qu'ils peuvent donc s'adresser à M. Desrivas, Receveur des Fermes générales & du Fermier » de Marseille, à Ingrande, pour réclamer » le droit de 35 sous qu'on a injustement » exigé d'eux, & quant aux 8 s. pour livre » en sus en demander le remboursement à » MM. les Fermiers Généraux qui les ont » touchés pour compte du Roi ».

Le sieur Albert Meyer, Capit. de l'*Espérance* de Bremen, venant à Bruges à son lest, a fait naufrage le 19, sur le Four vis-à-vis le Croisic. Le second Capitaine, le Charpentier, un Matelot, le Mousse, & un Pilot de Belle-Isle ont été noyés : le navire a coulé à fond.

Le sucre fin blanc vaut 60 l. le cent ; le brut, fin, 35 à 36 ; le café, de 8 s. 9 den. à 12 s. la livre ; l'indigo fin cuivré, 8 l. à 8 l. 5 s. ; le cacao, 11 s. ; le canéfice, 20 liv. le cent ; le coton, 210 à 225.... Les eaux-de-vie valent 130 l., les 29 veltes... Le *Quartier-Morin*, l'*Américain*, le *Dugué-Trouin* sont derniérement arrivés du Cap.... La *Dauphine*, Arm. M. Hamart, est parti pour le Cap. La *Ville de Rennes*, Armat. M. le Grand, le jeune, est en charge pour la Martinique ; le *Sully*, A. M. Arnous, pour Léogane ; l'*Apollon*, A. M. Mosneron, l'aîné, pour le Port-au-Prince ; le *Vicomte de Talleyrand*, A. M. Deluynes, pour l'Isle de France & Guinée.

De Rouen, *le 25 Mars.*

Les grains ont encore augmenté dans les derniers Marchés ; ils suivent le même cours

dans le reste de la Normandie..... On a remarqué ci devant les causes de cherté propres à cette Ville. Il y a dans la Province une foule de cantons où la continuité des pluies a dû rendre la circulation impossible. (*Il y a peu de pays où cette circonstance n'ait concouru au renchérissement*). La saison a été désordonnée dans ces contrées. Le 9 du mois dernier, au milieu d'un orage violent, le tonnerre tomba sur la Cathédrale de Coutance : le 12 il tomba sur l'Eglise de Brix entre Valognes & Cherbourg, & sur deux Eglises des environs : il y eut quelques personnes tuées ou blessées à Brix.

D'ETAMPES, *le 26 Mars.*

La derniere récolte a été si mauvaise dans notre Election qu'elle n'a été évaluée par Experts qu'à deux sacs & demi par arpent ; encore cette évaluation est-elle forcée. Il est clair que les bleds doivent être chers ; le seroient-ils moins s'ils étoient vendus par privileges ? Si divers cantons n'en versoient ici de préférence à cause de l'argent comptant qu'y trouvent les Vendeurs, nos Marchés seroient presqu'entiérement dégarnis. Comme dans ce moment, Orléans, Pethiviers & autres Villes, tirent beaucoup, les Laboureurs riches se déterminent, à cause du haut prix, à y porter leurs grains. En conséquence la fourniture de notre Place a baissé, d'autant plus que les petits Laboureurs n'ont plus rien à craindre, & que les gros Cultivateurs sont occupés & peu pressés de se défaire de leur denrée. On ne doute pas que cette crise ne se détermine par une révolution favorable. Déjà plusieurs Laboureurs se proposent de faire battre, pendant la moisson prochaine, les gerbes par le bout, parce qu'ils sont persuadés que peu de tems après le bled baissera considérablement.

DE DOUAI, *le 26 Mars.*

Il part de la Flandre des convois considérables de grains qui prennent la route de Paris. Dans cette circonstance, l'augmentation est naturelle & nécessaire : le commerce ne peut travailler à faire baisser les prix d'un côté sans les faire hausser de l'autre. Malgré la nouvelle hausse, ils sont inférieurs dans ce pays à ceux de l'année derniere. Les semailles se présentent si bien qu'il y a lieu de concevoir les plus douces espérances sur la prochaine récolte.

D'AMIENS, *le 28 Mars.*

Les grains, après quelques augmentations successives, commencent à baisser ici.

Un abus qui empêche l'amélioration & qui détruira tôt ou tard les Fermes, s'il n'est réformé, celui d'admettre l'expulsion des Fermiers, en les indemnisant d'un tiers relatif à leur redevance, c'est-à-dire en leur payant une année de sa ferme sur trois. Nous exposerons l'injustice & l'inconvénient de cet abus, dans l'espérance d'engager les Propriétaires à se joindre aux Cultivateurs pour attirer sur ce point de l'économie rurale l'attention bienfaisante du Gouvernement.

DE PARIS, *le 1 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 13 Février, qui commet le sieur Broutin pour faire le recouvrement de toutes les sommes dues à la Compagnie des Indes aux Isles de France & de Bourbon. Cet arrangement facilite le recouvrement de ces sommes & la suppression économique des Commissions établies dans ces Isles.

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Janvier, registré en Parlement le 23 Février, portant création de six Offices de Receveurs des impositions dans la Ville de Paris, & suppression de l'Office de Receveur Général de la Capitation & des Vingtiemes de ladite Ville. La suppression de ce dernier Office décharge l'Etat des gages & taxations considérables y attribués : la finance réunie (de 600,000 l.) des Offices nouveaux servira à rembourser celui-là.

Edit donné à Versailles au mois de Janvier, registré en la Chambre des Comptes le 22 Février, qui partage entre l'Intendance d'Auch & celle de Bordeaux le Département qui compose aujourd'hui celle de Bayonne. La Généralité d'Auch embrassera le pays de Saule, la Bigorre, les Quatre-Vallées, le Nebouzan, les Elections d'Astarac, d'Armagnac, de Cominges, de Riviere-Verdun, de Lomagne, & les Etats de Béarn & de Navarre. Les Bastilles de Marsan, Tursan & Gabardan, l'Election de Lannes, la Ville de Bayonne & le Pays de Labour sont réunis à la Généralité de Bordeaux. Les relations continuelles de commerce entre Bayonne & Bordeaux, la multitude d'objets qui rapprochent les Habitans de ces deux Villes, les affaires communes de ces Habitans & de ceux du Pays de Labour, l'avantage de réunir dans les mains du même Administra-

teur les grandes & les petites Landes &c. ont été les principaux motifs qui ont déterminé S. M. à rendre à la Généralité de Bordeaux cette portion qui en avoit été démembrée en 1716 &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Amélioration de la culture des vignes.

Il y a long-tems qu'on répéte que l'art de cultiver la vigne & de faire le vin est presqu'ignoré dans la plûpart des vignobles de France. Il seroit cependant fort important pour leurs Propriétaires de s'appliquer à connoître les bonnes méthodes pour les pratiquer : M. le Mercier de la Riviere, Conseiller Honoraire au Parlement de Paris, peut être, à cet égard, proposé pour modele. Les vins blancs cueillis sur le côteau du Haut-Anjou, avoient naturellement plusieurs bonnes qualités, quoique mal faits ; mais ces bonnes qualités étoient gâtées par les mauvaises. Ces vins étoient ambrés, liquoreux, capiteux. M. de la Riviere, Observateur éclairé, a connu la cause de ces vices ; en conséquence ayant changé en tout point la méthode suivie dans sa Province pour faire le vin & pour le gouverner après qu'il est fait, il est parvenu à rendre les siens très-blancs, très-secs, très-légers, très-coulans, faciles à digérer, ayant un bouquet plus flatteur que celui de nos meilleurs vins blancs. Tirés en Mars, ils moussent très-agréablement, sans rien perdre de la délicatesse de ceux tirés en Octobre. On peut dire qu'ils ont tout le moëlleux du Morachai, joint à la finesse des premiers crus de la Champagne. Aussi les vins de M. de la Riviere se répandent-ils déjà dans nos Colonies, dans le Nord & à Paris. Il est vrai que son vignoble a toujours été mis à la tête des bons vignobles de son canton, & qu'il a singuliérement perfectionné la culture de ses vignes ; mais aussi cette culture, quelque dispendieuse qu'elle devienne, est-elle le premier objet dont on doit s'occuper, quand on veut réussir complettement. Comme M. de la Riviere est un excellent Citoyen, il y a lieu de croire que ses connoissances en cette partie se répandront dans sa Province, & qu'elle en profitera : alors les vins qu'elle produit, tant rouges que blancs, seront placés parmi les plus excellens vins de France.

II.

Avis.

Le navire *l'Espérance*, Capitaine Hanin, du port d'environ 180 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, ayant 26 hommes d'équipage, une dunette & une chambre fort commode pour les Passagers ; d'ailleurs très-fin voilier, est actuellement en armement au Havre pour la Martinique, & fera route pour cet endroit du 15 au 20 Avril. Ceux qui desireront passer ou charger des marchandises à fret sur ce navire, pourront s'adresser à Paris, chez MM. *Louis Mercier* & *Neveux*, Négocians, rue S. Germain-l'Auxerrois ; à Rouen, chez M. *Levasseur*, l'aîné, rue du vieux Palais ; au Havre, chez MM. *Leclerc* & *Levasseur*.

III.

Prix du froment du plus haut au plus bas, avec les variations, 1re. quinzaine de Mars, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon	30	8	...	*		
Argentan.....	28	16	...	D.	1	12
Conches.....	30	14	...	*		
Lizieux.....	29	5	...	A.	2	5
Bernay	24	13	...	D.		13
Mortagne	23	5	...	A.	1	9
Var. princip., augm.			...			
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	23		...	A.	1	8
Abbeville.....	21	19	...	A.		12
Boulogne.....	19	11	...	*		
Mondidier.....	26	2	...	A.	3	
Péronne	23	12	...	A.	1	14
Calais	19	5	...	D.		8
Saint-Vallery	24	12	...	A.	1	16
Var. princip., augm.			...			
Généralité d'Auch.			...			
Auch	21	9	...	D.		9
Saint-Girons	30	11	...	A.		9
Oleron.....	26		...			
Pau.....	23	18	...	*		
Lectoure.....	20	3	...	*		
Beaumont.....	20	3	...	D.		9
Mirande.....	18		...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	12	...	*		
Bayonne	24	13	...	A.		4
Nérac	24		...	*		
Saint-Séver.....	22	4	...	*		

Marchés.	Prix. ℔	ß		Variat.	℔	ß
Agen	23	6	...	*		
Libourne	28	2	...	*		
Nontron	31	9	...			
Condom	21	12	...	D.		18
Bazas	28	16	...	*		
Sarlat	23	10	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	26	19	...	A.	1	12
Gex	36	5	...	*		
Châlons-sur-Saône	32		...	A.	1	8
Mâcon	28	16	...	D.		12
Semur en Auxois	26	17	...	A.	2	17
Bresse	31		...	A.	1	
Avalon	24		...	*		
Autun	27	12	...	A.		18
Auxerre	27	8	...	A.	2	11
Auxonne	24	15	...	A.		7
Augmentation.			...			
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	*		
Morlaix	24	14	...	A.		17
Nantes	25	12	...	A.	1	4
Saint-Brieuc	30	2	...	A.		13
Quimper	24		...	A.	1	4
Treguier	28	10	...	A.	1	10
Vannes	24	18	...	*		
Augmentation.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	24	14	...	A.		18
Troyes	33	6	...	A.	5	
Bar-sur-Aube	30	4	...	A.	2	17
Sézanne	28	3	...	A.	4	13
Rethel-Mazarin	24	8	...	D.		16
Vitry	26		...	A.	2	
Charleville	23	4	...	*		
Langres	25	11	...	A.	2	4
Saint-Dizier	23	15	...	A.	1	3
Sainte-Ménéhould	23	4	...	A.	1	4
Vaucouleurs	19	6	...	A.		10
Augmentation.			...			
Général. de Flandres.			...			
Lille	21	3	...	*		
Arras	22	12	...	A.	1	10
Douay	20		...	A.	1	12
Bapaume	24		...	A.	3	
Dunkerque	22		...	*		
S. Omer & S. Pol	18		...	*		
Augmentation.			...			
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Gray	24	12	...	A.		12
Salins	26		...	*		

Marchés.	Prix. ℔	ß		Variat.	℔	ß
Saint-Claude	29	11	...	D.		10
Vesoul	24		...	D.	1	4
Var. princip., dimin.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	2	...	D.		10
Epinal	23	41	...	A.		12
Nancy	19	11	...	*		
Etain	20		...	*		
Sarguemine	17	4	...	*		
Bitsche	16	7	...	*		
Peu de variations.			...			
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	*		
Châteauchinon	29	18	...	*		
Nevers	26		...	*		
Montmarault	22	12	...	*		
Gueret	21		...			
Peu de variations.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29		...	A.		14
Blois	27	12	...	*		
Chartres	26	8	...	A.	1	
Dourdan	28	13	...	A.	2	13
Montargis	28	16	...	D.		16
Pithiviers	27	18	...	A.	2	2
Vendôme	23	15	...	A.		12
Augmentation.			...			
Généralité de Paris.			...			
Brie-Comte-Robert.	24		...	*		
Coulommiers	31	13	...	A.	4	6
Etampes	27	13	...	A.	2	6
Meaux	28	1	...	A.	1	13
Melun	31	16	...	A.	3	6
Montlhéry	26	10	...	A.	3	
Montereau	28	16	...	A.	3	12
Nogent-sur-Seine	30	12	...	A.	4	4
Pontoise	28		...	A.	2	
Provins	32		...	A.	4	10
Saint-Germain	30		...	A.	4	
Sens	25		...	A.	3	
Tonnerre	21	10	...	D.	3	1
Vezelay	24	12	...	*		
Forte augmentation.			...			
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	26	3	...	A.	1	13
D'Andely	25	7	...	D.	1	1
Caudebec	24		...	A.	1	1
Evreux	25	8	...	*		
Havre	24	16	...	*		
Lyons	25	13	...	A.	3	12
Magny	27	12	...	A.	2	6
Pont-Audemer	28	5	...	A.	2	11
Augmentation.			...			

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*	
Génér. de Soissons.	₶	ß		₶	ß
Soissons.....	25	18	...	A. 1	10
Laon.....	26	5	...	A. 3	15
Noyon	25		...	A. 4	8
Crespy en Vallois..	29	10	...	A. 3	1
Rozoy.....	26	1	...	A.	10
Vervins	26	14	...	A. 4	4
Chauny.....	23	2	...	A. 1	15
Marle	22	19	...	A. 2	19
Lafere.....	21	12	...	A. 1	4

Augmentation générale.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Vendredi 25 Mars 1775, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 24 l. 10 s., 26 à 29 l. *le sept.*; le seigle, de 14 liv. 10 s., 17 à 18 l.; l'orge, de 12 l. 5 s., 13 l. 5 s. à 15 l. Le froment à la Grêve de 27, 28 à 29 l.; le seigle, de 13 à 15 l; l'orge, de 11 l. 15 s., 13 à 15 l. aussi *le septier.*

Du Vendredi 25 Mars 1775, au Mercredi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 liv. 5 s., 15 l. 5 s. à 18 l.; *idem* à la Greve, de 14, 15 à 17 l. *le septier.*

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Avril 1775.

	₶	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704	2	*marc.*
Les guinées à . . .	717	12	*marc.*
Ducats à	97	12	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	11	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	12	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	*marc.*
Piastres à	48	18	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 1 Avril 1775.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	31	
Hambourg	182	
Madrid	15	2
Cadix	14	19
Livourne	95	$\frac{1}{2}$
Gênes	93	$\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p.	$\frac{8}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Samedi 1 Avril.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1895	1895	1892 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1212 $\frac{1}{2}$. . . .	1215 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	76.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	. . . . .
Rescriptions . .	9	99 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	99 $\frac{1}{4}$ 9 . . .
Bil. des Fermes.	32 $\frac{1}{2}$. . . .	2 $\frac{1}{2}$	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dernier mois 1774.

Du Jeudi 23 Mars.			Suite du Vendredi 24.			Du Lundi 27.	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
De S. Janvier. vres.	J.		Boscheron.. pplles.	A.		Thevenin... pplles.	C.
Tontine	J.		Viageres	A.		Certain..... pplles.	F.
Decourmont. pplles.	A.		Lempereur.. vres.	A.		Viageres	C.
Viageres....	A.		Perpétuelles.	C.		Tontine.....	J.
Tontine	A.		Clouet..... pplles.	J.		Delamotte.. pplles.	F.
Deschapelles. vres.	C		Viageres	J.		Viageres	F.
Perpétuelles.	C.		Tontine	J.		Tontine	F.
Rouillard..... vres.	D.		Caron. ..... vres.	C.		Creuzé..... pplles.	A.
Perpétuelles.	D.		Peinchein.. pplles.	F.		Viageres	A.
Tontine.....	D.		Viageres	F.		Tontine	A.
Lenoir..... pplles.	C.		Tontine.....	F.		.....	
Viageres	C.		Delarue..... pplles.	E.		.....	
Du Vendredi 24.			Viageres	C.		.....	
			Tontine.....	E.		.....	
Patu.... Viageres.	C.		Nau..... pplles.	L.		.....	
Gossey..... pplles.	A.		Viageres.. fini.	L.		.....	
Viageres.....	A.		Viageres.. fini.	L.		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 4 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 10 *Janvier.*

L'Impératrice de Russie ayant ordonné d'acheter à Riga 13300 lasts de seigle, la Noblesse assemblée s'est engagée à livrer la moitié de cette provision. On ignore quelle est la destination de ces grains. Quelques personnes présument qu'attendu la mauvaise récolte faite en Pologne, le Gouvernement a jugé à propos de remplir des magasins. Quoiqu'il en soit, depuis que ces ordres ont été donnés, le prix du seigle a considérablement haussé, il n'est plus à la portée du Peuple pauvre. On craignoit que la liberté d'exporter des grains d'Archangel ne fût suspendue : mais elle a toujours lieu, elle a fait défricher & fait fleurir les Provinces voisines.

DE VIENNE, *le* 13 *Janvier.*

Pendant l'année 1774, naissances 7492, morts 9119, dans cette Capitale & ses Faux-bourgs. La population recule.

D'EISLEBEN, *le* 14 *Janvier.*

Pendant la derniere disette qui a désolé les montagnes de Saxe, quelques personnes charitables jetterent un regard de compassion sur cette petite Ville. D'abord elles recueillirent & habillerent quelques enfans : on pourvut ensuite à leur nourriture. Un bon Citoyen céda, pour les loger & les soigner, sa maison, moyennant une très modique redevance. Bientôt on y plaça un Maître d'Ecole. Telle est l'origine des Maisons de charité les plus remarquables, élevées dans ces derniers tems.

La Direction de cet établissement que les aumônes & le travail soutiennent, vient de publier un état de ses dépenses. Du 28 Décembre 1773 au 28 Décembre 1774, elles ont monté à 1835 risd. 14 gr. 10 pf. Outre cela, la Fabrique a toujours occupé beaucoup de pauvres, & ses succès se sont soutenus. L'Ecole est bien montée. Les leçons & les récréations sont tellement distribuées qu'une classe travaille à toute sorte d'ouvrages utiles, quand l'autre se repose &c. Il est à propos de se rappeller que, dans ce district des montagnes, on est forcé d'avoir recours à des travaux d'industrie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 19 *Janvier.*

Extrait d'une Lettre de Boston du 8 Novembre. » Je suis arrivé en bonne santé dans » cette Terre agitée. Les Habitans reçoi- » vent très-bien les Etrangers, sur-tout les » Anglois. Le pays est beau : l'on y trouve » tout ce qui peut plaire à un homme rai- » sonnable, & amuser même son imagina- » tion. De tous côtés, la guerre paroit avoir » le bras levé ; on est prêt à mourir libre

» plutôt qu'à vivre, comme on dit, esclave. Boston est magnifiquement située. Si » la concorde se rétablissoit, j'en préférerois le séjour à tout autre. Si l'on en vient » à des hostilités, cette Ville sera sacrifiée. » J'espere que de l'autre côté de la mer, » on consultera la prudence; ici la prudence » est regardée comme pusillanimité. Comment se termineront ces démêlés? Dieu » le sçait! L'Angleterre ne peut plier sans » perdre & sacrifier tous les amis qu'elle a » dans ce pays-ci : si elle tient ferme, la » premiere heure où elle versera du sang » sera la derniere de sa gloire. Je pense » qu'on peut venir à bout de détruire cette » contrée, mais non de la subjuguer ».

Plusieurs Villes de l'Amérique ont déjà nommé des Comités pour présider à la vente des marchandises qui pourroient arriver de la Grande-Bretagne. On prend des mesures pour empêcher que certains Marchands n'abusent de la suspension du commerce pour imposer dans leur trafic des conditions trop dures au Peuple.

On écrit de la Caroline méridionale que, depuis la conclusion de la paix avec les Criks, M. Bull, Lieutenant-Gouverneur, a r'ouvert le commerce avec ce Peuple, & & ôté toutes les gênes mises sur le commerce avec les Cherakis.

Les Députés de la Caroline septentrionale se sont engagés à ne plus boire de thé & à n'user d'aucune marchandise de la Grande-Bretagne. Des Dames, au nombre de cinquante & une, ont pris le même engagement de la maniere la plus authentique.

Depuis le Congrès, ceux des Bostoniens qui paroissoient les mieux disposés en faveur de la Cour, sont ouvertement déclarés contre ses desseins. De toutes les Colonies, la Nouvelle-Yorck est celle qui a montré le plus de répugnance à se soumettre aux résolutions du Congrès.

Extrait d'une Lettre de Leeds. » Les malheureux démêlés de la Grande-Bretagne » avec l'Amérique jettent les Marchands de » ce pays dans de grands embarras, & les » Manufacturiers dans de terribles angoisses. Un grand nombre d'Artisans de cette » Ville est sans travail : il s'en trouve un » plus grand nombre dans les Villes voisines, sur-tout parmi les Cardeurs, les » Epingliers, les Tisserands. A Dewsberry, » la taxe des pauvres est déjà montée à huit » shellings par livre : elle est presqu'aussi » haute à Betley, Hecmondwike &c. Je » ne doute pas que si le commerce de l'Amérique étoit arrêté pendant un an, toutes les rentes des terres ainsi que des maisons de ces Villes ne fussent insuffisantes » pour nourrir seulement les pauvres. Je » voudrois que les Conducteurs des affaires, » au lieu de se tenir toujours renfermés » dans l'enceinte des richesses & de l'abondance, consacrassent un jour seulement à visiter les huttes de nos pauvres » & à considérer de leurs propres yeux la » face bléme de ce Peuple, sa chétive nourriture, ses tristes haillons, l'agonie de » ses enfans mourans de faim : ce spectacle » les inspireroit beaucoup mieux que leur » prétendue prudence politique. ».

Hier les Boulangers ont demandé à la Cour des Aldermans qu'elle haussât la taxe du pain. Le Lord Maire dit qu'il ne falloit pas ajouter à la misere du Peuple, & que si le bled étoit rare au Marché c'est qu'on empêchoit par des manœuvres qu'il n'abondât. Cependant comme les grains ont renchéri, la majorité des voix a été pour qu'on rehaussât la taxe du pain.

On écrit de Preston dans le Lencashire que le 31 Décembre, la riviere de Ribble s'arrêta tout d'un coup, que sur une longueur de trois milles il ne resta point d'eau, excepté dans quelques endroits profonds, & qu'on la passa à pied sec là où elle n'étoit pas auparavant guéable pour les chevaux. On ajoute qu'environ *cinq heures après*, elle reprit impétueusement son cours. On prétend que pareil phénomene étoit arrivé en 1715. Le Peuple est fort alarmé de cet accident extraordinaire & incroyable. On ne dit pas s'il a été accompagné de quelque tremblement de terre.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre d'Annonay, Haut-Vivarais, 14 Janvier.

» Le droit qui se paye ici sur les grains » est d'un quarante-huitieme. Il se perçoit » au profit du Seigneur sans frais de sa part. » Il se paye en outre trois deniers par me-

» sure ; pour le mesurage, l'entretien des » mesures & de l'entrepôt qui appartient à » à la Communauté.

» Le droit est d'autant plus onéreux que » les Fermiers le levent non-seulement sur » les bleds, grains & légumes qu'on ap- » porte au Marché, mais encore sur ceux » que l'Habitant y introduit pour sa con- » sommation ou même pour entrepôt.

» Leurs prétentions vont encore plus loin : » ils croyent pouvoir l'exiger sur le riz & » même sur des graines qui ne sont pas co- » mestibles. Cependant le riz n'a jamais été » compris en finance sous le nom générique » de *grains*. L'Edit de 1763 qui avoit exemp- » té les grains de tous droits dans la circu- » lation & fixé les droits d'entrée, ne fit au- » cune mention du riz. Cette denrée resta » assujettie aux mêmes droits tant aux fron- » tieres que dans l'intérieur. Ce n'est que » depuis qu'elle en a été exemptée.

» Avec de tels droits & de telles préten- » tions, vous pensez bien, M., qu'aucun » Négociant n'ose entreprendre le com- » merce des grains dans cette Ville ; ou si » quelqu'un l'entreprenoit, il seroit bien- » tôt fatigué & lassé par les Fermiers : la » chose est sûre, & d'autant plus que les » Fermiers, Marchands de grains eux-mê- » mes, ont toute sorte d'intérêt à écarter la » concurrence. Vous concevez, M., tout » ce qui résulte de-là pour notre Marché.

» Cependant cette Ville est dans le cas » de devenir l'entrepôt d'un commerce con- » sidérable ; située, comme elle l'est, au » pied des montagnes du Vivarais, du Ve- » lay & du Forez, à deux lieux du Rhône, » par où l'on pourroit amener & emmener » grains & légumes, selon les circonstan- » ces.

» Nous devons espérer que nous jouirons » de l'entiere liberté que le Gouvernement » vient de donner à ce commerce : la li- » berté seule peut le mettre en activité & en » état de verser & reverser de la surabon- » dance d'un endroit à l'autre, de façon à » établir le niveau & à égaliser les prix.

» Il y a quelque tems qu'on fit l'examen » des titres des péages du Languedoc ; on » en supprima plusieurs qui ne parurent » pas fondés. Qu'on fasse de même pour » les droits sur les Marchés ; & qu'on dé- » dommage les possesseurs légitimes. Il se- » roit, je crois, plus avantageux à une » Communauté de payer au Propriétaire à » peu près la valeur de son droit que de » souffrir une telle entrave à un commerce » si nécessaire.

» Trouvez bon, M., que, par occasion, » je vous entretienne d'un autre article de » finance & de commerce fort intéressant. Il » s'agit des droits sur les morues seches de » pêche Françoise. Le Gouvernement a » toujours voulu favoriser cette branche de » subsistance : différens Arrêts ont modéré » les droits sur ce poisson : celui du 8 Mai » 1742 semble réduire les droits d'entrée à » 3 s. par quintal, quelle qu'en soit la desti- » nation. Cependant la morue, venant par » Marseille en Dauphiné, Lyonnois, Fo- » rez, paye des droits énormes eu égard à sa » valeur. Voici la note de ces droits pour le » Forez.

	₶	ß	d.
» Douane de Lyon . .	0	3	6
» Table de mer . . .	0	1	0
» Douane de Valence . .	1	3	8
» En outre les huit sous » pour livre	0	0	0
» De plus un péage à la Voute.	0	16	0

» Le droit perçu dans cette petite Ville » du Vivarais, au profit du Seigneur, n'est » pas fondé : mais un Particulier ne peut » pas s'engager à obtenir satisfaction à cet » égard ».

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 20 *Janvier*.

Nous avons été extrêmement trompés dans nos espérances sur la récolte derniere; deux & trois gerbes n'ont rendu en bien des endroits que ce qu'une seule avoit coutume de produire les autres années ; cependant le boisseau de froment du poids de vingt-cinq livres ne vaut actuellement que 50 sous, le seigle 40 & 43, la marcesche 30, & l'avoine 16 & 17. Il tombe beaucoup de grains dans nos Marchés, & on assure même que de riches Fermiers ont loué ici des greniers où ils se proposent d'amener & de vendre vingt mille boisseaux de froment. Ainsi l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre, loin de rendre nos Marchés déserts, comme quelques personnes le craignoient, semble y attirer plus de Vendeurs & d'Acheteurs qu'auparavant. On aime à acheter sous les yeux de la Police ; on est bien aise de se

procurer des mesures justes & d'aller d'un Marchand à l'autre, dans l'espérance d'acheter à meilleur prix. Il n'en coûte à nos Marchés où il n'y a point de halle pour mettre les grains à couvert, qu'un sou pour la charge d'un cheval; & quelque quantité de bled qu'on vende, on ne paye aussi qu'un sou pour le droit de minage.

Malgré les fortes gelées que nous avons essuyées de très-bonne heure & qui sembloient devoir garantir nos ensemencemens de la voracité des insectes destructeurs, il y a des cantons où les bleds dépérissent, ce qu'on ne peut attribuer qu'à des especes de teignes qui s'insinuent dans le tuyau du grain en y faisant un trou immédiatement au-dessus de la racine, & le rongent jusqu'à la superficie de la terre sur laquelle il ne reste que les feuilles qui jaunissent. On n'a pas fait jusqu'à présent assez d'observations sur cet insecte ni sur les moyens de s'en garantir. Cependant les Papiers publics parlent de plusieurs Provinces où il fait des dégâts affreux. Lorsque les limaçons dévorent nos bleds dans des années humides, on les voit & on peut leur faire la guerre; mais comment faire pour s'opposer aux ravages d'un ennemi d'autant plus dangereux qu'étant caché sous terre, il travaille sourdement à nous nuire?

De la Charité-sur-Loire, *le 22 Janvier.*

Depuis quelque tems, nos Officiers de Police ont commencé à taxer la viande de porc, à l'exemple de la Ville de Nevers. Il y a une différence entre cette Ville & la nôtre, c'est qu'à Nevers il y a Maîtrise de charcuterie & qu'il n'y en a point ici. Ici vend qui veut du cochon; & lorsque nos Officiers mal instruits sur le prix de cette denrée taxent à bas prix, personne ne vend, & le Public en est privé. Quant à Nevers, les Charcutiers vendent le plus souvent au-dessus de la taxe sans que le Public s'en plaigne. Voilà ce qu'operent les taxes. Qu'on gêne le commerce des denrées, si l'on veut mettre le Public en souffrance.

Il a fait beaucoup de brouillards & un tems très-doux, ces jours derniers; ce qui a facilité le labourage & la préparation de la terre pour les mars. Nos mars consistent en orge & avoine. L'avoine est blanche, on ne seme point dans ce pays non-plus que dans le Berri, d'avoine d'hiver qui est noire & plus grosse que celle du printems. On prétend que notre avoine ne résisteroit point à l'hiver. Cependant on cite un fait qui sembleroit prouver le contraire. Des grains d'avoine tombés dans un champ après la récolte, donnerent l'année suivante une production extraordinaire.

Notre Marché d'hier étoit abondamment garni de grains. Le bled s'est vendu de 55 s. à 3 l. 6 s. le boisseau de trente livres. Le pain blanc est taxé à 2 sous 9 den. la livre.

Des Environs de Troye, *le 23 Janvier.*

Le 16, il est mort à Villadin un des malheureux mordus par la louve dont on a ci-devant raconté les ravages: quatre autres éprouvent les plus violens accès: toutes les personnes blessées par l'animal sont dans des transes mortelles. Ces bêtes féroces se répandent de tous les côtés, & attaquent les hommes en plein jour. Le canton couvert de bois est dans la consternation..... M. l'Intendant s'est hâté d'envoyer des secours aux blessés & d'ordonner des chasses. Pour assurer le succès de ces entreprises, il a eu recours à M. de Moncel, premier Lieutenant de la Grande-Louveterie de France, premier Louvetier de Monsieur, Frere du Roi &c. Ce Patriote actif & infatigable poursuivoit cette terrible race le long des bois qui bordent les plaines de la Champagne. Sa constitution est si robuste qu'il a conduit pendant plusieurs jours, sans repos, des tracs pour écarter les loups qui arrivoient en foule par les forêts d'Ardennes & de Liege. Depuis trente ans, il a fait des prises innombrables. Loin de prétendre à des connoissances exclusives, il a publié ses méthodes par la voye de l'Imprimerie Royale en 1766, 1768 & 1771. L'expérience l'a mis depuis lors en état de les perfectionner. En moins de trois mois, il vient de faire périr plus de *cinquante vieux loups*. Dans une de ses dernieres attaques, sur *treize animaux* tués, il s'est trouvé *onze louves*. Tant de faits prouvent la bonté de sa méthode, simple d'ailleurs & toute à la décharge du Peuple. Ce zélé Citoyen vient à notre secours: il y a lieu de tout attendre de son ardeur, de sa généro-

ſité, de ſon intelligence ; & de la capacité de ſes Louvetiers qui, depuis qu'il les commande, ont tué quarante-ſept loups : l'un d'eux en a tué trois, au mois de Novembre dernier, en deux battues.

Nous invitons cet ancien & digne Militaire à communiquer au Public par la voie de nos Feuilles le réſultat de ſes travaux ſi intéreſſans pour l'humanité, pour l'Agriculture, pour l'Etat.

D'ETAMPES, *le 25 Janvier.*

Nos Concitoyens, les pauvres ſur-tout, n'ont vu qu'avec attendriſſement les ſages meſures que le Gouvernement a priſes pour faciliter le commerce des denrées & les conſommations du Peuple dans la Capitale pendant le Carême. Ils eſperent qu'un jour le bienfait s'étendra ſur eux & ſur tous ceux qui, comme eux, ſont aſſervis au monopole ſur-tout pendant ce tems difficile. Il en eſt de cette Ville comme d'une infinité d'autres : il n'y a ordinairement qu'un ſeul Boucher qui vende de la viande ; & cette viande qui, s'il étoit poſſible, devroit être meilleure que dans tout autre tems, parce qu'elle eſt cenſée uniquement deſtinée pour les malades, eſt préciſément plus mauvaiſe en même tems qu'elle eſt plus chere. On tue beaucoup de vieilles bêtes, on les ſaigne mal, on en vend les plus mauvais endroits ſur le taux des bons &c. L'abus eſt preſque général, & c'eſt le monopole le plus rigoureux qu'il ſoit poſſible d'éprouver.

Il eſt mort le 18 du courant à Morigny, Paroiſſe Saint-Germain-lès-Etampes, un ancien Jardinier nommé Vincent Regnier, natif d'Arpajon, âgé de 108 ans, comme il conſte par ſon extrait de baptême. Cet homme, d'une force ſinguliere, a toujours fait valoir par lui-même deux arpens de marais, excepté depuis cinq à ſix ans qu'il avoit été obligé de ſe borner à l'exploitation d'un quartier. *Enfin depuis dix-huit mois, ce vénérable Vieillard étoit réduit à demander la charité.* Il avoit encore le corps auſſi droit & la vue auſſi nette qu'à l'âge de 40 ans.

DE PARIS, *le 1 Février.*

Lettres-Patentes du Roi données à Verſailles le 20 Décembre 1774, regiſtrées en Parlement le 23 Janvier 1775, qui ordonnent la liberté du commerce des huiles de pavot, dites *d'œillet.* M. l'Abbé Rozier avoit démontré la ſalubrité de ces huiles, les avantages de la liberté de leur commerce, les mauvais effets de leur prohibition, dans le diſcours qui ſert d'introduction à ſon excellent *Traité ſur la culture du colſat.* On peut conſulter l'extrait étendu que nous avons donné de cet Ouvrage dans notre Journal. Le Beaujolois, la Picardie, la Franche Comté, l'Alſace, la Flandres, l'Allemagne, la Ruſſie, l'Angleterre &c. font, ſans aucune ſorte d'inconvénient, une conſommation journaliere de ces huiles, & il eſt atteſté qu'elles ne contiennent rien de narcotique & de contraire à la ſanté. Ces motifs ont déterminé S. M. à permettre *aux Epiciers, Echoppiers, Graiſſiers & autres qui ont droit de débiter des huiles à Paris, de recevoir chez eux & dans leurs magaſins, vendre & débiter les huiles de pavot*, dites *d'œillet, pures & ſans être mélangées.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 15 Janvier, qui ordonne que les lettres de change tirées des Iſles de France & de Bourbon ſur les Tréſoriers de la Marine & des Colonies, dont le payement a été ſuſpendu, ſeront repréſentées au ſieur de Mory, Caiſſier de la Compagnie des Indes pour en dreſſer un état qui contiendra l'ordre dans lequel elles ſeront acquittées. Depuis 1770, les Adminiſtrateurs de ces Iſles ont été obligés à des dépenſes extraordinaires ; & pour y pourvoir, ils ont eu principalement recours aux lettres de change ci-deſſus mentionnées. Comme ces lettres étoient portées à des ſommes qui faiſoient ſoupçonner des abus, on en avoit ſuſpendu l'enregiſtrement. Il a été reconnu que ſi une partie de ces lettres de change provenoit de cauſes infiniment légitimes, une grande partie avoit été produite par un *papier monnoie* agioté ſans meſure, ou livré à des négociations abuſives que les circonſtances n'avoient que trop favoriſées. Cependant vu les lenteurs qu'entraîneroient les recherches néceſſaires pour faire cette diſtinction, & dont les Créanciers légitimes auroient beaucoup à ſouffrir, S. M. a réſolu de les acquitter ſucceſſivement en eſpeces effectives & ſur le pied du capital, avec de nouveaux fonds formés à cet effet. Les lettres délivrées à l'Etranger ſont exemptes de ſoupçon d'agiotage, & à ce ti-

tre ont paru mériter une préférence particuliere. Dans les ſix premiers mois de la préſente année, il ſera fait un fonds de 996,197 livres, à quoi ſe montent les traites délivrées aux Négocians Hollandois du Cap de Bonne-Eſpérance, en payement des vivres qu'ils ont fournis; celles délivrées à la Compagnie des Indes de Danemarck pour même cauſe, montant à 70,352 l.; celles données en échange des fonds de la caiſſe du Régiment Royal-Comtois, montant à 135,553 liv. Le total des lettres de change forme un objet d'environ *dix millions*. Dans les ſix derniers mois de 1775, il ſera remboursé 300,000 l. pour le ſurplus de celles qui ſe trouveront monter à 500 l. au-deſſous. Chacune des années ſuivantes, il ſera payé *un million*. S. M. ſe réſerve de deſtiner de plus fortes ſommes, à meſure que la ſituation de la finance le permettra, pour accélérer le payement total. Les Porteurs deſdites lettres pourront demander en payement des contrats à quatre pour cent ſur les revenus du Roi.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede pour la guériſon des bêtes à cornes, propoſé & éprouvé par M. Charlemagne fils.

» Les maladies épidémiques prennent leur » origine dans la putréfaction de la maſſe » du ſang. Elles ſont plus ou moins violen- » tes, ſuivant le degré de force de l'humeur » qui circule dans le corps de l'animal & » qui ſe déclare au-dehors par différens » ſymptômes.

» 1°. Les Poſſeſſeurs de bétail corrige- » ront le vice de l'air en brûlant fréquem- » ment hors des maiſons & autour des éta- » bles, écuries, bergeries, les plantes les » plus odorantes, telles que genêt, genie- » vre, thin, laurier, ſelon qu'elles ſont » plus communes dans le pays. Vertes, el- » les ſont plus d'effet.

» 2°. Ils auront l'attention d'entretenir » la propreté dans ces étables & autres en- » droits où ſéjournent les animaux. On en » enlevera tout le fumier ancien que l'on » enterrera dans des foſſes profondes. En- » ſuite on fera deux fois par jour de la li- » tiere nouvelle. Après qu'on l'aura retirée, » on brûlera les mêmes plantes dans les éta- » bles & bergeries... On aura ſoin d'enduire » de poix le dehors des portes & fenêtres » des étables. L'on ſuſpendra au cou de cha- » que animal un petit ſachet d'ail.

» 3°. On ſéparera les animaux ſains des » bêtes malades dont le ſouffle & la tranſ- » piration infecteroient leurs voiſins. On en- » terrera dans des foſſes très-profondes & » loin de l'habitation les bêtes mortes.

» On n'aura pas recours à la ſaignée, » quoique pluſieurs perſonnes ſoient d'un » avis contraire. Des faits & des expérien- » ces réitérées s'y oppoſent, vu l'affaiſ- » ſement que la ſaignée cauſe à l'animal at- » taqué.

» Deux fois par jour, on donnera aux » animaux malades un gargariſme fait avec » de l'aſſa fœtida diſſous dans de bon vinai- » gre.

» Si l'on apperçoit une chaleur interne » aux ſignes d'une irritation d'entrailles, » on donnera deux fois par jour un lave- » ment fait avec une forte décoction de pa- » riétaire & de mauve.... Si la trop grande » irritation ſe manifeſte par le dévoiement » ou le flux de ſang, on donnera des lave- » mens faits avec du lait & des jaunes » d'œufs.

» On injectera dans les naſeaux de l'eau » de guimauve. Elle adoucira & détachera » les humeurs âcres qui pourroient y être » fixées, en accélérera l'écoulement, ren- » dra la reſpiration plus libre.

» On donnera un air tempéré aux éta- » bles: il faudra le renouveller ſouvent.

» La nourriture des beſtiaux, pendant la » maladie & l'adminiſtration du remede, » conſiſtera en ſon, paille & foin, à doſes » modérées... Le breuvage ſera l'eau tiede » dans laquelle on aura délayé du ſon ou de » la farine. On y ajoutera par ſceau d'eau » quatre gros de ſel de nitre.

» On fera une infuſion des plantes ſui- » vantes. On prendra, de chacune, une » livre & demie, pour ſix pintes d'eau; on » les mêlera, les hachera, & les mettra dans » un pot qu'on fera bouillir pendant une » demi heure. Le pot retiré du feu, on paſ- » ſera les plantes.

» Le remede ſera adminiſtré pendant » quinze jours, ſi la maladie l'exige. On » le fera prendre aux animaux ſains, pen-

» dant quatre jours, matin & soir... La dose » sera d'une chopine, chaque fois, matin & » soir, par chaque bête.

» *Remede.* Prenez douze pintes de bon » vinaigre, une poignée de chaque plante, » deux livres de sel marin.

» *Plantes qui composent le remede, feuilles » & fleurs.* Basilic, sauge, sureau, impéra- » toire, grande consoude, petite consoude, » pacrette, bugle, sanicle, bétoine, schro- » phulaire, plantain, égremoine, mille- » pertuis, pervanche, armoise, vervenne, » mille-feuille, angélique, tanésie, absin- » the, menthe, hyssope, grande-rhue, » thim, camomille romaine, vrai scordium, » grande-bardane, carotte sauvage.

» La dose par distillation sera d'une cho- » pine par jour, par chaque animal, don- » née en deux fois.

Ceux qui desireront avoir le remede tout préparé & fait avec soin, le trouveront chez M. *Royer, Botaniste, Fauxbourg Saint-Martin*, ainsi que le remede contre la clavelée que nous décrirons incessamment.

N^a. *Nous ne sçaurions prier avec trop d'instances les personnes qui nous adressent des recettes d'écrire le plus distinctement qu'il est possible les noms des plantes & des drogues, pour éviter des confusions & des erreurs souvent nuisibles. Telles sont celles qui se trouvent dans le remede publié ci-devant pour la* cure des glandes au sein, *extrait d'une Feuille estimée.*

On y prescrit demi-livre de moëlle de veau, *on a voulu dire* rouelle.

On lit sel de tamarin, *lisez* sel de tamarisc.

A œthiops minéral, *substituez* œthiops martial.

Cette derniere erreur est la plus importante, parce que chaque prise contiendroit de cinq à six grains d'œthiops minéral, suffisante pour exciter des vomissemens qui fatigueroient les malades sans opérer sur la cause du mal.

Des Gens de l'Art remarquent que la saine Médecine proscrit les absorbans insipides tels que les yeux d'écrevisse, le corail préparé, même le diaphorétique minéral. *Le remede ainsi rectifié & dépouillé de ces dernieres substances, peut, dit-on, réussir dans une maladie qui tireroit son origine de l'épaississement des humeurs & particuliérement de la limphe, & par conséquent contre les glandes au sein.*

II.

Observations sur la propagation de diverses especes d'animaux domestiques.

Un Agronome Silésien a communiqué ces observations à la Société Patriotique du Duché.

Par un état exactement dressé pendant dix années consécutives, il a reconnu qu'il naissoit dans ce pays beaucoup plus de bêtes à cornes, de bêtes à laine, de poulets & d'oisons, fémelles que de mâles.

Il naît neuf brebis pour un bélier, vingt-six vaches pour un taureau, quinze poules pour un coq.

Les vieilles vaches portent le plus de mâles; les vieilles jumens, tout au contraire plus de fémelles.... Quant aux mâles qui couvrent les unes & les autres, il naît plus de fémelles des vieux, plus de mâles des autres.

Il a été un tems où l'on n'a pu avoir des chapons, parce qu'on n'avoit que de vieux coqs.

Dans le même tems, il y avoit deux tiers de dindonneaux de plus que de jeunes poules d'Inde, parce que les coqs étoient jeunes & en nombre suffisant.

Une jeune fémelle couverte par un vieux mâle produit plus de fémelles; une vieille, plus de mâles. Le fruit de ces accouplemens ressemble d'ordinaire à la plus jeune des bêtes accouplées.

Lorsque les mâles & les fémelles sont à peu près du même âge, ils engendrent à peu près la même quantité de fémelles & de mâles.

Dans le tems où notre Silésien observoit, survint une épizootie; jusqu'alors il avoit cru que les fémelles périssoient plus facilement que les mâles: la perte fut à peu près la même dans les deux sexes: sur un nombre très-considérable, il ne mourut que quatre moutons moins que de brebis.

La différence réciproque des âges influe donc puissamment sur le sexe des animaux engendrés. La nature enseigne donc à l'Observateur le moyen de multiplier un sexe plutôt qu'un autre, selon le besoin qu'on en a. Il seroit donc très important en tout pays de dresser de pareils états de proportions. Il faut tout observer.

L'Auteur de ces remarques possede de vastes domaines sur lesquels il éleve de nom-

breux troupeaux de toute espece. Il a vu en habile Pasteur, & il a observé en grand. Il tient un registre exact des naissances, des maladies, des morts &c. de son bétail. Voilà des hommes dignes d'être Cultivateurs.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 25 Janvier 1775, au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier*; *idem* nouveau, de 16 l. 10 s., 22 à 25 l.; *idem* au Port de la Grêve, de 24 à 26 liv. 15 s.; le seigle, de 14, 15 l. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 10 l., 10 l. 15 s. à 11 l. 10 s. aussi *le septier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 25 Janvier 1775, au Samedi 28 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Février 1775, de 49 à 50 liv.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V.

Changes de Paris, *du* 1 *Février* 1775.

Amsterdam	55 ½
Londres	30 ¼ à 3 16e.
Hambourg	180 ½ à ¾
Madrid	15 6
Cadix	14 17 6
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ½ à ¼
Lyon *Rois*	½ à ½ p. 0 p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 1 Février 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	715		marc.
Du Perou à	705		marc.
Les guinées à . . .	717	4	marc.
Ducats à	97	12	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	11	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	marc.
Piastres à	49	1	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi 30.*	*Mardi 31.*	*Mercredi 1 Fév.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1852 ½ . . .	1852 ½ 55 . .	1860 65 67 ½ .
D°. 16es. à 2 cou.	1182 ½ . . .	1182 ½. . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	232	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	75 . . . .
Emprunt Oct. .	398.	398	400 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 24 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Septembre.*

FAUTE de soumissions suffisantes pour completter la distillation de grains ci-devant déterminée, le Gouvernement s'en est entiérement chargé, en offrant aux Particuliers d'acheter leurs ustensiles, sinon on les renfermera sous le scellé. Afin que les profits de l'entreprise soient plus assurés & plus considérables, on a grossi les peines contre les Distillateurs clandestins, & interdit la concurrence gênante des eaux-de-vie de France, à commencer au 1er. Janvier prochain. La Nation ne voit pas encore d'un œil sûr & net cet objet sur lequel nous passons rapidement pour nous arrêter avec complaisance sur mille monumens de la bienfaisance la plus saine & la plus glorieuse.

En divers endroits, l'aubépine a poussé de nouveaux bourgeons, & le pommier porté de nouvelles fleurs, phénomene fort extraordinaire dans ce climat.

M. le Docteur Rothmann qui partit d'ici, l'année derniere, avec l'Envoyé de Tripoli, pour aller, sous ses auspices, examiner le sol, les productions, les Arts de cette partie de l'Afrique, a déjà communiqué à M. le Chevalier Wargentin, Secretaire de l'Académie Royale des Sciences, quelques détails de son expédition sçavante dans ces contrées où, au milieu de la barbarie, il a trouvé jusqu'à des *beautés d'Agriculture*, si l'on permet cette expression. En suivant le frere du Bussa de Tripoli jusques vers le Mont Atlas où ce Bey alloit lever le tribut, il a trouvé dans la partie montagneuse du district de Garéan, de vastes champs très-fertiles, très-bien cultivés, couverts de safran, de bled, d'orge, & des plus belles plantations d'oliviers. Les penchans des collines sont des jardins fermés, riches en toute sorte de fruits, pommes, poires, dattes, coins, grenades, pêches, abricots, amandes, raisins, figues, prunes d'une espece particuliere, & des légumes, sans parler des fleurs dont quelques especes sont inconnues en Europe. L'homme dément la douceur de la nature dans ce séjour délicieux que M. Rothmann peint comme un *Paradis habité par des diables*. Mais l'état florissant de la culture, l'ordre que cet état suppose, le respect pour les propriétés, les travaux & les fruits qu'il exige, annoncent-ils une méchanceté infernale? Ces apparences ne sont-elles pas les expressions de la haine contre les Etrangers & tous ces inconnus que ce Peuple, isolé & vainement entouré d'une barriere de sable, confond avec ces Tyrans qui ne leur apparoissent que les armes à la main & uniquement pour lever des tributs ou leur ravir arbitrairement le prix de leurs travaux paisibles? Ne nous hâtons pas de condamner sur un premier aspect un Peuple Agricole, infiniment respectable à ce seul titre. Il est très-vraisemblable que les

vices ou les passions de celui-là sont les crimes de ces brigands qui bordent la mer pour désoler d'une main le Commerce tandis qu'ils tourmentent de l'autre l'Agriculture ; & qu'une Nation vraîment policée qui prendroit leur place trouveroit ou rendroit bientôt ce Peuple plus doux, plus sociable, & plus analogue à la terre qu'il cultive.

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le 4 Octobre.*

M. Siersberg a cherché à résoudre par l'expérience la question qui divisoit encore nos Agronomes sur la nature de l'ivraie. Il a semé de l'ivraie, il a semé du seigle, dans des terreins de même qualité, chaque espece de grains bien pure & sans mélange. Quelques essais qu'il ait faits, l'ivraie n'a produit que de l'ivraie, & le seigle du seigle : d'où il conclud que leur conversion d'une espece à l'autre est une chimere.

De Vienne, *le 6 Octobre.*

M. l'Abbé Lisganing, Mathématicien, a été appellé dans les nouveaux Royaumes pour y exécuter divers plans relatifs à la navigation des rivieres. L'amélioration des anciens Etats Héréditaires coûtera infiniment moins que le défrichement de ces déserts fait aux dépens de ces Etats.

La culture du riz qui autrefois n'avoit pas réussi dans le Bannat de Temeswar, y promet aujourd'hui du succès. En général, l'Agriculture paroît avoir acquis beaucoup de lumieres, & ce qu'il y a de singulier, dans le tems où elle sembloit perdre le plus de facultés.

On assure que les comptes des Receveurs établis dans les Bailliages vont être sévérement examinés par une Commission, & qu'il sera remédié aux désordres communs dans la perception des deniers publics ; belle entreprise qui annonce une juste appréciation des revenus, une répartition proportionnelle, un impôt & une perception également simples.

De Francfort, *le 10 Octobre.*

Nous avons eu, pendant notre Foire, un fort beau tems : elle a été assez brillante.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Octobre.*

Malgré la crise dans laquelle nous sommes, nos fonds se soutiennent, la Compagnie des Indes semble se relever, la Banque n'a pas baissé son dividende.

Quoique la récolte ait été bonne & que les grains ayent baissé de toutes parts, on amene néanmoins encore des grains étrangers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lodeve, *le 9 Octobre.*

On a cru remarquer que quand il se répandoit un bruit de quelque révolution dans le systême établi de la fiscalité & de ses priviléges, leurs Agens se roidissoient, méditoient un coup d'éclat, & travailloient à rabattre par un nouveau trophée la joie publique. Il est vrai que la chose n'est pas sans exemple. Les Messageries nous ont rappellé cette observation, il y a quelque tems. Sur une annonce confuse d'un changement prochain dans cette partie, les Privilégés firent signifier à des Messagers particuliers, Muletiers & autres des défenses de se charger de lettres & d'argent. Ces défenses étoient particuliérement dirigées contre le Messager qui entretient la correspondance entre Montpellier & cette Ville.

La Ville de Montpellier est le chef-lieu de l'Etat Major de la Province, de l'Intendance, de l'Administration des Etats, d'une Cour Souveraine, d'un commerce aussi varié que considérable, des caisses & divers entrepôts d'argent &c, & par conséquent le centre où se réunissent tous les rayons d'une vaste correspondance.

Les Postes & Messageries ne vont pas directement dans tous les endroits, & elles ne partent qu'à certains jours fixés. Une affaire pressante ne pourroit souffrir ni les délais ni les circuits ordonnés dans leur plan : son succès exige nécessairement l'entremise d'un Messager particulier, d'un Muletier, d'un Roulier, d'un Porteur sous sa main à peu de frais, & qui est intéressé à se concilier la confiance par la sûreté & la célérité de ses services.

Les Manufactures de ce Diocese, celles de Saint-Pons, de Béziers, d'Alais, d'Uzès, du Gevaudan, & autres parties intérieures de la Province, ont, presque toutes, leurs débouchés ou leurs correspondances à Montpellier où elles s'alimentent d'argent, de matieres de Fabrique, d'objets de consommation. Les Provinces voisines, le Rouergue, l'Auvergne, y portent leurs denrées & s'y pourvoyent d'argent & d'effets. Les Muletiers, assurés de trouver un retour en especes, paquets & articles d'utilité ou même de luxe, baissoient les prix de voiture : aussi voyoit-on de toutes parts des troupes de mulets seconder fréquemment l'activité & servir les besoins des Négocians. Lorsque ces voies furent fermées par des Messageries particulieres, les Rouliers & Muletiers, privés de ces ressources, furent obligés de jetter tous les frais sur les grosses marchandises, augmentation de prix sur les objets les plus nécessaires : ils trouverent moins d'occasions, de bénéfices, de facilités, & se détournerent, diminution de commodité, de véhicules, de circulation. Les recours contr'eux entrainoient moins de fausses dépenses & de tems perdu que contre des Compagnies, épargne supprimée. De ces difficultés & de ces charges, il a dû nécessairement résulter une langueur funeste dans les affaires & le commerce.

Du Poitou, *le 13 Octobre.*

Il a été décerné contre les Procureurs de différentes Villes de cette Province, comme contre ceux du Gresivaudan (*voyez la Feuille du 25 Août*), une contrainte pour les droits de Sentence de leur réception qu'ils n'étoient pas dans l'usage de faire expédier. Ces droits forment la somme de 41. 19 s., sçavoir droit de petit-scel, 11. 5 s.; huit sous pour livre, 10 s.; trois sous pour livre des épices avec les huit sous pour liv., & enfin huit sous pour livre des émolumens du Greffe. Les Parties, fondées sur l'usage absolument contraire à cette prétention, se sont refusés au payement.

L'équité ne permet pas de dissimuler qu'on cite en faveur de cette prétention une Déclaration du 9 Mars 1709, laquelle *assujettit les réceptions & installations de ces Offices à des droits connus sous le nom de droits réservés ; & pour assurer & faciliter le payement de ces droits, exige que chaque Officier soit Porteur de l'Acte ou Sentence de sa réception.* Ces droits étant compris dans le bail de la Ferme, elle sembleroit autorisée par ce titre à faire percevoir ceux dont il est question, à moins que le Législateur ne soit censé y avoir renoncé par l'inexécution de ses ordres, que par son silence il en ait reconnu les inconvéniens & détourné les effets, que le bail ne comprenne que les droits usités & non les droits insolites, qu'une perception abandonnée ne puisse être rétablie que par un nouveau Réglement émané de l'Autorité Supérieure, que ces droits anciens n'ayent pas mis à l'écart par de nouveaux titres ou fondus dans d'autres droits. Dans ces matieres, il paroit d'autant plus nécessaire de consulter l'usage que les variations continuelles de la Finance ne permettent pas au Citoyen de démêler dans la foule immense des droits créés, réformés, changés, abolis, ceux qui sont dus, si ce n'est par leur perception constante. Un droit qui n'est plus en vigueur, a cessé d'être, & semble ne pouvoir être renouvellé que par un nouveau titre. Ces doutes mériteroient d'être éclaircis par des personnes plus instruites ; ou plutôt il seroit à desirer que la Loi levât jusqu'à l'occasion de les faire naitre.

Il s'en éleve encore de très-graves sur une prétention également nouvelle & d'une plus grande conséquence. Lorsqu'un Particulier a obtenu un décret d'ajournement personnel contre un autre qui l'a insulté ou battu &c, & qu'il fait porter ce decret au Contrôle pour être scellé, un Contrôleur exigera que le Greffier lui rapporte la minute de l'information sur laquelle il a été décerné, afin de percevoir les trois sous pour livre de la taxe du Juge sur chaque déposition. Existe-t-il une décision qui ordonne ce transport & cette communication ? C'est une chose possible ; mais certainement il existe une Loi qui défend le transport de ces pieces secretes & leur communication à tous autres qu'aux Procureurs du Roi. L'Ordonnance de 1770, art. 15, tit. 6, est formelle à cet égard. S'il existe deux Loix contradictoires, le Greffier peut-il faire deux opérations contradictoires ? A laquelle doit il obéir ? Est ce à celle qui renverseroit toute la forme de la Jurisprudence criminelle ? N'est ce pas à celle qui fait sa loi propre & qu'il ne pourroit transgresser sans

être réputé Prévaricateur par ses Supérieurs & ses Juges ? L'Ordonnance criminelle veut impérieusement le secret le plus absolu, & le Réglement fiscal le feroit déposer dans des mains étrangeres à la Justice, ou quelquefois dans des mains intéressées à en abuser ; car il arrive souvent dans cette Province que le Contrôleur est en même tems Procureur au Siege, & il ne manqueroit pas de devenir le Procureur de l'Accusé, s'il connoissoit les dépositions des témoins.

Le Greffe d'Aunay près Niort a été visité, le mois dernier, avec éclat. Depuis quelque tems, les Commis du tabac ont parcouru, en troupes, divers cantons, & poussé fort au loin l'art de trouver des délits dans les hameaux, les villages & les petites Villes, notamment celle de Charroux, Haut-Poitou.

Les Officiers Municipaux du Marquisat de Belâbre ont fixé au 23 Avril, pour la commodité du Public & la facilité du commerce des bestiaux, la Foire qui se tenoit le 25, le même jour que se tiennent celles d'Argenton, Plumartin, l'Isle-Jourdain, la Souterraine, & autres lieux voisins.

De Landerneau, *le* 13 *Octobre.*

L'examen que le Gouverement a ordonné des titres auxquels les droits différens sur les grains & farines sont perçus dans les Marchés ou hors du Royaume, a rempli de l'espérance la plus douce un grand nombre de Communautés. Elles se flattent que les titres primordiaux seront confrontés avec les pancartes actuelles, que leurs renseignemens sur l'extension & les métamorphoses des droits seront reçus & pris en considération, & que de tous les poids de la Justice il n'y en aura aucun qui ne soit mis dans sa balance. On a vu dans une petite Ville de ce pays des changemens très-remarquables arrivés au droit de minage. Suivant d'anciens aveux des Seigneurs, il est clair que ce droit n'étoit dû que sur les bleds qui se vendoient à leur Halle, le Samedi de chaque semaine. Mais dans les deux derniers aveux du dernier siecle, suivis par la pancarte, on lit l'énonciation suivante.

» Plus le droit de minage & de ceillerage » qui se prend & se leve sur tous les bleds » qui entrent & se vendent dans ladite Ville » en tel jour que ce soit & en tel endroit que » ce puisse être, même & particuliérement » aux bateaux, barques, gabares ou vaisseaux abordans au quai ou étant en ladite » riviere, soit qu'ils soient aux Habitans & » Marchands de ladite Ville ou autres, & » ne peuvent lesdits Habitans faire vendre » ni acheter aucun bled en leur maison, » quoique ce soit, qu'ils n'ayent averti ledit Fermier de venir lever ledit droit, à » peine d'amende & de confiscation &c. ».

Les bleds ne se vendent point à la Halle & ne sçauroient y être vendus, fût-elle encore quatre fois aussi grande qu'elle l'est, car elle est occupée par d'autres denrées qui payent bien leur place. Ils se vendent en un lieu qui ne coûte rien au Seigneur & qui ne lui appartient même pas. Seuls ils sont grévés du droit de minage & ceillerage, & on l'exige sur le sarrasin, la graine de lin, les pois &c. Le mot de ceillerage ajouté à celui de minage sembleroit indiquer que l'on fournit des ceilliers, magasins, greniers pour serrer les bleds invendus d'un Marché à l'autre, il n'en est rien. Les abus sont ignorés des Seigneurs dont l'équité & la bienfaisance sont reconnues & éprouvées.

Notre Ville a vu trop souvent ses avenues fermées par ces obstacles aux secours que l'appas du gain auroit engagé ses voisins à lui porter en tems de cherté.

D'Auxerre, *le* 14 *Octobre.*

Nos vendanges ont commencé le 4 avec des apparences favorables. La quantité satisfait ; on compte sur une qualité supérieure.

De Nantes, *le* 15 *Octobre.*

Les prix des grains ont généralement & considérablement baissé dans cette Province. Il est derniérement entré dans notre Port une forte partie de farine de seigle pour Ostende.

Depuis le commencement du mois, l'*Aurore*, la *Comtesse de Menou*, le *Georges*, le *Sully*, la *Plaine de Léogane*, la *Grange*, le *Buffon*, la *Marie-Anne*, l'*Aimable Marie*, sont arrivés des Isles de l'Amérique. L'*Illinois*, la *Loire*, le *Prince de Condé*, la *Jeanne-Marie*, l'*Amphitrite*, sont partis pour cette destination ; le *Saint-Pierre* & les *Trois-Maries*, pour

Guinée. Navires en chargement. Le *Solide*, Arm. M. Bouteiller, pour le Port-au-Prince; le *Ferme*, id.; l'*Alcyon*, Arm. M. Rucher, pour Saint-Marc & Léogane; l'*Aimable-Magdeleine*, M. Drouet, pour la Guadeloupe; le *Chavigny*, M. Gruel, pour les Isles de France.

Sure blanc, 1re. sorte, 67 à 68 l.; brut fin, 36 à 37; café, 8 à 11 s. 6 d.; indigo, 7 à 8 l.; cacao, 11 l.; coton, 205 à 215; eau-de-vie, 125 l. les 29 veltes.

Les 25 & 26 Septembre, les thés se sont vendus à l'Orient, verd supérieur, 46 s. à 47 s. 6 d.; verd tonkay, 48 à 50; haysuen, 7 l. à 7 l. 7 s.; haysuen skin, 57 s. 3 den. à 58 s. 9 den.; bouy, 29 à 30 s. 6 d.; camphou, 69 s. 3 d. à 82 s. 6 d.; *dito* en petites caisses, 61 s. à 72 s. 3 den.; camphou campouy, 67 s. 3 d. à 85 s.; pekao, 72 s. 9 d. à 80 s. 6 d.; soukay, 70 s. à 100 s.

D'AMIENS, *le 17 Octobre.*

Les bleds éprouvent assez constamment ici d'un Marché à l'autre des diminutions légeres.

Des Observateurs éclairés ont remarqué dans la Vallée d'Ancre une méthode aussi simple que peu connue, employée pour dessécher les marais. Les Habitans de ces campagnes font écouler les eaux dans des carrieres où elles se perdent à travers les fentes des rochers. Au village d'Aveluy, on voit une de ces carrieres, voutées, d'environ huit pieds de largeur & douze de profondeur, laquelle suffit pour l'écoulement de toutes les eaux extravasées sur une demi-lieue de vallée, même des eaux amenées de l'autre côté de la riviere, par le moyen des buses. Cette méthode peut servir à dessécher toutes les terres qui se trouvent au-dessus du niveau de la nappe d'eau souterraine des côteaux collatéraux. Si les eaux des marais étoient partout trop hautes, on pourroit peut-être les faire baisser en leur donnant des débouchés dans quelque vallée au moyen d'aqueducs & canaux souterreins percés comme des carrieres au-dessous de leur niveau.

On se plaint que quelques Propriétaires de tourbieres font un très-grand tort aux champs voisins en creusant ces especes d'abimes jusqu'à la ligne de séparation & jusqu'au bord des rivieres. Un Arrêt du Conseil du 1 Octobre 1774, rendu pour l'Artois, a défendu de pousser le tourbage vers les rivieres & canaux, plus près de 50 toises deux tiers. Dans notre Province, on voit creuser jusqu'à 15 pieds près des rivieres. Sur une langue de terre située entre la Somme & la Selle, on trouve à peine cet espace de terre franche, de la tourbiere à la Selle: aussi la riviere a-t-elle déjà percé plusieurs fois le marche-pied, malgré les bâtardeaux, les digues & tous les freins par lesquels on a tâché de la contenir, elle perd ses eaux dans les trous à tourbe, & inonde les prairies voisines.

N^a. *Nous publierons incessamment une Lettre concernant les octrois sur les cendres de tourbes & sur les grains, dont il a été fait mention ci-devant.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Prospectus d'une Entreprise par actions, pour plantation, culture & exploitation de 40,020 peupliers d'Italie dans la Province de Béarn.

» Chaque jour il se forme des Compa-
» gnies pour créer des ouvrages de luxe, ou
» pour répandre des matieres de premiere
» nécessité. On en voit rarement naître &
» s'animer pour solliciter la terre à donner
» des productions propres à sa qualité & à
» son exposition. Ce concours seroit d'au-
» tant plus nécessaire, que la vraie richesse
» d'un Etat se calcule par l'abondance des
» denrées nationales, & par la liberté de
» l'exportation du superflu.

» Si par des forces combinées on cultivoit
» dans de vastes domaines chaque végétal
» utile, l'Agriculture seroit portée à sa per-
» fection dans tous les genres. Les secrets
» de la Nature étant variés & étendus, ils
» se dérobent aux yeux qui veulent embras-
» ser dans le même tems toutes les bran-
» ches.

» D'après ce principe, M. de la Clede,
» Maître Particulier des Eaux & Forêts de
» Béarn, Membre de l'Académie Royale
» des Sciences & Beaux-Arts de Pau, a suivi
» plusieurs parties intéressantes d'Agricul-
» ture aux pieds & dans le centre des Pyré-

» nées, & si heureusement que son zele & » ses travaux n'ont point échappé à l'atten- » tion du Gouvernement, dont il a obtenu » les suffrages & les encouragemens les plus » flatteurs.

» Frappé de la beauté & des progrès des » peupliers d'Italie qu'il a plantés dans la » vallée d'Aspe, sa Patrie, il a formé des » pépinieres de cette espece de bois, qui » contiennent des plants de la plus belle ve- » nue, de l'âge de deux, trois & quatre ans. » Il se propose de les planter, cultiver & » exploiter par Actions dans un terrein des » plus propres pour la belle croissance, si- » tué aux environs de la Ville de Pau, Mor- » las & Lescar. Cette entreprise, suivie de » tout le succès qu'on doit attendre de la » bonne qualité de la terre & d'une culture » éclairée, invitera à d'autres sur des objets » différens. C'est ainsi que l'intérêt particu- » lier se confondra avec l'intérêt public, » sous un regne où les droits de la propriété » sont respectés, & les ressorts de l'indus- » trie animés.

» Le peuplier d'Italie n'est connu en Fran- » ce que depuis 1745. Il est plus gros & plus » droit que celui de France; son bois est » dur & propre à faire de la charpente & » de la menuiserie. Elevé dans une terre » fraiche & grasse, à vingt ans de plantation » il est en état d'être coupé, principalement » dans la Province de Béarn où la végéta- » tion est des plus vigoureuses. M. de la » Clede en a de ses premiers essais qu'il » fera réduire en planches à l'âge de douze » ans.

» La plantation demeurera fixée à 40,020 » peupliers, & se fera dans le cours de cinq » ans, qui commenceront au premier Jan- » vier 1776: chaque année, on remplacera » les arbres qui seront languissans ou qui » auront péri; on apportera, par la culture, » par la taille, le plus grand soin au succès » général.

» L'exploitation se fera à l'âge de vingt » ans, & sera divisée en cinq coupes, cha- » cune de 8004 arbres. La premiere se fera » en 1796; les autres suivront d'année en » année jusqu'au 1er. Janvier 1801 qu'elles » seront usées en entier.

» On divise cette entreprise en 667 Ac- » tions de 150 liv. chacune, formant un » principal de 100,050 liv.

» Le peuplier d'Italie, après vingt ans » de plantation dans une bonne terre, a or- » dinairement 70 à 80 pieds de hauteur & » 6 à 7 pieds de tour. M. Pelée de Saint- » Maurice, Membre de la Société Royale » d'Agriculture de Paris, réduit, dans son » Traité des Peupliers d'Italie, cet arbre à » 50 pieds de hauteur, & le débite en vo- » lices. Il porte le produit net de 43 l. 4 s., » non-compris la pointe, les branchages & » les copeaux.

» Réduisons-le à 42 pieds de hauteur & à » 4 pieds de tour; soit qu'on le vende sur » pied, soit qu'on le débite en poutres, so- » lives, madriers, planches ou volices, il » rendra tout au moins 20 liv. net, si on » envisage les besoins & la facilité qu'il y a » d'établir des moulins à scie sur les lieux. » Cela fait pour les 40,020 pieds d'arbres » 800,400 liv.

» On ne comprend point dans cette esti- » mation les pointes, les branchages & les » copeaux; ils céderont au profit de ceux » qui auront la manutention de l'exploita- » tion, de la vente, de la rentrée des fonds » & de la remise.

» La consommation des matieres sera as- » surée, quand elles seroient plus abondan- » dantes: on pourra en employer dans le » pays, & en envoyer à Bayonne sur des ra- » deaux, en faire passer à Bordeaux, à Ro- » chefort, à la Rochelle, & dans d'autres » Ports, comme on le pratique pour le sa- » pin & le bois de construction qu'on tire » du Béarn & des Pyrénées. Le peuplier » flotte; la riviere du Gave coule à demi- » lieue du canton où l'on se propose de faire » la plantation.

» Le produit net de la premiere coupe » rentrera dans le courant de 1797, & ainsi » successivement pour les autres, jusqu'au » premier Janvier 1802 que la liquidation » générale sera faite. On enverra aux Ac- » tionnaires, leurs Cessionnaires ou Ayant » cause, le tableau des frais & du produit » de chaque coupe avec la balance.

Produit de chaque Action.

Principal	150 ₶
Bénéfice net	1050
Total.	1200

» On porte l'estimation au plus bas, pour » ne pas paroître la forcer.

» Les personnes qui desireront des ren-
» seignemens plus étendus sur l'Entreprise,
» ou qui voudront prendre des Actions,
» pourront s'adresser directement *à M. de*
» *la Clede, Maître-Particulier des Eaux &*
» *Forêts à Pau en Béarn.* Il leur fera remet-
» tre une déclaration écrite & signée de sa
» main, qui leur servira de titre.

I I.

Avis divers.

1. » La Province de Languedoc, tou-
» jours attentive à exciter & favoriser les
» progrès des nouveaux Etablissemens,
» vient de donner des marques signalées de
» sa protection à celui qu'avoient formé de-
» puis quelques années les sieurs *Liotart*,
» *pere & fils à Toulouse*, en poursuivant en
» leur faveur un Arrêt du Conseil qui a été
» rendu le 20 Juillet dernier, & qui érige
» leur Fabrique en Manufacture Royale.
» Cet Arrêt, entr'autres priviléges, accor-
» de la libre circulation par toutes les Vil-
» les & Provinces du Royaume, des étof-
» fes qui seront fabriquées dans ladite Ma-
» nufacture, sans payer aucun droit de Doua-
» ne ni aucuns autres droits. Ces Fabricans
» s'occupent à faire fabriquer toutes sortes
» d'étoffes en soies mêlées de fil, filoselle
» ou coton pour meubles, toute espece d'é-
» toffes en soie en uni, ainsi que des gazes à
» l'usage des minos & pour robes. Leur Ma-
» nufacture est suffisamment pourvue d'Ou-
» vriers pour remplir avec célérité les de-
» mandes qu'on pourroit leur faire.

2. » Le sieur *Coulon*, seul Expert aux
» Ecritures approuvé de l'Académie Royale
» des Sciences, toujours empressé à méri-
» ter de plus en plus le suffrage de l'Aca-
» démie, a composé pendant son séjour en
» Province un petit papier méchanique à
» écrire les devoirs de la Jeunesse des deux
» sexes.

» Avec le secours de ce papier, on ne
» dira plus que les études gâtent la main,
» au contraire, puisqu'en traçant les prin-
» cipes des Arts & des Sciences, il la for-
» cera d'acquérir un beau caractere, avan-
» tage inconnu jusqu'ici & qu'on ne trouve
» que chez le sieur *Coulon, rue du Bacq,*
» *près les Jacobins.*

I I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Septembre 1775.

Vents dominans, sud & sud-ouest; plus grand degré de chaleur 25 ¼ degrés, moindre degré de chaleur 7 ¼ deg.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 0 ¼ ligne, moindre élévation 27 pouc. 7 lig.; quantité de pluie 27 ¾ lig.; évaporation 52 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 35 m. 26 ". Température. Chaude, assez humide. Maladies. Nous n'en avons point eu à Montmorenci, mais il y avoit beaucoup de fievres putrides dans nos environs. Productions de la terre. Le tems a été favorable pour les semailles. On a commencé la vendange le 25. Le raisin a bouilli promptement dans la cuve, il répandoit une odeur forte; on espere que le vin sera bon. Nous avons eu une récolte moyenne.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrrespondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

I V.

Mastic.

On a publié à Francfort la recette de la composition suivante comme très propre à mastiquer les fenêtres. On broye du noir d'Imprimeur dans un mortier chaud avec du blanc d'Espagne pilé, dans une telle proportion que la masse se convertisse en une pâte molle. On enduit avec ce mastic les extrémités du verre & le creux du cadre qui doit le recevoir, le plus également qu'il est possible, & l'on appplique le verre. Si l'on s'est servi de bonne couleur, le mastic seche en six heures en dehors, & plutôt en dedans. Il dure plus que le cadre même.

V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 14 Octobre 1775, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 29 l. 10 s. *le septier; id.* nouveau, de 23 à 29 l. 5 s.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à

14 liv. 10 ſ.; l'orge, de 12, 13 l. 5 ſ. à 14 l. 5 ſ. Le froment à la Grêve, de 23, 24 à 29 l.; le ſeigle, de 13, 13 l. 10 ſ. à 14 l.; l'orge, de 12 à 13 livres.

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 14 Octobre 1775, au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 ſ., 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 21 Octobre 1775, de 65 à 66 l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722	H	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	10		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piaſtres à	49	10		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 21 Octobre 1775*

Amſterdam	54 5/8		
Londres	30	13	16e.
Hambourg	183		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	95 3/4		
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	1/2		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	Jeudi 19.	Vendredi 20.	Samedi 21.
COMP. D. IND.			
Actions	2035	2030	2027 1/2 30 32 1/2 35
D°. 16es/25			
D°. 8es.		265	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		432	432.
Reſcriptions	5 4 3/4 5	5 4 3/4	4 3/4 5 4 3/4
Bil. des Fermes.			au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1775.

Du Jeudi 5 Octobre. Meſſieurs		Du Vendredi 6. Meſſieurs		Du Samedi 7. Meſſieurs	
Nau..... pplles.	A.	Patu.... Viageres.	B.	Goſſey..... pplles.	A.
Viageres....	A.	Lempereur. pplles.	A.	Viageres....	A.
Tontine.....	A.	Viageres....	A.	Lenoir..... pplles.	A.
Deſchapelles. vres.	A.	Boſcheron.. pplles.	A.	Viageres....	A.
Perpétuelles..	A.	Viageres....	A.	Clouet..... pplles.	C.
Tontine.....	A.	Creuzé..... pplles.	C.	Viageres....	F.
De S. Janvier. vres.	A.	Viageres....	C.	Maſſon..... pplles.	A.
Tontine.....	A.	Tontine.....	C.	Delarue.... pplles.	A.
		Peinchein.... vres.	A.	Viageres....	A.
		Perpétuelles.	A.	Tontine.....	A.
		Tontine.....	A.	Caron..... vres.	C.
		Certain..... pplles.	G.		
		Viageres....	G.		
		Tontine.....	G.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 11 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Février.*

IL paroît que la Délégation a des vues très-saines pour le rétablissement du Commerce, des Arts & des Métiers. *Liberté*, *liberté*! Mot de ralliment de la Société contre lequel on voit encore se révolter des hommes, des peuples qui, par une étrange contradiction, frémissent à celui d'esclavage ou de servitude! Il est aussi question d'abolir *le droit de vie & de mort* des Seigneurs sur leurs Vassaux. A Dieu seul est ce droit; lui seul donne à son gré ou la mort ou la vie: ainsi cette énonciation présente d'abord une impiété qui suffiroit pour la faire proscrire, quand elle ne sembleroit pas ériger en loi le despotisme le plus arbitraire & le plus absolu. Un pareil texte autorise & consacre l'abus le plus terrible. Il faut l'interpréter, & la vérité y est si obscurcie & si défigurée (puisque ce prétendu droit se réduit à celui de punir le crime & de pardonner le délit excusable suivant la justice) qu'il livre entiérement la destinée des Vassaux au caprice & à la passion du Seigneur. Non-seulement donc ce pouvoir doit lui être ôté; mais même il n'est dans le code aucune place qu'un tel titre puisse remplir.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 13 *Février.*

Les Habitans de la Paroisse d'Elf-Carleby, Province d'Uplande, ont résolu de former un magasin de bled pour subvenir aux besoins des pauvres en cas de disette, & fournir des semences aux Laboureurs dans la détresse. Plusieurs Paroisses se disposent à suivre cet exemple... Leur charité est-elle aussi éclairée qu'elle est pure? Ces magasins éloigneront le commerce; il ne va pas là où il voit des provisions. Quand la disette surviendra, les grains se trouveront-ils bien conservés, & l'approvisionnement sera-t il suffisant? Ces grains, long-tems gardés & soignés avec beaucoup de dépenses, ne reviendront-ils pas beaucoup plus cher que ceux qu'animeroit le commerce dans la circonstance, s'il n'étoit écarté par cet épouvantail? Les mêmes fonds de charité, distribués en argent dans le tems de besoin, pour mettre les pauvres à portée des prix du commerce, n'auroient-ils pas plus sûrement l'effet que l'on desire? Si c'est le défaut de communications qui semble rendre ces précautions nécessaires, ne vaudroit-il pas mieux employer à en ouvrir l'argent mort que l'on met en emmagasinemens périlleux? Regle générale: *toute précaution qui décourage & éloigne le commerce est plus propre à procurer la disette que l'abondance.*

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 14 *Février.*

Des nouvelles venues de l'Inde par la voie

de l'Angleterre, nous ont appris que les vaisseaux de la Compagnie, le *Roi de Damarck* & le *Trinquebar*, étoient arrivés dans ces contrées en bon état. Elles ajoutent que la plus grande tranquillité regne sur les côtes du Bengale.

(*Dans le N°.* 18, *art. Copenhague, il y a une faute d'impression. Au lieu de* 900,000 *rixd.*, *il faut lire* 400,000 *rixd.*, *un peu plus de* 1,600,000 *liv. de France, à* 4 *liv.* 6 *s. la rixd.*).

ALLEMAGNE.

De Presbourg, *le* 17 *Février.*

Le 6, à la débacle, les eaux du Danube se déborderent : les jours suivans, elles s'étendirent plus loin dans la Ville & dans les campagnes : le 10, elles commencerent à baisser : enfin le fleuve est rentré dans son lit. Il y a eu beaucoup de maisons emportées : il n'en est resté que trois sur pied à Frattendorff, lieu passablement peuplé. Beaucoup de vins gâtés dans les caves. Disette. M. le Comte Bathiani, notre Archevêque, a distribué des sommes considérables aux pauvres. Plusieurs Citoyens se sont ravi le nécessaire pour le fournir aux plus malheureux. Les Comédiens ont remis au Magistrat la recette d'une représentation pour qu'elle soit employée en bonnes œuvres.

De Leipsick, *le* 20 *Février.*

On fabrique des especes de bottes commodes à l'usage des femmes qui craignent le froid aux pieds. Elles se mettent sur les souliers, on les ôte sans peine quand on veut les laisser à la porte d'un appartement.

De Francfort, *le* 25 *Février.*

Le tems est toujours à la pluie. On n'entend de toutes parts que des détails de débordemens & de désastres..... Sur le mont Sontagsberg, la principale source des eaux de Baden s'est tarie d'un coup ; son cours ne se rétablit pas. On a entendu un bruit sourd dans l'intérieur de la montagne ; & il en est sorti des vapeurs sulphureuses.

ITALIE.

De Livourne, *le* 15 *Février.*

Il est parti derniérement de ce Port pour Londres trois navires Anglois chargés de 407 balles de soie, ainsi que de corail, d'huile & de vin..... Dix sept vaisseaux de guerre Russes qui étoient à l'ancre, ont eu ordre de mettre à la voile : on ignore leur destination, & l'on craint quelque dérangement dans le commerce maritime, déjà si troublé par les Pirates.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 23 *Février.*

La Virginie a nommé des Comités pour faire exécuter les résolutions du Congrès, qu'on appelle actuellement *loix*, quoiqu'on n'ait point touché à la charte de cette Province, & qu'elle ne soit point assujettie au droit sur le thé. On mande de ce pays qu'une partie de thé apportée par un vaisseau étranger a été brûlée... Le bruit se répand que l'Assemblée de la Jamaïque a accédé aux résolutions du Congrès de Philadelphie ; & qu'elle a déclaré que *le Parlement de la Grande-Bretagne n'avoit le droit de taxer quelque Colonie que ce soit.* Si cela est, nous serons bientôt en guerre avec toute l'Amérique.

Les pluies ont de toutes parts occasionné des inondations. Les vents impétueux ont fait périr nombre de bâtimens sur les côtes de Waterford, Patrick &c. On écrit de Falmouth que, depuis la nouvelle année, on n'essuye qu'orages, tempêtes, pluies ; que la misere y devient pressante ; & que dans les Paroisses les plus aisées, le Roi, le Clergé & les Patrons ont la plus grande partie du revenu.

Comme l'humidité de la saison rend le *rot* ou *tac*, toux fréquente, plus commun parmi les moutons, on a invité les Propriétaires du bétail à faire prendre à ces animaux, au moins une fois par semaine, une cuiller de sel de table, & d'en répandre ensuite dans les endroits où ils paissent, *si le sel de la terre ne s'est pas évanoui !*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 24 *Février.*

Depuis la mi-Janvier jusqu'à la mi-Février, l'importation des bleds a été très con-

ſidérable, ainſi que celle des huiles. Les prix des grains ont baiſſé ; il n'y a même que très-peu de demandes, quoique dans toute la Province cette denrée ſoit chere. Il paroîtroit extraordinaire que, dans ces circonſtances, la Province ne nous offrit pas un bon débouché, ſi l'on ne connoiſſoit la prévention aſſez légitime des Habitans pour le bled du pays : il eſt bon, peſant, & rend beaucoup : en conſéquence il conſerve une haute valeur & obtient la préférence. Ses prix ſont néanmoins forcés & outrés, à cauſe d'un droit de rêve immodéré qui ſe leve aſſez généralement. Ainſi d'un côté la bonté des grains du pays eſt une cauſe naturelle du haut prix ; & de l'autre, le droit perçu ſur tous les grains eſt une cauſe factice de la cherté.

Dans le même eſpace de tems, le *Fortuné*, le *Lazare*, le *Caſſius*, le *Retrouvé*, le *Port-au-Prince*, le *Boynes*, l'*Emilie*, le *Jacques*, ſont arivés des Iſles de l'Amérique. La tartane, la *Vierge de Piété*, a ramené des agrais & des marchandiſes provenant du vaiſſeau, le *Samſon*, Cap. Claude Rouxel de Saint-Malo, qui a péri au Bruſq. Cette Place a eſſuyé des pertes par les tempêtes & par la pyraterie. Les mers ſont ſi infectées de Corſaires que les Aſſurances pour le Levant ont hauſſé dans divers Ports.

D'AIX, *le 26 Février.*

Différens contre-tems avoient fait ſuſpendre, depuis pluſieurs années, les travaux du canal d'arroſement qui, par cette Ville & Marſeille, doit porter à la mer les eaux de la Durance, après avoir parcouru un grand pays auquel il ne manque que des eaux pour être extrêmement fertile. La Compagnie intéreſſée dans cette entrepriſe, aujourd'hui protégée par le Miniſtere & encouragée par les bons Patriotes, a chargé depuis quelque tems des Ingénieurs de viſiter les ouvrages déjà faits au rocher de *Cantependrix* où eſt la priſe d'eau, & d'achever le tracé du canal par les lieux les plus avantageux. Cette opération préliminaire & eſſentielle pourra être achevée dans le printems ; & l'été prochain, on ſera en état de reprendre les travaux. Dès-lors, la Province ne tardera pas à jouir ; car on n'eſt pas obligé d'attendre que ces ſortes de canaux ſoient entiérement finis, pour profiter des parties qui ſont d'abord conſtruites.

DE MONTPELLIER, *le 25 Février.*

Pendant le mois de Janvier, les vents ont été variables & peu forts : ceux du nord ont dominé ſans amener des tems bien froids. Nous avons eu 11 jours ſéreins & 20 jours couverts ou avec nuages, y compris 6 jours pluvieux... Il eſt tombé 3 pouces 2 lignes $\frac{13}{16}$es. d'eau de pluie.... La liqueur du thermometre n'eſt jamais deſcendue au-deſſous de la congélation : elle a parcouru depuis O juſqu'au 10e. deg. $\frac{1}{2}$ au-deſſus.... Le mercure s'eſt maintenu aſſez haut dans le barometre, quoique le 23, il ſoit deſcendu à 27 p. 8 l. $\frac{1}{2}$ par un vent du nord. Il étoit monté à 28 p. 3 l. $\frac{1}{2}$, le 8 par un tems très-calme.

Les ſemailles ont profité : la végétation en général a été favoriſée. Les bleds derniers-ſemés, ceux qui n'ont levé que vers le milieu de Décembre, ont fait de beaucoup plus grands progrès que les bleds ſemés de bonne heure & qui avoient levé avant les gelées prématurées de Novembre. Il y a lieu de croire que les grains ſemés tard & à la veille de ces gelées ſe ſont conſervés en terre ſans germer & qu'ils ont profité des premiers tems favorables pour pouſſer, au lieu que ceux qui avoient levé avant ces grands froids ont ſouffert dans la pampe & dans les racines encore très-foibles. Auſſi a-t-on obſervé parmi ces bleds beaucoup de plantes qui ont totalement péri.

Les troupeaux n'ont pas gagné ; à peine ſe ſont-ils ſoutenus. La diſette de fourage continue d'être extrême. On a perdu beaucoup de bêtes à laine par la ſuite de la maladie du *gamige* qui fait tant de ravage depuis l'été dernier. Les bêtes tarées n'ont pu réſiſter à un hiver ſi rude & ſi diſetteux. Les agneaux n'ont pas fait de grands progrès.

Les gelées ont ameubli le terrein, de maniere qu'on a labouré avec la plus grande facilité les champs qu'on deſtine à être enſemencés en mars ou en luzernes.

DE GRENOBLE, *le 27 Février.*

Le 31 du mois dernier, le Parlement a enregiſtré l'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre dernier & les Lettres Patentes du 2 Novembre concernant la liberté du commerce intérieur des grains. Les prix de cette denrée ne varient point dans la Province.... Le

6 du courant, on a reſſenti à Saint-Savin près Bourgoin & dans quelques Paroiſſes voiſines des ſecouſſes de tremblement de terre, ſans aucun dommage.

D'ANNONAI, *le 28 Février.*

Dans toute la France, le mot *bled* ne ſignifie que *bled*, excepté ici où des Interpretes prétendent qu'il ſignifie auſſi *riz*, *graine*, *légume* &c. Ces Interpretes ſont les Fermiers du droit de leide. Dans tout le Vivarais & ſpécialement dans cette Ville, ce terme déſigne, ſelon l'acception vulgaire, le ſeigle, comme unique production en ce genre de notre mauvais ſol.

Cette belle interprétation financiere a fait loi. En conſéquence les Fermiers ont exigé le droit de leide ſur le riz étranger vendu livre à livre par nos Débitans; car par une ſeconde interprétation auſſi naturelle que la premiere, le débit livre à livre a été déclaré *commerce*. Autre commerce encore plus rafiné : les Aubergiſtes font payer l'avoine que mangent les chevaux des Paſſans logés chez eux : voilà une vente : donc un droit de leide à payer, & le droit eſt payé.

Autre interprétation. Par la tranſaction paſſée le 6 Août 1364 entre le Seigneur & les Habitans, ils ne lui doivent le droit que *ſur le bled qu'ils auront vendu* : les Boulangers ont tiré du bled du dehors & ne l'ont pas vendu; mais ils ont vendu du pain, or ce pain eſt fait avec du bled, donc c'eſt tout comme s'ils avoient vendu du bled : qu'ils payent le droit : c'eſt ce qu'ils font.

Avec cet eſprit là, les Fermiers ne manqueront pas de découvrir que les Pâtiſſiers vendent du bled, que les Amidonniers vendent du bled, que les Perruquiers qui ſe font payer leur poudre vendent du bled, que les Marchands de beſtiaux nourris en partie avec des grains vendent du bled, que les Marchands de cochons & de volaille nourris de ſon vendent du bled, que les Vendeurs de paille ſortie de grains de bled vendent du bled &c. &c. &c. Mais l'indignation ne permet pas de ſoutenir la raillerie.

Si ces interprétations ne violoient que le bon ſens, elles ne ſeroient que riſibles; mais elles violent avec abſurdité la juſtice & les droits des Citoyens, elles ſont révoltantes. Quand & où les Boulangers ont-ils été regardés comme Marchands de grains? Quand & où les Cabaretiers ont-ils été regardés comme Marchands de grains, &, par une ſuite néceſſaire, de vin, de viande, de gibier, de chandelle, de bois &c? Quand & où le riz a-t-il été mercantilement & légalement appellé bled? Sur quoi les Fermiers fondent ils leurs prétentions? Pourquoi, Parties, s'érigent-ils en Juges? A quel titre interpretent-ils des contrats clairs & des loix préciſes?

Ils invoqueront un Jugement rendu en 1749 aux Requêtes du Palais de Paris contre un Boulanger de cette Ville. Mais d'abord le Tribunal étoit incompétent, parce que c'eſt un privilege des Habitans du Languedoc de ne pouvoir être diſtraits de leurs Tribunaux ordinaires. En ſecond lieu, ce vain titre eſt particulier audit Boulanger qui ne défendoit que ſa cauſe & qui n'avoit aucun caractere pour défendre la cauſe commune des Habitans. Enfin s'il a été mal jugé, parce qu'il aura été mal défendu; s'il a ſuccombé, parce qu'il n'aura pas connu & développé des moyens déciſifs, le contrat entre le Seigneur & les Habitans eſt-il annullé? En matiere de droits ſeigneuriaux & ſur tout de droits extraordinaires & onéreux, le premier titre fait la loi : or le titre primitif, la tranſaction de 1364, n'aſſujettit au droit de leide que le *bled*, le *bled* ſeul, & non le *riz*, & non le *pain*, vendu dans la Ville. Enfin l'Arrêt du 13 Septembre concernant le commerce des grains laiſſe à tous les Citoyens la liberté d'acheter & d'amener des grains du dehors.

Cependant un Boulanger, ayant fait venir de la campagne deux ſacs de froment, le Juge de Police, accompagné du Procureur Juriſdictionnel, du Greffier & de trois Huiſſiers, a fait chez lui une deſcente le 11 du courant; & ſon bled a été ſaiſi & enlevé... Cet acte de violence eſt une atteinte portée à la liberté du commerce & à la tranſaction ſuivant laquelle, non ſeulement le droit n'eſt dû que ſur la vente du bled, mais encore ceux qui ne l'ont pas acquitté *n'encourent d'autre peine qu'une amende de vingt ſous Viennois.*

Ainſi les Habitans ſont privés & de leurs franchiſes propres & des droits communs des Citoyens. De ſimples Particuliers, le Corps Municipal lui-même, n'oſent réſiſter à l'oppreſſion; ils n'oſent! Et que crai-

gnent-ils ? La loi eſt pour eux & au-deſſus de tous : quand ils ne demanderont que ce qui eſt juſte, qui s'en offenſera ? Qui les punira d'avoir agi en hommes libres & perſuadés de l'équité de ceux qui pourroient leur nuire ? Qu'ils invoquent la juſtice de leur Seigneur contre des Fermiers ou des Serviteurs qui abuſeroient de ſon nom & qui voudroient lui ravir l'honneur d'être le Pere de ſes Vaſſaux & l'avantage de rendre ſes domaines floriſſans par une population heureuſe. Qu'ils invoquent & ſa juſtice & les loix & les Magiſtrats ou les Tribunaux ſupérieurs &c. L'ordre rétabli, ils n'auront qu'à ſe réjouir avec leur Seigneur des bons effets de leur confiance.

De Poitiers, *le 28 Février.*

M. le Vicomte de la Châtre, Seigneur de Mons près Couhé, a fait deſſécher en 1773 un étang dans lequel il a recueilli le plus beau froment à la derniere moiſſon. Les épis étoient ſi garnis de feuilles que dans les mois d'Avril & de Mars il les a fait couper juſqu'à trois fois ſans que ce dépouillement ait nui à la récolte des grains : les épis ſont même devenus extraordinairement gros. Ce Seigneur ſe livre avec goût & intelligence à l'Agriculture : lui-même il prend ſouvent le ſoin de conduire, d'éclairer, de redreſſer ſes Ouvriers : avec de la douceur, de la patience, de la généroſité, il fait des Ouvriers habiles & de zélés Serviteurs. C'eſt ainſi que l'Agriculture ſe réforme & proſpere. Les Payſans écoutent des Maîtres tels que ceux-là ; quand on dit qu'ils ne ſe corrigent pas, cela ſignifie qu'on ne veut pas ou ne ſçait pas les inſtruire. M. de la C. a recueilli dans ſes nouvelles terres non ſeulement de beau bled, mais d'excellens légumes en abondance. Il vient d'entreprendre de nouveaux défrichemens.

Du Mans, *le 2 Mars.*

La Société d'Agriculture au Bureau de cette Ville, ſe porta, dès ſon inſtitution, à la recherche des cauſes primitives de la diſette qui afflige le Maine plus fréquemment que les autres Provinces. Elle vit les cultures négligées dans de bons cantons, les jacheres ſouvent doublées dans des terres fertiles, les pâcages de tous côtés préférés à la production des grains. La miſere du Colon faiſoit cette meurtriere économie. Un canton qui renferme plus de trente-quatre lieues quarrées ne produit pas encore aujourd'hui la nourriture ſeule des Colons. Au lieu d'exploiter de très-bonnes terres, quatre cens Laboureurs y ſont devenus purement Voituriers : ils ne s'occupent que du tranſport par terre, des marchandiſes lourdes & volumineuſes qui viennent de la Loire & de l'Océan ſe rendre au Port de Malicorne ſur la Sarte : ils ſe contentent donc de recueillir des herbes & des fourages : trop pauvres pour cultiver du bled, des récoltes abondantes acheveroient, faute de débouchés, de conſommer leur ruine.

Privée de navigation & de bons chemins de traverſe, la Province ne peut ni ſe décharger de ſon ſuperflu ni ſe procurer ſon néceſſaire. On a fait de triſtes épreuves en 1710, 1724, 1731, 1751 & 52. A cette derniere époque, le Maine étoit dans une affreuſe diſette, & les pluies avoient rendu les chemins impraticables : des bleds tirés de Nantes & de l'Etranger périclitoient à Malicorne : des Citoyens ardens oſerent entreprendre de les faire monter par la riviere à la faveur des grandes eaux ; ils réuſſirent, mais avec des peines incroyables, des dépenſes énormes, des avaries ruineuſes.

La Sarte étoit autrefois navigable juſqu'au Mans : la Société d'Agriculture n'a ceſſé de repréſenter & de démontrer la néceſſité & la facilité d'y rétablir la navigation. M. du Cluſel, Intendant de la Généralité, ſe fit autoriſer en 1769 à remplir les vœux de la Province : les Ingénieurs opérerent ; mais l'immenſe quantité de travaux entrepris dans la Généralité, eſt ſans doute la cauſe qui a fait différer celui-ci, unique moyen de relever & de ſauver la Province.

En 1770, la Société eut la douleur de voir un réglement prohibitif ajouter aux obſtacles naturels des obſtacles nouveaux qui ſeuls auroient ſuffi pour détruire le commerce. Son zele s'anima : elle montra ce que la Province avoit à craindre de la défenſe de vendre des grains ailleurs qu'aux Marchés, & autres entraves. Sur ſes repréſentations, les prohibitions furent relâchées en 1771, mais pour un inſtant. Ce qu'on avoit prévu & prédit arriva : la denrée devint plus rare, les Peuples s'alarmerent, le Cultivateur fut découragé & conſterné.

Le bel Arrêt du 13 Septembre qui a rendu au commerce des grains la liberté primitive & naturelle a comblé de joie la Société & tous les vrais Citoyens. L'Arrêt du 15 du même mois qui a déchargé des nouveaux sous pour livre les denrées de consommation populaire exposées aux Marchés & plusieurs autres qui marquent un *systême* de bienfaisance & annoncent l'Homme d'Etat, ont achevé d'affermir la confiance publique & d'exciter les efforts du patriotisme. La Société s'est flattée d'obtenir à la fin le bienfait qu'elle sollicite depuis plus de douze ans pour la Province. Sans des communications, la liberté seroit illusoire, & le commerce impossible. Il n'y a que huit lieues de navigation à rétablir de Malicorne au Mans; la dépense en sera modique; les avantages en seront infinis.

De Paris, *le 8 Mars.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait Lundi 6 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 7. 9. 22. 66. 78.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis important.

» Il s'est répandu un bruit qu'une Compa-
» gnie, formée sous le nom du St Mathieu,
» se flattoit d'obtenir le *privilege exclusif du*
» *commerce des charbons de terre* des Provin-
» ces d'Auvergne, du Forez & du Bourbon-
» nois; & qu'elle avoit fait accaparer une
» grande partie de ces charbons. Ce bruit,
» en faisant augmenter le prix de cette ma-
» tiere, a alarmé tous les Particuliers qui
» en font commerce. On croit devoir les
» rassurer, en annonçant que certainement
» il n'a été accordé aucun privilege exclu-
» sif sur cet objet à cette Compagnie; &
» que ce bruit est destitué de tout fonde-
» ment ».

Messieurs les Auteurs d'Affiches & autres Feuilles sont priés de vouloir bien publier cet Avis.

Nous demandons aux bons Citoyens la grace de nous communiquer les bruits de ce genre qu'on pourroit répandre dans le Public; nous tâcherions de nous procurer des éclaircissemens & de faire connoître la vérité. Ils n'auront qu'à adresser l'Avis signé, à *l'Abbé Roubaud, rue d'Enfer*, sans affranchir leurs lettres.

II.

Nouveaux essais de l'orge de Sibérie.

Le 2 Mars 1774, on sema, en Toscane, *six onces d'orge* de Sibérie, dans un terrein fort, bêché avant l'hiver, recuit par les glaces, fumé comme pour les autres especes d'orge. La semence fut répandue au large dans les sillons. Au bout de huit jours, on vit poindre les plantes; elles parcoururent ensuite avec force tous les périodes de la végétation jusqu'à leur parfaite maturité: le 20 Juin, elles furent coupées. La récolte bien séchée & laissée en tas sur le champ pendant douze jours pour qu'elle acquît sa perfection, rendit ensuite sous le battoir *quatorze livres trois onces* de grains, poids de Florence (la livre de 12 onces).

Deux onces de la même orge semées dans un terrein de la même qualité entre des feves, le 8 Mars, ont produit *quatre livres neuf onces.*

Dans un autre canton appartenant à M. Mazzinghi, *soixante-cinq grains* ont donné *une livre six onces.*

Enfin dans un autre jardin du pays, on a recueilli de *douze grains, onze onces.*

Ce grain est trop productif pour ne pas attirer l'attention des Cultivateurs.

III.

Prix du froment dans les Pays Etrangers, le septier de Paris, argent de France.

A Hambourg & Altona, le froment blanc de Pétersbourg s'est vendu, le 24 Janvier, de 24 livres 15 s. à 25 liv. 4 s.

A Amsterdam, le 27 Janvier, le froment blanc, de 27 liv 4 s. à 30 liv. 5 s.

A Bruxelles, le 20 Janvier, le froment blanc, de 18 liv. 3 s. à 20 liv. 5 s.

A Malines, le 28 Janvier, le froment blanc, 23 liv. 12 sous.

A Londres, le 6 Février, le froment, de 28 liv. 6 s. à 35 liv. 9 s.

I V.

Prix *du froment, 1re. quinzaine de Février; des plus hauts aux plus bas, avec les augmentations ou diminutions; le septier de Paris.*

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
	℔	ß		℔	ß
Généralité d'Alençon.					
Alençon	28	16	*		
Lizieux	24		A.		15
Argenton	24		*		
Mortagne	20	13	A.	1	2
Var. principale, augm.					
Généralité d'Alsace.					
Colmar	21	3	A.	1	8
Strasbourg	18	10	D.		5
Belfort	21	18	A.		6
Haguenau	17	14	D.		18
Généralité d'Amiens.					
Amiens	21	12	A.		19
Saint-Vallery	23	8	A.		12
Boulogne	19	11	A.		8
Calais	16	17	*		
Var. princip., augm.					
G. d'Auch & Bayonne.					
Auch	21	18	*		
Bayonne	24	13	A.		19
Pau	23	18	*		
Nogaro	20	3	*		
Villeneuve	27	7	A.		9
Peu de variations.					
Génér. de Bordeaux.					
Bordeaux	28	4	D.	1	4
Blaye	23	8	A.		18
Nontron	31	1	*		
Condom	21	7	*		
Peu de variations.					
Généralité de Bourges.					
Bourges	24	19	*		
La Châtre	29	15	A.	1	5
Du Blanc	24	7	D.		7
Châteauroux	20		D.		12
Génér. de Bourgogne.					
Dijon	26	2	A.		10
Beaune	24	15	D.		15
Mâcon	28	16	*		
Auxerre	24	12	*		
Gex	36	5	*		
Châtillon-sur-Seine	21	10	D.		16
Autun	27		A.		12
Génér. de Bretagne.					
Rennes	28		*		
Nantes	24	10	A.		10
Vannes	24	18	D.		18

Marchés.	*Prix.*		*Variat.*		
	℔	ß		℔	ß
Pontivy	28	12	A.	3	1
Quimper	22	4	*		
Généralité de Caën.					
Caën	23	2	*		
Saint Lo	24	4	*		
Bayeux	23	10	*		
Carentan	17	12	D.		10
Valognes, Thurin.	15	16	*		
Peu de variations.					
Gén. de Champagne.					
Reims	23		*		
Troyes	25	4	*		
Bar-sur-Aube	25	18	A.	1	9
Chaalons	22	19	A.		9
Vaucouleurs	19	6	*		
Var. princip., augm.					
Général. de Flandre.					
Arras	20	2	*		
S. Omer, S. Paul	18		*		
Dunkerque	22		A.	1	
Douay	19	1	*		
G. de Franche Comté.					
Besançon	26	13	*		
Gray	24		*		
Saint-Claude	29	11	*		
Salins	26		*		
Génér. de Grenoble.					
Grenoble	37	14	*		
Briançon	38		*		
Vienne	30	14	*		
Geys	27	8	D.	4	7
Dimin., point d'augm.					
Génér. de Hainault.					
Cambray	19	15	D.		19
Valenciennes	20	11	*		
Marienbourg	25	3	*		
Le Quesnoy	19	13	A.		6
Var. princip., dimin.					
Génér. de Languedoc.					
Toulouse	25	14	*		
Alby	23	15	*		
Nismes	23		D.	1	10
Narbonne	29	8	*		
Montpellier	28	10	D.	1	11
Var. princip., dimin.					
Généralité de Paris.					
S. Germain-en-Laye	25		D.	1	10
Pontoise	26		A.	1	
Provins	26	10	D.		10
Compiegne	26	8	A.		17
Brie-Comte-Robert.	23		D.	1	18
Mantes	24	8	A.		8

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Sens	28	8	...	A.	2	2
Saint-Florentin	22	10	...	*		
Joigny	22	12	...	D.		12
Melun	27	12	...	*		

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1er. Mars 1775, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 23 à 27 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Grève, de 26 liv. 5 s. à 27 l. 5 s. ; le seigle, de 14 liv. 10 s., 15 à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 10 liv. 15 s., 11 liv. 5 s. à 12 l. aussi *le sept.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1er. Mars 1775, au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 liv. 5 s., 16 à 17 l. 10 s. ; *idem* à la Greve, de 15, 16 l. 10 s. à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Mars 1775, de 48 à 49 livres ; *idem* nouveau de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42 ; *idem* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39 ; *id.* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

VII.

Changes de Paris, *du* 8 *Mars* 1775.

Amsterdam	55		
Londres	31		
Hambourg	182	¼ à ½	
Madrid	15	2	
Cadix	14	19	6
Livourne	95	½	
Gênes	93	½	
Lyon *Rois*	au pair.		

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 8 Mars 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à	717	3	*marc.*
Du Mexique à	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à	717	3	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1892 ½.	1895 97 ½.	1897 ½.
D°. 16es/25	1220	1217 ½	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	392.	392	293.
Rescriptions	8 ½ 9	9 8 ½	8 ½
Bil. des Fermes.	3 ½.		3

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 14 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 13 Février.*

TOUTES les rivieres se sont débordées. Entr'autres dégâts, la Vistule a entrainé une quantité proigieuse de bois. Les lettres de Wilna, en date du 28 Janvier, portent qu'on y a essuyé un froid excessif. Le Dimanche précédent, le thermometre étoit descendu de 8 à 15 deg. au dessous du point de congélation, le Lundi à 2[illegible], le Mardi à 22 ½, le Mercredi à 24. Ce jour-là, la pendule de l'Observatoire, excellent ouvrage d'Angleterre, s'arrêta; le thermometre se brisa, & & l'esprit-de-vin fut gelé. Le Jeudi, le froid passa de 18 à 8 deg.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 15 Fevrier.*

On a ressenti en divers endroits du Royaume des secousses de tremblement de terre. Ce phénomene, extraordinaire dans nos contrées, a répandu l'alarme parmi les Habitans d'Amal, de Scara, & autres lieux. Les Norvégiens, avec leurs traques & leurs chassés, ont fait fuir les loups dans ce pays: le Fief de Bahus a été infesté: ils vont, par bandes nombreuses, attaquer les Voyageurs & les habitations éparses.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 19 Février.*

Les anciens Habitans de la Silésie n'ont presque bâti qu'en bois surtout dans les campagnes où le Cultivateur est obligé d'employer la moitié de sa vie à reconstruire ou à réparer son logement. Le pays ne manque pourtant pas de carrieres, d'excellente terre à brique & à tuiles, de bonne chaux &c: mais on ne cherchoit pas ou l'on cherchoit mal. Lorsqu'on a eu découvert de bons matériaux, on en a bâti des maisons de Ville, & les campagnes sont restées couvertes de chaumieres. Enfin par-tout on a plutôt songé à élever avec des frais immenses de magnifiques Hôpitaux pour entretenir la pauvreté, qu'à construire solidement & commodément des maisons de Paysans pour conserver la richesse. Avec l'argent employé à fonder & à réparer ces beaux hôtels de misere & de peste, on auroit couvert des campagnes de bonnes habitations qui auroient sauvé la population agricole & les récoltes. Lorsqu'un incendie consume un village de chaumes, rarement trouve-t-on assez de secours pour le reconstruire même en chaumes.

Aujourd'hui qu'on a fouillé la terre dans cette Province avec assez d'intelligence & de soin pour découvrir des matériaux abondans de constructions solides, il s'agit de trouver les moyens d'en faciliter l'emploi. On propose de multiplier les fours à brique & à tuile, & en même tems de façon-

ner d'avance, d'après de bons plans variés, tous les matériaux, les pierres mêmes & les bois, de maniere qu'il ne resteroit plus qu'à les mettre en place. Ainsi qui voudroit bâtir, acheteroit une maison de pierre, pour ainsi dire toute faite, comme on en achete de bois dans le Nord; il n'y auroit plus qu'à en assembler & cimenter les matériaux. Les gens de campagne pourroient, dans la saison morte, en retirer les pieces. La jouissance seroit prompte. Non-seulement on propose ce projet, mais on permet de l'exécuter, on se flatte de réussir, & l'on garantit que, par ce moyen, l'on auroit avec économie des maisons propres, commodes, saines & durables.

D'HANOVRE, *le 25 Février*,

Froid excessif, dégel, fortes gelées, neige & grêle & pluie & grands froids & grands coups de tonnerre tout ensemble, beaux jours & saison douce, telles sont les variations du tems éprouvées dans l'espace d'un mois. On a essuyé des secousses de tremblement de terre que les Physiciens attribuent à l'explosion violente de l'air souterrein: ils tâchent de rassurer le Peuple, effrayé par cet étonnant assemblage des météores les plus contraires. C'est une belle cure que celle de l'ignorance.

On a demandé dans nos Annonces, *comment s'y prendre pour préserver les œillets d'une espece de poux qui les rongent, & comment les en délivrer lorsqu'ils en sont attaqués?*

DE TORGAW, *le 25 Février*.

Trois mille Paysans viennent d'être commandés dans le pays de Marienwerder pour marcher, au commencement d'Avril, non en Soldats, mais en Maçons, & construire une forteresse. Avec une Ordonnance, les Paysans sont de tous les métiers.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Février*.

Depuis la rentrée du Parlement, on a recueilli par des quêtes particulieres, trois mille livres st., pour le soulagement des pauvres Américains.

Il est question d'un arrangement avec les Colonies.

La Société des Arts a délibéré de donner de nouveaux Prix pour encourager l'usage du *fusil-harpon*, dans la pêche de la baleine. Elle pense que cet instrument sera d'une très-grande utilité dans le détroit de Davis & autres mers. Au lieu que le harpon est ordinairement lancé par un homme & qu'il ne peut l'être qu'à une petite distance, cette machine le lance assez loin, au moyen d'un canon fort court auquel est adaptée une platine & dans lequel on met une demi-livre de poudre. Elle devient inutile quand la mer est haute & troublée. La Société estime qu'il faudroit employer le simple harpon & le fusil harpon, selon les circonstances. Les anciens Harponeurs refusent d'adopter la nouvelle invention, comme la populace des gens qui n'ont qu'un faux sçavoir & de fausses allures refusent d'adopter une vérité nouvelle ou un usage nouveau, parce qu'on dort tranquillement sur ses habitudes & ses préjugés anciens, que l'amour propre souffre à recevoir des leçons quand on est accoutumé à en donner, que l'abjuration du vieil homme est un divorce avec soi-même.

PAYS-BAS.

DE LUXEMBOURG, *le 24 Février*.

Nous avons appris de divers endroits des Pays-Bas & des Provinces-Unies que les veaux auxquels la maladie a été inoculée, ont tous été sauvés; que mêlés ensuite avec des bestiaux malades, la contagion ne les a point attaqués; & qu'inoculés une seconde fois, ils n'ont eu que de très-foibles symptômes de maladie. On a l'attention de garder dans les étables depuis quatre jusqu'à huit semaines les bêtes inoculées, sans leur faire prendre l'air: il paroît douteux que cette précaution soit fort nécessaire ou même utile. On attend des détails ultérieurs sur l'efficacité de cette pratique.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 28 Février*.

L'épizootie n'a pas fait de nouveaux progrès dans le Languedoc: mais les Peuples

ſont ſi effrayés lorſqu'ils voient mourir quelque bête de maladies ordinaires dans un canton, que l'alarme devient générale, & il ſe répand bientôt mille faux bruits.

Quoique le tranſport des grains par terre ſoit très-difficile dans la Gaſcogne tant à cauſe de la maladie des beſtiaux qu'à cauſe des mauvais chemins, cette denrée n'a point renchéri dans notre Ville.

Des empêchemens violens ont arrêté la circulation par les rivieres. Dès que la liberté du commerce des grains a été légalement rétablie, des Négocians ont donné des commiſſions dont l'objet étoit d'approviſionner le Bas-Languedoc & la Provence où l'on ſçait que la denrée eſt rare & chere. Ils étoient fort intéreſſés à accélérer les tranſports, afin de prévenir l'arrivée des grains de mer. Les Commiſſionnaires ne s'étoient engagés à les ſervir & à leur livrer les fournitures avec la plus grande diligence qu'autant que toutes les gênes & contraintes ſeroient anéanties de fait comme de droit; & que la liberté des achats & de la circulation ne ſouffriroit aucune ſorte d'atteinte. Une force majeure a renverſé les eſpérances & les promeſſes des uns & des autres. Les Bateliers ont été arrêtés, empriſonnés, condamnés à l'amende pour avoir chargé des grains, & menacés de plus grandes peines, s'ils n'alloient charger du bois à brûler par préférence. Ceux qui ont contrevenu à ces ordres, pour remplir d'anciens engagemens & éviter de juſtes pourſuites, ont été ſévérement punis. Quelques-uns de ces malheureux ſont détenus priſonniers à Bordeaux. On a répandu la terreur dans les campagnes & la conſternation dans les familles. Enfin relativement au commerce des grains, le cours des rivieres s'eſt arrêté.

Les Marchands de bois ont joui, ſans ſoin de leur part, du double avantage d'être aſſurés du tranſport de leur marchandiſe & de le payer en vertu d'une taxe bien au-deſſous de ce que ſe paye celui de toute autre matiere, tandis qu'évidemment ils n'avoient aucun droit à la préférence, & qu'ils n'avoient aucun titre pour l'obtenir que d'offrir un meilleur prix de voiture.

C'eſt ainſi que les ſpéculations du commerce ont été déconcertées, les Négocians découragés, les approviſionnemens empêchés, les bonnes loix trompées. Aucun Revendeur n'a pu remplir ſes engagemens ſoit pour la délivrance ſoit pour le payement des grains. La Chambre du Commerce a été requiſe de réclamer l'Autorité tutélaire. L'ordre ſera ſans doute bientôt rétabli; mais il n'en ſera peut-être pas de même de la confiance.

La qualité de la prochaine récolte eſt encore fort incertaine : c'eſt pourquoi les gros poſſeſſeurs de grains attendent des pronoſtics aſſez déciſifs avant de ſe déterminer à vendre. Si les apparences devenoient mauvaiſes, ils réſerveroient des reſſources pour le beſoin.

De Civray, *le 28 Février.*

Le droit de minage vient d'occaſionner un procès pendant en la Prévôté d'Aunay dont le domaine eſt engagé. Les Fermiers ont ſous-affermé ce droit à un Particulier qui, ſuivant l'uſage, & même, à ce qu'on croit, la clauſe du bail, le percevoit non-ſeulement au Marché mais encore dans les cabarets, fondé ſur l'article VI des Lettres-Patentes du 11 Janvier 1771, qui ordonnent que tous grains & farines ne pourront être vendus dans les Halles & Marchés, & obligent ceux qui ſe ſeront ſouſtraits à cette tranſaction à payer au moins ce qu'ils auroient dû s'ils s'y fuſſent conformés.

L'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre ayant permis de vendre & acheter en tous lieux, le Sous-Fermier du minage a penſé qu'il n'étoit plus autoriſé à percevoir le droit dans les cabarets; & en conſéquence il a fait aſſigner le Fermier pour voir ordonner le réſiliement du bail, ſi mieux il n'aime lui accorder une indemnité proportionnée à la perte que lui cauſe la liberté du commerce.

Il eſt clair que le droit de minage ne peut être levé qu'au minage : c'eſt un droit local payable pour des ſervices rendus ſur le lieu même. S'il étoit permis de l'étendre ſans titre ſur les maiſons & ſur les magaſins des Particuliers, il ſe convertiroit en impôt, & l'impôt pourroit s'étendre ſur les greniers des Payſans &c.

Il faut ſe rappeller que ce droit repréſente le loyer des places, halles, meſures &c; & que ce loyer exorbitamment cher, eſt preſqu'auſſi ſouvent ſans titre valide que ſans proportion avec le ſervice rendu.

Si les Lettres-Patentes de 1771 ont in-

flué ſur les conditions du contrat, le Fermier a donc ſous-affermé la perception du droit dans les cabarets, & dès-lors il s'en eſt rendu garant. Cette perception n'étoit qu'une faveur éventuelle dont le titre eſt annullé : le Fermier ne peut donc pas plus exiger du Sous-Fermier la portion du fermage correſpondante à cette partie, qu'il ne pourroit en exiger la portion correſpondante au produit de la Halle ſi le droit de minage étoit ſupprimé.

Quelques Lecteurs ſeront peut-être étonnés que nous diſcutions ſi une pure gratification ſupprimée peut conſtituer un droit perpétuel, & ſi l'on peut affermer le produit d'une choſe qui n'exiſte pas. Ils ignorent que cette queſtion ſimple partage les eſprits, & que cette diſcuſſion peut amener des conciliations & prévenir beaucoup de procès ſemblables. Nous voyons des Magiſtrats équitables balancer. Nous voyons des Citoyens eſtimables craindre que l'immunité des grains vendus dans les cabarets ne nuiſe à l'approviſionnement du Marché, comme ſi ce n'étoit pas la Ville qu'il fût queſtion d'approviſionner, comme ſi le commerce ne l'approviſionnoit pas en quelque lieu de la Ville que les grains ſoient vendus, comme s'il n'étoit pas avantageux qu'ils fuſſent vendus à meilleur marché ainſi qu'ils le ſont dans les cabarets, attendu la franchiſe du droit &c. L'inſtruction n'eſt pas pour les perſonnes éclairées ; elles nous la donnent, & nous la communiquons à ceux qui la recherchent.

De Moulins, (*en Bourbonnois*), *le* 1 *Mars*.

L'Agriculture n'a peut-être pas fait dans le Bourbonnois autant de progrès qu'elle en a fait ailleurs, à cauſe des obſtacles qu'y apportent diverſes ſervitudes autoriſées tant par des titres particuliers que par des loix coutumieres qu'il ſeroit ſans doute très-utile de mettre dans le creuſet de l'ordre. On verra dans le détail que nous eſpérons en avoir un jour combien le droit féodal a contrarié les loix de la nature & de la proſpérité territoriale.

Malgré ces gênes qui ſans doute exiſteront long-tems encore, malgré celles qui diſparoiſſent de jour en jour, depuis que la vérité peut combattre pour le bien public, nos Colons ſont parvenus à tirer de leurs champs des récoltes aſſez abondantes & très-variées. Nos grains & nos chanvres ſont des matieres d'un fort commerce. Quelques cantons, limitrophes du Berry, fourniſſent de très belles laines. On a planté des mûriers qui réuſſiſſent aſſez paſſablement dans les terreins ſablonneux. Quelques Particuliers, ſéduits par les apparences, greffent une partie des ſauvageons ; & peut être, au lieu de ſe hâter ſur ce point, auroient-ils dû faire pendant quelques années des comparaiſons qui puſſent les éclairer. Nous les y exhortons avec d'autant plus d'inſtances que plus d'un Cultivateur s'eſt repenti de la préférence qu'il avoit été engagé à donner au mûrier enté ſur le mûrier franc.

La Province doit ſes ſuccès à ſes avantages naturels & à ſa poſition au centre du Royaume entre l'Allier & la Loire : elle doit la médiocrité de ſes ſuccès aux oppreſſions féodales & fiſcales. La terre a redonné des forces à l'induſtrie terraſſée ; mais les mauvaiſes loix toujours plus âpres & plus dures ont enlevé les forces de la terre elle-même. La langueur eſt générale dans nos campagnes ; un principe de mort répand la ſtérilité ſur les fonds roturiers.

En attendant qu'un nouvel ordre de choſes ait rendu l'Agriculture libre & puiſſante, on appelle les ſecours de l'induſtrie, on tâche d'en naturaliſer quelques branches dans le pays. Il ſe fabrique ici des bas de ſoie, fil de lin, coton, ſoie & coton, laine & coton, & même de poils de différens animaux ou cardés avec le coton ou filés ſéparément & tordus à l'ovale avec des fils de coton. Il ſe fait auſſi des bonnets & des habits d'homme. Les bas de fil vont depuis 45 ſ. juſqu'à 15 l., la paire. Les bas de coton, depuis 40 ſ. juſqu'à 12 l. Il y a des bas de ſoie qui valent juſqu'à 11 l. : cette fabrique eſt très-bonne. Le tout eſt dans les dimenſions & les poids ordinaires.

La ſoie eſt du crû de la Province, tirée aux tours à double croiſade. Les lins viennent de Flandres, filés & blanchis. Les cotons ſont partie du Levant, partie d'Amérique : on les file tous dans la Ville ou les environs. Quelques Fileuſes ont fait juſqu'à *ſoixante & dix mille aunes à la livre* : mais cette grande fineſſe n'eſt utile à perſonne. Les laines ſont toutes peignées & filées dans notre Province qui les a fournies.

On peut s'adresser pour tous ces articles de Bonneterie *au sieur le Tors au Château de Moulins*, *ou au sieur Boulard*, *ou au sieur Panier à Moulins*.

Il se fait un assez grand débit de fils retors & blanchis, pour fils à coudre, fils à lisses à l'usage des Tisserands &c. M. *Faucompré* est seul Entrepreneur de ce genre d'industrie qui occupe un Peuple nombreux. Il tire les lins de Flandres en masse. Combien nous avons besoin de secours étrangers pour subsister !

Il convient d'observer que les premiers ou les plus grands pas que l'on ait faits ici dans la Manufacture de soie, de laine, de fil & de coton, sont dûs au zele, à l'intelligence, aux sacrifices, aux efforts en tout genre de M. *Jacquesson de l'Herbue*, un de ces hommes maîtrisés par la passion de faire le bien.

Le bas prix de la main-d'œuvre dans nos campagnes semble donner les plus grandes espérances de succès pour les Fabriques qu'on voudroit établir dans les genres communs, en laine, en fil, en chanvre, en coton. Une Fileuse de chanvre a peine à gagner *trois sous* par jour. La meilleure Servante ne gagne pas à la campagne plus de 30 à 33 liv.; un fort Valet de Fermier, 50 à 54 liv. Le Garçon Meûnier n'est loué que 72 l. On a, dans ce pays, le bon usage de ne payer les Moissonneurs qu'en argent : on leur donne 15 à 18 s. par jour, & la nourriture.

D'Arras, *le* 15 *Mars*.

La liberté du commerce de *l'huile de pavot* dite *d'œillet*, huile saine & bonne, prohibée à Paris du tems des proscriptions réglementaires sur l'avis d'une certaine classe de gens intéressés, premiers & vrais Fabricans des réglemens, justifiée par l'expérience, l'avis des Médecins & des Chymistes, & sur tout par les travaux de M. l'Abbé Rozier, Auteur du Journal de Physique, dans son *Traité de la culture du colsat* (*à Paris chez Ruault, rue de la Harpe*); la liberté du commerce de l'huile d'œillet, rendue aux Marchands de Paris, est, pour cette Province, un bienfait digne de la plus vive reconnoissance. Entre les diverses sortes d'huiles que nous fabriquons, l'égalité des débouchés établira la préférence naturelle : on cultivera davantage la production qu'il sera le plus avantageux de cultiver : la richesse s'accroitra parce que l'intérêt sera libre de choisir les faveurs de la nature. Les réglemens comme les droits fiscaux renversent cet ordre prospere : avec les injonctions, les prohibitions, les impositions, l'Agriculteur ne prend plus conseil ni de la terre ni du goût des Consommateurs; il faut qu'il force son champ à produire ce que le réglement lui laisse de plus fructueux à recueillir & à vendre. Il n'y a plus que désordre & perte. L'huile de pavot ou d'œillet se vend actuellement 78 à 80 liv., le baril pesant net 200 livres, poids de marc : celle de colsat 52 à 53 l.

De Paris, *le* 11 *Mars*.

Nous venons de recevoir un avis d'un Citoyen empressé à manifester la vigilance du Ministere & son attention à réprimer les erreurs nuisibles. Comme ces faits ne parviennent pas ordinairement à la connoissance du Public, la Nation ne sçait pas tout ce qu'elle doit à la bienfaisance qui la gouverne : il est de notre devoir de l'en instruire autant qu'il est en nous. Nous transcrirons l'avis sans y ajouter aucune réflexion.

» Mrs les Fermiers Généraux avoient fait » une délibération portant défense à leurs » Commis & Préposés dans toute l'étendue » du Royaume, de faire en aucun cas & sous » aucun prétexte quelconque, la moindre » remise, sur les peines de triples droits » résultant d'actes sous signatures privées; & » la délibération avoit été accompagnée » d'une lettre circulaire aux Commis pour » qu'elle fût promptement mise par-tout à » exécution. Mrs. les F. G. se trompoient » en ce qu'ils prenoient pour une peine pro- » noncée ce qui n'étoit que comminatoire » & si bien réputé purement comminatoire » que jamais en aucun cas les Intendans de » Province & le Conseil n'y ont condamné » les redevables. M. le Contrôleur Géné- » ral, instruit de cette délibération, a fait » sçavoir à Mrs. les F. G. qu'ils eussent à » l'annuller sans différer, comme contraire » au vœu de la loi & aux vrais intérêts du Roi » &c. Il leur a été en même tems défendu » d'envoyer à l'avenir aucune lettre circu- » laire qui n'ait été préalablement lue & ap- » prouvée par l'Intendant des Finances du » Département. Cette précaution a paru

» d'autant plus ſage à la Compagnie qu'il eſt » ſouvent arrivé que ces lettres circulaires » ont été mal interprétées par ſes Employés » qui, par zele ou par inſtinct, ont étendu » les déciſions ſur des cas iſolés, ſi bien » qu'ils en ont fait des regles générales. Vous » trouverez bon que je rende à Mrs. les Fer- » miers Généraux la juſtice qu'ils méritent » par leur empreſſement à répondre au Mi- » niſtre qu'ils exécuteront ſtrictement ſes » ordres.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des obſervations botanico-météorologiques faites à Montmorenci pendant l'année 1774.

L'hiver doux & très-humide, point de gelées ni de neige, la végétation fort avancée, le commencement du printems doux & humide, le reſte froid & humide, la végétation retardée, l'été froid & humide, le ſeul mois d'Août chaud & ſec, les ſeigles avortés, les bleds échaudés & en partie verſés, le commencement de l'automne chaud & ſec, la fin très-froide & humide, la vendange faite par un beau tems, la température de l'année froide & humide.

Vents dominans ſud-oueſt & nord oueſt, violens en Janvier, Février, Avril & Septembre; plus grand degré de chaleur 25 ½ d. le 26 Juillet, plus grand degré de froid au commencement de l'année 6 d. de condenſation le 4 Janvier; & à la fin de l'année 6 ½ d. de condenſation le 27 Novembre. Différence 32 d. Plus grande élévation du mercure 27 pouc. 7 lig. le 24 Décembre, moindre élévation 27 p. 1 ½ l. le 14 Janvier. Différence 17 ½ l. Elévation moyenne de l'année 27 p. 10 11 lig.; grandes variations en Février, Avril, Mai, Juin, Novembre & Décembre; quantité de pluie & de neige 23 p. ¼ lig., excès de 5 p. ¼ lig. ſur l'année commune fixée pour Paris à 18 p.; nombre de jours de pluie & de neige 154, le mois de Mai le plus pluvieux, & le mois d'Octobre le moins pluvieux; l'évaporation 36 p. 11 l.; trois aurores boréales les 3, 14 & 15 Mars; onze lumieres zodiacales les 12, 13, 14, 30 & 31 Mars, les 2, 3, 7, 8, 10 & 12 Avril; quinze jours de tonnerre les 9, 17, 18, 26 & 28 Mars, les 28 & 29 Avril, les 1, 3, 4, 14, 15 & 22 Mai, & les 4 & 8 Août. Le carillon électrique s'eſt toujours fait entendre pendant ces orages, & ſouvent pendant de ſimples pluies d'orages ſans tonnerre. Globe de feu le 26 Juillet à 10 h. du jour, le jour le plus chaud; plus grande déclinaiſon de l'aiguille aimantée 20 d. 15 min. les 9 & 26 Juillet; moindre déclinaiſon 19 d. 20 min. les 21, 22 & 23 Novembre; déclinaiſon moyenne 20 deg. vers l'oueſt; plus grandes variations en Avril, Juillet, Août, Octobre & Novembre; les eaux de rivieres très hautes pendant cette année, & celles des ſources, abondantes.

Température de l'hiver & du commencement du printems favorables aux bleds, rouillés à la fin de Mai par les froids, pluies chaudes en Juin qui firent diſparoître la rouille, échaudés & verſés par cantons en Juillet; la récolte faite par un beau tems, ſerrés ſecs, beaucoup de paille & peu de grains, quelques ergots; tems favorable pour les ſemailles; la végétation ſuſpendue par les froids du mois de Novembre.

Seigles très-forts & très-hauts, mais avortés par les pluies froides qui firent couler la fleur; beaucoup d'herbes & d'ergots; les avoines & les orges ont bien réuſſi.

Beaucoup de pois & de feves de marais, d'haricots hâtifs, peu tardifs à cauſe des brouillards de Septembre; beaucoup de foin d'une bonne qualité & ſerrés bien ſecs.

Vigne a pleuré de bonne heure, avancée en Avril, peu de grappes; gelées blanches en Mai, accompagnées d'un vent ſec, ne firent point de mal; la fleur ſouffroit en Juillet du froid & de l'humidité, & en Août de la ſéchereſſe; mois de Septembre froid & humide, peu de maturité; vendange faite en Octobre par un beau tems; récolte très-médiocre.

Arbres fruitiers promettoient dans le tems de la fleur; froid & humidité du printems & de l'été ont été contraires; peu de pommes, de poires & de ceriſes; beaucoup d'abricots, de pêches, de prunes, de noix & de châtaignes; beaucoup de chenilles qui ont rongé les feuilles des arbres fruitiers, & de vers qui ont piqué les fruits; beaucoup de pucerons & de mouches, peu de hannetons. Abeilles ont mal réuſſi, mortes de faim au printems, très-peu d'eſſaims foi-

bles. Point de maladies regnantes dans cette Paroiſſe, très-peu de petites véroles, point de grandes perſonnes mortes depuis le 18 Mars juſqu'au 20 Décembre. Pendant l'année, 46 naiſſances, dont 27 garçons & 19 filles; 21 morts, dont 3 hommes, 5 femmes, 11 enfans-garçons & 2 enfans-filles; 10 mariages.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Acad. Roy. des Sciences, de la Soc. Roy. d'Agriculture de Laon.

II.

Lettre de M. Thomé, de la Soc. d'Agriculture de Lyon à M. de Vaucanſon, de l'Académie Royale des Sciences de Paris. A Brignais 3 Février 1775.

MONSIEUR,

Il y a nombre d'années que je me ſers du tour que vous avez inventé pour le tirage de la ſoie; j'ai eu beſoin, pour l'établir, du ſecours de M. Didier qui, à la recommandation de M. Bertin, pour lors Contrôleur Général, me procura cette ingénieuſe machine, & m'aida de quelques Tireuſes de ſa Fabrique qui ſont venues chaque année chez moi, & ont formé à la longue des ſujets qui ſont aujourd'hui les meilleurs de la Province. Perſonne n'eſt donc plus votre Admirateur que moi, & perſonne ne vous honore davantage. Cependant au préjudice de ces ſentimens dont j'ai toujours fait gloire, on me mande de Paris que dans le Journal de commerce du mois de Décembre dernier, vous m'y avez livré une attaque dont j'ignore le ſujet, & qui me ſurprend d'autant plus que je ne puis l'avoir mérité.

J'ai fait imprimer, à la ſollicitation de mes amis & par les ordres de perſonnes en place, une inſtruction ſur la culture des mûriers & ſur l'éducation des vers à ſoie. Cet Ouvrage qui n'eſt qu'un réſultat des pratiques qu'une longue expérience m'a fait connoître les meilleures, n'a aucun rapport avec les ſçavans objets que vous avez traités; & ſi j'y ai parlé des tirages de ſoie, ce n'eſt qu'en faiſant l'éloge de ce que nous avons appris à cet égard.

Cet Ouvrage que je remis à Vallat-la-Chapelle, Libraire, a été réimprimé à Lyon ſans ma participation, & on y a ajouté différens Mémoires & avertiſſemens dont je ne ſuis point l'Auteur; ſi on y a joint encore quelques réflexions ſur le tirage, dont vous ayez à vous plaindre, je vous ſupplie de ne pas m'en rendre coupable; je ne connois point cette édition & je la déſavoue, ainſi que tout ce qui ſeroit contraire aux bonnes méthodes dont nous vous ſommes redevables, & que je regarde ſi ſupérieures à toutes les autres que je deſire depuis long-tems que vous vouliez bien étendre vos ſoins patriotiques juſqu'à nous procurer des moulins à ſoie. En attendant, l'avantage de faire de belles ſoies ne tournera pas au profit des Cultivateurs comme moi, mais ſeulement à celui à qui nous vendons nos ſoies pour être montées en organſin, & qui ne veut pas faire en notre faveur la diſtinction d'une ſoie dont le déchet s'eſt fait à la baſſine, qui n'en fait plus au moulin, qui eſt tirée également & bien croiſée. Il ne ſeroit peut-être pas impoſſible d'établir des moulins dans ce village à deux lieues de Lyon, ſur la route de S. Chamont & de S. Etienne.

Trouvez bon, Monſieur, que je rende cette Lettre publique; plus elle le deviendra, plus je ſerai flatté que mes ſentimens pour vous ſoient connus de tout le monde, & qu'on ſoit certain que je ne puis pas déſapprouver des méthodes que je pratique moi-même. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, THOMÉ, de la Société Royale d'Agriculture de Lyon.

III.

Extrait des obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1er. juſqu'au 31 Janvier 1775.

Vents dominans, ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 10 d., moindre degré de chaleur 8 ½ d.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 3 lignes, moindre élévation 27 pouc. 6 lig.; quantité de pluie 16 ½ lig.; évaporation 9 lignes; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 20 deg.; température douce, fort humide; aucune maladie; les bleds bien levés, mais foibles & clairs à cauſe des froids du mois de Novembre; quatre aurores boréales les 20, 21, 28 & 31.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de

l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Mars 1775, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21 l. 5 s., 24 l. 15 s. à 28 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Grêve, de 26 l. 10 s. à 27 l. 15 s.; le seigle, de 16, 17 à 18 l.; l'orge, de 12, 12 l. 5 s. à 12 l. 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Mars 1775, au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 12, 16 à 19 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Mars 1775, de 47 à 48 livres; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 11 *Mars* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	182 ¼ à ½
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon *Rois*	au pair à ⅛ b.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 11 *Mars* 1775.

	H	S	
Or de Portug. à . .	717	3	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1900 5. . . .	1905 2 ½ 1900	1895 90 . . .
D°. 16/25es . . .	1215 17 ½ . .	1217 ½ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	244	244 . . . .
D°. 25es. . .	76.	. . . . .	76. . . . .
Emprunt Oct..	393.	393	294. . . . .
Rescriptions . .	8 ½ 9	9 8 ½ 9 . . .	9 . . . . .
Bil des Fermes.	. . . . .	3 ½.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 22 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 15 Juillet.*

M. le Professeur Pallas a publié des instructions très intéressantes sur les productions & l'industrie des différentes contrées de cet Empire, très peu connu dans l'Empire même. Nous ajouterons quelques particularités de ses voyages à celles que nous en avons déjà détachées.

Le commerce de la partie orientale est presque tout entier entre les mains des Tartares de Casan, pays qui seroit très-riche si l'industrie y répondoit à la fertilité du sol. Les Tartares Usiens, ou Habitans des rives de l'Uf, présentent un phénomene singulier : depuis un tems immémorial, ils sont tout à-la-fois Agriculteurs & Nomades : ils ne seroient pas Nomades, s'ils étoient bons Agriculteurs. Ils semblent n'avoir que *l'industrie de l'instinct* qui ne passe pas certaines bornes : l'instruction & le commerce avec de vrais Cultivateurs leur manque : avec ces secours ils déployeront *l'industrie humaine* qui ne connoît point de limites. Lorsqu'ils ont pendant quelque tems recueilli les fruits d'une terre labourée & fumée, ils la quittent & vont avec leurs troupeaux planter leurs huttes sur de nouvelles terres qu'ils travaillent aussi pendant un certain tems. Il y a dans ces quartiers des pétrifications singulieres qui semblent tirer leur origine de la mer, & du côté d'Ufa des restes de Villes, de Temples &c. qui sont les débris d'un ancien monde. Dans ce pays, les productions sont très-tardives. La Province est remplie de Forges de fer ; & l'on y travaille ce métal jusqu'à un certain degré de perfection. La Ville montagnarde de Katna Iranofski Sawod, composée de 407 maisons, met annuellement dans le commerce 200,000 puds, ou 40,000 quintaux de fer. Les Metscherekes forment un Peuple Agricole dont les campagnes sont superbes. Il y a dans ce quartier une montagne ardente autour de laquelle les fruits sont très-précoces. Il y croît une espece de coton qu'on pourroit filer. Le fourage y abonde, sans travail ; cependant les chevaux sont en très-mauvais état, entr'autres causes parce qu'on ne ramasse pas du fourage pour l'hiver. Le district de Kosoturki a une bonne terre à porcelaine. C'est-là qu'on trouve les derniers ruchers, car il n'y en a point en Sibérie. M. Pallas observe qu'il y a des lacs qui sont aujourd'hui salés & qui ne l'étoient pas, il y a quelques années. La Province d'Isetski est très-fertile. Des Forges de Kitschitimi, il sort, tous les ans, 80,000 quintaux de fer. On s'y sert de marteaux de fer brut & cassant, qui arrêtent souvent les Ouvriers. Aux mines de Gisert, il y a des forges de Maréchaux & des atteliers de Serruriers. On trouve dans les montagnes du marbre à demi transparent. Il y a des mines de cuivre très-beau ; on le met en œuvre. On voit des

cedres-pins d'une hauteur si prodigieuse qu'à peine l'œil en découvre la cime. Il se prépare beaucoup de cuirs de Roussi à Koschewani, avec l'écorce de saule, ou l'écorce intérieure du bouleau. C'est de ce dernier arbre pourri qu'on tire l'huile qui donne au cuir de Russie l'odeur à laquelle on le distingue de tous les autres. M. Pallas a rencontré plusieurs montagnes d'aimant. Aux environs de la Soswa, il y a des déserts que les castors ont peuplés. On prétend que dans un certain district il croît une herbe au moyen de laquelle les femmes sont assurées de ne point devenir grosses *pendant l'espace d'un mois*, & qu'elles en font un fréquent usage. Du côté de Trotskajakrepost, il regne tous les étés une maladie contagieuse qui enleve beaucoup de bœufs, de chevaux, d'hommes même, & que le commerce pourroit bien répandre périodiquement en Europe : elle se déclare par une tumeur &c... Ce qui paroit sur-tout manquer à ces contrées, c'est une Cour, une Cour qui les gouverne & puisse les gouverner, c'est-à-dire les éclairer, les protéger, les animer par des travaux publics &c ; car la nature y a beaucoup fait pour l'homme.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 22 Juillet.*

On a découvert une mine d'or dans les montagnes des environs de Cremnitz & Schemnitz. On y a déjà mis des Ouvriers pour sçavoir si elle a un prix ou produit net, car il faut toujours en revenir à ce produit.

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le 3 Août.*

Notre laborieuse & vraiment patriotique Société a encouragé les desséchemens des marais, & guidé ces entreprises par la publication de la méthode la plus aisée, la moins dispendieuse, la plus sûre que l'on connoisse dans le pays. Ses soins ont été récompensés par le succès de plusieurs Cultivateurs qui ont procuré à leurs cantons un bon air & de bonnes récoltes. L'Europe a heureusement laissé à tous les Citoyens quelque part dans une des principales parties de l'Administration, laquelle consiste à instruire, sans quoi elle ne seroit jamais sortie de la barbarie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Août.*

Une lettre de la riviere de Potomack, dans la Virginie, porte qu'on y équippe des bâtimens qui doivent aller se mettre en station à l'Isle Sainte-Hélene pour intercepter les vaisseaux de la Compagnie des Indes à leur retour.

On assure que, dans la seule partie de la Fabrique du fer, il y a au moins trente mille Ouvriers sans emploi, & qu'il y en aura bientôt vingt mille autres dans le même cas, car nos différens avec l'Amérique ne sont pas près de finir.

Plusieurs Citoyens de Portsmouth & de Plymouth, convaincus de l'insuffisance de la solde des Ouvriers des Chantiers & des Ports, contribuent par des charités à l'entretien de leurs pauvres familles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beaucaire, *le 1 Août.*

La felouque des Gardes des Douanes d'Espagne, venue pour surveiller les achats que les Catalans font à notre Foire, eut ordre de partir le Lundi 24 Juillet, c'est-à-dire, trois jours après qu'elle fut arrivée. Le mal étoit déjà fait par la crainte que ces Gardes & leur intention manifestée avoient répandue parmi les Acheteurs de leur Nation. Aussi les Espagnols ont-ils infiniment moins emporté de marchandises qu'ils ne le faisoient ordinairement.

Notre Foire n'a pas été aussi bonne qu'on le croyoit, quoique l'argent ait été abondant. Les sucres, les drogueries & les soies sont les marchandises qui s'y sont le mieux vendues.

Il se peut que dans les tems de rapine & d'anarchie les Foires ayent été utiles, par la liberté & la sûreté qu'on y trouvoit, au commerce tel qu'il se faisoit alors ; mais lorsque la police des Etats, mieux réglée, fait trouver partout cette liberté & cette sûreté, elles sont plutôt une charge qu'un

avantage pour le commerce & ſur-tout pour le Conſommateur.

Qu'il y ait des Foires ou qu'il n'y en ait pas, les beſoins du Conſommateur ſeront les mêmes; il lui faudra du linge, des habits, des cuirs, des proviſions de bouche & de ménage &c.... Le Marchand doit être conſideré comme le véhicule, ſi on peut le dire, qui porte au Conſommateur les objets de ſes beſoins: or moins le Marchand fera de frais & de dépenſes, plus le Conſommateur épargnera; cela eſt évident.

Les frais occaſionnés par les Foires ſont immenſes. Qu'on s'immagine des maiſons, des familles entieres qui ſe tranſportent de Lyon, de Marſeille, de Toulouſe, de Montpellier, de Geneve, de l'Allemagne, de la Suiſſe... &c. & ſe raſſemblent ici pendant quinze ou vingt jours ſeulement. Les frais de voyage, les dépenſes d'entretien, les loyers des magaſins qui ſont ici d'une cherté horrible, puiſqu'il en eſt qu'on paye 7 à 800 l., les frais du retour de la famille & ceux des marchandiſes invendues, les déſagrémens même d'un déplacement ſi pénible; tout cela eſt calculé par le Négociant qui fait ſupporter ces frais à la marchandiſe & par conſéquent au Conſommateur. Cette même marchandiſe ſeroit vendue par le Marchand en gros ou par le Fabricant, chacun dans ſon domicile; le Marchand détailleur iroit s'y pourvoir; il ne feroit ſupporter à la marchandiſe que ſes propres frais. Ces frais ſeroient peu conſidérables par l'économie & parce qu'on n'iroit pas dans un lieu où tout devient plus cher, à raiſon de la foule qui s'y verſe à la fois.

Le commerce en lui-même ſeroit facilité s'il n'y avoit aucune Foire. Le Marchand en détail connoit ſes beſoins & ſa conſommation; ils ſont circonſcrits. Lorſque les articles de ſon commerce lui manqueront, il ſe pourvoira aux Fabriques ou chez le Marchand en gros qu'il préférera: il fera ſes achats poſément; il n'achetera qu'en proportion de ſes beſoins & à fur & meſure qu'ils ſe préſenteront. C'eſt ce qu'il ne peut faire en venant à une Foire conſidérable & éloignée. L'affluence des marchandiſes l'étonne; l'empreſſement des Marchands en gros pour lui vendre l'entraîne; la variété des objets fait qu'il ſe ſurcharge: d'où il réſulte qu'étant venu dans le deſſein d'acheter pour dix mille livres de marchandiſes, par exemple, il en prend pour vingt, pour trente mille: ſon magaſin chargé, l'oblige de vendre à tout prix, pour faire face à ſes engagemens: la concurrence d'un Confrere ſurchargé auſſi, fait encore baiſſer le prix: le Détailleur ne peut tenir longtems & finit par faire banqueroute, avec des magaſins pleins de marchandiſes morcellées & dépréciées. C'eſt l'hiſtoire du commerce en détail de cette Province & des Provinces voiſines où ces dérangemens ſont plus fréquens qu'ailleurs, parce que, outre notre Foire, il y en a cinq autres conſidérables à Pézenas ou à Montagnac; les Acheteurs y vont, ils y trouvent les mêmes facilités, s'y ſurchargent & manquent.

Les Fabricans & les Marchands en gros qui ſont obligés de faire de fréquens crédits à leurs Débiteurs, & dont les crédits facilités & même néceſſités par ces occaſions, deviennent très-forts, calculent le riſque de ces fréquentes banqueroutes & les font ſupporter encore à la marchandiſe & par conſéquent au Conſommateur.

L'expérience prouve que ces Foires ſont cauſe que les Fabriques travaillent mal, ne ſe perfectionnent pas & tombent. Les ordres donnés par les Négocians ſont relatifs à une époque: on ſe preſſe pour les remplir, on employe dans les Fabriques tous les Ouvriers ſans choix, toutes les matieres: on ne travaille que pour la quantité, c'eſt aux dépens de la qualité. Auſſi voit-on plus de mauvaiſe marchandiſe en tout genre à nos Foires, qu'on n'en verroit dans toute la France pendant toute l'année.

La grande raiſon des Partiſans des Foires eſt qu'elles ſervent d'époque pour les payemens. Erreur. Les opérations de Banque, lettres de change, billets à ordre & à domicile ſont ſimples, elles ſont connues. L'expérience des grandes Villes de Banque, les payemens qui ſe font d'un Royaume à l'autre, d'une partie du monde à l'autre, le démontrent: par-tout un Créancier ſe fera payer de ſon Débiteur; par-tout un Débiteur trouvera moyen de payer ſon Créancier, facilement & ſans frais.

Les mœurs gagneroient à l'aboliſſement des Foires. On ne parle pas ſeulement des crimes, des vols, des ſcandales dont nous ſommes malheureuſement témoins à la tenue de chaque Foire; on parle des mœurs des Négocians: cet amas de Traficans de

toute espece répand dans le commerce une finesse, une astuce qui, se communiquant dans les lieux particuliers, altere cette franchise, cette bonne foi qui doit être l'ame de toutes les correspondances quelconques.

Une police sage & ferme de la part de nos Officiers Municipaux a écarté, cette année, cette foule de Courtisannes qui se jettoit ici & répandoit le désordre & le venin qui alloit se propager dans les campagnes & dans les lieux les plus reculés.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 6 Août.*

La Foire de Beaucaire n'a pas été aussi bonne qu'on l'auroit cru. Cependant elle regorgeoit de marchandises, & il y avoit beaucoup de monde; mais très-peu d'Acheteurs, & tout cher. Le sucre s'est vendu à très-haut prix. Le savon a été à 38 & 40 l., le quintal. Les soies ont été enlevées : les organcins ont valu communément 23 & 24 liv., la livre; les beaux jusqu'à 25.

Notre Foire de S. André décline chaque année; & elle est menacée d'une ruine entiere. Plusieurs Marchands qui venoient la tenir, ont, dit-on, signé un compromis par lequel ils se soumettent à un dédit considérable s'ils y paroissent. Elle ne subsiste encore qu'à cause qu'elle est le terme des payemens de Beaucaire. Il y a long-tems que les droits la ruinent, droits sur les Marchands, droits sur les Acheteurs &c. Chargés comme nous le sommes d'un côté, & dépouillés de l'autre de privileges acquis à titre onéreux, nous ne pourrions être dédommagés que par la franchise de notre Foire. On ne sçauroit payer de toute main.

On mande de Lyon que le bled y a diminué de 12 liv. par charge depuis la mi-Juillet. Nous attendons ici une diminution considérable. Nous avons éprouvé une chaleur extrême & une sécheresse très-dangereuse pour nos oliviers & pour nos vignes, ainsi que pour celles de Tavel.

Depuis un tems infini, on parle de la reconstruction du pont sur le Rhône. Il y a même deux Arrêts du Conseil qui l'ordonnent & en concédent le privilege à des Entrepreneurs. Une communication de cette importance fixera sans doute à la fin l'attention des Administrateurs des deux Provinces les plus intéressées à l'établir.

De Lyon, *le 9 Août.*

Les soies sont cheres. Les cotons se vendent à aussi haut prix que pendant la guerre, tant ceux du Levant que ceux de l'Amérique : les Anglois en ont fait de grands enlevemens.

Les chanvres seront plus beaux que l'on ne l'espéroit, ce qui est d'autant plus heureux que cette matiere étoit devenue fort rare, car les récoltes en avoient été bien foibles depuis 6 à 7 ans.

On a établi auprès de Saint-Etienne une Fabrique d'alun qui commence à prospérer.

De Broons (*en Bretagne*), *le 10 Août.*

La récolte ouverte dans nos cantons ne sera pas aussi bonne qu'on s'en étoit flatté. Les seigles ont presque tous coulé : l'avoine grasse qui sert de nourriture aux Paysans n'est pas des meilleures. Les dixmes qui se taxent par grains ont été évaluées à un dixieme de moins que l'année derniere qui ne donna pourtant qu'une récolte assez chétive. Les pommes sont si abondantes qu'elles n'ont point encore de prix. Cependant on espere que la misere sera moindre que les dernieres années, attendu que les chanvres ont assez bien fourni, & que le bled noir a la meilleure apparence.

De Saint-Brieuc, *le 12 Août.*

Ce canton a produit une récolte complette en grains. On estime qu'il n'y aura pas une moins grande abondance de cidre. Il est venu, cette année, beaucoup d'Etrangers qui ont pris nos eaux minérales.

De Poitiers, *le 12 Août.*

La nuit du 26 au 27 Juillet, un ouragan terrible accompagné de tonnerre & de grêle, a détruit toutes les récoltes dans les Paroisses d'Ouzelly, Saint Genest, Scorbé, Clairvaux, & Thuré, près Châtellerault, & plusieurs parties de diverses Paroisses voisines. On recueille peu de bled dans les premieres : leur principal revenu est en chanvres, haricots, melons & autres légumes. Le côteau a été préservé par la rapidité du vent.

Le sieur Manteau, *Chirurgien* & *Aubergiste* de la Ferriere près Partenay, possède un

ſecret qu'on regarde comme très-aſſuré, pour guérir les morſures des bêtes enragées. M. Laumonier, Curé du lieu, atteſte ſa pleine efficacité, comme témoin oculaire depuis huit ans. Nous eſpérons que cet avis ne ſera pas négligé par ceux qui peuvent acquérir ce ſecret & en faire préſent à l'humanité. Le ſieur Manteau traite actuellement deux enfans mordus par leur propre chien.

Au moyen des fonds envoyés par M. l'Intendant qui ſaiſit toutes les occaſions de faire le bien, la fontaine de Billazais près Thouars, eſt nettoyée. Un Entrepreneur eſt chargé d'y conſtruire des bâtimens pour prendre les bains. On aſſure qu'ils ſeront prêts à la S. Louis. M. de la Chaux, Médecin du Roi à Thouars, & M. Linacier, Médecin de Chinon, auront la direction de ces eaux qui guériſſent les maladies cutanées.

De Langres, *le* 12 *Août.*

Le 24, quelques Paroiſſes du petit pays de Montſaujeon, ont été ruinées par une grêle auſſi effrayante par ſa groſſeur que par ſon abondance.

De Caen, *le* 13 *Août.*

Nos Magiſtrats s'occupent ici du ſoin intéreſſant d'arriver au vrai prix du pain : c'eſt un bien ; mais quand la proportion entre le bled & le prix du pain ſera parfaitement connue, le bien ne s'opérera jamais complettement par la taxe, parce que le Boulanger aura toujours à ſa diſpoſition les différentes qualités de bleds, de farines, de mélanges, pour ſe mettre au-deſſus du tarif.

D'Amiens, *le* 14 *Août.*

On tient pour certain que les bleds de la récolte préſente rendront au battage un tiers de plus que ceux de l'année derniere, ſans parler du produit en farine : il y a le même nombre de gerbes. Les bleds marchands baiſſent dans ces contrées mais peu, parce que les travaux ſuſpendent le concours.

Un Obſervateur très-éclairé (M. le Vicomte de la Maillardiere, de pluſieurs Sociétés Géorgiques) a remarqué un vice très-nuiſible dans la culture de la Picardie & des cantons circonvoiſins. La diſproportion locale entre la quantité des pailles & le nombre des animaux pour les convertir en fumiers, ſe manifeſte ſur nos ſillons couverts de ſimples pailles légérement impregnées de quelques excrémens deſſéchés au ſoleil. L'emploi de ces fumiers longs & très-imparfaits exigeroit qu'on les recouvrit promptement pour leur donner le tems de pourrir, & qu'on travaillât ſouvent la terre qu'ils infectent de mauvaiſes graines pour détruire les herbes qu'elles produiſent. Mais ce ſera toujours un mauvais emploi. Il faut laiſſer ſubir au fumier la fermentation convenable pour le convertir en engrais, ſoit dans des foſſes ſoit autrement. Pour en augmenter la quantité, on y méle la fange des rivieres & des étangs, le dépôt des mares & des foſſés &c. Dans le Cotentin, on y ajoute de la tangue, ſable très-gras & rempli de ſel. Le fumier bien conſommé, il faut le conduire ſur les terres avant le dernier labour. Il y a dix ans que M. Gouge, Secretaire du Bureau d'Agriculture de Laon a enſeigné à la Picardie l'uſage du bon engrais, juſqu'alors inconnu, celui des terres houilles. L'effet en eſt admirable. Les Laboureurs Picards ne l'employent que ſur les prairies artificielles, & pour les grains ronds à fourages. M. le Vicomte de la Maillardiere penſe qu'il ſeroit très propre pour les vignes, ſur-tout pour celles dont le ſol eſt compact & froid. Il eſt porté à croire que ces matieres auroient un bon effet au pied des arbres fruitiers & ſur-toute autre eſpece de productions ; mais il faut conſulter l'expérience.

De Paris, *le* 20 *Août.*

Toujours quelques nouveaux chocs des Réglemens & des Jurandes contre l'induſtrie & le bien public. Le Gouvernement veille pour amortir les coups, défendre les Arts, ſoutenir le talent, aider la pauvreté.

Le bénéfice de l'établiſſement des Filatures de charité au profit des pauvres ſeroit abſorbé par le prix de la fabrication des toiles, ſi les fils étoient livrés aux Maîtres Tiſſerands de Paris. Cette conſidération a déterminé S. M. à permettre, par un *Arrêt du Conſeil du* 12 *Juillet*, au Directeur de ces Filatures établies à Paris de faire fabriquer les toiles provenant du filage des

pauvres seulement, par tels Ouvriers qu'il jugera convenable, sans être astreint à se servir des Maîtres Tisserands de la Communauté de Paris, & sans que ces Ouvriers puissent être troublés ou inquiétés dans leurs travaux. On voit par-là combien la main-d'œuvre de Communauté est onéreuse au Public.

Pendant que le Gouvernement protege les découvertes importantes ou agréables & facilite aux Auteurs les moyens de les faire valoir pour l'intérêt de la Société, les Corps de Jurande inspirés par leurs Statuts & intéressés à vendre cher la permission de perfectionner les Arts, tâchent de renverser ou de décréditer les établissemens nouveaux qui tendent à affranchir le Public de leur joug, & à le mieux servir selon ses goûts, ses besoins, ses intérêts. L'art de tendre des pieges à l'industrie autorisée, de lui susciter des dégoûts, de la décrier par des bruits, des poursuites, des saisies accompagnées d'éclat ou plutôt de scandale & suivies de procès, est poussé fort loin. Ces entreprises ont toujours quelqu'effet: rebuter ceux qui fournissent des fonds, jetter les Artistes dans de grosses dépenses, les tenir sans cesse dans la crainte & souvent en alarmes, exciter contr'eux l'opinion populaire, c'est toujours avancer vers le but. Cet art vient encore de s'exercer contre la *Manufacture Royale des vernis sur métaux, à Paris rue de Bondy*, autorisée à fabriquer, tenir en magasin, vendre toute sorte de marchandises enduites de ce vernis qui surpasse en beauté & en solidité les vernis Anglois, produit des ouvrages égaux à ceux de la Chine & du Japon, préserve le fer de la rouille à quelque humidité qu'il soit exposé, le garantit des effets corrosifs du plâtre &c; avantages, tous, constatés par des procès-verbaux. Heureusement pour l'Entrepreneur, la représentation de son titre qui pourtant avoit été publié, l'a sauvé des suites d'une descente qui se faisoit dans sa Manufacture avec un éclat très propre à le discréditer. Mais on ne lui a pas moins annoncé que si l'on lâchoit prise, ce n'étoit que pour l'attaquer d'une autre maniere. Ces abus sont les fruits naturels des réglemens; l'esprit & la lettre des réglemens les engendrent, & l'intérêt exclusif met ses injustices à couvert sous ces mêmes réglemens.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre sur la culture des feves, 25 Juin 1775.

Le but avantageux que vous vous êtes proposé d'éclairer les Cultivateurs, mérite qu'ils vous informent des découvertes qu'ils font. Voici un essai qui m'a réussi deux années de suite.

Les feves, dites haricots, tant les blanches que les bariolées, les noires appellées Suisses, & encore les rouges tachetées & les jaunes, forment une nourriture saine dont les cosses & même le pied de la plante sont mangés en fourage sec par les bœufs & par les vaches.

Cette plante délicate, & sensible au moindre froid, se seme fort tard en Mai & même en Juin. Quand le tems est pluvieux, elle pourrit & ne leve point; lorsqu'il fait trop sec, elle ne leve pas non-plus parce que la courbe qu'elle fait pour sortir de terre ne peut la percer mais se casse, & la plante meurt.

En outre, les perdrix & les pigeons fondent sur les feves au moment où elles levent, leur cassent la tête sans la manger, & par-là dévastent tout un canton.

J'ai fait 8 années la triste expérience de ce mal, & quoique je fisse garder mes planches de feves par des enfans, j'avois bien de la peine à en sauver une partie. Les pigeons chassés d'un bout des planches s'abattoient sur l'autre bout; ils venoient dès la pointe du jour.

Je me suis avisé de semer mes feves sur couche ou à des à dos. Je les ai semées très-dru, ne laissant presqu'aucun intervalle entre une feve & l'autre, elles ont levé sous très-peu de jours. Aussitôt que les deux premieres feuilles ont été bien épanouies, j'ai fait lever mes feves & les ai fait planter au plantoir dans les planches & autres endroits à ce destinés, & je les ai fait arroser. Elles ont fort bien pris. Cela m'a fait une avance de près d'un mois tant pour la pousse que pour la fleuraison & pour le fruit; les pigeons & les perdrix ne les ont point attaquées, quoique je ne les aye point fait garder.

Si cette expérience vous paroît de quelqu'utilité pour les Cultivateurs, vous pourrez leur en faire part; mon devoir est rempli envers le Public & envers vous, Messieurs, dont je reçois journellement des avis intéressans.

I I.

Lettre de M. Pingeron à M. l'Abbé Roubaud, sur les avantages qui résulteroient de l'établissement d'une Maison de dépôt dans toutes les grandes Villes de France & sur-tout pour celle de Paris en particulier.

Dépouillé depuis un grand nombre d'années des préjugés de certains Voyageurs qui frondent tous les établissemens civils & politiques qui ne ressemblent pas à ceux de leur Patrie ou qui se passionnent pour tout ce qui se fait chez l'Etranger, j'ai cru devoir tenir dans les observations que j'ai faites en voyageant un juste milieu entre une censure trop amere & une stupide admiration. En vrai Cosmopolite, j'ai vu presque partout les hommes du même œil, c'est-à dire comme les membres d'une nombreuse famille, chez lesquels la diversité des climats, des Religions & des Gouvernemens avoit mis quelque différence souvent très-légere, si on les examinoit les uns après les autres de proche en proche. J'ai cru que leurs institutions n'étoient pas toutes également bonnes pour tous les lieux & pour toutes les températures, & qu'un Palais à l'Italienne étoit absurde, comme habitation, à Pétersbourg & à Moscou, ainsi qu'une Kaloupe dans le Royaume de Naples ou dans la Sicile.

Il est cependant certains établissemens qui tenant aux besoins de l'homme en général, tels que ceux qui, par exemple, lui assurent la propriété de ses biens, pourroient être également utiles partout; & c'est vers de pareils objets que le Voyageur qui desire être un jour utile doit toujours diriger sa principale attention. J'ai pensé que les maisons de dépôt établies dans quelques Etats de l'Europe & sur-tout en Italie, étoient de cette nature. J'ose même avancer que de pareilles institutions seroient nécessaires dans toutes les grandes Villes.

On entend parler tous les jours des craintes & des alarmes de certains Particuliers qui, forcés de partir précipitamment d'une Ville très-peuplée où ils n'ont que très-peu de connoissances, sont obligés de laisser leurs effets à des inconnus ou de les vendre à très-vil prix. Combien de fois n'entend-on pas se plaindre avec juste raison ceux qui ont eu la légéreté de s'en charger? Ne seroit-il pas plus avantageux d'avoir dans chaque grande Ville fréquentée par les Etrangers une vaste maison isolée, construite avec la plus grande solidité & sûre, où, moyennant une retribution payée d'avance, on gardera leurs effets les plus précieux. Les Notaires y auroient également un dépôt pour y conserver une copie de chaque minute dont ils sont les dépositaires.

Un pareil établissement est encore inconnu en France & y seroit peu coûteux: il y tranquilliseroit un grand nombre de Citoyens & empêcheroit beaucoup de vols. On n'admettroit dans ces lieux de dépôts que des effets connus & appréciés par des Estimateurs d'une bonne renommée. Comme cet établissement ne donneroit rien sur ces effets, il y a toute apparence qu'on n'y porteroit pas des effets volés. D'ailleurs on n'en recevroit aucun d'un Etranger ou d'un Citoyen sans qu'un homme établi ne signât sur le registre, qu'il connoit le Propriétaire. S'il arrivoit que le dépôt fût dénoncé comme ayant été volé, l'effet ne seroit point rendu que celui qui le reclameroit ne justifiât légalement sa propriété.

Une pareille régie n'exigeroit pas de grands frais; la garde seule seroit l'objet le plus dispendieux; encore si elle servoit à la sûreté du quartier où le dépôt se trouveroit établi, elle coûteroit beaucoup moins en remplissant ce double objet. On voit à peu près la même institution à Florence dans ce lieu qui servoit jadis de grenier public & qui se nomme par corruption *Or-San-Michael*, *Horreum Sancti Michaëlis*.

Comme vos Gazettes sont destinées à répandre les idées des bons Citoyens, je vous adresse ces réflexions. J'ai l'honneur d'être &c.

I I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 12 Août 1775, au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 25, 30 à 32 liv. *le septier; id.* nouveau, de 26, 27 à 28 liv.; le seigle, de

13 liv. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 14, 15 à 16 l. Le froment à la Grêve, de 27 l. 10 s., 28 liv. 10 s. à 30 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 14, 15 à 16 l. aussi *le septier.*

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Août 1775, au Mercredi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 l.; *idem* à la Greve, de 14 l. 5 s., 15 à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Août 1775, de 63 à 64 livres; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722	℔	ß	
Du Mexique à . . .	714			*marc.*
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	721	11		
Ducats à	97	10		
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99			*once.*
Or à 20 karats à . .	83			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	10		
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	51	15		
Piastres à	49	2	6	

Changes de Paris, *du 19 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$ à 31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{2}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Vendredi 11 Août.		Du Samedi 12.	
Messieurs		*Messieurs*	
Patu.... Viageres.	M.	Clouet..... pp^lles.	N.
Peinchein.... v^res.	M.	Viageres....	N.
Perpétuelles..	M.	Tontine.....	Y.
Tontine.....	M.	Caron ..... v^res.	P.
Lempereur. pp^lles.	M.	Vieillard.... pp^lles.	T.
Viageres ...	M.	Viageres....	N.
Decourmont pp^lles.	L.	Tontine.....	N.
Viageres....	M	Lenoir..... pp^lles.	L.
Tontine.....	M.	Viageres....	M.
Boscheron... pp^lles.	L.	Boutray..... pp^lles.	N.
Viageres....	L.	Viageres....	N.
Cauchy ..... pp^lles.	L.	Tontine	N.
Viageres	M.	Delarue.... pp^lles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres....	M.
.....		Tontine.....	M.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Comp.d.Ind.			
Actions . .	1950	1960 70 75 80 75	1975 77 $\frac{1}{2}$ 80 82 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	262	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	422	426	426 . . . .
Rescriptions . .	5 $\frac{3}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$.	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .	4 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{3}{4}$ 4 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 9 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 15 *Décembre*.

LA pêche du hareng s'eſt maintenue pendant tout le cours d'Octobre entre les côtes de Scanie & celles de Neeland en Danemarck. Une partie du produit a été diſtribuée dans différens Ports de la Baltique. Au moyen de la méthode qu'on a ſuivie pour ſaler le poiſſon, on croit qu'il approchera, pour la qualité, de celui de Hollande.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 18 *Novembre*.

La Société Patriotique a recuilli les obſervations météorologico-rurales faites dans le courant du mois dernier, tems des ſemailles, de la premiere végétation, & des premieres conditions d'une bonne récolte. Nous rapporterons le réſultat de ſon travail. Il y a eu de petites pluies, aſſez conſidérables pour donner à la terre l'humidité néceſſaire ſans ſuperflu : des jours chauds, entremêlés avec les jours pluvieux, l'ont entretenue dans l'état de chaleur propre à faire éclore les germes. Cette opération de la nature n'a point été arrêtée par de petites gelées que la chaleur intérieure a vaincues. Tout auroit été à ſouhait ſans les ravages de certains vers qui déjà depuis quelque tems s'étoient emparés de la terre. Au premier coup d'œil on reconnoît les places qu'ils occupoient dès le mois précédent. Dans celles qu'ils ont gagnées, il y a un grand nombre de pieds deſſéchés, morts ou mourans. Du reſte l'humidité & la chaleur de l'arriere-ſaiſon ont procuré de nouveau fourage. Les grains tombés ſous la faulx dans les champs d'orge ont repouſſé & formé des eſpeces de prairies dont on a ſçu tirer un bon parti. Ces ſecours inattendus ont ménagé le fourage d'hiver. Les graines reſtées ſur certaines terres où l'on avoit recueilli du lin, ont pouſſé des tiges de trois quarts d'aune, dont la plûpart ont des boutons prêts à s'épanouir.

La température chaude & pluvieuſe de l'arriere ſaiſon, ayant occaſionné une grande acidité dans les liqueurs du corps humain, il y a eu beaucoup de fievres qui prenoient leur ſource dans le fiel : elles ont été meurtrieres. Les diſſenteries & le flux de ſang qui ont commencé le mois précédent, ont continué pendant celui ci : elles font périr beaucoup de monde.

(*Nous recevons une Lettre dont l'objet eſt de détruire l'ancien préjugé qui imputoit ces dernieres maladies à l'uſage du fruit. Nous avons déjà rapporté pluſieurs obſervations qui confirment l'opinion contraire, ſi victorieuſement défendue par M. Tiſſot, conforme à la ſaine phyſique & à l'expérience, & qui, loin d'attribuer les diſſenteries au fruit (bon & mûr), l'ordonne pour remede. L'Auteur de la Lettre connoît pluſieurs guériſons remarquables opé-*

rées par l'usage du raisin & des fruits en général. Il y aura d'autant moins de dissenteries qu'il y aura plus de fruits & qu'on en mangera davantage, car l'irritation causée par la chaleur & la sécheresse est calmée par les sucs doux & frais des fruits. La nature prévoyante fournit le remede en même tems que la cause du mal agit).

DE LUNEBOURG, *le 23 Novembre.*

Les épizooties ont recommencé leurs ravages dans la Basse Saxe & les contrées voisines (ainsi que dans l'Electorat de Mayence, les Duchés de Juliers & de Berg &c.). Un Econome du Pays, autrefois établi sur le Domaine de Groedel, situé à cinq milles de Dresde, a cru devoir, dans ces circonstances, publier qu'en 1763, pendant qu'une épizootie furieuse dévastoit l'Electorat & particuliérement les Fermes voisines de ce Domaine, feu M. le Comte Wolfferſdorff, Seigneur du lieu, préserva tout le bétail de la contagion, en plaçant dans sa cour sous un hangar le long du mur, de grosses pierres de sel, tirées des Salines de la Cracovie. Les bœufs, en sortant de l'étable & en y rentrant, ne manquoient jamais d'aller lécher ces pierres. Ce sel est beaucoup plus fort que celui de cuisine, sur-tout de Ferme moderne. Il n'est pas cher, & le transport en Basse-Saxe n'en est pas difficile par la Vistule & la Baltique.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le 11 Novembre.*

Ferme dans ses principes, également puissans sur les bons esprits & sur les bons cœurs, constamment justifiés par de nouveaux essais & de nouveaux succès, S. A. R. vient d'obolir, par un Edit du 28 Octobre, les priviléges & les gênes qui affoiblissent le commerce des cuirs. Cette suppression est encore fondée sur l'utilité, la nécessité, la légitimité du libre exercice du *droit de propriété d'où découle la vraie richesse de l'Etat & la prospérité de toutes les classes de Citoyens.* En conséquence, à dater du 1 Janvier 1766, cesseront les priviléges de certaines Tanneries auxquelles les Bouchers circonvoisins étoient obligés de vendre les peaux de leurs bœufs; & ceux-ci auront la liberté de les vendre à qui ils voudront, & même de les faire sécher s'ils le jugent à propos. Nous ignorons les motifs de l'exception qui réserve aux Tanneries de Pise les cuirs des Bouchers de la Ville & de la Capitainerie de Livourne: elle ne peut tenir qu'à des considérations momentanées qui ne sçauroient long-tems résister à l'évidence du principe général de justice & d'intérêt public, établi pour base de la loi. Afin d'exciter & d'étendre le commerce des cuirs, S. A. R. s'est encore déterminée à lui accorder les faveurs & les facilités suivantes. Les cuirs étrangers, tant verds que secs, seront exempts de tout droit tant *Royal* que *communitatif*, à leur entrée, à leur circulation, à leur transport jusqu'aux Tanneries. Les cuirs cruds du pays ne payeront que le quart des droits actuellement dûs soit au Souverain soit aux Communautés, à leur passage d'un territoire à l'autre. Pareille réduction pour les matieres qu'on employe à la préparation & à la fabrication des cuirs. Les Tanneurs seront déchargés de la taxe qu'ils payent pour fournir aux frais de marque des cuirs étrangers. Ces graces, établies sur les regles fondamentales de l'ordre social & sur les calculs de la vraie finance, en promettent de nouvelles avec le tems, telles que l'exemption de la partie des droits réservés, & la liberté de l'exportation des cuirs du pays. La même sagesse qui attire les cuirs étrangers poussera au loin le commerce des cuirs nationaux. Si ces derniers sont rares, ils seront trop chers pour en craindre une exportation considérable. Si malgré cela l'appas d'un prix beaucoup plus haut occasionnoit une telle exportation, cet avantage seroit l'encouragement le plus puissant à la multiplication intérieure des bestiaux & des cuirs, & le commerce étranger viendroit suppléer dans l'Etat aux ventes nationales & à meilleur marché. Sans cette liberté, le commerce étranger, excité comme il l'est, feroit tomber les prix des cuirs nationaux qui ne pourroient aller chercher un meilleur prix au dehors, & avec moins d'intérêt & de moyens l'éducation intérieure des bestiaux se restreindroit quand il importe de l'étendre. Ces réflexions sont pour l'instruction du Peuple, car elles n'ont certainement pas échappé à la sagacité du Gouvernement: mais l'énorme lien qui enchaînoit le commerce ne peut vraisem-

blablement être rompu par la force prudente que fil à fil.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Dauphiné (*près Lyon*), *le* 24 *Novembre.*

Les droits exigés sur les grains rendoient illusoire dans beaucoup de cantons la liberté de leur commerce : les droits exorbitans levés sur les vins, en rendent le commerce presque nul eu égard à celui qui suivroit la franchise ; ils ne laissent que le phantôme de la liberté. Le vin est, comme le grain, le prix des dépenses, du travail & des dangers ; sa valeur dépend des mêmes conditions ; c'est aussi pour son transport que les eaux coulent, que les routes sont tracées, que la protection veille. Le besoin de l'immunité est d'autant plus pressant pour le Vigneron qu'elle a été accordée au Laboureur; car il faut qu'il échange une denrée qui n'a pas sa valeur contre une denrée qui a repris la sienne. Ce besoin est poussé par l'abondance jusqu'à la nécessité. Telle est, cette année, la situation de la plûpart des vignobles. Il y en aura très grande partie absolument réduite à la consommation locale de la liqueur.

Aussi voyons-nous des milliers d'arpens de côteaux inaccessibles à la charue attendre stérilement que la vigne ait un prix. Un Seigneur de ce pays ose actuellement défricher un grand rideau en crochet, & ce sera la tête de nos bons vins de Côte Rôtie : les frais de l'entreprise sont immenses : on en recueillera d'excellens vins & très-peu de revenu. Les débouchés manquent, quoiqu'ils existent. Avec un Péage, une Douane, ou telle autre barriere, on ferme une mer. Il paroit que les péages sur les vins, dont la légitimité sera constatée, sont dans le même cas que les droits de hallage & minage. Il en est que les vignobles, assurés de leurs deniers & d'un terme au remboursement, racheteroient volontiers : les Propriétaires s'y prêteroient sans doute aussi par intérêt & par raison ; il y a des biens en valeur & vacans qui pourroient leur être donnés en échange. Quant aux autres droits, d'entrée, par exemple, personne n'ignore qu'excessifs comme ils sont, & dans un tems où la denrée surabonde, leur réduction, en attendant la pleine franchise, occasionneroit une consommation beaucoup plus considérable, & cette augmentation rempliroit infailliblement à la recette le vuide que la réduction paroitroit y avoir fait...

Les défrichemens, encouragés par des exemptions, trouvent sans cesse des obstacles dans des prétentions contraires à l'esprit des loix. Un Propriétaire de ce canton, après s'être mis en regle quant aux formalités exigées pour jouir de ces faveurs, défriche un pré qui, depuis un tems immémorial n'avoit pas été en bled, & qui rapporte à peine quelque foin d'assez bonne qualité, sans regain à cause de sa vétusté & faute d'arrosement. Le Décimateur, riche d'ailleurs de sa cure, prétend lever la dixme des grains de ce nouveau champ, quoiqu'il n'en ait jamais perçu & pu percevoir. *Est il fondé ? Le Propriétaire n'est il pas dans le cas des exemptions accordées par les loix ? A quel titre pourroit-on les lui refuser ?* C'est une question dont on demande la solution.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 25 *Novembre.*

Les pluies continuelles & peut-être trop abondantes que nous avons eues depuis la Toussaint, ont interrompu les travaux de la campagne : heureusement, quand elles ont commencé, les semailles étoient à peu près finies. La terre est si prodigieusement humectée, que la charue n'y traceroit que des ornieres, & non des sillons ; & la semence jettée dans l'humidité, énervée par le froid, pourriroit ou leveroit mal. Nos Laboureurs que l'expérience a éclairés sur cet article, mais qui veulent encore semer tant qu'ils peuvent, mettent le double de semences dans les champs qu'ils travaillent après la Toussaint ; & les récoltes de ces champs n'en sont pas plus belles, à moins que l'hiver ne soit lui même très beau. Il paroît donc, malgré le proverbe qui dit, *qu'il n'est de tardif que ce qui reste à faire*, il paroit donc qu'on gagneroit beaucoup à réserver pour les Trémois les fonds qu'on n'auroit pu ensemencer avant la fin d'Octobre. Une bonne récolte en *transailles* vaudra toujours mieux qu'une mauvaise ou même une médiocre récolte en gros bleds ; & de sages Agronomes sont de l'avis du

Messager Boîteux qui dit, *la Toussaint venue, quitte la charue.*

Si les pluies ont arrêté les travaux, il paroît qu'elles ont favorisé les bleds. Les nouvelles plantes sont d'une beauté singuliere, la racine en est forte, l'herbe est d'un verd foncé, riche nuance, excellent pronostic. Les bleds sont d'ailleurs très-nets, ainsi qu'il arrive toujours lorsque, comme cette année & la précédente, les labours préparatoires se font par un tems chaud & sec. Enfin l'aurore des moissons éclaire déjà dans le lointain la plus riante perspective. Daigne le Ciel sceller ces heureuses promesses!

Les pluies n'ont été si bonnes pour les semences que parce qu'elles ont été chaudes. Dès le commencement du mois, le vent du midi a soufflé impétueusement. Nous pouvons dire en quelque façon qu'à force de pleuvoir il a neigé. Au vent du midi a succédé celui du couchant. Aussitôt les montagnes de la Savoie & de la Chartreuse ont été couvertes de neige. Le vent du nord a éclairci le tems depuis quelques jours; il fait un froid piquant. Les choux, les chicorées & autres plantes potageres, ont été surpris par une forte gelée; & l'on regarde la partie du jardinage non serrée comme perdue. Ce mal n'est pas comparable à celui qu'occasionneroit le froid à nos pauvres Laboureurs, s'il duroit long-tems. Le bétail est, dans nos cantons, en coutume de pâture jusqu'à Noël, ce qui épargne beaucoup de fourage. Si donc les gelées continuoient, on n'auroit pas cette ressource; & ce seroit un vrai malheur, cette année où le foin seul a manqué.

De Lyon, *le 26 Novembre.*

Le pain bis vaut ici *sept liards & un denier* la livre de 14 *onces*. A Trevoux, à Montmerle & autres lieux en remontant la Saône, on le trouve à *six liards* les 15 *onces*. Cependant il est certain que *quatorze onces* de bled achetées sur le bord de la Saône à Lyon ne coûtent pas, sur-tout depuis la suppression des entraves & des droits relatifs aux grains, un *sixieme* de plus que *quinze onces* achetées sur le bord de la même riviere à six lieues en remontant. La cause de la différence des prix ne peut se trouver que dans la différence des circonstances. Il y a ici, comme ailleurs, une Communauté de Boulangers, plus qu'ailleurs des droits sur le bois qu'ils consomment & des loyers chers, & les Ordonnances sur le taux du pain sont combinées d'après des élémens parmi lesquels il a fallu quelquefois faire entrer *les frais des Greniers d'Abondance* d'où l'on tiroit les grains à distribuer aux Boulangers.

Si l'eau que la farine mise en pâte absorbe, & qu'elle conserve quand le pain est cuit, doit par son poids compenser la dépense de la mouture & de la boulangerie, ce ne peut être que dans les lieux exempts des influences fiscales & réglementaires. Partout où leur atmosphere s'étend, on ne voit plus que des brouillards, & les lumieres qui dirigent les Spéculateurs sous un ciel plus heureux deviennent inutiles dans ces climats. Au milieu de ces ténébres, le Magistrat particulier ne sçait plus ce qu'il faut faire, & le Citoyen ne sçait plus de quoi il faut se plaindre.

La soie est chere, & les branches les plus considérables de notre Manufacture sont, quant au nombre des personnes qu'elles occupent, fort affoiblies à cause de cette cherté. Déjà l'on commence à songer aux moyens de nourrir les pauvres pendant l'hiver. Heureusement le travail des crêpes & des gazes va très-bien, ainsi que celui de la broderie. Ces objets feront subsister beaucoup de familles que la cherté des denrées forceroit à s'expatrier. Le pain, comme on l'a vu, n'est pas cher; mais la *pinte de vin coûte plus de deux sous de seuls droits d'entrée, quatre pieds cubes de bois payent quatre livres huit sous* &c. Vive qui pourra.

Pourquoi le Peuple ne va-t-il pas demeurer dans les villages circonvoisins où l'air est si sain, où les logemens sont plus commodes, où les étoffes seroient fabriquées plus proprement, où les enfans se porteroient mieux? C'est en grande partie parce qu'à chaque porte de notre Ville il y a des détachemens de Douane, qui ne permettroient pas aux taffetas fabriqués dans la banlieue d'entrer dans la Ville & de passer aux Citoyens qui ont fourni les matieres, sans payer des droits & sans subir des formalités très-onéreuses par la perte du tems. C'est ainsi que les Manufactures d'Espagne ont été anéanties.

Le luxe & la misere augmentent ici à peu près dans la même proportion. Il n'est pas rare de voir pendant la nuit faire de grosses pertes au jeu, & pendant le jour des Ouvriers sans emploi venir demander une place où l'on renferme les mendians de la Ville. On donne à chacun de ces pauvres du pain en suffisante quantité, & deux onces de viande environ, par jour. S'ils pouvoient *gagner* ce qu'on leur *donne*, ils ne sacrifieroient pas leur liberté, on n'auroit pas besoin de ces hospices, de ces charges, de ces sollicitudes.

La cherté des soies est, dit on, causée par les enlevemens considérables que quelques Maisons de ce pays-ci ont faits, & l'on en a murmuré. Sans disserter sur les causes, il est clair que ce renchérissement a tourné au profit des Cultivateurs : c'est de la semence en terre. Il y a eu des soies de 5 cocons du Dauphiné, bien égales, qui se sont vendues 28 l. sans aucun rabais.

A la suite d'un déluge de pluie & de grêle, tombée la nuit du 6 au 7 dans la la Bresse & le Bugey, les rivieres débordées & les torrens ont fait, en divers endroits, d'horribles dégâts.

DE CIVRAY, *le 27 Novembre.*

» Lors des inventaires des vins, que les » Aides font dans les Villes après les ven- » danges, il ne se percevoit aucun droit » sur les vins de treilles & sur les boissons » ou piquettes. Cette exemption paroît fort » naturelle : il se fait si peu de vin de treille, » mauvais vin, que le produit du droit au- » roit été à peu près nul ; il se fait beau- » coup de piquette, mais de l'eau passée sur » du marc sec n'est pas du vin, & l'impos- » tion d'un droit sur cette teinture n'auroit » pas produit davantage, car on n'auroit » pas pris la peine d'en faire.

» Les Commis ont néanmoins tenté à » plusieurs reprises dans cette Ville d'in- » troduire des droits insolites sur ces bois- » sons. Depuis 1748 ou 49, ils ont tou- » jours trouvé une vive résistance, sur-tout » de la part de *M. de Verneuil*, Procureur » du Roi de Police, & Avocat du Roi à la » Sénéchaussée. Ce Magistrat a long-tems » arrêté leurs efforts, soit en déclarant qu'en » sa premiere qualité il s'opposeroit à cette » innovation, soit en faisant des représen- » tations aux Directeurs qui en conséquence » sont convenus que cette espece de droits » n'est point exigible, & en ont défendu » la perception aux Commis. Un de ces » Directeurs (le sieur *Dup.*) est encore exis- » tant ; il réside à Ruffec : il est trop honnête » pour désavouer le fait. Un Gouverne- » ment équitable, modéré, populaire sem- » bloit nous mettre pour toujours à l'abri » de ces entreprises.

» Cependant ce droit extraordinaire vient » d'être exigé, & de maniere à prévenir les » refus. L'Habitant foible ou timide, le » Cultivateur ignorant & réduit au rebut » des châtaignes & à la piquette pour toute » subsistance, ont payé fort cher l'eau pas- » sée sur la vendange dont toute la liqueur » avoit été exprimée. Les Commis enhar- » dis ont poussé leur pointe : ils sont arri- » vés jusqu'au Procureur du Roi de la Po- » lice. Ce Magistrat leur a offert, à deniers » découverts, les droits de son vin de vigne : » ils l'ont refusé & menacé de contrainte &c. » Il a persisté dans ses offres & ses refus, » déclarant qu'il ne payeroit point un droit » qu'il n'avoit jamais payé & que personne » n'avoit payé jusqu'à présent, à moins qu'il » n'y fût contraint. Les Commis se sont à » la fin retirés en réitérant leurs menaces » & en répétant que tels étoient les ordres » de leurs Supérieurs.

» Sur quoi peuvent être fondés de tels or- » dres ? Seroit-ce sur une Déclaration qu'ils » alléguent & ne produisent pas, & qu'ils » disent les autoriser à exiger les droits sur » les vins de treille & boissons de ceux qui » recueillent aussi de la vendange de vigne, » par la raison, ajoutent ils, qu'on est pré- » sumé en faire du mélange & que la ven- » dange de vigne entraîne nécessairement » dans l'imposition celle de treille, *&-cœtera*, » car cette maniere de raisonner mene loin » les conséquences.

» 1°. Un *droit inconnu* ne peut s'établir » que par un *titre inconnu* ; & c'est à l'*Auto-* » *rité* seule qui donne la force au *titre légal*, » à lui rendre la vigueur qu'il a perdue. Ici » aucun titre connu, aucun titre qui ait été » en vigueur. Quant à ce qu'on appelle des » *ordres*, quels sont les ordres qui obligent » un Citoyen à payer un impôt à un Com- » mis ?

» 2°. L'*usage*, en fait de perception de » droits d'Aides, est la premiere regle sui-

» vie. Le *non-usage* est donc aussi décisif pour » les Habitans que le seroit l'*usage* pour les » Employés, & ceux-ci ne trouveront pas » dans leurs registres des traces d'une telle » perception ; ou s'ils ont reçu des droits de » quelques Artisans, ils ont été obligés par » les Directeurs précédens de les restituer... » Quelle foule immense de droits dont on ne » donne & ne sçauroit donner d'autre justi- » fication que l'*usage* ? L'usage seroit-il tout » puissant en faveur des Fermiers, & im- » puissant en faveur des Citoyens ? L'usage » leveroit un droit & il ne donneroit pas la » franchise !

» 3°. Le produit de cet impôt n'a point » été *affermé* puisqu'il ne se levoit pas ; il ne » peut donc pas être levé en vertu du bail. » On dira qu'il a été affermé implicitement » sous la clause de réserve des droits & pré- » tentions de l'ancien Adjudicataire. Mais » cette clause générale ne constate point la » validité de tel droit insolite : si on éleve » une prétention, il faut qu'elle soit jugée, » & nul ne peut anticiper sur le Jugement. » Ici la prétention est de donner d'autorité » privée force de loi à une loi qui, si elle » existe, a été abrogée par la désuétude, » révoquée en quelque sorte par l'inexécu- » tion générale & constante, ensevelie dans » l'oubli par tous les pouvoirs & les inté- » rêts.

» 4°. *On présume la fraude.* Mais nous ne » connoissons que la Jurisprudence qui *ne la* » *présume pas.* Dans le cas présent, elle ne » peut pas même être présumée ; car il n'y » a point d'esprit droit (le cœur à part) qui » pense qu'un homme qui recueille de la » vendange de vigne ira la gâter avec de la » vendange de treille. Enfin il ne seroit pas » naturel d'exiger, dans la crainte d'un mé- » lange, que tel qui recueille de la vendan- » ge de vigne eût en campagne des bâti- » mens, des ustenciles, des fûts &c. parti- » culiers pour y fabriquer son vin de vigne, » & qu'il en eût en même tems en Ville » pour y fabriquer des vins de treille. Chose » impossible.

» Quoiqu'il en soit, la perception n'a » proprement trouvé de résistance que de la » part du Procureur du Roi de la Police, » dont l'ancienne fermeté ne s'est point dé- » mentie, malgré son âge & ses grandes in- » firmités. Mais il n'est pas en état d'entre- » prendre un procès dont il ne verroit peut- » être pas la fin. A la contrainte, il ouvri- » roit sa bourse, en implorant pour le Peu- » ple la Justice & la Bonté qui président au » bonheur public.

» Du reste on ne forme aucune plainte con- » tre le Receveur des Aides de cette Ville. » Il est généralement aimé, estimé & re- » cherché. La douceur de son administra- » tion, sa modération & ses qualités socia- » les lui ont attaché tous nos Concitoyens.

P. S. On assure qu'à Charoux quelques Particuliers, étonnés de cette nouveauté, se sont dispensés du payement, sous les yeux des Commis, en défonçant leurs bariques de piquette. Il est à croire qu'il y aura beaucoup de boisson perdue.

De Rouen, *le 28 Novembre.*

Suite de la Séance de l'Académie.

18°. Le travail de M. *de la Follie* sur un *Mineray* trouvé à 14 pieds de profondeur dans la Ville d'Alençon. Ces pierres, sans être très-dures, sont de nature vitrifiable, & contiennent une véritable *galene.* M. de la F. en a extrait le *plomb* qui, soumis à la coupelle, ne lui a donné aucun indice d'argent. Des fouilles plus profondes en présenteroient peut-être.

19°. Les Observations de M. *de la Follie* sur les *Cidres*, au moyen de la *Potasse* qui n'altere point la limpidité de ceux qui sont brassés sans alliage de matieres calcaires ou métalliques, & qui dénonce cette fraude dans les autres par un précipité plus ou moins considérable : observations en conséquence desquelles le Parlement, toujours attentif à ce qui intéresse l'humanité, a rendu le Réglement qui ordonne de jetter à la riviere ceux dans lesquels le mélange seroit constaté. Dans la vue de prévenir cette perte, M. de la F., après s'être bien assuré qu'aucune matiere plombifere ne peut monter dans le chapiteau de l'alembic, a obtenu de fort bonne eau-de-vie de ces cidres dangereux. On pourroit donc en tirer ce parti, soit à la Ville soit à la Campagne, si l'on avoit le courage de se soumettre au régime des Aides.

20°. Un Dialogue physique du Même, intitulé le *Chymiste* & l'*Agronome.* L'Auteur

obſerve d'abord que l'air contient une quantité de matiere ſaline & pulvérulente. Il s'en eſt aſſuré en tenant des vaſes larges, verniſſés & vuides dans un lieu fermé dont il augmentoit la chaleur à volonté par un poële. Plus l'air étoit raréfié, plus il laiſſoit dépoſer de cette matiere. D'après cette obſervation, l'Auteur préſente des idées ſur l'accroiſſement des végétaux : il penſe que s'il eſt plus conſidérable en été qu'en hiver, c'eſt parce que l'air plus raréfié, plus léger laiſſe dépoſer une plus grande quantité de cette matiere dans les pores des plantes dilatés par la chaleur. Il en conclud qu'une *ſerre* dont on laiſſeroit quelques fenêtres ouvertes pour la circulation de l'air en redoublant le degré de feu pour en maintenir la température, ſeroit la plus favorable au développement des plantes qu'on y conſerveroit.

21°. Deux Mémoires de M. *le Rohberger de Vauſenville* qui penſe y établir les principes & théorêmes ſuffiſans pour démontrer la poſſibilité de la réſolution géométrique de la quadrature du cercle.

22°. Une Méthode générale à l'aide de laquelle M. *Ourſell*, Aſſocié réſident à Dieppe, prétend pouvoir diviſer un angle quelconque en trois parties égales en ne ſe ſervant que de la regle & du compas, conformément à la demande des Anciens.

On a lu une Diſſertation de M. *Goſſeaume*, demeurant à Caën, ſous le titre d'*Eſſai* ou *Tableau* pour voir d'un coup d'œil en quoi les genres des plantes d'une même claſſe différent les uns des autres ; un Mémoire du Même ſur l'utilité, en Botanique, de nommer en François ce qui juſqu'ici n'a été exprimé qu'en Latin ; des *Queſtions* de M. de la Follie concernant le ſyſtême de l'air fixe. M. David a montré le modele & lu la deſcription de ſa machine à récéper les pilotis. M. Dambourney a lu l'Eloge de feu M. le Chandelier.

Enſuite on diſtribua les Prix fondés par le *Corps Municipal* pour l'Anatomie, la Chirurgie, la Botanique, les Mathématiques, l'Hydrographie, l'Art des Accouchemens.

Le grand Prix des Sciences, réſervé pour cette année, a été adjugé à M. *de Laſſus*, premier Chirurgien de MESDAMES DE FRANCE. L'Académie propoſe pour le Prix des Sciences & Arts de 1776 d'indiquer *les progrès des Arts utiles cultivés dans la Ville & Banlieue de Rouen ſous le regne de Louis XV, & leur influence ſur le commerce de la Normandie.* Les Mémoires ſeront adreſſés, francs de port & dans la forme ordinaire, avant le 1 Juillet 1766 à M. L. A. Dambourney, Négociant, Secretaire perpétuel.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

Le pain blanc eſt à onze ſous les quatre livres depuis le premier de Décembre aux adreſſes ſuivantes.

Vis-à vis S. Roch, chez M. Brodichon, Fruitier.

Rue de Seine, chez M. Goureau, Traiteur, vis-à-vis le Diſtillateur du Roi.

Rue Serpente S. André-des-Arts, chez Madame Libote, Fruitiere.

Rue Cocatrix, près S. Pierre-aux-Bœufs, chez Madame Dutu.

Place Sainte Genevieve, chez Madame Feron.

Rue Traverſine à la Montagne, chez Madame Boutilier, Boulangere.

Fauxbourg S. Jacques, vis-à-vis les Capucins, chez Madame Rey.

Au Pont-aux Tripes, vis-à-vis S. Médard, chez Madame Dumont.

Au Gros-Caillou, chez Madame Croiſé.

A Vaugirard, Maiſon Patronale.

II.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 29 Novembre 1775, au Samedi 2 Déc., le froment s'eſt vendu à la Halle, de 22, 23 l. 5 ſ. à 26 l. 10 ſ.; le nouveau, de 20, 21 à 23 liv. *le ſeptier*; le ſeigle, de 13 l. 15 ſ. à 14 l.; l'orge, de 11 l. 15 ſ., 12 à 12 liv. 10 ſ. Le froment à la Grêve, de 23 à 24 l.; le ſeigle, de 12 l. 15 ſ. à 13 l. 01 ſ.; l'orge, de 11 l. 5 ſ., 12 à 13 l. auſſi *le ſept.*

III.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Novembre 1775, au Samedi 2 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 liv. 01 s.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Décembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Décembre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	11		marc.
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	6	marc.
Piastres à	49	10		marc.

V.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Décembre 1775.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	30 ½
Hambourg	185 ½
Madrid	15 5
Cadix	15 2
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi* 4.	*Mardi* 5.	*Mercerdi* 6.
COMP. D. IND.			
Actions	2042 ½ 45	2042 ½	2040 42 ½
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	436	436	436
Rescriptions	5 ¾ 6	6	6 ½ 6 ¾ 6 ½
Bil. des Fermes.	¼	¼	¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 21 Nov.

Messieurs

Vieillard.... pples. J.
Viageres.... G.
Tontine..... J.
Defays..... pples. F.
Viageres..... F.

Du Mercredi 22.

Boutray.... pples. F.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Cochin..... pples. J.
Radix..... pples. F.
Viageres.... F.
.....

Suite du Mercredi 22.

Messieurs

Defrance... pples. D.
Viageres..... F.
Tontine..... F.
Gauthier..... vres. J.
Perpétuelles.. J.

Du Jeudi 23.

Nau..... pples. F.
Viageres.... H.
Tontine..... J.
De S. Janvier. vres. A.
Tontine..... A.
Decourmont. pples F.
Viageres.... F.
Tontine..... F.

Du Vendredi 24.

Messieurs

Lempereur. pples. J.
Viageres..... F.
Patu.... Viageres. J.
Rouillard... pples. E.
Viageres..... E.
Tontine..... E.
Peinchein.... vres. J.
Perpétuelles. J.
Tontine..... J.
Boscheron.. pples. J.
Viageres.... J.
.....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 3 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Septembre.*

LA Compagnie des Propriétaires des forges a fait présenter une médaille d'or à M. Ostermarck, Marchand de fer, pour honorer le zele & l'industrie qu'il a déployés en perfectionnant & débitant dans le Royaume & chez l'Etranger, toute sorte d'ouvrages de fer & d'acier de Suede. Ce trait est d'autant plus remarquable qu'il est assez rare que les Compagnies, Corporations, Communautés encouragent ceux qui les servent bien dans les choses utiles au Public.

C'est une singularité à observer que le feu ait pris, le même jour, 10 Août, dans cette Capitale, à Abo en Finlande, à Vilnaes en Neulande. Dans cette derniere Ville, l'incendie a consumé 20 maisons, 3 magasins de seigle, de malt & de sel, une Fabrique de fer.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 12 Septembre.*

La Société Economique a reçu de divers endroits des avis, dessins, essais &c. tendant à perfectionner la Culture & les Arts.

M. Eisen, Curé de Torma en Livonie, a envoyé différentes sortes d'herbes à manger, séchées suivant sa méthode (publiée dans nos Feuilles). Ce genre d'industrie devroit être répandu chez les Navigateurs, les Cultivateurs & parmi le Peuple. Il est des saisons où manquent des ressources qui surabondent dans d'autres. Il en est une où il ne reste presque que du grain à manger pour une bonne partie de la population.

M. Rudolphi, Curé de Miltitz, a envoyé des racines de rhubarbe, plante qu'il cultive avec soin, qui réussit sous divers climats de l'Europe, qui naturalisée dans nos contrées, vaudroit mieux à certains égards que celle qui vient de loin : à la vérité, elle se vendroit à beaucoup meilleur marché.

Un autre Econome a fait, avec une espece d'argille séchée, de la poudre à poudrer qui ne nuit ni à la peau ni aux cheveux. On se poudrera long-tems encore avec du pain, ceux mêmes qui déclament sur la cherté du pain en tems de disette, avant que les ressources économiques de ce genre soient adoptées.

M. Mayer, Curé de Kupferzelle, a employé avec succès une espece de plâtre à fumer ses terres. On n'a pas encore ici des expériences suffisantes sur la bonté de cet engrais.

On a présenté divers instrumens destinés à mesurer les hauteurs journalieres de l'Elbe ; travail commencé en 1501 & continué jusqu'à ce jour, & qu'il faut joindre aux observations météorologiques.

M. le Comte de Sacken, Ministre du Cabinet & Directeur de la Société, a communiqué la description d'une nouvelle machine

inventée en Hollande pour nettoyer les rivieres, ainsi qu'une table exacte des différentes températures de l'air pendant l'année 1774.

Il n'est pas nécessaire qu'il y ait des Ordonnances publiées pour que la falsification des denrées & marchandises soit défendue; elle l'est de droit naturel; car c'est une tromperie & un vol: ceux qui la commettent sçavent fort bien qu'ils trompent & volent. Mais comment la Police parviendroit-elle à prévenir cet abus dans des ventes journalieres? Peut être avec des moyens assez simples. Par exemple, entr'autres peines, on pourroit afficher à la porte d'un coupable sur tout & dans les carrefours, *un tel, falsificateur de.....* Il n'est aucun Marchand qui ne comprît bien qu'un tel écriteau, posé à demeure pendant un certain tems, décréditeroit & ruineroit son commerce &c. Les amendes & les Sentences obscures ou fugitives ne seront jamais que des freins impuissans: il n'y aura jamais de peine aussi efficace que *la plus grande publicité stable, visible & inévitable du délit & de la honte.* Le Bureau des Annonces de cette Ville, vient d'attaquer cet abus, dans la partie des graines, par un moyen également fort simple. Il oppose aux Grainetiers suspects une concurrence intacte, la sienne. On trouve dans ses dépôts un assortiment rare de toute sorte de graines, franches, choisies & bien conservées, ainsi qu'une collection de toute sorte de machines & de dessins. Les Etrangers pourroient s'y pourvoir si dans toute l'Europe les ports n'étoient d'une cherté qui de fait interdit ce genre de communications, & si les Postes & autres comodités publiques n'étoient généralement traitées comme un objet de Finance, au détriment commun de tous les Etats.

ITALIE.

De Florence, *le 6 Septembre.*

De jour en jour, la liberté s'étend dans ce pays, & avec elle la prospérité de l'Etat, l'amour des Sujets pour leur Prince, & sa gloire. S. A. R. vient de supprimer, par un Edit du 24 Août, la Congrégation de l'Annone établie en 1768. Cette suppression, ainsi qu'il est porté dans le préambule, est fondée sur l'*expérience*, sur l'*expérience comparée des Réglemens & de la liberté. L'expérience*, est-il dit, *nous a démontré combien les Réglemens sont insuffisans & nuisibles; & que la liberté, même dans ces dernieres années de disette, a garanti nos Peuples de la misere & de la faim.* Divers Edits avoient établi la liberté tant du commerce soit *intérieur* soit *extérieur* des bleds, grains & farines, & de même *celle de la fabrication & vente du pain*, comme le moyen le plus efficace de soutenir & d'encourager l'Agriculture, *source de la prospérité de toutes les classes du Peuple, seul moyen de proportionner les prix des denrées aux besoins respectifs des Acheteurs & des Vendeurs...* Par un 2e. Edit du 26, S. A. R. desirant rendre à la chasse & à la pêche plus de liberté, a restreint ses réserves dans des limites plus étroites que celles qu'avoit établies le Réglement du 6 Août 1622. Cette restriction rend des terres à la culture & des récoltes au Cultivateur: en même tems, elle paroit avoir pour objet de substituer au plaisir cruel & absorbant de poursuivre, tourmenter, épuiser, égorger des animaux nourris aux dépens de l'humanité, le plaisir doux & encourageant de voir croître des épis & des hommes sur des champs nouveaux.

De Mantoue, *le 6 Août.*

Le régime réglementaire vient d'avouer à Milan, à Ferrare, qu'il avoit mal calculé quand il avoit prescrit tels termes pour faire les déclarations du produit des recoltes. L'abondance des moissons l'a obligé à donner encore un mois aux Propriétaires, pour mesurer leur denrée & peser leurs intérêts. Ici, il vient de calculer qu'il pouvoit permettre d'acheter pour l'Etranger à chaque Marché deux cens sacs de grains. Peut-être calculera-t-il aussi combien la vente de ces grains seroit plus profitable pour l'Etat, s'ils étoient achetés dans les greniers, avec épargne de frais de transport & autres au Marché &c; combien ces achats faits principalement au Marché pour profiter d'une permission passagere, s'il est possible d'en profiter, influeront sur les prix & sur la consommation intérieure; combien les chargemens pour le dehors seroient lents à former par de modiques achats d'un Marché à l'autre; &c. &c. &c. &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Septembre.*

Nous voyons avec un regret infini, surtout depuis que le Peuple est dans une continuelle détresse, s'étendre jusqu'à trente milles de Londres, des friches où il seroit possible de bâtir tant de fermes & de recueillir tant de subsistances. Nos environs n'annoncent que le séjour d'un Peuple barbare de Chasseurs, tandis que notre immense population demande à grands cris tant de pain à une terre qui ne l'entend pas. On dit qu'il est question de multiplier les secours & de les rapprocher des besoins par la clôture & la culture des bois & landes d'Enfield.

On écrit de Plymouth que le luxe y a fait, en même tems que la misere, des progrès étonnans, sur tout dans les équipages, depuis quelques années.

On se plaint de l'extrême inégalité des taxes énormes imposées pour nourrir les pauvres & la pauvreté. Telle Paroisse sera chargée de huit shellings pour livre, tandis qu'une autre n'aura qu'un *groat*, piece de quatre sous, à payer. La taxe sera la plus forte sur celle qui aura le plus de pauvres, & qui par conséquent est la plus misérable. On demande pourquoi les Cités, les grandes Villes, les Villages populeux, où s'entassent les grands Propriétaires, où fondent la plûpart des revenus, d'où le déplacement des dépenses fait tant de misérables dans les campagnes, ne contribueroient point à soulager ces misérables & ces campagnes par une contribution proportionnelle? On demande pourquoi les pauvres ne recueilleroient pas la partie de la dixme qui doit leur être affectée? On demande pourquoi l'impôt n'est pas pris sur la terre elle-même? On demande enfin pourquoi cet impôt qui soudoye l'oisiveté, qui fait de la pauvreté un état, qui ravit au travail ses salaires & ses fruits, qui féconde la misere & épuise la terre?

Un plan de conciliation & de réunion de la Métropole avec les Colonies, est, dit-on, actuellement discuté dans le cabinet.

Nous apprennons d'Irlande que les Manufacturiers d'ouvrages de lin demandent l'avis des Jurisconsultes sur la question, sçavoir, si en conséquence de la proclamation du Roi contre les Américains, ils peuvent encore ou non recevoir du lin des Colons & leur vendre des toiles? S'ils ne peuvent pas, ils perdront pour 7500 l. de gratification par an sur l'importation; & leur Manufacture factice, fondée sur une générosité, c'est-à-dire un impôt, s'évanouira en peu de tems.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 19 Septembre.*

Le Gouvernement a envoyé dans plusieurs départemens de la Province les questions suivantes, pour qu'elles soient communiquées aux Médecins, & qu'ils secondent ses vues bienfaisantes.

1°. Quelle a été à peu près la température des années 1772, 1773, 1774 & 1775, dans les pays qu'ils habitent?

2°. A quelles maladies sont sujets les Habitans de ces pays, & quel est leur tempérament?

3°. Quelle a été en général la nature de la petite vérole, de la rougeole & des fievres intermittentes?

4°. Quelles ont été les maladies courantes & populaires, dans les Villes & les campagnes, dans les hôpitaux & les prisons? Quelle est leur époque? Quelle a été leur durée & leur terminaison? Quels ont été les symptômes, les dangers & les moyens de guérison?

5°. A quelles causes on les a attribuées, & s'il y a eu des ouvertures de cadavres faites?

6°. Quel a été l'état des bestiaux? A-t-on appris qu'ils ayent été attaqués de quelque mortalité? Que sçait-on à ce sujet?

Les observations seront remises au Commissaire de l'Académie Royale des Sciences. On ne demande point que les Auteurs s'occupent de la forme des ouvrages.

Du Pont-Beauvoisin, *le 19 Septembre.*

Les apparences & les progressions de l'arriere récolte que nous appellons récolte de S. Michel, n'ont pas été moins heureuses que celles de la récolte des premiers grains. Comme on a observé que la sécheresse est

favorable aux bleds noirs, on en a beaucoup semé cette année, & selon l'usage dans les champs qui ont porté du seigle. Un habile Cultivateur de ce pays prétend que cette sorte de bled, loin d'appauvrir le fonds, comme on le pense communément, sert au contraire à l'améliorer, à cause du labour qu'il exige, labour qui fait par un tems sec prépare bien la terre pour les trémois. Ce Particulier seme une grande quantité de bleds noirs dans les années seches, & il s'en loue. Il a remarqué que la température seche étoit celle de la fertilité, si ce n'est pour les jardins. Les haricots nains, les millets, les maïz, les raves, les châtaignes qui ne voudroient jamais de pluie, la vigne, tout s'en trouve bien. Nous avons eu quelques pluies, mais les tems chauds ont dominé & favorisé toutes ces productions.

Le prix de la soie a été, ici comme ailleurs, de 25 liv. M. Dubet qui recueille & répand successivement dans les Provinces les connoissances économiques, en a ci-devant perfectionné dans cette Ville la filature, en corrigeant les défauts des anciens rouets. Notre soie s'est vendue depuis lors 3 liv. de plus qu'auparavant. La *Muriométrie* de ce bon Patriote que nous n'avons pas assez long-tems possédée, est ici entre les mains de tout le monde.

Il n'y a, dans nos environs, que très-peu de domaines parfaitement arrondis. Ils sont presque tous entrecoupés de prés, de taillis, de vignes, & sur-tout de terres labourables qui appartiennent à différens Propriétaires. Ces pieces isolées, éloignées pour la plûpart de l'œil du maître, sont en général négligées. Réunies au domaine du grand Propriétaire, elles seroient plus productives. Cette réunion peut se faire par des échanges, chacun le voudroit : mais il faudroit payer des lods, c'est ce qui retient.... Les échanges de terres devoient ils être assimilés aux ventes ? On l'a cru, on ne l'a pas tout-à fait cru puisqu'ils n'ont été assujettis qu'à des demi-lods. Avec des Seigneurs malaisés ou des Fermiers comptables, ces demi-lods sont encore très-chers, & tandis qu'il y a une infinité de possesseurs disposés à faire des échanges réciproquement avantageux, il y en a peu qui soient en état de donner de l'argent : on reste donc comme on étoit ; chacun souffre dans sa partie sans profit pour personne. Si l'échange pouvoit être regardé comme vente, à cause du transport de propriété, il renfermeroit donc double vente, puisqu'il feroit le transport de deux propriétés foncieres, il auroit donc dû doubles lods. Auroit-il été réduit aux demi-lods par une pure grace? C'auroit été disposer trop libéralement des droits des Seigneurs ; & cette disposition, telle qu'elle est, n'auroit point produit l'effet qu'on auroit desiré, car la charge, telle qu'elle est, empêche presque tout échange. Cet obstacle porte un préjudice beaucoup plus considérable qu'on ne le pense à l'Agriculture.

DE LA ROCHELLE, *le 20 Septembre.*

Les moissons ont été faites pendant les plus beaux jours, excepté dans quelques coins où l'on semble avoir attendu les pluies. Les gerbes ne rendent pas autant qu'on l'espéroit : mais il faut observer qu'elles sont plus petites qu'à l'ordinaire, parce que la paille avec laquelle on les lie, est, cette année, plus courte. On estime le produit de 4 à 5 pour un, c'est à dire de 20 ou 25 boisseaux par quartier de 14 ou 1800 toises, suivant que les terres sont situées en petit ou en grand Bailliage, distinction qui ne laisse pas que d'avoir ses embarras & ses inconvéniens.

Les pluies ont fait grossir & mûrir le raisin ; ce qui accélere la vendange, & d'autant plus que l'on craint la pourriture surtout dans les vignes & jeunes & feuillées, & dans celles où l'on laisse traîner, suivant l'usage, beaucoup de vaques ou vieilles branches qui chargent beaucoup. Dans nos environs, il y aura moitié de la derniere vendange, plus loin un tiers ou moins encore. L'eau de vie sera rare.

Nous ne devons pas nous attendre à de fortes diminutions dans les prix des bleds, parce que les petits grains seront bientôt épuisés, & que les gens de la campagne seront obligés de se jetter sur les autres. La sécheresse a soutenu le froment à 20 pistoles le tonneau : la riviere de Marans, presqu'à sec, ne pouvoit nous en verser du Poitou.

(*La même cause a retardé la diminution du prix du pain dans d'autres cantons, notamment à Paris. Les bateaux & les moulins à eau ne vont pas sans eau ; & l'eau manque, quand il n'y a eu de pluie depuis long-tems. Alors on ne peut faire le pain qu'avec d'an-*

ciennes farines qui sont cheres, quand elles proviennent de bleds chers ; & le pain demeure cher, non jusqu'au moment où il tombe quelques gouttes d'eau, mais jusqu'au tems où les moulins ont pu travailler, & les bateaux porter les nouvelles farines. Il faut bien dire ces simplicités-là, à un grand Peuple qui s'imagine que tout doit aller sans la nature, & qui en conséquence fait à grands cris le procès aux vérités les plus claires & à l'ordre nécessaire des choses).

DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, *le 19 Septembre.*

Le Parlement de Bordeaux vient de rendre la vie à un Peuple ; & ce Peuple bénit l'ordre qui lui assure la subsistance par la liberté... Le Juge de L. prétendoit que nul ne pouvoit, dans l'étendue de sa Jurisdiction, faire & débiter du pain, quavec la permission du Seigneur. En vertu de cette prétention, il rendit en Novembre 1774 un appointement portant inhibitions & défenses à toute sorte de personnes autres que le nommé Gay de vendre du pain, à peine de 500 l. d'amende. Les Habitans ne purent se résoudre à laisser au privilege le droit de les faire mourir de faim. Sur l'appel, le Seigneur prit fait & cause pour son Procureur-Fiscal. Le 2 Août dernier, le Parlement a cassé l'appointement & tout ce qui s'est ensuivi, & fait défenses tant au Juge de L. qu'à tous autres du ressort d'en rendre de pareils &c. Enfin l'Arrêt permet à toute sorte de personnes de faire, vendre, débiter du pain tant dans la Jurisdiction de L. que dans toutes autres Jurisdictions du ressort. Cet acte d'affranchissement est le modele de mille autres à rendre pour que la servitude soit entiérement abolie.

DE NYORT, *le 20 Septembre.*

Les Habitans de cette Ville jouissoient de l'exemption des droits de lods & vente, en vertu de titres soutenus par une longue & constante possession. Ce privilege a été supprimé en 1771. Depuis cette époque, le nombre des translations des propriétés a diminué considérablement dans la censive du Roi ; ainsi le Fisc n'y a point gagné. On ne doute pas que Mrs. les Officiers Municipaux ne sollicitent la bienfaisance du Gouvernement pour qu'elle rétablisse notre privilege.

DE SAINT-GILLES-SUR-VIE, *le 20 Septembre.*

Il croît sur le bord de la mer une espece de petit jonc appellé *duranme*, dont la nature semble avoir armé nos côtes pour défendre les terres contre les sables qui, chassés par des vents impétueux, les enseveliroient & anéantiroient leur fertilité. Cette digue naturelle que le tems durcit jusqu'à lui donner la plus ferme consistance, l'imprudence l'abbat. Les Paysans coupent le jonc pour en faire des balais, en chauffer les fours, & le convertir en mauvais engrais. Pour un profit modique qu'ils font sur ce qui ne leur appartient pas, ils sacrifient des champs qui les auroient salariés & nourris. Dans la Paroisse de Barbâtre, Isle de Noirmoutier, dans celle de Saint-Jean-de-Mont, sur le continent, cet abus ayant découvert la côte, une mer de sable a englouti jusqu'à des maisons. Le mal s'aggrave de jour en jour, la réclamation est générale, mais le Paysan opiniâtre ne dort pas pour aller faire ses coupes au milieu de la nuit. Cet objet est digne des soins de l'Administration.

DE LYON, *le 22 Septembre.*

Les vents, les pluies & quelques froidures ont bien changé la face de nos vignes. La quantité & même la qualité des vins ne seront vraisemblablement pas telles qu'on l'espéroit. Mais il faut attendre qu'ils soient faits pour juger pertinemment sur ce point. Le germe s'est développé par les tems les plus favorables ; la température n'est devenue contraire que lorsque le grain étoit déjà gros. Le vin ne doit-il pas acquérir par la suite la perfection qu'il n'aura peut-être pas, la premiere année ?

Le bled n'a point de variation remarquable dans son prix : il y a une légere diminution. Le pain que le Peuple mange se vend 2 sous moins 2 deniers, la livre de 14 onces.

Les Arts qui ne produisent rien mais font valoir ce qui est produit, font tous les jours ici quelques progrès, souvent peu connus. Les Auteurs des nouveautés vrai-

ment lucratives ne se hâtent pas toujours de les rendre publiques. Ils cherchent d'abord des débouchés au moyen desquels ils puissent débiter leurs ouvrages, sans que leurs rivaux en soient instruits, s'il est possible. Le Détaillant a le même intérêt à cacher la source dans laquelle il puise. Paris aime qu'on lui vende comme marchandise d'Angleterre ou d'Allemagne, tel ouvrage fabriqué dans le Royaume & inconnu dans ces pays ; on flatte sa frivolité. Lorsque le débit devient un peu plus considérable, ou quelque Artiste ou Artisan du même genre a a été engagé à travailler en imitation, l'Art commence à s'étendre, l'émulation est plus vive dès qu'on connoît l'Ouvrier, on se met de tous côtés en mouvement.... Ce n'est donc pas toujours un service à rendre à l'homme industrieux que de le nommer. Son obscurité peut lui être utile ; il faut la lui laisser, s'il le desire, puisque c'est un moyen pour qu'il jouisse de son talent qui est sa propriété. Ces considérations empêchent quelquefois que nous instruisions le Public de diverses inventions utiles ou agréables que l'on voit éclorre ici presque chaque saison. Nous voulons l'aveu des Inventeurs, quand le travail n'est pas généralement embrassé. C'est avec leur consentement que nous publierons incessamment quelques inventions nouvelles.

De Blois, *le 25 Septembre.*

Les Arts & Métiers sont ici sévérement restreints en Corporations autant & plus qu'ailleurs. Ces Corps sont très-inquiets, jaloux & plaideurs. Leurs procès innombrables & interminables les ont accablés de dettes. Ces dettes & autres circonstances rendent les Maîtrises presqu'inaccessibles... Les Cordonniers & les Savetiers de cette Ville ont long-tems plaidé pour sçavoir si les premiers pouvoient travailler en vieux, & les seconds en neuf : l'année derniere, un Arrêt du Conseil réunit les deux Communautés, & elles ne cessent de louer la sagesse & la bonté du Gouvernement qui leur a rendu la paix à jamais & les a délivrés des plus déplorables dépenses... Pendant plus de 50 ans, les Marchands Merciers, Quincailliers, Epiciers, Droguistes &c. ont plaidé contre les Marchands Chandelliers-Ciriers : enfin les deux Communautés viennent d'être également réunies par un Arrêt du Conseil du 4 Septembre. Il est permis aux Merciers, Epiciers, Jouailliers, Ciriers, Chandelliers de la Ville de faire concurremment avec les Apothicaires, Epiciers, commerce d'épiceries, drogueries, à la charge que ceux qui l'entreprendront, souffriront les visites des Jurés Apothicaires conjointement avec les Gardes des Marchands Merciers &c, & se conformeront aux Statuts. Le Corps des Merciers travaille à mettre opposition à l'Arrêt. La sagesse du Gouvernement ne laisse à cet égard aucun sujet de crainte : elle nous fait au contraire penser que ces réunions différentes préparent la réunion générale de tous les intérêts, de tous les droits, de tous les sentimens, par la liberté générale qui seule les concilie.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Mémoire abrégé sur la multiplication des engrais.

Les limons des rivieres, des étangs, des rouissoirs &c, les boues des mares, les ordures des éviers, les vases des lavoirs, les terres des ruines, des mortiers, des terrasses, des aires des granges, des beauges, celles des fossés, des talus, des chemins, celles sur lesquelles on dépose les fumiers, ou parmi lesquelles on les mêle par couche, engraissent très bien en tout pays les terres de toute espece ; l'expérience l'a vérifié, notamment en Egypte.

La matiere principale de toutes ces terres améliorées, c'est la terre même ; les boues, les limons, les curures de basse-cours, les mortiers & autres, sont faits de terre.

La bonté de ces engrais est plus ou moins parfaite, à proportion de la qualité des terres, & beaucoup plus encore de la qualité des eaux ou des matieres grasses parmi lesquelles elles ont croupi ou séjourné. Les sables même deviennent gras dans les eaux grasses, les sables pêtris par les bestiaux dans les villages sont très fertiles. J'ai vu des terres jugées mauvaises, devenir très-bonnes, par des mélanges avec quelques

engrais ; il y en avoit si peu qu'elles avoient conservé toute leur couleur.

Il est sûr que l'on peut faire de bons amendemens avec les terres neuves sur tout : il suffit pour cela de suivre les principes qui ont développé & mûri les sucs nourriciers des terres ci dessus.

Une pratique bien essentielle pour leur procurer la même vertu, c'est de les mêler couche par couche auvec du fumier, & autres de nos engrais, & de les exposer à l'air.

On aura des terres neuves à discrétion, en faisant sur son terrein des rigoles de distance en distance. Dans le fond des rigoles, on trouve la terre neuve à cinq ou six pouces de profondeur ; on la mêle couche par couche avec du fumier sortant ou depuis un mois environ sorti de l'écurie. On la mêle aussi avec autres de nos engrais, avec différentes herbes, des orties, des hiebles & sarclures de toute espece, avec des genets, fougeres, ajoncs &c.

Le mélange de toutes ces choses se fait dans la rigole : elles y restent exposées à tous les tems, elles se pourrissent, s'assaisonnnent, s'amalgament ensemble : on les répand à son aise, & sans frais de voiture, sur les planches voisines & adhérentes aux rigoles. La terre neuve s'y trouve, comme sous la main de l'Ouvrier, pour être mêlée avec le fumier, ou répandue sur les planches.

Dans les terreins enclos & à l'abri des bestiaux, on peut semer sur les mélanges, des pois & autres légumes qui payeront la dépense par leurs fruits : leurs tiges donneront de quoi faire de nouveaux fumiers pour engraisser de nouvelles terres ; & celles-ci aideront à en améliorer d'autres avec lesquelles on les mêlera ; c'est un levain qui les fait travailler & pourrir.

Les limons & toutes les autres terres ci-dessus sont propres à engraisser les terres dans chaque climat : les terres neuves mêlées avec du fumier, avec des limons gras, des curures de basse-cour, ont plus parfaitement la même propriété : nos engrais seront donc plus parfaits, ils auront toute la force que les fumiers, les suyes, les cendres de lessive leur auront communiquée.

Chaque Colon, en se servant de ses fumiers & engrais ordinaires pour améliorer les terres neuves, en faisant ses mélanges avec la charrue, se procurera une quantité d'engrais à bien peu de frais. Ceux qui sont dans de mauvais terreins sont communément à portée des genets, fougeres &c, par le moyen desquels ils les augmenteront beaucoup. Pour peu que l'on trouve de terre neuve sous la couche de terre végétale, on réussira à en faire de l'engrais, & on donnera du fond à son terrein.

On trouvera dans les rigoles, des terres semblables à celles dont on fait des mortiers, des terrasses, des beauges, des terres comme celle des fossés, des talus, des terres de même qualité que celles dont les limons, les boues & autres ont été formés. On peut avec ces terres, en les mêlant avec nos fumiers, fabriquer de l'engrais en tout pays. On trouvera aussi des glaises, des tufs, des crayes, des marnes, des terres franches &c.

Avec une charretée de fumier non consommé, on peut améliorer dix charretées de terre, c'est l'ouvrage d'une journée, en travaillant avec la bêche & la tranche ; si l'on travaille avec la charrue, on en fera une quantité considérable.

Pour faire une rigole, on écartera la terre végétale avec la charrue, à un demi-pied de profondeur ; on la fera large de quatre bonnes rayes, les terres seront comme poussées sur le bord de la rigole.

La premiere terre ôtée, on découvrira la terre neuve, on la laissera s'attendrir par les pluies. Le tems de faire des rigoles est particuliérement depuis la S. Martin jusqu'au mois de Janvier ; on les fera dans les champs où l'on se propose de semer du froment l'année suivante.

Les rigoles étant faites & la terre du fond amolie, on la labourera : on conduira son fumier sur le bord de cette terre labourée, on en brisera si l'on veut les mottes avec une herse forte à dents de fer, on étendra son fumier sur cette terre, ensuite en versant dessus une raye à droite, une autre à gauche, on l'enveloppera de terre de toute part en forme de sillon.

(*La suite à une autre Feuille*).

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 23 Septembre 1775 au Mercredi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 22, 25 l. 10 ſ. à 29 l. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 22, 25 l. 5 ſ. à 29 l. ; le ſeigle, de 13, 14 à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 l. 10 ſ. à 14 l. Le froment à la Grêve, de 26 à 31 l. ; le ſeigle, de 12 l. 10 ſ., 14 l. 10 ſ. à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 23 Septembre 1775 au Mercredi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 à 23 l. ; *idem* nouvelle, de 19, 20 l. 10 ſ. à 22 l. ; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 30 Septembre 1775, de 63 à 64 l. ; *idem* nouveau de 62 à 63 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 49 à 50 ; *idem* nouveau, de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49 ; *id.* nouveau, de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	716			*marc.*
Du Perou à	708			*marc.*
Les guinées à	721	11		*marc.*
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		*once.*
Or à 20 karats à	83	10		*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		*marc.*
Piaſtres à	49	2	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 30 Septembre 1775.*

Amſterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	94
Lyon *Août.*	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions	1997 $\frac{1}{2}$.	FESTE.	1997 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	430		430
Reſcriptions	5		5 4 $\frac{3}{4}$
Bil. des Fermes.	au pair		$\frac{1}{4}$ p. % & au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1774 & ſix premiers mois 1775.

Du Mercredi 20 Sept.		Du Samedi 16.		Du Mardi 19.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
De S. Janvier. vres.	Z.	Clouet..... pplles.	A	Marſollier... vres.	A.
Perpétuelles..	Z.	Viageres....	A.	Vieillard.... pplles.	A.
Tontine.....	Z.	Tontine.....	A.	Viageres....	A.
Cochin..... pplles.	P.	Caron..... vres.	A.	Tontine.....	A.
Defrance... pplles.	M.				
Viageres...	Q.	Du Lundi 18.		Du Mercredi 20.	
Tontine.....	Q.				
Six premiers mois 1775.		Certain..... pplles.	A.	Boutray.... pplles.	C.
		Viageres....	A.	Viageres....	C.
Du Vendredi 15.		Tontine.....	A.	Tontine.....	C.
Peinchein.... vres.	A.				
Perpétuelles.	A.				
Tontine.....	A.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 30 Septembre.

AVIS.

Le prémier manuscrit de la présente Feuille, a été égaré. L'Auteur se trouve obligé d'y suppléer sur le champ, & sans avoir à portée la plûpart des papiers sur lesquels il avoit travaillé d'abord. Obligé de composer en grande partie de mémoire cette seconde copie, il prévient le Public que s'il lui échappe quelque faute remarquable, elle sera corrigée dans les Feuilles suivantes.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 5 Septembre.*

Les Seigneurs de ces contrées poursuivent, presque tous, leurs Serfs, en ennemis puissans & impitoyables, & détruisent ainsi leurs moissons & leurs terres. M. le Prince de Paar, possesseur de grands domaines dans le Cercle de Konisgraetz, a pris le parti de combattre l'animosité des siens par des bienfaits. Lui-même, il est allé leur offrir la remise d'une redevance de 48000 florins qu'il pouvoit exiger d'eux. Ils sont tombés à ses genoux, & ne se sont relevés que pour reprendre la faulx & recueillir ses grains en le comblant de bénédictions. C'étoit donc le désespoir qui luttoit contre l'extrême malheur. La plûpart des Seigneurs ont perdu, par leur sévérité, une bonne partie de leurs récoltes. Non-seulement leurs Serfs ont refusé de moissonner, mais ils ont empêché, autant qu'il a été en eux, des Etrangers amenés pour suppléer à leur défaut, de sauver les fruits de leur travail. Il y a encore une foule de Paysans qui cherchent la liberté dans les bois : on les chasse comme des bêtes féroces, ils se défendent comme des bêtes féroces. En quelques endroits, à l'aspect des Troupes envoyées contr'eux, ils ont repris le joug. Dans l'impuissance de les contenir par une force toujours armée, on a tâché de les gagner en leur rendant la moitié de leur vie ; ils auront trois jours pour eux, les trois autres resteront à leurs Seigneurs ; & le calme est rétabli pour quelque tems.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Septembre.*

Depuis la récolte, le prix des grains a baissé en Autriche & autres Etats héréditaires. La farine est bonne : on a de meilleur pain à meilleur marché. Les autres especes de vivres commencent à diminuer. Les belles apparences de la vendange ont déjà influé sur le prix du vin. Le Peuple qui a tant souffert depuis quelques années sera soulagé par l'abondance générale des productions. Comme la modération constante des prix des denrées dépend essentiellement de deux causes, de l'adoucissement des impôts & de la liberté du commerce, attendu que celui qui paye de grosses taxes ne peut vendre à bon marché, & que les secours deviennent rares & chers quand la circulation est difficile, nous ne comptons que sur le moment présent, & nous espérons dans la sagesse &

la bienfaisance du Gouvernement pour l'avenir.

De tous côtés on n'entend parler que d'incendies. Le 7, le feu prit à Simmering, village voisin de cette Ville. L'Empereur, qui aime à descendre au milieu de son Peuple, & à exercer en Prince la bienfaisance du simple Citoyen, a daigné se transporter sur le lieu pour encourager, diriger, récompenser les secours que la violence du vent rendoit presqu'inutiles... En Hongrie, des incendies cachés ont renouvellé leurs scenes d'horreurs à Seip & à Liptau. On écrit de Presbourg que la grêle a ravagé les vignobles, les champs de bled de Turquie, les plantations de tabac de plusieurs territoires du Comté de Borsch. Le tabac est une production très-importante pour ce pays-là, où, comme en Bohême, il n'y a presque personne qui ne se soit fait un objet de premier besoin de sa tabatiere & de sa pipe, sans compter beaucoup de gens qui mâchent cette plante comme les Indiens le béthel.

De Lubeck, *le 12 Septembre.*

Depuis deux mois, il a passé ici & il y passe encore journellement des Etrangers de différens pays qui se rendent en Russie. Le besoin de s'amuser conduit à l'extrémité de l'Europe quelques-uns de ces Voyageurs: la plûpart vont y chercher des ressources que leur terre natale leur refuse & qu'ils se flattent de trouver dans un pays où la bienfaisance tutélaire se signale envers les Peuples. Le tems viendra peut-être où l'espoir de ces malheureux ne sera pas trompé: jusqu'à présent il paroit que la plûpart de ceux qui les ont précédés n'ont fait que remplacer les morts & les fugitifs dans des Colonies toujours languissantes, sans y trouver un meilleur sort. Dans plusieurs Villes de Russie, où l'on avoit attiré toute sorte de gens de métier, on demande encore de ces gens-là, les autres n'ont fait que passer. Un Etat ne peut guere attendre sa population que de son Gouvernement & de son propre Peuple.

ITALIE.

De Trieste, *le 2 Septembre.*

On s'attendoit à voir arriver dans ce Port beaucoup plus de grains qu'il n'y en est entré. Il n'en vient point d'Afrique où le commerce ne se fait qu'avec précaution & défiance, à cause du grand nombre de Corsaires qui infestent la Méditerranée. Les avis des Echelles du Levant portent que les troubles y suspendent le commerce intérieur, & que cette suspension jette le commerce extérieur dans une langueur dont on se ressent au loin. Nous nous en appercevons dans notre Port.

A l'occasion de l'expédition contre Alger, la République de Venise avoit retenu le tribut qu'elle paye, sous le nom de présent, à la Régence, en attendant l'événement. Les lettres de cette Capitale nous apprennent que le Sénat, aussitôt qu'il a été informé du succès, s'est hâté d'acquitter sa dette.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 14 Septembre.*

La nuit du 8 au 9, des secousses de tremblement de terre ont répandu la terreur à Gloucester, Shrewsbury, Trowbridge, Coalbrookdale, Bath &c.... Des tempêtes violentes ont fait du dégât dans divers cantons. Les environs de Newport, Yorck &c. ont été inondés.

Les Commis des Douanes d'Ecosse ont reçu ordre de ne délivrer aucun acquit aux navires qui embarqueroient plus de monde que le service n'en exige. Cet ordre a pour objet d'arrêter les émigrations qui continuent, malgré les troubles de l'Amérique.

Il paroit étonnant que l'on envoye des hommes & des vaisseaux en Amérique dans une saison où les vents d'ouest en rendent les parages si dangereux.

Les Habitans de la Bermude, nourris en grande partie par le continent, ont, à ce qu'on assure, adressé des supplications au Congrès de Philadelphie. Dans le trouble où la crainte les jette, ils ont résolu de ne point laisser sortir de vivres de leur Isle.

Huit des principaux Négocians de Manchester sont venus pour présenter, au nom de tous les Habitans, une Requête dans laquelle on expose les suites funestes de nos différends avec les Américains. Les Manufacturiers, les plus riches de cette Ville, restreignent leurs fabrications: les Ouvriers n'ont point d'emploi: les magasins sont remplis de marchandises qui n'ont plus de débit.

Les Boulangers, appuyés des témoignages

des Marchands de farine, ont représenté au Lord-Maire qu'ils seroient lésés par une diminution du prix du pain. Le besoin ou le vœu du Peuple l'a emporté sur leurs remontrances. Il est à croire que la Justice a été consultée, & qu'on n'a pas disposé du bien des uns en faveur des autres.

En 1600, derniere année du regne d'Elizabeth, le revenu public étoit de 600,000 liv... En 1633, 8e. année de Charles I, de 800,000 l... En 1660, 12e. année de Charles II, de 1,200,000... En 1686, 2e. de Jacques II, de 1,900,000 .... En 1714, 12e. d'Anne, de 3,200,000... En 1751, 25e. de Georges II, de 6,000,000... En 1765, 5e. du présent regne, de 10,200,000 l... Ainsi à la 1re. époque, les impôts ont doublé en 60 ans, triplé en 54 ans à la 2e., encore doublé à la 3e. en 37 ans. Il faudroit connoître la progression successive des prix des denrées pour juger des proportions de la crue des impôts, & l'influence de cette même crue sur ces prix pour montrer à quel point la ressource des impôts additionnels ou nouveaux est funeste & trompeuse. Il est très-vraisemblable qu'après une augmentation de droits, on ne trouveroit pas toujours une augmentation de recette. Quoiqu'il en soit, la surtaxe de quatre millions imposés à la derniere époque en 14 ans, doit évidemment avoir rompu toute proportion, toute mesure, & le nerf de l'Etat.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 9 Septembre.*

Les récoltes ont été si abondantes que les prix tombent rapidement. Nous espérons qu'il nous sera permis de nous procurer par des échanges de nos grains avec l'Etranger, les secours les plus nécessaires pour pouvoir adoucir le sort des pauvres & leur assurer des ressources durables par l'augmentation de la richesse publique.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 14 Septembre.*

» Je vais faire une nouvelle épreuve de » ma méthode en présence d'un homme de » confiance que M. le Baron de Cadignan a » daigné m'accorder : je l'entreprends avec » le plus grand espoir.

» A force de réfléchir & sur-tout d'observer » les circonstances de la maladie, j'ai » cru reconnoître que le siége du mal étoit » dans la tête. La douleur que l'animal ressent visiblement en cette partie, l'appui » qu'il cherche pour la reposer, la matiere » sanguinolente & fétide qui s'écoule à la fin » par les nazeaux, toutes ces circonstances » & autres ont paru autoriser ma conjecture. » J'en ai conclu qu'il falloit détourner de la » tête la surabondance de sang ou d'humeur. » Dans cette opinion, j'ai fait saigner un de » mes bœufs sous la queue ; il a été soulagé ; » je l'ai guéri en peu de jours. Un second » bœuf a été saigné au flanc, il s'en est suivi » un mieux marqué, & enfin la guérison. » J'ai mis ces animaux à un régime convenable : de l'eau blanchie avec de la farine » d'avoine pour boisson, des remedes doux, » un léger purgatif d'une décoction de casse. » Le même traitement a réussi de même » sur les autres bœufs de mon écurie : je l'ai » administré en secret, parce que je m'écartois de la méthode tolérée.

» Quant aux trois bœufs de mes voisins, » dont j'ai eu l'honneur de vous parler, deux » sont en voie d'une prompte guérison. Le » troisieme n'est pas si bien, ce que je dois » attribuer à une saignée que le Sergent de » garde lui a faite, en mon absence, à la racine de l'oreille ; ce qui aura fixé l'humeur » dans la tête & augmenté la pesanteur. » Cette circonstance confirmeroit la nécessité de saigner à la partie opposée. J'espere néanmoins encore sauver cet animal.

» J'oubliois de dire qu'il faut laisser l'incision ouverte : il en découle une humeur » roussâtre, semblable à celle qu'on trouve » entre cuir & chair à l'animal après que la » fievre a fait tous ses ravages, c'est à dire » après la mort.

» J'espere, M., que vous me pardonnerez de ne point parler le langage de l'Art : » il ne s'agit pas de bien parler mais de guérir. J'aurai soin de vous informer du succès des nouvelles épreuves que j'entreprends ».

(Na. *Quoique nous rapportions cette Lettre, de mémoire, nous croyons n'en avoir rien oublié ou échangé d'important*).

DU VIGAN (*dans les Cevennes*), *le 6 Septembre.*

A notre Foire, tenue le 9, il y a eu beaucoup de bestiaux de toute espece, & sur-tout des mulets & des mules. Elle ne dure qu'un jour, mais la majeure partie des ventes se fait la veille & le lendemain, à mesure que le bétail arrive.

Il n'y a pas eu beaucoup de chevaux fins: ce n'étoient en général que des *ragots*. Il s'en est peu vendu, ils étoient chers.

Les mulets & les mules ont été enlevés. Tout ce qui étoit renforcé & de belle taille, a été acheté par les Marchands qui pourvoyent le Bas Languedoc & la Provence. Les mules de petite taille ont été prises pour la Gascogne & les pays désolés par l'épizootie. On les a poussés à des prix très-hauts: on a payé 14 à 16 louis de petites mules que nous voyions vendre ci-devant 8 à 10 louis. Le pauvre Colon qui a perdu ses bœufs ne peut atteindre à ces prix-là: ainsi le payement même total de leur valeur n'est pas une indemnité suffisante à beaucoup près. Une seule petite mule coûte plus que ne coûtoit une bonne paire de bœufs. Tant il est important d'adopter les méthodes de conservation!

Les bœufs ont été mal vendus: il y en avoit une très-grande quantité. La rareté & la cherté des fourages font que chacun cherche à se décharger du bétail dont on peut se passer le plus aisément. Il ne s'est presque point débité de bœufs de labour. On n'a vendu que les bœufs pour la boucherie, & mal, ainsi que les moutons, parce que la fourniture des grandes boucheries telles que celles de Montpellier, de Nismes, de Marseille, d'Arles, d'Aix &c. est faite par des Entrepreneurs particuliers qui sont ou les mêmes ou habiles à se concerter dans les achats. Ainsi le défaut de concurrence avilit les prix. Le pauvre Cultivateur qui à peine a pu engraisser quelques bêtes, est obligé de les céder à quelque prix que ce soit plutôt que de les ramener chez lui à la veille de l'hiver. On a vu de ces pauvres gens au désespoir. Quand la viande sera marchande, Cultivateurs, Fournisseurs, Commissionnaires, Conducteurs, Consommateurs, tout le monde y gagnera, au lieu que le privilege prohibitif livre la fortune & la vie de toutes ces classes à quelques personnes qui n'ont aucun mérite particulier pour qu'il les enrichisse & à qui l'on n'a pu donner un droit pour qu'ils s'enrichissent des dépouilles d'autrui.

Nous voyons chaque jour passer devant nos portes les nombreux troupeaux qui ont pâturé, pendant l'été, sur l'Espérou, Eauser & autres montagnes qui nous entourent: ils sont en assez bon état. Les Propriétaires & les Bergers se plaignent qu'on ne leur donne pas assez de sel. Les Propriétaires des herbages reçoivent cinq sous par bête pour nourrir Bergers, chiens & troupeaux, & fournir le sel nécessaire au bétail. On donne, pendant la saison, quatre fois du sel aux moutons & aux brebis, cinq fois aux agneaux; ce qui revient à une fois par mois pour les brebis & les moutons. Ce n'est pas assez.

Les Cultivateurs aisés & intelligens sçavent que, pour bien entretenir un troupeau, il faut lui donner le sel, tous les dix jours, à peu près, suivant la saison & le tems, ce qui fait trois fois par mois. Or c'est, pour les Propriétaires des herbages, chose impossible, eu égard au prix du sel & à la retribution qu'ils reçoivent.

Pour bien fournir de sel les troupeaux, il faut leur en livrer chaque fois cinq livres par cent bêtes, ou quinze livres par mois, soit soixante livres pendant les quatre mois que les troupeaux restent en montagne. Le sel revient ici à 33 l. 16 s. le minot; & par des arrangemens que nous ne connoissons pas, le minot ne pese que 108 l. poids de table. Le sel revient donc à un peu plus de six sous la livre. A ce prix, il est évidemment impossible que les Propriétaires des pâturages donnent aux troupeaux la quantité convenable de sel. Voici un calcul simple & exact.

Dans une terre de l'Espérou, il y avoit, cette année, 12000 bêtes à laine. A 5 sous par tête pour le pâturage & le sel, & la nourriture des chiens & des Bergers, les Propriétaires de l'herbage ont eu 3000 l. S'ils avoient donné le sel nécessaire aux bestiaux, & suivant les élémens déduits ci-dessus, il auroit fallu 60 l. de sel par cent bêtes pour les 4 mois, soit 7200 l. pour l'ensemble de douze mille bêtes. A 6 s. la livre de sel pesant, la dépense auroit été de 2160 l. en argent. Il ne seroit donc resté que 840 l. pour prix du pâturage & la nourriture de quarante huit hommes & vingt-quatre chiens pendant quatre mois (car il faut au moins

4 hommes & 2 chiens par mille bêtes).

Ce calcul dispense de toute réflexion. Ajoutez les observations de fait, que plus une brebis a eu de sel & de bon traitement à la montagne, plus on est sûr qu'elle nourrira un bel agneau, que cet agneau sera aisé à élever & à entretenir, que l'espece en sera plus belle & plus vigoureuse. Ajoutez que plus les troupeaux ont de sel, moins ils sont exposés à la pourriture ou gamege, & autres maladies &c.

Il n'y a heureusement aucune apparence d'épizootie dans les contrées voisines si abondantes en bœufs. Les Propriétaires intelligens qui avoient une abondante provision de sel pour les bêtes à laine, en ont profité pour en donner plus souvent à leurs bœufs qui se trouvent en meilleur état & moins fatigués du travail pressant de la saison. Mais l'hiver! on n'aura plus le maniment de tant de sel: on craint... On espere: la loi fait tout.

De Saint-Dizier, *le 19 Septembre.*

Les circonstances de l'affreux désastre arrivé à cette Ville le mois dernier, ont été mal présentés dans la *Gazette d'Agriculture* du 9 du courant & dans les *Affiches de Reims*. Il est dit, dans la 1re. de ces Feuilles, article de *Vitry*, qu'il n'y avoit ici ni pompes ni sceaux, & dans la 2e. que les pompes étoient déposées dans des magasins remplis de bois d'où il ne fut pas possible de les retirer. L'honneur, la vigilance, le zele de nos Magistrats exigent que ces imputations soient détruites & que la vérité soit connue.

Dans le quart d'heure où l'incendie éclata, il fut environné de plus de cent douzaines de sceaux: il s'en fait ici un commerce considérable. Il y a 3 pompes publiques qui furent sur le champ mises en action; le magasin où elles étoient déposées ne fut pas même entamé par les flammes. Les pompes jouerent encore le Samedi & le lendemain. On en retira tout le service qu'il étoit possible d'en attendre.

(Na. *Nous rendons avec autant de satisfaction que d'empressement à Mrs. les Officiers Municipaux de S. Dizier la justice qui leur est due. Il est agréable pour nous d'apprendre & de publier qu'aucune négligence n'a aggravé cet affreux désastre. Il n'est point étonnant que dans la confusion que ces malheurs entraînent, les faits s'alterent en passant d'une bouche à l'autre, d'une Ville à l'autre; & qu'il se soit répandu un faux bruit à Vitry d'où l'avis nous a été réellement donné & par un homme réellement pénétré de l'infortune des Habitans de S. Dizier. Aussi cette circonstance n'a-t-elle été présentée que comme incertaine, comme un bruit, un* on-dit *qui ne pouvoit obtenir confiance. Ceux qui ont transformé un récit douteux en un rapport positif, en une assertion formelle, se sont rendus coupables d'une infidélité volontaire que nous pardonnons comme nous desirons qu'on nous pardonne des fautes involontaires.*

Nous répéterons, à cette occasion, l'avis que nous avons si souvent donné qu'on n'a qu'à nous faire connoître à nous mêmes nos erreurs pour qu'elles soient promptement retractées. La vérité seule nous intéresse. Nous ne croyons avoir à cet égard qu'un reproche à nous faire, & cela envers un Propriétaire de Picardie dont nous n'avons pu dans le tems publier les réclamations à cause de leur étendue & dont la lettre a été brûlée par mégarde avec des papiers inutiles. Nous lui serons infiniment obligés s'il veut encore nous mettre à portée de réparer notre tort).

De la Charité-sur-Loire, *le 22 Septembre.*

La récolte est faite dans ce pays depuis 15 jours. Elle n'a pas été généralement plus forte que l'année derniere; mais comme les épis sont plus graines & que les gerbes rendent beaucoup plus, on peut dire qu'elle est plus abondante dans tout le pays, si l'on en excepte quelques cantons du Berry où elle a été fort médiocre sur-tout en petits bleds: effet de la sécheresse. Le boisseau pesant 30 livres, a valu au dernier Marché de 50 à 55 s.

De Sens, *le 22 Septembre.*

Les Habitans de cette Ville viennent d'être confirmés, par un Arrêt de la Cour des Aides du 22 Août, dans le privilege qu'ils ont, de tems immémorial, de pouvoir vendre les grains de leur crû soit chez eux soit dans les Marchés de la Ville, sans payer aucun droit ni de minage ni de raclage. Quelqu'agréable que soit pour nous cette confirmation, nous n'en verrons pas avec moins de plaisir établir l'uniformité de franchise sans laquelle le commerce ne sçauroit prendre l'équilibre naturel qui seul maintient également les intérêts de tous.... Sur la fin du mois dernier, deux incendies ont consumé, à Châtillon-sur-Loing, quelques bâtimens & différentes sortes de provisions.

ETAT du pain cuit & distribué à Roissy depuis le 1er. Juillet 1775 jusqu'au 11 Août suivant.

				Produit.			Dépense.		
				l.	s.	d.	l.	s.	d.
1 *Juillet.* Un septier de bled acheté 36 l. & converti en farine a produit 21 pains ¼ pesant 12 l. (poids total 225 l.) a été vendu à 34 s. le pain				36	2	6	36		
Le son du septier estimé 3 l. 10 s. a été passé pour la cuisson du pain.									
2 *Juil.* Il a été acheté deux sacs de farine pesant ensemble 650 l. qui ont été payés 108 l. 12 s. & qui ont produit 73 pains & demi (poids total 882 l.) ont produit 73 pains ½ à 34 s. .				124	19				
Déboursé pour la farine	108	12							
Cuisson		10							
On a donné 4 de ces pains qui ont été mal cuits pour		6	16				125	8	
3 *J.* Acheté 12 septiers de bled à 34 l. le septier qui, convertis en farine, ont produit 220 pains de 12 l., à 34 s. le pain									
Vingt-deux de 11 l, à 31 s. 3 den.	374								
Le son évalué	34	7	6	444	7	6			
Acheté les 12 septiers à 34 l.	36								
Mouture	408								
Garde-moulin	18								
Au Charretier		1	10						
Au Boulanger			16				452	6	
	24								
17 *J.* Acheté 12 septiers de bled à 36 liv. qui ont produit 239 pains de 12 l. (poids total 2868) à 36 s.	430	4							
Plus 3 septiers & demi de son	42			472	4				
Déboursé pour les 12 septiers à 36 l. . .	432								
Mouture	18								
Garde-moulin		1	16						
Voiture, décharge, monté & pesé . . .		1	12				477	8	
Au Boulanger	24								
29 *J.* Comme le bled étoit monté à 36 l., on n'a pu se soutenir sans perte qu'en mêlant au bled un quart de seigle : on a donc mêlé ensemble la farine de 12 septiers de bled avec celle de 4 septiers de seigle qui ont produit 230 pains de 12 livres (poids total) à 26 s. le pain (1) ci	276								
Trois septiers un quart de son bled . . .	39								
Son du seigle			8	628					
Déboursé pour les 12 septiers de bled à 36 l.	433								
Quatre septiers de seigle à 15 l. 13 s. . .	62	12							
Mouture des 16 septiers	24								
Garde-moulin	2								
Frais	1	18					554	10	
Boulanger, à cause qu'il y avoit 16 septiers dont 12 de froment & 4 de seigle	32								
				1700	13		1645	12	
Na. Comme il se trouve sur les 16 septiers dont 12 en bled & 4 en seigle, 68 liv. 10 s. de bénéfice, toute dépense défalquée, ce pain auroit pu se donner à 2 s. 8 den. la livre ; les				Bénéfice . .			55	1	

(1) *Ce pain étoit de meilleur goût que l'autre.*

3840 l. qui auroient produit	511 l. 19 ſ. 8 d.	558 l. 19 ſ. 8 d.
En ſon	47	
De		554 10
Il ſeroit encore reſté de profit net.		4 l. 9 ſ. 8 d.

Le réſultat de cette opération eſt que le pain qui s'eſt ſoutenu à Roiſſy à 34 & 36 ſ. le pain de 12 livres, tandis qu'il ſe vendoit aux environs 42 ſous, auroit pu ſe donner ſans perte à 32 ſ. en y mêlant un quart de ſeigle, ſi l'on avoit prévu qu'il reſteroit net 55 l. 1 ſ. de profit après le compte épuré de la derniere fournée. Cette obſervation prouve, avec certitude, que lorſque le bled eſt entre 34 & 36 l. le ſeptier, le bon pain de ménage avec un quart de ſeigle peut ſe donner à 32 ſ. le pain de 12 livres, ou 2 ſ. 8 d. la livre ſans perte pour le Boulanger, pourvu que les Chefs des Villes ou Villages trouvaſſent le moyen de faire faire à ces Boulangers les avances néceſſaires pour acheter par ſemaine un nombre de ſeptiers proportionné à la conſommation.

Il eſt bon d'obſerver encore que ſi l'on avoit acheté 40 ſeptiers à la fois lorſque le bled étoit à 34 l., le pain auroit pu être donné à quelque choſe de moins que 2 ſ. 8 den. la livre, en y mêlant toujours un quart de ſeigle.

I I.

Lettre concernant le mélange d'huile d'œillet avec l'huile d'olive. A. 15 Août.

Mr, l'examen de l'huile de pavot ou d'œillet a démontré qu'elle ne contenoit rien de nuiſible à la ſanté. La vérité prouvée contre le préjugé que l'intérêt perſonnel a répandu, le Gouvernement a permis à juſte titre le commerce de cette huile. Mais en même tems il a été défendu de la mêler avec l'huile d'olive & de vendre ce mêlange comme l'huile d'olive pure. L'équité réclame évidemment contre cette fraude. Cependant elle a lieu, je puis, M., vous l'aſſurer. Comment s'en défendre? Comment prémunir le Public contre la tromperie? On lui vend quinze ou ſeize ſous ce qui n'en vaudroit que neuf dans les lieux à portée de la denrée, comme ici.

Je regarde, M., comme un devoir, de vous indiquer le moyen de découvrir cette falſification: rien n'eſt plus facile. Il faut ſecouer fortement le vaſe dans lequel l'huile eſt contenue. S'il y a de l'huile de pavot, il ſe formera une mouſſe reſſemblant à celle qui ſe forme ſur la ſurface de la bonne eau-de-vie; ce qui n'arrive point à l'huile d'olive pure.

Cet avis m'a paru d'autant plus intéreſſant que c'eſt ſur-tout le Peuple qu'on trompe & vole. Le riche ſavoure, ſon goût plus exercé eſt plus habile, à la délicateſſe il joint la défiance. Mais le Peuple n'y regarde pas de ſi près, il demande, paye & conſomme, toujours la dupe du Marchand qui veut le tromper.

Comme la cupidité aiguiſe l'induſtrie, il pourroit arriver que par des ingrédiens peut-être dangereux, on parvînt à diſſiper les ſignes de falſification que je donne. Permettez-moi, M., d'inviter ceux qui auroient connoiſſance de quelque nouvelle altération, à vous en faire part & à y joindre, s'ils le peuvent, le moyen de confondre la cupidité.

I I I.

A V I S.

» On m'a apporté le printems dernier, » Monſieur, différentes graines de S. Domingue, dont pluſieurs eſpeces ſont à peine connues de nos Curieux & de nos Botaniſtes. Dans le nombre de celles qui » m'ont réuſſi eſt une plante nommée *nieſker* dans ſon pays natal: elle a beaucoup » de rappport avec la *brione* pour le port & » le feuillage; ſa fleur reſſemble auſſi à celle » de cette plante, mais elle eſt d'un jaune » beaucoup plus foncé. Le fruit eſt à peu près » de la groſſeur d'un moyen concombre, » d'un beau jaune, terminé en pointe; il » contient des graines aſſez groſſes, couvertes d'une eſpece de gelée rouge, douce, ſucrée, & d'un aſſez bon goût. Je » vous prie, Monſieur, de donner cet avis » au Public, parce que ſi quelqu'Amateur » de jardinage en deſire, il pourra s'adreſſer au Sr Ouaché, Jardinier des bas jardins de S. Cloud, qui en demandera à ſon » frere que j'employe. Cette plante ſe cultive ſans choix.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Septembre 1775 au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 26 à 29 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 26 à 29 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l. 5 s.; l'orge, de 11 l. 5 s., 12 l. 5 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26 l. 5 s. à 31 liv. 5 s.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l. 5 s.; l'orge, de 11, 12 à 13 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 20 Septembre 1775 au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 5 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Septembre 1775, de 64 à 65 l.; *idem* nouveau de 62 à 63; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Septembre 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	721	11	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	2	6 marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	94
Lyon *Août*.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi* 25.	*Mardi* 26.	*Mercredi* 27.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2000 1997 $\frac{1}{2}$ 2000	2002 $\frac{1}{2}$ 2000 .	1997 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. $\frac{15}{15}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	263 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	430	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$. . .	4 $\frac{3}{4}$ 5	5 5 $\frac{1}{4}$ 5 . . .
Bil. des Fermes.	au pair . . .	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$. . . .	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Jeudi 14 Sept.

Messieurs

Nau..... pp^lles. Z.
Viageres..... Z.
Tontine..... Z.
Decourmont pp^lles. N.
Viageres .... N.
Tontine..... N.
Lempereur. pp^lles. P.
Viageres .... P.
De S. Janvier. v^res. P.
Tontine..... P.

Du Vendredi 15.

Patu.... Viageres. Z.
Boscheron... pp^lles. M.
Viageres ..... M.

Suite du Vendredi 15.

Messieurs

Rouillard... pp^lles. N.
Viageres.... M.
Tontine..... M.

Du Samedi 16.

Lenoir..... pp^lles. P.
Viageres .... P.
Delarue..... pp^lles. P.
Viageres .... P.
Tontine..... P.

Du Lundi 18.

Thevenin... pp^lles. P.
Viageres .... T.

Suite du Lundi 18.

Messieurs

Creuzé..... pp^lles. P.
Viageres..... P.
Tontine..... P.
Delamotte.. pp^lles. Z.

Du Mardi 19.

Deschapelles. v^res. Z.
Perpétuelles.. Z.
Tontine ..... Z.
Desplaces.. pp^lles. Z.
Viageres..... Z.
Tontine ..... Z.
Cauchy..... pp^lles. P.
Viageres .... P.
Tontine..... P.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 18 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 11 *Juin.*

ON écrit de Moſcou que, ſi les productions de la terre échappent aux gelées ſurvenues dans l'arriere-ſaiſon, les récoltes ſeront très abondantes. Avant ces intempéries, les vignes flattoient, comme les champs, l'eſpérance des Propriétaires, on n'oſe preſque dire des Cultivateurs qui recueillent trop peu de fruits de leurs travaux. Les vignobles s'étendent, mais ſous la main de la ſervitude, c'eſt-à-dire, de l'ignorance & de la langueur. Point d'inſtruction, point d'activité. Le climat de ce pays ne laiſſe pas que d'être aſſez favorable au raiſin. Si l'induſtrie y eſt engourdie, ce n'eſt point par l'effet du climat.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 23 *Juin.*

Tandis que le printems donnoit dans ces contrées de vives chaleurs, l'hiver regnoit encore dans les parties occidentales du Royaume. Le Roi a trouvé de la neige en divers endroits, particuliérement dans la Province de Nyland.

Il ſe préſente une foule de Contractans pour la diſtillation de l'eau-de-vie. Le Gouvernement ne manquera pas de multiplier les Concurrens pour adoucir les effets d'un privilege monopolaire.

PRUSSE.

DE KONISBERG, *le* 24 *Juin.*

Le Roi a deſtiné cent mille riſdales pour reconſtruire, de façon à conſerver les Cultivateurs & les récoltes, les villages de la Pruſſe occidentale, compoſés de huttes ſous l'anarchie républicaine. Divers avantages ſont promis aux Colons étrangers qui viendront s'y établir. Cette maniere de peupler réuſſit, ſuivant les lieux, quand on oppoſe de bonnes loix fiſcales aux mauvaiſes loix des pays étrangers.

DE FLENSBOURG, *le* 25 *Juin.*

Les campagnes du Holſtein, après une longue ſéchereſſe, viennent enfin de recevoir des pluies abondantes. La grele tombée en quelques endroits n'a point fait de mal. La foudre a mis le feu au village d'Oppendorff.

Pendant que la Maiſon de correction de Gluckſtadt tomboit en ruine, les brigands informés qu'il n'y avoit pas aſſez de place pour les contenir, ravageoient à l'aiſe le plat-pays. Il eſt étonnant que la ſûreté publique dépende d'un édifice & que cet édifice ſoit en mauvais état. Il ſeroit à propos d'examiner ſi la cauſe qui entraînoit la ruine de la Maiſon de force n'eſt pas la même qui

produisoit le grand nombre de malfaiteurs. On rebâtit cette Maison. En attendant, on a formé des dépôts. Ensuite on songera à procurer des ressources qui préviennent le brigandage.

De Brun, *le 27 Juin.*

Le 8, après une forte grêle, des torrens de pluie couvrirent les campagnes d'Egelsberg dans la Principauté de Troppau. On y blanchissoit beaucoup de fil & de toiles, tout fut emporté. Les orages ont été fort fréquens en Allemagne dans le courant de ce mois.

De Francfort (*sur l'Oder*), *le 29 Juin.*

Par la comparaison des observations météorologiques faites en Bohême, en Silésie, & dans les pays adjacens, on s'est assuré que la température de l'air a été à peu près la même dans ces contrées, au mois de Mai, & qu'il y a fait le même bien & le même mal. Dès les premiers jours du mois, on jugea qu'il faudroit retourner les champs ensemencés en grains d'hiver, excepté ceux où ils étoient clair-semés qu'on se flatta de voir ranimés par les pluies & la chaleur. Cet espoir fut trompé. La plûpart des nuits furent froides : il n'y en eut que trois où le thermometre de Farenheit fut au-dessus de 52. Celle du 5 (le therm. à 55), ces instrumens exposés à l'air se trouverent couverts d'une croûte de glace. Pendant le jour, le thermometre a été de 51 à 60. Après cela, sécheresse. Il y avoit eu 13 nuits humides, mais seulement un demi-pouce, mesure de Paris, d'eau de pluie : ce peu d'humidité ne fit qu'empêcher que les plantes ne périssent.

Le seigle est, dans beaucoup de cantons, en mauvais état & fort court. Les bestiaux manquent de fourage & de pâture. Le froment est fort bas. Les cerisiers de Silésie (ils sont rares) n'ont pas réussi. En général les arbres ont bien fleuri, mais la sécheresse a fait tomber beaucoup de fruits.

Les maladies dominantes ont été des fievres inflammatoires dont il n'est mort que peu de monde. Il y a eu aussi beaucoup de fluxions. Les gens de la campagne ont le plus souffert de ces maladies.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 4 Juillet.*

Les Pêcheurs de Terre-Neuve manquent de pain, de viande, de tout. Plusieurs navires sont venus pour leur chercher des secours. Cette détresse prévue excite de nouvelles réclamations contre l'Acte contradictoire qui en voulant étendre nos Pêcheries, a empêché que nos Pêcheurs ne fussent approvisionnés par l'Amérique, & défendu expressément qu'ils le fussent par presque tous nos Ports; car il n'y en a que trois ou quatre privilégiés.

Nous apprennons de S. Vincent qu'une de nos Escadres croise aux environs des Isles de S. Eustache & de S. Cristophe pour empêcher le *commerce illicite* des Américains avec les Hollandois. Ce commerce illicite & légitime sert de prétexte à des prises dont les Etats-Généraux se plaignent. Celui de la Caroline méridionale, du Maryland, de la Virginie &c. est totalement intercepté par les vaisseaux de guerre qui bloquent leurs Ports ou courent les côtes.

Le Capitaine Cooke a envoyé du Cap de Bonne-Espérance le journal de son nouveau voyage autour du monde. Ce journal a été présenté au Roi. M. Cooke a touché à de nouvelles Isles occidentales sans découvrir un nouveau continent. Il rapporte beaucoup de graines & de plantes inconnues dans nos climats. Son arrivée avoit été prématurément annoncée.

M. le Comte d'Inchinquin, grand Propriétaire d'Irlande, vient de donner à ses pareils un exemple, les uns diront de désintéressement, les autres de sagesse. Les baux de trois grandes fermes de son domaine étant expirés, il s'est présenté pour les affermer une foule de concurrens qui lui ont offert d'en doubler les rentes. M. le C. d'I. a rejetté ces offres & passé de nouveaux baux à ses anciens Fermiers sans hausser les fermages d'un seul schelling par acre. Ce sacrifice est réellement l'emploi d'une partie de son revenu à l'amélioration de son domaine, de la fortune de sa famille, du sort de ses Vassaux, du bien public. Il lui assure à lui même un payement exact, des Serviteurs fideles, & l'avantage d'avoir moins de pauvres à soulager. Enfin il aura la jouissance la plus douce pour un chef de

famille, l'aſpect d'un héritage floriſſant, la jouiſſance la plus douce pour un Seigneur, l'aſpect d'un Peuple heureux par ſes bienfaits, la jouiſſance la plus douce pour l'Homme & pour le Citoyen, l'aſpect d'une culture qui multiplie les hommes & groſſit la richeſſe publique.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De S. Laurent-d'Aigouse (*Dioceſe de Niſmes*), *le 4 Juillet.*

Les Salins de Peccais & tous ces terreins immenſes qui produiſent le meilleur ſel, pour qu'il ſoit détruit, à ce qu'on a cru, ſont dans les bornes de notre Communauté, & lui occaſionnent des dépenſes annuelles à cauſe de l'étendue de ces vacans.

Au milieu de cette prodigieuſe abondance d'une denrée de premiere néceſſité, nous la payons au même prix qu'elle ſe paye à 150 lieues d'ici.

Notre poſition qui nous met le ſel ſous la main, rend notre état infiniment plus fâcheux que celui des contrées les plus éloignées de la ſource. Les Gardes qui peuvent à peine s'oppoſer au faux-ſaunage & ne peuvent s'en prendre aux Faux-Sauniers, ne ceſſent de venir fouiller dans nos maiſons & ſur-tout dans les métairies circonvoiſines pour y découvrir du ſel qu'ils nomment de contrebande, ſaiſir, mettre à l'amende, empriſonner &c.

Une Brigade arrive à l'improviſte, qui demande impérieuſement à voir le ſel qu'on a, & le billet de Gabelle qu'on a reçu au Grenier (à Lunel où nous ſommes obligés d'aller acheter le ſel qui ſe facture ici). Le ſel eſt préſenté. Si le Juge, Partie, s'imagine qu'il n'a pas été acheté au Grenier, procès verbal; d'où ſaiſie, amende, frais, & quelquefois empriſonnement du Chef qui nourrit le ménage, & ruine de ſa famille.

Le Brigadier peut ſe tromper à l'inſpection; le Peuple craint qu'il ne veuille ſe tromper. Il ſe peut que les Greniers vendent quelquefois des ſels qui ayent quelques apparences communes avec le ſel de contrebande. Il ſe peut &c. Dans tous ces cas, l'innocence la plus pure devient la victime de l'ignorance ou de la malice.

En attendant que le mal puiſſe être extirpé, ne ſeroit-il pas poſſible d'en couper une branche? Si la contrebande ſe ſoutient, la garde eſt donc ou inſuffiſante ou inexacte. L'inſuffiſance ou l'inexactitude des Stipendiés ne devroit pas tourner au détriment du Citoyen. La *maiſon* eſt le Royaume où le premiers des Rois, inſtitués par la nature, conſerve ſon empire. Le Sanctuaire domeſtique (ſi l'on permet cette expreſſion), dépôt général des ſecrets, des affaires, des intérêts, des plaiſirs & des peines, des maux & des biens, de la confiance la plus douce & la plus entiere, ne doit il pas être ſacré; & peut-il être ouvert, forcé par des mains étrangeres? Le bien public eſt-il qu'elles déchirent le ſein des familles? La plûpart des prohibitions ont reſpecté cet aſyle inviolable; pourquoi des exceptions qui le livrent à une inſpection qu'on ſoupçonne de n'être pas toujours conduite par un zele pur, par la bonne foi, le déſintéreſſement, la prudence, la diſcrétion, l'équité, l'humanité?

De Pezenas, *le 4 Juillet.*

Notre Foire dont l'ouverture ſe fit le 19 du mois dernier, a été meilleure qu'on ne l'auroit cru. Il s'y eſt rendu beaucoup de Marchands & d'Acheteurs étrangers. Quoique l'époque de la moiſſon & la prochaine Foire de Beaucaire duſſent rendre les eſpeces rares, il y en a eu aſſez pour les payemens, & l'on n'a oui parler d'aucune mauvaiſe affaire.

De Toulouse, *le 5 Juillet.*

A l'Aſſemblée de l'Hôtel-de-Ville tenue le 26 Juin, lorſque le Conſeil délibéra ſi la perception de l'octroi ſur les grains & farines, ne ſeroit pas continuée, M. Gary, Avocat au Parlement, ancien Capitoul, s'éleva au-deſſus des conſidérations, défendit l'intérêt public avec le patriotiſme & la noble fermeté qui le diſtinguent, & mérita la récompenſe due à l'homme vertueux, courageux & éclairé.

Le droit de douze ſous par ſettier ſur les farines de bled, & de ſix ſous ſur celles de menus grains, devenu trop remarquable puiſqu'il cauſe dans cette grande Ville, un ſchiſme entre la partie adminiſtrée & le petit nombre des Adminiſtrateurs, fut établi

en 1715 par un Arrêt du Conseil du 16 Février adressé à M. de Baville, alors Intendant de la Province, en remplacement de l'industrie supprimée par le même Arrêt. Les Marchands & Artisans se plaignoient depuis long tems que tout le poids de ce dernier impôt tomboit sur eux, & qu'il n'étoit pas établi sans exception sur toute sorte de personnes, selon l'esprit & la lettre de son institution. Il en résulta des contestations scandaleuses & un procès qui dura dix ans au Conseil entre les Marchands & Artisans d'une part, & les Capitouls de l'autre. L'affaire finit par la suppression de l'industrie, & par celle du droit de 4 s. par settier de bled que la Ville percevoit alors à l'entrée.

Il est à remarquer que les Capitouls s'opposerent fortement au nouveau droit par le motif que les *Artisans & gens pauvres en supporteroient la plus forte partie*, à cause qu'ils consomment plus de pain que les gens aisés & les riches. Cette réflexion est très-judicieuse : en effet il est certain que le pauvre Artisan, le pauvre Laboureur de la Banlieue consomme pour son ménage 60 set. de bled, quand l'homme riche n'en consommera que 40 dans le sien; parce que ceux-là vivent sur-tout de pain, presqu'entiérement de pain. Ils payeront donc 36 liv. à cause de la pauvreté, tandis que celui-là ne payera que 24 l. à cause de sa richesse. Cette injustice dans la repartition de l'impôt suffiroit seule pour le faire abroger.

Il paroît que la meilleure maniere de remplacer le produit du droit & de le repartir avec équité, seroit de l'asseoir en augmentation sur les taxes des biens-fonds au marc la livre d'après le cadastre.

Il a été très sagement observé dans l'Arrêt de suppression que les Villes, *dans l'examen de leurs charges & de leurs revenus, trouveroient par des économies & les retranchemens des dépenses inutiles les moyens de rendre cette suspension durable sans avoir recours à des impositions d'un autre genre ; & que si la situation des Finances exigeoit un remplacement, il seroit facile d'y pourvoir sur des objets qui n'influent pas ainsi sur une denrée de premiere nécessité.*

Ici le remplacement n'est nullement nécessaire, puisque *cette portion de revenu ne sert qu'à faire, chaque année, un moins-imposé sur les tailles des Maisons, & sur la capitation* repartie arbitrairement & sans regle ; car les erreurs & les préférences excitent depuis long-tems des jalousies & des plaintes.

Lorsque les Capitouls se livreront à des réflexions tranquilles sur ce sujet, ils reconnoîtront que ce que l'Autorité tutélaire commande, c'est ce qu'ils desirent au fond du cœur, l'intérêt de la Ville. L'intérêt de la Ville est le soulagement des Habitans.

Le premier bien est de ne pas faire des pauvres, plutôt que de faire de leurs deniers des dons aux Hôpitaux qui deviennent tous les jours insuffisans. C'est une erreur bien grande que de dépouiller un homme pour le vêtir, & de l'affamer pour le nourrir par charité.

Le vrai moyen de parvenir à ne pas augmenter le nombre des misérables & la charge des Hôpitaux, c'est de supprimer tout ce qui renchérit le prix naturel des denrées de premier besoin.

Il est certain que, quand ces Magistrats auront approfondi cette vérité capitale, non-seulement ils défendront avec chaleur la franchise des farines, mais encore ils porteront une vigilance éclairée sur la mouture, sur les pertes qui restent dans le moulin, sur l'exécution d'une loi physique qui oblige les Meuniers à en rendre en farine le poids qu'ils ont reçu en bled. Ils délivreront la subsistance du Peuple de tout ce qui l'embarrasse & la surcharge.

Ils se féliciteront d'être délivrés eux-mêmes d'un maniment superflu de deniers dont ils doivent compte à leur conscience, & dont ils craignent souvent de n'avoir pas fait l'emploi le plus utile au Public, quelqu'approbation qu'ils ayent obtenue.

Ils s'applaudiront d'avoir laissé au pauvre Peuple ses ressources au lieu de les affoiblir pour voir élever des barrieres, armer des Gardes, soudoyer des vexations, prodiguer les fausses dépenses, & porter mille atteintes à la liberté des Citoyens.

Toutes choses égales d'ailleurs, la Cité la plus riche est celle qui a le moins de dépenses à faire, & non certes celle qui leve le plus de revenu. La meilleure administration est celle qui laisse & assure à chaque Citoyen tout son droit & tous les moyens de faire son propre bien, & non celle qui prétend chimériquement distribuer le bien & le mal.

De Bordeaux, *le 6 Juillet.*

Les bleds n'ont été, depuis long-tems, ni aussi beaux ni aussi bien nourris qu'ils le sont. On les scie. Aux bienfaits de la Providence se joignent ceux du Gouvernement. Il paroit deux Arrêts du Conseil qui suspendent l'octroi de la Ville sur les grains & le droit d'un pour cent établi sur les grains & farines au profit de l'Hôpital. Il est évident que cette franchise est une portion nécessaire de la liberté, & que ces deux Arrêts découlent des Lettres Patentes qui ont rendu cette liberté au commerce des grains : il reste à l'étendre à la fabrication & à la vente du pain par la suppression des Maitrises de Boulanger, & l'abrogation du droit & de l'usage abusif de la taxe.

Nous espérons aussi des encouragemens du même genre pour le commerce des vins, si digne d'attention & en lui-même & par ses rapports avec le commerce des autres denrées. Nous l'avons déjà dit, toutes les cultures, toutes les libertés, toutes les franchises s'invoquent & se soutiennent les unes les autres. Nous ne craindrons pas d'avancer que là où il y a des Esclaves, le Corps qu'on appelle la Nation, lors même qu'il paroit tout-puissant, est moins libre qu'une Nation, en apparence moins puissante, mais qui n'a que des hommes libres ; car celle-ci seulement peut profiter & jouir des talens, de l'industrie, des services, des vertus de tout ce qui habite son pays. Il n'y a pas à douter que, quand l'immunité relevera le commerce des vins, une grande quantité des terres destinées à porter des poiriers, des pommiers, du houblon dans plusieurs Provinces, sera ensemencée en bled, & que les grains employés çà & là à faire de la biere & de l'eau-de-vie le seront à faire du pain. On estime ici que, sans les Aides, on pourroit avoir à Paris de très-bon vin de Bordeaux à 5 ou 6 s. la bouteille, année commune. Le bon marché de cette boisson feroit abonder toutes ces boissons inférieures que l'on n'a qu'aux dépens du bled, & faute de mieux.

Le sucre blanc, 1re. qualité, vaut de 60 à 62 l. ; le brut, 1re. qualité, de 38 à 36.... L'indigo bleu & violet, 12 à 13 l. ; le premier café, 12 s. à 11 s. 6 d. ; le coton, de 200 à 255 liv., le cacao, de 10 à 11 s... L'eau-de vie, 140 l. les 27 velt.

(*Augmentation à Nantes* : sucre blanc, 1re. sorte, 63 à 64 liv. ; brut fin, 36 à 37 ; café, 11 à 12 s. ; cacao, 11 à 12 s.).

De Lyon, *le 6 Juillet.*

Le nommé Claude François Personna, âgé de 13 ans, est tombé dans la Saône en puisant de l'eau. Après s'être débattu pendant quelques minutes, il a cédé au torrent qui l'a emporté à deux cens pas du lieu de sa chûte. Au bout d'un gros quart d'heure de submersion totale, il a été repêché avec un croc, sans connoissance, sans mouvement, sans pouls. On lui a administré les frictions avec l'eau-de-vie camphrée animée, ensuite l'insufflation d'air chaud dans la bouche. On a voulu lui faire avaler de l'eau-de-vie camphrée ; les deux premieres cuillerées n'ont point passé ; la troisieme lui a occasionné des soulevemens d'estomac & il a beaucoup vomi &c. Ce n'a été qu'après trois quarts d'heure de soin qu'il a recouvré la connoissance. Il est maintenant en bon état.

(*Les mêmes secours ont sauvé à Rennes le 11 Juin, le nommé Nicolas Rouillier, âgé d'environ 14 ans, tiré de la riviere avec tous les symptômes de la mort, après avoir resté plus d'une demi-heure au fond de l'eau*).

De Lamballe, *le 7 Juillet.*

Les grains étoient devenus très-rares dans notre Marché, l'un des plus considérables de la Province. Le commerce s'y est porté avec des bleds tant du Royaume que de l'Etranger. La baisse qui s'en est suivie, a été d'environ un sixieme. Nous avons eu de très-bonnes pluies. Les bleds noirs ont levé ; toutes les autres especes de grains ont profité. Quoique le sort de la récolte du cidre ne soit pas encore décidé, le prix de cette denrée baisse généralement.

De Clermont (*en Beauvoisis*), *le 7 Juillet.*

Tandis que nous étions sur le point de jouir d'une grande abondance de bleds & de fruits, un vent violent & une grosse pluie que nous avons eus hier ont renversé nos espérances & répandu la consternation. La terre est jonchée de prunes & de fruits rouges ; les seigles ont été versés en divers endroits où ils étoient encore sur pied.

DE LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, *le 9 Juillet.*

Le bled ne s'eſt vendu hier à notre Marché que de 50 ſ. à 3 liv. le boiſſeau peſant 30 liv. ; & il en eſt beaucoup reſté. Chacun s'empreſſe de vendre à l'approche d'une moiſſon aſſez bonne, pour faire eſpérer une diminution plus conſidérable. Les bleds ſont beaux & bien fournis; mais il y en a beaucoup de broués ou niellés. On attribue cette nielle aux brouillards qui ſont tombés lors de la formation de l'épi & de la fleur. (*Il y a cette différence entre le froment & le ſeigle, que la fleur du premier paroît preſqu'auſſitôt que l'épi*).

Les pluies ſurvenues depuis un mois, après une longue ſéchereſſe, ont ranimé les petits bleds ; il y en aura beaucoup plus qu'on ne l'eſpéroit. Il n'en eſt pas de même des foins qu'on fauche actuellement, il y en a très-peu.

Nos Laboureurs & Manœuvres de la campagne ont été commandés le lendemain des Fêtes de la Pentecôte pour aller aux corvées ſur le chemin qui conduit de cette Ville à Bourges. Les Laboureurs y ont été pluſieurs jours & ont payé chacun 4 livres pour l'ouvrage qu'il leur reſtoit à faire. Quant aux Manœuvres, faute de pain, ils n'y ſont point allés ; ils avoient mangé tout leur gain pendant les Fêtes, pluſieurs même avoient été réduits à mendier. Cette triſte diſpenſe a paru légitime ; & ils ont éprouvé l'indulgence que leur miſere méritoit.

LETTRE DE ROISSY, *le 10 Juillet.*

» Je vous fais part, M., d'un moyen que » M. le C. de C. a pris pour empêcher juſ- » qu'à la moiſſon que le pain ne monte au- » deſſus d'un prix raiſonnable, ſans régle- » ment, ſans taxe &c.

» Le meilleur pain ſe vendoit à la fin de » Juin 4 ſ. la livre, & le pain de ménage » 38 ſ. les 12 livres, ce qui revient à 3 ſ. » 2 den. la livre.

» Le 1 Juillet, M. le C. de C. a fait ache- » ter par ſon Econome *le plus beau bled* qui » a coûté, converti en farine, 36 l. Le ſac » de farine peſoit environ 190 l. & a donné » 255 l. de pain qui ont été vendus 2 ſ. 10 d. » la livre, 34 ſ. le pain de 12 liv., ce qui a » produit 36 l. 2 ſ... Plus le tiers d'un ſep- » tier de ſon, eſtimé 4 liv. Total, 40 l. 2 ſ. » 6 d. Il eſt donc reſté pour le bois & la cuiſ- » ſon, 4 l. 2 ſ. 6 d. Cette cuiſſon a été faite » chez M. de C. par le Boulanger du village.

» Le 3 Juillet, il a fait acheter deux ſacs » de farine peſant enſemble 650 l., prix » 110 l. Ces deux ſacs ont produit 882 l. de » pain, prix à 2 ſ. 10 den. la livre, 124 l. » 19 ſ. Il eſt reſté pour la cuiſſon & le bois, » 14 l. 19 ſ. Cette ſeconde cuiſſon s'eſt faite » chez le Boulanger ; il continuera ſur le » même pied.

» Voilà, M., l'avantage de la concur- » rence & celui de la réſidence des Seigneurs » dans leurs Paroiſſes. On ne ſçauroit ima- » giner le bien qu'on peut faire au Peuple » par des avances placées à propos. Mais ce » n'eſt pas dans le tourbillon de de la Capi- » tale que l'on entend le vrai cri de la mi- » ſere, qui donne toujours le deſir de la ſou- » lager. Je joins à ma lettre un des pains » dont il eſt queſtion ». (*Ce pain eſt bon, bien fait & d'un très-bon goût*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite des Annonces des Ouvrages nouveaux.

1. *Eclairciſſemens demandés à M. N. ſur les principes économiques & ſur les projets de Légiſlation, au nom des Propriétaires fonciers & des Cultivateurs fonciers.* Par M. l'Abbé Baudeau. Extrait des Nouvelles-Ephémérides. Chez Lacombe, rue Chriſtine ; Lonway, rue Savoie &c.

M. l'A. B. demande des *éclairciſſemens* à M. N., comme il propoſe des *doutes* à M. Rich. des Gl. Le zele de M. N. & de ſes Partiſans pour l'intérêt de la vérité & de la choſe publique ne leur permet pas de refuſer une réponſe aux queſtions de l'Auteur, s'ils peuvent la donner, d'autant plus que ſa modeſte critique leur a déjà enlevé une foule d'Admirateurs. Leur ſilence ſeroit une préſomption très-légitime contre leur cauſe. Non, ils n'bandonneront pas leur Légiſlation, s'ils ont des moyens de la défendre : il s'agit du ſalut de la Patrie.

1er. *Objet d'éclairciſſement.* M. l'A. B. traite de l'origine des Sociétés policées, des droits

de la propriété foncière, de la grandeur & de l'utilité des avances des Propriétaires & des Fermiers. La Société de M. N. est fondée par la violence & divisée en Tyrans & en Esclaves, *en lions & en animaux sans défense*, ce sont ses termes. L'association n'est qu'un *pacte* dans lequel l'Oppresseur a fait la loi à l'Opprimé. Ceux qui ont changé au profit de l'homme la surface de la terre n'ont qu'un *petit mérite*; & la fonction de la conserver dans l'état de fertilité est d'une *fort mince importance*..... Selon M. l'Abbé Baudeau, la Société est la famille créée par la nature. L'union est celle des sentimens, des intérêts & des services. Le partage des fonctions & des travaux caractérise les Sociétés policées. Ce partage a pour but la multiplication & le bien-être de l'espece. La premiere fonction, le premier travail pour atteindre à ce but, c'est de ravir à la terre par de grands & continuels efforts les biens qu'elle recele. Ces biens se répandent sur toutes les classes de la Société en payement des services de ces classes. Dans cetre Société, chacun conserve ses droits naturels, & participe à ses avantages communs, si bien que le Mendiant ne changeroit pas son sort contre celui du Sauvage. Si le Peuple y tombe dans la misere, c'est l'effet des impôts désastreux, du régime fiscal & réglementaire, d'une Législation calquée sur les principes de M. N.

2°. *Objet d'éclaircissement*. M. l'A. B. examine les principes d'économie, d'administration, de fiscalité &c. adoptés par M. N., Apologiste de Colbert. Ce systême que l'Auteur appelle *Colbertisme*, systême de prohibitions, d'oppressions, d'illusions, de destructions, & de maltôte, est ici si bien analysé, si bien apprécié, si bien combattu qu'il faut se refuser à la lumiere du jour pour n'en pas voir l'injustice, la fausseté, l'absurdité, la cruauté, la honte. Il se réduit à ceci : Propriétaires & Cultivateurs qui ne faites pas & qui ne devez pas faire la richesse & la prospérité de l'Etat, qui entretenez vos biens & produisez les récoltes à l'aise & sans dépense ou à peu près, vous vendrez à très bon marché vos denrées & vos matieres; & nous vous y obligerons en vous défendant de vendre à l'Etranger, en réglant vos ventes, en excitant contre vous la concurrence étrangere. Quand vous aurez vendu à très-bon marché, vous achetérez tout cher, les marchandises d'industrie nationale que nous encouragerons avec des taxes, des gênes & des défenses; les marchandises étrangeres que nous chargerons de droits ou que nous prohiberons &c. Pour votre bonheur, il faut que vous nourrissiez, habilliez, logiez à très bas prix des Ouvriers de luxe. Les Agens ou commerce de luxe vendra très cher à l'Etranger, & revendra très cher à la Nation. Dès-lors vous serez très-riches, vous, puisqu'ils auront dans leurs coffres beaucoup d'argent... M. l'A. B. propose à M. N. un moyen plus efficace pour enrichir sa classe favorite, c'est au lieu de leur donner pour peu les denrées & matieres, de leur donner pour rien les revenus de tous les riches Capitalistes, Financiers, Négocians, Banquiers &c. Les *éclaircissemens* de M. N. sur cet article seroient infiniment curieux. *Dic... & eris mihi magnus Apollo.*

3°. *Objet d'éclaircissement*. Résultat. Le but des Partisans de la liberté n'est pas de renchérir le prix du pain. Ce renchérissement n'est pas l'effet des loix actuelles. Les régiemens & les prohibitions renchérissent le pain, & la liberté fait baisser le prix. Ces propositions sont appuyées par les faits & par l'exposition de l'état du commerce des grains sous le régime prohibitif. L'Auteur examine ensuite les doutes, les craintes, & ce nouveau systême législatif de M. N.

Ceux qui ont lu l'Ouvrage de cet Ecrivain pour y trouver la vérité, la trouveront dans celui-ci, & sans fatigue, sans travail. Ceux qui après avoir adopté la *Législation nouvelle*, refuseroient de jetter les yeux sur ces *Eclaircissemens*, seroient des gens qui voudroient croire & même se tromper de bonne foi. Ceux à qui cette réfutation ne paroit pas suffisante, n'ont qu'à parler.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 8 Juillet 1775, au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 32 l. 10 s. à 35 l. *le septier*; le seigle, de 19, 20 liv. 10 s. à 22 l. 10 s.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 l. 10 s. à 19 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 30 l. 10 s. à 35 l. 10 s.; le seigle, de 18 à 19 liv. 10 s.; l'orge, de 16 liv. 10 s. à 19 l. 5 s. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 8 Juillet 1775, au Mercredi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 21 à 23 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Juillet 1775, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau de 59 à 60; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

IV.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	11		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 20 gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	5		marc.

V.

Changes de Paris, *du 15 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 à 55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août.*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$ p. $\frac{2}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
Comp.d.Ind.			
Actions	1892 $\frac{1}{2}$	1895	1895 92 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		412	412
Rescriptions	7	7	7
Bil. des Fermes.	$\frac{3}{4}$		$\frac{1}{2}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 5 Juillet. *Messieurs*		Du Jeudi 6. *Messieurs*		Du Vendredi 7. *Messieurs*	
Boutray..... pplles.	M.	Deschapelles. vres.	L.	Peinchein.... vres.	L.
Viageres....	M.	Perpétuelles.	L.	Perpétuelles..	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	L.	Tontine.....	L.
Cochin..... pplles.	L.	De S. Janvier. vres.	J.	Patu.... Viageres.	L.
Defrance... pplles.	L.	Tontine.....	J.	Boscheron... pplles.	L.
Viageres....	L.	Decourmont pplles.	J.	Viageres....	L.
Tontine.....	L.	Viageres.....	J.	Rouillard... pplles.	L.
.....		Tontine.....	J.	Tontine.....	L.
.....		.....		Lempereur. pplles.	L.
.....		.....		Viageres....	L.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 26 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Juillet.*

NOTRE récolte sera riche, si elle n'est altérée par une excessive humidité. Les épis sont beaux & abondans. Avec les provisions qu'il reste de l'année derniere, nous serons encore en état de fournir à l'Etranger.

Faute de pluie suffisante, la fénaison a été généralement très-mauvaise : on n'a pas recueilli le tiers de l'année commune. Quelques pluies d'orage ont à peine lavé la superficie de la terre. S'il y a de l'eau, le regain pourra donner un dédommagement.

Le Gouvernement, afin d'encourager la pêche, avoit accordé des délais pour le payement des droits qui par ce moyen sont pris sur le *produit* au lieu de l'être sur les *avances*, objet très-important. Quelques-uns ont cessé peu à peu de payer ; d'autres ont été réduits à l'impuissance de payer & à la faillite. Il vient d'être ordonné que, dans ce dernier cas, les droits dûs seront prélevés, comme les autres droits royaux, sur les biens du Failli, par préférence à toute autre créance. Il seroit utile de discuter à quel titre, dans quels cas, jusqu'à quel point la Justice attribue ce privilege au Fisc. Il est clair que l'Etat, par ses avances communes ou souveraines, acquiert en premiere ligne un droit sur une portion des fruits de toute entreprise productive par sa nature.

Malgré les soins infinis que le Roi prend pour changer le systême des Finances, l'ouvrage n'avance qu'imperceptiblement. Il n'est pas aisé de réduire une machine étrangement compliquée & contradictoire à la simplicité qui en assure le jeu, la régularité & la durée.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Août.*

Parmi les bâtimens arrivés de la Baltique dans le Sund, il y en a un Suédois qui a chargé du seigle en Finlande pour Amsterdam. C'est le premier essai de ce commerce que l'on sçache avoir été fait dans cette Province de Suede.

Nous avons appris par la Hollande que le vaisseau de notre Compagnie Asiatique, le *Frédéric*, étoit arrivé le 7 Avril au Cap de Bonne-Espérance en très-bon état, & que six jours après il avoit continué sa route.

ALLEMAGNE.

D'AUGSBOURG, *le 6 Août.*

La récolte de la soie a été très-abondante en Italie. La Silésie, le Brandebourg, l'Electorat d'Hanovre, & les autres pays d'Allemagne où cette branche d'économie est cultivée, n'ont pas été moins favorisés. Les Sociétés Economiques ont beaucoup con-

tribué à l'introduction de ce genre d'induſtrie dans ces divers Etats, par les inſtructions qu'ils ont répandues, & par les Prix d'émulation qu'elles ont diſtribués.

Le lin, le chanvre, la laine ont beaucoup donné, cette année, en Allemagne. Les moiſſons ſont belles dans la plûpart de ſes Provinces, quoique la grêle ait ruiné pluſieurs cantons. Partout où il y a des vignes, elles offrent la perſpective la plus agréable.

DE FRANCFORT, *le* 11 *Août*.

Depuis les derniers jours de Juillet, il eſt tombé dans ce pays & dans pluſieurs autres quartiers des pluies abondantes, mais à peine ſuffiſantes pour imbiber la terre deſſéchée juſqu'à une certaine profondeur. Toutes les productions ont pris une face riante. Les légumes étoient déjà très-rares: les prix des vivres hauſſoient: il étoit queſtion d'augmenter celui du pain.

Les vignes s'étendent de toutes parts, autant qu'elles ſe dégradent ailleurs. Leurs apparences encouragent, partout où la grêle a reſpecté ces plantations; les nouveaux vignobles des environs d'Oldenbourg en ont été frappés: elle a auſſi déſolé les environs de Radau...

Dès la fin de Juillet, on a vu des raiſins mûrs en pleine campagne dans le territoire de Mayence: les pluies y ont conſidérablement groſſi les grappes. L'Allemagne devient un pays de vins, comme elle eſt devenue un pays à ſoie.

En divers cantons, pluſieurs malheureux ont éprouvé la perfidie de l'aſyle qu'ils vont chercher ſous les arbres quand le tonnerre gronde. Une mere & ſa famille ont été tuées ſous un arbre dans la campagne d'Eſtherafs. Près d'Oldenbourg, trois perſonnes ont péri par la même imprudence, & trois autres ont été réduites à la derniere extrémité.

ITALIE.

DE MILAN, *le* 28 *Juillet*.

Le Gouvernement a ordonné ici, comme il l'a fait à Mantoue (*voy. le N°. 65*), de déclarer tout ce que l'on a de proviſions tant de la nouvelle que de l'ancienne récolte, en froment, ſeigle, avoine, orge, riz, millet, menus grains, châtaignes & légumes.

Cet Edit a, dit-on, pour but 1°. *de pourvoir plus sûrement aux beſoins des Citoyens*. Mais ce réglement ne multiplie pas la denrée, il invite à la reſſerrer, il provoque les fauſſes déclarations & les faux calculs, il détruit le commerce néceſſaire pour pourvoir aux beſoins même dans l'abondance &c.

2°. *D'encourager l'Agriculture*. L'Agriculture s'encourage par la liberté de diſpoſer de ſes produits, de lui chercher les débouchés les plus favorables, d'augmenter ſes avances par le débit le meilleur & le plus opportun &c.

3°. *De faire le bien des Propriétaires*. Le bien des Propriétaires eſt préciſément ce qui fait le bien de l'Agriculture, c'eſt le libre & plein uſage du droit de propriété.

4°. *De rendre l'exportation plus avantageuſe en marquant les bornes qu'elle doit avoir*. Ces bornes ne peuvent pas être exactement connues. Pour s'aſſurer le néceſſaire, on eſt contraint de réſerver une partie du ſuperflu. L'exportation s'arrêteroit d'elle-même avant que le néceſſaire manquât, parce que la denrée ſeroit à haut prix avant cette criſe. La liberté de l'exportation attireroit, en cas d'excès, les ſecours étrangers: ſes bornes le précipiteront, & cette précipitation entraînera le prompt renchériſſement & les craintes & autres effets inſéparables de l'opinion d'une proviſion bornée au pur néceſſaire ſans circulation & ſans eſpérance de ſecours.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BERRE, (*Dioceſe d'Arles*), *le* 6 *Août*.

L'exploitation de nos Salines eſt la ſeule reſſource de ce pays pauvre & aride. Sans être auſſi conſidérables que celles de Peccais, elles fourniroient des quantités immenſes d'un ſel auſſi blanc & auſſi bon que celui de Peccais & pourroient remplir la conſommation de pluſieurs Provinces. Mais, outre les obſtacles généraux qui réſiſtent par toute la France à l'exploitation de ces mines précieuſes, il en eſt de particuliers qui étouffent la richeſſe & l'induſtrie de ce canton.

La propriété de ces ſalines eſt diviſée. Le principal des co-Propriétaires, poſſeſſeur de plus de la moitié de ces fonds, jouit, par une protection ſpéciale & des arrangemens particuliers, 1°. de l'avantage de vendre ſa portion de ſel à *ſept ſous* le minot, tandis que les autres ne vendent la leur qu'à *quatre ſous*; 2°. du privilege de vendre ſon ſel aux Prépoſés des Fermes par préférence à tout autre, de façon que nul ne peut délivrer ſa partie qu'il n'ait entiérement livré la ſienne. Chacun ſent les effets de tels droits.

Outre le ſel qui ſe facture à main d'homme dans nos Salines, la nature nous en donne ou plutôt nous en offre une quantité prodigieuſe, ſans manipulation d'induſtrie, dans *l'Etang du Lion*, qui nous avoiſine. Mais on a grand ſoin de le ſubmerger par des rigoles ouvertes pour l'inonder d'une eau douce qui le dévore. On eſtime qu'il en coûte huit ou neuf cens livres par an pour détruire la valeur de pluſieurs millions de ſel.

Nous ne ſommes qu'à deux petites lieues de la *Tour-du-Bouc* où nous porterions notre ſel, à peu de frais, avec des alleges, & où les vaiſſeaux pourroient facilement venir le charger. Il y a long tems que les vœux de la Province ſont tournés vers cette branche de commerce, qui vivifieroit le pays, ſon agriculture, ſon induſtrie, ſa population.

Non ſeulement le commerce de cette richeſſe que la nature nous a départie, en quelque ſorte, pour tout bien, nous eſt ravi, mais même au lieu de ce ſel blanc & très-bon qui ſe trouve ſur nos pas, nous ſommes ſouvent obligés à nous ſervir pour nos uſages journaliers d'un ſel gris & terreux qu'on tire du Martigues. Il y a quelques années que l'entrepôt de ſel établi à Aix n'étoit fourni que de notre ſel : on dit qu'il va l'être de ſel du Martigues, comme la choſe arrive ordinairement après quelques années de fourniture de ſel blanc. Ainſi au déſagrément d'aller chercher à Aix ce que nous avons à nos portes, ſe joindroit celui d'être approviſionné de mauvais ſel, d'un ſel qui quoique mauvais coute le même prix que le bon, d'un ſel dont il faut de plus grandes quantités pour le même ſervice; que l'on juge de notre affliction.

Que l'on daigne ſe repréſenter, réunir ſur la carte, raſſembler dans ſon imagination l'étendue & la production immenſe des mines de ſel éparſes ſur la ſurface du Royaume, & l'on verra juſqu'à quelle meſure cette richeſſe peut s'élever, & porter le produit de l'impôt direct, par la liberté. Peut être n'eſt-ce pas exagérer que d'eſtimer la proportion entre l'état actuel de la récolte, de la conſommation intérieure, du commerce extérieur du ſel, & l'état naturel des choſes, comme un à cent. La poſtérité éclairée ne concevra jamais qu'il ait pu exiſter un tems, des ſiecles où un impôt des plus conſidérables ait été fondé ſur l'anéantiſſement volontaire, délibéré, réfléchi, ordonné de la richeſſe la plus néceſſaire, la plus commerçable, la plus productive.

D'AVIGNON, *le* 10 *Août.*

Les grains & le pain ont baiſſé de prix. On ne met pas ici en problême, ſi la liberté du commerce eſt utile. Au milieu de la haute cherté, on l'a regardée comme la deſtruction du monopole, & l'on a juſtement attendu le ſalut des Peuples.

Une pluie fort abondante, tombée la nuit du 6 au 7, a fait un bien infini aux oliviers, à la vigne, & à toutes les productions de l'arriere-ſaiſon.

Il y a eu, cette année, à la Foire de Beaucaire, beaucoup plus de monde & d'argent, que les années précédentes.

DE GAILLAC (*en Albigeois*), *le* 10 *Août.*

Notre récolte en bled eſt bonne & auſſi abondante que celle de l'année derniere. Il s'en fait ici un grand commerce pour les Fabriques du Minot. Notre territoire eſt auſſi fertile en vins dont la qualité approche de bien près de celle des vins de Cahors, ſi elle ne l'égale pas. Cette denrée fournit également à un commerce conſidérable.

Notre Ville ſituée à l'endroit où le Tarn commence à être navigable, eſt le centre du commerce des grains de l'Albigeois, & l'entrepôt des marchandiſes des pays circonvoiſins comme de celles tirées de Bordeaux pour ce Dioceſe, le Rouergue, & autres lieux. Tout coup porté à ſon commerce frappe donc pluſieurs contrées & juſ-

qu'aux Isles de l'Amérique où elle envoye des farines.

Tandis que la franchise accordée par un Arrêt salutaire étend le commerce des grains autour de nous, des perceptions illégitimes & des entraves accablantes resserrent le nôtre; le prix des grains s'éleve, l'Etranger s'éloigne, le Marché se dégarnit. Le septier de bled, poids de 240 l., vaut 20 francs, tandis qu'à Albi la mesure moindre seulement de dix pour cent ne vaut que 16 liv.

Les Capitouls de Toulouse prétendent lever le droit de leude & coupe, qui leur a été inféodé, il y a dix ans, sur le pied du 64e., & assujettir le commerce à des formalités qui l'anéantiroient. Par le Traité, pour 15,000 l. d'Albergue, ils jouissent de droits affermés environ 60,000 liv. Le droit du 64e. sur les grains qui entrent dans notre territoire, leur rendroit, dans l'état actuel des choses, plus qu'il ne leur faudroit pour payer la rente; & ils auroient en pur gain une foule de droits dûs aux portes de Toulouse & au Port Garau (droits dont le produit est le triple de la rente), droits de Bateau de Poste sur la Garonne, droits de leude de l'Isle d'Albigeois &c, divers droits de la Guepie &c. Le Roi auroit donc été énormément lésé.

Le droit de coupe n'a jamais été perçu ici qu'au 344e. La Coutume est certaine: les mesures-matrices déposées à l'Hôtel-de-Ville la confirment. En 1645, le tiers du droit ne fut affermé que *trois livres*. Son produit étoit si modique que la perception en fut ensuite abandonnée. Les Fermiers du Roi, & deux Seigneurs particuliers n'auroient pas oublié un gros revenu. A ces titres, les Capitouls n'en opposent aucun. Ils prétendent que Gaillac doit le 64e. parce que Castelnaudary, Revel & autres Villes le payent. A plus juste titre, nous nous restreindrions au 480e., à raison de la Coutume la plus prochaine, celle de Saint-Antonin.

Suivant les Chartes primitives de 1221, 1227 &c, l'Habitant de Gaillac ne doit point la *coupe*, & l'Etranger la doit seulement à *la Pile*, c'est-à-dire au Marché. Le droit illimité des Habitans, les Capitouls prétendent le borner à la denrée provenue de leur crû dans le taillable seulement, & à leur consommation, & ne l'accorder qu'à une portion de ces Habitans. La liberté qu'ils leur laissent, ils prétendent la soumettre à des déclarations & autres formalités insidieuses. Le commerce qu'ils veulent bien souffrir, ils prétendent le concentrer dans les Halles & Marchés &c. &c. &c.

Ils se prévalent de deux Arrêts rendus par la Cour des Aides de Montpellier en 1754 & 1757, à la requête de deux anciens Fermiers, sans que les Parties intéressées ayent été appellées & ouies. Notre Communauté a formé opposition à ces deux Arrêts, & le Syndic du Diocese d'Albi & Pays Albigeois est intervenu dans la cause contre les Capitouls & Syndic de Toulouse. La justice de nos réclamations a été développée dans un Mémoire très concluant de M. Grenier, Avocat.

Notre Communauté a pour elle la Coutume & des titres: la Partie adverse n'a ni titre ni Coutume.

Dans le doute entre la liberté & l'assujettissement, il faudroit se décider pour la liberté: c'est la loi. *Quotiens dubia interpretatio libertatis, secundùm libertatem respondendum erit.* Dig. L. 20. ff. *de Regulis Juris.*

Lorsqu'il s'agit de charges, il ne peut jamais en être supposé plus que le titre originel n'en impose. Ce titre confirme toute la franchise & la liberté qu'il n'ôte pas.

La perception d'un droit ne doit pas gêner la liberté que le titre laisse & confirme; car elle mettroit le titre en contradiction avec lui-même.

Le prétexte de la fraude possible ne peut pas autoriser une atteinte quelconque à la liberté; car la crainte qu'on ne viole un droit ne sçauroit être une raison légitime d'en violer un. Celui qui craint la fraude n'a qu'à s'en garder; il n'a & ne peut avoir action que contre celui qui la commet.

En fait d'institutions positives, il faut juger sur les titres & la Coutume; tous Jugemens contraires sont nuls. Si les titres & la Coutume étoient douteux, il faudroit les interpréter dans le sens le plus conforme au droit naturel & au bien public, liberté & immunité.

Dans le doute & toutes choses égales d'ailleurs, la présomption est en faveur du Peuple, car il est plus foible, moins instruit, plus accoutumé à souffrir des exactions qu'à dénier des tributs &c. &c. &c.

DES BARONNIES (*en Dauphiné*), *le* 11 *Août.*

Nous voyons enfin l'abondance renaître dans ce pays trop long-tems malheureux. La joie ranime les cœurs que la disette avoit flétris. Nos champs ont rendu au-delà de nos espérances, jusqu'à 12 & 13 pour un.

DE BORDEAUX, *le* 12 *Août.*

Pendant l'hiver & le printems, le prix du froment s'étoit maintenu aux environs de 15 l. le boisseau. La bonté de la récolte a amené une diminution notable. Le froment nouveau, 1re. qualité, ne vaut que 12 l. ladite mesure, ou un peu moins de 2 s. la livre. Le seigle nouveau vaut 7 liv. L'abondance s'est déjà manifestée dans tous les Marchés du pays. Les eaux de-vie se soutiennent à 140 l., les 32 veltes.

DE DIJON, *le* 13 *Août.*

Les traits de bienfaisance éclairée, quoique moins rares qu'ils ne l'étoient *n'agueres*, le sont pourtant encore assez pour qu'ils méritent d'être soigneusement recueillis & publiés pour l'instruction & l'édification publique. M. Guenot, Curé de Chevannay, dans ce Diocese, en donne un exemple accompagné des circonstances les plus intéressantes. Depuis le 21 Mai dernier, il a ouvert à ses dépens un attelier de charité où ses pauvres Paroissiens ont été exhortés à envoyer leurs enfans de l'âge de 7 à 12 ans. Le prix de leur journée est de deux livres & demie de pain. Leur occupation est de réparer un chemin qui sert de débouché à une douzaine de villages, & qui a 3 lieues de long. Il étoit impraticable. Déjà la générosité de ce Pasteur-Citoyen en avoit rétabli la lieue la plus mauvaise, lorsque M. Dupleix de Bacquencourt, Intendant de la Province, informé de cette belle entreprise, lui a fait passer une somme de 400 liv. pour l'aider à la soutenir & à la conduire à sa fin. Sans autre secours, au grand étonnement de tout le monde, il a poussé son chemin jusqu'à la grande route. La vertu semble quelquefois être toute puissante. La vie de ce vénérable Curé est un tissu de bonnes œuvres religieuses & patriotiques. Ces hommes-là ne demandent pas des récompenses: leur en donner, c'est répandre des bienfaits sur le Peuple & sur la Société.

D'ANCENIS, *le* 13 *Août.*

M. le Duc de Charost, Baron d'Ancenis, dans la vue d'assurer à notre Marché l'abondance des denrées de premiere nécessité, & en même tems de procurer un bon débouché aux Paroisses voisines, a par un réglement daté de Paris 15 Juillet, exempté à perpétuité de son droit de minage, tous grains & farines qui seront apportés & vendus aux Marchés tenus ici tous les Jeudis. Par le 2e. article, ce Seigneur se réserve de dédommager le Fermier de la Baronnie & des droits, selon la diminution que la franchise apportera dans le produit du bail.

DE ROUEN, *le* 16 *Août.*

L'Académie des Sciences de cette Ville propose au concours les sujets suivans.

Prix d'Histoire. *Une notice critique & raisonnée des Historiens anciens & modernes de la Neustrie & Normandie, depuis son origine connue, jusqu'à notre siecle, pour servir d'introduction à l'Histoire générale de la Province.*

Prix d'Eloquence. *L'Eloge historique du Parlement de Normandie depuis Louis XII jusqu'à présent.*

Les Mémoires, écrits lisiblement en François ou en Latin, seront adressés, francs de port, & remis avant le 1 Juillet 1776, à M. Haillet de Couronne, Secretaire perpétuel. Les Auteurs ne se feront point connoître. Les Titulaires, Associés, Adjoints de l'Académie sont exclus du concours.

Prix des Sciences & Arts. *Indiquer les progrès de nos Arts utiles dans la Ville & Banlieue de Rouen sous le regne de Louis XV, & leur influence sur le commerce de la Normandie.*

Les Mémoires seront adressés, comme ci-dessus, à M. L. A. d'Ambourney, Négociant, Secretaire perpétuel.

Chaque Prix de 300 l. Distribution au mois d'Août 1776.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Moulin de nouvelle invention.

» Il n'y a aucun pere de famille, entre

» ceux qui ſont obligés de prendre garde » aux dépenſes de leurs ménages, qui ne » reconnoiſſe combien ſeroient utiles des » moulins à farines, que l'on pût placer en » tous endroits & qui fuſſent en état de tra- » vailler nuit & jour, en quelque ſaiſon » que ce fût.

» Le moulin de nouvelle invention dont » on propoſe le ſecret au Public, réunit à » l'avantage de ne dépendre en aucune ſorte » ni du local ni de l'inconſtance des élé- » mens, celui de faire les farines auſſi bel- » les & auſſi promptement que les meilleurs » moulins à vent ou à eau.

» En ayant de ſemblables à proximité, on » ne ſeroit plus dans le cas de craindre les » calmes, les inondations ou les ſéchereſ- » ſes qui pendant des tems conſidérables, » chaque année, rendent inutiles la plû- » part des moulins ordinaires, d'où naît la » néceſſité, pour un très-grand nombre de » de perſonnes, de chercher au loin des » moulins plus heureuſement ſitués que » ceux de leur contrée, ce qui cauſe des » fatigues & des dépenſes.

» Tout le monde ſçait à combien d'in- » convéniens ſont ſujets les moulins ordi- » naires; frais de premiere conſtruction, » réparations journalieres, groſſes répara- » tions annuelles, ſouvent aſſez conſidéra- » bles pour abſorber tout d'un coup deux ou » trois fois le revenu.

» Pour les moulins à eau, il faut former » ou laiſſer ſubſiſter des étangs nuiſibles par » leurs exhalaiſons, & dont le fonds ſeroit » utilement employé en cultures ou en her- » bages; il faut dans d'autres endroits bar- » rer des rivieres qui ſeroient utiles au flot- » tage; il faut preſque toujours garder, pour » le ſervice des moulins, des eaux dont on » auroit beſoin pour l'arroſement des terres » voiſines.

» Le plus ſouvent encore, les places com- » modes pour les moulins à eau ou à vent, » ſont-elles éloignées des habitations.

» Pour le moulin de nouvelle invention, » il ne faut qu'une grange de 25 pieds de » long ſur une largeur proportionnée; l'on » y placera même deux meules tournantes.

» La méchanique ſecrete pour ces deux » meules eſt une dépenſe d'environ 2000 l., » & les Ouvriers qu'il y faut employer ſont » communs, ſi ce n'eſt les Fondeurs qui ne » ſe trouvent guere que dans les Villes.

» D'après cela, ceux qui voudroient éta- » blir des moulins de cette eſpece peuvent » d'un trait de plume ſçavoir à combien » ils reviendront en calculant le prix des » meules & de la bâtiſſe du logement, s'ils » étoient obligés de le faire à neuf, & ajou- » tant environ 150 l. pour les menus ouvra- » ges extérieurs.

» Aucune des machines de l'intérieur ne » peut caſſer, étant toutes diſpoſées de fa- » çon que les ſecouſſes les plus violentes » données même à deſſein, ne ſçauroient » occaſionner qu'un dérangement facile à » réparer.

» L'entretien des parties ſur leſquelles ſe » font les frottemens ne peut faire, par an, » une dépenſe de plus de cent livres, pour » deux meules tournantes.

» Le moulin ſur lequel eſt formé ce Proſ- » pectus a ſa meule tournante de treize pou- » ces d'épaiſſeur, cinq pieds un pouce de » de diametre ou quinze pieds trois pou- » ces de circonférence. Par la même mé- » chanique, on peut en faire tourner, avec » autant d'aiſance, de beaucoup plus gran- » des; il ne faut pour cela que donner un » peu plus de ſolidité à quelques-unes des » pieces de l'intérieur.

» Juſqu'à préſent ce ſont des hommes » qui font agir cette machine. L'incommo- » dité de la place où elle eſt établie a empê- » ché l'exécution du projet de la faire tour- » ner par un cheval: mais dans l'état où » elle eſt, comme il faut moins de force » que d'adreſſe, trois hommes ſuffiſent pour » chaque moulin pendant 24 heures, en » partageant leur tems par intervalles de 3 » à 4 heures, comme ſur les vaiſſeaux où » une partie de l'équipage travaille pendant » que l'autre ſe repoſe. Au reſte ces hommes » ſont aſſis pendant le travail, ce qui eſt un » ſoulagement, & fournit le moyen de vi- » vre à bien des gens que certaines incom- » modités mettront hors d'état de ſe livrer » aux gros travaux ordinaires.

» Le moulin dont on vient de voir le » détail eſt établi au *village de Senozan*, ſur » le bord de la route de Paris à Lyon, en- » tre Tournus & Mâcon, à 2 lieues avant » cette derniere Ville.

» M. Chailland, ancien Procureur du » Roi en la Maîtriſe de Rennes, Inventeur » de cette méchanique, offre le ſecret au » Public, moyennant des conditions honnê-

» tes. Ceux qui seroient dans le goût de » faire cette acquisition sont invités à ve- » nir voir les opérations ; si, avant de se » déplacer, ils desirent des éclaircissemens » qui ne se trouvent point ici, il les pro- » met à ceux qui lui feront l'honneur de » lui écrire, à *l'adresse de Mâcon*, en af- » franchissant le port des lettres.

I I.

Note au sujet du pain.

En conséquence de l'avis donné dans nos Feuilles du ....., nous avons reçu la note suivante au sujet de la Ville de Condom.

La mesure ordinaire de ce pays s'appelle *cartal* & pese 100 livres, poids de marc : par conséquent 4 *cartaux* & 4 cinquiemes de cartal pesent 480 livres & font deux septiers, mesure de Paris.

Les Boulangers à qui l'on fournit le bled rendent par cartal 66 livres de pain blanc & 84 livres de pain bis ; sur quoi ils sont chargés de faire moudre le bled, cuire le pain au four banal &c.

Il résulte simplement de cette note que deux septiers de Paris ne donnent que 316 livres de pain blanc ou 404 de pain bis à celui qui fournit le bled. Mais comme on ignore à combien se montent les frais dont le Boulanger est chargé, s'il paye le moulin & le four en argent ou en nature, on ne peut pas juger si la mouture est au point de perfection où elle pourroit être. Pour cela, il faudroit prendre 4 cartaux ou 4 cinquiemes de cartal, c'est-àdire deux septiers, les faire moudre avec la plus grande attention, & voir la quantité de pain bis que donneroient ces deux septiers. On feroit ensuite la même opération pour le pain blanc, & l'on jugeroit par les résultats que l'on trouve dans l'*Avis au Peuple* de M. l'Abbé Beaudeau, si les moulins du pays sont au point de perfection dont ils sont susceptibles. C'est une expérience que toutes les Villes devroient faire à l'envi, afin d'aviser ensuite aux moyens de tirer du bled la plus grande quantité possible de farine.

Nous renouvellons l'avis que nous avons donné pour qu'on nous fasse passer des notes sur les droits de minage dans les Marchés, moulins & fours banaux, péages &c, à quels titres ils se perçoivent &c. &c.

I I I.

Manufacture de rasoirs de Paris, supérieurs à ceux d'Angleterre.

» Le sieur Farcy, Coutelier breveté du » Roi, lequel a travaillé quatre ans dans les » belles Fabriques à rasoirs d'Angleterre, » a acquis l'art de donner le degré de per- » fection ou poli de l'acier, ainsi que la di- » ligence dans l'exécution de ce genre d'ou- » vrage auquel il s'est attaché. Il se trouve » en état de donner des rasoirs à meilleur » compte, beaucoup mieux faits & de meil- » leure qualité que ceux des Anglois. C'est » en conséquence de la science qu'il a ac- » quise & qu'il a démontrée au Ministere, » qu'il vient d'établir sous sa protection, » une Manufacture de rasoirs à Paris, avec » le sieur Moreau.

» Il fabrique de ces rasoirs, de cinq prix » différens, sçavoir : n°. 1, qui sont les » plus communs, montés en corne ; n°. 2, » d'acier fondu, montés en baleine & ro- » settes façon d'argent ; n°. 3, d'acier fondu, » poli, fin, d'Angleterre, montés en ba- » leine & à rosettes d'argent ; n°. 4, d'acier » fondu, poli, fin, d'Angleterre, montés » en écaille & à rosettes d'argent ; n°. 5, » d'acier fondu, poli, fin, d'Angleterre, » montés en écaille & à rosettes d'or.

» Les prix en sont avantageux pour tous » les Marchands ; & en conséquence du prix » modique en gros, on a établi la vente » desdits rasoirs au comptant.

» La Manufacture est rue du Fauxbourg » Saint-Denis, & le Magasin, pour la ven- » te, est chez le sieur Moreau, Marchand » en gros, rue Saint Martin, vis à-vis la » fontaine Maubuée, à Paris, auquel les » Marchands sont priés de s'adresser, com- » me étant seul chargé de la vente & de » la correspondance.

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 16 Août 1775, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 29 à 34 liv. 10 s. *le septier ; id.* nouveau, de 24, 27 l. 10 s. à 31 l. ; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 à 17 l. ; l'orge, de 14 l. 5 s., 15 l. 5 s. à 16 l. Le froment à la Grève, de

24 à 33 l. 10 s.; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 liv.; l'orge, de 14, 15 à 16 liv. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Août 1775, au Samedi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* nouvelle, de 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Août 1775, de 62 à 63 livres; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722 ℔	8	marc.
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	708	1	
Les guinées à . . .	721	10	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	3	

Changes de Paris, *du 23 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$ à 94
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 14 Août.		Suite du Lundi 14.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur. pp^lles.	M.	Delamotte.. pp^lles.	L.
Viageres ...	M.	Viageres....	M.
Defays..... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.
Viageres....	M.		
Desplaces.. pp^lles.	M.	Du Jeudi 17	
Viageres	M.		
Tontine.....	M.	Deschapelles. v^res.	M.
Certain ..... pp^lles.	P.	Perpétuelles.	M.
Viageres	P.	Tontine.....	M.
Tontine.....	P.	.....	
Creuzé..... pp^lles.	L.	.....	
Viageres	L.	.....	
Tontine.....	L.	.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1990 95 97 $\frac{1}{2}$.	1997 $\frac{1}{2}$ 2000 5 7 $\frac{1}{2}$	2007 $\frac{1}{2}$ 5 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1300	1300 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	426	426 28 . . .	430 . . . .
Rescriptions . .	4 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{3}{4}$ . . .	4 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$. .	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	pair $\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p. .	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ au pair. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	1 6	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 18 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE GOETTINGUE, *le 24 Février.*

LA Société Royale de cette Ville a couronné le Mémoire de M. Jean-Guillaume Heynemann, de Blanckenbourg, sur les moyens de prévenir les incendies & ceux d'en arrêter les progrès dans les petites Villes & dans les campagnes. La publication de cet écrit seroit très-utile.

DE DAHME (*en Saxe*), *le 26 Février.*

On fait ici des colliers de fer pour les chevaux : le fer est garni avec du cuir. Ces colliers sont légers & commodes : ils dureront beaucoup plus que ceux de bois. On les trouve sur-tout très-propres pour les chevaux de poste. On commence à s'en servir en divers endroits.

DE BONN, *le 28 Février.*

On va bâtir ici un nouvel Hôpital pour les pauvres sur le modele de ceux de Potsdam & de Berlin. 1°. *On y éleve les enfans privés de toute ressource* : c'est bien ; il faut un asyle & une éducation à ces infortunés, si l'on ne trouve à les placer dans les campagnes & les maisons particulieres. 2°. *On y donnera de l'ouvrage aux pauvres familles de la Ville* : quant à cette classe, les frais de fondation & d'entretien sont inutiles ; & si déjà le revenu national ne suffit pas pour les employer, l'Hôpital qui ne produit pas un nouveau revenu ne suppléera pas à ce défaut. 3°. *On y enfermera les mendians, afin d'extirper la mendicité déjà prohibée.* On y renfermera des mendians, & l'on n'extirpera pas la mendicité : c'est ce qu'on voit dans toute l'Allemagne, parce que les Hôpitaux n'ôtent pas les causes de la misere, les impôts excessifs & destructeurs ; parce qu'ils aggravent ces causes par les dépenses qu'ils exigent ; parce qu'ils n'ôtent pas le goût de la liberté &c. &c. &c. A Cologne, il y a pour les *pauvres* des maisons *très belles* & *très-richement dotées* ; & cette Ville fourniroit assez de pauvres & de mendians pour remplir six Hôpitaux comme le nôtre. Si nous les renvoyons, si on les renvoye de leur Patrie, s'ils sont poursuivis, ils se rassembleront, ils se jetteront dans le Palatinat, delà sur les frontieres de France, ils peupleront les forêts des Ardennes & les bruyeres de Liege. Ainsi se forment ces bandes redoutables de voleurs, aujourd'hui si communes en Allemagne. Modérez les impôts, voilà le remede à la mendicité.

DE FRANCFORT, *le 5 Mars.*

Pendant les trois dernieres semaines de Février, il a fait un tems admirable. Le 3 du courant, le ciel s'est obscurci, une pluie légere a commencé à tomber. Les gelées de nuit ont empêché les progrès dangereux de la végétation.

DALMATIE.

De Raguse, *le 19 Février.*

Des lettres de Conſtantinople portent que le Gouvernement appelle les Etrangers pour mettre ſur un bon pied la navigation & le commerce maritime. Elles ajoutent qu'elle prend de bonnes meſures pour réuſſir. Abolit-t-on le deſpotiſme ? ... Le commerce eſt dans une criſe violente. La Hollande & l'Italie craignent les efforts & l'aſcendant des Puiſſances du Nord.

ITALIE.

De Trieste, *le 19 Février.*

Quoique les arbres ayent été long-tems couverts & chargés de neiges au point que les branches plioient & ſe courboient juſqu'à terre, ils n'ont point ſouffert. Nos oliviers ſont très-beaux. Il n'y a pas eu moins de neige dans une partie de l'Etat de Veniſe & de l'Etat Eccléſiaſtique que dans cette Province. Le froid y a été ſi fort que la partie du Po qu'on nomme Riano a été gelée, & que les glaces ont retenu les bateaux & les barques pendant plus de quinze jours.

De Milan, *le 20 Février.*

On prend tant de ſoins pour empêcher la ſortie de l'argent & des grains qu'on ne peut pas ne pas reconnoître à ces ſoins mêmes l'extrême miſere du pays, & le danger qu'il court de ſe trouver ſans grains & ſans argent.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Mars.*

Le Miniſtere tâche de raſſurer la Nation relativement à nos démêlés avec l'Amérique : il ſeroit auſſi difficile de raſſurer le Miniſtere. On excite ſans ceſſe des débats, pour gagner du tems... Liverpool & Briſtol viennent encore de recevoir de nouvelles proviſions de grains & de farines des Colonies.

Nous avons appris par des lettres du Cap de Bonne-Eſpérance que la mortalité avoit emporté une partie des équipages de la flotte commandée par M. Robert Harland.

On mande d'Edimbourg que les Agens de la Compagnie formée à Perth & à Stirling pour acheter des terres dans l'Amérique ſeptentrionale ſont arrivés à Glaſgow & qu'ils ont rempli leur commiſſion à la ſatisfaction des Intéreſſés. Ils ont eu à très-bas prix d'excellentes terres dans la Nouvelle-Yorck, pays excellent où le labourage eſt en honneur & en vigueur. De leurs rapports & de leurs calculs, il réſulte qu'il vaut beaucoup mieux aller vivre en Amérique que de reſter en Angleterre dans un état précaire.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 5 Mars.*

Les nombreux navires arrivés à la fin de Février étoient preſqu'uniquement chargés de bleds & d'huile. Le vaiſſeau, *Bolton*, C. Jean Hars, a amené de Philadelphie 1275 barils de farine, 500 charges de gros millet &c ; & le brigantin, la *Rebecca*, C. Jons Hauper, a apporté de la Virginie 700 barils de farine & 500 charges de bled : Mrs. Sollicoffre freres & Vilkie ont établi cette correſpondance entre notre Place & l'Amérique. La Sicile & la côte d'Alger ſont les grands magaſins dans leſquels puiſent aujourd'hui nos Négocians. Le vaiſſeau, le *Solide*, eſt arrivé de la Martinique. Le vaiſſeau, le *Duc de Duras*, partira dans le courant du mois pour le Cap François. Les piaſtres ſont à 48 l. 10 ſ.

De Bordeaux, *le 5 Mars.*

La balance du prix des grains, fixée depuis quelque tems, penche aujourd'hui à la baiſſe. Les bleds étrangers vont arriver en abondance. On a craint ici la diſette, quoiqu'il y eût de bonnes proviſions : à préſent le commerce craint de manquer de débouchés.

De Toulouse, *le 5 Mars.*

Le défaut de circulation des grains de Gaſcogne affoiblit la concurrence des Vendeurs. Il en eſt réſulté un renchériſſement,

Le bled commun eſt monté ici à 14l. & 14l. 5 ſ.; le bled fin à 14l. 15 ſ., 15l. 5 & 10ſ. Les autres grains n'ont pas varié.

On préſume ici que l'Arrêt qui permet l'introduction des bleds du Royaume à Marſeille par entrepôt n'aura pas beaucoup d'effet, dans les circonſtances préſentes, à cauſe des formalités qu'il exige. On calcule qu'il n'y auroit que la fraude qui pourroit donner quelque bénéfice & procurer quelque bien, parce que la denrée abonde dans ce Port & que les prix y ſont aſſez bas pour qu'on ſonge plutôt à y puiſer pour le Bas-Languedoc qu'à y verſer. Mais malheureuſement il a fallu laiſſer des gênes pour ne pas effaroucher & effrayer un Peuple qui craint encore les fantômes & les crée.

De Grenoble, *le 6 Mars.*

Depuis les grands froids du commencement de l'hiver, la ſaiſon a pris la température du printems. Les mois de Janvier & Février ont été très-doux. Les amandiers ſont en fleurs ; & tous les arbres *fruitiers* font des progrès. Cette précocité nous fait trembler, nous qui voyons les froids tardifs nous enlever des dons prématurés. Les fruits ſont d'une grande reſſource dans cette Province. Nos bleds & autres grains ſe préſentent aſſez bien.

De la Rochelle, *le 6 Mars.*

La Sénéchauſſée, par une Ordonnance du 17 Février, a maintenu le Réglement des *Agatis* ; & en conſéquence *fait défenſes à tous Vignerons & autres perſonnes d'éjarrer les ſeps des vignes en taillant ou autrement, & d'eſſoller ou arracher en aucun tems des ſouches en entier ou en partie, qui ſoient capables de produire &c*

Le Légiſlateur naturel en pratiques d'Agriculture, ne ſeroit-ce pas le Cultivateur? C'eſt ſon métier que de donner des loix à la terre, comme c'eſt celui du Magiſtrat de rendre la juſtice. Si l'on a, dans cette matiere, quelque ſupériorité ſur lui, ce n'eſt que par la ſcience : qu'on l'inſtruiſe donc & qu'on ſe borne là ; car la ſcience n'a pas le droit de commander. Ce qu'on lui ordonneroit eſt bon ou mauvais : s'il eſt mauvais, l'Ordonnance ne ſeroit pas utile : s'il eſt bon, elle eſt inutile; le Cultivateur le fera pour ſon intérêt, quand il le ſçaura, & le Propriétaire l'obligera à le faire; elle eſt de toute maniere inutile, parce que le Vigneron, le Laboureur, ſeul dans la vigne, dans le champ, la violera tant qu'il lui plaira de la violer. Tout homme a la juriſdiction naturelle de ſon travail comme de ſa propriété ; ou s'il travaille pour autrui, il eſt ſoumis uniquement aux conditions ſtipulées avec celui qui l'employe. Les réglemens en ce genre ne peuvent donc faire que le mal & non le bien, les réglemens anciens ſurtout, des *Agatis* ou autres ; parce que les circonſtances changent, parce que le réglement des *Agatis* ou tout autre, quand il auroit eu toute la ſcience du tems, n'avoit pas toute la ſcience à venir ; parce que la meilleure regle générale ſouffre des exceptions, & qu'en l'érigeant en ordonnance, elle embraſſe tous les cas ; parce que le Cultivateur habile ſçauroit tirer un bien réel du mal apparent qu'on défend &c. Par exemple, les ſouches ſont trop preſſées, il en arrache une partie, toutes vivantes, il le peut, il le doit &c.

Du Pays de Gex, *le 7 Mars.*

» Il y avoit ici, dans le plus bel aſpect de » l'Europe après Conſtantinople, mais dans » le ſol le plus ingrat & le plus mal-ſain, » un petit hameau habité par quarante mal- » heureux dévorés d'écrouelles & de pau- » vreté. Un Homme avec un bien honnête » acheta ce territoire affreux, exprès pour » le changer. Il commença par faire deſſé- » cher des marais empeſtés : il défricha, il » fit venir des Artiſtes étrangers de toute » eſpece & ſur-tout des Horlogers qui ne » connurent ni Maîtriſe ni Jurande ni Com- » pagnonage, mais qui travaillerent avec » une induſtrie merveilleuſe, & qui furent » en état de donner des ouvrages finis à un » tiers meilleur marché qu'on ne les vend » à Paris.

» Monſieur le Duc de Choiſeul les protégea. Monſieur Dogni les ſoutint avec des » bontés ſans leſquelles ils étoient perdus. » M. Turgot voyant en eux des Etrangers » devenus François & des gens de bien de- » venus utiles, leur a donné toutes les faci- » lités qui ſe concilient avec les loix. En- » fin en peu d'années, un repaire de qua- » rante Sauvages eſt devenu une petite Ville

» opulente habitée par douze cens personnes utiles, par des Physiciens de pratique, par des Sages dont l'esprit occupe les mains. Si on les avoit assujettis aux loix ridicules inventées pour opprimer les Arts, ce lieu seroit encore un désert infect habité par les ours des Alpes & du Mont Jura ».

De Saint-Malo, *le 7 Mars.*

La santé des gens de mer est souvent abandonnée sur les vaisseaux à des Chirurgiens qu'on ne peut guere mieux comparer qu'aux Chirurgiens ordinaires de village : il en périt un très grand nombre, comme de gens de la campagne, par les secours de l'Art. M. Sébire, habile Médecin de cette Ville, & M. Guillot, Commissaire de la Marine, par un tendre intérêt pour l'humanité & pour des Citoyens utiles, se sont associés pour faire bâtir à leurs frais un amphitéâtre où le premier donnera gratuitement des leçons de Médecine aux Chirurgiens qui se destineront pour la mer & qui voudront profiter de ses lumieres. Quelle récompense offrir à ces excellens Hommes ? La protection de leur établissement & les couronnes ou distinctions civiques qui seules ont un prix pour des Citoyens généreux de leurs biens & de leur personne, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

De la Charité-sur-Loire, *le 8 Mars.*

Peu de Villes réunissent autant d'avantages d'agrément & d'utilité que celle-ci. Son site est heureux. La campagne y présente des aspects charmans qu'anime la Loire : on voit du même coup d'œil des prairies, des vignes, des terres labourables, des bois, enfin tout ce que la terre peut offrir à l'Agriculture. Il y a aussi beaucoup de facilités pour le commerce. Le Port est commode, & l'abordage aisé. Le grand chemin de Paris à Lyon ou en Auvergne par Moulins, traverse la Ville. Elle est le terme d'un autre qui conduit dans le Berry par le moyen d'un pont large, divisé en deux parties par une isle étroite qui paroît former les limites naturelles de la Généralité de Bourges ; mais ces limites sont loin de là sur la rive droite du fleuve, ensorte que la Charité & plusieurs Villages ou Bourgs situés du même côté sont tous du Berry.

Par sa position, cette Ville est naturellement destinée à faire le commerce des grains des Provinces voisines, & celui des fers que fournissent les Forges d'une partie du Nivernois. Les laines du Berry pourroient y être aussi en partie emmagasinées.

Parmi les établissemens d'industrie, il n'y a rien eu de si brillant que l'édifice nouveau superbement annoncé par une longue & haute grille de fer dont la porte a un fronton décoré du titre de *Manufacture Royale* écrit en lettres d'or. On y a fabriqué différens ouvrages de clinquaillerie dont la circulation a été favorisée par un affranchissement des droits de traites. Les autres Manufactures semblables envient avec raison une faveur signalée qui semble supposer la loi partielle & destructive de l'égalité sociale des Citoyens en fait de droits naturels & de protection, & qui rompt en effet l'équilibre du commerce & la hiérarchie naturelle des talens & des services. Peut-être n'ont-elles pas à envier ses succès, attendu qu'elle ne conserve pas par l'économie les avantages que ces graces lui donnent. Il faut avouer qu'elle n'est pas en cours de prospérité : les Ouvriers ne remplissent pas ses atteliers ; plusieurs machines sont dans l'inaction ; & l'inertie paroît s'étendre successivement dans les ouvroirs comme la paralysie dans les membres d'un mourant. Cependant ses gravures & ses dorures sont fort belles. On veut vendre ici 3 l. ce qui se vend ailleurs 20 s. Le beau obtient des suffrages ; le bon est recherché mais selon les prix ; & le commun a le grand débit & un débit durable, parce que le Peuple est le grand & perpétuel Consommateur.

D'Orléans, *le 10 Mars.*

Tout le monde sçait ou doit sçavoir combien les Corporations & leurs privileges & leurs réglemens sont nuisibles au bien public. Tout le monde doit sentir, le Peuple sent profondément combien ceux des Boulangers sont funestes : ici leurs effets sur sa subsistance journaliere ne sçauroient être dissimulées.

A voir les taxes, on croiroit qu'il se fait

trois especes de pain ; il ne s'en fait que deux ; le pain qui ne se fait pas & qui se taxe, est le moyen entre le blanc & le bis. Mais le pain bis est divisé par les Boulangers en deux sortes, l'une bonne pour les gens aisés, l'autre mauvaise pour les pauvres, toutes les deux au même prix, car la taxe n'en connoît qu'une. Comme les gens aisés & même des gens riches qui par goût ou par économie consomment du pain bis, payent bien & sçavent se faire servir, les Boulangers choisissent dans leurs farines les meilleures pour le pain de cette classe : les farines de rebut restent pour le *pain de boutique*, acheté au même prix par les Habitans pauvres qui n'ayant point de crédit payent comptant, ou payeroient peut-être mal s'ils avoient du crédit.

Cet abus sera restreint en grande partie par la permission que la Police a donnée le 25 du mois dernier *à toute personne de quelqu'état, vacation & qualité qu'elles soient de la Ville & des lieux circonvoisins de l'étendue de la Jurisdiction, de mettre en vente des pains de quelque poids & qualité que ce soit, à prix débattu tous les jours de la semaine, même les Dimanches & Fêtes, à la charge que lesdits pains porteront la marque de leur poids.* L'Ordonnance a pour motif la cherté du pain, suite d'une récolte peu abondante, la nécessité d'alléger le fardeau dont le Peuple supporte tout le faix, & l'espérance légitime de procurer la denrée au meilleur marché possible par la liberté de la vente & la concurrence des Vendeurs. Le Peuple pourra donc avoir pour son argent du pain tel qu'il le voudra, du pain qui vaudra son argent & non au-dessous, comme il arrivoit par l'abus ci-dessus exposé, lorsqu'il achetoit du pain de moindre qualité au prix d'un pain bien meilleur. Il aura du pain de seigle, du pain d'orge, du pain de plusieurs sortes de farines, s'il n'a moyen que d'en payer de cette nature qui, souvent, quoiqu'il flatte moins l'œil, n'est pas moins appétissant & moins nourrissant ; car c'est une épreuve faite : on a mangé plus d'une fois du pain, de quatre sous moins cher par pain de neuf livres que celui de la taxe, & qui avoit toutes les qualités de celui-là, & servoit très-fructueusement l'économie des peres de famille qui sçavoient le rechercher.

Le bled a augmenté depuis un mois de 20 s. par mine d'Orléans où 4 liv. 16 s. par septier de Paris. Cette augmentation qui n'auroit point surpris à la Toussaint, est remarquable par sa rapidité dans cette saison. C'est un problême à résoudre.

D'Amiens, *le* 10 *Mars.*

Parmi les abus qui intéressent l'Agriculture, le Commerce, le prix des grains, l'infidélité des mesures n'est pas le moins funeste & le moins odieux. Il n'y a presque point de Marché dans les Bourgs, où les mesures n'ayent été augmentées, & où il se trouve des *mesures-matrices.* Qui a fait disparoître ces dernieres pour établir impunément les autres ? Est ce le Peuple qui paye les censives & les rentes en grains ? Il ne peut pas être si généreux. Il y a des endroits où les Receveurs de ces rentes ont de grandes mesures pour recevoir & de petites pour vendre. Il en est où ils prennent la mesure comble, & où peu à peu ils en ont baissé la hauteur en élargissant le diametre : par ce moyen, il y en a qui perçoivent le double, parce qu'une mesure d'un pied de hauteur sur six pouces de diametre, laquelle ne contient qu'environ le quart de sa capacité à bord ras, contiendra le triple de cette capacité, si vous doublez son diametre en la baissant à proportion : le comble contiendra deux fois sa capacité à bord ras. La preuve en est dans une tasse & sa soûcoupe : ordinairement une tasse pleine remplit sa soûcoupe ; cependant la soûcoupe à comble contiendra trois fois le contenu de la tasse, lorsque le comble de la tasse ne fera qu'un quart au plus de la tasse rase.

Ces ruses frauduleuses ont occasionné des procès sans nombre & en occasionnent encore : le bien public & la justice veulent que les mesures-matrices soient partout remises en usage. Il existe une regle pour les rétablir : c'est un procès-verbal d'épal de toutes les mesures à grains de la Province & des Villes voisines, au nombre de 36, dressé avec beaucoup de précaution à Amiens, le 22 Février 1775. Voilà des titres faits pour prévenir les procès, les injustices, les abus ruineux.

De Paris, *le* 17 *Mars.*

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait Mercredi 15 du présent mois ; le gros

Lot de 30000 livres eſt échu au numéro 582010; le ſecond Lot de 8000 livres eſt échu au numéro 595161.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expériences faites pour détruire les chenilles.

Les chenilles ont fait, l'année derniere, de grands ravages dans divers lieux de la Province de Siléſie. Les champs où l'on avoit ſemés des choux ſe ſont trouvés les plus mal-traités. Pour écarter des choux ces inſectes deſtructeurs, bien des Propriétaires ont eu recours au chanvre; mais cet expédient n'a pas eu le ſuccès qu'ils s'en promettoient, ou du moins n'a-t-il pas réuſſi par-tout. Un Econome zélé pour le bien public, a donné ſur cet objet le réſultat non-ſeulement de ſes propres eſſais, mais encore des eſſais de quelques Propriétaires intelligens. M. Oloff Serdes, Géométre Suédois, eſt l'Econome dont nous parlons. Il a voulu eſſayer ſi, comme le prétendent certains Agronomes, le chanvre a la vertu de détruire les chenilles & leurs œufs, lorſqu'on en ſeme tout autour d'un champ de choux. Il a fait l'expérience pendant deux années conſécutives. La premiere année, les chenilles furent dévorées par des pinçons & d'autres oiſeaux, qui ſe nourriſſent volontiers de grains de chanvre. Le chanvre les attira, & comme ils trouverent des chenilles ſur les choux, ils en firent leur nourriture. L'année ſuivante, M. Oloff Serdes planta des choux dans le même champ, & n'y ſema point de chanvre; les oiſeaux revinrent, comme ils avoient fait l'année précédente, & les chenilles qui rongeoient les champs, furent bientôt dévorées. D'où il réſulte que le chanvre n'a point la propriété de détruire ni ces inſectes, ni leurs œufs.

D'autres Propriétaires, qui ont fait la même expérience, prétendent que le chanvre attire les oiſeaux, & que ceux ci, accoutumés à trouver leur nourriture dans un endroit, ne manquent pas d'y revenir chaque année. C'eſt ce qui auroit beſoin de nouvelles preuves. Les linotes, les pinçons &c. ſont-ils attirés par le chanvre, ou le ſont-ils par les chenilles? La queſtion eſt fort douteuſe: on a vu des champs ſemés ou plantés de choux, qui ont pourtant été dévaſtés par les chenilles, quoiqu'autour de ces champs il y eût du chanvre. Bien plus, on a couvert des choux avec du chanvre, & les chenilles ont rongé jeſqu'à la derniere feuille. Il paroît certain que l'odeur du chanvre ne met pas en fuite les chenilles, & ne nuit pas à leurs œufs. Les expériences faites en Siléſie, pour exterminer ces inſectes, n'ayant pas plus réuſſi que tant d'autres qu'on a faites ailleurs, la Société Patriotique de cette Province exhorte les Economes éclairés & actifs à faire de nouvelles recherches ſur le même objet, & à en faire connoître le réſultat par le moyen des papiers publics.

II.

Extrait des obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1er. juſqu'au 28 Février 1775.

Vents dominans, ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 11 d., moindre degré de chaleur 0 d.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 6 lignes, moindre élévation 27 pouc. 1 ¼ lig.; quantité de pluie 17 ¼ l.; évaporation 40 lignes; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 20 deg.; température très-douce & humide; aucune maladie; les bleds avancent, tous les arbres fruitiers ſont prêts à fleurir; on voyoit des fleurs ſur l'abricotier & le pêcher, on trouvoit la violette le 13. Il y eut la nuit du 4 au 5 un ouragan des plus violens, accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, & d'une ſecouſſe de tremblement de terre que j'ai ſenti à onze heures du ſoir. Le mercure du barometre étoit dans une agitation ſinguliere.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Acad. Roy. des Sciences, de la Soc. Roy. d'Agriculture de Laon.

III.

Prix du froment, avec les variations, 1re. quinzaine de Février, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	℔	ß		℔	ß
Marans.....	23	10	...	*	
Saintes.....	27	4	...	D.	8

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Cognac	25		...	*		
Marennes	23	8	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	25	10	...	D.		15
Angoulême	28	8	...	A.	1	1
Brive	29	9	...	*		
Tulles	27	2	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	13	...	A.		5
Nancy	19	14	...	*		
Epinal	22	13	...	A.		10
Pont-à-Mousson	17	10	...	D.		14
Saint Mihel	16	16	...	*		
Bitsche	14	6	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Roanne	29	5	...	A.	5	12
Villefranche	28	5	...	*		
La Grenette	33		...	*		
Trevoux	27	12	...	*		
Peu de variations.			...			
Généralité de Metz.			...			
Metz	19	16	...	A.		16
Sédan	20	15	...	*		
Toul	19	4	...	*		
Verdun	18	18	...	A.		6
Sarrelouis	17	12	...	*		
Phalsbourg	16	16	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Princip. var., augm.			...			
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	22	4	...	*		
Moissac	24	14	...	*		
Cahors	28	10	...	*		
Millau	30	10	...	*		
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	22	11	...	*		
Châteauchinon	27	4	...	*		
Evaux	29	19	...	*		
Nevers	26	8	...	*		
Montmaraud	22	12	...	*		
Gueret	21		...	*		
Peu de variations.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	25	18	...	A.		19
Blois	26	8	...	A.	2	8
Beaugency	26	5	...	A.	4	1
Dourdan	25		...	*		
Chartres	23	6	...	*		
Gien	22		...	*		

Variation principale, augmentation.

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Général. de Poitiers.						
Poitiers	22	5	...	*		
Confollens	23	8	...	D.		12
Les Sables	22	8	...	*		
Niort	19	16	...	*		
Thouars	19	12	...	D.		12
Dimin., sans augm.			...			
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Marseille	40	16	...	*		
Arles	36	13	...	A.		13
Draguignan	37		...	D.	1	
Grasse	30	12	...	*		
Sisteron	30	10	...	*		
Var. princip., dimin.			...			
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	*		
Clermont-Ferrrand.	28	18	...	A.		12
Mauriac	32		...	*		
Saint-Flour	41	10	...	A.	1	
Var. princip., augm.			...			
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	23	6	...	*		
Dieppe	25	4	...	A.		12
Evreux	23	16	...	*		
Neufchâtel	22	10	...	A.		15
Lyons	22	1	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	6	...	*		
Foix	25	12	...	A.		12
Pamiers	27	15	...	*		
Conflent	30	11	...	A.		17
Cerdagne	22	9	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	24		...	A.		12
Châteauthierry	25	14	...	*		
Clermont	24	10	...	A.		14
Chauny	21	7	...	D.		12
Rozay	25		...	D.		10
Noyon	20	17	...	*		
Laon	22	7	...	A.		15
Lafere	19	4	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours	24	6	...	A.	1	13
Amboise	24	19	...	A.		6
Laval	28	17	...	A.	2	5
Angers	23	16	...	A.		14
Chinon	21		...	*		
Loches	21		...	A.		18
Loudun	20	7	...	A.		14

Marchés.	*Prix.* #	ß	*Variat.* #	ß
Richelieu	19	12	...	*
Saumur.....	21		...	*
Montreuil-Bellay ..	18	7	...	*

Augmentation, point de diminution.

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 8 Mars 1775, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 23 l. 10 s. à 30 l. *le septier*; *idem* au Port de la Grêve, de 28 à 30 liv.; le seigle, de 18, 19 à 20 liv.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Mars 1775, au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 18 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Mars 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 15 à 16 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouv., de 14 l. 10 à 15 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

V I.

Changes de Paris, *du* 15 *Mars* 1775.

Amsterdam	55 à 55 $\frac{1}{8}$
Londres	30 15 16e.
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ b.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 15 *Mars* 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	2	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704	1	
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	9	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	18	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1887 $\frac{1}{2}$ 85. . .	1890	1890 . . . .
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	1212 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	244	244	. . . . .
D°. 25es. . .	76	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	395	395. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$ 9	9	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	3	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 21 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 23 Septembre.*

L'Automne eſt d'une beauté ſinguliere : des arbres fruitiers ont fleuri de nouveau, ce qui n'eſt pas d'un heureux préſage pour la récolte de l'année prochaine. L'épizootie s'eſt de nouveau manifeſtée ſur les bêtes à cornes dans nos environs ; il paroît même qu'elle attaque les chevaux... La levée des impôts n'offre encore dans pluſieurs Palatinats qu'efforts & réſiſtance. La ſituation de ceux de Braclaw, Kion & autres eſt préſentée ſous des couleurs ſi triſtes dans un Mémoire adreſſé au Conſeil Permanent qu'elle ſemble ne laiſſer aucune reſſource. De tous côtés, on ne fouille que dans des ruines. Il n'y a que de très-foibles ſecours à attendre du Clergé.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 29 Septembre.*

Les environs du Danube ſont depuis quelque tems ravagés par une ſorte de vers, nommée dans le pays *kachel.* On ne ſçait comment arrêter ce fléau.

ALLEMAGNE.

DE SCHLESWIG, *le 4 Octobre.*

Nous voyons la nature encourager la juſtice & la bienfaiſance envers le Cultivateur par les amples récompenſes qu'elle prodigue au petit nombre de ceux qui exercent ces vertus. Ceux qui rendent à leurs Vaſſaux l'aiſance & la liberté deviennent bientôt plus riches & plus puiſſans ; & après avoir paru faire de grands ſacrifices, ils ſemblent bientôt n'avoir travaillé que pour eux-mêmes. Un Seigneur du Holſtein vient encore d'éprouver les heureux effets de cette belle loi de l'ordre naturel. Agriculteur par goût & par raiſon, il avoit appris, en vivant avec ſes Payſans, à quelle diſtance l'eſclave eſt de l'homme libre pour l'intelligence, le zele, le travail, la fidélité &c ; & en conſéquence il les avoit affranchis. En moins de cinq ans, il a gagné par la ſuppreſſion des corvées autant que la plûpart de ſes pareils croiroient perdre en l'imitant. Depuis ce tems, avec des bras libres & ſalariés, il a deſſéché des marais, applani des aſpérités, planté une grande quantité d'arbres ; & il n'a pas attendu le plein rapport de ces entrepriſes, pour prouver à ſes voiſins, par la balance de leurs dépenſes & de leurs récoltes reſpectives, que la terre ſe chargeoit de la reconnoiſſance ou de la vengeance de ceux qui la cultivent.

DE VIENNE, *le 4 Octobre.*

Il eſt toujours quelques malheureux qui tentent de défendre leur exiſtence contre les inſtitutions prohibitives & fiſcales. Quelquefois les Privilégiés ont intérêt à les multiplier : l'art eſt facile, ils n'ont qu'à paroître ſe relâcher de leur vigilance & de leur ſévérité ordinaire : la contravention, plus

heureuſe, devient plus hardie & plus commune ; & alors recherches, confiſcations, amendes &c. La Ferme du Tabac vient de recueillir ici de cette maniere une bonne proviſion : elle a ordonné tout d'un coup des viſites très rigoureuſes ; & ſes Agens ont trouvé beaucoup de contrebande. Les Pourvoyeurs ſecrets n'ont heureuſement perdu que leur marchandiſe ; on leur a laiſſé la liberté.

De Leipsick, *le 5 Octobre.*

Nous ne dirons pas que l'on bâtit beaucoup dans les Villes de cet Electorat parce qu'il y a trop d'inconvéniens & de riſques à cultiver ; mais il eſt vrai qu'on y bâtit beaucoup. Comme l'économie des bâtimens n'eſt pas indifférente pour la ſanté & pour la sûreté, le Gouvernement a cru devoir intervenir dans ces travaux par une Ordonnance qui peut renfermer des inſtructions utiles, & procurer des ſoins lucratifs. A ces vues de Police, le Fiſc a réuni les ſiennes. Il eſt enjoint à chaque Propriétaire de maiſon de déclarer le tems où il a bâti ou acheté, le prix de l'achat ou du loyer, la nature ou la deſtination de ſon bâtiment &c. &c., le tout pour juger de la taxe que doit payer la maſſe ſtérile de pierre, de mortier, de boue, de bois, ſuivant l'uſage qu'on en fait, les débouchés qu'elle donne &c. Ce travail pourroit bien occuper un grand Bureau & former un bon département où il y auroit beaucoup d'emplois à donner & de l'argent à gagner. La connoiſſance du loyer, ou l'eſtimation auroit été ſuffiſante pour placer un faux impôt, mais l'opération auroit peut-être été trop ſimple pour la Finance.

M. Lueder vient de publier des tables ſur leſquelles il a marqué en dix colonnes les noms vulgaires & latins des plantes & des ſemences, leur durée, le tems de ſemer & de planter, les qualités du ſol propre à chaque eſpece, les diſtances à laiſſer entre les plants ou les graines, les profondeurs auxquelles elles doivent être enterrées, la maniere & le tems de les tranſplanter &c. En huit pages ſe trouvent réunies toutes ces indications pour cent dix ſortes de plantes ou de ſemences, la plûpart potageres. Ces tables ſont ſi commodes, qu'on ne ſçauroit trop recommander de les multiplier & de les répandre.

ITALIE.

De Naples, *le 21 Septembre.*

Afin de pourvoir aux beſoins à venir ou aux diſettes poſſibles, il a été ordonné aux Propriétaires de grains d'en dépoſer une certaine quantité dans des magaſins publics, pendant qu'on a tenu les Ports bien fermés. Il y a une autre maniere de conſerver les bleds pour l'approviſionnement futur, c'eſt de les vendre & de ſemer avec l'argent qu'on en tire pour que la terre les rende frais, ſains & multipliés d'un à cinq & dix &c.

De Florence, *le 28 Septembre.*

Le prix de la ſoie ſe ſoutient à Livourne; il ſe ſoutient ſur-tout par l'extraction conſidérable qui s'en fait pour l'Etranger particuliérement pour l'Angleterre. Quelques perſonnes s'en plaignent, & s'en plaindront juſqu'à ce qu'elles ayent conçu, s'il eſt poſſible, que de bonnes ventes donnent beaucoup d'argent, de reſſources, de moyens de ſalarier le travail & d'améliorer la culture.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Octobre.*

On écrit d'Edimbourg que certains arbres d'un jardin bien tenu, après avoir beaucoup produit, ont nouvellement pouſſé, non-ſeulement des fleurs, mais encore des fruits qui ſont déjà tout formés. On a arraché, dans ce même jardin, un pied de rhubarbe qui, nettoyé, a peſé trois ſtones (il y a des ſtones de 5, de 8, de 12 l. &c.): il étoit en terre depuis ſept ans.

Les friches ont ici des Défenſeurs comme en ont partout les mauvais impôts qui les conſervent & étendent. Leur apologie ſe réduit à dire que là il s'éleve du gibier & des bêtes fauves, ici un bétail chétif & des pauvres en grand nombre. Ainſi raiſonnent les Sauvages. Quant à ceux de nos Citoyens qui connoiſſent les campagnes, ils remarquent que les deux cens mille acres de landes qu'on trouve hors des murs de Londres ſur un eſpace de trente milles, feroient ſubſiſter quatre mille familles, à ſix acres par feu ; que pluſieurs Paroiſſes qui ont juſqu'à mille acres de communes, en retire-

roient par la culture depuis cinq cens jusqu'à mille livres st. de revenu qui soudoyeroit & nourriroit beaucoup d'indigens tant dans les Viles que dans les campagnes; que les deux tiers au moins de ces communes sont de bonnes terres propres à enrichir des Enrrepreneurs intelligens & leurs cantons; que partout où on en fait le partage, comme dans le pays de Norfolck où de grands défrichemens ont été entrepris, les Seigneurs, les Vassaux, tout le monde en a retiré de grands avantages; que les cantons où il y a le plus de communes, sont précisément ceux où il y a le plus de pauvres & où la taxe des pauvres &c. Il s'agit de trouver des avances, mais en voilà: dès qu'on a de quoi nourrir des pauvres oisifs, on a de quoi salarier des Paysans laborieux.

Il n'est question que d'adresses de Marchands, de Corporations, de Communautés contre ou pour les Américains. L'esprit de parti & le jeu de la suggestion se manifestent clairement dans ce conflit, sur tout par les faits contradictoires sur lesquels les uns & les autres se fondent. Deux Requêtes dressées dans la même Ville annoncent, l'une les progrès, l'autre la décadence du commerce & de l'industrie. Laissons donc les faits ou plutôt les témoignages, & demandons aux premiers comment la suppression de la principale branche de notre commerce, d'une branche entrelacée avec toutes les branches principales, peut elle faire fleurir notre commerce.

A la Jamaïque, la nécessité, à ce qu'on assure, a aiguisé l'industrie: les Colons, privés des secours du continent, ont cultivé beaucoup de grains & autres denrées qu'ils en tiroient avant les troubles. La position de la Métropole n'est pas si heureuse, nous ne voyons pas les esprits & l'argent se tourner vers l'Agriculture, & notre débouché principal est fermé. Nous apprennons de la Caroline que la récolte de l'indigo a dû être très précoce & très-abondante; mais qu'il n'en sera point exporté, non-plus que des autres productions de la Province, excepté une partie de riz.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Haute-Auvergne, *le 8 Octobre.*

» Les haras de la Haute-Auvergne étoient » totalement abâtardis & presqu'entiérement » détruits à la paix de 1762.

» Une des principales causes de leur décadence ou ruine, c'étoit le mauvais choix » des étalons. Le Gouvernement ne contribuoit point à leur achat; les Particuliers » qui en étoient chargés n'y mettoient pas » plus de quinze louis; on ne voyoit que des » étalons communs & tarés pour la plûpart.

» L'usage où sont nos Paysans d'aller travailler aux chauderons dans la Bretagne » & le Poitou, & de revenir sur des jumens » chétives qu'ils vendoient en arrivant dans » leurs cantons, introduisoit, chaque année, un nombre considérable de poulinieres mal conformées, avec des têtes effroyables, de vilaines jambes, des pieds » mauvais; ce qui corrompoit toujours de » plus en plus la race du pays.

» La misere & la suppression, arrivée pendant la derniere guerre, de la gratification de 20 à 30 l. que le Roi avoit accordée aux 60 ou 80 jumens les plus distinguées du pays, avoient fait vendre le peu » de belles poulinieres qu'on y voyoit encore.

» Enfin la difficulté de débiter des productions médiocres avoit dégoûté les Propriétaires & les Fermiers de l'éducation » des chevaux.

» M. le Marquis de Tourdonet, chargé » de la direction des haras des Généralités » de Riom & de Limoges, après la guerre, » a remédié aux principaux inconvéniens » qui avoient causé la dégradation des haras & de l'espece. A sa premiere tournée, » il ne trouva dans les trois Elections de la » Haute-Auvergne qu'environ 600 jumens » saillies par les étalons royaux, presque » toutes mauvaises ou tarées. A sa derniere » inspection de 1775, on lui en a présenté » environ trois mille. Six Régimens de » Dragons ou de Houzards ont fait, cette » même année, leur remonte dans cette » contrée; & l'on peut assurer que ses haras » promettent un accroissement considérable.

» Les premiers moyens dont M. le M. de » T. s'est servi pour les rétablir, ont été de » réformer les anciens étalons à mesure qu'il » a été possible de les remplacer, de remettre l'ordre dans la tenue des chevaux & la » maniere de faire la monte, & de renouveller les haras avec des chevaux Arabes, » Barbes, Tartares, Turcs, Espagnols, An-

» glois, Irlandois, de premiere race. L'ex-
» périence a fait connoître que les chevaux
» fins de la haute taille avec beaucoup de
» jambe, étoient les seuls qui réussissoient
» bien. Les chevaux du pays, provenus de
» ceux-là & de jumens également belles,
» ne dégénerent pas dans ce pays & font à
» leur tour d'aussi bons étalons que leurs
» peres.

» L'Auvergne est propre à produire d'ex-
» cellens chevaux pour les Dragons, les
» Houzards, la Maison du Roi &c, ainsi que
» pour le manege & la course. Ils y ont le
» pied excellent, sont très-nerveux & du-
» rent long-tems : il n'est pas extraordinaire
» d'en voir rendre jusqu'à l'âge de 30 ans
» un bon service. Souvent ils croissent jus-
» qu'à 7 & même 8 ans, sur-tout ceux qui
» descendent de chevaux d'Espagne, & ce
» n'est qu'à cet âge qu'ils ont acquis leur
» perfection. Leurs qualités pour la course,
» le manege ou la guerre, dépendent abso-
» lument des races dont ils sont issus. Il y a
» quelques vallons tels que ceux de Vic &
» d'Alanches, qui pourroient à la rigueur
» élever des chevaux propres à la Cavalerie
» & des bidets pour le carrosse ; mais les
» Particuliers préferent l'éducation des che-
» vaux fins.

» Il ne se nourrit presque point de che-
» vaux dans les hautes montagnes, quoiqu'il
» y ait d'excellens pâturages : il y manque
» des bâtimens pour les loger & des Fer-
» miers pour les retenir. Libres de parcou-
» rir 5 à 6 lieues sans être arrêtés, ils se-
» roient sujets à s'égarer & exposés à être
» dévorés par les loups.

» L'expérience a détruit l'erreur où l'on
» étoit que la nature des chevaux d'Auver-
» gne est d'avoir la tête grosse : les descen-
» dans des étalons & des jumens qui l'ont
» belle, l'ont belle aussi.

» La haute réputation des chevaux Li-
» mousins a fait tort très-long-tems à celle
» des chevaux d'Auvergne. Les Marchands
» & les Officiers qui avoient des chevaux
» distingués de cette derniere Province, ne
» manquoient pas, lorsqu'ils en étoient éloi-
» gnés, de les donner pour Limousins.

» M. le M. de Tourdonet a excité l'ému-
» lation en faisant accorder des gratifica-
» tions pour les belles jumens, exclusive-
» ment aux vilaines poulinieres de Breta-
» gne & de Poitou. Il a engagé les Propriétaires à conserver les belles poulines dont
» les descendans deviendront des chevaux
» de premiere race.

» Le nombre des jumens destinés aux ha-
» ras dans les Elections d'Aurillac, Mauriac
» & Saint-Flour, est d'environ trois mille.
» Avec des fonds, ce nombre pourroit dou-
» bler sans rien déranger aux productions
» ordinaires.

» Outre ces fonds, pour perfectionner la
» race, il faudroit, dans l'état actuel des
» choses, que le prix de la saillie ne fût pas à
» la charge du Paysan qui n'est pas disposé,
» même quand il le peut, à tirer un écu de
» sa poche, avec l'incertitude si sa jument
» sera pleine ou non.

» Le moyen de conserver les races, seroit
» de faire acheter les belles pouliches qui
» se vendent & sortent du pays, pour les don-
» ner à moitié prix aux Particuliers en état
» de les nourrir, ou à la charge de vendre
» la premiere production qu'on donneroit
» de même. Le prix d'achat de ces pouli-
» ches à l'âge de deux ans & demi, seroit
» d'environ 200 liv.

» Le moyen d'attirer le commerce seroit
» d'accorder un Prix, toutes les années, aux
» six plus beaux poulins présentés à l'Inspec-
» pecteur. Ce Prix, distribué la veille de
» la Foire avec une cocarde qui distingue-
» roit les chevaux préférés, augmenteroit
» celui de la vente, & feroit conserver nom-
» bre de chevaux de cet âge pour le con-
» cours ; ce qui attireroit les Marchands de
» Paris, assurés de trouver des chevaux
» prêts à être revendus, tandis que la ma-
» jeure partie sort à l'âge de deux ans & de-
» mi, de maniere qu'on a une peine infinie
» à trouver un cheval fait.

» L'on estime que cette branche de com-
» merce, en supposant les haras parvenus
» à leur perfection, pourroit faire entrer un
» million par an dans cette partie de la
» Province.

» Les fonds à employer pour remplir
» l'objet de l'entretien, nourriture, rem-
» placement, le payement des droits de
» monte à 30 jumens par étalon, les grati-
» fications aux Propriétaires des poulinieres
» distinguées, le Prix destiné aux six plus
» beaux poulains, pourroient se porter an-
» nuellement à 550 l. par étalon ; & attendu
» que les fonds d'entretien, les gratifica-
» tions, les droits de monte, l'achat des

» pouliches ; resteroient dans la Province ; » il y auroit un avantage décidé à ne rien » négliger pour cet établissement.

» Nous devons ses progrès à la vigilance » & aux lumieres de M. le Vicomte de Peyronencq, Commissaire des haras des trois » Elections ci-dessus nommées. Son zele » n'a rien oublié pour le perfectionner ; & » un établissement qu'il a fait en ce genre » inspire le même goût à ses Compatriotes.

D'Angoulesme, *le 9 Octobre.*

Sous le régime féodal, la tyrannie commandoit, & la servitude obéissoit sans résistance : la tyrannie étoit d'autant plus cruelle, la servitude d'autant plus soumise que l'ignorance étoit plus profonde. Le Seigneur pouvoit tout, il osoit tout : tout étoit la proie de sa cupidité, & sa cupidité avoit toute sorte de prétextes, sans que l'on connût les droits à lui opposer. De là tant de corvées, sous mille noms, qui dévouoient tout un Peuple au plaisir ou à la grandeur d'un seul. Des guerres intestines sans cesse rallumées par cette constitution, il sortoit mille autres droits exigés par la nécessité ou par l'apparence de la nécessité. Parmi ces institutions, il y en avoit de légitimes, telles pouvoient être celles qui dotoient la protection, payoient des services, soutenoient la cause commune. Ainsi lorsqu'une Communauté attaquée trouvoit un asyle & des Défenseurs dans un Château, il étoit naturel que les Vassaux s'assujettissent au guet, à la garde, à la réparation de ce même Château qui les avoit sauvés & qui avoit été dégradé par l'ennemi. La Justice vouloit que les droits qui avoient un objet déterminé s'évanouissent, lorsque l'objet n'existoit plus. Tels étoient les services militaires. Les charges étoient personnelles ou réelles. Les charges réelles qui étoient les conditions d'un don ou d'une translation de propriété, ont dû subsister, tels sont, par exemple, les cens ; c'est la terre qui les doit & les paye. Les charges personnelles, suites de la servitude, ont dû, en général, être censées abolies par l'abolition de la servitude même. Des titres, tirés dans la suite des siecles, de dessous les ruines de ce régime, contre la liberté rétablie par la loi, & dans des circonstances entiérement différentes de celles qui leur donnerent lieu, de quelle valeur pourroient-ils être ? Cependant nous avons vu plusieurs fois dans cette Province des prétentions féodales se renouveller même sans titre & sans possession, & demander des corvées personnelles ou leur prix contre la Loi générale du Royaume & la Coutume particuliere de la Province. Nous venons encore de voir plus de dix Paroisses & de dix mille hommes prêts à subir un joug sous lequel la misere les attendoit. On s'étoit cru fondé à exiger d'eux un droit de guet & de garde, comme au tems des guerres anarchiques, & des béans & corvées, comme au tems de ces guerres & de l'esclavage, pour réparation de murs, fossés & autres ouvrages &c. Cette prétention vient d'être réprouvée & détruite par un Arrêt du Conseil qui a excité la plus vive allégresse dans ces campagnes, & qui assure à tout le Royaume une garantie efficace contre tous les efforts qui tendroient à renouveller les abus & les servitudes odieuses des tems malheureux.

De Civray, *le 11 Octobre.*

Il y a, cette année, une quantité prodigieuse de glands. Depuis dix ans, on n'avoit vu une si belle récolte en ce genre. Il y a aussi beaucoup de châtaignes. Ces deux denrées sont précieuses pour cette Province & pour le Limousin, où l'on engraisse beaucoup de cochons & où l'on éleve beaucoup de dindons.

De Tours, *le 13 Octobre.*

Nos vendanges rouges qui ont commencé de très-bonne heure, sont presque généralement achevées ; elles ont été faites par un beau tems. Le peu de vin qu'elles ont produit sera d'une qualité supérieure à celle des récoltes des six années précédentes. La maturité s'est trouvée complette, & le raisin a beaucoup rendu en liqueur.

Il est peu de cantons qui ayent donné une demi année commune ; dans la plus grande partie, la récolte a été inférieure de moitié. On ne comprend point dans ce calcul les meilleurs vignobles exposés sur les pentes des côteaux qui bordent la Loire & le Cher : des brouillards brûlans qui ont attaqué le raisin avant sa maturité, n'y ont pas laissé de quoi payer les frais de culture, &

c'eſt une perte conſidérable pour la Province.

Nos excellens vins blancs de la côte de Vouvray & des environs, qu'on ne recueille que vers la Touſſaint, ſeront, par la même raiſon, plus rares encore qu'ils ne l'ont été depuis long-tems. Cependant il y avoit dans tous les vignobles de la Touraine l'apparence de la plus grande abondance poſſible : elle s'eſt évanouie dans un tems où l'on ne redoutoit plus que la grêle dont il n'y a pourtant pas eu lieu de ſe plaindre.

Le prix des vins nouveaux n'eſt pas encore fixé, faute de demandes anticipées : il en reſte trop peu de vieux pour croire qu'ils ne ſeront pas chers.

La récolte des noix, objet important pour ce pays où il s'en tire beaucoup d'huile, a été abondante. Toutes les autres eſpeces de fruits ont été rares & néanmoins à bas prix.

La récolte des ſoies a été d'une année commune, & leur qualité très bonne. Elles ont été vendues de 26 à 27 l., la livre.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis divers.

1. » Le 4 du mois de Novembre 1775, à » neuf heures du matin, il ſera procédé à » l'adjudication définitive au rabais des fourniture néceſſaires pour la nourriture des » chevaux des Voitures de la Cour & ſervice en dépendant, pardevant les ſieurs » Adminiſtrateurs des Diligences & Meſſageries Royales, en l'Hôtel de la Compagnie des Indes.

» Les adjudications ſe feront ſéparément » pour chacune des fournitures.

» L'on pourra prendre connoiſſance des » clauſes, charges & conditions de l'adjudication au Bureau du Contentieux de l'Adminiſtration ſis au même Hôtel.

» L'on ne recevra les dépris que de ceux » qui auront préalablement, & avant le 4 » Novembre, fait leurs ſoumiſſions, & dont » les Cautions auront été diſcutées & reçues audit Bureau du Contentieux de l'Adminiſtration.

2. Le ſieur *Ourbelin*, Aſſocié à l'Académie Royale d'Ecriture de Paris, qui a eu l'honneur de préſenter ſes ouvrages au Roi & à la Reine, compoſe des Cartouches d'un goût nouveau, propres à décorer un cabinet & à renfermer des pieces de vers ou de proſe. Il y joint des Allégories, & il exécute à la plume les Armoiries ainſi que les Chifres, & généralement tout ce que l'Art peut produire.

Il demeure *rue Croix-des-Petits-Champs, maiſon de M.* Tremblai, *Bourrelier du Roi.*

3. Mrs. les Directeurs des Feuilles périodiques & autres perſonnes qui ci-devant adreſſoient des papiers, avis &c. à l'Auteur de la préſente Gazette, *rue d'Enfer*, ſont priés de les lui adreſſer à l'avenir, *rue de Vaugirard, vis-à-vis le Petit-Calvaire*, où il demeure actuellement.

II.

Explication.

Le *kletten*, qui, avec de l'ail & du ſel pilés, appliqué ſur la plaie, guérit, à ce qu'on aſſure, toutes les morſures venimeuſes, comme on l'a dit N°. 81, 1er. Avis, eſt le *petit glaiteron* ou *glouteron*, en terme botanique *xanthium* ou *lappa*, ou *bardana minor*. Peut être le connoît on plus communément ſous le nom de *grappeller*.

III.

Prix du froment, ſeptier de Paris, de 240 l. la 1e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
	₶	ß		₶	ß
Gén de la Rochelle.					
Barbezieux.....	19	16	... *		
Cognac.....	23		Augment.	10	
Marans.....	22	11	Diminut.		5
Saintes.....	25	4	... *		
Saint-Jean-d'Angely	22	1	... D.		9
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	19	10	... *		
Brives.....	25		... *		
Tulle	22	17	... D.		7
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	16	11	... A.		9
Etain	19	1	... *		
Nancy.....	17	17	... A.	1	1
Neufchâteau.....	15		... D.	3	15
Remiremont.....	17	8	... D.	1	12
Saint-Michel	14	16	... *		

	#	ß			#	ß
Généralité de Lyon.						
Lyon	23	10		A.		4
Montbrison	21	9		A.	1	9
Roanne	21	15		D.		15
Saint-Etienne	27	12		D.		18
Généralité de Metz.						
Metz	17	17		*		
Longwy	16	13		A.		11
Montmedy	24	8		*		
Sedan	19	10		D.	2	5
Thionville	19	5		A.	1	16
Toul	15	12		D.		8
Verdun	16	4		D.	1	16
Vic	15	5		*		
Gén. de Montauban.						
Montauban	18	17		*		
Caussade	22	10		A.		12
Figeac	18	14		D.	2	1
Gourdon	19	19		D.		10
Millau	26	10		*		
Moissac	20	6		*		
Rodez	22	10		D.	2	10
Vabres	22	16		A.	1	4
Saint-Antonin	19			D.	1	7
Géner. de Moulins.						
Moulins	18	5		*		
Aubusson	21			A.		8
Decise	18	12		D.		12
Evaux	19	5		A.		10
Gueret	27			*		
Gannat	18			D.		13
Saint-Pourçain	17	8		A.		12
Général. d'Orléans.						
Orléans	30			D.		9
Château-Dun	25	5		D.		12
Chartres	27	12		D.		9
Clamecy	19	18		D.	1	9
Gien	22			A.	1	10
Romorantin	27	4		D.		17
Généralité de Paris.						
Beauvais	23			A.		9
Fontainebleau	22	11		D.	11	
Mantes	32	11		D.	5	2
Meulan	33	12		D.	1	18
Nogent-sur-Seine	27			A.	3	
Rozoy	22	19		D.	6	5
Saint-Florentin	24			A.	1	4
S. Germain-en-Laye	30			D.	2	
Sens	28	14		A.	2	16
Tonnerre	22	12		D.	2	
Vezelay	21			*		
Général. de Poitiers.						
Poitiers	22	17		A.		10
Confollens	18			D.	1	16
Les Sables	22	8		A.		8
Saint-Maixant	22			D.		5
Thouars	19	9		D.		12
Génér. de Provence.						
Aix	33	12		*		
Arles	29	3		A.	1	6
Digne	25			D.	1	7
Draguignan	29			D.	1	
Le Pertuis	34	11		A.	1	8
Généralité de Riom.						
Riom	19	12		*		
Aurillac	26	18		D.		15
Brioude	17			D.	3	11
Clermont-Ferrand.	19	16		D.	1	16
Mauriac	26			A.	2	
Généralité de Rouen.						
Gisors	32			A.		16
Le Havre	29			D.	1	
Lyons	26	17		*		
Neufchâtel	31	2		A.	3	
Pont-l'Evêque	26	18		A.	1	1
Génér. de Roussillon.						
Perpignan	25	8		D.		17
Foix	20			*		
Pamiers	33	4		*		
Prades	27			D.	3	
Génér. de Soissons.						
Soissons	25	16		*		
Chauny	25	18		*		
Coucy	21	3		D.	2	2
Crespy en Valois	29			D.	5	
Fere-en-Tardenois.	24			A.	1	10
Laon	22	2		*		
Marle	16	3		A.		10
Noyon	22	9		D.	2	12
Ribemont	23			A.	3	
Vervins	22	4		D.	3	18
Généralité de Tours.						
Tours	22	4		D.		4
Amboise	24	8		D.		12
Angers	18	18		*		
Château-du-Loir.	20	15		D.	3	4
Le Mans	20	18		D.	3	
Loches	21	17		D.		10
Mayenne	23	15		A.	1	5
Chinon	19	10		*		
Richelieu	19	12		*		

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Octobre 1775, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 24, 25 à 30 l. *le septier ; id.* nouveau, de 24 à 30 l.; le seigle, de 13 l. 15 s., 14 l. 10 s. 15 l.; l'orge, de 12 l. 15 s., 13 l. 10 s. à 14 l. Le froment au Port de la Grêve, de 24 à 30 l.; le seigle, de 13, 14 à 15 l.; l'orge, de 12 à 13 l. 5 s.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Octobre 1775, au Samedi 14 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 s. à 22 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Octobre 1775, de *66* à *67* l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 18 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	721	10		
Ducats à	97	11		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1		
Piastres à	49	9		

Changes de Paris, *du 18 Octobre 1775.*

Amsterdam	54. $\frac{3}{8}$. à $\frac{5}{8}$
Londres	30 13 16e.
Hambourg	183
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 2 Octobre.		Du Mercredi 3.	
Messieurs		*Messieurs*	
Certain.....pplles.	E.	Cauchy..... pplles.	A.
Viageres....	F.	Viageres....	A.
Tontine.....	F.	Tontine.....	A.
Thevenin... pplles.	A.		
Viageres....	A.	Du Jeudi 4.	
Creuzé..... pplles.	A.		
Viageres....	A.	Cochin..... pplles.	A.
Tontine.....	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 16.*	*Mardi 17.*	*Mercredi 18.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	2035 27 $\frac{1}{2}$ 40 .	2040 35 . . .	2035 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	265	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	433	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5	5	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 19 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Novembre.*

LA Commiſſion des Finances, aſſemblée pour régler les dépenſes de l'année prochaine, en trouve de conſidérables à faire pour la ſûreté publique. Il paroît que l'anarchie ne craignoit pas l'Etranger, du moins comme ennemi qui pût envahir les Provinces; car comme *ennemi qui eût apporté des ſecours par ſon commerce*, elle le redoutoit. L'Autorité tutélaire a heureuſement adopté d'autres principes : elle attire le commerce de l'Etranger en ſe prémuniſſant contre ſes invaſions.

HONGRIE.

DE PEST, *le 27 Novembre.*

Malgré le mauvais tems, la Foire de la S. Léopold a été aſſez bonne. Il s'y eſt vendu beaucoup de grains & de bétail; ainſi les genres de commerce capitaux ont réuſſi; & c'eſt-là ſur-tout ce qu'il faut conſidérer. Il y a eu aſſez d'argent ſur la Place; les Négocians de Vienne ont été très-ſatisfaits de leurs rentrées.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le 27 Novembre.*

Les épizooties deviennent ſi redoutables que le Gouvernement a jugé néceſſaire d'étendre autour de cette Ville, du Sleſwig, du Holſtein &c, la défenſe d'y introduire du bétail étranger, ci-devant promulguée pour le Danemarck.

DE BRESLAU, *le 29 Novembre.*

La Société Patriotique de cette Ville, informée des progrès rapides que fait la maladie des bêtes à cornes, n'a rien négligé de ce que peut l'inſtruction pour en garantir cette Province dont la contagion s'approche tous les jours de plus en plus. De bonne heure, elle a publié les recettes de divers préſervatifs qui ont eu le plus grand ſuccès : elle vient de répandre de nouvelles inſtructions puiſées chez l'Etranger, & de recommander ſur-tout les conſeils donnés par M. Clerc dans ſon *Eſſai ſur les Maladies des beſtiaux*, d'après l'avis de la *Gazette d'Agriculture de Paris*, qu'elle conſulte, comme on le voit particuliérement dans le N°. XLVII de ſes *Nouvelles Economiques.*

(*Les Etrangers daignent nous traiter avec indulgence & même attribuer quelque bien à notre zele : nous en trouvons encore des preuves récentes dans les Feuilles publiques de Suede, d'Allemagne &c. Nous pouvons ajouter qu'en France & même à Paris, il y a des gens de bien qui nous rendent juſtice. Nous ſommes contens de ce lot. Voilà le canevas de notre épitaphe*).

DE VIENNE, *le 30 Novembre.*

Un tems de pluie & de neige a rendu les

chemins impraticables en quelques endroits & partout ailleurs difficiles. Heureusement l'abondance a déjà pourvu à l'approvisionnement de nos Villes : ainsi l'on y sera peut-être exempt de réglemens contre la mauvaise saison.

D'Hanovre, *le 30 Novembre.*

La maladie épizootique des bêtes à cornes se propage avec tant de rapidité que le Gouvernement ne cesse de multiplier les précautions, les instructions, les recherches pour en découvrir les causes & le remede. Il recommande sur-tout avec le plus grand soin un remede éprouvé & indiqué dans la *Gazette d'Agriculture de Paris*. (*Nous en parlerons au long*).

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Décembre.*

Le consentement Royal a été donné, le 5, au Bill concernant la taxe des terres & autres actes.

Le Bill qui déclare une guerre de mer aux Américains & suscite contr'eux la piraterie, a essuyé de nouvelles oppositions, très-vives, bien motivées & fort inutiles. M. Bailey a calculé les torts que la Nation souffriroit de cette guerre contre notre propre commerce. Les exportations annuelles de l'Angleterre pour l'Amérique septentrionale montent, en tems de paix, à trois millions & demi st., dont les trois quarts en marchandises de nos Manufactures; celles de l'Ecosse, à six cens mille livres. L'industrie Britannique envoye annuellement aux Isles des Indes Occidentales pour onze cens mille liv. de marchandises, & pour quatre cens soixante mille en Afrique. Ces trois genres de commerce sont indissolublement liés ensemble : en détruisant le premier, on les détruit tous. L'exécution du Bill arrêtera donc un commerce d'environ six millions sterl. L'Echiquier en retire un million net. Les Planteurs de nos Isles, réunis avec des Marchands de Londres à London-Tavern, observent dans leurs résolutions que la violence qui seroit exercée contre les Américains, attaqueroit les propriétés des Insulaires, propriétés qu'ils évaluent à soixante millions de livres st.; & que la ruine du continent seroit celle des Isles à sucre. On remarque que le Bill sera lucratif pour l'Amirauté, pour les Gouverneurs des Isles &c.

M. Glover a calculé sur des élémens qu'on prétend être incontestables que la perte occasionnée à la Nation par nos différends actuels, pour l'année courante, ne sera pas au-dessous de vingt-sept millions st.

La balance de la recette & de la dépense de 1776 mérite quelqu'attention... Produit de la taxe des terres à 4 sch. par livre, 2,000,000; des droits sur le malt, 700,000 liv.; du fond d'amortissement, 2,300,000: total, 5,000,000... Dépense pour la Marine, 2,730,000 l.; pour l'Armée, 3,062,000 liv; pour la Milice, 1,000,000; deficit des droits sur les terres & le malt, 500,000; service extraordinaire, 1,000,000 : total 8,292,000 l... Excédent de la dépense sur la recette, 3,292,000.... Ainsi cette malheureuse querelle entraînera plus de six millions de dépenses, en une seule année, puisqu'elle exige une augmentation de taxe, qu'elle absorbera le fond d'amortissement, & qu'elle laissera une dette de plus de trois millions. En treize ans de paix, nous n'avons acquitté de la dette nationale & avec les plus grands efforts qu'un peu plus de huit millions st. En un an, guerre civile, nous l'augmenterons de trois millions & plus, sans compter que nous arrêterons les remboursemens & que nous forcerons les taxes, pour déshonorer nos armes, ruiner notre commerce, & séparer de l'Empire son plus beau Domaine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Béziers, *le 29 Novembre.*

L'épizootie s'approche de nous. Nous voyons passer les Troupes qu'on envoye à Castelnaudary & à Revel pour former le cordon & combattre la maladie. Si elle pénétroit la Montagne noire, il seroit à craindre qu'elle n'attaquât le Diocese de Saint-Pons & ensuite les montagnes de ce Diocese. Nous nous promettons un redoublement de précautions, de secours, d'instructions de la part du Gouvernement. Comme

les bœufs ne travaillent plus dans cette saison, elle paroît très-propre à tenter certains moyens. S'il est vrai, comme certains Spéculateurs le prétendent, que le premier germe du mal se trouve à l'époque où le Cultivateur, accablé par de nouvelles impositions & de mauvaises récoltes, fut réduit à l'impuissance de donner à son bétail du sel dont alors on augmentoit le prix d'un quart, & que l'usage de cette denrée est utile au bœuf, il est naturel que les contrées qui bordent les pays infectés desirent à cet égard un adoucissement qui par l'accroissement de la consommation mettroit peut-être au pair le produit fiscal.....

(*Nous sommes obligés de supprimer des réflexions renfermées dans les deux Lettres d'où nous tirons cet article & le suivant pour faire place aux instructions & injonctions du second Mémoire publié en dernier lieu par le Gouvernement pour parvenir à l'extinction de cette terrible maladie. Rien n'est plus urgent que de faire connoître le nouveau plan que ce Mémoire présente, les motifs sur lesquels il est appuyé, les obligations qu'il impose, les secours qu'il assure, les succès qu'il promet. Les sages Auteurs de ces deux Lettres y retrouveront une partie de leurs vues*).

De Muret, *le 29 Novembre.*

Le Diocese de Rieux étoit menacé d'être dévasté par l'épizootie, comme l'a été celui de Lombez, duquel il n'est séparé que par une riviere de la largeur d'un ruisseau. Déjà plus de la moitié du district étoit en proie à la contagion : c'en étoit fait de tout son bétail, sans le nouvel ordre de choses que le Gouvernement vient d'établir pour qu'elle échoue au pied d'une barriere insurmontable. On attend tout de la résolution prise de former autour des lieux infectés une zone absolument vuide de bestiaux, & défendue par la vigilance la plus rigoureuse & la plus ardente à prévenir les fraudes & les séductions. S'il avoit été possible d'établir dans l'intérieur des especes d'hôpitaux où les bestiaux qui reculent devant le cordon auroient été reçus & traités sous la direction des Médecins & des Artistes les plus habiles, peut-être y auroit on trouvé quelqu'avantage. Ceux qui voyent de près les pauvres Paysans auroient desiré que les indemdemnités fussent plus fortes pour eux que pour les riches Propriétaires : mais au milieu de tant de soins multipliés, comment descendre à toutes les considérations particulieres ? On assure qu'il y a eu beaucoup d'abus dans l'estimation & la distribution des indemnités. En quelques endroits, on a mis les bœufs à des prix fort au dessus de leur véritable valeur ; des Particuliers & même des Corps ont mis du bétail sain sous la massue pour gagner au dédommagement jusqu'à 50 pour 100 &c. &c. &c. N'est-ce pas là profiter de l'incendie pour piller ? C'est encore pis, car c'est dérober les secours même qu'on y porte. Au milieu de la désolation & de la ruine, quand tout attendrit & déchire, quand tout porte au bien, comment se trouve-t-il des hommes qui ravissent à la bienfaisance ce qu'elle offroit au malheur? .....

Le froment vaut de 10 liv. 18 s. à 11 liv. 14 s., la mesure pesant 140 livres, poids de marc ; la méture, 3 l. 12 s. ; le millet, 6 l. à 6 l. 18 s. ; le seigle, 7 l. 15 s. à 8 l. ; l'orge, 8 l. 10 s. ; le petit millet (sans débit) 10 l. Les feves se vendent de 8 liv. à 8 liv. 15 s. ; les haricots, 15 l. 10 s. à 16 l. ; les vesces, 7 l. ; les lentilles, 18 l.

Du Pays de Gex, *le 2 Décembre.*

On mande de Paris que l'établissement de l'impôt unique territorial a occasionné dans ce pays-ci des tumultes dont nous n'avons pas plus entendu parler que de cet établissement. Nous ne connoissons qu'un abonnement amiable & paisible fait avec la Ferme ; arrangement par lequel le pays gagne en donnant pour se racheter une somme beaucoup plus forte que celle que la Ferme recevoit. De ce fait, il résulte que la perception coûte prodigieusement en faux frais & en pure perte : elle est donc par sa nature ou par des accessoires inséparables, destructive, immédiatement destructive, rigoureusement destructive, puisqu'elle fait qu'une partie perd beaucoup sans que l'autre gagne. Il ne faut pas dire seulement qu'elle entraîne la destruction, elle l'opere.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 5 Décembre.*

La mince qualité de nos vins pour eaux-de vie jointe à une foible récolte, la disette

des vins rouges à mettre dans le commerce, la modicité des prix des eaux-de-vie portées au plus à 160 l. les 27 velt. à 4 d., attristent le Paysan & le Propriétaire. On ne se flatte pas d'avoir la moitié du produit net de l'année derniere; & ce produit fut peu considérable.

Le maïz ou bled de Turquie qui a passablement donné, le gland qui fournira beaucoup à la nourriture des dindes, des cochons, & même des bœufs, rendront aux hommes une portion assez forte de leur subsistance propre. Quand ces ressources manquent, il faut nourrir de notre propre substance les animaux utiles; si nous manquions à cette obligation, nous en serions punis. Telle est la loi sociale : réciprocité de services, réciprocité de droits & de devoirs, réciprocité de travaux & de récompenses : nous payons des salaires aux animaux domestiques, nous leur faisons des avances, nous augmentons ces avances & ces salaires suivant leurs besoins, sous peine de perte. La loi est sensible dans ce genre de relations, elle est la même dans tous les autres genres.

L'abondance des glands, très-rare dans ce pays, a fait baisser d'un quart le prix des avoines. En Août & Septembre, elles étoient recherchées à 42 & 45 s. le boisseau, pesant de 30 à 32 liv., & du diametre de 14 pouces sur 8 de profondeur : aujourd'hui le Minage en est fourni à 35 & 32 s. Les enfans des Paysans ayant été occupés à ramasser les glands, on a gagné l'avoine réservée pour la volaille, les porcs & le gros bétail; elle a été portée au Marché. Le Peuple des Cités qui ne connoît pas ces influences croit que les prix sont arbitraires, d'autant plus qu'il voit quelquefois la Police taxer arbitrairement; comme le Peuple despotique, après avoir vu le Tyran affecter sur son trône la prérogative de répandre à son gré la rosée ou la grêle, croit que le cours des saisons est dans les mains de l'homme.

Le froment vaut toujours aux environs de 9 l. le quintal.

A la faveur d'un réglement dicté par la prudence, fondé sur des épreuves dirigées par l'équité & la capacité, & homologué au Parlement de Bordeaux, nos Habitans trouvent chez le Boulanger le pain à un prix plus bas qu'il ne l'est dans les Villes du Poitou qui nous avoisinent, quoique notre Boulangerie tire ses bleds des Fermes qui entourent ces mêmes Villes, & que les frais de transport de douze à quinze milles ajoutent nécessairement quelques sous de plus par boisseau au prix du premier achat.

Ces épreuves furent faites, il y a quelques années à Saintes avec l'attention la plus scrupuleuse, sous l'inspection de M. de Bonnegens, Président, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de notre Ville, nommé Commissaire par le Parlement suivant le vœu du pays inspiré par la grande confiance que les lumieres & l'intégrité de ce Magistrat lui ont concilié.

Par le tarif réglé sur ces épreuves, quand le froment est à 32 s. le boisseau pesant de 48 à 50 l., ou 9 den. la livre, le pain est taxé, le 1er. à 13 d., le 2e. à 11, le 3e. à 8, la livre de 16 onces... Le froment à 48 ou 50 s. le b., ou 2 s. la l., le pain à 17, 15, 11 d... Le fr. à 3 l. 15 s. ou 18 d. la l., le pain à 22, 19, 17... Le fr. à 4 l. 16 s., 5 l. à 2 s. la l., le pain à 28, 25, 22 d..... Le fr. à 10 l. 10 ou 12 s., ou 3 s. 6 d. la liv., le pain à 4 s. 2 d., 3 s. 9 d., 3 s.

Ce réglement fixe donc le premier pain à 4 ou 5 d. au-dessus du prix de la livre de bled, le pain bourgeois à 1 ou 2 den. seulement au-dessus de ce prix, le pain mêlé ou bis (assez bon) à 1, 2 ou 3 den. au-dessous, excepté dans la grande cherté comme 8 ou 9 l. le boisseau, 18 l. le quintal, circonstance dans laquelle la bienfaisance ne crut pas blesser la Justice dont elle n'avoit pas assez approfondi les principes qui ne font point acception des personnes, en forçant le Consommateur de la premiere qualité à surpayer son pain au profit ou soulagement de la derniere classe de Consommateurs.

Nos Boulangers crient, parce qu'ils voyent la taxe des Villes de Poitou où le grain est à meilleur marché plus haute qu'ici, car l'exemple est un puissant argument sur-tout pour la cupidité. Cependant que l'on confonde les prix des trois sortes de pain, on retrouvera qu'ils retirent sur chacune, l'une portant l'autre, quelques deniers de plus que la livre de bled ne leur coûte. Si l'on dit que le fort loyer des maisons & le haut prix du bois dans les Villes exigent un excédent, cet excédent, pour ne pas contester, pourroit tout au plus donner lieu ici

à une augmentation d'un denier par livre : d'après les expériences & calculs faits dans la Province, deux deniers de bois suffisent pour la cuisson de trois livres de pain, les fagots des Boulangers étant à 10 l. le cent. Ainsi le tarif leur donne encore de l'avantage.

Quoique nos Boulangers crient, ils sont tous dans une honnête aisance. S'ils ferment leurs fours, c'est pour acheter des métairies ou vivre en Bourgeois. Le tarif leur laisse donc beaucoup d'avantages ou le moyen de s'en procurer.

Sans doute partout les Boulangers crient contre les taxes. Afin qu'ils ne crient plus, il n'y a qu'à laisser partout le prix naturel s'établir par la liberté la plus générale de fabriquer & vendre du pain à prix débattus.

D'ORLÉANS, *le* 10 *Décembre*.

Nos fromens & nos seigles sont bien levés ; puisse le retour de la saison leur être favorable ! Que Dieu nous donne un beau printems, & tout prospérera. Malheureusement nous n'en avons pas eu de tels depuis dix ans : ils ont été trop humides ou trop secs, & généralement très froids. Nous devons néanmoins des actions de graces à rendre à la Providence pour le succès de deux branches de revenu moins étendues mais toutefois importantes, les poissons & les bois. Le poisson réussit toujours, grossit & engraisse dans les étangs qui conservent assez d'eau tout l'été (ce qui arrive généralement parlant), sans être surchargés par l'abondance des pluies qui délayent la vase où le poisson trouve sa nourriture, ou en occasionnent la perte par les débordemens. Le poisson s'est bien conservé, cette année ; il est fort beau, & se vend un prix avantageux. Le bois s'est aussi bien vendu, dans la forêt d'Orléans sur tout. La sécheresse a permis de vuider les ventes avec le moins de frais possible. Les Marchands qui ont aisément débité leurs anciennes provisions, se sont empressés à les remplacer par de nouveaux achats, & leur concurrence a tourné au profit des Propriétaires.

Le bled se soutient à peu près au même prix depuis la récolte, toutefois avec un peu de diminution. Le froment a encore valu en dernier lieu 24 l. le moindre, 31 l. le plus cher, septier de Paris. Le seigle se paye de 16 à 20 l. dans la plus grande partie de la Sologne. Il est à plus bas prix à Paris & dans les environs. Nos Fermiers de Beauce s'obstinent à conduire de préférence leurs grains aux Marchés de Chartres, d'Etampes & autres Villes qui approvisionnent Paris. Il est à croire que leur obstination ne l'emportera pas encore long-tems sur leur intérêt, & que revenant à notre Marché, les prix reprendront leur niveau.

Nous nous sommes plaints de ce qu'on nous avoit privés de la publication des prix des grains : on a eu égard à la réclamation générale, & cet état a été rétabli dans nos Affiches.

S'il nous est encore facile de vuider nos granges à des prix convenables, nous n'avons pas la même facilité pour vuider nos celliers. Les vins blancs ont été assez bien & assez promptement vendus. Ils sont destinés, les meilleurs à la consommation du pays & d'assez foibles envois hors de la Province ; le reste est employé à la fabrique du vinaigre blanc dont le débit augmente chaque jour. Quant à nos vins rouges, la vente en est très-lente, & le prix n'en est pas aussi favorable que l'exigeroit l'épuisement du vignoble. Pourrions-nous en attribuer la cause au bruit répandu dans notre Province, d'une diminution générale des droits des Aides & sur-tout des entrées de Paris, révolution qu'on attendroit pour former des demandes ? On espere tout du Ministere bienfaisant, éclairé, jaloux de servir la Patrie & un Roi dont les intentions & les qualités personnelles n'annoncent à ses Peuples que soulagement, tranquillité, abondance : puissent les circonstances lui permettre de se livrer dès à-présent aux mouvemens de son cœur ! Nous en avons le plus pressant besoin. Si le bon prix des vins ne se rétablit & ne releve le courage du malheureux Vigneron, son importante culture, horriblement dégradée, s'évanouira, & la richesse de ses produits que la faveur du climat rend exclusivement propre & particuliere à la France, sera perdue à jamais pour ce beau Royaume.

DE PARIS, *le* 16 *Dovembre*.

Le Tirage de la Loterie Générale s'est fait hier 15 du présent mois ; le gros Lot de 25,000 livres est échu au n°. 461951 ;

& le ſecond Lot de 8000 livres eſt échu au n°. 443617.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait du ſecond Mémoire inſtructif ſur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entiérement la maladie qui s'eſt répandue ſur les beſtiaux dans les Provinces méridionales de la France, publié en Novembre 1775.

Le réſultat des premieres recherches ordonnées par le Roi & des expériences tentées à la fin de 1774 & au commencement de 1775, a été qu'il n'exiſtoit dans ces Provinces aucune cauſe à laquelle on pût attribuer la naiſſance de la maladie, aucune autre cauſe de ſes progrès que la communication; que les meilleurs remedes n'ont guéri qu'un très petit nombre de beſtiaux; que la nature n'étoit alors ſoulagée par aucune criſe; que l'épizootie ſuivoit dans ſa marche les gorges, les vallées, les pâturages qui ſe communiquent, & les grands chemins; qu'elle a été plus d'une fois arrêtée par une riviere ſans aucun ſecours étranger; que les beſtiaux renfermés & éloignés de tout contact ſuſpect ont été préſervés de la contagion &c.

Vu l'inſuffiſance des remedes & l'extrême danger de la communication, S. M. ordonna le 30 Janvier 1775, que l'on aſſommeroit dès les premiers ſymptômes les bêtes attaquées en payant au Propriétaire le tiers de leur valeur & qu'on déſinfecteroit les étables. Le premier Mémoire publié par ſes ordres contient les détails du plan adopté pour étouffer le mal.

Partout où l'inſtruction a été ſcrupuleuſement ſuivie, le fléau a ceſſé abſolument, l'obéiſſance & la confiance des Peuples ont été récompenſées par la conſervation d'une grande partie de leurs beſtiaux, leurs étables ſont remplies, leurs champs ſont cultivés. C'eſt ainſi que l'épizootie a été éteinte dans la Saintonge, le Périgord, l'entre-deux-Mers, les environs & les Fauxbourgs de Bordeaux, le Médoc, une grande partie de l'Agénois, le Comminge, le Couſerans, le Nebouzan, la Navarre, le Labour, la Soule, une partie de la Chaloſſe &c. Dans le Condomois, le Langudoc, le Bigorre, les mêmes moyens ont arrêté ou ſuſpendu pendant quelque tems la contagion.

Des dérangemens dans la diſpoſition des Troupes, la confiance aveugle des Propriétaires dans des remedes vantés & leur réſiſtance, l'eſprit de moleſſe & d'indulgence dans les chefs, enfin l'inexécution des ordres donnés, ont été les cauſes de la propagation du mal.

Des Propriétaires ont énormément abuſé de la bienfaiſance de S. M. Les ſommes deſtinées à arrêter les progrès du mal n'ont ſervi qu'à l'alimenter. Les reſſources de la libéralité Royale, & les finances des Provinces ont été épuiſées, diſſipées, & employées à attiſer les foyers de la contagion.

Malgré les exemples les plus frappans de la communication du mal par la cohabitation & la compaſcuité, la plûpart des Habitans n'ont pas voulu ſéparer les bêtes ſaines d'avec les malades.

Avec tant d'abus, il n'eſt pas ſurprenant que la maladie ait fait des progrès & qu'elle ait franchi la Garonne en pluſieurs points, ſur-tout en Agénois & dans le Dioceſe de Toulouſe d'où elle menace les montagnes qui touchent à l'Auvergne & au Limouſin, & par conſéquent le centre du Royaume.

Des expériences & obſervations nouvelles ſemblent prouver que dans quelques cantons la maladie a pris un caractere plus doux & que l'art peut ſauver un grand nombre de beſtiaux. Mais cet adouciſſement purement local n'empêche ni la rapide propagation du mal ni ſa furie dans les lieux où il arrive pour la premiere fois.

S. M. a conclu de ces faits, 1°. qu'il ne falloit rien diminuer de la vigilance & de la rigueur des précautions ordonnées pour renfermer & éteindre la maladie.

2°. Que le petit nombre de Troupes & les obſtacles de la ſaiſon ne permettant pas d'entreprendre une déſinfection totale, il convenoit de ſe borner pendant l'hiver à contenir la maladie dans des limites qu'elle ne puiſſe franchir; & qu'à l'égard de l'intérieur de l'enceinte, on pourroit ſuſpendre l'aſſommement & par conſéquent le payement du tiers, en même tems que l'on tolléreroit l'uſage des remedes qui peuvent y être adminiſtrés avec le plus de ſuccès, &

n'avoir pas le même danger que ſur les limites qui ſéparent le pays infecté du pays ſain.

On reprendra au printems le plan de déſinfection.

L'unité de ſervice & d'action étant néceſſaire au ſuccès du nouveau plan, le Roi a jugé à propos de confier excluſivement l'exécution de ſes ordres à M. le Maréchal Duc de Mouchy & à M. le Comte de Périgord, & à MM. les Intendans qui prononceront en dernier reſſort ſur tout ce qui concerne l'épizootie.

L'inſtruction préſente ſe diviſe naturellement en trois parties : elle doit indiquer,

1°. Les précautions à prendre pour empêcher la maladie de s'étendre dans l'intérieur du Royaume, & la repouſſer à cet effet derriere la Garonne ſur la rive gauche.

2°. Les meſures néceſſaires pour garantir les parties ſaines qui ſe trouvent au delà de la Garonne.

3°. Ce qu'il convient de faire pendant l'hiver dans l'intérieur du pays infecté pour diminuer, autant qu'il ſera poſſible, la contagion, & veiller à ce qu'on ne néglige pas les précautions compatibles avec les circonſtances.

(*La ſuite aux Feuilles prochaines*).

II.

Réponſe de M. Rogue à la Queſtion propoſée par la Gazette de Commerce, N°. 93, du 21 Novembre 1775, pag. 743.

Le ſouſſigné eſtime que Paul n'ayant point été aſſigné pour voir homologuer contre lui l'acte d'atermoiement que Pierre a fait avec ſes autres Créanciers, il a été en droit de mettre ſa Sentence à exécution contre Pierre, pour ſe faire payer du total, par pluſieurs raiſons.

1°. Pierre convient que dans le bilan qu'il a dépoſé, il n'y a point compris Paul. Les raiſons qu'il en donne ne ſont pas valables ; il devoit cependant le porter comme ſon Créancier, avec la réſerve, *en cas que l'effet par lui négocié ſur Jean ne ſoit pas payé.*

2°. Pierre convient encore qu'après le protêt Paul le pourſuivit & obtint Sentence, qu'il lui fit ſignifier ; ceci l'avertiſſoit donc de prendre ſes précautions contre Paul, pour le forcer d'accéder à l'acte d'atermoiement qu'il avoit fait avec ſes autres Créanciers, avec déclaration qu'il avoit omis de le porter à ſon bilan. Mais Pierre, pour prendre cette marche, devoit être en regle, ſuivant les Déclarations du Roi concernant les faillites & banqueroutes. Je parle de la façon de s'y prendre dans mon Ouvrage intitulé *Juriſprudence Conſulaire & inſtruction des Négocians*, imprimé en 1773, tom. 1, chap. 36, n. 13 & ſuivans, dans lequel ſont imprimées les Déclarations du Roi ſur cette matiere.

On trouve cet Ouvrage chez Guilin, Libraire, Quai des Auguſtins à Paris.

On peut encore voir l'art. 7 du tit. 11 de l'Ordonnance de 1673, qui dit *que ſur le refus de ſigner par les Créanciers dont les créances n'excédent le quart des dettes, il faudra faire homologuer ;* & pour le faire, il faut néceſſairement que les Créanciers refuſans ſoient aſſignés.

3°. La ſignification de l'acte d'atermoiement que Pierre fit faire à Paul ne pouvoit empêcher celui ci de mettre ſa Sentence à exécution, puiſqu'il n'étoit ni Partie ni nommé audit acte, & qu'il ne paroît pas qu'il lui ait été fait des défenſes par aucun Juge de paſſer outre, ni que l'acte ait été homologué avec Paul.

4°. C'eſt une erreur de croire que ſi Paul eût accédé audit acte, il eût été obligé de demander ſon payement chez Pierre : ſi des Créanciers ont le complaiſance de le faire, c'eſt une bonne volonté de leur part, on ne doit pas aſſimiler ces ſortes d'actes aux lettres de change & billets à ordre, que le Porteur doit requérir une fois chez le Débiteur, par demande verbale ou protêt faute de payement. Délibéré à Angers le 28 Novembre 1775. *Signé*, ROGUE, agréé pour plaider au Conſulat & Membre au Bureau Royal d'Agriculture d'Angers.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 9 Décembre 1775, au Mercredi 13 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 20 à 25 liv. ; le nouveau, de 19, 20 à 24 l. *le ſeptier* ; le ſeigle, de 14, 14 l. 10 ſ. à 15 l. ; l'orge, de 11 l. 10 ſ., 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 25 liv. 10 ſ. à 26 l. ; le ſeigle, de 13 liv. 10 ſ. à 14 liv. 5 ſ. ; l'orge, de 11 l. 5 ſ., 12 l. 10 ſ. à 13 l. auſſi *le ſept.*

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Décembre 1775, au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 liv. 10 s., 20 l. 10 s. à 23 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Décembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin à la Grève, de 36 à 37 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	H	ß	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	1		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	16		
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		
Piastres à	49	13		

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 16 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 ¾ à ⅞
Londres	30 ½
Hambourg	186
Madrid	15 4 6 à 4
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ½
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 1 Déc.

Messieurs

Boscheron.. pp^lles.	J.	
Viageres	J.	
Decourmont. pp^lles	H.	
Viageres....	H.	
Tontine.	H.	
Rouillard... pp^lles.	F.	
Viageres.....	F.	
Tontine.....	F.	
Peinchein.... v^res.	J.	
Perpétuelles..	J.	
Tontine.....	J.	
.....		
.....		
.....		
.....		

Du Samedi 2.

Messieurs

Clouet..... pp^lles.	L.	
Viageres	L.	
Tontine	Z.	
Caron .....v^res.	J.	
Gosfey ..... pp^lles.	J.	
Viageres.....	J.	

Du Lundi 4.

Delamotte.. pp^lles.	F.	
Viageres	F.	
Tontine.....	F.	
Creuzé..... pp^lles.	H.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2045 42 ½ . .	2040 42 ½ . .	2042 ½ 45 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	267	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	434	. . . . .
Rescriptions . .	6 ¼ 6	6 ¼.	6 ¼ . . . .
Bil. des Fermes.	¼	au pair . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^tt pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 29 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Juillet.*

LA lettre suivante écrite d'Orouſt, Iſle ſituée ſur les côtes de la Province de Bahus, mérite à pluſieurs titres d'être conſervée.

» Perſonne n'ignore qu'un terrible ouragan déſola la navigation dans les mers du » nord vers la fin du mois dernier. Les Habitans de cette Iſle en furent les victimes » les plus infortunées. Leur principale occupation eſt la pêche du Cabeljou. Trente » de leurs bateaux à tillac pêchoient alors » à une diſtance de 20 lieues de la côte, » lorſque l'ouragan s'éleva. Il en coula cinq » à fond avec tout l'équipage compoſé de » 56 hommes dont 30 mariés laiſſoient après » eux 102 enfans à 30 veuves. Les autres » gagnerent la côte, mais tellement endommagés qu'ils furent entiérement hors » de ſervice ; ils avoient en outre perdu » leurs uſtenſiles.

» Toutes ces familles ſe trouverent dans » l'état du monde le plus déplorable, car » ces bateaux compoſoient tout leur bien. » Leur extrême déſolation fut bientôt calmée par la conſolation la plus douce, » celle qui découle du cœur d'un Roi ſur le » plus petit de ſes ſujets. A peine S. M. fut » elle inſtruite de leur déſaſtre qu'Elle ordonna au Gouverneur de la Province de » prendre des informations exactes ſur leur » état & de lui en rendre compte, comme » on voit dans un péril une tendre mere voler au ſecours du plus jeune de ſes enfans. » Sur le rapport du Magiſtrat, le Roi aſſigna une ſomme de 60,000 dahlers, monnoie de cuivre pour être employée, non » en diſtributions ſouvent ſtériles, mais » pour rétablir les choſes, au profit de ces » malheureux & de l'Etat, ſur le pied où » elles étoient auparavant. Des arrangemens furent pris pour reconſtruire cinq » bateaux neufs deſtinés à remplacer ceux » qui avoient péri, radouber ceux qui avoient » ſouffert, & rétablir les équipages de la » pêche. Conformément aux volontés du » Roi, le Gouverneur de la Province ſe » rendit ſur les lieux, afin de hâter l'exécution des ordres de S. M. Après avoir fait » aſſembler la Communauté des Pêcheurs » conjointement avec les veuves de ceux » qui avoient péri, on prit les meſures les » plus convenables pour réparer promptement le déſaſtre. Les bateaux endommagés ont été rétablis. On a travaillé à force » à la conſtruction des autres. Les veuves & » les enfans des Pêcheurs noyés ont leur lot » dans ces bâtimens, ſuivant la proportion » de l'intérêt que leurs maris & leurs peres avoient dans les anciens. Jamais on » ne vit la bienfaiſance exercée avec plus » d'équité & de ſageſſe.

» Des Citoyens charitables, excités par » l'exemple de notre PREMIER CITOYEN, » ont concouru au même bien. A peine » S. M. avoit-elle déclaré ſes intentions

» qu'ils allerent au-devant des besoins de » leurs Compatriotes en leur avançant à » crédit les fonds nécessaires au rétablissement de leur fortune. Ainsi le cœur tendre & compâtissant de notre Monarque » adoré a non seulement préservé de leur » ruine un nombre considérable d'infortunés, mais il a en même tems fait le bien » de l'Etat par la conservation d'une branche de travail & de commerce infiniment » utile.

» Ce qu'il y a de plus touchant, c'est de » voir ces bonnes gens à qui S. M. a tendu » sa main paternelle. Les larmes de la reconnoissance & de la joie coulent bien » plus abondamment de leurs yeux que les » pleurs que le sentiment de leur malheur » leur avoit fait répandre. Les meres & les » enfans levent leurs mains au Ciel, en bénissant leur Sauveur : l'Isle le bénit, toute » la Province le bénit & fait des vœux ardens pour la conservation de *Gustave*, » en l'appellant le *Pere de la Nation* & le » *modele des Rois*. Quels titres, quand ils » sont si bien mérités ! ».

ALLEMAGNE.

De Wohlau (*en Silésie*), *le 9 Juillet.*

C'est une méthode fort commune en Allemagne, d'attirer par des privileges une population étangere, quand on veut faire rentrer les déserts dans la masse du bien public. Depuis quelques années, la plûpart des Etats de l'Empire y ont eu recours, vu que les déserts s'étoient aggrandis de toutes parts.

Un Membre de la Société Patriotique de ce Duché vient d'examiner quels étoient les succès de ces nouvelles Colonies. Le résultat de son travail, c'est qu'elles s'établissent avec éclat & se dissipent sans bruit.

Il est rare, dit l'Auteur, que ces Peuplades réussissent, parce qu'il est rare que des hommes laborieux, quoique pauvres, se déterminent à quitter leur Patrie. S'il en est de ce genre qui la quittent, leur dessein est d'y retourner après avoir recueilli quelques fruits de leur déplacement & des privileges qui les ont attirés. L'État perd le pécule qu'ils emportent & les avances d'une exploitation abandonnée : il perd également les avances qu'il a fait à des vagabonds fainéans. Les Naturels du pays ne voyent pas de bon œil au milieu d'eux des Etrangers privilégiés : ceux-ci, quand le climat leur conviendroit, ne se plient pas aisément à des mœurs & à des coutumes nouvelles. Outre les hommes & les avances, il faut encore pour des entreprises rurales l'art, l'industrie propre au climat & au sol, & par conséquent difficile à trouver chez des Etrangers ; & pour de grandes entreprises de défrichement un plan, une intelligence, une surveillance, une harmonie qu'on ne songe pas à y mettre. Aussi voyons-nous de toutes parts ces grands desseins avorter & n'aboutir qu'à enfouir des richesses dans des déserts qui restent déserts.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Juillet.*

Les nouvelles de nos Provinces annoncent que les pluies tombées à propos ont rétabli les orges, les avoines & autres grains sur lesquels on n'osoit plus compter. Le froment est généralement beau. L'on s'attend à une forte réduction dans les prix des denrées de premiere nécessité. Les grains baissent.

Il est entré, la premiere semaine du courant, à Liverpool de nouvelles provisions de grains & de farine de nos Colonies septentrionales. Il est aussi arrivé de ces contrées à Canterburg huit mille quarters de froment & dix mille boisseaux de farine. Ces secours seront vraisemblablement les derniers que nous en recevrons, cette année, attendu la résolution du Congrès qui en ferme les Ports.

L'Amérique septentrionale jouit de l'espérance d'une pleine récolte. La Caroline méridionale a recueilli une grande abondance de riz, & les prix ont diminué considérablement dans les Marchés. La cherté avoit porté le Congrès Provincial à retenir le riz vieux.

Le Congrès général, déterminé à pousser la guerre contre le *Ministere*, a résolu qu'il seroit levé un million st. pour l'entretien des Troupes ; qu'il ne seroit exporté aucune sorte de provisions pour l'Isle de Nantucket, magasin naturel des consommations des pêcheries Britanniques ; qu'un Manifeste seroit adressé aux Puissances de l'Europe pour

justifier la rupture des Colonies avec la Mere-contrée ; que tous les Ports seroient fermés le 22 Juillet &c.

On a fait révolter les Negres dans divers cantons de la Virginie : toute la Colonie est en armes.

Nous sommes informés par des lettres de la Nouvelle Yorck qu'à quelques lieues du Port trois navires marchands François, qu'on suppose chargés de munitions de guerre, ont péri.

Les nouvelles de l'Inde sont que le Conseil de Bengale a été très-bien payé des secours qu'il a vendus à Souja-Dowlah pour soumettre Hafiz Rhamut, Chef des Rohillas soulevés, l'année derniere, contre sa domination & pour la liberté des Peuples. Souja Dowlah est représenté comme un lâche tyran abhorré dans tout l'Indostan : Hafiz Rhamut, mort dans cette guerre de la mort des Héros, est peint comme un homme plein de courage, de talens & de vertus ; il avoit supplié le Conseil par ses Ambassadeurs de ne pas employer les forces Angloises à mettre des innocens dans les fers, sous le glaive d'un barbare. On a voulu, pour de l'argent, que notre Nation partageât la haine des Peuples avec Souja-Dowlah ; & il est douteux qu'une grande partie de cet argent entre dans les profits de la Compagnie. Les Agens de cette Société marchande ne cherchent que la guerre, plus lucrative pour eux que la paix. La Présidence de Bombay a entrepris la conquête de l'Isle de Salset & des Isles voisines : le Général Gordon s'est emparé de Tanu, Capitale de Salset. On ajoute que le Militaire est mécontent de l'Administration.

I I.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perpignan, *le* 12 *Juillet.*

Notre récolte est inférieure à celles des dernieres années : il y en a eu une grande partie brûlée par la sécheresse.

Le commerce de nos vins, de nos huiles &c. auroit besoin de facilités. Resserrés, comme nous le sommes, dans un espace très-étroit, à peine peut-il faire un léger mouvement qu'il ne donne contre une barriere. Veut-il pénétrer dans le Royaume ? Le Roussillon est Province étrangere, il faut payer des droits. Se tourne-t-il du côté de l'Espagne ? Droits à payer, nous sommes Regnicoles. Cet inconvénient est plus sensible pour cette Province que pour les autres de la même classe, parce qu'elle n'a qu'une quinzaine de lieues de large, sur vingt ou vingt-cinq de long.

Sur ce terrein, il y avoit vers 1740 environ 150,000 Habitans. L'accroissement énorme & subit des impôts chassa la plus grande partie de cette population. Quelques années après, on ne comptoit plus que 75,000 ames. Il passa dans la Catalogne seule 30,000 Emigrans. Depuis que le commerce des bleds a repris faveur, le pays s'est recruté : il peut avoir 102,000 Habitans.

Ce petit Peuple, ce petit terrein paye au Fisc environ onze cens mille francs d'impôt ; & ce ne sont pas là toutes nos charges : notre Administration municipale ne peut faire face aux siennes. Et l'on nous dit que nous sommes exemts de taille ! Qu'importent les noms !

Lorque nos denrées se trouvent en concurrence avec celles des Catalans, nos voisins, il est impossile qu'ils la soutiennent. Tel objet qui s'affranchit en Catalogne pour 75 livres, s'acquitte à peine ici pour 200 & 250.

La franchise du Port de Vendres soutiendroit ce pays jusqu'à des tems plus heureux que nous attendons avec confiance.

De Cette, *le* 17 *Juillet.*

Il y a long-tems que nous n'avions vu dans notre Port tant de vaisseaux de toute Nation que nous en avons vu l'hiver dernier. Malheureusement ils n'ont pu trouver ici des chargemens suffisans pour leurs retours, parce que la mauvaise récolte nous a mis hors d'état de leur fournir assez de vin & d'eau-de-vie, & qu'il ne nous est pas permis de leur fournir du sel que la nature prodigue au couchant de notre montagne, sur la plage située derriere notre Lazaret, à un petit quart de lieue du Port. Nous avons eu la douleur de voir nombre de ces vaisseaux aller charger du sel à Yvice, à Cagliari & en Espagne.

La position favorable de notre marais de sel & les avantages qui résulteroient de son

exploitation pour le commerce d'exportation de la Province, avoient donné lieu au projet proposé, comme nous l'avons dit, par une Compagnie de Négocians, d'établir ici un entrepôt de sel pour l'approvisionnement des vaisseaux du nord obligés d'aller se pourvoir en Espagne & en Sardaigne. Ces vaisseaux viendroient en foule, dès qu'ils seroient assurés de trouver leurs cargaisons en vin, eau-de-vie, sel, sans languir, des mois entiers, dans notre Port.

La Compagnie, combattue par les uns & par les autres, se restreignit à s'approvisionner aux marais de Peccais dont les Propriétaires étoient au rang des opposans. Faut il condamner une terre à demeurer stérile, pour faire valoir la denrée du champ voisin? Avec des débouchés, le sel que nous avons & que nous n'avons pas, & le sel de Peccais se débiteroient également : l'affluence des Etrangers leur donneroit promptement de la valeur : leur concurrence seroit en même tems utile au Public &c. Si l'on croit que les bons effets de la liberté se feroient long-tems attendre, on se trompe : dans l'instant, nous aurions la richesse & le débit. Qu'on le veuille, & l'on sera étonné de l'activité prodigieuse que cette liberté donnera aussi-tôt à tout.

Il y a quelques années qu'on nous fit entrevoir un point de vue bien avantageux pour notre commerce en particulier & en général pour l'intérêt du Royaume. La Cour de Londres offroit, à ce qu'on assure, de laisser entrer dans les pays de sa domination nos vins & nos eaux-de-vie sur le même pied que ceux de Portugal, d'Italie &c ; & elle demandoit en compensation la libre entrée de diverses marchandises Angloises, surtout des clinquailleries. Certes ce traité nous auroit été bien favorable. Supposons que les Anglois ont l'avantage de l'industrie; nous avons celui du sol : ils ne peuvent acquérir ce dernier ; du moins pouvons-nous partager l'autre. Leurs Cultivateurs ne feront pas du vin, du vin égal au nôtre : avec le tems, en très-peu de tems, dès aujourd'hui, nos Artistes copieront, imiteront, égaleront, surpasseront même les ouvrages Anglois : la France a, comme l'Angleterre, les matériaux. On prétend que la crainte de nuire à quelques Manufactures l'emporta sur l'espérance de vivifier de vastes territoires. L'intérêt particulier est actif & pressant, tandis que l'intérêt général ne se défend pas lui même & qu'il ne paroît quelquefois que comme un intérêt vague & éloigné. Si l'on considere l'immense quantité de terres incultes qu'il y a dans nos Provinces méridionales, que ces terres ne sont absolument propres que pour la vigne, que la vigne alimenteroit une nouvelle population & une nouvelle industrie, combien on regrette une convention par laquelle il n'y avoit rien à perdre pour le moment, tandis que pour l'avenir il y avoit tout à gagner !

De Dol, *le 17 Juillet.*

L'état actuel de nos récoltes surprend agréablement le Cultivateur. Les pluies ont tellement nourri les tiges latérales des fromens que leurs épis sont aussi longs & aussi pleins que le maître épi. Les seigles sont un peu clairs, mais nets & avec des épis pleins & longs. Les bleds noirs sont magnifiques.

Les chanvres ont manqué : c'est une perte considérable pour ce pays où on les emploie 1°. à la Manufacture des toiles à voiles de S. Malo ; 2°. à la Fabrique des toiles communes, si répandue qu'il n'y a guere de Paroisses qui n'ayent un ou deux Tisserands ; 3°. à celle des bazins connus sous le nom de bazins de Dinan, travaillés dans ce canton.

Il y a peu de laine : on l'employe aussi sur les lieux à fabriquer de grosses serges & de la tirtaine pour habiller le Peuple. Cette filature qui procure du pain à beaucoup de monde, manquera.

Il y aura plus de foins qu'on ne l'imaginoit. La pluie a fait pousser beaucoup d'herbes ; mais comme elles ne sont pas encore mûres, la fauchaison se fera tard, & le tems de la fénaison arrivera avec celui de la moisson.

Ce concours sera très-incommode, surtout s'il survient des Fêtes ; & il y en aura, car ce Diocese en a beaucoup plus que n'en ont ceux de Rennes & de S. Malo. Notre Evêque se proposoit d'en retrancher quelques-unes pour le bien du Peuple & de l'Etat : on ne sçait quelles raisons les Recteurs ont eu à opposer à ce bienfait vraiment religieux. Il y a dans le Diocese de Dol au moins cent mille personnes qui ont besoin travailler pour vivre. En appréciant les journées l'une dans l'autre à dix sous, chaque Fête fera tort au Peuple de 50,000 francs

qu'un travail productif ou conservateur pourroit fournir. Tout n'est pas perdu pour tout le monde : ceux de cette classe qui ont quelqu'argent, s'enivrent ces jours-là ; la ferme des boissons y gagne. Le lendemain, beaucoup de familles n'ont point de pain.

Les bestiaux sont toujours à vil prix. Le beurre est toujours fort cher. Voici le tems où il est le plus mauvais & le moins propre à être gardé, & il coûte 45 l. le quintal.

Plus la saison avance, plus on voit qu'il y aura une abondance de pommes étonnante. On les propose dans le marais à 10 s. la barrique : il faut trois barriques de pommes pour en faire une de cidre. Il est à observer que le marais étant sur le bord de la mer, le cidre s'y vend toujours mieux que dans le haut terrein, à cause de la facilité des embarquemens. Le cidre pourra y valoir 3 ou 4 francs la barrique. Les pommes ne vaudront pas la peine d'être ramassées.

Le tems a subi des variatiosns extrordinaires. Un jour, le thermometre de Réaumur à 20 deg., le lendemain à 13. Les nuits sont toujours fraîches. Ces vicissitudes & la cherté des grains laquelle a obligé le Peuple à manger des pommes vertes, ont causé beaucoup de dissenteries. La corvée va toujours.

De Moulins, *le* 18 *Juillet.*

Les prix des grains ont baissé dans la Généralité. Le 11, au Marché de la Palice, l'un des plus forts du pays, le froment ne s'est pas tout-à-fait vendu 2 s. la livre. Notre boisseau, pesant 22 l., y a valu 40 s. ; ce qui fait un peu moins de 24 l., le septier de Paris. Le seigle revenoit à 14 liv. 16 s., même septier. Il y a eu moins de diminution dans les prix de l'avoine & l'orge.

Les seigles ont été récoltés par un très-beau tems. Le cent de gerbes à deux longueurs de pailles ou liens, rend de 32 à 40 boisseaux ou coupes, même plus.... Les avoines promettent beaucoup. Les seigles sont magnifiques. Les pois & autres légumes abondent. Les foins qui ont rendu peu de premiere herbe, annoncent beaucoup de regain. Les chanvres ont été semés après les pluies & font espérer la plus belle production.

Les environs même de nos Villes sont fort négligés. La misere fait les mauvaises façons. Un Cultivateur qui de sa moitié de la récolte en grains, de son profit sur les bestiaux, & de sa basse cour, fait 400 l., paye pour 120 l. de taille & de capitation, 39 l. de sel, & au moins 12 l. de corvées ; total, 171 l. Cette somme déduite de 400 l., *il lui reste deux cens vingt-neuf livres pour la nourriture & l'entretien de douze personnes, tant hommes que femmes & enfans.*

Pour se sauver, il fait à l'insçu du Maître des charrois ruineux. Les voitures sont à deux roues : elles ne portent pas un poids de 750 à 800 livres en fagots & autres bois ; leur traversée dans les bois est très mauvaise. Calcul fait & bien fait des prix de la matiere à la vente, & des prix à la revente dans les Villes, un homme avec sa voiture attelée de quatre bœufs n'a pas plus de 26 à 28 s. pour faire 4 ou 5 lieues. Il part à trois heures du matin, va charger dans le bois à demi-lieue de distance de son domicile, arrive à la Ville à 9 heures, fait sa vente jusqu'à midi, & rentre chez lui à 4 heures. Il brise de mauvais harnois : c'est le Maître qui paye. Il épuise les bœufs, le dépérissement tombe sur le Maître. Il perd du fumier & de l'engrais, le Maître supporte à la récolte une portion de la perte. Enfin il s'endette, il faut bien que le Maître lui fournisse des animaux pour labourer, du grain pour se nourrir, du sel pour saler sa soupe ; il faut bien aussi lui faire l'avance de sa taille excessive. Le Maître, pour se remplir de ses avances, prend ensuite le prix des ventes des bestiaux : le Métayer s'enfonce de jour en jour plus avant dans la misere.

Moins misérable & plus éclairé, le Cultivateur, au lieu de sacrifier ses vrais intérêts à un profit illusoire, employeroit plutôt quatre jours à donner à quatre boisselées ou demi-arpent de terre toutes les façons convenables. Le champ bien labouré, bien fumé, lui rendroit pour sa part 12 boisseaux de seigle, à 25 s. le boiss., 15 l. Le bétail mieux nourri & moins fatigué lui donneroit un profit de 3 l., au lieu d'occasionner simplement au Propriétaire une perte de 4 l. Il auroit donc 18 l., au lieu de 5 l. 12 s. que ses charrois lui rendent. Le Maître seroit plus riche. Les terres seroient mieux cultivées. Le bois traîné par des chevaux sur des chariots à quatre roues auroit plus de valeur... Sans une modération sur le sel & sur les tailles, la ruine entiere des Métayers & des Propriétaires est inévitable. Il n'y a qu'une

révolution totale en ce genre qui puiſſe les conduire à la proſpérité.

De Rouen, *le 20 Juillet.*

Malgré les défenſes que le Parlement avoit faites de mêler des drogues pernicieuſes dans les cidres, l'abus n'a pas ceſſé & les effets en ont été reſſentis dans cette Ville. En conſéquence, la Cour a jugé néceſſaire de renouveller ces défenſes ſous des peines plus graves, celle de mort même, ſuivant l'exigence des cas; d'ordonner de promptes viſites dans les caves des Marchands & les épreuves de leurs cidres; & de faire aux Officiers de Police des Bailliages & Sieges les plus fortes injonctions.

Pluſieurs Citoyens, réveillés par cet Arrêt, ont fait déguſter leurs cidres, & on les a trouvés infectés: mais les Vendeurs ont nié que ces cidres altérés fuſſent ſortis de leurs caves. Ainſi le mal ne ſeroit pas prévenu, quand on obligeroit les Marchands à marquer leurs futailles; car ils n'en reconnoîtroient plus les cidres, une fois ſortis de leurs mains, s'ils étoient frélatés, à moins qu'une vérification prompte & ſurveillée n'en acquît la preuve aux Acheteurs.

On ne ſçauroit trop inviter les Conſommateurs à ſe garder eux-mêmes & à profiter des inſtructions publiées par notre Académie. M. de la Follie a donné en dernier lieu ſur ce ſujet un Mémoire très intéreſſant. (*Voyez le Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier*).

Une punition exemplaire contiendroit: mais les coupables ſeuls ſont puniſſables; & il n'y a de coupables que ceux qui auroient employé des *drogues nuiſibles*. La défenſe des mélanges pernicieux eſt de droit naturel: il n'en eſt pas ainſi de toute ſorte d'ingrédiens: il en eſt de ſains & ſalutaires qui, ſans nuire à la ſanté, peuvent travailler à la bonification & à la conſervation des cidres. Ceux-là, loin d'être proſcrits, devroient être recommandés. Il eſt très-important en toute occurrence de ſéparer le bien du mal & de veiller à ce que le zele ne nous emporte pas au-delà du but, ne ſacrifie pas une boiſſon ſaine, une richeſſe pure, comme une liqueur viciée, l'inſtrument d'un délit, & ne flétriſſe pas celui qui n'auroit fait qu'améliorer & aſſurer ſa récolte ſans faire tort à un tiers, comme celui qui auroit attaqué la ſanté, la vie de ce tiers. Ces conſidérations ſemblent fonder une préſomption légitime qu'il s'eſt gliſſé une erreur dans la rédaction ou dans la copie que nous avons de l'Arrêt, où il eſt dit qu'il eſt *fait défenſes d'inſérer dans les cidres aucuns ingrédiens ou corps étrangers, de quelque nature & qualité qu'ils ſoient*. Il eſt des matieres & des préparations benignes & approuvées pour la correction & la conſervation des liqueurs; & c'eſt ce qui autoriſe nos doutes que nous ſoumettons à de plus hautes lumieres. Du reſte, pour prévenir la confuſion involontaire des bonnes & des mauvaiſes drogues, il faudroit mettre entre les mains de ceux qui peuvent en faire uſage une inſtruction exacte & claire ſur les bonnes & les mauvaiſes qualités de ces matieres.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Juin; ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#				ß	# ß
Alençon	36	16	...	D.	3	4
Bernay	28	2	...	D.	4	16
Falaiſe	33		...	D.	3	18
Lizieux	32	5	...	D.	1	17
Verneuil	35	4	...	D.	1	12
Mortagne	29	10	...	D.	1	2
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg	21	7	...	D.	2	14
Belfort	27		...	D.	1	16
Colmar	24		...	D.	1	8
Haguenau	22	8	...	D.	2	8
Schleſtadt	23	11	...	D.	2	1
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	30	5	...	D.	1	13
Boulogne	27		...	D.		17
Calais	25		...	D.		17
Doullens	29	5	...	D.	1	13
Peronne	29	10	...	A.		12
Saint-Quentin	31	8	...	D.	1	5
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	*		
Beaumont	23		...	A.		9
Fleurance	22	8	...	D.		16
Lectoure, Lombés.	22	8	...	*		
Saint Girons	32	9	...	A.	1	8

Nogaro	20	13	...	*		
Mirande	18		...	*		
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	25	3	...	D.		3
Dax	27		...	*		
Pau	25		...	A.	2	3
Marſan	22	1	...	D.		18
Saint-Sever	21	6	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	4	...	D.		6
Bazas	31	1	...	D.		9
Blaye	25	16	...	*		
Condom	21	16	...	D.		19
La Réolle	26	16	...	D.	1	8
Libourne	30		...	*		
Nérac	24		...	*		
Nontron	31	8	...	D.	1	3
Périgueux	31	10	...	D.	1	15
Sarlat	28		...	D.		15
Généralité de Bourges.			...			
Châteauroux	26	5	...	D.		12
Dun-le-Roi	23	4	...	A.	1	4
Le Blanc	23	17	...	D.	3	
La Châtre	27	4	...	D.		12
Saint-Amand	21	14	...	D.	1	2
Sancerre	27	7	...	D.	1	17
Vierzon	23	5	...	D.	1	10
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	28	16	...	D.		16
Avalon	28	16	...	A.	1	4
Autun	31	16	...	D.	1	4
Auxerre	31	9	...	D.		8
Auxonne	26	5	...	D.	3	15
Bar-ſur-Seine	33		...	D.	1	10
Breſſe	30		...	D.	5	
Gex	40		...	*		
Mâcon	31	16	...	D.	1	16
Saulieu	25	6	...	D.	3	6
Seurre	26	17	...	D.		17
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Auray	31	12	...	D.	1	1
Hennebont	30		...	D.	2	5
Morlaix	31	15	...	A.	1	15
Nantes	27	14	...	D.		10
Quimper	25	16	...	A.		12
Redon	35	15	...	*		
Saint Brieuc	34	16	...	D.		12
Vannes	27	13	...	D.	2	15
Généralité de Caën.			...			
Caën	32	2	...	D.	1	10
Bayeux	26	11	...	D.		18
Coutance	33	12	...	A.	2	8
Saint-Lo	31		...	D.	2	18
Valognes	25	18	...	A.		14
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	27	9	...	D.	2	5
Charleville	30	8	...	A.	1	12
Epernay	33	6	...	D.		6
Langres	27	15	...	A.	5	11
Reims	30	10	...	D.	1	
Rethel-Mazarin	29	12	...	D.	4	
Saint-Dizier	25	13	...	D.	3	
Troyes	33	6	...	A.	1	
Général. de Flandres.			...			
Lille	27	9	...	D.		2
Aire	25	17	...	D.		15
Arras	28	10	...	D.		14
Bapaume	32	16	...	D.		4
Bergues	25	7	...	A.	1	1
Bethune	26		...	D.	2	
Caſſel	25	12	...	A.	2	10
Douay	27	9	...	A.		9
Dunkerque	27		...	D.	1	
Heſdin	30	8	...	D.	1	12
Saint Omer	27	12	...	D.	1	4
Saint-Pol	25	12	...	D.	6	8
G. de Franche-Comté.			...			
Beſançon	30	13	...	D.	2	
Baume	24		...	D.		6
Dole	26	16	...	D.	2	
Gray	30		...	*		
Lons-le-Saunier	28	16	...	D.	2	8
Pontarlier	29	12	...	D.		8
Saint Claude	33	17	...	A.		10
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	38	11	...	D.		17
Briançon	45	6	...	A.	2	13
Creſt	40	16	...	A.	1	4
Embrun	40		...	A.	2	
Valence	33	6	...	D.	1	2
Vienne	33	12	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	30	15	...	*		
Cambray	30	7	...	A.		11
Condé	28	13	...	A.		13
Queſnoy	33	1	...	D.	2	
Maubeuge	29	8	...	D.		11
Marienbourg	34	17	...	A.		19
Saint-Amand	29	6	...	D.		13
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouſe	25	14	...	D.		17
Alby	25	1	...	D.	1	5
Carcaſſonne	25	7	...	D.		18
Caſtres	24	17	...	*		
Montpellier	30	1	...	D.	1	11
Narbonne	28	7	...	D.	1	6
Niſmes	32	5	...	D.	2	5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 19 Juillet 1775, au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 31, 32 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 16 l. 10 s., 17 à 18 liv.; l'orge, de 16 l. 5 s., 17 à 18 l. Le froment à la Grève, de 30, 31 à 33 liv.; le seigle, de 16 l. 10 s., 17 à 18 l.; l'orge, de 16 à 17 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 19 Juillet 1775, au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s. à 21 l. 5 s. *le septier*.

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Juillet 1775, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722	#	ß	marc.
Du Mexique à	718	2		marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	2		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	11		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16		marc.
Piastres à	49	6		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾ à ½
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½
Lyon *Août*	½ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions	1890	FESTE	1890 92 ½
D°. 16es/25			
D°. 8es.			250
D°. 25es.			80
Emprunt Oct.	414		414
Rescriptions	7		7 7 ¼ 7
Bil. des Fermes.	¼		au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 17 Juillet. *Messieurs*		Du Mardi 18. *Messieurs*		Du Mercredi 19. *Messieurs*	
Certain..... pp^lles.	L.	Vieillard.... pp^lles.	M.	Cochin..... pp^lles.	L.
Viageres....	L.	Viageres....	M.	Boutray..... pp^lles.	M.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.	Viageres....	M.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Marsollier.... v^res.	L.	Tontine.....	M.
Viageres....	L.	Desplaces.. pp^lles.	L.		
Tontine.....	L.	Viageres....	L.		
Delamotte.. pp^lles.	L.	Tontine.....	M.		
Viageres.....	J.				
Tontine.....	J.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 2 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Août.*

LE Public compte jouir bientôt d'un nouveau réglement de Finance qu'il a longtems attendu avec l'impatience naturelle à ceux qui desirent & qui ne connoissent pas les difficultés.

Depuis quelque tems, il s'est frappé beaucoup d'especes à la Monnoie.

Pendant la sécheresse qui a regné, le mois précédent, plusieurs judicieux Economes ont observé & noté avec soin les plantes qui se sont soutenues, particuliérement sur les hauteurs. Ce travail sera continué. On se flatte de se ménager ainsi une ressource par la transplantation & la culture de ces végétaux dans de semblables circonstances.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Août.*

Il est arrivé dans notre rade 20 vaisseaux, la plûpart Anglois & Hollandois, venant de Memel, chargés de bois de construction & autres marchandises : ils en ont laissé dans le même Port plus de cent, presque tous sous les mêmes pavillons. Les dernieres lettres de Pétersbourg nous ont appris que plus de 140 navires, aussi Anglois & Hollandois pour la plûpart, y chargeoient des productions du pays. Le Patron d'un bâtiment qui a pris des grains à Dantzick pour Christiana, a mandé qu'il n'y avoit pas trouvé dix navires étangers, pas un seul bâtiment Polonois, & que ceux-là y chargeoient des grains.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 12 Août.*

La Foire d'Altschottland qui se tient à nos portes, & celle de Bromberg n'ont pas eu le succès que les Prussiens s'étoient promis. Il y a eu assez de marchandises, mais si peu de débit que les Marchands n'ont pas retiré les frais de leur déplacement. Quand la Foire change le cours du commerce, elle doit au moins prendre garde de ne pas détruire la richesse qui consomme & qui reproduit. L'augure qu'on tire de ce début, c'est que les Vendeurs n'iront pas là où ils n'ont pas trouvé d'Acheteurs : nous en tirons un autre, c'est qu'on achevera d'anéantir les restes de notre commerce comme s'il étoit la cause de ce mauvais succès, & s'il ne s'agissoit que d'être maître absolu du Marché pour qu'il y afflue des richesses.

DE BERLIN, *le 13 Août.*

Les Propriétaires des actions de la Compagnie des bleds sur l'Elbe ont été avertis que le Facteur Pieschel leur comptera six risd. par action. Cette Compagnie fait tous les jours de nouveaux progrès, c'est-à-dire de plus gros profits, sur-tout depuis la révolution de Pologne. Au moyen de ses privileges & de ses avantages, elle a de nombreux magasins, abondamment fournis de

grains de toute espece & de la meilleure qualité, qui peuvent être revendus à des prix raisonnables. Il est à souhaiter, pour son propre intérêt, que le Producteur de la denrée reçoive aussi des prix raisonnables, afin qu'il la cultive.

De Lubeck, *le 15 Août.*

On parle de direction de nouvelles Douanes dans le Duché de Holstein contre le commerce de l'Allemagne. Les Villes Impériales commerçantes contre lesquelles on les juge particuliérement dirigées, en sont alarmées. On dit qu'elles se proposent de recourir à des médiations puissantes pour détourner la Cour de Danemarck de ce dessein. Cette affaire excite la curiosité du Public. L'Allemagne voit plus que jamais le Fisc se retrancher ainsi de toutes parts; le commerce qui ne peut que fuir l'ennemi ne sçaura bientôt plus où se tourner.

ITALIE.

De Naples, *le 1 Août.*

Il est des pays où les jeux de hasard sont défendus, & où l'on autorise un jeu de hasard singulier auquel ceux qui tiennent la banque sont assurés de gagner: nous voulons parler des Lotes ou Loteries. L'Allemagne, entr'autres pays, reproche à l'Italie de lui avoir communiqué cette espece de peste d'autant plus cruelle qu'elle ravage sur-tout le Peuple, & d'autant plus active que des Princes, en assez grand nombre, outre les Magistrats, moyennant tant pour cent, ne regardent pas à la main qui tourne la roue. Il s'en étoit peu à peu beaucoup introduit dans ce pays, si bien que de tous côtés le petit Peuple élevoit périodiquement de beaux plans de fortune sur son dernier sou. S. M., instruite des maux causés par ces établissemens insidieux, les a tous supprimés sans exception dans toute l'étendue de ses Etats.

Le Gouvernement a résolu de rétablir le Port de Brindes dans l'état où il étoit du tems des Romains. Ses ordres portent de mettre incessamment la main à cette belle entreprise.

La récolte des grains a été magnifique en Sicile; les prix y baissent.

De Genes, *le 3 Août.*

Des lettres d'Espagne portent qu'il y a beaucoup de bras détournés de la culture, & que les moissons en ont considerablement souffert.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 17 Août.*

Les Partisans de l'Amérique septentrionale rappellent au Public que le dernier Parlement de George I, & le premier de George II volerent en 1760 & en 1761, chacun, une somme de 200,000 liv. st. pour dédommager ce Peuple aujourd'hui traité en ennemi du bien public, de ses dépenses, levées, fournitures pour la cause de la Patrie.

Il est derniérement arrivé à Clyde cinq navires chargés de tabac de la Virginie & de la Caroline... Les bâtimens employés à la pêche du Groenland & du Détroit de Davis rentrent d'un jour à l'autre dans nos Ports depuis le 20 Juillet.

L'Etranger continue à nous approvisionner de grains: il vient d'en arriver de Memel & de Konisberg dans la Tamise. Vu la quantité des importations & la bonté de la récolte, le Lord Maire se proposoit de baisser la taxe du pain: mais les Boulangers ont représenté qu'ils avoient beaucoup perdu, & qu'il leur étoit dû des dédommagemens. Ce motif a déterminé le Lord à ne pas changer encore la taxe, & le Peuple attend les bontés de ce pouvoir arbitraire. On mande d'Edimbourg que le Shérif, après avoir reconnu que le bled n'étoit pas encore au prix moyen spécifié par l'Acte du Parlement, avoit résolu de laisser le Port de Leith ouvert aux grains étrangers, jusqu'à ce qu'il survienne une nouvelle réduction. Les nouvelles de Dublin portent que dès la fin de Juillet les Marchés ont été également garnis de bleds nouveaux & de bleds vieux, ce qui est fort extraordinaire à cette époque. On écrit de Portsmouth que la saison se maintient très favorable pour les moissons, & qu'elles sont plus abondantes qu'elles ne l'avoient été depuis plusieurs années.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 17 Août.*

Il y a déjà quelque tems que le commerce des grains est ici fort rallenti. D'un côté la Barbarie n'a pas donné: de l'autre les récoltes suspendoient les spéculations. Les

principales traites ſont actuellement en farines du Martigues, & en bleds d'Arles deſtinés pour l'approviſionnement intérieur de la Province. Il arrive auſſi des bleds du Languedoc. Ceux de Bourgogne ne tarderont vraiſemblablement pas à prendre leur cours vers ce pays. Notre navigation ne ſçauroit être auſſi occupée de ce commerce qu'elle l'a été, ces dernieres années.

DE MONTPELLIER, *le* 18 *Août*.

Les obſervations ont été faites à Marſillargues pendant le mois de Juillet dernier.

Les vents variables & peu forts; 19 jours ſéreins, 12 jours avec nuages; pas un ſeul jour pluvieux, quoiqu'il ſoit tombé les 1 & 2 du mois, en diverſes petites repriſes, $\frac{15}{16}$ de ligne d'eau de pluie.

Thermometre expoſé au midi, à 33 deg. le 10 par un vent de mer humide: à 48 deg. le 12 par le Garbin. Différence 15 deg.... Thermometre expoſé au nord, à 13 deg. le 2 par le vent nord-oueſt: à 27 deg. $\frac{1}{2}$ le 31 par le Garbin. Différence 14 deg. $\frac{1}{2}$. Barometre, de 28 pouc. 1 lig. à 28 p. 3 lig. $\frac{1}{2}$.

On a achevé de couper les bleds pendant les premiers jours du mois; on les a preſque tous nettoyés & enfermés; ils ont aſſez rendu relativement à la quantité de gerbes. On a eu très-peu de paille, mais auſſi on a eu de gros tas de cette capſule ou balle qui enveloppe le grain & qu'on nomme ici vulgairement *dè pouſſes*. La récolte a été médiocre en général. Les pays gras & bien cultivés n'ont pas proportionnellement autant produit que les pays maigres ſecs & mal cultivés. Comme ces premiers terreins ſe trouverent friables & bien remués, les gelées prématurées du mois de Novembre les ſouleverent & par conſéquent ſouleverent les racines des plantes & en déchirerent beaucoup. Ces gelées ne furent pas ſuivies des pluies néceſſaires pour preſſer, faire aſſeoir & remettre le terrein qui étoit en l'air. On ſent combien ces plantes ont dû ſouffrir; elles n'ont pu taller au tems propre, à cauſe de cette foibleſſe des racines & par la ſéchereſſe extrême qui regna à l'époque de la talle. On arrachoit & déracinoit beaucoup de plantes en les coupant, & l'on voyoit des racines peu profondes, foibles & meſquines qui annonçoient ce qu'elles avoient ſouffert. Les terreins moins bons & plus mal cultivés ont mieux réuſſi. On comprend que la gelée n'a pu y produire les mêmes effets & par conſéquent que les racines des bleds ont eu plus de priſe. A cette cauſe on peut en joindre une autre plus active encore. Les gros vents qui regnerent pendant l'hiver & le printems firent une croûte dure ſur les terreins gras; les diverſes petites pluies qui ſont ſurvenues n'ont pu pénétrer cette croûte & n'ont eu aucun effet, tandis que penétrant facilement la ſuperficie d'un terrein léger & moins compact, elles ont rafraîchi aſſez ſouvent les racines ſupérieures.

On a fait une très-bonne coupe de luſerne.

Les raiſins ont profité; ils ont commencé à changer de couleur dès le 25.

L'olive a groſſi & s'eſt bien maintenue ſur les arbres. Les pâturages ont été bons: les troupeaux ont profité.

Les Habitans de nos plaines & des pays qui bordent nos côtes ont été déſolés par des quantités prodigieuſes de couſins (*culex*) & de petits moucherons, vulgairement nommés *alambis* (*culex minimus*). Il y avoit long-tems qu'on n'en avoit tant vu: les bêtes de labourage en étoient couvertes.

DE LUNEL, *le* 18 *Août*.

Nous ſommes environnés des Communautés les plus fertiles en grains, qu'il y ait dans le Bas Languedoc. La récolte y a été très-médiocre. Les bleds y ſont beaux quoiqu'un peu retraits, ou pour mieux dire, quoiqu'il y ait des grains retraits parmi les grains bien nourris. On attribue ce défaut aux pluies favorables qui tomberent vers le commencement de Juin: elles firent pouſſer des plantes qu'on n'a pu attendre, & qui n'ayant pu venir à parfaite maturité ont donné ce grain retrait qu'on appelle vulgairement *ſerré* dans le commerce.

Les Particuliers & les Fermiers de ces Communautés ſont dans le plus grand embarras pour le payement de leurs quartiers & des autres engagemens qu'ils renvoyent toujours après la moiſſon. Il ne ſe préſente aucun Acheteur pour les bleds nouveaux. Nos Marchands ont beaucoup de bleds vieux fins qui ne ſe vendent pas davantage, tandis que les mitadins ou bleds communs du Haut-Languedoc ſont enlevés.

Il reſte encore de grandes quantités de

vieux grains. Tous ceux qui en avoient ont voulu vuider leurs greniers au moment de la récolte : chacun sent que ce concours a dû produire une abondance singuliere. Les bruits aussi méchans qu'inconséquens & ridicules, que la liberté produiroit le renchérissement de la denrée, engageoient les Marchands à la garder. Cependant on a vu les bons effets résultans d'une administration sage, ferme, uniquement tutélaire, détachée de toute participation immédiate à la chose. A cette époque, il peut en arriver une diminution de prix, fâcheuse pour le Cultivateur nécessité à vendre pour acquitter ses charges.

Une des raisons qui contribuent le plus au peu de débit du bled nouveau, c'est que les Boulangers, les Négocians, les Spéculateurs en gros n'achetent pas qu'ils n'ayent vu le résultat des récoltes qu'on dit être très-bonnes dans le Haut-Languedoc, en Gascogne, en Bourgogne &c. On conçoit le vuide que laisse cette suspension.

Il faut même que ces Acheteurs se fassent à la bonté, à l'excellence, à l'épreuve ferme & constante des principes & des résultats, si bien développés dans l'Arrêt du 13 Septembre dernier. Les cris variés & multipliés de quelques gens de Ville, gens sans idée des champs, des besoins & des ressources des Cultivateurs, gens prévenus ou intéressés, abusés ou méchans, audacieux ou timides, qui se sont élevés contre cet Acte mémorable, ont produit quelque méfiance. La liberté étoit, pour ainsi dire, tremblante, ou paroissoit l'être. A peine naissante, combattue, chargée d'une mauvaise récolte, dépourvue de la force que donne une expérience soutenue, les Acheteurs n'osoient s'appuyer ou se reposer sur elle : Ils tâtonnoient. Après avoir vu leur confiance trompée par les coups qu'elle avoit essuyés, il étoit naturel qu'ils ne se hâtassent pas de croire en elle, & qu'ils écoutassent les conseils de la crainte. Il faut du tems, non-seulement pour que la vérité soit reconnue & que le bien se manifeste pleinement dans ses effets, mais encore pour que la jouissance ne soit pas regardée comme un beau songe qui peut être suivi d'un réveil douloureux, surtout quand on en a fait une épreuve récente. Le commerce n'oublie pas sitôt les erreurs & les pertes dans lesquelles la mobilité du régime a précipité sa bonne foi.

De Grenoble, *le 19 Août.*

On écrit de l'extrémité méridionale de la Province que les derniers jours de Juillet & les premiers d'Août ont été chauds & suffocans, & que la petite-vérole y est devenue meurtriere, excepté pour ceux qui ont eu recours à l'inoculation. A cette époque, des pluies ont commencé à rafraichir la terre. Les vignes souffroient, le raisin ne prenoit aucun accroissement. Les prés demandent, comme les vignes, une grande abondance d'eau : si la seconde coupe ne valoit pas mieux que la premiere, le fourage seroit exorbitamment cher.

Des Environs de Chaunay (*en Poitou*), *le 19 Août.*

Les prés hauts, fauchés vers la S. Jean, ont donné très-peu de foin. Quelques Propriétaires se sont avisés de différer leur coupe de plusieurs semaines ; & grace aux pluies survenues, ils ont recueilli un fourage très-abondant. Il faut sçavoir attendre la nature, car elle se joue des regles de pratique exclusives comme des réglemens émanés d'autorités qui ne la gouvernent pas & qui ne disposent pas de la pluie & du beau tems. En ce genre, avant de commander à l'homme, il faudroit examiner si l'on a le pouvoir de commander à la nature.

Le prix du vin a beaucoup augmenté sur les apparences d'une mauvaise récolte. L'usage est ici de tirer cette denrée de l'Angoumois, d'après un ancien préjugé que tout le monde n'est pas intéressé à dissiper. Cependant quelques Particuliers ont essayé de la faire venir de Poitiers, & il y a des présomptions fortes que nous nous y approvisionnerions plus commodément & à meilleur marché. 1°. On n'auroit pas à payer de gros droits d'Aides qu'il faut laisser à Ruffec en changeant de Province. 2°. Il y aura de la facilité à se pourvoir par les Rouilliers qui prendront la nouvelle route tracée d'ici à Poitiers pour le passage des Troupes. 3°. On n'aura point à passer le pont de Comporté qui devient paisiblement impraticable, quoique de la plus grande utilité pour la communication des deux Provinces. 4°. L'Agriculture gagnera au repos des bœufs que les Métayers épuisent, à l'insçu des Maîtres, pour un léger bénéfice apparent, dans le transport des vins de l'Angoumois.

Les pays qui se touchent ne sont pas toujours les plus voisins pour le commerce. Un Bureau placé au milieu d'un champ, en jette une moitié fort loin de l'autre. La maniere dont le commerce apprécie les distances, c'est de calculer les frais. Le défaut de franchise & de communications le fait aller comme va le vaisseau battu par la tempête. On ne doute pas que celui des vins pour notre usage ne se tourne bientôt du côté de Poitiers où il s'en vend d'aussi bons que ceux de l'Angoumois & dans des fûts d'un tiers plus considérables.

De Reuilly (*près Orléans*), *le* 21 *Août.*

La bonté de la récolte a fait un effet plus prompt qu'il ne paroissoit qu'on devoit l'attendre. Les Fermiers se sont pressés de vendre & d'amener au Marché. Le Berri où la moisson est plus hâtive qu'en Beauce, a fourni le Marché d'Orléans dès le 19 Juillet : le prix du bled a diminué, la taxe a baissé le pain de 9 livres de 22 à 21 s. Le 12 Août, les Fermiers de la Beauce ont fait la même fourniture : nouvelle diminution du bled, nouvelle baisse de la taxe à 19 s. La réduction du pain a été de 3 s. en quinze jours. Le bled est descendu en même tems de 30 s. par mine, ou 3 liv. par quintal. Le Peuple est dans la joie. Les gens qui raisonnent présument que le pain sera couramment, cette année, à 2 s. la livre : celui du pauvre pourroit être à meilleur marché. Il est à souhaiter que ce prix soit permanent. La liberté seule, ferme & constante, peut procurer ce bien inestimable.

Il paroît fort peu de bled vieux au Marché. Il faut que les Fermiers ayent fait battre en moissonnant. Dans la crainte d'une diminution, ils se pressent de vendre, & par-là ils précipitent eux-mêmes la diminution qu'ils craignent. Sans la liberté, le Berri n'eût pas amené, & la Beauce ne se seroit pas hâtée de vendre. Le bled eût peut être été à trop bas prix dans le Berri, faute de pouvoir transporter en hiver. Orléans auroit payé le pain cher, encore un mois. Les Blatiers Berrichons disent que le bled est descendu plus bas dans cette Ville que chez eux, & qu'ils n'ameneront plus. En vendant hors de leur Province, ils ont procuré l'augmentation de prix chez eux & la diminution à Orléans. Ces transports cessés, le prix baissera chez eux. Si les chemins sont beaux encore quelques mois, ils recommenceront leurs traites pour les lieux où ils trouveront les prix les plus favorables. C'est par ces mouvemens de la balance de la liberté que l'égalité, l'uniformité des prix s'établit.

Le Vigneron flotte encore entre la crainte & l'espérance. Il voyoit, sans chagrin, la feuille & le raisin tomber : il a plu, le tems s'est rafraichi, le raisin grossit ; & il voit des apparences de vendanges meilleures qu'il ne les desire. Le prix des fûts n'est pas encore décidé, les Tonneliers espérent & tiennent bon. La Providence jugera. Nous ne doutons pas que le Gouvernement ne vienne ensuite à notre secours. La nature donne l'abondance ; la loi en fait ou prospérité ou calamité.

De Paris, *le* 29 *Août.*

Edit du Roi, donné à Versailles au mois d'Août, registré en Parlement le 22 *dudit mois, portant suppression des Offices de Receveurs des Tailles & création d'Offices de Receveurs des Impositions* &c. Les Titulaires ou Survivanciers des anciens Offices continueront, comme ci-devant l'exercice de leurs Charges. A leur mort, les prix de leurs Offices seront payés à leurs héritiers. Il n'y aura qu'un Office de Receveur d'Impositions par chaque Election, Bailliage, Bureau, Diocese & Viguerie. Il ne sera attaché aucun gage à ces nouveaux Offices ; les taxations ordinaires seront la récompense des fonctions. La perception deviendra par-là plus simple & moins dispendieuse.

Arrêts du Conseil des 28 & 30 Mai & 24 Juin, concernant les *salpêtres & poudres*. Le 1er. convertit en régie le bail passé en 1772 à Alexis Dumont. Le 2e. nomme les Régisseurs, établit la régie sous le nom de Jean-Baptiste Bergaud, adjuge aux derniers Baillistes une indemnité de 11 pour 100 de leurs fonds, déduction faite du dixieme, fixe l'intérêt des Régisseurs & leurs fonctions, laisse les poudres à leur ancien prix, excepté à l'égard des Armateurs & des Négocians qui traiteront de gré à gré avec les Régisseurs &c. Le 3e. porte réglement pour l'exploitation des salpêtres & poudres. Il y est statué qu'à compter du 1 Janvier 1778, les fouilles dans les maisons, caves &c. ces-

ſeront d'être faites, ſi ce n'eſt de gré à gré, entre les Propriétaires ou Locataires & les Salpêtriers ; & ces derniers ne pourront exiger aucune fourniture de bois & logement des Communautés ou des Particuliers : ils traiteront auſſi à cet égard de gré à gré &c.

Arrêt du 24 Juillet, qui ordonne qu'à l'avenir les Villes, Corps, Communautés, Hôpitaux & Provinces ne pourront être autoriſés à faire des emprunts qu'en deſtinant un fonds annuel au rembourſement des capitaux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Inventions nouvelles.

M. Milz, Prévôt du Bailliage de Neuhaus, Pays de Lauenbourg, a inventé divers inſtrumens pour affiner le lin & le chanvre.

M. Ploys de Treſlong, Hollandois, a imaginé un nouvel inſtrument pour faucher les foins. Avec cet inſtrument, un homme fait plus d'ouvrage que n'en font dix hommes avec les inſtrumens ordinaires : on obſerve auſſi qu'il ménage le foin. (*Les Auteurs des inventions nouvelles devroient avoir l'attention de communiquer leurs adreſſes*).

M. Bruel, du Bailliage d'Elbingerode, Electorat d'Hanovre, a envoyé à la Société de Brunſwick-Lunebourg un nouvel inſtrument pour couper aiſément les jeunes taureaux. Cette machine tranche ſans écraſer.

Le ſieur Garat, Menuiſier à Paris, *rue de l'Hirondelle*, fait des lits d'une commodité infinie pour les malades. Nous avons annoncé de pareils lits exécutés en Allemagne.

M. le Comte de Rochford a préſenté au Roi d'Angleterre le modele d'une nouvelle carene couverte d'un vernis, de l'invention d'un Conſtructeur de bâtimens. Le Roi a ordonné que l'Auteur ſoit récompenſé, & ſon ouvrage recommandé aux Lords de l'Amirauté.

M. Claproth, Profeſſeur à Goettingue, réuſſit à faire fabriquer du papier nouveau avec du vieux papier écrit & imprimé, ſuivant la méthode qu'il a donnée & que nous avons décrite.

II.

Amendement pour le Jardinage.

Les jardins d'Eshot près Morpeth, en Angleterre, offrent aux Amateurs du jardinage & aux Cultivateurs un objet d'intérêt & de curioſité. A la place du tan qu'on a coutume de répandre dans les ſerres, on y a employé du ſable de mer. Cet eſſai a eu le ſuccès le plus heureux. Outre que ce ſable conſerve ſon activité pendant pluſieurs années, au lieu qu'il faut, même dans le cours d'une année, renouveller le tan, il procure des fruits plus hâtifs & plus parfaits. Il réunit ainſi tous les avantages. Avec cet engrais, la table d'Eshot a, dit on, été fournie pendant les quatre à cinq dernieres ſemaines, de concombres, de melons, de pois, de feves, de ceriſes &c. de toute perfection & en abondance.

III.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Juillet, ſeptier de Paris, de 240 livres.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
	#	ß		#	ß
Gén. de la Rochelle.					
Cognac.....	23	10	... D.	2	
Marans.....	22	11	... *		
Marennes.....	24	7	... D.	1	17
Saintes.....	26	6	... D.	2	4
Saint-Jean-d'Angely	24	19	... A.		14
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	18		... D.	6	
Angoulême.....	24	6	... D.	2	8
Brive.....	26	14	... A.		13
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	19	12	... D.	2	18
Boulay.....	24	2	... A.	1	16
Bourmont.....	27	14	... *		
Charmes.....	19		... D.	5	4
Epinal.....	18	1	... D.	4	12
Mirecourt.....	19	3	... D.	3	10
Nancy.....	19	16	... *		
Saint-Diey.....	17	7	... D.	5	13
Vezelize.....	20		... D.	2	14
Généralité de Lyon.			...		
Lyon.....	24		... D.	1	8

Montbrison	21	16	...	D.	3	10
Roanne	23	5	...	D.	1	10
Saint-Etienne	27		...	D.	3	6
Villefranche	22	13	...	D.	3	13
Trevoux	21		...	D.	3	12
Généralité de Metz.			...			
Metz	20	3	...	D.		16
Longwy	21	2	...	D.	2	4
Montmedy	26	13	...	*		
Sarrelouis	18	10	...	D.		2
Sedan	25	5	...	D.	2	15
Thionville	18	3	...	D.	2	18
Toul	19	16	...	D.	1	12
Verdun	21	12	...	D.	3	
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	18	6	...	*		
Caussade	25	15	...	D.	2	15
Figeac	20	16	...	D.	5	8
Moissac	21	17	...	D.		13
Mont de-Barrés	27		...	*		
Rodez	25		...	D.	2	10
Villefranche	22		...	D.	2	6
Géner. de Moulins.			...			
Aubusson	21	8	...	D.	3	15
Château-Chinon	23		...	D.	5	15
Evaux	21	8	...	D.	7	10
Gueret	28	10	...	D.	1	10
Montluçon	16	8	...	D.	8	16
Nevers	19	4	...	D.	2	16
Saint-Pourçain	21		...	D.	3	
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	32	12	...	A.	1	18
Blois	28	16	...	D.	1	4
Chartres	33	2	...	A.	1	4
Clamecy	22	17	...	*		
Dourdan	34	9	...	*		
Gien	20		...	D.	8	
Vendôme	27	10	...	A.		12
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	29	10	...	D.		9
Bray	29	4	...	D.	5	8
Dreux	32	11	...	D.	2	15
Etampes	31	17	...	*		
Joigny	21	8	...	D.	6	
Mantes	36	17	...	*		
Melun	33	18	...	D.		16
Montereau	27		...	D.	4	10
Montfort	39	1	...	D.	2	17
Pontoise	38		...	*		
Provins	32		...	D.	2	
Rozoy	32	6	...	A.	1	
S. Germain en Laye	36	10	...	D.	1	10
Sens	29	1	...	D.	3	17
Tonnerre	24		...	A.		3

Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	17	...	D.	1	2
Chatillon	21	10	...	D.	1	1
Confolleps	19	4	...	D.	1	16
Les Sables	23	2	...	D.	2	6
Niort, Thouars	20	5	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	33		...	*		
Dignes	31	7	...	D.	1	7
Draguignan	30		...	D.	3	
Marseille	40	6	...	*		
Le Pertuis	36	9	...	D.	2	17
Généralité de Riom.			...			
Riom	21	6	...	D.	2	8
Aurillac	32	6	...	A.		3
Brioude	17		...	D.	2	13
Clermont-Ferrrand.	23	2	...	A.		6
Issoire	20	3	...	D.	1	12
Mauriac	26		...	D.	4	
Saint-Flour	24		...	D.	2	
Généralité de Rouen.			...			
Dieppe	33		...	D.	1	4
Gisors	35	14	...	A.	1	17
Le Havre	30	8	...	*		
Magny	35	5	...	D.	1	3
Neufchâtel	33	7	...	D.	1	17
Pont de Larche	32		...	D.	1	12
Pont l'Evêque	31	12	...	D.	1	12
Génér. de Roussilon.			...			
Perpignan	26	15	...	A.		8
Foy	22	5	...	D.	2	3
Cerdagne	24	10	...	*		
Pamiers	30	4	...	A.	1	15
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	25	16	...	D.	6	12
Châteauthierry	29	14	...	D.	4	
Coucy	33	19	...	D.	1	8
Crespy en Valois	34	15	...	D.	2	3
Fere-en-Tardenois.	30		...	D.	4	10
Laon	30		...	A.	3	
La Fere	25	10	...	D.	3	
Marle	20	17	...	D.	3	2
Noyon	26	2	...	D.	4	14
Ribemont	34		...	D.	4	
Rozoy	35	14	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours	26		...	D.	1	6
Angers	19	5	...	D.	6	1
Chateaugontier	21	11	...	D.	4	1
La Fleche	24	8	...	D.	1	12
Laval	25	17	...	D.		8
Loudun	21	13	...	D.		14
Montreuil	21	3	...	D.	5	5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 23 Août 1775, au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23 l. 10 s., 27, 32 à 33 l. *le septier; idem* nouveau, de 23, 25 à 26 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 liv.; l'orge, de 14, 15 à 15 l. 10 s. Le froment à la Grève, de 23 l. 10 s., 24 à 31 l. 10 s.; le seigle, de 13 l. 10 s. à 14 liv. 5 s.; l'orge, de 13 liv. 10 s., 14 à 15 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 23 Août 1775, au Samedi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 19 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 30 Août 1775, de 64 à 65 livres; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708	1	marc.
Les guinées à	722	2	marc.
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	9	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	marc.
Piastres à	49	3	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 30 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à 182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 22 Août.

Messieurs

Desplaces.. pp^{lles}.	M.	
Viageres....	M.	
Tontine.....	M.	
Vieillard.... pp^{lles}.	T.	
Viageres	N.	
Tontine	N.	

Du Mercredi 23.

Cochin..... pp^{lles}.	M.
Decourmont pp^{lles}.	M.
Viageres	M.
Tontine.....	M.
Boutray..... pp^{lles}.	P.
Viageres.....	P.
Tontine.....	P.

Suite du Mercredi 23.

Messieurs

Patu.... Viageres.	M.
Peinchein.... v^{res}.	M.
Perpétuelles..	M.
Tontine.....	M.
De S. Janvier. v^{res}.	M.
Tontine.....	M.
Defrance... pp^{lles}.	M.
Viageres....	M.
Tontine.....	M.
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1995 92 $\frac{1}{2}$ . .	1992 $\frac{1}{2}$ 99 87 $\frac{1}{2}$ 85	1985 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1287 $\frac{1}{2}$ 85 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	260 . . . .
D°. 25es. . .	81	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	428	. . . . .	425 . . . .
Rescriptions . .	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$ . .	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$ . .	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$ . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ *pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.*

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 7 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Février.*

LE 31 Janvier, avant le lever du soleil, le froid surpassa celui de 1709... Les inondations ont fait de toutes parts de grands dégâts. Lublin a prodigieusement souffert : un Distillateur de cette Ville a essuyé une perte de cent mille florins.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 11 Fevrier.*

Les Fabricans sollicitent par des représentations réitérées l'abolition des loix somptuaires. Est-ce donc le luxe, ou plutôt ce qu'on appelle luxe, qui produit la détresse actuelle ? On le diroit, si ces réglemens n'existoient pas ; ils existent, & le mal s'aggrave ; donc ils sont au moins impuissans. Mais en matiere de loix, de commerce, d'économie publique, ce qui n'est pas utile est nuisible, ce qui n'est pas bon est mauvais, ce qui ne fait pas le bien fait le mal : il ne sçauroit y avoir d'acte indifférent.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 10 Février.*

Le 22 Janvier, le thermometre descendit à 20 d. au-dessous de la glace, plus de 4 d. au-dessous du froid de 1709. Quelques personnes ont été gelées. Ce tems excessivement rigoureux n'a pas duré : mais la saison menace sans cesse de nouveaux accès de violence.

DE VIENNE, *le 12 Février.*

Les variations de la saison sont si extraordinaires qu'on ne connoit point d'exemple de passages si brusques & si fréquens d'un excès à l'autre. L'hiver a commencé de très-bonne heure par de fortes gelées. Des inondations ont succédé qui ont ravagé plusieurs cantons. Le 20 du mois dernier, entre 7 & 8 heures du soir, il y eut une aurore boréale assez vive, dirigée vers le nord, avec nuages clairs & entrecoupés : le thermometre étoit à 3 d. au-dessous de la congélation, le barometre à 28 p. 2 l. Le 21 & le 22, nébuleux. Les 23, 24, 25, neige continuelle nuit & jour, avec une abondance sans pareille, froid excessif. Ensuite dégel subit. Le 3 Février, l'impétuosité de l'eau emporta une partie du pont sur le Danube. Le Dimanche, il s'éleva un vent dont les coups furent si violens qu'on crut sentir des secousses de tremblement de terre. Ces jours derniers, le froid a repris avec une rigueur excessive.

DE BRUNSWICK, *le 13 Février.*

Le bruit effrayant s'étoit répandu que ce pays, successivement dévasté par la guerre & désolé par la disette, alloit encore être affligé de nouvelles impositions. Mais le

Gouvernement ſçait trop bien que, quand la meſure eſt comblée, de nouvelles impoſitions n'augmentent pas le produit de l'impôt ; & qu'au contraire elles le diminuent, parce qu'elles tariſſent ſa ſource. Il en eſt d'un Souverain comme d'un Propriétaire qui augmenteroit arbitrairement ſes fermages pour faire face à des dépenſes immodérées : celui-ci acheveroit de ſe ruiner ſans reſſource, en ruinant ſon Fermier & ſa terre. Il faut demander à la nature comment elle groſſit ſes reproductions qui payent tous les revenus ? Elle a, ſeule, le vrai ſecret des finances.

De Worms, *le 15 Fevrier.*

Les Loteries, fléau de l'Allemagne, ſéduiſent encore le Peuple ; ou plutôt le Peuple eſt ſi miſérable qu'il jette avec ardeur ſon dernier ſou dans la roue, comme on ſe précipite du haut d'une maiſon pour échapper à la fureur des flammes. Malgré les fraudes & les banqueroutes fréquentes en ce genre, il eſt tous les jours la dupe de quiconque lui préſente un nouvel appât. La Loterie de Saarbruk vient, dit-on, de s'évanouir : les Entrepreneurs ont diſparu avant le tirage. Il y a d'autres Loteries dont les Entrepreneurs ne diſparoiſſent qu'après qu'on a fait tourner la roue de fortune : cela revient au même, ce n'eſt qu'une cérémonie de plus.

On mande de divers endroits que la derniere gelée n'a pas duré aſſez long-tems pour nuire aux biens de la terre : il n'y a que quelques petits vignobles qui ont un peu ſouffert.

Les débordemens des rivieres & des fleuves ont interrompu les communications entre pluſieurs Provinces.

De tous côtés, on ſe plaint de la rareté de l'argent : toutefois il y en a quelque part : on voit nombre de Seigneurs Allemands qui font de groſſes dépenſes en plaiſirs & ſurtout en voyages dans les pays étrangers.

ITALIE.

De Trieste, *le 6 Février.*

Le Gouvernement a le deſſein de faire conſtruire une chauſſée de Carlſtadt à Segna & à Buccari, afin de faciliter l'exportation des grains de la Croatie ; ce qui doit donner de grandes eſpérances aux Provinces Allemandes ſoumiſes à la même domination, car il eſt plus que vraiſemblable que la loi doit être *une*, comme l'autorité. Le Port de Segna eſt un des meilleurs du Golfe Adriatique. Celui de Buccari eſt entouré de Fabriques qui, comme les cultures, ne ſçauroient ſe maintenir & fleurir que par les débouchés multipliés & toujours ouverts. Autour de Buccari, il y a une bonne Verrerie, une Manufacture naiſſante de toiles ordinaires, une autre de tabac en carottes, une autre où l'on prépare la potaſſe. Notre Intendance a commencé à peupler ce déſert & à y élever de bonnes races de bêtes à laine.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 18 Février.*

Dans le débat relatif à la reſtriction du commerce des Provinces de la Nouvelle-Angleterre, le Lord North allégua des motifs dont M. George Saville & M. Burke réſumerent la ſubſtance de la maniere ſuivante. » Il faut priver telle Province de ſa » ſubſiſtance, parce qu'il y a une rébellion » cachée & ſi cachée qu'on n'en connoît ni » le lieu ni les Acteurs ; la ſeconde, parce » qu'elle touche à la premiere & à la rébel- » lion ; la troiſieme, parce que ce ſeroit ne » rien faire que de ne pas l'envelopper dans » le châtiment ; la quatrieme, parce qu'il » faut que le plan du Miniſtere s'arrondiſſe ; » toutes, parce qu'elles ſe mettent en état » de ſe défendre ſi on veut les accabler, & » que ſi elles ne ſont pas infectées, elles » peuvent l'être ». M. Burke ajouta qu'il exiſtoit une cinquieme Province dont pluſieurs centaines de mille Habitans avoient leurs biens, en totalité ou en partie dans les précédentes, & des créances qu'elles ne pouvoient acquitter que par le moyen de leurs pêches & de leur commerce : cette Province, c'eſt l'Angleterre elle-même. Ces raiſons n'ébranlerent pas le parti dominant. Le Bill prohibitif qui aura force juſqu'à la prochaine ſeſſion du Parlement, ſi les événemens le permettent, exceptera certaines perſonnes agréables au Miniſtere, ſur les témoignages des Gouverneurs.

Dans une nombreuſe Aſſemblée de Marchands & de Négocians, tenue hier à *Lon-*

don-Tavern, on a souscrit en moins d'une demi-heure pour une somme de quinze mille livres st., en faveur des Américains opprimés.

Une quête, faite ces jours derniers pour les pauvres que la derniere inondation a réduits à la nécessité, a produit un fonds assez considérable pour fournir à la distribution de 216 charretées de charbon, & six de farine qu'on a reparties entre 130 familles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Lettre, de Reuilly 16 *Février*.

» Les Cultivateurs ont plus besoin de » moyens que d'instructions. La culture qui » leur est le plus profitable, est celle qu'ils » embrassent : souvent même ils en aban- » donnent une toute montée pour lui en » substituer une nouvelle. C'est ce que je » vais prouver, M., en vous rendant compte » de ce qui s'est passé autour de moi. Ha- » bitant la même terre depuis environ 30 » ans, j'ai vu plusieurs révolutions.

» Le bas prix des grains avoit réduit » une grande partie des terres labourables » en friches. On ne connoissoit plus les fer- » mages en grains ou en argent dans ce pays. » Toutes nos *Fermes* étoient converties en » *Métairies à moitié* : les anciens baux font » foi qu'elles avoient été des *Fermes*. La li- » berté & les effets qu'elle a produits nous » les ont rendues, nous avons des *Fermiers*.

» Pendant ce tems-là la culture de la vi- » gne se soutenoit : le vin étoit une denrée » préférable au bled. Le Cultivateur ne crai- » gnoit que l'abondance de vin, qui donnoit » un trop foible produit net. La liberté » ayant donné un bon prix aux grains, les » Vignerons qui forment la plus forte par- » tie de notre population, ont défriché & » ensemencé les terreins qu'ils laissoient, » disoient-ils, reposer après l'arrachis de la » vigne. Ils ont même arraché les plus mau- » vaises vignes pour semer du bled. Le fro- » ment valoit alors 10 à 12 l. le quintal ; & » les vins rouge & blanc se vendoient 20 à » 30 l., le tonneau de 440 pintes. Les ré- » coltes en vin étoient abondantes : un ar- » pent de bled donnoit un produit meilleur » que celui de la vigne.

» Depuis 7 à 8 ans, les vignes ont peu » rendu. Le vin s'est vendu, rouge, blanc, » de 100 à 150 & même 200 l. Le produit » net est devenu bon. Les Vignerons qui ne » réfléchissent pas assez pour sçavoir que » c'est la disette qui met le prix à leur den- » rée, abandonnent la culture du bled & re- » plantent leurs vignes : ils sont même plus » recherchés dans leur culture, car ils vont » à 5 à 6 lieues de leurs Paroisses chercher » un plant plus précieux que le leur. Les » Bourgeois profitent des enseignemens pour » la fabrication de leur vin, ils y mettent » plus de soin. Ces pauvres gens ne se dou- » tent pas que, malgré leurs attentions, » leur vin sera de 20 à 30 livres le tonneau, » dès qu'ils auront eu plusieurs années abon- » dantes.

» Lorsqu'en voyant cultiver ma vigne, » je dis à mes Vignerons ; *mes enfans, si les » Aides ne prenoient pas* 100 *l. par tonneau, » ce qui réduit le prix à* 30 *liv. au lieu de* 80 » *qu'il se vendroit, en partageant la portion » des Aides entre le Producteur & le Consom- » mateur, vous planteriez toute la terre en vi- » gne, tant cette culture a d'attrait pour vous ?* » Non, M., me répondirent-ils ; *mais nous » replanterions tout le terrein qui a été en vi- » gnes autrefois & qui n'est en friche aujour- » d'hui que parce que nos Paroisses sont dépeu- » plées & appauvries. Nous cultiverions si bien » qu'au lieu de recueillir* 3 *tonneaux à l'ar- » pent, année commune, nous en recueillerions » 5 ; que nous serions riches ! Au lieu de* 3 *ton- » valant* 30 *liv., nous en aurions* 5 *qui vau- » droient, chacun,* 80 *liv. ; donc par arpent » 400 l. au lieu de* 90. *Un Vigneron peut cul- » tiver* 5 *arpens de vignes. Voilà un produit de » 2000 l. au lieu de* 450. *Celui qui auroit un » fils en état de le seconder se feroit* 4000 *liv. » Que le Roi nous demande ce qu'il voudra » pour la Taille, nous le payerons de bon cœur. » Nous acquitterons nos dettes, & nous rem- » bourserons nos rentes. D'une bonne récolte à » une mauvaise, il n'y a des frais de plus que » pour les fûts.* 30 *fûts coûtent* 120 *l. ;* 50 *fûts » en coûtent* 250, *parce qu'ils seront plus chers, » vu la plus grande consommation. Sur* 450 *l., » foible récolte, ôtez* 120 *liv., prix des fûts, » reste* 330 *l. ; au lieu que sur* 2000 *l., bonne » récolte, ôtez* 250 *pour le même objet, reste » 1750 liv. Donc les Aides ôtées,* 1300 *l. de » plus sur* 5 *arpens de vignes. N'aurions-nous » pas, M., un produit suffisant pour payer un*

» *bon impôt, avec 260 liv. par arpent de plus* » *que nous ne pouvons espérer?*

» Je me flatte, M., que vous voudrez » bien faire part au Public de ces réflexions, » c'est la nature qui s'exprime.

» Vous rendez compte des différences en- » tre les récoltes & vous les comparez aux » prix des grains. Vous dites, M., que la » derniere a été fort mauvaise en tout sens » quant au produit sur les champs, dans les » granges, & enfin en pain : je puis le cer- » tifier, voici ce que j'ai vu & éprouvé.

» Au mois de Juillet dernier, j'ai tra- » versé la Beauce & examiné les grains sur » pied depuis Mung jusque près de , » ce qui fait 12 lieues d'étendue dans un » assez bon pays Je n'aurois pas voulu ac- » cepter les moissons sur pied de la majeure » partie des bleds, à la charge de rendre les » semences. Ceux qui paroissoient moins » mauvais étoient couchés sous les herbes » qui les avoient étouffés. L'orge ne valoit » pas mieux que le bled. L'avoine étoit » moins mauvaise.

» En mon particulier, j'ai fait la plus » mauvaise de mes récoltes depuis 18 ans » que je laboure. 22 arpens de bled m'ont » rendu, cette année, 180 mines, la mine » pesant 50 livres. L'année précédente, ils » avoient rendu 556 mines; & ce n'est pas » une de mes plus fortes années.

De Toulouse, *le 21 Février.*

Depuis quelques années, la navigation sur la Garonne étoit devenue si périlleuse qu'il en coûtoit 2 p. % d'assurance de Bordeaux ici, à cause des écueils sans nombre qui se sont formés, faute d'entretien. Une plus longue négligence à conserver la communication d'une mer à l'autre par cette riviere qui aboutit ici au grand canal de Languedoc, auroit entraîné la nécessité de suivre la route de la mer par le Détroit de Gibraltar, & rendu en partie inutile ce beau canal qui à jamais illustrera le regne de Louis XIV.

La Chambre de Commerce de cette Ville a fait des représentations si pressantes aux Etats de la Province assemblés à Montpellier, le mois précédent, qu'ils ont délibéré de se charger à l'avenir de l'entretien de toute la partie de cette riviere, qui se trouve dans la Province, & de faire lever tout de suite le plan & le devis pour adjuger les travaux au rabais. Il a été résolu d'employer à cette entreprise 15000 l., & de commencer l'ouvrage à l'embouchure du canal où, dans les eaux basses, un gravier barre le passage aux bateaux. Enfin on a délibéré de dresser un réglement pour prévenir la dégradation de la riviere par les Riverains ainsi que pour lever les obstacles à la navigation. Ces résolutions sont très-sages & très louables : il ne reste plus qu'à assigner des fonds assez considérables pour parvenir promptement au but qu'on se propose.

Par un examen réfléchi, on reconnoît que 120,000 l. employées sans retard à cet objet ne laisseroient rien à desirer; & l'on jouiroit bientôt d'une navigation libre & facile. Alors les assurances cesseroient; cette économie seroit avantageuse au commerce; l'on ne craindroit plus la perte des marchandises & celle des hommes. Si au contraire il n'est assigné que 15000 liv. par an, l'on sera privé pour dix ans d'une navigation bonne & sûre.

Quand la prompte confection des ouvrages exigeroit plus de dépenses, cette considération ne devroit point arrêter : c'est ici qu'on peut appliquer le proverbe Italien, *chi più spende, mancò spende;* qui dépense plus, dépense moins; car la prompte jouissance dédommage avec usure. Mais il n'en seroit pas ainsi; tout au contraire, il en coûteroit, en dépenses annuelles & partielles, le double à la Province par les dégradations accidentelles & intercalées, les émolumens des Régisseurs, Entrepreneurs, Ingénieurs &c. &c. &c. : les inconvéniens subsisteroient plus ou moins pendant plusieurs années; les fruits de l'entreprise seroient tardifs.

Le zele des Administrateurs est ardent à faire le bien & jaloux d'élever de toutes parts des monumens de patriotisme. Tous les objets commis à la surveillance lui sont présens; il ne veut en négliger aucun; il partage, autant qu'il est possible, ses soins. N'est il pas des circonstances où la bienfaisance pourroit & devroit embrasser moins, pour faire le bien plutôt & mieux? Une somme, distribuée en dix portions pour l'exécution de dix entreprises, n'en consomme la totalité qu'au bout de dix ans, par exemple; on ne jouit donc d'aucune qu'après ce terme. La même somme appli-

quée, chaque année, à une seule entreprise, donneroit une jouissance pleine après la premiere anneé, une autre après la 2e., & ainsi du reste : au bout de dix ans, tout seroit également consommé, & l'on auroit déjà beaucoup gagné. Nous venons de supposer les dépenses égales ; or il est certain que pour jouir beaucoup plus tard, il en coûte beaucoup plus.

Les réparations & les améliorations ne sont pas, toutes, également urgentes & utiles : il seroit donc infiniment avantageux au bien public que la masse de la dépense fût d'abord portée en entier sur les plus utiles & les plus urgentes.

Nous voyons des fonds destinés à des travaux d'embellissement & de pure décoration : ces travaux ne pourroient-ils pas être suspendus pour laisser place à des ouvrages nécessaires à l'Agriculture, au Commerce &c ? L'ordre naturel des dépenses publiques paroit réglé sur leurs degrés d'utilité, ensuite de commodité, & enfin d'agrément. Nous soumettons humblement ces réflexions aux lumieres & aux vertus des Chefs à qui nous devons en offrir l'hommage.

De Noirmoutiers, *le 22 Février.*

Personne n'ignore quelle perte de grains causent les moineaux soit dans les champs soit même dans les greniers. Il est des pays où le Gouvernement se fait une sorte de devoir d'en poursuivre la destruction. Un Habitant de cette Isle, nommé *Urbain Burgaud*, a imaginé des filets au moyen desquels on peut se flatter d'en exterminer en peu de tems l'espece dans ce pays : il les tend sur les toits des maisons & sur les arbres. Du 24 Mai au 24 Août 1774, il a pris environ *six mille moineaux*. S'il est vrai qu'un moineau peut consommer par an vingt livres de grains, cette chasse aura pu conserver, cette année, à l'Isle de Noirmoutiers, cent vingt mille livres de bled ; ce seroit, à 2 s. la livre, 12000 francs, sans parler des dommages que la nombreuse postérité de ces oiseaux auroit faits. L'Inventeur sollicite, dit on, une gratification : on espere qu'il l'obtiendra. Son fils le seconde dans ses opérations.

De Civray, *le 22 Février.*

Un Citoyen de cette Ville, en faisant des recherches sur le droit de minage, a découvert qu'il n'étoit réellement dû qu'une écuellée sur *huit boisseaux*, tandis qu'elle est exigée sur *quatre*. L'extension est forte. Il est tems de vérifier les droits, de justifier les prétentions, de mettre les titres au grand jour. S'il est à la fin résolu que ces droits soient rachetés, il ne faut pas que la Nation rachete les usurpations, elle en a trop long-tems payé les intérêts. Ce genre de recherches mérite d'être excité, encouragé, récompensé.

De Rouen, *le 26 Février.*

Le Parlement a rendu le 15 Février un Arrêt pour permettre aux Bouchers de la campagne & des Villes circonvoisines de vendre de la viande pendant le Carême dans les boucheries publiques aux prix fixés, avec défenses à toutes personnes & notamment aux Bouchers de la Ville de les troubler & de vendre eux mêmes. Il est à espérer que cette circulation de privilege amenera la concurrence & la liberté. Comme le prix de la viande est taxé, on ne sçaura pas l'effet qu'auroit produit le concours des Bouchers Forains de tous les environs.

De Rambouillet, *le 26 Février.*

Ce Duché, composé de seize Paroisses, étoit, il y a dix ans, malgré les efforts des Officiers Fiscaux, malgré sa situation à dix lieues de la Capitale, dans un tel état de langueur qu'on désespéroit de le voir un jour prendre la face riante de la fertilité. Il y avoit, de tems immémorial, en friche au moins un tiers des terres susceptibles de culture : là il ne germoit point de population. Le reste des terres étoit mal cultivé ; la moisson ressembloit à l'aumône faite à la misere. Souvent on en laissoit une partie sans culture pendant plusieurs années de suite ; c'étoit le repos de l'impuissance. A peine le Propriétaire trouvoit-il des Fermiers ou des Locataires au plus vil prix. Le Laboureur, sans avances, avoit le cœur flétri : le Manouvrier traînoit languissamment son travail & sa vie d'un jour à l'autre. On ne voyoit que mazures & autour de ces mazures des ruines qui annonçoient, *ici furent des Fermes*.

Depuis quelques années, des loix bien-

faisantes semblent avoir créé une terre nouvelle. Plus de friches dans tout le Duché; la charue s'avance de toutes parts jusques sur les chemins : plus de terreins ingrats, ils sont tous forcés de donner des moissons; ou, s'il est un sol absolument aride, il se couvre de bois. Les engrais sont multipliés : la marne sort des profondeurs de la terre. Chose remarquable. A mesure que les défrichemens ont fait disparoître les vaines pâtures, le nombre des bestiaux de toute espece s'est accrû considérablement. Indépendamment des fermes & autres bâtimens reconstruits ou réparés, on comptoit déjà, l'année derniere, 70 nouvelles maisons de Laboureurs & de Journaliers, 70 maisons nouvellement bâties, c'est à dire, 70 nouveaux ménages sortis de la terre. Il s'est formé parmi eux, plus de 300 Laboureurs qui ont appris à manier la charue, sans quitter l'état de Journaliers; & les champs qu'ont sillonnés leurs bras sont sans contredit les plus féconds. Trois de ces ménages, pourvus chacun d'un cheval employé à toute sorte d'usages, se réunissent avec une concorde admirable pour tromper leur foiblesse, former une charue, & se mettre en quelque sorte au dessus des vicissitudes. Ainsi par un resserrement étroit du lien social, la classe la plus indigente est parvenue à exploiter par elle-même, à recueillir son pain, & à ne pas craindre les funestes variations des prix. Les pailles lui donnent la facilité de nourrir des vaches. Le produit de l'avoine lui suffit pour acquitter les impositions & payer le Propriétaire. Celui-ci a trouvé le plus grand avantage à diminuer l'étendue de ses Fermes, à les diviser, à multiplier le nombre de ses Locataires; ce qui a été aussi favorable à l'amélioration des terres qu'à la multiplication des hommes. Enfin l'émulation est si grande, elle a déjà produit de si bons effets, que le loyer des terres & le produit des droits seigneuriaux ont déjà quadruplé : les Fermes & même les moindres lots de terre sont recherchés avec autant d'empressement que peuvent l'être les emplois de Finance dans la grande Ville ou les places à la Cour.

Ces miracles dont le tableau pourroit être embelli sans être outré, ont été opérés par les loix bienfaisantes de 1763 & 1764, par la liberté du commerce, par le bon prix des grains qui les a suivies & qui a fait refluer vers sa source l'argent auparavant intercepté par des réglemens destructeurs de l'Agriculture & arreté dans des Villes avides, ingrates & aveugles. La Déclaration du 13 Août 1776 a aussi puissamment aiguillonné les Défrichcheurs. On imaginera bien que l'intelligence, le zele, la sagesse, la générosité ont hâté la maturité & augmenté l'abondance des fruits que ce nouvel ordre de choses devoit produire.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description sommaire des effets d'une montre à répétion, composée & exécutée par le sieur d'Yvernois, Maître Horloger à Paris.

Cette montre est à seconde & concentrique, c'est-à dire, que toutes ses aiguilles se meuvent autour du même centre, ce qui est plus agréable à la vue que trois ou quatre petits cadrans tracés sur la surface d'un seul, comme cela s'est exécuté jusqu'ici quand on vouloit obtenir de la même montre les mêmes effets que celle dont on donne ici la description. Son principal objet est de servir pour des observations & des expériences de Physique. Cette montre a deux cadrans, l'un supérieur & l'autre inférieur, & répéte les heures, les demi, & même les quarts. Par le moyen d'un *équateur* divisé en trois cens soixante degrés marqués de 5 en 5, & d'une aiguille qui marque le mouvement du soleil, on peut connoître à chaque instant l'heure dans un lieu donné, ou, ce qui revient au même, avoir l'heure universelle. Il ne faut pour cela qu'apprécier combien il y a de tems que le soleil a passé au zenith de ce lieu, ou combien il reste encore de chemin à faire pour y arriver.

Dans le cercle extérieur du cadran sont écrits les noms des vingt-quatre principales Villes connues dans les deux Hémispheres ou dans les deux latitudes, lesquelles forment vingt-quatre principaux méridiens pris de quinze en quinze degrés sur celui de Paris, ce qui répond exactement aux vingt-quatre heures du jour naturel.

Cette montre indique de plus les mois, les jours de la semaine avec la plus grande précision, le quantieme du mois, sans qu'on

ſoit obligé d'y toucher, ſoit que les jours ſoient pairs ou impairs (méchaniſme nouveau en Horlogerie), & marque encore le quantieme de la lune ; il eſt aiſé de conclure de la multiplicité de ces effets raſſemblés dans le volume d'une montre ordinaire, combien une pareille méchanique peut être intéreſſante pour un Amateur.

Le ſieur d'Yvernois touche au moment de terminer une petite montre à répétition pour bague, dont le volume ſera de la grandeur d'une piece de ſix ſous. Objet unique de ſon eſpece.

Sa demeure eſt à *Paris*, *rue Dauphine*, *à l'Hôtel de Mouy.*

I I.

Remede contre une maladie commune parmi les enfans.

Les nouvelles d'Hanovre portent que M. Marr, Docteur en Médecine, a trouvé un remede infaillible contre l'atropie, maladie qui reſſerre les enfans à la mamelle, ou nouvellement ſevrés, ou un peu plus avancés en âge. Elle eſt très-commune en Allemagne, ſur-tout dans les endroits où l'on fait manger aux enfans de la bouillie & des ſoupes épaiſſes de pain blanc, dont leur eſtomac eſt ſurchargé : elle l'eſt encore davantage dans ceux où on leur fait boire de la biere froide. La biere, dit M. Marr, eſt en tout tems très-pernicieuſe pour les enfans. Voici ſon remede.

Il fait prendre au malade, chaque jour, juſqu'à deux lots de gland rôti (après qu'il a été dépouillé de ſon écorce) & moulu comme le café, & mêlé avec une dragme ou deux de café de la Martinique ; ou bien un quart de gland rôti avec un huitieme de cacao. Le gland & le café ou le cacao ont bouilli comme le café ordinaire. La boiſſon eſt donnée avec du lait, plus ou moins long-tems, ſuivant le mal. Un des effets de l'atropie, c'eſt de donner beaucoup de ventre, pendant qu'elle fait diminuer à proportion les autres parties du corps. Le café ci-deſſus relâche peu à peu, diſſout les matieres, & amene doucement la guériſon. Le Docteur Hanovrien aſſure qu'aucun autre remede ne lui a bien réuſſi dans ce cas. D'après ſes expériences, les apothicaires du pays ſont toujours pourvus de farine de gland rôti : le gland ne ſçauroit être nuiſible à l'homme.

I I I.

Preſſoir à cidre.

M. Scanegatti a fait préſenter à la Société d'Agriculture de Rouen le modele d'un preſſoir à pommes, dont la meule peut être miſe en mouvement par un homme qui tient en main une manivelle. Il y a dans ce moulin une faiſcelle avec une vis au centre, laquelle entre dans un cuvier défoncé, dont les douves laiſſent entr'elles des interſtices par leſquels le cidre doit couler. L'avantage de ce cuvier eſt qu'on pourroit y jetter le marc par pélée, ſans être obligé de le ſtratifier avec de la paille.

I V.

Moulin à moudre l'orge & l'eſpeaute.

Le même Artiſte a montré à la Société un mortier de pierre & un pilon de fer pour moudre l'orge commune de ſon écorce, & en faire ce qu'on appelle l'orge mondée ou perlée. Ce mortier ſert auſſi à dépouiller l'eſpeaute de ſa bale ou enveloppe ; enfin l'Auteur a fait voir le modele d'une machine, à l'aide de laquelle un ſeul homme peut faire agir huit de ces pilons, pour travailler en grand. *Extrait des regiſtres de la Société d'Agriculture de Rouen, année* 1773.

V.

Machine nouvelle pour le tourbage.

L'art d'extraire la tourbe eſt des plus importans dans les pays où elle ſert de chauffage : le travail eſt quelquefois dangereux : quelquefois l'exploitation devient très-diſpendieuſe, & il n'y a plus de proportion entre les frais & le produit. On ne ſçauroit donc trop inviter ceux qui s'appliquent au tourbage, à chercher les moyens de le perfectionner, d'en diminuer les riſques & d'en augmenter le produit net. Nous apprennons par les *Affiches de Picardie* que M. Caillerait a inventé une machine utile & ingénieuſe ſur le tourbage, & compoſé un Mémoire ſur ſon invention. On aſſure que le méchaniſme en eſt ſingulier. Il paroît qu'on ſe flatte de voir le Public à portée de profiter ſans réſerve de ſes avantages, dès

que l'Auteur aura donné à son ouvrage toute la perfection dont il est susceptible.

VI.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 25 Février 1775, au Mercredi 1er. Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 liv. 10 s., 22 l. 10 s. à 27 l. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 26 l. 10 s. à 27 l.; le seigle, de 15, 16 à 17 l.; l'orge, de 11, 11 liv. 10 s. à 12 l. aussi *le septier.*

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 25 Février 1775, au Mercredi 1er. Mars, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 l. 10 s., 16 à 18 l.; *idem* à la Greve de 15 l. 5 s., 17 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Mars 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

VIII.

Changes de Paris, *du* 4 *Mars* 1775.

Amsterdam	55	
Londres	31	
Hambourg	182 ¼	
Madrid	15	1 6
Cadix	14	19
Livourne	95 ½	
Gênes	93 ½	
Lyon *Rois*	au pair.	

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 4 Mars 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717	10	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99		once.
Or à 20 karats à . .	83	10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1895	1890 87½ . .	1890 . . . .
D°. 16es/25 . . .	1220	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	394.	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	8½9	98½. . . .	8½9 . . .
Bil. des Fermes.	3½.	4	. . . . .
Nota. A commencer du 1 Mars, on négocie les billets d'emprunt garnis seulement d'un coupon, c'est-à-dire, jouissance du 1 Octobre 1774.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 26 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Août*.

IL y a long-tems que la moiſſon ne s'étoit faite dans ce pays d'auſſi bonne heure que cette année. Dans les Provinces ſeptentrionales, les perſonnes les plus âgées ne ſe ſouviennent pas d'avoir vu ſitôt couper les bleds. Ces contrées ainſi que la Ruſſie ont eſſuyé des chaleurs exceſſives.

La pêche du hareng a été fort abondante ſur les Dunes de Gothenbourg & les parages voiſins. On peut juger de la quantité de poiſſon qui a été pris, par celle du ſel qu'on y a porté pour le ſaler. Il a paſſé tant à Gothenbourg qu'à Abo quarante-deux chargemens de ſel de *Trapani*, l'une des Villes de la Méditerranée où nous allons aujourd'hui nous pourvoir de cette denrée. La qualité du hareng eſt excellente. Un incendie a nouvellement conſumé dans la Capitale de la Finlande 200 maiſons, 50 boutiques, 16 moulins à vent &c.

Le Roi eſt allé viſiter les anciennes & les nouvelles écluſes d'Hielmare, deſtinées non-ſeulement à préſerver les terres des inondations, mais encore à prêter des communications plus faciles au commerce intérieur qui juſqu'à préſent a rencontré plus d'obſtacles que le commerce extérieur, parce que le Trône a été placé ſur le bord de la mer, parce qu'on a cru juſqu'à nos jours qu'un Empire devoit comme une Ville anſéatique chercher ſa richeſſe dans le trafic avec l'Etranger, & parce qu'il falloit tout-à-la-fois de grandes vues, de grandes dépenſes, un zele auſſi opiniâtre qu'ardent, un eſprit ſingulier d'ordre & d'économie pour oſer tenter de lier enſemble les différentes parties de l'Etat... On travaille avec beaucoup d'activité à créer le Port de Marſtrand.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 31 *Août*.

La température de la premiere moitié de Juillet a été très-favorable aux terres. Après trois mois de ſéchereſſe, il tomba dix-ſept lignes d'eau à cette époque : les grains d'hiver groſſirent, & ils ont mûri : ceux du printems, ſur-tout la partie ſemée tard, reprirent de la force, de façon que l'orge, l'avoine, le millet, ainſi que le lin promettent beaucoup plus qu'on n'en attendoit. Les mois de Mai & de Juin avoient été ſi contraires aux prairies, qu'on a recueilli moitié moins de foin que l'année derniere : on aura beaucoup de peine à nourrir le bétail pendant l'hiver. La ſeconde quinzaine de Juillet a preſque toujours été fort chaude, quelquefois étouffante. Les pluies ont été ſi rares qu'elles n'ont guere donné que ſix lignes d'eau. Les Moiſſonneurs ont achevé leur ouvrage plutôt qu'à l'ordinaire, non ſans beaucoup ſouffrir du poids de la chaleur. La quantité des gerbes eſt médiocre,

celle des grains abondante. La ſéchereſſe avoit été ſi extraordinaire que la terre étoit en pouſſiere à la profondeur où l'on creuſe les foſſes des morts. Les abeilles ont donné peu d'eſſaims, parce qu'elles n'ont trouvé que peu de nourriture. Les chaleurs ont cauſé d'autant plus de maladies qu'elles étoient quelquefois entrecoupées de froids aſſez piquans. Les beſtiaux ainſi que les hommes en ont été fort incommodés. Il eſt mort pluſieurs perſonnes pour avoir mangé trop de fruits avant leur maturité.

De Berlin, *le 7 Septembre.*

Il a été annnncé de la part de la Direction générale des Finances & de la Guerre, chargée d'exciter la diſcuſſion paiſible & anti financiere des matieres économiques, que M. Ziegler, de Hanovre, Auteur d'un Mémoire ſur *la ſolidité & la durée des édifices Romains & Gothiques*, a mérité le premier Prix, de 200 riſd. On reçoit encore des Mémoires, 1°. ſur *les moyens de préſerver des vers & de la pourriture les bois enfoncés en terre*; 2°. *la meilleure compoſition pour remplacer la pierre à bâtir.* La Direction a jugé à la fin inutile de demander encore *les moyens de corriger le fer caſſant.*

On dit que depuis pluſieurs années, la culture de la ſoie eſt devenue une branche conſidérable d'induſtrie dans ce pays: ce qui donnneroit lieu de croire qu'elle n'eſt pas encore bien floriſſante, c'eſt que le Gouvernement tâche de l'encourager par le don de 16 gros par livre de ſoie que chaque Cultivateur recueillera. On ajoute que c'eſt le débouché qui manque : il faudroit donc croire que le régime prohibitif & fiſcal qui repouſſe la concurrence étrangere, n'excite ni la conſommation intérieure ni l'induſtrie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Septembre.*

Le Parlement s'aſſemblera de nouveau le 26 Octobre, pour délibérer ſur divers plans de pacification, & fournir par de nouveaux ſubſides aux dépenſes extraordinaires qu'exige l'état actuel des choſes.

Un de ces plans eſt de convertir le Bureau du Commerce en Conſeil Suprême dans lequel les Colonies auroient des Repréſentans & dont l'autorité iroit juſqu'à corriger & révoquer les loix relatives au Commerce & aux Colonies, mais avec droit de reviſion laiſſé au Parlement, & en dernier reſſort au Roi. Il n'eſt pas vraiſemblable que ce phantôme de *repréſentation* ſéduiſe les Colonies. A ce plan illuſoire d'accommodement, l'Auteur joint un plan de réforme qui ne poroîtra probablement plus praticable, quoique mieux fondé en pluſieurs points. Il propoſe une taxe *égale* ſur les terres; il veut apparemment dire *proportionnelle*, car toutes les terres ne ſont pas égales en produit & en produit net. Il voudroit qu'on s'emparât des biens eccléſiaſtiques pour les employer à acquitter la dette nationale, qu'on abolît les dixmes, & qu'on mît le Clergé à la ſolde; ce qui, malgré la Suprématie, ſouffriroit de fortes objections & de grandes difficultés. Il demande l'abolition des taxes ſur les néceſſités de la vie, & avec raiſon, ſur tout s'il leur ſubſtitue un équivalent pris ſans frais à la ſource de la production. Il ſupprime la contrebande, en *ôtant la tentation* par la modicité des droits: le plus grand mal eſt dans le droit même qui engendre la contrebande. Il réduit l'intérêt légal ſur ſûreté réelle à 4 pour 100: le concours de ceux qui offrent & de ceux qui demandent régleroit plus exactement cet intérêt naturellement déterminé par ces circonſtances. Il obligeroit les gens en place à ſervir pour la moitié de leurs émolumens juſqu'à ce que la dette nationale fût tombée au-deſſous de 50 millions ſterl. Une réduction en ce genre ſeroit ou injuſte ſuivant la diſproportion ou la porportion actuelle des ſervices avec les gages. En ſuppoſant la proportion, une réduction ſeroit encore juſte, dans le cas où il y auroit une ſuppreſſion ou une diminution de droits ſur les denrées & ſur les marchandiſes; parce que les appointemens actuels ſont réglés ſur les prix actuels. Au moment où l'Etat ramene les prix naturels, il ſe libere, de droit, de l'excès des ſalaires auxquels les faux prix l'obligent &c. &c. &c.

M. Forſter, célebre Naturaliſte, a écrit du Cap de Bonne-Eſpérance à M. Magellan, que le Capitaine Cook n'avoit perdu, dans ſon voyage, par maladie qu'un ſeul homme. On attribue la conſervation de ſon équipage à l'uſage du *ſourkrout*, ou chou porté à la fermentation acide, & à la boiſſon du

woort, ou malt de biere. On ne ſçait ſi ces Marins ont fait uſage d'eau impregnée d'air fixe ; mélange qui ſe fait aujourd'hui avec plus d'aiſance au moyen d'un appareil en verre ou en criſtal, imaginé à Londres..... M. Forſter aſſure qu'au premier coup d'œil la fameuſe relation publiée par M. Hawſkeſworth lui a paru remplie de faits exagérés, & qu'il y en a très peu qui ſoient bien exacts... M. F. rapporte 260 plantes nouvelles & 100 eſpeces d'animaux inconnus, y compris les poiſſons.... M. Cook a pénétré juſqu'au 71e. d. 10" du ſud, & paſſé juſqu'au 106e. deg. 30" à l'oueſt de Greenwich. Dans cette poſition, on n'a trouvé que de grandes iſles, point de terre ferme. M. F. ne croit pas qu'on faſſe de nouvelles découvertes géographiques ſur les prétendues Terres Auſtrales. Il ſemble que ni le genre humain n'eſt encore aſſez multiplié pour avoir beſoin d'un nouveau Monde, ni l'Europe aſſez cultivée pour qu'elle puiſſe ſenſément ſonger à des établiſſemens nouveaux.

On mande d'Irlande que les récoltes de toute ſorte de productions, grains, patates &c. ont été très-abondantes.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le* 11 *Septembre.*

Notre Académie a de nouveau propoſé au concours, *l'influence du commerce ſur l'eſprit & les mœurs des Nations.* Le Prix ſera double.

LETTRE DE TOULOUSE, *le* 13 *Septembre.*

» En bon Citoyen, vous vous réjouirez » avec moi de la bonne nouvelle que j'ai à » vous apprendre. L'épizootie, ce fléau ter- » rible qui déſoloit nos campagnes & pré- » ſentoit l'avenir le plus effrayant, ne ſera » plus déſormais tant à craindre. Les reme- » des qu'on avoit employés juſqu'ici redou- » bloient les alarmes par leur inſuffiſance : je » crois avoir été aſſez heureux pour rencon- » trer le véritable traitement. Ma méthode » eſt ſimple, facile, peu coûteuſe. La bête » eſt hors d'affaire en huit jours, pourvu » qu'on la ſoigne aux premiers ſignes du » mal. Juſqu'à ce moment, j'ai pour moi » les ſuccès les plus décidés. Cinq bœufs, » dans la même écurie, ſucceſſivement ma- » lades ont été parfaitement guéris dans cet » intervalle, & labourent. Trois autres » qu'on vouloit aſſommer, dans l'écurie » d'un voiſin, ſont en voie de prompte gué- » riſon, quoique ſoignés bien tard. Si, » comme je l'eſpere, j'obtiens le même ré- » ſultat des épreuves que je vais répéter, » il ne ſera plus poſſible de douter que mon » remede ne ſoit, pour la Société, un pré- » ſent précieux. Je me propoſe d'inviter » aujourd'hui les perſonnes chargées des or- » dres du Roi, à commettre quelqu'un pour » conſtater légalement une découverte ſi im- » portante, afin qu'elle ſe répande avec con- » fiance. En attendant, je la communique » avec le plus grand empreſſement.

» Je n'ai point ſéparé les bêtes ſaines des » malades, & ce n'a été que par intervalles » qu'elles ont été infectées ; il en reſte deux » encore qui ne ſont point atteintes. Je » vous donnerai le détail de mes obſerva- » tions & de ma méthode que j'ai lieu, juſ- » qu'ici, de regarder comme infaillible. » J'aurai l'honneur de l'adreſſer à M. le » Contrôleur Général, lorſqu'elle ſera re- » vêtue de l'authenticité capable d'intéreſ- » ſer ſa ſollicitude.

» La contagion fait tous les jours de nou- » veaux progrès, malgré le cordon de Trou- » pes : elle embraſſe déjà un pays immenſe ; » il ne reſtera bientôt de reſſource que dans » le remede. C'eſt un motif qui me fait » compter pour bien peu le prix des ſacrifi- » ces que m'a inſpirés mon zele pour le » bien public.

» Je ſerois fâché qu'on refuſât de con- » courir à conſtater la certitude de mes pro- » cédés ; je ne dois pas le ſuppoſer. L'objet » en lui même me paroît mériter bien des » attentions. Vous ſçaurez par le premier » Courrier le ſort de ma démarche. Sans » être téméraire, je penſe, M., pouvoir » vous prier d'en informer M. le Contrôleur » Général.

» L'article de *Toulouſe* de votre Feuille » N°. 71 a fait ici le plus grand plaiſir. L'on » ſemble avoir adopté les précautions indi- » quées quant au cordon : mais il faudroit » qu'on laiſsât la liberté intérieure pour ne » pas augmenter le préjudice que cauſe le » défaut de communication au dehors. L'on

» desire pouvoir soigner les bêtes malades, » sur tout depuis que le Diocese a révoqué » la délibération qui se chargeoit du paye- » ment tant de celles-là que des bêtes saines » qu'on laissoit assommer »....

N^a. *La Lettre précédente est d'un des Citoyens les plus éclairés & les plus zélés que nous connoissions dans le Royaume. Nous lui demandons la permission de le nommer : la circonstance semble l'exiger.*

De Grenoble, *le 13 Septembre.*

Des établissemens de charité formés, pendant la cherté des grains, à Embrun & autres lieux du Haut-Dauphiné, dégénerent en greniers d'abondance, au moment où la superfluité de ce genre de précaution est manifeste aux yeux de tous, où ces approvisionnemens ne peuvent être qu'onéreux, & où l'on vient d'éprouver combien il est utile d'exciter le commerce que ces greniers repoussent. Si l'on a de l'argent à offrir en charités ou en prêts, pourquoi le convertir en grains ? L'homme ne vit pas de pain seul, le bled n'est pas l'unique besoin : avec de l'argent, on avance la taille, on procure des fumiers &c. Les besoins sont variés à l'infini, & l'argent fait face à tous.

Il s'est manifesté une maladie contagieuse au village de Saint Auban dans les Baronnies, sur les ânes & sur les bœufs. La durée en est courte. Elle s'annonce par des dépôts aux flancs, aux cuisses &c. On dit qu'elle a de l'analogie avec celle qui regna dans la Brie-Champenoise en 1757, & que M. de Chaignebrun caractérisa de fievre putride maligne. Il y a quelqu'apparence que cette maladie a pour cause la mauvaise nourriture que les Paysans ont été obligés de donner à leur bétail. Il existe aussi un abus bien capable de produire ces effets ; c'est celui d'infecter, d'empoisonner les courans d'eau. Voilà où la Police doit agir.

De Neuville (*en Franc-Lyonnois*), *le 14 Septembre.*

La Papeterie à cylindre établie ici par le sieur Barge, est en plein travail, après maintes recherches coûteuses par les mécomptes en tout genre auxquels on est induit. Il y a peut-être fort peu de Manufactures semblables où les eaux soient mieux économisées, les rouages mieux faits, le cylindre mieux tournant, toutes les opérations mieux soignées. Le papier fin a un ton de couleur très-agréable. Par le moyen d'un laminage bien entendu, il a le grain fort adouci, sans que sa surface soit lisse & comme glacée. Peut-être y manque-t-il encore la perfection résultant d'une lente & égale dessication procurée par l'économie de l'air dans les étendoirs : mais un Fermier de bâtimens immenses ne peut les disposer à son gré. Quoiqu'il en soit, la Manufacture du sieur Barge est, dans son état, un bon modele à consulter pour toute semblable entreprise. On peut même assurer qu'elle seroit consultée utilement par tous ceux qui voudroient construire des artifices mus par l'eau, & qui n'auroient qu'une petite quantité d'eau. On en a tiré ici le *maximum* de puissance.

De Metz, *le 17 Septembre.*

M. Payen, pere, a lu dans une Séance de notre Académie, & fait ensuite imprimer chez *Joseph Antoine*, un *Mémoire sur les foudres de pierre à loger le vin.* La Dissertation de M. l'Abbé Rozier, couronnée par l'Académie de Marseille, lui en a fourni le fond ; mais notre Académicien qui en rend hommage à ce sçavant Enologiste, a fait une application particuliere des principes aux circonstances locales où nous sommes.

Le tems approche où la Ville va exercer sur ce genre de récolte un privilege d'une espece particuliere. Ce privilege consiste à s'emparer du bien d'autrui & à le lui vendre ensuite en partie. Quoique la fabrication des eaux-de vie de marc de raisins soit en général prohibée, peut-être parce qu'on a cru à tort que l'usage en seroit nuisible, elle a été permise ici, sans doute parce qu'on a cru que cette liqueur y seroit salubre, mais permise à la Ville seule qui a le droit exclusif de brûler les marcs. Ces marcs, les Préposés de la Régie vont les enlever à quatre lieues à la ronde dans les celliers, *sans payer*, pour les transporter où il leur plaît, ou même les travailler chez les Propriétaires, si cela leur plaît, moyennant la retribution qu'ils jugent à peu près convenable. Afin que ces marcs soient plus vineux, il est défendu de *couper plus de cinq fois la vendange mise sous le pressoir.* Enfin il faut que les Propriétaires *rachetent leurs propres marcs*

après que les Régisseurs en ont extrait les esprits. Il y a des années où ce droit de recueillir sans avoir semé a rendu jusqu'à *cinquante mille livres*. Notre vignoble a donc perdu cinquante mille livres d'avances par le privilege. Le Royaume perd donc des sommes immenses par la prohibition, pendant qu'il est obligé de tirer d'Espagne une immense quantité d'eau-de-vie &c.! *Voyez cette matiere discutée à fond dans l'excellent Journal de M. l'Abbé Rozier, Août* 1775.

DE CHEVREUSE, *le 19 Septembre.*

Il y a beaucoup de misere dans ce canton : une cause particuliere qui l'aggrave, c'est la *Bannalité* du Moulin, appartenant à une Maison Religieuse. Voici en quoi consiste cette bannalité.

Le Meûnier fait payer *quarante sous* de mouture par septier, *quand les bleds sont à bas prix : quand ils sont chers*, il prend en nature *un boisseau par septier & un comble de son.*

Pour avoir une idée nette de l'exorbitante cherté de cette mouture, il faut sçavoir que le septier de bon bled pese environ 280 livres, qu'au mois d'Août il valoit à notre Marché 44 liv., & qu'ainsi le douzieme pour la mouture étoit de 3 l. 13 s. 4 den. : à quoi ajoutez 8 s. pour le comble de son, ce sera en tout 4 *l.* 1 *s.* 4 *d. pour le bon bled*, & pour les moindres bleds à proportion.

Le Peuple qui ne peut aller à quelqu'un des nombreux moulins des environs sans s'exposer à des confiscations & à des amendes, reçoit la loi que le Meûnier veut lui donner, & sa farine telle que celui-ci veut la lui donner, sans mesurer, sans peser, & qui plus est très-mal moulue. Le bled ne reste pas sous la meule, le tiers du tems qu'il devroit y rester. Grossiérement broyé, il en sort en son plutôt qu'en farine : il en résulte une perte énorme de farine & un mauvais pain. La presse du Meûnier vient & de ce qu'il n'a pas le tems de bien moudre la provision de 2000 Habitans, & de ce qu'il est obligé de prendre tout le tems de bien moudre celle d'une Communauté de 5 à 600 personnes : quelquefois même enfin il moud pour son compte quand il trouve le commerce des farines avantageux.

Le Boulanger y est traité comme le reste des Habitans. Si un Etranger se montre pour vendre du pain, le Meûnier ne le souffre pas, à moins qu'on ne lui paye le *seizieme en nature*. Aussi le pain est-il toujours plus cher ici que dans les environs. Les premiers jours d'Août, il étoit à 30 *s.*, *les huit livres ou* 3 *s.* 9 *d. la livre* ; & alors nos voisins alloient à Rambouillet, à quatre lieues d'ici, acheter de *très-bon pain à* 28 *s. les neuf livres*. La différence étoit de 5 *s.* 9 *d. par pain.*

Faut-il s'étonner s'il y a dans cette petite Ville tant de misérables, si l'on y compte plus de 300 chefs de famille hors d'état d'acheter du bled & plus d'un pain à la fois, & obligés d'aller chercher la provision de deux ou trois jours à une lieue loin pour l'avoir à meilleur marché ?

Si toute bannalité est de sa nature odieuse & intolérable, que pensera-t on de celle-ci qui est accompagnée de tant de circonstances sans exemple ? Sur quoi seroient-elles fondées ? Quels titres pourroient les justifier ? Si le Vassal est obligé de faire moudre son bled au moulin du Seigneur, le Seigneur n'est-il pas tenu de faire bien moudre le bled de son Vassal ? Quand les meules bannales ne suffisent pas, ne rentre-t-on pas nécessairement dans le droit d'en emprunter d'étrangeres ? Quel qu'ait été le marché entre le fort & le foible, peut-il être valide avec une lésion aussi énorme que celle dont il s'agit ? Y a-t-il aucune proportion entre la nature & le prix du service ?..... Mais existe-t-il des titres ? Nul Habitant ne les connoît ; le Meûnier du dernier bail assure qu'il n'en est aucun. En conséquence, plusieurs des principaux Habitans se sont soustraits à la bannalité, & on ne les inquiete point.

Ce n'est pas tout : ce moulin qui, à deux septiers & demi par tête de Consommateur, devroit rendre dans les mains du Meûnier *dix mille francs*, à 40 sous seulement par septier, *sept mille cinq cens livres* à 30 s., combien croira-t-on qu'il étoit encore affermé à Pâques ? ... *Deux mille livres.* La bannalité ôte donc le pain à une bonne portion du Peuple, ou ce pain lui échappe. On estime que sans bannalité, le moulin pourroit rendre 1500 l., le Seigneur seroit plus qu'amplement dédommagé par les avantages qu'il retire de l'aisance du Peuple, une dixme plus forte, des redevances plus assurées, de meilleures ventes, moins de charités à faire &c. &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Remede contre la maladie des bêtes à laine, vulgairement appellée l'enfilée (bile répandue), *très-souvent éprouvée avec succès par M. Charlemagne fils, Laboureur à Bobigny.*

Cette maladie donne d'abord à l'animal l'air triste : il mange peu & languit.

Les yeux deviennent mornes : on y remarque des rayons dans lesquels la bile semble circuler. La tête enfle ; les levres se décolorent & jaunissent. La figure est comme meurtrie & couverte de boufissures ou cloches, réservoirs de la liqueur.

A ce premier symptôme, on soulage l'animal par des ouvertures qui procurent un écoulement. Il faut oindre la tête de vieux oing pour adoucir les plaies & aider la sortie des eaux putrides.

On se trompe souvent quand on croit que la maladie a terminé son cours, parce que les symptômes extérieurs disparoissent, & que l'animal paroît reprendre sa tranquillité. Les apparences deviennent funestes. L'humeur se répand dans l'intérieur, se condense, & produit l'hydropisie. C'est ce que j'ai souvent remarqué sur mes bestiaux morts de ce mal.

J'ai cherché un remede, le suivant m'a toujours réussi.

Je prends quatre gros de savon blanc pour chaque animal. Je les fais dissoudre au bain-marie dans une roquille d'eau. Pendant deux jours de suite, j'en fais avaler une roquille matin & soir au malade. Ce remede attaque les parties bilieuses, facilite la circulation, débarrasse le sang des humeurs hétérogenes, & rend la santé à l'animal.

II.

Questions.

Le Seigneur de la Terre de ..... a un droit de minage considérable constaté par les titres les plus authentiques & confirmé par les jugemens les plus solemnels. Ce droit a fait long-tems partie d'un bail général de ladite Terre ; le Fermier général l'a sous-affermé 600 l. La suppression des minages donne lieu à plusieurs questions intéressantes. Les recherches prouvant que ce droit vaut 6000 liv., on demande ;

1°. Le Propriétaire & le Fermier général sont-ils lésés par le sous-bail ?

2°. Quelle est l'*indemnité* que le Sous-Fermier peut exiger du Fermier général de la Terre ?

3°. Quelle *indemnité* le Seigneur Propriétaire du droit doit-il accorder au Fermier général de sa Terre pour le restant du sous-bail ?

4°. Quelle *indemnité* ce dernier doit-il justement demander au Gouvernement qui a annoncé qu'elle seroit fixée sur les *baux* & *renseignemens*, ces deux bases étant si différentes ?

III.

Extrait d'une Lettre de Bretagne concernant les pommes de terre.

» Je vous prie de faire sçavoir au Public » que M. le Marquis de Nagu a eu raison » de soutenir que les patates n'étoient nul- » lement la cause de cette obstruction au » foie, qui s'étoit si singuliérement trouvée, » l'année derniere, dans six ou sept cochons » uniquement nourris & engraissés de pom- » mes de terre. M. le Comte de Boisgavein » à qui je fis part des observations de M. » de N. à ce sujet, a eu l'attention de re- » commencer son expérience. Dans un voya- » ge où j'ai eu occasion de le voir, il m'a » chargé de vous mander que le résultat de » cette épreuve étoit tout-à-fait conforme » au sentiment de M. de Nagu ; & que ses » cochons, nourris comme l'avoient été les » premiers, s'étoient trouvés très sains. M. » de Boisg. parfaitement revenu sur la salu- » brité de cette nourriture, en a distribué » gratuitement aux pauvres de ses environs, » qui ont voulu en semer &c.

Prix du froment, septier de Paris, de 240 l. la 1re. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	#	ß			#	ß
Limoges.....	19	10	...	A.	1	10
Angoulême.....	25	16	...	A.	1	13
Brive.....	26	8	...	D.		6
Tulle.....	22	15	...	*		
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse.....	23	2	...	D.		10
Alby.....	20		...	*		
Carcassonne.....	23	6	...	D.	3	1

Castelnaudary	21	5	...	D. 1	15
Lavaur	21	6	...	D. 1	6
Alet	22		...	D. 2	
Montpellier	30	1	...	D.	15
Narbonne	26	14	...	A. 2	
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville	19	3	...	D.	9
Boulay	19	18	...	D. 4	4
Charmes	17	3	...	D. 1	17
Epinal	20	1	...	A. 1	10
Nancy	19	3	...	D. 1	1
Etain	20	3	...	*	
Neufchâteau	18	15	...	D. 1	18
Remiremont	17	2	...	D. 1	11
Saint-Michel	18	8	...	D. 3	4
Généralité de Lyon.			...		
Lyon	24	9	...	D.	9
Montbrison	23		...	A. 1	3
Saint-Etienne	28	10	...	A. 1	10
Villefranche	22	13	...	*	
Trevoux	21		...	*	
Généralité de Metz.			...		
Metz	18		...	D. 2	3
Montmedy	24	8	...	D. 2	4
Sarrelouis	15		...	D. 3	10
Sedan	20	10	...	D. 4	
Thionville	17	9	...	D.	14
Verdun	19	16	...	D. 1	16
Vic	16	7	...	D. 3	5
Gén. de Montauban.			...		
Montauban	18	17	...	A.	10
Caussade	22	10	...	A. 3	2
Millau	26	10	...	*	
Lauzerte	19	15	...	*	
Moissac	21		...	D.	17
Vabres, S. Afrique.	23	3	...	D. 2	5
Villefranche	20	6	...	D. 1	13
Génér. de Moulins.			...		
Moulins	20		...	*	
Evaux	19	5	...	D. 2	2
Gannat	19	6	...	A.	13
Gueret	27		...	D. 1	10
Montluçon	17	4	...	A.	16
Montmaraud	18	1	...	D.	15
Saint-Pourçain	18		...	D. 3	
Général. d'Orléans.			...		
Orléans	28	16	...	D. 3	16
Beaugency	25	10	...	D. 5	8
Blois	26	8	...	D. 2	8
Chartres	28	1	...	D. 5	
Clamecy	18	9	...	D. 4	8
Dourdan	28	1	...	D. 6	5
Gien	21	10	...	A. 1	1
Pithiviers	29	18	...	D. 3	
Vendôme	20	12	...	D. 6	17

Généralité de Paris.			...		
Beauvais	30	9	...	A.	19
Compiegne	32	11	...	D. 4	9
Etampes	25	15	...	D. 4	1
Mantes	36	17	...	*	
Meaux	30		...	D. 1	4
Meulan	37	8	...	*	
Montfort	39	10	...	A.	9
Nogent-sur-Seine	22	10	...	D. 7	10
Pontoise	38		...	*	
Provins	30		...	D. 2	
Rozoy	29	4	...	D. 3	5
Saint-Florentin	22	16	...	D. 2	14
Sens	28	14	...	D.	7
Général. de Poitiers.			...		
Poitiers	22	17	...	*	
Chatillon	19	17	...	D. 2	13
Confollens	18	12	...	D.	12
Les Sables	21		...	D. 2	2
Niort	19	16	...	D.	9
Génér. de Provence.			...		
Aix	34		...	D. 6	14
Arles	30	13	...	D. 2	4
Digne	26	7	...	D. 5	
Draguignan	31		...	A. 1	
Marseille	38	8	...	D. 1	18
Le Pertuis	38		...	D. 5	5
Sisteron	23	12	...	*	
Généralité de Riom.			...		
Riom	22	10	...	A. 1	4
Aurillac	27	12	...	D. 4	12
Brioude	20	15	...	A. 3	11
Clermont-Ferrrand.	23	12	...	A.	12
Mauriac	24		...	D. 2	
Généralité de Rouen.			...		
Caudebec	34	18	...	A. 2	7
Dieppe	35	8	...	A. 2	8
Evreux	36		...	*	
Gisors	32	10	...	D. 3	4
Le Havre	30		...	D.	8
Lyons	28	16	...	D. 4	16
Magny	36	8	...	D. 1	3
Neufchâtel	34	10	...	A. 1	2
Génér. de Roussillon.			...		
Perpignan	26	15	...	*	
Foix	21	3	...	D.	18
Cerdagne	24	10	...	*	
Pamiers	23	4	...	D. 7	
Conflent	30		...	*	
Génér. de Soissons.			...		
Soissons	27		...	A. 1	4
Châteauthierry	22	17	...	D. 6	5
Clermont	33	19	...	*	
Coucy	23	10	...	D. 2	16
Crespy en Valois	34	15	...	*	

Fere-en-Tardenois.	21		... D.	9	
Ham	24		... D.	6	
Hirson	26		... D.	6	6
La Fere	19	16	... D.	5	14
Laon	24		... D.	6	
Marle	17	13	... D.	2	1
Ribemont	25		... D.	9	
Rozoy	24		... D.	11	4
Vervins	22	10	... D.	7	10
Généralité de Tours.			...		
Tours	22		... D.	4	
Amboise	25	12	...	*	
Angers	19	5	...	*	
Chinon	20	18	... D.	2	5
Laval	22	10	... D.	3	7
Le Mans	21	1	... D.	3	17
Loche	24		... A.	1	1
Mayenne	22	12	... D.	4	16
Richelieu	19	12	... D.	2	3
Saumur	21		... D.	3	

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 16 Septembre 1775 au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 25 à 29 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 25 à 29 l. ; le seigle, de 13, 14 à 15 l. 10 s. ; l'orge, de 11 liv. 10 s., 12 l. 10 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26 l. 10 s. à 31 l. 10 s. ; le seigle, de 12 l. 15 s. à 14 l. 10 s. ; l'orge, de 11 l. 5 s. à 12 l. 5 s. aussi *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Septembre 1775, de 65 à 66 l. ; *idem* nouveau de 64 à 65 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 51 à 52 ; *idem* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52 ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Septembre* 1775.

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	31 15 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	94
Gênes	96
Lyon *Août*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{3}{8}$ b.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Septembre 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à	722		marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à	721	11	marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à	83	10	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	5	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi* 21.	*Vendredi* 22.	*Samedi* 23.
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	2000	2000
D°. $\frac{16es}{25}$			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions		5 4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{3}{4}$ 5.
Bil. des Fermes.			

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ *pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.*

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 25 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 2 Novembre.*

IL eſt des pays où tout le bien à faire, on l'oblige du Gouvernement : il en eſt d'autres où les Citoyens ſecondent, aident, préviennent même le Gouvernement dans le bien auquel ils peuvent concourir. Il y a vraiſemblablement encore dans ces derniers du patriotiſme & des mœurs. La Saxe peut ſe glorifier d'être de ce nombre. Pendant la derniere diſette, la charité a fait les plus grands efforts pour ſauver des Peuples entiers, pour les ſauver non-ſeulement du danger préſent, mais encore de ceux que la mendicité, l'oiſiveté, l'ignorance, l'indiſcipline traînent à leur ſuite. Elle a fondé des Ecoles, des Fabriques, des établiſſemens en tout genre. Les circonſtances ont heureuſement changé; mais les vertus ne ſe ſont pas démenties : le même *eſprit public* regne, & il ne ceſſe de ſe ſignaler par de nouveaux actes de bienfaiſance. Il y a environ 150 ans qu'il s'étoit formé un Inſtitut ſous le titre de *Societas charitativa.* Il eut de l'éclat & même quelque durée : la ferveur ſe relâcha & il tomba. Cette Société vient de ſe relever : mais plus éclairée que dans des tems où l'on ne ſçavoit que fonder de lourds Hôpitaux & prodiguer des aumônes ſtériles, elle a médité des établiſſemens ſalutaires, & elle s'eſt d'abord déterminée à la fondation d'une Ecole gratuite d'accouchement. La direction de cette Ecole, la premiere de cette eſpece fondée dans cet Electorat, a été confiée au zele d'un des Membres de la Société, M. le Docteur Haenel, Conſeiller de la Cour & Médecin de S. A. E. M. Wilde, Chirurgien Général de l'Armée, ſe charge de l'inſtruction. On enſeignera aux Eleves l'Art de traiter les femmes pendant leurs couches & même pendant leur groſſeſſe. On a invité un certain nombre de Chirurgiens & de femmes des différens Cercles de l'Electorat à venir aſſiſter aux leçons. La Société procurera des facilités & des ſecours à ces dernieres; & elle donnera un aſyle à des femmes enceintes qui ſeront accouchées & ſoignées gratis.

Une autre Société bienfaiſante, établie à Leipſick, continue ſes charités envers les Peuples de divers lieux que des calamités ont frappés. Son tréſor ne s'épuiſe pas; la généroſité de quelques Citoyens le remplit ſans ceſſe. Nous ne craignons pas d'aſſurer que la Société Patriotique de la même Ville eſt une des plus reſpectables & des plus utiles que l'amour du bien public, du bien commun de l'humanité, ait formées juſqu'à ce jour; & que ſon *Bureau d'Annonces* eſt le dépôt le plus précieux qui ait été juſqu'à préſent établi, pour les progrès des Arts & les uſages économiques. Nous n'étendrons pas davantage ce tableau : il ſuffit à la gloire de nos Concitoyens. Il n'eſt aucun genre de bienfaiſance privée qu'ils n'embraſſent avi-

dement : par la réunion des vertus, des lumieres & des ſecours, cette bienfaiſſance devient en quelque ſorte une puiſſance tutélaire. Ils n'ont pas ce zele qui ne ſçait que cenſurer & ne ſçait pas agir : ils ſont le bien qu'ils peuvent faire, & c'eſt par-là qu'ils ſollicitent vivement le bien qu'ils ne peuvent que deſirer. Le Gouvernement les voit & les entend.

De Bonn, *le 4 Novembre.*

Nous avons eu, cette année, une plénitude de récoltes dont il y a peu d'exemples. Les moiſſons ont ſurpaſſé notre attente : les vendanges ſont ſupérieures, quant à la quantité & à la qualité, à celles de 1766. Sur la Moſelle, on a été olbigé de renoncer à faire du cidre, par la néceſſité où l'on s'eſt trouvé d'employer pour les vins tout ce qu'il y avoit de tonneaux. Ce genre de récolte n'a pas été moins abondant ſur le Meyn & ſur le Rhin.

De Francfort, *le 11 Novembre.*

» Lorſque nous avons parlé de la Légiſla» tion Agricole introduite dans le Comté » de Schaumbourg par le Comte regnant, » lorſque nous avons inſinué que ce Légiſ» lateur étoit vraiment le Pere de ſon Peu» ple, nous n'avons fait que répéter le cri » public ; nous avons même modéré les élo» ges en attendant que nous puſſions louer » la bienfaiſance, comme il convient de la » louer, c'eſt-à-dire par ſes œuvres.

» M. le Comte de Schaumbourg eſt un » des premiers Souverains de l'Allemagne » qui ait ſupprimé les communes. Ce bien » avoit ſans doute été précédé de pluſieurs » autres, puiſque l'amour fit taire le pré» jugé que les Sujets avoient contre cette » innovation : ils obéirent ſans répugnance ; » & ils ſont aujourd'hui récompenſés de leur » ſoumiſſion. Depuis 1769, l'Agriculture a » étendu ſon domaine preſque de moitié ; & » ſes fruits ont enrichi le Peuple au-delà de » cette proportion.

» Les corvées ont été nouvellement abo» lies. La fertilité de la terre ſera bientôt ac» crue par la liberté des Cultivateurs autant » que la puiſſance du Prince l'eſt par la li» berté des Sujets. L'office d'Agriculture eſt » de *gouverner* la terre, & ce n'eſt pas là » l'ouvrage d'hommes abrutis ; comme le » propre de la Souveraineté eſt de *gouverner* » les hommes, & il faut traîner les eſcla» ves.

» M. le Comte de Schaumbourg a créé » une eſpece d'*Aréopage agricole* : tout bon » Agriculteur eſt, pour ainſi dire, mem» bre-né de ce Sénat ; le Souverain n'en pa» roît être lui même qu'un ſimple Membre, » puiſqu'il s'y confond avec ſes Sujets, qu'il » y demande des conſeils, qu'il y reçoit des » avis. C'eſt-là qu'il connoîtra les propor» tions immuables que la nature établit en» tre les avances & les récoltes, entre l'im» pôt & ces avances & ces récoltes, entre » les droits du Cultivateur, du Propriétaire » & du Souverain. C'eſt-là qu'il reconnoîtra » que la terre eſt l'unique ſource de richeſſe, » qu'elle paye tous les genres poſſibles d'im» poſitions, & qu'il n'eſt qu'un impôt natu» rel ou conforme aux loix éternelles de » l'ordre phyſique &c.

» M. le C. de S. vient enfin d'inſtituer une » eſpece d'Ordre Agricole. Ceux qui con» tribueront aux progrès de l'Agriculture » ou qui ſe diſtingueront par leurs ſuccès, » porteront à la boutonniere une médaille » d'argent qui vient d'être frappée. On y lit » les deviſes & les inſcriptions ſuivantes : » 1°. *Dieu t'ouvrira le tréſor de ſes bénédic» tions ; il bénira tes campagnes & couronnera » par le ſuccès toutes tes entrepriſes.* 2°. Au» deſſous, *Médaille pour ſervir de prix dans » le pays de Schaumbourg, Lippe* 1775. 3°. » ſur le revers, *ſeme & ne te repoſe pas que » tu n'ayes auſſi ſemé pour l'indigent.* Cette » ſentence eſt entourée d'épis de bled ſur » leſquels un ſoleil darde ſes rayons. 4°. Au » bas : *pour l'encouragement de l'Agriculture.*

» Une proclamation vient d'être lue & » affichée dans ce petit Etat, pour *inviter* les » Cultivateurs à donner des inſtructions ſur » la culture de chaque diſtrict, ſes vices, » les moyens d'y remédier &c. C'eſt ainſi » que les Princes s'éclairent pour le bon» heur de leurs Peuples & le leur.

ITALIE.

De Florence, *le 4 Novembre.*

S. A. R. a fait notifier par un Acte du 28 Octobre, qu'Elle fera rembourſer aux Etrangers, Propriétaires d'effets publics connus

ſous le nom de *Luoghi di Monte*, leurs capitaux ſans aucune réduction. L'intérêt de ces fonds n'étoit payé qu'à 3 pour 100: il ceſſera de courir, paſſé le mois de Novembre. Dans le courant de ce mois, tous les Capitaliſtes qui ſe préſenteront en perſonne ou par Procureur avec les pieces juſtificatives de leur créance recevront leur rembourſement. La ſomme totale de ces dettes monte à 102,475 ducats. S. A. R. a trouvé les moyens de libérer l'Etat en ſupprimant une foule de droits ſans les remplacer par des droits nouveaux : Elle les a trouvés dans l'économie en tout genre de dépenſes, l'application d'un Miniſtere integre, laborieux & éclairé, & ſur-tout dans cette ſuppreſſion même des faux impôts qui dévoroient le revenu public comme le revenu particulier, avec l'apparence de l'augmenter. Elle s'eſt convaincue par une étude profonde des loix & de l'ordre naturel, que ce genre d'économie qui ſembleroit d'abord être tout au profit des Sujets & aux dépens du Souverain, eſt préciſément le plus urgent à employer pour groſſir ſa propre recette. Cette conviction ſe manifeſte dans tous les actes émanés de l'Autorité ſuprême pour l'abolition des droits & des gênes qui, en foulant le commerce & l'induſtrie, interceptoient le prix des produits de l'Agriculture & ſes avances. On y remonte au principe fondamental du *droit de propriété*; on y déduit de ce droit la loi irréfragable de la liberté de la culture, du commerce, de l'induſtrie ; on y montre cette liberté tendant le grand reſſort de l'intérêt perſonnel vers le bien commun même ſans le ſçavoir, on y préſente tous les intérêts réunis en un ſeul, celui de la culture, & toutes les richeſſes ſortant d'une ſeule ſource, la terre. Ces vérités ſont formellement énoncées en particulier dans les derniers Edits de S. A. R. portés pour l'abolition de la Congrégation de l'Annone & des Réglemens qui empêchoient en divers cantons les poſſeſſeurs de terres de couper leurs petits bois & de mettre leur bien en juſte valeur : elles motivent la liberté que ces loix rendent à l'Agriculture & au Commerce.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 10 *Novembre*.

La Chambre des Communes a réſolu de continuer les droits ſur la drêche.

Par une Ordonnance de S. M. du 6, il eſt permis aux Armateurs qui font le trafic ſur la côte d'Afrique, de charger une certaine quantité de poudre, fuſils, piſtolets, balles &c, pourvu que ces articles ſoient employés dans ce trafic même, en échange contre des Eſclaves, de l'ivoire, de l'or, & en donnant les ſûretés ſuffiſantes à la *Douane*. C'eſt un léger effort pour remettre le commerce en activité.

La taxe du pain vient d'être de nouveau baiſſée dans cette Capitale.

Il ſe forme à Newcaſtle une Aſſociation dont les Membres s'engagent à ne prendre aucune marchandiſe des Manufactures de Mancheſter, en haine de ce que cette Ville a préſenté une Adreſſe contre les Américains.

Le Lord Barrington a remontré aux Communes que ſi l'Armée étoit augmentée de vingt mille hommes, comme on paroît en avoir formé le deſſein, la dépenſe pour les Troupes monteroit à 1,432,000 livres. Le Miniſtere eſt convenu avec la Chancellerie d'Hanovre qu'il donneroit 5 liv. 7 ſ. à chaque homme de recrue qui ſeroit levé dans l'Electorat.

Suivant les papiers de Dublin, depuis la Notre-Dame de 1773 juſqu'à celle de 1775, il eſt entré dans le Tréſor public 1,811,285 livres; il a été payé 1,744,709 liv. : reſte 66,576 liv. La dette nationale montoit, à la derniere de ces époques, à 976,117 livres.

Nous recevons de Plymouth l'avis ſuivant.

Le Capitaine Benjamin Loxly, arrivé de Philadelphie, avec une cargaiſon de farine & de bled, a rapporté qu'il avoit mis à la voile avec cent autres bâtimens chargés des mêmes denrées pour l'Angleterre, mais qu'auſſi tôt le Port avoit été fermé. Sans les ſecours de l'Amérique, une grande partie du Royaume auroit ſouffert la famine, l'année derniere ; & cette année, comment ſubſiſterons-nous? La récolte de l'orge a été fort petite ; ainſi de toutes les autres eſpeces de grains. Il y a eu aſſez de froment, mais le grain en eſt léger. On eſtime que dans la plûpart des Provinces, la récolte générale ne va qu'aux deux tiers de l'année commune.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 11 *Novembre.*

Du 3 au 10, il est arrivé des Golfes de Cassandre & de Corinthe, de la Morée, de la Romanie, la Cale, Larta, Volo &c. 34350 charges de bled. Suivant le recensement fait le 7, il y avoit en Ville à cette époque 80,000 charges : du 7 au 10, il en est entré 2050. Il y en a 400 d'avoine blanche de Trieste & 2000 de seigle du Nord : on n'a point ordre de vendre cette derniere espece. Le bled vaut, prix courant sur la place, celui de la Nouvelle-Angleterre de 26 à 27 l., de Quebec & du Nord 25 à 26, de l'Archipel 25 à 27, de Morée 23 à 24, de Barbarie 25 à 29, d'Italie 24 à 27, de Provence 35 à 39, la charge. L'avoine blanche de Trieste vaut de 15 à 16 liv., la noire de Toscane (point en Ville) 17 à 18 : le seigle du Nord, s'il étoit à vendre, vaudroit 14 à 15 liv.

Jusqu'à présent, il est arrivé 24 bâtimens de Terre-Neuve.

Un violent ouragan qui semble avoir parcouru l'Europe d'un bout à l'autre, le mois dernier, a battu les côtes de Gênes, d'Antibes &c, brisé des navires, renversé des maisons & causé divers autres dommages. La côte de Portugal a également essuyé la tourmente : il a péri trois navires Porugais à la rade de Lisbonne, & un vaisseau de guerre à la barre d'Oporto, ce désastre est arrivé le 19 Novembre. Le même jour, les mêmes vents ont troublé la mer du Nord, l'Océan & la Méditerranée.

De Puicheric (*Bas-Languedoc*), *le* 12 *Novembre.*

La pluie tomba ici en si grande abondance les derniers jours de Septembre & le 1 Octobre que, malgré les soins que le Directeur du canal de communication des deux mers prit pour l'évacuation des eaux, elles s'éleverent de 3 pieds au dessus des bords de la Retenue construite ici, & emporterent plus de 180 toises cubes de terre. Un des tenaillons de l'aqueduc de l'éguille croûla, & la navigation fut interrompue. Le mal étoit effrayant, la réparation étoit pressante, car il se trouvoit à Béziers un grand convoi de barques destinées pour la Foire de Bordeaux dont l'ouverture étoit fixée au 15 d'Octobre. Le zele le plus actif y pourvut. Trois cens hommes furent aussi-tôt assemblés pour ce travail extraordinaire ; & malgré la pluie qui continua pendant qu'ils avoient la main à l'œuvre, la brèche fut fermée, & le tenaillon réparé le 8. Les barques de Béziers passerent à dix heures le même jour, & elles se trouverent à Bordeaux au moment où la Foire s'ouvroit. Jamais ouvrage de cette conséquence n'a été exécuté avec tant de promptitude.

Du Comté d'Astarac, *le* 12 *Novembre.*

L'épizootie, en nous enlevant notre bétail, nous a frustrés du débit de nos bleds, notre unique ressource. La plus belle des récoltes, loin d'alléger le poids de nos peines, est pour nous un nouveau fardeau. Le sac de bled qui a valu 13 & 14 liv., ne se vend plus que de 7 à 8, & à ce prix même l'on ne trouve pas à vendre. Faute de bêtes de trait, nous sommes comme sous la clef de la prohibition, misérables au milieu de l'abondance.

D'Avignon, *le* 13 *Novembre.*

Ce pays a éprouvé dans ses vendanges la même disgrace que la plus grande partie des vignobles de France. Les pluies tombées à cette époque, ont gâté beaucoup de raisins. Cette perte est évaluée à un quart de la récolte, & ce n'est pas la plus grande : la pourriture a fort altéré la qualité du vin.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 13 *Novembre.*

Les prix des vins nouveaux ne se fixent pas. Le peu de vin rouge qu'on serre semble faire un vuide considérable dans le commerce ; il n'y a presque point de vente en ce genre. Chaque Particulier garde son vin blanc dans l'espérance de le vendre à haut prix à nos Cabaretiers & aux Poitevins ; en sorte que les Bouilleurs accoutumés à ramasser ce vin dans nos campagnes pour le convertir en eau-de-vie, demeurent dans l'inaction. Cette suspension & de commerce

& de distillation tient les eaux-de-vie à un taux fixe : depuis deux mois, elles sont à 150, 155 l. les 27 veltes.

A chaque Marché, il y a une nouvelle diminution dans les prix des grains. On croiroit d'abord que c'est l'abondance qui produit cet effet ; non c'est un fléau. Depuis plusieurs années les charansons infestent nos bleds. Nos semences sont-elles mal choisies ? Nos champs sont-ils mal cultivés ? Ces insectes se sont-ils emparés de nos greniers ? Toutes les précautions que l'on a prises, n'ont fait que diminuer le mal : cette année, elles paroissent avoir été tout-à-fait inutiles. Le Propriétaire se hâte de vendre, dans la crainte de tout perdre ; il ne regarde pas au prix, & le prix est avili par le concours précipité. Après tant de recettes publiées pour la destruction de ces insectes, ils sont une plaie pour ce pays ! La méthode qui opere en un lieu, n'auroit elle pas dans d'autres lieux la même efficacité ? Il paroît en général que celle qui peut être employée avec le plus de succès par des Particuliers, c'est d'attaquer les charansons avec des plantes ou des huiles d'une odeur forte. Un Seigneur de Bretagne en préserve constamment ses greniers en les faisant bien frotter avec de l'huile de noix quelque tems avant que l'on y serre les grains. Le choix & le chaulage des semences, la maturité & la pureté des fumiers, l'extirpation exacte des mauvaises herbes, la propreté & le vernissage des magasins ne contribueroient-ils pas à prévenir le mal ou à l'adoucir ? Les Boulangers pourront passer ces grains au four. Ils achetent à force. La Police, informée des diminutions hebdomadaires & des achats des Boulangers, a soin de renouveller, chaque semaine, la taxe du pain : la livre de seize onces est à 22 deniers.

La dyssenterie désole cette Ville & les lieux circonvoisins. Elle est sur-tout mortelle pour les enfans & les vieillards.

De Besançon, *le* 15 *Novembre.*

Les moissons & les vendanges ont fructueusement occupé un Peuple nombreux de pauvres. Ils ont recueilli de bons salaires & le bon marché de denrées. Les travaux publics en avoient employé, à l'avantage commun, un nombre considérable avant la fauchaison ; depuis cette époque, les travaux de la campagne les ont soutenus. Le Gouvernement vient de leur assurer une nouvelle ressource ; l'ardeur avec laquelle ils ont répondu à ses premiers bienfaits a semblé mériter cette récompense. Ils ont mis, au printems dernier, autant de diligence & de soin à faire des remblais près de Vesoul, que de malheureux Corvéables y auroient mis d'indifférence & de lenteur. L'ouvrage a été exécuté avec cet intérêt & cette force que donnent le besoin & le desir de satisfaire le devoir le plus impérieux de la nature & le devoir le plus précieux pour les cœurs sensibles.

De Poitiers, *le* 15 *Novembre.*

Notre territoire a, comme tant d'autres, souffert, cette année, des coups du fléau qu'on appelloit jadis *ban des vendanges*. Sans être proprement un vignoble, il est assujetti aux formes qui emportent quelquefois le fond de la récolte ; & ces formes, en violant l'ordre de la nature, ont ôté la subsistance à une foule de pauvres gens. Les vendanges se sont faites 15 jours trop tôt. La majeure partie des raisins étoient si verds, lorsqu'on les a coupés, qu'ils étoient insupportables au goût. Le tems en est fixé sur un rapport d'Experts. Ces Experts, quand leur raisin sera mûr, décideront hardiment que toute la récolte est mûre, & feront vendanger du verjus. La plûpart d'entr'eux sont des hommes pauvres qui, intéressés à hâter leur propre vendange pour jouir quelques jours plutôt, sacrifient l'intérêt commun.

Les vins sont de mauvaise qualité. La plûpart se sont aigris ou ont poussé. Presque tous les rapés sont aigres : c'est un malheur pour les pauvres gens qui n'ont point d'autre boisson & n'ont pas le moyen d'acheter du vin. Ils sont condamnés, par cette inepte pratique, au pain & à l'eau, si toutefois ils ont du pain.

Les *couvrailles* se sont faites par le plus beau tems du monde. La terre cédoit facilement au bras du Laboureur : des pluies légeres & les rosées abondantes de la saison, l'avoient adoucie & disposée à la fécondité : le Laboureur lui a donné les dernieres façons avec moitié moins de dépenses qu'à l'ordinaire ; & la semence a trouvé dans son sein un lait abondant. Les premiers bleds ont commencé à lever.

Il y a eu, le mois dernier, aux environs de cette Ville, plusieurs arbres fruitiers tout couverts de fleurs. Divers cantons ont joui du même spectacle.

D'AMIENS, *le 16 Novembre.*

Le 2 de ce mois, le navire le *Jeune Albert*, d'environ 90 ton., Capit. Pierre Dehaan, venant d'Amsterdam, a coulé bas à l'entrée du Port de Dunkerque. Cependant par les prompts secours de l'Amirauté, on a sauvé les marchandises, mais toutes imbibées d'eau : elles consistoient en fromages, jambons, laines, orge perlée, amandes, baleines, indiennes, perses, carreaux rouges, fer, acier, mercerie, quincaillerie &c.

Le 4, un navire Anglois, parti de Hambourg avec la flotte qui porte les Troupes Hanovriennes à Gibraltar, a fait naufrage à l'entrée du même Port vers les 5 heures du matin. Vainement il a demandé, par les signaux ordinaires, des secours à un navire Hollandois qui paroissoit à portée de lui en donner. Des Pilotes Côtiers ont généreusement exposé leur vie pour le tirer du péril : ils ont sauvé toute la Troupe dans leurs corvettes. M. le Prince de Robecq, Commandant de la Ville, a noblement accueilli les Officiers, & les Soldats ont été logés dans des casernes.

Le 4 du présent mois, le feu a consumé, au Bourg de Domart en Ponthieu, à 6 lieues d'Amiens, huit granges avec les étables adjacentes, les grains, les bestiaux, les chevaux qu'elles renfermoient, & généralement tous les effets des Propriétaires dont plusieurs étoient de gros Fermiers. La perte est évaluée à 50,000 livres. Le Seigneur de Domart, M. le Comte de Wargemont, au premier avis de ce désastre, fit assembler ses Vassaux & ceux des Terres voisines qui lui appartiennent, se mit à leur tête, & parvint à travers les dangers à arrêter l'incendie sur les 11 heures du matin; il avoit commencé à 2 heures : il ne fut entiérement éteint qu'à 6 heures du soir. Parmi les malheurex incendiés, le nommé Barbier mérite particuliérement les secours des ames charitables. Au mois de Juin dernier, il avoit déjà perdu, par un semblable accident, une maison, son bétail & ses meubles dans un autre quartier. M. le Comte de Wargemont avoit réparé une partie de ses pertes. A peine étoit-il établi dans une seconde maison qui lui appartenoit, que le peu qui lui restoit & deux vaches qui le nourrissoient, lui & sa famille, deviennent la proie des flammes.

DE PARIS, *le 22 Novembre.*

L'Académie Royale des Inscriptions & Belles Lettres propose pour sujet du Prix qu'elle proclamera à Pâques 1777 la question suivante : *Quel étoit l'état de l'Agriculture chez les Romains depuis Jules-César jusqu'à la mort de Théodose en 395, & quelle a été son influence sur le Gouvernement, les Mœurs, le Commerce, & réciproquement celle de ces trois objets sur l'Agriculture ?*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

» Le Bureau Royal de Correspondance » Générale est le seul établissement autorisé » par Arrêt du Conseil du 12 Décembre » 1766 à se charger publiquement de toutes » sortes de commissions, de quelque nature » qu'elles puissent être.

» Le Public a pour sûreté de la confiance » qu'il accorde à ce Bureau,

» 1°. La Compagnie dont les Associés sont » solidaires entr'eux.

» 2°. Un cautionnement de cinq cens » mille livres, déposé chez Me. Poultier, » Notaire, conformément à l'Arrêt du Con- » seil du 12 Décembre 1766.

» 3°. La surveillance du Magistrat chargé » de la Police de Paris, nommé Commis- » saire du Roi en cette partie, pour s'assurer » de la bonne administration dudit Bureau.

» 4°. Enfin dix années d'exercice dudit » privilége.

» Entr'autres commissions dont on peut » charger le Bureau Royal de Correspon- » dance, les principales sont, la recette de » toutes sortes de rentes, pensions, gages, » gratifications, loyers, fermages & autres » revenus.

» De retirer des Bureaux de la Guerre » & de la Marine les Ordonnances des pen-

» ſions militaires, d'en recevoir le montant, » & de le faire toucher aux Officiers par » reſcription ou autres voies qu'ils indique- » ront, & dans telle Ville du Royaume qui » leur conviendra.

» De la recette des gages, augmentation » de gages, retraites & gratifications des » Officiers de la Maiſon du Roi.

» Pour apporter dans l'exécution des com- » miſſions ci-deſſus l'exactitude & la célé- » rité dont elles ſont ſuſceptibles, le Bureau » de Correſpondance a établi à Verſailles » un Correſpondant qui ſuit les voyages de » la Cour, afin d'être à portée des Bureaux » des Miniſtres.

» De la recette de tous billets, lettres de » change & mandats, ainſi que le payement » de tous billets faits au domicile dudit Bu- » reau.

» De l'achat & vente de tous contrats & » effets royaux, comme billets & actions des » fermes, reſcriptions, actions de la Com- » pagnie des Indes &c.

» De l'achat & vente de toutes eſpeces de » marchandiſes, meubles & effets, ſuivant » le droit que la Compagnie a réuni au Bu- » reau par l'acquiſition d'un privilége parti- » culier, au moyen duquel on peut charger » ledit Bureau de la vente de toutes ſortes » de marchandiſes, ainſi que de l'entrepôt » & expédition de celles qui lui ſeroient » adreſſées; & pour donner à cette branche » importante du commerce toute l'extenſion » dont elle eſt ſuſceptible, & procurer aux » Manufacturiers, Négocians & autres, la » facilité & la ſûreté qu'ils doivent deſirer. » La Compagnie a loué au centre de Paris » une moiſon ſpacieuſe dont les magaſins en » tout genre offrent les commodités néceſ- » ſaires pour la garde & la ſûreté des mar- » chandiſes, leſquelles ſeront adreſſées à » *M. Comynet fils, Marchand privilegié du* » *Roi, l'un des Intéreſſés & Directeur qui de-* » *meure audit Bureau, rue des Deux-Portes* » *Saint-Sauveur.*

» Enfin la Compagnie a auſſi loué à Ver- » ſailles un magaſin d'entrepôt pour l'uti- » lité & la commodité de ceux dont les en- » vois deſtinés pour l'intérieur du Royaume » ou pour l'Etranger, n'aſſujettiroient point » les marchandiſes aux entrées de la Capi- » tale, & particuliérement pour le dépôt » des marchandiſes de l'Inde, pour l'achat » deſquelles un Intéreſſé du Bureau va tous » les ans à l'Orient pour y exécuter les » commiſſions dont ledit Bureau eſt chargé.

» Pour toutes les expéditions de ce gen- » re, la Compagnie continuera de faire les » avances des frais de voiture, droits de » route &c.

» De la ſuite des affaires dans tous les » Tribunaux.

» Pour ces ſortes d'affaires, la Compagnie » s'eſt choiſi des Officiers actifs & intelli- » gens qui aſſiſtent toutes les ſemaines aux » Aſſemblées du Bureau où chaque affaire » eſt préalablement examinée.

» Des ſignifications, ſommations, aſſi- » gnations & oppoſitions à faire dans tout le » Royaume.

» De la levée des brevets de Maîtriſe, » Charges & Offices, taxations de leur fi- » nance, payement du centieme denier, » ainſi que des informations & vérifications » à faire au Bureau des Parties caſuelles.

» Des affaires à ſuivre au Conſeil, & par- » ticuliérement celles qui intéreſſent les Of- » ficiers municipaux, les Corps & Commu- » nautés.

» Obtention de lettres d'émancipation, » diſpenſe d'âge, proviſion de Charge, let- » tres de grace, pareatis & généralement » tous ce qui s'obtient tant à la Grande qu'à » la Petite Chancellerie.

» Des démarches & ſollicitations à faire » tant dans les Bureaux des Miniſtres, que » dans ceux de MM. les Intendans des Fi- » nances.

» De la levée de tous extraits baptiſtai- » res & mortuaires, & expédition de tous » actes.

» Des ſouſcriptions & renouvellemens à » tous les Journaux, Gazettes & Feuilles » périodiques, ainſi que de l'achat & expé- » ditions de toutes ſortes de livres. Le Bu- » reau ſe charge gratuitement de ces ſortes » de commiſſions.

I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 15 Novembre 1775, au Samedi 18 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 20, 22 à 24 l. 5 ſ.; le nouveau, de 20, 21 à 23 l. 10 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 13 l. 5 ſ., 14 à 15 l.; l'orge, de 11 l. 5 ſ., 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 21, 22 à 24 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 13, 14 à 15 l. 5 ſ.; l'orge, de 11, 12 l. 5 ſ. à 13 l. auſſi *le ſeptier.*

III.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 15 Novembre 1775, au Samedi 18 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 15 s.; *id.* à la Greve, de 18 l. 15 s., 19 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Novembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

IV.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Novembre 1775.*

Or de Portug. à	723 ₶	ß		MARC.
Du Mexique à	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	97	10		OBCE.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piastres à	49	7	6	

V.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$	
Londres	30	11 16e.
Hambourg	184	
Madrid	15	4
Cadix	15	1
Livourne	96	
Gênes	94 à $\frac{1}{4}$	
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{8}$ p.	$\frac{3}{8}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mercredi 8.		Suite du Jeudi 9.	
Messieurs		*Messieurs*	
Gauthier..... vres.	J.	Defays..... pples.	D.
Perpétuelles.	J.	Viageres.....	C.
Radix..... pples.	E.	Decourmont pples	C.
Viageres....	E.	Viageres....	C.
Cochin..... pples.	F.	Tontine.....	C.
		De S. Janvier. vres.	A.
Du Jeudi 9.		Tontine.....	A.
		Lenoir..... pples.	J.
Nau..... pples.	G.	Viageres.....	J.
Viageres....	H.	.....	
Tontine.....	J.	.....	
Deschapelles. vres.	F.	.....	
Perpétuelles..	F.	.....	
Tontine.....	F.	.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions	2050 47 $\frac{1}{2}$	2047 $\frac{1}{2}$	2047 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	435	435	
Rescriptions	5 5 $\frac{1}{4}$ 5	5 5 $\frac{1}{4}$	5
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	au pair	$\frac{1}{4}$

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 17 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Septembre.*

ON écrit d'Umea dans la Bothnie occidentale que l'induſtrie ſort du ſein de l'Agriculture, encouragée principalement par les débouchés; & qu'on y voit même naître les Arts d'agrément. Une Manufacture de glaces, la premiere qu'on ait vue dans le Royaume, s'éleve auprès de cette Ville. On ne craint pas d'y manquer de bons Ouvriers, car la protection & la liberté les y attirent.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 23 Septembre.*

Les prix des denrées de premiere néceſſité ont ſucceſſivement baiſſé juſqu'à la portée du Peuple. Nos Marchands commencent à faire des ſpéculations ſur les vins de France où il paroît qu'on attend l'abondance & la bonne qualité : mais les droits exceſſifs auxquels ils ſont ſujets & peut-être l'eſpérance d'un changement favorable les tiennent en conſidération. Quand la France voudra leur ouvrir un fleuve au lieu d'un ruiſſeau dans lequel ils puiſent, ce commerce ſe fera, pour ainſi dire, avec ivreſſe.

La Société utile de Bergen en Norwege, a affecté à l'encouragement de la pêche les ſommes que le Prince Royal lui avoit envoyées, au nom du Roi.

HONGRIE.

DE BUDE, *le 19 Septembre.*

La Croatie, ſi fertile en toute eſpece de denrées, a fait les récoltes les plus riches & de la meilleure qualité en tout genre. Si le Gouvernement ne craignoit que l'exportation ne nuiſît au pays par le débit qui fait la fortune du Cultivateur & du Marchand, le commerce auroit de belles entrepriſes à former.

PRUSSE.

DE BRANDEBOURG, *le 18 Septembre.*

» Il eſt mort dans un village ſitué ſur les » frontieres de Livonie un Payſan, François » réfugié, nommé Rigauld, âgé de 123 ans 6 » mois & quelques jours. Il n'avoit jamais » été malade : de cinq jours qu'il l'a été de » la maladie dont il eſt mort, il n'en a paſſé » que deux au lit.

» Ce Laboureur étoit *Béarnois.* Dès l'âge » de 17 ans, il avoit quitté ſa Patrie pour » cauſe de Religion. Juſqu'à ſa mort, il a » conſervé les vifs ſentimens qu'il avoit » conçus dans l'enfance pour ſon pays natal. » Encore les dernieres années de ſa vie, il » faiſoit 5 à 6 lieues à pied tous les Diman- » ches pour aller dans la prochaine Ville lire » une Gazette Françoiſe. A ſon retour, il » raſſembloit ſa nombreuſe famille, lui ra- » contoit ce qu'il avoit lu, & terminoit tou- » jours ſon récit par ces paroles : *Mes En- » fans, je ſuis né François, vous l'êtes auſſi : » ſouvenons-nous toujours de notre pays, & » ſans jamais oublier les grandes obligations que » nous avons aux Etrangers qui nous ont ac-*

» *cueillis. Si mes vœux étoient remplis, je me* » *trainerois à quatre pattes dans ma Patrie,* » *pour mourir tel que je suis né. Cela vous arri-* » *vera un jour, & vous serez ce que je ne puis que* » *desirer d'être.* Il y a chez l'Etranger un mil- » lion de François, tous pensant comme ce » bon Laboureur qui, à quelques centaines » de lieues de France, chantoit dans la Lan- » gue d'HENRI IV les louanges de LOUIS » XVI.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le* 23 *Septembre.*

Les orages ayant ruiné plusieurs villages en Silésie, le Roi s'est chargé de réparer à ses frais tous les dommages, afin de sauver & la population & le territoire.

DE VIENNE, *le* 29 *Septembre.*

S. M. I., touchée de la triste situation des Habitans de Simmering, d'Eberstorff & autres lieux réduits en cendres, a résolu de faire reconstruire leurs maisons & de les dédommager de toutes leurs pertes. Cette application de la charité publique paroît aussi économique qu'humaine.

ITALIE.

DE ROME, *le* 15 *Septembre.*

C'est ici une espéce de phénomene qu'un encouragement offert à l'industrie. Le Gouvernement attire les Etrangers pour former des Eleves à la fabrication des étoffes de soie, à l'instar de celles de France. On veut aussi établir des Fabriques de bazin & de toile de Hollande. Ces dispositions en faveur des Arts donnent quelqu'espérance pour l'Agriculture qui en est la mere.

DE VENISE, *le* 15 *Septembre.*

Le Sénat a changé de place la perception des droits imposés sur les huiles & les soieries étrangeres. Au lieu d'être perçus à la frontiere, ils le seront dans l'intérieur, & les Consommateurs payeront par leurs propres mains ce qu'ils payoient par les mains des Marchands.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 5 *Octobre.*

Nous recevons de presque toutes nos Provinces des plaintes touchantes sur les dommages inappréciables que les orages, les pluies, les inondations ont faits dans les campagnes.

On compte que la dépense des armemens pour l'Amérique septentrionale montera à un demi million st... Les bons effets éprouvés de l'usage du sour-crout pour la nourriture des équipages, ont déterminé à embarquer des provisions sur les navires destinés pour cette contrée.

Une assemblée nombreuse de Marchands & de Manufacturiers, tenue à Guildhall, a résolu de présenter une Requête au Roi sur la stagnation du commerce causée par nos différends avec les Américains.

On a publié une proclamation qui défend, pour un tems limité, l'importation du salpêtre, & multiplie les branches de commerce coupées par notre guerre avec les Colonies.

On mande de Charlestown, 18 Août, qu'au rapport du Cap. Conyers, le 31 Juillet, 29 bâtimens qui étoient sur la côte de la Basse-Terre, avoient été obligés de prendre le large, par les houles de la mer prodigieusement enflée, & qu'il en avoit péri quelques-uns; & qu'on apprendroit sans doute incessamment des nouvelles des dommages soufferts par cet accident à la Guadeloupe, à la Dominique, à la Martinique &c.

SAVOIE.

DE CHAMBÉRY, *le* 29 *Septembre.*

Le Roi a permis aux Habitans de ce Duché d'exporter des grains & autres denrées pour l'Etat de Genève. Ils en ont témoigné, quoiqu'ils sortent d'une disette réglémentée, autant de satisfaction que les Genevois peuvent en ressentir.

S. M. a fait remettre à la Société d'Agriculture une somme de 50,000 livres, pour qu'elle puisse remplir sa destination & travailler à perfectionner l'Art.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

LETTRE DE TOULOUSE, *le* 4 *Octobre.*

» La nouvelle expérience que je viens de » faire en présence de Mrs. Dubernal & Gar- » del, Médecins, & de quelques autres per- » sonnes, sur 5 de mes bœufs reconnus ma- » lades le 20 Septembre, n'a point trompé

» mon attente : 4 ſont entiérement guéris, le » 5e. eſt mort : on en avoit aſſommé un 6e. » avant le tems. Mes bœufs guéris laboure- » roient, ſi cela m'étoit permis. Dans le mê- » me tems, pluſieurs Particuliers ont guéri » beaucoup de beſtiaux d'après ma méthode, » un Subdélégué de M. l'Intendant a envoyé » une liſte de 51 bœufs qu'elle a ſauvés de- » puis 15 jours dans ſon arrondiſſement. La » guériſon de 300 bêtes dans nos environs » conſtate que la maladie eſt curable...

» Il eſt bien néceſſaire qu'aucune précau- » tion ne ſoit négligée pour empêcher la pro- » pagation du mal. Dans l'intérieur, la li- » berté de traiter les bêtes malades, ſans obſ- » tacles, ſans gênes, ſans aucune circonſ- » tance qui décourage le Cultivateur, & » avec les inſtructions les plus claires, ſem- » ble promettre de vaincre la maladie, ſur- » tout ſi les ſecours ſont mis ſous la main de » ceux qui ne ſçauroient s'en paſſer. Outre » les moyens déjà employés ou conſeillés » pour arrêter les progrès extérieurs, il pa- » roîtroit utile de repouſſer tout le bétail de » la frontiere du pays infecté à une ou deux » lieues du cordon, tant en dehors qu'en de- » dans, de façon que le bétail malade ou ſuſ- » pect enfoncé dans l'intérieur ſe trouveroit » à une aſſez grande diſtance du bétail ſain » & intact, reculé en arriere. Dans cet in- » tervalle vuide, ces animaux ſeroient rem- » placés par des animaux d'une autre eſpece. » J'ai obſervé qu'il n'étoit pas néceſſaire de » ſéparer les bêtes ſaines des bêtes malades : » les ſoins deviennent plus faciles, la guéri- » ſon en eſt plus prompte, le traitement peut » devenir général. Pendant le cours de cette » longue maladie, il a été ſouvent reconnu » dans divers cantons que des bêtes ſaines » enfermées ſeules dans une étable pren- » noient le mal, tandis que d'autres ani- » maux ſains mêlés avec des malades & mê- » me errans au milieu de l'infection ne la » prennoient pas. Le bétail repouſſé dans » l'intérieur pourroit être payé aux Proprié- » taires au prix de l'eſtimation : conduit » dans des étables vuides & des dépôts, il y » ſeroit traité avec ſoin. Les bêtes qu'on ſau- » veroit ſeroient enſuite revendues, & on ſe » rembourſeroit en très-grande partie du » prix d'achat. Du reſte, toute communica- » tion extérieure devroit être arrêtée com- » me en tems de peſte. Ce plan exigeroit un » grand concert entre les Chefs, des con- » noiſſances locales, du zele, de l'activité ; » & c'eſt ce que nous avons lieu d'attendre. » Je me diſpenſe des éclairciſſemens de dé- » tail : il me ſembleroit facile de répondre » aux objections.

De Marseille, *le 5 Octobre.*

L'importation des bleds eſt conſidérable depuis quelque tems. Le prix en a baiſſé ainſi que celui du pain. On attend une diminution dans celui de l'huile dont la récolte promet d'être très-belle. La Méditerranée eſt infectée de Corſaires.

De Nismes, *le 6 Octobre.*

Le mois précédent, de violens orages ont ravagé les campagnes de la côte du Vidourle, les Cevênes & autres territoires. Les Communautés de Corconne, Claret, Brouzet, Vacquieres &c. ont perdu leurs récoltes au moment où elles alloient jouir de l'abondance. Dans les Cevênes, les chemins ont été dégradés, les arbres déracinés ou endommagés, les champs dévaſtés, & les torrens ont emporté des bêtes à laine. Les pluies ont été favorables aux châtaignes qui ſeront très-abondantes dans ce canton-là..... A la Foire de Pezenas, il y a eu beaucoup de marchandiſes & aſſez d'Acheteurs.

De Lyon, *le 8 Octobre.*

Nous venons enfin de voir afficher ici l'abolition de quelques-uns de ces droits ſi contraires au commerce & néanmoins ſi multipliés. Le capital & les *acceſſoires* des droits de Reve, impoſition foraine & haut-paſſage ſont *à jamais* ſupprimés par Arrêt du Conſeil du 20 Septembre dernier. Un autre Arrêt du même jour ſupprime la perception de trois ſous ſix deniers & ſous pour livre rétablis par les Lettres-Patentes de 1772 ſur chaque livre de ſoie du crû du Royaume, entrant dans cette Ville. Cette réforme intéreſſe toutes les Provinces & le commerce du Royaume avec l'Etranger.

Si ces charges ont paru trop onéreuſes pour être plus long-tems conſervées, que doit on penſer & que ne devons-nous pas attendre à l'égard de la Douane de Valence & de ſes acceſſoires ? Quel Commerçant, quel Citoyen, quel Voyageur ne ſoupire pas après le jour où il ne payera que des droits certains, en attendant l'époque d'une plus grande révolution ? Si ces tems étoient encore trop éloignés, ne peut on pas eſpérer de voir la balance de la Juſtice établie à côté de ces redoutables barrieres pour peſer ſur le

champ les griefs de l'ignorant & du ſimple?

On vient de renouveller les défenſes faites aux Boulangers d'employer du beurre, des œufs & aucune mixtion, & ſur-tout de faire cuire dans leurs fours aucune viande appellée *rôti*. Depuis long-tems, les bons Artiſans & petits Bourgeois s'étoient aviſés d'envoyer cuire leur ſouper chez les Boulangers, pour s'épargner des ſoins & de l'argent. Les Boulangers, au moyen de ces nouveaux profits, auroient pu diminuer le prix d'œuvre du pain du Peuple. Mais c'étoit de la vieille cuiſine que les Pâtiſſiers avoient un intérêt privilégié de faire réformer.

Depuis quelques mois, il a été envoyé ici beaucoup d'argent pour être offert ſur notre Place; & il y eſt ſi abondant qu'à peine vaut-il un pour cent du payement qui finit à celui du 1 Janvier prochain. On en a même trouvé à $\frac{7}{8}$.

Le travail de nos Fabriques eſt foible, mais celui de la broderie eſt prodigieux. En ce genre, on n'a pas aſſez d'Ouvriers, & on les paye cher. La quantité d'or qui ſe met en clinquant eſt énorme.

Le bled diminue de prix dans les Provinces circonvoiſines, & comme les Marchands s'attendent encore à des baiſſes, ils achetent fort peu... Les vendanges s'avancent: on craint que les vins ne ſoient pas de bonne qualité & de garde facile.

DE LOUDUN, *le 8 Octobre.*

Des ordres donnés pour Orléans ont fait monter nos fromens à 360 & 365 l. la fourniture; ceux de Doué près Saumur, un peu ſupérieurs, à 370 & 375. On comptoit que les prix ſeroient de 330 à 300. Si ces demandes ceſſent, il pourra ſurvenir quelque diminution vers la S. Martin, mais il eſt probable qu'elle ne ſe ſoutiendra pas après Noël, parce qu'il reſte peu de bled vieux, & que la gerbe ne rend pas autant qu'on l'attendoit. Le ſeigle vaut 260 l., le bailliarge 210. Les feves ſont à 275, 280. Les pois blancs valent 44 à 45 ſ. le boiſſeau peſant 21 à 22 liv. Ce légume a monté à Nantes de 190 à 210 & 212 le tonneau.

Nos vendanges ſeront très-médiocres, quoique les dernieres pluies aient fait beaucoup de bien au raiſin: on ſera un peu dédommagé par la qualité du vin. Le vignoble de Saumur eſt mieux partagé que le nôtre; ſes côteaux qui fourniſſent les vins pour la Hollande ſont très-beaux. La Saintonge & l'Aunis n'ont que de la moitié au quart de la derniere récolte. La Touraine, le Blaiſois, les environs de Poitiers ne ſont pas mieux traités. En général, année médiocre.

Le Peuple des campagnes eſt à la fin déchargé de la corvée. On eſpere que cette réforme ſi importante ne ſuſpendra pas les réparations, les encombremens, les conſtructions de nos chemins qui ſans cela ſeroient impraticables pendant l'hiver; & que dans l'adjudication des entrepriſes au rabais il ſera fixé des termes où les ouvrages devront être achevés & parfaits. Un de nos Concitoyens a pris fort à cœur un projet de deſſéchement des marais qui bordent notre petite riviere (la Dive). Il ſollicite, dit-on, la permiſſion de former une Compagnie qui, avec un capital de 6 à 800 mille livres, donneroit à l'Agriculture un terrein de 7 à 8 lieues de long, d'un fonds excellent, & procureroit à la Province un canal navigable qui prolongé nous mettroit en libre communication avec la Gâtine & tout le Poitou, & ſauveroit les denrées de ces gouffres appellés chemins où elles perdent toute leur valeur en frais.

Nos priſons regorgent ſouvent de pauvres Faux-Sauniers qui attendent des Jugemens très-éloignés dans l'air le plus mal-ſain. Avant leur contravention, l'humanité s'intéreſſe pour eux, elle s'y intéreſſe après la contravention; dans la peine qui précede le Jugement, ſon intérêt devient plus vif, il devient plus vif encore dans la peine qui le ſuit, & toujours elle réclame les loix de l'ordre & de la proſpérité.

DE POITIERS, *le 9 Octobre.*

Les Marches communes de Poitou & de Bretagne ſont maintenues par un Arrêt contradictoire que la Cour des Aides de Paris a rendu le 4 du mois dernier, dans leurs priviléges attaqués depuis long tems & à pluſieurs repriſes par l'Adjudicataire Général des Fermes réunies. Ces priviléges très-anciens, accordés à des titres reſpectables, confirmés ſous chaque regne, conſiſtent dans *l'exemption de tous droits d'Aides & autres, tant pour les choſes crûes & tirées deſdites Marches, que pour celles qui y ſont apportées d'ailleurs pour y être conſommées.* Il s'agiſſoit de la conſervation ou de la deſtruction de ce petit pays.

Le pain de premiere qualité eſt taxé ici à 33 ſous les ſeize livres.

L'éducation des abeilles n'eſt pas conſidérable dans le Poitou : depuis 10 à 12 ans, la mauvaiſe éducation a fait ou laiſſé périr la moitié des ruches. L'inſtruction eſt la premiere des avances de tous les genres d'économie. Il ſemble que depuis qu'en France on eſt obligé de faire tant de cire avec du ſuif, cet article ne devroit pas être négligé.

DE METZ, *le* 10 *Octobre*.

Il exiſte depuis pluſieurs ſiecles un *Bureau des Pauvres*, grand établiſſement peu remarqué dans des tems d'aiſance, mais devenu très-remarquable dans toute l'Europe. Son objet eſt de ſoulager les pauvres honteux, les veuves chargées d'enfans, & les peres & meres hors d'état de porter le poids de leurs familles. Les bienfaits ſont diſtribués ſur le certificat du Curé & ſur le rapport du Commiſſaire de la Paroiſſe. Chaque année, il ſe fait une viſite chez ces pauvres admis au ſecours du Bureau, pour ſçavoir s'ils ont les mêmes charges & les mêmes beſoins. Il aſſiſte actuellement 180 familles dans leſquelles on compte 535 enfans.

Les grains & le pain ont diminué. La taxe des différentes ſortes de pain eſt depuis 1 ſ. 3 d. juſqu'à 2 ſ. 1 d. la livre.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

La Fête des Bonnes Gens.

La Fête des *Bonnes Gens* ſous l'agrément du Roi & en l'honneur de la naiſſance de M. le Duc d'Angoulême, inſtituée cette année dans la Paroiſſe de Canon en Normandie, pour les Habitans des trois Paroiſſes de Canon, Vieufumé & Méſidon, a été célébrée le Dimanche 24 Septembre avec toutes les cérémonies convenues entre les trois Seigneurs, & expliquées dans un réglement homologué par Arrêt du Parlement de Rouen.

Les Paroiſſes ont commencé par nommer des Députés au nombre de 21 qui ont procédé par voie de ſcrutin, après avoir aſſiſté aux Vêpres, le Dimanche 10 Septembre, à la nomination des Sujets dont l'un devoit obtenir le Prix de *Bon Vieillard*, & l'autre celui de *Bonne Fille*. Le Seigneur de Canon (M. Elie de Beaumont, Avocat au Parlement, Intendant des Finances de Monſeigneur le Comte d'Artois) a le droit d'en choiſir un pour chaque Prix, entre les trois qui ont le plus grand nombre de voix, Pierre Monnier de Canon, âgé de 78 ans, avoit paſſé ſa longue carriere dans une vie pauvre & laborieuſe, ſans que qui que ce ſoit pût lui reprocher d'avoir manqué une ſeule fois à la plus ſcrupuleuſe probité ; ſes bras, unique bien qu'il poſſéde, lui ont ſuffi pour établir ſix enfans qui l'ont rendu grand-pere de 25 petits-enfans ; ſa femme âgée de 82 ans vit encore. Il a eu 22 voix & a été nommé Bon Vieillard par le Seigneur. Jeanne Colin de Vieufumé, née dans la plus grande indigence, miſe au ſervice par ſes parens à l'âge de 11 ans, rappellée à 15 ans près de ſa mere malade, qu'elle a ſoignée ſix mois & qu'elle a perdue enfin, avoit pris dès ce moment la conduite du pauvre ménage ; devenue mere de ſa jeune ſœur, elle l'a élevée, inſtruite, &, de ſon ſeul travail, a ſoutenu l'enfance de celle-ci & les vieux jours de ſon pere qu'elle a guéri doucement de la paſſion de boire à laquelle il étoit ſujet ; elle a eu 9 voix & a été nommée *Bonne Fille* ou *Roſiere* par le Seigneur. Les deux Concurrens qui ont eu le plus de voix après le Bon Vieillard, ſont Pierre Gallet & Jean Olivier de Méſidon ; les deux Concurrentes qui ont eu le plus de voix après la Bonne Fille, ſont Catherine & Anne Buret de Canon.

Le 24 Septembre à 9 heures du matin, le Bon Vieillard & la Bonne Fille, accompagnés, l'un de 12 Vieillards, l'autre de 6 jeunes Filles & de 6 jeunes Garçons, ſe ſont rendus au Preſbytere de Canon au bruit des fifres & des tambours & ſous l'eſcorte des Fuſiliers des 3 Paroiſſes. Les drapeaux de chacun, le 1er. repréſentant un Vieillard couronné par la Déeſſe de l'Agriculture, & le 2e. une Fille couronnée par la vertu, avec cette légende commune à tous les deux, *ſageſſe & vertus ont ici le même prix qu'à Salenci*, avoient été plantés le matin à leur porte & les précédoient dans leur marche.

Les drapeaux & les Fuſiliers vinrent prendre le Seigneur de Canon dans la cour du Château où étoit dreſſée, pour recevoir les Vainqueurs, une grande eſtrade garnie de feuillages & ornée au fond d'un tableau d'Henri IV & de Louis XVI, ainſi que des buſtes & médaillons du Roi, de la Reine & de la Famille Royale. Le Seigneur s'eſt rendu au Preſbytere où s'eſt formée la marche. Les Fuſiliers étoient en tête, ſoutenoient ſur les côtés un Peuple immenſe accouru pour voir la Fête, & fermoient la marche ſur le derriere. Le Bon Vieillard, ſoutenu

par le Seigneur de Canon, précédé de son drapeau, suivi de son cortege; la Bonne Fille tenant le bras du Seigneur de Vieufumé, précédée de son drapeau, suivie de même de son cortege, & toute la suite des assistans se sont rendus dans la cour du Château; Pierre Monnier, Jeanne Colin & leur suite montés sur l'estrade dont les côtés étoient occupés par les Seigneurs & Dames du voisinage, se sont assis d'abord sur des chaises latérales; deux fauteuils vacans les attendoient au fond de l'estrade.

Après un discours instructif & relatif à l'objet de la cérémonie par le Seigneur de Canon, plusieurs Seigneurs & Dames ont, sur son invitation, délivré au Bon Vieillard & à la Bonne Fille les différens honneurs qui sont le cordon bleu, les médailles d'argent représentant comme les drapeaux, l'une une Fille couronnée par la vertu avec la légende, *hic pietatis honos*, & le nom de Jeanne Colin au revers; l'autre un Vieillard couronné par l'Agriculture, avec la légende, *dignum laude Senem vetat mori*, & le nom de Pierre Monnier au revers, ensuite les bouquets, puis la bourse contenant pour chacun cent écus en or: après la promesse reçue d'eux de conserver leurs médailles, ils ont été placés sur les fauteuils qui les attendoient, la marche s'est reformée dans le même ordre, & s'est avancée vers l'Eglise au bruit des acclamations publiques.

La Messe a été chantée solemnellement, (1) Pierre Monnier & Jeanne Colin placés sur un prie-Dieu élevé, leur cortege assis sur les côtés. Après l'Evangile, le Curé de Canon a béni les couronnes de rose pour la Bonne Fille, d'épis de bled & de feuilles de chêne pour le Bon Vieillard; ils ont été s'agenouiller aux marches de l'Autel & il les a couronnés au bruit des fifres, tambours & de la mousqueterie. Après le couronnement, un discours patétique & instructif a été prononcé par M. l'Abbé le Monnier, Chapelain perpétuel de la Sainte Chapelle. Les Couronnés ont reçu seuls tous les droits honorifiques de l'Eglise, & la Messe achevée, ils ont retourné dans le même ordre au Château où un repas public les attendoit, sur la même estrade, & où ils ont occupé les premieres places. Des chants d'allégresse & les santés du Roi, de la Reine & de la Famille Royale, bues aux acclamations générales & au bruit des boites, ont terminé ce repas après lequel, toujours dans le même ordre, on s'est rendu à l'Eglise où ont été chantés les Vêpres, le *Te Deum* & l'*Exaudiat*, & où les Couronnés ont reçu l'honneur de l'encensement. De retour au Château, la Fête & la journée ont été terminées par un feu d'artifice & une illumination. Le fond de l'estrade étoit orné de 3 transparens dont 2 représentoient le Bon Vieillard & la Bonne Fille comme sur les médailles, & celui du milieu montroit Madame la Comtesse d'Artois présentant à la France & à la Province d'Angoumois M. le Duc d'Angoulême, son fils nouveau-né, avec cette légenge, *spes prævia Gallis*. L'affluence des Spectateurs a duré jusqu'à 10 heures du soir, & les Couronnés ont été reconduits honorablement chez eux.

Le Dimanche 1 Octobre, ils ont encore reçu à la Messe les mêmes honneurs chacun dans leur Paroisse, & l'après-midi, se sont rendus au Bourg de Mésidon où s'est rassemblé un Peuple très-considérable; la marche s'est formée à l'entrée du Bourg dans le même ordre que le Dimanche précédent, chacun portant les mêmes marques d'honneur; elle a traversé le Bourg & s'est rendue dans le Chœur de l'Abbaye de Sainte Barbe où un discours touchant a été prononcé par M. Lechrist, Prieur de cette Maison; ensuite ont été chantés le *Te-Deum*, l'*Exaudiat*, l'encens a été donné aux Couronnés à qui a été offerte ensuite, ainsi qu'au cortege, une très-belle collation dans une salle basse de la maison; après quoi, toujours au bruit des tambours & de la mousqueterie, la marche s'est reformée encore jusqu'à l'extrêmité du bourg de Mésidon où s'est faite la séparation avec l'attendrissement le plus marqué.

Cette Fête dont le genre étoit méconnu au canton qui vient d'en jouir, a porté les caracteres d'une Fête morale & patriotique son plus bel ornement, ce sont les larmes qui ont été versées dans ces deux journées

(1) *A cette Messe, le Bon Vieillard & sa femme mariés depuis 54 ans, ont fait rebenir leur mariage. Leurs enfans & petits-enfans les entouroient pendant la Bénédiction sur les marches de l'Autel.*

La Fête des Bonnes Gens *avoit été précédée le 20 Août d'une petite Fête champêtre pour célébrer la naissance de Monseigneur le Duc d'Angoulême. Après les Vêpres, il y eut une distribution de pain aux pauvres, & après le* Te-Deum, *des divertissemens analogues à la circonstance.*

& l'eſpérance que chacun a été forcé de concevoir qu'on verroit fleurir les bonnes mœurs ſous un regne dont le commencement eſt marqué par de tels encouragemens. Tous les viſages & tous les yeux peignoient l'impreſſion douce de l'attendriſſement & du bonheur; & dès ce premier but, le ſpectacle des deux Courronnés a excité dans le cœur des Concurrens beaucoup d'émulation, ſans jalouſie.

PRIX du froment, ſeptier de Paris, de 240 l. la 1e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ſ		₶	ſ
Argentan	24	16	Augm.	1	12
Conches	32	3	Dimin.	5	5
Domfront	22	5	... A.		17
Mortagne	16	18	... D.	1	2
Verneuil	29	4	... D.	1	
Généralité d'Alſace.			...		
Straſbourg	17	4	... D.	1	12
Belfort	18	12	... D.	1	4
Colmar	17	3	... A.	1	8
Landau	17	3	... A.		16
Schleſtat	17	7	... A.	1	7
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	24		... D.		15
Abbeville	25	16	... A.	1	13
Boulogne	24		... A.	1	15
Doullens	21	2	... *		
Mondidier	26	8	... D.	1	4
Perronne	21	15	... D.		17
Saint-Quentin	22		... D.	3	7
Saint-Vallery	27	12	... A.		12
Généralite d'Auch.			...		
Auch	18	5	... D.		18
Beaumont	16	6	... D.	1	19
Lectoure	16	16	... D.	1	4
Muret	17	2	... D.	2	17
Nogaro	18	4	... D.	1	13
Saint Girons	21	18	... D.	2	7
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne	20	4	... D.		10
Oleron	20		... D.	1	12
Pau	19	11	... *		
Saint-Sever	17	15	... *		
Sauveterre	21	12	... A.	2	8
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux	24		... D.	2	2
Agen	19	14	... A.		1
Blaye	20	16	... A.	2	8
Condom	19	4	... A.	1	4
Marmande	24		... A.		9
Nérac	21	4	... A.	1	7
Nontron	21		... D.	1	18
Sarlat	18	15	... D.	1	
Généralité de Bourges.			...		
Châteauroux	22	10	... D.	4	8
Dun-le Roi	18		... A.		8
Iſſoudun	20	7	... D.	1	17
Le Blanc	21	15	... D.	1	2
La Charité	17	12	... D.	2	
La Châtre	22	15	... D.		15
Vierzon	24		... *		
Géner. de Bourgogne.			...		
Autun	21	12	... D.		18
Auxonne	19	10	... A.		15
Bourbon-Lancy	18		... D.	3	
Breſſe	10		... A.	1	
Gex	29	17	... D.	2	2
Mâcon	20	8	... D.	1	4
Saulieu	18	14	... D.	2	4
Génér. de Bretagne.			...		
Rennes	21	6	... D.	4	5
Auray	26	3	... *		
Lannion	24	15	... D.		13
Nantes	23	9	... *		
Pontivy	34	16	... D.	3	16
Quimper	22	14	... A.		12
Treguier	24	15	... D.	2	5
Vannes	23	1	... D.		18
Vitré	19	13	... A.	1	
Généralité de Caën.			...		
Caën	25	10	... D.	1	10
Avranches	25	4	... D.		6
Carantan	23	8	... A.	1	6
Coutances	26	8	... *		
Mortain	21	12	... A.	1	4
Valogne	25	4	... A.	2	3
Vire	24	4	... A.	1	4
Gén. de Champagne.			...		
Chaalons	19	7	... A.		18
Charleville	20	16	... D.	1	12
Langres	16	13	... D.	3	6
Reims	20	10	... A.		9
Saint-Dizier	19	11	... D.	2	6
Troyes	22		... *		
Vaucouleurs	21	13	... D.	4	19
Vitry	20	8	... A.	2	8
Général. de Flandres.			...		
Lille	25	10	... D.		10
Bailleul	28	11	... A.	1	1
Béthune	25		... A.	3	
Douay	20	9	... D.	1	1
Dunkerque	27		... D.	1	
Gravelines	22	10	... A.		14
Heſdin	22	8	... D.	6	8
Saint Omer	22	16	... A.	1	16
Saint-Venant	24		... D.	2	

	₶	ß			₶	ß
G. de Franche Comté.						
Besançon.....	20	19	...	A.		13
Dole.....	16	16	...	D.	1	4
Gray.....	20	14	...	D.		6
Orgelet.....	22		...	D.	1	4
Pontarlier.....	18	8	...	D.	3	12
Saint Claude.....	23	2	...	D.	1	12
Vesoul.....	18	8	...	A.		8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	28	14	...	D.	4	5
Briançon	33	6	...	D.	1	6
Crest.....	24		...	D.	1	
Embrun	32		...	A.	2	
Le Buis.....	20	6	...	D.	2	14
Vienne.....	23	9	...	D.	3	7
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	22	16	...	D.		18
Bavay	21	6	...	A.		14
Cambray.....	22	11	...	D.	3	10
Condé.....	21	6	...	D.		13
Marienbourg.....	25	3	...	*		
Maubeuge.....	23	1	...	D.	4	12
Philippeville	22	12	...	A.		12
Saint-Amand.....	23	5	...	D.	1	13
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	20	11	...	D.	2	2
Alby.....	19	10	...	*		
Beziers.....	23	13	...	D.	1	5
Castelnaudary.....	18	2	...	D.		12
Lavaur.....	18	13	...	D.	1	6
Montpellier	28	9	...	A.	1	11
Narbonne	22	9	...	D.		4
Nismes.....	27	14	...	A.		14

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 7 Octobre 1775, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 à 30 l. *le septier ; idem* nouveau, de 24 à 30 liv. ; le seigle, de 13 liv. 10 s. à 16 l. ; l'orge, de 12 liv. 10 s., 13 à 13 l. 10 s. Le froment au Port de la Grève, de 24 à 31 l. 10 s. ; le seigle, de 13 l. 5 s. à 15 liv. 15 s. ; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l. 5 s.

Changes de Paris, *du* 14 *Octobre* 1775.

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$ à 13 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$ à 183
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{5}{8}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Samedi 14.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	2020	2020 25 27 $\frac{1}{2}$.	2040 35 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	433	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .	5	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774 *& six premiers mois* 1775.

Du Lundi 1 Octobre.

Messieurs

Lenoir ..... pp^lles. } à toutes let.
Viageres ....
Decourmont pp^lles
Viageres ....
Tontine .....

Du Mardi 2.

Messieurs

Delamotte.. pp^lles. } à t. let.
Viageres.....
Tontine .....

Six premiers mois 1775.

Du Vendredi 28 Sept.

Nau..... pp^lles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine	A.	
Deschapelles. v^res.	A.	
Perpétuelles..	A.	
Tontine	A.	
De S. Janvier. v^res.	A.	
Tontine	A.	
Patu.... Viageres.	A.	

Du Samedi 29.

Messieurs

Caron ..... v^res.	A.	
Peinchein.... v^res.	A.	
Perpétuelles.	A.	
Tontine	A.	
Clouet..... pp^lles.	C.	
Viageres	C.	
Tontine ...	Y. Z.	
Delarue .... pp^lles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine	A.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24₶ *pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.*

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 31 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Octobre.*

LES pluies tombées depuis les moissons & des chaleurs extraordinaires pour la saison ont procuré plus de regain qu'on n'avoit recueilli de foin.

On s'apperçoit ici combien les efforts pour extirper la mendicité sont impuissans, tant que la culture, par ses améliorations, n'a pas assez étendu les moyens de salarier & de nourrir.

Des Citoyens qui se cachent en faisant le bien ont envoyé à la Société Patriotique 72,000 dahlers, monnoie de cuivre, pour qu'elle en forme un fonds dont les intérêts seront employés à soutenir des entreprises utiles au bien public, à exciter l'industrie, à récompenser les Agriculteurs distingués.

Un Particulier, ayant offert de creuser un canal de communication du lac de Led au lac Wener, S. M. lui en a accordé l'octroi avec permission de lever sur les bâtimens un droit de passage.

D'HELSINBOURG, *le 6 Octobre.*

Cette Province a fait des récoltes très-abondantes : mais elles ont été très-médiocres dans la Gothie occidentale. Le seigle d'hiver, qui n'a été semé ici qu'en Février, à cause des neiges précoces, a beaucoup mieux réussi que celui qu'on avoit semé au mois de Novembre. La Gothie occidentale cultive peu de froment & de seigle, elle en a très-peu : les grains d'été ne l'ont pas récompensée ; les chaleurs ont desséché la plante, avant que l'épi fût formé. Ce qui avoit échappé aux gelées & aux chaleurs, a été ravagé, pendant le mois d'Août, par de violens ouragans & la grêle.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le 6 Octobre.*

Il est question d'un Réglement qui doit réduire les dixmes de cette Province à un taux uniforme. Dans certains endroits, elles se payent en nature, dans d'autres en argent : la somme se régle, non selon le produit, mais selon d'anciens usages : ces usages remontent à des tems où les droits de l'humanité, les besoins de la culture, l'intérêt qu'a le fort à ménager le foible, étoient encore moins connus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Pour parvenir à l'uniformité réelle, selon l'équité & l'ordre rural, il faudra que la dixme soit proportionnellement établie sur le produit net ou qui excéde les reprises indispensables de la culture ; car sur la somme totale de la reproduction ou récolte, l'inégalité seroit manifeste & désastreuse, puisque celui qui auroit dépensé *quatre-vingt* pour recueillir *cent*, payeroit *dix* comme celui qui auroit retiré *cent* avec *cinquante* de dépense, & néanmoins celui-

ci auroit *trente* de plus de richesse libre & de moyens de payer que le premier. Jamais il ne fut plus important de consulter, de méditer, de promulguer, de défendre ces vérités aussi simples qu'importantes, que dans un tems de réforme, où l'on peut le bien, où on le veut, où il n'en coûte pas plus de le faire pur & plein, que de l'affoiblir & corrompre par un abus que la réforme consacreroit en même tems. Malheureusement c'est encore un mystere pour ce pays que cet alphabet économique : *si l'on prend sur les avances de la culture, la culture se détériore nécessairement à proportion : une portion de la récolte est nécessairement destinée au remboursement, au renouvellement, à l'entretien de ces avances : nulle charge ne peut donc être supportée & acquittée que par l'autre portion & en raison de cette portion.*

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le* 11 *Octobre.*

Les Météorologistes regardent le mois de Septembre dernier comme un des plus remarquables que l'on ait vus depuis longtems. Les chaleurs caniculaires ne se sont point rallenties pendant les onze premiers jours. Les dix huit jours suivans ont encore été très-chauds. Le 30, on vit de la glace à une certaine distance de cette Ville, mais il n'y eut pas même du givre à notre voisinage. Il y eut deux orages du 11 au 12, & le 27. Le 15, il commença à tomber une grosse pluie dont les campagnes avoient besoin. Les vents varierent beaucoup, Ouest & Est; celui d'Est regna sans interruption du 22 au 26. Leur force fut du 1 au 3e. degré, & n'alla que deux fois, le 11 & le 27, jusqu'à 4. La théorie des vents est un des objets d'observations les plus recommandés par nos Météorologistes. M. Rauscke, Membre de notre Société Patriotique, vient de prouver que le barometre est très-insuffisant pour prévoir les variations de l'air. Il regarde la théorie des vents comme une boussole rurale de la plus grande importance : mais c'est encore une science à découvrir. On prétend que M. l'Abbé Hell, Astronome de la Cour de Vienne, a fait cette belle découverte : ce qui donne lieu d'en douter, c'est qu'une connoissance si utile ne s'ensevelit pas dans le mystere. Sans cette connoissance, on ne pourra établir aucune regle certaine.

Nos Observateurs assurent que c'est à tort qu'on a comparé la température de cette année à celle de 1739, attendu que celle des mois d'Août & de Septembre des deux années a été très différente.

De Leipsick, *le* 11 *Octobre.*

Il y a un grand concours de monde à notre Foire. Les Vendeurs & les Acheteurs ne dissimulent point qu'ils en sont satisfaits, & cet aveu n'est pas très-ordinaire.

ITALIE.

De Genes, *le* 5 *Octobre.*

Les lettres de Cadix portent qu'une de ses Maisons a fait une banqueroute de 500 mille pieces de huit, & que sa chûte pourra bien entraîner celle d'une des meilleures Maisons de Madrid.

La Méditerranée est toute infestée de Pirates Barbaresques qui se réunissent & vont en force croiser dans les passages les plus fréquentés. On a vu de petites escadres sur les côtes de Naples, de Sardaigne &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Octobre.*

Les Américains ont souffert la défense de fabriquer de l'acier, d'établir des moulins à scie & à laminage, de forger leur propre fer; & ils ont acheté des bêches, des charrues, des aissieux, des coûteaux, des clous &c, d'Angleterre & même d'Allemagne en grande quantité, chargés de droits, de fret & double fret, de frais de commission & de navigation &c.

Ils ont souffert la défense de transporter d'une de leurs Provinces à l'autre des chapeaux, des bas, des toisons, toute sorte d'étoffes de laine &c; & ils ont acheté une partie de leurs vêtemens trois ou quatre fois trop cher, des chapeaux & des bas qui payoient une navigation périlleuse de mille milles &c.

Ils ont souffert la défense de tirer en droiture des vins & des fruits de Portugal & d'Espagne, de porter en droiture aux Etrangers des bois de teinture &c; & ils ont acheté

& vendu en payant des droits excessifs, des frais énormes de voyage tortueux, de débarquement dans les Ports de la Grande-Bretagne, des assurances portées jusqu'à 25 pour cent &c.

Ils ont souffert ces violations ruineuses de la liberté & de la propriété, & mille autres; & ils se sont lassés de souffrir...

On écrit de Philadelphie qu'un Gentilhomme de Connecticut, a présenté divers essais de salpêtre d'une excellente qualité & du crû du pays. L'esprit de recherche fait de grands efforts & des efforts heureux : l'industrie crée différentes branches d'économie & de commerce.

Le Congrès de Philadelphie, en rappellant la résolution prise dans sa premiere Assemblée de rompre tout commerce avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, & les Indes occidentales, a déclaré que cette défense comprenoit d'un côté les Isles de Jersey, Guernesey, Sark, Alderney, Man, & tous autres établissemens Britanniques en Europe; & de l'autre toutes les Isles tant Britanniques qu'étrangeres, les Isles méridionales, Bahama, Surinam, la Berbice, & tous autres établissemens dans la latitude de la ligne méridionale de la Géorgie & de l'Equateur.

Une lettre de Norfolk en Virginie, datée du 6 Septembre, nous apprend que, le Samedi précédent, 2 du mois, un des plus impétueux ouragans dont on ait entendu parler avoit couvert tout le havre de débris; que toutes les récoltes pendantes, en particulier celle du bled d'Inde, étoient perdues; & que toute la côte offroit le spectacle le plus déplorable.

On écrit d'Edimbourg que les pluies & les torrens ont, en divers endroits, rompu les chemins, brisé les ponts, emporté des champs de patates &c... Les nouvelles de cette Ville portent que les Magistrats de Glasgow ayant formé le projet de présenter une Adresse au Roi contre les Américains, les Marchands leur ont représenté vivement par des Députés l'imprudence de cette démarche. On croit que les Marchands & Manufacturiers dresseront une *pétition* sur l'inutilité, l'inconséquence & les dangers d'une gnerre contre l'Amérique... Un Voyageur qui vient de parcourir l'Ecosse, assure que la Ville de Montrose, malgré l'Adresse adoptée par ses Magistrats, souffre beaucoup dans ses Fabriques de l'interruption du commerce avec l'Amérique.

On remarque que la premiere réponse à tant d'Adresses en faveur de la guerre, résolue, ce semble, par le Ministere, est la demande de nouveaux subsides. On prévoit que l'*épuisement du fonds d'amortissement*, l'*accumulation des dettes*, la *haute taxe des terres* serviront de texte pour amener des *droits additionnels sur le malt*, le *renouvellement de l'excise sur le cidre*, & autres ressources de la basse Finance. Le mot actuel de la faction contraire est, *efforts sans vigueur*, *dépenses sans produit*, *préparatifs sans action*, *guerre sans objet*.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 15 Octobre.*

L'épizootie s'est calmée dans la partie de la Guyenne qu'il a été possible de couvrir avec de bonnes lignes, tels que le Comminges, le Couserans, le Nebousan, la portion enclavée du Diocese d'Auch, le nord du Languedoc, en avant de la Garonne, les bords de la Garonne. La repopulation faite après la désinfection s'y est soutenue.

Elle s'est étendue avec furie dans les cantons qu'on n'a pu défendre que foiblement, où le Paysan a caché le mal, où le charlatanisme l'a séduit par de funestes promesses. C'est ainsi que le Lauraguais a été rapidement infecté au plus haut point. L'on a mis dans ce pays une infinité de recettes en usage; quelquefois même on a amalgammé dans le même traitement les remedes les plus contraires. S'il en est un dont des preuves multipliées assurent l'efficacité, on sera obligé de prendre des précautions pour le faire adopter par le Peuple.

Les ordres & les instructions publiés par le Gouvernement pour la désinfection des cuirs, & les soins des personnes chargées de leur exécution, ont prévenu une grande perte.

L'imprudence très fâcheuse des domestiques a détruit l'effet des remedes administrés aux quatre bœufs du Busca. (*Voyez les Lettres publiées ci devant*). Sous prétexte de purifier l'écurie, on exposa ces animaux au grand air : ils bondirent & se fatiguerent

extrêmement : tout trempés de sueur, ils essuyerent ensuite dans l'écurie ouverte un vent de nord très-froid qui repercuta l'humeur.

Des Gens de l'Art prétendent que la maladie, en s'étendant & en *vieillissant*, a perdu de son énergie & de sa violence. Ils se fondent, quant à ce qui regarde nos environs, sur ce que la mortalité est moins grande, la durée de la maladie plus longue, & le désordre dans les cadavres des bœufs qu'elle emporte, beaucoup moindre.

L'Auteur d'une Brochure qui se trouve ici chez *Sacarau* sous le titre d'*Observations sur l'état actuel de l'epizootie, aux environs de Toulouse*, estime qu'on pourroit adopter le traitement suivant : mais jusqu'à ce que le Gouvernement en ait fait constater l'efficacité, il faut être d'autant plus réservé à y placer sa confiance que l'Auteur lui-même dit que l'expérience qui le guide est bien imparfaite jusqu'ici.

» Saigner l'animal à la queue ou au flanc » au premier signe de la maladie : quatre » heures après lui faire prendre une once » de thériaque dans une livre de vin ; demi- » once de thériaque le 2e. & le 3e. jour, de » même dans du vin : faire frotter forte- » ment à sec sur-tout le long de l'épine du » dos, deux ou trois fois le jour : ne donner » plus à boire que de l'eau blanchie avec de » la farine, & un peu chaude : nourrir le » bœuf à l'ordinaire, quoique médiocre- » ment, s'il mange volontiers & rumine » bien ; autrement le nourrir avec de l'eau » blanche un peu épaisse, deux ou trois pri- » ses de bouillon, d'une livre chacune, de » la mie de pain froissée dans l'eau blanche » ou dn vin : laver les naseaux lorsqu'il vient » à en découler une humeur purulente, ainsi » que la bouche lorsqu'elle est fort chaude, » ou la langue chargée de boutons à sa ra- » cine, avec parties égales d'eau & de vinai- » gre dans lesquelles on aura mêlé du miel.

» S'il paroit les premiers jours des bou- » tons au col & aux épaules &c. de la gros- » seur d'un pois, & qui se convertissent » bientôt en croûtes séches, & si l'animal » conserve le manger & la rumination, on » est comme assuré de la guérison. Il s'est » conservé beaucoup d'animaux, quoiqu'ils » ayent été au bouillon les sept à huit jours. » Si l'éruption se fait tard ou imparfaite- » ment, le danger est grand. On n'y con- » noît pas précisément de remede. S'il vient » des tumeurs venteuses fort considérables » le long de l'épine du dos & du col ou ail- » leurs, il en réchappe fort peu ». On recommande la chaleur des étables.

L'Auteur ajoute qu'*il ne faut pas se flatter que la maladie soit encore très-redoutable*, & que *toutes ces connoissances sont peu de chose au défaut d'une méthode sûre*. Il faut donc s'en rapporter à la prudence du Gouvernement dont la vigilance ne se relâche pas, qui reçoit & pese tous les avis, qui excite le zele des Citoyens éclairés, & fait tout pour le mieux.

DE GRENOBLE, *le* 18 *Octobre*.

La récolte des bleds noirs est, à ce qu'on assure, très-belle dans toute la Province. On s'est fort attaché à cette culture dans le tems où l'on a été obligé d'en abandonner de plus importantes. On détermine l'époque où ce grain étoit inconnu dans ce pays.

De zélés Citoyens sollicitent avec ardeur l'établissement d'une Société d'Agriculture & d'une Chaire d'Économie rurale dans cette Ville. Chaque Paroisse de campagne pourroit envoyer à ces leçons un Sujet choisi, comme on envoye les filles les plus capables aux leçons de l'Art des accouchemens. Quant aux fonds que ces établissemens demanderoient, on ne doute pas qu'une souscription n'en procurât. Lorsqu'il s'est agi d'acquérir une riche Bibliotheque pour la rendre publique, le patriotisme de nos Concitoyens n'a point démenti ce qu'on en attendoit.

La Province est remplie de bons Citoyens tout prêts à faire des sacrifices pour le bien public & l'intérêt de l'humanité. Entr'autres exemples que nous pourrions citer, on a vu dernierement à Crest deux hommes respectables (*MM. Rigaud*, freres) donner à l'Hôpital Général une grande boîte (de M. *Pia*, ancien Echevin de Paris) pour les noyés, & s'engager pour leur vie à payer une somme de douze livres à ceux qui auroient le plus promptement retiré de l'eau un de ces malheureux. Ils se sont réservé pour eux-mêmes une petite boîte (de M. *Gardane*). Le dépot & l'engagement sont d'autant plus précieux que la Ville est située sur la Drôme, & qu'il n'y a point d'année

que quelques malheureux ne puissent être sauvés par ces secours.

(*MM. les Administrateurs de l'Hôpital Général de Crest avoient daigné nous charger de payer à ces bons Citoyens un tribut public d'éloge & de reconnoissance : nous nous reprochons de nous être acquittés trop tard de ce devoir*).

De Saint-Gilles-sur-Vie, *le 19 Octobre.*

La garence réussit très-bien dans ce canton : mais comme depuis qu'on a commencé à en cultiver, les bleds ont toujours eu un certain prix, on a mieux aimé cultiver des bleds, & avec raison. Auparavant, le bas prix dévoroit les moissons, les semences, les charrues. La culture de la garence qui n'est bonne à recueillir qu'au bout de trois ans ne peut guere être entreprise que par des gens aisés : elle pourra s'étendre sans qu'on nuise à celle des grains ; parce qu'elle paroit convenir même aux mauvaises terres peu propres à cette denrée, pourvu qu'elles ayent une certaine profondeur, & que l'eau n'y séjourne pas. On croit que cette contrée en fourniroit jusqu'à quarante milliers par an : le débit en seroit assuré tant à cause de la proximité de Nantes qui en consomme & exporte beaucoup, qu'à cause de sa qualité qui la fait préférer à la garence étrangere à prix égal. Un Particulier en a récolté, cette année, pour 75 liv. sur un terrein d'assez mauvais sable, de 10 perches quarrées, la perche de 22 pieds : quoique menue, elle étoit bonne, & elle a été payée comptant au sortir du moulin.

Notre récolte de sels a été moindre que la précédente, & celle-ci avoit été médiocre : ils sont chers. La récolte des bleds a été fort satisfaisante. Les sardines ont été d'une grande ressource dans nos campagnes pendant qu'on y a battu les grains & préparé les vendanges. Il y a beaucoup de vin.

De Lyon, *le 20 Octobre.*

Les Arrêts du Conseil d'Etat, du 20 Septembre, qui ordonnent la suppression des droits de Rêve, Imposition foraine, Hautpassage, & celle du droit de 3 s. 6 d. pour livre, & sous pour livre, sur chaque livre de soie du crû du Royaume, au profit de la Ville, Arrêts que nous avons ci-devant annoncés, n'ont pas été moins agréables aux Cultivateurs de nos environs & des Provinces méridionales, & aux Négocians en général, qu'à notre Fabrique. Le droit de Rêve se percevoit sur toutes les marchandises expédiées de Lyon pour quelque Province du Royaume que ce fût ; celui de Foraine, sur les marchandises destinées pour l'Etranger &c. Ces droits avoient été depuis long-tems supprimés dans tout le Royaume ou réunis au tarif de 1664. Leur perception n'avoit continué ici que pour indemniser la Ville de différentes sommes avec lesquelles elle les avoit rachetés en différens tems. L'indemnité s'étoit prolongée ; la perception s'étoit considérablement aggravée par l'extension : c'est l'usage. Ces droits blessoient les intérêts de la Ville, comme ceux du commerce en général, puisqu'ils écartoient de ses murs le commerce d'entrepôt & de transit que sa situation appelle. Il existe encore de tous côtés une foule de droits semblables à titre d'indemnités qui sont depuis long-tems consommées, & pareillement étendus fort au-delà des bornes que le Réglement avoit prescrites. Leur perception est devenue, comme l'extension l'a toujours été, une vraie concussion, dès l'instant où l'objet de leur établissement a été rempli, puisqu'alors elle s'est faite sans titre & même contre le titre qui l'avoit établi pour une fin déterminée. Il y a sur-tout beaucoup d'octrois de ce genre qu'on ne sçauroit trop tôt dénoncer aux Vengeurs des Peuples, de la Justice & des Loix.

De Poitiers, *le 22 Octobre.*

Il s'est fabriqué, en totalité, dans le Poitou, pendant 1773, pour 2,511,199 l. d'étoffes, de toiles, de chamoiseries & de fil ; & pendant 1774, pour 2,632,556 l. L'augmentation a été, pour l'année derniere, de 121,857 l. On remarque qu'elle a suivi une progression beaucoup plus rapide, les derniers six mois, dans le tems où l'industrie & le trafic ont espéré plus de liberté, où ils ont vu le premier des commerces soustrait aux violences du régime prohibitif, où l'on a commencé à exposer ouvertement les dangers & les abus de la Police réglementaire, où le Peuple a pu se flatter d'être délivré

des impositions indirectes & des vexations qu'elles entraînent. Si l'espérance seule a été un si vif aiguillon, quels seront donc les effets de la liberté même & de la franchise ?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Industrie perfectionnée.

1°. Le sieur Rivey, Fabricant de bas à Lyon, lequel a imaginé les étoffes à fleurs fabriquées sur le métier à bas dont nous avons parlé dans notre Feuille du 29 Mars 1774, a perfectionné ce genre de tissu. Les brides sont moins lâches, les fleurs sont plus unies au corps, l'exécution est devenue un peu plus prompte, mais cette étoffe n'a pas encore un certain débit.

2°. Le sieur Dardoirs, Maître *Ouvrier* de la même Ville, le même que nous avons annoncé dans notre Feuille du 29 Août dernier, page 550, comme Auteur d'une maniere d'exécuter le reversible sur le métier à bouton sans que le dessein soit lu deux fois, & sans ce double amas de cordes qui se nomme ici (Lyon) *contre-semplage*, a dévoilé son méchanisme, & on en paroît content. Il consiste essentiellement en deux rames dont chacun correspond à son cassin, & par un déplacement qui s'exécute en un clin d'œil, le rame du dessein devient lâche & inutile quand il faut tirer les cordes du rame destiné au reversible. Ce rame à son tour est détendu quand il faut faire mouvoir celui du dessein. On desireroit un peu plus de simplicité, moins de jeu de ressorts & plus d'exactitude dans cette machine à l'exécution de laquelle le Corps de la Fabrique a déjà contribué par de petits encouragemens pécuniaires, fondé sans doute sur l'espoir de l'utilité commune.

3°. Le travail des paillons ayant été retiré, comme nous l'avons annoncé dans nos Feuilles des 20 Mai & 13 Juin de cette année, des fers du privilége exclusif dont il avoit été garotté en 1774, a pris un nouvel essor.

Le sieur Millet, homme très-industrieux en divers genres, a imaginé de faire des paillons gravés en divers desseins colorés, rayés en or & argent, chaque raye ou bande chargée d'une couleur en feston. Ce qui est beaucoup plus digne d'attention, est l'art simple, sûr & prompt avec lequel il grave non-seulement le paillon, mais le tas même qui doit donner l'empreinte.

(Nous en avons reçu des échantillons).

II.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
	#	s		#	s
Généralité d'Alençon.					
Alençon	25	2	... *		
Argentan	21	12	Dimin.	3	4
Conche	33	12	Augm.	1	18
Falaise	25	16	... D.		9
Mortagne	20	2	... A.		4
Verneuil	29	4	... D.		4
Généralité d'Alsace.			...		
Strasbourg	19	7	... A.	1	12
Belfort	18		... D.		12
Colmar	17	3	... *		
Landau	16	11	... D.		11
Schlestat	18	13	... D.		13
Wussembourg	16	3	... *		
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	24	14	... A.		14
Abbeville	24	16	... D.	1	
Boulogne	21	6	... D.	2	13
Calais	20	1	... D.	1	14
Perronne	23	5	... A.	1	10
Saint-Vallery	24	12	... D.	3	
Généralité d'Auch.			...		
Auch	18	5	... *		
Fleurance	16	16	... D.	3	
Lectoure	17	4	... A.		8
Mauleon	18		... D.	2	5
Muret	15	10	... D.	2	10
Saint Girons	22	11	... A.		18
S. Jean-Pied-de-P.	24		... A.	1	
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne	20	11	... A.		6
Oleron	21	12	... A.	1	12
Pau	21	5	... A.	1	9
Saint-Sever	17	15	... *		
Sauveterre	20	8	... D.	1	4
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux	24		... *		
Agen	19	17	... A.		3

Condom	18	17	...	D.		5
Marmande	23	10	...	D.		9
Nérac	22	3	...	A.		18
Perigueux	21	10	...	A.	1	10
Sarlat	19		...	A.		5
Sainte Foy	25	4	...	A.	5	4
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	21	2	...	*		
Châteauroux	23	15	...	A.	1	5
Dun-le Roi	18	8	...	A.		8
Le Blanc	21	7	...	D.		7
La Charité	16	16	...	D.		16
Saint Amand	19	8	...	A.	1	2
Sancere	20	5	...	D.	1	10
Vierzon	24		...	*		
Géner. de Bourgogne.			...			
Dijon	20	16	...	*		
Autun	22	10	...	A.		18
Auxerre	27		...	A.		8
Auxonne	18	15	...	D.		15
Baune	21	15	...	A.		15
Bresse	18		...	D.	2	
Châlons-sur-Saône	21	12	...	D.	1	16
Gex	29	17	...	*		
Saulieu	19	16	...	A.	1	2
Semur-en-Auxois	21	12	...	D.		18
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	22	8	...	A.	1	1
Auray	26	3	...	*		
Hennebont	25	10	...	D.		6
Morlaix	22	1	...	D.		17
Nantes	23	9	...	*		
Quimper	21	12	...	D.		12
Saint-Brieux	23	14	...	D.		12
Treguier	22	10	...	D.	2	5
Vitré	18	12	...	D.	1	
Généralité de Caën.			...			
Caën	25	10	...	*		
Bayeux	22	2	...	D.		14
Carantan	21	12	...	D.	1	17
Coutances	24		...	D.	2	8
Mortain	22	16	...	A.	1	4
Valogne	24	9	...	D.		14
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	19	16	...	A.		9
Epernay	20	14	...	D.		6
Langres	16	13	...	*		
Reims	20		...	D.		10
Saint-Dizier	19	3	...	D.		7
Troyes	22		...	*		
Vaucouleurs	17	4	...	D.	3	17
Vitry	22	8	...	A.	2	
Général. de Flandres.			...			
Lille	24	4	...	D.		16
Aire	19	12	...	D.	1	17
Arras	22	3	...	D.	5	1
Bapaume	24		...	A.	2	
Béthune	22		...	D.	2	
Cassel	22	10	...	D.	3	15
Dunkerque	26		...	D.	1	
Saint-Omer	25	4	...	A.	2	8
Saint-Pol	20		...	D.	2	
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	21	6	...	A.	1	
Dole	16	16	...	*		
Gray	20	8	...	D.		6
Lons-le-Saunier	20		...	A.		16
Orgelet	20		...	D.	2	
Ornans	20		...	A.	1	12
Poligny	18	16	...	D.	2	
Pontarlier	19	4	...	A.		16
Saint Claude	23	2	...	*		
Vesoul	18		...	D.		8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	25	4	...	*		
Briançon	32	1	...	D.	1	6
Le Buis	24	13	...	D.	1	7
Montelimar	26	7	...	A.		13
Romans	23	11	...	D.	1	11
Vienne	23	9	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	24	16	...	A.	1	10
Cambray	24		...	A.	1	8
Condé	21	6	...	*		
Landrecy	21	12	...	*		
Marienbourg	24	4	...	D.		18
Saint-Amand	24	8	...	A.	1	3
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	18	17	...	D.	1	14
Alby	18	15	...	D.		12
Castelnaudary	17	2	...	D.	1	
Lavaur	17	6	...	D.	1	6
Montpellier	26	18	...	D.	1	11
Narbonne	21	16	...	D.		12
Nismes	28	10	...	A.		15

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 21 Octobre 1775, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23 à 27 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 23 à 26 l. 10 s.; le seigle, de 13, 13 l. 15 s. à 14 liv. 5 s.; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 21 l. 15 s. à 24 l.; le seigle, de 12 l. 15 s., 13 à 14 l.; l'orge, de 12, 12 l. 15 s. à 14 l.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 21 Octobre 1775, au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Octobre 1775, de 65 à 66 l.; *id.* nouveau, de 63 à 64; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	721	10	
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	3	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	10	

marc. — *once.* — *marc.*

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Octobre 1775.*

Amsterdam	55	$\frac{5}{8}$	
Londres	30	13	16e.
Hambourg	183		
Madrid	15	3	
Cadix	15	0	6
Livourne	95	$\frac{3}{4}$	
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{4}$		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions	2037 ½ 35	2037 ½.	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es	.....	1305	.....
D°. 8es.	.....	265	.....
D°. 25es.	.....	.....	.....
Emprunt Oct.	432	.....	.....
Rescriptions	4 ¾.	4 ¾ 5 4 ¾.	.....
Bil. des Fermes.	.....	¾	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 13 Oct. *Messieurs*		Du Samedi 14. *Messieurs*		Du Lundi 16. *Messieurs*	
Rouillard... pplles.	A.	Delarue .... pplles.	A.	Thevenin... pplles.	B.
Tontine	A.	Viageres	A.	Viageres	C.
Lempereur. pplles.	A.	Tontine	A.	Creuzé..... pplles.	A.
Viageres	A.	Clouet..... pplles.	D	Viageres	A.
Patu.... Viageres.	C.	Viageres	F.	Tontine	A.
Boscheron.. pplles.	A.	Caron ..... vres.	C.	Delamotte.. pplles.	A.
Viageres	A.	Lenoir ..... pplles.	A.	Viageres	A.
.....		Viageres	A.	Tontine	A.
.....		Gosley..... pplles.	A.		
.....		Viageres	C.	Du Mardi 17	
.....		.....			
.....		.....		Marsollier... vres.	C.
.....		.....		Cauchy..... pplles.	C.
.....		.....		Viageres	B.
.....		.....		Tontine.....	C.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 3 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Décembre.*

SA MAJESTÉ a permis aux Pêcheurs qui salent les harengs sur les rochers & dans les Isles d'en jetter les dépouilles à la mer, excepté dans les tems du fray. La liberté du commerce des harengs frais, a été étendue aux territoires du Fief de Bahus, moyennant un droit de 4 risd. par tonne. Le Roi, aux instances de plusieurs Négocians, leur a accordé un délai, jusqu'au mois de Juin 1775, pour le payement des droits d'Accise & de Douane des liqueurs dont ils ont fait des entrepôts dans le pays.

DE CALMAR, *le 30 Novembre.*

La nuit du 18 au 19, il s'éleva sur nos parages une tempête violente : le vent souffloit avec impétuosité du nord ouest, portant une quantité prodigieuse de neige. Le jour, sa violence ne fit que s'accroître. Il y avoit dans ce Port huit bateaux qui chasserent sur leurs ancres, s'entre-choquerent & coulerent à fond : ils étoient chargés de harengs pour Stockolm. Un yacht eut le même sort. La neige a continué, avec une si grande abondance, qu'on a eu beaucoup de peine à passer d'une rue à l'autre. Les personnes les plus âgées ne se souviennent point d'avoir vu de pareilles intempéries dans cette saison. De tout le Nord, on mande de semblables nouvelles.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Décembre.*

Depuis 1740, nous n'avions point éprouvé de froids si rigoureux. Le récit des malheurs arrivés dans le Sund seroit infini..... La Compagnie du Groënland, qui tient ses Assemblées à Carsoer, a dû commencer, le 11, à payer un dividende de 15 risd par action.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 10 Décembre.*

Il semble que les climats & les saisons se confondent. La nuit du 26 au 27 Novembre, nous essuyâmes des vents affreux, une neige très-abondante & un froid de la Zone glaciale. Plusieurs personnes, entr'autres le Suisse du Château Royal, ont été suffoquées ou gelées. Mêmes accidens à Kremnitz : le froid y fut excessif le 11. Il y est mort de froid beaucoup d'hommes & de bétail. Les loups ont quitté les bois, assailli les étables & les bergeries, & fait de grands ravages. Cet horrible tems s'est soutenu ; on s'est cru, pour ainsi dire, transporté dans le Groënland.

BIBLIOTHEQUE NATIONALE

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 12 Décembre.*

L'automne qui, depuis quelques années, avoit été douce & belle, a amené les inclémences de l'hiver le plus rigoureux. Le froid est insupportable. Ce tems ne permet pas de travailler aux communications qu'on ouvroit en Hongrie. On prétend que les nouvelles impositions mises sur les Provinces derniérement acquises font déserter beaucoup d'Habitans.

De Hambourg, *le 12 Décembre.*

Du 8 au 9 au matin, le thermometre de Réaumur est descendu à 14 degrés au-dessous de la congélation. Plusieurs personnes assurent avoir vu des éclairs le 9 avant le jour. Les glaces forment sur l'Elbe, entre cette Ville & Harbourg, un grand pont de communication sur lequel passent la Poste & même les voitures des Rouliers, très pesamment chargées.

De Schweidnitz, *le 13 Décembre.*

Les semailles d'hiver ne se sont faites qu'avec la plus grande peine : les pluies les avoient retardées ; les frimats les ont traversées, en sorte qu'à proprement parler, on a jetté des semences au hasard. Les Cultivateurs qui avoient eu assez d'industrie & de soin pour procurer l'écoulement aux eaux, sont les seuls qui puissent se promettre un succès de leur travail & de leurs dépenses.

D'Hanovre, *le 16 Décembre.*

Il y a déjà quelque tems qu'on flattoit nos Paysans de la douce espérance d'être delivrés de leur servitude : cette espérance étoit déjà presqu'évanouie, lorsque la Chambre des Domaines a commencé à mettre le projet à exécution. Moyennant un droit modique qu'ils payeront, ils seront libres de disposer de leur tems, de leurs chevaux, de leurs voitures, de leurs domestiques, de leur personne, sans pouvoir être assujettis aux caprices des Seigneurs. M. le Conseiller de Bremer est leur premier Bienfaiteur ; il a obtenu leur liberté, en en démontrant les avantages pour le Gouvernement, pour le pays, pour les Seigneurs. Liberté, prospérité : servitude, misere. Des Commissaires ont commencé ce bel ouvrage par le Duché de Calemberg.

De Francfort, *le 20 Décembre.*

Nous apprennons que dans le territoire de Cologne & autres lieux exposés aux vents, les fortes gelées ont fait beaucoup de tort aux vignes. Depuis le 28 du mois dernier, on n'a reçu que de tristes nouvelles. Des pays maritimes naufragés, désastres de toute espece. Des terres intérieures, communications arrêtées, mille accidens divers : plusieurs personnes ont été gelées sur pied.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Décembre.*

Les Communes ont résolu que les droits seront continués, en 1775, sur la drêche, le cidre, le poiré &c ; & que la taxe de trois schellings sera imposée sur les terres, les fermes, les héritages.

Toute la côte depuis Berwick jusqu'à Newcastle n'offre qu'un spectacle d'horreur. De mémoire d'homme, on n'y a vu tant de naufrages, d'équipages perdus ou maltraités, de bâtimens brisés ou endommagés, de marchandises gâtées &c. Mêmes nouvelles de Chester & autres lieux.

Il est question d'une loterie & d'annuités pour le payement des dettes de la Liste civile.

Le Congrès de Philadelphie a résolu que toutes les marchandises qui arriveroient d'Angleterre en Amérique avant le 1 Février, seroient vendues à l'enchere, & que le produit en seroit distribué aux pauvres : qu'après cette époque, les mêmes marchandises seroient renvoyées sans être déballées : qu'il ne seroit exporté de l'Amérique pour la Grande-Bretagne, après le 1 Septembre 1775, aucune sorte de denrée ou de marchandise, excepté le riz. Les avis avoient été fort partagés. On dit que la Géorgie & les deux Florides ne sont point entrées dans ces engagemens. Hier, on a reçu la nouvelle qu'un vaisseau, arrivé à la Nouvelle-Yorck, chargé en partie

de thé, avoit été brûlé avec sa cargaison, à la réquisition du Peuple, & du consentement des Propriétaires.

On mande d'Edimbourg que l'hiver y a commencé le mois dernier avec une rigueur sans exemple. En divers endroits du Midi, il est tombé jusqu'à cinq pieds de neige. Un vent violent a ensuite amené de grosses pluies. Les routes sont devenues presqu'impraticables : la geléee survenue de nouveau les a rendues encore plus dangereuses.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 15 Décembre.*

Depuis les premiers jours du courant, un tems plus favorable a amené dans notre Port un très-grand nombre de navires principalement chargés de denrées. Beaucoup d'huile. Quantité de légumes & de fruits secs. Provisions abondantes de grains, venus de Barbarie, de Sicile, d'Albanie, de Hollande, de Hambourg, & enfin d'Arcangel. Le nombre des bâtimens jusqu'à présent arrivés de la pêche de la morue est de 44. Le vaisseau, le *Triomphant*, est de retour de la Martinique.

De Montpellier, *le 14 Décembre.*

C'est dans les pays où le commerce des grains a joui d'une plus grande liberté, qu'il faut chercher les effets de la liberté. Tel est en particulier le Languedoc. Tandis que, malgré deux loix solemnelles, ce commerce étoit arrêté par des réglemens arbitraires dans les Provinces septentrionales, le Midi recueilloit en paix les fruits principaux de ces mêmes loix. L'expérience n'a laissé en Languedoc qu'une opinion dans l'esprit de tous ceux qui observent & raisonnent. Les Etats & la Magistrature n'ont eu qu'un vœu ; & leur témoignage uniforme en faveur de la liberté, appuyé sur des faits incontestables, ne peut souffrir aucune contradiction. Aussi l'Arrêt du 13 Septembre a-t-il en général excité, dans ces contrées, la joie la plus vive.

Il a derniérement regné des vents de mer très-violens qui ont causé quelques dommages. Nous apprennons qu'ils ont occasionné plusieurs naufrages à l'entrée du Port de Sette.

Le 28 du mois dernier, on donna les eaux aux fontaines nouvellement construites dans différens quartiers. Le succès a justifié les vues & couronné le zele de M. Cambacerés, Maire, Auteur du projet. Le travail a été dirigé par MM. Giral & Donat, Architectes.

De Poitiers, *le 22 Décembre.*

C'est sur-tout dans cette Province que l'on trouve des cantons, séparés en quelque sorte du reste du Royaume, & pauvres, comme ils doivent l'être dans leur isolement. Tel est entr'autres celui de *Charroux*. Cette Ville qui a une demi lieue de circuit, à 2 petites lieues de Civray dans le Haut-Poitou, est fort éloignée des grands chemins de communication qui conduisent aux lieux principaux de la contrée. On sçait quel est, en général, l'état des chemins de traverse. La Ville a néanmoins des eaux à portée : la Charante n'en est qu'à un petit quart de lieue, mais dans cet endroit elle n'est pas navigable ; un ruisseau nommé le *Merdançon* la traverse, mais pour l'inonder fréquemment : pour peu que les pluies soient abondantes, l'eau entre dans les maisons jusques par les fenêtres. Le lit du ruisseau, les aqueducs, les canaux destinés pour l'écoulement des eaux sont presque comblés. Il résulte de toutes ces circonstances, qu'il n'y a pas la dixieme partie des Habitans qui jouissent d'une aisance même médiocre. Le plus grand nombre gémit dans la misere la plus profonde. Le pays seroit désert sans le secours des Religieux de l'Abbaye qui nourrit beaucoup de pauvres & occupe beaucoup de pauvres. Le commerce du bétail est la principale ressource des gens aisés. Il se tient dans la Ville neuf Foires qui paroissent bien garnies surtout en bestiaux, & un Marché hebdomadaire pour la boucherie, la vente du bled, de la volaille, du gibier, des châtaignes en grande quantité &c. Mais tout ce commerce paroît se borner à l'approvisionnement & à la consommation du lieu : point d'Acheteurs du dehors, peu de marchandises même des Villes voisines. Somme totale, in-

digence. Voilà ce qu'opere le défaut de communication : voilà ce qu'opere plus ou moins tout obstacle quelconque, naturel ou factice, à la communication. Les Habitans de la Ville & de la campagne jusqu'à un quart de lieue de ses murs, jouissent du privilege singulier d'être exempts des lods & ventes pour les acquisitions qu'ils font dans la Ville & dans cet espace de territoire. On a jugé qu'au delà ce n'étoient que de purs Paysans indignes d'être privilégiés comme des Citadins.

D'ETAMPES, *le 24 Décembre.*

Jusqu'à présent les Mesureurs de grains de notre Marché, Portefaix pour la plûpart quoique regardés comme Officiers de Police, ont exercé un vrai monopole dans ce commerce. Les Laboureurs, contraints d'apporter ici leurs grains, se dépêchoient de les vendre à ces Officiers avant l'ouverture du Marché, ou bien les déposoient chez eux. On a cru souvent reconnoître que les bleds des Laboureurs, en passant par ce dépôt, perdoient beaucoup de leur qualité par des mêlanges, ou qu'au mesurage il s'en perdoit pour la quantité. Ce trafic étoit d'autant plus facile pour les Mesureurs qu'ils ne payoient qu'après la revente, & qu'ils étoient absolument maîtres des prix.

On voudroit que le commerce des grains fût interdit à ces Mesureurs : l'équité & l'intérêt public ne le permettent pas. La liberté du commerce est le moyen vrai, naturel & juste de détruire leur monopole. De l'influence qu'ils avoient sur le Marché, naissoit l'ascendant qu'ils avoient sur les Laboureurs. Mais aujourd'hui, ceux-ci peuvent vendre par-tout, tout le monde peut faire affaire avec eux : ils préféreront ceux qui leur offriront un meilleur prix & qui les payeront comptant ; c'est leur intérêt, & il n'y a plus de considération qui les empêche de faire ce qui leur est le plus avantageux. L'abus pourra donc durer encore quelque tems, parce que c'est une habitude & d'anciennes relations à rompre ; mais il se détruira, parce que c'est l'intérêt commun & que les Monopoleurs n'ont plus le titre abusif que l'ancienne police des Marchés leur donnoit pour vexer les Vendeurs, les Marchands & les Consommateurs.

DE REIMS, *le 24 Décembre.*

Un de nos Concitoyens, qui veut rendre ses enfans dignes de la vie & de lui, les forme dès l'âge le plus tendre aux vertus sociales, afin que naturalisées dans leurs cœurs, ils contribuent sans effort au bonheur de leurs semblables, assurent le leur, & comblent le sien. Il vient de nous donner, avec sa famille, un spectacle touchant, & dans ce spectacle une belle leçon. Le 14 de ce mois, il arrive à l'Hôpital général, accompagné de ses cinq enfans dont l'aîné n'a que dix ans. Ces enfans avoient épargné sur leurs menus plaisirs le prix d'une croix d'argent qu'ils ont offerte pour que la personne préposée à la filature de l'Hôpital, la décernât à celui des jeunes Eleves qui l'auroit le mieux méritée. Le sujet le plus digne a reçu cette récompense des mains de ces aimables Bienfaiteurs qui ont joint au présent les caresses les plus tendres. On imagine la vivacité de leur joie : celle du pere ne peut s'exprimer que par des larmes. Ces enfans ont demandé que, les Dimanches & Fêtes, on leur envoyât celui qui avoit été distingué, pour l'encourager au travail par des bienfaits nouveaux. Ils aimeront ceux à qui ils feront du bien ; ils en seront aimés & honorés : il se formera naturellement entre les uns & les autres une société d'amour & de vertu, telle qu'elle devroit être entre les grands & les petits, les riches & les pauvres, les heureux & les infortunés. Mais il est des tems où ces heureux prodiges ne sont guere possibles ou du moins faciles qu'à l'enfance.

D'ARRAS, *le 24 Décembre.*

Le Gouvernement a approuvé le projet du redressement & du curement de la Lys, depuis Aire jusqu'à Saint-Venant, & accordé 200,000 livres pour ce travail. Le reste de la dépense sera réparti sur l'Artois & les Provinces voisines. Les Etats n'ont pu accorder, pour cette année, que 20,000 l. à compte sur 166,666 liv. à quoi ils ont été taxés.

DE METZ, *le 26 Décembre.*

L'Arrêt du Parlement de Grenoble, rapporté N°. 90 de la *Gazette*, par lequel il

est ordonné aux Meûniers de rendre en poids autant de farine qu'ils ont reçu de grains, ne s'accorde pas avec un Arrêt porté en 1762 dans la même matiere par le Parlement de Metz. Cette opposition de Jurisprudence ne devroit pas, ce semble, avoir lieu dans un sujet si important sur lequel les principes ou regles sont naturellement les mêmes. Il est à remarquer qu'à Grenoble le procès étoit entre des Particuliers & que les moyens ont été pesés mûrement, au lieu qu'ici c'étoit l'Hôtel-de-Ville qui demandoit en faveur de ses moulins, & qu'il ne fût donné que trois jours aux Officiers de Police pour répondre. Il paroît que notre Parlement se décida sur des expériences qui furent faites dans plusieurs moulins de la Ville ou du moins ordonnées; moyen qui a été rejetté à Grenoble sur ce que ces expériences ne pouvoient être faites que par des gens intéressés à les rendre favorables. Enfin il est constant qu'il y avoit ici des Arrêts & des Réglemens qui obligeoient les Meûniers à rendre poids égal; puisque les Maire & Echevins s'opposoient formellement à l'exécution de ces Ordonnances en ce chef.

Le froid a été aussi vif dans les Vosges qu'il le fut à Paris en 1709. Il paroît que la neige & les glaces ont chassé des bêtes féroces des montagnes & des bois. Le 5 du courant, Jean Pierlot, Manœuvre à Lostroff, près Fénétrange, fut attaqué par une vieille louve qui lui déchira la main gauche, mais qu'il eut à la fin le bonheur de tuer. Ce brave homme quête dans les environs de Fénétrange, couvert de la peau de l'animal; il est obligé de tendre sa main déchirée pour recevoir la charité!

De Paris, *le 31 Décembre.*

M. le Lieutenant-Général de Police, pour suppléer à l'insuffisance des secours établis pour rappeller à la vie les asphyxiques ou les personnes que la mort paroît avoir subitement enlevées, en a établi de nouveaux chez les Commissaires de Paris. On se servira de la boîte portative, imaginée par M. Gardane, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Auteur de l'Instruction que nous avons annoncée, chargé de la direction du nouvel établissement. Cette boîte contient une nouvelle pipe pour injecter la fumée de tabac, un soufflet pour souffler dans la bouche du sujet, un flacon d'eau spiritueuse. Nous en avons examiné toutes les pieces; & l'usage nous en a paru aussi commode que l'invention en est ingénieuse. Cette boîte dont tous les Voyageurs peuvent se munir, sera adaptée sur les vaisseaux du Roi. Les Sergens & les Caporaux des Corps de Garde de Paris, particuliérement instruits de la maniere d'administrer les secours avec ces instrumens, opéreront en présence du Commissaire, & sous la direction du Médecin. La Police donnera des gratifications. L'Instruction & la boîte se trouvent chez *Rusult, Libraire, rue de la Harpe.* Prix 12 liv. franc de port par tout le Royaume.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment à Londres, calculé sur le septier de Paris & monnoie de France, du 13 Décembre 1774.

Londres, le quarter, 47 à 55 s. sterl.; le septier de Paris, 30 l. 7 s. à 35 l. 10 s. tournois.

Paris, le 14 Décembre, 24 à 27 livres.

Le pain blanc à Londres (où le Peuple ne veut point manger de pain de toute farine), acheté chez le Boulanger & taxé par le Magistrat, est à huit deniers sterlings le *quart de peck* ou le *quartern* qui devroit être de quatre livres cinq onces, mais qui n'est jamais que de quatre livres, poids de Troyes ou de douze onces, dont les 25 livres équivalent à peu peu près à 20 livres, poids de marc ou de seize onces; de sorte que vingt livres de pain blanc à trois sous la livre à *Paris* coûtant soixante sous ou trois livres, & en argent Anglois sur le pied actuel du change, trente deniers & demi sterlings, coûtent à *Londres*, suivant la taxe, cinquante deniers sterlings: ce qui fait dix-neuf deniers & demi sterlings de plus qu'à Paris, c'est-à-dire, les vingt livres de seize onces environ 1 l. 18 s. de plus qu'à Paris, ou le pain de douze livres (ce qui est plus suivant notre usage) vingt-deux sous neuf deniers de plus qu'à Paris.

Voici donc la comparaison des prix du

beau froment & du pain blanc entre Paris & Londres, suivant la police actuelle des deux pays.

	₶	ß	d.
Le septier de beau froment à Londres	35	10	
A Paris	27		
Avantage pour Paris . .	8	10	
Le pain blanc de douze livres, poids de seize onces, à Londres	2	18	9
A Paris	1	16	
Avantage pour Paris . .	1	2	9

sans parler de l'infidélité des Boulangers Anglois sur le poids qui est communément de cinq à six onces sur les quatre livres, abus auquel il est impossible à la Police de remédier.

I I.

Nouvel enduit pour préserver des incendies.

Dans l'Assemblée que tint à Breslau le 13 Septembre dernier la Société Patriotique de Silésie, M. Herzberg, premier Receveur de la Province, rendit compte des essais qu'il avoit faits d'un enduit de son invention qui sert à préserver des incendies les toîts construits en bois. Ce zélé Patriote n'a rien épargné pour s'assurer du succès. Il fit faire à la porte d'Ohlan un toît en bois de quatre pieds dans sa moyenne hauteur & de seize pieds de long & de large; aux deux côtés de ce toît, on avoit élevé deux autres toîts de chaume, chacun de 14 pieds de haut jusqu'au comble, & d'autant de longueur. Le toît du milieu étoit en planches d'aubiers qui reposoient à moitié les unes sur les autres & formoient un angle aigu. Le dedans du toît avoit été d'abord légérement enduit de cambouis sur lequel, ayant qu'il fût sec, on avoit répandu du sable fin & passé au tamis. On avoit ensuite pressé le sable avec une planche lisse & bien polie pour qu'on y pût mettre dessus un second enduit & que celui-ci tînt mieux. Ce second enduit étoit composé d'un mélange de chaux éteinte, d'argille détrempée, de plâtre pilé, de limaille de fer & de poil haché bien menu; tout ceci formoit une couche d'un tiers de pouce d'épaisseur. Sur cette couche, on mit un autre mortier de chaux, de sable, de sang de bœuf & de limaille, mêlés ensemble. Cet enduit fut encore recouvert d'une composition de chaux légere, de lait aigre & d'œufs; on en mit à plusieurs reprises, & cette espece de croûte étoit aussi de l'épaisseur d'un tiers de pouce. Cette derniere composition est seulement pour défendre de la pluie & de l'humidité l'enduit intérieur qui a la vertu de résister au feu. Les deux côtés du combre du toît destinés à soutenir l'épreuve du feu étoient revêtus de briques fort épaisses. Lorsqu'on voulut voir jusqu'à quel point le toît résisteroit à l'action du feu, on commença par y mettre de la paille, à la hauteur d'un pied, & l'on mit tout de suite le feu aux deux toîts attenants; ceux-ci tomberent dans deux minutes & brûlerent à terre pendant l'espace de quatorze minutes. Ce tems écoulé, on arracha les chevrons d'un des toîts qui brûloient, & on les mit au côté du toît où le vent, qui avoit été assez fort pendant l'épreuve, avoit rendu le feu plus ardent. Le bois brûla encore quatorze minutes sur le toît; de sorte que l'incendie dura une demi heure juste. Le toît ne se trouva point endommagé. On en vint à un autre essai différent; ce fut de jetter une grande quantité d'eau sur l'enduit que les flammes avoient tellement échauffé qu'il en étoit presque devenu tout rouge. On voulut s'assurer, par cette épreuve, si l'eau ne feroit point écailler le vernis; mais loin d'avoir été entamé & de présenter par quelques endroits des fentes ou des ouvertures, il parut avoir acquis plus de consistance & de solidité. Les planches & les autres pieces ne souffrirent aucune atteinte de la part des flammes; pour mieux s'en assurer, on détacha toutes les couches d'enduit, mais on trouva que le bois échauffé en dehors étoit humide en dedans. On pourra comparer cet enduit avec celui de M. Glaëser dont nous avons publié la composition. Ce dernier défend sa découverte, & d'après de nouvelles épreuves & de nouveaux succès, il a mérité l'appui de la Société de Saxe. Les découvertes utiles ne sçauroient être trop multipliées; & l'on ne doit jamais refuser les encouragemens & les éloges aux généreux Citoyens qui ne paroissent avoir des talens que pour les consacrer au bien de l'humanité.

Le Patriote Siléſien dont nous venons de parler, a auſſi publié un Mémoire très-détaillé où il propoſe une méthode pour conſtruire de meilleurs toits qu'on n'en a faits juſqu'à préſent, & pour les mettre à l'épreuve du feu. Nous tâcherons, par le moyen de nos Correſpondans de Berlin & de Breſlau, de nous procurer ce Mémoire pour en rendre compte au Public.

III.

AVIS.

Le ſieur Guillaume Laurent, Jardinier à Toulouſe, annonce dans la Gazette du Commerce du 12 Novembre 1774, N°. 91, une eſpece de fraiſier dont le fruit peſe environ une once : on deſireroit ſçavoir quelle analogie, ſoit pour la forme de la plante, ſoit pour le goût & l'intérieur du fruit, il peut y avoir entre cette fraiſe & les différentes eſpeces d'ananas.

La fraiſe ananas eſt, ſans doute, celle qu'on cultive depuis trois ans dans les jardins de quelques Curieux du Laonnois, & qu'on nomme fraiſe de Malthe, parce qu'elle a été envoyée de cette Iſle à un riche Négociant de l'Iſle en Flandres ; ſon fruit en maturité eſt de la groſſeur d'un œuf de pigeon, elle peut effectivement peſer une once ; il eſt plein, charnu, d'un rouge couleur de roſe, & d'un parfum auſſi agréable que la fraiſe blanche connue ſous le nom d'ambre. Ce fruit, rangé en pyramide, forme une aſſiette de deſſert très-agréable.

Sa plante eſt plus touffue que celle de tous les autres fraiſiers, ſes pédicules ſont auſſi plus longues & plus nerveuſes, ſes feuilles plus épaiſſes & couvertes d'un duvet blanc : une plante de trois ans, qui eſt le terme où il faut la diviſer pour la rajeunir, porte douze & quinze belles fraiſes.

Diot, Jardinier à Veau ſous Laon, s'eſt appliqué à multiplier cette eſpece de fraiſier de bouture, en diviſant les nœuds qu'on retranche de la même plante pour que le fruit profite davantage. Ce Jardinier peut fournir environ 500 de beaux plants de cette eſpece de fraiſier à 25 liv. le cent, ce qui eſt en raiſon de 5 ſ.

On peut s'adreſſer à lui avec confiance, en affranchiſſant les lettres.

IV.

Recette éprouvée à la Chartreuſe de Baſſe-Ville au mois de Septembre 1766, contre la maladie des bêtes à corne.

Prenez, 1°. bon gros vin rouge nouveau, 2°. graine de genievre, 3°. ſel, 4°. thériaque, 5°. ail. La proportion dans un chauderon de ſix ſceaux, on mit deux boiſſeaux de graine de genievre, trois livres de ſel, trois livres de thériaque, une groſſe tête d'ail ; on remplit le ſceau de vin.

On fit bouillir juſqu'à ce que les graines de genievre fuſſent crevées.

On fit avaler aux bêtes à corne, aux plus forts bœufs une pinte & demie, aux vaches une pinte ou environ, aux autres à proportion, une ſeule fois.

Des bêtes ainſi traitées, il n'en eſt pas mort une ſeule à la Chartreuſe.

V.

Livre nouveau.

La Proſpérité du Commerce. Par M. de la Croix, Avocat au Parlement. Chez Simon, rue Mignon S. André des-Arts.

M. de la Croix propoſe *de prendre pour argent la valeur de l'argent, ou de fournir toujours de l'argent à celui qui en préſente la valeur.* Le Roi recevra le payement des impôts en denrées & en marchandiſes comme en argent : on établira dans les principales Villes de grands magaſins pour contenir ces marchandiſes ; le Roi les donnera lui-même en payement. Ceux qui en auront reçu trouveront à les échanger contre de l'argent à la Bourſe. Chaque Communauté d'Arts, Métiers &c. ſera autoriſée à emprunter pour prêter, ſous certaines conditions, à ceux de ſon Corps qui auront beſoin d'argent & qui donneront en garantie des marchandiſes ſous le ſcellé. C'eſt ce que l'Auteur appele *la Proſpérité du Commerce.*

Nota. Nous donnerons des notices particulieres de pluſieurs des Ouvrages que

nous avons annoncés dans la Gazette précédente.

V I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 24 Décembre 1774, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 25 à 27 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 22, 26 à 27 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 22 à 25 liv.; le seigle, de 15, 16 à 17 livres; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 11 liv. aussi *le septier.*

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Décembre 1774, au Mercredi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 15 à 16 l. *le septier ; idem* à la Greve, de 15 l. 10 s. à 16 l. 5 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 31 Décembre 1774, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

V I I I.

Changes de Paris, *du* 31 *Décembre* 1774.

Amsterdam	55 ¼
Londres	31
Hambourg	181 ½ à ¼
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ½
Lyon *Saints*.....	1 p. % perte.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 31 Décembre 1774.

	#	s	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	5	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1774.	*Jeudi* 29.	*Vendredi* 30.	*Samedi* 31.
Comp.d.Ind.			
Actions à 3 coup	1897 ½ . . .	1900 2 ½ 1900.	1902 ½ 5 10. .
D°. 16/25es. à 3 cou.	. . . . .	1217 ½ . . .	1220 . . . .
D°. 8es. à 2 coup.	. . . . .	245	. . . . .
D° 25es. à 2 coup.	. . . . .	80.	80. . . . .
Emprunt O.R. .	397 98 . . .	400	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1774.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 5 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Octobre.*

LE Clergé fut affoibli par Pierre le Grand, sous les regnes suivans, il s'est affoibli de plus en plus : cependant par le dénombrement qu'on vient de faire de ses Vassaux, on voit qu'il lui reste encore dans l'Empire 910,866 Paysans, par conséquent des biens immenses. Le Public s'attend à une grande réforme dans ce département.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Novembre.*

Les Ex-Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, accusés, dans la derniere Assemblée générale tenue malgré eux, de faire un commerce particulier pour leur compte, & destitués en conséquence, répandent dans le Public des Mémoires justificatifs. Ces altercations & ces discussions dévoilent toujours quelques secrets propres à décrier les grandes Sociétés privilégiées & à en préparer l'abolition.

DE LA PRUSSE OCCIDENTALE, *le 12 Novembre.*

Sur les représentations de la Cour de Russie, S. M. Prussienne a ordonné à ses Officiers, employés au Fahrwasser, d'avoir pour les vaisseaux Russes tous les ménagemens possibles, & même de leur laisser le passage libre au cas qu'ils ne voulussent pas décharger leurs cargaisons. La Direction générale des Accises & Douanes de la Province a signifié au Bureau que l'intention de S. M. n'est nullement que les nouveaux droits de Douane, fixés par les traités conclus avec la Couronne de Pologne, soient perçus sur les marchandises qui sont portées de Dantzick en Russie, & notamment sur les draps, sabres & autres munitions de guerre, destinés pour le service de l'Armée Russe ; S. M. voulant que toutes les marchandises destinées pour la Russie ne payent que les droits fixés par les anciens traités. Le commerce de Dantzick ne paroît pas s'être encore ressenti de cette exception.

Ce pays vient d'être divisé en *Cantons militaires.* Chaque canton fournira, chaque année, un certain nombre de Soldats. Si l'on leve une taxe par feux pour acheter des hommes de bonne volonté, il en coûtera beaucoup moins en dix & vingt ans à chaque famille qu'il n'en coûte ailleurs en cotisations, repas & déplacemens à chaque tirage de Milice pour arracher de force à la charrue de bons Laboureurs & en faire de mauvaises Troupes. Ces Soldats auront alternativement des congés pour aller reprendre les travaux de la campagne pendant un certain tems. On dit qu'une méthode à peu près semblable s'établit dans le Bannat de Temeswar. Les Invalides, au lieu d'être concentrés & presque perdus pour l'Etat,

ſont diſperſés ſur les frontieres & employés à former aux exercices militaires les Payſans à certains jours marqués. Ces Laboureurs Soldats compoſent une Légion Agrico-Militaire attachée à la défenſe du pays par les liens les plus étroits du ſang & de l'intérêt perſonnel.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 18 *Novembre.*

Le Marché, établi dans cette Ville qui par elle-même auroit dû toujours être un grand Marché, promet du ſuccès. Tous les jours on voit entrer & ſortir beaucoup de marchandiſes par eau. Pour opérer ces eſpéces de prodiges, il n'y a qu'à ne pas les empêcher.

Les quatre mille familles Grecques qui ont quitté les frontieres de la Turquie pour aller s'établir ſur le canal de la Podgorie & de la Morlachie, ont trouvé en y arrivant des habitations, des friches difficiles, un attelier monté, des pâturages pour le bétail. Cette dépenſe a dû coûter immenſément à la Nation; il faut attendre ce que cette tranſplantation de richeſſes produira. On dit que la réſoluion eſt priſe de bâtir des Villes dans les endroits où il y eut autrefois des parts habitées par les Grecs & par les Romains. Il y a tant de villages qui tombent qu'on pourra de leurs débris conſtruire ces Villes, & de leur population attirée par des priviléges & des avances, former un Peuple tout nouveau dans un beau déſert.

De Francfort, *le* 21 *Novembre.*

Il y a quelques jours que le froid a commencé, après des pluies qui ont rendu les chemins impraticables. Les prix des vivres ſont ici aſſez bas pour que tout le monde y atteigne : c'eſt à peu près l'état de toute l'Allemagne : les boiſſons ſur tout ſont à très bon marché.

ITALIE.

De Milan, *le* 4 *Novembre.*

Le 21 Mars dernier, il avoit été ordonné par la Chambre des Comptes à tous les Greffiers Royaux d'envoyer une liſte détaillée de tous les Décimateurs de leurs départemens reſpectifs, avec la note des fonds ſujets aux impoſitions eccléſiaſtiques. Le 5 Septembre, M. le Surintendant du Cens a demandé l'état de toutes les retributions de ce genre perçues à titres ou de décimes ou de prémices, portions congrues &c. Ces ordres n'ont pas été remplis d'une maniere ſatisfaiſante. Le Tribunal a fait publier une Déclaration en date du 13 Octobre, pour ordonner de nouvelles informations & les étendre à tout ce qui peut donner des lumieres ſur cet objet, quant à la qualité & à la quotité des retributions, à l'état de ceux qui reçoivent & de ceux qui payent &c. &c. Cette recherche & ces ordres preſſés donnent lieu à de faciles conjectures.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Novembre.*

Jeudi dernier, 16, M. Burke prononça, dans la Chambre Baſſe un diſcours éloquent & profond pour entraîner les eſprits dans ſes vues pacifiques. Après avoir préludé par une pétition des Villes de Weſtbury, Warminſter, Trowbridge &c. conforme à ſes vœux & ſignée par des Citoyens qui poſſédent pour plus de 500,000 liv. ſt. de biens en Angleterre, il diſcuta fort au long les différens partis à prendre pour réunir la Métropole & les Colonies, 1°. la *guerre* en vue de la conquête, 2°. un mélange de *guerre* & de *négociation*, 3°. la *paix* pure & ſimple. Quant à la guerre, il examina la voie *directe* de la conquête par les combats, & la voie *indirecte* par la *détreſſe* ou la déprédation. Il peſa les forces Britanniques pour démontrer que le premier moyen étoit impraticable : le ſecond ne lui parut propre qu'à porter la fureur des Colons au dernier période & l'opprobre de la Nation au dernier degré. Il conſidéra les voies coërcitives ſous leurs différens aſpects, dans leurs effets domeſtiques & dans leurs effets politiques. Après cette diſcuſſion, il ſollicita un *Bill pour calmer les troubles préſens, & appaiſer les eſprits des Sujets Américains de S. M.* Il lut enſuite le projet d'un Bill qu'il avoit dreſſé & le plan des meſures qu'il jugeoit les plus convenables pour parvenir à cette fin. Le Vendredi à quatre heures du matin,

la Chambre alla aux voix, il y en eut 105 pour, & 210 contre la proposition de M. Burke. Ce célebre Orateur avoit déjà tracé le tableau des entreprises oppressives tentées contre les Américains. En exposant qu'ils reconnoissoient l'autorité législative du Parlement Britannique, excepté dans le droit de taxation, il avoit rappellé le Statut de la 35e. année d'Edouard I *de tallagio non concedendo*. Ce Statut porte » qu'au» cune taxe, imposition, aide ou subside, » ne pourra être levée sur les Sujets du » Royaume sans le consentement des Ar» chevêques, Evêques, Ducs, Comtes, » Vicomtes, Barons, Chevaliers, Bour» geois & autres Francs-Tenanciers ». Sur ce fondement, il avoit proposé de porter un Bill *pour reconnoître que la Grande-Bretagne n'a pas le droit de taxer les Colonies sans le consentement de leurs Représentans; revoquer tous les actes de taxation tendant, sous quelque dénomination que ce puisse être, à lever un revenu sur les Américains sans leur consentement depuis 1763; & borner la Jurisdiction du Parlement Britannique envers les Colonies à de simples réglemens de commerce.* Même succès pour cette motion que l'année précédente.

La même Chambre a pris en considération l'offre que la Nouvelle-Ecosse a faite *de payer à perpétuité un droit de pondage sur toutes les marchandises qui seroient importées dans la Province & qui n'auroient pas été tirées des Domaines Britanniques (le sel gris excepté), pour ledit droit tenir lieu de toute taxe & être laissé à la disposition du Parlement.* Le droit seroit fixé à huit pour cent de la valeur des marchandises.

Le navire, le *Hope*, arrivé du Sénégal à Savannah en Géorgie, avec 210 Esclaves, a reçu ordre du Congrès de quitter incessamment la Province sans débarquer la moindre partie de sa cargaison.

Le 14, une nouvelle tempête a causé beaucoup de naufrages sur différentes côtes de l'Isle. Il a péri un grand nombre de bateaux de charbon & quelques navires destinés pour les Indes Occidentales. La côte d'Essex, Suffolck & Norfolck a été toute couverte de débris, de marchandises, de cadavres. Les lettres de Déal, Newcastle, Yarmouth &c. contiennent divers détails de ces malheurs.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 17 Novembre.*

Depuis huit jours, la navigation est très-périlleuse sur nos côtes. De tous les Ports voisins, nous recevons avis de divers naufrages. Depuis Newport jusqu'à Bologne, on ne voit que débris de navires & marchandises flottant sur les eaux. Le 13, il a échoué près d'ici un bâtiment François, venant de Bordeaux: il en a péri un autre près de Dunkerque, venant de Villa-Nuova en Espagne: un troisieme, Danois, venant de Cadix, a fait naufrage, le même jour, à une lieue d'ici.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-GILLES-SUR-VIE, *le 19 Novembre.*

La saison s'est très-bien comportée pour les premiers labours: les bleds semés de bonne heure ont donné les premiers augures d'une bonne moisson. Les grains & les légumes sont presque sans demandes, ainsi que les sels.

DE TOULOUSE, *le 23 Novembre.*

Notre Administration municipale n'abjurera que fort difficilement & très-tard les erreurs de la Police oppressive, erreurs invétérées, chéries, consacrées par toute sorte de monumens, colorées des prétextes les plus spécieux pour ceux dont la vue ne perce pas les surfaces, défendues même par ceux qui en sont les victimes & qui de dessous le joug & le glaive donnent encore des loix aux esprits timides, foibles, lents, jaloux de la faveur populaire. Quand il s'éleveroit un Réformateur, je veux dire un Patriote, éclairé, courageux, ardent, capable de sacrifier à l'intérêt public jusqu'à sa renommée, qu'attendre d'une Magistrature annuelle? Nos Capitouls se tourmentent pour se rendre recommandables & agréables au Peuple; mais l'ambition la plus louable & la plus patriotique échoue lorsqu'elle n'a pas préparé de loin ses moyens par une étude profonde des principes de

l'ordre, & que parvenue au poste desiré, à peine elle a le tems d'agiter les liens dont elle se trouve alors enchaînée. Ainsi ces Officiers, en remplissant leur objet personnel, celui d'acquérir la noblesse par l'achat d'une Place, sont obligés de renoncer à l'objet de la Place, celui de faire le bien public par les réformes & les innovations que les tems exigent. Dans l'impuissance de se frayer une route nouvelle, ils finissent bientôt par suivre la voie tracée & s'enfoncer dans le labyrinthe. Quand on croyoit n'avoir qu'à commander, on se voit contraint d'obéir : on obéit sur-tout à l'art, à l'empire des sous-ordres multipliés, dépositaires & usufruitiers du code réglementaire & lucratif. Veut-on ouvrir la barriere ? des monstres s'élevent en foule, les uns séduisans, les autres effrayans, les uns réels, les autres fantastiques. Telle est la magie des Subalternes. S'ils ne vous font pas reculer d'abord, ils vous empêchent du moins d'avancer : bientôt ils triomphent de l'inexpérience, de la foiblesse, de l'ignorance, d'une force momentanée. Forts de l'habitude qu'ils ont des affaires & du besoin qu'on croit avoir de leurs services, ils sont les plus fermes suppôts du régime qui les multiplia, les rendit importans, leur confia ses secrets, les intéressa au désordre & à la confusion, les enta, pour ainsi dire, sur lui-même, de maniere que leur existence & sa conservation dépendissent l'une de l'autre. Pour renverser la vieille idole, il faudroit en détruire les ministres : cette grande victoire demande une ame forte, de la constance, des lumieres, du tems, & la protection suprême. Nous espérons dans cette protection : elle daignera sans doute arrêter quelque tems sur nous sa bienfaisance, pour qu'éclairés sur nos vrais intérêts & reconciliés avec un nouvel ordre de choses, nous voyions les réformes se succéder comme nos Magistrats.

Par une suite naturelle de la manie réglementaire, le Peuple de cette grande Ville (& il y a beaucoup de Peuple) s'est accoutumé à murmurer & à inculper les Officiers Municipaux, quand les choses ne vont pas comme il veut. On leur imputoit n'aguères les ravages que faisoit appréhender la sécheresse sur nos moissons : ils firent donc un vœu à Notre-Dame-la Noire & une neuvaine pour obtenir de la pluie : mais le Ciel ne se rend pas toujours aux vœux de la piété même la plus ardente. Ainsi, a-t-on dit à un Corps plus auguste, le Peuple des Villes se croit en droit, si l'eau manque, de lui demander de faire couler les rivieres à pleins bords.

Le charbon & le bois à brûler ont, depuis quelque tems, particuliérement attiré les réglemens de Police. Elle en a tellement taxé, tariffé, garotté le commerce, qu'après un renchérissement graduel nous avons fini par manquer totalement de l'un, & nous sommes à la veille de manquer de l'autre. Il étoit tout simple de penser que la mortalité des bestiaux & le défaut de communications feroient rallentir & renchérir les transports ; qu'en raison de la multiplication des obstacles & de l'augmentation des dépenses, il est juste que le Vendeur grossisse ses reprises ; qu'il n'y a que les bons prix qui puissent les appeller ; qu'en leur garantissant liberté & sûreté, on exciteroit la concurrence & l'on obtiendroit le meilleur marché. Au lieu de suivre cet ordre naturel & prospere, l'on a cru au contraire devoir s'emparer de force du bien d'autrui & au prix que l'arbitraire a fixé. On est allé, à main armée, se saisir de la marchandise sur les Ports, sur les routes. Elle a été distribuée contre le gré du Propriétaire & au préjudice de ses engagemens : une partie en a été pillée. Et l'on n'a pas imaginé que cette violence éloigneroit les Vendeurs, qu'elle interdisoit la denrée à la Ville, qu'elle glaçoit le sang dans les veines du Peuple. Les Particuliers qui veulent aujourd'hui du bois & du charbon sont obligés d'aller s'en pourvoir dans les forêts des environs où la liberté est exilée & où le Propriétaire reste encore maître de sa chose, parce qu'il se tient éloigné de la Jurisdiction Municipale.

Il semble que tout doive être sacrifié aux jouissances des Villes ; & à la fin elles se trouvent elles mêmes sacrifiées. Les campagnes reçoivent les premiers coups. Plus d'une fois, le Cultivateur a été contraint de quitter ses travaux intéressans, pour aller à trois & quatre lieues avec ses attelages charrier du bois, du charbon, des fagots à l'usage des Citadins, moyennant un salaire taxé, & comme on le juge bien au dessous du prix que la perte du tems, du travail, des bestiaux &c. &c. auroit exigé,

car ſans cela on n'auroit pas eu beſoin de taxe.

En dernier lieu, les Maîtres Fourniers ont obtenu qu'on imposât, à leur profit, une pareille corvée à tous les Charretiers des environs, ſous prétexte qu'ils ne pouvoient ſans cela demeurer aſſujettis eux-mêmes à la taxe de leur cuite envers les Boulangers qui à leur tour auroient également réclamé. Ainſi le foible eſt la pâture du fort.

Nos campagnes viennent d'eſſuyer une nouvelle oppreſſion. Pendant qu'aux plus juſtes titres elles invoquent les ſecours les plus néceſſaires, la Ville leur envie & ravit le prix du peu qui leur reſte. La viande de boucherie ayant renchéri par l'effet inévitable des ravages de l'épizootie, le prix des cochons a dû s'en reſſentir, il avoit été porté par la concurrence à 6 ſ. la petite livre. La taxe ſurvint & le réduiſit à 4 ſ. Enfin il vient d'être avili par l'adjudication excluſive de la fourniture de cette viande. En réfléchiſſant ſur les conſéquences de ce monopole, on auroit reconnu que la Ville n'en retirera aucun avantage même préſent : le pauvre n'obtiendra, au prix de la taxe, que le rebut; le riche ſera mieux ſervi parce qu'il payera plus cher. L'Habitant des campagnes déjà ſi malheureux, forcé d'échanger ſon cochon contre de mauvais pain, en recevra un tiers de moins, & on lui enleve le petit adouciſſement que le cours naturel des choſes lui avoit ménagé. Le Fourniſſeur a calculé ſes bénéfices ſur les moyens qu'il doit mettre en uſage : il ſçait bien qu'étant ſeul Acheteur, il fera la loi à des Vendeurs preſſés par des beſoins impérieux; il s'eſt flatté d'eſquiver la ſurveillance en ſe conciliant la faveur ſubalterne, & au pis-aller de ſe dédommager ſur les Conſommateurs des ſacrifices qu'il aura faits; car ſans cela il n'avoit pas beſoin d'un privilége excluſif pour vendre à meilleur marché, il étoit bien certain d'emporter la préférence par la qualité ſupérieure & le prix le plus avantageux au Public. La concurrence ſeroit reſtée libre, ſans violence, ſans injuſtice : le Citadin auroit été mieux ſervi &c. Cet homme qui crieroit peut-être à l'oppreſſion ſi l'on vouloit taxer le travail du Lapidaire, l'ouvrage du Peintre, les colifichets de la Marchande de modes, il ne ſent pas que chacun a le même droit d'uſer de ſon talent & de ſa choſe, & qu'en tout, chacun a le même intérêt à des fournitures & à des conventions libres! Il ſera plus juſte quand il ſera plus éclairé; alors le rétabliſſement de l'ordre ſera facile; la Police n'aura plus d'autre ſoin à prendre que d'en empêcher la violation.

L'épizootie étend preſqu'à tout inſtant ſes ravages : elle eſt au pied de la Montagne Noire, pépiniere de la Province.

Du Poitou, *le 24 Novembre.*

Il y a dans la Paroiſſe de S.... près Partenay un Gentilhomme qui, au lieu de renoncer à exercer l'empire de Propriétaire ſur ſon domaine pour aller obéir ailleurs aux ordres, aux caprices, aux préjugés, aux modes, aux folies, s'occupe noblement de l'adminiſtration de ſon héritage & de l'inſtruction de ſes Payſans. Plus éclairé que ceux qui l'environnent, il eſt meilleur qu'eux, il paroît du moins l'être, parce qu'il fait plus de bien. Son champ eſt une école d'économie, comme ſa maiſon eſt une école de bienfaiſance. Habile Agriculteur, il explique avec douceur & patience aux Payſans les raiſons qu'il a d'adopter des méthodes contraires aux méthodes reçues. Ils écoutent un Ami qu'ils honorent; ils croyent au Bienfaiteur qui les aide; ils obéiſſent aux leçons d'un Maître qui fait pour lui-même avec ſuccès ce qu'il les invite à faire pour eux. Il défriche & ſes voiſins défrichent. Affable & équitable Pacificateur, la reconnoiſſance & la confiance lui ont érigé un tribunal auquel toutes les diſcuſſions ſont portées & qui les termine ſans procès & ſans fraix. Modele de ſa famille, tous les ſiens lui reſſemblent. Ce reſpectable Patriote rend ſeul des ſervices inappréciables à tout le pays. C'eſt ainſi que l'homme qui ſe tient à ſa place, qui ne s'expatrie pas, pour ainſi dire, en ſortant de ſa ſphere, qui ne s'enfle pas pour étendre avec importance ſon ombre, qui reſte à portée du bien qu'il peut faire ſans céder à l'ambition d'être ce qu'il n'eſt pas né, eſt toujours un homme utile & précieux : & chacun peut l'être ainſi dans ſon tourbillon naturel.

Les recherches profondes & bruyantes des Commis du Tabac ont rendu timide la circonſpection des Habitans de quelques cantons de la Province. Il y a beaucoup de

gens qui ont cru s'appercevoir qu'une provision de tabac rapé des Bureaux pourroit facilement prendre dans leurs armoires un goût de contrebande, à tromper les Juges mêmes de la marchandise. Ils y renoncent.

Un Débitant de tabac du Bourg de R. a derniérement éprouvé, après cent mille autres bonnes gens, combien il est facile d'être coupable de contrebande sans jamais y avoir songé. Il avoit déplu à un de ses voisins. Celui-ci, pour le corriger, forma tout bas, mais non assez bas pour ne pas être entendu, le projet de le faire, sans qu'il le sçût, Contrebandier, & cela d'une maniere bien aisée, en introduisant de faux tabac dans sa maison. Le Débitant en fut heureusement informé; il fit le guet; avec un renfort d'amis, il saisit pendant la nuit l'homme qui détachoit une pierre de sa fenêtre pour ouvrir un passage à la contrebande. Par le plus grand hasard du monde, étoile, pressentiment, comme on voudra, les Commis arriverent du lieu de leur résidence à la pointe du jour. S'ils furent étonnés, ce fut de trouver un coupable qu'ils ne cherchoient pas; cependant ils l'emmenerent. Il est hors de vraisemblance que cet homme ait été ou soit relâché sans avoir été interrogé s'il a des complices, obligé à des réparations, jugé légalement &c..... Quelquefois ces affaires s'étouffent. Il n'y a pas très long-tems que dans une Ville de cette même Province, un misérable alla vendre en Foire sous le manteau ou les haillons une bille de faux tabac. Par hasard encore, les Commis rodoient autour de lui, l'œil distrait. La marchandise ne fut pas plutôt livrée, que l'Acheteur fut saisi: il lui en coûta cent écus pour se soustraire à la peine du délit d'autrui. Le Vendeur avoit, dit on, reçu douze livres; de qui?... Il ne faut pas croire les bruits populaires... Mais ces traits sont communs, mais ces bruits se renouvellent sans cesse, il n'y a personne qui ne puisse citer mille faits semblables. Qu'en résulte t-il? Qu'un régime, une Jurisprudence, des Ordonnances d'où découlent tant d'abus, livrent de mille manieres à la méchanceté, à la cupidité, la fortune & l'honneur de l'Innocent; que les soupçons élevés de toutes parts à chaque instant, par ces abus, s'attachent sur les gens intéressés à trouver des délits, & déshonorent leurs fonctions; que tout homme, en observant le réglement ou en poursuivant son exécution, doit trembler; que la sûreté est ôtée au Citoyen en même tems que la liberté &c. &c. &c.

De Reuilly (*près Orléans*), *le 25 Novembre.*

Depuis que nos bleds sont semés, le tems a été aussi favorable qu'il est possible. De petites pluies après une grande sécheresse, avoient préparé la terre sans la refroidir, elles en avoient plutôt augmenté la chaleur. Les semences ont promptement levé. Le beau tems & quelques pluies chaudes ont accéléré la pousse des plantes, & les ont fait taller. Elles auroient fait trop de progrès, s'ils n'avoient été arrêtés par quatre jours de gelées. A ces gelées ont succédé un tems chaud & quelques pluies qui ont donné de la consistance à la terre que les vents du Nord auroient peut être enlevée si elle eût été trop seche. La chaleur s'est maintenue au degré nécessaire pour conserver les plantes au point d'avancement convenable avant l'hiver. Les semences ont fait racine. La gelée actuelle est bonne, elle sauve les bleds de l'atteinte des animaux nuisibles, ils restent dans l'inaction nécessaire à leurs progrès futurs. Nos labours d'hiver avancent: nous espérons semer les mars de bonne heure: du moins nos terres seront bien préparées. Que le Ciel continue de verser sur nous ses bénédictions!

De Rouen, *le 27 Novembre.*

Suite de la Séance de l'Académie.

11°. Les nouvelles *Leçons de navigation* de M. Dulague, Professeur d'Hydrographie, lequel a sçu mettre sa doctrine à portée de tous les esprits. Les exemples y sont distribués de maniere qu'on les trouve aisément quand on en a besoin; & les principes de la science y sont tellement exposés que celui qui s'en est rempli peut se passer des exemples.

12°. La *Carte* complette & réduite de la *Manche de Bretagne*, avec les sondes, les fonds & les routes, dont M. de Gaule, Maître d'Hydrographie au Havre a fait présent à l'Académie.

13°. La *Chaloupe insubmersible* de M. de Bernieres.

14°. Un Mémoire du Même sur des *canons courbes* qu'il a imaginés pour le service des vaisseaux.

15°. Un Mémoire de M. *Noël Heroy*, qui démontre les causes du mauvais son de la cloche de la Cathédrale de Rouen, nommée *George d'Amboise*, & les moyens d'y remédier. Il prouve que le battant de cette cloche est trop lourd par le bas, & qu'il ne s'agit que d'en scier peu à peu jusqu'à ce que le centre d'*oscillation* puisse remonter jusques vis à-vis celui du *contact*.

16°. L'envoi qu'a fait M. de *Machy* de son *Art du Distillateur-Liquoriste*.

17°. Les diverses épreuves auxquelles les Commissaires de l'Académie ont soumis les pieces de fer vernissées par les sieurs Polliot & Crevel.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

Un Particulier, Propriétaire d'une Saline dont il a formé l'établissement en Alsace, où il demeure, desireroit en faire la vente.

Cet objet est susceptible d'améliorations & d'augmentations ; mais en continuant seulement les soins que s'en donne le Propriétaire depuis dix ans, il pourroit rapporter 15 à 18000 liv. par an.

Les personnes qui voudroient faire cette acquisition sont priées de s'adresser *à M. Chippel, rue Saint-Bernard, Fauxbourg Saint-Antoine à Paris* ; elles recevront tous les éclaircissemens qu'elles pourront desirer.

II.

Machine nouvelle pour réceper les pilotis sous l'eau.

M. *David*, célebre Académicien de Rouen, frappé des inconvéniens des bâtardeaux & des épuisemens pour mettre à sec l'emplacement d'une pile de pont, & des difficultés qu'on éprouve dans l'usage de la scie de M. de *Vouglie*, invention à laquelle toutefois il applaudit, a imaginé une nouvelle machine qui doit réceper avec autant d'aisance que de sûreté les pilotis au-dessous de la surface de l'eau, à quelque profondeur qu'on le desire.

La scie de M. David a la forme d'une *roue dentée* du centre de laquelle part un arbre ou un axe qui s'éleve verticalement au-dessus d'une cage ; cette cage reçoit deux supports horisontaux qui glissent dans deux coulisses pratiquées en haut & en bas d'icelle, & qui percés de trous dans lesquels l'axe de la roue est reçu, servent à porter la scie contre le pilotis à réceper, tandis qu'on fait tourner l'arbre & avec lui la scie ou roue dentée qu'il porte. Ce qui paroît singuliérement digne de remarque dans cette machine, c'est que le même mouvement de l'arbre fait avancer la scie contre le pilotis dans la proportion qu'elle le coupe, & qu'à cet avantage elle joint celui de pouvoir scier de niveau malgré l'inégalité du terrein.

M. David en a fait exécuter un modele.

III.

Vernis pour le fer.

L'Académie des Sciences & Arts de Rouen a fait examiner par des Commissaires différentes pieces de fer vernissées par les sieurs *Polliot* & *Crevel*. Des différentes épreuves auxquelles ces Commissaires les ont soumises, il résulte que *ce vernis est ce qu'il y a de plus parfait en ce genre ; que les coups les plus violens ne peuvent l'écailler ; qu'il ne céde qu'à l'action des acides concentrés, comme l'huile de vitriol ou l'eau forte*. En conséquence, ils ont attesté la solidité de ce vernis pour l'usage des constructions de maisons & de navires. Leur témoignage ne se borne point à ces emplois ; il certifie encore *la salubrité de son application à l'intérieur des fontaines sablées, les cassetieres & autres ustenciles de cuisine & d'office*.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 25 Novembre 1775, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 26 l. 10 s. ; le nouveau, de 21 l. 15 s., 22 à 24 l. 10 s. *le septier* ; le seigle, de 14, 14 l. 10 s. à 15 l. ; l'orge, de 12 l. 15 s., 13 à 14 liv. Le froment à la Grêve, de 22, 23 à 24 l. ; le seigle, de 13 l. 10 s. à 14 l. ; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l. 10 s. aussi *le sept.*

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 25 Novembre 1775, au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Décembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Décembre 1775.

Or de Portug. à . . .	723 ℔	6	marc.
Du Mexique à . . .	718	1	
Du Perou à	710		
Les guinées à . . .	722	2	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52	6	
Piastres à	49	8	

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Décembre 1775.*

Amsterdam	54 ½ à ¼
Londres	30 ½
Hambourg	185
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 1 Déc.*	*Samedi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	2045 42 ½ . .	2045 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1315	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	86 . . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	436 37 . . .	437 36 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	5 ½ ¼ ½ ¼ . .	5 ½ ¼ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	¼	¼ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 17 Nov.

Messieurs

Lempereur. pplles. F.
Viageres ..... F.
Boscheron.. pplles. G.
Viageres .... G.
Peinchein.... vres. X.
Perpétuelles.. X
Tontine ..... X.
Patu.... Viageres. H.
Rouillard... pplles. C.
Viageres .... C.
Tontine ..... C.
.....
.....
.....
.....

Du Samedi 18.

Messieurs

Gosfey..... pplles. F.
Viageres .... F.
Caron .....vres. J.
Delarue .....pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.
Lenoir ..... pplles. J.
Viageres .... J.

Du Lundi 20.

Thevenin... pplles. J.
Viageres..... J.
Certain..... pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.

Suite du Lundi 20.

Messieurs

Creuzé..... pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine ..... F.
Delamotte.. pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine..... F.

Du Mardi 21.

Cauchy..... pplles. G.
Viageres .... F.
Tontine ..... J.
Desplaces.. pplles. } par lett.
Viagere ..... }
Tontine ..... }
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 7 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Octobre.*

APrès avoir rompu l'Association des Saporowiens & dispersé ces Peuples, le Gouvernement a voulu en détruire le nom par une Ordonnance. On reproche à ces Cosaques d'avoir affecté l'indépendance jusqu'à servir les *ennemis naturels* de l'Empire, c'est-à dire ceux que crée une fausse politique ; d'avoir envahi ou parcouru des déserts sans culture, sans Habitans, sans Propriétaires, au delà de ceux dans lesquels il leur étoit prescrit de se renfermer ; de n'avoir vécu que de brigandage au milieu de l'Agriculture qu'ils fondoient ; d'avoir tenté d'enlever ou de gagner une foule d'Habitans de la Russie mineure pour cultiver leurs terres, & d'avoir réussi au point que l'on y comptoit déjà cinq mille Colons qui n'avoient pas quitté leur ancienne Patrie par l'ennui du bonheur. Il est à desirer que cette entreprise qui tendoit à les civiliser, à les retirer du brigandage, à les soumettre aux loix de l'ordre, à les fixer par la propriété, à tirer une Province du néant, ne s'évanouisse pas avec eux. Ils faisoient avec succès ce que le Gouvernement pourra faire de plus avantageux & avec des instrumens moins propres à la terre dont ils étoient les enfans. Cette terre multiplioit la population indigene & qui n'adoptera peut être pas un Peuple étranger, leur fournissoit peu à peu les fonds des différens genres d'avances pour étendre leur culture & acquérir une vraie Province à l'Empire ; avances qu'un Souverain ne peut pas faire sur un territoire considérable, quelque riche qu'il paroisse, pour soutenir des guerres triomphantes, donner des fêtes pompeuses, construire de magnifiques palais. S'il a le moyen de faire quelques *avances physiques* de Souveraineté & d'utilité commune, il faut qu'il les porte aux débouchés en facilités, aux communications en commodités, aux stations en salubrité. Mais il a toujours en son pouvoir des *avances morales*, au moyen desquelles son Peuple en s'enrichissant, l'enrichira : ces avances sont économie, vigilance, instruction, équité, liberté &c. Vingt millions de septiers de grains étoient, dans un Empire, enviés, policés, réglémentés, immobiles, mangés des rats & des charançons : un Edit de liberté paroît : une autorité vigoureuse le maintient, ils s'ébranlent, circulent, se vendent, & cette *avance morale* du Souverain a mis 240 millions dans le vrai trésor de l'Etat, non en caisse, ce qui ne seroit rien, mais en semailles qui rendent six pour un.

Les chaleurs excessives & la sécheresse avoient occasionné des épizooties parmi les bœufs & les chevaux dans ce Gouvernement & celui de Novogorod. La beauté actuelle de la saison & des précautions sages en ont arrêté le cours. On assure qu'il en regne encore dans la Finlande.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 11 *Octobre.*

Les impositions indirectes qui consommeroient l'ouvrage des fléaux que ce Royaume a essuyés, si on l'abandonnoit à leur action, trouvent de grands obstacles à s'établir, & l'on reconnoît de grandes erreurs dans le calcul anticipé de leur produit. Chacun se croit lésé par la repartition arbitraire & disproportionnée de tant d'Excises destructives par elles-mêmes. Il est question d'enclorre cette Ville afin de l'investir de Commis & de la tenir sous le blocus jusqu'à sa chûte.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 11 *Octobre.*

L'heureux succès de la péche du hareng s'est maintenu & même accrû sur la côte de Scanie. Le poisson s'avance en épaisses colonnes, suivies d'animaux marins qu'on ne voit pas ordinairement dans ces mers & qui sans doute poursuivent les harengs pour les dévorer.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 14 *Octobre.*

Le commerce du bois de charpente vient d'être réprimé par une nouvelle Ordonnance. Les Patrons des bâtimens qui ameneront de ce bois, ne pourront en vendre en détail que pendant les premiers jours qui suivront celui de leur arrivée; après lequel terme ils le vendront aux Charpentiers privilégiés, sinon il sera déposé dans les magasins publics pour être vendu à l'enchere. Les Menuisiers qui acheteront des planches & des solives, ne pourront les employer à de gros ouvrages. Les Charpentiers qui en auront acheté en gros, ne pourront en débiter en détail. Ainsi au moyen de cette chaîne de priviléges, toutes les parties se trouvent enchaînées, gênées & blessées; chaque privilége porte sa peine, & tout le fardeau tombe sur les barques qu'elle brise & les plantations qu'elle écrase. Il est vrai que les contraventions traînent à leur suite de fortes amendes.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 19 *Octobre.*

Comme il regne en divers endroits des épizooties dangereuses, le Magistrat a défendu d'introduire dans le territoire des bœufs, veaux &c, sans qu'on justifie des lieux d'où ils viennent, de leur santé &c. &c. &c.

De Vienne, *le* 19 *Octobre.*

La sévérité des Ordonnances contre ceux qui font la contrebande du tabac, devient souvent entre les mains de leurs bas Exécuteurs une atroce barbarie. Nous venons d'en voir un exemple. Les coupables Commis ont été punis, non comme on punit en quelques endroits, par une vraie récompense, par une translation d'un lieu à un autre, d'un poste inférieur à un poste supérieur, mais par le cachot & la condamnation à des travaux publics. Si l'on trouve que le crime n'est pas encore assez sévérement puni, du moins n'est-il pas couronné & encouragé.

ITALIE.

De Rome, *le* 11 *Octobre.*

Dans la crainte habituelle où nous sommes de mourir de faim au milieu de la surabondance, il a fallu attendre que les magasins de nos Provinces fussent surabondamment pourvus, avant de permettre l'exportation d'une partie du superflu qui nous restera. Cette portion libre a été fixée à vingt mille roubies dans la Marche d'Ancone & l'Etat d'Urbin. La roubie pese 180 livres de France.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Octobre.*

La nuit du 20 au 21 & le jour suivant, une violente tempête (Ouest-Sud-Ouest) a brisé, endommagé, jetté au large, un grand nombre de bâtimens aux environs de Ramsgate, Portsmouth, Deal, Sandwich &c. Il est en même tems tombé une pluie très abondante. Il y a beaucoup d'arbres arrachés dans le territoire de Canterbury & autres. A Douvre, la mer a été prodigieusement haute &c.

Depuis long-tems les bleds restent aux prix où ils étoient descendus. Il y a des cantons où ils augmentent.

On mande de Cumberland que la récolte des patates a été la plus belle qu'on y ait jamais eue. Dans la Paroisse d'Irthington, un Cultivateur a recueilli 450 boisseaux de Winchester sur un terrein qui n'avoit pas une acre d'étendue.

Nous apprennons de Belford que M. Tindale, Cultivateur des environs, a fait, cette année, deux récoltes d'orge dans le même champ, la premiere à la fin de Juillet & la seconde en dernier lieu. Il fit ses secondes semailles bientôt après pendant la grande sécheresse. On assure que sa derniere récolte n'est pas fort inférieure en qualité à la premiere.

Il a paru, en faveur du systême de Finance dominant, un Pamphlet intitulé: *Taxation n'est pas Tyrannie.* On a cru ne pouvoir mieux le refuter que par la définition que Johnson donne de l'Excise dans son célébre Dictionnaire. *Excise : a hateful tax levied on commodities and adjug'd, no by the commun Judges of property, but by wretches hired by those to whom Excise is paid.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 21 Octobre.*

L'importation des grains & de l'huile a été assez considérable, dans le courant du présent mois. La Compagnie d'Afrique soutient toujours avantageusement son privilége... Les Négocians de ce Port viennent d'être obligés, par un Arrêt du Conseil du 19 Septembre, de faire les déclarations de leurs marchandises dans la forme prescrite pour les autres Ports & conformément aux Réglemens rendus sur cette matiere. Ils prétendoient n'être pas tenus d'y comprendre la quantité & le poids de chaque marchandise, ainsi que le nom de ceux pour le compte desquels elles arrivent, ce qui en effet est très-conforme aux intérêts du commerce, mais non aux principes de la Régie.

De Montpellier, *le 23 Octobre.*

On écrit de Saint-Gilles, d'Alais, de Cette &c. que les pluies ont gâté une bonne partie des vendanges. En général, on craint que la qualité des vins ne soit pas excellente. A Saint-Gilles, il y a beaucoup de vin rouge, très-peu de muscat; cette derniere espece sera chere, mais bonne, à ce qu'on assure. On a particuliérement remarqué dans ce canton que les Vendangeurs, les Charretiers, toute la main-d'œuvre, ont exigé des salaires fort hauts; & les Propriétaires qu'on a si ridiculement dépeints comme des Maîtres tyranniques qui peuvent & veulent toujours retenir une portion de la vie du Journalier, ont reçu la loi. Les hommes employés à la vendange ont gagné jusqu'à 40 sous, les femmes 20 &c. On craint que le prix de la denrée ne réponde pas aux frais de culture & de récolte... Dans les Cevennes, les châtaignes n'ont jamais donné les plus belles espérances que cette année... L'eau-de-vie a baissé à Pezenas : elle y valoit en dernier lieu 19 l. le quintal.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 23 Octobre.*

La récolte du vin a été très-abondante; quoique la vendange ait souffert du déchet par les pluies. Les tonneaux ont manqué généralement. Tavel a fait aussi beaucoup de vin, mais on n'ose rien assurer sur la qualité... Le millet noir fournira du pain tout l'hiver à nos Paysans. Les châtaignes, supplément au pain pour le pauvre, sont à très-bas prix. L'olivier promet une très-belle récolte... Nous mettrions cette année au nombre des plus heureuses, si nous n'avions essuyé des fievres malignes, une petite-vérole, & autres maladies très funestes. Nous desirons le vent du nord, très-nécessaire, suivant un ancien proverbe, à la salubrité de ce pays... Nous éprouvons les contre-coups de l'épizootie qui désole le Haut-Languedoc. La viande est excessivement chere, & nous payons en sus la taxe de l'équivalent, après nous en être rachetés. La vérification des doubles emplois porteroit, seule, assez loin la réforme dans la Finance.

De la Rochelle, *le 24 Octobre.*

La vendange a trompé l'espérance de la plûpart des Propriétaires : ils attendoient autant de vin que l'année derniere; mais

dans la plûpart des vignobles à une lieue à la ronde & particuliérement sur les côtes où l'on a été le mieux traité, on a récolté un bon tiers moins qu'en 1774, un peu moins qu'une *demi vinée* très-médiocre. Nous appellons demi-vinée commune, quand chaque quartier de terre contenant six mille seps, donne deux tonneaux ou huit barriques, chacune de 32 veltes. Il n'y a, cette année, que 4 à 5 barriques dans les cantons les plus heureux, 2 ou 3 & moins dans le reste de la Province.

Le vin est à peu près de la même qualité que celui de l'année derniere & ne rendra pas plus d'eau-de-vie. Pour que le Cultivateur pût se détermieer à brûler, & retirer un prix passable de sa récolte, il faudroit que l'eau-de vie montât à 162 l. les 27 veltes. Nous parlons du Cultivateur qui a été le plus favorisé ; car pour les autres, c'est une année perdue, si l'on en excepte leur consommation.

L'eau-de-vie est montée à 146 l. (à Cognac). Si elle s'élevoit à 162 l., il seroit à craindre que les Consommateurs ne se tournassent entiérement vers l'eau-de-vie de Barcelonne, qui, inférieure en qualité, est toujours à bas prix. Il y a quelques années que des Spéculateurs ayant fait excessivement hausser les nôtres, ils intéresserent singuliérement les Consommateurs à celle de Barcelonne, & depuis lors non-seulement ce commerce a suivi son cours, mais il a décrédité nos eaux-de vie en les altérant avec celles-là. Il n'y a pas cent ans que les Espagnols ne sçavoient pas même fabriquer cette liqueur ; mais à cette époque, celle d'un impôt & d'un réglement, ils débaucherent les Bouilleurs les plus intelligens du Languedoc & de la Saintonge. Il n'y a pas plus de vingt ans que leurs eaux-de vie étoient encore d'un goût très-insupportable ; mais ils les ont considérablement améliorées, à mesure que le commerce intérieur de notre denrée a souffert plus d'atteintes fiscales, & décliné. On craint enfin la ruine totale de ce commerce, depuis que la quotité des droits dépend des degrés d'un instrument, d'un aréometre dont les rapports & la justesse ne sont point constatés ; dont les indications tiennent à la température variable de l'air, à la maniere de l'employer, à mille circonstances toutes plus légeres ; dont enfin la moindre infidélité convertit une *eau-de vie simple* en *eau-de-vie double* (expressions de finance inconnues dans le commerce), c'est-à-dire une eau-de-vie qui ne doit qu'un droit simple en eau-de-vie qui doit un droit double &c. &c. &c.

Nos fromens se soutiennent à 19-20 pistoles, le tonneau de 42 boisseaux, pesant de 2300 à 2350 livres, poids de marc. La livre de bled est donc tout au plus de 1 sou 9 den. : le pain Bourgeois est taxé à 2 s. 6 d. Il s'est fait beaucoup d'achats à Marans par spéculation, sans parler des ordres qui ont été remplis. On ne croit pas qu'il y ait de fortes variations dans les prix.

EXTRAIT d'une Lettre du Limousin, le 26 Octobre.

» Il ne seroit pas juste de prendre l'éloge » donné à des réformes dans l'administra- » tion d'un mauvais établissement, pour » l'éloge de l'établissement même. Cepen- » dant cette distinction auroit été faite fort » à propos dans votre dernier article de la » *Haute-Auvergne*. Vous n'ignorez pas ce » qui a causé le dépérissement & pres- » que l'extinction de la race des chevaux » dans nos Provinces. Avec une institution » qui combat directement la propriété, tout » ce qu'on peut faire mieux, c'est d'adou- » cir un moment le mal qu'elle fait. La Ju- » risdiction inquisitoriale, prohibitive, coer- » citive, les dégoûts donnés par l'exercice » de cette Jurisdiction, l'obligation de li- » vrer ses bêtes à telle autre arbitrairement » donnée par une main étrangere, la pros- » cription des bons & sains étalons du pays, » seuls propres à faire la belle race indige- » ne, la défense de faire des mulets, portée » comme si elle donnoit de quoi élever & » attendre des chevaux, la confiscation des » jumens à bidets, comme si l'on pouvoit » obliger tous les hommes à être de la mê- » me taille, & les droits & mille & mille » autres abus, que pensez-vous que tout cela » produise ? La ruine, quoiqu'on fasse d'ail- » leurs, la ruine tôt ou tard. En louant le » zele qui mérite d'être loué, il convient, » permettez-moi de vous le dire, M., il » convient de remarquer que la matiere ré- » glémentée doit périr sous la main même » qui veut la redresser de force. Il n'y a pré- » texte ou raison de bienfaisance ou de pros- » périté future qui puisse disposer impuné-

» ment des droits & des intérêts particu-
» liers. Il n'eſt pas plus donné à tout le
» monde de ſe procurer de beaux chevaux
» que des habits de pourpre & des tapiſſe-
» ries des Gobelins. L'ordre eſt que chacun
» faſſe dans ſa ſphere ce qu'il peut ; c'eſt à
» nous à meſurer notre propre ſphere ; on
» ne fait vraiment ce qu'on peut, que
» quand on peut faire ce qu'on veut : c'eſt
» ainſi que l'Etat va ſûrement à la proſpé-
» rité. Le Propriétaire a ſa juriſdiction in-
» violable : c'eſt à lui à choiſir ſon étalon
» comme ſa ſemence, ainſi du reſte. Qu'il
» ſelle, bride, attelle ſes cochons, s'il le
» veut, il en ſera puni par le diſcrédit, &
» ſa folie ſera bientôt diſſipée. S'il ſeme
» des graines d'ortie au lieu de graines de
» chanvre, il en ſera puni par la non-va-
» leur & des pertes, il s'éclairera & ſe re-
» formera. Mais un régime violent détruit
» de toutes parts & ſans reſſouce. J'eſpere,
» M., que vous prendrez en bonne part &c.

De Moulins, *le 27 Octobre.*

Les prix des grains ont conſidérablement baiſſé dans ce pays d'un Marché à l'autre. Le Cultivateur commence à s'en alarmer.

De Nantes, *le 20 Octobre.*

Les Capitaines arrivés de Terre-Neuve à Saint-Malo, ont rapporté qu'ils avoient eſſuyé à la côte des tems très-orageux, & que les effets en avoient été déplorables. Le *Victor*, les *Bons-Amis*, le *Lys*, le *Neptune*, la *Suzanne*, l'*Eſcarboucle* ont été briſés. Ces navires étoient ſur le point de revenir en France avec leurs chargemens de morues. Une partie des équipages & des cargaiſons a été enſevelie dans les flots.

Les eaux de la Loire, dont nos Navigateurs ont coutume de s'approviſionner, ſe trouvant mauvaiſes, de mauvais goût, de mauvaiſe odeur dans une circonſtance très-intéreſſante, MM. Bonamy & Geffray, Docteurs en Médecine, ont examiné avec attention ſi les eaux de la Sevre ne pourroient pas ſuppléer à leur défaut. Puiſées à une demi-lieue au-deſſus de l'embouchure de cette riviere, elles ont paru de bonne qualité, ſans aucun minéral, ſi ce n'eſt peut-être un peu de fer qui ne nuit point à leur bonté, & ſuffiſamment convenables pour la boiſſon des Navigateurs. Il eſt reconnu qu'elles blanchiſſent très-bien les linges à l'aide du ſavon, & que les pois & les feves s'y cuiſent parfaitement. Pour empêcher leur corruption & les rendre plus ſaines dans la traverſée, ces Médecins conſeillent de parfumer les tonneaux avec la vapeur du ſoufre avant de les y renfermer, de mettre dans chaque barrique d'eau un peu d'acide vitriolique ou marin, ou une à deux pintes de bon vinaigre, d'aciduler ces eaux avant de les boire en mer avec des ſucs d'orange & de limon, ou un peu de vinaigre ou quelques gouttes d'eſprit acide.

Arrivée de navires : le *Boynes*, la *Dauphine*, la *Ville de Rennes*, des Iſles. Départ : la *Marie Chérie*, le *Prince-Noir*, pour Guinée. Navires en chargement : l'*Algonquin*, Arm. MM. Corperon & Courtois, pour S. Marc & le Port-au-Prince ; l'*Antoinette*, Armat. MM. Boiſviolette & Genevois, pour Léogane ; le *Georges*, Armat. M. Richard, pour le Port-au-Prince ; le *Comte de Buffon*, Armateur M. Moſneron Dupin, pour les Cayes.

Le ſucre blanc, 1e. qualité, eſt deſcendu à 62-64. Le ſucre brut, fin, eſt à 36 l. ; le café, de 8 à 11 ſ. la livre ; l'indigo fin, 8 l. ; le cacao, 11 ſ. ; le coton, 205 à 215 liv. le cent. Les vins de Vallet, 1e. qual., ſont deſcendus à 110-120 liv. le ton. L'eau-de-vie vaut 125 l. les 29 veltes.

(*A Bordeaux, ſucre blanc, 1e. qual., 58 à 60 l. ; brut, 1e. qual., 35 à 36 ; indigo bleu & violet, 11 l. 10 ſ. à 12 l. ; .... fin cuivré, 8 l. 8 ſ. à 8 l. 10 ſ. ; café, 8 à 11 ſ. ; cacao, 10 ſ. à 10 ſ. 6 d. ; coton, 180 à 210 l. L'eau-de-vie à 145 l. les 29 velt.*).

(*A Dunkerque, ſucre brut, 34 à 35 liv. ; café, 9 à 11 ſ. ; coton, 220 l. ; eau-de-vie, 25 à 26 patards le pot ; morue nouvelle en ſaumure, 68 à 70 l., & en ſel ſec, 76 à 78 l. la tonne*).

De Metz, *le 30 Octobre.*

La baiſſe du prix des grains devient effrayante pour ceux qui calculent ce qu'ils coûtent au Cultivateur en frais, en fermages, en impôts & charges de toute eſpece. Par la derniere taxe, le pain blanc eſt à 1 ſ. 11 den. ; bis-blanc à 1 ſ. 8 den., bis à 1 ſ. 2 d. la livre.

D'AMIENS, *le 30 Octobre.*

La nuit du 19 au 20 & celle du 22 au 23, la Picardie & l'Artois ont essuyé des ouragans très-impétueux, venant du Sud-Ouest. Le second a fait infiniment plus de dégât que le premier. On a observé à Arras que du 16 à 11 heures du soir, au 23 à 11 heures du matin, le barometre a varié de 27 p. 3 lig. & demie à 28 p. une demi-ligne. Ces ouragans charrioient des nuages très-épais qui verserent beaucoup de pluie : on entendit le tonnerre gronder à la suite de quelques éclairs très foibles.

Par une Ordonnance de M. l'Intendant, rendue le 18, en conséquence des ordres du Ministere, les Négocians & les Commissionnaires de cette Généralité sont autorisés à se servir de tels Gribaniers que bon leur semblera sur la Somme pour les chargemens qu'ils auront à faire, en convenant de gré à gré du prix de la voiture ; & l'abus introduit par les Gribaniers de ne charger que chacun à son tour, à l'avantage seulement des moins intelligens, des plus lâches, des moins attentifs, & au détriment du commerce, est supprimé.

Il a fallu recourir au cidre, au poiré &c. là où la cherté du vin, fiscalement outrée, en a interdit l'usage au plus grand nombre des Consommateurs. Mais ces boissons nouvelles, on les a d'abord mal faites : foibles & même dangereuses, elles n'ont pas reconforté l'homme de travail, & sa santé & son travail en ont souffert. En privant un Peuple d'une liqueur, il auroit été facile de l'instruire de la façon d'en faire une bonne d'une autre espece : il a été laissé dans l'ignorance & les dangers de l'ignorance. On ne sçait pas encore faire le cidre dans cette Province, quoiqu'elle touche à la Normandie où il s'en fait de si bon. En général, le notre est blanc, limpide, aigre ou fade, aussi pauvre en goût qu'en force & en couleur ; froid à l'estomac, d'une foiblesse à ne pouvoir supporter la garde encore moins le trajet, enfin bientôt dangereux par sa corruption. Le soin de nous apprendre à corriger ces défauts & à fabriquer une boisson agréable & saine, un Citoyen distingué qui s'intéresse à plusieurs titres au bien de cette Province, vient de le prendre ; & ses instructions, quoiqu'elles n'ayent peut-être que pour nous le mérite de la nouveauté, doivent être à nos yeux d'un grand prix.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

PARERE.

Salomon, Juif, prétend avoir acheté de Jacques, au mois de *Mars* dernier, les laines qui proviendroient des moutons & brebis de celui-ci. Jacques convient de la proposition ; mais il nie que la convention ait été arrêtée. Salomon, Juif, dit qu'il en fera preuve : il n'y avoit que d'autres Juifs présens à la proposition ou à la convention.

On demande si des témoins de cette Religion peuvent déposer contre un Chrétien ?

Réponse de M. Rogue, agréé pour plaider au Consulat, & Membre du Bureau Royal d'Agriculture d'Angers.

On n'a pas saisi le principal point ; car, supposé qu'il y ait eu convention, elle est proscrite par deux Arrêts du Conseil des 2 Juin 1699 & 7 Mai 1773 qui défendent d'acheter ou vendre, avant le mois de *Mai* de chaque année, les laines qui sont sur les moutons & brebis, sous peine de confiscation & de 1000 liv. d'amende. Voy. Denisart, Edition de 1771, au mot *Laboureur*, n°. 20 (1).

---

(1) *Il y a une Bibliotheque immense de Réglemens dont la très-grande partie n'est ni exécutée ni même connue si ce n'est de quelques Sçavans. Ces Réglemens sont-ils ou ne sont-ils pas invalidés par là qu'ils sont tombés en désuétude & en oubli ? A quelle époque la désuétude les invalideroit-elle ? Peuvent-ils être remis en vigueur sans aucune sorte de formalités ?*

Est-il possible qu'un homme, absorbé par sa profession, aille fouiller dans cette immense Bibliotheque à chaque marché qu'il voudroit conclure pour sçavoir si quelque antique Réglement ne le proscriroit pas ? L'homme qui ignore invinciblement ou à peu près, & qui a traité de bonne foi, devroit-il succomber contre celui qui, connoissant la défense, auroit traité de mau-

Quant à la question proposée, un Arrêt du Parlement de Metz du 10 Février 1691 a jugé que deux Juifs ne pouvoient être entendus, comme témoins, contre un Chrétien en faveur d'un autre Juif qui les appelloit en témoignage. J'ai cité cet Arrêt dans mon Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, tome 1er., pag. 64. Délibéré à Angers le 15 Août 1775. *Signé*, ROGUE.

---

vaise soi, dans la vue de tenir la convention si elle lui devenoit avantageuse ou de la faire rompre si elle ne l'étoit pas ?

Ces Réglemens sont-ils suffisamment publiés ? Nous avons vu l'annonce d'une vente de vendange sur cep affichée aux portes d'une Ville huit jours *après que cette espece de vente avoit été défendue par un Réglement de la Cour Souveraine de cette Ville.*

S'il n'existe point de Réglement général, le Réglement particulier qu'un Tribunal a fait pour son ressort peut-il faire regle hors de son ressort, & le silence de l'Autorite suprême ou territoriale ne laisse-t-il pas la liberté & le cours naturel des choses ?

Des Réglemens sont censés faits pour les circonstances : *des Réglemens anciens sont-ils faits pour les circonstances présentes, & l'inexécution générale ne prouve-t-elle pas qu'ils ne leur conviennent point ?*

En cas de doute sur l'incertitude d'un ancien Réglement, ne convient-il pas de se décider par les principes naturels de la justice & de la liberté ? Pourquoi ne pourrois-je pas vendre la laine de mes moutons en Mars comme en Mai, & ainsi de mon bled, de mon vin &c. ? Pourquoi ne pourrois-je pas abonner mes profits & mes bénéfices casuels ? Pourquoi ne pourrois-je pas vendre des billets de Loterie ? Pourquoi deux marchés seroient-ils défendus, tandis que des millions de marchés du même genre sont autorisés ? A qui fais-je injustice en disposant ainsi de ma propriéte ? S'il y a des incertitudes & des risques dans ces marchés anticipés, ils s'évaluent, & tout se compense, c'est uniquement l'affaire de ceux qui s'y intéressent.

La Jurisprudence réglementaire est donc bien embarrassante, bien incertaine, bien louche, bien critique &c. Comment sortir de ce labyrinthe ? Où sont les fils pour nous guider ? C'est ce qui a donné lieu à cette note qui ne touche point à la Réponse au Parere.

II.

Comparaison des cendres de pétazites, de pas d'âne & de fougere.

M. le Président Desfourneaux & M. d'Ambournay, Secretaire de la Société d'Agriculture de Rouen, se promenant dans la vallée de S. Amant, près Montpoignant, trouverent pendant un quart de lieue sur 2 perches de large, la rive d'un étang absolument couverte de la plante qu'on nomme *pétazites*; elle y croît spontanément & presque exclusivement à toute autre plante. La largeur des feuilles de ces pétazites étoit plus grande que celle des plantes de même espece qui sont cultivées avec soin dans le jardin de l'Académie. Cette vigoureuse végétation frappa les deux Observateurs. Ils cueillirent 5 ou 6 de ses feuilles qui séchées & brûlées ont produit une cendre très-caustique.

La Société desira qu'on opérât sur une quantité plus considérable, & suffisante pour pouvoir comparer la lessive de ces cendres avec la lessive de cendres de tabac & de fougere dont on fait tant d'usage dans les Blanchisseries & les Verreries. Elle demanda encore que, vu l'analogie médicale & botanique entre le pétazites & le grand *tussillage* ou *pas d'âne*, on fit entrer cette derniere plante dans l'essai de comparaison, parce que l'usage qu'on en pourroit faire encourageroit peut être le Cultivateur du pays de Caux, dont elle couvre les champs, à l'extirper & à la brûler.

En conséquence les Membres de la Société chargés de la commission l'ont remplie. Ils ont opéré sur les quantités requises, & il résulte de leur rapport; 1°. que la cendre de pétazites est conglomérée & fait corps à peu près comme celle de tabac; que la lessive de la premiere est presqu'aussi caustique que celle de la seconde; qu'on ne doit donc pas s'opposer à la production spontanée de cette plante, & qu'on devroit même la favoriser dans les prés marécageux où le foin est de mauvaise qualité.

2°. Que le grand tussillage ou pas d'âne ne fournit ainsi que la fougere que des cendres peu caustiques & très-peu supérieures à celles de la grande ortie; c'est-à-dire que ces cendres ne peuvent servir que pour les lessives de ménage.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 28 Octobre 1775, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22 l. 10 s. à 25 l. *le septier; id.* nouveau, de 20, 22 liv. 10 s. à 25 l.; le seigle, de 13, 14 l. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 l. à 13 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 24 l. 10 s. à 29 l.; le seigle, de 13 l. 10 s. à 14 l.; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l.

Du Samedi 28 Octobre 1775, au Mercredi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 liv. 10 s. à 23 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Novembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à	721	11	
Ducats à	97	16	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	9	

CHANGES DE PARIS, *du 4 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 5/8 à 3/4
Londres	30 13 16e.
Hambourg	183 1/4
Madrid	15 3
Cadix	15 0 6
Livourne	95 3/4 à 96
Gênes	94
Lyon *Saints.*	1/4 à 1/8

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 20 Oct.

Messieurs

Boscheron..	pplles.	C.
Viageres.....		C.
Patu.... Viageres.		D.
Peinchein....	vres.	C.
Viageres....		C.
Tontine.....		C.

Du Samedi 21.

Caron.....	vres.	D.
Delarue....	pplles.	C.
Viageres....		C.
Tontine.....		C.
Gossey.....	pplles.	C.
Viageres.....		C.

Suite du Samedi 21.

Messieurs

Clouet.....	pplles.	E.
Viageres.....		F.
Tontine..		Y. Z.

Du Lundi 23.

Delamotte..	pplles.	B.
Viageres.....		B.
Tontine.....		B.

Du Mardi 24

Cauchy.....	pplles.	C.
Viageres....		C.
Tontine.....		C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	2035 37 1/2 40 .
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	433 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	5 4 3/4 5 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1/4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 4 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Octobre*.

LE préambule de la Déclaration qui convertit en Régie la distillation qu'on avoit d'abord résolu de mettre en Ferme, contient des éclaircissemens qui indiquent les vices de l'ancien régime & de la difficulté d'y substituer dans les circonstances un ordre régulier. Il est conçu en ces termes.

» GUSTAVE, par la grace de Dieu, Roi » de Suede, des Goths & des Vendales, » Héritier de Norwege, Duc de Sleswig, » Holstein &c. Sçavoir faisons qu'ayant eu le » dessein non-seulement de procurer à nos » Peuples les moyens de se fournir d'une » provision suffisante d'eau-de-vie, & de pré- » venir par-là autant les infractions de plus » en plus accumulées, des défenses par nous » faites de toute distillation & vente d'eau- » de-vie, que les suites pernicieuses qu'en- » traînent ces infractions, mais voulant en- » core par des opérations meilleures & plus » avantageuses procurer une plus grande éco- » nomie dans la consommation des grains, » & cherchant enfin à nous mettre à portée » de pouvoir, sans diminuer les revenus de » l'Etat, soulager le Public en abolissant » l'impôt subsistant sous le nom de *paye-* » *ment pour la distillation de l'eau-de-vie*, dont » la repartition est si inégale, nous aurions » trouvé bon de mettre, sous certaines con- » ditions & restrictions, dans ce Royaume » la distillation de l'eau-de-vie en Ferme, » comme un droit régalien, & aurions sta- » tué, entr'autres dans un rescrit du 17 Mai » dernier, adressé à tous nos Officiers, que » cette Ferme si elle étoit duement remplie, » prendroit partout son commencement avec » celui de l'année prochaine : mais ayant été » informé par les rapports faits par nosdits » Officiers qu'il n'y avoit eu qu'un très-pe- » tit nombre de personnes qui se fussent pré- » sentées pour profiter de la permission par » nous offerte pour la distillation limitée » des eaux-de-vie, de maniere qu'il étoit » impossible d'obtenir la fin que nous nous » étions proposée par l'établissement de la- » dite Ferme, il résulte en conséquence de » notre susdite Déclaration que la Ferme » en question ne pouvant avoir lieu qu'au- » tant qu'elle seroit duement remplie, nous » ne sçaurions accepter les offres de quelques » Particuliers. Mais comme, malgré cela, » nous ne trouvons aucun motif de perdre » de vue le but que nous nous sommes pro- » posé en déclarant la distillation de l'eau- » de-vie, droit régalien, & que nous regar- » dons en même tems la liberté générale de » la distillation, comme une chose incom- » patible avec le véritable intérêt & la pros- » périté du Royaume, nous avons pris la ré- » solution de faire aussi-tôt que les circons- » tances le permettront exploiter de la ma- » niere susdite pour notre compte & pour » celui du Royaume la distillation que nous » avions proposé de mettre en Ferme. En

» attendant, & comme il étoit impossible » que nous n'eussions pas observé que la ré- » colte de la présente année, quoiqu'assez » avantageuse dans plusieurs endroits de ce » Royaume, prise dans sa totalité, ne pou- » voit être regardée comme bien abondante, » & que par conséquent la nécessité exi- » geoit de ménager de toute façon dans les » circonstances présentes la provision mé- » diocre des grains, nous voulons d'autant » plus, par cette considération, différer jus- » qu'à nouvel ordre l'exécution de notre sus- » dite résolution que, dans la cherté pré- » sente des grains chez l'Etranger, il est es- » sentiel de prévenir les besoins du Royau- » me à l'égard d'un secours si dispendieux » & si onéreux pour la balance du commer- » ce. Mais comme il seroit impossible de » parvenir à ce but sans prévenir la dis- » tillation ainsi que la vente des eaux-de-vie » de contrebande dont, à notre grand dé- » plaisir, nous avons appris que la pratique » va de plus en plus en augmentant, si l'on » n'y remédioit avec plus de rigueur qu'il » n'a été fait jusqu'ici, nous avons trouvé » nécessaire, renouvellant la défense par » nous faite par la Déclaration du mois de » Septembre 1772, ainsi que les Ordonnan- » ces rendues depuis sur cet objet, d'ordon- » ner & de statuer ce qui suit &c. ». (*Nous avons rapporté les principaux articles*).

L'impôt dont la Nation avoit été chargée par la derniere Diete, pour la distillation, étoit très-lourd, & également supporté par celui qui ne buvoit pas de l'eau-de-vie & par celui qui en buvoit. La défense subséquente & absolue de la distillation irritoit les desirs & peut-être les besoins du Peuple, & les infractions & les peines s'accumuloient sans cesse. Le Gouvernement retenu par les circonstances dans le dédale des prohibitions & de la fiscalité, a cru prendre un parti moins défavorable, que celui de priver le Peuple d'une jouissance & de l'exposer à des peines dures à infliger, ou celui de le charger d'un impôt très-fort & mal reparti, en lui procurant de l'eau-de-vie, mais de maniere à procurer à l'Etat dans le besoin un revenu payé à raison de la consommation, & en ménageant les craintes du Peuple sur la disette, ses préjugés sur la balance du commerce, ses fausses idées sur les effets de la liberté générale &c. &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Hanau, *le 15 Octobre.*

La liberté de l'échange des Livres & de la presse a surmonté les obstacles qui s'élevoient à son établissement dans cette Ville. Des intérêts politiques en avoient fait une affaire d'Etat. Il faut espérer qu'à la fin la vraie notion de la *liberté* se fixera dans les esprits, & qu'on ne la traitera plus comme la licence, tandis que la licence ne redoute rien tant que la liberté : il n'y a qu'à consulter sur ce point les Auteurs & les Fauteurs des abus, des vexations, des maux publics &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Octobre.*

Nos fonds vacillent. On s'attend à de nouvelles charges. On prétend que la taxe sur les terres sera portée au moins à quatre schellins pour livre, & que la liste civile aura besoin d'une augmentation annuelle de 200,000 l. st., outre sept cens mille une fois payées pour s'acquitter. Il ne paroît pas qu'avant l'arrangement des subsides, il y ait un changement à attendre dans les dispositions contre les Américains.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 17 Octobre.*

La contagion a percé les lignes du côté de Muret & attaqué les bords de ce district. Aussi-tôt qu'on en a été informé, il a été ordonné d'y assommer les bêtes malades, afin de préserver par ce sacrifice le reste du territoire... En pénétrant dans nos campagnes, elle avoit épargné Saint-Jory, quoique situé sur la grande route de Paris, & en communication fréquente avec cette Capitale. Pendant trois mois qu'elle a côtoyé & menacé ce beau territoire, on a mis le tems à profit pour faire les travaux de la terre & la préparer aux semailles. Ce canton alloit être entiérement ensemencé, lorsque l'infection s'est manifestée tout-à-la fois dans plusieurs écuries &c.

DE MONTPELLIER, *le* 18 *Octobre.*

Les obſervations ſuivantes ont été faites prés de Lunel pendant le mois de Septembre dernier.

Les vents de mer ont preſque toujours ſoufflé & maintenu des tems pluvieux & couverts.

Sept jours ſéreins, 23 jours couverts, y compris 11 jours pluvieux & pendant leſquels il eſt tombé 9 pouces 3 lig. $\frac{1}{16}$ d'eau de pluie.

Thermometre à 11 degrés pour le terme le plus bas; à 25 degrés pour le plus haut. Différence 14 degrés.

Barometre de 27 pouc. 9 lig. à 28 pouc. 2 lignes.

On a ſemé des ſeigles dès le 15 : ils levoient d'abord & très-bien. On a ſemé les méteils, pour pâturage d'hiver pour les bêtes à laine; ils ont levé & fait de grands progrès.

La vigne a beaucoup profité; le raiſin a groſſi & s'eſt rempli de moût. Le brouillard du 20 rouilla les feuilles de vigne & porta quelque préjudice aux raiſins; il s'en eſt pourri : les blancs ont plus ſouffert que les autres. On a vendangé les muſcats dès le 20, les vins blancs le 25, & on a commencé à vendanger les rouges dès le 27.

Le brouillard du 20 fit tomber beaucoup d'olives : il en eſt encore tombé par les pluies qui ont regné juſqu'à la fin du mois. Il en reſte cependant aſſez pour faire eſpérer une abondante récolte d'huile, d'autant plus que les olives qui ont réſiſté ont beaucoup groſſi.

Les pâturages naturels & artificiels plus beaux qu'on ne les eût vus, à cette époque, depuis longues années. Les troupeaux en très-bon état.

On a vu des bizets paſſer (de l'*Eſt* à l'*Oueſt*) dès le 15, mais en petit nombre. Il eſt arrivé, de l'intérieur des terres, quelques vols d'hirondelles qui ont pris leur courſe vers le *Sud*.

Les pluies qui ont regné depuis le 24 ont tellement ramolli la ſurface des champs qu'on n'a pu labourer de tout le reſte du mois.

Les rivieres & les ruiſſeaux des environs ſe ſont débordés & ont fait quelques ravages. Les eaux du Vidourle groſſirent vers le commencement du mois, elles étoient brunâtres & fétides : on attribue à la mauvaiſe odeur qu'elles exhaloient les maladies qui ont regné dans quelques villages qui ſont ſur les bords de cette riviere & notamment à *Villetelle* & parmi les Meûniers qui habitent les moulins ſur cette riviere. Les très-groſſes eaux du 26 furent encore brunes & puantes au commencement de leur crue, mais peu à peu elles revinrent à leur couleur ordinaire & ſans odeur.

il y a eu des quantités horribles de couſins (*culex*) même dans les lieux les plus élevés & où on n'en voit preſque point ordinairement.

Quelques fievres d'accès parmi les Habitans de nos côtes, mais moins qu'on n'en voit année commune; ces accès n'ont pas été ſi tenaces & n'ont pas dégénéré en maladies plus graves.

DE LOUDUN, *le* 18 *Octobre.*

Il y a long-tems qu'on n'avoit eu des vendanges ſi abondantes dans le Bas-Languedoc & ſur-tout dans le diſtrict très-fertile qu'on appelle le *Vaunage*, dans les Communautés de Saint-Gilles, Vauvert &c. On a eu dans tous ces lieux plus de vin que ne pouvoit en contenir la proviſion de tonneaux. Heureuſement les Fabricans d'eau-de-vie ont beaucoup de tonneaux & font une grande conſommation de vin, ſans quoi ce pays ſeroit dans la miſere par l'abondance. Le Cultivateur pauvre ſe trouveroit dans le plus grand embarras, parce que cette denrée ne ſe conſerve pas ſans déchet, ſans ſoin, ſans riſques.

On craint d'ailleurs que la qualité ne réponde pas à la quantité. Des tems humides & pluvieux ont regné dans la circonſtance où le raiſin exige les plus beaux jours pour ſa maturité. Il y a eu beaucoup de raiſins pourris : quelqu'attention qu'on recommandât & que l'on eût, il n'eſt pas poſſible de les ſéparer totalement des raiſins ſains.

On juge qu'il y auroit eu beaucoup moins de fruit gâté, ſur les hauteurs & à certaines expoſitions, ſi la vendange avoit été libre comme la moiſſon, & ſi chaque Particulier avoit été maître de la faire à ſa volonté, au moment le plus favorable relativement à ſa poſition particuliere, & ſelon le rang à lui marqué par l'ordre phyſique : mais l'uſage autoriſé par l'ancienne barbarie, le *ban des*

vendanges, ne le permet pas, il défend à une foule de Particuliers de faire ce que la nature leur commande, il leur ordonne de laisser pourrir leurs raisins &c. Il n'est point de Communauté qui n'ait des vignobles sur les hauteurs, sur les côteaux, dans la plaine, à l'exposition du midi, à celle du nord &c. Il n'est point de vignoble dont le sol soit d'une qualité parfaitement égale. Il est donc impossible que la maturité qui est un point physique, soit partout le même, le même jour, le jour qu'il plaira aux Seigneurs ou aux Officiers des Communautés de fixer pour commencer à vendanger. Le ban des vendanges est donc une absurdité, un désordre puni par la nature, un fléau. Qu'il soit lancé plutôt ou plus tard, il détruit ou altere une partie de la récolte.

Ce Propriétaire, ce Cultivateur qui achete les fruits de la terre si cher, par ses dépenses, par ses sueurs, & avec tant de risques, ce n'est pas lui qui doit reconnoître le moment de recueillir, ce n'est pas lui à qui il appartient de juger de ses vrais intérêts, ce n'est pas lui qui en a le droit! Il faudra qu'il laisse perdre sa vendange, parce que les raisins d'un autre seront encore verds! Son bien & son sort seront à la merci d'une volonté étrangere arbitraire à laquelle il ne doit rien, avec laquelle il n'a rien à démêler! Il se trompera peut-être une fois, tant pis pour lui, sa faute l'éclairera, & le mal ne sera qu'*individuel*: mais personne ne peut être en droit de se tromper à son détriment, & un jugement commun, toujours compliqué d'erreurs particulieres lors même qu'il paroît le plus sage, flétrit toujours une portion plus ou moins considérable de la récolte du district. Nous en avons beaucoup souffert cette année.

Il y a d'excellens vignobles sur nos Garrigues en terrein sec & pierreux, & de grands vignobles dans nos plaines en terrein gras & humide. Le ban de nos vendanges en fixe le commencement au 2 de ce mois. Peut-on s'imaginer que des quartiers si différens ayent eu le même moment de maturité? Si pour la fixation de ce jour, on a considéré le vignoble élevé, vin verd dans la plaine: si l'on a considéré le vignoble bas, vin pourri sur la hauteur. Voilà le cas où se trouve notre Communauté & l'immense vignoble de ce district.

Aux raisons inconcevables qui ont pu occasionner cette institution, on veut en joindre une singuliere à laquelle les *considérations* donnent ici une certaine force. On croit que le ban fut établi en faveur des Décimateurs qui ne pourroient percevoir leur portion avec la même facilité, si chaque Cultivateur vendangeoit selon que ses intérêts l'exigent. Leurs Fermiers & leurs Préposés sont attentifs à entretenir le préjugé; ils menacent ceux qui oseroient lui désobéir, & contiennent le Cultivateur qui craint le choc contre une trop forte partie.

Les soins que la liberté donneroit aux Préposés du Décimateur balancent-ils les soins, les frais & les pertes que la contrainte cause au Cultivateur? C'est celui-ci qui achete de la terre la dixme & toute la vendange, il veille, il travaille, il dépense, toute l'année.

Le Décimateur a droit à la dixme; mais il n'a ni droit ni intérêt à gâter les raisins & les cuvées.

Son intérêt est, comme celui du Cultivateur, d'avoir l'abondance & la bonne qualité: une surveillance de quelques jours seroit bien payée par la bonne qualité & l'abondance de sa dixme, & encore par l'amélioration de la culture que la conservation des intérêts du Cultivateur ameneroit.

Il n'a pas plus de droit de régler ou faire régler la vendange que la moisson & tous les autres genres de récoltes. Le Cultivateur doit donc jouir à l'égard de son vin de la liberté dont il jouit & doit naturellement jouir pour ses autres productions.

Le Décimateur veut-il s'épargner ce soin si redouté, assurer ses intérêts présens & à venir, faire son bien & celui des Cultivateurs en prévenant les pertes de ceux-ci & leur assurant un profit qui tourneroit à l'avantage de la culture & à l'augmentation de la dixme? Qu'il afferme à chacun d'eux la portion de dixme que chacun doit lui payer.

Rien n'arrêtera donc la bienfaisance du Gouvernement à qui la nécessité de réformer un funeste abus, d'assimiler la récolte du vin à toutes les autres, de rendre au Vigneron la liberté la plus naturelle & la plus utile, est bien connue.

La cherté du sel concourt encore à la détérioration du vin. Rien ne contribue tant à améliorer la liqueur qu'un bon tonneau: rien ne contribue tant à la bonté d'un ton-

neau & ſur-tout d'un tonneau neuf, qu'une premiere leſſive intérieure faite avec du ſel & de l'eau bouillante, & une ſeconde leſſive faite avec du moût chaud. Non-ſeulement alors le tonneau donne un meilleur goût au vin, mais il perd moins, il fait moins de déchêt, il coûte moins pour le rempliſſage. Nos Cultivateurs le ſçavent, mais la cherté du ſel les empêche de ſe ſervir d'un moyen ſi ſimple & ſi efficace. Il faut environ deux livres de ſel par tonneau d'un demi-muid, quatre livres par muid. Le ſel revient ici, aux portes des Salines, à ſix ſous la livre; il en coûteroit donc 24 ſ. par muid. Cette dépenſe peut paroître petite pour le Foncier riche ou même aiſé; mais pour le pauvre, il ne peut la faire & ne la fait pas. Les pays qui avoiſinent la mer auroient bien une autre reſſource, ce ſeroit de remplir les tonneaux d'eau de mer & de les en laiſſer imbiber pendant quelques jours, comme cela ſe pratique à Cette & dans les Ports de mer. Mais la Gabelle ſe refuſe à ce foible ſoulagement par les difficultés qu'elle met à accorder une permiſſion ſi ſimple, ſi innocente, ſi naturelle; & ſi on l'obtient, c'eſt avec tant de formalités & de reſtrictions que le plus pauvre particulier aime mieux s'expoſer à perdre du vin de ſon tonneau mal préparé, que de ſe ſoumettre à des démarches auſſi humiliantes & rebutantes qu'incertaines.

On ne parlera d'aucune branche d'économie ſans être obligé d'appeller au ſecours ce précieux *ſel!*

De Picardie, *le 27 Octobre.*

Les prix des grains ont baiſſé & baiſſent encore dans les Marchés de cette Province & des Provinces voiſines.

On aſſure que dans une de nos Villes, il s'introduit une prétention fort ſinguliere qu'il ſeroit convenable de vérifier, & d'arrêter, ſi en effet elle a lieu. Il s'agit de faire loger les Troupes, par ceux qui n'ont point de logement, lors même qu'il n'y a point de Troupes à loger.

Voici comment on raiſonne. L'obligation de loger eſt mixte, en partie perſonnelle, en partie réelle, perſonnelle quant au non exempt, réelle quant au logement à fournir: or une obligation perſonnelle ſuit la perſonne non-exempte, & le lieu exempt ne peut l'exempter. Donc une perſonne logée chez des parens exempts, dans une Maiſon Religieuſe &c, doit loger les Troupes, c'eſt-à-dire payer une taxe arbitraire.

Raiſonnement de finance, avec lequel on ôteroit au pauvre qui n'a pas où repoſer ſa tête, le liard d'aumône qu'il vient de recevoir. La Loi n'ordonne de loger qu'à ceux qui ont des logemens. Il n'y a ni ſophiſme ni prétexte ni tour de finance qui puiſſe en déduire un impôt pécuniaire qu'elle n'établit pas. Si elle laiſſoit quelqu'incertitude, c'eſt au Légiſlateur ſeul à la lever. Juſqu'alors celui qui jouiſſoit d'une franchiſe, doit en jouir proviſoirement. Ici il n'y a point d'incertitude, de doute, de difficulté, puiſque l'uſage général & conſtant, ſans conteſtation, ſans réclamation, a conſtaté la clarté du ſens de la Loi.

Si nous ne combattons directement qu'une chimere, peut-être les traits tomberont-ils ſur d'autres objets non-moins importans.

De Paris, *le 1 Novembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du 12 Octobre, portant réglement pour le tranſport par mer des bleds, farines & légumes d'un Port du Royaume à un autre, & attribue à MM. les Intendans la connoiſſance des contraventions y relatives. L'Arrêt du 14 Février 1773 n'avoit permis le commerce des grains d'un Port à l'autre que pour ceux où il y a Siége d'Amirauté, permiſſion étendue enſuite à quelques autres Ports: ainſi ce commerce étoit interdit entre la plûpart des Ports du Royaume & même Province. Cet Arrêt limitoit le chargement d'un Port pour un autre Port de la même Province à 50 tonneaux: ainſi les ſpéculations étoient bornées, & les ſecours ne pouvoient ſe proportionner aux beſoins. Le même Arrêt aſſujettiſſoit le tranſport à des formalités ſi rigoureuſes, il prononçoit des peines ſi fortes (confiſcation, amendes portées à 3000 l. &c.), non-ſeulement à ceux qui auroient commis volontairement une contravention, mais encore à ceux qui auroient eu le malheur d'être obligés de jetter leur chargement à la mer, (car il rendoit les Capitaines reſponſables des effets des mauvais tems) que les Négocians ne pouvoient ſe livrer à ce commerce ſans compromettre follement leur

fortune : ainsi le transport par mer étoit virtuellement presque tout-à fait interdit ; & l'effet du réglement ne pouvoit être que de laisser les grains surabonder d'une part & manquer de l'autre, & d'entretenir entre les différentes Provinces une disproportion de prix que la liberté du commerce peut seule faire cesser. Ces principes ont déterminé S. M. à rendre à la Déclaration de 1763 toute l'exécution que des réglemens postérieurs avoient affoiblie, rétablir la liberté du commerce par mer pour maintenir l'équilibre entre les Provinces qui se communiquent par cette voie, permettre la libre circulation des grains, graines, grenailles, farines, légumes de tous les Ports indistinctement à d'autres Ports, en observant les formalités usitées, faisant une déclaration, prenant un acquit à caution, avec liberté de les vendre dans tout autre Port que celui pour lequel ils auroient été destinés &c. Lors de la vérification, si au lieu de la sortie ou de la rentrée, il se trouve sur la quantité un excédent ou un deficit de plus d'un dixieme, on sera tenu de faire rentrer dans le Royaume le quadruple des grains qui excéderont à la sortie ou manqueront à la rentrée. Les Capitaines qui produiront des déclarations certifiées que le gros tems les a forcés au jet de leur chargement ou partie à la mer, n'encourront pas cette peine.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis concernant le pain, du 27 Octobre.

Depuis le 22 du courant (Octobre), le pain de ménage ne se vend que *neuf sous six deniers*, & le pain blanc *douze sous* les quatre livres aux adresses suivantes (avec placard).

Rue de Seine, vis-à-vis le Distillateur du Roi.

Rue Serpente, chez la Fruitiere.

Place Sainte Genevieve, chez la Feron.

Rue Cocatrix, près S. Pierre-aux-Bœufs.

En la Cité, chez la Dutu.

Fauxbourg S. Jacques, vis-à-vis les Capucins, chez la Rey.

Au Pont-aux-Tripes, chez Dumont.

Vis-à-vis Saint Roch, chez Bordichon, Fruitier.

Place de Grêve, chez Baurel, Grainier.

Chez Madame Boutilier, rue Traversine.

II.

Remede pour les bestiaux.

L'été dernier, une maladie dangereuse a désolé les bêtes à cornes du pays de Wittenberg. On l'attribue aux mauvaises herbes qu'elles avoient mangées dans les pâturages. L'animal perdoit l'appétit & cessoit de ruminer ; il lui découloit de l'eau par les yeux : son urine devenoit brune & bientôt toute rouge : il se constipoit & ses excrêmens paroissoient brûlés : le gros boyau rendoit alors du sang ; ce qui étoit suivi d'un cours de ventre. L'animal éprouvoit une chaleur extraordinaire, accompagnée d'un fort battement avec enflure des veines. La chaleur augmentoit quelquefois à tel point, que le malade tomboit dans une espece de frénésie & frappoit de la tête tout ce qu'il rencontroit. A l'ouverture des cadavres, on a trouvé les intestins parfaitement sains, & la vessie remplie de sang.

Le remede suivant a été employé avec un succès qui, dit on, ne s'est point démenti, même dans les cas les plus désespérés. On fait bouillir une pinte de vinaigre avec du lard coupé menu ; & l'on fait avaler le tout à la bête malade. Cette dose est pour un bœuf ; on en donne à proportion aux vaches &c. Au bout de quelques heures, l'inflammation est dissipée.

III.

Prix du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	₶	ß		₶	ß
Barbezieux.....	19	16	... *		
Cognac.....	22	10	Diminut.		10
Marans.....	22	6	... D.		5
Saintes.....	24	16	Augment.		8
Saint-Jean-d'Angely	20	3	... D.	1	18
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	19	10	... A.		15
Brives.....	24		... D.	1	
Tulle.....	21		... D.	1	15
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	16	12	... A.		1
Charmes.....	16	6	... D.		19

Etain	19	1	...	*		
Mirecourt	16	2	...	D.		10
Nancy	17	17	...	*		
Remiremont	17	7	...	A.		1
Saint-Michel	14	8	...	D.		8
Vezelize	15	3	...	D.		18
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	23	6	...	D.		5
Roanne	20	5	...	D.	1	10
Saint-Etienne	27		...	D.		12
Villefranche	21	6	...	D.	1	6
Trevoux	19	16	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	16	16	...	D.	1	1
Longwy	15	11	...	D.	1	2
Montmedy	20		...	D.	4	8
Sedan	21		...	A.	1	15
Toul	16	8	...	A.		16
Verdun	18		...	A.	1	16
Vic	15	5	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	17		...	D.	1	16
Gourdon	18	18	...	D.	1	1
Moissac	19	13	...	D.		13
Mur-de-Barrés	22	10	...	D.		18
Villefranche	18	6	...	D.		13
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	19	8	...	A.	1	2
Aubusson	21	19	...	A.		10
Montluçon	18		...	A.		8
Gueret	27		...	*		
Nevers	20		...	*		
S. Pierre-le-Moutier	17	11	...	D.	1	7
Saint-Pourçain	17		...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29	15	...	D.		9
Château-Dun	25	19	...	D.		5
Clamecy	20	12	...	A.		14
Montargis	25	12	...	D.	1	12
Romorantin	25	10	...	D.	1	14
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	21	14	...	D.	1	8
Bray	27	18	...	D.		9
Fontainebleau	27	16	...	A.	5	5
Joigny	24		...	A.	3	8
Mantes	32	11	...	*		
Meulan	32	12	...	D.		19
Montereau	23	8	...	A.		12
Nogent-sur-Seine	24	12	...	D.	2	8
Rozoy	22	19	...	*		
Saint-Florentin	24	6	...	A.		6
S. Germain en Laye	31		...	A.	1	
Tonnerre	22	12	...	*		
Vezelay	21		...	*		
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	5	...	D.		10
Chatillon	18		...	*		
Confollens	18		...	*		
Saint-Maixant	21	15	...	D.		5
Génér. de Provence.			...			
Aix	33	12	...	*		
Arles	29	2	...	*		
Digne	25		...	*		
Draguignan	30		...	A.	1	
Le Pertuis	33	2	...	D.	1	10
Généralité de Riom.			...			
Riom	20	2	...	D.		6
Aurillac	25	7	...	D.	1	10
Brioude	17	17	...	A.		13
Clermont-Ferrrand.	19	10	...	A.		6
Mauriac	22		...	A.	2	
Saint-Flour	18	10	...	D.	4	10
Généralité de Rouen.			...			
Andely	29	17	...	D.	3	4
Dieppe	33		...	A.	2	8
Evreux	28	16	...	D.	1	4
Gisors	29	17	...	D.	2	2
Le Havre	29		...	*		
Lyons	30		...	A.	3	2
Neufchâtel	30		...	D.	1	2
Pont-de-l'Arche	28		...	D.	2	
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	25	8	...	*		
Foix	20		...	*		
Cerdagne	20	7	...	D.	1	
Pamiers	19	4	...	D.	4	
Prades	28	5	...	A.	1	5
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	25	16	...	*		
Chauny	17	10	...	D.	8	8
Coucy	22		...	A.		17
Crespy en Valois	28	12	...	D.		18
Fere-en-Tardenois	22	16	...	D.	1	4
Guise	21	15	...	A.		12
Laon	22	10	...	A.		7
La Fere	17	14	...	D.	1	4
Marle	17	4	...	D.	1	
Noyon	22	9	...	*		
Vervins	21	12	...	D.	1	4
Généralité de Tours.			...			
Tours	24		...	A.	1	15
Amboise	23	19	...	D.	1	6
Angers	18	18	...	*		
Chinon	20	12	...	D.	1	2
Le Mans	21	12	...	A.		15
Loudun	20	7	...	D.		14
Mayenne	25	2	...	A.	1	5
Richelieu	19	12	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 25 Octobre 1775, au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 à 26 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 13, 13 l. 5 s. à 14 liv. 5 s.; l'orge, de 12, 12 l. 15 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 21 l. 10 s., 24 à 25 l.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 13 liv. 10 s.; l'orge, de 12 à 12 l. 10 s.

Du Mercredi 25 Octobre 1775, au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 18 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 17 l. 10 s., 18 à 18 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 30 Octobre 1775, de 64 à 65 l.; *id.* nouveau, de 63 à 64; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à	721	10	
Ducats à	97	15	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	10	

CHANGES DE PARIS, *du 31 Octobre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$	
Londres	30 13	16e.
Hambourg	183	
Madrid	15 3	
Cadix	15 0	6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$	
Gênes	94	
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{4}$	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mercredi 18 Oct. *Messieurs*		Du Jeudi 19. *Messieurs*	
Boutray .... pplles.	C.	Nau..... pplles.	B.
Viageres.....	E.	Viageres....	B.
Tontine.....	E.	Tontine.....	C.
.....		Decourmont pplles	A.
.....		Viageres....	A.
.....		Tontine.....	A.
.....		De S. Janvier. vres.	A.
.....		Tontine.....	A.
.....		Deschapelles. vres.	E.
.....		Perpétuelles..	D.
.....		Tontine.....	E.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 30.*	*Mardi 31.*	*Merc. 1 Nov.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2037 $\frac{1}{2}$ 35 . .	2037 $\frac{1}{2}$ 35 37 $\frac{1}{2}$.	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	433	435	. . . . .
Rescriptions . .	4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$ . .	5	. . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 9 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Avril.*

VERS la fin de Mars, un froid assez piquant a succédé aux plus beaux jours, & il est tombé une si grande quantité de neige que les chemins sont devenus fort difficiles. Un vent du nord qui poussoit les glaces des bords du détroit de Bothnie vers ceux des eaux d'Aland, a rendu le trajet d'ici en Finland fort dangereux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Avril.*

La Société des Sciences de cette Ville a adjugé le Prix d'Histoire relatif à la situation de Jomsbourg, à la Dissertation portant pour devise, *tempus edax rerum* &c, quoiqu'elle ne puisse adopter l'hypothese de l'Auteur. Sur les autres sujets, elle n'a reçu aucun Mémoire satisfaisant. Elle propose, pour l'année prochaine, divers problêmes concernant les meilleurs moyens méchaniques à employer pour curer les étangs, l'analyse des métaux, la courbure du fond des navires, les verres achromatiques, l'histoire du droit sur les hommes de la Glebe en Danemarck.

1. Prix de Mathématique. *Invenire machinam aut mechanicum quoddam artificium, cujus ope lacus, stagna, aliaque id genus aquilegia, commodè & sine magno pretio repurgari, & à limo, immunditie, fructibusque aquaticis, quæ fundum elevant interitumque lacuum accelerant, liberari possint, eo imprimis casu ubi effluxus aquarum ad exsiccandas & effodiendas ejusmodi aquarum collectiones nimio starent impendio, aliæque circumstantiæ aquas dulces Urbi necessarias intereà perdi & inutiliter defluere haud permittunt.*

2. *Incurvationem basis carinæ, aquæ diutiùs inatantis, facili modo ad calculum revocare, & demonstrare quænam structura navis huic vitio præ aliis sit innoxia.*

1. Prix de Physique. *Analysim metallorum in partes constitutivas secundùm sollicitè instituta experimenta tradere.*

2. *Experientiâ docente, oculus hominis sanus objecta visa coloribus peregrinis à diversâ refrangibilitate ortis non inquinat, quamdiù pupilla integra radios excipit; hac verò ad dimidium tectâ, objecta visa coloribus peregrinis cinguntur. Desideratur itaque ratio hujus phænomeni, & disquisitio numnè ad normam oculi nova species vitrorum objectivorum achromaticorum componi queat.*

Prix d'Histoire. *Requiritur historia juris in homines proprios Glebæ addictos quod in Daniâ viguit, ab origine hujus juris usque ad abrogationem.*

Tous les Sçavans tant Etrangers que Danois, à l'exception des Membres de la Société, sont invités à concourir pour ces Prix. Leurs Mémoires seront écrits en Danois, ou en Latin, François, Allemand,

avec une devise & un billet cacheté &c. Chaque Prix est une médaille d'or de la valeur de 300 risd. La Société les adjugera vers la fin d'Avril 1766. Les écrits seront adressés francs de port à M. Hielmstierne, Chevalier de l'Ordre de Dannebrogue & Conseiller de Conférence du Roi, Secretaire de la Société. Ceux qui desireront retirer les ouvrages qu'ils ont envoyés au concours en 1774, n'ont qu'à les demander avant la fin de la présente année.

ALLEMAGNE.

De Passau, *le* 20 *Avril.*

Nous apprennons de Vienne qu'on y a ressenti, ces jours derniers, un grand froid, qu'il y a gelé à glace la nuit du 13 au 14, & qu'il est ensuite tombé beaucoup de neige.

D'Eisenach, *le* 20 *Avril.*

Les Ordonnances ont réglé le degré de cuisson que les Brasseurs devoient donner à la biere; ceux qui ont cru avoir intérêt à s'y conformer ont obéi. Un Mandat a mesuré la quantité de malt qu'ils devoient y employer; ils ont obéi en faisant renfler le malt dans l'eau. Enfin la Police vient de leur interdire cet expédient; l'on croit qu'ils en trouveront un autre pour lui obéir comme ils l'ont fait.

De Francfort, *le* 25 *Avril.*

Il y a beaucoup de monde à notre Foire. Les prix des vivres sont modérés pour la saison; cependant les Marchands se plaignent, c'est l'usage; il n'y a qu'à les baisser, ils se plaindront encore. On espere une diminution dans les prix des grains, à cause que les dernieres gelées n'ont pas nui aux productions.

ITALIE.

De Venise, *le* 15 *Avril.*

Quoique la récolte ait été abondante, qu'il ne sorte point de grains, qu'il en entre, la denrée est à un très-haut prix dans plusieurs de nos Provinces ainsi que dans le Tirol. Elle abonde, mais il y a des magasins publics, le commerce est soumis à un régime arbitraire, le Gouvernement croit pouvoir opposer ses spéculations impérieuses à celles des Marchands. Le Gouverneur de Bresse a jugé nécessaire d'envoyer des Troupes dans les Villes à magasins pour empêcher que les gens de campagne n'aillent les attaquer, comme ils le firent, il y a huit ans.

De Genes, *le* 17 *Avril.*

La terre a souffert une extrême sécheresse augmentée par des vents froids. Les récoltes sont en danger.

Les nouvelles d'Espagne portent que le printems a très-bien commencé, que tout y a fleuri de bonne heure, & qu'on attend de riches récoltes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Avril.*

Une seule Maison (celle de Mrs. Harrison & Annesley) a fait embarquer pour Boston des marchandises de la valeur de vingt-deux mille livres st. L'entreprise est fort hasardeuse; on ne croit pas qu'elle appaise les troubles. Les Marchands de Glasgow appréhendent que leurs navires ne puissent s'ouvrir l'entrée de la Virginie, & que leur commerce de tabac ne soit détruit.

Les vaisseaux expédiés par la Compagnie des Indes, au nombre de quatorze, ont mis à la voile pour leur destination, à la réserve d'un seul.

On voit dans l'état des dépenses militaires d'Irlande que les appointemens des Officiers montent à trente mille livres sterling.

Un Capitaine de navire, arrivé des Barbades, a rapporté que trois navires marchands, allant à la Martinique, avec une cargaison de prix, ont coulé à fond près cette Isle, & que tous les équipages ont péri..... Le brigantin, le *Loyalty*, de la Virginie, chargé de sept cens boisseaux de grains, s'est perdu près des Barbades.

On mande de la Jamaïque qu'on y espere une très-bonne récolte, mais qu'elle sera tardive.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Cusset (*en Bourbonnois*), *le 27 Avril.*

Le droit de layde perçu sans titre & sa perception violemment étendue au-delà de toutes bornes, ont arrêté les transports des bleds d'Auvergne dans le Lyonnois, l'approvisionnement de cette Ville, & celui de quatre-vingts Paroisses. La Montagne surtout a été réduite à la derniere détresse. Le Laydier qui s'est cru autorisé par quatre Arrêts sur requête à lever l'impôt, à le lever dans toute notre enceinte, à le lever armé d'une force effrayante, a mis en fuite le commerce qui a trouvé à Riom, à Clermont, à Ebreuil, la franchise & la sûreté. A peine a-t-il procédé à l'exécution de ses projets que le bled a augmenté de *quinze sous* par boisseau de Paris.

MM. les Officiers Municipaux sont venus au secours du Peuple avec un zele digne de toute sa reconnoissance. Le 22 du courant, l'Agent de l'Abbaye entre en force dans l'écurie d'une auberge où des Marchands Forains avoient déposé des bleds. M. de la Font, Maire de la Ville & Avocat du Roi du Bailliage, s'y présente, achete deux quartons de seigle. L'Agent veut exiger la layde *non-seulement sur le bled qui avoit été vendu, mais encore sur celui qui ne l'avoit pas été* (*fait certain & avoué dans le procès-verbal de l'Huissier qui accompagnoit l'Agent, piece dont nous avons la copie sous les yeux*). En vain on lui représente que le droit, s'il est dû, ne peut l'être qu'au Marché; que s'il pouvoit l'être hors de là, il ne le seroit que sur les *grains vendus*. Sur le refus de payer le droit, les bleds sont saisis avec violence, enlevés & déposés chez un Aubergiste. M. de la Font contient par le langage de l'affection & de la prudence le Peuple qui céde aux prieres de la modération comme à des ordres de l'autorité. Cet Officier dresse dans le lieu du dépôt en présence de plusieurs témoins & des gens de l'Abbaye un procès-verbal contre lequel ces derniers n'osent rien opposer & qu'ils refusent de signer. Ils vont eux mêmes dresser clandestinement un autre procès-verbal qui, quoique tourné contre cet Officier, loin d'infirmer le sien, le confirme.

En faut-il davantage pour susciter la disette contre un Peuple nombreux? Ce n'est pas la cupidité du *monopole* qui trahit & viole ainsi la bienfaisance des loix. La liberté avoit attiré dans cette Ville un grand commerce, l'exaction l'anéantit; le commerce est pourtant l'unique ressource de ce pays qui ne produit presque point de grains. Une Communauté Religieuse, composée de douze personnes & riche de vingt mille livres de rentes, indépendamment de la layde, fond sur la subsistance d'une Ville pauvre, chargée de vingt-quatre mille livres de taille & autres droits; les Pourvoyeurs se dissipent; l'alarme se répand; tout est à craindre.

Le 17, les Maire, Echevins & Bourgeois de cette Ville, ont délibéré, dans une Assemblée générale autorisée par M. l'Intendant, de demander la suppression du prétendu droit de layde, attendu qu'il n'est fondé sur aucun titre, qu'il est contraire à un Traité de 1464, qu'il est une source intarissable de procès entre l'Abbaye & les Habitans, qu'il donne lieu à des vexations inouies, qu'il détruit les bons effets des loix en faveur de la liberté du commerce, qu'il provoque la plus grande calamité contre trente à quarante mille Citoyens tant de la Ville que des environs.... La Communauté offre une indemnité convenable, au cas que la légitimité du droit soit prouvée par des titres communiqués & débattus... Elle propose la construction d'un dépôt public où les Cultivateurs porteroient *librement* leurs grains, pour y être conservés, mesurés, commmercés, avec moins de frais encore que dans tout autre lieu & avec plus de sûreté &c.

On espere que MM. les Prevôt des Marchands & Echevins de Lyon, informés d'un projet si intéressant pour l'approvisionnement de leur Ville, qui tire de celle-ci une très grande partie de sa subsistance, seconderont les efforts de nos braves Officiers Municipaux.

N^a. *Nous apprennons par une Lettre du 29 que le Procureur & les Valets de l'Abbaye ont été*, le couteau à la main, *saisir des sacs de bled dans une auberge.*

De Grenoble, *le 28 Avril.*

Nous recevons des *Baronnies* les avis sui-

vans... Quoiqu'il n'ait pas plu plus de deux heures depuis trois mois, les plantes ne sont pas en souffrance : il est même heureux qu'il n'y ait point eu d'humidité lorsque la gelée est survenue. Le vent de bise se soutient constamment ; les nuits sont fraiches. Les arbres fruitiers sont très-avancés. Les bleds qui étoient foibles ont repris des forces depuis quelques jours, & la récolte a la plus belle apparence. Les oliviers n'ont presque point souffert des gelées de Novembre & de Janvier. Jusqu'ici nous n'avons lieu que de nous flatter. Si les grains sont chers, la cherté tient à la position de notre Marché principal, le *Buis*. Cette petite Ville ne peut tirer des subsistances que des montagnes où la récolte a été au dessous du médiocre. Placés à dix lieues d'Avignon & sur des chemins impraticables pour les charrettes, il n'est pas possible que nous profitions des bleds qui descendent le Rhône. La liberté, si utile en elle-même, ne sçauroit lever ces obstacles & nous procurer une concurrence avantageuse. Faute de débouchés, il n'y a point d'industrie. Le Peuple ne peut avoir des salaires assez forts pour la cherté. Des chemins, & la face du pays & le sort des Habitans seroient bientôt changés.

De Tours, *le 30 Avril.*

Les bleds ont commencé à baisser ; en conséquence on a baissé le prix du pain... Il y a aussi une diminution à Angers.

D'Amiens, *le 1 Mai.*

Il y a ici de fréquentes variations dans les prix des grains mais foibles ; la derniere a été une baisse légere.

On assure qu'il se vend dans les Villes de Boulogne & de Calais, beaucoup d'étoffes en laine & soie, & de velours de coton, fabrique d'Angleterre. Il se vend aussi en Angleterre beaucoup de marchandises Françoises de contrebande. Si les prohibitions respectives avoient malheureusement leur entier effet, il y auroit infiniment à perdre pour ce pays.

D'Orléans, *le 2 Mai.*

Le prix du froment qui jusqu'à la fin de Janvier, s'étoit soutenu à environ 5 liv. la mine du lieu, ou 24 l. le septier de Paris, avoit augmenté de 1 liv. par mine ou 4 liv. 16 s. par septier pendant le cours du mois de Février ; & le prix de la livre de pain étoit monté de 2 s. à 2 s. 4 den. à la même époque. Il n'y avoit eu aucune augmentation en Mars ; mais les vents secs & froids qui ont regné pendant les deux premieres semaines d'Avril paroissant très-contraires à la végétation des seigles de la Sologne & des fromens des petites terres (les moins fertiles) de Beauce, le froment a continué d'augmenter jusqu'à 10 s. par mine, 2 liv. 8 s. par septier, & le pain a été haussé de 2 den. par livre.

Mais les deux dernieres semaines du même mois, la derniere sur-tout, ayant opéré le plus heureux changement dans les seigles & dans les fromens des terres légeres, par la chaleur qui a suivi l'abondante pluie du jour de Pâques, & celle du Samedi de la même semaine, *le prix du bled a diminué à un sou ou deux sous près de toute la derniere augmentation* ; & le pain qui, par ménagement pour le Peuple, n'avoit peut être pas éprouvé une augmentation proportionnelle, a diminué de 6 d. par pain de 9 livres.

De Paris, *le 6 Mai.*

Un *complot* a été formé de troubler les grands canaux d'approvisionnement de cette Capitale, à sçavoir l'Oise & la Seine. Après diverses expéditions, des brigands se sont jettés sur Pontoise. De Pontoise, la Troupe a passé à Saint-Germain en-Laye, à Versailles &c. &c.

Nous parlons d'un *complot* ; car toutes les circonstances le démontrent, & le plan est à découvert. A Pontoise, les bandits s'y rendent de dix villages & plus, au même moment, au même lieu, le Samedi. Là le rendez-vous est hautement donné pour le Lundi à S. Germain ; ici pour le Mardi à Versailles &c. Personne n'ignoroit que Paris devoit être le théâtre du trouble le Mercredi. La marche étoit réglée. La troupe ambulante étoit étrangere aux lieux où elle agissoit. Dans la foule des Paysans, on remarquoit des hommes dont la figure trahissoit l'habit rustique sous lequel ils étoient travestis. Ces hommes-là, après avoir animé & étourdi leurs suivans par le vin, donnoient l'exemple, excitoient la fougue & fuyoient. Un d'eux a donné à Magny, *six cens louis en*

payement pour le bled qu'il taxoit & qu'on enlevoit &c. &c.

Ce n'eſt pas le beſoin, la néceſſité, la faim qui a ſuſcité ces troubles. Dans une criſe de ſouffrance & d'effervescence, l'indigent pille, emporte, ſe cache, & ſe nourrit. Dans celle ci, on a jetté les bleds & les farines dans la riviere, ſur la place, dans les champs. La ſubſiſtance a été détruite, & le Deſtructeur s'eſt éloigné uniquement chargé d'un crime. Quelques miſérables ont ſans doute profité du déſordre pour leurs propres beſoins, mais comme des pillards profitent d'un incendie auquel ils n'ont eu aucune part. On voit dans une rue un homme étendu, défiguré, ſe plaignant de n'avoir mangé du pain depuis trois jours: on l'enleve pour le ſecourir; on trouve *huit francs* dans ſa poche: avec *huit livres*, il n'a pu acheter un *morceau de pain!*

La cherté eſt-elle donc ici au point que le Peuple ne puiſſe atteindre à ſa ſubſiſtance? Le pain de quatre livres ſe vendoit, ces jours derniers, quatorze ſous chez le Boulanger, treize ſous & demi, treize ſous, douze ſous & demi à la Halle: le pain de ménage ſe vendoit dix ſous & demi. Eh bien! *l'année derniere*, après une bonne récolte, le même pain de quatre livres a valu long-tems *treize ſous*, & quelque tems juſqu'à *quatorze* & plus; & l'on n'a pas murmuré. Il y a trois *ans* qu'il étoit à *ſeize ſous*, & le Peuple le ſupportoit patiemment. Il y a *cinq ans* qu'il valut *dix-ſept à dix huit ſous*, & il n'y eut point d'émeute. Et vous direz que c'eſt la cherté, que c'eſt la miſere qui révolte les eſprits? A celui qui n'a pas à vivre, on offre du travail & du pain; & vous déclamerez ſur la cherté, ſur la miſere!

Non, ce n'eſt pas là la cauſe du mal; c'eſt..... Malheureux qui avez ſéduit une populace ſtupide pour la conduire au gibet, malheureux qui avez attenté à la vie de pluſieurs milliers d'hommes dans leur ſubſiſtance, malheureux qui avez entrepris de renverſer les loix & leurs ſoutiens, malheureux qui avez commis à la fois mille & mille crimes, vous ſerez punis. Si vous échappez à la juſtice & à la vengeance publique, ſi votre ame endurcie eſt impénétrable au remords, vous ſerez punis par votre propre rage & par le déſeſpoir d'un forfait infructueux. Vous verrez les loix s'affermir, la vertu dominer, la lumiere s'étendre, l'ordre ramener la proſpérité; c'eſt l'ordre, la réforme, la lumiere, la vertu que vous redoutez, méchans! & vous vous déchirerez le cœur.

Ce Peuple à qui l'on perſuade qu'il peut prendre le bien d'autrui, & qui ne croit pas voler quand il arrache pour deux ſous le pain qui en vaut trois, s'il m'entendoit, s'il pouvoit m'entendre, je lui dirois: eh! mes enfans, juſqu'à ce jour vous avez célébré avec acclamation le regne de la juſtice & de la bienfaiſance? De la main de votre PERE, vous n'avez reçu que des biens! Comparez & jugez: qu'avez vous vu? Et vous ne voyez plus la maſſe des impôts s'accroître ſur vos têtes; on l'allege, on vous ſoulage, on ne travaille qu'à vous rendre heureux: rappellez-vous ce qu'on a fait pour vous depuis ce tems là; du bien, & du bien encore, toujours du bien, moins promptement qu'on ne l'auroit voulu, auſſi promptement qu'un état de déſordre le permet. Vous avez gémi ſous le monopole; un ſage Gouvernement vous en délivre, & vous l'évoquez de l'enfer! Vous ne ſçavez ce que vous demandez; ce n'eſt pas à vous à juger la loi; & s'il faut que vous croyiez ſur la foi d'autrui, croyez-en vos Bienfaiteurs.

Et vous, Citoyens qui, quoiqu'imbus d'un faux préjugé, n'êtes pas moins remplis de ſentimens d'équité & de patriotiſme, reconnoiſſez ici l'ouvrage clandeſtin de la méchanceté, & gardez vous d'accuſer la liberté, la loi, du crime de ſes ennemis, de ſes infracteurs. Vous n'avez aujourd'hui d'autre cauſe que celle des bons Citoyens, amis de l'ordre, défenſeurs de la juſtice. S'il eſt des Particuliers outragés par ces crimes, c'eſt vous, vous qui tenez par l'opinion à ceux qui le commettent. Ici les préjugés ſe taiſent, & les cœurs s'uniſſent pour le bien public.

Au récit de ces iniquités de la cabale, nous prions nos Lecteurs de joindre celui que nous avons fait, dans notre derniere Feuille, de l'émeute de Dijon. Nous ajouterons que, dans cette Ville, dès que la ſûreté, la liberté, la franchiſe ont été fortement garanties au commerce, les Marchands du pays ſe ſont avec empreſſement engagés à fournir réguliérement aux Habitans toutes les proviſious dont ils pourroient avoir beſoin.

Ajoutons encore ici un de ces traits qui

démontrent les pratiques criminelles des ennemis de la liberté & du bien public. A Méry-sur-Seine, un Marchand achete, il y a quelque tems, des bleds pour les conduire à Troye. Des femmes s'opposent au transport de ses grains. Il demande main-forte à deux Officiers publics obligés par état à la lui donner; elle lui est refusée; il faut qu'il l'attende de Troye. Le secours arrivé, on arrête des femmes qui ont, à ce qu'on assure, déclaré qu'elles avoient été suscitées par ces mêmes hommes qui avoient prévariqué dans leur ministere. L'un d'eux a, dit-on, pris la fuite. Il est certain que l'autre est poursuivi criminellement au Bailliage de Troye.

L'espace nous manque pour rapporter une suite d'Arrêts qui montrent combien la perception des droits de Halle a rallenti & détourné le cours du commerce.

Il est tombé des pluies très-favorables dans le Limousin, l'Auvergne, le Perrigord, le Poitou, la Bourgogne, la Provence &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mars 1775.

Vents dominans, nord-ouest & sud-ouest; plus grand degré de chaleur 11 $\frac{7}{8}$ d., moindre degré de chaleur — 1 d. de condensation; plus grande élévation du mercure 28 pouces 6 $\frac{1}{4}$ lignes, moindre élévation 27 p. 2 lig.; quantité de pluie 21 $\frac{1}{4}$ lig.; évaporation 30 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 58 m. 6 s.; température assez douce & humide; beaucoup de rhumes, suite des alternatives de chaleur & de froid qu'on éprouve en passant, dans cette saison, du soleil à l'ombre; les productions de la terre fort avancées. Les gelées de la fin de ce mois n'ont point fait de tort aux arbres fruitiers qui étoient en fleur, parce que les grands vents qui avoient précédé les avoient desséchés. Les bleds étoient beaux; on trouvoit en taillant la vigne beaucoup de souches que les gelées précoces du mois de Novembre 1774 avoient fait périr; on voyoit avec plaisir que les gelées avoient retardé la végétation de la vigne & des bleds.

Résultat des Observations météorologiques, faites pendant les trois mois d'hiver.

Vent dominant, sud-ouest; degré moyen de chaleur de chaque jour 4 9 d., degré de froid moyen 0 3 d. de condensation; élévation moyenne du mercure 27 pouces 10 11 lignes; quantité de pluie 4 p. 7 $\frac{1}{2}$ lig. tombée en 48 jours; évaporation 8 pouc. 7 lig.; déclinaison moyenne de l'aiguille aimantée 19 d. 58 5/; température douce & humide.

Résultat des naissances & des sépultures de dix Villes d'Europe, tant petites que considérables, pendant les années 1772, 1773 & 1774.

Année 1772, naissances 55037, sépultures 73183, excès des sépultures sur les naissances 18146; année 1773, naiss. 54898, sépult. 95209, excès des sépult. sur les naiss. 10311; année 1774, naiss. 55891, sépult. 55900, excès des sépult. sur les naiss. 9.

De 1772 à 1773, différence des naissances 139, différence des sépultures 7974, différence des sépultures sur les naissanc. 7835; de 1773 à 1774, diff. des naiss. 993, diff. des sépult. 9309, différ. des sépult. sur les naissances 10302.

Résultat des naissances & des sépultures de 30 Villes en 1774.

Naissances 107460, sépultures 100482, excès des naissances sur les sépultures 6978.

Il résulte de la 1re. table, 1°. que le nombre des naissances a diminué en 1773, & qu'il a considérablement augmenté en 1774; 2°. que le nombre des sépultures a beaucoup diminué en 1773 & encore plus en 1774; 3°. que l'excès des sépultures sur les naissances a été très-grand en 1772, beaucoup moindre en 1773, & presque nul en 1774; 4°. que par la seconde table qui indique le résultat des naissances & des sépultures pour 30 Villes en 1774, il paroît que le nombre des naissances a excédé de beaucoup celui des sépultures. Les dix mêmes Villes ont servi de termes de comparaison en 1772, 1773 & 1774.

Signé COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon,

Errata pour la Gazette d'Agriculture du 14 Mars 1775, N°. 21.

Page 167, 2e. col., ligne 40, moindre degré de chaleur 8 ⅓ d.; *lisez* 8 ⅓ d. de condensation.

Page 166, 1re. col., lig. 35, 27 p. 7 l.; *lisez* 28 pouc. 7 lig.

Ibid. 2e. col., ligne 7, à 10 h. du soir; *lisez* du jour.

Ibid..... ligne 32, peu tardifs; *lisez* peu de tardifs.

Prix du froment, 1re. quinzaine d'Avril, septier de Paris, des plus hauts aux plus bas &c.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ß			₶	ß
Alençon	39	4	...	A.	7	4
Falaise, Bellesme	30		...	*		
Lizieux	30		...	A.		15
Verneuil	28		...	*		
Mortagne	25	5	...	A.	1	13
Généralité d'Alsace.			...			
Colmar	25	8	...	A.	1	8
Belfort	26	8	...	A.	2	8
Haguenau	23	14	...	A.	3	4
Landau	18	12	...	A.		13
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	27	2	...	A.	2	8
Abbeville	25	16	...	A.	1	3
Boulogne	21	6	...	A.		17
Calais	23	2	...	A.	2	11
Mondidier	29	2	...	A.	3	12
Généralité d'Auch.			...			
Auch	21	9	...	*		
Fleurance	21	6	...	*		
Lectoure	20	3	...	A.		19
Oloron	25		...	A.		8
Pau	23	4	...	A.		14
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	26	4	...	A.		10
Bayonne	24	3	...	A.	1	
Agen	23	16	...	A.		8
Libourne	27	3	...	D.		17
Nerac	24		...	*		
Condom	21	12	...	*		
Périgueux	30	10	...	A.		10
Nontron	32	19	...	A.		7
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	26	8	...	D.		9
Châteauroux	30		...	A.	3	15
Vierzon	26	5	...	D.		15
La Châtre	30	8	...	A.		12
Saint-Amand	25	14	...	*		
Dun-le-Roi	24		...	D.		8

Génér. de Bourgogne.	₶	ß			₶	ß
Dijon	32	10	...	A.	4	10
Autun	31	10	...	A.	1	10
Auxerre	31	1	...	A.	1	1
Bar-sur-Seine	28	10	...	D.	1	10
Beaune	31	17	...	A.	4	17
Belley	35	12	...	A.	1	2
Bresse	34		...	A.	3	10
Châtillon sur-Seine	28	5	...	D.	2	13
Saulieu	30	5	...	A.	3	17
Gex	40	10	...	A.	4	5
Seurre	27	8	...	A.	1	14
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	29	12	...	*		
Nantes	26	2	...	A.		10
Redon	31	12	...	A.		8
Vitré	27	2	...	*		
Quimper	23	14	...	A.		16
Généralité de Caën.			...			
Caën	29	2	...	A.		12
Avranches	28	4	...	D.		6
Bayeux	24	14	...	*		
Carentan	22	2	...	A.	1	2
Valognes	20	3	...	A.	1	13
Gen. de Champagne.			...			
Rheims	28	1	...	A.		12
Chaalons	28	17	...	D.		9
Troye	33	6	...	A.	1	6
Rethel-Mazarin	28		...	D.	2	8
Sainte-Ménéhould	26		...	D.		8
Vaucouleurs	24	5	...	A.	4	14
Général. de Flandres.			...			
Lille	22	9	...	D.		8
Bapaume	28		...	A.	4	
Douay	23	7	...	A.	2	
Dunkerque	26		...	A.	3	
Cassel	22	10	...	D.		2
Bailleul	21	8	...	*		
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	28	13	...	A.	2	
Dole	26	16	...	A.		8
Lons le Saunier	32		...	A.	4	
Orges	34		...	A.	7	
Salins	30		...	A.	4	
Vesoul	27		...	A.	1	12
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	38	11	...	A.		17
Romans	39	5	...	A.	5	2
Montelimar	32	19	...	D.	1	6
Briançon	40		...	A.	1	6
Valence	38	17	...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainaut.			...			
Valenciennes	24		...	A.		15
Givet	31	5	...	A.	1	5

Cambray.....	26	8	...	A. 2	16
Condé.....	23	6	...	A.	13
Génér. de Languedoc.			...		
Alby.....	23	15	...	*	
Castelnaudary.....	25		...	D.	12
Nismes.....	32	5	...	A. 2	5
Narbonne.....	28	7	...	D. 1	12
Gén de la Rochelle.			...		
Barbezieux.....	24		...	*	
Cognac.....	29	10	...	A. 3	10
Marenne.....	23	8	...	*	
Saint Jean-d'Angely	27	7	...	A. 4	6

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Mai 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Mai 1775.

	H	S		
Or de Portug. à . . .	723			marc.
Du Mexique à . . .	717			marc.
Du Perou à	709			marc.
Les guinées à . . .	723			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	2	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Mai 1775*

Amsterdam	55
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$ à 182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions . .	1890 87 $\frac{1}{2}$ . .	1885 82 $\frac{1}{2}$ . .	1887 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1220	. . . . .	1225 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400 401 . . .	. . . . .	401 . . . .
Rescriptions . .	8 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{1}{4}$ . . .	8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$ . . .	8 $\frac{1}{4}$ 8. . . .
Bil. des Fermes.	2 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 22 Avril.			Du Samedi 29.			Du Mercredi 3 Mai.	
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*	
Clouet..... pp^lles.	J.		Certain..... pp^lles.	J.		Desplaces.. pp^lles.	C.
Viageres.....	J.		Viageres.....	J		Viageres....	C.
Tontine.....	J.		Tontine.....	J.		Tontine.....	H.
			Clouet..... pp^lles.	J.			
Du Vendredi 28.			Viageres.....	J.		Du Jeudi 4.	
			Tontine.....	L.			
Creuzé..... pp^lles.	F.		Thevenin.. pp^lles.	G.		Cochin..... pp^lles.	E.
Viageres.....	F.		Viageres....	J.		.....	
Tontine.....	F.		Caron..... v^res.	J.		.....	
Patu....Viageres.	G.		Gosley..... pp^lles.	F.		.....	
Boscheron... pp^lles.	F.		Viageres.....	F.		.....	
Viageres....	F.		Delarue..... pp^lles.	J.		.....	
Rouillard.... v^res.	G.		Viageres....	J.		.....	
Perpétuelles.	G.		Tontine.....	J.		.....	
Tontine.....	G.		.....			.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 26 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Novembre*.

ON a publié un état des produits des mines périlleuses de Sibérie ; nous ne voulons pas parler de ces champs qui produisent des subsistances & les reproduisent chaque année à perpétuité ; il est question de ces réservoirs de métaux qui s'épuisent après un certain tems pour *une éternité*, dont l'abondance amene un avilissement dangereux, qui ne font que de glisser dans nos mains si nous ne sommes déjà pourvus des choses usuelles &c. &c. &c. Dans l'espace de cinquante huit ans, la mine d'Argun a donné 216,031 livres d'argent & de 16,200 de cet argent, on a retiré 200 livres d'or. La mine des Monts Altaïques que l'on a commencé à exploiter en 1748, a rendu depuis cette époque jusqu'en 1771, plus de 40,000 livres d'argent dans lesquelles il s'est trouvé 12,700 livres d'or. Des mines de Catharinenbourg, on tire annuellement de 200 à 280 livres de poudre d'or. Nous n'irons pas plus loin, car nous ne voulons pas jetter de la poussiere aux yeux & persuader que nous en sommes plus riches. Toutes ces lourdes masses ne sont pas de pur métal, à beaucoup près, & il faudroit calculer combien le métal pur rendu à la monnoie a laissé de produit net. Après ces calculs, il faudroit en revenir à notre culture pour juger de notre prospérité. Ces états fastueux n'éblouissent plus que les enfans.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 28 *Novembre*.

Il résulte du plan d'impositions adopté ; que de riches Fermiers s'enrichiront, que le Trésor restera vuide, & que nos malheurs ne font que commencer. La Lithuanie est dans une situation très-critique ; l'hiver y a commencé avec violence ; le bled y est cher, & toutes les provisions y sont rares ; ensorte qu'on craint que le pays ne soit bientôt inondé de mendians qui n'auront guere d'autre ressource que le crime.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Novembre*.

S. M. a ordonné de reconstruire promptement & aussi réguliérement qu'il sera possible, des maisons dans l'emplacement des quartiers dévastés à Abo en Finlande par le dernier incendie. Celles qu'on élevera en bois seront exemptes d'impositions pendant sept ans ; la franchise est accordée pour dix ans à celles qui seront rebâties en pierre.

Il est tombé dans plusieurs Provinces plus de deux pieds de neige : on y craint pour les nouvelles semailles.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 7 Décembre.*

Il a paru ces jours derniers une Ordonnance qui leve les droits de sortie par terre & par eau sur les vins de Hongrie, mais à la charge par ceux qui en transporteront par le Danube en Baviere, à Passau, à Salzbourg, & dans l'Empire, d'en exporter une égale quantité de ceux d'Autriche. Cette condition limitera beaucoup l'exportation des vins de Hongrie, quoique très-nécessaire vu l'abondance & le vil prix, car le Marchand n'est vraîment pas le maître d'exporter ceux d'Autriche, il reçoit la loi du goût du Consommateur, & quand il ne sera pas assuré de vendre ceux-ci, il ne pourra pas se charger des autres. Quoiqu'il en soit, l'intérêt du Propriétaire Hongrois se trouve subordonné à celui du Propriétaire Autrichien, malgré leur égalité naturelle & leur indépendance réciproque; & le premier payera de la faveur que la nature lui a faite le refus qu'elle a fait au second; ou plutôt il perdra cet avantage sans que l'autre en gagne aucun.

Il y a trois ans qu'il a été question d'appliquer à des œuvres utiles les fonds que soixante & douze Confrairies qu'il y a dans les Provinces héréditaires employent à l'on ne sçait quel usage, mais non au bien de l'Etat & de la Religion. On prétend que ce projet vient d'être repris de nouveau, & que ces fonds seront versés dans une caisse générale d'où ils se distribueront en pensions sur les Citoyens qui auront servi utilement & religieusement la Patrie. Il est à croire que s'il est dans les campagnes des Curés, des Vicaires pauvres, il ne seront pas oubliés, car cette classe de Citoyens est infiniment utile, ou du moins avec l'instruction & l'aisance elle peut l'être. Il paroît même que c'est-là un des emplois qu'on peut sainement juger le plus conforme aux intentions des Fondateurs qui ont voulu faire de bonnes œuvres & des œuvres religieuses. Il semble que partout où l'on supprime des Instituts religieux dotés, cet objet très-important pour l'Etat & pour la Religion ne doit pas être perdu de vue.

Le Gouvernement vient de joindre à l'Académie de Commerce une Académie de Dessin.

ITALIE.

De Rome, *le 24 Novembre.*

Le projet de recreuser le lit du Tibre va bientôt être exécuté, selon les Citoyens pour en faciliter la navigation, selon les Antiquaires pour découvrir des monumens historiques. Un intérêt subalterne, comme ce dernier, ne peut pas être supposé déterminer un Gouvernement sage à une entreprise dispendieuse, lorsqu'il se présente au premier coup d'œil un intérêt capital. Souvent en prêtant nos goûts particuliers, quoiqu'innocens, aux Hommes d'Etat, il nous arriveroit de les calomnier. S. S. vient de fonder un *Conservatorio* pour l'entretien de cinquante filles qui seront occupées à filer du lin & du coton. S'il avoit été possible d'éviter les frais d'un établissement, peut être auroit-on pu avec l'intérêt des frais qu'il coûtera entretenir encore une cinquantaine de filles laborieuses. Autrefois on songeoit plutôt dans ce pays à fonder des Hôpitaux d'oisiveté que des Maisons de travail, & nous devons un profond hommage au Pontife qui nous enseigne à mieux exercer la bienfaisance.

De Livourne, *le 25 Novembre.*

La péche du corail a été très-abondante, & elle a procuré une excellente Foire.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 11 Décembre.*

Il existe un privilége d'une espece singuliere dont il est très-important de balancer les inconvéniens & les avantages, attendu qu'il intéresse la santé & la vie des Citoyens. Il n'y a pas long-tems que le Distributeur des eaux minérales a fait publier à son de trompe & afficher le renouvellement de son droit exclussif, avec très-fortes inhibitions & défenses à quiconque de s'en pourvoir ailleurs qu'à son Bureau & d'en procurer. Il s'agit de ce privilége-là. Nous exposerons les raisons pour & contre, le Public jugera.

Pour. S'il étoit libre à tout le monde de

vendre des eaux minérales, le Public ſeroit évidemment expoſé à être la victime de l'ignorance, de la fraude, de la négligence. On lui vendroit des eaux de fontaine pour des eaux médicinales, des eaux d'une telle qualité pour des eaux d'une qualité contraire, des eaux corrompues pour des eaux ſaines : il ſeroit trompé, volé, empoiſonné. C'eſt ce qui eſt arrivé mille fois, car on en cite mille exemples ; & ſi l'on y prend garde, c'eſt peut être là une des cauſes de beaucoup de maladies dont on ignore la ſource, & de la dépopulation dont on ſe plaint partout. La vente excluſive prévient tous ces dangers. Le Privilégié eſt connu, il peut être inſpecté, tandis qu'il ne ſeroit pas poſſible de découvrir & de viſiter tous les magaſins que la liberté feroit établir publiquement ou ſecretement. Réuniſſant dans ſa main toute cette branche de commerce, il eſt en état de donner la marchandiſe à meilleur marché. Enfin s'il trompe, il ſe décrie infailliblement, il ne peut échapper à la ſurveillance, il riſque de ne pas obtenir le renouvellement de ſon privilége &c.

Contre. Le pain, les drogues &c. touchent immédiatement à la ſanté & à la vie des Citoyens : faudra-t-il qu'il n'y ait qu'un Boulanger, qu'un Apothicaire &c. ? Si la ſûreté publique exige une police particuliere pour les magaſins de remedes, ſera-t-il plus difficile de connoître & d'inſpecter des Bureaux d'eaux minérales que les Pharmacies ? Le Public eſt-il trompé, volé, empoiſonné, parce qu'il y a pluſieurs Apothicaires ?

Quand on ſent le frein de la concurrence, il faut qu'on ſuive les voies droites, ſous peine de tomber & de perdre ſes avances & ſon commerce. Quand on n'a pas ce frein, quelque voie que l'on prenne, on eſt sûr d'aller à ſon but.

Lorſque des Marchands particuliers vendront des eaux évaporées, rances, altérées, corrompues, vices que le Médecin qui les ordonne reconnoîtra bientôt, les malades auront la reſſource de ſe pourvoir ailleurs, chez des Marchands jaloux de conſerver leur réputation & leur cemmerce. Lorſque le Privilégié vendra de mauvaiſes eaux, à qui les malades auront-ils recours ?

Un homme, chargé ſeul de l'approviſionnement d'un diſtrict, attendra toujours que ſa proviſion de chaque eſpece d'eau ſoit conſommée avant d'en faire venir de récentes & de meilleures, ſur-tout des eaux qui, tirées de loin, coûtent de gros frais de tranſport, telles que celles de Barreges, Banieres, Plombieres &c. ; quelqu'évaporées & altérées que ſoient ſes eaux anciennes, elles ſont trop cheres pour qu'il les jette, & s'il les jettoit, il faudroit pour ſe dédommager qu'il vendît les nouvelles exorbitamment cher. Mais la pluralité des Marchands qui tirent les eaux dans des tems différens, dont le débit ſuit différens cours, & qui ne vendroient pas impunément de mauvaiſes eaux, promet toujours des eaux fraiches & bonnes.

Sur quel droit peut être fondée la défenſe faite à tous les Citoyens de ſe pourvoir des remedes dont ils ont beſoin par les voies qu'ils jugent les plus sûres, les plus commodes, les plus économiques ? On ne leur donne pas ces remedes, ils les payent ; on ne garantit pas leur ſanté, ils la riſquent : on ne leur a pas acheté cette portion ſi importante de leur propriété perſonnelle, ſains ou malades, ils ſont libres tous entiers.

De Thouars, *le* 13 *Décembre.*

La fourniture du ſel dans les pays rédimés des Gabelles a été rendue aux Minotiers par Arrêt du Conſeil du 14 Octobre 1774. L'Adjudicataire des Fermes a eſſayé de la partager ici par la vente des ſels de ſaiſie. En vertu de titres par leſquels il ſe croyoit autoriſé à vendre dans nos dépôts le ſel capturé même dans d'autres départemens, il y en avoit amené des départemens d'Angers & de Laval. Avec une retribution offerte aux Minotiers, il eſpéroit arrêter leurs plaintes. Mais nos Officiers Municipaux ſe ſont oppoſés à cette entrepriſe, fondés ſur ce que les ſels dont il étoit queſtion ſe trouvoient d'une mauvaiſe qualité ; qu'ils avoient été confiſqués hors du reſſort du dépôt ; & que le Fermier pourroit abuſer de cette facilité pour faire venir d'autres ſels que ceux de ſaiſie. Cet abus auroit pu être pouſſé aſſez loin pour rendre le rachat & le privilége illuſoires, car rien n'eſt plus aiſé que de multiplier les captures & de remplir un dépôt de ſels capturés en mille & mille lieux. Après beaucoup de diſcuſſions ſur les formes, le fond

a été porté au Conseil. Il a été prononcé dans un Arrêt du 25 Septembre dernier, vu la Requête de l'Adjudicataire, différens Arrêts & l'échantillon des sels apportés par lui, que sans s'arrêter à ladite Requête, l'Arrêt du 14 Octobre 1774 sera exécuté selon sa forme & teneur; & en conséquence que dans les Provinces rédimées l'approvisionnement des dépôts continuera d'être fait sans aucune innovation & ainsi qu'avant l'Arrêt du 13 Octobre 1773 par les Fournisseurs & Minotiers, à la charge par eux de se conformer aux réglemens relatifs à la police desdits dépôts.

De Lyon, *le 14 Décembre.*

Béni soit le Prince par qui il a été permis aux Boulangers Forains de nous apporter du pain tous les jours de la semaine indistinctement & de le vendre dans les Marchés & rues qu'ils trouveront convenables &c. ! Cette précieuse denrée a été aussi-tôt donnée par eux à *trois & même six deniers par livre de 14 onces*, dans les deux qualités supérieures, à meilleur marché qu'elle n'étoit. Ils n'ont point encore apporté de pain commun, autrement *pain-à-tout*, mais ce qu'ils mettent en vente journellement est rapidement enlevé.

Ne peut-on pas espérer que cette liberté si féconde en bons effets s'étendra sur le débit de la viande ? Il y a malheureusement ici un obstacle, c'est le droit sur le pied-fourché : mais on peut régler ce droit sur le pied du quintal en attendant le jour où le fiscal siecle de fer cédera la place au franc âge d'or. Ce jour sera comme celui où une rosée abondante ranime la nature flétrie par une longue sécheresse.

Les anciens réglemens de Police annullés par le nouvel Arrêt du Conseil du 5 Novembre dernier, sembloient avoir été inspirés par la crainte de l'abondance & du bon marché. Ceux du 2 Septembre 1700 & 4 Février 1701, avoient imposé aux Boulangers Forains l'obligation de ne vendre du pain que dans des places déterminées, à des jours marqués, à des prix inférieurs à ceux des Boulangers de la Ville, & de remporter au-dehors celui qui n'avoit pu être vendu dans le jour; comme si le pain d'un tel jour, le pain de la veille, le pain vendu hors de tel lieu eût été malsain, indigne de la bouche des Habitans en un mot contraire à l'approvisionnement de la Ville. Un autre du 12 Mars 1751 a condamné à *trois cens livres d'amende* des Particuliers *pour avoir apporté du pain dans la Ville*, avec nouvelles défenses aux Boulangers des Villes & Villages voisins d'en introduire, sous peine de confiscation & d'amende, excepté aux Paroisses de Montluel & de Saint-Pierre-de-Chandieu, privilégiées au titre qu'on voudra imaginer. Ainsi l'intérêt le plus pressant du Peuple étoit sacrifié à celui de la Communauté des Maîtres Boulangers dans une Ville *où toutes Maîtrises, Communautés & Jurandes étoient interdites par des loix précises du 3 Juillet 1606, du 21 Septembre 1641, Mai 1661, Septembre 1717.* » De tous les soins » nécessaires au régime d'une grande Ville » & au bonheur de ses Habitans, aucun » n'est aussi essentiel que celui d'éloigner » tous les obstacles qui peuvent gêner les » subsistances générales, diminuer leur » abondance, rendre leur distribution moins » facile, ou en augmenter le prix par le » défaut de concurrence. Ce soin est plus » nécessaire encore dans une Ville où le » commerce & l'emploi que donnent les » Manufactures, rassemblent une population nombreuse qui, ne subsistant que de » son travail & de l'emploi continu de son » tems, doit trouver dans tous les momens » à sa portée l'objet de ses premiers besoins. » L'effet de la liberté & d'une pleine concurrence peut seul assurer aux Sujets de » S. M. cet avantage que promettoient spécialement à la Ville de Lyon les Lettres-Patentes de 1606, 1661, 1717 ». Tels sont les termes de l'Arrêt, tel est le langage de la raison ou de la bienfaisance éclairée.

De Paris, *le 23 Décembre.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 24 Novembre, registrée en Parlement le 9 Décembre, qui révoque celle du 5 Mai dernier, rendue à l'occasion des tumultes sur les grains. Ces troubles avoient engagé S. M. à donner à la Jurisdiction Prévôtale toute la force & toute l'activité dont elle est susceptible. Quelques exemples ont suffi pour contenir les gens mal-intentionnés. S. M. a fait éprouver les effets de sa clémence à ceux

des coupables qui, ayant été entraînés par la multitude ou trompés par de faux bruits, n'avoient fait que céder à la séduction, & qui revenus à eux-mêmes ont réparé leur faute par un repentir sincere & restitué ce qu'ils avoient enlevé aux Laboureurs & autres Particuliers. Enfin les mesures prises alors n'étant plus nécessaires, S. M. s'en rapporte aux Tribunaux ordinaires pour le maintien de la tranquillité, & renferme la Jurisdiction Prévôtale dans les bornes prescrites par les Ordonnances.

Autre, donnée à Fontainebleau le 7 Novembre, registrée en Parlement le 9 Décembre, *qui fixe à six mois les délais pendant lesquels les déclarations des défrichemens pourront être contredites par les Communautés d'Habitans ou les Décimateurs*. La Déclaration du 13 Août 1766 assujettit les Entrepreneurs de défrichemens à des formalités pour être autorisés à jouir des avantages y portés. Elle veut qu'ils fassent afficher copie de leurs déclarations faites aux Greffes, aux portes des Paroisses, pour donner aux Décimateurs & Curés, & aux Habitans, le tems de vérifier ces déclarations, & de les contredire s'ils croyent en avoir des motifs, mais sans fixer un terme à leurs recherches qui doivent néanmoins avoir des bornes pour assurer aux Défricheurs la tranquillité de leurs travaux. C'est à quoi il est pourvu par la présente Déclaration. Si le procès verbal d'affiche a été fait pendant les six mois antérieurs à ladite Déclaration, les Décimateurs, Curés ou Habitans n'auront pour se pourvoir contre, que le tems qui s'en manquera pour parfaire le terme de six mois.

Les Dépôts de mendicité de nos environs se vuident, non pour rendre encore à la mendicité des suppôts plus malheureux qu'auparavant, mais pour faire refluer dans les Paroisses des Travailleurs & des secours. Chacun de ces *Affranchis* est renvoyé dans le lieu de son domicile avec un soulagement annuel de 30 à 50 livres. Il ne faut pas regarder cette avance comme légere; des gens qui ont des bras & des bras valides & exercés, ne manquent jamais totalement de travail pendant toute l'année; mais ils n'en ont pas toujours, & il ne faut pas plusieurs semaines d'inaction pour qu'ils soient réduits à mendier. Ce secours fera face au vuide des saisons-mortes, & formera un supplément suffisant aux salaires. L'Etat gagne à cet arrangement, l'humanité y gagne, les Paroisses y gagnent.

Il n'est point de genre d'abus, nous parlons de ceux qui blessent la justice, la liberté, l'ordre essentiel, qui échappe aux recherches, à la vigilance, aux justes réformes de la Police. Il faut voir les soins que la prudence lui a suggérés, les vérifications que l'équité lui a prescrites, pour connoître avec certitude le vrai prix de la viande & défendre le droit & l'intérêt public contre l'avidité tyrannique du monopole. De même pour le pain. Il faut voir avec quelle sagesse & quelle fermeté ont été réprimés les attentats ordinaires des Jurandes contre la liberté particuliere, l'abus des extensions qu'elles donnoient à leurs Statuts, l'excès de leurs fausses dépenses de tout genre multiplées à l'infini au détriment non-seulement du Public mais encore de presque tous les membres de ces Communautés. Il faut voir avec quel ordre & quelle humanité il a été pourvu à la conservation des enfans en Nourrices, des Nourrices elles-mêmes, d'un Peuple infecté de maladies honteuses &c. Il faut voir comment de grandes réformes ont été préparées.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Extrait du Mémoire instructif concernant l'épizootie.

IIe. Partie. Mesures à prendre pour garantir les pays sains placés entre la Garonne, la Mer & les Pyrénées.

Dans cette vaste étendue de pays, il existe de grands espaces entiérement exempts de la maladie; tels sont le Bazadois & les Landes jusqu'à Bayonne; le Pays de Labour, entiérement désinfecté; la plus grande partie des vallées au bas des Pyrénées & de la Bigorre, intacte; du côté du Languedoc, le Couserans, le Pays de Foix, le Comminge, désinfectés.

Pour la conservation de ces cantons précieux, riches en bestiaux, qui forment une chaîne continue, il sera formé sur leur limite des cordons pour empêcher toute com-

munication entre le pays ſain & le pays infecté. Comme il ſeroit trop diſpendieux de former ſur toute la longueur de ces cordons un vuide pareil au vuide preſcrit pour les bords de la Garonne, on aſſommera ſur cette longueur les beſtiaux attaqués, & dès les premiers ſymptômes; le tiers de leur valeur, d'après une juſte eſtimation, ſera payé aux Propriétaires, pourvu qu'ils ayent déclaré dès le premier jour leurs beſtiaux malades. L'intention du Roi n'étant pas que pendant l'hiver on aſſomme, ni de payer le tiers dans l'intérieur du pays infecté, pour ôter tout arbitraire & tout prétexte de réſiſtance, il ſera publié des Ordonnances contenant les noms des lieux ſitués ſur la limite du pays ſain & du pays déſinfecté, où ſera continué l'aſſommement.

Dans les Paroiſſes limitrophes du pays infecté, une police exacte qu'il n'y entre & qu'il n'en ſorte aucun bétail. Tous les beſtiaux ſeront marqués à la corne, de la premiere & de la derniere lettre de la Paroiſſe. On en fera le dénombrement. Les Maires, Conſuls, Jurats, Syndics &c. viſiteront les Granges & Métairies pour s'aſſurer ſi la défenſe eſt gardée. Il y a au milieu de cantons infectés, des Paroiſſes qui doivent à cette police la conſervation de leurs beſtiaux.

Les Troupes des cordons ne laiſſeront paſſer aucuns beſtiaux étrangers, & feront rétrograder les mendians & gens ſans aveu qui n'ont d'autre aſyle que les granges. Ceux qui entreprendront de conduire des beſtiaux des pays infectés dans les pays ſains, ſeront arrêtés & condamnés à des peines afflictives.

IIIe. Partie. Meſures à prendre dans l'intérieur des pays infectés.

Le Roi tolere, dans ces cantons, le traitement pendant l'hiver. La ſuite de cette tolérance eſt la ſuſpenſion abſolue, partout où elle s'étendra, du payement du tiers de la valeur des beſtiaux, puiſque ce payement étoit le prix du ſacrifice exigé pour la ſûreté publique.

Il ſera envoyé des Médecins & Artiſtes Vétérinaires dans les chefs-lieux; ils obſerveront la maladie, eſſayeront les méthodes les plus ſûres pour la préſervation, répéteront les expériences, enverront toutes les ſemaines à l'Intendant l'état de leurs tentatives & de leurs ſuccès. Les Subdélégués enverront, chaque ſemaine, l'état des beſtiaux morts, des beſtiaux guéris, des beſtiaux préſervés. Ces deux états feront connoître les progrès & la curabilité de la maladie. Les Intendans enverront toutes les ſemaines ces éclairciſſemens au Miniſtere.

Amende contre ceux qui laiſſeront les beſtiaux ſains confondus avec les beſtiaux malades.

Les beſtiaux guéris ſeront marqués de la lettre G. On ne les laiſſera ſortir qu'au bout de quarante jours, car leurs boutons & l'humeur de leurs naſeaux infecteroient les pâturages.

Défenſe de mettre au piquet & à l'air libre les beſtiaux attaqués, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Il n'y aura de Troupes dans l'intérieur que pour garder les foſſes.

Dans les petits cantons iſolés & entourés de la contagion, les Habitans auront ſoin de ſe garder eux mêmes par une police très-exacte. On les engagera à ſe concerter pour prendre les meſures les plus convenables. Le ſoin le plus eſſentiel eſt de ne ſouffrir l'introduction d'aucune bête étrangere. Le ſignalement des beſtiaux, leur récenſement, la viſite des granges ſont de la plus grande néceſſité.

La déſinfection des cuirs par la chaux ſauvera les dépouilles des animaux morts. La bonté de ce procédé eſt éprouvée; il n'en a ſuivi aucun inconvénient connu, aucune communication marquée.

Partout où il y aura des Troupes, la déſinfection ſe fera ſous leurs yeux.

Dans l'intérieur où il n'y en aura pas, on exécutera ce qui ſuit.

1°. Les Prépoſés, dans les lieux où la chaux n'eſt pas commune, en feront d'abord proviſion, ſoit aux dépens de la Communauté, ſoit par un moyen auquel l'Intendant pourvoira.

2°. Ils indiqueront, pour la déſinfection des cuirs, des endroits iſolés, ſuivant l'inſtruction publiée par ordre du Roi.

3°. Ils nommeront des perſonnes qui, habillées de toile, écorcheront les beſtiaux immédiatement après leur mort & ſans délai, & porteront les cuirs aux endroits déſignés.

4°. Ces Ecorcheurs leur rendront compte de leurs opérations & du nombre des cuirs infectés. Les Prépoſés compareront cet état

avec celui des bêtes mortes ; ce qui prévendra la fraude.

5°. Ils surveilleront ces Ecorcheurs, & appliqueront sur la peau désinfectée la marque de la Paroisse.

6°. Ils auront sur chaque peau un droit ; cet intérêt excitera leur zele & leur activité. Ils feront payer aux Propriétaires la valeur de la chaux qui aura été employée ; & cette somme rentrera à la Communauté qui aura fait les avances.

7°. Les Tanneurs qui acheteront les peaux, s'adresseront aux Préposés, & ne les enleveront qu'après avoir reçu d'eux un certificat portant le nombre des peaux & le nom de la Communauté ; certificat qu'ils seront obligés de représenter toutes fois & quantes, ainsi que la marque du cuir, sous peine d'amende.

S. M. ordonne à toutes les personnes chargées de l'exécution de ces dispositions nouvelles, d'y procéder avec exactitude & rigueur ; & Elle attend, de la part de ses Peuples, une confiance & une soumission qu'ils doivent à ses bienfaits & à ses ordres. *Fin.*

II.

Réponse au Parere de la Feuille 93. Toulouse, 10 Décembre.

Sur la question proposée dans votre Feuille N°. 93, j'estime que Paul a pu mettre à exécution la Sentence qu'il avoit obtenue contre Pierre ; le délai de 31 mois que Paul a volontairement donné à son Débiteur n'invalidoit pas son titre, car d'après nos loix, il vaut pendant trente ans ; son silence, après la condamnation, n'a pas empêché Pierre d'agir contre Jean, Accepteur de la lettre ; il pouvoit le poursuivre lors de la notification du protêt & de l'assignation en garantie qui lui fut faite par son Cessionnaire ; il pouvoit le poursuivre également après la Sentence qui le condamnoit au remboursement ; il le devoit, pour obtenir sa libération : s'il ne l'a pas fait, c'est sa faute ; il doit d'autant plus se reprocher sa négligence que Jean n'a fait faillite que 31 mois après.

La notification du contrat d'atermoyement que Pierre fit faire à Paul après que celui ci lui eut notifié la Sentence de condamnation, ne changeoit rien aux dispositions de ce titre judiciaire ; il auroit fallu l'attaquer par la voie de l'opposition & faire ordonner par la Justice que Paul se soumettroit pour son remboursement aux termes du Concordat, sans quoi la Sentence devoit avoir son effet : l'on ne doit pas même penser que Paul fût parvenu à la faire réformer, dès qu'il n'avoit pas fait mention ni dans son bilan ni dans son concordat de l'endossement dont s'agit, parce que le Failli ne contracte que pour les créances qu'il comprend dans l'état de ses affaires ; celles qui sont omises ou soustraites ne sont pas soumises à la loi du concordat.

III.

Culture du Chardon.

Un Econome Silésien tire de cette culture un produit considérable. L'année derniere, il sema un scheffel & demi de graine de chardon dans un terrein bien préparé & où l'on avoit recueilli de l'orge. Il en a retiré 50000 chardons dont le millier s'est vendu une rixdale six gros six pfennings. L'engrais qu'il avoit donné à la terre lui avoit coûté 5 rixd. On a estimé le produit net à 88 risd. mais mal-à-propos, puisqu'on a oublié de calculer & défalquer les frais de labour, semailles, récolte, nourriture &c. Il est trop important de fixer l'idée du *produit net*, pour que nous ne relevions pas une pareille méprise. Il reste néanmoins que, toutes ces avances déduites, ce produit a été très-avantageux. On ajoute que ses chardons ont été très-promptement vendus : on en tire le même parti que de l'ortie : ils ont été fort recherchés pour les Fabriques où l'on travaille ordinairement en laine.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 16 Décembre 1775, au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 5 s., 23 l. 5 s. à 25 l. ; le nouveau, de 17 l. 10 s., 18 à 22 l. *le septier* ; le seigle, de 15 liv. 5 s., 15 l. 15 s. à 16 l. ; l'orge, de 12 l. 10 s. à 13 l. 5 s. Le froment à la Grève, de 23, 24 à 24 l. 15 s. ; le seigle, de 14, 15 à 15 l. 10 s. ; l'orge, de 12, 13 l. 5 s. à 14 l. aussi *le septier*.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 16 Décembre 1775, au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Décembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 61; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 58 à 59; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin à la Grêve, de 46 à 47 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piastres à	49	12	6	

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{1}{2}$
Hambourg	185 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	2047 $\frac{1}{2}$	2047 $\frac{1}{2}$ 45
D°. $\frac{16es}{25}$			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			436
Rescriptions		6 $\frac{1}{4}$ 6 $\frac{1}{2}$	6 $\frac{3}{4}$
Bil. des Fermes.		au pair	$\frac{1}{4}$ au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Jeudi 7 Déc. *Messieurs*		Du Samedi 9. *Messieurs*		Du Lundi 11. *Messieurs*	
Decourmont. pplles	G.	Boscheron.. pplles.	J.	Delamotte. pplles.	G.
Viageres....	G.	Viageres.....	J.	Viageres....	G.
Tontine.....	G.	Gosley..... pplles.	J.	Tontine.....	G.
Lempereur. pplles.	J.	Viageres....	J.	Creuzé..... pplles.	J.
Viageres.....	J.	Clouet..... pplles.	L.	Viageres....	J.
Nau..... pplles.	J.	Viageres....	L.	Tontine.....	J.
Viageres.....	J.	Tontine.....	Z.		
Tontine.....	J.	Delarue..... pplles.	L.	Du Mardi 12.	
De S. Janvier. vres.	A.	Viageres.....	L.	Cauchy..... pplles.	J.
Tontine.....	A.	Tontine.....	L.	Viageres....	J.
Patu.... Viageres.	J.	Lenoir..... pplles.	J.	Tontine.....	L.
Rouillard... pplles.	J.	Viageres.....	J.	Marsollier... vres.	J.
Viageres.....	J.	Caron..... vres.	J.	Desplaces.. pplles.	à r. let.
Tontine.....	J.			Viageres....	
				Tontine.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 28 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Janvier.*

LE Roi remplit, en Philosophe-Roi, le devoir de premier Instituteur de la Nation. Les réglemens pour la réforme ou plutot la fondation nouvelle de l'Ecole de navigation, établie en 1728 & négligée jusqu'à ce regne, ont été rédigés par S. M. elle-même.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Janvier.*

Le cours de la navigation se rétablit. Quelques vaisseaux, armés pour les Indes orientales, sont déjà sortis du Port. Le Capitaine Boie Cornelis est arrivé de Sainte-Croix, avec une cargaison de sucre, sans avoir essuyé aucun accident : mais le Capit. Moellback, parti d'ici pour la même Isle, a perdu son vaisseau à quelques milles de Christiansund.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 7 Janvier.*

L'année derniere, nés 2742 dont 259 bâtards, morts 2959, mariages, 870, dans cette Ville. Nombre des Communians, 72,239. Dans ces états, on ne comprend point les Catholiques, les Réformés & autres Habitans qui n'appartiennent point aux sept Paroisses.

DE BERLIN, *le 8 Janvier.*

Les pauvres attirent toujours de plus en plus l'attention du Gouvernement. Le Roi, outre les fonds qu'il avoit consacrés à leur soulagement, a fait remettre aux Ministres des Paroisses, des sommes considérables pour qu'elles soient réparties entre les plus indigens. Il y a un Peuple immense à reconquérir sur la misere.

D'AUGSBOURG, *le 11 Janvier.*

Nous apprennons que les Prussiens font de grands achats de soie en Lombardie, depuis que S. M. P. a augmenté, dans ses Etats, le nombre des Fabriques de ce genre. On présume que ces pauvres Italiens se ruineront en gagnant des sommes immenses & vivifiant leur Agriculture, parce qu'on croit qu'ils seront obligés de racheter des Allemands une partie de leur soie, travaillée, & de rendre ainsi une petite portion de la grande quantité d'argent qu'ils ont reçu pour avoir des étoffes à bon marché.

DE FRANCFORT, *le 14 Janvier.*

Les neiges sont entiérement fondues ; presqu'aucun vestige de glace. La terre n'a pas été profondément gelée. Nous avons eu,

dans la ſemaine, quelques jours de printems avec brouillards épais, après une pluie abondante & aſſez chaude. Semblables nouvelles de divers cantons de l'Allemagne. Les Agriculteurs penſent que le printems ſera auſſi diligent que l'a été l'hiver. Les gelées tardives ſont bien à redouter.

ITALIE.

De Venise, *le 2 Janvier.*

On mande de l'Iſtrie Vénitienne que des bœufs tirés de Zara y ont poré une maladie épizootique.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 15 Janvier.*

Les Colonies de l'Amérique ſeptentrionale ont pris en conſéquence des réſolutions du Congrès, différentes délibérations tendantes à borner les conſommations, à multiplier les troupeaux, à étendre l'Agriculture. Il paroît qu'il n'y a point de foibleſſe à craindre ou à eſpérer de la part de braves gens qui penſent que *la mort n'eſt jamais prématurée, quand on la ſouffre pour la Patrie.*

Nos Iſles occidentales ſont dans une grande perplexité : il leur eſt infiniment plus facile de ſe paſſer de l'Angleterre que de l'Amérique ſeptentrionale. De ce Royaume, elles ne tirent que des objets de luxe; elles reçoivent du continent Américain les néceſſités de la vie.

Toutes les Places de commerce préparent, à l'exemple de celle-ci, des Requêtes qu'elles feront préſenter au Parlement pour qu'il prenne au plutôt en conſidération les affaires de l'Amérique.

La Cour de la Tréſorerie a fait un examen particulier de l'état de nos eſpeces d'argent; on les trouve altérées ; & il a été jugé néceſſaire de demander un Bill de réforme au Parlement. La premiere opération ſur les eſpeces d'or étoit un préſage pour celle-ci dont les inconvéniens & les profits ſeront peut-être plus conſidérables.

Il eſt arrivé dans quelques Ports des proviſions de grains étrangers..... Le prix du gros bétail a baiſſé dans quelques gros Marchés.

PROVINCES-UNIES.

De Rotterdam, *le 14 Janvier.*

A l'occaſion de la rupture du Roi de Maroc avec cette République, le Conſeil de l'Amirauté au département de la Meuſe, a donné avis aux Armateurs, Négocians &c, qu'au commencement du mois prochain, l'on accordera un convoi à tous les navires des Sujets de la République deſtinés pour Liſbonne, Sétutal, Cadix & la Méditerranée ; & qu'à la premiere gelée qui pourroit ſurvenir, le vaiſſeau de guerre, armé à cet effet, ſe rendra à Portſmouth où les bâtimens Marchands ſe trouveront. On mande de Gibraltar qu'actuellement il n'y a aucun Corſaire Marocain en mer ; & que les vaiſſeaux de cette Puiſſance ne pourront pas ſe mettre en mer avant le printems prochain.

SUISSE.

De Berne, *le 9 Janvier.*

Partout on ſe plaint de la récolte des pommes de terre en général ; & partout on ſe loue de celle des pommes Angloiſes d'Howard ; celles-ci, cultivées ſuivant l'excellente méthode de M. Engel, ont rendu au-delà de la proportion ordinaire.

Sans une immenſe quantité de fruits, les bleds auroient hauſſé dans ce pays.

Le vin a manqué, & il eſt aſſez cher.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 12 Janvier.*

Les bleds baiſſent encore dans cette Province ; tout y confirme & tout le monde y ſent les avantages de la liberté.

De la Rochelle, *le 15 Janvier.*

Les prix des grains diminuent dans le grand Marché de Marans. L'eau-de-vie eſt deſcendue à 130 liv. les 27 veltes. Les ſels ont conſidérablement baiſſé à l'Iſle de Ré.

Il eſt encore arrivé en dernier lieu de la pêche de la morue quelques bâtimens : il

arrive de divers ports quantité de morue seche.

Sur les représentations faites par un Citoyen conformément aux Réglemens, la Compagnie des Fermiers-Généraux a fait approvisionner le Bureau de la Formule de cette Ville, de quarts de parchemin, du prix de 3 s. 6 d., tels qu'il s'en trouve dans les autres Bureaux du Royaume. Ces quarts n'avoient pas encore été en usage dans la Généralité : on se servoit de demi-feuilles qui occasionnoient au Public un surcroît de dépense.

» Il est certain que la main-d'œuvre a » augmenté dans nos campagnes depuis l'é- » poque où des loix prosperes établirent la » liberté du commerce des grains. Sans les » traites extérieures qui donnerent une nou- » velle valeur à cette denrée, il seroit resté » beaucoup de terres en friche. Le Labou- » reur, à la faveur de la bonne vente, s'est » empressé de défricher & d'améliorer, par- » ce qu'il en a eu le moyen & qu'il a vu le » débouché ouvert à sa récolte. Les gens à » salaires ont trouvé plus d'ouvrage & fait » plus de profit. Ceux qui connoissent les » pays à bled, sçavent qu'il y en a où la » main-d'œuvre *se paye en bled* & non en ar- » gent. De cette maniere, le prix de la den- » rée est indifférent au salarié ; il gagne » même à l'augmentation s'il lui reste une » partie de bled qu'il ne consomme pas & » qu'il vende. Le défaut de débouché, soit » intérieur soit extérieur, étoit au contraire » & sera toujours préjudiciable aux uns & » aux autres. Les prix des grains étant bas, » le Chef de l'exploitation cultive moins, » l'Employé travaille moins ».

» Des gens engloutis dans une Capitale » peuvent ignorer ce qui se passe dans les » campagnes ; mais alors ils ne doivent pas » en parler, sur tout comme s'ils le sça- » voient. L'augmentation des fermages de- » vroit suffire pour les désabuser. De ce fait, » il résulte qu'il y a augmentation de tra- » vaux & de produits : une plus grande ex- » ploitation exige plus de dépenses & donne » plus de récolte. Les Journaliers trouvent » donc de toute maniere plus de ressources. » La table est plus grande & mieux servie. » Voilà ce qui s'est passé dans les pays à » grains ».

» Si l'on veut, pour avoir plus beau jeu, » faire des *défis* par rapport aux pays de » vignoble, où le Paysan travaille à la jour- » née ou par entreprise & où il est obligé » d'acheter le pain pour sa subsistance & » celle de sa famille, là même on trouvera » que les journées ont augmenté, ce qui est » très-remarquable, quoique la denrée du » crû n'ait pas pris un accroissement de va- » leur. Cette augmentation a été *d'un tiers* » dans le Pays d'Aunis ».

» 1°. Il y a *douze* ou *quinze ans* qu'on » payoit par façon de labourage d'un quar- » tier de vigne contenant deux journaux *cinq* » à *six* livres : aujourd'hui on en paye *huit*.

» 2°. On payoit pour façon d'un quartier » de terre labouré à bras *douze* l. : aujour- » d'hui on en paye *seize* & *dix huit*.

» 3°. Le labour à la charue même prix ; » même augmentation.

» 4°. Les journées d'hiver d'homme se » payoient *douze sous* ; on a de la peine à » trouver des bras à *dix-huit*. Celles d'été, » *quinze* sous : aujourd'hui *vingt*, quelque- » fois *vingt-deux* & *vingt quatre*.

» 5°. Journées de femmes, ci devant *six* » sous ; aujourd'hui *huit*.

» 6°. La façon d'un cent de sarment coû- » toit *six* sous ; on la paye *huit*.

» Ainsi des autres genres de travaux qui » font vivre les gens de journée, & dont » l'énumération seroit superflue.

» Il s'est trouvé des Propriétaires assez » durs pour ne pas se prêter aux circons- » tances à l'égard de leurs Paysans salariés » qui étoient obligés d'acheter le pain plus » cher. Ceux-là ont été les dupes de leur » dureté. Ils n'ont point augmenté les prix » des façons de leurs terres & les journées » de leurs gens : qu'en est-il arrivé ? Ces » Paysans, ne pouvant subsister avec leur » retribution ordinaire, ont été dans la né- » cessité de leur demander des avances à » compte : ces avances ont été consommées, » ils n'ont pu s'acquitter. Les uns ont été » renvoyés par les Propriétaires qui ont » perdu ce qu'ils leur avoient donné : les » autres n'ont pas attendu qu'on les congé- » diât, ils se sont retirés pour chercher un » nouveau travail qui fournît à leur subsis- » tance. *Ainsi ces Propriétaires, malgré eux,* » *ont réellement payé une augmentation de sa-* » *laires*, n'importe, comment ? Il n'est pas » moins vrai qu'ils ont payé ou donné davan- » tage & proportionnellement au prix du » bled ».

(*Nous ne sçavons quand nos Adversaires voudront bien répondre sur ces faits à nos raisons : ce que nous sçavons avec certitude c'est qu'ils ont autant de liberté que nous de discuter ces matieres d'une maniere décente & telle qu'il convient à des Ecrivains qui ne cherchent que la vérité & à des Citoyens qui n'ont en vue que le bien public*).

DU FOREZ, *le* 16 *Janvier.*

Il s'est répandu derniérement dans ce pays, sur-tout à Roanne, des écus de six livres, faux. On ne peut pas y être trompé quand on fait attention au poids, car ils sont très-légers. Il paroît qu'ils ne contiennent presque que de l'étaim. On en a vu quelques uns dans les Marchés des environs. A Thisy en Beaujolois où il se fait, tous les Mercredis, un gros commerce de toiles, le Peuple craignoit fort d'être trompé, le 11 de ce mois. Quelques personnes soupçonnées ont été mises en prison à Roanne, & la Maréchaussée instruit leur procès.

Le poisson a renchéri dans cette Province, parce que l'on a ensemencé plusieurs de nos grands étangs. Le quintal qui se vendoit 18 l. est monté à 26. Il est composé de deux tiers de carpes, & un tiers de tanches d'environ deux livres, piece.

On desireroit bien que plusieurs de ces étangs, ceux sur-tout qui sont à l'ouest de la Ville de Feurs, fussent desséchés pour toujours. On présume, avec la plus grande apparence de raison, qu'ils alterent la pureté de l'air par les vapeurs qu'ils exhalent, & que le vent d'est jette sur cette petite Ville où les fievres sont très-communes pendant une partie de l'année.

La culture actuelle du sol de divers étangs est l'effet de la certitude du débit des grains. On lui devra sans doute encore un autre changement heureux ; c'est la perfection de l'Agriculture. Cet Art n'a été ici jusqu'à présent qu'une suite de vieilles & mauvaises routines que l'on observeroit mille ans sans qu'il en résultât la moindre expérience utile. On paroît vouloir sortir de cet engourdissement.

DE REIMS, *le* 18 *Janvier.*

Il y a quelques variations dans les prix des grains : depuis le commencement du mois, ils ont un peu baissé.

DE METZ, *le* 19 *Janvier.*

La Société Royale des Sciences & Arts a partagé entre M. Blouet, Avocat en Parlement, & M. Joseph Vautrin, Avocat à la Cour le Prix relatif à la question sur la *Police champêtre.* L'un & l'autre ont paru avoir également bien traité leur sujet, quoique sous des points de vue différens.

Il seroit d'autant plus à desirer que ces discours fussent imprimés qu'en général on n'a qu'une fausse idée de la *police*, & que les vues particulieres des Auteurs couronnés exciteroient peut-être des discussions utiles. La *police* est nécessaire & très nécessaire au bon ordre. Son objet est de prévenir les attentats contre la sûreté & la liberté publique. Ses moyens, son office, ses devoirs, sont l'inspection & la surveillance. Elle protege la liberté contre la licence, la propriété contre l'usurpation : mais elle ne peut elle-même ni gêner la liberté, ni attaquer la propriété : le mal qu'elle doit prévenir, sans doute elle ne doit pas le commettre. Au milieu des champs, elle *empêche* qu'un troupeau étranger n'entre dans une prairie ; elle ne *commande pas* au Maître de la prairie renfermé dans l'usage de la propriété. Sur les Marchés, elle veille pour prévenir les fraudes & les désordres ; mais elle ne va pas troubler les conventions amiables & le cours du commerce. Dans les grandes Villes, dans de vastes Capitales, dans ces épais & énormes tourbillons où tout s'entre-choqueroit & s'entrebriseroit si l'ordre n'y étoit maintenu par une sorte de providence, la police est d'autant plus utile, d'autant plus nécessaire, d'autant plus salutaire, que l'ignorance des droits & des devoirs est plus profonde, que les mœurs sont plus corrompues, que le crime s'y commettroit & s'y cacheroit plus facilement, qu'un léger désordre y devient bientôt un grand désordre. C'est-là que l'œil de la protection doit être toujours ouvert, & son bras toujours levé pour écarter le mal, l'attentat contre la propriété, la sûreté, la liberté. C'est-là sur-tout que la police active qui prévient le délit sans attaquer les droits, se montre en quelque sorte, par sa bienfaisance vigilante & douce, supérieure à la justice qui punit le coupable, pour réparer les torts soufferts par l'innocent. Ce Royaume en offre un grand exem-

ple. Voilà des idées générales ſur la police, qu'il ſeroit très-important de développer pour le bien de la choſe publique. (*Les nouveaux ſujets de Prix, à la Feuille prochaine*).

D'ORLÉANS, *le 20 Janvier.*

Depuis quelque tems, il y a eu dans ce pays, des diminutions ſur les prix des grains. Il paroit qu'on éprouve la même révolution dans preſque tout le Royaume. Cet effet eſt très-remarquable, après une récolte qui non-ſeulement a rendu peu de grains, mais dont les grains rendent peu de farine. Vers le tems où la conſommation des bleds nouveaux devient plus commune, & où cette double cauſe tend avec plus d'énergie à opérer un renchériſſement, il faut qu'une cauſe prédominante, telle peut-être que la liberté du commerce, ait agi, en ſens contraire, avec la ſupériorité d'influence la plus efficace pour produire preſque généralement l'effet contraire.

DE PARIS, *le 25 Janvier.*

Les nouvelles des Provinces méridionales infectées de l'épizootie, ſont de jour en jour meilleures. La ſageſſe des précautions a mis un frein à la contagion : d'elle même, elle s'eſt adoucie, elle ſe diſſipe ; parmi les gens de l'Art qui ſe ſont diſtingués dans cette circonſtance, M. Vicq d'Azir, Médecin de M. le Comte d'Artois, nommé Commiſſaire par l'Académie Royale des Sciences, & envoyé par le Gouvernement dans ces contrées, a mérité un hommage particulier, & par les ſoins qu'il a pris, & par les excellentes *obſervations* qu'il a publiées, & par les eſſais qu'il a faits dans deux hôpitaux vétérinaires, & par le décri dans lequel il a jetté des Charlatans qui ſe vantoient d'avoir guéri des beſtiaux, & qui n'ont jamais oſé entreprendre d'en guérir ſous ſes yeux. Bientôt le Gouvernement procurera à toutes les Provinces, à tous les cantons un grand ouvrage qui mettra tous ceux qui veulent, en ce genre, faire le bien, à portée de ſervir efficacement, dans de ſemblables déſaſtres, leur pays, l'Etat, leur famille &c. Selon les apparences, il ne reſtera bientôt plus, dans le midi de la France, que des pertes à réparer : elles ſont bien grandes ! On doit tout attendre du Gouvernement, juſqu'à des gratifications pour ceux qui y conduiront des chevaux, des mulets &c. N'oublions pas que, le mal ceſſé, il y a encore des précautions à prendre & des pertes à ſouffrir, ſi l'on ne veut s'expoſer à voir le feu renaître de ſa cendre : il y aura beaucoup de lieux à purifier, d'étables à recrepir, de harnois à brûler &c. Mais ces avis ſont ſuperflus, lorſque l'Autorité tutélaire eſt ſi vigilante.

Nous nous voyons encore à regret obligés de différer la notice de divers Actes intéreſſans dont nous croyons devoir développer la juſtice & l'utilité.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Deſcription de ciſeaux inventés par M. Pingeron, ancien Ingénieur de la Ville Zamoſch en Pologne, & tels que l'on peut s'en ſervir pour couper des fleurs, des fruits à une diſtance très-conſidérable.

On imaginera un tuyau de fer ou de cuivre auquel on donnera la longueur à laquelle on veut que les ciſeaux atteignent. On pratiquera enſuite un pas de vis à celle de ſes extrémités qui doit entrer dans un manche ſemblable à ceux des outils ordinaires. Cette précaution devient néceſſaire pour fixer très-ſolidement ce tuyau dans ſon manche.

On pratiquera enſuite dans le ſens de l'axe de ce dernier une cavité cylindrique dans laquelle on mettra un fort reſſort à boudin dont on expliquera bientôt l'uſage.

On fera entrer dans le tuyau dont on vient de parler une verge de fer bien dreſſée & bien arrondie qui poſera d'un bout ſur le reſſort à boudin.

Il ſera fait enſuite une ouverture longitudinale dans le tuyau tout auprès du manche, pour laiſſer paſſer la tige d'un bouton ou d'un anneau vertical qui ſera fixé ſur la verge qui remplit le vuide du canal.

On adaptera à l'extrémité de ce dernier des ciſeaux ordinaires ; il faut avoir ſoin que l'enfourchure pratiquée dans ce bout du tuyau reçoive la goupille qui réunit les

deux branches des ciseaux, de maniere que leur mouvement n'en sera nullement gêné.

On attachera ensuite à ces deux dernieres branches deux petits tirans de fer qui feront charnieres avec elles par un bout & seront attachés par l'autre bout à l'extrémité de la verge de fer opposée à celle qui presse sur le ressort à boudin.

On pratiquera deux ouvertures latérales & longitudinales vers le bout du tuyau pour laisser le jeu de ces deux tirans qui doivent faire ouvrir & fermer lesdits ciseaux.

Effets de ces ciseaux.

Si après avoir tracé grossiérement sur le papier cet instrument, selon l'ordre dans lequel on vient de décrire ses principales parties, on réfléchit sur sa construction, on verra 1°, que le ressort à boudin ayant été abandonné à lui-même, il poussera la verge de fer qui faisant avancer les deux petits tirans dont on a parlé, fera ouvrir les ciseaux. Si tenant ensuite le manche de l'outil en question dans sa main, on retire le bouton fixé dans la verge de fer qui se meut dans une ouverture pratiquée dans la longueur du tuyau, il est encore évident que l'on fera fermer les ciseaux, ce qu'il falloit faire voir.

Si l'on trouvoit gênant d'adapter un ressort à boudin dans le manche de ce nouvel outil, on y suppléeroit aisément en fixant un ressort ordinaire contre une des branches des ciseaux, pour que pressant contre l'autre branche il la fit ouvrir. Il faudroit observer pour lors de ménager dans la largeur de ce ressort une ouverture pour faire passer un des tirans & lui laisser tout son jeu. Ces tirans devroient être très-minces.

Les ciseaux dont on vient de parler peuvent servir avec avantage pour faire la cueillette des fleurs d'orange dont on veut tirer l'huile essentielle, & qui, pour cette raison, ne doivent point être fannées avec la main : cet instrument préviendroit d'ailleurs le tort que l'on fait aux gros orangers en passant le bras dans leur tête pour en couper les fleurs, sur-tout celles qui sont les plus près de leur centre.

Ces ciseaux peuvent encore servir dans une Ecole Vétérinaire pour couper des tégumens, des membranes d'un gros animal qu'on ne sçauroit mettre sur une table ; ils dispenseroient le Démonstrateur de se coucher presque sur l'animal pour faire cette opération, ce qui est très-dégoûtant, surtout quand les animaux sont morts de maladie.

On n'attribue point d'autre utilité à cette découverte ; elle peut servir de pendant aux cannes pour les herborisations que le même Ingénieur inventa, il y a quelques années. Ces cannes facilitent le moyen de ramasser un fil, une plante, une feuille à 4 ou 5 pieds de soi de haut comme en bas, sans être obligé de se courber. Elles ont été décrites dans plusieurs Papiers publics.

II.

Nouvelle machine à scier les pierres &c.

M. Lombart, Architecte, Géometre & Méchanicien, demeurant *à Commercy en Lorraine*, connu par une foule d'inventions, vient de composer une machine propre à scier la pierre & le marbre, de façon à mettre tout à profit. Cette considération frappera les Propriétaires & les Entrepreneurs qui souvent essuyent des pertes notables par une mauvaise exploitation. L'Auteur, en sa qualité d'Architecte, a fréquemment éprouvé ce désagrément dans la Province qu'il habite & où la pierre abonde.

Sa scierie est simple. Un homme suffit pour lui donner le mouvement & l'entretenir. On y adapte autant de fer ou tranchans que l'on veut. Six fers opéreront également avec le secours d'un seul homme qui fera plus de travail que n'en feroient six hommes avec six scies ordinaires, parce que la machine a plus d'activité, & qu'il y a plus de poids sur chaque fer, sans qu'il y ait de la difficulté à vaincre & aucun inconvénient à appréhender.

La machine ne peut être établie dans les carrieres comme sur les chantiers. Elle coupera de petits échantillons, même d'un pouce d'épaisseur dans toute la longueur & la hauteur du bloc, sans danger de fracture. Les pierres fournies avec parement, on trouvera dans la carriere les dosses pour paver : diminution de charge pour les voitures.

Le travail n'exige aucune induſtrie de la part du conducteur. Le dernier des Manœuvres ſera auſſi habile que le Tailleur de pierre le plus expert. Il ne s'agit que d'entretenir le mouvement de la machine.

Ce mouvement ne differe de celui des autres machines hydrauliques de l'invention de M. Lombart, qu'en ce que dans celles-ci le directeur agit verticalement, au lieu qu'il agit horiſontalement dans celle-là. Le pendule, moteur de cette machine dirigée par un homme qui ſurveille & qui en conſerve l'iſochroniſme, traverſe un arbre ſur lequel ſont fixés deux rouets qui engrainent les deux membres principaux du chaſſis par lequel les fers ſont conduits & mis en action de droite & de gauche, au moyen de la parfaite égalité des arcs que trace la lentille du pendule en ſe balançant autour d'un centre.

M. Lombart ſe charge d'établir cette méchanique, ainſi que d'en envoyer des modeles. Il faut affranchir les lettres qu'on lui écrit.

La confiance que les Amateurs les plus diſtingués, tant des pays étrangers que du Royaume, lui ont marquée, l'engage à leur renouveller ſes offres pour ſes pompes & ſcieries en bois, ſes marteaux de forge à fabriquer le fer &c. qu'il rend propres aux grands ouvrages des Maréchaux & Serruriers. Le marteau pour ces deux profeſſions peſe juſqu'à 300 livres; & il eſt mû par un ſeul homme avec autant de viteſſe que par un courant d'eau.

III.

Eſſais nouveaux ſur le riz ſec.

Ces eſſais ont été faits en Toſcane, pays où, comme en Suede, tout ce que les Agronomes & les Artiſtes de l'Europe propoſent avec quelque apparence de ſuccès pour l'avancement de l'Agriculture & des Arts utiles, eſt mis à l'épreuve. De tous côtés, on publie de nouvelles inventions & de nouvelles vues; il y a quelques endroits où l'on en profite.

Le riz ſec, riz du Tonquin, appellé en Toſcane riz de la Chine, eſt trop connu de nos Lecteurs pour que nous les occupions encore de ſes qualités & de ſes propriétés. Nous nous contenterons donc de rapporter que pluſieurs Cultivateurs Toſcans en ont ſemé quelques grains dans des terreins ſecs; & que deux ans d'expérience leur ont prouvé qu'il vient avec la plus grande facilité & ſans beaucoup de ſoin; & que le produit qu'ils ont recueilli n'eſt pas au-deſſous de celui qu'en retirent les Orientaux.

Il eſt donc à préſumer que ce grain réuſſiroit dans les terres arides de la Provence & des autres Provinces méridionales où les ſubſiſtances ſont rares, les landes communes, les beſoins preſſans. La France tire du Levant & autres contrées une prodigieuſe quantité de riz qu'elle n'a renoncé à cultiver ſur ſon propre ſol que parce qu'on ne connoiſſoit que l'eſpece *marécageuſe & aquatique*, ſi l'on peut ainſi parler. Voilà une eſpece nouvelle qui a toutes les qualités des autres, & qui dans ſa culture n'a aucun de leurs inconvéniens.

Un Particulier nous a demandé de ce riz pour le cultiver. Les perſonnes qui voudroient nous mettre à portée de le ſatisfaire, ſont priées d'en donner avis à l'Auteur de la Gazette, *rue d'Enfer*.

IV.

Pain économique.

» Je dois vous communiquer, M., le » procédé d'un pain économique où la ci- » trouille entre pour beaucoup, morcel- » lée, bouillie, & paſſée comme pour un » potage. On la mêle avec la pâte qui le- » ve infiniment davantage, indépendam- » ment de l'addition à la matiere pre- » miere déjà épargnée à proportion. Le » pain en eſt plus appétiſſant, plus frais de » coloris & de ſaveur, moins fade, plus » agréable. Il eſt poreux & léger, & tout- » à-la-fois nourriſſant & rafraîchiſſant, tel » enfin que le goût, l'économie & la ſanté » gagnent également à ſon uſage. Il eſt » moins blanc à la vérité que le pain or- » dinaire; mais ce qui ſeroit un inconvé- » nient pour nos tables de Paris, ne l'eſt » pas pour la ſageſſe champêtre: elle peut » profiter de l'avis que votre zele fera » parvenir juſqu'à ſes paiſibles toits. Je » ſuis &c. *Signé*, le Vicomte de la M.,

» des Sociétés de Rouen & de Laon ;
» Abonné ».

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 18 Janvier 1775, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 26 liv. 10 s. *le septier ; idem* nouveau, de 16, 23 à 25 l. 10 s. ; *idem* au Port de la Grêve, de 25 l. 15 s. à 26 l. 15 s. ; le seigle, de 13 à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 10, 10 l. 10 s. à 11 l. aussi *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 18 Janvier 1775, au Samedi 21 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Janvier 1775, de 49 à 50 liv. ; *idem* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35 ; *id.* nouveau, de 32 à 33 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

VII.

Changes de Paris, *du 25 Janvier 1775.*

Amsterdam	55 ½
Londres	31 ¼
Hambourg	180 ½ à ¾
Madrid	15
Cadix	14 17
Livourne	95
Gênes	93 ¼ à ½
Lyon *Reis*	⅝ P. ⅝ P.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 25 Janvier 1775.

	H	s	
Or de Portug. à	718		*marc.*
Du Mexique à	715		*marc.*
Du Perou à	705		*marc.*
Les guinées à	717	10	*marc.*
Ducats à	97	12	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	*once.*
Or à 20 karats à	83	12	*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		*marc.*
Piastres à	49	3	*marc.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1855	1855	1855
D°. 16/25es. à 2 cou.		1187 ½	
D°. 8es. à 1 coup.			
D° 25es. à 1 coup.			75
Emprunt Ct.		400	400

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 29 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Avril.*

APrès les méditations les plus profondes & les délibérations les plus mûres, le Roi a jugé, & ce Jugement eſt la preuve de ſa haute ſageſſe, que l'intérêt de l'Agriculture, les beſoins des Peuples, la proſpérité de l'Etat exigeoient impérieuſement l'abolition entiere des réglemens anciens qui bouleverſoient le commerce des grains ſous prétexte de le diriger, & qui briſoient les charues pour aſſurer la ſubſiſtance. Déſormais chacun aura la liberté d'acheter & de vendre où, quand & comme il voudra, ſelon l'ordre primitif & ſimple de la Société, ſans qu'aucune autorité ſe mêle de diſpoſer du bien d'autrui. Le bled ſera comme l'argent que l'on garde ou que l'on dépenſe à ſon gré, parce qu'il eſt comme l'argent une propriété. A ceux qui voudroient qu'on mît la main dans le ſac du Marchand pour nourrir le pauvre, on pourra propoſer de laiſſer mettre la main dans leur bourſe pour ſoulager ce même pauvre. Mais l'on ſe flatte que l'expérience affermira immuablement le triomphe de la vérité dans ce pays où les intérêts contraires en ce genre au bien public ſont moins puiſſans, moins aveugles, moins turbulens qu'en divers autres Etats. La liberté la plus entiere exercera toute ſon énergie dans la Scanie, la Sudermanie, la Weſtmanie, l'Uplande, la Finlande, la Gothie &c.

Sur l'avis de la Commiſſion chargée de la recherche des moyens d'améliorer l'Agriculture, le Roi a ſtatué par une autre Ordonnance, 1°. que comme rien ne ſert plus à exciter l'induſtrie & le travail que la certitude de jouir de ſes poſſeſſions & de les tranſmettre, le fils aîné d'un Cenſitaire de la Couronne ſuccédera, ſans difficulté, à ſon pere dans ſon tenement, au cas que celui-ci ait dûment ſatisfait à ſes obligations; 2°. qu'il ne ſera fait aucune acception de perſonnes dans la répartition des ſervices dus aux Receveurs des droits royaux & aux Fermiers de la Couronne, & qu'ils ne pourront être cédés à d'autres; 3°. que comme l'entretien des chemins publics, ſi multipliés, oblige ſouvent les Habitans de la campagne à ſe tranſporter fort loin de leur domicile, il ſera fait une nouvelle répartition des corvées de maniere que chaque Cultivateur ſoit employé ſur la route la plus prochaine de ſon habitation. Le mal n'eſt pas tout réparé par-là, mais il eſt adouci. Il faut étayer, & non abattre, l'édifice qu'on n'a pas le moyen de reconſtruire.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 8 Avril.*

On voit tous les jours nombre de bâtimens ſortir de nos Ports, chargés de grains, pour paſſer le Sund & ſe rendre en Angleterre. La navigation eſt parfaitement réta-

blie. La ſemaine derniere, des vents impétueux ſouleverent la mer, & il y eut pluſieurs vaiſſeaux engloutis ou endommagés. Il eſt parti de cette rade un navire pour les Indes Occidentales. Celui du Capitaine Janſen a rapporté de S. Thomas 322 tonneaux de ſucre, 2 balles de coton, 2 tonneaux de tabac, 34 barriques de rum, 5 de caſſe, 16 de café & 316 ſacs de ces feves... La Bourgeoiſie ne payera, cette année, que 35000 rixd. au lieu de 45000 pour les quartiers des gens de guerre. Le Gouvernement paroît convaincu de la maxime que le moyen d'augmenter le revenu public c'eſt de diminuer les charges du Peuple.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 10 *Avril.*

Le premier bâtiment, conſtruit à Karlſtadt pour le tranſport du ſel par M. Heppe, ſur le modele de ceux du Rhin, avec mâts & voiles, eſt arrivé en fort peu de tems à Semlin, non loin de Belgrade, avec 3000 quintaux de ſel. M. Heppe a reçu ordre d'en conſtruire pluſieurs autres ſemblables. On a commencé, ſous la direction de M. Stuppi, pour le tranſport de cette denrée par terre, un chemin qui coûtera, dit on, cent mille florins.

De Leipsick, *le* 11 *Avril.*

On a publié ici une eſpece de code des connoiſſances légales néceſſaires aux gens de la campagne pour qu'ils ſoient en état de défendre par eux mêmes leurs droits, de s'oppoſer aux uſurpations, d'éviter les procès Un pays eſt bien heureux, quand avec une petite brochure un Citoyen eſt aſſez ſçavant dans les loix pour faire face à l'injuſtice, ſous quelle forme qu'elle ſe déguiſe. Ce ſeroit encore un ouvrage infiniment utile qu'un *code fiſcal* qui préſenteroit le tarif de tous les droits à payer dans toutes les circonſtances : mais quand il ſeroit poſſible de l'exécuter, à quoi l'ouvrage du jour ſerviroit-il le lendemain ? Jamais le Citoyen ne ſera inſtruit du montant de ſa dette, de maniere à être à l'abri des faux calculs & des exactions, que quand l'impôt ſera ſimple & invariable.

De Francfort, *le* 15 *Avril.*

On aſſure que, dans peu de tems, la navigation du Rhin ſera déclarée libre. Les négociations avancent. Il a paru, ſur cet objet, beaucoup d'écrits pour & contre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Avril.*

Le Roi a donné hier ſon conſentement au Bill qui reſtreint le commerce de la plûpart des Colonies de l'Amérique. Cet Acte leur ſera ſignifié par les Officiers chargés de les réduire, à ce qu'il paroit, ſans autre violence que celles qu'exigera la ſuppreſſion de leur commerce ou que les circonſtances rendroient abſolument indiſpenſables. C'eſt le blocus de l'Amérique qu'on va former. Le ſubſide pour les dépenſes extraordinaires de l'armée a été porté à 262,537 l. ſt.

Les Communes ont réſolu d'accorder une récompenſe à ceux qui pouſſeroient les découvertes vers le Pôle.

Les Négocians d'Italie ont refuſé une grande quantité de nos velours de coton à cauſe de leur mauvaiſe qualité. On a reconnu que le défaut de ces étoffes provenoit de ce que nos Fabricans ſe ſervent dans leur fabrication de coton du Levant au lieu du coton de nos Iſles, au détriment & des Colonies & de la Métropole. De-là l'on conclud qu'il ſeroit expédient de ſolliciter un Bill pour *mieux régler*, comme on dit, cette Fabrique. Mais pourquoi ces Fabricans employent-ils une matiere inférieure au riſque de perdre leur débit ? C'eſt ce qu'il faudroit préalablement examiner. Ne ſeroit-ce pas parce que leurs taxes ſont trop hautes & leurs dépenſes outrées par la même cauſe ? Comment, avec les plus fortes charges, pourroient-ils employer la matiere la plus chere & vendre à bon marché ? C'eſt donc l'excès des impoſitions & des droits qui les réduit à la dure néceſſité de mal faire ; c'eſt la finance qui détruit la Fabrique ; c'eſt un Bill pour mieux régler les ſubſides qu'il faudroit demander à grands cris.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 15 *Avril.*

Nos grains ſont vivement demandés par le Bas-Languedoc & la côte du Rhône. Le

renchériſſement ſurvenu dans les Provinces occidentales qui concouroient à l'approviſionnement de ces pays, laiſſe la préférence à nos bleds qui reviendront à meilleur marché dans le Comtat Venaiſſin, l'intérieur de la Provence, le Dauphiné où les beſoins s'accroiſſent. Si Marſeille ne tiroit des ſecours d'Italie & d'Afrique, nous aurions ſeuls la fourniture de ces contrées, & nos prix ne pourroient manquer de s'élever ſenſiblement. Juſqu'à préſent, la progreſſion n'a eu lieu que ſou à ſou, par l'effet d'une circulation bien ſuivie qui a réguliérement remplacé nos envois. On reconnoît là l'effet de la liberté à laquelle nous avons d'autant plus d'obligation qu'elle laiſſe à peine appercevoir l'obſtacle que met aux tranſports la maladie épizootique.

La rentrée du Parlement a excité un concours de bienfaiſance digne d'admiration. Parmi les traits multipliés par leſquels la joie & la reconnoiſſance publiques ont été ſignalées, il en eſt que nous ne devons pas paſſer ſous ſilence. La Chambre du Commerce avoit conſacré une ſomme de 1500 l. à la délivrance des Priſonniers des Gabelles au nombre de vingt-quatre. Ils ont été mis hors des fers, vêtus, & renvoyés chez eux avec un viatique ſuffiſant. Meſſieurs les Fermiers Généraux ont refuſé le prix de leur liberté; & c'eſt à la généroſité de cette Compagnie qu'il faut en rendre grace. Une bonne œuvre en amene une autre. L'argent deſtiné au rachat de ces malheureux doit être employé à marier des filles. Le Chapitre de Saint-Etienne a fait une fondation perpétuelle de 150 liv. pour doter chaque année une fille de la Paroiſſe. Les Commis des Marchands ont réſolu de faire annuellement, à leurs frais, apprendre des métiers à quatre jeunes-gens de familles neceſſiteuſes.

M. l'Archevêque vient de publier une *Ordonnance concernant les ſépultures*. Cet illuſtre Prélat qui joint au zele éclairé du Pontife les vues patriotiques de l'Adminiſtrateur, réunit l'autorité de l'Egliſe, l'éloquence du ſentiment, la diſcuſſion raiſonnée des titres, l'enſeignement paſtoral, le cri de l'humanité pour purger les Lieux Saints de la profanation & les lieux habités de la contagion produite par l'inhumation des cadavres. Après avoir peſé les droits & les devoirs dans la balance du Sanctuaire & de l'ordre, il défend, *autant qu'il eſt en ſon pouvoir*, de faire aucun enterrement dans les Egliſes, les Chapelles &c; & il ordonne de conſtruire des Cimetieres loin des lieux peuplés. S'il y a des exceptions néceſſaires, les précautions preſcrites écartent tout danger.

» S'il eſt permis d'inhumer auprès des Egli-
» ſes, que deviendra la ſalubrité néceſſaire
» dans les Villes? Si les Prêtres, ſi les Laïcs
» diſtingués par leur piété, peuvent être en-
» terrés dans les Lieux Saints, qui ſera Ju-
» ge de cette piété, & à qui oſera-t-on en
» refuſer le témoignage? Si la qualité de
» Fondateur, ſi celle de Bienfaiteur de-
» viennent des titres, qui fixera le taux au-
» quel on pourra les acquérir? Si les droits
» de ſépulture ſont des droits héréditaires,
» le cours des ſiecles ne doit-il pas les mul-
» tiplier à l'excès, & nos Egliſes ſeront-
» elles un jour aſſez vaſtes pour contenir
» tous ceux qui les auront obtenus? S'il eſt,
» après la mort, des diſtinctions entre les
» rangs & les états, la vanité connoîtra-t-elle
» des bornes & des Juges? Si on peut acqué-
» rir ces diſtinctions à prix d'argent, la va-
» nité ne ſçaura-t-elle pas les prodiguer, &
» conviendroit-il à l'Egliſe de proſtituer *à*
» *la richeſſe un honneur qui n'eſt dû qu'à ceux*
» *que Dieu en a rendu dignes par ſa grace?* ...

» Reprocheriez-vous à l'Egliſe les dons
» de vos ancêtres? Et croyez-vous que ces
» hommes vertueux dont vous vous glorifiez
» de deſcendre aient voulu laiſſer à leur poſ-
» térité le droit de troubler à jamais nos
» ſaints Myſteres & de répandre la conta-
» gion parmi leurs Concitoyens? Reprenez
» plutôt ces dons funeſtes, s'ils doivent être
» réputés des titres réels. Les regles ſeront
» conſervées, & il en coûtera moins à l'E-
» gliſe de céder à votre avarice qu'à votre
» orgueil &c.

Cette Ordonnance, du 23 Mars, a été homologuée au Parlement par un Arrêt du 31 du même mois.

De Bordeaux, *le 16 Avril.*

Cette Ville, bien pourvue de grains, fournit aux beſoins des Provinces intérieures. Cependant, à la réſerve des fromens communs & ſeigles de Marans & de Dantzick qui ont augmenté de 5 à 10 ſ. par boiſſeau, les prix ne varient pas. L'épizootie ſuſpend malheureuſement encore le cours

du commerce hors d'un grand pays qui est dans le cas de faire des versemens considérables & dans la nécessité de se procurer de l'argent par le débit de sa denrée.

Le *Féal*, l'*Esmangart*, la *Marie-Victoire*, le *Montesquieu*, la *Reine*, la *Blonde*, la *Nouvelle-Saintonge*, le *Saint-Nicolas*, la *Ressource*, l'*Imprévu*, le *Saint-Bernard*, l'*Heureuse Jeanne*, l'*Espérance*, l'*Amitié*, sont arrivés des Isles de l'Amérique dans le courant de Mars. Le sucre blanc, 1re. qualité, vaut 60 à 64 l. le cent; le sucre brut, de 24 à 28. Le café vaut de 9 à 13 s., la livre; l'indigo bleu & violet, 13 l.; le cacao, 10 à 11 s.; le rocou, 16 s. Les cotons valent de 195 à 210 l. Les eaux de-vie sont à 150 l. les 32 veltes. Il est sorti, pendant le mois précédent, 4049 bar. 23 quarts sucre brut; 4851 b. 141 q. sucre blanc; 120,110 liv. indigo; 2,405,310 café; 7195 rocou.

De Grenoble, *le 16 Avril.*

On écrit de l'extrémité méridionale de la Province que le tems a été constamment beau dans le courant de Mars. Il n'y a point eu de gelée qui ait pu nuire aux progrès de la végétation. Le 22, il y eut un peu de neige, & l'on craignit pour les arbres fruitiers. Le 30, grande pluie avec des éclairs & des tonnerres comme en été. La campagne a pris, dans ce pays-là, une face nouvelle. On y demande encore de la pluie. Les maladies courantes ont été des rhumes catharreux qui n'ont point eu de suites dangereuses.

On mande des environs de Cremieu qu'il y a eu des gelées très-fortes qui ont fait beaucoup de mal aux fruits à noyaux, & un peu de tort aux prés & aux avoines.

Les prix des bleds se soutiennent, & le Peuple a de la peine à vivre. Cependant la circulation dépose des provisions dans la Province.

La féodalité a laissé dans ce pays des loix, des usages, des coutumes qui traînent vers l'abîme la classe Agricole & avec elle l'Agriculture.

Exemple. Les petites propriétés foncieres & avec elles le petit Peuple agricole soutenu & lié au sol par ces propriétés s'anéantissent en vertu de deux regles dont l'injustice & l'inhumanité révolteroient le Peuple le plus barbare. Un Créancier s'empare par droit d'hypoteque des immeubles de son Débiteur *de quelque valeur qu'ils soient, pour en jouir, sans compter des fruits*, jusqu'à ce qu'il soit remboursé en capital, intérêts, frais; de maniere que souvent pour une chétive créance on jouit très long-tems, à jamais, d'un bien dont le revenu de quelques années & même d'une seule suffiroit pour acquitter pleinement le malheureux expulsé de son patrimoine & dévoué à l'indigence. Le Créancier veut-il devenir Propriétaire immuable de l'hypoteque? Il a la voie de la *subhastation*: avec une formalité, il s'en rend maître à perpétuité, si le pauvre Débiteur ne rachete le domaine dans un très-court délai.

Ainsi donc le moindre malheur entraîne la ruine des petits Propriétaires. Ainsi donc dans des tems calamiteux leur ruine est inévitable. Ainsi donc le pauvre est légalement prédestiné à être la proie du riche. Ainsi donc dans la balance de la Justice toutes les dettes sont égales. Ainsi donc, suivant l'esprit de cette législation, le plus léger délit devroit être puni de mort.

Les propriétés foncieres sont donc toutes tombées dans les mains des hommes pécunieux. Le pauvre Laboureur est généralement réduit à l'état précaire de Journalier; il n'a pas, il ne peut conserver un coin de terre où recueillir la subsistance de quelques jours, où se préparer des ressources pour les saisons mortes, où reposer sa tête. Que quelques journées lui manquent, il périt. Dépouillé si injustement, si cruellement de l'héritage de ses peres, comment songeroit-il à former lui-même un héritage, comment songeroit il à être pere lui-même, comment parviendroit-il à transmettre des biens & des hommes à la génération suivante? Il ne travaille donc que du jour au jour & vit seul ou plus malheureux, jusqu'au moment où l'oisiveté forcée le fera fuir sur une terre étrangere ou tomber mort au bord du champ qu'on lui a ravi.

De Lyon, *le 17 Avril.*

Cette Ville se ressent du renchérissement qui a rallenti les traites de grains de la Bourgogne, & des besoins qui arrêtent les bleds des pays inférieurs dans le Dauphiné.

Les Particuliers qui, au mois d'Avril 1774, ont obtenu provisoirement le privilege ex-

clusif de faire des paillons & en matieres fines seulement, ont craint sans doute de justes oppositions à l'exercice d'un prétendu droit auquel il ne paroît pas qu'ils puissent prétendre au moindre titre. Ils ont sollicité auprès de la Cour des Monnoies l'érection de leur Art en Jurande. Cet *Art*, disent-ils, est *nouveau* : l'art de *découper des lames* est nouveau ! C'est une création *nouvelle* qu'une découpure de *paillons !* Est-ce là que le *génie inventeur* se manifeste ? Dans ce cas là, nous verrions les Corporations se multiplier autant que les modes & les caprices. Il a été, dit-on, accordé à ces Particuliers des Statuts sur lesquels ils vont solliciter des Lettres Patentes dont la premiere utilité seroit de produire nombre de procès entr'eux & plusieurs anciennes Communautés. La protection, disent ils, fait fructifier les talens : oui, mais ce n'est pas celle qui étouffe les talens des uns pour doter ceux des autres. L'industrie renfermée dans des Jurandes a l'effet qu'auroit l'Agriculture restreinte à des serres : des fruits rares, sans force, sans saveur, & qui ne se conservent pas. Le soleil anime, échauffe, féconde toute la nature : voilà l'emblême de la protection sociale.

De Blotzheim (*Haute-Alsace*), *le* 18 *Avril.*

MM. les Comte Triennal & Bourgeois de ce Bourg ont délibéré de consacrer une portion du revenu du Comté de l'Auw à conserver, par une distribution de Prix, la pureté des mœurs parmi les garçons & les filles, à les exciter au travail, à les encourager à la vertu, à récompenser en eux la bonne éducation &c. Leur réglement inspire les sentimens qui l'ont dicté. M. Hell, Bailli, cede la part du revenu qui lui étoit destinée, pour l'entretien d'un Maître d'Ecole. On s'attendrit sur ce monument de bienfaisance, & l'on forme des vœux ardens pour que le succès le plus parfait couronne le zele de ces excellens Patriotes.

(*MM. les Comte & Bourgeois de Blotzheim nous ont fait l'honneur de nous adresser leur délibération pour que nous la soumettions au jugement du Public dont ils réclament les avis. Nous nous proposons d'en donner un extrait aussi étendu que les bornes de nos Feuilles nous le permettront ; & nous répondrons, autant qu'il sera en nous, à la confiance dont ces respectables Promoteurs des bonnes mœurs nous honorent*).

D'Angers, *le* 19 *Avril.*

Notre Société d'Agriculture vient de faire exécuter, sous la direction de M. Damoreau, Associé & Administrateur de Physique, une machine qui sera très-utile aux Cultivateurs & particuliérement aux Jardiniers. Elle consiste dans des ciseaux ordinaires adaptés à un tuyau qui, par le moyen d'un ressort à boudin, les porte à la hauteur où l'on veut qu'ils atteignent. Ces ciseaux peuvent servir à écheniller, tailler, élaguer les arbres en plein vent, à détacher les fruits, à cueillir les fleurs &c. Le sieur *Chevallier*, *Maître Serrurier*, *Place Cupif*, montre des modeles de la machine & l'exécute à des conditions convenables. (*Ces ciseaux sont ceux que M. Pingeron a décrits ci-devant dans* la Gazette d'Agriculture).

De Metz, *le* 20 *Avril.*

On a éprouvé dans la Vosge l'efficacité des cendres de salines lessivées à l'eau douce, pour l'engrais des terres arables, des prés & des vignes. Dépouillées de la salure qui brûleroit les plantes, elles conservent beaucoup de parties vitreuses qui favorisent leur végétation. Il a été reconnu que les vignes & les prairies couvertes de cet engrais à la pêle & au large, sont fertilisées pour plusieurs années, & jusqu'à quinze ans. Les cendres lessivées de la saline de Dieuze se vendent à présent 3 livres, au lieu de 6 liv. prix ordinaire, la voiture pesant 2200 à 2400 livres.

De Paris, *le* 26 *Avril.*

Le Fermier du Domaine du poids & mesurage de grains de Saint-Germain-en-Laye & de Poissy, prétendoit étendre la perception du droit sur les bleds déchargés le long de la Seine ou transportés dans les magasins. Il a procédé par des saisies à l'exécution de son plan. Les Marchands ont été assignés pardevant le Lieutenant Général de Police de S. Germain, & la confiscation de leurs bleds arrêtés faute de déclaration au Bureau & de payement du poids & mesurage, a été

prononcée par deux Sentences du 6 Mars. De pareilles atteintes portées au commerce suffisoient pour en arrêter l'activité & empêcher l'approvisionnement de la Ville de Paris. Pour obvier provisoirement aux effets résultans de pareilles contestations, & rendre à la circulation sa liberté, le Roi, étant en son Conseil, a évoqué à son Conseil, par un Arrêt du 16 Mars, les contestations nées & à naître à ce sujet, & ordonné au Fermier d'y procéder sur le fond de ses demandes.

Quelques autres causes semblables ont été également évoquées au Conseil, & les abus ont été réformés, les obstacles applanis, les loix vengées. Une exaction très vive a été arrêtée à Sézanne par la même voie, *ouverte à tous.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette des Finances.

M. Je vois toujours avec un nouveau plaisir dans vos Feuilles vos réflexions sur certains droits perçus, ce semble, sans titre, par les Fermiers de Seigneurs ou autres : mais je vous avoue que ma satisfaction ne sera complette qu'autant que j'y trouverai la solution de ces sortes de problêmes. Je me demande toujours, ces droits sont-ils légitimes ou non ? Leur perception a-t-elle été condamnée ou autorisée par des Jugemens solemnels ? Sans cela, ce n'est qu'annoncer le mal ; mais le remede ?

Voici, par exemple, un fait qui n'est ignoré de personne & qui mériteroit bien des éclaircissemens. Il est dû à la vente du vin un *droit de gros* : ce droit se paye avec beaucoup d'autres à l'entrée de Paris, la quittance en fait mention ; & il est encore exigé du Vendeur au Bureau de sa résidence.

Le droit de gros est il dû deux fois ? Je ne puis me résoudre à le croire, sur-tout après l'Arrêt qu'on m'a dit avoir été rendu par la Cour des Aides de Paris en 1766. Cependant je ne sçaurois le nier formellement.

Vous comprenez bien, M., qu'un Particulier ne va pas se pourvoir devant les Tribunaux, dans l'incertitude s'il doit ou ne doit pas : quand même il n'auroit point d'incertitude, il ne le fera pas, car il lui en coûteroit infiniment plus cher d'obtenir justice que de payer sans difficulté.

Quel parti prendre ? MM. les Fermiers ont la plus grande facilité de lever tous les doutes : qu'ils daignent vous communiquer les titres de perception & vous inviter à les publier dans votre Gazette, tout sera dit. Je suis persuadé que vous leur donnerez avec le plus grand empressement la satisfaction qu'ils desireront pour le Public & pour eux-mêmes. J'ai l'honneur d'être &c.

II.

AVIS.

» Le sieur Thillaye, Privilégié du Roi, » fait des pompes pour les puits, d'une nou- » velle construction, très-aisées à mettre en » action, & qui, par leur simplicité, ne sont » sujettes à aucun frais d'entretien. Il a aussi » un magasin de pompes à incendies de tou- » tes grandeurs ; il fera l'épreuve de ces ma- » chines devant ceux qui souhaiteront en » avoir. Sa demeure est rue du Fauxbourg » Montmartre, la cinquieme porte cochere » à gauche en entrant par le Boulevard ».

III.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Mars ; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	#	ß			#	ß
Généralité d'Alençon.						
Alençon	32		...	A.	1	12
Lizieux.....	29	5	...	*		
Domfront.....	26	11	...	*		
Mortagne	23	12	...	A.		7
Généralité d'Alsace.			...			
Strasbourg.....	21	10	...	A.	1	7
Colmar.....	24		...	*		
Landau.....	17	19	...	A.		7
Weissembourg	18	13	...	*		
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	24	13	...	A.	1	13
Abbeville	24	11	...	A.	2	13
Boulogne.....	20	8	...	A.		17
Calais	20	11	...	A.	1	5
Mondidier.....	25	10	...	D.		12
Péronne	23	7	...	D.		5
Saint-Quentin.....	24	5	...	D.	1	12
Généralité d'Auch.			...			
Auch.....	21	9	...	*		
Lectoure.....	19	4	...	D.		19
Mirande.....	18		...	*		

Marchés.	Prix. ℔	ß		Variat.	℔	ß
Saint-Girons	30	11	...	*		
Bayonne	23	2	...	D.	1	10
Mauleon	22	10	...	D.	2	14
Oleron	24	16	...	D.	1	4
Pau	22	9	...	D.	1	9
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	28	14	...	D.		18
Agen	23	6	...	*		
Blaye	25	8	...	D.		1
Libourne	28	2	...	*		
Nontron	32	6	...	A.		15
Périgueux	30		...	*		
Sarlat	23	5	...	D.		5
Condom	21	12	...	*		
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	26	17	...	D.	1	18
Châteauroux	26	5	...	*		
Blanc	26	12	...	A.	1	2
La Châtre	29	15	...	A.		12
Saint-Amand	25	14	...	D.	1	14
Issoudun	25	5	...	A.		12
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	27	14	...	A.	1	1
Autun	30		...	A.	2	8
Auxerre	30		...	A.	2	10
Beaune	27		...	*		
Belley	34	10	...	A.		7
Bourg	30	10	...	D.		10
Châlons-sur-Saône	31	13	...	D.		7
Gex	36	5	...	*		
Saulieu	26	8	...	D.		11
Nuis	25	4	...	*		
Seurre	25	14	...	A.	1	2
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	29	12	...	A.		16
Hennebont	27		...	D.		6
Lannion	32	16	...	A.	3	12
Morlaix	24	14	...	*		
Nantes	25	12	...	*		
Pontivy	27	14	...	D.	1	10
Quimper	22	16	...	D.	1	4
Redon	31	4	...	A.	1	1
Saint Brieuc	30		...	D.		12
Vannes	27	4	...	A.	2	6
Généralité de Caën.			...			
Caën	28	10	...	*		
Bayeux	24	14	...	A.	1	3
Carentan	20	16	...	*		
Mortain	28	16	...	A.	3	12
Saint Lo	25	3	...	*		
Thurin	18	9	...	*		
Vive	24		...	D.		8

Marchés. *Gén. de Champagne.*	Prix. ℔	ß		Variat.	℔	ß
Chaalons	28	16	...	A.	2	14
Charleville	24	16	...	A.	1	12
Epernay	31	4	...	A.	2	2
Joinville	27	2	...	D.		5
Rethel-Mazarin	30	8	...	A.	6	
Saint-Dizier	24	10	...	A.		15
Sézanne	30	14	...	A.	2	18
Troyes	32		...	D.	1	6
Rheims	27	9	...	A.	2	12
Vaucouleurs	19	11	...	A.		5
Vitry	32		...	A.	6	
Général. de Flandres.			...			
Lille	22	18	...	A.	1	14
Arras	23	1	...	A.		9
Bapaume	24		...	*		
Aire	20	12	...	A.		12
Douay	21	7	...	A.	1	7
Dunkerque	23		...	A.	1	
Hesdin	24	16	...	A.	2	8
Saint-Pol	20		...	A.	2	
Saint-Omer	18	12	...	A.		12
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Dole	26	8	...	A.	2	
Gray	30		...	A.	5	8
Pontarlier	24	16	...	D.	2	18
Salins	26		...	*		
Saint Claude	30	12	...	A.	1	1
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Briançon	38	1	...	*		
Embrun	36	16	...	A.		16
Montelimart	34	5	...	A.		13
Romans	34	3	...	*		
Valence	38	17	...	A.	1	2
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainaut.			...			
Valenciennes	23	5	...	A.	2	14
Cambray	23	5	...	A.	1	16
Quesnoy	24	12	...	A.	4	18
Marienbourg	30		...	A.	3	17
Givet	30		...	A.	3	15
Condé	22	13	...	A.	2	
Maubeuge	23	1	...	A.		11
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	24	17	...	D.		8
Alby	23	15	...	*		
Béziers	28	8	...	D.		9
Narbonne	30		...	A.	2	3
Nismes, Pezenas	30		...	*		
Montpellier	29	5	...	D.		16
Limoux	27		...	D.	1	
Lavaur	20	13	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 19 Avril 1775, au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 27, 28 à 32 l. *le septier*; le seigle, de 17 liv. 5 s., 18 à 19 liv.; l'orge, de 17, 18 à 19 liv. Le froment à la Grève, de 29, 30 à 32 liv.; le seigle, de 16 livres 5 s., 17 à 18 liv.; l'orge, de 16 liv. 5 s. à 17 liv. aussi *le septier*.

Du Mercredi 19 Avril 1775, au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv.; *idem* à la Greve, de 16 l. 5 s., 17 à 18 l. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Avril 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 l. 10 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouv., de 17 l. 10 à 18 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Avril 1775.

	₶	ß		
Or de Portug. à . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	713			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	720			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49			marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Avril 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$		
Londres	31 $\frac{1}{8}$		
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$		
Madrid	15	1 6 à 2	
Cadix	14	19 6	
Livourne	96 $\frac{1}{4}$		
Gênes	94 $\frac{1}{4}$		
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1890 87 $\frac{1}{2}$ 85 87 $\frac{1}{2}$	1885 80 60 70.	1895 92 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1215 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	242 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	73	. . . . .
Emprunt Oct..	406	406	. . . . .
Rescriptions . .	8 8 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	9 $\frac{1}{2}$ 10 $\frac{1}{2}$ 11 11 $\frac{1}{2}$ 11	10 9 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$ 8
Bil. des Fermes.	2	2 2 $\frac{1}{2}$ 3 . . .	2 2 $\frac{1}{4}$. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 19 Avril. *Messieurs*		Du Jeudi 20. *Messieurs*		Du Vendredi 21. *Messieurs*	
Desplaces.. pp^lles.	C.	De S. Janvier. v^res.	J.	Rouillard.... v^res.	G.
Viageres	C.	Tontine	J.	Perpétuelles.	G.
Tontine.....	H.	Decourmont. pp^lles.	C.	Tontine.....	G.
Defrance... pp^lles.	F.	Viageres.....	C.	Peinchein... pp^lles.	J.
Viageres	F.	Tontine	C.	Viageres.....	J.
Tontine.....	F.	.....		Tontine.....	J.
Cochin..... pp^lles.	C.	.....		Lempereur. pp^lles.	E.
Vieillard... pp^lles.	J.	.....		Viageres	E.
Viageres	J.	.....		Boscheron... pp^lles.	F.
Tontine	J.	.....		Viageres	F.
Radix..... pp^lles.	F.	.....		Patu....Viageres.	G.
Viageres	E.	.....		.....	
Marsollier.... v^res.	F.	.....		.....	
Defays..... pp^lles.	F.	.....		.....	
Viageres....	D.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 26 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Juillet.*

NOTRE récolte sera riche, si elle n'est altérée par une excessive humidité. Les épis sont beaux & abondans. Avec les provisions qu'il reste de l'année derniere, nous serons encore en état de fournir à l'Etranger.

Faute de pluie suffisante, la fénaison a été généralement très-mauvaise : on n'a pas recueilli le tiers de l'année commune. Quelques pluies d'orage ont à peine lavé la superficie de la terre. S'il y a de l'eau, le regain pourra donner un dédommagement.

Le Gouvernement, afin d'encourager la pêche, avoit accordé des délais pour le payement des droits qui par ce moyen sont pris sur le *produit* au lieu de l'être sur les *avances*, objet très-important. Quelques-uns ont cessé peu à peu de payer ; d'autres ont été réduits à l'impuissance de payer & à la faillite. Il vient d'être ordonné que, dans ce dernier cas, les droits dûs seront prélevés, comme les autres droits royaux, sur les biens du Failli, par préférence à toute autre créance. Il seroit utile de discuter à quel titre, dans quels cas, jusqu'à quel point la Justice attribue ce privilege au Fisc. Il est clair que l'Etat, par ses avances communes ou souveraines, acquiert en premiere ligne un droit sur une portion des fruits de toute entreprise productive par sa nature.

Malgré les soins infinis que le Roi prend pour changer le systême des Finances, l'ouvrage n'avance qu'imperceptiblement. Il n'est pas aisé de réduire une machine étrangement compliquée & contradictoire à la simplicité qui en assure le jeu, la régularité & la durée.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Août.*

Parmi les bâtimens arrivés de la Baltique dans le Sund, il y en a un Suédois qui a chargé du seigle en Finlande pour Amsterdam. C'est le premier essai de ce commerce que l'on sçache avoir été fait dans cette Province de Suede.

Nous avons appris par la Hollande que le vaisseau de notre Compagnie Asiatique, le *Frédéric*, étoit arrivé le 7 Avril au Cap de Bonne-Espérance en très-bon état, & que six jours après il avoit continué sa route.

ALLEMAGNE.

D'AUGSBOURG, *le 6 Août.*

La récolte de la soie a été très-abondante en Italie. La Siléfie, le Brandebourg, l'Electorat d'Hanovre, & les autres pays d'Allemagne où cette branche d'économie est cultivée, n'ont pas été moins favorisés. Les Sociétés Economiques ont beaucoup con-

tribué à l'introduction de ce genre d'induſtrie dans ces divers Etats, par les inſtructions qu'ils ont répandues, & par les Prix d'émulation qu'elles ont diſtribués.

Le lin, le chanvre, la laine ont beaucoup donné, cette année, en Allemagne. Les moiſſons ſont belles dans la plûpart de ſes Provinces, quoique la grêle ait ruiné pluſieurs cantons. Partout où il y a des vignes, elles offrent la perſpective la plus agréable.

De Francfort, *le 11 Août.*

Depuis les derniers jours de Juillet, il eſt tombé dans ce pays & dans pluſieurs autres quartiers des pluies abondantes, mais à peine ſuffiſantes pour imbiber la terre deſſéchée juſqu'à une certaine profondeur. Toutes les productions ont pris une face riante. Les légumes étoient déjà très-rares: les prix des vivres hauſſoient: il étoit queſtion d'augmenter celui du pain.

Les vignes s'étendent de toutes parts, autant qu'elles ſe dégradent ailleurs. Leurs apparences encouragent, partout où la grêle a reſpecté ces plantations; les nouveaux vignobles des environs d'Oldenbourg en ont été frappés: elle a auſſi déſolé les environs de Radau...

Dès la fin de Juillet, on a vu des raiſins mûrs en pleine campagne dans le territoire de Mayence: les pluies y ont conſidérablement groſſi les grappes. L'Allemagne devient un pays de vins, comme elle eſt devenue un pays à ſoie.

En divers cantons, pluſieurs malheureux ont éprouvé la perfidie de l'aſyle qu'ils vont chercher ſous les arbres quand le tonnerre gronde. Une mere & ſa famille ont été tuées ſous un arbre dans la campagne d'Eſtherafs. Près d'Oldenbourg, trois perſonnes ont péri par la même imprudence, & trois autres ont été réduites à la derniere extrémité.

ITALIE.

De Milan, *le 28 Juillet.*

Le Gouvernement a ordonné ici, comme il l'a fait à Mantoue (*voy. le N°. 65*), de déclarer tout ce que l'on a de proviſions tant de la nouvelle que de l'ancienne récolte, en froment, ſeigle, avoine, orge, riz, millet, menus grains, châtaignes & légumes.

Cet Edit a, dit-on, pour but 1°. *de pourvoir plus sûrement aux beſoins des Citoyens.* Mais ce réglement ne multiplie pas la denrée, il invite à la reſſerrer, il provoque les fauſſes déclarations & les faux calculs, il détruit le commerce néceſſaire pour pourvoir aux beſoins même dans l'abondance &c.

2°. *D'encourager l'Agriculture.* L'Agriculture s'encourage par la liberté de diſpoſer de ſes produits, de lui chercher les débouchés les plus favorables, d'augmenter ſes avances par le débit le meilleur & le plus opportun &c.

3°. *De faire le bien des Propriétaires.* Le bien des Propriétaires eſt préciſément ce qui fait le bien de l'Agriculture, c'eſt le libre & plein uſage du droit de propriété.

4°. *De rendre l'exportation plus avantageuſe en marquant les bornes qu'elle doit avoir.* Ces bornes ne peuvent pas être exactement connues. Pour s'aſſurer le néceſſaire, on eſt contraint de réſerver une partie du ſuperflu. L'exportation s'arrêteroit d'elle-même avant que le néceſſaire manquât, parce que la denrée ſeroit à haut prix avant cette criſe. La liberté de l'exportation attireroit, en cas d'excès, les ſecours étrangers: ſes bornes le précipiteront, & cette précipitation entraînera le prompt renchériſſement & les craintes & autres effets inſéparables de l'opinion d'une proviſion bornée au pur néceſſaire ſans circulation & ſans eſpérance de ſecours.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Berre, (*Dioceſe d'Arles*), *le 6 Août.*

L'exploitation de nos Salines eſt la ſeule reſſource de ce pays pauvre & aride. Sans être auſſi conſidérables que celles de Peccais, elles fourniroient des quantités immenſes d'un ſel auſſi blanc & auſſi bon que celui de Peccais & pourroient remplir la conſommation de pluſieurs Provinces. Mais, outre les obſtacles généraux qui réſiſtent par toute la France à l'exploitation de ces mines précieuſes, il en eſt de particuliers qui étouffent la richeſſe & l'induſtrie de ce canton.

La propriété de ces salines est divisée. Le principal des co-Propriétaires, possesseur de plus de la moitié de ces fonds, jouit, par une protection spéciale & des arrangemens particuliers, 1°. de l'avantage de vendre sa portion de sel à *sept sous* le minot, tandis que les autres ne vendent la leur qu'à *quatre sous*; 2°. du privilege de vendre son sel aux Préposés des Fermes par préférence à tout autre, de façon que nul ne peut délivrer sa partie qu'il n'ait entiérement livré la sienne. Chacun sent les effets de tels droits.

Outre le sel qui se facture à main d'homme dans nos Salines, la nature nous en donne ou plutôt nous en offre une quantité prodigieuse, sans manipulation d'industrie, dans *l'Etang du Lion*, qui nous avoisine. Mais on a grand soin de le submerger par des rigoles ouvertes pour l'inonder d'une eau douce qui le dévore. On estime qu'il en coûte huit ou neuf cens livres par an pour détruire la valeur de plusieurs millions de sel.

Nous ne sommes qu'à deux petites lieues de la *Tour-du-Bouc* où nous porterions notre sel, à peu de frais, avec des alleges, & où les vaisseaux pourroient facilement venir le charger. Il y a long tems que les vœux de la Province sont tournés vers cette branche de commerce, qui vivifieroit le pays, son agriculture, son industrie, sa population.

Non seulement le commerce de cette richesse que la nature nous a départie, en quelque sorte, pour tout bien, nous est ravi, mais même au lieu de ce sel blanc & très bon qui se trouve sur nos pas, nous sommes souvent obligés à nous servir pour nos usages journaliers d'un sel gris & terreux qu'on tire du Martigues. Il y a quelques années que l'entrepôt de sel établi à Aix n'étoit fourni que de notre sel : on dit qu'il va l'être de sel du Martigues, comme la chose arrive ordinairement après quelques années de fourniture de sel blanc. Ainsi au désagrément d'aller chercher à Aix ce que nous avons à nos portes, se joindroit celui d'être approvisionné de mauvais sel, d'un sel qui quoique mauvais coute le même prix que le bon, d'un sel dont il faut de plus grandes quantités pour le même service : que l'on juge de notre affliction.

Que l'on daigne se représenter, réunir sur la carte, rassembler dans son imagination l'étendue & la production immense des mines de sel éparses sur la surface du Royaume, & l'on verra jusqu'à quelle mesure cette richesse peut s'élever, & porter le produit de l'impôt direct, par la liberté. Peut être n'est-ce pas exagérer que d'estimer la proportion entre l'état actuel de la récolte, de la consommation intérieure, du commerce extérieur du sel, & l'état naturel des choses, comme un à cent. La postérité éclairée ne concevra jamais qu'il ait pu exister un tems, des siecles où un impôt des plus considérables ait été fondé sur l'anéantissement volontaire, délibéré, réfléchi, ordonné de la richesse la plus nécessaire, la plus commerçable, la plus productive.

D'AVIGNON, *le* 10 *Août.*

Les grains & le pain ont baissé de prix. On ne met pas ici en problême, si la liberté du commerce est utile. Au milieu de la haute cherte, on l'a regardée comme la destruction du monopole, & l'on a justement attendu le salut des Peuples.

Une pluie fort abondante, tombée la nuit du 6 au 7, a fait un bien infini aux oliviers, à la vigne, & à toutes les productions de l'arriere-saison.

Il y a eu, cette année, à la Foire de Beaucaire, beaucoup plus de monde & d'argent, que les années précédentes.

DE GAILLAC (*en Albigeois*), *le* 10 *Août.*

Notre récolte en bled est bonne & aussi abondante que celle de l'année derniere. Il s'en fait ici un grand commerce pour les Fabriques du Minot. Notre territoire est aussi fertile en vins dont la qualité approche de bien près de celle des vins de Cahors, si elle ne l'égale pas. Cette denrée fournit également à un commerce considérable.

Notre Ville située à l'endroit où le Tarn commence à être navigable, est le centre du commerce des grains de l'Albigeois, & l'entrepôt des marchandises des pays circonvoisins comme de celles tirées de Bordeaux pour ce Diocese, le Rouergue, & autres lieux. Tout coup porté à son commerce frappe donc plusieurs contrées & jus-

qu'aux Isles de l'Amérique où elle envoye des farines.

Tandis que la franchise accordée par un Arrêt salutaire étend le commerce des grains autour de nous, des perceptions illégitimes & des entraves accablantes resserrent le nôtre; le prix des grains s'éleve, l'Etranger s'éloigne, le Marché se dégarnit. Le septier de bled, poids de 240 l., vaut 20 francs, tandis qu'à Albi la mesure moindre seulement de dix pour cent ne vaut que 16 liv.

Les Capitouls de Toulouse prétendent lever le droit de leude & coupe, qui leur a été inféodé, il y a dix ans, sur le pied du 64e., & assujettir le commerce à des formalités qui l'anéantiroient. Par le Traité, pour 15,000 l. d'Albergue, ils jouissent de droits affermés environ 60,000 liv. Le droit du 64e. sur les grains qui entrent dans notre territoire, leur rendroit, dans l'état actuel des choses, plus qu'il ne leur faudroit pour payer la rente; & ils auroient en pur gain une foule de droits dûs aux portes de Toulouse & au Port Garau (droits dont le produit est le triple de la rente), droits de Bateau de Poste sur la Garonne, droits de leude de l'Isle d'Albigeois &c, divers droits de la Guepie &c. Le Roi auroit donc été énormément lésé.

Le droit de coupe n'a jamais été perçu ici qu'au 344e. La Coutume est certaine: les mesures-matrices déposées à l'Hôtel-de-Ville la confirment. En 1645, le tiers du droit ne fut affermé que *trois livres*. Son produit étoit si modique que la perception en fut ensuite abandonnée. Les Fermiers du Roi, & deux Seigneurs particuliers n'auroient pas oublié un gros revenu. A ces titres, les Capitouls n'en opposent aucun. Ils prétendent que Gaillac doit le 64e. parce que Castelnaudary, Revel & autres Villes le payent. A plus juste titre, nous nous restreindrions au 480e., à raison de la Coutume la plus prochaine, celle de Saint-Antonin.

Suivant les Chartes primitives de 1221, 1227 &c, l'Habitant de Gaillac ne doit point la *coupe*, & l'Etranger la doit seulement à *la Pile*, c'est à-dire au Marché. Le droit illimité des Habitans, les Capitouls prétendent le borner à la denrée provenue de leur crû dans le taillable seulement, & à leur consommation, & ne l'accorder qu'à une portion de ces Habitans. La liberté qu'ils leur laissent, ils prétendent la soumettre à des déclarations & autres formalités insidieuses. Le commerce qu'ils veulent bien souffrir, ils prétendent le concentrer dans les Halles & Marchés &c. &c. &c.

Ils se prévalent de deux Arrêts rendus par la Cour des Aides de Montpellier en 1754 & 1757, à la requête de deux anciens Fermiers, sans que les Parties intéressées ayent été appellées & ouies. Notre Communauté a formé opposition à ces deux Arrêts, & le Syndic du Diocese d'Albi & Pays Albigeois est intervenu dans la cause contre les Capitouls & Syndic de Toulouse. La justice de nos réclamations a été développée dans un Mémoire très concluant de M. Grenier, Avocat.

Notre Communauté a pour elle la Coutume & des titres: la Partie adverse n'a ni titre ni Coutume.

Dans le doute entre la liberté & l'assujettissement, il faudroit se décider pour la liberté: c'est la loi. *Quotiens dubia interpretatio libertatis, secundùm libertatem respondendum erit.* Dig. L. 20. ff. *de Regulis Juris.*

Lorsqu'il s'agit de charges, il ne peut jamais en être supposé plus que le titre originel n'en impose. Ce titre confirme toute la franchise & la liberté qu'il n'ôte pas.

La perception d'un droit ne doit pas gêner la liberté que le titre laisse & confirme; car elle mettroit le titre en contradiction avec lui-même.

Le prétexte de la fraude possible ne peut pas autoriser une atteinte quelconque à la liberté; car la crainte qu'on ne viole un droit ne sçauroit être une raison légitime d'en violer un. Celui qui craint la fraude n'a qu'à s'en garder; il n'a & ne peut avoir action que contre celui qui la commet.

En fait d'institutions positives, il faut juger sur les titres & la Coutume; tous Jugemens contraires sont nuls. Si les titres & la Coutume étoient douteux, il faudroit les interpréter dans le sens le plus conforme au droit naturel & au bien public, liberté & immunité.

Dans le doute & toutes choses égales d'ailleurs, la présomption est en faveur du Peuple, car il est plus foible, moins instruit, plus accoutumé à souffrir des exactions qu'à dénier des tributs &c. &c. &c.

DES BARONNIES (*en Dauphiné*), *le* 11 *Août.*

Nous voyons enfin l'abondance renaître dans ce pays trop long-tems malheureux. La joie ranime les cœurs que la disette avoit flétris. Nos champs ont rendu au-delà de nos espérances, jusqu'à 12 & 13 pour un.

DE BORDEAUX, *le* 12 *Août.*

Pendant l'hiver & le printems, le prix du froment s'étoit maintenu aux environs de 15 l. le boisseau. La bonté de la récolte a amené une diminution notable. Le froment nouveau, 1re. qualité, ne vaut que 12 l. ladite mesure, ou un peu moins de 2 s. la livre. Le seigle nouveau vaut 7 liv. L'abondance s'est déjà manifestée dans tous les Marchés du pays. Les eaux de-vie se soutiennent à 140 l., les 32 veltes.

DE DIJON, *le* 13 *Août.*

Les traits de bienfaisance éclairée, quoique moins rares qu'ils ne l'étoient *n'agueres*, le sont pourtant encore assez pour qu'ils méritent d'être soigneusement recueillis & publiés pour l'instruction & l'édification publique. M. Guenot, Curé de Chevannay, dans ce Diocese, en donne un exemple accompagné des circonstances les plus intéressantes. Depuis le 21 Mai dernier, il a ouvert à ses dépens un attelier de charité où ses pauvres Paroissiens ont été exhortés à envoyer leurs enfans de l'âge de 7 à 12 ans. Le prix de leur journée est de deux livres & demie de pain. Leur occupation est de réparer un chemin qui sert de débouché à une douzaine de villages, & qui a 3 lieues de long. Il étoit impraticable. Déjà la générosité de ce Pasteur-Citoyen en avoit rétabli la lieue la plus mauvaise, lorsque M. Dupleix de Bacquencourt, Intendant de la Province, informé de cette belle entreprise, lui a fait passer une somme de 400 liv. pour l'aider à la soutenir & à la conduire à sa fin. Sans autre secours, au grand étonnement de tout le monde, il a poussé son chemin jusqu'à la grande route. La vertu semble quelquefois être toute puissante. La vie de ce vénérable Curé est un tissu de bonnes œuvres religieuses & patriotiques. Ces hommes-là ne demandent pas des récompenses: leur en donner, c'est répandre des bienfaits sur le Peuple & sur la Société.

D'ANCENIS, *le* 13 *Août.*

M. le Duc de Charost, Baron d'Ancenis, dans la vue d'assurer à notre Marché l'abondance des denrées de premiere nécessité, & en même tems de procurer un bon débouché aux Paroisses voisines, a par un réglement daté de Paris 15 Juillet, exempté à perpétuité de son droit de minage, tous grains & farines qui seront apportés & vendus aux Marchés tenus ici tous les Jeudis. Par le 2e. article, ce Seigneur se réserve de dédommager le Fermier de la Baronnie & des droits, selon la diminution que la franchise apportera dans le produit du bail.

DE ROUEN, *le* 16 *Août.*

L'Académie des Sciences de cette Ville propose au concours les sujets suivans.

Prix d'Histoire. *Une notice critique & raisonnée des Historiens anciens & modernes de la Neustrie & Normandie, depuis son origine connue, jusqu'à notre siecle, pour servir d'introduction à l'Histoire générale de la Province.*

Prix d'Eloquence. *L'Eloge historique du Parlement de Normandie depuis Louis XII jusqu'à présent.*

Les Mémoires, écrits lisiblement en François ou en Latin, seront adressés, francs de port, & remis avant le 1 Juillet 1776, à M. Haillet de Couronne, Secretaire perpétuel. Les Auteurs ne se feront point connoître. Les Titulaires, Associés, Adjoints de l'Académie sont exclus du concours.

Prix des Sciences & Arts. *Indiquer les progrès de nos Arts utiles dans la Ville & Banlieue de Rouen sous le regne de Louis XV, & leur influence sur le commerce de la Normandie.*

Les Mémoires seront adressés, comme ci-dessus, à M. L. A. d'Ambourney, Négociant, Secretaire perpétuel.

Chaque Prix de 300 l. Distribution au mois d'Août 1776.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Moulin de nouvelle invention.

» Il n'y a aucun pere de famille, entre

» ceux qui ſont obligés de prendre garde » aux dépenſes de leurs ménages, qui ne » reconnoiſſe combien ſeroient utiles des » moulins à farines, que l'on pût placer en » tous endroits & qui fuſſent en état de tra- » vailler nuit & jour, en quelque ſaiſon » que ce fût.

» Le moulin de nouvelle invention dont » on propoſe le ſecret au Public, réunit à » l'avantage de ne dépendre en aucune ſorte » ni du local ni de l'inconſtance des élé- » mens, celui de faire les farines auſſi bel- » les & auſſi promptement que les meilleurs » moulins à vent ou à eau.

» En ayant de ſemblables à proximité, on » ne ſeroit plus dans le cas de craindre les » calmes, les inondations ou les ſécheresſ- » ſes qui pendant des tems conſidérables, » chaque année, rendent inutiles la plû- » part des moulins ordinaires, d'où nait la » néceſſité, pour un très-grand nombre de » de perſonnes, de chercher au loin des » moulins plus heureuſement ſitués que » ceux de leur contrée, ce qui cauſe des » fatigues & des dépenſes.

» Tout le monde ſçait à combien d'in- » convéniens ſont ſujets les moulins ordi- » naires; frais de premiere conſtruction, » réparations journalieres, groſſes répara- » tions annuelles, ſouvent aſſez conſidéra- » bles pour abſorber tout d'un coup deux ou » trois fois le revenu.

» Pour les moulins à eau, il faut former » ou laiſſer ſubſiſter des étangs nuiſibles par » leurs exhalaiſons, & dont le fonds ſeroit » utilement employé en cultures ou en her- » bages; il faut dans d'autres endroits bar- » rer des rivieres qui ſeroient utiles au flot- » tage; il faut preſque toujours garder, pour » le ſervice des moulins, des eaux dont on » auroit beſoin pour l'arroſement des terres » voiſines.

» Le plus ſouvent encore, les places com- » modes pour les moulins à eau ou à vent, » ſont-elles éloignées des habitations.

» Pour le moulin de nouvelle invention, » il ne faut qu'une grange de 25 pieds de » long ſur une largeur proportionnée; l'on » y placera même deux meules tournantes.

» La méchanique ſecrete pour ces deux » meules eſt une dépenſe d'environ 2000 l., » & les Ouvriers qu'il y faut employer ſont » communs, ſi ce n'eſt les Fondeurs qui ne » ſe trouvent guere que dans les Villes.

» D'après cela, ceux qui voudroient éta- » blir des moulins de cette eſpece peuvent » d'un trait de plume ſçavoir à combien » ils reviendront en calculant le prix des » meules & de la bâtiſſe du logement, s'ils » étoient obligés de le faire à neuf, & ajou- » tant environ 150 l. pour les menus ouvra- » ges extérieurs.

» Aucune des machines de l'intérieur ne » peut caſſer, étant toutes diſpoſées de fa- » çon que les ſecouſſes les plus violentes » données même à deſſein, ne ſçauroient » occaſionner qu'un dérangement facile à » réparer.

» L'entretien des parties ſur leſquelles ſe » font les frottemens ne peut faire, par an, » une dépenſe de plus de cent livres, pour » deux meules tournantes.

» Le moulin ſur lequel eſt formé ce Proſ- » pectus a ſa meule tournante de treize pou- » ces d'épaiſſeur, cinq pieds un pouce de » de diametre ou quinze pieds trois pou- » ces de circonférence. Par la même mé- » chanique, on peut en faire tourner, avec » autant d'aiſance, de beaucoup plus gran- » des; il ne faut pour cela que donner un » peu plus de ſolidité à quelques-unes des » pieces de l'intérieur.

» Juſqu'à préſent ce ſont des hommes » qui font agir cette machine. L'incommo- » dité de la place où elle eſt établie a empê- » ché l'exécution du projet de la faire tour- » ner par un cheval: mais dans l'état où » elle eſt, comme il faut moins de force » que d'adreſſe, trois hommes ſuffiſent pour » chaque moulin pendant 24 heures, en » partageant leur tems par intervalles de 3 » à 4 heures, comme ſur les vaiſſeaux où » une partie de l'équipage travaille pendant » que l'autre ſe repoſe. Au reſte ces hommes » ſont aſſis pendant le travail, ce qui eſt un » ſoulagement, & fournit le moyen de vi- » vre à bien des gens que certaines incom- » modités mettront hors d'état de ſe livrer » aux gros travaux ordinaires.

» Le moulin dont on vient de voir le » détail eſt établi au *village de Senozan*, ſur » le bord de la route de Paris à Lyon, en- » tre Tournus & Mâcon, à 2 lieues avant » cette derniere Ville.

» M. Chailland, ancien Procureur du » Roi en la Maîtriſe de Rennes, Inventeur » de cette méchanique, offre le ſecret au » Public, moyennant des conditions honnê-

» tes. Ceux qui seroient dans le goût de » faire cette acquisition sont invités à ve- » nir voir les opérations ; si, avant de se » déplacer, ils desirent des éclaircissemens » qui ne se trouvent point ici, il les pro- » met à ceux qui lui feront l'honneur de » lui écrire, à *l'adresse de Mâcon*, en af- » franchissant le port des lettres.

I I.

Note au sujet du pain.

En conséquence de l'avis donné dans nos Feuilles du ....., nous avons reçu la note suivante au sujet de la Ville de Condom.

La mesure ordinaire de ce pays s'appelle *cartal* & pese 100 livres, poids de marc : par conséquent 4 *cartaux* & 4 cinquiemes de cartal pesent 480 livres & font deux septiers, mesure de Paris.

Les Boulangers à qui l'on fournit le bled rendent par cartal 66 livres de pain blanc & 84 livres de pain bis ; sur quoi ils sont chargés de faire moudre le bled, cuire le pain au four banal &c.

Il résulte simplement de cette note que deux septiers de Paris ne donnent que 316 livres de pain blanc ou 404 de pain bis à celui qui fournit le bled. Mais comme on ignore à combien se montent les frais dont le Boulanger est chargé, s'il paye le moulin & le four en argent ou en nature, on ne peut pas juger si la mouture est au point de perfection où elle pourroit être. Pour cela, il faudroit prendre 4 cartaux ou 4 cinquiemes de cartal, c'est-àdire deux septiers, les faire moudre avec la plus grande attention, & voir la quantité de pain bis que donneroient ces deux septiers. On feroit ensuite la même opération pour le pain blanc, & l'on jugeroit par les résultats que l'on trouve dans l'*Avis au Peuple* de M. l'Abbé Beaudeau, si les moulins du pays sont au point de perfection dont ils sont susceptibles. C'est une expérience que toutes les Villes devroient faire à l'envi, afin d'aviser ensuite aux moyens de tirer du bled la plus grande quantité possible de farine.

Nous renouvellons l'avis que nous avons donné pour qu'on nous fasse passer des notes sur les droits de minage dans les Marchés, moulins & fours banaux, péages &c, à quels titres ils se perçoivent &c. &c.

I I I.

Manufacture de rasoirs de Paris, supérieurs à ceux d'Angleterre.

» Le sieur Farcy, Coutelier breveté du » Roi, lequel a travaillé quatre ans dans les » belles Fabriques à rasoirs d'Angleterre, » a acquis l'art de donner le degré de per- » fection ou poli de l'acier, ainsi que la di- » ligence dans l'exécution de ce genre d'ou- » vrage auquel il s'est attaché. Il se trouve » en état de donner des rasoirs à meilleur » compte, beaucoup mieux faits & de meil- » leure qualité que ceux des Anglois. C'est » en conséquence de la science qu'il a ac- » quise & qu'il a démontrée au Ministere, » qu'il vient d'établir sous sa protection, » une Manufacture de rasoirs à Paris, avec » le sieur Moreau.

» Il fabrique de ces rasoirs, de cinq prix » différens, sçavoir : n°. 1, qui sont les » plus communs, montés en corne ; n°. 2, » d'acier fondu, montés en baleine & ro- » settes façon d'argent ; n°. 3, d'acier fondu, » poli, fin, d'Angleterre, montés en ba- » leine & à rosettes d'argent ; n°. 4, d'acier » fondu, poli, fin, d'Angleterre, montés » en écaille & à rosettes d'argent ; n°. 5, » d'acier fondu, poli, fin, d'Angleterre, » montés en écaille & à rosettes d'or.

» Les prix en sont avantageux pour tous » les Marchands ; & en conséquence du prix » modique en gros, on a établi la vente » desdits rasoirs au comptant.

» La Manufacture est rue du Fauxbourg » Saint-Denis, & le Magasin, pour la ven- » te, est chez le sieur Moreau, Marchand » en gros, rue Saint Martin, vis à-vis la » fontaine Maubuée, à Paris, auquel les » Marchands sont priés de s'adresser, com- » me étant seul chargé de la vente & de » la correspondance.

I V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 16 Août 1775, au Samedi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 29 à 34 liv. 10 s. *le septier ; id.* nouveau, de 24, 27 l. 10 s. à 31 l. ; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 à 17 l. ; l'orge, de 14 l. 5 s., 15 l. 5 s. à 16 l. Le froment à la Greve, de

24 à 33 l. 10 s.; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 liv.; l'orge, de 14, 15 à 16 liv. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 16 Août 1775, au Samedi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* nouvelle, de 18, 19 à 20 liv.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Août 1775, de 62 à 63 livres; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722	8	6
Du Mexique à . . .	714		
Du Perou à	708	1	
Les guinées à . . .	721	10	
Ducats à	97	11	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	3	

marc. — once. — marc.

Changes de Paris, *du 23 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$ à 94
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 14 Août.		Suite du Lundi 14.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lempereur. pp^{lles}.	M.	Delamotte.. pp^{lles}.	L.
Viageres ...	M.	Viageres....	M.
Defays..... pp^{lles}.	M.	Tontine.....	M.
Viageres....	M.		
Desplaces.. pp^{lles}.	M.	Du Jeudi 17	
Viageres	M.		
Tontine.....	M.	Deschapelles. v^{res}.	M.
Certain ..... pp^{lles}.	P.	Perpétuelles.	M.
Viageres	P.	Tontine.....	M.
Tontine.....	P.	.....	
Creuzé..... pp^{lles}.	L.	.....	
Viageres	L.	.....	
Tontine.....	L.	.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 21.*	*Mardi 22.*	*Mercredi 23.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1990 95 97 $\frac{1}{2}$.	1997 $\frac{1}{2}$ 2000 5 7 $\frac{1}{2}$	2007 $\frac{1}{2}$ 5 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1300	1300 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	426	426 28 . . .	430 . . . .
Rescriptions . .	4 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{3}{4}$ . . .	4 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$. .	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	pair $\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p. .	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ au pair. . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24^{tt} pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 12 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 17 Novembre.*

LE Gouvernemement a permis aux Marchands qui auront des eaux-de-vie de France de les exporter sans certificats de Douane, mais par petites portions & sur un billet des Vendeurs.

La Foire des chevaux établie à Gothenbourg est beaucoup plus fréquentée depuis que la force est entre les mains d'une Autorité vraîment tutélaire, & que cette Autorité restitue au commerce la liberté.

M. Egger, Chirurgien des Troupes à Jemtland, a inoculé 130 enfans de Paysans, le mois dernier, & il a eu le succès le plus complet.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Novembre.*

Ces jours derniers, la mer a été agitée par une tourmente dont on craint de tristes effets. Un grand nombre de vaisseaux avoient auparavant passé le Sund pour se rendre dans la Baltique.

Le reproche fait à quelques Directeurs de la Compagnie Asiatique (non des *Indes Occidentales*, comme on l'a dit par erreur) d'avoir violé l'octroi par un commerce particulier, paroît d'autant plus déplacé que par l'article 4 de ce même octroi, il est permis à tous les Sujets de la Couronne & même aux Etrangers de s'associer avec les Membres de la Compagnie pour commercer à Tranquebar & au Bengale; & que ces Directeurs n'ont fait des expéditions que par actions, avec divers Intéressés & dans les formes prescrites.

ALLEMAGNE.

DE STRALSUND, *le 19 Novembre.*

Les Etats de ce pays ont été chargés de chercher les moyens les plus efficaces d'y rétablir la population, d'y maintenir la liberté du commerce, d'y ranimer les Arts, d'y détruire les abus intérieurs, pour en informer le Gouvernement du fruit de leurs travaux. Sans doute le Gouvernement lui-même les éclairera d'abord (car sous le regne présent la lumiere vient d'en haut) sur l'objet fondamental qu'ils ont à considérer, l'Agriculture, source de la population, des Arts & de tous les succès, pour qu'ils ne se jettent pas dans un labirinthe qui rendroit leur marche fatiguante & ne les conduiroit point au but. Quel est l'état de l'Agriculture? Quelles sont les causes de son altération & de sa foiblesse? Voilà ce qu'il faut sçavoir, & l'on sçaura tout ou presque tout ce qu'il importe à connoître.

DE LEIPSICK, *le 22 Novembre.*

Un Observateur vient de publier dans

nos *Annonces* une Lettre ſur le ſyſtême de crédit adopté en Siléſie depuis la fin de la guerre & ſur ſes efforts. Nous nous bornerons à ſoumettre ce ſyſtême au jugement de nos Lecteurs.

La Siléſie eſt une des Provinces d'Allemagne, que la derniere guerre avoit le plus déſolées. Les avances de la culture étoient preſqu'anéanties. Il n'y avoit point de Cultivateurs proprement dits, car ce nom annonce de riches Entrepreneurs, de groſſes manufactures de productions. Les Propriétaires, dans l'impuiſſance de rétablir tout-à-la-fois les avances foncieres ou préparatoires de la culture & les avances primitives ou les atteliers de culture, ne pouvoient attirer à eux que par des ſacrifices immodérés & ruineux l'argent concentré dans les mains des Capitaliſtes. Le prix des terres étoit avili & parce qu'elles étoient horriblement dégradées & parce que l'argent étoit très-rare. Il y eut des banqueroutes & les biens ne firent pas face aux dettes. L'argent ſe reſſerra de plus en plus. Les Prêteurs retirerent, autant qu'il fut poſſible, leurs capitaux, & les renfermerent dans leurs caiſſes plutôt que de les remettre dans une circulation périlleuſe. La plûpart des Propriétaires fonciers, privés de tout ſecours, furent les victimes ou de la loi qui les expulſoit de leurs poſſeſſions, ou de l'uſure qui ne retardoit leur ruine que pour la rendre plus complette. Tel fut le déſordre cauſé par la guerre & par la finance, le plus terrible des inſtrumens de guerre. On ne trouva, pour y remédier, d'autre moyen que de rétablir l'ancien ſyſtême de crédit. M. de Cramer, Miniſtre d'Etat le fit agréer en 1769. Ce ſyſtême conſiſte dans le dépôt que les Propriétaires fonciers remettent entre les mains des Etats de la Province, des lettres ou billets d'hypothéque de valeur de la moitié du prix conſtaté de leurs terres. La totalité des biens hypothéques garantit chaque créance. Le Prêteur d'argent reçoit des Etats ſes intérêts ſans frais & ſans difficultés, & même ſon capital en eſpeces dès qu'il le requiert. En cas de faillite de la part du Propriétaire de l'hypothéque ſpéciale, le Créancier eſt payé ſur la maſſe.

Par cet arrangement, les Propriétaires qui ont eu de bonnes ſûretés à donner, ont trouvé facilement l'argent dont ils avoient beſoin; & ils ont été à l'abri & de l'uſure & du danger où ils ſe trouvoient d'être obligés de rembourſer au moment où ils manquoient de reſſources. Les Lettres d'hypothéque, toutes *au Porteur* & avec les mêmes ſûretés, ont eu le plus grand cours; & elles ont fait ſortir l'argent des coffres. Il n'a plus fallu, pour les emprunts, des entremiſes & des négociations coûteuſes. L'Emprunteur n'a plus craint l'uſure, le Prêteur la banqueroute. La Province s'eſt miſe enfin en état de s'acquitter de dettes conſidérables dont elle payoit de gros intérêts à l'Etranger. S. M. Pruſſienne a confirmé l'établiſſement, & il ſe ſoutient.

Sur ce canevas, peu connu en Europe, ont été tracés dans des pays où l'on fait de tout affaire de finance ou argent, divers projets qui ne convenoient ni aux lieux, ni aux tems, ni à l'eſprit national, ni à l'intérêt public &c. Mais on y voit du moins la force de la propriété fonciere, de l'union, d'une adminiſtration integre & déſintéreſſée &c.

ITALIE.

De Florence, *le* 10 *Novembre*.

Le cours des ſaiſons n'eſt pas plus variable que celui du régime réglementaire. Depuis quelque tems, les réglemens relatifs au commerce des grains ſe ſont ſi rapidement ſuccédés qu'ils ne laiſſoient de ſpéculations à faire que pour le monopole légal. Comme on croit toujours bien ſçavoir ce qu'il y a de grains dans l'Etat, ce qui s'en conſommera, ce qui s'en perdra, ce qui s'en ſemera, c'eſt ſuivant les degrés de ce thermometre que l'on permet, que l'on prohibe, que l'on reſſerre, que l'on relâche le commerce. L'exportation, tolérée depuis quelque tems, vient d'être rigoureuſement défendue, de maniere que cette défenſe interdit l'importation. Le Gouvernement eſtime que ces violences faites à la proſpérité ſont des ſoins tutélaires, & que le pays étant enclavé dans les prohibitions étrangeres, le commerce, s'il étoit libre, s'enfuiroit dans les Etats où il ne le ſeroit point, au lieu de percer toutes les barrieres pour venir de ces mêmes lieux nous apporter l'abondance en cherchant la liberté.

De Livourne, *le* 12 *Novembre*.

Les rivieres débordées ont cauſé des dom-

mages dans les territoires de Pise, de Parme & autres lieux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Novembre.*

La Chambre des Communes a terminé ses délibérations sur la pétition de la Nouvelle-Ecosse par la résolution suivante. » Aussi-tôt que l'Assemblée générale de la » Province aura passé un Acte conforme à » sa premiere résolution & avec l'approba- » tion du Roi, tous les droits sur les mar- » chandises importées dans cette Province » cesseront, & cette franchise aura lieu tant » que l'Acte restera dans toute sa rigueur. » Le Parlement n'imposera aucun autre » droit, *si ce n'est pour régler le commerce.* Il » sera permis aux Sujets du Roi d'y porter » des vins étrangers, des oranges, des ci- » trons, des raisins, pour qu'ils aillent en » droiture & non autrement du lieu de leur » crû les débarquer à Halifax & non ail- » teurs. » C'est-là un plan d'accommodement présenté comme sans dessein aux autres Colonies.

L'état des secours demandés à la Chambre des Communes d'Irlande le 15 du courant, monte à 1,421,064 l. 14 s. 2 ½ d.; ce qui joint à la somme de 66,927 l. 16 s. 9 d. derniérement accordée, formera un total de 1,487,992 l. 10 s. 4 ½ d.

Une Ordonnance du Conseil proroge pour trois mois à commencer le 23 du courant, la défense d'exporter de la poudre à canon.

On assure que le Lord North présentera incessamment aux Communes un plan de conciliation; & que des Commissaires seront envoyés en Amérique pour traiter avec le Congrès.

La somme destinée pour le service secret de 1776, ne monte pas à moins de 700,000 liv. st.

Il y a quelque augmentation dans les prix des grains.

Nous apprennons de Gibraltar que les 12, 13, 14 Septembre, la tempête jetta un grand nombre de navires sur les côtes de Barbarie & particuliérement sur celles d'Alger... De Dunkerque & de l'Isle-de-Ré, que quelques bâtimens de transport, chargés de Troupes Hanovriennes ont fait naufrage sur les côtes de France... De Dublin, que la navigation a nouvellement encore essuyé des désastres près de Slego... De S. Pierre de la Martinique, que le 25 Août, un ouragan impétueux désola divers quartiers de l'Isle, détruisit une partie des récoltes de café, coton, manioc &c, abattit beaucoup de cannes à sucre, & endommagea plusieurs habitations.... De S. Louis, Isle S. Domingue, qu'un grand coup de vent a fait périr sur la côte plusieurs navires de Bordeaux, Nantes & autres Ports de France.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 26 Novembre.*

Il sembleroit que la récolte n'a pas été très-abondante en Espagne ou que des besoins nouveaux y exigent de nouvelles provisions, puisque divers Négocians de Carthagene, Alicante, Valence chargent leurs Correspondans d'acheter ici des bleds. A la vérité, ils ont limité leurs ordres à 22 l. la charge, belle qualité. A ce prix, il n'est guères possible que ces ordres soient remplis dans le moment présent.

Suivant les dernieres lettres du Levant, les bleds y étoient chers; on les avoit payés jusqu'à 75 parats le quilot. Le parat vaut 1 s. 6 d.; il en faut 40 pour faire la piastre qui vaut 3 l. argent de France. Quatre quilots & demi composent la charge de Marseille.

Si les bleds n'éprouvent pas une révolution par les besoins que montrera l'Espagne, il est sûr que nos Négocians ne retireront pas un grand avantage des expéditions qu'ils ont faites en Levant.

D'un autre côté, la Compagnie d'Afrique qui achete ses grains à un prix très-modique à Bonne & à la Cale détermine ordinairement les prix des ventes dans cette Place; & par la vertu de son privilége exclusif, elle gagnera *dix livres par charge* pendant que le Négociant s'écrasera. Cette Compagnie qui en 1767 avoit mangé la moitié de son capital & qui depuis 1770 a gagné plusieurs millions par-delà ses fonds, a presqu'anéanti, ces dernieres années de cherté, la concurrence des Négocians Marseillois en offrant habilement ses bleds, *pour le seul intérêt de la Province*, à vingt sous

meilleur marché qu'ils ne pouvoient laisser les leurs, & après avoir été délivrée de la concurrence des autres Négocians du Royaume & des Anglois par des prohibitions ou des gênes équivalentes. Maîtresse du commerce des bleds étrangers (les nationaux exclus), elle a eu le mérite d'approvisionner la Provence, en lui vendant 38 liv. la charge qu'elle avoit achetée de 12 à 18 francs; & elle s'est glorifiée d'avoir, *par son zele*, fourni la subsistance aux Provinces méridionales du Royaume. (Voyez le XIe. Volume des *Nouvelles Ephémérides Economiques*). En 1764, tems où son négoce moins doté étoit presque nul, cette Place avoit enlevé le commerce des grains à Gênes & à Livourne, & elle étoit l'entrepôt de la Méditerranée. Nos Négocians, aujourd'hui pleins d'espérance, font des efforts pour rentrer dans une carriere qu'ils fourniroient avec succès & avec de grands avantages pour la Ville & pour la Province, quand la voie de la Cale & de Bonne leur sera r'ouverte.

Il n'est pas facile de concevoir combien dans un Port franc le commerce du Ponent trouve d'entraves, d'obstacles & de contradiction. Les Négocians se dégoûtent d'expédier des navires aux Isles. Il ne seroit point extraordinaire qu'ils prissent le parti de faire le commerce par les mains de l'Etranger. Nice & Gibraltar leur offrent surtout des facilités attrayantes.

Suivant le dernier recensement, il y a en Ville 65,725 charges de bled.... Celui de Morée, vieux, & de Lataquie vaut 21 l.... De Russie, 22... De Trieste, vieux, 22 à 23... De Larta, nouveau, 23... De la Calle, nouveau, 23 l. 10 s... De Morée, nouveau, 23 à 24 l... De Hollande, rouge, 23 l. 10 s. à 27 liv. suivant la qualité... De Sanderly, nouveau, Alger, vieux, Volo, Levadie, Cassandre nouveaux, 25 à 26 l.... De Brabant, 28 à 29... De Bonne, nouveau, 29 l. 10 s... De Languedoc, 29 à 33 l... La saisette d'Arles, 32 à 33: ces deux dernieres especes, *sans sortie*... Il y a très-peu d'avoine d'Italie: prix, 16 à 18 l... Point de seigle en Ville; il vaudroit 14 à 15 l.

De Laon, *le 30 Novembre.*

La récolte des vins du Laonnois a été, en général, assez bonne; on l'évalue de neuf à dix pieces à l'arpent. Les ceps ont conservé leurs feuilles jusqu'au 23 Octobre. Ainsi le travail de la seve n'a point été interrompu, & les raisins ont acquis la plus parfaite maturité. Les vins tant rouges que blancs annoncent une qualité qu'on n'a point eue depuis 1753. Il s'en est déjà fait une fourniture considérable pour la Picardie, & la Flandre commence à faire des demandes. Nos malheureux Vignerons dont les ressources étoient épuisées par sept années de stérilité, respirent. Il y a d'autant plus lieu d'espérer que les vins du Laonnois seront marchands, que la Champagne n'a pas été assez favorablement traitée. D'ailleurs l'attention qu'on a portée depuis quatre ans pour établir une mesure uniforme dans les tonneaux dont la continence est exactement la même que celle des tonneaux de Champagne, doit inspirer de la confiance aux Acheteurs.

De Rouen, *le 2 Décembre.*

Un Particulier de cette Ville s'étant apperçu qu'il n'y avoit pas une juste proportion entre le bled qu'il envoyoit au moulin & la farine qu'on lui en rendoit, s'est avisé de peser, d'abord son bled, ensuite sa farine. De *cent quarante-six livres* du meilleur bled, il n'a reçu que *quatre-vingt-six livres* de farine & *vingt-quatre* de son: reste au moulin, *trente-six livres*. L'erreur est incroyable; mais du plus au moins elle est inévitable. La principale cause en est dans la *bannalité*. Il faut absolument passer sous la meule privilégiée, & être broyé comme les circonstances le veulent. Les moulins sont insuffisans, ainsi la mouture doit être précipitée, incomplette, imparfaite: les loyers sont excessivement chers & achetés avec des pots de vin exorbitans; il faut donc que la farine rembourse & paye ces prix. A tous prix, il se trouve des Meûniers, parce que la bannalité leur répond de leurs engagemens; le Public est à leur discrétion. On assure que depuis des siecles l'abus existe, & que la bannalité a toujours fait tourner les moulins dans le même sens & jetté une grosse partie de la farine hors du sac du Propriétaire. Il n'est pas possible qu'un genre de tyrannie qui met le pain du Peuple au pillage subsiste plus long-tems.

(*A l'occasion de la note insérée N°. 93,*

art. de Rouen ſur le ſecret que des Villes marchandes font de leurs prix, *un Négociant du Dauphiné nous a écrit* qu'il ſe trouvoit offenſé, pour tous ſes Confreres, de cette note (*ce ſont ſes termes*). *Il nous aſſure* qu'il n'y a point de Ville de commerce *qui en agiſſe ainſi. Il ajoute que* les Places maritimes où ſe fait le dépôt des productions des quatre parties du monde, Copenhague, Hambourg, Amſterdam, Rotterdam, Londres, le Havre, Nantes, Bordeaux, la Rochelle, Bayonne, Liſbonne, Cadix, Marſeille, Gênes, Livourne, Naples, Ancône, Veniſe, & Trieſte, publient & envoyent les cours des marchandiſes, comme on ſe cote réciproquement les cours des changes : *que* les Places intérieures écrivent également à ceux qui le deſirent, les vrais prix des Manufactures & des denrées : *que* ces prix courans, quels qu'ils ſoient, ſont communiqués à tout le monde &c.

Cette attention annonce la droiture & la délicateſſe de l'Auteur de la Lettre : mais peut-être y a-t-il dans ſa délicateſſe de l'excès, & ſa droiture n'eſt pas à l'abri de l'erreur.

1°. *Un Corps reſpectable n'eſt point offenſé par une dénonciation de torts particuliers, perſonnels, locaux. L'honneur d'un honnête Négociant n'eſt point intéreſſé dans les banqueroutes frauduleuſes d'un autre. On dit qu'il y a dans le commerce des abus, ſans que l'honneur du commerce ſoit flétri.*

2°. *Nous ſçavons très-bien que les grandes Places publient leurs prix ſur les toîts & que les autres ne les refuſent pas à des Négocians d'autres Places* &c. &c. *Nous diſons ſeulement* qu'il en eſt qui ne communiquent pas les leurs à tout le monde, & qui en font, autant qu'il eſt poſſible, un ſecret au Public; *& nous le diſons parce que nous le ſçavons, & nous le ſçavons par des témoignages non-ſuſpects.*

3°. *Nous faiſons profeſſion d'honorer tous les ſervices utiles, le commerce comme un des plus utiles, par-deſſus tout la vérité, la vérité.*

De Tours, *le 4 Décembre.*

La liberté partielle de notre Marché, depuis un an intermittente, comme la pluie & le beau tems, eſt enfin tout à-fait bannie. Mêmes gênes, mêmes abus, mêmes réglemens qu'avant l'Arrêt du 13 Septembre 1774. On n'a pas encore compris dans notre Ville que cette loi d'ordre & de juſtice, en établiſſant la liberté ſans reſtriction dans tout le Royaume, l'établiſſoit ſur-tout dans les Marchés, rendez-vous du commerce, & qu'elle excluoit entiérement de ces lieux la Police inquiſitoriale. Arrêtée par la fermeté que l'Autorité a déployée pour ſoutenir cette loi bienfaiſante, elle a quelque tems ſouffert que la liberté fît un pas dans le Marché : en conſéquence les Meûniers & les Boulangers commençoient à y acheter des grains, toutefois hors de la premiere heure, tems dont le prix ſert à fixer celui du pain, fabriqué avec du grain acheté au prix d'une autre heure, ainſi qu'il a été expliqué N°. 90.

Depuis un mois, il a été ordonné aux Jurés de la Boulangerie d'empêcher qu'aucun Membre de leur Corps ne fît des achats dans notre Marché ; ſinon, la contravention ſeroit punie. Les Meûniers ont été menacés d'amendes. Ainſi tout ſe paſſe à préſent ici comme autrefois ; & le régime réglementaire, proſcrit par la loi, la détrône & regne.

Ce n'eſt donc pas ici qu'on doit eſpérer que *les Officiers Taxateurs ſe réuniront aux autres Villes du Royaume*, comme il eſt dit dans la Gazette citée, *pour demander à être délivrés d'une ſollicitude critique, par l'établiſſement d'une liberté vraiment parfaite dans le commerce des grains, & dans la fabrication & la vente du pain.* L'ignorance de tout principe de liberté, des droits primitifs de l'homme, des regles immuables de l'ordre, eſt trop abſolue, trop dominante, trop endurcie, pour qu'elle permette de ſe livrer à cet acte de bienfaiſance éclairée & de juſtice eſſentielle. La croûte de l'humeur prohibitive eſt trop épaiſſe pour laiſſer voir que les Boulangers ne pourront faire du pain ſans bled, il eſt ſimple, naturel, utile, juſte qu'ils puiſſent en acheter au lieu le plus prochain, au Marché de leur Ville, à leur porte ; & que c'eſt ſûrement le moyen le plus aiſé de procurer la ſubſiſtance au Peuple à meilleur marché, & d'établir des prix ſur des élémens plus convenables que les données déréglées de nos tarifs. Loin de voir cette marche ſimple de la nature & de l'ordre, on fera ſans ceſſe de nouveaux efforts pour perpétuer & groſſir les abus par de continuelles dérogations aux loix les plus authentiques & les plus formelles.

Il eſt évident pour qui ouvre les yeux, que rien n'eſt plus contraire à l'intérêt & aux beſoins du Peuple de Tours que de forcer ſes Boulangers à aller acheter des grains à Cormery, Sainte-Maure, Ligeuil &c, à 4, 6, 11 lieues de la Ville, pendant que dans cette Ville il y a, deux fois par ſemaine, Marché; & que ſans les prohibitions il y viendroit des grains de toutes parts en abondance. Il eſt incroyable qu'on ait imaginé que pour procurer une ſubſiſtance abondante & avantageuſe au Peuple, la bonne précaution étoit d'empêcher qu'on n'en eût beaucoup & qu'on n'en prît à meilleur marché chez ſoi.

Les Marchés furent ſans doute établis pour la commodité commune & l'avantage public. Ici c'eſt un ſujet perpétuel de guerre, ils y amenent le déſordre, le trouble, la confuſion. La Police bannit d'abord du Marché ceux qui fabriquent la ſubſiſtance; enſuite elle regle le prix ſur la vente de la premiere heure; & voici comment elle procéde à la taxe.

On ne prend le prix que d'un ſeptier de bled: s'il y avoit onze boiſſeaux vendus, cela ne vaudroit rien. On prend les noms de l'Acheteur & du Vendeur; & ſi l'Acheteur eſt un Domeſtique, il faut qu'il produiſe un billet de ſon Maître &c. On ſe réſerve de rejetter tels ou tels prix ſous prétexte de pratiques frauduleuſes, & il y a peu de ſemaine qu'on ne rejette des achats comme ſuſpects. Les Jurés crient, la Police menace, le Peuple ſurpaye; il mange de mauvais pain plus cher que ne devroit lui coûter le bon; il murmure contre la Police & les Boulangers. On ne voit que déſunion, diſcorde, oppoſition, animoſité, vexations, là où il ne devroit y avoir que paix, harmonie, concorde, fraternité.

Depuis le mois de Septembre, le bled a été à 24l., le ſeptier de Paris; le pain noir, à 24 d. (par la taxe); le pain commun, à 28 d.; le blanc, à 35 & 36, excepté aux Marchés du 11 & du 25 Novembre, où il y a eu diviſion entre les Boulangers & la Police; ce qui a fait diminuer le taux d'un denier, mais le taux précédent a repris auſſitôt. Ainſi pendant que le grain & le pain baiſſent partout où lon ſuit la loi eſſentielle de la liberté, ils ſont reſtés chers ici où regnent les antiques & abſurdes réglemens.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Paulet, Docteur en Médecine, Auteur des Recherches ſur les Maladies épizootiques, *à M. l'Abbé Roubaud.*

Comme votre Gazette, Monſieur, eſt toute conſacrée à des objets d'économie publique & particuliere, je vous prie d'y inſérer quelques réflexions au ſujet de la maladie épizootique des bêtes à cornes, qui dévaſte nos Provinces méridionales.

Malgré tous les efforts du Gouvernement, malgré tous les écrits publics à ce ſujet, malgré l'expérience, on n'a pu y établir généralement une opinion qui auroit épargné les pertes immenſes que l'Etat & les Particuliers viennent de faire: je veux parler de la contagion qui, quoique démontrée, a été niée par des Ecrivains imprudens, ſans qu'on ait fait attention qu'il eſt indifférent de tout nier dans des cas ſemblables, excepté les effets contagieux, parce que les conſéquences qui réſultent d'une opinion contraire ſont toujours de la plus grande importance. On riſque tout à ne pas croire à la contagion; on ne riſque jamais rien en procédant d'après une parfaite conviction de ſes effets.

Une autre cauſe de dépopulation des bêtes à cornes a été l'idée que l'air pouvoit tranſmettre la maladie, ſans prendre garde qu'on n'a obſervé, depuis qu'elle exiſte, aucun changement notable dans l'atmoſphere, & que ſi elle dépendoit des intempéries de l'air, il ſeroit impoſſible d'oppoſer aucune barriere au fléau, ce dont on eſt toujours venu à bout, dans tous les tems & dans tous les lieux.

Mais la cauſe, ſelon moi, qui a le plus contribué à entretenir ſi long-tems la maladie, eſt l'emploi des parfums pour déſinfecter les demeures des animaux & dont je crois avoir démontré l'inutilité, l'inſuffiſance & le danger même dans pluſieurs cas. Cette dépenſe inutile en parfums, cette perte de tems précieux employé à déſinfecter ce qui n'eſt point infecté, cet appareil inutile & ſouvent dangereux &c. ont fait perdre de vue les véritables moyens de déſin-

fection & les véritables corps à désinfecter. Qu'est-il arrivé ? C'est que plusieurs étables bien parfumées, bien aromatisées sont restées toujours infectées. Plus de trois cens Particuliers ont eu la douleur d'être obligés de renouveller leurs bœufs cinq ou six fois dans les mêmes demeures. Un peu d'attention à ce que j'avois dit dans mes Recherches leur auroit épargné tous ces maux. Il n'y a dans la nature que le feu & l'eau qui soient capables de désinfecter véritablement une étable. Vous sçavez mieux que personne combien on a de la peine à accréditer les vérités les plus utiles & les plus simples. Je l'ai dit plusieurs fois, il ne suffit pas de tuer les bêtes. Si l'on n'étouffe parfaitement les germes qui sont restés & qui perpétuent, renouvellent la maladie dans les mêmes étables, on n'en viendra jamais à bout tant qu'il y aura des bêtes à cornes, des lieux couverts, des hommes à systêmes ou superstitieux.

II.

PARERE.

Louis, Négociant à Rheims, a tiré une lettre de change de 1000 livres sur Claude, Rentier à Cambray, pour *valeur en compte.*

Claude s'est souvent ingéré de trafic & d'affaires de commerce ; il n'est cependant point reconnu Marchand, & Louis le qualifie Rentier par l'adresse de sa traite.

Claude n'a pas payé à l'échéance & a répondu au protêt, *qu'il fera honneur à ladite lettre dans un mois ;* il n'a point signé sa réponse, mais il convient de la dette.

On demande si, pour ce fait, Claude est justiciable des Juges Consuls ? S'il ne seroit pas fondé à proposer son déclinatoire ou à demander d'être renvoyé pardevant le Juge de son domicile ? Dans les affaires mercantilles, Cambray est du ressort du Consulat de Lille.

III.

Moyen d'accélérer le transport des pompes à incendie.

Il seroit superflu d'insister sur la célérité des secours que ces tristes accidens exigent. Mais la vigilance, toute occupée de grands objets, laisse quelquefois échapper les inconvéniens qui sont les moins sensibles, sur-tout quand ils ne paroissent pas avoir communément lieu. Cependant c'est quelquefois par ces inconvéniens que le succès manque. Par exemple, lorsqu'on transporte les pompes, il peut arriver & il arrive que les secousses qu'elles éprouvent sur le pavé ne relâchent les écroux des soupapes, ce qui oblige souvent de les démonter, tandis qu'il seroit urgent de les faire agir. Le sieur *Quentin*, oncle, de Rouen, a communiqué à l'Académie de la même Ville, un moyen de prévenir cet accident & d'accélérer le transport. Il ne faut que monter la caisse sur trois roues plus hautes que celles qu'on employe ordinairement. Les deux qui sont derriere ont vingt quatre pouces de diametre ; la troisieme en devant n'a que vingt pouces, elle est montée sur une chappe mobile qui lui permet de dévoyer à droite ou à gauche : & deux hommes suffisent pour traîner la plus forte pompe, laquelle arrive en état de servir.

IV.

AVIS.

Le sieur Boudard, Négociant, rue Saint-Honoré, à la Corbeille Galante, vis-à-vis la rue des Vieilles-Etuves, vient de recevoir un assortiment nouveau de Satins, de Broderies or & argent, de Velours en quatre couleurs, & un assortiment complet de petites Robes de Suisse à 24 liv. la robe : il a reçu aussi plusieurs Etoffes de la Chine & Broderies qu'il donnera à bon compte.

V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 2 Décembre 1775, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23 l. 5 s. à 24 l. 10 s. ; le nouveau, de 21, 23 à 24 liv. *le septier* ; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 14 l. 10 s. ; l'orge, de 12 l. 5 s., 13 à 13 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 21, 22 à 23 liv. 10 s. ; le seigle, de 13, 13 l. 15 s. à 14 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l., aussi *le septier.*

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Décembre 1775, au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Décembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 56 à 57; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

VII.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Décembre 1775.

Or de Portug. à . . .	723	H	ß
Du Mexique à . . .	718	2	marc.
Du Perou à	710		
Les guinées à . . .	722	1	
Ducats à	97	11	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	2	once.
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5	marc.
Piastres à	49	9	

VIII.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Décembre 1775.*

Amsterdam	54
Londres	30 ½
Hambourg	185 ½ à
Madrid	15 4 6
Cadix	15 2 à 1 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Samedi 25 Nov.		Du Lundi 27.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lenoir ..... pplles.	F.	Thevenin... pplles.	J.
Viageres	G.	Viageres.....	J.
Delarue..... pplles.	J.	Creuzé..... pplles.	G.
Viageres	J.	Viageres....	G.
Tontine	J.	Tontine.....	G.
Caron .....vres.	J.	Certain..... pplles.	J.
Gossey..... pplles.	G.	Viageres	L.
Viageres	G.	Tontine	J.
.....		Delamotte.. pplles.	F.
.....		Viageres	F.
.....		Tontine	F.
.....		Clouet..... pplles.	J.
.....		Viageres	J.
.....		Tontine	Z.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
COMP.D.IND.			
Actions . . .	2042 ½ 45. 42 ½	FESTE.	2047 ½ 50 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1315 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	267 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	436	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	6 ¼ 6 5 ¾ ½ ¼ ½ ¾ 6 5 ¼)	. . . . .	5 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	¼ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 23 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 25 Août.*

LE 19, jour anniversaire de la révolution mémorable qui a rendu la liberté à la Nation en lui donnant un Roi, S. M. a fait distribuer des grains aux pauvres. Sa générosité prépare des secours pour les Habitans qui ont perdu leurs effets dans l'incendie du 10. Divers endroits du Royaume ont été affligés de ce genre de calamité. Dans la plûpart des Provinces, il y a eu beaucoup d'orages & trop peu de pluie : la pluie n'a point désaltéré les terres; les orages ont ruiné plusieurs cantons.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 3 Septembre.*

Nous apprennons de Pétersbourg qu'on y ressent des chaleurs excessives & que les vents sont contraires au retour des vaisseaux.

Il y a eu des naufrages, & dans ces naufrages il a péri beaucoup de sel & plusieurs hommes sur les parages de la Baltique. On mande de Danemarck qu'il y a 20 ans qu'on n'avoit eu, dans les Etats de la domination Danoise, une aussi belle récolte que cette année.

La révolution opérée dans les Etats de Brunswick par la suppression des corvées féodales, apprend à ceux que ce genre de servitude travaille à dénouer heureusement les scenes humiliantes & désastreuses qui les désolent. Les Paysans travaillent actuellement dans ce pays six jours de la semaine pour eux-mêmes, ou moyennant salaire pour autrui, & le septieme ils se reposent. Les Seigneurs, avec des redevances & des améliorations de culture, payent le travail, & ce travail soudoyé est infiniment plus productif. Jadis ils voyoient leurs terres à peine effleurées laisser échapper comme à regret de foibles moissons qui périssoient en partie, avant d'avoir été coupées ou après l'avoir été, sous des mains languissantes qui n'avoient point d'intérêt à les conserver. Dans l'impossibilité de trouver de riches Fermiers parmi de pauvres Serfs, on a été obligé de soûdiviser les exploitations, en attendant qu'il se forme de riches Cultivateurs, seuls en état de lutter contre de grands obstacles, de parer à des pertes graves, de concerter & d'exécuter des améliorations considérables, de perfectionner l'Agriculture par l'étude & l'expérience &c.

Il n'y a presque point de grandes Provinces d'Allemagne, qui n'ayent été frappées de quelque violent orage.

ITALIE.

DE VENISE, *le 20 Août.*

Ce pays est dans l'abondance, comme l'avare redoutant sur son trésor la pauvreté. Le Gouvernement a envoyé des Troupes sur la frontiere du Bergamasque pour empêcher que nos Marchands ne continuent de vendre des grains aux Suisses qui ne nous en vendront pas moins leurs toiles & qui nous les feront payer en argent si nous ne les payons en denrées. Afin qu'il n'y ait point de monopole, on restreint tant qu'on peut le commerce ; dé-là le monopole ou la cherté qui a excité des troubles à Corfou (ainsi qu'à Viterbe &c.). Avec le régime prohibitif, il

y avoit dans ces pays beaucoup de provisions, & il en paroissoit fort peu. Il est bon de se rappeller que tout comestible est objet de commerce pour la République, & que son adresse mercantile est d'acheter à bas prix le grain, le vin, l'huile, & de les vendre très-cher aux Aubergistes & Regrattiers particuliérement assujettis à son monopole.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 25 Août.*

Les vaisseaux de la flotte de la Vera-Cruz, arrivés à Cadix, ont apporté pour plus de douze millions de piastres tant en argent qu'en marchandises. Ces richesses payeront le supplément de denrées que notre terre ne produit pas encore, & sur-tout les provisions extraordinaires de grains que nous tirons aujourd'hui de l'Etranger pour les emmagasiner dans nos Ports. Les mines métalliques nouvellement découvertes dans le Royaume ne nous feront pas oublier les soins que demande la grande mine des subsistances: aussi celle de sel en pierre qu'on a trouvée au haut d'une montagne d'Alcandre paroît-elle principalement attirer l'attention du Gouvernement... De même l'exemption de Milice accordée aux Ouvriers en soie, en laine &c, ne nous fait pas oublier que l'état naturellement le plus privilégié est celui du Laboureur, & que ce service forcé a fait souffrir beaucoup de campagnes. Ces vérités germeront.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Septembre.*

On assure que la Chambre des Représentans de la Nouvelle-Ecosse a unanimement agréé de présenter une adresse au Roi, aux Lords & aux Communes, pour reconnoître l'autorité du Parlement Britannique & la légitimité des taxes proportionnelles qu'il lui plaira d'imposer sur les Colonies.

Le Capitaine Miller, arrivé de la Virginie à Douvre, a rapporté que les Virginiens n'avoient pas tardé à se repentir d'avoir commencé à armer leurs Esclaves pour être assistés par eux contre la Mere Patrie, qu'on a bientôt après découvert un projet de massacre formé par ces misérables plus jaloux de recouvrer leurs droits personnels que de défendre ceux de leurs Maîtres; & qu'on les a désarmés & mis hors d'état d'exécuter leur complot. La liberté soutiendroit la liberté.

Des lettres de New-Yorck & de Baltimore, en date de la mi-Juillet, portent que les récoltes de grains & de lin surpassent, cette année, en Amérique, toutes celles qu'on y a faites jusqu'à présent; & qu'en conséquence l'exportation en sera continuée jusqu'au 10 Septembre.

Liverpool est dans la plus grande confusion. Les Marchands qui font le commerce de Guinée, ont été obligés de diminuer leurs armemens par la résolution que l'Amérique a prise de ne plus recevoir d'Esclaves. Il est donc resté un grand nombre de bâtimens & environ trois mille Matelots sans emploi. Cette stagnation a engagé les Armateurs à baisser les gages de ces pauvres Mariniers. Ceux-ci s'en sont vengés, en allant, chaque nuit, en force bouleverser les apparaux des navires prêts à mettre à la voile. On leur a opposé la force, ils ont résisté; il y a eu, dans plusieurs chocs, beaucoup de sang répandu de part & d'autre.

Les prix des houblons baissent.

On mande d'Edimbourg qu'il a été proposé d'ouvrir de nouvelles avenues autour de la Ville & de fournir à cette dépense par la levée de différens droits sur les charrettes, les carrosses & les chevaux. On compte qu'il en coûtera 8600 l. st., & qu'à 1600 l. par année, la perception durera huit ou dix ans. On se trompe dans ces deux calculs. Il est très-apparent que les voitures & les chevaux à portée de débouchés francs se tourneront de ces côtés-là: il en coûtera donc au commerce, à l'approvisionnement de la Ville, elle payera plus cher les marchandises, les denrées; & avec ce surcroît de dépense & ces pertes, il entrera peu d'argent dans la caisse.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 8 Septembre.*

Les observations suivantes ont été faites dans cette Ville pendant le mois d'Août.

Vents variables. Les vents de mer de l'*est* au *sud-est* ont dominé dans la région inférieure de l'atmosphere: le vent d'*ouest* a regné assez constamment dans la région supérieure. Du choc de nuages poussés par ces rumbs opposés, il en est résulté des éclairs presque toutes les nuits, & de fréquens orages avec tonnerre. La force de ces rumbs valontaires augmenta le 25 vers les 6 heu-

res du soir : le rumb d'*ouest* supérieur chassoit les nuages plus rapidement que le rumb d'*est* ne poussoit les nuages inférieurs. A mesure que le soleil baissoit & graduellement jusqu'au moment où il fut totalement couché, il parut que les nuages supérieurs baissoient aussi au point qu'ils vinrent à parcourir à peu près la même surface que les nuages inférieurs. Il en résulta un ouragan terrible qui commença à 7 heures 50 minutes du soir. L'horison paroissoit très en feu, le tonnerre gronda continuellement, les coups de vent d'*ouest* étoient effrayans. L'ouragan dura dans toute sa force environ 40 minutes; il se calma peu à peu & au point qu'à 9 h. du soir le vent cessa tout à-fait. Cet ouragan a occasionné beaucoup de ravages; des arbres rompus & déracinés, des toits emportés, des murailles renversées, des oliviers & des vignes endommagés &c. Il s'est perdu plusieurs bateaux & beaucoup de monde sur l'*Etang de Tau*; les joûtes qu'on faisoit à Cette y avoient attiré une grande foule. Les Habitans des lieux qui bordent l'Etang de Tau, s'en retournoient le soir, ils furent surpris par l'ouragan. Le récit de leur désastre fait frémir. Des familles entieres ont péri.

Huit jours séreins, 23 jours avec nuages, y compris 10 jours orageux & pluvieux, & pendant lesquels il est tombé 3 pouc. 2 lig. $\frac{15}{16}$ d'eau de pluie.

Thermometre exposé au midi, à 20 deg. le 7 par un tems pluvieux : à 47 d. ½ le 17. Différence 27 deg. ½. Thermometre exposé au nord, à 13 deg. le 7; à 26 deg. ½ le 27. Difference 13 deg. ½. Barometre, de 27 p. 11 lig. à 28 pouc. 2 lig.

On a fait une bonne coupe de luserne.

Les pluies des premiers jours du mois ont favorisé la vigne. Le raisin a beaucoup grossi. La continuité d'humidité & les vents de mer lui ont été ensuite contraires. On s'est apperçu qu'il s'est pourri quelques raisins. Si ces tems humides continuent, il est à craindre que le pourri n'augmente. L'ouragan a endommagé les vignes qui ont été dans certaines expositions.

Cet ouragan a fait tomber quelques olives : ce qui est resté sur les arbres a profité, & il en reste assez pour faire espérer une bonne récolte.

Il est tombé beaucoup de fruits des arbres.

Les pâturages ont été bons : les troupeaux ont profité.

De Toulouse, *le 10 Septembre.*

La récolte des grains est reconnue généralement bonne dans la Gascogne & les diverses contrées qui nous environnent. Les prix des bleds ont beaucoup baissé, en partie faute de débit. Le Bas Languedoc, la côte du Rhône, partie de la Province sont dans la même position. Le 26 Août, notre Parlement délibéra sur cette importante matiere & nomma une Commission pour accélérer l'activité de son zele éclairé. Le résultat est que le Roi sera supplié d'ordonner l'exécution de l'Edit de 1764, & en conséquence de permettre la sortie des bleds, attendu qu'ils sont au dessous des prix fixés par la loi. En effet à 20 s. de frais de transport d'ici au Port d'Agde par septier pesant 140 l. poids de marc, la qualité supérieure reviendra, au plus, à 10 s. le quintal, dans le Port.

La loi veut être abrogée ou exécutée. Puisqu'elle subsiste, elle commande. Jamais l'observation de cet article ne pourra paroître aux Citoyens les plus craintifs & les moins instruits, moins dangereuse & plus nécessaire; moins dangereuse, parce que la denrée est abondante & à bon marché chez l'Etranger; plus nécessaire, parce que jamais le Propriétaire n'a eu plus de besoin de bien vendre ses grains; qu'il ne peut réparer que par-là les pertes immenses que lui cause l'épizootie & continuer sa culture; qu'environné de toutes parts de l'abondance, il voit encore dans les apparences de la récolte du gros millet ou bled d'Espagne un nouvel augure de l'avilissement infaillible & ruineux des prix. Nécessaire pour nous, cette liberté ne sçauroit être préjudiciable à aucune Peuplade regnicole, au midi puisqu'il a un gros superflu, au nord puisque s'il trouvoit des cantons dans le besoin, il leur seroit infiniment plus avantageux de tirer des bleds de l'Etranger que de ces contrées. Nous gagnerions donc également, eux à acheter, nous à vendre au dehors.

La maladie épizootique s'étend de plus en plus dans ce Diocese : elle s'approche de la plaine de Lauraguais le long de la riviere de l'Hers, pays fertile en pâturages & par conséquent en animaux de labour. Non loin de là est la *Montagne noire* qu'on regarde avec raison comme la pépiniere de cette espece précieuse, par toute la Province. Aussi les personnes chargées des ordres du Roi

travaillent-elles très-sérieusement à couvrir cette partie dont la conservation est de la plus haute importance, car si la contagion y pénétroit, il seroit impossible de lui couper les voies sur un sol morcellé & hérissé de bruyeres, de bois, & sur tout de montagnes inhabitées & séparées par des gorges, obstacles qui ne souffrent pas l'établissement de cordons réguliers. De là, il seroit difficile d'empêcher le cours du torent vers les montagnes de Rouergue & d'Auvergne, qui le vomiroient sur le reste du Royaume.

M. le Baron de Cadignan qui commande dans ce pays a bien senti l'importance de cet objet. Il a fait tracer une ligne de circonvallation pour envelopper & resserrer la maladie dans la partie de ce Diocese déjà infectée. Il doit faire camper ces Troupes tant pour s'assurer plus de vigilance dans la garde de la ligne que pour délivrer les Habitans des campagnes déjà si malheureux de la surcharge des logemens & de tout l'accessoire. L'on ne peut trop applaudir à des précautions également marquées au coin de la prudence & de l'humanité.

Il est démontré par une foule d'expériences qu'il est possible de sauver une partie des bêtes malades. Plusieurs Particuliers, en se dérobant à l'inspection, ont réussi. On a prétendu que les animaux guéris n'étoient pas attaqués de la vraie épizootie, ou qu'elle a changé de nature, ou qu'il y a deux especes de maladies : soit ; mais on ne les auroit pas moins assommés ; ils auroient également péri attaqués du mal curable ou du mal incurable, & ils sont conservés. Les réclamations réitérées des Propriétaires & les faits ont amené quelque ménagement & obtenu quelques permissions de traiter le bétail, toutefois à la charge de se soumettre aux procédés ordonnés par la Sentinelle placée dans l'écurie, Arbitre du sort d'une famille. Il seroit bon, ce semble, d'aiguiser l'industrie par la liberté domestique, de soustraire les expériences aux préventions bornées des sous-ordres, d'appeller aux traitemens les Médecins, les Chirurgiens, les Magistrats même, pour en assurer le succès & en constater la certitude. L'Administration ne sçauroit tout voir & descendre dans les petits détails. Mais le zele industrieux pourroit être excité par l'appas des récompenses : on en accorderoit aux Propriétaires, aux Soldats, à ceux qui guériroient ou aideroient à guérir des bestiaux. La destruction coûte cher : en grand, elle opere des pertes immenses & irréparables : son insuffisance & ses suites semblent invoquer les moyens de conservation. Au lieu que des Prix animeroient le desir de conserver & en faciliteroient les succès, les Propriétaires, sans trop réfléchir sur les suites du massacre, sont portés à laisser & faire détruire le bétail, par le payement de la totalité de ceux qu'ils offrent à la massue, & du tiers seulement de ceux qui sont malades.

De Lyon, *le 17 Septembre.*

La Police a baissé la taxe du pain avec injonction aux Boulangers d'exposer le tarif au dessus de leurs balances &c. Dans son Ordonnance, elle reconnoît que l'abondance des grains *résulte autant de l'excellence des principes du Gouvernement que de la bonne récolte.* Nous remarquons cet aveu avec d'autant plus de plaisir que n'agueres on avoit poursuivi, contre ces même principes, la sortie des suifs & des chandelles : cette guerre est finie, l'Autorité nous a rendu la paix, la justice & le commerce. Nous verrons peu à peu mûrir les fruits de l'instruction.

L'instruction est provoquée par le sujet économique que notre Société d'Agriculture vient de mettre au concours. *Seroit il avantageux pour les principales Villes des Provinces d'y supprimer les Communautés & Jurandes des Boulangers ; & dans le cas de l'affirmative, quels seroient les meilleurs moyens de suppléer à la fourniture que les Boulangers sont obligés de faire ?* Personne sans doute ne supposera que l'abolition du privilege ou monopole supprime les Boulangers, & qu'il s'agisse de réduire les Villes à l'état où fut Rome qui, quoique très populeuse, s'en passa long-tems. La liberté générale d'exercer un métier n'empêche pas qu'on ne l'exerce, & que les Fournisseurs habituels ne soient fort intéressés à entrer dans la concurrence d'une plus convenable fourniture. Le Prix est une médaille d'or de la valeur de 300 l. Les Mémoires seront adressés à *M. de Flesselles*, Intendant de Lyon, avant le 1er. Janvier 1766.

De Cusset (*en Bourbonnois*), *le 12 Septembre.*

Ce pays a été totalement bouleversé par une affreuse tempête le 24 du mois dernier : on n'y voit que ruines & malheureux... Quelques autres cantons ont subi le même sort.

DE POITIERS, *le* 13 *Septembre.*

Le droit de propriété, pierre angulaire de l'édifice ſocial, trop long-tems renverſée & briſée par un régime aveugle, commence enfin à reprendre ſa place & ſa force, du moins dans des lieux où il auroit ſemblé devoir être plus long-tems méconnu, comme plus éloignés de l'inſtruction. Un hommage ſolemnel vient de lui être rendu dans une petite Juriſdiction voiſine de cette Ville. Suivant d'anciens uſages, ce droit étoit légalement violé de deux manieres, par la défenſe qu'on faiſoit au Propriétaire de diſpoſer de ſon bien, & par la permiſſion qu'on donnoit à l'Etranger de diſpoſer du bien d'autrui. Le Propriétaire n'auroit pas été plus libre que l'Etranger de ramaſſer en cette ſaiſon des productions bonnes ou mauvaiſes de ſon champ : dans telle autre, l'Etranger auroit été auſſi maître d'y ramaſſer certains fruits, que le Propriétaire. L'abus légal appelle des excès illégaux. On a vu de toutes parts des Barbares moiſſonner dans le champ d'autrui, y arracher avec les herbes les ſemences, en enlever les chaumes ou glus, fougeres & autres litieres, effeuiller & ébrancher les noyers, pacager dans les pacages communs des Tenanciers &c. M. Mallet, Sénéchal de la Baronnie d'Etable-Neuville à 3 lieues d'ici, vient de rendre à la propriété ſon double droit dans les Bourgs de Charrais & Neuville, & les Villages d'Etable, Charajou, Furigny, Villiers & Milly, par la défenſe faite à tous les Habitans d'exercer ainſi des actes de propriété ou autres ſemblables, ſi ce n'eſt dans leurs champs propres. Ces exemples d'une juſtice éclairée ſont ſi rares même hors des petites Juriſdictions qu'il faut ſoigneuſement l'exciter, afin d'inviter chacun à ſe demander & à rechercher ſi l'autorité peut diſpoſer des propriétés ou doit les protéger.

D'AMIENS, *le* 14 *Septembre.*

Les Officiers Municipaux de cette Ville, engagés dans des dettes conſidérables par des conſtructions multipliées, embarraſſés à créer des fonds pour fournir à de nouvelles dépenſes, ne trouverent que deux objets d'octrois à charger du payement de leurs Créanciers & du rétabliſſement des murs d'enceinte. Ces objets, les ſeuls oubliés dans la liſte des octrois, étoient les grains vendus au Marché, & les cendres de tourbe portées hors de la Ville.

L'octroi des grains vient d'être ſuſpendu ; celui des cendres ſubſiſte. Ces cendres produiſent les grains & toutes les eſpeces de fruits : ce dernier octroi eſt donc un impôt ſur tous les genres de productions, levé, même avant qu'elles ſoient ſemées. L'octroi ravit donc la fertilité de la terre. Un impôt ſur la pluie ſeroit beaucoup plus raiſonnable, car enfin la pluie ne coûte rien : les cendres de tourbe coûtent au contraire, ſouvent même aſſez cher. Les Cultivateurs viennent de pluſieurs lieux, de 5, 10, 12 lieues, acheter ce puiſſant engrais dans cette Ville où il ſe fait une immenſe conſommation de tourbe. Plus loin des ſiecles de barbarie politique on ne concevra pas comment les denrées même de premiere néceſſité ont pu être grévées de droits, on ne croira pas que les inſtrumens les plus néceſſaires à leur production en ayent été chargés ; car enfin enlever les moyens de produire, c'eſt directement anéantir la culture : on ne croira pas qu'il ait exiſté un tems où l'ignorance, non ſeulement de l'ordre ſocial, mais même du ſyſtême de la culture, ait été pouſſée au point de confondre fiſcalement l'eſpece de richeſſe qui ne ſert que d'outil à la reproduction avec celles qui en ſont le fruit & dont la diſpoſition eſt libre.

Nos Cultivateurs ſe plaignent hautement de ce déſordre, avec d'utant plus de raiſon qu'il a été introduit ſous prétexte d'une indemnité qui n'étoit point due. Preuve. Il y a une vingtaine d'années qu'il avoit été accordé un octroi de 40 ſous par velte d'eau-de-vie *qui ſe conſommeroit au-dehors de la Ville.* Par un mal entendu, il fut exigé ſur les eaux-de-vie *qui ſe conſommoient dans Amiens.* Les Négocians s'apperçurent de l'exaction & réſiſterent. La Ville qui auroit dû des dommages, demanda des indemités & obtint le droit de s'emparer d'une portion des plus importantes avances de la culture.

Des Peuples qui détruiroient ainſi la fertilité de leurs terres reſſembleroient à ces femmes ſauvages qui détruiſent leur fécondité ; & certes la comparaiſon ne ſeroit pas à l'avantage des premiers. Cet abus ne durera pas, puiſque la néceſſité de ſupprimer l'octroi ſur les grains démontre *à fortiori* celle d'abolir un droit ſur les engrais. Peut-être ne demanderons-nous pas nous-mêmes cette derniere grace, occupés comme nous le ſommes à donner les extenſions les plus biſarres à d'autres taxes, comme nous le dirons bientôt.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Adresses des Débitans du Pain de ménage de Vaugirard.

Au Gros-Caillou, chez Madame Croisé.

Vis-à-vis les Capucins, Fauxbourg Saint Jacques, chez Madame Rey.

Près S. Médard, chez Madame Dutu.

A côté de la Place Sainte Genevieve, chez Madame Feron.

Rue Traversine, vis-à-vis celle de S. Nicolas du-Chardonet, chez Madame Boutilier.

A la Grève, chez Baurel, Grainier.

Rue Serpente, chez Libote, Fruitiere.

Rue Savoie, chez Madame Lacroix, Tapissiere.

Vis-à-vis Saint Roch, chez Brodichon, Fruitier.

Place du Palais Royal, les Mercredis & Samedis, chez Madame Rei, vis-à-vis le Café de l'Opéra.

Sous les Pilliers des Halles, au N°. 26, chez Madame Rey.

A l'Abbaye S. Germain, chez Madame Dutu.

Pour célébrer la S. Louis, on a mis le pain de ménage à 10 *sous les quatre livres* : il est continué à ce prix. Le pain blanc ne se vend que 13 *sous* depuis quatre mois à toutes ces adresses.

II.

Avis pour la réimpression des Nécrologes des Hommes célebres, par une Société de Gens de Lettres.

Le Nécrologe des Hommes célebres qui a commencé en 1766 & dont il a paru un volume tous les ans, n'ayant été tiré, chaque année, qu'à raison du nombre des Souscripteurs, le Bureau de Correspondance n'a pu satisfaire les personnes qui, n'ayant pas souscrit exactement, auroient desiré se procurer ou la collection complette de cet Ouvrage ou les volumes qui leur manquent. En conséquence, le Bureau de Correspondance, pour déférer aux sollicitations qui lui sont faites, donne avis qu'il recevra jusqu'à la fin du mois de Décembre prochain les souscriptions pour la réimpression de tous les volumes du Nécrologe aux conditions suivantes.

1°. Qu'on pourra souscrire pour un ou plusieurs volumes des années précédentes.

2°. Que chaque volume sera payé 3 liv. ; prix ordinaire.

3°. Qu'on payera 3 liv. en souscrivant, & le surplus au mois de Février prochain, en retirant les volumes.

4°. Que dans le cas où les souscriptions ne couvriroient pas le Bureau de Correspondance de la majeure partie des frais de réimpression, les Souscripteurs, qui en seront prévenus dans le mois de Janvier prochain, feront retirer les 3 l. qu'ils auront payé d'avance, en renvoyant les quittances qui leur auront été délivrées, lesquelles seront signées de M. Comynet fils, Directeur dudit Bureau.

On pourra en même tems souscrire séparément pour le Nécrologe de la présente année qui paroîtra au mois de Février prochain.

On souscrit aussi au Bureau de Correspondance pour les Nouvelles Epémérides Economiques, par M. l'Abbé Beaudau, Prix . . . . . 24 ₶

Pour la Gazette du Commerce . 24 ₶

Pour la Gazette des Arts . . . 15 ₶

Pour le Courier d'Avignon . . 18 ₶ pour l'année, port franc dans tout le Royaume

Pour la Feuille du Marchand 7 ₶ 4 ß pour Paris. Les Bulletins des deuils de Cour, 3 ₶ pour Paris & 6 ₶ pour la Province.

On peut également s'adresser au Bureau de Correspondance, pour les abonnemens à tous les Ouvrages Périodiques ; il s'en chargera gratuitement.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 1re. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ß			₶	ß
Alençon.....	27	4	...	D.	3	4
Argentan.....	26	8	...	D.	1	14
Falaise.....	32	6	...	A.		13
Verneuil.....	35	4	...	*		
Mortagne.....	22	3	...	D.	2	15
Généralité d'Alsace.			...			
Strasbourg.....	17	14	...	D.		16
Colmar.....	16	18	...	D.	2	16
Landau.....	16	15	...	A.	3	
Schlestat.....	20	1	...	D.	1	7
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	26	8	...	D.	3	2
Boulogne.....	24	17	...	D.	1	15
Calais.....	24		...	D.	1	17
Mondidier.....	22	4	...	D.	9	6
Perronne.....	26	2	...	D.	3	15
Saint-Quentin.....	26	19	...	D.	4	5

Saint-Vallery	31	4	...	A.	1	4
Généralité d'Auch.			...			
Auch	19	4	...	*		
Beaumont	17	14	...	D.	1	9
Fleurance	19	12	...	D.	1	4
Muret	20	7	...	A.		7
Saint Girons	26	7	...	D.	2	17
Tarbe	16	17	...	D.	5	17
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	22	12	...	D.	1	
Oleron	21	12	...	D.	9	
Saint-Sever	17	15	...	D.	2	15
S. Jean-Pied-de-P.	20		...	D.	4	
Sauveterre	24		...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	24	2	...	D.	1	14
Bazas	25	4	...	A.		9
Blaye	16	19	...	D.	4	4
Condom	19	4	...	D.	3	
Nérac	20	15	...	D.	1	16
Périgueux	20	5	...	D.		10
Sarlat	20	5	...	A.	2	
Généralité de Bourges.			...			
Dun-le-Roi	16		...	*		
Issoudun	22	16	...	A.	4	18
La Charité	20	16	...	D.	3	4
La Châtre	22	15	...	A.	5	14
Saint-Amand	18	5	...	D.		11
Vierzon	24		...	A.	3	
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	21	6	...	D.	3	4
Arnay-le-Duc	22	13	...	D.	3	14
Autun	23	8	...	D.	2	2
Bar-sur-Seine	22	10	...	D.	3	
Beaune	24		...	D.	2	5
Belley	27		...	A.	2	5
Bourg	22	10	...	D.	3	10
Charolles	22	5	...	D.	5	2
Nuys	22	10	...	D.	3	15
Saulieu	19	8	...	D.	4	17
Gex	32		...	*		
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	D.	2	8
Auray	32	14	...	A.	4	7
Hennebont	27	9	...	D.	4	1
Lannion	33	10	...	D.	11	13
Morlaix	22	18	...	D.	11	9
Nantes	21	10	...	D.	2	2
Redon	21	16	...	D.	9	16
Saint Brieuc	24	12	...	D.	7	16
Tréguier	37	10	...	A.	1	10
Vannes	22	12	...	D.	3	13
Généralité de Caën.			...			
Caën	28	10	...	D.	3	12
Avranches	25	10	...	D.	6	18
Bayeux	24	4	...	D.	1	12
Coutances	30		...	D.	1	4
Valognes	23		...	D.		19
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	18	9	...	*		
Bar-sur-Aube	20	3	...	D.	6	4
Mezieres	24	16	...	D.	4	16
Chaumont	18	12	...	D.	2	8
Epernay	19	10	...	D.	3	8
Reims	20	18	...	D.	4	1
Rethel-Mazarin	20	8	...	D.	3	12
Saint-Dizier	19	18	...	D.	3	9
Sézanne	26	9	...	D.	4	5
Troyes	23	6	...	*		
Vaucouleurs	27	13	...	D.	1	
Vitry	18		...	D.	2	
Général. de Flandres.			...			
Lille	27	18	...	A.		6
Arras	29	10	...	A.	1	4
Bailleul	26	15	...	A.	2	2
Bapaume	31		...	*		
Bergues	23	9	...	D.	3	5
Douay	27	5	...	D.		9
Dunkerque	30		...	A.	1	
Hesdin	30	8	...	A.	1	12
Saint Omer	24		...	D.	1	4
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	23	6	...	*		
Beaume	18	18	...	D.	3	12
Dole	18		...	D.	4	
Gray	21		...	D.		18
Orgelet, Ornans	26		...	A.	2	
Poligny	21	12	...	A.	3	4
Saint Claude	29	11	...	A.	5	18
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	30		...	D.	2	2
Briançon	34	13	...	D.	8	
Crest	26	8	...	D.	2	4
Embrun	32		...	D.	2	
Gap	25		...	*		
Le Buis	28	2	...	D.	12	6
Valence	25	10	...	D.	8	6
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	28	1	...	D.		9
Givet	26	5	...	D.	3	15
Landrecy	24		...	D.	6	14
Quesnoy	31	10	...	A.		9
Marienbourg	30		...	D.	2	18
Saint-Amand	23	5	...	D.	4	19
Gén. de la Rochelle.			...			
Barbezieux	22	4	...	*		
Cognac	22	10	...	D.	1	
Marans	22	12	...	A.		14
Saintes	25	4	...	D.	1	2
Saint Jean-d'Angely	22	10	...	D.	1	8

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 13 Septembre 1775 au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 à 30 l. *le septier ; idem* nouveau, de 23 l. 10 s., 24 à 29 l. ; le seigle, de 15, 15 l. 5 s. à 16 l. ; l'orge, de 12, 12 l. 5 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26, 28 à 30 l. ; le seigle, de 14, 14 l. 5 s. à 16 l. ; l'orge, de 12, 12 l. 5 s. à 12 l. 10 s. aussi *le septier.*

Du Mercredi 13 Septembre 1775 au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 20 à 22 l. ; *id.* nouvelle, de 20, 20 l. 5 s. à 21 l. 10 s. ; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Septembre 1775, de 66 à 67 l. ; *idem* nouveau de 64 à 65 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53 ; *idem* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, de 48 à 49 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722	1	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	12	
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 19 Septembre* 1775.

Amsterdam	54 ¾
Londres	31 15 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ¾
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	2000		
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	54 ¾		
Bil. des Fermes.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 11 Sept.

Messieurs

Delamotte.. pplles.	O.	
Viageres.....	P.	
Tontine.....	P.	
Creuzé..... pplles.	M.	
Viageres ...	N.	
Tontine	N.	

Du Mardi 12.

Desplaces.. pplles.	F.	
Viageres.....	&.	
Tontine	&.	

Du Mercredi 13.

Messieurs

Cochin..... pplles.	P.	
Defrance... pplles.	M.	
Viageres	N.	
Tontine	N.	

Six premiers mois 1775.

Du Samedi 9.

Caron ..... vres.	A.	
Clouet..... pplles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine	A.	

Du Lundi 11.

Messieurs

Certain..... pplles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine	A.	

Du Mercredi 13.

Boutray .... pplles.	A.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 1 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 28 Juin.*

LE concours prodigieux des navires Anglois, Hollandois &c, arrivés dans ce Port pour charger du chanvre & du lin, a fait hausser les prix de ces matieres. Ces Etrangers demandent aussi des grains & du bois de charpente.

SUEDE.

D'HELSINGBOURG, *le 5 Juillet.*

On mande de Warberg dans le Halland, qu'on a découvert sur des rochers près de la mer un sel blanc qui surpasse en qualité celui d'Espagne, & ne le céde pas au meilleur sel étranger. Si la nature nous faisoit habituellement ce présent qu'on attribue à la température particuliere de cette année calme, son vœu ne seroit pas trompé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Juillet.*

La Cour doit former deux établissemens sur le Détroit de Davis pour recevoir les bâtimens destinés à la pêche de la baleine dans les mers du Groenland, de l'Islande, du Finmarck &c. La pêche aussi exige des avances foncieres.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Juillet.*

Les Paysans de Bohême, s'ils paroissent soumis, ne sont pas partout domptés, encore moins ceux de Moravie. La liberté est le milieu entre la licence & la servitude : le repos durable n'est que dans le juste milieu.

DE LEIPSICK, *le 11 Juillet.*

Un Econome de Massney près Waldheim, nommé J. G. Poenitz, prétend avoir un moyen infaillible de détruire les insectes qui gâtent les grains dans les greniers, & une poudre d'une efficacité infaillible pour guérir le bétail de la pourriture qui est si commune partout où on lui a supprimé le sel. Ces annonces sans suite & sans effet semblent demander l'établissement d'une caisse pour acheter, éprouver & publier les secrets utiles.

M. de Dreski, Agronome Silésien, vient de donner de nouvelles preuves des avantages qu'il y a à nourrir les bestiaux dans les étables, pour la conservation de leur santé, leur force au travail, l'engrais des terres, la quantité & la qualité du lait que donnent les vaches &c. La supériorité de cette méthode paroît aujourd'hui bien démontrée.

D'EISENACH, *le 12 Juillet.*

L'Association en faveur des Veuves & des Orphelins prend de jour en jour une nouvelle consistance. Personne ne s'est encore repenti d'y être entré. Sa caisse soutient

déjà un assez grand nombre de personnes. Ces établissemens se multiplent en Allemagne, & ils se maintiendront tant que la ferveur bienfaisante qui les fonde durera, que leur administration sera simple, & que l'esprit de finance ne s'y introduira pas.

De Francfort, *le* 15 *Juillet.*

La supériorité des nouvelles pompes à feu du sieur Schneidewind, Fondeur de cette Ville, sur les pompes ordinaires, a été constatée par des épreuves faites dans neuf différens quartiers. On présume que l'Inventeur sera récompensé, & même son invention adoptée. Ce genre de machine devient tous les jours plus nécessaire en Allemagne où les incendies & les incendiaires se multiplient. Les mauvaises loix ont mis le feu en beaucoup d'endroits. Ces accidens ont détruit beaucoup de *Cours*, c'est-à-dire de *Fermes*. Dans ce pays ainsi que dans le nord, la Maison rustique où naquirent les premiers Rois & sur laquelle s'éleverent les Empires, s'appelle encore *Cour* comme le Palais royal. Il y a quelque tems qu'à Muskau dans la Haute-Lusace, par la négligence d'un Charbonnier, une forêt de sept lieues de long a été réduite en cendres. On regrette sur-tout la perte d'une grande quantité de ruches qui formoient une partie de la richesse du pays. A la vérité, il sera presqu'entiérement délivré de gibier, & par conséquent des Chasseurs.

A des pluies fréquentes sans être fort abondantes, ont succédé des chaleurs excessives.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Juillet.*

Nous apprennons d'Edimbourg que les Manufactures de Paisley, qui avoient à craindre les plus tristes suites de la suspension du commerce avec l'Amérique, ont trouvé une compensation surabondante dans les demandes de la Russie, de l'Angleterre &c; & que leur trafic est dans un état florissant.

Parmi les genres de fabrications auxquels les Américains se sont nouvellement livrés, celle de la poudre à canon est embrassée avec ardeur & poussée avec vigueur à Philadelphie : il en est de même de celle des armes & des autres instrumens de guerre.

La dépense de l'établissement civil & militaire des Colonies, montant à 70,000 l. st. avant la derniere guerre, s'est élevée à 370,000 liv. st., depuis que nous avons acquis toute la partie du continent de l'Amérique septentrionale située sur la mer du nord. Il est évident que c'est aux Colonies elles-mêmes à fournir aux frais de leur administration & de leur garde : mais il faut aussi que l'administration soit selon leurs intérêts naturels, la garde tutélaire, l'imposition légale. Quoique l'on attende des dispositions du Congrès pour un accommodement, ses résolutions n'ont jusqu'à présent tendu qu'à la conservation la plus entiere des droits & des libertés. On assure que celle qu'il a prise, après le débat des projets de conciliation, est qu'on ne traitera des dépenses de l'établissement que lorsqu'il aura été satisfait aux griefs de l'Amérique & que les hostilités auront cessé.

Nous apprennons de Lisbonne, par une Lettre du 20 Juin, que le commerce y est actuellement assez florissant; qu'il y arrive des provisions de bled de l'Amérique, & que les Marchands Anglois y ont obtenu divers avantages qui dégoûtent les autres Marchands étrangers & excitent leurs plaintes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 17 *Juillet.*

Les prix des grains ont considérablement baissé au Marché de Marans. Les différentes sortes de pains ne sont taxées ici que de 1 s. 2 d. à 2 s. 5 d. la livre. La coulure d'une partie du raisin a procuré un peu plus de valeur à nos eaux-de-vie : elles valent 136 l. les 27 veltes.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 18 *Juillet.*

Les productions qui pouvoient être ranimées, l'ont été par les pluies tombées dans le courant de Juin, après environ trois mois de sécheresse froide. Les prés hauts étoient fauchés, & ils avoient à peine donné le quart de la derniere récolte. La surabondance des pluies & l'atteinte des gelées du 27 & du 29 Juin, ont occasionné une coulure extraordinaire dans nos vignes noires, alors en fleur. L'Angoûmois, l'Aunis, les cantons du Poitou limitrophes ont essuyé la même disgrace.

Les vignes blanches tardives ont eu le

même ſort. Les précoces avoient paſſé le tems critique : le 24, le verjus en étoit fort gros.

Les orges d'hiver, que l'on coupe, ſont claires, courtes d'épi. En certains cantons, la ſommité des épis du froment, juſques vers le milieu, eſt comme gelée. Nos orges de Mars ou bailliarges & nos avoines tardives préſentent la moitié des épis jaune & bonne à couper dans quelques jours, l'autre moitié verte & à peine ſortie du tuyau, comme vers la fin de Mai dans le cours ordinaire. Cette derniere partie n'a végété que depuis les pluies qui ont commencé le 6 Juin. De ce mêlange réſultera un tout fort défectueux, ſur-tout pour la qualité ; car il y aura des grains à peine formés lorſque l'épi mûr appellera le Moiſſonneur. La paille moiſira ſous le lien & fera un mauvais fourage. En général notre récolte ne ſera peut-être pas meilleure que celle de l'année derniere ; & nous n'aurons pas à nous plaindre ſi le froment reſte au prix de 4 liv. 15 ſ. à 5 l. 15 ſ., tel que nous l'avons eu depuis la moiſſon précédente (le boiſſeau peſant 50 livres). Nous ne calculons pas ici l'effet que peut avoir un commerce plus animé & plus aſſuré.

Nos Vignerons eſtiment que la récolte des vins blancs à convertir en eaux-de-vie approchera de celle de 1774, médiocre en quantité comme en qualité. En général, pour le le vin rouge, on ne s'attend pas à un quart de récolte : il n'y aura pas à vendre hors du pays... Les eaux-de-vie commencent à reprendre faveur ; au mois de Juin, elles étoient tombées à 135 l. les 27 veltes (à 4 degrés) : aujourd'hui il eſt queſtion de 145 à 150 liv., mais point ou peu de Vendeurs.

De Tonnerre, *le 20 Juillet.*

Dans ce pays fertile en bleds & en vins, le Peuple ſouffre : il ſe plaint de l'excès des divers droits mis aux portes de cette Ville ſur pluſieurs denrées eſſentielles. Il y a tant de chaînes tendues entre lui & ſa ſubſiſtance qu'il court toujours grand riſque de ne point arriver juſqu'à elle.

Toutes les bouches ſont ouvertes pour demander que l'impôt ſoit porté du vin ſur la vigne. Le Vigneron voit qu'un ſeul homme leve les deux vingtiemes ſur toute l'Election, tandis que les droits d'Aides employent une multitude de bras mis en action à grands frais pour lever outre les droits ces frais & des profits ; & il comprend ſans efforts que ſans ces acceſſoires, il payeroit beaucoup moins & le Roi recevroit tout autant. Il voit qu'au moyen de ce régime il vend mal ou ne vend pas, & qu'ainſi il paye lui-même ſur ſa recette une portion du droit qui ſe leve à la circulation, & qu'il paye de toute la denrée qu'il ne débite point l'impôt qui ne ſe perçoit pas. Le Peuple le plus ſimple comprend ces vérités bien ſimples.

Pour ſuppléer à l'inſuffiſance des reſſources du Peuple, feu M. Gautier, Fermier Général, ſacrifia des ſommes aſſez fortes à l'encouragement de la filature du coton. Ce coton ſe filoit pour une Manufacture établie à Sens. Cet établiſſement a eu le ſort de beaucoup d'autres formés avec plus de zele que de lumieres. Avec de l'argent & des facilités, on commence, mais il s'agit de continuer : en cela il faut un bénéfice net, comme un produit net en culture.

De Chanceaux (*en Bougogne*), *le 21 Juillet.*

Ce canton eſt un des plus froids de la Bourgogne, & l'Agriculture s'y fortifie de jour en jour. La récolte qui va bientôt commencer, promet autant qu'ailleurs. Le froment eſt deſcendu à 2 ſous & 1 liard la livre.

Dans les montagnes au centre deſquelles nous ſommes établis, il y a beaucoup de champs nouvellement cultivés, partie par l'effet de l'affranchiſſement d'impôt & de dîme accordé aux défrichemens. Mais il ſe trouve des hommes d'une perſpicacité & & d'une habileté merveilleuſe pour éluder les intentions de la loi. Un Cultivateur, après avoir rempli toutes les formalités preſcrites, eſt perſuadé qu'il ne doit pas la dîme : le Décimateur vient qui la lui demande. Pourquoi ? *Parce que toutes les conditions ne ſont pas obſervées, & que la franchiſe n'eſt accordée qu'à condition que l'on continuera la culture des terres en valeur....* Je n'ai point abandonné de champ.... *En voilà un inculte...* Il eſt *en jachere*, c'eſt la méthode du pays... *Il eſt* en friche : *nous plaiderons, notre Maiſon a vingt mille livres de rentes...* On plaide ; le Cultivateur eſt condamné en premiere inſtance. S'il n'a pas le courage ou l'aiſance pour en appeller, ou ſi la Sentence eſt confirmée, il ne ſemera plus de grains dans ſon nouveau champ.

Cette affaire auroit les plus mauvaises suites, nul homme n'oseroit défricher puisque la méthode du pays, fondée sur la maigreur des terres, est de les laisser reposer, si la loi n'est interprétée, selon son esprit, par un Arrêt du Conseil qui prévienne les efforts de la mauvaise foi & de la cupidité puissante, contre l'extension de la culture.

EXTRAIT d'une Lettre écrite du Poitou, le 22 Juillet.

» ... C'est sur-tout dans quelques parties » de l'Administration municipale que se » font sentir les dangers de cette ignorance. » Vous vous êtes élevé, M., avec raison » contre les privileges exclusifs, les maîtri- » trises, & toutes ces entraves qui gênent » les mouvemens de l'industrie & du com- » merce, les empêchent de profiter de tou- » tes leurs forces, les dépouillent d'une » partie de leurs ressources. Que penserez- » vous, M., quand je vous dirai que, dans » une Ville de cette Province, où il n'y a » pour les Marchands ni prérogative de cor- » poration à acquérir, ni droit de Commu- » nauté à payer, des Magistrats institués » pour veiller sur nos propriétés, arrêter la » concussion, réprimer les abus, ont imposé » de leur autorité très-privée & sans forme, » *un droit de vingt livres sur tous ceux qui* » *veulent vendre à boutique ouverte.*

» Cette Ville-là est pauvre & très-pauvre. » Si quelques misérables viennent à bout » par de longs travaux & par des especes de » larcins faits à leur propre subsistance jour- » naliere, d'amasser une petite somme d'ar- » gent, ils risquent de la confier au trafic; » car pour les Arts & Métiers, les Jurandes » les leur interdisent. Les Marchands seuls » avoient échappé au joug, mais la Police » les a poursuivis & arrêtés pour les y en- » chaîner. Comme ils n'ont point de comp- » tes à rendre, il n'y a pas d'autre bénéfice » à faire sur eux.

» *Vingt livres!* pour un malheureux qui » ne peut économiser que maille à maille, » vous sçavez ce que c'est que cette somme! » Il faut citer un fait. Une femme avoit » loué dans une petite rue une petite écho- » pe. Depuis quelques mois elle y vendoit de » menues denrées & gagnoit médiocrement » sa vie sans avoir été inquiétée. L'espion de » la Police, à l'œil de qui elle avoit échappé » comme par miracle, l'apperçoit, ques- » tionne & menace. Les Commettans, in- » formés qu'une femme ose vendre à bouti- » que ouverte des allumettes sans leur avoir » donné 20 ou 22 l. de ses fonds, lui font si- » gnifier que si elle ne paye dans le jour, sa » marchandise sera saisie, & elle au cachot. » Les ordres sont notifiés avec tant de vio- » lence que la femme effrayée va se jetter » toute en pleurs aux pieds du Chef muni- » cipal en exercice, pour obtenir une re- » mise ou un répit, si l'on ne veut réduire à » l'état le plus cruel sa nombreuse famille. » Ni répit ni remise: de l'argent ou la pri- » son. Enfin elle offre la *plume d'un lit* qu'elle » avoit, la seule chose dont elle put dispo- » ser. La *plume d'un lit*: oui, M., ce n'est » point une maniere de parler. La plume » est acceptée, apportée, pesée, estimée » par le Juge-Acquéreur: le prix qu'il y » met, n'est pas celui du droit qu'il a mis. » Outre la plume, il faudroit la paille du » lit, si la paille avoit une valeur. Enfin la » femme auroit fermé sa boutique & donné sa » famille à nourrir ou à dévorer à l'Officier, » si la charité ne lui avoit avancé, dans le » jour, le restant de la somme exigée.

» Je sens bien, M., qu'ajouter de nou- » veaux traits à celui-là, c'est affoiblir le ta- » bleau. Cependant il ne seroit pas déplacé » de montrer par des faits le tort que cette » exaction cause au commerce, après avoir » marqué celui qu'elle fait au pauvre. Tous » les Habitans de cette Ville sçavent qu'un » Marchand de soieries qui avoit coutume » de s'y arrêter tous les ans & d'y débiter une » grande quantité d'étoffes, avoit dessein de » s'y fixer & qu'il y renonça parce qu'on vou- » lut lui faire payer *deux fois le droit d'ouver-* » *ture de boutique* & qu'il essuya à cette occa- » sion toute sorte d'avanies. Tout récemment » encore, on a voulu exiger ce droit d'un fils » de Marchand, associé & demeurant avec son » pere qui fait le commerce en détail depuis » trente ans.

» On ne connoît dans cette Ville que je » connois bien sans l'habiter, aucun Régle- » ment qui autorise cette levée. Ceux qui la » font se méfient si fort de sa légitimité, » qu'ils n'insistent pas quand on leur tient » tête: mais le pauvre, le foible baisse la » sienne, & paye en pleurant...

» Mon intention n'est pas de nuire, puis- » que je ne nomme pas. Mon espérance est » que ceux qui se reconnoîtront dans ce ta- » bleau feront un retour sur eux-mêmes & » vers la justice & l'humanité...

De Dieppe, *le 22 Juillet.*

L'activité du commerce & l'approche d'une bonne récolte ont procuré une diminution dans les prix des grains, de 6 à 5 l. celui du froment, de 3 l. à 36 s. celui du seigle &c. Cet avantage est commun à divers Marchés de ces cantons.

De Tours, *le 24 Juillet.*

Les récoltes de soie, conduites suivant les instructions de M. Dubet, ont eu dans ce pays, le succès le plus brillant. Tel qui arrachoit ses mûriers, à l'arrivée de ce Citoyen éclairé, en seme actuellement avec des projets d'accroissemens *en plantations basses & en taillis.* C'est là l'unique source de l'économie & de la plus grande production de nos récoltes : il est important de recommander cette méthode.

De Paris, *le 29 Juillet.*

L'épizootie qui depuis si long-tems afflige nos Provinces méridionales, a fait des progrès du côté de Tarbes, Castres &c. On assure aussi qu'une maladie contagieuse s'est manifestée dans le Nivernois. *Principiis obsta.* La célérité des opérations a arrêté le mal à sa naissance en Normandie, il y a quelques mois.

Il ne faut pas cesser de répéter que la consommation habituelle du sel est le préservatif le plus efficace contre les maladies pestilencielles, putrides &c. du bétail. Tant que cette denrée ne sera pas marchande, il est à craindre de les voir sans cesse renaître ou même de ne jamais les voir cesser. Nous remarquons une diminution bien effrayante & peu surprenante dans la consommation du sel en France ; & sans doute les plus forts retranchemens ont été faits sur le bétail & les terres. En 1582, le Gouvernement s'engagea à faire jouir l'Adjudicataire du bail du droit de Gabelle sur seize à dix-sept mille muids. Après une prodigieuse dégradation, Sully porta l'engagement à dix-huit mille. Le Royaume a été, depuis lors, augmenté de plusieurs Provinces, & la fourniture de la Ferme ne va qu'à environ 13,000 muids.

On estime que depuis la réduction du droit de sortie sur les ouvrages d'Orfévrerie baissé de 4 l. 10 s. par marc d'argent à 20 s. (sous le présent Ministere), l'exportation de ces ouvrages a augmenté à peu près des 2 tiers.

L'art de polir les ouvrages d'acier n'étoit affecté à aucune Corporation ; en conséquence chaque Corporation en traversoit l'exercice. Cependant quelques Ouvriers avoient supérieurement exécuté des essais en ce genre ; mais menacés par les prétentions des différens Corps & bornés aux ouvrages de telle Communauté, ils n'avoient qu'un foible intérêt à s'occuper des progrès de l'Art, & il n'étoit pas possible qu'il acquît un certain degré de perfection. Pendant que les chocs & les entraves rebutoient notre industrie, l'industrie étrangere étoit animée par des encouragemens, & la mode achevoit d'accréditer ici ses ouvrages. Ces considérations, l'avantage du meilleur marché procuré par la concurrence, celui de réunir la main-d'œuvre totale, ont déterminé S. M. à déclarer libre, par un *Arrêt du Conseil du 24 Juin, l'Art de polir les ouvrages d'acier*, & à permettre à tous les Artistes & Ouvriers qui ont le droit de travailler cette matiere & le fer, de façonner, varier, débiter, vendre toute sorte d'ouvrages en ce genre, même ceux qui se fabriquent par les Membres des autres Communautés.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Ouvrages nouveaux.

1. *Recherches Historiques & Physiques sur les Maladies épizootiques avec les moyens d'y remédier dans tous les cas. Par ordre du Roi*, par M. Paulet, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier.

Nam neque erat coriis usus, nec viscera quisquam
Aut undis abolere potest aut vincere flammâ.
Virg. Georg. L. III.

A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. 2 vol. in-8°.

L'histoire raisonnée de toutes les épizooties dont le souvenir a été transmis, contenant leur description, leurs effets, les opinions du tems sur leurs causes & leur traitement, les épreuves & les succès des méthodes employées dans tous les cas, les préservatifs qui ont été indiqués & qui ont le mieux réussi, les observations faites sur ces maladies par les meilleurs Auteurs de chaque siecle, la discussion critique la plus saine de ces observations, de ces méthodes, de ces opinions &c, est sans doute un des ouvrages les

plus précieux que le patriotisme pût publier dans les circonstances présentes & pour l'avenir. Tel est le Traité que M. Paulet a composé, & dont le Gouvernement a ordonné l'impression. Nous avons souvent desiré de voir cette idée exécutée dans les différens genres de maladies. M. Paulet donne le modele : il seroit difficile d'en donner un meilleur.

Tout ce que les Auteurs, Historiens, Poëtes, Médecins &c. de toutes les Nations, Grecs, Romains, Italiens, Anglois, Allemands, François, Hollandois &c. ont écrit sur les épizooties, il l'analyse, l'éclaircit, & le réduit sous trois époques à des résultats lumineux & pratiques. Nous ne parlerons pas de l'ingratitude & de l'immensité du travail : c'est un mérite particulier de l'Auteur, & il réunit tous les genres de mérite. Nous n'insisterons que sur la bonté de l'Ouvrage, sur sa grande utilité, sur la nécessité de le mettre entre les mains de tous les Propriétaires de bétail. Chaque Paroisse devroit en avoir un exemplaire dans sa *Bibliotheque* : ce mot étonne : eh ! oui, chaque Paroisse devroit avoir une petite Bibliotheque publique de bons Livres usuels, & celui-ci seroit un des plus utiles. Il est superflu de remarquer que M. P. a traité fort au long de l'épizootie qui regne encore dans notre midi, puisque c'est cet objet important qui a excité son zele, & l'intérêt public qui l'a soutenu dans ses pénibles recherches. A la suite de ces recherches, il traite des différentes maladies des bestiaux, bœuf, mouton, cheval &c. ainsi que des cochons, des chiens, des chats, de la volaille, & des insectes utiles, ver-à-soie, abeille. Il donne la liste des différentes plantes & autres corps nuisibles au bétail, & celle des plantes & autres alimens dont il peut se nourrir sans danger. Dans la premiere de ces listes, il classe des substances qu'aucun Auteur n'avoit fait connoître, comme il indique de nouvelles causes de maladies.

Dans la foule d'observations dont chaque article est rempli, nous en choisirons une qui paroît mériter une attention particuliere. La plûpart des épizooties du moyen âge & plusieurs des plus meurtrieres du siecle présent sont toutes nées en *Hongrie*. M. P. examine si les causes qui agissent continuellement dans ce pays sont assez puissantes pour produire ces effets ; & il conclud affirmativement. Ainsi le commerce des bœufs & des cuirs de Hongrie ne doit être fait qu'avec les plus grandes précautions. Ce n'est qu'avec le *sel* qu'on vient à bout dans cette contrée de préserver le bétail. M. P. fait des vœux pour que cette substance devienne plus facile à acquérir, d'un usage plus commun &c. Ce vœu terminera notre notice.

2°. *Gazette des Arts & Métiers*. Au Bureau de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Les premiers n°. de cette Feuille présentent, entr'autres articles, des annonces & des épreuves de nouvelles inventions utiles & curieuses. 1°. Des *Bateaux portatifs* à rames & à voiles de 4 à 8 pieds de long, capables de porter jusqu'à trois personnes, & assez légers pour être facilement transportés par un ou deux hommes : ils sont de l'invention du sieur la Marre, dit l'Américain, rue du Fauxbourg S. Honoré, vis-à-vis l'hôtel d'Evreux. 2°. De la *Chaloupe insubmergible* de M. de Bernieres, au Louvre, éprouvée les 8 & 11 Juillet au Port des Invalides. 3°. Des *Pompes sans piston*, mises en mouvement par le feu, propres à élever l'eau ainsi qu'à échauffer les serres & les appartemens, utiles pour des Manufactures, peu coûteuses &c. Mrs. Perrier, freres, *à la Chaussée d'Antin*, en ont déjà établi quelques unes &c..... Voyez les détails dans la *Gazette des Arts*.

On trouve dans les deux premieres Feuilles, l'extrait d'un Mémoire de M. Perret sur *les moyens de préserver l'acier des cassures que la trempe occasionne*. L'Auteur pense qu'il suffit de dépouiller l'acier de la surabondance de phlogistique dont il s'est chargé par l'écrouissement, & il donne la maniere suivante. » On fait chauffer la piece à la cou» leur de cerise, on la trempe dans le suif, » & on l'y laisse jusqu'à ce qu'elle soit éteinte. » Après cette opération, on procéde à la » trempe ordinaire, avant laquelle, si l'on » a besoin de travailler la piece à la lime, » on peut le faire malgré la trempe au suif » qui a produit son effet ».

II.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Juin, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén de la Rochelle.	℔	ß			℔	ß
Marans	27	2	...	*		
Marennes	30		...	A.		15
Cognac	28	10	...	D.	2	1
Saintes	28	16	...	D.	4	16
Saint-Jean-d'Angely	27	14	...	D.	1	13

	H	ß			H	ß
Génér. de Limoges.						
Limoges	24		...	D.		15
Angoulême	29	2	...	D.	5	5
Brive	32	18	...	D.	2	11
Tulle	30	12	...	D.		17
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	25	3	...	*		
Bitche	22	12	...	A.	2	11
Charmes	24	7	...	D.		16
Epinal	24	13	...	D.	2	1
Nancy	24	1	...	D.		15
Neufchâteau	22	2	...	D.	2	12
Pont-à-Mouſſon	21	16	...	D.	2	1
Bourmont	27	19	...	*		
Saint-Michel	21	12	...	D.	2	8
Généralité de Metz.			...			
Metz	24	12	...	D.	2	3
Sarrelouis	23	10	...	D.	1	
Sedan	29	15	...	A.		5
Thionville	22	10	...	D.	2	3
Toul	22	4	...	D.	2	8
Phalſbourg	21	6	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	23	5	...	*		
Cauſſade	29	10	...	D.		10
Gourdon	28	17	...	D.	2	12
Millau	30	15	...	*		
Moiſſac	24	8	...	D.	1	1
Rodez	27	10	...	*		
Saint-Antonin	24	17	...	D.	2	
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	*		
Aubuſſon	29	2	...	A.		10
Deciſe	24	12	...	D.	1	16
Château-Chinon	32	4	...	*		
Nevers	24	16	...	D.		16
Saint-Pourçain	25	4	...	D.	1	4
Montmarault	22	12	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30	13	...	D.		19
Blois	31	4	...	D.	1	4
Chartres	31	4	...	D.	1	4
Dourdan	29	14	...	D.	1	11
Montargis	33	12	...	A.		16
Pithiviers	30	18	...	D.	2	2
Romorantin	28	18	...	D.		17
Vendôme	27	10	...	D.	4	7
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	28	1	...	D.	1	4
Bray	35	2	...	A.	1	7
Brie-Comte-Robert.	31	13	...	A.	1	18
Compiegne	36	10	...	A.	1	
Dreux	33		...	D.	2	2
Etampes	30	7	...	D.		19
Fontainebleau	34		...	D.	1	8
Meulan	34	11	...	D.		19
Montfort	38	2	...	A.	2	2
Montereau	31	4	...	A.	2	2
Montlhéry	32	10	...	D.	1	
Pontoiſe	34		...	A.	1	
S. Germain-en-Laye	34		...	D.	2	
Sens	37	2	...	A.		14
Tonnerre	26	9	...	A.	2	12
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	25	14	...	D.	1	2
Chatillon	21	10	...	D.	4	16
Confollens	22	10	...	D.	3	
Les Sables	26	15	...	A.		7
Niort	20	5	...	D.	2	5
Thouars	21	10	...	D.	2	10
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	34	4	...	D.	2	4
Dignes	36	7	...	*		
Draguignan	35		...	*		
Le Pertuis	40	16	...	*		
Siſteron	37	8	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27		...	D.		12
Aurillac	35	7	...	A.		15
Clermont	27	18	...	D.		12
Iſſoire	27	16	...	D.	1	12
Mauriac	36		...	D.	1	
Saint-Flour	26		...	*		
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	30		...	D.	2	1
Andely	30	18	...	D.	2	2
Dieppe	33		...	A.		12
Evreux	31	4	...	D.	4	16
Le Havre	31		...	A.	2	
Lyons	29	10	...	D.	1	4
Magny	31	6	...	D.	1	18
Pont-de-Larche	32		...	A.	1	4
Pont-l'Evêque	32	14	...	D.	2	3
Pont-Audemer	33	8	...	*		
Génér. de Rouſſillon.			...			
Perpignan	27	2	...	*		
Foix	26	4	...	D.	1	5
Montlouis	24	10	...	*		
Pamiers	28	9	...	D.	1	10
Prades	30		...	*		
Génér. de Soiſſons.			...			
Soiſſons	32	8	...	A.		12
Châteauthierry	32	17	...	D.		5
Creſpy en Valois	35	17	...	A.	1	10
Hirſon	32		...	D.	4	13
Laon	31	17	...	A.	1	3
Marle	24	16	...	D.	2	17

Noyon	28	14	...	D. 1	6
Ribemont	36		...	D. 2	
Rozoy	40	10	...	A. 2	8
Généralité de Tours.			...		
Tours	26	13	...	D. 2	4
Angers	25	7	...	D.	7
Château-du-Loir	24	18	...	D. 5	10
Laval	28	17	...	D. 2	5
Le Mans	29	4	...	D. 3	5
Loches	24		...	D. 1	12
Loudun	22	18	...	D.	7
Mayenne	32	9	...	D. 1	5
Richelieu	21	16	...	D. 1	1

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 22 Juillet 1775, au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 33 à 35 l. 10 s. *le sept.*; *id.* nouveau, de 31 à 32 l.; le seigle, de 14, 15 l. 10 s. à 17 l.; l'orge, de 18, 20 à 21 l. Le froment à Grêve, de 30 à 36 l.; le seigle, de 13 l. 15 s. à 16 l.; l'orge, de 16 à 17 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 22 Juillet 1775, au Mercredi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier.*

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	721	10		
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à	83			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 29 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾ à 182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ½
Lyon *Août.*	⅜ P. ⅝ P.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions	1892 ½ 95	1895 97 ½ 95	1895
D°. 16es/25			
D°. 8es.			250
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	414	414 15	
Rescriptions	77 ¾	76¾7	6¾76¾
Bil. des Fermes.	¾		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 19 Juillet		Du Vendredi 21.		Du Samedi 22.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Gauthier..... vres.	M.	Patu.... Viageres.	L.	Clouet..... pples.	M.
Perpétuelles.	M.	Peinchein.... vres.	M.	Viageres....	M.
Defrance... pples.	L.	Perpétuelles..	M.	Tontine.....	P.
Viageres....	L.	Tontine.....	M.	Lenoir..... pples.	L.
Tontine.....	L.	Boscheron... pples.	L.	Viageres....	M.
Du Jeudi 20.		Viageres....	L.	Gosley..... pples.	L.
		Lempereur. pples.	L.	Viageres....	L.
Deschapelles. vres.	L.	Viageres....	M.	.....	
Perpétuelles.	L.	.....		.....	
Tontine.....	L.	.....		.....	
Decourmont pples.	L.	.....		.....	
Viageres....	L.	.....		.....	
Tontine.....	L.	.....		.....	
De S. Janvier. vres.	L.	.....		.....	
Tontine.....	L.	.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 24 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Septembre.*

FAUTE de soumissions suffisantes pour completter la distillation de grains ci-devant déterminée, le Gouvernement s'en est entiérement chargé, en offrant aux Particuliers d'acheter leurs ustensiles, sinon on les renfermera sous le scellé. Afin que les profits de l'entreprise soient plus assurés & plus considérables, on a grossi les peines contre les Distillateurs clandestins, & interdit la concurrence gênante des eaux-de-vie de France, à commencer au 1er. Janvier prochain. La Nation ne voit pas encore d'un œil sûr & net cet objet sur lequel nous passons rapidement pour nous arrêter avec complaisance sur mille monumens de la bienfaisance la plus saine & la plus glorieuse.

En divers endroits, l'aubépine a poussé de nouveaux bourgeons, & le pommier porté de nouvelles fleurs, phénomene fort extraordinaire dans ce climat.

M. le Docteur Rothmann qui partit d'ici, l'année derniere, avec l'Envoyé de Tripoli, pour aller, sous ses auspices, examiner le sol, les productions, les Arts de cette partie de l'Afrique, a déjà communiqué à M. le Chevalier Wargentin, Secretaire de l'Académie Royale des Sciences, quelques détails de son expédition sçavante dans ces contrées où, au milieu de la barbarie, il a trouvé jusqu'à des *beautés d'Agriculture*, si l'on permet cette expression. En suivant le frere du Bussa de Tripoli jusques vers le Mont Atlas où ce Bey alloit lever le tribut, il a trouvé dans la partie montagneuse du district de Garéan, de vastes champs très-fertiles, très-bien cultivés, couverts de safran, de bled, d'orge, & des plus belles plantations d'oliviers. Les penchans des collines sont des jardins fermés, riches en toute sorte de fruits, pommes, poires, dattes, coins, grenades, pêches, abricots, amandes, raisins, figues, prunes d'une espece particuliere, & des légumes, sans parler des fleurs dont quelques especes sont inconnues en Europe. L'homme dément la douceur de la nature dans ce séjour délicieux que M. Rothmann peint comme un *Paradis habité par des diables*. Mais l'état florissant de la culture, l'ordre que cet état suppose, le respect pour les propriétés, les travaux & les fruits qu'il exige, annoncent-ils une méchanceté infernale? Ces apparences ne sont-elles pas les expressions de la haine contre les Etrangers & tous ces inconnus que ce Peuple, isolé & vainement entouré d'une barriere de sable, confond avec ces Tyrans qui ne leur apparoissent que les armes à la main & uniquement pour lever des tributs ou leur ravir arbitrairement le prix de leurs travaux paisibles? Ne nous hâtons pas de condamner sur un premier aspect un Peuple Agricole, infiniment respectable à ce seul titre. Il est très-vraisemblable que les

vices ou les passions de celui-là sont les crimes de ces brigands qui bordent la mer pour désoler d'une main le Commerce tandis qu'ils tourmentent de l'autre l'Agriculture ; & qu'une Nation vraîment policée qui prendroit leur place trouveroit ou rendroit bientôt ce Peuple plus doux, plus sociable, & plus analogue à la terre qu'il cultive.

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le 4 Octobre.*

M. Siersberg a cherché à résoudre par l'expérience la question qui divisoit encore nos Agronomes sur la nature de l'ivraie. Il a semé de l'ivraie, il a semé du seigle, dans des terreins de même qualité, chaque espece de grains bien pure & sans mélange. Quelques essais qu'il ait faits, l'ivraie n'a produit que de l'ivraie, & le seigle du seigle : d'où il conclud que leur conversion d'une espece à l'autre est une chimere.

De Vienne, *le 6 Octobre.*

M. l'Abbé Lisganing, Mathématicien, a été appellé dans les nouveaux Royaumes pour y exécuter divers plans relatifs à la navigation des rivieres. L'amélioration des anciens Etats Héréditaires coûtera infiniment moins que le défrichement de ces déserts fait aux dépens de ces Etats.

La culture du riz qui autrefois n'avoit pas réussi dans le Bannat de Temeswar, y promet aujourd'hui du succès. En général, l'Agriculture paroît avoir acquis beaucoup de lumieres, & ce qu'il y a de singulier, dans le tems où elle sembloit perdre le plus de facultés.

On assure que les comptes des Receveurs établis dans les Bailliages vont être sévérement examinés par une Commission, & qu'il sera remédié aux désordres communs dans la perception des deniers publics ; belle entreprise qui annonce une juste appréciation des revenus, une répartition proportionnelle, un impôt & une perception également simples.

De Francfort, *le 10 Octobre.*

Nous avons eu, pendant notre Foire, un fort beau tems ; elle a été assez brillante.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Octobre.*

Malgré la crise dans laquelle nous sommes, nos fonds se soutiennent, la Compagnie des Indes semble se relever, la Banque n'a pas baissé son dividende.

Quoique la récolte ait été bonne & que les grains ayent baissé de toutes parts, on amene néanmoins encore des grains étrangers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Lodeve, *le 9 Octobre.*

On a cru remarquer que quand il se répandoit un bruit de quelque révolution dans le systême établi de la fiscalité & de ses priviléges, leurs Agens se roidissoient, méditoient un coup d'éclat, & travailloient à rabattre par un nouveau trophée la joie publique. Il est vrai que la chose n'est pas sans exemple. Les Messageries nous ont rappellé cette observation, il y a quelque tems. Sur une annonce confuse d'un changement prochain dans cette partie, les Privilégés firent signifier à des Messagers particuliers, Muletiers & autres des défenses de se charger de lettres & d'argent. Ces défenses étoient particuliérement dirigées contre le Messager qui entretient la correspondance entre Montpellier & cette Ville.

La Ville de Montpellier est le chef-lieu de l'Etat Major de la Province, de l'Intendance, de l'Administration des Etats, d'une Cour Souveraine, d'un commerce aussi varié que considérable, des caisses & divers entrepôts d'argent &c, & par conséquent le centre où se réunissent tous les rayons d'une vaste correspondance.

Les Postes & Messageries ne vont pas directement dans tous les endroits, & elles ne partent qu'à certains jours fixés. Une affaire pressante ne pourroit souffrir ni les délais ni les circuits ordonnés dans leur plan : son succès exige nécessairement l'entremise d'un Messager particulier, d'un Muletier, d'un Roulier, d'un Porteur sous sa main à peu de frais, & qui est intéressé à se concilier la confiance par la sûreté & la célérité de ses services.

Les Manufactures de ce Diocese, celles de Saint-Pons, de Béziers, d'Alais, d'Uzès, du Gevaudan, & autres parties intérieures de la Province, ont, presque toutes, leurs débouchés ou leurs correspondances à Montpellier où elles s'alimentent d'argent, de matieres de Fabrique, d'objets de consommation. Les Provinces voisines, le Rouergue, l'Auvergne, y portent leurs denrées & s'y pourvoyent d'argent & d'effets. Les Muletiers, assurés de trouver un retour en especes, paquets & articles d'utilité ou même de luxe, baissoient les prix de voiture : aussi voyoit-on de toutes parts des troupes de mulets seconder fréquemment l'activité & servir les besoins des Négocians. Lorsque ces voies furent fermées par des Messageries particulieres, les Rouliers & Muletiers, privés de ces ressources, furent obligés de jetter tous les frais sur les grosses marchandises, augmentation de prix sur les objets les plus nécessaires : ils trouverent moins d'occasions, de bénéfices, de facilités, & se détournerent, diminution de commodité, de véhicules, de circulation. Les recours contr'eux entrainoient moins de fausses dépenses & de tems perdu que contre des Compagnies, épargne supprimée. De ces difficultés & de ces charges, il a dû nécessairement résulter une langueur funeste dans les affaires & le commerce.

Du Poitou, *le 13 Octobre.*

Il a été décerné contre les Procureurs de différentes Villes de cette Province, comme contre ceux du Gresivaudan (*voyez la Feuille du 25 Août*), une contrainte pour les droits de Sentence de leur réception qu'ils n'étoient pas dans l'usage de faire expédier. Ces droits forment la somme de 41. 19 s., sçavoir droit de petit-scel, 1 l. 5 s.; huit sous pour livre, 10 s.; trois sous pour livre des épices avec les huit sous pour liv., & enfin huit sous pour livre des émolumens du Greffe. Les Parties, fondées sur l'usage absolument contraire à cette prétention, se sont refusés au payement.

L'équité ne permet pas de dissimuler qu'on cite en faveur de cette prétention une Déclaration du 9 Mars 1709, laquelle *assujettit les réceptions & installations de ces Offices à des droits connus sous le nom de droits réservés ; & pour assurer & faciliter le payement de ces droits, exige que chaque Officier soit Porteur de l'Acte ou Sentence de sa réception.* Ces droits étant compris dans le bail de la Ferme, elle sembleroit autorisée par ce titre à faire percevoir ceux dont il est question, à moins que le Législateur ne soit censé y avoir renoncé par l'inexécution de ses ordres, que par son silence il en ait reconnu les inconvéniens & détourné les effets, que le bail ne comprenne que les droits usités & non les droits insolites, qu'une perception abandonnée ne puisse être rétablie que par un nouveau Réglement émané de l'Autorité Suprême, que ces droits anciens n'ayent été mis à l'écart par de nouveaux titres ou fondus dans d'autres droits. Dans ces matieres, il paroît d'autant plus nécessaire de consulter l'usage que les variations continuelles de la Finance ne permettent pas au Citoyen de démêler dans la foule immense des droits créés, réformés, changés, abolis, ceux qui sont dus, si ce n'est par leur perception constante. Un droit qui n'est plus en vigueur, a cessé d'être, & semble ne pouvoir être renouvellé que par un nouveau titre. Ces doutes mériteroient d'être éclaircis par des personnes plus instruites ; ou plutôt il seroit à desirer que la Loi levât jusqu'à l'occasion de les faire naître.

Il s'en éleve encore de très-graves sur une prétention également nouvelle & d'une plus grande conséquence. Lorsqu'un Particulier a obtenu un décret d'ajournement personnel contre un autre qui l'a insulté ou battu &c, & qu'il fait porter ce decret au Contrôle pour être scellé, un Contrôleur exigera que le Greffier lui rapporte la minute de l'information sur laquelle il a été décerné, afin de percevoir les trois sous pour livre de la taxe du Juge sur chaque déposition. Existe-t-il une décision qui ordonne ce transport & cette communication ? C'est une chose possible ; mais certainement il existe une Loi qui défend le transport de ces pieces secretes & leur communication à tous autres qu'aux Procureurs du Roi. L'Ordonnance de 1770, art. 15, tit. 6, est formelle à cet égard. S'il existe deux Loix contradictoires, le Greffier peut-il faire deux opérations contradictoires ? A laquelle doit-il obéir ? Est ce à celle qui renverseroit toute la forme de la Jurisprudence criminelle ? N'est ce pas à celle qui fait sa loi propre & qu'il ne pourroit transgresser sans

être réputé Prévaricateur par ses Supérieurs & ses Juges ? L'Ordonnance criminelle veut impérieusement le secret le plus absolu, & le Réglement fiscal le feroit déposer dans des mains étrangeres à la Justice, ou quelquefois dans des mains intéressées à en abuser ; car il arrive souvent dans cette Province que le Contrôleur est en même tems Procureur au Siege, & il ne manqueroit pas de devenir le Procureur de l'Accusé, s'il connoissoit les dépositions des témoins.

Le Greffe d'Aunay près Niort a été visité, le mois dernier, avec éclat. Depuis quelque tems, les Commis du tabac ont parcouru, en troupes, divers cantons, & poussé fort au loin l'art de trouver des délits dans les hameaux, les villages & les petites Villes, notamment celle de Charroux, Haut-Poitou.

Les Officiers Municipaux du Marquisat de Belâbre ont fixé au 23 Avril, pour la commodité du Public & la facilité du commerce des bestiaux, la Foire qui se tenoit le 25, le même jour que se tiennent celles d'Argenton, Plumartin, l'Isle-Jourdain, la Souterraine, & autres lieux voisins.

De Landerneau, *le* 13 *Octobre.*

L'examen que le Gouverement a ordonné des titres auxquels les droits différens sur les grains & farines sont perçus dans les Marchés ou hors du Royaume, a rempli de l'espérance la plus douce un grand nombre de Communautés. Elles se flattent que les titres primordiaux seront confrontés avec les pancartes actuelles, que leurs renseignemens sur l'extension & les métamorphoses des droits seront reçus & pris en considération, & que de tous les poids de la Justice il n'y en aura aucun qui ne soit mis dans sa balance. On a vu dans une petite Ville de ce pays des changemens très-remarquables arrivés au droit de minage. Suivant d'anciens aveux des Seigneurs, il est clair que ce droit n'étoit dû que sur les bleds qui se vendoient à leur Halle, le Samedi de chaque semaine. Mais dans les deux derniers aveux du dernier siecle, suivis par la pancarte, on lit l'énonciation suivante.

» Plus le droit de minage & de ceillerage » qui se prend & se leve sur tous les bleds » qui entrent & se vendent dans ladite Ville » en tel jour que ce soit & en tel endroit que » ce puisse être, même & particuliérement » aux bateaux, barques, gabares ou vais- » seaux abordans au quai ou étant en ladite » riviere, soit qu'ils soient aux Habitans & » Marchands de ladite Ville ou autres, & » ne peuvent lesdits Habitans faire vendre » ni acheter aucun bled en leur maison, » quoique ce soit, qu'ils n'ayent averti le- » dit Fermier de venir lever ledit droit, à » peine d'amende & de confiscation &c. ».

Les bleds ne se vendent point à la Halle & ne sçauroient y être vendus, fût-elle encore quatre fois aussi grande qu'elle l'est, car elle est occupée par d'autres denrées qui payent bien leur place. Ils se vendent en un lieu qui ne coûte rien au Seigneur & qui ne lui appartient même pas. Seuls ils sont grévés du droit de minage & ceillerage, & on l'exige sur le sarrasin, la graine de lin, les pois &c. Le mot de ceillerage ajouté à celui de minage sembleroit indiquer que l'on fournit des ceilliers, magasins, greniers pour serrer les bleds invendus d'un Marché à l'autre, il n'en est rien. Les abus sont ignorés des Seigneurs dont l'équité & la bienfaisance sont reconnues & éprouvées.

Notre Ville a vu trop souvent ses avenues fermées par ces obstacles aux secours que l'appas du gain auroit engagé ses voisins à lui porter en tems de cherté.

D'Auxerre, *le* 14 *Octobre.*

Nos vendanges ont commencé le 4 avec des apparences favorables. La quantité satisfait ; on compte sur une qualité supérieure.

De Nantes, *le* 15 *Octobre.*

Les prix des grains ont généralement & considérablement baissé dans cette Province. Il est derniérement entré dans notre Port une forte partie de farine de seigle pour Ostende.

Depuis le commencement du mois, l'*Aurore*, la *Comtesse de Menou*, le *Georges*, le *Sully*, la *Plaine de Léogane*, la *Grange*, le *Buffon*, la *Marie-Anne*, l'*Aimable-Marie*, sont arrivés des Isles de l'Amérique. L'*Illinois*, la *Loire*, le *Prince de Condé*, la *Jeanne-Marie*, l'*Amphitrite*, sont partis pour cette destination ; le *Saint-Pierre* & les *Trois-Maries*, pour

Guinée. Navires en chargement. Le *Solide*, Arm. M. Bouteiller, pour le Port-au-Prince; le *Ferme*, id.; l'*Alcyon*, Arm. M. Rucher, pour Saint-Marc & Léogane; l'*Aimable-Magdeleine*, M. Drouet, pour la Guadeloupe; le *Chavigny*, M. Gruel, pour les Isles de France.

Sure blanc, 1re. sorte, 67 à 68 l.; brut fin, 36 à 37; café, 8 à 11 s. 6 d.; indigo, 7 à 8 l.; cacao, 11 l.; coton, 205 à 215; eau-de-vie, 125 l. les 29 veltes.

Les 25 & 26 Septembre, les thés se sont vendus à l'Orient, verd supérieur, 46 s. à 47 s. 6 d.; verd tonkay, 48 à 50; haysuen, 7 l. à 7 l. 7 s.; haysuen skin, 57 s. 3 den. à 58 s. 9 den.; bouy, 29 à 30 s. 6 d.; camphou, 69 s. 3 d. à 82 s. 6 d.; *dito* en petites caisses, 61 s. à 72 s. 3 den.; camphou campouy, 67 s. 3 d. à 85 s.; pekao, 72 s. 9 d. à 80 s. 6 d.; soukay, 70 s. à 100 s.

D'AMIENS, *le 17 Octobre.*

Les bleds éprouvent assez constamment ici d'un Marché à l'autre des diminutions légeres.

Des Observateurs éclairés ont remarqué dans la Vallée d'Ancre une méthode aussi simple que peu connue, employée pour dessécher les marais. Les Habitans de ces campagnes font écouler les eaux dans des carrieres où elles se perdent à travers les fentes des rochers. Au village d'Aveluy, on voit une de ces carrieres, voutées, d'environ huit pieds de largeur & douze de profondeur, laquelle suffit pour l'écoulement de toutes les eaux extravasées sur une demi-lieue de vallée, même des eaux amenées de l'autre côté de la riviere, par le moyen des buses. Cette méthode peut servir à dessécher toutes les terres qui se trouvent au-dessus du niveau de la nappe d'eau souterraine des côteaux collatéraux. Si les eaux des marais étoient partout trop hautes, on pourroit peut-être les faire baisser en leur donnant des débouchés dans quelque vallée au moyen d'aqueducs & canaux souterreins percés comme des carrieres au-dessous de leur niveau.

On se plaint que quelques Propriétaires de tourbieres font un très-grand tort aux champs voisins en creusant ces especes d'abîmes jusqu'à la ligne de séparation & jusqu'au bord des rivieres. Un Arrêt du Conseil du 1 Octobre 1774, rendu pour l'Artois, a défendu de pousser le tourbage vers les rivieres & canaux, plus près de 50 toises deux tiers. Dans notre Province, on voit creuser jusqu'à 15 pieds près des rivieres. Sur une langue de terre située entre la Somme & la Selle, on trouve à peine cet espace de terre franche, de la tourbiere à la Selle: aussi la riviere a-t-elle déjà percé plusieurs fois le marche-pied, malgré les bâtardeaux, les digues & tous les freins par lesquels on a tâché de la contenir, elle perd ses eaux dans les trous à tourbe, & inonde les prairies voisines.

N^a. *Nous publierons incessamment une Lettre concernant les octrois sur les cendres de tourbes & sur les grains, dont il a été fait mention ci-devant.*

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Prospectus d'une Entreprise par actions, pour plantation, culture & exploitation de 40,020 peupliers d'Italie dans la Province de Béarn.

» Chaque jour il se forme des Compa-
» gnies pour créer des ouvrages de luxe, ou
» pour répandre des matieres de premiere
» nécessité. On en voit rarement naître &
» s'animer pour solliciter la terre à donner
» des productions propres à sa qualité & à
» son exposition. Ce concours seroit d'au-
» tant plus nécessaire, que la vraie richesse
» d'un Etat se calcule par l'abondance des
» denrées nationales, & par la liberté de
» l'exportation du superflu.

» Si par des forces combinées on cultivoit
» dans de vastes domaines chaque végétal
» utile, l'Agriculture seroit portée à sa per-
» fection dans tous les genres. Les secrets
» de la Nature étant variés & étendus, ils
» se dérobent aux yeux qui veulent embras-
» ser dans le même tems toutes les bran-
» ches.

» D'après ce principe, M. de la Clede,
» Maître Particulier des Eaux & Forêts de
» Béarn, Membre de l'Académie Royale
» des Sciences & Beaux-Arts de Pau, a suivi
» plusieurs parties intéressantes d'Agricul-
» ture aux pieds & dans le centre des Pyré-

» nées, & si heureusement que son zele & » ses travaux n'ont point échappé à l'atten- » tion du Gouvernement, dont il a obtenu » les suffrages & les encouragemens les plus » flatteurs.

» Frappé de la beauté & des progrès des » peupliers d'Italie qu'il a plantés dans la » vallée d'Aspe, sa Patrie, il a formé des » pépinieres de cette espece de bois, qui » contiennent des plants de la plus belle ve- » nue, de l'âge de deux, trois & quatre ans. » Il se propose de les planter, cultiver & » exploiter par Actions dans un terrein des » plus propres pour la belle croissance, si- » tué aux environs de la Ville de Pau, Mor- » las & Lescar. Cette entreprise, suivie de » tout le succès qu'on doit attendre de la » bonne qualité de la terre & d'une culture » éclairée, invitera à d'autres sur des objets » différens. C'est ainsi que l'intérêt particu- » lier se confondra avec l'intérêt public, » sous un regne où les droits de la propriété » sont respectés, & les ressorts de l'indus- » trie animés.

» Le peuplier d'Italie n'est connu en Fran- » ce que depuis 1745. Il est plus gros & plus » droit que celui de France; son bois est » dur & propre à faire de la charpente & » de la menuiserie. Elevé dans une terre » fraîche & grasse, à vingt ans de plantation » il est en état d'être coupé, principalement » dans la Province de Béarn où la végéta- » tion est des plus vigoureuses. M. de la » Clede en a de ses premiers essais qu'il » fera réduire en planches à l'âge de douze » ans.

» La plantation demeurera fixée à 40,020 » peupliers, & se fera dans le cours de cinq » ans, qui commenceront au premier Jan- » vier 1776: chaque année, on remplacera » les arbres qui seront languissans ou qui » auront péri; on apportera, par la culture, » par la taille, le plus grand soin au succès » général.

» L'exploitation se fera à l'âge de vingt » ans, & sera divisée en cinq coupes, cha- » cune de 8004 arbres. La premiere se fera » en 1796; les autres suivront d'année en » année jusqu'au 1er. Janvier 1801 qu'elles » seront usées en entier.

» On divise cette entreprise en 667 Ac- » tions de 150 liv. chacune, formant un » principal de 100,050 liv.

» Le peuplier d'Italie, après vingt ans » de plantation dans une bonne terre, a or- » dinairement 70 à 80 pieds de hauteur & » 6 à 7 pieds de tour. M. Pelée de Saint- » Maurice, Membre de la Société Royale » d'Agriculture de Paris, réduit, dans son » Traité des Peupliers d'Italie, cet arbre à » 50 pieds de hauteur, & le débite en vo- » lices. Il porte le produit net de 43 l. 4 s., » non-compris la pointe, les branchages & » les copeaux.

» Réduisons-le à 42 pieds de hauteur & à » 4 pieds de tour; soit qu'on le vende sur » pied, soit qu'on le débite en poutres, so- » lives, madriers, planches ou volices, il » rendra tout au moins 20 liv. net, si on » envisage les besoins & la facilité qu'il y a » d'établir des moulins à scie sur les lieux. » Cela fait pour les 40,020 pieds d'arbres » 800,400 liv.

» On ne comprend point dans cette esti- » mation les pointes, les branchages & les » copeaux; ils céderont au profit de ceux » qui auront la manutention de l'exploita- » tion, de la vente, de la rentrée des fonds » & de la remise.

» La consommation des matieres sera as- » surée, quand elles seroient plus abondan- » dantes: on pourra en employer dans le » pays, & en envoyer à Bayonne sur des ra- » deaux, en faire passer à Bordeaux, à Ro- » chefort, à la Rochelle, & dans d'autres » Ports, comme on le pratique pour le sa- » pin & le bois de construction qu'on tire » du Béarn & des Pyrénées. Le peuplier » flotte; la riviere du Gave coule à demi- » lieue du canton où l'on se propose de faire » la plantation.

» Le produit net de la premiere coupe » rentrera dans le courant de 1797, & ainsi » successivement pour les autres, jusqu'au » premier Janvier 1802 que la liquidation » générale sera faite. On enverra aux Ac- » tionnaires, leurs Cessionnaires ou Ayant » cause, le tableau des frais & du produit » de chaque coupe avec la balance.

Produit de chaque Action.

Principal	150 ₶
Bénéfice net	1050
Total.	1200

» On porte l'estimation au plus bas, pour » ne pas paroître la forcer.

» Les personnes qui desireront des ren-
» seignemens plus étendus sur l'Entreprise,
» ou qui voudront prendre des Actions,
» pourront s'adresser directement *à M. de*
» *la Clede, Maître-Particulier des Eaux &*
» *Forêts à Pau en Béarn.* Il leur fera remet-
» tre une déclaration écrite & signée de sa
» main, qui leur servira de titre.

I I.

Avis divers.

1. » La Province de Languedoc, tou-
» jours attentive à exciter & favoriser les
» progrès des nouveaux Etablissemens,
» vient de donner des marques signalées de
» sa protection à celui qu'avoient formé de-
» puis quelques années les sieurs *Liotàrt*,
» *pere & fils à Toulouse*, en poursuivant en
» leur faveur un Arrêt du Conseil qui a été
» rendu le 20 Juillet dernier, & qui érige
» leur Fabrique en Manufacture Royale.
» Cet Arrêt, entr'autres priviléges, accor-
» de la libre circulation par toutes les Vil-
» les & Provinces du Royaume, des étof-
» fes qui seront fabriquées dans ladite Ma-
» nufacture, sans payer aucun droit de Doua-
» ne ni aucuns autres droits. Ces Fabricans
» s'occupent à faire fabriquer toutes sortes
» d'étoffes en soies mêlées de fil, filoselle
» ou coton pour meubles, toute espece d'é-
» toffes en soie en uni, ainsi que des gazes à
» l'usage des minos & pour robes. Leur Ma-
» nufacture est suffisamment pourvue d'Ou-
» vriers pour remplir avec célérité les de-
» mandes qu'on pourroit leur faire.

2. » Le sieur *Coulon*, seul Expert aux
» Ecritures approuvé de l'Académie Royale
» des Sciences, toujours empressé à méri-
» ter de plus en plus le suffrage de l'Aca-
» démie, a composé pendant son séjour en
» Province un petit papier méchanique à
» écrire les devoirs de la Jeunesse des deux
» sexes.

» Avec le secours de ce papier, on ne
» dira plus que les études gâtent la main,
» au contraire, puisqu'en traçant les prin-
» cipes des Arts & des Sciences, il la for-
» cera d'acquérir un beau caractere, avan-
» tage inconnu jusqu'ici & qu'on ne trouve
» que chez le sieur *Coulon, rue du Bacq,*
» *près les Jacobins.*

I I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Septembre 1775.

Vents dominans, sud & sud-ouest; plus grand degré de chaleur 25 ¼ degrés, moindre degré de chaleur 7 ¼ deg.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 0 ¼ ligne, moindre élévation 27 pouc. 7 lig.; quantité de pluie 27 ¾ lig.; évaporation 52 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 35 m. 26 ". Température. Chaude, assez humide. Maladies. Nous n'en avons point eu à Montmorenci, mais il y avoit beaucoup de fievres putrides dans nos environs. Productions de la terre. Le tems a été favorable pour les semailles. On a commencé la vendange le 25. Le raisin a bouilli promptement dans la cuve, il répandoit une odeur forte; on espere que le vin sera bon. Nous avons eu une récolte moyenne.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrrespondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

I V.

Mastic.

On a publié à Francfort la recette de la composition suivante comme très propre à mastiquer les fenêtres. On broye du noir d'Imprimeur dans un mortier chaud avec du blanc d'Espagne pilé, dans une telle proportion que la masse se convertisse en une pâte molle. On enduit avec ce mastic les extrémités du verre & le creux du cadre qui doit le recevoir, le plus également qu'il est possible, & l'on appplique le verre. Si l'on s'est servi de bonne couleur, le mastic seche en six heures en dehors, & plutôt en dedans. Il dure plus que le cadre même.

V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 14 Octobre 1775, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 29 l. 10 s. *le septier; id.* nouveau, de 23 à 29 l. 5 s.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à

14 liv. 10 ſ.; l'orge, de 12, 13 l. 5 ſ. à 14 l. 5 ſ. Le froment à la Grêve, de 23, 24 à 29 l.; le ſeigle, de 13, 13 l. 10 ſ. à 14 l.; l'orge, de 12 à 13 livres.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Octobre 1775, au Mercredi 18 dudit, l'avoine s'eſt vendue à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18 l. 10 ſ., 19 à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 21 Octobre 1775, de 65 à 66 l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Octobre 1775.

Or de Portug. à . .	722	H ß	*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	721	10	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			*marc.*
20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52		
Piaſtres à	49	10	

Changes de Paris, *du 21 Octobre 1775.*

Amſterdam	54 $\frac{5}{8}$		
Londres	30	13	16e.
Hambourg	183		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$		
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{2}$		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi 19.*	*Vendredi 20.*	*Samedi 21.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	2035	2030	2027 $\frac{1}{2}$ 30 32 $\frac{1}{2}$ 35
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	265	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	432	432. . . . .
Reſcriptions . .	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .	5 4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	au pair. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix premiers mois 1775.

Du Jeudi 5 Octobre. *Meſſieurs*		Du Vendredi 6. *Meſſieurs*		Du Samedi 7. *Meſſieurs*	
Nau..... pplles.	A.	Patu.... Viageres.	B.	Goſſey..... pplles.	A.
Viageres....	A.	Lempereur. pplles.	A.	Viageres....	A.
Tontine.....	A.	Viageres....	A.	Lenoir..... pplles.	A.
Deſchapelles. vres.	A.	Boſcheron.. pplles.	A.	Viageres....	A.
Perpétuelles..	A.	Viageres....	A.	Clouet..... pplles.	C.
Tontine.....	A.	Creuzé..... pplles.	C.	Viageres....	F.
De S. Janvier. vres.	A.	Viageres....	C.	Maſſon..... pplles.	A.
Tontine.....	A.	Tontine.....	C.	Delarue.... pplles.	A.
.....		Peinchein.... vres.	A.	Viageres....	A.
.....		Perpétuelles.	A.	Tontine.....	A.
.....		Tontine.....	A.	Caron..... vres.	C.
.....		Certain..... pplles.	G.	.....	
.....		Viageres....	G.	.....	
.....		Tontine.....	G.	.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 28 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Octobre.*

LES récoltes ont été fort inégales, avantageuses dans quelques contrées, mauvaises dans d'autres, en tout très-médiocres dans les genres de productions les plus nécessaires; c'est ce qui a donné occasion à la sévérité des défenses portées contre les distillations particulieres de grains. En annonçant le partage des amendes entre le Fisc & les Délateurs, on a remarqué fort à propos que ce moyen de découvrir les contraventions, par lequel l'espionnage est excité, la trahison encouragée, le vice récompensé, n'est ni employé ni même souffert dans toute autre occasion, si ce n'est dans des cas que des loix majeures tirent de l'ordre commun.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Octobre.*

Lorsque les impôts n'ont pas une base fixe & une quotité invariablement déterminée, qu'on calcule les besoins de l'Etat par ceux d'un fisc qui dépense arbitrairement & non par ceux de la terre qui ne donne qu'une mesure réglée pour payer sa dépense, qu'il faut établir & rétablir une balance idéale entre les objets imposés & toujours imparfaitement connus, le Gouvernement est éternellement engagé dans un travail épineux qui tient son équité toujours tremblante & l'attente des Peuples toujours troublée par une inquiétude funeste. Ces soins désolans & désastreux ne seront épargnés que quand il sera bien reconnu que la terre seule paye tous les genres d'impôts & qu'elle ne peut les payer que sur le revenu net qui reste après le prélevement des avances de la culture, & que cet ordre sera irrévocablement établi comme loi fondamentale. Alors & alors seulement le Prince, assuré de son revenu, de son accroissement progressif résultant de la prospérité territoriale, d'une parfaite harmonie entre ses intérêts & ceux de ses Sujets, des bons effets d'un ordre qui le soulage d'une infinité de dépenses, de charges, de peines, & d'abus politiques & moraux, n'aura plus que la douce sollicitude du choix des différentes sortes de biens à faire. En attendant cette révolution que la lumiere prépare, un ancien systême oblige divers Etats du Nord à dresser chaque année un nouveau tarif d'impositions. Ce Royaume est soumis à cet usage. Le tarif pour l'année 1776 a été derniérement affiché, à côté d'un autre placard qui défend la distillation du seigle.

ALLEMAGNE.

DE SCHLESWIG, *le 6 Octobre.*

La récolte des grains est très-bonne dans ce pays, ainsi que dans le Holstein, le Mecklenbourg &c; & la moisson s'est faite par un tems favorable.

Les priviléges exclusifs ont laissé ou tenu

dans la langueur les Fabriques de fayence & de potterie de ce Duché & du Holſtein, & néanmoins ils ont obtenu non-ſeulement grace mais encore faveur, car ils viennent d'être délivrés de la concurrence étangere, afin que la mauvaiſe marchandiſe chere ne craigne plus le choc de la bonne marchandiſe à bon marché. On a rappellé à cette occaſion l'hiſtoire d'un Hérault ou Crieur qui publioit, il n'y a pas très-long-tems, dans une Capitale la défenſe de porter de la panne de Manceſter, vêtu d'une veſte & d'une culotte de panne de Manceſter.

De Vienne, *le 8 Octobre.*

Le fonds deſtiné à l'établiſſement d'un commerce direct entre Trieſte & Oſtende ſera de 3,400,000 florins. La Cour y contribuera pour 400,000 florins en argent, & 500,000 en marchandiſes; ſe ſurplus ſera reparti en actions. Ce commerce eſt déjà en activité.

La Cour fait établir ici une Fabrique de cuir rouſſi dont les premiers eſſais ne le cédent pas, dit-on, aux cuirs des meilleures Fabriques de l'Europe. L'Entrepreneur, natif de Bohême, s'eſt échappé de la Fabrique de Pruſſe où il avoit été dix-huit mois aux fers. On aſſure que le magaſin du ſucre ſorti de la Rafinerie de Trieſte ſera établi dans cette Ville, & qu'il s'en fera un commerce en gros. Il paroît que cette Capitale tend puiſſamment à étendre ſon induſtrie & ſon trafic.

On trouve que le nouveau Réglement qui doit être mis en vigueur au mois de Novembre n'a pas aſſez baiſſé les droits ſur la plûpart des articles pour redonner de la vigueur à leur commerce, & pour que cette diminution en augmente ſenſiblement le produit. Par exemple, on ne croit pas que la réduction ſur le quintal de ſucre étranger, baiſſé de 24 fl. à 20, ait un grand effet. Le café, le cacao, & autres objets ſemblables demeurent auſſi fort chargés.

Mais on aimeroit encore mieux voir ſubſiſter ces droits ſur de pareilles denrées que ceux qui ſe levent encore ſur les denrées les plus néceſſaires, à leur circulation intérieure, & qui ſe levent encore après qu'ils ont été abolis ſur des marchandiſes d'une bien moindre utilité. Les draps fins de Klagenfurt, par exemple, payoient ci-devant un droit en Carinthie, un ſecond droit en paſſant par la Styrie, un troiſieme droit en s'arrêtant en Autriche. Comme on s'eſt apperçu que le commerce de ces ſortes de marchandiſes en ſouffroit beaucoup, il n'eſt pas douteux qu'on s'appercevra que ce fardeau accable le commerce des grains, des bêtes de boucherie, des vins, ſeuls objets ſur leſquels il reſte impoſé; & comme le pain eſt encore plus néceſſaire que le drap fin, il eſt certain qu'on ne fera plus d'exception contre le bled, ainſi du reſte. On eſpere auſſi fermement qu'il n'y aura plus qu'une loi fiſcale, commune à tous les Etats de la même domination; que des pays qui ne ſont point étrangers ne ſeront plus réputés étrangers, comme le ſont la Bohême, le diſtrict de Trieſte &c; & qu'on trouvera la libre & franche circulation utile entre douze Provinces comme entre dix.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Octobre.*

Des gens bien-intentionnés en faveur des intérêts excluſifs dénoncent les Négocians de Liverpool, de Briſtol, & autres Ports, comme des eſpeces de brigands parce qu'ils achetent de la terre à foulon pour la faire paſſer chez l'Etranger, à la faveur de l'inattention bien payée des Employés de la Douane, & nous procurer par ſon exportation les marchandiſes dont nous avons beſoin.

Les Habitans de Montroſe aſſurent dans leur adreſſe au Roi que le négoce & les Manufactures de leur Ville & des environs ſont entiérement tombées par la clôture des Ports de l'Amérique. La Ville de Briſtol repréſente que l'Amérique lui a fourni la ſubſiſtance ainſi qu'à une grande partie du Royaume, & verſé dans ſon Port ſeul, dans l'eſpace d'un an, à dater du 1er. Septembre 1774, plus d'un million de boiſſeaux de froment.

Depuis quelque tems les prix des grains n'ont point varié.

On dit que quand les premiers billets de Banque furent créés, le Grand Newton demanda à en voir un, & qu'après l'avoir vu, il dit que ce papier cauſeroit un jour la ruine de l'Etat. On ajoute que cette prédiction eſt ſur le point d'être accomplie, au-

jourd'hui que la Banque prête prodigalement ses secours au Gouvernement, si l'harmonie & l'ordre ne sont bientôt rétablis.

SAVOIE.

De Chambéry, *le* 11 *Octobre*.

La Société Royale d'Agriculture a envoyé aux Syndics des Villes du Duché des copies des lettres suivantes, comme des pieces dignes d'être conservées dans toutes les Archives.

Copie de la Lettre à cachet du Roi à M. le Comte Botton de Castellamont, Général des Finances.

» Le ROI de Sardaigne, de Chypre » et de Jérusalem.

» Très-Cher, Bien-Amé & Féal. Le bonheur de nos Peuples ayant toujours fait notre occupation la plus chere, rien de plus consolant pour nous que de les voir répondre à nos soins paternels par des sentimens d'amour & de tendresse filiale. Nous avons toujours trouvé ces sentimens dans nos Sujets de Savoie, & principalement dans la circonstance de notre séjour en ce Duché où le desir de leur faire du bien nous a appellé. Ç'a été pour y réussir que nous avons parcouru toutes les Provinces afin de les connoître par nous-mêmes, juger de leur situation & de leurs besoins, & choisir ensuite les moyens les plus propres pour parvenir au but de notre voyage. Parmi ceux qui se sont présentés à nos réflexions, l'amélioration de l'Agriculture & de toutes les branches qui en dépendent nous a paru mériter la préférence, eu égard aux grands avantages qui en proviennent nécessairement, & à ce que ce moyen remplit mieux nos vues qui sont de faire du bien à tous les ordres de l'Etat: & nous nous sommes d'autant plus confirmés dans cette résolution que nous avons déjà ici une Société d'Agriculture dont le zele pour le bien général justifie à tous égards l'idée avantageuse que nous nous en étions formée, en l'approuvant par nos Lettres-Patentes du 27 Janvier 1774. Or comme pour opérer cette amélioration, il faut faire bien des épreuves & des établissemens en différens endroits, ce qui ne laisse pas que de causer des frais considérables qui excédent les forces de la plûpart de nos Sujets, rien ne nous a paru mieux répondre au desir qui nous anime d'améliorer le sort de cette partie chérie de nos Peuples, que de concourir à ces dépenses; & c'est pour suivre ces favorables intentions, & afin de témoigner notre sensibilité à toutes les preuves d'amour qu'ils nous ont données, à l'occasion du mariage du Prince de Piémont, notre très-cher Fils, que nous voulons bien accorder comme nous le faisons, la somme de cinquante mille livres pour le payement de laquelle nous nous réservons de vous assigner les fonds; & pour preuve encore de l'entiere confiance que nous avons dans les lumieres & le caractere des personnes qui composent la susdite Société, nous voulons que ces cinquante mille livres lui soient remises en parties séparées, suivant qu'elle le demandera, & soient employées sous sa direction à l'avantage du Duché en général. Elle sera en correspondance avec vous qui êtes obligé, par les devoirs de votre Charge, de donner aussi vos soins à tout ce qui peut contribuer au bien de nos Sujets: elle vous informera de toutes ses opérations, pour que vous en rendiez compte par la voie de notre Bureau d'Etat des affaires internes. Vous instruirez cette Société de la confiance que nous avons en elle & de nos favorables dispositions pour le Duché, & ferez enregistrer le présent au Bureau du Contrôle Général. Sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Chambéry, le 19 Septembre 1775. *Signé*, V. AMÉDÉE:

Et contresigné, VIRETTI.

Lettre de M. le Général des Finances à MM. de la Société Royale d'Agriculture établie à Chambéry.

» Excellences,

» Jouissez, Messieurs, jouissez tous de la plus douce satisfaction que puissent goûter des Sujets, celle de voir approuver par votre Souverain vos vues & vos travaux, & de mériter sa confiance! Qu'il m'est doux, MM., d'être chargé par S. M. de vous assurer de ses sentimens! Qu'il m'est agréable de voir la sagesse profonde du Roi se reposer sur la générosité qui vous caractérise tous & répandre ses faveurs sur une partie de ses Sujets que tant de belles qua-

» lités en rendent dignes. Le double ci-joint » de la Lettre à cachet dont S. M. vient de » m'honorer, & que j'envoye à vos Excel- » lences, vous instruira de ce qu'Elle a » bien voulu faire pour ce Duché : vous y » verrez ses favorables dispositions & l'or- » dre qu'Elle donne d'établir une correspon- » dance entre votre respectable Société & » mon Bureau. Permettez, MM., que je » vous assure de toute la joie que me cause » cette correspondance & de tout l'empres- » sement que j'aurai à travailler à amélio- » rer le sort de ce Duché : j'y suis obligé » par devoir, sans doute, mais l'attache- » ment le plus sincere & les sentimens les » plus vifs y concourront. Voilà, MM., les » motifs qui m'animeront : ils seront tou- » jours accompagnés du plus profond res- » pect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De vos Excellences,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur.
Signé, Botton de Castellamont.

Chambéry, le 19 Septembre 1775.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 13 Octobre.*

Il est tombé dans ce pays des pluies trop abondantes qui ont été suivies d'inondations & de dégâts. Les vendanges en ont souffert dans quelques cantons ; & le cours du commerce en a été dérangé.

Les prix des viandes de boucherie, fixés par le tarif de la Ferme, étoient assez hauts pour en interdire la consommation à une bonne partie du Peuple : il semble qu'ils auroient pu être plus bas, sans qu'il en résultât autre chose pour le Fermier qu'une diminution de profit, puisqu'on a offert d'en vendre de toute espece à bien meilleur marché. De son consentement, l'offre a été acceptée. Le Peuple a fort avidement profité du bon marché ; & il a été sensible à ce relâchement du monopole comme si on ne lui accordoit qu'une pure faveur.

L'abondance a fait depuis quelque tems baisser dans ce pays les prix des grains & la taxe du pain.

De Grenoble, *le 15 Octobre.*

Certains droits sur les grains ayant été supprimés par Arrêt du Conseil, comme trop onéreux aux Peuples, les Grenetiers de cette Ville avoient cru pouvoir présumer que la leyde qui s'y percevoit étoit enveloppée dans cette suppression, ils refuserent de la payer. Les Propriétaires s'étant pourvus au Parlement, furent maintenus dans leur possession, à la charge de produire leurs titres dans le terme de deux mois. Nouveaux débats, decrets lancés contre les Grenetiers. Les Préposés à la perception remirent au Greffe une partie des titres, en déclarant qu'ils fourniroient incessamment le surplus. Leurs délais exciterent les plaintes des Grenetiers : ceux-ci ajouterent qu'on levoit la leyde pendant qu'ils n'étoient pas au Marché, qu'on ouvroit les sacs qui n'étoient point gardés, & que par une manipulation particuliere le payement montoit beaucoup plus haut qu'auparavant. L'arrivée des Commis excitoit de la fermentation. Le 4 de ce mois, le droit fut levé avec violence, & il y eut plusieurs sacs enlevés. Le 7 même marche, rumeur, tumulte. Le Procureur du Roi au Siege de la Police vint assez à tems pour éloigner le danger : un Militaire prudent fit retirer les Grenadiers qui avoient prêté main-forte : le Peuple, satisfait, se mit à crier, *Vive le Roi ! Justice ! Justice ! Vive le Roi !* Sur la plainte du Procureur Général, le Parlement a fait informer. Le Public attend sa tranquillité de la Justice de la Cour.

De Strasbourg, *le 15 Octobre.*

L'année est riche en grains, en foins & généralement en toutes sortes de productions dans ce pays. On fait la vendange qui comble la mesure des biens que nous avons reçus du Ciel : le vin sera aussi bon qu'abondant. Il y a dans nos environs une douzaine de villages qui ont souffert d'une grêle tombée au mois de Juillet.

Nous bénissons tous les jours le Monarque bienfaisant & les Ministres Patriotes qui ont dégagé le commerce des grains des fers du régime prohibitif & fiscal. Nous recueillons les fruits les plus doux de la liberté & de l'immunité.

On a commencé à donner dans notre Université des leçons d'*Economie champêtre*. Cet

établiſſement eſt traverſé autant qu'il mérite d'être applaudi. De braves Citadins qui le matin frondoient la routine des Cultivateurs, frondent le ſoir l'inſtruction qu'on leur offre : pour eux-mêmes, ils ſont auſſi jaloux de leur ignorance que ſi nous vivions encore de glands : & dans ce moment même un ridicule enthouſiaſme manifeſte l'extrême néceſſité de cette inſtruction.

Une certaine pouſſiere étiquettée *poudre de la Providence*, a acquis dans ces cantons un crédit extraordinaire par le moyen d'une emphatique annonce qui promet des merveilles, & d'un livret de certificats qui ſemblent atteſter ces merveilles. Le livret eſt intitulé, *le Laboureur enrichi ou preuves authentiques des heureux effets de la poudre de la Providence.* Ces preuves ſont des certificats qui ne prouvent rien en faveur de la poudre. Les perſonnes qui l'ont éprouvée atteſtent qu'après avoir employé cette pouſſiere, & *ſemé moitié moins de grains qu'à l'ordinaire*, elles ont eu des plantes plus fortes, des épis mieux nourris, des pailles plus hautes, des moiſſons plus abondantes. Mais elles n'ont pas examiné, elles n'ont pas ſongé à examiner ſi ces avantages étoient l'effet ou de la *poudre* ou bien de la *moindre quantité de ſemences*, *de leur choix ſcrupuleux*, *de leur chaulage*, conditions adroitement recommandées par l'habile *Poudrier.* Tous ces témoignages ne conſtatent que l'*effet*, ils ne ſçauroient déterminer la *cauſe.*

Pour la reconnoître cette cauſe, pour juger en Cultivateur, pour acquérir le droit de prononcer ſur la vertu de la poudre, il auroit fallu labourer & fumer également trois parties égales du même terrein, & faire ſemer tout de ſuite de la même main, dans l'une des grains choiſis & avec les préparations preſcrites & la *poudre*, dans l'autre la même ſorte de grains avec les mêmes conditions mais *ſans poudre*, dans la derniere la même ſorte de grains *ſans poudre*, *ſans leſſive*, *ſans chaux*, & en obſervant de *ſemer clair* dans une proportion raiſonnable. On auroit pu enſemencer une 4e. partie du même terrein ſuivant la méthode ordinaire, c'eſt-à-dire, avec une grande quantité de grains, pris indifféremment, germés, piqués, mélangés &c : c'eſt-là l'uſage.

Cette comparaiſon, on l'a faite dans des pays agricoles, dans le Palatinat, le Duché de Wurtemberg, le Margraviat de Bade ; & l'on s'y eſt convaincu que la poudre merveilleuſe *n'opéroit abſolument aucun effet.* Ces eſſais ont été faits par des Economes expérimentés & ſçavans, & par ordre de leurs Souverains reſpectifs. On eſt en état de citer les lieux, les témoins & les garants.

Si ce n'étoit pour déſabuſer le Peuple, petit ou grand, des Cultivateurs bien éclairés ne prendroient pas la peine de faire cette expérience : ils ſçavent, & des épreuves multipliées l'ont démontré, que ſemer plus clair qu'on ne le fait communément, c'eſt s'aſſurer d'une production plus forte & plus abondante : ils ſçavent combien le choix des ſemences influe ſur cette production : ils ſçavent qu'il y a de fortes préſomptions en faveur de l'utilité du chaulage &c.

Eh ! comment cette poudre opéreroit-elle les effets qu'on lui attribue ? Certes elle ſeroit vraiment miraculeuſe. La priſe qui doit féconder *un arpent de cinquante à ſoixante mille pieds quarrés* ne couvriroit pas *l'eſpace d'un pied quarré* Donc un atôme pour chaque pied quarré. Que la poudre ſoit fondue par la leſſive, le miracle reſte encore : *credat Judæus Apella !*

Qu'on juge par les ſoins que nous prennons pour diſſiper cette vaine pouſſiere, de l'engoûment avec lequel elle eſt prônée & accueillie. Il s'agit de conſerver l'argent du Laboureur & du Propriétaire, de les mettre en garde contre le charlataniſme & leur propre ignorance, de les convaincre de l'extrême néceſſité de l'inſtruction, de leur apprendre une importante vérité que l'expérience a déjà prouvée & que les certificats qui compoſent le *Laboureur enrichi* confirment, c'eſt l'avantage *de ſemer aſſez clair des ſemences choiſies.* Peut être une illuſion ridicule nous aura-t-elle ſervi à diſſiper ou ébranler un préjugé pernicieux.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre concernant des Octrois d'Amiens. A Amiens, 29 Septembre.

» M^r^, vous avez inſéré dans votre Feuille » du 23 Septembre dernier, un article d'A- » miens daté du 14 du même mois. Vous ne

» pouviez, il eſt vrai, deviner l'inexactitude » avec laquelle les faits y ſont avancés ; mais » vous n'avez pu vous diſſimuler qu'on y » manquoit d'égards pour un Corps à qui il » en eſt toujours dû (1).

» D'après l'article dont on ſe plaint, il » ſemble que les Officiers Municipaux ont » demandé en même tems l'établiſſement de » deux octrois, l'un ſur les grains vendus au » Marché, l'autre ſur les cendres des tour- » bes portées hors de la Ville (2).

» L'octroi ſur les grains eſt antérieur de » plus de 400 ans à celui ſur la cendre de » tourbe : il ne ſe perçoit pas, comme on le » dit, ſur les grains vendus au Marché, » mais ſeulement ſur les grains ſortans de la » Ville & de la Banlieue. Il a été établi de » la ſorte pour aſſurer l'approviſionnement » de la Ville ; il n'a point nui à l'abondan- » ce (3), puiſque le Marché d'Amiens qui ſe » tient chaque jour eſt le plus fort de la Pro- » vince.

» Il exiſtoit anciennement un droit ſur » les grains vendus au Marché, appellé *pi-* » *quetage*, que l'Auteur de l'article a peut- » être confondu avec l'octroi actuel. Ce pi- » quetage racheté du Vidame d'Amiens par » la Ville en 1561 fut éteint *pour le ſoulage-* » *ment du Peuple & pour ramener l'abondance.* » Vous voyez que dès-lors les Officiers Mu- » nicipaux avoient des idées ſaines ſur ces » objets (4).

» L'octroi ſur la tourbe ne *ravit* pas *la fer-* » *tilité de la terre*, il ne la *prive* pas *de ſes en-* » *grais*, il *n'occaſionne* même pas le *renché-* » *riſſement* de cette ſorte d'engrais. Toute la » cendre de tourbes, qui ſe conſomme dans » les Villes de la Picardie ſe vend toujours, » & toujours à peu près au même prix. Les » Habitans d'Amiens ne ſont pas les ſeuls » Vendeurs de cet engrais ; les Laboureurs, » libres d'en acheter ailleurs, vont où ils » trouvent le plus bas prix (5). L'Habitant » d'Amiens ſe trouve forcé de baiſſer le prix » de ſa cendre quand le nombre des Ache- » teurs diminue.

» Ce ne ſeroit donc que l'Habitant d'A- » miens qui ſupporteroit la charge de l'oc- » troi & non la denrée. Mais il ne ſe reſſent » même pas de l'établiſſement de l'octroi ; » l'Arrêt qui a établi cet impôt, a délivré » en même tems le Vendeur & l'Acheteur » d'un monopole qui s'exerçoit ſur le cour- » tage de cette denrée. Des bandes de Por- » tefaix s'étoient arrogés le courtage depuis » long tems, leurs extorſions alloient juſ- » qu'à 24 ſous par ſac, qui étoient payés » moitié par le Vendeur moitié par l'Ache- » teur. Ce monopole a été ſupprimé par » l'Arrêt d'établiſſement de l'octroi (6). Ain-

---

(1) *Nous ignorons ce que c'eſt que* diſſimulation ; *peut être connoiſſons-nous aſſez ce qui s'appelle* égards & bienſéances, *& nous avons la plus grande attention à ne pas nous en écarter. Il faut ſe défier des interprétations que la prévention peut donner à des expreſſions innocentes uniquement inſpirées par le zele pour le bien commun. Nous nous en rapportons au jugement du Public.*

(2) *C'eſt encore une* interprétation ; *l'objet eſt d'ailleurs aſſez indifférent.*

(3) *Tant mieux : des avantages locaux font franchir bien des obſtacles ; il eſt néanmoins naturel de penſer qu'on ſe jette moins volontiers dans l'autre, lorſqu'on voit des difficultés à en ſortir.*

(4) D'après ces idées *vraiment* ſaines, le ſoulagement du Peuple *des environs d'Amiens demandoit l'extinction du droit ſur les bleds ſortant de la Ville; & nous voyons avec plaiſir notre opinion confirmée par celle d'un Corps reſpectable qui, dans cette occaſion, s'eſt montré ſupérieur aux préjugés du tems.*

(5) *Sans le droit, les Habitans d'Amiens pourroient donner la cendre à huit ſous le ſac meilleur marché. L'Acheteur paye donc huit* ſous de plus, *aux dépens de la quantité d'engrais qu'il employe ou d'autres avances de ſa culture, ce qui revient au même. L'octroi prend donc ſur* la fertilité de la terre &c... *Attendu qu'Amiens eſt le grand magaſin de cendre qu'il y ait dans un très grand eſpace, ſon prix donne le ton : la concurrence des magaſins éloignés n'a point d'effet pour les Cultivateurs qui ſont plus à portée du ſien, parce qu'ils ne ſont pas raiſonnablement libres de faire une dépenſe de voyage & de tranſport, qui monteroit plus haut que le droit payé à Amiens : ils payent donc forcément le droit en ſurcharge.*

(6) *Nous offrons avec joie à MM. les Officiers Municipaux le tribut d'éloges que cette ſuppreſſion mérite. Le changement a diminué le mal, mais ne l'a pas entiérement ôté : une charge de 8 ſ. ne bleſſe pas autant qu'une de 24*

» si l'Habitant d'Amiens qui acquitte l'oc-
» troi de 8 sous, y gagne encore par la sup-
» pression du courtage; il a de plus l'avan-
» tage, ainsi que l'Acheteur, de se servir de
» qui bon lui semble pour la main-d'œuvre.
» L'ordre social & le systême de la culture
» ne sont donc pas *autant* blessés qu'on le
» dit...

» L'Auteur de l'article est encore mal
» instruit, quand il avance que cet octroi
» n'a été introduit que sous prétexte d'une
» indemnité qui n'étoit pas due...

» Il n'existe pas d'octroi de 40 s. par velte
» d'eau-de-vie. Il y en a un de 20 s. établi
» en 1743, qui ne regarde pas la Ville, qui
» est régi sous l'administration immédiate de
» M. l'Intendant, & qui se perçoit & doit se
» percevoir tant dans la Ville que dans la
» Généralité. Ce ne peut être de cet octroi
dont on veut parler.

» C'est peut-être d'un octroi dont la Ville
» jouit depuis plus de 120 ans, & qui ne
» consiste qu'en six livres par barriques de 27
» veltes. Il se perçoit sur toutes les eaux de-
» vie entrantes dans la Ville, sans distinc-
» tion de celles qui y étoient consommées,
» d'avec celles vendues au dehors. Cette per-
» ception devient nuisible aux Négocians
» d'Amiens, lorsqu'il s'en établit (des ma-
» gasins considérables) dans des lieux de la
» campagne non sujets aux droits de la Ville.
» Dès que les Officiers Municipaux eurent
» reconnu ce préjudice, ils demanderent
» eux-mêmes au Conseil la permission de
» restreindre la perception de leur octroi aux
» seules eaux-de-vie qui seroient consom-
» mées dans la Ville & Banlieue. Ce chan-
» gement privoit la Ville de huit mille livres
» de ses revenus ordinaires dans un tems où
» elle venoit d'essuyer un incendie considé-
» rable qui avoit brûlé sa grande Halle &
» une parie de l'Hôtel-des Ville (7). Elle ne
» demanda pour indemnité l'octroi sur la
» cendre de tourbe qu'avec la suppression du
» courtage exclusif. Il n'y a donc jamais eu
» d'exaction dans la perception de l'octroi sur
» les eaux-de-vie: les Négocians l'avoient
» acquitté pendant plus de cent ans, les ti-
» tres y étoient formels... La Ville en se re-
» lâchant de son droit étoit fondée à en de-
» mander une indemnité: ses besoins lui en
» faisant même une loi impérieuse....».

II.

Machines, dessins, ouvrages nouveaux qu'on trouve au Bureau des Annonces de Leipsick.

Ce riche dépôt d'inventions, de plans, de modeles, de graines &c. de tout genre, s'enrichit de jour en jour. On applaudit de toutes parts à ce précieux établissement, en attendant qu'il soit imité, les nouveaux articles qu'on y trouve, sont

Le dessin d'une bergerie portative que nous avons décrite.

Une machine à cuire, que l'on peut adapter à un carrosse.

Des figures en bois représentant différens genres d'Ouvriers à leur travail & toute sorte d'animaux, pour en donner une idée aux enfans.

Différens modeles de machines hydrauliques pour élever les eaux, servir les Fabriques, arroser les prairies, dessécher les étangs &c.

Le modele d'une espece de moulin à vent pour puiser de l'eau à une grande profondeur.

Une chaise de voyage de la grandeur d'un volume *in-folio*, qu'on peut monter & démonter dans l'espace d'une demi-minute; prix 1 risd. 12 gros.

---

mais elle blesse, comme on en convient: & de cet aveu, nous concluons que nous n'avons pas un avis différent de celui de MM. les Officiers Municipaux.

(7) *Nous applaudissons encore avec plaisir à ces sacrifice, mais en déplorant l'excès des* besoins qui ont fait une loi impérieuse, *comme on nous l'apprend, de demander une indemnité sur le prix d'un engrais. Le zele & la sagesse que nous louons nous garantissent une application constante & éclairée à diminuer la somme de ces besoins & à chercher sur-tout dans des retranchemens économiques les moyens de décharger l'Agriculture de cet impôt.*

Nous remercions l'Auteur de la Lettre de nous avoir fourni l'occasion & les moyens de faire connoître la vérité, de rendre justice & hommage à un Corps respectable, de défendre les intérêts de l'Agriculture, & de développer les inconvéniens des faux impôts.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 18 Octobre 1775, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l. 15 s., 24 à 28 l. *le septier; id.* nouveau, de 22, 23 à 27 l.; le seigle, de 13, 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv. Le froment à la Grêve, de 22 à 24 l.; le seigle, de 13, 13 l. 10 s. à 14 liv.; l'orge, de 12 à 12 livres 15 s.

Du Mercredi 18 Octobre 1775, au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 19 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Octobre 1775, de 67 à 68 l.; *id* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 55 à 56; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ₶	6	*marc.*
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	721	11	
Ducats à	97	9	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	
Piastres à	49	11	

CHANGES DE PARIS, *du 25 Octobre 1775.*

Amsterdam	54	$\frac{5}{8}$	
Londres	30	13	16e.
Hambourg	183		
Madrid	15	2	6 à 3
Cadix	15	0	6
Livourne	95	$\frac{3}{4}$	
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	$\frac{3}{8}$		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 23.*	*Mardi 24.*	*Mercredi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions	2037 ½ 40	2037 ½ 35	2035
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			432.
Rescriptions	5	4 ¾ 5 4 ¾.	4 ¾.
Bil. des Fermes.		¾	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 10 Octobre. *Messieurs*		Du Mercredi 11. *Messieurs*		Du Jeudi 12. *Messieurs*	
Marsollier... vres.	C.	Boutray.... pplles.	C.	Decourmont pplles	A.
Defays..... pplles.	A.	Viageres....	C.	Viageres....	A.
Viageres....	A.	Tontine.....	C.	Tontine.....	A.
Cauchy..... pplles.	C.	Cochin..... pplles.	C.	Nau..... pplles.	A.
Viageres....	A.	Defrance.. pplles.	A.	Viageres....	A.
Tontine.....	C.	Viageres....	A	Tontine.....	C.
Delamotte..pplles.	A.	Tontine.....	B.	De S. Janvier. vres.	A.
Viageres.....	C.	Gauthier.... vres.	E.	Tontine.....	A.
Tontine.....	C.	Perpétuelles..	E.		
Desplaces.. pplles.	F.	Radix..... pplles.	B.		
Viagere.....	F.	Viageres....	B.		
Tontine.....	C.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE TWER, *le 20 Mai.*

LA navigation d'ici à Pétersbourg par la riviere de Twerza, le canal de Wischnei-Wolotschok, le Msta, le lac Ilmen, la riviere de Wolchowa, & le canal de Ladoga, est fort périlleuse en plusieurs endroits; & toutefois la route est si fréquentée qu'au moment où les glaces ont été dissipées, il y est entré plus de 300 bâtimens. On espére que S. M. I. qui doit passer ici à son retour & qui laisse partout des traces de sa bienfaisance, donnera des ordres pour que les obstacles qu'Elle aura elle-même reconnus, soient applanis, & que le commerce travaille avec plus de sûreté & d'activité à remplir ses desseins.

Nous apprennons de Moscou que le Ministre de notre Cour à celle de Londres a fait passer dans cette Capitale un Mémoire contenant une instruction détaillée sur une machine inventée par un Anglois pour empêcher la communication du feu d'un édifice & même d'un appartement à un autre; machine qui seroit très-utile dans ce pays. Le soin de recueillir ainsi & de communiquer les découvertes & les inventions avantageuses à l'humanité ne seroit pas un des moins précieux dont les Rois puissent charger leurs Ministres dans les pays étrangers, ou des Sçavans à leur suite.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Juin.*

Le Roi vient de nommer plusieurs Commissions pour examiner l'état de la Fabrique de toile de l'Hôpital-Général, la situation de quelques Maisons de charité &c. Quand ces Commissions sont bien composées, c'est un excellent moyen de soulager le Ministere & de mettre à profit en tout genre la capacité des Citoyens qui, sans places, demeurent entiérement inutiles.

Il y a eu en effet un changement dans les billets de Banque: on substitue de nouveaux billets de 5 rixd. aux anciens de la même somme. Ces mouvemens doivent naturellement agiter les esprits. On a renouvellé les Ordonnances concernant la contrefaction du papier-monnoie, ce qui montre qu'elle se fait ou qu'elle est à craindre.

La défense d'introduire des dentelles étrangeres dans le Schleswig & le Holstein Danois, vient d'être renouvellée. Il paroit que l'introduction avoit lieu, & que les Habitans trouvoient de l'avantage à acheter la marchandise étrangere.

ALLEMAGNE.

D'ULM, *le 10 Juin.*

Il est tombé des pluies dans plusieurs contrées. Les alarmes où l'on étoit au sujet des productions de la terre, se calment.

DE BRESLAU, *le 10 Juin.*

La Société Patriotique a publié dans ses

Annonces un Mémoire de M. de Dreski, Seigneur Silésien qui est lui-même à la tête de l'exploitation d'un grand domaine, sur la méthode de nourrir les bêtes à cornes dans les étables. M. de Dreski a eu par ce moyen le double de fumier & du fumier beaucoup meilleur. Cet article seul l'a dédommagé de l'excédent de dépense dans la nourriture. Ses bestiaux ont été exempts de plusieurs maladies qu'ils n'auroient que difficilement évitées dans les pâturages. Il pense que cet usage seroit un moyen presqu'infaillible de prévenir les épizooties. La balance de la dépense & des profits démontre que dans cette méthode il y a beaucoup à gagner à tous égards, tant pour les produits de la terre que pour la qualité du bétail, la bonté du lait, du beurre, du fromage &c. Enfin il demande si un avantage prouvé avec évidence doit être négligé, parce qu'il faut pour l'obtenir renoncer à un préjugé qui, pour être ancien, n'en est pas moins ruineux?

ITALIE.

De Livourne, *le 2 Juin.*

On apprend des frontieres de la Turquie que la peste s'y est manifestée en plusieurs endroits avec furie & qu'elle emporte un monde innombrable.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Juin.*

Dans plusieurs Provinces du Royaume, il n'y a point eu de pluie depuis le mois de Février; ce qui, de mémoire d'homme, ny étoit point arrivé. Partout il a regné une longue sécheresse qui inspiroit de vives alarmes. Dans le Dorsetshire & autres lieux, la terre étoit toute fendue ou plutôt entr'ouverte au point qu'il y avoit du danger à traverser les champs. Enfin les campagnes viennent d'être rafraîchies par des eaux bienfaisantes: il en est tombé dans notre territoire ainsi que dans les Pays de Kent, Surry, Sussex, Hertford, Bedford, Cambridge &c. Quelques cantons ont été ruinés par la grêle. Le foin manque dans plusieurs Provinces.

Le Lord Townsend & M. Jefferey Amherst ont fait faire à Woolwich des épreuves de canons qui tirent 59 coups dans 59 ½ secondes.

On écrit d'Edimbourg, 6 Juin, que la semaine précédente 700 Emigrans se sont embarqués à Glasgow & à Greenock pour l'Amérique.

Des lettres de Dublin portent qu'un Conseil extraordinaire doit être tenu, à l'occasion de la cherté des provisions salées, & dans la vue d'en arrêter l'exportation qui, seule depuis long-tems, rallentit la décadence de l'Irlande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le 13 Juin.*

La sécheresse nous avoit fait craindre une diminution considérable dans le produit des prochaines récoltes: les pluies qui se succédent depuis quinze jours ont ranimé nos espérances. Les prix n'ont pas varié: le froment vaut toujours 2 sous la livre. Il y a peu de pays qui en produisent d'aussi beau que le nôtre: il pese communément 250 à 252 livres, le septier de Paris.

Il y a réellement une disproportion entre le prix de notre bled & celui de notre pain, à en juger suivant les regles de la mouture économique: mais cette mouture est absolument inconnue ici, & il sera difficile de l'y établir. L'habitude & le préjugé sont des tyrans soutenus par l'orgueil & la paresse.

La liberté d'exporter le bled d'Inde de ce pays vient d'être accordée jusqu'au 1 Août. Nous en avions grand besoin. Il eût été à souhaiter qu'elle eût été donnée plutôt ou que le terme en fût plus éloigné. Il est bien difficile de donner avis de la permission, de recevoir des ordres de l'Etranger, & de les exécuter dans l'espace de quarante-cinq jours.

De Bretagne (1), *le 15 Juin.*

» Ce n'est souvent qu'à force de redire les » vérités même les plus palpables que l'on

(1) *La crainte d'une méprise nous empêche de marquer la date précise du lieu. Nous prions les personnes qui nous font l'honneur de nous donner des avis & des instructions, d'écrire très-distinctement les noms & autres mots que le discours n'aide pas à deviner. L'impossibilité de déchiffrer certaines signatures nous met quelquefois dans le cas de manquer à ce qu'on a droit d'attendre de nous.*

» parvient à les inculquer. Ainsi je crois » qu'il ne faudroit pas laisser passer le mois » de Juin sans remarquer qu'il y en a peu, » dans l'année, qui exigent plus indispensa- » blement une continuité de travaux à la » campagne; qu'il y a des endroits, dans le » Royaume, où la récolte des grains com- » mence à s'ouvrir; que celle des foins na- » turels ou artificiels est presque partout ou- » verte; que c'est le tems de la grande fa- » çon de marniller & de semer les bleds » noirs, de les sarcler, de sarcler & de ré- » colter le lin &c. Je ne finirois pas si je » voulois récapituler tout ce qu'il y a d'u- » tile & même de nécessaire à faire dans ce » mois-ci. (*Il nous sera permis d'ajouter que la sechereſſe a fait retarder tous les travaux, même ceux du mois de Mai; & qu'après les les pluies, les Cultivateurs ont été obligés de s'occuper généralement auſſi tôt de ſarclage, de labours, de ſemailles &c. De là il a dû réſulter un vuide dans les Marchés & un renchériſſement ou du moins la continuation du prix précédent dont des pluies très favorables devoient empêcher l'augmentation & même faire diminuer la cherté ſans cette circonſtance*).

» En outre, ce mois, indépendamment » des quatre Dimanches, a cinq Fêtes, sans » parler de la demi-Fête de l'octave de la » Fête-Dieu, dans la plûpart des Dioceses » & notamment dans celui que j'habite. Pour » peu qu'il arrive de tems de pluie & d'o- » rage dans les jours de travail, & c'est la » saison, & en sus quelques jours de corvée » pour les chemins, les Troupes & leurs ba- » gages, les Galeriens &c, le Paysan n'a » pas la moitié du mois libre, & quelquefois » pas le tiers.

» Un des actes de la charité la plus éten- » due & la plus profitable, seroit de remet- » tre la célébration des Fêtes aux Diman- » ches suivans. Divers Auteurs ont fait » monter à plusieurs millions le bénéfice » qu'il en reviendroit à l'Etat; & ils n'ont » pas fait entrer dans leur calcul le bien qui » en résulteroit pour les mœurs & pour la » Religion dont les Fêtes, attendu leur mul- » tiplicité, sont profanées par l'inobserva- » tion & la débauche. Le Clergé est trop » éclairé pour ne pas se rendre à la premie- » re invitation qu'il recevroit à cet égard de » la part du Gouvernement. Cette réforme » intéresse la Religion & l'Etat: le Peuple » des campagnes & même des Villes en sent » l'utilité & la desire; & je crois que l'ex- » périence ne tarderoit pas à prouver que » cet arrangement seroit avantageux pour » les Aides, & que c'est l'aisance du Peuple » qui fait la forte consommation ».

De Chaumont (*en Vexin*), *le* 16 *Juin.*

Il paroit ici quelques exemplaires d'un *Mémoire sur les moyens de procurer, par une augmentation de travail, des ressources au Peuple de Paris dans le cas d'une augmentation dans le prix des denrées.* On y propose de ranimer dans Paris des Fabriques anciennes & d'y en procurer de nouvelles par des exhortations & des encouragemens. Entre les objets indiqués en petit nombre, on voit *les blondes & les dentelles.* Pour en animer le travail dans la Capitale, on donneroit du fil & de la soie &c.

Sans analyser les mesures proposées & calculer les effets qui peut être ne seroient pas tels qu'on le présume, nous nous bornerons à desirer d'être traités aussi favorablement que les Habitans de Paris, & sur-tout que dans la concurrence excitée entre les Ouvriers de Paris & ceux de notre Province, il n'y ait aucune sorte d'avantage, de préférence, de privilege, comme des présens qui mettroient les premiers en état de vendre à plus bas prix. Il est certain que si la matiere premiere que nous achetons ne coûtoit rien ou coûtoit beaucoup moins à d'autres, leurs ouvrages auroient le débit & il nous manqueroit. Il est vrai que quand ces distributions gratuites cesseroient, les Fabricans & Ouvriers cesseroient aussi, ou du moins tout rentreroit dans l'égalité, mais nous aurions bien souffert.

Cette cause nous est commune avec plusieur cantons de la Généralité de Paris & de celle de Rouen.

De Poitiers, *le* 17 *Juin.*

Depuis le 5, il est tombé assez d'eau pour ranimer la majeure partie des grains du printems & des autres productions qui souffroient. Selon toutes les apparences, l'année sera très-bonne, car d'ailleurs les fromens, les seigles & les baillarges sont admirables dans toute la Province.

De Beauvais, *le* 17 *Juin.*

Depuis un mois, les prix des grains ont presque toujours augmenté dans les greniers, & les renchérissemens ont été encore

plus ſenſibles dans les Marchés. Mercredi, le bled s'eſt ſoutenu au taux où il étoit le Samedi précédent (le Marché garni comme à l'ordinaire) malgré les pluies douces & chaudes qui rendent la vie aux productions de nos campagnes. (*Voyez ci-deſſus l'article de Bretagne*). On n'eſpere pas beaucoup des avoines, un peu moins encore des orges, rien des chanvres : mais ce dernier article eſt le moindre dans notre culture. Le froment vaut toujours de 6 à 7 l. la meſure de 48 à 50 livres.

On remarque une diſproportion frappante dans les prix des grains eu égard à leurs qualités. Les plus mauvais ſe vendent dans ce tems ci ſur notre Place plus vite & proportionnellement plus cher. Il eſt aiſé d'en donner la raiſon. Le Journalier quand il va au bled, n'oublie pas qu'il a beſoin de ſel, de graiſſe, de beurre &c ; & que ſi l'achat du bled emportoit trop d'argent, il ne pourroit ſe procurer les autres ſubſiſtances. Pour remplir ces objets, & il ne s'agit pas ici de fantaiſie, il ſe rejette donc ſur les qualités baſſes, aux riſques même & périls de ſa ſanté. Dans une groſſe dépenſe telle que celle d'une meſure de grains, un vingtieme eſt un objet conſidérable. On préfere donc un bled mêlé, échauffé à un bled plus pur & plus ſain. La différence naturelle ſeroit comme de 5 à 6 liv. : mais la foule courant au bas prix de 5 l., ce bled augmente & peut aller juſqu'à 5 l. 14 ſ. ſans que celui de 6 l. trouve plus d'acheteurs & renchériſſe. On n'a pas les 6 ſous qu'il faudroit ajouter. Il n'y a pas beaucoup de riches qui ſentent & connoiſſent ces effets : mais ils ne doivent pas être ignorés & négligés de ceux qui méditent.

Il exiſtoit dans un village voiſin, une Fabrique de moules de boutons en bois, & de boutons de bois. Forcés de céder à des concurrens qui donnent à meilleur marché, on a fait des moules de boutons en os & des boutons d'os. Ces boutons groſſiers ſervent pour le Peuple. On y paſſe un petit crochet de fer ou de laiton qui ſe rive en deſſus, & ils ſont en état d'être vendus & employés. Les os ſont devenus plus chers, le débit eſt plus dur, & cet article tombe faute de ſecours, d'inſtructions, d'encouragemens. On pourroit éclairer ſur les moyens de s'occuper d'objets analogues : ces moyens ſeroient faciles à ſaiſir : il faudroit les mettre entre les mains de ces foibles Villageois qui n'iroient pas les chercher. Peut-être attireroient-ils de Paris pluſieurs familles qui ſont inutiles même à la décoration de la Capitale. Dans la détreſſe, c'eſt ſur-tout au village qu'il eſt bon de multiplier les reſſources.

Le prix des os a preſque doublé. Y auroit-il du danger à employer ceux des bêtes mortes dans une épizootie, & à faire faire de la colle & de l'huile des parties de ces animaux que l'on employe journellement au ſortir des boucheries ?

De Troye, *le* 18 *Juin*.

» La Gazette du Commerce, article de » Troye, a mortifié pluſieurs honnêtes Ci- » toyens par le blâme qu'elle répand ſur une » démarche uniquement digne d'éloges. La » diſtribution extraordinaire qui s'eſt faite » n'a point été arrachée par les murmures : » les ſeuls beſoins connus l'ont décidée. Elle » eſt ſelon les principes que l'on annonce, » & les circonſtances locales rendoient im- » praticable toute autre voie pour venir au » ſecours du nombre des malheureux aug- » menté moins encore par la cherté du grain » que par la miſere des années précédentes » & le prix exceſſif des cotons... Il n'y a eu, » grace à Dieu, aucun déſordre ici. Quel- » ques cris ſur le moulin (économique) » ſuſcités & trop négligés occaſionnoient nos » craintes qui euſſent peut-être été réaliſées » ſans les ſages précautions priſes par le Mi- » niſtere.... Du reſte la diſtribution n'a eu » que de bons effets...

(N. *Nous avons reçu ſur ce ſujet une longue Lettre juſtificative que l'embarras où nous met l'abondance des matieres, nous obligera d'abréger. Nous y avons vu avec peine, ainſi que dans la précédente, qu'on ſuppoſe du* blâme, *de* l'amertume &c. *dans nos réflexions. Une repréſentation n'eſt point un* blâme, *& de* l'amertume ! *Comment en aurions-nous quand nous rapportons des traits généreux d'humanité qui nous rempliſſent de conſolation ? Des réflexions ſur la meilleure maniere de faire le bien ne ſont, dans nos vues, que des hommages rendus à la vertu qui veut le bien & le fait.*

Preſſés quelquefois au point que nous n'avons pas le tems de relire ce que nous avons écrit, ſans ceſſe détournés du travail par de vives ſouffrances qui deviennent tous les jours plus vives, il ſe peut qu'il nous arrive de nous mal expliquer. Il ſe peut auſſi qu'on ne ſaiſiſſe pas bien nos expreſſions. Qu'on daigne nous

interpréter toujours en bonne part, on aura toujours notre vrai sens & nos vrais sentimens. Notre caractere connu nous met en droit d'attendre cette grace.

En cas d'équivoque, d'erreur, de méprise &c, qu'on s'adresse à nous, nous offrons de justes & honnêtes satisfactions.

Quand nous blâmons les choses, *jamais notre intention n'est d'offenser les* personnes, *comme quand nous louons, jamais notre dessein n'est de capter la bienveillance de qui que ce soit, de quelque rang, qualité, condition que l'on soit. Qu'on ne s'y trompe pas : la louange ou le blâme n'est, de notre part, qu'un tribut désintéressé payé à la vertu & à la vérité pour l'utilité publique.*

Le mépris que l'on marqueroit pour nos Feuilles ne paroîtroit peut-être aux yeux du Public qu'un mépris affecté. Notre Gazette depuis son origine, a été consacrée à l'exposition & à la discussion des grands intérêts de l'Agriculture, du Commerce, de la Société : cet objet n'est pas méprisable : des Correspondans, faits à tous égards pour être honorés, nous aident puissamment à le remplir : les traits tomberoient sur eux, car nous ne sommes le plus souvent que les Economes du bien, des lumieres, des vertus d'autrui. Quand ceux qui donnent des marques de sentimens peu favorables pour nous, voudront nous les adresser, nous les publierons, & nous placerons à la suite, avec éloge, les actes de bienfaisance, de justice, de patriotisme qu'ils auront exercés.

Frappe, mais écoute : *voilà notre réponse à ceux qui voudroient employer contre nous des armes que nous n'avons pas, & que nous n'employerions pas quand nous les aurions.*

Nous regarderons toujours comme récompense tout ce que pourra nous attirer un zele ardent & prudent pour le bien public.

DE ROUEN, *le 19 Juin.*

Depuis le commencement de Juin, il est arrivé au Havre beaucoup de navires chargés de grains étrangers. Ces provisions & les espérances que la saison donne adoucissent la peine & relevent le courage.

DE PARIS, *le 24 Juin.*

Nous apprennons de presque toutes les parties du Royaume, que les pluies ont sauvé la plus grande partie des récoltes. En général les fromens & les seigles sont beaux, & il y aura plus de grains de printems que l'on ne l'espéroit. La Provence même qui a le plus souffert, sera moins pauvre qu'on ne l'avoit auguré.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

I^e. Lettre sur le droit de coupe perçu à Montpellier. De Lunel, le 6 Juin.

Dans votre Feuille du 23 Mai, nous avons vu, Monsieur, une lettre datée de notre Ville le 12 Avril. Cette lettre contient quelques réflexions sur l'établissement du *droit de coupe* qu'on fait payer à tous les bleds, grains & légumes qui entrent dans la Ville de Montpellier, & quelques notices peu justes sur le commerce de notre Ville. Comme ce qu'on y dit pourroit porter préjudice à nos Négocians, en annonçant des entraves que nous n'avons pas, nous avons cru devoir vous instruire de quelques vérités qu'il paroît qu'on n'a pas connues.

Quoique le premier objet de la lettre nous soit totalement étranger, nous ne pouvons éviter de relever ce qui est dit, que le *droit de coupe* qu'on paye à Montpellier *est, suivant la* tradition, *le droit seigneurial imposé aux Habitans de cette Ville* &c. &c... Suivant la *tradition !* Un droit si onéreux au Consommateur peut-il, doit-il être fondé sur une *tradition ?* ... On dit que ce fut un Fief hommagé dès l'an 1139. Eh bien ! voilà un abus très ancien qu'il faut d'autant plutôt détruire... Cet acte original, qu'il faudroit voir, porte-t-il que la 64e. partie des grains & légumes sera payée lorsque la consommation en sera faite hors de la Ville & par des gens qui sont totalement étrangers à un droit de *Fief* établi sur la *tradition ?*

Voulez-vous la maison, le terrein que mon prédécesseur vous a confié, dit l'Auteur de la lettre, *payez donc le prix de la concession....* On demande *quelle maison, quel terrein* ce prédécesseur a-t-il confié au Cultivateur des contrées voisines, à l'Habitant de Ganges, du Vigan, de S. Hyppolite &c. pour le soumettre à payer la 64e. partie des grains & légumes qu'il va acheter dans une Ville qui, par son commerce & sa position, devient un entrepôt naturel pour ses environs ?

Cette *tradition*, ces hommages rendus en 1139 ont ils fait mention du privilege exclusif & du payement du droit de coupe qu'on percevroit sur tous les grains & légumes qui passeroient sur un canal qui ne seroit creusé

& pratiqué que 600 ans après, à la fin du 17e. siecle ? y a t-il un seul droit de leude, un seul péage dans le Royaume qui ne soit au moins fondé sur *une tradition ?*

On pourroit faire mille autres observations ; mais comme cela nous est étranger, je passe à ce qui nous regarde particuliérement dans cette lettre, où il paroît qu'on ne connoit pas les frais de notre canal, les droits de notre Ville & la nature de l'immense commerce de bled que font nos Négocians.

On dit, *si l'Habitant de Lunel ne paye pas le droit de coupe, il paye d'autres droits seigneuriaux qui en tiennent lieu.* Quelques faits & un calcul simple vont répondre à cette imputation qui pourroit décourager ceux qui sur l'idée de la franchise dont nous jouissons, seroient engagés à spéculer relativement à nos débouchés.

Nous ne payons & ne connoissons ici (Lunel) aucun droit seigneurial quelconque. Il ne se paye qu'un seul modique *droit de Ville d'un sou* par salmée de bled (pesant environ 380 liv. poids de table). Ce modique droit même n'est payé que par le Forain qui vient acheter dans nos murs.

Nous ne payons pour tous *droits & frais de canal* que *trois sous* par salmée de bled & *deux sous & demi* par salmée de seigle.

Nous n'avons aucun privilege exclusif pour le transport des grains, des bords du canal à la Ville & où il plaît au Propriétaire des grains. Le Propriétaire du canal qui aboutit à Montpellier a *seul* le droit de faire voiturer les grains qui viennent par ce canal, à la Ville, moyennant le prix excessif de *dix sous* par salmée, plus le droit de coupe. Si le Propriétaire des grains trouve qu'ils lui parviennent trop lentement, s'il veut en faire faire le transport par ses propres charrettes, il faut également qu'il paye les *dix sous* par salmée.

Nos Négocians ne tirent des bleds du Rhône que lorsque les récoltes manquent totalement dans le Haut-Languedoc ; ce qui est très-rare & ce qui n'est arrivé qu'une fois depuis dix ans. Donc ce n'est pas à cette cause qu'on peut attribuer la supériotité de notre commerce de bleds.

Il est réellement des lieux & même de vastes contrées que nous sommes mieux à portée de fournir : mais Ganges, le Vigan, Sumenes, Valerauges, S. Hyppolite & toutes ces routes sont beaucoup plus près de Montpellier. Nos charrettes sont souvent obligées de passer dans les Fauxbourgs de Montpellier pour aller verser des bleds dans ces cantons.

Voilà des faits incontestables, Monsieur ; & pour prouver combien plus de facilité nous avons pour ce commerce, voici un calcul démonstratif. Depuis environ trois mois que, sur une apparence d'augmentation du prix des bleds, nos Négocians accoururent à Toulouse pour faire des achats, il nous est venu du Haut-Languedoc, & notre commerce a versé dans les lieux où il s'étend, environ 60,000 settiers de bled, mesure de Toulouse, qui font environ 112,000 settiers de notre mesure (la même que celle de Montpellier). On peut établir que, l'un dans l'autre, ce bled s'est vendu 9 l. le settier de notre mesure. Donc ces 112,000 settiers ont produit une somme de 1,008,000 liv., totalement exempte de droits. S'il avoit fallu payer la 64e. partie de ces bleds, il en auroit coûté au Consommateur la somme de 15,750 liv... Qu'on juge s'il y a quelque parité entre le commerce d'une Ville chargée de droits, avec celui d'une Ville qui n'en paye aucun.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans vos Feuilles, pour que les Négocians connoissent les exemptions dont nous jouissons ; & nous nous flattons *que*, comme dit très-bien l'Auteur de la lettre qui occasionne celle-ci, *tout bon Citoyen doit y trouver une place pour dénoncer des abus ou pour en repousser l'accusation.*

IIe. Lettre sur le même sujet. De Toulouse, le 4 Juin.

MONSIEUR,

Dans votre Feuille du Mardi 23 Mai, N°. 41, j'ai lu une note où il est dit que vous vous empressez de rendre publique la lettre d'un Citoyen de Lunel, afin de faire justice à qui elle est dûe.

Si vous aviez bien connu la nature du droit de coupe sur les grains qui se vendent à Montpellier, j'ose croire que vous auriez joint à votre note quelques réflexions critiques qui nous eussent garanti des impressions fâcheuses que cette lettre va faire sur ceux qui déterminent leur sentiment sur votre opinion.

Je ne suis Citoyen ni de Montpellier ni de Lunel, mais j'ai grand intérêt à ce que la vérité soit connue, & que le commerce soit délivré des gênes & des surcharges qui renchérissent la matiere de premier besoin & qui enrayent sa circulation. Vous voudrez

bien permettre, Monsieur, que je mette sous vos yeux un Mémoire touchant l'essence de ce droit & les abus de la perception. Il y actuellement une instance au Parlement de cette Ville à la 1re. des Enquêtes au rapport de M. de Saint-Felix.

Je desirerois beaucoup, Monsieur, sçavoir votre avis sur la question de ce procès, il seroit même utile de l'insérer dans votre Feuille pour m'en servir auprès des Juges, comme le meilleur titre contre l'extension du droit.

Vous vous appercevrez que le droit de coupe n'est qu'un profit seigneurial, qu'il est extinguible sans que la substance du Fief en soit dénaturée; vous y verrez que la Ville de Montpellier en acheta la moitié pour en jouir par extinction, qu'on veut en étendre la perception sur les bleds destinés pour transit, à la faveur de la disposition louche d'un Arrêt rendu en 1719 par le Parlement de Grenoble, quoique le titre primordial, les hommages & les actes subsequens y résistent.

Vous reconnoîtrez aussi que le Défenseur de ce couponage lui assigne une existence au-delà de ses limites, en lui donnant pour époque la fondation de la Ville.

Trouvez-vous un motif raisonnable de soutenir le maintien de ce droit en faveur du commerce qui se fait à Lunel pour les Cevenes sans la concurrence des Commerçans de Montpellier? Croyez-vous qu'il n'importe pas à l'Etat de diviser cette branche & d'empêcher qu'elle ne se concentre dans une seule Ville? Est-il nécessaire de gréver cette denrée, ou d'en conserver les charges que l'on a imposées sur son passage dans une Place pour en détourner le transport vers une autre Ville, & les mettre par-là en égalité des frais? J'avois cru qu'il étoit plus avantageux pour le Consommateur des Cevenes, du Vigan, & des autres contrées dont la population est immense, d'avoir par la voie de Montpellier la denrée à meilleur prix & plus vîte, ce qui seroit, si le couponage étoit éteint, que de la recevoir par l'entremise des Commerçans de Lunel dont la situation comporte plus de frais & des longueurs.

Soyez bien certain, Monsieur, que quoiqu'en dise l'Ecrivain de Lunel, la perception réduite au 64e. est très nuisible aux Consommateurs & plus nuisible encore au Commerçant de Montpellier par les entraves, les formes & les suites qu'elle entraîne: elle n'est pas moins nuisible au Cultivateur du Haut-Languedoc qui en reçoit le contre-coup. Examinez, je vous prie, l'ensemble de mes observations, & joignez-vous, s'il est possible, au Défenseur de l'immunité du droit pour le circonscrire dans les bornes de son établissement. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, FAGES.

N. Nous croirons mériter la confiance qu'on veut bien nous témoigner en déclarant que nous ne pouvons avoir aucun avis sur l'objet en contestation, & que si nous en avions un, il ne sçauroit être d'aucun poids. A la lecture du Mémoire que nous avons reçu, il nous a paru que M. Fages faisoit très-bien valoir les moyens de sa Partie: nous ne connoissons pas les défenses de la Partie adverse: c'en est assez pour justifier notre silence.

Quant aux principes de la justice & à l'intérêt public, seules matieres sur lesquelles il nous sera peut-être permis d'opiner, nous dirons librement que la nature & l'étendue du droit nous paroissent devoir être uniquement réglés par les titres, les transactions primitives &c; que le droit est en lui-même & par ses circonstances onéreux pour le Commerce, l'Agriculture &c; & que le rachat de ce droit seroit également selon les intérêts de toutes les Parties, du Propriétaire, du Commerçant, du Cultivateur & du Consommateur.

1°. Les droits ne peuvent, sous aucun prétexte, être étendus au-delà des bornes fixées par les titres, puisqu'ils ne sont assis que par ces titres & sur eux. Sans prétendre dire qu'il y ait eu extension dans le cas présent, nous estimons qu'elle ne peut pas plus être ordonnée ou permise quant aux lieux, aux objets & aux personnes, que quant à la quotité du droit. Aucun Tribunal, aucune Cour ne peut les porter hors des limites assignées par les actes provinciaux: un Jugement *déclare* le droit, mais ne le *constitue* pas. Dans la cause pendante, il paroît que le Propriétaire ne conteste pas l'immunité du transit des grains; c'est la fraude qu'il appréhende. Cette crainte même légitime ne sçauroit fonder un droit nouveau; or c'est réellement la création d'un droit nouveau qu'une extension de droit.

2°. Nous n'avons pas une exception à faire, en faveur du droit de coupe de Montpellier, dans tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur le tort que ce genre de droit fait au

commerce & par adhérence à la culture & à la consommation. Nous voyons même dans la perception de celui-là des circonstances qui ne peuvent qu'éloigner les Négocians. Le procès dont il est question en fait foi; puisqu'il s'agit de sçavoir si le droit a été bien perçu sur des grains qu'un Négociant assure destinés pour des Consommateurs étrangers à la Ville. Il ne faut qu'une contestation de ce genre pour que le commerce ne s'engage pas dans le domaine du droit de coupe. Enfin il y a plus d'un siecle que ce droit fournit matiere à des procès onéreux à toutes les Parties.

3°. De-là nous concluons que le rachat doit être également desiré & recherché par le Seigneur du droit, par la Ville, par le commerce, par tous les Consommateurs. Le Seigneur y gagneroit une jouissance sans trouble; le commerce acquerroit une vraie liberté; le Consommateur profiteroit de la franchise & de la concurrence; la Ville deviendroit un gros entrepôt &c.

Du reste nous ne faisons ici, dans ce genre de discussion, que prêter le champ de bataille, sans prendre parti, mais non sans prendre un vif intérêt à la justice & au bien public. Si nous nous croyons quelquefois fondés à défendre une opinion contre une autre, nous offrons à chacun une place pour nous combattre: *veniam petimusque damusque.*

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Juin 1775.

		#	ß	
Or de Portug. à	723			marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	712			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	5		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Juin 1775.*

Amsterdam	55
Londres	30 15 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ¾ à ½
Lyon *Pâques*	⅛ à ¼ p. ⁰⁄₀ b.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1945 47 ½	FESTE.
D°. 16es/25es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		414	
Rescriptions		6 ¾	
Bil. des Fermes.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mardi 13 Juin. *Messieurs*		Du Mercredi 14. *Messieurs*		Du Vendredi 15. *Messieurs*	
Marsollier.... vres.	J.	Radix..... pplles.	J.	Decourmont pplles.	J.
Defays..... pplles.	J.	Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Viageres.....	J.	De S. Janvier. vres.	J.	Tontine.....	J.
		Tontine.....	J.	Rouillard... pplles.	L.
		Defrance... pplles.	J.	Viageres....	J.
		Viageres....	L.	Tontine.....	J.
		Tontine.....	L.	Boscheron... pplles.	J.
		Cochin..... pplles.	J.	Viageres.....	J.
		Viageres.....	J.	Lempereur. pplles.	J.
		Tontine.....	J.	Viageres.....	J.
		Boutray..... pplles.	L.	Patu.....Viageres.	J.
		Viageres....	L.	Peinchein.... vres.	L.
		Tontine.....	L.	Perpétuelles.	L.
		Desplaces... pplles.	J.	Tontine.....	L.
		Viageres....	J.		
		Tontine.....	J.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 29 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Juillet.*

LA lettre suivante écrite d'Orouſt, Iſle ſituée ſur les côtes de la Province de Bahus, mérite à pluſieurs titres d'être conſervée.

» Perſonne n'ignore qu'un terrible ouragan déſola la navigation dans les mers du » nord vers la fin du mois dernier. Les Habitans de cette Iſle en furent les victimes » les plus infortunées. Leur principale occupation eſt la pêche du Cabeljou. Trente » de leurs bateaux à tillac pêchoient alors » à une diſtance de 20 lieues de la côte, » lorſque l'ouragan s'éleva. Il en coula cinq » à fond avec tout l'équipage compoſé de » 56 hommes dont 30 mariés laiſſoient après » eux 102 enfans à 30 veuves. Les autres » gagnerent la côte, mais tellement endommagés qu'ils furent entiérement hors » de ſervice ; ils avoient en outre perdu » leurs uſtenſiles.

» Toutes ces familles ſe trouverent dans » l'état du monde le plus déplorable, car » ces bateaux compoſoient tout leur bien. » Leur extrême déſolation fut bientôt calmée par la conſolation la plus douce, » celle qui découle du cœur d'un Roi ſur le » plus petit de ſes ſujets. A peine S. M. fut » elle inſtruite de leur déſaſtre qu'Elle ordonna au Gouverneur de la Province de » prendre des informations exactes ſur leur » état & de lui en rendre compte, comme » on voit dans un péril une tendre mere voler au ſecours du plus jeune de ſes enfans. » Sur le rapport du Magiſtrat, le Roi aſſigna une ſomme de 60,000 dahlers, monnoie de cuivre pour être employée, non » en diſtributions ſouvent ſtériles, mais » pour rétablir les choſes, au profit de ces » malheureux & de l'Etat, ſur le pied où » elles étoient auparavant. Des arrangemens furent pris pour reconſtruire cinq » bateaux neufs deſtinés à remplacer ceux » qui avoient péri, radouber ceux qui avoient » ſouffert, & rétablir les équipages de la » pêche. Conformément aux volontés du » Roi, le Gouverneur de la Province ſe » rendit ſur les lieux, afin de hâter l'exécution des ordres de S. M. Après avoir fait » aſſembler la Communauté des Pêcheurs » conjointement avec les veuves de ceux » qui avoient péri, on prit les meſures les » plus convenables pour réparer promptement le déſaſtre. Les bateaux endommagés ont été rétablis. On a travaillé à force » à la conſtruction des autres. Les veuves & » les enfans des Pêcheurs noyés ont leur lot » dans ces bâtimens, ſuivant la proportion » de l'intérêt que leurs maris & leurs peres avoient dans les anciens. Jamais on » ne vit la bienfaiſance exercée avec plus » d'équité & de ſageſſe.

» Des Citoyens charitables, excités par » l'exemple de notre PREMIER CITOYEN, » ont concouru au même bien. A peine » S. M. avoit-elle déclaré ſes intentions

» qu'ils allerent au-devant des besoins de » leurs Compatriotes en leur avançant à » crédit les fonds nécessaires au rétablissement de leur fortune. Ainsi le cœur tendre & compâtissant de notre Monarque » adoré a non seulement préservé de leur » ruine un nombre considérable d'infortunés, mais il a en même tems fait le bien » de l'Etat par la conservation d'une branche de travail & de commerce infiniment » utile.

» Ce qu'il y a de plus touchant, c'est de » voir ces bonnes gens à qui S. M. a tendu » sa main paternelle. Les larmes de la reconnoissance & de la joie coulent bien » plus abondamment de leurs yeux que les » pleurs que le sentiment de leur malheur » leur avoit fait répandre. Les meres & les » enfans levent leurs mains au Ciel, en bénissant leur Sauveur : l'Isle le bénit, toute » la Province le bénit & fait des vœux ardens pour la conservation de *Gustave*, » en l'appellant le *Pere de la Nation* & le » *modele des Rois*. Quels titres, quand ils » sont si bien mérités ! ».

ALLEMAGNE.

De Wohlau (*en Silésie*), *le 9 Juillet.*

C'est une méthode fort commune en Allemagne, d'attirer par des privileges une population étangere, quand on veut faire rentrer les déserts dans la masse du bien public. Depuis quelques années, la plûpart des Etats de l'Empire y ont eu recours, vu que les déserts s'étoient aggrandis de toutes parts.

Un Membre de la Société Patriotique de ce Duché vient d'examiner quels étoient les succès de ces nouvelles Colonies. Le résultat de son travail, c'est qu'elles s'établissent avec éclat & se dissipent sans bruit.

Il est rare, dit l'Auteur, que ces Peuplades réussissent, parce qu'il est rare que des hommes laborieux, quoique pauvres, se déterminent à quitter leur Patrie. S'il en est de ce genre qui la quittent, leur dessein est d'y retourner après avoir recueilli quelques fruits de leur déplacement & des privileges qui les ont attirés. L'État perd le pécule qu'ils emportent & les avances d'une exploitation abandonnée : il perd également les avances qu'il a fait à des vagabonds fainéans. Les Naturels du pays ne voyent pas de bon œil au milieu d'eux des Etrangers privilégiés : ceux-ci, quand le climat leur conviendroit, ne se plient pas aisément à des mœurs & à des coutumes nouvelles. Outre les hommes & les avances, il faut encore pour des entreprises rurales l'art, l'industrie propre au climat & au sol, & par conséquent difficile à trouver chez des Etrangers ; & pour de grandes entreprises de défrichement un plan, une intelligence, une surveillance, une harmonie qu'on ne songe pas à y mettre. Aussi voyons-nous de toutes parts ces grands desseins avorter & n'aboutir qu'à enfouir des richesses dans des déserts qui restent déserts.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Juillet.*

Les nouvelles de nos Provinces annoncent que les pluies tombées à propos ont rétabli les orges, les avoines & autres grains sur lesquels on n'osoit plus compter. Le froment est généralement beau. L'on s'attend à une forte réduction dans les prix des denrées de premiere nécessité. Les grains baissent.

Il est entré, la premiere semaine du courant, à Liverpool de nouvelles provisions de grains & de farine de nos Colonies septentrionales. Il est aussi arrivé de ces contrées à Canterburg huit mille quarters de froment & dix mille boisseaux de farine. Ces secours seront vraisemblablement les derniers que nous en recevrons, cette année, attendu la résolution du Congrès qui en ferme les Ports.

L'Amérique septentrionale jouit de l'espérance d'une pleine récolte. La Caroline méridionale a recueilli une grande abondance de riz, & les prix ont diminué considérablement dans les Marchés. La cherté avoit porté le Congrès Provincial à retenir le riz vieux.

Le Congrès général, déterminé à pousser la guerre contre le *Ministere*, a résolu qu'il seroit levé un million st. pour l'entretien des Troupes ; qu'il ne seroit exporté aucune sorte de provisions pour l'Isle de Nantucket, magasin naturel des consommations des pêcheries Britanniques ; qu'un Manifeste seroit adressé aux Puissances de l'Europe pour

justifier la rupture des Colonies avec la Mere-contrée ; que tous les Ports seroient fermés le 22 Juillet &c.

On a fait révolter les Negres dans divers cantons de la Virginie : toute la Colonie est en armes.

Nous sommes informés par des lettres de la Nouvelle Yorck qu'à quelques lieues du Port trois navires marchands François, qu'on suppose chargés de munitions de guerre, ont péri.

Les nouvelles de l'Inde sont que le Conseil de Bengale a été très bien payé des secours qu'il a vendus à Souja-Dowlah pour soumettre Hafiz Rhamut, Chef des Rohillas soulevés, l'année derniere, contre sa domination & pour la liberté des Peuples. Souja Dowlah est représenté comme un lâche tyran abhorré dans tout l'Indostan : Hafiz Rhamut, mort dans cette guerre de la mort des Héros, est peint comme un homme plein de courage, de talens & de vertus ; il avoit supplié le Conseil par ses Ambassadeurs de ne pas employer les forces Angloises à mettre des innocens dans les fers, sous le glaive d'un barbare. On a voulu, pour de l'argent, que notre Nation partageât la haine des Peuples avec Souja-Dowlah ; & il est douteux qu'une grande partie de cet argent entre dans les profits de la Compagnie. Les Agens de cette Société marchande ne cherchent que la guerre, plus lucrative pour eux que la paix. La Présidence de Bombay a entrepris la conquête de l'Isle de Salset & des Isles voisines : le Général Gordon s'est emparé de Tanu, Capitale de Salset. On ajoute que le Militaire est mécontent de l'Administration.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perpignan, *le* 12 *Juillet.*

Notre récolte est inférieure à celles des dernieres années : il y en a eu une grande partie brûlée par la sécheresse.

Le commerce de nos vins, de nos huiles &c. auroit besoin de facilités. Resserrés, comme nous le sommes, dans un espace très étroit, à peine peut-il faire un léger mouvement qu'il ne donne contre une barriere. Veut-il pénétrer dans le Royaume ? Le Roussillon est Province étrangere, il faut payer des droits. Se tourne-t-il du côté de l'Espagne ? Droits à payer, nous sommes Regnicoles. Cet inconvénient est plus sensible pour cette Province que pour les autres de la même classe, parce qu'elle n'a qu'une quinzaine de lieues de large, sur vingt ou vingt-cinq de long.

Sur ce terrein, il y avoit vers 1740 environ 150,000 Habitans. L'accroissement énorme & subit des impôts chassa la plus grande partie de cette population. Quelques années après, on ne comptoit plus que 75,000 ames. Il passa dans la Catalogne seule 30,000 Emigrans. Depuis que le commerce des bleds a repris faveur, le pays s'est recruté : il peut avoir 102,000 Habitans.

Ce petit Peuple, ce petit terrein paye au Fisc environ onze cens mille francs d'impôt ; & ce ne sont pas là toutes nos charges : notre Administration municipale ne peut faire face aux siennes. Et l'on nous dit que nous sommes exemts de taille ! Qu'importent les noms !

Lorque nos denrées se trouvent en concurrence avec celles des Catalans, nos voisins, il est impossible qu'ils la soutiennent. Tel objet qui s'affranchit en Catalogne pour 75 livres, s'acquitte à peine ici pour 200 & 250.

La franchise du Port de Vendres soutiendroit ce pays jusqu'à des tems plus heureux que nous attendons avec confiance.

De Cette, *le* 17 *Juillet.*

Il y a long tems que nous n'avions vu dans notre Port tant de vaisseaux de toute Nation que nous en avons vu l'hiver dernier. Malheureusement ils n'ont pu trouver ici des chargemens suffisans pour leurs retours, parce que la mauvaise récolte nous a mis hors d'état de leur fournir assez de vin & d'eau-de-vie, & qu'il ne nous est pas permis de leur fournir du sel que la nature prodigue au couchant de notre montagne, sur la plage située derriere notre Lazaret, à un petit quart de lieue du Port. Nous avons eu la douleur de voir nombre de ces vaisseaux aller charger du sel à Yvice, à Cagliari & en Espagne.

La position favorable de notre marais de sel & les avantages qui résulteroient de son

exploitation pour le commerce d'exportation de la Province, avoient donné lieu au projet proposé, comme nous l'avons dit, par une Compagnie de Négocians, d'établir ici un entrepôt de sel pour l'approvisionnement des vaisseaux du nord obligés d'aller se pourvoir en Espagne & en Sardaigne. Ces vaisseaux viendroient en foule, dès qu'ils seroient assurés de trouver leurs cargaisons en vin, eau de-vie, sel, sans languir, des mois entiers, dans notre Port.

La Compagnie, combattue par les uns & par les autres, se restreignit à s'approvisionner aux marais de Peccais dont les Propriétaires étoient au rang des opposans. Faut il condamner une terre à demeurer stérile, pour faire valoir la denrée du champ voisin? Avec des débouchés, le sel que nous avons & que nous n'avons pas, & le sel de Peccais se débiteroient également : l'affluence des Etrangers leur conneroit promptement de la valeur : leur concurrence seroit en même tems utile au Public &c. Si l'on croit que les bons effets de la liberté se feroient long-tems attendre, on se trompe : dans l'instant, nous aurions la richesse & le débit. Qu'on le veuille, & l'on sera étonné de l'activité prodigieuse que cette liberté donnera aussi-tôt à tout.

Il y a quelques années qu'on nous fit entrevoir un point de vue bien avantageux pour notre commerce en particulier & en général pour l'intérêt du Royaume. La Cour de Londres offroit, à ce qu'on assure, de laisser entrer dans les pays de sa domination nos vins & nos eaux-de-vie sur le même pied que ceux de Portugal, d'Italie &c ; & elle demandoit en compensation la libre entrée de diverses marchandises Angloises, surtout des clinquailleries. Certes ce traité nous auroit été bien favorable. Supposons que les Anglois ont l'avantage de l'industrie; nous avons celui du sol : ils ne peuvent acquérir ce dernier ; du moins pouvons-nous partager l'autre. Leurs Cultivateurs ne feront pas du vin, du vin égal au nôtre : avec le tems, en très-peu de tems, dès aujourd'hui, nos Artistes copieront, imiteront, égaleront, surpasseront même les ouvrages Anglois : la France a, comme l'Angleterre, les matériaux. On prétend que la crainte de nuire à quelques Manufactures l'emporta sur l'espérance de vivifier de vastes territoires. L'intérêt particulier est actif & pressant, tandis que l'intérêt général ne se défend pas lui même & qu'il ne paroît quelquefois que comme un intérêt vague & éloigné. Si l'on considere l'immense quantité de terres incultes qu'il y a dans nos Provinces méridionales, que ces terres ne sont absolument propres que pour la vigne, que la vigne alimenteroit une nouvelle population & une nouvelle industrie, combien on regrette une convention par laquelle il n'y avoit rien à perdre pour le moment, tandis que pour l'avenir il y avoit tout à gagner !

DE DOL, *le 17 Juillet.*

L'état actuel de nos récoltes surprend agréablement le Cultivateur. Les pluies ont tellement nourri les tiges latérales des fromens que leurs épis sont aussi longs & aussi pleins que le maître épi. Les seigles sont un peu clairs, mais nets & avec des épis pleins & longs. Les bleds noirs sont magnifiques.

Les chanvres ont manqué : c'est une perte considérable pour ce pays où on les emploie 1°. à la Manufacture des toiles à voiles de S. Malo ; 2°. à la Fabrique des toiles communes, si répandue qu'il n'y a guere de Paroisses qui n'ayent un ou deux Tisserands ; 3°. à celle des bazins connus sous le nom de bazins de Dinan, travaillés dans ce canton.

Il y a peu de laine : on l'employe aussi sur les lieux à fabriquer de grosses serges & de la tirtaine pour habiller le Peuple. Cette filature qui procure du pain à beaucoup de monde, manquera.

Il y aura plus de foins qu'on ne l'imaginoit. La pluie a fait pousser beaucoup d'herbes ; mais comme elles ne sont pas encore mûres, la fauchaison se fera tard, & le tems de la fénaison arrivera avec celui de la moisson.

Ce concours sera très-incommode, surtout s'il survient des Fêtes ; & il y en aura, car ce Diocese en a beaucoup plus que n'en ont ceux de Rennes & de S. Malo. Notre Evêque se proposoit d'en retrancher quelques-unes pour le bien du Peuple & de l'Etat : on ne sçait quelles raisons les Recteurs ont eu à opposer à ce bienfait vraiment religieux. Il y a dans le Diocese de Dol au moins cent mille personnes qui ont besoin travailler pour vivre. En appréciant les journées l'une dans l'autre à dix sous, chaque Fête fera tort au Peuple de 50,000 francs

qu'un travail productif ou conservateur pourroit fournir. Tout n'est pas perdu pour tout le monde : ceux de cette classe qui ont quelqu'argent, s'enivrent ces jours-là ; la ferme des boissons y gagne. Le lendemain, beaucoup de familles n'ont point de pain.

Les bestiaux sont toujours à vil prix. Le beurre est toujours fort cher. Voici le tems où il est le plus mauvais & le moins propre à être gardé, & il coûte 45 l. le quintal.

Plus la saison avance, plus on voit qu'il y aura une abondance de pommes étonnante. On les propose dans le marais à 10 s. la barrique : il faut trois barriques de pommes pour en faire une de cidre. Il est à observer que le marais étant sur le bord de la mer, le cidre s'y vend toujours mieux que dans le haut terrein, à cause de la facilité des embarquemens. Le cidre pourra y valoir 3 ou 4 francs la barrique. Les pommes ne vaudront pas la peine d'être ramassées.

Le tems a subi des variatiosns extrordinaires. Un jour, le thermometre de Réaumur à 20 deg., le lendemain à 13. Les nuits sont toujours fraîches. Ces vicissitudes & la cherté des grains laquelle a obligé le Peuple à manger des pommes vertes, ont causé beaucoup de dissenteries. La corvée va toujours.

De Moulins, *le* 18 *Juillet.*

Les prix des grains ont baissé dans la Généralité. Le 11, au Marché de la Palice, l'un des plus forts du pays, le froment ne s'est pas tout-à-fait vendu 2 s. la livre. Notre boisseau, pesant 22 l., y a valu 40 s. ; ce qui fait un peu moins de 24 l., le septier de Paris. Le seigle revenoit à 14 liv. 16 s., même septier. Il y a eu moins de diminution dans les prix de l'avoine & l'orge.

Les seigles ont été récoltés par un très-beau tems. Le cent de gerbes à deux longueurs de pailles ou liens, rend de 32 à 40 boisseaux ou coupes, même plus.... Les avoines promettent beaucoup. Les seigles sont magnifiques. Les pois & autres légumes abondent. Les foins qui ont rendu peu de premiere herbe, annoncent beaucoup de regain. Les chanvres ont été semés après les pluies & font espérer la plus belle production.

Les environs même de nos Villes sont fort négligés. La misere fait les mauvaises façons. Un Cultivateur qui de sa moitié de la récolte en grains, de son profit sur les bestiaux, & de sa basse cour, fait 400 l., paye pour 120 l. de taille & de capitation, 39 l. de sel, & au moins 12 l. de corvées ; total, 171 l. Cette somme déduite de 400 l., *il lui reste deux cens vingt-neuf livres pour la nourriture & l'entretien de douze personnes, tant hommes que femmes & enfans.*

Pour se sauver, il fait à l'insçu du Maître des charrois ruineux. Les voitures sont à deux roues : elles ne portent pas un poids de 750 à 800 livres en fagots & autres bois ; leur traversée dans les bois est très mauvaise. Calcul fait & bien fait des prix de la matiere à la vente, & des prix à la revente dans les Villes, un homme avec sa voiture attelée de quatre bœufs n'a pas plus de 26 à 28 s. pour faire 4 ou 5 lieues. Il part à trois heures du matin, va charger dans le bois à demi-lieue de distance de son domicile, arrive à la Ville à 9 heures, fait sa vente jusqu'à midi, & rentre chez lui à 4 heures. Il brise de mauvais harnois : c'est le Maître qui paye. Il épuise les bœufs, le dépérissement tombe sur le Maître. Il perd du fumier & de l'engrais, le Maître supporte à la récolte une portion de la perte. Enfin il s'endette, il faut bien que le Maître lui fournisse des animaux pour labourer, du grain pour se nourrir, du sel pour saler sa soupe ; il faut bien aussi lui faire l'avance de sa taille excessive. Le Maître, pour se remplir de ses avances, prend ensuite le prix des ventes des bestiaux : le Métayer s'enfonce de jour en jour plus avant dans la misere.

Moins misérable & plus éclairé, le Cultivateur, au lieu de sacrifier ses vrais intérêts à un profit illusoire, employeroit plutôt quatre jours à donner à quatre boisselées ou demi-arpent de terre toutes les façons convenables. Le champ bien labouré, bien fumé, lui rendroit pour sa part 12 boisseaux de seigle, à 25 s. le boiss., 15 l. Le bétail mieux nourri & moins fatigué lui donneroit un profit de 3 l., au lieu d'occasionner simplement au Propriétaire une perte de 4 l. Il auroit donc 18 l., au lieu de 5 l. 12 s. que ses charrois lui rendent. Le Maître seroit plus riche. Les terres seroient mieux cultivées. Le bois traîné par des chevaux sur des chariots à quatre roues auroit plus de valeur... Sans une modération sur le sel & sur les tailles, la ruine entiere des Métayers & des Propriétaires est inévitable. Il n'y a qu'une

révolution totale en ce genre qui puisse les conduire à la prospérité.

De Rouen, *le 20 Juillet.*

Malgré les défenses que le Parlement avoit faites de mêler des drogues pernicieuses dans les cidres, l'abus n'a pas cessé & les effets en ont été ressentis dans cette Ville. En conséquence, la Cour a jugé nécessaire de renouveller ces défenses sous des peines plus graves, celle de mort même, suivant l'exigence des cas; d'ordonner de promptes visites dans les caves des Marchands & les épreuves de leurs cidres; & de faire aux Officiers de Police des Bailliages & Sieges les plus fortes injonctions.

Plusieurs Citoyens, réveillés par cet Arrêt, ont fait déguster leurs cidres, & on les a trouvés infectés: mais les Vendeurs ont nié que ces cidres altérés fussent sortis de leurs caves. Ainsi le mal ne seroit pas prévenu, quand on obligeroit les Marchands à marquer leurs futailles; car ils n'en reconnoîtroient plus les cidres, une fois sortis de leurs mains, s'ils étoient frélatés, à moins qu'une vérification prompte & surveillée n'en acquît la preuve aux Acheteurs.

On ne sçauroit trop inviter les Consommateurs à se garder eux-mêmes & à profiter des instructions publiées par notre Académie. M. de la Follie a donné en dernier lieu sur ce sujet un Mémoire très intéressant. (*Voyez le Journal de Physique de M. l'Abbé Rozier*).

Une punition exemplaire contiendroit: mais les coupables seuls sont punissables; & il n'y a de coupables que ceux qui auroient employé des *drogues nuisibles*. La défense des mélanges pernicieux est de droit naturel: il n'en est pas ainsi de toute sorte d'ingrédiens: il en est de sains & salutaires qui, sans nuire à la santé, peuvent travailler à la bonification & à la conservation des cidres. Ceux-là, loin d'être proscrits, devroient être recommandés. Il est très-important en toute occurrence de séparer le bien du mal & de veiller à ce que le zele ne nous emporte pas au-delà du but, ne sacrifie pas une boisson saine, une richesse pure, comme une liqueur viciée, l'instrument d'un délit, & ne flétrisse pas celui qui n'auroit fait qu'améliorer & assurer sa récolte sans faire tort à un tiers, comme celui qui auroit attaqué la santé, la vie de ce tiers. Ces considérations semblent fonder une présomption légitime qu'il s'est glissé une erreur dans la rédaction ou dans la copie que nous avons de l'Arrêt, où il est dit qu'il est *fait défenses d'insérer dans les cidres aucuns ingrédiens ou corps étrangers, de quelque nature & qualité qu'ils soient*. Il est des matieres & des préparations benignes & approuvées pour la correction & la conservation des liqueurs; & c'est ce qui autorise nos doutes que nous soumettons à de plus hautes lumieres. Du reste, pour prévenir la confusion involontaire des bonnes & des mauvaises drogues, il faudroit mettre entre les mains de ceux qui peuvent en faire usage une instruction exacte & claire sur les bonnes & les mauvaises qualités de ces matieres.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Juin; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶				ß	₶ ß
Alençon	36	16	...	D.	3	4
Bernay	28	2	...	D.	4	16
Falaise	33		...	D.	3	18
Lizieux	32	5	...	D.	1	17
Verneuil	35	4	...	D.	1	12
Mortagne	29	10	...	D.	1	2
Généralité d'Alsace.			...			
Strasbourg	21	7	...	D.	2	14
Belfort	27		...	D.	1	16
Colmar	24		...	D.	1	8
Haguenau	22	8	...	D.	2	8
Schlestadt	23	11	...	D.	2	1
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	30	5	...	D.	1	13
Boulogne	27		...	D.		17
Calais	25		...	D.		17
Doullens	29	5	...	D.	1	13
Peronne	29	10	...	A.		12
Saint-Quentin	31	8	...	D.	1	5
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	*		
Beaumont	23		...	A.		9
Fleurance	22	8	...	D.		16
Lectoure, Lombés.	22	8	...	*		
Saint Girons	32	9	...	A.	1	8

Nogaro	20	13	...	*		
Mirande	18		...	*		
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	25	3	...	D.		3
Dax	27		...	*		
Pau	25		...	A.	2	3
Marſan	22	1	...	D.		18
Saint-Sever	21	6	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	4	...	D.		6
Bazas	31	1	...	D.		9
Blaye	25	16	...	*		
Condom	21	16	...	D.		19
La Réolle	26	16	...	D.	1	8
Libourne	30		...	*		
Nérac	24		...	*		
Nontron	31	8	...	D.	1	3
Périgueux	31	10	...	D.	1	15
Sarlat	28		...	D.		15
Généralité de Bourges.			...			
Châteauroux	26	5	...	D.		12
Dun-le-Roi	23	4	...	A.	1	4
Le Blanc	23	17	...	D.	3	
La Châtre	27	4	...	D.		12
Saint-Amand	21	14	...	D.	1	2
Sancerre	27	7	...	D.	1	17
Vierzon	23	5	...	D.	1	10
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	28	16	...	D.		16
Avalon	28	16	...	A.	1	4
Autun	31	16	...	D.	1	4
Auxerre	31	9	...	D.		8
Auxonne	26	5	...	D.	3	15
Bar-ſur-Seine	33		...	D.	1	10
Breſſe	30		...	D.	5	
Gex	40		...	*		
Mâcon	31	16	...	D.	1	16
Saulieu	25	6	...	D.	3	6
Seurre	26	17	...	D.		17
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Auray	31	12	...	D.	1	1
Hennebont	30		...	D.	2	5
Morlaix	31	15	...	A.	1	15
Nantes	27	14	...	D.		10
Quimper	25	16	...	A.		12
Redon	35	15	...	*		
Saint Brieuc	34	16	...	D.		12
Vannes	27	13	...	D.	2	15
Généralité de Caën.			...			
Caën	32	2	...	D.	1	10
Bayeux	26	11	...	D.		18
Coutance	33	12	...	A.	2	8
Saint-Lo	31		...	D.	2	18
Valognes	25	18	...	A.		14
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	27	9	...	D.	2	5
Charleville	30	8	...	A.	1	12
Epernay	33	6	...	D.		6
Langres	27	15	...	A.	5	11
Reims	30	10	...	D.	1	
Rethel-Mazarin	29	12	...	D.	4	
Saint-Dizier	25	13	...	D.	3	
Troyes	33	6	...	A.	1	
Général. de Flandres.			...			
Lille	27	9	...	D.		2
Aire	25	17	...	D.		15
Arras	28	10	...	D.		14
Bapaume	32	16	...	D.		4
Bergues	25	7	...	A.	1	1
Bethune	26		...	D.	2	
Caſſel	25	12	...	A.	2	10
Douay	27	9	...	A.		9
Dunkerque	27		...	D.	1	
Heſdin	30	8	...	D.	1	12
Saint Omer	27	12	...	D.	1	4
Saint-Pol	25	12	...	D.	6	8
G. de Franche-Comté.			...			
Beſançon	30	13	...	D.	2	
Baume	24		...	D.		6
Dole	26	16	...	D.	2	
Gray	30		...	*		
Lons-le-Saunier	28	16	...	D.	2	8
Pontarlier	29	12	...	D.		8
Saint Claude	33	17	...	A.		10
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	38	11	...	D.		17
Briançon	45	6	...	A.	2	13
Creſt	40	16	...	A.	1	4
Embrun	40		...	A.	2	
Valence	33	6	...	D.	1	2
Vienne	33	12	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	30	15	...	*		
Cambray	30	7	...	A.		11
Condé	28	13	...	A.		13
Queſnoy	33	1	...	D.	2	
Maubeuge	29	8	...	D.		11
Marienbourg	34	17	...	A.		19
Saint-Amand	29	6	...	D.		13
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouſe	25	14	...	D.		17
Alby	25	1	...	D.	1	5
Carcaſſonne	25	7	...	D.		18
Caſtres	24	17	...	*		
Montpellier	30	1	...	D.	1	11
Narbonne	28	7	...	D.	1	6
Niſmes	32	5	...	D.	2	5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 19 Juillet 1775, au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 31, 32 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 16 l. 10 s., 17 à 18 liv.; l'orge, de 16 l. 5 s., 17 à 18 l. Le froment à la Grève, de 30, 31 à 33 liv.; le seigle, de 16 l. 10 s., 17 à 18 l.; l'orge, de 16 à 17 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 19 Juillet 1775, au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 19 à 20 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s. à 21 l. 5 s. *le septier*.

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Juillet 1775, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722	#	ß	marc.
Du Mexique à	718	2		marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84	2		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	11		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16		marc.
Piastres à	49	6		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾ à ½
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½
Lyon *Août*	½ p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions	1890	FESTE	1890 92 ½
D°. 16/25es			
D°. 8es			250
D°. 25es			80
Emprunt Oct.	414		414
Rescriptions	7		7 7 ¼ 7
Bil. des Fermes	¼		au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 17 Juillet. *Messieurs*		Du Mardi 18. *Messieurs*		Du Mercredi 19. *Messieurs*	
Certain..... pp^lles.	L.	Vieillard.... pp^lles.	M.	Cochin..... pp^lles.	L.
Viageres....	L.	Viageres....	M.	Boutray..... pp^lles.	M.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.	Viageres....	M.
Creuzé..... pp^lles.	L.	Marsollier.... v^res.	L.	Tontine.....	M.
Viageres....	L.	Desplaces.. pp^lles.	L.		
Tontine.....	L.	Viageres....	L.		
Delamotte.. pp^lles.	L.	Tontine.....	M.		
Viageres.....	J.				
Tontine.....	J.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 3 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Décembre.*

SA MAJESTÉ a permis aux Pêcheurs qui salent les harengs sur les rochers & dans les Isles d'en jetter les dépouilles à la mer, excepté dans les tems du fray. La liberté du commerce des harengs frais, a été étendue aux territoires du Fief de Bahus, moyennant un droit de 4 risd. par tonne. Le Roi, aux instances de plusieurs Négocians, leur a accordé un délai, jusqu'au mois de Juin 1775, pour le payement des droits d'Accise & de Douane des liqueurs dont ils ont fait des entrepôts dans le pays.

DE CALMAR, *le 30 Novembre.*

La nuit du 18 au 19, il s'éleva sur nos parages une tempête violente : le vent souffloit avec impétuosité du nord ouest, portant une quantité prodigieuse de neige. Le jour, sa violence ne fit que s'accroître. Il y avoit dans ce Port huit bateaux qui chasserent sur leurs ancres, s'entre-choquerent & coulerent à fond : ils étoient chargés de harengs pour Stockolm. Un yacht eut le même sort. La neige a continué, avec une si grande abondance, qu'on a eu beaucoup de peine à passer d'une rue à l'autre. Les personnes les plus âgées ne se souviennent point d'avoir vu de pareilles intempéries dans cette saison. De tout le Nord, on mande de semblables nouvelles.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Décembre.*

Depuis 1740, nous n'avions point éprouvé de froids si rigoureux. Le récit des malheurs arrivés dans le Sund seroit infini..... La Compagnie du Groënland, qui tient ses Assemblées à Carsoer, a dû commencer, le 11, à payer un dividende de 15 risd par action.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 10 Décembre.*

Il semble que les climats & les saisons se confondent. La nuit du 26 au 27 Novembre, nous essuyâmes des vents affreux, une neige très-abondante & un froid de la Zone glaciale. Plusieurs personnes, entr'autres le Suisse du Château Royal, ont été suffoquées ou gelées. Mêmes accidens à Kremnitz : le froid y fut excessif le 11. Il y est mort de froid beaucoup d'hommes & de bétail. Les loups ont quitté les bois, assailli les étables & les bergeries, & fait de grands ravages. Cet horrible tems s'est soutenu ; on s'est cru, pour ainsi dire, transporté dans le Groënland.

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 12 *Décembre.*

L'automne qui, depuis quelques années, avoit été douce & belle, a amené les inclémences de l'hiver le plus rigoureux. Le froid est insupportable. Ce tems ne permet pas de travailler aux communications qu'on ouvroit en Hongrie. On prétend que les nouvelles impositions mises sur les Provinces derniérement acquises font déserter beaucoup d'Habitans.

De Hambourg, *le* 12 *Décembre.*

Du 8 au 9 au matin, le thermometre de Réaumur est descendu à 14 degrés au-dessous de la congélation. Plusieurs personnes assurent avoir vu des éclairs le 9 avant le jour. Les glaces forment sur l'Elbe, entre cette Ville & Harbourg, un grand pont de communication sur lequel passent la Poste & même les voitures des Rouliers, très pesamment chargées.

De Schweidnitz, *le* 13 *Décembre.*

Les semailles d'hiver ne se sont faites qu'avec la plus grande peine : les pluies les avoient retardées ; les frimats les ont traversées, en sorte qu'à proprement parler, on a jetté des semences au hasard. Les Cultivateurs qui avoient eu assez d'industrie & de soin pour procurer l'écoulement aux eaux, sont les seuls qui puissent se promettre un succès de leur travail & de leurs dépenses.

D'Hanovre, *le* 16 *Décembre.*

Il y a déjà quelque tems qu'on flattoit nos Paysans de la douce espérance d'être delivrés de leur servitude : cette espérance étoit déjà presqu'évanouie, lorsque la Chambre des Domaines a commencé à mettre le projet à exécution. Moyennant un droit modique qu'ils payeront, ils seront libres de disposer de leur tems, de leurs chevaux, de leurs voitures, de leurs domestiques, de leur personne, sans pouvoir être assujettis aux caprices des Seigneurs. M. le Conseiller de Bremer est leur premier Bienfaiteur ; il a obtenu leur liberté, en en démontrant les avantages pour le Gouvernement, pour le pays, pour les Seigneurs. Liberté, prospérité : servitude, misere. Des Commissaires ont commencé ce bel ouvrage par le Duché de Calemberg.

De Francfort, *le* 20 *Décembre.*

Nous apprennons que dans le territoire de Cologne & autres lieux exposés aux vents, les fortes gelées ont fait beaucoup de tort aux vignes. Depuis le 28 du mois dernier, on n'a reçu que de tristes nouvelles. Des pays maritimes naufragés, désastres de toute espece. Des terres intérieures, communications arrêtées, mille accidens divers : plusieurs personnes ont été gelées sur pied.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Décembre.*

Les Communes ont résolu que les droits seront continués, en 1775, sur la dréche, le cidre, le poiré &c ; & que la taxe de trois schellings sera imposée sur les terres, les fermes, les héritages.

Toute la côte depuis Berwick jusqu'à Newcastle n'offre qu'un spectacle d'horreur. De mémoire d'homme, on n'y a vu tant de naufrages, d'équipages perdus ou maltraités, de bâtimens brisés ou endommagés, de marchandises gâtées &c. Mêmes nouvelles de Chester & autres lieux.

Il est question d'une loterie & d'annuités pour le payement des dettes de la Liste civile.

Le Congrès de Philadelphie a résolu que toutes les marchandises qui arriveroient d'Angleterre en Amérique avant le 1 Février, seroient vendues à l'enchere, & que le produit en seroit distribué aux pauvres : qu'après cette époque, les mêmes marchandises seroient renvoyées sans être déballées : qu'il ne seroit exporté de l'Amérique pour la Grande-Bretagne, après le 1 Septembre 1775, aucune sorte de denrée ou de marchandise, excepté le riz. Les avis avoient été fort partagés. On dit que la Géorgie & les deux Florides ne sont point entrées dans ces engagemens. Hier, on a reçu la nouvelle qu'un vaisseau, arrivé à la Nouvelle-Yorck, chargé en partie

de thé, avoit été brûlé avec sa cargaison, à la réquisition du Peuple, & du consentement des Propriétaires.

On mande d'Edimbourg que l'hiver y a commencé le mois dernier avec une rigueur sans exemple. En divers endroits du Midi, il est tombé jusqu'à cinq pieds de neige. Un vent violent a ensuite amené de grosses pluies. Les routes sont devenues presqu'impraticables: la geléee survenue de nouveau les a rendues encore plus dangereuses.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 15 *Décembre.*

Depuis les premiers jours du courant, un tems plus favorable a amené dans notre Port un très-grand nombre de navires principalement chargés de denrées. Beaucoup d'huile. Quantité de légumes & de fruits secs. Provisions abondantes de grains, venus de Barbarie, de Sicile, d'Albanie, de Hollande, de Hambourg, & enfin d'Arcangel. Le nombre des bâtimens jusqu'à présent arrivés de la pêche de la morue est de 44. Le vaisseau, le *Triomphant*, est de retour de la Martinique.

De Montpellier, *le* 14 *Décembre.*

C'est dans les pays où le commerce des grains a joui d'une plus grande liberté, qu'il faut chercher les effets de la liberté. Tel est en particulier le Languedoc. Tandis que, malgré deux loix solemnelles, ce commerce étoit arrêté par des réglemens arbitraires dans les Provinces septentrionales, le Midi recueilloit en paix les fruits principaux de ces mêmes loix. L'expérience n'a laissé en Languedoc qu'une opinion dans l'esprit de tous ceux qui observent & raisonnent. Les Etats & la Magistrature n'ont eu qu'un vœu; & leur témoignage uniforme en faveur de la liberté, appuyé sur des faits incontestables, ne peut souffrir aucune contradiction. Aussi l'Arrêt du 13 Septembre a-t-il en général excité, dans ces contrées, la joie la plus vive.

Il a derniérement regné des vents de mer très-violens qui ont causé quelques dommages. Nous apprennons qu'ils ont occasionné plusieurs naufrages à l'entrée du Port de Sette.

Le 28 du mois dernier, on donna les eaux aux fontaines nouvellement construites dans différens quartiers. Le succès a justifié les vues & couronné le zele de M. Cambacerés, Maire, Auteur du projet. Le travail a été dirigé par MM. Giral & Donat, Architectes.

De Poitiers, *le* 22 *Décembre.*

C'est sur-tout dans cette Province que l'on trouve des cantons, séparés en quelque sorte du reste du Royaume, & pauvres, comme ils doivent l'être dans leur isolement. Tel est entr'autres celui de *Charroux*. Cette Ville qui a une demi lieue de circuit, à 2 petites lieues de Civray dans le Haut-Poitou, est fort éloignée des grands chemins de communication qui conduisent aux lieux principaux de la contrée. On sait quel est, en général, l'état des chemins de traverse. La Ville a néanmoins des eaux à portée: la Charante n'en est qu'à un petit quart de lieue, mais dans cet endroit elle n'est pas navigable; un ruisseau nommé le *Merdançon* la traverse, mais pour l'inonder fréquemment: pour peu que les pluies soient abondantes, l'eau entre dans les maisons jusques par les fenêtres. Le lit du ruisseau, les aqueducs, les canaux destinés pour l'écoulement des eaux sont presque comblés. Il résulte de toutes ces circonstances, qu'il n'y a pas la dixieme partie des Habitans qui jouissent d'une aisance même médiocre. Le plus grand nombre gémit dans la misere la plus profonde. Le pays seroit désert sans le secours des Religieux de l'Abbaye qui nourrit beaucoup de pauvres & occupe beaucoup de pauvres. Le commerce du bétail est la principale ressource des gens aisés. Il se tient dans la Ville neuf Foires qui paroissent bien garnies surtout en bestiaux, & un Marché hebdomadaire pour la boucherie, la vente du bled, de la volaille, du gibier, des châtaignes en grande quantité &c. Mais tout ce commerce paroit se borner à l'approvisionnement & à la consommation du lieu: point d'Acheteurs du dehors, peu de marchandises même des Villes voisines. Somme totale, in-

digence. Voilà ce qu'opere le défaut de communication : voilà ce qu'opere plus ou moins tout obstacle quelconque, naturel ou factice, à la communication. Les Habitans de la Ville & de la campagne jusqu'à un quart de lieue de ses murs, jouissent du privilege singulier d'être exempts des lods & ventes pour les acquisitions qu'ils font dans la Ville & dans cet espace de territoire. On a jugé qu'au delà ce n'étoient que de purs Paysans indignes d'être privilégiés comme des Citadins.

D'ETAMPES, *le 24 Décembre*

Jusqu'à présent les Mesureurs de grains de notre Marché, Portefaix pour la plûpart quoique regardés comme Officiers de Police, ont exercé un vrai monopole dans ce commerce. Les Laboureurs, contraints d'apporter ici leurs grains, se dépêchoient de les vendre à ces Officiers avant l'ouverture du Marché, ou bien les déposoient chez eux. On a cru souvent reconnoître que les bleds des Laboureurs, en passant par ce dépôt, perdoient beaucoup de leur qualité par des mélanges, ou qu'au mesurage il s'en perdoit pour la quantité. Ce trafic étoit d'autant plus facile pour les Mesureurs qu'ils ne payoient qu'après la revente, & qu'ils étoient absolument maîtres des prix.

On voudroit que le commerce des grains fût interdit à ces Mesureurs : l'équité & l'intérêt public ne le permettent pas. La liberté du commerce est le moyen vrai, naturel & juste de détruire leur monopole. De l'influence qu'ils avoient sur le Marché, naissoit l'ascendant qu'ils avoient sur les Laboureurs. Mais aujourd'hui, ceux-ci peuvent vendre par-tout, tout le monde peut faire affaire avec eux : ils préféreront ceux qui leur offriront un meilleur prix & qui les payeront comptant ; c'est leur intérêt, & il n'y a plus de considération qui les empêche de faire ce qui leur est le plus avantageux. L'abus pourra donc durer encore quelque tems, parce que c'est une habitude & d'anciennes relations à rompre ; mais il se détruira, parce que c'est l'intérêt commun & que les Monopoleurs n'ont plus le titre abusif que l'ancienne police des Marchés leur donnoit pour vexer les Vendeurs, les Marchands & les Consommateurs.

DE REIMS, *le 24 Décembre.*

Un de nos Concitoyens, qui veut rendre ses enfans dignes de la vie & de lui, les forme dès l'âge le plus tendre aux vertus sociales, afin que naturalisées dans leurs cœurs, ils contribuent sans effort au bonheur de leurs semblables, assurent le leur, & comblent le sien. Il vient de nous donner, avec sa famille, un spectacle touchant, & dans ce spectacle une belle leçon. Le 14 de ce mois, il arrive à l'Hôpital général, accompagné de ses cinq enfans dont l'aîné n'a que dix ans. Ces enfans avoient épargné sur leurs menus plaisirs le prix d'une croix d'argent qu'ils ont offerte pour que la personne préposée à la filature de l'Hôpital, la décernât à celui des jeunes Eleves qui l'auroit le mieux méritée. Le sujet le plus digne a reçu cette récompense des mains de ces aimables Bienfaiteurs qui ont joint au présent les caresses les plus tendres. On imagine la vivacité de leur joie : celle du pere ne peut s'exprimer que par des larmes. Ces enfans ont demandé que, les Dimanches & Fêtes, on leur envoyât celui qui avoit été distingué, pour l'encourager au travail par des bienfaits nouveaux. Ils aimeront ceux à qui ils feront du bien ; ils en seront aimés & honorés : il se formera naturellement entre les uns & les autres une société d'amour & de vertu, telle qu'elle devroit être entre les grands & les petits, les riches & les pauvres, les heureux & les infortunés. Mais il est des tems où ces heureux prodiges ne sont guere possibles ou du moins faciles qu'à l'enfance.

D'ARRAS, *le 24 Décembre.*

Le Gouvernement a approuvé le projet du redressement & du curement de la Lys, depuis Aire jusqu'à Saint-Venant, & accordé 200,000 livres pour ce travail. Le reste de la dépense sera réparti sur l'Artois & les Provinces voisines. Les Etats n'ont pu accorder, pour cette année, que 20,000 l. à compte sur 166,666 liv. à quoi ils ont été taxés.

DE METZ, *le 26 Décembre.*

L'Arrêt du Parlement de Grenoble, rapporté N°. 90 de la *Gazette*, par lequel il

est ordonné aux Meûniers de rendre en poids autant de farine qu'ils ont reçu de grains, ne s'accorde pas avec un Arrêt porté en 1762 dans la même matiere par le Parlement de Metz. Cette opposition de Jurisprudence ne devroit pas, ce semble, avoir lieu dans un sujet si important sur lequel les principes ou regles sont naturellement les mêmes. Il est à remarquer qu'à Grenoble le procès étoit entre des Particuliers & que les moyens ont été pesés mûrement, au lieu qu'ici c'étoit l'Hôtel-de-Ville qui demandoit en faveur de ses moulins, & qu'il ne fût donné que trois jours aux Officiers de Police pour répondre. Il paroît que notre Parlement se décida sur des expériences qui furent faites dans plusieurs moulins de la Ville ou du moins ordonnées; moyen qui a été rejetté à Grenoble sur ce que ces expériences ne pouvoient être faites que par des gens intéressés à les rendre favorables. Enfin il est constant qu'il y avoit ici des Arrêts & des Réglemens qui obligeoient les Meûniers à rendre poids égal; puisque les Maire & Echevins s'opposoient formellement à l'exécution de ces Ordonnances en ce chef.

Le froid a été aussi vif dans les Vosges qu'il le fut à Paris en 1709. Il paroît que la neige & les glaces ont chassé des bêtes féroces des montagnes & des bois. Le 5 du courant, Jean Pierlot, Manœuvre à Lostroff, près Fénétrange, fut attaqué par une vieille louve qui lui déchira la main gauche, mais qu'il eut à la fin le bonheur de tuer. Ce brave homme quête dans les environs de Fénétrange, couvert de la peau de l'animal; il est obligé de tendre sa main déchirée pour recevoir la charité!

De Paris, *le 31 Décembre.*

M. le Lieutenant-Général de Police, pour suppléer à l'insuffisance des secours établis pour rappeller à la vie les asphyxiques ou les personnes que la mort paroît avoir subitement enlevées, en a établi de nouveaux chez les Commissaires de Paris. On se servira de la boîte portative, imaginée par M. Gardane, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Auteur de l'Instruction que nous avons annoncée, chargé de la direction du nouvel établissement. Cette boîte contient une nouvelle pipe pour injecter la fumée de tabac, un soufflet pour souffler dans la bouche du sujet, un flacon d'eau spiritueuse. Nous en avons examiné toutes les pieces; & l'usage nous en a paru aussi commode que l'invention en est ingénieuse. Cette boîte dont tous les Voyageurs peuvent se munir, sera adaptée sur les vaisseaux du Roi. Les Sergens & les Caporaux des Corps de Garde de Paris, particuliérement instruits de la maniere d'administrer les secours avec ces instrumens, opéreront en présence du Commissaire, & sous la direction du Médecin. La Police donnera des gratifications. L'Instruction & la boîte se trouvent chez *Rusult, Libraire, rue de la Harpe.* Prix 12 liv. franc de port par tout le Royaume.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment à Londres, calculé sur le septier de Paris & monnoie de France, du 13 Décembre 1774.

Londres, le quarter, 47 à 55 s. sterl.; le septier de Paris, 30 l. 7 s. à 35 l. 10 s. tournois.

Paris, le 14 Décembre, 24 à 27 livres.

Le pain blanc à Londres (où le Peuple ne veut point manger de pain de toute farine), acheté chez le Boulanger & taxé par le Magistrat, est à huit deniers sterlings le *quart de peck* ou le *quartern* qui devroit etre de quatre livres cinq onces, mais qui n'est jamais que de quatre livres, poids de Troyes ou de douze onces, dont les 25 livres équivalent à peu peu près à 20 livres, poids de marc ou de seize onces; de sorte que vingt livres de pain blanc à trois sous la livre à *Paris* coûtant soixante sous ou trois livres, & en argent Anglois sur le pied actuel du change, trente deniers & demi sterlings, coûtent à *Londres*, suivant la taxe, cinquante deniers sterlings: ce qui fait dix-neuf deniers & demi sterlings de plus qu'à Paris, c'est-à-dire, les vingt livres de seize onces environ 1 l. 18 s. de plus qu'à Paris, ou le pain de douze livres (ce qui est plus suivant notre usage) vingt deux sous neuf deniers de plus qu à Paris.

Voici donc la comparaison des prix du

beau froment & du pain blanc entre Paris & Londres, suivant la police actuelle des deux pays.

	℔	ß	d.
Le septier de beau froment à Londres	35	10	
A Paris	27		
Avantage pour Paris . .	8	10	
Le pain blanc de douze livres, poids de seize onces, à Londres	2	18	9
A Paris	1	16	
Avantage pour Paris . .	1	2	9

sans parler de l'infidélité des Boulangers Anglois sur le poids qui est communément de cinq à six onces sur les quatre livres, abus auquel il est impossible à la Police de remédier.

I I.

Nouvel enduit pour préserver des incendies.

Dans l'Assemblée que tint à Breslau le 13 Septembre dernier la Société Patriotique de Silésie, M. Herzberg, premier Receveur de la Province, rendit compte des essais qu'il avoit faits d'un enduit de son invention qui sert à préserver des incendies les toits construits en bois. Ce zélé Patriote n'a rien épargné pour s'assurer du succès. Il fit faire à la porte d'Ohlan un toit en bois de quatre pieds dans sa moyenne hauteur & de seize pieds de long & de large; aux deux côtés de ce toit, on avoit élevé deux autres toits de chaume, chacun de 14 pieds de haut jusqu'au comble, & d'autant de longueur. Le toit du milieu étoit en planches d'aubiers qui reposoient à moitié les unes sur les autres & formoient un angle aigu. Le dedans du toit avoit été d'abord légérement enduit de cambouis sur lequel, avant qu'il fût sec, on avoit répandu du sable fin & passé au tamis. On avoit ensuite pressé le sable avec une planche lisse & bien polie pour qu'on y pût mettre dessus un second enduit & que celui-ci tint mieux. Ce second enduit étoit composé d'un mélange de chaux éteinte, d'argille détrempée, de plâtre pilé, de limaille de fer & de poil haché bien menu; tout ceci formoit une couche d'un tiers de pouce d'épaisseur. Sur cette couche; on mit un autre mortier de chaux, de sable, de sang de bœuf & de limaille, mêlés ensemble. Cet enduit fut encore recouvert d'une composition de chaux légere, de lait aigre & d'œufs; on en mit à plusieurs reprises, & cette espece de croûte étoit aussi de l'épaisseur d'un tiers de pouce. Cette derniere composition est seulement pour défendre de la pluie & de l'humidité l'enduit intérieur qui a la vertu de résister au feu. Les deux côtés du combre du toit destinés à soutenir l'épreuve du feu étoient revêtus de briques fort épaisses. Lorsqu'on voulut voir jusqu'à quel point le toit résisteroit à l'action du feu, on commença par y mettre de la paille, à la hauteur d'un pied, & l'on mit tout de suite le feu aux deux toits attenants; ceux-ci tomberent dans deux minutes & brûlerent à terre pendant l'espace de quatorze minutes. Ce tems écoulé, on arracha les chevrons d'un des toits qui brûloient, & on les mit au côté du toit où le vent, qui avoit été assez fort pendant l'épreuve, avoit rendu le feu plus ardent. Le bois brûla encore quatorze minutes sur le toit; de sorte que l'incendie dura une demi heure juste. Le toit ne se trouva point endommagé. On en vint à un autre essai différent; ce fut de jetter une grande quantité d'eau sur l'enduit que les flammes avoient tellement échauffé qu'il en étoit presque devenu tout rouge. On voulut s'assurer, par cette épreuve, si l'eau ne feroit point écailler le vernis; mais loin d'avoir été entamé & de présenter par quelques endroits des fentes ou des ouvertures, il parut avoir acquis plus de consistance & de solidité. Les planches & les autres pieces ne souffrirent aucune atteinte de la part des flammes; pour mieux s'en assurer, on détacha toutes les couches d'enduit, mais on trouva que le bois échauffé en dehors étoit humide en dedans. On pourra comparer cet enduit avec celui de M. Glaëser dont nous avons publié la composition. Ce dernier défend sa découverte, & d'après de nouvelles épreuves & de nouveaux succès, il a mérité l'appui de la Société de Saxe. Les découvertes utiles ne sçauroient être trop multipliées; & l'on ne doit jamais refuser les encouragemens & les éloges aux généreux Citoyens qui ne paroissent avoir des talens que pour les consacrer au bien de l'humanité.

Le Patriote Siléſien dont nous venons de parler, a auſſi publié un Mémoire très-détaillé où il propoſe une méthode pour conſtruire de meilleurs toits qu'on n'en a faits juſqu'à préſent, & pour les mettre à l'épreuve du feu. Nous tâcherons, par le moyen de nos Correſpondans de Berlin & de Breſlau, de nous procurer ce Mémoire pour en rendre compte au Public.

III.

AVIS.

Le ſieur Guillaume Laurent, Jardinier à Toulouſe, annonce dans la Gazette du Commerce du 12 Novembre 1774, N°. 91, une eſpece de fraiſier dont le fruit peſe environ une once : on deſireroit ſçavoir quelle analogie, ſoit pour la forme de la plante, ſoit pour le goût & l'intérieur du fruit, il peut y avoir entre cette fraiſe & les différentes eſpeces d'ananas.

La fraiſe ananas eſt, ſans doute, celle qu'on cultive depuis trois ans dans les jardins de quelques Curieux du Laonnois, & qu'on nomme fraiſe de Malthe, parce qu'elle a été envoyée de cette Iſle à un riche Négociant de l'Iſle en Flandres ; ſon fruit en maturité eſt de la groſſeur d'un œuf de pigeon, elle peut effectivement peſer une once ; il eſt plein, charnu, d'un rouge couleur de roſe, & d'un parfum auſſi agréable que la fraiſe blanche connue ſous le nom d'ambre. Ce fruit, rangé en pyramide, forme une aſſiette de deſſert très-agréable.

Sa plante eſt plus touffue que celle de tous les autres fraiſiers, ſes pédicules ſont auſſi plus longues & plus nerveuſes, ſes feuilles plus épaiſſes & couvertes d'un duvet blanc : une plante de trois ans, qui eſt le terme où il faut la diviſer pour la rajeunir, porte douze & quinze belles fraiſes.

Diot, Jardinier à Veau ſous Laon, s'eſt appliqué à multiplier cette eſpece de fraiſier de bouture, en diviſant les nœuds qu'on retranche de la même plante pour que le fruit profite davantage. Ce Jardinier peut fournir environ 500 de beaux plants de cette eſpece de fraiſier à 25 liv. le cent, ce qui eſt en raiſon de 5 ſ.

On peut s'adreſſer à lui avec confiance, en affranchiſſant les lettres.

IV.

Recette éprouvée à la Chartreuſe de Baſſe-Ville au mois de Septembre 1766, contre la maladie des bêtes à corne.

Prenez, 1°. bon gros vin rouge nouveau, 2°. graine de genievre, 3°. ſel, 4°. thériaque, 5°. ail. La proportion dans un chauderon de ſix ſceaux, on mit deux boiſſeaux de graine de genievre, trois livres de ſel, trois livres de thériaque, une groſſe tête d'ail ; on remplit le ſceau de vin.

On fit bouillir juſqu'à ce que les graines de genievre fuſſent crevées.

On fit avaler aux bêtes à corne, aux plus forts bœufs une pinte & demie, aux vaches une pinte ou environ, aux autres à proportion, une ſeule fois.

Des bêtes ainſi traitées, il n'en eſt pas mort une ſeule à la Chartreuſe.

V.

Livre nouveau.

La Proſpérité du Commerce. Par M. de la Croix, Avocat au Parlement. Chez Simon, rue Mignon S. André des-Arts.

M. de la Croix propoſe *de prendre pour argent la valeur de l'argent, ou de fournir toujours de l'argent à celui qui en préſente la valeur.* Le Roi recevra le payement des impôts en denrées & en marchandiſes comme en argent : on établira dans les principales Villes de grands magaſins pour contenir ces marchandiſes ; le Roi les donnera lui-même en payement. Ceux qui en auront reçu trouveront à les échanger contre de l'argent à la Bourſe. Chaque Communauté d'Arts, Métiers &c. ſera autoriſée à emprunter pour prêter, ſous certaines conditions, à ceux de ſon Corps qui auront beſoin d'argent & qui donneront en garantie des marchandiſes ſous le ſcellé. C'eſt ce que l'Auteur appele *la Proſpérité du Commerce.*

Nota. Nous donnerons des notices particulieres de pluſieurs des Ouvrages que

nous avons annoncés dans la Gazette précédente.

V I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 24 Décembre 1774, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 25 à 27 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 22, 26 à 27 liv.; *idem* au Port de la Grêve, de 22 à 25 liv.; le seigle, de 15, 16 à 17 livres; l'orge, de 9 liv. 10 s. à 11 liv. aussi *le septier.*

V I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 24 Décembre 1774, au Mercredi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 15 à 16 l. *le septier ; idem* à la Greve, de 15 l. 10 s. à 16 l. 5 s.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 31 Décembre 1774, de 52 à 53 l.; *id.* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 31 à 32 l.

V I I I.

Changes de Paris, *du* 31 *Décembre* 1774.

Amsterdam	55 ¼
Londres	31
Hambourg	181 ½ à ¼
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ½
Lyon *Saints*.....	1 p. % perte.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 31 *Décembre* 1774.

	#	s	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99		once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	5	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1774.	*Jeudi* 29.	*Vendredi* 30.	*Samedi* 31.
Comp.d.Ind.			
Actions à 3 coup	1897 ½ . . .	1900 2 ½ 1900.	1902 ½ 5 10. .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 3 cou.	. . . . .	1217 ½ . . .	1220 . . . .
D°. 8es. à 2 coup.	. . . . .	245	. . . . .
D° 25es. à 2 coup.	. . . . .	80.	80. . . . .
Emprunt Ct. .	397 98 . . .	400	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1774.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 6 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 10 *Avril.*

LA disette & les maladies contagieuses désolent nos Provinces, comme au milieu d'une longue & cruelle guerre.

Les Employés Prussiens de Stoltzenberg près Dantzick, coupent les plombs des Douanes & les marques de Fabrique de Prusse, des marchandises qui entrent dans cette Ville. Au moyen de cette précaution, ces marchandises, après avoir payé 12 pour 100 a l'entrée, payent encore 12 pour 100, si elles sortent. Sans cette précaution tranchante, les Marchands Dantzickois pourroient, par un usage adroit de ces plombs & marques, ériger des marchandises étrangeres en marchandises Prussiennes & les affranchir du droit de transit. Il faut convenir que dans cette guerre, la force se défend bien contre la ruse.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Avril.*

Les différens Colleges viennent de recevoir un Rescrit par lequel il est ordonné qu'à commencer au 1 Janvier prochain, il sera levé sur les grains importés un huitieme ou un dix-huitieme selon les prix & selon les époques de l'augmentation; & qu'à tel taux l'importation sera franche & l'exportation arrêtée. Un droit fort, quand la denrée est à bon marché, équivaut à une prohibition absolue. Un droit modéré, quand le prix l'est aussi, écarte la concurrence étrangere jusqu'à un renchérissement proportionnel, & dès-lors le provoque. Cette graduation de droits détourne les Spéculateurs étrangers, parce qu'ils ont à craindre que dans le cours de leurs expéditions une variation de prix ne les expose à de grandes pertes. En général tout droit sur les grains du dehors rompt l'équilibre naturel & pousse au renchérissement. Enfin la défense d'exporter quand l'importation est franche, décourage l'importation, à moins que la réexportation ne soit formellement permise & garantie; & dans ce cas-là même, dès qu'un tel objet d'administration est dirigé par des regles arbitraires, dès que l'ordre n'est point déterminé par une loi invariable, dès que l'acte qui a promis peut être révoqué à chaque instant par le pouvoir qui l'a porté, le commerce sera inquiet, lent & toujours prêt à se tourner vers des débouchés plus favorables.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 16 *Avril.*

Il a paru nécessaire de faire de grands changemens dans la maniere destructive de régler & d'encourager le commerce.

On avoit tant multiplié le nombre des

Intendans, Conseillers, Commissaires, Inspecteurs, Chambres, Départemens pour diriger la marche & hâter les progrès du commerce qu'il étoit de toutes parts arrêté ou égaré. Divers Officiers, Tribunaux, Pouvoirs arbitraires ont été réformés.

Il y avoit ici un dépôt général de marchandises, imaginé, ce semble, pour borner le commerce général au trafic du petit nombre de Négocians qui ne se soucieroient pas d'être maîtres de leurs secrets & de leur fortune. La suppression de cette singuliere espece de monopole a donné des facilités aux Marchands en gros.

Quant au commerce de la Turquie avec la Hongrie, les Sujets de l'un & de l'autre Etats sont imposés aux mêmes droits pour l'introduction des marchandises du premier de ces pays dans le second : mais en vertu d'un réglement du 10 Décembre, les Turcs quoique déclarés libres de participer à ce commerce, en sont virtuellement exclus, par une de ces contradictions si ordinaires entre les divers articles de ce genre d'Ordonnances, entre les permissions générales qu'elles donnent & les exceptions qui les détruisent, la liberté qu'elles promettent d'abord & les conditions qui l'anéantissent ensuite. On exige de ces Etrangers une sorte de serment de fidélité, c'est-à-dire, un serment d'infidélité envers leur Souverain & leurs Loix. Ainsi il n'y a de passeports que pour ceux qui se diffament, & la concurrence des Négocians honnêtes est interdite.

La navigation sur la Molda, la Save, le Danube, l'Elbe, a été rendue moins difficile ; & l'on a mis plus d'ordre dans ce département.

Par une Déclaration du 14 Octobre dernier, l'entrée de diverses marchandises étrangeres, toiles, taffetas, dentelles &c. dans les Pays Autrichiens, ci-devant rigoureusement prohibée, a été permise : en même tems, elle est défendue par les droits excessifs dont on les charge.

On n'ignore pas que l'excès des droits équivaut à une prohibition, & c'est pourquoi l'on vient de baisser le tarif des Douanes. Les droits anciens étoient si forts qu'il se faisoit un très-grand commerce des marchandises tariffées, sans qu'il mît une obole dans la caisse du Fisc. On s'est flatté d'arrêter cette énorme contrebande par la modération des droits. Il subsiste néanmoins encore un cordon de Cavalerie sur les frontieres de Bohême pour empêcher les introductions clandestines.

On a facilité & resserré les liaisons de commerce entre les Pays Bas, les Etats d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, soumis à l'Autriche. Les marchandises de la Lombardie & des Pays-Bas Autrichiens, ne payent plus que la moitié des anciens droits d'entrée & de sortie. La Hongrie n'est pas comprise dans cet arrangement. Il faut bien qu'il y ait toujours dans *un Etat* quelques petites *Provinces étrangeres*, & que le Sujets *de la même Puissance* ne le soient pas tous des *mêmes loix*. Cette variété complique l'art, multiplie les emplois, & imite agréablement le systême des tourbillons.

De toutes les Compagnies de monopole, il n'en reste plus que cinq, celle d'Egypte, celle de Fioume, celle du tabac, celle de la potasse, celle du Lombard de Moravie. La plûpart de ces Monopoleurs sont Juifs : les Chrétiens viennent de s'allier avec les Juifs pour la Ferme du tabac. Cette derniere Société paye son privilege exclusif 400,000 ducats, ou un million de rixd. par an : on estime que sa régie coûte au moins une pareille somme.

Le commerce de Trieste augmente de jour en jour. Le droit d'ancrage payé par les vaisseaux étrangers y monte à mille florins par an.

La Ville de Teschen, déclarée Place libre de commerce à la réquisition des Négocians qui trafiquoient avec Leipsick, est dans la position la plus heureuse pour réunir le commerce de l'Allemagne, de la Turquie, de la Hongrie, & de la Pologne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 23 Avril.*

A mesure que nos taxes ont augmenté, les frais de perception ont proportionnellement augmenté davantage. L'entretien de l'Armée fiscale coûte, à ce qu'on assure, plus de sept cens mille livres st. par an, sans plusieurs autres frais.

Dans le plan du Ministere pour l'encouragement de la pêche, il entre de restreindre les fournitures que nous font les Hollandois, nommément celle du turbot qu'ils

ont faite, ces dernieres années, sans concurrence & avec beaucoup de profit. Le monopole passera légalement à nos Pêcheurs, & il n'est pas possible qu'ils ne nous vendent le poisson plus cher... Il y a eu dernièrement tant de poisson à Billingsgate qu'il est tombé à trente pour cent plus bas que sa valeur ordinaire dans cette saison.

On écrit de Glasgow que les Hollandois y ont acheté tout le tabac en feuille qu'ils y y ont trouvé (643 ton.) à deux deniers st. par livre au-dessus du prix courant.

L'année derniere, les droits sur les vins de France, d'Espagne, de Portugal, ont monté à plus de 600,000 l. st.

Le Lord Maire doit présenter aux Communes un état de la quantité de grains entrés dans le Port de Londres depuis la Saint Michel.

On écrit de Hambourg qu'il y a sur le tapis un Traité de commerce entre les Cours de Pétersbourg, de Londres & de Berlin; & qu'il est sur le point d'être conclu.

Un avis de la côte de Guinée porte que les Follis, les armes à la main, prétendent nous chasser des bords de la Gambie comme des Usurpateurs de leur territoire.

Le vaisseau, le *Jenny*, Capit. Foster, a mis à la voile à Hull pour la Nouvelle-Ecosse, portant 80 Emigrans, avec des meubles, des vêtemens, des bœufs, des chevaux, des outils de culture &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 22 Avril.*

Le commerce remplace les provisions de grains que les besoins intérieurs tirent de cette Ville. Il puise dans les Ports d'Italie, de Barbarie, de Turquie &c... L'importation de l'huile est très-abondante.

Le Gouvernement fait distribuer de la graine de vers qui ont produit de la soie blanche, très-belle, & imitant parfaitement celle de Nankin. Ces vers ont été élevés par M. Mathon de Fougere, Procureur du Roi à Argental. M. de Trudaine, Intendant des Finances, a offert à M. de Meilhan, Intendant de notre Province, de lui envoyer la quantité de cette graine que les Cultivateurs lui demanderont. On se fait inscrire chez M. Rostan, Subdélégué de l'Intendance.

De Montignac (*en Périgord*) *le 22 Avril.*

La récolte de 1774, la plus mauvaise en bleds d'hiver que l'on eût vue depuis trente ans tant en Limousin qu'en Périgord, portoit avec elle le pronostic du plus terrible avenir. L'Arrêt du 13 Septembre parut: la liberté excita les spéculations: une foule de Particuliers donnerent des commissions dans les Provinces voisines & même chez l'Etranger. Le concours fut si grand & si prompt, qu'avant la mi-Décembre il circuloit des montres de toute espece de grains arrêtés pour être livrés dans des tems & des lieux convenus. Il y en avoit plusieurs de bleds étrangers d'un prix inférieur mais aussi de moindre qualité; ces mouvemens firent un peu baisser la denrée: elle s'est soutenue à peu près au même taux le reste de l'hiver: sur la fin de Mars, elle a haussé: les secours depuis long-tems ménagés ont ensuite amené une diminution. Les frais considérables du transport la tiennent à un prix cher; l'inconvénient est inévitable: mais sans la liberté du commerce, il n'y en auroit eu à aucun prix.

Lorsque nous comparons l'état actuel des choses avec celui où se trouvoit le pays l'année prohibitive où il y eut des émeutes à Bordeaux & à Bergerac, nous ne pouvons pas ne pas reconnoître que la circulation animée par la liberté a prévenu les maux que causa la stagnation alors forcée par le régime réglementaire. En ce tems-là, le bled ne varia que de six sous, pendant l'année, dans le Marché de Terrasson, situé sur la Vezere, de maniere à facilement approvisionner Bordeaux éloigné de trente lieues. Pendant que cette Place étoit affamée, Terrasson regorgeoit de grains. Si les digues du réglement avoient ainsi retenu les bleds, cette année, nous aurions aussi vu la disette désoler le pays, sinon à côté de l'abondance comme alors, du moins à portée des secours.

De Civray, *le 25 Avril.*

Pendant que les bleds étoient ici à des prix fort au-dessous de ceux du Limousin,

plusieurs Particuliers en ont acheté, qu'ils ont conduits, à mesure, dans cette Province. Persuadés qu'il n'y auroit point d'augmentation notable, ils s'étoient engagés à en fournir aux Marchands de Confolens & des environs une certaine quantité dont ils n'avoient pas fait achat. Le terme de la livraison prêt à expirer, ils ont été pressés & menacés par ces Marchands. Leur affluence précipitée dans les Marchés & dans les greniers les a obligés à acheter aux prix que les Vendeurs ont exigés. Le froment n'a pas augmenté dans la même proportion que le seigle, parce que c'est de cette derniere espece de grains que le Limousin fait une plus forte consommation. Enfin la hausse de ces bleds n'a été que momentanée : ils ont baissé aujourd'hui de dix sous par boisseau. Les prix ont également diminué à Charoux & dans tous les Marchés voisins.

L'augmentation n'avoit fait aucune sensation sur les esprits : le Peuple n'en a point souffert. Les productions pendantes promettent beaucoup.

De Clermont (*en Auvergne*), *le 25 Avril.*

Les nouvelles de divers endroits de la Province, annoncent une diminution dans les prix des grains.

De Dijon, *le 26 Avril.*

Le commerce des grains n'étoit pas libre ici; car l'excès des *droits & octrois* produisoit l'effet d'une proscription. (*Nous avons plusieurs fois traité de ces droits & octrois*).

Le *pain* étoit *cher*, parce que les causes amenoient la rareté & la cherté du bled; il étoit proportionnellement beaucoup *plus cher que le bled*, parce que l'octroi sur les Boulangers forçoit le renchérissement de la denrée apprêtée pour la consommation, & parce que la Police taxe d'après de *faux élémens onéreux au Peuple.*

Pendant que le bled étoit ici au *même prix* qu'à Paris, la livre de pain y étoit *plus chere* d'environ *un sou.*

Le Peuple étoit obligé d'acheter le pain à *quatre sous un liard* la livre, parce que les erreurs de la Police ne laissent qu'*une qualité de pain bonne à consommer.*

Le Meûnier du moulin d'Ouche, établi *hors des limites de l'octroi*, avoit présenté une Requête pour obtenir, conformément à l'*Arrêt* & aux *Lettres-Patentes* relatives au commerce des grains, *la liberté de vendre ses farines dans la Ville.* Ces farines, faites suivant la mouture économique, se vendent à *meilleur marché* que celles des autres moulins. *La Requête du Meûnier qui offroit de donner aux Habitans des subsistances à plus bas prix, est restée sans réponse depuis trois mois dans les mains des Officiers de la Ville qui leve l'octroi.*

Ce Meûnier, nommé *Carret*, pour avoir acheté d'un Marchand *au mois de Septembre* des bleds qui devoient être livrés à la *Saint Martin*, avoit été condamné, il y a quelques années, au carcan & exécuté en effigie, comme *Acheteur de bled en herbe* & *Vendeur de mauvaise farine.* Quant au premier chef d'accusation, il paroit certain qu'on n'achete pas *en Septembre* du bled *en herbe*, pour le revendre *en grains à la S. Martin.* Quant au second, il a été prouvé faux par les expériences faites sur les farines dudit Meûnier par *M. Maret, Secretaire de l'Académie des Sciences.*

Après deux ans d'exil, Carret a obtenu la revision de son procès; & au rapport de M. F. de S. C., il a été jugé innocent.

C'est sur le moulin de ce Meûnier, & sur la maison de son Rapporteur, regardé comme *son Associé*, que s'est jettée une aveugle populace, ameutée par un propos séditieux. Ce propos séditieux a été tenu par un *Marchand Fripper, allié ou ami des Receveurs des octrois & minage.*

On a pillé un *moulin économique qui tiroit plus de farine du bled* : on a pillé un *Meûnier qui sollicitoit la liberté de vendre dans la Ville de bonne farine à meilleur marché.*

A qui le crime? Est-ce au Peuple, instrument aveugle d'une impulsion évidemment contraire à ses intérêts? Est-ce à des Citoyens qui offrent la concurrence la plus favorable à ce Peuple?

A qui le crime? Est-ce aux loix bienfaisantes que l'on n'exécute pas & que l'on viole? Est-ce à la liberté contre laquelle l'artifice excite jusqu'à la sédition?

Ce crime est l'ouvrage de la haine contre la liberté, les bonnes loix, le bien public. Qui osera s'en prévaloir contre cette liberté? Quel est celui de ses Adversaires qui ne rougiroit pas de le lui objecter?

A la suite de ce désordre bientôt calmé,

il a été ordonné de veiller à la pleine & entiere exécution de la Loi en faveur de la liberté du commerce, de laisser établir & remplir à volonté des magasins dans la Ville, de lever sur elle les deniers nécessaires pour indemniser ceux qui ont souffert de l'émeute, de suspendre la perception des droits de minage, annage, hallage, ainsi que les droits d'octroi sur les grains & farines &c. C'est ainsi que l'ordre se rétablit.

De Poitiers, *le 21 Avril.*

Le 15 de ce mois, le boisseau de froment étoit à 52 & 53 s.; le 20, à 48; le 22, à 45 &c. La diminution est encore plus considérable dans les Marchés voisins. Parmi les causes du renchérissement passé, on compte la sécheresse qui a fait languir les petits bleds qu'en quelques endroits il a fallu refaire, & la gelée qui a nui à quelques arbres fruitiers. La sécheresse n'a point fait de tort aux prés hauts. Les vignes, fort peu avancées, n'ont reçu aucune impression de la gelée. Depuis quelques jours, la pluie donne aux productions dont l'apparence étoit déjà très-belle une nouvelle vigueur.

De Nantes, *le 17 Avril.*

Les bleds de Bretagne baissent ici, tandis que quelques autres especes augmentent; les seigles baissent généralement. La mer donne beaucoup, la riviere commence à reverser. Le commerce agit en tout sens avec une activité singuliere. Les besoins diminuent en divers endroits d'où l'on a révoqué les commissions que l'on avoit données dans cette Place. La diminution du prix des grains est commune à une foule de Ports & de Marchés de la Province, Saint-Malo, Dinan &c.

De Paris, *le 3 Mai.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi 24 Avril 1775, qui accorde des gratifications à ceux qui feront venir des grains de l'Etranger. S. M. a jugé convenable d'attirer dans le Royaume la concurrence des grains étrangers. Mais dès l'époque de la récolte, les grains ont été chers dans les autres parties de l'Europe, & le commerce n'a pu en apporter que dans les Provinces les plus dépourvues. Ils y ont renchéri, comme dans nos Provinces, selon les progrès de la consommation. Il n'y a pas assez de différence entre les prix des Places où ils sont le moins chers, & ceux de France, pour que le commerce trouve du bénéfice à leur transport: il ne sçauroit donc être excité que par des gratifications qui proportionnent le produit de la vente & les avances. Paris & Lyon sont les Villes où il importe le plus d'attirer les grains étrangers, sans quoi elles pourroient trop dégarnir les Provinces voisines. Leur position nécessite des gratifications plus fortes. En prenant ainsi des mesures pour augmenter la subsistance dans le Royaume, S. M. a voulu procurer à ses Peuples les moyens d'atteindre à la cherté actuelle inévitable, par la multiplication des travaux publics dans tous les pays où les besoins se font ressentir, par l'établissement d'ouvrages en filature, tricot &c. dans les Paroisses de Paris &c; travaux auxquels seront admis les femmes & les enfans. Ainsi d'une part les importations sont excitées par l'assurance de la protection & l'attrait des gratifications; & de l'autre le Peuple verra multiplier tout-à-la-fois les subsistances & les moyens de les acquérir.

En conséquence, 1°. l'Arrêt du 13 Septembre & les Lettres-Patentes du 2 Novembre 1774 seront exécutés selon leur forme & teneur. 2°. Il sera payé à tous les Négocians François ou Etrangers qui, à compter du 15 Mai jusqu'au 1 Août, feront venir des grains étrangers, 18 sous par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle, sur les certificats des Magistrats des lieux de l'embarquement &c. 3°. Il sera tenu compte à l'Adjudicataire des Fermes des sommes que ses Receveurs auront payées en gratifications. 4°. Il sera payé à tous ceux qui, dans l'époque annoncée, feront venir soit directement de l'Etranger, soit de quelque Port du Royaume des grains étrangers, à Paris 20 s. par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle; à Lyon 25 s par quintal de froment, 15 s. par q. de seigle, outre & par-dessus la gratification payée dans les Ports.... Les gratifications seront restituées si l'on fait ressortir les grains. 8°. Tous navires François ou Etrangers, chargés de grains & introduits dans les Ports du Royaume seront exempts du droit de fret jusqu'au 1 Août, de quelque Nation qu'ils soient & dans quelque Port qu'ils ayent été chargés.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Faits importans.

Pendant le Carême de 1774, il arriva dans cette Capitale *cent cinquante-trois* charriots de marée fraîche.

Pendant le Carême de 1775, il y est arrivé *cinq cens quatre-vingt-seize* charriots de même marée.

Ces faits sont tirés de registres qui font foi.

Et vous entendez dire dans les cercles, dans les carrefours, par-tout : *le poisson a été aussi cher ce Carême que le Carême précédent ; qu'a donc opéré la suppression de la moitié des droits d'une part, & de la totalité de ces droits d'une autre ?*

Le poisson a été aussi cher que l'année derniere ! En êtes-vous certain pour l'affirmer ? Avez vous vérifié vos Livres de dépenses, comme l'ont fait des personnes dignes de foi qui assurent le contraire ? Ne parlez-vous pas sur des rapports de Pourvoyeurs suspects ?

Ne douterez-vous pas au moins de votre croyance aujourd'hui que vous apprenez qu'il y a eu trois fois plus de poisson au Marché que l'année derniere ? Croyez-vous que l'abondance n'est pas favorable au Consommateur ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, n'avez-vous pas eu plus de subsistances, plus de ressources ? N'est-ce pas là un bien ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, comment ne réfléchissez-vous pas que si le poisson, moins chargé de droits, a été aussi cher que ci-devant, plus chargé, il auroit été plus cher ? N'est-ce pas un bien que de prévenir l'augmentation ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, n'est il pas vrai que le profit auquel le Fisc a renoncé, a dû passer dans les mains des Vendeurs & des Pêcheurs ? N'est-ce pas un bien que d'encourager par de fortes rentrées la pêche & le commerce ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, n'en résulte-t-il pas que la diminution des droits attire l'abondance, qu'elle produira par l'encouragement de la pêche une plus grande abondance & un meilleur marché, & enfin (vérité très-importante) que *le Fisc en baissant les droits en fait hausser le produit à l'avantage de tous ?*

Le Fisc n'a levé qu'un *quart* de la valeur du poisson, mais sur près de 600 charriots, tandis qu'il n'avoit pris la *moitié* que sur environ 150.

O, Citoyens, comment êtes-vous si légers dans vos jugemens en matiere de bien public ? Vous qui n'oseriez prononcer sur des intérêts particuliers sans voir de vos propres yeux le droit éclairci & constaté, comment hasardez-vous sans connoissance de cause des avis faux & dangereux sur les grands intérêts de la Patrie ? Vous à qui la détraction privée est si odieuse, à quoi songez vous lorsque vous calomniez les bonnes loix & les bonnes œuvres du Gouvernement ou que vous souffrez qu'on les calomnie ? Vous qui défendriez généreusement l'innocence, comment abandonnez-vous la bienfaisance publique aux déclamations plus que téméraires d'une populace de Frondeurs ?

Quittez la foule, descendez en vous-même, interrogez votre conscience : elle vous dira qu'un devoir sacré défend en ce genre au Citoyen, comme une trahison, non-seulement l'injustice mais encore l'indifférence. Le plus terrible ennemi du bien public, ce n'est pas l'ambition de l'Etranger, ce n'est pas le brigandage intestin, c'est l'erreur, c'est le préjugé, c'est la malignité qui avec des clameurs & des pratiques séduiroient les Elus mêmes, s'il étoit possible. Contre ces ennemis, tout Citoyen peut & doit s'armer ; raison & courage, c'est assez ; la raison, voilà l'homme ; raison & courage, voilà le Citoyen ?

Craignez-vous qu'on ne vous qualifie *d'homme de parti ?* Eh ! soyez du parti de la Patrie, c'est tout ce qu'on vous demande. Soyez justes ; éclairez-vous pour l'être ; osez l'être contre ceux qui ne le sont pas : est ce là un parti que vous deviez craindre d'embrasser ? Loin de vous, loin de nous tout ce qui annonce division & séparation ? Qu'est-ce qu'on vous dénonce ici ? des abus, des injustices, des désordres, des maux publics. Qu'est-ce que l'on réclame ? la bienfaisance & la justice. Qu'est-ce qu'on sollicite ? des réformes, le soulagement des Peuples, le rétablissement de l'ordre. Quel intérêt nous

anime? l'intérêt commun, le vôtre, l'intérêt de l'ami & de l'ennemi indifféremment, celui de tous. Est-ce là faire *parti?* Malheur à nous si c'est être homme de parti que d'être Citoyen!

II.

Crible à bled.

On a fait à la Société d'Agriculture de Rouen le rapport qu'après avoir vuidé chez M. d'Ambournay un tas à l'Angloise de bled, on n'y trouva aucune souris, quoique ce tas fût exposé à l'air, dans une cour, depuis neuf mois. C'est pour la quatrieme année que cette expérience réussit de la même maniere.

Le sieur Harley présenta ensuite à la Société un nouveau crible à bled de son invention. C'est un cône tronqué, de quatre pieds de long, ayant à sa base treize pouces de diametre, & six pouces & demi à son sommet. Il est traversé dans sa longueur par un axe de bois, dans lequel sont implantés verticalement plusieurs fils de fer, lesquels supportent tout le crible aussi formé d'hélices de fil de fer, mais de plus occasionnent au bled de fréquentes secousses qui le purgent de la poussiere & du noir qui peuvent s'y attacher.

Cet axe est incliné depuis la base jusqu'au sommet. A cette base est adaptée une trémie, d'où le bled descend dans le crible, auquel on communique le mouvement rapide & circulaire, par le moyen d'une manivelle. Le bled y est agité & secoué longtems; les graines d'herbe & le bled retrait, passent au travers & tombent dans un tiroir; le bon grain sort au sommet par un canal de bois qui conduit dans un sac.

La Société, après un mûr examen, a jugé que cette machine étoit vraiment neuve, ingénieuse, simple, solide, non-fatiguante pour celui qui la fait aller, & très-expéditive. Cependant elle a fait remarquer à l'Inventeur, qu'elle laisse encore avec le bon bled quelques grains de grosse nielle; ce qui diminue un peu de sa principale utilité, laquelle seroit de procurer du bled de semence parfaitement net. Elle a invité le sieur Harley à donner un peu plus de distance aux hélices de fil de fer, en commençant cette opération à un pied d'éloignement du sommet, de sorte que ces gros grains de nielle puissent passer au travers. Au reste ce crible époudre parfaitement le bled, & le purge de la poussiere noire qui s'attache aux petites houpes de sa tête. *Extrait des registres de la Société d'Agriculture de Rouen; année* 1774.

III.

Maniere de gouverner le bétail &c.

L'automne dernier, la Saxe étant menacée des maladies épizotiques qui regnoient dans les Etats circonvoisins; les meilleurs Economes du pays tâcherent d'écarter la contagion de leurs étables, en traitant leurs bestiaux de la maniere suivante.

Persuadés que ces maladies étoient causées par la mauvaise qualité des herbes que broutoient les animaux dans des pâcages submergés, & du regain qu'on avoit recueilli pendant la saison pluvieuse, ils nourrirent leur bétail dans l'étable, il n'en sortit que pour prendre l'air. Le fourage sec fut sa nourriture ordinaire: on mêla du sel dans le regain; & cet herbage ne fut donné qu'avec un tiers de bonne paille hachée & un tiers de bon foin. On employa aussi la paille de seigle hachée, les pommes de terre pilées, les navets, le marc des brasseries &c. Ceux qui avoient de grands jardins ramasserent autant de feuilles de choux qu'il fut possible, & les conserverent dans des tonneaux avec du sel, pour les donner au bétail. Quelquefois par semaine, ils leur faisoient prendre des doses modérées de quelque liqueur spiritueuse dans un morceau de pain, pour corriger le fourage gâté par les pluies. C'est ainsi que les meilleurs Economes Saxons ont ménagé & conservé la santé de leurs bestiaux.

IV.

AVIS.

M. l'Abbé de Perravel recommencera le 10 du présent mois, depuis midi jusqu'à 2 heures, son Cours de Langue Françoise par une méthode philosophique où les loix de la phrase & les regles de la ponctuation sont géométriquement démontrées; & depuis 5 jusqu'à 7, son Cours de Langue Italienne. Le lendemain, depuis midi jusqu'à 2 heures,

il recommencera ſon Cours de Géographie eſtronomique, hiſtorique & politique. Ceux qui deſirent s'inſtruire ſont priés de ſe faire inceſſamment inſcrire.

On le trouve, tous les matins, juſqu'à 11 heures, chez lui, à l'Hôtel des Deux-Ecus, rue des Deux-Ecus, près S. Euſtache.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 3 Mai 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Mai 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716	10	
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	17	6
Piaſtres à	49		

CHANGES DE PARIS, *du 3 Mai 1775.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{4}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Jeudi 27 Avril.		Du Vendredi 28.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*	
Nau..... pp^{lles}.	J.	Lempereur. pp^{lles}.	F.
Viageres	J.	Viageres	F.
Tontine	J.	Delamotte.. pp^{lles}.	J.
Deſchapelles. v^{res}.	G.	Viageres.....	L.
Perpétuelles.	G.	Tontine	L.
Tontine.....	G.	.....	
Decourmont. pp^{lles}.	D.	.....	
Viageres.....	C.	.....	
Tontine.....	D.	.....	
De S. Janvier. v^{res}.	J.	.....	
Tontine.....	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE	1897 $\frac{1}{2}$ 95 92 $\frac{1}{2}$	1885 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	. . . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{3}{4}$ 8 . . .	8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 16 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 25 Novembre.*

LES tempêtes qui ont regné sur différentes mers ont eu des suites terribles : nous avons appris la perte de plusieurs bâtimens.

DE DRESDE, *le 28 Novembre.*

Il y a quelque tems que la porcelaine de Saxe a été défendue dans des Etats voisins : en conséquence la porcelaine étrangere vient d'être défendue dans cet Electorat. Chaque Etat perd à ces prohibitions le débit de sa propre marchandise, les commerces entrelacés dans celui-là, le bon marché & la perfection qu'amene la concurrence. Que gagnerons-nous à la représaille ? Un meilleur débit intérieur de notre porcelaine ? Ce sera bien le profit de la Fabrique, mais non celui de la Nation, car ce sera la Nation qui payera, & payera plus cher à raison du monopole. La dépense en porcelaine n'étant pas propre à vivifier le terroir, plus elle sera forte, plus l'Etat en souffrira. Enfin il sera privé du débouché qu'ouvroit à d'autres marchandises l'échange de la porcelaine étrangere. Celui qui frappe le second coup ne guérit pas le mal que lui a fait le premier, il se fait une autre blessure.

DE BRESLAU, *le 29 Novembre.*

La Société Patriotique, peu satisfaite des méthodes connues d'élever les abeilles, demande pour la fin d'Avril de l'année prochaine,

1°. Le meilleur modele d'une *demeure* quelconque propre pour les abeilles, soit ruche, soit caisse &c, préférable à toute autre connue dans ce pays, avec les preuves & les expériences qui constateront sa supériorité.

2°. Le modele d'une de ces ruches, faites de troncs d'arbres creusés, en usage dans le pays, usage vicieux que la Société ne se flatte pas de supprimer ; de maniere que cette ruche soit aisée à transporter, & qu'il soit facile d'en reboucher les trous nécessaires pour en enlever le miel & la cire, ainsi que de la nettoyer sans se servir de bâtons.

La Société proportionnera les Prix à la bonté des modeles, & payera les modeles qui répondront à ses vues.

On attend l'exécution du projet formé de creuser de nouveaux canaux pour lier le commerce des différentes Provinces de la Couronne & lui attacher le commerce étranger. Les dernieres entreprises de ce genre ont coûté la vie à tant de gens de professions très-utiles quil sera sans doute pris des précautions pour éviter de semblables pertes, presque toujours à craindre dans les grands desséchemens & remuemens de terres. C'est-là, ce semble, un des genres d'ouvrages publics auxquels il convien-

droit d'employer les criminels qui presque partout sont perdus pour l'Etat ou onéreux à l'Etat.

Il y a, par exemple, tel pays où l'on compte quinze mille Galeriens & pas une galere. Ils sont dans les Ports à tâcher de mal-faire, ou dans les arsenaux à ne rien faire qui vaille, parce qu'ils ne sont pas du métier, & qu'avec une chaîne aux pieds, ils ne sont bons pour aucun attelier. Cette peine devroit être plus commune en un sens, plus rare en une autre; plus commune, car, par exemple, en Toscane une foule de misérables qu'ailleurs on tue, sont employés aux travaux publics; plus rare, en ce qu'il est des malheureux, tels que les Contrebandiers, qu'il est triste d'y voir condamner, & plus rare encore en ce qu'elle ne devroit point avoir de terme, car elle corrompt les plus honnêtes & corrompt encore les plus dépravés pour les vomir sur la Société. Il faudroit employer tous les vrais coupables précisément à ces travaux où la vie de l'homme est en danger. Marqués au front ou à la joue, comme il a été souvent conseillé, ils ne pourroient fuir, car ils ne trouveroient point d'asyle, & ils seroient dispensés de la chaîne qui embarrasse, occupe une portion du jour, & invite à la rompre. Nechao perdit 120,000 hommes pour avoir voulu couper l'Isthme de Suez: ce trait d'histoire est révoltant, il ne le seroit pas si l'on eût employé des criminels.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Novembre.*

Le Capitaine Draper, arrivé de la Jamaïque à Liverpool, a rapporté que les 12, 13, 14 Septembre, les navires qui se trouvoient sur les côtes de l'Isle de Cuba & de Saint-Domingue ont essuyé un violent ouragan, & que ceux qui ont échappé au naufrage sont pour la plûpart hors de service.

Nous apprennons des Isles Orkneys que la mer a été dans leur alentour si orageuse que la communication entre ces Isles a été tout-à-fait interrompue, & que le commerce a fait des pertes inestimables.

Les Lettres de Scarboroug portent que la tempête du 14 Novembre a fait périr beaucoup de bâtimens marchands allant dans ce Port ou ceux de Berwick, Yarmouth &c.

Les nouvelles d'Antigoa, 20 Octobre, promettent une belle récolte de sucre... Celles de la Nouvelle-Angleterre nous apprennent qu'on y a recueilli de riches moissons & que l'année est très-bonne en tous genres. Au Camp de Cambridge, le meilleur bœuf se vend un pence la livre; le boisseau de froment 2 schellings; celui de patates, un sch.; le meilleur cidre, 2 pences le gallon &c. Cette abondance de provisions soutient le courage.

On dit que le Cabinet se propose de punir les Américains en empêchant la liquidation & le payement du papier-monnoie répandu avec profusion par le Congrès. On ne dit pas par quel moyen.

On prétend que la somme de 200,000 l. que rendra le droit additionnel d'un schelling sur les terres, sera distribuée en papiers aux Officiers Ecossois & aux Commissionnaires ou Agens nombreux employés par le Gouvernement en Amérique.

On estime que la guerre d'Amérique coûtera le double de ce qu'a coûté la derniere guerre d'Allemagne. Les billets des Banquiers dévoués au Ministere, montent à une somme incroyable. Il y en a pour un demi-million sous les noms de Harley, Mellish, Fordyce &c.

Les Communes ont accordé 426,904 l. st. pour le service ordinaire de la Marine; 339,151 l. pour la construction & réparation des vaisseaux en 1776 &c.

Nous offrons aux Américains la guerre & la paix de la même main. Les mêmes actes tendent à les intimider, & à les ramener. Tel est le Bill dont le projet adopté à la pluralité de 192 voix contre 64, & lu le 27, est de révoquer les actes qui ont occasionné la rébellion prétendue, & d'interdire & détruire par les armes le commerce des Colonies qui ont envoyé des Députés au Congrès. L'ascendant du Ministere s'est montré dans toute sa force par le refus passé à la pluralité de 163 voix contre 10 de demander au Roi, suivant la proposition de M. Oliver, de qui sont partis les conseils de taxer l'Amérique sans son consentement, d'étendre les pouvoirs de l'Amirauté, de supprimer la Charte de Massachuset, de restreindre la pêche des Américains, d'ordonner le transport des Colons accusés pour être jugés en Angleterre &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 2 Décembre.*

Le produit des vendanges de ce pays a été médiocre dans certains cantons, plus avantageux dans d'autres : en général la récolte est d'un tiers au-dessous des années ordinaires. On se plaint de la qualité des vins: ils se ressentent, dit on, des gelées qu'il y eut au mois d'Avril, & de la sécheresse qui a regné pendant l'été : on prétend que la maturité des raisins n'a pas été naturelle, ou plutôt qu'elle n'a été qu'apparente, & que les pluies subites du mois de Septembre n'ont fait que les gonfler sans les mûrir. Cependant le tort qui en est résulté varie suivant la nature & l'exposition des terroirs. Les Agens du commerce ne manquent pas d'exagérer le mal aux yeux des Propriétaires dans la vue de rendre la premiere main très facile sur les prix : ils réussissent; du moins ils ne croyent pas devoir hausser les offres qu'ils font, par exemple, de cent livres & même quarante écus par tonneau au dessous des prix de l'année derniere pour les vins des Palus. Le Propriétaire de cette denrée est donc dans une position bien singuliere ; lors même qu'il n'a pas beaucoup à vendre, il est réduit à mal vendre. Pressé entre le privilége & le Fisc, disette, médiocrité, abondance, il est toujours sur le penchant de sa ruine. Toujours agité par les vicissitudes des saisons & les variations des prix, il faut qu'il s'abandonne à la fortune contraire. Cependant il ne sçauroit y avoir de culture réglée, prospere, stable que d'après la balance des frais & des produits; & comment former cette balance sur des prix excessivement variables & disproportionnés. Le calcul, boussole de la culture, suppose des prix fixes & à peu près égaux. Si l'on demande comment établir cette uniformité, il n'y a, sans entrer dans des discussions compliquées, qu'à renvoyer au commerce des bleds & à la démonstration des principes appliqués à ce commerce. L'immunité & la liberté font le prix naturel, & ce prix est le plus uniforme comme le plus équitable : sans cela, tous les prix sont forcés, violence & désordre.

Les entraves du Fisc & autres dont il a été parlé ci-devant ne sont pas les seules qui restreignent ici la propriété des vins : elle est en outre gênée par des droits seigneuriaux dont quelques-uns paroîtront bien étranges. Supposons un Propriétaire de vignoble dans certaine Paroisse située à cinq ou six lieues d'ici le long de la riviere en descendant. Il commence, après les vendanges, par faire les avances nécessaires à la réproduction future. A chaque vent de nord pendant l'hiver, à chaque orage en été, dans la sécheresse, dans les tems humides, toute l'année enfin il est dans la perplexité sur le sort de ces avances ; il peut les perdre en un quart d'heure & avec elles ses espérances & ses travaux. Viennent les vendanges : tous les momens sont précieux, qu'on n'en perde pas un seul, si l'on est libre d'en disposer. Enfin le Propriétaire a déjà rangé ses barriques dans son cellier, on acheve de les remplir, il en parcourt les rangs avec une satisfaction proportionnée aux alarmes dans lesquelles il a vécu jusqu'alors... Mais voilà un homme qui se présente à lui. C'est le Fermier ou Régisseur des revenus de l'Abbaye de Ste. Croix, située dans cette Ville. Il s'informe de la quantité de la récolte ; il goûte de toutes les barriques; il en choisit un certain nombre proportionné à la vinée, les marque, & ordonne au Propriétaire de les porter à Bordeaux dans la cave de l'Abbaye. Il faut que celui ci quitte tout pour les voiturer, ordinairement par eau, à cinq ou six lieues, & à ses frais & dépens.

On ne voit pas quel est de la part des Religieux le devoir correspondant à un droit de cette espece. Le devoir le plus naturel & obvie seroit la contribution aux avances de la culture; & ils en sont exempts. Seroient-ils fondés sur la tradition des fonds à charge de cette redevance ? C'est une présomption à vérifier; c'est un problême pareil à celui sur lequel le Gouvernement a voulu s'éclaircir, lorsque par Arrêt du Conseil du 13 Août 1775 il a ordonné que tous Seigneurs ou Propriétaires des droits sur les grains représenteront leurs titres. Dans le cas où la légitimité de ce droit seroit constatée, ne se présenteroit-il pas un autre problême à résoudre? Celui qui partage avec moi ma vendange, ne doit-il pas partager avec moi la charge de l'impôt mis sur ma vigne? Si je

dois un dixieme sur la totalité, ne faut-il pas qu'il paye le dixieme de sa portion? Cette portion est un revenu bien net, s'il en est vraiment Propriétaire, est ce à moi à acquitter le devoir de sa propriété? N'est-il pas clair que mon *revenu* propre diminue d'autant, & conséquemment très-vraisemblable que mon impôt particulier devroit être baissé à proportion? Il seroit bon que ces doutes fussent éclaircis, car les principes de la solution auroient l'application la plus vaste & la plus importante.

De Loudun, *le 4 Décembre.*

Quoique le commerce fasse peu de demandes, les prix des grains se soutiennent au cours de 350 à 360 l. le froment, 250 à 255 le seigle, 210 à 215 la bailliarge, 80 environ l'avoine, la fourniture de 104 boisseaux, le boisseau pesant 19 à 20 livres en froment. A ces prix, Marseille & Bordeaux ne sçauroient tirer: malgré cela, il n'y a pas à présumer diminution, peut-être même y aura-t-il augmentation en Février & Avril. Tant que le froment, au Port, ne vaudra que de 320 à 360 l., il n'y aura aucune plainte. Le Cultivateur ne supporteroit pas une baisse au-dessous de 300 l.; il faudroit qu'il mangeât ses avances, ses semenses, les récoltes futures. Quoiqu'on en dise, quand ses tailles & toutes ses dépenses sont augmentées, il est de toute justice & de toute nécessité que ses rentrées puissent se proportionner à cette augmentation: l'envie qui voudroit les ronger, se rongeroit bien les entrailles. Nulle part on ne contestera l'accroissement des taxes, des fermages &c: l'accroissement des dépenses du Cultivateur n'est pas plus susceptible de contestation, si ce n'est dans les refuges de l'ignorance passionnée & décisive. Nous voyons qu'un Valet qui n'avoit, il y a quinze ou vingt ans, que 40 à 50 l. de gages, en gagne maintenant 100 & 120 l.: le Journalier, au lieu de 6 à 7 sous par jour, en reçoit 10 & 12 sans les accessoires: la charretée de fumier, chere alors à 20 & 30 s., se paye 3 & 4 l. & plus &c. Le grain coûte & vaut par conséquent beaucoup plus qu'il ne valoit alors.

Le fumier manque dans ce pays. De tous les objets d'amélioration, celui-là mérite le plus d'être considéré & pris à cœur. Une Métairie de 30 à 40 arpens sera travaillée par deux bœufs ou deux mules; le Métayer aura une vache & peut-être quelques moutons; peut-il faire beaucoup d'engrais avec ce bétail? Il n'y a de fumier que pour une portion de terre à froment. Une telle métairie se tierce pour l'ordinaire: un tiers en jachere l'année précédente, est ensemencée en froment; on serre les bailliarges dans le tiers qui a produit une récolte de cette premiere espéce; la troisieme partie se repose. Peu de prés, mais beaucoup de marais: bonnes terres & foibles récoltes. Avec des prairies & des engrais, nos productions doubleroient.

Les vendanges ont été bonnes dans quelques cantons, passables dans d'autres, chétives ailleurs. Nos vins ne sont pas de la meilleure qualité, peu de force & de corps. Cependant on les enleve pour Paris. Il s'en est vendu à 55, 60 l. les 2 barriques de 30 veltes: ils sont montés à 68, 70, 72. L'eau-de-vie qui étoit descendue à 4 l. 10 s., 5 l. la velte, s'est élevée à 5 l. 5 & 8 s. Le vin en rend peu, cette année.

Nous aurions besoin de chemins pour conduire ces boissons & nos bleds à Saumur, Montsorreau, Chinon, Montreuil &c. Dans cette saison, nous sommes comme embourbés au milieu d'un cloaque.

Prix de nos denrées & marchandises. Feves 250 à 260 liv. la fourniture; haricots 210 à 220... Huile de noix 35 l. le quintal; de chanvre, 34 à 34 liv. 10 s.... Pruneaux noirs 102 à 105 l., le millier pesant; prunes rouges, 32 à 33 l... Gomme d'arbre du pays, 36 l, 10 s. à 37 l.... Anis verd, 44 l.. Coriandre 11 l... Cire jaune 42 s. la livre... Miel, 17 à 18 l. le q.

(*Les personnes qui auroient des commissions à donner pour ces marchandises & autres du pays, peuvent s'adresser à* M. Malherbe, l'aîné, Négociant à Loudun).

De Besançon, *le 5 Décembre.*

Sous un bon Prince, la cause du Fisc est mauvaise. C'est à peu près l'épigraphe que nous lisons à la tête d'un des Mémoires que nos Juge-Consuls ont publiés contre l'Adjudicataire général des Fermes, dans une affaire très importante, pendante au Conseil. Il s'agit du sort de la Franche Comté.

L'Adjudicataire a résolu de clorre les

quatre lieues frontieres de la Province par deux chaînes de Bureaux, l'une extérieure du côté de l'Etranger, l'autre intérieure à l'extrémité de cet espace, pour introduire dans cet intervalle la formalité des acquits à caution sur *toutes les denrées ou marchandises sujettes ou non-sujettes à des droits d'entrée & de sortie.*

Il est fondé sur les *Ordonnances* de 1681 & 1687. Ces Ordonnances regardent les Provinces des cinq grosses Fermes, & la Franche-Comté est Province étrangere, elle ne les connoît pas.

Il a fait valoir l'*uniformité de la régie.* Dans ce cas-là, il faudroit commencer par ôter la cause de la différence, supprimer l'odieuse distinction de Provinces intérieures & Provinces étrangeres, abattre les Bureaux qui séparent la Franche-Comté de la Champagne, de la Bourgogne & de la Bresse. Mais l'uniformité qu'il demande ne feroit que séparer en deux parties étrangeres l'une à l'autre une Province déjà étrangere au Royaume.

La double ligne de Bureaux tirée autour du Domaine des cinq grosses Fermes laisse dans l'intérieur de l'enceinte une vaste carriere libre au commerce : une seconde ligne dans l'intérieur de la Franche-Comté anéantiroit le commerce de la Province. La Franche-Comté a 45 lieues de long sur environ 20 de large : sa surface est donc de 900 lieues : la chaîne qui fermeroit les 4 lieues de limites dans toutes la circonférence, mettroit 520 lieues hors de la circulation.

Le Fermier se couvre de l'*intérêt du Roi* & de l'*intérêt du commerce national.*

L'*intérêt du Roi* (l'on veut dire du *Fisc*) est aujourd'hui tel qu'il étoit ci-devant ; il y a été pourvu par des regles en vigueur. Si l'on craint que l'intérêt du Fisc ne soit lésé par la contrebande ou la fraude, il n'y a qu'à multiplier les Bureaux de limite du côté de l'Etranger : voilà la barriere. Quel intérêt auroit enfin le Fisc à gêner & arrêter dans les quatre lieues frontieres la circulation des denrées & marchandises qui ne sont ni prohibées ni assujetties à des droits ?

L'*intérêt du commerce national* peut il être de détruire le commerce d'une Province ; & quel droit pourroient avoir quelques Provinces de violer les droits des autres ?

Le Fermier juge très-important de restreindre le commerce de ce pays, & en même tems il le déprise. Il parle avec indifférence des produits des droits, & reproche amerement aux Négocians l'esprit de fraude : cependant la recette du seul Bureau de Jougne a monté, l'année derniere, à 130,000 l. pour les droits perçus sur l'entrée des toiles de coton blanches ou imprimées.

Quel est donc l'objet de sa demande ? Elle n'en a aucun si elle ne cache une perception. Si elle ne cachoit une perception, elle contrarieroit l'objet du Fisc, car elle ne feroit que l'engager dans une forte dépense pour l'érection & l'entretien de nouveaux Bureaux.

La formalité des acquits à caution n'a été introduite que pour assurer le payement des droits ou pour empêcher les versemens en fraude. Or ces motifs ne sçauroient être appliqués au cas présent, soit que les marchandises circulantes soient du pays, soit qu'elles soient étrangeres. Celles-là sont exemptes de droits, celles ci les ont payés à l'entrée. Cette formalité est donc sans objet, si elle ne cache une perception de deniers.

Le Fermier marque un grand désintéressement à l'égard des droits des acquits à caution, il est sincere ; mais ses Commis les perçoivent sur tous les objets indistinctement, même sur ceux que l'Ordonnance des Fermes en excepte.

Ces acquits (dont il vient d'envoyer des exemplaires imprimés à tous ses Bureaux) coûtent, quoique déclarés *expédiés gratis*, 14 sous, 7 pour la délivrance, 7 pour la décharge. (*On nous mande de Pontarlier qu'il y a 7 autres sous à payer pour l'enregistrement du certificat*).

Dans l'espace de 520 lieues qu'enserreroit la double chaîne, il y a au moins 20,000 personnes qui circulent avec des marchandises, des denrées, du bétail : la formalité des acquits à caution rendroit donc au Fermier *quatorze mille livres par jour*, sans compter les fausses saisies &c. &c. &c.

Les impositions tant ordinaires qu'extraordinaires de la Province, ne montoient en 1761 qu'à *trois millions sept cens mille livres environ*, y compris l'excédent de la capitation & les frais de recouvrement : il ne peut pas y avoir une grande différence entre ce produit & le produit actuel. Le résul-

tat des acquits monteroit annuellement à *cinq millions cent dix mille livres.*

L'Adjudicataire, effrayé ſans doute lui-même de ce réſultat, annonce que la formalité ſera reſtreinte à la partie de la Province, qui touche à la Suiſſe, aux Comtés de Neufchatel & de Vallengin, aux Principautés de Porentruy & de Montbeillard, & aux Provinces d'Alſace, de Lorraine & de Barrois; ce qui ne couvriroit qu'un eſpace de 152 lieues.

En attendant, il pouſſe ſes Bureaux vers la Champagne. Les mêmes prétextes & intérêts qu'il a pour troubler d'un côté une poſſeſſion paiſible d'un ſiecle, il les aura pour attaquer l'autre partie. Enfin en bornant ſa conquête à 150 lieues, il y auroit 5846 perſonnes qui, à raiſon de 14 ſous par chaque acquit, lui payeroient 4092 l. 4 ſ. par jour, *un million quatre cens quatre-vingt-treize mille ſix cens cinquante-trois livres par an.*

Cette ſomme énorme ſeroit levée ſur la partie la plus ingrate de la Province, ſur la race d'hommes la plus chargée d'impôt & la plus digne de protection, ſur l'induſtrie & le commerce qui méritent le plus d'égards & d'encouragemens.

L'Adjudicataire ſe retranche encore: il offre d'affranchir de la formalité les marchandiſes exemptes de droits, les fromages mêmes, tout ce qui ne fait point objet de commerce.

Plus il ſe relâche de ſa prétention, plus il reconnoît combien elle eſt peu fondée, odieuſe, onéreuſe, ruineuſe pour les objets qu'il voudroit y aſſujettir. Le commerce des beſtiaux eſt-il moins important que celui des fromages? Où ſont les garans que les Employés reſpecteroient une branche plus que l'autre? Qu'eſt ce qu'ils reſpectent? Tout eſt expoſé à leur pourſuite juſqu'à un coupon d'étoffe, à une livre de fil: ils ont exigé un acquit juſques pour le paſſage des beſtiaux d'un territoire à l'autre: l'omiſſion d'un cheval a donné lieu à une ſaiſie &c. Tous ces faits ſont conſtatés par des *certificats* & même par des *procès-verbaux des Commis*. Qui les arrêteroit quand ils ne mettroient point de bornes à leurs extenſions? Le pauvre qui tremble à leur aſpect, qui peut à peine lutter contre la miſere, & qui voit un profit clair à payer une amende ou un *accommodement* plutôt que de ſoutenir un procès, quand il le pourroit?

Quand les acquits à caution ſeroient délivrés & déchargés gratis, l'Adjudicataire pourroit encore épuiſer le pays par les ſaiſies faites à propos ou mal-à-propos.

Il n'y a qu'à voir la teneur d'un acquit à caution, pour reconnoître combien il ſeroit facile de tomber en contravention & d'encourir la ſaiſie & les peines pécuniaires par la moindre négligence, le plus léger oubli, le plus petit retard involontaire.

Il n'y a qu'à en voir un. (*Nous avons ſous les yeux la copie d'un de ces acquits expédié au Bureau de* Francbourg *le* 2 *Novembre*, N°. 129, au ſieur Bouret *pour du* fromage &c.). Il n'y a qu'à en voir un pour être convaincu que le commerce ſeroit bientôt arrêté & le pays ruiné, *quand même on ne payeroit point les acquits, quand même on ne craindroit point les ſaiſies.*

Il faut aller chercher un certificat du Curé ou des Echevins pour juſtifier que la marchandiſe eſt du crû ou de la fabrique d'un tel endroit. Il faut aller préſenter ce certificat & même la marchandiſe au Bureau, quelque part qu'il ſe trouve. Il faut fournir caution domiciliée dans le lieu du Bureau. Il faut déclarer le lieu de la deſtination & ſuivre uniquement la route tracée dans l'acquit. Il faut partir dans un terme donné & ſe faire décharger en un court délai au lieu de la deſtination. Il faut rapporter des décharges & des certificats. Il faut &c. &c., & ſe ſoumettre à ce défaut *à la confiſcation, au quadruple, à l'amende.* Un commerce journalier peut-il ſubſiſter avec ces entraves?

On en a vu l'effet ſur-tout aux dernieres Foires tenues à Meſche & à Saint-Hyppolite, les plus renommées de la Montagne. Un grand nombre de Marchands n'ont pas pu y entrer parce qu'ils n'ont pu faire décharger à tems leurs acquits; d'autres n'y ſont entrés qu'en achetant des Employés la préférence pour la décharge; quelques-uns ont été expoſés à la ſaiſie pour avoir paſſé de quelques heures les délais fixés &c.

Auſſi la réclamation eſt-elle générale & unanime. Auſſi les expéditions des Commis ſont-elles quelquefois ſuivies du tumulte, comme il eſt nouvellement arrivé à Saint-Claude. Auſſi les Marchands en état de ſe défendre demandent-ils de toutes parts juſ-

tice devant les Tribunaux. Aussi nos Magistrats soutiennent-ils jusqu'aux pieds du Trône les droits & les intérêts de la Province avec cette chaleur que le salut public inspire & cette confiance que mérite un Gouvernement tout occupé des moyens de soulager le Peuple, de rétablir le commerce par la liberté, & de donner aux Sujets le soin des trésors du Prince.

Cet article n'offre que le simple extrait de deux Mémoires de nos Juge-Consuls contre l'Adjudicataire des Fermes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Des pois-loups ou lupins.

On a demandé des éclaircissemens sur le *poileux* ou *poiloux* dont on se sert en Dauphiné pour engraisser les terres. C'est le *lupin* ou *pois loup* dont en effet les Cultivateurs du Bas-Dauphiné tirent un grand parti. La Lettre suivante adressée à l'Auteur des *Affiches de Grenoble* donnera quelques lumieres sur ce sujet.

» Vous parlez dans une de vos dernieres » Feuilles de l'abondante récolte du bled » noir; il est un moyen de la rendre plus » abondante encore sans nuire à celle du sei- » gle, bien au contraire; c'est d'enterrer » dans les champs destinés à cette culture » beaucoup de *lupins* ou *pois-loups*, lorsqu'ils sont en fleur. On ne fait pas assez » de cas de cette méthode quoiqu'elle soit » connue: voici ce que j'ai vu réussir au- » delà de toute espérance.

» Au lieu de semer en été les lupins qu'on » veut enterrer, il faut les semer dès qu'on » ne craint plus que le froid leur nuise, & » les enterrer ensuite dans le tems de la floraison. On seme le bled noir sur cette terre labourée, si l'on a enterré avec une » charue attelée de bœufs; il faut la herser » ensuite pour couvrir le grain. J'ai perçu » & vu d'autres personnes percevoir, par ce » moyen, des récoltes de bled noir très supérieures aux autres. Le seigle que l'on » semoit après avoir arraché le bled noir » étoit plus beau que celui qui l'avoisinoit, » & où il n'y avoit eu ni lupins ni bled noir, » & dont le fonds s'étoit reposé. Après la » récolte du seigle, le bled noir qu'on seme » sur ce terrein *enlupiné*, croît mieux qu'ailleurs & plus abondamment ».

II.

Errata pour la Feuille précédente N°. *99.*

1°. A la page 2, sous le titre d'*Italie*, il faut dater de *Ferrare*, l'article daté très-mal-à propos de *Florence*. Certes ce n'est pas en Toscane que le régime réglementaire regne sur les bleds: tous nos Lecteurs sçavent que la liberté y est établie, qu'elle y pousse les racines les plus profondes, & qu'elle y donne dans tous les tems les fruits les plus précieux.

2°. A la p. 1, art. de Stralsund, lisez à la premiere phrase & à la derniere. » Les » Etats de ce pays ont été chargés de cher- » cher les moyens d'y rétablir la popula- » tion... Pour informer (& non *en informer*) » le Gouvernement du fruit de leurs tra- » vaux... Quel est l'état de l'Agriculture ?.. » Voilà ce qu'il faut sçavoir, & l'on sçaura » tout ou presque tout ce qu'il importe de » connoître (& non *à connoître.*).

3°. Art. de Leipsick à la 2e. p., l. 3, *ses efforts*, lisez *ses effets*; l. 44, des *biens hypotheques*, lisez des *biens hypothéqués*.

4°. A la 3e. p., art. de Londres, l. 10, tant que l'acte restera dans toute sa *rigueur*, lisez *vigueur*.

5°. P. 4, art. de Marseille, l. 20, une carriere qu'ils *fourniroient*, lis. *fourniront*.

6°. Pag. 5, art. de Tours, 2e. col., lig. 41, les Boulangers ne *pourront* faire de pain, lisez *ne pouvant*.

7°. P. 7, 2e. col., l. 8, il arrive que les secousses qu'elles éprouvent sur le pavé *ne* relâchent, lis... sur le pavé relâchent.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 6 Décembre 1775, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22 à 24 liv.; le nouveau, de 21, 22 à 24 liv. *le septier*; le seigle, de 13, 13 l. 10 s. à 14 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. Le froment à la Grêve, de 20 l. 15 s., 21 à 23 l.; le seigle, de 13 l., 13 l. 5 s. à 14 l.; l'orge, de 12 à 14 l. aussi *le septier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Décembre 1775, au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de, 21, 22 à 23 l.; *id.* à la Greve, de 20 l. 10 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Décembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 25 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 55 à 56; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin à la Grêve, de 37 à 39 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	℔	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	12	6	marc.

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 13 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{1}{2}$
Hambourg	185 $\frac{3}{4}$ à 186
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 28 Nov.		Du Mercredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*	
Marsollier ... vres.	H.	Defrance... ppltes.	F.
Vieillard.... ppltes.	J.	Viageres....	H.
Viageres.....	J.	Tontine.....	H.
Tontine.....	J.	Boutray .... ppltes.	J.
Desplaces.. ppltes. } à t. let.		Viageres	J.
Viageres .... } à t. let.		Tontine.....	J.
Tontine ..... } à t. let.		Nau..... ppltes.	J.
Deschapelles. vres.	J.	Viageres.....	J.
Perpétuelles.	J.	Tontine	J.
Tontine.....	J.	Cochin..... ppltes.	J.
Cauchy..... ppltes.	J.	De S. Janvier. vres.	A.
Viageres.....	J.	Tontine	A.
Tontine.....	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2042 $\frac{1}{2}$ . . .	2045	2047 $\frac{1}{2}$ 45 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1315	. . . . .	1320 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	436	436 . . . .
Rescriptions . .	5 $\frac{3}{4}$ 6 5 $\frac{3}{4}$ 6 .	6	6 6 $\frac{1}{4}$. . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 19 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Juillet.*

LA traduction des bons Livres étrangers & ſur-tout des bons Livres économiques eſt recommandée, protégée, encouragée par le Gouvernement. Nous avons déjà dans ce dernier genre d'excellens originaux; mais une Nation reſtreinte à ſes propres lumieres ſeroit comme un individu borné à ſes idées propres. Le concours de l'expérience & des réflexions de toutes les Sociétés, nous tranſporte tout d'un coup bien avant dans la carriere que nous avons à fournir. Cette réunion d'inſtructions étendra & perfectionnera notre théorie dans les Arts ſociaux & utiles. Quant à la pratique, elle n'éprouvera de révolution ſenſible que quand il y en aura une totale dans l'éducation du Peuple, principalement des campagnes, ou plutôt quand ce Peuple recevra une éducation; & il n'en recevra une que quand ſon ſort actuel ſera totalement changé. Quelque langue qu'on lui parle aujourd'hui, elle lui eſt étrangere, il ne l'entend pas. Auſſi juſqu'à préſent l'on n'a guere traduit de Livres populaires. L'*Hiſtoire* d'une *Epizootie* par M. Schwartz, celle du *Commerce* par Anderſon, la *deſcription du ſol de Kaſchive*, les *obſervations ſur l'Economie de la Livonie* par Kirburnn, celles d'un *Cultivateur* Allemand &c. ſont des tableaux dont cette claſſe ne diſtingue ſeulement pas les couleurs.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 30 Juillet.*

La Société de Brunſwick-Lunebourg vient de publier le réſultat des deux Aſſemblées générales qu'elle a tenues l'hiver & le printems derniers.

Elle a donné une prime de 212 riſd. aux Habitans de la Paroiſſe de Blender, qui ont partagé entr'eux 106 arpens de bruyeres royales-communes, & acquis leurs portions en propriété par des foſſés, des clôtures, des défrichemens, des cultures de grains & de légumes &c. D'autres Cultivateurs ont auſſi reçu des récompenſes pour de ſemblables travaux, ainſi que pour la multiplication des beſtiaux dans des économies dévaſtées.

La Société a reçu des épreuves d'encre de la Chine du ſieur André Dehne, d'Hanovre; d'un nouveau vinaigre de M. Jordan, Apothicaire de Wunſtorff; de cidre de pommes vertes de M. Reibenſtein; de cidre & de vinaigre de cidre de l'invention de M. le Capitaine Muller &c. M. Muller lui a fait part des procédés qu'il ſuit pour tirer des racines de bette-rave un ſirop qui ne le céde à aucun autre. Le marc de la bette-rave eſt une bonne nourriture pour le bétail. Le même Econome nourrit ſes beſtiaux à l'étable & s'en trouve bien. Il indique les lentilles d'eau comme une nourriture excel-

lente pour les porcs. Il a montré de l'huile de pavot qui certes n'eſt point narcotique, & que l'on compare, pour la lampe & même pour la cuiſine, à l'huile de Provence. Du marc on fait des gâteaux fort bons pour les veaux qu'on ſevre.

On a préſenté à la Société des étoffes de ſoie recueillie dans le pays, de la fabrique de Baumgarten à Hanovre, & des échantillons d'autres étoffes de M. Hanſing de Harbourg. Celui qui a livré le plus d'écorce de bouleau à la Fabrique de cuirs de cette derniere Ville, a reçu une prime. Des Prix de 150 & 100 riſd. ont été donnés à M. Schlo & à M. Jacobi, pour les récompenſer de ce qu'ils ont fait avec profit le plus gros commerce de draps du pays. M. le Conſeiller Paradis, Correſpondant de la Société, lui a envoyé, au nom de M. Gerverot, de Lunéville, deux beaux vaſes de porcelaine aux armes d'Angleterre. La Société a reçu divers Mémoires géorgiques dont nous parlerons dans une autre Feuille.

De Carlsrouhe, *le* 1 *Août.*

Les Etats de Bade proſperent ſous le Gouvernement Economique d'un Prince profondément verſé dans la ſcience de l'ordre naturel. La ſubſiſtance y eſt plus aſſurée & plus abondante, depuis que le commerce y eſt libre. Par l'exemple de pluſieurs lieux uniquement ſoumis à l'impôt territorial, il demeure démontré que cet impôt eſt avantageux pour les Propriétaires & pour l'Etat. Ces principes & ces faits ſont conſacrés dans un excellent Ouvrage de M. J. A. Schlettweing, intitulé l'*Affaire la plus importante pour le Public, ou l'Ordre naturel dans la Politique.* Tous les genres d'inſtructions accompagnent & juſtifient les réformes. M. Jaeger Schmidt vient de mettre au jour une *Inſtruction pour les Sages-Femmes* du Margraviat de Baaden; Ouvrage que tous les Gens de l'Art recommandent aux Accoucheuſes, aux Accoucheurs aux Médecins de tous les pays où le premier ſervice que l'humanité exige eſt rendu ſi ſouvent avec tant de négligence, pour ne pas dire de cruauté. L'Art du Jardinage a été pouſſé ici à un point de perfection inconnu partout ailleurs: on voit dans les jardins de S. A. l'induſtrie obliger la nature à adopter & à réunir les productions les plus curieuſes du regne végétal des quatre parties du monde &c. &c. &. Enfin la terre & la population retrace partout l'hiſtoire de la juſtice, de la bienfaiſance, & de la vraie prudence politique.

ITALIE.

De Mantoue, *le* 15 *Juillet.*

Un nouvel Edit ordonne à tous les Propriétaires de déclarer la quantité de grains & de farines qui leur reſtent de la précédente récolte, la quantité de grains qu'ils ſement, enfin celle des grains qu'ils ont recueillis. L'objet de cet ordre eſt de balancer les proviſions & les beſoins, afin de connoître le ſuperflu & d'en permettre l'exportation, s'il y a lieu. Pour connoître le ſuperflu, on eſtimera, non-ſeulement ce que les hommes & les beſtiaux doivent conſommer, mais encore ce que pourront dévorer les inſectes, ce que les accidens pourront corrompre ou détruire. Dans la crainte d'une eſtimation erronnée qui laiſſeroit ſortir le néceſſaire, on réſervera par prudence une partie du ſuperflu, & cette partie du ſuperflu qui ne ſe vendra pas, ne ſe reproduira pas. Il paroît, par ces précautions, qu'on n'attend en cas de beſoin aucun ſecours du commerce étranger, & l'on a raiſon. Quant à l'intérieur, le ſoin de la circulation eſt refuſée au commerce, il ſera confié au monopole par le Magiſtrat. L'Edit déclare que ce ſeroit une ſourde erreur que de croire que l'achat des grains eſt libre dans le Duché, que le Gouvernement ne tolérera jamais un pareil abus, & que quiconque acheteroit ſans permiſſion plus de grains qu'il n'en faut pour la conſommation de ſa famille encourroit des peines proportionnées au délit. Ce délit eſt préciſément ce qu'on appelle partout ailleurs commerce, négoce, trafic. Il conſiſteroit à acheter dans les tems & les lieux où l'on a beſoin de vendre, pour revendre dans les tems & les lieux où l'on a beſoin d'acheter. Son effet eſt de délivrer les uns de la ſurabondance & de retirer les autres de la diſette. Quelle eſt la peine que mériteroit celui qui s'aviſeroit de ſon chef de ſecourir ceux-là avec de l'argent & ceux-ci avec des denrées? C'eſt ce qu'il ne paroît pas facile de déterminer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Août.*

Les Habitans de la Caroline, ceux de la Nouvelle-Yorck & ceux de la Virginie sont convenus ensemble d'armer des vaisseaux de dix à vingt-cinq canons, pour protéger leur commerce & leurs Ports, & d'adresser des lettres circulaires aux autres Colonies pour les engager à concourir au même dessein. A Eden, Ville de la Caroline septentrionale, les plus riches Habitans, descendus des fameux Boucaniers, arment en course : il s'y trouve beaucoup de gens de mer, & de très-gros bâtimens... Les Habitans de Quebec & de Montréal ont offert de contribuer à soudoyer des Troupes, mais uniquement pour protéger les magasins du Roi & leurs propriétés particulieres.

La récolte du sucre est très-mauvaise aux Barbades.

Plusieurs personnes prévoyantes retirent leur argent de nos fonds. Les Hollandois prennent la même précaution, aussi secrétement qu'il est possible.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 3 Août.*

Le 27 Juillet, à dix heures du soir, il tomba sur cette Ville & ses environs une énorme quantité de grêle d'une grosseur effroyable. On ne songe pas à dire que le tiers des vitres de la Ville a été cassé, lorsqu'on regarde dans les campagnes les vignes, les noyers, amandiers & autres arbres fruitiers fracassés. Ce malheur est d'autant plus sensible que les vignes promettoient la plus belle récolte.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 3 Août.*

L'annonce de l'abolition des corvées fait retentir nos villages & nos hameaux de mille cris de joie. Les Cultivateurs, applaudis par les vrais Citoyens, poussent vers le Ciel les vœux les plus ardens pour la conservation du Monarque bienfaisant qui va leur rendre la liberté la plus nécessaire & le repos le plus utile : *Deus nobis hæc otia fecit.* Il faut renoncer à peindre les élans de la reconnoissance.

Mais la saison nous rappelle la ligne fiscale de démarcation, idéalement tracée en 1755 entre la Saintonge & le Poitou. Toujours quelques malheureux vont se briser contre le mur invisible autour duquel rodent sans cesse les clairvoyans qui les cherchent &c. La quantité de vignobles fait que la population & les villages se pressent, & qu'on est souvent dans le cas de voiturer d'un lieu à l'autre, en deçà ou en-delà de la ligne, denrées, foins, pailles, fumiers, fagots, pierres, sables &c. Avant de se mettre en route pour faire quelques pas, il faut aller à une ou deux lieues au Bureau des Traites demander un acquit & payer une taxe quelquefois arbitraire ou s'exposer à un procès. Le Laboureur qui n'apperçoit pas la ligne & qui ne connoît guere mieux ce droit, sort sans y songer de son hameau pour conduire à quelques portées de fusil chez son voisin des denrées & des engrais. Il tombe dans le piege : on l'arrête ; s'il refuse de mener sa voiture au Bureau, il court risque d'être fusillé. Au mois d'Août dernier, deux Cultivateurs, peres de famille, exploitant une métairie de 4 à 500 quintaux de bled, sont surpris, voiturant de la paille & du foin, au delà du lieu de Paransai, siege d'un Bureau. Sur le refus qu'ils font de retourner en arriere, on fait feu : l'un est tué sur la place, l'autre est estropié & hors de travail pour sa vie. (*Suit le récit d'une affaire dont les pieces justificatives sont entre les mains de M. le Procureur Général de la Cour des Aides de Paris & dont nous espérons donner la substance*).

De Lyon, *le 5 Août.*

La récolte des soies a été d'autant plus productive pour les Educateurs que le prix de cette matiere s'est soutenu fort haut. On l'a vendue, greze, 24 à 25 l., quoique fort mal tirée ; car on n'a rien changé aux anciennes méthodes.

Il n'est pas bien démontré qu'il y ait plus de profit à monter un beau & parfait tirage qu'à en avoir un grossier. La plus belle soie n'est pas payée assez cher pour que l'on soit dédommagé des soins, des frais & des déchets. C'est ici la principale cause de la dif-

ficulté que les meilleurs instrumens & les meilleures méthodes ont trouvée à se répandre. D'ailleurs ces méthodes n'ont-elles pas été un peu trop vantées ? Les exagérations pour accréditer, décréditent.

On a eu, en général, cette année, du bénéfice à faire de la soie, il faut s'en réjouir. Il n'y a eu perte que pour un petit nombre de Particuliers.

En différens lieux, on marque un singulier embarras pour le choix d'un objet de travail à fournir aux oisifs. Il est incroyable combien les Suisses ont sçu tirer de parti des déchets de la soie, comme il a été déjà souvent inutilement observé. Cet objet va peut-être à mille quintaux par an.

De Reuilly (*près Orléans*), *le 6 Août.*

La moisson des bleds n'a point trompé nos espérances. Les seigles étoient clairs & n'ont rendu que de 50 à 60 gerbes, par arpent de 100 perches, perche de 20 pieds. Le produit, année commune, est de 60 gerbes, car nos terres sont légeres. Il faut ordinairement 40 gerbes pour le septier de Paris ; cette année, 25 suffisent.

Les fromens étoient bas, un peu moins clairs que les seigles, les épis à proportion aussi longs, aussi garnis. Tous ces bleds sont très-secs & par conséquent pesans. Ils rendront en farine & en pain.

L'on fauche les avoines, elles sont basses mais assez bien grainées. Les fourages, en général, sont rares. Mais les grains sont bons & assez abondans pour faire espérer des diminutions dans les prix du pain.

Ceux qui ne recueillent point de bled, se réjouissent, ils ont raison : ils espérent des diminutions notables aux premiers Marchés, peut-être se pressent-ils trop. Cependant le seigle a baissé. Ce canton & la Sologne ont fait leur récolte, mais la Beauce ne sera hors de moisson que dans une douzaine de jours. Les Glaneuses mangeront leurs petites dépouilles : les Manœuvres & Vignerons qui ont quelque petit champ de bled vivront sur leur cueillette. Il y aura donc moins d'Acheteurs au Marché & par conséquent une petite diminution dans les prix. Comme la récolte est bonne, le Marchand qui a encore du bled vieux, se pressera de vendre, autre cause de diminution.

La vraie baisse sera dans un mois, lorsque les petits Fermiers, toujours pressés de vendre, dussent-ils racheter à la fin de l'année, auront battu & vendront. Les gros Fermiers les remplaceront après les semailles. Les Propriétaires recevront des fermages en grains à Noël & vendront, ce qui donnera l'abondance. Les Fermiers aisés qui voudront conserver leurs pailles, & les Marchands qui en auront rempli leurs greniers pendant l'hiver, vendront jusqu'à la récolte prochaine. Tel est le cours des ventes : c'est ainsi qu'elles se succédent d'année en année, lorsqu'on a récolté du bled.

Les vignes ne tiennent point leurs promesses. La sécheresse est trop persévérante. Les feuilles rougissent & tombent : le raisin, très-découvert, séché comme le raisin cuit, tombe. Celui qui reste aux seps ne grossit pas, il a l'air languissant. Les Tonneliers, sans espérance de vendre des fûts, faute de récoltes, ne travailloient pas depuis plusieurs années. Ils ont de vieux merrein, & ils en ont peu acheté de nouveau : la Loire étant basse depuis long-tems, il n'est arrivé ni merrein ni cercle. Comme la vendange paroissoit devoir être bonne, les fûts ont augmenté de prix : on disoit qu'ils vaudroient 6 l. & plus au lieu de 3 l. 10 s. à 4 l. qu'ils se vendoient les années précédentes. Le Vigneron craignoit l'abondance, & il voit avec satisfaction ses raisins sécher & tomber. Il desire de quatre à six pieces à l'arpent, parce qu'il espere vendre le tonneau 150, ou même 200 l., au lieu qu'il appréhendoit d'en avoir douze qu'il n'eût vendues que 30 à 50 l., le tonneau.

Son calcul est juste : 3 tonneaux de vin blanc à 100 l., font 300 l. par arpent : ôtez 24 liv. pour six fûts, reste 276 l... Six tonneaux vendus à 30 l. font 180 l. ôtez douze fûts à 6 liv. ou 72 l., reste 108 l. Ajoutez l'excès des frais de vendanges, & l'on sera persuadé qu'une foible récolte vaut mieux qu'une grande. La richesse naturelle ne sera vraiment richesse que quand la franchise aplanira les débouchés & excitera la consommation... Le Vigneron fait aujourd'hui ces réflexions tout haut. Si on lui représente que, puisqu'il ne veut qu'une demi-année, il lui est facile de l'obtenir en arrachant la moitié de ses vignes & mettant cette moitié en bleds. Oui, mais notre terrein est léger, il ne veut que de la vigne. Un ménage vit, avec sa vache & son cochon, sur quatre ar-

pens en vignes; & sur deux arpens en vignes, un en bled, l'autre en guéret, il ne vivroit pas.

De Poitiers, *le 7 Août.*

Il y a eu ici plusieurs diminutions successives dans la taxe du pain.

On écrit de Thouars qu'à 2 lieues de cette Ville, au village de Billazais, il y a une fontaine dont l'eau a la propriété de guérir la teigne & toutes les maladies cutanées. On a remarqué que des animaux, attaqués de ces sortes de maladies, alloient par instinct s'y baigner. Des Médecins, conduits par cette indication, ont essayé son efficacité sur les hommes. Un malheureux, tout couvert d'ulceres, a été radicalement guéri en s'y baignant. Un autre, gouteux & lépreux, s'est trouvé très-soulagé pour s'être seulement enveloppé d'un drap trempé dans la fontaine. Un enfant, tout scrophuleux, un autre teigneux &c. s'y sont parfaitement rétablis. Ces guérisons se multiplient de jour en jour. On doit nettoyer la fontaine & y établir des bains. On assure que le Gouvernement y enverra les Soldats affligés de ces sortes de maux.

Le liege croît dans ce pays sans culture comme le chêne, l'orme &c, mais sans utilité. Il y en a de très-gros à Chésoy, près la Châtaigneraye. Un Habitant de la Gastine à 3 lieues de Bressuyre en enterra un gland dans un bon terrien en 1750. Dès le printems suivant, l'arbrisseau sortit. Aujourd'hui l'arbre a 22 pouces de circonférence, 21 pieds de tige sans les branches, 30 pieds d'élévation totale, une écorce de dix lignes d'épaisseur à 4 pieds de terre. Cet arbre qui ressemble beaucoup au chêne verd & qui croît en Espagne, en Italie, en Roussillon, en Provence, en Gascogne &c. a cela de singulier qu'au mois de Mai il paroit mort & perd ses feuilles : mais à la fin du même mois, il commence à reverdir, & en Juin, il pousse prodigieusement. Les usages communs de son écorce sont connus ; on l'employe aussi en Pharmacie. Dans certains cantons de l'Espagne, on en couvre les maisons, usage qui ne peut être regardé avec indifférence, puisque ce bois est très-léger & qu'il ne prend guere l'eau. Calciné pour être réduit en poudre, il sert à faire le noir d'Espagne. Il seroit à desirer que notre pauvre Province sçût profiter de ce présent de la nature.

De Nantes, *le 9 Août.*

Les prix des grains & des farines baissent dans cette Ville & dans le reste de la Province.

Le sucre blanc, 1re. qualité, est descendu à 64, 65 l. ; le sucre brut est monté à 38, 39. L'eau-de vie a baissé, 130 à 135 l. les 29 veltes.

L'Anonyme qui veut absolument juger par *le droit*, si *de fait* un Fermier a épuisé un champ, vient de reparoître dans uos *Affiches*, sous la qualité de Propriétaire de vignes. En supposant à son aise & en bonne conscience que l'Auteur de la *Gazette d'Agriculture* dispense les Fermiers de tenir les conditions de leurs baux, fondé sur ce que cet Auteur a dit qu'un Propriétaire seroit déraisonnable s'il exigeoit, sous prétexte d'une mauvaise condition enfreinte, des dommages d'un Fermier qui ne lui en auroit point causé & qui auroit même amélioré son bien, il lui fait une question ridicule afin qu'on ne lui réponde pas.

Arrivée de vaisseaux de l'Amérique : la *Fidélité*, le *Citoyen*, le *Chavigny*, la *Catherine*, l'*Oracle*, le *Salomon*, le *Jean Jacques*, le *Prince de Condé*. Départ pour l'Amérique : le *Grand-Carlos*, le *S. Domingue*, la *Ville de Monlhéry*, le *Quaker*. La *Vestale* & le *Vermuden*, pour Guinée : la *Marquise de Segur*, pour Guinée, l'Isle de France, l'Inde. Navires en chargement : l'*Iris*, Arm. M. Aubry de la Fosse, pour le Port-au-Prince & Léogane ; le *Henri*, Arm. Mrs. Arnnoux, la *Gracieuse-Léger*, Arm. M. Wallot, pour le Port-au Prince ; la *Fidélité*, Arm. M. Cadou, le *S. Michel*, Arm. M. Murphy, pour le Cap.

De Sens, *le 9 Août.*

Les prix des grains ont généralement baissé dans les Marchés du Senonois ; & l'on attend de nouvelles diminutions. Les pauvres de la campagne ont reçu pendant la cherté des secours considérables en pain, par la charité de M. le Cardinal de Luynes, notre Archevêque.

D'Amiens, *le 10 Août.*

Le 24 Juillet, un incendie consuma 28

maisons à Carnon, village situé à une lieue d'ici, & y réduisit plus de cent personnes à la plus affreuse misere. Le feu est un des plus terribles fléaux qui désolent la Picardie, en partie couverte de chaumieres.

M. Bellot, Curé de Thenes, sur la grande route d'Amiens à Mondidier, a fait distribuer depuis six mois aux Habitans de sa Paroisse, du bled à raison de 16 liv. la somme de cette Ville. Depuis 30 ans, ce respectable Pasteur employe plus de la moitié du revenu de son Patrimoine & de sa Cure à soulager, habiller, nourrir les pauvres indistinctement. Le village est attaqué depuis plusieurs mois d'une fievre putride : il s'est trouvé plus de trente pauvres malades à la fois. Médecins, Chirurgiens, Gardes, médicamens, secours de toute espece, tout leur a été fourni par ce bon pere de famille. M. l'Intendant n'a pas négligé cette malheureuse Paroisse ; elle lui doit toute sorte de soins & de bienfaits.

Il ne paroît pas que dans celles de nos Villes où il s'est fait des distributions de bled à bas prix, cette charité ait procuré le bien qu'on en attendoit : elle y a plutôt entretenu la cherté & encouragé la paresse. Nous voyons nos rues remplies de mendians qui préferent le prix honteux de la lâche misere au noble salaire du travail. Nous voyons avec regret des Magistrats & des Citoyens distingués alimenter ainsi à leur porte des troupeaux de fainéans valides par des aumônes, modiques il est vrai, mais qui réunies formeroient un patrimoine à l'homme laborieux.

Ceux qui ont crié le plus haut contre la cherté, n'ont pas voulu entendre que c'étoit la Providence qui distribuoit l'abondance ou la disette ; ils n'ont pas voulu sçavoir que les autres denrées génées dans leur commerce, n'étoient pas proportionnellement moins cheres que les bleds incomplettement libres ; ils n'ont pas sur tout voulu comprendre qu'au lieu de demander qu'on fit violence au bien d'autrui, ils n'avoient eux-mêmes, puisque leur compassion étoit vraie, qu'à donner aux pauvres Artisans de plus forts salaires pour les mettre à portée de payer de hauts prix. La vraie charité est généreuse à ses propres dépens & non aux dépens d'autrui.

Ils traitoient les Vendeurs de bled comme des sang-sues ; & parmi ces Vendeurs il y en avoit qui nourrissoient des malheureux de leur substance. On connoît un très-habile Cultivateur de notre voisinage, qui constamment a conduit du bled à notre Marché, & l'a vendu le mieux qu'il a pu. Ce même homme faisoit cuire deux fois par semaine pour les pauvres de sa Paroisse, & les nourrissoit ainsi que ses gens de journée. Comme on est téméraire à juger & hardi à calomnier ! Comme on se fait facilement des vertus qui ne font que le mal !

Il paroît des seigles nouveaux dans les Marchés de la Province. Les grains sont encore chers ; mais la récolte est assez bonne pour qu'on puisse se promettre des prix favorables.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre d'un Curé du Haut-Poitou sur le prix du pain.

On proposa, il y a quelques jours, à un Calculateur de ce pays-ci le problême suivant : *déterminer le rapport exact du prix du pain au prix du bled, de maniere que le Boulanger retire un profit honnête & que le Consommateur ne paye pas trop.* Voici, Monsieur, quelle fut sa réponse.

» Le prix de la livre de pain & le prix » de la livre de bled doivent être en raison » égale ; ainsi quand la livre de bled vaut » deux sous, la livre de pain ne doit valoir » que deux sous.

J'épargne à vos Lecteurs les opérations arithmétiques qui ont donné ce résultat, parce que je vois que chacun peut se démontrer aisément la vérité de cette proposition, pourvu que pour établir les élémens de son calcul, on prenne des connoissances ailleurs que chez les Boulangers.

Je ne doute pas que bien des gens ne se moquent de notre Calculateur, sur-tout dans ce pays-ci ; mais il offre avec la confiance qu'inspirent les sciences exactes, de soutenir son assertion envers & contre tous ; & comme il suppose que sa victoire ne peut être douteuse, voici les conséquences qu'il tire d'avance de sa proposition.

1°. A Chesboutonne, le prix du bled étant à celui du pain comme 13 est à 18,

cette proportion surpasse la véritable de 5 dix-huitiemes. En effet notre boisseau pesant 56 livres, se vend 6 liv. 2 s. ; c'est un peu plus de deux sous deux deniers la livre de bled. La livre de pain se vend 3 s. ; c'est un peu moins de dix deniers par livre que les Boulangers gagnent de trop.

2°. Quelques personnes sont dans l'usage de donner du bled en échange pour le pain aux Boulangers : ceux-ci ne livrent que 35 livres de pain par boisseau de froment. Or, même en supposant juste la taxe précédente du pain, cette proportion n'est pas exacte. 35 livres de pain à 3 s. font 5 liv. 5 s. Le boisseau de froment est à 6 liv. 2 s. ; c'est 17 s. d'erreur par boisseau : d'où il suit que ceux qui donnent aux Boulangers du bled pour du pain, payent la livre de pain 3 s. 6 den. pendant que le Public la paye 3 s. Si l'on admet la proportion de notre Arithméticien, combien trop grand sera, en ce cas, le bénéfice des Boulangers ?

Il y a partout certaines coutumes que l'on suit sans se donner la peine de les examiner. MM. nos Officiers chargés de la police, ont trouvé la proportion de 13 à 18 établie avant eux : ils l'ont supposée juste ; ils se sont contentés de veiller avec soin à ce que la cupidité des Boulangers ne s'en écartât pas, & ils ont tenu le prix du pain suivant le prix du bled ; mais ils n'ont pas soupçonné que leur taxe étoit fondée sur une proportion absolument fausse.

Les objets de premiere utilité ne sont pas quelquefois ceux sur lesquels l'attention se porte d'abord. On a souvent besoin d'une circonstance singuliere qui en rappelle l'importance, & l'on est étonné ensuite de ne s'en être pas avisé plutôt. Un procès élevé entre le Juge d'une petite Ville d'Auvergne & les Boulangets du même lieu qui se portoient Appellans d'une Ordonnance qui réduisoit, suivant eux, le pain à un prix trop bas, attira l'attention du Conseil Supérieur établi à Clermont, lequel ayant évoqué l'affaire, fit procéder à des expériences sur cette partie intéressante, sous les yeux de M. le Procureur Général & de Commissaires éclairés. Ce fut d'après le résultat de ces expériences réitérées, qu'il fût donné un Arrêt de réglement pour tout le ressort de ce Tribunal, par lequel il étoit statué que lorsqu'à l'avenir le prix d'une quantité *de deux cens quarante livres* de bled monteroit ou baisseroit au Marché public, de *vingt sous*, le prix de la livre de pain augmenteroit ou diminueroit *d'un denier* ; ce qui rentre exactement dans la proportion trouvée par notre Algébriste. Les Boulangers furent mécontens, & quelques uns refuserent de faire du pain ; mais l'autorité ayant agi à propos, tout rentra dans l'ordre, & cet acte important de Justice a été fort applaudi. *Signé*, J. C. D. C.

I I.

Observation utile.

Le sieur Prévôt, Fermier de la ferme du Marais à Ville-Peinte, essuyoit depuis plusieurs années de mauvaises récoltes, sans pouvoir en attribuer la cause à l'influence des saisons. A peine retiroit-il sa semence. Etonné d'une perte si grande & si réguliere sans sçavoir à quoi l'attribuer, il observa, il rechercha, il examina. Enfin après beaucoup de soins & de conjectures vaines, il imagina que ce malheur pourroit bien être causé par un grand plant d'épine-vinette, voisin de ses terres. Il se réunit avec les autres Habitans pour aller prier le Propriétaire du parc où se trouvoit le plant, de le faire arracher. Le Propriétaire daigne condescendre à ses desirs. L'épine vinette a été arrachée ; & après cela, le Fermier a fait en 1774 une récolte très abondante. Est-ce l'épine-vinette qui tuoit le bled ? Le soupçon est fondé, mais il faudroit une suite d'expériences pour le porter à la certitude.

Ceux qui desireront des éclaircissemens sur ce fait, peuvent écrire à M. Prévôt à Ville-Peinte, & remettre la lettre chez M. Prévôt, Agent de change, rue Neuve Saint-Eustache à Paris.

I I I.

A V I S.

Exposition Anatomique des organes des sens, jointe à la Nécrologie entiere du Corps humain & conjecture sur l'électricité animale, avec des planches imprimées en couleurs naturelles, suivant le nouvel Art, par M. Dagoty, Anatomiste pensionné du Roi, prix 18 l.

Se vend au Bureau de Correspondance ; rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 9 Août 1775, au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23 l. 10 s., 31 à 33 l. *le septier; id.* nouveau, de 27, 28 à 29 liv.; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 14 l. 10, 15 à 16 l. Le froment à la Grêve, de 28 l. 10 s., 29 liv. 5 s. à 30 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 14 l. 10 s.; l'orge, de 14, 15 à 15 l. 10 s. aussi *le septier.*

Du Mercredi 9 Août 1775, au Samedi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 liv. 10 s., 15 à 16 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 14 l. 10 s., 15 à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Août 1775, de 61 à 62 livres; *idem* nouveau de 58 à 59; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6		*marc.*
Du Mexique à	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722	1		
Ducats à	98	2		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piastres à	49	2		

CHANGES DE PARIS, *du 14 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions	1940 42 $\frac{1}{2}$ 45	FESTE.	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es	1250		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	422		
Rescriptions	5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$		
Bil. des Fermes.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 7 Août. *Messieurs*		Du Mardi 8. *Messieurs*		Du Mercredi 9. *Messieurs*	
Creuzé..... pp^lles.	L.	Marsollier... v^res.	M.	Defrance... pp^lles.	L.
Viageres	L.	Desplaces.. pp^lles.	M.	Viageres	L.
Tontine.....	L.	Viageres	L.	Tontine	L.
Delamotte.. pp^lles.	L.	Tontine.....	M.	Boutray..... pp^lles.	M.
Viageres.....	J.	Deschapelles. v^res.	M.	Viageres ...	M.
Tontine	J.	Perpétuelles.	M.	Tontine.....	M.
Certain..... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.	Cochin..... pp^lles.	L.
Viageres	M.	Vieillard.... pp^lles.	M.	De S. Janvier. v^res.	M.
Tontine.....	N.	Viageres....	M.	Tontine.....	M.
.....		Tontine.....	M.	.....	
.....		Defays..... pp^lles.	L.	.....	
.....		Viageres.....	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 22 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 25 Juin.*

LE Roi a ordonnné au College des Finances d'exiger des Baillis & autres Officiers la liquidation des arrérages de leurs comptes. Il n'y a plus de regle & de mesure dans la comptabilité, lorsqu'elle n'est pas assujettie à des époques fixées ou qu'elle peut les éluder sous divers prétextes. L'inexactitude se sauve par les délais & la confusion qu'ils entrainent.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 30 Juin.*

La Compagnie Danoise, créée pour la pêche du hareng, s'est évanouie. Les Intéressés ont été obligés de céder leurs actions au Roi avec perte de la moitié de leur valeur, & de tous les intérêts depuis dix ans. A peine la Compagnie a-t elle été dissoute, qu'il est entré au Port de Copenhague un vaisseau chargé de 90 tonnes de harengs frais qui ont été vendus, pour le compte du Roi, à raison de 80 risd. la tonne, & envoyés tout de suite dans les Provinces méridionales & orientales de l'Allemagne afin de prévenir l'arrivée du hareng de Hollande & autres pays, moins à portée de les approvisionner de bonne heure. Les Hollandois se flattent que l'industrie Danoise ne soutiendra pas l'avantage qu'elle a sur eux pour le tems de l'approvisionnement; & on les accuse de décrier le hareng de leurs concurrens pour l'emporter sur eux. Ces manœuvres quoique souvent elles ayent un moment de succès, semblent être les efforts d'une défiance inspirée par une mauvaise cause. La maniere équitable & efficace de décrier ses concurrens, c'est d'étaler de meilleures marchandises. Il y a bien des années que le hareng ne s'étoit vendu si cher.

DE BREMEN, *le 1 Juillet.*

Les dérangemens apparens de la saison pendant les mois de Mai & de Juin ont excité de la fermentation dans les esprits occupés en différens sens de l'intérêt public. Ceux qui pensent que les Peuples divers, loin d'être ennemis, sont freres, que l'Empire malgré les distinctions de noms n'est jamais qu'une famille, & que l'esprit de fraternité, de famille inspire la bienfaisance & une réciprocité de secours utile à tous, ceux-là ont desiré plus ardemment que le commerce des grains acquît une parfaite liberté dans toute l'Allemagne. D'autres qui ont été intéressés, par les prohibitions & les préférences, dans le monopole & dans la misere des Peuples, se sont efforcés de répandre l'alarme & d'élever de nouvelles frayeurs contre la liberté, tout en enlevant les bleds des Marchés & en achetant les moissons sur pied. Parmi ces derniers, il

en eſt qui reçoivent de tous côtés des lettres écrites ſous leur dictée & remplies de détails lamentables des funeſtes effets des intempéries, de la ſéchereſſe, des gelées, des givres &c. Cependant il eſt certain que la ſaiſon n'a nui qu'à certaines productions & à certains territoires, & que la pluie a circulé d'un pays à l'autre de façon que partout ou preſque partout la plus grande partie des dommages a été réparée.

Enfin on a remis en queſtion *s'il étoit expédient ou non de laiſſer une entiere liberté à l'importation & à l'exportation des grains?* On a remarqué que les Partiſans de la liberté étoient des Ecrivains qui n'ont ni magaſins ni police, qui achetent le pain, & qu'ils ne ſont que les organes ou les amis déſintéreſſés de ceux qui le produiſent. Les Monopoleurs ont, à ce qu'on ajoute, à leurs gages d'autres Ecrivains qui décident magiſtralement qu'une liberté entiere entraineroit une famine générale, la perte des Citoyens, la ruine de l'Etat, puiſqu'on a éprouvé tous ces maux avec la liberté la plus limitée.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que nulle part ces cris ne ſont pouſſés avec plus de force que dans les petites Villes ſans Agriculture & ſans territoire, qu'on affameroit dans quinze jours en arrêtant la circulation. Cette Ville, Hambourg, Lubeck &c. ne ſont pas dans ce cas: elles ont des territoires aſſez étendus, autour d'elles des pays fertiles & la mer & des fleuves qui leur ouvrent les magaſins libres de toute l'Europe. Là les trois Etats, malgré leurs intérêts particuliers, ſont décidés pour la liberté du commerce: ils voyent que ſi leurs récoltes manquoient & s'il étoit poſſible qu'on leur coupât les vivres par terre & par mer, ils ſeroient alors dans le cas où veulent être les Villes ſans territoire, dans la famine faute de liberté. Cependant on écrit dans ces trois Villes contre leur ſentiment. Le grave Magiſtrat, le riche Citoyen, l'Artiſte aiſé liſent phlegmatiquement ces écrits, en allument leur pipe, & n'y penſent plus.

Ceux qui défendent le ſyſtême de fraternité & d'humanité, parlent peu: ils montrent le Necker, le Rhin, la Moſelle, la Meuſe, l'Elbe, le Weſer, fermés & barricadés ainſi que les routes frontieres, & dans la vaſte enceinte des barricades une nombreuſe population qui dépérit, puiſſamment ſecourue & protégée en Arrêts, placards, Ordonnances, injonctions, prohibitions dont le vrai ſens ſe réduit à cette Sentence: *voulons & ordonnons par les préſentes que vous mouriez de faim dans le cours de trois mois à compter du jour de la date deſdites; car tel eſt notre bon plaiſir.* C'eſt ce que l'on a vu, ordonné & exécuté, il n'y a pas long-tems: & la queſtion n'eſt pas décidée!

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Juillet.*

On a avancé dans un de nos Papiers (*Evening Poſt*) que le Congrès général aſſemblé à Philadelphie avoit réſolu que les Colonies ſe ſépareroient de la Grande-Bretagne, & délibéré ſi elles ſe diviſeroient en République du nord & République du midi, ou ſi elles formeroient une aſſociation générale telle que celle des Provinces-Unies. L'Auteur ajoute que l'avis eſt très-authentique, mais ſans produire aucun ſigne d'authenticité; & il défie le Miniſtere de le démentir.

Le Capitaine Patrick, arrivé de la Virginie à Clyde, a apporté des lettres qui marquent que les Negres de Norfolck & autres Villes avoient formé un projet de révolte, mais qu'il avoit été découvert & étouffé. Les Colonies feroient un bel acte d'humanité & de politique, en leur donnant la liberté: elles acquerroient des ſerviteurs & des défenſeurs ardens; elles n'ont dans des eſclaves que des ennemis... Le Comité du Comté de Glouceſter dans la même Province, a réſolu de n'envoyer à la Grande-Bretagne aucune cargaiſon de tabac, avant de ſçavoir à cet égard les intentions du Congrès de Philadelphie.

Les équipages de nos bâtimens pêcheurs à Terre-Neuve ont deux livres de pain à manger par tête chaque ſemaine, juſqu'à ce qu'il leur arrive des ſecours de nos trois ou quatre Ports privilégiés, & pourvu que ces ſecours arrivent de bonne heure.

Des Ouvriers de cette Capitale s'étoient réunis dans le deſſein de ne pas travailler pour leurs Maîtres, ſi ceux-ci ne leur payoient de plus forts ſalaires. Les Maîtres en ont porté des plaintes au Lord-Maire; & quelques-uns de ces malheureux ont été arrêtés. Cette Police n'eſt-elle pas oppreſſive? S'il n'y a des engagemens particuliers, le

Journalier n'eſt-il pas auſſi libre de ne pas accepter du travail que le Propriétaire ou l'Entrepreneur de lui en donner ? Les Maîtres ont beſoin d'Ouvriers, les Ouvriers de ſalaires : cette dépendance réciproque les néceſſite à la concilation ; & s'il eſt permis d'intervenir dans leurs différends, c'eſt à titre de Conciliateur. La Police, par de tels actes de violence, tend à s'arroger le droit de régler les ſalaires, à exercer un deſpotiſme deſtructeur de l'induſtrie, à autoriſer une tyrannie qui mettroit en fuite les Ouvriers & renverſeroit les métiers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 8 Juillet.*

Les obſervations ſuivantes ont été faites à Marſillargues pendant le mois de Juin.

Les vents de mer ont preſque toujours ſoufflé ; le vent d'eſt a dominé ; les tems ont été doux, couverts & pluvieux.

Six jours ſéreins, 24 jours couverts, y compris 13 jours pluvieux & pendant leſquels il eſt tombé 4 pouces 9 lig. $\frac{7}{16}$ d'eau.

Thermometre expoſé au midi : à 17 deg. au-deſſus de zéro, le 19 par un vent d'eſt très-pluvieux ; à 40 degrés les 25 & 27 du mois. Différence 23 degrés.

Thermometre expoſé au nord : à 10 deg. le 2 & à 24 deg. le 25. Différence 14 deg.

Barometre, de 28 pouces à 28 pouces 4 lignes.

Les tems pluvieux & aſſez frais qui ont regné ont arrêté la maturité des bleds & les ont favoriſés en les faiſant mûrir peu à peu. On a commencé à les couper dès le 15 ; il en reſtoit peu ſur pied à la fin du mois. L'épi eſt garni & s'annonce bien ; les gerbes ſont courtes, & il y en a peu à raiſon de la contenance du terrein. Les pluies qui ont regné juſqu'au 21 ont favoriſé la végétation des petites pouſſes inférieures des bleds qui n'avoient pu s'élever juſqu'alors, de maniere qu'on auroit eu beaucoup d'épis, s'il avoit été poſſible de retarder la maturité des épis ſupérieurs & la perception de cette récolte. Les pluies, par le vent d'eſt, ont fait verſer les bleds qui étoient déjà inclinés par la direction des vents de nord qui avoient regné ci-devant ; ce qui a occaſionné une groſſe perte. En les coupant, on laiſſoit beaucoup d'épis, quelqu'attention qu'on recommandât. Les *Glaneuſes* ont bien fait leurs affaires, elles ont trouvé beaucoup d'épis & ils étoient très-bons. Les Moiſſonneurs ont été très-rares, très-chers & très exigeans.

On a achevé de couper les ſeigles vers le 15 ; on en a battu, nettoyé & enfermé. Ce grain eſt beau & a bien rendu.

On a coupé les avoines ; elles ont travaillé juſqu'au moment où on les ſerroit. Elles ſont aſſez bonnes.

Il s'eſt fait une coupe de luzernes au commencement du mois : il n'y a pas eu beaucoup de fourrage ; mais elles ont fait de grands progrès depuis les pluies.

On a coupé les prés bas ; ils ont peu produit & le foin eſt groſſier. Les cocons ont très bien réuſſi ; on les a vendus d'abord de 26 à 27 ſous ; ils ſont montés enſuite juſqu'à 30 ſous.

La vigne a fait les plus grands progrès ; les pluies l'ont favoriſée ; le raiſin a groſſi à ſouhait.

L'olivier étoit en pleine fleur au tems des pluies : il s'eſt perdu quelques olives qui n'ont pas noué, mais en général il en reſte aſſez pour faire eſpérer une bonne récolte. Elles ont groſſi & avancé.

Les troupeaux ont profité. Les pâturages ſont devenus bons.

Le fruit s'eſt bien maintenu ſur les arbres & a gagné.

On a entendu la Cigale dès le 13.

De Vienne (*en Dauphiné*), *le 8 Juillet.*

Le défaut de communication dérobe à diverſes contrées le bienfait de la liberté du commerce.... Entre cette Ville & celle de Valence, ſituées ſur le Rhône à 13 lieues de diſtance l'une de l'autre, eſt le terrein appellé la Valoire, borné par ce fleuve & regardé comme le grenier de la Province. Dans les années d'abondance, il n'y a que la partie limitrophe du Rhône qui puiſſe aiſément y envoyer ſa denrée pour qu'elle monte à Lyon ou deſcende en Provence. En tems de diſette, comme cette année où le grain a manqué totalement, il n'a pas été poſſible de profiter du fleuve (la voie la plus courte & la moins diſpendieuſe) parce

que les chemins pour pénétrer dans l'intérieur sont impraticables.

Cependant à trois lieues du Rhône & de la grande route qui le côtoye est le Marché de Beaurepaire ; à 3 lieues au-dessus, celui de la Côte Saint André, rétabli depuis 2 ou 3 ans par le rachat du droit de leyde ; à 3 lieues encore au dessus, celui de Lemps, qui met le prix à la denrée de la Capitale. Ces deux derniers sur-tout font la fourniture de Grenoble.

De la Côte-Saint-André à Beaurepaire, presque point de communication & de versement. Un chemin d'un Bourg à l'autre & du dernier Bourg au Rhône auroit donné du pain à 200 Paroisses. Elles ont été dans une extrême détresse. On a été obligé de tirer de Lyon par charretées & à très-grands frais pour Lemps & la Côte où passe la grande route. Notre Ville & Valence ont été pourvues de même par cette route & par le Rhône. Entre ces deux communications & au centre est un intervalle de 7 à 8 lieues presqu'abandonné à ses besoins & à ses ressources. Ce canton, pour être alimenté & enrichi, ne demanderoit qu'un chemin facile à établir sur une plaine unie & qui n'exigeroit presque point de ponts.

Le Marché de la Côte avoit été détruit par le droit de leyde & le défaut de débouchés. Les Administrateurs de ce Bourg, touchés de la misere du pays, présenterent un Mémoire pour obtenir une route de la Capitale de la Province à Vienne. Quant au droit, ils traiterent avec le Seigneur Engagiste. Moyennant une rente de 100 l., la Communauté affranchit les bleds & autres denrées des droits de leyde & de poids. Depuis cette transaction homologuée par Lettres-Patentes, & le changement du jour de Marché, l'abondance a succédé à la disette.

M. Riviere, Médecin habile & accrédité du Pont-Beauvoisin, Médecin titré de M. le Duc d'Orléans en Dauphiné &c. a reconnu & démontré que la maladie qui avoit attaqué les bestiaux à Moras & autres villages de notre Election, n'étoit nullement contagieuse, & qu'elle étoit uniquement causée par la faim & l'épuisement de ces animaux. La description qu'il a donnée de la maladie, de ses symptômes, de ses effets, de la méthode curative &c. ne laisse aucun sujet de doute & de crainte.

Du Pont-Beauvoisin, *le 9 Juillet.*

La récolte ne nous a point trompés. Les bleds à leur maturité tiennent ce qu'ils avoient promis en herbe. La moisson des orges finie, & celle des orges d'hiver commencée ont fait baisser d'environ un tiers les grains de toute espece. Le bichet de froment (40 l. poids de marc) est descendu de 7 l. à 5 l. ; celui de seigle, de 5 à 3 &c ; & sans doute il y aura de nouvelles diminutions.

La récolte surpassera, non-seulement celles des deux années précédentes mais même celles des trois dernieres années réunies. On a battu (le pressant besoin l'exigeoit), on a battu quelques gerbes de seigle. Deux gerbes ont rendu le bichet que sept à huit gerbes de ces trois années rendoient à peine. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi dans l'intérieur du Royaume, & il y a quelque raison de l'espérer, puisque la température a été à peu près uniforme. La sécheresse nous a toujours fait peur & nous a toujours procuré beaucoup de grains. Rarement nos Paysans demandent des prieres pour avoir de la pluie ; ils en demandent souvent pour avoir le beau tems.

Jamais les chanvres n'ont eu si belle apparence que cette année. Il s'en cultive beaucoup dans nos terres. La Manufacture de toiles de Noyron leur donne une valeur qui fait que le plus mince Particulier veut avoir un petit coin de cheneviere. Depuis 4 à 5 ans, le chanvre se vend de 45 à 48 l. le quintal ; & un journal de 600 toises rend, lorsque le chanvre réussit assez bien, quatre quintaux. Cette récolte fait la richesse de nos Paysans.

Il seroit à souhaiter que le lin fût plus connu dans nos cantons, si ce n'est pour la filasse du moins pour la graine. Nos noyers fournissent assez d'huile, mais ils gâtent les récoltes, & par leur ombre pernicieuse & par leurs racines étendues qui épuisent la terre & dévorent les plantes foibles. Le lin & le colsat fourniroient de l'huile aussi bonne que celle de la noix. On continue de planter beaucoup de noyers & de mûriers, de préférence à tout autre arbre. Le mûrier n'a pas tant d'inconvéniens que le noyer, & il ne peut être remplacé.

Il y a peu de pommes & de fruits à noyau : l'année derniere fut abondante en ce genre.

La fertilité du pommier, du pêcher, du noyer est alternative.

Nous sentons ici tout le prix de la libre circulation des grains : elle a procuré une quantité prodigieuse de denrée à notre Marché. Notre position est telle que nous pouvons fournir toute la Savoie, la Capitale sur tout, & en retirer un argent immense. L'Arrêt qui décharge les grains du droit (de cinq sous par anée perçu au profit de la Ville) à la sortie de Lyon a été publié ici. D'après l'Arrêt qui suspend les octrois, les Grenetiers ont d'abord refusé ici de payer le droit domanial de leude. Ce payement a été rétabli par ordre de M. l'Intendant.

DES MONTAGNES DU BEAUJOLLOIS, *le 9 Juillet.*

Les récoltes levées paroissent fort bonnes dans tous les cantons qui ne sont pas excessivement légers & maigres. Chaque année, elles deviennent plus intéressantes par l'accroissement des avances rurales. Quand la terre est dure & le Cultivateur foible, quand elle est avare & qu'il est indigent, il faut appeller l'industrie au secours pour qu'elle aide à vaincre la résistance du sol. Tant que nos Manufactures de toiles & toileries ont langui, notre Agriculture n'avoit pas la force de briser les rocs, soutenir les terres, dessécher, engraisser, arroser, & pousser avec opiniâtreté ces travaux au point où les produits rendent les frais & récompensent la peine. La misere, c'est-à-dire, la stérilité du travail que peut faire un homme dans le besoin, n'amene qu'une plus grande misere jusqu'à l'extinction. Les profits de l'industrie, fournis & payés par les produits d'un territoire étranger, nous aident à sortir de cet état.

Nous ne recueillons pas encore beaucoup de grains, & toutefois notre population augmente. Aux environs de Thizy, elle s'est accrue de 150 personnes par lieues quarrées depuis quatre ans. Notre gain sur le travail des matieres recueillies hors du pays, sert à completter notre subsistance ; & elle est plus chere qu'ailleurs, parce qu'il faut la transporter par de mauvais chemins. Nous avons obtenu des moyens en filant du coton & fabriquant des toiles. C'est sur tout dans ces cantons ingrats où il y a tant d'hommes à occuper, à vêtir & à nourrir, qu'il convient d'ouvrir ces ressources. Mais cet Art est un Art, c'est-à-dire que le pouvoir de faire le bien réuni à la volonté ne suffit pas, sans le talent, sans l'intelligence, sans l'instruction, sans la prudence économique. Si l'on en doute, que l'on s'informe des tentatives infructueuses, & qu'on les nombre s'il se peut.

D'HIRSON (*en Thiérache*), *le 19 Juillet.*

La pluie est trop abondante (*contre-tems commun à bien des pays*). Heureusement la fleur des bleds étoit presqu'entiérement passée avant qu'il en tombât. Nous en aurons plus de grains à la gerbe. La pluie a empêché de serrer les foins. Il y aura de l'avoine & du foin encore.

Dans la circonstance présente, il est important de rappeller pour le bien de l'humanité le moyen éprouvé depuis plus d'un siecle avec un succès constant de préserver les bleds de l'humidité & de ses effets. Il est expliqué dans un petit livret imprimé à *Paris chez Gueffier*, rue de la Harpe, en 1771. Il ne sçauroit être trop recommandé. L'art de conserver est un complément essentiel de l'art de produire.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 9 Juillet.*

Les pluies abondantes & les orages fréquens avec tonnerre & grêle, ont fait tort à plusieurs cantons du Berri. Ces tems ont empêché de serrer le peu de foin qui est sur nos prés, & retardé les moissons. L'herbe n'est pas plutôt fauchée qu'elle noircit, sans pouvoir sécher. Lorsqu'on touche les épis de nos seigles, on trouve qu'ils ne sont pas également garnis de grains dans toute leur longueur, & il est à craindre qu'ils ne rendent pas autant qu'on l'espéroit. Les fromens sont beaux ; mais combien de pays privés de cette ressource ! Les vignes ont été gelées en divers cantons ; dans d'autres, elles sont très belles. Mélange de bien & de mal.

DE NYORT, *le 10 Juillet.*

On trouve dans les Archives de cette Ville, une Lettre écrite vers le milieu du 15e. siecle par ordre des Maire, Bourgeois

& Echevins, & dans laquelle il eſt dit que » toutes perſonnes envoyant bled à moudre » aux moulins aſſis à Nyort & ès environs » ſont tenues de peſer ledit bled aux poids » étant ès portes d'icelle, & les Mouliniers » rendre la farine audit poids, à peine d'a- » mende ou autre punition ». La Lettre eſt datée du Dimanche avant la Chaire de S. Pierre l'an 1436, non-ſignée & ſcellée en cire verte à ſimple queue. Les ſiecles de barbarie étoient-ils plus inſtruits que nous ne le ſommes dans les genres les plus intéreſſans de l'économie ?

De Calais, *le* 10 *Juillet.*

Nous attendons d'un jour à l'autre un nouvel effet de la juſtice & de la bienfaiſance du Gouvernement qui cherche à concilier les beſoins de l'Etat avec le bien-être des Peuples... En 1768, les Villes ont été aſſujetties à un *don gratuit*. Les octrois deſtinés à payer cette taxe, maintenue par le beſoin, ſe perçoivent au nom du Roi ſous le nom de *droits réſervés*. Impoſée ſur *les Villes & Bourgs* ſeulement, nos Officiers Municipaux n'ont pas imaginé de pouvoir la lever dans les *Villages*. La nature du droit n'a point changé ; les diſpoſitions de l'Edit n'ont point changé ; & toutefois la perception s'en eſt étendue ſur les campagnes. Elle ſe fait ſous la forme de la perception des Aides, quoique ce droit diffère eſſentiellement de ce dernier, & que Calais & ſon Gouvernement ſoient ſolemnellement reconnus n'être pas *Pays d' Aides*.

Notre ſituation & notre cauſe ont été miſes ſous les yeux du Miniſtere, avec demande d'un abonnement qui en procurant le produit que le fiſc peut attendre du droit, termineroit les diſcuſſions & les erreurs déſaſtreuſes ; car nos Officiers Municipaux connoiſſent bien le genre du droit, & ils ne le percevront que dans les lieux où il doit être perçu. Ce bienfait excitera toute notre reconnoiſſance. Notre Agriculture qui manque d'avances & de bras, & qui a perdu récemment beaucoup de bétail, notre commerce qui languit par les entraves dont il eſt encore entrelacé, les dépenſes néceſſaires de notre Ville & de notre Hôpital, qui malgré la plus grande économie dans l'adminiſtration de leurs revenus, les excédent de beaucoup, méritent d'attirer les regards paternels de S. M., & la ſollicitude bienfaiſante de ſes Miniſtres.

De Rouen, *le* 13 *Juillet.*

L'Edit du mois de Juin portant ſuppreſſion d'Offices de Marchands privilégiés & Porteurs de grains, & abolition du droit de bannalité en cette Ville, a été très-agréable aux vrais Citoyens... Les prix des grains ont baiſſé. Les différentes ſortes de pain ſont taxées à 3 ſ. 3 d., 2 ſ. 9 d., 2 ſ. 3 d. la livre. Nous n'avons, quant aux ſubſiſtances, que des ſujets d'eſpérer un tems heureux.

De Metz, *le* 15 *Juillet.*

La diminution dans les prix des grains eſt très forte. La taxe du pain a été baiſſée en conſéquence. Le pain blanc eſt à 2 ſ. 7 d., le bis-blanc à 2 ſ. 3 d., le bis à 1 ſ. 9 d. la livre. La Lorraine participe auſſi à cette heureuſe révolution. Toutes ces Provinces attendent de bonnes récoltes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. de Fortbonnois à l'Auteur de la Gazette, ſur le bled vieux employé en ſemences. A Fortbonnois, le 15 *Juin* 1775.

J'ai pris, Monſieur, l'engagement de vous faire part du réſultat de l'expérience que je fis à la fin d'Octobre dernier ſur environ 15 quintaux de vieux bled ſemé ſur mon domaine.

Je fus témoin de ſa levée : elle ſe fit dans la progreſſion exacte du bled de l'année, ſuivant la date de ſa ſemaille & la nature de la terre.

La partie de bled vieux blanc fut ſemée vers le 15 Octobre dans des terres aſſez tenues ; dès le 22, il étoit levé fort épais.

Le bled rouge vieux fut ſemé le 27 dans une terre compacte, froide, & en groſſes mottes : il étoit parfaitement levé à la S. Martin. Les bleds de l'année leverent dans le même nombre de jours, proportionnellement aux natures du ſol & du labour.

Mes gens chargés de bien examiner, pen-

dant l'hiver & au printems, l'état comparé de ces divers enſemencés, m'ont mandé à diverſes repriſes qu'ils n'y appercevoient aucune différence. Je les ai vu fleurir en même tems : la longueur des épis, celle du tuyau, la talle, tout me paroît parfaitement ſemblable en raiſon des diverſités du ſol dont l'influence a été malheureuſement très-grande, cette année, à cauſe de la ſéchereſſe, c'eſt-à-dire, que la ſuite du bled a péri, & même par endroits le maître-brin, par-tout où la terre a été peu conſiſtante ou peu profonde ſur un fonds ardent ; tandis que ſur un ſol capable de conſerver quelque fraîcheur, les grains ſont d'une très-belle apparence.

La ſeule différence qui puiſſe être obſervée ſur ce qui a été ſemé en bled vieux dans une terre propice, c'eſt qu'ayant été ſemé un peu plus épais par précaution, il y a un peu plus d'épis dans la proportion ; je crois même que la ſéchereſſe & le tems dur y ont été favorables, car ſi ce grain eût gagné de la hauteur, il auroit couru plus de riſques de verſer.

Cette différence conſtate la ſolidité de l'expérience ; & quoique le réſultat chez moi n'ait pas confirmé, cette année, l'eſpérance de retarder les progrès de la plante, il n'en eſt pas moins intéreſſant d'être déſabuſé du préjugé aſſez général contre la ſemence en bled vieux. N'y trouvât-on d'autre avantage que d'arrêter le ſurhauſſement éphemere du bled nouveau lors des ſemailles, & qui contribue à renchérir la taxe du pain au-delà de ſa proportion intrinſeque, ce ſeroit un bénéfice pour le Public ; le Cultivateur y peut trouver de l'économie dans bien des circonſtances, & plus de facilité pour ſe procurer des ſemences propres.

I I.

Nouvelle Manufacture de Porcelaine.

» Le ſieur Morin vient d'établir à Saintes » une Manufacture de porcelaine pareille à » celle de Saxe & des Indes. Son dernier eſ- » ſai lui donne lieu de penſer que ſon ou- » vrage eſt égal en ſolidité & en beauté à » tout ce que l'on a vu juſqu'à préſent de » plus parfait en France & chez les Etran- » gers. Ce qui donne à ſa porcelaine un » prix infini, quant à l'uſage, c'eſt qu'elle » ſoutient alternativement, ſans ſe caſſer » ou ſe fêler, le plus grand degré de cha- » leur & la fraîcheur de l'eau prête même à » ſe geler.

» Il croit auſſi devoir annoncer au Public » que dans les différentes analyſes qu'il a » faites des terres que lui fournit le *canton* » *où il eſt*, il a découvert un argille propre » à former des creuſets qui égalent, s'ils » ne ſurpaſſent en bonté, ceux d'Allema- » gne & d'Hollande, & dont il fera une » honnête compoſition aux perſonnes qui » lui en demanderont. On peut s'en ſervir à » faire fondre toutes ſortes de métaux & à » exécuter les opérations chymiques au feu » le plus violent.

» Son adreſſe eſt à *Saintes*, *rue des Ballets.*

I I I.

A V I S.

» Le ſieur le Bas, Démonſtrateur public » d'Accouchement aux Ecoles Royales de » Chirurgie, Cenſeur Royal &c. demeurant » rue Chriſtine, au Bureau des Journaux, » vient de former ſous la protection du Ma- » giſtrat qui préſide à la Police, un établiſ- » ſement où les pauvres perſonnes enccein- » tes ſont reçues, pour y être accouchées » & traitées gratuitement, à tous égards, » depuis le jour de leur entrée juſqu'à » celui de leur ſortie qui n'a lieu qu'a- » près leur parfait rétabliſſement. Cette » Maiſon d'hoſpitalité devient une Ecole où » les Eleves des deux ſexes diſpoſés à s'oc- » cuper de la partie des Accouchemens, » ſont à portée de prendre les inſtructions » de théorie & de pratique propres à rem- » plir leurs deſirs & à les mettre en état de » rendre leurs bons offices à l'humanité. Le » ſieur le Bas a encore une maiſon particu- » liere où les perſonnes enceintes en état de » payer en proportion de leurs facultés, » de leurs beſoins & de leur volonté, ſont » reçues pécuniairement à tous les termes » de leur groſſeſſe. Il en fait rejaillir le » produit ſur celles qui ſont dans l'indi- » gence.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 12 Juillet 1775, au Samedi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 31, 32 l. 5 s. à 34 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 18 l. 10 s., 19 l. 10 s. à 20 l. 15 s.; l'orge, de 17, 18 l. 5 s. à 19 l. Le froment à la Grève, de 30 l. 5 s. à 34 l.; le seigle, de 18 à 19 l.; l'orge, de 16 liv. 5 s. à 17 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 12 Juillet 1775, au Samedi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 liv. 5 s., 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Juillet 1775, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 l. 10 s. à 20 l.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722	#	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	12		marc.
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à	83	12		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17		marc.
Piastres à	49	6		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 19 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 à 55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions	1895	1892 $\frac{1}{2}$	1892 $\frac{1}{2}$ 90
D°. $\frac{16}{25}$es		1220	
D°. 8es			250
D°. 25es			
Emprunt Oct.	414	414	414
Refcriptions	7 7 $\frac{1}{4}$ 7	7	7
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Samedi 8 Juillet. *Messieurs*		Du Lundi 10. *Messieurs*		Du Mercredi 12. *Messieurs*	
Clouet..... pp^lles.	M.	Certain..... pp^lles.	L.	Defrance... pp^lles.	L.
Viageres....	M.	Viageres....	L.	Viageres....	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.	Tontine.....	L.
Lenoir..... pp^lles.	L.	Delamotte.. pp^lles.	J.	Cochin..... pp^lles.	L.
Viageres....	M.	Viageres.....	J.	Boutray..... pp^lles.	M.
Caron..... v^res.	M.	Tontine.....	J.	Viageres....	M.
Goffey..... pp^lles.	L.	Du Mardi 11.		Tontine.....	M.
Viageres....	L.	Marfollier.... v^res.	L.		
		Cauchy..... pp^lles.	L.		
		Viageres.....	J.		
		Tontine.....	L.		
		Defplaces.. pp^lles.	L.		
		Viageres.....	J.		
		Tontine.....	L.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 7 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 9 Février.*

LE 31 Janvier, avant le lever du soleil, le froid surpassa celui de 1709... Les inondations ont fait de toutes parts de grands dégâts. Lublin a prodigieusement souffert : un Distillateur de cette Ville a essuyé une perte de cent mille florins.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 11 Fevrier.*

Les Fabricans sollicitent par des représentations réitérées l'abolition des loix somptuaires. Est-ce donc le luxe, ou plutôt ce qu'on appelle luxe, qui produit la détresse actuelle ? On le diroit, si ces réglemens n'existoient pas ; ils existent, & le mal s'aggrave ; donc ils sont au moins impuissans. Mais en matiere de loix, de commerce, d'économie publique, ce qui n'est pas utile est nuisible, ce qui n'est pas bon est mauvais, ce qui ne fait pas le bien fait le mal : il ne sçauroit y avoir d'acte indifférent.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 10 Février.*

Le 22 Janvier, le thermometre descendit à 20 d. au-dessous de la glace, plus de 4 d. au-dessous du froid de 1709. Quelques personnes ont été gelées. Ce tems excessivement rigoureux n'a pas duré : mais la saison menace sans cesse de nouveaux accès de violence.

DE VIENNE, *le 12 Février.*

Les variations de la saison sont si extraordinaires qu'on ne connoît point d'exemple de passages si brusques & si fréquens d'un excès à l'autre. L'hiver a commencé de très-bonne heure par de fortes gelées. Des inondations ont succédé qui ont ravagé plusieurs cantons. Le 20 du mois dernier, entre 7 & 8 heures du soir, il y eut une aurore boréale assez vive, dirigée vers le nord, avec nuages clairs & entrecoupés : le thermometre étoit à 3 d. au-dessous de la congélation, le barometre à 28 p. 2 l. Le 21 & le 22, nébuleux. Les 23, 24, 25, neige continuelle nuit & jour, avec une abondance sans pareille, froid excessif. Ensuite dégel subit. Le 3 Février, l'impétuosité de l'eau emporta une partie du pont sur le Danube. Le Dimanche, il s'éleva un vent dont les coups furent si violens qu'on crut sentir des secousses de tremblement de terre. Ces jours derniers, le froid a repris avec une rigueur excessive.

DE BRUNSWICK, *le 13 Février.*

Le bruit effrayant s'étoit répandu que ce pays, successivement dévasté par la guerre & désolé par la disette, alloit encore être affligé de nouvelles impositions. Mais le

Gouvernement ſçait trop bien que, quand la meſure eſt comblée, de nouvelles impoſitions n'augmentent pas le produit de l'impôt ; & qu'au contraire elles le diminuent, parce qu'elles tariſſent ſa ſource. Il en eſt d'un Souverain comme d'un Propriétaire qui augmenteroit arbitrairement ſes fermages pour faire face à des dépenſes immodérées : celui-ci acheveroit de ſe ruiner ſans reſſource, en ruinant ſon Fermier & ſa terre. Il faut demander à la nature comment elle groſſit ſes reproductions qui payent tous les revenus ? Elle a, ſeule, le vrai ſecret des finances.

De Worms, *le 15 Fevrier.*

Les Loteries, fléau de l'Allemagne, ſéduiſent encore le Peuple ; ou plutôt le Peuple eſt ſi miſérable qu'il jette avec ardeur ſon dernier ſou dans la roue, comme on ſe précipite du haut d'une maiſon pour échapper à la fureur des flammes. Malgré les fraudes & les banqueroutes fréquentes en ce genre, il eſt tous les jours la dupe de quiconque lui préſente un nouvel appât. La Loterie de Saarbruk vient, dit-on, de s'évanouir : les Entrepreneurs ont diſparu avant le tirage. Il y a d'autres Loteries dont les Entrepreneurs ne diſparoiſſent qu'après qu'on a fait tourner la roue de fortune : cela revient au même, ce n'eſt qu'une cérémonie de plus.

On mande de divers endroits que la derniere gelée n'a pas duré aſſez long-tems pour nuire aux biens de la terre : il n'y a que quelques petits vignobles qui ont un peu ſouffert.

Les débordemens des rivieres & des fleuves ont interrompu les communications entre pluſieurs Provinces.

De tous côtés, on ſe plaint de la rareté de l'argent : toutefois il y en a quelque part : on voit nombre de Seigneurs Allemands qui font de groſſes dépenſes en plaiſirs & ſurtout en voyages dans les pays étrangers.

ITALIE.

De Trieste, *le 6 Février.*

Le Gouvernement a le deſſein de faire conſtruire une chauſſée de Carlſtadt à Segna & à Buccari, afin de faciliter l'exportation des grains de la Croatie ; ce qui doit donner de grandes eſpérances aux Provinces Allemandes ſoumiſes à la même domination, car il eſt plus que vraiſemblable que la loi doit être *une*, comme l'autorité. Le Port de Segna eſt un des meilleurs du Golfe Adriatique. Celui de Buccari eſt entouré de Fabriques qui, comme les cultures, ne ſçauroient ſe maintenir & fleurir que par les débouchés multipliés & toujours ouverts. Autour de Buccari, il y a une bonne Verrerie, une Manufacture naiſſante de toiles ordinaires, une autre de tabac en carottes, une autre où l'on prépare la potaſſe. Notre Intendance a commencé à peupler ce déſert & à y élever de bonnes races de bêtes à laine.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 18 Février.*

Dans le débat relatif à la reſtriction du commerce des Provinces de la Nouvelle-Angleterre, le Lord North allégua des motifs dont M. George Saville & M. Burke réſumerent la ſubſtance de la maniere ſuivante. » Il faut priver telle Province de ſa » ſubſiſtance, parce qu'il y a une rébellion » cachée & ſi cachée qu'on n'en connoît ni » le lieu ni les Acteurs ; la ſeconde, parce » qu'elle touche à la premiere & à la rébel- » lion ; la troiſieme, parce que ce ſeroit ne » rien faire que de ne pas l'envelopper dans » le châtiment ; la quatrieme, parce qu'il » faut que le plan du Miniſtere s'arrondiſſe ; » toutes, parce qu'elles ſe mettent en état » de ſe défendre ſi on veut les accabler, & » que ſi elles ne ſont pas infectées, elles » peuvent l'être ». M. Burke ajouta qu'il exiſtoit une cinquieme Province dont pluſieurs centaines de mille Habitans avoient leurs biens, en totalité ou en partie dans les précédentes, & des créances qu'elles ne pouvoient acquitter que par le moyen de leurs pêches & de leur commerce : cette Province, c'eſt l'Angleterre elle-même. Ces raiſons n'ébranlerent pas le parti dominant. Le Bill prohibitif qui aura force juſqu'à la prochaine ſeſſion du Parlement, ſi les événemens le permettent, exceptera certaines perſonnes agréables au Miniſtere, ſur les témoignages des Gouverneurs.

Dans une nombreuſe Aſſemblée de Marchands & de Négocians, tenue hier à *Lon-*

don-Tavern, on a ſouſcrit en moins d'une demi-heure pour une ſomme de quinze mille livres ſt., en faveur des Américains opprimés.

Une quête, faite ces jours derniers pour les pauvres que la derniere inondation a réduits à la néceſſité, a produit un fonds aſſez conſidérable pour fournir à la diſtribution de 216 charretées de charbon, & ſix de farine qu'on a reparties entre 130 familles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Lettre, de Reuilly 16 *Février*.

» Les Cultivateurs ont plus beſoin de » moyens que d'inſtructions. La culture qui » leur eſt le plus profitable, eſt celle qu'ils » embraſſent : ſouvent même ils en aban- » donnent une toute montée pour lui en » ſubſtituer une nouvelle. C'eſt ce que je » vais prouver, M., en vous rendant compte » de ce qui s'eſt paſſé autour de moi. Ha- » bitant la même terre depuis environ 30 » ans, j'ai vu pluſieurs révolutions.

» Le bas prix des grains avoit réduit » une grande partie des terres labourables » en friches. On ne connoiſſoit plus les fer- » mages en grains ou en argent dans ce pays. » Toutes nos *Fermes* étoient converties en » *Métairies à moitié* ; les anciens baux font » foi qu'elles avoient été des *Fermes*. La li- » berté & les effets qu'elle a produits nous » les ont rendues, nous avons des *Fermiers*.

» Pendant ce tems-là la culture de la vi- » gne ſe ſoutenoit : le vin étoit une denrée » préférable au bled. Le Cultivateur ne crai- » gnoit que l'abondance de vin, qui donnoit » un trop foible produit net. La liberté » ayant donné un bon prix aux grains, les » Vignerons qui forment la plus forte par- » tie de notre population, ont défriché & » enſemencé les terreins qu'ils laiſſoient, » diſoient-ils, repoſer après l'arrachis de la » vigne. Ils ont même arraché les plus mau- » vaiſes vignes pour ſemer du bled. Le fro- » ment valoit alors 10 à 12 l. le quintal ; & » les vins rouge & blanc ſe vendoient 20 à » 30 l., le tonneau de 440 pintes. Les ré- » coltes en vin étoient abondantes : un ar- » pent de bled donnoit un produit meilleur » que celui de la vigne.

» Depuis 7 à 8 ans, les vignes ont peu » rendu. Le vin s'eſt vendu, rouge, blanc, » de 100 à 150 & même 200 l. Le produit » net eſt devenu bon. Les Vignerons qui ne » réfléchiſſent pas aſſez pour ſçavoir que » c'eſt la diſette qui met le prix à leur den- » rée, abandonnent la culture du bled & re- » plantent leurs vignes : ils ſont même plus » recherchés dans leur culture, car ils vont » à 5 à 6 lieues de leurs Paroiſſes chercher » un plant plus précieux que le leur. Les » Bourgeois profitent des enſeignemens pour » la fabrication de leur vin, ils y mettent » plus de ſoin. Ces pauvres gens ne ſe dou- » tent pas que, malgré leurs attentions, » leur vin ſera de 20 à 30 livres le tonneau, » dès qu'ils auront eu pluſieurs années abon- » dantes.

» Lorſqu'en voyant cultiver ma vigne, » je dis à mes Vignerons ; *mes enfans, ſi les » Aides ne prenoient pas* 100 *l. par tonneau, » ce qui réduit le prix à* 30 *liv. au lieu de* 80 » *qu'il ſe vendroit, en partageant la portion » des Aides entre le Producteur & le Conſom- » mateur, vous planteriez toute la terre en vi- » gne, tant cette culture a d'attrait pour vous ?..* » Non, M., me répondirent-ils ; *mais nous » replanterions tout le terrein qui a été en vi- » gnes autrefois & qui n'eſt en friche aujour- » d'hui que parce que nos Paroiſſes ſont dépeu- » plées & appauvries. Nous cultiverions ſi bien » qu'au lieu de recueillir* 3 *tonneaux à l'ar- » pent, année commune, nous en recueillerions » 5 ; que nous ſerions riches ! Au lieu de* 3 *ton- » valant* 30 *liv., nous en aurions* 5 *qui vau- » droient, chacun,* 80 *liv. ; donc par arpent » 400 l. au lieu de* 90. *Un Vigneron peut cul- » tiver* 5 *arpens de vignes. Voilà un produit de » 2000 l. au lieu de* 450. *Celui qui auroit un » fils en état de le ſeconder ſe feroit* 4000 *liv. » Que le Roi nous demande ce qu'il voudra » pour la Taille, nous le payerons de bon cœur. » Nous acquitterons nos dettes, & nous rem- » bourſerons nos rentes. D'une bonne récolte à » une mauvaiſe, il n'y a des frais de plus que » pour les fûts.* 30 *fûts coûtent* 120 *l. ;* 50 *fûts » en coûtent* 250, *parce qu'ils ſeront plus chers, » vu la plus grande conſommation. Sur* 450 *l., » foible récolte, ôtez* 120 *liv., prix des fûts, » reſte* 330 *l. ; au lieu que ſur* 2000 *l., bonne » récolte, ôtez* 250 *pour le même objet, reſte » 1750 liv. Donc les Aides ôtées,* 1300 *l. de » plus ſur* 5 *arpens de vignes. N'aurions-nous » pas, M., un produit ſuffiſant pour payer un*

» *bon impôt, avec 260 liv. par arpent de plus* » *que nous ne pouvons espérer?*

» Je me flatte, M., que vous voudrez » bien faire part au Public de ces réflexions, » c'est la nature qui s'exprime.

» Vous rendez compte des différences en- » tre les récoltes & vous les comparez aux » prix des grains. Vous dites, M., que la » derniere a été fort mauvaise en tout sens » quant au produit sur les champs, dans les » granges, & enfin en pain : je puis le cer- » tifier, voici ce que j'ai vu & éprouvé.

» Au mois de Juillet dernier, j'ai tra- » versé la Beauce & examiné les grains sur » pied depuis Mung jusque près de , » ce qui fait 12 lieues d'étendue dans un » assez bon pays. Je n'aurois pas voulu ac- » cepter les moissons sur pied de la majeure » partie des bleds, à la charge de rendre les » semences. Ceux qui paroissoient moins » mauvais étoient couchés sous les herbes » qui les avoient étouffés. L'orge ne valoit » pas mieux que le bled. L'avoine étoit » moins mauvaise.

» En mon particulier, j'ai fait la plus » mauvaise de mes récoltes depuis 18 ans » que je laboure. 22 arpens de bled m'ont » rendu, cette année, 180 mines, la mine » pesant 50 livres. L'année précédente, ils » avoient rendu 556 mines; & ce n'est pas » une de mes plus fortes années.

De Toulouse, *le 21 Février.*

Depuis quelques années, la navigation sur la Garonne étoit devenue si périlleuse qu'il en coûtoit 2 p. % d'assurance de Bordeaux ici, à cause des écueils sans nombre qui se sont formés, faute d'entretien. Une plus longue négligence à conserver la communication d'une mer à l'autre par cette riviere qui aboutit ici au grand canal de Languedoc, auroit entraîné la nécessité de suivre la route de la mer par le Détroit de Gibraltar, & rendu en partie inutile ce beau canal qui à jamais illustrera le regne de Louis XIV.

La Chambre de Commerce de cette Ville a fait des représentations si pressantes aux Etats de la Province assemblés à Montpellier, le mois précédent, qu'ils ont délibéré de se charger à l'avenir de l'entretien de toute la partie de cette riviere, qui se trouve dans la Province, & de faire lever tout de suite le plan & le devis pour adjuger les travaux au rabais. Il a été résolu d'employer à cette entreprise 15000 l., & de commencer l'ouvrage à l'embouchure du canal où, dans les eaux basses, un gravier barre le passage aux bateaux. Enfin on a délibéré de dresser un réglement pour prévenir la dégradation de la riviere par les Riverains ainsi que pour lever les obstacles à la navigation. Ces résolutions sont très-sages & très-louables : il ne reste plus qu'à assigner des fonds assez considérables pour parvenir promptement au but qu'on se propose.

Par un examen réfléchi, on reconnoît que 120,000 l. employées sans retard à cet objet ne laisseroient rien à desirer; & l'on jouiroit bientôt d'une navigation libre & facile. Alors les assurances cesseroient; cette économie seroit avantageuse au commerce; l'on ne craindroit plus la perte des marchandises & celle des hommes. Si au contraire il n'est assigné que 15000 liv. par an, l'on sera privé pour dix ans d'une navigation bonne & sûre.

Quand la prompte confection des ouvrages exigeroit plus de dépenses, cette considération ne devroit point arrêter : c'est ici qu'on peut appliquer le proverbe Italien, *chi più spende, mancò spende;* qui dépense plus, dépense moins; car la prompte jouissance dédommage avec usure. Mais il n'en seroit pas ainsi; tout au contraire, il en coûteroit, en dépenses annuelles & partielles, le double à la Province par les dégradations accidentelles & intercalées, les émolumens des Régisseurs, Entrepreneurs, Ingénieurs &c. &c. &c. : les inconvéniens subsisteroient plus ou moins pendant plusieurs années; les fruits de l'entreprise seroient tardifs.

Le zele des Administrateurs est ardent à faire le bien & jaloux d'élever de toutes parts des monumens de patriotisme. Tous les objets commis à la surveillance lui sont présens; il ne veut en négliger aucun; il partage, autant qu'il est possible, ses soins. N'est il pas des circonstances où la bienfaisance pourroit & devroit embrasser moins, pour faire le bien plutôt & mieux? Une somme, distribuée en dix portions pour l'exécution de dix entreprises, n'en consomme la totalité qu'au bout de dix ans, par exemple; on ne jouit donc d'aucune qu'après ce terme. La même somme appli-

quée, chaque année, à une seule entreprise, donneroit une jouissance pleine après la premiere année, une autre après la 2e., & ainsi du reste : au bout de dix ans, tout seroit également consommé, & l'on auroit déjà beaucoup gagné. Nous venons de supposer les dépenses égales ; or il est certain que pour jouir beaucoup plus tard, il en coûte beaucoup plus.

Les réparations & les améliorations ne sont pas, toutes, également urgentes & utiles : il seroit donc infiniment avantageux au bien public que la masse de la dépense fût d'abord portée en entier sur les plus utiles & les plus urgentes.

Nous voyons des fonds destinés à des travaux d'embellissement & de pure décoration : ces travaux ne pourroient-ils pas être suspendus pour laisser place à des ouvrages nécessaires à l'Agriculture, au Commerce &c ? L'ordre naturel des dépenses publiques paroît réglé sur leurs degrés d'utilité, ensuite de commodité, & enfin d'agrément. Nous soumettons humblement ces réflexions aux lumieres & aux vertus des Chefs à qui nous devons en offrir l'hommage.

De Noirmoutiers, *le 22 Février.*

Personne n'ignore quelle perte de grains causent les moineaux soit dans les champs soit même dans les greniers. Il est des pays où le Gouvernement se fait une sorte de devoir d'en poursuivre la destruction. Un Habitant de cette Isle, nommé *Urbain Burgaud*, a imaginé des filets au moyen desquels on peut se flatter d'en exterminer en peu de tems l'espece dans ce pays : il les tend sur les toits des maisons & sur les arbres. Du 24 Mai au 24 Août 1774, il a pris environ *six mille moineaux*. S'il est vrai qu'un moineau peut consommer par an vingt livres de grains, cette chasse aura pu conserver, cette année, à l'Isle de Noirmoutiers, cent vingt mille livres de bled ; ce seroit, à 2 s. la livre, 12000 francs, sans parler des dommages que la nombreuse postérité de ces oiseaux auroit faits. L'Inventeur sollicite, dit on, une gratification : on espere qu'il l'obtiendra. Son fils le seconde dans ses opérations.

De Civray, *le 22 Février.*

Un Citoyen de cette Ville, en faisant des recherches sur le droit de minage, a découvert qu'il n'étoit réellement dû qu'une écuellée sur *huit boisseaux*, tandis qu'elle est exigée sur *quatre*. L'extension est forte. Il est tems de vérifier les droits, de justifier les prétentions, de mettre les titres au grand jour. S'il est à la fin résolu que ces droits soient rachetés, il ne faut pas que la Nation rachete les usurpations, elle en a trop long-tems payé les intérêts. Ce genre de recherches mérite d'être excité, encouragé, récompensé.

De Rouen, *le 26 Février.*

Le Parlement a rendu le 15 Février un Arrêt pour permettre aux Bouchers de la campagne & des Villes circonvoisines de vendre de la viande pendant le Carême dans les boucheries publiques aux prix fixés, avec défenses à toutes personnes & notamment aux Bouchers de la Ville de les troubler & de vendre eux mêmes. Il est à espérer que cette circulation de privilege amenera la concurrence & la liberté. Comme le prix de la viande est taxé, on ne sçaura pas l'effet qu'auroit produit le concours des Bouchers Forains de tous les environs.

De Rambouillet, *le 26 Février.*

Ce Duché, composé de seize Paroisses, étoit, il y a dix ans, malgré les efforts des Officiers Fiscaux, malgré sa situation à dix lieues de la Capitale, dans un tel état de langueur qu'on désespéroit de le voir un jour prendre la face riante de la fertilité. Il y avoit, de tems immémorial, en friche au moins un tiers des terres susceptibles de culture : là il ne germoit point de population. Le reste des terres étoit mal cultivé ; la moisson ressembloit à l'aumône faite à la misere. Souvent on en laissoit une partie sans culture pendant plusieurs années de suite ; c'étoit le repos de l'impuissance. A peine le Propriétaire trouvoit-il des Fermiers ou des Locataires au plus vil prix. Le Laboureur, sans avances, avoit le cœur flétri : le Manouvrier traînoit languissamment son travail & sa vie d'un jour à l'autre. On ne voyoit que mazures & autour de ces mazures des ruines qui annonçoient, *ici furent des Fermes.*

Depuis quelques années, des loix bien-

faisantes semblent avoir créé une terre nouvelle. Plus de friches dans tout le Duché; la charue s'avance de toutes parts jusques sur les chemins : plus de terreins ingrats, ils sont tous forcés de donner des moissons; ou, s'il est un sol absolument aride, il se couvre de bois. Les engrais sont multipliés : la marne sort des profondeurs de la terre. Chose remarquable. A mesure que les défrichemens ont fait disparoître les vaines pâtures, le nombre des bestiaux de toute espece s'est accrû considérablement. Indépendamment des fermes & autres bâtimens reconstruits ou réparés, on comptoit déjà, l'année derniere, 70 nouvelles maisons de Laboureurs & de Journaliers, 70 maisons nouvellement bâties, c'est à dire, 70 nouveaux ménages sortis de la terre. Il s'est formé parmi eux, plus de 300 Laboureurs qui ont appris à manier la charue, sans quitter l'état de Journaliers; & les champs qu'ont sillonnés leurs bras sont sans contredit les plus féconds. Trois de ces ménages, pourvus chacun d'un cheval employé à toute sorte d'usages, se réunissent avec une concorde admirable pour tromper leur foiblesse, former une charue, & se mettre en quelque sorte au-dessus des vicissitudes. Ainsi par un resserrement étroit du lien social, la classe la plus indigente est parvenue à exploiter par elle-même, à recueillir son pain, & à ne pas craindre les funestes variations des prix. Les pailles lui donnent la facilité de nourrir des vaches. Le produit de l'avoine lui suffit pour acquitter les impositions & payer le Propriétaire. Celui-ci a trouvé le plus grand avantage à diminuer l'étendue de ses Fermes, à les diviser, à multiplier le nombre de ses Locataires; ce qui a été aussi favorable à l'amélioration des terres qu'à la multiplication des hommes. Enfin l'émulation est si grande, elle a déjà produit de si bons effets, que le loyer des terres & le produit des droits seigneuriaux ont déjà quadruplé : les Fermes & même les moindres lots de terre sont recherchés avec autant d'empressement que peuvent l'être les emplois de Finance dans la grande Ville ou les places à la Cour.

Ces miracles dont le tableau pourroit être embelli sans être outré, ont été opérés par les loix bienfaisantes de 1763 & 1764, par la liberté du commerce, par le bon prix des grains qui les a suivies & qui a fait refluer vers sa source l'argent auparavant intercepté par des réglemens destructeurs de l'Agriculture & arreté dans des Villes avides, ingrates & aveugles. La Déclaration du 13 Août 1776 a aussi puissamment aiguillonné les Défricheurs. On imaginera bien que l'intelligence, le zele, la sagesse, la générosité ont hâté la maturité & augmenté l'abondance des fruits que ce nouvel ordre de choses devoit produire.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Description sommaire des effets d'une montre à répétion, composée & exécutée par le sieur d'Yvernois, Maître Horloger à Paris.

Cette montre est à seconde & concentrique, c'est-à-dire, que toutes ses aiguilles se meuvent autour du même centre, ce qui est plus agréable à la vue que trois ou quatre petits cadrans tracés sur la surface d'un seul, comme cela s'est exécuté jusqu'ici quand on vouloit obtenir de la même montre les mêmes effets que celle dont on donne ici la description. Son principal objet est de servir pour des observations & des expériences de Physique. Cette montre a deux cadrans, l'un supérieur & l'autre inférieur, & répéte les heures, les demi, & même les quarts. Par le moyen d'un *équateur* divisé en trois cens soixante degrés marqués de 5 en 5, & d'une aiguille qui marque le mouvement du soleil, on peut connoître à chaque instant l'heure dans un lieu donné, ou, ce qui revient au même, avoir l'heure universelle. Il ne faut pour cela qu'apprécier combien il y a de tems que le soleil a passé au zenith de ce lieu, ou combien il reste encore de chemin à faire pour y arriver.

Dans le cercle extérieur du cadran sont écrits les noms des vingt-quatre principales Villes connues dans les deux Hémispheres ou dans les deux latitudes, lesquelles forment vingt-quatre principaux méridiens pris de quinze en quinze degrés sur celui de Paris, ce qui répond exactement aux vingt-quatre heures du jour naturel.

Cette montre indique de plus les mois, les jours de la semaine avec la plus grande précision, le quantieme du mois, sans qu'on

ſoit obligé d'y toucher, ſoit que les jours ſoient pairs ou impairs (méchaniſme nouveau en Horlogerie), & marque encore le quantieme de la lune; il eſt aiſé de conclure de la multiplicité de ces effets raſſemblés dans le volume d'une montre ordinaire, combien une pareille méchanique peut être intéreſſante pour un Amateur.

Le ſieur d'Yvernois touche au moment de terminer une petite montre à répétition pour bague, dont le volume ſera de la grandeur d'une piece de ſix ſous. Objet unique de ſon eſpece.

Sa demeure eſt à *Paris*, *rue Dauphine*, *à l'Hôtel de Mouy*.

II.

Remede contre une maladie commune parmi les enfans.

Les nouvelles d'Hanovre portent que M. Marr, Docteur en Médecine, a trouvé un remede infaillible contre l'atropie, maladie qui reſſerre les enfans à la mamelle, ou nouvellement ſevrés, ou un peu plus avancés en âge. Elle eſt très-commune en Allemagne, ſur-tout dans les endroits où l'on fait manger aux enfans de la bouillie & des ſoupes épaiſſes de pain blanc, dont leur eſtomac eſt ſurchargé: elle l'eſt encore davantage dans ceux où on leur fait boire de la biere froide. La biere, dit M. Marr, eſt en tout tems très-pernicieuſe pour les enfans. Voici ſon remede.

Il fait prendre au malade, chaque jour, juſqu'à deux lots de gland rôti (après qu'il a été dépouillé de ſon écorce) & moulu comme le café, & mêlé avec une dragme ou deux de café de la Martinique; ou bien un quart de gland rôti avec un huitieme de cacao. Le gland & le café ou le cacao ont bouilli comme le café ordinaire. La boiſſon eſt donnée avec du lait, plus ou moins long-tems, ſuivant le mal. Un des effets de l'atropie, c'eſt de donner beaucoup de ventre, pendant qu'elle fait diminuer à proportion les autres parties du corps. Le café ci-deſſus relâche peu à peu, diſſout les matieres, & amene doucement la guériſon. Le Docteur Hanovrien aſſure qu'aucun autre remede ne lui a bien réuſſi dans ce cas. D'après ſes expériences, les apothicaires du pays ſont toujours pourvus de farine de gland rôti: le gland ne ſçauroit être nuiſible à l'homme.

III.

Preſſoir à cidre.

M. Scanegatti a fait préſenter à la Société d'Agriculture de Rouen le modele d'un preſſoir à pommes, dont la meule peut être miſe en mouvement par un homme qui tient en main une manivelle. Il y a dans ce moulin une faiſcelle avec une vis au centre, laquelle entre dans un cuvier défoncé, dont les douves laiſſent entr'elles des interſtices par leſquels le cidre doit couler. L'avantage de ce cuvier eſt qu'on pourroit y jetter le marc par pêlée, ſans être obligé de le ſtratifier avec de la paille.

IV.

Moulin à moudre l'orge & l'eſpeaute.

Le même Artiſte a montré à la Société un mortier de pierre & un pilon de fer pour moudre l'orge commune de ſon écorce, & en faire ce qu'on appelle l'orge mondée ou perlée. Ce mortier ſert auſſi à dépouiller l'eſpeaute de ſa bale ou enveloppe; enfin l'Auteur a fait voir le modele d'une machine, à l'aide de laquelle un ſeul homme peut faire agir huit de ces pilons, pour travailler en grand. *Extrait des regiſtres de la Société d'Agriculture de Rouen, année* 1773.

V.

Machine nouvelle pour le tourbage.

L'art d'extraire la tourbe eſt des plus importans dans les pays où elle ſert de chauffage: le travail eſt quelquefois dangereux: quelquefois l'exploitation devient très-diſpendieuſe, & il n'y a plus de proportion entre les frais & le produit. On ne ſçauroit donc trop inviter ceux qui s'appliquent au tourbage, à chercher les moyens de le perfectionner, d'en diminuer les riſques & d'en augmenter le produit net. Nous apprenons par les *Affiches de Picardie* que M. Caillerait a inventé une machine utile & ingénieuſe ſur le tourbage, & compoſé un Mémoire ſur ſon invention. On aſſure que le méchaniſme en eſt ſingulier. Il paroît qu'on ſe flatte de voir le Public à portée de profiter ſans réſerve de ſes avantages, dès

que l'Auteur aura donné à son ouvrage toute la perfection dont il est susceptible.

VI.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 25 Février 1775, au Mercredi 1er. Mars, le froment s'est vendu à la Halle, de 18 liv. 10 s., 22 l. 10 s. à 27 l. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 26 l. 10 s. à 27 l.; le seigle, de 15, 16 à 17 l.; l'orge, de 11, 11 liv. 10 s. à 12 l. aussi *le septier.*

VII.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 25 Février 1775, au Mercredi 1er. Mars, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 l. 10 s., 16 à 18 l.; *idem* à la Greve de 15 l. 5 s., 17 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Mars 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

VIII.

Changes de Paris, *du* 4 *Mars* 1775.

Amsterdam	55		
Londres	31		
Hambourg	182	¼	
Madrid	15	1	6
Cadix	14	19	
Livourne	95	½	
Gênes	93	½	
Lyon *Rois*	au pair.		

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 4 Mars 1775.

	#	s	
Or de Portug. à	718		*marc.*
Du Mexique à	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à	717	10	*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99		*once.*
Or à 20 karats à	83	10	*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	*marc.*
Piastres à	49		*marc.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi* 2.	*Vendredi* 3.	*Samedi* 4.
Comp.d.Ind.			
Actions	1895	1890 87½	1890
D°. 16/25es	1220		
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..	394		
Rescriptions	8½9	98½	8½9
Bil. des Fermes.	3½	4	
Nota. A commencer du 1 Mars, on négocie les billets d'emprunt garnis seulement d'un coupon, c'est-à-dire, jouissance du 1 Octobre 1774.			

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 21 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 25 Octobre.*

LE Conseil permanent est enfin parvenu, avec quelque satisfaction, avec beaucoup de regret, à fixer les impositions nouvelles & la maniere de les percevoir. Il ne se dissimule ni les vices des taxes ni les abus de la perception; mais s'il a quelque liberté, quelque pouvoir, ce n'est pas de bien faire, il ne pourra qu'adoucir les maux qu'il sent & qu'il prévoit, & il s'en occupe. Déjà les baux de quelques-uns de ces droits désastreux lui découvrent une erreur énorme de calcul quant aux produits qu'on s'en étoit promis, sans compter avec les Publicains.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 28 Octobre.*

Nous avons essuyé, ces jours derniers, des vents impétueux, du sud-ouest à l'ouest, qui ont retenu à Corsoer plusieurs vaisseaux destinés pour Nyborg... On a déjà lancé à l'eau quelques-uns des nouveaux bâtimens qui doivent être employés au commerce du Groenland : on les appareille, & ils mettront au plutôt à la voile. Sans songer à l'expérience des tems passés, on fonde toujours de grandes espérances pour le bien de l'Etat sur de nouvelles navigations.

Une partie du Peuple de nos Hôpitaux, Malades, Orphelins, vient d'être transférée dans de vastes édifices, construits près des Remparts, de maniere que les Malades ne respireront plus toutes les maladies que ces Hôpitaux renfermoient, les Orphelins pourront recevoir une éducation utile à l'Etat, & la Ville jouira d'un air plus sain.

D'HELSINGOR, *le 28 Octobre.*

Les 19, 20 &c, une tempête violente E.S.O. troubla la navigation de nos mers. Quinze navires, la plûpart Hollandois, venant de la Baltique, furent jettés dans notre rade. Un bâtiment François, venant de Pétersbourg avec une cargaison de chanvre, fer, suif &c. pour le Havre-de-Grace, échoua près de Cronenbourg ; l'équipage parvint à gagner la terre ; le bâtiment a été relevé & réparé. Il périt une frégate Danoise venant de Sainte Croix, un navire Anglois dont l'équipage eut le bonheur de gagner avec la chaloupe un Port de Fionie, un senau chargé pour Cette & Marseille &c. Cette tempête n'a pas néanmoins causé autant de dommages qu'on l'avoit craint.

HONGRIE.

DE PRESBOURG, *le 29 Octobre.*

Dans ce pays comme dans plusieurs autres, le Paysan est obligé de payer un tribut de tant de têtes de moineaux, oiseaux protégés par les uns parce qu'ils mangent des vers, proscrits par les autres parce qu'ils

dérobent à l'homme une portion considérade sa subsistance. Les moineaux devenant moins communs, le tribut, toujours le même, est devenu très onéreux; il a fallu que le Paysan perdit beaucoup de tems & fit des dépenses, pour découvrir, poursuivre & enlever une proie rare & difficile à saisir. L'Etat y auroit trop perdu, si l'industrie n'avoit trouvé le moyen d'éluder la loi & d'éviter l'amende. Au lieu de courir après des moineaux libres, plusieurs Paysans en ont élevé, & ils ont payé le tribut en riant de l'Ordonnance. Quant aux autres, ils tremblent d'encourir la peine du délit dont la rareté *& le vol* des oiseaux menacent de les rendre coupables. Le 16 de ce mois, une femme, troublée par la crainte de cette peine & par l'eau-de-vie, va, au milieu de la nuit, chercher dans les lieux les plus élevés de la maison les moineaux qu'elle y voyoit, & met le feu au toit. L'incendie est rapide, 105 maisons sont consumées. Il y a eu un autre incendie à Ballenstein près de Presing: le moulin à poudre a sauté, & cet accident a causé de grands dommages.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 3 Novembre.*

Les singularités de la Finance formeroient seules une immense Bibliothéque dont chaque article exciteroit la gaité, si l'on pouvoit oublier la triste catastrophe qui les termineroit tous. On vient de rappeller au Public un droit qui pourroit être rangé dans cette classe. Dans les Principautés de Calenberg & de Gottinge, les Bergers qu'il faut payer pour qu'ils gardent les moutons, sont obligés de payer à l'Etat la peine qu'ils ont de garder ces moutons, *tant* pour ceux des Seigneurs qui les mettent à la tête de leurs troupeaux, *tant* pour ceux des Etrangers qui leur donnent les leurs à élever avec ceux-là, suivant la permission qu'ils en ont &c. Souvent il arrivoit que ce droit n'étoit point acquitté : un Seigneur renvoyoit au Berger ; celui-ci emportoit avec lui le tribut, celui-là refusoit de suppléer à son défaut : insensiblement le droit se seroit annulié, s'il avoit été possible que le Fisc s'oubliât. Pour prévenir ce danger & assurer le produit, une Ordonnance a été publiée, laquelle enjoint au Seigneur, sous peine de payer lui-même le droit, de s'assurer avant de congédier un Berger, qu'il y a satisfait, & qui l'autorise à dépouiller ce valet de ce qu'il peut avoir jusqu'à la concurrence de la quotité dont il seroit redevable ; ce qui pourra rendre la pauvre condition du Berger un peu plus dure.

De Francfort, *le 9 Novembre.*

Le 1 de ce mois, il tomba, pour la premiere fois, de la neige, après des gelées assez fortes qu'il y avoit eues les nuits précédentes. Les jours suivans furent froids. Le 5, le tems se mit à la pluie ; nous avions essuyé une très-longue sécheresse. A Kiel & aux environs, il avoit neigé quelques jours auparavant, ce qui est assez rare à cette époque dans ce pays.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Novembre.*

La Chambre des Communes doit délibérer aujourd'hui sur les récompenses qu'elle se propose d'accorder à ceux des Sujets de S. M., qui découvriront un passage au Nord ou qui pénétreront jusqu'au Pôle. Il paroît plus important que jamais d'embrasser toute la partie septentrionale de l'Amérique.

Les dépenses pour le service secret ont monté en 1773 & 1774 à environ 1,600,000 liv. st.

Les Marchands qui font le commerce des Indes occidentales ont présenté à la Chambre Basse une pétition par laquelle, après avoir rappellé que les Isles à sucre qui recevoient autrefois du continent de l'Amérique de la farine, du pain, du riz, du bled d'Inde, sont à présent privées de ce secours, ils remontrent que la quantité de farine, de pain, de biscuit, qui leur a été dernièrement permis de porter à ces Colonies, n'avoit point de proportion avec leurs besoins, & que pour régler leur consommation sans la connoître, on couroit risque de les affamer.

Les Marchands de Darmouth, intéressés à la pêche de Terre-Neuve, ont aussi présenté une pétition par laquelle ils demandent la liberté illimitée d'exporter du pain, de la farine, des pois par leur Port pour cette Isle. Une tempête renverse tous les

calculs que l'on a pu faire pour déterminer l'exportation qu'un approvisionnement exige. On en fait dans ce moment la cruelle épreuve. Une lettre du Havre-de-Grace en Terre-Neuve, porte encore plus haut les dommages causés par l'ouragan du 12-13 Septembre qu'ils n'étoient estimés dans les premieres nouvelles. On compte qu'il a péri 300 bateaux & autres bâtimens. Les avis reçus des autres Ports des Isles sont également affligeans.

Les lettres du nord de l'Ecosse nous apprennent que, parmi les navires que le dernier ouragan a détruits, il y en avoit plusieurs François & Hollandois.

Il regne beaucoup de maladies. La malignité de l'air a été telle Jeudi dernier qu'à Spalfields un morceau de viande fraîche exposé à toute son influence a passé en 40 minutes à la putréfaction complette, & qu'il s'est même trouvé en partie criblé de petits trous.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 10 *Novembre.*

La Police, en veillant pour arrêter ou prévenir la licence, n'a garde de porter des atteintes à la liberté. La liberté est violée, lorsque des soupçons légers & vagues portent le zele à troubler des entreprises légitimes, sur-tout avec un éclat & des circonstances qui discréditent & les personnes & ces entreprises. Le tort causé par cette inconsidération n'est point réparé par le rétablissement simple & obscur du Citoyen dans sa liberté, car la cicatrice de la blessure reste, cette cicatrice est flétrissure, cette flétrissure nuit à l'homme & à la chose, & par conséquent au public. Rien de plus louable que de mettre l'autorité entre le Peuple qui achete des subsistances & le Marchand qui lui vend des denrées corrompues & pernicieuses : mais il faut que la prudence tienne les rênes, & empêche le zele de fouler aux pieds l'honneur, le crédit, la fortune d'un Négociant, suspecté, si l'on veut, mais peut-être à tort ; & s'il s'échappe, la justice veut, lorsqu'il est obligé de revenir sur ses pas, qu'il ramene comme en triomphe l'innocent à la place qu'il occupoit dans son état, dans l'opinion publique, avec tous les avantages dont il jouissoit. C'est encore le commerce des grains qui donne lieu à ces observations ; il doit être libre, mais cette liberté souffre encore des échecs, & ces échecs ébranlent le commerce.

Un Particulier acheta, la semaine derniere, des bleds de la précédente récolte qu'un Fermier, de la Gascogne, avoit conservés dans un grenier près du canal, & que la perte de son bétail l'obligeoit à vendre. L'Acheteur étoit occupé à les faire cribler, lorsque tout-à-coup il se vit enveloppé par une cohorte, suivie d'une nombreuse populace que les coups d'éclat ne manquent jamais d'attirer. On déclare son bled séquestré, & il est contraint de donner la clef du grenier. On accuse la qualité des grains, il la défend, des Maîtres Boulangers jugent en sa faveur ; la foible odeur qu'ils ont n'est que l'effet de la poussiere dont on les délivre par le criblage. Observations, décisions inutiles. Le Propriétaire est forcé de déguerpir. En conséquence d'un procès verbal, on fait moudre un septier de ce grain : la farine est pétrie au sortir du moulin, & il en résulte un pain excellent, ce pain excellent résulte de grains non criblés, de farine encore échauffée & travaillée à la hâte. On rend à ce Particulier les clefs de son grenier, & il va dévorer en paix l'humiliation, le discrédit, la crainte. Un Marchand foible n'ose élever la voix : la loi & l'intérêt public crient pour lui.

Extrait d'une Lettre d'Auch, le 11 *Novembre.*

» Je suis bien loin de l'esprit de critique » mais je pense que la vérité est utile aux » hommes, & que vous n'avez pas intention » de la leur ravir ou déguiser.

» Vous vous êtes trompé, M., tant sur les » causes qui ont calmé l'épizootie au nord » de la Garonne, que sur celles qui l'ont » répandue au sud de cette riviere. Le mal » s'est éteint de ce côté-là, parce qu'on y a » tout détruit. Quant à la rive droite, vous » reconnoîtrez facilement que la riviere qui » est large sans être guéable, la couvroit » d'une barriere naturelle très-forte & fa- » cile à garder. Quand la maladie franchit » cette ligne, elle n'attaqua d'abord qu'une » seule maison, une enceinte très bornée :

» ſans parler de traitemens, on eut recours » à la maſſue contre tout le bétail tant ſain » que malade ; il en a coûté, dit-on, deux » cens mille livres au Dioceſe de Toulouſe » pour dédommager les Particuliers de cette » perte-là...

» Nonobſtant les bonnes lignes, le venin » peut être porté au dehors, ſi les gens qui » fréquentent les écuries infectées, vont, » vêtus de laine & ſans être enveloppés de » toile, vaguer çà & là en dedans & en de- » hors des lignes. Le Gouvernement a ju- » gé, avec très grande raiſon, que la pré- » caution de s'envelopper de toile quand on » fait les routes, eſt des plus eſſentielles » pour empêcher la propagation du mal ; » elle doit être générale. Si les hommes & » le commerce ne le communiquent pas, » l'air le vomiroit encore par deſſus les cor- » dons, dans le cas ou il n'y auroit pas un » aſſez grand intervalle vuide de bétail en- » tre les parties infectées & les parties ſai- » nes. Ces obſervations ne ſont pas nouvel- » les pour le Gouvernement, elles ne le » ſont pas pour vous, M. ; mais il n'eſt peut- » être pas inutile de les rappeller...

De Gironde, *le* 11 *Novembre*.

Le Drot qui ſe jette ici dans la Garonne & qui prend ſa ſource à Montpellier, parcourt 14 ou 15 lieues de pays ſur une plaine de 5 à 600 toiſes de large. Il ſeroit facilement navigable, & il n'eſt pas même flottable à cauſe des moulins qui l'occupent. Ses eaux limoneuſes pourroient arroſer & engraiſſer vingt mille arpens de bonnes prairies ; elles lavent à peine quelques mauvais prés. Ces prairies arroſées nourriroient 40 mille bêtes à cornes, & l'on n'éleve que très-peu de bétail qui, faute de fourage, mange les bois. Ces quarante mille bêtes donneroient beaucoup de fumier & de bonnes moiſſons au terrein qui borde la plaine à droite & à gauche. Ce terrein dépourvu d'engrais ne reçoit qu'une foible culture. Ces beſtiaux fourniroient enſuite les Boucheries de Bordeaux & autres Villes, des Marchands Limouſins viendroient même les acheter pour les engraiſſer dans leur pays & les mener enſuite, non à la Caiſſe de Poiſſy, mais à des Marchés libres deſtinés à l'approviſionnement de la Capitale ; ce commerce eſt en quelque ſorte à créer. Il faut obſerver que, dans ce canton, les luzernes, treffles &c. ſe fauchent quatre ou cinq fois par an.

Cette immenſe amélioration exigeroit des canaux. Un canal de navigation porteroit les denrées, grains, bois, vins &c. à la Garonne, l'abondance de ces denrées ſeroit verſée par des canaux de navigation. Les eaux élevées ſur les côteaux pour faire tourner des moulins, leur chûte ménageroit leur volume, & ces moulins ne ſeroient pas dans le cas de ſe repoſer, comme le ſont ſouvent ceux d'aujourd'hui. Cette entrepriſe vient d'être propoſée, mais avec des conditions qui ne ſçauroient être, toutes, agréées. Par exemple, l'Auteur du projet voudroit qu'on obligeât tous les Propriétaires qui ont des fonds dans la plaine à les convertir en prés. Cette volonté eſt politiquement impoſſible, parce qu'elle violeroit la liberté eſſentielle de la culture, le droit de la propriété, la juriſdiction naturelle du Propriétaire. S'il eſt vrai qu'alors le produit des prairies ſeroit, comme on l'avance, infiniment ſupérieur à celui de toute autre culture, il n'y aura qu'à laiſſer agir l'intérêt particulier ; il n'y a perſonne qui ne veuille, à peu de frais, *tripler ſon revenu*, quand on le peut. Suppoſons les conditions de l'entrepriſe adoptées aux régles de l'équité & de l'ordre, où prendre les fonds ? C'eſt une queſtion que l'Auteur ſe fait à lui-même : chez les Financiers ? Il s'agit, non de boucher, mais d'ouvrir des canaux, & ce genre d'emploi leur eſt tout-à-fait inconnu : chez la Nobleſſe ? Elle n'eſt pas trop pourvue d'argent pour des dépenſes utiles : chez le Bourgeois-Marchand ? Il eſt Citadin & trafique ſes fonds : chez les gens de campagne ? Les uns n'ont d'autre reſſource que de vendre le peu qu'ils ont, les autres n'ont d'autre ſoin que de profiter de la miſere de ceux-là. Telle eſt la ſubſtance de la réponſe de l'Auteur. Il n'y a donc, conclud-il, que le Gouvernement qui puiſſe du moins faire un eſſai pour mettre le ſuccès du projet hors de doute, & cet eſſai ſur trois lieues de longueur en remontant d'ici vers Montſégur & Duras, ne coûteroit que cinq à ſix cens mille livres.

Nous obſerverons que l'hiſtoire de ce canton eſt celle d'une très-grande partie de la France : chaque contrée auroit donc un droit égal à demander les mêmes ſecours au

Gouvernement : dans l'état actuel des choses, où le Gouvernement les prendroit-il ? La Dépense la plus utile en elle-même, si elle appelloit un nouvel impôt, arracheroit à la Nation le dernier lambeau de ses dépouilles. Le premier bien à faire dans ces circonstances, c'est de détruire au plutôt ce qui s'y oppose. Alors le bien se fera, pour ainsi-dire de lui-même, & partout. Alors l'argent, qui ne manque pas, se tournera de lui-même à ces entreprises, faute d'emploi destructeur. Alors le trésor public deviendra une source féconde qui répandra la fertilité sur toute la surface du Royaume par autant de canaux qu'il y eut autrefois de gouffres où le sang du Peuple étoit englouti.

DE SCHLESTADT, *le* 12 *Novembre.*

Le *haut-Peuple* de l'Alsace ne peut se persuader que le prix de la livre de bled soit la mesure exacte du prix de la livre de pain, & il paye partout le pain trop cher sans vouloir douter de la justesse des taxes. Par un relevé des tarifs des cinq principales Villes de la Province, il est démontré, aux yeux des gens instruits, que l'ignorance les dressa & que la négligence les maintient au grand désavantage du Public. Les cris des Citoyens éclairés qui s'intéressent aux réformes économiques ont éveillé l'attention & excité le zele d'*un* Officier Municipal de ce pays. Ce vrai Magistrat a cru qu'il étoit de son devoir de s'instruire de ce que son ministere l'obligeoit à sçavoir, sous peine d'être l'instrument ou plutôt l'Auteur de l'oppression. Il a pensé que la police ne pouvoit s'exercer sans beaucoup de lumieres, & il a travaillé à les acquérir. Il a vu que la taxe du pain consacroit l'injustice & l'exaction, si elle n'étoit faite sur des regles sûres ; & il a cherché ces regles dans des expériences répétées sur la mouture des grains, la fabrication du pain, & la proportion des produit. Ces essais confirment que le prix de la livre de pain doit être le même que celui de la livre de bled, du moins tant que la livre de bled n'est pas au dessous de vingt deniers. En même tems qu'il prouve combien les taxes actuelles sont avantageuses aux Boulangers, il reconnoît des imperfections dans la mouture & les inconvéniens les plus graves dans l'usage de payer en nature la retribution du Meûnier. Mais son travail est inutile, car il n'est pas public ; il seroit encore inutile, quand il seroit public, car des expériences privées ne vaincroient pas le préjugé, l'opiniâtreté, la paresse. Il faut des expériences publiques & authentiques, pour que les esprits soient éclairés & convaincus, malgré eux ; & ces expériences ne se feront pas si le Gouvernement ne les ordonne.

(*Il paroît très-nécessaire de répandre dans l'Alsace le* Manuel du Meûnier & du Charpentier des moulins, vol. in 8°. avec fig. *qu'on trouve* à Paris chez Panckoucke & chez Delalain, prix 3 l. *Cet Ouvrage important qui enseigne la bonne construction des moulins, & les opérations de la mouture économique, renferme les expériences que le sieur Bucquet, très-habile Meûnier, a faites dans les différentes Provinces du Royaume par ordre du Gouvernement, & la comparaison des produits des autres moutures avec ceux dont nous venons de parler. Nous inviterions particulièrement le digne Magistrat dont on vient de parler à comparer ses expériences avec celles-là, si son nom & son domicile nous étoient connus, Nous parlerons plus amplement de ce Manuel.*).

DE LYONS, *le* 13 *Novembre.*

Les loups faisoient de grands ravages dans la Généralité de Rouen. M. de Moisant, Lieutenant de la Grande Louveterie du Roi dans notre Ville, animé d'un zele patriotique, s'est porté avec son équipage partout où ses secours ont été demandés. Ses chasses ont eu le plus grand succès. Il a détruit *cinquante-six loups* depuis le mois de Juillet dernier, suivant les certificats qu'il a envoyés à M. le Comte de Flamarens, Grand Louvetier de France. L'année derniere, il en avoit tué *quatre-vingt.* La race de ces animaux féroces est encore bien commune en France.

DE ROUEN, *le* 13 *Novembre.*

On a appris par le navire, la *Susanne*, Cap. *Pivet*, arrivé de Terre-Neuve au Havre le 11 Octobre, que le 13 Septembre dernier un furieux ouragan avoit battu les mers & les côtes de cette Isle, & que les navires, les *Bons-Amis*, le *Lys*, le *Nep-*

tune, la *Sainte-Susanne* & le *Victor de Grandville* avoient péri ou échoué. L'on espéroit relever le *Victor* lorsque ledit Capitaine étoit parti.

Les prix des grains ont un peu baissé dans cette Ville.

Cours des Marchandises de Rouen... Acier d'Allemagne, 47 l. 10 s., la botte.... Alun d'Angleterre & de Suede, 25 l. le cent; de Rome, 48 l.; de Smyrne, 30.... Amendes douces, 70 l. le c.... Antimoine d'Allemagne, 50 l. le c... Argent vif, 4 l. 10 s., la livre.... Azur des 4 feux, fin, 108 à 110 l. le c... Baleine d'une aune, coupe de Rouen, 4 l. 5 s. la livre... Beurre d'Isigny en tine, 44 l. le c...; en pot, 37 l. 10 s. à 40 liv.... Bois de palissandre, le cent, 20 l.; de campêche, coupe d'Espagne, 16 l. 10 s. à 17 l.; de Bresil, 44 l.; de Campêche moulu, 44 l.; de Sandal moulu, 27 à 29 l... Bray de Suede, 28-30 l., le bar.... Café Moka, 40 s.; Bourbon, 18 s... Camphre rafiné, 6 l. 10 s. la liv... Canelle fine, 15 l. la liv... Cendre gravelée, 55 l. le c.... Chanvre de Moscovie, 31 à 33 liv. le c... Charbon d'Angleterre, les 105 bar., 520 l.... Cire blanche pure de Rouen, 58 s. la livre; ordinaire, 44 à 46 s.; de la Mer Baltique, 47 s.... Cochenille Mesteque, 27 à 27 l. 10 s. la liv... Coton Guadeloupe, 247 l. 10 s. à 225 l.; Saint-Domingue, 257 l. 10 s. à 265; Cayenne, 290 à 292 l. 10 s.; Salonique, 147 liv. 10 s.; Smyrne, 152 liv. 10 s. à 157 l. 10 s.; Chypre, 145 l.... Cuivre rouge, en planche, le c., 150 liv... Cumin, 45 l., la livre... Curcuma ou Terra-merita, 127 l. 10 s. le c... Dents d'éléphant, de 4 l. à 6 l. 10 s., la liv... Eau-forte de Hollande, 26 s. la liv... Eau-de-vie, le pot, 30 s.... Etaim d'Angleterre, 97 l. 10 s. le c... Fer de Suede, 16 l. 10 s. à 17 l., le c... Fer-blanc de 450 feuilles un tiers fort, le bar., 112 liv. 10 s... Figues de Portugal, 15 liv... Fil de laiton, le c., compt., 137 l. 10 s.... Fromage de Hollande, croûte blanche, 35 l., le c... Garence, grape, le c., 120 à 140; non-robée, 77 l. 10 s. à 90... Gérofle, 13 l. la liv... Gomme de Sénégal, le c., 67 liv. 10 s. à 70 l.; d'Arabie, 75 l... Goudron, la flûte, 24 liv... Graine d'Avignon, 60 liv... Huile très-fine du Port-Maurice, le c., 85 l. à 87 l. 10 s.; commune de Provence, 73 à 74 liv.; de Seville, 77 l. 10 s.; de baleine, 197 l. 10 s. à 200 l., la bar.; de morue; pêche Françoise, la bar., 197 l. 10 s.; Jalap, 37 s. la l... Laine d'Autriche, le c., 100 à 120 l.; de Berry, la liv., 58 s.; de Sologne, 30 s.; de Champagne, 35 à 36 s.; de Vigogne, 7 l.; prime Ségovie, 5 l..... Manne de Sicile, la l.; 52 s.; de Calabre, 42 à 45 s.... Mine de plomb rouge, le c., 22 l. 10 s.; noire, 32 liv. 10 s... Morue de Dunkerque en sel, 80 liv.; en saumure, 75 liv... Muscade, la liv., 10 l. 10 s... Ocre, 24-25 liv... Pastel d'Alby, la bale, 55 l.... Plomb d'Allemagne, le m., 255 l.; d'Angleterre, 250; de Bretagne, 240... Poivre blanc, la l., 34 s. 6 den.... Poix grasse, le cent, 20 l... Potasse de Dantzick, blanche, 43 l... Quinquina, 6 liv. 10 s. à 7 l. 10 s., la l... Ris de la Caroline, le c., 21 à 23 l.. Résine, le c., 11 l... Rhubarbe de la Chine, la liv., 5 à 7 l... Safran Gâtinois, 20 s. la liv... Savon de Marseille, blanc, 53 liv. 10 s. le c.; de Rouen, 47 liv... Soie de porc d'Archangel, 155 liv., 140, 120.... Soude d'Alicante, le c., 20 l.; de Carthagene, 17 l. 10 s... Soufre de Hollande, le c., 16 l.; de Marseille, 14 l... Sucre en pain, de 20 à 22 s. la l... Suif de Moscovie, le c., 52 l.; d'Irlande, 57 liv. 10 s.; du pays, 55 liv... Térébenthine, fabrique de Rouen, le c., 180 liv... Toiles blancards en écru, les 100 aunes, 182 liv... Vermillon, la liv., 5 l. à 5 l. 5 s... Vitriol de Chypre, le c., 100 l.

(*Nous prions MM. les Négocians de nous procurer ou de nous indiquer les moyens de nous procurer les prix des différentes marchandises des Ports & autres Places du Commerce du Royaume, & même de l'Etranger. Leur utilité propre doit les y engager. Il est bien étonnant qu'il se trouve des Villes où le négoce fasse un secret de ses prix; rien n'est pourtant plus vrai: son intérêt ne seroit donc pas de faciliter les spéculations, d'épargner les frais & le tems que les enquêtes font perdre, de publier ce qu'il cherche à connoître? Ce mystere paroît inconcevable: un Marchand qui ferme sa boutique, n'attire pas le Public. Au moyen de quelques Feuilles répandues dans le Royaume, chaque Place, chaque Particulier feroit les spéculations les plus promptes, les plus justes & les plus conformes à ses intérêts. Quand on se cache, on invite les autres à se cacher, on inspire de la défiance, on se dérobe à soi-même mille avantages. Le commerce est en tout sens communication & non réserve*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Question sur laquelle on demande l'avis de MM. les Négocians.

Pierre, Négociant, a négocié à Paul, Homme de robe, une lettre de change sur Jean de Paris, payable au mois de Novembre dernier. Pierre au mois de Juillet, même année, dépose son état dans lequel il ne fait aucune mention de la lettre de change dont est cas, comme n'en étant que l'Endosseur & ignorant pour lors si Jean, Accepteur, l'avoit payée ou non. Elle ne fut pas payée, & Paul, après le protêt, revint sur Pierre & obtint Sentence qu'il lui notifia. Pierre, pour arrêter les poursuites de Paul, lui notifia à son tour le contrat d'attermoyement qu'il avoit passé avec ses créanciers, aux offres de le payer comme eux en total aux mêmes termes qui lui avoient été accordés. Paul, après cette notification, en resta là : on se tourna vers l'Accepteur ou le Tireur, c'est ce qu'on ignore : ensuite, après 31 mois de silence & après que Jean l'Accepteur a fait une faillite dans laquelle il a presque tout à perdre, après un tems aussi considérable & après une pareille circonstance, Paul est revenu sur Pierre & a mis sa Sentence à exécution. En conséquence Pierre, pour éviter la honte d'un emprisonnement, a été obligé de payer en entier même une somme considérable de frais & intérêts ; mais il n'a payé qu'à la force & sous toutes ses réserves, après avoir offert & même réalisé le montant des termes qui étoient échus.

On demande si Paul, au mépris du contrat d'attermoyement à lui notifié, a pu mettre contre Pierre à exécution une pareille Sentence & le forcer, par cette violence, à payer tout à-la fois & avant les termes que ses Créanciers lui avoient accordés? Et si au contraire Paul n'a pu le faire, on demande devant quel Tribunal Pierre doit attaquer Paul en réparation des torts qu'il en a soufferts ? Est-ce devant le Tribunal qui a homologué son contrat d'attermoyement ou tout autre, ou au Parlement ?

Paul objectera peut-être, fondé sur le sentiment de quelques Auteurs, *qui est que le Débiteur est obligé dans la même Ville d'aller trouver le Créancier pour lui offrir son argent.* Mais le sentiment de ces Auteurs peut-il prévaloir sur l'usage établi dans le commerce, par lequel le Créancier va toujours demander au Débiteur le montant de son obligation ? Cet usage étant constant, doit-il être regardé comme loi ? Cela étoit plus naturel dans la circonstance où se trouvoit Pierre à qui le silence de Paul donnoit lieu de penser qu'il avoit été payé par Jean l'Accepteur ou par le Tireur ; & n'auroit-il pas raison de le penser, puisque Paul avoit gardé le silence pendant 31 mois ?

On observera encore que Paul avoit choisi un jour de Foire pour mettre plus d'éclat à la honte de Pierre, s'il l'eût trouvé au dépourvu & sans argent. Comme l'affaire est de conséquence, on desireroit l'avis de MM. les Négocians, par écrit, sur le présent Mémoire.

II.

Avis.

» M. Dufort, Avocat en Parlement, a » commencé le 15 Novembre à expliquer » l'Arithmétique de M. l'Abbé Bossut qu'il » continuera tous les jours non-fériés à » trois heures & demie après midi. Il dé- » montrera successivement les différentes » parties du cours de Mathématiques du » même Auteur ; il donne aussi des leçons » sur toutes les parties des Mathématiques » en Ville ou chez lui, rue de la Harpe, » à l'Hôtel de Nassau ».

III.

Grains et Farines, &c. à Paris.

Du Samedi 11 Novembre 1775, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 21 l. 10 s. à 25 l. *le septier* ; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l. ; l'orge, de 11, 12 l. 5 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 22, 23 à 26 liv. ; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 livres ; l'orge, de 11, 12 à 13 liv. aussi *le septier.*

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 11 Novembre 1775, au Mercredi 15 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 5 s., 20 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Novembre 1775, de 69 à 70 l.; *id.* nouveau, de 67 à 68; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Novembre 1775.

Or de Portug. à	723 ℔	6		marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 18 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	30 ¼ à 11 16e.
Hambourg	184
Madrid	15 4
Cadix	15 1
Livourne	95 ¾ à 96
Gênes	94 à ¼
Lyon *Saints.*	⅛ p. ⅜ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 7 Novembre.		Du Mercredi 8.	
Messieurs		*Messieurs*	
Marsollier ... vres.	E.	Boutray ..... ppltes.	J.
Cauchy..... ppltes.	D.	Viageres.....	J.
Viageres.....	F.	Tontine.....	J.
Tontine.....	F.	.....	
Comp. des Indes..	F.	.....	
Desplaces.. ppltes.	H.	.....	
Viageres.....	J.	.....	
Tontine.....	H.	.....	
Vieillard.... ppltes.	J.	.....	
Viageres	F.	.....	
Tontine.....	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2040	2040	2045 50 . . .
D°. 16es/25 . . .	1305	1305	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	265	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	435	435	. . . . .
Rescriptions . .	5	5	5 5 ¼ 5 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	au pair ¼ p ⅜ p.	au pair . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 27 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Mai.*

DÈS le commencement d'Avril, on a vu en Finlande beaucoup d'oiseaux d'été, pendant que les rivieres étoient encore gelées, qu'il y avoit dans le détroit des glaces de deux aunes d'épaisseur, & que les campagnes étoient couvertes de huit à dix pieds de neige. Cette singularité paroît digne d'être remarquée. Les cultures du printems ont été fort retardées dans ce pays. On s'y plaint de la disette des fourages.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Mai.*

Des Troupes sont parties pour aller travailler à la réparation des chemins. Un Etat tombe en ruines, quand les chemins se dégradent. Les mains destinées à le défendre peuvent avec honneur le relever.

Le 29 du mois dernier, 170 vaisseaux mouillerent dans le Sund : il y en avoit six Suédois, chargés de sel pris sur la Méditerranée. Heureux le pays qui acquiert le commerce de cette précieuse denrée !

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 10 Mai.*

Quelques Agriculteurs Siléſiens ont essayé de cultiver le riz dans cette contrée, mais sans succès ; d'où la foule a conclu que le climat rejettoit cette plante. Quand l'ignorance juge entre l'*art* & la *nature*, la nature est infailliblement condamnée. M. Pfeiffer, Econome Allemand, très-distingué, après avoir parfaitement réussi dans cette culture, a conseillé à ses Compatriotes de ne pas s'y adonner : il reste à choisir entre ses conseils & ses exemples. Notre Société Patriotique combat avec ardeur un préjugé imprudemment conçu d'après des expériences incertaines. On se rappelle qu'à Carlsrouhe, l'on éleve en plein air toute sorte de plantes exotiques. Un Propriétaire de la Nouvelle Marche naturalise dans le pays plusieurs especes d'animaux étrangers, chameaux, buffles &c.

L'excellent houblon de Bohême, connu sous le nom de *Munsterberg*, a très-bien pris dans cette Province, au moyen d'une culture riche en avances & très-soigneuse. Comme la nielle détruit en un instant l'espece ordinaire, plusieurs Cultivateurs ont adopté le houblon sauvage, inférieur en qualité, mais fort contre les intempéries. Ils se contentent d'en garnir les haies, les palissades de leurs jardins, de leurs enclos, sans lui sacrifier leur terrein. L'industrie & l'économie aggrandissent la terre.

Un Admodiateur d'un Domaine Royal prétend avoir un bon remede contre les vertiges des brebis. Le secret est à vendre. On a proposé une souscription pour l'acheter.

DE VIENNE, *le 11 Mai.*

M. Kleeman, Négociant connu par des

voyages, a présenté à l'Impératrice-Reine un Manuscrit dans lequel il expose les difficultés de la navigation du Danube depuis Vienne jusqu'à Orsova, & de celle de la Save depuis Carlstadt jusqu'à Belgrade. Sur le Danube, il s'éleve quelquefois subitement, en automne & en hiver, des brouillards si épais que les bâtimens n'ont d'autre parti à prendre que de vite gagner le rivage. Le fleuve entraine souvent de gros arbres qui vont heurter les barques. Quelquefois elles se brisent contre de gros troncs cachés sous l'eau & d'autant plus dangereux que le fleuve change fréquemment de lit. Quant à la Save, son cours est embarrassé par des moulins; en quelques endroits, elle n'a point de profondeur. De ses bords, les Turcs, par récréation, tirent quelquefois sur les bateaux: si l'on s'en plaint, ils demandent, par dérision, qu'on leur livre les auteurs du meurtre pour les empaler sur le champ. Par-tout ils abandonnent les eaux à leur pente & à leurs écarts. Les obstacles qu'oppose la barbarie sont les plus difficiles à applanir. La meilleure guerre à faire aux Barbares, ce seroit de les civiliser; mais ici c'est une chose impossible. Des Traités ne les contiendront pas: il ne faut pourtant pas les négliger. Enfin il reste la ressource de se défendre lorsqu'on est attaqué. Quant aux obstacles naturels, le moyen le plus sûr & le plus avantageux de les lever, c'est de creuser des canaux de navigation à côté des rivieres. La dépense sera grande; mais les grands effets ne s'obtiennent que par de grands moyens, & celui-là sera d'une utilité infinie & durable. Un Empire ne se fait pas sans frais, l'économie & l'ordre fourniront les fonds.

Un de nos Concitoyens a inventé une machine électrique au moyen de laquelle il prétend se chauffer sans bois & sans charbon. Elle seroit d'un prix inestimable, sauf l'embarras des accessoires, sur-tout dans une grande partie de l'Europe dont les Habitans mourront de froid, dans deux des générations, faute de chauffage.

Les Médecins de ce pays font différentes sortes de cures avec l'aimant artificiel. Ils guérissent des maladies de nerfs, d'yeux &c, en appliquant l'acier sur le dos des malades. Leurs découvertes en ce genre s'étendent de jour en jour. La plus grande difficulté, dit-on, est de déterminer les parties du corps sur lesquelles l'application doit être faite.

Une nouvelle Ordonnance délivre les Paysans des corvées imposées pour l'entretien des routes & des chemins, servitude dont on ignore pourquoi les Habitans des Villes étoient exempts. A l'avenir ils auront la liberté de faire ce qu'ils doivent faire pour leur intérêt & le bien public. Les Soldats seront employés à ces travaux, & recevront outre leur solde, des salaires.

Il vient de paroître un Réglement concernant le commerce des Livres classiques. On a tâché d'y pourvoir aux intérêts des Auteurs qui ne sembloient plus avoir reçu des talens que pour la fortune des Libraires. On entend aussi empêcher ces derniers de mettre les ouvrages à des prix si hauts que même les gens aisés sont obligés de renoncer à s'instruire ou à faire instruire leurs enfans. Mais pourquoi les Libraires haussent-ils les Livres à ce point? Leur intérêt est de vendre: s'ils ne vendent plus, ils perdent à la cherté, ils se ruinent. Il est donc une cause de haut prix, autre qu'un caprice absurde des Marchands: c'est cette cause qu'il faudroit connoître & détruire.

ITALIE.

De Trieste, *le 6 Mai.*

Les facilités accordées à notre commerce alarment les Vénitiens qui voyent de jour en jour le leur s'affoiblir par notre concurrence. On espere que l'Empereur, à son passage dans cette Ville, nous concédera quelques nouveaux privileges. S'ils sont de la nature de ceux que nous avons reçus, ils seront vraiment utiles, car ce ne seront que des libertés... On éprouve ici avec précaution une composition dans laquelle il entre de l'arsenic, pour détruire les vers qui endommagent la quille des vaisseaux. L'Inventeur est M. Kornbeck de Vienne... Les Arméniens, nommés Méchituristes, se multiplient ici, à la faveur du libre exercice de leur Religion: ils font sur-tout un grand commerce de leurs Missels, Catéchismes, Livres classiques avec la Perse & la Médie.. Depuis la conclusion de la paix entre la Russie & la Porte, il est entré dans la Méditerranée quatre navires Russes chargés de grains. Il paroit que la premiere de ces

deux Puiſſances prépare une grande révolution dans le commerce.

De Venise, *le 7 Mai.*

Malgré les précautions que le Gouvernement avoit priſes pour prévenir le pillage des grains dans les Vallées, les Habitans de celles de Lubiana & de Canonica ont dévaſté les Marchés juſqu'à Breſcia. Pour les punir, on leur envoye des proviſions. Ne diſſimulons pas que c'eſt ſur-tout l'ignorance qui engage le Peuple dans ces brigandages : il s'y livre, parce qu'il ne ſçait pas en quoi conſiſte la Juſtice ; parce que ſes Paſteurs ne l'en inſtruiſent pas ou ne le ſçavent pas eux-mêmes ; parce que l'habitude de taxer les denrées lui perſuade que le Gouvernement eſt maître de diſpoſer des prix ; parce que le Gouvernement l'accoutume à croire que c'eſt à lui à l'aporoviſionner en tems de diſette ; parce que des Déclamateurs ignorans & injuſtes leur peignent ſans ceſſe les riches comme des raviſſeurs & des Tyrans, & les Fermiers & Marchands comme des Monopoleurs & des Uſuriers ; parce que les Ordonnances elles-mêmes qui forcent les magaſins, les tranſports, les ventes, mettent réellement les grains au pillage &c. &c. &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Mai.*

Il y a eu, dans ce pays, quelques jours de chaleur, exceſſive pour la ſaiſon. On a obſervé à Cantorbéry que le thermometre de Faren. eſt monté juſqu'à 80 deg.

Les nouvelles des Comtés de Monmouth, Hereford, Stafford, Worceſter, Glouceſter, Wilts, Sommerſet &c. portent qu'on n'a jamais vu un tems plus favorable pour les ſemailles, & qu'en général les fromens ont la plus belle apparence.

La Cour des Aldermans a baiſſé la taxe du pain.

Il arrive encore à Briſtol & autres Ports des grains, des farines, du riz de l'Amérique Septentrionale.

On écrit d'Exeter que dans les cantons occidentaux de l'Angleterre, les Marchands reçoivent plus de commiſſions pour exporter des draps & autres étoffes de laine qu'ils n'en ont reçu depuis vingt ans. On aſſure que, malgré nos diviſions avec les Colonies, les Manufactures travaillent beaucoup dans les Provinces du Nord, ſur tout dans les Villes de Birmingham, Sheffield, Manchester ; & que les demandes multipliées y ont fait conſidérablement hauſſer les ouvrages. Il s'embarque pour Quebec & Terreneuve, des quantités prodigieuſes de marchandiſes que l'on compte répandre par ces voies dans toute l'Amérique Septentrionale. Les Irlandois équipent un très-grand nombre de bâtimens pour la pêche de Terreneuve.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 13 Mai.*

Pour empêcher le tranſport des grains & des farines hors de ces Provinces, le Gouvernement vient de réitérer les défenſes & d'augmenter les peines. L'approviſionnement du pays dans les deux lieues de la frontiere eſt aſſujetti à des conditions qui conſtituent les Officiers de Police vraiment arbitres de la vie des Habitans & qui obligeront le Gouvernement à prendre la place du commerce ſi le pays n'eſt déjà bien pourvu.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre du Dioceſe de Nimes, le 14 Mai.

» Les bruits d'émeutes & de pillages de » grains nous étonnent & nous indignent. » Ces délits doivent nous paroître d'autant » plus étranges, à nous, que le bled eſt » plus abondant que jamais dans cette Pro- » vince.

» Le Boulanger de Montpellier a le bled » à raiſon de 9 l. 9 ſ. le ſettier, comme il » eſt fixé par la Police depuis la récolte : il » n'y a pas eu la moindre variation. Cepen- » dant il le payoit 11 l. 5 ſ. au commence- » ment de 1774, après une moiſſon infini- » ment meilleure que la derniere.

» J'habite un pays très-fertile en bled : il » ne produit même que des grains & des lu- » zernes. Nous n'avons aucun gros Marchand » de bled dans nos Communautés. Toute la

» denrée reste entre les mains des Cultiva-
» teurs qui ne demandent pas mieux que de
» vendre & qui sont même dans la nécessité
» de vendre. Nous avons encore à présent
» en nature la plus grande partie de notre
» récolte. Nous ne trouvons pas à vendre un
» seul grain, quoique notre bled soit d'une
» qualité supérieure. Pas un seul Marchand.
» C'est au point que nos Cultivateurs, faute
» d'argent, sont très embarrassés. On fait
» presque la cour aux Boulangers pour ob-
» tenir la préférence. Cette consommation
» est bien foible eu égard à nos récoltes.
» Les Marchands de Lunel vendent beau-
» coup de bled commun qu'ils tirent du
» Haut-Languedoc, & ils ne peuvent ven-
» dre un grain de bled fin du pays, qu'ils
» nomment dans leur commerce *bled de Bou-*
» *langerie*.

» Voilà, M., des faits sur lesquels vous
» pouvez compter. Il y a encore de l'engor-
» gement, le commerce n'a pas encore son
» cours naturel, la liberté naissante n'a pas
» encore toute sa vigueur. La cherté devroit
» se suivre de proche en proche, ou l'abon-
» dance devroit suivre la même progression.

» On a fait sourdement courir le bruit
» parmi nos Cultivateurs que le bled ren-
» chériroit bientôt & beaucoup. La récolte
» pendante s'annonce si mal dans ce district
» que cette circonstance ne peut que rete-
» nir quelques Particuliers : mais le gros a
» besoin de vendre, & il ne se présente pas
» un Marchand.

» Il y a environ deux mois que les Négo-
» cians de Lunel, qui font un gros commer-
» ce de bled, reçurent de Lyon & de la
» Bourgogne des avis d'après lesquels ils se
» persuaderent que les bleds deviendroient
» rares & très-chers dans leur Ville. Les
» voilà qui accourent dans le Haut-Langue-
» doc. Leurs bleds arrivés à Lunel, point
» d'augmentation, leur spéculation est trom-
» pée, la denrée reste dans leurs magasins.

» Quelques-uns de ceux qui ont été à
» Toulouse m'ont assuré qu'il y avoit en-
» core dans le Haut-Languedoc des provi-
» sions incroyables de grains.....

De S.-Jean-d'Angely, *le 15 Mai.*

Les Douanes, entre leurs effets connus, en ont un auquel on ne fait peut-être pas assez d'attention, c'est de s'opposer à l'ouverture de nouvelles communications & à leur direction naturelle. Si les communications se multiplioient ou n'aboutissoient pas aux points de finance donnés, il faudroit multiplier les barrieres & les Employés & les frais de perception. Il est très possible que cette considération importante ait fait condamner beaucoup de débouchés & de projets, & obliger le commerce à n'aller à son but que par des circuits. Carybde ou Scylla.

Nous sentons ici & l'on sent autour de nous les graves inconvéniens d'une circulation tortueuse. Rochefort & la Rochelle reçoivent des bleds du Poitou pour leur approvisionnement & pour celui des Colonies, par la riviere de Niort, laquelle les porte à Marans : de cette Ville, par un trajet par mer, ils arrivent dans les deux premieres. Marans tire aussi de nos cantons par notre riviere mais en petite quantité à cause des mauvais chemins qu'il faut franchir pour venir du Poitou dans notre Port. En tems de guerre, le passage de Marans à la Rochelle & à Rochefort est presque toujours fermé : l'approvisionnement de ces deux Villes ne peut être fait qu'à grands frais par terre & par des voies impraticables pendant l'hiver.

Notre riviere qui d'ici porte des barques de 80 à 100 milliers à Rochefort peut être rendue navigable jusqu'à Briou, gros Bourg renommé par un entrepôt considérable de bleds du Poitou, destinés à être conduits par terre à Rochefort même à Bordeaux. Briou n'est qu'à six lieues de notre Port. La riviere qui arrose des pays fertiles en grains, & passe à Chizé, Dampierre, recevroit les bleds de ces cantons, même ceux de Civray, Chef Boutonne, Poitiers. Arrivés à Saint-Jean-d'Angely en bateaux médiocres, ils seroient promptement versés à Rochefort & à la Rochelle. L'ennemi ne pourroit en tems de guerre intercepter cette communication, comme il intercepte celle de Marans.

Quelques écluses élevées, quelques moulins supprimés, quelques nettoyemens, quelques petites branches de canaux établiroient une navigation qui, en déchargeant à peu de frais le Poitou de ses denrées, y reporteroit avec le même avantage les marchandises de la Rochelle & de Rochefort. Les cantons languissans de cette pauvre Province seroient bientôt vivifiés, peuplés, florissans...

De Dol, le 15 Mai.

La Province a fait quelques difficultés au sujet des fonds pour la Garde côte, moins à raison de la somme qu'il en coûte, car elle est modique, qu'à cause des inconvéniens de la chose ; ils ne sont pas légers. Exemple. » Une place d'Officier Garde-côte exempte » de la corvée. Un Richard de ma Terre, » âgé de 60 ans, & qui n'étoit jamais sorti » de son village, trouva qu'il seroit fort doux » de faire travailler les autres pour lui aux » grands chemins. Il se met dans la tête de » devenir Lieutenant des Garde côtes ; il » l'est. Aussi-tôt le voilà *important*. Il enseigne l'exercice qu'il n'a jamais sçu. Quitte » de corvées, il prend avec ses camarades » les airs de sa nouvelle dignité, & les menace de la prison. Il est mort : son fils lui » a succédé : celui-ci est *Monsieur* le Lieutenant comme *Monsieur* son pere &c. Si la Garde-côte est utile, qu'on la conserve : mais qu'elle serve à faire tomber le fardeau du riche sur le pauvre déjà écrasé sous le sien propre, c'est un abus qu'il faut nécessairement en distraire. Un Paysan, parce qu'il aura de l'aisance, s'enveloppera dans un manteau d'Exempt pour se reposer, tandis que pour faire son ouvrage le Paysan infortuné perdra jusqu'à son pain ! Le revers de la table des exemptions est une table de proscriptions des pauvres.

Du Poitou, le 16 Mai.

Un pere de famille achete aujourd'hui une terre & paye le droit de franc-fief pour en jouir pendant vingt ans. Il décéde le lendemain. Son fils lui succede & paye de nouveau le droit.

Originairement ce droit ne devoit être payé qu'à fur, à mesure, au prorata de la jouissance, au fur de l'*emplage*, disent les Ordonnances anciennes. Par la Déclaration du 26 Décembre 1652, il fut réglé qu'il seroit levé pour les vingt années de possession qui avoient couru depuis le dernier Décembre 1633. Auparavant il ne se percevoit qu'après l'expiration de 30 à 40 ans.

S'il faut l'acquitter d'avance, le pere qui a payé pour jouir sans avoir joui, n'a-t-il pas, selon l'équité, payé pour son fils même ? Ne seroit il pas naturel de tenir compte à l'héritier de la jouissance qui a été achetée & n'a pas été consommée ? En Artois, quand l'Acquéreur a satisfait au droit, les héritiers directs ou collatéraux ne le doivent point, suivant l'article 194 de la Coutume.

Il y auroit un moyen fort simple de rendre la perception équitable sans nuire aux intérêts du Fisc : il n'est pas nouveau ; il fut mis en usage en 1655. Le Roi, par son Edit de Mars, ordonna que le droit de franc-fief feroit à l'avenir payé annuellement à raison de la vingtieme partie du revenu annuel.

Il y a ici une variation remarquable. Le droit a été payé après la jouissance, ensuite à fur & à mesure, enfin d'avance.

Les évaluations sont en même tems devenues fort arbitraires ; & Il est difficile de se pourvoir contre les erreurs. Il est défendu de faire estimer le revenu ou la valeur des biens par des Experts : s'il n'y a point de baux, le revenu doit se fixer à raison du denier de la valeur des héritages déterminée par les contrats. Voyez *Réglement* d'Août 1692, *Déclarat.* du 9 Mars 1700, *Edit* de Mai 1708, *Arrêts* du Conseil des 15 Février & 27 Juin 1724, 29 Janvier 1737 &c. Le retour à l'ordre que ces actes établissent ne seroit pas désordonné.

Il y a une autre perception qui paroit inexacte & préjudiciable à l'exploitation des biens de campagne. Un Propriétaire afferme son domaine & son bétail pour un seul prix par le même contrat : le domaine vaut 4000 l., le bétail 2000 ; le bail est de 300 l. : le contrôle porte sur la totalité ; & si l'estimation du bétail est faite par un contrat à part, cet article paye encore le contrôle qu'il a payé. Arrive le vingtieme : quoique le bétail ne doive rien, l'imposition est mise sur la totalité du prix du bail, sur les 300 l.

Ces détails qui servent à démontrer les inconvéniens de l'assiette & de la perception actuelles, pourront être poussés très-loin.

De Riom, le 18 Mai.

Mrs. les Officiers Municipaux, à l'occasion des émeutes suscitées aux environs de la Capitale sous le prétexte de la cherté des bleds, ont, en bons Patriotes, donné avec empressement des témoignages de la fidélité de nos Peuples par la Lettre suivante en date du 15.

» Les Habitans de la Province d'Auvergne, pénétrés des intentions de bienfai-

» ſance que le Roi a témoignées à ſes Peu-
» ples dès ſon avénement au Trône, en ont
» déjà éprouvé particuliérement les effets
» par la confirmation de leurs privileges ſur
» la liberté du commerce des ſels, auxquels
» deux Arrêts ... que S. M. a révoqués al-
» loient porter une atteinte funeſte.

» A ce bienfait qui étoit particulier à no-
» tre Province, le Roi venoit d'en ajouter
» un plus grand encore & qui embraſſoit
» tout le Royaume, en accordant une li-
» berté générale dans le commerce des
» grains.

» Nous avons déjà éprouvé quelques bons
» effets d'une loi ſi ſage; & ſa perpétuité de-
» voit nous en aſſurer de plus grands encore,
» lorſque nous avons appris que des brigands
» prétextant la haine de tout bien, qui les
» anime, une cherté de pain qui n'eſt qu'i-
» maginaire, ont oſé juſques ſous les yeux de
» notre bon Roi manifeſter l'eſprit de révolte
» & porter le Peuple à la ſédition.

» ..... Ses Peuples de la Province d'Au-
» vergne, fideles Sujets, quoiqu'éloignés
» de ſa Perſonne, ont ſon image empreinte
» dans leurs cœurs; à leur amour pour leur
» Roi ſe joint le ſentiment délicieux qu'inſ-
» pirent ſes bienfaits; ils les reſſentent, ils
» en jouiſſent, & ils regardent la liberté du
» commerce des grains comme un avantage
» réel pour le Peuple, & qui ſemble annon-
» cer tous les autres biens que lui prépa-
» rent la bonté du Roi & la ſageſſe du Mi-
» niſtere.

» Officiers Municipaux de la Ville de
» Riom, chef-lieu du Duché d'Auvergne,
» nous croyons pouvoir ... énoncer & le ſen-
» timent & le vœu général de notre Provin-
» ce, & atteſter en même tems que la con-
» fiance y regne avec la ſécurité ».

On aſſure que cet exemple qu'il eſt honorable pour nos Magiſtrats d'avoir donné, ſera ſuivi par la Ville de Clermont.

De la Charité-sur-Loire, *le* 18 *Mai.*

Au Marché du 14, le bled qui au Marché précédent s'étoit vendu 3 l. 18 ſ. à 4 l., le boiſſeau peſant 30 livres, eſt deſcendu à 3 liv. 10 ſ., 3 l. 12 ſ. Il étoit aſſez abondant pour qu'il en ſoit beaucoup reſté pour le Marché ſuivant. On voit que, ſi la denrée eſt chere, elle ne manque pas. Ceux qui en ont cherchent à vendre & ne veulent point attendre le tems de la récolte où il eſt certain qu'elle baiſſera.

Le même jour, il eſt arrivé une diſcuſſion au ſujet du droit de hallage nommé quartelage. Un Particulier de cette Ville avoit fait porter dans la cour d'un de ſes voiſins un ſac de bled pour le vendre. Les Sous-Fermiers du droit, en étant informés, ont prétendu qu'ils avoient droit de percevoir le quartelage ſur ce ſac. Le Propriétaire leur a remontré qu'il n'étoit dû qu'à la Halle & non chez les Habitans. Ils ſont convenus qu'on avoit droit de vendre dans les *greniers* ſans payer le droit, & ils l'ont exigé: ils l'ont exigé, parce qu'il ſe vendoit dans *une cour*. Le Propriétaire n'a point réſiſté, mais il a pris des témoins en proteſtant qu'il ſe pourvoiroit. C'eſt avec des diſtinctions auſſi ridicules que l'exaction eſt odieuſe, que le commerce eſt ainſi vexé, rançonné, détourné. Il y aura franchiſe à vendre dans un *grenier*; à vendre dans une *cour*, elle n'aura pas lieu! Le droit de Halle ſera levé hors de la Halle &c. &c. &c! On n'arrêtera donc les abus qu'en ſupprimant la choſe même.

Un Anglois vient d'établir ici une Forge où il ſe fait du fer de toute groſſeur parfaitement rond. Nous annoncerons avec plus de détail cette utile entrepriſe.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment, 2e. quinzaine d'Avril, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon	37	12	...	D.	1	12
Bernay	26	14	...	D.	2	8
Falaiſe	31	12	...	A.	1	12
Lizieux.....	30	10	...	A.	1	10
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg.....	22	10	...	D.	2	3
Belfort	33		...	A.	6	12
Haguenau.....	23	4	...	D.		10
Weiſſembourg	20		...	*		
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	27	2	...	*		
Abbeville	25	3	...	D.		13

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Boulogne	26	13	...	A.	5	6
Calais	23	2	...	*		
Mondidier	27	6	...	D.	1	16
Péronne	26	12	...	D.	1	
Saint-Quentin	28	11	...	A.	3	7
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	A.	1	7
Lectoure	21	4	...	A.	1	
Saint-Girons	30	11	...	*		
Isle Jourdain	20	18	...	*		
Mirande	18		...	*		
Oloron	24	16	...	D.		9
Pau	23	4	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	8	...	A.		4
Bayonne	24	13	...	A.		10
Blaye	28	8	...	A.	2	9
Condom	22	4	...	A.		12
Libourne	29	1	...	A.	1	18
Nerac	24		...	*		
Nontron	33	14	...	A.		15
Périgueux	31	5	...	A.		15
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	26	17	...	A.		9
La Châtre	31		...	A.		12
Le Blanc	36	5	...	D.	1	17
Dun-le Roi	26		...	A.	2	
Issoudun	26	10	...	D.	1	4
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	29	6	...	D.	3	4
Auxerre	30	17	...	D.		4
Beaune	35	5	...	A.	3	7
Gex	40	10	...	*		
Châlons-sur Saône	33	16	...	A.	2	3
Bresse	33		...	D.	1	
Nuis	33	12	...	A.	4	2
Saulieu	25	17	...	D.	4	8
Seurre	27	2	...	D.		5
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	30	8	...	A.		16
Auray	32	3	...	A.	2	14
Morlaix	26	9	...	*		
Nantes	26	13	...	A.		10
Pontivy	30	19	...	A.	3	1
Tréguier	28	10	...	D.	3	
Quimper	24		...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	30		...	A.		18
Bayeux	25	8	...	A.		14
Carentan	24	8	...	A.	2	2
Saint Lo	29	1	...	A.	3	17
Valognes	20	17	...	A.		14

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Gén. de Champagne.			...			
Bar-sur-Aube	29	15	...	D.		19
Joinville	32		...	A.	3	18
Langres	30		...	A.	2	4
Rheims	28	16	...	A.		14
Saint-Dizier	26	16	...	D.	1	3
Troyes	32	13	...	D.		13
Vaucouleurs	24	5	...	*		
Général. de Flandres.			...			
Lille	24	15	...	A.	2	5
Arras	20	16	...	D.	1	2
Bailleul	25	14	...	A.	4	
Bapaume	30		...	A.	2	
Douay	23	16	...	A.		9
Dunkerque	26		...	*		
Saint-Omer	22	16	...	A.		12
Saint-Venan	22	16	...	D.		4
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	33		...	A.	7	6
Dole	28		...	A.	1	4
Gray	33		...	A.	3	
Lons-le-Saunier	31		...	D.		16
Orgelet	31		...	D.	2	16
Pontarlier	32		...	A.	4	16
Vesoul	33	8	...	A.	6	8
Génér. de Grenoble.			...			
Briançon	40		...	*		
Montelimar	35	11	...	A.	2	12
Romans	39	5	...	*		
Valence	36	13	...	A.	2	4
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	26	11	...	A.	2	11
Philippeville	30	2	...	A.	2	4
Saint Amand	27	2	...	A.	2	
Givet	30	10	...	D.		15
Condé	22	13	...	D.		13
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Alby	23	15	...	*		
Montpellier	30	17	...	A	1	11
Narbonne	28	18	...	A.		10
Pézenas	32	10	...	A.		12
Alet & Limoux	26		...	D.	1	
Castres	24	17	...	*		
Lavaur	24	3	...	*		
Gén. de la Rochelle.			...			
La Rochelle	26	8	...	A.	2	8
Cognac	28	10	...	D.	1	
Marennes	23	8	...	*		
Saintes	30	14	...	*		
Saint-Jean d'Angely	26	17	...	D.		4

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 17 Mai 1775, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 22, 27 l. 10 s. à 33 l. *le sept.*; le seigle, de 20, 20 liv. 10 s. à 21 l.; l'orge, de 14, 15 l. 10 s. à 17 l. Le froment au Port de la Grêve, de 30 à 33 l.; le seigle, de 19 l. 15 s. à 20 l. 10 s.; l'orge, de 13 à 15 liv. aussi *le septier*.

Du Mercredi 17 Mai 1775, au Samedi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 19 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 24 Mai 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mai 1775.

	#	s		
Or de Portug. à	723			marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	722			
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k.				
31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 24 Mai 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 $\frac{3}{4}$
Gênes	94 $\frac{3}{4}$ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions	1915 12 $\frac{1}{2}$	1915	1912 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es		1235	
D°. 8es			
D°. 25es	78	78	
Emprunt Oct.			410
Reseriptions	7	7 7 $\frac{1}{4}$	7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{1}{4}$ 7 $\frac{1}{2}$
Bil. des Fermes.	1 $\frac{3}{4}$ 1 $\frac{1}{2}$	1 $\frac{1}{2}$	
	1		

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 15.		Du Mardi 16.		Du Mercredi 17.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Thevenin... pp^{lles}.	J.	Defays..... pp^{lles}.	J.	Boutray..... pp^{lles}. L.
Viageres	J.	Viageres....	G.	Viageres.... L.
Delamotte.. pp^{lles}.	J.	Desplaces... pp^{lles}.	F.	Tontine ..... L.
Viageres....	G.	Viageres	F.	Cochin..... pp^{lles}. F.
Tontine.....	G.	Tontine.....	H.	.....
Certain..... pp^{lles}.	J.	Vieillard.... pp^{lles}.	J.	.....
Viageres.....	J.	Viageres	J.	.....
Tontine.....	J.	Tontine.....	J.	.....
Creuzé..... pp^{lles}.	F.	Cauchy..... pp^{lles}.	G.	.....
Viageres. ...	F.	Viageres....	G.	.....
Tontine.....	F.	Tontine	H.	.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 18 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Janvier.*

L'Année derniere, il est arrivé ici de nos Isles d'Amérique, 32 vaisseaux portant 13,523 ton. de sucre, 351 ton. & 2535 sacs de café, 1292 ton. de rum, 39 balles de coton, 143 ton. de riz, 7775 balles de tabac, 2 ton. de vin de Madere, 80 sacs de cuirs secs.

ALLEMAGNE.

DE HAMELEN, *le 26 Janvier.*

Avec les plus petites récompenses, vous encouragez le pauvre, vous l'attachez au travail, & il perfectionne bientôt les genres d'industrie les plus utiles. Depuis quelque tems, il y a ici des prix assignés pour ceux & celles qui fileront le plus d'écheveaux fins d'une livre de coton préparé pour cet effet. La nommée Marie Meyern, de cette Ville, a reçu 10 risd. pour avoir filé, en trois mois, d'une seule livre, 70 écheveaux. On donne l'étoffe d'un habit au jeune-homme qui s'est le plus distingué dans cette filature, & une gratification en argent à ses parens.

DE FRANCFORT, *le 28 Janvier.*

Le 5 du courant, le froid étoit très-violent dans ces contrées. A Manheim, le thermometre de Réaumur étoit descendu à 11 d. au-dessous du point de la congélation à huit heures du matin. Ici la liqueur étoit tombée au dessous de 13 d. & demi. Le vent d'ouest avoit dominé jusqu'après le milieu du mois. Le 20, le nord-est souffla impétueusement & amena le grand froid. Le barometre monta le 24 au-dessus de 28 p., le ciel couvert. Le 25, le ciel fut constamment sérein, le barometre descendit au-dessous de 27 p., le soir. En 1709, le froid fut ici à 14 d.; en 1740, à 13 d. 5 l.

On trouve ici l'analyse d'une Introduction à l'Architecture des Mines de M. Delius, par le célebre M. Busching. Ce Sçavant rapporte qu'en 1770, on tira des mines d'Autriche 19,109,795 florins; & que les frais déduits, il resta un profit net de 1,379,922 fl.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 30 Janvier.*

Les nouvelles de Charles Town dans la Caroline méridionale offrent une espece d'éloge funebre du sieur Bradley, digne de remarque pour les Nations qui s'intéressent aux progrès de la culture dans leurs Colonies & même dans leur sol natal. Ce n'est pas d'ordinaire, dans ces sortes de pieces, qu'on cherche des instructions de ce genre; il faut donc les en tirer, & rendre hommage aux Patriotes qui ouvrent la voie de la bienfaisance aux Gouvernemens.

Le sieur John Bradley Blake, Subrecar-

gue résidant à Canton en Chine, mort au mois de Novembre 1773 dans cette Place, s'étoit livré avec une ardeur singuliere à l'étude de la nature, & ses recherches avoient eu des succès signalés. Il avoit formé le grand projet de se procurer les plantes ou les graines des arbres, arbrisseaux, racines, fleurs &c. de ce vaste Empire, utiles pour la subsistance, la teinture, les Arts, la Pharmacie &c, dans la vue d'en embrasser le commerce & d'en transporter la culture en Europe. Par les soins de son pere, le sieur John Blake, de Londres, animé du même zele pour le bien de l'humanité, il s'en est distribué plusieurs especes en Angleterre, & elles y sont cultivées : il en a été envoyé dans les Colonies de l'Amérique, qui répondent à peu près à la latitude de leur climat propre. De la Chine, cet Homme vaste avoit étendu ses correspondances sur la Cochinchine & le Japon d'où il avoit tiré différentes productions rares qu'il jugeoit propres à enrichir sa Patrie & l'Amérique.

De ce nombre est le *riz des collines & montagnes de la Cochinchine* (riz sec) dont le grain est plus petit que le nôtre mais très-nourrissant & très-fécond. *Il se cultive avec succès à la Jamaïque, à la Dominique, & même dans la Caroline méridionale ;* & les personnes, à portée de tenter cette culture, s'y procurent facilement de la semence.

L'*arbre à suif* est encore une production dont nous sommes redevables au S. B. *Il a réussi dans quelques Isles & dans plusieurs cantons de la terre ferme de l'Amérique, sur-tout dans la Caroline méridionale où il a fleuri cette année.* Quelques plants portent à présent des fruits ; d'autres, tout-à-la-fois des fruits & des fleurs. Leur accroissement rapide & leur utilité les font déjà regarder comme un des présens les plus précieux qu'ait reçus cette Province.

Le S. Blake, le pere, a aussi envoyé dans ce même pays d'autres graines qu'il tenoit de son fils ; deux especes d'*indigo*, l'un semblable à celui de l'Amérique, l'autre à feuilles très larges & de bon goût, qui promet, bien cultivé, d'être d'un très grand usage ; l'*arbre à laque* & l'*olivier Chinois* dont l'huile se mêle avec la laque pour le vernis des cabinets ; plusieurs sortes de fruits, entr'autres ceux dont parle Koempfer, Hist. du Japon, bonne subsistance ; beaucoup d'autres semences de Pékin & des Provinces plus septentrionales de la Chine, sur-tout de Lorda, pays entre cet Empire & la Tartarie à mille milles de Canton.

Il y a peu de ces dernieres semences qui ayent jusqu'à présent végété à la Caroline ; on attend une seconde année pour juger de leur qualité. Le *chanvre blanc* de la Chine a réussi & produit infiniment, de façon qu'on est assuré de le multiplier avec les nouvelles semences.

La plûpart des plantes ci-dessus nommées & plusieurs autres ont pris en *Angleterre* dans les Jardins du Roi & ceux des Particuliers. La mort prématurée d'un homme qui s'étoit ainsi dévoué au bien de l'humanité, ne doit-elle pas exciter les regrets publics ?

On écrit de la Nouvelle Yorck que, selon les avis du Canada, des Agens de la Grande-Bretagne avoient sollicité cinq Nations Indiennes à se joindre à elle contre les Colonies ; mais qu'après une délibération mûre, ces Nations avoient répondu qu'il ne leur convenoit pas de se mêler dans une querelle entre le *pere* & les *enfans*.

Un vaisseau arrivé du Maryland à Edimbourg a rapporté que cette Colonie étoit mécontente des résolutions du Congrès à l'égard de la non-exportation, & qu'il étoit aussi naturel qu'elle jouît de la liberté d'exporter son *tabac*, que la Caroline son *riz*.

Des Marchands & Manufacturiers en laine, au nombre d'environ 250 de différentes Villes du Comté d'Yorck, ont signé un certificat portant que, par l'interruption du commerce avec l'Amérique, une foule de pauvres Journaliers se trouvoit sans emploi, qu'une autre portion nombreuse n'en trouvoit que très-peu, & qu'en général la misere des Ouvriers étoit au plus haut point.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 6 Février.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville vient de publier un nouveau volume sous le titre d'*Assemblée publique de la S. R. des Sciences de Montpellier, tenue en présence des Etats de la Province le 8 Décembre 1773.* Ce Recueil contient, entr'autres pieces, un Mémoire de M. *Allut* sur la vitrification,

destiné à faire partie d'un Ouvrage étendu sur la verrerie, relativement aux glaces; un Mémoire couronné de M. *Bories*, Médecin à Sette, *sur la maniere de déterminer les titres ou degrés des eaux-de-vie & esprits-de-vin;* une Dissertation, également couronnée, de M. Bergman, Professeur de Chymie à Upsal, sur la question : *quels sont les caracteres principaux des terres en général, les défauts de celles qui sont peu propres à la production des grains, & les moyens d'y remédier?*

L'eau-de-vie est à 21 l. 5 s.; le verdet à 19 s.

L'Arrêt qui a rendu la liberté au commerce des grains, nous a comblés de joie : béni soit à jamais son illustre Promoteur! Ce n'est pas que l'ignorance & la cupidité ne le combattent encore ici comme ailleurs; mais la liberté de la discussion & le tems assurent un triomphe complet à la vérité : au grand jour, l'ignorance se dissipe, & la cupidité se concentre en elle-même, en rougissant & frémissant.

L'observation des météores atmosphériques seuls a plus satisfait jusqu'à présent la curiosité qu'elle n'a contribué à des avantages réels. Ce n'est que par leur application aux phénomenes généraux & particuliers de la végétation qu'on peut espérer d'en obtenir ces avantages. Un des Membres de notre Société (M. Mourgue, si avantageusement connu sur-tout par ses excellentes instructions agronomiques), depuis qu'il fait marcher d'un pas égal l'observation & la pratique dans la culture de ses possessions, a toujours vu ses récoltes répondre à son attente. Le résultat de ses observations météorologico-botaniques, pendant l'année 1774, lues le 19 Janvier à l'Académie, sera certainement très-agréable au Public.

» Les vents du nord ont dominé en 1774 : » ils ont été forts sur-tout en Juin, Juillet » & Novembre. Les vents de mer ont été » violens à diverses reprises. Les premiers » ont constamment maintenu des tems vifs & » secs; les derniers des tems humides & plu- » vieux.

» 131 jours séreins, 234 couverts ou avec » nuages, y compris 87 jours pluvieux.

» Il est tombé 26 pouces 2 lignes $\frac{6}{16}$ d'eau » de pluie ou de neige. Les 6 premiers mois » humides; les 6 derniers très-secs : il faut » considérer que l'eau tombée en Décembre » n'est d'aucun effet pour les biens de la terre.

» Chaleurs & froids extrêmes, plus forts » qu'on ne l'avoit vu depuis long-tems, sur- » tout dans la même année.

» Le thermometre très-haut pendant Juil- » let & Août, & jusqu'à 30 deg. au-dessus » de la congélation (7 & 9 Août). Les cha- » leurs étoient d'autant plus sensibles & dé- » sagréables que l'air n'étoit pas rafraîchi » par le moindre vent.

» Froids vifs & piquans pendant l'automne. » Il a gelé très-fort 11 jours de suite, à la » fin de Novembre, sans dégel du 21 au 29 : » vents du nord forts & perçans. Le thermo- » metre étoit à 6 d. au-dessous de la congél. » le 28 à 7 h. du matin.

» Différence de 36 deg. du plus grand froid » à la plus grande chaleur de l'année.

» Barometre très-haut, presque toujours » au dessus de 28 pouces, à 28 p. 6 l. le 6 » Octobre (l'Auteur ne l'avoit jamais ob- » servé si haut). Il s'est soutenu pendant les » vents de mer & les tems humides du 12 au » 17 Décembre. Le mercure est descendu » un moment à 27 p. 4 l. $\frac{1}{2}$ le 25 Novembre, » vent du nord ouest. Variation, 13 l. $\frac{1}{2}$ pen- » dant l'année.

» Les tems doux & humides du printems » ont prodigieusement favorisé tout ce qui » végete. Les bleds, seigles, avoines &c, » les vesces, les lusernes & tous les fourages » étoient aussi avancés à la fin de Mars, » qu'on les voit, année commune, vers » Mai. On a esperé une des plus abondantes » récoltes de grains jusqu'après la floraison, » quoiqu'elle fût lente & tardive. Les tems » humides & les chaleurs prématurées ont » hâté la maturité de maniere que le grain » n'a pu se nourrir. Le mal a été en aug- » mentant jusqu'à la très grosse pluie du 13 » Juin qui a fait verser les bleds & pousser » très-promptement une prodigieuse quan- » tité de mauvaises herbes, sur-tout des » plantes légumineuses. Après cette pluie, » survinrent des brouillards & des tems très- » chauds qui brûlerent & perdirent les grains. » La tige des bleds se déracinoit, lorsqu'on » l'empoignoit pour la couper avec la fau- » cille. La feuille ne tomboit pas à mesure » que la plante approchoit de la maturité; » d'où il est résulté qu'avec une prodigieuse » abondance de paille, la récolte a été très- » mauvaise dans le Bas-Languedoc.

» Les fourages ont mieux rendu. Beau- » coup de luserne, d'esparcet & de vesces,

» Les prés ont donné beaucoup de foin, » d'une qualité peu fine en général.

» Très peu de fruit, quoique la floraison » eût donné le plus grand espoir. Le bour- » geon périssoit à mesure que le fruit nouoit.

» La sécheresse a produit des effets bien » contraires depuis le mois de Juillet.

» La vigne avoit fait les plus grands pro- » grès jusqu'à la fin de Mai. En Juin, les gros » vents (pendant la fleur), la pluie du 13, » les brouillards, firent périr presque tout » le raisin qui s'étoit développé. En Juillet, » les gros vents du nord & ensuite les grosses » chaleurs desséchèrent tellement le terrein » & les souches que les raisins ne faisoient » aucun progrès; on en vit se faner totale- » ment. La pluie du 24 Août donna un peu » de vigeur aux vignes. La vendange s'est » faite le 5 Octobre par le plus beau tems » possible. Cette récolte a été mauvaise en » général, la qualité des vins assez bonne.

» L'olivier a suivi à peu près la même » marche. Il restoit encore assez d'olives au » commencement de Novembre : mais les » gelées prématurées les ont tellement sé- » chées que leur produit s'est réduit à très- » peu de chose. L'huile a été d'une assez » bonne qualité. Les gelées du 8 & du 9 » Décembre ont été plus nuisibles aux arbres » & aux semailles que celles de Novembre. » Nous avons été sur le point de perdre nos » oliviers. Le 9, ils étoient couverts de » neige & de verglas : heureusement le dé- » gel survint. Les arbres ont beaucoup souf- » fert.

» Les vers à soie n'ont pas réussi. Cette » récolte a été très-modique dans les Ce- » vennes.

» Depuis le mois de Mai, les troupeaux ont » beaucoup souffert. Il est mort une prodi- » gieuse quantité de bêtes à laines depuis les » chaleurs & les sécheresses d'Août qui firent » développer la maladie vulgairement nom- » mée *garnige*, contractée par les grosses » pluies. Cette maladie a été très générale.

» Les agneaux sont venus de bonne heure » & peu à peu. Il a fallu, dans le splaines, » en tuer beaucoup, à mesure qu'ils nais- » soient, pour ne pas voir périr la mere & » le fruit; car la disette des pâturages est » extrême.

» Les semailles ont en général levé avec » peine, & fait peu de progrès. Il y a eu » beaucoup de maladies non-seulement sur » nos côtes mais encore dans les pays qui » passent pour les plus sains. C'étoient des » fievres putrides & bilieuses qui débutoient » par des symptômes effrayans. Il est mort » plus de monde qu'il n'en meurt d'ordi- » naire des maladies de l'été & de l'automne. » Pendant les grosses chaleurs de Juillet & » d'Août, il regna une diarrhée sur nos cô- » tes : en général ceux qui en avoient été » attaqués n'ont point eu ces terribles fie- » vres.

De la Rochelle, *le 6 Février.*

Les prix des grains ent encore baissé à Marans & dans les principaux Marchés du pays. Les eaux-de-vie sont descendues ici à 128 l., les 27 veltes. Celles à 4 deg. valent 160 l. à Cognac. Plusieurs bâtimens sont arrivés de Miquelon & Terre-Neuve, dans le courant de Janvier.

De Quintin (*en Bretagne*), *le 7 Février.*

M. de la Chalotais, dans son Traité de l'*Education Nationale*, avoit invité le Clergé à substituer, dans l'instruction des jeunes Ecclésiastiques, l'étude de la Jurisprudence & de la Médecine à des études moins utiles. Dans quelques uns de nos Dioceses, les Curés de chaque district s'assemblent pour discuter des cas proposés, quelquefois relatifs au Droit civil. Les élémens de l'Agriculture, des questions pratiques sur cet Art, ne seroient point hors d'œuvre dans ces études, dans les conférences, dans l'exercice du ministere sacerdotal. C'est l'utile objet que se propose la *Société Clerico-Rurale* de Bern, annoncée N°. 2 de la Gazette; exemple qui seroit bientôt oublié s'il n'étoit cité souvent, & qu'il faudra rappeller sans cesse jusqu'à ce qu'on l'imite. Il y a dans nos cantons quelques Curés versés dans la Jurisprudence : la confiance publique les rend les Arbitres de presque tous les différends. Leur ministere donne un grand poids à leurs jugemens; leur bienfaisance donne un grand lustre à leur ministere. Le bien qu'ils operent en ce genre, de bons Pasteurs Agricoles l'opéreroient dans le premier des Arts, à l'avantage de leurs Paroissiens, de l'Etat, du Clergé Décimateur, au leur propre.

Nos cantons semblent offrir une preuve de la vérité de la xve. Maxime des *Nou-*

velles Ephémérides ſur la prééminence des grandes Fermes. Le pays eſt partagé en deux uſemens dont l'un rend chaque domaine indiviſible, & l'autre permet la diviſibilté à l'infini. Sans prononcer ſur le fond du droit, il eſt certain que la différence de la culture eſt immenſe entre les deux uſemens; deux mille arpens de terre en domaine indiviſible ſont quelquefois plus productifs que douze mille arpens trop ſubdiviſés entre des pauvres. Les revenus des Propriétaires des premiers biens augmentent tandis que ceux des autres décroiſſent ſans ceſſe proportionnellement. Un domaine indiviſible qui s'affermoit 300 l., il y a 15 ans, eſt à préſent à 600 l.; des portions diviſées, affermées en totalité 300 l., n'en rendent pas 100. Ces *Portionnaires* ſont trop miſérables pour entretenir aſſez de bétail, employer aſſez d'engrais, ſoudoyer aſſez de bras &c. Tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Qu'on paſſe de l'un à l'autre de ces uſemens, on croit paſſer d'un antipode à l'autre.

La même Maxime explique l'avantage de l'épargne des bras dans les travaux. Nous venons de voir combien eſt funeſte l'ignorance de cette vérité. Dans ce pays à toiles les Négocians employent onéreuſement & ſtérilement une foule d'hommes à une opération ſimple. Un d'entr'eux a tenté de ſubſtituer à ces Ouvriers une machine & un cheval: il n'a pas réuſſi, & il a été dégoûté de nouvelles tentatives par des cris répétés contre une entrepriſe dont le *cruel ſuccès*, diſoit-on, *auroit été d'enlever à une foule de pauvres gens le travail qui le fait vivre.* Ce *cruel ſuccès* auroit été de perfectionner l'induſtrie, d'augmenter le commerce, de multiplier les moyens de travail, de favoriſer le débit des productions territoriales, d'améliorer notre culture très-négligée, d'accroître la richeſſe & la ſubſiſtance. Dans les pays de Manufactures, on ne ſçait pas que la terre les porte.

Des Montagnes du Beaujollois, *le 7 Février.*

La Filature de coton occupe & entretient ici un nombre conſidérable d'enfans. Ce travail s'étend dans les environs ſur-tout au nord & au midi. La Fabrique des garats eſt établie au centre & aux extrémités. On les vend généralement 26 liv. les 30 aunes en trois quarts de largeur. On peut s'adreſſer *à Charlieu au ſieur Poiſſon, à Thiſy au ſieur Mulſand, à Joux au ſieur Alfonſe Dauve, & à Tarare au ſieur Lacote.*

Les Ouvriers n'ont pas encore acquis la viteſſe d'exécution que l'expérience donne: ils ne font encore que 10 aunes par jour: nous eſpérons qu'ils iront à 15 aunes, & qu'au lieu de 20 deniers de façon par aune, ils ſe contenteront de 15 & même d'un ſou.

L'Agriculture fait en même tems que la Manufacture des progrès ſenſibles ſur-tout dans les lieux où les Habitans ont fait des profits de commerce. Ils ont mis en valeur & converti en prairies ou en guerets des terreins où le rocher le plus maigre perçoit de tous côtés. Ici la roche eſt tendre & tombe facilement en miettes & en terre. Ils ont amené des eaux par-tout où la choſe étoit poſſible. Toutes ces dépenſes foncieres donneront d'heureux produits, mais la pauvreté ne peut les faire. *Omnia ſiccis dura Deus propoſuit.*

Des Environs de Troye, *le 9 Février.*

M. du Moncel, chargé par le Gouvernement des chaſſes publiques dans ce canton, a heureuſement commencé ſes utiles travaux pour la deſtruction des loups. On a dreſſé des pieges, des louvieres. Huit cens hommes ſe ſont mis en marche, tant Tireurs que Traqueurs: M. du Moncel étoit à le tête des Traqueurs, les Tireurs étoient conduits par M. du Vivier. On a rapporté 8 loups. Les Fuſiliers n'étoient pas adroits, Les Traqueurs étoient timides, & les loups ont percé du côté de Fontainebleau. Il y a beaucoup de renards attaqués de la rage. Les grandes pluies ont ſuſpendu les chaſſes. M. du Moncel ſe promet de tuer cinquante loups en ſix ſemaines. (*Nous nous voyons à regret obligés de renvoyer à la Feuille prochaine les détails de ces chaſſes*).

De Paris, *le 14 Février.*

Déclaration du Roi, donnée à Verſailles le 3 Janvier, regiſtrée en la Cour des Aides le 27, portant abolition des contraintes ſolidaires contre les principaux Habitans des Paroiſſes, pour le payement des impoſitions royales, excepté dans le cas de rébellion. Acte ſalutaire de juſtice & de bonté dont nous expoſerons

les motifs & les dispositions dans la prochaine Feuille.

Il est arrivé à Meudon un accident que l'intérêt de l'humanité nous engage à publier. Trois personnes y sont mortes pour avoir mangé du pain cuit dans un four que l'on avoit chauffé avec de vieux treillages verds. On ne doute pas que ce malheur n'ait été causé par le verd-de-gris employé dans cette couleur, développé par l'action du feu, & saisi par la pâte. Les Jardiniers sur tout sont souvent exposés à commettre de semblables imprudences : on ne sçauroit trop en faire connoître le danger.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages nouveaux.

1°. *Observations sur le commerce des grains, écrites en Décembre 1769.* Par M. ... Avocat. A Amsterdam, se trouve à Paris chez Celjot, rue Dauphine. Br. in-8°. de 46 p.

Nouvel écrit en faveur de la liberté du commerce, simple & noble, piquant & sage, court & plein, clair & profond, fait pour tous les ordres de Lecteurs, pour ceux qui ignorent, pour ceux qui doutent, pour ceux qui sçavent, excepté pour ceux qui veulent se faire une conscience impénétrable à la vérité. La Brochure n'est pas longue, on l'entendra d'un bout à l'autre sans travail, la lecture en sera même agréable. Qu'on la lise donc, & l'on sera convaincu ; si l'on ne l'est pas, qu'on la relise, on le sera. On ne s'effarouchera plus du mot de liberté comme on devroit s'effaroucher de celui d'esclavage : on verra ce que les réglemens sont à l'esclavage & à la liberté : on reconnoîtra les effets nécessaires & respectifs de l'un & de l'autre régimes. L'intérêt public nous impose l'obligation de donner une notice particuliere de cet excellent Ouvrage.

Il faut que le Public en rapporte la gloire à celui à qui elle appartient. Quand on mérite des éloges, on peut desirer de n'être pas nommé : mais quand on défend ainsi la cause publique, on ne doit pas craindre de l'être. Nous ferons donc connoître l'estimable Auteur de ces *Observations*, Citoyen aussi renommé par son patriotisme & ses qualités particulieres que par ses grands talens & la généreuse éloquence qu'il déploye au Barreau, M. Target : c'est le Public qui l'a nommé.

2°. *Réplique générale pour le présent & l'avenir de M. Richard des Glanieres, aux observations faites & à faire sur son Plan d'Imposition économique.* A Paris chez Simon, rue Mignon. In-4°.

Tout le monde connoît les *questions proposées* à M. Rich. D. G. par M. l'A. Baudeau. Voici la réponse de M. Richard. *Je déposerai 50,000 l. pour montrer l'exécution de mon plan, que M. l'A. B. en dépose autant. Si je prouve la réalité de mon projet, M. l'A. B. perdra son dépôt, moi je perdrai le mien que j'aurai employé à l'exécution.*

Nous prions M. R. D. G. de développer les rapports entre sa gageure & les questions de M. l'A. B. La proposition prouve seulement que M. R. a peut être à sa disposition cinquante mille livres, somme que M. l'A. B. pourroit bien ne pas avoir, même en ayant eu raison. Je dis *peut être*, car comme l'exécution du plan de M. R. dépend de la volonté d'un tiers qui ne la permettra certainement pas, il n'a pas besoin d'un sou pour proposer un dépôt de cent mille écus.

Nous avons cherché dans cette Brochure *la réplique aux objections à faire*, & nous en l'avons pas trouvée. Nous avons enfin cherché *la réplique aux observations faites*, & nous ne l'avons pas trouvée.

Les critiques auxquelles l'Auteur répond sont des lettres de complimens & d'éloges.

Ainsi la réplique *pour le présent & l'avenir de M. R. D. G.* signifie *silence.*

3°. *Almanach d'Agriculture, nécessaire à tout Laboureur, Fermier, Cultivateur &c. où l'on expose par chapitres tous les élémens de cette science, & tout ce qui peut concerner les bestiaux, la culture des terres* &c. &c. &c. Troisieme Cours. Année 1775. Par M. P. D. L. B. A Paris chez Dorez, rue S. Jacques vis-à-vis celle du Plâtre. Pr. 30 s. br.

L'objet de cet Almanach est d'offrir un extrait au Citoyen le plus instruit & une premiere instruction à l'homme le moins éclairé. Dans le 1er. Cours, l'Auteur a traité du sol, des labours, des engrais, des animaux destructeurs &c ; dans le 2e., de la culture du froment, des maladies des bleds, des meilleures méthodes de cultiver les grains,

les légumes ; le lin ; le chanvre &c. Dans celui-ci, il traite au long de ce qui concerne la vigne, & ensuite de ce qui regarde différentes sortes de bétail &c. En général, ses principes nous ont paru bons, ses préceptes sains, ses observations utiles. Si Monsieur Pelet de la Bonneville vouloit se rapprocher davantage du titre d'*Almanach* qu'il donne à son Livre, il pourroit facilement lui donner un nouveau prix & le rendre agréable à toutes les classes de Citoyens, par exemple, s'il y ajoutoit des états succints de la qualité des différentes récoltes des Provinces, objets à consommer dans l'année courante. Il pourroit y joindre les nouvelles expériences les plus remarquables, l'introduction de cultures nouvelles, les vues nouvelles pour la réforme & l'amélioration de l'Art, les nouvelles loix en faveur de l'Agriculture &c. Peut-être notre Gazette lui suffiroit-elle pour remplir cette partie. Son Ouvrage seroit plus utile & rempliroit mieux son titre. Nous rendrons compte incessamment d'un Calendrier des Paysans, *Lunario de Contadini*, imprimé à Florence, où l'on réunit la grande variété d'instructions & de notices.

4°. *Premiere Centurie de planches enluminées & non enluminées, représentant au naturel ce qui se trouve de plus intéressant & de plus curieux parmi les animaux, les végétaux & les minéraux, pour servir d'intelligence à l'Histoire générale des trois regnes de la nature.* Par M. Buch'oz, Médecin Botaniste de Monsieur, & Auteur des Dictionnaires des trois regnes de la nature. A Paris chez Lacombe, rue Christine, & chez l'Auteur, rue Haute-Feuille.

Belle entreprise dont il est à desirer que la pleine exécution soit favorisée & accélérée par des encouragemens qui répondent au zele de l'Auteur. On fait espérer que l'empressement du Public sera satisfait. Cette 1e. décade de planches enluminées & non-enluminées augmentera cet empressement. Elle offre l'homme & la femme, le bœuf & la vache, le canard & la canne de Barbarie, diverses sortes d'œufs, des animaux de Surinam, un poisson des Isles de France, une foule d'autres animaux, un nouveau genre de zoophites &c. La seconde décade qui suivra bientôt la premiere, renfermera les plantes de la Chine. Les personnes qui desireroient faire connoître quelques raretés de leurs cabinets d'Histoire naturelle, sont priées d'en faire part à M. Buch'oz. Il les fera dessiner & graver à ses frais ; en même tems il indiquera d'où seront tirés ces morceaux.

5°. *Description Géographique, Historique, Physique de l'Univers en forme de Journal.* A Paris chez Cailleau, rue S. Severin, vis-à-vis des murs de l'Eglise. Janvier 1775.

L'Auteur de ce Journal fond ensemble la Géographie, l'Histoire, la notice des productions naturelles, de maniere à soutenir l'attention & à graver l'instruction par la variété des connoissances qu'il donne sur le même objet. Chaque partie est renfermée dans de justes bornes, quoiqu'assez étendue. L'instruction est claire & précise. Ce premier cahier renferme une description générale du globe, & la description particuliere de la Suede. On en publiera tous les mois un pareil cahier en cinq feuilles in-8°. Le prix de la souscription est de 12 l. pour Paris, & de 18 pour la Province, port franc.

» 7°. S. M. Danoise ayant chargé M. Othon » Frédéric Muller, Conseiller d'État & Mem- » bre de plusieurs Académies, de continuer » l'important Ouvrage Botanique, connu » sous le nom de *Flora Danica*, dont les dix » premiers cahiers ont été publiés par M. » Oeder, les Amateurs de la Botanique qui » desireront d'en acquérir la suite sont priés » de s'adresser désormais à ce Sçavant. Cet » Ouvrage comprendra désormais toutes les » plantes spontanées qui se trouvent dans les » Royaumes de Danemarck & de Norwege, » & par conséquent dans cette partie du » Nord qui s'étend depuis l'Elbe jusqu'au » Cercle Polaire. Toutes ces plantes dont » l'Ouvrage contient déjà au-delà de six » cens, sont dessinées sur les lieux & gra- » vées avec la derniere exactitude.

» C'est par la munificence du Roi qu'on a » été mis en état de baisser le prix de l'Ou- » vrage & de donner chaque cahier en noir » pour deux écus & demi, argent de Dane- » marck (environ 10 liv. 12 s.), & chaque » cahier enluminé pour huit écus (environ » 34 l.), ce qui ne revient qu'à 4 s. Danois » par planche pour les exemplaires en noir, » chaque cahier contenant 60 planches. Le » 11e. cahier paroîtra à Pâques de l'année » 1775. Quant aux exemplaires enluminés, » soit de l'Ouvrage entier, soit de certains » cahiers, il est nécessaire que ceux qui en

» desirent, les demandent exprès & au plu-
» tôt, l'enluminure exigeant beaucoup de
» tems & de dépense, & n'ayant lieu, par
» cette raison, que pour des exemplaires
» expressément ordonnés.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 8 Février 1775, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 27 l. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 26 livres; le seigle, de 15 l. 15 s., 16 l. 5 s. à 17 l.; l'orge, de 10 livres, 10 livres 10 s. à 11 livres 5 s. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Février 1775, au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 liv. 10 s., 17 à 18 l.; *id.* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Février 1775, de 49 à 50 l.; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

IV.

Changes de Paris, *du* 15 *Février* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	95 $\frac{1}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 15 *Février* 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	3	*marc.*
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99		
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1890	1890 87 $\frac{1}{2}$ . .	1887 $\frac{1}{2}$ 85 82 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1212 $\frac{1}{2}$. . . .	1212 $\frac{1}{2}$ . . .	1212 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	241 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	77. . . . .
Emprunt Oct..	412	410	410. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$ 10 9 $\frac{1}{2}$ . .	9 $\frac{1}{2}$.	9 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes.	3 $\frac{1}{2}$	3	3 3 $\frac{1}{2}$ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 25 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 3 Avril.*

APrès quelques beaux jours de printems, l'hiver a repris d'une maniere assez rude. Dans ces circonstances, nous avons appris de tristes nouvelles de différens Ports. On écrit d'Arendahl que neuf navires & entr'autres le bâtiment du Capitaine Bil, allant aux Indes Occidentales, ont fait naufrage près de l'Isle Madere. Un brigantin, chargé de 1400 tonnes d'orge, a péri vers l'Isle d'Anholt. Les nouvelles d'Helsingor portent que le 23 du mois dernier un vaisseau Anglois a été englouti près de la même Isle; & que plusieurs navires ont perdu leurs ancres dans le voisinage de Salstrand.

La Compagnie d'Assurance a résolu de faire une avance de 50 rixd. par action.

Il est arrivé ici un vaisseau de la traite d'Islande que les mauvais tems avoient obligé d'hiverner en Norwege. Il se fait de grands préparatifs pour la pêche de la baleine sur cette Isle & sur les côtes du Groenland.

ALLEMAGNE.

DE DRESDE, *le 7 Avril.*

M. Germanicus, de Vittenberg, a publié quelques observations sur l'éducation des vers à soie en Saxe. Il remarque qu'elle n'y a jamais parfaitement réussi que lorsqu'on a divisé les éleves en petites parties & qu'on les a distribués en différens endroits. De cette maniere, les accidens ne tombent que sur de certaines portions, & l'on sauve les autres. L'Auteur montre que c'est par ignorance qu'on s'asservit à des opérations minutieuses & rebutantes. Il indique l'ancienne méthode suivie dans son canton pour changer les vers. On est pourvu d'un certain nombre de chassis, de la même forme, garnis de filets à petites mailles sur lesquelles on met les vers & les feuilles de mûrier. Lorsqu'on veut les retirer d'un chassis, on en pose par-dessus un second avec des feuilles fraîches : les insectes attirés par cette nouvelle nourriture s'attachent aussi-tôt à celui-ci. On enleve ensuite le premier &c.

DE MUNICH, *le 7 Avril.*

A l'Assemblée de la Société Economique, tenue à Burghausen, M. le Baron de Hartmann, illustre Agronome, lut un Mémoire sur les moyens d'augmenter & d'améliorer les prairies. Cette branche d'économie, l'une des plus fructueuses par ses diverses influences, a été horriblement négligée en Baviere. On commence à s'appercevoir que sans prairies il y a peu de bétail, & sans bétail, peu de fumier, de subsistances &c. Des marais immenses couvrent le pays & empoisonnent l'air : il s'est fait quelques desséchemens qui annoncent de légers progrès de civilisation.

Dans la même ſéance, M. Joſeph-Criſtophe Œtton Leo, Grand-Baillif d'Augſbourg, montra par un Mémoire intéreſſant que l'exemple étoit le meilleur moyen d'inſtruire & de corriger le Payſan; & c'eſt le parti que la Société a pris. » La Seigneurie » de Warthauſen, en Souabe, eſt actuelle- » ment, dit l'Auteur, un attelier d'Agri- » culture qui ſert de modele à toute l'Alle- » magne, & que les Economes viennent » voir de fort loin. C'eſt à M. le Comte de » Stadian, ci-devant Miniſtre du feu Elec- » teur de Mayence, à ſes ſoins, à ſes ex- » cellens ouvrages, qu'eſt dû ce beau chan- » gement. Le Margrave Frédéric de Baden » a cru s'honorer en donnant lui-même des » leçons d'Agriculture à ſes Sujets. Le Prin- » ce de Fulde a établi une Commiſſion éco- » nomique dont la fonction eſt de préſider à » la réforme de l'Agriculture dans le pays, » & dont les Membres tiennent un état ho- » norable & avantageux des bontés du Sou- » verain. Depuis le 15 Février 1772 que » ce Sénat Agricole eſt établi, les campa- » gnes ont changé de face; le Prince s'eſt » enrichi parce qu'il a enrichi ſes Sujets. » Les contrées voiſines ſuivent cet exem- » ple &c. ». M. Leo conclud qu'une terre mieux cultivée & plus productive eſt le meilleur Livre qu'on puiſſe mettre ſous les yeux du Payſan.

Ce Livre ne ſeroit pas moins bon à mettre ſous les yeux des Adminiſtrateurs. Ils y liroient ce que coûte la culture & ce qu'elle rend: ils y liroient combien elle perd par les impoſitions & les Ordonnances qui ôtent le vrai prix aux denrées & aux marchandiſes: ils y liroient qu'un Edit réglementaire & burſal, tel que celui qu'on vient de renouveller ſur les cuirs bruts, attaque les troupeaux & les Provinces qu'il paroît ſi néceſſaire d'améliorer. Le College Electoral de Commerce ſçauroit que le droit de 5 pour 100 ſur la ſortie des cuirs, & que le pouvoir arbitraire qu'il ſe réſerve de permettre & de défendre d'un jour à l'autre cette ſortie, détruiſent ce commerce & font tomber la marchandiſe en non-valeur au détriment du Propriétaire du bétail. Si ce commerce n'a pas été totalement anéanti par l'ancien Edit, c'eſt que les Bouchers l'ont un peu ſoutenu par des tranſgreſſions, & qu'ils ont vendu des cuirs à des Etrangers ſans annoncer qu'ils en avoient à vendre, ou ſans attendre que le College leur permît d'en diſpoſer, comme on l'exigeoit & comme on l'exige.

On vient de défendre dans un Etat voiſin les jeux de haſard dont l'Ordonnance contient une liſte ſi longue qu'on ne ſçauroit trop admirer l'adreſſe de la cupidité à varier à l'infini le ſombre plaiſir de travailler à la ruine des autres & à la ſienne propre. Ces amuſemens ſont des duels de familles à familles.

DE FRANCFORT, *le* 11 *Avril.*

Notre Foire s'ouvrira Jeudi prochain: elle paroît ſe bien annoncer. Le tems a été beau pour les Voyageurs: il eſt arrivé beaucoup d'Etrangers.

Dans le courant de la ſemaine, il ſortira de la preſſe un nouvel Ouvrage périodique dont le titre répond à celui d'*Eſprit des Journaux*. Il eſt principalement conſacré aux Arts & à la communication des lumieres entre la France & l'Allemagne.

ITALIE.

DE VENISE, *le* 30 *Mars.*

Un Particulier a préſenté au Sénat le plan d'un canal depuis Véronne juſqu'à Bergame. L'exécution de ce projet très-favorable au commerce coûteroit deux millions de ducats. L'Auteur offre d'en faire les frais moyennant la conceſſion de certains droits. La reconſtruction des digues de l'Adige eſt achevée.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Avril.*

Il n'y a que conntradictions dans les nouvelles de l'Amérique. Les Américains ſont unis, ſelon les uns, diviſés ſelon les autres: ils ſe ſoumettront, ils ſe défendront. En attendant que ces incertitudes ſoient levées, ils arment: le Maryland & la Penſylvanie ont impoſé une taxe ſur les terres pour l'entretien de la Milice: la Virginie a quinze mille hommes ſur pied; la Province de Connecticut en offre vingt mille. On dit que le Gouvernement de la Baye de Maſſachuſet eſt entre les mains du Peuple qui

établit & dépose à son gré des Administrateurs. On prétend que le Peuple du Comté de Kent dans la Nouvelle-Yorck voit impatiemment la suspension du commerce; & que si l'étendart Royal se déployoit, on verroit se ranger tout autour les neuf dixiemes des Habitans. L'Assemblée des Barbades a envoyé une Requête très forte en faveur de l'Amérique. S. M. reçoit aujourd'hui celle du Lord Maire, des Aldermans & du Conseil de Ville sur le même sujet.

La Chambre des Communes doit délibérer si elle accordera une récompense à ceux qui trouveront un passage au Nord, ou qui pénétreront jusqu'au Pole &c. Il y a eu une motion pour le renouvellement des actes destinés à encourager, comme on dit, les Manufactures de laine, & pour la confirmation de celui qui oblige la Compagnie des Indes à l'exportation annuelle de telle quantité d'étoffes de cette matiere, obligation qui la charge de marchandises sans débit. La proposition a passé à l'unanimité des voix.

On dit qu'il est arrivé de l'Amérique en Hollande deux vaisseaux chargés de riz, & à Bordeaux un navire chargé de tabac.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dol, *le* 10 *Avril.*

» Il faut être bien peu au fait de la culture » & du commerce pour croire qu'il n'est pas » des tems où les grains doivent naturelle- » ment augmenter, & d'autres où ils doi- » vent naturellement baisser. Tant que ces » variations se succédent doucement & sans » secousses, il n'y a rien à craindre si tout » est libre : si le commerce n'est ni gêné ni » effarouché, il sortira des grains quand il y » en aura trop dans le canton ; s'il n'y en a » pas assez, il en arrivera, & le prix n'aug- » mentera que des frais du transport & sa- » laires du travail. Mais lorsque d'un Mar- » ché à l'autre ou dans le même Marché, on » voit les grains monter ou descendre con- » sidérablement, il est à présumer que ces » mouvemens convulsifs sont l'effet de la » manœuvre ; & c'est ce qui est fréquem- » ment arrivé sous le régime prohibitif. » Alors le Marchand voisin ou éloigné n'a- » mene point de grains, parce qu'il craint » d'arriver dans le tems de la baisse, d'être » trompé dans ses spéculations, d'essuyer des » traverses, & de perdre. La peur s'empare » des esprits, les greniers se ferment, les » réglemens surviennent, la disette est dé- » cidée. Sous le regne de la liberté, on por- » tera des grains là où il y a du profit à en » vendre ; c'est la boussole du commerce. Il » ne faut pas craindre que les Marchés soient » déserts, l'intérêt des Marchands est de se » trouver au rendez-vous général où ils peu- » vent traiter de toutes leurs différentes af- » faires : ils ne le fuiront que quand on vou- » dra les forcer de s'y rendre, ou quand le » droit de minage sera immodéré.

» Les prix des grains baissent à la récolte, » l'abondance renait alors. Ils augmentent » dans le tems des semailles, le beau bled » est assez cher, le gros Laboureur a trop » de soins. Ils diminuent vers Noël, le Fer- » mier vend pour payer son terme. Ils ren- » chérissent ensuite, parce que la quantité » est moindre, qu'il y a moins de Vendeurs, » & que les petits Propriétaires qui ont en- » semencé leurs récoltes, achetent. C'est-là » le tems le plus dur : il continue jusqu'à ce » que les pois, les feves, les cerises com- » mencent à donner : alors il s'achete beau- » coup moins de grains, ils baissent & bais- » sent encore à la S. Jean parce que le Fer- » mier vend pour s'acquitter. Enfin si la ré- » colte est belle, on vuide les greniers pour » loger les nouveaux grains, & les prix des- » cendent encore. Rien n'est plus simple ; » mais il faut avoir vécu hors des Villes » pour sçavoir les choses les plus simples.

» Telles sont les variations naturelles aux- » quelles on doit s'attendre par tout. Il y en » a d'autres purement locales. Sur les bords » de la mer, le tems des armemens en occa- » sionne, sur-tout si l'on porte des farines » aux Isles où l'on n'a pas voulu qu'il se re- » cueillît du bled.

» Enfin aux causes locales, il s'en joint » quelquefois d'extérieures, comme cette » année qui auroit été une année de disette » totale si nous n'avions été délivrés des pro- » hibitions & du monopole. La Pologne doit » être horriblement mal cultivée. Il faut » que l'Ingrie & la Livonie, pays abondans, » ayent eu de mauvaises récoltes, puisque le » Gouvernement Russe achete, & que les

» vivres sont chers à Moscou. Le commerce » de Dantzick est obstru. Tout cela influe » sur nous, quoiqu'en puissent dire les Ré- » glementaires. Il reste quelques ressources » à Hambourg & autres lieux; mais comme » les prix y sont hauts, nous ne pouvons être » secourus à bon marché.

» Il faudroit donc pour avoir ce bon mar- » ché ou un miracle (un Gouvernement » sage n'en tente pas), ou une violence ty- » rannique (un Gouvernement sage & juste » n'en fait pas), & cette violence qui en en- » fonçant les greniers opéreroit une dimi- » nution momentanée, vomiroit une disette » épouvantable & irrémédiable.

» Entre cherté & disette, la différence est » grande : *si l'on n'avoit besoin que de quatre- » vingts milliers pesant de froment ou de seigle, » on les trouveroit le Samedi au Marché de » cette petite Ville : on n'en auroit pas trouvé » davantage sous le régime prohibitif dans l'an- » née la plus abondante ; & notre derniere ré- » colte a été des plus misérables !* Qu'on n'é- » coute donc pas le Monopoleur prohibitif » qui voudroit avoir la clef de nos greniers » pour venir à notre secours, une poignée » de notre bled à la main, & la famine der- » riere lui.

» Notre Marché est toujours très-abon- » damment fourni. Les fromens sont assez » beaux partout. Les seigles ont mal levé en » beaucoup d'endroits, & plusieurs Fermiers » ont pris le parti de rompre leurs champs » pour faire des bleds noirs ou des pamel- » les. L'hiver a été trop doux ; il n'a pres- » que pas gelé à glace ; les insectes font un » grand tort.

» Nous avons beaucoup de fievres putri- » des & malignes. Les malades à qui l'on » met les vésicatoires de bonne heure, en » réchappent tous ».

De Douay, *le* 12 *Avril.*

Les grains renchérissent dans les Pays Autrichiens qui nous avoisinent. Cependant la récolte y a été si abondante, qu'il avoit paru nécessaire de permettre l'exportation. Des clameurs ont fait interdire la sortie d'un côté ; de nouvelles clameurs l'ont fait interdire de l'autre. Tous les débouchés extérieurs ont été fermés ; l'abondance a été concentrée, & les prix haussent de jour en jour... Nos Blatiers font des achats considérables, ce qui a occasionné une hausse. Quoique des hommes turbulens ou troublés veuillent donner à penser, ce pays a du superflu, & le maintien de l'ordre y assurera des secours pour les Provinces dépourvues.

De Metz, *le* 13 *Avril.*

Le Roi vient d'accorder au sieur Cerf-Beer, Juif d'Alsace, l'un des plus riches Négocians du Royaume, des Lettres-Patentes qui lui permettent d'acquérir & de posséder en France des biens-meubles & immeubles de quelque nature qu'ils soient, & d'en disposer par testament, donation &c, nonobstant tous Edits, Déclarations &c. auxquels S. M. déroge pour ce qui regarde ledit Cerf-Beer seulement & sans tirer à conséquence. Ces Lettres ont été enregistrées au Parlement de Paris le 10 Mars dernier.

Du Comté de Comminges, *le* 10 *Avril.*

L'épizootie n'est pas encore éteinte. Elle se manifeste tantôt d'un côté tantôt de l'autre. Il est à croire que ses ravages sont tenus secrets par des Particuliers qui ne peuvent se résoudre à voir assommer leur bétail, quoique le tiers de sa valeur soit payé par le Gouvernement, & qu'il soit prouvé par la plus funeste expérience & de très-bons Mémoires que le mal résiste à tous les remedes connus ou du moins que leurs succès sont trop rares pour qu'on doive compter sur leur efficacité. Sans cette malheureuse obstination d'une partie du Peuple, la contagion seroit sans doute arrêtée depuis long-tems. Les Troupes exécutent avec la plus grande ardeur les opérations prescrites pour dissiper ce fléau : il seroit seulement à desirer qu'elles fussent plus nombreuses : du reste, il en arrive chaque jour de nouvelles.

Les droits perçus sur les bleds au profit du Roi dans les Villes & Bourgs de cet Evêché, forment un objet très-modique. Depuis qu'il est permis d'acheter & de vendre en tous lieux, ils ne sont pas fort à charge : ce seroit néanmoins un bien que de les supprimer ; car le moindre embarras a des inconvéniens pour le commerce. Avant 1773, cette liberté de faire partout des ventes & des achats de grains n'avoit souffert aucune atteinte dans ce pays. A cette époque, des

réglemens presqu'inconnus furent mis en action, au grand étonnement des Citoyens qui, accoutumés à l'ordre naurel, les trouverent généralement aussi contraires à la justice qu'au bien public. Leur regne a donné lieu, sans aucun fruit, à plusieurs vexations particulieres.

De Loudun (*près Bagnols*), *le* 11 *Avril.*

Sur dix années à peine dans cette contrée s'en trouve-t-il une où les bleds n'augmentent pas dans cette saison. L'augmentation a plusieurs causes. Les quatre cinquiemes des Habitans sont dans le cas d'acheter; & aux approches du mois d'Avril, le sarrazin, le maïz, la poumoule ou orge de Mars, & autres grains de cette espece étant consommés, le menu Peuple qui ne vit presque que de pain ici, est obligé d'avoir recours au seigle & au froment. C'est aussi le tems où la consommation de la campagne s'accroit avec les travaux. La culture des vignes, la préparation des terres pour le maïz & les légumes, le sarclage des bleds, le recurement des oliviers, la coupe des luzernes, les vers-à soie, tous ces soins accumulés font que le Cultivateur est toujours en haleine, toujours courant d'un ouvrage à l'autre, & que dépensant beaucoup de forces il faut qu'il les répare par une plus abondante nourriture; de sorte que tel ménage qui jusqu'en Mars n'a consommé que deux mesures de grains par semaine, n'en a pas trop de trois au mois d'Avril.

A ces causes annuelles de l'augmentation des prix, il s'en joint une autre, cette année, dans cette contrée : c'est la sécheresse opiniâtre. On a calculé l'incertitude de l'avenir. Cependant nos bleds se maintiennent encore en assez bon état; ce que nous attribuons à l'effet des premieres gelées; elles ont soulevé & ameubli les terres, & il n'y a point eu de pluie qui ait pu les affaisser. Mais s'il ne pleut pas dans le courant du mois, les plantes ne peuvent que dépérir.

Malgré la réunion de toutes ces causes de renchérissement, les grains n'ont haussé que de quarante sous par saumée. Par quelle raison? Il n'est pas possible d'en assigner d'autre que la sécurité qu'inspire à tout le monde la liberté du cours du commerce.

De Strasbourg, *le* 12 *Avril.*

L'imposition sur les cuirs a écrasé la Tannerie de cette Ville. Un Prince d'au-delà du Rhin, ami des Arts utiles, profondément instruit sur les causes de leur prospérité, a tendu les bras à nos Ouvriers désolés : *sûreté, liberté, franchise, voilà ce que vous trouverez ici;* & ils y ont passé en foule. Le reste de nos Tanneurs n'est retenu que par l'espérance d'une réforme favorable.

Nous sommes dans l'attente du succès des négociations liées avec l'Electeur de Mayence & autres Princes d'Allemagne pour la suppression de quelques Douanes qui barrent la navigation du Rhin & opposent des écueils à notre commerce.

De Pontivy, *le* 12 *Avril.*

Les pluies continuelles de l'année derniere investirent, pour ainsi dire, les bleds de mauvaises herbes, & empêcherent de les battre en automne. Il fallut prendre le parti de les *ameulonner* (mettre en meules) dans nos *aires;* car pour des *granges* on n'en voit pas dans nos fermes. Des fermes sans granges! Oui, c'est un fait, ainsi la chose est possible. Il fallut donc ameulonner les bleds & les laisser exposés aux injures du tems, aux attaques des animaux, aux tentations de la misere humaine.

La fermeté & la dureté du chaume, quand il est net, oppose par l'étroit rapprochement de ses tuyaux une barriere impénétrable aux souris & aux rats. Mais, cette année, les mauvaises plantes molasses mêlées avec les pailles ont laissé des interstices accessibles & des entrées libres à ces animaux : ils ont profité, se sont établis dans les meules, & y ont fait tant de ravages que *des Fermiers qui pouvoient se promettre soixante minots de grains de leurs meules n'en retirent pas quinze.* Plaie sur plaie : mauvaise récolte & récolte perdue. Les Réglementaires qui voudroient laisser au juste dans chaque canton sa consommation *calculée* pour disposer du reste, auroient fait un beau chef-d'œuvre, s'ils avoient tarifé à leur maniere notre approvisionnement.

Ainsi donc les rats & les souris ont dévoré notre subsistance; & s'il n'y a pas disette, ce n'est pas que les intempéries du ciel, notre misérable culture, & notre ar-

chitecture rurale n'ayent provoqué la famine.

En attendant que nous puissions tenir nos gerbes ailleurs qu'en plein air où elles souffrent, pendant que nous nous obstinons à n'y pas tenir nos troupeaux qui dépérissent dans les étables, une opération simple suffiroit pour nous préserver de la calamité que nous venons d'essuyer : un sarclage attentif nous en auroit garantis. La famille Angloise dont il a été parlé ci-devant, fait cette opération d'une maniere remarquable, merveilleuse pour ce pays. Lorsqu'elle a retourné la terre avec son excellente charrue, elle en émiette les mottes & en applanit la surface avec un grand cilindre ingénieusement construit, traîné par quatre chevaux, & suivi d'un grand rateau de même largeur. Ce rateau enleve toutes les sarclures & dépose sur la lisiere du champ. Lorsque ces mauvaises herbes sont desséchées, nos Cultivateurs Anglois les brûlent & en mêlent ensuite les cendres avec leurs semences. Ainsi ces plantes qui auront épuisé la terre, l'engraissent; elles nourrissent les grains qu'elles auroient affamés ; le mal se change en bien. *Cette machine, avec deux hommes & quatre bêtes, fait plus d'ouvrage en trois heures que n'en feroient dans une journée entiere vingt hommes avec leurs rateaux.*

Voilà les fruits de l'instruction, de l'aisance, de l'industrie. Voilà des moyens d'économie, de succès, de prospérité. Que sont nos Cultivateurs auprès de ceux-là ? Ce que sont à leur égard les Sauvages qui remuent la terre avec un bâton brûlé par le bout.

De Civray, *le* 14 *Avril.*

Il paroît que le Gouvernement s'occupe de l'utile projet de rendre la Charente navigable depuis cette Ville, & même à deux ou trois lieues au-dessus : elle ne commençoit à l'être qu'à Angoulême. Il vient d'être ordonné de vérifier les distances des lieux situés au voisinage de cette riviere. Cette nouvelle est en général favorablement reçue, quoiqu'on ne soit pas fort instruit sur les immenses avantages qu'un pays retire des débouchés faciles. Jadis il fut un tems où les Propriétaires des prés sur lesquels il faudra frayer un passage pour les hommes & pour les chevaux employés à la remonte des barques, & ceux des moulins qu'il faudra détruire ou entourer de nouveaux ouvrages afin de laisser la navigation libre, auroient craint de perdre leurs propriétés sans dédommagemens, ou du moins d'être réduits à une vaine attente d'indemnités, comme tant de Propriétaires de terres & de maisons sacrifiées pour la construction des routes, lesquels n'ont pas encore vu les deniers assignés pour leur remboursement. Aujourd'hui l'on sçait que la justice & la vigilance président à l'Administration, & personne ne craint que ceux qui ont à craindre de voir leurs usurpations dévoilées & le droit rétabli.

Nous aurions une grande route si, lorsque le chemin de Poitiers à Angoulême fut tracé, des intérêts particuliers n'en avoient pas éloigné l'alignement. Ce chemin qui passe à quatre ou cinq mille toises de cette Ville, devoit naturellement la traverser : il auroit été plus court de plusieurs lieues : il auroit procuré une retraite commode à une distance convenable aux Voyageurs venant d'Angoulême ou de Poitiers, & des eaux salubres pour leurs chevaux, avantage inestimable dont ils ne jouissent pas aujourd'hui. De tous les tems, le Messager & les voitures avoient passé par cette Ville ; c'étoit la route ordinaire de Paris à Bordeaux. Pour n'avoir pas construit ce chemin où il devoit l'être, il a fallu en entreprendre un nouveau. Cette seconde route de Poitiers à Angoulême passera par Civray pour la commodité des Troupes. Mais les travaux vont fort lentement.

A la réquisition de M. le Long, Procureur Fiscal de la Sénéchaussée, Patriote éclairé & dévoué au bien public, la vérification des droits de minage a été ordonnée le 8 dans le ressort. Les différens Seigneurs ou Propriétaires ont été appellés pour produire leurs titres. Il faut du courage, des lumieres, de la patience pour entreprendre cette discussion ; mais le bien public en sera le fruit, & la reconnoissance publique la récompense. L'exemple est donné aux Ministres de la Justice, de venir au secours des Peuples, d'arrêter des exactions funestes, & d'assigner aux droits réels les bornes de la légitimité. Il sera suivi, cet exemple, parce qu'il doit l'être, qu'il est méritoire, qu'il est patriotique. Le Public est averti de réclamer la protection des loix.

Il est survenu, dans les prix des grains,

une augmentation qu'on attribue à l'approvisionnement de quelques Provinces limitrophes qui ont fait une mauvaise récolte. Les Marchés sont bien fournis. Ceux qui ont du bled daus leurs greniers vendent journellement. Le froment & le seigle des champs ont la plus belle apparence : les petits bleds sont moins beaux, ils ont un peu souffert.

DE ROUEN, *le 16 Avril.*

Les prix des grains baissent depuis quelques jours. MM. les Maire & Echevins ont, de leur gré & à l'unanimité des voix, arrêté par une sage & patriotique délibération du 5, de faire remise aux Boulangers jusqu'au 1 Juin, du droit de bannalité, cause de cherté habituelle. La délibération a été homologuée au Parlement le 6. Il s'en est suivi une diminution d'un liard dans le prix du pain.

DU PONT-SAINTE-MAXENCE (*sur l'Oise*), *le 19 Avril.*

Il y a une grande affluence de Marchands dans les Marchés. L'augmentation des prix attire la denrée ; cherté foisonne. Le Marché d'hier a été beaucoup mieux fourni que le précédent. Les prix sont un peu moins hauts à Senlis qu'ici.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite du tableau du droit de minage en Poitou.

A Chef-Boutonne, on prend la seizieme partie du boisseau, de même que pour les four & moulin bannaux. Le boisseau pese quarante-huit livres.

A Bressuire, un sou six deniers par place. Le boisseau pese vingt-deux livres ; il en faut huit à la charge.

A Chauvigny, un denier par boisseau qui pese vingt-neuf à trente livres.

A Chatellerault, un denier par boisseau. Ceux qui relevent du Duché ne doivent que quatre deniers par septier qui est de douze boisseaux ; ceux qui n'en relevent point doivent demi-boisseau sur douze. La difficulté de faire cette cette distinction a introduit la perception actuelle sur tous indistinctement. Le boisseau pese trente livres.

A Confolens, un liard par sac. Le boisseau pese trente-huit livres.

Nc. La perception est à peu près la même dans tout le Limousin & dans tout le ressort de Châtellerault ; la plus forte ne passe pas quatre deniers par boisseau.

A Dorat, quatre deniers par septier composé de quatre boisseaux pesant au total 160 livres.

A Belac, deux livres de bled par septier pesant 170 livres.

II.

Recette contre les charansons.

Mettez vos bleds dans des chambres ou greniers en couches ordinaires au mois de Juillet, Août ou Septembre, suivant les années où cet insecte commence à travailler. Amoncelez-les par huit ou dix septiers en pyramide le long des murs. Vous aurez auparavant enduit lesdits murs à quatre ou six pouces au-dessus de la hauteur où vous devez porter votre tas, avec du plus gros miel, de la largeur de trois à quatre pouces, épaisseur d'une demi-ligne tout au plus. Remuez bien vos grains, & vous verrez ces insectes monter & se prendre au miel comme des moineaux à la glue. Recommencez cette opération cinq à six fois, & laissez toujours un jour ou deux entre. Je suis presqu'assuré de leur destruction. Avec dix à douze livres de gros miel, on peut détruire les insectes de 300 septiers de bled. Outre le déchet qu'ils causent, ils font tort à la vente de plusieurs livres & jusqu'à six francs par sac, pour la qualité.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 15 Avril 1775, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 26, 29 à 33 l. *le septier ;* le seigle, de 17 liv. 10 s. à 18 l. 10 s. ; l'orge, de 16, 17 à 18 liv. Le froment à la Grêve, de 30 liv. 10 s., 32 à 33 liv. ; le seigle, de 16 livres 10 s. à 17 livres ; l'orge, de 16 à 17 liv. aussi *le septier.*

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 15 Avril 1775, au Mercredi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 16, 17 l. 5 s. à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Avril 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l. 10; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Avril 1775.

	H	B	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	718		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	15	once.
Or à 20 karats à . .	83	10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Avril 1775.*

Amsterdam	55 ¼ à ⅛	
Londres	31 ⅛	
Hambourg	181 ¼	
Madrid	15	1 6
Cadix	14	19 6
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Pâques*	½ p.	⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1915 12 ½ . .	1912 ½ 10 . .	1902 ½ 1900 1897 ½
D°. 16es/25 . . .	1225	1225	1225 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	406	407	407 6. . . .
Rescriptions . .	6 ½ 7 6 ¾ . .	7	7 ½ 8. . . .
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾.	1 ¾ 2. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 11 Avril.		Suite du Samedi 15.		Suite du Samedi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Marsollier.... vres.	E.	Gossey..... pplles.	C.	Delarue..... vres.	H.
Du Jeudi 13.		Viageres.....	C.	Tontine.....	H.
De S. Janvier. vres.	J.	Creuzé..... pplles.	C.	Lenoir..... pplles.	C.
Tontine.....	J.	Viageres	C.	Viageres....	D.
Decourmont. pplles.	C.	Tontine	C.	Du Mercredi 19.	
Viageres	C.	Clouet..... pplles.	J.		
Tontine	C.	Viageres	J.	Cauchy..... pplles.	D.
Du Samedi 15.		Tontine.....	J.	Viageres	D.
Delarue..... pplles.	F.	Caron. ..... vres.	F.	Tontine	E.
Viageres....	H.	Certain..... pplles.	J.	Gauthier ..... vres.	J.
Tontine.....	H.	Viageres	F.	Perpétuelles..	J.
Boscheron.. pplles.	D.	Tontine	J.	.....	
Viageres	C.	Thevenin... pplles.	F.	.....	
		Viageres....	G.	.....	
		Delarue.... pplles.	H.		

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 14 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 18 *Janvier*.

IL est entré, dans le courant de 1774, dans le Port de Gothenbourg 460 bâtimens étrangers & 470 Suédois. Il en est sorti 445 pour divers pays, 449 pour les Ports du Royaume. Notre navigation, engourdie pendant les troubles de l'anarchie, a donc repris une activité remarquable, dès qu'elle a été encouragée par un Roi-Patriote... Les glaces ont de nouveau interrompu la communication entre Grislehavén & Haland... Il est né ici, l'année derniere, 939 garçons & 1010 filles : il y est mort 2116 personnes dont 1312 enfans.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 21 *Janvier*.

La navigation des Belts doit être présentement rétablie. On a cassé les glaces qui bouchoient l'entrée du bassin de Nybourg, pour accélérer la liberté de cette communication.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 21 *Janvier*.

Il est entré dans cette Ville, pendant le cours de l'année derniere, 13,188 lasts 45 scheffels de froment, 8227 l. 15 s. de seigle, 1985 l. 45 s. d'orge, 1317 l. 9 s. d'avoine, 330 l. 30 s. de gruau de sarrazin, 396 l. 47 s. de pois... Il est sorti 13,752 l. 53 s. de froment, 9260 l. 43 s. de seigle, 1435 l. 17 s. d'orge, 984 l. 19 s. d'avoine, 617 l. 33 s. de dreche, 305 l. 38 s. de gruau de sarrazin, 293 l. 35 s. de pois.

Les échanges de contrats ont été beaucoup plus considérables qu'on n'auroit osé l'espérer tant à Léopol qu'à Dubno, à cause de ce partage. L'argent a été plus rare.

DE DRESDE, *le* 22 *Janvier*.

Les Hollandois ont, les premiers, institué des secours en 1769 pour rappeller les noyés à la vie. Cet exemple d'humanité ne fit d'abord qu'une impression légere & presqu'inactive. Ces établissemens ne se sont rapidement multipliés que depuis que la France a renouvellé l'exemple de la Hollande. Cependant quelques Etats du Nord avoient adopté la méthode Hollandoise ; elle avoit même été appliquée aux personnes étouffées, gelées &c. L'Allemagne la voyoit suivie dans ceux du Roi de Prusse & de quelques autres Princes, sans les imiter. Enfin l'humanité semble se réveiller par-tout & se réchauffer pour ces malheureux. L'expérience a triomphé du préjugé, & la pudeur de la paresse. On a rougi, non-seulement de laisser périr, mais encore de faire périr des hommes, en laissant le Peuple dans la crainte de se compromettre, s'il les secouroit, avec la Justice, avec le Bourreau, comme

il arrive encore lorſque pour n'être pas infecté par l'odeur d'un cadavre, on s'aviſe d'enterrer dans ſon jardin une bête morte. Il ne reſte preſque plus dans l'Empire que quelques petits Etats & beaucoup de Villes libres où cette méthode ſalutaire ne ſoit pas encore introduite, quoiqu'on y ſoit très-avide des modes nouvelles les plus ridicules.

Notre Gouvernement vient de publier une Ordonnance, accompagnée d'une inſtruction très-détaillée, à l'inſtar des établiſſemens connus en ce genre. Cet acte embraſſe en même tems divers autres objets analogues. On y remarque qu'il eſt permis ou plutôt enjoint, quand on ſe trouve à portée de ſauver un homme qui s'eſt pendu, de couper la corde, *ſans que cette action puiſſe laiſſer aucune tache ſur l'honneur & la réputation de celui qui la fait.* On n'avoit encore vu dans l'Hiſtoire que la tyrannie & l'étiquette qui euſſent tourné de telles actions en crimes & qui euſſent aſſimilé le ſauveur à l'aſſaſſin. La même Ordonnance préſerve encore les familles de la honte de voir ceux de ſes membres qui ſe ſéroient détruits eux-mêmes, traînés dans le tombereau des ſcélérats & conduits aux fourches patibulaires. Il a paru qu'il étoit abſurde d'imprimer l'infâmie ſur le caractere d'un homme qui avoit perdu la raiſon; & que cette abſurdité étoit accompagnée d'injuſtice, parce que l'infâmie retomboit ſur ſa famille innocente & malheureuſe.

ITALIE.

De Florence, *le 15 Janvier.*

Nombre des morts 3465, des naiſſances 3026, dont 1525 garçons, 1501 filles, dans cette Ville en 1774.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Janvier.*

Les Requêtes préſentées aux Communes, au nom des Marchands de Londres, Briſtol, Liverpool, Birmingham, Mancheſter, Wolverhampton &c. ont été renvoyées à un Comité que M. Burke a appellé le *Comité ſilencieux de l'oubli.*

On dit à Londres que les Ouvriers de Nottingham & autres Villes qui vont de Fabrique en Fabrique demander d'une voix expirante du travail, ſont employés & heureux, & que les ouvrages de Bonneterie fabriqués depuis ſix mois pour l'Amérique & encore entaſſés dans les magaſins de ces Villes, ſont déjà preſqu'uſés par les Colons.

Des lettres d'Amſterdam portent que nous avons ouvert une grande ſource de commerce aux Hollandois, & qu'avec des munitions de guerre, ils tirent de l'Amérique Angloiſe les productions les plus commerçantes de cette contrée.

Il eſt queſtion d'une nouvelle tentative pour découvrir un paſſage au nord-oueſt. La direction en ſera commiſe à un très-habile Marin.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Janvier.*

Pendant le courant de ce mois, il eſt entré des quantités conſidérables de grains & d'huile, productions dont les récoltes ont mal récompenſé les travaux des Cultivateurs dans cette Province. Les Négocians particuliers oppoſent, quant au commerce des bleds, une forte concurrence à la Compagnie d'Afrique; ils paroiſſent même prendre la ſupériorité. La liberté du commerce intérieur, la cherté de la denrée dans le pays, les vues ſalutaires du Gouvernement les encouragent au point qu'on peut compter ſur des approviſionnemens ſuffiſans & plus aſſurés que ſi une ſollicitude étrangere & puiſſante s'entremettoit entre les reſſources & les beſoins.... L'*Héroine*, le *Duc de Duras*, le *de Boynes*, le *Béliſaire*, le *Pélerin*, le *Gédéon*, ſont arrivés des Iſles de l'Amérique. Le brigantin, l'*Henriette* eſt de retour de Cayenne. Le vaiſſeau, la *Marianne*, Cap. *Auguſtin Gros*, partira le 15 du mois prochain pour la Martinique.

De Toulouse, *le 28 Janvier.*

La maladie épizootique a été preſqu'auſſitôt étouffée que déclarée dans quelques Paroiſſes de cette Province, par l'activité avec laquelle on a ſuivi les inſtructions &

exécuté les ordres du Gouvernement. MM. les Administrateurs de la Province ont mérité par le zele le plus généreux l'amour & la vénération des Peuples. Les Etats ont délibéré de donner une gratification de deux sous par jour à chacun des Soldats employés à la garde des lignes. M. l'Archevêque de Toulouse, par ses bienfaits multipliés, mérite d'être honoré comme le Sauveur des malheureux, & il l'est.

De Béarn, *le* 30 *Janvier.*

Nos larmes coulent ou sur les Infortunés qui gémissent ou sur les Bienfaiteurs qui les soulagent. L'humanité fait les plus grands efforts pour relever ce qu'a renversé le malheur. L'exemple du Gouvernement est devenu la loi du Citoyen : la bienfaisance n'est plus qu'une vertu vulgaire : les riches & les pauvres s'embrassent en freres ; les biens & les maux leur sont communs. Déjà une foule de malheureux ont cessé de l'être. Il est des lieux où l'on cherchera bientôt en vain les vestiges de la calamité la plus grave, elles seront ensevelies sous les bienfaits. Tels sont les grands domaines possédés dans ce pays par M. le Comte de P...., Colonel du Régiment de P..... La maladie les a dépeuplés entiérement de bétail ; mais ce généreux Seigneur a donné ordre à ses Gens d'affaires de distribuer les secours les plus abondans à tous ceux de ses Vassaux que l'épizootie a laissés dans le besoin. Nulles bornes à sa générosité. Il exige qu'on tire sur lui indéfiniment pour toutes les sommes nécessaires au soutien des pauvres familles auxquelles il devoit servir de Pere. Ses Gens d'affaires qui sçavoient qu'ils n'avoient pas de moyen plus sûr de gagner sa confiance que de ne pas restreindre sa générosité, lui ont procuré une ample moisson de joie & de gloire. Ses charités montent déjà à plus de *cent mille livres*. Contre sa volonté expresse, les cris redoublés de la reconnoissance ont révélé son secret & répandu son nom. Comme on louoit en sa présence dans les termes de l'admiration cette espece de profusion de bienfaits, sa réponse a été celle d'une ame simple qui fait le bien sans y trouver du mérite & de grandes choses sans le sçavoir. *Qu'est-ce que j'ai donc fait pour mes Vassaux ? Je suis Décimateur ; en les aidant à relever leur attelier de culture, je travaille pour moi : je ne donne pas, c'est de l'argent que je place, j'en retirerai l'intérêt.*

De Villeneuve-lez-Avignon, *le* 30 *Janvier.*

Depuis long-tems, le Rhône menaçoit d'envahir insensiblement nos campagnes. En 1769, de zélés Citoyens renouvellerent l'ancien projet de défendre contre ses irruptions une plaine dont les fonds très-précieux, déjà dégradés, couroient risque d'être ensevelis sous les eaux. L'immensité de la dépense & l'impuissance des Propriétaires opposoient de grands obstacles à une telle entreprise.

L'Abbaye de Saint André ayant été confiée aux Economats en 1771, le zele de M. de Sainscy, pour la conservation d'un domaine considérable de ce Bénéfice, le porta à se joindre aux Syndics du Corps pour solliciter, auprès de M. le Duc de la Vrilliere, la protection & les ressources que le bien public demandoit. Sur le compte que le Ministre rendit au Roi de l'utilité du projet & de la nécessité pressante de son exécution, Sa Majesté daigna, par un Arrêt de son Conseil, autoriser les délibérations des Habitans & venir au secours de la chose publique.

Par ces moyens & avec la faveur particuliere que M. de Saint-Priest, Intendant de la Province, a accordée à cette entreprise, on construit une très-belle chaussée qui s'élevera, de deux pieds, au dessus de la plus grande crue d'eau. En même tems, on fait sur le bord du fleuve une forte digue ou glacis en pierres dont la longueur sera de plus de mille toises, sur une banquette très-solide, défendue par des jettées.

Ces ouvrages ont été continués pendant la mauvaise saison. On ne peut douter qu'une entreprise si utile non-seulement au territoire mais encore à la navigation d'un grand fleuve, & à une des grandes communications du Royaume, ne soit puissamment soutenue & conduite à sa fin par un Ministere dont chaque acte est une preuve du zele le plus ardent & le plus éclairé pour le bien public.

Suite de la Lettre d'Orléans, *le* 30 *Janvier.*

» 1°. L'augmentation du prix du bled de-

» puis la moiſſon, n'a été que de 10 ſous » par mine peſant 50 livres, poids de marc; » c'eſt à-dire que le bled qui, le plus cher, » ſe vendoit 5 l., s'eſt vendu 5 l. 10 ſ. & un » peu moins. Cette du pain n'a été que de » 2 $\frac{2}{3}$ den. par livre, ou 2 ſ. moins 2 $\frac{1}{3}$ d. à » 2 ſ. juſte. Ce prix s'eſt maintenu le même » juſqu'au milieu de ce mois; & depuis il » eſt réduit de 2 ſ. à 2 ſ. moins $\frac{2}{3}$ de den.

» 2°. La récolte a été, de l'aveu général, » la plus mauvaiſe que les Provinces qui » nous approviſionnent aient faite depuis 25 » ans. Le froment de la Beauce Orléanoiſe, » les ſeigles de la Sologne promettoient, en » hiver, l'abondance : au printems, ils ſe » ſont démentis. Les pluies exceſſives d'A- » vril, Mai & Juin ont favoriſé l'accroiſſe- » ment d'une énorme quantité d'herbes nui- » ſibles qui ont étouffé le bon plant. Le » froid ſurvenu en Mai pendant la floraiſon » des ſeigles, & en Juin pendant celle des » fromens, ayant produit la coulure, on n'a » moiſſonné que des épis à demi vuides & » recueilli qu'une quantité de gerbes bien » plus petite qu'on ne l'avoit long-tems » cru. Eſt il étonnant qu'une récolte à peine » à moitié d'une récolte ordinaire ait opéré » une augmentation de 10 ſ. par mine de » bled & de 2 den. par livre de pain? N'eſt- » il pas étonnant qu'elle n'en ait pas opéré » une beaucoup plus forte?

» 3°. *La récolte de 1773 étoit preſque du » double ou du moins d'un tiers plus forte que » la derniere; & les prix du bled & du pain » étoient rigoureuſement les mêmes que ceux de » cette année dans le même tems*, c'eſt-à-dire, » de 5 liv. 10 ſ. & de 2 ſ. à 2 ſ. moins 2 d.

» Le prix du bled n'a donc pas augmenté » par la liberté; & l'expérience prouve » qu'on doit être tranquille ſur ſes effets.

» J'ajoute, la liberté, loin d'avoir fait au- » cun mal, a été très-avantageuſe, parce » qu'avec les plus grandes raiſons de crain- » dre une augmentation, il n'y en a eu au- » cune; parce qu'avec une récolte beaucoup » plus foible que celle de l'année derniere, » *l'augmentation du bled & du pain n'en a pas » ſuivi la malheureuſe proportion*; parce que » nous pouvons citer pluſieurs exemples où, » ſous le régime prohibitif, l'*augmentation » des prix du bled & du pain a outre-paſſé la » proportion des récoltes en mal.*

» L'année 1751, par exemple, la plus » mauvaiſe (toujours dans cette Province) » après la préſente depuis 25 ans, le prix » du bled & du pain, quoiqu'à la ſuite de » l'année très-abondante 1750, augmenta » rapidement de *deux cinquiemes* du prix to- » tal & plus, tandis que ſi le commerce eût » été libre, l'Auvergne, le Bourbonnois & » les autres Provinces du haut de la Loire, » qui regorgeoient de bled, nous auroient » approviſionnés de maniere à rendre l'aug- » mentation inſenſible, & qu'il *y avoit no- » toirement à gagner cent pour cent à cauſe » de l'interdiction du commerce*, ſi l'on eût pu » violer la défenſe du tranſport de Province » à Province, alors maintenue par l'Admi- » niſtration dans toute ſa rigueur, & nous » amener des bleds par la Loire & l'Allier. » Un Négociant de cette Ville, bien connu, » en fit l'expérience : il riſqua de faire deſ- » cendre de Moulins en Bourbonnois des fa- » rines qui paſſerent ſous le nom d'amidon, » & *ſon gain fut en effet de cent pour cent.* » Mais il ne voulut pas s'expoſer davantage » aux déſagrémens dont le menaçoit une » funeſte police dont il rendoit, par la frau- » de innocente qu'il venoit de ſe permet- » tre, les triſtes effets ſi palpables.

» Il ne me reſte, M., qu'à nous féliciter » de vivre ſous un regne où les bonnes loix » ſeront ardemment propoſées, toujours » accueillies, & bientôt exécutées; & où » l'intérêt de la Nation ſe conciliant tou- » jours avec le devoir de l'obéiſſance, elle » ſera toujours heureuſe & ſoumiſe.

De Lodeve, *le 1 Février.*

On a établi dans cette Ville une Manufacture de bas compoſés de deux bouts de laine & d'un bout de coton. Ils ſont agréables à la vue, doux ſur la peau, excellens à l'uſer. L'apprêt en eſt ſupérieur pour leur qualité. On y a déjà dix métiers; & l'on vient d'en établir un nouveau avec leſquels on fabrique des bas à doubles côtes, c'eſt-à-dire dont la maille eſt en dedans & en dehors par bandes alternatives, à l'inſtar de ceux d'Angleterre, & moins chers néanmoins de 15 pour 100. L'Entrepreneur eſpere pouſſer encore plus loin ſon entrepriſe, & faire des tentatives heureuſes dans un genre de travail, le plus difficile que l'on connoiſſe dans la Bonneterie à cauſe de la préciſion qu'il faut atteindre.

Les bas en laine & coton de la Fabrique

de Lodeve ont un grand débit tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Pour les expéditions en gros, on peut s'adresser à *M. J. J. Luchaire, Négociant place du grand College, à Lyon.*

De Grenoble, *le 3 Février.*

On mande de l'extrémité méridionale de la Province les nouvelles suivantes... Nous avons craint pendant quelque tems que les froids cuisans qui ont regné vers la fin de Novembre & le commencement de Décembre ne nous causassent une nouvelle perte d'oliviers. Dans ces cantons où l'on recueille peu de bled, nous serions fort à plaindre, si les oliviers nous manquoient & si nous n'avions pas la ressource du commerce des huiles : elles se vendent plus de dix livres l'hémine. Peu d'oliviers ont souffert de la violence du froid. Depuis le 3 de ce mois, le thermometre n'est point descendu au terme de la glace ; aujourd'hui même, 21, il est à trois degrés au dessus du tempéré. Si nos montagnes & le sol ne flattent point la vue, nous jouissons en revanche d'un ciel presque toujours pur & sérein. Les campagnes du Comtat Venaissin offrent l'aspect d'un jardin de délices ; mais les vents impétueux qui y soufflent en rendent le séjour moins agréable. C'est ainsi que la nature partage ses faveurs. Dans le Comtat, pays charmant & bien habité, il fait un froid cuisant : le tems est aussi tempéré qu'au mois de Mai au pied de nos rochers arides.

D'Arras, *le 2 Février.*

Depuis le froid prématuré du mois de Novembre, pendant lequel un thermometre de Réaumur au mercure, descendit à 6 d. & demi au-dessous du terme de la glace, le tems, à l'exception de quelques petites gelées, a été fort doux. Il y avoit eu très-peu d'humidité : la température de l'air étoit assez constamment, vers le milieu du jour, à peu près égale à celle des caves de l'Observatoire de Paris. Le 23 Janvier, à deux heures après midi, le thermometre marquoit encore 8 d. & demi au-dessus de la glace : le barometre (trempé & chargé au feu) qui se soutenoit alors entre 27 & 28 pouces, monta tout à-coup de plusieurs lignes ; le vent changea du sud-ouest au nord-est. Le lendemain, 24, le froid prit tres-vivement ; la gelée fut de courte durée. Le 25, à 7 heures & demie du matin, le ciel étant très sérein, le barometre à 28 p. 3 l. un quart, la liqueur du thermometre se trouvoit à 9 d. 2 tiers au dessous de zéro. Le jour suivant, à 2 heures après midi, le barometre étoit descendu à 27 p. 8 l. 3 quarts, & le thermometre étoit revenu au terme de la glace. Alors le dégel commença : il avoit été précédé d'un vent de sud-ouest qui ramena insensiblement la chaleur, au point que, le 29 à 2 h. après midi, le thermometre se trouvoit à 8 d. & demi au dessus de zéro. Des variations si considérables méritent d'être remarquées.

De Paris, *le 11 Février.*

Une maladie épizootique vient de se déclarer dans quelques villages de la Normandie. Aussi-tôt le Gouvernement a donné des ordres & pris des mesures pour qu'on travaille en diligence à en reconnoître la nature, à l'arrêter, à l'étouffer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette des Finances.

M., je lis, dans le titre de votre Gazette, *des Finances* : vous traitez donc des Finances ? tant mieux pour le Public, tant pis pour vous : prenez & lisez.

Après que vous aurez lu, dites, tant qu'il vous plaira, cette histoire que vous me faites-là n'est qu'une histoire ; je ne m'en offenserai pas. J'ai à peu près vu la chose, moi qui vous parle ; & en honneur & en conscience, je ne sçais pas trop si je le crois.

Le fait n'est pas d'hier : vous verrez pourtant par les dates ci-dessous qu'il n'est pas fort ancien : ancien ou non, il y a des vérités toujours nouvelles, ici il y en a une à éclaircir. En tout tems, il est bon d'éclairer ce qui est obscur, de purifier ce qui est souillé, de redresser ce qui est tortu.

Au fait Avocat... Un Conseiller au Présid... de ....., Propriétaire d'une Terre no-

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

bſe, affermée 6000 liv., acquitta en 1757 pour jouir juſqu'en 1777, le droit de franc-fief, 6000, & par ſupplément les petits deux ſous pour livre alors établis : total 6600 l.

Il y avoit dix-ſept ans qu'il jouiſſoit en paix avec ſa conſcience & avec tout l'univers, lorſqu'il eſt venu un Inſpecteur des contrôles & francs-fiefs qui, un œil tourné ſur le paſſé, l'autre ſur le grimoire, a vu que la terre qui, ſuivant les baux, ne rendoit en effet que 6000 l., en rendoit 6400, 400 par les lapins que le Propriétaire tuoit dans ſon parc pour ſon rôti, & les choux qu'il arrachoit dans ſon jardin pour ſa ſoupe. Procès-verbal.

Celui-ci, homme débonnaire, tout prêt à acheter la paix, auroit mieux aimé payer les 400 l. & les 2 ſ. pour l. deſdites 400 l., que de plaider là & puis là, pour payer peut-être à la fin 440 l., & à tout événement frais ſur frais. Il s'exécute & offre 440 l.

440 *l. Monſieur! vous n'entendez rien aux calculs de finance : vous êtes redevable de 2360 l. ni plus ni moins.* Comment? .... *Le voici. Les huit ſous pour livre portent le droit que vous deviez payer à 8960 l.; vous n'en avez payé que 6600; qui de 8950 paye 6600, reſte à 2360 : c'eſt ce que vous devez...* Quoi donc? en 1757, je devois les huit ſous pour livre impoſés en 1771! ... *Vous les devez en 1771, puiſque vous devez.*

Le Propriétaire, quoique convaincu que dans les regles de la juſtice il ne pouvoit être redevable que du ſupplément & des 2 ſ. pour livre, concevoit bien qu'à toute rigueur les huit ſous pour livre pourroient être exigés ſur les 400 l. : mais il n'imaginoit pas qu'il fût poſſible de faire grimper les huit ſous pour livre de 1771, ſur le principal acquitté en 1757. L'Inſpecteur, plus ingénieux, amalgamoit les 400 liv. de ſurcroît avec les 6000 l.; il en faiſoit un tout indiviſible; or ſi d'un tout indiviſible partie doit huit ſous, le tout doit huit ſous... Extaſe de la part du Propriétaire.

Ce raiſonnement ſupérieur, comme vous voyez, à toute réponſe, l'Auteur prétend l'appuyer d'une déciſion du Conſeil du mois de Mai 1774.

Les huit ſous pour livre impoſés pour l'avenir en 1771 remonteroient donc ſur le paſſé, comme les fleuves au-deſſus de leur ſource? Vous penſerez certainement comme moi, Monſieur, que juſqu'à ce que cette allégation ſoit trouvée vraie, elle eſt démontrée fauſſe.

Perſonne ne doutera qu'après la publication de cette Lettre, MM. les Commettans dudit Inſpecteur déſavouent hautement ſes prétentions ſur la déciſion, ſi elle n'exiſte pas; ou qu'ils n'en demandent inſtamment la révocation, ſi elle exiſte; ils ſont aſſurés d'obtenir cette faveur du Gouvernement & les applaudiſſemens du Public. Je demande l'honneur de battre des mains, le premier. Je ſuis &c.

N^a. *Nous avons cru qu'un fait ſi étrange exigeoit que nous priſſions des informations exactes. Nous avons appris tout enſemble que le Jugement cité a été en effet rendu, mais qu'une déciſion nouvelle a rétabli à cet égard l'ordre & la juſtice : puiſqu'il peut reſter encore des inquiétudes ſur ce ſujet, il nous paroît convenable de les calmer par l'extrait de la déciſion nouvelle, rendue ſous le Miniſtere de* M. Turgot, le 29 Novembre 1774.

» Quant aux ſommes payées antérieure-
» ment à l'Edit de 1771, quoique ce ne ſoit
» que par forme d'à-compte, comme elles
» doivent être imputées tant ſur les princi-
» paux que ſur les acceſſoires, elles ne peu-
» vent être aſſujetties aux nouveaux ſous
» pour livre qui ne ſeront perçus que ſur les
» ſommes principales reſtant à acquitter ſeu-
» lement, ſoit qu'il s'agiſſe de droits de francs
» fiefs & de tous autres droits, & ce nonobſ-
» tant les déciſions des 1 Mai & 11 Juin der-
» niers, rendues contre M. de Raimondis ».

I I.

A V I S.

Quillau, Libraire à Paris, rue Chriſtine près la rue Dauphine, Fauxbourg Saint-Germain, tenant le Magaſin Littéraire pour la lecture par abonnement, ſoit à l'année, ſoit au mois, donne avis au Public qu'il vient d'augmenter ſa Bibliotheque des Livres les plus intéreſſans en différens genres qui ont paru en 1773 & 1774. On trouve au Magaſin le Proſpectus de cet utile & agréable établiſſement où les conditions de l'abonnement ſont expliquées plus au long, avec le Catalogue des Livres deſtinés à la lecture. Le prix de l'abonnement eſt de 24 l.

par an, & de 3 l. par mois. Les personnes qui sont abonnées peuvent venir lire gratis au Magasin les Ouvrages périodiques, comme Journaux, Gazettes, & consulter aussi les grands Dictionnaires, ainsi que les Mémoires de l'Académie des Sciences & ceux de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

III.

PRIX du froment, la premiere quinzaine de Janvier, avec les augmentations ou diminunutions, les plus hauts & les plus bas prix des Généralités &c. le septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Amiens.	₶	ß			₶	ß
Abbeville	21	4	...	*		
Boulogne	18	4	...	*		
Saint-Vallery	22	16	...	D.		12
Calais	18		...	*		
Genér. de Bayonne.			...			
Bayonne	24	17	...	*		
Oleron	24	16	...	*		
Gén. de Languedoc.			...			
Montpellier	30	1	...	D.	4	2
Narbonne	25	13	...	A.		13
Pezenas	30	15	...	D.		12
Alby	23	15	...	*		
Gén. de la Rochelle.			...			
Saintes	28	8	...	D.		8
Cognac	25		...	D.		10
Barbezieux	24		...	*		
Marenne	23	8	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	7	...	*		
Pont-à Mousson	17	18	...	D.		7
Epinal	21	8	...	A.		12
Bitche	14	6	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Toul	19	4	...	*		
Sédan	20	10	...	D.	1	
Verdun	12	12	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	28		...	*		
Villefranche	23	10	...	*		
Moissac	24	18	...	A.	1	10
S. Afrique	28	10	...	D.		7
Géner. de Moulins.			...			
Nevers	25	4	...	D.		8
Montluçon	31	10	...	A.	4	8

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
	₶	ß			₶	ß
Moissac	24	18	...	A.	1	10
Gueret	21		...	D.	2	5
Généralité de Paris.			...			
Brie-Comte-Robert.	25		...	A.		19
Meaux	24	9	...	*		
Nogent	24	5	...	*		
Provins	27		...	A.	5	10
Sens	26	19	...	*		
Mantes	25	5	...	*		
Montfort	27	4	...			
Tonnerre	20	9	...	A.		2
Meullant	24	19	...	D.		19
Melun	27	12	...	*		
Compiegne	25	14	...			
Joigny	20	18	...	D.	1	14
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	17	...	A.		11
Les Sables	22	8	...	*		
Châtellerault	20		...	A.		16
Niort	19	18	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Digne	35	10	...	A.	1	
Arles	36		...	A.	2	
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	A.	3	18
Saint-Flour	23	10	...	*		
Mauriac	32		...	A.	3	
Clermont-Ferrrand.	28	4	...	A.	3	
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	23	6	...	*		
Dieppe	24	12	...	D.		6
Evreux	21	14	...	*		
Lyons	21	10	...	D.		14
Génér. de Roussillon.			...			
Foix	25	12	...	D.		12
Pamiers	25		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	23	2	...	D.		6
Laon	22	17	...	*		
Noyon	20	17	...	*		
Crespy	25		...	*		
Marle	18	5	...	D.	2	12
Généralité de Tours.			...			
Tours	21		...	*		
Mans	24	3	...	A.		7
Château-Gontier	25	12	...			
Saumur	21	7	...	*		
Chinon	20	5	...	D.		15
Loudun	20		...	*		
Montreueuil-Bellay.	18	7	...	*		

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Février 1775, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20 à 25 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Grève, de 21 à 26 livres ; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 l. 10 s. à 16 l. ; l'orge, de 10 livres, 10 livres 5 s. à 11 livres 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Février 1775, au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 16, 17 à 17 l. 10 s. ; *id.* à la Greve, 14 l. 10 s., 16 l. 10 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Février 1775, de 48 à 49 l. ; *idem* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41 ; *idem* nouveau, de 38 à 39 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36 ; *id.* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 11 *Février* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 3 16e.
Hambourg	181
Madrid	15 0 6 à 1
Cadix	14 17 6
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 11 *Février* 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	706	1	
Les guinées à . . .	717	2	
Ducats à	97	3	*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	8	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	12	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piastres à	49		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1897 $\frac{1}{2}$ 95 . .	1890	1890 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1220	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	242.	242	242 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412	412	412. . . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$ 10 9 $\frac{1}{2}$ . .
Bil des Fermes.	3 $\frac{1}{2}$	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 15 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Mars.*

VU la rareté des especes & le besoin d'améliorer les biens-fonds pour étendre le commerce & sortir de cette détresse, la Noblesse de la Poméranie Suédoise a résolu, dans la derniere Assemblée des Etats, de faire chez l'Etranger un emprunt de 300,000 rixdh. à 5 pour 100 pour distribuer cette somme entre les Membres du Corps, selon la valeur de leurs terres. Tous les Nobles engagent solidairement leurs biens pour la sûreté du capital. Le Roi a non-seulement consenti à cet emprunt, mais même il s'est rendu garant des obligations que contractera la Noblesse. Des Agens sont prêts à partir pour aller négocier cette somme en Hollande.

S. M. a ordonné la modération des peines rigoureuses ci-devant portées contre ceux qui frauderoient les droits de Douane dans le commerce des plaques de cuivre, aujourd'hui rendu plus libre. Les loix qui dans leurs fonctions ont assimilé ces contraventions aux crimes, ont commis un délit capital contre la justice, les mœurs & l'ordre.

ALLEMAGNE.

DE CREUTZENACH, *le 27 Mars.*

Notre Marché aux grains se trouve, comme on se l'est promis en l'établissant, d'autant plus abondamment fourni qu'il est permis de vendre partout ailleurs. La liberté attire le commerce que la prohibition éloigneroit; & la foule se rend sur la Place, parce que ce lieu lui offre beaucoup de commodités & de facilités réunies sans lui ôter la libre & avantageuse disposition de sa denrée.

DE MUNSTER, *le 27 Mars.*

Malgré le préjugé du Peuple qui regardoit comme un sacrilege de vuider les fosses à cadavres parce qu'il avoit entendu dire proverbialement qu'il ne falloit pas *troubler les cendres des morts*, les Cimetieres sont aujourd'hui hors de la Ville. Il n'y a rien d'impossible en ce genre comme en tant d'autres que ce qu'on n'ose pas entreprendre.

DE FRANCFORT, *le 1 Avril.*

La fin de Mars a amené de la neige & des gelées assez fortes pour la saison, entremêlées de vents inconstans & souvent impétueux. Il ne paroît pas que ces vicissitudes ayent causé du dommage aux productions de la terre. Cependant il y a plus de huit jours que beaucoup d'arbres fruitiers sont en fleurs.

ITALIE.

DE VENISE, *le 25 Mars.*

Depuis la fin de Février de 1774 jusqu'à la fin du même mois de la présente année,

il eſt né ici 4915 enfans dont 413 enfans-trouvés ; il y eſt mort 6255 perſonnes. La diſproportion entre les naiſſances & les morts eſt effrayante. En général il paroît que le Nord a eu, en ce point, la nature beaucoup plus favorable que le Midi... L'hiver a été fort extraordinaire dans toute l'Italie.

De Mantoue, *le 25 Mars.*

Le Tréſor public eſt aſſez riche pour prêter de l'argent, par conſéquent pour remettre des impôts. Au lieu de favoriſer l'Agriculture de cette derniere façon qui ne demande aucun frais & n'entraîne aucun inconvénient, on prête pour l'améliorer aux Poſſeſſeurs de terres différentes ſommes juſqu'à la concurrence de 1800 florins & plus à 2 pour 100 d'intérêt, ſur un fonds de 200,000 fl.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 1 Avril.*

Le Congrès Provincial de la Nouvelle-Angleterre tenu à Cambridge le 7 Février, a réſolu de regarder comme ennemis de l'Amérique ceux qui fourniroient aux Troupes Royales des bois de conſtruction, des briques, du fer, des voitures, des matériaux de fortification &c, & d'oppoſer à leurs pratiques tous les moyens raiſonnables. Il a été auſſi réſolu que perſonne ne vendra de la paille, ſi ce n'eſt aux Habitans de la Province & pour leur uſage. On aſſure que ces Troupes manquent de divers ſecours.

Des lettres particulieres reçues de Salem ont fait baiſſer les actions d'un pour cent.

Un Marchand de la Virginie écrit à ſon Correſpondant à Edimbourg de ne lui envoyer aucune marchandiſe tant que les actes turbulens ne ſeront pas révoqués, attendu que les Américains tiennent ferme pour l'exécution des réſolutions du Congrès. Il ajoute que dans tous les Comtés de la Province il ſe forme des Soldats & que des Comités veillent à ce que les Marchands ne hauſſent pas les prix des marchandiſes. Le tabac a conſidérablement hauſſé dans ce pays ; & l'on préſume qu'il y ſera fort cher, ce printems.

On mande d'Edimbourg que, malgré la criſe où ſe trouve l'Amérique, l'eſprit d'émigration regne toujours dans le pays ; & qu'une troupe conſidérable d'Artiſans & d'Ouvriers eſt partie pour aller s'embarquer à Greenock.

Le Roi a donné, le 30, ſon conſentement au Bill pour reſtreindre le trafic & la pêche de la Nouvelle Angleterre.

Il eſt tombé beaucoup de neige dans les Provinces ſeptentrionales de ce Royaume, & juſqu'à quatre ou cinq pieds de haut en quelques endroits.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 1 Avril.*

Nos craintes ſur les froids tardifs n'ont pas été long tems à ſe réaliſer. Le 27, il tomba de la neige ; il a gelé enſuite ; il eſt fort à appréhender que les arbres fruitiers qui, pour la plûpart, étoient en fleurs, n'ayent été dépouillés de leurs productions. Des froids plus tardifs & plus rigoureux ſeroient une cruelle calamité pour cette Province où les prix des principales ſubſiſtances ſont fort hauts.

On écrit de Briançon qu'on craint de voir à la fin tous les villages & cantons du hameau entiérement détruits par des incendies. Le 26 Février, 80 maiſons du village du Pont de Serrieres furent brûlées, avec les meubles, les denrées, & une grande partie des beſtiaux qu'elles renfermoient. Une femme fait de la friture ; le feu prend à la poële ; le chaume eſt embraſé, le village eſt en cendres. C'eſt à des accidens ſi communs que tient le ſort d'une nombreuſe population & de tout le pays. Soixante & dix familles de ce hameau ſe trouvent réduites à la derniere extrémité. Des *tuiles*, & l'on ſauvera cette contrée ; ſinon elle ſera tôt ou tard perdue pour le Royaume. Mais eſt-ce aux malheureux ruinés par les flammes à s'en procurer ? La bienfaiſance publique & privée eſt leur unique reſſource. Les Villes s'aggrandiſſent & s'embelliſſent ; & leurs fondemens (les Villages) s'écroulent.

D'Argenton (*en Berri*), *le 2 Avril.*

Mos Marchés ſont abondamment pourvus;

& toutefois les grains ne baissent pas : le pain blanc de premiere qualité est à 3 s. ; & le pain bis-blanc à 2 s. 3 d. Les prix sont soutenus par les achats & les transports que l'approvisionnement de la Marche & du Limousin exige. La circulation étoit donc nécessaire, la liberté excite donc la circulation. Le seigle, principale nourriture de ces deux Provinces, a totalement manqué à la derniere récolte ; faudroit-il leur refuser des secours ? Voudrions-nous qu'elles nous en refusassent dans nos besoins ? Elles nous ont souvent aidé, nous les aidons, elles nous aideront : voilà la société : réciprocité de services. Sans nos provisions, la disette porteroit la denrée dans ces Provinces à des prix excessifs. Sans la circulation, nos greniers se fermeroient ; dans l'impuissance de profiter de la cherté voisine, les Propriétaires des grains l'ameneroient bientôt ici. Le Peuple n'y gagneroit donc pas ; les Propriétaires y perdroient parce qu'ils vendroient de moindres quantités ; & deux Provinces voisines seroient affamées. Loin donc que nous nous plaignions de l'Arrêt du 13 Septembre, nous nous félicitons du bien qu'il fait à nos voisins & à nous-mêmes.

Il paroît à craindre que la Marche & le Limousin ne soient pas plus heureux cette année, qu'ils ne l'ont été les précédentes : n'est ce pas à eux mêmes que les Habitans doivent s'en prendre ? N'est ce pas à l'usage où ils sont de semer leurs seigles de trop bonne heure, qui les expose à ces dangers ? On remarque en beaucoup d'endroits que les premiers qu'on a semés ont été dévorés par les vers ou qu'ils n'ont pu lever : la même chose est arrivée ici. Ceux qui se sont hâtés d'ensemencer leurs champs pendant la semaine de la S. Michel, tems que tous nos Laboureurs regardent comme le plus favorable aux semailles, ne s'en trouvent pas bien. Pourquoi semer sitôt un grain qui fait plus de progrès en deux mois que les autres n'en font en quatre ? Jettez le même jour, dans le même champ, du froment & du seigle : celui-ci au bout de quelques mois couvrira la terre & commencera même à former des tuyaux quand le premier, encore grêle & petit, aura l'air d'être dans une espece d'engourdissement. Les épis du seigle ne sont ils pas plutôt développés, plutôt en fleurs, plutôt en maturité que ceux du froment ? Il n'y a personne qui ne fasse tous les ans cette remarque ; mais où sont ceux qui sçavent en profiter ? Cependant cette qualité hâtive du seigle devroit bien nous faire entendre qu'un grain si délicat, si sujet à des accidens, ne demande pas à rester aussi longtems en terre que le froment qui, d'un genre plus parfait, semble exiger que la nature mette plus de tems à le former.

Le seigle, semé dans le mois de Novembre où il n'est pas rare de voir une suite de beaux jours qu'on appelle l'*été de la S. Martin*, trouveroit la terre purgée des insectes dont il est si souvent la proie : ses épis ne se développeroient que lorsque les gelées du printems ne seroient plus à craindre ; & une seule gerbe rendroit autant de grains que quatre de la derniere récolte nous en ont donné. Nous voyons une piece de terre qui n'a été ensemencée que quinze jours avant Noël, & où il ne s'est pas perdu un seul grain, pendant que celles qui ont été ensemencées beaucoup plutôt semblent avoir dévoré la semence qu'on leur avoit confiée.

Lorsque pour éviter les inconvéniens dont on vient de parler, on a prétendu qu'il falloit semer le seigle en Mars, on se trompoit sans doute. Plusieurs expériences faites depuis ont démontré que de mille grains de seigle d'automne semés au printems il n'y en a pas la dixieme partie qui monte & produise des épis : le reste talle beaucoup & offre une verdure très-épaisse mais infructueuse. Il n'en est pas de même du seigle de Mars qui réussit parfaitement & qu'on a tort de ne pas cultiver en plus d'un endroit. Quand un autre Cultivateur a soutenu que le seigle ne pouvoit être semé plus avantageusement qu'en automne, il n'a pas été exempt d'erreur. Il y avoit un juste milieu à prendre, & ce milieu que les deux Agronomes ont manqué, c'est précisément l'époque de la S. Martin, tems qui nous paroît le plus propre à semer le seigle.

On a cru jusqu'à présent que ce grain vouloit être semé dans un terrein très sec : c'est une erreur, on ne l'éprouve que trop cette année. 1°. Les insectes trouvent moins de résistance & font plus de ravages dans une terre presque réduite en poussiere que dans un terrein qui conserve assez de fraicheur pour que ses différentes parties, en retombant les unes sur les autres, à mesure que la charue recouvre les grains, puissent se

réunir & prendre quelque consistance. 2°. Lorsque le seigle commence à pointer & à sortir de cette poussiere, les premieres pluies qui surviennent le déracinent, en faisant ébouler dans l'entre-deux des sillons cette terre mouvante qu'emporte ensuite l'eau. Comment ces tendres plantes, ainsi découvertes & sans appui, pourront-elles résister aux fortes gelées & même aux suites du dégel qui n'est pas moins funeste ? Il y a donc bien moins de risque à semer le seigle dans un terrein frais & tant soit peu humide que dans une terre trop seche, trop désunie, trop poreuse.

Sur tout ce qu'on vient de dire, on s'en rapporte à l'expérience.

DE LOUDUN (*en Poitou*), *le 4 Avril.*

Les genres de commerce le plus en vigueur ou plutôt les seuls en vigueur ici sont ceux des grains, des vins & des eaux-de-vie. Jusqu'au commencement de Mars, nos bleds n'ont presque pas varié : mais il y a eu depuis une augmentation bien forte. La fourniture de froment de 20 septiers (le septier de 12 boiss.) réputée peser de 4000 à 4200, est montée de 365 & 370 à 430 & 435 ; celle de seigle de 290 à 330 & 335 ; celle de bailliarge de 200 à 240. Nous n'imaginons pas que la liberté du commerce, qui pendant plusieurs mois n'a occasionné aucune variation, ait tout d'un coup opéré ce haussement ; & quand elle l'auroit opéré, il seroit très-possible qu'il nous fût très-avantageux, dans le cas, par exemple, où elle auroit ouvert un nouveau débouché. Les travaux de la campagne ont arrêté les transports des Laboureurs ; les ensemencemens de Mars se sont faits par un tems très-beau. On craint pour les seigles. Les fromens ont une assez bonne apparence. Il regne un tems froid, neigeux & giboulaux qui pourra gâter les fleurs précoces.

Il se fait ici de grosses serges uniquement pour la consommation du pays ; on y fait aussi quelques toiles. Notre Fabrique de dentelles communes occupe généralement les femmes du Peuple : elles sont d'un prix de 2 s. à 30 & 40 s. l'aune. Peu de pâcages : il n'y a guere plus de bestiaux que ce qu'il en faut pour la culture. Le bois devient très-rare & hors de prix : les pauvres ne s'occupent que du présent.

DE DIJON, *le 4 Avril.*

Les grains se sont soutenus fort haut : les prix du Marché pendant le mois de Mars ont été de 5 liv. 5 s. à 6 liv. 5 s. La livre de pain de premiere qualité vient d'être taxée à 4 s. 2 d. ; faute de deniers, elle sera payée un denier plus cher. On peut voir sur tout dans les Douanes que le Peuple paye de grosses sommes de surérogation faute de petites monnoies.

Sans la liberté de vendre hors des Marchés, la livre de pain auroit dû être taxée, suivant les anciens réglemens, 4 s. 6 den. Moyennant cette liberté, le Boulanger a pu s'approvisionner à meilleur compte, & la Police a cru devoir avoir égard à cette circonstance. Voilà 2 ou 3 den. gagnés par le Peuple sur chaque livre de pain. Cet exemple mérite d'être remarqué.

Mais la taxation porte-t elle en totalité sur une regle juste ? Un Citoyen éclairé qui a eu part à l'administration municipale, a prouvé le contraire dans un projet de réglement bien raisonné & bien calculé. (*Nous l'avons sous les yeux*). Fondé sur des expériences, sur l'autorité des Ecrivains économiques, sur des exemples très-sages, il a proposé de taxer le pain bis-blanc aux deux tiers de la valeur du blanc, conformément au réglement fait à Clermont pour Saint-Pourçain, au lieu que son prix actuel n'est qu'à moitié de ce dernier. De cette disproportion injuste, il résulte que les Boulangers font le pain commun mauvais, & qu'on est obligé d'acheter du pain cher si l'on veut le manger bon. Les Boulangers feroient cette espece de pain meilleure, s'ils n'y perdoient pas ; il s'en débiteroit davantage ; tout le monde y gagneroit. Il est à desirer que le Corps Municipal prenne de nouveau en considération le projet dont nous venons de parler.

On se plaint à Montpellier, à Cusset &c. d'un droit de coupe au 64e., d'un droit de laide au 50e. &c ; nous payons à notre Halle un 32e. du prix de la mesure ; & ce droit est souvent étendu sur des grains qui ne le doivent pas, & souvent il donne lieu à des contestations qui tombent sur la tête du Peuple. Il est si fort qu'il ne rend presque rien ; car il n'est admodié que 360 liv. par an. Dans le tems où les Laboureurs & les Marchands étoient obligés d'aller payer au Fermier de

la Halle un tribut qu'ils ne lui devoient pas, il a fait des gains considérables. L'ordre naturel est rétabli; mais le commerce ne change pas de cours si facilement. si la liberté nous a été favorable, comme on vient de le voir, nous n'en avons pas pourtant encore recueilli tous les avantages; parce qu'en général il n'y a presque point de commerce dans cette Ville, & que celui des grains n'a pas pu y avoir lieu. Dans notre situation présente, nos grains sont trop chers pour être enlevés; le négoce ne peut tourner vers nous ses spéculations que pour concourir à notre approvisionnement.

On a ci-devant proposé aux Propriétaires du droit de Halle de le vendre à rente à la Ville; ils l'ont refusé: la Ville leur a offert de l'admodier pour ne pas le lever; ils l'ont refusé dans la crainte frivole de la prescription. A leur tour, ils ont proposé des échanges mais peu convenables. Ils seroient peut-être plus traitables aujourd'hui qu'ils ne doivent pas espérer que le Citoyen sera de nouveau forcé de leur donner gratuitement une partie du prix de sa denrée. Dans les arrangemens pour les extinctions de ces droits, les parties intéressées ne doivent pas oublier que le remboursement ou la compensation ne doit pas se régler sur des baux passés sous le régime prohibitif, parce qu'alors leur produit étoit forcé par une cause qui n'existe plus.

De Pontivy, *le 4 Avril.*

Ceux qui veulent tenir les Paysans dans l'ignorance, veulent que les morts ensevelissent les morts. Ceux qui travaillent à les instruire rendent la vie à ceux qui nous la donnent. Au risque d'offenser les Fauteurs de la Barbarie, nous édifierons les Partisans de l'instruction par un exemple de bienfaisance éclairé que vient de donner dans ce pays M. le Comte de Boisgeslin, Maitre de la Garderobe du Roi.

Pour apprendre à ses Vassaux l'art qu'ils s'imaginent sçavoir, ce Seigneur a établi au milieu d'eux une famille Angloise versée dans la science rurale de sa Nation. On a vu pour la premiere fois dans le pays de vrais Cultivateurs; nos prétendus Cultivateurs ne les ont pas reconnus.

Nos Chefs de culture sont à peine à ces hommes-là ce que des Manœuvres sont à des Maitres. Les premiers n'ont que des bras machinalement mus par la routine: ces Anglois sont gens de tête & de main: ce qu'ils exécutent, ils l'ont projetté, raisonné, calculé.

Pendant que nos Paysans ne sçavent ni lire ni parler une Langue, ces hommes-là sont lettrés, ils sont Géometres, Méchaniciens, & sur-tout Physiciens. Ils ne font pas une opération parce qu'on a coutume de la faire: ils justifient ce qu'ils entreprennent; l'effet ne les a point encore démentis.

Nos Laboureurs ne voyoient pas mieux que nos Citadins, que la nature a revêtu les moutons d'une laine épaisse & oléagineuse pour les défendre contre les intempéries des saisons, & que les entasser dans de petites étables, c'étoit les jetter dans le feu de la contagion pour les garantir du froid. Nos Anglois ont fait *parquer* leurs moutons *pendant l'hiver*, & leur bétail a été si supérieur à celui des autres qu'il s'est vendu plus cher d'un quart. Il faut sçavoir que le commerce le plus considérable de ces campagnes, est celui des moutons.

Nos Paysans ont vu & n'ont pas cru; ou plutôt l'amour propre s'efforce de leur fermer les yeux pour qu'ils ne croyent pas; car non seulement l'amour propre s'allie avec l'ignorance, mais il en devient plus intraitable, parce qu'elle l'éloigne de la réforme par inhabileté. Ils invoquent leurs ayeux & méconnoissent leurs maîtres. Des hommes qui choquent les mœurs, les usages, les méthodes du pays, des hommes singuliers, novateurs, convaincus d'une supériorité de sçavoir (on diroit presque des *hommes à systême*), ne leur paroissent pas dignes d'eux, de leur confiance, de leur indulgence même. Mais qu'on ne s'y trompe pas, s'ils se trompent eux-mêmes sur leurs sentimens: qu'ils laissent parler d'abord leur petite jalousie & leur petit orgueil, ils n'y croyent pas; leur intérêt les ramenera bientôt à la raison & à la réforme. Quand la génération présente résisteroit, ce qui est hors de vraisemblance, à la force de l'expérience répétée, ces Etrangers seront au moins les Précepteurs & les Bienfaiteurs des générations futures.

Ces mêmes Cultivateurs ont en même tems changé en prairies des marécages respectés pendant des siecles. D'une eau bourbeuse, ils ont fait une excellente terre. Se-

lon l'usage, parce qu'ils font disparoître l'ancien cahos, on dit qu'ils troublent l'ordre. On trouve étrange qu'un Seigneur respectable ait transporté en Basse-Bretagne des hommes & des méthodes qu'on n'y avoit jamais vus : mais le bétail s'améliore, la lumiere brille, une moisson de gloire s'éleve pour lui, & de biens pour tous.

c'est-à-dire de blé

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expériences faites en Silésie pour guérir le tournoyement *des moutons.*

Cette maladie fait souvent de grands ravages parmi les moutons ; mais on s'est vainement épuisé en recherches pour y trouver un remede efficace. Il y a deux ans que la Société Patriotique de Silésie proposa un Prix pour l'Auteur qui indiqueroit les meilleurs moyens de guérir cette maladie, ou de la prévenir, s'il étoit possible. On n'envoya point de Mémoire. Le Prix fut encore proposé l'année derniere ; la Société a reçu deux Mémoires que nous ferons connoître dans la suite ; en attendant de remplir notre engagement, nous allons rendre compte des expériences qu'a faites relativement à cet objet un Seigneur Silésien qui ne croit pas se dégrader en faisant un amusement ou même une occupation de l'économie rurale.

M. de Lestwitz, l'illustre Agronome dont nous parlons, a de nombreux troupeaux de moutons dans ses terres. Le tournoyement les avoit attaqués ; il lut & mit en pratique tout ce qu'on a essuyé & publié pour la guérison de cette maladie, mais rien ne réussit. Après avoir épuisé tous les remedes qu'il connoissoit, les ravages continuerent & il n'en perdit pas moins onze moutons dans l'espace de trois mois. Lassé de chercher inutilement le remede, il s'est appliqué à découvrir la cause & le siege du mal. Le premier mouton attaqué de cette maladie, qu'il fit ouvrir, avoit le sang pur, la chair fraîche, les intestins & les autres parties du corps en bon état ; mais à la tête, immédiatement au-dessous du crâne & du côté gauche, on trouva une grosse vessie pleine d'une matiere aqueuse. On ouvrit la vessie & l'humeur en sortit avec impétuosité. C'étoit de ce côté que l'animal avoit toujours tourné la tête. Tout près de la vessie, le crâne étoit rongé ; il y avoit même un petit trou par lequel on faisoit passer aisément une tête d'épingle. Un autre mouton qui avoit pris des remedes propres à purifier le sang & avoit été saigné deux fois fut aussi ouvert. On lui trouva également une vessie pleine d'eau, mais placée en tirant un peu du côté droit. Son crâne étoit pareillement rongé ; on examina bien la tête & l'on y compta jusqu'à 22 vers, les uns plus gros, les autres plus petits, la plûpart grisâtres & tachetés de noir sur le dos, quelques-uns tout blancs. On crut alors avec raison s'être assuré de la cause du mal.

Cependant cinq autres moutons furent attaqués de vertiges ; comme un de ces animaux étoit bien malade, M. de Lestwitz le fit ouvrir. Tout le corps paroissoit fort sain ; la tête, siege du mal, étoit moins maltraitée que celle du premier, & l'on ne put y compter qu'un petit nombre de vers. Ils s'étoient logés, les uns en dedans du naseau & dans cette peau qui contient les glaires ; les autres dans la partie intérieure qui est immédiatement au-dessus des yeux. Ils avoient rongé le crâne au côté droit où l'animal se tournoit sans cesse ; mais ils n'avoient pas encore fait de trou.

Après cette découverte, il auroit fallu trouver un moyen pour tuer ces vers. L'illustre Econome Silésien fit, de l'avis d'un Médecin Vétérinaire, prendre à un mouton de l'huile de sapin & de tems en tems du *balsamum sulphuris* ; malgré ce remede qui fut continué pendant quinze jours, l'animal mourut. Cependant on lui trouva au-dessous du naseau cinq vers morts qui étoient en chemin pour aller dans la gorge & avoient commencé à céder la place. Le siege principal du mal renfermoit un plus grand nombre de vers vivans. Un autre mouton qu'on laissa sans lui administrer aucun remede, avoit deux vessies ; on ne put découvrir aucun vers dans la tête ou ailleurs. On en vint à faire le trépan ; l'animal parut alors se mieux porter ; il alla de même pendant plusieurs jours, mais il eut ensuite le même sort qu'avoient eu les autres. Il avoit des vers ; on n'auroit pas dû oublier de les enlever, après l'opération du trépan.

De tout cela, M. de Lestwitz conclut que

la maladie provient, ou du ſang qui ſe porte en trop grande quantité vers la tête & y occaſionne une extravaſion des vaiſſeaux lymphatiques du cerveau, ou des vers qui irritent la peau des glaires & des autres peaux de la tête qui tiennent au cerveau ; par cette irritation, la lymphe ſe raſſemble à la naiſſance du cerveau & y reſte en ſtagnation. Ce reſpectable Agronome appuye encore ſon opinion ſur ce que les moutons malades du tournoyement ont le ſang d'un rouge vif. Les jeûnes moutons dont le ſang eſt naturellement plus agité, ſont auſſi plus ſujets à ce mal. M. de Leſtwitz ne prétend pas que les vers ſoient la premiere ou la ſeule cauſe de la maladie ; il croit que les cauſes ſont compliquées, & il n'oſe rien prononcer là-deſſus. De 11 moutons attaqués du tournoyement, il en a trouvé 9 avec des vers. Les expériences que d'autres Propriétaires ont faites relativement au même objet s'accordent avec les ſiennes. Nous allons dire deux mots de quelques autres qui ont été faites auſſi en Siléſie, mais avec un peu plus de ſuccès.

Un riche Propriétaire de cette Province voyant que le tournoyement attaquoit ſes nombreux troupeaux, ordonna à un de ſes Bergers de bien examiner l'endroit où une de ſes brebis, âgée d'un an & bien malade, paraiſſoit ſouffrir le plus. Quand le Berger s'en crut aſſuré, il enleva, par ordre de ſon maître, un morceau du crâne de la bête malade ; ce morceau étoit de la largeur d'une piece de deux gros ou d'une piece de ſix ſous de France. Quand il eut ainſi ouvert le crâne, il mit la tête de l'animal ſens deſſus deſſous, & laiſſa bien écouler la matiere aqueuſe. Après cela, il panſa la plaie ; la brebis fut, malgré la douleur de l'opération, ſoulagée preſque ſur le champ & ſe mit à manger. Elle alla toujours mieux & ſe trouva enfin parfaitement guérie. Cependant elle ne vaut pas celles qui ſont du même âge & qui n'ont pas eu la même maladie. Une autre brebis malade ſur laquelle cet Econome a fait faire auſſi le trépan l'automne derniere, ſe porte beaucoup mieux que n'eſt la précédente, parce que l'opération a été mieux faite & avec plus de précaution.

I I.

Education des veaux.

On avoit demandé en Siléſie ſi la méthode de ſevrer les veaux au mois de Juin eſt nuiſible ou avantageuſe ? M. Sierſberg, Econome de cette Province, vient de réſoudre cette queſtion, non par une belle diſſertation ou par des conjectures, mais en ſevrant, dans le mois indiqué, des veaux, & en donnant des détails ſur la méthode qu'on doit ſuivre pour réuſſir. Les veaux qu'il a ainſi ſevrés ſont plus beaux que ceux qu'on a laiſſé tetter plus long tems, par reſpect pour le préjugé. M. Sierſberg a eu la ſage précaution de ne jamais donner de l'herbe verte aux veaux ſevrés, & de ne les point laiſſer aller aux pâturages. Il les a fait nourrir, pendant un an, à l'étable avec du bon foin, de la paille d'avoine, de la paille menue & détrempée dans de l'eau où l'on avoit mis un peu de ſel, ou dans de l'eau de marc de braſſerie. La ſeconde année, les veaux ne doivent encore prendre que de la nourriture ſeche. Il faut avoir ſoin de les laver & de les étriller ſouvent. On ne ſçauroit les tenir trop proprement ; plus on les nettoyera, plus ils ſeront à couvert des ravages de la vermine. Ce n'eſt donc pas le tems où l'on ſevre les veaux qui leur eſt nuiſible, mais c'eſt uniquement l'eſpece de nourriture qu'on leur donne & le peu de ſoin qu'on en prend. M. Sierſberg obſerve que la nourriture des champs nuit à toute ſorte de beſtiaux pendant les mois d'été.

I I I.

A V I S.

Le ſieur Lanzet, Fabricant à Arras, fait ſçavoir qu'il a découvert une herbe dont il fait une étoffe qu'il fabrique lui-même. Cette étoffe, de couleur ventre-de-biche, eſt plus brillante que la ſoie & d'un meilleur uſage. Comme elle n'eſt ſujette à aucune ordure, il en fabrique des habits, veſtes, culottes, bas &c. Il a obtenu un privilége excluſif & a été approuvé au Conſeil.

Ceux qui deſireront en faire uſage pourront s'adreſſer à Paris chez *le ſieur Billette, Marchand Bonnetier, rue Ticquetonne, près la rue Montorgueil.*

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 5 Avril 1775, au Samedi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la

Halle de 22, 27 liv. 10 ſ. à 32 l. 10 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 19 à 21 l.; l'orge, de 15, 16 à 17 liv. Le froment à la Grève, de 30 à 31 liv. 10 ſ.; le ſeigle, de 15 l. 10 ſ. à 16 l.; l'orge, de 14, 16 à 17 l. auſſi *le ſeptier*.

Du Mercredi 5 Avril 1775, au Samedi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 l. 10 ſ.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le ſeptier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 12 Avril 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Avril 1775.

	H	S		
Or de Portug. à . . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	717	10		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piaſtres à	48	17	6	

CHANGES DE PARIS, *du 12 Avril 1775.*

Amſterdam	55 ¼
Londres	31 1 16e. à ⅛
Hambourg	181 ½
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94 ¼
Lyon *Pâques*	¼ à ⅝ p. 8 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1892 ½ . . .	1892 ½ 95 92 ½ .	1895 . . . .
D°. 16es/25 . . .	1215	1220	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	405 3	405	405. . . . .
Reſcriptions . .	8 8 ¼. . . .	8	8 7 ¾ 7 ½ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Lundi 3 Avril.		Du Mardi 4.		Du Mercredi 5.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Delamotte.. pplles.	F.	Cauchy..... pplles.	C.	Defrance... pplles.	C.
Viageres.....	F.	Viageres	C.	Viageres	C.
Tontine.....	F.	Tontine	C.	Tontine.....	D.
Creuzé..... pplles.	A.	Defays..... pplles.	C.	Cochin..... pplles.	C.
Viageres....	A.	Viageres	C.	.....	
Tontine	A.	Vieillard... pplles.	J.	.....	
Maſſon..... pplles.	C.	Viageres....	J.	.....	
Viageres.....	C.	Tontine.....	J.	.....	
Thevenin... pplles.	C.	Marſollier.... vres.	E.	.....	
Viageres.....	E.	.....		.....	
Certain..... pplles.	J.	.....		.....	
Viageres	C.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 11 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

De Stockholm, *le 17 Mars.*

L'Académie Royale des Sciences a donné les sujets des essais ruraux & économiques à faire pour obtenir, cette année, les Prix fondés par M. le Commandeur Sahlgreen, Directeur. Il y en aura un de 30 ducats pour le Regnicole ou l'Etranger qui, avant le 1 Juillet 1778, aura remis le plan, la description, le détail des avantages d'une nouvelle charue, la meilleure quant à sa forme, à ses proportions, à ses effets.

Afin d'empêcher que les rentes assignées aux Officiers sur des biens fonds n'occasionnent du relâchement dans la culture de ces biens, le Roi a renouvellé des Ordonnances qui tendent à prévenir ce relâchement par la surveillance, l'inspection & autres soins.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 20 Mars.*

Dans les différens Etats de la Couronne réunis, le Danemarck, la Norwege, le Schleswig, le Holstein, Altona &c, il est né, l'année derniere, 61,135 personnes; il y en est mort 48,184; il y a eu 13,874 mariages. Cette liste ne donnera pas une grande idée de la population de tant de pays: combien de millions d'hommes il y manque!

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 22 Mars.*

La Société Electorale de Saxe vient de publier le résultat de son Assemblée générale tenue au mois d'Octobre dernier.

Pendant deux ans, elle a inutilement proposé au concours, l'amélioration de la culture du houblon dans la contrée de Zwickau, & un Mémoire complet sur la maniere de cultiver la vigne & de conserver les vins en Saxe. On diroit que quelque cause naturelle détourne de ces objets l'émulation.

Le Comité de Dresde s'est efforcé d'introduire aux environs de cette Ville, surtout à Zwickau, les instrumens Flamands pour la préparation du lin: les épreuves ont très-bien réussi. L'industrie abandonnée à elle même n'auroit peut être jamais essayé ce changement; il faut l'aider de l'instruction & de l'exemple.

Il a examiné la méthode que M. de Justi avoit proposée de faire bouillir la laine du pays dans une lessive de potasse pour la perfectionner; effets qu'elle ne produit pas. Ces jugemens désintéressés & fondés sur des épreuves, préviennent les inconvéniens & de la timidité & de la témérité à l'égard des méthodes nouvelles.

M. Henne a prouvé, par des essais heureux, que le mûrier peut se propager aisément par la transplantation des petites

branches les plus propres à la végétation.

On a produit une épreuve de verd-de-gris de Mrs. les freres Steiner ; elle a été trouvée d'une qualité peu inférieure à celle du meilleur verd-de-gris de France, outre qu'il y a un grand avantage sur le prix. Il y a déjà long-tems qu'on a prévu en France que ce Royaume ne conserveroit pas long-tems cette branche de commerce, à moins que la suppression des droits sur le cuivre, le vin, le verd-de-gris, ne mît le Fabricant en état de donner cette drogue à meilleur marché & avec plus de bénéfice. Depuis 1715, cette Fabrique y a prodigieusement baissé ; & la concurrence excitée en Allemagne & en Italie acheveroit de la ruiner, si elle n'est favorisée.

Le Comité de Meissen a rendu compte d'un Mémoire de M. Poerner, sur la réunion de la Chymie & de la Physique. L'Auteur traite du *plâtre* comme engrais : il pense, comme le Docteur Heyll, que le plâtre, si l'on n'entend par-là qu'une terre de chaux parfaitement saturée avec l'acide vitriolique, n'est nullement propre à engraisser la terre, & qu'il ne donne qu'un sable mort ; & qu'ainsi le prétendu plâtre auquel on a attribué de bons effets est non un vrai plâtre, mais un plâtre imparfait, formé de terre de chaux seulement imbibée d'acide vitriolique. Cette importante question demande des expériences nouvelles & sçavantes.

Le même Comité a examiné divers autres objets, l'effet d'une trop grande quantité de sel sur la santé des brebis, un remede proposé contre les maladies putrides de ces animaux, un moyen proposé pour détruire les chenilles des arbres &c. Dès que la Société publiera ses Mémoires, nous rendrons compte de ces divers articles.

Entre les modeles présentés, on a distingué le nouveau charriot du Paysan Suédois pour transporter de grosses pierres, & la poulie pour les enlever, ainsi qu'un digesteur économique de cuivre de M. Wilkens, un pressoir de M. Baermann... On a examiné différens essais de lin & de chanvre... Il a été aussi présenté divers Livres, entr'autres la *Réponse* de M. le Docteur Glaeser, aux objections contre son enduit pour préserver des incendies, l'*Histoire de l'Education des Abeilles* par M. le D. Krnnitz, la pépiniere sauvage de M. Harbke.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Mars.*

Les Marchands de Londres faisant le commerce de l'Amérique ont représenté au Roi, dans une Adresse, que si la pêche étoit interdite à la Nouvelle-Angleterre, les François ne manqueroient pas d'étendre la leur ; que quand ils ne trouveroient pas dans l'enceinte *invisible* marquée dans le Traité pour circonscrire leurs pêcheries, assez de poisson pour approvisionner les Marchés de l'Europe, ils sçauroient les franchir ; & qu'il en seroit du cours de ce commerce une fois changé, comme de celui d'une riviere qui s'est frayée de nouveaux canaux d'où tous les efforts humains ne peuvent la ramener.

Il y a un projet de mettre sur les terres d'Ecosse, jusqu'à présent légérement imposées, une taxe de 2 shillings par livre ; mais il ne pourra être agité dans la présente Séance du Parlement.

Le 22, l'Assemblée de la Compagnie des Indes débattit plusieurs articles intéressans, entr'autres celui des dépenses qu'elle a faites pour la prise de Manille & que le Gouvernement devoit lui rembourser. Le Ministere lui a déclaré qu'elle n'avoit plus rien à demander à cet égard & qu'elle étoit pleinement satisfaite. Cependant la Compagnie n'a reçu que 28,365 l. ; & elle reste encore en avance de plus de 139,000 l. Il a été résolu qu'on feroit de nouvelles représentations aux Lords de la Trésorerie, en lui administrant les preuves de la légitimité de sa demande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Dol, *le 26 Mars.*

Le droit levé en Angleterre au profit des Pauvres & des Collecteurs, Distributeurs &c, est à juste titre regardé comme un impôt très-favorable à l'extension de la pauvreté. Il en est de même des deniers publics destinés à l'entretien des Maisons de force, nouvellement instituées en France, pour enchaîner & enterrer vifs des malheureux innocens dont les maux irrités & aggravés par leur union répandent la contagion dans

les Villes. Ces considérations justifient la répugnance que les Etats ont montrée à sacrifier cent mille livres pour la Maison des Pauvres établie dans la Capitale de la Province. Les mêmes secours appliqués à des travaux d'utilité publique procureroient & plus d'avantage & plus de satisfaction à ces infortunés, pendant qu'ils ouvriroient sans inconvéniens de nouvelles sources ou de nouveaux canaux d'abondance.

Des atteliers de charité dans chaque Paroisse n'exigeroient pas des fonds aussi considérables qu'on peut se l'imaginer. Les Fermiers & les grands Propriétaires occupent les Manœuvres une partie de l'année. Les Manœuvres de ce pays-ci ont tous de petites possessions, ils employent quelques journées à les cultiver pour leur compte : leurs femmes filent, & toute la Bretagne abonde en chanvre & en lin. Il n'y auroit donc pas beaucoup de tems à les salarier dans des atteliers utiles. Resteroient les Infirmes & les Paresseux. Quant à ces derniers, ils n'excitent pas une compassion vive, & il n'est pas juste que les abeilles travaillent pour les frelons. Les infirmes trouveront toujours des ressources dans la charité des hommes sensibles, à moins que des impôts excessifs n'ôtent l'aisance à ces derniers.

Que si l'on renferme les pauvres parce que le défaut d'ouvrage pendant une partie de l'année les réduit à la nécessité de mendier, il en résulte qu'on enleve à la terre des bras nécessaires, que l'on convertit en friches une quantité considérable de petits champs, & qu'on dévoue à la mendicité toutes ces familles qui subsistoient par le produit de ces champs & les salaires de leurs chefs ou de leurs membres enfermés pour cause de misere.

Résumons. Il n'est presque point de pauvres qui ne trouvent de l'emploi pendant une partie de l'année; donc en les emprisonnant vous renversez ou vous altérez les ouvrages auxquels ils étoient employés.

Dans des atteliers de campagne, vous n'auriez à les salarier que pendant un certain tems, & leurs travaux seroient productifs ou avantageux; donc il est contre l'ordre de les nourrir toute l'année sans travail ou pour prix de travaux stériles qui ôtent le pain à d'autres pauvres.

Ajoutez que le délit seul mérite une peine, & qu'une peine qui rejaillit sur le Public est un fléau.

De la Charité-sur-Loire, *le 27 Mars.*

La description de cette Ville insérée dans le N°. 22 de la Gazette, n'est pas assez exacte. Quoique de la Généralité de Berri, elle est de la Province de Nivernois : elle étoit autrefois de la Généralité d'Orléans. Elle est à 5 lieues de Nevers, à 18 d'Auxerre & dans son Diocese. L'Isle qui divise le pont que nous avons sur la Loire forme un Fauxbourg assez considérable. Située sur le penchant d'une montagne, la Ville est une espece d'amphitéâtre qui, découvert en entier de l'autre côté du pont, offre un spectacle très-agréable. Elle a trois Paroisses, une Election, une Justice seigneuriale dépendante du Présidial de Saint-Pierre-le-Moûtier, un Grenier à Sel dépendant de la Recette d'Orléans.

Ainsi donc cette Ville appartient à différens titres au Berri, au Nivernois, à la Bourgogne, à l'Orléanois &c. Ainsi donc elle ressortit à une foule de Jurisdictions qui se croisent & la morcellent en quelque sorte. Ainsi donc les Habitans sont en quelque maniere obligés de se multiplier pour pourvoir à leurs différens intérêts. Combien ce partage est nuisible ! Combien l'Etat doit en souffrir ! Combien cet édifice ou plutôt cet assemblage monstrueux est contraire aux regles primitives de l'Architecture civile ou, pour mieux dire, sociale !

Notre principal commerce consiste en fer & aciers. Il y a nombre de forges & de fourneaux dans nos environs. Ces objets donnent la plus grande partie du revenu du Prieuré seigneurial, affermé plus de quarante mille livres.

Le bled a valu, le 24, jour de Foire, jusqu'à 4 l. le boiss. pesant 40 livres : mais sur la fin du Marché, il a baissé de plus de 5 s. : il en est resté une grande quantité.

Effet remarquable à l'Arrêt du 13 Septembre dernier. Avant cette époque mémorable, lorsque le bled valoit 4 l. le boisseau, le Peuple étoit dans l'alarme, il recouroit à la Police : la Police prenoit les armes & forçoit les Particuliers à vendre à la taxe fixée selon son bon plaisir ; l'alarme augmentée par ces opérations mêmes, appelloit la disette. Aujourd'hui tout est aussi tranquille que si le bled ne valoit que 30 sous. L'inquiétude turbulente du Peuple fut presque

toujours inſpirée, ſoufflée, ſuggérée. Les femmes qui vont au Marché, la pierre au poing, en diſant *je nous révoltons*, ne ſçavent pas ce qu'on leur fait faire.

Les choſes ſuivent ici le cours naturel qui balance & aſſortit tous les intérêts. La main d'œuvre eſt augmentée. Les cordes à charbon, matiere dont il ſe fait une grande conſommation dans nos forges & fourneaux ne coûtoient que 6 ou 7 ſous de coupage & un ſou de levage : aujourd'hui le coupage ſe paye 6 ſous, le levage 9 l. le cent... Les denrées communes que fournit la campagne, augmentent auſſi à proportion du prix de la premiere des ſubſiſtances : le beurre, les œufs, la volaille ſont à plus hauts prix. Comme tout tend à prendre le même niveau, perſonne ne ſouffre ; en général le commerce paroît ſe ranimer.

Les fers dont il ſe fait un tranſport conſidérable par la Loire, valent aujourd'hui 160 à 170 l., le millier.

Un Apothicaire de cette Ville croit avoir dans ſon jardin le *ricinus communis* : il dit que c'eſt une eſpece de *palma chriſti*, & qu'il ne chaſſe point les taupes, comme on l'a annoncé, puiſqu'il y en a dans le même jardin.

D'ARRAS, *le* 27 *Mars*.

Le tems eſt devenu, depuis quelques jours, très-fâcheux en Artois. La pluie, la gelée, le vent, la neige & la grêle qui ſe ſuccedent font beaucoup craindre pour les fruits à noyau qui ſont fort avancés, cette année : la plûpart ſe trouvent en pleine floraiſon.

DE POITIERS, *le* 30 *Mars*.

La maladie des bêtes à corne ayant pénétré, malgré les précautions qu'on a priſes dans les Provinces de Périgord & de Saintonges, voiſines de cette Généralité, M. l'Intendant, ſuivant l'eſprit des Arrêts du Conſeil, a défendu, par une Ordonnance 1°. de conduire ſans permiſſion, dans le Périgord & dans les Généralités de Limoges & la Rochelle, les beſtiaux des lieux ſitués dans le reſſort des Subdélégations de Rochechouart, S. Laurent-de-Céris, Confolens, l'Iſle-Jourdain, Civray, Chef-Boutonne, Melle, Aunay & Nyort : 2°. d'introduire dans la Généralité des bêtes à cornes du Périgord & des Généralités de Limoges & de la Rochelle : 3°. de donner retraite dans les Cabarets aux Conducteurs des beſtiaux venant deſdites Provinces : 4° de tenir les Foires accoutumées dans les lieux ſuſnommés & dans l'étendue de quatre lieues de limites de ces mêmes Provinces, en permettant néanmoins les ventes de Particulier à Particulier avec certaines formalités : 5°. d'aller acheter des cuirs crudes ou ſalés dans les Provinces ſuſnommées : 6°. d'acheter des beſtiaux ſuſpects, dans quelque lieu que ce ſoit &c. Il eſt ordonné aux Habitans, dès qu'ils appercevront dans leurs beſtiaux quelque ſigne de maladie, d'en donner avis aux Prépoſés ; & en cas que la maladie ſe déclare, il eſt défendu de laiſſer aller le bétail aux pâturages, de les mener aux Foires, d'entretenir des communications ſur les lieux & avec les autres Paroiſſes.

Une ſeconde Ordonnance étend les diſpoſitions de la précédente ſur les Subdélégations de Montmorillon, Fontenay-le-Comte, & Luçon. Il eſt au ſurplus défendu de débarquer ou faire débarquer &c. aucuns cuirs dans les Ports ou ſur les côtes de la Généralité, de quelques lieux qu'ils puiſſent venir.

DE ROUEN, *le* 3 *Avril*.

Une Compagnie ſolidaire de Négocians vient d'établir à Dieppe une Chambre d'Aſſurance. Elle aſſurera aux mêmes prix, clauſes & conditions que celle de Rouen.

Le navire, l'*Eſpérance*, du port de 280 tonneaux, fin voilier, commode pour les Paſſagers, eſt actuellement dans le baſſin du Havre en armement pour la Martinique : il prendra des marchandiſes à fret &c, & partira du 15 au 20 Avril. Il faut s'adreſſer à Mrs. *Leclerc & Levaſſeur, au Havre ; à Mrs. L. Meſſier & Neveux, Négocians, rue S. Germain-l'Auxerrois, à Paris &c.*

Un Indienniſte de notre Ville, fabrique, au moyen d'une invention particuliere & ingénieuſe, une grande quantité d'huile de vitriol, ſans incommoder ſes voiſins : il travaille à éviter, dans cette fabrication, juſqu'à la plus petite perte des vapeurs. Il y a déjà pluſieurs mois qu'il a préſenté ſur ce ſujet une Requête à notre Chambre de Commerce, en offrant de lui montrer ſes procédés. Il eſpere que la Chambre daignera s'en occuper un jour.

Le tableau des effets du droit sur les cuirs tannés ou apprêtés & de sa régie, présenté en dernier lieu dans la *Gazette d'Agriculture*, tout effrayant qu'il est, n'a nullement paru chargé dans ce pays. Cette Fabrique en a tant souffert qu'il ne reste dans la Tannerie que les personnes qui, dépourvues de toute autre ressource, inhabiles à tout autre métier, sont contraintes, par la nécessité, de chercher leur vie sur les bords glissans du précipice. Notre Province, jadis si renommée par ses Tanneries de Rouen, Ponteaudemer, Saint Saens, Neufchatel, Ivry, Caudebec, Argenton &c. dont les ventes se faisoient principalement aux Foires de Caën & de Guibray, voit chaque jour décroître ce genre d'industrie & de commerce. La plus grande partie de ses Tanneries est entiérement détruite : les atteliers changent de destination, à l'extinction des chefs de famille que personne n'ose remplacer. Encore un peu de tems, & nous serions réduits à tirer de l'Etranger une marchandise que nous étions en possession de lui vendre, si la sagesse politique n'y mettoit ordre ; & nous aurions perdu, en très peu d'années, avec cette branche d'industrie précieuse, un des plus puissans soutiens de notre Agriculture.

Quelques Tanneurs se sont imaginé, aux traitemens qu'ils essuyent, que l'objet de la régie actuelle étoit de conduire le commerce des cuirs à une Ferme pareille à celles du sel & du tabac. Cette idée effrayante a été confirmée par l'érection des Tanneries de Saint-Germain-en-Laye & autres lieux : la crainte l'a bientôt adoptée ; elle a nourri la crainte : découragement extrême, abattement profond. C'est ainsi que dans le malheur, les esprits s'abandonnent aux conjectures accablantes que la plus vaine apparence peut faire naître. Au lieu de ces terreurs chimériques, les Tanneurs n'ont aujourd'hui que des espérances consolantes à concevoir : il faut les désabuser & les rassurer pour ranimer leur courage qui sera récompensé. La rigueur de la perception a été l'effet d'un zele mal entendu qui, pour augmenter le produit, a épuisé la source.

Il existe actuellement un procès entre un de nos Négocians & la Régie. Le premier demande la restitution d'un droit de six livres par cuir perçu sur une partie de cuirs secs en poil de Buenos Ayres qu'il a fait sortir du Royaume. On lui oppose un Arrêt du Conseil qui n'est point connu, & il y en a beaucoup de ce genre dans certains dépôts. Cet Arrêt, pour conserver l'abondance dans le Royaume, a imposé un droit de 6 liv. sur chaque cuir vert qui seroit exporté. Il n'est pas clair qu'un droit imposé sur *l'exportation des cuirs* le soit sur la *réexportation des cuirs étrangers* : il est assez clair que le dessein *de conserver l'abondance dans le Royaume* seroit contrarié par un droit qui *repousseroit les cuirs du dehors* : enfin il est très-clair que des *cuirs secs* ne sont pas des *cuirs verds*. L'Arrêt n'a donc ni pu dans ses vues ni voulu dans ses énonciations assujettir au droit les cuirs secs étrangers réexportés. Ce ne seroit donc encore que par *extension*, par une de ces *extensions* si étranges & si communes, si abusives & si accréditées, si incroyables & si familieres, qu'il pourroit être appliqué au cas présent. On suppose qu'il n'y a point d'autre titre de perception.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette sur les vignes.

Les objets utiles doivent, Monsieur, occuper les bons Citoyens, & parmi les objets utiles, l'Agriculture tient sans doute un des des premiers rangs. Vous consacrez vos travaux à faire circuler chez nous & chez l'Etranger les découvertes qu'on fait dans ce grand Art & qui méritent d'être recueillies ; c'est un service que vous rendez à l'humanité. Nous en sentons le prix, nous, Habitans des Provinces, beaucoup mieux qu'on ne le sent ou qu'on ne paroit le sentir dans la Capitale. Nous laissons volontiers aux autres le plaisir de pénétrer dans les mysteres des Cours, de balancer les intérêts des Etats, de suivre, ce qu'on appelle les grands événemens ; pour nous, plus simples dans nos mœurs, plus bornés dans nos vues, nous cultivons nos champs, & nous recherchons, nous estimons, nous aimons les personnes qui nous apprennent à les mieux cultiver.

Comme votre but, Monsieur, est d'embrasser toutes les branches d'Agriculture, & que vous ne rejettez pas les Mémoires des personnes qui ont fait des observations par-

ticulieres & qui correſpondent à nos vues ; j'ai cru ne devoir pas héſiter à vous faire part d'une expérience dont je puis conſtater le ſuccès & qui mérite d'être connue.

La Province où j'habite eſt, comme on le ſçait, toute remplie de vignobles qui fourniſſent des vins exquis à toute la France, & même à toute l'Europe.

Le Comté de Bar-ſur-Seine qui en dépend, produit des vins d'une qualité inférieure à ceux de la Haute-Bourgogne, mais ils ſont aſſez bons pour être regardés comme des vins d'ordinaire qu'on peut boire dans les maiſons le mieux montées. Ce Comté n'a d'autre reſſource, à le bien prendre, que la culture des vignes. C'eſt-là toute ſa richeſſe ; la petite quantité de terres labourables, de prés & de pâturages qu'on y trouve, ne mérite pas qu'on en faſſe mention. Ce canton eſt peuplé ; les Habitans, pour ſubſiſter, s'adonnent à la culture des vignes ; les montagnes dont nous ſommes environnés, & la nature du terrein, les forcent à ſe tourner vers cette branche d'Agriculture, attendu qu'elle leur rapporte davantage. La vigne fixe donc leur attention, ils lui donnent leurs ſoins, & je puis dire qu'ils n'épargnent rien pour rendre leurs travaux fructueux. J'ai ſuivi, Monſieur, pendant long-tems les opérations de nos Vignerons les plus intelligens & les plus appliqués ; j'ai fait moi-même des obſervations, des expériences, & j'en ai rédigé avec exactitude le réſultat. En travaillant ſur ce fonds, j'ai compoſé un Mémoire détaillé ſur la culture de la vigne ; je me propoſe de vous l'envoyer inceſſamment.

Avant que de remplir mon engagement, je rendrai peut-être ſervice aux Cultivateurs en leur fourniſſant quelques détails ſur un fléau qui, pendant pluſieurs années conſécutives, a déſolé & ruiné les Vignerons & les Propriétaires des vignes de ce canton. Je parle d'un inſecte qui fait d'horribles dégâts & prive non-ſeulement de la récolte actuelle, mais retarde & diminue celle des trois ou quatre années ſuivantes. Cet inſecte eſt un ver qui nait & croît avec le bourgeon, dévore le fruit, endommage le cep, de ſorte qu'on eſt ſouvent obligé de le couper par le pied, pour qu'il puiſſe repouſſer & donner des eſpérances tardives.

J'ai tâché de découvrir la nature de ces inſectes deſtructeurs, j'en ai détaché des vignes, & je les ai nourris & élevés dans mon cabinet. Ils ſont ovipares & à peu près de la même eſpece que les vers à ſoie ; ils acquierent pourtant moins de corps & de groſſeur. Ils ont comme ceux-ci la peau liſſe & d'un verd pâle, mais ils ſont plus vifs. Les métamorphoſes qu'éprouvent les vers à ſoie, les vers dont je parle les éprouvent également ; ils ſe renferment dans une petite coque tiſſue d'une eſpece de ſoie très-groſſiere, en très-petite quantité, & dont il ne paroît pas qu'on puiſſe tirer aucun parti. Après avoir reſté dans cet état de chryſalide, ils ſortent de leurs coques & ſe transforment en petits papillons d'une couleur d'ardoiſe rembrunie ; c'eſt alors qu'ils préparent leurs ravages dans les vignes, pour l'année ſuivante ; ils y dépoſent leurs œufs preſqu'imperceptibles & d'une couleur brune ; ils s'attachent principalement aux ceps, & appliquent leurs œufs ſur les bourgeons qui doivent ſervir de nourriture aux vers, lorſqu'ils ſeront éclos.

C'eſt ordinairement au mois d'Août que les papillons, multipliés preſqu'à l'infini, parcourent les vignes. Il n'eſt preſque pas poſſible de les atteindre, parce qu'ils ſont petits, vifs, agiles & ne ſe laiſſent pas approcher. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt qu'ils ne quittent pas le canton, ou pour mieux dire la vigne où ils ſont nés. J'ai vu deux vignes ſéparées ſeulement par un foſſé, dans l'une deſquelles ces inſectes n'entroient pas, tandis qu'ils dévaſtoient l'autre.

Après avoir fait ces obſervations, j'ai cherché quelque moyen propre à détruire ces inſectes avant ou après leur naiſſance ; j'en ai trouvé un qui m'a parfaitement réuſſi. J'en fis l'épreuve en 1770 dans une de mes vignes ; les inſectes n'y parurent pas, & ma vigne fut entiérement à couvert de leurs ravages.

Le mal eſt grand, & le remede, tout infaillible qu'il eſt, n'exige ni beaucoup de frais ni beaucoup de peine. C'eſt un liquide compoſé dont il faut mouiller légérement, avec un pinceau, des plumes ou quelqu'autre choſe de cette nature, les bourgeons des vignes, lorſqu'elles ſont taillées ; mais il faut attendre, pour faire cette opération, que le bourgeon ſoit prêt à s'ouvrir, parce qu'alors l'inſecte eſt ou éclos ou ſur le point d'éclore. Cette compoſition a tout l'effet qu'on peut deſirer ; elle détruit entiérement

les vers qui sont nés & brûle le germe des œufs, sans nuire aux bourgeons. Quatre personnes peuvent, dans un jour, parcourir un arpent de vigne & faire l'opération sur tous les ceps.

Ce mélange a encore une vertu que je ne m'attendois pas de lui trouver, c'est que les gouttes qui tombent sur la terre, lorsqu'on mouille les bourgeons, lui servent d'engrais & l'impregnent de sels très favorables à la végétation. Une de mes vignes, où l'on avoit fait l'opération que j'ai détaillée, m'a rendu l'année derniere, au-delà de mes espérances, & beaucoup plus que les autres vignes où l'opération n'avoit pas été faite.

Voici en quoi consiste cette composition. Prenez de l'eau de lessive & remplissez-en un sceau de grandeur ordinaire; mettez dans cette eau une livre de suie de cheminée tamisée; ajoutez-y une demi-livre de savon gras: pour qu'elle ait encore plus d'effet, vous y mêlerez un quarteron de fleur de soufre.

Vous communiquerez, Monsieur, si vous le jugez à propos, cette recette au Public. J'ai l'honneur d'être &c. A Bar-sur-Seine, le 6 Janvier 1775. *Signé*, ROUGET, *Avocat, Maître-Particulier des Eaux & Forêts de Bar-sur-Seine, & ancien Elu du Tiers-Etat des Etats Généraux de la Province de Bourgogne.*

II.

Instructions sur la culture du seigle-buisson.

Nous devons ces instructions à un Econome Silésien qui a communiqué le résultat de ses essais à la Société Patriotique de Silésie. Voici la traduction de la Lettre où ce Cultivateur éclairé détaille ses procédés pour la culture du *seigle-buisson*.

» Les Cultivateurs, dit-il, ne s'accordent » pas sur la quantité de semence qu'on doit » employer dans la culture du seigle-buisson; » les uns donnent pour regle d'en semer sur » un champ la moitié moins qu'on ne semeroit du seigle ordinaire, dans la même » étendue de terrein; les autres diminuent » encore cette proportion & veulent qu'on la » réduise au tiers de la quantité de semence qu'exige le seigle commun. Quoiqu'il » en soit, ils conviennent tous ou presque » tous que malgré cette épargne de semence, le seigle-buisson rapporte beaucoup » plus que l'autre ne produit. J'ai voulu m'en » instruire par ma propre expérience. Voici » la marche que j'ai suivie. En 1773, je choisis pour la culture du seigle-buisson un » champ dont le sol ne différoit pas de celui » de mes autres champs, & qui avoit été » amendé de la même façon. Je divisai ce » terrein en huit couches de la même longueur & de la même largeur. Cette opération se fit lorsqu'on labouroit. Au mois » d'Octobre, un de mes Paysans sema 8 metzes de seigle ordinaire dans quatre de ces » planches, & 4 metzes de seigle-buisson dans » les quatre autres. Je présidai à ces deux » opérations qui furent faites le même jour. » Après cela, on passa la herse sur le terrein » ensemencé. Les deux especes de seigle levèrent très-bien; mais comme on avoit semé le double de seigle commun, celui-ci, » dès l'hiver, couvrit beaucoup mieux le » champ. Cette différence continua jusqu'au » printems; alors elle disparut parce que les » tiges de l'autre seigle commencerent à se » former en buisson. On voyoit croître ce » dernier presqu'à vue d'œil, & ses progrès » étoient si rapides que ceux du seigle commun n'en approchoient pas. Ces belles apparences ne m'en imposerent pas, & j'attendis la récolte avant que de rien décider. » Pour être plus sûr du résultat de mon essai, » je voulus être présent lorsqu'on moissonna, » battit & nettoya le produit des deux seigles. » Malgré la prévention de plusieurs Agronomes, l'expérience a décidé la question » en faveur du seigle commun. Quand on a » des faits devant soi, il n'est pas difficile de » prononcer. Le seigle-buisson m'a rendu 12 » metzes de grains & 3 bottes de paille de » moins que je n'ai retiré du seigle commun. » Comme j'avois épargné 4 metzes sur la » semence du premier, il résulte que son » produit est moindre seulement de huit » metzes ».

La Société Patriotique, avant que de se déclarer pour ou contre sur un point où les opinions des Agronomes sont partagées, voudroit qu'on donnât une description exacte du seigle buisson, qu'on en marquât distinctement les qualités & les propriétés, & qu'on n'omit rien de ce qui peut faire connoître parfaitement cette plante.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1er. Avril 1775, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la

Halle de 22, 25 liv. 10 s. à 29 l. *le septier*; le seigle, de 17, 18 à 19 liv.; l'orge, de 13 l. 5 s., 14 liv. 10 s. à 15 liv. Le froment à la Grève, de 28 à 29 livres; le seigle, de 16 à 17 livres; l'orge, de 14 à 15 livres aussi *le septier*.

Du Samedi 1 Avril 1775, au Mercredi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 16 à 18 l.; *idem* à la Greve, de 14 l. 10 s., 15 à 16 l. *le septier*.

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Avril 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 27 à 28 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, au 8 Avril 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712	3	marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717	12	marc.
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à . .	83	11	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	marc.
Piastres à	48	18	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 8 Avril 1775*

Amsterdam	55 ¼ à ½
Londres	31 ¼
Hambourg	181 ¼ à ½
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 ¼
Gênes	93 ¾ à 94
Lyon *Pâques*	¾ p. ⅞ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1887 ½ 85 87 ½	1887 ½ 90 92 ½ 95 (92 ½	1892 ½ . . .
D°. 16es/25 . . .	1215	1215 . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	242	. . . . .	242 . . . .
D°. 25es. . .	77	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	402	402. . . . .
Rescriptions . .	8 ½ 8 ¼ . . .	8 ½ 8 ¼ 8 . .	8 8 ¼. . . .
Bil. des Fermes.	2	2	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 27 Mars.

Messieurs

Masson..... pp^lles. C.
Viageres..... C.

Du Mardi 28.

Desplaces... pp^lles C.
Viageres.... A.
Marsollier... v^res. C.

Du Mercredi 29.

Defrance... pp^lles. B.
Viageres.... C.
Tontine..... D.

Du Jeudi 30.

Nau..... pp^lles. J.
Viageres..... L.
Tontine..... L.

Suite du Jeudi 30.

Messieurs

Deschapelles. v^res. E
Perpétuelles. E.
De S. Janvier. v^res. J.
Tontine..... J.

Du Vendredi 31.

Boscheron.. pp^lles. B.
Viageres.... A.
Peinchein.. pp^lles. F.
Viageres.... F.
Tontine..... F.
Rouillard..... v^res. E.
Tontine..... E.
Perpétuelles. E.
Lempereur. pp^lles. C.
Viageres..... B.
Patu.... Viageres. E.

Du Samedi 1 Avril.

Messieurs

Caron. ..... v^res. C.
Gossey..... pp^lles. C.
Viageres.... C.
Clouet..... pp^lles. J.
Viageres.... J.
Tontine..... J.
Delarue..... pp^lles. F.
Viageres.... F.
Tontine..... F.
Lenoir..... pp^lles. C.
Viageres.... C.
.....
.....
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 22 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Juillet.*

M. le Professeur Pallas a publié des instructions très intéressantes sur les productions & l'industrie des différentes contrées de cet Empire, très peu connu dans l'Empire même. Nous ajouterons quelques particularités de ses voyages à celles que nous en avons déjà détachées.

Le commerce de la partie orientale est presque tout entier entre les mains des Tartares de Casan, pays qui seroit très-riche si l'industrie y répondoit à la fertilité du sol. Les Tartares Ufiens, ou Habitans des rives de l'Uf, présentent un phénomene singulier : depuis un tems immémorial, ils sont tout à-la-fois Agriculteurs & Nomades : ils ne seroient pas Nomades, s'ils étoient bons Agriculteurs. Ils semblent n'avoir que *l'industrie de l'instinct* qui ne passe pas certaines bornes : l'instruction & le commerce avec de vrais Cultivateurs leur manque : avec ces secours ils déployeront *l'industrie humaine* qui ne connoit point de limites. Lorsqu'ils ont pendant quelque tems recueilli les fruits d'une terre labourée & fumée, ils la quittent & vont avec leurs troupeaux planter leurs huttes sur de nouvelles terres qu'ils travaillent aussi pendant un certain tems. Il y a dans ces quartiers des pétrifications singulieres qui semblent tirer leur origine de la mer, & du côté d'Ufa des restes de Villes, de Temples &c. qui sont les débris d'un ancien monde. Dans ce pays, les productions sont très-tardives. La Province est remplie de Forges de fer ; & l'on y travaille ce métal jusqu'à un certain degré de perfection. La Ville montagnarde de Katna Iranofski Sawod, composée de 407 maisons, met annuellement dans le commerce 200,000 puds, ou 40,000 quintaux de fer. Les Metscherekes forment un Peuple Agricole dont les campagnes sont superbes. Il y a dans ce quartier une montagne ardente autour de laquelle les fruits sont très-précoces. Il y croît une espece de coton qu'on pourroit filer. Le fourage y abonde, sans travail ; cependant les chevaux sont en très-mauvais état, entr'autres causes parce qu'on ne ramasse pas du fourage pour l'hiver. Le district de Kosoturki a une bonne terre à porcelaine. C'est-là qu'on trouve les derniers ruchers, car il n'y en a point en Sibérie. M. Pallas observe qu'il y a des lacs qui sont aujourd'hui salés & qui ne l'étoient pas, il y a quelques années. La Province d'Isetski est très-fertile. Des Forges de Kitschitimi, il sort, tous les ans, 80,000 quintaux de fer. On s'y sert de marteaux de fer brut & cassant, qui arrêtent souvent les Ouvriers. Aux mines de Gisert, il y a des forges de Maréchaux & des atteliers de Serruriers. On trouve dans les montagnes du marbre à demi transparent. Il y a des mines de cuivre très-beau ; on le met en œuvre. On voit des

cedres-pins d'une hauteur si prodigieuse qu'à peine l'œil en découvre la cime. Il se prépare beaucoup de cuirs de Roussi à Koschewani, avec l'écorce de saule, ou l'écorce intérieure du bouleau. C'est de ce dernier arbre pourri qu'on tire l'huile qui donne au cuir de Russie l'odeur à laquelle on le distingue de tous les autres. M. Pallas a rencontré plusieurs montagnes d'aimant. Aux environs de la Sofwa, il y a des déserts que les castors ont peuplés. On prétend que dans un certain district il croît une herbe au moyen de laquelle les femmes sont assurées de ne point devenir grosses *pendant l'espace d'un mois*, & qu'elles en font un fréquent usage. Du côté de Trotskajakrepost, il regne tous les étés une maladie contagieuse qui enleve beaucoup de bœufs, de chevaux, d'hommes même, & que le commerce pourroit bien répandre périodiquement en Europe : elle se déclare par une tumeur &c... Ce qui paroît sur-tout manquer à ces contrées, c'est une Cour, une Cour qui les gouverne & puisse les gouverner, c'est-à-dire les éclairer, les protéger, les animer par des travaux publics &c ; car la nature y a beaucoup fait pour l'homme.

HONGRIE.

De Presbourg, *le 22 Juillet.*

On a découvert une mine d'or dans les montagnes des environs de Cremnitz & Schemnitz. On y a déjà mis des Ouvriers pour sçavoir si elle a un prix ou produit net, car il faut toujours en revenir à ce produit.

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le 3 Août.*

Notre laborieuse & vraiment patriotique Société a encouragé les desséchemens des marais, & guidé ces entreprises par la publication de la méthode la plus aisée, la moins dispendieuse, la plus sûre que l'on connoisse dans le pays. Ses soins ont été récompensés par le succès de plusieurs Cultivateurs qui ont procuré à leurs cantons un bon air & de bonnes récoltes. L'Europe a heureusement laissé à tous les Citoyens quelque part dans une des principales parties de l'Administration, laquelle consiste à instruire, sans quoi elle ne seroit jamais sortie de la barbarie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Août.*

Une lettre de la riviere de Potomack, dans la Virginie, porte qu'on y équippe des bâtimens qui doivent aller se mettre en station à l'Isle Sainte-Hélene pour intercepter les vaisseaux de la Compagnie des Indes à leur retour.

On assure que, dans la seule partie de la Fabrique du fer, il y a au moins trente mille Ouvriers sans emploi, & qu'il y en aura bientôt vingt mille autres dans le même cas, car nos différens avec l'Amérique ne sont pas près de finir.

Plusieurs Citoyens de Portsmouth & de Plymouth, convaincus de l'insuffisance de la solde des Ouvriers des Chantiers & des Ports, contribuent par des charités à l'entretien de leurs pauvres familles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beaucaire, *le 1 Août.*

La felouque des Gardes des Douanes d'Espagne, venue pour surveiller les achats que les Catalans font à notre Foire, eut ordre de partir le Lundi 24 Juillet, c'est-à-dire, trois jours après qu'elle fut arrivée. Le mal étoit déjà fait par la crainte que ces Gardes & leur intention manifestée avoient répandue parmi les Acheteurs de leur Nation. Aussi les Espagnols ont-ils infiniment moins emporté de marchandises qu'ils ne le faisoient ordinairement.

Notre Foire n'a pas été aussi bonne qu'on le croyoit, quoique l'argent ait été abondant. Les sucres, les drogueries & les soies sont les marchandises qui s'y sont le mieux vendues.

Il se peut que dans les tems de rapine & d'anarchie les Foires ayent été utiles, par la liberté & la sûreté qu'on y trouvoit, au commerce tel qu'il se faisoit alors ; mais lorsque la police des Etats, mieux réglée, fait trouver partout cette liberté & cette sûreté, elles sont plutôt une charge qu'un

avantage pour le commerce & ſur-tout pour le Conſommateur.

Qu'il y ait des Foires ou qu'il n'y en ait pas, les beſoins du Conſommateur ſeront les mêmes; il lui faudra du linge, des habits, des cuirs, des proviſions de bouche & de ménage &c.... Le Marchand doit être conſideré comme le véhicule, ſi on peut le dire, qui porte au Conſommateur les objets de ſes beſoins: or moins le Marchand fera de frais & de dépenſes, plus le Conſommateur épargnera; cela eſt évident.

Les frais occaſionnés par les Foires ſont immenſes. Qu'on s'immagine des maiſons, des familles entieres qui ſe tranſportent de Lyon, de Marſeille, de Toulouſe, de Montpellier, de Geneve, de l'Allemagne, de la Suiſſe... &c. & ſe raſſemblent ici pendant quinze ou vingt jours ſeulement. Les frais de voyage, les dépenſes d'entretien, les loyers des magaſins qui ſont ici d'une cherté horrible, puiſqu'il en eſt qu'on paye 7 à 800 l., les frais du retour de la famille & ceux des marchandiſes invendues, les déſagrémens même d'un déplacement ſi pénible; tout cela eſt calculé par le Négociant qui fait ſupporter ces frais à la marchandiſe & par conſéquent au Conſommateur. Cette même marchandiſe ſeroit vendue par le Marchand en gros ou par le Fabricant, chacun dans ſon domicile; le Marchand détailleur iroit s'y pourvoir; il ne feroit ſupporter à la marchandiſe que ſes propres frais. Ces frais ſeroient peu conſidérables par l'économie & parce qu'on n'iroit pas dans un lieu où tout devient plus cher, à raiſon de la foule qui s'y verſe à la fois.

Le commerce en lui-même ſeroit facilité s'il n'y avoit aucune Foire. Le Marchand en détail connoit ſes beſoins & ſa conſommation; ils ſont circonſcrits. Lorſque les articles de ſon commerce lui manqueront, il ſe pourvoira aux Fabriques ou chez le Marchand en gros qu'il préférera: il fera ſes achats poſément; il n'achetera qu'en proportion de ſes beſoins & à fur & meſure qu'ils ſe préſenteront. C'eſt ce qu'il ne peut faire en venant à une Foire conſidérable & éloignée. L'affluence des marchandiſes l'étonne; l'empreſſement des Marchands en gros pour lui vendre l'entraîne; la variété des objets fait qu'il ſe ſurcharge: d'où il réſulte qu'étant venu dans le deſſein d'acheter pour dix mille livres de marchandiſes, par exemple, il en prend pour vingt, pour trente mille: ſon magaſin chargé, l'oblige de vendre à tout prix, pour faire face à ſes engagemens: la concurrence d'un Confrere ſurchargé auſſi, fait encore baiſſer le prix: le Détailleur ne peut tenir longtems & finit par faire banqueroute, avec des magaſins pleins de marchandiſes morcellées & dépréciées. C'eſt l'hiſtoire du commerce en détail de cette Province & des Provinces voiſines où ces dérangemens ſont plus fréquens qu'ailleurs, parce que, outre notre Foire, il y en a cinq autres conſidérables à Pézenas ou à Montagnac; les Acheteurs y vont, ils y trouvent les mêmes facilités, s'y ſurchargent & manquent.

Les Fabricans & les Marchands en gros qui ſont obligés de faire de fréquens crédits à leurs Débiteurs, & dont les crédits facilités & même néceſſités par ces occaſions, deviennent très-forts, calculent le riſque de ces fréquentes banqueroutes & les font ſupporter encore à la marchandiſe & par conſéquent au Conſommateur.

L'expérience prouve que ces Foires ſont cauſe que les Fabriques travaillent mal, ne ſe perfectionnent pas & tombent. Les ordres donnés par les Négocians ſont relatifs à une époque: on ſe preſſe pour les remplir, on employe dans les Fabriques tous les Ouvriers ſans choix, toutes les matieres: on ne travaille que pour la quantité, c'eſt aux dépens de la qualité. Auſſi voit-on plus de mauvaiſe marchandiſe en tout genre à nos Foires, qu'on n'en verroit dans toute la France pendant toute l'année.

La grande raiſon des Partiſans des Foires eſt qu'elles ſervent d'époque pour les payemens. Erreur. Les opérations de Banque, lettres de change, billets à ordre & à domicile ſont ſimples, elles ſont connues. L'expérience des grandes Villes de Banque, les payemens qui ſe font d'un Royaume à l'autre, d'une partie du monde à l'autre, le démontrent: par-tout un Créancier ſe fera payer de ſon Débiteur; par-tout un Débiteur trouvera moyen de payer ſon Créancier, facilement & ſans frais.

Les mœurs gagneroient à l'aboliſſement des Foires. On ne parle pas ſeulement des crimes, des vols, des ſcandales dont nous ſommes malheureuſement témoins à la tenue de chaque Foire; on parle des mœurs des Négocians: cet amas de Traficans de

toute espece répand dans le commerce une finesse, une astuce qui, se communiquant dans les lieux particuliers, altere cette franchise, cette bonne foi qui doit être l'ame de toutes les correspondances quelconques.

Une police sage & ferme de la part de nos Officiers Municipaux a écarté, cette année, cette foule de Courtisannes qui se jettoit ici & répandoit le désordre & le venin qui alloit se propager dans les campagnes & dans les lieux les plus reculés.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le 6 Août.*

La Foire de Beaucaire n'a pas été aussi bonne qu'on l'auroit cru. Cependant elle regorgeoit de marchandises, & il y avoit beaucoup de monde; mais très-peu d'Acheteurs, & tout cher. Le sucre s'est vendu à très-haut prix. Le savon a été à 38 & 40 l., le quintal. Les soies ont été enlevées : les organcins ont valu communément 23 & 24 liv., la livre; les beaux jusqu'à 25.

Notre Foire de S. André décline chaque année; & elle est menacée d'une ruine entiere. Plusieurs Marchands qui venoient la tenir, ont, dit-on, signé un compromis par lequel ils se soumettent à un dédit considérable s'ils y paroissent. Elle ne subsiste encore qu'à cause qu'elle est le terme des payemens de Beaucaire. Il y a long-tems que les droits la ruinent, droits sur les Marchands, droits sur les Acheteurs &c. Chargés comme nous le sommes d'un côté, & dépouillés de l'autre de privileges acquis à titre onéreux, nous ne pourrions être dédommagés que par la franchise de notre Foire. On ne sçauroit payer de toute main.

On mande de Lyon que le bled y a diminué de 12 liv. par charge depuis la mi-Juillet. Nous attendons ici une diminution considérable. Nous avons éprouvé une chaleur extrême & une sécheresse très-dangereuse pour nos oliviers & pour nos vignes, ainsi que pour celles de Tavel.

Depuis un tems infini, on parle de la reconstruction du pont sur le Rhône. Il y a même deux Arrêts du Conseil qui l'ordonnent & en concédent le privilege à des Entrepreneurs. Une communication de cette importance fixera sans doute à la fin l'attention des Administrateurs des deux Provinces les plus intéressées à l'établir.

DE LYON, *le 9 Août.*

Les soies sont cheres. Les cotons se vendent à aussi haut prix que pendant la guerre, tant ceux du Levant que ceux de l'Amérique : les Anglois en ont fait de grands enlevemens.

Les chanvres seront plus beaux que l'on ne l'espéroit, ce qui est d'autant plus heureux que cette matiere étoit devenue fort rare, car les récoltes en avoient été bien foibles depuis 6 à 7 ans.

On a établi auprès de Saint-Etienne une Fabrique d'alun qui commence à prospérer.

DE BROONS (*en Bretagne*), *le* 10 *Août.*

La récolte ouverte dans nos cantons ne sera pas aussi bonne qu'on s'en étoit flatté. Les seigles ont presque tous coulé : l'avoine grasse qui sert de nourriture aux Paysans n'est pas des meilleures. Les dixmes qui se taxent par grains ont été évaluées à un dixieme de moins que l'année derniere qui ne donna pourtant qu'une récolte assez chétive. Les pommes sont si abondantes qu'elles n'ont point encore de prix. Cependant on espere que la misere sera moindre que les dernieres années, attendu que les chanvres ont assez bien fourni, & que le bled noir a la meilleure apparence.

DE SAINT-BRIEUC, *le* 12 *Août.*

Ce canton a produit une récolte complette en grains. On estime qu'il n'y aura pas une moins grande abondance de cidre. Il est venu, cette année, beaucoup d'Etrangers qui ont pris nos eaux minérales.

DE POITIERS, *le* 12 *Août.*

La nuit du 26 au 27 Juillet, un ouragan terrible accompagné de tonnerre & de grêle, a détruit toutes les récoltes dans les Paroisses d'Ouzelly, Saint-Genest, Scorbé, Clairvaux, & Thuré, près Châtellerault, & plusieurs parties de diverses Paroisses voisines. On recueille peu de bled dans les premieres : leur principal revenu est en chanvres, haricots, melons & autres légumes. Le côteau a été préservé par la rapidité du vent.

Le sieur Manteau, *Chirurgien & Aubergiste* de la Ferriere près Partenay, possède un

ſecret qu'on regarde comme très-aſſuré, pour guérir les morſures des bêtes enragées. M. Laumonier, Curé du lieu, atteſte ſa pleine efficacité, comme témoin oculaire depuis huit ans. Nous eſpérons que cet avis ne ſera pas négligé par ceux qui peuvent acquérir ce ſecret & en faire préſent à l'humanité. Le ſieur Manteau traite actuellement deux enfans mordus par leur propre chien.

Au moyen des fonds envoyés par M. l'Intendant qui ſaiſit toutes les occaſions de faire le bien, la fontaine de Billazais près Thouars, eſt nettoyée. Un Entrepreneur eſt chargé d'y conſtruire des bâtimens pour prendre les bains. On aſſure qu'ils ſeront prêts à la S. Louis. M. de la Chaux, Médecin du Roi à Thouars, & M. Linacier, Médecin de Chinon, auront la direction de ces eaux qui guériſſent les maladies cutanées.

De Langres, *le* 12 *Août.*

Le 24, quelques Paroiſſes du petit pays de Montſaujeon, ont été ruinées par une grêle auſſi effrayante par ſa groſſeur que par ſon abondance.

De Caen, *le* 13 *Août.*

Nos Magiſtrats s'occupent ici du ſoin intéreſſant d'arriver au vrai prix du pain : c'eſt un bien; mais quand la proportion entre le bled & le prix du pain ſera parfaitement connue, le bien ne s'opérera jamais complettement par la taxe, parce que le Boulanger aura toujours à ſa diſpoſition les différentes qualités de bleds, de farines, de mélanges, pour ſe mettre au-deſſus du tarif.

D'Amiens, *le* 14 *Août.*

On tient pour certain que les bleds de la récolte préſente rendront au battage un tiers de plus que ceux de l'année derniere, ſans parler du produit en farine : il y a le même nombre de gerbes. Les bleds marchands baiſſent dans ces contrées mais peu, parce que les travaux ſuſpendent le concours.

Un Obſervateur très-éclairé (M. le Vicomte de la Maillardiere, de pluſieurs Sociétés Géorgiques) a remarqué un vice très-nuiſible dans la culture de la Picardie & des cantons circonvoiſins. La diſproportion locale entre la quantité des pailles & le nombre des animaux pour les convertir en fumiers, ſe manifeſte ſur nos ſillons couverts de ſimples pailles légérement impregnées de quelques excrémens deſſéchés au ſoleil. L'emploi de ces fumiers longs & très-imparfaits exigeroit qu'on les recouvrît promptement pour leur donner le tems de pourrir, & qu'on travaillât ſouvent la terre qu'ils infectent de mauvaiſes graines pour détruire les herbes qu'elles produiſent. Mais ce ſera toujours un mauvais emploi. Il faut laiſſer ſubir au fumier la fermentation convenable pour le convertir en engrais, ſoit dans des foſſes ſoit autrement. Pour en augmenter la quantité, on y méle la fange des rivieres & des étangs, le dépôt des mares & des foſſés &c. Dans le Cotentin, on y ajoute de la tangue, ſable très-gras & rempli de ſel. Le fumier bien conſommé, il faut le conduire ſur les terres avant le dernier labour. Il y a dix ans que M. Gouge, Secretaire du Bureau d'Agriculture de Laon a enſeigné à la Picardie l'uſage du bon engrais, juſqu'alors inconnu, celui des terres houilles. L'effet en eſt admirable. Les Laboureurs Picards ne l'employent que ſur les prairies artificielles, & pour les grains ronds à fourages. M. le Vicomte de la Maillardiere penſe qu'il ſeroit très-propre pour les vignes, ſur-tout pour celles dont le ſol eſt compact & froid. Il eſt porté à croire que ces matieres auroient un bon effet au pied des arbres fruitiers & ſur-toute autre eſpece de productions; mais il faut conſulter l'expérience.

De Paris, *le* 20 *Août.*

Toujours quelques nouveaux chocs des Réglemens & des Jurandes contre l'induſtrie & le bien public. Le Gouvernement veille pour amortir les coups, défendre les Arts, ſoutenir le talent, aider la pauvreté.

Le bénéfice de l'établiſſement des Filatures de charité au profit des pauvres ſeroit abſorbé par le prix de la fabrication des toiles, ſi les fils étoient livrés aux Maîtres Tiſſerands de Paris. Cette conſidération a déterminé S. M. à permettre, par un *Arrêt du Conſeil du* 12 *Juillet*, au Directeur de ces Filatures établies à Paris de faire fabriquer les toiles provenant du filage des

pauvres ſeulement, par tels Ouvriers qu'il jugera convenable, ſans être aſtreint à ſe ſervir des Maîtres Tiſſerands de la Communauté de Paris, & ſans que ces Ouvriers puiſſent être troublés ou inquiétés dans leurs travaux. On voit par-là combien la main-d'œuvre de Communauté eſt onéreuſe au Public.

Pendant que le Gouvernement protege les découvertes importantes ou agréables & facilite aux Auteurs les moyens de les faire valoir pour l'intérêt de la Société, les Corps de Jurande inſpirés par leurs Statuts & intéreſſés à vendre cher la permiſſion de perfectionner les Arts, tâchent de renverſer ou de décréditer les établiſſemens nouveaux qui tendent à affranchir le Public de leur joug, & à le mieux ſervir ſelon ſes goûts, ſes beſoins, ſes intérêts. L'art de tendre des pieges à l'induſtrie autoriſée, de lui ſuſciter des dégoûts, de la décrier par des bruits, des pourſuites, des ſaiſies accompagnées d'éclat ou plutôt de ſcandale & ſuivies de procès, eſt pouſſé fort loin. Ces entrepriſes ont toujours quelqu'effet: rebuter ceux qui fourniſſent des fonds, jetter les Artiſtes dans de groſſes dépenſes, les tenir ſans ceſſe dans la crainte & ſouvent en alarmes, exciter contr'eux l'opinion populaire, c'eſt toujours avancer vers le but. Cet art vient encore de s'exercer contre la *Manufacture Royale des vernis ſur métaux, à Paris rue de Bondy*, autoriſée à fabriquer, tenir en magaſin, vendre toute ſorte de marchandiſes enduites de ce vernis qui ſurpaſſe en beauté & en ſolidité les vernis Anglois, produit des ouvrages égaux à ceux de la Chine & du Japon, préſerve le fer de la rouille à quelque humidité qu'il ſoit expoſé, le garantit des effets corroſifs du plâtre &c; avantages, tous, conſtatés par des procès-verbaux. Heureuſement pour l'Entrepreneur, la repréſentation de ſon titre qui pourtant avoit été publié, l'a ſauvé des ſuites d'une deſcente qui ſe faiſoit dans ſa Manufacture avec un éclat très-propre à le diſcréditer. Mais on ne lui a pas moins annoncé que ſi l'on lâchoit priſe, ce n'étoit que pour l'attaquer d'une autre maniere. Ces abus ſont les fruits naturels des réglemens; l'eſprit & la lettre des réglemens les engendrent, & l'intérêt excluſif met ſes injuſtices à couvert ſous ces mêmes réglemens.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur la culture des feves, 25 Juin 1775.

Le but avantageux que vous vous êtes propoſé d'éclairer les Cultivateurs, mérite qu'ils vous informent des découvertes qu'ils font. Voici un eſſai qui m'a réuſſi deux années de ſuite.

Les feves, dites haricots, tant les blanches que les bariolées, les noires appellées Suiſſes, & encore les rouges tachetées & les jaunes, forment une nourriture ſaine dont les coſſes & même le pied de la plante ſont mangés en fourage ſec par les bœufs & par les vaches.

Cette plante délicate, & ſenſible au moindre froid, ſe ſeme fort tard en Mai & même en Juin. Quand le tems eſt pluvieux, elle pourrit & ne leve point; lorſqu'il fait trop ſec, elle ne leve pas non-plus parce que la courbe qu'elle fait pour ſortir de terre ne peut la percer mais ſe caſſe, & la plante meurt.

En outre, les perdrix & les pigeons fondent ſur les feves au moment où elles levent, leur caſſent la tête ſans la manger, & par-là dévaſtent tout un canton.

J'ai fait 8 années la triſte expérience de ce mal, & quoique je fiſſe garder mes planches de feves par des enfans, j'avois bien de la peine à en ſauver une partie. Les pigeons chaſſés d'un bout des planches s'abattoient ſur l'autre bout; ils venoient dès la pointe du jour.

Je me ſuis aviſé de ſemer mes feves ſur couche ou à des à dos. Je les ai ſemées très-dru, ne laiſſant preſqu'aucun intervalle entre une feve & l'autre, elles ont levé ſous très-peu de jours. Auſſitôt que les deux premieres feuilles ont été bien épanouies, j'ai fait lever mes feves & les ai fait planter au plantoir dans les planches & autres endroits à ce deſtinés, & je les ai fait arroſer. Elles ont fort bien pris. Cela m'a fait une avance de près d'un mois tant pour la pouſſe que pour la fleuraiſon & pour le fruit; les pigeons & les perdrix ne les ont point attaquées, quoique je ne les aye point fait garder.

Si cette expérience vous paroît de quelqu'utilité pour les Cultivateurs, vous pourrez leur en faire part; mon devoir est rempli envers le Public & envers vous, Messieurs, dont je reçois journellement des avis intéressans.

II.

Lettre de M. Pingeron à M. l'Abbé Roubaud, sur les avantages qui résulteroient de l'établissement d'une Maison de dépôt dans toutes les grandes Villes de France & sur-tout pour celle de Paris en particulier.

Dépouillé depuis un grand nombre d'années des préjugés de certains Voyageurs qui frondent tous les établissemens civils & politiques qui ne ressemblent pas à ceux de leur Patrie ou qui se passionnent pour tout ce qui se fait chez l'Etranger, j'ai cru devoir tenir dans les observations que j'ai faites en voyageant un juste milieu entre une censure trop amere & une stupide admiration. En vrai Cosmopolite, j'ai vu presque partout les hommes du même œil, c'est-à dire comme les membres d'une nombreuse famille, chez lesquels la diversité des climats, des Religions & des Gouvernemens avoit mis quelque différence souvent très-légere, si on les examinoit les uns après les autres de proche en proche. J'ai cru que leurs institutions n'étoient pas toutes également bonnes pour tous les lieux & pour toutes les températures, & qu'un Palais à l'Italienne étoit absurde, comme habitation, à Pétersbourg & à Moscou, ainsi qu'une Kaloupe dans le Royaume de Naples ou dans la Sicile.

Il est cependant certains établissemens qui tenant aux besoins de l'homme en général, tels que ceux qui, par exemple, lui assurent la propriété de ses biens, pourroient être également utiles partout; & c'est vers de pareils objets que le Voyageur qui desire être un jour utile doit toujours diriger sa principale attention. J'ai pensé que les maisons de dépôt établies dans quelques États de l'Europe & sur-tout en Italie, étoient de cette nature. J'ose même avancer que de pareilles institutions seroient nécessaires dans toutes les grandes Villes.

On entend parler tous les jours des craintes & des alarmes de certains Particuliers qui, forcés de partir précipitamment d'une Ville très-peuplée où ils n'ont que très-peu de connoissances, sont obligés de laisser leurs effets à des inconnus ou de les vendre à très-vil prix. Combien de fois n'entend-on pas se plaindre avec juste raison ceux qui ont eu la légéreté de s'en charger? Ne seroit-il pas plus avantageux d'avoir dans chaque grande Ville fréquentée par les Etrangers une vaste maison isolée, construite avec la plus grande solidité & sûre, où, moyennant une retribution payée d'avance, on gardera leurs effets les plus précieux. Les Notaires y auroient également un dépôt pour y conserver une copie de chaque minute dont ils sont les dépositaires.

Un pareil établissement est encore inconnu en France & y seroit peu coûteux: il y tranquilliseroit un grand nombre de Citoyens & empêcheroit beaucoup de vols. On n'admettroit dans ces lieux de dépôts que des effets connus & appréciés par des Estimateurs d'une bonne renommée. Comme cet établissement ne donneroit rien sur ces effets, il y a toute apparence qu'on n'y porteroit pas des effets volés. D'ailleurs on n'en recevroit aucun d'un Etranger ou d'un Citoyen sans qu'un homme établi ne signât sur le registre, qu'il connoit le Propriétaire. S'il arrivoit que le dépôt fût dénoncé comme ayant été volé, l'effet ne seroit point rendu que celui qui le reclameroit ne justifiât légalement sa propriété.

Une pareille régie n'exigeroit pas de grands frais; la garde seule seroit l'objet le plus dispendieux; encore si elle servoit à la sûreté du quartier où le dépôt se trouveroit établi, elle coûteroit beaucoup moins en remplissant ce double objet. On voit à peu près la même institution à Florence dans ce lieu qui servoit jadis de grenier public & qui se nomme par corruption *Or-San-Michael*, *Horreum Sancti Michaëlis*.

Comme vos Gazettes sont destinées à répandre les idées des bons Citoyens, je vous adresse ces réflexions. J'ai l'honneur d'être &c.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 12 Août 1775, au Mercredi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 25, 30 à 32 liv. *le septier; id.* nouveau, de 26, 27 à 28 liv.; le seigle, de

13 liv. 5 ſ., 14 à 15 l.; l'orge, de 14, 15 à 16 l. Le froment à la Grêve, de 27 l. 10 ſ., 28 liv. 10 ſ. à 30 l.; le ſeigle, de 13 l. 5 ſ., 14 à 15 l.; l'orge, de 14, 15 à 16 l. auſſi *le ſeptier.*

I V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 12 Août 1775, au Mercredi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 l. 5 ſ., 15 à 16 l.; *idem* à la Greve, de 14 l. 5 ſ., 15 à 16 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 19 Août 1775, de 63 à 64 livres; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		*marc.*
Du Mexique à	714			
Du Perou à	708			
Les guinées à	721	11		
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99			
Or à 20 karats à	83			
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piaſtres à	49	2	6	

Changes de Paris, *du 19 Août 1775.*

Amſterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$ à 31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août.*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de-Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Vendredi 11 Août. *Meſſieurs*		Du Samedi 12. *Meſſieurs*	
Patu.... Viageres.	M.	Clouet..... pp^lles.	N.
Peinchein.... v^res.	M.	Viageres....	N.
Perpétuelles..	M.	Tontine.....	Y.
Tontine.....	M.	Caron ..... v^res.	P.
Lempereur. pp^lles.	M.	Vieillard.... pp^lles.	T.
Viageres ...	M.	Viageres....	N.
Decourmont pp^lles.	L.	Tontine.....	N.
Viageres....	M	Lenoir..... pp^lles.	L.
Tontine.....	M.	Viageres....	M.
Boſcheron... pp^lles.	L.	Boutray..... pp^lles.	N.
Viageres....	L.	Viageres....	N.
Cauchy ..... pp^lles.	L.	Tontine	N.
Viageres	M.	Delarue.... pp^lles.	M.
Tontine.....	M.	Viageres....	M.
.....		Tontine.....	M.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 17.*	*Vendredi 18.*	*Samedi 19.*
Comp. d. Ind.			
Actions . .	1950	1960 70 75 80 75	1975 77 $\frac{1}{2}$ 80 82 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	262	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	422	426	426 . . . .
Reſcriptions . .	5 $\frac{3}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$.	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .	4 $\frac{1}{2}$ 4 $\frac{3}{4}$ 4 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 3 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Avril.*

PAR la ſuppreſſion des impôts mis pendant la guerre, des droits, la plûpart anciens, ſur les Corps de Marchands & Artiſans, ſur les mines, les forges, les fonderies, la tiſſeranderie, la navigation des rivieres, les pêches, les mariages, diverſes manufactures, les ruches, la braſſerie, les boutiques, les magaſins, les auberges, les couleurs, la cire, les peaux, les cuirs, le ſavon, les bêtes-fauves, les oiſeaux, le beurre, le ſuif, les contrats, les moulins (qui payoient le *droit de vent*) &c, S. M. I. a vraiment travaillé pour ſa gloire, rendu la vie à une portion de ſon Peuple, & racheté la moitié de ſon Empire. Les Annales de l'Europe n'offrent guere d'exemples d'une ſi grande réforme faite par un ſeul acte. Il n'y a peut-être pas un ſeul Etat en Europe où un pareil acte ne fût néceſſaire & d'une néceſſité preſſante.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Mai.*

La liberté de la circulation & de l'exportation des grains a ranimé les eſpérances, les forces, & les travaux de la Nation. Les avances territoriales augmentent & aſſurent l'augmentation du revenu. La diminution des impôts concourt, avec la liberté du commerce, à la reſtauration de l'Etat. A meſure que l'on ſupprime des droits, la recette du Fiſc paroît groſſir; car le tréſor a toujours des fonds conſidérables. L'économie dans les dépenſes facilite & ſoutient ces heureux changemens. Enfin le crédit public ſe rétablit. Ce n'eſt pas à dire que les Frondeurs ſe taiſent. Les Ordonnances ne ſuppriment pas les eſprits chagrins & les ennemis du bien public & de la vertu.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 16 Mai.*

Il paroît fréquemment des Ordonnances qui proſcrivent différentes ſortes de monnoies. Dans un pays tel que l'Empire diviſé & ſous-diviſé en une infinité d'Etats grands ou petits, les coins ſont prodigieuſement multipliés, & le commerce force de toutes parts l'introduction des eſpeces étrangeres. A la faveur de ces circonſtances, la contrefaction & le Fiſc travaillent çà & là en finance avec aſſez de ſuccès. La fabrique des fauſſes monnoies eſt une des meilleures des petits Etats: c'eſt par elle qu'ils ſe défendent contre les grands Etats qui écraſent leur commerce. Pendant ces chocs d'un pays avec l'autre, le Prince n'oublie pas ſes Sujets: on met des monnoies au rabais d'abord, enſuite hors de cours: avec une bonne ſpéculation, il y a beaucoup de profit. On a

toujours d'excellentes raiſons d'opérer comme on le fait, mais le Peuple y perd toujours : que devient le commerce ? Il y a quelque tems qu'on avoit réduit ici les pieces étrangeres de 4 gros à 11 kreutzer ; de 11 kr. elles ont été baiſſées à 10; enfin elles viennent d'être défendues.

D'AUGSBOURG, *le 16 Mai.*

On a publié dans nos Provinces une maniere aiſée de faire du papier de Turquie, dans la vue d'occuper utilement les enfans & les vieillards & de décharger la caiſſe des pauvres de jour en jour plus inſuffiſante, quoique la bienfaiſance épuiſe ſes moyens. Multiplier les reſſources, c'eſt, dit on, répéter en quelque ſorte le miracle de la multiplication des pains : oui, ſi l'on faiſoit du pain avec du papier : mais quand le pain manque en effet, quand les ſalaires manquent, quand le débit manque à l'induſtrie, ces ſtériles travaux ne multiplient ni les pains ni les reſſources. Lorſque le Peuple n'a point de travail, ce n'eſt pas faute de talent & d'art, c'eſt qu'il ne trouve point de ſalaires. S'il n'y a point de moyen de le payer, vous lui offrirez en vain de nouveaux genres d'induſtrie : s'il y en a, vous n'avez pas beſoin de chercher des arts nouveaux pour lui faire gagner ſa ſubſiſtance.

DE CASSEL, *le 17 Mai.*

(*Quoique les détails de l'article ſuivant n'intéreſſent, pour la plûpart, que les Habitans du Landgraviat, nous ne pouvons nous diſpenſer de les publier, d'après des invitations que nous devons regarder comme des ordres abſolus*).

La Société d'Agriculture & des Arts a propoſé différens ſujets de Prix pour le courant de l'année prochaine. *Prix d'économie rurale.* 1°. Dix piſtoles pour la bergerie où il ſera né le plus d'agneaux à proportion du nombre de brebis. Un petit troupeau, pourvu qu'il ſoit au moins de cent têtes, aura le même avantage au concours que le troupeau le plus conſidérable ; attention ſans laquelle l'encouragement prétendu n'eſt qu'un préſent fait à ceux qui n'en ont pas beſoin. Le petit troupeau dont les progrès ſeront proportionnellement pareils à ceux d'un grand troupeau, aura la préférence. On aura ſoin de donner une note du nombre des bêtes à laine de chaque bergerie.

2°. Six piſtoles pour l'Agriculteur, Propriétaire, Fermier &c. qui aura recueilli le plus d'eſparcette, luzerne & autre fourage ſemblable, par une nouvelle entrepriſe ou une extenſion nouvelle de culture, dans un champ de 30 arpens au moins.

3°. Cinq piſtoles pour celui qui aura fait le plus de treffle d'Eſpagne commun. La quantité doit être évaluée par quintaux, vérifiée, conſtatée par des certificats.

4°. Quatre piſtoles pour celui des Habitans de la haute ou baſſe Heſſe qui a le plus d'abeilles.

5°. Cinq piſtoles pour celui qui, cette année, aura le plus recueilli de lin provenu de ſemences de Riga. Ce lin doit être préparé de la maniere ſuivante.

Une longue expérience a prouvé que l'uſage de tremper le lin dans les rivieres & les ruiſſeaux eſt nuiſible aux poiſſons & notamment aux écreviſſes; que le lin s'y durcit & devient caſſant, par conſéquent difficile à filer & à travailler ; que l'écorce s'amollit, lorſqu'il reſte long-tems dans l'eau ; que ſouvent il eſt entraîné par des débordemens, & que s'il n'eſt perdu, on le voit ſouvent pourrir pour avoir été retiré trop tard de l'eau, & il contracte dans la bourbe un œil rougeâtre qu'aucun blanchiſſage ne détruit. Pour obvier à ces inconvéniens, on conſeille la méthode ſuivante. Dès que le lin eſt arraché, il faut l'étendre ſur un pré ou du gazon &c, avec les gouſſes qui contiennent les ſemences, par couches peu épaiſſes ; & on l'y laiſſe juſqu'à ce que la partie ſupérieure commence à blanchir & à ſe durcir, ce qui emporte quatre ou cinq jours, ſuivant le tems qu'il fait. Alors on le retourne avec un bâton, long de cinq aunes : on l'y laiſſe juſqu'à ce que la partie qui touche la terre devienne un peu verte & que celle de deſſus contracte un peu de dureté. On le retourne alors de nouveau. Lorſque la ſemence remue dans les gouſſes ou qu'elles commencent à s'ouvrir, on la retire & l'on a l'attention de ne pas la laiſſer ſur la terre qui en attireroit l'huile. On continue de retourner le lin comme ci-devant, particuliérement après la pluie, pour qu'il ne pourriſſe pas. Lorſque l'écorce ſe détache, ce qui arrive au bout de quinze jours ou de trois ſemaines, on le ſerre dans un

lieu sec. Comme cette méthode ne convient pas au lin de l'arriere-saison, on exhorte les Agriculteurs à cultiver celui du printems. Ceux qui auront plus de lin qu'ils n'en pourront préparer pour leur usage, pourront le porter au magasin nommé Agathoff où on le leur payera à un prix raisonnable.

Pour les métiers. 6°. Dix pistoles pour l'Ouvrier de Schmalcaden ou autre lieu de la Hesse qui aura fait les plus beaux ouvrages d'acier du pays. Il enverra à la Société des épreuves, chaînes de montre, épées, boucles, mouchettes &c. d'un aussi beau poli que les ouvrages d'Angleterre.

7°. Dix pistoles pour celui qui aura fabriqué le plus fin drap de laine.

8°. Cinq pist. pour le Tanneur qui aura préparé le plus beau dessus de soulier en peau de veau.

9°. Cinq pistoles pour celui qui aura apprêté le plus de cuir pour les semelles.

10°. Cinq pistoles pour le Tisserand qui aura fabriqué le plus de toile fine.

11°. Cinq pistoles pour le Tisserand qui aura fait le plus beau linge de table. On en enverra au moins vingt aunes à la Société, avec des certificats du Magistrat qui aura vérifié la quantité.

12°. Dix pistoles pour le Fabricant qui aura fait les plus belles étoffes pour habillemens, de laine ou de lin du pays, simples ou mêlées, comme camelot, calemande, droguet, ratine, flanelle &c.

13°. Dix pistoles pour celui qui aura fabriqué le papier le meilleur & qui ne soit en rien inférieur à celui de Hollande.

Pour la filature. 14°. Deux pistoles pour la plus grande quantité de fin lin.... 15°. Pour le fil de laine le plus fin... 16°. Deux pist. pour le fil le plus fin de coton. On enverra des certificats & des échantillons suffisans.

Pour le commerce. 17°. Une médaille d'or de la valeur de dix pistoles pour le Marchand Chrétien ou Juif qui aura le plus exporté d'étoffes du pays pour vêtemens.

Question que les Etrangers seront admis à résoudre. 18°. Médaille d'or de dix pistoles pour le meilleur écrit sur le sujet suivant: *Lequel des deux cours de l'argent, ou sur le pied de 20 fl., ou sur le pied de 24, est le plus avantageux au Landgraviat, tant pour l'intérêt public que pour l'intérêt particulier & pour les différentes branches d'industrie? Au cas que le taux de 24 fl. fût plus favorable que celui de 20 actuellement admis, quelles pourroient être les mauvaises suites politiques d'un tel changement, & quels seroient les moyens de les prévenir?* Les réponses (ainsi que les épreuves pour les autres Prix) seront envoyées, franches de port, à M. le Professeur Runde avant la fin de Décembre de cette année.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Mai.*

Les Communes ont expédié beaucoup d'affaires avec la plus grande célérité; & les derniers efforts des Partisans des Américains n'ont eu aucun succès... Les prix des grains diminuent dans le Royaume; les fromens promettent une bonne moisson.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 20 Mai.*

Les traites de grains se multiplient de jour en jour. Notre commerce met à contribution Livourne, Gênes, la Sicile, la Caramanie, la Syrie, la côte d'Alger, tous les pays à bled avec lesquels il a des relations. Il en arrive des provisions de Narbonne pour l'intérieur du Royaume. La plus grande partie des cargaisons qui entrent dans notre Port est composée de cette denrée & d'huile. L'*Amitié*, le *S. Nicolas*, le *Rédempteur*, la *Marianne*, sont de retour de l'Amérique.

DU POITOU, *le 22 Mai.*

Les Paroisses de cette Province, où l'on a désarmé les Paysans, sont situées dans un canton couvert de bois fourrés, & de brandes épaisses & si hautes qu'un homme à cheval ne les surmonte pas. Les loups y sont si communs qu'on les entend toutes les nuits hurler autour des cabanes, c'est-à-dire, des métairies. Ils font tous leurs efforts pour pénétrer dans les bergeries mal closes. Qu'un chien couche dehors, il en est à coup sûr dévoré. Ils attaquent souvent les hommes. De tems en tems les Gentilshommes assemblent deux ou trois Paroisses & font

des battues générales. Quelquefois on met le feu aux brandes & aux bois qui viennent par-tout sans aucun soin. Sans ces attentions, il faudroit bientôt abandonner entiérement le pays ; il ne seroit plus qu'un repaire de bêtes féroces.

Il ne faudroit pas beaucoup de vexations pour obliger les Habitans à céder la place aux ennemis de l'homme. Le régime prohibitif & fiscal n'a déjà que trop dévasté ce pays. Où l'on voyoit vers le milieu du dernier siecle, de gros villages, des Seigneurs opulens, un Peuple aisé, on voit à peine un triste hameau où la misere se réfugie après avoir erré à la suite de quelque pauvre troupeau. Dans tel endroit où l'on comptoit 50 familles, il ne s'en trouve aujourd'hui que trois ou quatre Il y avoit des vignes qui donnoient un très-bon vin : il n'en reste plus le moindre vestige. A peine la cinquantieme partie des terres est-elle cultivée, & quelle culture ! Les Paroisses sont à deux grandes lieues les unes des autres, & les métairies dispersées de loin en loin. On ne conçoit pas que des lieux si sauvages ayent été occupés, il y a un demi-siecle, par une Noblesse riche de la seule richesse du territoire.

L'arbitraire de la taille, ses accroissemens successifs & les rejets, une ligne de Bureaux tirée dans le pays pour travailler le commerce, ont détruit presque toute la Noblesse & la population. Vous parcourrez des plaines immenses de bruyeres, sans y trouver trace d'homme.

De Loudun, *le 23 Mai.*

La perception du droit de minage avoit été fort adoucie, dans cette Ville, un Boulanger l'affermoit *cent écus* de feu Madame la Marquise de Menou, Dame de Bois-Roger. Les Blatiers s'abonnoient avec le Fermier ; le commerce se faisoit à l'aise. A la mort de cette Dame généreuse, arrivée, il y a un an, notre Lieutenant de Police fit suspendre la perception, sous prétexte qu'elle n'avoit pas été publiée depuis long-tems & que le droit pouvoit être déclaré nul. Quelques mois après, elle a été autorisée & rétablie. Les gens chargés de la levée vont relancer dans toute la Ville les Vendeurs qui se cachent, comme s'ils faisoient la contrebande. Le commerce se détourne pour aller chercher l'immunité à Richelieu, ou une taxe plus légere à Chinon ou à Saumur. Le droit est ici d'un *quart de boisseau* par septier, pourvu que la vente soit au moins de six boisseaux, car au-dessous il n'est rien dû. Sur les bleds vendus à la fourniture, il y a 20 s. par 100 l. pour le *minage*, & pour le *levage* moitié ; desorte qu'aux prix actuels la fourniture paye 6 à 7. Rigoureusement perçu, le droit peut rendre *trois ou quatre mille livres*. Il se perçoit sur toutes les autres denrées, poisson, fruits, volaille, œufs &c.

La Ville a voulu ci-devant acquérir ce droit ; mais elle a trop peu de revenu pour se racheter de la servitude. Si elle étoit une fois affranchie, sa position attireroit un commerce assez considérable, sur tout quand les grands chemins seront rétablis & que la communication de Montsoreau & Cande sera plus aisée. Il y a apparence que la grande route d'Azay à Chinon sera conduite jusqu'ici : nous avons beaucoup de relations avec cette derniere Ville.

Le Bourreau leve un droit d'une écuellée sur le Marché ; il y a aussi la poignée en sus : livre & sous pour livre. On ne sçait pas pourquoi le Bourreau, par l'équivalent d'un droit seigneurial ou d'un impôt, prend la subsistance & la vie des bons Citoyens. Cet Officier-là est assez inutile ici.

Dans l'état actuel des choses, si les grains retomboient aux prix où ils étoient, il y a quinze ou vingt ans, il n'y auroit bientôt pas une charue dans nos campagnes. L'augmentation des impôts, l'accroissement de toute espece de charges, le haussement des baux plus forts de moitié au moins qu'à cette époque, exigent que les bleds ayent une bonne valeur. Ils coûtent trop cher pour être vendus à vil prix. Il y va du salut des Peuples que la liberté du commerce soutienne, dans les bonnes années, le froment à 260 à 300 liv. la fourniture. A ce taux, tout le monde peut vivre. A celui de 96 à 120 liv. où ils ont été, bientôt il n'y auroit pas un jour de vie assuré pour personne.

Il est de fait que depuis le rehaussement du prix de la denrée, il y a moins de pauvres.

Depuis le rehaussement de la denrée, les journées & la main-d'œuvre ont haussé. Le Journalier qui ne gagnoit que 6 à 8 s. en gagne 10 & 12.

Le bon prix étoit nécessaire, il a été généralement utile. Il faut semer de l'or pour recueillir du bled.

Nous voyons ici plusieurs Fabriques dans l'état où nous avons vu l'Agriculture faute d'avances. Celle des dentelles qui occupe les femmes du Peuple, est bornée, parce que le trafic en est dans les mains de trois ou quatre petits Marchands. Un Entrepreneur assez riche pour acheter des fils plus fins que ceux de Bailleul & tels que ceux de Haarlem, & pour attirer quelques Ouvriers industrieux capables de mettre sur un meilleur pied ce genre d'industrie, monteroit ici un bon commerce. Nos femmes ont de l'adresse & du goût.

Une Fabrique de toile seroit aussi un établissement avantageux. Elle employeroit des chanvres & des lins de Moncontour, Saint-Jouin-les-Marne, Orvault, les meilleurs qui se recueillent au loin. Les femmes de la campagne s'occuperoient à la filature.

Mais il faut des capitaux considérables, & si nous avons quelques maisons aisées, il y en a très peu d'opulentes. Il y a peu d'émulation sans doute; l'émulation est où est le profit; le profit est le fruit des avances & des débouchés. En général, on est prévenu ici contre les nouveaux établissemens qu'on regarde comme ruineux: c'est un préjugé fort naturel aux pauvres.

Il seroit facile de rapprocher de nous la culture du chanvre. Entre Moncontour & cette Ville, il y a des marais à dessécher: ce terrein & les rives des principaux ruisseaux qui les traversent produiroient du chanvre & du lin aussi bons que ceux de Moncontour, Saint-Jouin &c. La nature fait des friches où la pauvreté broute: l'art & la richesse font les champs où les hommes naissent heureux.

Nous avons quinze ou vingt Maîtres Sergers qui ne sçavent fabriquer que de grosses serges, parce que chacun d'eux n'est pas assez aisé pour aspirer à des étoffes plus fines, comme à Richelieu. Leur industrie est restreinte à la médiocrité de leur fortune.

Si nous avions le moyen d'étendre la culture des fruits & sur-tout des prunes de Sainte Catherine, ainsi que d'établir des fours & des cuiseuses dans nos campagnes, nous partagerions un bon commerce avec Chinon & Saumur. Dans cette derniere Ville, il y a beaucoup de bonnes Maisons commissionnaires en grains, vins, eaux-de-vie, fruits, quincaillerie, toiles &c. Sa communication par la Loire avec Orléans, Nantes &c. rend son commerce très florissant. Des Villes voisines & des campagnes, tout se porte à Saumur. Ses Marchés du Samedi sont très-considérables. Un grand débouché fait sa fortune.

De Tours, *le 24 Mai.*

Par des lettres du pays bas de la Loire, nous apprennons que, pendant que la sécheresse détruisoit les récoltes de notre Province, une pluie abondante & froide, versée par des nuages venus du nord, a causé une perte énorme dans l'Anjou & le Saumurois qui en fait partie. La plûpart des vignes ont été gelées.

De Sens, *le 25 Mai.*

Depuis le commencement du courant, les grains ont généralement baissé de prix dans les Marchés du Senonois.

De Nancy, *le 26 Mai.*

Un Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Mai a suspendu la perception des droits sur les grains & farines tant à l'entrée que sur les Marchés de cette Ville & de Pont-à-Mousson.

La Cour Souveraine a, par un Arrêt du 12, arrêté la levée du droit de coupelle sur les grains qui se vendent aux Halle & Marché de cette Ville, & ordonné que les Officiers Municipaux & le Commandeur de S. Jean représenteront les titres en vertu desquels ils perçoivent ces droits.

Les prix des grains diminuent.

De Nantes, *le 28 Mai.*

La mer a versé des bleds en abondance dans notre Port. Il y avoit eu dans les prix un renchérissement subit & fort. Toutes les sortes de grains baissent actuellement. Il en est de même à Saint-Malo, à Dinan &c. Il est arrivé des parties considérables de seigle de Suede, d'autres de Konisberg, Riga, Hambourg, Amsterdam.

Avec de beaux fromens, nous ne sçavions pas faire des farines pour les Colonies & nous faisions travailler pour leur approvisionnement les moulins de Montauban, de Nérac & de Moissac. Il étoit établi que les farines de Bordeaux étoient les seules capa-

bles de ſoutenir le voyage de Guinée & le trajet de l'Amérique. Le ſieur Mellinet a travaillé à détruire ce préjugé, par une Manufacture montée ſuivant les regles de la moûture économique. Il eſt conſtaté par les certificats de pluſieurs Négocians que ſes farines ont ſoutenu, les unes ſept mois, les autres dix-ſept mois de mer; & que rapportées de l'Amérique, elles étoient auſſi bonnes, auſſi friables que quand on les avoit embarquées.

Le navire, la *Suzanne-Elizabeth*, Armateur M. Lieutaud de Troiſville, dernierement arrivé du Port-au-Prince, eſt reparti pour la même deſtination. Le *Louis-Marie* eſt revenu de Saint-Marc. Départ de navires, la *Cigale* pour le Cap, le *S. Jean-Baptiſte* pour Guinée, le *Jean-Marie* pour le Port-au-Prince, le *Dugué-Trouin* pour le Cap, la *Félicité* pour Guinée, le *Célebre* pour la Martinique, le *Maquimbe* pour Guinée. Le *Bourbon*, Armat. Mrs. Teiſſier & Galipeau, eſt en charge pour la Martinique & la Guadeloupe.

Le vaiſſeau, la *Sainte-Anne*, armé par Mrs. Beaugeard & de Segrais, eſt arrivé de Bourbon à l'Orient le 18 de ce mois.

De Paris, *le* 31 *Mai*.

Pendant les deux premieres ſemaines du préſent mois, la diminution du prix des grains a eu lieu dans la plûpart des Marchés des Généralités d'Alençon, Alſace, Amiens, Bourges, Bourgogne, Flandres, Haynaut, Limoges, Lyon, Moulins, Orléans, Paris, Provence, Riom, Rouen, Soiſſons, Tours. Dans la Généralité de Paris, ſur *vingt-deux* Marchés conſidérables, il y en a eu *quatorze* où ils ont baiſſé, *trois* où il y eu augmentation, *cinq* où ils n'ont pas varié.

Des Citadins qui n'ont jamais élevé leur tête au-deſſus du bourbier des Villes ont vu dans ce bourbier que le mauvais ſuccès des grains de Mars, la perte des foins, la diſette de fruits n'avoient aucune influence ſur les prix de la principale ſubſiſtance de l'homme. Il faudra leur apprendre, quand ils voudront écouter, qu'il ſe conſomme du pain d'orge, de ſeigle du printems & autres grains de la même ſaiſon; que quand l'avoine manque, & avec l'avoine le foin, il faut bien donner d'autres grains au bétail; que ſi le bétail eſt mal ou chérement nourri, ainſi que la volaille, il y a moins de ſubſiſtances du moins à la portée du Peuple; que quand on a moins de fruits & autres denrées à manger, on eſt obligé de manger plus de pain; que le Cultivateur qui a perdu un genre de récolte doit ſe récupérer ſur l'autre; & que toutes ces cauſes font néceſſairement augmenter la conſommation & le prix du bled froment & du ſeigle.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Proſpectus de la Gazette des Arts & Métiers.

Les détails des Arts & Métiers ſont tellement multipliés, & il eſt ſi intéreſſant de les rendre d'une maniere ſuivie, que l'on ſera perſuadé de la néceſſité de raſſembler ſous un même point de vue tout ce qui peut les concerner directement ou indirectement.

L'expoſé du plan que l'on ſe propoſe de ſuivre en fera mieux ſentir l'importance que tous les autres détails dans leſquels on pourroit entrer.

La Gazette ſera diviſée par ordre de matieres. Elle indiquera, 1°. les meilleures méthodes & les meilleurs procédés des différens Arts & Métiers d'après des expériences bien conſtatées.

2°. Les établiſſemens nouveaux, les entrepriſes, Manufactures & Fabriques actuelles, les découvertes & inventions, les modes les plus nouvelles & généralement tout ce qui peut intéreſſer & plaire concernant les Arts & Métiers.

3°. Les eſſais, découvertes, inventions & procédés les plus eſſentiels des Artiſtes étrangers.

4°. Le goût dominant des différentes Nations, ſoit ſur les objets de premiere néceſſité, ſoit ſur les objets de luxe & de mode, afin de procurer aux Artiſtes & Gens de Métier François la facilité des ſpéculations de la confiance du travail.

5°. Les prix & la qualité des matieres & denrées deſtinées aux Arts & Métiers, ainſi que la maniere la plus prompte, la plus ſûre & la moins diſpendieuſe de ſe les procurer.

6°. Les ſecrets, remedes & découvertes qui peuvent intéreſſer l'humanité, quand

une fois le bon effet en aura été reconnu & constaté (1).

7°. Elle annoncera aux Artistes & Gens de Métier ou Profession les avis & demandes du Public.

8°. Les réponses & avis des Artistes & Gens de Métier au Public.

9°. Les Réglemens essentiels, Arrêts & Sentences rendus soit à Paris, soit dans les principales Villes du Royaume, concernant quelqu'Art, Métier & Profession que ce soit.

10°. Les anecdotes anciennes & nouvelles en faveur des Arts & Métiers, & l'on s'empressera d'y citer les traits qui feront honneur aux Artistes & Gens de Métier relativement à leur Profession & même à leurs sentimens & à leurs mœurs.

Enfin cette Gazette traitera de tout ce qui peut avoir rapport aux Arts & Métiers auxquels elle sera uniquement & entiérement consacrée. L'on n'épargnera ni soins ni dépenses pour la rendre utile à toutes sortes de personnes, & l'on ose esperer que les personnes instruites & désintéressées, les bons Patriotes enfin voudront bien ne pas se refuser à l'invitation qui leur est faite de communiquer leurs lumieres & leurs connoissances sur les objets les plus essentiels. Sans rien diminuer de l'obligation particuliere qu'on leur en aura, on croit pouvoir leur observer que c'est le Public qui retirera les premiers avantages de leur bonne volonté.

La Gazette contiendra 8 pages d'impression grand in 8°.

Elle paroîtra le Lundi de chaque semaine, & pour la premiere fois le Lundi 3 Juillet prochain. Le prix de la souscription est de 15 livres, franc de port, par tout le Royaume.

Le Bureau général est à Paris, rue des Deux-Portes S. Sauveur, au Bureau Royal de la Correspondance Générale où l'on recevra les abonnemens & les avis. On peut en outre s'abonner partout où l'on jugera à propos, soit en remettant le prix de la souscription, *franc de port*, aux Bureaux des Postes, soit en s'adressant aux Bureaux de Correspondance que l'on a établis dans les principales Villes du Royaume & en affranchissant le port des lettres & de l'argent.

On inscrira gratuitement tous les avis, soit des Artistes, soit des Particuliers; mais on ne fera aucun usage des avis anonimes. Les lettres non-affranchies resteront au rebut.

(1) *On préférera ceux qui auront un rapport plus direct avec les maladies particulieres aux Gens d'Arts & Métiers. On indiquera sur-tout les meilleurs préservatifs.*

II.

Turneps.

M. Gravey a présenté à la Société d'Agriculture de Rouen un gros navet ou *turnep*, venu de graine Angloise qu'il avoit semée dans sa Terre au Pays de Caux. Il pesoit neuf livres & demie, & avoit neuf pouces de diametre & sept pouces & demi de long. Il étoit de l'espece à peau rouge & terminée comme les *raves* ou *rabes* du Limousin, par une queue de rat grosse comme le petit doigt. On l'a conservé dans la cave, enfoui dans du sable, & vers la fin de Février on l'a mis en terre. Mais comme on l'avoit étêté de trop près, il n'a pu jetter que des tiges latérales, foibles, & qui n'ont donné qu'une once de graine. On a semé cette graine dans un potager; l'extrême sécheresse en a retardé la germination de près d'un mois, & le peu de plantes qui ont échappé ne sont parvenues qu'à la grosseur de quatre pouces de diametre. On en conservera de plus gros pour donner graine en 1776.

Au reste, cette espece de navet est très-tendre & facile à cuire: si elle ne parfume pas le potage, du moins ne le défait-elle pas. Le goût n'en est pas désagréable. Ce turnep est un peu plus sujet à souffrir de la gelée que ne le sont nos navets mous que nous faisons manger aux vaches. D'ailleurs comme il croît hors de terre, il est plus immédiatement exposé au froid, ainsi qu'aux ravages des animaux.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 24 Mai 1775, au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 21 l. 10 s., 26 l. 10 s. à 32 l. 5 s. *le septier*; le seigle, de 19 liv. 10 s. à 20 l.; l'orge, de 13 liv. 10 s., 14 à 14 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 30 à 32 l.; le seigle, de 18 l. 10 s. à 19 l.; l'orge, de 13 à 14 l. 5 s. aussi *le septier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 24 Mai 1775, au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 16, 17 à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 30 Mai 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 25 à 26 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Mai 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	721	15	marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du* 31 *Mai* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Mercredi 31.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1912 ½ 15 . .	1915 17 ½ . .	1920 . . . .
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	410	412	412 . . . .
Rescriptions . .	7 ¼ 7	7 7 ¼	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½ 1 ¼ . . .	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 22 Mai.		Du Mardi 23.		Du Mercredi 24.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Creuzé..... pplles.	F.	Desplaces... pplles.	F.	Boutray..... pplles.	L.
Viageres....	G.	Viageres....	F.	Viageres....	L.
Tontine.....	G.	Tontine.....	J.	Tontine.....	L.
Certain..... pplles.	J.	Vieillard.... pplles.	J.	De S. Janvier. vres.	J.
Viageres.....	J.	Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
Tontine.....	J.	Tontine.....	J.	.....	
.....		Cauchy..... pplles.	G.	.....	
.....		Viageres....	G.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	
.....		Deschapelles. vres.	J.	.....	
.....		Perpétuelles.	J.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 1 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Mars.*

LA Société Royale des Sciences de Norwege a proposé divers sujets de Prix, chaque Prix de 50 rixd. 1°. Le meilleur essai d'histoire minérale de Norwege, soit d'un district particulier, soit de tout le Royaume. 2°. Une dissertation sur la vraie cause de la décadence de la Norwege & les moyens de lui rendre son ancienne splendeur. 3°. Une autre sur les moyens de cultiver le lin & le chanvre dans le même Royaume, selon la différence du sol. Les pieces, écrites en Danois ou en Latin, seront envoyées à la Société à Drontheim avant la fin du mois de Novembre.

Quand viendra le tems où les Sociétés demanderont *quelles sont les causes de la prospérité actuelle de la Culture, du Commerce, des Arts utiles* &c ? Il n'est encore question que de *décadence*. Cependant interrogez les gens qui ont pris leurs opinions dans la politique du dernier siecle, ils vous diront qu'on n'a jamais mieux connu & mis en pratique les vrais principes du Gouvernement & les bonnes regles de l'administration.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 11 *Mars.*

Pendant le mois de Février, les vents ont été fort inconstans : ils ont soufflé ouest, sud, nord-ouest. Au milieu de fortes tempêtes, le tems a toujours été plus chaud que froid. Un dégel subit & la fonte des neiges ont occasionné de grandes inondations. L'Oder s'est rapidement élevé fort haut, mais moins qu'en 1736 : il a fait beaucoup de ravages. Dès le 3, on entendit des coups de tonnerre. Le 4, il y eut une aurore boréale, mais imparfaite. Les premiers jours de Février sont remarquables par une espece de crise générale de la nature dans toute l'Europe. On desireroit que des hommes éclairés s'appliquassent avec soin à observer le cours des vents & à en tirer des résultats... Entre les Chaires que S. M. vient de fonder dans l'Université de cette Ville, il y en a une pour l'enseignement de la *Science économique*, déjà introduite dans plusieurs Universités d'Allemagne & dans les éducations particulieres. Du reste, qu'on ne se trompe pas sur le sens de ces mots, *Science économique* : il n'est nullement question ici des principes de l'ordre social, de propriété, de liberté, de sûreté ; il ne s'agit que d'instructions relatives à l'économie pratique des champs, des Arts &c.

DE LEIPSICK, *le* 12 *Mars.*

On demande par la voie de notre Bureau d'Annonces, *quelles sont les regles fondamentales, les plus sûres, pour partager les communes de la maniere la plus avantageuse au bien public.* La raison pour laquelle cette matiere, tant agitée, n'est pas encore éclaircie, c'est

qu'il n'eſt pas facile de rendre la vue aux aveugles & ſur-tout à ceux qui veulent l'être. Le point de la queſtion eſt aſſez net & nettement réſolu ; mais il eſt des acceſſoires ſans nombre à examiner, des intérêts à concilier, de prétendus droits à ménager. Un Gentilhomme campagnard tient, comme à ſon exiſtence & à la gloire de ſa famille, au droit de faire pendre un homme ſur ſes terres, quoiqu'il lui coûte fort cher. Ainſi de mille autres préjugés. Le mot de *droit*, indifféremment appliqué à ce qui eſt oppoſé comme à ce qui eſt conforme au *droit naturel*, trompe juſqu'à de bons eſprits. Ils ne ſongent pas que renoncer à tel droit, c'eſt renoncer à l'injuſtice, à l'abus, à la déraiſon, à la chimere, à la prérogative de ſe nuire *ſeigneurialement* à ſoi-même.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Mars.*

Le Bill concernant les pêches des quatre Provinces de la Nouvelle Angleterre, 1°. arrête toutes ces pêches dont le produit net eſt de 200,000 l. ſt. ; 2°. leur interdit toute communication entr'elles & avec les autres Colonies, même celles qui leur fourniſſent du pain ; 3°. leur défend toute communication avec les Puiſſances étrangeres.

Le Solliciteur Général d'Ecoſſe entreprit de le juſtifier. Il dit que ſi les Colons ne pêchoient pas dans la mer, ils pêcheroient dans les rivieres ; que s'ils ne pouvoient ni cultiver ni recevoir du froment, ils n'avoient qu'à ſemer du bled d'Inde ; qu'ils payeroient leurs dettes aux Marchands Anglois, lorſqu'ils ſeroient ſoumis ; & que les Anglois pêcheroient à leur place. Il conclud que la juſtice du Bill reſtoit démontrée comme une propoſition d'Euclide.

MM. Fox, Thomas Thownſend, le Lord John Cavendish &c. attaquerent le Bill. Ce dernier ſe montra vivement affecté de voir qu'on dévouoit de gaîté de cœur tout un Peuple à la famine ; qu'on louât cet Acte de ce qu'il n'étoit pas ſanguinaire ; & que pourvu qu'on ne verſât pas le ſang d'un homme, on crût pouvoir le tuer avec beaucoup d'humanité. M. Burke dit en ſubſtance :

Je crains que tous ces débats n'ayent aucun effet, puiſque le Parlement actuel, libre de choiſir un autre ſyſtême, avoit, avant tout examen, adopté celui de l'ancien Parlement ; & que la marche des Communes eſt toute tracée... Les mauvais principes ſont *prolifiques* : le Bill de Boſton a *engendré* celui de la Nouvelle-Angleterre ; celui-ci en *engendrera* un pour la Virginie ; ce dernier en engendrera un autre pour la Penſylvanie, & ainſi juſqu'à la naiſſance d'un Bill général pour la deſtruction totale des Colonies, juſqu'à ce que les regiſtres ne ſoient plus que *des tables de ſang, un code horrible de tyrannie, un monſtrueux digeſte de peines & de proſcription générale*..... Ce ſyſtême eſt nouveau & ſans exemple chez une Nation civiliſée. Pour conſerver votre autorité, vous détruiſez vos domaines. Des Etats ennemis qui ne peuvent ſe vaincre l'un l'autre employent leurs forces à détruire leur commerce reſpectif & à s'enlever des reſſources : mais jamais Prince n'agit de la ſorte envers ſes Sujets. En cas de rébellion, on punit les rebelles, on épargne le pays, parce que ſa force eſt la force du Souverain.. Les Bills portés coûteront plus à la Nation que ne lui coûteroit l'entretien d'une armée de quarante mille hommes... Lorſqu'on en eſt venu à la violence ouverte, l'épée eſt le moyen le plus tranchant ; mais elle eſt encore moins injuſte qu'une proſcription univerſelle ; car elle ne tombe que ſur ceux qui réſiſtent : mais un Bill de proſcription enveloppe dans la même ruine les perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de toute condition. Le Cordonnier ne peut plus vivre, quand le Pêcheur ne peut plus acheter des ſouliers. C'eſt détruire la Communauté que d'arrêter ſon commerce.... Quant à la prétendue *démonſtration d'Euclide*, il ne faut que ſuſpendre, pendant un an, le commerce de la N. A., pour la réduire à l'impoſſibilité abſolue de payer ſes dettes aux Marchands Anglois &c. &c. &c.... Le diſcours de M. B. dura une heure : on ne croit pas qu'il ait jamais parlé avec plus de véhémence & plus inutilement.

Le Bill pour reſtreindre le commerce de la Nouvelle Jerſey, de la Penſylvanie, du Maryland, de la Virginie, & de la Caroline méridionale porte 1°. qu'aucune des marchandiſes énoncées dans l'*Acte de navigation*, du crû ou des Fabriques des Colonies ne pourra être tranſporté ailleurs que dans la Grande-Bretagne & ſes Iſles d'Amérique ; 2°. que tout vaiſſeau ayant des marchandiſes

de cette espece sans certificats de la Douane sera confisquée ; 3°. qu'il ne sera importé dans aucune de ces Colonies, ni vin, ni sel, ni autres marchandises, excepté des chevaux, des vivres & des toiles d'Irlande directement envoyées de ce Royaume, à moins qu'elles n'ayent été chatgées de bonne foi dans les Ports de la Grande Bretagne, sous peine de confiscation ; 4°. qu'on exceptera les marchandises qui en vertu des loix peuvent y être portées des Isles Angloises ou des Isles Britanniques... M. Harley a demandé si c'étoit-là le plan de modération & de conciliation projetté pour ramener les Américains.

Les marchandises énoncées dans l'*Acte de navigation* sont le tabac, l'indigo, le bois de teinture &c. C'est donc ce fameux Acte qu'on ose encore citer comme un chef-d'œuvre de politique ; c'est cet Acte barbare & insensé que l'Angleterre lance aujourd'hui dans sa colere contre les Colonies, pour les punir, les humilier, les abattre & les enchaîner après leur ruine. Elle le regarde aujourd'hui comme un Acte de proscription, elle l'employe comme tel, il est fait pour assouvir sa vengeance.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 16 Mars.*

Les Négocians de cette Ville, ces Négocians si opulens, si industrieux, si habiles qu'ils se sont appropriés des commerces qui paroissent devoir leur être totalement étrangers, tels que ceux des mousselines, des toileries, des drogueries &c, ne se sont jamais adonnés à celui des bleds en grand & pour l'approvisionnement des Cevennes & autres cantons intérieurs voisins qui manquent de cette denrée. Notre Ville, quoiqu'admirablement placée pour ce commerce, à la proximité d'un Port de mer, avec la ressource d'un canal, se l'est vu enlever par une petite Ville qui a infiniment moins d'avantages naturels & qui ne devroit pas être dans le cas de faire des fournitures à si bon marché. Mais à Montpellier ce commerce a des entraves particuliers, & il n'en a pas à Lunel. Comment, pourquoi notre Ville est-elle moins libre ? C'est ce qu'on ignore : on ignore à quel titre elle se trouve assujettie à des droits qui convertissent l'ordre de la nature & coupent le cours de la prospérité. Il faut que les grains payent à l'entrée de la Ville & même à l'entrepôt qu'on en feroit dans les Fauxbourgs, un *droit de coupe*, la 64e. partie de tous les grains qui se consomment ou même qui sont déposés dans l'enceinte marquée. Il faut que tous les grains qui viennent par le canal soient voiturés dans les magasins par les charettes du Possesseur dudit droit. Il faut.... que nos Négocians renoncent à tout autre approvisionnement qu'à celui de la Ville & de quelques Villages voisins.

Lunel, exempte de ces charges, s'est donc emparée d'une fourniture que la nature adjugeoit à cette Ville. Comme, en fait de commerce, tout coup a son contre-coup & tout mal est double mal, il résulte de là une augmentation de prix considérable pour certains pays que Lunel approvisionne, à raison des frais de transport qui sont beaucoup plus chers que si l'on pouvoit les pourvoir d'ici en droiture. Nous voyons des voitures de cette petite Ville passer sous nos portes pour aller jetter du bled dans des lieux, toujours de quatre lieues plus près de nous : quatre lieues encore au retour ; & voilà *huit lieues* de chemin que les Consommateurs ont payées de surplus.

Combien de ces droits & leudes & péages ne sont que des usurpations sur la portion la plus nécessaire de la subsistance des Peuples ? Que l'on remonte jusqu'au tems de l'anarchie féodale, époque de la plûpart de ces établissemens : le Négociant ou le Colon qui s'assujettissoit à ces entraves, attendoit du Seigneur protection contre le brigandage. Le droit balançoit le devoir. Donc si l'on invoque la Justice stricte & rigoureuse, elle dira au Possesseur des leudes & péages : *voilà le contrat ; charge d'un côté, bénéfice de l'autre : voulez-vous le prix de la protection & des communications ? Entretenez donc les Maréchaussées & les chemins. Optez : ou le bénéfice & la charge, ou ni l'un ni l'autre. Demanderez vous des indemnités pour la suppression ? Où sont vos dépenses ! Le Peuple vous demandera la restitution de tout ce que vous avez perçu sans avoir fait ces dépenses justificatives de la perception.* Ces raisons, fortes en elles-mêmes, puissantes aux yeux de beaucoup

de bons Patriotes, devroient au moins dispoſer les poſſeſſeurs de pareils droits à la modération, à la condeſcendance, à la conciliation, & à une humble reconnoiſſance pour la grace qui pourroit leur être accordée.

De Moulins, *le 19 Mars.*

Tout eſt encore informe dans ce pays, on l'a déjà vu. L'art qui donne à la ſurface de la terre l'aſpect d'une création humaine en donnant, pour ainſi dire, un nouvel eſprit aux forces & aux combinaiſons de la nature, laiſſe ſon ouvrage trop imparfait. Faute d'avances, d'inſtructions, de courage & de vues, il reſte beaucoup de biens qui ne deviennent pas richeſſes, beaucoup d'avantages qui ne ſont pas encore des reſſources, beaucoup d'habitudes vicieuſes qui raviſſent le vrai prix aux richeſſes acquiſes. nous en citerons quelques exemples.

Nous avons des courans d'eau ſans emploi, à portée de mines de fer & de plomb ſans exploitation, au voiſinage de bois preſque ſans valeur. Le tréſor eſt là, creuſez.

Pour rendre nombre de petites rivieres navigables, il n'y auroit à faire que la dépenſe peu coûteuſe d'un baliſage qui raſſembleroit les eaux dans un lit étroit. Cet ouvrage procureroit par-tout un fond ſuffiſant pour la navigation de petits bateaux & le tranſport de ces objets précieux. Voilà les premiers *chemins* à réparer : nous diſons *réparer*, car ils ſont déjà conſtruits par la nature.

Nos étangs ſeroient une ſource abondante de richeſſes, ſi le commerce du poiſſon étoit plus favoriſé & mieux entendu. Ceux qui ſe livrent aujourd'hui à ce commerce ont à craindre les tems contraires à la pêche, les inconvéniens d'un tranſport rallenti par divers obſtacles, les glaces du canal de Briare & Nemours. Quelquefois ils ſuivent des bateaux de charbon, d'huile ou de vin dont les exhalaiſons peuvent faire périr le poiſſon d'une baſcule entiere. Dant tout commerce, les riſques inévitables ſont déjà trop grands.

Nous avons des vins. S'ils ne ſouffrent pas le tranſport, c'eſt qu'on ne laiſſe pas acquérir aux raiſins leur juſte maturité, qu'on mêle des plants qui ne mûriſſent qu'à 15 jours les uns des autres, qu'on jette indifféremment leurs productions dans la même cuve, que la vendange eſt ridiculement réglée par des bannées dans leſquelles on n'a aucun égard aux différentes expoſitions & aux différentes qualités des terres, & qu'il réſulte du mélange de raiſins pourris, grillés, verds, une liqueur froide, âpre, incapable de ſoutenir l'eſſai & de récompenſer la dépenſe du Propriétaire & la peine du Cultivateur. Ignorance & Réglement, voilà les ſources du mal.

Nos terres humides ſont d'un ſable gras, porté à produire du lin comme du chanvre: les eſprits ne ſont pas tournés vers cette riche culture ; la bouſſole a perdu ſon aimant, il faudroit le lui rendre.

De Cusset (*en Auvergne*), *le 19 Mars.*

Au Marché de cette Ville, il ſe perçoit un droit de laide au cinquantieme ſur tout le bled qu'on y apporte, ſoit *qu'il ſe vende*, ſoit *qu'il ne ſe vende pas*, non compris un *droit de meſure* exigé quoiqu'il n'y ait *point de Meſureurs*, le tout ſans titre conſtitutif (à ce qu'on aſſure) & au profit de l'Abbeſſe d'une Communauté Religieuſe.

Ce droit date tout au plus de 300 ans, puiſqu'en 1464 les les Habitans tranſigeant avec l'Abbeſſe, il fut réglé à l'article *laide* qu'elle la percevroit une fois l'année ſeulement, ſur les planches, harches & vans, ſans qu'il fût queſtion de bled.

La perception s'eſt dans la ſuite étendue de-là ſur toute ſorte de grains, des grains ſur toutes les eſpeces de légumes & même ſur les fruits. Un léger ferment a corrompu à la fin toute la maſſe.

Les Habitans, inſtruits de leurs droits & las de ſouffrir, ont obtenu du Conſeil la confirmation du droit qu'ils ont eu de tous les tems, de vendre dans leurs greniers avec pleine franchiſe, & l'ancienne franchiſe des fruits & des légumes.

A cet affranchiſſement ſi juſte & ſi ſalutaire a ſuccédé immédiatement l'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre 1764, ſi digne de la bonté du cœur de notre jeune Monarque, & ſi propre à immortaliſer la Mémoire du ſage Miniſtre de ſes Finances.

La liberté a procuré *tout de ſuite* à cette petite Ville une ſi grande abondance de grains que dans les trois premiers mois qui ont ſuivi l'enregiſtrement des Lettres-Pa-

tentes, il ne s'eſt preſque point paſſé de jours qu'il n'en ſoit ſorti juſqu'à *deux mille boiſſeaux* de ſeigle ou froment pour *Lyon*, ſans parler de ce que les Habitans de *quarante Paroiſſes* des environs ont, ainſi que nos Concitoyens, journellement acheté, pour leur proviſion, dans les auberges où, pour la plus grande commodité de chacun, ſe faiſoit le commerce.

Tandis que toute la France applaudiſſoit à une loi ſi bienfaiſante dont l'enregiſtrement étoit ici ſuivi de l'abondance la plus complette, les Agens de l'Abbaye ont donné aux diſpoſitions les plus claires l'interprétation la plus étrange pour donner une ampliation lucrative à ſon prétendu droit. *Si la loi défend de contraindre de porter les bleds à* la Halle, *& d'empêcher de vendre dans les* greniers, *elle permet de lever dans les* greniers *les droits* de Halle, *car elle ne le défend pas.* En conſéquence de cette interprétation, la Ville entiere eſt le *Marché*; les *frais de hallage* que l'Arrêt regarde comme *nuiſibles au Laboureur & au Peuple* doivent être ſupportés partout ailleurs. Recherches, pourſuites, menaces, ſévices, tout eſt employé pour mettre le commentaire à exécution. Les Prépoſés ſe portent tous les jours de Marché dans les auberges avec main-forte, & les habits bleus, ſeuls, ſuffiſent pour jetter l'épouvante dans le cœur des Voituriers qui, craignant la priſon ou une affaire grave, ſe ſoumetent à perdre au profit de l'Abpaye tout le bénéfice de leur commerce.

Mais comme d'un Marché à l'autre, l'irrégularité de cette conduite & le vice des prétentions pouvoient être manifeſtés, & les lumieres relever le courage des Marchands Forains, les Gens d'affaire ont levé deux Arrêts ſur requête, l'un qui permet d'aſſigner les refuſans, l'autre qui permet de ſaiſir. Ces Arrêts ont été ſignifiés avec un appareil impoſant à un nombre infini de Voituriers. Cet éclat a produit l'effet naturel qu'on devoit en attendre. *Les Charretiers de la Limagne d'Auvergne qui étoient dans l'uſage de venir faire ici leur commerce & verſer l'abondance, ſe ſont détournés*, & ils vont en foule porter leurs grains dans les Villes voiſines où *la laide a été abolie.*

Le bled a donc beaucoup augmenté de prix. Comme notre Montagne & nos environs ne produiſent que du vin & du chanvre, nous courons riſque d'être réduits à une affreuſe diſette; pendant que nos voiſins jouiront de l'abondance à la faveur de la loi la plus ſage & la plus juſte.

Nous ſommes d'autant plus dans le cas d'en réclamer l'exécution que *nous n'avons jamais eu d'autre Seigneur que le Roi.* L'Abbaye n'a point de titres pour prévenir la laide: ſi elle en a, nous en offrons le rembourſement. Quand elle en auroit, ce ne ſeroit que ſur le Marché même.

Cuſſet, par ſa poſition avantageuſe, paroît être deſtiné à devenir l'entrepôt du commerce des bleds entre l'Auvergne & Lyon d'où ils pourroient deſcendre en Provence. L'intérêt de pluſieurs Provinces eſt donc attaqué dans nos droits.

(*Ce n'eſt pas là l'unique exemple d'atteintes portées à la liberté par des Fermiers ou Receveurs de droits de hallage; nous en connoiſſons pluſieurs & juſqu'aux portes de la Capitale: & c'eſt là une des cauſes du* renchériſſement, *naturel en partie*, en partie forcé, *qu'oppoſent à la liberté la prévention étayée par l'ignorance. En attendant qu'on remédie à des abus qu'il n'a pas été poſſible de prévenir, le mal eſt ſenti, la circulation s'arrête, les gros Négocians ne ſe jettent pas dans ce commerce, il ne ſe releve qu'à demi: un canal obſtrué, une contrée ſouffre; pluſieurs canaux obſtrués, un grand pays ſouffre, juſqu'à ce que la protection aſſure la liberté pleine & entiere.*

C'eſt aux Seigneurs mêmes des droits de hallage & minage que nous dénonçons principalement ici l'abus exercé en leur nom: leurs ordres le réprimeront plus promptement que les déciſions de la Juſtice réglée.

Leur équité, leur bienfaiſance, leur patriotiſme, leur honneur ſont compromis dans ces abus.

Leur intérêt même l'eſt, leur intérêt! il l'eſt au plus haut point. Comme Propriétaires, *ils ont le plus grand intérêt à ce que le commerce le plus animé donne aux productions de leurs terres la meilleure valeur...* Comme Décimateurs, *ils ont le plus grand intérêt à ce que, par la liberté & la franchiſe qui procurent cette valeur, la culture fleuriſſe dans tout leur territoire...* Comme Cenſiers, Juſticiers &c, *ils ont le plus grand intérêt à ce que l'aiſance ſe répande, prévienne les délits, facilite les mouvemens des propriétés...* Comme Citoyens, *ils ont le plus grand intérêt au bien public, à la progreſſion naturelle des produits*

de l'impôt, correspondante avec celle du revenu, aux réformes que cette progression facilite des impositions destructives de leurs revenus & de leurs propriétés... Comme hommes, *ils ont le plus grand intérêt à ce que la misere ne désole pas le Peuple & ne les oblige pas à de grands sacrifices.*

Qu'ils regardent les baux de leurs fermes & la situation de leurs Vassaux, c'est-là le thermometre de leur fortune.

On nous a cité l'exemple d'un Seigneur qui, en renonçant entiérement à son droit de minage, a augmenté son revenu: il y en a sans doute plusieurs autres semblables. Nous avons déjà remarqué que ceux qui avoient baissé ce droit, en avoient augmenté le produit.

La vexation ou la rigueur a éveillé les Communautés: elles ont fouillé dans les archives: de toutes parts on découvre des perceptions ou des extensions injustes. Que s'ensuivra-t-il d'avantageux pour les possesseurs?

Enfin l'abus amene la division, & là où il est le plus criant, la malédiction tombe sur le Marché: voilà le fruit).

De Paris, *le 29 Mars.*

Le Tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait Vendredi 24 du présent mois; le gros Lot de 50000 livres est échu au numéro 78261; le second Lot de 20000 liv. est échu au numéro 70205; & les deux Lots de 10000 livres chacun sont échus aux numéros 63580 & 71455.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. de Scévole à M. l'A. Roubaud. D'Argenton en Berri, 3 Février 1775.

Monsieur,

Je n'ai pu lire dans vos Gazettes le triste détail de l'épizootie qui ravage la Guyenne & le Béarn sans me rappeller, en gémissant, qu'un pareil fléau affligea le Berri & une partie de la Marche en l'année 1747. Ce fut vers les mois de Juin & de Juillet que commença cette épidémie, & en moins de six mois toutes nos bêtes à corne périrent sans qu'on pût connoître de quel genre de maladie elles avoient été attaquées. Toutes celles qu'on ouvrit se trouverent très-saines en apparence, & c'est même un fait certain que de plusieurs personnes qui en mangerent, aucune ne s'en sentit incommodée. Vous comprenez parfaitement, Monsieur, que dans une pareille circonstance on n'épargna rien de tout ce qu'on crut capable d'arrêter les progrès du mal. Remedes de toute espece, fumigations, défenses d'écorcher les bêtes mortes; injonctions de les enterrer promptement, profondément; ordres de tuer les chiens, attention scrupuleuse à empêcher toute communication; tels furent les moyens qu'on mit partout en usage & qui se trouverent insuffisans. Cependant nos terres attendoient que le soc de la charue vînt les ouvrir; les grains se consommoient sans espoir d'en semer & d'en recueillir de nouveaux; les travaux de la campagne pressoient, s'accumuloient les uns sur les autres: à la douleur d'avoir perdu avec nos bestiaux l'espérance d'un profit journalier & toujours renaissant, se joignoit encore la crainte d'une disette prochaine. Dans ces premiers momens d'une détresse générale, on vit des hommes courageux luttant contre l'adversité, s'atteler eux-mêmes à la charue, & prendre la place des bœufs qu'ils venoient de perdre; triste ressource dont on connut bientôt toute l'insuffisance!

On acheta donc des chevaux, des colliers, & tout le reste de l'attirail nécessaire en pareil cas; mais dans un pays où l'on ne s'étoit jamais servi que de bœufs pour le labourage, il auroit fallu en même tems acheter des hommes qui eussent sçu conduire ces chevaux, s'en servir avec avantage, les faire tourner, avancer ou reculer autant en leur parlant qu'en leur donnant des coups de fouet, sorte de manege dont nos Laboureurs n'avoient qu'une connoissance très-imparfaite. Honteux de se trouver si gauches dans cette opération, la plûpart d'entr'eux engagerent, forcerent même leurs maîtres à acheter dans les pays limitrophes des bœufs de labour, exemple qui fut bientôt suivi de proche en proche, & qui fut le seul & unique remede à nos maux: car de toutes les bêtes à corne qu'on acheta pour remplacer celles qui étoient mortes, on n'en vit périr aucune, quoique la maladie continuât toujours à exercer ses ravages

ſur celles qui étoient naturaliſées dans le pays, & quoique les beſtiaux qu'on achetoit ſortiſſent, pour la plûpart, d'endroits où l'épizootie avoit déjà pénétré.

Je me ſouviens, Monſieur, qu'un de mes Métayers ayant perdu tous ſes beſtiaux, acheta, malgré moi, deux bœufs qui ne lui coûterent que ſoixante livres, & qui, après avoir fait tout ſon ouvrage, furent revendus quatre cens livres au bout de deux ans. Une autre circonſtance que je ne dois pas oublier, c'eſt que dans l'étable où l'on fit la vente de ces deux bœufs, il y avoit une vache morte qu'on eut ſoin de couvrir de paille afin que l'Acheteur ne s'en apperçût pas.

C'eſt ainſi que nous réparâmes nos pertes, choſe que nous n'aurions pas riſqué de tenter ſi promptement ſans la maladreſſe de nos Laboureurs & ſans la modicité du prix des bêtes que nous achetâmes dans des pays où l'on craignoit de tout perdre. Outre ces avantages, on peut dire que la nature s'empreſſa de ſeconder nos efforts & d'effacer juſqu'aux moindres traces de la cruelle épizootie que nous venions d'eſſuyer; jamais la terre ne ſe couvrit d'herbes plus abondantes; jamais les vaches ne furent plus fécondes. Ce fut alors que des Fermiers, qu'on croyoit entiérement ruinés, devinrent plus riches qu'ils ne l'étoient auparavant; parce qu'après avoir regarni de beſtiaux les domaines qu'ils tenoient à ferme, ils entreprirent d'en acheter d'autres qu'ils revendirent à ceux qui en avoient beſoin.

Pluſieurs perſonnes dignes de foi m'ont aſſuré, Monſieur, qu'un Particulier voyant l'épidémie à ſa porte, & ayant entendu dire que le ſeul moyen d'en garantir ſes beſtiaux étoit de les changer de place, envoya les ſiens à la diſtance de quatre lieues ſeulement, & dans le domaine d'un de ſes amis qui venoit de perdre toutes ſes bêtes à corne. Ces animaux, en paſſant dans des étables d'autant plus mal-ſaines, d'autant plus infectes que tous les beſtiaux qu'on y logeoit auparavant y étoient morts depuis peu de jours, auroient dû devenir les victimes d'une démarche qui paroiſſoit ſi imprudente: point du tout, ils s'y porterent très-bien, & ce ne fut que cinq ou ſix mois après que celui qui en étoit le maître, les croyant quittes de tout danger, & les ayant fait revenir dans leurs anciennes étables, les perdit tous; ce qui ne ſeroit point arrivé, s'il les avoit vendus & laiſſés à ſon ami qui lui en fit la propoſition. Voilà des faits, Monſieur, conſtans & avérés dans le pays que j'habite; mais qui nous en expliquera les cauſes?

De tout cela je ne concluerai pas que ce qui nous a réuſſi pût réuſſir de même dans la Guyenne & dans le Béarn; mais il faut eſſayer un peu de tout. Je voudrois qu'on fît baigner tous les jours dans des étangs, dans des rivieres les bêtes qu'on voudroit préſerver de la contagion; je voudrois qu'au lieu de les renfermer dans des étables où le mauvais air eſt plus abondant & plus actif qu'ailleurs, on les mît dans des bois, dans des parcs, dans des prairies; j'aurois ſoin que leur boiſſon fût compoſée d'eaux blanches mêlangées avec un peu de vinaigre, ou tel autre ingrédient qu'on jugeroit le plus convenable; je veillerois ſur tout à ce qu'on ne les fit pas beaucoup manger, choſe qu'il n'eſt pas aiſé d'obtenir des Payſans qui, lorſqu'ils ſont eux-mêmes malades, ne redoutent rien tant que la diette.

Il ſeroit à propos, Monſieur, que tous ceux qui en différens pays & en différens tems ont fait quelques obſervations ſur cette matiere importante, vouluſſent bien les communiquer au Public par la voie de vos Gazettes qui ſont le vrai dépôt de toutes les connoiſſances économiques. De ces obſervations réunies il en ſortiroit peut-être quelque rayon de lumiere capable de nous guider, de nous éclairer dans la recherche des véritables ſpécifiques.

J'ai l'honneur &c.

I I.

Prix du froment dans les Pays Etrangers; le ſeptier de Paris, argent de France.

A Hambourg & Altona, le 28 Février, le froment blanc de Mecklembourg s'eſt vendu 23 liv. 12 ſ. 6 den.

A Hambourg, le 2 Mars, le froment blanc, de 26 liv. 12 ſ. à 29 l. 13 ſ.

A Bruxelles, le 3 Mars, le froment blanc, de 20 liv. 5 ſ. à 21 l. 14 ſ.

A Malines, le 4 Mars, le froment blanc 23 liv. 14 ſ.

A Londres, les 15 & 18 Février, le froment, de 31 à 35 l. 17 ſ.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Mars 1775, au Samedi 26 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle de 25 l. 10 ſ., 27 à 30 l. *le ſept.*; le ſeigle, de 15 liv. 10 ſ., 18 à 19 l.; l'orge, de 12 l. 10 ſ., 14 l. 10 ſ. à 16 l. Le froment à la Grève de 28, 29 à 30 l.; le ſeigle, de 14 à 15 l. auſſi *le ſeptier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Mars 1775, au Samedi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 l. 10 ſ., 16 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le ſeptier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 29 Mars 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V.

Changes de Paris, *du* 29 *Mars* 1775.

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Mars 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704		*marc.*
Les guinées à . . .	717	10	*marc.*
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	10	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	*marc.*
Piaſtres à	48	17 6	*marc.*

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Mercredi* 29.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1890 92 $\frac{1}{2}$ 95 .	1895	1895 92 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1217 $\frac{1}{2}$. . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	244 . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	76 . . . . .
Emprunt Oct..	396	. . . . .	. . . . .
Reſcriptions . .	9	9 9 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 2 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Août.*

LE Public compte jouir bientôt d'un nouveau réglement de Finance qu'il a longtems attendu avec l'impatience naturelle à ceux qui desirent & qui ne connoissent pas les difficultés.

Depuis quelque tems, il s'est frappé beaucoup d'especes à la Monnoie.

Pendant la sécheresse qui a regné, le mois précédent, plusieurs judicieux Economes ont observé & noté avec soin les plantes qui se sont soutenues, particuliérement sur les hauteurs. Ce travail sera continué. On se flatte de se ménager ainsi une ressource par la transplantation & la culture de ces végétaux dans de semblables circonstances.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 13 Août.*

Il est arrivé dans notre rade 20 vaisseaux, la plûpart Anglois & Hollandois, venant de Memel, chargés de bois de construction & autres marchandises : ils en ont laissé dans le même Port plus de cent, presque tous sous les mêmes pavillons. Les dernieres lettres de Pétersbourg nous ont appris que plus de 140 navires, aussi Anglois & Hollandois pour la plûpart, y chargeoient des productions du pays. Le Patron d'un bâtiment qui a pris des grains à Dantzick pour Christiana, a mandé qu'il n'y avoit pas trouvé dix navires étangers, pas un seul bâtiment Polonois, & que ceux-là y chargeoient des grains.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 12 Août.*

La Foire d'Altschottland qui se tient à nos portes, & celle de Bromberg n'ont pas eu le succès que les Prussiens s'étoient promis. Il y a eu assez de marchandises, mais si peu de débit que les Marchands n'ont pas retiré les frais de leur déplacement. Quand la Foire change le cours du commerce, elle doit au moins prendre garde de ne pas détruire la richesse qui consomme & qui reproduit. L'augure qu'on tire de ce début, c'est que les Vendeurs n'iront pas là où ils n'ont pas trouvé d'Acheteurs : nous en tirons un autre, c'est qu'on achevera d'anéantir les restes de notre commerce comme s'il étoit la cause de ce mauvais succès, & s'il ne s'agissoit que d'être maître absolu du Marché pour qu'il y afflue des richsses.

DE BERLIN, *le 13 Août.*

Les Propriétaires des actions de la Compagnie des bleds sur l'Elbe ont été avertis que le Facteur Pieschel leur comptera six risd. par action. Cette Compagnie fait tous les jours de nouveaux progrès, c'est-à-dire de plus gros profits, sur-tout depuis la révolution de Pologne. Au moyen de ses privileges & de ses avantages, elle a de nombreux magasins, abondamment fournis de

grains de toute espece & de la meilleure qualité, qui peuvent être revendus à des prix raisonnables. Il est à souhaiter, pour son propre intérêt, que le Producteur de la denrée reçoive aussi des prix raisonnables, afin qu'il la cultive.

De Lubeck, *le* 15 *Août.*

On parle de direction de nouvelles Douanes dans le Duché de Holstein contre le commerce de l'Allemagne. Les Villes Impériales commerçantes contre lesquelles on les juge particuliérement dirigées, en sont alarmées. On dit qu'elles se proposent de recourir à des médiations puissantes pour détourner la Cour de Danemarck de ce dessein. Cette affaire excite la curiosité du Public. L'Allemagne voit plus que jamais le Fisc se retrancher ainsi de toutes parts; le commerce qui ne peut que fuir l'ennemi ne sçaura bientôt plus où se tourner.

ITALIE.

De Naples, *le* 1 *Août.*

Il est des pays où les jeux de hasard sont défendus, & où l'on autorise un jeu de hasard singulier auquel ceux qui tiennent la banque sont assurés de gagner: nous voulons parler des Lotes ou Loteries. L'Allemagne, entr'autres pays, reproche à l'Italie de lui avoir communiqué cette espece de peste d'autant plus cruelle qu'elle ravage sur-tout le Peuple, & d'autant plus active que des Princes, en assez grand nombre, outre les Magistrats, moyennant tant pour cent, ne regardent pas à la main qui tourne la roue. Il s'en étoit peu à peu beaucoup introduit dans ce pays, si bien que de tous côtés le petit Peuple élevoit périodiquement de beaux plans de fortune sur son dernier sou. S. M., instruite des maux causés par ces établissemens insidieux, les a tous supprimés sans exception dans toute l'étendue de ses Etats.

Le Gouvernement a résolu de rétablir le Port de Brindes dans l'état où il étoit du tems des Romains. Ses ordres portent de mettre incessamment la main à cette belle entreprise.

La récolte des grains a été magnifique en Sicile; les prix y baissent.

De Genes, *le* 3 *Août.*

Des lettres d'Espagne portent qu'il y a beaucoup de bras détournés de la culture, & que les moissons en ont considerablement souffert.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Août.*

Les Partisans de l'Amérique septentrionale rappellent au Public que le dernier Parlement de George I, & le premier de George II volerent en 1760 & en 1761, chacun, une somme de 200,000 liv. st. pour dédommager ce Peuple aujourd'hui traité en ennemi du bien public, de ses dépenses, levées, fournitures pour la cause de la Patrie.

Il est derniérement arrivé à Clyde cinq navires chargés de tabac de la Virginie & de la Caroline... Les bâtimens employés à la pêche du Groenland & du Détroit de Davis rentrent d'un jour à l'autre dans nos Ports depuis le 20 Juillet.

L'Etranger continue à nous approvisionner de grains: il vient d'en arriver de Memel & de Konisberg dans la Tamise. Vu la quantité des importations & la bonté de la récolte, le Lord Maire se proposoit de baisser la taxe du pain: mais les Boulangers ont représenté qu'ils avoient beaucoup perdu, & qu'il leur étoit dû des dédommagemens. Ce motif a déterminé le Lord à ne pas changer encore la taxe, & le Peuple attend les bontés de ce pouvoir arbitraire. On mande d'Edimbourg que le Shérif, après avoir reconnu que le bled n'étoit pas encore au prix moyen spécifié par l'Acte du Parlement, avoit résolu de laisser le Port de Leith ouvert aux grains étrangers, jusqu'à ce qu'il survienne une nouvelle réduction. Les nouvelles de Dublin portent que dès la fin de Juillet les Marchés ont été également garnis de bleds nouveaux & de bleds vieux, ce qui est fort extraordinaire à cette époque. On écrit de Portsmouth que la saison se maintient très favorable pour les moissons, & qu'elles sont plus abondantes qu'elles ne l'avoient été depuis plusieurs années.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 17 *Août.*

Il y a déjà quelque tems que le commerce des grains est ici fort rallenti. D'un côté la Barbarie n'a pas donné: de l'autre les récoltes suspendoient les spéculations. Les

principales traites sont actuellement en farines du Martigues, & en bleds d'Arles destinés pour l'approvisionnement intérieur de la Province. Il arrive aussi des bleds du Languedoc. Ceux de Bourgogne ne tarderont vraisemblablement pas à prendre leur cours vers ce pays. Notre navigation ne sçauroit être aussi occupée de ce commerce qu'elle l'a été, ces dernieres années.

De Montpellier, *le* 18 *Août*.

Les observations ont été faites à Marsillargues pendant le mois de Juillet dernier.

Les vents variables & peu forts; 19 jours séreins, 12 jours avec nuages; pas un seul jour pluvieux, quoiqu'il soit tombé les 1 & 2 du mois, en diverses petites reprises, $\frac{15}{16}$ de ligne d'eau de pluie.

Thermometre exposé au midi, à 33 deg. le 10 par un vent de mer humide: à 48 deg. le 12 par le Garbin. Différence 15 deg.... Thermometre exposé au nord, à 13 deg. le 2 par le vent nord-ouest: à 27 deg. $\frac{1}{2}$ le 31 par le Garbin. Différence 14 deg. $\frac{1}{2}$. Barometre, de 28 pouc. 1 lig. à 28 p. 3 lig. $\frac{1}{2}$.

On a achevé de couper les bleds pendant les premiers jours du mois; on les a presque tous nettoyés & enfermés; ils ont assez rendu relativement à la quantité de gerbes. On a eu très-peu de paille, mais aussi on a eu de gros tas de cette capsule ou balle qui enveloppe le grain & qu'on nomme ici vulgairement *dè pousses*. La récolte a été médiocre en général. Les pays gras & bien cultivés n'ont pas proportionnellement autant produit que les pays maigres secs & mal cultivés. Comme ces premiers terreins se trouverent friables & bien remués, les gelées prématurées du mois de Novembre les souleverent & par conséquent souleverent les racines des plantes & en déchirerent beaucoup. Ces gelées ne furent pas suivies des pluies nécessaires pour presser, faire asseoir & remettre le terrein qui étoit en l'air. On sent combien ces plantes ont dû souffrir; elles n'ont pu taller au tems propre, à cause de cette foiblesse des racines & par la sécheresse extrême qui regna à l'époque de la talle. On arrachoit & déracinoit beaucoup de plantes en les coupant, & l'on voyoit des racines peu profondes, foibles & mesquines qui annonçoient ce qu'elles avoient souffert. Les terreins moins bons & plus mal cultivés ont mieux réussi. On comprend que la gelée n'a pu y produire les mêmes effets & par conséquent que les racines des bleds ont eu plus de prise. A cette cause on peut en joindre une autre plus active encore. Les gros vents qui regnerent pendant l'hiver & le printems firent une croûte dure sur les terreins gras; les diverses petites pluies qui sont survenues n'ont pu pénétrer cette croûte & n'ont eu aucun effet, tandis que penétrant facilement la superficie d'un terrein léger & moins compact, elles ont rafraîchi assez souvent les racines supérieures.

On a fait une très-bonne coupe de luserne.

Les raisins ont profité; ils ont commencé à changer de couleur dès le 25.

L'olive a grossi & s'est bien maintenue sur les arbres. Les pâturages ont été bons: les troupeaux ont profité.

Les Habitans de nos plaines & des pays qui bordent nos côtes ont été désolés par des quantités prodigieuses de cousins (*culex*) & de petits moucherons, vulgairement nommés *alambis* (*culex minimus*). Il y avoit long-tems qu'on n'en avoit tant vu: les bêtes de labourage en étoient couvertes.

De Lunel, *le* 18 *Août*.

Nous sommes environnés des Communautés les plus fertiles en grains, qu'il y ait dans le Bas Languedoc. La récolte y a été très-médiocre. Les bleds y sont beaux quoiqu'un peu retraits, ou pour mieux dire, quoiqu'il y ait des grains retraits parmi les grains bien nourris. On attribue ce défaut aux pluies favorables qui tomberent vers le commencement de Juin: elles firent pousser des plantes qu'on n'a pu attendre, & qui n'ayant pu venir à parfaite maturité ont donné ce grain retrait qu'on appelle vulgairement *serré* dans le commerce.

Les Particuliers & les Fermiers de ces Communautés sont dans le plus grand embarras pour le payement de leurs quartiers & des autres engagemens qu'ils renvoyent toujours après la moisson. Il ne se présente aucun Acheteur pour les bleds nouveaux. Nos Marchands ont beaucoup de bleds vieux fins qui ne se vendent pas davantage, tandis que les mitadins ou bleds communs du Haut-Languedoc sont enlevés.

Il reste encore de grandes quantités de

vieux grains. Tous ceux qui en avoient ont voulu vuider leurs greniers au moment de la récolte : chacun sent que ce concours a dû produire une abondance singuliere. Les bruits aussi méchans qu'inconséquens & ridicules, que la liberté produiroit le renchérissement de la denrée, engageoient les Marchands à la garder. Cependant on a vu les bons effets résultans d'une administration sage, ferme, uniquement tutélaire, détachée de toute participation immédiate à la chose. A cette époque, il peut en arriver une diminution de prix, fâcheuse pour le Cultivateur nécessité à vendre pour acquitter les charges.

Une des raisons qui contribuent le plus au peu de débit du bled nouveau, c'est que les Boulangers, les Négocians, les Spéculateurs en gros n'achetent pas qu'ils n'ayent vu le résultat des récoltes qu'on dit être très-bonnes dans le Haut-Languedoc, en Gascogne, en Bourgogne &c. On conçoit le vuide que laisse cette suspension.

Il faut même que ces Acheteurs se fassent à la bonté, à l'excellence, à l'épreuve ferme & constante des principes & des résultats, si bien développés dans l'Arrêt du 13 Septembre dernier. Les cris variés & multipliés de quelques gens de Ville, gens sans idée des champs, des besoins & des ressources des Cultivateurs, gens prévenus ou intéressés, abusés ou méchans, audacieux ou timides, qui se sont élevés contre cet Acte mémorable, ont produit quelque méfiance. La liberté étoit, pour ainsi dire, tremblante, ou paroissoit l'être. A peine naissante, combattue, chargée d'une mauvaise récolte, dépourvue de la force que donne une expérience soutenue, les Acheteurs n'osoient s'appuyer ou se reposer sur elle : ils tâtonnoient. Après avoir vu leur confiance trompée par les coups qu'elle avoit essuyés, il étoit naturel qu'ils ne se hâtassent pas de croire en elle, & qu'ils écoutassent les conseils de la crainte. Il faut du tems, non-seulement pour que la vérité soit reconnue & que le bien se manifeste pleinement dans ses effets, mais encore pour que la jouissance ne soit pas regardée comme un beau songe qui peut être suivi d'un réveil douloureux, surtout quand on en a fait une épreuve récente. Le commerce n'oublie pas sitôt les erreurs & les pertes dans lesquelles la mobilité du régime a précipité sa bonne foi.

De Grenoble, *le 19 Août.*

On écrit de l'extrémité méridionale de la Province que les derniers jours de Juillet & les premiers d'Août ont été chauds & suffocans, & que la petite-vérole y est devenue meurtriere, excepté pour ceux qui ont eu recours à l'inoculation. A cette époque, des pluies ont commencé à rafraîchir la terre. Les vignes souffroient, le raisin ne prenoit aucun accroissement. Les prés demandent, comme les vignes, une grande abondance d'eau : si la seconde coupe ne valoit pas mieux que la premiere, le fourage seroit exorbitamment cher.

Des Environs de Chaunay (*en Poitou*), *le 19 Août.*

Les prés hauts, fauchés vers la S. Jean, ont donné très-peu de foin. Quelques Propriétaires se sont avisés de différer leur coupe de plusieurs semaines ; & grace aux pluies survenues, ils ont recueilli un fourage très-abondant. Il faut sçavoir attendre la nature, car elle se joue des regles de pratique exclusives comme des réglemens émanés d'autorités qui ne la gouvernent pas & qui ne disposent pas de la pluie & du beau tems. En ce genre, avant de commander à l'homme, il faudroit examiner si l'on a le pouvoir de commander à la nature.

Le prix du vin a beaucoup augmenté sur les apparences d'une mauvaise récolte. L'usage est ici de tirer cette denrée de l'Angoumois, d'après un ancien préjugé que tout le monde n'est pas intéressé à dissiper. Cependant quelques Particuliers ont essayé de la faire venir de Poitiers, & il y a des présomptions fortes que nous nous y approvisionnerions plus commodément & à meilleur marché. 1°. On n'auroit pas à payer de gros droits d'Aides qu'il faut laisser à Ruffec en changeant de Province. 2°. Il y aura de la facilité à se pourvoir par les Rouilliers qui prendront la nouvelle route tracée d'ici à Poitiers pour le passage des Troupes. 3°. On n'aura point à passer le pont de Comporté qui devient paisiblement impraticable, quoique de la plus grande utilité pour la communication des deux Provinces. 4°. L'Agriculture gagnera au repos des bœufs que les Métayers épuisent, à l'insçu des Maîtres, pour un léger bénéfice apparent, dans le transport des vins de l'Angoumois.

Les pays qui se touchent ne sont pas toujours les plus voisins pour le commerce. Un Bureau placé au milieu d'un champ, en jette une moitié fort loin de l'autre. La maniere dont le commerce apprécie les distances, c'est de calculer les frais. Le défaut de franchise & de communications le fait aller comme va le vaisseau battu par la tempête. On ne doute pas que celui des vins pour notre usage ne se tourne bientôt du côté de Poitiers où il s'en vend d'aussi bons que ceux de l'Angoumois & dans des fûts d'un tiers plus considérables.

De Reuilly (*près Orléans*), *le* 21 *Août.*

La bonté de la récolte a fait un effet plus prompt qu'il ne paroissoit qu'on devoit l'attendre. Les Fermiers se sont pressés de vendre & d'amener au Marché. Le Berri où la moisson est plus hâtive qu'en Beauce, a fourni le Marché d'Orléans dès le 19 Juillet: le prix du bled a diminué, la taxe a baissé le pain de 9 livres de 22 à 21 s. Le 12 Août, les Fermiers de la Beauce ont fait la même fourniture: nouvelle diminution du bled, nouvelle baisse de la taxe à 19 s. La réduction du pain a été de 3 s. en quinze jours. Le bled est descendu en même tems de 30 s. par mine, ou 3 liv. par quintal. Le Peuple est dans la joie. Les gens qui raisonnent présument que le pain sera couramment, cette année, à 2 s. la livre: celui du pauvre pourroit être à meilleur marché. Il est à souhaiter que ce prix soit permanent. La liberté seule, ferme & constante, peut procurer ce bien inestimable.

Il paroît fort peu de bled vieux au Marché. Il faut que les Fermiers ayent fait battre en moissonnant. Dans la crainte d'une diminution, ils se pressent de vendre, & par-là ils précipitent eux-mêmes la diminution qu'ils craignent. Sans la liberté, le Berri n'eût pas amené, & la Beauce ne se seroit pas hâtée de vendre. Le bled eût peut-être été à trop bas prix dans le Berri, faute de pouvoir transporter en hiver. Orléans auroit payé le pain cher, encore un mois. Les Blatiers Berrichons disent que le bled est descendu plus bas dans cette Ville que chez eux, & qu'ils n'ameneront plus. En vendant hors de leur Province, ils ont procuré l'augmentation de prix chez eux & la diminution à Orléans. Ces transports cessés, le prix baissera chez eux. Si les chemins sont beaux encore quelques mois, ils recommenceront leurs traites pour les lieux où ils trouveront les prix les plus favorables. C'est par ces mouvemens de la balance de la liberté que l'égalité, l'uniformité des prix s'établit.

Le Vigneron flotte encore entre la crainte & l'espérance. Il voyoit, sans chagrin, la feuille & le raisin tomber: il a plu, le tems s'est rafraîchi, le raisin grossit; & il voit des apparences de vendanges meilleures qu'il ne les desire. Le prix des fûts n'est pas encore décidé, les Tonneliers espérent & tiennent bon. La Providence jugera. Nous ne doutons pas que le Gouvernement ne vienne ensuite à notre secours. La nature donne l'abondance; la loi en fait ou prospérité ou calamité.

De Paris, *le* 29 *Août.*

Edit du Roi, donné à Versailles au mois d'Août, registré en Parlement le 22 *dudit mois, portant suppression des Offices de Receveurs des Tailles & création d'Offices de Receveurs des Impositions* &c. Les Titulaires ou Survivanciers des anciens Offices continueront, comme ci-devant l'exercice de leurs Charges. A leur mort, les prix de leurs Offices seront payés à leurs héritiers. Il n'y aura qu'un Office de Receveur d'Impositions par chaque Election, Bailliage, Bureau, Diocese & Viguerie. Il ne sera attaché aucun gage à ces nouveaux Offices; les taxations ordinaires seront la récompense des fonctions. La perception deviendra par-là plus simple & moins dispendieuse.

Arrêts du Conseil des 28 & 30 Mai & 24 Juin, concernant les *salpêtres & poudres*. Le 1er. convertit en régie le bail passé en 1772 à Alexis Dumont. Le 2e. nomme les Régisseurs, établit la régie sous le nom de Jean-Baptiste Bergaud, adjuge aux derniers Baillistes une indemnité de 11 pour 100 de leurs fonds, déduction faite du dixieme, fixe l'intérêt des Régisseurs & leurs fonctions, laisse les poudres à leur ancien prix, excepté à l'égard des Armateurs & des Négocians qui traiteront de gré à gré avec les Régisseurs &c. Le 3e. porte réglement pour l'exploitation des salpêtres & poudres. Il y est statué qu'à compter du 1 Janvier 1778, les fouilles dans les maisons, caves &c. ces-

ſeront d'être faites, ſi ce n'eſt de gré à gré, entre les Propriétaires ou Locataires & les Salpêtriers ; & ces derniers ne pourront exiger aucune fourniture de bois & logement des Communautés ou des Particuliers : ils traiteront auſſi à cet égard de gré à gré &c.

Arrêt du 24 Juillet, qui ordonne qu'à l'avenir les Villes, Corps, Communautés, Hôpitaux & Provinces ne pourront être autoriſés à faire des emprunts qu'en deſtinant un fonds annuel au rembourſement des capitaux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Inventions nouvelles.

M. Milz, Prévôt du Bailliage de Neuhaus, Pays de Lauenbourg, a inventé divers inſtrumens pour affiner le lin & le chanvre.

M. Ploys de Treſlong, Hollandois, a imaginé un nouvel inſtrument pour faucher les foins. Avec cet inſtrument, un homme fait plus d'ouvrage que n'en font dix hommes avec les inſtrumens ordinaires : on obſerve auſſi qu'il ménage le foin. (*Les Auteurs des inventions nouvelles devroient avoir l'attention de communiquer leurs adreſſes*).

M. Bruel, du Bailliage d'Elbingerode, Electorat d'Hanovre, a envoyé à la Société de Brunſwick-Lunebourg un nouvel inſtrument pour couper aiſément les jeunes taureaux. Cette machine tranche ſans écraſer.

Le ſieur Garat, Menuiſier à Paris, *rue de l'Hirondelle*, fait des lits d'une commodité infinie pour les malades. Nous avons annoncé de pareils lits exécutés en Allemagne.

M. le Comte de Rochford a préſenté au Roi d'Angleterre le modele d'une nouvelle carene couverte d'un vernis, de l'invention d'un Conſtructeur de bâtimens. Le Roi a ordonné que l'Auteur ſoit récompenſé, & ſon ouvrage recommandé aux Lords de l'Amirauté.

M. Claproth, Profeſſeur à Goettingue, réuſſit à faire fabriquer du papier nouveau avec du vieux papier écrit & imprimé, ſuivant la méthode qu'il a donnée & que nous avons décrite.

II.

Amendement pour le Jardinage.

Les jardins d'Eshot près Morpeth, en Angleterre, offrent aux Amateurs du jardinage & aux Cultivateurs un objet d'intérêt & de curioſité. A la place du tan qu'on a coutume de répandre dans les ſerres, on y a employé du ſable de mer. Cet eſſai a eu le ſuccès le plus heureux. Outre que ce ſable conſerve ſon activité pendant pluſieurs années, au lieu qu'il faut, même dans le cours d'une année, renouveller le tan, il procure des fruits plus hâtifs & plus parfaits. Il réunit ainſi tous les avantages. Avec cet engrais, la table d'Eshot a, dit on, été fournie pendant les quatre à cinq dernieres ſemaines, de concombres, de melons, de pois, de feves, de ceriſes &c. de toute perfection & en abondance.

III.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Juillet, ſeptier de Paris, de 240 livres.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	#	ß			#	ß
Gén. de la Rochelle.						
Cognac.....	23	10	...	D.	2	
Marans.....	22	11	...	*		
Marennes.....	24	7	...	D.	1	17
Saintes.....	26	6	...	D.	2	4
Saint-Jean-d'Angely	24	19	...	A.		14
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	18		...	D.	6	
Angoulême.....	24	6	...	D.	2	8
Brive.....	26	14	...	A.		13
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	19	12	...	D.	2	18
Boulay.....	24	2	...	A.	1	16
Bourmont.....	27	14	...	*		
Charmes.....	19		...	D.	5	4
Epinal.....	18	1	...	D.	4	12
Mirecourt.....	19	3	...	D.	3	10
Nancy.....	19	16	...	*		
Saint-Diey.....	17	7	...	D.	5	13
Vezelize.....	20		...	D.	2	14
Généralité de Lyon.			...			
Lyon.....	24		...	D.	1	8

Montbrison	21	16	...	D. 3	10
Roanne	23	5	...	D. 1	10
Saint-Etienne	27		...	D. 3	6
Villefranche	22	13	...	D. 3	13
Trevoux	21		...	D. 3	12
Généralité de Metz.			...		
Metz	20	3	...	D.	16
Longwy	21	2	...	D. 2	4
Montmedy	26	13	...	*	
Sarrelouis	18	10	...	D.	2
Sedan	25	5	...	D. 2	15
Thionville	18	3	...	D. 2	18
Toul	19	16	...	D. 1	12
Verdun	21	12	...	D. 3	
Gén. de Montauban.			...		
Montauban	18	6	...	*	
Caussade	25	15	...	D. 2	15
Figeac	20	16	...	D. 5	8
Moissac	21	17	...	D.	13
Mont-de-Barrés	27		...	*	
Rodez	25		...	D. 2	10
Villefranche	22		...	D. 2	6
Géner. de Moulins.			...		
Aubusson	21	8	...	D. 3	15
Château-Chinon	23		...	D. 5	15
Evaux	21	8	...	D. 7	10
Gueret	28	10	...	D. 1	10
Montluçon	16	8	...	D. 8	16
Nevers	19	4	...	D. 2	16
Saint-Pourçain	21		...	D. 3	
Général. d'Orléans.			...		
Orléans	32	12	...	A. 1	18
Blois	28	16	...	D. 1	4
Chartres	33	2	...	A. 1	4
Clamecy	22	17	...	*	
Dourdan	34	9	...	*	
Gien	20		...	D. 8	
Vendôme	27	10	...	A.	12
Généralité de Paris.			...		
Beauvais	29	10	...	D.	9
Bray	29	4	...	D. 5	8
Dreux	32	11	...	D. 2	15
Etampes	31	17	...	*	
Joigny	21	8	...	D. 6	
Mantes	36	17	...	*	
Melun	33	18	...	D.	16
Montereau	27		...	D. 4	10
Montfort	39	1	...	D. 2	17
Pontoise	38		...	*	
Provins	32		...	D. 2	
Rozoy	32	6	...	A. 1	
S. Germain en Laye	36	10	...	D. 1	10
Sens	29	1	...	D. 3	17
Tonnerre	24		...	A.	3

Général. de Poitiers.			...		
Poitiers	22	17	...	D. 1	2
Chatillon	21	10	...	D. 1	1
Confollens	19	4	...	D. 1	16
Les Sables	23	2	...	D. 2	6
Niort, Thouars	20	5	...	*	
Génér. de Provence.			...		
Aix	41	5	...	*	
Arles	33		...	*	
Dignes	31	7	...	D. 1	7
Draguignan	30		...	D. 3	
Marseille	40	6	...	*	
Le Pertuis	36	9	...	D. 2	17
Généralité de Riom.			...		
Riom	21	6	...	D. 2	8
Aurillac	32	6	...	A.	3
Brioude	17		...	D. 2	13
Clermont-Ferrrand.	23	2	...	A.	6
Issoire	20	3	...	D. 1	12
Mauriac	26		...	D. 4	
Saint-Flour	24		...	D. 2	
Généralité de Rouen.			...		
Dieppe	33		...	D. 1	4
Gisors	35	14	...	A. 1	17
Le Havre	30	8	...	*	
Magny	35	5	...	D. 1	3
Neufchâtel	33	7	...	D. 1	17
Pont de Larche	32		...	D. 1	12
Pont-l'Evêque	31	12	...	D. 1	12
Génér. de Roussillon.			...		
Perpignan	26	15	...	A.	8
Foy	22	5	...	D. 2	3
Cerdagne	24	10	...	*	
Pamiers	30	4	...	A. 1	15
Génér. de Soissons.			...		
Soissons	25	16	...	D. 6	12
Châteauthierry	29	14	...	D. 4	
Coucy	33	19	...	D. 1	11
Crespy en Valois	34	15	...	D. 2	3
Fere-en-Tardenois	30		...	D. 4	10
Laon	30		...	A. 3	
La Fere	25	10	...	D. 3	
Marle	20	17	...	D. 3	2
Noyon	26	2	...	D. 4	14
Ribemont	34		...	D. 4	
Rozoy	35	14	...	*	
Généralité de Tours.			...		
Tours	26		...	D. 1	6
Angers	19	5	...	D. 6	1
Chateaugontier	21	11	...	D. 4	1
La Fleche	24	8	...	D. 1	12
Laval	25	17	...	D.	8
Loudun	21	13	...	D.	14
Montreuil	21	3	...	D. 5	5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 23 Août 1775, au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23 l. 10 s., 27, 32 à 33 l. *le septier; idem* nouveau, de 23, 25 à 26 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 liv.; l'orge, de 14, 15 à 15 l. 10 s. Le froment à la Grève, de 23 l. 10 s., 24 à 31 l. 10 s.; le seigle, de 13 l. 10 s. à 14 liv. 5 s.; l'orge, de 13 liv. 10 s., 14 à 15 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 23 Août 1775, au Samedi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 19 l. 15 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 30 Août 1775, de 64 à 65 livres; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708	1	
Les guinées à	722	2	
Ducats à	97	11	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	9	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	3	

CHANGES DE PARIS, *du 30 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à 182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 22 Août.

Messieurs

Desplaces.. pp^{lles}.	M.	
Viageres....	M.	
Tontine.....	M.	
Vieillard.... pp^{lles}.	T.	
Viageres	N.	
Tontine	N.	

Du Mercredi 23.

Cochin..... pp^{lles}.	M.	
Decourmont pp^{lles}.	M.	
Viageres	M.	
Tontine.....	M.	
Boutray..... pp^{lles}.	P.	
Viageres.....	P.	
Tontine.....	P.	

Suite du Mercredi 23.

Messieurs

Patu.... Viageres.	M.	
Peinchein.... v^{res}.	M.	
Perpétuelles..	M.	
Tontine.....	M.	
De S. Janvier. v^{res}.	M.	
Tontine.....	M.	
Defrance... pp^{lles}.	M.	
Viageres....	M.	
Tontine.....	M.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 28.*	*Mardi 29.*	*Mercredi 30.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1995 92 $\frac{1}{2}$ . .	1992 $\frac{1}{2}$ 99 87 $\frac{1}{2}$ 85	1985 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1287 $\frac{1}{2}$ 85 . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	260 . . . .
D°. 25es. . .	81	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	428	. . . . .	425 . . . .
Rescriptions . .	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{1}{4}$ . .	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{1}{4}$ . .	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{1}{4}$ . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 23 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Décembre.*

S. M., en ſupprimant par ſon Ordonnance du 8, l'impôt ſur les eaux-de-vie (à l'exception des droits ſur la vente en détail), impôt dont le produit montoit à douze tonnes d'or, a daigné promettre à ſes Peuples de nouveaux ſoulagemens, non en des termes vagues qui auroient laiſſé à la Nation toute ſa perplexité & au Gouvernement des prétextes d'inexécution ou de délai, mais en fixant à peu près des époques & manifeſtant ſes moyens. Elle déclare que les Finances ſont ſur un meilleur pied & que de jour en jour elles s'améliorent. Ainſi le Peuple conçoit des eſpérances auſſi fermes & auſſi conſolantes que ces promeſſes lui paroiſſent fondées & vraies. Satisfait de voir le Souverain compter en quelque ſorte avec lui, il ſe ſoumet au beſoin du tems & le porte avec patience. On lui marque le terme (un an ou environ) où ſon fardeau s'allégera, & il croit toucher à ſa délivrance. Ce langage d'un Prince à ſes Sujets eſt celui de la bonne foi, de la tendreſſe paternelle, de l'Ange Conſolateur, & en même tems de la ſage politique. Le Peuple prévenu n'anticipe point dans ſes eſpérances & ſes demandes le tems propre aux réformes: prévenu par les motifs de la plus juſte confiance, il ſe prête patriotiquement & filialement à ce que l'Autorité tutélaire lui montre que le bien public exige. S. M., en avertiſſant que l'on ſévira ſelon la teneur des loix contre ceux qui diſtilleroient ſecretement de l'eau de vie, repréſente à ſes Sujets que cette contravention, en nuiſant au Fiſc, ne pourroit que retarder l'effet de ſa bonne volonté & tromper leurs eſpérances & les ſiennes. Elle employe les armes de la perſuaſion pour n'être pas obligée de prendre le glaive. Auſſi les Citoyens ſont-ils de toutes parts empreſſés à livrer les inſtrumens de la tranſgreſſion. Enfin cet Acte remarquable ſembleroit être un marché conclu entre le Prince & ſes Sujets, à la vérité dans des circonſtances encore déſavantageuſes; il doit être tout-puiſſant, ſi on le tient préſent aux yeux du Peuple.

Ci-devant les bagages de la Cour ou ſuivant la Cour étoient exempts de toute viſite aux Bureaux de Douane, ce qui donnoit à l'opulence ou à ſes ſerviteurs une extrême facilité de faire tomber toute la charge ſur les claſſes ſubalternes. S. M. a ordonné qu'à l'avenir cette franchiſe n'auroit lieu que pour les ſeules malles ou coffres du Roi & de la Reine.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 30 Novembre.*

Pendant que le Gouvernement multiplie les prohibitions qui ne tendent à l'amélioration ni générale ni particuliere de la

culture, le Roi tâche d'exciter cette amélioration dans quelques coins de ses Etats par des récompenses qu'il prend dans sa propre cassette. S. M. vient de fonder trois Prix, l'un de 150, l'autre de 100, le 3e. de 50 rixd. en faveur des Cultivateurs les plus distingués du district inculte d'Aggerhaüs.. Les vents favorables ont ouvert le passage du Sund à un assez grand nombre de navires.

HONGRIE.

De Georgenberg, *le 25 Novembre.*

Une Colonie d'hommes laborieux, mais presque sauvages a été établie à Wartberg. Le Gouvernement a très bien jugé qu'ils ne vaudroient eux & leurs terres qu'autant qu'ils seroient instruits, & il leur en a procuré les moyens. Ces bonnes gens ne demandoient qu'à apprendre : tous apprennent leurs devoirs, chacun apprend son Art, le Vieillard même apprend à lire. Quand ils suspendent leurs travaux, leur loisir, leur repos, leur amusement est une étude. Enfin ce lieu est devenu une Ecole dans laquelle les Administrateurs des Empires prendroient de bonnes leçons.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 4 Décembre.*

M. le Baron de Grechtler a dépensé un demi-million à l'établissement d'une Fabrique Impériale & Royale de coton à Friedau. Elle a si bien réussi que les Commis de la Finance ne veulent pas croire qu'il en sorte une si grande quantité de marchandises. Avec de si gros fonds, il a été facile d'avoir des Peintres, des Dessinateurs, des Artistes, des Ouvriers habiles, & les meilleures couleurs de tous les pays. Il n'y a nulle part un Art qui ne soit prêt à se vendre, & le secret ou la possession exclusive est une chimere. Les toiles de Friedau sont, dit on, aussi fines pour la matiere que celles de France, & pour les couleurs aussi belles que celles de Hollande ou d'Angleterre. A l'avantage des fortes avances qui donnent déjà tant de supériorité dans la concurrence, le Fondateur a joint celui des exemptions & des priviléges qui mettent la concurrence à l'écart. Par ce moyen, l'on aura *une* belle Fabrique de coton.

De Lautern, *le 6 Décembre.*

M. le Professeur Sukow a prononcé, dans la séance publique de la Société Palatine, tenue le mois dernier, un Discours sur l'amélioration de l'Agriculture, & particuliérement sur les engrais. Dans cette derniere partie, il a considéré sous ce point de vue le plâtre ou gyps. Il a montré que cette matiere étant composée d'acide vitriolique & de terre calcaire, c'est mal à propos qu'on a voulu attribuer à la chaux seule sa vertu fécondante. C'est aussi à tort, selon lui, qu'on lui a supposé des parties huileuses & combustibles d'où l'on a fait dériver cette vertu. Le plâtre est tout-à-fait dissoluble dans l'eau ; mais il faut pour sa dissolution un poids quinze fois plus grand que celui qu'il a. M. S. pense qu'entiérement dissout il s'empare des parties savonneuses & grasses de la terre ou des engrais ; qu'il pénétre les pores des plantes, & qu'il aide à leur nourriture au moyen de la qualité savonneuse qu'il a acquise. De cette théorie, il conclud que le plâtre doit être répandu sur les terres vers la fin de l'automne, & qu'on reconnoîtra au printems son efficacité.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Décembre.*

Nous apprennons que l'embargo mis sur les bâtimens dans les Ports du Canada, & prorogé, enferme la disette dans le pays, & y tient les vivres excessivement chers.

Plusieurs des Colonies Unies de l'Amérique ont nouvellement voté, dans leurs Assemblées, des sommes considérables pour la levée & l'entretien de nouvelles Troupes.

Le vaisseau, le *Prince de Galles*, arrivé aux Dunes, a rapporté que le 16 Octobre l'Isle S. Cristophe avoit beaucoup souffert d'un violent ouragan.

Les lettres de Lisbonne nous apprennent que les 16, 17, 18 du mois dernier, des vents impétueux ont battu le Port, & qu'un grand nombre de navires y ont été fracassés ou endommagés.

On prétend que le Ministere a été déterminé à proposer ou rendre le Bill pour cou-

rir sur les bâtimens de l'Amérique, par les avis qu'il a reçus des nouvelles résolutions & des nouveaux préparatifs des Colonies, par la supériorité que nous devons avoir sur mer, & qu'elles auroient sur terre, par la crainte qu'elles ne tournent toute leur Marine contre notre commerce des Isles Occidentales, par l'espérance telle quelle de les lasser dans l'impuissance de les réduire.

M. Hartley a proposé le 7 aux Communes de rétablir les Américains dans la jouissance de leurs droits constitutionnels, en assurant, par un nouveau plan qu'il a communiqué, à la Législation Britannique la Suprématie dans tout autre cas que la taxation. Sa motion a été rejettée par 123 voix contre 21.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 9 Décembre.*

Au récensement fait le 6, il s'est trouvé 56,180 charges de bled : au précédent, il y en avoit 65,725. Il en entre journellement de nouvelles cargaisons. Plusieurs navires sont arrivés, avec des grains du Levant, après avoir fait leur quarantaine à Toulon où ils avoient relâché.

Si les besoins de l'Espagne continuent, nos bleds ne tarderont pas à éprouver une augmentation. Divers Négocians de Barcelonne ont donné ici de nouveaux ordres à leurs Correspondans pour en tirer. Il ne seroit pas surprenant que ceux de Cadix & d'Alicante en demandassent aussi, attendu qu'ils ne peuvent en tirer en droiture du Levant.

La récolte dans la Basse-Albanie ou Epire a été très abondante. On y achete les bleds à quatre piastres l'exais (la piastre vaut trois livres, l'exais & demi fait communément la charge de Marseille).

Quoique le Gouvernement supprime tous les droits sur le commerce des grains, & quand il n'en existera plus dans le Royaume, il ne faut pas croire que le commerce en sera totalement exempt; il en payera encore & de très-onéreux, si la loi de franchise ne s'étend au loin hors du Royaume. Nous ne voulons pas parler des droits établis par les Puissances étrangeres dans leurs Ports; non, il s'agit de droits d'institution & de perception Françoise. Nous avons des Consuls dans les Places étrangeres, or il y a des droits attachés au Consulat. Les grains lui en doivent çà & là d'assez forts : par exemple à Larta ils lui payent près de deux pour cent. Cette charge est d'autant plus lourde pour nos Négocians qu'ils ont à lutter d'un autre côté contre un privilége. Dans les institutions anciennes, il y a des contradictions fréquentes entre la fin & les moyens. Le Consulat est une sorte de sauvegarde, & la Douane est toute autre chose : une rançon à payer rebute autant le commerce que la protection l'attire : il seroit donc nécessaire, pour remplir l'objet de cet utile établissement, de le dépouiller de ses accessoires.

Le bled de Russie vaut 22 l. la charge; de Trieste, 22 à 23; Morée, 22 à 23 liv. 10 s.; Larta, 23 l. à 23 l. 15 s.; la Cale, 23 l. 10 s.; Hollande rouge, 23 l. 10 s. à 27 l.; Sanderly, Volo, Levadie, Alger, 25 à 26; Brabant, 28 à 29; Bonnne, 29 l. 10 s. à 30 l.; l'avoine d'Italie (rare), 17 à 18 l.; le seigle, point de prix.

Il est jusqu'à présent arrivé de Terre-Neuve une quarantaine de bâtimens.

De Toulouse, *le 9 Décembre.*

Le nouveau plan de désinfection s'exécute. On fait évacuer au bétail la rive gauche de la Garonne...

Les Propriétaires, privés de la ressource de leurs bestiaux, n'en ont point d'autre que l'ouverture de nouveaux débouchés pour leurs grains. Ce commerce est languissant. Le Parlement a fait de nouveaux efforts pour prouver combien la liberté de l'exportation seroit nécessaire à cette Province, sans inconvéniens pour aucune autre.

Il ne faut point perdre de vue que le Languedoc par sa position est hors de portée de secourir les Provinces méditerranées : l'expérience a démontré que le Limousin étoit alimenté moins cher par les bleds du Nord qu'il ne peut l'être par ceux des contrées méridionales. Il faut considérer en second lieu que nous ne pouvons tirer aucun secours de ces Provinces où nos bleds ne sçauroient être voiturés qu'à très-gros frais, tandis qu'aboutissant à l'Océan & à la Méditerranée, il nous seroit toujours

facile de tirer du Nord ou du Levant ce qui pourroit manquer à notre subsistance.

L'intérêt d'une grande Province réfuteroit les cris que la populace de Paris pourroit pousser, sans intérêt à ce nouvel ordre de choses. La Capitale qui ne peut consommer nos grains ne peut à aucun titre réclamer contre l'utile consommation qui nous seroit procurée. Avant d'y prétendre, il faudroit préalablement qu'elle offrît au Languedoc de le dédommager de toutes les pertes que lui causeroit la clôture des débouchés.

Dans toute autre circonstance, nous ne demanderions que sûreté & protection : aujourd'hui nous avons besoin de secours, nous implorons la justice & la bonté. Comment acheterions-nous des mules dont une paire excéde en valeur quatre paires de bœufs, si nos bleds restoient entassés dans nos greniers ? Comment les Négocians iroient ils à gros frais retirer des cantons où les grains abondent la partie dont les Cultivateurs ont besoin de se défaire pour fournir aux avances de la culture, s'ils n'étoient excités & soutenus par des récompenses ? Considérons que la calamité nous a mis hors de l'ordre commun des choses. Les moyens de voiturer & de transporter ont été anéantis : sans des faveurs & des secours qui y suppléent, le produit de notre grande culture n'est plus richesse, quel parti prendre pour revivifier une grande & belle Province ? Que deviendroit le revenu public, dans un tems où nos besoins l'engagent à des dépenses extraordinaires ? La prospérité de ce pays a été le fruit de la liberté du commerce : elle ne sera point sacrifiée aux Capitalistes, aux Rentiers, à la Livrée de Paris, après que la discussion la plus profonde a dissipé tous les doutes qu'il étoit possible de concevoir de bonne foi, & sous le Gouvernement le plus éclairé sur les principes qui constituent l'ordre, la justice, la vraie bienfaisance, & le plus opposé aux ressources désordonnées qui ont si souvent épuisé les Peuples sans grossir le trésor public.

Le bled vaut toujours de 11 l. à 11 l. 15 s. Le pain est taxé à 9 s. 8 den. les quatre livres & demie poids de marc. On fait mieux ici que de taxer. Si un pain, de certaine façon, ne pese pas un certain poids, on le confisque, & le Boulanger est mis à l'amende. Il a beau représenter qu'un peu trop de séjour dans le four, l'inexpérience d'un de ses Garçons ont pu causer ce défaut ; que ses affaires, son commerce ne lui permettent pas d'être toujours dans sa boutique, car ses achats de bleds l'obligent à s'absenter ; que tels Particuliers desirant du du pain très-cuit, il est d'accord avec eux sur le poids &c. ; ces raisons, quelquefois très-vraies, ne sont jamais écoutées. Comment n'a-t on pas imaginé, pour prévenir tout abus & toute contestation, de peser le pain ? ... *On ne l'a pas imaginé !* Eh ! la proposition a été faite à l'Hôtel-de-Ville de vendre au poids ; mais elle a été rejettée, & pourquoi ? Ce moyen n'est-il pas bon, simple, sûr ? Il l'est. Offenseroit il, blesseroit il quelque personne ? Il n'a certainement pas été rejetté parce qu'alors il n'y auroit plus de confiscation & d'amende ; pourquoi donc ?

De Montpellier, *le* 10 *Décembre.*

Les suivantes observations ont été faites ici & dans les environs pendant le mois de Novembre.

Le vent d'Est a dominé pendant les premiers jours du mois & a maintenu des tems humides & pluvieux. Les vents du Nord & sur tout du Nord-Est ont regné ensuite & ont amené des tems froids, secs & très-beaux.

Sept jours séreins, 23 jours couverts, y compris 10 jours pluvieux.

Thermometre à 2 degrés au dessous de la congélation le 23, à 13 degrés au-dessus les 7, 8 & 12 du mois. Différence 15 degrés.

Barometre de 27 pouc. 8 lig à 28 pouc. 3 lig.

On a continué de semer les bleds. Toutes les semailles ont fait les plus grands progrès jusqu'au 15 ; les seigles sur tout paroissent profiter le plus. Tout ce qui a été semé depuis le 15 n'a levé que les derniers jours du mois & même foiblement.

Les pâturages n'ont pas fait des progrès ; mais ils se sont maintenus beaux, quoique les gelées du 20 au 28 ayent un peu fané l'herbe. Les troupeaux en très-bon état.

On a ramassé les olives dès le 10. On a fait de l'huile nouvelle très bonne. Le tems a favorisé la perception de cette récolte.

On a trouvé que les olives rendoient assez.

Beaucoup de rhumes fâcheux non-seulement parmi les Habitans des Villes, mais même chez les gens de campagne, peu de personnes en ont été exemptes. Ces rhumes dégénéroient en fievres catharales & même en fluxions de poitrine chez les personnes infirmes ou chez celles qui se ménageoient peu.

DE NYORT, *le* 12 *Décembre.*

Notre Foire de la S. André a été une des plus mauvaises que nous ayons vues depuis long-tems. Les marchandises & l'argent y ont été rares. Les payemens qui devoient se faire à ce terme, ont été difficiles. Le mal dérive de plusieurs causes.

Depuis 15 jours, il regnoit un brouillard épais & désagréable, & il avoit rendu des chemins impraticables. Plusieurs Vendeurs se sont déterminés à ne pas venir, dans la persuasion qu'il se trouveroit peu d'Acheteurs.

La récolte du vin ayant été mauvaise en Poitou & en Saintonge où se fait la plus grande consommation des étoffes de notre Province, une grande partie du Peuple n'a pas eu le moyen d'acheter; les Marchands & Consommateurs hors d'état de payer à cette Foire, n'ont pas osé y venir & contracter de nouveaux engagemens.

Cependant les étoffes de Poitou qu'on y a amenées, étoient de bonne qualité, les *Carisés* sur tout. Les laines ont soutenu leurs prix; les Fabricans les ont trouvées trop cheres.

Quant aux bestiaux, il n'est point étonnant qu'ils ayent été moins communs qu'à l'ordinaire. Des Marchands Languedociens, excités par les gratifications que le Roi donne pour les mulets & chevaux de charue qu'on présente dans les Marchés des Provinces dévastées par l'épizootie, sont venus, avant la Foire, parcourir les Châteaux & les Fermes, sur tout dans cette partie du Haut-Poitou, pour acheter des chevaux & des mulets, & ils en ont emmené un assez grand nombre. Ainsi notre Foire n'a pu en être pourvue comme autrefois.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de l'Extrait du second Mémoire instructif concernant l'épizootie.

Ire. Partie. Précautions à prendre 1°. sur la rive droite de la Garonne, barriere que la nature prête, 2°. sur la rive gauche, 3°. sur la Garonne elle même, *pour empêcher la maladie de pénétrer dans l'intérieur du Royaume.*

Rive droite. 1°. Si la maladie n'y attaque que quelques métairies assez près de la ligne, on assommera le bétail malade avec célérité, on désinfectera les granges, on fera passer les bêtes saines dans l'intérieur de la ligne sur la rive gauche à une lieue de distance de la riviere. On ne laissera subsister sur la rive droite aucune bête suspecte.

2°. Si la maladie se déclare sur la ligne droite assez loin de la ligne pour qu'on ne puisse faire refluer le bétail sain qui aura communiqué avec le bétail malade sans qu'il fasse un long trajet dans les pays sains, on assommera dès les premiers symptômes les bestiaux malades, & *le Roi en payera le tiers;* on assommera les bestiaux sains qui auront vécu avec ceux là, & après une juste estimation, *S. M. veut bien en payer la totalité.*

3°. Si la maladie se répand sur une grande étendue de pays, sur-tout riche en bétail, cas dans lequel se trouvent une partie du Diocese & la Ville de Toulouse, le seul parti à prendre c'est de dépeupler absolument de bestiaux la partie infectée, *soit en les employant aux salaisons, soit en les consommant dans les boucheries, soit en les faisant passer sur la rive gauche* comme ci-dessus. Alors il restera sur la rive droite un vuide nécessaire à la conservation de toute la France.

Cette migration de la droite à la gauche de la Garonne s'est exécutée en petit dans deux Paroisses de l'Agénois. Le tiers de la valeur des bestiaux a été payé aux Propriétaires. Ils ont été remis à des Particuliers qui se sont engagés à en payer la valeur s'ils se conservoient sains & saufs pendant un an. Les

deux tiers du prix rentreront aux Propriétaires ; le Roi retirera le tiers qu'il aura avancé. S. M. répond de toute la valeur si les bestiaux meurent de l'épizootie avant le terme susdit.

Ce moyen pourroit être employé pour le reflux total du Languedoc. L'époque pourroit être réduite à quatre mois, parce qu'une bête ne peut conserver plus long-tems le germe de la maladie.

En Languedoc, on a trouvé le payement du tiers au moment de reflux, insuffisant pour mettre les Cultivateurs en état de se pourvoir de chevaux & de mulets, & qu'il convenoit de porter alors le payement à la moitié. Le Roi s'en rapporte sur cela aux personnes chargées de ses ordres, en leur recommandant de veiller à ce que les estimations soient justes.

Il est très-important de placer les bestiaux de façon que la rentrée de leur valeur soit assurée. Les Subdélégués chercheront des Particuliers qui les achetent de gré à gré. On pourra les vendre à l'enchere dans les cantons où le besoin en sera le plus grand. Un moyen préférable à ceux-là, sur-tout en ce qu'il arrête le cours de la contagion, c'est de tuer les bestiaux soit pour les vendre aux Bouchers, soit pour les saler & faire débiter dans les Ports.

Il a été ordonné aux Munitionnaires de la Marine d'établir un attelier de salaisons à Grenade, à trois lieues au-dessous de Toulouse sur la rive gauche. Il sera aisé d'y faire passer les bœufs sains de la rive droite pour qu'ils y soient tués & salés; on y fera en même tems la désinfection des cuirs par la chaux sous les yeux des Préposés & avec les précautions les plus rigoureuses.

On payeroit également la moitié de la valeur au Propriétaire ; & l'on prendroit terme pour le payement de la moitié sur les fonds que le débit des salaisons ameneroit.

Si quelque Entrepreneur vouloit faire pour son compte un commerce de salaisons, il seroit libre d'établir de pareils atteliers dans les lieux désignés par les Agens, de l'autorité & avec les précautions prescrites. Les Propriétaires toucheroient sur le champ en entier le prix qu'il en donneroit.

Un Médecin ou autre Vétérinaire sera présent, quand on tuera les bœufs pour les saler ; & il constatera si l'on peut sans danger en faire cet emploi.

Le dépeuplement se fera promptement, mais sans précipitation. On laissera toujours subsister un cordon entre le pays sain & celui où la contagion regnoit. L'opération commencera par les lieux les plus éloignés de la Garonne : en s'en approchant, on laissera un vuide exact & désinfecté. La migration se fera par troupeaux : leur distribution & la désinfection en seront plus faciles & plus assurées. Enfin on ne laissera rien de suspect sur la rive droite.

Quant à la Ville de Toulouse qui seroit un foyer très dangereux, il est indispensable de n'y souffrir aucune bête à cornes. On les en fera toutes sortir ou pour les placer sur la rive gauche ou pour les tuer & saler. Il n'y en entrera point, si ce n'est pour les boucheries qui auront hors de la Ville leurs dépôts où les bestiaux seront conduits à mesure qu'on en aura besoin. A l'égard des denrées que les Paysans apporteront, il sera indiqué au dehors des places dans lesquelles seules on déposera celles que des bœufs auront voiturées. Aucune des voitures venant de la rive gauche ne passera la riviere. Les étables seront désinfectées avec le plus grand soin.

2°. *Rive gauche.* Dépeuplement absolu d'une lisiere d'une lieue de large sur la partie infectée, c'est-à-dire à peu près depuis l'embouchure de la Bayse jusqu'à la Carbone ou Cazeres ou plus haut. Mêmes moyens de dépeuplement que sur la rive droite.

Un second cordon, moins serré que le premier, occupera la ligne de démarcation qui séparera le pays évacué d'avec le pays infecté.

Le pays vuide restera dépeuplé jusqu'à nouvel ordre : les Troupes y feront des patrouilles.

Pour faciliter la culture des lieux dépourvus de bestiaux, le Roi continuera les gratifications accordées pour l'introduction des chevaux & mulets. Les payemens des bestiaux faits en partie sur le champ & en partie bientôt après, mettront les Particuliers en état de profiter de cette faveur. Dans quelques endroits où il n'a été payé que partie de leur valeur, on s'est pourvu d'ânes & des chevaux, & on en a tiré un parti avantageux pour la culture.

Des Particuliers pourroient acheter des chevaux & des mulets pour les louer à différens Propriétaires, ou même labourer

leurs terres à forfait ; ressource précieuse pour ceux qui ne seroient pas en état d'acheter.

Des personnes bienfaisantes qui auront des chevaux, pourront, leurs terres cultivées, les faire travailler pour les pauvres Habitans des Paroisses. Dans les Provinces dévastées & en particulier en Languedoc, plusieurs Seigneurs se sont réunis pour acheter des chevaux & des mulets qu'ils ont prêtés alternativement aux pauvres Métayers de chaque Communauté. Ce moyen de bienfaisance mérite d'être recommandé. Le Roi attend du zele des Etats de ces Provinces qu'ils se porteront sur-tout à assurer les moyens de cultiver les terres.

3°. *Sur la Garonne.* Il sera absolument & généralement défendu de passer des bêtes à cornes. A tous les passages, les barques seront attachées, la nuit, avec des chaînes & des cadenats ; l'on remettra les clefs au Commandant du Port le plus voisin, & personne ne pourra passer alors sans être accompagné d'un homme de la Garde.

On établira une ligne de Troupes le long de la Garonne depuis son embouchure jusqu'à sa source. Les postes seront sur tout très serrés dans la partie infectée. S'il le faut, on fera construire des baraques entre les villages & les maisons qui bordent la riviere. On pourra placer entre les postes pour les fortifier des Gardes de Paysans. Enfin toutes les avenues seront bouchées.

I I.

Canons courbes pour le service des vaisseaux.

M. de *Bernieres*, trop connu par ses belles inventions pour que nous ne nous bornions pas à le nommer, a imaginé ces canons singuliers. Dans un vaisseau, ils auroient la commodité de se servir à eux-mêmes de *lest* ; ils seroient moins embarrassans ; ils occasionneroient moins de *bricolles* aux bâtimens dans les décharges. M. le Comte de Milly, excellent Juge, a estimé que ces canons seroient très-utiles pour la défense du pied de la *contrescarpe*, en ce qu'on pourroit les pointer perpendiculairement du haut en bas, sans qu'ils culbutassent, comme le feroient des canons droits. M. de Bernieres se réserve d'indiquer les moyens de fondre, percer & servir ces canons courbes, dans le cas où son projet seroit agréé. Ses succès dans les genres les plus difficiles forment des présomptions trop fortes en faveur de ses nouvelles vues pour qu'elles puissent être négligées, quand elles présentent un grand intérêt.

I I I.

Dorure.

Au lieu d'employer l'or pour dorer les lambris, les cadres des tableaux, les bordures des estampes, les voitures mêmes, on ne se sert à Liege & autres endroits que de cuivre. Cette dorure est aussi solide que la dorure en or : elle n'est pas, dans les premiers tems qu'elle a été mise en œuvre, aussi brillante que l'autre, mais au bout d'un an, on n'apperçoit entre les deux aucune différence. Cet usage économique n'est peut-être pas très commun dans le Royaume. Les Artistes qui voudroient l'adopter pourroient engager des Ouvriers à quitter Liege pour leur communiquer leur Art & travailler avec eux.

I V.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Novembre 1775.

Vents dominans, nord-est & sud ; plus grand degré de chaleur 12 ¼ degrés, moindre degré de chaleur 3 ⅛ deg. de condensation ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 2 ⅓ lignes, moindre élévation 27 p. 1 ⅓ lig. ; quantité de pluie 35 ¼ lig. ; évaporation 15 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 deg. 36 m. 14 ''. Température. Froide & humide. Maladies. Les petites-véroles ont continué de regner sur les enfans, aucun n'en est mort. Productions de la terre. Les bleds étoient très-beaux. On a beaucoup de peine à conserver les fruits.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 13 Décembre 1775, au Samedi 16 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 19 l. 10 s., 23 l. 10 s. à 25 l. 5 s.; le nouveau, de 17 à 8 l. 5 s. *le septier*; le seigle, de 15 à 15 l. 10 s.; l'orge, de 12 l. 5 s., 12 l. 10 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 24 à 26 l.; le seigle, de 14 l. 15 s., 15 à 15 l. 5 s.; l'orge, de 11 l. 10 s., 12 à 13 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 13 Décembre 1775, au Samedi 16 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 liv. 10 s., 20 l. 10 s. à 22 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Décembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 56 à 57; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722	1	
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15	
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	3	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	12	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{1}{2}$ à 9 16e.
Hambourg	186 à 85 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Lundi 4 Déc.

Messieurs

Certain	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Masson	pplles.	J.
Viageres		J.

Du Mardi 5.

Defays	pplles.	F.
Viageres		F.
Cauchy	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		L.
Marsollier	vres.	J.

Du Mercredi 6.

Messieurs

Radix	pplles.	J.
Viageres		J.
Defrance	pplles.	G.
Viageres		J.
Tontine		L.
Gauthier	vres.	L.
Perpétuelles		L.
Peinchein	vres.	J.
Perpétuelles		J.
Boutray	pplles.	J.
Viageres		J.
Tontine		J.
Cochin	pplles.	J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	2045 42 $\frac{1}{2}$	2045 47 $\frac{1}{2}$	2047 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	434	434	
Rescriptions	6 $\frac{1}{4}$ 6 6 $\frac{1}{4}$	6 $\frac{1}{4}$ $\frac{1}{2}$	6 $\frac{1}{4}$
Bil. des Fermes	au pair.		au pair

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 27 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE TWER, *le 20 Mai.*

LA navigation d'ici à Pétersbourg par la riviere de Twerza, le canal de Wischnei-Wolotschok, le Msta, le lac Ilmen, la riviere de Wolchowa, & le canal de Ladoga, est fort périlleuse en plusieurs endroits; & toutefois la route est si fréquentée qu'au moment où les glaces ont été dissipées, il y est entré plus de 300 bâtimens. On espére que S. M. I. qui doit passer ici à son retour & qui laisse partout des traces de sa bienfaisance, donnera des ordres pour que les obstacles qu'Elle aura elle-même reconnus, soient applanis, & que le commerce travaille avec plus de sûreté & d'activité à remplir ses desseins.

Nous apprennons de Moscou que le Ministre de notre Cour à celle de Londres a fait passer dans cette Capitale un Mémoire contenant une instruction détaillée sur une machine inventée par un Anglois pour empêcher la communication du feu d'un édifice & même d'un appartement à un autre; machine qui seroit très-utile dans ce pays. Le soin de recueillir ainsi & de communiquer les découvertes & les inventions avantageuses à l'humanité ne seroit pas un des moins précieux dont les Rois puissent charger leurs Ministres dans les pays étrangers, ou des Sçavans à leur suite.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Juin.*

Le Roi vient de nommer plusieurs Commissions pour examiner l'état de la Fabrique de toile de l'Hôpital-Général, la situation de quelques Maisons de charité &c. Quand ces Commissions sont bien composées, c'est un excellent moyen de soulager le Ministere & de mettre à profit en tout genre la capacité des Citoyens qui, sans places, demeurent entiérement inutiles.

Il y a eu en effet un changement dans les billets de Banque: on substitue de nouveaux billets de 5 rixd. aux anciens de la même somme. Ces mouvemens doivent naturellement agiter les esprits. On a renouvellé les Ordonnances concernant la contrefaction du papier-monnoie, ce qui montre qu'elle se fait ou qu'elle est à craindre.

La défense d'introduire des dentelles étrangeres dans le Schleswig & le Holstein Danois, vient d'être renouvellée. Il paroît que l'introduction avoit lieu, & que les Habitans trouvoient de l'avantage à acheter la marchandise étrangere.

ALLEMAGNE.

D'ULM, *le 10 Juin.*

Il est tombé des pluies dans plusieurs contrées. Les alarmes où l'on étoit au sujet des productions de la terre, se calment.

DE BRESLAU, *le 10 Juin.*

La Société Patriotique a publié dans ses

Annonces un Mémoire de M. de Dreski ; Seigneur Siléſien qui eſt lui-même à la tête de l'exploitation d'un grand domaine, ſur la méthode de nourrir les bêtes à cornes dans les étables. M. de Dreski a eu par ce moyen le double de fumier & du fumier beaucoup meilleur. Cet article ſeul l'a dédommagé de l'excédent de dépenſe dans la nourriture. Ses beſtiaux ont été exempts de pluſieurs maladies qu'ils n'auroient que difficilement évitées dans les pâturages. Il penſe que cet uſage ſeroit un moyen preſqu'infaillible de prévenir les épizooties. La balance de la dépenſe & des profits démontre que dans cette méthode il y a beaucoup à gagner à tous égards, tant pour les produits de la terre que pour la qualité du bétail, la bonté du lait, du beurre, du fromage &c. Enfin il demande ſi un avantage prouvé avec évidence doit être négligé, parce qu'il faut pour l'obtenir renoncer à un préjugé qui, pour être ancien, n'en eſt pas moins ruineux ?

ITALIE.

De Livourne, *le 2 Juin.*

On apprend des frontieres de la Turquie que la peſte s'y eſt manifeſtée en pluſieurs endroits avec furie & qu'elle emporte un monde innombrable.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Juin.*

Dans pluſieurs Provinces du Royaume, il n'y a point eu de pluie depuis le mois de Février ; ce qui, de mémoire d'homme, ny étoit point arrivé. Partout il a regné une longue ſéchereſſe qui inſpiroit de vives alarmes. Dans le Dorſetshire & autres lieux, la terre étoit toute fendue ou plutôt entr'ouverte au point qu'il y avoit du danger à traverſer les champs. Enfin les campagnes viennent d'être rafraîchies par des eaux bienfaiſantes : il en eſt tombé dans notre territoire ainſi que dans les Pays de Kent, Surry, Suſſex, Hertford, Bedford, Cambridge &c. Quelques cantons ont été ruinés par la grêle. Le foin manque dans pluſieurs Provinces.

Le Lord Townſend & M. Jefferey Amherſt ont fait faire à Woolwich des épreuves de canons qui tirent 79 coups dans 59 ½ ſecondes.

On écrit d'Edimbourg, 6 Juin, que la ſemaine précédente 700 Emigrans ſe ſont embarqués à Glaſgow & à Greenock pour l'Amérique.

Des lettres de Dublin portent qu'un Conſeil extraordinaire doit être tenu, à l'occaſion de la cherté des proviſions ſalées, & dans la vue d'en arrêter l'exportation qui, ſeule depuis long-tems, rallentit la décadence de l'Irlande.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bayonne, *le 13 Juin.*

La ſéchereſſe nous avoit fait craindre une diminution conſidérable dans le produit des prochaines récoltes : les pluies qui ſe ſuccédent depuis quinze jours ont ranimé nos eſpérances. Les prix n'ont pas varié : le froment vaut toujours 2 ſous la livre. Il y a peu de pays qui en produiſent d'auſſi beau que le nôtre : il peſe communément 250 à 252 livres, le ſeptier de Paris.

Il y a réellement une diſproportion entre le prix de notre bled & celui de notre pain, à en juger ſuivant les regles de la mouture économique : mais cette mouture eſt abſolument inconnue ici, & il ſera difficile de l'y établir. L'habitude & le préjugé ſont des tyrans ſoutenus par l'orgueil & la pareſſe.

La liberté d'exporter le bled d'Inde de ce pays vient d'être accordée juſqu'au 1 Août. Nous en avions grand beſoin. Il eût été à ſouhaiter qu'elle eût été donnée plutôt ou que le terme en fût plus éloigné. Il eſt bien difficile de donner avis de la permiſſion, de recevoir des ordres de l'Etranger, & de les exécuter dans l'eſpace de quarante-cinq jours.

De Bretagne (1), *le 15 Juin.*

» Ce n'eſt ſouvent qu'à force de redire les » vérités même les plus palpables que l'on

(1) *La crainte d'une mépriſe nous empêche de marquer la date préciſe du lieu. Nous prions les perſonnes qui nous font l'honneur de nous donner des avis & des inſtructions, d'écrire très-diſtinctement les noms & autres mots que le diſcours n'aide pas à deviner. L'impoſſibilité de déchiffrer certaines ſignatures nous met quelquefois dans le cas de manquer à ce qu'on a droit d'attendre de nous.*

» parvient à les inculquer. Ainsi je crois » qu'il ne faudroit pas laisser passer le mois » de Juin sans remarquer qu'il y en a peu, » dans l'année, qui exigent plus indispensa- » blement une continuité de travaux à la » campagne ; qu'il y a des endroits, dans le » Royaume, où la récolte des grains com- » mence à s'ouvrir ; que celle des foins na- » turels ou artificiels est presque partout ou- » verte ; que c'est le tems de la grande fa- » çon de marniller & de semer les bleds » noirs, de les sarcler, de sarcler & de ré- » colter le lin &c. Je ne finirois pas si je » voulois récapituler tout ce qu'il y a d'u- » tile & même de nécessaire à faire dans ce » mois ci. (*Il nous sera permis d'ajouter que la sécheresse a fait retarder tous les travaux, même ceux du mois de Mai ; & qu'après les les pluies, les Cultivateurs ont été obligés de s'occuper généralement aussi tôt de sarclage, de labours, de semailles &c. De là il a dû résulter un vuide dans les Marchés & un renchérissement ou du moins la continuation du prix précédent dont des pluies très favorables devoient empêcher l'augmentation & même faire diminuer la cherté sans cette circonstance*).

» En outre, ce mois, indépendamment » des quatre Dimanches, a cinq Fêtes, sans » parler de la demi-Fête de l'octave de la » Fête-Dieu, dans la plûpart des Dioceses » & notamment dans celui que j'habite. Pour » peu qu'il arrive de tems de pluie & d'o- » rage dans les jours de travail, & c'est la » saison, & en sus quelques jours de corvée » pour les chemins, les Troupes & leurs ba- » gages, les Galeriens &c, le Paysan n'a » pas la moitié du mois libre, & quelquefois » pas le tiers.

» Un des actes de la charité la plus éten- » due & la plus profitable, seroit de remet- » tre la célébration des Fêtes aux Diman- » ches suivans. Divers Auteurs ont fait » monter à plusieurs millions le bénéfice » qu'il en reviendroit à l'Etat ; & ils n'ont » pas fait entrer dans leur calcul le bien qui » en résulteroit pour les mœurs & pour la » Religion dont les Fêtes, attendu leur mul- » tiplicité, sont profanées par l'inobserva- » tion & la débauche. Le Clergé est trop » éclairé pour ne pas se rendre à la premie- » re invitation qu'il recevroit à cet égard de » la part du Gouvernement. Cette réforme » intéresse la Religion & l'Etat : le Peuple » des campagnes & même des Villes en sent » l'utilité & la desire ; & je crois que l'ex- » périence ne tarderoit pas à prouver que » cet arrangement seroit avantageux pour » les Aides, & que c'est l'aisance du Peuple » qui fait la forte consommation ».

De Chaumont (*en Vexin*), *le* 16 *Juin.*

Il paroit ici quelques exemplaires d'un *Mémoire sur les moyens de procurer, par une augmentation de travail, des ressources au Peuple de Paris dans le cas d'une augmentation dans le prix des denrées.* On y propose de ranimer dans Paris des Fabriques anciennes & d'y en procurer de nouvelles par des exhortations & des encouragemens. Entre les objets indiqués en petit nombre, on voit *les blondes & les dentelles.* Pour en animer le travail dans la Capitale, on donneroit du fil & de la soie &c.

Sans analyser les mesures proposées & calculer les effets qui peut être ne seroient pas tels qu'on le présume, nous nous bornerons à desirer d'être traités aussi favorablement que les Habitans de Paris, & sur-tout que dans la concurrence excitée entre les Ouvriers de Paris & ceux de notre Province, il n'y ait aucune sorte d'avantage, de préférence, de privilege, comme des présens qui mettroient les premiers en état de vendre à plus bas prix. Il est certain que si la matiere premiere que nous achetons ne coûtoit rien ou coûtoit beaucoup moins à d'autres, leurs ouvrages auroient le débit & il nous manqueroit. Il est vrai que quand ces distributions gratuites cesseroient, les Fabricans & Ouvriers cesseroient aussi, ou du moins tout rentreroit dans l'égalité, mais nous aurions bien souffert.

Cette cause nous est commune avec plusieur cantons de la Généralité de Paris & de celle de Rouen.

De Poitiers, *le* 17 *Juin.*

Depuis le 5, il est tombé assez d'eau pour ranimer la majeure partie des grains du printems & des autres productions qui souffroient. Selon toutes les apparences, l'année sera très-bonne, car d'ailleurs les fromens, les seigles & les baillarges sont admirables dans toute la Province.

De Beauvais, *le* 17 *Juin.*

Depuis un mois, les prix des grains ont presque toujours augmenté dans les greniers, & les renchérissemens ont été encore

plus ſenſibles dans les Marchés. Mercredi, le bled s'eſt ſoutenu au taux où il étoit le Samedi précédent (le Marché garni comme à l'ordinaire) malgré les pluies douces & chaudes qui rendent la vie aux productions de nos campagnes. (*Voyez ci-deſſus l'article de Bretagne*). On n'eſpere pas beaucoup des avoines, un peu moins encore des orges, rien des chanvres : mais ce dernier article eſt le moindre dans notre culture. Le froment vaut toujours de 6 à 7 l. la meſure de 48 à 50 livres.

On remarque une diſproportion frappante dans les prix des grains eu égard à leurs qualités. Les plus mauvais ſe vendent dans ce tems ci ſur notre Place plus vite & proportionnellement plus cher. Il eſt aiſé d'en donner la raiſon. Le Journalier quand il va au bled, n'oublie pas qu'il a beſoin de ſel, de graiſſe, de beurre &c ; & que ſi l'achat du bled emportoit trop d'argent, il ne pourroit ſe procurer les autres ſubſiſtances. Pour remplir ces objets, & il ne s'agit pas ici de fantaiſie, il ſe rejette donc ſur les qualités baſſes, aux riſques même & périls de ſa ſanté. Dans une groſſe dépenſe telle que celle d'une meſure de grains, un vingtieme eſt un objet conſidérable. On préfere donc un bled mêlé, échauffé à un bled plus pur & plus ſain. La différence naturelle ſeroit comme de 5 à 6 liv. : mais la foule courant au bas prix de 5 l., ce bled augmente & peut aller juſqu'à 5 l. 14 ſ. ſans que celui de 6 l. trouve plus d'acheteurs & renchériſſe. On n'a pas les 6 ſous qu'il faudroit ajouter. Il n'y a pas beaucoup de riches qui ſentent & connoiſſent ces effets : mais ils ne doivent pas être ignorés & négligés de ceux qui méditent.

Il exiſtoit dans un village voiſin, une Fabrique de moules de boutons en bois, & de boutons de bois. Forcés de céder à des concurrens qui donnent à meilleur marché, on a fait des moules de boutons en os & des boutons d'os. Ces boutons groſſiers ſervent pour le Peuple. On y paſſe un petit crochet de fer ou de laiton qui ſe rive en deſſus, & ils ſont en état d'être vendus & employés. Les os ſont devenus plus chers, le débit eſt plus dur, & cet article tombe faute de ſecours, d'inſtructions, d'encouragemens. On pourroit éclairer ſur les moyens de s'occuper d'objets analogues : ces moyens ſeroient faciles à ſaiſir : il faudroit les mettre entre les mains de ces foibles Villageois qui n'iroient pas les chercher. Peut-être attireroient-ils de Paris pluſieurs familles qui ſont inutiles même à la décoration de la Capitale. Dans la détreſſe, c'eſt ſur-tout au village qu'il eſt bon de multiplier les reſſources.

Le prix des os a preſque doublé. Y auroit-il du danger à employer ceux des bêtes mortes dans une épizootie, & à faire faire de la colle & de l'huile des parties de ces animaux que l'on employe journellement au ſortir des boucheries ?

DE TROYE, *le 18 Juin.*

» La Gazette du Commerce, article de » Troye, a mortifié pluſieurs honnêtes Ci- » toyens par le blâme qu'elle répand ſur une » démarche uniquement digne d'éloges. La » diſtribution extraordinaire qui s'eſt faite » n'a point été arrachée par les murmures : » les ſeuls beſoins connus l'ont décidée. Elle » eſt ſelon les principes que l'on annonce, » & les circonſtances locales rendoient im- » praticable toute autre voie pour venir au » ſecours du nombre des malheureux aug- » menté moins encore par la cherté du grain » que par la miſere des années précédentes » & le prix exceſſif des cotons... Il n'y a eu, » grace à Dieu, aucun déſordre ici. Quel- » ques cris ſur le moulin (économique) » ſuſcités & trop négligés occaſionnoient nos » craintes qui euſſent peut-être été réaliſées » ſans les ſages précautions priſes par le Mi- » niſtere.... Du reſte la diſtribution n'a eu » que de bons effets...

(N. *Nous avons reçu ſur ce ſujet une longue Lettre juſtificative que l'embarras où nous met l'abondance des matieres, nous obligera d'abréger. Nous y avons vu avec peine, ainſi que dans la précédente, qu'on ſuppoſe du* blâme, *de* l'amertume &c. *dans nos réflexions. Une repréſentation n'eſt point un* blâme, *& de* l'amertume ! *Comment en aurions-nous quand nous rapportons des traits généreux d'humanité qui nous rempliſſent de conſolation ? Des réflexions ſur la meilleure maniere de faire le bien ne ſont, dans nos vues, que des hommages rendus à la vertu qui veut le bien & le fait.*

Preſſés quelquefois au point que nous n'avons pas le tems de relire ce que nous avons écrit, ſans ceſſe détournés du travail par de vives ſouffrances qui deviennent tous les jours plus vives, il ſe peut qu'il nous arrive de nous mal expliquer. Il ſe peut auſſi qu'on ne ſaiſiſſe pas bien nos expreſſions. Qu'on daigne nous

interpréter toujours en bonne part, on aura toujours notre vrai sens & nos vrais sentimens. Notre caractere connu nous met en droit d'attendre cette grace.

En cas d'équivoque, d'erreur, de méprise &c, qu'on s'adresse à nous, nous offrons de justes & honnêtes satisfactions.

Quand nous blâmons les choses, *jamais notre intention n'est d'offenser les* personnes, *comme quand nous louons, jamais notre dessein n'est de capter la bienveillance de qui que ce soit, de quelque rang, qualité, condition que l'on soit. Qu'on ne s'y trompe pas : la louange ou le blâme n'est, de notre part, qu'un tribut désintéressé payé à la vertu & à la vérité pour l'utilité publique.*

Le mépris que l'on marqueroit pour nos Feuilles ne paroîtroit peut-être aux yeux du Public qu'un mépris affecté. Notre Gazette depuis son origine, a été consacrée à l'exposition & à la discussion des grands intérêts de l'Agriculture, du Commerce, de la Société : cet objet n'est pas méprisable : des Correspondans, faits à tous égards pour être honorés, nous aident puissamment à le remplir : les traits tomberoient sur eux, car nous ne sommes le plus souvent que les Economes du bien, des lumieres, des vertus d'autrui. Quand ceux qui donnent des marques de sentimens peu favorables pour nous, voudront nous les adresser, nous les publierons, & nous placerons à la suite, avec éloge, les actes de bienfaisance, de justice, de patriotisme qu'ils auront exercés.

Frappe, mais écoute : *voilà notre réponse à ceux qui voudroient employer contre nous des armes que nous n'avons pas, & que nous n'employerions pas quand nous les aurions.*

Nous regarderons toujours comme récompense tout ce que pourra nous attirer un zele ardent & prudent pour le bien public.

De Rouen, *le 19 Juin.*

Depuis le commencement de Juin, il est arrivé au Havre beaucoup de navires chargés de grains étrangers. Ces provisions & les espérances que la saison donne adoucissent la peine & relevent le courage.

De Paris, *le 24 Juin.*

Nous apprennons de presque toutes les parties du Royaume, que les pluies ont sauvé la plus grande partie des récoltes. En général les fromens & les seigles sont beaux, & il y aura plus de grains de printems que l'on ne l'espéroit. La Provence même qui a le plus souffert, sera moins pauvre qu'on ne l'avoit auguré.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

I^e. Lettre sur le droit de coupe perçu à Montpellier. De Lunel, le 6 Juin.

Dans votre Feuille du 23 Mai, nous avons vu, Monsieur, une lettre datée de notre Ville le 12 Avril. Cette lettre contient quelques réflexions sur l'établissement du *droit de coupe* qu'on fait payer à tous les bleds, grains & légumes qui entrent dans la Ville de Montpellier, & quelques notices peu justes sur le commerce de notre Ville. Comme ce qu'on y dit pourroit porter préjudice à nos Négocians, en annonçant des entraves que nous n'avons pas, nous avons cru devoir vous instruire de quelques vérités qu'il paroît qu'on n'a pas connues.

Quoique le premier objet de la lettre nous soit totalement étranger, nous ne pouvons éviter de relever ce qui est dit, que le *droit de coupe* qu'on paye à Montpellier *est, suivant la* tradition, *le droit seigneurial imposé aux Habitans de cette Ville* &c. &c... Suivant la *tradition !* Un droit si onéreux au Consommateur peut-il, doit-il être fondé sur une *tradition ?* ... On dit que ce fut un Fief hommagé dès l'an 1139. Eh bien ! voilà un abus très ancien qu'il faut d'autant plutôt détruire... Cet acte original, qu'il faudroit voir, porte-t-il que la 64e. partie des grains & légumes sera payée lorsque la consommation en sera faite hors de la Ville & par des gens qui sont totalement étrangers à un droit de *Fief* établi sur la *tradition ?*

Voulez-vous la maison, le terrein que mon prédécesseur vous a confié, dit l'Auteur de la lettre, *payez donc le prix de la concession....* On demande *quelle maison, quel terrein* ce prédécesseur a-t-il confié au Cultivateur des contrées voisines, à l'Habitant de Ganges, du Vigan, de S. Hyppolite &c. pour le soumettre à payer la 64e. partie des grains & légumes qu'il va acheter dans une Ville qui, par son commerce & sa position, devient un entrepôt naturel pour ses environs ?

Cette *tradition*, ces hommages rendus en 1139 ont ils fait mention du privilege exclusif & du payement du droit de coupe qu'on percevroit sur tous les grains & légumes qui passeroient sur un canal qui ne seroit creusé

& pratiqué que 600 ans après, à la fin du 17e. siecle ? y a t-il un seul droit de leude, un seul péage dans le Royaume qui ne soit au moins fondé sur *une tradition ?*

On pourroit faire mille autres observations ; mais comme cela nous est étranger, je passe à ce qui nous regarde particulièrement dans cette lettre, où il paroît qu'on ne connoît pas les frais de notre canal, les droits de notre Ville & la nature de l'immense commerce de bled que font nos Négocians.

On dit, *si l'Habitant de Lunel ne paye pas le droit de coupe, il paye d'autres droits seigneuriaux qui en tiennent lieu.* Quelques faits & un calcul simple vont répondre à cette imputation qui pourroit décourager ceux qui sur l'idée de la franchise dont nous jouissons, seroient engagés à spéculer relativement à nos débouchés.

Nous ne payons & ne connoissons ici (Lunel) aucun droit seigneurial quelconque. Il ne se paye qu'un seul modique *droit de Ville d'un sou* par salmée de bled (pesant environ 380 liv. poids de table). Ce modique droit même n'est payé que par le Forain qui vient acheter dans nos murs.

Nous ne payons pour tous *droits* & *frais de canal* que *trois sous* par salmée de bled & *deux sous & demi* par salmée de seigle.

Nous n'avons aucun privilege exclusif pour le transport des grains, des bords du canal à la Ville & où il plaît au Propriétaire des grains. Le Propriétaire du canal qui aboutit à Montpellier a *seul* le droit de faire voiturer les grains qui viennent par ce canal, à la Ville, moyennant le prix excessif de *dix sous* par salmée, plus le droit de coupe. Si le Propriétaire des grains trouve qu'ils lui parviennent trop lentement, s'il veut en faire faire le transport par ses propres charrettes, il faut également qu'il paye les *dix sous* par salmée.

Nos Négocians ne tirent des bleds du Rhône que lorsque les récoltes manquent totalement dans le Haut-Languedoc ; ce qui est très-rare & ce qui n'est arrivé qu'une fois depuis dix ans. Donc ce n'est pas à cette cause qu'on peut attribuer la supériotité de notre commerce de bleds.

Il est réellement des lieux & même de vastes contrées que nous sommes mieux à portée de fournir : mais Ganges, le Vigan, Sumenes, Valerauges, S. Hyppolite & toutes ces routes sont beaucoup plus près de Montpellier. Nos charrettes sont souvent obligées de passer dans les Fauxbourgs de Montpellier pour aller verser des bleds dans ces cantons.

Voilà des faits incontestables, Monsieur ; & pour prouver combien plus de facilité nous avons pour ce commerce, voici un calcul démonstratif. Depuis environ trois mois que, sur une apparence d'augmentation du prix des bleds, nos Négocians accoururent à Toulouse pour faire des achats, il nous est venu du Haut-Languedoc, & notre commerce a versé dans les lieux où il s'étend, environ 60,000 settiers de bled, mesure de Toulouse, qui font environ 112,000 settiers de notre mesure (la même que celle de Montpellier). On peut établir que, l'un dans l'autre, ce bled s'est vendu 9 l. le settier de notre mesure. Donc ces 112,000 settiers ont produit une somme de 1,008,000 liv., totalement exempte de droits. S'il avoit fallu payer la 64e. partie de ces bleds, il en auroit coûté au Consommateur la somme de 15,750 liv... Qu'on juge s'il y a quelque parité entre le commerce d'une Ville chargée de droits, avec celui d'une Ville qui n'en paye aucun.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans vos Feuilles, pour que les Négocians connoissent les exemptions dont nous jouissons ; & nous nous flattons *que*, comme dit très bien l'Auteur de la lettre qui occasionne celle-ci, *tout bon Citoyen doit y trouver une place pour dénoncer des abus ou pour en repousser l'accusation.*

IIe. Lettre sur le même sujet. De Toulouse, le 4 Juin.

MONSIEUR,

Dans votre Feuille du Mardi 23 Mai, N°. 41, j'ai lu une note où il est dit que vous vous empressez de rendre publique la lettre d'un Citoyen de Lunel, afin de faire justice à qui elle est dûe.

Si vous aviez bien connu la nature du droit de coupe sur les grains qui se vendent à Montpellier, j'ose croire que vous auriez joint à votre note quelques réflexions critiques qui nous eussent garanti des impressions fâcheuses que cette lettre va faire sur ceux qui déterminent leur sentiment sur votre opinion.

Je ne suis Citoyen ni de Montpellier ni de Lunel, mais j'ai grand intérêt à ce que la vérité soit connue, & que le commerce soit délivré des gênes & des surcharges qui renchérissent la matiere de premier besoin & qui enrayent sa circulation. Vous voudrez

bien permettre, Monsieur, que je mette sous vos yeux un Mémoire touchant l'essence de ce droit & les abus de la perception. Il y actuellement une instance au Parlement de cette Ville à la 1re. des Enquêtes au rapport de M. de Saint-Felix.

Je desirerois beaucoup, Monsieur, sçavoir votre avis sur la question de ce procès, il seroit même utile de l'insérer dans votre Feuille pour m'en servir auprès des Juges, comme le meilleur titre contre l'extension du droit.

Vous vous appercevrez que le droit de coupe n'est qu'un profit seigneurial, qu'il est extinguible sans que la substance du Fief en soit dénaturée; vous y verrez que la Ville de Montpellier en acheta la moitié pour en jouir par extinction, qu'on veut en étendre la perception sur les bleds destinés pour transit, à la faveur de la disposition louche d'un Arrêt rendu en 1719 par le Parlement de Grenoble, quoique le titre primordial, les hommages & les actes subsequens y résistent.

Vous reconnoîtrez aussi que le Défenseur de ce couponage lui assigne une existence au-delà de ses limites, en lui donnant pour époque la fondation de la Ville.

Trouvez-vous un motif raisonnable de soutenir le maintien de ce droit en faveur du commerce qui se fait à Lunel pour les Cevenes sans la concurrence des Commerçans de Montpellier? Croyez-vous qu'il n'importe pas à l'Etat de diviser cette branche & d'empêcher qu'elle ne se concentre dans une seule Ville? Est-il nécessaire de gréver cette denrée, ou d'en conserver les charges que l'on a imposées sur son passage dans une Place pour en détourner le transport vers une autre Ville, & les mettre par-là en égalité des frais? J'avois cru qu'il étoit plus avantageux pour le Consommateur des Cevenes, du Vigan, & des autres contrées dont la population est immense, d'avoir par la voie de Montpellier la denrée à meilleur prix & plus vîte, ce qui seroit, si le couponage étoit éteint, que de la recevoir par l'entremise des Commerçans de Lunel dont la situation comporte plus de frais & des longueurs.

Soyez bien certain, Monsieur, que quoiqu'en dise l'Ecrivain de Lunel, la perception réduite au 64e. est très nuisible aux Consommateurs & plus nuisible encore au Commerçant de Montpellier par les entraves, les formes & les suites qu'elle entraîne: elle n'est pas moins nuisible au Cultivateur du Haut-Languedoc qui en reçoit le contre-coup. Examinez, je vous prie, l'ensemble de mes observations, & joignez-vous, s'il est possible, au Défenseur de l'immunité du droit pour le circonscrire dans les bornes de son établissement. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, FAGES.

N. Nous croirons mériter la confiance qu'on veut bien nous témoigner en déclarant que nous ne pouvons avoir aucun avis sur l'objet en contestation, & que si nous en avions un, il ne sçauroit être d'aucun poids. A la lecture du Mémoire que nous avons reçu, il nous a paru que M. Fages faisoit très-bien valoir les moyens de sa Partie: nous ne connoissons pas les défenses de la Partie adverse: c'en est assez pour justifier notre silence.

Quant aux principes de la justice & à l'intérêt public, seules matieres sur lesquelles il nous sera peut-être permis d'opiner, nous dirons librement que la nature & l'étendue du droit nous paroissent devoir être uniquement réglés par les titres, les transactions primitives &c; que le droit est en lui-même & par ses circonstances onéreux pour le Commerce, l'Agriculture &c; & que le rachat de ce droit seroit également selon les intérêts de toutes les Parties, du Propriétaire, du Commerçant, du Cultivateur & du Consommateur.

1°. Les droits ne peuvent, sous aucun prétexte, être étendus au-delà des bornes fixées par les titres, puisqu'ils ne sont assis que par ces titres & sur eux. Sans prétendre dire qu'il y ait eu extension dans le cas présent, nous estimons qu'elle ne peut pas plus être ordonnée ou permise quant aux lieux, aux objets & aux personnes, que quant à la quotité du droit. Aucun Tribunal, aucune Cour ne peut les porter hors des limites assignées par les actes provinciaux: un Jugement *déclare* le droit, mais ne le *constitue* pas. Dans la cause pendante, il paroît que le Propriétaire ne conteste pas l'immunité du transit des grains; c'est la fraude qu'il appréhende. Cette crainte même légitime ne sçauroit fonder un droit nouveau; or c'est réellement la création d'un droit nouveau qu'une extension de droit.

2°. Nous n'avons pas une exception à faire, en faveur du droit de coupe de Montpellier, dans tout ce que nous avons dit jusqu'à présent sur le tort que ce genre de droit fait au

commerce & par adhérence à la culture & à la consommation. Nous voyons même dans la perception de celui-là des circonstances qui ne peuvent qu'éloigner les Négocians. Le procès dont il est question en fait foi; puisqu'il s'agit de sçavoir si le droit a été bien perçu sur des grains qu'un Négociant assure destinés pour des Consommateurs étrangers à la Ville. Il ne faut qu'une contestation de ce genre pour que le commerce ne s'engage pas dans le domaine du droit de coupe. Enfin il y a plus d'un siecle que ce droit fournit matiere à des procès onéreux à toutes les Parties.

3°. De-là nous concluons que le rachat doit être également desiré & recherché par le Seigneur du droit, par la Ville, par le commerce, par tous les Consommateurs. Le Seigneur y gagneroit une jouissance sans trouble; le commerce acquerroit une vraie liberté; le Consommateur profiteroit de la franchise & de la concurrence; la Ville deviendroit un gros entrepôt &c.

Du reste nous ne faisons ici, dans ce genre de discussion, que prêter le champ de bataille, sans prendre parti, mais non sans prendre un vif intérêt à la justice & au bien public. Si nous nous croyons quelquefois fondés à défendre une opinion contre une autre, nous offrons à chacun une place pour nous combattre: *veniam petimusque damusque.*

***Prix** des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Juin 1775.*

Or de Portug. à	723	℔	ß
Du Mexique à	718		
Du Perou à	712		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		
Piastres à	49	5	

marc. — *once.* — *marc.*

Changes de Paris, *du 23 Juin 1775.*

Amsterdam	55
Londres	30 15 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ¾ à ½
Lyon *Pâques*	⅛ à ¼ p. ⁰⁄₀ b.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 22.*	*Vendredi 23.*	*Samedi 24.*
Comp.d.Ind.			
Actions	FESTE.	1945 47 ½	FESTE.
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.		414	
Rescriptions		6 ¾	
Bil. des Fermes.			

***Lettres** de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.*

Du Mardi 13 Juin. *Messieurs*		Du Mercredi 14. *Messieurs*		Du Vendredi 15. *Messieurs*	
Marsollier.... vres.	J.	Radix..... pples.	J.	Decourmont pples.	J.
Defays..... pples.	J.	Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Viageres.....	J.	De S. Janvier. vres.	J.	Tontine.....	J.
		Tontine.....	J.	Rouillard... pples.	L.
		Defrance... pples.	J.	Viageres....	J.
		Viageres....	L.	Tontine.....	J.
		Tontine.....	L.	Boscheron... pples.	J.
		Cochin..... pples.	J.	Viageres.....	J.
		Viageres.....	J.	Lempereur. pples.	J.
		Tontine.....	J.	Viageres.....	J.
		Boutray..... pples.	L.	Patu.....Viageres.	J.
		Viageres....	L.	Peinchein.... vres.	L.
		Tontine.....	L.	Perpétuelles.	L.
		Desplaces... pples.	J.	Tontine.....	L.
		Viageres....	J.		
		Tontine.....	J.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 6 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Mai.*

LA Néva n'a été débarrassée des glaces que vers le milieu du mois précédent. La navigation n'est parfaitement applanie que depuis quelques jours ; il y a plusieurs années qu'elle n'avoit été pendant si long-tems interrompue. Ce contre-tems a forcé plusieurs vaisseaux étrangers à s'éloigner pour n'être pas surpris par la débacle, & même à décharger ailleurs leurs marchandises. Il s'est trouvé beaucoup de fruits de France & d'Italie gâtés. A Revel, les eaux ont été libres dès le commencement d'Avril ; il y est arrivé plus de cent navires étrangers.

La bienfaisance prend par son action même de nouvelles forces. Après avoir aboli une foule d'impôts, S. M. I. vient d'ordonner, par un nouvel Ukase, l'établissement de trois Banques, la 1re. à Orenbourg, la 2e. à Casan, la 3e. à Nischnei-Gorod, chacune avec un fonds de 500,000 roubles, destiné à prêter pour dix ans aux Habitans des Provinces dévastées par les Rebelles, des capitaux proportionnés à leurs facultés, à un pour cent les trois premieres années, & à trois pour cent les sept dernieres. Ces bienfaits sont accompagnés de plusieurs autres.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 11 Mai.*

Différentes especes viennent d'être réduites & d'autres décriées par un Placard royal. On laisse à ceux qui auront des monnoies hors de cours, la liberté de les vendre au poids comme marchandises. S'ils trouvent une diminution proportionnelle dans les prix des objets de leur consommation, ils seront consolés.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 16 Mai.*

Le Gouvernement vient de renouveller & d'étendre les défenses & les précautions, pour empêcher la contrefaction de la porcelaine de Meissen, connue chez l'Etranger sous le nom de porcelaine de Saxe ou de Dresde. La contrefaction mérite quelquefois autant d'animadversion que le privilege. Il ne faut pas prendre le nom d'autrui : cet abus est rare, lorsque chacun peut, sans le sien propre, déployer toute son industrie pour son propre intérêt. Le nouvel Edit excite la délation : il faudroit exciter les bonnes mœurs.

DE DRESDE, *le 17 Mai.*

On a déposé au Bureau des Annonces de cette Ville quatre nouveaux coûtaux pour les ruches, une fourchette pour les rayons,

& un autre instrument. Le prix de ces six articles réunis n'est que d'une rixdale. Le Bureau a reçu divers autres outils relatifs à cette branche d'économie. Il distribue gratuitement de la graine de vers à soie d'Italie. La soie est devenue ici, depuis quelques années, un objet assez considérable de commerce.

Un Artiste, nommé Dubin, a inventé une machine pour rafraichir les appartemens pendant l'été. On assure que l'effet en est plus prompt & plus sûr que celui de toute autre machine jusqu'àprésent appliquée à cet usage.....

De Wittemberg, *le* 17 *Mai.*

La Foire nouvellement établie à Teschen occupe beaucoup les Spéculateurs. On dit qu'il s'y est déjà établi beaucoup de Turcs, de Russes & de Polonois; & que plusieurs Capitalistes de différens Etats de l'Europe offrent de s'y fixer, moyennant des privileges qu'ils obtiendront aisément. Le Marchand est de tous les pays; il ne tient pas à la terre; sa Patrie est là où le commerce est le plus favorisé. La Cour a, dit-on, résolu de faire rebâtir en pierres les maisons qui ne sont encore qu'en bois.

De Vienne, *le* 18 *Mai.*

S. M. I. & R. a créé des Ecoles & répandu des instructions, pour étendre l'éducation des abeilles dans l'Autriche inférieure & autres contrées. Cette branche d'industrie rurale sera parfaitement libre & même franche de tout impôt, même à perpétuité, dit l'Ordonnance. Le commerce du miel & de la cire est favorisé par le même acte.

De Munich, *le* 18 *Mai.*

En taxant, suivant l'usage, les prix des vivres, des épiceries & autres denrées, on a jugé à propos en dernier lieu de taxer les prix des semences & des plantes, afin de *prévenir des fraudes* qu'on ne concevra jamais qu'une taxe prévienne. La pancarte ne fait pas les graines, n'inspecte pas les graines, ne démontre pas la qualité des graines, n'intervient pas dans la vente des grains &c. Ce moyen de prévenir les fraudes revient à celui de détruire l'économie; & dans ce sens, le moyen est excellent.

ITALIE.

De Naples, *le* 8 *Mai.*

On a appris de Sicile qu'après une longue sécheresse, il étoit tombé des pluies abondantes qui donnoient lieu d'espérer de riches récoltes dans toute l'étendue de l'Isle.

De Milan, *le* 10 *Mai.*

Pour faciliter le commerce entre l'Italie Autrichienne & les autres Etats de la Maison d'Autriche, une nouvelle communication a été ouverte entre Trieste & Mésola, & de-là à Crémone & Pavie. Afin que la nouvelle communication soit plus sûre & plus utile, il a été fait entre l'Autriche, Parme & Modene, une convention en vertu de laquelle les marchandises embarquées sur le Pô payeront beaucoup moins de droits qu'auparavant. Quelques préjugés que nous ayons, il y aura des intervalles de lumiere & des momens de calme, pendant lesquels nous verrons, tous, nos vrais intérêts se réunir en un seul, & demander pour le bien de chacun un commerce libre & franc.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Basse-Marche (*sur les confins du Berri*), *le* 21 *Mai.*

Le froment a monté ici jusqu'à 21 l., la mesure de 140 l. pesant, & le seigle à 18. Depuis environ trois semaines, le froment est descendu à 18 liv., & le seigle à 15. La sécheresse a flétri beaucoup de productions, les jardins sont dans le plus mauvais état. Les gelées ont emporté les fruits, prunes, pêches, poires. Il est fort heureux que la terre n'ait point été humide dans ce tems-là; car nos seigles qui font toute notre récolte en grains auroient été perdus: ils sont en pleine fleur & font à merveille. Ceux qui ont quelque peu de mars, ne se flattent pas d'un heureux succès. Il y aura très peu à recueillir dans les prés hauts. Nos gran-

ges sont vuides. Nos bestiaux, nos bœufs de labour meurent de faim dans nos maigres pâturages & nos bruyeres arides. Bêtes mal nourries, mauvais labours. Quelle calamité pour un pays dont l'abondance même n'est que misere !

De Toulouse, *le 24 Mai.*

La sécheresse qui désole nos campagnes depuis deux mois, fait tout craindre pour les récoltes dont les espérances étoient très-flatteuses. MM. les Vicaires Généraux ont ordonné des prieres de quarante heures dans toutes les Eglises. Nos Magistrats ont fait un vœu à Notre-Dame de la Daurade. Les spectacles sont suspendus &c.

Depuis cette Ville & route jusqu'à Agde, il a été embarqué sur le canal pour la côte du Rhône quatre-vingt-quinze mille septiers de bled depuis le 1 jusqu'au 30 Avril. Les traites ne seront peut-être pas de moitié dans le courant de ce mois-ci. D'un côté l'intempérie, de l'autre la concurrence gratifiée tiennent le commerce en suspens. Personne ne se plaint du prix du pain, quoique haut.

Il n'est plus question de réglementer le commerce des bleds, mais il l'a été de régler les salaires des gens de campagne, avec défense aux Propriétaires de payer les journées au-dessus du tarif, sous peine de 500 l. d'amende. Taxer les journées ! Et sur quelle regle ? Le prix du pain ? Il varie tous les jours, & les Taxateurs sçavent-ils quelle doit être la proportion entre le salaire & ce prix ? Taxer les journées ! Et si l'on taxe trop bas, s'engagera-t-on à dédommager le Journalier ; & si l'on taxe trop haut, s'engagera-t-on à dédommager le Propriétaire ou le Cultivateur ? Taxer les journées ! Eh ! qui connoît la juste récompense que tant de travaux variés méritent & qu'ils peuvent mériter inégalement, & les facultés de ceux qui ordonnent & soudoyent ces travaux ? Taxer les journées & défendre à un Propriétaire de disposer à son gré de son argent, de le distribuer ou comme récompense ou comme charité, de donner plus de ce qui vaut mieux &c ! Dans ce moment, la terre résiste, la peine redouble : le Travailleur qui fatigue davantage consomme davantage : le fort est seul en état de vaincre la résistance, & il faut qu'il fasse l'ouvrage & le gain pour lui & pour le foible, pour toute sa famille. Le projet a donc été rejetté, & les Journaliers y ont gagné, & l'ouvrage s'est fait. Ce que la force auroit commandé aveuglément, la liberté & les intérêts respectifs l'ont exécuté avec intelligence. Les Ouvriers ont obtenu un prix un peu au dessus de celui qu'il s'agissoit d'imposer. La Justice ne juge que sur les preuves : la Police qui n'a ni preuves ni droit pour juger en ce genre, disposeroit despotiquement, par ses taxes, des biens & de la vie même des Citoyens.

De Grenoble, *le 25 Mai.*

Nous avons essuyé pendant quelques jours un tems assez étrange qui nous alarmoit pour nos productions. Le 21, il fit un tems très froid & il tomba de la neige sur nos montagnes. Mais le lendemain le ciel reprit sa sérénité. Les bleds de nos environs offrent le plus bel aspect possible. Les prix sont toujours assez hauts ; mais la denrée ne manque pas, les Marchés sont toujours bien fournis, & nous espérons la voir baisser.

De Civray, *le 26 Mai.*

La Ville auroit desiré acquérir les charges municipales de la création portée par l'Edit de Novembre 1771. Le moyen lui manque : point d'octrois, point de ressources ; & d'un autre côté don gratuit, fort cher, indépendamment de la taille, de la capitation, de l'industrie &c. d'un poids d'autant plus lourd que les chefs de famille sont en petit nombre & peu fortunés.

D'après un Arrêt du Conseil du 21 Mars 1747, commun à tout le Poitou, les Offices municipaux avoient été réunis à la Communauté, moyennant finance : elle les a payés, ne les a plus & les paye encore : voici comment.

Il fut délivré, le 30 Mai 1750, une quittance de finance de 13288 l., pour prix de la réunion, & avec la charge d'un droit d'entrée de 4 l. 10 s. par pipe de vin, & de 12 l. par pipe d'eau-de-vie, à payer à l'Adjudicataire jusqu'au remboursement du capital & des intérêts, suivant l'Arrêt de 1744, après quoi le droit devoit demeurer éteint & supprimé.

Le capital étoit de 13288 l. ; il a été payé 36000 : la perception dure encore.

Le droit eſt levé par les Commis des Aides.

Ce tableau eſt le réſultat des réflexions de nos Citoyens, derniérement aſſemblés pour délibérer ſur l'acquiſition des nouvelles charges.

DE TOURS, *le 27 Mai*

Point de fruits, point de foins, point de légumes. Un coup d'œil ſur notre vallée & & ſur nos côteaux, tout couverts d'arbres fruitiers, ſuffira pour découvrir l'étendue de notre perte en cette partie. Les légumes font le tiers de nos récoltes, car le tiers de nos terres formant les jacheres eſt enſemencé en haricots, pois, feves, lentilles. Les petits pois, ordinairement fort communs dans ce tems-ci, ont renchéri dans le courant de ce mois: nos Vignerons n'en mangeront pas, cette année; ils n'auront pas plus de haricots & de féverolles, leur principale nourriture d'été: reſte le pois ſec. Les fromens & les ſeigles ſont encore aſſez beaux par cantons. Les labours des vignes ont été fort retardés, la terre étant ſi dure que la bêche ne pouvoit la rompre.

Les corvées ont été exécutées comme à l'ordinaire. Quelques Paroiſſes ont différé de remplir leur tâche, dans l'eſpérance que des pluies faciliteroient leurs travaux; leurs réflexions & leurs calculs ont occaſionné des empriſonnemens. Les Habitans de quelques autres Paroiſſes ſont allés travailler à plus de trois lieues loin: ils ont reſté à l'attelier trois jours entiers, & ont découché deux. Ceux qui, à force de fatigue, ont eu fini leur ouvrage avant l'expiration des trois jours, ont été condamnés à travailler encore quelques toiſes pour achever la journée. Il ne ſeroit pas abſolument déraiſonnable d'eſſayer à la corvée ceux qui l'approuvent.

D'AMIENS, *le 30 Mai.*

Nous avons ci-devant dénoncé l'abus funeſte d'admettre l'expulſion des Fermiers moyennant une indemnité fixée au tiers de leur redevance: il faut en expoſer les inconvéniens & l'injuſtice.

Un Fermier tient un bail pour 6000 liv. pour neuf ans. Après la ſixieme année, il peut être expulſé, on en eſt quitte pour lui payer 6000 francs. Cette indemnité ſera quelquefois ſuffiſante pour un Cultivateur qui aura fait un marché à haut prix: pour celui qui aura pris une terre en mauvais état & qui l'aura chérement améliorée dans l'eſpérance de recueillir le fruit de ſes dépenſes, les dernieres années de ſon bail, c'eſt une légere aumône qu'on lui fait en lui prenant ſa bourſe.

Ce qu'il y a de plus injuſte, c'eſt que le Fermier eſt dépoſſédé à la veille de la moiſſon. Le Propriétaire vend en Juillet; l'Acquéreur ſignifie auſſi-tôt le contrat au Fermier, avec offre de l'indemiſer ſuivant l'uſage; le pauvre Fermier eſt condamné à quitter l'exploitation en déclarant les offres bonnes & valables; & s'il conteſte, il eſt encore condamné aux dépens. Il a beau dire: *j'ai labouré, marné, ſemé &c; j'ai couru les riſques des ſaiſons: vous m'enlevez mon bien & le bienfait de la nature. Si ma récolte avoit mauvaiſe apparence, vous, Acquéreur, vous me l'auriez laiſſée; vous, Propriétaire, vous auriez vendu moins cher* &c. N'importe, il n'a que de trois années l'une. Les Notaires ont fait, de cette condition, une clauſe bannale des contrats.

Cet uſage eſt auſſi contraire aux loix poſitives qu'à la juſtice eſſentielle. Un contrat de louage eſt obligatoire des deux parts. Le Bailleur s'engage à faire jouir, le Preneur à payer la redevance annuelle. Un bail doit être d'autant plus inviolable que le cours de la jouiſſance eſt ſujet à de grandes variations.

Les loix n'ont point admis de reſtitution pour la léſion même énorme contre les baux faits par des majeurs; parce que tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Un Jardinier d'un de nos Fauxbourgs fait pour plus de cent louis de melons & de primeurs dans un quarré de dix verges de terre qui s'affermeroient à peine dixé cus: ſeroit-il indemniſé par une année de fermage?

Si une loi décide que l'Acquéreur ne doit tenir le bail qu'autant qu'il s'y eſt obligé par la vente, une autre ordonne que le Vendeur doit indemniſer le Fermier troublé, pour tout le tems du trouble, *non-ſeulement de la perte qu'il éprouve, mais encore du gain qu'il auroit fait.* (*L. 33 ff. loc*). Ainſi le jugea la Cour par des Arrêts des 11 Mars & 14 Mai 1724. En obſervant l'uſage de trois années l'une, le Fermier en cauſe n'auroit eu que *onze mille liv.* d'indem-

nité ; les Experts porterent les dommages & intérêts à *quatre-vingt-seize mille six cens dix sept livres.*

L'A. 7 de la Décl. du 20 Juil. 1764 enjoint aux Fermiers qui exploitent sans bail de quitter leur exploitation *dans un an*, à compter du jour de la sommation : on leur laisse donc la récolte pendante : & elle ne sera point assurée à celui qui jouit par bail...! L'Arrêt du Conseil du 2 Janvier 1775, en exemptant du centieme denier les baux de 29 années, ne rempliroit certainement pas l'intention du Législateur, si d'un autre part le Fermier pouvoit être expulsé après une longue suite d'améliorations avant la fin de son bail.

La certitude de recueillir le fruit de ses dépenses & de jouir, peut seule encourager & déterminer les améliorations & les grandes entreprises. Si le Barbare peut s'emparer de mes moissons, je ne semerai pas, je ne tenterai pas du moins sa cupidité.

Ce seroit une loi bien sage & bien juste que celle qui défendroit de troubler le Cultivateur qui auroit labouré & semé. Si le Fermier doit être expulsé, qu'on lui laisse du moins le choix ou de l'indemnité usitée, ou de l'estimation par Experts. Que de Fermiers désespérés & ruinés par cette indemnité prétendue ! Que de langueur dans la culture !

Nous plaidons ! Eh ! oui, sans doute, nous plaidons : il faut parler à tous les esprits, employer tous ls genres d'autorités, tout invoquer au secours de la chose publique.

De Paris, *le 3 Juin.*

On assure que les Etats de Bourgogne ont consenti à trois opérations de la plus grande importance : la 1re., la suppression & le rachat des droits de hallage, minage &c. sur les grains & même des *bannalités* : 2°. l'abolition des corvées & une levée sur le territoire pour y suppléer : 3°. une contribution pour la confection du canal de Bourgogne. Voilà de grands biens que nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui.

Le Tirage de la Loterie de Piété s'est fait Mercredi 31 du mois précédent. Le gros Lot de 18000 livres est échu au n°. 157698 ; le second Lot de 6000 livres est échu au n°. 56699.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette. La Chapelle S. Luc, près Troyes, le 22 Mai 1775.

Monsieur,

Comme, *quoiqu'en pensent quelques personnes* que le préjugé aveugle, votre unique objet est le bien de vos Compatriotes, & qu'il peut résulter une instruction utile de l'expérience dont un de mes amis m'a fait part, j'espere que l'on voudra bien insérer dans votre Gazette sa Lettre par laquelle il m'assure que l'on peut indifféremment se servir, pour semer, du bled vieux ou nouveau.

Voici la copie de cette Lettre de M. de Givaudan, Seigneur de Brion, près Joigny.

» Il y a sept ans, M. Flahant, Seigneur » de la Bource, près Béthune en Artois, » m'ayant fait l'honneur de me venir visiter, » il examina avec autant de discernement » que d'attention les productions du terri- » toire de ce village, & m'assura que dans » les terres fortes des environs de mon châ- » teau, ainsi que dans les fonds des vallées, » on pourroit semer avec avantage du blanc » froment.

» M. de la Bource m'envoya une rasiere » de ce blanc froment, faisant environ deux » bichets mesure de Joigny de la derniere » récolte ; il m'envoya aussi séparément un » boisseau de ce même froment de la récolte » précédente : cette derniere semence pa- » roissoit avoir été piquée par les charan- » sons, & cependant M. de la Bource m'as- » sura que je pouvois le semer en sûreté, » qu'il avoit l'expérience que ce bled de » deux ans, même étant piqué, leveroit » aussi bien que celui de la derniere ré- » colte.

» Je fis donc semer séparément avec pré- » caution ces deux semences, je fus étonné » de voir que le bled vieux piqué sortit avec » autant de vigueur que l'autre. Ce fait est » certain ; & d'après cette expérience, je » ne balancerois pas à faire semer du bled » de deux ans, puisqu'il est démontré que le » charanson ne détruit pas le germe, mais » seulement qu'il dévore une partie de la

» farine qui doit faire la premiere ſubſiſ-
» tance de ce germe.

L'article de Troyes, Monſieur, dans votre Gazette du Mardi 16, a fait des ſenſations bien différentes : je ne doute pas que vous n'en ſoyez dans peu inſtruit par les Critiques qui ne font pas le plus grand nombre. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, CHARLES BONAMI.

II.

Bois taillis & futaies.

M. le Marquis de Limézy, par ſon attention à choiſir le ſol & l'expoſition convenables à chaque eſpece d'arbres étrangers, eſt parvenu en moins de dix ans à ſe procurer des avenues déjà très-belles & très-agréables. Toutes les variétés de la platane & de peupliers y figurent à merveille. Il a multiplié par des marcotes les cedres, les épiciers, les melezes, les tulipiers &c, beaucoup plus rapidement qu'on ne le fait par le moyen des ſemences. Enfin pour couvrir un côteau marneux, & ſi aride que ni les genevriers ni les genets ne pouvoient y croître, il a imaginé d'y planter à cinq toiſes de diſtance en tout ſens, des ypreaux enracinés, de deux pouces de diametre. Après avoir langui la premiere année, ils ont repris, & l'extenſion de leurs racines a produit une multitude de ſurgeons qui, en ſix ans, ont formé un taillis très-touffu qui produira des coupes de bourrées utiles pour les fours à chaux & à briques.

M. de L. a épargné dans la conſtruction de ſon château la moitié des poutrelles qu'exigent les planchers. L'uſage eſt de les employer en aſſez grand nombre pour qu'il n'y ait pas plus de vuide que de plein. M. de Limézy a doublé ce vuide ; mais de deux en deux pieds, les faces correſpondantes des poutrelles ſont entamées par des entailles ou rainures d'un pouce de large & de ſix lignes de profondeur, juſqu'à deux pouces près du parement. On enchaſſe dans ces entailles une planche de chêne de champ de 7 à 8 pouces de large & d'un pouce d'épaiſſeur, & coupée d'une longueur juſte à l'intervalle, ce qui fait l'office de ſoliveaux de deux pieds de long & huit pouces de large, & donne au plancher une liaiſon & une ſolidité plus grande que celle qui réſulteroit du double des poutrelles. Ces planches coûtent peu, attendu que leur peu de longueur fait qu'on peut les tirer de morceaux de bois ſans valeur, & dont on ne pourroit faire d'autre uſage que de les brûler. La main-d'œuvre pour le ſciage n'eſt rien en comparaiſon de l'épargne qu'on fait ſur le nombre des poutrelles.

III.

AVIS.

Un Etranger chargé d'une commiſſion pour deux perſonnes employées dans la régie des mines de l'Electorat de Saxe, arrivé depuis peu de Mariemberg dans cette Capitale, deſireroit être informé de la demeure de ces deux Meſſieurs ; en conſéquence ils ſont priés de l'envoyer au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur, à Paris.

IV.

PRIX du froment, 1e. quinzaine d'Avril, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß		℔	ß
Alençon	37	12	...	*	
Argentan	29	12	...	D. 1	12
Falaiſe	30	9	...	D. 1	3
Lizieux.....	30	15	...	D.	15
Verneuil.....	31	4	...	A. 1	4
Bernay	26	1	...	D. 1	12
Mortagne	25	2	...	D. 1	13
Généralité d'Alſace.			...		
Straſbourg.....	21	16	...	D.	16
Belfort	25	16	...	D. 7	4
Colmar.....	25	8	...	D. 1	8
Haguenau.....	21	6	...	D. 1	17
Landau	22	19	...	A. 2	17
Scheleſtat	24	4	...	D. 1	7
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens.....	26	8	...	D.	14
Boulogne	21	15	...	D. 4	17
Calais	22	5	...	D.	17
Doullens.....	24		...	D. 1	18
Mondidier.....	28	4	...	A.	18
Saint-Quentin.....	26	4	...	D. 2	6
Saint-Vallery.....	26	8	...	D. 1	4
Généralité d'Auch.			...		
Auch.....	22	17	...	*	
Mirande	18		...	*	
Oloron.....	24	8	...	D.	16

Pau	21		...	D.	2	4
Lectoure	22		...	A.		16
Muret	24	5	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	8	...	*		
Bayonne	24	6	...	D.		6
Périgueux	31	10	...	A.		5
Libourne	29	1	...	*		
Nerac	24	18	...	A.		18
Agen	24	8	...	A.		6
Condom	22	6	...	A.		12
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	27	16	...	A.		19
Châteauroux	28	2	...	D.	1	15
Dun-le Roi	24		...	D.	2	
Issoudun	24	7	...	D.	2	9
Le Blanc	27	7	...	A.	1	2
La Châtre	28	10	...	D.	2	10
Sancerre	30		...	A.	2	5
Vierzon	24		...	D.	2	5
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	29	1	...	D.		5
Avalon	27	12	...	D.	2	8
Autun	31	14	...	D.	1	4
Auxerre	30		...	D.		17
Auxonne	26	1	...	D.	2	5
Bar-sur-Seine	29	8	...	A.		18
Charolles	36	6	...	D.	1	7
Gex	40	10	...	*		
Mâcon	32	8	...	A.	4	16
Seurre	31	8	...	A.	4	5
Nuis	30	17	...	D.	2	14
Semur-en-Auxois	27	16	...	D.		19
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	30	8	...	*		
Lannion	35		...	*		
Nantes	26	13	...	*		
Pontivy	25	11	...	A.	4	12
Redon	30	10	...	D.	1	1
Quimper	24		...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	30	12	...	A.		12
Bayeux	25	8	...	*		
Carentan	24		...	D.		5
Saint Lo	27	2	...	D.	1	18
Valognes	23	5	...	A.	2	8
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	29	5	...	*		
Charleville	31	12	...	A.	2	8
Chaumont	28	14	...	D.	1	16
Joinville	28	11	...	D.	3	8
Rethel Mazarin	30		...	A.	2	
Saint Dizier	26	16	...	*		
Sézannes	29	17	...	D.	2	2
Troyes	32	13	...	*		
Vaucouleurs	31	6	...	A.	7	1
Général. de Flandres.			...			
Lille	23	9	...	D.	1	6
Aires	22	10	...	D.		15
Arras	25	7	...	D.		9
Bailleul	22	10	...	D.	3	14
Bapaume	28		...	D.	2	
Bergues	21	16	...	D.	2	3
Douay	24	10	...	A.		14
Dunkerque	25		...	D.	1	
Gravelines	22		...	D.	2	8
Hesdin	23	4	...	D.	4	
Saint Omer	21	12	...	D.	1	4
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	33	6	...	D.	2	13
Dole	29	12	...	A.	1	12
Gray	30		...	D.	3	
Poligny	33	12	...	A.		16
Lons le Saunier	30	8	...	D.		16
Pontarlier	28		...	D.	4	
Vesoul	30	16	...	D.	2	12
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	39	8	...	*		
Briançon	45	6	...	A.	5	6
Crest	37	17	...	D.		12
Romans	37	14	...	D.	1	11
Vienne	33	12	...	A.	2	17
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	25	4	...	D.	1	7
Cambray	25	8	...	D.	2	2
Condé	26	6	...	A.	2	13
Marienbourg	33		...	*		
Maubeuge	26	10	...	D.	1	14
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Béziers	30	2	...	A.		4
Lavaur	24	3	...	*		
Narbonne	30		...	A.	1	
Montpellier	30	1	...	D.		13
Nismes	32		...	*		
Pézenas	31	17	...	D.		12
Gen de la Rochelle.			...			
Cognac	28	15	...	A.		5
Marans	27	7	...	*		
Marennes	26	5	...	A.	2	16
Saint Jean-d'Angely	27	7	...	A.		5
Saintes	30	10	...	D.		4

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 27 Mai 1775, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle

de 20 liv. 5 ſ., 25 l. 10 ſ. à 31 l. 5 ſ. *le ſeptier;* le ſeigle, de 19 liv. 5 ſ. à 20 liv.; l'orge, de 13 liv. 5 ſ. à 14 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 29 à 31 l.; le ſeigle, de 18 à 19 l.; l'orge, de 13 à 14 l. auſſi *le ſeptier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 27 Mai 1775, au Mercredi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 10 ſ., 17 à 19 l.; *id.* à la Greve, de 15 l. 5 ſ., 16 à 18 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 3 Juin 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Juin 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	722		*marc.*
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	708	2	
Les guinées à . . .	721	16	
Ducats à	98	2	*once.*
Or fin à 23 k. . .			
31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84	1	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	52		
Piaſtres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 3 Juin 1775.*

Amſterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1925 30 35 . .	1930 27 ½ 25 27 ½	1930 32 ½ . .
D°. 16es/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	. . . . .
Reſcriptions . .	7	7 7 ¼ 7 . . .	7 6 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	¾	1	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	1 4	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ſix derniers mois 1774.

Du Mercredi 24 Mai.			Du Vendredi 26.			Du Samedi 27.		
Meſſieurs			*Meſſieurs*			*Meſſieurs*		
Cochin.....	pplles.	G.	Decourmont.	pplles.	F.	Goſſey.....	pplles.	J.
Radix.....	pplles.	G.	Viageres. ...		F.	Viageres.....		J.
Viageres		J.	Tontine		F.	Clouet.....	pplles.	L.
Nau.....	pplles.	L.	Boſcheron...	pplles.	J.	Viageres		L.
Viageres		M.	Viageres		J.	Tontine		L.
Tontine		M.	Peinchein.....	vres.	J.	.....		
.....			Perpétuelles.		J.	.....		
.....			Tontine		J.	.....		
.....			Patu.....Viageres.		J.	.....		
.....			Lempereur.	pplles.	J.	.....		
.....			Viageres.....		J.	.....		
.....			Rouillard.....	vres.	J.	.....		
.....			Perpétuelles.		J.	.....		
.....			Tontine		J.	.....		
.....			.....			.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 19 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Juillet.*

LA traduction des bons Livres étrangers & sur-tout des bons Livres économiques est recommandée, protégée, encouragée par le Gouvernement. Nous avons déjà dans ce dernier genre d'excellens originaux ; mais une Nation restreinte à ses propres lumieres seroit comme un individu borné à ses idées propres. Le concours de l'expérience & des réflexions de toutes les Sociétés, nous transporte tout d'un coup bien avant dans la carriere que nous avons à fournir. Cette réunion d'instructions étendra & perfectionnera notre théorie dans les Arts sociaux & utiles. Quant à la pratique, elle n'éprouvera de révolution sensible que quand il y en aura une totale dans l'éducation du Peuple, principalement des campagnes, ou plutôt quand ce Peuple recevra une éducation ; & il n'en recevra une que quand son sort actuel sera totalement changé. Quelque langue qu'on lui parle aujourd'hui, elle lui est étrangere, il ne l'entend pas. Aussi jusqu'à présent l'on n'a guere traduit de Livres populaires. L'*Histoire* d'une *Epizootie* par M. Schwartz, celle du *Commerce* par Anderson, la *description du sol de Kaschire*, les *observations sur l'Economie de la Livonie* par Kirburnn, celles d'un *Cultivateur* Allemand &c. sont des tableaux dont cette classe ne distingue seulement pas les couleurs.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 30 Juillet.*

La Société de Brunswick-Lunebourg vient de publier le résultat des deux Assemblées générales qu'elle a tenues l'hiver & le printems derniers.

Elle a donné une prime de 212 risd. aux Habitans de la Paroisse de Blender, qui ont partagé entr'eux 106 arpens de bruyeres royales-communes, & acquis leurs portions en propriété par des fossés, des clôtures, des défrichemens, des cultures de grains & de légumes &c. D'autres Cultivateurs ont aussi reçu des récompenses pour de semblables travaux, ainsi que pour la multiplication des bestiaux dans des économies dévastées.

La Société a reçu des épreuves d'encre de la Chine du sieur André Dehne, d'Hanovre; d'un nouveau vinaigre de M. Jordan, Apothicaire de Wunstorff; de cidre de pommes vertes de M. Reibenstein ; de cidre & de vinaigre de cidre de l'invention de M. le Capitaine Muller &c. M. Muller lui a fait part des procédés qu'il suit pour tirer des racines de bette-rave un sirop qui ne le céde à aucun autre. Le marc de la bette-rave est une bonne nourriture pour le bétail. Le même Econome nourrit ses bestiaux à l'étable & s'en trouve bien. Il indique les lentilles d'eau comme une nourriture excel-

lente pour les porcs. Il a montré de l'huile de pavot qui certes n'eſt point narcotique, & que l'on compare, pour la lampe & même pour la cuiſine, à l'huile de Provence. Du marc on fait des gâteaux fort bons pour les veaux qu'on ſevre.

On a préſenté à la Société des étoffes de ſoie recueillie dans le pays, de la fabrique de Baumgarten à Hanovre, & des échantillons d'autres étoffes de M. Hanſing de Harbourg. Celui qui a livré le plus d'écorce de bouleau à la Fabrique de cuirs de cette derniere Ville, a reçu une prime. Des Prix de 150 & 100 riſd. ont été donnés à M. Schlo & à M. Jacobi, pour les récompenſer de ce qu'ils ont fait avec profit le plus gros commerce de draps du pays. M. le Conſeiller Paradis, Correſpondant de la Société, lui a envoyé, au nom de M. Gerverot, de Lunéville, deux beaux vaſes de porcelaine aux armes d'Angleterre. La Société a reçu divers Mémoires géorgiques dont nous parlerons dans une autre Feuille.

De Carlsrouhe, *le 1 Août.*

Les Etats de Bade proſperent ſous le Gouvernement Economique d'un Prince profondément verſé dans la ſcience de l'ordre naturel. La ſubſiſtance y eſt plus aſſurée & plus abondante, depuis que le commerce y eſt libre. Par l'exemple de pluſieurs lieux uniquement ſoumis à l'impôt territorial, il demeure démontré que cet impôt eſt avantageux pour les Propriétaires & pour l'Etat. Ces principes & ces faits ſont conſacrés dans un excellent Ouvrage de M. J. A. Schlettweing, intitulé l'*Affaire la plus importante pour le Public, ou l'Ordre naturel dans la Politique.* Tous les genres d'inſtructions accompagnent & juſtifient les réformes. M. Jaeger Schmidt vient de mettre au jour une *Inſtruction pour les Sages-Femmes* du Margraviat de Baaden; Ouvrage que tous les Gens de l'Art recommandent aux Accoucheuſes, aux Accoucheurs aux Médecins de tous les pays où le premier ſervice que l'humanité exige eſt rendu ſi ſouvent avec tant de négligence, pour ne pas dire de cruauté. L'Art du Jardinage a été pouſſé ici à un point de perfection inconnu partout ailleurs: on voit dans les jardins de S. A. l'induſtrie obliger la nature à adopter & à réunir les productions les plus curieuſes du regne végétal des quatre parties du monde &c. &c. &. Enfin la terre & la population retrace partout l'hiſtoire de la juſtice, de la bienfaiſance, & de la vraie prudence politique.

ITALIE.

De Mantoue, *le 15 Juillet.*

Un nouvel Edit ordonne à tous les Propriétaires de déclarer la quantité de grains & de farines qui leur reſtent de la précédente récolte, la quantité de grains qu'ils ſement, enfin celle des grains qu'ils ont recueillis. L'objet de cet ordre eſt de balancer les proviſions & les beſoins, afin de connoître le ſuperflu & d'en permettre l'exportation, s'il y a lieu. Pour connoître le ſuperflu, on eſtimera, *non-ſeulement* ce que les hommes & les beſtiaux doivent conſommer, mais encore ce que pourront dévorer les inſectes, ce que les accidens pourront corrompre ou détruire. Dans la crainte d'une eſtimation erronnée qui laiſſeroit ſortir le néceſſaire, on réſervera par prudence une partie du ſuperflu, & cette partie du ſuperflu qui ne ſe vendra pas, ne ſe reproduira pas. Il paroît, par ces précautions, qu'on n'attend en cas de beſoin aucun ſecours du commerce étranger, & l'on a raiſon. Quant à l'intérieur, le ſoin de la circulation eſt refuſée au commerce, il ſera confié au monopole par le Magiſtrat. L'Edit déclare que ce ſeroit une ſourde erreur que de croire que l'achat des grains eſt libre dans le Duché, que le Gouvernement ne tolérera jamais un pareil abus, & que quiconque acheteroit ſans permiſſion plus de grains qu'il n'en faut pour la conſommation de ſa famille encourroit des peines proportionnées au délit. Ce délit eſt préciſément ce qu'on appelle partout ailleurs commerce, négoce, trafic. Il conſiſteroit à acheter dans les tems & les lieux où l'on a beſoin de vendre, pour revendre dans les tems & les lieux où l'on a beſoin d'acheter. Son effet eſt de délivrer les uns de la ſurabondance & de retirer les autres de la diſette. Quelle eſt la peine que mériteroit celui qui s'aviſeroit de ſon chef de ſecourir ceux-là avec de l'argent & ceux-ci avec des denrées? C'eſt ce qu'il ne paroît pas facile de déterminer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 3 Août.*

Les Habitans de la Caroline, ceux de la Nouvelle-Yorck & ceux de la Virginie sont convenus ensemble d'armer des vaisseaux de dix à vingt-cinq canons, pour protéger leur commerce & leurs Ports, & d'adresser des lettres circulaires aux autres Colonies pour les engager à concourir au même dessein. A Eden, Ville de la Caroline septentrionale, les plus riches Habitans, descendus des fameux Boucaniers, arment en course : il s'y trouve beaucoup de gens de mer, & de très-gros bâtimens... Les Habitans de Quebec & de Montréal ont offert de contribuer à soudoyer des Troupes, mais uniquement pour protéger les magasins du Roi & leurs propriétés particulieres.

La récolte du sucre est très-mauvaise aux Barbades.

Plusieurs personnes prévoyantes retirent leur argent de nos fonds. Les Hollandois prennent la même précaution, aussi secrétement qu'il est possible.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 3 Août.*

Le 27 Juillet, à dix heures du soir, il tomba sur cette Ville & ses environs une énorme quantité de grêle d'une grosseur effroyable. On ne songe pas à dire que le tiers des vitres de la Ville a été cassé, lorsqu'on regarde dans les campagnes les vignes, les noyers, amandiers & autres arbres fruitiers fracassés. Ce malheur est d'autant plus sensible que les vignes promettoient la plus belle récolte.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 3 Août.*

L'annonce de l'abolition des corvées fait retentir nos villages & nos hameaux de mille cris de joie. Les Cultivateurs, applaudis par les vrais Citoyens, poussent vers le Ciel les vœux les plus ardens pour la conservation du Monarque bienfaisant qui va leur rendre la liberté la plus nécessaire & le repos le plus utile : *Deus nobis hæc otia fecit.* Il faut renoncer à peindre les élans de la reconnoissance.

Mais la saison nous rappelle la ligne fiscale de démarcation, idéalement tracée en 1755 entre la Saintonge & le Poitou. Toujours quelques malheureux vont se briser contre le mur invisible autour duquel rodent sans cesse les clairvoyans qui les cherchent &c. La quantité de vignobles fait que la population & les villages se pressent, & qu'on est souvent dans le cas de voiturer d'un lieu à l'autre, en deçà ou en-delà de la ligne, denrées, foins, pailles, fumiers, fagots, pierres, sables &c. Avant de se mettre en route pour faire quelques pas, il faut aller à une ou deux lieues au Bureau des Traites demander un acquit & payer une taxe quelquefois arbitraire ou s'exposer à un procès. Le Laboureur qui n'apperçoit pas la ligne & qui ne connoît guere mieux ce droit, sort sans y songer de son hameau pour conduire à quelques portées de fusil chez son voisin des denrées & des engrais. Il tombe dans le piege : on l'arrête ; s'il refuse de mener sa voiture au Bureau, il court risque d'être fusillé. Au mois d'Août dernier, deux Cultivateurs, peres de famille, exploitant une métairie de 4 à 500 quintaux de bled, sont surpris, voiturant de la paille & du foin, au delà du lieu de Paransai, siege d'un Bureau. Sur le refus qu'ils font de retourner en arriere, on fait feu : l'un est tué sur la place, l'autre est estropié & hors de travail pour sa vie. (*Suit le récit d'une affaire dont les pieces justificatives sont entre les mains de M. le Procureur Général de la Cour des Aides de Paris & dont nous espérons donner la substance*).

De Lyon, *le 5 Août.*

La récolte des soies a été d'autant plus productive pour les Educateurs que le prix de cette matiere s'est soutenu fort haut. On l'a vendue, greze, 24 à 25 l., quoique fort mal tirée ; car on n'a rien changé aux anciennes méthodes.

Il n'est pas bien démontré qu'il y ait plus de profit à monter un beau & parfait tirage qu'à en avoir un grossier. La plus belle soie n'est pas payée assez cher pour que l'on soit dédommagé des soins, des frais & des déchets. C'est ici la principale cause de la dif-

ficulté que les meilleurs instrumens & les meilleures méthodes ont trouvée à se répandre. D'ailleurs ces méthodes n'ont-elles pas été un peu trop vantées ? Les exagérations pour accréditer, décréditent.

On a eu, en général, cette année, du bénéfice à faire de la soie, il faut s'en réjouir. Il n'y a eu perte que pour un petit nombre de Particuliers.

En différens lieux, on marque un singulier embarras pour le choix d'un objet de travail à fournir aux oisifs. Il est incroyable combien les Suisses ont sçu tirer de parti des déchets de la soie, comme il a été déjà souvent inutilement observé. Cet objet va peut-être à mille quintaux par an.

De Reuilly (*près Orléans*), *le 6 Août.*

La moisson des bleds n'a point trompé nos espérances. Les seigles étoient clairs & n'ont rendu que de 50 à 60 gerbes, par arpent de 100 perches, perche de 20 pieds. Le produit, année commune, est de 60 gerbes, car nos terres sont légeres. Il faut ordinairement 40 gerbes pour le septier de Paris ; cette année, 25 suffisent.

Les fromens étoient bas, un peu moins clairs que les seigles, les épis à proportion aussi longs, aussi garnis. Tous ces bleds sont très-secs & par conséquent pesans. Ils rendront en farine & en pain.

L'on fauche les avoines, elles sont basses mais assez bien grainées. Les fourages, en général, sont rares. Mais les grains sont bons & assez abondans pour faire espérer des diminutions dans les prix du pain.

Ceux qui ne recueillent point de bled, se réjouissent, ils ont raison : ils espérent des diminutions notables aux premiers Marchés, peut être se pressent-ils trop. Cependant le seigle a baissé. Ce canton & la Sologne ont fait leur récolte, mais la Beauce ne sera hors de moisson que dans une douzaine de jours. Les Glaneuses mangeront leurs petites dépouilles : les Manœuvres & Vignerons qui ont quelque petit champ de bled vivront sur leur cueillette. Il y aura donc moins d'Acheteurs au Marché & par conséquent une petite diminution dans les prix. Comme la récolte est bonne, le Marchand qui a encore du bled vieux, se pressera de vendre, autre cause de diminution.

La vraie baisse sera dans un mois, lorsque les petits Fermiers, toujours pressés de vendre, dussent-ils racheter à la fin de l'année, auront battu & vendront. Les gros Fermiers les remplaceront après les semailles. Les Propriétaires recevront des fermages en grains à Noël & vendront, ce qui donnera l'abondance. Les Fermiers aisés qui voudront conserver leurs pailles, & les Marchands qui en auront rempli leurs greniers pendant l'hiver, vendront jusqu'à la récolte prochaine. Tel est le cours des ventes : c'est ainsi qu'elles se succédent d'année en année, lorsqu'on a récolté du bled.

Les vignes ne tiennent point leurs promesses. La sécheresse est trop persévérante. Les feuilles rougissent & tombent : le raisin, très-découvert, séché comme le raisin cuit, tombe. Celui qui reste aux seps ne grossit pas, il a l'air languissant. Les Tonneliers, sans espérance de vendre des fûts, faute de récoltes, ne travailloient pas depuis plusieurs années. Ils ont de vieux merrein, & ils en ont peu acheté de nouveau : la Loire étant basse depuis long-tems, il n'est arrivé ni merrein ni cercle. Comme la vendange paroissoit devoir être bonne, les fûts ont augmenté de prix : on disoit qu'ils vaudroient 6 l. & plus au lieu de 3 l. 10 s. à 4 l. qu'ils se vendoient les années précédentes. Le Vigneron craignoit l'abondance, & il voit avec satisfaction ses raisins sécher & tomber. Il desire de quatre à six pieces à l'arpent, parce qu'il espere vendre le tonneau 150, ou même 200 l., au lieu qu'il appréhendoit d'en avoir douze qu'il n'eût vendues que 30 à 50 l., le tonneau.

Son calcul est juste : 3 tonneaux de vin blanc à 100 l., font 300 l. par arpent : ôtez 24 liv. pour six fûts, reste 276 l... Six tonneaux vendus à 30 l. font 180 l. ôtez douze fûts à 6 liv. ou 72 l., reste 108 l. Ajoutez l'excès des frais de vendanges, & l'on sera persuadé qu'une foible récolte vaut mieux qu'une grande. La richesse naturelle ne sera vraîment richesse que quand la franchise applanira les débouchés & excitera la consommation... Le Vigneron fait aujourd'hui ces réflexions tout haut. Si on lui représente que, puisqu'il ne veut qu'une demi-année, il lui est facile de l'obtenir en arrachant la moitié de ses vignes & mettant cette moitié en bleds. Oui, mais notre terrein est léger, il ne veut que de la vigne. Un ménage vit, avec sa vache & son cochon, sur quatre ar-

pens en vignes; & sur deux arpens en vignes, un en bled, l'autre en guéret, il ne vivroit pas.

De Poitiers, *le 7 Août.*

Il y a eu ici plusieurs diminutions successives dans la taxe du pain.

On écrit de Thouars qu'à 2 lieues de cette Ville, au village de Billazais, il y a une fontaine dont l'eau a la propriété de guérir la teigne & toutes les maladies cutanées. On a remarqué que des animaux, attaqués de ces sortes de maladies, alloient par instinct s'y baigner. Des Médecins, conduits par cette indication, ont essayé son efficacité sur les hommes. Un malheureux, tout couvert d'ulceres, a été radicalement guéri en s'y baignant. Un autre, gouteux & lépreux, s'est trouvé très-soulagé pour s'être seulement enveloppé d'un drap trempé dans la fontaine. Un enfant, tout scrophuleux, un autre teigneux &c. s'y sont parfaitement rétablis. Ces guérisons se multiplient de jour en jour. On doit nettoyer la fontaine & y établir des bains. On assure que le Gouvernement y enverra les Soldats affligés de ces sortes de maux.

Le liege croît dans ce pays sans culture comme le chêne, l'orme &c, mais sans utilité. Il y en a de très-gros à Chésoy, près la Châtaigneraye. Un Habitant de la Gastine à 3 lieues de Bressuyre en enterra un gland dans un bon terrien en 1750. Dès le printems suivant, l'arbrisseau sortit. Aujourd'hui l'arbre a 22 pouces de circonférence, 21 pieds de tige sans les branches, 30 pieds d'élévation totale, une écorce de dix lignes d'épaisseur à 4 pieds de terre. Cet arbre qui ressemble beaucoup au chêne verd & qui croit en Espagne, en Italie, en Roussillon, en Provence, en Gascogne &c. a cela de singulier qu'au mois de Mai il paroit mort & perd ses feuilles : mais à la fin du même mois, il commence à reverdir, & en Juin, il pousse prodigieusement. Les usages communs de son écorce sont connus ; on l'employe aussi en Pharmacie. Dans certains cantons de l'Espagne, on en couvre les maisons, usage qui ne peut être regardé avec indifférence, puisque ce bois est très-léger & qu'il ne prend guere l'eau. Calciné pour être réduit en poudre, il sert à faire le noir d'Espagne. Il seroit à desirer que notre pauvre Province sçût profiter de ce présent de la nature.

De Nantes, *le 9 Aoûtt.*

Les prix des grains & des farines baissent dans cette Ville & dans le reste de la Province.

Le sucre blanc, 1re. qualité, est descendu à 64, 65 l. ; le sucre brut est monté à 38, 39. L'eau-de vie a baissé, 130 à 135 l. les 29 veltes.

L'Anonyme qui veut absolument juger par *le droit*, si *de fait* un Fermier a épuisé un champ, vient de reparoître dans uos *Affiches*, sous la qualité de Propriétaire de vignes. En supposant à son aise & en bonne conscience que l'Auteur de la *Gazette d'Agriculture* dispense les Fermiers de tenir les conditions de leurs baux, fondé sur ce que cet Auteur a dit qu'un Propriétaire seroit déraisonnable s'il exigeoit, sous prétexte d'une mauvaise condition enfreinte, des dommages d'un Fermier qui ne lui en auroit point causé & qui auroit même amélioré son bien, il lui fait une question ridicule afin qu'on ne lui réponde pas.

Arrivée de vaisseaux de l'Amérique : la *Fidélité*, le *Citoyen*, le *Chavigny*, la *Catherine*, l'*Oracle*, le *Salomon*, le *Jean Jacques*, le *Prince de Condé*. Départ pour l'Amérique : le *Grand-Carlos*, le *S. Domingue*, la *Ville de Monlhéry*, le *Quaker*. La *Vestale* & le *Vermuden*, pour Guinée : la *Marquise de Segur*, pour Guinée, l'Isle de France, l'Inde. Navires en chargement : l'*Iris*, Arm. M. Aubry de la Fosse, pour le Port-au-Prince & Léogane ; le *Henri*, Arm. Mrs. Arnnoux, la *Gracieuse-Léger*, Arm. M. Wallot, pour le Port-au Prince ; la *Fidélité*, Arm. M. Cadou, le *S. Michel*, Arm. M. Murphy, pour le Cap.

De Sens, *le 9 Août.*

Les prix des grains ont généralement baissé dans les Marchés du Senonois ; & l'on attend de nouvelles diminutions. Les pauvres de la campagne ont reçu pendant la cherté des secours considérables en pain, par la charité de M. le Cardinal de Luynes, notre Archevêque.

D'Amiens, *le 10 Août.*

Le 24 Juillet, un incendie consuma 28

maisons à Carnon, village situé à une lieue d'ici, & y réduisit plus de cent personnes à la plus affreuse misere. Le feu est un des plus terribles fléaux qui désolent la Picardie, en partie couverte de chaumieres.

M. Bellot, Curé de Thenes, sur la grande route d'Amiens à Mondidier, a fait distribuer depuis six mois aux Habitans de sa Paroisse, du bled à raison de 16 liv. la somme de cette Ville. Depuis 30 ans, ce respectable Pasteur employe plus de la moitié du revenu de son Patrimoine & de sa Cure à soulager, habiller, nourrir les pauvres indistinctement. Le village est attaqué depuis plusieurs mois d'une fievre putride : il s'est trouvé plus de trente pauvres malades à la fois. Médecins, Chirurgiens, Gardes, médicamens, secours de toute espece, tout leur a été fourni par ce bon pere de famille. M. l'Intendant n'a pas négligé cette malheureuse Paroisse ; elle lui doit toute sorte de soins & de bienfaits.

Il ne paroît pas que dans celles de nos Villes où il s'est fait des distributions de bled à bas prix, cette charité ait procuré le bien qu'on en attendoit : elle y a plutôt entretenu la cherté & encouragé la paresse. Nous voyons nos rues remplies de mendians qui préferent le prix honteux de la lâche misere au noble salaire du travail. Nous voyons avec regret des Magistrats & des Citoyens distingués alimenter ainsi à leur porte des troupeaux de fainéans valides par des aumônes, modiques il est vrai, mais qui réunies formeroient un patrimoine à l'homme laborieux.

Ceux qui ont crié le plus haut contre la cherté, n'ont pas voulu entendre que c'étoit la Providence qui distribuoit l'abondance ou la disette ; ils n'ont pas voulu sçavoir que les autres denrées génées dans leur commerce, n'étoient pas proportionnellement moins cheres que les bleds incomplettement libres ; ils n'ont pas sur tout voulu comprendre qu'au lieu de demander qu'on fit violence au bien d'autrui, ils n'avoient eux-mêmes, puisque leur compassion étoit vraie, qu'à donner aux pauvres Artisans de plus forts salaires pour les mettre à portée de payer de hauts prix. La vraie charité est généreuse à ses propres dépens & non aux dépens d'autrui.

Ils traitoient les Vendeurs de bled comme des sang-sues ; & parmi ces Vendeurs il y en avoit qui nourrissoient des malheureux de leur substance. On connoît un très-habile Cultivateur de notre voisinage, qui constamment a conduit du bled à notre Marché, & l'a vendu le mieux qu'il a pu. Ce même homme faisoit cuire deux fois par semaine pour les pauvres de sa Paroisse, & les nourrissoit ainsi que ses gens de journée. Comme on est téméraire à juger & hardi à calomnier ! Comme on se fait facilement des vertus qui ne font que le mal !

Il paroît des seigles nouveaux dans les Marchés de la Province. Les grains sont encore chers ; mais la récolte est assez bonne pour qu'on puisse se promettre des prix favorables.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre d'un Curé du Haut-Poitou sur le prix du pain.

On proposa, il y a quelques jours, à un Calculateur de ce pays-ci le problême suivant : *déterminer le rapport exact du prix du pain au prix du bled, de maniere que le Boulanger retire un profit honnête & que le Consommateur ne paye pas trop.* Voici, Monsieur, quelle fut sa réponse.

» Le prix de la livre de pain & le prix » de la livre de bled doivent être en raison » égale ; ainsi quand la livre de bled vaut » deux sous, la livre de pain ne doit valoir » que deux sous.

J'épargne à vos Lecteurs les opérations arithmétiques qui ont donné ce résultat, parce que je vois que chacun peut se démontrer aisément la vérité de cette proposition, pourvu que pour établir les élémens de son calcul, on prenne des connoissances ailleurs que chez les Boulangers.

Je ne doute pas que bien des gens ne se moquent de notre Calculateur, sur-tout dans ce pays-ci : mais il offre avec la confiance qu'inspirent les sciences exactes, de soutenir son assertion envers & contre tous ; & comme il suppose que sa victoire ne peut être douteuse, voici les conséquences qu'il tire d'avance de sa proposition.

1°. A Chefboutonne, le prix du bled étant à celui du pain comme 13 est à 18,

cette proportion surpasse la véritable de 5 dix-huitiemes. En effet notre boisseau pesant 56 livres, se vend 6 liv. 2 s. ; c'est un peu plus de deux sous deux deniers la livre de bled. La livre de pain se vend 3 s. ; c'est un peu moins de dix deniers par livre que les Boulangers gagnent de trop.

2°. Quelques personnes sont dans l'usage de donner du bled en échange pour le pain aux Boulangers : ceux-ci ne livrent que 35 livres de pain par boisseau de froment. Or, même en supposant juste la taxe précédente du pain, cette proportion n'est pas exacte. 35 livres de pain à 3 s. font 5 liv. 5 s. Le boisseau de froment est à 6 liv. 2 s. ; c'est 17 s. d'erreur par boisseau : d'où il suit que ceux qui donnent aux Boulangers du bled pour du pain, payent la livre de pain 3 s. 6 den. pendant que le Public la paye 3 s. Si l'on admet la proportion de notre Arithméticien, combien trop grand sera, en ce cas, le bénéfice des Boulangers ?

Il y a partout certaines coutumes que l'on suit sans se donner la peine de les examiner. MM. nos Officiers chargés de la police, ont trouvé la proportion de 13 à 18 établie avant eux : ils l'ont supposée juste ; ils se sont contentés de veiller avec soin à ce que la cupidité des Boulangers ne s'en écartât pas, & ils ont tenu le prix du pain suivant le prix du bled ; mais ils n'ont pas soupçonné que leur taxe étoit fondée sur une proportion absolument fausse.

Les objets de premiere utilité ne sont pas quelquefois ceux sur lesquels l'attention se porte d'abord. On a souvent besoin d'une circonstance singuliere qui en rappelle l'importance, & l'on est étonné ensuite de ne s'en être pas avisé plutôt. Un procès élevé entre le Juge d'une petite Ville d'Auvergne & les Boulangets du même lieu qui se portoient Appellans d'une Ordonnance qui réduisoit, suivant eux, le pain à un prix trop bas, attira l'attention du Conseil Supérieur établi à Clermont, lequel ayant évoqué l'affaire, fit procéder à des expériences sur cette partie intéressante, sous les yeux de M. le Procureur Général & de Commissaires éclairés. Ce fut d'après le résultat de ces expériences réitérées, qu'il fût donné un Arrêt de réglement pour tout le ressort de ce Tribunal, par lequel il étoit statué que lorsqu'à l'avenir le prix d'une quantité *de deux cens quarante livres* de bled monteroit ou baisseroit au Marché public, de *vingt sous*, le prix de la livre de pain augmenteroit ou diminueroit *d'un denier* ; ce qui rentre exactement dans la proportion trouvée par notre Algébriste. Les Boulangers furent mécontens, & quelques uns refuserent de faire du pain ; mais l'autorité ayant agi à propos, tout rentra dans l'ordre, & cet acte important de Justice a été fort applaudi. *Signé*, J. C. D. C.

I I.

Observation utile.

Le sieur Prévôt, Fermier de la ferme du Marais à Ville-Peinte, essuyoit depuis plusieurs années de mauvaises récoltes, sans pouvoir en attribuer la cause à l'influence des saisons. A peine retiroit-il sa semence. Etonné d'une perte si grande & si réguliere sans sçavoir à quoi l'attribuer, il observa, il rechercha, il examina. Enfin après beaucoup de soins & de conjectures vaines, il imagina que ce malheur pourroit bien être causé par un grand plant d'épine-vinette, voisin de ses terres. Il se réunit avec les autres Habitans pour aller prier le Propriétaire du parc où se trouvoit le plant, de le faire arracher. Le Propriétaire daigne condescendre à ses desirs. L'épine vinette a été arrachée ; & après cela, le Fermier a fait en 1774 une récolte très abondante. Est-ce l'épine-vinette qui tuoit le bled ? Le soupçon est fondé, mais il faudroit une suite d'expériences pour le porter à la certitude.

Ceux qui desireront des éclaircissemens sur ce fait, peuvent écrire à M. Prévôt à Ville-Peinte, & remettre la lettre chez M. Prévôt, Agent de change, rue Neuve Saint-Eustache à Paris.

I I I.

A V I S.

Exposition Anatomique des organes des sens, jointe à la Nécrologie entiere du Corps humain & conjecture sur l'électricité animale, avec des planches imprimées en couleurs naturelles, suivant le nouvel Art, par M. Dagoty, Anatomiste pensionné du Roi, prix 18 l.

Se vend au Bureau de Correspondance ; rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 9 Août 1775, au Samedi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23 l. 10 s., 31 à 33 l. *le septier; id.* nouveau, de 27, 28 à 29 liv.; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 14 l. 10, 15 à 16 l. Le froment à la Grêve, de 28 l. 10 s., 29 liv. 5 s. à 30 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 14 l. 10 s.; l'orge, de 14, 15 à 15 l. 10 s. aussi *le septier.*

Du Mercredi 9 Août 1775, au Samedi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 liv. 10 s., 15 à 16 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 14 l. 10 s., 15 à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Août 1775, de 61 à 62 livres; *idem* nouveau de 58 à 59; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722	1	
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	2	

CHANGES DE PARIS, *du 14 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 14.*	*Mardi 15.*	*Mercredi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions	1940 42 $\frac{1}{2}$ 45	FESTE.	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es	1250		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	422		
Rescriptions	5 $\frac{1}{2}$ 5 $\frac{3}{4}$		
Bil. des Fermes.			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 7 Août. *Messieurs*		Du Mardi 8. *Messieurs*		Du Mercredi 9. *Messieurs*	
Creuzé..... pp^lles.	L.	Marsollier... v^res.	M.	Defrance... pp^lles.	L.
Viageres	L.	Desplaces.. pp^lles.	M.	Viageres	L.
Tontine.....	L.	Viageres	L.	Tontine	L.
Delamotte.. pp^lles.	L.	Tontine.....	M.	Boutray..... pp^lles.	M.
Viageres.....	J.	Deschapelles. v^res.	M.	Viageres ...	M.
Tontine	J.	Perpétuelles.	M.	Tontine.....	M.
Certain..... pp^lles.	M.	Tontine.....	M.	Cochin..... pp^lles.	L.
Viageres	M.	Vieillard.... pp^lles.	M.	De S. Janvier. v^res.	M.
Tontine.....	N.	Viageres....	M.	Tontine.....	M.
.....		Tontine.....	M.	.....	
.....		Defays..... pp^lles.	L.	.....	
.....		Viageres.....	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 11 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 12 *Février.*

IL paroît que la Délégation a des vues très-saines pour le rétablissement du Commerce, des Arts & des Métiers. *Liberté, liberté!* Mot de ralliment de la Société contre lequel on voit encore se révolter des hommes, des peuples qui, par une étrange contradiction, frémissent à celui d'esclavage ou de servitude! Il est aussi question d'abolir *le droit de vie & de mort* des Seigneurs sur leurs Vassaux. A Dieu seul est ce droit; lui seul donne à son gré ou la mort ou la vie: ainsi cette énonciation présente d'abord une impiété qui suffiroit pour la faire proscrire, quand elle ne sembleroit pas ériger en loi le despotisme le plus arbitraire & le plus absolu. Un pareil texte autorise & consacre l'abus le plus terrible. Il faut l'interpréter, & la vérité y est si obscurcie & si défigurée (puisque ce prétendu droit se réduit à celui de punir le crime & de pardonner le délit excusable suivant la justice) qu'il livre entiérement la destinée des Vassaux au caprice & à la passion du Seigneur. Non-seulement donc ce pouvoir doit lui être ôté; mais même il n'est dans le code aucune place qu'un tel titre puisse remplir.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 13 *Février.*

Les Habitans de la Paroisse d'Elf-Carleby, Province d'Uplande, ont résolu de former un magasin de bled pour subvenir aux besoins des pauvres en cas de disette, & fournir des semences aux Laboureurs dans la détresse. Plusieurs Paroisses se disposent à suivre cet exemple... Leur charité est-elle aussi éclairée qu'elle est pure? Ces magasins éloigneront le commerce; il ne va pas là où il voit des provisions. Quand la disette surviendra, les grains se trouveront-ils bien conservés, & l'approvisionnement sera-t il suffisant? Ces grains, long-tems gardés & soignés avec beaucoup de dépenses, ne reviendront-ils pas beaucoup plus cher que ceux qu'animeroit le commerce dans la circonstance, s'il n'étoit écarté par cet épouvantail? Les mêmes fonds de charité, distribués en argent dans le tems de besoin, pour mettre les pauvres à portée des prix du commerce, n'auroient-ils pas plus sûrement l'effet que l'on desire? Si c'est le défaut de communications qui semble rendre ces précautions nécessaires, ne vaudroit-il pas mieux employer à en ouvrir l'argent mort que l'on met en emmagasinemens périlleux? Regle générale: *toute précaution qui décourage & éloigne le commerce est plus propre à procurer la disette que l'abondance.*

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 14 *Février.*

Des nouvelles venues de l'Inde par la voie

de l'Angleterre, nous ont appris que les vaisseaux de la Compagnie, le *Roi de Damarck* & le *Trinquebar*, étoient arrivés dans ces contrées en bon état. Elles ajoutent que la plus grande tranquillité regne sur les côtes du Bengale.

(*Dans le N°. 18, art. Copenhague, il y a une faute d'impression. Au lieu de 900,000 rixd., il faut lire 400,000 rixd., un peu plus de 1,600,000 liv. de France, à 4 liv. 6 s. la rixd.*).

ALLEMAGNE.

De Presbourg, *le 17 Février.*

Le 6, à la débacle, les eaux du Danube se déborderent : les jours suivans, elles s'étendirent plus loin dans la Ville & dans les campagnes : le 10, elles commencerent à baisser : enfin le fleuve est rentré dans son lit. Il y a eu beaucoup de maisons emportées : il n'en est resté que trois sur pied à Frattendorff, lieu passablement peuplé. Beaucoup de vins gâtés dans les caves. Disette. M. le Comte Bathiani, notre Archevêque, a distribué des sommes considérables aux pauvres. Plusieurs Citoyens se sont ravi le nécessaire pour le fournir aux plus malheureux. Les Comédiens ont remis au Magistrat la recette d'une représentation pour qu'elle soit employée en bonnes œuvres.

De Leipsick, *le 20 Février.*

On fabrique des especes de bottes commodes à l'usage des femmes qui craignent le froid aux pieds. Elles se mettent sur les souliers, on les ôte sans peine quand on veut les laisser à la porte d'un appartement.

De Francfort, *le 25 Février.*

Le tems est toujours à la pluie. On n'entend de toutes parts que des détails de débordemens & de désastres..... Sur le mont Sontagsberg, la principale source des eaux de Baden s'est tarie d'un coup ; son cours ne se rétablit pas. On a entendu un bruit sourd dans l'intérieur de la montagne ; & il en est sorti des vapeurs sulphureuses.

ITALIE.

De Livourne, *le 15 Février.*

Il est parti derniérement de ce Port pour Londres trois navires Anglois chargés de 407 balles de soie, ainsi que de corail, d'huile & de vin..... Dix sept vaisseaux de guerre Russes qui étoient à l'ancre, ont eu ordre de mettre à la voile : on ignore leur destination, & l'on craint quelque dérangement dans le commerce maritime, déjà si troublé par les Pirates.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 23 Février.*

La Virginie a nommé des Comités pour faire exécuter les résolutions du Congrès, qu'on appelle actuellement *loix*, quoiqu'on n'ait point touché à la charte de cette Province, & qu'elle ne soit point assujettie au droit sur le thé. On mande de ce pays qu'une partie de thé apportée par un vaisseau étranger a été brûlée... Le bruit se répand que l'Assemblée de la Jamaïque a accédé aux résolutions du Congrès de Philadelphie ; & qu'elle a déclaré que *le Parlement de la Grande-Bretagne n'avoit le droit de taxer quelque Colonie que ce soit.* Si cela est, nous serons bientôt en guerre avec toute l'Amérique.

Les pluies ont de toutes parts occasionné des inondations. Les vents impétueux ont fait périr nombre de bâtimens sur les côtes de Waterford, Patrick &c. On écrit de Falmouth que, depuis la nouvelle année, on n'essuye qu'orages, tempêtes, pluies ; que la misere y devient pressante ; & que dans les Paroisses les plus aisées, le Roi, le Clergé & les Patrons ont la plus grande partie du revenu.

Comme l'humidité de la saison rend le *rot* ou *tac*, toux fréquente, plus commun parmi les moutons, on a invité les Propriétaires du bétail à faire prendre à ces animaux, au moins une fois par semaine, une cuiller de sel de table, & d'en répandre ensuite dans les endroits où ils paissent, *si le sel de la terre ne s'est pas évanoui !*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 24 Février.*

Depuis la mi-Janvier jusqu'à la mi-Février, l'importation des bleds a été très con-

ſidérable, ainſi que celle des huiles. Les prix des grains ont baiſſé ; il n'y a même que très-peu de demandes, quoique dans toute la Province cette denrée ſoit chere. Il paroîtroit extraordinaire que, dans ces circonſtances, la Province ne nous offrit pas un bon débouché, ſi l'on ne connoiſſoit la prévention aſſez légitime des Habitans pour le bled du pays : il eſt bon, peſant, & rend beaucoup : en conſéquence il conſerve une haute valeur & obtient la préférence. Ses prix ſont néanmoins forcés & outrés, à cauſe d'un droit de rêve immodéré qui ſe leve aſſez généralement. Ainſi d'un côté la bonté des grains du pays eſt une cauſe naturelle du haut prix ; & de l'autre, le droit perçu ſur tous les grains eſt une cauſe factice de la cherté.

Dans le même eſpace de tems, le *Fortuné*, le *Lazare*, le *Caſſius*, le *Retrouvé*, le *Port au-Prince*, le *Boynes*, l'*Emilie*, le *Jacques*, ſont arivés des Iſles de l'Amérique. La tartane, la *Vierge de Piété*, a ramené des agrais & des marchandiſes provenant du vaiſſeau, le *Samſon*, Cap. Claude Rouxel de Saint-Malo, qui a péri au Bruſq. Cette Place a eſſuyé des pertes par les tempêtes & par la pyraterie. Les mers ſont ſi infectées de Corſaires que les Aſſurances pour le Levant ont hauſſé dans divers Ports.

D'AIX, *le 26 Février.*

Différens contre-tems avoient fait ſuſpendre, depuis pluſieurs années, les travaux du canal d'arroſement qui, par cette Ville & Marſeille, doit porter à la mer les eaux de la Durance, après avoir parcouru un grand pays auquel il ne manque que des eaux pour être extrêmement fertile. La Compagnie intéreſſée dans cette entrepriſe, aujourd'hui protégée par le Miniſtere & encouragée par les bons Patriotes, a chargé depuis quelque tems des Ingénieurs de viſiter les ouvrages déjà faits au rocher de *Cantepedrix* où eſt la priſe d'eau, & d'achever le tracé du canal par les lieux les plus avantageux. Cette opération préliminaire & eſſentielle pourra être achevée dans le printems ; & l'été prochain, on ſera en état de reprendre les travaux. Dès-lors, la Province ne tardera pas à jouir ; car on n'eſt pas obligé d'attendre que ces ſortes de canaux ſoient entiérement finis, pour profiter des parties qui ſont d'abord conſtruites.

DE MONTPELLIER, *le 25 Février.*

Pendant le mois de Janvier, les vents ont été variables & peu forts : ceux du nord ont dominé ſans amener des tems bien froids. Nous avons eu 11 jours ſéreins & 20 jours couverts ou avec nuages, y compris 6 jours pluvieux... Il eſt tombé 3 pouces 2 lignes $\frac{13}{16}$es. d'eau de pluie.... La liqueur du thermometre n'eſt jamais deſcendue au-deſſous de la congélation : elle a parcouru depuis O juſqu'au 10e. deg. ½ au-deſſus.... Le mercure s'eſt maintenu aſſez haut dans le barometre, quoique le 23, il ſoit deſcendu à 27 p. 8 l. ½ par un vent du nord. Il étoit monté à 28 p. 3 l. ½, le 8 par un tems très-calme.

Les ſemailles ont profité : la végétation en général a été favoriſée. Les bleds derniers-ſemés, ceux qui n'ont levé que vers le milieu de Décembre, ont fait de beaucoup plus grands progrès que les bleds ſemés de bonne heure & qui avoient levé avant les gelées prématurées de Novembre. Il y a lieu de croire que les grains ſemés tard & à la veille de ces gelées ſe ſont conſervés en terre ſans germer & qu'ils ont profité des premiers tems favorables pour pouſſer, au lieu que ceux qui avoient levé avant ces grands froids ont ſouffert dans la pampe & dans les racines encore très-foibles. Auſſi a-t-on obſervé parmi ces bleds beaucoup de plantes qui ont totalement péri.

Les troupeaux n'ont pas gagné ; à peine ſe ſont-ils ſoutenus. La diſette de fourage continue d'être extrême. On a perdu beaucoup de bêtes à laine par la ſuite de la maladie du *gamige* qui fait tant de ravage depuis l'été dernier. Les bêtes tarées n'ont pu réſiſter à un hiver ſi rude & ſi diſetteux. Les agneaux n'ont pas fait de grands progrès.

Les gelées ont ameubli le terrein, de maniere qu'on a labouré avec la plus grande facilité les champs qu'on deſtine à être enſemencés en mars ou en luzernes.

DE GRENOBLE, *le 27 Février.*

Le 31 du mois dernier, le Parlement a enregiſtré l'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre dernier & les Lettres Patentes du 2 Novembre concernant la liberté du commerce intérieur des grains. Les prix de cette denrée ne varient point dans la Province.... Le

6 du courant, on a reſſenti à Saint-Savin près Bourgoin & dans quelques Paroiſſes voiſines des ſecouſſes de tremblement de terre, ſans aucun dommage.

D'ANNONAI, *le* 28 *Février*.

Dans toute la France, le mot *bled* ne ſignifie que *bled*, excepté ici où des Interpretes prétendent qu'il ſignifie auſſi *riz*, *graine*, *légume* &c. Ces Interpretes ſont les Fermiers du droit de leide. Dans tout le Vivarais & ſpécialement dans cette Ville, ce terme déſigne, ſelon l'acception vulgaire, le ſeigle, comme unique production en ce genre de notre mauvais ſol.

Cette belle interprétation financiere a fait loi. En conſéquence les Fermiers ont exigé le droit de leide ſur le riz étranger vendu livre à livre par nos Débitans; car par une ſeconde interprétation auſſi naturelle que la premiere, le débit livre à livre a été déclaré *commerce*. Autre commerce encore plus rafiné : les Aubergiſtes font payer l'avoine que mangent les chevaux des Paſſans logés chez eux : voilà une vente: donc un droit de leide à payer, & le droit eſt payé.

Autre interprétation. Par la tranſaction paſſée le 6 Août 1364 entre le Seigneur & les Habitans, ils ne lui doivent le droit que *ſur le bled qu'ils auront vendu* : les Boulangers ont tiré du bled du dehors & ne l'ont pas vendu; mais ils ont vendu du pain, or ce pain eſt fait avec du bled, donc c'eſt tout comme s'ils avoient vendu du bled : qu'ils payent le droit : c'eſt ce qu'ils font.

Avec cet eſprit là, les Fermiers ne manqueront pas de découvrir que les Pâtiſſiers vendent du bled, que les Amidonniers vendent du bled, que les Perruquiers qui ſe font payer leur poudre vendent du bled, que les Marchands de beſtiaux nourris en partie avec des grains vendent du bled, que les Marchands de cochons & de volaille nourris de ſon vendent du bled, que les Vendeurs de paille ſortie de grains de bled vendent du bled &c. &c. &c. Mais l'indignation ne permet pas de ſoutenir la raillerie.

Si ces interprétations ne violoient que le bon ſens, elles ne ſeroient que riſibles; mais elles violent avec abſurdité la juſtice & les droits des Citoyens, elles ſont révoltantes. Quand & où les Boulangers ont-ils été regardés comme Marchands de grains? Quand & où les Cabaretiers ont-ils été regardés comme Marchands de grains, &, par une ſuite néceſſaire, de vin, de viande, de gibier, de chandelle, de bois &c? Quand & où le riz a-t-il été mercantilement & légalement appellé bled? Sur quoi les Fermiers fondent ils leurs prétentions? Pourquoi, Parties, s'érigent-ils en Juges? A quel titre interpretent-ils des contrats clairs & des loix préciſes?

Ils invoqueront un Jugement rendu en 1749 aux Requêtes du Palais de Paris contre un Boulanger de cette Ville. Mais d'abord le Tribunal étoit incompétent, parce que c'eſt un privilege des Habitans du Languedoc de ne pouvoir être diſtraits de leurs Tribunaux ordinaires. En ſecond lieu, ce vain titre eſt particulier audit Boulanger qui ne défendoit que ſa cauſe & qui n'avoit aucun caractere pour défendre la cauſe commune des Habitans. Enfin s'il a été mal jugé, parce qu'il aura été mal défendu; s'il a ſuccombé, parce qu'il n'aura pas connu & développé des moyens déciſifs, le contrat entre le Seigneur & les Habitans eſt-il annullé? En matiere de droits ſeigneuriaux & ſur tout de droits extraordinaires & onéreux, le premier titre fait la loi : or le titre primitif, la tranſaction de 1364, n'aſſujettit au droit de leide que le *bled*, le *bled* ſeul, & non le *riz*, & non le *pain*, vendu dans la Ville. Enfin l'Arrêt du 13 Septembre concernant le commerce des grains laiſſe à tous les Citoyens la liberté d'acheter & d'amener des grains du dehors.

Cependant un Boulanger, ayant fait venir de la campagne deux ſacs de froment, le Juge de Police, accompagné du Procureur Juriſdictionnel, du Greffier & de trois Huiſſiers, a fait chez lui une deſcente le 11 du courant; & ſon bled a été ſaiſi & enlevé... Cet acte de violence eſt une atteinte portée à la liberté du commerce & à la tranſaction ſuivant laquelle, non ſeulement le droit n'eſt dû que ſur la vente du bled, mais encore ceux qui ne l'ont pas acquitté *n'encourent d'autre peine qu'une amende de vingt ſous Viennois*.

Ainſi les Habitans ſont privés & de leurs franchiſes propres & des droits communs des Citoyens. De ſimples Particuliers, le Corps Municipal lui-même, n'oſent réſiſter à l'oppreſſion; ils n'oſent! Et que crai-

gnent-ils ? La loi est pour eux & au-dessus de tous : quand ils ne demanderont que ce qui est juste, qui s'en offensera ? Qui les punira d'avoir agi en hommes libres & persuadés de l'équité de ceux qui pourroient leur nuire ? Qu'ils invoquent la justice de leur Seigneur contre des Fermiers ou des Serviteurs qui abuseroient de son nom & qui voudroient lui ravir l'honneur d'être le Pere de ses Vassaux & l'avantage de rendre ses domaines florissans par une population heureuse. Qu'ils invoquent & sa justice & les loix & les Magistrats ou les Tribunaux supérieurs &c. L'ordre rétabli, ils n'auront qu'à se réjouir avec leur Seigneur des bons effets de leur confiance.

De Poitiers, *le 28 Février.*

M. le Vicomte de la Châtre, Seigneur de Mons près Couhé, a fait dessécher en 1773 un étang dans lequel il a recueilli le plus beau froment à la derniere moisson. Les épis étoient si garnis de feuilles que dans les mois d'Avril & de Mars il les a fait couper jusqu'à trois fois sans que ce dépouillement ait nui à la récolte des grains : les épis sont même devenus extraordinairement gros. Ce Seigneur se livre avec goût & intelligence à l'Agriculture : lui-même il prend souvent le soin de conduire, d'éclairer, de redresser ses Ouvriers : avec de la douceur, de la patience, de la générosité, il fait des Ouvriers habiles & de zélés Serviteurs. C'est ainsi que l'Agriculture se réforme & prospere. Les Paysans écoutent des Maîtres tels que ceux-là ; quand on dit qu'ils ne se corrigent pas, cela signifie qu'on ne veut pas ou ne sçait pas les instruire. M. de la C. a recueilli dans ses nouvelles terres non seulement de beau bled, mais d'excellens légumes en abondance. Il vient d'entreprendre de nouveaux défrichemens.

Du Mans, *le 2 Mars.*

La Société d'Agriculture au Bureau de cette Ville, se porta, dès son institution, à la recherche des causes primitives de la disette qui afflige le Maine plus fréquemment que les autres Provinces. Elle vit les cultures négligées dans de bons cantons, les jacheres souvent doublées dans des terres fertiles, les pâcages de tous côtés préférés à la production des grains. La misere du Colon faisoit cette meurtriere économie. Un canton qui renferme plus de trente-quatre lieues quarrées ne produit pas encore aujourd'hui la nourriture seule des Colons. Au lieu d'exploiter de très-bonnes terres, quatre cens Laboureurs y sont devenus purement Voituriers : ils ne s'occupent que du transport par terre, des marchandises lourdes & volumineuses qui viennent de la Loire & de l'Océan se rendre au Port de Malicorne sur la Sarte : ils se contentent donc de recueillir des herbes & des fourages : trop pauvres pour cultiver du bled, des récoltes abondantes acheveroient, faute de débouchés, de consommer leur ruine.

Privée de navigation & de bons chemins de traverse, la Province ne peut ni se décharger de son superflu ni se procurer son nécessaire. On a fait de tristes épreuves en 1710, 1724, 1731, 1751 & 52. A cette derniere époque, le Maine étoit dans une affreuse disette, & les pluies avoient rendu les chemins impraticables : des bleds tirés de Nantes & de l'Etranger périclitoient à Malicorne : des Citoyens ardens oserent entreprendre de les faire monter par la riviere à la faveur des grandes eaux ; ils réussirent, mais avec des peines incroyables, des dépenses énormes, des avaries ruineuses.

La Sarte étoit autrefois navigable jusqu'au Mans : la Société d'Agriculture n'a cessé de représenter & de démontrer la nécessité & la facilité d'y rétablir la navigation. M. du Clusel, Intendant de la Généralité, se fit autoriser en 1769 à remplir les vœux de la Province : les Ingénieurs opérerent ; mais l'immense quantité de travaux entrepris dans la Généralité, est sans doute la cause qui a fait différer celui-ci, unique moyen de relever & de sauver la Province.

En 1770, la Société eut la douleur de voir un réglement prohibitif ajouter aux obstacles naturels des obstacles nouveaux qui seuls auroient suffi pour détruire le commerce. Son zele s'anima : elle montra ce que la Province avoit à craindre de la défense de vendre des grains ailleurs qu'aux Marchés, & autres entraves. Sur ses représentations, les prohibitions furent relâchées en 1771, mais pour un instant. Ce qu'on avoit prévu & prédit arriva : la denrée devint plus rare, les Peuples s'alarmerent, le Cultivateur fut découragé & consterné.

Le bel Arrêt du 13 Septembre qui a rendu au commerce des grains la liberté primitive & naturelle a comblé de joie la Société & tous les vrais Citoyens. L'Arrêt du 15 du même mois qui a déchargé des nouveaux sous pour livre les denrées de consommation populaire exposées aux Marchés & plusieurs autres qui marquent un *systême* de bienfaisance & annoncent l'Homme d'Etat, ont achevé d'affermir la confiance publique & d'exciter les efforts du patriotisme. La Société s'est flattée d'obtenir à la fin le bienfait qu'elle sollicite depuis plus de douze ans pour la Province. Sans des communications, la liberté seroit illusoire, & le commerce impossible. Il n'y a que huit lieues de navigation à rétablir de Malicorne au Mans; la dépense en sera modique; les avantages en seront infinis.

De Paris, *le 8 Mars.*

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait Lundi 6 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 7. 9. 22. 66. 78.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis important.

» Il s'est répandu un bruit qu'une Compa-
» gnie, formée sous le nom du St Mathieu,
» se flattoit d'obtenir le *privilege exclusif du*
» *commerce des charbons de terre* des Provin-
» ces d'Auvergne, du Forez & du Bourbon-
» nois; & qu'elle avoit fait accaparer une
» grande partie de ces charbons. Ce bruit,
» en faisant augmenter le prix de cette ma-
» tiere, a alarmé tous les Particuliers qui
» en font commerce. On croit devoir les
» rassurer, en annonçant que certainement
» il n'a été accordé aucun privilege exclu-
» sif sur cet objet à cette Compagnie; &
» que ce bruit est destitué de tout fonde-
» ment ».

Messieurs les Auteurs d'Affiches & autres Feuilles sont priés de vouloir bien publier cet Avis.

Nous demandons aux bons Citoyens la grace de nous communiquer les bruits de ce genre qu'on pourroit répandre dans le Public; nous tâcherions de nous procurer des éclaircissemens & de faire connoître la vérité. Ils n'auront qu'à adresser l'Avis signé, à *l'Abbé Roubaud, rue d'Enfer*, sans affranchir leurs lettres.

II.

Nouveaux essais de l'orge de Sibérie.

Le 2 Mars 1774, on sema, en Toscane, *six onces d'orge* de Sibérie, dans un terrein fort, bêché avant l'hiver, recuit par les glaces, fumé comme pour les autres especes d'orge. La semence fut répandue au large dans les sillons. Au bout de huit jours, on vit poindre les plantes; elles parcoururent ensuite avec force tous les périodes de la végétation jusqu'à leur parfaite maturité: le 20 Juin, elles furent coupées. La récolte bien séchée & laissée en tas sur le champ pendant douze jours pour qu'elle acquît sa perfection, rendit ensuite sous le battoir *quatorze livres trois onces* de grains, poids de Florence (la livre de 12 onces).

Deux onces de la même orge semées dans un terrein de la même qualité entre des feves, le 8 Mars, ont produit *quatre livres neuf onces.*

Dans un autre canton appartenant à M. Mazzinghi, *soixante-cinq grains* ont donné *une livre six onces.*

Enfin dans un autre jardin du pays, on a recueilli de *douze grains, onze onces.*

Ce grain est trop productif pour ne pas attirer l'attention des Cultivateurs.

III.

Prix du froment dans les Pays Etrangers, le septier de Paris, argent de France.

A Hambourg & Altona, le froment blanc de Pétersbourg s'est vendu, le 24 Janvier, de 24 livres 15 s. à 25 liv. 4 s.

A Amsterdam, le 27 Janvier, le froment blanc, de 27 liv 4 s. à 30 liv. 5 s.

A Bruxelles, le 20 Janvier, le froment blanc, de 18 liv. 3 s. à 20 liv. 5 s.

A Malines, le 28 Janvier, le froment blanc, 23 liv. 12 sous.

A Londres, le 6 Février, le froment, de 28 liv. 6 s. à 35 liv. 9 s.

I V.

PRIX *du froment, 1re. quinzaine de Février, des plus hauts aux plus bas, avec les augmentations ou diminutions; le septier de Paris.*

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon	28	16	...	*		
Lizieux	24		...	A.		15
Argenton	24		...	*		
Mortagne	20	13	...	A.	1	2
Var. principale, augm.			...			
Généralité d'Alsace.			...			
Colmar	21	3	...	A.	1	8
Strasbourg	18	10	...	D.		5
Belfort	21	18	...	A.		6
Haguenau	17	14	...	D.		18
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	21	12	...	A.		19
Saint-Vallery	23	8	...	A.		12
Boulogne	19	11	...	A.		8
Calais	16	17	...	*		
Var. princip., augm.			...			
G. d'Auch & Bayonne.			...			
Auch	21	18	...	*		
Bayonne	24	13	...	A.		19
Pau	23	18	...	*		
Nogaro	20	3	...	*		
Villeneuve	27	7	...	A.		9
Peu de variations.			...			
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	28	4	...	D.	1	4
Blaye	23	8	...	A.		18
Nontron	31	1	...	*		
Condom	21	7	...	*		
Peu de variations.			...			
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	24	19	...	*		
La Châtre	29	15	...	A.	1	5
Du Blanc	24	7	...	D.		7
Châteauroux	20		...	D.		12
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	26	2	...	A.		10
Beaune	24	15	...	D.		15
Mâcon	28	16	...	*		
Auxerre	24	12	...	*		
Gex	36	5	...	*		
Châtillon sur-Seine	21	10	...	D.		16
Autun	27		...	A.		12
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28		...	*		
Nantes	24	10	...	A.		10
Vannes	24	18	...	D.		18

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
	℔	ß			℔	ß
Pontivy	28	12	...	A.	3	1
Quimper	22	4	...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	23	2	...	*		
Saint Lo	24	4	...	*		
Bayeux	23	10	...	*		
Carentan	17	12	...	D.		10
Valognes, Thurin.	15	16	...	*		
Peu de variations.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	23		...	*		
Troyes	25	4	...	*		
Bar-sur-Aube	25	18	...	A.	1	9
Chaalons	22	19	...	A.		9
Vaucouleurs	19	6	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Général. de Flandre.			...			
Arras	20	2	...	*		
S. Omer, S. Paul	18		...	*		
Dunkerque	22		...	A.	1	
Douay	19	1	...	*		
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Gray	24		...	*		
Saint-Claude	29	11	...	*		
Salins	26		...	*		
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Briançon	38		...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Geys	27	8	...	D.	4	7
Dimin., point d'augm.			...			
Génér. de Hainault.			...			
Cambray	19	15	...	D.		19
Valenciennes	20	11	...	*		
Marienbourg	25	3	...	*		
Le Quesnoy	19	13	...	A.		6
Var. princip., dimin.			...			
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Alby	23	15	...	*		
Nismes	23		...	D.	1	10
Narbonne	29	8	...	*		
Montpellier	28	10	...	D.	1	11
Var. princip., dimin.			...			
Généralité de Paris.			...			
S. Germain-en-Laye	25		...	D.	1	10
Pontoise	26		...	A.	1	
Provins	26	10	...	D.		10
Compiegne	26	8	...	A.		17
Brie-Comte-Robert.	23		...	D.	1	18
Mantes	24	8	...	A.		8

Marchés.	*Prix.* ₶	ß		*Variat.*	₶	ß
Sens	28	8	...	A.	2	2
Saint-Florentin	22	10	...	*		
Joigny	22	12	...	D.		12
Melun	27	12	...	*		

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1er. Mars 1775, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19, 23 à 27 l. 10 s. *le septier ; idem* au Port de la Grève, de 26 liv. 5 s. à 27 l. 5 s. ; le seigle, de 14 liv. 10 s., 15 à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 10 liv. 15 s., 11 liv. 5 s. à 12 l. aussi *le sept.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1er. Mars 1775, au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 liv. 5 s., 16 à 17 l. 10 s. ; *idem* à la Greve, de 15, 16 l. 10 s. à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Mars 1775, de 48 à 49 livres ; *idem* nouveau de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42 ; *idem* nouveau, de 39 à 40 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39 ; *id.* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

VII.

Changes de Paris, *du* 8 *Mars* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	182 ¼ à ½
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon *Rois*	au pair.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 8 *Mars* 1775.

	₶	ß	
Or de Portug. à	717	3	*marc.*
Du Mexique à	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à	717	3	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi* 6.	*Mardi* 7.	*Mercredi* 8.
Comp. d. Ind.			
Actions	1892 ½.	1895 97 ½.	1897 ½.
D°. 16es/25	1220	1217 ½	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	392.	392	293.
Rescriptions	8 ½ 9	9 8 ½	8 ½
Bil. des Fermes.	3 ½.		3

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 23 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 25 Août.*

LE 19, jour anniversaire de la révolution mémorable qui a rendu la liberté à la Nation en lui donnant un Roi, S. M. a fait distribuer des grains aux pauvres. Sa générosité prépare des secours pour les Habitans qui ont perdu leurs effets dans l'incendie du 10. Divers endroits du Royaume ont été affligés de ce genre de calamité. Dans la plûpart des Provinces, il y a eu beaucoup d'orages & trop peu de pluie : la pluie n'a point désaltéré les terres; les orages ont ruiné plusieurs cantons.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 3 Septembre.*

Nous apprennons de Pétersbourg qu'on y ressent des chaleurs excessives & que les vents sont contraires au retour des vaisseaux.

Il y a eu des naufrages, & dans ces naufrages il a péri beaucoup de sel & plusieurs hommes sur les parages de la Baltique. On mande de Danemarck qu'il y a 20 ans qu'on n'avoit eu, dans les Etats de la domination Danoise, une aussi belle récolte que cette année.

La révolution opérée dans les Etats de Brunswick par la suppression des corvées féodales, apprend à ceux que ce genre de servitude travaille à dénouer heureusement les scenes humiliantes & désastreuses qui les désolent. Les Paysans travaillent actuellement dans ce pays six jours de la semaine pour eux-mêmes, ou moyennant salaire pour autrui, & le septieme ils se reposent. Les Seigneurs, avec des redevances & des améliorations de culture, payent le travail, & ce travail soudoyé est infiniment plus productif. Jadis ils voyoient leurs terres à peine effleurées laisser échapper comme à regret de foibles moissons qui périssoient en partie, avant d'avoir été coupées ou après l'avoir été, sous des mains languissantes qui n'avoient point d'intérêt à les conserver. Dans l'impossibilité de trouver de riches Fermiers parmi de pauvres Serfs, on a été obligé de soûdiviser les exploitations, en attendant qu'il se forme de riches Cultivateurs, seuls en état de lutter contre de grands obstacles, de parer à des pertes graves, de concerter & d'exécuter des améliorations considérables, de perfectionner l'Agriculture par l'étude & l'expérience &c.

Il n'y a presque point de grandes Provinces d'Allemagne, qui n'ayent été frappées de quelque violent orage.

ITALIE.

DE VENISE, *le 20 Août.*

Ce pays est dans l'abondance, comme l'avare redoutant sur son trésor la pauvreté. Le Gouvernement a envoyé des Troupes sur la frontiere du Bergamasque pour empêcher que nos Marchands ne continuent de vendre des grains aux Suisses qui ne nous en vendront pas moins leurs toiles & qui nous les feront payer en argent si nous ne les payons en denrées. Afin qu'il n'y ait point de monopole, on restreint tant qu'on peut le commerce ; dé-là le monopole ou la cherté qui a excité des troubles à Corfou (ainsi qu'à Viterbe &c.). Avec le régime prohibitif, il

y avoit dans ces pays beaucoup de provisions, & il en paroissoit fort peu. Il est bon de se rappeller que tout comestible est objet de commerce pour la République, & que son adresse mercantile est d'acheter à bas prix le grain, le vin, l'huile, & de les vendre très-cher aux Aubergistes & Regrattiers particuliérement assujettis à son monopole.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 25 Août.*

Les vaisseaux de la flotte de la Vera-Cruz, arrivés à Cadix, ont apporté pour plus de douze millions de piastres tant en argent qu'en marchandises. Ces richesses payeront le supplément de denrées que notre terre ne produit pas encore, & sur-tout les provisions extraordinaires de grains que nous tirons aujourd'hui de l'Etranger pour les emmagasiner dans nos Ports. Les mines métalliques nouvellement découvertes dans le Royaume ne nous feront pas oublier les soins que demande la grande mine des subsistances: aussi celle de sel en pierre qu'on a trouvée au haut d'une montagne d'Alcandre paroît-elle principalement attirer l'attention du Gouvernement... De même l'exemption de Milice accordée aux Ouvriers en soie, en laine &c, ne nous fait pas oublier que l'état naturellement le plus privilégié est celui du Laboureur, & que ce service forcé a fait souffrir beaucoup de campagnes. Ces vérités germeront.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Septembre.*

On assure que la Chambre des Représentans de la Nouvelle-Ecosse a unanimement agréé de présenter une adresse au Roi, aux Lords & aux Communes, pour reconnoître l'autorité du Parlement Britannique & la légitimité des taxes proportionnelles qu'il lui plaira d'imposer sur les Colonies.

Le Capitaine Miller, arrivé de la Virginie à Douvre, a rapporté que les Virginiens n'avoient pas tardé à se repentir d'avoir commencé à armer leurs Esclaves pour être assistés par eux contre la Mere-Patrie, qu'on a bientôt après découvert un projet de massacre formé par ces misérables plus jaloux de recouvrer leurs droits personnels que de défendre ceux de leurs Maîtres; & qu'on les a désarmés & mis hors d'état d'exécuter leur complot. La liberté soutiendroit la liberté.

Des lettres de New-Yorck & de Baltimore, en date de la mi-Juillet, portent que les récoltes de grains & de lin surpassent, cette année, en Amérique, toutes celles qu'on y a faites jusqu'à présent; & qu'en conséquence l'exportation en sera continuée jusqu'au 10 Septembre.

Liverpool est dans la plus grande confusion. Les Marchands qui font le commerce de Guinée, ont été obligés de diminuer leurs armemens par la résolution que l'Amérique a prise de ne plus recevoir d'Esclaves. Il est donc resté un grand nombre de bâtimens & environ trois mille Matelots sans emploi. Cette stagnation a engagé les Armateurs à baisser les gages de ces pauvres Mariniers. Ceux-ci s'en sont vengés, en allant, chaque nuit, en force bouleverser les apparaux des navires prêts à mettre à la voile. On leur a opposé la force, ils ont résisté; il y a eu, dans plusieurs chocs, beaucoup de sang répandu de part & d'autre.

Les prix des houblons baissent.

On mande d'Edimbourg qu'il a été proposé d'ouvrir de nouvelles avenues autour de la Ville & de fournir à cette dépense par la levée de différens droits sur les charrettes, les carrosses & les chevaux. On compte qu'il en coûtera 8600 l. st., & qu'à 1600 l. par année, la perception durera huit ou dix ans. On se trompe dans ces deux calculs. Il est très-apparent que les voitures & les chevaux à portée de débouchés francs se tourneront de ces côtés-là: il en coûtera donc au commerce, à l'approvisionnement de la Ville, elle payera plus cher les marchandises, les denrées; & avec ce surcroît de dépense & ces pertes, il entrera peu d'argent dans la caisse.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 8 Septembre.*

Les observations suivantes ont été faites dans cette Ville pendant le mois d'Août.

Vents variables. Les vents de mer de l'*est* au *sud-est* ont dominé dans la région inférieure de l'atmosphere: le vent d'*ouest* a regné assez constamment dans la région supérieure. Du choc de nuages poussés par ces rumbs opposés, il en est résulté des éclairs presque toutes les nuits, & de fréquens orages avec tonnerre. La force de ces rumbs valontaires augmenta le 25 vers les 6 heu-

res du soir : le rumb d'*ouest* supérieur chassoit les nuages plus rapidement que le rumb d'*est* ne poussoit les nuages inférieurs. A mesure que le soleil baissoit & graduellement jusqu'au moment où il fut totalement couché, il parut que les nuages supérieurs baissoient aussi au point qu'ils vinrent à parcourir à peu près la même surface que les nuages inférieurs. Il en résulta un ouragan terrible qui commença à 7 heures 50 minutes du soir. L'horison paroissoit très en feu, le tonnerre gronda continuellement, les coups de vent d'*ouest* étoient effrayans. L'ouragan dura dans toute sa force environ 40 minutes; il se calma peu à peu & au point qu'à 9 h. du soir le vent cessa tout-à-fait. Cet ouragan a occasionné beaucoup de ravages; des arbres rompus & déracinés, des toits emportés, des murailles renversées, des oliviers & des vignes endommagés &c. Il s'est perdu plusieurs bateaux & beaucoup de monde sur l'*Etang de Tau*; les joûtes qu'on faisoit à Cette y avoient attiré une grande foule. Les Habitans des lieux qui bordent l'Etang de Tau, s'en retournoient le soir, ils furent surpris par l'ouragan. Le récit de leur désastre fait frémir. Des familles entieres ont péri.

Huit jours séreins, 23 jours avec nuages, y compris 10 jours orageux & pluvieux, & pendant lesquels il est tombé 3 pouc. 2 lig. $\frac{25}{10}$ d'eau de pluie.

Thermometre exposé au midi, à 20 deg. le 7 par un tems pluvieux : à 47 d. $\frac{1}{2}$ le 17. Différence 27 deg. $\frac{1}{2}$. Thermometre exposé au nord, à 13 deg. le 7; à 26 deg. $\frac{1}{2}$ le 27. Difference 13 deg. $\frac{1}{2}$. Barometre, de 27 p. 11 lig. à 28 pouc. 2 lig.

On a fait une bonne coupe de luserne.

Les pluies des premiers jours du mois ont favorisé la vigne. Le raisin a beaucoup grossi. La continuité d'humidité & les vents de mer lui ont été ensuite contraires. On s'est apperçu qu'il s'est pourri quelques raisins. Si ces tems humides continuent, il est à craindre que le pourri n'augmente. L'ouragan a endommagé les vignes qui ont été dans certaines expositions.

Cet ouragan a fait tomber quelques olives : ce qui est resté sur les arbres a profité, & il en reste assez pour faire espérer une bonne récolte.

Il est tombé beaucoup de fruits des arbres.

Les pâturages ont été bons : les troupeaux ont profité.

De Toulouse, *le* 10 *Septembre*.

La récolte des grains est reconnue généralement bonne dans la Gascogne & les diverses contrées qui nous environnent. Les prix des bleds ont beaucoup baissé, en partie faute de débit. Le Bas-Languedoc, la côte du Rhône, partie de la Province sont dans la même position. Le 26 Août, notre Parlement délibéra sur cette importante matiere & nomma une Commission pour accélérer l'activité de son zele éclairé. Le résultat est que le Roi sera supplié d'ordonner l'exécution de l'Edit de 1764, & en conséquence de permettre la sortie des bleds, attendu qu'ils sont au dessous des prix fixés par la loi. En effet à 20 s. de frais de transport d'ici au Port d'Agde par septier pesant 140 l. poids de marc, la qualité supérieure reviendra, au plus, à 10 s. le quintal, dans le Port.

La loi veut être abrogée ou exécutée. Puisqu'elle subsiste, elle commande. Jamais l'observation de cet article ne pourra paroître aux Citoyens les plus craintifs & les moins instruits, moins dangereuse & plus nécessaire; moins dangereuse, parce que la denrée est abondante & à bon marché chez l'Etranger; plus nécessaire, parce que jamais le Propriétaire n'a eu plus de besoin de bien vendre ses grains; qu'il ne peut réparer que par-là les pertes immenses que lui cause l'épizootie & continuer sa culture; qu'environné de toutes parts de l'abondance, il voit encore dans les apparences de la récolte du gros millet ou bled d'Espagne un nouvel augure de l'avilissement infaillible & ruineux des prix. Nécessaire pour nous, cette liberté ne sçauroit être préjudiciable à aucune Peuplade regnicole, au midi puisqu'il a un gros superflu, au nord puisque s'il trouvoit des cantons dans le besoin, il leur seroit infiniment plus avantageux de tirer des bleds de l'Etranger que de ces contrées. Nous gagnerions donc également, eux à acheter, nous à vendre au dehors.

La maladie épizootique s'étend de plus en plus dans ce Diocese : elle s'approche de la plaine de Lauraguais le long de la riviere de l'Hers, pays fertile en pâturages & par conséquent en animaux de labour. Non loin de là est la *Montagne noire* qu'on regarde avec raison comme la pépiniere de cette espece précieuse, par toute la Province. Aussi les personnes chargées des ordres du Roi

travaillent-elles très-ſérieuſement à couvrir cette partie dont la conſervation eſt de la plus haute importance, car ſi la contagion y pénétroit, il ſeroit impoſſible de lui couper les voies ſur un ſol morcellé & hériſſé de bruyeres, de bois, & ſur tout de montagnes inhabitées & ſéparées par des gorges, obſtacles qui ne ſouffrent pas l'établiſſement de cordons réguliers. De là, il ſeroit difficile d'empêcher le cours du torent vers les montagnes de Rouergue & d'Auvergne, qui le vomiroient ſur le reſte du Royaume.

M. le Baron de Cadignan qui commande dans ce pays a bien ſenti l'importance de cet objet. Il a fait tracer une ligne de circonvallation pour envelopper & reſſerrer la maladie dans la partie de ce Dioceſe déjà infectée. Il doit faire camper ces Troupes tant pour s'aſſurer plus de vigilance dans la garde de la ligne que pour délivrer les Habitans des campagnes déjà ſi malheureux de la ſurcharge des logemens & de tout l'acceſſoire. L'on ne peut trop applaudir à des précautions également marquées au coin de la prudence & de l'humanité.

Il eſt démontré par une foule d'expériences qu'il eſt poſſible de ſauver une partie des bêtes malades. Pluſieurs Particuliers, en ſe dérobant à l'inſpection, ont réuſſi. On a prétendu que les animaux guéris n'étoient pas attaqués de la vraie épizootie, ou qu'elle a changé de nature, ou qu'il y a deux eſpeces de maladies : ſoit ; mais on ne les auroit pas moins aſſommés ; ils auroient également péri attaqués du mal curable ou du mal incurable, & ils ſont conſervés. Les réclamations réitérées des Propriétaires & les faits ont amené quelque ménagement & obtenu quelques permiſſions de traiter le bétail, toutefois à la charge de ſe ſoumettre aux procédés ordonnés par la Sentinelle placée dans l'écurie, Arbitre du ſort d'une famille. Il ſeroit bon, ce ſemble, d'aiguiſer l'induſtrie par la liberté domeſtique, de ſouſtraire les expériences aux préventions bornées des ſous-ordres, d'appeller aux traitemens les Médecins, les Chirurgiens, les Magiſtrats même, pour en aſſurer le ſuccès & en conſtater la certitude. L'Adminiſtration ne ſçauroit tout voir & deſcendre dans les petits détails. Mais le zele induſtrieux pourroit être excité par l'appas des récompenſes : on en accorderoit aux Propriétaires, aux Soldats, à ceux qui guériroient ou aideroient à guérir des beſtiaux. La deſtruction coûte cher : en grand, elle opere des pertes immenſes & irréparables : ſon inſuffiſance & ſes ſuites ſemblent invoquer les moyens de conſervation. Au lieu que des Prix animeroient le deſir de conſerver & en faciliteroient les ſuccès, les Propriétaires, ſans trop réfléchir ſur les ſuites du maſſacre, ſont portés à laiſſer & faire détruire le bétail, par le payement de la totalité de ceux qu'ils offrent à la maſſue, & du tiers ſeulement de ceux qui ſont malades.

De Lyon, *le 17 Septembre.*

La Police a baiſſé la taxe du pain avec injonction aux Boulangers d'expoſer le tarif au-deſſus de leurs balances &c. Dans ſon Ordonnance, elle reconnoît que l'abondance des grains *réſulte autant de l'exellence des principes du Gouvernement que de la bonne récolte.* Nous remarquons cet aveu avec d'autant plus de plaiſir que n'agueres on avoit pourſuivi, contre ces même principes, la ſortie des ſuifs & des chandelles : cette guerre eſt finie, l'Autorité nous a rendu la paix, la juſtice & le commerce. Nous verrons peu à peu mûrir les fruits de l'inſtruction.

L'inſtruction eſt provoquée par le ſujet économique que notre Société d'Agriculture vient de mettre au concours. *Seroit-il avantageux pour les principales Villes des Provinces d'y ſupprimer les Communautés & Jurandes des Boulangers ; & dans le cas de l'affirmative, quels ſeroient les meilleurs moyens de ſuppléer à la fourniture que les Boulangers ſont obligés de faire ?* Perſonne ſans doute ne ſuppoſera que l'abolition du privilege ou monopole ſupprime les Boulangers, & qu'il s'agiſſe de réduire les Villes à l'état où fut Rome qui, quoique très populeuſe, s'en paſſa long-tems. La liberté générale d'exercer un métier n'empêche pas qu'on ne l'exerce, & que les Fourniſſeurs habituels ne ſoient fort intéreſſés à entrer dans la concurrence d'une plus convenable fourniture. Le Prix eſt une médaille d'or de la valeur de 300 l. Les Mémoires ſeront adreſſés à *M. de Fleſſelles*, Intendant de Lyon, avant le 1er. Janvier 1766.

De Cusset (*en Bourbonnois*), *le 12 Septembre.*

Ce pays a été totalement bouleverſé par une affreuſe tempête le 24 du mois dernier : on n'y voit que ruines & malheureux... Quelques autres cantons ont ſubi le même ſort.

DE POITIERS, *le* 13 *Septembre*.

Le droit de propriété, pierre angulaire de l'édifice ſocial, trop long-tems renverſée & briſée par un régime aveugle, commence enfin à reprendre ſa place & ſa force, du moins dans des lieux où il auroit ſemblé devoir être plus long-tems méconnu, comme plus éloignés de l'inſtruction. Un hommage ſolemnel vient de lui être rendu dans une petite Juriſdiction voiſine de cette Ville. Suivant d'anciens uſages, ce droit étoit légalement violé de deux manieres, par la défenſe qu'on faiſoit au Propriétaire de diſpoſer de ſon bien, & par la permiſſion qu'on donnoit à l'Etranger de diſpoſer du bien d'autrui. Le Propriétaire n'auroit pas été plus libre que l'Etranger de ramaſſer en cette ſaiſon des productions bonnes ou mauvaiſes de ſon champ : dans telle autre, l'Etranger auroit été auſſi maître d'y ramaſſer certains fruits, que le Propriétaire. L'abus légal appelle des excès illégaux. On a vu de toutes parts des Barbares moiſſonner dans le champ d'autrui, y arracher avec les herbes les ſemences, en enlever les chaumes ou glus, fougeres & autres litieres, effeuiller & ébrancher les noyers, pacager dans les pacages communs des Tenanciers &c. M. Mallet, Sénéchal de la Baronnie d'Etable-Neuville à 3 lieues d'ici, vient de rendre à la propriété ſon double droit dans les Bourgs de Charrais & Neuville, & les Villages d'Etable, Charajou, Furigny, Villiers & Milly, par la défenſe faite à tous les Habitans d'exercer ainſi des actes de propriété ou autres ſemblables, ſi ce n'eſt dans leurs champs propres. Ces exemples d'une juſtice éclairée ſont ſi rares même hors des petites Juriſdictions qu'il faut ſoigneuſement l'exciter, afin d'inviter chacun à ſe demander & à rechercher ſi l'autorité peut diſpoſer des propriétés ou doit les protéger.

D'AMIENS, *le* 14 *Septembre*.

Les Officiers Municipaux de cette Ville, engagés dans des dettes conſidérables par des conſtructions multipliées, embarraſſés à créer des fonds pour fournir à de nouvelles dépenſes, ne trouverent que deux objets d'octrois à charger du payement de leurs Créanciers & du rétabliſſement des murs d'enceinte. Ces objets, les ſeuls oubliés dans la liſte des octrois, étoient les grains vendus au Marché, & les cendres de tourbe portées hors de la Ville.

L'octroi des grains vient d'être ſuſpendu ; celui des cendres ſubſiſte. Ces cendres produiſent les grains & toutes les eſpeces de fruits : ce dernier octroi eſt donc un impôt ſur tous les genres de productions, levé, même avant qu'elles ſoient ſemées. L'octroi ravit donc la fertilité de la terre. Un impôt ſur la pluie ſeroit beaucoup plus raiſonnable, car enfin la pluie ne coûte rien : les cendres de tourbe coûtent au contraire, ſouvent même aſſez cher. Les Cultivateurs viennent de pluſieurs lieux, de 5, 10, 12 lieues, acheter ce puiſſant engrais dans cette Ville où il ſe fait une immenſe conſommation de tourbe. Plus loin des ſiecles de barbarie politique on ne concevra pas comment les denrées même de premiere néceſſité ont pu être grévées de droits, on ne croira pas que les inſtrumens les plus néceſſaires à leur production en ayent été chargés ; car enfin enlever les moyens de produire, c'eſt directement anéantir la culture : on ne croira pas qu'il ait exiſté un tems où l'ignorance, non ſeulement de l'ordre ſocial, mais même du ſyſtême de la culture, ait été pouſſée au point de confondre fiſcalement l'eſpece de richeſſe qui ne ſert que d'outil à la reproduction avec celles qui en ſont le fruit & dont la diſpoſition eſt libre.

Nos Cultivateurs ſe plaignent hautement de ce déſordre, avec d'utant plus de raiſon qu'il a été introduit ſous prétexte d'une indemnité qui n'étoit point due. Preuve. Il y a une vingtaine d'années qu'il avoit été accordé un octroi de 40 ſous par velte d'eau-de-vie *qui ſe conſommeroit au-dehors de la Ville*. Par un mal entendu, il fut exigé ſur les eaux-de-vie *qui ſe conſommoient dans Amiens*. Les Négocians s'apperçurent de l'exaction & réſiſterent. La Ville qui auroit dû des dommages, demanda des indemités & obtint le droit de s'emparer d'une portion des plus importantes avances de la culture.

Des Peuples qui détruiroient ainſi la fertilité de leurs terres reſſembleroient à ces femmes ſauvages qui détruiſent leur fécondité ; & certes la comparaiſon ne ſeroit pas à l'avantage des premiers. Cet abus ne durera pas, puiſque la néceſſité de ſupprimer l'octroi ſur les grains démontre *à fortiori* celle d'abolir un droit ſur les engrais. Peut-être ne demanderons-nous pas nous-mêmes cette derniere grace, occupés comme nous le ſommes à donner les extenſions les plus biſarres à d'autres taxes, comme nous le dirons bientôt.

I I I.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Adresses des Débitans du Pain de ménage de Vaugirard.

Au Gros-Caillou, chez Madame Croisé.

Vis-à-vis les Capucins, Fauxbourg Saint Jacques, chez Madame Rey.

Près S. Médard, chez Madame Dutu.

A côté de la Place Sainte Genevieve, chez Madame Feron.

Rue Traversine, vis-à-vis celle de S. Nicolas du-Chardonet, chez Madame Boutilier.

A la Grève, chez Baurel, Grainier.

Rue Serpente, chez Libote, Fruitiere.

Rue Savoie, chez Madame Lacroix, Tapissiere.

Vis-à-vis Saint Roch, chez Brodichon, Fruitier.

Place du Palais Royal, les Mercredis & Samedis, chez Madame Rei, vis-à-vis le Café de l'Opéra.

Sous les Pilliers des Halles, au N°. 26, chez Madame Rey.

A l'Abbaye S. Germain, chez Madame Dutu.

Pour célébrer la S. Louis, on a mis le pain de ménage à 10 *sous les quatre livres* : il est continué à ce prix. Le pain blanc ne se vend que 13 *sous* depuis quatre mois à toutes ces adresses.

I I.

Avis pour la réimpression des Nécrologes des Hommes célebres, par une Société de Gens de Lettres.

Le Nécrologe des Hommes célebres qui a commencé en 1766 & dont il a paru un volume tous les ans, n'ayant été tiré, chaque année, qu'à raison du nombre des Souscripteurs, le Bureau de Correspondance n'a pu satisfaire les personnes qui, n'ayant pas souscrit exactement, auroient desiré se procurer ou la collection complette de cet Ouvrage ou les volumes qui leur manquent. En conséquence, le Bureau de Correspondance, pour déférer aux sollicitations qui lui sont faites, donne avis qu'il recevra jusqu'à la fin du mois de Décembre prochain les souscriptions pour la réimpression de tous les volumes du Nécrologe aux conditions suivantes.

1°. Qu'on pourra souscrire pour un ou plusieurs volumes des années précédentes.

2°. Que chaque volume sera payé 3 liv. prix ordinaire.

3°. Qu'on payera 3 liv. en souscrivant, & le surplus au mois de Février prochain, en retirant les volumes.

4°. Que dans le cas où les souscriptions ne couvriroient pas le Bureau de Correspondance de la majeure partie des frais de réimpression, les Souscripteurs, qui en seront prévenus dans le mois de Janvier prochain, feront retirer les 3 l. qu'ils auront payé d'avance, en renvoyant les quittances qui leur auront été délivrées, lesquelles seront signées de M. Comynet fils, Directeur dudit Bureau.

On pourra en même tems souscrire séparément pour le Nécrologe de la présente année qui paroîtra au mois de Février prochain.

On souscrit aussi au Bureau de Correspondance pour les Nouvelles Epémérides Economiques, par M. l'Abbé Beaudau, Prix . . . . . 24 ℔

Pour la Gazette du Commerce . 24 ℔

Pour la Gazette des Arts . . . 15 ℔

Pour le Courier d'Avignon . . 18 ℔

pour l'année, port franc dans tout le Royaume

Pour la Feuille du Marchand 7 ℔ 4 ß pour Paris. Les Bulletins des deuils de Cour, 3 ℔ pour Paris & 6 ℔ pour la Province.

On peut également s'adresser au Bureau de Correspondance, pour les abonnemens à tous les Ouvrages Périodiques ; il s'en chargera gratuitement.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 1re. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon.....	27	4	...	D.	3	4
Argentan.....	26	8	...	D.	1	14
Falaise.....	32	6	...	A.		13
Verneuil.....	35	4	...	*		
Mortagne.....	22	3	...	D.	2	15
Généralité d'Alsace.			...			
Strasbourg.....	17	14	...	D.		16
Colmar.....	16	18	...	D.	2	16
Landau.....	16	15	...	A.	3	
Schlestat.....	20	1	...	D.	1	7
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	26	8	...	D.	3	2
Boulogne.....	24	17	...	D.	1	15
Calais.....	24		...	D.	1	17
Mondidier.....	22	4	...	D.	9	6
Perronne.....	26	2	...	D.	3	15
Saint-Quentin.....	26	19	...	D.	4	5

Saint-Vallery	31	4	...	A. 1	4
Généralité d'Auch.			...		
Auch	19	4	...	*	
Beaumont	17	14	...	D. 1	9
Fleurance	19	12	...	D. 1	4
Muret	20	7	...	A.	7
Saint-Girons	26	7	...	D. 2	17
Tarbe	16	17	...	D. 5	17
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne	22	12	...	D. 1	
Oleron	21	12	...	D. 9	
Saint-Sever	17	15	...	D. 2	15
S. Jean-Pied-de-P.	20		...	D. 4	
Sauveterre	24		...	*	
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux	24	2	...	D. 1	14
Bazas	25	4	...	A.	9
Blaye	16	19	...	D. 4	4
Condom	19	4	...	D. 3	
Nérac	20	15	...	D. 1	16
Périgueux	20	5	...	D.	10
Sarlat	20	5	...	A. 2	
Généralité de Bourges.			...		
Dun-le-Roi	16		...	*	
Issoudun	22	16	...	A. 4	18
La Charité	20	16	...	D. 3	4
La Châtre	22	15	...	A. 5	14
Saint-Amand	18	5	...	D.	11
Vierzon	24		...	A. 3	
Géner. de Bourgogne.			...		
Dijon	21	6	...	D. 3	4
Arnay-le-Duc	22	13	...	D. 3	14
Autun	23	8	...	D. 2	2
Bar-sur-Seine	22	10	...	D. 3	
Beaune	24		...	D. 2	5
Belley	27		...	A. 2	5
Bourg	22	10	...	D. 3	10
Charolles	22	5	...	D. 5	2
Nuys	22	10	...	D. 3	15
Saulieu	19	8	...	D. 4	17
Gex	32		...	*	
Génér. de Bretagne.			...		
Rennes	28	16	...	D. 2	8
Auray	32	14	...	A. 4	7
Hennebont	27	9	...	D. 4	1
Lannion	33	10	...	D. 11	13
Morlaix	22	18	...	D. 11	9
Nantes	21	10	...	D. 2	2
Redon	21	16	...	D. 9	16
Saint-Brieuc	24	12	...	D. 7	16
Tréguier	37	10	...	A. 1	10
Vannes	22	12	...	D. 3	13
Généralité de Caën.			...		
Caën	28	10	...	D. 3	12
Avranches	25	10	...	D. 6	18
Bayeux	24	4	...	D. 1	12
Coutances	30		...	D. 1	4
Valognes	23		...	D.	19
Gén. de Champagne.			...		
Chaalons	18	9	...	*	
Bar-sur-Aube	20	3	...	D. 6	4
Mezieres	24	16	...	D. 4	16
Chaumont	18	12	...	D. 2	8
Epernay	19	10	...	D. 3	8
Reims	20	18	...	D. 4	1
Rethel-Mazarin	20	8	...	D. 3	12
Saint-Dizier	19	18	...	D. 3	9
Sézanne	26	9	...	D. 4	5
Troyes	23	6	...	*	
Vaucouleurs	27	13	...	D. 1	
Vitry	18		...	D. 2	
Général. de Flandres.			...		
Lille	27	18	...	A.	6
Arras	29	10	...	A. 1	4
Bailleul	26	15	...	A. 2	2
Bapaume	31		...	*	
Bergues	23	9	...	D. 3	5
Douay	27	5	...	D.	9
Dunkerque	30		...	A. 1	
Hesdin	30	8	...	A. 1	12
Saint Omer	24		...	D. 1	4
G. de Franche Comté.			...		
Besançon	23	6	...	*	
Besume	18	18	...	D. 3	12
Dole	18		...	D. 4	
Gray	21		...	D.	18
Orgelet, Ornans	26		...	A. 2	
Poligny	21	12	...	A. 3	4
Saint Claude	29	11	...	A. 5	18
Génér. de Grenoble.			...		
Grenoble	30		...	D. 2	2
Briançon	34	13	...	D. 8	
Crest	26	8	...	D. 2	4
Embrun	32		...	D. 2	
Gap	25		...	*	
Le Buis	28	2	...	D. 12	6
Valence	25	10	...	D. 8	6
Génér. de Hainault.			...		
Valenciennes	28	1	...	D.	9
Givet	26	5	...	D. 3	15
Landrecy	24		...	D. 6	14
Quesnoy	31	10	...	A.	9
Marienbourg	30		...	D. 2	18
Saint-Amand	23	5	...	D. 4	19
Gén. de la Rochelle.			...		
Barbezieux	22	4	...	*	
Cognac	22	10	...	D. 1	
Marans	22	12	...	A.	14
Saintes	25	4	...	D. 1	2
Saint Jean-d'Angely	22	10	...	D. 1	8

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 13 Septembre 1775 au Samedi 16 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 27 à 30 l. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 23 l. 10 ſ., 24 à 29 l. ; le ſeigle, de 15, 15 l. 5 ſ. à 16 l. ; l'orge, de 12, 12 l. 5 ſ. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26, 28 à 30 l. ; le ſeigle, de 14, 14 l. 5 ſ. à 16 l. ; l'orge, de 12, 12 l. 5 ſ. à 12 l. 10 ſ. auſſi *le ſeptier.*

Du Mercredi 13 Septembre 1775 au Samedi 16 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 l. 10 ſ., 20 à 22 l. ; *id.* nouvelle, de 20, 20 l. 5 ſ. à 21 l. 10 ſ. ; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 ſ. à 20 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 20 Septembre 1775, de 66 à 67 l. ; *idem* nouveau de 64 à 65 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 52 à 53 ; *idem* nouveau, de 50 à 51 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, de 48 à 49 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	8		marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722	1		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	12		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	14		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		marc.
Piaſtres à	49	5		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 19 Septembre 1775.*

Amſterdam	54 $\frac{3}{4}$		
Londres	31	15	16e.
Hambourg	182		
Madrid	15	1	6
Cadix	14	19	6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$		
Gênes	94		
Lyon *Août*	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 18.*	*Mardi 19.*	*Mercredi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions	2000		
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.			
Reſcriptions	54 $\frac{3}{4}$		
Bil. des Fermes			

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Lundi 11 Sept.

Meſſieurs

Delamotte.. pplles.	O.	
Viageres.....	P.	
Tontine.....	P.	
Creuzé..... pplles.	M.	
Viageres ...	N.	
Tontine.....	N.	

Du Mardi 12.

Deſplaces.. pplles.	F.	
Viageres.....	&.	
Tontine.....	&.	
.....		
.....		
.....		

Du Mercredi 13.

Meſſieurs

Cochin..... pplles.	P.	
Defrance... pplles.	M.	
Viageres	N.	
Tontine.....	N.	

Six premiers mois 1775.

Du Samedi 9.

Caron ..... vres.	A.	
Clouet..... pplles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine.....	A.	
.....		
.....		
.....		

Du Lundi 11.

Meſſieurs

Certain..... pplles.	A.	
Viageres	A.	
Tontine	A.	

Du Mercredi 13.

Boutray .... pplles.	A.	
Viageres	C.	
Tontine	C.	
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 10 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 20 Mai.*

L'Edit qui a baissé la valeur & défendu le cours de différentes especes dans les Etats de la Couronne de Danemarck, a occasionné quelques troubles à Altona. Le Samedi, veille de sa publication, plusieurs personnes, informées de ce coup de finance, payerent durement leurs Ouvriers avec ces especes encore courantes & à leur premier taux : mais lorsque ces pauvres gens les présenterent dans les boutiques pour payer des denrées, les Marchands refuserent de les recevoir. Comme il s'agit de petites monnoies, la perte est presqu'uniquement pour le petit Peuple. A Copenhague, cette opération donna lieu de craindre, de publier, de croire une réduction prochaine des billets de Banque. Le Peuple s'attroupa tumultuairement. Pour appaiser la fermentation, le Gouvernement déclara que ce bruit étoit faux, & que l'Auteur en seroit puni, s'il étoit dénoncé. Le commerce est rassuré pour le moment.

D'E KOENISBERG, *le 20 Mai.*

Le 10 & le 11 du courant, deux violens incendies détruisirent ici un grand nombre de maisons, plusieurs édifices publics, la Manufacture de cuirs Anglois &c. Le quartier des Marchands fut heureusement épargné.

Il y a quelque tems qu'il a été signifié à nos Négocians qu'ils eussent à s'abstenir de fréquenter les Foires de Leipsick, attendu qu'ils trouveroient le débit de leurs marchandises aux deux nouvelles Foires établies dans la Prusse occidentale. Il s'agit du bon débit, de l'échange le plus convenable, du trafic le plus avantageux : s'ils le trouvent aux nouvelles Foires, ils s'y rendront.

Le Gouvernement vient d'établir des relations avec l'Espagne pour le commerce du sel.

DE BRESLAU, *le 21 Mai.*

M. le Comte de Mattuschka, Directeur de la Société Patriotique, travaille à perfectionner dans ce pays l'Horlogerie par l'imitation de l'industrie étrangere. Il a fait exécuter par M. Paul Radzinski trois montres sur les modeles de celles de Mrs. Berthoud, Leroi, & d'un autre Artiste François dont le travail est décrit dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris, année 1772. L'Horloger Allemand a bien réussi. Ses montres sont, dit-on, plus solides que celles qu'on tire de Paris. Il suffit de les monter deux fois par semaine. On peut à volonté arrêter l'aiguille des secondes, sans rien déranger au reste du méchanisme. Leur prix est de 60 risd. Il y en a de 55 rixd. qu'il faut monter toutes les 24 heures.

DE VIENNE, *le 21 Mai.*

Depuis quelques années, on répare les chemins de la Croatie; ils sont larges, unis, liés par des ponts, & bordés d'arbres fruitiers. Cette derniere singularité mérite quelqu'attention. Les Paysans épars se sont rassemblés pour composer des villages. C'est en quelque sorte un nouvel Etat qui se forme. L'Empereur, satisfait de ces changemens, a ordonné que l'exécution du plan fût continuée.

D'ALTEN-OETTING (*en Baviere*), *le 23 Mai.*

L'Art des accouchemens détruisoit ici la population, autant que l'Art de la finance la richesse. Par l'impéritie orgueilleuse des Sages-Femmes, sur trente couches il y en avoit à peine une naturelle, comme par la fausse science des Traitans il y a à peine un impôt naturel sur trente. Nous voyons aujourd'hui dans notre Ecole publique d'accouchemens, un assez grand nombre d'Eleves choisies & tirées de différentes Provinces, qu'on instruit avec soin des moyens de sauver les enfans ainsi que les meres. Mais si les subsistances continuoient d'être détruites par les impositions contre nature, ces enfans ne deviendroient jamais des hommes, & la population resteroit au même taux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Mai.*

Les nouvelles de nos différentes Provinces confirment celles que nous avions déja reçues, sur les belles apparences des récoltes en toute espece de grains. En conséquence, le prix du pain baisse assez généralement.

La pêche de la baleine n'a pas eu un bon succès. Nous y avons perdu plusieurs navires; plusieurs autres l'ont abandonnée.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le 28 Mai.*

Notre prospérité, notre existence reçoit sans cesse de nouvelles atteintes. La pêche du hareng étoit pour nous une mine très abondante de richesse; mais cette mine ne nous appartient pas, & de toutes parts la concurrence attaque notre industrie. Les Anglois nous ont menacés d'assujettir à une taxe nos Pêcheurs qui se présenteroient dans les mers Britanniques. La Suede excite puissamment cette pêche. Le Roi de Prusse vient d'accorder à la Compagnie d'Embden des faveurs qui, en multipliant nos rivaux, restreignent nos débouchés. Enfin l'art de préparer le hareng se perfectionne partout. Ces graves considérations ont déterminé les Etats de Hollande & de Westfrise à gratifier d'une prime de cinq cens florins chaque Armateur qui équiperoit un bâtiment pour la grande pêche, comme un encouragement nécessaire pour qu'elle ne soit point abandonnée dans ces circonstances. L'effort retardera peut-être la chûte.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIGUES-MORTES, *le 26 Mai.*

Les Etats du Languedoc font, ainsi qu'il a été dit ci-devant, ouvrir un canal à travers les marais immenses qui nous séparent de la terre ferme. Les Entrepreneurs distribuent l'ouvrage à des Paysans des Communautés voisines à *tant* la toise cube. Il se forme des Compagnies de douze, quinze de ces Paysans qui prennent tant de toises courantes. Ces gens-là font eux mêmes les excavations à la pêle, travail qui demande une certaine intelligence à cause des eaux qui filtrent. Chacun d'eux se charge de quatre de ces vagabonds que l'offre du salaire appelle & retire de la mendicité. Ceux ci, sous la conduite des premiers, portent à bras sur des civieres les terres infectes du fond des marais jusqu'aux levées que l'on construit. On les paye très-bien: ils gagnent jusqu'à 24 & 26 s. par jour. Ce prix les fait accourir de toutes parts en foule & en beaucoup plus grand nombre qu'il n'en peut être employé, eu égard à la quantité des bons Ouvriers en état de conduire les travaux à la pêle. Il y a eu jusqu'à 12 & 1400 de ces vagabonds à l'ouvrage: les Entrepreneurs ont profité du tems qui a permis de faire presqu'à sec un travail, très pé-

sible pour peu qu'il y ait d'eau ou que les vents de mer soufflent.

Autrefois la force attaquoit les mendians: aujourd'hui la bienfaisance éclairée combat la mendicité.

Ces mêmes Paysans qui n'auroient jamais fait un bon chemin par corvées, exécutent parfaitement par entreprises des ouvrages beaucoup plus malaisés.

Ces Ouvriers trouvent sous la surface de notre sol bourbeux & mal affermi une grande résistance dans un tuf argilleux très compact & très dur qu'on rencontre en quelques endroits à trois ou quatre pieds au dessus des eaux, & que le pic peut à peine entamer. Il faut l'enlever par petites parcelles à force de coups redoublés. Il n'y a point d'obstacles que la récompense n'applanisse. Les facultés de l'homme semblent se proportionner aux prix qu'on met à ses succès.

Il faut espérer que le desséchement des marais immenses qui nous entourent, projetté depuis si long-tems, sera conduit à sa fin sans interruption, & que nous n'aurons pas la douleur de voir les pierres d'attente tomber sur la base d'argent que nous aurons jettée. L'entreprise demandera de la patience, de grands travaux, beaucoup de dépenses: nous nous en reposons sur une Administration instruite & vigilante qui calcule les besoins & les moyens.

Il auroit été à souhaiter qu'avant tout les gens du pays eussent été consultés pour les connoissances locales que la théorie la plus sçavante ne donne pas dans le cabinet, & que le coup d'œil le plus habile ne saisit pas en passant. Faute de ces connoissances, on a vu souvent les meilleures entreprises rester loin du but. Le conseil qui n'est jamais inutile devient nécessaire lorsqu'avec de grandes lumieres on ignore ce que l'expérience journaliere & locale apprend seule. On dit aux jeunes-gens, consultez les Maîtres: nous dirons aux plus grands Maitres, consultez vos inférieurs.

Sur ce même théâtre où le patriotisme éclairé se signale, il s'est donné, il y a environ un mois, une nouvelle scene d'une longue tragédie dont nous oserons nous promettre aujourd'hui un heureux dénouement.

La nature nous a prodigué le sel avec une abondance inconcevable. Non-seulement celui qui se facture tous les ans pourroit remplir la consommation de l'Europe entiere; mais même il s'en forme naturellement des plaines immenses, & celui ci ne reçoit d'autre main d'œuvre que celle qu'il faut pour le détruire sous les pieds de chevaux & par la submersion.

Il est détruit pour que l'abondance ne nuise pas au prix & que les frais de garde ne se multiplient pas.

Ce présent si précieux qu'offre la nature, l'indigent ne refuse pas toujours à ses besoins pressans de l'accepter. Il se dit à lui-même: oui, la loi me le défend; mais la Justice éternelle n'en fit pas un crime, & une faute heureuse me sauvera. Je ne prends pas le bien d'autrui; je ne fais que recevoir le don, la vie que la Providence me présente. Le bien que je recueillerai, je le partagerai avec tant d'autres pauvres hors d'état de se pourvoir dans les greniers. Si je cours des dangers, sont ils plus terribles que ceux de la nécessité que j'évite? C'est ainsi qu'il se justifie à lui même son penchant, & il succombe. Mais il est foible, & le fort rode autour de lui, armé par la force tutélaire elle-même. Il arrive des chocs fréquens entre ces Faux Sauniers qui vendent du sel naturel & les Commis qui exécutent la proscription du faux sel.

A l'époque marquée ci-dessus, huit Gardes embusqués près d'un pont à une lieue de nos murs, surprirent, au milieu de la nuit, quatre Faux-Sauniers. Ceux ci, secourus par quelques autres, à nombre égal, & sans armes, mirent les premiers en fuite & maltraiterent le seul qui leur tomba sous les mains. Quelques jours après, quarante Gardes, armés de toutes pieces, se cacherent sur les avenues du chemin qui conduit au nouveau canal où sont employés presque tous ces gens sans aveu qu'on voit devenir Faux-Sauniers, lorsqu'ils n'ont point de travail. La Troupe embusquée laissa passer le corps des Travailleurs, & elle se jetta sur des Traineurs dont dix furent pris & menés dans nos prisons d'où ils ont été transférés à Montpellier pour être, à ce qu'on a dit, conduits & jugés à Valence.

Si les Gardes avoient mal distingué, au milieu de la nuit & dans le trouble, les Faux Sauniers attaqués près du pont; si les Prisonniers, arrêtés plusieurs jours après le choc à plus d'une lieue du premier champ de bataille, n'avoient rien de commun avec

ces hommes-là que d'être pauvres ; s'ils n'avoient pas cru être obligés d'aller avec toute la troupe, parce que leur innocence ne leur laissoit aucun soupçon de danger ; s'ils devoient être jugés sur le témoignage de leurs Accusateurs, de leur partie, de leurs ennemis ; s'il y avoit à craindre dans le Jugement la prévention & l'habitude de trouver des coupables.... Mais plaçons plutôt notre confiance dans la Justice, & notre espoir dans la bienfaisance que ces malheurs mêmes enflamment pour le retour de l'ordre équitable & prospere.

Et ceux qui empêchent le faux-saunage, & ceux qui le font, & tant d'autres qui ne demandent qu'à gagner du pain, vivroient tranquilles & justes, employés à l'exploitation de ces plaines immenses de sel, de ces mines inestimables de richesse. La France a jadis fourni l'Europe de sel marin. Ce tems n'est plus. Au nord & au midi plusieurs Puissances font les plus grands efforts pour s'emparer du commerce de cette denrée précieuse. Nous voyons les Habitans du nord venir se pourvoir à Yrice, à Cagliari, & autres lieux de la Méditerranée. Les Cours de ces contrées négocient jusqu'avec la Barbarie pour s'assurer leur approvisionnement par des traités &c. &c. &c. Leurs regrets rappellent peut-être encore l'ancien tems ; car notre sel est d'une qualité supérieure.

Il y a environ quinze ans que des Négocians de Montpellier présenterent un projet pour l'établissement d'un entrepôt à Sette, uniquement destiné à fournir les navires étrangers. Ils démontrerent mille & mille avantages dans son exécution : on leur opposa la crainte du versement dans l'intérieur ; & cette raison décida.

Un impôt mis directement sur les marais salans pourroit être porté beaucoup plus haut que l'impôt sur les champs, attendu qu'il n'y a, pour avoir du sel, d'autres avances foncieres à faire que de creuser des fossés, & que la nature, toute seule, fait ensuite tout, jusqu'au tems de recueillir.

Ce n'est pas exagérer que d'avancer que le sel marchand feroit aussi tôt plus que décupler la consommation. Le Cultivateur qui n'achete qu'une livre de sel à 15 sous, en acheteroit bien dix à un sou, & il lui resteroit cinq sous d'épargne. Un Peuple nombreux qui n'en use presque pas, en employeroit jusques dans le pain. Le débit à l'Etranger seroit immense. Le produit de l'impôt se proportionneroit à cette augmentation.

S'il falloit chercher un supplément à ce produit, ceux qui payent aujourd'hui cent pour cet article, consentiroient volontiers à payer vingt de plus d'ailleurs, quand cet article ne leur coûteroit plus que dix, vingt, trente.

Il est inutile de rappeller combien les dépenses du Gouvernement baisseroient & combien hausseroient tous les autres produits par l'influence que l'usage du sel & l'épargne dans le prix d'achat auroient sur tous les genres de productions.

Il n'y a point de révolution économique dont l'exécution soit plus facile & plus importante, & dont les effets puissent être si prompts & si grands.

Des Baronnies (*en Dauphiné*), *le 26 Mai.*

Le Port de Marseille a fourni au Comtat Venaissin & à la Principauté d'Orange beaucoup de froment & de seigle. Si le commerce, animé par la liberté, n'eût fait les plus grands efforts pour approvisionner ces contrées, il y auroit eu une vraie disette. On écrit de Carpentras que le froment y a baissé de dix sous par hémine. Cette diminution refluera sans doute sur nos prix qui sont encore très hauts.

Du Bas-Berri (*sur les confins de la Marche & du Poitou*), *le 28 Mai.*

Quoique l'eau manque depuis long-tems à nos terres, les fromens sont très-verds, les seigles mêmes sur lesquels on comptoit peu sont en assez bon état. Il n'y a que les menus bleds qui ayent besoin de pluie ; mais tant que le vent du nord tirera, nous ne ferons pas des vœux pour qu'il en tombe, car si les plantes étoient humectées, nous aurions trop à craindre pour les seigles & pour les vignes qui jusqu'à présent n'ont été garantis des funestes effets de la gelée que par l'extrême sécheresse.

S'il nous restoit quelqu'espérance d'avoir du foin, nous pourrions nous flatter qu'en général l'année seroit bonne : tout se dispose bien : aussi le boisseau de froment, poids de 25 liv., qui a valu 3 l. 6 s. vers Pâques,

n'eſt préſentement qu'à 56 ſ. : le ſeigle qui s'eſt vendu 56 ſ. n'en coûte aujourd'hui que 43 à 44. Ainſi donc c'eſt aux mauvaiſes apparences des ſeigles, à la crainte des gelées du printems, à nos inquiétudes ſur les récoltes prochaines, que nous devons uniquement attribuer le renchériſſement qui n'a eu lieu que par degrés & non par écarts, & qui n'a pas été conſidérable ſi on le compare avec ceux que nous avons eſſuyés ſous le régime prohibitif après des années beaucoup plus fructueuſes que la précédente. A préſent que nous voyons plus clair, quel doit être notre ſort ? les greniers s'ouvrent de toutes parts & nos Marchés ſont abondamment fournis.

Il n'y a que nos beſtiaux qui ſouffrent. Le hâle & la ſécheresſe empêchent les herbes de croître ; & c'eſt un grand malheur, nos foins ayant été conſommés de bonne heure à cauſe de la petite quantité de paille que nous avions ramaſſée. On a été obligé d'envoyer les bœufs dans les pâcages où l'herbe eſt ſi courte qu'ils ne peuvent pas la pincer ; ce qui fait qu'on ne peut les employer à aucun travail.

Dans les terreins bas & ſablonneux, il y a quelques ceps de vigne qu'il faudra couper au pied ; il y en a dont les bourgeons n'ont pas tous également pouſſé. Les gelées d'hiver ayant commencé plutôt qu'à l'ordinaire, le bois de la vigne a été ſurpris avant qu'il eût acquis une parfaite conſiſtance.

On a apperçu une grande quantité de chenilles écloſes ſur les feuilles des chênes : mais ces feuilles ſe ſont développées & durcies ſi promptement que l'inſecte n'a pu leur nuire. Le gland dont nous avons été privés depuis pluſieurs années, & toujours parce que les chenilles ont dépouillé les arbres de leurs feuilles & de leurs fruits, eſt une très-grande reſſource pour les pays couverts de bois : une bonne glandée dédommage d'une mauvaiſe moiſſon : le Propriétaire fait des profits, le Colon qui les partage ſe racquitte en tout ou en partie. Mais après tant d'années malheureuſes pendant leſquelles nous avons nourri nos Métayers, payé leurs impôts, & fait toutes les autres avances néceſſaires, il eſt comme impoſſible que la plûpart des Maîtres retirent jamais de leurs Colons tout ce qu'ils leur ont avancé. Lorſque nous avons lu les deux articles de la Haute-Marche, inſérés dans la *Gaz. d'Agric.*, nous nous ſommes écriés à chaque ligne, *c'eſt tout comme ici.* Nous ſommes même plus à plaindre que les Habitans de la Marche ; car ils n'ont pas à craindre, comme nous, la curioſité des Gabelles ; ils n'ont pas à payer une taille militaire impoſée, il y a quelques années, ſur notre Province, ſans acte authentique & ſans deſtination connue. Il n'eſt pas douteux qu'elle ne doive aller dans les coffres du Roi.

De Nyort, *le 29 Mai.*

Il fut queſtion, il y a quelques années, du projet de tirer un canal direct de cette Ville à la Rochelle : ſon utilité fut reconnue : on nivella le terrein, on leva des plans, on dit même qu'une ſouſcription fut ouverte à dix mille livres l'action. Le rêve s'évanouit bientôt.

Les deſſéchemens que ce canal occaſionneroit, découvriroient un terrein qui donneroit des bleds & des fourages en abondance. La navigation ſeroit plus prompte & moins diſpendieuſe. Les deſſéchemens des marais de Vix & de Maillezais ont produit les effets qu'on devoit en attendre : mais l'entretien des canaux & contrebots qui en dépendent eſt extrêmement coûteux ; & les terres ſont quelquefois noyées par les grandes eaux. Cette dépenſe & cet inconvénient n'auroient plus lieu, ſi l'on exécutoit le canal projetté. Un grand pays du Poitou & de l'Aunis ſeroit fertiliſé : la Saintonge y trouveroit des avantages ; le havre de la Rochelle ſeroit nettoyé par la chûte directe du canal, & il auroit toujours une certaine quantité d'eau.

Les idées patriotiques ſe réveillent aujourd'hui. Chacun ſent que le rétabliſſement & la proſpérité de l'Etat dépendent en partie de la conſtruction de canaux, & l'on voit tous les jours des projets ſe renouveller ou ſe former. Les ſimples Citoyens portent leurs méditations, leurs recherches, leurs calculs ſur les cantons qui les intéreſſent le plus & qu'ils connoiſſent le mieux. Le Gouvernement doit conſidérer l'enſemble, combiner toutes les vues particulieres, & les enchaîner dans un plan général. Ce plan eſt peut-être l'ouvrage le plus difficile à faire, mais il faut le faire. Lorſqu'il s'a-

gira de mettre la main aux différentes branches de canaux qui doivent être liés les uns avec les autres, il se trouvera beaucoup plus de ressources qu'on ne l'imagine, sur tout quand l'argent ne trouvera pas des emplois en finance. Déja il se présente beaucoup de Propriétaires prêts à se charger de plusieurs ouvrages de ce genre à des conditions raisonnables Quand les Capitalistes pécunieux n'auront à faire travailler que pour l'utilité publique leurs fortunes levées sur le Public, les entreprises économiques manqueront plutôt à l'argent que l'argent ne manquera aux entreprises.

D'AMIENS, *le 1 Juin.*

On mande de Cambrai que les bleds s'y versent de tous côtés en abondance, & que cette Ville devient un gros entrepôt. Il y est arrivé dernièrement des Villes circonvoisines plus de 200 voitures; & l'on en attend encore.

Madame la Duchesse d'Elbeuf, Dame de Mareuil, a généreusement fait distribuer à ses Vassaux les bleds de ses greniers à près d'un tiers au dessous des prix du Marché Il en a été vendu au Peuple étranger au dessous des prix courans. Une charité en amene une autre. Les greniers ont été bientôt vuides; & le Régisseur a eu ordre d'acheter une certaine quantité de grains pour continuer les libéralités. Il y a apparence que le commerce ne s'est pas hâté de contribuer à faire baisser les prix.

DE PARIS, *le 6 Juin.*

Arrêt du Conseil du 15 Mai, qui exempte la Ville de Reims de tous droits d'entrée sur toute sorte de denrées non-seulement pendant le séjour que le Roi fera pour son Sacre dans cette Ville, mais encore huit jours avant l'arrivée & huit jours avant le départ de Sa Majesté.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Corroy.

La Société d'Agriculture de Rouen avoit chargé son Secretaire de suivre les opérations indiquées par M. Loriot pour faire le ciment que celui ci a trouvé. M. d'Ambournai a voulu commencer par ce qui est le plus commun, & qui, vu la modicité du prix, est le plus convenable pour les bâtimens champetres. Il a donc fait battre un peu liquide un mortier ordinaire de sable & de chaux éteinte, dont deux pelées ont été mises dans une auge à plâtre, qu'on a posée sur l'établi du Maçon. Celui ci y a saupoudré trois *jointées*, ou trois fois plein ses deux mains jointes, de chaux vive pulvérisée; il a gâché le tout avec sa truelle, & l'a employé précisément comme le plâtre. A peine ce mortier a-t-il été en place, qu'il s'est durci & échauffé au point qu'on ne pouvoit y tenir la main dessus. On a repris ainsi tous les joints de cent pieds de chaperon d'un mur que l'hiver avoit entiérement dégradé. On en a également renduit une autre partie, sans qu'il se soit fait aucune crevasse ou retraite, quoiqu'on ne l'ait point repassé avec le bout de la truelle. Le tout est très-poli, très-dur; reste à voir les effets de l'hiver prochain, pour décider si le succès sera plus ou moins complet. Il ne paroît pas douteux qu'en ajoutant de la tuile, du machefer ou du charbon de terre en poudre, on ne fit encore un ciment plus solide. M. Loriot a fait une découverte bien importante, & le Gouvernement un grand présent à la Nation en rendant ce procédé public.

II.

PRIX du froment, 1e. quinzaine d'Avril, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	#	ß			#	ß
Limoges.....	25	10	...	D.	1	10
Brive.....	32	18	...	D.	1	
Tulle.....	31	10	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Nancy.....	24	5	...	*		
Lunéville.....	24	2	...	A.		14
Bitche.....	20	3	...	A.	2	3
Epinal.....	27	18	...	A.		10
Saint Diey.....	24	3	...	A.		18
Charmes.....	22	3	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon.....	31	6	...	D.		4
Roanne.....	31	10	...	D.	1	10
Saint-Etienne.....	35	8	...	D.	1	16
Villefranche.....	29	17	...	*		

Trevoux	30		...	D. 1	10
Généralité de Metz.			...		
Metz	24		...	D. 1	16
Montmedy	26	13	...	A. 2	4
Sedan	27	10	...	D. 2	
Thionville	23	5	...	D. 2	18
Toul	24	16	...	A. 1	12
Longwy	22	4	...	*	
Vic	21	16	...	*	
Phalſbourg	24	6	...	*	
Gén. de Montauban.			...		
Montauban	23	10	...	A.	5
Cahors	28	16	...	*	
Moiſſac	24	16	...	*	
Rodez	27	10	...	*	
Villefranche	25	19	...	A.	13
Saint-Antonin	24	9	...	*	
Géner. de Moulins.			...		
Moulins	28	11	...	*	
Aubuſſon	28	18	...	D. 1	12
Evaux	30		...	D. 2	2
Gannat	26	13	...	D. 1	6
Gueret	33		...	*	
Montluçon	28	16	...	D. 1	14
Montmarault	22	12	...	*	
Nevers	27	4	...	D.	16
S. Pierre-le-Moutier	24	15	...	A. 2	5
Général. d'Orléans.			...		
Orléans	28	16	...	D. 1	4
Beaugency	28	7	...	D. 2	17
Blois, Chartres	27	12	...	*	
Dourdan	28	13	...	D. 2	1
Montargis	30	8	...	*	
Pithiviers	28	16	...	D. 2	2
Romorantin	28	1	...	D. 1	14
Vendôme	24	7	...	D. 3	2
Généralité de Paris.			...		
Bray	31	1	...	D. 3	3
Compiegne	32	4	...	D. 1	10
Coulommiers	26	8	...	D. 6	4
Etampes	29	1	...	D.	18
Fontainebleau	34	11	...	*	
Joigny	25	4	...	D. 4	2
Mantes	32	11	...	A.	17
Melun	31	4	...	D. 1	4
Nogent-ſur-Seine	30		...	D. 4	4
Pontoiſe	26		...	D. 6	
Provins	29		...	D. 4	10
Saint-Germain	31		...	*	
Sens	33	12	...	D.	14
Tonnerre	23	7	...	D. 1	16
Vezelay	41	10	...	A. 3	
Général. de Poitiers.			...		
Poitiers	26	17	...	*	
Les Sables	25	11	...	A. 2	9
Saint-Maixant	24	5	...	D.	5
Niort	27	14	...	*	
Génér. de Provence.			...		
Aix	41	5	...	*	
Arles	36	8	...	D.	5
Le Pertuis	41	5	...	*	
Digne	35	18	...	A. 1	7
Généralité de Riom.			...		
Riom	26	14	...	D. 1	10
Brioude	28	17	...	D.	15
Clermont-Ferrrand.	28	4	...	D.	18
Iſſoire	28	1	...	D. 1	18
Mauriac	37		...	A. 4	
Saint-Flour	26		...	*	
Généralité de Rouen.			...		
Rouen	29	3	...	*	
Andely	28	16	...	D. 2	18
Dieppe	29	8	...	D.	12
Evreux	30		...	A. 1	4
Le Havre	28		...	D. 1	
Lyons	32	14	...	D. 5	10
Pont-de-Larche	28		...	D. 1	
Pont-l'Evêque	31	12	...	D. 2	3
Génér. de Rouſſillon.			...		
Perpignan	27	15	...	*	
Foix	25	12	...	A. 1	5
Pamiers	26	4	...	D. 2	4
Montlouis	24	10	...	*	
Génér. de Soiſſons.			...		
Soiſſons	30	18	...	A.	18
Châteauthierry	28	11	...	D. 2	
Chauny	27	13	...	D. 2	9
Couchy-le-Château.	25	3	...	D. 3	15
Creſpy en Valois	27	18	...	D. 4	18
Ham	28		...	A. 2	8
Lafere	24		...	D. 1	16
Rozoy	31	9	...	D.	5
Noyon	26	2	...	D. 1	1
Généralité de Tours.			...		
Tours	26	13	...	*	
Angers	25	7	...	*	
Chinon	24		...	D. 1	10
La Fleche	27	4	...	D. 1	12
Laval	30		...	D. 3	15
Le Mans	28	16	...	D. 2	11
Loches	25	12	...	A.	10
Loudun	21	16	...	D. 1	6
Mayenne	32	11	...	D.	11
Richelieu	21	16	...	D. 2	3

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 31 Mai 1775, au Samedi 3 Juin, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 20, 25 à 31 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 18 liv. 10 s. à 19 liv.; l'orge, de 13 à 14 l. Le froment au Port de la Grêve, de 28 liv. 15 s., 30 à 31 l.; le seigle, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l.; l'orge, de 13 à 14 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 31 Mai 1775, au Samedi 3 Juin, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 liv. 5 s., 17 à 18 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Juin 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Juin 1775.

	℔	ß		
Or de Portug. à . . .	722			*marc.*
Du Mexique à . . .	716			*marc.*
Du Perou à	708			*marc.*
Les guinées à . . .	722			*marc.*
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. . .				*once.*
31 32.	100			*once.*
Or à 20 karats à . .	84			*once.*
L'argent à 11 d. . .				*marc.*
20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				*marc.*
gr. à	51	17	6	*marc.*
Piastres à	49	5		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 7 Juin 1775*

Amsterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¼ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE	FESTE.	1932 ½ 35 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	415 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 29 Mai.		Du Mardi 30.		Du Mercredi 31.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Certain..... pp^lles.	J.	Marsollier.... v^res.	J.	Gauthier..... v^res.	L.
Viageres	J.	Cauchy..... pp^lles.	J.	Perpétuelles..	L.
Tontine	J.	Viageres....	H.	.....	
Creuzé..... pp^lles.	J.	Tontine.....	J.	.....	
Viageres.....	J.	Defays..... pp^lles.	J.	.....	
Tontine	J.	Viageres	J.	.....	
Delamotte.. pp^lles.	J.	.....		.....	
Viageres	J.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 8 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 4 Juin.*

LA cherté des vivres, le prix excessif des logemens, les maladies, obligent une foule de Curieux à quitter Moscou. On attribue les maladies à la température rigoureuse & extraordinaire de la saison. Elles ont attaqué plus de trente mille personnes, & il en est mort un grand nombre. Le 27 Mai, il tomba de la neige en telle abondance qu'on n'en a jamais tant vu si avant dans le printems. Ce tems auroit les suites les plus funestes pour les fruits de la terre, s'il duroit.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 11 Juin.*

Le malheur des tems oblige le Conseil permanent à déployer successivement la rigueur excessive des impôts, tandis que nous perdons de nouveaux districts, que des Recruteurs étrangers aggravent la dépopulation du reste de nos Provinces, que nos récoltes périclitent, que les vivres sont à des prix exorbitans, qu'on a de la peine à obtenir de la viande en la payant comptant le double de sa valeur, quoique ce Royaume fournisse ordinairement de bœufs nombre de Provinces étrangeres.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 12 Juin.*

On assure que S. M. projette d'établir en Finlande plusieurs Places de Commerce. Le 27 du mois dernier, les arbres de cette Province n'avoient point encore de feuilles; & ce jour-là on y ressentit une chaleur insupportable.

Le Gouvernement vient d'imposer de nouvelles regles pour la taxe des denrées dans les différentes Villes du Royaume, article sur lequel on voit décider de l'intérêt & du sort des Peuples avec une négligence & une légéreté que le Juge le moins scrupuleux ne mettroit pas à prononcer, non sur la fortune mais sur le plus petit intérêt d'un Particulier. Si l'on inculquoit dans l'esprit des Officiers de Police, ce qui est évidemment vrai, qu'ils sont aussi rigoureusement astreints en ce genre à ne juger que selon les regles de la Justice & d'après les preuves les plus complettes qu'un Tribunal peut l'être à juger des affaires particulieres, jamais ils ne chargeroient leur conscience & leurs biens d'une seule taxe.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Juin.*

On se plaint en Norwege de la sécheresse & de la chaleur. Les productions souffrent beaucoup. Nous avons aussi très-grand besoin de pluie. La semaine derniere, la chaleur a été immodérée.

La baiſſe des bleds en Angleterre nous laiſſe beaucoup de ſuperflu, ainſi qu'à la Suede. La Norwege qui tiroit autrefois des Iſles Britanniques que nous venons de ſecourir, eſt abondamment pourvue.

HONGRIE.

De Carlostadt (*en Croatie*), *le 9 Juin.*

Pendant que preſque toute l'Europe a eſſuyé une longue ſéchereſſe, la pluie a été continuelle dans ces contrées depuis le 15 Avril. Vers la fin de Mai, des torrens d'eau ſe ſont précipités du haut des montagnes : ils ont dévaſté la plaine, entrainé les terres, & enfin inondé la Ville.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 16 Juin.*

Des lettres récentes du Comté de Reuter nous apprennent que le 8 de ce mois, il tomba à Miava une ſi forte pluie qu'il ſe forma des courans qui emporterent des maiſons & qui entrainerent preſque tout le bétail & nombre de perſonnes. La campagne eſt ruinée.

De Francfort, *le 24 Juin.*

Nous avons des pluies intermittentes mais trop légeres : la terre n'eſt point imbibée. Ce qu'on aura de grain & de vin ſera bon, s'il n'arrive des accidens. Il y quelques jours qu'une groſſe nuée crêva tout d'un coup à quelque diſtance de cette Ville ; la campagne fut ſubmergée : il y eut beaucoup de beſtiaux noyés.

ITALIE.

De Trieste, *le 10 Juin.*

Le prix du grain diminue de jour en jour, & il y a apparence qu'il diminuera davantage. Il eſt ſucceſſivement tombé des pluies ſi bienfaiſantes qu'on a lieu d'eſpérer une récolte également riche & de bonne qualité.

Nos Négocians ne font plus de ſpéculations ſur l'huile depuis que la République de Veniſe en a permis la ſortie hors de ſes Etats. Il y en a ici des proviſions conſidérables qu'on ſera obligé de garder pour un autre tems.

Notre Port ſe releve, depuis que le commerce y eſt plus libre & que les débouchés ſe multiplient.

De Florence, *le 11 Juin.*

Nos campagnes ſont en très-bon état & nous promettent une moiſſon abondante.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Juin.*

Suivant les dernieres lettres de l'Amérique, M. le Comte de Dummore, Gouverneur de la Virginie, a notifié aux Habitans que s'ils ne rentroient inceſſamment dans le devoir, il affranchiroit les Negres, les armeroit & ſe mettroit à leur tête. Le trafic eſt entiérement arrêté dans cette Province... L'Aſſemblée générale de la Penſylvanie a déclaré au Gouverneur qu'elle ne pouvoit acquieſcer aux dernieres réſolutions du Parlement concernant les taxes ; que la franchiſe étoit un droit inaltérbale des Colonies ; & que la leur étoit engagée par les titres les plus ſacrés à ne jamais ſe ſéparer des autres..... L'Aſſemblée de Connecticut a réſolu de ne donner aucune ſorte de rafraîchiſſement à nos Pêcheurs. Le Peuple de la Nouvelle-Yorck eſt dans les mêmes ſentimens.

On dit qu'il eſt queſtion de ſubſtituer au mot *taxation* celui de *requiſition* pour ramener les Américains. Il s'agit de ſçavoir ſi c'eſt le mot ou la choſe qui diviſe les Colonies d'avec la Métropole ; & ſi elles s'amuſeront, les Colonies à attacher au terme de *requiſition* la liberté de refuſer, & la Métropole l'obligation de conſentir. Ces traités de paix ou plutôt de treve ſe font, quand les deux parties ne peuvent plus faire la guerre.

On remarque qu'il y a une contradiction manifeſte entre le deſſein que le Gouvernement paroît avoir d'encourager le commerce à Terreneuve, & l'Acte paſſé pour reſtreindre à trois ou quatre Ports d'Angleterre la liberté de porter des proviſions dans ce pays. Il eſt clair que l'exceſſive limitation d'une des principales branches de trafic eſt la deſtruction d'une bonne partie du commerce. On demande, à ce ſujet, ſi des Ci-

toyens, ſoumis au même Gouvernement, ne doivent pas l'être aux mêmes loix ; & ſi des Sujets qui payent les mêmes taxes ne doivent pas avoir les mêmes droits ou libertés ? Un autre motif ſe préſente, qui ſemble exiger la prompte révocation de l'Acte limitatif : les Américains refuſent de céder des proviſions pour notre pêche. Ainſi donc, nos Pêcheurs, bornés aux ſecours de trois ou quatre Ports, ſont expoſés à manquer de tout. Le régime réglementaire a évidemment contre lui un inconvénient éternel & inévitable. La prétendue bonté de ſes injonctions dépend des circonſtances ; or les circonſtances changent ſouvent, même d'un inſtant à l'autre : il devroit donc être continuellement occupé à détruire ce qu'il a élevé, à relever ce qu'il a détruit, *diruit, ædificat, mutat quadrata rotundis.* mais pendant qu'il détruit, le mal eſt fait ; le mal eſt fait, pendant qu'il releve.

Nous apprennons de l'oueſt de l'Angleterre que le commerce des draps y eſt tombé dans une ſtagnation ſans exemple ; que les Fabricans les plus riches chargés de marchandiſes invendues ſont obligés de renvoyer une grande partie de leurs Ouvriers ; & que quelque deſir qu'ils ayent de ſauver un grand nombre de familles, ils ſont dans l'impuiſſance de les employer.... La Verrerie, du voiſinage de Newcaſtle, privée du débouché de l'Amérique, vient de ſe décharger d'une foule d'Ouvriers. La Ferronerie de Swalwel eſt, par la même cauſe, dans l'inaction. Ainſi paſſe la proſpérité manufacturiere, lorſqu'elle n'eſt pas produite & nourrie par la proſpérité terrritoriale. Ainſi paſſent les Empires d'*induſtrie* élevés ou protégés par certains Politiques.

D'un autre côté, on aſſure qu'à Glaſgow, Dumferline, & autres Ville Fabricantes d'Ecoſſe, le commerce eſt très-animé & que les Manufacturiers y reçoivent plus d'ordres d'Angleterre qu'ils n'en ont jamais reçu. A Dundée, dans l'Ecoſſe ſeptentrionale, une Compagnie a eſſayé de faire manufacturer par les Habitans du lin de la meilleure qualité ; & le ſuccès a ſurpaſſé ſon attente, car les ouvrages égalent ceux d'Angleterre. Cet établiſſement attire l'attention publique & reçoit de puiſſans ſecours. L'induſtrie Ecoſſoiſe bat les Manufactures Angloiſes en ruine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le 22 Juin.*

Notre récolte de cocons a été magnifique ; il eſt très-rare qu'on en ait de pareilles ; les moins heureux Educateurs ſont ſatisfaits. Cette bonne fortune jette de l'argent dans notre commerce & l'anime.

On moiſſonne dans les campagnes d'Arles & autres cantons : la récolte eſt, à ce qu'on aſſure, très bonne. Cependant le froment ſe ſoutient encore ici à un prix haut, 52 l. la ſalmée (peſant 380 l.). On ne doute pas qu'il n'y ait bientôt une baiſſe.

Après un tems très-varié, il eſt tombé du 15 au 20 trois pouces & trois quarts d'eau. Le vent du nord ſouffle actuellement avec une violence qui fait craindre pour les bleds, les vignes & les arbres.

La Librairie, ci-devant écraſée par l'impôt mis ſur les Livres étrangers, ſe releve depuis que ſon commerce eſt affranchi. Nos Libraires ont célébré par une fête cet heureux événement.

D'Aurillac, *le 22 Juin.*

La mauvaiſe récolte de l'année derniere a été la cauſe premiere du haut prix des grains : les foibles apparences de celle-ci l'ont ſoutenu. Sans la liberté de la circulation intérieure, nous aurions eu une bien plus forte cherté (1). Il eſt à deſirer que la loi ſoit maintenue dans toute ſa force, ſur-tout pour l'intérêt de cette partie de la Province où l'on recueille à peine, les bonnes années, ce qui eſt néceſſaire à la conſommation des Habitans.

(1) *Dans les divers articles que nous publions ſur les effets & la néceſſité du commerce, ce n'eſt nullement notre opinion que nous prêtons à leurs Auteurs, comme quelques Lecteurs l'ont imaginé, nous ne faiſons que rendre les témoignages, les avis & les vœux qu'on nous communique. Celui-ci n'eſt qu'une copie d'une délibération que MM. les Officiers Municipaux de la Ville d'Aurillac nous ont fait l'honneur de nous adreſſer.*

Dans cette Ville, Capitale de la Haute-Auvergne, il y a vers le 20 Mai une Foire considérable qui dure ordinairement huit jours. Les ventes commencent par les bêtes à laine du Quercy & du Rouergue : suivent celles des moutons gras : enfin on vend les mulets, chevaux & bestiaux. Depuis cette époque jusqu'en Septembre, il y a tous les Vendredis un gros Marché de moutons gras, lequel a jusqu'à présent fourni à la consommation des Villes de Montpellier, Toulon, Marseille, & des Isles voisines.

De Grenoble, *le 23 Juin.*

Les bleds sont d'une beauté parfaite; mais des pluies continuelles en retardent la maturité. Elles nuisent à différentes productions. La vigne qui promet infiniment, en souffre. Quelques jours séreins & chauds hâteroient de riches moissons & feroient baisser les prix.

Il a été souvent question dans la Gazette & notamment N°. 24 & 31 de 1772, art. d'Aix & de Grenoble, du droit odieux que le Bourreau leve sur toutes les denrées apportées à nos Marchés. L'Arrêt qui soustrait à cette dure servitude les grains & farines, a été reçu avec la plus grande joie.

La Ville ne leve point d'octroi sur ces denrées ; mais il s'en perçoit un au profit d'un Seigneur. Nos Grenetiers ou Blatiers interprétant l'Arrêt selon l'esprit de bienfaisance qui l'a dicté, ont cru que le droit seigneurial étoit supprimé & refusent de le payer. Les Receveurs se préparent à les poursuivre. Ce seroit un grand malheur, car nos Pourvoyeurs trompés ne manqueroient pas de s'éloigner pour passer aux Marchés francs. Nous espérons que le motif qui a fait accorder la faveur aux Villes chargées d'octrois, l'étendra, comme également utile & nécessaire, aux Villes soumises comme la nôtre à des droits particuliers.

Une maladie répandue sur les bestiaux de la Communauté de Moras, Election de Vienne, avoit excité les plus vives alarmes dans la contrée. M. l'Intendant, avec une activité patriotique, a donné les ordres les plus pressans & les plus sages pour y apporter remede. Le sieur Dupont, Eleve de l'Ecole de Lyon, a reconnu qu'elle n'étoit point contagieuse. Elle n'a eu pour principe que le défaut de nourriture sur la fin de l'hiver, & une pâture immodérée d'herbes fraiches au commencement du printems. Ces animaux épuisés par la faim & le travail (car ils ont été employés sans être nourris) n'ont pu digérer l'aliment dont ils se sont gorgés. A ceux qui sont morts, on a trouvé l'estomac plein d'herbes entassées & durcies, & les chairs infiltrées d'une sérosité abondante. Les purgatifs, les lavemens, les stomachiques ont eu le meilleur effet. M. Riviere, Médecin du Pont-Beauvoisin, a aussi donné utilement ses soins pour arrêter le mal.

Les convois de grains du Haut-Languedoc ont fait baisser les prix dans le Comtat & les pays limitrophes du Dauphiné où l'hémine de bled a valu, au commencement du mois, 5 l. 16 & 18 s. On y attend des voitures de Carpentras où la même mesure ne vaut que de 4 l. 10 s. à 4 l. 15 s.

De Dol, *le 24 Juin.*

Il est tombé assez de pluie. Nous aurons une bonne demi récolte en grains. Le tems est favorable pour semer les bleds noirs : les premiers semés sont magnifiques. Nous aurons peu de chanvres & de fourages. Il y aura une récolte très abondante de cidre : on parle déjà de vendre le boisseau de pommes *six sous* ; il en faut neuf boisseaux pour faire une barique de cidre. Une pareille abondance est misere, car à peine le Colon retire-t-il ses frais.

Un Seigneur des environs est enfin parvenu à vaincre la répugnance de ses Vassaux à cultiver les patates : d'abord il a donné l'exemple ; l'exemple, l'instruction, une distribution gratuite ont encouragé. Partout où l'on en a planté, elles promettent beaucoup.

On a fait dans une Paroisse voisine l'évaluation suivante de la corvée. Cette Paroisse peut être de 7 à 800 Communians. Elle possede 23 attelages, chacun de 4 chevaux, pour faire valoir les terres. Elle paye 1263 l. 14 s. 9 den. de capitation roturiere (car les Nobles payent à part). Suivant les anciens Réglemens, elle devroit faire 1263 toises de chemin. Elle a été taxée à 1609 toises, & en outre à 719 charois de pierres à la digue. La carriere où il faut aller prendre les pierres est à deux lieues du clocher, & la digue à trois quarts de lieue de la carriere. On évalue l'entretien des 1609 toises de grand

chemin à 1609 livres ; & les 719 charois à 2876 liv., le charoi à 4 l. Ainsi la Paroisse obligée, suivant les anciens Réglemens, à 1263 toises parce qu'elle paye 1263 liv. de capitation, est chargée de 4485 l. en sus de sa capitation.

De Moulins, *le 25 Juin.*

Les prix de toutes les especes de grains diminuent. Les pluies ont fait pousser les avoines, les orges & les chanvres. Les bleds sont nets. La vigne ne promet pas moins que le bled.

L'instruction & l'aisance manquent dans ce pays. On a vu les Propriétaires des mûriers, hors d'état de faire face aux vimeres, se dégoûter d'une année à l'autre de l'éducation des vers-à-soie. Un Agronome éclairé, aisé & instruit est venu, qui a fait des essais en ce genre ; avec de l'argent, il a eu des succès. Tandis qu'une gelée détruisoit l'espérance de ses Emules, il a envoyé des bateaux & des charriots chercher de la feuille à dix lieues de cette Ville. C'est ainsi qu'il a soutenu ses entreprises & réussi. Cette année, on a craint le même accident & l'on n'a pas osé faire éclore beaucoup de graine. Ce Citoyen a triplé son éducation. Le succès a couronné son attente. Tous frais faits, il a retiré trente pour cent de profit net. Il se flatte de démontrer que le Peuple, s'il se livroit à cette branche d'économie, y gagneroit cent pour cent, parce qu'il ne feroit que de petites parties qui réussissent mieux que les grandes, & qu'il feroit lui-même la besogne. Cet objet intéressant a soudoyé pendant six semaines six cens Journaliers de cette Ville dans un tems où les autres travaux manquoient. (*Nous avons reçu des essais de la soie provenue de cette éducation : elle nous a paru d'une beauté parfaite : elle ne céde en rien à celle du Piémont, & on assure que pour la filature elle l'emporte sur celle là*).

Lorsque cet Homme respectable a fait ses premiers essais, il a paru ridicule ; son courage lui a même nui, car on a cru qu'il se ruinoit : mais à la fin il a été récompensé.

Il y a des impôts qui sont essentiellement inégaux dans leur repartition & conséquemment injustes & mauvais, parce qu'ils ne portent point sur une base connue. Il en est d'autres dont la base est connue, & toutefois il y régne une extrême inégalité. On se demande pourquoi un Homme qui avec un capital de 4000 liv. a 200 liv. de revenu, paye 90 l. en taxes différentes, tandis qu'un autre avec un capital de 20000 l. qui lui rend au moins 800 l., n'en paye que 100 &c. &c. &c. ? Quand il regne un régime fiscal arbitraire, il n'y a que faveurs, exemptions, privileges, c'est-à-dire, oppressions, exactions & surcharges. L'ordre ne sçauroit être arbitraire, car il est le *système* de la Justice.

De Metz, *le 26 Juin.*

» Après une longue sécheresse qui inspi-
» roit beaucoup de craintes, il est survenu,
» la veille & le jour du Sacre du Roi, des
» pluies douces & très abondantes auxquel-
» les ont succédé de beaux jours chauds,
» préparés par de grosses rosées. Ce tems
» nous donne les meilleures espérances sur
» toutes les récoltes ; ensorte que nous avons
» bien lieu de regarder l'époque du Sacre
» comme celle des bénédictions du Ciel ré-
» pandues sur notre jeune Monarque & sur
» son Peuple ».

Du Mans, *le 27 Juin.*

La Providence s'est rendue à nos prieres. Nous avons eu enfin dans le courant du mois de la pluie & de la chaleur. Nos campagnes se chargent de richesses. Les grains qui avoient subitement beaucoup augmenté, ont beaucoup baissé subitement.

Des expériences répétées confirment que les semences de bled vieux d'un an & même de deux ans sont très-bonnes & donnent une très-bonne production, ainsi qu'il a été annoncé dans la Gazette d'Agriculture. Le grand nombre tient néanmoins encore au préjugé comme à une habitude invétérée, ou parce qu'ils sont trompés par des essais en petit dont le mauvais succès en petit a pu être occasionné par des accidens étrangers, ou enfin parce que l'adresse d'une classe intéressée à les entretenir dans l'erreur les séduit.

En général les Boulangers décrient les bleds vieux pour semences, par un double motif d'intérêt. Il paroit peu de bled nouveau dans les Marchés pendant les mois de Septembre & d'Octobre, tems des semailles.

Ceux qui en cherchent pour cette destination ne craignent pas d'y mettre le prix à 5 ou 6 s. par mesure (de 31 livres) au-dessus des fromens vieux. Ainsi le prix du Marché se soutient & souvent augmente : le pain suit ce taux, cette augmentation, quoique jamais ou presque jamais, il n'entre alors de bled nouveau dans le pain. Premier bénéfice du Boulanger.

Cette ruse influe en sens contraire sur le vieux bled, & le fait baisser dans cette saison : le Boulanger aisé la saisit pour faire ses plus grands achats dans les campagnes, à cause qu'il est à meilleur prix & à cause qu'il foisonne plus en farine que le nouveau dans sa primeur. Double ou plutôt triple bénéfice pour lui.

Si le préjugé contre les semences de bled vieux se dissipe, & si le projet contenu N°. 48 de la Gazette, p. 382, est exécuté, les choses reprendront leur cours naturel, & il en résultera un grand avantage pour les Cultivateurs & pour les Consommateurs.

D'Amiens, *le 28 Juin.*

Il est entré à Saint-Valery une troisieme cargaison de grains de Dantzick. Ces importations ont vraisemblablement concouru avec les belles apparences de la récolte à ramener l'abondance dans notre Marché & à faire baisser le froment d'environ six livres par mesure. Du 10 au 17, elle étoit montée à 46 l. (37 l. sept. de Paris). Les grains inférieurs s'étoient proportionnés à ce prix ; & une partie du Peuple, désolée & hors d'état d'y atteindre, étoit obligée de vivre de grains réservés pour les bestiaux. Cette hausse excessive n'a heureusement duré qu'un instant.

(*On nous demande d'Amiens & de divers autres endroits du* riz sec. *Les personnes qui seroient dans le cas de nous en procurer obligeroient une foule de Citoyens jaloux d'étendre l'Agriculture*).

De Paris, *le 4 Juillet.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 19 Mai, qui ordonne pendant six années, à compter du 1 Juillet, une gratification de vingt-cinq sous par quintal de morues seches de pêche Françoise, qui seront transportées dans les Isles Françoises.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Acte de Bienfaisance.

Copie d'un engagement des Laboureurs de Bassevelle en faveur des Pauvres.

» Les Fermiers & Laboureurs de la Paroisse de Bassevelle, Généralité & Election de Soissons soussignés, pour répondre au vœu de la lettre écrite par M. le Chevalier de Boufflers à M. leur Curé, requierent leurdit sieur Curé de leur indiquer les familles les plus nécessiteuses de la Paroisse ; & quoique depuis plusieurs années ils aient éprouvé des pertes considérables par la grêle & la mortalité de leurs bestiaux, ils promettent par le présent Acte de pourvoir à leur subsistance, chacun proportionément à sa teneur, d'ici à la moisson prochaine, & ce à la requisition sur des billets qui leur seront envoyés de la part de leurdit sieur Curé qu'ils prient de vouloir bien recevoir ledit présent Acte comme un gage de leur compassion pour les malheureux & de leur empressement à seconder les vues bienfaisantes de Sa Majesté. *Signé*, les principaux Fermiers & Laboureurs.

II.

Prix du froment, 1°. quinzaine de Juin ; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	#	s			#	s
Généralité d'Alençon.						
Alençon	40		...	A.	2	8
Conches	37	18	...	A.	4	1
Falaise	36	17	...	A.	4	12
Lizieux	34	2	...	A.		17
Mortagne	30	12	...	A.	3	17
Verneuil	36	16	...	A.	4	16
Généralité d'Alsace.			...			
Strasbourg	24		...	A.	1	1
Haguenau	24	16	...	A.	2	8
Belfort	28	16	...	*		
Colmar	25	8	...	*		
Landau	22	11	...	D.		19
Schlestadt	25	12	...	D.		13

	#	ß			#	ß
Généralité d'Amiens.	#	ß			#	ß
Amiens	31	18	...	A.	4	6
Boulogne	28	8	...	A.	4	8
Calais	24	11	...	A.	2	11
Doullens	30	19	...	A.	4	1
Peronne	28	17	...	A.		15
Saint-Quentin	32	13	...	A.	3	11
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	A.		9
Lectoure	22	8	...	*		
Muret	24	5	...	*		
Nogaro	20	13	...	*		
Mirande	18		...	*		
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	25	7	...	A.	4	16
Mauléon	22	10	...	*		
Oloron	25	12	...	A.	2	1
Pau	22	16	...	D.		14
Saint-Sever	21	6	...	A.		8
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	10	...	A.	4	
Agen	25	2	...	D.	1	
Blaye	25	16	...	*		
Condom	22	16	...	A.		4
Libourne	30		...	*		
Nérac	24	18	...	*		
Périgueux	33		...	A.	1	10
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	23	10	...	D.	2	8
Dun-le-Roi	22		...	D.	2	
Le Blanc	26	12	...	A.		7
La Charité	25	4	...	D.	2	
La Châtre	27	17	...	D.		12
Sancerre	29	5	...	D.		15
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	29	12	...	D.		5
Autun	33		...	A.	1	10
Auxerre	31	14	...	A.	1	14
Bar-sur-Seine	34	10	...	A.	2	12
Charolles	33	12	...	D.		6
Châtillon-sur-Seine	28	16	...	D.		10
Seurre	30		...	D.		17
Avalon	27	12	...	*		
Gex	40	10	...	*		
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Nantes	28	5	...	A.		10
Lannion	37	18	...	A.	2	15
Morlaix	30		...	A.	3	10
Quimper	25	4	...	A.	1	4
Vitré	28	2	...	*		
Tréguier	37	10	...	A.	1	10
Vannes	30	9	...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	33	12	...	A.	2	2

	#	ß			#	ß
	#	ß			#	ß
Avranches	33	12	...	A.	4	10
Bayeux	27	10	...	A.		14
Saint Lo	33	18	...	A.	4	13
Valognes	24	4	...	A.		5
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	29	14	...	*		
Chaumont	24	12	...	*		
Epernay	33	12	...	D.		12
Joinville	26	5	...	D.	2	5
Langres	22	4	...	D.	5	11
Reims	31	10	...	A.	1	10
Rethel Mazarin	33	12	...	A.	3	12
Sainte Ménéhould	30		...	A.	3	4
Troyes	32		...	*		
Vaucouleurs	30	5	...	D.		6
Général. de Flandres.			...			
Lille	27	9	...	A.	3	5
Arras	29	5	...	A.	2	6
Bapaume	33		...	A.	3	
Dunkerque	28		...	A.	3	
Douay	27	5	...	A.	1	16
Saint Omer	28	16	...	A.	6	12
Saint-Pol	32		...	A.	6	16
Gravelines	24	9	...	*		
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	32	16	...	D.		13
Dole	28	16	...	A.		16
Lons-le-Saunier	31	4	...	D.		16
Ornans	35	4	...	A.	1	4
Gray	30		...	*		
Saint Claude	33	6	...	D.		10
Vesoul	29		...	D.	1	8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	39	8	...	*		
Briançon	42	13	...	D.	4	
Crest	39	12	...	A.	1	4
Embrun	38		...	D.	4	
Valence	34	4	...	*		
Vienne	33	12	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	30	15	...	A.	3	15
Cambray	29	15	...	A.	1	11
Quesnoy	33	1	...	A.	5	1
Saint-Amand	29	19	...	A.	2	11
Maubeuge	30		...	A.	4	
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	26	11	...	A.		17
Béziers	26	8	...	D.		9
Carcassonne	26	5	...	D.		2
Castres	24	17	...	*		
Montpellier	31	13	...	A.		16
Narbonne	29	12	...	A.	1	12
Nismes	34	5	...	A.	1	8
Pezenas	22	2	...	D.		12

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 28 Juin 1775, au Samedi 1 Juillet, le froment s'est vendu à la Halle, de 29, 31 liv. 10 s. à 34 l. *le septier*; le seigle, de 17 l. 10 s., 19 à 20 l.; l'orge, de 18, 19 à 20 liv. Le froment au Port de la Grève, de 31 à 34 l.; le seigle, de 18 l. 10 s. à 19 l. 10 s.; l'orge, de 17 liv. 10 s. à 19 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 28 Juin 1775, au Samedi 1 Juillet, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 l. 10 s. à 23 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Juillet 1775, de 64 à 65 liv.; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 48 à 49; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Juillet 1775.

Or de Portug. à . . .	722	℔ 6		marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	721	10		
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	12	6	
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 5 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	30 15 16e à 31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Pâques*	¾ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1897 ½ 1900 .	1900 1897 ½ .	1897 ½ 1900 1897½
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	245	245	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	414	414	414 . . . .
Rescriptions . .	6 ¾	6 ¾.	6 ¾. . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½	1 ¼ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 26 Juin.			Du Mardi 27.			Du Mercredi 28.		
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*		
Thevenin... pplles.	L.		Marsollier.... vres.	L.		Defrance... pplles.	L.	
Viageres	L.		Desplaces... pplles.	J.		Viageres	L.	
Delamotte.. pplles.	J.		Viageres.....	J.		Tontine.....	L.	
Viageres.....	J.		Tontine	J.		De S. Janvier. vres.	J.	
Tontine	J.		.....			Tontine	J.	
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 27 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 5 Mai.*

DÈS le commencement d'Avril, on a vu en Finlande beaucoup d'oiseaux d'été, pendant que les rivieres étoient encore gelées, qu'il y avoit dans le détroit des glaces de deux aunes d'épaisseur, & que les campagnes étoient couvertes de huit à dix pieds de neige. Cette singularité paroît digne d'être remarquée. Les cultures du printems ont été fort retardées dans ce pays. On s'y plaint de la disette des fourages.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Mai.*

Des Troupes sont parties pour aller travailler à la réparation des chemins. Un Etat tombe en ruines, quand les chemins se dégradent. Les mains destinées à le défendre peuvent avec honneur le relever.

Le 29 du mois dernier, 170 vaisseaux mouillerent dans le Sund : il y en avoit six Suédois, chargés de sel pris sur la Méditerranée. Heureux le pays qui acquiert le commerce de cette précieuse denrée !

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 10 Mai.*

Quelques Agriculteurs Siléſiens ont essayé de cultiver le riz dans cette contrée, mais sans succès ; d'où la foule a conclu que le climat rejettoit cette plante. Quand l'ignorance juge entre l'*art* & la *nature*, la nature est infailliblement condamnée. M. Pfeiffer, Econome Allemand, très-distingué, après avoir parfaitement réussi dans cette culture, a conseillé à ses Compatriotes de ne pas s'y adonner : il reste à choisir entre ses conseils & ses exemples. Notre Société Patriotique combat avec ardeur un préjugé imprudemment conçu d'après des expériences incertaines. On se rappelle qu'à Carlsrouhe, l'on éleve en plein air toute sorte de plantes exotiques. Un Propriétaire de la Nouvelle Marche naturalise dans le pays plusieurs especes d'animaux étrangers, chameaux, buffles &c.

L'excellent houblon de Bohême, connu sous le nom de *Munsterberg*, a très-bien pris dans cette Province, au moyen d'une culture riche en avances & très-soigneuse. Comme la nielle détruit en un instant l'espece ordinaire, plusieurs Cultivateurs ont adopté le houblon sauvage, inférieur en qualité, mais fort contre les intempéries. Ils se contentent d'en garnir les haies, les palissades de leurs jardins, de leurs enclos, sans lui sacrifier leur terrein. L'industrie & l'économie aggrandissent la terre.

Un Admodiateur d'un Domaine Royal prétend avoir un bon remede contre les vertiges des brebis. Le secret est à vendre. On a proposé une souscription pour l'acheter.

DE VIENNE, *le 11 Mai.*

M. Kleeman, Négociant connu par des

voyages, a présenté à l'Impératrice-Reine un Manuscrit dans lequel il expose les difficultés de la navigation du Danube depuis Vienne jusqu'à Orsova, & de celle de la Save depuis Carlstadt jusqu'à Belgrade. Sur le Danube, il s'éleve quelquefois subitement, en automne & en hiver, des brouillards si épais que les bâtimens n'ont d'autre parti à prendre que de vîte gagner le rivage. Le fleuve entraîne souvent de gros arbres qui vont heurter les barques. Quelquefois elles se brisent contre de gros troncs cachés sous l'eau & d'autant plus dangereux que le fleuve change fréquemment de lit. Quant à la Save, son cours est embarrassé par des moulins; en quelques endroits, elle n'a point de profondeur. De ses bords, les Turcs, par récréation, tirent quelquefois sur les bateaux: si l'on s'en plaint, ils demandent, par dérision, qu'on leur livre les auteurs du meurtre pour les empaler sur le champ. Par-tout ils abandonnent les eaux à leur pente & à leurs écarts. Les obstacles qu'oppose la barbarie sont les plus difficiles à applanir. La meilleure guerre à faire aux Barbares, ce seroit de les civiliser; mais ici c'est une chose impossible. Des Traités ne les contiendront pas: il ne faut pourtant pas les négliger. Enfin il reste la ressource de se défendre lorsqu'on est attaqué. Quant aux obstacles naturels, le moyen le plus sûr & le plus avantageux de les lever, c'est de creuser des canaux de navigation à côté des rivieres. La dépense sera grande; mais les grands effets ne s'obtiennent que par de grands moyens, & celui-là sera d'une utilité infinie & durable. Un Empire ne se fait pas sans frais, l'économie & l'ordre fourniront les fonds.

Un de nos Concitoyens a inventé une machine électrique au moyen de laquelle il prétend se chauffer sans bois & sans charbon. Elle seroit d'un prix inestimable, sauf l'embarras des accessoires, sur-tout dans une grande partie de l'Europe dont les Habitans mourront de froid, dans deux des générations, faute de chauffage.

Les Médecins de ce pays font différentes sortes de cures avec l'aimant artificiel. Ils guérissent des maladies de nerfs, d'yeux &c, en appliquant l'acier sur le dos des malades. Leurs découvertes en ce genre s'étendent de jour en jour. La plus grande difficulté, dit-on, est de déterminer les parties du corps sur lesquelles l'application doit être faite.

Une nouvelle Ordonnance délivre les Paysans des corvées imposées pour l'entretien des routes & des chemins, servitude dont on ignore pourquoi les Habitans des Villes étoient exempts. A l'avenir ils auront la liberté de faire ce qu'ils doivent faire pour leur intérêt & le bien public. Les Soldats seront employés à ces travaux, & recevront outre leur solde, des salaires.

Il vient de paroître un Réglement concernant le commerce des Livres classiques. On a tâché d'y pourvoir aux intérêts des Auteurs qui ne sembloient plus avoir reçu des talens que pour la fortune des Libraires. On entend aussi empêcher ces derniers de mettre les ouvrages à des prix si hauts que même les gens aisés sont obligés de renoncer à s'instruire ou à faire instruire leurs enfans. Mais pourquoi les Libraires haussent-ils les Livres à ce point? Leur intérêt est de vendre: s'ils ne vendent plus, ils perdent à la cherté, ils se ruinent. Il est donc une cause de haut prix, autre qu'un caprice absurde des Marchands: c'est cette cause qu'il faudroit connoître & détruire.

ITALIE.

De Trieste, *le 6 Mai.*

Les facilités accordées à notre commerce alarment les Vénitiens qui voyent de jour en jour le leur s'affoiblir par notre concurrence. On espere que l'Empereur, à son passage dans cette Ville, nous concédera quelques nouveaux privileges. S'ils sont de la nature de ceux que nous avons reçus, ils seront vraiment utiles, car ce ne seront que des libertés... On éprouve ici avec précaution une composition dans laquelle il entre de l'arsenic, pour détruire les vers qui endommagent la quille des vaisseaux. L'Inventeur est M. Kornbeck de Vienne... Les Arméniens, nommés Méchituristes, se multiplient ici, à la faveur du libre exercice de leur Religion: ils font sur-tout un grand commerce de leurs Missels, Catéchismes, Livres classiques avec la Perse & la Médie.. Depuis la conclusion de la paix entre la Russie & la Porte, il est entré dans la Méditerranée quatre navires Russes chargés de grains. Il paroît que la premiere de ces

deux Puiſſances prépare une grande révolution dans le commerce.

De Venise, *le 7 Mai.*

Malgré les précautions que le Gouvernement avoit priſes pour prévenir le pillage des grains dans les Vallées, les Habitans de celles de Lubiana & de Canonica ont dévaſté les Marchés juſqu'à Breſcia. Pour les punir, on leur envoye des proviſions. Ne diſſimulons pas que c'eſt ſur-tout l'ignorance qui engage le Peuple dans ces brigandages : il s'y livre, parce qu'il ne ſçait pas en quoi conſiſte la Juſtice ; parce que ſes Paſteurs ne l'en inſtruiſent pas ou ne le ſçavent pas eux-mêmes ; parce que l'habitude de taxer les denrées lui perſuade que le Gouvernement eſt maître de diſpoſer des prix ; parce que le Gouvernement l'accoutume à croire que c'eſt à lui à l'aporoviſionner en tems de diſette ; parce que des Déclamateurs ignorans & injuſtes leur peignent ſans ceſſe les riches comme des raviſſeurs & des Tyrans, & les Fermiers & Marchands comme des Monopoleurs & des Uſuriers ; parce que les Ordonnances elles-mêmes qui forcent les magaſins, les tranſports, les ventes, mettent réellement les grains au pillage &c. &c. &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Mai.*

Il y a eu, dans ce pays, quelques jours de chaleur, exceſſive pour la ſaiſon. On a obſervé à Cantorbéry que le thermometre de Faren. eſt monté juſqu'à 80 deg.

Les nouvelles des Comtés de Monmouth, Hereford, Stafford, Worceſter, Glouceſter, Wilts, Sommerſet &c. portent qu'on n'a jamais vu un tems plus favorable pour les ſemailles, & qu'en général les fromens ont la plus belle apparence.

La Cour des Aldermans a baiſſé la taxe du pain.

Il arrive encore à Briſtol & autres Ports des grains, des farines, du riz de l'Amérique Septentrionale.

On écrit d'Exeter que dans les cantons occidentaux de l'Angleterre, les Marchands reçoivent plus de commiſſions pour exporter des draps & autres étoffes de laine qu'ils n'en ont reçu depuis vingt ans. On aſſure que, malgré nos diviſions avec les Colonies, les Manufactures travaillent beaucoup dans les Provinces du Nord, ſur tout dans les Villes de Birmingham, Sheffield, Manchester ; & que les demandes multipliées y ont fait conſidérablement hauſſer les ouvrages. Il s'embarque pour Quebec & Terreneuve, des quantités prodigieuſes de marchandiſes que l'on compte répandre par ces voies dans toute l'Amérique Septentrionale. Les Irlandois équipent un très-grand nombre de bâtimens pour la pêche de Terreneuve.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 13 Mai.*

Pour empêcher le tranſport des grains & des farines hors de ces Provinces, le Gouvernement vient de réitérer les défenſes & d'augmenter les peines. L'approviſionnement du pays dans les deux lieues de la frontiere eſt aſſujetti à des conditions qui conſtituent les Officiers de Police vraiment arbitres de la vie des Habitans & qui obligeront le Gouvernement à prendre la place du commerce ſi le pays n'eſt déjà bien pourvu.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre du Dioceſe de Nîmes, le 14 Mai.

» Les bruits d'émeutes & de pillages de » grains nous étonnent & nous indignent. » Ces délits doivent nous paroître d'autant » plus étranges, à nous, que le bled eſt » plus abondant que jamais dans cette Pro- » vince.

» Le Boulanger de Montpellier a le bled » à raiſon de 9 l. 9 ſ. le ſettier, comme il » eſt fixé par la Police depuis la récolte : il » n'y a pas eu la moindre variation. Cepen- » dant il le payoit 11 l. 5 ſ. au commence- » ment de 1774, après une moiſſon infini- » ment meilleure que la derniere.

» J'habite un pays très-fertile en bled : il » ne produit même que des grains & des lu- » zernes. Nous n'avons aucun gros Marchand » de bled dans nos Communautés. Toute la

» denrée reste entre les mains des Cultiva-
» teurs qui ne demandent pas mieux que de
» vendre & qui sont même dans la nécessité
» de vendre. Nous avons encore à présent
» en nature la plus grande partie de notre
» récolte. Nous ne trouvons pas à vendre un
» seul grain, quoique notre bled soit d'une
» qualité supérieure. Pas un seul Marchand.
» C'est au point que nos Cultivateurs, faute
» d'argent, sont très embarrassés. On fait
» presque la cour aux Boulangers pour ob-
» tenir la préférence. Cette consommation
» est bien foible eu égard à nos récoltes.
» Les Marchands de Lunel vendent beau-
» coup de bled commun qu'ils tirent du
» Haut-Languedoc, & ils ne peuvent ven-
» dre un grain de bled fin du pays, qu'ils
» nomment dans leur commerce *bled de Bou-*
» *langerie*.

» Voilà, M., des faits sur lesquels vous
» pouvez compter. Il y a encore de l'engor-
» gement, le commerce n'a pas encore son
» cours naturel, la liberté naissante n'a pas
» encore toute sa vigueur. La cherté devroit
» se suivre de proche en proche, ou l'abon-
» dance devroit suivre la même progression.

» On a fait sourdement courir le bruit
» parmi nos Cultivateurs que le bled ren-
» chériroit bientôt & beaucoup. La récolte
» pendante s'annonce si mal dans ce district
» que cette circonstance ne peut que rete-
» nir quelques Particuliers : mais le gros a
» besoin de vendre, & il ne se présente pas
» un Marchand.

» Il y a environ deux mois que les Négo-
» cians de Lunel, qui font un gros commer-
» ce de bled, reçurent de Lyon & de la
» Bourgogne des avis d'après lesquels ils se
» persuaderent que les bleds deviendroient
» rares & très-chers dans leur Ville. Les
» voilà qui accourent dans le Haut-Langue-
» doc. Leurs bleds arrivés à Lunel, point
» d'augmentation, leur spéculation est trom-
» pée, la denrée reste dans leurs magasins.

» Quelques-uns de ceux qui ont été à
» Toulouse m'ont assuré qu'il y avoit en-
» core dans le Haut-Languedoc des provi-
» sions incroyables de grains.....

De Saint-Jean-d'Angely, *le 15 Mai.*

Les Douanes, entre leurs effets connus, en ont un auquel on ne fait peut-être pas assez d'attention, c'est de s'opposer à l'ouverture de nouvelles communications & à leur direction naturelle. Si les communications se multiplioient ou n'aboutissoient pas aux points de finance donnés, il faudroit muliplier les barrieres & les Employés & les frais de perception. Il est très possible que cette considération importante ait fait condamner beaucoup de débouchés & de projets, & obliger le commerce à n'aller à son but que par des circuits. Carybde ou Scylla.

Nous sentons ici & l'on sent autour de nous les graves inconvéniens d'une circulation tortueuse. Rochefort & la Rochelle reçoivent des bleds du Poitou pour leur approvisionnement & pour celui des Colonies, par la riviere de Niort, laquelle les porte à Marans : de cette Ville, par un trajet par mer, ils arrivent dans les deux premieres. Marans tire aussi de nos cantons par notre riviere mais en petite quantité à cause des mauvais chemins qu'il faut franchir pour venir du Poitou dans notre Port. En tems de guerre, le passage de Marans à la Rochelle & à Rochefort est presque toujours fermé : l'approvisionnement de ces deux Villes ne peut être fait qu'à grands frais par terre & par des voies impraticables pendant l'hiver.

Notre riviere qui d'ici porte des barques de 80 à 100 milliers à Rochefort peut être rendue navigable jusqu'à Briou, gros Bourg renommé par un entrepôt considérable de bleds du Poitou, destinés à être conduits par terre à Rochefort même à Bordeaux. Briou n'est qu'à six lieues de notre Port. La riviere qui arrose des pays fertiles en grains, & passe à Chizé, Dampierre, recevroit les bleds de ces cantons, même ceux de Civray, Chef Boutonne, Poitiers. Arrivés à Saint-Jean-d'Angely en bateaux médiocres, ils seroient promptement versés à Rochefort & à la Rochelle. L'ennemi ne pourroit en tems de guerre intercepter cette communication, comme il intercepte celle de Marans.

Quelques écluses élevées, quelques moulins supprimés, quelques nettoyemens, quelques petites branches de canaux établiroient une navigation qui, en déchargeant à peu de frais le Poitou de ses denrées, y reporteroit avec le même avantage les marchandises de la Rochelle & de Rochefort. Les cantons languissans de cette pauvre Province seroient bientôt vivifiés, peuplés, florissans.

De Dol, le 15 Mai.

La Province a fait quelques difficultés au sujet des fonds pour la Garde côte, moins à raison de la somme qu'il en coûte, car elle est modique, qu'à cause des inconvéniens de la chose; ils ne sont pas légers. Exemple. » Une place d'Officier Garde-côte exempte » de la corvée. Un Richard de ma Terre, » âgé de 60 ans, & qui n'étoit jamais sorti » de son village, trouva qu'il seroit fort doux » de faire travailler les autres pour lui aux » grands chemins. Il se met dans la tête de » devenir Lieutenant des Garde côtes; il » l'est. Aussi-tôt le voilà *important*. Il enseigne l'exercice qu'il n'a jamais sçu. Quitte » de corvées, il prend avec ses camarades » les airs de sa nouvelle dignité, & les menace de la prison. Il est mort: son fils lui » a succédé: celui-ci est *Monsieur* le Lieutenant comme *Monsieur* son pere &c. Si la Garde-côte est utile, qu'on la conserve: mais qu'elle serve à faire tomber le fardeau du riche sur le pauvre déjà écrasé sous le sien propre, c'est un abus qu'il faut nécessairement en distraire. Un Paysan, parce qu'il aura de l'aisance, s'enveloppera dans un manteau d'Exempt pour se reposer, tandis que pour faire son ouvrage le Paysan infortuné perdra jusqu'à son pain! Le revers de la table des exemptions est une table de proscriptions des pauvres.

Du Poitou, le 16 Mai.

Un pere de famille achete aujourd'hui une terre & paye le droit de franc-fief pour en jouir pendant vingt ans. Il décéde le lendemain. Son fils lui succede & paye de nouveau le droit.

Originairement ce droit ne devoit être payé qu'à fur, à mesure, au prorata de la jouissance, au fur de l'*emploge*, disent les Ordonnances anciennes. Par la Déclaration du 26 Décembre 1652, il fut réglé qu'il seroit levé pour les vingt années de possession qui avoient couru depuis le dernier Décembre 1633. Auparavant il ne se percevoit qu'après l'expiration de 30 à 40 ans.

S'il faut l'acquitter d'avance, le pere qui a payé pour jouir sans avoir joui, n'a-t-il pas, selon l'équité, payé pour son fils même? Ne seroit il pas naturel de tenir compte à l'héritier de la jouissance qui a été achetée & n'a pas été consommée? En Anjou, quand l'Acquéreur a satisfait au droit, les héritiers directs ou collatéraux ne le doivent point, suivant l'article 194 de la Coutume.

Il y auroit un moyen fort simple de rendre la perception équitable sans nuire aux intérêts du Fisc: il n'est pas nouveau; il fut mis en usage en 1655. Le Roi, par son Edit de Mars, ordonna que le droit de franc-fief seroit à l'avenir payé annuellement à raison de la vingtieme partie du revenu annuel.

Il y a ici une variation remarquable. Le droit a été payé après la jouissance, ensuite à fur & à mesure, enfin d'avance.

Les évaluations sont en même tems devenues fort arbitraires; & Il est difficile de se pourvoir contre les erreurs. Il est défendu de faire estimer le revenu ou la valeur des biens par des Experts: s'il n'y a point de baux, le revenu doit se fixer à raison du denier de la valeur des héritages déterminée par les contrats. Voyez *Réglement* d'Août 1692, *Déclarat.* du 9 Mars 1700, *Edit* de Mai 1708, *Arrêts* du Conseil des 15 Février & 27 Juin 1724, 29 Janvier 1737 &c. Le retour à l'ordre que ces actes établissent ne seroit pas désordonné.

Il y a une autre perception qui paroît inexacte & préjudiciable à l'exploitation des biens de campagne. Un Propriétaire afferme son domaine & son bétail pour un seul prix par le même contrat: le domaine vaut 4000 l., le bétail 2000; le bail est de 300 l.: le contrôle porte sur la totalité; & si l'estimation du bétail est faite par un contrat à part, cet article paye encore le contrôle qu'il a payé. Arrive le vingtieme: quoique le bétail ne doive rien, l'imposition est mise sur la totalité du prix du bail, sur les 300 l.

Ces détails qui servent à démontrer les inconvéniens de l'assiette & de la perception actuelles, pourront être poussés très-loin.

De Riom, le 18 Mai.

Mrs. les Officiers Municipaux, à l'occasion des émeutes suscitées aux environs de la Capitale sous le prétexte de la cherté des bleds, ont, en bons Patriotes, donné avec empressement des témoignages de la fidélité de nos Peuples par la Lettre suivante en date du 15.

» Les Habitans de la Province d'Auvergne, pénétrés des intentions de bienfai-

» ſance que le Roi a témoignées à ſes Peu-
» ples dès ſon avénement au Trône, en ont
» déjà éprouvé particuliérement les effets
» par la confirmation de leurs privileges ſur
» la liberté du commerce des ſels, auxquels
» deux Arrêts ... que S. M. a révoqués al-
» loient porter une atteinte funeſte.

» A ce bienfait qui étoit particulier à no-
» tre Province, le Roi venoit d'en ajouter
» un plus grand encore & qui embraſſoit
» tout le Royaume, en accordant une li-
» berté générale dans le commerce des
» grains.

» Nous avons déjà éprouvé quelques bons
» effets d'une loi ſi ſage ; & ſa perpétuité de-
» voit nous en aſſurer de plus grands encore,
» lorſque nous avons appris que des brigands
» prétextant la haine de tout bien, qui les
» anime, une cherté de pain qui n'eſt qu'i-
» maginaire, ont oſé juſques ſous les yeux de
» notre bon Roi manifeſter l'eſprit de révolte
» & porter le Peuple à la ſédition.

» ..... Ses Peuples de la Province d'Au-
» vergne, fideles Sujets, quoiqu'éloignés
» de ſa Perſonne, ont ſon image empreinte
» dans leurs cœurs ; à leur amour pour leur
» Roi ſe joint le ſentiment délicieux qu'inſ-
» pirent ſes bienfaits ; ils les reſſentent, ils
» en jouiſſent, & ils regardent la liberté du
» commerce des grains comme un avantage
» réel pour le Peuple, & qui ſemble annon-
» cer tous les autres biens que lui prépa-
» rent la bonté du Roi & la ſageſſe du Mi-
» niſtere.

» Officiers Municipaux de la Ville de
» Riom, chef-lieu du Duché d'Auvergne,
» nous croyons pouvoir ... énoncer & le ſen-
» timent & le vœu général de notre Provin-
» ce, & atteſter en même tems que la con-
» fiance y regne avec la ſécurité ».

On aſſure que cet exemple qu'il eſt honorable pour nos Magiſtrats d'avoir donné, ſera ſuivi par la Ville de Clermont.

De la Charité-sur-Loire, *le 18 Mai.*

Au Marché du 14, le bled qui au Marché précédent s'étoit vendu 3 l. 18 ſ. à 4 l., le boiſſeau peſant 30 livres, eſt deſcendu à 3 liv. 10 ſ., 3 l. 12 ſ. Il étoit aſſez abondant pour qu'il en ſoit beaucoup reſté pour le Marché ſuivant. On voit que, ſi la denrée eſt chere, elle ne manque pas. Ceux qui en ont cherchent à vendre & ne veulent point attendre le tems de la récolte où il eſt certain qu'elle baiſſera.

Le même jour, il eſt arrivé une diſcuſſion au ſujet du droit de hallage nommé quartelage. Un Particulier de cette Ville avoit fait porter dans la cour d'un de ſes voiſins un ſac de bled pour le vendre. Les Sous-Fermiers du droit, en étant informés, ont prétendu qu'ils avoient droit de percevoir le quartelage ſur ce ſac. Le Propriétaire leur a remontré qu'il n'étoit dû qu'à la Halle & non chez les Habitans. Ils ſont convenus qu'on avoit droit de vendre dans les *greniers* ſans payer le droit, & ils l'ont exigé : ils l'ont exigé, parce qu'il ſe vendoit dans *une cour*. Le Propriétaire n'a point réſiſté, mais il a pris des témoins en proteſtant qu'il ſe pourvoiroit. C'eſt avec des diſtinctions auſſi ridicules que l'exaction eſt odieuſe, que le commerce eſt ainſi vexé, rançonné, détourné. Il y aura franchiſe à vendre dans un *grenier* ; à vendre dans une *cour*, elle n'aura pas lieu ! Le droit de Halle ſera levé hors de la Halle &c. &c. &c ! On n'arrêtera donc les abus qu'en ſupprimant la choſe même.

Un Anglois vient d'établir ici une Forge où il ſe fait du fer de toute groſſeur parfaitement rond. Nous annoncerons avec plus de détail cette utile entrepriſe.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment, 2e. quinzaine d'Avril, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ß			₶	ß
Alençon	37	12	...	D.	1	12
Bernay	26	14	...	D.	2	8
Falaiſe	31	12	...	A.	1	12
Lizieux.....	30	10	...	A.	1	10
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg.....	22	10	...	D.	2	3
Belfort	33		...	A.	6	12
Haguenau.....	23	4	...	D.		10
Weiſſembourg	20		...	*		
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	27	2	...	*		
Abbeville	25	3	...	D.		13

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Boulogne	26	13	...	A.	5	6
Calais	23	2	...	*		
Mondidier	27	6	...	D.	1	16
Péronne	26	12	...	D.	1	
Saint-Quentin	28	11	...	A.	3	7
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	A.	1	7
Lectoure	21	4	...	A.	1	
Saint-Girons	30	11	...	*		
Isle Jourdain	20	18	...	*		
Mirande	18		...	*		
Oloron	24	16	...	D.		9
Pau	23	4	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	8	...	A.		4
Bayonne	24	13	...	A.		10
Blaye	28	8	...	A.	2	9
Condom	22	4	...	A.		12
Libourne	29	1	...	A.	1	18
Nerac	24		...	*		
Nontron	33	14	...	A.		15
Périgueux	31	5	...	A.		15
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	26	17	...	A.		9
La Châtre	31		...	A.		12
Le Blanc	36	5	...	D.	1	17
Dun-le Roi	26		...	A.	2	
Issoudun	26	10	...	D.	1	4
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	29	6	...	D.	3	4
Auxerre	30	17	...	D.		4
Beaune	35	5	...	A.	3	7
Gex	40	10	...	*		
Châlons-sur Saône	33	16	...	A.	2	3
Bresse	33		...	D.	1	
Nuis	33	12	...	A.	4	2
Saulieu	25	17	...	D.	4	8
Seurre	27	2	...	D.		5
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	30	8	...	A.		16
Auray	32	3	...	A.	2	14
Morlaix	26	9	...	*		
Nantes	26	13	...	A.		10
Pontivy	30	19	...	A.	3	1
Tréguier	28	10	...	D.	3	
Quimper	24		...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	30		...	A.		18
Bayeux	25	8	...	A.		14
Carentan	24	8	...	A.	2	2
Saint Lo	29	1	...	A.	3	17
Valognes	20	17	...	A.		14

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Gén. de Champagne.						
Bar-sur-Aube	29	15	...	D.		19
Joinville	32		...	A.	3	18
Langres	30		...	A.	2	4
Rheims	28	16	...	A.		14
Saint-Dizier	26	16	...	D.	1	3
Troyes	32	13	...	D.		13
Vaucouleurs	24	5	...	*		
Général. de Flandres.			...			
Lille	24	15	...	A.	2	5
Arras	20	16	...	D.	1	2
Bailleul	25	14	...	A.	4	
Bapaume	30		...	A.	2	
Douay	23	16	...	A.		9
Dunkerque	26		...	*		
Saint-Omer	22	16	...	A.		12
Saint-Venan	22	16	...	D.		4
G. de Francke-Comté.			...			
Besançon	33		...	A.	7	6
Dole	28		...	A.	1	4
Gray	33		...	A.	3	
Lons-le-Saunier	31		...	D.		16
Orgelet	31		...	D.	2	16
Pontarlier	32		...	A.	4	16
Vesoul	33	8	...	A.	6	8
Génér. de Grenoble.			...			
Briançon	40		...	*		
Montelimar	35	11	...	A.	2	12
Romans	39	5	...	*		
Valence	36	13	...	A.	2	4
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	26	11	...	A.	2	11
Philippeville	30	2	...	A.	2	4
Saint Amand	27	2	...	A.	2	
Givet	30	10	...	D.		15
Condé	22	13	...	D.		13
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Alby	23	15	...	*		
Montpellier	30	17	...	A	1	11
Narbonne	28	18	...	A.		10
Pézenas	32	10	...	A.		12
Alet & Limoux	26		...	D.	1	
Castres	24	17	...	*		
Lavaur	24	3	...	*		
Gén. de la Rochelle.			...			
La Rochelle	26	8	...	A.	2	8
Cognac	28	10	...	D.	1	
Marennes	23	8	...	*		
Saintes	30	14	...	*		
Saint-Jean-d'Angely	26	17	...	D.		4

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 17 Mai 1775, au Samedi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 22, 27 l. 10 s. à 33 l. *le sept.*; le seigle, de 20, 20 liv. 10 s. à 21 l.; l'orge, de 14, 15 l. 10 s. à 17 l. Le froment au Port de la Grêve, de 30 à 33 l.; le seigle, de 19 l. 15 s. à 20 l. 10 s.; l'orge, de 13 à 15 liv. aussi *le septier*.

Du Mercredi 17 Mai 1775, au Samedi 20 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 19 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 24 Mai 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mai 1775.

	#	s		
Or de Portug. à . . .	723			marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	98	10		once.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	5		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 24 Mai 1775.*

Amsterdam	55		
Londres	31		
Hambourg	181	½	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	96	¾	
Gênes	94	¼ à 95	
Lyon *Pâques*	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 22.*	*Mardi 23.*	*Mercredi 24.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1915 12½ . .	1915	1912 ½ . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	1235	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	78	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	410 . . . .
Rescriptions . .	7	7 7¼	7½ 7¼ 7½ . .
Bil. des Fermes.	1 ¾ 1 ½ . . .	1 ½	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 15.		Du Mardi 16.		Du Mercredi 17.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Thevenin... pp^lles.	J.	Defays..... pp^lles.	J.	Boutray..... pp^lles.	L.
Viageres	J.	Viageres....	G.	Viageres....	L.
Delamotte.. pp^lles.	J.	Desplaces... pp^lles.	F.	Tontine	L.
Viageres	G.	Viageres	F.	Cochin..... pp^lles.	F.
Tontine.....	G.	Tontine.....	H.	.....	
Certain..... pp^lles.	J.	Vieillard.... pp^lles.	J.	.....	
Viageres.....	J.	Viageres	J.	.....	
Tontine.....	J.	Tontine.....	J.	.....	
Creuzé..... pp^lles.	F.	Cauchy..... pp^lles.	G.	.....	
Viageres. ...	F.	Viageres....	G.	.....	
Tontine.....	F.	Tontine	H.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 28 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 3 Octobre.*

LES récoltes ont été fort inégales, avantageuses dans quelques contrées, mauvaises dans d'autres, en tout très-médiocres dans les genres de productions les plus nécessaires; c'est ce qui a donné occasion à la sévérité des défenses portées contre les distillations particulieres de grains. En annonçant le partage des amendes entre le Fisc & les Délateurs, on a remarqué fort à propos que ce moyen de découvrir les contraventions, par lequel l'espionnage est excité, la trahison encouragée, le vice récompensé, n'est ni employé ni même souffert dans toute autre occasion, si ce n'est dans des cas que des loix majeures tirent de l'ordre commun.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 6 Octobre.*

Lorsque les impôts n'ont pas une base fixe & une quotité invariablement déterminée, qu'on calcule les besoins de l'Etat par ceux d'un fisc qui dépense arbitrairement & non par ceux de la terre qui ne donne qu'une mesure réglée pour payer sa dépense, qu'il faut établir & rétablir une balance idéale entre les objets imposés & toujours imparfaitement connus, le Gouvernement est éternellement engagé dans un travail épineux qui tient son équité toujours tremblante & l'attente des Peuples toujours troublée par une inquiétude funeste. Ces soins désolants & désastreux ne seront épargnés que quand il sera bien reconnu que la terre seule paye tous les genres d'impôts & qu'elle ne peut les payer que sur le revenu net qui reste après le prélevement des avances de la culture, & que cet ordre sera irrévocablement établi comme loi fondamentale. Alors & alors seulement le Prince, assuré de son revenu, de son accroissement progressif résultant de la prospérité territoriale, d'une parfaite harmonie entre ses intérêts & ceux de ses Sujets, des bons effets d'un ordre qui le soulage d'une infinité de dépenses, de charges, de peines, & d'abus politiques & moraux, n'aura plus que la douce sollicitude du choix des différentes sortes de biens à faire. En attendant cette révolution que la lumiere prépare, un ancien systême oblige divers Etats du Nord à dresser chaque année un nouveau tarif d'impositions. Ce Royaume est soumis à cet usage. Le tarif pour l'année 1776 a été derniérement affiché, à côté d'un autre placard qui défend la distillation du seigle.

ALLEMAGNE.

DE SCHLESWIG, *le 6 Octobre.*

La récolte des grains est très-bonne dans ce pays, ainsi que dans le Holstein, le Mecklenbourg &c; & la moisson s'est faite par un tems favorable.

Les priviléges exclusifs ont laissé ou tenu

dans la langueur les Fabriques de fayence & de potterie de ce Duché & du Holstein, & néanmoins ils ont obtenu non-seulement grace mais encore faveur, car ils viennent d'être délivrés de la concurrence étangere, afin que la mauvaise marchandise chere ne craigne plus le choc de la bonne marchandise à bon marché. On a rappellé à cette occasion l'histoire d'un Hérault ou Crieur qui publioit, il n'y a pas très-long-tems, dans une Capitale la défense de porter de la panne de Mancester, vêtu d'une veste & d'une culotte de panne de Mancester.

De Vienne, *le 8 Octobre.*

Le fonds destiné à l'établissement d'un commerce direct entre Trieste & Ostende sera de 3,400,000 florins. La Cour y contribuera pour 400,000 florins en argent, & 500,000 en marchandises; se surplus sera reparti en actions. Ce commerce est déjà en activité.

La Cour fait établir ici une Fabrique de cuir roussi dont les premiers essais ne le cédent pas, dit-on, aux cuirs des meilleures Fabriques de l'Europe. L'Entrepreneur, natif de Bohême, s'est échappé de la Fabrique de Prusse où il avoit été dix-huit mois aux fers. On assure que le magasin du sucre sorti de la Rafinerie de Trieste sera établi dans cette Ville, & qu'il s'en fera un commerce en gros. Il paroît que cette Capitale tend puissamment à étendre son industrie & son trafic.

On trouve que le nouveau Réglement qui doit être mis en vigueur au mois de Novembre n'a pas assez baissé les droits sur la plûpart des articles pour redonner de la vigueur à leur commerce, & pour que cette diminution en augmente sensiblement le produit. Par exemple, on ne croit pas que la réduction sur le quintal de sucre étranger, baissé de 24 fl. à 20, ait un grand effet. Le café, le cacao, & autres objets semblables demeurent aussi fort chargés.

Mais on aimeroit encore mieux voir subsister ces droits sur de pareilles denrées que ceux qui se levent encore sur les denrées les plus nécessaires, à leur circulation intérieure, & qui se levent encore après qu'ils ont été abolis sur des marchandises d'une bien moindre utilité. Les draps fins de Klagenfurt, par exemple, payoient ci-devant un droit en Carinthie, un second droit en passant par la Styrie, un troisieme droit en s'arrêtant en Autriche. Comme on s'est apperçu que le commerce de ces sortes de marchandises en souffroit beaucoup, il n'est pas douteux qu'on s'appercevra que ce fardeau accable le commerce des grains, des bêtes de boucherie, des vins, seuls objets sur lesquels il reste imposé; & comme le pain est encore plus nécessaire que le drap fin, il est certain qu'on ne fera plus d'exception contre le bled, ainsi du reste. On espere aussi fermement qu'il n'y aura plus qu'une loi fiscale, commune à tous les Etats de la même domination; que des pays qui ne sont point étrangers ne seront plus réputés étrangers, comme le sont la Bohême, le district de Trieste &c; & qu'on trouvera la libre & franche circulation utile entre douze Provinces comme entre dix.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 13 Octobre.*

Des gens bien-intentionnés en faveur des intérêts exclusifs dénoncent les Négocians de Liverpool, de Bristol, & autres Ports, comme des especes de brigands parce qu'ils achetent de la terre à foulon pour la faire passer chez l'Etranger, à la faveur de l'inattention bien payée des Employés de la Douane, & nous procurer par son exportation les marchandises dont nous avons besoin.

Les Habitans de Montrose assurent dans leur adresse au Roi que le négoce & les Manufactures de leur Ville & des environs sont entiérement tombées par la clôture des Ports de l'Amérique. La Ville de Bristol représente que l'Amérique lui a fourni la subsistance ainsi qu'à une grande partie du Royaume, & versé dans son Port seul, dans l'espace d'un an, à dater du 1^el^. Septembre 1774, plus d'un million de boisseaux de froment.

Depuis quelque tems les prix des grains n'ont point varié.

On dit que quand les premiers billets de Banque furent créés, le Grand Newton demanda à en voir un, & qu'après l'avoir vu, il dit que ce papier causeroit un jour la ruine de l'Etat. On ajoute que cette prédiction est sur le point d'être accomplie, au-

jourd'hui que la Banque prête prodigalement ses secours au Gouvernement, si l'harmonie & l'ordre ne sont bientôt rétablis.

SAVOIE.

De Chambéry, *le* 11 *Octobre*.

La Société Royale d'Agriculture a envoyé aux Syndics des Villes du Duché des copies des lettres suivantes, comme des pieces dignes d'être conservées dans toutes les Archives.

Copie de la Lettre à cachet du Roi à M. le Comte Botton de Castellamont, Général des Finances.

» Le ROI de Sardaigne, de Chypre » et de Jérusalem.

» Très-Cher, Bien-Amé & Féal. Le bonheur de nos Peuples ayant toujours fait notre occupation la plus chere, rien de plus consolant pour nous que de les voir répondre à nos soins paternels par des sentimens d'amour & de tendresse filiale. Nous avons toujours trouvé ces sentimens dans nos Sujets de Savoie, & principalement dans la circonstance de notre séjour en ce Duché où le desir de leur faire du bien nous a appellé. Ç'a été pour y réussir que nous avons parcouru toutes les Provinces afin de les connoître par nous-mêmes, juger de leur situation & de leurs besoins, & choisir ensuite les moyens les plus propres pour parvenir au but de notre voyage. Parmi ceux qui se sont présentés à nos réflexions, l'amélioration de l'Agriculture & de toutes les branches qui en dépendent nous a paru mériter la préférence, eu égard aux grands avantages qui en proviennent nécessairement, & à ce que ce moyen remplit mieux nos vues qui sont de faire du bien à tous les ordres de l'Etat: & nous nous sommes d'autant plus confirmés dans cette résolution que nous avons déjà ici une Société d'Agriculture dont le zele pour le bien général justifie à tous égards l'idée avantageuse que nous nous en étions formée, en l'approuvant par nos Lettres-Patentes du 27 Janvier 1774. Or comme pour opérer cette amélioration, il faut faire bien des épreuves & des établissemens en différens endroits, ce qui ne laisse pas que de causer des frais considérables qui excédent les forces de la plûpart de nos Sujets, rien ne nous a paru mieux répondre au desir qui nous anime d'améliorer le sort de cette partie chérie de nos Peuples, que de concourir à ces dépenses; & c'est pour suivre ces favorables intentions, & afin de témoigner notre sensibilité à toutes les preuves d'amour qu'ils nous ont données, à l'occasion du mariage du Prince de Piémont, notre très-cher Fils, que nous voulons bien accorder comme nous le faisons, la somme de cinquante mille livres pour le payement de laquelle nous nous réservons de vous assigner les fonds; & pour preuve encore de l'entiere confiance que nous avons dans les lumieres & le caractere des personnes qui composent la susdite Société, nous voulons que ces cinquante mille livres lui soient remises en parties séparées, suivant qu'elle le demandera, & soient employées sous sa direction à l'avantage du Duché en général. Elle sera en correspondance avec vous qui êtes obligé, par les devoirs de votre Charge, de donner aussi vos soins à tout ce qui peut contribuer au bien de nos Sujets: elle vous informera de toutes ses opérations, pour que vous en rendiez compte par la voie de notre Bureau d'Etat des affaires internes. Vous instruirez cette Société de la confiance que nous avons en elle & de nos favorables dispositions pour le Duché, & ferez enregistrer le présent au Bureau du Contrôle Général. Sur ce prions Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. Chambéry, le 19 Septembre 1775. *Signé*, V. AMÉDÉE:

Et contresigné, Viretti.

Lettre de M. le Général des Finances à MM. de la Société Royale d'Agriculture établie à Chambéry.

» Excellences,

» Jouissez, Messieurs, jouissez tous de la plus douce satisfaction que puissent goûter des Sujets, celle de voir approuver par votre Souverain vos vues & vos travaux, & de mériter sa confiance! Qu'il m'est doux, MM., d'être chargé par S. M. de vous assurer de ses sentimens! Qu'il m'est agréable de voir la sagesse profonde du Roi se reposer sur la générosité qui vous caractérise tous & répandre ses faveurs sur une partie de ses Sujets que tant de belles qua-

» lités en rendent dignes. Le double ci-joint » de la Lettre à cachet dont S. M. vient de » m'honorer, & que j'envoye à vos Excel- » lences, vous instruira de ce qu'Elle a » bien voulu faire pour ce Duché : vous y » verrez ses favorables dispositions & l'or- » dre qu'Elle donne d'établir une correspon- » dance entre votre respectable Société & » mon Bureau. Permettez, MM., que je » vous assure de toute la joie que me cause » cette correspondance & de tout l'empres- » sement que j'aurai à travailler à amélio- » rer le sort de ce Duché : j'y suis obligé » par devoir, sans doute, mais l'attache- » ment le plus sincere & les sentimens les » plus vifs y concourront. Voilà, MM., les » motifs qui m'animeront : ils seront tou- » jours accompagnés du plus profond res- » pect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De vos Excellences,

Le très-humble & très-obéissant Serviteur. *Signé*, Botton de Castellamont.

Chambéry, le 19 Septembre 1775.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 13 Octobre.*

Il est tombé dans ce pays des pluies trop abondantes qui ont été suivies d'inondations & de dégâts. Les vendanges en ont souffert dans quelques cantons ; & le cours du commerce en a été dérangé.

Les prix des viandes de boucherie, fixés par le tarif de la Ferme, étoient assez hauts pour en interdire la consommation à une bonne partie du Peuple : il semble qu'ils auroient pu être plus bas, sans qu'il en résultât autre chose pour le Fermier qu'une diminution de profit, puisqu'on a offert d'en vendre de toute espece à bien meilleur marché. De son consentement, l'offre a été acceptée. Le Peuple a fort avidement profité du bon marché ; & il a été sensible à ce relâchement du monopole comme si on ne lui accordoit qu'une pure faveur.

L'abondance a fait depuis quelque tems baisser dans ce pays les prix des grains & la taxe du pain.

De Grenoble, *le 15 Octobre.*

Certains droits sur les grains ayant été supprimés par Arrêt du Conseil, comme trop onéreux aux Peuples, les Grenetiers de cette Ville avoient cru pouvoir présumer que la leyde qui s'y percevoit étoit enveloppée dans cette suppression, ils refuserent de la payer. Les Propriétaires s'étant pourvus au Parlement, furent maintenus dans leur possession, à la charge de produire leurs titres dans le terme de deux mois. Nouveaux débats, decrets lancés contre les Grenetiers. Les Préposés à la perception remirent au Greffe une partie des titres, en déclarant qu'ils fourniroient incessamment le surplus. Leurs délais exciterent les plaintes des Grenetiers : ceux-ci ajouterent qu'on levoit la leyde pendant qu'ils n'étoient pas au Marché, qu'on ouvroit les sacs qui n'étoient point gardés, & que par une manipulation particuliere le payement montoit beaucoup plus haut qu'auparavant. L'arrivée des Commis excitoit de la fermentation. Le 4 de ce mois, le droit fut levé avec violence, & il y eut plusieurs sacs enlevés. Le 7 même marche, rumeur, tumulte. Le Procureur du Roi au Siege de la Police vint assez à tems pour éloigner le danger : un Militaire prudent fit retirer les Grenadiers qui avoient prêté main-forte : le Peuple, satisfait, se mit à crier, *Vive le Roi ! Justice ! Justice ! Vive le Roi !* Sur la plainte du Procureur Général, le Parlement a fait informer. Le Public attend sa tranquillité de la Justice de la Cour.

De Strasbourg, *le 15 Octobre.*

L'année est riche en grains, en foins & généralement en toutes sortes de productions dans ce pays. On fait la vendange qui comble la mesure des biens que nous avons reçus du Ciel : le vin sera aussi bon qu'abondant. Il y a dans nos environs une douzaine de villages qui ont souffert d'une grêle tombée au mois de Juillet.

Nous bénissons tous les jours le Monarque bienfaisant & les Ministres Patriotes qui ont dégagé le commerce des grains des fers du régime prohibitif & fiscal. Nous recueillons les fruits les plus doux de la liberté & de l'immunité.

On a commencé à donner dans notre Université des leçons d'*Economie champêtre*. Cet

établissement est traversé autant qu'il mérite d'être applaudi. De braves Citadins qui le matin frondoient la routine des Cultivateurs, frondent le soir l'instruction qu'on leur offre : pour eux-mêmes, ils sont aussi jaloux de leur ignorance que si nous vivions encore de glands : & dans ce moment même un ridicule enthousiasme manifeste l'extrême nécessité de cette instruction.

Une certaine poussiere étiquettée *poudre de la Providence*, a acquis dans ces cantons un crédit extraordinaire par le moyen d'une emphatique annonce qui promet des merveilles, & d'un livret de certificats qui semblent attester ces merveilles. Le livret est intitulé, *le Laboureur enrichi ou preuves authentiques des heureux effets de la poudre de la Providence.* Ces preuves sont des certificats qui ne prouvent rien en faveur de la poudre. Les personnes qui l'ont éprouvée attestent qu'après avoir employé cette poussiere, & *semé moitié moins de grains qu'à l'ordinaire*, elles ont eu des plantes plus fortes, des épis mieux nourris, des pailles plus hautes, des moissons plus abondantes. Mais elles n'ont pas examiné, elles n'ont pas songé à examiner si ces avantages étoient l'effet ou de la *poudre* ou bien de la *moindre quantité de semences*, *de leur choix scrupuleux*, *de leur chaulage*, conditions adroitement recommandées par l'habile *Poudrier.* Tous ces témoignages ne constatent que l'*effet*, ils ne sçauroient déterminer la *cause.*

Pour la reconnoître cette cause, pour juger en Cultivateur, pour acquérir le droit de prononcer sur la vertu de la poudre, il auroit fallu labourer & fumer également trois parties égales du même terrein, & faire semer tout de suite de la même main, dans l'une des grains choisis & avec les préparations prescrites & la *poudre*, dans l'autre la même sorte de grains avec les mêmes conditions mais *sans poudre*, dans la derniere la même sorte de grains *sans poudre*, *sans lessive*, *sans chaux*, & en observant de *semer clair* dans une proportion raisonnable. On auroit pu ensemencer une 4e. partie du même terrein suivant la méthode ordinaire, c'est-à-dire, avec une grande quantité de grains, pris indifféremment, germés, piqués, mélangés &c : c'est-là l'usage.

Cette comparaison, on l'a faite dans des pays agricoles, dans le Palatinat, le Duché de Wurtemberg, le Margraviat de Bade ; & l'on s'y est convaincu que la poudre merveilleuse *n'opéroit absolument aucun effet.* Ces essais ont été faits par des Economes expérimentés & sçavans, & par ordre de leurs Souverains respectifs. On est en état de citer les lieux, les témoins & les garants.

Si ce n'étoit pour désabuser le Peuple, petit ou grand, des Cultivateurs bien éclairés ne prendroient pas la peine de faire cette expérience : ils sçavent, & des épreuves multipliées l'ont démontré, que semer plus clair qu'on ne le fait communément, c'est s'assurer d'une production plus forte & plus abondante : ils sçavent combien le choix des semences influe sur cette production : ils sçavent qu'il y a de fortes présomptions en faveur de l'utilité du chaulage &c.

Eh ! comment cette poudre opéreroit-elle les effets qu'on lui attribue ? Certes elle seroit vraiment miraculeuse. La prise qui doit féconder *un arpent de cinquante à soixante mille pieds quarrés* ne couvriroit pas *l'espace d'un pied quarré* Donc un atôme pour chaque pied quarré. Que la poudre soit fondue par la lessive, le miracle reste encore : *credat Judæus Apella !*

Qu'on juge par les soins que nous prennons pour dissiper cette vaine poussiere, de l'engoûment avec lequel elle est prônée & accueillie. Il s'agit de conserver l'argent du Laboureur & du Propriétaire, de les mettre en garde contre le charlatanisme & leur propre ignorance, de les convaincre de l'extrême nécessité de l'instruction, de leur apprendre une importante vérité que l'expérience a déjà prouvée & que les certificats qui composent le *Laboureur enrichi* confirment, c'est l'avantage *de semer assez clair des semences choisies.* Peut être une illusion ridicule nous aura-t-elle servi à dissiper ou ébranler un préjugé pernicieux.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre concernant des Octrois d'Amiens. A Amiens, 29 Septembre.

» M^r^, vous avez inséré dans votre Feuille » du 23 Septembre dernier, un article d'A- » miens daté du 14 du même mois. Vous ne

» pouviez, il eſt vrai, deviner l'inexactitude » avec laquelle les faits y ſont avancés; mais » vous n'avez pu vous diſſimuler qu'on y » manquoit d'égards pour un Corps à qui il » en eſt toujours dû (1).

» D'après l'article dont on ſe plaint, il » ſemble que les Officiers Municipaux ont » demandé en même tems l'établiſſement de » deux octrois, l'un ſur les grains vendus au » Marché, l'autre ſur les cendres des tour- » bes portées hors de la Ville (2).

» L'octroi ſur les grains eſt antérieur de » plus de 400 ans à celui ſur la cendre de » tourbe: il ne ſe perçoit pas, comme on le » dit, ſur les grains vendus au Marché, » mais ſeulement ſur les grains ſortans de la » Ville & de la Banlieue. Il a été établi de » la ſorte pour aſſurer l'approviſionnement » de la Ville; il n'a point nui à l'abondan- » ce (3), puiſque le Marché d'Amiens qui ſe » tient chaque jour eſt le plus fort de la Pro- » vince.

» Il exiſtoit anciennement un droit ſur » les grains vendus au Marché, appellé *pi- » quetage*, que l'Auteur de l'article a peut- » être confondu avec l'octroi actuel. Ce pi- » quetage racheté du Vidame d'Amiens par » la Ville en 1561 fut éteint *pour le ſoulage- » ment du Peuple & pour ramener l'abondance.* » Vous voyez que dès-lors les Officiers Mu- » nicipaux avoient des idées ſaines ſur ces » objets (4).

» L'octroi ſur la tourbe ne *ravit* pas *la fer- » tilité de la terre*, il ne la *prive* pas *de ſes en- » grais*, il *n'occaſionne* même pas le *renché- » riſſement* de cette ſorte d'engrais. Toute la » cendre de tourbes, qui ſe conſomme dans » les Villes de la Picardie ſe vend toujours, » & toujours à peu près au même prix. Les » Habitans d'Amiens ne ſont pas les ſeuls » Vendeurs de cet engrais; les Laboureurs, » libres d'en acheter ailleurs, vont où ils » trouvent le plus bas prix (5). L'Habitant » d'Amiens ſe trouve forcé de baiſſer le prix » de ſa cendre quand le nombre des Ache- » teurs diminue.

» Ce ne ſeroit donc que l'Habitant d'A- » miens qui ſupporteroit la charge de l'oc- » troi & non la denrée. Mais il ne ſe reſſent » même pas de l'établiſſement de l'octroi; » l'Arrêt qui a établi cet impôt, a délivré » en même tems le Vendeur & l'Acheteur » d'un monopole qui s'exerçoit ſur le cour- » tage de cette denrée. Des bandes de Por- » teſaix s'étoient arrogés le courtage depuis » long tems, leurs extorſions alloient juſ- » qu'à 24 ſous par ſac, qui étoient payés » moitié par le Vendeur moitié par l'Ache- » teur. Ce monopole a été ſupprimé par » l'Arrêt d'établiſſement de l'octroi (6). Ain-

---

(1) *Nous ignorons ce que c'eſt que* diſſimulation; *peut être connoiſſons nous aſſez ce qui s'appelle* égards & bienſéances, *& nous avons la plus grande attention à ne pas nous en écarter. Il faut ſe défier des interprétations que la prévention peut donner à des expreſſions innocentes uniquement inſpirées par le zele pour le bien commun. Nous nous en rapportons au jugement du Public.*

(2) *C'eſt encore une* interprétation; *l'objet eſt d'ailleurs aſſez indifférent.*

(3) *Tant mieux: des avantages locaux ſont franchir bien des obſtacles; il eſt néanmoins naturel de penſer qu'on ſe jette moins volontiers dans l'autre, lorſqu'on voit des difficultés à en ſortir.*

(4) D'après ces idées *vraiment* ſaines, le ſoulagement du Peuple *des environs d'Amiens demandoit l'extinction du droit ſur les bleds ſortant de la Ville; & nous voyons avec plaiſir notre opinion confirmée par celle d'un Corps reſpectable qui, dans cette occaſion, s'eſt montré ſupérieur aux préjugés du tems.*

(5) *Sans le droit, les Habitans d'Amiens pourroient donner la cendre à huit ſous le ſac meilleur marché. L'Acheteur paye donc huit* ſous de plus, *aux dépens de la quantité d'engrais qu'il employe ou d'autres avances de ſa culture, ce qui revient au même. L'octroi prend donc ſur* la fertilité de la terre &c... *Attendu qu'Amiens eſt le grand magaſin de cendre qu'il y ait dans un très grand eſpace, ſon prix donne le ton: la concurrence des magaſins éloignés n'a point d'effet pour les Cultivateurs qui ſont plus à portée du ſien, parce qu'ils ne ſont pas raiſonnablement libres de faire une dépenſe de voyage & de tranſport, qui monteroit plus haut que le droit payé à Amiens: ils payent donc forcément le droit en ſurcharge.*

(6) *Nous offrons avec joie à MM. les Officiers Municipaux le tribut d'éloges que cette ſuppreſſion mérite. Le changement a diminué le mal, mais ne l'a pas entiérement ôté: une charge de 8 ſ. ne bleſſe pas autant qu'une de 24,*

» si l'Habitant d'Amiens qui acquitte l'oc-
» troi de 8 sous, y gagne encore par la sup-
» pression du courtage; il a de plus l'avan-
» tage, ainsi que l'Acheteur, de se servir de
» qui bon lui semble pour la main d'œuvre.
» L'ordre social & le systême de la culture
» ne sont donc pas *autant* blessés qu'on le
» dit...

» L'Auteur de l'article est encore mal
» instruit, quand il avance que cet octroi
» n'a été introduit que sous prétexte d'une
» indemnité qui n'étoit pas due...

» Il n'existe pas d'octroi de 40 s. par velte
» d'eau-de-vie. Il y en a un de 20 s. établi
» en 1743, qui ne regarde pas la Ville, qui
» est régi sous l'administration immédiate de
» M. l'Intendant, & qui se perçoit & doit se
» percevoir tant dans la Ville que dans la
» Généralité. Ce ne peut être de cet octroi
dont on veut parler.

» C'est peut-être d'un octroi dont la Ville
» jouit depuis plus de 120 ans, & qui ne
» consiste qu'en six livres par barriques de 27
» veltes. Il se perçoit sur toutes les eaux de-
» vie entrantes dans la Ville, sans distinc-
» tion de celles qui y étoient consommées,
» d'avec celles vendues au dehors. Cette per-
» ception devient nuisible aux Négocians
» d'Amiens, lorsqu'il s'en établit (des ma-
» gasins considérables) dans des lieux de la
» campagne non sujets aux droits de la Ville.
» Dès que les Officiers Municipaux eurent
» reconnu ce préjudice, ils demanderent
» eux-mêmes au Conseil la permission de
» restreindre la perception de leur octroi aux
» seules eaux-de-vie qui seroient consom-
» mées dans la Ville & Banlieue. Ce chan-
» gement privoit la Ville de huit mille livres
» de ses revenus ordinaires dans un tems où
» elle venoit d'essuyer un incendie considé-
» rable qui avoit brûlé sa grande Halle &
» une parie de l'Hôtel-des Ville (7). Elle ne
» demanda pour indemnité l'octroi sur la
» cendre de tourbe qu'avec la suppression du
» courtage exclusif. Il n'y a donc jamais eu
» d'exaction dans la perception de l'octroi sur
» les eaux-de-vie: les Négocians l'avoient
» acquitté pendant plus de cent ans, les ti-
» tres y étoient formels... La Ville en se re-
» lâchant de son droit étoit fondée à en de-
» mander une indemnité: ses besoins lui en
» faisant même une loi impérieuse....».

II.

Machines, dessins, ouvrages nouveaux qu'on trouve au Bureau des Annonces de Leipsick.

Ce riche dépôt d'inventions, de plans, de modeles, de graines &c. de tout genre, s'enrichit de jour en jour. On applaudit de toutes parts à ce précieux établissement, en attendant qu'il soit imité, les nouveaux articles qu'on y trouve, sont

Le dessin d'une bergerie portative que nous avons décrite.

Une machine à cuire, que l'on peut adapter à un carrosse.

Des figures en bois représentant différens genres d'Ouvriers à leur travail & toute sorte d'animaux, pour en donner une idée aux enfans.

Différens modeles de machines hydrauliques pour élever les eaux, servir les Fabriques, arroser les prairies, dessécher les étangs &c.

Le modele d'une espece de moulin à vent pour puiser de l'eau à une grande profondeur.

Une chaise de voyage de la grandeur d'un volume *in-folio*, qu'on peut monter & démonter dans l'espace d'une demi-minute; prix 1 risd. 12 gros.

---

mais elle blesse, comme on en convient: & de cet aveu, nous concluons que nous n'avons pas un avis différent de celui de MM. les Officiers Municipaux.

(7) *Nous applaudissons encore avec plaisir à ces sacrifice, mais en déplorant l'excès des* besoins qui ont fait une loi impérieuse, *comme on nous l'apprend, de demander une indemnité sur le prix d'un engrais. Le zele & la sagesse que nous louons nous garantissent une application constante & éclairée à diminuer la somme de ces besoins & à chercher sur-tout dans des retranchemens économiques les moyens de décharger l'Agriculture de cet impôt.*

Nous remercions l'Auteur de la Lettre de nous avoir fourni l'occasion & les moyens de faire connoître la vérité, de rendre justice & hommage à un Corps respectable, de défendre les intérêts de l'Agriculture, & de développer les inconvéniens des faux impôts.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 18 Octobre 1775, au Samedi 21 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l. 15 s., 24 à 28 l. *le septier; id.* nouveau, de 22, 23 à 27 l.; le seigle, de 13, 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 liv. Le froment à la Grève, de 22 à 24 l.; le seigle, de 13, 13 l. 10 s. à 14 liv.; l'orge, de 12 à 12 livres 15 s.

Du Mercredi 18 Octobre 1775, au Samedi 21 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18, 19 à 19 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 18 l. 5 s., 19 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Octobre 1775, de 67 à 68 l.; *id* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 55 à 56; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grève, de 32 à 33 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à	721	11	marc.
Ducats à	97	9	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84	2	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	11	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 25 Octobre 1775.*

Amsterdam	54	5/8
Londres	30	13 16e.
Hambourg	183	
Madrid	15	2 6 à 3
Cadix	15	0 6
Livourne	95	3/4
Gênes	94	
Lyon *Saints.*		1/8

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	Lundi 23.	Mardi 24.	Mercredi 25.
COMP. D. IND.			
Actions	2037 1/2 40	2037 1/2 35	2035
D°. 16/25es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.			432.
Rescriptions	5	4 3/4 5 4 3/4.	4 3/4.
Bil. des Fermes.		4/4	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 10 Octobre. Messieurs		Du Mercredi 11. Messieurs		Du Jeudi 12. Messieurs	
Marsollier... vres.	C.	Boutray ..., pplles.	C.	Decourmont pplles	A.
Defays..... pplles.	A.	Viageres	C.	Viageres	A.
Viageres	A.	Tontine	C.	Tontine	A.
Cauchy..... pplles.	C.	Cochin..... pplles.	C.	Nau..... pplles.	A.
Viageres	A.	Defrance.. pplles.	A.	Viageres	A.
Tontine	C.	Viageres	A	Tontine	C.
Delamotte..pplles.	A.	Tontine.....	B.	De S. Janvier. vres.	A.
Viageres.....	C.	Gauthier..... vres.	E.	Tontine	A.
Tontine	C.	Perpétuelles..	E.		
Desplaces.. pplles.	F.	Radix ..... pplles.	B.		
Viagere	F.	Viageres	B.		
Tontine.....	C.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 12 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 14 *Août*.

SUR le rapport fait par le College de Commerce, des requêtes de plusieurs Négocians, le Roi a érigé Marstrand en Port libre où les marchandises tant de l'Etranger que du pays pourront être introduites, déposées, vendues, enlevées pour l'exportation, par toute sorte de navires, Suédois ou non. Les marchandises, transportées de cette Ville dans quelqu'autre Port de la Suede, le hareng excepté, ainsi que tout autre poisson pris sur la côte de Marstrand & salé, seront assujetties aux mêmes droits que les marchandises étrangeres, & en ce cas les navires Suédois seront aussi traités comme bâtimens étrangers. Cette condition dérive de l'ancien régime réglementaire & fiscal qui, encore soutenu par l'excès même de ses désordres, quoique proscrit dans l'opinion, oblige encore d'étendre les chaînes dont il entoura les autres Ports. Il en est de même de l'article qui soumet les productions & les fabrications de la Suede embarquées dans le Royaume pour Marstrand à payer les droits comme marchandises étrangeres. Ces distinctions factices ne subsisteront, sous un regne que la science de l'ordre social dirige, qu'autant de tems que la prudence en exigera pour extirper les erreurs & les abus invétérés qui les occasionnent. Ainsi des droits d'un demi pour cent sur l'importation & d'un quart pour cent sur l'exportation des marchandises par ce Port. Mais les vrais principes du Gouvernement se manifestent dans la liberté accordée à ceux qui s'établiront à Marstrand d'y exercer toute sorte de professions & de métiers, sans être obligés d'acquérir ni droit de Bourgeoisie ni diplôme de corporation ni autre titre quelconque. A cette liberté est jointe celle de conscience. Si le Fisc n'étoit malheureusement enlacé dans les entraves imposées au commerce & à l'industrie, elles ne trouveroient pas des Fauteurs.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le* 22 *Août*.

Le régime réglementaire est ici dans une continuelle agitation, pour le tourment & la ruine du commerce. Il veut tout mettre dans sa balance, & jamais elle ne demeure fixée. Ce qui est permis aujourd'hui, ne le sera pas demain; ce qui est franc, sera chargé de droits, & *vice versâ*. Avec ces perpétuelles variations, comment le commerce spéculeroit-il? Comment échapperoit-il aux proscriptions & profiteroit-il des faveurs? De quelle valeur peut être la production, quand le commerce n'est jamais assuré de son débit & de ses calculs? Que devient l'Agriculture? On veut l'encourager par des primes; & quelles primes dé-

dommagent de la non valeur des denrées ; & comment toute une classe seroit elle animée par des récompenses données au plus habile ou plutôt au plus riche ?

L'introduction de l'eau-de vie de grains étrangere dans la Principauté de Lunebourg vient d'être de nouveau défendue à cause de l'abondance de la récolte. Le bas prix de la denrée arrêteroit naturellement la concurrence étrangere : mais sans crainte de cette concurrence, les Marchands se félicitent de pouvoir acheter à bon marché & vendre cher. Un droit sur la sortie des bois de construction, vient d'être aboli ; mais qui entreprendra ce commerce sur la foi qu'on lui donne qu'on rétablira le droit quand on voudra ? D'ailleurs il reste des taxes sur cette denrée, & enfin la coupe des bois est soumise à des réglemens. Si nos voisins prennent de nos bois, il faut qu'ils fassent beaucoup plus de fautes que nous. Nous nous félicitons de la liberté de recueillir du tabac : cette culture réussit très bien : on croit la favoriser en donnant des prix aux Marchands qui en débitent le plus. Peut-être considérera t-on que c'est lever un impôt sur le Peuple pour payer des gens qui font si bien leurs propres affaires. Le Marchand est assez encouragé par l'intérêt qu'il a à débiter beaucoup, & sa récompense est dans ses ventes ; & le Marchand, moins aisé & moins favorisé par les circonstances, est évidemment découragé par les avantages qu'on fait à celui qui en a déjà tant sur lui.

Il ne faut pas s'étonner, avec ce régime, si le Propriétaire d'une terre noble du Bailliage de Médingen, ne trouve pas, même avec des avances considérables d'argent, des Colons qui veuillent occuper cinq Fermes inhabitées pour en défricher les environs. Le Peuple même des campagnes, se jette plutôt en foule dans ces Fabriques qu'on éleve avec son argent & qu'on remplit de marchandises qui n'en sortent pas faute d'Acheteurs, c'est-à-dire de culture & de revenu.

Les prix des denrées ont généralement baissé dans cet Electorat.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Août.*

Pendant que le *Peuple* Britannique jouit paisiblement & délicieusement du spectacle des récoltes, la *Nation* ou autrement la Capitale avec quelques Villes est toute occupée à saisir le plus petit événement pour tirer des augures sur le sort de l'Amérique ou plutôt le nôtre. Les espérances & les projets de conciliation formés à l'arrivée de M. Pen, commencent à s'évanouir. La proclamation du Roi concernant les Instigateurs de la *révolte* ou de l'*insurrection* & les grands apprêts militaires ordonnés de toutes parts, confirment, ainsi que les démarches des Colons & les résolutions du Congrès, que les armes décideront d'un point fondamental de notre constitution. La Marine militaire entretient dans quelques Ports le mouvement que la Marine marchande y suspendoit. Les ordres du Gouvernement semblent y remplir le vuide des commissions. L'Armateur proprement dit y prend en partie la place du Commerçant. Le commerce d'Irlande vient encore d'être restreint par la défense de laisser sortir des bâtimens chargés de denrées, si ce n'est pour le compte du Gouvernement.

On assure qu'un Agent d'Alger a demandé de la part de la Régence à notre Cour un nouveau *présent* de munitions navales qui seront, au moins, employées à battre le commerce de la Méidterranée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Peccais, *le 20 Août.*

On a commencé le 8 de ce mois à recueillir, lever, entasser le sel. Il y a plus de 1500 hommes employés à ce travail. On estime qu'il y en aura encore pour un mois. Nos marais salans ont beaucoup profité des sécheresses. La couche de sel a environ trois pouces dans les six compartimens qu'on a travaillés ; ce qui donne une quantité de sel telle, qu'elle paroît suffire à la consommation de la France entiere pendant plus d'un an, lors même que cette denrée seroit à un très-bas prix, au prix naturel qu'elle devroit avoir.

On craignoit que les pluies tombées pendant les premiers jours du mois ne fissent fondre beaucoup de sel : le mal n'a pourtant pas été grand : le déchet est évalué à environ deux lignes d'épaisseur,

Outre ces ſix compartimens ſur leſquels le ſel ſe facture ici, chaque année, il y en a onze autres qui reſtent oiſifs, ſans compter ceux des marais ſalans de Saint-Jean & de Roquemore, qui nous avoiſinent, & où l'on ne permet de facturer le ſel que dans de petits compartimens.

A l'activité des hommes laborieux employés à lever & à *encameler* (1) le ſel aux frais des Propriétaires, les Prépoſés de la Gabelle joignent leur activité inquiete pour empêcher ce qu'on appelle en Finance le *faux-ſaunage*. La Légion armée qui nous environne, ſuffiroit pour la culture de nos environs qui manquent de bras. Le préſent que nous fait la nature, érigé en richeſſe par la valeur vénale que lui donneroit la liberté, ſeroit plus que ſuffiſant pour ſubſtituer aux gages deſtructeurs qu'elle gagne, des ſalaires productifs qu'elle mériteroit.

Indépendamment de nos Salines & de celles de Saint-Jean & de Roquemore où le ſel s'obtient par induſtrie, il s'en forme tout naturellement des quantités *mille fois*, oui au pied de la lettre, *mille fois* plus conſidérables dans les marais qui s'étendent juſqu'au près du Martigues en Provence. L'imagination peut à peine ſe figurer la quantité étonnante de ſel qui s'y trouve cette année. *Tous les hommes, tous les beſtiaux de l'Europe ne pourroient la conſommer en pluſieurs années.* Il s'en forme à peu près autant tous les ans.

Pour garder, ce n'eſt pas à dire conſerver, mais bien perdre sûrement tout ce ſel, il y aura une Brigade de Gardes à cheval, nommée dans le pays du nom ſiniſtre de *Brigade noire*, laquelle va campant d'un lieu à l'autre & envoyant journellement des détachemens de tous les côtés. Ces Gardes ont commencé à camper vers la fin de Mai : ils reſteront ſur pied, ſuivant la coutume, juſqu'à ce que les pluies d'automne ayent fondu & diſſipé tout ce *ſel naturel*.

La récolte, bonne en elle-même, eſt mauvaiſe en ſtyle de Gabelle, parce que l'abondondance coûte trop à garder ou à détruire. La vraiment bonne récolte rend la denrée trop chere : ainſi celle de l'année eſt très mauvaiſe. Les Hollandois brûlent, dit-on, les épiceries en cas d'abondance : mais c'eſt l'or étranger qu'ils entendront fondre à leur profit, c'eſt une denrée peut-être plus pernicieuſe qu'utile qu'ils conſument, ſa cherté leur paroît néceſſaire pour ſoutenir le commerce & les établiſſemens nationaux &c. &c. &c. ; ce qui néanmoins ne juſtifie pas leur procédé.

(1) *On met ce ſel en tas qu'on nomme dans le pays des* cameles, *faits en forme de cabanes triangulaires dont deux des côtés couverts de roſeaux ſont expoſés à l'air, & le 3e. côté égal forme la baſe & eſt établi par terre.*

D'Aix (*en Provence*), *le 25 Août.*

MM. les Procureurs du pays ſont intervenus dans le procès de la Communauté des Tanneurs de Graſſe, contre les Régiſſeurs de la Marque des cuirs. Il paroît par le Mémoire publié ſur cette affaire que la décadence des Tanneries de la Province a ſuivi de près l'inſtitution de la Régie. La Fabrique de Vence, l'une des plus accréditées dans le Royaume & chez l'Etranger, eſt tellement anéantie qu'il n'y reſte pas un ſeul Tanneur. L'émigration des Ouvriers Provençaux & l'accroiſſement des Tanneries des pays étrangers voiſins ſont conſtatés par un certificat du Conſul de France. Nous fournîſſions le Comté de Nice, le Piémont, la République de Gênes ; nous devenons leurs Tributaires. Il eſt également prouvé que la Tannerie de Graſſe eſt diminuée de dix-ſept Maîtres : même progreſſion dans la décadence des profeſſions des Pelletiers, Mégiſſiers & Corroyeurs. Aux certificats l'on oppoſe la comparaiſon des produits des droits, accrus avec le tems ; *piece qui pourroit prouver que la Régie eſt devenue graduellement d'autant plus dure qu'elle avoit été d'abord plus douce* (réflexion à retenir ; car cet accroiſſement eſt le plus fort argument des Régiſſeurs contre leurs Adverſaires).

La prétention actuelle des Régiſſeurs contre la Communauté de Graſſe conſommeroit bientôt ſon extinction. Il s'agit de ſçavoir ſi elle doit payer les droits ſur le poids des cuirs, avant qu'ils ayent été mis en ſuif, ou après qu'ils l'ont été. Le *ſuifrage* n'entre point dans l'apprêt ordinaire : c'eſt une opération ſurérogatoire, particuliere à cette Communauté qui eſt dans un cas unique. Les Tanneurs ſont en état de prouver que, ſans payer le poids des ſuifs, un cuir évalué 22 liv. par le tarif, paye au Fiſc 10 l. 13 ſ.

7 den., outre les taxes imposées pour subvenir aux charges de la Communauté. Ils gagnent au suifrage 8 f. 8 d. : si la prétention des Régisseurs avoit lieu, ils y perdroient 10 f. Lorsque l'exécution de l'Edit de 1759 commença, la Régie reconnut que les suifs ne devoient pas payer des droits *comme cuirs*, après en avoir payé *comme suifs*. Mais depuis elle a suivi, dit le Mémoire, *la méthode cruelle & artificieuse des Financiers, de n'aller que par degrés pour accoutumer peu à peu les Contribuables aux progrès insensibles des exactions*. Elle veut faire d'un article de réglement, qui ne regarde que les Hongroyeurs, une loi contre les Tanneurs *à fort* dont la Fabrique differe essentiellement de celle des premiers. Notre Parlement a proscrit cette extension par un Arrêt contradictoire entre les Parties, rendu l'année derniere. Mais les Régisseurs bientôt après ont surpris au Conseil un Arrêt sur requête, à l'exécution duquel les Procureurs du pays & les Tanneurs de Grasse sont aujourd'hui Opposans.

De Bordeaux, *le 26 Août.*

Les Tanneurs de cette Ville viennent de faire imprimer une Adresse au Roi & un Mémoire dans lesquels ils démontrent la dévastation de leurs Manufactures par la Régie des cuirs. Cette piece, à l'appui de tant d'autres, sert à completter la preuve de l'étendue des effets de ce régime. Tout paroît aujourd'hui clair & certain dans cette matiere.

Extrait d'une Lettre de Confollens, le 26 Août.

» Les déclamations sur la partie des cuirs » sont poussées beaucoup trop loin : on pré» sente des tableaux qui ne sont certaine» ment pas d'après nature. Sans parler de » l'ancienneté du droit, je dirai qu'avant » 1759, il auroit été *plus onéreux*, s'il avoit » été *bien régi* ; puisqu'il étoit dû des droits » à chaque vente & revente &c. Le Tan» neur n'est à présent assujetti qu'à deux dé» clarations & à deux empreintes, l'une de » charge, l'autre de perception. Il est ensuite » le maître de conduire sa marchandise où bon » lui semble. Je ne vois point de *gêne* dans » le commerce, *à moins qu'on ne donne ce* » *nom aux précautions prises pour prévenir la* » *fraude*. La fraude est constatée par la sai» sie de faux marteaux. Pourquoi le Fer» mier ou Régisseur du Roi ne prendroit-il » pas des précautions *comme le font ceux des* » *Seigneurs pour la chasse, la pêche &c.* ?

» Les Tanneries sont, dit-on, tombées » & les Tanneurs ruinés. Ce fait est hasardé. » Ceux de ce pays ne doivent point être » dans cette classe. Il y avoit à Confollens » 8 Tanneurs & à Saint-Germain 4 en 1759 : » il y en a 22 dans les deux endroits. Les » produits y ont augmenté *de plus de moitié* » depuis la destruction des faux marteaux. » Je connois plusieurs endroits dans les» quels il n'y a point de produit, quoique » les Tanneurs travaillent journeliement : » c'est qu'ils sont plus fins que les Commis : » il ne s'ensuit pas qu'ils ne fassent rien.

» On ne va point à la source du mal ; on » garde le silence sur l'abus le plus préjudi» ciable à l'Ouvrier. C'est le rembourse» ment du droit sur les cuirs qui sortent ou » sont réputés sortir du Royaume. Cette re» mise qui devroit être faite au Tanneur, » est toute au profit du Négociant. Aux Foi» res, *le Négociant se rend maître des prix* : » c'est lui qui *ruine le Tanneur & non le droit*. » Il sçait s'approprier plus d'une fois la res» titution des droits, en feignant d'envoyer » les cuirs à l'Etranger, & en gagnant par » argent ou par ruse les Préposés aux em» barquemens. Je sçais qu'un Marchand de Tou» raine a reçu les droits quatre fois (dans » quatre Ports). Cependant il est sensible » que les droits qu'on rend appartiennent à » celui qui les a payés &c...

(*Ces prétendues déclamations portent sur des faits : ces faits sont-ils vrais ? Voyez* les Observations présentées au Roi par le sieur Rubigny de Serteval, Tanneur-Hongroyeur rue Censier ; le Mémoire des Fabricans & Employans cuirs d'Alsace ; le Mémoire des Tanneurs, Chamoiseurs &c. de Strasbourg ; le Mémoire des Tanneurs de Nantes ; le Mémoire des Tanneurs de Bordeaux ; ceux des Procureurs de Provence, du sieur Belleau, Tanneur dans l'Election de Falaise &c ; *ainsi que les témoignages que nous avons reçus de Normandie, de Languedoc* &c. *Nous avons ces pieces* sous les yeux. *Quelques-uns de ces Mémoires* (ceux de Strasbourg, d'Alsace &c.) *présentent des certificats & pieces justificatives de la vérité des faits qu'ils dé-*

noncent. Il est possible que la Régie ait été plus plus douce en quelques endroits, à Confollens, par exemple. Cependant il n'est pas aisé de concevoir comment en augmentant le produit du droit, on a augmenté le nombre des Tanneurs dans cette Ville où la Tannerie a été le berceau des meilleures familles bourgeoises. Quant à l'abus très-réel dénoncé dans cette Lettre, c'est l'effet du vice des Réglemens & de la Régie; & il fournit de nouvelles armes contre la chose : *c'est manifestement elle qui* ruine. *Tel abus, s'il étoit si commun, devroit, ce semble, avoir étendu notre commerce de cuirs au-dehors; & toutefois sa décadence paroît bien certaine par les Mémoires* de Strasbourg, Nantes, Provence &c. & *les avis que nous avons reçus de* Ganges &c. (1).

D'ORLÉANS, *le 29 Août.*

La récolte est finie en Beauce. On ne peut guere estimer le produit dans la partie qui nous avoisine à 10 à 12 lieues à la ronde, que des deux tiers ou trois quarts d'une bonne année : le surplus a péri par la sécheresse qui paroît avoir particuliérement affecté les terres blanches ordinairement les plus fertiles. Cette intempérie, infiniment moins nuisible que l'excès de pluie, a fait néanmoins beaucoup de tort à la production des pois & des vesces qu'il faudra remplacer, pour la nourriture des bestiaux, par les bleds de moindre qualité qui manqueront en partie à l'approvisionnement des Marchés. Si l'épi n'eût été très-grainé & qu'il n'eût rendu le double en quelques endroits, presque par-tout un tiers de plus que l'année derniere, la récolte totale eût été moins favorable. L'avoine qui, faute de pluie, a médiocrement réussi, est coupée assez généralement, & serrée dans les lieux où il est tombé assez d'eau sur le champ où on la laisse étendue, afin qu'elle acquiere du volume : usage de la Beauce (& autres Provinces) qui, s'il augmente la quantité apparente, n'améliore certainement pas la qualité.

La Sologne n'a plus à récolter que les bleds noirs qui ont beaucoup souffert de la sécheresse, mais qui viennent d'être favorisés par des pluies médiocres. On assure que la cueillette en sera bonne; bien essentiel pour cette malheureuse Province dont la moisson n'a valu à peine qu'une demi-année. Les bêtes à laine y ont bien réussi, mais le prix en est tombé, faute de foin. On n'ose acheter dans la crainte de n'avoir pas assez de fourage pour nourrir. Le prix des aumailles en baisse encore davantage, parce que le foin leur est encore plus nécessaire, & qu'elles meurent de faim là où le mouton trouve encore à vivre. Le mal ne sera pas considérable, si l'hiver est doux.

Les vignes blanches ont reçu plus d'atteinte de la sécheresse que les rouges dont les fruits commencent à mûrir mais dont la vendange ne s'ouvrira pas de plus de quinze jours, parce qu'ils mûrissent inégalement. Les espérances à cet égard se sont fort affoiblies dans le courant de ce mois. Peut-être recueillera t-on moins que l'année derniere. Si les petites pluies survenues continuoient, elle seroit sûrement meilleure. La rougeole, effet des fraicheurs des matinées de la fin de Juin & du commencement de Juillet, maladie qui fait rougir, sécher & tomber la feuille, a été d'autant plus funeste, cette année, que la vigne avoit plus besoin de son feuillage pour défendre le raisin de l'ardeur du soleil & adoucir l'effet de la sécheresse du sol.

Le prix du pain de neuf livres a baissé depuis quinze jours de 23 à 21 sous.

DE METZ, *le 3 Septembre.*

Les grains tendent de jour en jour plus fortement vers le bas prix dans ce pays & dans la Lorraine.

A la Séance publique de l'Académie de Nancy, tenue le 25 Août, M. Bouthier a lu

(1) *Dans ce moment, nous recevons un Mémoire volumineux du Régisseur contre le sieur Belleau, avec une Réponse aux* Observations &c. *On y convient de la diminution de la Tannerie & du commerce en divers endroits : on assure qu'ils sont accrus dans d'autres; mais nous n'y trouvons pas des pieces justificatives comme dans quelques-uns des Memoires précédens. La force principale sur laquelle on paroît s'appuyer, c'est l'augmentation du produit du droit. Voy. ci-dessus l'extrait du Mémoire des Procureurs du Pays de Provence. D'ailleurs nous reconnoissons volontiers avec l'Auteur que ce commerce important a été attaqué par d'autres causes destructives.*

des obſervations ſur les progrès de l'Agriculture en Lorraine relativement ſur-tout à l'établiſſement des prairies artificielles, à la maniere de les arroſer, & aux avantages d'alterner la qualité des productions de la même terre. Ce Magiſtrat continuera, chaque année, ſes obſervations.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *De l'Inſtruction publique ou Conſidérations ſur la néceſſité, la nature & la ſource de cette Inſtruction.* Ouvrage demandé pour le Roi de Suede. A Stockolm, & ſe trouve à Paris chez Didot l'aîné.

Ce Traité d'un Magiſtrat, profond Scrutateur du cœur humain & des loix de la nature, répond pleinement à la confiance dont un grand Roi l'honore, & à la réputation qui le nomme parmi le petit nombre de Citoyens viſiblement appellés aux ſoins principaux d'une adminiſtration proſpere. *La néceſſité de l'inſtruction publique* eſt le premier objet de ſes démonſtrations. Les hommes ne peuvent être conduits comme des brutes, parce qu'ils n'en ſont pas : pour être gouvernés comme des hommes, il faut que la raiſon les éclaire. Or *la raiſon eſt le diſcernement exact de nos vrais intérêts & la connoiſſance claire des regles invariables de notre conduite. Sublatâ ſcientiâ*, dit Ciceron, *tollitur omnis ratio.* Le développement de cette vérité capitale amene une analyſe inſtructive de la nature de l'homme, des intérêts de ſes ſens & de ceux de ſon amour propre. Il en réſulte qu'*un intérêt commun reconnu eſt le ſeul & unique lien d'un Corps politique, & que la puiſſance n'eſt & ne peut être que la volonté commune miſe en action par l'intérêt commun & pour l'intérêt commun.....* La 2e. partie expoſe les *objets principaux de l'inſtruction publique.* Le premier eſt de faire connoître aux hommes l'ordre public le plus avantageux à leur ſens ; le ſecond, de les convaincre que c'eſt par les loix invariables de cet ordre qu'ils doivent juger de ce qui eſt vertueux ou vicieux, glorieux ou déshonorant &c. Toutes les branches de cet ordre tiennent, comme à leur tronc, *à la loi de propriété.* Ce droit qui n'en ſeroit pas un ſans la *liberté* parfaite, qui n'en ſeroit pas un ſans la *ſûreté*, ce droit complet dans tous ſes rapports, & maintenu dans ſa plénitude quant à la *propriété perſonnelle*, à la *propriété mobiliaire*, à la *propriété fonciere* avec la jouiſſance commune des propriétés communes, mene la Société entiere droit au but que chaque individu raiſonnable ſe propoſe néceſſairement &c..... Suivent les *inſtitutions ſociales dont l'inſtruction publique a beſoin.* Que le Gouvernement ſoit organiſé de maniere qu'on dépende des *choſes* & non des *perſonnes*, que les loix ſoient invariables dans leurs *diſpoſitions* comme dans leur *application* &c. &c. &c.

Un grand Juge (*M. le Comte de Scheffer*) a écrit ſur cet Ouvrage. » L'ordre judicieux » obſervé dans la rédaction du ſujet, la pré- » ciſion, la clarté, l'agrément, le ſtyle dans » lequel les idées ſont expoſées, ont fait ſur » moi la plus grande impreſſion, & porte- » ront la conviction dans l'eſprit de tout » Lecteur ſans qu'il lui en coûte le moin- » dre effort ». Le Public impartial confirmera ce jugement.

2. *L'Art de faire le vin rouge contenant les premiers procédés publiés par l'Auteur, & les nouveaux qu'il a imaginés depuis pour façonner les vins rouges* (ſelon les différentes années) avec les expériences &c. à l'uſage de tous les vignobles du Royaume. Par M. Maupin. 1 vol. Chez Muſier, fils, rue du Foin S. Jacques, qui rendra compte des conditions de l'Auteur pour la facilité du Public.

M. Maupin n'a point attendu pour publier ſes inſtructions que le nombre des Souſcripteurs qu'il avoit demandés fût rempli. Son zele pour le bien public ne lui a pas permis de laiſſer paſſer les vendanges prochaines, ſans concourir à leur perfection. Son premier chapitre contient ſes principes ſur l'Art de faire le vin, & la défenſe de quelques uns de ces principes conteſtés par de graves Auteurs. Le ch. 2 rappelle les premiers procédés de l'Auteur, déjà connus. Ses nouveaux procédés occupent le 3e. ch. On y trouve de très-bons avis particuliérement ſur le foulage, des deſcriptions d'inſtrumens utiles, enfin diverſes pratiques qu'on ne peut faire connoître que par des détails qu'il eſt impoſſible

de faire entrer dans une annonce. L'Auteur confirme l'utilité de ses manipulations par des expériences & des pieces justificatives. Sa constance, ses succès & ses sacrifices lui donnent droit d'espérer qu'il sera mis à portée de communiquer au Public la suite des découvertes qu'il s'est réservée.

I I.

Lettre sur la Bannalité des Moulins du Dauphiné, 22 Juillet.

Nous avons heureusement, Monsieur, un Ministre des Finances qui s'occupe avec zele du soulagement des Peuples; convaincu que toute entrave rélative aux premiers besoins en est une au bien public, il a favorisé & protégé la liberté du commerce des grains dont on a si solidement démontré la nécessité. Nous devons espérer que ce respectable Ministre détruira tous les abus qui nuisent à cet objet intéressant, dont le principal gît dans la mouture des grains.

Les moulins usités dans les Provinces méridionales du Royaume font lestement de bonne farine, & avec le moindre déchet possible, quand ils sont bien administrés; les uns sont libres & les autres sont bannaux: de cette bannalité naissent des abus très-nuisibles au Public & singuliérement au pauvre Peuple.

1°. La quotité pour la rétribution des Meûniers se paye en grains; elle a été fixée dans un tems où les grains étoient à très-bas prix: aujourd'hui elle est exorbitante; l'entretien de l'artifice est moins cher, parce qu'il est plus simple, motif puissant pour diminuer cette quotité si les bannalités ne sont pas détruites: supposé qu'elles le soient un jour, comme on le desire, nul réglement à faire, parce qu'un des attributs de la liberté en économie est de mettre tout au niveau de la justice.

2°. Le Citoyen soumis à la bannalité est lié par cette servitude & ne peut moudre ailleurs; le Meûnier s'en prévaut pour le faire attendre, il expédie de préférence l'Etranger non soumis à la bannalité pour l'attirer: d'où résulte, au grand détriment de l'Agriculture, une perte de tems forcée pour le malheureux asservi.

3°. Il n'est pas possible d'établir un poids public dans les campagnes; ainsi le Peuple n'a aucun moyen de constater l'infidélité si généralement imputée aux Meûniers des moulins bannaux.

Si toutes les servitudes sont odieuses, que ne doit-on pas dire de celles qui portent sur la nourriture du Citoyen, & qui par-là sont si nuisibles à la population?

Il est à desirer pour le bien public qu'il n'existe aucune bannalité de fours & de moulins; mais dans le cas où le Gouvernement jugeroit à propos de les tolérer encore, nous avons lieu d'espérer de sa bienfaisance qu'il en diminuera la rétribution, & qu'il sera ordonné que dans chaque moulin, libre ou bannal, le Meûnier soit tenu d'avoir un poids ou balance établie à portée de la trémie, pour que le Citoyen puisse peser son grain & ensuite sa farine.

Vous ne sçauriez croire, Monsieur, combien cet établissement seroit utile aux Habitans des campagnes qui doivent inspirer le plus grand intérêt puisqu'ils nourrissent tout.....

I I I.

A V I S.

» Le sieur *Nirel*, *Maître de Langues à* » *Saint-Omer*, *rue de Garbe*, nous mande » qu'il connoît en Angleterre un Gentil- » homme qui a inventé une maniere de » bâtir qui met un édifice à l'abri des in- » cendies. Il a vu, lui-même, une cham- » bre dans laquelle il avoit placé vingt fa- » gots & de vieux meubles brûler de façon » que la flamme sortoit de dix pieds hors » des fenêtres, sans se communiquer au » reste des appartemens. La dépense de cette » maniere de bâtir est d'un vingtieme de » plus. L'Auteur du secret, qui a été ré- » compensé par le Parlement d'Angleterre, » ne fera aucune difficulté de le communi- » quer à un prix raisonnable. On s'adressera » au sieur Nirel. *Affiches de Picardie.*

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 2 Septembre 1775, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 27 l. 10 s. à 32 l. *le septier*; *idem* nouveau, de 25, 27 à 31 liv. 10 s.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge,

14 à 15 l. Le froment à la Grêve, de 21 l. 5 s. à 31 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12 l. 5 s, 13 à 14 l. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Septembre 1775, au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 22 à 23 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Septembre 1775, de 67 à 68 l.; *idem* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	11		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		marc.
Piastres à	49	2	6	marc.

Changes de Paris, *du 9 Septembre 1775.*

Amsterdam	54	$\frac{3}{4}$
Londres	30	$\frac{15}{16}$
Hambourg	182	
Madrid	15	1 6
Cadix	14	19 6
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Août*	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1992 $\frac{1}{2}$	FESTE.	1995
D°. $\frac{16}{25}$es			1292 90
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	430		
Rescriptions	5 $\frac{3}{4}$		4 $\frac{3}{4}$ 5
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$ perte		$\frac{1}{4}$ perte

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Jeudi 31 Août. *Messieurs*		Du Vendredi 1 Sept. *Messieurs*		Du Samedi 2. *Messieurs*	
De S. Janvier. vres.	M.	Peinchein.... vres.	P.	Gossey..... pples.	M.
Tontine.....	M.	Perpétuelles.	P.	Viageres.....	M.
Deschapelles. vres.	N.	Tontine.....	P.	Caron ..... vres.	P.
Viageres....	N.	Lempereur. pples.	P.	Delarue ....pples.	N.
Tontine.....	N.	Viageres....	M	Viageres ...	N.
Decourmont pples.	M.	Boutray ....pples.	M.	Tontine.....	N.
Viageres....	M.	Viageres....	M.	Clouet..... pples.	Z.
Tontine.....	M.			Viageres....	P.
Nau..... pples.	P.			Tontine.....	Z.
Viageres....	P.				
Tontine.....	P.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 14 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Septembre.*

LA Province de Calaby & divers autres endroits de la Gothie occidentale ont été ravagés, le mois dernier, par un des plus violens ouragans qu'on ait jamais essuyés dans ces contrées. Une bonne partie des moissons a été perdue.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Septembre.*

Le Gouvernement a fait publier une Patente, en date du 14, pour l'approvisionnement des magasins de grains des pays de Schleswig, Holstein & Pinneberg. Ces magasins ont en effet paru nourrir quelquefois les Citadins que le commerce auroit encore mieux pourvus; mais aussi ont-ils souvent affamé les Campagnards à qui le commerce rebuté n'a pas songé à rendre une partie de leurs propres productions. Cette triste expérience a engagé le Gouvernement à prendre sur lui la nouvelle charge de couper exactement le pain à tous les Habitans tant des Campagnes que des Villes. Il y a apparence qu'après avoir tourné & échoué dans tous les détours du labirinthe imaginé pour aller droit au but, on reprendra la voie simple & large que la nature indique & que le commerce libre avoit originairement frayée.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le 6 Septembre.*

Les prix des vivres ont baissé, non-seulement parce que nous avons fait de meilleures récoltes, mais encore parce qu'il y a plus de commerce intérieur. Le commerce extérieur est encore à créer : les défrichemens & les routes commencent l'ouvrage; si jamais il est consommé, ce sera par la liberté & la franchise : qu'on essaye une fois de ces moyens, la circonstance est favorable.

BOHÊME.

DE PILSEN, *le 16 Septembre.*

L'Edit qui tend à concilier les Seigneurs & leurs Serfs a été publié avec beaucoup de solemnité. Par ce Jugement, ils ont perdu, les uns les autres, leurs procès, car la servitude reste. On distribue des Troupes dans les villages de ce Royaume & de Moravie, pour y rester en quartiers. Peut être au dessein d'assurer le calme par leur présence, se joint-il celui de rendre leur loisir encore plus utile par les travaux que les routes & les terres exigent : elles formeroient des Colonies Agrico-Militaires.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 22 Septembre.*

Le don gratuit du Clergé a été fixé à une somme annuelle de 600,000 florins. On pré-

tend que cette taxe n'eſt pas proportionnée à ſon opulence.

DE HAMBOURG, *le 24 Septembre.*

Les Météorologiſtes de ces contrées ont remarqué que les chaleurs de l'été dernier ont été égales à celles de l'été de 1730, & ils préſagent que l'hiver prochain ſera auſſi froid que celui de 1740. Ces Obſervateurs qui notent les rapports de l'Agriculture avec les ſaiſons, aſſurent que les productions répondent & pour la quantité & pour la qualité à celles de la premiere de ces années; même bonté, même abondance.

DE MUNICH, *le 25 Septembre.*

La viande eſt chere & nos Bouchers ſont pauvres. On demande à ce propos, *pourquoi les Bouchers ſont pauvres ?* La réponſe eſt donnée, par les raiſons qui font que *la viande eſt chere.* Quelles ſont ces raiſons ? Il faut voir l'état de notre bétail & celui du commerce du bétail. Afin de rétablir l'abondance de la denrée & l'aiſance des Revendeurs, on vient d'inſtituer de nouveaux Marchés : reſte à ſçavoir ſi les Marchés multiplient les bêtes : on regardera vraiſemblablement tour à tour s'il n'exiſte pas des caiſſes qui les détruiſent. Il paroit qu'on a ce deſſein, puiſqu'il vient d'être réglé qu'il ſe tiendra des états exacts des prix des bœufs du Tyrol, de Souabe, de Salzbourg, afin d'en faciliter l'importation. En commençant par faciliter l'importation, on ſe diſpenſera de dreſſer ces états inutiles & incertains.

L'uſage qui s'étend de jour en jour de nourrir le bétail à l'étable, concourt, autant que le peut l'éducation, aux vues annoncées dans l'article précédent. La méthode contraire ne ſe ſoutient opiniâtrément que dans les cantons où les communes n'ont point été partagées.

Il y a bien des années que nous n'avions eu tant de fruits de toute eſpece. Quoiqu'il ait beaucoup plû pendant les moiſſons, il ne paroit pas que les grains aient été fort endommagés.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Septembre.*

Les eaux ont fait des ravages inappréciables dans l'Oxfordshire. La nuit du 13 au 14, il y a eu dans les environs d'Oxford, de Glouceſter, de Briſtol &c. de nouveaux tremblemens de terre.

Les Américains ont, à ce qu'on aſſure, trouvé le ſecret de tirer toute la poudre à canon que nous avions ſur la côte d'Afrique, en donnant du rum en échange. Les navires de Guinée n'auroient pas pu vendre un Eſclave, s'ils n'avoient offert en même tems de la poudre.

Un des premiers objets dont le Parlement d'Irlande doit s'occuper, c'eſt de reſtreindre par un Bill les émigrations pour l'Amérique pendant un certain tems.

Nous apprennons que l'Adreſſe préſentée par les Marchands de Mancheſter dans les vues du Miniſtere, a porté coup au débit des Manufactures de cette Ville, & que le Peuple en a été indigné.

On compte qu'à Norwich, des Ouvriers employés dans cette ſaiſon à faire des ſatins & autres ouvrages, il y en a un millier ſans travail & ſans eſpérance de s'en procurer.

Les Boulangers de cette Capitale ont demandé à la Cour des Aldermans que le prix du pain fût hauſſé. Après une vive diſcuſſion, leur demande a été rejettée.

On mande d'Yorck qu'un Particulier de Sunniſide, qui avoit ſemé, dans les mêmes circonſtances, du bled rouge & du bled blanc de la meilleure qualité, a recueilli douze de la premiere eſpece contre un de la ſeconde, & que la farine du froment rouge eſt également belle & bonne.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

Extrait d'une Lettre de Toulouſe, le 27 Septembre.

» Malgré le cordon, la maladie épizootique a percé de toutes parts; elle ſemble » ſe jouer de toutes les précautions que l'on » a pu prendre pour l'étouffer. Aujourd'hui » ſi l'on vouloit envelopper tout le pays infecté, on auroit de la peine à le faire avec » trente mille hommes. La prudence n'oſe » preſque plus donner de conſeils & ſuggérer des réſolutions, tant le mal a de reſſources pour les éluder. Ce qu'on ne peut » s'empêcher de deſirer ardemment, quand

» on voit les objets de près, c'eſt que le ter-
» ritoire ne ſoit point ſurchargé, que l'in-
» duſtrie ſoit excitée, que l'expérience aide
» à fixer des méthodes curatives. Le Dio-
» ceſe de Toulouſe s'eſt laſſé de faire des
» ſacrifices, ſans atteindre au but qu'il ſe
» propoſoit. La Gaſcogne eſt dévaſtée; nos
» plus belles contrées ſont expoſées au mê-
» me déſaſtre. Cependant le mal céde quel-
» quefois aux remedes. On compte dans
» nos environs, je veux dire dans la Ban-
» lieue de cette Ville, plus de cent bêtes
» guéries : preſque tous ceux qui ont donné
» des ſoins à leur bétail en ont ſauvé les
» trois quarts. Quand on ſe livrera ſans
» trouble & ſans obſtacle à l'obſervation &
» à l'étude de la maladie, il y aura plus de
» ſuccès à eſpérer.

» Depuis Vendredi, je traite cinq bœufs
» en préſence de deux Membres de la Fa-
» culté de Médecine & de pluſieurs autres
» perſonnes. Juſqu'à préſent, tout annonce
» une iſſue favorable; & je compte que
» leur ſort ſera décidé cette ſemaine. Dans
» le centre de la contagion, ces expérien-
» ces ne ſçauroient être dangereuſes, en
» prennant d'ailleurs les meſures convena-
» bles pour ne pas la propager. L'amour du
» bien ſoumet ici ſes vues au pouvoir de le
» faire en grand, conduit par ce même
» amour.

» J'ai eu l'honneur de vous annoncer que
» je regardois comme certain que la mala-
» die feroit de nouveaux progrès avec le
» vent marin & le changement de lune :
» c'eſt ce qui eſt effectivement arrivé. Il y a
» plus de deux mois que je fais la même re-
» marque. Je parcours les campagnes, j'exa-
» mine attentivement la marche de la ma-
» ladie, & je ſuis toujours plus perſuadé
» que le zele, l'attention & l'Art la ren-
» dront moins funeſte. Avec le tems, la
» méthode curative pourra, perfectionnée,
» devenir préſervative. Alors il n'y auroit
» plus qu'à procurer l'inſtruction la plus gé-
» nérale & en même tems des ſecours à l'im-
» puiſſance.

Du Dauphiné (*près Lyon*), *le* 1 *Octobre.*

» Cette Province, l'une ſans contredit
» des moins favoriſées par la nature, ſe
» trouve, cette année, riche en grains de
» toute eſpece. L'abondance eſt fort au deſ-
» ſus de l'année commune. Ce ſeroit eſti-
» mer les récoltes au plus bas que de n'é-
» valuer les grains à vendre qu'au double
» de ce que nous en avions l'année derniere.
» Je dis, M., les *grains à vendre*, & ceci
» conduit à une remarque importante. Quand
» le Cultivateur ne recueille que *trois*, il
» ne s'en réſerve pas moins *un* pour ſes ſe-
» mences & pour ſes conſommations, que
» quand il a récolté *cinq* : dans le ſecond cas,
» il y a le double de grains marchands,
» quoique la récolte totale n'ait pas été dou-
» ble. Cette obſervation eſt d'un prix infini
» pour les tems de diſette où tant de gens
» ſont étonnés de bonne foi que la cherté
» paroiſſe relativement plus forte que la pro-
» duction n'a été foible, parce qu'ils ne cal-
» culent pas qu'en ne recueillant que moi-
» tié moins, le Laboureur a pourtant deux
» tiers ou trois quarts moins à vendre.

» Il y a beaucoup de noix. Je ne ſçais ſi
» l'on a publié que les noyers entés rappor-
» tent quatre fois plus que les autres. Lorſ-
» que les gelées n'emportent que la moitié
» des fruits de ces derniers, on doit s'eſti-
» mer heureux, ſouvent tout eſt perdu;
» tandis que les premiers, plus tardifs à
» pouſſer, ſont preſqu'infailliblemnt à l'a-
» bri de cet accident; & ſes fruits ſont plus
» beaux & plus ſains. C'eſt un ſpectacle di-
» gne de l'attention du Géorgiphile que ce-
» lui des noyers chargés de chapelets de
» noix que les environs de Grenoble pré-
» ſentent à quatre ou cinq lieues. Cet arbre
» ſe greffe très-bien quoique fort gros, pour-
» vu qu'il ſoit ſain.

» Je dois témoigner ici ma reconnoiſ-
» ſance à l'Agronome qui a, par la voie de
» vos Feuilles, enſeigné à conſerver les pê-
» ches, au moyen de rames ou branchages
» placés comme un rideau devant les pê-
» chers. L'année derniere, j'eus ſans art
» de magnifiques pêches & dans la plus
» grande abondance. Je croyois mes eſpa-
» liers épuiſés pour cette année. Au mois
» de Mars, pour les ménager davantage,
» j'en ai fait retrancher beaucoup de bois.
» J'ai fait piquer en terre des rames de char-
» milles avec leurs feuillages à deux pieds
» en avant de mes pêchers, en les faiſant
» incliner contre le mur. Partout où j'ai
» pris cette précaution, j'ai eu beaucoup
» de pêches & des pêches très-belles; ail-
» leurs rien ou preſque rien.

» Je puis dire avec vérité, M., que l'émulation, excitée presqu'uniquement par » l'exemple, a rendu mon petit canton méconnoissable depuis quelques années. Prairies artificielles, marne, deux choses dont » on ignoroit jusqu'à l'existence, tout cela » est à présent d'un usage familier. Mes Paysans m'ont vu défricher, ils ont défriché : » les Edits qui ont exempté de la dixme ces » nouvelles terres, les loix qui ont donné » du prix à leurs productions, ont soutenu » & couronné les efforts. J'ai enseigné, sans » affecter d'enseigner, & le Paysan instruit » par mes exemples les a suivis comme s'il » étoit instruit lui-même. Il y a encore une » chose imparfaite à faire, elle n'est pas en » mon pouvoir. Le pays est très-propre aux » bêtes à laine, & il y en a un assez grand » nombre qui parquent les deux tiers de » l'année, mais de l'espece la plus chétive. » Sa laine est grossiere ; chaque toison en » rend à peine une livre & demie, l'une dans » l'autre. J'ai fait venir du Berri quelques » béliers qui m'ont coûté cher & qui n'étoient beaux que par comparaison avec » les nôtres. Je crois que si la race Flandrine » pouvoit se répandre dans le Royaume, » elle porteroit sous ce climat qui est favorable, des laines égales à celles d'Angleterre & d'Espagne. J'ai tiré de Suisse des » vaches & des taureaux qui ne donnent » qu'une race bâtarde, toutefois fort supérieure à celle du pays...

De Chinon (*en Touraine*), *le 2 Octobre.*

Nos Boulangers, privilégiés & en très-petit nombre, tirent un excellent parti de leur monopole. En vertu de l'ascendant qu'ils ont pris par une longue jouissance exclusive, ils font la loi sur la taxe. Au moyen des ressources que l'adresse sçait tirer du défaut de concurrence & des vices du réglement, ils rendent inutile tout le zele des Officiers de Police contre l'oppression. Il ne se fait que deux sortes de pain, comme s'il n'y avoit que deux sortes de Consommateurs. De l'une à l'autre, la différence est d'un quart : quand le pain blanc est à 2 sous la livre de 12 onces, le pain bis du poids de 16 onces est aussi à deux sous. Il n'y a personne qui ne sente combien ces Boulangers peuvent varier l'une & l'autre. Lorsque la taxe baisse, comme il y a plus de profit à faire sur le pain blanc que sur le pain bis, ils n'en font point ou que très peu de bis. Les injonctions ne serviroient à rien qu'à faire infliger des peines arbitraires, car il n'est pas possible de régler au juste ce que chaque Boulanger doit vendre & a vendu de telle espece de pain : d'ailleurs il faudroit les punir en Corps, & le Corps en puniroit bien le Public. Dans ces circonstances, les Magistrats sont obligés d'approvisionner la Ville avec du pain qu'ils font venir de Richelieu où il se vend deux deniers la livre moins qu'ici. Il n'est pas vraisemblable que la premiere subsistance des hommes demeure aussi long-tems encore à la merci du monopole le plus barbare & le plus absurde.

D'Orléans, *le 5 Octobre.*

Nos vendanges rouges sont achevées ou à peu près ; elles forment les trois quarts environ de notre récolte. Le raisin avoit mûri & il a été cueilli par le tems le plus sérein & le plus chaud. Le vin a peu cuvé ; la fermentation a été prompte & vive : on lui trouve du feu & de la couleur ; & les Marchands qui se ménagent toujours quelque reproche à faire à la marchandise qu'ils veulent acheter afin de la payer le moins qu'ils peuvent, ne trouvent rien à dire sinon que la qualité, quoique bonne, auroit dû être encore meilleure dans une année si favorable. Il en résulte que nous avons recueilli de bon vin, & que quand il sera vendu, on conviendra unanimement que nous avons recueilli de très-bon vin.

Quel en sera le prix ? Notre vignoble a grand besoin d'être dédommagé des foibles & mauvaises récoltes qu'il a essuyées depuis huit ans ; & nous n'avons encore qu'une assez bonne demi-année (environ 3 poinçons à l'arpent de 100 perches, 20 pieds par perche, 12 pouces par pied) : il faudroit donc que la valeur rachetât le défaut de quantité : nous craignons beaucoup que nos vœux ne soient pas remplis selon nos besoins. Quand une piece de notre vin aura 92 liv. d'entrée à payer à Paris, & 24, 28, 30 & 36 l. de voiture, comment se flatter que le prix principal ajouté à ces tristes accessoires, ou plutôt diminué en raison de ces excessifs accessoires, puisse donner, année commune, le produit qu'exigeroient

les depenses fortes, continuelles & indispensables de la culture, jointes à l'intérêt du fond. Aussi est-il rare qu'on l'obtienne; aussi voyons-nous fréquemment baisser le prix de nos vignes; aussi le courage des Propriétaires n'est-il soutenu que par sa confiance dans la sagesse & la bienfaisance du Gouvernement qui sçait que de tous les objets à sauver de la fureur des faux impôts, celui-là est sans contredit un des plus importans & des plus pressans.

De Paris, *le* 13 *Octobre.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 30 *Juillet, registrée en Parlement & à la Chambre des Comptes les* 5 *&* 12 *Septembre, qui accorde un délai définitif pour terminer les opérations ordonnées par l'Edit de Décembre* 1764; *supprime la Caisse des Amortissemens établie par ledit Edit: ordonne que les dixiemes d'amortissement & autres droits résultans du même Edit, seront versés, à compter de* 1776, *entre les mains du sieur de Gagny, par les mains duquel seront opérés, à compter de ladite année, les remboursemens des parties de rentes & intérêts dus par le Roi.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 9 *Septembre, qui ordonne que les Actes portant extinction des rentes foncieres non-rachetables, ensemble ceux par lesquels la faculté d'en faire le rachat sera accordée aux Débiteurs, demeureront exempts à l'avenir du droit de centieme denier.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Explications.

C'est nous rendre un service essentiel & mériter la reconnoissance publique que de nous dénoncer les erreurs, les méprises, les obscurités, les omissions &c. que l'on peut découvrir dans nos Feuilles, & de nous éclairer. La vérité doit rester seule & sans tache dans un dépôt qui lui est consacré. La grace que nous demandons, nous la recevons aujourd'hui d'une main faite pour donner une impulsion générale à la classe des bons Citoyens & accoutumée à la donner.

1°. Nous apprennons qu'on nous reproche un article dans lequel nous avons traité de l'imposition relative à la construction de quelques canaux. Il nous avoit paru fort important de développer les avantages de la repartition nouvelle; & nous croyons avoir rempli cette vue. Trop bornés pour présenter les objets sous toutes leurs faces, notre méthode est de nous attacher à celles qui sont les plus neuves ou le moins connues, bien assurés qu'il n'en est aucune que la succession des événemens ne nous provoque tôt ou tard à considérer. Si dans cette occasion nous n'avons pas pris le thermometre fiscal pour montrer à combien de degrés l'impôt s'est élevé au-dessus des forces de la Nation, ce n'est pas à dire ni que nous dissimulions ni que nous approuvions l'excès: notre façon de penser à cet égard ne peut être ignorée de personne. Nous l'avons souvent dit équivalemment, & nous le répétons: on sçait, & un Ministere aussi éclairé que bienfaisant en est trop convaincu, que l'impôt a, selon l'ordre naturel dont la sanction est irrécusable, une mesure fixe & proportionnelle à la quotité des revenus dont il fait partie; mesure au-delà de laquelle toute levée, toute contribution, tout don gratuit tombe sous cette sanction vengeresse; & que quelqu'utile que puisse être une dépense publique, avec quelque fidélité qu'elle soit appliquée, la somme dont elle s'empare au delà de la proportion des revenus, est détournée de son objet véritable, objet sacré, préordonné par la nature, exclusivement privilégié par le Créateur pour la production & la reproduction des richesses.

2°. *Gaz. du* 16 *Septembre, art. de Vienne*, il est dit: *A la réserve des revenus territoriaux & de quelques-autres articles, comment connoître les autres facultés que l'on croit contribuables* &c? On demande *quels sont ces articles?* Certes, il n'y a de *contribuables* que les revenus territoriaux; mais parmi les objets qui ne le sont pas & qu'on *a cru* l'être, il en est qui offrent un élément de calcul, il en est qui n'en offrent aucun. On ne peut pas connoitre les *profits* de l'industrie, on peut connoitre *les loyers, les rentes, les appointemens* &c. Ceux là sont indéterminés & variables; ceux ci sont déterminés & fixes. On voit une proportion certaine entre le dixieme d'un loyer & la somme connue du loyer; on n'en voit aucune entre

l'impôt ſur l'induſtrie & le gain qu'elle fait. Ce n'eſt pas à dire encore une fois, que, hors le revenu territorial, *les recettes annuelles & régulieres* ſoient plus ſuſceptibles d'impoſitions que les profits incertains. N'eſt-il pas clair, par exemple, que l'impôt ſur les maiſons eſt à la charge du Propriétaire territorial ou qui l'occupe ou qui ſalarie celui qui l'occupe, en proportion de ſes charges ? Et que ſignifie ce jeu *de donner & retenir* en appointemens, gages &c. ?

Pourquoi donc avons-nous paru diſtinguer dans l'article cité un mauvais genre d'impôt d'un autre mauvais genre d'impôt ? Le voici ; c'eſt qu'il s'agiſſoit dans le Réglement fiſcal dont il étoit queſtion d'un *nouveau tarif* auquel on attribuoit une *juſteſſe de proportion* qu'il eſt impoſſible d'établir en fait d'induſtrie & de commerce ; & qu'ainſi le point particulier à démontrer dans ce cas, c'étoit *l'impoſſibilité de trouver cette juſte proportion.*

II.

Suite du Mémoire abrégé ſur la multiplication des engrais.

Dans tous les mauvais tems, on peut remuer avec la charrue ou la terre neuve du fond de la rigole ou les mêlanges qu'on y aura faits : ſi on les pétriſſoit comme du mortier ou des beauges &c, ils fermenteroient d'autant plus dans les tems de chaleur. Si après les pluies, on les laiſſe ſécher à demi, la herſe alors paſſant par-deſſus les mettra en pouſſiere : cette herſe aura environ quatre pieds de largeur comme la rigole.

On ouvrira les rigoles avec une charrue dont l'oreille ſera large, pour écarter d'autant mieux les terres de la ſuperficie ; la charrue les pouſſera ſucceſſivement ſur le bord de cette rigole. De la même maniere que l'on aura écarté les terres pour creuſer la rigole, on les y repouſſera à la charrue, pour les remplir. Ce rempliſſage ſe fait, après avoir tiré les mêlanges ; on les ôtera tous avant de faire le bled, ou on en gardera une partie pour la répandre ſur le bled quand on voudra.

Pour labourer la terre neuve dans le fond de la rigole, on ſe ſervira d'une charrue ſans roue : on l'appelle un laiſeau dans la Touraine où elle eſt en uſage. Comme elle n'a point de roue, on la fait aiſément paſſer partout. Le ſoc en ſera piquant pour mieux percer la terre neuve. Elle ſervira à ouvrir les rigoles comme à les labourer en fond, ſi l'on a une oreille à charniere que l'on puiſſe écarter ou rapprocher, avec des crochets plus ou moins longs : on les fait enter dans un anneau de fer qui tient à l'oreille, pour la retrécir on la jetter en dehors.

Il faut eſpacer les rigoles dans les champs de meniere que l'on puiſſe facilement répandre les mêlanges. Les rigoles repréſentent de petits canaux épars dans les terres : on y prend ſans frais de voiture un engrais également grâs, frais, abondant.

Cette façon de défoncer ſon terrein pour ſe procurer des terreaux pleins de ſucs, renferme un grand nombre d'utilités importantes au bien de l'Agriculture.

J'ai fait faire des rigoles dès la premiere idée que j'en ai eue. Ce fut dans le printems de 1767 : elles furent faites dans des treffles. La terre qu'on en tira, en les creuſant de ſix pouces ſur la largeur d'un pied, fut répandue ſur les planches à droite & à gauche du Travailleur ; cette premiere terre fit beaucoup de bien au treffle.

Dans le mois de Décembre même année, je fis faire des mêlanges avec du fumier & la terre neuve que je trouvai. Au printems de 1768, je fis ſemer des pois, des haricots ſur une grande partie de mes engrais, tout réuſſit ſupérieurement. J'avois cinq journaux dans leſquels ces engrais étoient diſtribués ; je ne fis pas ſemer des légumes partout. Les tas d'engrais qui ne furent pas enſemencés produiſirent différentes herbes qui ne ſe plaiſent que dans le terrein le plus gras.

Outre les herbes, ils produiſirent du grain, des pieds par-ci par-là. Un pied d'orge avoit 98 épis dont 30 avoient un demi-pied. Le froment & l'avoine ſur-tout étoient de toute beauté. Il y eut un épi de moutarde qui peſoit quatre livres & demie. En 1768 au mois de Décembre, je fis répandre mon engrais ſur mes herbes, partie treffle, partie luzerne, il produiſit des effets merveilleux. Depuis le printems 1767 juſqu'en Décembre 1768, j'ai fait faire des rigoles ſur 33 journaux de toutes ſortes de de terre, même de très-pierreuſes, j'ai réuſſi partout.

J'ai cessé d'avoir des terres ; j'ai néanmoins continué mon procédé sur de petits espaces qu'on me laissoit. J'en ai vu partout les meilleurs effets & le peu de dépense. J'ai actuellement des rigoles dans un petit terrein très-ingrat : la beauté des productions qui sont dans ces rigoles annonce la bonté des engrais qu'elles renferment. Il y a un pied de froment qui a 50 épis dont plusieurs ont un demi pied. Les moutons l'ont rongé cet hiver, & il est de toute beauté. Avec une civiérée de fumier, j'ai fait au moins 15 pieds cubes de mélanges.

III.

Sur le vitriol de cuivre.

Parmi les Auteurs qui ont écrit sur le vitriol, nous n'en connoissons aucun qui ait enseigné la maniere de le faire au prix de 13 s. la livre, comme on le vend pris en gros dans le petit nombre de Manufactures qui existent. On trouve des preuves sans réplique du défaut de notions sur cet Art à la page 496 de l'édition de 1760 du Dictionnaire des Drogues par Lemery, annoncée comme revue par un grand Naturaliste, & encore à la page 219 du 2e. vol. des *Elémens de Docimastique de Cramer*. Dans ce dernier Ouvrage, on dit *qu'il paroît que ce vitriol est factice*. Dans l'autre, on avoue que *l'on ignore comment il se fait*. Nous croyons que quelques détails pourront plaire en attendant que l'on ait la suite entiere des procédés. Pour être plus empressé à les connoître, il suffira de se rappeller que le cuivre coûte 22 s. la livre & qu'il faut livrer le vitriol à 13 s., c'est-à-dire presque moitié moins que ne coûte la base.

On ramasse de vieux cuivre, débris de toutes sortes d'ustensiles. On jette dessus du soufre en poudre, & on les met dans un four à reverbere. Au bout d'une heure à peu près, on les retire pour les plonger dans une barque en plomb remplie d'eau où il y a de l'alun en dissolution. Pendant qu'ils y refroidissent, d'autres morceaux ont été mis au four également chargés de soufre. Une mise succéde ainsi à l'autre sans fin ; les morceaux amincis & enfin détruits sont remplacés par d'autres. Quand l'eau de la barque est suffisamment enrichie de sels vitrioliques, on en garnit une chaudiere de plomb où elle est soumise à une certaine opération, après laquelle on la distribue dans de petits baquets où s'opere la cristallisation, & le vitriol est fait.

Si quelque Chymiste s'occupe à suppléer ce que nous ne disons pas, & cherche à enseigner les meilleurs procédés, il ne doit pas oublier qu'il est bien essentiel de n'employer aucune substance tirée du fer ou en contenant, & de se renfermer dans les prix du commerce.

Le sieur Allard, Entrepreneur d'une Manufacture de vitriol de cuivre, établi au Fauxbourg de la Guillottiere, près de Lyon, paroît avoir porté jusqu'au point où elles peuvent se rapprocher, l'économie & la perfection.

Cette Manufacture est originairement due à des Levantins, amenés il y a vingt ans environ, par feu M. Flachat, de l'Académie de Lyon. Leurs procédés ont été vendus & transmis à diverses personnes qui se sont succédées. En tout, c'est une petite exploitation. Deux ou trois personnes suffisent, quant à présent, à cet attelier qui peut faire un peu plus de deux cens cinquante quintaux par an. On se propose d'en augmenter le travail, mais on est rebuté par l'énormité des droits. Les matieres premieres ne peuvent arriver à cette Manufacture sans avoir payé la Douane de Valence ou celle de Lyon, & souvent toutes deux.

En portant le vitriol à Lyon pour être embarqué, il paye la Douane de Lyon ; & si on l'envoye dans les Papeteries d'Annonay, il payera de plus la Douane de Valence.

Le vitriol de la Fabrique du sieur Allard paroît être fort recherché.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 4 Octobre 1775, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 l. 10 s., 24 à 28 l. *le septier; id.* nouveau, de 18, 23 à 27 liv. 5 s. ; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l. 5 s. ; l'orge, de 12, 13 l. 5 s. à 14 l. 5 s. Le froment à la Grève, de 24 à 34 liv. ; le seigle, de 13, 14 à 15 liv. 5 s. ; l'orge, de 13, 14 à 15 l.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 4 Octobre 1775, au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 23 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Octobre 1775, de *66* à *67* l.; *id.* nouveau, de *64* à *65*; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de *49* à 50; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	11		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 11 Octobre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$ à 13 16e.
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{3}{4}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	2000 10.	2010 12 10 15
D°. $\frac{16es}{25}$			
D°. 8es.			263
D°. 25es.			83.
Emprunt Oct.			432 434
Rescriptions		5 4 $\frac{3}{4}$	5 4 $\frac{3}{4}$
Bil. des Fermes.		$\frac{1}{4}$ perte.	$\frac{1}{4}$ perte.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774 & six premiers mois 1775.

Du Lundi 25 Sept.			Du Mardi 25.			Du Mercredi 27.		
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*		
Creuzé..... pplles.	V.		Cauchy..... pplles.		2e. let.	Cochin..... pplles.		2e. let.
Viageres....	V.		Viageres.....			Viageres....		
Tontine.....	V.		Tontine.....			Tontine.....		
Six premiers mois 1775.			*Six premiers mois 1775.*			*Six premiers mois 1775.*		
Du Lundi 25.			Du Mardi 25.			Du Mercredi 27.		
Certain.....pplles.	B.		Vieillard....pplles.		A.	Boutray.... pplles.		C.
Viageres....	B.		Viageres.....		B.	Viageres....		C.
Tontine.....	C.		Tontine.....		J.	Tontine.....		C.
Delamotte.. pplles.	A.		Desplaces.. pplles.		C.	.....		
Viageres....	A.		Viageres.....		B.	.....		
.....			Tontine.....		F.	.....		
.....			Marsollier... vres.		A.	.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 12 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Juillet.*

UNE Ordonnance datée du Château de Friedensbourg, 13 du courant, met hors de cours des especes dont une autre Ordonnance avoit baissé la valeur. Ces especes rentreront à la Monnoie où un nouveau coin donnera une valeur nouvelle à la même matiere. Cette opération de finance, bien facile & bien expéditive, est fort usitée dans plusieurs Etats du Nord. Le pauvre Peuple qui calcule un jour son pécule s'y trouve cruellement trompé le lendemain; & désespéré, il tremble pour le sur-lendemain encore.

Il ne reste plus aucune trace d'épizootie dans nos Provinces & dans les contrées limitrophes; & le Cultivateur est parfaitement rassuré.

Il regne ici une espece très-maligne de petite-vérole. Les Directeurs de la Maison d'inoculation exhortent nos Concitoyens à sauver leurs enfans par cette pratique, & offrent de recevoir gratis ceux des pauvres qui voudroient les préserver de la mortalité, ainsi que de faire traiter les autres à peu de frais.

L'*Ada*, vaisseau de la Compagnie de Guinée, a donné la mort, dans son trajet d'Afrique en Amérique, à 110 Negres sur 222 qu'il avoit chargés; & bientôt après, il a péri un certain nombre des autres. Ceux qui ont survécu s'estiment plus malheureux que leurs freres, victimes de la cupide frénésie des Européens. Un autre vaisseau a fait une traite moins funebre. En général, la Compagnie s'engraisse du sang de ces Africains.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 22 *Juillet.*

Les harengs de pêche Hollandoise ont obtenu une préférence décidée sur ceux des Pêcheurs d'Embden. Ils se sont très-bien vendus, tandis que les autres restent sans débit. Les Hollandois doivent cet avantage à la qualité de leur denrée, c'est-à-dire, à la supériorité de leur industrie. Dans le libre concours, celui qui reçoit le prix, c'est celui qui le mérite, car le Public gagne à être juste.

DE BERLIN, *le* 22 *Juillet.*

Il vient de paroître, dans une Déclaration, un nouveau tarif de peines contre le commerce clandestin. Dans ce pays-ci, la contrebande mal-adroite ou malheureuse n'emporte pas la perte de la liberté, non que l'on n'ait pas cru qu'un réglement ne puisse convertir un acte innocent en crime, mais parce qu'on a trouvé plus conforme à l'esprit de ce régime d'en faire un objet de finance. La nouvelle Déclaration met une

ſorte d'ordre dans ce renverſement de l'ordre naturel. Ci-devant les contraventions avoient été jugées *in globo* toutes égales ou également contribuables. Une petite quantité de marchandiſes défendues payoit 500 riſd. d'amende comme la quantité la plus forte. A l'avenir, toute partie qui n'excédera pas 20 riſd. de valeur, ne ſera condamnée qu'à un droit quintuple de ſon prix: au deſſus de ce taux, l'ancien réglement conſerve ſa vigueur. La nouvelle Déclaration met auſſi une différence entre ceux qui font profeſſion de négoce & les autres claſſes de Citoyens: ceux-ci ne payeront que le double de la valeur de la marchandiſe, parce qu'on les ſuppoſe moins verſés dans le gros code de prohibitions & plus éloignés d'entreprendre une contrebande ſuivie. L'adminiſtration de l'Acciſe & le Miniſtere des Finances demeurent même libres de remettre les peines en tout ou en partie, ſelon les cas. Il faut préſumer que cette clauſe eſt en faveur non du riche qui n'a pas beſoin de ſe faire Contrebandier, mais du pauvre que la miſere réduit à une eſpece de néceſſité de chercher des reſſources dans tout ce qui n'eſt pas mal en ſoi.

De Francfort (*ſur le Meyn*), *le 29 Juillet.*

Un orage a aujourd'hui amené une pluie dont la terre avoit grand beſoin. Les légumes étoient déjà brûlés en partie. La récolte des grains a été belle dans nos contrées: on eſpere beaucoup de la vigne.

Il y a dans l'Empire toute ſorte d'Aſſociations de charité pour les pauvres, les enfans, les orphelins, les veuves. On parle mais confuſément & ſans indication de lieux, d'un projet de Société qui conſacreroit un fonds conſidérable à ſoutenir les réclamations des pauvres contre les exactions des Agens des Douanes & autres maltôtes, & à pourſuivre à ſes frais en juſtice réglée la réparation des torts qu'ils auroient réellement & injuſtement ſoufferts. Cette fondation ſeroit ſi belle, ſi ſage, ſi patriotique, ſi utile au Fiſc même, ſi propre à prévenir les concuſſions & les vexations contre leſquelles il eſt impoſſible au Peuple de ſe pourvoir, & très-raiſonnable aux gens aiſés de ne pas ſe pourvoir pour ne pas perdre davantage en frais, qu'elle ne peut être quant à préſent regardée que comme le rêve d'un homme qui ſe conſole par des illuſions des peines que ces fléaux lui cauſent.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Juillet.*

On écrit de Bishopſtarford que la récolte du ſeigle que l'on fait & celle du froment que l'on fera bientôt ſont très-belles, comme dans preſque toute l'Angleterre. On ajoute que les foins ſont plus beaux qu'on ne les a vus de mémoire d'homme. L'orge & l'avoine ſuivent la même proportion.

Une ferme de Croydon, Comté de Surry, ci-devant affermée 40 l. ſt. depuis 99 ans, vient d'être portée par un nouveau bail à 140 liv.

Notre navigation en Amérique a employé 42034 hommes en 1764, 38272 en 1765, 44599 en 1766, 44558 en 1767, 39951 en 1768, 49000 en 1773. Il eſt à propos de ſe rappeller qu'en 1768 le Port de Boſton fut bloqué. Le nombre de ceux qui ont été employés en 1774, où l'exécution du plan actuel a commencé, n'eſt pas ſupérieur au nombre de ceux qui l'ont été en 1765, la moindre des années ſpécifiées dans la note, ſi toutefois il n'eſt pas inférieur.

On mande de Philadelphie qu'un ſeul moulin conſtruit à ſix milles de la Place, fabrique réguliérement cinq cens livres de poudre à canon par ſemaine.

Il n'eſt encore arrivé du Groenland qu'un navire: il apporte quatre poiſſons & 150 barriques d'huile.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Valence, *le 26 Juillet.*

Le bled de 15, 16, 17 liv. eſt tombé à 13, 12 l. & au-deſſous. Le pain qui étoit à 3 ſ. 6 d. a été mis, le 24, à 3 ſ. Une diminution de 4 à 5 l. ſur le bled, de 6 d. ſur le pain, eſt un bien grand ſoulagement pour le Peuple; la liberté du commerce & notre bonne récolte, nous en font eſpérer de plus grands encore. Tout nous promet l'année la plus fertile. Toute la Province voit dans ſes vignes les préſages d'une grande abondance de vin.

Du Pont-Beauvoisin, *le 27 Juillet.*

» Un Commissionnaire de cette Ville ac-
» quitte à la Douane quatre balles de toiles
» peintes pour la Foire de Beaucaire. Le
» Voiturier à qui elles sont remises charge
» en même tems quinze à vingt balles de
» merceries à la destination de Bourgoin,
» petite Ville à cinq lieues d'ici. Il part
» muni de lettres de voiture, de l'acquit de
» payement pour les balles d'indiennes, de
» l'acquit à caution pour la mercerie.

» Il croit pouvoir partir tête levée, parce
» qu'il s'est mis en regle. Point du tout: il
» est arrêté à la Tour-du-Pin, village entre
» le Pont-Beauvoisin & Bourgoin: on fouille
» sa charrette, il exhibe ses acquits. On
» donne cours à la mercerie, & l'on s'em-
» pare des indiennes. La Brigade de la
» Tour-du-Pin reconduit cette marchandise
» en triomphe au Pont-Beauvoisin pour
» dresser un procès-verbal de saisie.

» A cette nouvelle, le Négociant expédi-
» tionnaire se rend à la Douane où il trou-
» ve le Chef & la cohorte des Employés. Il
» demande *ce que l'on veut à ses indiennes?* ...
» Les saisir... *Quoi! ne sont-ce pas les mêmes*
» *balles que je présentai à votre Bureau, que*
» *vous plombâtes, que je remis en votre pré-*
» *sence à tel Voiturier du Languedoc?* ... Oui,
» les mêmes... *Pourquoi donc les saisir? Les*
» *plombs sont-ils devenus faux en route? Au-*
» *riez-vous, par impossible, oublié de perce-*
» *voir quelques droits?* .... Non .... *Que pré-*
» *tendez-vous donc? Pourquoi retarder ainsi*
» *une marchandise qui presse extraordinaire-*
» *ment? N'y a-t-il pas un Arrêt du Conseil*
» *qui porte en termes clairs que ces sortes de*
» *toiles lorsqu'elles auront été dûment acquit-*
» *tées, pourront librement circuler dans le*
» *Royaume?* .... Oui: mais il y a un autre
» Arrêt qui déclare que toute marchandise
» surprise hors de la route qui lui aura été
» indiquée, sera confisquée, & le Voiturier
» condamné à l'amende de cent livres: or
» l'acquit de payement de vos indiennes dit
» que pour aller à Beaucaire, elle passeront
» par Voyron, & votre Voiturier tenoit la
» route de Bourgoin.

» *Mais en supposant l'existence de cet Arrêt*
» *dont je n'ai aucune connoissance, à la réqui-*
» *sition de qui, avez-vous mis dans l'acquit*
» *que la voiture passeroit par Voyron, est-ce à*
» *la mienne, est-ce à celle du Voiturier?* ...
» Point de réponse... *Pouvez-vous de votre*
» *autorité astreindre un Voiturier à prendre telle*
» *route, une route qu'il ne connoîtra pas, qu'il*
» *seroit dangereux pour lui de prendre, qu'il est*
» *de son intérêt d'éviter, le pouvez-vous, pou-*
» *vez-vous le faire à son insçu?* ... Point de
» réponse... *Et quand cela seroit, qui vous a*
» *dit que mon Voiturier n'auroit pas passé par*
» *Voyron? Ne peut-on donc pas aller de*
» *Bourgoin à Voyron? De l'un à l'autre*
» *lieu, il y a peu de chemin, & de Bourgoin*
» *pour aller en Languedoc, on est obligé de pas-*
» *ser par Voyron. Où donc la contravention,*
» *la fraude, le délit?* ... Point de réponse....
» *Je n'ai pas eu la commodité de relire votre ac-*
» *quit: vous ne voulez remettre ces pieces qu'au*
» *départ des Voituriers, vous sçavez pourquoi,*
» *& le mien ne sçait pas lire. Il étoit donc iné-*
» *vitable que vous le missiez en faute, si cela*
» *vous plaisoit. Sans cela, que vous importe*
» *quelque route qu'il prenne? Et que m'im-*
» *porte à moi, pourvu que je sois sûr de lui, &*
» *qu'il arrive en huit jours à Beaucaire, sui-*
» *vant nos conditions. Puisque vous lui fixiez*
» *sa route, c'étoit à vous à la lui faire suivre,*
» *& pour votre fait & votre négligence, ce n'est*
» *pas à moi à perdre ma marchandise.*

» *Mais vous sçaviez fort bien, vous Mr.,*
» *qu'il chargeoit en même tems pour Bourgoin*
» *& pour Beaucaire, puisqu'il a fait dans la*
» *Douane même, vous présens, le chargement*
» *de la mercerie & de l'indienne. Vous lui avez*
» *donc ordonné, sans qu'il le sçût, d'aller par*
» *Voyron, pendant que vous voyiez qu'il étoit*
» *obligé d'aller à Bourgoin. Le piege étoit donc*
» *tenau de maniere que le Voiturier ne pouvoit*
» *qu'y tomber, en y entraînant ou l'Expédi-*
» *tionnaire de la mercerie ou moi. Où il ira*
» *d'abord à Voyron, & alors saisie de la mer-*
» *cerie; où il passera à Bourgoin, & alors sai-*
» *sie de l'indienne. Mais il étoit naturel qu'il*
» *allât d'abord à Bourgoin décharger la merce-*
» *rie qui faisoit le gros de sa voitu e, pour ve-*
» *nir ensuite à Voyron reprendre la route de la*
» *Provence & du Languedoc, & voilà ma mar-*
» *chandise saisie.*

» Je crois, M., que vous voyez cette af-
» faire là tirée au clair. Si le Voiturier fût
» allé à Bourgoin par Voyron, il auroit été
» obligé de revenir sur ses pas, après avoir
» perdu la mercerie qui auroit été aussi sai-
» sissable que l'a été l'indienne. Au reste il
» est constant que le Charretier cherchoit,

» en laissant la mercerie, à completter son » chargement soit à Bourgoin soit à Voy- » ron; car ces deux Villes font un gros com- » merce avec la Provence & le Languedoc, » sur-tout en Foire de Beaucaire; l'une en » chanvre peigné, la seconde en toiles, à » draps, chemises, nappes & serviettes. » C'est toujours là le parti que prennent les » Charretiers Provençaux. S'ils ne trouvent » à charger au Pont-Beauvoisin, ils se ren- » dent d'abord à Bourgoin & de-là à Voy- » ron. Notre Douane ne l'ignore pas.

» Je ne vous ai pas dit le Jugement qui » a suivi le plaidoyer de notre Négociant, » vous le sçavez, *saisie*.

» *Ce qui est bon à prendre, est bon à ren- » dre*; mot bouffon dans la bouche des uns, » maxime politique dans la bouche des au- » tres... *Si nous tombons de certaines saisies, » qu'importe? nous ne payons pas. Sur le nom- » bre, il en sera maintenu quelqu'une, & c'est » notre casuel... Si nos Commettans succom- » bent ici, ils en appelleront là &c. &c. &c.* Il » y auroit un Livre à faire de tous ces pro- » pos qui ne sont sans doute pas avoués. » Voilà néanmoins comment... comment... » comment ..... comment va le commerce » dont vous êtes, M., le Défenseur ainsi » que de l'Agriculture. On espere que vous » ferez sentir &c... La saisie fut suivie le » lendemain d'une aventure bien plus mor- » tifiante & plus tragique pour le Négo- » ciant.... (*Cette derniere affaire appartient à la Justice criminelle & sort de notre sphere*).

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 28 *Juillet*.

Aux orages tumultueux qui nous ont tenu en alarmes pendant le mois de Juin, ont succédé de beaux jours dont nous avons d'abord profité pour serrer le peu de foin que nous avons recueilli; & maintenant les moissons sont par-tout ouvertes. Les bleds n'étant point mêlés d'herbes, on ne les laissera pas long tems sur la terre après qu'ils auront été coupés : ils seront mis à l'abri de bonne heure, pourvu que le tems se maintienne sec & chaud.

On se plaint qu'ils s'égrainent beaucoup. Peut-être rémédieroit-on à cet inconvénient en ne les liant que le matin, tems où les grains humectés par la fraicheur de la nuit seroient moins libres de sortir de l'épi. Cependant on fait tout le contraire : c'est le soir qu'on met en gerbes les javelles, après qu'elles ont essuyé tout le feu du jour. De-là il arrive que souvent l'épi se casse & tombe en entier, ou que les grains désenflés & déshumectés quittent plus facilement l'enveloppe.

Un autre abus commun dans nos campagnes, c'est de lier les gerbes avec des liens de bois. Ainsi dans une Paroisse où il y aura quarante domaines, produisant, chacun, mille gerbes de toute sorte de bled, ce sera quarante mille jets de chêne les plus unis & les plus droits que les Colons iront couper, quelques jours avant la moisson, dans les taillis les plus voisins; ce qui cause aux Propriétaires de ces bois un préjudice inappréciable. D'un autre côté, chaque gerbe portant 25 ou 30 livres de grains, il n'est pas possible de la lancer sur une charette avec une fourche de fer, sans qu'elle soit égrainée par les secousses; & ce travail est très fatiguant.

Dans les pays où l'on lie les gerbes avec des cordons de paille de seigles, ces inconvéniens n'ont pas lieu. Le lien n'est pas perdu : la gerbe moins grosse & plus maniable est moins secouée. Autre avantage, dans ce pays-là les épis sont tous tournés d'un seul côté, au lieu qu'ici on en met autant d'un côté que de l'autre pour que le lien, appliqué sur le milieu, ne coule pas. Des gerbes ainsi hérissées d'épis par les deux bouts sont plus sujettes à s'égrainer soit dans les chemins étroits par où on les voiture, soit dans les granges où de quelque façon qu'on les entasse, la moitié des épis est toujours exposée à la voracité des moineaux & de la volaille de la basse-cour. Il faut tout dire : on prétend qu'à l'insçu des Maitres, les Métayers ont soin de dégarnir à leur profit les épis que les premieres rangées de gerbes présentent à découvert.

DE DUNKERQUE, *le* 30 *Juillet*.

Le sucre brut a augmenté dans ce Port. La derniere partie arrivée ici a été enlevée à 35 l., 35 l. 5 s., 35 l. 10 s., le cent. On présume que ces prix se soutiendront... L'eau-de vie de Barcelone est à 25 ½, 26 patards le pot. Comme on en attend peu, & que le trajet est de cinq mois, cette denrée pourroit bien encore hausser & même manquer. Il y a peu de demandes pour l'eau-

de-vie de Cette, à 27 patards le pot.... La potasse de Dantzick se tient à 28 l., le cent, 1re. qualité, à 26, 2e. q. Celle de Hongrie est à 30 liv. Il y a apparence qu'elles resteront à ces prix.

D'ORLÉANS, *le 2 Août.*

La récolte est faite en Sologne quant au seigle. Généralement moins forte en paille que l'année derniere, elle donnera à peu près le double de grains. Si le bled noir qui est bien levé donne une récolte passable, le pays aura suffisamment de quoi vivre. L'année derniere a été affreuse à passer pour une grande partie de ses malheureux Habitans, nourris, hélas! comme ils ont pu l'être dans une vraie calamité, aidés sur-tout de l'argent des Propriétaires qui, en grand nombre & peut-être pour la plûpart, au lieu de recevoir de leurs Fermiers, ont été obligés de leur faire des avances. Ils rougiroient bien les hardis Détracteurs de cette grande classe, s'ils sortoient de leurs abimes pour aller dans les campagnes comparer la charité des Propriétaires qui ne les ont pas entiérement abandonnées, avec celle de ces Capitalistes Citadins qui sçavent à peine qu'elles les nourrissent sans sçavoir comment. Le Peuple de la Sologne a été sauvé par ses prétendus Tyrans. Le seigle y a diminué des deux cinquiemes, environ, depuis le 1 Juin. La récolte des foins y a été généralement mauvaise. Si l'hiver est rude & que la neige couvre quelque tems la terre, les bestiaux qui ne vivent guere que dans les champs de bruyeres auront beaucoup à souffrir. Les chanvres sont passables: les premiers faits, mal levés, sont hauts mais un peu rares, & la filasse n'en sera pas fine: les derniers semés trop tôt mûris par les chaleurs des semaines dernieres, seront courts mais fins. Les bestiaux prosperent.

La Beauce fait sa récolte, depuis une douzaine de jours, & la fait bonne. Il y aura peut être moins de masse que l'année derniere, parce que la paille est pure & sans herbe, mais il y a beaucoup plus d'épis, & l'épi donne plus que le double de l'année passée.

A l'orient de cette Ville, le vignoble a essuyé deux échecs, les 26 & 28 Juillet. Douze à quinze Paroisses ont été frappées d'une grêle, à grains en partie gros comme des œufs de pigeons, mais assez rare & qui n'a pas été poussée par le vent. On ne peut encore estimer le dommage: il paroît néanmoins qu'il n'est pas aussi considérable qu'on l'auroit dû craindre. La perte est inégale, parce que la grêle s'est répandue en quelque sorte avec de grands écarts. Il y a des clos totalement maltraités, d'autres à moitié, d'autres moins, d'autres fort peu. Cet accident nous éloigne encore de l'abondance de la production qui, depuis la fleur, a paru diminuer d'un cinquieme ou d'un quart seulement, quoique dans les deux premieres semaines de Juillet, on eût estimé la diminution à moitié.

Le seigle a baissé depuis le 1 Juin de 41. 14 s. le plus cher, à 2 l. 19 s., le meilleur marché, la mine, pesant en froment 50 l.

DE PARIS, *le 9 Août.*

On a vu dans nos Feuilles qu'une fausse interprétation de l'Arrêt du 3 Juin pour la suspension des octrois sur les grains, avoit occasionné en beaucoup d'endroits des refus de payer les droits appartenans aux Seigneurs, des mouvemens, des procès &c. S. M., pour arrêter les suites de cette erreur, a ordonné par un *Arrêt du Conseil du 20 Juillet, que tous les droits des Seigneurs, sur les grains, dont la perception n'a pas été suspendue par des Arrêts particuliers, continueront d'être perçus.* Ces droits ne peuvent cesser que lorsque S. M. aura expliqué ses intentions, tant sur leur suppression que sur l'indemnité qui sera due aux Propriétaires.

Autre Arrêt du 24 Mars, *qui ordonne que nonobstant les Réglemens, les droits réservés dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris ne seront perçus que pour les denrées & mardises sur lesquelles ils se percevoient, & seulement dans les endroits de la Banlieue où ils se percevoient avant le 1 Janvier 1775.* MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, pendant l'abonnement desdits droits, avoient modéré la perception à la quotité nécessaire pour atteindre soit à la fixation des deux premiers dons gratuits soit au montant de l'abonnement des droits réservés. S. M. a bien voulu renoncer à l'augmentation de revenu que l'exécution entiere des Réglemens auroit produite.

Les Jurés & Syndics des Corporations

ſont dotés par les Réglemens d'une autorité dont il arrive fort ſouvent que l'abus eſt pouſſé à l'extrême, même contre les Membres des Corporations & toujours au détriment du Public. Exemple : le premier Juré en charge de la Communauté des Couteliers, avoit le pouvoir incroyable de placer ou déplacer les Compagnons, d'en refuſer aux Maîtres, d'en retirer une partie de ceux qu'ils employoient &c. Vraiment conſtitué Deſpote de la Coutellerie, il ne tenoit qu'à lui de la détruire, boutique par boutique, Maître à Maître, comme il auroit plû à ſes intérêts, à ſes caprices, à ſes paſſions. Cet abus intolérable, inventé par les Fondateurs préconiſés de ces inſtitutions qui anathématiſent l'induſtrie & foulent les Peuples, vient d'être réformé par *un Arrêt du 31 Mai*, ſignifié le 4 Juillet à la Communauté, lequel *permet à tous les Maîtres Couteliers de Paris de prendre à leur ſervice autant de Compagnons & Ouvriers que bon leur ſemblera, à la charge de les faire enregiſtrer au Bureau; défend auxdits Compagnons de ſortir de chez un Maître qu'après l'avoir averti huit jours d'avance &c.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur le ſel d'impôt. L. en Normandie, 15 Juillet.

M., comme Normand j'ai l'honneur d'appartenir aux grandes Gabelles & au ſel d'impôt. La taxe de ma conſommation eſt au rôle du Grenier, d'un demi-minot par an. Si j'étois aiſé, je n'en mangerois pas davantage : je ne le ſuis pas, il faut que j'en mange près d'un minot.

Explication. Au commencement de l'année de ſel, j'ai plutôt un écu que dix écus; c'eſt une choſe facile à comprendre. Un écu n'ayant pas cours au Grenier, je vais au regrat. D'un écu à l'autre, de ſemaine en ſemaine, je mange preſque ma taxe, & à la fin je la dois encore toute entiere. Ce ſel de détail, n'étant pas compté, il me reſte à payer le *ſel de devoir* en totalité & en bloc.

Notez que le ſel des Regrattiers eſt du ſel de Ferme, revenant ſeulement un peu plus cher que celui du Grenier.

Je voudrois bien, M., ſans faire tort au droit de perſonne, ne pas dépenſer plus que je ne le puis. Je conſommerai ſelon la taxe, & il n'y aura pas un grain de ſel de contrebande : voilà, je crois, ma conſcience en repos. Il ne s'agit plus que de ma bourſe.

En mangeant 50 l. de vrai ſel, je remplis le précepte ; que je les prenne en gros ou en détail, au bout de l'an, j'ai payé 50 l. de ſel, & le Grenier a ſon dû. Je demande s'il y auroit quelqu'injuſtice à ce que les dix, vingt, trente livres de ſel que j'aurois priſes en détail me fuſſent imputées ſur le demi-minot auquel je ſuis taxé. Pour me mettre en état de juſtifier de ces achats, il n'y auroit qu'à ordonner aux Regrattiers de me donner des reçus, des certificats de meſure, & recevoir ces certificats au Grenier en décharge d'autant ſur ma taxe.

Ce moyen eſt ſi ſimple, que, s'il n'eſt pas agréé, il faut qu'il ſoit injuſte, quoique je ne conçoive pas comment.

La réuſſite m'en paroît d'autant plus indubitable qu'il eſt tout en faveur des pauvres. Les riches iront toujours d'emblée au Grenier où ils ſeront mieux ſervis & exempts de la petite aubaine du regrat.

Je vous prie, M., de trouver bon que je propoſe ce cas, par la voie de vos Feuilles, aux Caſuiſtes des Finances. J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Prix du froment, ſeptier de Paris, 1e. quinzaine de Juillet.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	ß			#	ß
Alençon	32		...	D.	4	16
Bernay	31	13	...	A.	3	8
Conches	35	14	...	D.	2	2
Evreux	34	10	...	A.	2	5
Falaiſe	32	6	...	D.		13
Mortagne	28	15	...	D.		11
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg.....	20	14	...	D.		16
Belfort	21	12	...	D.	5	8
Colmar.....	21	11	...	D.	1	14
Landau	19	9	...	D.	3	1
Schleſtat	22	3	...	D.	1	7
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	30	5	...	*		
Abbeville.....	29	10	...	A.		10

	#	ß			#	ß
Boulogne	26	13	...	D.		17
Calais	25	14	...	*		
Doullens	31	2	...	A.	1	18
Saint-Quentin	31	5	...	D.		3
Saint-Vallery	30	9	...	D.	2	8
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	*		
Grenade	22	1	...	D.		19
Lectoure	22		...	D.		8
Isle-Jourdain	23	14	...	A.	1	10
Saint-Girons	31	1	...	D.	1	18
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	23	13	...	D.	1	10
Marsan	23		...	A.		19
Oloron	24	16	...	D.		16
Saint-Sever	21	6	...	*		
Sauveterre	24		...	D.		16
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	28	12	...	D.		12
Agen	21	18	...	D.	3	3
Bazas	27	18	...	D.	3	3
Condom	22	4	...	A.		7
Libourne	26	5	...	D.	3	15
Nontron	29	18	...	D.	1	18
Périgueux	23	5	...	D.	8	
Sarlat	21	10	...	D.	6	10
Sainte Foix	22	4	...	D.	4	16
Généralité de Bourges.			...			
Châteauroux	24	7	...	D.	1	17
Dun-le-Roi	20		...	D.	1	4
La Châtre	25	19	...	D.	1	5
Saint-Amand	20		...	D.	1	14
Sancerre	26		...	D.	1	2
Vierzon	21	15	...	D.	1	10
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25		...	D.	3	12
Arnay-le-Duc	26	16	...	D.	4	12
Auxerre	30		...	D.	1	5
Auxonne	24	7	...	D.	1	17
Belley	33		...	D.	2	17
Bresse	27	10	...	D.	2	10
Châlons-sur-Saône	28	1	...	D.	7	4
Charolles	29	9	...	D.	3	1
Châtillon-sur-Seine	24	10	...	D.	4	5
Gex	38	8	...	D.	2	2
Mâcon	25	16	...	D.	6	
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Lannion	45	15	...	A.	5	15
Morlaix	37	1	...	A.	5	4
Nantes	26	13	...	D.	1	1
Saint-Brieuc	23	12	...	D.	1	4
Tréguier	36		...	D.	1	10
Vitré	27	18	...	D.	1	1

Généralité de Caën.	#	ß			#	ß
Caën	32	2	...	*		
Avranches	33		...	D.		12
Bayeux	27	5	...	A.		18
Coutances	32	8	...	D.	1	4
Valognes	24	14	...	D.	1	4
Vire	28		...	D.	2	4
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	28	16	...	A.	1	7
Mezieres	38		...	*		
Chaumont	23	2	...	D.	2	8
Langres	23	6	...	D.	4	8
Reims	26		...	D.	4	10
Sézanne	32		...	A.		16
Troyes	29	6	...	D.	4	
Général. de Flandres.			...			
Lille	26	14	...	D.		13
Aire	27		...	A.	1	2
Bailleul	24	12	...	*		
Bapaume	32		...	D.		16
Douay	26	16	...	D.	1	10
Dunkerque	28		...	A.	1	
Gravelines	25	19	...	D.		4
Saint-Pol	30		...	A.	4	8
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	24		...	D.	6	13
Dole	23	4	...	D.	3	12
Lons-le-Saunier	24	16	...	D.	4	
Orgelet	24		...	D.	6	
Pontarlier	26		...	D.	3	12
Saint Claude	29	11	...	D.	4	6
Vesoul	23		...	D.	5	
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	34	5	...	D.	4	5
Briançon	41	6	...	D.	4	
Crest	33	12	...	A.	7	4
Embrun	36		...	D.	4	
Le Buis	39	8	...	A.	1	
Montelimar	31	3	...	D.	8	5
Romans	31	8	...	D.	7	17
Valence	31	2	...	D.	2	4
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	29	11	...	D.	1	4
Cambray	29	18	...	D.		8
Condé	30	13	...	A.	2	
Givet	31	5	...	D.	1	15
Marienbourg	34	17	...	*		
Maubeuge	29	15	...	A.	6	
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	24	17	...	D.		17
Carcassonne	24	6	...	D.	1	1
Montpellier	30	1	...	*		
Narbonne	28	7	...	*		
Nismes	30	15	...	D.	1	10
Pezenas	30		...	D.	1	5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 2 Août 1775, au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 33 à 35 l. *le septier; id.* nouveau, de 29, 31 à 33 liv.; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 liv. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 16, 17 à 18 l. Le froment à la Grêve, de 30 à 34 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 l.; l'orge, de 15 à 16 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 2 Août 1775, au Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 16 l. 10 s. à 20 l.; *idem* à la Greve, de 16, 17 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Août 1775, de 61 à 62 livres; *idem* nouveau de 59 à 60; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708	2	marc.
Les guinées à	721		marc.
Ducats à	98	3	once.
Or fin à 23 k.			once.
31 32.	99	11	once.
Or à 20 karats à	83	9	once.
L'argent à 11 d.			marc.
20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10			marc.
gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Août 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{7}{8}$
Londres	31 15 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions	1912 $\frac{1}{2}$ 15 20	1925 27 $\frac{1}{2}$	1930 27 $\frac{1}{2}$ 30
D°. $\frac{16}{25}$es			1230
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	417	418	419
Rescriptions	6 $\frac{1}{2}$ 6 $\frac{1}{4}$	6 $\frac{1}{4}$	6 6 $\frac{1}{4}$
Bil. des Fermes	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 31 Juillet. *Messieurs*		Du Mardi 1 Août. *Messieurs*		Du Mercredi 2. *Messieurs*	
Creuzé..... pplles.	L.	Marsollier... vres.	M.	Cochin..... pplles.	L.
Viageres	L.	Desplaces.. pplles.	M.	Boutray..... pplles.	M.
Tontine.....	L.	Viageres	L.	Viageres....	M.
Certain..... pplles.	M.	Tontine.....	M.	Tontine.....	M.
Viageres	M.	Cauchy..... pplles.	L.	Defrance... pplles.	L.
Delamotte.. pplles.	L.	Viageres ...	M.	Viageres	L.
Viageres.....	J.	Tontine.....	M.	Tontine	L.
Tontine	J.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 6 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 10 *Avril.*

LA disette & les maladies contagieuses désolent nos Provinces, comme au milieu d'une longue & cruelle guerre.

Les Employés Prussiens de Stoltzenberg près Dantzick, coupent les plombs des Douanes & les marques de Fabrique de Prusse, des marchandises qui entrent dans cette Ville. Au moyen de cette précaution, ces marchandises, après avoir payé 12 pour 100 a l'entrée, payent encore 12 pour 100, si elles sortent. Sans cette précaution tranchante, les Marchands Dantzickois pourroient, par un usage adroit de ces plombs & marques, ériger des marchandises étrangeres en marchandises Prussiennes & les affranchir du droit de transit. Il faut convenir que dans cette guerre, la force se défend bien contre la ruse.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Avril.*

Les différens Colleges viennent de recevoir un Rescrit par lequel il est ordonné qu'à commencer au 1 Janvier prochain, il sera levé sur les grains importés un huitieme ou un dix-huitieme selon les prix & selon les époques de l'augmentation; & qu'à tel taux l'importation sera franche & l'exportation arrêtée. Un droit fort, quand la denrée est à bon marché, équivaut à une prohibition absolue. Un droit modéré, quand le prix l'est aussi, écarte la concurrence étrangere jusqu'à un renchérissement proportionnel, & dès-lors le provoque. Cette graduation de droits détourne les Spéculateurs étrangers, parce qu'ils ont à craindre que dans le cours de leurs expéditions une variation de prix ne les expose à de grandes pertes. En général tout droit sur les grains du dehors rompt l'équilibre naturel & pousse au renchérissement. Enfin la défense d'exporter quand l'importation est franche, décourage l'importation, à moins que la réexportation ne soit formellement permise & garantie; & dans ce cas-là même, dès qu'un tel objet d'administration est dirigé par des regles arbitraires, dès que l'ordre n'est point déterminé par une loi invariable, dès que l'acte qui a promis peut être révoqué à chaque instant par le pouvoir qui l'a porté, le commerce sera inquiet, lent & toujours prêt à se tourner vers des débouchés plus favorables.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 16 *Avril.*

Il a paru nécessaire de faire de grands changemens dans la maniere destructive de régler & d'encourager le commerce.

On avoit tant multiplié le nombre des

Intendans, Conseillers, Commissaires, Inspecteurs, Chambres, Départemens pour diriger la marche & hâter les progrès du commerce qu'il étoit de toutes parts arrêté ou égaré. Divers Officiers, Tribunaux, Pouvoirs arbitraires ont été réformés.

Il y avoit ici un dépôt général de marchandises, imaginé, ce semble, pour borner le commerce général au trafic du petit nombre de Négocians qui ne se soucieroient pas d'être maîtres de leurs secrets & de leur fortune. La suppression de cette singuliere espece de monopole a donné des facilités aux Marchands en gros.

Quant au commerce de la Turquie avec la Hongrie, les Sujets de l'un & de l'autre Etats sont imposés aux mêmes droits pour l'introduction des marchandises du premier de ces pays dans le second : mais en vertu d'un réglement du 10 Décembre, les Turcs quoique déclarés libres de participer à ce commerce, en sont virtuellement exclus, par une de ces contradictions si ordinaires entre les divers articles de ce genre d'Ordonnances, entre les permissions générales qu'elles donnent & les exceptions qui les détruisent, la liberté qu'elles promettent d'abord & les conditions qui l'anéantissent ensuite. On exige de ces Etrangers une sorte de serment de fidélité, c'est-à dire, un serment d'infidélité envers leur Souverain & leurs Loix. Ainsi il n'y a de passeports que pour ceux qui se diffament, & la concurrence des Négocians honnêtes est interdite.

La navigation sur la Molda, la Save, le Danube, l'Elbe, a été rendue moins difficile ; & l'on a mis plus d'ordre dans ce département.

Par une Déclaration du 14 Octobre dernier, l'entrée de diverses marchandises étrangeres, toiles, taffetas, dentelles &c. dans les Pays Autrichiens, ci-devant rigoureusement prohibée, a été permise : en même tems, elle est défendue par les droits excessifs dont on les charge.

On n'ignore pas que l'excès des droits équivaut à une prohibition, & c'est pourquoi l'on vient de baisser le tarif des Douanes. Les droits anciens étoient si forts qu'il se faisoit un très-grand commerce des marchandises tariffées, sans qu'il mît une obole dans la caisse du Fisc. On s'est flatté d'arrêter cette énorme contrebande par la modération des droits. Il subsiste néanmoins encore un cordon de Cavalerie sur les frontieres de Bohême pour empêcher les introductions clandestines.

On a facilité & resserré les liaisons de commerce entre les Pays Bas, les Etats d'Italie, d'Allemagne, de Pologne, soumis à l'Autriche. Les marchandises de la Lombardie & des Pays-Bas Autrichiens, ne payent plus que la moitié des anciens droits d'entrée & de sortie. La Hongrie n'est pas comprise dans cet arrangement. Il faut bien qu'il y ait toujours dans *un Etat* quelques petites *Provinces étrangeres*, & que le Sujets *de la même Puissance* ne le soient pas tous des *mêmes loix*. Cette variété complique l'art, multiplie les emplois, & imite agréablement le systême des tourbillons.

De toutes les Compagnies de monopole, il n'en reste plus que cinq, celle d'Egypte, celle de Fioume, celle du tabac, celle de la potasse, celle du Lombard de Moravie. La plûpart de ces Monopoleurs sont Juifs : les Chrétiens viennent de s'allier avec les Juifs pour la Ferme du tabac. Cette derniere Société paye son privilege exclusif 400,000 ducats, ou un million de rixd. par an : on estime que sa régie coûte au moins une pareille somme.

Le commerce de Trieste augmente de jour en jour. Le droit d'ancrage payé par les vaisseaux étrangers y monte à mille florins par an.

La Ville de Teschen, déclarée Place libre de commerce à la réquisition des Négocians qui trafiquoient avec Leipsick, est dans la position la plus heureuse pour réunir le commerce de l'Allemagne, de la Turquie, de la Hongrie, & de la Pologne.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Avril.*

A mesure que nos taxes ont augmenté, les frais de perception ont proportionnellement augmenté davantage. L'entretien de l'Armée fiscale coûte, à ce qu'on assure, plus de sept cens mille livres st. par an, sans plusieurs autres frais.

Dans le plan du Ministere pour l'encouragement de la pêche, il entre de restreindre les fournitures que nous font les Hollandois, nommément celle du turbot qu'ils

ont faite, ces dérnieres années, ſans concurrence & avec beaucoup de profit. Le monopole paſſera légalement à nos Pêcheurs, & il n'eſt pas poſſible qu'ils ne nous vendent le poiſſon plus cher... Il y a eu derniérement tant de poiſſon à Billingſgate qu'il eſt tombé à trente pour cent plus bas que ſa valeur ordinaire dans cette ſaiſon.

On écrit de Glaſgow que les Hollandois y ont acheté tout le tabac en feuille qu'ils y y ont trouvé (643 ton.) à deux deniers ſt. par livre au-deſſus du prix courant.

L'année derniere, les droits ſur les vins de France, d'Eſpagne, de Portugal, ont monté à plus de 600,000 l. ſt.

Le Lord Maire doit préſenter aux Communes un état de la quantité de grains entrés dans le Port de Londres depuis la Saint Michel.

On écrit de Hambourg qu'il y a ſur le tapis un Traité de commerce entre les Cours de Péterſbourg, de Londres & de Berlin; & qu'il eſt ſur le point d'être conclu.

Un avis de la côte de Guinée porte que les Follis, les armes à la main, prétendent nous chaſſer des bords de la Gambie comme des Uſurpateurs de leur territoire.

Le vaiſſeau, le *Jenny*, Capit. Foſter, a mis à la voile à Hull pour la Nouvelle-Ecoſſe, portant 80 Emigrans, avec des meubles, des vêtemens, des bœufs, des chevaux, des outils de culture &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 22 Avril.*

Le commerce remplace les proviſions de grains que les beſoins intérieurs tirent de cette Ville. Il puiſe dans les Ports d'Italie, de Barbarie, de Turquie &c... L'importation de l'huile eſt très-abondante.

Le Gouvernement fait diſtribuer de la graine de vers qui ont produit de la ſoie blanche, très-belle, & imitant parfaitement celle de Nankin. Ces vers ont été élevés par M. Mathon de Fougere, Procureur du Roi à Argental. M. de Trudaine, Intendant des Finances, a offert à M. de Meilhan, Intendant de notre Province, de lui envoyer la quantité de cette graine que les Cultivateurs lui demanderont. On ſe fait inſcrire chez M. Roſtan, Subdélégué de l'Intendance.

De Montignac (*en Périgord*) *le 22 Avril.*

La récolte de 1774, la plus mauvaiſe en bleds d'hiver que l'on eût vue depuis trente ans tant en Limouſin qu'en Périgord, portoit avec elle le pronoſtic du plus terrible avenir. L'Arrêt du 13 Septembre parut: la liberté excita les ſpéculations: une foule de Particuliers donnerent des commiſſions dans les Provinces voiſines & même chez l'Etranger. Le concours fut ſi grand & ſi prompt, qu'avant la mi-Décembre il circuloit des montres de toute eſpece de grains arrêtés pour être livrés dans des tems & des lieux convenus. Il y en avoit pluſieurs de bleds étrangers d'un prix inférieur mais auſſi de moindre qualité; ces mouvemens firent un peu baiſſer la denrée: elle s'eſt ſoutenue à peu près au même taux le reſte de l'hiver: ſur la fin de Mars, elle a hauſſé: les ſecours depuis long-tems ménagés ont enſuite amené une diminution. Les frais conſidérables du tranſport la tiennent à un prix cher; l'inconvénient eſt inévitable: mais ſans la liberté du commerce, il n'y en auroit eu à aucun prix.

Lorſque nous comparons l'état actuel des choſes avec celui où ſe trouvoit le pays l'année prohibitive où il y eut des émeutes à Bordeaux & à Bergerac, nous ne pouvons pas ne pas reconnoître que la circulation animée par la liberté a prévenu les maux que cauſa la ſtagnation alors forcée par le régime réglementaire. En ce tems-là, le bled ne varia que de ſix ſous, pendant l'année, dans le Marché de Terraſſon, ſitué ſur la Vezere, de maniere à facilement approviſionner Bordeaux éloigné de trente lieues. Pendant que cette Place étoit affamée, Terraſſon regorgeoit de grains. Si les digues du réglement avoient ainſi retenu les bleds, cette année, nous aurions auſſi vu la diſette déſoler le pays, ſinon à côté de l'abondance comme alors, du moins à portée des ſecours.

De Civray, *le 25 Avril.*

Pendant que les bleds étoient ici à des prix fort au-deſſous de ceux du Limouſin,

plusieurs Particuliers en ont acheté, qu'ils ont conduits, à mesure, dans cette Province. Persuadés qu'il n'y auroit point d'augmentation notable, ils s'étoient engagés à en fournir aux Marchands de Confolens & des environs une certaine quantité dont ils n'avoient pas fait achat. Le terme de la livraison prêt à expirer, ils ont été pressés & menacés par ces Marchands. Leur affluence précipitée dans les Marchés & dans les greniers les a obligés à acheter aux prix que les Vendeurs ont exigés. Le froment n'a pas augmenté dans la même proportion que le seigle, parce que c'est de cette derniere espece de grains que le Limousin fait une plus forte consommation. Enfin la hausse de ces bleds n'a été que momentanée : ils ont baissé aujourd'hui de dix sous par boisseau. Les prix ont également diminué à Charoux & dans tous les Marchés voisins.

L'augmentation n'avoit fait aucune sensation sur les esprits : le Peuple n'en a point souffert. Les productions pendantes promettent beaucoup.

De Clermont (*en Auvergne*), *le 25 Avril.*

Les nouvelles de divers endroits de la Province, annoncent une diminution dans les prix des grains.

De Dijon, *le 26 Avril.*

Le commerce des grains n'étoit pas libre ici; car l'excès des *droits & octrois* produisoit l'effet d'une proscription. (*Nous avons plusieurs fois traité de ces droits & octrois*).

Le *pain* étoit *cher*, parce que les causes amenoient la rareté & la cherté du bled; il étoit proportionnellement beaucoup *plus cher que le bled*, parce que l'octroi sur les Boulangers forçoit le renchérissement de la denrée apprêtée pour la consommation, & parce que la Police taxe d'après de *faux élémens onéreux au Peuple.*

Pendant que le bled étoit ici au *même prix* qu'à Paris, la livre de pain y étoit *plus chere* d'environ *un sou.*

Le Peuple étoit obligé d'acheter le pain à *quatre sous un liard* la livre, parce que les erreurs de la Police ne laissent qu'*une qualité de pain bonne à consommer.*

Le Meûnier du moulin d'Ouche, établi *hors des limites de l'octroi*, avoit présenté une Requête pour obtenir, conformément à l'*Arrêt* & aux *Lettres-Patentes* relatives au commerce des grains, *la liberté de vendre ses farines dans la Ville.* Ces farines, faites suivant la mouture économique, se vendent à *meilleur marché* que celles des autres moulins. *La Requête du Meûnier qui offroit de donner aux Habitans des subsistances à plus bas prix, est restée sans réponse depuis trois mois dans les mains des Officiers de la Ville qui leve l'octroi.*

Ce Meûnier, nommé *Carret*, pour avoir acheté d'un Marchand *au mois de Septembre* des bleds qui devoient être livrés à la *Saint Martin*, avoit été condamné, il y a quelques années, au carcan & exécuté en effigie, comme *Acheteur de bled en herbe* & *Vendeur de mauvaise farine.* Quant au premier chef d'accusation, il paroit certain qu'on n'achete pas *en Septembre* du bled *en herbe*, pour le revendre *en grains à la S. Martin.* Quant au second, il a été prouvé faux par les expériences faites sur les farines dudit Meûnier par *M. Maret, Secretaire de l'Académie des Sciences.*

Après deux ans d'exil, Carret a obtenu la revision de son procès; & au rapport de M. F. de S. C., il a été jugé innocent.

C'est sur le moulin de ce Meûnier, & sur la maison de son Rapporteur, regardé comme *son Associé*, que s'est jettée une aveugle populace, ameutée par un propos séditieux. Ce propos séditieux a été tenu par un *Marchand Drippier, allié ou ami des Receveurs des octrois & minage.*

On a pillé un *moulin économique qui tiroit plus de farine du bled* : on a pillé un *Meûnier qui sollicitoit la liberté de vendre dans la Ville de bonne farine à meilleur marché.*

A qui le crime? Est-ce au Peuple, instrument aveugle d'une impulsion évidemment contraire à ses intérêts? Est-ce à des Citoyens qui offrent la concurrence la plus favorable à ce Peuple?

A qui le crime? Est ce aux loix bienfaisantes que l'on n'exécute pas & que l'on viole? Est ce à la liberté contre laquelle l'artifice excite jusqu'à la sédition?

Ce crime est l'ouvrage de la haine contre la liberté, les bonnes loix, le bien public. Qui osera s'en prévaloir contre cette liberté? Quel est celui de ses Adversaires qui ne rougiroit pas de le lui objecter?

A la suite de ce désordre bientôt calmé,

il a été ordonné de veiller à la pleine & entiere exécution de la Loi en faveur de la liberté du commerce, de laisser établir & remplir à volonté des magasins dans la Ville, de lever sur elle les deniers nécessaires pour indemniser ceux qui ont souffert de l'émeute, de suspendre la perception des droits de minage, annage, hallage, ainsi que les droits d'octroi sur les grains & farines &c. C'est ainsi que l'ordre se rétablit.

De Poitiers, *le 21 Avril.*

Le 15 de ce mois, le boisseau de froment étoit à 52 & 53 s.; le 20, à 48; le 22, à 45 &c. La diminution est encore plus considérable dans les Marchés voisins. Parmi les causes du renchérissement passé, on compte la sécheresse qui a fait languir les petits bleds qu'en quelques endroits il a fallu refaire, & la gelée qui a nui à quelques arbres fruitiers. La sécheresse n'a point fait de tort aux prés hauts. Les vignes, fort peu avancées, n'ont reçu aucune impression de la gelée. Depuis quelques jours, la pluie donne aux productions dont l'apparence étoit déjà très-belle une nouvelle vigueur.

De Nantes, *le 17 Avril.*

Les bleds de Bretagne baissent ici, tandis que quelques autres especes augmentent; les seigles baissent généralement. La mer donne beaucoup, la riviere commence à reverser. Le commerce agit en tout sens avec une activité singuliere. Les besoins diminuent en divers endroits d'où l'on a révoqué les commissions que l'on avoit données dans cette Place. La diminution du prix des grains est commune à une foule de Ports & de Marchés de la Province, Saint-Malo, Dinan &c.

De Paris, *le 3 Mai.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi 24 Avril 1775, qui accorde des gratifications à ceux qui feront venir des grains de l'Etranger. S. M. a jugé convenable d'attirer dans le Royaume la concurrence des grains étrangers. Mais dès l'époque de la récolte, les grains ont été chers dans les autres parties de l'Europe, & le commerce n'a pu en apporter que dans les Provinces les plus dépourvues. Ils y ont renchéri, comme dans nos Provinces, selon les progrès de la consommation. Il n'y a pas assez de différence entre les prix des Places où ils sont le moins chers, & ceux de France, pour que le commerce trouve du bénéfice à leur transport : il ne sçauroit donc être excité que par des gratifications qui proportionnent le produit de la vente & les avances. Paris & Lyon sont les Villes où il importe le plus d'attirer les grains étrangers, sans quoi elles pourroient trop dégarnir les Provinces voisines. Leur position nécessite des gratifications plus fortes. En prenant ainsi des mesures pour augmenter la subsistance dans le Royaume, S. M. a voulu procurer à ses Peuples les moyens d'atteindre à la cherté actuelle inévitable, par la multiplication des travaux publics dans tous les pays où les besoins se font ressentir, par l'établissement d'ouvrages en filature, tricot &c. dans les Paroisses de Paris &c; travaux auxquels seront admis les femmes & les enfans. Ainsi d'une part les importations sont excitées par l'assurance de la protection & l'attrait des gratifications; & de l'autre le Peuple verra multiplier tout-à-la-fois les subsistances & les moyens de les acquérir.

En conséquence, 1°. l'Arrêt du 13 Septembre & les Lettres-Patentes du 2 Novembre 1774 seront exécutés selon leur forme & teneur. 2°. Il sera payé à tous les Négocians François ou Etrangers qui, à compter du 15 Mai jusqu'au 1 Août, feront venir des grains étrangers, 18 sous par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle, sur les certificats des Magistrats des lieux de l'embarquement &c. 3°. Il sera tenu compte à l'Adjudicataire des Fermes des sommes que ses Receveurs auront payées en gratifications. 4°. Il sera payé à tous ceux qui, dans l'époque annoncée, feront venir soit directement de l'Etranger, soit de quelque Port du Royaume des grains étrangers, à Paris 20 s. par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle; à Lyon 25 s par quintal de froment, 15 s. par q. de seigle, outre & par-dessus la gratification payée dans les Ports.... Les gratifications seront restituées si l'on fait ressortir les grains. 8°. Tous navires François ou Etrangers, chargés de grains & introduits dans les Ports du Royaume seront exempts du droit de fret jusqu'au 1 Août, de quelque Nation qu'ils soient & dans quelque Port qu'ils ayent été chargés.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Faits importans.

Pendant le Carême de 1774, il arriva dans cette Capitale *cent cinquante trois* charriots de marée fraîche.

Pendant le Careme de 1775, il y est arrivé *cinq cens quatre vingt seize* charriots de même marée.

Ces faits sont tirés de registres qui font foi.

Et vous entendez dire dans les cercles, dans les carrefours, par-tout : *le poisson a été aussi cher ce Carême que le Carême précédent ; qu'a donc opéré la suppression de la moitié des droits d'une part, & de la totalité de ces droits d'une autre ?*

Le poisson a été aussi cher que l'année derniere ! En êtes vous certain pour l'affirmer ? Avez vous vérifié vos Livres de dépenses, comme l'ont fait des personnes dignes de foi qui assurent le contraire ? Ne parlez-vous pas sur des rapports de Pourvoyeurs suspects ?

Ne douterez-vous pas au moins de votre croyance aujourd'hui que vous apprenez qu'il y a eu trois fois plus de poisson au Marché que l'année derniere ? Croyez-vous que l'abondance n'est pas favorable au Consommateur ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, n'avez-vous pas eu plus de subsistances, plus de ressources ? N'est-ce pas là un bien ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, comment ne réfléchissez-vous pas que si le poisson, moins chargé de droits, a été aussi cher que ci-devant, plus chargé, il auroit été plus cher ? N'est-ce pas un bien que de prévenir l'augmentation ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, n'est il pas vrai que le profit auquel le Fisc a renoncé, a dû passer dans les mains des Vendeurs & des Pêcheurs ? N'est-ce pas un bien que d'encourager par de fortes rentrées la pêche & le commerce ?

Quand les prix n'auroient pas baissé, n'en résulte-t-il pas que la diminntion des droits attire l'abondance, qu'elle produira par l'encouragement de la pêche une plus grande abondance & un meilleur marché, & enfin (vérité très-importante) que *le Fisc en baissant les droits en fait hausser le produit à l'avantage de tous ?*

Le Fisc n'a levé qu'un *quart* de la valeur du poisson, mais sur près de 600 charriots, tandis qu'il n'avoit pris la *moitié* que sur environ 150.

O, Citoyens, comment êtes-vous si légers dans vos jugemens en matiere de bien public ? Vous qui n'oseriez prononcer sur des intérêts particuliers sans voir de vos propres yeux le droit éclairci & constaté, comment hasardez-vous sans connoissance de cause des avis faux & dangereux sur les grands intérêts de la Patrie ? Vous à qui la détraction privée est si odieuse, à quoi songez vous lorsque vous calomniez les bonnes loix & les bonnes œuvres du Gouvernement ou que vous souffrez qu'on les calomnie ? Vous qui défendriez généreusement l'innocence, comment abandonnez-vous la bienfaisance publique aux déclamations plus que téméraires d'une populace de Frondeurs ?

Quittez la foule, descendez en vous-même, interrogez votre conscience : elle vous dira qu'un devoir sacré défend en ce genre au Citoyen, comme une trahison, non-seulement l'injustice mais encore l'indifférence. Le plus terrible ennemi du bien public, ce n'est pas l'ambition de l'Etranger, ce n'est pas le brigandage intestin, c'est l'erreur, c'est le préjugé, c'est la malignité qui avec des clameurs & des pratiques séduiroient les Elus mêmes, s'il étoit possible. Contre ces ennemis, tout Citoyen peut & doit s'armer ; raison & courage, c'est assez ; la raison, voilà l'homme ; raison & courage, voilà le Citoyen ?

Craignez-vous qu'on ne vous qualifie *d'homme de parti ?* Eh ! soyez du parti de la Patrie, c'est tout ce qu'on vous demande. Soyez justes ; éclairez-vous pour l'être ; osez l'être contre ceux qui ne le sont pas : est ce là un parti que vous deviez craindre d'embrasser ? Loin de vous, loin de nous tout ce qui annonce division & séparation ? Qu'est-ce qu'on vous dénonce ici ? des abus, des injustices, des désordres, des maux publics. Qu'est-ce que l'on réclame ? la bienfaisance & la justice. Qu'est-ce qu'on sollicite ? des réformes, le soulagement des Peuples, le rétablissement de l'ordre. Quel intérêt nous

anime ? l'intérêt commun, le vôtre, l'intérêt de l'ami & de l'ennemi indifféremment, celui de tous. Eſt-ce là faire *parti ?* Malheur à nous ſi c'eſt être homme de parti que d'être Citoyen !

I I.

Crible à bled.

On a fait à la Société d'Agriculture de Rouen le rapport qu'après avoir vuidé chez M. d'Ambournay un tas à l'Angloiſe de bled, on n'y trouva aucune ſouris, quoique ce tas fût expoſé à l'air, dans une cour, depuis neuf mois. C'eſt pour la quatrieme année que cette expérience réuſſit de la même maniere.

Le ſieur Harley préſenta enſuite à la Société un nouveau crible à bled de ſon invention. C'eſt un cône tronqué, de quatre pieds de long, ayant à ſa baſe treize pouces de diametre, & ſix pouces & demi à ſon ſommet. Il eſt traverſé dans ſa longueur par un axe de bois, dans lequel ſont implantés verticalement pluſieurs fils de fer, leſquels ſupportent tout le crible auſſi formé d'hélices de fil de fer, mais de plus occaſionnent au bled de fréquentes ſecouſſes qui le purgent de la pouſſiere & du noir qui peuvent s'y attacher.

Cet axe eſt incliné depuis la baſe juſqu'au ſommet. A cette baſe eſt adaptée une trémie, d'où le bled deſcend dans le crible, auquel on communique le mouvement rapide & circulaire, par le moyen d'une manivelle. Le bled y eſt agité & ſecoué longtems ; les graines d'herbe & le bled retrait, paſſent au travers & tombent dans un tiroir ; le bon grain ſort au ſommet par un canal de bois qui conduit dans un ſac.

La Société, après un mûr examen, a jugé que cette machine étoit vraiment neuve, ingénieuſe, ſimple, ſolide, non-fatiguante pour celui qui la fait aller, & très-expéditive. Cependant elle a fait remarquer à l'Inventeur, qu'elle laiſſe encore avec le bon bled quelques grains de groſſe nielle ; ce qui diminue un peu de ſa principale utilité, laquelle ſeroit de procurer du bled de ſemence parfaitement net. Elle a invité le ſieur Harley à donner un peu plus de diſtance aux hélices de fil de fer, en commençant cette opération à un pied d'éloignement du ſommet, de ſorte que ces gros grains de nielle puiſſent paſſer au travers. Au reſte ce crible époudre parfaitement le bled, & le purge de la pouſſiere noire qui s'attache aux petites houpes de ſa tête. *Extrait des regiſtres de la Société d'Agriculture de Rouen ; année* 1774.

I I I.

Maniere de gouverner le bétail &c.

L'automne dernier, la Saxe étant menacée des maladies épizotiques qui regnoient dans les Etats circonvoiſins, les meilleurs Economes du pays tâcherent d'écarter la contagion de leurs étables, en traitant leurs beſtiaux de la maniere ſuivante.

Perſuadés que ces maladies étoient cauſées par la mauvaiſe qualité des herbes que broutoient les animaux dans des pâcages ſubmergés, & du regain qu'on avoit recueilli pendant la ſaiſon pluvieuſe, ils nourrirent leur bétail dans l'étable, il n'en ſortit que pour prendre l'air. Le fourage ſec fut ſa nourriture ordinaire : on mêla du ſel dans le regain ; & cet herbage ne fut donné qu'avec un tiers de bonne paille hachée & un tiers de bon foin. On employa auſſi la paille de ſeigle hachée, les pommes de terre pilées, les navets, le marc des braſſeries &c. Ceux qui avoient de grands jardins ramaſſerent autant de feuilles de choux qu'il fut poſſible, & les conſerverent dans des tonneaux avec du ſel, pour les donner au bétail. Quelquefois par ſemaine, ils leur faiſoient prendre des doſes modérées de quelque liqueur ſpiritueuſe dans un morceau de pain, pour corriger le fourage gâté par les pluies. C'eſt ainſi que les meilleurs Economes Saxons ont ménagé & conſervé la ſanté de leurs beſtiaux.

I V.

A V I S.

M. l'Abbé de Perravel recommencera le 10 du préſent mois, depuis midi juſqu'à 2 heures, ſon Cours de Langue Françoiſe par une méthode philoſophique où les loi[illegible] de la phraſe & les regles de la ponctuation ſont géométriquement démontrées ; & depuis 5 juſqu'à 7, ſon Cours de Langue Italienne. Le lendemain, depuis midi juſqu'à 2 heures,

il recommencera ſon Cours de Géographie eſtronomique, hiſtorique & politique. Ceux qui deſirent s'inſtruire ſont priés de ſe faire inceſſamment inſcrire.

On le trouve, tous les matins, juſqu'à 11 heures, chez lui, à l'Hôtel des Deux-Ecus, rue des Deux-Ecus, près S. Euſtache.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 3 Mai 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Mai 1775.

	H	S		
Or de Portug. à . . .	722			marc.
Du Mexique à . . .	716	10		marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piaſtres à	49			marc.

CHANGES DE PARIS, *du 3 Mai 1775.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{6}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{8}$ à $\frac{1}{4}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, ſix derniers mois 1774.

Du Jeudi 27 Avril.			Du Vendredi 28.		
Meſſieurs			*Meſſieurs*		
Nau..... pp^{lles}.	J.		Lempereur. pp^{lles}.	F.	
Viageres	J.		Viageres	F.	
Tontine	J.		Delamotte.. pp^{lles}.	J.	
Deſchapelles. v^{res}.	G.		Viageres.....	L.	
Perpétuelles.	G.		Tontine	L.	
Tontine	G.		.....		
Decourmont. pp^{lles}.	D.		.....		
Viageres.....	C.		.....		
Tontine	D.		.....		
De S. Janvier. v^{res}.	J.		.....		
Tontine	J.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 1.*	*Mardi 2.*	*Mercredi 3.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE	1897 $\frac{1}{2}$ 95 92 $\frac{1}{2}$	1885 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	. . . . .
Reſcriptions . .	. . . . .	7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{3}{4}$ 8. . .	8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2	4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES,
ANNÉE 1775. Du Mardi 2 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Avril.*

LES principes de l'ordre naturel & essentiel des Sociétés sont aujourd'hui partie de l'instruction publique dans ce Royaume. On trouve une exposition abrégée & raisonnée de ces principes dans une these soutenue à l'Université d'Upsal. Cet ordre est invinciblement déduit des loix physiques de la nature. Aux devoirs indispensables qu'elle impose à l'homme correspondent les droits qui garantissent la récompense de leur exécution. Ces droits antérieurs à toute institution humaine s'étendent dans leur application à mesure que l'homme s'éloigne de la barbarie. Il sort de cet état par l'Agriculture & la propriété fonciere; & la base de la Société civile est élevée. Dans l'Agriculture, on voit la source de toute richesse; on calcule les différentes sortes d'avances que cet Art exige pour se maintenir & s'étendre; on reconnoit la nécessité de la liberté de ses travaux, du commerce, de l'industrie pour le porter avec tous les Arts qu'elle fait naître & nourrit à la plus haute prospérité. La liberté demande sûreté; point de sûreté sans force tutélaire; point de force tutélaire sans revenu public. Où le revenu public peut-il & doit-il être pris? A la source des richesses, sur le produit de la terre qui salarie le commerce & l'industrie. Sur quelle portion de ce produit? Seroit-ce sur les avances de la culture? Il diminueroit ces avances nécessaires à la réproduction, & avec elles la réproduction ou la richesse renaissante &c. &c. &c. Ces vérités sont exposées avec beaucoup de netteté & de méthode dans la these que nous venons d'annoncer.

C'est le Gouvernement qui a établi cette instruction, qui enseigne à la Nation, par la voix des vrais Philosophes, ses droits & ses devoirs, qui lui montre les bornes de l'autorité & celles de l'obéissance, qui lui découvre les abus & la nécessité de la réforme, & qui prépare par ce moyen infaillible la révolution la plus éclatante & la plus heureuse. GUSTAVE est vraîment Roi.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 14 Avril.*

Les Compagnies & les privileges qui resserrent les entreprises dans quelques mains sont d'un jour à l'autre multipliés pour l'extension de différens genres d'économie & de commerce. La Société pour la pêche du hareng à Embden vient de publier les faveurs qu'une Ordonnance du 16 Mars lui accorde. Elle jouira du droit exclusif de vendre le hareng de cette pêche pendant les mois de Juillet, Août & Septembre; & la Nation lui payera, en récompense, seize forts gros pour chaque tonne de poisson.

DE DUNDERSTADT, *le 15 Avril.*

Sur les avis publiés en Bohême, en Hon-

grie, en Pologne, en Transylvanie &c, que la Cour de Vienne assure la liberté & toute sorte de facilités aux Marchands étrangers qui fréquenteront les Foires de Teschen, de toutes parts les Marchands se mettent en mouvement pour s'y rendre; & leur concurrence promet au pays un bon débit de ses denrées & des marchandises à bon marché. Ce nouvel établissement dérangera peut-être les correspondances de Leipsick avec les Provinces orientales qui touchent à l'Allemagne; mais avec les mêmes moyens, cette Ville pourra être dédommagée & s'ouvrir de nouveaux canaux de commerce, peut-etre aux dépens de quelques autres Villes, telles que Francfort-sur-l'Oder & Francfort-sur-le-Meyn qui déjà ont été ébranlées par son choc.

D'HANOVRE, *le* 15 *Avril.*

On vient de publier un nouveau Mémoire très-détaillé sur les moyens de garantir les archives & les bibliotheques des attaques des vers & autres insectes. Cette instruction de M. Fladd, Conseiller d'Administration à Heidelberg, porte la belle devise, *difficile est veritatem non dicere.* Oui vraiment, il est difficile de ne pas dire la vérité quand on l'aime, quand on aime sa Patrie & ses semblables.

Depuis le commencement de ce mois, il a regné un tems assez froid & un vent impétueux mais intermittent. Il y a eu des gelées. Il ne paroît pas que les productions de la terre ayent souffert; elles ne sont pas encore bien avancées.

La nommée Henriette Droegemeir, de Polle, a reçu dix rixd. pour avoir filé, d'une seule livre de coton, 71 écheveaux de fil. Depuis qu'on distribue ces récompenses, la filature a fait de grands progrès dans ce pays; les vieillards, les enfans dans un âge encore assez tendre, les personnes peu faites pour des ouvrages rudes, s'y appliquent avec soin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 16 *Avril.*

Les débats élevés dans la Chambre des Communes au sujet de la destruction des pêches de l'Amérique, *uniquement* projettée, dit-on, pour encourager celles de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, ont occasionné des plaintes vives & raisonnables sur l'état d'oppression dans lequel les prohibitions & les gênes tiennent les Manufactures & le commerce de ce dernier Royaume, traité comme étranger, & asservi aux prétendus intérêts du premier. Il a été remontré que les restrictions imposées au trafic Irlandois obligeoient les Habitans à livrer aux Etrangers en contrebande une partie de ses laines brutes; & qu'il en résultoit un très-grand préjudice pour notre commerce du Levant. Qui suivroit les registres des Communes, trouveroit qu'il n'est aucune prohibition dont les funestes effets n'ayent été démontrés dans tel ou tel tems.

Les Partisans de la Compagnie ont en vain représenté qu'il étoit injuste & absurde d'obliger cette Compagnie à exporter des laineries du Royaume, pendant qu'elle en avoit d'*invendues* pour la valeur de 270,000 liv. st. dans ses magasins du Bengale. On a répondu qu'il étoit absurde & injuste de vouloir décharger cette Compagnie d'une exportation avantageuse au Royaume, tandis qu'on la faisoit jouir, aux dépens du Royaume, d'un monopole lucratif. La raison de ces absurdités & de ces injustices respectives, c'est qu'en lui-même le monopole est injuste & absurde.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le* 17 *Avril.*

Des Bergers qui, par un tems froid & sec, se chauffoient, il y a huit jours, sur la haute montagne nommée *Epine*, couverte de bois, mirent le feu, sans le vouloir, à ces bois, & la montagne parut bientôt toute embrasée. Ses Habitans ne travaillerent qu'à garantir des flammes leurs habitations, sans s'occuper du soin de les éteindre ou de les couper. De plus de six lieues, on apprenoit l'incendie: le jour, c'étoit un épais tourbillon de fumée; la nuit, une nuée épouvantable de feu. Enfin les flammes s'éteignirent d'elles mêmes le Samedi Saint. On assure que le gros bois n'a point été at-

taqué ; & l'on espere qu'il poussera vigoureusement sur un sol engraissé par les cendres des brossailles, des mauvaises herbes & autres matieres. On ne doute pas que la production des pâturages n'en soit infiniment plus belle. Enfin l'on compte faire une ample récolte de framboises. Le pronostic est fondé sur un événement semblable, arrivé, il y a une vingtaine d'années.

DE GRENOBLE, *le 17 Avril.*

La plus grande sécheresse nous inspiroit les plus vives alarmes sur les productions de la campagne. Heureusement nous avons depuis hier une pluie continuelle, douce, & telle que l'état des champs l'exigeoit. C'est le lait dont la terre nourrit les plantes. Nous nous flattons que ce bienfait de la nature fera baisser le prix du bled qui augmentoit d'un Marché à l'autre.

DE LA HAUTE-MARCHE, *le 19 Avril.*

Quand on a dit ci-devant (N°. 28) que le privilege du Seigneur, du Noble, de l'Exempt se bornoit à payer la taille par les mains d'autrui, on s'est trompé sur la forme. Cet impôt, depuis sa création, n'a jamais été demandé au Métayer réduit à une trop misérable subsistance pour qu'on aille chercher de l'argent chez lui. C'est lui qu'on impose, mais c'est le Gentilhomme Propriétaire qui paye le Collecteur. Ainsi le privilege de ce dernier consiste en ce que son nom n'est pas mis sur le rôle. Moyennant cette prérogative, il paye un triple impôt, taille, capitation, ustencile, sous le nom de son Métayer, & un double impôt, vingtiemes & capitation, sous le sien ; partant cinq impôts.

Il est assez vraisemblable que le gros de la Capitale n'a aucune idée de notre misérable culture qu'il seroit pourtant bon de faire connoître dans un lieu où l'on est volontiers tenté de se croire capable de gouverner l'Etat, & où l'on fait tant de plans d'impositions divisés & sous divisés, comme si l'on avoit le bilan de chaque territoire sous les yeux.

Nos Métayers entrent dans nos domaines à la S. Michel. Comme pour l'ordinaire ils n'apportent rien pour vivre, parce que leur ancien Maître retient leur portion de récolte pour se payer de ce qu'ils doivent, il faut commencer à les nourrir dès ce jour-là. On leur fournit bestiaux, troupeaux, cochons &c. qu'on estime & dont ils se chargent par acte devant Notaire. Attendu qu'ils n'ont rien pour répondre de leur engagement, le Maître veille à la conservation & à l'entretien de ce fond d'avances primitives ; & les Métayers, quoiqu'obligés par acte, n'en disposent pas plus que de simples domestiques.

Le pâturage étant l'unique ressource pour acquitter les charges, on négocie, toute l'année, en bestiaux. Le Maître se transporte à toutes les Foires, vend & achete continuellement, & tâche de gagner quelques pistoles par paire de bœufs qu'il trafique & qu'il fait peu travailler pour qu'ils ne perdent pas. L'argent gagné paye la taille. Sur chaque vente, le Métayer a la *piece* pour lui : aussi aime-t-il beaucoup ce négoce où, sans rien faire, il attrape quelques sous & quelques pintes de vin, car le marché ne vaudroit rien sans cela.

La récolte faite, les Métayers battent tout de suite : cet ouvrage est ordinairement achevé avant la fin d'Août. Sur le produit, on leve d'abord les semences & les rentes, s'il y en a. Le Métayer porte la moitié du surplus dans le grenier du Maître ; & plutôt ou plus tard, selon les années, il y porte aussi son sac, après qu'il a consommé sa moitié, toujours insuffisante ; & tous les quinze jours, il reçoit la fournée.

Le Maître tient un état du bled qu'il avance, de la taille qu'il paye, du bétail qu'il négocie. A la fin de l'année, il compte avec le Métayer. Chacun doit avoir la moitié du bénéfice. Sur celle du Métayer, il faudroit déduire la taille & la fourniture de grains ; mais elle n'est pas assez considérable pour en solder la valeur. Le Métayer reste donc chargé d'un *debet* ; ce debet augmente chaque année ; à la fin il devient si fort qu'on ne compte plus ; le voilà quitte.

Telle est en gros l'économie rurale de ce pays ; & c'est aussi celle du Limousin, du Berri, du Nivernois, du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Poitou, c'est-à-dire de la majeure partie de ces Provinces, car il y a des cantons où la culture est moins misérable, où les Cultivateurs ont quelques avances primitives, où même l'on en trouve qui payent des fermages en argent mais

qui labourent eux-mêmes & font les autres travaux de la terre. Point de ces grands Entrepreneurs connus dans les pays de grande & riche culture. Il n'y a entre ces divers pays & ces différens Cultivateurs aucune comparaison à faire pour les fonds d'avance & pour les produits.

Il est sensible que nos Métayers n'ont guere d'intérêt au succès de la culture : aussi faut-il que le Maître veille sur eux pour les faire travailler & pour les empêcher de lui faire du tort, par exemple, par des ventes secrettes de bled, des coupes & des ventes de bois, des charrois où, pour gagner six livres, ils estropieront un bœuf &c. Ces fraudes sont en quelque sorte indispensables ; car enfin ces malheureux ont à acheter des vêtemens, du sel, des outils, & autres articles que le Maître ne veut point lui fournir. De part & d'autre, c'est à qui emportera un écu, & la misere s'étend par tout.

De la Rochelle, *le* 20 *Avril.*

Par l'Ordonnance portée le 1 Août 1774 pour défendre le port des armes, épées, couteaux-de-chasse, fusils, pistolets &c, même en voyage dans les Provinces d'Aunis, Saintonge & Poitou, à moins qu'on en ait le droit par naissance ou office, ou une permission par écrit de M. le Commandant ou ses Préposés, il étoit enjoint aux Officiers Municipaux de veiller aux portes des Villes & aux Marchés pour faire saisir le gibier qui auroit été pris aux collets, lacets & autres pieges, & emprisonner les Paysans qui en seroient porteurs &c. Cette injonction a dégarni les Marchés de gibier. M. le Baron de Montmorenci n'a pas été plutôt informé de ces mauvais effets, qu'il a envoyé aux Prévôts de Maréchaussée la Lettre suivante, en date de Paris du 15 Mars, en les chargeant d'en distribuer des copies aux Syndics des Paroisses.

» Etant instruit, Messieurs, que les recherches & poursuites que l'on fait soit » aux portes soit dans les Marchés pour re» connoître le gibier pris aux collets, lacets » ou autres pieges, porte préjudice aux dif» férens Marchés par la crainte qu'elles inf» pirent aux Pourvoyeurs de la volaille ; & » ayant en vue de contribuer à y attirer l'a» bondance, je vous préviens que mon in» tention est qu'on ne recherche plus à l'a» venir soit aux portes soit dans les Mar» chés ceux qui apportent du gibier qui au» roit l'apparence d'avoir été pris aux col» lets, lacets ou autres pieges : mais on » doit continuer les poursuites contre les » personnes convaincues de crime de bra» connage, afin qu'elles soient punies avec » la plus grande sévérité conformément aux » Ordonnances &c.

Il est très-heureux que la défense concernant les Voyageurs, les Négocians &c. ait été assez mal exécutée. Celui qui a droit de porter les armes seroit donc obligé de voyager toujours muni de ses titres de noblesse ou d'office, de les faire vérifier &c ? Celui qui a besoin d'en porter en voyage pour sa sûreté & celle de ses effets &c. ne pourroit donc passer d'un territoire à l'autre & y faire passer ses marchandises sans s'être adressé on ne sçait où & à qui, pour obtenir on ne sçait quand & si l'on veut, une sauvegarde nécessaire pour sa personne & ses biens ? Un Voyageur, un Négociant qui aura ignoré l'Ordonnance, qui sera pressé de suivre sa route, qui n'a qu'un tems donné pour le transport de sa marchandise, sera donc arrêté, puni, ruiné, pour entrer le pistolet en selle dans un nouveau district ? Le commerce se briseroit infailliblement contre cette barriere invisible.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 20 *Avril.*

Cette Ville, Chef-lieu de la premiere Sénéchaussée de Saintonge, embrasse dans son ressort près de la moitié de la Province, 160 Paroisses sur 120 lieues quarrées. Sur chaque lieue quarrée de ce territoire, on compte 1200 personnes. Quelque considérable que cette population paroisse, elle ne suffit pas à notre culture à cause de la grande quantité de vignobles que le pays contient. Notre Ville a sept ou huit mille Habitans.

La Province seroit une des plus riches du Royaume, si l'Agriculture moins chargée & le commerce moins gêné secondoient la bonté du sol, la salubrité du climat, le génie & l'industrie naturelle des Saintongeois. Depuis douze ans, depuis qu'une liberté imparfaite a donné de la valeur aux grains, il s'est défriché beaucoup de terres, le nombre des bestiaux est augmenté, les prairies basses ont été soignées, on a fait des sain-

foins. La récompense a excité le travail : le Peuple Agricole est sorti, comme d'un profond sommeil, de l'indolence dans laquelle le découragement l'avoit plongé. Enfin nous avons reconnu, ainsi que les Poitevins, que le plus grand bien qu'il fut au pouvoir du Gouvernement de nous procurer, c'étoit une loi dont l'effet naturel fût de tenir les bleds loin du vil prix auquel ils étoient, les années antérieures, & qui tarissoit la source de l'abondance.

Les mœurs des Habitans sont douces ; peu de crimes, très-peu d'atroces. Ce sont les mœurs qui semblent inspirer un air pur & un sol fertile. Un climat insalubre altere les humeurs, elles sont aigries par une terre ingrate qui se refuse aux sollicitations du besoin. Nous avons de bon bled, de bon bétail, de bon sel en quantité, d'excellente eau de-vie. Certains cantons produisent des lins, des chanvres très-beaux : cette culture pourroit être encouragée par des établissemens de Manufactures. Nos vins sont tout-à-la-fois capiteux & froids à l'estomac, les deux premieres années. Un de nos Concitoyens les définit *du feu enveloppé de glace*. Nul vin ne donne de l'eau-de-vie en plus grande quantité & de meilleure qualité. Nos Bouilleurs consomment un quart moins que nos voisins pour avoir autant d'eau-de-vie ; & la nôtre est fort supérieure à la leur par la douceur & le bon goût.

Mais le nerf de ce genre d'industrie & de commerce a été coupé, il y a vingt-cinq ans, par un coup de finance.

Cette Province est réputée étrangere depuis que le second mariage d'Alienor d'Aquitaine en fit jouir l'Anglois. Quand la valeur des Habitans & leur attachement à leurs anciens Souverains l'eurent rendue au Royaume, elle demeura étrangere. Charles V, en leur accordant en récompense les plus beaux privileges, oublia les droits établis sur le commerce d'une domination à l'autre. Parmi ces droits, il y en avoit un sur les vins & eaux-de-vie qui prenoient par le Poitou la route d'Orléans & de Paris.

Ce droit étoit assez modique ; l'on ne s'apperçut pas qu'il l'étoit jusqu'en 1750. Les Poitevins préféroient nos vins à ceux de la Rochelle ; & les Epiciers de Paris, nos eaux-devie à celles de la même Ville : le chemin de l'Aunis étoit peu fréquenté. Vers l'époque indiquée, les Négocians Rochellois qui avoient un Agent à Paris (la Saintonge n'en avoit point) insinua que la Ferme perdoit beaucoup à laisser aller à bon marché les vins & eaux-de-vie de Saintonge par le Poitou, tandis que la *traite de Charente* étoit à 18 & 20 l. plus forte. L'avis ouvert, la Saintonge fut condamnée à payer pour ses eaux-de-vie & vins voiturés par terre en Poitou, le droit de traite de Charente, comme s'ils alloient à Charente.

Le Rochellois n'a pas gagné à nuire à notre Province, car ses eaux-de-vie & vins étant médiocres, les Parisiens & autres Consommateurs se sont tournés du côté de l'Angoumois & enfin de l'Espagne pour l'eau-de-vie, & les Poitevins ont planté des vignes. Le Rochellois n'y a pas gagné ; le Poitou y a perdu, parce qu'il a négligé pour de mauvais vin la culture du bled ; l'Etat y a perdu, & parce que quelques-unes de ses Provinces ont souffert, & parce qu'il a acheté des liqueurs étrangeres ; la Saintonge y a perdu son plus précieux commerce.

La Ferme y a-t-elle gagné ? Le produit du nouveau droit est devenu presque nul, & en même tems ce droit a dû considérablement diminuer le produit de plusieurs autres.

Si les entraves, si la multitude d'acquits, si les inconvéniens d'un acquit égaré, si les circonstances de la perception n'arrêtent pas tous les Négocians, ils épouvantent cent Marchands Forains & détournent le Poitevin Acheteur. Le droit qui souvent s'éleve jusqu'à la moitié de la valeur de la denrée, & la longueur du chemin par terre jusqu'à la Charente retiennent le Saintongeois Vendeur ; il consomme ses liqueurs dont la vente auroit fourni au payement de ses taxes ; il boit & s'enivre & néglige le travail & renverse sa charrue.

L'ancien droit levé sur un gros commerce ne rendoit-il pas plus que le droit nouveau perçu sur un petit débit ? C'est une comparaison à faire. Quand il y auroit quelque différence en faveur de celui-ci, ne resteroit il pas encore démontré par l'examen des pertes qu'il cause que l'ancien état des choses étoit le plus favorable même à la Ferme ? Il est donc de l'intérêt de tous de se réunir pour demander cette conversion dont l'utilité a été portée au plus haut degré d'évidence dans plusieurs Mémoires.

DE POITIERS, *le 22 Avril.*

Le prix des grains a hauſſé dans cette Province depuis un mois; révolution ordinaire dans la ſaiſon, & forcée par les beſoins de quelques Provinces voiſines qui tirent à elles. En général, on n'achete dans ce pays qu'à petits détails. Pluſieurs Propriétaires ne trouvent pas même à vendre au cours. Tout le monde convient qu'il y a beaucoup de grains dans les greniers du Poitou; & les Marchés ſont toujours bien approviſionnés.

DE BEAUVAIS, *le 24 Avril.*

Depuis ſix ſemaines, les grains ont renchéri. Entr'autres cauſes naturelles de cette progreſſion, on compte le mal reconnu pendant l'hiver à meſure qu'on a battu. Les gerbes ont rendu ſi peu que l'eſtimation qui avoit été faite de notre chétive récolte, s'eſt trouvée au-deſſus de la réalité; circonſtance qui a multiplié les beſoins, les demandes, les preſſes, les craintes. Cependant la criſe actuelle n'eſt nullement celle de la diſette.

DE PARIS, *le 29 Avril.*

Les prix des grains baiſſent dans le Limouſin, dans divers Marchés de la Bourgogne, & autres lieux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Navigation de la Seine.

M. Duménilcoſté a préſenté à la Société d'Agriculture de Rouen un Mémoire ſur les moyens de creuſer le lit de la Seine vers ſon embouchure. Ces moyens ſont,

1°. De conſtruire une jettée ou chauſſée depuis l'angle de la jettée de *Quillebeuf* juſqu'à la pointe de la *Roche*.

2°. Une autre chauſſée depuis la pointe du Comté de *Tancarville* juſques vis à vis de l'Illebonne.

3°. De placer enſuite dans le canal les épis de l'invention de M. *Magin*.

L'Auteur prétend que les frais de l'entrepriſe ſeroient abondamment compenſés par la valeur des prairies qu'on feroit ſur le terrein que laiſſeroit l'embouchure, en réduiſant le canal à une demi-lieue ou un quart de lieue de large.

M. d'Angerval a auſſi préſenté ſur le même objet un Mémoire qui lui a été confié par une perſonne qui ne veut pas être connue. L'Auteur, après avoir parlé du projet de former depuis *Honfleur* juſqu'au *Cul de-Thot*, ſur l'une & l'autre rive, des jettées qui entraîneroient une dépenſe exceſſive, propoſe ſeulement de donner à la riviere un cours plus droit.

1°. En creuſant au ſud de *Quillebeuf* un canal qui iſoleroit cette Ville, & la mettroit en état de devenir un fort inexpugnable qui défendroit aux ennemis l'entrée de la Seine. Il prétend que le Maréchal d'Ancre avoit fait cette propoſition qui fut rejettée par des raiſons de politique.

2°. En ouvrant, dans la même direction, un autre canal, depuis le *Cul-de-Thot* juſqu'à *Norville*.

3°. Enfin un troiſieme canal déjà préparé par la nature, & même par d'anciens travaux des hommes, depuis *Norville* juſqu'à *Caudebec*.

L'Auteur infere de l'exécution de ce projet, que l'eau paſſant avec plus de rapidité dans un lit étroit & preſque droit, entraîneroit les vaſes & les ſables déjà exiſtans, & s'oppoſeroit aux dépôts de ceux que la mer pourroit y rapporter; que la marée montante aideroit aux vaiſſeaux, ſans les expoſer à être emportés par ſa violence; que la deſcente & la montée ſeroient alors également praticables pour les gros bâtimens de commerce, & peut-être même dans la ſuite pour la Marine Royale. *Extrait des regiſtres de la Société d'Agriculture* de Rouen; *année* 1774.

II.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Mars, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	℔	ß			℔	ß
Marans	23	18	...	A.		9
Saintes	27	8	...	*		
Marennes	23	8	...	*		
Saint-Jean-d'Angely	23		...	D.		5
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	27		...	*		
Angoulême.....	30	15	...	A.	1	16
Brive	31	17	...	A.		10
Tulles.....	27	2	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	18	13	...	A.		10

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Nancy	19	12	...	A.		2
Sarguemine	21	3	...	A.	3	19
Remiremont	21	11	...	D.	1	11
Epinal	24	4	...	A.		9
Saint-Diey	20	2	...	*		
Vezelise	19	15	...	*		
Saint-Michel	17	12	...	*		
Bitsche	16	7	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	29	14	...	A.		18
Montbrison	28	13	...	*		
Trevoux	30		...	A.	2	2
Saint-Etienne	35	8	...	A.		12
Généralité de Metz.			...			
Metz	22	11	...	A.	1	11
Sedan	25	5	...	A.	3	10
Longwy	21	13	...	A.	2	15
Phalsbourg	16	16	...	D.	1	14
Sarrelouis	20		...	D.	1	
Thionville	20	7	...	D.	1	1
Verdun	21		...	*		
Vic	18	10	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	21	19	...	*		
Millau	31	10	...	*		
Moissac	24	1	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Saint-Antonin	23	16	...	*		
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	*		
Evaux	37	2	...	A.	2	2
Gueret	24	1	...	A.	3	
Aubusson	30		...	*		
S. Pierre-le-Moutier	24	15	...	D.		9
Nevers	27	4	...	A.	1	4
Montmarault	22	12	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29		...	*		
Beaugency	27	18	...	D.		6
Blois	27	12	...	*		
Chartres	25	8	...	*		
Dourdan	28	13	...	*		
Clamecy	27	8	...	A.	2	18
Montargis	28		...	D.		16
Pithiviers	27	6	...	D.		12
Romorantin	28	1	...	D.		17
Vendôme	24	7	...	A.		12
Généralité de Paris.			...			
Bray	32	8	...	A.	1	16
Compiegne	29	9	...	*		
Coulommiers	29	15	...	D.	1	18
Dreux	27	8	...	A.	2	11
Brie-Comte-Robert.	27	16	...	A.	3	16

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Etampes	27	3	...	D.		9
Meaux	30	9	...	A.	2	8
Melun	33	12	...	A.	1	16
Montlhéry	26		...	D.		10
Montereau	27		...	D.	1	16
Pontoise	30		...	A.	2	
Provins	30	10	...	D.	1	10
S. Germain-en-Laye	31		...	A.	1	
Sens	33	5	...	D.	1	15
Tonnerre	24		...	A.	2	9
Vezelay	24	12	...	*		
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	23	8	...	A.	1	2
Thouars	22	16	...	A.	2	10
Confollens	25	16	...	A.		12
Les Sables	22	15	...	*		
Chatillon	21	10	...	*		
Saint-Maixant	21	15	...	*		
Niort	19	16	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	A.	1	8
Arles	36	8	...	D.		15
Marseille	40	6	...	*		
Draguignan	35		...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27		...	A.	1	4
Mauriac	33		...	A.	1	
Issoire	28	7	...	*		
Brioude	30		...	A.	1	10
Saint-Flour	24	10	...	*		
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	27	18	...	A.	1	13
Dieppe	28	10	...	*		
Evreux	28	16	...	A.	3	11
Gisors	26	18	...	D.		5
Havre	26		...	A.		16
Magny	27	4	...	D.		7
Neuchatel	25	17	...	A.		15
Pont-l'Evêque	29	1	...	A.	2	
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	11	...	*		
Foix	25	5	...	A.		6
Prades	27	17	...	*		
Montlouis	21	8	...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	27		...	A.	1	4
Chauny	21		...	D.	2	2
Châteauthierry	28	11	...	A.	2	5
Clermont	26	12	...	D.		7
Laon	26	12	...	A.		7
Guise	24	9	...	D.		3
Rozoy	31	9	...	A.	4	19
Noyon	25		...	D.		5

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Marle.....	26	2	...	A.	3	2
Ham.....	25	12	...	D.		16
Lafere.....	21	12	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours.....	25	13	...	A.	1	13
Angers.....	23	11	...	A.	1	8
Mans.....	30	9	...	A.	4	16
Chinon.....	24	15	...	A.	3	15
Mayenne.....	32		...	A.	2	5
Amboise.....	27	13	...	A.	2	1
Richelieu.....	21	16	...	A.	1	1
Loudun.....	21	9	...	A.	1	1
Montreuil-Bellay..	21	3	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 22 Avril 1775, au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 26, 29 à 32 l. *le septier;* le seigle, de 17 l. 5 s. à 18 l. 5 s.; l'orge, de 16 l. 5 s., 17 à 18 liv. Le froment à la Grêve, de 27, 28, 29 à 31 liv.; le seigle, de 16 l. 15 s. à 17 livres; l'orge, de 15 liv. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier.*

Du Samedi 22 Avril 1775, au Mercredi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l.; *id.* à la Greve, de 17 l. 15 s., 18 à 19 l. *le septier.*

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Avril 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . .	720			*marc.*
Du Mexique à . . .	713	2		
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	720	3		
Ducats à	98	2		*once.*
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	99	16		
Or à 20 karats à . .	83	11		
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	53	16		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	7	
Piastres à	49			

CHANGES DE PARIS, *du 29 Avril 1775*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	31	$\frac{1}{8}$
Hambourg	181	$\frac{1}{4}$
Madrid	15	2
Cadix	15	
Livourne	96	$\frac{1}{4}$
Gênes	94	$\frac{1}{4}$
Lyon *Pâques*	$\frac{3}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1892 $\frac{1}{2}$ 90 . .	1892 $\frac{1}{2}$ 95 97 $\frac{1}{2}$	1900 1897 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	242	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	404	. . . . .	397 400 . . .
Rescriptions . .	8 8 $\frac{1}{4}$. . . .	8 7 $\frac{3}{4}$	7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{3}{4}$ 7 . .
Bil. des Fermes.	2 $\frac{1}{4}$.	2 $\frac{1}{4}$	2 2 $\frac{1}{4}$. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 22 Avril. *Messieurs*		Du Mardi 25. *Messieurs*		Du Mercredi 26. *Messieurs*	
Gosley..... pp^lles.	F.	Desplaces.. pp^lles.	C.	Boutray..... pp^lles.	L.
Viageres	F.	Viageres	C.	Viageres	L.
Caron..... v^res.	H.	Tontine.....	H.	Tontine	L.
Du Lundi 24.		Cauchy..... pp^lles.	D.	Cochin..... pp^lles.	C.
Thevenin... pp^lles.	E.	Viageres	D.	Gauthier..... v^res.	J.
Viageres	F.	Tontine.....	F.	Perpétuelles..	J.
Delarue.... pp^lles.	H.	Defays..... pp^lles.	F.	.....	
Viageres	J.	Viageres.....	E.	.....	
Tontine	J.	Vieillard... pp^lles.	L.	.....	
Certain..... pp^lles.	H.	Viageres.....	J.	.....	
Viageres	F.	Tontine.....	J.	.....	
Tontine	J.	.....		.....	
Creuzé..... pp^lles.	C.	.....		.....	
Viageres	C.	.....		.....	
Tontine	C.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 7 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Janvier.*

DEpuis le 10 Novembre, le froid a été trouvé si violent & il est tombé une si prodigieuse quantité de neige, que cet hiver est noté comme un des plus rigoureux qu'on ait essuyés dans ce pays. Au commencement du même mois, on a vu plusieurs hermines blanches sur les rivieres : on annonce cette particularité pour que les Observateurs puissent, avec le tems, s'assurer si ce ne seroit pas le présage d'un hiver précoce. On a écrit dans les contrées de Jemtlande, Médelpadie, & Bothnie occidentale pour sçavoir s'il avoit paru des souris de montagne dans le plat pays. La transmigration de ces animaux promet ordinairement de grands froids. Le sage recueille tout, le tems vient où tout fructifie. Les lettres de Malmoe du 27 Décembre portent que le froid s'est un peu adouci & qu'on espere que la communication se rétablira bientôt entre ce Royaume & le Danemarck.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le* 15 *Janvier.*

On a commencé à publier dans cette Ville une nouvelle Feuille sous le tite de *Feuille périodique pour les gens du commun.* Le but de l'Auteur est d'éclairer le Peuple, de dissiper ses préjugés, d'aiguillonner son industrie, d'adoucir ses mœurs, de contribuer à le rendre plus raisonnable & heureux. Quels que soient ses succès, son dessein est très-louable. Certes il est beau de consacrer ses talens à servir, peut-être sans gloire, cette classe plébéienne qu'on dévoue en quelque sorte à l'ignorance, parce qu'elle ne travaille qu'à nourrir les autres, à les vêtir, à les loger, à leur préparer toutes les commodités de la vie. Mais lit-il ce Peuple? Peut-il acheter l'instruction? Tel qu'il est, il a des yeux & ne voit pas, des oreilles & n'entend pas. Il faut commencer par réformer d'un côté l'éducation qui l'abrutit, de l'autre les abus politiques & civils qui achevent de le rendre incapable de s'élever jusqu'à la raison. Quoiqu'il en soit, s'il arrive que ces Feuilles ne soient pas d'abord très-utiles à ce qu'on appelle le commun Peuple, elles ne seront pas inutiles à une grande classe qui ne croit pas en être, & de l'une à l'autre.

DE BERLIN, *le* 15 *Janvier.*

Le Gouvernement a consacré 76000 risd. à l'entretien des pauvres des nouvelles Maisons de Potsdam & de Berlin. Il se propose de leur assigner une somme annuelle de 60,000 rixd., jusqu'à ce qu'il ait été formé un fonds de 500,000 pour les doter. Il ne seroit pas peut-être hors de propos de calculer si ces 60,000 risdal., levées sur le

Peuple, ne lui en coûtent pas plus de 120 ou 150,000; & si la remise d'un impôt onéreux & la distribution de quelques sommes infiniment moins considérables, faite dans le sein même des pauvres familles, ne seroient pas beaucoup plus favorables au Peuple & aux pauvres que ces établissemens dispendieux qui, quelque riches qu'ils soient, ne le sont jamais assez. Un impôt pour les Hôpitaux est une source de misere en faveur de la misere. Ce sont là de simples réflexions que l'on soumet à la sagesse de ceux qu'inspire une vraie tendresse pour ces malheureux.

De Koenisberg, *le 16 Janvier.*

En 1774, il est né dans cette Ville 1093 garçons & 1078 filles, mort 1048 du premier sexe & 1050 de l'autre; 750 mariages... Il est entré par eau 15,250 huitres; 133,351 liv. de café; 18,942 de thé; 9206 tonneaux de vins de France, sans compter pour 7964 risd. de vins de Champagne & de Bourgogne; 1,629,099 livres de sucre; 1359 tonnes de harengs de Hollande; 26,673 ton. de harengs du Nord & de Danemarck.. Il est sorti 6393 lasts 46 scheffels de froment; 10,761 lasts de seigle; 46,947 lasts 7 schef. d'orge; 4 l. 38 sch. de malt; 2354 l. 29 s. d'avoine; 990 lasts 38 sch. de pois... Voilà les denrées que nous achetons & celles que nous vendons: s'il arrivoit une vaste disette, nous aurions encore des grains, & nous renoncerions au thé &c; & les autres auroient du thé &c, mais ils n'auroient point de grains. Le commerce actif & habituel des denrées de premiere nécessité donne à une Nation une confiance que les autres ne sçauroient avoir: elle semble, s'il est permis de parler ainsi, exister par elle-même, tandis que celles-là n'ont qu'une vie empruntée & précaire.

De Francfort, *le 24 Janvier.*

Il y a quelques jours qu'il a recommencé à geler ici par un tems tantôt serein tantôt sombre, de la pluie & une *menue grêle.* Le froid est très-piquant; il souffle un vent du nord ouest impétueux.

ITALIE.

De Venise, *le 12 Janvier.*

L'exportation des grains est défendue sous des peines très-séveres. Cependant on assure que des Particuliers en faisoient un commerce avec les Suisses & Grisons, ce qui n'est pas vraisemblable s'il y a cherté dans leur canton, ce qui seroit fructueux si la chose est possible. Il vient d'être ordonné aux Officiers des districts de Terre-Ferme de publier la prohibition.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Janvier.*

L'Assemblée de Rhode-Island a fait transporter à la Providence les canons & les boulets du Fort. En même tems, elle a ordonné des achats de munitions de guerre, une distribution d'armes dans les Villes, & une levée de recrues. Les Commandans de cette Milice sont autorisés à la faire marcher partout où le besoin de la Colonie les appellera.

La Société d'Agriculture de Beverley a donné une récompense à M. Sheldon qui s'est distingué dans la culture des patates.

On a reçu dans cette Capitale des essais de soie de Minorque, que nos meilleurs Connoisseurs trouvent aussi belle qu'aucune de celles que nous tirons de l'Etranger.

On mande de la Haie que, selon les lettres de Pétersbourg, l'état des Finances de la Russie est si embarrassant qu'on pense à mettre les revenus publics en ferme.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 17 Janvire.*

Le Parlement a rendu, le 17, un Arrêt qui ordonne à tous les Habitans & possédans-fonds, même aux Fermiers des Seigneurs & autres, de nettoyer, chacun en droit soi, pendant les mois de Janvier & Février, tous arbres & buissons, d'en enlever les coques, pelotons & nids de chenilles, à peine de trois livres d'amende. Pareil Arrêt avoit été rendu le 17 Décembre 1773. On assure que, l'année derniere, il en est résulté quelques avantages; mais ce n'est que par une continuité de soins qu'on peut parvenir à affoiblir cette calamité qui

s'aggrave tous les jours dans nos campagnes & fait disparoître les récoltes en fruits. Les chenilles annoncent, cette année, de toutes parts, une fécondité qui seroit ruineuse si l'esprit de précaution & de prudence ne prévenoit le mal. On remarque qu'une des causes de leur multiplication, c'est la destruction d'une infinité de petits oiseaux qui s'en nourriroient & auxquels on ne cesse de tendre toute sorte de pieges. Comme la chenille des bois sort rarement de leur enceinte & ne se jette qu'à l'extrêmité sur les arbres à fruits, il est permis d'abandonner l'échenillement des forêts. Personne ne sera surpris que l'Arrêt de 1773 n'ait pas eu son entiere exécution ; & l'on desirera que le même objet puisse être rempli par des encouragemens.

Les grains se maintiennent toujours à des prix hauts dans presque toute la Province ; les variations en sont très-légeres.

On écrit de Vinçobres dans les Baronnies qu'un pauvre Paysan de ce village s'est pendu, pour avoir perdu son âne. Sur ce trait de désespoir qui déchire le cœur, on se permet une censure plus que téméraire qui le remplit d'indignation. On écrit, on imprime que *tel est le caractere du Villageois qui supporte plus aisément la perte de sa famille que celle de ses bestiaux ; mais* que *les Observateurs s'en étonnent moins quand ils réfléchissent que l'ame dégradée & flétrie par la misere, ne connoît rien au-dessus de l'intérêt.* Oh ! si l'esprit de famille, les sentimens de la nature, la pureté du cœur se trouvent quelque part, c'est dans les campagnes ; c'est là, plutôt que dans vos Cités corrompues, qu'il faut chercher le bon pere, le bon fils, le bon mari. La misere *flétrit l'ame* sans doute ; mais la femme misérable qui mendie porte son enfant dans ses bras & peut-être un second sur ses épaules. Quand le pauvre paroît si attaché au peu qu'il a, est-ce parce qu'*il ne connoît rien au-dessus de l'intérêt ?* Cruelle accusation ! C'est parce qu'il n'y a presque rien au dessus de l'extrême besoin, de l'extrême nécessité qui ronge, irrite & consume ses entrailles ; c'est parce que le peu qu'il a est tout pour lui & non-seulement pour lui, mais pour sa famille ; c'est, non parce qu'il est plus attaché à un animal qu'à son enfant, mais parce que cet animal, comme on le dit, étoit *sa principale ressource ;* c'est par lui qu'il vivoit & faisoit vivre son enfant & sa femme ; s'il n'avoit perdu qu'un Royaume, il ne mourroit pas. O vous qui parlez au Public & prétendez l'instruire, tenez sur vos levres le frein de la circonspection pour ne pas vous exposer à calomnier légérement le malheureux qu'il faut plaindre, & blasphêmer contre l'humanité quand il faut pleurer sur elle.

DE LYON, *le 28 Janvier.*

Ce n'a pas toujours été pour exercer quelque monopole que les personnes vouées aux mêmes travaux ont desiré d'être réunies en Commmunauté, de former un Corps & d'avoir quelque Protecteur puissant. Les Navigateurs sur les rivieres avoient, plus que d'autres, besoin de ce secours contre les vexations, exactions, & autres tourmens de semblable espece qu'ils étoient journellement exposés à essuyer du moindre Tiran qui, du haut de son fort, les auroit contraints à payer tout ce qu'il lui auroit plû d'écrire sur une pancarte, s'il n'eût redouté l'appui que ces hommes utiles avoient sçu se procurer. Cet Art n'est point sédentaire. Dans le moindre procès, le Marinier est obligé de confier ses intérêts à des mains étrangeres : aussi le plus souvent il néglige les petits objets. Il se soumet à de légeres perceptions que bientôt l'usage & la force convertissent en droits onéreux & indestructibles. Si dans leur origine on les a colorés d'un prétexte de nécessité, d'utilité comme de quelques dépenses pour la protection contre les ennemis & les voleurs, ou pour des travaux dans le lit de la riviere, ces prétextes sont devenus nuls & illusoires en plus d'un pays policé.

Ces abus offrent de puissans motifs de curiosité à satisfaire, & l'histoire fiscale des rivieres dans laquelle on comprendroit tout ce qui a été fait pour l'utilité privée contre l'utilité publique, sur les bords, ou dans le lit même de la riviere, seroit un ouvrage très-intéressant. Voici à peu près les principaux points qu'il nous paroîtroit essentiel de constater.

Où commence la Navigation ?

Pourquoi ne commence-t-elle pas plus haut ?

Où passe-t-elle ?

Où finit-elle ?

Pourquoi ne va-t-elle pas plus loin ? (*Le Rhône ne porte pas jusqu'à la mer*).

Remonte-t-on facilement ?

Le halage est-il absolument impossible (comme sur la Durance ?).

Quels sont les écueils physiques ?

Quelles sont les digues, écluses ou portieres à franchir ?

Quels sont les abordages forcés ?

Quels sont les ponts à passer ?

Quels dangers y a-t-il ?

Quels sont les péages, droits, octrois & autres frais fiscaux ?

Où faut-il prendre des Lamaneurs ? Pourquoi ? jusqu'où ?

Quelle est la force & la continence des bateaux ordinaires ?

Cette forme est-elle la meilleure ?

Quels sont les frais de conduite d'un bateau d'une continence donnée, à les prendre depuis le plus haut de la riviere jusqu'au plus bas, & les divisant par stations ?

Quels sont ces frais de conduite en remontant ?

Quelles sont les denrées chargées sur ces bateaux ?

Quels sont les lieux de production ou de Manufacture, ou de premier entrepôt dans le Royaume ?

Quels sont les lieux de consommation ?

Quels secours & quels encouragemens seroient-ils nécessaires à chaque branche de ce commerce & de cette navigation ?

Ajouter des détails sur l'histoire naturelle de la riviere.

DE RENNES, *le 28 Janvier.*

La Société d'Agriculture de Bretagne, la premiere instituée dans le Royaume, étoit restée dans le deuil & l'inaction pendant l'absence de son Fondateur (M. de la Chalotais) que nous ne devons louer & honorer dans ces Feuilles que comme un des Citoyens les plus éclairés sur les grands principes de l'administration d'un Royaume Agricole & les travaux prosperes du Cultivateur, & des plus ardens pour les progrès de l'Art & de la vérité. Sa présence va ranimer le zele de cette Compagnie qui a déjà répandu les plus utiles instructions.

Les Etats se sont occupés de l'intérêt de l'Agriculture comme de l'intérêt primitif de la Patrie. Quelques traits annonceront assez leur prévoyance & leur bienfaisance. Ils ont accordé, sur le fonds des haras, une somme de 1200 liv., une pension de 600 l. au sieur Violot, Eleve de l'Ecole Vétérinaire, pour qu'il forme un établissement à Morlaix, & qu'en cas d'épidémie il se transporte par-tout où il sera appellé. M. Hely, Directeur des Messageries, chargé d'amener d'Angleterre de beaux étalons pour les haras, a parfaitement répondu à leur confiance. M. Thibaut, Secretaire de la Société d'Agriculture, profond Mathématicien &c. a généreusement concouru, dans cette partie, à remplir le vœu des Etats.

DE DIJON, *le 29 Janvier.*

D'un Marché à l'autre, il y a eu quelque légere diminution dans les prix des grains. Mais on a vu combien de droits divers s'opposoient à l'abondance & au bon marché de la denrée ; & à ces droits se joignent encore les gênes les plus rebutantes. Ainsi, par exemple, l'heure du Marché semble avoir été réglée exprès pour éloigner les Vendeurs. La vente ne peut commencer qu'à midi. En hiver dès sept heures du matin, les voitures commencent à s'y rendre. Si l'on étoit libre de vendre & d'acheter à mesure que le bled arrive, le Vendeur auroit le tems de retourner chez lui, au lieu que dans les jours courts, souvent les ventes ne sont pas achevées à sept heures du soir, & il est obligé de coucher dans la Ville. Quand on force les Approvisionneurs à tant de fausses dépenses, comment la denrée ne seroit-elle pas chere ? Comment la denrée abenderoit-elle ? Aussi combien de Fermiers qui aiment mieux aller au loin chercher des Marchés où ils ont la liberté de vendre à toute heure, que de venir se soumettre à cette tyrannie ? On en voit, jusques de notre Banlieue, qui vont porter leurs grains à Saint Jean-de-Laune, distant de cinq lieues de cette Ville.

Détestable invention de Monopoleurs ! Comment fut-elle adoptée ? Comment n'en soupçonna-t-on pas l'objet ? Comment n'en prévit-on pas les effets ? Comment après une si cruelle expérience, subsiste-t-elle encore ? N'est-il pas évident qu'elle est uniquement au profit du Marchand privilégié qui trouve toujours le haut prix établi dans le Marché où il vend, parce que le réglement en écarte les Vendeurs, & qui en même tems trouve le bas prix proportionnel

dans ceux où il achete, parce que le réglement y rejette les Vendeurs en foule? Pourquoi ces jours, ces heures, ces lieux exclusivement marqués pour la vente? Y a-t-il rien de plus favorable au Monopoleur, au Privilégié? N'est-il pas clair qu'en rassemblant ainsi la denrée en tel tems & tel lieu, il peut à son gré la faire baisser ou hausser selon ses intérêts? Le pourra-t-il, comment le pourra-t-il, quand on vendra partout & à toute heure? Aura t-il dans sa main le thermometre comme il l'a au Marché? La Ville sera-t-elle moins bien approvisionnée, quand le Laboureur, au lieu d'être astreint à tel jour où il sera retenu par des travaux, des affaires, les intempéries, choisira le beau tems, le tems de son loisir pour conduire ses bleds là où il lui sera plus expédient de les vendre? Ne sera-t-il pas également commode au Consommateur de pouvoir acheter à toutes les heures & dans cent greniers à sa portée? Qu'on repasse ainsi tous les réglemens, on n'en trouvera pas un seul qui ne paroisse inspiré par le monopole, qui ne favorise manifestement le monopole, qui ne soit, selon les circonstances, réclamé fortement par le monopole.

De Rouen, *le 9 Janvier.*

Notre Société Royale d'Agriculture, composée de Membres aussi laborieux qu'éclairés, ne cesse de remplir avec des succès distingués l'objet de son institution. Réforme de mauvaises pratiques, essais de nouvelles cultures, éclaircissement de faits douteux, découvertes, tout l'occupe, tout excite son zele, tout est soumis à ses travaux. Elle ne s'en tient pas à éclairer les Gens de l'Art, Elle discute les grands principes qui peuvent le faire généralement fleurir, elle sollicite la destruction des abus qui en pressent la décadence. Depuis son établissement, elle a regardé la simplification & la juste repartition de l'impôt comme le grand ressort de la prospérité. Sûreté, liberté, facilité de commerce, ç'a toujours été là son cri. Le Gouvernement a souvent eu égard à ses sollicitations réfléchies. La liberté du commerce des eaux-de-vie de cidre, article si important pour la Province, est aujourd'hui un des principaux objets de sa sollicitude patriotique. Elle travaille avec la même ardeur à démontrer les abus d'un établissement destructeur des pâturages & des troupeaux de la Normandie.

D'Amiens, *le 31 Janvier.*

M. Pigault de l'Epinoy, Président-Juge des Traites à Calais, a fait distribuer à l'Hôpital & aux Citoyens de la Ville où il habite, des pommes de terre d'Howard. C'est à tort qu'on lui attribue l'honneur d'avoir fait connoître cette precieuse espece. C'est celle que M. Engel a décrite & répandue, dont un généreux Citoyen a déjà fait plusieurs envois gratuits au *Bureau de Correspondance* de Paris, & dont il a été plusieurs fois amplement traité dans la *Gazette & le Journal d'Agriculture.* : M. de l'Epinoy n'en a pas même encore essayé la culture, tandis qu'il a été déjà rapporté une foule d'expériences heureuses dans ces Feuilles. Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. Le zele & la générosité de M. de l'E. n'en sont pas moins dignes de tous nos éloges, d'autant plus qu'il n'a certainement eu aucune connoissance des faits dont nous venons de parler. Ce bon Patriote promet d'envoyer des pommes de terre d'Howard à l'Hôpital d'Amiens & aux personnes qui lui en demanderont.

Quelques Cultivateurs qui ont fait usage des paniers imaginés par M. l'A. Vilin, Curé de Cormeilles, pour la conservation des bleds, ont eu la douleur de trouver, quelque tems après, leurs grains ou attaqués par de petits vers, ou échauffés, ou plus durs à la main qu'ils ne l'étoient auparavant. Plusieurs autres s'applaudissent d'avoir adopté la même méthode. Que résulte-t il de ces expériences contraires? Que les conditions ou les circonstances n'ont pas été les mêmes, & que l'usage des paniers exige d'autres soins, comme M. l'A. V. l'avoit lui-même observé. En remontant aux causes des accidens dont on se plaint, il a découvert que le reproche ne pouvoit tomber sur ses paniers. Les uns y ont déposé leurs grains, avant que l'écorce de tilleul dont est formé leur tissu, fût seche : elle a communiqué son humidité au bled. Des paniers qui avoient reçu en route le brouillard ou la pluie, ont produit le même effet sur le grain. Les autres ont mis dans les paniers du grain qui n'étoit pas sec & qui

se seroit gâté plus vite par-tout ailleurs, si l'on n'en avoit pas eu plus de soin. Est-il étonnant que le bled se soit échauffé & qu'il ait fermenté jusqu'à favoriser la naissance des insectes dont il contenoit les œufs? Est-ce aux paniers qu'il faut s'en prendre?

De Paris, *le 4 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 Décembre 1774, qui ordonne que les droits de visite, de marque & de contrôle, perçus sur chaque piece de draps & de toiles seront affranchis des trois deniers pour livre, tenant lieu des huit sous pour livre ordonnés être perçus par l'Arrêt du Conseil du 18 Novembre 1773. Cet Arrêt a été rendu à l'occasion de la perception abusive que les Régisseurs du droit de huit sous pour livre & les Gardes-Jurés des Fabriques & des Marchands faisoient dans différentes Provinces.

Autre du 20 Novembre, *qui ordonne que les huit sous pour livre continueront d'être perçus en sus du principal des droits de chablage, des Maîtres & Artistes des ponts* &c. L'Arrêt du 15 Septembre précédent n'avoit affranchi des huit sous pour livre que les droits de péage, hallage & autres appartenant à des Princes, à des Seigneurs & à des Particuliers à titre patrimonial ou autre titre équivalent; & il avoit déclaré expressément que les droits attachés à ces Offices resteroient sujets à cet accessoire.

Nous venons de recevoir un *Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entiérement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne & dans les Provinces circonvoisines;* un *Arrêt qui accorde des primes pour les chevaux* qu'on introduira dans ce pays &c. Nous ne pourrons en rendre compte que dans la *Feuille prochaine.*

Parmi ces pieces est un *Avis de M. Vicq d'Azir* sur le traitement publié par les *Maire & Consuls de Condom* & inséré dans notre derniere Feuille. Nous nous hâtons d'autant plus d'en extraire les réflexions, que les éloges que nous avons donnés au Maréchal d'après des témoignages respectables, pourroient peut-être inspirer trop de confiance dans son remede.

M. Vicq d'Azir juge 1°. les symptômes indiqués dans ce traitement insuffisans. 2°. Les frictions avec des bouchons imbus de vapeurs aromatiques, les scarifications le long de l'épine, enfin les couvertures de laine sur le dos de l'animal, préférables au mélange de sang, de farine &c. 3°. Les saignées trop multipliées dangereuses: trois suffisent pour l'animal le plus vigoureux. 4°. Les forts purgatifs, mauvais. 5°. Les doses de fourages trop considérables. Enfin le conseil de tenir ensemble les bestiaux sains & malades est évidemment funeste &c. &c. &c. Nous reviendrons sur cet Avis d'autant plus important qu'il s'agit de détruire de dangereuses impressions.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Eclaircissemens sur la plante appellée cabuja.

» M., j'ai vu dans votre Gazette N°. 103 » que M. Voytot est fort en peine de se pro- » curer de la graine de la plante Américaine » nommée *cabuja*. Il la demanderoit inuti- » lement sous ce nom. La plante qu'il dési- » gne n'est autre que celle que les Negres » nomment *pitre*. J'en ai vu faire du cordage » qui est d'une force bien supérieure à celui » de chanvre. Si M. Voytot a quelques rela- » tions dans l'Isle de la Guadeloupe, il ob- » tiendra aisément ce qu'il desire; car je » suis sûr d'en avoir vu le long des bords de » la riviere Laizard près le Petit-Boud, & » au haut de la grande riviere de Goniave. » Il sera facile d'en avoir de la graine. Il » seroit très-avantageux qu'on pût élever & » naturaliser cette plante en France...

De Saint-Gilles-sur-Vic, 31 *Décembre.*

II.

Avis.

Un de nos Abonnés, des Sociétés de Rouen & de Laon, l'un des premiers Cultivateurs du riz sec, en nous envoyant du sien le 28 Janvier, pour satisfaire à l'invitation de la Gazette du même jour, prend la même voie pour informer ceux de Messieurs de la Société de Paris qui en desireroient, qu'en se contentant d'une quantité très-bornée par les distributions qui l'épuisent annuellement dans la Province, il leur en sera donné chez M. le Vicomte de la Maillardiere, rue de Xaintonge auprès du Boulevard.

III.

Prix du froment dans les principaux Marchés des différentes Généralités du Royaume pendant la premiere quinzaine de Janvier, à raison du septier de Paris, avec les variations & les plus hautes & les plus basses valeurs.

	Prix.			Variations.		
Généralité d'Alençon.	₶	ß			₶	ß
Alençon	28	16	...	*		
Falaise	24		...	A.		18
Mortagne	19	11	...	D.		6
Lizieux	23	5	...	*		
Généralité d'Alsace.			...			
Colmar	18	7	...	*		
Strasbourg	18	5	...	D.		
Landau	17	7	...	A.		7
Belfort	21	2	...	D.		
Généralité d'Auch.			...			
Auch	21	9	...	*		
Pau	23	11	...	D.		
Nogaro	20	3	...	*		
Saint-Girons	30	2	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	4	...	*		
Blaye	24	17	...	*		
Condom	21	16	...	A.		12
Nontrom	29	17	...	D.		7
Génér. de Bourges.			...			
Bourges	24	9	...	D.		9
Châteauroux	25	12	...	*		
Saint-Amant	25	14	...	*		
Sancere	22	10	...	*		
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25	6	...	D.		16
Mâcon	28	4	...	*		
Gex	36	5	...	*		
Avalon	21	12	...	*		
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	*		
Nantes	24		...	D.	1	1
Saint-Brieux	28	10	...	A.		6
Morlaix	21	3	...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	22	10	...	D.	1	10
Bayeux	23	10	...	D.		14
Avranches	25	4	...	*		
Valognes	16	6	...	*		
Gén. de Champagne.			...			
Troye	24	3	...	*		
Reims	23	9	...	D.		5
Bar-sur-Aube	24	9	...	*		
Vaucouleurs	18	16	...	A.		5

	Prix.			Variations.		
Généralité de Flandre.	₶	ß			₶	ß
Lille	21	1	...	A.		6
Dunkerque	21		...	A.	1	
Douay	19	5	...	D.		5
Saint-Omer	17	8	...	*		
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	26	13	...	D.	1	6
Gray	24		...	*		
Ornans	27	4	...	D.		16
Vesoul	24		...	*		
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Embrun	36		...	*		
Briançon	38	1	...	D.	1	2
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	21		...	A.		9
Cambray	20	13	...	D.	2	5
Marienbourg	25	3	...	*		
Avennes	15	7	...	D.	2	6
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	28	10	...	*		
Angoulême	28	4	...	A.		18
Brives	29	16	...	*		
Tulle	27	2	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	28	11	...	*		
Saint-Etienne	33		...	*		
Roanne	28	10	...	*		
Montbrison	27	13	...	A.		7
Généralité d'Orléans.			...			
Orléans	24	14	...	*		
Dourdan	25					
Montargis	26	8	...	A.	1	12
Vendôme	20	12	...	A.	1	5

IV.

Errata pour le Journal de Commerce du mois de Décembre 1774.

Page 5, ligne 11, *bien*; lisez *but*.
Page 6, ligne 19, *avoir*; lisez *avoir ici*.
Page 8, ligne 18, *de ses*; lisez *de ces*.
Page 9, ligne 6, *Talcon*; lisez *Falcon*.
Page 12, ligne 24, lisez *comme une statue ressemble à un bloc dégrossi*.
Page 14, ligne 1re, *mais au*; effacez *au*.
Ibid., ligne 24, tous *liés*; lisez tous *lus*.
Page 15, ligne 1re, *dés fils*; lisez *avec les*.
Page 16, ligne 2, *lissage*; lisez *lisage*.

Page 17, ligne 22, *lissage* ; lisez *lisage*.
Ibid., ligne 23, *Lisseuse* ; lisez *Liseuse*.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 28 Janvier 1775, au Mercredi 1 Février, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 21 à 26 livres *le septier* ; *idem* au Port de la Grêve, de 21 à 27 livres 10 s. ; le seigle, de 13, 14 à 16 liv. 10 s. ; l'orge, de 10 livres 10 s., 10 livres 15 s. à 11 livres aussi *le septier*.

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Janvier 1775, au Mercredi 1 Février, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Février 1775, de 48 à 49 liv. ; *idem* nouveau de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40 ; *id.* nouveau, de 37 à 38 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

VII.

Changes de Paris, *du 4 Février 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{2}$		
Londres	31 $\frac{1}{4}$ à 3 16e.		
Hambourg	180 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$		
Madrid	15	6	
Cadix	14	17	6
Livourne	95 $\frac{1}{4}$		
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$		
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{8}$ P.	$\frac{0}{0}$ P.	

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 4 Février 1775.

	#	s		
Or de Portug. à	717	3		marc.
Du Mexique à	713			
Du Perou à	706			
Les guinées à	717	3		
Ducats à	97	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 20 gr. à	51	17	6	
Piastres à	49			

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	. . . . .	1870 77 $\frac{1}{2}$ . .	1880 90 87 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	236	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	76 . . . . .
Emprunt Oft. .	FESTE.	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 14 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 13 *Février.*

TOUTES les rivieres se sont débordées. Entr'autres dégâts, la Vistule a entrainé une quantité proigieuse de bois. Les lettres de Wilna, en date du 28 Janvier, portent qu'on y a essuyé un froid excessif. Le Dimanche précédent, le thermometre étoit descendu de 8 à 15 deg. au dessous du point de congélation, le Lundi à 2[illegible] le Mardi à 22 ½, le Mercredi à 24. Ce jour-là, la pendule de l'Observatoire, excellent ouvrage d'Angleterre, s'arrêta; le thermometre se brisa, & & l'esprit-de-vin fut gelé. Le Jeudi, le froid passa de 18 à 8 deg.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 15 *Fevrier.*

On a ressenti en divers endroits du Royaume des secousses de tremblement de terre. Ce phénomene, extraordinaire dans nos contrées, a répandu l'alarme parmi les Habitans d'Amal, de Scara, & autres lieux. Les Norvégiens, avec leurs traques & leurs chassés, ont fait fuir les loups dans ce pays: le Fief de Bahus a été infesté: ils vont, par bandes nombreuses, attaquer les Voyageurs & les habitations éparses.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 19 *Février.*

Les anciens Habitans de la Silésie n'ont presque bâti qu'en bois surtout dans les campagnes où le Cultivateur est obligé d'employer la moitié de sa vie à reconstruire ou à réparer son logement. Le pays ne manque pourtant pas de carrieres, d'excellente terre à brique & à tuiles, de bonne chaux &c: mais on ne cherchoit pas ou l'on cherchoit mal. Lorsqu'on a eu découvert de bons matériaux, on en a bâti des maisons de Ville, & les campagnes sont restées couvertes de chaumieres. Enfin par-tout on a plutôt songé à élever avec des frais immenses de magnifiques Hôpitaux pour entretenir la pauvreté, qu'à construire solidement & commodément des maisons de Paysans pour conserver la richesse. Avec l'argent employé à fonder & à réparer ces beaux hôtels de misere & de peste, on auroit couvert des campagnes de bonnes habitations qui auroient sauvé la population agricole & les récoltes. Lorsqu'un incendie consume un village de chaumes, rarement trouve-t-on assez de secours pour le reconstruire même en chaumes.

Aujourd'hui qu'on a fouillé la terre dans cette Province avec assez d'intelligence & de soin pour découvrir des matériaux abondans de constructions solides, il s'agit de trouver les moyens d'en faciliter l'emploi. On propose de multiplier les fours à brique & à tuile, & en même tems de façon-

ner d'avance, d'après de bons plans variés; tous les matériaux, les pierres mêmes & les bois, de maniere qu'il ne resteroit plus qu'à les mettre en place. Ainsi qui voudroit bâtir, acheteroit une maison de pierre, pour ainsi dire toute faite, comme on en achete de bois dans le Nord; il n'y auroit plus qu'à en assembler & cimenter les matériaux. Les gens de campagne pourroient, dans la saison morte, en retirer les pieces. La jouissance seroit prompte. Non-seulement on propose ce projet, mais on permet de l'exécuter, on se flatte de réussir, & l'on garantit que, par ce moyen, l'on auroit avec économie des maisons propres, commodes, saines & durables.

D'HANOVRE, *le 25 Février*,

Froid excessif, dégel, fortes gelées, neige & grêle & pluie & grands froids & grands coups de tonnerre tout ensemble, beaux jours & saison douce, telles sont les variations du tems éprouvées dans l'espace d'un mois. On a essuyé des secousses de tremblement de terre que les Physiciens attribuent à l'explosion violente de l'air souterrein: ils tâchent de rassurer le Peuple, effrayé par cet étonnant assemblage des météores les plus contraires. C'est une belle cure que celle de l'ignorance.

On a demandé dans nos Annonces, *comment s'y prendre pour préserver les œillets d'une espece de poux qui les rongent, & comment les en délivrer lorsqu'ils en sont attaqués?*

DE TORGAW, *le 25 Février*.

Trois mille Paysans viennent d'être commandés dans le pays de Marienwerder pour marcher, au commencement d'Avril, non en Soldats, mais en Maçons, & construire une forteresse. Avec une Ordonnance, les Paysans sont de tous les métiers.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 28 Février*.

Depuis la rentrée du Parlement, on a recueilli par des quêtes particulieres, trois mille livres st., pour le soulagement des pauvres Américains.

Il est question d'un arrangement avec les Colonies.

La Société des Arts a délibéré de donner de nouveaux Prix pour encourager l'usage du *fusil-harpon*, dans la pêche de la baleine. Elle pense que cet instrument sera d'une très grande utilité dans le détroit de Davis & autres mers. Au lieu que le harpon est ordinairement lancé par un homme & qu'il ne peut l'être qu'à une petite distance, cette machine le lance assez loin, au moyen d'un canon fort court auquel est adaptée une platine & dans lequel on met une demi-livre de poudre. Elle devient inutile quand la mer est haute & troublée. La Société estime qu'il faudroit employer le simple harpon & le fusil harpon, selon les circonstances. Les anciens Harponeurs refusent d'adopter la nouvelle invention, comme la populace des gens qui n'ont qu'un faux sçavoir & de fausses allures refusent d'adopter une vérité nouvelle ou un usage nouveau, parce qu'on dort tranquillement sur ses habitudes & ses préjugés anciens, que l'amour propre souffre à recevoir des leçons quand on est accoutumé à en donner, que l'abjuration du vieil homme est un divorce avec soi-même.

PAYS-BAS.

DE LUXEMBOURG, *le 24 Février*.

Nous avons appris de divers endroits des Pays-Bas & des Provinces-Unies que les veaux auxquels la maladie a été inoculée, ont tous été sauvés; que mêlés ensuite avec des bestiaux malades, la contagion ne les a point attaqués; & qu'inoculés une seconde fois, ils n'ont eu que de très-foibles symptômes de maladie. On a l'attention de garder dans les étables depuis quatre jusqu'à huit semaines les bêtes inoculées, sans leur faire prendre l'air: il paroît douteux que cette précaution soit fort nécessaire ou même utile. On attend des détails ultérieurs sur l'efficacité de cette pratique.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 28 Février*.

L'épizootie n'a pas fait de nouveaux progrès dans le Languedoc: mais les Peuples

ſont ſi effrayés lorſqu'ils voient mourir quelque bête de maladies ordinaires dans un canton, que l'alarme devient générale, & il ſe répand bientôt mille faux bruits.

Quoique le tranſport des grains par terre ſoit très-difficile dans la Gaſcogne tant à cauſe de la maladie des beſtiaux qu'à cauſe des mauvais chemins, cette denrée n'a point renchéri dans notre Ville.

Des empêchemens violens ont arrêté la circulation par les rivieres. Dès que la liberté du commerce des grains a été légalement rétablie, des Négocians ont donné des commiſſions dont l'objet étoit d'approviſionner le Bas-Languedoc & la Provence où l'on ſçait que la denrée eſt rare & chere. Ils étoient fort intéreſſés à accélérer les tranſports, afin de prévenir l'arrivée des grains de mer. Les Commiſſionnaires ne s'étoient engagés à les ſervir & à leur livrer les fournitures avec la plus grande diligence qu'autant que toutes les gênes & contraintes ſeroient anéanties de fait comme de droit; & que la liberté des achats & de la circulation ne ſouffriroit aucune ſorte d'atteinte. Une force majeure a renverſé les eſpérances & les promeſſes des uns & des autres. Les Bateliers ont été arrêtés, empriſonnés, condamnés à l'amende pour avoir chargé des grains, & menacés de plus grandes peines, s'ils n'alloient charger du bois à brûler par préférence. Ceux qui ont contrevenu à ces ordres, pour remplir d'anciens engagemens & éviter de juſtes pourſuites, ont été ſévérement punis. Quelques-uns de ces malheureux ſont détenus priſonniers à Bordeaux. On a répandu la terreur dans les campagnes & la conſternation dans les familles. Enfin relativement au commerce des grains, le cours des rivieres s'eſt arrêté.

Les Marchands de bois ont joui, ſans ſoin de leur part, du double avantage d'être aſſurés du tranſport de leur marchandiſe & de le payer en vertu d'une taxe bien au-deſſous de ce que ſe paye celui de toute autre matiere, tandis qu'évidemment ils n'avoient aucun droit à la préférence, & qu'ils n'avoient aucun titre pour l'obtenir que d'offrir un meilleur prix de voiture.

C'eſt ainſi que les ſpéculations du commerce ont été déconcertées, les Négocians découragés, les approviſionnemens empêchés, les bonnes loix trompées. Aucun Revendeur n'a pu remplir ſes engagemens ſoit pour la délivrance ſoit pour le payement des grains. La Chambre du Commerce a été requiſe de réclamer l'Autorité tutélaire. L'ordre ſera ſans doute bientôt rétabli; mais il n'en ſera peut-être pas de même de la confiance.

La qualité de la prochaine récolte eſt encore fort incertaine: c'eſt pourquoi les gros poſſeſſeurs de grains attendent des pronoſtics aſſez déciſifs avant de ſe déterminer à vendre. Si les apparences devenoient mauvaiſes, ils réſerveroient des reſſources pour le beſoin.

DE CIVRAY, *le* 28 *Février*.

Le droit de minage vient d'occaſionner un procès pendant en la Prévôté d'Aunay dont le domaine eſt engagé. Les Fermiers ont ſous-affermé ce droit à un Particulier qui, ſuivant l'uſage, & même, à ce qu'on croit, la clauſe du bail, le percevoit non-ſeulement au Marché mais encore dans les cabarets, fondé ſur l'article VI des Lettres-Patentes du 11 Janvier 1771, qui ordonnent que tous grains & farines ne pourront être vendus dans les Halles & Marchés, & obligent ceux qui ſe ſeront ſouſtraits à cette tranſaction à payer au moins ce qu'ils auroient dû s'ils s'y fuſſent conformés.

L'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre ayant permis de vendre & acheter en tous lieux, le Sous-Fermier du minage a penſé qu'il n'étoit plus autoriſé à percevoir le droit dans les cabarets; & en conſéquence il a fait aſſigner le Fermier pour voir ordonner le réſiliement du bail, ſi mieux il n'aime lui accorder une indemnité proportionnée à la perte que lui cauſe la liberté du commerce.

Il eſt clair que le droit de minage ne peut être levé qu'au minage: c'eſt un droit local payable pour des ſervices rendus ſur le lieu même. S'il étoit permis de l'étendre ſans titre ſur les maiſons & ſur les magaſins des Particuliers, il ſe convertiroit en impôt, & l'impôt pourroit s'étendre ſur les greniers des Payſans &c.

Il faut ſe rappeller que ce droit repréſente le loyer des places, halles, meſures &c; & que ce loyer exorbitamment cher, eſt preſqu'auſſi ſouvent ſans titre valide que ſans proportion avec le ſervice rendu.

Si les Lettres-Patentes de 1771 ont in-

flué sur les conditions du contrat, le Fermier a donc sous-affermé la perception du droit dans les cabarets, & dès-lors il s'en est rendu garant. Cette perception n'étoit qu'une faveur éventuelle dont le titre est annullé : le Fermier ne peut donc pas plus exiger du Sous-Fermier la portion du fermage correspondante à cette partie, qu'il ne pourroit en exiger la portion correspondante au produit de la Halle si le droit de minage étoit supprimé.

Quelques Lecteurs seront peut-être étonnés que nous discutions si une pure gratification supprimée peut constituer un droit perpétuel, & si l'on peut affermer le produit d'une chose qui n'existe pas. Ils ignorent que cette question simple partage les esprits, & que cette discussion peut amener des conciliations & prévenir beaucoup de procès semblables. Nous voyons des Magistrats équitables balancer. Nous voyons des Citoyens estimables craindre que l'immunité des grains vendus dans les cabarets ne nuise à l'approvisionnement du Marché, comme si ce n'étoit pas la Ville qu'il fût question d'approvisionner, comme si le commerce ne l'approvisionnoit pas en quelque lieu de la Ville que les grains soient vendus, comme s'il n'étoit pas avantageux qu'ils fussent vendus à meilleur marché ainsi qu'ils le sont dans les cabarets, attendu la franchise du droit &c. L'instruction n'est pas pour les personnes éclairées ; elles nous la donnent, & nous la communiquons à ceux qui la recherchent.

De Moulins, (*en Bourbonnois*), *le* 1 *Mars*.

L'Agriculture n'a peut-être pas fait dans le Bourbonnois autant de progrès qu'elle en a fait ailleurs, à cause des obstacles qu'y apportent diverses servitudes autorisées tant par des titres particuliers que par des loix coutumieres qu'il seroit sans doute très-utile de mettre dans le creuset de l'ordre. On verra dans le détail que nous espérons en avoir un jour combien le droit féodal a contrarié les loix de la nature & de la prospérité territoriale.

Malgré ces gênes qui sans doute existeront long-tems encore, malgré celles qui disparoissent de jour en jour, depuis que la vérité peut combattre pour le bien public, nos Colons sont parvenus à tirer de leurs champs des récoltes assez abondantes & très-variées. Nos grains & nos chanvres sont des matieres d'un fort commerce. Quelques cantons, limitrophes du Berry, fournissent de très belles laines. On a planté des mûriers qui réussissent assez passablement dans les terreins sablonneux. Quelques Particuliers, séduits par les apparences, greffent une partie des sauvageons ; & peut être, au lieu de se hâter sur ce point, auroient-ils dû faire pendant quelques années des comparaisons qui pussent les éclairer. Nous les y exhortons avec d'autant plus d'instances que plus d'un Cultivateur s'est repenti de la préférence qu'il avoit été engagé à donner au mûrier enté sur le mûrier franc.

La Province doit ses succès à ses avantages naturels & à sa position au centre du Royaume entre l'Allier & la Loire : elle doit la médiocrité de ses succès aux oppressions féodales & fiscales. La terre a redonné des forces à l'industrie terrassée ; mais les mauvaises loix toujours plus âpres & plus dures ont enlevé les forces de la terre elle-même. La langueur est générale dans nos campagnes ; un principe de mort répand la stérilité sur les fonds roturiers.

En attendant qu'un nouvel ordre de choses ait rendu l'Agriculture libre & puissante, on appelle les secours de l'industrie, on tâche d'en naturaliser quelques branches dans le pays. Il se fabrique ici des bas de soie, fil de lin, coton, soie & coton, laine & coton, & même de poils de différens animaux ou cardés avec le coton ou filés séparément & tordus à l'ovale avec des fils de coton. Il se fait aussi des bonnets & des habits d'homme. Les bas de fil vont depuis 45 s. jusqu'à 15 l., la paire. Les bas de coton, depuis 40 s. jusqu'à 12 l. Il y a des bas de soie qui valent jusqu'à 11 l. : cette fabrique est très-bonne. Le tout est dans les dimensions & les poids ordinaires.

La soie est du crû de la Province, tirée aux tours à double croisade. Les lins viennent de Flandres, filés & blanchis. Les cotons sont partie du Levant, partie d'Amérique : on les file tous dans la Ville ou les environs. Quelques Fileuses ont fait jusqu'à *soixante & dix mille aunes à la livre* : mais cette grande finesse n'est utile à personne. Les laines sont toutes peignées & filées dans notre Province qui les a fournies.

On peut s'adresser pour tous ces articles de Bonneterie *au sieur le Tors au Château de Moulins*, *ou au sieur Boulard*, *ou au sieur Panier à Moulins*.

Il se fait un assez grand débit de fils retors & blanchis, pour fils à coudre, fils à lisses à l'usage des Tisserands &c. M. *Faucompré* est seul Entrepreneur de ce genre d'industrie qui occupe un Peuple nombreux. Il tire les lins de Flandres en masse. Combien nous avons besoin de secours étrangers pour subsister !

Il convient d'observer que les premiers ou les plus grands pas que l'on ait faits ici dans la Manufacture de soie, de laine, de fil & de coton, sont dûs au zele, à l'intelligence, aux sacrifices, aux efforts en tout genre de M. *Jacquesson de l'Herbue*, un de ces hommes maîtrisés par la passion de faire le bien.

Le bas prix de la main-d'œuvre dans nos campagnes semble donner les plus grandes espérances de succès pour les Fabriques qu'on voudroit établir dans les genres communs, en laine, en fil, en chanvre, en coton. Une Fileuse de chanvre a peine à gagner *trois sous* par jour. La meilleure Servante ne gagne pas à la campagne plus de 30 à 33 liv.; un fort Valet de Fermier, 50 à 54 liv. Le Garçon Meûnier n'est loué que 72 l. On a, dans ce pays, le bon usage de ne payer les Moissonneurs qu'en argent : on leur donne 15 à 18 s. par jour, & la nourriture.

D'ARRAS, *le* 15 *Mars*.

La liberté du commerce de *l'huile de pavot* dite *d'œillet*, huile saine & bonne, prohibée à Paris du tems des proscriptions réglementaires sur l'avis d'une certaine classe de gens intéressés, premiers & vrais Fabricans des réglemens, justifiée par l'expérience, l'avis des Médecins & des Chymistes, & sur tout par les travaux de M. l'Abbé Rozier, Auteur du Journal de Physique, dans son *Traité de la culture du colsat* (*à Paris chez Ruault, rue de la Harpe*); la liberté du commerce de l'huile d'œillet, rendue aux Marchands de Paris, est, pour cette Province, un bienfait digne de la plus vive reconnoissance. Entre les diverses sortes d'huiles que nous fabriquons, l'égalité des débouchés établira la préférence naturelle : on cultivera davantage la production qu'il sera le plus avantageux de cultiver : la richesse s'accroitra parce que l'intérêt sera libre de choisir les faveurs de la nature. Les réglemens comme les droits fiscaux renversent cet ordre prospere : avec les injonctions, les prohibitions, les impositions, l'Agriculteur ne prend plus conseil ni de la terre ni du goût des Consommateurs; il faut qu'il force son champ à produire ce que le réglement lui laisse de plus fructueux à recueillir & à vendre. Il n'y a plus que désordre & perte. L'huile de pavot ou d'œillet se vend actuellement 78 à 80 liv., le baril pesant net 200 livres, poids de marc : celle de colsat 52 à 53 l.

DE PARIS, *le* 11 *Mars*.

Nous venons de recevoir un avis d'un Citoyen empressé à manifester la vigilance du Ministere & son attention à réprimer les erreurs nuisibles. Comme ces faits ne parviennent pas ordinairement à la connoissance du Public, la Nation ne sçait pas tout ce qu'elle doit à la bienfaisance qui la gouverne : il est de notre devoir de l'en instruire autant qu'il est en nous. Nous transcrirons l'avis sans y ajouter aucune réflexion.

» Mrs les Fermiers Généraux avoient fait » une délibération portant défense à leurs » Commis & Préposés dans toute l'étendue » du Royaume, de faire en aucun cas & sous » aucun prétexte quelconque, la moindre » remise, sur les peines de triples droits » résultant d'actes sous signatures privées; & » la délibération avoit été accompagnée » d'une lettre circulaire aux Commis pour » qu'elle fût promptement mise par-tout à » exécution. Mrs. les F. G. se trompoient » en ce qu'ils prenoient pour une peine pro- » noncée ce qui n'étoit que comminatoire » & si bien réputé purement comminatoire » que jamais en aucun cas les Intendans de » Province & le Conseil n'y ont condamné » les redevables. M. le Contrôleur Géné- » ral, instruit de cette délibération, a fait » sçavoir à Mrs. les F. G. qu'ils eussent à » l'annuller sans différer, comme contraire » au vœu de la loi & aux vrais intérêts du Roi » &c. Il leur a été en même tems défendu » d'envoyer à l'avenir aucune lettre circu- » laire qui n'ait été préalablement lue & ap- » prouvée par l'Intendant des Finances du » Département. Cette précaution a paru

» d'autant plus ſage à la Compagnie qu'il eſt » ſouvent arrivé que ces lettres circulaires » ont été mal interprétées par ſes Employés » qui, par zele ou par inſtinct, ont étendu » les déciſions ſur des cas iſolés, ſi bien » qu'ils en ont fait des regles générales. Vous » trouverez bon que je rende à Mrs. les Fer- » miers Généraux la juſtice qu'ils méritent » par leur empreſſement à répondre au Mi- » niſtre qu'ils exécuteront ſtrictement ſes » ordres.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des obſervations botanico-météorologiques faites à Montmorenci pendant l'année 1774.

L'hiver doux & très-humide, point de gelées ni de neige, la végétation fort avancée, le commencement du printems doux & humide, le reſte froid & humide, la végétation retardée, l'été froid & humide, le ſeul mois d'Août chaud & ſec, les ſeigles avortés, les bleds échaudés & en partie verſés, le commencement de l'automne chaud & ſec, la fin très-froide & humide, la vendange faite par un beau tems, la température de l'année froide & humide.

Vents dominans ſud-oueſt & nord oueſt, violens en Janvier, Février, Avril & Septembre; plus grand degré de chaleur 25 ½ d. le 26 Juillet, plus grand degré de froid au commencement de l'année 6 d. de condenſation le 4 Janvier; & à la fin de l'année 6 ½ d. de condenſation le 27 Novembre. Différence 32 d. Plus grande élévation du mercure 27 pouc. 7 lig. le 24 Décembre, moindre élévation 27 p. 1 ½ l. le 14 Janvier. Différence 17 ½ l. Elévation moyenne de l'année 27 p. 10 11 lig.; grandes variations en Février, Avril, Mai, Juin, Novembre & Décembre; quantité de pluie & de neige 23 p. ½ lig., excès de 5 p. ½ lig. ſur l'année commune fixée pour Paris à 18 p.; nombre de jours de pluie & de neige 154, le mois de Mai le plus pluvieux, & le mois d'Octobre le moins pluvieux; l'évaporation 36 p. 11 l.; trois aurores boréales les 3, 14 & 15 Mars; onze lumieres zodiacales les 12, 13, 14, 30 & 31 Mars, les 2, 3, 7, 8, 10 & 12 Avril; quinze jours de tonnerre les 9, 17, 18, 26 & 28 Mars, les 28 & 29 Avril, les 1, 3, 4, 14, 15 & 22 Mai, & les 4 & 8 Août. Le carillon électrique s'eſt toujours fait entendre pendant ces orages, & ſouvent pendant de ſimples pluies d'orages ſans tonnerre. Globe de feu le 26 Juillet à 10 h. du jour, le jour le plus chaud; plus grande déclinaiſon de l'aiguille aimantée 20 d. 15 min. les 9 & 26 Juillet; moindre déclinaiſon 19 d. 20 min. les 21, 22 & 23 Novembre; déclinaiſon moyenne 20 deg. vers l'oueſt; plus grandes variations en Avril, Juillet, Août, Octobre & Novembre; les eaux de rivieres très hautes pendant cette année, & celles des ſources, abondantes.

Température de l'hiver & du commencement du printems favorables aux bleds, rouillés à la fin de Mai par les froids, pluies chaudes en Juin qui firent diſparoître la rouille, échaudés & verſés par cantons en Juillet; la récolte faite par un beau tems, ſerrés ſecs, beaucoup de paille & peu de grains, quelques ergots; tems favorable pour les ſemailles; la végétation ſuſpendue par les froids du mois de Novembre.

Seigles très-forts & très hauts, mais avortés par les pluies froides qui firent couler la fleur; beaucoup d'herbes & d'ergots; les avoines & les orges ont bien réuſſi.

Beaucoup de pois & de feves de marais, d'haricots hâtifs, peu tardifs à cauſe des brouillards de Septembre; beaucoup de foin d'une bonne qualité & ſerrés bien ſecs.

Vigne a pleuré de bonne heure, avancée en Avril, peu de grappes; gelées blanches en Mai, accompagnées d'un vent ſec, ne firent point de mal; la fleur ſouffroit en Juillet du froid & de l'humidité, & en Août de la ſéchereſſe; mois de Septembre froid & humide, peu de maturité; vendange faite en Octobre par un beau tems; récolte très-médiocre.

Arbres fruitiers promettoient dans le tems de la fleur; froid & humidité du printems & de l'été ont été contraires; peu de pommes, de poires & de ceriſes; beaucoup d'abricots, de pêches, de prunes, de noix & de châtaignes; beaucoup de chenilles qui ont rongé les feuilles des arbres fruitiers, & de vers qui ont piqué les fruits; beaucoup de pucerons & de mouches, peu de hannetons. Abeilles ont mal réuſſi, mortes de faim au printems, très-peu d'eſſaims foi-

bles. Point de maladies regnantes dans cette Paroiſſe, très-peu de petites véroles, point de grandes perſonnes mortes depuis le 18 Mars juſqu'au 20 Décembre. Pendant l'année, 46 naiſſances, dont 27 garçons & 19 filles; 21 morts, dont 3 hommes, 5 femmes, 11 enfans-garçons & 2 enfans-filles; 10 mariages.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Acad. Roy. des Sciences, de la Soc. Roy. d'Agriculture de Laon.

II.

Lettre de M. Thomé, de la Soc. d'Agriculture de Lyon à M. de Vaucanſon, de l'Académie Royale des Sciences de Paris. A Brignais 3 Février 1775.

MONSIEUR,

Il y a nombre d'années que je me ſers du tour que vous avez inventé pour le tirage de la ſoie; j'ai eu beſoin, pour l'établir, du ſecours de M. Didier qui, à la recommandation de M. Bertin, pour lors Contrôleur Général, me procura cette ingénieuſe machine, & m'aida de quelques Tireuſes de ſa Fabrique qui ſont venues chaque année chez moi, & ont formé à la longue des ſujets qui ſont aujourd'hui les meilleurs de la Province. Perſonne n'eſt donc plus votre Admirateur que moi, & perſonne ne vous honore davantage. Cependant au préjudice de ces ſentimens dont j'ai toujours fait gloire, on me mande de Paris que dans le Journal de commerce du mois de Décembre dernier, vous m'y avez livré une attaque dont j'ignore le ſujet, & qui me ſurprend d'autant plus que je ne puis l'avoir mérité.

J'ai fait imprimer, à la ſollicitation de mes amis & par les ordres de perſonnes en place, une inſtruction ſur la culture des mûriers & ſur l'éducation des vers à ſoie. Cet Ouvrage qui n'eſt qu'un réſultat des pratiques qu'une longue expérience m'a fait connoître les meilleures, n'a aucun rapport avec les ſçavans objets que vous avez traités; & ſi j'y ai parlé des tirages de ſoie, ce n'eſt qu'en faiſant l'éloge de ce que nous avons appris à cet égard.

Cet Ouvrage que je remis à Vallat-la-Chapelle, Libraire, a été réimprimé à Lyon ſans ma participation, & on y a ajouté différens Mémoires & avertiſſemens dont je ne ſuis point l'Auteur; ſi on y a joint encore quelques réflexions ſur le tirage, dont vous ayez à vous plaindre, je vous ſupplie de ne pas m'en rendre coupable; je ne connois point cette édition & je la déſavoue, ainſi que tout ce qui ſeroit contraire aux bonnes méthodes dont nous vous ſommes redevables, & que je regarde ſi ſupérieures à toutes les autres que je deſire depuis long-tems que vous vouliez bien étendre vos ſoins patriotiques juſqu'à nous procurer des moulins à ſoie. En attendant, l'avantage de faire de belles ſoies ne tournera pas au profit des Cultivateurs comme moi, mais ſeulement à celui à qui nous vendons nos ſoies pour être montées en organſin, & qui ne veut pas faire en notre faveur la diſtinction d'une ſoie dont le déchet s'eſt fait à la baſſine, qui n'en fait plus au moulin, qui eſt tirée également & bien croiſée. Il ne ſeroit peut-être pas impoſſible d'établir des moulins dans ce village à deux lieues de Lyon, ſur la route de S. Chamont & de S. Etienne.

Trouvez bon, Monſieur, que je rende cette Lettre publique; plus elle le deviendra, plus je ſerai flatté que mes ſentimens pour vous ſoient connus de tout le monde, & qu'on ſoit certain que je ne puis pas déſapprouver des méthodes que je pratique moi-même. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, THOMÉ, de la Société Royale d'Agriculture de Lyon.

III.

Extrait des obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1er. juſqu'au 31 Janvier 1775.

Vents dominans, ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 10 d., moindre degré de chaleur 8 ½ d.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 3 lignes, moindre élévation 27 pouc. 6 lig.; quantité de pluie 16 ½ lig.; évaporation 9 lignes; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 20 deg.; température douce, fort humide; aucune maladie; les bleds bien levés, mais foibles & clairs à cauſe des froids du mois de Novembre; quatre aurores boréales les 20, 21, 28 & 31.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de

l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Mars 1775, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21 l. 5 s., 24 l. 15 s. à 28 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Grêve, de 26 l. 10 s. à 27 l. 15 s.; le seigle, de 16, 17 à 18 l.; l'orge, de 12, 12 l. 5 s. à 12 l. 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Mars 1775, au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 12, 16 à 19 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Mars 1775, de 47 à 48 livres; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V I.

Changes de Paris, *du* 11 *Mars* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	182 ¼ à ½
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6 à 19
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½
Lyon *Rois*	au pair à ⅛ b.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 11 *Mars* 1775.

	H	S	
Or de Portug. à . . .	717	3	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	48	17	6

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi* 9.	*Vendredi* 10.	*Samedi* 11.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1900 5. . . .	1905 2 ½ 1900	1895 90 . . .
D°. 16es/25 . . .	1215 17 ½ . .	1217 ½ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	244	244 . . . .
D°. 25es. . .	76	. . . . .	76 . . . . .
Emprunt Oct..	393.	393	294. . . . .
Rescriptions . .	8 ½ 9	9 8 ½ 9 . . .	9 . . . . .
Bil des Fermes.	. . . . .	3 ½.	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 28 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Octobre.*

LA navigation a essuyé, le 19, dans nos mers les coups d'un ouragan furieux.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 30 Octobre.*

Les Négocians de Stromstaet demandent la liberté de la pêche du hareng & celle du commerce de ce poisson avec la Norwege. On ne doute pas qu'ils ne soient favorablement écoutés : l'opinion commence à se tourner contre la tyrannie réglementaire qui ne permettoit pas de multiplier des subsistances & de les échanger contre d'autres secours avec des voisins, & qui même convertissoit en délit & punissoit un service important rendu à l'Etat & à l'humanité par ordre de la Nature.

On dit qu'il est question de réunir à la Couronne certains genres de commerce, à cause des inconvéniens qu'ils ont dans les mains des Particuliers ; & qu'à cause des inconvéniens qu'auroit le monopole, il sera donné aux Particuliers des facilités. Cela n'est pas clair. S'il se trouve des inconvéniens dans la liberté du commerce comme dans la liberté personnelle, on cherchera plutôt dans la vigilance, l'instruction & la justice, les moyens de les prévenir & de les dissiper ; on examinera si les plus graves ne naissent pas des gênes mises à la liberté plutôt que de la liberté elle-même ; on les comparera avec les dangers & les effets inévitables du monopole & sur-tout d'un monopole exercé, au nom de la Souveraineté, par des Subalternes intéressés à sacrifier à leur cupidité le bien public, les avantages particuliers, & le commerce lui-même ; on pesera sur-tout le terrible inconvénient de donner une nouvelle force à un régime qui n'a ni principes ni regles, qui substitue les considérations aux loix de la justice, qui justifie par l'autorité d'une violation légale, toutes les violations de la liberté & de la propriété.

Nous apprennons de la Gothie occidentale que, le 11 du mois dernier, un tourbillon violent causa beaucoup de dommages dans la contrée. Le 15, on entendit vers le Sud un bruit semblable à un coup de canon d'un gros calibre. De ce moment, le tonnerre qui, depuis deux mois, ne cessoit, pour ainsi dire, de gronder, ne fut plus entendu.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Novembre.*

Les genres de commerce défendus font tous les jours de nouveaux progrès, & ces progrès prouvent que sans la prohibition ils seroient florissans. Nos côtes prêtent des facilités à la contrebande : elle y a établi des dépôts en divers endroits ; l'intérêt récipro-

que des Vendeurs & des Acheteurs garde ces dépôts & les remplit. La Cour a envoyé deux chaloupes Royales dans la Baltique pour courir sur les Interlopes comme sur des Pirates.

Un grand nombre de bâtimens qui étoient sortis du Port d'Helsingor, le 26, après y avoir été retenus par des vents contraires, ont été contraints par le gros tems d'y rentrer.

Il est parti d'ici trois des bâtimens nouveaux, construits pour le commerce du Groenland. Il est arrivé plusieurs navires qui revenoient tant de cette contrée que de l'Islande.

ALLEMAGNE.

D'Hanovre, *le 6 Novembre.*

Le 19 Octobre, de grands vents accompagnés d'une grosse pluie couvrirent l'Elbe des débris d'un grand nombre de petits bâtimens : la riviere déborda, ravagea les campagnes & renversa plusieurs maisons.

Il a été ordonné dans quelques Villes de les désinfecter de la contagion des cadavres, dans d'autres d'en écarter les magasins à poudre : ailleurs, les Artificiers, les Distillateurs &c. ont été obligés de prendre différentes précautions pour prévenir les incendies. Mais il reste encore partout des professions dangereuses qui menacent constamment du feu les propriétés d'une foule de Citoyens, sans qu'il paroisse possible de les concentrer dans leurs foyers. Les Villes ont été bâties, comme la plûpart des codes se sont formés, sans plan, sans regles, sans raison. Tout s'est uni au hasard, pressé, entassé, confondu : on a rendu les périls communs, tout a été contagion dans le physique comme dans le moral. La nuit du 2 au 3, la maison d'un de nos Chandeliers, remplie de matieres inflammables, s'embrasa, on craignit un grand incendie : de prompts secours arrêterent heureusement le mal. Il est à remarquer que notre Réglement concernant les incendies est généralement admiré des Voyageurs, & regardé comme le meilleur qui soit actuellement connu en Europe : il devroit être répandu dans les pays étrangers.

De Lubeck, *le 6 Novembre.*

Nous apprennons d'Helgoland, Place située dans une Isle de Danemarck, que, le 21 du mois dernier, une tempête violente fit périr deux vaisseaux dont un, commandé par le Capitaine Busch, venoit d'Arcangel.

Les nouvelles de Dantzick portent que plusieurs navires tant Anglois que Danois ont commencé à payer les droits nouvellement établis sur le canal. On croit que cet exemple sera bientôt suivi par les autres Nations ; ce qui est très-vraisemblable, car faute de débit, les marchandises sont à bas prix dans la Ville, l'Acheteur trouve dans ce bas prix la compensation des droits qu'il acquitte, *ces droits tombent à la charge du Vendeur.* Mais la concurrence, en s'étendant, changera cet ordre, le commerce s'éloignera de nouveau &c.

De Vienne, *le 8 Novembre.*

Il y a eu dans quelques Provinces de la Turquie des secousses de tremblement de terre assez violentes pour renverser des maisons. On ajoute que la peste y continue ses ravages, quelques mesures que l'on prenne pour les arrêter.

La remise de la capitation faite à certaines classes du bas peuple, qui n'avoient rien pour la payer que leur vie, est un bienfait inestimable qui annonce, de la part du Gouvernement, une attention sévere au désordre de ce genre d'impôt, mis sur ce qui n'est en soi que besoin (l'homme), & reparti à l'aveugle, sans appréciation, sans proportions, sans idée même d'équité.

Pendant que la misere soustrait un Peuple nombreux à un des fléaux du régime fiscal, l'industrie tâche d'échapper aux fers du régime prohibitif toujours très-puissant & très-dispendieux. Un nouveau corps de sa Milice vient d'être envoyé sur les frontieres d'Autriche pour empêcher que les étoffes, prohibées par le dernier réglement, ne soient introduites pour être échangées contre nos vins & autres articles surabondans.

En Hongrie, il y a eu quantité de vignes qui n'ont point été vendangées, parce qu'on manquoit de tonneaux. Le vin ne coûte qu'un kreutzer, le pot, à Bude & dans les environs.

D'Ulm, *le 12 Novembre.*

Depuis quelque tems le bruit se soutient

que la peste est dans quelques Provinces Ottomanes ; plusieurs personnes assurent qu'il n'y regne même pas la moindre épidémie : les quarantaines retiennent les avis qui leveroient tous les doutes : on n'a rien appris qui ait confirmé les premieres nouvelles de ce fléau. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en conséquence les marchandises de ces Provinces ont considérablement haussé. Le coton est monté de 35 à 60 florins. Il s'en est beaucoup recueilli, cette année. On en attend des parties considérables à Trieste, à Venise &c. Il ne manquera pas, quand la communication sera rétablie. Cependant les Marchands pourvus profitent des bruits dont la nature devroit être connue des Gouvernemens par les relations régulieres des Consuls & du Public, par l'attention des Gouvernemens à divulguer ces rapports, pour prévenir les torts que le commerce essuye quand il ignore le véritable état des choses.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 11 *Novembre.*

L'état de la dépense qu'exigera l'Armée en 1776, a été mis sous les yeux des Communes : il monte à plus de deux millions cent mille livres st., y compris la dépense extraordinaire de cette année, à laquelle il n'avoit pas été pourvu par le Parlement dans sa derniere Séance.

M. Penn, Gouverneur de Pensylvanie, interrogé par M. le Duc de Richmond, à la Barre de la Chambre Haute, a donné touchant l'état & les dispositions de la Province des éclaircissemens dont nous ne transcrirons qu'une partie. Vingt mille Habitans ont volontairement offert de prendre les armes pour la défense de la liberté. La Province a pris quatre mille hommes à sa solde. La Colonie a du bled, non-seulement assez pour se nourrir, mais encore pour en faire un bon commerce d'exportation. L'Art de fondre du canon, celui de fabriquer de la poudre, celui de faire toute sorte d'armes, y sont portés au haut degré de perfection. Le salpêtre n'y manque pas. On y entend aussi-bien qu'en Europe la construction des navires : ses plus forts bâtimens portent trois cens tonneaux. Le Peuple seroit très-content si la Charte de la Colonie étoit observée. Enfin les Américains en général sont disposés à reconnoître la Suprématie du Parlement Britannique, excepté sur l'article de la taxation.

Le Lord North a annoncé une *motion* pour porter la taxe des terres à 4 schel. par livre.

Le Congrès Provincial de la Nouvelle-Yorck a fait publier le 1er. Septembre un avertissement qui porte que ceux qui fourniroient des vivres & autres objets aux vaisseaux Britanniques, encourroient la peine de la prison ou du bannissement.

On assure que le Cabinet a pleinement agréé la voie de la conciliation avec l'Amérique.

Il a été importé, cette année, de l'Isle de Grenade, 1400 ton. de sucre, 300 de plus que l'année derniere.

On dit que le Lord Maire a dessein de publier une liste des Boulangers & des Bouchers qui, pendant son administration, ont été convaincus de vendre du pain & de la viande à faux poids. Cette liste contiendra leurs noms & leurs demeures. Ce genre de peine, si souvent recommandé, est juste, convenable, & des plus efficaces pour prévenir cette espece de vol, car elle porte tout à la fois l'infâmie & le discrédit. Le Public averti, par le Placard mis sur-tout à la porte du coupable, n'est plus trompé, s'il ne veut l'être.

PROVINCES-UNIES.

DE LEYDE, *le* 16 *Novembre.*

Avant-hier, il s'éleva entre 4 & 5 heures du matin, un vent des plus violens. Vers midi, il tourna du sud-ouest au nord-ouest, & souffla le reste du jour & pendant la nuit, accompagné de pluie, de grêle & de tonnerre. A la Haie, à Delft, & dans la plûpart des Villes de la Province, les cheminées & les toits d'un grand nombre de maisons furent emportés ou endommagés. Rotterdam & Amsterdam furent inondés. Dans la premiere de ces Villes, la Meuse s'éleva beaucoup plus qu'on ne l'avoit jamais vûe : un magasin rempli de chaux vive que l'eau mit en fermentation, fut brûlé. A Amsterdam, les eaux surmonterent de huit pouces la marque de leur plus grande hauteur qui est de 104 pouces. La force des vagues de ce petit bras de mer rompit une

chaussée entre les villages de Spaarendam & de Santpoort, les environs de Haarlem furent submergés, la communication de cette Ville avec Amsterdam est interceptée. Toute la Province a souffert. Nous apprendrons vraisemblablement la nouvelle de plusieurs naufrages..... Suivant les nouvelles d'Ostende, les vents qui ont regné, les premiers jours du mois, ont fait périr quelques navires en pleine mer & sur la côte. Un bateau pêcheur y a ramené un dogre qui avoit donné sur les bancs de sable près de Dunkerque : il avoit sauvé un homme flottant sur une piece d'écoutille d'un vaisseau Danois qui avoit péri avec tout le reste de l'équipage, allant de Copenhague à Sainte Croix.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Riom, *le* 15 *Novembre.*

Aux malheurs qu'ont éprouvé plus de 600 Paroisses de cette Généralité par la grêle & les inondations qui, cette année, ont été plus fréquentes en Auvergne qu'elles ne l'avoient été de mémoire d'homme, a succédé une autre calamité, une pluie presque générale dans le tems des moissons. Les grains ont été serrés dans les granges, tout mouillés : ils sont dévorés, principalement les seigles, par une multitude prodigieuse de charansons, sur-tout dans la Basse-Auvergne.

Un Laboureur de notre voisinage, lequel avoit éprouvé, l'année derniere, le même accident, en a été exempt cette année. Voici la précaution qu'il a prise. Après avoir enlevé toutes les pailles de sa grange & l'avoir fait balayer plusieurs fois, il y a fait coucher des moutons pendant près de deux mois de l'hiver dernier. Quoique sa derniere moisson y ait été renfermée par des tems pluvieux, il n'a point eu de charansons pendant que tous ses voisins en ont été désolés.

Les grains baissent chaque jour dans cette Province. Il n'est pas douteux qu'une des causes de cette diminution, ce ne soit l'empressement de chacun de se défaire d'une denrée attaquée par les insectes. Le vin ne nous dédommage pas de cette perte : il est très-abondant, mais de peu de qualité ; & il se vend communément *vingt sous le pot contenant quinze pintes de Paris.* Si la partie surabondante que la consommation locale laisse à livrer au commerce, est à vil prix, il ne paroît guere possible qu'à la suite de tant de calamités, il reste des moyens pour satisfaire aux charges publiques.

De Die, *le* 13 *Novembre.*

L'industrie est étrangere à cette Ville ; excepté quelques moulins à soie, nulle Fabrique : quelques Marchands de détail, nul commerce, si ce n'est une vente très-foible de vins. La difficulté des débouchés arrête tout essor.

Le Propriétaire foncier ne porte pas ses vues au delà de la jouissance paresseuse de son revenu habituel : malgré sa sagacité naturelle, il n'apperçoit rien au delà de ce qui est. Cependant un de nos Compatriotes éveillé & dirigé par l'instruction, vient de donner une valeur à un produit qui n'en avoit aucune. Le Mémoire de M. l'Abbé Rozier sur les eaux-de vie de marc, l'a engagé à faire une tentative en ce genre. Il a ramassé tout le marc qu'il a trouvé à acheter ; & il a quatre alambics qui distillent sans relâche. Enfin la lumiere se fait, les prohibitions, l'ignorance, l'impuissance, fideles alliées, reculent devant elle ; la richesse renaît avec l'industrie.

De Montpellier, *le* 15 *Novembre.*

Les observations suivantes ont été faites près de *Lunel* pendant le mois d'Octobre 1775.

Vents variables & leur influence bien marquée. Les vents de mer & sur-tout de l'*est* qui ont dominé pendant le commencement du mois, ont maintenu des tems humides, couverts & pluvieux. Les vents de nord qui ont regné ensuite ont procuré des tems vifs, secs & très beaux.

Quatorze jous séreins : 17 jours avec nuages, y compris 5 jours pluvieux.

Thermometre à 3 deg. ½ au-dessus de la congélation le 27 par le vent *nord est* assez fort : à 19 deg. les 10 & 11 par un très beau tems. Différence 15 deg. ½.

Barometre de 27 pouc. 8 lig. ½ à 28 pouc. 4 lignes.

On a achevé de vendanger vers le 10. Les tems humides des premiers jours du mois n'ont pas favorisé la perception de cette récolte. On a abandonné sur les souches une quantité prodigieuse de raisins pourris. Les raisins blancs étoient plus gâtés que les autres. Quelqu'attention qu'on ait eue, il s'est mêlé beaucoup de pourri dans la vendange qu'on emportoit aux cuves ; d'où il a résulté, en général, un vin d'assez mauvaise qualité. On a observé que les vins fermentoient & bouilloient très-promptement dès qu'ils étoient dans la cuve & même que ce bouillement étoit plus fort que de coutume ; mais aussi que cette fermentation ne se soutenoit pas & cessoit tout-à-coup dès le second ou le troisieme jour. Les piquettes n'ont pas été bonnes.

La récolte de vin a été en général très-bonne dans le Bas-Languedoc, bien qu'il y ait eu des cantons & même des districts assez grands qui ont ressenti les effets des pertes occasionnées par les gelées & les mauvais tems qui survinrent au moment de la fleuraison des vignes. On a observé encore que les celliers, les caves, le dessus des tonneaux pleins, au bondon, étoient remplis d'essaims prodigieux de ces petits moucherons de caves : de mémoire d'homme, on n'en avoit tant vu.

Il est tombé quelques olives ; on les a ramassées pour faire de l'huile commune. Ce fruit a profité, & cette récolte donne grand espoir.

On a semé des bleds à force dès les premiers jours du mois : ils levoient sur le champ & très-bien, ce qui a engagé les Cultivateurs intelligens à épargner de la semence & à en jetter moins que pendant les années seches.

Les seigles ont fait de grands progrès, ainsi que les vesces, les orges & tout ce qui avoit été semé de bonne heure.

Les pâturages ont beaucoup profité. Il y a bien long tems qu'on ne les avoit vus aussi fournis à cette époque. Les moutons & tous les bestiaux se sont maintenus en très bon état.

Nous n'avons plus vu d'hirondelles dès le 12. Il a passé peu de bizets & quelques grues.

Très-peu de maladies sur nos côtes. Il y a longues années qu'on n'en avoit vu si peu, & sur tout des fievres d'accès.

On mande des Sevennes que la récolte des châtaignes est très-abondante.

De l'Orient, *le 15 Novembre.*

Le vaisseau l'*Union*, arrivé le 12, a amené de l'Inde une grande quantité d'étoffes très-variées, des mousselines, du borax, de la gomme-laque, du café mocka, des cauris &c. & 249,000 livres de *salpêtre*. Il a annoncé qu'on pouvoit attendre, sous peu, l'*Adélaïde*, le *Penthievre*, l'*Aimable Burry*, le *Terray*, la *Seine*, la *Normande*. On attend à chaque instant les *Trois-Amis* & le *Pondichéry*.

De Dunkerque, *le 16 Novembre.*

La nuit du 14 au 15, une affreuse tempête a fait encore échouer quatre navires sur nos côtes. L'*Elizabeth*, Capit. Pierre Blondel, venant de Cette, s'est entr'ouvert à l'embouchure de notre Port. Des Hollandois qui alloient dans un canot au secours d'un de leurs Compatriotes réduit à la même détresse, en ont recueilli l'équipage, & l'ont heureusement remorqué : on l'a déchargé promptement, parce qu'il faisoit beaucoup d'eau... Un navire Anglois, venant de Pétersbourg, chargé de fer & de chanvre, a également échoué sur l'Estrang... Un navire François, venant de Bordeaux, s'est brisé en mille pieces ; il ne s'en est pas sauvé un seul homme. Les marchandises sont dispersées le long de la côte. Cette côte offre un spectacle bien triste du côté de l'est... Le navire, l'*Aimable-Adélaïde*, Cap. Varel, venant de Barcelone, chargé d'eau-de vie, a échoué à la côte d'Affernosché à l'est..... Le navire, le *Louis-Auguste*, de Rouen, Capit. Pierre Durand, venant de Cadix, destiné pour Dunkerque & Ostende, a fait naufrage près de Bologne.

De Rouen, *le 19 Novembre.*

La clôture des Ports de l'Amérique septentrionale a coupé les vivres aux Isles. L'Interlope n'a plus versé de secours aux Isles Françoises : les Isles Angloises ont été presqu'entiérement dépourvues ; leur situation est très-critique. Cette circonstance donne une nouvelle activité au commerce de ceux des Ports privilégiés qui tiennent

l'Amériqae sous leur joug, & en prrticulier au nôtre. Nos Armateurs ont ramassé de grandes quantités de farines pour l'approvisionnement de ces contrées. Leur empressement extraordinaire a soutenu les prix des grains : cependant ces prix baissent depuis quelque tems... Il arrive presque journellement d'Angleterre au Havre des sloups chargés de farine. Le navire François, la *Ville de Pétersbourg*, allant de Saint-Pétersbourg à Toulon, a relâché, le 13, dans le même Port. On a appris que le navire, le *Grand-Valentin*, qui en étoit parti le 28 Septembre pour Saint-Petersbourg, est arrivé le 15 Octobre à Cronstadt.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

AVIS.

» MM. les Souscripteurs du mois de Janvier sont priés de faire renouveller leur Abonnement avant le 20 du présent mois afin qu'on ait le tems de faire réimprimer leurs adresses & qu'on puisse déterminer le tirage des premieres Feuilles de l'année prochaine.

» On ne souscrit pour cette Gazette ainsi que pour les Nouvelles Ephémérides Economiques qu'au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur. On peut aussi s'adresser au même Bureau pour les souscriptions à prendre ou à renouveller pour tous les Journaux & Feuilles périodiques.

II.

Mémoire concernant une nouvelle Manufacture.

Une personne industrieuse vient de trouver le moyen de fabriquer ou plutôt tisser, par le moyen d'une nouvelle méchanique, toutes sortes d'étoffes unies, en deux couleurs, depuis le drap (1), la ratine, le camelot, la serge, le burat &c. jusqu'au taffetas même ; de doubler en outre les unes, comme le drap, la ratine, le velours, le camelot &c. d'une pluche de soie, de poils de castor & autres poils propres à remplacer les fourrures en couleur différente de celle de l'étoffe de dessus, & en réunissant l'avantage de n'en faire qu'une même étoffe ; ce qui procurera le degré de chaleur que les étoffes n'ont pas, & qui est nécessaire surtout au velours, dans la saison où l'on en fait usage.

A ces avantages, ces étoffes en réunissent encore d'autres, tels que 1°. l'économie des doublures, objet d'autant plus précieux que tout le monde sçait que jusqu'à présent on n'a pas encore pu faire des doublures aussi solides que les draps ou autres étoffes qu'on employe pour dessus d'habits, & qu'il faut presque toujours deux doublures pour un habit (2) ; 2°. que cette économie est d'autant plus sensible qu'on pourra donner ces étoffes, à peu de chose près, au même prix que celles du même genre, c'est-à-dire qu'un drap fabriqué en deux couleurs avec les mêmes matieres & aussi fines, par exemple, que celles qu'on employe à Sedan, pourra être donné, à très-peu de chose près, au même prix ; & que n'ayant pas besoin de doublures, comme les autres, elles reviendront par conséquent à meilleur compte au Consommateur ; 3°. (3) que par la

(1) *Il y a une grande différence de ces draps avec ceux d'Angleterre en deux couleurs : ces derniers ne sont point tissus en deux couleurs, ils sont fabriqués & ensuite teints ; la toile est d'une seule couleur, on ne leur donne la seconde que par les procédés employés pour les papiers tontisses, au moyen d'un mordant que les Anglois y répandent au tamis de la tontuture, & en l'appliquant ensuite par la pression des plaques sous une presse &c.*

On a gratté des draps qui étoient tels, l'ame en est d'ailleurs blanche ; on voit le rouge des deux côtés de l'étoffe & ensuite la couche de tontisse.

(2) *Ces étoffes seront par-là très-économiques pour l'habillement des Troupes & des Livrées dont la doublure est toujours d'une couleur différente de celle de dessus.*

On sent qu'on peut les faire par la même raison pareilles en dessus comme en dessous.

(3) *Lorsqu'elles sont en toile elles sont si serrées qu'on n'y peut absolument voir le jour au travers comme on le voit aux draps ; elles n'on*

maniere dont ces étoffes sont fabriquées & par les changemens nécessaires à cette espece d'étoffes, elles dureront plus que les autres draps, tels qu'on les fabrique actuellement; 4°. (4) que ces étoffes sont aussi minces & presqu'aussi légeres que celles de la même espece.

La personne qui a fait cet établissement desireroit, pour mettre la Manufacture en plein exercice, trouver un ou plusieurs Bailleurs de fonds soit à titre d'association en commendite, soit à titre de prêt (5).

Le Bailleur de fonds en commendite aura moitié dans les bénéfices & pourra tenir la caisse par ses mains ou par celles de son fondé de procuration. Les marchandises lui seront remises, sur son récépissé, à fur & mesure de leur fabrication, de maniere que le Bailleur de fonds aura seul le maniement des deniers & une sûreté plus que suffisante par les bénéfices de la main d'œuvre.

On ne doute pas que le Gouvernement ne vienne au secours de cette Manufacture.

L'établissement est *à la Nouvelle France, au bas de Montmartre, au Château de feu M. le Comte de Charolois.*

L'Auteur a aussi trouvé le moyen de filer la tonture qui sort des draps: on en pourra faire de grosses étoffes communes comme couvertures, tapis de pied pour les chevaux &c. Il est ainsi parvenu à ne rien perdre.

III.

Propriété de la pomme de terre.

On assure, dans les *Affiches de Picardie*, que les pommes de terre pilées grossiérement dans un mortier, forment un excellent remede contre la brûlure. Il n'y a qu'à les appliquer sur la partie blessée & à les renouveller souvent. Il n'est pas croyable, ajoute-t-on, combien ce remede, si simple en lui même, est efficace: il a sauvé à Dunkerque depuis peu & en fort peu de tems, un Garçon Brasseur qui étoit tombé dans une cuve de bierre bouillante.

IV.

Nouvelle application des barres métalliques pour préserver du tonnerre.

Le sieur Medlerkamp, Artiste de Hambourg, vient de donner à ces barres une forme qui les rend propres à être adaptées aux maisons construites dans les Villes, & à toute sorte d'édifices particuliers. La Société Hambourgeoise d'Emulation a loué l'Auteur & recommandé l'ouvrage. Il y a déjà, dans ladite Ville, un grand nombre de maisons armées de ces nouveaux conducteurs dont l'usage y deviendra bientôt général, à ce qu'il paroît. Depuis que les Sçavans communiquent avec les Artistes & que les Artistes trouvent dans leurs Juges naturels des Protecteurs, l'industrie travaille avec plus de courage, de facilités & de succès; & si les progrès des Arts ne dépendoient que des efforts heureux de ceux qui les exercent, il n'y auroit presque point d'espéce d'instrument & de fabrication qui n'eût généralement gagné, quant à l'économie, à la commodité, au service, à la perfection.

V.

ERRATA.

N°. 94, art. de *Dresde*, ligne 2e., au lieu de on l'*oblige* du Gouvernement, lisez on l'*exige* &c.

VI.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Novembre 1775, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 25 l.; le nouveau, de 21 l. 10 s., 22 à 24 l. *le septier*; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 10 s. Le froment à la Grève, de 21 l. 5 s., 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 14 l. 10 s.; l'orge, de 11 l. 15 s. à 13 l. aussi *le septier*.

---

par conséquent pas besoin d'être si foulées, ni d'autant d'apprêts au chardon, ce qui les ménage beaucoup: comme elles ne perdent par conséquent que très-peu au foulon, elles n'ont pas besoin non-plus d'être ramées. On sçait combien cette opération nuit aux draps.

(4) *Ce n'est que depuis peu de tems & à force de recherches que l'Auteur est parvenu à leur donner cette légéreté & à en diminuer ou réduire l'épaisseur à celle de leur genre.*

(5) *Il faudroit de 60 à 100,000 l.; mais on n'a pas besoin de cette somme dans le premier moment, 30,000 liv. suffiroient, & le reste en six mois, mois par mois, pour payer la main d'œuvre.*

VII.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 18 Novembre 1775, au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 5 s., 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Novembre 1775, de 69 à 70 l.; *id.* nouveau de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 33 à 34 l.

VIII.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Novembre 1775.

Or de Portug. à . . .	723	℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	718		1	
Du Perou à	710			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	97		11	once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				
20 g. à	54		2	marc.
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	52		6	
Piastres à	49		7	3

IX.

CHANGES DE PARIS, *du 25 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Londres	30 11 16e à $\frac{1}{8}$
Hambourg	184 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4
Cadix	15 1 à 1 6
Livourne	96
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints.*	au pair, lettres.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 10 Nov.			Du Lundi 13.		
Messieurs			*Messieurs*		
Patu.... Viageres.	G.		Delamotte.. pplles.	F.	
Peinchein.... vres.	F.		Viageres.....	F.	
Perpétuelles..	F.		Tontine.....	F.	
Tontine.....	F.		Creuzé..... pplles.	C.	
Boscheron.. pplles.	F.		Viageres.....	E.	
Viageres	F.		Tontine.....	E.	
Delarue .....pplles.	J.		.....		
Viageres.....	J.		.....		
Tontine.....	J.		.....		
Gosley..... pplles.	E.		.....		
Viageres.....	E.		.....		
Caron .....vres.	J.		.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	. . . . .	2050 47 $\frac{1}{2}$ . .	2047 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	266.	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	435	436	. . . . .
Rescriptions . .	5 5 $\frac{1}{4}$ 5 . . .	5 5 $\frac{1}{4}$ 5 . . .	5 5 $\frac{1}{4}$. . . .
Bil. des Fermes.	au pair. . . .	. . . . .	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 28 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Octobre.*

LA navigation a essuyé, le 19, dans nos mers les coups d'un ouragan furieux.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 30 Octobre.*

Les Négocians de Stromstaet demandent la liberté de la pêche du hareng & celle du commerce de ce poisson avec la Norwege. On ne doute pas qu'ils ne soient favorablement écoutés : l'opinion commence à se tourner contre la tyrannie réglementaire qui ne permettoit pas de multiplier des subsistances & de les échanger contre d'autres secours avec des voisins, & qui même convertissoit en délit & punissoit un service important rendu à l'Etat & à l'humanité par ordre de la Nature.

On dit qu'il est question de réunir à la Couronne certains genres de commerce, à cause des inconvéniens qu'ils ont dans les mains des Particuliers ; & qu'à cause des inconvéniens qu'auroit le monopole, il sera donné aux Particuliers des facilités. Cela n'est pas clair. S'il se trouve des inconvéniens dans la liberté du commerce comme dans la liberté personnelle, on cherchera plutôt dans la vigilance, l'instruction & la justice, les moyens de les prévenir & de les dissiper ; on examinera si les plus graves ne naissent pas des gênes mises à la liberté plutôt que de la liberté elle même ; on les comparera avec les dangers & les effets inévitables du monopole & sur-tout d'un monopole exercé, au nom de la Souveraineté, par des Subalternes intéressés à sacrifier à leur cupidité le bien public, les avantages particuliers, & le commerce lui-même ; on pesera sur-tout le terrible inconvénient de donner une nouvelle force à un régime qui n'a ni principes ni regles, qui substitue les considérations aux loix de la justice, qui justifie par l'autorité d'une violation légale, toutes les violations de la liberté & de la propriété.

Nous apprennons de la Gothie occidentale que, le 11 du mois dernier, un tourbillon violent causa beaucoup de dommages dans la contrée. Le 15, on entendit vers le Sud un bruit semblable à un coup de canon d'un gros calibre. De ce moment, le tonnerre qui, depuis deux mois, ne cessoit, pour ainsi dire, de gronder, ne fut plus entendu.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Novembre.*

Les genres de commerce défendus font tous les jours de nouveaux progrès, & ces progrès prouvent que sans la prohibition ils seroient florissans. Nos côtes prêtent des facilités à la contrebande : elle y a établi des dépôts en divers endroits ; l'intérêt récipro-

que des Vendeurs & des Acheteurs garde ces dépôts & les remplit. La Cour a envoyé deux chaloupes Royales dans la Baltique pour courir sur les Interlopes comme sur des Pirates.

Un grand nombre de bâtimens qui étoient sortis du Port d'Helsingor, le 26, après y avoir été retenus par des vents contraires, ont été contraints par le gros tems d'y rentrer.

Il est parti d'ici trois des bâtimens nouveaux, construits pour le commerce du Groenland. Il est arrivé plusieurs navires qui revenoient tant de cette contrée que de l'Islande.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 6 Novembre.*

Le 19 Octobre, de grands vents accompagnés d'une grosse pluie couvrirent l'Elbe des débris d'un grand nombre de petits bâtimens : la riviere déborda, ravagea les campagnes & renversa plusieurs maisons.

Il a été ordonné dans quelques Villes de les désinfecter de la contagion des cadavres, dans d'autres d'en écarter les magasins à poudre : ailleurs, les Artificiers, les Distillateurs &c. ont été obligés de prendre différentes précautions pour prévenir les incendies. Mais il reste encore partout des professions dangereuses qui menacent constamment du feu les propriétés d'une foule de Citoyens, sans qu'il paroisse possible de les concentrer dans leurs foyers. Les Villes ont été bâties, comme la plûpart des codes se sont formés, sans plan, sans regles, sans raison. Tout s'est uni au hasard, pressé, entassé, confondu : on a rendu les périls communs, tout a été contagion dans le physique comme dans le moral. La nuit du 2 au 3, la maison d'un de nos Chandeliers, remplie de matieres inflammables, s'embrasa, on craignit un grand incendie : de prompts secours arrêterent heureusement le mal. Il est à remarquer que notre Réglement concernant les incendies est généralement admiré des Voyageurs, & regardé comme le meilleur qui soit actuellement connu en Europe : il devroit être répandu dans les pays étrangers.

DE LUBECK, *le 6 Novembre.*

Nous apprennons d'Helgoland, Place située dans une Isle de Danemarck, que, le 21 du mois dernier, une tempête violente fit périr deux vaisseaux dont un, commandé par le Capitaine Busch, venoit d'Arcangel.

Les nouvelles de Dantzick portent que plusieurs navires tant Anglois que Danois ont commencé à payer les droits nouvellement établis sur le canal. On croit que cet exemple sera bientôt suivi par les autres Nations ; ce qui est très-vraisemblable, car faute de débit, les marchandises sont à bas prix dans la Ville, l'Acheteur trouve dans ce bas prix la compensation des droits qu'il acquitte, *ces droits tombent à la charge du Vendeur.* Mais la concurrence, en s'étendant, changera cet ordre, le commerce s'éloignera de nouveau &c.

DE VIENNE, *le 8 Novembre.*

Il y a eu dans quelques Provinces de la Turquie des secousses de tremblement de terre assez violentes pour renverser des maisons. On ajoute que la peste y continue ses ravages, quelques mesures que l'on prenne pour les arrêter.

La remise de la capitation faite à certaines classes du bas peuple, qui n'avoient rien pour la payer que leur vie, est un bienfait inestimable qui annonce, de la part du Gouvernement, une attention sévere au désordre de ce genre d'impôt, mis sur ce qui n'est en soi que besoin (l'homme), & reparti à l'aveugle, sans appréciation, sans proportions, sans idée même d'équité.

Pendant que la misere soustrait un Peuple nombreux à un des fléaux du régime fiscal, l'industrie tâche d'échapper aux fers du régime prohibitif toujours très-puissant & très-dispendieux. Un nouveau corps de sa Milice vient d'être envoyé sur les frontieres d'Autriche pour empêcher que les étoffes, prohibées par le dernier réglement, ne soient introduites pour être échangées contre nos vins & autres articles surabondans.

En Hongrie, il y a eu quantité de vignes qui n'ont point été vendangées, parce qu'on manquoit de tonneaux. Le vin ne coûte qu'un kreutzer, le pot, à Bude & dans les environs.

D'ULM, *le 12 Novembre.*

Depuis quelque tems le bruit se soutient

que la peste est dans quelques Provinces Ottomanes ; plusieurs personnes assurent qu'il n'y regne même pas la moindre épidémie : les quarantaines retiennent les avis qui leveroient tous les doutes : on n'a rien appris qui ait confirmé les premieres nouvelles de ce fléau. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en conséquence les marchandises de ces Provinces ont considérablement haussé. Le coton est monté de 35 à 60 florins. Il s'en est beaucoup recueilli, cette année. On en attend des parties considérables à Trieste, à Venise &c. Il ne manquera pas, quand la communication sera rétablie. Cependant les Marchands pourvus profitent des bruits dont la nature devroit être connue des Gouvernemens par les relations régulieres des Consuls & du Public, par l'attention des Gouvernemens à divulguer ces rapports, pour prévenir les torts que le commerce essuye quand il ignore le véritable état des choses.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 11 Novembre.*

L'état de la dépense qu'exigera l'Armée en 1776, a été mis sous les yeux des Communes : il monte à plus de deux millions cent mille livres st., y compris la dépense extraordinaire de cette année, à laquelle il n'avoit pas été pourvu par le Parlement dans sa derniere Séance.

M. Penn, Gouverneur de Pensylvanie, interrogé par M. le Duc de Richmond, à la Barre de la Chambre Haute, a donné touchant l'état & les dispositions de la Province des éclaircissemens dont nous ne transcrirons qu'une partie. Vingt mille Habitans ont volontairement offert de prendre les armes pour la défense de la liberté. La Province a pris quatre mille hommes à sa solde. La Colonie a du bled, non-seulement assez pour se nourrir, mais encore pour en faire un bon commerce d'exportation. L'Art de fondre du canon, celui de fabriquer de la poudre, celui de faire toute sorte d'armes, y sont portés au haut degré de perfection. Le salpêtre n'y manque pas. On y entend aussi-bien qu'en Europe la construction des navires : ses plus forts bâtimens portent trois cens tonneaux. Le Peuple seroit très-content si la Charte de la Colonie étoit observée. Enfin les Américains en général sont disposés à reconnoître la Suprématie du Parlement Britannique, excepté sur l'article de la taxation.

Le Lord North a annoncé une *motion* pour porter la taxe des terres à 4 schel. par livre.

Le Congrès Provincial de la Nouvelle-Yorck a fait publier le 1er. Septembre un avertissement qui porte que ceux qui fourniroient des vivres & autres objets aux vaisseaux Britanniques, encourroient la peine de la prison ou du bannissement.

On assure que le Cabinet a pleinement agréé la voie de la conciliation avec l'Amérique.

Il a été importé, cette année, de l'Isle de Grenade, 1400 ton. de sucre, 300 de plus que l'année derniere.

On dit que le Lord Maire a dessein de publier une liste des Boulangers & des Bouchers qui, pendant son administration, ont été convaincus de vendre du pain & de la viande à faux poids. Cette liste contiendra leurs noms & leurs demeures. Ce genre de peine, si souvent recommandé, est juste, convenable, & des plus efficaces pour prévenir cette espece de vol, car elle porte tout à la fois l'infâmie & le discrédit. Le Public averti, par le Placard mis sur-tout à la porte du coupable, n'est plus trompé, s'il ne veut l'être.

PROVINCES-UNIES.

DE LEYDE, *le 16 Novembre.*

Avant-hier, il s'éleva entre 4 & 5 heures du matin, un vent des plus violens. Vers midi, il tourna du sud-ouest au nord-ouest, & souffla le reste du jour & pendant la nuit, accompagné de pluie, de grêle & de tonnerre. A la Haie, à Delft, & dans la plûpart des Villes de la Province, les cheminées & les toits d'un grand nombre de maisons furent emportés ou endommagés. Rotterdam & Amsterdam furent inondés. Dans la premiere de ces Villes, la Meuse s'éleva beaucoup plus qu'on ne l'avoit jamais vue : un magasin rempli de chaux vive que l'eau mit en fermentation, fut brûlé. A Amsterdam, les eaux surmonterent de huit pouces la marque de leur plus grande hauteur qui est de 104 pouces. La force des vagues de ce petit bras de mer rompit une

chaussée entre les villages de Spaarendam & de Santpoort, les environs de Haarlem furent submergés, la communication de cette Ville avec Amsterdam est interceptée. Toute la Province a souffert. Nous apprendrons vraisemblablement la nouvelle de plusieurs naufrages..... Suivant les nouvelles d'Ostende, les vents qui ont regné, les premiers jours du mois, ont fait périr quelques navires en pleine mer & sur la côte. Un bateau pêcheur y a ramené un dogre qui avoit donné sur les bancs de sable près de Dunkerque : il avoit sauvé un homme flottant sur une piece d'écoutille d'un vaisseau Danois qui avoit péri avec tout le reste de l'équipage, allant de Copenhague à Sainte Croix.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Riom, *le* 15 *Novembre.*

Aux malheurs qu'ont éprouvé plus de 600 Paroisses de cette Généralité par la grêle & les inondations qui, cette année, ont été plus fréquentes en Auvergne qu'elles ne l'avoient été de mémoire d'homme, a succédé une autre calamité, une pluie presque générale dans le tems des moissons. Les grains ont été serrés dans les granges, tout mouillés : ils sont dévorés, principalement les seigles, par une multitude prodigieuse de charansons, sur-tout dans la Basse Auvergne.

Un Laboureur de notre voisinage, lequel avoit éprouvé, l'année derniere, le même accident, en a été exempt cette année. Voici la précaution qu'il a prise. Après avoir enlevé toutes les pailles de sa grange & l'avoir fait balayer plusieurs fois, il y a fait coucher des moutons pendant près de deux mois de l'hiver dernier. Quoique sa derniere moisson y ait été renfermée par des tems pluvieux, il n'a point eu de charansons pendant que tous ses voisins en ont été désolés.

Les grains baissent chaque jour dans cette Province. Il n'est pas douteux qu'une des causes de cette diminution, ce ne soit l'empressement de chacun de se défaire d'une denrée attaquée par les insectes. Le vin ne nous dédommage pas de cette perte : il est très-abondant, mais de peu de qualité ; & il se vend communément *vingt sous le pot contenant quinze pintes de Paris.* Si la partie surabondante que la consommation locale laisse à livrer au commerce, est à vil prix, il ne paroît guere possible qu'à la suite de tant de calamités, il reste des moyens pour satisfaire aux charges publiques.

De Die, *le* 13 *Novembre.*

L'industrie est étrangere à cette Ville ; excepté quelques moulins à soie, nulle Fabrique : quelques Marchands de détail, nul commerce, si ce n'est une vente très-foible de vins. La difficulté des débouchés arrête tout essor.

Le Propriétaire foncier ne porte pas ses vues au delà de la jouissance paresseuse de son revenu habituel : malgré sa sagacité naturelle, il n'apperçoit rien au delà de ce qui est. Cependant un de nos Compatriotes éveillé & dirigé par l'instruction, vient de donner une valeur à un produit qui n'en avoit aucune. Le Mémoire de M. l'Abbé Rozier sur les eaux de vie de marc, l'a engagé à faire une tentative en ce genre. Il a ramassé tout le marc qu'il a trouvé à acheter ; & il a quatre alambics qui distillent sans relâche. Enfin la lumiere se fait, les prohibitions, l'ignorance, l'impuissance, fideles alliées, reculent devant elle ; la richesse renaît avec l'industrie.

De Montpellier, *le* 15 *Novembre.*

Les observations suivantes ont été faites près de *Lunel* pendant le mois d'Octobre 1775.

Vents variables & leur influence bien marquée. Les vents de mer & sur-tout de l'*est* qui ont dominé pendant le commencement du mois, ont maintenu des tems humides, couverts & pluvieux. Les vents de nord qui ont regné ensuite ont procuré des tems vifs, secs & très beaux.

Quatorze jous sereins : 17 jours avec nuages, y compris 5 jours pluvieux.

Thermometre à 3 deg. ½ au-dessus de la congélation le 27 par le vent *nord est* assez fort : à 19 deg. les 10 & 11 par un très beau tems. Différence 15 deg. ½.

Barometre de 27 pouc. 8 lig. ½ à 28 pouc. 4 lignes.

On a achevé de vendanger vers le 10. Les tems humides des premiers jours du mois n'ont pas favorisé la perception de cette récolte. On a abandonné sur les souches une quantité prodigieuse de raisins pourris. Les raisins blancs étoient plus gâtés que les autres. Quelqu'attention qu'on ait eue, il s'est mêlé beaucoup de pourri dans la vendange qu'on emportoit aux cuves; d'où il a résulté, en général, un vin d'assez mauvaise qualité. On a observé que les vins fermentoient & bouilloient très-promptement dès qu'ils étoient dans la cuve & même que ce bouillement étoit plus fort que de coutume; mais aussi que cette fermentation ne se soutenoit pas & cessoit tout-à-coup dès le second ou le troisieme jour. Les piquettes n'ont pas été bonnes.

La récolte de vin a été en général très-bonne dans le Bas-Languedoc, bien qu'il y ait eu des cantons & même des districts assez grands qui ont ressenti les effets des pertes occasionnées par les gelées & les mauvais tems qui survinrent au moment de la fleuraison des vignes. On a observé encore que les celliers, les caves, le dessus des tonneaux pleins, au bondon, étoient remplis d'essaims prodigieux de ces petits moucherons de caves: de mémoire d'homme, on n'en avoit tant vu.

Il est tombé quelques olives; on les a ramassées pour faire de l'huile commune. Ce fruit a profité, & cette récolte donne grand espoir.

On a semé des bleds à force dès les premiers jours du mois: ils levoient sur le champ & très-bien, ce qui a engagé les Cultivateurs intelligens à épargner de la semence & à en jetter moins que pendant les années seches.

Les seigles ont fait de grands progrès, ainsi que les vesces, les orges & tout ce qui avoit été semé de bonne heure.

Les pâturages ont beaucoup profité. Il y a bien long tems qu'on ne les avoit vus aussi fournis à cette époque. Les moutons & tous les bestiaux se sont maintenus en très bon état.

Nous n'avons plus vu d'hirondelles dès le 12. Il a passé peu de bizets & quelques grues.

Très-peu de maladies sur nos côtes. Il y a longues années qu'on n'en avoit vu si peu, & sur tout des fievres d'accès.

On mande des Sevennes que la récolte des châtaignes est très-abondante.

De l'Orient, *le 15 Novembre.*

Le vaisseau l'*Union*, arrivé le 12, a amené de l'Inde une grande quantité d'étoffes très-variées, des mousselines, du borax, de la gomme-laque, du café mocka, des cauris &c. & 249,000 livres de *salpêtre*. Il a annoncé qu'on pouvoit attendre, sous peu, l'*Adélaïde*, le *Penthievre*, l'*Aimable Burry*, le *Terray*, la *Seine*, la *Normande*. On attend à chaque instant les *Trois-Amis* & le *Pondichéry*.

De Dunkerque, *le 16 Novembre.*

La nuit du 14 au 15, une affreuse tempête a fait encore échouer quatre navires sur nos côtes. L'*Elizabeth*, Capit. Pierre Blondel, venant de Cette, s'est entr'ouvert à l'embouchure de notre Port. Des Hollandois qui alloient dans un canot au secours d'un de leurs Compatriotes réduit à la même détresse, en ont recueilli l'équipage, & l'ont heureusement remorqué: on l'a déchargé promptement, parce qu'il faisoit beaucoup d'eau... Un navire Anglois, venant de Pétersbourg, chargé de fer & de chanvre, a également échoué sur l'Estrang... Un navire François, venant de Bordeaux, s'est brisé en mille pieces; il ne s'en est pas sauvé un seul homme. Les marchandises sont dispersées le long de la côte. Cette côte offre un spectacle bien triste du côté de l'est... Le navire, l'*Aimable-Adélaïde*, Cap. Varel, venant de Barcelone, chargé d'eau-de vie, a échoué à la côte d'Affernosché à l'est..... Le navire, le *Louis-Auguste*, de Rouen, Capit. Pierre Durand, venant de Cadix, destiné pour Dunkerque & Ostende, a fait naufrage près de Bologne.

De Rouen, *le 19 Novembre.*

La clôture des Ports de l'Amérique septentrionale a coupé les vivres aux Isles. L'Interlope n'a plus versé de secours aux Isles Françoises: les Isles Angloises ont été presqu'entiérement dépourvues; leur situation est très-critique. Cette circonstance donne une nouvelle activité au commerce de ceux des Ports privilégiés qui tiennent

l'Amériqae sous leur joug, & en prrticulier au nôtre. Nos Armateurs ont ramassé de grandes quantités de farines pour l'approvisionnement de ces contrées. Leur empressement extraordinaire a soutenu les prix des grains : cependant ces prix baissent depuis quelque tems... Il arrive presque journellement d'Angleterre au Havre des sloups chargés de farine. Le navire François, la *Ville de Pétersbourg*, allant de Saint-Pétersbourg à Toulon, a relâché, le 13, dans le même Port. On a appris que le navire, le *Grand-Valentin*, qui en étoit parti le 28 Septembre pour Saint-Petersbourg, est arrivé le 15 Octobre à Cronstadt.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

» MM. les Souscripteurs du mois de Janvier sont priés de faire renouveller leur Abonnement avant le 20 du présent mois afin qu'on ait le tems de faire réimprimer leurs adresses & qu'on puisse déterminer le tirage des premieres Feuilles de l'année prochaine.

» On ne souscrit pour cette Gazette ainsi que pour les Nouvelles Ephémérides Economiques qu'au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes-Saint-Sauveur. On peut aussi s'adresser au même Bureau pour les souscriptions à prendre ou à renouveller pour tous les Journaux & Feuilles périodiques.

II.

Mémoire concernant une nouvelle Manufacture.

Une personne industrieuse vient de trouver le moyen de fabriquer ou plutôt tisser, par le moyen d'une nouvelle méchanique, toutes sortes d'étoffes unies, en deux couleurs, depuis le drap (1), la ratine, le camelot, la serge, le burat &c. jusqu'au taffetas même ; de doubler en outre les unes, comme le drap, la ratine, le velours, le camelot &c. d'une pluche de soie, de poils de castor & autres poils propres à remplacer les fourrures en couleur différente de celle de l'étoffe de dessus, & en réunissant l'avantage de n'en faire qu'une même étoffe ; ce qui procurera le degré de chaleur que les étoffes n'ont pas, & qui est nécessaire surtout au velours, dans la saison où l'on en fait usage.

A ces avantages, ces étoffes en réunissent encore d'autres, tels que 1°. l'économie des doublures, objet d'autant plus précieux que tout le monde sçait que jusqu'à présent on n'a pas encore pu faire des doublures aussi solides que les draps ou autres étoffes qu'on employe pour dessus d'habits, & qu'il faut presque toujours deux doublures pour un habit (2) ; 2°. que cette économie est d'autant plus sensible qu'on pourra donner ces étoffes, à peu de chose près, au même prix que celles du même genre, c'est-à-dire qu'un drap fabriqué en deux couleurs avec les mêmes matieres & aussi fines, par exemple, que celles qu'on employe à Sedan, pourra être donné, à très-peu de chose près, au même prix ; & que n'ayant pas besoin de doublures, comme les autres, elles reviendront par conséquent à meilleur compte au Consommateur ; 3°. (3) que par la

(1) *Il y a une grande différence de ces draps avec ceux d'Angleterre en deux couleurs : ces derniers ne sont point tissus en deux couleurs, ils sont fabriqués & ensuite teints ; la toile est d'une seule couleur, on ne leur donne la seconde que par les procédés employés pour les papiers tontisses, au moyen d'un mordant que les Anglois y répandent au tamis de la tonture, & en l'appliquant ensuite par la pression des plaques sous une presse &c.*

On a gratté des draps qui étoient tels, l'ame en est d'ailleurs blanche ; on voit le rouge des deux côtés de l'étoffe & ensuite la couche de tontisse.

(2) *Ces étoffes seront par-là très-économiques pour l'habillement des Troupes & des Livrées dont la doublure est toujours d'une couleur différente de celle de dessus.*

On sent qu'on peut les faire par la même raison pareilles en dessus comme en dessous.

(3) *Lorsqu'elles sont en toile elles sont si serrées qu'on n'y peut absolument voir le jour au travers comme on le voit aux draps ; elles n'ont*

maniere dont ces étoffes sont fabriquées & par les changemens nécessaires à cette espece d'étoffes, elles dureront plus que les autres draps, tels qu'on les fabrique actuellement; 4°. (4) que ces étoffes sont aussi minces & presqu'aussi légeres que celles de la même espece.

La personne qui a fait cet établissement desireroit, pour mettre la Manufacture en plein exercice, trouver un ou plusieurs Bailleurs de fonds soit à titre d'association en commendite, soit à titre de prêt (5).

Le Bailleur de fonds en commendite aura moitié dans les bénéfices & pourra tenir la caisse par ses mains ou par celles de son fondé de procuration. Les marchandises lui seront remises, sur son récépissé, à fur & mesure de leur fabrication, de maniere que le Bailleur de fonds aura seul le maniement des deniers & une sûreté plus que suffisante par les bénéfices de la main d'œuvre.

On ne doute pas que le Gouvernement ne vienne au secours de cette Manufacture.

L'établissement est *à la Nouvelle France, au bas de Montmartre, au Château de feu M. le Comte de Charolois.*

L'Auteur a aussi trouvé le moyen de filer la tonture qui sort des draps: on en pourra faire de grosses étoffes communes comme couvertures, tapis de pied pour les chevaux &c. Il est ainsi parvenu à ne rien perdre.

III.

Propriété de la pomme de terre.

On assure, dans les *Affiches de Picardie*, que les pommes de terre pilées grossiérement dans un mortier, forment un excellent remede contre la brûlure. Il n'y a qu'à les appliquer sur la partie blessée & à les renouveller souvent. Il n'est pas croyable, ajoute-t-on, combien ce remede, si simple en lui même, est efficace: il a sauvé à Dunkerque depuis peu & en fort peu de tems, un Garçon Brasseur qui étoit tombé dans une cuve de bierre bouillante.

IV.

Nouvelle application des barres métalliques pour préserver du tonnerre.

Le sieur Medlerkamp, Artiste de Hambourg, vient de donner à ces barres une forme qui les rend propres à être adaptées aux maisons construites dans les Villes, & à toute sorte d'édifices particuliers. La Société Hambourgeoise d'Emulation a loué l'Auteur & recommandé l'ouvrage. Il y a déjà, dans ladite Ville, un grand nombre de maisons armées de ces nouveaux conducteurs dont l'usage y deviendra bientôt général, à ce qu'il paroît. Depuis que les Sçavans communiquent avec les Artistes & que les Artistes trouvent dans leurs Juges naturels des Protecteurs, l'industrie travaille avec plus de courage, de facilités & de succès; & si les progrès des Arts ne dépendoient que des efforts heureux de ceux qui les exercent, il n'y auroit presque point d'espéce d'instrument & de fabrication qui n'eût généralement gagné, quant à l'économie, à la commodité, au service, à la perfection.

V.

ERRATA.

N°. 94, art. de *Dresde*, ligne 2e., au lieu de on l'*oblige* du Gouvernement, lisez on l'*exige* &c.

VI.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Novembre 1775, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 24 à 25 l.; le nouveau, de 21 l. 10 s., 22 à 24 l. *le septier*; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 10 s. Le froment à la Grève, de 21 l. 5 s., 23 à 24 l. 5 s.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 14 l. 10 s.; l'orge, de 11 l. 15 s. à 13 l. aussi *le septier*.

---

par conséquent pas besoin d'être si foulées, ni d'autant d'apprêts au chardon, ce qui les ménage beaucoup: comme elles ne perdent par conséquent que très-peu au foulon, elles n'ont pas besoin non-plus d'être ramées. On sçait combien cette opération nuit aux draps.

(4) *Ce n'est que depuis peu de tems & à force de recherches que l'Auteur est parvenu à leur donner cette légéreté & à en diminuer ou réduire l'épaisseur à celle de leur genre.*

(5) *Il faudroit de 60 à 100,000 l.; mais on n'a pas besoin de cette somme dans le premier moment, 30,000 liv. suffiroient, & le reste en six mois, mois par mois, pour payer la main d'œuvre.*

VII.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 18 Novembre 1775, au Mercredi 22 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 5 s., 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 18 l. 10 s., 19 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Novembre 1775, de *69* à 70 l.; *id.* nouveau de *66* à *67*; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grève, de 33 à 34 l.

VIII.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 25 Novembre 1775.

Or de Portug. à	723 ℔	6		marc.
Du Mexique à	718	1		marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	2		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	6		marc.
Piastres à	49	7	3	marc.

IX.

CHANGES DE PARIS, *du 25 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Londres	30 11 16e à $\frac{1}{2}$
Hambourg	184 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Madrid	15 4
Cadix	15 1 à 1 6
Livourne	96
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints.*	au pair, lettres.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 10 Nov. *Messieurs*		Du Lundi 13. *Messieurs*	
Patu.... Viageres.	G.	Delamotte.. pp^lles.	F.
Peinchein.... v^res.	F.	Viageres.....	F.
Perpétuelles..	F.	Tontine.....	F.
Tontine.....	F.	Creuzé..... pp^lles.	C.
Boscheron.. pp^lles.	F.	Viageres.....	E.
Viageres	F.	Tontine.....	E.
Delarue ..... pp^lles.	J.	.....	
Viageres	J.	.....	
Tontine	J.	.....	
Gosley..... pp^lles.	E.	.....	
Viageres.....	E.	.....	
Caron ..... v^res.	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions	.....	2050 47 $\frac{1}{2}$	2047 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es	.....	266	.....
D°. 8es	.....	.....	.....
D°. 25es	.....	.....	.....
Emprunt Oct.	435	436	.....
Rescriptions	5 5 $\frac{3}{4}$ 5	5 5 $\frac{3}{4}$ 5	5 5 $\frac{3}{4}$
Bil. des Fermes.	au pair	.....	$\frac{1}{4}$
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 12 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Juillet*.

UNE Ordonnance datée du Château de Friedensbourg, 13 du courant, met hors de cours des especes dont une autre Ordonnance avoit baissé la valeur. Ces especes rentreront à la Monnoie où un nouveau coin donnera une valeur nouvelle à la même matiere. Cette opération de finance, bien facile & bien expéditive, est fort usitée dans plusieurs Etats du Nord. Le pauvre Peuple qui calcule un jour son pécule s'y trouve cruellement trompé le lendemain; & désespéré, il tremble pour le sur-lendemain encore.

Il ne reste plus aucune trace d'épizootie dans nos Provinces & dans les contrées limitrophes; & le Cultivateur est parfaitement rassuré.

Il regne ici une espece très-maligne de petite-vérole. Les Directeurs de la Maison d'inoculation exhortent nos Concitoyens à sauver leurs enfans par cette pratique, & offrent de recevoir gratis ceux des pauvres qui voudroient les préserver de la mortalité, ainsi que de faire traiter les autres à peu de frais.

L'*Ada*, vaisseau de la Compagnie de Guinée, a donné la mort, dans son trajet d'Afrique en Amérique, à 110 Negres sur 222 qu'il avoit chargés; & bientôt après, il a péri un certain nombre des autres. Ceux qui ont survécu s'estiment plus malheureux que leurs freres, victimes de la cupide frénésie des Européens. Un autre vaisseau a fait une traite moins funebre. En général, la Compagnie s'engraisse du sang de ces Africains.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le* 22 *Juillet*.

Les harengs de pêche Hollandoise ont obtenu une préférence décidée sur ceux des Pêcheurs d'Embden. Ils se sont très-bien vendus, tandis que les autres restent sans débit. Les Hollandois doivent cet avantage à la qualité de leur denrée, c'est-à-dire, à la supériorité de leur industrie. Dans le libre concours, celui qui reçoit le prix, c'est celui qui le mérite, car le Public gagne à être juste.

DE BERLIN, *le* 22 *Juillet*.

Il vient de paroître, dans une Déclaration, un nouveau tarif de peines contre le commerce clandestin. Dans ce pays-ci, la contrebande mal-adroite ou malheureuse n'emporte pas la perte de la liberté, non que l'on n'ait pas cru qu'un réglement ne puisse convertir un acte innocent en crime, mais parce qu'on a trouvé plus conforme à l'esprit de ce régime d'en faire un objet de finance. La nouvelle Déclaration met une

ſorte d'ordre dans ce renverſement de l'ordre naturel. Ci-devant les contraventions avoient été jugées *in globo* toutes égales ou également contribuables. Une petite quantité de marchandiſes défendues payoit 500 riſd. d'amende comme la quantité la plus forte. A l'avenir, toute partie qui n'excédera pas 20 riſd. de valeur, ne ſera condamnée qu'à un droit quintuple de ſon prix: au deſſus de ce taux, l'ancien réglement conſerve ſa vigueur. La nouvelle Déclaration met auſſi une différence entre ceux qui font profeſſion de négoce & les autres claſſes de Citoyens: ceux ci ne payeront que le double de la valeur de la marchandiſe, parce qu'on les ſuppoſe moins verſés dans le gros code de prohibitions & plus éloignés d'entreprendre une contrebande ſuivie. L'adminiſtration de l'Acciſe & le Miniſtere des Finances demeurent même libres de remettre les peines en tout ou en partie, ſelon les cas. Il faut préſumer que cette clauſe eſt en faveur non du riche qui n'a pas beſoin de ſe faire Contrebandier, mais du pauvre que la miſere réduit à une eſpece de néceſſité de chercher des reſſources dans tout ce qui n'eſt pas mal en ſoi.

DE FRANCFORT (*ſur le Meyn*), *le 29 Juillet.*

Un orage a aujourd'hui amené une pluie dont la terre avoit grand beſoin. Les légumes étoient déjà brûlés en partie. La récolte des grains a été belle dans nos contrées: on eſpere beaucoup de la vigne.

Il y a dans l'Empire toute ſorte d'Aſſociations de charité pour les pauvres, les enfans, les orphelins, les veuves. On parle mais confuſément & ſans indication de lieux, d'un projet de Société qui conſacreroit un fonds conſidérable à ſoutenir les réclamations des pauvres contre les exactions des Agens des Douanes & autres maltôtes, & à pourſuivre à ſes frais en juſtice réglée la réparation des torts qu'ils auroient réellement & injuſtement ſoufferts. Cette fondation ſeroit ſi belle, ſi ſage, ſi patriotique, ſi utile au Fiſc même, ſi propre à prévenir les concuſſions & les vexations contre leſquelles il eſt impoſſible au Peuple de ſe pourvoir, & très-raiſonnable aux gens aiſés de ne pas ſe pourvoir pour ne pas perdre davantage en frais, qu'elle ne peut être quant à préſent regardée que comme le rêve d'un homme qui ſe conſole par des illuſions des peines que ces fléaux lui cauſent.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 27 Juillet.*

On écrit de Bishopſtarford que la récolte du ſeigle que l'on fait & celle du froment que l'on fera bientôt ſont très-belles, comme dans preſque toute l'Angleterre. On ajoute que les foins ſont plus beaux qu'on ne les a vus de mémoire d'homme. L'orge & l'avoine ſuivent la même proportion.

Une ferme de Croydon, Comté de Surry, ci-devant affermée 40 l. ſt. depuis 99 ans, vient d'être portée par un nouveau bail à 140 liv.

Notre navigation en Amérique a employé 42034 hommes en 1764, 38272 en 1765, 44599 en 1766, 44558 en 1767, 39951 en 1768, 49000 en 1773. Il eſt à propos de ſe rappeller qu'en 1768 le Port de Boſton fut bloqué. Le nombre de ceux qui ont été employés en 1774, où l'exécution du plan actuel a commencé, n'eſt pas ſupérieur au nombre de ceux qui l'ont été en 1765, la moindre des années ſpécifiées dans la note, ſi toutefois il n'eſt pas inférieur.

On mande de Philadelphie qu'un ſeul moulin conſtruit à ſix milles de la Place, fabrique réguliérement cinq cens livres de poudre à canon par ſemaine.

Il n'eſt encore arrivé du Groenland qu'un navire: il apporte quatre poiſſons & 150 barriques d'huile.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VALENCE, *le 26 Juillet.*

Le bled de 15, 16, 17 liv. eſt tombé à 13, 12 l. & au-deſſous. Le pain qui étoit à 3 ſ. 6 d. a été mis, le 24, à 3 ſ. Une diminution de 4 à 5 l. ſur le bled, de 6 d. ſur le pain, eſt un bien grand ſoulagement pour le Peuple; la liberté du commerce & notre bonne récolte, nous en font eſpérer de plus grands encore. Tout nous promet l'année la plus fertile. Toute la Province voit dans ſes vignes les préſages d'une grande abondance de vin.

Du Pont-Beauvoisin, *le 27 Juillet.*

» Un Commissionnaire de cette Ville ac-
» quitte à la Douane quatre balles de toiles
» peintes pour la Foire de Beaucaire. Le
» Voiturier à qui elles sont remises charge
» en même tems quinze à vingt balles de
» merceries à la destination de Bourgoin,
» petite Ville à cinq lieues d'ici. Il part
» muni de lettres de voiture, de l'acquit de
» payement pour les balles d'indiennes, de
» l'acquit à caution pour la mercerie.

» Il croit pouvoir partir tête levée, parce
» qu'il s'est mis en regle. Point du tout : il
» est arrêté à la Tour-du-Pin, village entre
» le Pont-Beauvoisin & Bourgoin : on fouille
» sa charrette, il exhibe ses acquits. On
» donne cours à la mercerie, & l'on s'em-
» pare des indiennes. La Brigade de la
» Tour-du-Pin reconduit cette marchandise
» en triomphe au Pont-Beauvoisin pour
» dresser un procès-verbal de saisie.

» A cette nouvelle, le Négociant expédi-
» tionnaire se rend à la Douane où il trou-
» ve le Chef & la cohorte des Employés. Il
» demande *ce que l'on veut à ses indiennes ?* ...
» Les saisir... *Quoi ! ne sont-ce pas les mêmes*
» *balles que je présentai à votre Bureau, que*
» *vous plombâtes, que je remis en votre pré-*
» *sence à tel Voiturier du Languedoc ?* ... Oui,
» les mêmes... *Pourquoi donc les saisir ? Les*
» *plombs sont-ils devenus faux en route ? Au-*
» *riez-vous, par impossible, oublié de perce-*
» *voir quelques droits ?* .... Non .... *Que pré-*
» *tendez-vous donc ? Pourquoi retarder ainsi*
» *une marchandise qui presse extraordinaire-*
» *ment ? N'y a-t-il pas un Arrêt du Conseil*
» *qui porte en termes clairs que ces sortes de*
» *toiles lorsqu'elles auront été dûment acquit-*
» *tées, pourront librement circuler dans le*
» *Royaume ?* .... Oui : mais il y a un autre
» Arrêt qui déclare que toute marchandise
» surprise hors de la route qui lui aura été
» indiquée, sera confisquée, & le Voiturier
» condamné à l'amende de cent livres : or
» l'acquit de payement de vos indiennes dit
» que pour aller à Beaucaire, elle passeront
» par Voyron, & votre Voiturier tenoit la
» route de Bourgoin.

» *Mais en supposant l'existence de cet Arrêt*
» *dont je n'ai aucune connoissance, à la réqui-*
» *sition de qui, avez-vous mis dans l'acquit*
» *que la voiture passeroit par Voyron, est-ce à*
» *la mienne, est-ce à celle du Voiturier ?* ...
» Point de réponse... *Pouvez-vous de votre*
» *autorité astreindre un Voiturier à prendre telle*
» *route, une route qu'il ne connoîtra pas, qu'il*
» *seroit dangereux pour lui de prendre, qu'il est*
» *de son intérêt d'éviter, le pouvez-vous, pou-*
» *vez-vous le faire à son insçu ?* ... Point de
» réponse... *Et quand cela seroit, qui vous a*
» *dit que mon Voiturier n'auroit pas passé par*
» *Voyron ? Ne peut-on donc pas aller de*
» *Bourgoin à Voyron ? De l'un à l'autre*
» *lieu, il y a peu de chemin, & de Bourgoin*
» *pour aller en Languedoc, on est obligé de pas-*
» *ser par Voyron. Où donc la contravention,*
» *la fraude, le délit ?* ... Point de réponse....
» *Je n'ai pas eu la commodité de relire votre ac-*
» *quit : vous ne voulez remettre ces pieces qu'au*
» *départ des Voituriers, vous sçavez pourquoi,*
» *& le mien ne sçait pas lire. Il étoit donc iné-*
» *vitable que vous le missiez en faute, si cela*
» *vous plaisoit. Sans cela, que vous importe*
» *quelque route qu'il prenne ? Et que m'im-*
» *porte à moi, pourvu que je sois sûr de lui, &*
» *qu'il arrive en huit jours à Beaucaire, sui-*
» *vant nos conditions. Puisque vous lui fixiez*
» *sa route, c'étoit à vous à la lui faire suivre,*
» *& pour votre fait & votre négligence, ce n'est*
» *pas à moi à perdre ma marchandise.*

» *Mais vous sçaviez fort bien, vous Mr.,*
» *qu'il chargeoit en même tems pour Bourgoin*
» *& pour Beaucaire, puisqu'il a fait dans la*
» *Douane même, vous présens, le chargement*
» *de la mercerie & de l'indienne. Vous lui avez*
» *donc ordonné, sans qu'il le sçût, d'aller par*
» *Voyron, pendant que vous voyiez qu'il étoit*
» *obligé d'aller à Bourgoin. Le piege étoit donc*
» *tenau de maniere que le Voiturier ne pouvoit*
» *qu'y tomber, en y entrainant ou l'Expédi-*
» *tionnaire de la mercerie ou moi. Où il ira*
» *d'abord à Voyron, & alors saisie de la mer-*
» *cerie ; où il passera à Bourgoin, & alors sai-*
» *sie de l'indienne. Mais il étoit naturel qu'il*
» *allât d'abord à Bourgoin décharger la merce-*
» *rie qui faisoit le gros de sa voitu e, pour ve-*
» *nir ensuite à Voyron reprendre la route de la*
» *Provence & du Languedoc, & voilà ma mar-*
» *chandise saisie.*

» Je crois, M., que vous voyez cette af-
» faire là tirée au clair. Si le Voiturier fût
» allé à Bourgoin par Voyron, il auroit été
» obligé de revenir sur ses pas, après avoir
» perdu la mercerie qui auroit été aussi sai-
» sissable que l'a été l'indienne. Au reste il
» est constant que le Charretier cherchoit,

» en laissant la mercerie, à completter son » chargement soit à Bourgoin soit à Voy- » ron; car ces deux Villes font un gros com- » merce avec la Provence & le Languedoc, » sur-tout en Foire de Beaucaire; l'une en » chanvre peigné, la seconde en toiles, à » draps, chemises, nappes & serviettes. » C'est toujours là le parti que prennent les » Charretiers Provençaux. S'ils ne trouvent » à charger au Pont-Beauvoisin, ils se ren- » dent d'abord à Bourgoin & de-là à Voy- » ron. Notre Douane ne l'ignore pas.

» Je ne vous ai pas dit le Jugement qui » a suivi le plaidoyer de notre Négociant, » vous le sçavez, *saisie*.

» *Ce qui est bon à prendre, est bon à ren- » dre*; mot bouffon dans la bouche des uns, » maxime politique dans la bouche des au- » tres... *Si nous tombons de certaines saisies, » qu'importe? nous ne payons pas. Sur le nom- » bre, il en sera maintenu quelqu'une, & c'est » notre casuel... Si nos Commettans succom- » bent ici, ils en appelleront là &c. &c. &c.* Il » y auroit un Livre à faire de tous ces pro- » pos qui ne sont sans doute pas avoués. » Voilà néanmoins comment... comment... » comment ..... comment va le commerce » dont vous êtes, M., le Défenseur ainsi » que de l'Agriculture. On espere que vous » ferez sentir &c... La saisie fut suivie le » lendemain d'une aventure bien plus mor- » tifiante & plus tragique pour le Négo- » ciant.... (*Cette derniere affaire appartient à la Justice criminelle & sort de notre sphere*).

D'ARGENTON (*en Berri*), *le* 28 *Juillet*.

Aux orages tumultueux qui nous ont tenu en alarmes pendant le mois de Juin, ont succédé de beaux jours dont nous avons d'abord profité pour serrer le peu de foin que nous avons recueilli; & maintenant les moissons sont par-tout ouvertes. Les bleds n'étant point mêlés d'herbes, on ne les laissera pas long tems sur la terre après qu'ils auront été coupés : ils seront mis à l'abri de bonne heure, pourvu que le tems se maintienne sec & chaud.

On se plaint qu'ils s'égrainent beaucoup. Peut-être rémédieroit-on à cet inconvénient en ne les liant que le matin, tems où les grains humectés par la fraîcheur de la nuit seroient moins libres de sortir de l'épi. Cependant on fait tout le contraire : c'est le soir qu'on met en gerbes les javelles, après qu'elles ont essuyé tout le feu du jour. De-là il arrive que souvent l'épi se casse & tombe en entier, ou que les grains désenflés & déshumectés quittent plus facilement l'enveloppe.

Un autre abus commun dans nos campagnes, c'est de lier les gerbes avec des liens de bois. Ainsi dans une Paroisse où il y aura quarante domaines, produisant, chacun, mille gerbes de toute sorte de bled, ce sera quarante mille jets de chêne les plus unis & les plus droits que les Colons iront couper, quelques jours avant la moisson, dans les taillis les plus voisins; ce qui cause aux Propriétaires de ces bois un préjudice inappréciable. D'un autre côté, chaque gerbe portant 25 ou 30 livres de grains, il n'est pas possible de la lancer sur une charette avec une fourche de fer, sans qu'elle soit égrainée par les secousses; & ce travail est très fatiguant.

Dans les pays où l'on lie les gerbes avec des cordons de paille de seigles, ces inconvéniens n'ont pas lieu. Le lien n'est pas perdu : la gerbe moins grosse & plus maniable est moins secouée. Autre avantage, dans ce pays-là les épis sont tous tournés d'un seul côté, au lieu qu'ici on en met autant d'un côté que de l'autre pour que le lien, appliqué sur le milieu, ne coule pas. Des gerbes ainsi hérissées d'épis par les deux bouts sont plus sujettes à s'égrainer soit dans les chemins étroits par où on les voiture, soit dans les granges où de quelque façon qu'on les entasse, la moitié des épis est toujours exposée à la voracité des moineaux & de la volaille de la basse-cour. Il faut tout dire : on prétend qu'à l'insçu des Maîtres, les Métayers ont soin de dégarnir à leur profit les épis que les premieres rangées de gerbes présentent à découvert.

DE DUNKERQUE, *le* 30 *Juillet*.

Le sucre brut a augmenté dans ce Port. La derniere partie arrivée ici a été enlevée à 35 l., 35 l. 5 s., 35 l. 10 s., le cent. On présume que ces prix se soutiendront... L'eau-de vie de Barcelone est à 25 ½, 26 patards le pot. Comme on en attend peu, & que le trajet est de cinq mois, cette denrée pourroit bien encore hausser & même manquer. Il y a peu de demandes pour l'eau-

de-vie de Cette, à 27 patards le pot.... La potasse de Dantzick se tient à 28 l., le cent, 1re. qualité, à 26, 2e. q. Celle de Hongrie est à 30 liv. Il y a apparence qu'elles resteront à ces prix.

D'ORLÉANS, *le 2 Août.*

La récolte est faite en Sologne quant au seigle. Généralement moins forte en paille que l'année derniere, elle donnera à peu près le double de grains. Si le bled noir qui est bien levé donne une récolte passable, le pays aura suffisamment de quoi vivre. L'année derniere a été affreuse à passer pour une grande partie de ses malheureux Habitans, nourris, hélas! comme ils ont pu l'être dans une vraie calamité, aidés sur-tout de l'argent des Propriétaires qui, en grand nombre & peut-être pour la plûpart, au lieu de recevoir de leurs Fermiers, ont été obligés de leur faire des avances. Ils rougiroient bien les hardis Détracteurs de cette grande classe, s'ils sortoient de leurs abimes pour aller dans les campagnes comparer la charité des Propriétaires qui ne les ont pas entiérement abandonnées, avec celle de ces Capitalistes Citadins qui sçavent à peine qu'elles les nourrissent sans sçavoir comment. Le Peuple de la Sologne a été sauvé par ses prétendus Tyrans. Le seigle y a diminué des deux cinquiemes, environ, depuis le 1 Juin. La récolte des foins y a été généralement mauvaise. Si l'hiver est rude & que la neige couvre quelque tems la terre, les bestiaux qui ne vivent guere que dans les champs de bruyeres auront beaucoup à souffrir. Les chanvres sont passables: les premiers faits, mal levés, sont hauts mais un peu rares, & la filasse n'en sera pas fine: les derniers semés trop tôt mûris par les chaleurs des semaines dernieres, seront courts mais fins. Les bestiaux prosperent.

La Beauce fait sa récolte, depuis une douzaine de jours, & la fait bonne. Il y aura peut être moins de masse que l'année derniere, parce que la paille est pure & sans herbe, mais il y a beaucoup plus d'épis, & l'épi donne plus que le double de l'année passée.

A l'orient de cette Ville, le vignoble a essuyé deux échecs, les 26 & 28 Juillet. Douze à quinze Paroisses ont été frappées d'une grêle, à grains en partie gros comme des œufs de pigeons, mais assez rare & qui n'a pas été poussée par le vent. On ne peut encore estimer le dommage: il paroit néanmoins qu'il n'est pas aussi considérable qu'on l'auroit dû craindre. La perte est inégale, parce que la grêle s'est répandue en quelque sorte avec de grands écarts. Il y a des clos totalement maltraités, d'autres à moitié, d'autres moins, d'autres fort peu. Cet accident nous éloigne encore de l'abondance de la production qui, depuis la fleur, a paru diminuer d'un cinquieme ou d'un quart seulement, quoique dans les deux premieres semaines de Juillet, on eût estimé la diminution à moitié.

Le seigle a baissé depuis le 1 Juin de 4 l. 14 s. le plus cher, à 2 l. 19 s., le meilleur marché, la mine, pesant en froment 50 l.

DE PARIS, *le 9 Août.*

On a vu dans nos Feuilles qu'une fausse interprétation de l'Arrêt du 3 Juin pour la suspension des octrois sur les grains, avoit occasionné en beaucoup d'endroits des refus de payer les droits appartenans aux Seigneurs, des mouvemens, des procès &c. S. M., pour arrêter les suites de cette erreur, a ordonné par un *Arrêt du Conseil du 20 Juillet, que tous les droits des Seigneurs, sur les grains, dont la perception n'a pas été suspendue par des Arrêts particuliers, continueront d'être perçus.* Ces droits ne peuvent cesser que lorsque S. M. aura expliqué ses intentions, tant sur leur suppression que sur l'indemnité qui sera due aux Propriétaires.

Autre Arrêt du 24 Mars, *qui ordonne que nonobstant les Réglemens, les droits réservés dans la Ville, Fauxbourgs & Banlieue de Paris ne seront perçus que pour les denrées & mardises sur lesquelles ils se percevoient, & seulement dans les endroits de la Banlieue où ils se percevoient avant le 1 Janvier 1775.* MM. les Prévôt des Marchands & Echevins, pendant l'abonnement desdits droits, avoient modéré la perception à la quotité nécessaire pour atteindre soit à la fixation des deux premiers dons gratuits soit au montant de l'abonnement des droits réservés. S. M. a bien voulu renoncer à l'augmentation de revenu que l'exécution entiere des Réglemens auroit produite.

Les Jurés & Syndics des Corporations

ſont dotés par les Réglemens d'une autorité dont il arrive fort ſouvent que l'abus eſt pouſſé à l'extrême, même contre les Membres des Corporations & toujours au détriment du Public. Exemple : le premier Juré en charge de la Communauté des Couteliers, avoit le pouvoir incroyable de placer ou déplacer les Compagnons, d'en refuſer aux Maîtres, d'en retirer une partie de ceux qu'ils employoient &c. Vraiment conſtitué Deſpote de la Coutellerie, il ne tenoit qu'à lui de la détruire, boutique par boutique, Maître à Maître, comme il auroit plû à ſes intérêts, à ſes caprices, à ſes paſſions. Cet abus intolérable, inventé par les Fondateurs préconiſés de ces *inſtitutions* qui anathématiſent l'induſtrie & foulent les Peuples, vient d'être réformé par *un Arrêt du 31 Mai*, ſignifié le 4 Juillet à la Communauté, lequel *permet à tous les Maîtres Couteliers de Paris de prendre à leur ſervice autant de Compagnons & Ouvriers que bon leur ſemblera, à la charge de les faire enregiſtrer au Bureau; défend auxdits Compagnons de ſortir de chez un Maître qu'après l'avoir averti huit jours d'avance &c.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur le ſel d'impôt. L. en Normandie, 15 Juillet.

M., comme Normand j'ai l'honneur d'appartenir aux grandes Gabelles & au ſel d'impôt. La taxe de ma conſommation eſt au rôle du Grenier, d'un demi-minot par an. Si j'étois aiſé, je n'en mangerois pas davantage : je ne le ſuis pas, il faut que j'en mange près d'un minot.

Explication. Au commencement de l'année de ſel, j'ai plutôt un écu que dix écus; c'eſt une choſe facile à comprendre. Un écu n'ayant pas cours au Grenier, je vais au regrat. D'un écu à l'autre, de ſemaine en ſemaine, je mange preſque ma taxe, & à la fin je la dois encore toute entiere. Ce ſel de détail, n'étant pas compté, il me reſte à payer le *ſel de devoir* en totalité & en bloc.

Notez que le ſel des Regrattiers eſt du ſel de Ferme, revenant ſeulement un peu plus cher que celui du Grenier.

Je voudrois bien, M., ſans faire tort au droit de perſonne, ne pas dépenſer plus que je ne le puis. Je conſommerai ſelon la taxe, & il n'y aura pas un grain de ſel de contrebande : voilà, je crois, ma conſcience en repos. Il ne s'agit plus que de ma bourſe.

En mangeant 50 l. de vrai ſel, je remplis le précepte ; que je les prenne en gros ou en détail, au bout de l'an, j'ai payé 50 l. de ſel, & le Grenier a ſon dû. Je demande s'il y auroit quelqu'injuſtice à ce que les dix, vingt, trente livres de ſel que j'aurois priſes en détail me fuſſent imputées ſur le demi-minot auquel je ſuis taxé. Pour me mettre en état de juſtifier de ces achats, il n'y auroit qu'à ordonner aux Regrattiers de me donner des reçus, des certificats de meſure, & recevoir ces certificats au Grenier en décharge d'autant ſur ma taxe.

Ce moyen eſt ſi ſimple, que, s'il n'eſt pas agréé, il faut qu'il ſoit injuſte, quoique je ne conçoive pas comment.

La réuſſite m'en paroît d'autant plus indubitable qu'il eſt tout en faveur des pauvres. Les riches iront toujours d'emblée au Grenier où ils ſeront mieux ſervis & exempts de la petite aubaine du regrat.

Je vous prie, M., de trouver bon que je propoſe ce cas, par la voie de vos Feuilles, aux Caſuiſtes des Finances. J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Prix du froment, ſeptier de Paris, 1e. quinzaine de Juillet.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	#	ß			#	ß
Généralité d'Alençon.						
Alençon	32		...	D.	4	16
Bernay	31	13	...	A.	3	8
Conches	35	14	...	D.	2	2
Evreux	34	10	...	A.	2	5
Falaiſe	32	6	...	D.		13
Mortagne	28	15	...	D.		11
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg	20	14	...	D.		16
Belfort	21	12	...	D.	5	8
Colmar	21	11	...	D.	1	14
Landau	19	9	...	D.	3	1
Schleſtat	22	3	...	D.	1	7
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	30	5	...	*		
Abbeville	29	10	...	A.		10

	#	ß			#	ß
Boulogne	26	13	...	D.		17
Calais	25	14	...	*		
Doullens	31	2	...	A.	1	18
Saint-Quentin	31	5	...	D.		3
Saint-Vallery	30	9	...	D.	2	8
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	17	...	*		
Grenade	22	1	...	D.		19
Lectoure	22		...	D.		8
Isle Jourdain	23	14	...	A.	1	10
Saint Girons	31	1	...	D.	1	18
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	23	13	...	D.	1	10
Marsan	23		...	A.		19
Oloron	24	16	...	D.		16
Saint-Sever	21	6	...	*		
Sauveterre	24		...	D.		16
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	28	12	...	D.		12
Agen	21	18	...	D.	3	3
Bazas	27	18	...	D.	3	3
Condom	22	4	...	A.		7
Libourne	26	5	...	D.	3	15
Nontron	29	18	...	D.	1	18
Périgueux	23	5	...	D.	8	
Sarlat	21	10	...	D.	6	10
Sainte Foix	22	4	...	D.	4	16
Généralité de Bourges.			...			
Châteauroux	24	7	...	D.	1	17
Dun-le-Roi	20		...	D.	1	4
La Châtre	25	19	...	D.	1	5
Saint-Amand	20		...	D.	1	14
Sancerre	26		...	D.	1	2
Vierzon	21	15	...	D.	1	10
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25		...	D.	3	12
Arnay-le-Duc	26	16	...	D.	4	12
Auxerre	30		...	D.	1	5
Auxonne	24	7	...	D.	1	17
Belley	33		...	D.	2	17
Bresse	27	10	...	D.	2	10
Châlons-sur-Saône	28	1	...	D.	7	4
Charolles	29	9	...	D.	3	1
Châtillon-sur-Seine	24	10	...	D.	4	5
Gex	38	8	...	D.	2	2
Mâcon	25	16	...	D.	6	
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Lannion	45	15	...	A.	5	15
Morlaix	37	1	...	A.	5	4
Nantes	26	13	...	D.	1	1
Saint Brieuc	23	12	...	D.	1	4
Tréguier	36		...	D.	1	10
Vitré	27	18	...	D.	1	1

Généralité de Caën.	#	ß			#	ß
Caën	32	2	...	*		
Avranches	33		...	D.		12
Bayeux	27	5	...	A.		18
Coutances	32	8	...	D.	1	4
Valognes	24	14	...	D.	1	4
Vire	28		...	D.	2	4
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	28	16	...	A.	1	7
Mezieres	38		...	*		
Chaumont	23	2	...	D.	2	8
Langres	23	6	...	D.	4	8
Reims	26		...	D.	4	10
Sézanne	32		...	A.		16
Troyes	29	6	...	D.	4	
Général. de Flandres.			...			
Lille	26	14	...	D.		13
Aire	27		...	A.	1	2
Bailleul	24	12	...	*		
Bapaume	32		...	D.		16
Douay	26	16	...	D.	1	10
Dunkerque	28		...	A.	1	
Gravelines	25	19	...	D.		4
Saint-Pol	30		...	A.	4	8
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	24		...	D.	6	13
Dole	23	4	...	D.	3	12
Lons-le-Saunier	24	16	...	D.	4	
Orgelet	24		...	D.	6	
Pontarlier	26		...	D.	3	12
Saint Claude	29	11	...	D.	4	6
Vesoul	23		...	D.	5	
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	34	5	...	D.	4	5
Briançon	41	6	...	D.	4	
Crest	33	12	...	A.	7	4
Embrun	36		...	D.	4	
Le Buis	39	8	...	A.	1	
Montelimar	31	3	...	D.	8	5
Romans	31	8	...	D.	7	17
Valence	31	2	...	D.	2	4
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	29	11	...	D.	1	4
Cambray	29	18	...	D.		8
Condé	30	13	...	A.	2	
Givet	31	5	...	D.	1	15
Marienbourg	34	17	...	*		
Maubeuge	29	15	...	A.	6	
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	24	17	...	D.		17
Carcassonne	24	6	...	D.	1	1
Montpellier	30	1	...	*		
Narbonne	28	7	...	*		
Nismes	30	15	...	D.	1	10
Pezenas	30		...	D.	1	5

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 2 Août 1775, au Samedi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 33 à 35 l. *le septier*; *id.* nouveau, de 29, 31 à 33 liv.; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 liv. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 16, 17 à 18 l. Le froment à la Grêve, de 30 à 34 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 l.; l'orge, de 15 à 16 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 2 Août 1775, au Samedi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 16 l. 10 s. à 20 l.; *idem* à la Greve, de 16, 17 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Août 1775, de 61 à 62 livres; *idem* nouveau de 59 à 60; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Août 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	*marc.*
Du Mexique à	716		*marc.*
Du Perou à	708	2	*marc.*
Les guinées à	721		*marc.*
Ducats à	98	3	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	11	*once.*
Or à 20 karats à	83	9	*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	*marc.*
Piastres à	49	6	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 9 Août 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{7}{8}$
Londres	31 15 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Lundi 7.*	*Mardi 8.*	*Mercredi 9.*
COMP. D. IND.			
Actions	1912 $\frac{1}{2}$ 15 20	1925 27 $\frac{1}{2}$	1930 27 $\frac{1}{2}$ 30
D°. $\frac{16}{25}$es			1230
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	417	418	419
Rescriptions	6 $\frac{1}{2}$ 6 $\frac{1}{4}$	6 $\frac{1}{4}$	6 6 $\frac{1}{4}$
Bil. des Fermes	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 31 Juillet. *Messieurs*		Du Mardi 1 Août. *Messieurs*		Du Mercredi 2. *Messieurs*	
Creuzé..... pplles.	L.	Marsollier... vres.	M.	Cochin..... pplles.	L.
Viageres	L.	Desplaces.. pplles.	M.	Boutray..... pplles.	M.
Tontine.....	L.	Viageres	L.	Viageres....	M.
Certain..... pplles.	M.	Tontine.....	M.	Tontine.....	M.
Viageres	M.	Cauchy..... pplles.	L.	Defrance... pplles.	L.
Delamotte.. pplles.	L.	Viageres ...	M.	Viageres	L.
Viageres.....	J.	Tontine.....	M.	Tontine	L.
Tontine	J.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 15 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 19 Juin.*

LA ſécheresse a été ſi longue, & la chaleur ſi vive que le feu a pris à des forêts.

Des médailles ont été frappées à l'honneur de M. le Comte de Scheffer, Bienfaiteur de la Dalécarlie, de feu M. le Commandeur de Sahlgren, Fondateur des divers établiſſemens utiles à l'Agriculture, de feu M. Alſtroemer qui a introduit dans le Royaume des béliers d'Eſpagne, & perfectionné la race des bêtes à laine du pays.

Le Roi a donné 400 thalers, d'argent, à l'Inventeur d'une machine à battre le bled, laquelle au moyen de dix branches frappe 320 coups dans une minute. Elle devoit être miſe en mouvement par l'eau; mais au moyen des changemens qu'y a faits l'Académie, elle pourra l'être par des chevaux.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 25 Juin.*

L'herbe s'eſt deſſéchée, faute de pluie. Après une mauvaiſe année & un hiver fort long, une grande partie s'eſt trouvée ſans nourriture.

DE NURNBERG, *le 25 Juin.*

La Société des Abeilles du Cercle de Franconie vient de publier ſes Mémoires pour les années 1772 & 1773. Ils forment un petit volume rempli d'obſervations ſingulieres dont pluſieurs contrarient les opinions généralement reçues ſur cette eſpece de mouches, & particuliérement ſur leurs ſexes & leur génération. M. Riem, de la Société de Lautern, a découvert une nouvelle mere-abeille. Dans une ſection particuliere, on tâche de prouver qu'il y a parmi les ouvrieres des mâles & des femelles. M. Hermani prétend que la Reine s'occupe avec les mâles de cette eſpece. On s'éleve contre l'uſage de laiſſer trop peu d'air aux abeiles &c. &c.

D'ULM, *le 28 Juin.*

Depuis huit jours, nous avons beaucoup de pluie. Au lieu d'une augmentation dans laquelle on s'attendoit dans les prix des denrées, on eſpere une diminution.

DE MUNICH, *le 28 Juin.*

On a introduit dans quelques contrées de cet Electorat l'uſage de la charue de M. le Baron Breauner, perfectionnée par M. Schreben, Profeſſeur à Leipſick. Cette charue eſt recommandée comme la meilleure qui ſoit connue dans le pays.

Il y a eu vers les montagnes de fréquens orages qui, à ce qu'il paroît, n'ont pas fait beaucoup de tort.

DE FRANCFORT, *le 1 Juillet.*

La Foire qui ſe tient à Hanau pour l'échange des Livres, eſt bonne : il ſe fait

beaucoup d'échanges. Il s'étoit élevé des obstacles à son succès, mais le Prince a accordé tant d'avantages aux Libraires étrangers qu'ils s'y sont rendus en foule.

Il y a dans l'Empire une très-grande dispute sur la liberté du commerce des grains. En général, dans les lieux où il n'y a ni bled ni commerce, l'opinion dominante est contre la liberté; dans ceux où le sol est fertile & le Négociant actif, le sentiment contraire est commun. Dans les premiers, on est habitué aux prohibitions & à la disette; on est familiarisé dans les autres avec la liberté & l'abondance. Ce parallele est soutenu par des faits ou, pour mieux dire, par l'expérience.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 13 Juin.*

Le Gouvernement a tout disposé pour applanir & étendre les communications entre l'Autriche, la Toscane & le Milanez par le Pó & les rivieres qui y affluent. Il est parti un second navire richement chargé qui va droit à Ostende. Les mesures sont prises pour établir des liaisons sûres & solides entre le commerce des Pays-Bas & celui de l'Autriche. Par ce moyen, les Hollandois tireront en droiture les marchandises de Bohême qu'ils alloient chercher à Hambourg, & celles de Hongrie qu'ils tiroient d'ici.

L'espece de colonies de brebis étrangeres, d'Espagne, d'Afrique &c. formée à Merkobal, fournit les Provinces Autrichiennes de jeunes brebis de ces races, à 6 fl. la piece, rendues à Vienne. Il a paru, à cette occasion, une instruction sur l'éducation des bêtes à laine.

Le commerce de la petite République de Raguse se trouve si gêné de toutes parts, qu'elle n'espere le sauver que sous le pavillon Impérial. La Cour de Russie projette d'établir dans la Ville un Consul, une Eglise Grecque, une espece d'étape pour les Négocians Russes.

ANGLETERE.

DE LONDRES, *le 29 Juin.*

Le Congrès général assemblé à Philadelphie a délibéré d'exhorter les Colonies à pourvoir selon leurs moyens à la sûreté commune, de créer du papier-monnoie, & d'inviter les Puissances de l'Europe à prendre sous leur protection le commerce de l'Amérique dont la Grande-Bretagne s'étoit arrogé le monopole... Des personnes pécunieuses de la Caroline méridionale ont ouvert une Banque... Des Marchands Américains ont déclaré que, puisque l'Angleterre, en détruisant leur commerce, leur ôtoit les moyens de remplir leurs engagemens envers ceux de la Métropole, ils ne payeroient pas à ces derniers les marchandises qu'ils avoient prises à crédit... La Nation des Senecas est, dit-on, déterminée à se joindre aux Colons, persuadée que défendre leur liberté, c'est défendre la sienne propre... On remarque que, depuis la derniere guerre, le Gouvernement a employé 200,000 liv. st. à réparer & approvisionner les Forts de Tyconderago & Crown-Point qui ont été abandonnés depuis trois ans & dont les Américains sont actuellement en possession... Un Observateur qui se flatte de n'être pas superstitieux, a cru devoir, à l'occasion de cette guerre, rappeller au Public qu'au Couronnement du Roi, le plus beau joyau de la Couronne tomba au milieu de la cérémonie.

L'Assemblée de la Jamaïque a résolu de lever un droit additionel sur chaque tête de Negre qu'on introduira dans l'Isle. Cette opération pourra procurer aux Isles voisines des Esclaves à meilleur marché.

On dit, pour honorer le Lord-Maire, que plusieurs de nos Marchands qui avoient acheté des grains en Danemarck pour les enlever au mois de Juin, exigent que les Vendeurs les gardent jusqu'au mois d'Octobre (tems auquel expirera la Magistrature du Maire actuel) dans la crainte que sa vigilance ne trompât leurs calculs. Toutefois la denrée s'est soutenue ici à un prix très-haut même dans ces derniers mois d'abondance. Cette abondance suffit pour arrêter les importations; & comme il y aura vraisemblablement peu de secours à attendre de l'Amérique qui nous a nourri, il est dans l'ordre des spéculations de suspendre les traites jusques vers le tems des semailles. S'il étoit vrai que le commerce craignît l'inspection du Lord Maire, il faudroit en conclure que la Police le repousse & procure la cherté.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Certes (*en Guienne*), *le* 30 *Juin.*

Cette Seigneurie, ſituée ſur le baſſin d'Arcachou, Terre qui comprend dans ſa conſidérable étendue une bonne partie des landes de Bordeaux, étoit, il n'y a pas long-tems un déſert dont à peine on connoiſſoit le nom.

Feu M. le Comte de Civrac à qui elle appartenoit, reconnut que ſa conſtruction la rendoit propre à l'établiſſement de Marais ſalans, & conçut le deſſein d'en faire creuſer. Ce deſſein étonnera ceux qui ignoreroient la franchiſe dont jouiſſent les productions locales en circulation dans la partie de la Province connue ſous le nom de Sénéchauſſée de Bordeaux. Cette franchiſe le juſtifie.

Aſſurée par cette circonſtance d'un débit avantageux de ſes ſels, M. le C. de C. mit la main à l'exécution de ſon projet. A peine commençoit il à le réaliſer, qu'on prétendit aſſujettir ſa denrée aux mêmes droits que paye celle des autres Provinces importée dans celle-ci ſoit pour ſa conſommation propre ſoit pour toute autre deſtination.

Dans le procès, le Seigneur prouva la franchiſe conſtante des productions de la Province, circulant dans la Province, & qu'aucun Edit, aucune Déclaration n'avoit tiré les ſels de la claſſe de ces productions.

Un Arrêt contradictoire, rendu le 20 Septembre 1768 le confirma dans la pleine jouiſſance de cette franchiſe. Cet Arrêt fut revêtu de Lettres-Patentes que la Cour des Aides de Bordeaux enregiſtra, & exécuté par la Régie du ſel.

M. le Comte de Civrac, après une confirmation ſi authentique de ſon droit, ne mit plus de bornes dans les avances qu'il avoit à faire pour conſommer & conſolider ſon établiſſement. Bientôt ſes dépenſes devinrent ſi conſidérables que ne pouvant ſuffire aux engagemens qu'elles lui avoient fait contracter, il ſe vit contraint de concéder & vendre pluſieurs portions de ce terrein à divers Particuliers. Ceux-ci, ſur la foi du titre le plus légitime & le plus ſolemnel, n'héſiterent pas à verſer une partie de leur fortune ſur des terres qui leur en promettoient une reſtitution avantageuſe. Cette réunion de moyens, d'entrepriſes, ne tarda pas à peupler, à vivifier un pays qui ſortoit pour ainſi dire, du néant.

Cette révolution heureuſe fut bientôt arrêtée ſur un incident particulier qui fournit un prétexte pour attaquer l'Arrêt créateur & conſervateur de ce pays, quoiqu'il parût, tant pour le fond que pour la forme à l'abri de toute eſpece d'atteinte.

Les Propriétaires détruiſirent toutes les objections de la Partie adverſe. Elle n'inſiſta que ſur une ſeule : *cette libre & franche circulation dans la Sénéchauſſée ne peut être maintenue, puiſqu'il eſt poſſible qu'elle occaſionne une introduction frauduleuſe dans les Provinces limitrophes ; ce qui feroit tort à la Ferme.* Cette raiſon tiroit ſa force du principe que, *tout droit dont on peut abuſer de quelque maniere, tel que le droit de penſer, de parler, d'agir, d'exiſter, eſt intolérable & nul.*

Cependant les marais ſalans des autres Provinces jouiſſent de la même franchiſe dans leurs diſtricts.

M. de C., avec ſes Conceſſionnaires, ſuccomba.

S'il pouvoit y avoir des marais privilégiés, ceux de Certes mériteroient de l'être ; car leur poſition a rendu leur conſtruction exceſſivement diſpendieuſe ; & cette même poſition entre dix lieues de landes & une côte peu connue des Navigateurs, rend l'exploitation & le tranſport des ſels très-difficiles & très coûteux. Ainſi les Propriétaires, fruſtrés de la récompenſe de leurs travaux & de l'intérêt de leurs fonds, ſeroient contraints d'abandonner cette utile entrepriſe, ſi leur droit ne ſe relevoit : la population ſortie de l'établiſſement s'évanouiroit, les ruines de pluſieurs fortunes ſeroient dévorées par les landes, reſteroit le déſert.

De Ganges, *le* 30 *Juin.*

Avant l'impôt ſur les cuirs, notre Ville faiſoit un commerce très-conſidérable de cette marchandiſe, en concurrence avec celles de Montpellier, Pézenas, Sainte-Hippolite, Anian, Uzès &c. Nous avions beaucoup de Tanneries dans l'enceinte de nos murs. Notre débit augmentoit tous les jours, pour l'Etranger & principalement

pour l'Espagne qui tire du Languedoc des quantités immenses de peaux de mouton & de veau tannées, & sur-tout des peaux bronzées.

Les gênes, les vexations, les procès, les pertes qui ont suivi l'imposition, ont abattu cette branche d'industrie & de commerce, & n'en ont laissé qu'un rameau souffrant... Nous n'avons qu'environ le tiers des Tanneries & Fabriques de cuirs, qu'il y avoit ici avant l'année 1759. On estime qu'Uzès, Sainte-Hippolite &c, ont aussi perdu les deux tiers des leurs.

L'industrie commençoit à s'emparer d'une nouvelle ressource par l'apprêt des cuirs verds de l'Amérique, que le Languedoc tiroit de l'Espagne : on les tannoit & préparoit dans cette Province : augmentation de matiere pour l'intérieur & de commerce au dehors. Cette partie n'existe plus. Les bonnes Maisons en état de faire les avances d'une pareille entreprise, n'ont pu se résoudre à exposer plus long-tems leurs affaires à la connoissance d'Inquisiteurs étrangers, leur fortune à une marque trompeuse sans cesse altérée par les variations de l'atmosphere, leur crédit, leur repos, leur honneur à des regles évidemment contraires aux principes de la Physique, à des procès-verbaux dressés par une Partie intéressée à les trouver en faute, à des Jugemens fondés sur de tels titres. Tant d'entr'elles ont été ruinées que les autres n'ont pu se déterminer qu'à laisser tomber ce commerce.

Les mauvais effets de l'impôt se sont faits sentir jusqu'en Amérique. Les Isles Françoises envoyoient en France des quantités considérables de cuirs tannés qu'on appel*oit cuirs rouges*. On voulut les assujettir à un droit, quoiqu'à un taux plus bas que celui que nous payons. Cette innovation a tellement découragé les Fabricans Américains qu'on nous assure qu'il ne s'importe absolument plus de ces cuirs en France.

C'est une matiere de l'utilité la plus commune & la plus générale sur laquelle on a établi l'impôt d'après les principes & avec les moyens les plus fautifs. La portion la plus pauvre & la plus industrieuse de l'Etat est celle qui consomme le plus de cuirs & de peaux : l'Agriculture & les Atts méchaniques les plus nécessaires & les plus nombreux ne s'exercent qu'avec les secours multipliés de ces matieres. L'impôt opprime donc l'industrie la plus essentielle, & le pauvre paye plus, toutes proportions gardées, que le riche.

L'Etat employe une immense quantité de cuirs : Armées, Marine, Maison du Roi &c, rien sans une grande abondance de cuirs. On peut assurer que directement ou indirectement la moitié des cuirs & peaux qui se préparent en France, sont pour le service du Roi & de l'Etat. Le revenu public ou l'impôt paye donc la moitié de cet impôt. Enfin on croit prouvé que les frais de régie absorbent plus de la moitié du produit du droit. Donc ce produit est réellement nul ou presque nul pour le Fisc ; puisque le Fisc en paye la moitié & que l'autre moitié ne paye que les frais. Donc cet impôt n'est qu'une levée de soldes pour des Commis employés à ruiner l'industrie, le commerce, l'économie rurale liée à ce commerce & à cet industrie. Telle est en général l'histoire des impôts indirects.

A ces considérations générales, on pourroit en ajouter plusieurs autres : nous n'en ajouterons qu'une qui, pour être soustraite au calcul par le secret incommunicable de la Régie, n'en a pas moins de force. C'est qu'il en coûte de grosses sommes à l'industrie pour acheter sans bruit la liberté de travailler tranquillement ; & que cet argent, perdu pour le Fabricant & pour le Consommateur n'entre point dans le produit du droit. Cet objet caché est peut-être un des plus grands maux que l'impôt ait suscités.

De Toulouse, *le* 1 *Juillet*.

Après huit jours de pluie, nous avons joui de la température la plus favorable à la maturité des bleds. Si ce tems dure, notre récolte sera très-abondante ; les bleds & les seigles seront de la meilleure qualité.

La Gascogne, l'Agénois, & les autres contrées qui nous environnent présentent la même perspective.

Nos prix ont baissé de plus de 20 sous par septier de 140 l. poids de marc : vraisemblablement ils baisseront encore quand nous n'aurons plus rien à craindre pour nos moissons. Chose étrange ! le pain n'a pourtant pas diminué.

Il restera beaucoup de bleds vieux à vendre ; ce sera un surcroît d'abondance pour l'année prochaine.

Depuis la pluie, les gros millets promettent beaucoup. Nos prairies donneront encore une demi-récolte.

Les lettres du Bas-Languedoc, de la côte du Rhône, & de la Provence, annoncent qu'on y est embarrassé des grains que le commerce y a amenés de toutes parts. La consommation en a beaucoup diminué. On les vend à perte. Il a déjà paru des seigles nouveaux en vente à Nismes : la coupe des bleds sera bientôt achevée : la récolte est beaucoup meilleure qu'on ne l'avoit cru.

Ce pays-là que sa mauvaise récolte & celle de la Bourgogne exposoient à manquer de ressources, a néanmoins, par les bons effets de la liberté du commerce, *mangé le pain à 40 sous le quintal meilleur marché, cette année, qu'il ne l'avoit mangé l'année précédente plus abondante de moitié.*

L'Arrêt qui suspend les octrois sur les bleds &c. a causé la plus vive joie. Le Peuple qui en ressent tout le prix, a fait éclater sa reconnoissance par mille bénédictions sur le regne paternel de Sa Majesté.

Au milieu de l'allégresse publique, les Capitouls & Conseil de la Bourgeoisie n'ont point été frappés des motifs de bienfaisance que le Souverain a daigné exposer à ses Peuples dans le préambule de l'Arrêt avec tant de bonté & d'intérêt qu'il est difficile de les lire sans attendrissement. Dans une Assemblée tenue le 26, ils ont délibéré d'envoyer à la Cour un Député pour solliciter le maintien du droit. Peu s'en est fallu &c..... Cet article exige une discussion particuliere dans laquelle nous entrerons bientôt.

De la Rochelle, *le 3 Juillet.*

La fleuraison de la vigne est passée. Il y a eu un peu de coulage sur tout dans les vignes jeunes. Des pluies, mêlées de chaleur, ont fait grossir le verjus. Autant qu'on peut en juger actuellement, on estime qu'il y aura à peu près autant de vin que l'année derniere.

Nos moissons approchent. Les fromens sont d'une grande beauté, avec abondance de grains bien nourris. Les premieres orges sont coupées : elles se trouvent assez belles, & pesent à la gerbe. Bientôt on commencera à couper les fromens : quelques jours de beau tems suffisent pour leur donner une parfaite maturité. Les mars ont un peu profité des pluies trop tardives : on en recueillera beaucoup plus qu'on ne l'espéroit.

Les prix baissent à Marans... L'eau-de-vie vaut ici 131 à 132 l. les 27 veltes ; le sucre, 2e. sorte, 60 l. ; le café, de 9 à 12 s. ; celui de Cayenne, 13 s. ; l'indigo bleu, 12 liv... L'eau-de-vie vaut à Cognac 150 l. les 27 velt. à 4 d.

Du Pont-Beauvoisin, *le 26 Juin.*

Il a paru inutile de publier dans la plûpart de nos Paroisses l'*Instruction concernant les émeutes.* Ses simples Habitans ne connoissent pas, ne soupçonnent pas le mal : on a jugé convenable de ne pas leur en donner l'idée. Quoique le pain soit assurément beaucoup plus cher en Dauphiné qu'il n'a pu l'être dans les Provinces où l'on a pillé les Marchés, les granges & les moulins, point de murmure. Si ces circonstances particulieres semblent justifier le silence des Curés de ce pays, le blâme ne reste pas moins sur ceux qui, dans des lieux où il y auroit eu de la fermentation & où le désordre auroit été à craindre, auroient négligé de remplir le vœu du Gouvernement, d'éclairer l'ignorance, de contenir l'injustice par les moyens que leur ministere & l'instruction leur offroient.

De Grenoble, *le 4 Juillet.*

La nuit du 14 au 15 Mai, le village de Saint-Martin de Queyrieres près Briançon, a été réduit en cendres. De cent habitations, il n'en est resté que cinq. Une femme, bonne mere, a perdu la vie en voulant sauver ses enfans qui ont péri avec elle. Du village les secours ont été portés sur un bois voisin que les flammes gagnoient. La perte est grande. Ces malheurs sont si fréquens dans notre Province qu'on la diroit couverte de cabanes.

De Beaune, *le 5 Juillet.*

La grêle a frappé plusieurs cantons de notre Province & fait de grands dégâts.

De Confollens, *le 5 Juillet.*

Le 26 Juin, un furieux ouragan fit un ravage affreux dans plusieurs Paroisses. Au

Bourg d'Anſac, les maiſons furent entiérement découvertes & pluſieurs granges renverſées... La petite Paroiſſe de Negra eſt ruinée : les bleds ſont mêlés avec la terre comme s'ils avoient été pêtris enſemble : il n'y aura point de récolte. Les vignes ſont arrachées. Saint-Germain, la Grange, Camboin, plus de vingt villages, Avenne, le Fauxbourg S. Barthelmi ont également ſouffert. Plus de quatre mille pieds d'arbres, tant noyers que châtaigners, ont été déracinés ; un plus grand nombre ébranchés. Dans l'eſpace de plus d'une lieue, depuis Leſſac juſqu'ici, on ne voit que débris d'arbres & de maiſons. Pluſieurs Cavaliers furent enlevés de deſſus leurs chevaux & emportés à une certaine diſtance. Six mulets, chargés à la porte d'un moulin, furent jettés par un tourbillon de vent contre un rocher. Il y avoit deux tourbillons qui ſe combattoient avec une extrême violence ſur un eſpace d'un quart de lieue de largeur. Les arbres qui étoient à mi-côte vers la riviere de Vienne depuis Saint-Germain juſqu'à cette Ville, furent lancés ſur les prés & rangés à côté les uns des autres. Depuis le 6 Juin, nous n'avions eu que des pluies avec tonnerre. Il n'a pas été poſſible de faucher les prés, de couper les orges &c.

De Nantes, *le 7 Juillet.*

Le cours des grains nationaux a preſque généralement hauſſé dans la Province pendant le mois de Juin ; vers la fin, il a diminué en quelques endroits, comme Auray. Le ſeigle de Dantzick n'a point varié ici. Notre Peuple n'eſt pas gâté au point de refuſer des bleds étrangers, lorſqu'ils ne ſont pas de la meilleure qualité. Sa modération met ſes facultés à portée de ſa ſubſiſtance ; & il ſe croit bien nourri, quand il a mangé de bon pain, quoiqu'il n'ait pas été fait avec la tête des bleds. Depuis le 19 Janvier, la livre de pain blanc n'a monté que de 30 à 33 den. ; de méteil, de 23 à 25 ; de ſeigle, de 18 à 19.

M. le Duc de Charoſt, Seigneur accoutumé à l'exercice journalier de la bienfaiſance & jaloux de ſe conformer aux ſentimens paternels du Roi, a ſuſpendu, depuis le jour du Couronnement de S. M. juſqu'à la Fête de S. Louis, la perception de ſon droit de minage dans ſa Baronnie d'Ancenil.

Les marchandiſes de l'Amérique ont baiſſé vers la fin de Juin... Sucre blanc, 60 liv... Café, de 9 ſ. à 11 ſ. 6 d... Indigo, fin cuivré, 8 liv... Canéfice, 20 l... L'eau-de-vie vaut 130 à 135 l. les 29 velt.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages nouveaux.

1°. *Le Cri de l'Agriculture.* A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe.

L'Auteur paroît d'abord ſe préſenter aſſez bien dans la carriere qu'il ſe propoſe de parcourir. Mais à peine a-t-il fait les premiers pas qu'il tombe ; & le *cri* qu'il pouſſe n'eſt certainement pas celui *de l'Agriculture.* C'eſt un éloge du ſyſtême de Colbert, deſtructeur de l'Agriculture, & une déclamation contre la liberté du commerce des grains dont il ne connoît ni les principes ni les effets. Il y a plus que de la légéreté à traiter de *folle* l'opération légale la plus juſte & la plus néceſſaire.

M. Becc... veut une répartition plus juſte de l'impôt ſur les terres. Le cadaſtre ſe préſente à lui pour parvenir à l'égalité : il le rejette comme trop embarraſſant à dreſſer. Il ſe paſſionne pour la *dixme* comme plus facile à connoître. Il établit donc ſon *impôt égal* ſur le modele de *l'impôt le plus inégal* & le plus déſaſtreux ; puiſque la dixme, levée ſur le produit total, n'emporte qu'une médiocre portion du revenu net d'une terre fertile qui exige peu d'avances, tandis qu'elle arrache juſqu'aux avances d'un terrein ingrat qui ne produit qu'à force de dépenſes. L'Auteur qui, ſelon toute apparence, n'avoit pas conçu l'enſemble de ſon plan, lorſqu'il a commencé à l'écrire, ne tarde pas à s'appercevoir que ſa regle eſt inſuffiſante & mauvaiſe. Sans l'abandonner, il a recours à une eſtimation de tous les genres de dépenſes & d'avances rurales dont le détail ne l'effraye pas. Ainſi après avoir refuſé le cadaſtre à cauſe de la difficulté de ſon exécution, il adopte un moyen impraticable.

Enfin il crée du *papier.*

2°. *Traité de la Connoiſſance générale des*

grains & de la mouture par économie, concernant la maniere de moudre les grains pour en tirer une plus grande quantité de meilleure farine avec le moins de déchet, le méchanisme & la construction de diverses sortes de moulins &c, précédé des principes sur la connoissance & l'achat des grains, leur conservation, sur les greniers publics & particuliers, sur ceux de la Chine &c, rédigé sur les mémoires des Gens de l'Art les plus instruits. Par M. Beguillet, Avocat en Parlement, premier Notaire des Etats de Bourgogne, de l'Institut de Bologne, des Arcades de Rome, des Académies de Marseille, Montpellier, Caën, Florence &c; de la Soc. Econom. de Berne, des Sociétés d'Agricult. de Lyon, Orléans, Limoges, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de l'Acad. des Inscriptions &c. 2 vol. in-8°. contenant 1127 pag. *Antè omnia dicendum mihi est de operibus quæ familiam sustentant.* Hierocles. Chez Panckoucke, rue des Poitevins.

Cet important Ouvrage a été fait par les ordres de M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat. Les premiers matériaux en ont été fournis par M. Bucquet, Citoyen distingué dans son Art, & à qui plusieurs Provinces doivent la connoissance & la jouissance de la mouture économique &c. &c. On imprime un *Manuel Economique*, approuvé par l'Académie des Sciences, comme un Ouvrage indispensable aux Propriétaires des moulins, aux Meûniers &c.

3°. *Avis au Peuple sur l'amélioration de ses terres & la santé de ses bestiaux.* A Avignon, chez J. J. Niel, Imprim. Libr., rue de la Balance, 2 petits vol.

Cet Ouvrage est un résumé clair, précis & méthodique des meilleurs préceptes, des meilleures pratiques, des meilleures recettes, publiés par les plus célebres Agronomes modernes, ainsi que par les Auteurs vétérinaires. Il est à la portée des gens de la campagne & très-bon à mettre entre leurs mains.

I I.

Lettre d'un Toscan à un de ses Amis à Paris. Florence, 8 Juin 1775.

MONSIEUR,

Les nouvelles que vous m'avez communiquées sur les émeutes de Versailles, de Paris, & autres Villes qui les avoisinent au sujet de la cherté du pain, ne m'ont occasionné aucune surprise; c'est à quoi l'on devoit s'attendre d'après le nouveau systême de la libre circulation des bleds.

J'ai été ici spéculateur en 1773 d'un pareil tableau, quoique plus petit que celui dont vous me faites le détail, lorsque le Grand Duc étendit la liberté absolue du commerce de ce genre à l'Etranger; mais les mesures efficaces prises alors par le Gouvernement firent disparoître dans leur naissance tous les mouvemens séditieux qui tendoient au renversement de ces loix qui ont fait depuis le bonheur de la Toscane.

On ne peut qu'admirer la conduite du jeune Roi dans ces circonstances, & les sages dispositions qu'il a opposées avec fermeté aux progrès de la révolte: leur effet sera l'époque de l'établissement du systême de la liberté dont nous voyons les conséquences utiles dans ce pays.

Malgré que la récolte de l'année précédente ait manqué en Toscane, comme les années 1766 & 1767, on a pu toujours, & on peut avoir partout du pain de bonne qualité à des prix raisonnables. Les Marchands Toscans & Etrangers, sur l'assurance de la pleine liberté qui ôte au commerce toutes les entraves, ont fait venir des autres pays une grande quantité de bled à Livourne. La mesure de froment, pesant 53 livres, n'a été vendue qu'entre les cinq & six livres, argent de Toscane. L'excellent froment du pays n'a pas excédé le prix de sept à huit livres. Toutes les autres denrées de ce genre ont été vendues avec la même proportion; ce qui prouve que la liberté est le bonheur des Etats & l'unique moyen de procurer la subsistance aux Peuples à des prix raisonnables, lors même que les récoltes manquent.

On est si familiarisé avec cette idée que si par malheur le Grand Duc pensoit aujourd'hui à remettre les choses sur l'ancien pied, & à restreindre cette liberté, il auroit beaucoup plus de peine qu'il n'en a eu à nous délivrer des chaînes qui nous étoient si préjudiciables.

I I I.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 5 Juillet 1775, au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 29, 30 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 18, 19 à 20 liv. 10; l'orge, de 17, 18 l. 10 s. à 20 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 30 l. 15 s. à 35 l. 10 s.; le seigle, de 17 l. 10 s. à 18 liv. 10 s.; l'orge, de 16, 18 à 19 l. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 5 Juillet 1775, au Samedi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 19 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Juillet 1775, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710	2	
Les guinées à	721	16	
Ducats à	97	9	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100	1	
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	14	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	6	

CHANGES DE PARIS, *du 12 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 ⅛
Londres	31
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon *Août*	⅝ p. ⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi* 10.	*Mardi* 11.	*Mercredi* 12.
COMP. D. IND.			
Actions	1890	1892 ½	1895 92 ½
D°. 16/25es			1215
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		412	412
Rescriptions	77 ¼	77 ¼ 7	7
Bil. des Fermes.		1	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 3 Juillet. *Messieurs*		Du Mardi 4. *Messieurs*		Du Mercredi 5. *Messieurs*	
Creuzé..... pp^lles.	L.	Desplaces... pp^lles.	J.	Gauthier..... v^res.	M.
Viageres....	L.	Viageres.....	J.	Perpétuelles.	L.
Tontine.....	L.	Tontine.....	L.	.....	
Delamotte.. pp^lles.	J.	Cauchy..... pp^lles.	L.	.....	
Viageres.....	J.	Viageres.....	J.	.....	
Tontine.....	J.	Tontine.....	L.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 24 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 30 Décembre.*

SUivant des lettres du 9, les froids excessifs ont fait beaucoup de tort à la pêche du hareng sur les Dunes d'Uddevalla : elle ne monte qu'à quinze ou seize mille tonnes : ce n'est que le tiers du produit de la pêche de l'année derniere.

On écrit de Gothenbourg que la Compagnie de Groenland a résolu d'envoyer quelques nouveaux bâtimens pour joindre ceux qui ont déjà fait voile pour la pêche de la baleine.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Janvier.*

Quoique le tems soit fort radouci depuis le 28 Décembre, les gelées reprennent pendant la nuit. Cependant le Sund est libre. Dès le 23, un vent du nord nord ouest chassa les glaces des environs de Corsoer : il y a quelques autres Ports également accessibles. Pendant la rigueur de la saison, il y avoit eu un renchérissement dans les prix du pain & autres denrées : le Peuple s'en est pris aux Boulangers & autres Marchands : il est pourtant vrai que quand toutes les communications sont interceptées, les vivres deviennent nécessairement plus rares & très-naturellement plus chers, sans abus de la part des Vendeurs. On vient de satisfaire le Peuple par un réglement sur le prix, le poids, la qualité du pain. Comme, selon les apparences, la circulation sera bientôt rétablie, il faut espérer que le commerce établira le bon marché que l'autorité ne peut jamais procurer par violence qu'un instant, & en préparant par la destruction une plus haute cherté.

ALLEMAGNE.

DE SCHLEWIC, *le 6 Janvier.*

Les Baillis de plusieurs cantons Allemands, soumis à la Couronne de Danemarck, ont informé la Chancellerie Allemande de Copenhague que les épizooties commençoient à se déclarer de nouveau. L'ordre est venu de tuer les animaux, aussitôt qu'on s'appercevroit qu'ils seroient attaqués de la maladie, & de les enterrer à une très grande profondeur. On dit que, pour adoucir ce remede, la Régence accordera des dédommagemens aux Propriétaires.

DE HAMBOURG, *le 6 Janvier.*

Si l'on doit ajouter foi aux différens avis de la Haute-Saxe, il est question de grossir le poids des impôts sur ce malheureux Electorat qu'une longue paix n'a pu retirer de l'abîme dans lequel une guerre affreuse l'a

voit plongé : il y est retenu & enfoncé par ce même poids.

Il est aussi question d'un projet peu agréable pour les Princes dont la domination bursale est presqu'illimitée dans des domaines très-bornés, mais utile, dit-on, par de grandes contrées, & en général pour les Agens du commerce jusqu'à présent tourmenté & dérouté par des conflits de Jurisdictions parfaitement incompatibles & antisociales.

De Cuxhaven, *le 7 Janvier.*

Depuis le 15 Décembre, les bords de la mer & le canal n'offrent plus de glace. Le 28, pendant la nuit, une violente tempête éleva des vagues sur lesquelles les vaisseaux toucherent à leur ruine : cependant ils ne furent pas même endommagés. Depuis ce tems-là, il est arrivé quelques bâtimens.

De Pulssnitz (*Haute Lusace*), *le 7 Janvier.*

M. Jean-Philippe Fielitz, Chirurgien de cette Ville, vient de rendre la vie, par les secours connus ailleurs & presqu'inconnus ici, à un enfant noyé, & condamné à la sépulture, fils de Friederich Gottlob Ritschel, Sellier. Le Magistrat a récompensé le Chirurgien. Le Peuple commence à croire à la résurrection des noyés, & le Gouvernement paroit encouragé à former un établissement en leur faveur.

De Manheim, *le 9 Janvier.*

Le 1 Janvier, à 3 heures du matin, le pont du Rhin fut, pour la troisieme fois, emporté par l'impétuosité de la débacle.

ITALIE.

De Trieste, *le 18 Décembre.*

Le tems a fort varié dans le courant du présent mois. Tempêtes & naufrages. Plusieurs Navigateurs ont rapporté qu'il avoit péri beaucoup de bâtimens. Les communications par terre ont été assez long-tems impraticables : pour sauver les hommes & les chevaux, on a été obligé de laisser les voitures au milieu des chemins. La navigation de l'Archipel est traversée par un grand nombre de Corsaires Albanois. Les deux fameux Pirates Dely Costangy & Manoly ont pris plusieurs navires, entr'autres deux François dont ils ont fait massacrer les équipages. M. le Chevalier de Vintimille s'est emparé d'un de ces Corsaires monté de soixante hommes qui ont été noyés. Ces Ecumeurs de mer continuent néanmoins leurs courses ; & quelques jours après cette expédition, ils se sont rendus maitres d'un autre bâtiment François.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Janvier.*

La lettre d'un Colon de la Jamaïque à un Habitant d'Edimbourg, annoncée dans la derniere Feuille, présente le tableau suivant de la plus horrible barbarie.

» Je ne puis renfermer dans mon cœur » les sentimens qu'excite l'extravagante » cruauté dont un Colon de mon voisinage » nous rend malheureusement les témoins. » L'humanité se souleve pour appeller à » grands cris à son secours contre cette barbarie la Justice & les Loix. Vous connoissez Monsieur ***. C'est lui, c'est cet homme vain qui, pour l'emporter sur tous les » Planteurs par une singularité inouie, se » fait traîner dans une voiture par des Negres qu'il veut obliger à courir avec la » force & la vitesse des chevaux. Quand il » va prendre l'air avec sa femme & deux » enfans, ce qu'il fait ordinairement au » fort de la chaleur, c'est bien le spectacle le » plus révoltant que de le voir presser le pas » de ce malheureux attelage, jusqu'à lui faire » faire 5 milles par heure, & quelquefois dans » des chemins difficiles & raboteux. Vous » pouvez m'en croire, quand je vous dirai » que j'ai vu souvent ces six Negres transformés en chevaux, tomber, épuisés de » fatigue, palpitans, haletans, comme vos » chevaux au terme d'une course de New-Market. Bien-tôt d'horribles coups de » fouet les rappellent à leur horrible tâche : » le sang coule & se confond avec la sueur » & l'écume. Ce barbare ou plutôt ce monstre conduit lui-même sa voiture, & jamais Cocher ne fut si cruel envers des » animaux. Oh ! non, il ne sera point imité » par nos Colons, même les plus durs ; sa

» barbarie est trop horrible pour être con-
» tagieuse. Vous avez de la peine à ajouter
» foi à cet affreux récit ; il est pourtant vrai ;
» je vous parle comme témoin oculaire, je
» le suis souvent malgré moi, quoiqu'il
» m'en coûte : souvent j'ai vu le Chirur-
» gien panser les plaies de ces malheureux,
» c'est tous les jours une partie de son occu-
» cupation. Leurs cris, les cris que la plus
» vive douleur leur fait pousser, lorsqu'on
» lave leurs plaies avec du vinaigre ou du
» jus de limons, leurs cris que je crois sans
» cesse entendre, retentiront jusqu'au fond
» de vos entrailles... Mais c'en est trop sur
» un sujet si triste, si humiliant, si abomi-
» nable... ».

Si la Loi ne faisoit des tyrans, on ne verroit pas ces horreurs ; c'est la Loi qui en est coupable.

Une Maison de Manchester a déjà souffert une perte de 12,000 liv. sterl., depuis que le Congrès de Philadelphie a publié ses résolutions. On écrit de Leeds que, depuis cette époque, les Manufacturiers sont tombés d'un état d'aisance dans une extrême détresse, & que deux années du revenu de la Corporation ne répareroient pas le tort qu'ils essuyent..... Une foule innombrable d'Ouvriers prennent, dit-on, tous les jours des engagemens avec des Agens de Nations étrangeres répandus dans toutes nos Provinces..... On estime qu'un cinquieme des Habitans de l'Angleterre est employé directement ou indirectement dans le commerce de ce pays avec l'Amérique..... On ajoute que si ces différends ne s'accordent pas bientôt, il y aura, dans le revenu public, un deficit si considérable qu'il faudra nécessairement porter en 1776 la taxe des terres à cinq schellings par livre... On assure à la Bourse que, dans le courant des trois derniers mois, des Marchands & autres Habitans de Londres avoient souscrit pour près de dix mille livres st., en faveur des pauvres de l'Amérique.

La Société des Arts a donné des médailles à M. Alexandre Dick, Baronet, & à M. Michel Calender qui, en 1774, ont cultivé le *rheum palmatum*, rhubarbe de Turquie ; à M. William Talman qui a cultivé des turnips entre des féves ; à M. John de la Mothe qui a appris à des enfans à tisser des galons noirs.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Janvier.*

Dans le courant de 1774, morts 6649, (451 moins qu'en 1773) ; mariages, 2547 ; baptêmes, 4843 dans cette Ville... Il est entré dans le Texel 837 vaisseaux.

Les communications par eau ont été interrompues pendant près d'un mois, & l'intérieur du pays a beaucoup souffert. Dès qu'elles ont été rétablies, on s'est hâté de toutes parts d'amasser des provisions.

Nos Négocians craignent les contre-coups des banqueroutes dont l'Angleterre paroît menacée..... Nos différends avec l'Empereur de Maroc arrêtent leur commerce d'un autre côté.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le* 9 *Janvier.*

Notre huile est excessivement chere. On sçait qu'il y a ici des parties de cette denrée de qualité supérieure.

On appréhende que l'épizootie qui a gagné les bords du Haut-Languedoc n'occasionne jusques dans cette partie de la Province le renchérissement de divers objets de consommation & de commerce. Il s'est répandu qu'un Berger qui avoit voulu écorcher un animal mort de cette maladie, étoit mort au bout de quatre heures, d'où l'on a conclu qu'elle étoit contagieuse même pour les hommes. Mais l'expérience générale détruit cette conséquence. Personne n'ignore les mesures que les Etats ont prises pour empêcher les progrès du mal.

Pendant que ce fléau désole ou menace les hautes contrées riches en bêtes à cornes, la Basse-Provence craint, avec raison, que la disette de fourages n'ait des suites funestes pour ses troupeaux à laine. Des Propriétaires de ces troupeaux offrent de céder les agneaux & la laine de leurs brebis à qui veut se charger de les nourrir jusqu'au printems : il y a trop peu de gens en état d'accepter le marché. La plûpart des agneaux sont abandonnés & périssent, faute

de subsistance. On avoit mis le feu aux joncs des marais, dans l'espérance que les pluies d'automne feroient croître des herbes : la sécheresse a trompé cette sage prévoyance.

Les grains semés ne promettent rien encore ; il y en a même une partie qui n'a point percé. La végétation n'a pu vaincre les intempéries & rassurer le Laboureur.

De Montpellier, *le 9 Janvier.*

Notre Société a couronné le Mémoire de M. Toaldo, Professeur à l'Université de Padoue, (sçavant Météorologiste très-connu de nos Lecteurs) *touchant l'influence des météores sur la végétation, & les conséquences pratiques à tirer par rapport à l'Agriculture, des observations météorologiques faites jusqu'ici.* Le Mémoire qui porte pour devise, *quid vesper serus vehat* &c. a été cité avec éloge. On a lu, dans la même Séance, un Mémoire de M. le Marquis de Montferrier, *sur un des emplois utiles qu'on pourroit faire des eaux surabondantes qui ont été conduites sur la place du Peyrou à Montpellier ;* un autre de M. Fouquet sur *l'efficacité des bains de terre dans la phtisie & dans plusieurs autres maladies* &c.

M. l'Archevêque de Narbonne, Président-né des Etats, Président de la Société Royale pendant 1774, avoit ouvert la Séance par un discours intéressant dans lequel, après avoir présenté les bons effets qu'ont produits les encouragemens accordés en dernier lieu par les Etats aux Arts & aux Sciences, il annonça un nouveau Prix que les mêmes Etats ont délibéré de décerner sur un sujet dont nous donnerons une exposition détaillée.

Les eaux-de-vie valent 20 liv. au Marché de Pézenas.

Des Montagnes du Beaujollois, *le 10 Janvier.*

En général les récoltes de l'année derniere ont été médiocres ; celles des grains & des pommes de terre, mauvaises. Les tiges de ces dernieres se sont épuisées à pousser des filleuls, tellement que les pommes sont restées extrêmement petites. Malgré leur mauvaise qualité, elles sont fort cheres ; car la mesure qui, rase, pese en seigle 34 l., se vend, comble, en truffes, 10 s.

Le seigle vaut près de sept liards la livre, & le froment près de neuf liards.

Les porcs, portion essentielle de la subsistance des Paysans, ont renchéri à cause des froids immodérés qui ont gelé les glands & leur ont ravi cette nourriture. Il a fallu suppléer à ces fruits, par le son, les grains, les pommes de terre &c. La graisse de ces animaux en est sensiblement altérée. On distingue fort bien, & cela dans le même individu, la graisse produite par le gland, d'avec celle qui provient d'alimens moins convenables à leur espece.

A la rigueur des tems, nous opposons notre industrie. Elle s'exerce avantageusement dans ce moment-ci sur plusieurs toiles & toileries en fil, fil & coton, & tout coton. Il paroît que nous avons exactement atteint la qualité qu'il convient de donner aux garats. Le prix courant actuel est de 26 liv., les 30 aunes. Il y en a environ 60 métiers. On peut compter que pour le filage des matieres ou pour la fabrication de cette espece de toile, chaque métier occupe dix personnes. Cette branche d'industrie s'éleve & se fortifie avec les bienfaits du Gouvernement, sans avoir rien de précaire & de privilégié. Tout le monde peut en saisir ou lâcher un rameau à son gré, profiter des instructions offertes, participer selon ses besoins aux encouragemens ou être à lui seul son guide, son conseil & son soutien.

Extrait d'une Lettre de Dijon, 12 Janvier.

» Vous avez présumé que l'erreur qui s'étoit glissée dans une de vos Gazettes sur le prix de 2 s. 3 d. ou 2 s. 6 d. qu'on vous avoit dit que valoit ici la livre de pain, n'étoit qu'apparente, & que ce taux pouvoit être celui d'Octobre : permettez-moi de vous dire que vous avez été mal informé, & que dès *le mois de Septembre*, le pain blanc n'a cessé de valoir 3 s. 8 d. ; & que même *si l'on avoit suivi les anciens Réglemens, il auroit dû être à 3 s. 10 d. en Novembre & Décembre.*...

» Notre mesure de froment vaut à présent de 5 l. 10 s. à 5 l. 16 s. La mesure de seigle mêlé avec un peu de froment, est à 4 l. 5 s. & 4 l. 10 s. Le pain blanc, 4 s., le bis 2 s. *Il n'y a que deux sortes de*

» *pain permises ici aux Boulangers* : ils l'ont » autrefois eux-mêmes demandé : Arrêt du » Parlement en 1667, & Délibération de la » Police en conséquence... ».

Et en conséquence, injonction de manger du pain ou cher ou mauvais ; défense de faire du pain meilleur à meilleur marché &c.

EXTRAIT d'une Lettre d'Angers, 13 *Janvier*.

» On a publié dans les *Affiches* de cette » Ville un *Avis intéressant pour la Province* » & même pour toutes les Provinces. Ce » sera rendre un hommage au Gouverne- » ment, confirmer la confiance des Peuples » en sa justice, prévenir les cruels abus » qu'il réforme, que de le répandre, cet » Avis : son étendue m'oblige à me renfer- » mer dans un simple extrait ».

» La plûpart des impôts sont soumis, » dans leur fixation & dans leur perception, » à des regles certaines & connues. S'il s'y » glisse des abus, du moins ils ne sont pas » livrés à l'arbitraire des Commis. Il en est » d'autres sujets à ce grave inconvénient » depuis plusieurs années : de ce genre est » la partie des droits de contrôle, insinua- » tion & centieme denier. Citons des faits » constatés ».

» Depuis deux ans, quelques Contrô- » leurs (car il n'y a point de reproche » semblable à faire à plusieurs Bureaux) » avoient imaginé qu'il ne devoit pas être » permis de jouir d'une succession immobi- » liere, quelque modique qu'elle fût, sans » un partage pardevant Notaire ou par » écrits privés ».

» En conséquence, la Province a été de » toutes parts désolée par des contraintes, » tendant à forcer la représentation des par- » tages ou le payement des sommes arbi- » traires, portées au plus fort, pour les pe- » tites comme pour les grosses succes- » sions ».

» Inutilement répondoit on *que la coutu- » me, art* 43, *dispense de rédiger ou faire ré- » diger par écrit le partage du champ d'un pere ; » & que les loix bursales n'assujettissoient les » partages par écrits privés au droit de con- » trôle, que lorsqu'ils sont produits en Justice » ou énoncés dans les actes pardevant Notai- » re, & au centieme denier qu'autant qu'ils » renfermoient des retours en argent provenant » d'ailleurs que de la succession* ».

» Les C. répliquoient *qu'il n'y avoit plus » de bonne foi, que les écrits étoient néces- » saires, & qu'il falloit représenter les partages » ou payer telles sommes* pour s'être fié à la » foi de son frere ».

» Plusieurs qui ne jouissoient que sur la » bonne foi respective, sans écrit, ont payé. » D'autres qui ne croyoient rien devoir, » parce que *leur partage ne portoit aucun re- » tour*, n'ont pas hésité à le représenter : » mais on leur a fait payer le contrôle, sous » prétexte que cette représentation au Bu- » reau étoit *comme judiciaire*, & qu'ainsi » elle donnoit lieu au droit ».

» Un Habitant de Falaise & sa femme, » poursuivis par le Contrôleur de Château- » Gontier, ont, en dernier ressort, eu re- » cours au Conseil. La Loi & la Justice ont » prononcé en leur faveur. Mais l'abus ne » seroit pas extirpé, le bien ne seroit qu'im- » parfait, si l'on ne donnoit à cette décision » la plus grande publicité ».

» La sagesse & l'inflexible équité qui di- » rigent le Ministere des Finances préven- » nent & dissipent, par la suppression de » cet abus, plusieurs abus semblables, & in- » vitent les bons Citoyens à faire connoître » ceux qu'elle ne feroit pas encore cesser. » Il en est un autre dont on se plaint dans » cette Province ».

» Par des Lettres-Patentes du 3 Juillet » 1769, S. M. *exempte dans les dons mutuels, » réciproques, rémunératoires, faits par le mari » à la femme ou par la femme au mari par » contrat de mariage, de la formalité de l'insi- » nuation, soit au domicile des contractans, » soit aux Bureaux des lieux où sont situés les » biens donnés, à la charge qu'ils seront insi- » nués au domicile du Donateur, dans les qua- » tre mois après son décès*. Aucun réglement » n'a dérogé à celui là. Cependant depuis » 1771, on exige en divers endroits l'insi- » nuation avant le terme marqué. Le Mi- » nistere actuel nous rassure ».

» Puisqu'il est permis d'indiquer les » moyens d'obvier aux désordres, on en » proposera un qui paroît propre à arrêter » celui-là.

» Les Loix condamnent aux dépens les » Plaideurs téméraires. Jusqu'ici les Com- » mis, non seulement ont été soustraits à » cette juste peine ; *mais même quoiqu'on ga-*

» *gne sa cause contr'eux, sur des matieres de* » *contrôle, de centieme, de francs-fiefs, on est* » *condamné à payer leurs frais*; objet qui » pourroit exciter la cupidité de quelques- » uns, par les traités à moitié qu'ils fe- » roient avec les Huissiers ».

» Qu'à l'avenir ces Commis imprudens » soient condamnés aux dépens en leur pri- » vé nom, jusqu'à trois fois; que la qua- » trieme condamnation les dépouille de » leurs emplois, & qu'ils soient déclarés in- » capables d'en posséder aucun, lors du » moins que leurs exécutions porteroient » l'empreinte ou de la mauvaise foi ou d'u- » ne ignorance coupable. Tel est, M., le » sommaire de l'Avis que j'ai cru devoir » vous communiquer ».

De Paris, *le* 21 *Janvier*.

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18 *Décembre, contenant des dispositions pour arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les Provinces méridionales du Royaume.* S. M. instruite de l'état de la maladie qui s'est répandue depuis plus de huit mois sur les bêtes à cornes dans les Généralités de Bayonne, d'Auch & de Bordeaux, & qui commence à se communiquer dans celles de Montauban & de Montpellier; informée qu'elle se répand de plus en plus; qu'elle n'épargne qu'un petit nombre d'animaux dans les villages où elle a pénétré; que les remedes employés par les Médecins du pays & par les Eleves de l'Ecole Vétérinaire laissent peu d'espérance; que dans des Etats étrangers infectés, les années précédentes, on n'a pu sauver une grande partie du bétail que par le parti rigoureux de sacrifier les bêtes malades &c; le Roi ordonne que les lieux attaqués seront visités par les Artistes Vétérinaires ou les Maréchaux & autres Experts commis par les Intendans, à l'effet d'y constater l'état des bêtes à cornes; qu'il en sera dressé des procès-verbaux; qu'après la confection desdits procès-verbaux, les bêtes malades seront tuées & enterrées avec leurs cuirs, jusqu'à la concurrence des dix premieres seulement; qu'il sera payé aux Propriétaires le tiers de la valeur qu'auroient eue les animaux sains; que les Propriétaires ne cacheront aucune bête, sous peine d'amende &c.

N. Nous avons pris des informations sur l'eau de chaux qu'on avoit annoncée comme un excellent remede. Elle l'est peut-être; mais le fait qui a donné lieu à ce bruit prouveroit seulement que c'est un bon preservatif. Dans un village que la contagion infectoit ou menaçoit, des bêtes ayant appercu ou senti de l'eau de chaux que les pluies avoient délayée, s'y sont portées d'elles-mêmes & en ont bu avec avidité par préférence à toute autre eau. Au milieu de la contagion, elles n'en ont point été attaquées.

Pour arrêter la communication du mal, il y auroit peut-être un moyen plus simple & plus sûr que l'usage ordinaire des cordons qui sont onéreux & qui ne sont pas sans inconvéniens. Ce moyen consisteroit à marquer d'un signe particulier toutes les bêtes des pays infectés & jusqu'à une lieue au-delà tout à l'entour, les bêtes malades à la cuisse gauche, les autres à la cuisse droite. Les Syndics des Paroisses & autres feroient sans aucun frais cette opération. Cette marque connue défendroit beaucoup mieux que tout autre expédient le transport ou la conduite des animaux d'un lieu à un autre. Personne ne s'aviseroit d'aller exposer aux yeux du Public dans un endroit sain une bête empreinte du signe de la peste. On ne recevroit nulle part que des animaux dont la peau porteroit avec elle un certificat de santé, si l'on peut parler ainsi. La communication, par le bétail, s'arrêteroit donc d'elle même. Ce moyen ne présente aucune sorte d'inconvénient, & il peut avoir les plus heureux effets.

Nous sommes obligés de renvoyer à une autre Feuille le compte raisonné de la *Déclaration* concernant les droits sur le poisson pendant le Carême; & l'annonce de divers Arrêts du Conseil &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis. Tannerie Royale de Dax à vendre.

MM. les Intéressés à la Tannerie Royale établie au Fauxbourg du Sablar-lès-Dax ayant fait cesser, depuis quelques années, toute préparation de cuirs, proposent de

faire la vente de l'Enclos & Bâtimens de cet établissement aux encheres, pour la délivrance en être faite au plus offrant & dernier Enchérisseur, le Lundi 20 du mois de Février 1775, dans l'Etude de Me. Seniean, Notaire Royal, rue Large à Dax.

Ce Domaine consiste, 1°. en une belle Maison neuve de Maître, bâtie à la Mansarde; 2°. un grand Hangard d'environ 20 toises de long, 5 de large & 15 pieds de haut; 3°. un grand Bâtiment de 66 pieds de long, 25 & demi de large, tout en une seule Salle, & un beau Grenier au-dessus; 4°. un beau Magasin & Grenier au-dessus; 5°. un autre Magasin séparé; 6°. trois Hangards. De plus, un Jardin, un Pré, & environ 80 beaux mûriers blancs en nature; un Attelier pour faire la soie, & les Atteliers, Outils & Ustensiles de Tannerie. Situé sur le bord de l'Adour, entouré de quais, ce lieu peut devenir très-avantageux soit pour quelque Manufacture ou pour y établir des Chays, Magasins, Greniers &c, à cause du Port où les bateaux aboutissent facilement, de la proximité d'un Marché considérable & de la jonction de diverses routes.

Cette acquisition est des plus solides.

Les Encheres seront reçues chez Me. Seniean, Notaire Royal à Dax, avec qui l'on peut correspondre.

On peut aussi s'adresser, pour les éclaircissemens que l'on jugera convenables, au sieur Domec, Maitre de Pension à Dax, fondé de procuration de M. le Syndic desdits Intéressés.

II.

Mémoire sur l'épizootie qui regne dans les Provinces méridionales.

L'Auteur de ce Mémoire assure qu'il faut employer contre cette maladie les remedes rafraichissans & non les cordiaux. Il veut qu'au moment où l'on a connoissance du mal, on mette les bestiaux à la diete, & qu'on leur donne pour tout aliment de l'eau blanche dans laquelle on a dissous une certaine quantité de sel de nitre: ce sel fait uriner, tient le ventre libre & rafraichit. On peut aussi donner des lavemens rafraichissans, parce que le grand feu fait que les alimens s'épaississent & se dessechent dans l'estomac.

L'Auteur fait donner aux bêtes malades deux onces de fleur de soufre & une once de sel de nitre en breuvage pendant trois jours. On continue l'eau blanche, le sel de nitre, les lavemens rafraichissans.

S'il s'est formé des dépôts, on les ouvre avec un rasoir; on applique sur la plaie un onguent suppuratif, composé d'une once de thérébentine, deux onces de ceruse en poudre, deux onces de cire en morceaux, deux onces d'huile de lin ou mieux d'huile d'olive, une once de résine en poudre, tenues sur un feu doux, & remués sans cesse l'espace de six heures; onguent qu'on met en rouleau lorsqu'il est presque froid, & qui est bon pour les plaies du corps humain.

On assure que dans quelques cantons, on a sauvé les bestiaux par les bains. L'Auteur du Mémoire dit qu'au printems dernier, il sauva ses chiens attaqués de la maladie qui regnoit alors, en les jettant dans l'eau cinq à six fois par jour. Ces animaux jettoient par la gueule, le nez, les yeux & les oreilles, une quantité de pus considérable; ils dédaignoient tout aliment & mouroient en peu de jours.

III.

Remede contre la maladie des bêtes à cornes, lequel a sauvé beaucoup de bestiaux en Suisse.

1°. Il faut prendre la charge d'un coup de fusil de poudre à tirer, autant de poivre pilé, & le double de fleur de soufre; la même quantité de cumin que de fleur de soufre. Après avoir pilé toutes ces drogues dans un mortier, on les met dans un quart de pot de vinaigre.

2°. Il faut que l'animal à qui on fait prendre ce breuvage, l'avale en entier d'un seul coup, & qu'il soit deux heures avant & deux heures après sans manger.

3°. Pour préserver les animaux qui ne sont pas encore attaqués, on leur fait prendre une seule fois le remede, & on le donne pendant quatre jours de suite aux animaux malades.

4°. On ne donne aux veaux que la moitié du breuvage.

I V.

Graine et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 14 Janvier 1775, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. 15 s. *le septier; idem* nouveau, de 21, 22 à 24 l. 15 s.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s. à 26 l. le seigle, de 14 à 15 l. 10 s.; l'orge, de 10 liv. à 10 l. 5 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Janvier 1775, au Mercredi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 13, 15 l. 10 s. à 16 l.; *idem* à la Greve, de 14 l. 10 s., 15 à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Janvier 1775, de 48 à 49 liv.; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 15 à 16 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille & nouvelle, de 14 à 15 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V I.

Changes de Paris, *du* 21 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 3 16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	180 $\frac{1}{2}$
Madrid	15
Cadix	14 17 6 à 17
Livourne	94 $\frac{1}{4}$ à 95
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Reis*	$\frac{1}{2}$ p. 8 p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 20 Janvier 1775.

		liv	s
Or de Portug. à	marc.	718	
Du Mexique à	marc.	713	
Du Perou à	marc.	705	
Les guinées à	marc.	717	10
Ducats à	once.	97	10
Or fin à 23 k. 31 32.	once.	99	10
Or à 20 karats à	once.	83	10
L'argent à 11 d. 20 g. à	marc.	54	
Idem à 11 d. 10 gr. à	marc.	52	
Piastres à	marc.	49	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1852 $\frac{1}{2}$. . . .	1855 52 $\frac{1}{2}$ . .	1852 $\frac{1}{2}$ 55 . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	1187 $\frac{1}{2}$ . . .	1185 . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	232	232	232 . . . .
D° 25es. à 1 coup.	75	75	. . . . .
Emprunt Oct. .	400.	400	400 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 18 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE S. PÉTERSBOURG, *le* 8 *Mars.*

LE College de Commerce a publié une instruction & des réglemens pour que les chanvres soient *braqués* ou triés à l'instar de ceux de Riga. Il est intéressant pour les Négocians étrangers d'être instruits de ce nouvel arrangement. Il procurera un chanvre plus net & presqu'égal à celui de Riga; mais en même tems il opérera une augmentation de prix de 3 roubles ou au moins 2 roubles & 50 capeck par berkovitz. Le rouble évalué à 4 l. 15 s. au plus, 2 roubles & demi feront 11 l. 15 s. Le berkovitz pese 330 l.: ainsi ce sera à peu près 3 l. 11 d'augmentation par quintal, poids de marc.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 23 *Mars.*

L'exportation des grains demeurera libre, mais moyennant un droit de sortie, suivant le tarif de la Douane de 1772. Elle sera tout-à-la-fois libre & franche, quant à la Scanie, Province fertile où il est urgent d'encourager la culture.

Il a paru beaucoup de critiques du Gouvernement actuel: à ces critiques, on a répondu par des faits, par le tableau des actes de sagesse & de bienfaisance qui se multiplient de jour en jour. Il faut remédier à de grands maux; les maux sont l'ouvrage de l'anarchie précédente; les remedes sont au Gouvernement présent: mais encore une fois, la cure des maux invétérés est difficile & lente.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le* 29 *Mars.*

Les inondations ont fait les plus grands ravages en Valachie & en Moldavie. Les chemins sont rompus, les terreins bouleversés, les besoins grands, les alarmes vives.

DE BRESLAU, *le* 31 *Mars.*

La Société Economique n'a reçu, au sujet du vertige ou tournoyement des moutons, aucun Mémoire digne du prix proposé. Cette matiere ne sera plus remise au concours.

DE MAYENCE, *le* 5 *Avril.*

Il se tient ici des Conférences par rapport à la navigation du Rhin, tant traversée par les Douanes, tant affoiblie par les exactions, au détriment de tous les Etats que le fleuve arrose. Les Cours de Vienne prétendent qu'elle doit être libre en vertu du Traité de Westphalie; & ce Traité est fondé sur l'intérêt général.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 6 *Avril.*

Plusieurs Membres des Communes ont

derniérement fait de nouveaux efforts en faveur de l'Amérique, mais en vain. Toutes leurs propositions ont été rejettées, comme ils l'avoient sans doute prévu.

On assure qu'il est dû à la Compagnie des Indes par un Etat voisin 160,000 l. st., & par la Nation 139,000.

On écrit de Paisley que le commerce de cette Ville que la stagnation générale avoit suspendu depuis plusieurs années, commence à reprendre son cours : mais par quel moyen ? Par la fabrique des gazes de soie que le luxe dans sa misere substitue partout à des ouvrages plus sûrs & plus solides. L'industrie en ce genre est poussée fort loin à Paisley. On vient d'y établir une Manufacture de rubans, laquelle occupe les petits garçons & les filles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 3 Avril.*

Il reste encore beaucoup de grains à vendre dans cette Ville quoiqu'elle en ait fait passer considérablement dans l'intérieur pour la Provence, le Bas-Languedoc, le Dauphiné. L'Italie est pourvue. L'Amérique septentrionale continue ses fournitures en Espagne & en Portugal. Toulon a encore de fortes parties de bled à mettre dans le commerce.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 5 Avril.*

Aux plus beaux jours, trop beaux pour la saison, a succédé le tems le plus inconstant, tantôt froid, tantôt chaud. Il a regné des vents opiniâtres. La gelée a flétri quelques mûriers trop avancés, sans offenser les autres. Les arbres fruitiers ont résisté : leurs fleurs promettent même la plus grande abonce : cette récolte nous manque depuis plusieurs années, & ce n'est pas une perte légere.

Les bleds ont souffert de la sécheresse de l'hiver & de la continuité du vent. Que ce mois-ci nous amene des pluies, les espérances se ranimeront. A Avignon, le prix des grains est augmenté : il se soutient ici ; les secours dont nos environs ont besoin, le fera vraisemblablement hausser. Il s'est fait de gros achats à Toulouse pour l'approvisionnement du Bas-Languedoc.

Un Particulier avoit amené de cette Capitale de la Province du bled de Mars : l'épreuve réussit ; il fit une récolte des plus abondantes, & les grains furent de très-belle qualité. Cette culture n'a point été suivie ; elle offriroit néanmoins des ressources après des hivers malfaisans. La viande est très-chere, comme les maladies épizootiques donnoient lieu de le craindre. La suppression de l'équivalent dont nous étions exempts à titre onéreux, ne nous dédommageroit que par une juste restitution d'un droit acheté & acquis en propriété.

De Montpellier, *le 5 Avril.*

» L'expérience & une ancienne tradition » ont transmis pour précepte économique » dans ma famille, qu'il faut vendre notre » bled au moment de la récolte lorsque les » prix sont hauts, parce que ces prix attirent bientôt des bleds étrangers ; & le » garder jusques vers le mois d'Avril ou » de Mai lorsque les prix sont bas à la même époque, parce que ces prix ayant » éloigné le commerce, les denrées qui restent dans le pays se vendent mieux en ce » tems-là. C'est un fait qu'on a toujours vu » & qu'on verra vraisemblablement toujours : voici les raisons sur lesquelles on » peut établir ce renchérissement du printems.

» Il est en France beaucoup de Districts » particuliers qui ne recueillent pas assez » de bled pour leur consommation annuelle.

» Les Particuliers & les Marchands ne » vont pas acheter des grains éloignés tant » que le canton fournit, & qu'on peut en » avoir à peu près aux mêmes prix. Dès » que le bled que j'appellerai *local* est consommé, le commerce éveillé va chercher » des secours dans les contrées plus abondantes où il est sûr de se pourvoir. Ces » contrées sont connues. Admettons le haut-Languedoc relativement à notre position : » les Négocians des divers pays disetteux y » accourent ; leur commerce y occasionne » nécessairement, inévitablement une augmentation de prix : *n'est ce pas là une augmentation naturelle ? Ne voit on pas qu'une » libre circulation fera que cette concurrence*

» *d'Acheteurs sera moins concentrée & par con-*
» *séquent que les prix haufferont moins ?*

» *C'est ce qui est arrivé cette année : malgré*
» *la mauvaise récolte de 1774 qui n'a pas*
» *fourni de bled local aussi long-tems qu'à l'or-*
» *dinaire*, quoique les Marchands de bled
» soient allés faire leurs achats plutôt que
» de coutume, *les prix des bleds n'ont pas*
» *augmenté à beaucoup près autant qu'ils avoient*
» *augmenté les dix années précédentes à la mê-*
» *me époque.* Notre Pays, notre Ville, quoi-
» que dépourvus de très-bonne heure de
» bled local, payent le pain au même prix
» qu'ils le payoient au moment de la ré-
» colte ; *ce qu'on n'avoit pas vu depuis long-*
» *tems, & ce qu'on ne peut attribuer qu'à la*
» *liberté de la circulation qui entretient par-*
» *tout à peu près le même niveau.*

» Une autre cause de l'augmentation or-
» dinaire après l'hiver, c'est l'augmenta-
» tion réelle de la consommation. Il n'est
» aucun Propriétaire de terre, aucun hom-
» me instruit des détails de la manutention
» d'un domaine, qui ne sçache que l'on
» consomme beaucoup plus après l'hiver &
» pendant le tems des travaux que pendant
» la saison morte. On a plus de monde dans
» un domaine au moment où les travaux
» commencent ; & ce monde consomme
» beaucoup plus à raison de la fatigue ainsi
» que de la longueur des jours. Qu'on ne
» dise pas que les Travailleurs auroient éga-
» lement mangé chez eux, quand ils n'é-
» toient pas à la charge de votre domaine :
» ce raisonnement ne pourroit être que ce-
» lui des gens qui n'ont jamais vu la ma-
» niere misérable dont la plus grande par-
» tie de cette classe vit chez elle. Il est des
» contrées entieres où l'on ne mange pres-
» que point de pain pendant l'hiver. Ad-
» mettons qu'on en mange : croira-t-on
» qu'un homme consomme pendant une jour-
» née d'hiver qu'il reste sans rien faire, au-
» tant que dans une journée de beau tems
» qui le tient en action depuis le matin jus-
» qu'au soir.

» D'où l'on voit que le bled local man-
» quant & manquant au moment où l'aug-
» mentation est la plus forte, il faut néces-
» sairement se pourvoir aux greniers com-
» muns & fournis, que les Marchands cou-
» rant de toutes parts à ces greniers, il doit
» s'ensuivre une augmentation par leur con-
» currence même & par l'extraction ; que
» l'époque de ce recours aux lieux abon-
» dans doit être plus ou moins avancée sui-
» vant que la récolte aura été moins ou plus
» forte dans l'endroit de la consommation ;
» que la récolte ayant été généralement
» mauvaise en 1774, on aura eu plutôt be-
» soin de bleds éloignés ; enfin que le com-
» merce des grains étant totalement libre,
» se disperseront pour leurs achats suivant
» leur position, leurs connoissances, la fa-
» cilité des transports &c, ce qui nécessi-
» tera des prix plus bas que s'ils accouroient
» tous au même lieu ; *le fait le démontre, cette*
» *année* ».

D'AIGRE (*Généralité de Poitiers*), *le 6 Avril.*

La liberté de vendre les grains en tous lieux a fait baisser assez notablement le produit de la plûpart des minages. Notre Marché est le plus considérable de ceux qui dépendent de la Principauté de Marsillac, appartenant à Madame la Duchesse *d'Anville*. Les droits de minage de cette Principauté avoient été affermés pour la somme de 2250 livres, en 1770, sur la foi des réglemens qui défendoient de vendre & d'acheter ailleurs qu'aux Marchés. L'Arrêt du 13 Septembre dernier ayant opéré dans le produit une réduction de moitié, le Fermier a consulté des Gens de loi, ses Conseils l'ont engagé à réclamer la bienfaisance & l'équité d'une Maison qui soutient ses grands titres par de grandes vertus héréditaires. Sur un simple placet du Fermier, Madame la Duchesse d'Anville l'a déchargé de son bail. Le sacrifice a été fait comme se feroit un acte d'intérêt personnel.

DE NANTES, *le 9 Avril.*

Les grains ont augmenté dans ce pays tant à cause des armemens qu'à cause des secours destinés pour les lieux dépourvus.

On a publié dans les *Affiches* de cette Ville un *examen* de la note jointe dans le N°. 23 de la *Gazette d'Agriculture*, article de *Nantes*, à l'Avis de notre Bureau d'Agriculture. L'Auteur de l'article a cru qu'une question de *fait* ne devoit pas être décidée par le *droit*, & qu'un Fermier ne pouvoit pas être, de *droit*, condamné pour avoir

épuisé une terre que, dans le *fait*, il n'auroit point épuisée. L'Examinateur, avec le ton de l'honnêteté & de l'indulgence, lui fait *remarquer les dangereuses conséquences* de son *systême*. Encore *systême!* Est-ce un *systême* qu'une vérité si simple? Mais c'est de la proposition suivante qu'on voit découler des *conséquences dangereuses*. On a demandé » si » le Propiétaire qui, *fondé sur un faux pré-* » *jugé*, auroit exigé le repos des terres dans » la crainte de l'épuisement, seroit *équitable*, » dans le cas où il *exigeroit des dommages* » *qu'il n'auroit point soufferts?* » Qu'est-ce donc que l'*équité*, si un homme peut *équitablement* exiger des *indemnités* quand il n'a point essuyé de *pertes?* S'ensuit-il de-là, de ce qu'il ne seroit pas convenable de poursuivre contre un Fermier le payement d'une dette imaginaire, que ce *Fermier puisse* arbitrairement *s'écarter des conventions précises de sa ferme?* Qu'on se rassure, nul Cultivateur ne tirera cette conséquence, & s'il en est qui s'écartent pour l'intérêt commun *d'une convention absurde*, assurés d'une peine, s'ils échouent dans l'entreprise, ils ne la formeront que certains du succès? Le Critique se rejette sur l'extrême difficulté de reconnoitre l'épuisement d'une terre. A la vérité il seroit infiniment plus facile de juger qu'une terre est épuisée sans le sçavoir: mais la Justice ne juge que sur des *preuves*, preuves de *fait* lorsqu'il s'agit d'un *fait*. Quant à la prétendue difficulté qu'on oppose, il suffit de s'en rapporter au *Bureau d'Agriculture* & à l'*Examinateur* lui-même qui ont recours à la *preuve de fait*. Le Bureau a opiné que s'il n'y a convention précise ou usage constant, *il faut se décider par le point de fait particulier, si le Fermier a réellement épuisé la terre*. L'Examinateur dit: » il se- » roit à souhaiter qu'on ne s'en tînt pas à » l'usage, & qu'on autorisât un Fermier à » faire les expériences qu'il jugeroit avan- » tageuses, quoique contraires à l'usage, » *pourvu qu'elles ne fussent point préjudicia-* » *bles à la terre.* » Restera donc à juger par le *fait*, si ces expériences ont été préjudiciables. Comme il est difficile de parler pour tous les esprits!

Le *Jean-Baptiste* & la *Providence* sont en charge pour Guinée; les *Deux-Freres*, la *Dauphine* & la *Cigale*, pour l'Amérique. L'*Hébé* est parti pour la Martinique & la *Jeune-Marie*, pour la Guadeloupe.

D'ORLÉANS, *le 9 Avril.*

Le froment n'a point renchéri depuis plusieurs semaines; & l'on présume qu'il n'augmentera pas à moins que la Province ne soit affligée par des contre-tems qui détruisent l'espoir de nos moissons. Les fromens sont beaux; mais les seigles sont foibles & mal plantés, & il faut que le mois d'Avril soit favorable pour qu'ils ne soient pas très mauvais. Aussi le prix de cette espece de grains est il considérablement augmenté dans la Sologne; & il est porté dans quelques cantons de ce pays à celui du meilleur froment du Marché de cette Ville. Il paroît incroyable que ce prix exorbitant ne détermine pas les malheureux Colons de notre Sologne à venir se fournir ici de meilleur grain, méteil ou froment, de qualité inférieure à un plus bas prix qu'ils n'achetent le seigle qui les nourrit moins. On les accuseroit d'indolence si l'on ne sçavoit que ce pauvre Peuple, accablé de malheurs depuis cinq ou six ans, engagé avec des Meûniers riches qui leur ont prêté, ne pourroit, sans danger d'être poursuivi pour les avances qu'il a reçues, se fournir ailleurs; il est même contraint, faute de ressources, de continuer des emprunts doublement ruineux. La foiblesse des attelages de ces Colons (car on ne voiture en Sologne qu'avec des chevaux de la plus foible espece, parce qu'ils sont mal nourris dans des bruyeres sans suc & sans saveur), la foiblesse des attelages de ces Colons, est encore une triste cause de leur disette: ils ne pourroient se pourvoir à huit ou dix lieues de leur domicile, sans des frais qui absorberoient le profit de premier achat à notre Marché: le commerce d'Orléans ne peut, par la même raison, les secourir, & il n'y est pas accoutumé.

Ainsi toujours le pauvre est repoussé vers le centre de son tourbillon; toujours celui qui a le plus besoin de soulagement est plus loin des secours; toujours le malheur commun écrase le pauvre tandis qu'il agite à peine le riche; toujours la maladie de la pauvreté est une terrible complication de maux. Il n'y a de remede à ces malheurs que dans l'aisance générale; il faut que des torrens d'abondance coulent pour que cette classe infortunée se désaltere. L'aisance générale dépend de celle des Cultivateurs, &

celle-ci de l'affranchiſſement des ſervitudes, des entraves, des charges qui étouffent l'émulation & tariſſent la ſource des richeſſes renaiſſantes.

Du Mans, *le* 10 *Avril.*

Notre récolte a été ſi mauvaiſe que même la haute cherté ne devroit pas nous ſurprendre. Les grains ont graduellement augmenté, mais ſans ces bruſques ſecouſſes & ces écarts extraordinaires qu'on éprouve dans de pareilles circonſtances ſous le régime prohibitif.

La bienfaiſance a répandu des conſolations. Un Curé du Haut-Maine, affligé pour ſes pauvres de la progreſſion des prix du bled, a déclaré aux Journaliers & aux malheureux de ſa Paroiſſe, que quelqu'événement qu'il arrivât, il n'augmenteroit pas ceux de la mouture & de l'orge qu'ils acheteront au Preſbytere juſqu'à la moiſſon. Si ſon grenier ne ſuffit pas juſqu'à ce tems-là, il aura ſoin d'y pourvoir. Dès à préſent, ils ont dix ſous de bon marché par boiſſeau de mouture, & par boiſſeau d'orge douze ſous. Afin qu'on ne puiſſe pas abuſer de ſa charité par des reventes, ce digne Paſteur a pris un état des pauvres familles, ſuivant lequel il leur délivre les proviſions néceſſaires pour le tems. Dans la vue d'encourager ſes Paroiſſiens à marner, terraſſer & bien travailler leurs terres, il leur diſtribue différentes récompenſes. Il y a un prix avec remiſe de la paille de dixme pour celui qui a la plus belle récolte en bled ou en orge. Aux Fermiers qui marneront quatre arpens, aux Bordagers qui en marneront un, il remet 40 ſous par cent de groſſe paille, 20 ſ. par cent de paille menue, 10 ſ. par chaque millier de terre qu'ils font amener.

De Paris, *le* 15 *Avril.*

Par des circonſtances extraordinaires, il n'y a preſque point de commerce de grains entre les différens Etats de l'Europe. Il ne ſort plus de bled de Pologne : la Ruſſie qui avoit beaucoup vendu ces dernieres années, a été obligée, cette année, d'acheter des ſupplémens conſidérables : les autres pays du Nord ne ſçauroient offrir de grandes reſſources ; & la Suede, après avoir balancé ſi elle ne défendroit pas la ſortie & par-là même ſuſpendu les commiſſions, vient de l'aſſujettir à un droit & par conſéquent de renchérir la denrée. Les troubles de l'Amérique ſeptentrionale ont retenu en grande partie les ſecours qu'elle auroit donnés à l'Europe.

Auſſi les prix des bleds ſont-ils hauts dans toute l'Europe. La France eſt un des pays où la *récolte a été la plus mauvaiſe & où la denrée eſt la moins chere.* Les grains coûtent plus en Angleterre, en Italie, en Eſpagne, dans une grande partie de l'Allemagne &c. qu'en France.

Dans une des plus mauvaiſes années, les prix de France ſont inférieurs à ceux des mauvaiſes années du régime prohibitif depuis deux cens ans, & même de pluſieurs années *communes & bonnes* du même régime.

Sous ce régime, la France n'a pu être ſauvée que par l'abondance des *ſecours étrangers* : ſans ces ſecours, elle ſe ſoutient fort loin de la diſette, & en général il n'y a pas cherté.

Depuis la récolte juſqu'en Mars ou Février, les prix ont été modérés ; ſans la liberté, ils auroient été exceſſifs, comme on le voit en comparant les mauvaiſes années antérieures, avec celle-ci.

A la fin de l'hiver ou au commencement du printems, le renchériſſement étoit *naturel & inévitable*, 1°. parce qu'il a dû y avoir *plus d'Acheteurs & moins de Vendeurs* ; 2°. parce qu'à meſure que la *maſſe de la denrée a diminué, la conſommation a augmenté.*

1°. *Il y a plus d'Acheteurs*, parce qu'à cette époque les petits Propriétaires & les petits Cultivateurs ont eu leurs modiques proviſions conſommées ou vendues. Il y a eu *moins de Cultivateurs*, par la même raiſon & parce que les ſoins de la campagne ont retenu les Fermiers.

2°. *La maſſe de la denrée a prodigieuſement diminué* par ſix mois de conſommation. La *conſommation des grains a conſidérablement augmenté* à cette époque ; parce que le tems du travail eſt un tems de conſommation plus forte, comme on l'a vu, & parce que la quantité des autres comeſtibles communs eſt infiniment moindre ; aucune ſorte de fruits, moins de légumes ſecs, preſque point de légumes frais. Les froids actuels reculent la jouiſſance de ces reſſources. Lorſqu'elles renaiſſent, les prix baiſſent. Aujourd'hui, il n'y a preſque que du pain à manger pour le petit Peuple.

Le renchériſſement a donc été *naturel* & *inévitable*.

La preuve qu'il a été *naturel*, c'eſt que la hauſſe a été graduelle & pour ainſi dire d'un cran à l'autre. Des cauſes déſordonnées opérent des révolutions bruſques & des diſproportions exceſſives. Ces mêmes cauſes éloignent le commerce tandis que la progreſſion naturelle l'attire.

La preuve qu'il a été *naturel*, c'eſt que les Marchés ont été partout & ſont encore garnis. C'eſt là que la diſette artificielle, ouvrage des manœuvres, du monopole, des prohibitions, frappe ſes grands coups.

L'augmentation a dû être notable pour appeller le commerce; parce que le commerce n'a pu tirer des ſecours éloignés que quand les prix locaux ont été aſſez hauts pour qu'il trouvât un bénéfice au-delà de ſes frais d'achat & de tranſport. Les frais de tranſport étant conſidérables, les prix ne doivent pas baiſſer, du moins beaucoup, juſqu'à la renaiſſance des nouveaux fruits.

La France s'eſt donc ſuffi à elle-même dans la plus mauvaiſe année : le commerce intérieur libre lui ſuffit dans la circonſtance la plus critique. Le pain ne manque nulle part; & il peut y avoir partout de bon pain de ménage à des prix modérés.

Nous ne craignons pas de le dire : *la liberté du commerce a préſervé la France d'une affreuſe calamité.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Des droits ſur les papiers & cartons.

Il y a déjà nombre d'années qu'on ſe plaignoit en France de la décadence de la Papeterie : on remarquoit qu'en Auvergne de 55 moulins à papier, il n'en reſtoit plus que 38, & que dans ces derniers le nombre des cuves étoit diminué.

Un Edit de Février 1748 établit des droits ſur cette marchandiſe : mais un Arrêt du Conſeil du 4 Février 1749 rétablit l'ancien ordre des choſes. La révocation fut motivée ſur ce que la nouvelle impoſition étoit ruineuſe & ſans profit pour les Finances, *vu que le tiers en tomboit au compte du Roi par l'emploi conſidérable de papier qui ſe fait dans les Bureaux de Juſtice, Police, Finances, Domaines &c; & que le reſte de la recette ſe trouvoit conſommé par les frais énormes d'une perception compliquée. Enſorte que malgré l'excès de la taxe ſur les papiers & cartons, les Finances n'en avoient preſque rien retiré & que la deſtruction des Manufactures avoit été en pure perte pour le préſent & pour l'avenir.*

C'eſt ainſi qu'il avoit fallu ſupprimer au mois d'Août 1674 les droits impoſés au mois d'Avril précédent & ſuſpendus dès le mois de Mai.

La Déclaration du 1 Mars 1771 a établi un impôt ſur les papiers & cartons. Un premier coup d'œil ſur le tarif.

Repartitions des droits. Il ſuffira de citer quelques articles.

Le papier dit *carré*, celui dont il ſe fabrique le plus, eſt impoſé à 20 ſ. la rame, ſans diſtinction de prix & de qualités. Le carré à 3 liv. la rame, & le carré de 25 liv. payent également 20 ſ. L'impôt eſt donc ſur le premier, c'eſt-à-dire le plus commun, de *trente-trois* & ſur le ſecond de *quatre pour cent*.

Rapprochons cette claſſe des claſſes inférieures impoſées à 16 ſ., 13 ſ. & au-deſſous. Les papiers *écu*, *ſecond meſſel* &c, du prix de 20 à 25 l. la rame, payent 16 ou 13 ſ., tandis que le carré de 3 liv. en paye 20, parce qu'il eſt plus grand.

Les papiers de l'eſpece la plus commune, la plus néceſſaire, la plus *populaire* ſupportent *une taxe neuf fois plus forte* que les qualités fines, de luxe, à l'uſage des gens aiſés.

Perception. Il ſuffira de citer quelques traits.

On exige dans les déclarations des formalités ſans nombre : il en réſulte une infinité de fautes : de là des ſaiſies, des accommodemens pécuniaires &c. Les Fabricans de papiers communs ſont, pour la plûpart, des gens de la campagne hors d'état de dreſſer ces déclarations en regle & obligés de s'adreſſer à des Curés, à des Barbiers qui ne ſont pas plus habiles.

Un de ces Marchands arrive avec des charriots chargés de papier à la Douane de L. : il a égaré ſa déclaration : *comptez & meſurez, puiſqu'il faut que vous comptiez & meſuriez, je payerai en conſéquence.* La réponſe eſt une ſaiſie. Accommodement ou argent donné pour retirer papiers, chevaux & voitures.

Le tarif affecte aux diverses sortes de papier des noms inconnus dans la plûpart des Provinces. De-là une multitude de déclarations, *fausses*, ce dit-on.

En Franche-Comté, les papiers ont des dénominations particulieres. Le papier *couronne* de cette Province a une ligne $\frac{1}{6}$ de plus en hauteur que le papier ainsi nommé dans le tarif. Par sa *dimension*, c'est le dernier de la *huitieme classe* imposée à 16 s., tandis que *par son nom* il est le premier de la *huitieme* taxée à 13 s. Un Fabricant Franc-Comtois a déclaré son papier sous le nom qu'il porte dans son pays. *Faux*, saisies, menaces. Il est conduit à l'autre extrémité de la Ville chez le Régisseur, son papier reste découvert & la pluie survient. Accomodement : il *paye quatre-vingt-seize livres, & plus, les frais, verbaux* &c, *& perd pour trois cens livres de papier mouillé.* Il part désespéré & persuadé qu'il est défendu de fabriquer en Franche-Comté du papier *couronne.*

Un autre Papetier fait une déclaration exacte de tel nombre de rames. A la vérification, il se trouve *trois rames de plus* de la classe *taxée à 20 s.*, & *trois rames de moins* de la classe taxée *à 13 s.* L'erreur est contre lui, il doit lui en coûter *vingt sous* de plus. N'importe, il est saisi. Accommodement : *quatre à cinq louis* pour les trois rames qui sont de trop d'un côté & en outre les *droits perçus* pour les trois rames qui manquent de l'autre.

Maxime générale de Régie. Si vous déclarez plus que vous ne portez, votre déclaration est *bonne*, & vous payez le surplus de ce que vous n'avez pas : si vous déclarez moins, votre déclaration est frauduleuse, vous êtes saisi & il faut *accommoder* ou &c.

Effets du droit. Il suffira de les citer en gros.

Depuis 1771, les Fabriques communes s'écroulent de toutes parts : on voit divers atteliers se convertir en forges & en moulins : les Ouvriers s'expatrient & vont élever des Manufactures chez l'Etranger & près de nos frontieres. Ces effets sont communs dans la Franche Comté, la Bresse, le Bugey, l'Auvegne, le Dauphiné &c.

Les Papeteries de ce genre qui se soutiennent, se soutiennent par des emprunts : battues par l'impôt, minées par l'usure, combien dureront-elles encore ?

Le commerce des Livres élémentaires à l'usage du Peuple est tombé. Les Imprimeurs de Lyon se plaignent qu'ils ne peuvent pas même se procurer la petite quantité de papier commun qu'ils pourroient encore employer. Les Francs-Comtois surtout ne leur en portent plus.

L'instruction populaire, objet si important aux yeux de quiconque raisonne, cesse.

On a cru que l'impôt sur les papiers du Royaume devoit être balancé par un impôt sur les Livres. Celui-ci a été d'abord fixé à *soixante-quatre livres* par quintal, à *soixante livres* ; l'année suivante, diminution forcée ; l'année d'après, diminution forcée ; enfin l'impôt de 64 livres a été réduit à 6 liv. 10 s. Tel qu'il est avec ses accessoires, il arrête la communication des lumieres étrangeres, au détriment des Sciences, des Arts &c.

Les Hollandois reprennent le commerce de la Librairie que nous leur avions enlevé. On réimprime à la Haye deux Feuilles périodiques imprimées à Paris : l'abonnement pour ces deux Feuilles réunies est au même taux dans cette Ville que celui d'une de ces Feuilles en France &c.

L'impôt sur le papier est un étrange phénomene de finance en Europe. Jusqu'en Russie, le papier est franc.

II.

AVIS.

M. André Vézian, Négociant à Londres, a deux Fonderies en Cornouailles pour l'étain. Ceux qui désireront s'en fournir pourront s'adresser à lui.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 8 Avril 1775, au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 23, 28 à 32 liv. 5 s. *le septier* ; le seigle, de 17 à 18 liv. 10 s. ; l'orge, de 15 l. 10 s., 16 l. 5 s. à 17 l. Le froment à la Grêve, de 30 l. 5 s. à 31 l. 10 s. ; le seigle, de 15 l. 15 s. à 16 l. 5 s. ; l'orge, de 15, 16 à 17 l. aussi *le septier.*

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 8 Avril 1775, au Mercredi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 liv. 10 s., 18 à 19 l. 15 s.; *idem* à la Greve, de 16 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Avril 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 44 à 45 l. 10; le cent de paille vieille & nouv., Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Avril 1775.

	H	S	
Or de Portug. à . .	718	2	*marc.*
Du Mexique à . . .	712	3	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	11	
Ducats à	97	12	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 15 Avril 1775.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{4}$	
Londres	31	1	16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg	181	$\frac{1}{2}$	
Madrid	15	1	6
Cadix	14	19	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Pâques*	$\frac{5}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FERIE.	FERIE.	1895 97 $\frac{1}{2}$ 1900
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt O&. .	. . . . .	. . . . .	405. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	7 6 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 4 Avril 1775

Messieurs

Desplaces... pplles C.
Viageres .... C.
Tontine ..... E.

Du Mercredi 5.

Radix..... pplles. C.
Viageres .... E.
Gauthier..... vres. F.
Perpétuelles. F.
Boutray..... pplles. J.
Viageres .... L.
Tontine..... L.

Du Jeudi 6.

Nau..... pplles. G.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.

Suite du Jeudi 6.

Messieurs

Deschapelles. vres. E.
Perpétuelles. E.
Tontine ..... E.
De S. Janvier. vres. J.
Tontine ..... J.
Decourmont. pplles. C.
Viageres .... C.
Tontine ..... C.

Du Vendredi 7.

Lempereur. pplles. C.
Viageres .... C.
Boscheron.. pplles. C.
Viageres .... C.
Rouillard..... vres. F.
Perpétuelles. E.
Tontine..... F.

Suite du Vendredi 7.

Messieurs

Patu.... Viageres. F.
Peinchein.. pplles. G.
Viageres .... G.
Tontine ..... G.

Du Samedi 8.

Gossey..... pplles. C.
Viageres ..... C.
Clouet..... pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine..... J.
Caron. ..... vres. E.
Delarue.... pplles. G.
Viageres .... G.
Tontine ..... G.
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 21 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Février.*

LA rareté des especes, le haut prix du cours du change, la cherté de diverses sortes de denrées, la dégradation des biens-fonds, suite de l'ancienne anarchie, produisent une crise qui inquiète la Nation & qui occupe toute la prudence du Gouvernement. Les Citoyens, pleins de confiance dans les lumieres & la bienfaisance du Roi & de son Conseil, desirent ardemment connoître les résolutions de S. M. pour le rétablissement des finances, du commerce & de l'économie publique, mais la sagesse ne permet pas de précipiter les réformes. Il ne faut qu'ordonner pour détruire, le mal est l'ouvrage d'un instant : il n'en est pas de même du bien, il faut des travaux infinis pour relever un Etat. Le sage Réformateur temporise. Le Roi vient de faire baisser le cours du change & de remettre une partie des droits aux Négocians qui trafiquent en Russie.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Février.*

Depuis long-tems, on entend en divers pays les Marchands Citadins se plaindre avec amertume de ce que de petits Marchands Forains, des Détailleurs ambulans, des Porte-balles vont de campagne en campagne, de maison en maison, restreindre leur monopole, vendre à meilleur marché qu'eux, & dispenser les Villageois & autres de voyager & dépenser de l'argent pour venir acheter les marchandises dont ils ont besoin. Cette foible concurrence, utile à de pauvres gens, utile au Peuple, utile à l'Etat, ils l'accusent de nuire au commerce, parce qu'elle l'étend & qu'elle resserre un peu leur trafic. Il vient d'être pourvu à leurs intérêts exclusifs par une Ordonnance du 13, laquelle défend à tous & chacun d'aller de maisons en maisons & de courir les campagnes pour vendre des marchandises.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le 1 Mars.*

Plusieurs Auteurs ont avancé que les taupes fuyoient le voisinage de l'arbre nommé par Linnœus, *ricinus communis*, & qu'il n'y avoit qu'à en planter dans un champ pour le délivrer de ces animaux. On demande si cette opinion est fondée, & jusqu'à quel point elle peut l'être ? Ceux qui auroient fait à cet égard des expériences sont invités à en publier le résultat. Les Agriculteurs François & autres sont priés de donner leur avis par la voie de la *Gazette d'Agriculture* de France.

DE MAGDEBOURG, *le 2 Mars.*

Le mois précédent, l'Allemagne a été

en quelque ſorte dévaſtée par les débordemens ſubits des fleuves & des rivieres. Les torrens ſe précipitoient avec tant de rapidité du haut des montagnes, que les Voyageurs étoient ſurpris au milieu des chemins & obligés de ſe réfugier ſous des arbres. Il y a eu beaucoup de bétail entraîné, de maiſons emportées, de villages renverſés, de proviſions gâtées, & de perſonnes noyées. Stolberg ſur la Harze eſt un des lieux qui a le plus ſouffert. On remarque qu'il y a eu beaucoup moins de maladies naturelles que les années précédentes.

ITALIE.

De Genes, *le 25 Février.*

Quoique la navigation de la Méditerranée ſoit troublée par une foule de Forbans, notre commerce ne paroit pas ſe ralentir, l'importation des grains ſur tout eſt toujours fort conſidérable.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 6 Mars.*

Selon les dépêches que le Miniſtere a reçues de l'Amérique, les eſprits ſont diviſés à Boſton, à la Nouvelle-Yorck, en Virginie, à la Caroline &c : on eſpere que cette méſintelligence facilitera une conciliation.

Les Marchands trafiquans avec l'Amérique avoient avancé qu'en 1765, l'Acte du timbre avoit tenu en ſtagnation le commerce entre la Grande-Bretagne & les Colonies, & que la révocation de cet Acte en avoit rétabli le cours en 1766. On a prétendu prouver le fait contraire par les regiſtres des Douanes. Suivant cette autorité, les exportations de l'Amérique monterent en 1765 à 1,914,949 liv. ſt. ; & en 1766, à 1,737,065 liv. D'où l'on conclud que le commerce a été plus animé lorſqu'il a été arrêté par l'Acte du timbre, que quand cet Acte a été ſupprimé. Mais ces regiſtres prouvent en effet ce qu'avoient avancé les Marchands ; car c'eſt préciſément au commerce de l'année 1766 que l'Acte du timbre a dû nuire, & c'eſt ce qu'ils conſtatent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Briançon, *le 8 Mars.*

Le 26 du mois dernier, le hameau de Servieres, voiſin de cette Ville, fut preſqu'entiérement conſumé par les flammes : de 123 maiſons ou plutôt chaumieres, il n'en eſt reſté que 34. Le feu ſe manifeſta le Dimanche à midi, & ne s'éteignit que le ſur-lendemain. Une jeune fille a péri. Nous avons trop ſouvent à déplorer dans cette contrée de ſemblables déſaſtres. De l'argent qu'il en coûte dans un certain période de tems pour reconſtruire ou réparer ces villages de chaume, toujours expoſés à mille accidens, on en bâtiroit de marbre. Avec les chaumieres, on perd des récoltes, de petits ateliers ruſtiques, & nombre de familles agricoles : le pauvre Colon ſans reſſources, va chercher ſa vie ailleurs : la terre reſte en friche.

De Saint-Gilles (*Bas-Poitou*), *le 9 Mars.*

L'hiver a été très-pluvieux. Les ruiſſeaux ont formé des torrens : les productions de la terre ont ſouffert des grandes eaux. Cependant les premieres apparences des récoltes ſont bonnes. Notre canton produit de très-beau froment, du ſeigle, de l'orge, des pois, feves, lentilles &c ; le tout de bonne qualité. Preſque tout notre froment paſſe à Bordeaux ; il vient d'en partir nouvellement quelques cargaiſons pour ce Port. Depuis la récolte, le prix de cette denrée n'a preſque pas varié : elle vaut 280 l., le tonneau, compoſé de 42 boiſſeaux, le boiſſeau du poids de 72 livres. Il vient auſſi de ſortir du ſeigle pour Bayonne & autres lieux. Notre petite Saline fournit de très-beau ſel blanc. La charge vaut actuellement 340 l. Elle contient 89 ſacs, le ſac 2 ½ boiſſeaux : elle doit peſer de ſeize à dix-ſept mille livres, lorſqu'on meſure exactement. Notre ſel ſe conſomme à Bayonne & à Bordeaux. Notre Port peut contenir des bâtimens de cent & deux cens tonneaux & plus ; il monte juſqu'à 12 & 15 pieds d'eau ſur la barre.

DE CIVRAY, *le* 10 *Mars.*

L'épizootie n'a point pénétré dans ce pays: mais à la reprise des travaux de la campagne, quelques bœufs échauffés sont morts dans différentes Paroisses, & l'alarme s'est répandue. Ces craintes, mal fondées, ont produit un bon effet. Le Paysan fait usage des préservatifs qu'on lui a conseillé d'employer. Il est une précaution sur laquelle il seroit important d'éclairer Mrs. les Curés, parce qu'elle auroit des suites très funestes, s'il survenoit en effet quelque maladie contagieuse. On voit des Paroisses conduire tout leur bétail dans un lieu désigné pour le faire bénir par les Curés: il s'est fait déjà plusieurs de ces bénédictions. Si le Ciel n'avoit pitié de nous, il ne faudroit, avec cette imprudence, qu'une bête malade pour infecter tout un canton. Tant il est nécessaire de former de bons Curés de campagne! De bons Curés, c'est à-dire des Pasteurs qui joignent à la piété des lumieres, les lumieres propres à des Chefs d'un Peuple Agricole.

Il s'est répandu une maladie épidémique sur les poules & les dindons. Il n'y a point de perte légere pour le Paysan. Cette maladie a été un vrai fléau pour plusieurs villages, sur-tout aux environs de Jouffé & de Château-Garnier où les dindons forment un objet considérable de commerce. Il y a des maisons qui en ont perdu jusqu'à quatre-vingts pieces, & des lieux où il n'est pas resté une seule piece de volaille. On ignore les causes de cette maladie & les moyens de la guérir. La volaille meurt souvent, sans qu'on se soit apperçu qu'elle étoit malade. Il y a des poules dont la crête devient un peu noire, & des dindons dont la langue devient épaisse & jaunâtre. On fait boire aux poules de l'eau jettée sur du mâche fer ou crasse de fer tirée des fourneaux des Maréchaux & des Serruriers, & pilée. Quant aux dindons, on leur ôte une pellicule jaune qu'ils ont sur la langue. On dit que ceux qui ont usé de ces précautions ont sauvé une plus grande partie de leur volaille.

Dans nos environs, la plûpart des ponts sont dans un état de délabrement qui en interdit l'usage. La destruction d'un pont rend mille chemins inutiles. Le commerce se ressent beaucoup ici de cette négligence.

La nouvelle de l'abolissement prochain des corvées, a fait une sensation très-agréable dans ce canton. Depuis long-tems, on y envie le bonheur du Limousin & de l'Angoûmois où les chemins sont si solidement construits & entretenus sans que l'Agriculture soit grévée. Il ne faut pas néanmoins dissimuler que cette joie est mêlée de quelque inquiétude. *Sur qui retombera la charge?* Chacun se le demande; on l'ignore, on conjecture, on craint.

Sur qui retombera la charge! Sur qui tomboit-elle? En derniere analyse sur les Propriétaire des terres. Si la corvée étoit onéreuse au Cultivateur, il falloit bien qu'il en évaluât les frais & qu'il les rejettât sur le Propriétaire. Si la corvée étoit nuisible aux récoltes, il falloit bien que le revenu du Propriétaire fût baissé suivant la proportion des récoltes dégradées. Si la corvée ne construisoit pas ou construisoit mal, il falloit bien que la non-valeur des denrées frustrées de débouchés tombât en perte sur le Propriétaire. La construction économique des chemins sera donc à la décharge & à l'avantage permanent des Propriétaires fonciers. Les communications sont des dépenses foncieres pour la vivification & l'amélioration commune du territoire général. Sans doute le commerce en profite, & c'est parce que le commerce en profite que le territoire y gagne: voudroit-on que le commerce fût imposé pour cette dépense? On le voudroit ici: il faudroit donc encore hérisser les chemins de barrieres & de péages? Voilà donc déjà le commerce rallenti, diverti de son cours naturel, embarrassé d'entraves: & les droits qu'il aura payés ne sont-ils pas des frais qu'il sera obligé de se faire rembourser de façon ou d'autre? Que l'on se retourne de toutes les manieres, les Propriétaires fonciers supporteront la charge comme ils la supportoient; mais elle sera infiniment plus douce, si elle est levée directement sur leur revenu & en proportion de leur revenu: ils recueilleront les fruits d'une dépense bien faite, & ils n'en retiroient aucun d'une dépense plus forte mais mal ordonnée.

La construction des chemins est d'une nécessité urgente. Faute de communications suffisantes, la circulation est lente & difficile. Les atteliers qu'on ouvrira de toutes parts seront d'ailleurs des atteliers de charité qui employeront une foule immense de

pauvres & qui déchargeront les gens de la campagne des vexations de ces malheureux, les Seigneurs & les Riches de ces aumônes inutiles qu'ils sont obligés de payer comme une dette, les Villes & l'Etat du poids accablant de ces Dépôts & Maisons de force où l'on a cru étouffer la mendicité en étouffant des infortunés, en multipliant les charges & les dépenses qui engendrent la misere, en ôtant le travail aux uns pour le donner aux autres, en arrachant à l'indigent le seul bien qui lui reste, la liberté, par la seule raison qu'il ne lui reste que ce bien seul. Quand il s'ouvrira de toutes parts des travaux publics & que ces travaux seront continués, la pauvreté trouvera des ressources, l'oisiveté n'aura plus de prétexte, l'impôt dispensera en grande partie des aumônes stériles, & son emploi contribuera efficacement à la prompte augmentation des subsistances & des moyens de salarier un Peuple misérable. Le vrai bien fait mille biens à la fois. Si les esprits fascinés ne m'entendent pas, les cœurs sensibles m'entendront.

De Beauvais, *le 12 Mars.*

Le plus beau froment se vend ici 5 livres 4 s. la mine du poids de 50 livres; le bled *muison* (deux tiers froment, un tiers seigle), 4 liv. 10 s.; l'orge, 3 liv.; l'avoine, 40 s.. Le pain blanc est taxé à 2 s. 9 den. la livre de 14 onces; le pain bis-blanc, à 2 s. 2 den.; le pain bis de bonne farine blutée, sans mélange de son, à 2 s. Ces prix paroissent un peu forts relativement à ceux des grains. Il se fait, outre cela, des pains mollets d'une qualité supérieure. Ceux-là, on ne les taxe point: pourquoi? Comme c'est une objet de pure délicatesse, on a cru devoir laisser aux riches le soin de se débattre sur le prix avec les Boulangers à forces égales: la Justice a jugé que sa balance devoit être remise entre les mains de la liberté? Pourquoi la retient elle, quand il s'agit du pain du Peuple? Parce qu'elle craint que le besoin du pauvre, renaissant chaque jour & croissant à chaque heure, ne le force de subir la loi du Boulanger. Mais aussi n'est-il pas à craindre que la balance ne penche selon les affections de celui qui la tient, tantôt fortement sollicité par le Boulanger, tantôt vivement touché du malheur des pauvres, & toujours plus ou moins incertain de la justesse de ses opérations? Et voilà l'injustice, *le souverain mal.* Que si le Magistrat n'ose s'épargner la peine critique de taxer la subsistance du pauvre, comme il s'épargne celle de taxer la subsistance du riche, n'est-ce pas le privilege exclusif du Boulanger qui le jette dans cette sollicitude? C'est donc la corporation qui a suscité la taxe, c'est donc un abus qui en invoqué un autre, c'est donc une servitude qui a engendré une autre servitude. La premiere atteinte portée à la liberté est la cause de mille autres qu'on lui a portées successivement. Allez à la source du mal.

L'Arrêt du 13 Septembre n'a point du tout altéré la fourniture ce nos Marchés.

Le droit de minage est d'un quarante-huitieme des grains vendus ou *présumés vendus*, & d'un denier par mine pour le Mesureur, si on l'employe. Ce droit ne seroit pas dû par les Habitans qui enverroient leurs gens & leurs chevaux chercher des grains achetés au dehors: mais il est perçu sur les grains qu'un Laboureur ameneroit à un Bourgeois, d'après des échantillons qu'il lui auroit mis sous les yeux; ce transport est censé *la suite d'un achat fait au Marché public.* De tous les Commentateurs, les plus ingénieux sans contredit sont ceux de *Mammone.*

De Nantes, *le 13 Mars.*

A la fin de Février, il y a eu ici une diminution dans les prix des grains, & depuis cette époque ils n'ont pas varié. Dans les autres Marchés principaux de la Province, ils ont un peu augmenté depuis le commencement du présent mois, mais ils sont encore presque généralement au-dessous du taux où ils étoient en Janvier.

Dans le courant de ce mois, le *Mercure*, Cap. Choffard, la *Vestale*. Cap. Denis, la *Cigale*, Cap. Bailly, l'*Apollon*, Cap Billard, sont arrivés de l'Amérique. Le *Georges*, Cap. Michon, est parti pour le Port-au-Prince. L'*Aurore*, Cap. Gautier, est en charge pour Léogane.

Les sucres qui avoient un peu baissé, sont remontés, le sucre blanc, premiere sorte, à 60-62 l., le sucre brut, à 35-36 l., le cent. Les cafés valent de 8 s. 9 den. à 11 s. la livre. L'indigo fin cuivré, vaut de 8 liv.

à 81. 5 f. Le coton, de 210 à 220, le cent. Les eaux-de-vie sont à 135 livres, les 29 veltes.

Le 25 du mois dernier la nommée Elizabeth Potiron, âgée d'environ 60 ans, tomba dans l'eau, à l'une des calles de l'Isle Feydeau, vis-à-vis le quai Brancas. Elle y demeura plongée 9 à 10 minutes. Lorsqu'on l'en retira, elle étoit entiérement privée de sentiment; mais elle avoit encore du pouls. M. Bonamy, Docteur en Médecine, lui fit introduire de la fumée de tabac dans le fondement avec un fumigatoire de Hollande, qui lui appartient. En une heure & demie, elle eut parfaitement repris ses sens. Comme on lui eut fait avaler un peu de liqueur, elle vomit des matieres alimenteuses, & presque point d'eau.

Une question proposée à notre Bureau d'Agriculture a donné lieu à la réponse suivante.

» Il a été présenté à l'Assemblée de la » Société à laquelle assistoient MM. *le Lasseur de Ranzay, de Ramaceul, Bonamy, de* » *Pontual*, une Lettre de M. *Joubert de Marais Neuf*, à laquelle étoit joint un écrit » fourni dans un procès pendant en la Jurisdiction du Duché de Retz, à Bourgneuf, intenté contre un Fermier, pour » avoir ensemencé plusieurs fois de suite la » meme terre sans la laisser en repos; & » l'on demande à la Société son avis sur le » point de sçavoir si cet ensemencement continué pendant trois années, n'épuise point » la terre, indépendamment de ce que le » Fermier prétend avoir paré à l'épuisement par l'engrais qu'il soutient avoir mis » dans ces terres.

» Le Bureau a pensé que la question proposée se décidoit plutôt par les principes » du *Droit* que par ceux de l'Agriculture, » c'est-à-dire par les termes de la Ferme, » si elle s'est expliquée sur la quantité de » terres que l'on doit laisser reposer & sur » le tems qu'elles doivent être en repos; » si la Ferme est muette, par l'usage constant du lieu; enfin si l'usage n'est pas constant, par le point de fait qui consiste à » à examiner si le Fermier a réellement » épuisé la terre; si le fumier qu'il a mis » n'a pas prévenu l'épuisement, enfin si les » terres qu'il a laissées en repos ne forment » pas à son successeur un dédommagement » suffisant.

» Quant à la question d'Agriculture en » elle-même, il n'est pas douteux qu'en général les terres ont besoin de repos. Dans » certains pays, on ensemence de deux ans » l'un; dans d'autres pendant deux ans de » suite, laissant après une année de repos. » Il peut se trouver des terres qui exigent » deux & trois ans & même plus sans rien » produire. D'un autre côté, il y a des cantons où l'on ensemence sans discontinuation: la premiere année, on fume la » terre pour y mettre du froment ou du seigle; la seconde, on seme des grains de » Mars sans fumer; quelquefois même on » a une troisieme récolte de pois, feves ou » autres plantes légumineuses, sans mettre » de marnis; ne recommençant ainsi à » amander la terre que la quatrieme année » pour remettre du froment ou du seigle. » Enfin il y a des terres qui donnent deux » récoltes par an, comme sur les côtes de » Saint-Brieux; la premiere de plants de » choux qui forment une branche de commerce assez considérable pour le pays, & » la seconde de grains de différentes especes.

» De tous ces faits, il résulte que la question proposée ne peut pas se décider dans » sa généralité, & qu'elle dépend de la nature des terres, de la culture & des engrais » dont on fait usage; ainsi il faut en revenir au point de droit ci-dessus indiqué: » & s'il est impossible de constater une convention précise entre les Parties ou l'usage » constant du pays, il faut se décider par le » point de fait particulier, si le Fermier a » réellement épuisé & appauvri la terre, ou » autrement mal-versé... *Signé*, LELASSEUR-» DE-RANZAY, *Secretaire perpétuel & Directeur.*

Est-il bien certain que cette question doive être décidée par le *droit* plutôt que par le *fait?* S'il étoit prouvé par le *fait* que le Fermier *n'a point épuisé* la terre, le *droit* pourroit-il le condamner *pour l'avoir épuisée?*

En supposant des conventions contraires, le Propriétaire, qui fondé sur un faux préjugé, auroit exigé le repos des terres, dans la crainte de l'épuisement, seroit-il équitable s'il exigeoit des dommages qu'il n'a point soufferts & qu'il a craints mal-à-propos?

L'usage seroit-il une regle sûre & appli-

cable à tous les cas ? 1°. Il peut être mauvais. 2°. Il peut être bon, mais seulement dans la supposition d'une telle culture habituelle, & le Fermier peut avoir amélioré sa culture & par-là s'être mis au-dessus de l'usage. 3°. Il paroît que le Fermier s'est mis en effet au-dessus de l'usage, par des engrais extraordinaires.

Enfin il s'agit d'un *fait* : le Fermier a-t-il fait tort à la terre ; résulte-t-il de ce qu'il a fait un dommage pour le Propriétaire ? Le *droit* ne peut pas le décider : c'est au fait à décider du droit.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expérience sur l'avoine, par M. Jolly, ancien Maire de la Charité sur-Loire.

Je semai, il y a quelques années, au mois d'Avril, de l'avoine dans une piece de terre d'environ un arpent. L'avoine vint très-belle. Lors de la récolte, ayant été coupée, on la laissa long-tems sur terre, suivant la méthode assez mauvaise de ce pays, pour y javeler, c'est-à-dire, pour prendre l'eau des pluies, s'enfler & mieux remplir le boisseau. C'est-là le but de cette pratique : mais il arrive ordinairement que l'avoine s'égraine, parce que le fil qui la tient à l'épi se pourrit, & il en tombe une partie. C'est ce qui arriva à la mienne. Je vis peu de tems après la récolte, le champ garni de cette avoine égrainée qui avoit très-bien levé. Je pris le parti de faire fermer & garder ce champ qui donna, l'année suivante, plus de 50 boisseaux de belle avoine, beaucoup plus noire & plus grosse que celle qui avoit été récoltée la premiere fois. Peut-être cette année, l'hiver avoit-il été plus doux qu'à l'ordinaire, puisque l'avoine ne souffrit point : peut-être l'avoine levée avoit-elle pris assez de force pour n'être point endommagée par les froids.

II.

Etables à vaches.

M. le Marquis de Nagu a donné à la Société d'Agriculture de Rouen la description des étables à vaches qu'il a fait construire, à l'instar de celles de Suisse.

1°. Il y a dans ces étables un ratelier & une auge qui produisent ce bon effet, qu'il ne se perd rien de la nourriture des animaux ; ce qui est une épargne considérable, parce qu'elle est journaliere.

2°. Au lieu de laisser la distance de six pieds d'une vache à l'autre, ce qui, suivant l'usage reçu en Normandie & ailleurs, ne permet de placer que six vaches dans une étendue de 36 pieds, on a fait des refends en planches de 4 en 4 pieds. Ces refends partent du mur & coupent le ratelier, l'auge en cases de 4 en 4 pieds, & ne rentrent que de 3 pieds dans l'étable. Cela suffit pour empêcher qu'une vache ne blesse l'autre avec ses cornes. Il résulte de-là qu'on peut placer commodément neuf vaches, au lieu de six, dans un espace de 36 pieds. Par le moyen des cases, une bête vorace ne peut affamer ses voisines en mangeant leurs portions. Chacune a sa nourriture à part & les autres vaches ne sçauroient y toucher. De plus, il est aisé de voir si une vache ne mange pas & si elle est malade. On jette le fourage du grenier supérieur dans le ratelier ; ce qui se fait par le moyen de trapes qui se levent & se ferment aisément. On n'est donc point obligé de le descendre & de passer à côté de chaque vache pour le distribuer. Ces étables ont paru, à tous égards, mieux construites que celles de la Province de Normandie. *Extrait des registres de la Société d'Agriculture de Rouen ; année* 1773.

III.

Prix du froment, avec les variations, 2°. quinzaine de Février, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	₶	ß		₶	ß
Alençon	30	8	... A.	1	12
Conches.....	30	14	... *		
Argentan.....	30	8	... A.	6	8
Bernay	25	7	... A.	3	12
Falaize.....	27	13	... A.	2	15
Lizieux.....	27		... A.	3	
Mortagne	21	1	... A.	1	3
Fortes augm., point			...		
de diminution.			...		
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	21	12	... *		
Abbeville.....	21	6	... A.		6
Saint-Vallery	22	16	... D.		12

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Mondidier	23	2	...	A.		12
Boulogne	19	11	...	*		
Calais	19	14	...	A.		17
Péronne	21	5	...	A.	1	2
Doullens	19	4	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	25	18	...	A.		19
Du Blanc	24		...	A.		7
Châteauroux	26	5	...	A.		6
Dun-le Roi	22		...	*		
Augmentation.			...			
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25	1	...	D.		11
Mâcon	29	8	...	A.		12
Belley	33	7	...	A.		7
Semur en Auxois	24		...	*		
Châlons-sur-Saône	30	12	...	A.	1	1
Beaune	27		...	A.	2	5
Châtillon sur-Seine	23	4	...	A.	1	6
Bar-sur-Seine	22	16	...	A.		6
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	A.		16
Nantes	24	10	...	*		
Redon	29	9	...	A.	1	6
Saint Brieux	28	16	...	A.		12
Morlaix	23	16	...	A.		17
Quimper	22	16	...	A.		12
Var. princip., augm.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	23	18	...	A.		18
Troyes	28	6	...	A.	3	
Langres	23	2	...	D.	1	11
Sézanne	22		...	*		
Vitry, Chaumont	24		...	*		
Vaucouleurs	18	16	...	D.		10
Var. princip., augm.			...			
Général. de Flandre.			...			
Lille	20	2	...	*		
Hesdin	20	16	...	*		
Dunkerque	22		...	*		
Arras	20	2	...	*		
Douay	18	7	...	A.		14
Bethune	20	10	...	A.		1
Cassel	19	7	...	*		
Aire	18		...	D.		7
S. Pol, S. Omer	18		...	*		
Var. princip., dimin.			...			
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Dole	22		...	A.	1	4
Gray	24		...	*		

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Vesoul	24	16	...	D.		12
Saint-Claude	30		...	A.		10
Poligni	28		...	A.		2
Var. princip., dimin.			...			
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	20	11	...	*		
Marienbourg	26	3	...	A.		19
Cambray	21	3	...	A.	1	12
Landrecy	21		...	*		
Point de diminution.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	13	...	*		
Nancy	19	8	...	D.		6
Neufchatel	21	2	...	A.	1	3
Epinal	22	13	...	*		
Saint Diez	20	6	...	A.	1	8
Bitsche	16	7	...	A.	2	
Var. princip., augm.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	28	6	...	A.	2	8
Montargis	29		...	A.	1	12
Dourdan	26	1	...	A.	1	
Gien	23		...	A.	1	
Clamecy	23	1	...	*		
Vendôme	22	10	...	D.		12
Var. princip., augm.			...			
Généralité de Paris.			...			
Pontoise	26		...	*		
Sens	31	10	...	A.	2	2
Provins	27	10	...	A.	1	
S. Germain-en-Laye	26		...	A.	1	
Meaux	26	8	...	*		
Mantes	25		...	A.		17
Melun	28	10	...	A.		9
Nogent-sur-Seine	26	8	...	A.	1	4
Joigny	23	13	...	A.	1	
Compiegne	27	15	...	A.	1	7
Saint-Florentin	23	2	...	A.		12
Augm., sans dimin.			...			
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	24	8	...	A.	1	5
Dieppe	25	16	...	A.	1	4
Evreux	25	8	...	A.	2	8
Andely	26	13	...	A.	4	5
Neufchâtel	22	17	...	A.		7
Caudebec	22	18	...	*		
Lyons	22	1	...	*		
Augm., sans dimin.			...			
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	24	6	...	A.		6
Châteauthierry	25	14	...	*		
Crespy en Vallois	26	9	...	A.		18
Ham	22		...	A.		16

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Lafere.....	20	8	...	A.	1	4
Noyon	20	17	...	*		
Marle	20	2	...	A.		10
Augm., sans dimin.			...			
Généralité de Tours.			...			
Tours.....	23	15	...	D.		13
Amboise.....	24	13	...	A.		6
Angers	23	1	...	*		
Laval.....	30		...	A.	1	10
Mayenne.....	21	14	...	A.		11
Baugé.....	22	11	...	D.		9
Loches.....	21	6	...	*		
Loudun.....	20	7	...	*		
Richelieu	19	12	...	*		

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 11 Mars 1775, au Mercredi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 l. 5 s., 25 à 29 l. 10 s. *le sept.*; le seigle, de 17, 17 l. 10 s. à 18 l.; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l. Le froment au Port de la Grève, de 27 à 28 l. 10 s.; le seigle, de 16, 16 l. 15 s. à 18 l.; l'orge, de 12 à 12 l. 10 s. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 11 Mars 1775, au Mercredi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 12 l. 10 s., 16 l. 15 s. à 19 l.; *idem* à la Greve, de 12 l. 5, 15 l. 10 à 18 l. 5 s. *le sept.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Mars 1775, de 47 à 48 livres; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 25 à 26 l.

Changes de Paris, *du* 18 *Mars* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	au pair.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 18 Mars 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . .	718			*marc.*
Du Mexique à . . .	712			
Du Perou à	704			
Les guinées à . . .	718			
Ducats à	97	5		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99			
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piastres à	48	17	6	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi 16.*	*Vendredi 17.*	*Samedi 18.*
COMP. D. IND.			
Actions . .	1890	1887 $\frac{1}{2}$ . . .	1890 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1215	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	395.	395	395. . . . .
Rescriptions . .	9 9 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	9 $\frac{1}{2}$.	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	3 $\frac{1}{2}$.	3 3 $\frac{1}{2}$. . . .	3 $\frac{1}{2}$. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 9 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 11 *Août*.

LE Gouvernement Russe déplace la misérable population de l'Ukraine par des Ordonnances qui supposent des doutes sur la fidélité des nouveaux Sujets de l'Empire. Les Cosaques, nés hors de sa domination, laisseront une partie de ce beau désert à des familles Grecques amenées des Provinces de l'Empire Ottoman. Ces familles cultiveront les terres à leur profit, moyennant & selon l'aide qui leur sera donnée. Les Etrangers qui passeront dans cette Province y obtiendront des friches en propriété & des encouragemens. La liberté y attirera peut-être des bras ; mais malheureusement l'aisance ne se déplace point, & c'est l'aisance qui défriche. La Russie a gagné un vaste & magnifique champ à d'utiles & immenses dépenses.

Les Tartares de ce Royaume qui avoient menacé de le quitter, s'ils n'obtenoient les droits de l'indigénat, se préparoient en effet à exécuter ce projet & à devenir Citoyens ailleurs. L'Habitant ou Regnicole qui ne peut acquérir la qualité de Citoyen, est ou étranger ou esclave : étranger, il a conservé sa liberté ; esclave, la Société n'a pu la lui ravir &c. Le dessein de ces Tartares a été découvert : on croit que cette affaire aura des suites intéressantes.

Le tarif des droits de la Douane de Fordan, aujourd'hui connu, semble manifester clairement l'intention de couper tout commerce de la Pologne avec l'Etranger par la Vistule. Cette forteresse ferme notre grand débouché, & ne fera que détruire.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Août*.

Des harengs égarés se sont jettés dans le Sund : on en a fait une pêche prodigieuse ; ils sont de bonne qualité.... Les vaisseaux employés à la pêche du Groenland ont été vus, le 9, à huit milles de Corsoer, en très bon état.

HONGRIE.

DE BUDE, *le* 12 *Août*.

Les Paysans de Bohême, de Hongrie & de Moravie, qu'on traite encore de rebelles, quoiqu'ils n'employent plus que la raison pour défendre leur cause, celle de l'Etat & de leurs tyrans mêmes, ont recommencé à l'époque de la moisson, tems où la nature atteste le plus solemnellement l'importance de leurs services & réclame le respect dû à leurs personnes, à demander à grands cris l'abolition des corvées & de la tyrannie féodale. La Commission, chargée du jugement de ce grand procès, semble s'éloigner de son but, en se jettant dans l'examen interminable des titres des Seigneurs. Les Seigneurs demandent qu'en at-

tendant, on extermine les Payſans pour les aſſujettir & rendre leur propres domaines floriſſans. Les Payſans demandent à cultiver la terre, mais avec plus de fruit & avec tous les droits de l'humanité. Au lieu de chercher la juſtice dans des pancartes écrites en lettres de ſang avec un ſtyle de fer, il faudroit amener les Parties à des conciliations avantageuſes pour toutes, en les éclairant ſur leurs droits primitifs & leurs vrais intérêts. Mais la lumiere eſt déjà faite; & par qui? Par les Payſans eux mêmes. Jamais peut-être ils ne parurent plus dignes de la liberté que par la maniere dont ils la réclament dans leurs requêtes. Leur ſang froid donne une nouvelle force à leurs motifs, & leurs motifs ſont puiſés dans l'eſſence de l'homme, des choſes, de la nature. Ils démontrent à leurs Adverſaires & à leurs Juges, par des calculs économiques, non de Serfs mais de vrais Cultivateurs que la ſervitude détruit les hommes & conſerve les friches; que des portions immenſes de la Hongrie, de la Moravie, de la Bohême, incultes aujourd'hui, ſeroient cultivées & au grand avantage des Seigneurs, ſi chaque Payſan avoit un coin de terre en propriété & les mains libres; & que le revenu du Souverain ſeroit bientôt triple &c. Par la maniere dont ils ſe défendent, il eſt à croire que l'affaire eſt déjà réellement jugée. Si les formalités & les difficultés de la converſion des corvées en cens &c. retardoient trop la déciſion ſolemnelle, l'Etat feroit des pertes énormes, car les terres ne ſe travaillent pas.

ALLEMAGNE.

De Dresde, *le* 15 *Août.*

Il y a une eſpece de ver noir aîlé qui pénétre & dégrade les bois des lambris, des planchers &c, ſur-tout le bois d'érable. On deſireroit connoître des moyens de le détruire ou de l'écarter. Les Etrangers qui en connoîtront ſont priés de les publier par la *Gazette d'Agriculture de Paris* d'où ils paſſeront dans les Papiers d'Allemagne.

ITALIE.

De Livourne, *le* 9 *Août.*

Il y a dans le Port de Tunis beaucoup de navires étrangers qui devoient y charger des grains: mais la Régence a défendu de leur en livrer, parce qu'ils ne ſe ſont pas opposés à l'expédition de deux galeres de Malthe qui ont brûlé dans le Port deux vaiſſeaux de guerre, achetés en Angleterre, & montés de trois mille Africains qu'on devoit tranſporter à Alger... Toute l'Italie regorge de grains. Il eſt tombé des pluies favorables aux bleds de Turquie, aux menus grains & aux châtaignes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 24 *Août.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville vient de publier le réſultat de ſon *Aſſemblée publique, tenue en préſence des Etats, le* 30 *Décembre* 1774. Ce Recueil très-intéreſſant qui ſe trouve chez *J. Martel*, l'aîné, contient une analyſe de la diſſertation couronnée de M. Toaldo, Profeſſeur à l'Univerſité de Padoue, ſur *l'influence que les météores ont ſur la végétation, & les conſéquences pratiques à tirer des obſervations météorologiques faites juſqu'à préſent* La diſſertation avec l'épigraphe, *Annus fructificat, non terra*, y eſt inſérée toute entiere, ainſi qu'un Mémoire qui a mérité l'*Acceſſit*, Ouvrage d'un célebre Météorologiſte François digne de concourir avec le ſçavant Profeſſeur Italien... Ce Recueil préſente l'extrait d'un Mémoire de M. le Marquis de Montferrier ſur un des emplois qu'on pourroit faire des eaux ſurabondantes conduites ſur notre place du Peyrou. L'Auteur démontre qu'elles ſerviroient à entretenir un canal qui joindroit celui de la riviere du Lez. Cette communication épargneroit des frais de tranſport & ouvriroit un Port ſous les murs de la Ville... Suit un Mémoire de M. Fouquet ſur l'utilité des *bains de terre* dans certaines eſpeces de phtiſie, le ſcorbut & quelques-autres maladies chroniques. L'expérience a convaincu cet habile Médecin de la bonté de ce remede, employé autrefois avec ſuccès par D. Solano, & oublié après lui. Les équipages des vaiſſeaux qui, au retour de l'Inde, mouillent à l'Aſcenſion, prennent quelquefois des bains de terre. On les ordonne dans le Bengale contre la foibleſſe des reins.

Le 4 du courant, une grosse grêle a maltraité des vignobles aux environs de Beziers. Il tomboit en même tems une pluie abondante, très-nécessaire pour désalterer & détremper les terres.

On écrit de Lunel que le bled marchand s'y est vendu à perte ; & que le commerce en a versé une quantité prodigieuse sur les côtes du Rhône en Bas-Languedoc & en Provence.

Un Agriculteur de Beziers a obtenu, par le moyen, à ce qu'on croit, d'une lessive dans laquelle il avoit fait tremper ses semences, une récolte très-remarquable. Ces semences jettées sur un terrein inculte & privé d'engrais depuis trois ans, ont produit des plantes qui ont conservé leur verdure pendant la sécheresse, & monté avec une force extraordinaire. La plûpart des grains ont produit, chacun, 30 épis d'une grosseur & d'une hauteur peu communes. Six punieres semées en ont rendu 84 d'un très beau bled sans mélange d'aucune graine. Le bled non-préparé semé dans le même terrein n'a donné que 4 pour 1. Ce Cultivateur pense que s'il avoit semé 2 punieres de plus de bled lessivé, il auroit eu 20 pour 1. Mais peut-être est-ce à ses semailles claires qu'il doit en partie l'abondance qu'il a recueillie.

Sa méthode qui n'est qu'une méthode connue, appropriée au local, consiste à faire dissoudre de la chaux vive dans l'eau de pluie ou de riviere, 2 livres de chaux par sceau d'eau ; faire remuer cette mixtion 3 ou 4 fois par jour & couler l'eau dans un vase ; y ajouter 4 onces de nitre commun par sceau d'eau & une livre de fiente de pigeon qu'on laisse infuser 3 ou 4 jours & qu'on remue 3 ou 4 fois par jour ; y verser un tiers d'eau de cloaque ; passer le mélange par un tamis de crin ; après quoi on y fait tremper le froment pendant 24 heures, le seigle pendant 12 ; on le laisse égoutter quelques heures & sécher à l'ombre pendant un jour : on seme le lendemain.

Du Pont-Beauvoisin, *le 25 Août.*

L'abus, le grand abus de lier les gerbes avec des liens de bois, dénoncé ci-devant dans la Gazette, est en vigueur dans cette Province, & il y dégrade considérablement les bois taillis. Nous avons des Réglemens qui interdisent même aux Propriétaires cet usage vicieux, c'est-à-dire qu'ils défendent l'usage de la propriété comme l'attentat à la propriété d'autrui : cette confusion est le plus énorme bouleversement de l'ordre social. Au Propriétaire qui use mal de son bien sans attaquer le droit d'un tiers, l'Autorité n'a à opposer que l'instruction, la connoissance de ses vrais intérêts, l'exhortation & autres moyens semblables ; car si elle attaquoit la foi fondamentale de la propriété, elle détruiroit sa propre force. Cette loi défend également le Propriétaire contre le pouvoir oppressif & contre la licence privée. Ces Réglemens abusifs même en poursuivant un abus, n'ont point arrêté la pernicieuse coutume dont nous parlons : mais ils ont pu & dû arrêter les plantations des bois par l'interdiction faite aux Propriétaires d'en disposer à leur gré.

La sécheresse, en favorisant les grains, a énervé les prés : il n'y a que très-peu de foin. Les bestiaux seront donc réduits à ne manger pendant l'hiver que de la paille & de très-mauvaise paille ; car elle est grosse & sans mélange d'herbe. Le sel exciteroit leur appétit, & ils s'accommoderoient de cette nourriture assaisonnée. Nos Pâtres sont si persuadés de l'utilité de ce stimulant que, dans l'impuissance de s'en procurer, ils répandent de l'urine sur le fourage sec & la paille. Cet usage est général dans nos campagnes. L'expérience fait voir que quelque grosse que soit la paille, les animaux la dévorent ainsi détrempée. Quoique nous ayons abondance de grains, le Paysan ne se déterminera pas à en prodiguer au bétail : la disette dont il a tant souffert lui a trop appris à en connoître la valeur & à les ménager. Ainsi donc les bestiaux souffriront : s'ils ne sont malades, ils seront malingres : quand le printems ramenera les travaux, ils n'auront ni force ni courage. Le Peuple ne doute point ici qu'il n'y ait bientôt une diminution considérable dans le prix du sel, fondé dans son opinion sur les soulagemens qu'il reçoit & sur l'extrême besoin qu'il a de celui-là. L'abolition des corvées vient d'être annoncée dans cette Province. Ce bienfait inestimable inspire avec la joie la plus vive les espérances les plus douces.

De Grenoble, *le 25 Août.*

Un Particulier de la frontiere de Savoie,

portant quatre-vingt livres de soie à la Foire que nous avons eue ici à la S. Roch, fut saisi à la Douane de Chaparillan, sur le prétexte que dans cette masse de soie, il y en avoit d'étrangere. Y en eût-il eu d'étrangere, dans le sein du Royaume elle n'eût pas été saisissable : il auroit fallu la surprendre à la porte. Le Parlement a accordé à ce Particulier main-levée de la saisie, sauf à statuer sur les dommages & intérêts qui lui sont dus. Il a manqué sa vente.

La soie s'est vendue à cette Foire 15, 16, 17, 18 l.

Les Procureurs au Bailliage de Graisivodan n'étant pas dans l'usage de faire expédier les Sentences de leur réception, le Contrôleur des Actes de cette Ville a décerné contr'eux une contrainte, pour leur demander mille livres, sauf augmentation &c. Excepté les Contrôleurs des Actes, personne n'ignore que les déclarations n'assujettissent au payement des droits que les expéditions des Greffes, & qu'elles laissent chacun libre de ne pas les prendre en ce qui le concerne. Le succès de la prétention de l'Officier publicain le conduiroit tout naturellement d'un pas à l'autre à exiger des Parties les droits des Sentences & Arrêts qu'elles ne levent point; & cet objet ne seroit point indifférent. Sur les plaintes des Procureurs, le Parlement a décrété le Contrôleur d'ajournement personnel : celui ci a fourni ses réponses. Il est à remarquer que la contrainte qu'on peut assimiler à une saisie a été décernée pour une somme incertaine & non liquide, ce qui la rend nulle *ipso jure*, attendu qu'on ne peut saisir que *pro re certâ*.

Le Garde de la Douane du Pont-Beauvoisin, lequel après une saisie adroitement amenée sur un Négociant (*voy. le N°. 64*), s'étoit permis contre lui des voies de fait, a été décrété par le Juge des Traites d'ajournement personnel, & sur l'appel de prise de corps par le Parlement.

Malgré les pluies tombées dans le courant du mois, nous ressentons des chaleurs assommantes.

On écrit du Buis que le 10 Août, le bled y a baissé de 40 s. par hémine pesant de 40 à 44 livres. Quinze jours auparavant, le beau froment valoit encore 5 liv. 18 s. Le jour de la Foire de S. Laurent, il s'en est vendu au-dessous de 4 liv. On se plaint dans cette Ville que la taxe du pain ne se fait pas réguliérement & que le Boulanger n'est pas assez surveillé &c. Il paroît par-là que le vœu de la Police seroit que l'usage de la taxe & le privilege de la Boulangerie fussent abolis.

De Loudun, *le 27 Août.*

La récolte des fromens & des seigles est bonne dans le pays, mais sans abondance. Les épis rendront, à ce qu'on espere, beaucoup sous le fléau. Sur des marchés faits à une Foire voisine, on présume que le froment ira de 330 à 370 l. la fourniture : personne ne desire qu'il tombe au dessous de 300 l. Il y a peu de bailliarges & d'avoines; le mil & le mahis manquent aussi. Presque point de feves; elles se vendent 300 l. Les haricots blancs sont échaudés; ils vaudront 400 l. Les belles apparences des vignes sont entiérement dissipées. En Saintonge, Aunis, & divers cantons de la Touraine, du Blaisois &c, on estime le déchet de la moitié aux deux tiers. Les eaux-de vie, montées à 180 l., iront vraisemblablement jusqu'à 200.

Avec des chemins, la fourniture qui coûte de 24 à 30 liv. de transport d'ici sur Loire, Vienne &c, se voitureroit à 12 à 15 liv. La corvée a commencé à couvrir notre grande route, le printems dernier, avec plus de soin que par le passé. Ci-devant elle répandoit le cailloutage sur la surface, il étoit bientôt écarté par les voitures, le chemin restoit toujours à faire. Le dernier travail a enterré les cailloux à une certaine profondeur.

De Moulins, *le 27 Août.*

Le 26 du mois dernier, quantité de Paroisses des Elections de Montluçon, Gannat, Evaux & Guéret, ont perdu une grande partie de leurs moissons par la grêle, & beaucoup d'arbres par la violence des vents.

De Vitry-le-François, *le 28 Août.*

La nuit du 19 au 20, le feu prit à Saint-Dizier, vers onze heures du soir, dans la maison d'un Boulanger d'où il gagna rapidement l'Eglise Paroissiale. A quatre heures, l'embrasement fut presque général. Les Habitans uniquement occupés à sauver leurs

enfans & leurs effets, les flammes ne rencontrerent aucun obstacle. Il périt plusieurs personnes. Ni pompe, ni sceau, ni autre instrument contre les incendies, dans la Ville, du moins on l'assure. Nulle prévoyance, nul secours. Le feu dura près de 48 heures & n'épargna que les maisons qui forment l'enceinte & qui n'entourent aujourd'hui qu'un énorme monceau de ruines. Des Ouvriers de Bar, Joinville, Vitry &c. furent envoyés avec des pompes; mais ce secours trop tardif ne préserva que la plus petite partie de la Ville. Les Villes & Communautés voisines ont ouvert un asyle & procuré des subsistances à un Peuple innombrable qui n'avoit plus où reposer sa tête & de quoi satisfaire un besoin.

Quand on demande ce que la Police auroit à faire si elle ne taxoit pas, si elle ne réglementoit pas... Eh! le voilà: elle feroit son office; elle veilleroit à la sûreté publique, elle préviendroit ces désastres, elle maintiendroit l'ordre, elle feroit le bien. Sans soins superflus & nuisibles, elle seroit toute aux soins légitimes & utiles.

D'ANGERS, *le* 30 *Août.*

La perte de quelques bêtes à cornes mortes entre cette Ville & Château-Gonthier, avoit répandu l'alarme. On craignoit une épizootie. Ces calamités sont devenues si communes, si fréquentes, si terribles! Cette Province ne se rappelle encore qu'avec effroi celle qu'elle éprouva en 1746. Notre crainte a été dissipée par le rapport des Gens de l'Art.

D'AMIENS, *le* 30 *Août.*

Depuis le commencement du mois, les bleds ont considérablement baissé ici, à Peronne, à Abbeville, à Arras & dans tous les grands Marchés de ces Provinces. On éprouve dans d'autres endroits des diminutions encore plus fortes. A Hesdin, Frugé, Fauquenbergue, Auxi-le-Château &c, le boisseau pesant 16 livres, poids de 15 onces, est tombé de 8 & 10 sous, le 17.

DE PARIS, *le 6 Septembre.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 8 Juillet, qui proroge pendant cinq années l'attribution donnée aux sieurs Intendans, concernant la police du Roulage.

Autre du 1 Août, *qui ordonne une imposition annuelle, à commencer en 1776, de la somme de huit cens mille livres, sçavoir 721,905 liv. sur les Pays d'Elections, & 78,095 sur les Pays conquis, pour être employée aux travaux du Canal de Picardie & de celui de Bourgogne, de la navigation de la Charente, & autres ouvrages de cette nature, destinés aux progrès de la navigation.* Les impositions particulieres ci-devant ordonnées relativement auxdits objets demeurent supprimées. Il a paru conforme aux principes d'une saine administration de former une seule contribution générale répartie sur toutes les Provinces. Les dépenses publiques doivent être à la charge de toutes les portions du territoire; c'est une des conditions sociales: leur influence s'étend d'ailleurs sur le territoire entier: car le commerce va, par tous les canaux, versant & reversant les denrées respectives de toutes les Provinces. Par des impositions particulieres, un pays est surchargé, tandis que leur insuffisance traîne l'ouvrage & prolonge la surcharge. Avec une contribution générale & proportionnelle, le poids sur chaque portion est léger, la somme totale est plus forte, l'exécution plus rapide amene une plus prompte jouissance, les travaux procurent plus vite le cercle du territoire, & chaque Province à son tour reçoit des autres les secours qu'elle leur avoit prêtés avec intérêt.

Autre du 13 Août, *qui ordonne que dans six mois tous Seigneurs ou Propriétaires de droits sur les grains, seront tenus de représenter leurs titres de propriété* &c. Cette représentation avoit déjà été ordonnée par un Arrêt du 10 Août 1768, resté sans exécution. Il est reconnu que la multitude des droits sur les grains est un des obstacles qu'il est le plus pressant d'écarter pour rendre le commerce vraîment libre. Non seulement ils ont l'inconvénient de surcharger la denrée la plus nécessaire d'un impôt onéreux aux Consommateurs en tems de disette, aux Laboureurs en tems d'abondance, ils contribuent encore à écarter des Marchés les Vendeurs qu'un commun intérêt y assembleroit avec les Acheteurs, & par là exciter l'inquiétude des Peuples: ils intéressent aussi un grand nombre de personnes à ce que les grains

ſoient vendus là où ces droits ſe perçoivent; & cet intérêt peut rendre encore moins ſenſibles & moins généralement reconnus les avantages de la liberté. Pour procéder à la ſuppreſſion de ces droits, un des plus grands biens que le Gouvernement puiſſe procurer aux Peuples, S. M. ordonne aux Propriétaires de remettre au ſieur Dupont, Greffier de la Commiſſion, leurs titres ou copies légaliſées, les baux faits par eux, les livres de recette des Régiſſeurs pendant les vingt dernieres années: au défaut de cette repréſentation, la perception demeurera ſuſpendue. Les Villes remettront leurs titres enſemble l'état de leurs revenus & de leurs charges entre les mains des ſieurs Intendans qui propoſeront les retranchemens de dépenſes qu'ils jugeront convenables, les moyens d'indemnité ou d'amélioration d'autres branches de revenu, le plan de libération le plus avantageux &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre ſur la Queſtion économique propoſée par la Société Royale de Suede. Dol... Août.

La queſtion que la Société Patriotique de Suede a propoſée, Monſieur, ſçavoir *juſqu'à quel point la culture des prairies eſt néceſſaire, & s'il ne ſeroit pas plus avantageux de nourrir les beſtiaux avec des grains*, eſt vraiment intéreſſante, non-ſeulement pour la Suede, mais pour tous les pays.

Il eſt certain 1°. qu'en nourriſſant les beſtiaux avec des grains ou de la paille, on peut les tenir toute l'année à l'étable & ſe procurer ainſi beaucoup plus d'engrais; 2°. que les beſtiaux ſe communiquant moins, les maladies épidémiques ſeront plus rares; 3°. que cette méthode eſt meilleure & plus expéditive pour les engraiſſer; 4°. qu'une quantité de terrein donnée, miſe en grains, peut en nourrir plus que la même quantité de terrein miſe en prairie naturelle; 5°. que les Chinois, comme vous l'obſervez très-bien, au *N°. 60, art. Stockolm* de votre Gazette, en uſent ainſi, & que l'exemple de ce Peuple ſage doit être d'un grand poids.

Mais la Chine eſt très-peuplée & l'Europe en général ne l'eſt pas, à beaucoup près, autant que cet Empire. Tout terrein cultivable eſt en valeur à la Chine & à ſon plus haut point de valeur, parce que l'Agriculture y eſt honorée; en Europe, beaucoup de terreins naturellement fertiles ſont en friches, parce que l'Agriculture y eſt ſans ceſſe découragée, dans un endroit par la ſervitude des Laboureurs, dans un autre par les loix fiſcales, les faux impôts, les prohibitions, & preſque partout par la miſere; parce que les Européens en général ont plutôt ſongé comment ils pourroient ſe procurer les choſes agréables que de quelle maniere ils pourroient ſe procurer les choſes de premiere utilité; parce que les Princes ſe ſont plutôt occupés des moyens de dévaſter des Provinces étrangeres que de quelle maniere ils feroient défricher les leurs.

Depuis des ſiecles, de véritablement grands Princes ont tourné l'eſprit des Chinois vers l'Agriculture: depuis deux jours, il s'eſt élevé parmi nous quelques Particuliers qui nous ont dit que l'état des Cultivateurs n'eſt pas vil & qu'il ne faut pas les accabler pour favoriſer les Manufactures de pur agrément, & nous ne voulons pas les croire. Depuis des ſiecles le Chinois ſçait en enſemençant ſon champ, à quoi ſe montera le ſubſide qu'il payera, parce que l'impôt n'eſt pas arbitraire & qu'il eſt ſimple: en Europe il n'en eſt pas ainſi, pluſieurs impôts ſont arbitraires, & la finance eſt une *ſcience* compliquée, difficile, qui a ſes mots techniques & qui eſt encore obſcurcie par les Arrêts en interprétation; deſorte que le Financier ſeul connoît ce dédale. Le Cultivateur ſçait ſeulement qu'il payera ſans ſçavoir combien, & que ſon ignorance peut lui coûter quelquefois autant que la mauvaiſe volonté. De pareilles données n'encouragent pas au travail fatiguant des campagnes.

D'après toutes ces vérités qui mériteroient d'autant plus d'être développées qu'elles ſont d'une utilité capitale, ne pourroit-on pas dire avec le Poëte, *video meliora proboque deteriora ſequor*. Le nourriſſage des beſtiaux avec des grains eſt plus avantageux, mais il exige une plus grande quantité de bras, ils nous manquent, & plus un pays eſt dépeuplé, plus les prairies naturelles ſont utiles.

Le nourriſſage avec des grains ſuppoſe l'Agriculture la plus floriſſante; elle ne

vient que de naître en quelques endroits de l'Europe, & elle y est trop chere pour le commun des Cultivateurs : les prairies naturelles qui donnent un produit net presque sans frais y sont donc utiles.

Le nourrissage en grains supposeroit que le Cultivateur retireroit un plus grand produit net de ses champs que de ses prairies : mais outre le droit du Souverain, la dixme des grains est due presque dans toute l'Europe au Clergé ou au Seigneur laïque, & dans beaucoup d'endroits ils n'ont pas songé à en exiger sur les foins : d'où il résulte que les prairies sont nécessaires dans ces endroits-là. Dans ceux où la dixme sur les foins a lieu, les landes y ont leur utilité, car elles fournissent une pâture quelconque sans frais, sans redevance ; c'est un produit net sans avances foncieres ; & le principe naturel du Laboureur indigent est & doit être *que la premiere épargne est le premier gagné.*

Le nourrissage en grains exige de grandes avances, & dans la plus grande partie de l'Europe, le Laboureur n'a pas le nécessaire. Cette méthode exige des connoissances préliminaires, & le Laboureur n'a qu'une routine, & il faut beaucoup de tems & d'exemples pour le résoudre à la quitter, car il n'a pas le moyen de perdre.

Cette méthode est certainement très-utile ; mais comment faire pour parvenir à l'établir ? Il faut débarrasser l'Agriculture des entraves qui l'oppressent ; que chacun soit libre, non-seulement de cultiver son bien comme il l'entend, mais encore de faire de ses denrées ce qu'il voudra & comme il l'entendra ; que l'impôt simple par lui-même & le plus léger possible, eu égard aux besoins de l'Etat, soit tel que chacun puisse connoître facilement & promptement quel est son contingent ; que la liberté & la sûreté amenent l'aisance, & que celle-ci fasse desirer au Cultivateur l'augmentation de sa famille (le malheureux ! qu'il est loin de ce desir !) ; car tant que les bras manqueront, les prairies naturelles seront nécessaires, & il y a peu de bras où l'aisance manque.

Il faut que le bénéfice que les champs produiront, même ensemencés en grains les plus communs, soient assez considérables pour engager le Laboureur à les préférer aux prairies ; que le Laboureur ait assez de moyens pour n'être jamais obligé à laisser reposer sa terre : pratique inconnue à la Chine mais établie en Europe, parce que ce n'est pas la terre qui a besoin de repos, elle n'a besoin que d'engrais ; mais le Cultivateur n'est pas en état d'en acheter. Je ne veux pour preuve que les environs de Paris ; le sol en est mauvais, mais il rapporte continuellement, parce qu'il est continuellement engraissé.

Il faut que des armées de Préposés contre le Cultivateur & le Voiturier de ses denrées soient licenciées, & que les Souverains fassent une bonne fois la paix avec les Cultivateurs & leurs Peuples ; qu'il y ait un très grand avantage à élever beaucoup de bestiaux, & que par conséquent il n'y ait ni géne ni impôt sur leur produit ; & enfin que le tems, aidé par les œuvres du sage Souverain qui voudra conquérir ses Etats sur l'indigence & être le Pere d'une Nation vraiment puissante, que le tems, dis-je, amene peu à peu cette heureuse révolution, la seule intéressante pour l'humanité & dont on entrevoit les commencemens.

Le problême sur lequel j'ai hasardé cet essai appartient, comme vous l'avez dit, M., à la haute économie, & prouve que la Société qui l'a proposé connoit les principes créateurs de la bonne & saine politique, non de celle qui bouleverse les Royaumes, & ne tend qu'à la destruction des individus, en augmentant la somme du malheur, mais de celle que Louis & Gustave chérissent, qui rend les Nations vraiment riches, vraiment puissantes, & qui fonde la plus grande félicité possible sur une base assurée. Il seroit à desirer que les principes aussi utiles que féconds qu'embrasse ce problême fussent développés & discutés par une main habile : on trouveroit peut-être dans cette ébauche la table des matieres qu'il faudroit traiter ; & je ne vous l'envoye qu'à cette intention. J'ai l'honneur d'être &c.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 30 Août 1775, au Samedi 2 Septembre, le froment s'est vendu à la Halle, de 25, 28 l. 10 s. à 32 l. *le septier ; idem* nouveau, de 25, 28 à 32 l. ; le seigle, de 14, 15 à 16 liv. ; l'orge, de 12, 13 l. 15 s. à 15 l.

Le froment à la Grêve, de 21 liv. 10 s. à 31 liv.; le seigle, de 13 l. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 30 Août 1775, au Samedi 2 Septembre, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Septembre 1775, de 69 à 70 l.; *idem* nouveau de 67 à 68; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 32 à 33 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	722	2	
Ducats à	97	11	once
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	9	marc
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	1	

Changes de Paris, *du 6 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	30 15/16 à 31
Hambourg	181 ¾ à 182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ¾
Gênes	94
Lyon *Août.*	au pair.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 29 Août. *Messieurs*		Du Mercredi 30. *Messieurs*	
Marsollier.... vres.	P.	Boutray.. pples. à t. let.	
Defays..... pples.	M.	Viageres.....	P.
Viageres....	M.	Tontine.....	P.
Desplaces.. pples.	M.	Cochin..... pples.	M.
Viageres ...	M.	Defrance... pples.	M.
Tontine.....	N.	Viageres....	M.
Cauchy .... pples.	M.	Tontine.....	M.
Viageres	M.		
Tontine.....	M.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 4.*	*Mardi 5*	*Mercredi 6.*
Comp. d. Ind.			
Actions	2000	1995 92 ½	1992 ½
D°. 16/25es		1282	1295
D°. 8es	262	430	
D°. 25es			
Emprunt Oct.			
Rescriptions	5 4 ¾	4 ¾ 5 4 ¾	4 ¾ 5
Bil. des Fermes.	¼	¼	½ ¼
	1 4		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 17 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 12 *Mai.*

S. M. I. rend tous les jours son regne & celui de la paix plus mémorable par des bienfaits qui en promettent de nouveaux. Le 2 du courant, jour anniversaire de sa naissance, Elle a baissé de cinq copeks par pud le prix du sel dans toute l'étendue de l'Empire.

Les détails suivans pourront être utiles aux Sçavans qui recueillent les observations météorologiques. On estime que l'hiver a cessé ici le 3 Avril, la température de l'air étant à 6 deg. du thermometre de Réaumur, & s'élevant successivement d'un à deux dégrés. Les glaces disparurent; & l'on vit revenir de l'ouest à l'est & au nord, les cignes, les canards & les oies sauvages. Le 25, printems parfait, 15 deg. de chaleur, vent doux sud-sud-ouest : on vit pour la premiere fois des hirondelles; quelques plantes fleurirent, quoiqu'elles n'eussent presque point de feuilles; on vit éclore les boutons de plusieurs arbres. Le lendemain au soir, le barometre étant descendu de 28 p. 1 l., mesure d'Angleterre à 27 p. 9 lig., il tomba une pluie douce & chaude qui vivifia les terres.

POLOGNE.

DE BRODE, *le* 12 *Mai.*

La Foire aux chevaux de cette Ville a été fort fréquentée. On a fait beaucoup d'achats pour la Prusse & pour la Saxe. On ne croit pas que ces chevaux soient sitôt employés à l'Agriculture dans ces deux Etats.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Mai.*

Il y a long-tems qu'on n'a vu, dans cette saison, les seigles aussi beaux qu'ils le sont. Il est tombé des pluies abondantes qui ont bien nourri les fruits de la terre... On mande de Norwege qu'il se fait une très-bonne pêche de harengs... On rapporte comme un fait fort extraordinaire qu'un Marchand de Fionie, a une ruche de douze ans qui a essaimé l'année derniere, & qui est encore très-fraîche... Les vents contraires retiennent à Helsingor 107 vaisseaux. Il y a eu, ces jours derniers, une tempête violente avec éclairs & tonnerre.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 24 *Mai.*

On se plaint dans tout ce Duché que la température du mois dernier a fort affoibli les espérances du Cultivateur. Le tems a été froid : le thermometre est souvent descendu jusqu'au point de congélation. Du 9 au 22, il y a eu des pluies froides. Il est tombé de la neige qui quelquefois a été un jour entier sans fondre : elle a nui aux plantes & aux semences en divers endroits, & empêché les travaux ordinaires de la campagne. Ces

intempéries ont été suivies d'un tems sec & de vents assez forts. Les fruits de la terre n'ont pas fait beaucoup de progrès. Il y a des champs ensemencés trop tard, qu'il faudra retourner de nouveau. Les arbres, surtout les poiriers, promettent. Il a péri beaucoup de ruches quoique les abeilles n'ayent pas manqué de nourriture. Le bétail a souffert, faute de fourages, jusqu'au moment trop reculé où l'on n'a pu l'envoyer aux pâturages. Les fievres inflammatoires avec points de côté ont été assez communes, mais courtes & peu dangereuses.

De Leipsick, *le* 24 *Mai.*

Il y a quelque tems qu'on a publié ici une espece de Code Rural dans le dessein de mettre les gens de campagne en état d'éviter les procès, de veiller à la conservation de leurs droits, & de se prémunir contre des prétentions injustes. Le succès de cet ouvrage, d'un genre infiniment utile, semble supposer une sorte d'éducation dans le Paysan, de la simplicité dans la Jurisprudence, & de la raison dans l'opinion publique. Jusqu'à présent l'ignorance des loix agraires a tenu ces bonnes gens en tutelle ou plutôt en servitude, & leur fortune a toujours été, pour ainsi dire, entre les mains d'autrui. Celui qui ne connoît pas ses droits, n'est vraiment pas le maître de sa propriété: celui qui ne connoît pas ses devoirs, n'est pas même le maître d'être juste. Souvent placés entre l'alternative d'être dépouillés de leurs biens pour ne pas soutenir des procès ou ruinés pour en soutenir, sans cesse vexés & opprimés, les Paysans ont eux-mêmes contracté ce goût de chicane & cet esprit d'injustice qu'on leur reproche avec raison & sans honte.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 1 *Juin.*

Par un grand nombre de lettres particulieres de la Nouvelle Angleterre, les Papiers publics de cette contrée, les pieces authentiques publiées ici par M. Arthur Lee, Agent de la Chambre des Représentans de la Baye de Massachuset, & enfin le rapport même des Officiers de notre Flotte, il paroît très-certain que les Troupes Royales ont commencé les hostilités contre la Milice du pays, & que les premiers augures de la guerre ne sont pas favorables aux Aggresseurs... Le 19 Avril, le Lieutenant-Colonel Smith, détaché avec huit ou neuf cens hommes pour aller à Concord s'emparer d'un magasin de munitions, rencontra vers Lexington une Compagnie de Milice & fit feu; elle se dispersa. Le détachement continua sa route, ravageant la campagne, détruisant les provisions, se livrant à toute la fureur des armes. Arrivé au pont qui est au nord de la Ville, il tira sur une troupe qui le gardoit & qui s'éloigna: mais bientôt le Colonel Barret, à la tête d'environ deux mille hommes, se présenta devant le C. Smith. Ce dernier engagea l'action. Les Américains le repousserent. On assure que dans ce combat, le Corps Royal perdit 112 hommes, & qu'il eut 105 blessés, sans parler des Prisonniers. Les vaincus firent leur retraite du côté de Lexington. Pour empêcher la jonction de différentes brigades, les *Provinciaux*, au nombre de 4000, livrerent, sur la montagne de cette Ville, un nouveau combat dans lequel ils perdirent 50 hommes, & les ennemis 150. On ajoute que la Troupe Royale portée par un gros renfort, aux ordres du Lord Percy, à 1800 Soldats soutenus par du canon, fut obligée de se retirer avec la plus grande précipitation de Lexington à Charlestown, & que le Lord fut sur le point d'être pris. Des lettres particulieres assurent que le Colonel Smith a été tué.

On mande que les *Royalistes* traitent les Américains en Barbares, & que les *Provinciaux* traitent leurs Prisonniers en freres. La malheureuse Ville de Boston est, à ce qu'on assure, investie par sept mille hommes de Milice. Il est arrivé de Quebec dans la Province divers Corps de Troupes. Les grandes communications sont occupées par de gros détachemens. Enfin on compte que l'Armée Provinciale rassemblée sera au moins de 30 à 40,000 hommes, & qu'elle tentera de chasser l'ennemi de Boston.

La Milice a, dit-on, pris les résolutions suivantes, 1°. de donner aux *Mercénaires* qu'elle fera Prisonniers toutes les marques d'une vraie tendresse; mais que s'il arrive qu'un Américain soit mis à mort, elle usera de représailles, tête pour tête. 2°. D'épargner le sang, autant qu'il sera possible, & de ne

jamais tirer, la premiere, dans aucune action. 3°. De ne commettre aucune sorte de déprédation, mais seulement d'empêcher que les Mercénaires ne prennent des rafraîchissemens. 4°. De proposer aux Soldats qui abandonneroient le drapeau des Mercénaires les mêmes récompenses qu'on pourroit offrir à ceux qui déserteroient de l'Armée Provinciale. 5°. De maintenir l'exactitude de la discipline, & dans le feu de simplifier les manœuvres. 6°. Enfin de ne pas quitter le champ de bataille sans avoir béni la Providence, & de ne pas déposer les armes jusqu'à ce que les droits des Colonies soient amplement restitués & solidement confirmés &c.

(*Nous ne nous proposons pas d'entrer à l'avenir dans les détails de cette guerre : il doit nous suffire d'avoir rapporté la premiere scene d'une tragédie qui peut se dénouer par une révolution mémorable dans le commerce &c. de l'Angleterre & même de l'Europe entiere*).

M. Burke, dans son dernier Plaidoyer en faveur de l'Amérique, a démontré par des états de comparaison les progrès & l'importance de notre commerce avec cette contrée, les Indes Occidentales & l'Afrique que notre navigation embrasse dans le même cercle... En 1704, nos exportations pour le Continent Septentional & les Isles Occidentales monterent à 4,832,655 l.; & celles pour l'Afrique à 866,398 liv.... En 1772, export. pour l'Amérique & les Isles, 4,791,734 l.; pour l'Afrique, 866,394; celles d'Ecosse pour la même destination (nulles en 1704), 364,000. Total, 6,022,132 liv.... Notre commerce total d'exporation avec l'Europe, l'Amérique &c. a été en 1704, de 6,509,000; par conséquent supérieur seulement de 486,868 liv. à celui des exportations faites pour les Colonies seules en 1772... Ainsi notre commerce avec l'Amérique étoit dans ces derniers jours presqu'égal à notre commerce avec tout l'univers au commencement de ce siecle.

L'importation des grains continue. Il est vérifié par les registres des Douanes que depuis les dernieres Fêtes de Noël, il est arrivé de l'Etranger, à Bristol, 23,402 quarters de froment, & 15,245 de farine; à Liverpool, 29,238 q. from., & 6122 far.; à Londres, 131,119 fr., 7951 far.; à Newcastle, 27,083 seigle, & 3432 from... Il est reconnu que la consommation de l'avoine monte ici à 7000 quarters par semaine; & que l'importation en a fourni, chaque semaine, 5000... Depuis Noël, il est entré dans le pays 300,000 quarters de grains à faire du pain, & autant d'avoine. Ainsi donc depuis que nous sommes bornés au dehors à l'achat, la somme de notre dépense devient égale à celle de la recette que nous faisions lorsque les ventes à l'Etranger étoient libres.

Les nouvelles de Surry & de Kent annoncent que les houblons sont beaucoup plus avancés qu'ils n'ont coutume de l'être dans la saison, & qu'en général les campagnes offrent la perspective d'une pleine récoltes

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 2 Juin.*

La défense d'exporter des grains s'exécute avec sévérité : mais il a été accordé une permission particuliere pour une traite de six mille razieres de froment destinées à l'approvisionnement d'une Province étrangere & voisine où une auguste cérémonie occasionnera un accroissement de consommation.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le 1 Juin.*

Les champs à bleds sont d'une beauté si singuliere qu'on ne sçauroit concevoir des espérances de récolte plus flatteuses. Les seigles ont eu la plus heureuse floraison : jamais on ne les a vus si hauts, si nets, si fourrés. Les fromens ne leur cédent pas; ils montent actuellement en épis par le plus beau tems du monde. Les trémois ou mars verdoyent à charmer. D'habiles Agriculteurs mettent en fait que si la récolte pendante va jusqu'à la fin comme elle s'annonce (& il n'y a plus qu'un mois d'attente pour la grosse récolte), elle surpassera les récoltes réunies des deux dernieres années. Les prix des grains sont toujours fort hauts, & il n'est guere possible qu'ils baissent avant la moisson : mais ils ne sont pas plus chers qu'ils ne l'étoient l'année derniere. Les esprits sont tranquilles, le Peuple vit, la séduction ne

paroît pas à craindre, les troubles seroient bientôt calmés.

Le feu prit ici, la semaine derniere, à une maison de la partie de Savoie par l'imprudence d'une femme qui, pour échauffer des vers à soie, avoit mis des bassinoires & chauffe pieds sous un lit. L'embrasement fut si prompt que l'alarme se répandit dans toute la Ville. Malgré la célérité des secours, la maison fut consumée, & il périt un homme & un enfant. L'incendie auroit fait des progrès, sans le courage & l'activité des Charpentiers qui sont ici nombreux & qui travaillent actuellement dans la partie de France à la construction d'un édifice destiné à recevoir MADAME CLOTILDE. Ces braves gens se porterent, la hache à la main, partout où le danger étoit le plus imminent, jusques là que plusieurs d'entr'eux n'en sortirent que leurs habits en feu. Deux pompes furent employées, principalement à inonder les toits de deux maisons menacées. Nos toits consistent, pour la plûpart, en de simples lattes de bois qu'on appelle *sandols*. Si le feu en eût gagné un de cette espece, l'incendie auroit été général.

Il est rare de voir des pompes ailleurs que dans les grandes Villes & les riches Châteaux. Les petites Villes qui croyent n'être pas assez aisées pour se pourvoir de ces instrumens & l'être assez pour supporter des pertes fréquentes d'édifices, n'auroient qu'à supprimer des repas, des présens, de vaines cérémonies pour acheter des pompes & sauver des familles sans augmenter leurs dépenses.

Il seroit à desirer qu'on n'élevât point de vers à soie dans des lieux qui font corps avec une longue suite de bâtimens. Au milieu de nos Villes & Bourgs, ces éducations sont des foyers d'incendie. Comme, pour tenir les vers chaudement, on employe le feu, même la nuit, il ne faut qu'un Educateur imprudent pour réduire une Ville en cendres & un Peuple à la mendicité. D'ailleurs la mauvaise odeur des litieres qu'on est souvent obligé de changer, est nuisible à la santé des Habitans. Il y a toujours quelque inconvénient grave à faire dans les Villes l'ouvrage des campagnes.

DE LA ROCHELLE, *le 3 Juin.*

Il y a quelques jours que le tems paroissoit très-disposé à la pluie; il tomba même environ une ligne d'eau quand tout à coup un vent du nord s'éleva qui dissipa les nuages & renversa nos espérances. Nous avons eu ensuite des jours chauds, des nuits froides; il y a même eu de la glace... Nos bleds jaunissent partout; les voilà en fleurs: il est fort à craindre que le grain ne soit qu'une écorce sans farine. Nous parlons des bleds d'hiver, car pour les mars il n'y a presque rien à en espérer. Il nous restera la ressource du Poitou où l'on dit qu'il est tombé des pluies assez abondantes pour préparer de bonnes moissons. C'est-là notre grenier. Notre sol n'est guere propre que pour la vigne qui, cette année, ne se présente pas trop bien. Quand, à la fleur, il n'y auroit point de coulage, la récolte des vins ne sera, en général, que médiocre. La vigne commence à fleurir, & pour qu'elle échappe à ce danger, elle demande une continuation de beau tems. Il faut donc de la sécheresse pour la vigne & de l'eau pour les bleds; alternative cruelle qui nous met en proie à toutes les craintes sans nous permettre des vœux. Si l'option pouvoit nous être donnée, nous serions peut être aussi embarrassés à choisir entre l'un ou l'autre tems, dans ces circonstances, qu'entre la régie & la ferme dans l'ordre fiscal.

Les bleds que des transports considérables avoient fait hausser à Marans, ont dernièrement un peu baissé.

DE DOL, *le 3 Juin.*

La sécheresse excessive retarde les semailles des bleds noirs. Les chanvres sont fort clairs. Le froment ainsi que le seigle est superbe dans les marais & passable sur les hauteurs. S'il pleut, la récolte sera bonne. Les pommiers ont bien fleuri; il y aura, selon les apparences, assez de cidre.

Notre Marché est toujours fourni; mais il y a cherté, le Peuple pâtit & en même tems frémit des excès auxquels on s'est porté aux environs de la Capitale du Royaume. Il est arrivé à Saint-Malo plusieurs navires chargés de grains. Il y a encore un mois à souffrir. Ce seroit le tems d'ouvrir des ateliers de charité dans les Paroisses. Les travaux de la digue, corvée sur-ajoutée à celle des grands chemins, viennent d'être ordonnés.

Un Gentilhomme Nantois est venu entreprendre un desséchement de prés de quinze cens journaux de nos marais. Il y a apparence qu'il réussira.

Notre Coutume trompe les vues bienfaisantes qui ont inspiré l'Arrêt du Conseil du 21 Janvier 1775 en faveur des baux de campagne de 29 ans &c. L'article V porte : *Et s'il avient quauquun baille son héritage pour jouir des fruits d'iceluy en payement de deniers pris par le Bailleur ou autrement à titre d'engage qui passe neuf ans, ventes sont dues, & s'il ne passe, ventes ne sont dues.* Voilà la Coutume ; voici le Commentaire de Perchambault : *Cet article établit une obligation de payer les ventes pour touts contrats d'a.... ou pour une ferme qui passe neuf ans, ce qui qui est absolument contre le droit comun puisque les contrats deviennent nuls en événement ; mais comme les fraudes y sont ordinaires à cause qu'on fait l'amortissement sans que le Seigneur s'en apperçoive, toutes les Coutumes de France les ont assujetties aux ventes.* D'où il résulte que pour ne pas payer des lods & ventes on n'affermera sa terre que neuf ans, à moins qu'une loi nouvelle ne répare l'imprudence & l'injustice de la Coutume.

De Poitiers, *le 6 Juin.*

L'Arrêt du Conseil concernant les sucres des Isles de France & Bourbon, a été si mal lu ou mal interprété par quelques Marchands de cette Ville qu'ils ont sur le champ mis leur sucre à 4 s. 6 den. par livre au dessus du cours, comme s'il s'agissoit d'une grosse imposition sur tous les sucres indistinctement, même rafinés en France. L'erreur est trop forte à leur profit pour que leur honnêteté puisse la passer sous silence. Il n'y a point eu de variations à la Rochelle.

On dit que l'Auteur de la Gazette d'Agriculture s'est vraisemblablement mépris (14 Mars) en affirmant que le droit de minage est un droit local, payable pour des services rendus sur le lieu même ; & l'on ajoute qu'au contraire c'est un droit féodal attaché naturellement à celui de donner mesure.

La *Halle*, le *Minage* &c. sont des *lieux* particuliers : les *droits de minage*, *de hallage* &c. sont donc des droits à lever au *Minage*, à la *Halle* seulement, comme les droits d'entrée & de sortie sont des droits à lever à l'entrée & à la sortie & non ailleurs. La Halle, le Minage &c. donnent *le couvert*, *les mesures* &c ; ainsi les droits sont imposés & levés sur les lieux *pour services rendus.* Que le droit soit féodal, il n'en est pas moins local, comme celui de péage &c ; & le Seigneur doit protection, garde, police &c.

On dit que dans cette Ville & sa Banlieue, ce droit doit se percevoir sur tous les Marchands Blatiers & autres, dans quelqu'endroit que se trouve le bled vendu, comme le prouvent évidemment une transaction entre Philippe le Bel & les Religieux du Pin de l'an 1301, & autres titres. Si cela est, c'est un cas particulier à cette Ville, & la regle générale n'en souffre pas. Il resteroit à voir si les titres qui étendent si loin un droit très limité par sa nature n'assujettissent pas les Propriétaires à des devoirs particuliers, & si ces devoirs sont remplis.

De Nantes, *le 8 Juin.*

On lit dans nos Affiches du 2 Juin, pag. 191, l'article suivant.

» Faciunt præ inintelligendo ut nihil in-
» telligant.

Terent in Prol. Andriæ.

» On n'a pas pris le change sur ce qui est » inséré au N°. 31 de la Gazette du Com- » merce, article de Nantes ; quoique cela » soit donné comme venant d'un Correspon- » dant de cette Gazette ; il a été facile d'en » connoître le véritable Auteur, à l'amer- » tume du style, au ton de suffisance, & sur- » tout à la réflexion malhonnête qui le ter- » mine. L'évidence économiste, armée des » mots soulignés dont elle a bigarré cet ar- » ticle, n'est point persuasive. On persiste à » croire &c. (*qu'il faut juger un fait par le droit, la coutume &c, & prononcer, si le droit le veut, qu'un Fermier a réellement épuisé une terre qu'il n'aura point épuisée, & le condamner à des dommages & intérêts quand il n'auroit point fait de dommages, même quand il auroit fait des améliorations &c.*).

(*Le brave Auteur de cette honnête, modeste, douce, sçavante & persuasive réponse, a oublié un mot à la fin de l'article, c'est son nom. Autant que nous nous empressons à publier sa gloire, autant nous aurions été charmés de l'imprimer sur son front. Voyez le N°. 31 de notre Gazette*).

Il y a peu de variations dans les prix des grains. Il en eſt de même des ſucres & des différentes denrées de l'Amérique..... Le *Charlemagne* eſt arrivé de la Guadeloupe. Le *Louis-Marie*, Arm. M. Drouin, eſt en charge pour Saint-Marc.

DE ROUEN, *le 9 Juin.*

Mrs. les Maire & Echevins de cette Ville ont arrêté le 27 Mai dernier de proroger juſqu'au 20 Août prochain la remiſe du droit de Moute, ſous la condition cependant que les Boulangers ſujets à la Bannalité continueront de faire moudre leurs grains aux moulins de ladite Ville, en payant ſeulement en argent les prix accoutumés dans les moulins non-bannaux circonvoiſins. Le Parlement a homologué cette délibération par un Arrêt du 30 du même mois, & enjoint aux Officiers de Police de rendre inceſſamment Sentence pour continuer la vente du pain à raiſon du prix actuel... Cet acte bienfaiſant de nos Officiers Municipaux eſt une reconnoiſſance authentique du ſurcroît de prix que la bannalité & ſes dépendances, jointes à d'autres droits & à d'autres gênes, mettent ſur la premiere ſubſiſtance du Peuple. Il ſemble invoquer la liberté & l'immunité que le bien public exige. (*Voyez notre derniere Feuille, article de Paris*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Prix naturel du pain par M. D. S. P.

L'uſage des Villes, en France, eſt de taxer le pain ainſi que la viande.

L'Arrêt du Parlement de Grenoble concernant la viande, a démontré, entr'autres points, que ſa taxe eſt avantageuſe au riche & onéreuſe au pauvre. Le riche a la meilleure viande & ne la paye pas plus cher que le pauvre ne paye les qualités inférieures & les os. Si le premier paye plus cher, la taxe eſt illuſoire pour lui, elle n'eſt pas moins nuiſible au ſecond. S'il y a deux taxes, l'injuſtice eſt moins grande, mais il y en a, & le Boucher décide arbitrairement de ce qui appartient à l'une & l'autre. Enfin par la maniere de ſaigner, par les réjouiſſances &c, il élude le tarif, tant qu'il veut... La liberté, au lieu de la taxe, multipliera le nombre des Bouchers dans les Villes, ceux des campagnes y viendroient. La préférence ne s'obtiendroit que par le rabais & la bonne qualité; il y auroit de la viande à tout prix; pauvres & riches acheteroient à prix débattus.

De même pour le pain. Les Boulangers achetent différens bleds, de-là différens prix. Combien faudroit-il donc de taxes différentes? Pour borner les taxes, on borne les ſortes de pain, quel mal n'en réſulte-t-il pas pour le pauvre? Dans le cours naturel, celui qui n'employe que le plus beau froment doit vendre le pain le plus cher: celui qui n'employe que le froment inférieur, doit vendre le pain moins haut; celui qui employe le méteil, doit vendre le pain encore à meilleur marché; celui qui employera les moindres bleds, mêlés d'orge, grains &c. doit le vendre au plus bas prix. Cet ordre eſt convenable & juſte; or la taxe l'interdit.

Le Boulanger doit, ainſi que le Boucher, retirer ſes frais, payer ſon loyer, acquitter ſes charges, élever ſa famille, & avoir un profit. Ne nous en mêlons pas, il aura tout cela, la concurrence les lui procurera infailliblement, en même tems qu'elle donnera le prix marchand, le prix naturel du pain pour toutes les eſpeces de Conſommateurs. Quant au poids, le Public fera la police: il eſt facile & il eſt bon de peſer.

Donnons des eſſais des prix comparés du pain ſous les réglemens d'un côté, & de l'autre avec la liberté de la Boulangerie.

Avec les taxes, ſi toute une Ville ſe nourrit de pain de froment, comme Paris & les Villes circonvoiſines, les Magiſtrats s'informeront du haut & du bas prix du bled, ils feront un prix commun, comme 10 liv. le quintal ou 2 ſ. la livre; & en ſe conformant aux appréciations des Boulangers, ils ſuppoſeront que le quintal ne donne que 80 livres de pain, & taxeront la livre de pain à 2 ſ. 6 d.

S'il y a concurrence & ſans taxe, tous ceux qui ſe mêleront de la boulangerie, ſçavent que 100 liv. de bled donnent 100 l. de pain & plus, l'eau remplaçant & au-delà le déchet & les ſons; ils vendront ce même pain 2 ſ. la livre, & lui donneront, 1°. le poids, parce que l'Acheteur peſera; 2°. la cuiſſon, ſans quoi on n'acheteroit pas.

Avec les taxes, ſi l'uſage eſt de faire & vendre pluſieurs eſpeces de pain, la Police

formera un prix commun du froment pour $\frac{2}{3}$ & du seigle pour $\frac{1}{3}$, comme 9 liv., & d'après l'appréciation des Boulangers à 80 liv. de pain par quintal de bled, elle taxera ce pain comme à 2 s. 3 d. la livre.

S'il y a concurrence, le Boulanger, employant le même bled, donnera ce pain à 1 s. 9 à 10 d.

Ce qu'on dit ici que la Police fera, elle le fait presque généralement. Ce qu'on dit que la concurrence produira, doit naturellement résulter de l'avantage que l'on trouvera pour le débit dans le prix naturel.

Quand même les Officiers Municipaux sçauroient à ne pouvoir se tromper la proportion du bled avec le pain, la taxe n'en sera pas moins pour le Boulanger un moyen d'abuser le Public; parce que le pain étant taxé & selon un prix commun des bleds, il est le maître d'employer tel bled qu'il veut, le plus bas, & il le vendra à la taxe.

S'il n'y a point de taxe, un Boulanger se décidera à faire le pain des riches; un autre, celui des aisés; un troisieme, celui des Artisans; un quatrieme, celui des pauvres.

Si le froment se vend 10 liv. le quintal, le pain des riches se vendra 2 s. la livre; quelques deniers de plus, si c'est du pain de fleur de farine, pain de table... Le pain des aisés dans lequel entrera un froment de 9 l. le quint., se vendra 1 s. 9 à 10 d.... Le pain des Artisans, moitié froment de 9 liv., moitié seigle de 6 liv. le q., se vendra 1 s. 6 den... Le pain des pauvres, composé des gruaux des Boulangers des riches, de seigle, & d'une partie d'orge, se vendra 1 s.

Tels seront les effets de la liberté : ce parti n'est il pas préférable à une taxe qui mettroit le pain du pauvre au moins à 2 s. la livre, telle qu'on la voit établie dans toutes les Villes, lorsque le froment se vend 10 l. le quintal.

Avec les Réglemens, les Maîtrises, les taxes, on n'a ni ces sortes de pain ni les proportions. Pendant très-long-tems, il n'a pas été possible d'obtenir la liberté de vendre à Paris de bon pain économique, prix la livre de bled. Il a fallu un Arrêt du Conseil pour autoriser cette vente : cet Arrêt a été rendu vers la fin de l'année derniere.

II.

AVIS.

M. Dupont, Maître de Mathématiques, a commencé, dans son Académie & Cabinet, rue Neuve-Saint Médéric, ses Cours élémentaires d'Arithmétique, de Géométrie, & d'Algebre théorie & pratique; il continue ses autres leçons, sur toutes les parties de la haute Géométrie, d'après les plus récens & les meilleurs Auteurs. M. Dupont donne des leçons de Pratique à la campagne, pour les Terriers, la Topographie, la Géographie &c. &c. &c., & il continue ses leçons gratuites les Dimanches. Il a chez lui six jolies chambres toutes meublées dont plusieurs vont être libres. Les personnes qui voudront être à portée de travailler auront tous les Maîtres nécessaires en outre des Mathématiques. La pension en est modique. Il a chez lui un des fameux Maîtres de Dessin pour la Carte.

III.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1775.

Vents dominans, nord-ouest, nord-est & nord; plus grand degré de chaleur 20 $\frac{1}{4}$ d., moindre degré de chaleur 2 $\frac{1}{4}$ d.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 4 $\frac{1}{4}$ lig., moindre élévation 27 pouc. 9 $\frac{1}{4}$ lig.; quantité de pluie 7 lig.; évaporation 75 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 56 m. 7 s.; température froide, très-seche; aucunes maladies ni morts. Les productions de la terre souffroient beaucoup de la sécheresse, excepté les bleds & la vigne; les fruits tomboient; les arbres étoient dévorés par les chenilles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 7 Juin 1775, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 28, 31 à 35 l. *le septier*; le seigle, de 22 à 23 l. 10 s.; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l. Le froment au Port de la Grève, de 30 l. 10 s. à 34 liv.; le seigle, de 20, 21 à 22 l.; l'orge, de 18, 19 à 20 l. aussi *le septier*.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Juin 1775, au Samedi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 liv. 10 s. à 23 l.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Juin 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 30 à 31 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Juin 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716	2	marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	722	1	marc.
Ducats à	98	3	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 14 Juin 1775.*

Amsterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¼ à 95
Lyon *Pâques*	⅛ p. ⅝ bén.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1942 ½ . . .	1940 37 ½ . .	1935 . . . .
D°. 16/25es . . .	1240	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	245	245 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	412 . . . .
Rescriptions . .	7	6 ¾ 7	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Vendredi 2 Juin. *Messieurs*		Du Samedi 3. *Messieurs*		Du Mercredi 7. *Messieurs*	
Rouillard..... vres.	J.	Goffey..... pplles.	J.	Defrance... pplles.	J.
Perpétuelles.	J.	Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Tontine.....	J.	Delarue..... pplles.	J.	Tontine.....	J.
Lempereur. pplles.	J.	Viageres.....	J.	Cochin..... pplles.	J.
Viageres....	J.	Tontine.....	J.	Boutray..... pplles.	L.
.....		Thevenin... pplles.	J.	Viageres....	L.
.....		Viageres.....	J.	Tontine.....	L.
.....		Lenoir..... pplles.	J.	Vieillard.... pplles.	J.
.....		Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
.....		Clouet..... pplles.	L.	Tontine.....	J.
.....		Viageres....	M.	.....	
.....		Tontine.....	M.	.....	
.....		Certain..... pplles.	J.	.....	
.....		Viageres.....	J.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 18 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE S. PÉTERSBOURG, *le 8 Mars.*

LE College de Commerce a publié une instruction & des réglemens pour que les chanvres soient *braqués* ou triés à l'instar de ceux de Riga. Il est intéressant pour les Négocians étrangers d'être instruits de ce nouvel arrangement. Il procurera un chanvre plus net & presqu'égal à celui de Riga; mais en même tems il opérera une augmentation de prix de 3 roubles ou au moins 2 roubles & 50 capeck par berkovitz. Le rouble évalué à 4 l. 15 s. au plus, 2 roubles & demi feront 11 l. 15 s. Le berkovitz pese 330 l.: ainsi ce sera à peu près 3 l. 11 d'augmentation par quintal, poids de marc.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 23 Mars.*

L'exportation des grains demeurera libre, mais moyennant un droit de sortie, suivant le tarif de la Douane de 1772. Elle sera tout-à-la-fois libre & franche, quant à la Scanie, Province fertile où il est urgent d'encourager la culture.

Il a paru beaucoup de critiques du Gouvernement actuel: à ces critiques, on a répondu par des faits, par le tableau des actes de sagesse & de bienfaisance qui se multiplient de jour en jour. Il faut remédier à de grands maux; les maux sont l'ouvrage de l'anarchie précédente; les remedes sont au Gouvernement présent: mais encore une fois, la cure des maux invétérés est difficile & lente.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 29 Mars.*

Les inondations ont fait les plus grands ravages en Valachie & en Moldavie. Les chemins sont rompus, les terreins bouleversés, les besoins grands, les alarmes vives.

DE BRESLAU, *le 31 Mars.*

La Société Economique n'a reçu, au sujet du vertige ou tournoyement des moutons, aucun Mémoire digne du prix proposé. Cette matiere ne sera plus remise au concours.

DE MAYENCE, *le 5 Avril.*

Il se tient ici des Conférences par rapport à la navigation du Rhin, tant traversée par les Douanes, tant affoiblie par les exactions, au détriment de tous les Etats que le fleuve arrose. Les Cours de Vienne prétendent qu'elle doit être libre en vertu du Traité de Westphalie; & ce Traité est fondé sur l'intérêt général.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Avril.*

Plusieurs Membres des Communes ont

dernièrement fait de nouveaux efforts en faveur de l'Amérique, mais en vain. Toutes leurs propositions ont été rejettées, comme ils l'avoient sans doute prévu.

On assure qu'il est dû à la Compagnie des Indes par un Etat voisin 160,000 l. st., & par la Nation 139,000.

On écrit de Paisley que le commerce de cette Ville que la stagnation générale avoit suspendu depuis plusieurs années, commence à reprendre son cours : mais par quel moyen ? Par la fabrique des gazes de soie que le luxe dans sa misere substitue partout à des ouvrages plus sûrs & plus solides. L'industrie en ce genre est poussée fort loin à Paisley. On vient d'y établir une Manufacture de rubans, laquelle occupe les petits garçons & les filles.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 3 Avril.*

Il reste encore beaucoup de grains à vendre dans cette Ville quoiqu'elle en ait fait passer considérablement dans l'intérieur pour la Provence, le Bas-Languedoc, le Dauphiné. L'Italie est pourvue. L'Amérique septentrionale continue ses fournitures en Espagne & en Portugal. Toulon a encore de fortes parties de bled à mettre dans le commerce.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 5 Avril.*

Aux plus beaux jours, trop beaux pour la saison, a succédé le tems le plus inconstant, tantôt froid, tantôt chaud. Il a regné des vents opiniâtres. La gelée a flétri quelques mûriers trop avancés, sans offenser les autres. Les arbres fruitiers ont résisté : leurs fleurs promettent même la plus grande abonce : cette récolte nous manque depuis plusieurs années, & ce n'est pas une perte légere.

Les bleds ont souffert de la sécheresse de l'hiver & de la continuité du vent. Que ce mois-ci nous amene des pluies, les espérances se ranimeront. A Avignon, le prix des grains est augmenté : il se soutient ici ; les secours dont nos environs ont besoin, le fera vraisemblablement hausser. Il s'est fait de gros achats à Toulouse pour l'approvisionnement du Bas-Languedoc.

Un Particulier avoit amené de cette Capitale de la Province du bled de Mars : l'épreuve réussit ; il fit une récolte des plus abondantes, & les grains furent de très-belle qualité. Cette culture n'a point été suivie ; elle offriroit néanmoins des ressources après des hivers malfaisans. La viande est très-chere, comme les maladies épizootiques donnoient lieu de le craindre. La suppression de l'équivalent dont nous étions exempts à titre onéreux, ne nous dédommageroit que par une juste restitution d'un droit acheté & acquis en propriété.

De Montpellier, *le 5 Avril.*

» L'expérience & une ancienne tradition » ont transmis pour précepte économique » dans ma famille, qu'il faut vendre notre » bled au moment de la récolte lorsque les » prix sont hauts, parce que ces prix attirent bientôt des bleds étrangers ; & le » garder jusques vers le mois d'Avril ou » de Mai lorsque les prix sont bas à la même époque, parce que ces prix ayant » éloigné le commerce, les denrées qui restent dans le pays se vendent mieux en ce » tems-là. C'est un fait qu'on a toujours vu » & qu'on verra vraisemblablement toujours : voici les raisons sur lesquelles on » peut établir ce renchérissement du printems.

» Il est en France beaucoup de Districts » particuliers qui ne recueillent pas assez » de bled pour leur consommation annuelle.

» Les Particuliers & les Marchands ne » vont pas acheter des grains éloignés tant » que le canton fournit, & qu'on peut en » avoir à peu près aux mêmes prix. Dès » que le bled que j'appellerai *local* est consommé, le commerce éveillé va chercher » des secours dans les contrées plus abondantes où il est sûr de se pourvoir. Ces » contrées sont connues. Admettons le haut-Languedoc relativement à notre position : » les Négocians des divers pays disetteux y » accourent ; leur commerce y occasionne » nécessairement, inévitablement une augmentation de prix : *n'est ce pas là une augmentation naturelle ? Ne voit on pas qu'une » libre circulation fera que cette concurrence*

» *d'Acheteurs sera moins concentrée & par con-*
» *séquent que les prix haufferont moins ?*

» *C'est ce qui est arrivé cette année : malgré* » *la mauvaise récolte de* 1774 *qui n'a pas* » *fourni de bled local aussi long-tems qu'à l'or-* » *dinaire*, quoique les Marchands de bled » soient allés faire leurs achats plutôt que » de coutume, *les prix des bleds n'ont pas* » *augmenté à beaucoup près autant qu'ils avoient* » *augmenté les dix années précédentes à la mê-* » *me époque.* Notre Pays, notre Ville, quoi- » que dépourvus de très-bonne heure de » bled local, payent le pain au même prix » qu'ils le payoient au moment de la ré- » colte ; *ce qu'on n'avoit pas vu depuis long-* » *tems, & ce qu'on ne peut attribuer qu'à la* » *liberté de la circulation qui entretient par-* » *tout à peu près le même niveau.*

» Une autre cause de l'augmentation or- » dinaire après l'hiver, c'est l'augmenta- » tion réelle de la consommation. Il n'est » aucun Propriétaire de terre, aucun hom- » me instruit des détails de la manutention » d'un domaine, qui ne sçache que l'on » consomme beaucoup plus après l'hiver & » pendant le tems des travaux que pendant » la saison morte. On a plus de monde dans » un domaine au moment où les travaux » commencent ; & ce monde consomme » beaucoup plus à raison de la fatigue ainsi » que de la longueur des jours. Qu'on ne » dise pas que les Travailleurs auroient éga- » lement mangé chez eux, quand ils n'é- » toient pas à la charge de votre domaine : » ce raisonnement ne pourroit être que ce- » lui des gens qui n'ont jamais vu la ma- » niere misérable dont la plus grande par- » tie de cette classe vit chez elle. Il est des » contrées entieres où l'on ne mange pres- » que point de pain pendant l'hiver. Ad- » mettons qu'on en mange : croira-t-on » qu'un homme consomme pendant une jour- » née d'hiver qu'il reste sans rien faire, au- » tant que dans une journée de beau tems » qui le tient en action depuis le matin jus- » qu'au soir.

» D'où l'on voit que le bled local man- » quant & manquant au moment où l'aug- » mentation est la plus forte, il faut néces- » sairement se pourvoir aux greniers com- » muns & fournis, que les Marchands cou- » rant de toutes parts à ces greniers, il doit » s'ensuivre une augmentation par leur con- » currence même & par l'extraction ; que » l'époque de ce recours aux lieux abon- » dans doit être plus ou moins avancée sui- » vant que la récolte aura été moins ou plus » forte dans l'endroit de la consommation ; » que la récolte ayant été généralement » mauvaise en 1774, on aura eu plutôt be- » soin de bleds éloignés ; enfin que le com- » merce des grains étant totalement libre, » se disperseront pour leurs achats suivant » leur position, leurs connoissances, la fa- » cilité des transports &c, ce qui nécessi- » tera des prix plus bas que s'ils accouroient » tous au même lieu : *le fait le démontre, cette* » *année* ».

D'AIGRE (*Généralité de Poitiers*), *le 6 Avril.*

La liberté de vendre les grains en tous lieux a fait baisser assez notablement le produit de la plûpart des minages. Notre Marché est le plus considérable de ceux qui dépendent de la Principauté de Marsillac, appartenant à Madame la Duchesse *d'Anville.* Les droits de minage de cette Principauté avoient été affermés pour la somme de 2250 livres, en 1770, sur la foi des réglemens qui défendoient de vendre & d'acheter ailleurs qu'aux Marchés. L'Arrêt du 13 Septembre dernier ayant opéré dans le produit une réduction de moitié, le Fermier a consulté des Gens de loi, ses Conseils l'ont engagé à réclamer la bienfaisance & l'équité d'une Maison qui soutient ses grands titres par de grandes vertus héréditaires. Sur un simple placet du Fermier, Madame la Duchesse d'Anville l'a déchargé de son bail. Le sacrifice a été fait comme se feroit un acte d'intérêt personnel.

DE NANTES, *le 9 Avril.*

Les grains ont augmenté dans ce pays tant à cause des armemens qu'à cause des secours destinés pour les lieux dépourvus.

On a publié dans les *Affiches* de cette Ville un *examen* de la note jointe dans le N°. 23 de la *Gazette d'Agriculture*, article de *Nantes*, à l'Avis de notre Bureau d'Agriculture. L'Auteur de l'article a cru qu'une question de *fait* ne devoit pas être décidée par le *droit*, & qu'un Fermier ne pouvoit pas être, de *droit*, condamné pour avoir

épuisé une terre que, dans le *fait*, il n'auroit point épuisée. L'Examinateur, avec le ton de l'honnêteté & de l'indulgence, lui fait *remarquer les dangereuses conséquences* de son *systême*. Encore *systême!* Est-ce un *systême* qu'une vérité si simple? Mais c'est de la proposition suivante qu'on voit découler des *conséquences dangereuses*. On a demandé » si » le Propiétaire qui, *fondé sur un faux pré-* » *jugé*, auroit exigé le repos des terres dans » la crainte de l'épuisement, seroit *équitable*, » dans le cas où il *exigeroit des dommages* » *qu'il n'auroit point soufferts?* » Qu'est-ce donc que l'*équité*, si un homme peut *équitablement* exiger des *indemnités* quand il n'a point essuyé de *pertes?* S'ensuit-il de-là, de ce qu'il ne seroit pas convenable de poursuivre contre un Fermier le payement d'une dette imaginaire, que ce *Fermier puisse* arbitrairement *s'écarter des conventions precises de sa ferme?* Qu'on se rassure, nul Cultivateur ne tirera cette conséquence, & s'il en est qui s'écartent pour l'intérêt commun *d'une convention absurde*, assurés d'une peine, s'ils échouent dans l'entreprise, ils ne la formeront que certains du succès? Le Critique se rejette sur l'extrême difficulté de reconnoitre l'épuisement d'une terre. A la vérité il seroit infiniment plus facile de juger qu'une terre est épuisée sans le sçavoir: mais la Justice ne juge que sur des *preuves*, preuves de *fait* lorsqu'il s'agit d'un *fait*. Quant à la prétendue difficulté qu'on oppose, il suffit de s'en rapporter au *Bureau d'Agriculture* & à l'*Examinateur* lui-même qui ont recours à la *preuve de fait*. Le Bureau a opiné que s'il n'y a convention précise ou usage constant, *il faut se décider par le point de fait particulier, si le Fermier a réellement épuisé la terre*. L'Examinateur dit: » il se- » roit à souhaiter qu'on ne s'en tînt pas à » l'usage, & qu'on autorisât un Fermier à » faire les expériences qu'il jugeroit avan- » tageuses, quoique contraires à l'usage, » *pourvu qu'elles ne fussent point préjudicia-* » *bles à la terre.* » Restera donc à juger par le *fait*, si ces expériences ont été préjudiciables. Comme il est difficile de parler pour tous les esprits!

Le *Jean-Baptiste* & la *Providence* sont en charge pour Guinée; les *Deux-Freres*, la *Dauphine* & la *Cigale*, pour l'Amérique. L'*Hébé* est parti pour la Martinique & la *Jeune-Marie*, pour la Guadeloupe.

D'ORLÉANS, *le 9 Avril.*

Le froment n'a point renchéri depuis plusieurs semaines; & l'on présume qu'il n'augmentera pas à moins que la Province ne soit affligée par des contre-tems qui détruisent l'espoir de nos moissons. Les fromens sont beaux; mais les seigles sont foibles & mal plantés, & il faut que le mois d'Avril soit favorable pour qu'ils ne soient pas très mauvais. Aussi le prix de cette espece de grains est il considérablement augmenté dans la Sologne; & il est porté dans quelques cantons de ce pays à celui du meilleur froment du Marché de cette Ville. Il paroît incroyable que ce prix exorbitant ne détermine pas les malheureux Colons de notre Sologne à venir se fournir ici de meilleur grain, méteil ou froment, de qualité inférieure à un plus bas prix qu'ils n'achetent le seigle qui les nourrit moins. On les accuseroit d'indolence si l'on ne sçavoit que ce pauvre Peuple, accablé de malheurs depuis cinq ou six ans, engagé avec des Meûniers riches qui leur ont prêté, ne pourroit, sans danger d'être poursuivi pour les avances qu'il a reçues, se fournir ailleurs; il est même contraint, faute de ressources, de continuer des emprunts doublement ruineux. La foiblesse des attelages de ces Colons (car on ne voiture en Sologne qu'avec des chevaux de la plus foible espece, parce qu'ils sont mal nourris dans des bruyeres sans suc & sans saveur), la foiblesse des attelages de ces Colons, est encore une triste cause de leur disette: ils ne pourroient se pourvoir à huit ou dix lieues de leur domicile, sans des frais qui absorberoient le profit de premier achat à notre Marché: le commerce d'Orléans ne peut, par la même raison, les secourir, & il n'y est pas accoutumé.

Ainsi toujours le pauvre est repoussé vers le centre de son tourbillon; toujours celui qui a le plus besoin de soulagement est plus loin des secours; toujours le malheur commun écrase le pauvre tandis qu'il agite à peine le riche; toujours la maladie de la pauvreté est une terrible complication de maux. Il n'y a de remede à ces malheurs que dans l'aisance générale; il faut que des torrens d'abondance coulent pour que cette classe infortunée se désaltere. L'aisance générale dépend de celle des Cultivateurs, &

celle-ci de l'affranchiſſement des ſervitudes, des entraves, des charges qui étouffent l'émulation & tariſſent la ſource des richeſſes renaiſſantes.

Du Mans, *le* 10 *Avril.*

Notre récolte a été ſi mauvaiſe que même la haute cherté ne devroit pas nous ſurprendre. Les grains ont graduellement augmenté, mais ſans ces bruſques ſecouſſes & ces écarts extraordinaires qu'on éprouve dans de pareilles circonſtances ſous le régime prohibitif.

La bienfaiſance a répandu des conſolations. Un Curé du Haut-Maine, affligé pour ſes pauvres de la progreſſion des prix du bled, a déclaré aux Journaliers & aux malheureux de ſa Paroiſſe, que quelqu'événement qu'il arrivât, il n'augmenteroit pas ceux de la mouture & de l'orge qu'ils acheteront au Preſbytere juſqu'à la moiſſon. Si ſon grenier ne ſuffit pas juſqu'à ce tems-là, il aura ſoin d'y pourvoir. Dès à préſent, ils ont dix ſous de bon marché par boiſſeau de mouture, & par boiſſeau d'orge douze ſous. Afin qu'on ne puiſſe pas abuſer de ſa charité par des reventes, ce digne Paſteur a pris un état des pauvres familles, ſuivant lequel il leur délivre les proviſions néceſſaires pour le tems. Dans la vue d'encourager ſes Paroiſſiens à marner, terraſſer & bien travailler leurs terres, il leur diſtribue différentes récompenſes. Il y a un prix avec remiſe de la paille de dixme pour celui qui a la plus belle récolte en bled ou en orge. Aux Fermiers qui marneront quatre arpens, aux Bordagers qui en marneront un, il remet 40 ſous par cent de groſſe paille, 20 ſ. par cent de paille menue, 10 ſ. par chaque millier de terre qu'ils font amener.

De Paris, *le* 15 *Avril.*

Par des circonſtances extraordinaires, il n'y a preſque point de commerce de grains entre les différens Etats de l'Europe. Il ne ſort plus de bled de Pologne : la Ruſſie qui avoit beaucoup vendu ces dernieres années, a été obligée, cette année, d'acheter des ſupplémens conſidérables : les autres pays du Nord ne ſçauroient offrir de grandes reſſources ; & la Suede, après avoir balancé ſi elle ne défendroit pas la ſortie & par-là même ſuſpendu les commiſſions, vient de l'aſſujettir à un droit & par conſéquent de renchérir la denrée. Les troubles de l'Amérique ſeptentrionale ont retenu en grande partie les ſecours qu'elle auroit donnés à l'Europe.

Auſſi les prix des bleds ſont-ils hauts dans toute l'Europe. La France eſt un des pays où la *récolte a été la plus mauvaiſe & où la denrée eſt la moins chere.* Les grains coûtent plus en Angleterre, en Italie, en Eſpagne, dans une grande partie de l'Allemagne &c. qu'en France.

Dans une des plus mauvaiſes années, les prix de France ſont inferieurs à ceux des mauvaiſes années du régime prohibitif depuis deux cens ans, & même de pluſieurs années *communes & bonnes* du même régime.

Sous ce régime, la France n'a pu être ſauvée que par l'abondance des *ſecours étrangers* : ſans ces ſecours, elle ſe ſoutient fort loin de la diſette, & en général il n'y a pas cherté.

Depuis la récolte juſqu'en Mars ou Février, les prix ont été modérés ; ſans la liberté, ils auroient été exceſſifs, comme on le voit en comparant les mauvaiſes années antérieures, avec celle-ci.

A la fin de l'hiver ou au commencement du printems, le renchériſſement étoit *naturel & inévitable*, 1°. parce qu'il a dû y avoir *plus d'Acheteurs & moins de Vendeurs* ; 2°. parce qu'à meſure que la *maſſe de la denrée a diminué, la conſommation a augmenté.*

1°. *Il y a plus d'Acheteurs*, parce qu'à cette époque les petits Propriétaires & les petits Cultivateurs ont eu leurs modiques proviſions conſommées ou vendues. Il y a eu *moins de Cultivateurs*, par la même raiſon & parce que les ſoins de la campagne ont retenu les Fermiers.

2°. *La maſſe de la denrée a prodigieuſement diminué* par ſix mois de conſommation. La *conſommation des grains a conſidérablement augmenté* à cette époque ; parce que le tems du travail eſt un tems de conſommation plus forte, comme on l'a vu, & parce que la quantité des autres comeſtibles communs eſt infiniment moindre ; aucune ſorte de fruits, moins de légumes ſecs, preſque point de légumes frais. Les froids actuels reculent la jouiſſance de ces reſſources. Lorſqu'elles renaiſſent, les prix baiſſent. Aujourd'hui, il n'y a preſque que du pain à manger pour le petit Peuple.

Le renchériſſement a donc été *naturel* & *inévitable*.

La preuve qu'il a été *naturel*, c'eſt que la hauſſe a été graduelle & pour ainſi dire d'un cran à l'autre. Des cauſes déſordonnées opérent des révolutions bruſques & des diſproportions exceſſives. Ces mêmes cauſes éloignent le commerce tandis que la progreſſion naturelle l'attire.

La preuve qu'il a été *naturel*, c'eſt que les Marchés ont été partout & ſont encore garnis. C'eſt là que la diſette artificielle, ouvrage des manœuvres, du monopole, des prohibitions, frappe ſes grands coups.

L'augmentation a dû être notable pour appeller le commerce; parce que le commerce n'a pu tirer des ſecours éloignés que quand les prix locaux ont été aſſez hauts pour qu'il trouvât un bénéfice au-delà de ſes frais d'achat & de tranſport. Les frais de tranſport étant conſidérables, les prix ne doivent pas baiſſer, du moins beaucoup, juſqu'à la renaiſſance des nouveaux fruits.

La France s'eſt donc ſuffi à elle-même dans la plus mauvaiſe année : le commerce intérieur libre lui ſuffit dans la circonſtance la plus critique. Le pain ne manque nulle part; & il peut y avoir partout de bon pain de ménage à des prix modérés.

Nous ne craignons pas de le dire : *la liberté du commerce a préſervé la France d'une affreuſe calamité.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Des droits ſur les papiers & cartons.

Il y a déjà nombre d'années qu'on ſe plaignoit en France de la décadence de la Papeterie : on remarquoit qu'en Auvergne de 55 moulins à papier, il n'en reſtoit plus que 38, & que dans ces derniers le nombre des cuves étoit diminué.

Un Edit de Février 1748 établit des droits ſur cette marchandiſe : mais un Arrêt du Conſeil du 4 Février 1749 rétablit l'ancien ordre des choſes. La révocation fut motivée ſur ce que la nouvelle impoſition étoit ruineuſe & ſans profit pour les Finances, *vu que le tiers en tomboit au compte du Roi par l'emploi conſidérable de papier qui ſe fait dans les Bureaux de Juſtice, Police, Finances, Domaines &c; & que le reſte de la recette ſe trouvoit conſommé par les frais énormes d'une perception compliquée. Enſorte que malgré l'excès de la taxe ſur les papiers & cartons, les Finances n'en avoient preſque rien retiré & que la deſtruction des Manufactures avoit été en pure perte pour le préſent & pour l'avenir.*

C'eſt ainſi qu'il avoit fallu ſupprimer au mois d'Août 1674 les droits impoſés au mois d'Avril précédent & ſuſpendus dès le mois de Mai.

La Déclaration du 1 Mars 1771 a établi un impôt ſur les papiers & cartons. Un premier coup d'œil ſur le tarif.

Repartitions des droits. Il ſuffira de citer quelques articles.

Le papier dit *carré*, celui dont il ſe fabrique le plus, eſt impoſé à 20 ſ. la rame, ſans diſtinction de prix & de qualités. Le carré à 3 liv. la rame, & le carré de 25 liv. payent également 20 ſ. L'impôt eſt donc ſur le premier, c'eſt-à-dire le plus commun, de *trente-trois* & ſur le ſecond de *quatre pour cent.*

Rapprochons cette claſſe des claſſes inférieures impoſées à 16 ſ., 13 ſ. & au-deſſous. Les papiers *écu*, *ſecond meſſel* &c, du prix de 20 à 25 l. la rame, payent 16 ou 13 ſ., tandis que le carré de 3 liv. en paye 20, parce qu'il eſt plus grand.

Les papiers de l'eſpece la plus commune, la plus néceſſaire, la plus *populaire* ſupportent *une taxe neuf fois plus forte* que les qualités fines, de luxe, à l'uſage des gens aiſés.

Perception. Il ſuffira de citer quelques traits.

On exige dans les déclarations des formalités ſans nombre : il en réſulte une infinité de fautes : de là des ſaiſies, des accommodemens pécuniaires &c. Les Fabricans de papiers communs ſont, pour la plûpart, des gens de la campagne hors d'état de dreſſer ces déclarations en regle & obligés de s'adreſſer à des Curés, à des Barbiers qui ne ſont pas plus habiles.

Un de ces Marchands arrive avec des charriots chargés de papier à la Douane de L. : il a égaré ſa déclaration : *comptez & meſurez, puiſqu'il faut que vous comptiez & meſuriez, je payerai en conſéquence.* La réponſe eſt une ſaiſie. Accommodement ou argent donné pour retirer papiers, chevaux & voitures.

Le tarif affecte aux diverses sortes de papier des noms inconnus dans la plûpart des Provinces. De là une multitude de déclarations, *fausses*, ce dit-on.

En Franche-Comté, les papiers ont des dénominations particulieres. Le papier *couronne* de cette Province a une ligne $\frac{1}{6}$ de plus en hauteur que le papier ainsi nommé dans le tarif. Par sa *dimension*, c'est le dernier de la *huitieme classe* imposée à 16 s., tandis que *par son nom* il est le premier de la *huitieme* taxée à 13 s. Un Fabricant Franc-Comtois a déclaré son papier sous le nom qu'il porte dans son pays. *Faux*, saisies, menaces. Il est conduit à l'autre extrémité de la Ville chez le Régisseur, son papier reste découvert & la pluie survient. Accomodement : il *paye quatre-vingt-seize livres, & plus, les frais, verbaux* &c, *& perd pour trois cens livres de papier mouillé.* Il part désespéré & persuadé qu'il est défendu de fabriquer en Franche-Comté du papier *couronne.*

Un autre Papetier fait une déclaration exacte de tel nombre de rames. A la vérification, il se trouve *trois rames de plus* de la classe *taxée à 20 s.*, & *trois rames de moins* de la classe taxée *à 13 s.* L'erreur est contre lui, il doit lui en coûter *vingt sous* de plus. N'importe, il est saisi. Accommodement : *quatre à cinq louis* pour les trois rames qui sont de trop d'un côté & en outre les *droits perçus* pour les trois rames qui manquent de l'autre.

Maxime générale de Régie. Si vous déclarez plus que vous ne portez, votre déclaration est *bonne*, & vous payez le surplus de ce que vous n'avez pas : si vous déclarez moins, votre déclaration est frauduleuse, vous êtes saisi & il faut *accommoder* ou &c.

Effets du droit. Il suffira de les citer en gros.

Depuis 1771, les Fabriques communes s'écroulent de toutes parts : on voit divers atteliers se convertir en forges & en moulins : les Ouvriers s'expatrient & vont élever des Manufactures chez l'Etranger & près de nos frontieres. Ces effets sont communs dans la Franche Comté, la Bresse, le Bugey, l'Auvegne, le Dauphiné &c.

Les Papeteries de ce genre qui se soutiennent, se soutiennent par des emprunts : battues par l'impôt, minées par l'usure, combien dureront-elles encore?

Le commerce des Livres élémentaires à l'usage du Peuple est tombé. Les Imprimeurs de Lyon se plaignent qu'ils ne peuvent pas même se procurer la petite quantité de papier commun qu'ils pourroient encore employer. Les Francs-Comtois surtout ne leur en portent plus.

L'instruction populaire, objet si important aux yeux de quiconque raisonne, cesse.

On a cru que l'impot sur les papiers du Royaume devoit être balancé par un impôt sur les Livres. Celui-ci a été d'abord fixé à *soixante-quatre livres* par quintal, à *soixante livres* ; l'année suivante, diminution forcée ; l'année d'après, diminution forcée ; enfin l'impôt de 64 livres a été réduit à 6 liv. 10 s. Tel qu'il est avec ses accessoires, il arrête la communication des lumieres étrangeres, au détriment des Sciences, des Arts &c.

Les Hollandois reprennent le commerce de la Librairie que nous leur avions enlevé. On réimprime à la Haye deux Feuilles périodiques imprimées à Paris : l'abonnement pour ces deux Feuilles réunies est au même taux dans cette Ville que celui d'une de ces Feuilles en France &c.

L'impôt sur le papier est un étrange phénomene de finance en Europe. Jusqu'en Russie, le papier est franc.

II.

AVIS.

M. André Vézian, Négociant à Londres, a deux Fonderies en Cornouailles pour l'étain. Ceux qui désireront s'en fournir pourront s'adresser à lui.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 8 Avril 1775, au Mercredi 12 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 23, 28 à 32 liv. 5 s. *le septier* ; le seigle, de 17 à 18 liv. 10 s. ; l'orge, de 15 l. 10 s., 16 l. 5 s. à 17 l. Le froment à la Grève, de 30 l. 5 s. à 31 l. 10 s. ; le seigle, de 15 l. 15 s. à 16 l. 5 s. ; l'orge, de 15, 16 à 17 l. aussi *le septier.*

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 8 Avril 1775, au Mercredi 12 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 liv. 10 s., 18 à 19 l. 15 s.; *idem* à la Greve, de 16 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Avril 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 44 à 45 l. 10; le cent de paille vieille & nouv., Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 15 Avril 1775.

	H	S	
Or de Portug. à . .	718	2	marc.
Du Mexique à . . .	712	3	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	11	
Ducats à	97	12	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	15	

CHANGES DE PARIS, *du 15 Avril 1775.*

Amsterdam	55 ¼	
Londres	31 1 16e.	à ⅛
Hambourg	181 ½	
Madrid	15 1 6	
Cadix	14 19 6	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Pâques*	⅝ p.	⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 13.*	*Vendredi 14.*	*Samedi 15.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FERIE.	FERIE.	1895 97 ½ 1900
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	405. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	7 6 ½ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 4 Avril 1775

Messieurs

Desplaces... pplles C.
Viageres .... C.
Tontine ..... E.

Du Mercredi 5.

Radix..... pplles. C.
Viageres .... E.
Gauthier..... vres. F.
Perpétuelles. F.
Boutray..... pplles. J.
Viageres .... L.
Tontine ..... L.

Du Jeudi 6.

Nau..... pplles. G.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.

Suite du Jeudi 6.

Messieurs

Deschapelles. vres. E
Perpétuelles. E.
Tontine ..... E.
De S. Janvier. vres. J.
Tontine ..... J.
Decourmont. pplles. C.
Viageres .... C.
Tontine ..... C.

Du Vendredi 7.

Lempereur. pplles. C.
Viageres .... C.
Boscheron.. pplles. C.
Viageres .... C.
Rouillard..... vres. F.
Perpétuelles. E.
Tontine..... F.

Suite du Vendredi 7.

Messieurs

Patu.... Viageres. F.
Peinchein.. pplles. G.
Viageres.... G.
Tontine ..... G.

Du Samedi 8.

Goffey..... pplles. C.
Viageres..... C.
Clouet..... pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine..... J.
Caron. ..... vres. E.
Delarue.... pplles. G.
Viageres.... G.
Tontine ..... G.
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 15 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 19 Juillet.*

ON présume ou l'on veut présumer que la récolte des grains ne sera pas très-abondante, cette année. De cette présomption, l'on induit que le Gouvernement reculera jusqu'en 1777 la permission de distiller des grains; & si en 1776, la récolte n'étoit pas riche, on présageroit un autre délai. Le Gouvernement a permis la distillation pour quinze ans : or il n'a pas compté que pendant quinze ans consécutifs, les récoltes seroient surabondantes. Il a fixé les quantités. Il a donc calculé ce que le Royaume pouvoit à peu près comporter une année dans l'autre. Sur ses promesses, sa foi, ses contrats, des Particuliers ont fait des apprêts dispendieux pour la distillation. La permission de distiller commencera donc en 1776, quand l'année présente ne seroit pas des meilleures.

Le bois a renchéri, & l'on attribue ce renchérissement à la distillation qui aura lieu en 1776 ou en 1777, parce qu'il a eu lieu après l'Edit qui l'a permise, il y a quelques mois, pour l'année prochaine. Il est pourtant vrai que les Distillateurs font des provisions de bois, car ils auront besoin de feu. Comme la cherté de cette denrée va toujours croissant, on a parlé de monopole, selon qu'il est d'usage en fait d'objets de nécessité indispensable. Le Grand Gouverneur de cette Capitale a défendu d'acheter au-dessus d'une certaine provision déterminée; prohibition qui n'attirera pas l'abondance & qu'il ne seroit pas difficile de rendre illusoire. Malgré ce réglement & l'incertitude des esprits sur la permission de distiller, le Bureau de distillation s'est muni d'un privilege pour 20,000 tonneaux d'eau-de-vie, taux qu'on croit suffire à la consommation de la Capitale, & qui demande infiniment plus de bois qu'il ne demeure permis d'en acheter. Mais qui veut la fin, veut les moyens.

Il n'est point d'événemens dont les esprits turbulens, chagrins, timides ne tirent parti pour blâmer, contrarier, répandre des craintes. Ce ne sera pas la distillation d'une quantité bornée & repartie sur la surface du Royaume, qui mettra la disette. Si le bois est rare dans quelques cantons, il faut travailler de bonne heure à faciliter les communications autant qu'il est possible; il faut chercher & recommander, sur-tout pour les grands feux des Fabriques, la tourbe, la houille qui ne doivent pas manquer; il faut demander les vrais remedes au mal, & non pas de nouveaux maux à joindre au premier, selon la maniere ordinaire de raisonner de la profonde ignorance autorisée par le régime prohibitif.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 44 Juillet.*

Nous apprennons de Bergen que la tonne

d'orge s'y vend dix marcs Danois, ce qui ne fait que cinq marcs argent de Lubeck; & que la tonne de malt s'y donne au même prix.... Les nouvelles du diſtrict de Nordland portent que les Habitans de cette contrée qui ont fait l'année derniere une bonne récolte & qui en attendent une non moins bonne, n'achetent pas la moitié des proviſions qu'ils avoient coutume d'acheter. La tonne de hareng ſalé des côtes de Nordland coûte 16 marcs à Bergen; celle de hareng de la groſſe eſpece y vaut 3 riſd.: il ne s'en eſt pas beaucoup pris cette année.

M. le Chambellan de Suhm a remis 100 riſd. à la Société Royale de Drontheim pour augmenter les Prix deſtinés à l'encouragement de l'Agriculture & de l'Economie. Ces Prix ſe diſtribueront à l'avenir le jour anniverſaire de la naiſſance du Roi, à commencer du 29 Janvier 1766.

Des navires Hollandois, venant de Dantzick & de Koeniſberg, ont rapporté à Helſingor qu'il y avoit dans ces quartiers-là de grands amas de grains, mais ſans bâtimens qui les exportent. Nulle commiſſion en ce genre de la part de la Hollande & autres pays; ce qui ſuppoſe toutes les parties de l'Europe pourvues ou tranquilles.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le 25 Juillet.*

Nos Correſpondans de Pologne mandent que la longue ſécheresse qui a regné ne laiſſe eſpérer qu'une récolte très-médiocre de grains. La diſette de bras & d'avances a vraiſemblablement fait plus de tort que la température de la ſaiſon. Des prairies des environs de Varſovie qui rendent ordinairement 60 chariots de foin à chaque coupe, n'en ont pas produit neuf. Pour nous, nous avions auſſi autrefois des récoltes, mais nous n'avons plus de territoire. Notre commerce s'éteint; ni Art ni Induſtrie. Les Etrangers ſe ſont retirés. Nombre d'Habitans ont fermé leurs magaſins & emporté ailleurs les débris de leur naufrage.

De Breslau, *le 25 Juillet.*

Une forte grêle a cauſé des dommages conſidérables dans quelques diſtricts de cette Province. Ce mal local n'aura point d'influence ſur le prix général des denrées. Les récoltes, en général, ſont bonnes, mais inégales. Dans la plûpart des campagnes, la qualité & la quantité ſe trouvent réunies.

De Vienne, *le 26 Juillet.*

Il y a long-tems que la récolte n'a été auſſi belle dans ce pays qu'elle l'eſt, quoiqu'on ait pu en avoir de plus abondantes. L'abondance des grains n'eſt pas le ſeul avantage à conſidérer; il faut en eſtimer la bonté, le poids &c., & c'eſt ce qui fait qu'une récolte eſt quelquefois meilleure qu'une autre qui eſt plus volumineuſe. Les bleds ſont ſerrés. De nos Provinces, les avis ſont les mêmes: partout on ſe promet l'abondance & le bon marché de toute ſorte de vivres.

ITALIE.

De Rome, *le 19 Juillet.*

Un Ban vient d'être publié qui enjoint, ſous diverſes peines, à tous les Propriétaires de grains & légumes du territoire, de les apporter ici. Ces denrées, s'il en reſte pour ceux qui les ont produites, feront deux voyages pour arriver aux lieux où elles ſont nées; & les Propriétaires les auront payées deux fois &c. &c. &c.

De Florence, *le 13 Juillet.*

D'après un Mandement de M. l'Archevêque, nos Egliſes ont retenti, pendant trois jours conſécutifs, d'actions de graces rendues au Ciel pour la belle récolte qu'il a daigné nous donner. On mande de Sicile qu'il y a tant de grains qu'on ne ſçait où les ſerrer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Juillet.*

La Compagnie des Indes orientales équippe, cette année, 14 vaiſſeaux.

Charles-Town que l'on diſoit mal-à-propos avoir été détruite par les Royaliſtes après la journée du 17 Juin ſi honorable pour les Inſurgens, eſt une Ville plus populeuſe que Cambridge, ſituée très-avantageuſement pour le commerce entre deux rivieres, ſéparée ſeulement par une de ces rivieres de

Boston dont elle est la mere, ornée de grandes Eglises & d'une belle place de Marché &c. &c. &c. On estime que mille bâtimens sont annuellement employés d'une de ces Villes à l'autre; nombre supérieur, dit-on, à celui des bâtimens qui servent toutes les Colonies Européennes que l'Angleterre n'a pas sous sa domination.

La Maison d'accouchement a reçu, depuis le 7 Décembre 1749, époque de son ouverture, 12,504 femmes grosses, en grande partie femmes de Soldats & de Matelots, les plus infortunés des peres de famille. On est obligé aujourd'hui de recommander avec instances cet utile établissement à la charité du Public.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 30 *Juillet.*

» La maladie épizootique s'étend presque jusqu'à nos portes. A deux & trois » lieues à l'Est de cette Ville, les campagnes » sont dévastées. Sans ressource pour le charroi de ses foins & de ses grains, sans ressource pour la préparation des terres & » d'une moisson nouvelle, le Cultivateur est » dans la désolation. Sa douleur s'aigrit encore, quand il voit tout son bétail périr, » pour la maladie d'une seule bête : le danger des progrès d'une contagion si maligne fait qu'on assomme tous les animaux » d'une étable, dès qu'il en est un frappé du » mal : dure extrêmité à laquelle il ne peut » se résoudre.

» Il faut voir, M., la désolation de ces » contrées malheureuses, il faut la voir » pour s'en former une juste idée. Les Habitans des Villes, moyennant le mur de » séparation mis entr'eux & la terre, concentrés dans leurs intérêts journaliers, » leurs intrigues & leurs frivolités, en sont » à peine distraits par des cris lointains qui » n'excitent en eux qu'une sensation superficielle & une image fugitive. Figurez-vous un pays pauvre par la nature du sol, » privé de toute communication, couvert » de familles condamnées à laisser dégrader » & périr dans les champs les parties de » leurs récoltes échappées à la grêle, soit » parce qu'elles sont hors des limites, soit » parce qu'ils n'ont plus de bêtes de trait, » & même à renoncer à des travaux qui décident du sort de la renaissance future & » des moyens de réparer les pertes : figurez-vous ces pauvres gens accablés par la » calamité actuelle, dénués de ressource, » découragés & effrayés par l'aspect du plus » sombre avenir, & vous jugerez quelle » compassion ils excitent, quels secours ils » méritent, quels malheurs leur malheur » peut entraîner.

» Est-il donc absolument impossible de » faire entendre aux Citadins que si les campagnes ne sont pas cultivées, ils ne seront » pas nourris; que la mendicité viendra de » toutes parts les assiéger, qu'ils seront obligés d'étendre leurs hôpitaux & leurs prisons au-delà de leurs murailles, & que » leurs dépenses se multiplieront en raison » même de leur détresse, s'ils ne contribuent pas eux-mêmes, en versant des secours dans les campagnes, à prévenir les » friches & les crimes.

» Le Paysan, dans le fort de la calamité, » est contraint de payer des contributions » en argent pour le logement des Troupes » distribuées dans les métairies infectées. A » la vérité ces contributions sont modiques » en elles mêmes; mais le denier du pauvre est tout pour lui : le Journalier, le » Maître-valet à gages, peuvent à peine suffire aux besoins de leurs familles. Ces » contributions, si elles sont indispensables, ne devroient-elles pas plutôt être » à la charge des Propriétaires des fonds, si » intéressés dans le malheur commun?

» Quoiqu'on tue toutes les bêtes tant saines que malades d'une métairie attaquée, » la contagion semble se répandre avec la » même rapidité. Outre qu'il est vérifié que » les animaux n'auroient pas été, tous, également atteints de la contagion, les circonstances ne semblent-elles pas exiger » qu'on sépare les bêtes saines pour les employer aux travaux indispensables jusqu'au premier signe de maladie? Que ces » travaux se fassent, c'est déjà prévenir une » perte immense. Cette liberté n'auroit aucun inconvénient dans le plus grand nombre de domaines dont les terres se trouvent réunies, parce qu'on peut circonscrire chaque Particulier dans les limites » de ces possessions.... Pour empêcher les

» transmigrations dans les lieux sains ; il » n'y auroit, comme on l'a déjà proposé, » qu'à marquer de quelque signe toutes les » bêtes *tant saines que malades*, des cantons » infectés, toutes sans exception. Nul hom- » me n'oseroit sortir avec une bête ainsi » marquée hors de la sphere de la conta- » gion... N'est-il pas encore à craindre que » ces grandes boucheries que l'on fait de » troupeaux entiers, ne nourrissent & n'ai- » grissent l'infection pestilencielle ? .... On » suppose que l'ordre d'enterrer profondé- » ment, de taillader les cuirs, de couvrir » les cadavres de lits de chaux &c. est exac- » tement observé.

» Ci-devant la séparation des bêtes saines » n'offroit aucune ressource, car l'impuis- » sance de les nourrir en pâture seche ne » laissoit d'autre alternative que de les as- » sommer ou de les voir mourir de faim. » Le premier parti étoit d'autant plus sage » que les grandes chaleurs augmentées par » le séjour continuel du bétail dans l'éta- » ble, exaltoient la corruption. Les cir- » constances ne sont plus les mêmes. Le » bétail, s'il sortoit de l'étable, trouveroit » à pâturer, respireroit l'air libre, feroit » un exercice salutaire &c.

» Ces considérations, inspirées par le zele » le plus pur pour le bien public, sont sou- » mises au zele éclairé par une plus haute » sagesse. L'état des choses demande l'atten- » tion la plus sérieuse, la plus scrupuleuse » vigilance, des connoissances peu commu- » nes.....

» Les réflexions insérées dans le *N°. 53* » *de la Gazette* sur la défense faite aux Tein- » turiers, Potiers &c. d'user du bois de » pagelle &c. n'ont pas été infructueuses. Si » l'on n'a pas eu le courage de déclarer l'Or- » donnance mauvaise par une révocation » expresse, du moins donne-t-on des permis- » sions particulieres d'y contrevenir. Mais » cela même confirme & perpétue le régi- » me le plus arbitraire, le plus propre à » décourager les Arts, le plus fécond en » abus de tout genre. Une permission qu'on » donne volontairement, on la refuse à qui » l'on veut ; le sous-ordre la fait payer à qui » il veut &c. L'Artiste, toujours dans l'in- » certitude, dans la gêne, se dégoûte, se » roidit. De-là la mal-façon, le renchéris- » sement &c.

» Les observations sur les octrois des fari- » nes (*N°. 56 & 57*) ont converti une partie » du Conseil de Ville : l'autre ne peut être » vaincue que par la loi. La réponse du » Gouvernement ne laissant aucun espoir » de maintenir l'impôt, le Député ne par- » tira pas, c'est une économie. Mais le de- » sir de remplacer ce revenu agite beau- » coup les esprits. Les uns veulent un im- » pôt sur le bois à brûler, denrée de néces- » sité premiere ; les autres un privilege ex- » clusif des égorgeoirs & étendoirs des bou- » cheries, impôt sur la viande. Il ne s'agit » donc que d'échanger un grand mal contre » un grand mal. En général l'on ne veut pas » être privé d'avoir moins à imposer sur les » tailles des maisons & la capitation. Les » Habitans esperent que le Gouvernement » ne permettra de nouvelles charges qu'a- » vec connoissance & en cas de nécessité ab- » solue ; & que pour en juger, il se fera re- » mettre un état au vrai des revenus & des » dépenses dont il balancera la portée & » l'utilité ou la superfluité.

De la Rochelle, *le 2 Août.*

Il y a plus de quinze jours que nos moissons sont ouvertes. De vives chaleurs ont accéléré la maturité des bleds. Plusieurs Propriétaires ont été obligés de prendre à gros gages nombre de Journaliers pour les couper plus promptement & éviter les pertes qu'occasionnent les coups de vent, assez ordinaires vers la Magdeleine. Ces coups de vent égrainent les épis quand la chaleur est forte.

Les fromens n'ont pas très-bien gerbé, parce que la paille est courte. De ceux qu'on a battus, les meilleurs rendent deux boisseaux pour trois quintaux, le quintal composé de cinq gerbes : le boisseau pese de 52 à 58 l. En général, quand l'épi est bien venu, & le bled bon, le quintal doit rendre un boisseau : c'est-là l'abondance. Le boisseau de nouveaux grains pese 55 l. Il est à remarquer que cette partie de récolte est levée sur des terres maigres dont la sécheresse avoit augmenté l'inertie & affamé la production, & qu'il n'y a que très-peu de bleds battus. Ainsi la récolte ne sçauroit être encore exactement estimée.

Les orges primes ont assez bien rendu ; ce qui dédommagera de la modicité des Mars, la plûpart échaudés.

En général notre culture eſt dénaturée. Les Aides ont arraché les vignes ; & il a fallu demander du bled à des terres qui ne veulent donner que du vin. Elles ne nourriſſent les grains qu'à regret, & à force d'engrais & de travaux. Si l'on n'a pas le moyen, & peu de gens l'ont, d'acheter ainſi très-cher une récolte telle quelle, on perd ſes peines & ſes dépenſes. Auſſi les moiſſons ſont-elles très-inégales. Les faux impôts intervertiſſent l'ordre de la culture, comme les gênes de l'induſtrie l'emploi des talens. Quand on ne laiſſe pas aller les choſes ſelon la nature, on ſe briſe contr'elle.

La vigne, quoiqu'affectée par les gelées d'Avril, ſe comporte aſſez bien ſur nos côtes où le coulage a été médiocre. Il n'en eſt pas de même des vignes intérieures. Affoiblies par le premier accident, elles n'ont pu ſauver la fleur du ſecond. Les chaleurs ont enſuite fait tomber une partie des fruits, déjà aſſez gros. En général, ce ſera beaucoup ſi l'on recueille autant que l'année derniere, c'eſt-à dire, une année commune.

On parle déjà d'une adjudication pour l'entrepriſe des chemins. Les Propriétaires ſemblent craindre la converſion de la corvée en un impôt ſur le revenu, parce qu'ils ne calculent pas ce qu'ils gagneront à ce changement, & ce qu'ils perdroient par tout autre droit qui retomberoit ſur eux avec ſurcharge. Il eſt toutefois à conſidérer d'un côté que notre territoire renverſé par la fauſſe finance eſt peu productif, & de l'autre que l'entretien de nos chemins ſera très-diſpendieux, parce que notre pierre eſt molle & qu'ainſi elle s'écraſe aiſément. De juſtes ménagemens aſſortiront tous les intérêts.

De Grenoble, *le 2 Août.*

Par une Ordonnance rendue ſur Requête, le Poſſeſſeur du droit de leyde eſt maintenu dans la jouiſſance de ce droit, à la charge par lui de juſtifier dans deux mois de ſa propriété. Il ſeroit à deſirer que la perception en fût ſuſpendue juſqu'au Jugement définitif, car elle rebute les Grenetiers, détourne le commerce, & nous empêche de jouir, comme le reſte de la Province, d'une diminution proportionnée à l'abondance de notre récolte... Cependant le bled & le pain diminuent d'un Samedi à l'autre.

Il exiſte en outre un droit de poids ſur les grains & farines, dans cette Ville & pluſieurs autres de la Province. La cauſe en paroît légitime & l'objet utile, puiſqu'il prévient les fraudes des Meûniers : mais ſes circonſtances le rendent injuſte & très-onéreux, puiſqu'elles emportent 1°. une *contrainte*, or chacun doit être libre de peſer ou ne pas peſer ſa denrée ; 2°. un *privilege excluſif*, & chacun doit être maître de ſe ſervir de tel poids ou de tel autre ; 3°. une *exaction*, car le prix du ſervice eſt infiniment au-deſſus de la charge du ſervice. Ce droit rend un revenu très-conſidérable, tandis qu'un Peſeur public feroit le même office avec de très-minces gages, & y auroit recours qui voudroit.

De Loudun, *le 4 Août.*

Nous avons d'aſſez bonnes moiſſons. Dans les terres fortes, les bleds ſont bien grainés, mais clairs, la ſéchereſſe n'ayant guere laiſſé monter que le maître brin. On a moiſſonné par un tems ſec ; l'épi s'eſt un peu égrainé. Il y aura plus de bailliarges qu'on ne le croyoit, mais clairs. Le bled nouveau n'a pas encore un cours réglé. Il y aura peu de poids ronds & de feves : ce dernier légume s'eſt vendu 290 l., prix très-cher. Si les haricots blancs ne s'échaudent point, il y en aura. Récolte médiocre de chanvre & de lin.

Les vignes ont beaucoup perdu. De Charente à Mauzé, on évalue la coulure à moitié ou deux tiers. De mauvais vents ont ajouté de nouveaux dégâts. Si le dommage s'eſt étendu le long de la Loire juſqu'à Orléans, les vendanges ſeront médiocres. Il y a eu dans ces contrées de grands orages qui nous ont épargnés.

Le Fermier du droit de leyde qui tourmente notre principal commerce, prétend lever le droit juſques ſur les grains qui ne paroiſſent ni au Marché ni même à la Ville, pourvu qu'on ait fait une convention dans la place où il regne, & ſur montre &c. Cette prétention appuyée de pourſuites paroît être manifeſtement injuſte. Le droit eſt ſur la *denrée même*, ſur la denrée qui s'apporte au Marché, qui s'étale au Marché, qui occupe le Marché, qui ſe livre au Marché, qui eſt cenſée peſée, meſurée, garantie, protégée par le Marché, non ſur autre. On n'a jamais imaginé dans un Port d'exiger des droits

d'entrée & de ſortie pour des conventions que des Marchands y auroient faites enſemble d'échanger des marchandiſes. Ainſi de tous les autres cas ſemblables.

De Lyon, *le 5 Août.*

Pluſieurs cantons de cette Généralité ont été fortement battus de la grêle, & ce fléau joint aux effets plus généraux de la ſécheresse avec de très grandes chaleurs, affoiblira la quantité de vin qu'on eſpéroit.

Le bled diminue de prix, & l'on ne doute pas qu'il ne diminue encore. Tout annonce la bonne qualité : on eſt à peu près sûr de la quantité. Il n'eſt guere à craindre qu'en battant la gerbe, elle ne rende pas ce qu'elle promet... On baiſſe partout le prix du pain; & ici il eſt encore à 2 ſ. 1 den. la livre de 14 onces, le bis.

De Tours, *le 7 Août.*

On mande de Loches que le 26 Juillet, un orage, ſuivant du ſud au nord, la direction de l'Indre, déſola ſept à huit Paroiſſes des environs. Verneuil, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Martin, ſur-tout furent foudroyées par une grêle énorme. Les bleds à couper furent détruits ainſi que les fruits de la vigne & des arbres dont une grande partie a été renverſée. Ce malheur met le comble à la miſere des pauvres Cultivateurs de ce canton qui, après tant d'années preſque ſtériles, avoient mis toutes leurs eſpérances ſur les belles apparences de celle-ci.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelle machine pour élever les eaux & les matieres ſouterreines.

Cette machine, approuvée par l'Académie Royale des Sciences, a été inventée par M. *Cordelle*, demeurant chez M. *Collet, Loueur de carroſſes, rue du Fauxbourg Saint Martin, vis-à-vis M. Martin, Verniſſeur du Roi.* Elle peut être miſe en mouvement par le vent, par un courant d'eau, ou par tout autre moteur. Elle éleve l'eau & les matieres avec moins de force qu'on n'en employe dans les procédés connus; & elle puiſe l'eau à des profondeurs & la porte à des hauteurs où les pompes les mieux faites ne peuvent ſervir qu'avec des frais conſidérables. Elle s'adapte à des puits tout faits. Comme la quantité d'eau qu'elle élevera, dépend du diametre & de la profondeur du puits, on calculera ſur les données ſuivantes. D'un puits de 3 pieds de diametre & de 25 pieds de profondeur, elle élevera 12 muids d'eau par heure, en l'appliquant à un moulin à vent, & elle coûtera 600 liv. à établir. Le produit augmentera en raiſon du diametre du puits & diminuera en proportion de ſa profondeur. L'Auteur n'exige de payement qu'après le ſuccès.

II.

Moyen de garantir le pain de la moiſiſſure.

Une ancienne tradition a tranſmis ce moyen dans pluſieurs villages de Souabe. Tout le ſecret conſiſte à mêler dans chaque boiſſeau de bled une poignée de faiſoles qu'on nomme turques, & de faire moudre le tout enſemble. La farine de faiſoles conſerve le pain. Il y a des Payſans qui, au moyen de cette méthode, s'approviſionnent pour pluſieurs ſemaines pendant la moiſſon, ſans que jamais il moiſiſſe un ſeul morceau. Cette pratique, ſans embarras & ſans inconvénient, mérite d'être recommandée.

III.

Prix du froment, ſeptier de Paris, 1e. quinzaine de Juillet.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	#	ß			#	ß
Cognac.....	25	10	...	D.	3	
Marans.....	22	1	...	D.	5	
Marennes.....	26	5	...	D.	3	15
Saintes.....	28	11	...	D.		5
Saint Jean-d'Angely	24	4	...	D.	3	7
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	24		...	*		
Angoulême.....	26	11	...	D.	2	11
Brive.....	26	1	...	D.	6	7
Tulle.....	26	5	...	D.	4	7
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	22	13	...	D.	2	10
Bitche.....	20	13	...	D.	2	13

	#	ß		#	ß
Charmes	24	14	A.		6
Nancy	19	16	D.	4	4
Remiremont	22	3	D.	2	1
Vezelize	22	15	D.	2	13
Généralité de Lyon.					
Lyon	25	2	D.	4	11
Montbrison	25	7	D.	3	18
Roanne	24	15	D.	5	5
Saint-Etienne	30	6	D.	5	14
Villefranche	25	6	D.	6	13
Trevoux	24	12	D.	6	18
Généralité de Metz.					
Metz	21		D.	3	12
Sarrelouis	18	12	D.	4	18
Sedan	28		D.	1	15
Thionville	21	1	D.	1	10
Vic	19	7	D.	2	3
Gén. de Montauban.					
Cahors	27		*		
Figeac	26	7	D.	2	1
Gourdon	24	18	D.	3	18
Millau	31		D.		10
Moissac	22	11	D.	1	15
Sainte-Afrique	26	4	D.	2	5
Saint-Antonin	23	16	D.		13
Géner. de Moulins.					
Aubusson	25	2	D.	4	5
Château-Chinon	28	15	D.	3	8
Gannat	24		D.	2	13
Montmarault	20		D.	2	7
Nevers	22		D.	2	16
S. Pierre le Montier	22	10	D.	1	16
Général. d'Orléans.					
Orléans	30	14	A.		4
Blois	30		D.	1	4
Chartres	31	18	A.		4
Clamecy	22	17	D.	4	16
Montargis	31	4	D.	2	8
Romorantin	25	10	D.	3	8
Vendôme	26	17	D.		12
Généralité de Paris.					
Beauvais	30		A.	1	18
Compiegne	37		A.		10
Dreux	35	7	A.	2	7
Etampes	31	17	A.	1	8
Joigny	27	8	D.	3	8
Meulan	37	8	A.	2	17
Montfort	41	17	A.	3	15
Nogent-sur Seine	31	10	D.	1	10
Pontoise	38		A.	4	
Saint-Florentin	27		D.	3	
S. Germain-en Laye	38		A.	4	
Sens	32	18	D.	4	4
Tonnerre	23	16	D.	2	12

Général. de Poitiers.	#	ß		#	ß
Poitiers	24		D.	1	14
Châtellerault	20		D.	1	12
Chatillon	22	11	A.	1	1
Fontenay-le Comte.	21		D.	2	10
Les Sables	25	18	D.		7
Thouars	20	5	D.	2	5
Génér. de Provence.					
Aix	41	5	*		
Arles	33	6	D.		17
Dignes	32	7	D.	3	12
Draguignan	33		D.	2	
Grasse	32		*		
Le Pertuis	39		D.	1	8
Généralité de Riom.					
Riom	23	14	D.	3	6
Aurillac	32	3	D.	3	4
Brioude	20	8	D.	8	6
Clermont	22	16	D.	5	2
Issoire	21	16	D.	6	
Mauriac	30		D.	6	
Généralité de Rouen.					
Dieppe	34	4	A.	1	4
Evreux	33	12	A.	2	8
Le Havre	30	8	D.		12
Lyons	33	12	A.	4	1
Magny	26	8	A.	4	19
Neufchâtel	35	5	A.	4	10
Génér. de Roussilion.					
Perpignan	26	7	D.		16
Foix	24	7	D.	1	5
Pamiers	28	9	*		
Prades	30		*		
Génér. de Soissons.					
Soissons	32	8	*		
Clermont	35		A.	2	9
Châteauthierry	33	14	D.		17
Coucy	28	16	D.	3	3
Crespy en Valois	36	10	A.	1	10
Laon	27		D.	4	17
Marle	24		D.		15
Noyon	30	16	A.	2	1
Rozoy	35	4	D.	5	6
Vervins	32	2	D.	1	10
Généralité de Tours.					
Tours	27	6	A.		13
Amboise	26	17	D.	1	14
Angers	25	7	*		
Chinon	22	10	D.	1	10
Laval	26	12	D.	2	5
Le Mans	25	3	D.	4	3
Loches	23	9	D.		10
Mayenne	30	17	D.	1	12
Saumur	24		D.		12
Richelieu	21	16	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 5 Août 1775, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 32 à 34 l. *le septier; id.* nouveau, de 28, 29 à 30 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 l.; l'orge, de 15, 16 à 17 l. Le froment à la Grève, de 29, 31 liv. 10 s. à 32 l.; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 l.; l'orge, de 14 l. 10 s. à 15 l. 5 s. aussi *le septier*.

Du Samedi 5 Août 1775, au Mercredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 16 à 17 l.; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Août 1775, de 60 à 61 livres; *idem* nouveau de 58 à 59; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722	H	G	marc.
Du Mexique à . . .	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à . . .	722			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	10		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	15		
Piastres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 12 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	31 à 30 15 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*.....	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1932 $\frac{1}{2}$ . . .	1932 $\frac{1}{2}$ 35 37 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	1232 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	252	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	419 20 . . .	420 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	6 6 $\frac{1}{4}$	6 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	$\frac{1}{4}$ au pair. . .	au pair . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Jeudi 3 Août. *Messieurs*		Du Vendredi 4. *Messieurs*		Du Samedi 5. *Messieurs*	
Nau..... pplles.	M.	Peinchein.... vres.	M.	Goffey..... pplles.	L.
Viageres ...	M.	Perpétuelles..	M.	Viageres. ...	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.	Caron ..... vres.	M.
Deschapelles. vres.	M.	Patu.... Viageres.	M.	.....	
Perpétuelles.	M.	Rouillard... pplles.	L.	.....	
Tontine.....	M.	Viageres	L.	.....	
Decourmont pplles.	L.	Tontine.....	L.	.....	
Viageres....	M.	Boscheron...pplles.	L.	.....	
Tontine.....	M.	Viageres....	L.	.....	
De S. Janvier. vres.	M.	.....		.....	
Tontine.....	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 4 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Février.*

IL s'eſt préſenté une Société pour l'exploitation des mines d'argent & de cuivre de Dahland dans la contrée d'Eilſſbourg ; & elle a été agréée. Son fonds conſiſtera en cent actions, chacune de 200 dahlers.

L'argent eſt ſi rare que le Commerce, l'Agriculture, les métiers, tout en ſouffre. Le prix des biens fonds baiſſe de jour en jour. Un Propriétaire vient de donner pour 92000 dahlers, monnoie de cuivre, un domaine qui en avoit coûté 225,000, & qui n'avoit pas été plus négligé que tant d'autres, dégradés faute d'argent. Un autre héritage de la valeur de 312,000 d., ne s'eſt vendu que 70,500. Le mal vient de l'anarchie précédente.

Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales, le *Château de Stockolm* & la *Terre-Neuve*, ont fait voile de Gothenbourg pour la Chine le 19 Janvier. Le départ pour ces contrées n'eſt pas ordinairement ſi retardé ; mais il a fallu ſuivre les écarts extrordinaires de la ſaiſon, ce qui n'eſt pas ſans inconvéniens.

DE GOTHENBOURG, *le 8 Février.*

Pendant les quatre derniers mois de 1774, il y a eu douze naufrages ſur nos mers.

Malgré le mauvais tems, la pêche du hareng ſe continue avec ſuccès ; reſſource ineſpérée dont nous devons rendre grace à la Providence, dans ces circonſtances critiques. L'interruption du commerce & la rareté des eſpeces cauſent cette criſe. Par ſurcroît de malheur, on eſt fondé à croire que les biens de la terre ſe reſſentiront des intempéries.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Février.*

Le Prince Royal, Protecteur de la Société d'Economie Rurale, a diſtribué, dans une Séance de cette Société, des médailles à des Citoyens qui s'étoient diſtingués dans la pratique de différens Arts.

» On a annoncé (*voy. le N°. 16 de notre* » *Gazette*) que les Anglois alloient acheter » beaucoup de grains en Suede, & qu'il ſe- » roit bon de ſçavoir pourquoi ils donnent » la préférence à nos voiſins ſur nous. C'eſt » un fait certain que les Marchands de cette » Nation ont acheté, l'année derniere, dans » les Etats de Danemarck pour 900,000 » rixd (plus de 1,600,000 liv. de France) » d'orge & d'avoine ; & qu'ils ont déjà don- » né, pour l'année courante, beaucoup de » commiſſions ».

L'Etat ſe libere : c'eſt en dire aſſez à la louange de l'Adminiſtration. Le rembourſement de 300,000 rixd., fixé pour le 11 Juin prochain, ne regarde que l'intérieur du pays : il ſe fera des rembourſemens au dehors.

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le* 10 *Février.*

La Société Patriotique vient de commencer la 3e. année de ses observations météorologiques. Le 1 Janvier, on essuya ici une espece de tempête très-violente, venant du sud, tems clair. Quoique les Voyageurs eussent beaucoup de peine à résister à la violence du vent, les édifices ne furent point endommagés. Le tourbillon étoit renfermé dans un cercle assez étroit. On assure qu'il y eut un orage aux environs de la montagne de Zobten. On a trouvé sur la neige de la poussiere & du sable de l'épaisseur d'une ligne : cette poussiere n'a pu être amenée que de quelque lieu éloigné & découvert vers le sud. Du 1 au 4, le froid fut modéré. Du 4 au 15, la plûpart des jours ont été tempérés, avec pluie. La nouvelle lune ramena la gelée. Le 20, une aurore boréale annonça le grand froid : il augmenta tellement, pendant les neiges du 21 au 23, qu'il fut égal ou presqu'égal à ceux de 1709, 1740, 1759, 1767. Le 24, on trouva beaucoup de corneilles & autres oiseaux tués par le froid. Ce mois a fini par le dégel. Plusieurs personnes présument qu'il y aura encore des tems fort rigoureux, & que le printems sera tardif.

Le 24 Janvier, à 1 heures du matin, on ressentit au College quelques secousses de tremblement de terre. L'aiguille aimantée & le barometre ne marquerent aucune altération. M. le Professeur Zeplichal pense qu'il faut attribuer ce tremblement de terre à la gelée subite & très forte. Elle fut telle que ceux qui cassoient les glaces sur l'Oder furent obligés d'abandonner leur ouvrage, parce qu'elle le rendoit inutile. L'air subitement comprimé par la gelée & ensuite rarefié par la chaleur intérieure de la terre, aura fait des efforts pour s'ouvrir un passage. Qu'une pompe ou une source qui aura servi de communication entre l'air intérieur & l'air extérieur soit tout à-coup gelée, l'air intérieur fera violence pour s'ouvrir une issue & se mettre en équilibre avec l'air extérieur ; & selon son degré d'élasticité en se frayant un passage, il occasionnera une commotion plus ou moins forte.

De Munich, *le* 12 *Février.*

L'année derniere, il s'est vendu ici 147,425 scheffels de grains de toute espece ; & 55,099 pieces de bétail. Les Calculateurs de divers pays étrangers trouveront peut-être qu'il n'y a point de proportion entre ces deux genres de consommations ; & s'ils cherchoient à en déduire notre population, ils s'exposeroient à tomber dans de grandes erreurs. Une famille Bavaroise consomme plus de viande, de poisson & de fromage que six familles Françoises ; & une famille Françoise mange plus de pain que six familles Bavaroises.

De Gottingue, *le* 14 *Février.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville propose pour l'année présente le sujet suivant : *L'opinion commune met la morve des chevaux au nombre des maladies épidémiques : cette opinion est aujourd'hui combattue par plusieurs Médecins vétérinaires. On demande des preuves certaines & fondées sur l'expérience, de la solidité de l'un ou de l'autre sentiment.* Pour 1776 : *Quelles sont les especes de productions croissant d'elles mêmes dans le pays d'Hanovre, dont les gens de la campagne pourroient tirer un parti avantageux sans se détourner de leur culture ordinaire ?* Chaque Prix de 12 ducats.

Il y a déjà quelques années qu'on a parlé du secret trouvé par un de nos Citoyens, de fabriquer du papier nouveau avec du vieux papier écrit ou imprimé. Ce secret consiste à mettre le vieux papier sous le pilon, à en séparer l'impression ou l'encre par le moyen de la terre à foulon & de l'eau, & à soumettre la pâte devenue blanche aux procédés ordinaires. M. Claproth, Professeur de notre Université, assure qu'il n'a employé que la valeur de deux gros de cette terre pour reblanchir à la fois plusieurs rames de papier imprimé.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Février.*

Le projet reçu à la Chambre des Communes de restreindre par un Bill le commerce de la Nouvelle-Angleterre, à la Grande-Bretagne, à l'Irlande & aux Indes

occidentales, & de lui interdire la pêche à Terre-Neuve &c, excite de vives réclamations. Le Lord Maire a été requis de convoquer la Cour du Commun-Conseil pour délibérer si elle ne devoit pas présenter Requête au Parlement à ce sujet... Le 13, une foule de Matelots & autres gens de mer assemblés ont résolu de ne point servir sur des vaisseaux destinés pour l'Amérique, & de résister de toutes leurs forces, si la presse étoit publiée... Un Exprès, arrivé ce matin, a confirmé la nouvelle que le Général Gage avoit été obligé de se rembarquer avec ses Troupes.

On mande de Hollande que les personnes intéressées dans nos fonds publics, alarmées de nos résolutions contre l'Amérique, ont donné des ordres ici pour faire vendre leurs papiers. Des lettres écrites de Suisse nous donnent la même nouvelle à l'égard des Habitans qui ont des effets de la même nature.

On dit que l'Excise sur la biere tant petite que forte a monté, l'année derniere, à 1,385,420 liv. 10 sch.; & que le produit de toutes les Excises a été de 3,487,129 livres 12 sch. 6 den.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Bagnols, le 15 Février.

» Le droit de Marché porte ici le nom singulier de *Leude*, ce qui semble désigner » que l'établissement du Marché remonte » jusqu'aux tems les plus reculés de la Monarchie.

» Ce droit prend en nature un boisseau » par saumée : la saumée du bon bled du » pays pese près de quatre cens livres : elle » est composée de huit émines, l'émine de » huit boisseaux ; le boisseau contient quatre seydieres. Ainsi le droit est d'abord » d'un *soixante-quatrieme*.

» Les Fermiers exigent en sus *deux sous* » par saumée pour le *mesurage* : on croira » qu'ils prennent la peine de *mesurer*, ou du » moins qu'ils fournissent les *mesures ?* Ni » l'un ni l'autre. Cette exaction porte le » droit à peu près au *soixantieme* de la valeur de la denrée.

» Le leude a de tout tems appartenu au » Seigneur : il ne se leve que sur ce qui est » vendu, & non sur ce qui ne l'est pas quoique porté au marché. Il faut en sçavoir » gré ; car avec une légere extension, les » Fermiers auroient pu tirer trois ou quatre droits de la même denrée.

» La saumée vaut actuellement environ » 46 l. ; & le premier pain 3 s. 1 d. Le bled » de semence a valu, cette année, au-delà » 50 l. ; & le premier pain jusqu'à 3 s. 3 d. » Vous voyez, M., que nous jouissons d'une » diminution.

» Notre Marché est à portée du Rhône & » & des Sevennes, au centre d'une contrée » où la culture du mûrier, de la vigne & de » l'olivier, est très-animée. Ainsi il s'y fait » un débit très-considérable de grains, de » châtaignes & de cochons.

» A un mille de la Ville, il y a un local » en friche d'environ 2500 cannes quarrées, » appartenant à la Communauté & appellé » le *Marché vieux*. Il est placé vis-à-vis le » seul gué qu'il y ait dans tous les environs » de la riviere de Sesse : tous les vieux chemins y vont aboutir. Il étoit protégé au » levant par la Forteresse de Giron, au » nord par le Château de Bagnols, au midi » & au couchant par la Forteresse de Laudun.

» Voilà donc un Marché en pleine campagne, un Marché où toutes les communications tendoient comme au débouché » naturel, où les Consommateurs & les Producteurs poussés par leurs besoins respectifs avoient un rendez-vous général, où le » Vendeur n'étoit point asservi aux volontés » arbitraires & intéressées de la Police Citadine.

» Les Habitans de la contrée ne pouvoient choisir un lieu plus favorable pour » s'assembler, traiter tranquillement de leurs » affaires, étaler leurs denrées &c. Il y a apparence que le Marché s'est tenu là jusqu'au tems où la Province a fait bâtir un » pont sur la riviere de Sesse près Bagnols, » & peut-être celui où la Gent Citadine a » pris assez de prérogative & d'empire sur » les Colons pour les trainer dans son domaine muré.

» Le nom de *Leude* donné au droit mérite » une attention particuliere. *Leudis* est un » mot tudesque latinisé qui signifie *la composition ou l'amende pour l'effusion du sang*.

» Ce droit aura donc été payé pour le main-
» tien du bon ordre, la sûreté publique, &
» en indemnité des frais de protection. Ici
» l'on voit le droit & le devoir, le bénéfice
» & la charge, en un mot la réciprocité ou
» la compensation. Le pacte se manifeste
» entre le Seigneur & le Peuple.

» La perception du droit étoit donc juste
» & légitime, tant que les Seigneurs ont
» veillé par eux mêmes ou par leurs Stipen-
» diés à la sûreté des *Marchés*. Mais aujour-
» d'hui l'Etat paye la *Maréchaussée*; les Par-
» ticuliers payent les *épices* aux Gens de
» Justice. A quel titre le *Leude* est-il perçu
» par le Seigneur qui ne dépense rien en
» protection? Au même titre que le *mesu-*
» *rage* exigé par les Fermiers qui ne mesu-
» rent pas.

» A l'article Sézanne de votre *Gazette*,
» N°. 102, il est dit que les Comtes de
» Champagne donnerent une chopine par
» boisseau de grains vendus sur le Marché &c.
» Seroit-il tems d'examiner si les Comtes
» de Champagne ou tous autres peuvent
» donner le bien d'autrui; (car c'est donner
» le bien d'autrui que d'attribuer une por-
» tion quelconque de ce qui appartient à un
» tiers, sans aucune espece de service de la
» part de celui qui reçoit). Si les Comtes
» percevoient eux-mêmes la chopine, ce
» ne pouvoit être qu'à titre ou d'avances ou
» d'impôt: ce n'étoit pas à titre d'avances,
» puisqu'il n'y a ni halle ni grenier public
» &c. Quant à l'impôt, il ne peut être pris
» que par le Souverain & non par les Parti-
» culiers: c'est une vérité, sinon suivie, du
» moins reconnue: l'impôt est une portion
» des fruits de la terre due au Prince pour
» prix des avances publiques, pour le main-
» tien de l'ordre, la protection des droits &
» des travaux &c. Le Souverain ne peut ni
» l'aliéner ni le céder ni le donner: dès qu'il
» s'en dessaisit, il l'anéantit.

» Je sçais que ceux qui comparent la fa-
» culté de vendre hors du Marché au tirage
» forcé de la Milice, la liberté du com-
» merce des grains à l'arsenic, une simple
» opinion à l'homicide &c. n'en convien-
» dront pas. A Philadelphie, on pourroit
» trouver mes idées justes.

» Mais enfin il existe des droits sur les
» Marchés: quoique très onéreux & presque
» tous sans cause, ils sont entrés, comme
» l'observent très-bien ces mêmes Adver-
» saires, dans les partages des familles; on
» les a achetés de bonne foi &c: faudra-t-il
» en priver les Possesseurs ou les laisser sub-
» sister éternellement? Il y a un milieu:
» c'est de les faire racheter & éteindre. Par
» exemple, à Bagnols, ce droit est affermé
» environ 2000 l.: c'est l'intérêt de 40,000 l.
» Cette somme repartie sur le cadastre de
» l'arrondissement qui y porte ses grains se-
» roit bien peu de chose. Le Seigneur au-
» roit son fonds; & le Peuple jouiroit de ses
» fruits en entier ».

De Toulouse, *le 18 Février.*

L'Arrêt du 13 Septembre dernier a ranimé la confiance: le commerce des grains reprend toute l'activité & la vigueur que lui avoit ôté l'Arrêt de 1770: c'est un grand bonheur dans les circonstances présentes. Environnés, comme nous le sommes, de pays où l'épizootie a fait les plus grands ravages, l'Administration a cru devoir, pour arrêter les progrès du mal, ôter toute communication d'une Communauté à l'autre: les Revendeurs n'ont pu rétablir les transports de grains qu'en suppléant à l'espece malade par d'autres bestiaux & de proche en proche: il a fallu que l'industrie s'éveillât & s'animât pour vaincre les obstacles du moment: qu'auroit-elle fait, si elle n'eût pas été libre?

Il est aisé d'appercevoir combien ces pays ont besoin de vendre pour réparer leurs pertes, & combien ils étoient dans l'impuissance de se procurer des Acheteurs sans l'entremise de petits Traficans qui allassent de toutes parts épier les nécessités & y pourvoir.

L'épizootie semble se calmer.

Le prix des grains a constamment diminué depuis le mois d'Octobre. Notre setier pesant 140 livres, poids de marc, a valu alors 15 l., le bled commun, 16 l. le fin. Le seigle, poids de 130 livres, a valu 11 l. 10 s. On achete aujourd'hui à 20 s. meilleur marché, quoique la derniere récolte ait été très mauvaise.

De Mezieu, (*dans le Viennois près Lyon*), *le 20 Février.*

Les bleds de nos campagnes & des campagnes voisines ont la plus belle apparence.

Les champs marnés se distinguent sur-tout : un verd plus foncé & tirant sur le noir, une feuille plus large & traînante annoncent une abondante moisson. Nous voyons la marne, dans les terreins qui lui sont propres, faire taler & prospérer le bon grain, tandis qu'elle n'agit sur les mauvaises plantes que pour leur destruction.

De Sézanne, *le 24 Février.*

Les faits sont la raison du plus grand nombre, de tous ceux qui craignent ou de réfléchir, ou de se tromper, ou d'être séduits, ou d'être trop tôt convaincus. Quand ils n'ont rien à opposer à la démonstration, ils en appellent à l'expérience, pour gagner du tems, & parce qu'elle laisse quelque petite ressource à l'opiniâtreté, attendu la multiplicité des causes différentes qui diversifient ces faits selon la diversité de leur influence. Cependant tôt ou tard elle les condamne, parce qu'il est de l'essence d'une cause d'avoir son effet, d'une bonne cause d'avoir un bon effet, d'une cause commune d'avoir un effet commun, quoique quelquefois modifié par les circonstances des tems & des lieux. Déjà les avantages de la liberté ont été généralement sensibles & frappans. Après une mauvaise récolte, le bled n'a manqué nulle part, les prix ont été fort inférieurs au taux qu'il y avoit lieu de craindre, les Marchés ont été bien garnis en dépit des faux Prophetes. S'il y a eu des Halles moins fréquentées que les autres, c'est que la liberté n'y étoit pas, qu'elle n'y étoit pas complette, & que l'excès des droits la rendoit illusoire. Nous en avons fait ici une épreuve remarquable. L'espérance de voir supprimer le droit exorbitant du minage s'étoit répandu dans nos campagnes : au commencement de Janvier le bruit courut qu'il étoit aboli : le Peuple qui se flattoit le crut avidement. Tout d'un coup le Marché fut inondé de toute sorte de grains; les prix baisserent. Mais l'erreur étant reconnue, les Laboureurs déclarerent, en plein Marché, qu'ils ne viendroient pas y porter des grains pour payer un gros impôt. Le Marché suivant, la fourniture fut réduite à moitié. Voilà de ces faits qui éclairent & qui font sentir le prix de la liberté & la nécessité de la rendre parfaite par l'immunité.

De Paris, *le 28 Février.*

Le Réglement qui condamnoit à une sorte d'amende, c'est-à-dire, au payement de divers droits ceux qui passeroient des baux de terres pour un terme plus long que celui de neuf ans, avoit-il pour objet de grossir cette branche de fiscalité? Il ne l'a point rempli : son effet a été celui d'une prohibition absolue : les baux des terres se sont resserrés dans un intervalle de neuf années. Il a fallu dès-lors renoncer à tous les genres de défrichemens, de plantations, d'améliorations quelconques dont les Fermiers ne voyent les fruits que dans l'éloignement & hors de la portée des baux. Dès-lors le Cultivateur s'est regardé comme étranger sur la terre qu'il affermoit : il n'a plus vu qu'un lieu de passage là où la nature demandoit pour lui un domicile stable : ses intérêts se sont séparés de ceux du Propriétaire : il a cultivé, pour ainsi dire, du jour au jour, dans la crainte de ne semer que pour autrui : sans cesse exposé à des déplacemens onéreux, il a été obligé ou de subir des conditions trop dures ou de se résoudre à de fausses dépenses. On a vu la briéveté des baux influer en France sur la décadence de l'Agriculture, autant que leur longueur contribuoit en Angleterre à sa prospérité.

Le vice du Réglement vainement fiscal avoit été depuis long-tems reconnu. En 1762, M. Bertin, alors Contrôleur Général des Finances, délivra de cette tyrannie, par un *Arrêt du Conseil du 8 Avril*, les baux à ferme des biens-fonds qui seroient passés pour des termes de neuf à vingt-sept ans, & par lesquels les Fermiers seroient chargés de défricher, marner, planter, & autrement améliorer les terres comprises dans ces baux, & situées dans les Généralités de Paris, Amiens, Soissons &c. Un *Arrêt du 1 Octobre 1765*, rendu à la requête du Syndic Général du Languedoc, déclara le précédent commun avec cette Province ; & ces baux furent de même exemptés des droits d'insinuation, centieme ou demi-centieme denier, & droits de franc fief, soit qu'il y fût fait mention ou non d'améliorations quelconques. Enfin par un *Arrêt du 12 Janvier 1772*, l'exemption fut appliquée aux longs baux qui auroient pour objet *des landes & des terres incultes*, dans toutes les Provinces, avec une exclusion expresse de tou-

tes les terres quelconques *en valeur ;* ce qui interdisoit les améliorations dépendantes d'une longue tenue, quoique non-moins importantes, non moins nécessaires, non-moins dignes de toute faveur.

Le Ministere actuel, trop éclairé sur l'intérêt de l'Agriculture, trop jaloux du bien public, pour laisser subsister un abus gratuitement désastreux, ne l'a pas oublié dans son plan de réforme, de liberté, de soulagement & d'encouragement. Le Roi considérant que les biens fonds de la campagne, en pleine valeur, étoient susceptibles d'améliorations ; que ces améliorations ne méritoient pas moins d'être excitées que les exploitations des biens incultes ; & que la plûpart des Cultivateurs ne s'en occupent & souvent même ne peuvent s'en occuper qu'autant qu'ils esperent trouver dans une jouissance plus longue que celle des baux ordinaires, le moyen de se dédommager des dépenses que ces opérations entraînent, a exempté, par un *Arrêt de son Conseil du 2 Janvier 1775, les baux des terres, soit incultes soit en valeur & de tous autres biens-fonds de la campagne, dont la durée n'excédera pas vingt-neuf années, qui seront passés à l'avenir pardevant Notaires, des droits d'insinuation, centieme ou demi centieme denier, & de francfiefs. A l'égard de ceux au-dessus de neuf années qui auront pour objet des maisons & autres immeubles sis dans les Villes & Bourgs, ou la perception de rentes, cens & droits seigneuriaux, sans aucune exploitation rurale faite par le Fermier, il ordonne qu'ils continueront d'être assujettis aux droits de centieme ou demi centieme denier ;* attendu que ces objets ne sont point par leur nature susceptibles des mêmes améliorations.

Arrêts du Conseil, deux du 30 Décembre, un du 13 Novembre 1774, qui fixent *les sommes à payer à Laurent David, pendant chaque année de son bail, pour tenir lieu de contrôle des actes des Notaires & sous signatures privées, insinuations laïques, petit-scel, centieme denier & droits d'usage, dans la Province d'Artois* (140,000 l.), *dans le pays de Labour* (4200 l.), *dans la Province de Flandres* (210,000 l.).

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Décembre 1774, registré en Parlement le 7 Janvier 1775, portant établissement d'un Hospice dans les Ecoles de Chirurgie de Paris. Fondation de six lits pour des indigens de l'un & de l'autre sexe, attaqués de maladies chirurgicales graves & extraordinaires. Dotation, sept mille livres, à mille livres par lit, & mille livres d'appointement pour un Professeur-Démonstrateur de Chymie chirurgicale, chargé de tenir & délivrer les médicamens pour les malades &c.

Arrêt du 11 Décembre 1774 & Lett. Pat. registr. en la Cour des Monnoies le 5 Février 1775, qui ordonnent que les pieces de six, douze & vingt-quatre sous ne pourront entrer dans le payement que pour appoint & en especes découvertes.

Autre du 18 Juin, *portant Réglement pour la police intérieure du nouvel Hôtel de la Monnoie de Paris.*

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris du 10 Janvier 1775, concernant la suppression & la formation de nouveaux chemins à Mitry-en France ; portant défense au Juge & au Procureur de Mitry de s'immiscer dans la connoissance des matieres attribuées au Bureau des Finances.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Copie de la Lettre en réponse à celle insérée dans la Gazette d'Agriculture du 12 Avril de l'année passée, qui annonce divers travaux remarquables.

Monsieur,

Je dérobe quelques instans à mon attelier rustique pour rendre aux travaux que vous annoncez l'hommage qu'ils méritent. L'admiration générale seroit le tribut qu'ils recueilleroient si nous étions au niveau de ces pays agricoles tels que la Perse & l'Egypte où fleurit jadis avec tant de gloire la science des eaux ; mais il s'en faut bien que nous ayons, à leur exemple, le goût des choses utiles & sur-tout de l'Art fondamental : ses efforts ne trouvent encore parmi nous que la plus dure résistance ; résistance de la part de l'ignorance qui veut prendre le ton du sçavoir ; résistance de la part de la routine qui, voyant son empire ébranlé, met toutes ses forces en action pour repousser les ennemis qui l'entament ; résistance

de la part de la mauvaise foi qui falsifie l'état des récoltes pour affiler l'arme du ridicule dont on perce ces Novateurs, ces gens à expériences qui osent se soustraire à la tyrannie de l'usage. Le pays que j'habite me fournit les traits de ce tableau trop capable d'inspirer le découragement à quiconque ne sçait point que l'activité la plus opiniâtre est la mere des succès. C'est d'après cette vérité qui maîtrisoit M. Falquet que j'ai pris la résolution d'aller voir au printems prochain le fruit de son génie, persuadé que vous aurez la complaisance de m'expliquer de vive voix les opérations qui l'ont fait éclore, & de me communiquer votre réponse par la même voie que je prens pour solliciter vos lumieres.

J'ai l'honneur d'être &c.

I I.

Seigle de S. Jean.

Ce seigle est ainsi appellé en Allemagne, parce qu'on le seme à la S. Jean. Il est aussi connu sous le nom de *seigle-buisson*, parce que des épis nombreux forment sur la même tige une sorte de buisson ou de couronne. Les Agriculteurs de la Marche qui l'ont cultivé avec avantage le nomment *seigle de Hongrie*, à cause qu'il leur est venu de ce Royaume. La Hongrie l'a reçu de Norwege d'où il est originaire. Ce grain peut être semé même sur le terrein le plus ingrat. Il prend à tems des racines assez profondes pour resister à toute sorte de vents, & assez de vigueur pour ne point céder aux rigueurs de l'hiver.

Un Econome de la Marche-Brandebourg a exécuté cette culture en grand de la maniere suivante.

Il avoit semé, à l'époque donnée, une quantité considérable de ce grain dont il fit faucher l'herbe. Ce fut un excellent fourage dont la valeur montoit à environ deux cens risdales. Il tint lieu d'avoine. L'Econome en donna aux brebis avec de la paille hachée, aux bêtes à cornes avec de la paille coupée & bouillie avec du seigle de l'espece en question. Cette nourriture engraissa ses animaux. De-là provint une charretée de fumier qui fit plus d'effet que trois charretées de fumier ordinaire.

Ce seigle étant extrêmement fort, il faut le semer fort clair. On n'en employe que la moitié ou le tiers de la semence d'autre seigle, selon la qualité du sol. Il rend huit ou dix là où le seigle commun ne donne que six ou huit. Après qu'il a été fauché en verd, on le croiroit détruit, plus de signe extérieur de vie. Après l'hiver, il reparoit, pousse avec force, & produit beaucoup plus de tiges & d'épis que le seigle ordinaire.

Nous ne doutons pas de ces faits. Supposés vrais, est-ce à l'espece même du grain qu'il faut attribuer les particularités qui semblent le distinguer du seigle ordinaire? Ne seroit-ce pas plutôt à la différence de culture? Si les tiges forment des buissons, n'est-ce pas parce qu'il est semé fort clair? N'en seroit-il pas de même des especes ordinaires? Ces mêmes especes semées à la S. Jean ne donneroient-elles pas aussi d'abord un fourage, ensuite une production plus vigoureuse, enfin une meilleure récolte? Nous fondons ces conjectures sur plusieurs observations. Il est plusieurs fois arrivé que des grains tombés par hasard des gerbes, ont ensemencé un champ, & qu'il en est résulté des effets pareils à ceux que nous venons de décrire. M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire, vient encore de nous communiquer une expérience exactement semblable par rapport à l'avoine. Ce qu'il y a de remarquable dans celle-ci, c'est que l'avoine récoltée ensuite paroit avoir en quelque sorte changé de nature; elle a été plus noire & plus grosse. Il seroit donc très-important d'essayer le nouveau genre de culture que ces essais indiquent. En jettant à la S. Jean la semence en petite quantité, vous serez d'abord récompensé par le fourage. Si ces semailles manquoient, vous auriez encore pour ressource celles de l'hiver & celles du printems. Cette vue n'est peut être point à négliger.

I I I.

A V I S.

Le Nécrologe des Hommes célebres morts dans le courant de l'année derniere est imprimé; ce volume contient les Eloges de MM. de la Condamine, de Pont-de-Veyle, Tannevot, Dupré de S. Maur, Mariette, Hérissant, Dorigny, Frezier, l'Abbé de Villard, le Gout de Gerlaudet & Blondel.

On trouve à la fin de ce volume l'étiquette des différens deuils de famille.

Cet Ouvrage ne se distribue qu'au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris ; la souscription est de 3 l. pour Paris, & de 6 l., port franc, pour la Province ; le même prix pour la souscription pendant un an aux annonces des deuils de Cour.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Février 1775, au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 22 à 27 l. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 26 à 27 liv. 5 s. ; le seigle, de 15 l. 5 s., 15 l. 10 s. à 17 l. ; l'orge, de 11 l. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l. aussi *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Février 1775, au Samedi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 16 liv. 5 s. à 18 l. ; *idem* à la Greve de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Mars 1775, de 50 à 51 livres ; *idem* nouveau de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, de 38 à 39 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 28 *Février* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½ à ¾
Lyon *Rois*	au pair.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 1 Mars 1775.

	#	s
Or de Portug. à	717	
Du Mexique à	712	1
Du Perou à	704	2
Les guinées à	717	
Ducats à	97	3
Or fin à 23 k. 31 32.	99	7
Or à 20 karats à	83	14
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	14
Piastres à	48	12

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Merc. 1 Mars.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1900	1897 ½ 95	FERIE.
D°. 16/25es	1220		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	413		
Rescriptions	8 ½ 9 8 ½	98 ½	
Bil. des Fermes.	3 ½	4	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 13 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 17 Avril.*

PARMI les anciens Réglemens derniérement abolis pour animer le commerce & la culture des grains, on regarde ici comme le plus onéreux & le plus funeste celui qui obligeoit les Cultivateurs & les Propriétaires des bleds à ne vendre que dans les Villes ou à ne conclure des marchés que dans les lieux publics affectés à ce commerce. On estime que les Laboureurs ne sont pas faits pour être *Sérfs de la Halle*, & qu'il est beaucoup plus naturel que celui qui a besoin d'une denrée aille la chercher, si on ne la lui apporte pas, que de contraindre celui qui ne lui doit rien à tout sacrifier jusqu'aux moissons mêmes pour la lui apporter. Doresnavant l'Acheteur & le Vendeur n'auront aucune difficulté à essuyer, ni dans leurs conventions, ni par rapport aux lieux, ni pour le transport de la denrée. Ils jouiront pleinement des droits dont chacun veut jouir dans la disposition de ses autres propriétés.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Avril.*

La liberté de l'exportation soulage, enrichit, & semble inonder de grains plusieurs Provinces de ce Royaume & de celui de Suede. Le débouché attire la denrée, elle se met en évidence, l'abondance se répand & se soutient. On mande de Christiania que les vivres n'ont été depuis long-tems à si bon marché en Norwege dans cette saison. Plusieurs vaisseaux Anglois sont encore venus nouvellement dans les Ports de la Baltique charger de l'avoine pour l'Ecosse. Les vents contraires ont retenu plus de cent navires près d'Helsingor : dans ce nombre, il y en a qui depuis cinq semaines n'ont pu forcer le passage. Les tempêtes qui ont regné à la fin de Mars ont couvert la mer de débris. Jusques dans la rade, les vaisseaux ont été exposés aux plus grands périls. Ces accidens ont rallenti & affoibli les secours que le midi de l'Europe attendoit de nos contrées.

Le Gouvernement est déterminé à établir un commerce avec le Groenland... Les Savonneries fondées en 1704 viennent d'être supprimées par une Déclaration qui soustrait l'industrie au joug de monopole & appelle la concurrence au secours de ces Fabriques... Le Capitaine Thomassin a amené de Sainte Croix 168 tonneaux de sucre & 4 bariques de rum.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 24 Avril.*

La Manufacture des glaces nouvellement établie est assez bien montée. On espere qu'elle n'aura pas le sort de tant d'autres Fabriques qui, après avoir renversé celle des

ſubſiſtances, ont couvert des pays entiers de leurs ruines. Ces Fabriques étoient, toutes, gratifiées de grands privileges &, pour la plûpart, du *bas prix de la main-d'œuvre*: c'eſt pourquoi la deſtruction de l'Agriculture & leur chûte ont été ſi rapides.

De Munich, *le 26 Avril.*

A quelque diſtance de Dreſde il y a une Fabrique conſidérable & très-variée de chapeaux de paille: on y occupe les vieillards & les enfans depuis l'âge de cinq à ſix ans. Ces chapeaux agréables & d'une bonne qualité, ont conſtamment le plus grand débit. Il y en a de pareilles dans la Baviere & le Haut-Palatinat, mais les ouvrages en ſont fort inférieurs à ceux de Saxe. On tâche de prendre les moyens de les perfectionner pour qu'elles deviennent la reſſource du pauvre & de l'impotent. L'art de multiplier la ſomme des travaux aura du ſuccès quand on aura mis en pratique celui de multiplier la ſomme des dépenſes ou richeſſes. Il faut que le moyen de ſalarier précéde l'induſtrie, comme il faut que la ſubſiſtance précéde l'exiſtence de l'homme.

ITALIE.

De Trieste, *le 15 Avril.*

Des vents contraires ont retardé l'arrivée des navires. Nous apprennons qu'il ne regne dans le Levant aucune maladie contagieuſe.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Avril.*

Il eſt vérifié par les regiſtres des Douanes, que dans le courant de ces quatre derniers mois, il eſt entré ici par la Tamiſe une quantité de grains ſuffiſante pour nourrir cette Capitale pendant une année entiere. Cependant la cherté va toujours croiſſant. Le 24, le froment a valu de 40 à 55 ſch. le quartel; l'orge, de 22 à 27; le ſeigle, de 25 à 27; l'avoine, de 14 à 18. On s'eſt adreſſé à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir que le Port demeure ouvert aux grains étrangers, moyennant un droit très-modique, vu la cherté de la denrée, ce qui a été accordé.

Comme la gratification pour la pêche du Groenland a été continuée, il eſt ſorti de la Tamiſe pour cette pêche un grand nombre de bâtimens. Il en eſt parti pour la même deſtination 126 de Hollande & 17 de Hambourg & Altona.

On aſſure que les François arment pour la pêche de Terre-Neuve un plus grand nombre de bâtimens qu'à l'ordinaire, dans l'eſpérance de fournir à l'Eſpagne & au Portugal le poiſſon que les Habitans de la Nouvelle-Angleterre portoient dans ces pays. Les bâtimens qee la Grande-Bretagne a fait partir pour ſuppléer à ceux de l'Amérique, ſont ſi étrangers à ce genre d'induſtrie qu'on ne ſçauroit en attendre beaucoup de ſuccès.

Le commerce du Portugal qui, pendant les ſept dernieres années, a été annuellement de près d'un million de liv. ſt., en faveur de la Grande-Bretagne, n'a valu à nos Négocians, l'année derniere, que 89,740 l. 18 sh. 4 den.

On dreſſe un Bill pour encourager la fabrication des huiles de navettes & autres végétaux, & diminuer les droits ſur l'importation des graines d'Irlande. La Chambre a ordonné de rédiger le Bill pour permettre l'importation des peaux de chevre non-apprêtées.

On écrit de l'Iſle de Man que la marée y a été, vers la mi-Avril, plus baſſe qu'on ne l'a jamais vue. Les vaiſſeaux qui étoient dans le Port de Whitehaven n'ont pas trouvé aſſez d'eau pour ſe mettre en mer.

Dans une Paroiſſe très-peuplée mais peu étendue, la taxe pour les pauvres a ſuivi la progreſſion qu'on va voir dans un eſpace de 28 ans diviſé en quatre périodes. De 1747 à 1753, 3839 l. 1 ſ. 7 d... De 1754 à 1760, 5250 l. 11 8 ½ d... De 1761 à 1767, 5570 l. 3 ſ. 1 d... De 1768 à 1774, 8021 l. 19 ſ. 1 ½ d... C'eſt ainſi que la miſere s'accroît & qu'elle s'accroit par les moyens mêmes qu'on prend pour la ſoulager.

PROVINCES-UNIES.

D'Amsterdam, *le 30 Avril.*

Les prix des grains ont augmenté dans cette Place. Le 24, le froment de Pologne a valu de 175 à 195 florins d'or le le laſt; d'Elbing, de 165 à 185; de Koniſberg, 160 à 175; de Magdebourg, 162 à 176; de Friſe,

150 à 175 ; de Zeelande, 140 à 225... Le seigle de Dantzick, de 110 à 124 ; séché, 106 à 126 ; de Moscovie, 105 à 115 ; de Flandres & Brabant, 120 à 125... Le last de vingt septiers de Paris, le florin de vingt-huit sous de France... Il est à présumer qu'ils baisseront, parce qu'à ces prix il n'y auroit point de profit à les exporter & qu'on prévoit une baisse en France. Il y a d'ailleurs ici une grande abondance de grains.

Notre Compagnie des Indes vient de commencer sa vente d'épiceries. Le poivre brun vaut 26 deniers de gros; la canelle, 122 à 132 ; la lettre noire, 130 à 161 ; la rouge... (La 1re. qualité est propre pour l'Espagne, la 2e. pour l'Italie). Ces prix sont excessifs ; on ne s'y attendoit pas.

La Compagnie vend ordinairement 10 à 12 mille b. de poivre ; 250,000 de canelle. Sa vente est réduite, cette année, à 8500 de poivre & 200,000 de canelle. La proclamation d'une flotte en Espagne où se fait la meilleur partie de la consommation de la canelle, est une autre cause de la cherté.

Il reste encore ici à vendre 8500 balles tant laines qu'agnelins d'Espagne de la tonte précédente. Les Fabriques de Verrier Aix-la-Chapelle, tirent peu & se pourvoyent par le Port d'Ostende. Malgré la lenteur du débit en Hollande, en France & en Angleterre, les achats en Castille se font avec une ardeur inconcevable.

La vente des denrées des Colonies Françoises, tirées de France, va fort mal. Il arrive en Hollande des sucres de ces Isles par la voie de S. Eustache. Il paroit que, sans ce débouché, ces Colonies déjà surchargées de denrées, tomberoient dans une grande détresse.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le* 30 *Avril.*

Une pluie bienfaisante a donné aux campagnes une face nouvelle. Les bleds & toutes les autres productions qui souffroient de la sécheresse ont aujourd'hui la plus belle apparence. Cependant le prix du bled est encore fort haut.

De Bayonne, *le* 1 *Mai.*

L'utilité de l'Arrêt du 13 Septembre devient tous les jours plus sensible. La circulation ne trouve point d'obstacle ; les grains abondent, les prix baissent. Le froment vaut actuellement deux sous la livre. Le pain mollet est à 2 s. 9 d., le pain bis à 2 s. 5 d., le pain reze à 2 s. 2 d. La balance des prix du pain & du grain est fausse ; le poids tombe sur le Consommateur.

La récolte promet d'être des plus belles dans toute la Province. Que les principes actuels du Gouvernement soient inébranlables, que la liberté si indispensable, si précieuse ne souffre aucune atteinte, le froment de la moisson prochaine ne vaudra que 1 s. 6 d. la livre au plus ; & il sera d'une nécessité manifeste, pour le maintien du labourage, d'étendre la bienfaisance de la loi & le domaine de la liberté.

De la Rochelle, *le* 2 *Mai.*

Le Gouvernement, sur les représentations des Chambres du Commerce du Royaume, a jugé nécessaire de venir au secours des Cultivateurs de café que le bas prix de la denrée & les droits considérables qui leur dérobent une partie de son produit, obligeroient à la fin à en abandonner la culture, comme on abandonnoit dans le Royaume celle du bled, lorsqu'un mauvais régime en avoit détruit la valeur, comme on abandonne celle du vin depuis que les entraves & les droits excessifs mettent les Propriétaires en perte. Il a donc été ordonné, pour l'avantage du commerce & des Colonies, que le droit de quatorze deniers, ci-devant perçu sur chaque livre de café à S. Domingue sera réduit à quatre pour cent du prix vénal de la denrée dans la Colonie. Les ordres nécessaires pour opérer cette réduction, ont été adressés aux Administrateurs.

Il a été accordé une gratification pour les matieres d'or & d'argent qui seront remises aux Changes des Monnoies. Il sera payé en sus du prix du tarif, 4 l. 7 s. par marc d'or, au titre de 21 karats $\frac{22}{32}$, & 6 s. par marc d'argent à 10 deniers 21 grains.

Les traites de grains très-considérables ; faites pour l'approvisionnement de plusieurs Provinces, ont fait hausser les prix à Marans.

Depuis la perte du Canada & de la Louisiane, le commerce de cette Ville n'a pu se elever ; & il n'est pas à espérer, dans les

circonſtances, qu'il ſe releve, ſi ce n'eſt par la liberté réelle & pleine du commerce de l'Inde, par la liberté de faire décharger & vendre ici les marchandiſes que ſes navires vont prendre dans ces contrées. Notre vœu eſt celui de divers Ports ſacrifiés à l'intérêt d'une Ville factice. Pour le bien de l'Orient, nos Armateurs ſont condamnés à courir de nouveaux dangers ſur la mer, à ſe déplacer avec leurs Commis, à dépenſer pour leur vente quatre fois plus qu'ils ne dépenſeroient dans leur domicile &c. &c. &c. Ainſi le privilege excluſif du déſarmement & du débit attribué à ce Port là, multiplie les frais, affoiblit la concurrence, force les prix des marchandiſes. De l'Orient, il faut, au grand détriment du commerce & des Conſommateurs, qu'elles ſoient expoſées à de nouveaux riſques & qu'elles ſupportent de nouveaux frais pour gagner les lieux devant leſquels elles ont paſſé & où elles auroient débarqué &c. Ainſi donc un privilege eſt une injuſtice, car c'eſt la diſpoſition arbitraire du bien des uns en faveur des autres. Ainſi donc une ſeule reſtriction eſt deſtructive de la liberté, car tout acte arbitraire de cette eſpece eſt un attentat au droit naturel de l'homme & un obſtacle au cours naturel des choſes. Le pouvoir de fixer à volonté les limites de la liberté eſt le premier principe du deſpotiſme.

De la Bresse, *le 3 Mai.*

Un tems favorable aux productions a promptement opéré une révolution remarquable dans le prix du bled. La meſure a baiſſé tout d'un coup de 4 l. à 3 l. 5 ſ. Les ſpéculations fixées ſur l'apparence incertaine des récoltes, rallentiſſoient le cours du commerce ſans l'arrêter. Il n'eſt plus douteux que c'eſt aux variations de la ſaiſon qu'il faut paincipalement attribuer les variations des prix des grains.

Extrait d'une Lettre de Civray, le 3 Mai.

» Vous apprendrez avec étonnement que » l'Arrêt du Conſeil du 2 Janvier dernier, » portant exemption des droits d'inſinuation, » centieme denier &c. pour les baux des » biens-fonds de la campagne de 29 années » & au-deſſous, n'a pas encore été envoyé au » Contrôleur des Actes de cette Ville, & » que l'Ambulant qui étoit ici ces jours der- » niers en ignoroit l'exiſtence. On a de- » mandé à ces Employés ſi un pareil bail » paſſé par un Notaire étant préſenté au » Contrôle, ils ne ſe conformeroient pas à » la loi, quoiqu'inſérée dans les Papiers pu- » blics autoriſés, & affichée dans toute la » Province en conſéquence de l'Ordonnance » de M. l'Intendant du 27 Février, & quand » même on leur en préſenteroit un exem- » plaire; ils ont répondu l'un & l'autre *qu'ils » ne connoiſſoient de loix que celles qui leur » étoient notifiées par leur Directeur, & que » celle ci ne leur ayant point été envoyée, ils » percevroient les droits ſur le pied des précé- » dens Réglemens.*

» Quoi donc! les Réglemens, revêtus des » formalités les plus authentiques & ſigni- » fiés ſolemnellement à la Nation, ſont étran- » gers à ces hommes-là! Il n'y a de loi pour » eux que l'ordre du Fermier! Ils ne ſont » plus les Sujets du Roi, mais de la Ferme! » Quel eſt donc ce Tribunal inconnu qui » doit vérifier les loix & qui les fait exécu- » ter, s'il lui plaît? Mais ne nous égarons » pas; c'eſt à ces hommes-là ſeuls qu'il faut » imputer un pareil excès, & il ne faut l'im- » puter qu'au vertige: ils ſeront hautement » déſavoués par leurs Commettans qui leur » retireront leur confiance en les chargeant » de tout l'opprobre qu'ils ne voudront pas » partager. La loi diroit, *je veux le bien, » j'ordonne*; & le dernier des Publicains di- » roit, *je ne la connois point, il ne ſe fera » pas!* L'Autorité tutélaire aura pourvu aux » grands intérêts de la Nation; & le dernier » des Sujets, ſans autorité, anéantira ſon » pouvoir & ſes bienfaits. Les voies de la » proſpérité auront été ouvertes par la force » publique; & elles ſeront fermées..... Par » qui? O Citoyens, la loi eſt pour vous, ne » vous abandonnez pas vous-mêmes.

» Des hommes qui prétendent ne pas » connoître les loix pour les violer, peu- » vent bien feindre de n'avoir pas reçu des » ordres pour les tranſgreſſer. Il a été an- » noncé dans la *Gazette des Finances* du 14 » Mars, que M. le Contrôleur Général avoit » ordonné aux Fermiers de révoquer une » délibération par laquelle ils défendoient » à leurs Employés de faire la moindre re- » miſe, ſur les peines des triples droits ré- » ſultant d'actes ſous ſignatures privées, &

» que les Fermiers avoient promis d'exécu-
» cuter ces ordres. Eh bien ! cette délibéra-
» tion vient d'être portée par le même Am-
» bulant ſur les regiſtres d'ordres du Con-
» trôleur des Actes ! Seroit-ce encore un
» oubli de ſes Supérieurs ? Nous ne le
» croyons pas, qu'eſt-ce donc ? Que ſont
» donc les Réglemens publics, les ordres
» ſecrets ! De quelle importance n'eſt-il pas
» que ces ordres ſoient manifeſtés, que ces
» Réglemens ſoient accompagnés de la ſanc-
» tion la plus ſévere, & que la concuſſion
» ſoit déclatée & punie ? Avec quelle em-
» preſſement la Nation doit accueillir une
» *Feuille*.....

» Je m'arrête, mais je n'ai pas fini ».

De Moulins, *le 4 Mai.*

Le prix des grains n'a preſque point varié depuis cinq à ſix mois, malgré la ſtérilité de l'année derniere. Le ſeigle vaut de 36 à 42 ſ., la meſure peſant vingt livres ; le froment, de 46 à 50. D'ici à Rouane, le taux eſt à peu près le même. Le dernier Marché a été bien garni. Il ne paroît pas à craindre que la denrée manque, grace à la liberté du commerce qui nous a fourni la ſubſiſtance que nos terres nous avoient refuſée. Les Propriétaires les plus riches n'avoient preſque rien à vendre des deux récoltes. Comment ceux qui ne recueillent point auroient-ils ſubſiſté, s'il n'étoit arrivé des ſecours de toutes parts ?

D'Orléans, *le 5 Maai.*

On ne peut ſe diſſimuler que la crainte qui, au commencement du mois dernier, engageoit le Conſommateur à faire des proviſions & le Marchand à remplir ſes magaſins (d'où a réſulté l'augmentation qui ne s'eſt pas ſoutenue) n'étoit pas ſans fondement. La moitié du Royaume ne vit que de ſeigle, & ce grain ne donnoit que de très-foibles eſpérances. Mais la faveur du tems ayant aidé & hâté l'accroiſſement des épis dans tous les tuyaux, dans ceux même dont on n'attendoit plus rien, les plantes ſont méconnoiſſables & annoncent une récolte double peut-être de celle à laquelle on s'étoit réſigné. Les fromens de la Beauce ſont de toute beauté. Si le mois de Mai continue comme il commence, & que la fleur des grains ne démente pas les apparences actuelles, nous jouirons enfin de l'abondance que la Providence nous refuſe depuis huit ans.

Du reſte la denrée ne manque pas. Nos Marchés ont été conſtamment très-bien fournis. Quoique la foule eût craint que, les entraves du commerce briſées, les grains ne diſparuſſent des Marchés où l'on forçoit, les années précédentes, de porter tout le produit des moiſſons, on ne s'eſt pas apperçu que la liberté les ait divertis. Le Conſommateur, le Cultivateur, le Marchand ont été également à portée de ſatisfaire leurs beſoins & leurs ſpéculations pour vendre & acheter. On ſe flatte que les apparences de la récolte produiront des diminutions ſucceſſives.

D'ailleurs les fruits ne manquent point, à l'exception des amandes & des abricots, les fruits les moins utiles, que les froids du commencement d'Avril ont fait périr en très grande partie. On recueillera des ceriſes, des prunes, des pêches. Les groſeilles & les poires ſeront abondantes. Les pommiers ſont très-bien préparés & en pleine fleur. La vigne eſt également en pleine végétation ; & le bourgeon qui a fait en huit jours des progrès incroyables, laiſſe appercevoir beaucoup de raiſins : on n'en découvre pas néanmoins aſſez pour donner une année complette de vin, abondance malheureuſe qui, par l'excès des frais & le défaut de vente, acheveroit la ruine des Vignerons accablés par les malheurs accumulés depuis huit ans ſur cette riche & importante culture. Dieu nous conſerve ce qu'il nous préſente actuellement ! La récolte ſera ſuffiſante pour concilier les intérêts du Cultivateur des vignes & du Conſommateur de vin.

De Paris, *le 9 Mai.*

Déclaration du Roi, portant attribution aux Prévôts généraux des Maréchauſſées, de la connoiſſance & du Jugement en dernier reſſort des crimes & excès y mentionnés. Donnée à Verſailles le 5 Mai 1775. Regiſtrée en Parlement le 5 Mai 1775.

Louis &c. Nous ſommes informés que, depuis pluſieurs jours, des Brigands attroupés ſe répandent dans les campagnes pour piller les moulins & les maiſons des Labou-

reurs ; que ces Brigands se sont introduits, les jours de marché, dans les Villes, & même dans celle de Versailles & dans notre bonne Ville de Paris ; qu'ils y ont pillé les Halles, forcé les maisons des Boulangers & volé les bleds, les farines & le pain destinés à la subsistance des Habitans desdites Villes & de notre bonne Ville de Paris ; qu'ils insultent même sur les grandes routes ceux qui portent des bleds & farines ; qu'ils crevent les sacs, maltraitent les Conducteurs des voitures, pillent les bateaux sur les rivieres, tiennent des discours séditieux afin de soulever les Habitans des lieux où ils exercent leurs brigandages, & de les engager à se joindre à eux ; que ces brigandages, commis dans une grande étendue de pays aux environs de notre bonne Ville de Paris, & dans notredite bonne Ville même le Mercredi trois de ce mois, & jours suivans, doivent être réprimés, arrêtés & punis, afin d'en imposer à ceux qui échapperont à la punition, ou qui seroient capables d'augmenter le désordre. Les peines ne doivent être infligées que dans les formes prescrites par nos Ordonnances ; mais il est nécessaire que les exemples soient faits avec célérité. C'est dans cette vue que les Rois nos prédécesseurs ont établi la Jurisdiction Prévôtale, laquelle est principalement destinée à établir la sûreté des grandes routes, à réprimer les émotions populaires, & à connoître des excès & violences commis à force ouverte. *A ces causes* &c. Nous ordonnons que, tant dans notre bonne Ville de Paris, que dans toutes le autres Villes & lieux où se commettront lesdits excès, ceux qui ont été jusqu'à présent, où seront à l'avenir arrêtés, soient remis aux Prévôts généraux de nos Maréchaussées, pour leur procès leur être fait & parfait en dernier ressort, ainsi qu'à leurs complices, fauteurs, participans & adhérans, par lesdits Prévôts généraux & leurs Lieutenans, assistés par les Officiers de nos Présidiaux, ou autres Assesseurs appellés à leur défaut, & les Jugemens rendus sur leurs procès exécutés conformément aux Ordonnances. Voulons & ordonnons à cet effet que les procédures encommencées seront portées au Greffe desdits Prévôts ou leurs Lieutenans : faisons défenses à nos Cours de Parlement & à nos autres Juges d'en connoître, nonobstant toutes Ordonnances & autres choses à ce contraires, auxquelles Nous avons, en tant que de besoin, dérogé, & à tous Arrêts qui auroient pu être rendus, que Nous voulons être regardés comme non avenus &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observation sur la plantation des arbres fruitiers.

Valente del Buono, Fermier de M. Mozzi, dans la plaine de Ripoli en Toscane, a remarqué depuis 25 ou 30 ans que les pêchers & les arbres fruitiers de cette campagne, nouvellement plantés, périssoient souvent de très-bonne heure. Entr'autres causes de ces mauvais succès, il a reconnu que les racines des nouveaux arbres étoient souvent altérées & gâtées par celles des arbres arrachés, que l'on avoit laissées en terre & qui en pourrissant font pourrir les premieres. On ne sçauroit donc, lorsqu'on a quelque nouvelle plantation à faire, mettre trop de soin à nettoyer le terrein & à enlever, non-seulement les racines des arbres, mais encore toutes les matieres qui peuvent vicier les tendres racines des jeunes plants. Il ne suffit donc pas de creuser une grande fosse & de la laisser exposée aux influences de l'air, ainsi que la terre qu'on en enleve, pour préparer le terrein à recevoir & adopter les arbres. Il seroit à propos de faire successivement plusieurs petites fosses dont les terres, après avoir été bien purgées, seroient ensuite reversées de l'une dans l'autre, de façon que la surface du terrein fût à la fin entiérement neuve, & la terre comme vierge. Cette attention & cette pratique conviennent à toute sorte d'arbres. Ce que nous disons des vergers, on peut l'appliquer aux forêts où cet obstacle au renouvellement des bois est encore bien plus grand.

II.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 30 Avril 1775.

Vents dominans, nord-ouest & nord-est ; plus grand degré de chaleur 22 d., moindre degré de chaleur — 1 d. de condensation ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 3 lignes, moindre élévation 27 p.

8 lig. ; quantité de pluie 4 lig. ; évaporation 54 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 2 d. 0 m. 4 s. ; température variable, froide en général, & très-sèche ; quelques rhumes, point de maladies regnantes ; les productions de la terre un peu retardées par le froid & la sécheresse, avancées ensuite par les chaleurs de la fin du mois. Les bleds sont beaux, la vigne est en bon état, les arbres fruitiers sont dévorés par les chenilles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Prix du froment, 1re. quinzaine d'Avril, septier de Paris, des plus hauts aux plus bas &c.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	#	ß			#	ß
Limoges	27		...	*		
Angoulême	31	10	...	A.		15
Brive	31	17	...	*		
Tulle	32	7	...	A.	5	5
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	17	12	...	D.	1	
Epinal	26	16	...	A.	2	12
Neufchâteau	27	7	...	A.	5	15
Bar-le-Duc	22	4	...	D.		8
Vezelize	26	10	...	A.	7	
Pont-à-Mousson	20	16	...	A.	1	3
Boulay	21	12	...	*		
Saint-Michel	18	8	...	A.		16
Bitche	16	7	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	32		...	A.	2	5
Saint-Etienne	38	8	...	A.	2	12
Roanne	31	17	...	A.	1	17
Villefranche	29	17	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	24	15	...	A.	1	18
Montmedy	26	13	...	A.	4	8
Sedan	27	10	...	A.	2	5
Sarrelouis	20	6	...	A.		12
Verdun	20	14	...	A.	2	3
Thionville	20	7	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	27	10	...	*		
Caussade	26	17	...	D.	1	2
Lauzerte	24	2	...	D.		8
Moissac	23	8	...	D.		13
Vabres, S. Afrique	28	2	...	D.	1	2
Saint-Antonin	23	2	...	D.		13
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	28		...	A.	1	12
Aubusson	29	9	...	D.		10
Evaux	32	2	...	*		
Nevers	28	16	...	A.	1	12
S. Pierre-le-Moutier	27		...	A.	2	5
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29	15	...	A.		14
Blois	27	12	...	*		
Chartres	28	1	...	A.	1	13
Dourdan	30	5	...	A.	2	1
Vendôme	24	17	...	*		
Généralité de Paris.			...			
Brie-Comte-Robert.	30		...	A.	2	17
Dreux	27	8	...	*		
Etampes	30		...	A.	2	16
Mantes	29		...	*		
Meaux	28	16	...	D.	1	1
Melun	34		...	A.		12
Sens	33	5	...	*		
Pontoise	30		...	*		
Rozoy	30	5	...	A.	2	
S. Germain-en-Laye	29		...	D.	2	
Tonnerre	24	12	...	A.		17
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	28	11	...	A.	5	2
Les Sables	22	15	...	*		
Thouars	25	6	...	A.	2	
Fontenay-le Comte.	22		...	A.		10
Niort	20	14	...	A.		18
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	36	16	...	A.		4
Digne	34	10	...	D.	1	2
Sisteron	31	17	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	28	4	...	A.	1	4
Aurillac	33	1	...	A.	2	6
Brioude	29	5	...	D.		3
Saint-Flour	25		...	A.		10
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	28	6	...	A.		8
Dieppe	29	8	...	A.		18
Evreux	28	16	...	*		
Havre	26	10	...	D.	1	10
Pont-l'Evêque	31	9	...	A.	2	7
Pont-de-Larche	26	8	...	D.		16
Neuchâtel	26	5	...	A.		7
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26		...	*		
Foix	25		...	D.		6
Pamiers	26	16	...	D.		4
Conflant	27	17	...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	29	2	...	A.	2	2
Chauny	24	10	...	A.	3	10
Guise	25	19	...	A.	1	10
Marle	22	19	...	D.	3	12

Laon	27	15	...	A. 1	2
Rozoy	29	17	...	D. 1	6
Lafere	22	4	...	A.	12
Généralité de Tours.			...		
Tours	28		...	A. 2	6
Angers	25	14	...	A. 2	2
Baugé	30	14	...	A. 4	16
Mans	30	3	...	D.	3
Mayenne	33	2	...	A. 1	2
Richelieu	27	5	...	A. 5	9
Saumur	24	12	...	A.	12
Loudun	24	2	...	A. 2	12

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 29 Avril 1775, au Samedi 6 Mai, le froment s'est vendu à la Halle de 25, 28 l. 10 s. à 31 l. 10 s. *le septier;* le seigle, de 16, 18 à 20 l.; l'orge, de 17, 17 l. 10 s. à 18 liv. Le froment à la Grève, de 33 liv. 10 s. à 34 liv.; le seigle, de 15 liv. 10 s. à 16 liv. 10 s.; l'orge, de 16 l. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 29 Avril 1775, au Samedi 6 Mai, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 10 s., 18 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 10 Mai 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 27 à 28 l.

Changes de Paris, *du* 10 *Mai* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	31 $\frac{1}{8}$ à 1 16e.
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 *Mai* 1775.

	H	S	
Or de Portug. à	723		marc.
Du Mexique à	717	3	marc.
Du Perou à	709	1	marc.
Les guinées à	723	2	marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84	2	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49	3	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi* 8.	*Mardi* 9.	*Mercredi* 10.
Comp. d. Ind.			
Actions	1890 87 $\frac{1}{2}$	1885 82 $\frac{1}{2}$ 85	1887 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	401		401
Rescriptions	8 $\frac{1}{4}$ 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$	8 $\frac{1}{4}$ 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$	8 $\frac{1}{4}$ 8
Bil. des Fermes	2 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{3}{4}$	2 $\frac{1}{2}$

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 16 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 25 Avril.*

LE Roi a donné une galiote & deux vaisseaux pour augmenter le nombre des navires marchands destinés pour le Groenland. Nous espérons que le commerce s'étendra & s'accroitra de lui-même, sans privileges, sans gratifications, sans efforts d'autorité : alors sa prospérité sera réelle, durable & vraiment avantageuse à la Nation.

La Compagnie des Indes Orientales a fixé son dividende à 10 pour 100, ce qui fait 50 risd. par action.

Le 20, il a passé de la mer du Nord dans le Sund 140 vaisseaux dont 120 Hollandois. S'ils n'avoient été retardés par des vents contraires, une partie porteroit déjà des secours de grains à divers Etats où ils sont rares & chers. Un vaisseau Anglois chargé de 1400 tonnes de cette denrée a été englouti près de l'Isle de Lessoe.

Les navires des Capitaines Boyesen & Ursin ont amené de Sainte-Croix 781 ton. de sucre, 19 bar. de rum, 2 de café.

Nous apprennons d'Albourg en Jutlande que les environs de Ripen ont beaucoup souffert des tempêtes des derniers jours de Mars. Une circonstance singuliere adoucit ces tristes nouvelles. Le Gouvernement a fait, sans succès, pendant plusieurs années, beaucoup de dépenses, pour enlever du Loegstoeder du sable qui embarrasse la navigation du Liimfiord. Les vents ont emporté ce sable & découvert un fond de terre bleue & ferme. Le canal, en même tems qu'il est devenu plus profond, s'est considérablement élargi : il offre aujourd'hui une perspective fort agréable. On présume que la nature a aidé l'effort des vents par quelque secousse de tremblement de terre. Cet heureux bouleversement ranimera la navigation du haut pays de Liimfiord dont le commerce languissoit faute de communication sûre & facile.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le 30 Avril.*

Il y a eu des tems où l'on échappoit au supplice, après avoir tué une piece de gibier, en protestant qu'on n'avoit eu dessein de tuer qu'un homme. Il y a encore des lieux où les droits & les réglemens de chasse sont si désordonnés que le Cultivateur ne travaille que pour les bêtes fauves. Le Pays de Hoya étoit une de ces contrées, une contrée sauvage. Une Ordonnance datée du Palais de S. James, a été rendue le 31 Mars pour mettre à couvert les productions, les subsistances, les propriétés par des dispositions précises sur les tems où la chasse sera permise & les personnes à qui elle le sera. Les abus proscrits par la regle générale sont en partie conservés par les exceptions & les restrictions. Il est naturel de penser que, dans l'ordre de la justice, un Propriétaire

eſt auſſi maître de ſon champ que de ſa maiſon, & de ſes fruits que de ſon argent, & qu'en tout tems il doit être également libre de défendre chacune de ces propriétés contre toute ſorte d'attaque & de déprédation. Chaque Propriétaire a donc un droit naturel & excluſif de chaſſe ſur ſon bien. Si un Seigneur partage ce droit ſur toute l'étendue d'un domaine, il ne peut en aucun tems l'exercer au détriment du Propriétaire des récoltes; & le dommage qu'il aura fait, il ſera tenu de le réparer, car nul homme ne peut avoir le droit de détruire le bien d'autrui.

De Zell, *le* 30 *Avril.*

Le bois de ſapin eſt fort commun & d'un grand uſage dans ce pays. Comme la réſine qu'il fournit forme une branche de commerce qu'il eſt important de conſerver, ſans toutefois ſe priver des autres reſſources qu'offre ſon bois, on demande *ſi le ſapin ne perd rien ni en bonté ni pour la durée, tant pour la charpente que pour le chauffage, lorſqu'on en tire la réſine; & s'il conſerve les mêmes propriétés pour être converti en charbon?*

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 2 *Mai.*

Un Négociant très inſtruit a calculé que nous vendions annuellement à l'Amérique pour près de cinq millions de livres ſt. de marchandiſes; & que, ſur la plus grande partie, elle gagneroit quinze pour cent à les acheter des autres Nations de l'Europe, ſi elle en avoit la liberté. Ainſi nous levons ſur elle un impôt immenſe par le monopole.

Le Lord North a propoſé aux Communes d'acheter par d'énormes gratifications octroyées à nos Pêcheurs la pêche qu'on veut ravir à la Nouvelle-Angleterre. Ces primes ſont de 500, 300, 200, 100, 40, 20 & 10 livres ſt.; chacune des trois dernieres ſera gagnée par cent vaiſſeaux. En même tems le Lord a ſollicité différentes faveurs pour l'Irlande, liberté d'importer l'huile & les fanons de baleine, gratification pour l'introduction de la graine de lin, entrée franche des peaux de veau marin, permiſſion d'exporter des étoffes pour habiller les Troupes en Amérique.

Sur la liſte des ſubſides derniérement accordés, on trouve des articles conſidérables pour remplir des *deficit* & des dépenſes extraordinaires de l'année précédente.

On écrit de Glaſgow que les Fabriques de toile n'ont pas aſſez d'Ouvriers, que les ſalaires augmentent, que les marchandiſes, nommément les linons & les toiles de coton, ſont fort renchéries. On ajoute que la nouvelle répandue que la Virginie envoyoit directement en France des vaiſſeaux chargés de tabac, eſt fauſſe.

On mande de la Haie que des Marchands ſe ſont plaints de l'excès des droits, les uns doublés, tous augmentés, qu'une Puiſſance perçoit ſur le Rhin, en les ſuppliant d'employer leurs bons offices pour obtenir que le commerce ne ſoit pas plus rançonné qu'auparavant.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le* 1 *Mai.*

Le mal cauſé par une extrême ſéchereſſe n'a point été réparé par une petite pluie que les vents & la chaleur rendent entiérement infructueuſe.

Les grains ſont exceſſivement chers. Il y a eu derniérement une émeute qu'on a appaiſée par une diſtribution gratuite; moyen dangereux qui ſemble juſtifier & enhardir la ſédition. L'Etat qui a eu la foibleſſe d'acheter la retraite de Peuples Barbares, a multiplié leurs incurſions. En petit comme en grand... Les Marchands de bled, mandés à l'Hôtel de Ville, ont montré qu'ils l'achetoient à très haut prix; & cela eſt vrai. La cherté a ſubſiſté; l'émeute & la diſtribution tendoient à l'accroître.

Les vers à ſoie promettent; mais ils ſont peu avancés. Comme on avoit craint la gelée qui eſt ſurvenue en effet (ſans cauſer beaucoup de mal), on ne s'étoit pas preſſé de les faire éclore. En général, la feuille de mûrier n'eſt pas fort abondante. Il faut des pluies.

La petite vérole a fait des ravages: ils ſeroient terribles, ſi les chaleurs augmentoient.

De Sommieres (*Diocese de Nîmes*), *le 2 Mai.*

Ce district est un des plus peuplés de la France ; les villages se touchent ; l'Agriculture & l'industrie y sont poussées à un très-haut point. Nos principales récoltes sont en vins & en huile. Quant au bled & aux autres grains, cette vaste & fertile contrée qu'on appelle *la Vaunage*, & tout le pays en remontant jusqu'à Alais & au-dessus n'en fournissent pas pour la consommation locale pendant le quart de l'année. On tire de Lunel le surplus des provisions nécessaires. *Nous avons, cette année, le bled à meilleur marché que les deux ou trois années précédentes, grace à la liberté*, quoiqu'il ait augmenté d'environ cinq pour cent depuis un mois. Le chemin de Lunel ici est en si mauvais état que les charettes ont la plus grande peine à parvenir jusqu'à nous : elles ne peuvent porter leur pleine charge ordinaire, ce qui augmente le prix du bled. On l'auroit à 30 ou 40 sous par salmée moins cher, si ce chemin, un des plus fréquentés, étoit aussi beau ou du moins aussi bon que les autres grandes routes de la Province. Le soin des communications doit suivre de près la restauration de la liberté.

De Grenoble, *le 4 Mai.*

A entendre les Déclamateurs objecter à la liberté des abus possibles, on croiroit qu'ils n'en ont jamais vu sous le régime prohibitif, ou qu'ils n'ont pas vu les mêmes abus qu'ils imputent sans raison à la liberté découler naturellement de ce régime. Ils paroissent craindre le monopole, & ils ne voyent pas qu'on institue le monopole en resserrant la concurrence. Ils paroissent craindre qu'une Compagnie riche ne fasse des accaparemens & des amas secrets, & ils ne voyent pas qu'une pareille Compagnie derriere un prête-nom ou autrement pourra faire d'autant plus aisément ces manœuvres qu'elle aura moins de concurrens à redouter. Ainsi du reste, car il n'est aucune sorte d'abus qui ne soit également favorisé & excité par les privileges & les réglemens.

Nous venons de voir la réunion de divers excès, les uns qu'on voudroit supposer propres à l'état de la liberté, les autres qu'on ne sçauroit attribuer à cet état, constatée par un Jugement de Police concernant le débit de la viande en vertu d'un bail exclusif. Les Fermiers & leurs Préposés ont été condamnés à des amendes & à des aumônes, pour avoir fourni de la viande de mauvaise qualité, pour l'avoir vendue au-dessus du taux fixé par le bail, pour avoir employé leur privilege à ravir de force aux Marchands Forains le vrai prix de leurs bestiaux &c. Le Public a été mal servi, le commerce vexé, le Cultivateur frustré de la juste récompense de ses travaux. Ces maux avoient été prévus & prédits. Il y a long-tems que la Ville avoit éprouvé les inconvéniens du privilege auquel elle a voulu s'assujettir de nouveau, pour en retirer un droit qu'elle affecte au payemment du don gratuit. Par Arrêt du Conseil de 1715, rendu à sa requisition, nos Habitans avoient été délivrés du joug & s'étoient rachetés de la vexation, moyennant un droit sur l'entrée des vins. Depuis 60 ans, ils payent l'exemption du privilege, aujourd'hui ils payent le privilege & l'exemption. Tous les ordres de Citoyens réunissent leurs prieres pour conjurer l'esprit de finance qui nous tourmente.

Mais si la Ville n'est pas en état de faire face à ses charges ? Qu'elle examine scrupuleusement ses divers articles de dépenses, elle y trouvera infailliblement des ressources d'économie.

De Fontenai-sous-Brix, *le 5 Mai.*

M. H., après avoir distribué des portions de terre à divers Habitans, a donné les ordres les plus précis pour détruire le gibier & sauver ainsi une quantité prodigieuse de productions au profit de l'humanité. Un lapin, quoiqu'il se vende à bon marché, coûte souvent plus que son poids en or à l'Etat, au Seigneur qui le consomme, au Paysan qui ne peut défendre sa denrée contre cet ennemi privilégié. Tous les genres de chasse que l'industrie peut employer, on les met avec ardeur en usage pour exterminer ces animaux qui dévorent plus d'hommes que n'en dévoreroient des troupeaux de loups enragés.

Dans notre vallée, il y avoit beaucoup de chenilles qui menaçoient les récoltes de fruits. Sans ordonnance, sans police, sans amende, on en a délivré de bonne heure le pays. Des femmes ont été assemblées ; &

moyennant une rétribution, occupées à ramasser les pelotons attachés aux arbres. Les pelotons ramassés ont été brûlés : plus de chenilles. Tout est facile à qui paye ; & en ce genre il n'y a point d'ordonnance qui vaille un salaire.

Un de nos Cultivateurs transplanté à S. Domingue a demandé une charue qui a été exécutée par le nommé Duperrai, Charon très-habile, avec tant d'art que, moyennant différentes pieces de rechange, elle peut travailler toute sorte de terreins. L'idée de charue réveille celle du bled : est-ce que cet homme se seroit imaginé qu'il est permis à des terres à sucre, à café &c. de porter du bled ? Défendre à des Sujets de cultiver la denrée de premiere nécessité ! Eh ! pourquoi non, si l'on peut leur défendre de disposer de leur industrie & de leurs biens sans attenter au droit d'autrui, si les loix doivent être faites sur des convenances apparentes sans égard à la justice, si la Législation n'a pas des principes immuables & inflexibles ?

Extrait d'une Lettre de Tours, le 6 Mai.

» A l'occasion de l'épizootie, plusieurs » personnes ont insisté sur la nécessité de pré- » venir & de combattre ce fléau par l'usage » du sel. Les amis de l'humanité indique- » ront-ils à nos Manouvriers & Cultivateurs » les moyens de s'en procurer pour avoir de » la soupe ? Plusieurs d'entr'eux n'en font » plus que deux fois la semaine ; il y en a » beaucoup qui n'en font plus que le Diman- » che ; les plus aisés font des retranchemens » sur tout ce qui employe du sel.

» J'entrai derniérement chez un Fer- » mier riche de trente mille livres. Etonné » de ce qu'il ne donnoit pas la soupe à ses » gens, comme à l'ordinaire, je lui en de- » mandai la raison ? *Le sel est trop cher.* En » effet le prix en est devenu exorbitant, » par différentes causes. Voici des faits & » des calculs.

» Suivant l'Ordonnance des Gabelles, le » minot doit peser *cent livres.* Depuis quel- » que tems, celui de notre Grenier a beau- » coup perdu de son poids. A la livraison du » mois de Septembre, les Regrattiers ou » Débitans en détail, ne trouverent plus » leur compte, & se plaignirent. La vérifi- » cation faite au Grenier, il leur fut permis » de vendre par petites mesures à des prix » réglés sur le poids du nouveau sel.

» Un Régisseur est convenu devant moi » que le minot ne pesoit plus que 87 à 88 li- » vres : le Public prétend qu'il n'est que de » 84. Quand le déchet ne seroit que d'un » huitieme, il mérite attention.

» Les Débitans vendoient ci-devant le » sel, 13 s. 3 d. la livre. Le menu Peuple » qui achete à demi-livre & à quarteron, le » payoit 14 s. Actuellement, par la diminu- » tion du poids, il lui revient à 16 s., & à » 18 dans les campagnes où les Regrattiers, » moins surveillés, grossissent le poids par » des mélanges.

» La différence provient de la dégénéra- » tion du sel. Cette cause a un double effet. » Le mauvais sel, outre qu'il pese moins, » sale moins. Le Public dit qu'il en faut le » double. Pour éviter toute contestation, » évaluons le défaut à un quart : une livre » de sel qui revient à 16 sous, au Peuple de » notre Ville, ne fait pour la salaison que » trois quarterons de l'ancien qui lui coû- » toient 10 s. 6 d.

» A l'égard des Particuliers qui l'ache- » tent au Grenier par boisseau, il leur re- » venoit ci-devant à 12 s. la livre ; aujour- » d'hui ils le payent 14 s., & cette livre ne » sale que comme trois quarterons de l'an- » cien qui coûtoient 9 s. L'extension est de » plus d'un tiers.

» Les Directeurs du Grenier assurent que » c'est la faute des entrepôts d'où ils le ti- » rent & où, disent-ils, on ne l'a pas assez » laissé séjourner pour qu'il acquît le poids » qu'il gagne ordinairement dans ces dé- » pôts. Y gagneroit il aussi la *vertu salante ?* » Le Public pense que ce sel ne vient pas » des Salines ordinaires où l'on prenoit no- » tre provision, & qu'il est des plus mauvai- » ses Salines de Bretagne. Ce que je puis as- » surer c'est que l'ancien sel étoit fort noir, » que celui-ci est plus blanc comme le sel de » contrebande.

» Tout ceci, comme vous le voyez, M., » n'est qu'une erreur, un sel pour un autre, » un sel imparfait pour un sel parfait. On » ne peut se plaindre de personne tant que » l'erreur n'est pas connue : dès qu'elle le » sera, nous la verrons sûrement réformée.

De Troye, *le 9 Mai.*

Le haut prix des bleds (33 l. le froment,

ſept. de Paris) eſt d'autant plus ſenſible pour le bas peuple ouvrier que le renchériſſement des cotons dont la filature occupe cinq à ſix mille perſonnes, lui fait craindre d'être ſans emploi. La nouvelle récemment reçue de S. Domingue que les deux tiers des cotons avoient été détruits par les vers l'a vivement affecté. Les Manouvriers de la campagne ne ſont pas dans une ſituation plus favorable.

Quelques perſonnes avoient projetté de tirer des bleds de Lorraine où les prix ſont beaucoup plus bas. Mais par le calcul des frais de tranſport, elles eſtiment qu'il n'y auroit point de bénéfice. Peut-être ſont-elles dans l'erreur; peut-être, voudroit-on détourner la concurrence &c. Il ne faut pas être léger à croire, ſur-tout dans la conjoncture préſente. Ces traites ſont d'ailleurs encouragées.

Mais le bled manque-t-il? Il paroît que non, *les Marchés ſont très-bien garnis.* Le pain eſt-il ſi cher? *Celui du Peuple eſt taxé à deux ſous quatre deniers la livre...* En vérité, en vérité, eſt-ce là le cas que les voix s'uniſſent pour crier à la diſette, à la calamité! Vous ne voyez pas que vous provoquez le malheur ſans le ſçavoir.

Une cauſe particuliere rend ici néceſſairement la liberté très-incomplette & le bled plus cher.

M. l'Evêque de Troye & les Chapitres ont délibéré de faire diſtribuer ſeize mille livres de pain par mois à un ſou ſix deniers la livre. La Communauté des Marchands avoit déjà commencé à en faire donner huit mille à ce prix. Ces diſtributions ſeront continuées de mois en mois juſqu'à la moiſſon. En outre les Marchands ont fait acheter 500 boiſſeaux de ſeigle à 3 l., pour le faire vendre à 2 liv. 5 ſ.: ils ont réſolu de continuer ces achats & la remiſe.

Rendons aux vertus l'hommage auquel elles ſont le plus ſenſibles, celui de nous intéreſſer à leurs ſuccès & de les avertir quand elles s'écartent de leur but... Lorſque vous mettez la denrée au-deſſous de ſon prix naturel, vous éloignez le commerce qui auroit groſſi vos proviſions & lui-même amené une baiſſe par la concurrence.... Lorſque vous faites des diſtributions gratuites ou demi-gratuites, vous nourriſſez l'eſprit de ſédition, vous entretenez l'oiſiveté, vous attirez les pauvres de tous les environs &c.... Charité bien entendue, offre de travail, A l'homme impotent, à la famille ſurchargée, charité ſecrete. Les largeſſes publiques, arrachées par des cris à la pitié ou à la condeſcendance, couvrent le feu & ne l'éteignent pas.

De Rouen, *le* 8 *Mai.*

Les bleds, après une légere diminution, ont un peu augmenté; ils viennent de baiſſer de nouveau. Dans la vue de prévenir les pillages, le Gouvernement a pris les meſures que dictoit la prudence. Le Parlement a rendu un Arrêt pour ordonner à la Maréchauſſée de prêter main-forte aux Laboureurs auſſi-tôt qu'elle en ſera requiſe. En même tems cette Compagnie a formé une ſouſcription, & M. le Premier Préſident a donné une ſomme de mille écus. On eſt prévenu ſur les mauvais deſſeins de la ligue ſéditieuſe.

Les deux Foires anciennement établies dans les Paroiſſes de Beaunay & de Sainte-Genevieve, pour la S. Martin & la S. Simon, viennent d'être tranſférées par Lettres Patentes en la Paroiſſe de Biville-la-Baignard, pour y être tenues les 18 & 19 Juin, dans un champ voiſin du grand chemin de Dieppe à Tôte & à Rouen. Elles ſeront encore franches de tous droits de coutumes pendant deux années.

De Paris, *le* 13 *Mai.*

Louis XVI conſacre, ſon avénement au Trône, par des témoignages éclatans de bienfaiſance & d'amour pour ſes Peuples. Bientôt après, un nouvel ordre de choſes commence. Il ne s'agit plus de rehauſſer & d'étendre les impôts, de groſſir & d'écraſer le Tréſor par de nouveaux emprunts, d'acquitter en partie le Fiſc avec des ſuppreſſions de rentes &c. Quel que ſoit l'état des Finances, le Gouvernement ne s'occupera que des moyens de ſoulager le Nation.

La liberté du commerce des grains eſt la premiere des conditions impoſées par l'ordre naturel pour la proſpérité de l'Agriculture, c'eſt-à-dire, de l'Etat. Après une très-mauvaiſe récolte, il eſt néceſſaire pour le bien public de la donner, ſans quoi les deux tiers des Provinces ſeroient affamées dans trois mois faute de circulation. Il eſt dangereux pour l'opinion de la donner dans ces

circonſtances ; car l'ignorance & la malignité ne manqueront pas de lui attribuer la cherté forcée par la rareté de la denrée. Optez entre la déſolation du Peuple déchiré par la faim, & les clameurs de la populace animée par les ennemis du bien public. Le choix eſt fait, le commerce ſera libre.

La Capitale, ci-devant déchaînée contre les approviſionnemens d'Ordonnance, ſe déchaînera contre l'abjuration d'une erreur & d'un ſoin déſaſtreux. Qu'importe le blâme ? Il s'agit de ſauver les Peuples, ils ſeront ſauvés malgré eux.

La liberté donnée, il reſte encore mille obſtacles aux progrès d'Agriculture à lever. Obligé d'aller pas à pas, le Gouvernement abolit les contraintes ſolidaires qui faiſoient fuir la richeſſe des campagnes; il affranchit les baux des terres de 29 ans des droits d'inſinuation & centieme denier qui condamnoient en quelque ſorte le Cultivateur à une vie errante; il s'occupe de la ſuppreſſion des corvées qui font des friches pour faire des ſurfaces de chemins &c. &c. &c.

Huit ſous pour livre avoient été mis en augmentation d'impôt, ſur les droits de péage, marchés &c. qui ne ſont point des impôts. Il en réſulteroit, ſur-tout quant aux objets de conſommation commune, une perte de valeur pour le Producteur des denrées, un accroiſſement de prix pour le Conſommateur, une ſurcharge pour le Peuple accablé. Le Gouvernement renonce à cette perception.

Une autre ſource de ſubſiſtancs étoit ſur le point d'être tarie par l'excès des droits perçus ſur ſes productions : nous parlons de la pêche. Il faut rappeller l'abondance. La morue de pêche Françoiſe eſt affranchie de tous droits dans le Royaume ; le poiſſon ſalé n'en paye plus à l'entrée de la Capitale ; il n'en reſte que la moitié ſur la marée fraiche.

Les droits rendus à pluſieurs Provinces pour le débit du ſel, des boiſſons &c ; la liberté accordée ou étendue à différentes branches de commerce, au commerce de l'huile d'œillet, par exemple ; des privileges excluſifs, tels que celui de la viande pendant le Carême, abolis ; une infinité d'abus ſecrets réformés &c. &c. &c.; cette foule d'articles de bienfaiſance ne peut être ici que vaguement indiquée.

Une horrible épizootie ravage avec une furie opiniâtre pluſieurs Provinces qui ſont menacées de reſter en friches faute d'animaux de labour, d'engrais, d'argent &c. L'art ne trouve plus d'autre reſſource pour arrêter les progrès du fléau, que d'aſſommer les bêtes malades ou ſuſpectes. Le Gouvernement prend ſur lui la plus grande partie de cette perte, & les Propriétaires reçoivent, argent comptant, les deux tiers de la valeur de leur bétail. Il faut des animaux de labour, le Gouvernement les attire par de fortes gratifications.

Oppoſera-t-on à ces bienfaits connus des faits capables de les balancer ou même de les affoiblir ? Eh ! non, aucun. On dira que le bien ſe fait lentement ; eſt-il donc ſi facile à faire ? Quel autre moyen de le faire efficacement que l'augmentation du revenu territorial par le bon prix des denrées au profit des Cultivateurs, des Propriétaires, du Souverain & de toutes les claſſes ſalariées par eux ? Il eſt des impôts deſtructeurs ſur leſquels il eſt indiſpenſable de porter la réforme ; oui, ſans doute ; mais il faut ſupprimer les charges ſans ſupprimer le revenu public ; & ce grand ouvrage, cette belle combinaiſon, cette réforme indiſpenſable demandent de la prudence, du tems, & le rehauſſement du revenu territorial.

Le bien que nous venons d'expoſer a été fait dans l'eſpace de quelques mois, dans des tems difficiles, ſans mélange de mal, au milieu du travail le plus opiniâtre pour éclaircir l'état des Finances.

Voulez vous juger par une regle sûre des bons effets de l'Adminiſtration actuelle ? Voyez la confiance rétablie au dedans & au dehors; voyez l'argent offert de toutes parts même au-deſſous de l'intérêt courant; voyez les effets publics hauſſés, ſoutenus, remontés au pair ou preſqu'au pair. La voilà la vrai opinion publique que toutes les clameurs poſſibles ne détruiront pas. Voilà le vrai thermometre à conſulter.

On n'a fait que le bien & pour en préparer de plus grand. Ce ſeroit donc le cours du bien que l'on voudroit arrêter ? Oui, le méchant en ſouffre, c'eſt ſon fléau.

Comment arrêter ce cours ? ... Sur-tout en ſoulevant le Peuple. Comment le ſoulever ? ... Sur tout en l'alarmant ſur ſa ſubſiſtance. Qu'on lui parle de pain, qu'on paroiſſe le plaindre, on l'a bientôt intéreſſé pour ſoi, il ſera facile à gagner.

La cherté étoit inévitable : des intempéries sont survenues & l'ont augmentée ; elle devoit naturellement s'accroître encore. Mais le Gouvernement qui ne négligeoit rien de ce qu'il pouvoit faire pour ses Peuples, a promis des gratifications pour augmenter la masse & faire baisser le prix de la denrée, & offert du travail aux pauvres dans la Capitale & dans la Province, pour les mettre à portée d'acquérir leur subsistance. Dans ces conjonctures, des tems favorables aux productions ont ranimé les bleds & fait diminuer la cherté dans plusieurs Provinces. Alors les ennemis du bien public ont accéléré l'exécution de leur projet pour faire avorter les grands desseins du Gouvernement.

Que ceux qui répugnent à l'idée de complot ou qui voudroient la détruire dans l'opinion publique, demandent à des Militaires avec quel art le plan de campagne des brigands a été formé, & s'il est possible qu'il l'ait été dans les cloaques de quelques villages. Qu'ils suivent leur marche après leurs divers succès. Qu'ils voyent avec quelle connnoissance de la carte des Marchés ils operent. Qu'ils réfléchissent sur leur acharnement à détruire sans profit. Qu'ils considérent avec quelle gaîté ils vont au pillage. Qu'ils n'oublient pas l'argent dont ils sont munis &c. &c. &c. Que gagnent donc ces brigands-là, si ce n'est des salaires ? ..... Tout, jusqu'à la *Prophétie*, avoit été mis en usage pour préparer & assurer l'effet du complot. Quinze jours avant l'émeute de Paris, un Energumene l'avoit annoncée à grands cris, *de la part de Dieu*, dans les rues de la Capitale. (*Nous garantissons ce fait, quant au Quartier S. Jacques*).

L'effet manqué à Versailles & à Paris, ils ont continué de détruire, en passant des avenues de l'occident à celles de l'orient, dans l'espérance opiniâtre d'affamer le pays par l'anéantissement de la subsistance de plusieurs semaines de la Capitale ; anéantissement qui devoit aussi-tôt opérer le renchérissement dans les Provinces voisines & répandre l'alarme prrtout.

La force tutélaire a employé la plus grande vigilance & la plus grande activité pour couper le cours des brigandages & rétablir l'ordre. Le calme commence à renaître. Il résultera de ces malheurs que le pays sera purgé d'une foule de malfaiteurs.

La portion du Peuple des villages entraînée par l'exemple & la séduction, est ramenée par le remords & la crainte dans les voies de la justice. Les Paysans de Champlâtreux (fait bien honorable pour Madame la P. P. M.) ont rendu, les premiers ou des premiers, aux Cultivateurs les bleds qu'ils avoient pillés. Au Tremblay, à Bougainval &c. la restitution a été prompte. Elle a eu lieu dans presque tous les villages de nos environs. Mais qui nous rendra la subsistance dissipée par les brigands ? Le commerce, la liberté, la protection répareront le mal autant qu'il est possible.

Terminons cet article par un trait de patriotisme digne d'être conservé. La femme d'un Traiteur de la rue Montmartre, jouissant d'une aisance très-honnête, apprend qu'un de ses fils s'est laissé entraîner par la foule des malfaiteurs. On le lui rapporte, sur un brancard, les jambes cassées. Elle s'avance sur le seuil de la porte. *Ce malheureux qui a osé se révolter contre son Roi & se mêler avec des voleurs, je le renie, je ne le connois pas. Voilà six francs, portez-le à l'Hôtel Dieu, que le Ciel en dispose.*

J'ai dit la vérité, ces faits sont tous connus. Je l'ai dite avec simplicité, pour qu'on ne m'accuse pas de chercher les effets de l'enthousiasme. Je l'ai dite sans intérêt personnel, comme je l'ai dite dans tous les tems, autant qu'il m'a été possible, à mes risques même & périls, par un pur zele pour le bien public. Je l'ai dite sans flatterie & sans haine, uniquement occupé des choses & nullement des personnes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Grains & Farines &c. à Paris.

Du Samedi 6 Mai 1775, au Mercredi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 25, 29 à 33 liv. *le septier ;* le seigle, de 19, 20 liv. 10 s. à 22 l. ; l'orge, de 15, 16 l. 10 s. à 18 liv. Le froment à la Grève, de 24, 28 à 32 liv. ; le seigle, de 18, 21 à 22 liv. ; l'orge, de 14, 15 à 17 liv. aussi *le septier.*

II.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 6 Mai 1775, au Mercredi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 l. 10 s. à 20 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Mai 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 l. 10 à 19 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

III.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Mai 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	723		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	710		marc.
Les guinées à . . .	722		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100	10	once.
Or à 20 karats à . .	84	6	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6 marc.
Piastres à	49	2	6 marc.

IV.

CHANGES DE PARIS, *du* 13 *Mai* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31 1 16e.
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ¼ à ½
Gênes	94 ½
Lyon *Pâques*	¼ à ½ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 11.*	*Vendredi 12.*	*Samedi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1887 ½ 90 . .	1895 97 ½ . .	1897 ½. . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1225	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	242	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	401	401	. . . . .
Rescriptions . .	8 ¼ 8 7 ½ 7 ¾ .	7 ¾ 8	7 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	2 2 ½	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 3 Mai.		Du Vendredi 5.		Du Samedi 8.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Defrance... pplles.	F.	Rouillard.... vres.	H.	Clouet..... pplles.	J.
Viageres....	G.	Perpétuelles.	H.	Viageres	J.
Tontine.....	H.	Tontine.....	H.	Tontine.....	J.
Radix..... pplles.	E.	Patu....Viageres.	G.	Delarue.... pplles.	J.
Viageres....	G.	Peinchein... pplles.	J	Viageres	J.
Du Jeudi 4.		Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
		Tontine.....	J.	Gosfey..... pplles.	F.
De S. Janvier. vres.	J.	Boschieron... pplles.	G.	Viageres.....	F.
Tontine.....	J.	Viageres.....	G.	.....	
Decourmont. pplles.	E.	Lempereur. pplles.	F.	.....	
Viageres....	D	Viageres.....	F.	.....	
Tontine	E.	.....		.....	
Deschapelles. vres.	J.	.....		.....	
Perpétuelles..	J.	.....		.....	
Tontine.....	J.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 30 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOLD, *le 21 Novembre.*

LA construction des grands chemins avance, parce que les travaux sont payés & le sont exactement, & par la même raison, ils sont bien faits. La Direction qui reçoit l'argent pour cette entreprise le distribue en effet à ceux qui l'exécutent. Déjà le Cercle de Pilsn est enrichi d'une grande & belle route qui va s'aboucher à Ducka avec la frontiere de Hongrie. Les Troupes doivent mettre la main à l'ouvrage, ce qui réunira aux avantages connus celui de la défense ou protection nécessaire au pays. Ces avances souveraines préparent & excitent les avances privées de la culture. En même tems qu'on travaille pour former des champs, on songe à former des hommes. Les Ecoles communes sont presque dotées. Une somme de cent mille florins est consacrée à l'éducation des enfans de la pauvre Noblesse, qui sans doute ne seront pas rassemblés, placés, gouvernés de maniere à coûter chacun, par jour, seize livres dix sous. Enfin le Gouvernement, à force de soins & de dépenses, parviendroit peut-être à son but; mais déjà la Ferme du tabac, le papier timbré, les Accises, en un mot toutes les coignées de la Finance sont au pied de l'arbre. Il regne d'autres erreurs qui renversent l'ordre naturel & par conséquent ce qu'on éleve; telles sont les érections privilégiées de Manufactures qu'on espere faire fleurir avant la culture & contre ses intérêts. On a cru aussi qu'en changeant les habillemens, on changeroit les mœurs, & des Loix somptuaires ont été portées contre le costume du pays. La liberté paroît être néanmoins ce qui fait les meilleurs Sujets, comme l'Agriculture ce qui fait la prospérité réelle, comme la simplicité de l'impôt ce qui fait les riches trésors.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 9 Décembre.*

Plusieurs Communautés Religieuses établies au milieu de nos déserts, ont défriché de vastes terreins & embelli leurs solitudes par des plantations fructueuses. Leur exemple a été suivi autour d'eux. Ces Corps opérent aujourd'hui dans quelques cantons l'heureuse révolution qu'ils opérerent il y a quelques siecles, dans une grande partie de l'Europe. Notre Peuple Campagnard paroit être encore, quant à la superstition, à cette derniere époque: mais les progrès de la culture nous promettent les progrès de la raison; car l'Agriculture appelle & amene l'ordre, la justice, les vertus sociales que la Religion confirme & anoblit. Ce n'est que depuis 1768 que nos Bavarois ont commencé à soupçonner que cet Art étoit l'Art par excellence, & que de son état dépendoit celui de l'humanité. Depuis ce tems, la cul-

ture a éloigné les limites de la barbarie. Tous les jours on entreprend de nouveaux défrichemens. Le succès a mis dans quelques cantons un proverbe que, *quand on a de la terre autour de soi, il ne faut pas aller en Amérique pour chercher fortune*; proverbe qui, quant à ce dernier point, semble tenir au seizieme siecle, mais qui prouve néanmoins ce que nous avançons. Il est à craindre que les barrieres posées par le régime fiscal ne le fassent modifier. Outre les obstacles de ce genre, il existe encore une foule d'abus très décourageans. Quand nous citerons une chasse où l'on tue plus de six cens de ces animaux qui font la guerre la plus cruelle à l'homme dans sa subsistance, nous en aurons assez dit &c. &c. &c. Mais l'instruction gagne : si elle s'attache plutôt aujourd'hui aux pratiques de l'Agriculture qu'à la théorie des loix qui la font prospérer, on ne tardera pas à s'appercevoir que les mauvaises loix empêchent ou détruisent le bien qu'elle devoit faire, & l'on sera forcé de remonter jusqu'à la premiere cause de la prospérité publique.

De Francfort, *le* 13 *Décembre.*

M. le Docteur Mesmer, Médecin originaire de Souabe, a guéri dans plusieurs Villes de l'Empire, divers genres de maladies, mal caduc, paralysie, maladies de nerfs &c. par la force de l'aimant. A Munich, au milieu d'une Assemblée de Médecins & de Chirurgiens, il a touché avec ses mains impregnées de vertu magnétique plusieurs personnes attaquées d'épilepsie; & après quelques accès qu'il avoit prédits, elles n'en ont point éprouvé de nouveaux : S. A. Electorale a été témoin d'une de ses cures. A Hegau dans le Richneau, il a rendu la parole & l'usage de tous les membres à une fille en paralysie presque totale depuis nombre d'années. Tels sont du moins les faits que l'on publie de toutes parts, & l'on ajoute que ce Médecin est fort éloigné de donner à ses opérations le merveilleux qu'il lui seroit si facile d'y mettre; il montre sa baguette magique, c'est un fer aimanté.

ITALIE.

De Milan, *le* 30 *Novembre.*

Il vient de paroître un Réglement concernant la régie des Archives publiques dont l'établissement a été ordonné, en dernier lieu, pour servir de dépôts aux actes que les Citoyens passent entr'eux. Avec deux de ces dépôts placés en des lieux différens, & dans chacun desquels on porteroit une copie authentique de chaque acte, il y auroit partout une parfaite & perpétuelle sûreté pour les contractans : on ne voit pas que les droits de contrôle, insinuation &c. &c. en ajoutassent un nouveau; il paroit au contraire que ces droits sont merveilleusement propres à dégoûter du sceau public, à faire déguiser la vérité, à susciter des vexations &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Décembre.*

Il s'étale dans nos Marchés beaucoup plus de bleds qu'on n'y en avoit vu depuis plusieurs années, & tous bleds du pays. Les prix en sont très-modérés. Les Boulangers qui ne manquent jamais de prétextes pour solliciter de plus hautes taxes auprès de Juges beaucoup moins habiles qu'eux, quoiqu'il soit, pour ainsi parler, de l'essence du Juge de l'être plus que le Client, ont demandé une augmentation en disant que la derniere taxe avoit été faite sur d'autres bleds que ceux qu'on leur délivroit. Ils n'ont pas réussi.

Nous apprennons de l'Amérique septentrionale que les prohibitions ont fait tomber à un schelling le boisseau de froment qui valoit communément un dollar ou quatre schellings.

Des lettres de Pensacola portent que les maladies désolent la Floride Occidentale, & qu'elles ont été funestes à la Garnison de la Mobile.

Les Communes ont ordonné la rédaction d'un Bill pour prévenir la chasse furtive des bêtes fauves, peut-être en attendant un Bill contre ces bêtes mêmes qui ont été assez long-tems protégées contre l'intérêt public pour cesser de l'être. Il semble du moins que leurs Propriétaires devroient répondre du mal qu'elles font dans les champs comme les Fermiers répondent du mal que font leurs troupeaux.

L'Auteur d'un Pamphlet intitulé, *Résistance & non Rebellion*, a publié un état des droits que payent les Colonies de l'Améri-

que : il en résulte que leurs charges & leurs dettes doivent surpasser celles de la Métropole. Nous en donnerons les détails.

La Société d'Émulation a accordé une gratification à M. John Bedford, demeurant à Bridgend dans le Glamorganshire, pour le récompenser du service qu'il a rendu au Public en donnant au fer un très-haut degré de perfection.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Cete, *le 13 Décembre.*

On a publié que la Ferme du Tabac prenoit les précautions les plus sages pour empêcher que cette poussiere ne soit sophistiquée par les Débitans. Le fait ne peut pas être douteux, & l'objet est très-louable. De ces précautions, nous ne connoissons que la résolution prise de ne livrer aux Débitans que du tabac rapé, l'établissement de moulins propres à en rendre le grain parfaitement égal, & l'activité de leur travail pour en approvisionner les dépôts dépendans de celui-ci. On conçoit que ce soin dispensera les Débitans de raper le tabac & de gagner cette main-d'œuvre, & qu'elle les obligera, pour satisfaire aux goûts de leurs différentes pratiques, à une nouvelle opération pour en avoir de gros & de fin : mais il n'est pas facile de comprendre comment les falsifications seront prévenues par ce moyen : est-ce le tabac en corde qu'on sophistique ? N'est-il pas possible de méler des matieres étrangeres avec le tabac en poudre ? C'est ce qu'il seroit à propos d'expliquer pour que le Public voye toute l'étendue du service & y mesure sa reconnoissance. Du reste les Particuliers conserveront la liberté d'acheter le tabac en carotte & de le faire moudre à leur gré.

De Toulouse, *le 16 Décembre.*

Par des Lettres-Patentes données à Fontainebleau le 24 Octobre, registrées à la Cour des Comptes, Aides & Finances de Montpellier le 17 Novembre, il est défendu aux Collecteurs & autres chargés du recouvrement des impositions, de faire saisir, pendant dix ans, les bestiaux de toute espece dans la Province de Languedoc.

Jamais il ne fut plus nécessaire de venir au secours de nos Provinces désolées pour relever le courage des Cultivateurs & soutenir leurs travaux. La ruine de la culture est sur le point d'être consommée par le différend élevé entre les Propriétaires des terres & leurs Fermiers, au sujet de la perte de leur gros bétail. Chaque partie prétend la rejetter sur l'autre, la résistance est réciproquement opiniâtre. Pendant ce combat, l'exploitation languit, chacun craint, s'il remonte la charrue & travaille la terre, que ses droits ne soient compromis. Quel que soit l'événement d'un procès, le Jugement seroit trop tardif ; il en résulteroit, si la prudence du Gouvernement ne prévenoit le mal, pour l'Etat privation de récoltes, & pour les deux parties une ruine entiere & inévitable ; car le Fermier, déjà dépouillé de ses avances rurales & hors de portée de remonter ses attelages, auroit mangé son dernier liard dans le procès ; & contraint par son impuissance de faire divorce avec la terre, il n'existeroit plus pour la culture, la terre resteroit stérile. Ainsi le Propriétaire, quand il paroîtroit gagner sa cause, succomberoit sous le poids du malheur de son débiteur insolvable.

Sans doute il est toujours utile aux Parties contendantes de se rapprocher & de faire des sacrifices. Mais le cas présent semble ordonner ce que la prudence conseille dans tous les autres. Le Propriétaire qui ne peut exploiter par lui-même, ne sçauroit se dissimuler combien il lui importe d'aller au secours de son Fermier, s'il veut maintenir son revenu, puisque l'impuissance est un état de mort & qu'il n'y a point de sang à tirer des veines d'un cadavre. Le découragement est si général parmi ces Cultivateurs qu'ils n'aspirent qu'au resiliement des baux, & qu'on ne trouve plus qu'avec peine à renouveller les baux expirés malgré le rabais d'un quart du prix ancien. Cette féconde industrie qui par la concurrence la plus soutenue avoit depuis dix ans presque doublé les revenus va s'anéantir.

L'intervention du Gouvernement paroît d'autant plus indispensable dans ces circonstances que l'équité des Tribunaux, composés de Propriétaires, Parties, en quelque sorte dans chaque affaire, se refuse natu-

rellement à en prendre connoiſſance. Des Juges qui ſeroient ainſi froiſſés entre le devoir & l'intérêt, ſe recuſent. D'ailleurs des formalités lentes & diſpendieuſes aggraveroient le mal qu'il s'agit de réparer. Il faut qu'une Autorité paternelle qui inſpire la confiance, rallie le plus promptement qu'il ſera poſſible des intérêts ſi puiſſans & rende l'activité à des travaux ſi néceſſaires.

Il eſt des Citoyens qui penſent qu'après cette importante conciliation, il faudroit autoriſer la ſtipulation des intérêts pour le prêt à jour. Ils ſe fondent ſur ce que, quelque ſort qu'on faſſe aux Propriétaires & aux Fermiers, ils auront beſoin, pour les avances de la culture, de capitaux conſidérables qui ſeront facilement obtenus par ce moyen & qui féconderont des fonds ſtériles ſans ce ſecours. C'eſt une opinion que nous nous bornons à rapporter en la ſoumettant à la déciſion des perſonnes à qui il appartient de prononcer ſur ces matieres; nous leur demanderons même leur avis.

(*S'il eſt de l'ordre eſſentiel de la Juſtice qu'en général la perte ſoit pour celui à qui appartenoit la choſe, comme l'indemnité, ſauf conventions, uſages, conditions contraires; ſi la loi qui aſſez généralement a pourvu en faveur des Cultivateurs aux cas majeurs pour l'intérêt commun des Propriétaires & des Fermiers, laiſſe dans celui là leur ſort indécis; ſi le Cultivateur ſe trouvoit, pour ainſi dire, abandonné de la nature entiere, comment le Propriétaire réſiſteroit-il à la loi impérieuſe de ſon intérêt perſonnel, de ſon intérêt capital? Que deviendroit il, ſi au lieu de ſecourir & d'aider ſon Allié naturel, il ſe déroboit à lui-même les biens qu'il en attend? Comment ſe détermineroit-il à conſommer en frais de procès & ſon propre argent & celui de ſon Fermier, au lieu de mettre ou laiſſer mettre ces fonds en avances indiſpenſables de culture? Quelle perte pourroit-il cauſer qu'il ne partageât? Quel ſacrifice pourra-t-il faire dont il ne recueille lui-même les fruits? Comment contraindra-t-il ſon Fermier à ſe procurer des beſtiaux quand celui-ci n'en aura pas les moyens? Comment l'obligera-t-il à tenir un bail, quand celui-ci ſera dans l'impuiſſance de cultiver? Où prendra-t-il ſes fermages, quand celui-ci n'aura rien? &c. &c. &c. Quoiqu'il faſſe de bien, ce ſera pour lui qu'il travaillera. Nul homme raiſonnable ne réſiſtera à l'évidence de ces vérités. Cependant il paroît néceſſaire, puiſqu'il s'éleve des différends, de prononcer préalablement ſur le droit, pour ôter tout ſujet d'altercation, faciliter les arrangemens amiables, laiſſer à la prudence tout ſon ſang froid, aux intérêts communs une parfaite intelligence, à la bienfaiſance tous les motifs, toute ſa raiſon, toute ſa vertu*).

De la Rochelle, *le 16 Décembre.*

Les maladies qui ont regné ici depuis le mois d'Août, ſe rallentiſſent. Des familles qui n'ont pas paſſé la ſaiſon à la campagne, il y en a peu qui n'en aient été atteintes, & il y en a beaucoup qui en ſont en deuil. Notre Ville eſt, pour ainſi dire, un hôpital de convaleſcens. Outre les chaleurs de l'été, la diſette de fruits, les intempéries ordinaires de l'automne, on croit que des cauſes particulieres ont concouru à altérer la pureté de l'air. Les uns en accuſent le curement des foſſés de la Ville: mais cette opération, dont l'objet a été au contraire de prévenir une influence pernicieuſe, a été exécutée l'hiver dernier, & depuis cette époque, on a eu ſoin d'ouvrir tous les 15 jours aux grandes marées les écluſes pour renouveller l'eau & laver les foſſés, attention ſalutaire. D'autres attribuent le mal aux excavations que les Religieux de la Charité, chargés de l'Hôpital Militaire, ont faites pendant l'été à travers la Ville, & en particulier le grand Cimetiere de S. Barthelemi établi ſur le rempart près de la Place d'armes, promenade ordinaire de la belle ſaiſon, pour conſtruire un égout deſtiné à conduire les immondices de l'Hôpital aux foſſés de la Ville. Cette conjecture eſt très-vraiſemblable. Perſonne n'ignore combien il eſt dangereux de remuer la terre des Cimetieres; & il eſt à propos de citer de nouveaux faits à l'appui de cette opinion dans un moment où la néceſſité de la tranſlation des ſépultures hors des Villes occupe toutes les Autorités.

Les Cultivateurs de ce pays ont profité des beaux jours qui ont ſuivi les vendanges pour faire leurs ſemailles. Elles ont été aſſez généralement finies plutôt qu'elles ne l'avoient été depuis pluſieurs années, excepté dans quelques fonds où l'on a laiſſé le beau tems s'écouler & les pluies arriver.

Les vins ſont à peu près de la même qua-

lité que l'année derniere, & rendent autant à la chaudiere & même plus ; mais il y en a un grand tiers de moins dans les cantons les plus heureux qu'il n'y en avoit eu à la précédente récolte, quoique médiocre. La plus grande partie se gâte & n'est plus propre qu'à être brûlée.

Il seroit donc bien essentiel de trouver des débouchés pour nos eaux-de-vie ; cependant de jour en jour leur débit diminue, car la Picardie & autres Provinces que nous avions coutume d'approvisionner se tournent entiérement du côté de Barcelonne où l'abondance du vin procure des eaux-de-vie à meilleur marché ; ce meilleur marché fait passer par dessus la qualité fort inférieure. Sans les gros droits auxquels nos eaux-de-vie sont assujetties, nous soutiendrions bien cette concurrence, nous l'emporterions sans difficulté. La fiscalité nous interdit donc le débit ; elle nous ruine & n'en profite pas, puisque nous ne vendons pas ou presque pas. Sans des facilités, le Cultivateur sera donc obligé ou de garder ou de donner à vil prix sa denrée, & par conséquent de négliger sa culture ou de la soutenir par des emprunts qui soulagent un instant pour accabler ensuite. Il faudroit au moins une réduction de droits pour nous mettre au pair avec l'Etranger, & empêcher que nous lui laissions une branche de commerce que la nature nous adjuge, que la seule culture propre à notre sol soit abandonnée ou encore plus détériorée, que la fiscalité ne nous ôte elle-même les moyens d'acquitter les vraies impositions & de concourir à la prospérité de l'Etat.

De Dieppe, *le* 18 *Décembre*.

En 1774, il entra dans notre Port *cinquante-neuf navires* de Terre-Neuve ; ils déposerent *six cens quatre vingt quinze mille* pesant de morue.

En 1775 jusqu'à ce jour, il y est arrivé *quatre vingt-onze navires* ; ils y ont apporté *un million cent cinq mille* de morue ; on en attend encore *cinq ou six*.

On doit envoyer, l'année prochaine, à cette pêche *vingt navires* de plus.

Honfleur qui y avoit presque renoncé, a repris & augmenté ses armemens. Grandville & Saint-Malo ont presque doublé les leurs.

La consommation de morue à Paris a été très-forte, cette année. Croira-t-on que la suppression de droits n'y a point influé ? Croira-t-on que ce n'est point, parce que le commerce a été délivré de ces entraves fiscales, que la pêche a pris un si étonnant essor ? Croira-t-on que le régime actuel n'a point augmenté les moyens de consommer & de produire ? Croira-t-on que cette abondance de subsistances & tous ces autres avantages ne sont pas les effets des principes actuels, des sages sacrifices, des bienfaits du Gouvernement ? Voilà un bien, un grand bien, un bien général : qu'on ose le contester !

Malgré l'augmentation considérable de la consommation, il est resté à Dieppe beaucoup de morue. Manquons-nous de Consommateurs ? Sans doute nous manquons encore, non d'hommes, mais d'hommes aisés, seuls Consommateurs, le même régime étendu nous les donnera, ces Consommateurs utiles. Dieppe a, pour le débit de ses productions, un grand rapport avec les pays de vignobles : supposons que la fiscalité, du moins, se tempere à l'égard des vins, le Vigneron recevra plus de demandes, vendra davantage & mieux, plantera sur des côteaux stériles & améliorera les vignes anciennes : plus à l'aise, il achetera nos denrées & nous ne craindrons pas l'abondance : la pêche & la culture s'encourageront & se soutiendront réciproquement. Quand on fournira des gens en état de consommer, nous nous engagerons à trouver des gens en état de produire. Que la liberté frappe d'un pied la terre, il en sort des denrées & des hommes.

Si l'on nous avoit demandé, il y a un an, où nous trouverions à monter en 1776 soixante navires de plus qu'en 1774, nous aurions été aussi embarrassés à répondre qu'on croit que peut l'être M. l'Abbé Baudeau à dire où il trouvera le nombre des hommes nécessaire pour l'augmentation de productions qu'il a annoncée dans ses *Ephémérides*. Nous n'avons pas créé ces hommes, ils existoient ; mais ils existoient dans la misere, l'inaction. Nous reprochera-t-on de les avoir arrachés à la culture ? Elle étoit donc bien chétive s'ils l'ont quittée pour un métier aussi dur que la pêche de Terre-Neuve. Mais le fait est que ces gens-là ont été rendus chez eux en Juillet, Août, Sep-

tembre : une partie a travaillé aux nouvelles récoltes, tous ont travaillé aux récoltes futures.

DE MONTCASSEL, *le 21 Décembre.*

On se plaint ici comme en divers autres endroits de la Flandre que le chauffage est fort cher. On en donne plusieurs raisons, entr'autres que le luxe en fait une consommation énorme pour abâtardir jusqu'aux derniers valets. Nos vieillards ont vu les gens riches ne faire qu'un feu dans leurs maisons, il y a soixante ans, tandis que leurs enfans beaucoup moins à leur aise en font deux, trois & quatre.

La houille, ridiculement calomniée par ceux qui ne la connoissent pas, est un secours pour les Peuplades à portée des mines. Celle d'Angleterre revient ici trop chere pour que nous puissions en faire usage; nous manquons de communications faciles pour en tirer du Boulonnois; nous éprouvons de graves inconvéniens à en faire venir de Valenciennes, à cause de la multiplicité des déchargemens & des rechargemens par eau & par terre, à cause des manipulations & mauvais mélanges que le trafic de main en main entraîne, enfin à cause du déchet qu'occasionne le transport.

Nos Villageois disent que le *Mont-Cassel est un pâté qu'il seroit bon d'ouvrir.* L'expérience a prouvé qu'il y a plus de mines & qu'elles sont plus faciles à exploiter dans les montagnes que dans les terreins bas.

Depuis quatre ou cinq ans, on parle de la formation d'une Compagnie qui chercheroit & ouvriroit des mines de houille sur le penchant de notre montagne. Il est étonnant que cette entreprise ne s'exécute pas dans un pays qui ne manque ni de Capitalistes ni de bras industrieux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Avis au Public.

Le sieur Sauvalle & Compagnie, de la Société Royale d'Agriculture à Sens, continuent de cultiver dans leurs pépinieres toutes les meilleures especes de fruitiers, en poiriers, pommiers, pruniers, pêchers, abricotiers, cerisiers, amandiers, néfliers, noisettiers, aveliniers, figuiers & coignassiers.

Petits plants de bouleau, marsault, sycomore, érable, épine, ormille, charmille, chêne, frêne, troëne, bois de Sainte Lucie, murier blanc, aubier.

Plants de peuplier d'Italie, petits plants & boutures de cet arbre choisi, à juste prix. Peupliers de la Caroline dont les feuilles portent jusqu'à 15 pouces, d'un beau verd & veinées de rouge, se conservant jusqu'aux fortes gelées; peupliers de Canada à bois rond & à bois quarré, blancs de Hollande, peupliers de Virginie à feuilles odorantes, peupliers d'Athénes, peupliers de Suisse superbes; mûriers blancs, mûriers roses d'Italie, ormes, sycomores, acacia a fleurs blanches, différentes variétés de frênes, maronniers d'Inde en grands & en petits plants.

Arbustes & arbrisseaux pour la décoration des parterres, épinevinette de canada à gros fruit, épinevinette à fruit bleu, acacia à fleurs roses, arbrisseau d'Amérique qui fleurit deux fois l'an & que l'on peut mettre en caisse; althœa, alisiers de Bourgogne, alaternes, pruniers, cerisiers, poiriers, merisiers, épines, pêchers & ronces à fleur double, amélanchier, arbre de Judée, thuya, pourpier de mer, azerolier, bagamaudier, bignonier à grandes & à petites feuilles, arbuste grimpant à très belle fleur rouge; bonduc ou chicot des Indes, buisson ardent, buplerum, cerisier à grappes, chevrefeuilles toujours verds, le précoce & celui d'automne; ébénier, chamœcerasus, trifolium, cytise de Sibérie, cytise velu, cornouillier à fruit blanc qui fait de jolies palissades, cornouillier panaché, cyprès, sapins, pins, épine royale à feuilles d'arbousier, à feuilles d'érable, pinchault, épine à ergot de cocq, érable sucre de Canada, érable plain de Virginie, acacia de Sibérie, vernis, bignonier, catalpa, rhamnus, catharticus, aulne à feuilles blanches en dessous, février d'Amérique, bourdaine, azerole de Canada, bois joli, boules de neige, chiendent panaché, dierville, érable de Crête, érable de Montpellier, pistachier, chêne verd, caprier, jasmin d'Espagne, grenadiers à fleur & à fruit, framboisiers blanc & rouge, framboisiers de tous les mois, de Mal-

the, de Canada, noisettier de Lyon à fruit vineux, fusain à larges feuilles, genet d'Espagne, groseiller à un seul grain violet, troëne toujours verd à fruit jaune, jasminoïde très joli arbuste, jasmin, laurier-cerise, laurier-alexandrin, laurier-thim, marsault panaché, noyer de Virginie, olivier, olivier de Bohême, periploca, quatre especes de platanes magnifiques, rhamnoïdes, romarin, roses à la Reine, roses panachées, roses des quatre saisons, rosier d'Angleterre à fleur double blanche très-odorante, roses pourpres, roses mousseuses & quantité d'autres; sauge panachée, plusieurs especes de saules, symphoricarpos, siringa, siringa à fleur double, siringa nain, saule-parasol d'Orient, securidaca, sorbier des oiseaux, arbre très-agréable par son fruit à grappes rouges qui attire les grives & qui fait un effet charmant dans les avenues, les bosquets & les remises; spiræa à fleurs blanches, à feuilles d'obier, sureau à feuilles de persil, à grappes rouges, de Canada à feuilles luisantes; sumac à fruit verd, à fruit rouge; tamarisc de Narbonne, de Hollande; tacamahaca ou baumier du Pérou, tilleul d'Amérique à trés-larges feuilles, tilleul de Hollande, viornes de Canada & beaucoup d'autres especes d'arbres, arbustes & arbrisseaux qu'ils se sont procurés des pays étrangers, mais dont la foiblesse ne permet pas de les annoncer cette année.

Le sieur Sauvalle tient encore toutes les especes de vignes de table & à faire le vin.

On peut être assuré que cet établissement où il regne beaucoup d'ordre, donne les véritables especes de fruitiers, d'arbrisseaux & d'arbres étrangers; & les soins qu'on y prend pour faire parvenir les arbres à leur destination, assurent aux Entrepreneurs la confiance publique.

II.

Extrait d'une Lettre de Lyon du 10 Décembre 1775. Sur les progrès de l'Imprimerie en Espagne.

J'ai dans mes mains un petit Livre imprimé à Madrid en 1774 chez Joachim Ibarra, dont on m'a fait présent. C'est un prodige de beauté tant pour la blancheur, le poli & la force du papier, que pour la précision, l'élégance & la fermeté du caractere, soit aussi pour la noirceur de l'encre & le bon goût des espacemens. Les éditions de Barbou ne sont qu'un griffonnage auprès de celle-là. Baskerville seul pourroit entrer en comparaison avec elle; mais je doute qu'il la soutint à l'examen. Or les caracteres ont été fondus sur les lieux; l'encre & le papier y ont été fabriqués aussi. Ce n'est pas le seul Livre parfaitement exécuté dans la même Ville. J'ai encore vu un Salluste in-folio de la plus grande magnificence, & plusieurs Ouvrages Espagnols. Il semble que le Louvre ait passé dans ce pays avec les Princes qui le gouvernent. On compte dès-à-présent dix Imprimeries à Madrid, dont 4 ou 5 font rouler habituellement des 12 à 15 presses. Valence & Barcelonne qui se piquent d'émulation, commencent à partager avec la Métropole cette branche importante d'industrie que vous sçavez leur avoir été totalement inconnue il n'y a pas encore 4 ou 5 ans: car on comptoit à peine dans l'Escagne entiere 3 ou 4 misérables Imprimeurs avec des caracteres à demi usés & du papier gris, dont le dernier effort étoit d'imprimer des Affiches, des Almanachs ou des Mandemens. Alors nous faisions tout le commerce de ce pays en concurrence avec Venise, & il est presque absolument perdu. C'est, entre mille, une des obligations que nous avons..... à la taxe dont ont été & sont encore surchargés les papiers nationaux.

III.

AVIS.

» Le sieur Gambés, Distillateur, dont » la réputation pour les bonnes liqueurs » s'accroit tous les jours, vient de reprendre son ancien établissement à Tournon » en Vivarais, après avoir fait quelque séjour à Carcassonne où il croyoit fixer sa » résidence: des raisons de santé l'ont forcé à quitter cette derniere Ville. Il excelle dans les huiles d'anis, de canelle, » de gérofle, de cédra, de noyau, de roses » & quantité d'autres; les crêmes de moka, » de vanille, de citron &c. Les personnes » qui s'adresseront à lui pour ces especes de » marchandises auront lieu d'être satisfaites. Il compose tous les ans quelque chose » de nouveau dans ce genre.

ERRATA.

N°. précédent 103, art. de *Pétersbourg*, 2e. lig., au lieu de *périlleuses*, lis. *précieuses*; même article, 9e. lig., au lieu de *ne sont que* de *glisser*, lis. *ne sont que glisser*.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Décembre 1775, au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 23 à 24 l.; le nouveau, de 18, 20 à 24 l. *le septier*; le seigle, de 14, 14 l. 15 s. à 15 l.; l'orge, de 11, 12, 12 l. 10 s. à 13 l. Le froment à la Grève, de 24 à 27 l.; le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 liv. 10 s. à 15 l.; l'orge, de 11, 11 liv. 15 s. à 13 liv. aussi *le septier*.

Du Mercredi 20 Décembre 1775, au Samedi 23 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 liv. 10 s., 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Décembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 26 à 27 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 61 à 62; *idem* nouveau, de 59 à 60; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 59 à 60; *id.* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin à la Grève, de 47 à 48 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	11	6
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	11	
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	6	
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5	
Piastres à	49	13	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 12 Déc.

Messieurs

Defays..... pplles.	G.	
Viageres....	G.	

Du Mercredi 13.

Defrance... pplles.	F.	
Viageres	J.	
Tontine	J.	

Du Jeudi 14.

Nau..... pplles.	J.	
Viageres	J.	
Tontine.....	J.	
Decourmont. pplles	B.	
Viageres....	G.	
Tontine.....	G.	

Suite du Jeudi 14

Messieurs

Lempereur. pplles.	L.	
Viageres.....	J.	

Du Vendredi 15.

Rouillard... pplles.	J.	
Viageres.....	J.	
Tontine.....	J.	
Boscheron.. pplles.	J.	
Viageres.....	J.	

Du Samedi 16.

Delarue..... pplles.	L.	
Viageres.....	L.	
Tontine.....	L.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	FESTE.
D°. $\frac{16es}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Bil. des Fermes	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24ll pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

BIBLIOTHÈQUE ROYALE

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 14 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Décembre.*

ON présume que le Gouvernement défendra l'exportation des bleds par ce Port & celui d'Arcangel, afin de pourvoir plus facilement aux besoins des Provinces de Novogorod, Casan, Orenbourg, & autres voisines de la Sibérie, dévastées par le parti de Pugatschew. Elles sont ménacées d'une famine générale & prochaine. La Cour, après y avoir envoyé des grains des magasins de Moscou & autres lieux, se trouve obligée de contracter avec des Négocians pour procurer à ces contrées des ressources suffisantes. On a craint que le commerce tout tourné dans ce pays informe, vers les frontieres, ne se portât pas de lui-même dans les Provinces intérieures où les besoins l'appellent, mais d'où les obstacles l'éloignent. Le sang ne circule pas dans des membres épars.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 23 Décembre.*

Les glaces, détachées par un dégel subit, ont emporté une grande partie du pont de bois jetté sur le Danube, sur-tout vers le bras gauche du fleuve. Cet accident a interrompu la communication de cette Ville avec la Moravie & la Bohême.

Il est question d'un nouveau réglement pour les Douanes & spécialement le droit de *transit*. On voit par les constructions nouvelles de routes & canaux que l'esprit du Gouvernement est de faciliter les communications : d'où l'on conjecture qu'il facilitera les moyens de surmonter les barrieres qui les coupent. Les Douanes retrécissent & embarrassent beaucoup les chemins.

D'HANOVRE, *le 26 Décembre.*

On a publié ici qu'un habile Chymiste avoit trouvé une composition avec laquelle il guérit radicalement le bétail & même le préserve sans inconvénient de toute sorte de maladies. Mais c'est un secret. Jusqu'à ce que l'essai en ait été fait dans tous les genres d'épizootie, il est permis de douter qu'on ait découvert un remede universel & commun pour des maux dont les caracteres seront très-différens & même opposés. On assure que ce Chymiste a rendu, en un jour, la santé à vingt animaux malades, & que d'autres bêtes saines ont communiqué, au moyen de son préservatif, avec les autres, sans en avoir souffert. Le fait peut être vrai ; il en résulte seulement que son remede est bon pour une espece de maladie. Peut-être paroîtra-t-il suspect, parce que l'Inventeur ne se nomme pas, qu'il fait mystere de sa science, & qu'il n'offre ni de donner ni de vendre sa recette. Il

ſemble que, comme lui, on ait cru autrefois & que l'on croye encore vulgairement que tout remede eſt propre à tout mal, ou qu'il n'y ait qu'une ſorte de mal contagieux, puiſqu'on voit tous les jours des recettes communiquées ſans la deſcription des maladies contre leſquelles elles ont été employées heureuſement. Il eſt vrai que par les qualités des remedes propoſés, les gens de l'Art peuvent conjecturer à quelle claſſe de maladie ils ſont propres; il ſeroit pourtant bien avantageux d'épargner aux Médecins ce travail & quelquefois des erreurs, & aux autres des expériences dangereuſes & ſouvent funeſtes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Décembre.*

Le 23, S. M. a donné ſon conſentement royal aux Bills concernant l'exportation du bled d'Inde, les droits ſur le cidre, le mum, le poiré &c.

La Société pour le ſoulagement des Débiteurs a derniérement acquitté les dettes & briſé les fers de deux mille cinq cens vingt-neuf malheureux Ouvriers, Fabricans, gens de mer &c, chefs d'un grand nombre de familles.

On mande d'Exeter que le Peuple eſt dans une affreuſe ſituation. Nul commerce, point d'ouvrage, peu de vivres. Cette Cité, ci-devant ſi floriſſante, n'offre que le ſpectacle de la miſere. C'eſt le ſort de pluſieurs autres Villes.

Avant les Fêtes, il eſt arrivé ici de France trois cens mille œufs. Ce ſecours eſt venu fort à propos dans cette circonſtance.

Il conſte par les regiſtres des Douanes que le produit des droits ſur les vins de Portugal a diminué, l'année derniere, de dix-huit mille livres ſt.

Nous apprennons de Neucaſtle que le vent du ſud & les pluies ont fondu les neiges & les glaces, & qu'on y jouit d'un tems doux. Il eſt entré dans ce Port un grand nombre de bâtimens; mais il y en a eu encore un plus grand nombre qui ont péri ou ſouffert ſur la côte.

Du 14 Décembre 1773 au 13 Décembre 1774. Naiſſances dans cette Ville & ſes Fauxbourgs, 16,998: morts, 20,884 (772 moins que l'année derniere).

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 31 Décembre.*

Dans le courant de ce mois, il eſt arrivé beaucoup de bâtimens & de denrées, de l'huile ſur tout & du bled. L'importation de l'huile a été des plus fortes qu'on ait vues depuis long-tems. Le ſenau, le *Jérémie*, & le vaiſſeau, le *Sérieux*, ſont de retour de l'Amérique. La plûpart des Marins Grecs qui étoient au ſervice de la Ruſſie, exercent actuellement la piraterie dans les mers du Levant. Le nombre de bâtimens venus directement ici de la pêcherie de la morue eſt de quarante-ſix.

De Toulouse, *le 31 Décembre.*

L'épizootie qui a déjà fait tant de ravages dans les Provinces voiſines, en même tems qu'elle a pénétré en Périgord, s'eſt étendue ſur cette contrée. Il a fallu établir un nouveau cordon à deux ou trois lieues de cette Ville pour tâcher d'en arrêter les progrès. On a tué quelques centaines de bêtes à cornes dont l'introduction auroit pu être dangereuſe.

On a répandu des ſecours dans quelques-uns des pays dévaſtés: mais le mal eſt bien grand! Cette maladie n'eſt donc encore connue que par ſes cruels effets! Le caractere n'en a pas encore été publiquement décrit! Les Gens de l'Art, ſoit du dehors ſoit des Provinces éloignées, ne peuvent donner que des avis, des conſeils, des inſtructions vagues! Un Mémoire circonſtancié, imprimé dans les Papiers publics, avec des invitations & des promeſſes faites aux perſonnes expérimentées dans la Médecine vétérinaire, pourroit il être nuiſible; ne pourroit il pas être utile? Y a-t il quelque ſoin à négliger?

Le cas eſt des plus graves. Ce n'eſt pas ſeulement de la viande qu'on perd, c'eſt du lait, du beurre, du fromage; ce ſont des cuirs, ce ſont les principaux objets du commerce de pluſieurs Provinces, ce ſont les bêtes de trait, ce ſont les premiers outils de la culture, ce ſont les fumiers, les labours, les récoltes futures d'une partie

du Royaume. La perte eſt immenſe, & ſes contre-coups ſont infinis : toute la France y eſt grandement intéreſſée de toute maniere.

Les premiers froids ont répandu de vives alarmes dans cette Ville & les environs. Une partie des communications par terre étoit coupée, à cauſe de la contagion dont on vient de parler : les glaces ne permettoient pas la navigation ſur les rivieres. L'on s'eſt trouvé à la veille de manquer de toute ſorte de proviſions.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 2 Janvier.*

La liberté du commerce des grains n'a pu procurer encore, dans ce pays, une diminution notable dans les prix. Si cette diminution eſt tardive, c'eſt à la modicité générale des récoltes qu'il faut l'attribuer. Cependant on ne laiſſe pas d'eſpérer le bien que les bonnes loix doivent néceſſairement produire ſelon les circonſtances.

On a prétendu qu'il y avoit dans ce pays une Compagnie de Commerçans qui accaparoient les grains & qui écartoient adroitement toute concurrence en baiſſant les prix de leur denrée toutes les fois qu'il ſe préſentoit d'autres Vendeurs ; manœuvre qu'il leur eſt, dit-on, d'autant plus facile de faire qu'ils ont aſſez gagné pour perdre paſſagérement & attendre le moment favorable de ſe dédommager. Dans l'état actuel des choſes, c'eſt vraiſemblablement une terreur panique. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à conſidérer que les grains ne ſont pas à des prix fort différens à de grandes diſtances. Il faudroit donc que cette Compagnie ſe fût emparée des bleds de pluſieurs pays, ce qui exigeroit des fortunes fort peu communes dans ces cantons. Il faudroit qu'elle eût conſtruit de tous les côtés d'immenſes magaſins qu'il ne ſeroit pas facile de cacher ; car le bled n'eſt pas une denrée d'un petit volume. Il faudroit qu'elle pût ſe flatter de fermer les communications que les loix ont ouvertes ; car par un grand canal, tel que le Rhône, par exemple, nous pourrions tirer des ſecours de loin à moins de frais que le Peuple ne l'imagine ; & cette Compagnie ne pourroit bientôt faire que des ſpéculations utiles au Peuple.

Il eſt ridicule de chercher des cauſes cachées de rareté & de cherté, lorſqu'il y en a de très-manifeſtes & très-naturelles. On a recueilli peu de bled, il ne pourra donc être à bon marché qu'autant que les circonſtances permettront qu'il en arrive des pays où l'abondance établit des prix fort différens. Mais le cours du commerce a été ſi forcé par des puiſſances ſouvent inconnues que le Peuple eſt tout naturellement diſpoſé à imaginer ce qu'il appréhende plutôt qu'à regarder ce qu'il voit.

On craint beaucoup pour les oliviers. Après la perte que nous eſſuyâmes, il y a quelques années, ſi ces craintes ſe réaliſent, nous nous trouverions entiérement privés du ſeul objet de commerce qui ſoutienne ce canton. La modicité des récoltes, la privation d'une grande partie de nos privileges, la décadence de nos Foires, des dépenſes énormes pour mettre nos campagnes à l'abri des irruptions du Rhône, nous jettent dans une extrême détreſſe.

Il fait un froid très-cuiſant. Beaucoup de vent, point de pluie. Depuis quelques années, il y a eu dans les ſaiſons un déſordre ſingulier.

De Saint-Gilles-sur-Vic (*Bas-Poitou*), *le 2 Janvier.*

Les pays qui auroient beſoin de ſe pourvoir de bétail, en trouveront en aſſez grande quantité dans le Bas-Poitou, aux Foires qui ſont très-fréquentes, & en tout tems. Les embarquemens ſeroient faciles. Il ſeroit à deſirer que les denrées de cettte Province priſſent un peu plus de valeur.

Quelques Propriétaires ont commencé à cultiver des pommes de terre avec un ſuccès remarquable. Au mois de Mars, un Particulier planta *ſix* pommes de terre coupées par morceaux, dans un terrein à ſable ; au mois de Septembre, il en a recueilli *trois cens vingt* dont deux cens très-belles. Le goût en a été fort bon.

Il y a deux ans qu'un Particulier en avoit planté cinq qui lui en donnerent un boiſſeau. Il en a planté, l'année derniere, un demi-boiſſeau, & ſa récolte a monté à ſept boiſſeaux & demi. Il trouve cette ſubſiſtance bonne & ſaine.

Cette culture ſeroit bien utile & même néceſſaire dans le pays. Nous avons beaucoup de pauvres & beaucoup de bétail. Dans la diſette ou la cherté, elle ſeroit d'une

grande ressource pour le Peuple : on en nourriroit & engraisseroit les animaux dans tous les tems.

DE CONCARNEAU, *le 3 Janvier.*

Il y a, dans la Basse-Bretagne, assez de grains & fort peu de débit. Le bled à *dix-huit deniers la livre*, il ne se présente point d'Acheteurs.

D'ANGERS, *le 5 Janvier.*

Depuis long-tems, le prix du froment est fixé à 50 sous, le boisseau du poids de 28 livres. Mais la livre de pain ordinaire du même bled est taxée à 2 s. 7 den. La proportion n'est pas exacte : des droits intermédiaires & autres causes détruisent l'équilibre naturel entre la denrée brute & la denrée appropriée à la consommation. La Police ne se borne point ici à régler le prix du pain : elle exerce le même privilege à l'égard de la viande qui est, dans les grandes boucheries, à 5 s. 9 d. ; & dans les petites à 5 sous 3 deniers la livre. Le suif aussi est taxé ainsi que la chandelle &c. Ces soins exigent de la part de ces Officiers des lumieres & des recherches avec lesquelles leur état n'a pas toujours une analogie marquée.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite de la Lettre sur les droits de Halle.

Je dis (que la liberté de vendre hors des Marchés n'a point attaqué la propriété des Seigneurs), *lors même qu'elle leur causeroit une légere perte*, parce que je ne suis pas encore entiérement persuadé qu'elle leur en cause ; & je suis du moins certain que s'ils en éprouvent, elle sera peu considérable. J'ai pour moi d'abord un fait que je tiens de plusieurs Propriétaires de pareils droits ; c'est que dans les dix huit mois de liberté qui ont suivi la Déclaration de 1763, le revenu qu'ils en tiroient, loin de diminuer, comme vous me paroissez le craindre, avoit même assez considérablement augmenté. Pour peu que vous vouliez considérer ensuite que sous le régime prohibitif, les affaires considérables en fait de grains ne se font pas dans les lieux publics, parce que les gros Commerçans trouvent le moyen de se procurer des permissions particulieres qui les exemptent de la loi, & qu'ainsi sous ce régime même il ne se vend de grains au Marché que pour la consommation journaliere des Habitans du lieu ou des villages voisins, & pour les petites emplettes des Blatiers & Meûniers des environs ; si vous voulez considérer que ces mêmes gens, attirés déjà par d'autres affaires dans le lieu du canton le plus considérable, préféreront d'y faire leurs achats à la peine d'aller exprès chercher leur petite provision chez des Fermiers qui ne voudront pas d'ailleurs prendre la peine de vendre en détail, vous conviendrez avec moi que la liberté ne diminuera guere la somme des denrées qui se vendent communément dans les lieux de Marchés.

Mais, me direz-vous, & c'est votre seconde objection, lors même que l'habitude & la commodité qu'il y trouve empêcheroient le commerce de s'éloigner des lieux où il se faisoit auparavant, il ne résultera pas moins des inconvéniens très-considérables pour le Public & une perte réelle pour les Seigneurs, de l'entiere liberté qu'accorde l'Arrêt du Conseil. Au lieu de se conclure sur la Place publique, les affaires se feront dans des cabarets & dans des maisons particulieres ; la Police ne présidant plus à ces opérations, il y aura tous les jours des querelles, on vendra à fausses mesures, le pauvre Consommateur sera vexé par le Vendeur presque toujours plus riche que lui ; & dans ce malheur public, le Seigneur trouvera encore son malheur particulier, puisqu'il sera privé de son droit dont l'exercice lucratif pour lui auroit prévenu tous ces maux.

A cela je répondrai que la crainte de quelques abus qui peuvent résulter d'une loi fondée sur le droit qu'a chaque homme de disposer comme il lui plaît de la denrée que son travail a produite, & sur l'avantage réel que toute une Nation doit trouver dans la liberté rendue à chaque Citoyen d'exercer son droit, ne doit pas arrêter le Législateur & l'empêcher de faire un acte de justice. Ces abus d'ailleurs seront-ils aussi grands que vous l'imaginez ? On vendra à

fausses mesures ; est-ce que l'Acheteur ne se connoît pas en grains & en mesures aussi bien que le Vendeur, & ne s'appercevra-t-il pas bientôt de la tromperie, si elle existe ? Ne demandera-t-il pas, pour peu qu'il la soupçonne, à employer la *mesure légale*, & n'aura-t-il pas recours aux Magistrats pour se faire rendre justice, s'il étoit lésé ? La punition exemplaire d'un seul Vendeur n'effrayera-t-elle pas les autres, & ne les contiendra-t elle pas, s'ils étoient venus avec l'intention de tromper ?

Oui, me direz-vous, le Vendeur fripon sera puni si on l'accuse ; mais les Acheteurs se feront difficulté de demander l'emploi de la *mesure légale*, & ne recourront à ce moyen qu'à la derniere extrêmité, parce qu'il les assujettiroit au payement du droit de minage qui est précisément ce qu'ils veulent éviter.

Mais, vous répondrai-je encore, la quotité de ce droit, différente suivant les lieux, est ou considérable ou foible dans celui que vous supposerez : dans le dernier cas, elle ne sera peut-être qu'équivalente aux frais que devroient faire les Vendeurs & les Acheteurs pour conclure leur marché hors de la place publique ; car il ne faut pas croire qu'un Particulier prête sa maison pour être un entrepôt de grains, sans en tirer aucune rétribution ; & si les Cabaretiers le font en apparence, les dépenses auxquelles le séjour seul dans un cabaret engagera les deux parties contractantes ; dédommagement certain sur lequel le Maître aura compté, & qui devront être payées par les grains vendus, en augmenteront nécessairement la valeur : à cela, si vous ajoutez encore le louage des mesures, ou l'embarras de les apporter, vous verrez que cette maniere de commercer sera tout aussi chere que l'autre, ou que s'il y avoit quelque léger profit à la choisir, il seroit plus que compensé par la certitude, en concluant le marché sur la place, d'éviter toute erreur & toute fripponnerie.

Si la quotité du droit de minage étoit au contraire assez forte pour effrayer le commerce & l'éloigner de la place publique, les Seigneurs auront un moyen sûr de l'y ramener ; & ce moyen, ils le prendront parce qu'il sera conforme à leur intérêt ; ils baisseront le taux de leur droit, ils feront en sorte que les Commerçans trouvent plus d'avantage (& la sûreté des mesures en est un fort garant) à faire publiquement leurs affaires, en payant un droit léger, qu'à conclure des marchés secrets dont ils sentent tous les inconvéniens ; alors tous ceux que vous redoutiez pour le maintien de l'ordre & la tranquillité publique, cesseront, & les Seigneurs, en faisant une action généreuse en apparence, & qui le sera réellement pour plusieurs qui n'envisageront en la faisant que l'utilité générale, n'éprouveront aucune perte sur le revenu de leurs droits, & les verront peut-être s'augmenter, dans certains cas, par l'activité infiniment plus grande que donneront au commerce la circulation libre, établie par le Gouvernement, & les facilités par lesquelles ils l'auront eux-mêmes aidé.

J'espere que vous me dispenserez à présent d'une réponse directe, à ce que vous me dites à la fin de votre Lettre, sur l'impossibilité dans laquelle seront, au moyen de cette même disposition de l'Arrêt du Conseil, les Officiers de Justice & de Police de connoître le prix des grains ; connoissance nécessaire pour parvenir à la fixation des cens, rentes & autres droits payables en denrées. Vous supposez qu'on ne vendra plus de grains au Marché, & certainement si votre supposition pouvoit se réaliser, il seroit impossible de se procurer la connoissance de leur prix de la même maniere qu'on le fait aujourd'hui ; mais il y en auroit d'autres, & la notoriété publique sur le taux auquel se seroient faites dans le canton le plus grand nombre de ventes, pourroit y suppléer : mais sans m'efforcer de chercher des remedes à un mal absolument chimérique, je crois vous avoir suffisamment prouvé que ce que vous regardiez comme possible & même vraisemblable n'arrivera jamais. On continuera de porter des grains dans les lieux où se rencontre nécessairement un nombre considérable d'Acheteurs, on continuera d'en vendre sur la place publique, parce que les frais nécessaires pour vendre ailleurs seront souvent équivalens à ceux du droit de minage, & que la place publique aura sur tous les autres lieux l'avantage de délivrer l'Acheteur & le Vendeur de tous les soupçons que l'un pourroit concevoir de la bonne foi de l'autre.

Concluons donc que la liberté de vendre

& d'acheter par tout indifféremment, établie par l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre, est un hommage solemnel rendu par le Gouvernement au droit naturel de chaque Citoyen; qu'elle est un bienfait public, puisqu'elle seule peut procurer abondamment les subsistances en ranimant l'Agriculture & le Commerce qui languissoient enchaînés par les prohibitions; concluons encore que la bonne police n'en souffrira en aucune maniere, & qu'enfin les Propriétaires des droits de minage & autres droits de marchés n'auront ni motif raisonnable, ni même aucun prétexte pour se plaindre. Réjouissons-nous avec les bons Citoyens d'avoir un Roi qui veut le bien, & dont les premieres démarches, heureux présage pour la suite, ont été dictées par la justice & par l'humanité; souhaitons qu'il regne long-tems sur une Nation qui attend de lui son bonheur, & mettons au premier rang celui d'avoir confié l'administration de ses Finances à un Homme que le vœu public y portoit, & dans qui la supériorité des lumieres se trouve réunie à la supériorité plus précieuse encore des vertus. J'ai l'honneur d'être &c.

Paris, 9 Novembre 1774.

II.

Solution du Problême proposé dans la Gazette du 13 Décembre.

Pour résoudre le problême proposé dans la Gazette d'Agriculture, Commerce, Arts & Finances du Mardi 13 Décembre, touchant la fabrication des boutons d'habit à paillons colorés, il suffit de sçavoir en combien d'especes ces boutons sont fabriqués ou peuvent l'être.

1re. Espece, boutons d'or; le paillon, la grille & le cercle sont d'argent doré au feu.

2e. Espece, boutons d'argent; le paillon, la grille & le cercle sont de pur argent sans couleur, à l'exception du paillon qui est peint en toutes sortes de couleurs.

3e. Espece, boutons dorés; le paillon, la grille & le cercle sont de cuivre doré au feu & le paillon peint.

4e. Espece, boutons argentés; le paillon, la grille & le cercle sont de cuivre argenté au feu & le paillon peint.

5e. Espece, boutons de cuivre; ils sont sans aucun mélange, si ce n'est la peinture du paillon.

Il en vient quelquefois d'Angleterre, de la derniere espece; mais il ne s'en fabrique point en France.

Il s'en fait peu de la 1re. & de la 2e., parce que dans ce genre le cuivre doré ou argenté a autant d'éclat & beaucoup plus de solidité que si les boutons étoient de pur métal d'or ou d'argent.

Toute la fabrique consiste donc en la 3e. & 4e. especes, c'est-à dire, à des boutons dorés ou argentés, avec cette différence que les uns employent des paillons fins, & les autres des paillons faux.

Mais pourquoi se servir de paillons fins, dès-lors que le paillon faux a le même éclat & ne dure pas moins?

Ce n'est cependant que par ce mélange que le Public peut être trompé.

	#	s
Les boutons de la premiere espece sont du prix de	9	
Ceux de la 2e. de . . .	8	
Ceux de la 3e. de . . .	4	10
Ceux de la 4e. de . . .	4	
Ceux de la 5e. de . . .	3	

Il faut donc *interdire* le mélange, & pour cet effet autoriser la fabrication & l'emploi du paillon faux, révoquer en conséquence les Lettres-Patentes du 23 Avril.

Pour s'assurer de la fidélité du Fabricant, & le punir suivant la rigueur des Ordonnances, en cas de mélange du fin & du faux, lui prescrire de coudre les boutons des deux premieres especes avec de la soie, & ceux des trois dernieres avec du fil; c'est de cette maniere qu'on distingue les galons fins des galons faux.

Voilà le problême résolu; mais sur le même sujet il s'en présente un autre. Si les Boutonniers peuvent employer des paillons faux, il s'établira des fabriques de ces paillons; & comment empêcher les Brodeurs de mélanger le trait & le filé fin? Il se fabrique des traits dorés ou argentés, comment en empêche-t-on le mélange? C'est l'affaire des Juges de Police & des Jurés-Gardes. Le mélange des traits & filés fins est plus facile que celui des paillons, & il tire bien plus à conséquence. D'ailleurs, quant aux boutons, l'assujettissement de coudre avec de la soie ceux qui sont d'or ou d'argent, & avec du fil toutes les autres

espéces, est un moyen qui ne peut pas avoir lieu, ni être remplacé par un autre équivalent, pour les traits faux qu'on peut employer dans la broderie.

On peut encore *interdire* à toutes personnes, autres que les Maîtres Boutonniers, la fabrication, l'achat & la vente des paillons faux, sous les peines portées par la Déclaration du 21 Mai 1746.

Nn. La solution du problême par des *réglemens* & des *interdictions* n'est nullement difficile; nous ne croyons pas qu'il ait été proposé dans cette vue, & il nous semble qu'il reste à prouver la justice de ces *interdictions* & de ces *réglemens*. Il seroit beaucoup plus naturel, plus équitable, plus simple de ne rien défendre & de distinguer par une marque particuliere (ce n'est pas à dire par des droits de contrôle &c.) chaque espece de boutons?

III.

Ordonnance pour la cure des glandes au sein, publiée dans les Affiches de Picardie.

Deux saignées du bras, de deux palettes chacune; prendre, pendant vingt jours, le matin, un bouillon fait avec une demi-livre de moëlle de veau & une once de patience sauvage, coupée par petits morceaux. Le veau & la racine étant presque cuits, jettez dans le pot une poignée de chicorée sauvage, laitue, bourrache, buglosse & scolopendre; passer le tout, & y faire fondre un gros de sel admirable de Glauber, & purger tous les six jours, en faisant fondre, dans le même bouillon, deux onces & demie de manne & un gros de sel végétal. Après l'usage des bouillons, prendre, tous les matins, la pesanteur d'un gros d'un opiat fait avec demi-once d'extrait d'énula-campana, demi-once d'extrait d'absynthe, autant de safran de Mars, corail préparé, yeux d'écrevisse & diaphorétique minéral, de chacun un gros; sel de tamarin, deux gros, rhubarbe en poudre & poudre cornachine, de chacune, un gros & demi, æthiops minéral demi-once; le tout bien méler & envelopper avec syrop de pommes; composer & en faire un opiat mou, & prendre par-dessus deux tasses de thé.

Appliquer sur le sein un morceau de flanelle trempée dans une décoction émolliente, pendant un mois; après quoi, tremper le morceau dans de l'eau où l'on aura fait fondre, par parties égales, du sel ordinaire & du sel ammoniac. Observer un bon régime, & tenir le ventre libre par des lavemens.

On assure que ce remede guérit radicalement le cancer.

IV.

Pépiniere &c.

M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire, a établi une pépiniere au Bourg & Paroisse de Saint Léger, à une lieue de ladite Ville, en remontant la riviere, & à un demi-quart de lieue de son bord occidental. On trouve dans cette pépiniere toutes les bonnes especes d'arbres fruitiers à pepin & à noyau, des arbres d'avenue, comme ormes, frênes, peupliers d'Italie, platanes, sicomores &c. On peut s'adresser *à Saint Léger au nommé Martin, Jardinier*, ou *à la Charité-sur-Loire à M. Jolly* &c.

Nn. Le Gouvernement a consacré des sommes considérables pour établir & entretenir des pépinieres dans les différentes Provinces du Royaume. Ces pépinieres s'établissent ou ne s'établissent pas; on les entretient bien ou mal; elles sont un peu utiles ou fort inutiles: n'importe, le Gouvernement paye. Un Administrateur en chef est obligé, quant à ces objets, à se reposer sur la vigilance des Subministrateurs qui s'en reposent sur d'autres &c. Si, par hasard, il s'éleve quelque part une bonne pépiniere, il y a tant de demandes à faire, d'agrémens à obtenir, de formalités ou de bienséances à observer, qu'il est bien rare qu'un Cultivateur, qu'un Paysan parvienne à en tirer quelques plants ou tente même d'y parvenir. Cet objet présenteroit peut-être une économie à faire pour le soulagement du Peuple ou de l'Etat. Des Particuliers forment & formeront des pépinieres moins chérement, plus soigneusement, plus fructueusement, plus utilement que les Planteurs; la dépense sera très-productive, & l'on n'aura qu'à y employer un petit coin de terre. L'inconvénient que nous venons de remarquer sur les pépinieres

royales, en a fait réunir à une autre partie de l'Administration.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 4 Janvier 1775, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 22 à 27 liv. *le septier ; idem* au au Port de la Grêve, de 26 à 26 l. 15 s.; le seigle, de 14, 15 à 16 livres.; l'orge, de 10 livres 5 s., 10 livres 10 s. à 11 liv. aussi *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Janvier 1775, au Mercredi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 16 liv. 10 s. à 18 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Janvier 1775, de 49 à 50 liv.; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

VII.

Changes de Paris, *du* 11 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 à 180 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 à 15
Cadix	14 18 à 17
Livourne	95
Gênes	93
Lyon *Saints*.....	$\frac{7}{8}$ p. 8 p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 10 *Janvier* 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	10	*marc.*
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	5	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 9.	*Mardi* 10.	*Mercredi* 11.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1862 $\frac{1}{2}$ 60 . .	1860 57 $\frac{1}{2}$ . .	1852 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	1185	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	40 29d. . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 17 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 9 Décembre.*

LE froid a été si vif que les denrées, le vin même qu'on conduisoit à Moscou pour la consommation de la Cour qui doit s'y rendre au commencement du mois prochain, ont été gelés.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 21 Décembre.*

L'Académie Royale des Sciences avoit demandé le modele ou le plan de la charue dont toutes les parties formeroient l'assemblage le plus parfait. Comme elle exigeoit que les assertions fussent fondées sur des principes de Méchanique & de Mathématiques, il n'y a eu qu'un seul Mémoire qui ait rempli cette condition. Est-ce que cet objet ne seroit pas assez important pour des Sçavans; ou ne mangent-ils pas du pain comme le commun des hommes; ou leur science seroit-elle trop sublime pour descendre jusqu'à terre? L'exemple de notre Académie les ramene sans cesse vers le but d'utilité pratique, qui doit être celui de toutes les sciences & de tous les hommes. M. Sven Collin, Etudiant d'Upsal, le seul qui ait parfaitement répondu au vœu de la Société par son Mémoire portant pour devise, *Agro benè culto nihil est nec uberius nec SPECIE ORNATIUS*, a reçu trois médailles, chacune de dix ducats.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Décembre.*

Les communications étant interrompues par mer & par terre, à cause des variations continuelles du tems, les vivres & sur-tout les grains & la farine renchérissent de jour en jour.

A Aalbourg en Jutland, en 1774, nés 101, morts 122, mariages 37.

Un Particulier, muni du privilege d'établir une Manufacture de porcelaine de terres de l'Isle de Bornholm, vient d'être autorisé à lever un fonds de 50,000 risd., par actions de 100 risd. Il s'oblige à n'employer que des Ouvriers Danois, à ne se servir que de matériaux tirés de Danemarck, & à fabriquer de la porcelaine égale à celle de la Chine. Quel mal y auroit-il que des Ouvriers étrangers plus industrieux fissent avec des matériaux étrangers de meilleure porcelaine? Si l'Entrepreneur n'en fabrique pas, comme il s'y oblige, de pareille à celle de la Chine, qu'en arrivera-t-il? Renversera-t-on la Manufacture qui aura coûté 50,000 risd.? ..... Ce nouveau privilege donne lieu de remarquer qu'il y auroit un moyen, non-seulement juste mais d'une utilité incontestable, en supposant même

les titres valides, de ſupprimer le plus grand nombre des privileges excluſifs : ce ſeroit de faire rapporter ces titres & de vérifier ſi les conditions en ont été rigoureuſement obſervées. De l'inobſervation, la nullité.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 28 Décembre.*

Il vient de paroître un Edit qui défend de faire des aumônes particulieres, excepté à des familles honnêtes, ſous peine d'amendes. Nous préſumons aſſez bien de l'humanité pour penſer que dans telles circonſtances, il y aura beaucoup de bonnes gens qui s'expoſeront à payer des amendes.

Il ne faut pas diſſimuler qu'il y a ici & dans les environs des Maiſons pour toute ſorte de pauvres ; mais auſſi il y a des Maiſons de force, & la liberté a ſon prix. Dès que le Public ſera bien informé & bien aſſuré qu'il ne tient qu'aux pauvres valides de travailler & de vivre de leur travail, ſa charité ſe détournera tôt ou tard d'elle-même du mendiant, & la mendicité deviendra auſſi infructueuſe qu'odieuſe.

D'Augsbourg, *le 29 Décembre.*

S. A. l'Electeur de Baviere, informé qu'une foule de Payſans avoient quitté la charue, dans la crainte d'être militairement enrôlés, vient de leur accorder un pardon général. Ils peuvent retourner chez eux dans le terme de ſix mois, ſans craindre d'être inquiétés par le paſſé. Peut-être craindront-ils encore pour l'avenir ; peut-être ont-ils eu le tems de contracter des habitudes plus douces qu'ils ne rompront pas. Il eſt plus facile de prévenir ces maux que d'y remédier.

ITALIE.

De Modene, *le 22 Décembre.*

Trois Agens de Reggio, accuſés & convaincus de malverſation dans la garde & vente des grains publics confiés à leur probité, ont été condamnés à reſtituer à la Chambre quinze mille ſequins & à perdre la vie. On ne ſçait ſi le Souverain confirmera ce Jugement ; le Public le confirmeroit. On croit qu'il ſeroit bon de faire un exemple de ces voleurs publics, ſi communs, ſi cruels, ſi coupables d'abuſer de la confiance & de la foibleſſe du Gouvernement pour s'engraiſſer du ſang du Peuple. Ces fréquentes expériences permettent de ſoupçonner qu'il vaut encore mieux que le Gouvernement *laiſſe faire le commerce* que de le *faire faire*. Quelquefois le Peuple embarraſſe : ſi le Gouvernement approviſionne, il crie *aux abus* & avec raiſon ; ſi le Gouvernement ceſſe d'approviſionner, il crie à *la faim*, ſans raiſon & de peur. Que faire ? Calmer les craintes de ce Peuple, autant qu'il eſt poſſible, mériter & gagner ſa confiance, réduire au ſilence par la force de la vérité de vains Déclamateurs, encourager par les ſeuls encouragemens efficaces de la liberté & de l'immunité, le Commerce & l'Agriculture qui répandent l'abondance.

De Livourne, *le 24 Décembre.*

Ce Port, Gênes, les Ports libres attendent les traites de grains que le Gouvernement Romain qui les défend à tous, promet à qui il lui plaît, & qu'il a permis au Fermier de l'Etat de Caſtro.... Suivant les nouvelles de divers endroits d'Italie, le tems s'eſt fort adouci.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Janvier.*

Jamais les Américains ne ſe ſont montrés auſſi redoutables qu'ils le paroiſſent, dans leurs nobles réſolutions, dans leurs belles Lettres au Peuple de la Grande-Bretagne, au Peuple du Canada, par leur ſageſſe, par leur modération, par leur courage, par leur fermeté, par la vertu. L'hiſtoire n'offre rien de comparable à leur conduite, paix au milieu du tumulte, patience inaltérable ſous l'oppreſſion, prudence étonnante dans le danger, liberté indomptable ſans licence &c. &c. &c. Quoiqu'il arrive, l'Amérique eſt perdue pour nous.

Une Maiſon conſidérable de cette Ville vient de recevoir d'un Habitant de la Nouvelle-Yorck l'ordre de ne lui faire aucun envoi..... On mande de Briſtol que des Négocians qui avoient embarqué des marchandiſes pour l'Amérique les ont retirées &c.

La Compagnie des Indes a annoncé un dividende de 3 pour 100, pour le terme échu.

Il eſt mort, dans cette Capitale, de la petite vérole, 1968 perſonnes en 1770, 1660 en 1771, 3992 en 1772, 1039 en 1773, 2479 en 1774.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre écrite des environs d'Auch, le 31 Décembre.

» Je vais vous rendre un compte exact de » ce qui regarde la maladie des bêtes à cor- » ne... Depuis le mois de Juillet, les envi- » rons de Bayonne, la Biſcaye, le pays de » Soul, & les Landes ont été dévaſtés. La » mal a gagné le Béarn du côté d'Orthez & » de Salies; il n'y eſt point reſté de bétail. » L'Armagnac a tout perdu. En ce moment, » les environs d'Auch ſont infectés. Autour » de Lectoure & dans la Lomagne, preſque » plus de beſtiaux. Malgre les grands froids, » la maladie devient tous les jours plus ter- » rible. Le Bigorre n'a pas encore beau- » coup ſouffert. Lourde eſt attaquée forte- » ment. Qu'il meure un animal, il eſt preſ- » qu'impoſſible de préſerver ceux qui ont » été dans les mêmes pacages & dans les mê- » mes étables. Tous les remedes qu'on a » eſſayés juſqu'à préſent ont été inutiles. » On a dit que quelques bêtes avoient été » guéries; mais je ſuis perſuadé qu'elles » n'étoient pas atttaquées de la maladie re- » gnante. L'on aſſure qu'un homme qui eſt » entré dans un lieu infecté avec des habits » de laine, la communique au loin même » pluſieurs jours après: je pourrois en citer » pluſieurs exemples. Les quatre Vallées » ont fait des pertes énormes. Dans celle » d'Aure, il y avoit, avant la mortalité, » neuf mille bœufs ou vaches, il en a péri » la moitié, le mal n'a pas ceſſé. Celle de » Magnoac a juſqu'à préſent peu ſouffert. » Dans la Vallée de Neſtés, de 2000 bêtes, » il en eſt mort 1000, le reſte eſt empeſté. » De 6000 qu'on comptoit dans la Vallée » de Barouſſe, il s'en eſt perdu au moins un » tiers. Le Pays de Néboufan, compoſé » d'environ 80 Communautés qui élevoient » environ 12,000 bœufs, ne conſervera » peut-être rien; le mal toujours croiſſant » acheve d'emporter le reſte de ſon bétail... » Point de commerce. On ne vend ni grains » ni vin ni bétail d'aucune eſpece, ſi ce » n'eſt des chevaux & des mulets... ».

(Le Gouvernement a pris tous les ſoins poſſibles pour arrêter cette peſte, & ne néglige aucun de ceux qui peuvent prévenir ſes funeſtes ſuites. Il n'y a point de moyen qu'on ne tente. On a eu recours même à l'inoculation, mais ſans ſuccès. Les préſervatifs connus ne paroiſſent pas avoir beaucoup d'effet. Des Troupes & ſur-tout de la Cavalerie ſeront répandues dans ces malheureux pays: elles conſommeront des denrées; les chevaux pourront aider aux charrois, car pour le labourage, ils ne ſçauroient être d'une grande reſſource. La bienfaiſance du Gouvernement aſſure à ces Peuples tous les ſecours poſſibles. Mais la plûpart des Habitans, Payſans, Propriétaires, s'abandonnent, à ce qu'on aſſure, au malheur & au déſeſpoir. Le Payſan, déjà trop miſérable, ne peut rien; le Propriétaire ne croit pas pouvoir. Il eſt des endroits où l'on a conſervé ſi peu de prudence qu'on a laiſſé dans les champs les cadavres des animaux qu'il auroit fallu ſi profondément enterrer. L'on comprend combien cette négligence a favoriſé les progrès d'un mal ſi peſtilenciel. Dans quelques heures, la bête qu'elle attaque eſt morte. D'abord triſte, elle ſemble avoir une eſpece de courbature; bientôt elle périt. On a trouvé à celles qui ont été ouvertes le ſang gangrené, les alimens renfermés dans le troiſieme eſtomac liés enſemble & durcis à un point exceſſif, & des déſordres très-compliqués dont l'examen n'a produit aucun réſultat utile. Peut-être ne peut-on attendre un remede que d'un haſard heureux ou plutôt d'un coup de Providence. Des perſonnes très-dignes de foi nous ont raconté que, dans une épizootie dont la Baſſe-Normandie fut attaquée, il y a quelques années, une pauvre femme qui n'avoit qu'une vache, la ſauva en lui faiſant avaler du cidre chaud & en l'enveloppant de tout ce qu'elle put lui mettre ſur le corps; ce qui facilita une éruption qui guérit l'animal.

On nous aſſure qu'il meurt, depuis peu de tems, beaucoup de cochons (objet d'un

grand commerce) dans quelques cantons infectés de l'épizootie.

Nous prions nos Lecteurs de trouver bon que nous renvoyions à une autre Feuille plusieurs articles intéressans sur les grains, & le triste récit des ravages d'une louve aux environs de Troye, pour insérer ici en entier une belle Lettre de M. l'Archevêque de Toulouse aux Curés de son Diocese, à l'occasion de cette horrible mortalité).

De Toulouse, *le 2 Janvier.*

La religion, l'humanité, la bienfaisance, le patriotisme, la sagesse donnent un grand exemple & une grande leçon à tous les Citoyens, aux puissans, aux riches, surtout au Clergé, pere & débiteur particulier des pauvres, dans la Lettre que M. l'Archevêque de cette Ville a écrite, de Montpellier le 25 Décembre, à l'occasion du fléau dont le Ciel frappe les contrées voisines & menace la nôtre. On y verra une raison supérieure réunir tous les devoirs & les soins, la science & la tendresse pastorales prévoir & prévenir les maux & les abus, & la vertu pure sauver les malheureux... Mais nos éloges retardent les acclamations & les bénédictions.

Lettre de M. l'Archevêque de Toulouse aux Curés de son Diocese. A Montpellier le 25 Décembre 1774.

» La funeste contagion qui commence à » menacer ce Diocese & peut-être votre » Paroisse, a excité, Monsieur, comme vous » le sçavez, l'attention du Gouvernement » & de tous ceux qui ont quelque part à » l'administration de la Province ».

» Comme une fâcheuse expérience a fait » voir que les remedes n'avoient jusqu'à ce » moment produit aucun effet, & que la » maladie a parcouru avec rapidité un espa- » ce immense que les secours de l'Art n'ont » pu préserver; S. M. a jugé qu'il n'y avoit » d'autre parti à prendre, que celui de tuer » les bêtes infectées & de garantir, par ce » sacrifice apparent, les parties saines & où » la contagion n'a pas encore pénétré ».

» Ce parti rigoureux en apparence, mais » juste au fond & nécessaire, a été em- » ployé avec succés dans ces derniers tems » pour la Flandre Autrichienne, & en par- » ticulier dans la Châtellenie de Courtray; » où la perte de 128 bêtes en a sauvé plus » de 25000: ce même parti a été employé » au commencement de ce siecle en Italie. » Une maladie semblable fit périr un nom- » bre infini de bestiaux, & elle ne put être » arrêtée que par l'ordre de tuer sans ex- » ception & indistinctement toutes les bêtes » qui se trouverent attaquées ».

» Quelque juste que soit la rigueur d'un » pareil ordre, la bienfaisance de notre » Monarque a cru qu'elle devoit être adou- » cie par une indemnité en faveur des Pro- » priétaires des bêtes infectées. Si la l eur » d'espérance qui reste toujours, malgré » l'excès de la maladie, ne peut être pro- » longée sans danger, elle ne doit pas non- » plus leur être ravie sans quelque com- » pensation; & cette compensation sera pour » eux un secours dans le malheur qui les ac- » cable, & une raison de faire à l'intérêt » public le sacrifice qu'il commande ».

» Les Etats de la Province se sont em- » pressés, par leur délibération du 22 de ce » mois, de seconder les vues du Gouverne- » ment, en offrant cette indemnité sans » délai & sans restriction à tous ceux qui se » trouveront avoir le malheureux droit d'y » prétendre ».

» M. le Comte de Périgord a donné les » ordres les plus précis pour qu'un cordon » de Troupes formé sur les frontieres de la » Province la préserve, s'il est possible, de » la communication de ce fléau; car il n'est » que trop certain que cette maladie sem- » blable à la peste est, comme elle, portée « non-seulement par les animaux qui y sont » sujets, mais par tout autre animal; par » l'homme même & par les objets inani- » més ».

» M. de Saint-Priest s'est en même tems » transporté à Toulouse & dans les parties » de la Province les plus menacées, pour » être à portée de donner sur les lieux les » ordres nécessaires, & d'en assurer l'exé- » cution ».

» Le Parlement, guidé par les mêmes » vues, a aussi ordonné des précautions qui » tendent également à empêcher toute com- » munication: & si les mesures autorisées » par le Gouvernement & secondées par » l'Administration rendent inutiles quel- » ques-unes de ces précautions, vous de- » vez remarquer que tous ceux qui, sous

» quelque rapport, ſont chargés de veiller » à l'intérêt public, ſont convaincus que les » tentatives de la Médecine n'ont rien pro- » duit, & que le ſeul remede eſt la ſépa- » ration des parties ſaines d'avec les par- » ties infectées, tant par la deſtruction des » bêtes malades, que par l'éloignement de » tout ce qui peut amener la contagion ».

» Ce n'eſt pas que l'eſpoir des remedes & » des guériſons doive être entiérement » abandonné. Les Etats ont ordonné des re- » cherches auxquelles la Faculté de Mont- » pellier ſe livre avec zele ; mais vous ſen- » tez que des expériences de cette nature » ne doivent être tentées qu'avec réſerve » & par des perſonnes avouées du Gouver- » nement. Si chacun vouloit faire des eſſais, » un eſpoir chimérique alimenteroit la con- » tagion ; & la vaine tentative d'un Particu- » lier, rendant toutes les meſures inutiles, » cauſeroit peut-être la ruine de la Provin- » ce & celle du Royaume ».

» Les Charlatans & tous les Diſtribu- » teurs de remedes non avoués doivent donc » être évités avec ſoin : ils porteroient avec » eux un double danger ; celui de traîner » la contagion en viſitant les bêtes mala- » des, & celui de la perpétuer, ſous le pré- » texte de la guérir. Mais ſi les remedes » curatifs doivent être laiſſés à la prudence » de l'Adminiſtration, qui ne négligera » rien pour parvenir à des découvertes uti- » les & pour les faire connoître aux Peu- » ples, il n'en eſt pas de même des reme- » des préſervatifs que chacun peut employer » avec ſuccès : le plus certain eſt la ſépa- » ration des bêtes ſaines, & l'éloignement » de tout ce qui peut apporter ou commu- » niquer la contagion ».

» La meilleure précaution que chaque » Particulier puiſſe prendre, c'eſt de tenir » ſes bêtes renfermées dans des étables pro- » pres, où l'air ſoit ſouvent renouvellé & » purifié par des fumigations, & de les te- » nir tellement renfermées qu'elles n'ayent » aucune communication ni avec d'autres » bêtes, quelles qu'elles ſoient, ni même » avec d'autres hommes que ceux qui ſont » prépoſés pour en avoir ſoin. Les pâtures » publiques, les abreuvoirs communs, tout » ce qui réunit les beſtiaux doit être évité ; » c'eſt preſque toujours par quelque négli- » gence ſur ces précautions que la mala- » die a été apportée dans les lieux où l'on » en a éprouvé les ravages ; & l'animal eſt » comme à l'abri de ſes atteintes, s'il eſt » ſéqueſtré de ce qui peut la répandre ».

» J'ai jugé à propos, Monſieur, d'entrer » avec vous dans tous ces détails : malheur » à celui qui regarderoit comme étranger » à notre Miniſtere un ſoin quelconque utile » aux Peuples : & qui peut mieux que vous, » à l'aide de la confiance que vous avez dû » inſpirer aux Habitans de votre Paroiſſe, » les faire entrer dans les vues ſages & bien- » faiſantes du Gouvernement ? Qui peut » mieux que vous les convaincre qu'une ri- » gueur apparente eſt un bienfait réel ; » que, loin d'être alarmés de la perte de » quelques bêtes que la maladie ne leur » permettoit pas de conſerver, l'ordre de » les tuer eſt le ſeul moyen de garantir ce » qui leur reſte ; qu'ils doivent non ſeule- » ment y ſouſcrire & ſe porter avec zele à » l'exécution des ordres qui leur ſont don- » nés ; mais que chacun d'eux doit entrete- » nir, autant qu'il eſt en lui, la ſéparation » totale, ſans laquelle il n'eſt point d'eſpé- » rance à concevoir ; & qu'enfin ſi, par la » diſſimulation du mal, par l'ouverture im- » prudente d'une communication qui doit » être interrompue, ou par toute autre né- » gligence qu'ils auroient pu éviter, la con- » tagion alloit franchir les barrieres qu'on » cherche à lui oppoſer, ils ſeroient cou- » pables devant Dieu & devant leurs Fre- » res, & reſponſables de tous les maux qu'il » auroit été en leur pouvoir de prévenir ? ».

» Mais, Monſieur, ſi j'ai dû vous inſtrui- » re, pour la conſolation des Habitans de » votre Paroiſſe, des ſecours propoſés con- » tre le malheur qui les menace, & de la » maniere dont ils doivent eux-mêmes ſe » conduire pour s'en préſerver, il eſt d'au- » tres ſoulagemens qui tiennent particuliè- » ment à mon miniſtere, & qui en font la » douceur au milieu des cruelles circonſ- » tances qui les exigent ».

» Le Gouvernement & la Province ont » aſſuré aux Propriétaires des bêtes infectées » une indemnité proportionnée à la perte » qu'ils font en les dévouant à la mort ; mais » il eſt une claſſe de malheureux pour qui » cette indemnité même ſeroit une foible » reſſource. Le pauvre qui n'avoit pour ſub- » ſiſter que l'animal qui lui eſt ravi, a beſoin » de ſecours plus particuliers ; & ce ſont ces » ſecours que je lui dois, & que vous me

» mettrez à portée de lui procurer, en me » rendant compte de ses besoins, des per- » tes qu'il aura faites & du soulagement » qui lui sera nécessaire ».

» Si votre Paroisse est située dans la Guien- » ne, elle auroit peut-être, au cas qu'elle » n'eût pas été épargnée par la maladie, à ré- » clamer des secours encore plus pressans & » plus déterminés. J'ignore quelle police y » est suivie, & si l'ordre de tuer les bêtes y » est accompagné d'une indemnité telle que » que la peuvent espérer les Peuples du Lan- » guedoc : je me ferai un devoir d'en solli- » citer pour les Habitans aisés de votre Pa- » roisse ; mais c'est de moi que les pauvres » en doivent attendre directement. Je vous » prie donc de me mander sans délai s'il y » a dans la Guienne ordre de tuer les bêtes » infectées ; & si cet ordre est accompagné » d'une indemnité ; si ces indemnités sont » accordées sans réserve ; & en cas qu'elles » n'existent pas, ou qu'elles soient trop res- » treintes, quel seroit le moyen de les éten- » dre aux pauvres de votre Paroisse ».

» Il me seroit pénible de ne pas voir tous » les pauvres de ce Diocese espérer la même » consolation. Notre bien leur est consacré: » & quel meilleur usage puis-je faire de ce- » lui que je possede, que de le répandre dans » leur sein pour adoucir leur malheur ? ».

» Si j'ai sous ce rapport quelques considé- » rations ou ménagemens à vous demander, » c'est de rendre ces secours inutiles par vo- » tre zele & par votre prévoyance. La cha- » rité soulage le malheur, la vigilance le » prévient ; elle est le premier des actes de » la charité, & le plus utile, puisqu'elle rend » les autres superflus. En éclairant les Ha- » bitans de votre Paroisse sur leurs propres » intérêts ; en excitant leur attention sur » tout ce qui peut éloigner la contagion ; en » les préservant d'une confiance dangereuse » pour les remedes inutiles ; en engageant » chaque Particulier à ne rien négliger de » ce qui est en son pouvoir, vous parvien- » drez à garantir votre Paroisse, ou du » moins à diminuer l'effet du mal, s'il y a » pénétré ; & c'est-là la partie de l'adminis- » tration qui vous est confiée, celle à la- » quelle vous donne droit le ministere que » nous exerçons, puisque, sous tous les » rapports d'instructions, d'exhortations & » de conseils, il nous dévoue au salut & au » bonheur des Peuples ».

» Je ne vous ai parlé jusqu'ici, Monsieur, » que des moyens que la sagesse humaine » peut proposer & des secours que la charité » peut répandre ; il en est d'un ordre supé- » rieur qui peuvent seuls donner de la va- » leur à nos foibles tentatives & rendre nos » mesures efficaces. Eh ! que peuvent les » conseils des hommes, si la main du Très- » Haut ne les seconde pas ? Prosternons-nous » aux pieds de ses Autels, & demandons-lui » par des prieres réitérées que, si nous l'a- » vons offensé par nos péchés, il soit fléchi » par notre repentir & par nos malheurs ; » qu'il n'étende pas sur nous le fléau destruc- » teur dont les Provinces voisines ont été » affligées ; que si quelques parties de ce » Diocese en ont été atteintes, il daigne » épargner au moins & les restes de la Pro- » vince & le Royaume entier qui peuvent en » être les victimes. Mais en excitant les » Habitans de votre Paroisse à obtenir du » Ciel les salutaires effets de sa miséricorde, » je ne doute pas que vous ne soyez attentif » à les éloigner de ces pratiques superstitieu- » ses auxquelles le Peuple, dans de sembla- » bles occasions, n'est que trop porté à avoir » recours. Quelques uns, pour obtenir une » bénédiction qu'ils ne craignent pas sou- » vent de confondre avec des remedes hu- » mains, exposeroient par des sorties indis- » crettes, ou par la seule réunion, leurs bes- » tiaux à la contagion : d'autres, contens de » l'avoir obtenue, négligeroient tous les » préservatifs qui leur sont offerts, & man- » queroient ainsi à la Providence qui n'aide » l'homme qu'autant qu'il s'aide lui-même » par son travail & par son industrie. Il fau- » droit à d'autres des processions & des pé- » lérinages qui, les détournant du soin de » leurs ménages & de leurs occupations ha- » bituelles, ajouteroient encore à leur mi- » sere & les exposeroient à rapporter la con- » tagion des lieux qu'ils auroient fréquentés » pour s'en garantir ».

» C'est à vous, Monsieur, à éclairer la » dévotion du Peuple, & à la diriger de » maniere que sans rien perdre de sa fer- » veur, elle n'aille pas, par des pratiques » superstitieuses, contrarier les vrais prin- » cipes du Christianisme, ou, par un éclat » indiscret, ajouter encore aux alarmes pu- » bliques. Je vous annonce en conséquence » que je ne me déterminerai qu'avec la plus » grande réserve à permettre les Proces-

» ſions qui me ſeront demandées ».

» C'eſt dans nos Egliſes, c'eſt aux pieds » des Autels que Dieu veut être fléchi : c'eſt » au milieu de nos Saints Myſtères & dans les » jours particuliérement conſacrés au Sei- » gneur qu'il veut être prié. Vous aurez » ſoin en conſéquence de dire tous les jours » à la Meſſe la Collecte pour demander à » Dieu la conſervation des beſtiaux. Si vo- » tre Paroiſſe étoit menacée par l'approche » de la maladie, je vous autoriſe à expoſer » les jours de Fêtes & de Dimanches le S. » Sacrement, & à en donner le ſoir la Bé- » nédiction. Je vous autoriſe même à don- » ner cette Bénédiction quelques-uns des » jours de la ſemaine, mais le ſoir, lorſque » les Habitans ſont revenus de leurs tra- » vaux, & à condition, s'il y avoit des bê- » tes infectées, que ceux à qui elles appar- » tiendroient ou qui les viſiteroient ne pour- » roient ſe réunir dans le Lieu Saint avec » leurs Freres, qu'après les plus grandes » précautions, pour ne pas porter avec eux » la contagion ; car je ne puis trop vous ré- » péter que les hommes & leurs vêtemens » la répandent ».

» En exhortant les Habitans de votre Pa- » roiſſe à ſe préſenter devant le Seigneur » pour fléchir ſa colere, vous ne manquerez » pas ſans doute de leur rappeller que Dieu » veut être touché par notre repentir pour » exaucer nos prieres ; qu'il ne ſuffit pas de » l'honorer des levres ; qu'il faut l'adorer de » cœur & d'eſprit, expier nos fautes plus par » des vertus que par des offrandes, & deve- » nir meilleur pour qu'il ne continue pas à » nous punir ».

» Puiſſent nos exhortations ramener cette » foi vive & éclairée que Jeſus Chriſt eſt ve- » nu apporter ſur la terre ! Puiſſe cette cir- » conſtance malheureuſe, miſe à profit par » notre zele, être l'époque d'un renouvelle- » ment glorieux à la Religion & ſalutaire » aux Peuples ! Lorſque Dieu punit, ſa mi- » ſéricorde n'eſt point épuiſée ; c'eſt à nous à » faire uſage pour notre ſalut du mal dont » il nous afflige, comme à ne pas abuſer du » bien qu'il nous accorde ».

» Que ne m'a-t-il été poſſible dans les pre- » miers momens d'aller à votre ſecours, & » ſeconder votre zele ? Dieu a permis que » les premieres nouvelles de la contagion » nous ſoient parvenues pendant l'Aſſem- » blée des Etats ; les ſecours en ſeront plus » prompts & plus aſſurés, & par là la cauſe » de mon abſence en diminuera le regret : » mais cette abſence ne durera pas long- » tems : à peine aurez-vous reçu cette lettre » que je ſerai rendu à Toulouſe, & prêt à » y recevoir les éclairciſſemens que je vous » demande ; ou, ſi l'état de votre Paroiſſe » vous permet de vous abſenter, vous me » trouverez toujours empreſſé de conférer » avec vous ſur les ſecours de tout genre » qui lui ſont néceſſaires ; ſi même il pou- » voit être utile que je m'y tranſportaſſe, je » vous prie de me le marquer : Notre de- » voir eſt de nous ſacrifier au bien des Peu- » ples qui nous ſont confiés ; & en me met- » tant à portée d'y contribuer, vous acquer- » rez des droits ſur ma reconnoiſſance ».

» J'ai l'honneur d'être avec un parfait at- » tachement, Monſieur, votre très-humble » & très obéiſſant Serviteur. *Signé*, † ET. » CH. Archevêque de Toulouſe ».

Par Mandement.

DE PARIS, *le 14 Janvier.*

Déclaration du Roi du 8 Janvier, enregiſtrée en Parlement le 10, portant ſuſpenſion de droits d'entrée dans la Ville de Paris ſur le poiſſon ſalé, & réduction à moitié de ceux qui ſe levent ſur le poiſſon de mer frais, depuis le 1er jour de Carême, juſqu'à Pâques.

Autre du 25 Décembre, regiſtrée en Parlement le 10 Janvier, *concernant le commerce de la viande pendant le Carême à Paris*... Entrée libre.... Vente & débit du bœuf, veau & mouton ſeront faits par les Maîtres & Marchands Bouchers ; du gibier & de la volaille par les Rôtiſſeurs ; du porc frais & ſalé par les Chaircuitiers &c.

Nous donnerons une plus ample notice de ces Déclarations.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Moyen de hâter la jouiſſance des fleurs du cierge épineux. Par M. l'Abbé Dicquemare.

Ce moyen conſiſte à prendre un rejetton de deux pieds de hauteur bien enraciné, le laiſſer faner & rider pendant 15 jours, puis le planter renverſé, les racines en l'air. Il reverdira, ſans pouſſer, pendant deux années, dans cette poſition contre nature. Au printems de la troiſieme année, il faut le planter dans la poſition naturelle, les raci-

nes en terre ; & dès le mois d'Août, il se couvrira de belles fleurs. La jouissance des fleurs est ainsi hâtée de huit années.

I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 7 Janvier 1775, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 24 l. 10 s. à 27 l. *le septier ; idem* au Port de la Grève, de 22 à 27 l. 10 s. ; le seigle, de 14 l. 10 s. à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 10 liv. 5 s., 10 liv. 10 s. à 10 l. 15 s. aussi *le septier.*

I I I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 7 Janvier 1775, au Mercredi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. 10 s. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Janvier 1775, de 48 à 49 liv. ; *idem* nouveau de 45 à 46 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38 ; *id.* nouveau, de 35 à 36 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

I V.

Changes de Paris, *du* 14 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à $\frac{3}{8}$
Londres	31 3 16e.
Hambourg	180 $\frac{1}{4}$
Madrid	15
Cadix	14 17 6 à 17
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Reis*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 14 *Janvier* 1775.

	#	s	
Or de Portug. à ..	718		marc.
Du Mexique à	713		marc.
Du Perou à	705		marc.
Les guinées à	717	3	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. .. 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à ..	83	10	once.
L'argent à 11 d. .. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		marc.
Piastres à	49	2	6 marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 12.	*Vendredi* 13.	*Samedi* 14.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1855	1855	1857 ½ ....
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	.....	1187 ½ ...	.....
D°. 8es. à 1 coup.	234	234	.....
D° 25es. à 1 coup.	.....	.....	.....
Emprunt Ct. .	.....	400	400 398 ....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 8 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Juillet.*

DÉJA tout l'Empire jouit du bénéfice de la diminution sur le prix du sel (qui se vend au profit de la Couronne). On estime que le Trésor y perd six cens mille roubles. Quand on aura compté le produit de la plus forte consommation que cette baisse occasionnera, on trouvera d'année en année que le Trésor y aura gagné. La cherté est une défense de consommer au-delà d'une certaine mesure. Aussi le Monopoleur même qui calcule, préfere-t-il les bons prix aux prix exagérés, parce que l'excès détruit la vente meme dans les choses de nécessité premiere, car les moyens de payer & d'acheter manquent alors au besoin. Cette observation, loin de déprimer le bienfait du Gouvernement, en développe le mérite. C'est bien moins par le sacrifice que fait le Souverain qu'il faut apprécier ses bienfaits envers les Peuples, que par les avantages que les Peuples & le Souverain tout-à-la-fois en retirent. La bienfaisance politique la mieux entendue est marquée à ce double caractere. Ce double effet s'obtient infailliblement par la modération des prix monopolaires & amplement par la conversion d'un impôt funeste en un impôt direct sur les biens productifs, accompagnée de la liberté du commerce de la denrée.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 10 Juillet.*

On écrit de Finlande qu'il a regné une si grande sécheresse que plusieurs lacs ont été tarris, & que le poisson mort faute d'eau & pourri en a infecté les environs.

Le Peuple Finlandois a été fort agréablement surpris d'entendre le Roi parler sa Langue vulgaire (très-difficile à apprendre). Les Courtisans & les Officiers de Sa Majesté en ont été eux-mêmes étonnés. Le Roi avoit appris, en secret, à converser avec cette portion de sa famille, pour être tout à tous.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 14 Juillet.*

Nous avons appris par des Capitaines arrivés des Indes occidentales que la récolte du sucre y a été si abondante que les vaisseaux ne suffisent pas pour le transport du produit en Europe.

Depuis trois semaines qu'il est tombé beaucoup de pluies, les prix des grains ont baissé dans tous les Ports de la Mer Baltique : l'espérance d'une riche moisson qui n'est pas éloignée, donnera une nouvelle secousse à cette révolution.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT, *le 18 Juillet.*

Divers cantons de l'Allemagne ont essuyé de terribles orages. Le feu du ciel a consumé

presque tout un village, voisin d'Helmstadt, avec les récoltes déja serrées & une partie des bestiaux. Les campagnes d'Erlangen & de quelques villages ont perdu une partie de leurs bleds, de leurs fruits &c.

ITALIE.

De Venise, *le 2 Juillet.*

Les bleds ont été récoltés dans les Etats de la République par le tems le plus favorable. C'est une opinion générale qu'ils suffiroient à la consommation du pays pendant trois ou quatre ans. La Lombardie n'est pas moins riche; les denrées y baissent tous les jours de prix. La récolte des cocons a été prodigieuse à Bergame & à Brescia, moins abondante mais bonne dans les autres Domaines de la République, satisfaisante dans tout le Milanois & les lieux circonvoisins.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 11 Juillet.*

Il est tombé de grosses pluies dans nos Provinces. La Ville de Burgos a été inondée par la petite riviere qui la traverse, & a souffert un dommage de plusieurs millions. A Sarragosse & autres Villes, il est arrivé de semblables désastres.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 23 Juillet.*

Les projets du Ministere roulent sur le crédit de la Banque : mais si la Nation se ravisoit & gardoit son argent, il faudroit bien rétablir la paix avec l'Amérique. On suppose que la Banque a environ quatre millions en billets, & deux millions deux cens mille livres en autres effets.

Des lettres de Plaisance annoncent que le *Richelieu*, vaisseau François, a péri sur la côte.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Beaucaire, *le 22 Juillet.*

» Je suis venus voir ce cahos d'affaires, » cet amas d'honnêtes gens & de frippons, » Le champ est vaste pour un Observateur. » Deux objets m'ont frappé. A mon retour » chez moi, je pourrai vous entretenir sur » la Foire en elle-même. Je me bornerai » pour aujourd'hui à deux circonstances.

» On sçait qu'ordinairement les transports par eau sont infiniment moins coûteux & moins embarrassans que les transports par terre. Il n'en est pas ainsi pour » les marchandises en balles & colis qui » descendent le Rhône. Cette navigation » devient aussi chere que le charroi par » Rouliers, & bien plus désagréable encore » par le nombre considérable de péages qu'il » faut payer ; par les diverses visites des » Employés aux Fermes, qui font décharger plus d'une fois les coches & bateaux » pour vérifier leurs cargaisons, ce qui dégrade beaucoup de marchandises & fait » souvent perdre un tems précieux ; par le » privilege exclusif des coches d'eau, lequel » empêche la concurrence des bateaux de » transport & par conséquent une diminution des prix de nolis.

» Si la navigation du Rhône étoit libre, » elle deviendroit une pépiniere de Bateliers & par conséquent de gens qu'on pourroit employer au service de la Marine. Il » est difficile de concevoir la quantité de » marchandises qui descendent ce fleuve, » & pour cette Foire pendant cette époque, » & pour Marseille, l'Espagne, l'Italie &c. » pendant toute l'année. Il y en passeroit » une quantité infiniment plus grande si ce » n'étoit ce privilege exclusif des coches. Il » n'est pas permis aux Bateliers particuliers » de couvrir en bois leurs bateaux. Les coches ont seuls cette faculté. On pense » bien que cette circonstance, sur tant d'autres, oblige de donner aux coches les marchandises qui peuvent craindre la pluie &c.

» Les prix du coche sont plus hauts que » ne le sont ceux des bateaux particuliers, » & plus encore qu'ils ne le seroient, si la » concurrence étoit permise, à choses égales.

» L'affluence des marchandises est prodigieuse en certains tems. Les Administrateurs des coches n'ayant pas assez de bateaux, il en résulte des retards souvent » très-fâcheux pour les Négocians : ils ont » un tems limité pour vendre leurs marchandises ; passé ce tems, ils n'en ont plus » le débit.

» Ces divers obstacles font tort au com-
» merce & ont déterminé presque toutes les
» bonnes Maisons à faire venir de Lyon leurs
» marchandises par Rouliers; aimant mieux
» supporter cette augmentation de prix que
» d'être exposés aux désagrémens & aux re-
» tards des coches, & presque toujours à
» l'humeur peu flexible & peu conciliante
» des Préposés aux grandes entreprises pri-
» vilégiées.

» On se plaint en général que cette Foire
» n'est pas bonne, cette année. Les ventes
» sont presque finies, à l'exception de celle
» des drogueries. Les Catalans qui ont ven-
» du leurs marchandises, alloient faire leurs
» achats, lorsqu'il est survenu un événement
» qu'on n'avoit jamais vu à cette Foire &
» qui les a tous découragés.

» Il y a dans le Port une quarantaine de
» bâtimens Catalans; les Patrons & les Mar-
» chands qui les montent font de très-gros
» achats ici en toute sorte de marchandises.
» Les prohibitions gênent presqu'autant le
» commerce en Espagne qu'en France : on
» y trompe aussi souvent que partout ail-
» leurs la vigilance intéressée des Commis
» & des Gardes. Il est arrivé hier matin une
» felouque Catalane montée de 11 Gardes
» des Douanes d'Espagne. Cette felouque
» s'est mise sur le travers des tartanes de ce
» pays, & non-seulement contrôle dèlà, en
» silence, tout ce qui s'embarque dans ces
» bâtimens, mais même les Gardes vien-
» nent à terre, & repartis de deux en deux,
» ils courent la Foire pour voir si les Mar-
» chands Catalans achetent des marchandi-
» ses dont l'introduction est prohibée en Es-
» pagne. Cet événement a jetté la terreur
» parmi les Acheteurs Espagnols; ils sus-
» pendent leurs achats : mais ils avoient
» déjà des engagemens, leur choix étoit
» fait pour beaucoup d'objets, & il faut trou-
» ver des expédiens pour tromper la vigi-
» lance & la sagacité des Gardes. On en a
» déjà trouvé, on en trouvera encore, des
» expédiens; car, comme dit un proverbe
» Provençal, aussi fort dans le sens que dans
» l'expression, *qu'a fa la ley, a fa l'inganna*,
» qui a fait la loi, a fait la fraude.

D'ALTKIRCH (*Haute-Alsace*), *le 24 Juillet.*

Cette Ville & les lieux circonvoisins ont célébré avec autant d'ardeur que d'éclat le Couronnement de S. M. A cette occasion, M. Hell, Bailli d'Hirsingen a écrit aux Maires & Préposés de toutes les Communautés des départemens du Haut-Landzer & d'Hirsigen, la lettre suivante.

» Vous entendez, Mrs., de toutes parts,
» les cris de la joie qu'excite le Sacre & le
» Couronnement de notre jeune Monarque.
» Si jamais nous avons eu des raisons de la
» faire éclater, c'est dans ce moment sans
» doute. Le premier acte du regne de S. M.
» a exprimé la plus tendre sollicitude pour
» le bien de ses Peuples, dans la remise du
» droit de joyeux avénement. Nous ne pou-
» vons lire ce premier Edit sans de vifs
» transports d'amour, de confiance, de gra-
» titude. Tous ceux qui ont paru depuis sont
» dictés par le même esprit & puisés dans un
» cœur vraiment paternel dont la premiere
» loi est le salut de ses Peuples. Pour faire
» couler de vos yeux des larmes d'attendris-
» sement, il suffit de vous rappeller le sou-
» venir des maux produits par le régime
» prohibitif sur le commerce des grains, &
» la loi qui affranchit leur circulation des
» gênes & des entraves. Ne soyons donc pas
» les derniers à faire éclater l'amour dont
» nous sommes pénétrés pour la Personne
» sacrée de S. M., notre vive reconnois-
» sance pour les bienfaits que nous en avons
» déjà reçus, & l'espoir mieux fondé d'un
» avenir heureux. Que notre allégresse con-
» sacre l'auguste cérémonie qui met le sceau
» divin à notre bonheur. Mais laissons à
» d'autres le plaisir des fêtes bruyantes : lais-
» sons les feux, les repas & les bals. Conver-
» tissons les dépenses inséparables de ces fê-
» tes en œuvres pies. Distribuons des grains
» aux pauvres. Nous sommes, il est vrai, à
» la veille d'une bonne récolte; & nous
» sommes encore suffisamment pourvus de
» grains : mais c'est le tems où la distribu-
» tion sera le plus secourable. Engagez les
» pauvres & par ce bienfait & par votre
» exemple à redoubler aux pieds des Au-
» tels la ferveur de leurs actions de graces
» pour le don inestimable que le Très-Haut
» nous a fait d'un Roi bienfaisant.

» Pour obtenir la longue conservation
» des jours précieux de S. M., ne cessons de
» répéter nos vœux & nos prieres, & desti-
» nons-y particuliérement un jour chaque
» année. Choisissons celui auquel on céle-
» bre la Fête de son Saint Patron, du Patron

» des François. Consacrons ce jour à la » priere. C'est pour nous que nous prions en » priant pour la vertu sur la Trône, pour » l'Auguste Monarque qui ne mesure son » bonheur & sa gloire que sur la félicité & » la prospérité de ses Sujets ».

Les Habitans des deux Bailliages ont en conséquence résolu de consacrer la Fête de S. Louis à des prieres pour la conservation de LOUIS LE-BIENFAISANT. Le jour auquel le *Te-Deum* a été chanté à Hirsingen, M. le Comte de Montjoye, M. Hell, Doyen, M. Hell, Bailli, ont fait faire une grande distribution de grains aux pauvres, sans qu'il en ait coûté au Bailliage la moindre contribution.

DU HAUT-POITOU (*sur les confins du Limousin*), *le 24 Juillet.*

» Il n'est que trop vrai que les Propriétaires de ces contrées éprouvent les pertes » les plus graves par la négligence malheureuse des Colons & par les avances infructueuses qu'ils sont obligés de leur faire. » La lettre, publiée à ce sujet dans la Gazette d'Agriculture, est le tableau fidele » de ce qui se passe dans la majeure partie » de nos métairies. A la fin de l'année, il se » trouve que les trois quarts au moins de la » récolte ont tourné au profit du Colon : *à » son profit*, je veux dire à sa subsistance ; » car encore a-t il peine à vivre. Ou un » grand changement dans l'impôt, ou bientôt il n'y aura ni Colon ni Propriétaire. » La terre se couvre de toutes parts de brandes & d'ajoncs ; les hommes ne croissent » pas là. La misere est une prohibition inévitable d'arracher, de défricher, de creuser. Avec les bras que donne l'aisance, » sous ces brandes, à deux pieds de terre » seulement, on trouveroit partout un engrais merveilleux, la marne ; le pays en » est rempli. Il y a vingt-cinq ans que je » commençai à ouvrir des marnieres, & je » fis les essais les plus heureux. Encore aujourd'hui, la fertilité des terres marnées » alors est fort supérieure à celle des terres » voisines. Le plus difficile ne sera pas d'éclairer le Paysan sur la valeur de l'engrais, » son extraction, son emploi. L'ouvrage est » fait : c'est un Catéchisme dont la publication devroit être facilitée : il est à la portée des plus simples. Il y apprendroient à » connoître les lieux où il y a de la marne » par le seul aspect de certaines herbes qui » se plaisent à y croitre. Y auroit-il des inconvéniens à accorder quelques légeres » gratifications aux Paysans qui se livreroient à la recherche de la marne ? Ce » qui me paroît certain, c'est que cet encouragement aideroit beaucoup à les persuader de son utilité. Ils sont beaucoup » plus difficiles à se rendre qu'à croire : » quand ils verroient qu'on leur paye les » découvertes, ils trouveroient l'usage de » la chose fort recommandable. Il faut bien » user de ruses innocentes avec les enfans.

» Entre les brandes & les ajoncs ou ageons » qui couvrent les terres, il croît une quantité de petits chênes & autres arbres qui » naturellement viennent bien & qu'il seroit essentiel de conserver. Il faudroit arrêter l'usage où l'on est de mettre le feu à » ces bois au mois de Mars ou d'Avril, pour » avoir du pâcage au plutôt le printems suivant. Cette opération se renouvelle tous » les trois ou quatre ans ; & souvent les flammes se portent jusqu'à deux ou trois lieues » sans que personne songe à les arrêter. » Lorsque les bois repoussent, les bestiaux » qui vont au pâcage les rongent & les énervent. S'ils étoient conservés, ils seroient » d'un grand secours pour les Tanneries & » les Forges, fort communes dans le pays : » ce seroit un dédommagement pour les » Propriétaires & les Fermiers désolés par » l'opiniâtre infertilité de leurs champs. » D'ailleurs on néglige beaucoup les autres » bois, & l'on ne songe point à en semer, » car la misere ne voit que le besoin le plus » urgent, & ne prévoit que le lendemain. » Depuis vingt ans, le prix de cette matiere a augmenté de moitié : dans peu, la » disette en sera extrême ».

DE GRENOBLE, *le 26 Juillet.*

Le droit de leyde se paye ici à raison d'une livre & demie deux deniers six grains sur chaque setier de froment & de seigle vendu, non-seulement au Marché mais dans la Banlieue de la Ville. Il se leve avec une cuiller qui prend ledit poids. Le setier de froment pese 92 l. poids de marc. L'orge, le méteil, l'avoine, les grains de chanvre, les noyaux, les pois, les lentilles, ce qui est le plus à

l'usage du petit Peuple, payent le double.

Le Marché se tient deux fois la semaine, le Mercredi & le Samedi. Il est très-considérable parce que les Habitans de sept à huit lieues à la ronde s'y fournissent de grains les deux tiers de l'année.

Le droit appartenoit jadis à l'Evêque de Grenoble. L'Evêque Hugues en racheta la majeure partie en 1101 pour le prix de cent quatorze sous. Il paroît qu'alors sa perception s'étendoit sur un plus grand nombre d'objets. Nous parlerons tout-à l'heure d'une Charte dans laquelle il est fait mention de *langues de bœufs*. En 1400 ou 1500, il fut cédé moyennant une somme modique en argent, & une rente annuelle & perpétuelle *de quarante setiers froment* (le setier de 92 livres). Aujourd'hui il rend *quinze à seize mille livres, outre les frais de régie*. L'exposition des faits suffit ici pour sentir la pesanteur de la charge.

Aussi les prix des bleds ont-ils baissé à l'instant où les Grenetiers, persuadés que l'Arrêt qui a suspendu les octrois sur les grains, suspendoit tous les droits de cette nature, ont refusé de payer la leyde. Ce refus a occasionné une action de la part du Titulaire. Le Parlement a ordonné que sa Requête fût communiquée à la Ville & au Procureur Général. La Ville a fait des recherches pour découvrir l'origine du droit; & elle a trouvé une Charte de laquelle elle tire de fortes présomptions sur sa légitimité. Ce titre n'en indique aucun qui ait fondé le droit : c'est l'exaction, *la rapine, la violence* qu'on rachete : ce n'est pas sur des cessions, sur des bienfaits, sur des services qu'on en établit la justice : c'est avec l'excommunication, l'anathême, la damnation qu'on en maintient la levée. Ces réflexions naissent naturellement dans l'esprit de tous ceux qui lisent cette piece dont voici la traduction littérale.

» Charte au sujet du Marché de Grenoble..... Moi, Hugues, nommé Evêque de » l'Eglise de Grenoble, je fais sçavoir à notre postérité que j'ai acquis de Dodon & » de Guigues, freres, la portion du Marché de la Ville de Grenoble qu'ils tenoient » de moi, & ce au prix de cent quatorze » sous, sur le quel j'ai rendu soixante-quatre sous à Benoît Belin qui en avoit une » portion, & j'en ai donné cinquante à Dodon & Guigues ses freres; & au moyen de » cette somme, ils m'ont vendu, donné, » rendu à moi & à mes successeurs, comme » j'ai pu le mieux l'entendre, tout ce qu'ils » avoient au Marché, excepté les langues » de bœufs, & m'ont pareillement *abandonné la rapine & la violence qu'ils avoient* » *coutume de faire audit Marché* (1). Mais » dans ce Marché, ils avoient quatre jours » dans l'an, qu'ils tenoient en fief de Guigues de Corenc, & que ledit Guigues de » Corenc m'a pareillement vendu pour cinq » sous, ce qu'ont approuvé lesdits freres » Dodon & Guigues : quant à la portion » que Richard, frere de Dodon & de Guigues, tenoit semblablement de Guigues, » je ne l'ai point achetée. Que si quelqu'un » troubloit cet achat ou revente, & n'y satisfit pas, *qu'il encoure la colere de Dieu* » *Pere, Fils & S. Esprit, qu'il demeure excommunié & anathematisé à jamais, & qu'il* » *soit enseveli dans l'enfer avec le traître Judas* (2). La présente Charte de vente a » été faite le 3 des Ides d'Octobre, le 17e. » jour de la lune, coucourant la premiere » épacte, l'an de l'Incarnaton de notre Seigneur 1100, indiction 9e. &c. (*Suivent les* » *signatures &c.*).

Il est à croire que cette découverte excitera de nouvelles recherches; & que l'exemple de cette Ville animera toutes celles qui souffrent par les mêmes causes.

Nous avons fait une très-belle récolte de grains. Nos vignes promettent abondance de vin.

(*La Demoiselle Durand, Marchande de modes, laquelle tenoit de la Dame veuve des Granges le secret de la farine d'orge pour les maux de poitrine, est décédée. La Dame des Granges reste seule en possession de ce secret. Son dépôt est toujours à Paris*, au Bureau de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur).

---

(1) *Et omnem rapinam & violentiam quam in Mercato facere solebant, similiter dimiserunt.*

(2) *Si quis autem hanc comparationem aut redditionem inquietaverit ni satisfecerit, iram Dei Patris & Filii & Spiritûs Sancti incurrat, & excommunicat & anathematizatus in perpetuum maneat, & cum Juda traditore claustra inferni obtineat.*

DE CIVRAY, *le 26 Juillet.*

Les prix des grains vont toujours baissant dans ce pays. Les pluies ont produit le plus grand bien. La récolte est abondante.

Nos Paysans ne s'éclairent point, parce qu'ils sont fort peu éclairés. Ils ressemblent à ces malheureux qui long-tems enfermés dans un cachot ne peuvent plus supporter la lumiere. L'usage est de jetter le fumier au troisieme labour & de le répandre dans l'*encrêts* fait pour recevoir la semence. On seme le grain par-dessus & on recouvre le tout; de sorte que le grain touche immédiatement le fumier, ce qui ne peut que lui être nuisible. M. Baillot, riche Propriétaire du village de Comporté, Paroisse de S. Saviol, jette son fumier après le second labour, & seme au troisieme : le fumier en est plus rassis, se mêle mieux avec la terre, l'impregne de tous côtés de ses sucs &c. Ce Propriétaire a constamment les plus beaux bleds du pays; cette année sur-tout, ils sont d'une force extraordinaire. Tout le monde voit les bons effets de sa méthode, & personne ne l'imite.

DE LYON, *le 29 Juillet.*

Quoique la récolte des soies ait été assez bonne dans le Royaume, elles sont toujours cheres, parce que l'on prétend que les vers-à-soie n'ont point réussi cette année dans plusieurs parties des pays étrangers. C'est à la Foire de Beaucaire que se fixe à peu près le prix de cette matiere : nous attendons cette fixation.

La Fabrique des étoffes de soie n'est pas fort animée. Le plein sur-tout est languissant; & si notre Manufacture perd à jamais un jour quelques branches, ce sera vraisemblablement celle-là qui manquera la premiere, parce que le bas prix de la main-d'œuvre y est plus nécessaire, & que toutes les augmentations mises sur nos octrois jettent les Ouvriers dans une indigence qui dévore cette classe & sa postérité.

On a monté plusieurs métiers en piquures. Ce sont des étoffes qui portent leur doublure avec une garniture entre-deux, comme si elles étoient ouattées ou piquées à l'aiguille. Il y a déjà plusieurs années que l'usage en a été introduit. Quelques Fabriques de toileries, à Rouen, à Troye, les ont imitées, & la chose étoit facile.

Les fromens ont été admirables dans tous nos environs. Chaque gerbe battue a donné jusqu'à un tiers en sus des années précédentes même les meilleures, au moins depuis huit ans. Les prix diminuent de toutes parts.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Extrait d'une Lettre à M. l'Abbé Roubaud, concernant une espece curieuse de marbre. De Saint-Jean-d'Angely, 6 Juin.

... Dans nos promenades, mon pere interrompoit souvent la lecture des beaux ouvrages de M. de Buffon pour me faire considérer des blocs qui se trouvent par couches dans les carrieres. Nous distinguions une infinité de petites semences de coquillages communs sur nos côtes, liées avec le sable, le tout d'une dureté de marbre difficile à travailler. Ces petits coquillages d'huîtres, de moules, de palourdes, de pétoncles, sont larges comme des lentilles. On parvient à en détacher les blocs jaunâtres : les blocs gris n'offrent pas la même facilité.

Je me suis figuré, M., que les premiers formés dans les tems de calme, ne pourront avoir la même dureté que les autres formés dans des tems d'agitation, parce qu'il manquoit à ceux là le mastic ou ciment, c'est-à-dire, la vase qui consolide le mêlange de ceux-ci.

Frappé du poli & des dessins variés que présentoit un plateau de cette pierre, placé sur le bord d'une fontaine, & servant de tout tems à battre le linge, je crus en le considérant avec attention, y trouver un peu de ressemblance avec le beau marbre si estimé en Italie, connu sous le nom de *marbre de coquillage.*

J'en ai fait polir & façonner un morceau. L'Ouvrier lui a donné la forme d'un livre. Les Connoisseurs en ont été dans la plus grande surprise, & ils le comparent à ce beau marbre d'Italie. La variété des dessins & le poli de l'ouvrage recréent l'œil : sa dureté & sa pesanteur égale celle des autres marbres. Il est des blocs de plusieurs quintaux, des plateaux de 4 & 5 pieds quarrés &c.

J'ai envoyé mon livre à la Rochelle où il

y a des Ouvriers en ce genre ; ils en ont été étonnés : les Connoisseurs ont généralement admiré ce *marbre du Grand-Breuil* (à deux lieues de cette Ville).

Je souhaite que ma découverte puisse être avantageuse. Les carrieres sont abondantes. Il se trouve quelquefois des cavités remplies de masses ou tas détachés & faciles à distinguer. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, PELLUCHON DU BREUIL, Procureur du Roi.

II.

Lettre de L. C. S. L. en Champagne, 18 *Juillet*.

M., le fameux Livre sur *la Législation & le Commerce des grains* autant vanté dans notre village que partout ailleurs, m'est tombé entre les mains : j'ai eu la patience de le lire tout entier, & l'imprudence de le critiquer hautement, mais non sans m'en repentir, puisque pour avoir osé dire ce que je pensois, j'ai été jugé homme dangereux, mauvais Citoyen, & même indigne d'exercer dans notre Justice un petit Office dont je remplis les fonctions depuis beaucoup d'années.

Votre Gazette, M., de la semaine derniere a été lue heureusement à l'instant où l'on alloit pourvoir à ma place. Vos observations sur ce volumineux écrit pourront, j'ai lieu de l'espérer, déterminer à me laisser mon titre : nos principaux Habitans à qui j'ai eu grand soin de les faire lire commencent à douter du mérite de l'Ouvrage & à avoir de moi une idée plus avantageuse.

Je vous dois donc, M., ... & par vos instructions la fertilité de mes champs. Jugez des sentimens avec lesquels &c.

Signé, C. B., Laboureur.

Nª. Nous prions M. B. de nous pardonner le parti que nous prennons de publier sa Lettre contre son intention. Elle apprendra au Public que le goût des études écomiques pénetre jusques dans le fond des campagnes, & que la vérité y est beaucoup plus facilement reçue qu'ailleurs, par ceux même qui l'ont d'abord méconnue. Les enthousiastes y trouveront des motifs de se défier d'eux-mêmes & des raisons de craindre que l'ivresse ne les mene à l'injustice. On y verra la droiture conservée dans l'erreur & la prévention de bonne foi faire honte, pour ainsi parler, à la prévention de parti. Enfin elle nous fournira l'occasion de rendre hommage à un Laboureur éclairé qui sacrifie ses intérêts les plus chers à l'intérêt de la vérité, & au Citoyen honnête qui ne veut confier aucune portion d'autorité qu'au bon Citoyen, & à qui il suffit que la vérité se montre pour qu'il lui sacrifie ses préjugés & qu'il en soutienne les défenseurs.

III.

PARERE.

Pierre a acheté un cheval de René. Ce cheval tombe du haut-mal. Pierre a fait assigner René dans les neuf jours pour le lui faire reprendre. On demande si ce vice est garantissable.

Réponse de M. Rogue, agréé pour plaider au Consulat, & Membre au Bureau d'Agriculture d'Angers.

Ce vice est très-dangereux pour ceux qui montent des chevaux qui en sont attaqués ; de même si on les employe à des voitures. Le haut mal est garantissable dans les bœufs & vaches, suivant l'Arrêt de réglement de 1765 : à plus forte raison il doit l'être dans un cheval. Si les Auteurs ne parlent pas de ce vice, c'est qu'ils ne peuvent tout prévoir. La Jurisprudence ne s'établit qu'à mesure que les questions se présentent. Enfin ce vice est caché, donc le Vendeur doit le reprendre. MM. les Juges-Consuls d'Angers l'ont ainsi jugé le 8 Mai dernier. Ce vice du haut-mal paroît se communiquer aux chevaux ; depuis quatre à cinq ans, j'en ai entendu parler plusieurs fois ; ce qui mérite l'attention des Juges. A Angers, ce 18 Juillet 1775.

Signé, ROGUE.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 29 Juillet 1775, au Mercredi 2 Août, le froment s'est vendu à la Halle, de 26 l. 5 s., 35 l. 10 s. à 36 l. *le septier ; id.* nouveau, de 30, 32 à 35 l. ; le seigle, de 15 à 16 l. 10 s. ; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. 10 s. Le froment à la Grève, de 30 à 35 liv. ; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 l. 5 s. à 17 l. ; l'orge, de 16 à 17 l. 10 s. aussi *le sept.*

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 29 Juillet 1775, au Mercredi 2 Août, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 5 s., 17 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 17, 18 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Août 1775, de 62 à 63 livres; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 31 à 32 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Août 1775.

Or de Portug. à . . .	722	#	ß	marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	721			
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Août 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{7}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à 182
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*.	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 3.*	*Vendredi 4.*	*Samedi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1900 2 $\frac{1}{2}$. . .	1910	1912 $\frac{1}{2}$ 10 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1230 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	79	79	. . . . .
Emprunt Oct..	416	417	. . . . .
Rescriptions . .	6 $\frac{3}{4}$ 6 $\frac{1}{2}$ . . .	6 $\frac{1}{2}$.	6 $\frac{1}{2}$. . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$. . . .	$\frac{1}{2}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Jeudi 27 Juillet. *Messieurs*		Du Vendredi 28. *Messieurs*		Du Samedi 29. *Messieurs*	
De S. Janvier. vres.	M.	Lempereur. pplles.	M.	Caron ..... vres.	M.
Tontine.....	M.	Viageres....	M	Clouet..... pplles.	M.
Decourmont pplles.	L.	Boscheron... pplles.	L.	Viageres....	M.
Viageres....	L.	Viageres....	L.	Tontine.....	Y.
Tontine.....	L.	Patu.... Viageres.	M.	Lenoir..... pplles.	M.
.....		Rouillard... pplles.	L.	Viageres....	M.
.....		Viageres....	L.	Gossey..... pplles.	L.
.....		Tontine.....	L.	Viageres....	L.
.....		Peinchein.... vres.	M.	Delarue.... pplles.	M.
.....		Perpétuelles..	M.	Viageres ...	M.
.....		Tontine.....	M.	Tontine.....	M.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 1 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Mai.*

L'IMPÉRATRICE a remis à la Russie-Blanche la moitié des impôts pour trois ans: Elle donne à garder ou plutôt à faire valoir ses trésors à ses Sujets.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 4 Juin.*

La sécheresse a fait augmenter la cherté des vivres. Les grains dépérissent de toutes parts. A ces calamités se joignent le papier timbré & l'impôt sur le tabac dont l'usage est aussi commun & plus considérable que celui du pain.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Juin.*

Le Roi est arrivé à Abo d'où il ira visiter les autres Villes & les Campagnes de la Finlande pour en connoître la population, l'économie, le commerce &c, & juger des besoins de sa famille.

La défense de distiller des eaux-de-vie de grains avoit été blâmée ; la permission d'en distiller est aussi blâmée ; & l'on ne blâme pas les restrictions imposées par condescendance à cette liberté ! Il faut donc chercher ce qui est bien dans la nature même des choses, & se justifier d'abord à soi-même, ensuite aux autres ce qu'on fait.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 10 Juin.*

La Commission chargée de régler la capitation extraordinaire, est souvent embarrassée de compter les têtes, parce qu'il arrive des déménagemens fréquens, & que l'inquisition ne peut pas aller tous les jours ouvrir les portes des maisons. Cette mobilité l'a engagée a ordonner aux Propriétaires de remettre une liste exacte des personnes qui logent chez eux, pour qu'elle fasse une juste répartition, juste quant au nombre des têtes imposées, car quant aux facultés elle ne sçauroit l'être.

Il a été rendu dès le 21 du mois dernier une Ordonnance tendant à favoriser les Manufactures de soie & de laine de Norwege, & à établir un grand crédit entre le commerce des deux Royaumes. Voici un des moyens d'établir cette confiance. Un Danois doit à des Marchands Danois, Norwegiens, Etrangers : les Norwegiens prélèveront leurs créances ; viendront ensuite les Danois ; quant aux Etrangers, s'il ne reste rien, ils seront censés payés : c'est la disposition expresse du Réglement. Ce Réglement établira-t-il le crédit chez l'Etranger ? Ou le crédit chez l'Etranger est-il inutile

au commerce national ? Dans l'ordre naturel, les créanciers à titres égaux sont vrais Propriétaires par ordre de date des biens du débiteur, sans distinction de Patrie. On ne demande pas de quel pays étoit la marchandise, l'argent qu'ils ont avancé ou prêté : l'argent ou la marchandise de Danemarck n'en est que l'équivalent, le gage & le prix.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 10 *Juin.*

Nous apprennons de Berlin qu'un pardon général est accordé à tous ceux des Sujets du Roi, qui ont quitté le pays dans la crainte d'être punis pour la contrebande, pourvu qu'ils y retournent dans l'espace de six mois.

De Teschen, *le* 12 *Juin.*

Notre premiere Foire a été aussi mauvaise qu'il étoit possible de la craindre. Il y a eu un nombre infini de Vendeurs, presque point d'Acheteurs. On croit que sur 11 à 12 millions de florins de marchandises, il ne s'en est pas vendu pour 4000 l. Ce n'est pas qu'il n'y eut assez de Juifs Polonois dont le métier aux Foires est d'acheter ; mais ils n'y étoient pas de leur gré, on avoit exigé qu'ils y fussent ; & ils n'ont rien acheté, sous prétexte qu'ils ne sont que Commissionnaires & qu'ils n'avoient point d'ordre. On parle d'un nouveau tarif de droits, ou nouvel Edit peut-être plus doux contre le commerce.

ITALIE.

De Florence, *le* 7 *Juin.*

S. A. R., sans relâche occupée du soin paternel de soustraire ses Sujets & ses Etats à l'oppression d'une Législation factice pour les mettre de plus en plus sous la protection des loix divines de l'ordre social naturel, vient de porter un Edit qui fera époque dans l'Histoire non-seulement de ce pays mais de l'Europe. La nouvelle loi soumet à l'impôt régulier ou direct les biens ecclésiastiques, comme faisant portion du territoire ainsi que les biens laïques, comme protégés & défendus par la même force tutélaire, comme participant également au bénéfice des communications & de toutes les dépenses publiques, comme essentiellement assujettis à la loi de l'Etat quoique consacrés à l'Eglise, ainsi que le sont les Personnes Ecclésiastiques quoique particuliérement consacrées à Dieu &c. &c. &c. Le Clergé paroît y acquiescer par un respectueux silence. Il n'est, dit-on, que quelques Corps Religieux très-opulens qui murmurent à voix basse.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 13 *Juin.*

Les dépêches du Général Gage, selon l'état publié par le Ministere, représentent les Américains comme aggresseurs & les accusent de barbarie. On parle de conciliation : elle paroît aussi nceſſaire que difficile. Une partie de l'Administration paroît convaincue qu'on n'obtiendra rien de l'Amérique par la violence.

Une lettre de la Jamaïque porte que l'adresse présentée par les Habitans en faveur des Américains leur a valu la liberté de commercer dans les Ports de l'Amérique ; ce qui a relevé le courage des Planteurs & assuré la subsistance de la Colonie menacée d'une extrême disette.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 15 *Juin.*

La plûpart des exemptions, en matiere d'impôt, sont illusoires. Ce que la finance a cédé d'une main, elle l'a levé d'une autre, peut-être afin d'établir l'équilibre convenable & l'égalité légitime, mais avec cette complication qui détruit l'idée & les effets de l'ordre, essentiellement simple en lui-même. Notre Ville fournit un exemple de ce revirement.

Les Habitans sont exempts de taille ; mais ils payent bien d'ailleurs cette franchise, entr'autres ceux qui font entrer & vendre à pot & à pinte en cabaret, le vin de leur crû ;

il en coûte à ceux-ci le *quart* de leur récolte, c'eſt-à-dire de leur reproduction totale.

On eſtime que la barique Bordeloiſe eſt de de 102 à 103 pots. Suivant les réglemens, elle en devroit contenir 110; mais la jauge n'eſt jamais exacte. Il y a toujours du déchet, ſans parler des lies qui ne ſe vendent pas. L'Habitant qui fait débiter ſon vin dans les cabarets, commence par payer entre les mains du Fermier *dix-huit* pots par barique, ſçavoir ſix pour les droits d'*achats* & douze pour ceux du don gratuit.

Il eſt juſte de remarquer que le *Bourgeois* ne paye pour ce dernier droit que ſix pots; car l'on diſtingue le *Bourgeois* de *l'Habitant*. L'un & l'autre ſont bien François, Bordelois, participans aux mêmes charges; il n'y a qu'une différence entr'eux, c'eſt que pour être *Bourgeois*, il faut avoir le moyen & la volonté de dépenſer quatre à cinq cens livres, en pain de ſucre, café & autres préſens pour mériter la *Bourgeoiſie* dont les Jurats ſe ſont réſervés à cette condition le privilege excluſif de conférer des *Lettres*.

L'Habitant a donc payé dix-huit pots. Ajoutez les ſous pour livre & autres acceſſoires, le total pourra être évalué à *vingt-ſept* pots ou environ, enſorte que de quatre bariques les droits en abſorbent au moins une.

C'eſt ainſi qu'avec des franchiſes on eſt ſurchargé; & c'eſt-là ce qui détruit le commerce du vin & la culture des vignes. On s'aveugle pour ne pas voir la faulx qui coupe la ſouche juſqu'à la racine, & pour crier contre la liberté du commerce des grains qui en adoucit les coups ſur les guérets.

De Sommieres, *le 16 Juin.*

Nous avons Marché le Mardi & le Samedi. Celui du Samedi eſt très-conſidérable: les Fabricans de molletons & autres étoffes de laine de nos environs s'y rendent pour vendre leur marchandiſe & pour ſe pourvoir des denrées néceſſaires, ſur-tout de bled. Ce grain abondoit, parce qu'il ne payoit qu'un modique *droit de Ville* de trois ſous par ſalmée d'environ 380 liv. Des Particuliers s'étant fait inféoder les Fief & Juſtice de cette Viguerie réunie depuis long-tems au Domaine Royal, il leur a paru bon d'établir un droit de *leude*, d'abord à 30 ſous, enſuite à 20, enfin à 15 ſ. par ſalmée. Nos Approviſionneurs ont quitté la place.

Les Fabricans & Payſans qui ne faiſoient qu'un voyage ici pour vendre & acheter, ſont à préſent obligés d'aller à Lunel chercher du bled, courſe qui les dérange d'autant plus que le chemin d'ici à cette Ville eſt en très mauvais état.

La Ville s'eſt pourvue au Conſeil contre cette inféodation; ſes plaintes ſeront écoutées. En attendant le Jugement, les Prétendans au droit inſolite de leude, ſur le refus qu'ont fait la plûpart des Marchands de le payer, ont établi des Commis pour prendre note du bled qui ſe vend, dans la vue de remonter la perception ſi la déciſion leur eſt favorable.

Nous tirons aſſez de bled de Lunel, & à un prix plus bas que la denrée n'étoit ces dernieres années, même un peu plus bas que nous ne la payions, il y a deux ou trois mois. Cependant nous ſommes en ſouffrance: l'eau manque pour faire farine, nos rivieres ſont à ſec, les moulins ne vont pas. La liberté & l'activité du commerce ſuppléent à ce défaut: les Marchands de bled de Lunel ont fait venir de grandes quantités de bonne farine du Haut-Languedoc, & ils nous en approviſionnent à un aſſez bon prix. Sans la liberté du commerce, certes nous n'aurions pas ces reſſources.

Nos Payſans ſe plaignent de cette bonne farine; il y aura beaucoup de gens de Ville qui n'en comprendront pas la raiſon: c'eſt qu'elle produit un pain trop blanc & trop délicat. Oui, trop délicat, il faut qu'il en conſomme une plus grande quantité. Tel eſt le ſort du pauvre, du pauvre laborieux & utile, il eſt obligé de ſe refuſer ce qu'il trouve meilleur, fût-ce au même prix que le moins bon. Son état l'aſtreint à ne rechercher dans ſes alimens que la conſiſtance & la quantité.

D'Avignon, *le 17 Juin.*

Nous avons eu des pluies, mais trop peu: les épis ſont peu fournis, & les tuyaux très-courts. Point de légumes.

Le prix du bled ſe ſoutient depuis long-tems à quelque diminution près. Vers la fin d'une mauvaiſe année, avec la crainte d'une mauvaiſe récolte, ſeroit-il étonnant qu'il augmentât? N'auroit il pas augmenté, ſi la liberté n'avoit *rendu le vol* au commerce?

Cette expression n'est pas trop forte, car les secours ont été prompts & soutenus.

L'herbe & le fourage manquent : il y aura peu de paille. Il est à craindre que cette disette, & la mauvaise nourriture, & le mauvais gouvernement du bétail n'occasionnent des maladies parmi les troupeaux. On en prend trop peu de soin dans ces contrées : livrés à des Pâtres ignorans & négligens, la malpropreté les dévore. Les yeux ne s'ouvrent ni aux pertes multipliées qu'on a faites, ni au renchérissement qui les suivent, ni aux avantages qu'une meilleure administration procureroit.

Nos arbres fruitiers sont surchargés. Les vignes (malgré les vents qui ont regné) & les oliviers promettent infiniment.

La récolte des cocons est en général très-abondante. La feuille du mûrier n'a point été aqueuse, & le tems s'est maintenu très-sec ; & c'est ce que demandent les vers à soie. Malgré l'abondance des cocons, le prix en est très-haut : il y a trop de concurrens qui, pour la filature, se jettent inconsidérément sur la marchandise brute & qui ont besoin d'être désabusés par l'expérience.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 18 *Juin.*

Les belles apparences des récoltes se soutiennent parfaitement dans ce pays & sur la côte du Rhône depuis Seissel jusqu'à Lyon. Les trémois promettent tout ce qu'on peut desirer. Nous n'avons éprouvé qu'une sécheresse salutaire ; & il est à desirer qu'elle dure jusqu'après la moisson. Les pluies abondantes de Pâques ont suffi à nos terres. Les vignes qui commencent à fleurir se trouveront bien d'un tems sec, ainsi que les châtaigners qui avec le sarrasin nourrissent nos Paysans.

Les vers a soie ont très-bien réussi sur toute la frontiere de Savoie, où il s'en est élevé beaucoup. Par une cause particuliere, quelques Habitans de cette Ville ont perdu leurs peines & leurs dépenses : leurs vers ont péri avant la montée. Un Observateur, frappé de cette singularité, en a recherché la cause, & il a cru la trouver dans la mauvaise odeur dont le bled noir ou sarrasin avoit infecté l'appartement où l'on avoit mis les vers. Ce bled, quand il séche, (& comme il se récolte à la Toussaint, on ne peut le faire sécher que dans les greniers) répand une odeur forte & désagréable que les planchers & les murs même conservent long-tems. Il est très important d'instruire le Public, sur-tout dans ces cantons, du danger que courent les vers à soie dans des chambres où l'on auroit déposé cette sorte de bled.

Cinq cens Ouvriers ont été employés pendant six mois à réparer le Château de Chambéry, ancienne demeure des Ducs de Savoie. Le Roi de Sardaigne doit y être rendu le 20. Ce Prince se propose de visiter les frontieres le long du Bugey & du Dauphiné, de reconnoître la situation des Peuples, & de retourner à Turin à l'arrivée de Madame la future Princesse de Piémont.

De Grenoble, *le* 19 *Juin.*

Nous avons éprouvé pendant plusieurs jours un tems très-singulier, pluie & soleil, le même jour & quelquefois en même tems. Ces variations de l'atmosphere ne sont point favorables à nos belles productions. Il est à desirer que le beau tems se fixe pour mûrir nos bleds qui promettent la plus riche moisson.

La Police vient enfin de rendre une Ordonnance très nécessaire pour maintenir la salubrité de l'air, la propreté des rues, la sûreté des voies. C'est vraiment là un de ses offices.

De Civray, *le* 20 *Juin.*

Le procès concernant le bail du droit de minage d'Aunai, entre le Fermier du Domaine engagé & le Sous Fermier du droit, subsiste, quoique la justice des demandes du second ait été démontrée ; & il ne paroit pas près d'être jugé.

Le Fermier, comme Greffier de la Gruerie, prétend qu'en cette qualité, ses causes sont commises au Présidial. Sur l'assignation à lui donnée pour voir ordonner la résiliation du bail, il a demandé son renvoi au Présidial de Poitiers.

S'il n'obtient pas ce renvoi, il peut faire mettre en cause le Seigneur Engagiste ; & celui-ci demandera que l'affaire soit portée à notre Siege, comme le seul de la Sénéchaussée où les Nobles doivent plaider.

Si la cause est en effet portée ici, elle pourra être revendiquée par le Procureur

du Roi du Bureau des Finances de Poitiers, sous prétexte que ce Tribunal est le seul qui connoisse des affaires où il s'agit du Domaine du Roi.

Ainsi le Sous-Fermier pourra beaucoup perdre en gagnant son procès, à moins qu'une évocation au Conseil, si convenable, ce semble, dans la circonstance, ne le retire de cette espece d'abîme. Encore faudroit-il, pour que la Justice lui fût utile, qu'il fût jugé avec célérité & à peu de frais. Cette Province abonde en événemens de ce genre, qui semblent invoquer une loi générale.

De Nancy, *le 22 Juin.*

La Police a défendu, par une Ordonnance du 13, à tous Particuliers d'apporter, vendre, débiter ici des fleurs de la plante appellée *Bleuet*, *Aubifoin*, *Barbeau*, *Casse-lunette*. Comme elle croît ainsi que le Coquelicot &c. parmi les bleds, les Laboureurs se sont plaints qu'on dégradoit leurs récoltes pour la cueillir avant la maturité des grains : c'est ce qui a donné lieu à l'Ordonnance.

Cependant le mal n'est pas qu'on vende des bleuets à Nancy : c'est même un bien, car nos Apothicaires en tirent par la distillation une eau très-recommandée pour l'inflammation, la rougeur, la chassie des yeux.

Quand ces bleuets se vendront dans la campagne ou aux portes de la Ville ou secrétement dans son enceinte, les bleds n'en auront pas moins été foulés.

Le mal n'est pas qu'on vende, c'est qu'on cueille hors de saison. La prohibition naturelle est d'aller sur le bien d'autrui & de le dévaster.

Les prix des grains baissent. Les pauvres vont dans les atteliers publics prendre part aux bienfaits que le Roi répand. La somme de cent mille livres est repartie entre les divers cantons.

D'Amiens, *le 22 Juin.*

Le 9 de ce mois, un incendie a presqu'entiérement réduit en cendres le village de Coupigny, situé entre Arras & Béthune. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à arrêter la grande activité du feu... La sécheresse a duré dans ces contrées pendant près de deux mois.

De Metz, *le 23 Juin.*

Les atteliers de charité sont ouverts, en grand nombre, dans les Subdélégations de Metz, Thionville, Longwy, Verdun, Vic & Toul. On y reçoit toutes personnes sans distinction d'âge, de sexe. L'ouvrage est donné à la tâche ; le prix du travail se regle de maniere que la journée d'un Ouvrier ordinaire lui rend au moins dix sous. Les vieillards, les infirmes, les femmes, les enfans seront payés à raison du travail qu'ils auront pu faire. Il se fait un décompte en divisant les tâches, de maniere que toute espece de pauvre trouve à subsister.

Dimanche dernier, deux orages violens se heurterent sur les hauteurs de Courcelles-Chaussy à 3 lieues de cette Ville. En une heure, le village fut inondé : toute la prairie a été couverte de terre : le dommage est estimé dix mille livres.

Le 21 Mai, une fille de 7 ans, de Housse-sur la-Sarre, noyée, auroit été enterrée vivante, si le sieur François, Maître-d'Hôtel de M. le Chevalier d'Osseville, ne se fût heureusement trouvé sur le lieu pour lui faire administrer les secours contre les asphixies. Trois heures de secours la sauverent.

Les prix des grains baissent considérablement.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Instruction pour l'achat des Toiles.

On a demandé dans la Feuille 40 de cette Gazette datée du 20 Mai à l'article de Dresde, les précautions à prendre pour n'être pas trompé dans l'achat des toiles. S'il n'y a pas eu de réponse, on offre celle-ci pour les Acheteurs ordinaires.

Quant aux Acheteurs dont le but est de faire commerce, ils ne prendront des instructions suffisantes que dans les atteliers & dans les magasins.

La qualité de la toile dépend de la matiere, du travail & de l'apprêt. Le fil doit être rond, uni, point de nœud, point de bourre, afin que la toile soit ferme & rase.

La piece de toile doit être également forte sans parties qui cédent plus aisément que d'autres, & composée de fils d'une gros-

ſeur uniforme qui donneront un grain égal. Les liſieres doivent être fortes, liſſes, unies, point feſtonnées, mais comme celles d'un papier coupé.

La toile en écru peut avoir ſouffert de l'état de l'empois ou colle que l'on y met, & être pourrie, ce que des taches rougeâtres annoncent aux lizieres qui ſont plus enduites de cet empois. En tirant un peu fortement, on reconnoît la défectuoſité, parce que la toile ſe déchire.

La toile en blanc peut avoir été brûlée dans les apprêts, il faut en divers endroits la tirailler un peu fort en tous ſens, ſur tout ſi au chef ou à la queue on l'a facilement déchirée dans le ſens de ſa longueur. Il faut examiner ſi elle n'eſt pas chargée d'amidon. On s'en apperçoit en frottant la toile, & comparant le grain de la partie frottée avec le ſurplus; les interſtices des fils ne paroiſſent plus remplis, & on aura pu voir voler de la pouſſiere.

Quant aux précautions ſur la meſure, il faut faire meſurer par un tiers ſi on ne le peut ſoi-même, car les ruſes de certains Vendeurs ſont très-fines.

I I.

Lettre à l'Auteur de la Gazete.

MONSIEUR,

On lit dans un Mémoire de M. Bigot ſur les Communautés d'Arts & métiers, inſéré aux Nouvelles Ephémérides des premiers mois 1775, que les inſpections des Manufactures coûtent des ſommes immenſes, & que l'on a partout établi des droits de marques ſur les ouvrages des Manufactures pour payer ces frais.

Il y a dans le Royaume quatre Provinces que je connois bien où l'inſpection eſt exercée par 24 à 25 perſonnes en tout. La totalité des appointemens monte à 9260 l. par an pour ces vingt-quatre perſonnes.

Il n'y a nuls droits de marque ni de viſite.

Il n'y a aucune attribution d'émolumens accidentels.

Il n'y a ni Communautés ni Maîtres Gardes.

Il n'y a été prononcé aucune amende ou confiſcation depuis longues années.

Néanmoins le ſervice général des Bureaux s'eſt fait avec tant de régularité qu'il a paru dans ces Provinces de faux coins, pour imiter les empreintes véritables.

Tels ſont les faits. M. Bigot les ignoroit; car il ſe ſeroit expliqué différemment.

Votre amour hautement annoncé pour la juſtice vous engagera ſans doute à publier cette note, afin de diſſiper les préventions que l'erreur de M. Bigot peut avoir ſuggérées.

Si vous avez des doutes ſur ces détails, publiez-les dans votre Gazette, & j'engagerai un de mes amis à vous les certifier. Vous ne le recuſerez pas.

I I I.

Avis aux Navigateurs.

» Les Navigateurs ſont avertis que ſous » l'autorité & la protection du Roi, la Chambre de Commerce établie par Sa Majeſté » à Rouen pour la Province de Normandie, a fait élever ſur les côtes de ladite » Province quatre tours ou phares, dont » un ſitué ſur le Cap de Gatteville à la » pointe de Barfleur, deux ſur le Cap de » la Hève proche le Havre-de Grace, & » le quatrieme ſur le Cap Lailly, à deux » lieues & demie oueſt du Port de Dieppe, » entre ce Port & celui de Saint-Vallery en » Caux, & que les feux de ces phares commenceront à être allumés le premier de » Novembre 1775, & ſeront entretenus » tous les jours depuis le coucher du ſoleil » juſqu'à ſon lever ».

I V.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Mai; ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	ß			#	ß
Alençon	37	12	...	*		
Bernay	29	2	...	A.	3	1
Mortagne	26	15	...	A.	1	13
Lizieux.....	33	15	...	A.	3	
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg.....	22	18	...	A.	1	1
Belfort	28	16	...	A.	3	
Colmar.....	25	8	...	*		
Haguenau.....	22	8	...	A.	1	1
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	26	12	...	A.	1	1

Abbeville	27	7	...	*		
Calais	24		...	A.	1	14
Saint-Quentin	29	2	...	A.	2	17
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	8	...	D.		9
Mirande	18		...	*		
Saint-Girons	31	1	...	*		
Oloron	23	12	...	D.		8
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	6	...	D.		2
Bayonne	20	11	...	D.	3	15
Blaye	28		...	D.		1
Bazas	30	14	...	A.	3	12
Condom	22	11	...	A.		5
Nontron	31	16	...	A.		15
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	25	18	...	D.	1	18
La Châtre	18	10	...	*		
Châteauroux	26	5	...	D.	1	17
Issoudun	22	16	...	D.	1	4
La Charité	27	4	...	D.		16
Le Blanc	26	5	...	D.	1	2
Sancerre	30		...	*		
Saint-Amand	22	17	...	D.	2	17
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	29	17	...	A.		16
Bar-sur-Seine	32	8	...	A.	3	
Belley	35	12	...	D.		7
Châlons-sur-Saône	35	5	...	A.	3	12
Gex	40	10	...	*		
Charolles	33	18	...	D.	2	8
Mâcon	33	12	...	A.	1	4
Nuis	30	3	...	D.		13
Saulieu	27	10	...	A.	2	4
Seurre	30	17	...	D.		11
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	A.		16
Hennebont	30		...	D.	1	1
Nantes	27	14	...	A.	1	1
Saint Brieuc	33	12	...	A.	2	14
Tréguier	37	10	...	A.	7	10
Quimper	24		...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	31	10	...	A.		18
Avranches	29	2	...	D.		18
Bayeux	26	16	...	A.	1	8
Carentan	24	16	...	A.		16
Valognes	24	19	...	A.	1	13
Saint Lo	29	1	...	A.	1	18
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	29	14	...	A.		9
Bar-sur-Aube	29	15	...	D.		9
Charleville	28	16	...	D.	2	8
Epernay	34	4	...	A.	1	10
Langres	28		...	D.	2	4
Reims	30		...	*		
Sainte Ménéhould	26	16	...	D.		8
Troyes	32	11	...	D.		13
Vaucouleurs	30	16	...	D.		10
Général. de Flandres.			...			
Lille	24	4	...	A.		15
Arras	26	18	...	A.	1	11
Aires	23	12	...	A.	1	2
Bapaume	30		...	A.	2	
Cassel	22	10	...	*		
Douay	25	9	...	A.		18
Dunkerque	25		...	*		
Gravelines	25	18	...	A.	3	16
Saint-Pol	25	4	...	A.	4	16
Saint Omer	22	4	...	A.		12
Genér. de Besançon			...			
Besançon	33	6	...	*		
Dole	28		...	D.	1	12
Gray	30		...	*		
Lons-le-Saunier	32		...	A.	1	12
Poligny	32	8	...	D.	1	4
Saint-Claude	33	17	...	*		
Salins	31		...	D.	1	
Vesoul	30	8	...	D.		8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	39	8	...	*		
Embrun	42		...	A.	5	4
Briançon	46	13	...	A.	1	6
Montelimar	36	11	...	D.	1	6
Romans	37	4	...	D.		7
Valence	34	8	...	D.	1	2
Vienne	33	12	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	27		...	A.	1	16
Cambray	28	4	...	A.	2	18
Landrecy	29	3	...	A.	2	3
Marienbourg	33		...	*		
Maubeuge	29	15	...	A.	3	4
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Montpellier	30	12	...	A.		16
Nismes	32		...	*		
Alby	23	15	...	*		
Béziers	29	17	...	D.	4	
Castelnaudary	26	16	...	D.		3
Lavaur	24	3	...	*		
Narbonne	28	1	...	D.	1	12
Gén. de la Rochelle.			...			
Marans	27	17	...	A.		9
Cognac	29	10	...	A.		15
Saint-Jean-d'Angely	28	1	...	A.		14
Saintes	32	16	...	A.	2	4
Barbezieux	27	12	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 21 Juin 1775, au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 31 l. 10 s. à 33 l. 10 s. *le septier;* le seigle, de 18, 19 à 20 liv.; l'orge, de 18, 19 à 21 liv. Il ne s'est point vendu de froment à la Grêve; le seigle, de 18, 19 à 20 liv.; l'orge, de 17, 19 à 20 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 21 Juin 1775, au Samedi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 liv. 10 s. à 23 l.; *id.* à la Greve, de 17, 18 à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Juin 1775, de 62 à 63 livres; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 25 à 26 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1775.

Or de Portug. à	722 #	8	marc.
Du Mexique à	718		marc.
Du Perou à	712		marc.
Les guinées à	722		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 28 Juin 1775.*

Amsterdam	55	
Londres	30	15 16e à 31
Hambourg	181	¾
Madrid	15	2
Cadix	15	
Livourne	96	½
Gênes	94	½
Lyon *Pâques*		¼ p. % b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 17 Juin.			Du Mardi 20.		
Messieurs			*Messieurs*		
Caron	vres.	J.	Deschapelles.	vres.	J.
			Perpétuelles.		J.
Du Lundi 19.			Tontine		J.
			Marsollier....	vres.	J.
Delamotte..	pplles.	J.	.....		
Viageres		J.	.....		
Tontine.....		J.	.....		
Thevenin...	pplles.	J.	.....		
Viageres. ...		F.	.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1950	1950	1950 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1247 ½ . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	245	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	79	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	414	410 . . . .
Rescriptions . .	6 ¾.	6 ¾ 76 ¾ . .	76 ¾. . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¾	1 ¾ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 # pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES,
ANNÉE 1775. Du Mardi 2 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Avril.*

LES principes de l'ordre naturel & essentiel des Sociétés sont aujourd'hui partie de l'instruction publique dans ce Royaume. On trouve une exposition abrégée & raisonnée de ces principes dans une these soutenue à l'Université d'Upsal. Cet ordre est invinciblement déduit des loix physiques de la nature. Aux devoirs indispensables qu'elle impose à l'homme correspondent les droits qui garantissent la récompense de leur exécution. Ces droits antérieurs à toute institution humaine s'étendent dans leur application à mesure que l'homme s'éloigne de la barbarie. Il sort de cet état par l'Agriculture & la propriété fonciere; & la base de la Société civile est élevée. Dans l'Agriculture, on voit la source de toute richesse; on calcule les différentes sortes d'avances que cet Art exige pour se maintenir & s'étendre; on reconnoit la nécessité de la liberté de ses travaux, du commerce, de l'industrie pour le porter avec tous les Arts qu'elle fait naître & nourrit à la plus haute prospérité. La liberté demande sûreté; point de sûreté sans force tutélaire; point de force tutélaire sans revenu public. Où le revenu public peut-il & doit-il être pris? A la source des richesses, sur le produit de la terre qui salarie le commerce & l'industrie. Sur quelle portion de ce produit? Seroit-ce sur les avances de la culture? Il diminueroit ces avances nécessaires à la réproduction, & avec elles la réproduction ou la richesse renaissante &c. &c. &c. Ces vérités sont exposées avec beaucoup de netteté & de méthode dans la these que nous venons d'annoncer.

C'est le Gouvernement qui a établi cette instruction, qui enseigne à la Nation, par la voix des vrais Philosophes, ses droits & ses devoirs, qui lui montre les bornes de l'autorité & celles de l'obéissance, qui lui découvre les abus & la nécessité de la réforme, & qui prépare par ce moyen infaillible la révolution la plus éclatante & la plus heureuse. GUSTAVE est vraîment Roi.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 14 Avril.*

Les Compagnies & les privileges qui resserrent les entreprises dans quelques mains sont d'un jour à l'autre multipliés pour l'extension de différens genres d'économie & de commerce. La Société pour la pêche du hareng à Embden vient de publier les faveurs qu'une Ordonnance du 16 Mars lui accorde. Elle jouira du droit exclusif de vendre le hareng de cette pêche pendant les mois de Juillet, Août & Septembre; & la Nation lui payera, en récompense, seize forts gros pour chaque tonne de poisson.

DE DUNDERSTADT, *le 15 Avril.*

Sur les avis publiés en Bohême, en Hon-

grie, en Pologne, en Transylvanie &c, que la Cour de Vienne assure la liberté & toute sorte de facilités aux Marchands étrangers qui fréquenteront les Foires de Teschen, de toutes parts les Marchands se mettent en mouvement pour s'y rendre; & leur concurrence promet au pays un bon débit de ses denrées & des marchandises à bon marché. Ce nouvel établissement dérangera peut-être les correspondances de Leipsick avec les Provinces orientales qui touchent à l'Allemagne; mais avec les mêmes moyens, cette Ville pourra être dédommagée & s'ouvrir de nouveaux canaux de commerce, peut-etre aux dépens de quelques autres Villes, telles que Francfort-sur-l'Oder & Francfort-sur-le-Meyn qui déjà ont été ébranlées par son choc.

D'HANOVRE, *le 15 Avril.*

On vient de publier un nouveau Mémoire très-détaillé sur les moyens de garantir les archives & les bibliotheques des attaques des vers & autres insectes. Cette instruction de M. Fladd, Conseiller d'Administration à Heidelberg, porte la belle devise, *difficile est veritatem non dicere.* Oui vraiment, il est difficile de ne pas dire la vérité quand on l'aime, quand on aime sa Patrie & ses semblables.

Depuis le commencement de ce mois, il a regné un tems assez froid & un vent impétueux mais intermittent. Il y a eu des gelées. Il ne paroit pas que les productions de la terre ayent souffert; elles ne sont pas encore bien avancées.

La nommée Henriette Droegemeir, de Polle, a reçu dix rixd. pour avoir filé, d'une seule livre de coton, 71 écheveaux de fil. Depuis qu'on distribue ces récompenses, la filature a fait de grands progrès dans ce pays; les vieillards, les enfans dans un âge encore assez tendre, les personnes peu faites pour des ouvrages rudes, s'y appliquent avec soin.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 16 Avril.*

Les débats élevés dans la Chambre des Communes au sujet de la destruction des pêches de l'Amérique, *uniquement* projettée, dit-on, pour encourager celles de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, ont occasionné des plaintes vives & raisonnables sur l'état d'oppression dans lequel les prohibitions & les gênes tiennent les Manufactures & le commerce de ce dernier Royaume, traité comme étranger, & asservi aux prétendus intérêts du premier. Il a été remontré que les restrictions imposées au trafic Irlandois obligeoient les Habitans à livrer aux Etrangers en contrebande une partie de ses laines brutes; & qu'il en résultoit un très-grand préjudice pour notre commerce du Levant. Qui suivroit les registres des Communes, trouveroit qu'il n'est aucune prohibition dont les funestes effets n'ayent été démontrés dans tel ou tel tems.

Les Partisans de la Compagnie ont en vain représenté qu'il étoit injuste & absurde d'obliger cette Compagnie à exporter des laineries du Royaume, pendant qu'elle en avoit d'*invendues* pour la valeur de 270,000 liv. st. dans ses magasins du Bengale. On a répondu qu'il étoit absurde & injuste de vouloir décharger cette Compagnie d'une exportation avantageuse au Royaume, tandis qu'on la faisoit jouir, aux dépens du Royaume, d'un monopole lucratif. La raison de ces absurdités & de ces injustices respectives, c'est qu'en lui-même le monopole est injuste & absurde.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le 17 Avril.*

Des Bergers qui, par un tems froid & sec, se chauffoient, il y a huit jours, sur la haute montagne nommée *Epine*, couverte de bois, mirent le feu, sans le vouloir, à ces bois, & la montagne parut bientot toute embrasée. Ses Habitans ne travaillerent qu'à garantir des flammes leurs habitations, sans s'occuper du soin de les éteindre ou de les couper. De plus de six lieues, on apprenoit l'incendie: le jour, c'étoit un épais tourbillon de fumée; la nuit, une nuée épouvantable de feu. Enfin les flammes s'éteignirent d'elles mêmes le Samedi Saint. On assure que le gros bois n'a point été at-

taqué ; & l'on espere qu'il poussera vigoureusement sur un sol engraissé par les cendres des brossailles, des mauvaises herbes & autres matieres. On ne doute pas que la production des pâturages n'en soit infiniment plus belle. Enfin l'on compte faire une ample récolte de framboises. Le pronostic est fondé sur un événement semblable, arrivé, il y a une vingtaine d'années.

De Grenoble, *le* 17 *Avril.*

La plus grande sécheresse nous inspiroit les plus vives alarmes sur les productions de la campagne. Heureusement nous avons depuis hier une pluie continuelle, douce, & telle que l'état des champs l'exigeoit. C'est le lait dont la terre nourrit les plantes. Nous nous flattons que ce bienfait de la nature fera baisser le prix du bled qui augmentoit d'un Marché à l'autre.

De la Haute-Marche, *le* 19 *Avril.*

Quand on a dit ci-devant (N°. 28) que le privilege du Seigneur, du Noble, de l'Exempt se bornoit à payer la taille par les mains d'autrui, on s'est trompé sur la forme. Cet impôt, depuis sa création, n'a jamais été demandé au Métayer réduit à une trop misérable subsistance pour qu'on aille chercher de l'argent chez lui. C'est lui qu'on impose, mais c'est le Gentilhomme Propriétaire qui paye le Collecteur. Ainsi le privilege de ce dernier consiste en ce que son nom n'est pas mis sur le rôle. Moyennant cette prérogative, il paye un triple impôt, taille, capitation, ustencile, sous le nom de son Métayer, & un double impôt, vingtiemes & capitation, sous le sien ; partant cinq impôts.

Il est assez vraisemblable que le gros de la Capitale n'a aucune idée de notre misérable culture qu'il seroit pourtant bon de faire connoître dans un lieu où l'on est volontiers tenté de se croire capable de gouverner l'Etat, & où l'on fait tant de plans d'impositions divisés & sous divisés, comme si l'on avoit le bilan de chaque territoire sous les yeux.

Nos Métayers entrent dans nos domaines à la S. Michel. Comme pour l'ordinaire ils n'apportent rien pour vivre, parce que leur ancien Maître retient leur portion de récolte pour se payer de ce qu'ils doivent, il faut commencer à les nourrir dès ce jour-là. On leur fournit bestiaux, troupeaux, cochons &c. qu'on estime & dont ils se chargent par acte devant Notaire. Attendu qu'ils n'ont rien pour répondre de leur engagement, le Maître veille à la conservation & à l'entretien de ce fond d'avances primitives ; & les Métayers, quoiqu'obligés par acte, n'en disposent pas plus que de simples domestiques.

Le pâturage étant l'unique ressource pour acquitter les charges, on négocie, toute l'année, en bestiaux. Le Maître se transporte à toutes les Foires, vend & achete continuellement, & tâche de gagner quelques pistoles par paire de bœufs qu'il trafique & qu'il fait peu travailler pour qu'ils ne perdent pas. L'argent gagné paye la taille. Sur chaque vente, le Métayer a la *piece* pour lui : aussi aime-t-il beaucoup ce négoce où, sans rien faire, il attrape quelques sous & quelques pintes de vin, car le marché ne vaudroit rien sans cela.

La récolte faite, les Métayers battent tout de suite : cet ouvrage est ordinairement achevé avant la fin d'Août. Sur le produit, on leve d'abord les semences & les rentes, s'il y en a. Le Métayer porte la moitié du surplus dans le grenier du Maître ; & plutôt ou plus tard, selon les années, il y porte aussi son sac, après qu'il a consommé sa moitié, toujours insuffisante ; & tous les quinze jours, il reçoit la fournée.

Le Maître tient un état du bled qu'il avance, de la taille qu'il paye, du bétail qu'il négocie. A la fin de l'année, il compte avec le Métayer. Chacun doit avoir la moitié du bénéfice. Sur celle du Métayer, il faudroit déduire la taille & la fourniture de grains ; mais elle n'est pas assez considérable pour en solder la valeur. Le Métayer reste donc chargé d'un *debet* ; ce debet augmente chaque année ; à la fin il devient si fort qu'on ne compte plus ; le voilà quitte.

Telle est en gros l'économie rurale de ce pays ; & c'est aussi celle du Limousin, du Berri, du Nivernois, du Bourbonnois, de l'Auvergne, du Poitou, c'est-à-dire de la majeure partie de ces Provinces, car il y a des cantons où la culture est moins misérable, où les Cultivateurs ont quelques avances primitives, où même l'on en trouve qui payent des fermages en argent mais

qui labourent eux-mêmes & font les autres travaux de la terre. Point de ces grands Entrepreneurs connus dans les pays de grande & riche culture. Il n'y a entre ces divers pays & ces différens Cultivateurs aucune comparaison à faire pour les fonds d'avance & pour les produits.

Il est sensible que nos Métayers n'ont guere d'intérêt au succès de la culture : aussi faut-il que le Maître veille sur eux pour les faire travailler & pour les empêcher de lui faire du tort, par exemple, par des ventes secrettes de bled, des coupes & des ventes de bois, des charrois où, pour gagner six livres, ils estropieront un bœuf &c. Ces fraudes sont en quelque sorte indispensables ; car enfin ces malheureux ont à acheter des vêtemens, du sel, des outils, & autres articles que le Maitre ne veut point lui fournir. De part & d'autre, c'est à qui emportera un écu, & la misere s'étend par tout.

De la Rochelle, *le 20 Avril.*

Par l'Ordonnance portée le 1 Août 1774 pour défendre le port des armes, épées, couteaux-de-chasse, fusils, pistolets &c, même en voyage dans les Provinces d'Aunis, Saintonge & Poitou, à moins qu'on en ait le droit par naissance ou office, ou une permission par écrit de M. le Commandant ou ses Préposés, il étoit enjoint aux Officiers Municipaux de veiller aux portes des Villes & aux Marchés pour faire saisir le gibier qui auroit été pris aux collets, lacets & autres pieges, & emprisonner les Paysans qui en seroient porteurs &c. Cette injonction a dégarni les Marchés de gibier. M. le Baron de Montmorenci n'a pas été plutôt informé de ces mauvais effets, qu'il a envoyé aux Prévôts de Maréchaussée la Lettre suivante, en date de Paris du 15 Mars, en les chargeant d'en distribuer des copies aux Syndics des Paroisses.

» Etant instruit, Messieurs, que les recherches & poursuites que l'on fait soit » aux portes soit dans les Marchés pour reconnoître le gibier pris aux collets, lacets » ou autres pieges, porte préjudice aux différens Marchés par la crainte qu'elles inspirent aux Pourvoyeurs de la volaille ; & » ayant en vue de contribuer à y attirer l'abondance, je vous préviens que mon intention est qu'on ne recherche plus à l'avenir soit aux portes soit dans les Marchés ceux qui apportent du gibier qui auroit l'apparence d'avoir été pris aux collets, lacets ou autres pieges : mais on » doit continuer les poursuites contre les » personnes convaincues de crime de braconnage, afin qu'elles soient punies avec » la plus grande sévérité conformément aux » Ordonnances &c.

Il est très-heureux que la défense concernant les Voyageurs, les Négocians &c. ait été assez mal exécutée. Celui qui a droit de porter les armes seroit donc obligé de voyager toujours muni de ses titres de noblesse ou d'office, de les faire vérifier &c ? Celui qui a besoin d'en porter en voyage pour sa sûreté & celle de ses effets &c. ne pourroit donc passer d'un territoire à l'autre & y faire passer ses marchandises sans s'être adressé on ne sçait où & à qui, pour obtenir on ne sçait quand & si l'on veut, une sauvegarde nécessaire pour sa personne & ses biens ? Un Voyageur, un Négociant qui aura ignoré l'Ordonnance, qui sera pressé de suivre sa route, qui n'a qu'un tems donné pour le transport de sa marchandise, sera donc arrêté, puni, ruiné, pour entrer le pistolet en selle dans un nouveau district ? Le commerce se briseroit infailliblement contre cette barriere invisible.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 20 Avril.*

Cette Ville, Chef-lieu de la premiere Sénéchaussée de Saintonge, embrasse dans son ressort près de la moitié de la Province, 160 Paroisses sur 120 lieues quarrées. Sur chaque lieue quarrée de ce territoire, on compte 1200 personnes. Quelque considérable que cette population paroisse, elle ne suffit pas à notre culture à cause de la grande quantité de vignobles que le pays contient. Notre Ville a sept ou huit mille Habitans.

La Province seroit une des plus riches du Royaume, si l'Agriculture moins chargée & le commerce moins gêné secondoient la bonté du sol, la salubrité du climat, le génie & l'industrie naturelle des Saintongeois. Depuis douze ans, depuis qu'une liberté imparfaite a donné de la valeur aux grains, il s'est défriché beaucoup de terres, le nombre des bestiaux est augmenté, les prairies basses ont été soignées, on a fait des sain-

foins. La récompense a excité le travail : le Peuple Agricole est sorti, comme d'un profond sommeil, de l'indolence dans laquelle le découragement l'avoit plongé. Enfin nous avons reconnu, ainsi que les Poitevins, que le plus grand bien qu'il fut au pouvoir du Gouvernement de nous procurer, c'étoit une loi dont l'effet naturel fût de tenir les bleds loin du vil prix auquel ils étoient, les années antérieures, & qui tarissoit la source de l'abondance.

Les mœurs des Habitans sont douces ; peu de crimes, très-peu d'atroces. Ce sont les mœurs qui semblent inspirer un air pur & un sol fertile. Un climat insalubre altere les humeurs, elles sont aigries par une terre ingrate qui se refuse aux sollicitations du besoin. Nous avons de bon bled, de bon bétail, de bon sel en quantité, d'excellente eau de-vie. Certains cantons produisent des lins, des chanvres très-beaux : cette culture pourroit être encouragée par des établissemens de Manufactures. Nos vins sont tout-à-la-fois capiteux & froids à l'estomac, les deux premieres années. Un de nos Concitoyens les définit *du feu enveloppé de glace*. Nul vin ne donne de l'eau-de-vie en plus grande quantité & de meilleure qualité. Nos Bouilleurs consomment un quart moins que nos voisins pour avoir autant d'eau-de-vie ; & la nôtre est fort supérieure à la leur par la douceur & le bon goût.

Mais le nerf de ce genre d'industrie & de commerce a été coupé, il y a vingt-cinq ans, par un coup de finance.

Cette Province est réputée étrangere depuis que le second mariage d'Alienor d'Aquitaine en fit jouir l'Anglois. Quand la valeur des Habitans & leur attachement à leurs anciens Souverains l'eurent rendue au Royaume, elle demeura étrangere. Charles V, en leur accordant en récompense les plus beaux privileges, oublia les droits établis sur le commerce d'une domination à l'autre. Parmi ces droits, il y en avoit un sur les vins & eaux-de-vie qui prenoient par le Poitou la route d'Orléans & de Paris.

Ce droit étoit assez modique ; l'on ne s'apperçut pas qu'il l'étoit jusqu'en 1750. Les Poitevins préféroient nos vins à ceux de la Rochelle ; & les Epiciers de Paris, nos eaux-devie à celles de la même Ville : le chemin de l'Aunis étoit peu fréquenté. Vers l'époque indiquée, les Négocians Rochellois qui avoient un Agent à Paris (la Saintonge n'en avoit point) insinua que la Ferme perdoit beaucoup à laisser aller à bon marché les vins & eaux-de-vie de Saintonge par le Poitou, tandis que la *traite de Charente* étoit à 18 & 20 l. plus forte. L'avis ouvert, la Saintonge fut condamnée à payer pour ses eaux-de-vie & vins voiturés par terre en Poitou, le droit de traite de Charente, comme s'ils alloient à Charente.

Le Rochellois n'a pas gagné à nuire à notre Province, car ses eaux-de-vie & vins étant médiocres, les Parisiens & autres Consommateurs se sont tournés du côté de l'Angoumois & enfin de l'Espagne pour l'eau-de-vie, & les Poitevins ont planté des vignes. Le Rochellois n'y a pas gagné ; le Poitou y a perdu, parce qu'il a négligé pour de mauvais vin la culture du bled ; l'Etat y a perdu, & parce que quelques-unes de ses Provinces ont souffert, & parce qu'il a acheté des liqueurs étrangeres ; la Saintonge y a perdu son plus précieux commerce.

La Ferme y a-t-elle gagné ? Le produit du nouveau droit est devenu presque nul, & en même tems ce droit a dû considérablement diminuer le produit de plusieurs autres.

Si les entraves, si la multitude d'acquits, si les inconvéniens d'un acquit égaré, si les circonstances de la perception n'arrêtent pas tous les Négocians, ils épouvantent cent Marchands Forains & détournent le Poitevin Acheteur. Le droit qui souvent s'éleve jusqu'à la moitié de la valeur de la denrée, & la longueur du chemin par terre jusqu'à la Charente retiennent le Saintongeois Vendeur ; il consomme ses liqueurs dont la vente auroit fourni au payement de ses taxes ; il boit & s'enivre & néglige le travail & renverse sa charrue.

L'ancien droit levé sur un gros commerce ne rendoit-il pas plus que le droit nouveau perçu sur un petit débit ? C'est une comparaison à faire. Quand il y auroit quelque différence en faveur de celui-ci, ne resteroit il pas encore démontré par l'examen des pertes qu'il cause que l'ancien état des choses étoit le plus favorable même à la Ferme ? Il est donc de l'intérêt de tous de se réunir pour demander cette conversion dont l'utilité a été portée au plus haut degré d'évidence dans plusieurs Mémoires.

DE POITIERS, *le 22 Avril.*

Le prix des grains a hauſſé dans cette Province depuis un mois; révolution ordinaire dans la ſaiſon, & forcée par les beſoins de quelques Provinces voiſines qui tirent à elles. En général, on n'achete dans ce pays qu'à petits détails. Pluſieurs Propriétaires ne trouvent pas même à vendre au cours. Tout le monde convient qu'il y a beaucoup de grains dans les greniers du Poitou; & les Marchés ſont toujours bien approviſionnés.

DE BEAUVAIS, *le 24 Avril.*

Depuis ſix ſemaines, les grains ont renchéri. Entr'autres cauſes naturelles de cette progreſſion, on compte le mal reconnu pendant l'hiver à meſure qu'on a battu. Les gerbes ont rendu ſi peu que l'eſtimation qui avoit été faite de notre chétive récolte, s'eſt trouvée au-deſſus de la réalité; circonſtance qui a multiplié les beſoins, les demandes, les preſſes, les craintes. Cependant la criſe actuelle n'eſt nullement celle de la diſette.

DE PARIS, *le 29 Avril.*

Les prix des grains baiſſent dans le Limouſin, dans divers Marchés de la Bourgogne, & autres lieux.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Navigation de la Seine.

M. Duménilcoſté a préſenté à la Société d'Agriculture de Rouen un Mémoire ſur les moyens de creuſer le lit de la Seine vers ſon embouchure. Ces moyens ſont,

1°. De conſtruire une jettée ou chauſſée depuis l'angle de la jettée de *Quillebeuf* juſqu'à la pointe de la *Roche*.

2°. Une autre chauſſée depuis la pointe du Comté de *Tancarville* juſques vis à vis de l'Illebonne.

3°. De placer enſuite dans le canal les épis de l'invention de M. *Magin*.

L'Auteur prétend que les frais de l'entrepriſe ſeroient abondamment compenſés par la valeur des prairies qu'on feroit ſur le terrein que laiſſeroit l'embouchure, en réduiſant le canal à une demi-lieue ou un quart de lieue de large.

M. d'Angerval a auſſi préſenté ſur le même objet un Mémoire qui lui a été confié par une perſonne qui ne veut pas être connue. L'Auteur, après avoir parlé du projet de former depuis *Honfleur* juſqu'au *Cul de-Thot*, ſur l'une & l'autre rive, des jettées qui entraîneroient une dépenſe exceſſive, propoſe ſeulement de donner à la riviere un cours plus droit.

1°. En creuſant au ſud de *Quillebeuf* un canal qui iſoleroit cette Ville, & la mettroit en état de devenir un fort inexpugnable qui défendroit aux ennemis l'entrée de la Seine. Il prétend que le Maréchal d'Ancre avoit fait cette propoſition qui fut rejettée par des raiſons de politique.

2°. En ouvrant, dans la même direction, un autre canal, depuis le *Cul-de-Thot* juſqu'à *Norville*.

3°. Enfin un troiſieme canal déjà préparé par la nature, & même par d'anciens travaux des hommes, depuis *Norville* juſqu'à *Caudebec*.

L'Auteur infere de l'exécution de ce projet, que l'eau paſſant avec plus de rapidité dans un lit étroit & preſque droit, entraîneroit les vaſes & les ſables déjà exiſtans, & s'oppoſeroit aux dépôts de ceux que la mer pourroit y rapporter; que la marée montante aideroit aux vaiſſeaux, ſans les expoſer à être emportés par ſa violence; que la deſcente & la montée ſeroient alors également praticables pour les gros bâtimens de commerce, & peut-être même dans la ſuite pour la Marine Royale. *Extrait des regiſtres de la Société d'Agriculture* de Rouen; *année* 1774.

II.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Mars, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	℔	ß			℔	ß
Marans	23	18	...	A.		9
Saintes	27	8	...	*		
Marennes	23	8	...	*		
Saint-Jean-d'Angely	23		...	D.		5
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	27		...	*		
Angoulême.....	30	15	...	A.	1	16
Brive	31	17	...	A.		10
Tulles.....	27	2	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	18	13	...	A.		10

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Nancy	19	12	...	A.		2
Sarguemine	21	3	...	A.	3	19
Remiremont	21	11	...	D.	1	11
Epinal	24	4	...	A.		9
Saint-Diey	20	2	...	*		
Vezelise	19	15	...	*		
Saint-Michel	17	12	...	*		
Bitsche	16	7	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	29	14	...	A.		18
Montbrison	28	13	...	*		
Trevoux	30		...	A.	2	2
Saint-Etienne	35	8	...	A.		12
Généralité de Metz.			...			
Metz	22	11	...	A.	1	11
Sedan	25	5	...	A.	3	10
Longwy	21	13	...	A.	2	15
Phalsbourg	16	16	...	D.	1	14
Sarrelouis	20		...	D.	1	
Thionville	20	7	...	D.	1	1
Verdun	21		...	*		
Vic	18	10	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	21	19	...	*		
Millau	31	10	...	*		
Moissac	24	1	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Saint-Antonin	23	16	...	*		
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	*		
Evaux	37	2	...	A.	2	2
Gueret	24	1	...	A.	3	
Aubusson	30		...	*		
S. Pierre-le-Moutier	24	15	...	D.		9
Nevers	27	4	...	A.	1	4
Montmarault	22	12	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29		...	*		
Beaugency	27	18	...	D.		6
Blois	27	12	...	*		
Chartres	25	8	...	*		
Dourdan	28	13	...	*		
Clamecy	27	8	...	A.	2	18
Montargis	28		...	D.		16
Pithiviers	27	6	...	D.		12
Romorantin	28	1	...	D.		17
Vendôme	24	7	...	A.		12
Généralité de Paris.			...			
Bray	32	8	...	A.	1	16
Compiegne	29	9	...	*		
Coulommiers	29	15	...	D.	1	18
Dreux	27	8	...	A.	2	11
Brie-Comte-Robert.	27	16	...	A.	3	16

Marchés.	Prix. #	Prix. ß		Variat.	Variat. #	Variat. ß
Etampes	27	3	...	D.		9
Meaux	30	9	...	A.	2	8
Melun	33	12	...	A.	1	16
Montlhéry	26		...	D.		10
Montereau	27		...	D.	1	16
Pontoise	30		...	A.	2	
Provins	30	10	...	D.	1	10
S. Germain-en-Laye	31		...	A.	1	
Sens	33	5	...	D.	1	15
Tonnerre	24		...	A.	2	9
Vezelay	24	12	...	*		
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	23	8	...	A.	1	2
Thouars	22	16	...	A.	2	10
Confollens	25	16	...	A.		12
Les Sables	22	15	...	*		
Chatillon	21	10	...	*		
Saint-Maixant	21	15	...	*		
Niort	19	16	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	A.	1	8
Arles	36	8	...	D.		15
Marseille	40	6	...	*		
Draguignan	35		...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27		...	A.	1	4
Mauriac	33		...	A.	1	
Issoire	28	7	...	*		
Brioude	30		...	A.	1	10
Saint Flour	24	10	...	*		
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	27	18	...	A.	1	13
Dieppe	28	10	...	*		
Evreux	28	16	...	A.	3	11
Gisors	26	18	...	D.		5
Havre	26		...	A.		16
Magny	27	4	...	D.		7
Neuchatel	25	17	...	A.		15
Pont-l'Evêque	29	1	...	A.	2	
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	11	...	*		
Foix	25	5	...	A.		6
Prades	27	17	...	*		
Montlouis	21	8	...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	27		...	A.	1	4
Chauny	21		...	D.	2	2
Châteauthierry	28	11	...	A.	2	5
Clermont	26	12	...	D.		7
Laon	26	12	...	A.		7
Guise	24	9	...	D.		3
Rozoy	31	9	...	A.	4	19
Noyon	25		...	D.		5

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Marle	26	2	...	A.	3	2
Ham	25	12	...	D.		16
Lafere	21	12	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours	25	13	...	A.	1	13
Angers	23	11	...	A.	1	8
Mans	30	9	...	A.	4	16
Chinon	24	15	...	A.	3	15
Mayenne	32		...	A.	2	5
Amboise	27	13	...	A.	2	1
Richelieu	21	16	...	A.	1	1
Loudun	21	9	...	A.	1	1
Montreuil-Bellay	21	3	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 22 Avril 1775, au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 26, 29 à 32 l. *le septier*; le seigle, de 17 l. 5 s. à 18 l. 5 s.; l'orge, de 16 l. 5 s., 17 à 18 liv. Le froment à la Grève, de 27, 28, 29 à 31 liv.; le seigle, de 16 l. 15 s. à 17 livres; l'orge, de 15 liv. 10 s. à 17 liv. aussi *le septier*.

Du Samedi 22 Avril 1775, au Mercredi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l.; *id.* à la Greve, de 17 l. 15 s., 18 à 19 l. *le septier*.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Avril 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à	720			marc.
Du Mexique à	713	2		marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	720	3		marc.
Ducats à	98	2		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	16		once.
Or à 20 karats à	83	11		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	7	marc.
Piastres à	49			marc.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Avril 1775*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	31	$\frac{1}{4}$
Hambourg	181	$\frac{1}{4}$
Madrid	15	2
Cadix	15	
Livourne	96	$\frac{1}{4}$
Gênes	94	$\frac{1}{4}$
Lyon *Pâques*	$\frac{3}{8}$ p.	$\frac{9}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions	1892 $\frac{1}{2}$ 90	1892 $\frac{1}{2}$ 95 97 $\frac{1}{2}$	1900 1897 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es	242		
D°. 25es			
Emprunt Oct.	404		397 400
Rescriptions	8 8 $\frac{1}{4}$	8 7 $\frac{3}{4}$	7 $\frac{1}{2}$ 7 $\frac{1}{4}$ 7
Bil. des Fermes.	2 $\frac{1}{4}$	2 $\frac{1}{4}$	2 2 $\frac{1}{4}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 22 Avril. *Messieurs*		Du Mardi 25. *Messieurs*		Du Mercredi 26. *Messieurs*	
Gosley..... pplles.	F.	Desplaces.. pplles.	C.	Boutray..... pplles.	L.
Viageres	F.	Viageres	C.	Viageres	L.
Caron..... vres.	H	Tontine.....	H.	Tontine	L.
Du Lundi 24.		Cauchy..... pplles.	D.	Cochin..... pplles.	C.
Thevenin... pplles.	E.	Viageres	D.	Gauthier..... vres.	J.
Viageres	F.	Tontine.....	F.	Perpétuelles..	J.
Delarue.... pplles.	H.	Defays..... pplles.	F.	.....	
Viageres	J.	Viageres.....	E.	.....	
Tontine	J.	Vieillard... pplles.	L.	.....	
Certain..... pplles.	H.	Viageres.....	J.	.....	
Viageres	F.	Tontine.....	J.	.....	
Tontine	J.	.....		.....	
Creuzé..... pplles.	C.	.....		.....	
Viageres	C.	.....		.....	
Tontine	C.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 10 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 16 Décembre.*

LE froid a été si opiniâtre & le danger d'une disette si pressant, que le College de l'Amirauté a été obligé d'employer un grand nombre de Matelots à rompre les glaces & ouvrir un passage aux navires. Le commerce a fait des pertes inestimables.

La Chambre des Finances a notifié aux Propriétaires des obligations répandues dans le Public le 13 Mars 1773, que ces effets leur seroient remboursés le 11 Mars prochain, à moins qu'ils n'aiment mieux se contenter à l'avenir d'un intérêt de 4 pour 100. Cette alternative opérera vraisemblablement plutôt une réduction d'intérêt qu'un payement considérable de capitaux; comme il est arrivé en Angleterre, en Autriche &c. & autres pays où le Gouvernement avoit la confiance des Peuples.

La Direction du Département de l'Architecture a fait venir de l'Isle de Bornholm des pierres de taille fort dures & propres aux constructions les plus solides. La toise cube de ces pierres ne coûtera que 16 risd. On sait qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'années que les carrieres de cette Isle sont connues ou du moins exploitées. La pierre en est supérieure à celle de Gothland & de Brême. Les Habitans sont d'ailleurs plus jaloux de cultiver des grains, d'élever du bétail, de tisser la laine & le lin, de pêcher du saumon qu'ils fument de maniere à le rendre fort délicat, que de fouiller des carrieres & des mines. L'Isle entiere offre un beau spectacle des forces & des produits de la propriété & de la liberté. La population en est très-nombreuse & presque toute éparse sur les campagnes dans de grosses maisons rustiques. Les terres ne se reposent jamais & rendent quinze & seize pour un. Les toisons des brebis sont presqu'aussi belles que celles d'Angleterre. Ce Peuple Agricole est Propriétaire foncier: au lieu de la servitude qui étouffe dans tant de Provinces l'industrie des Paysans & la fécondité de la terre, il jouit de privileges très-étendus qu'il défend avec courage & fermeté. Les femmes le disputent aux hommes pour la vigueur, le travail & la constance. Enfin dans ce petit pays où le Sujet a le plus conservé de ses droits naturels que dans tout autre de l'Empire, est l'homme le plus fort & la prospérité la plus grande.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 18 Décembre.*

Le tems s'est fort adouci; mais il est humide & mal-sain.

DE LAUTERN, *le 20 Décembre.*

La Société Electorale-Palatin tint dernierement une Assemblée générale. M. le

Conseiller Medicus rappella les bienfaits dont S. A. Madame l'Electrice ne cesse de combler cet Institut dont tout le pays reconnoît l'utilité. Il fut ensuite question de l'Ecole Economique établie ici depuis un an, & dont M. Sukow de Jena, Secretaire de la Société, a été nommé Professeur pour la partie des finances & de l'économie. On distribua divers Prix d'émulation à des Particuliers qui s'étoient distingués dans la maniere de soigner le bétail pendant l'hiver. Comme il n'y a presque plus de communes dans ce pays, le Paysan est obligé de mieux gouverner ses troupeaux. M. Born lut un Mémoire de M. Beckmann, Professeur à Gottingue, sur la méthode suivie en Suede pour faire du charbon de tourbe. M. Sukow lut un autre Mémoire sur une maniere économique de tirer le vif-argent des mines.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Décembre.*

On mande de Milan que le Gouvernement a permis à tous les Habitans tant de la Ville que des Fauxbourgs, de faire & de vendre du pain, pendant l'année prochaine, mais en prennant des lettres du Magistrat dans le terme de quinze jours seulement. Comme il faut demander dans un très-court espace à l'Exécuteur de la loi la permission que la loi donne pour un tems court, il est à craindre que les vues bienfaisantes du Gouvernement ne soient pas entiérement remplies; & l'on pourra bien ensuite imputer à la liberté qui n'aura point existé les renchérissemens ou disettes que les circonstances, & les permissions exclusives au lieu des privileges exclusifs pourroient causer.

Les Maîtrises de Pâtissiers viennent d'être supprimées, dans ce pays, après tant d'autres. A la vérité, ceux qui voudront exercer cette profession seront tenus de se présenter devant le Magistrat chargé du département du sel, & de payer une taxe annuelle de 35 l. pour avoir la liberté de faire & vendre toute sorte de pâtes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 14 Décembre.*

Les différens Appréciateurs de notre commerce avec l'Amérique septentrionale ne s'accordent pas entr'eux. Selon les uns, la balance est en faveur des Colonies; selon les autres, elle est en faveur de la Métropole: des calculs des uns & des autres, il résulteroit une perte qui seroit destructive du commerce. En général on estime que nous vendons aux Américains pour quatre millions st. de marchandises, & qu'il en revient un million à la Douane. Selon M. Guthri, le total de nos exportations est de 3,370,900 l.; & celui de l'Amérique, de 3,924,606 liv.: ainsi nous aurions à solder 553,706 l. st. On ajoute qu'en prenant l'année commune de nos dépenses dans cette contrée, elles montent annuellement à un million sterling. On prétend enfin que le désordre qu'occasionneroient les différends actuels, s'ils ne se terminoient bientôt amiablement, feroit à la Métropole, tant au Fisc qu'à la Manufacture &c, un tort de quatorze millions.

Les Bostoniens, réduits à une extrême détresse, se plaignent amérement que les violences exercées à leur égard surpassent celles que les Actes ordonnent. Non-seulement on saisit les bâtimens chargés de marchandises d'un usage indispensable, mais même on ne souffre pas qu'ils tirent les productions territoriales des Isles voisines de leur Ville, on renvoye des bâtimens chargés de denrées, on en confisque &c; enfin ils assurent que les pertes qu'ils ont essuyées en un mois de blocus sont fort au-dessus de tout ce qu'ils ont reçu de secours du continent.

Dès que les productions d'un usage commun renchérissent, on suppose qu'elles renchérissent par des manœuvrrs. Après qu'on a établi des corporations & des privileges exclusifs qui facilitent ces manœuvres, on a recours à des inspections & à des réglemens arbitraires qui, en restreignant encore le commerce, produisent par eux-mêmes les renchérissemens dont on s'alarme, & rendent le monopole plus âpre & plus subtil. La Police a chargé ici plusieurs personnes de veiller à ce qu'il ne se passe rien dans les Marchés, qui puisse faire hausser les prix de la viande & autres denrées. Si on les craint, les manœuvres se feront bien hors des Marchés mêmes. Nous serons trop heureux que les tems soient assez favorables pour que toutes ces précautions ne nous soient pas funestes.

On mande du Lincolnshire qu'il y a été formé un plan pour dessécher les vastes marais qui s'étendent depuis Boston jusqu'à Wainfleet, dans le Comté de Chester.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limonest (*près le Mont d'Or en Lyonnois*), *le 26 Décembre.*

Un Fabricant de Lyon retiré depuis quelques années dans une métairie qu'il possede ici, a introduit un systême de culture que l'on n'y connoissoit pas. Nos terres sont fortes, grasses & mêlées de pierres calcaires chargées de gryphites. Il les a divisées en plate-bandes alignées du nord au midi, & il les a plantées alternativement en vignes qu'il éleve en hautains, & dont chaque feuille forme par conséquent autant d'espaliers. Il n'y a qu'une file dans toute la largeur d'une plate-bande. On laisse de part & d'autre du pied des seps assez de terrein pour donner les différentes façons nécessaires à la vigne.

Quant aux terres à grains, elles sont, chaque année, travaillées à la bêche; mais comme cette sorte de labour est dispendieuse, le sieur Pari (c'est le nom du Propriétaire) les loue à des manœuvres Vignerons & autres petits Habitans qui viennent bêcher, fournissent la moitié des semences & du fumier, & prennent la moitié des grains après qu'on a battu. Il a l'autre moitié & les pailles. On s'est prévenu d'abord contre cette nouveauté dans le canton. Les succès qu'elle a eus ont déterminé le sieur Pari à persister dans son idée, & à étendre sur presque toute la surface de son domaine ce qu'il n'avoit exécuté que sur une partie, en commençant. Un de ses voisins, dans ma Paroisse limitrophe, entreprend de l'imiter, & d'autres paroissent ébranlés. Il semble assez certain que ce produit nouveau est à l'ancien à peu près comme quatre à trois.

On répand, au sujet de la Milice, des bruits qui ne sont certainement pas fondés, mais qui, s'ils n'étoient destructifs, feroient déserter les campagnes & fourmiller de pauvres les grandes Villes qu'on dit, sans le sçavoir, devoir en être exemptes.

De Metz, *le 31 Décembre.*

Depuis quelque tems, *les prix des grains* qui avoient légérement varié, *baissent d'un Marché à l'autre.* Mardi dernier, le plus beau froment ne s'est vendu que 7 l. 16 s., la mesure du poids de cent livres.

D'Amiens, *le 31 Décembre.*

Les réflexions & les expériences que M. Gouge, Secretaire de la Société Royale d'Agriculture à Laon, avoit publiées pour combattre la mauvaise méthode, usitée dans ce pays, de laisser mouiller les avoines après qu'elles sont coupées, ont été confirmées par de nouvelles expériences. L'humidité excite la fermentation, & la fermentation corrompt les grains comme les fruits, les fourages &c. La seule objection qu'on puisse opposer à la méthode contraire, c'est que l'avoine se détache plus difficilement au battage, lorsqu'elle a été mouillée; mais cet inconvénient n'est rien en comparaison des avantages qu'on retire de la pratique conforme à la saine physique & justifiée par l'observation. Le grain qui ne se détache pas sous le fléau, reste dans le fourage, & le bétail le consomme; rien n'est perdu. Le Cultivateur est assuré de jouir de tout le produit de sa récolte, en enlevant les avoines aussitôt qu'elles sont coupées; au lieu que si elles ont été long-tems exposées à l'humidité, souvent il s'est perdu un tiers des grains; ce qu'on en serre dans la grange germe ou tend à la putréfaction; c'est une mauvaise nourriture: le fourage ne peut servir que de litiere.

Il vient de s'établir à Doingt, près de Péronne, sur le grand chemin, un magasin considérable de *cendres rouges* de l'excellente mine de Gollancourt. Il s'en est fait, cette année, un débit considérable à la cendriere. Trois ans d'expérience semblent garantir l'utilité de cet engrais. Les Laboureurs du Santerre, de l'Artois, du Cambresis, du Vermandois, pourront se fournir au nouveau magasin. Ces cendres se vendent 4 l. 10 s. le sac de Péronne, & en outre un sou par septier pour droit de Receveur & frais de chargement.

Un droit que la Ville levoit sur des toiles a fait retirer l'industrie dans les campagnes voisines. Il a rendu mille écus, il n'en rend plus que cent. Si l'Art n'étoit libre de chercher l'immunité, il est évident que la surcharge qui l'a obligé de fuir seroit oppressive & destructive.

De la Charité-sur-Loire, *le 1 Janvier.*

Le droit de *cartelage* ou hallage, levé dans cette Ville au profit du Seigneur-Prieur-Commendataire, est d'un quarante-huitieme. S'il n'est pas aussi fort que celui de Sézanne, il a quelquefois donné lieu à de grands abus que l'avidité des Fermiers ou Sous-Fermiers a variés & multipliés. En 1758, un de nos Officiers Municipaux, zélé pour le bien public, vit avec indignation qu'au lieu de la petite mesure qui ne doit être que d'un quarante-huitieme de boisseau, il étoit perçu avec une mesure plus grande & avec tant d'industrie que *le droit étoit doublé.* Comme Officier de Police, il rompit les fausses mesures & en fit fabriquer d'autres qui, par leur forme, prêtoient moins à la fraude. C'est sur de tels objets que la Police doit porter ses attentions & ses soins. Le même Officier supprima d'autres abus. Le droit qui n'est dû que dans la Halle & les jours de Marché, avoit pris une extension considérable. Ce texte comporteroit un long commentaire.

Outre le cartelage, on paye 1 s. 6 den. pour la fourniture d'une espece de demi-tonneau qu'on nomme ici *garsault* & dans lequel le bled se mesure.

A tous les Marchés de cette Ville limitrophe du Berri, il tombe une quantité assez considérable de grains de cette Province. La Ville de Nevers qui n'est qu'à cinq lieues de distance, s'y approvisionne en grande partie.

Depuis le dernier Arrêt concernant les bleds, on n'y en voit pas moins qu'à l'ordinaire, contre l'opinion que quelques personnes auroient voulu accréditer. Il est vrai qu'il y a eu quelqu'augmentation dans le prix, & que le boisseau pesant trente livres a valu depuis 55 s. jusqu'à 3 liv. 15 s. Mais ceux qui ne veulent pas ignorer ce qu'ils sçavent ou ce qu'il leur est facile de sçavoir, ceux-là & en général le Public, ne se sont pas dissimulé que ce renchérissement provenoit de ce que les gerbes qui ont été assez abondantes ont rendu peu de grains, bien moins qu'on ne l'espéroit.

Au Marché d'hier, il y a eu tant de bled qu'il a diminué de 5 s. par boisseau, en sorte que le plus beau ne s'est vendu que 3 liv. L'abondance & la disette reglent la diminution & l'augmentation des prix. La terre produit l'abondance, le commerce la répand. Faut-il que le commerce soit gêné pour qu'il s'etende? Faudroit-il que le bled n'eût qu'un prix factice pour que la culture s'enrichit? On a vu ici, comme ailleurs, des hommes assez prévenus pour penser que la loi qui rétablissoit la liberté rétabliroit le monopole, & que les réglemens qui instituoient des Monopoleurs s'accordoient très-bien avec la liberté nécessaire au commerce. Ces étranges contradictions se rassemblent avec mille autres dans les mêmes têtes. On convient, par exemple, en général, que le commerce, pour être actif & florissant, veut être libre, & l'on veut que le commerce des grains ne soit pas libre, parce qu'il est le plus utile, le plus nécessaire, le plus important pour la prospérité du Royaume & pour le salut de tous, c'est-à-dire, qu'il exige plus impérieusement qu'aucun autre les conditions essentielles qui font fleurir le commerce. L'expérience dissipera ces chimériques illusions, mais ce n'est pas l'expérience d'un jour.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. de ....., Membre de la Société Royale d'Agriculture de Paris, à M...., Procureur Fiscal de la Baronnie de ..... sur les droits de Halle.

Je suis charmé, Monsieur, d'apprendre par votre Lettre le plaisir que vous a fait la lecture de l'Arrêt du Conseil du 13 Septembre, qui établit dans l'intérieur du Royaume la libre circulation des grains, & rend au commerce de ces denrées de premiere nécessité une liberté ci-devant gênée par une foule de prohibitions. *Point de commerce sans liberté;* c'est un axiome éga-

lement applicable à toutes les eſpeces de commerce, & plus la denrée qui en eſt l'objet eſt néceſſaire à la vie, moins il eſt permis de s'écarter dans la pratique de cette vérité fondamentale. Je ne perdrai pas mon tems à vous en remettre les preuves ſous les yeux, & je n'abuſerai pas de votre patience en vous faiſant relire ici les argumens invincibles que pluſieurs Auteurs eſtimables ont infiniment mieux expoſés que je ne pourrois faire, & dont j'ai vu ſouvent l'évidence vous frapper autant que moi; je me bornerai à diſcuter avec vous les deux points qui, malgré la perſuaſion où vous êtes de la vérité du premier principe, vous cauſent encore quelqu'inquiétude, & j'oſe me flatter de vous convaincre que la diſpoſition de cet Arrêt, article 1, qui permet de vendre par-tout où l'on voudra, ne porte aucune atteinte aux droits de minage des Seigneurs, & ne ſera point, comme vous le craignez, une ſource de querelles ni un moyen pour les riches Vendeurs de vexer le Conſommateur pauvre.

Avant d'entamer la premiere queſtion, il ſera bon, je crois de remonter à l'origine du droit de minage, afin de nous en former une idée nette, & de donner à l'exercice de ce droit les bornes qu'il doit avoir, ſans augmenter ni diminuer ſa juſte étendue.

Le beſoin d'échanger ce qu'on avoit de certaines denrées au-delà de ce qu'on en pouvoit conſommer, pour ſe procurer celles dont on manquoit, a donné naiſſance au commerce; & la commodité réciproque des Vendeurs & des Acheteurs les a déterminés à ſe réunir à des jours & dans des lieux marqués que certaines circonſtances, comme la facilité des chemins, l'occaſion de faire à la fois pluſieurs affaires &c. leur ont fait regarder comme plus favorables. Les guerres continuelles des Seigneurs qui, dans le tems du gouvernement féodal, banniſſoient la ſûreté de tous les lieux ouverts & ſans défenſe, obligerent nos ancêtres à choiſir pour entrepôt de leur commerce les lieux mêmes que les Seigneurs habitoient, & à ſolliciter leur protection pour pouvoir échanger en paix leurs denrées. Ceux-ci pour qui cette protection devenoit un nouveau moyen de puiſſance, l'accorderent volontiers; ils fournirent des emplacemens pour la tenue des Foires & des Marchés, ils conſtruiſirent des magaſins où les denrées ſe dépoſoient & ſe gardoient même quelquefois d'un Marché à l'autre, & donnerent, pour augmenter le concours, toutes les commodités qui dépendoient d'eux, mais ils mirent un prix à cette protection & à ces commodités: voilà l'origine des droits de Halle, de Marché, de Plaçage, d'Etalage &c.

La Juſtice dont l'exercice appartenoit aux Seigneurs dans l'étendue de leurs Terres, outre la protection demandée & accordée volontairement dont nous venons de parler, leur donnoit un droit de protection légale; toutes les conteſtations auxquelles les ventes & les achats qui ſe faiſoient dans les Marchés donnoient lieu, étoient ſoumiſes au jugement de leurs Officiers & à leur police.

La premiere opération dans tout échange & dans toute vente eſt la détermination de la quantité de la denrée qui en ſera l'objet; après celle là vient la fixation du prix qui ne peut s'établir que ſur cette baſe; l'invention des meſures a donc été une des premieres auxquelles le commerce ait donné lieu, & la certitude de leur fidélité eſt un des points les plus eſſentiels à la tranquillité des Commerçans. Pour juger les conteſtations qui s'élevoient à ce ſujet, il a fallu déterminer une meſure conſtante à laquelle on s'en rapporteroit dans tous les cas; & cette détermination a dû appartenir à l'autorité chargée de veiller dans tout le reſte à la ſûreté des Citoyens: en leur qualité de Juſticiers, les Seigneurs ont donc eu le droit de fixer la *meſure légale* dans l'étendue de leurs Juriſdictions. Toutes les fois que des Acheteurs & des Vendeurs qu'une confiance mutuelle n'aſſuroit pas l'un de l'autre, ont deſiré d'éviter des querelles, ils ont eu d'abord recours à la *meſure légale* qui ne pouvoit être ſuſpecte à aucun d'eux; & toutes les fois que, n'ayant pas pris cette précaution, il s'eſt élevé conteſtation, la Police s'eſt encore ſervie de la *meſure légale* pour vuider leurs différends. Il a donc fallu que les Seigneurs fiſſent fabriquer des *meſures*, qu'ils nommaſſent des *meſureurs* pour ſervir le Public dans ces différens cas, & cet établiſſement a donné naiſſance à un nouveau droit payable aſſez communément par une partie de la denrée même que l'on meſuroit & dont la quotité a été différemment fixée, ſuivant les lieux & les circonſtances,

On peut donc avec précision définir ce *droit de minage ou de mesurage*, en disant qu'il est le prix payé par le Marchand pour le louage des mesures fournies par les Seigneurs, & pour le salaire du Mesureur.

Ce droit est dû par le commerce toutes les fois qu'il employe le Mesureur & qu'il se sert de mesures; mais rien ne l'oblige de s'en servir; & lorsque, de bon accord, l'Acheteur & le Vendeur, se confiant l'un à l'autre, n'employeront point de mesures pour conclure leur marché, le Seigneur n'a pas le droit de les en empêcher & ne peut connoître par lui même ou par ses Officiers que des contestations auxquelles cette confiance pourroit donner lieu.

Voilà, si je puis m'exprimer ainsi, l'état naturel de ce droit, & les bornes invariables que doit naturellement avoir son exercice. Des réglemens généraux pour la police des grains lui ont quelquefois donné plus d'étendue, mais n'ont pas pu changer sa nature; & le Gouvernement, plus éclairé & plus juste, ayant enfin reconnu que tout homme a le droit de débiter comme bon lui semble les fruits de son travail, & que cette liberté qui est de droit, est encore l'unique moyen de faire fleurir le commerce & de procurer à chaque Citoyen les denrées dont il a besoin dans la plus grande abondance & au meilleur prix possible, la suppression des réglemens prohibitifs, en rendant le cours à la liberté naturelle, n'a pu porter aucune atteinte aux droits particuliers des Seigneurs qui sont restés les mêmes que dans leur origine.

Le droit de mesurage des grains ne differe pas essentiellement du droit de mesurage de toute autre marchandise, c'est un apanage de la justice; & s'il en a differé par le profit plus grand que les Seigneurs en ont retiré, c'est parce que ces denrées étant plus nécessaires & plus communes, les occasions de les vendre & de les acheter sont beaucoup plus fréquentes : la premiere de ces qualités ayant malheureusement attiré les yeux de l'Administration sur le commerce, je ne dissimulerai pas que la défense de les débiter hors des Marchés a peut-être operé une augmentation dans le revenu des droits de minage; mais cette défense étoit un fait de police générale entiérement indépendant du droit & de l'intérêt des Seigneurs qui ont dû tenir la main à son exécution, non pas parce qu'ils la croyoient avantageuse au Public, ou lucrative pour eux, mais parce qu'elle émanoit d'une autorité supérieure à la leur, dont ils sont obligés de suivre & de faire exécuter les décrets. Cette autorité supérieure avec la fausseté des principes qui étoient la base des prohibitions, elle les a levées, & elle a pu le faire sans que la diminution possible dans le produit des droits seigneuriaux ait dû l'arrêter; elle n'a point attaqué la propriété des Seigneurs, & lors même que cette opération bienfaisante pour la Nation en général leur causeroit une légere perte, ils ne sont en aucune maniere en droit de se plaindre.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Lettre sur les substitutions foncieres.

Il y a donc, Monsieur, deux avis parmi les Economistes au sujet des substitutions? C'est un malheur, capable peut-être, de retarder les progrès de la science économique; j'en suis si affecté que, ne pouvant me rendre à votre avis ni à celui de votre illustre Confrere, je veux tâcher de vous réunir en vous proposant celui qui m'est venu dans l'esprit, lequel au reste n'en formera pas un troisieme, parce que je le soumets à vos lumieres & que si vous ne l'adoptez pas, il sera comme non avenu. Je vais vous paroître comme un enfant qui s'imaginant voir pencher un édifice immense, accourroit pour le soutenir de sa foible main. Vous rirez de mon idée, mais vous verrez mon zele avec indulgence.

Je n'ai à opposer à votre opinion qu'un exemple, mais il me paroit décisif; le voici. Mon pere me dit en mourant : mon fils, je te laisse un héritage qui doit suffire à un homme raisonnable, puisqu'il peut lui fournir le nécessaire, je n'ai pas voulu le substituer par testament, car il peut arriver que tu sois forcé d'en aliéner une partie pour mettre le reste en valeur, ou de disposer du tout pour racheter ta vie ou ta liberté : en ces cas, tu le peux, mais autrement je te recommande de le conserver soigneusement

pour tes enfans, s'il plaît à la divine Providence de t'en accorder ; sinon, je te conjure, mon cher fils, d'en disposer en faveur de N., mon ami & mon bienfaiteur ou de ses héritiers..... Je le promis & devois le promettre ; voilà donc une substitution & qui n'a certainement rien de contraire à la raison ni à la loi naturelle : ma conscience du moins me le dit au fond du cœur, & je ne sçaurois me refuser à son témoignage. Mais il n'en est pas de même des substitutions qui s'étendent à des tems fort éloignés & à des êtres qui ne peuvent être connus ni du Testateur ni des personnes qui ont sa confiance. La Société pourroit-elle autoriser de pareilles dispositions & garantir pour toujours l'exécution des dernieres volontés ou des derniers caprices d'un sot qui n'ayant qu'un moment à vivre, voudroit faire des loix éternelles ? N'en résulteroit-il pas qu'un jour, fort éloigné peut-être, mais qui arriveroit enfin nécessairement si la Société duroit assez, chaque famille auroit sa loi particuliere pour les successions, loix aussi diversifiées, aussi disparates que les folies dont l'esprit humain est capable ? La plûpart se ressentiroient de la bizarrerie d'un Vaporeur, de la foiblesse d'esprit ou du délire d'un moribond : presque toutes étant relatives aux mœurs & aux préjugés des siecles où elles auroient été faites, ne pourroient, lorsque ces mœurs & ces préjugés n'existeroient plus & qu'ils seroient oubliés, que constater avec des idées & des usages reçus postérieurement, & le caractere national qui en seroit résulté. Chaque fois qu'il s'éleveroit un procès, les Juges seroient obligés d'aller chercher la loi dans les registres des familles intéressées, de l'étudier dans de vieux parchemins mal conservés, écrits dans un idiome qu'on n'entendroit plus. Ils y trouveroient cent folies & se verroient quelquefois dans le cas d'aller chercher le plus grand Joueur de quilles d'une Province ou d'un Royaume, celui qui danseroit le mieux une danse inconnue depuis mille ans, ou quelqu'autre personnage de cette importance, pour le mettre en possession d'un héritage qui, en attendant, resteroit abandonné. Un Propriétaire ruiné (& il y en auroit souvent) seroit sans ressource, toutes les propriétés foncieres étant inaliénables. Les avances foncieres, faute d'entretien, seroient bientôt anéanties & tout l'héritage inculte. Les friches absorberoient tantôt une possession, tantôt une autre ; en sorte qu'à la fin, un beau Royaume ne seroit plus qu'un vaste désert. Voilà où nous meneroit l'usage illimité de substituer, usage qui ne tient point au droit de tester, dont il n'est que l'abus, & qui anéantiroit au contraire, à la longue, mais infailliblement, ce droit si utile à la conservation des bonnes mœurs & des maximes nationales, au maintien du bon ordre dans les familles, & à la multiplication des fruits de la terre qu'on cultive avec bien plus d'ardeur lorsque chacun peut disposer de la portion qu'il a fertilisée.

Non, une substitution pour être conforme à la raison & ne point choquer l'ordre naturel, ne doit regarder que des individus vivans lorsque le testament a été fait, ou qui ayent pu être présumés vivans par le Testateur, & à leur défaut, leurs héritiers. Toute autre substitution me paroît folle & devroit, ce me semble, faire regarder comme nul le testament où elle se trouveroit. Voilà, Monsieur, ma façon de penser sur ce sujet : je me suis hasardé à la mettre par écrit, parce que je suis intimément persuadé qu'elle paroîtroit évidente à tout le monde si elle étoit développée par un homme d'esprit. Si vous en jugez comme moi, je vous supplie de vous donner cette peine.....

III.

Nouveaux Vannoirs.

Le sieur Marin Drouet, Menuisier, demeurant *Place des Halles, à Conlie, Province du Maine*, a imaginé des vannoirs qui tournent seuls, sans le secours de personne, & par le moyen d'un poids de quinze livres. Avec un vent très-réglé, ils peuvent nettoyer cent boisseaux de bled par heure, le boisseau pesant trente livres. En même tems, le bon bled se sépare du mauvais, & il sort trois especes de grains à la fois. Ainsi un homme seul peut facilement vanner tout son bled. La machine entiere, bien conditionnée, pese cent vingt livres ; toutes ses parties se démontent. Le sieur Drouet donnera de plus amples éclair-

cissemens à ceux qui s'adresseront à lui, en affranchissant les Lettres.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 31 Décembre 1774, au Mercredi 4 Janvier 1775, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 liv. 10 s., 26 l. 15 s. à 27 l.; *idem* nouveau, de 21 liv. 5 s., 25 liv. 10 s. à 26 liv. 10 s. *le septier*; *id.* au au Port de la Grêve, de 22 l. 10 s. à 26 l.; le seigle, de 12 livres 15 s., 14 à 15 liv. 5 s.; l'orge, de 10 à 10 liv. 10 s. aussi *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 31 Déc. 1774, au Samedi 4 Janv. 1775, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 15 s., 16 l. 10 s. à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Janvier 1775, de 50 à 51 livres; *id.* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Changes de Paris, *du 7 Janvier 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 1 16e.
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints*.....	1 à $\frac{7}{8}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 7 Janvier 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	3	*marc.*
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	5	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Janv. 1775.	*Jeudi 5.*	*Vendredi 6.*	*Samedi 7.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1862 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	1862 $\frac{1}{2}$ 60 57 $\frac{1}{2}$ 60
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	403	FESTE.	402 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 5 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Octobre.*

LE Clergé fut affoibli par Pierre le Grand, sous les regnes suivans, il s'est affoibli de plus en plus : cependant par le dénombrement qu'on vient de faire de ses Vassaux, on voit qu'il lui reste encore dans l'Empire 910,866 Paysans, par conséquent des biens immenses. Le Public s'attend à une grande réforme dans ce département.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Novembre.*

Les Ex-Directeurs de la Compagnie des Indes Occidentales, accusés, dans la derniere Assemblée générale tenue malgré eux, de faire un commerce particulier pour leur compte, & destitués en conséquence, répandent dans le Public des Mémoires justificatifs. Ces altercations & ces discussions dévoilent toujours quelques secrets propres à décrier les grandes Sociétés privilégiées & à en préparer l'abolition.

DE LA PRUSSE OCCIDENTALE, *le 12 Novembre.*

Sur les représentations de la Cour de Russie, S. M. Prussienne a ordonné à ses Officiers, employés au Fahrwasser, d'avoir pour les vaisseaux Russes tous les ménagemens possibles, & même de leur laisser le passage libre au cas qu'ils ne voulussent pas décharger leurs cargaisons. La Direction générale des Accises & Douanes de la Province a signifié au Bureau que l'intention de S. M. n'est nullement que les nouveaux droits de Douane, fixés par les traités conclus avec la Couronne de Pologne, soient perçus sur les marchandises qui sont portées de Dantzick en Russie, & notamment sur les draps, sabres & autres munitions de guerre, destinés pour le service de l'Armée Russe ; S. M. voulant que toutes les marchandises destinées pour la Russie ne payent que les droits fixés par les anciens traités. Le commerce de Dantzick ne paroît pas s'être encore ressenti de cette exception.

Ce pays vient d'être divisé en *Cantons militaires.* Chaque canton fournira, chaque année, un certain nombre de Soldats. Si l'on leve une taxe par feux pour acheter des hommes de bonne volonté, il en coûtera beaucoup moins en dix & vingt ans à chaque famille qu'il n'en coûte ailleurs en cotisations, repas & déplacemens à chaque tirage de Milice pour arracher de force à la charrue de bons Laboureurs & en faire de mauvaises Troupes. Ces Soldats auront alternativement des congés pour aller reprendre les travaux de la campagne pendant un certain tems. On dit qu'une méthode à peu près semblable s'établit dans le Bannat de Temeswar. Les Invalides, au lieu d'être concentrés & presque perdus pour l'État,

ſont diſperſés ſur les frontieres & employés à former aux exercices militaires les Payſans à certains jours marqués. Ces Laboureurs Soldats compoſent une Légion Agrico-Militaire attachée à la défenſe du pays par les liens les plus étroits du ſang & de l'intérêt perſonnel.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 18 *Novembre.*

Le Marché, établi dans cette Ville qui par elle-même auroit dû toujours être un grand Marché, promet du ſuccès. Tous les jours on voit entrer & ſortir beaucoup de marchandiſes par eau. Pour opérer ces eſpéces de prodiges, il n'y a qu'à ne pas les empêcher.

Les quatre mille familles Grecques qui ont quitté les frontieres de la Turquie pour aller s'établir ſur le canal de la Podgorie & de la Morlachie, ont trouvé en y arrivant des habitations, des friches difficiles, un attelier monté, des pâturages pour le bétail. Cette dépenſe a dû coûter immenſément à la Nation; il faut attendre ce que cette tranſplantation de richeſſes produira. On dit que la réſoluion eſt priſe de bâtir des Villes dans les endroits où il y eut autrefois des parts habitées par les Grecs & par les Romains. Il y a tant de villages qui tombent qu'on pourra de leurs débris conſtruire ces Villes, & de leur population attirée par des priviléges & des avances, former un Peuple tout nouveau dans un beau déſert.

De Francfort, *le* 21 *Novembre.*

Il y a quelques jours que le froid a commencé, après des pluies qui ont rendu les chemins impraticables. Les prix des vivres ſont ici aſſez bas pour que tout le monde y atteigne : c'eſt à peu près l'état de toute l'Allemagne : les boiſſons ſur tout ſont à très bon marché.

ITALIE.

De Milan, *le* 4 *Novembre.*

Le 21 Mars dernier, il avoit été ordonné par la Chambre des Comptes à tous les Greffiers Royaux d'envoyer une liſte détaillée de tous les Décimateurs de leurs départemens reſpectifs, avec la note des fonds ſujets aux impoſitions eccléſiaſtiques. Le 5 Septembre, M. le Surintendant du Cens a demandé l'état de toutes les retributions de ce genre perçues à titres ou de décimes ou de prémices, portions congrues &c. Ces ordres n'ont pas été remplis d'une maniere ſatisfaiſante. Le Tribunal a fait publier une Déclaration en date du 13 Octobre, pour ordonner de nouvelles informations & les étendre à tout ce qui peut donner des lumieres ſur cet objet, quant à la qualité & à la quotité des retributions, à l'état de ceux qui reçoivent & de ceux qui payent &c. &c. Cette recherche & ces ordres preſſés donnent lieu à de faciles conjectures.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 21 *Novembre.*

Jeudi dernier, 16, M. Burke prononça, dans la Chambre Baſſe un diſcours éloquent & profond pour entraîner les eſprits dans ſes vues pacifiques. Après avoir préludé par une pétition des Villes de Weſtbury, Warminſter, Trowbridge &c. conforme à ſes vœux & ſignée par des Citoyens qui poſſédent pour plus de 500,000 liv. ſt. de biens en Angleterre, il diſcuta fort au long les différens partis à prendre pour réunir la Métropole & les Colonies, 1°. la *guerre* en vue de la conquête, 2°. un mêlange de *guerre* & de *négociation*, 3°. la *paix* pure & ſimple. Quant à la guerre, il examina la voie *directe* de la conquête par les combats, & la voie *indirecte* par la *détreſſe* ou la déprédation. Il peſa les forces Britanniques pour démontrer que le premier moyen étoit impraticable : le ſecond ne lui parut propre qu'à porter la fureur des Colons au dernier période & l'opprobre de la Nation au dernier degré. Il conſidéra les voies coërcitives ſous leurs différens aſpects, dans leurs effets domeſtiques & dans leurs effets politiques. Après cette diſcuſſion, il ſollicita un *Bill pour calmer les troubles préſens, & appaiſer les eſprits des Sujets Américains de S. M.* Il lut enſuite le projet d'un Bill qu'il avoit dreſſé & le plan des meſures qu'il jugeoit les plus convenables pour parvenir à cette fin. Le Vendredi à quatre heures du matin,

la Chambre alla aux voix, il y en eut 105 pour, & 210 contre la proposition de M. Burke. Ce célebre Orateur avoit déjà tracé le tableau des entreprises oppressives tentées contre les Américains. En exposant qu'ils reconnoissoient l'autorité législative du Parlement Britannique, excepté dans le droit de taxation, il avoit rappellé le Statut de la 35e. année d'Edouard I *de tallagio non concedendo*. Ce Statut porte » qu'au» cune taxe, imposition, aide ou subside, » ne pourra être levée sur les Sujets du » Royaume sans le consentement des Ar» chevêques, Evêques, Ducs, Comtes, » Vicomtes, Barons, Chevaliers, Bour» geois & autres Francs-Tenanciers ». Sur ce fondement, il avoit proposé de porter un Bill *pour reconnoître que la Grande-Bretagne n'a pas le droit de taxer les Colonies sans le consentement de leurs Représentans; revoquer tous les actes de taxation tendant, sous quelque dénomination que ce puisse être, à lever un revenu sur les Américains sans leur consentement depuis* 1763; *& borner la Jurisdiction du Parlement Britannique envers les Colonies à de simples réglemens de commerce.* Même succès pour cette motion que l'année précédente.

La même Chambre a pris en considération l'offre que la Nouvelle-Ecosse a faite *de payer à perpétuité un droit de pondage sur toutes les marchandises qui seroient importées dans la Province & qui n'auroient pas été tirées des Domaines Britanniques (le sel gris excepté), pour ledit droit tenir lieu de toute taxe & être laissé à la disposition du Parlement.* Le droit seroit fixé à huit pour cent de la valeur des marchandises.

Le navire, le *Hope*, arrivé du Sénégal à Savannah en Géorgie, avec 210 Esclaves, a reçu ordre du Congrès de quitter incessamment la Province sans débarquer la moindre partie de sa cargaison.

Le 14, une nouvelle tempête a causé beaucoup de naufrages sur différentes côtes de l'Isle. Il a péri un grand nombre de bateaux de charbon & quelques navires destinés pour les Indes Occidentales. La côte d'Essex, Suffolck & Norfolck a été toute couverte de débris, de marchandises, de cadavres. Les lettres de Déal, Newcastle, Yarmouth &c. contiennent divers détails de ces malheurs.

PAYS-BAS.

D'OSTENDE, *le 17 Novembre.*

Depuis huit jours, la navigation est très-périlleuse sur nos côtes. De tous les Ports voisins, nous recevons avis de divers naufrages. Depuis Newport jusqu'à Bologne, on ne voit que débris de navires & marchandises flottant sur les eaux. Le 13, il a échoué près d'ici un bâtiment François, venant de Bordeaux: il en a péri un autre près de Dunkerque, venant de Villa-Nuova en Espagne: un troisieme, Danois, venant de Cadix, a fait naufrage, le même jour, à une lieue d'ici.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE SAINT-GILLES-SUR-VIE, *le 19 Novembre.*

La saison s'est très-bien comportée pour les premiers labours: les bleds semés de bonne heure ont donné les premiers augures d'une bonne moisson. Les grains & les légumes sont presque sans demandes, ainsi que les sels.

DE TOULOUSE, *le 23 Novembre.*

Notre Administration municipale n'abjurera que fort difficilement & très-tard les erreurs de la Police oppressive, erreurs invétérées, chéries, consacrées par toute sorte de monumens, colorées des prétextes les plus spécieux pour ceux dont la vue ne perce pas les surfaces, défendues même par ceux qui en sont les victimes & qui de dessous le joug & le glaive donnent encore des loix aux esprits timides, foibles, lents, jaloux de la faveur populaire. Quand il s'éleveroit un Réformateur, je veux dire un Patriote, éclairé, courageux, ardent, capable de sacrifier à l'intérêt public jusqu'à sa renommée, qu'attendre d'une Magistrature annuelle? Nos Capitouls se tourmentent pour se rendre recommandables & agréables au Peuple; mais l'ambition la plus louable & la plus patriotique échoue lorsqu'elle n'a pas préparé de loin ses moyens par une étude profonde des principes de

l'ordre, & que parvenue au poste desiré, à peine elle a le tems d'agiter les liens dont elle se trouve alors enchaînée. Ainsi ces Officiers, en remplissant leur objet personnel, celui d'acquérir la noblesse par l'achat d'une Place, sont obligés de renoncer à l'objet de la Place, celui de faire le bien public par les réformes & les innovations que les tems exigent. Dans l'impuissance de se frayer une route nouvelle, ils finissent bientôt par suivre la voie tracée & s'enfoncer dans le labyrinthe. Quand on croyoit n'avoir qu'à commander, on se voit contraint d'obéir : on obéit sur-tout à l'art, à l'empire des sous-ordres multipliés, dépositaires & usufruitiers du code réglementaire & lucratif. Veut-on ouvrir la barriere ? des monstres s'élevent en foule, les uns séduisans, les autres effrayans, les uns réels, les autres fantastiques. Telle est la magie des Subalternes. S'ils ne vous font pas reculer d'abord, ils vous empêchent du moins d'avancer : bientôt ils triomphent de l'inexpérience, de la foiblesse, de l'ignorance, d'une force momentanée. Forts de l'habitude qu'ils ont des affaires & du besoin qu'on croit avoir de leurs services, ils sont les plus fermes suppôts du régime qui les multiplia, les rendit importans, leur confia ses secrets, les intéressa au désordre & à la confusion, les enta, pour ainsi dire, sur lui-même, de maniere que leur existence & sa conservation dépendissent l'une de l'autre. Pour renverser la vieille idole, il faudroit en détruire les ministres : cette grande victoire demande une ame forte, de la constance, des lumieres, du tems, & la protection suprême. Nous espérons dans cette protection : elle daignera sans doute arrêter quelque tems sur nous sa bienfaisance, pour qu'éclairés sur nos vrais intérêts & reconciliés avec un nouvel ordre de choses, nous voyions les réformes se succéder comme nos Magistrats.

Par une suite naturelle de la manie réglementaire, le Peuple de cette grande Ville (& il y a beaucoup de Peuple) s'est accoutumé à murmurer & à inculper les Officiers Municipaux, quand les choses ne vont pas comme il veut. On leur imputoit n'aguères les ravages que faisoit appréhender la sécheresse sur nos moissons : ils firent donc un vœu à Notre-Dame-la-Noire & une neuvaine pour obtenir de la pluie : mais le Ciel ne se rend pas toujours aux vœux de la piété même la plus ardente. Ainsi, a-t-on dit à un Corps plus auguste, le Peuple des Villes se croit en droit, si l'eau manque, de lui demander de faire couler les rivieres à pleins bords.

Le charbon & le bois à brûler ont, depuis quelque tems, particuliérement attiré les réglemens de Police. Elle en a tellement taxé, tariffé, garotté le commerce, qu'après un renchérissement graduel nous avons fini par manquer totalement de l'un, & nous sommes à la veille de manquer de l'autre. Il étoit tout simple de penser que la mortalité des bestiaux & le défaut de communications feroient rallentir & renchérir les transports ; qu'en raison de la multiplication des obstacles & de l'augmentation des dépenses, il est juste que le Vendeur grossisse ses reprises ; qu'il n'y a que les bons prix qui puissent les appeller ; qu'en leur garantissant liberté & sûreté, on exciteroit la concurrence & l'on obtiendroit le meilleur marché. Au lieu de suivre cet ordre naturel & prospere, l'on a cru au contraire devoir s'emparer de force du bien d'autrui & au prix que l'arbitraire a fixé. On est allé, à main armée, se saisir de la marchandise sur les Ports, sur les routes. Elle a été distribuée contre le gré du Propriétaire & au préjudice de ses engagemens : une partie en a été pillée. Et l'on n'a pas imaginé que cette violence éloigneroit les Vendeurs, qu'elle interdisoit la denrée à la Ville, qu'elle glaçoit le sang dans les veines du Peuple. Les Particuliers qui veulent aujourd'hui du bois & du charbon sont obligés d'aller s'en pourvoir dans les forêts des environs où la liberté est exilée & où le Propriétaire reste encore maître de sa chose, parce qu'il se tient éloigné de la Jurisdiction Municipale.

Il semble que tout doive être sacrifié aux jouissances des Villes ; & à la fin elles se trouvent elles mêmes sacrifiées. Les campagnes reçoivent les premiers coups. Plus d'une fois, le Cultivateur a été contraint de quitter ses travaux intéressans, pour aller à trois & quatre lieues avec ses attelages charrier du bois, du charbon, des fagots à l'usage des Citadins, moyennant un salaire taxé, & comme on le juge bien au dessous du prix que la perte du tems, du travail, des bestiaux &c. &c. auroit exigé,

car ſans cela on n'auroit pas eu beſoin de taxe.

En dernier lieu, les Maîtres Fourniers ont obtenu qu'on imposât, à leur profit, une pareille corvée à tous les Charretiers des environs, ſous prétexte qu'ils ne pouvoient ſans cela demeurer aſſujettis eux-mêmes à la taxe de leur cuite envers les Boulangers qui à leur tour auroient également réclamé. Ainſi le foible eſt la pâture du fort.

Nos campagnes viennent d'eſſuyer une nouvelle oppreſſion. Pendant qu'aux plus juſtes titres elles invoquent les ſecours les plus néceſſaires, la Ville leur envie & ravit le prix du peu qui leur reſte. La viande de boucherie ayant renchéri par l'effet inévitable des ravages de l'épizootie, le prix des cochons a dû s'en reſſentir, il avoit été porté par la concurrence à 6 ſ. la petite livre. La taxe ſurvint & le réduiſit à 4 ſ. Enfin il vient d'être avili par l'adjudication excluſive de la fourniture de cette viande. En réfléchiſſant ſur les conſéquences de ce monopole, on auroit reconnu que la Ville n'en retirera aucun avantage même préſent : le pauvre n'obtiendra, au prix de la taxe, que le rebut; le riche ſera mieux ſervi parce qu'il payera plus cher. L'Habitant des campagnes déjà ſi malheureux, forcé d'échanger ſon cochon contre de mauvais pain, en recevra un tiers de moins, & on lui enleve le petit adouciſſement que le cours naturel des choſes lui avoit ménagé. Le Fourniſſeur a calculé ſes bénéfices ſur les moyens qu'il doit mettre en uſage : il ſçait bien qu'étant ſeul Acheteur, il fera la loi à des Vendeurs preſſés par des beſoins impérieux; il s'eſt flatté d'eſquiver la ſurveillance en ſe conciliant la faveur ſubalterne, & au pis-aller de ſe dédommager ſur les Conſommateurs des ſacrifices qu'il aura faits; car ſans cela il n'avoit pas beſoin d'un privilége excluſif pour vendre à meilleur marché, il étoit bien certain d'emporter la préférence par la qualité ſupérieure & le prix le plus avantageux au Public. La concurrence ſeroit reſtée libre, ſans violence, ſans injuſtice : le Citadin auroit été mieux ſervi &c. Cet homme qui crieroit peut-être à l'oppreſſion ſi l'on vouloit taxer le travail du Lapidaire, l'ouvrage du Peintre, les colifichets de la Marchande de modes, il ne ſent pas que chacun a le même droit d'uſer de ſon talent & de ſa choſe, & qu'en tout, chacun a le même intérêt à des fournitures & à des conventions libres! Il ſera plus juſte quand il ſera plus éclairé; alors le rétabliſſement de l'ordre ſera facile; la Police n'aura plus d'autre ſoin à prendre que d'en empêcher la violation.

L'épizootie étend preſqu'à tout inſtant ſes ravages : elle eſt au pied de la Montagne Noire, pépiniere de la Province.

Du Poitou, *le 24 Novembre.*

Il y a dans la Paroiſſe de S.... près Partenay un Gentilhomme qui, au lieu de renoncer à exercer l'empire de Propriétaire ſur ſon domaine pour aller obéir ailleurs aux ordres, aux caprices, aux préjugés, aux modes, aux folies, s'occupe noblement de l'adminiſtration de ſon héritage & de l'inſtruction de ſes Payſans. Plus éclairé que ceux qui l'environnent, il eſt meilleur qu'eux, il paroît du moins l'être, parce qu'il fait plus de bien. Son champ eſt une école d'économie, comme ſa maiſon eſt une école de bienfaiſance. Habile Agriculteur, il explique avec douceur & patience aux Payſans les raiſons qu'il a d'adopter des méthodes contraires aux méthodes reçues. Ils écoutent un Ami qu'ils honorent; ils croyent au Bienfaiteur qui les aide; ils obéiſſent aux leçons d'un Maître qui fait pour lui-même avec ſuccès ce qu'il les invite à faire pour eux. Il défriche & ſes voiſins défrichent. Affable & équitable Pacificateur, la reconnoiſſance & la confiance lui ont érigé un tribunal auquel toutes les diſcuſſions ſont portées & qui les termine ſans procès & ſans fraix. Modele de ſa famille, tous les ſiens lui reſſemblent. Ce reſpectable Patriote rend ſeul des ſervices inappréciables à tout le pays. C'eſt ainſi que l'homme qui ſe tient à ſa place, qui ne s'expatrie pas, pour ainſi dire, en ſortant de ſa ſphere, qui ne s'enfle pas pour étendre avec importance ſon ombre, qui reſte à portée du bien qu'il peut faire ſans céder à l'ambition d'être ce qu'il n'eſt pas né, eſt toujours un homme utile & précieux : & chacun peut l'être ainſi dans ſon tourbillon naturel.

Les recherches profondes & bruyantes des Commis du Tabac ont rendu timide la circonſpection des Habitans de quelques cantons de la Province. Il y a beaucoup de

gens qui ont cru s'appercevoir qu'une provision de tabac rapé des Bureaux pourroit facilement prendre dans leurs armoires un goût de contrebande, à tromper les Juges mêmes de la marchandise. Ils y renoncent.

Un Débitant de tabac du Bourg de R. a derniérement éprouvé, après cent mille autres bonnes gens, combien il est facile d'être coupable de contrebande sans jamais y avoir songé. Il avoit déplu à un de ses voisins. Celui-ci, pour le corriger, forma tout bas, mais non assez bas pour ne pas être entendu, le projet de le faire, sans qu'il le sçût, Contrebandier, & cela d'une maniere bien aisée, en introduisant de faux tabac dans sa maison. Le Débitant en fut heureusement informé; il fit le guet; avec un renfort d'amis, il saisit pendant la nuit l'homme qui détachoit une pierre de sa fenêtre pour ouvrir un passage à la contrebande. Par le plus grand hasard du monde, étoile, pressentiment, comme on voudra, les Commis arriverent du lieu de leur résidence à la pointe du jour. S'ils furent étonnés, ce fut de trouver un coupable qu'ils ne cherchoient pas; cependant ils l'emmenerent. Il est hors de vraisemblance que cet homme ait été ou soit relâché sans avoir été interrogé s'il a des complices, obligé à des réparations, jugé légalement &c..... Quelquefois ces affaires s'étouffent. Il n'y a pas très long-tems que dans une Ville de cette même Province, un misérable alla vendre en Foire sous le manteau ou les haillons une bille de faux tabac. Par hasard encore, les Commis rodoient autour de lui, l'œil distrait. La marchandise ne fut pas plutôt livrée, que l'Acheteur fut saisi: il lui en coûta cent écus pour se soustraire à la peine du délit d'autrui. Le Vendeur avoit, dit-on, reçu douze livres; de qui?... Il ne faut pas croire les bruits populaires... Mais ces traits sont communs, mais ces bruits se renouvellent sans cesse, il n'y a personne qui ne puisse citer mille faits semblables. Qu'en résulte t-il? Qu'un régime, une Jurisprudence, des Ordonnances d'où découlent tant d'abus, livrent de mille manieres à la méchanceté, à la cupidité, la fortune & l'honneur de l'Innocent; que les soupçons élevés de toutes parts à chaque instant, par ces abus, s'attachent sur les gens intéressés à trouver des délits, & déshonorent leurs fonctions; que tout homme, en observant le réglement ou en poursuivant son exécution, doit trembler; que la sûreté est ôtée au Citoyen en même tems que la liberté &c. &c. &c.

De Reuilly (*près Orléans*), *le 25 Novembre.*

Depuis que nos bleds sont semés, le tems a été aussi favorable qu'il est possible. De petites pluies après une grande sécheresse, avoient préparé la terre sans la refroidir, elles en avoient plutôt augmenté la chaleur. Les semences ont promptement levé. Le beau tems & quelques pluies chaudes ont accéléré la pousse des plantes, & les ont fait taller. Elles auroient fait trop de progrès, s'ils n'avoient été arrêtés par quatre jours de gelées. A ces gelées ont succédé un tems chaud & quelques pluies qui ont donné de la consistance à la terre que les vents du Nord auroient peut être enlevée si elle eût été trop seche. La chaleur s'est maintenue au degré nécessaire pour conserver les plantes au point d'avancement convenable avant l'hiver. Les semences ont fait racine. La gelée actuelle est bonne, elle sauve les bleds de l'atteinte des animaux nuisibles, ils restent dans l'inaction nécessaire à leurs progrès futurs. Nos labours d'hiver avancent: nous espérons semer les mars de bonne heure: du moins nos terres seront bien préparées. Que le Ciel continue de verser sur nous ses bénédictions!

De Rouen, *le 27 Novembre.*

Suite de la Séance de l'Académie.

11°. Les nouvelles *Leçons de navigation* de M. Dulague, Professeur d'Hydrographie, lequel a sçu mettre sa doctrine à portée de tous les esprits. Les exemples y sont distribués de maniere qu'on les trouve aisément quand on en a besoin; & les principes de la science y sont tellement exposés que celui qui s'en est rempli peut se passer des exemples.

12°. La *Carte* complette & réduite de la *Manche de Bretagne*, avec les sondes, les fonds & les routes, dont M. de Gaule, Maître d'Hydrographie au Havre a fait présent à l'Académie.

13°. La *Chaloupe insubmersible* de M. de Bernieres.

14°. Un Mémoire du Même ſur des *canons courbes* qu'il a imaginés pour le ſervice des vaiſſeaux.

15°. Un Mémoire de M. *Noël Heroy*, qui démontre les cauſes du mauvais ſon de la cloche de la Cathédrale de Rouen, nommée *George d'Amboiſe*, & les moyens d'y remédier. Il prouve que le battant de cette cloche eſt trop lourd par le bas, & qu'il ne s'agit que d'en ſcier peu à peu juſqu'à ce que le centre d'*oſcillation* puiſſe remonter juſques vis-à-vis celui du *contact*.

16°. L'envoi qu'a fait M. de *Machy* de ſon *Art du Diſtillateur-Liquoriſte*.

17°. Les diverſes épreuves auxquelles les Commiſſaires de l'Académie ont ſoumis les pieces de fer verniſſées par les ſieurs Polliot & Crevel.

(*La ſuite à l'Ordinaire prochain*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

Un Particulier, Propriétaire d'une Saline dont il a formé l'établiſſement en Alſace, où il demeure, deſireroit en faire la vente.

Cet objet eſt ſuſceptible d'améliorations & d'augmentations ; mais en continuant ſeulement les ſoins que s'en donne le Propriétaire depuis dix ans, il pourroit rapporter 15 à 18000 liv. par an.

Les perſonnes qui voudroient faire cette acquiſition ſont priées de s'adreſſer *à M. Chippel, rue Saint-Bernard, Fauxbourg Saint-Antoine à Paris* ; elles recevront tous les éclairciſſemens qu'elles pourront deſirer.

II.

Machine nouvelle pour réceper les pilotis ſous l'eau.

M. *David*, célebre Académicien de Rouen, frappé des inconvéniens des bâtardeaux & des épuiſemens pour mettre à ſec l'emplacement d'une pile de pont, & des difficultés qu'on éprouve dans l'uſage de la ſcie de M. de *Vouglie*, invention à laquelle toutefois il applaudit, a imaginé une nouvelle machine qui doit réceper avec autant d'aiſance que de ſûreté les pilotis au-deſſous de la ſurface de l'eau, à quelque profondeur qu'on le deſire.

La ſcie de M. David a la forme d'une *roue dentée* du centre de laquelle part un arbre ou un axe qui s'éleve verticalement au-deſſus d'une cage ; cette cage reçoit deux ſupports horiſontaux qui gliſſent dans deux couliſſes pratiquées en haut & en bas d'icelle, & qui percés de trous dans leſquels l'axe de la roue eſt reçu, ſervent à porter la ſcie contre le pilotis à réceper, tandis qu'on fait tourner l'arbre & avec lui la ſcie ou roue dentée qu'il porte. Ce qui paroît ſingulierement digne de remarque dans cette machine, c'eſt que le même mouvement de l'arbre fait avancer la ſcie contre le pilotis dans la proportion qu'elle le coupe, & qu'à cet avantage elle joint celui de pouvoir ſcier de niveau malgré l'inégalité du terrein.

M. David en a fait exécuter un modele.

III.

Vernis pour le fer.

L'Académie des Sciences & Arts de Rouen a fait examiner par des Commiſſaires différentes pieces de fer verniſſées par les ſieurs *Polliot & Crevel*. Des différentes épreuves auxquelles ces Commiſſaires les ont ſoumiſes, il réſulte que *ce vernis eſt ce qu'il y a de plus parfait en ce genre ; que les coups les plus violens ne peuvent l'écailler ; qu'il ne céde qu'à l'action des acides concentrés, comme l'huile de vitriol ou l'eau forte*. En conſéquence, ils ont atteſté la ſolidité de ce vernis pour l'uſage des conſtructions de maiſons & de navires. Leur témoignage ne ſe borne point à ces emplois ; il certifie encore *la ſalubrité de ſon application à l'intérieur des fontaines ſablées, les caſſetieres & autres uſtenciles de cuiſine & d'office*.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 25 Novembre 1775, au Mercredi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 23, 24 à 26 l. 10 ſ. ; le nouveau, de 21 l. 15 ſ., 22 à 24 l. 10 ſ. *le ſeptier* ; le ſeigle, de 14, 14 l. 10 ſ. à 15 l. ; l'orge, de 12 l. 15 ſ., 13 à 14 liv. Le froment à la Grêve, de 22, 23 à 24 l. ; le ſeigle, de 13 l. 10 ſ. à 14 l. ; l'orge, de 12 l. 5 ſ. à 13 l. 10 ſ. auſſi *le ſept.*

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 25 Novembre 1775, au Mercredi 29 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 22 liv.; *id.* à la Greve, de 19 l. 5 s., 20 à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Décembre 1775, de 67 à 68 l.; *id.* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin à la Grêve, de 34 à 35 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Décembre 1775.

Or de Portug. à . .	723 ℔	6	marc.
Du Mexique à . . .	718	1	marc.
Du Perou à	710		marc.
Les guinées à . . .	722	2	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6	marc.
Piastres à	49	8	marc.

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 2 Décembre 1775.*

Amsterdam	54	3/8 à 1/4
Londres	30	5/8
Hambourg	185	
Madrid	15	4 6
Cadix	15	1 6
Livourne	96	
Gênes	94	1/4
Lyon *Saints.*	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 1 Déc.*	*Samedi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	2045 42 1/2 . .	2045 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	1315	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	86 . . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	436 37 . . .	437 36 . . .
Rescriptions . .	. . . . .	5 1/2 1/4 1/2 3/4 . .	5 1/2 3/4 . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1/4	1/4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 17 Nov.

Messieurs

Lempereur. pplles. F.
Viageres ..... F.
Boscheron.. pplles. G.
Viageres .... G.
Peinchein.... vres. X.
Perpétuelles.. X
Tontine ..... X.
Patu.... Viageres. H.
Rouillard... pplles. C.
Viageres .... C.
Tontine ..... C.
.....
.....
.....
.....

Du Samedi 18.

Messieurs

Gossey..... pplles. F.
Viageres .... F.
Caron ..... vres. J.
Delarue ..... pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.
Lenoir ..... pplles. J.
Viageres .... J.

Du Lundi 20.

Thevenin... pplles. J.
Viageres..... J.
Certain..... pplles. J.
Viageres ..... J.
Tontine ..... J.

Suite du Lundi 20.

Messieurs

Creuzé..... pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine ..... F.
Delamotte.. pplles. F.
Viageres..... F.
Tontine..... F.

Du Mardi 21.

Cauchy..... pplles. G.
Viageres .... F.
Tontine ..... J.
Desplaces.. pplles. } à r. lev.
Viagere ..... } à r. lev.
Tontine ..... } à r. lev.
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 29 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 25 Juillet.*

UN des ſpectacles les plus intéreſſans pour les ames pures, les plus utiles peut-être pour la Société, les plus glorieux pour la Religion, & nous oſons le dire les plus agréables à Dieu, ce ſeroit celui d'un Souverain placé au pied des Autels pour rendre au Ciel l'hommage des bienfaits qu'il répand ſur ſon Peuple, & d'un Peuple proſterné au pied de ces mêmes Autels pour rendre au Ciel l'hommage de la reconnoiſſance que lui inſpirent ces bienfaits. Là ſur tout un Roi ſe rappelleroit qu'il eſt homme, & le Sujet ce que c'eſt qu'un Roi. L'un & l'autre ſembleroient comparoître devant leur Juge ſuprême, celui-là renouvellant par des œuvres de bienfaiſance le ſerment de faire le bonheur de ſon Empire, celui-ci renouvellant par les tranſports de l'amour & du bonheur ſon ſerment de fidélité. La Religion imprimeroit un caractere ſacré à tous les actes émanés du Trône, & les nœuds qui uniſſent le pere & les enfans ſeroient plus étroitement ſerrés. Nous avons preſque joui de ce ſpectacle, à la célébration des Fêtes de la Paix. Le 21, après le Service Divin auquel aſſiſta notre Gouverneur avec le Sénat, le Manifeſte contenant l'énumération des graces que S. M. I. a répandues ſur ſes Peuples depuis la concluſion de la Paix, fut lu ſolemnellement dans l'Egliſe de Notre-Dame de Caſan; & l'on chanta enſuite le *Te-Deum.* Cette cérémonie fut très-touchante; qu'auroit-ce donc été, ſi le Souverain lui-même avoit parlé à ſes Peuples? Nous oſons le dire: les actes politiques d'un grand effet devroient être revêtus de l'appareil religieux, & les bonnes loix promulguées du haut de la chaire de vérité. Cette condition ſuffiroit peut-être quelquefois pour empêcher la profanation du Pouvoir ſouverain & de l'ordre religieux établi par l'Auteur de la Nature. Les loix ſeroient plus connues, & le Peuple les verroit plus reſpectables. Enfin le plus puiſſant reſſort de la Société agiroit avec plus de force & ſur ceux qui commandent & ſur ceux qui obéiſſent.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 4 Août.*

Au commencement de Juillet, une eſpece de poiſſon, nommé *Kummil*, autrefois très-commun, devenu très-rare vers les Dunes de Gothenbourg, y a reparu en ſi grande abondance que les Pêcheurs en ont rempli, chaque jour, pluſieurs barques. Il reſſemble au ſaumon par ſa groſſeur & ſes écailles; ſa chair eſt plus blanche & d'un goût plus agréable. On dit qu'il s'en trouve dans la Méditerranée & ſur les côtes du Portugal. La peche de ce poiſſon étoit autrefois ſi bonne aux environs de Gothen-

bourg qu'un droit de 16 oeres, monnoie d'argent, imposé sur un cent, formoit un article remarquable de recette pour la Couronne. Depuis quelque tems, il n'y avoit plus ni droit ni pêche. La nature semble revenir à nous & nous rendre cette branche d'économie.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 7 Août.*

Les Marchands de grains du Nord faisoient encore des spéculations pour l'Angleterre, lorsqu'on a dit (sans fondement) qu'il n'étoit plus permis d'y importer d'autre espece que le froment, rare dans ce pays. Il paroît qu'elle est commune en Russie, avantage dont on est, dit-on, redevable, à l'attention que le Gouvernement a eu de laisser jouir de l'exemption des impôts, les Colonies Allemandes établies entre Pétersbourg & Moscou. Cette franchise s'étend tous les jours en Russie par des suppressions de prohibitions & de privileges. S. M. I. a renoncé elle-même à divers monopoles de la Couronne, aussi avilissans pour la Majesté suprême que destructeurs pour l'Etat.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le 9 Août.*

Nos Marchands sont pour 158,000 florins dans la banqueroute de Mrs. Balut & Dumarel d'Amsterdam; mais ils sont nantis de marchandises suffisantes pour remplir leurs créances.

De Manheim, *le 10 Août.*

Il n'y a guere de Provinces d'Allemagne où lon ne s'applique avec succès à l'éducation des vers-à-soie. Les Gouvernemens s'efforcent à l'envi d'encourager cette branche d'industrie, ce qui pourroit bien en décourager de plus utiles. On croit souvent augmenter sa richesse par une nouvelle culture quand on l'affoiblit. L'éducation des troupeaux est bien plus importante que celle de ses vers: mais quand l'usage de la soie devient commun, il diminue celui de la laine, & les vers dévorent les troupeaux. Nos Princes se sont trop mêlés de l'industrie de leurs Sujets; qu'ils la rendent libre & qu'ils éclairent, ils auront assez fait pour elle.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 10 Août.*

Les affaires de l'Amérique aggravent si fort le besoin de subsides qu'on ne doute pas que le Parlement ne soit assemblé de très-bonne heure.

On assure que nos Marchands ne sont que très-légérement intéressés dans la faillite d'Amsterdam.

Les Ecossois s'appliquent avec ardeur à multiplier les bêtes à laine, & à tirer de cette branche d'économie le meilleur parti possible pour les Manufactures & le Commerce. S'ils réussissent, les Fabricans & Négocians Anglois ne manqueront pas, suivant l'usage, d'invoquer la puissance prohibitive & réglementaire du Parlement. L'industrie la plus foible a toujours malheureusement trouvé un appui dans les loix, comme si la force du talent & des soins étoit injuste & oppressive.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Roanne, *le 12 Août.*

Le 27 du mois dernier, une grêle effroyable dont les grains avoient jusqu'à quatre pouces & demi de diametre, détruisit la plus belle récolte de bleds, déracina ou ébrancha les arbres fruitiers & autres, écrasa les toits des maisons, dans les Paroisses de Saint-Martin-la-Sauvetté en Forez, de Saint Thurin &c. Les eaux emporterent les vignes; la terre des champs enlevée jusqu'au roc, alla ensevelir les prairies & combler les vallons. Des arbres de quinze pieds de tronc furent enterrés jusqu'aux branches. Une riviere fort poissonneuse qui se décharge dans la Loire à quatre lieues de là, charioit encore les glaçons le lendemain, & le poisson creva. Cette calamité arriva vers deux heures après midi. Deux heures plus tard, tout le bétail auroit été dans les champs, & il en auroit infailliblement péri une grande partie.

La consternation des Habitans de ces Paroisses qui commençoient à se consoler de plusieurs années de disette à l'aspect d'une abondante moisson, est inexprimable. M. Marion, Curé de Saint-Martin, & M. Duboſt de Tremollin, Subdélégué de M. l'Intendant, ont fait les plus grands efforts pour retenir & rappeller par l'espérance plusieurs de ces infortunés qui déjà abandonnoient leurs maisons & leurs biens.

D'AURILLAC, *le* 13 *Août.*

Plusieurs cantons de nos environs & de la partie méridionale de la Province ont été ravagés, le mois dernier, par deux violens orages. Celui du 24 fut accompagné d'une grêle dont les grains étoient gros depuis la grosseur des noix jusqu'à celle des œufs. Nul exemple d'un pareil désastre dans ce pays. En moins d'un quart d'heure, une bonne récolte de grains s'évanouit, & cette perte suit sept années consécutives de disette. Il y eut plusieurs personnes tuées ou blessées dans les campagnes. Au milieu des pâturages, le bétail fut fort maltraité; il périt dans certains quartiers un nombre prodigieux de bêtes à laine. Dans les vignobles, il y eut près de trois cens collectes dont les plantations furent emportées. Le foin, une des récoltes essentielles de la contrée, fut presqu'entiérement perdu.

Tel domaine affermé *cent louis* & chargé de *quarante louis* d'impositions, ne rendra pas *vingt écus*. S'il falloit payer ces impositions, où prendre de l'argent? Où en prendre pour planter, pour semer, pour cultiver? Où en prendre pour vivre toute l'année? Comment supporter de si grands malheurs, quels moyens d'y résister, quelle ressource pour les réparer! La Classe Agricole semble particuliérement appellée à l'exercice des vertus les plus difficiles & les plus vigoureuses; & c'est la force & l'ame du Cultivateur qui soutient l'Etat que la force de son bras éleve.

Le Gouvernement a de tout tems compté parmi les devoirs du Thrône d'aller au secours des pauvres dans ces calamités. Mais quels ont été ces secours jusqu'à ces derniers tems? Comme on est resté loin du but! L'impôt est demeuré sur la tête du malheureux ruiné: comment pouvoit-il le payer, quand la terre le lui avoit refusé, quand elle lui avoit refusé sa subsistance même? Cependant *aut cede aut solve*. Le Propriétaire imposé à *cent pistoles*, obtenoit à la longue *vingt*, *trente*, *cinquante livres* au plus de remise; est-ce là un soulagement? Et cette grace, il falloit la solliciter & l'attendre, six mois, un an & au-delà. Cette partie, mal ordonnée dans son origine, a suivi son premier cours, comme tant d'autres dont la réforme ne sçauroit être que l'ouvrage du tems. Uu meilleur ordre établira de vrais secours. La calamité sera bientôt connue & calculée. La remise de l'impôt ou le délai de la perception se proportionnera aux pertes. Selon l'urgence des besoins, la célérité de l'aide. L'Etat, dans l'aisance, aux distributions gratuites, ajoutera des prêts gratuits selon que les circonstances le demanderont. Peut-être sur les ruines de tant de Bureaux inutiles & onéreux, s'élevra-t-il un *Bureau de conservation* uniquement consacré à cet office important, à connoître les maux, à les apprécier, à balancer les besoins & les secours. Toujours ouvert au Peuple, on s'y adresseroit sans obstacle & sans craindre de voir les malheurs confondus & égarés dans la foule des affaires. Pour chaque genre de calamités, il y auroit un dépôt d'instructions qui enseigneroient à les arrêter, à les adoucir, à les réparer. Avec la confiance du Public, il ouvriroit aux charités particulieres une caisse qui leur donneroit plus de valeur par leur réunion & leur bon emploi.

Nous voyons luire l'aurore de ce tems heureux. Nos vœux l'appellent avec d'autant plus d'ardeur que contre un accident qui a frappé toutes les especes de récoltes, il ne nous reste presque plus de ressource. Autrefois le commerce des bestiaux nous soutenoit: le Paysan vendoit à bon prix une vache & deux taureaux, il payoit sa ferme & sa taille, il vivoit. Aujourd'hui les débouchés sont fermés, ou du moins le monopole les a resserrés au point qu'il est maître absolu de la denrée. Le Paysan est réduit à faire des voitures & à perdre quatre jours, du fumier, le tems des labours, ses avances d'attelier, ses récoltes futures pour le prix de 9 ou 10 l. la charretée.

En lisant l'article de *Montpellier* dans la Feuille du 25 Juillet, nos Habitans ont été surpris que les Consommateurs se soient les premiers élevés contre l'avilissement du

prix de nos bestiaux. Ils ont reconnu que le glaive du monopole étoit à deux tranchans & qu'il sacrifioit également celui qui consomme & celui qui produit. A la Foire de S. Herbin, qui se tient ici le 25 Mai, une des plus considérables du Royaume en bestiaux, sur tout pour la vente des moutons gras que nous livrons aux Fournisseurs du Languedoc & de la Provence, il ne s'est présenté, cette année, pour l'achat de ces moutons, qu'un Entrepreneur de fournitures privilégiées, dont la cupidité disposoit du sort des Vendeurs, pendant que ses Associés, de la fenêtre de l'auberge, insultoient à leur misere. On ne garde pas des moutons gras : il a fallu capituler & les céder à trois ou quatre livres, la piece, plus bas que ci devant.

Autrefois quand les Marchands n'offroient pas des prix raisonnables ou tramoient des ruses pour nous surprendre, des Particuliers prenoient le parti de conduire le bétail eux-mêmes pour leur compte à Montpellier, à Marseille &c. Les Ordonnances, les prohibitions, les privileges nous ont frustrés de cette ressource & ont adjugé nos biens à un petit nombre d'hommes avides qui s'en composent des fortunes immenses. La Municipalité dont l'autorité est naturellement renfermée dans l'enceinte de la Ville, a, par le régime prohibitif, étendu son empire & la destruction jusques sur les Provinces les plus reculées.

Ces Marchands Languedociens ou Provençaux avoient autrefois sur nos Marchés mêmes des concurrens dans nos Bouchers qui alloient mener des troupeaux considérables dans les Provinces méridionales. Une erreur les en a délivrés. Sous prétexte que ces Bouchers ne laissoient ici que des moutons de rebut, le commerce leur en a été interdit. Ainsi nous-mêmes trompés par les idées dominantes, nous avons aigri nos maux & accéléré notre ruine.

Nous n'espérons que dans l'abolition générale de ces réglemens & privileges que le génie citadin imagina dans des tems où les Villes ne connoissoient plus leurs nourrices. Cette année, nous avons moitié moins de fourages & moitié trop de bestiaux. Si l'épizootie cesse dans les Provinces voisines, nous éprouverons quelque soulagement. Au moment où il sera permis d'y faire passer du bétail, nous respirerons. Sinon, nous serons écrasés par la surabondance.

De l'Orient, *le 13 Août.*

Le 18 Septembre prochain, commencera en cette Ville, la vente des marchandises amenées & emmagasinées ici pour le commerce particulier, par les vaisseaux le *Duc de Fitz-James*, le *Superbe*, le *Maréchal de Broglie*, le *Gange*, l'*Aigle*, venus de Chine, & par le *Gracieux*, la *Sainte-Anne*, le *Citoyen*, le *Duc de la Vrilliere*, le *Carnateck*, l'*Unique*, la *Brune*, venus de Mocka, Bengale, Pondichéry, Isles de France & Bourbon, y compris les marchandises restantes des vaisseaux le *Triton* & le *Boyne*, & celles de l'*Africain*. L'*Actif* est arrivé de Bourbon, le 2 du courant, avec 6400 balles de café, 28 balles de coton en laine, 26 de baffetas.

De Saint-Brieuc, *le 14 Août.*

Graces aux dispositions bienfaisantes du Gouvernement, au rétablissement du commerce par la liberté, au retour à l'ordre, ce canton n'a pas manqué de grains. Notre Port où le commerce prend une activité sensible, a reçu depuis quatre mois tant de l'Etranger que de l'intérieur du Royaume, 1400 tonneaux de froment & 400 de seigle. Aussi les Marchés ont-ils été constamment garnis : point d'émeutes : le froment n'a pas été au-dessus de 2 s. 10 d. la livre poids de 16 onces. Depuis quinze jours il y a une diminution marquée dans les prix. Le froment vaut de 24 à 27 deniers la livre &c.

Après avoir éprouvé avec toute la France les alarmes les plus vives à l'occasion de la sécheresse, nous avons eu depuis le 10 Juin, presque tous les huit jours des pluies bienfaisantes qui ont changé la face des campagnes. Les grains nouveaux sont nets, bien nourris & de la meilleure qualité. La récolte du froment est abondante ; celle du seigle, un peu au-dessus de la médiocre. Les orges, les pois, les feves sont généralement bons ainsi que les avoines qui se trouvent plus grosses de moitié que l'année derniere. Le bled noir est partout de la plus grande beauté. S'il ne survient ni orage ni vent brûlant du sud, nous aurons la plus grande abondance en ce genre. Ce grain dont la plûpart de nos Laboureurs se nour-

riſſent & dont ils ont été preſque privés depuis trois ans, nous laiſſera la liberté de diſpoſer d'une partie de nos fromens; & la liberté aſſurée du commerce nous promet un débouché facile & avantageux.

Les fruits à noyau ſont rares & chers. Les pommes qui s'étoient d'abord aſſez bien annoncées, n'abonderont que dans les parties orientale & méridionale du Dioceſe : dans les autres, elles manquent. L'on prévoit que les cidres vaudront de 60 à 72 liv. le tonneau de 4 barriques, contenant 480 pots, meſure de Paris. La récolte en lins a été en général chétive : les mieux traités n'ont eu que demi-année. Il n'y a ici & aux environs ni épidémie ni épizootie. Les laines du pays ſe vendent de 24 à 26 ſous la livre.

Malgré la cherté du pain, on ne s'eſt point apperçu d'une grande augmentation dans le nombre des mendians. Notre Manufacture de toiles de Bretagne répandue dans une grande partie du Dioceſe a beaucoup fourni aux Négocians de Cadix, qui trafiquent à la Nouvelle-Eſpagne. Les toiles ont été fort renchéries & fort cheres; ainſi des fils, ce qui a augmenté le prix de la main d'œuvre. Une bonne Filandiere a pu gagner de huit à dix ſous par jour.

Malgré les variations du tems qui ne nous laiſſe guere paſſer quatre jours de ſuite ſans pluie, la moiſſon s'eſt bien faite. Tous les grains ſont coupés & la plûpart ramaſſés : on en a déjà beaucoup battu.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 17 Août.*

Les pluies tombées du 6 Juin au 18 Juillet, après trois mois de ſéchereſſe, ont revivifié les grands bleds & l'herbe des prés hauts. Trop tardives pour les mars ou baillarges, elles ont excité la végétation d'une foule de nouvelles tiges latérales dont les épis n'ont fleuri que quand les autres demandoient à être coupés. Cette récolte ſera ici, comme dans la partie du Poitou qui nous avoiſine, inférieure de moitié à celle de 1774. Les fromens nous offrent un dédommagement. Cependant le prix n'en a pas baiſſé autant que nous l'aurions cru : il eſt de 5 l. le boiſſeau de 50 l. La méture, mélange d'orge avec un quart ou un cinquieme de froment vaut, comme le baillarge, 3 l. 12 ſ. à 15 ſ. Le poids eſt moindre de 12 livres que celui du froment. Ainſi pour peu que cette eſpece augmente, ce qui eſt vraiſemblable, le Payſan économe qui calcule conſommera du froment par préférence.

Plus nos vignes noires avancent, plus le vuide de cette récolte devient ſenſible : elle ne ſera que d'un huitieme au plus de celle de l'année derniere. De mémoire d'homme, on n'avoit vu une pareille ſtérilité. Notre reſſource ſera dans les vins blancs deſtinés à être convertis en eaux-de-vie. Ce ſera beaucoup, ſi cette récolte égale celle de 1774. L'eau-de-vie reprend faveur. De 130 liv. les 27 velt., à 4 deg., prix où elle étoit tombée, elle a monté à 150, 155, 162 l. Peu de Vendeurs. Nos vins rouges ſe ſont élevés de 120, 130 l. le tonneau ou 4 barriques, chacun de 28 à 30 veltes, à 250 & 300 l., avec apparence d'augmentation nouvelle.

De Metz, *le 20 Août.*

Les premiers jours du mois, le tems a été très-orageux dans ce pays. Pluſieurs villages des Prévôtés de Thionville & de Sierck ont été grélés. Même accident dans nos environs. Le 3, le tonnerre tua deux filles & bleſſa trois autres perſonnes dans le Ban de Montigny près Blamont.

Il paroit que pluſieurs Provinces ont perdu par le même accident une partie aſſez notable de leurs moiſſons. Cette perte ſera d'autant plus ſenſible que les récoltes des différentes ſortes de grains ſont très-inégales.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Inventions nouvelles.

1°. M. Aſſier Périca, Ingénieur d'inſtrumens de Phyſique, rue S. Antoine, au coin de celle de Geoffroy-l'Aſnier, conſtruit des thermometres nouveaux pour l'uſage des bains. Les anciens avoient l'incommodité de plonger dans l'eau s'ils n'étoient retenus par un fil ou ruban. Dans les inſtrumens de M. Périca, le thermometre ſert de leſt à l'aréometre de verre qui le renferme, de maniere qu'une partie enfonce aſſez pour déterminer la chaleur de l'eau, tandis que l'autre en excede la ſurface. La graduation du thermometre eſt celle de M. de Réau-

mur : celle de l'aréometre eſt d'après l'échelle de M. Baumé. Le thermometre plongé dans l'eau bouillante eſt à 80 degrés, l'aréometre à 16.

2°. Cet habile & ſçavant Artiſte fait un nouveau thermometre de comparaiſon compoſé de deux tubes partant du même centre cylindrique, l'un à l'eſprit-de-vin, l'autre au mercure avec les trois échelles de Fahrenheit, de Réaumur, de Michaelly, inſtrument auſſi ingénieux qu'utile pour les obſervations.

3°. Le ſieur Lemay, *Maître Sellier à Angers, Place Sainte-Croix*, ſe flatte d'avoir trouvé le moyen de perfectionner toutes ſortes de voitures, par des nouveaux reſſorts propres à les monter, ſans cauſer aucun embarras pour les malles & ballots, tant ſur le devant que ſur le derriere. Ces reſſorts, ſimples & fort élaſtiques, ne craignent pas d'être ſurchargés, ne paroiſſent preſque pas, & ne ſont ni peſans ni coûteux. Ceux de derriere portent chacun un cric pour tendre les ſoupentes & redreſſer les caiſſes. L'Inventeur en offre la garantie.

4°. L'Art de la Tiſſeranderie eſt ſi fécond, & les inſtrumens qu'il employe ſont ſi nombreux, que l'on ne doit pas être étonné des tentatives qui ſe font pour parvenir à plus de célérité, de perfection & d'économie. Nous avons annoncé, l'année derniere, le métier à tire de M. de la Salle, l'un des plus habiles *Maîtres-Marchands* de la grande Fabrique de Lyon, & nous avons donné des éloges que nous croyons très-juſtes à la ſimplicité & aux autres avantages de cette invention. Un *Maître Ouvrier* (car c'eſt une claſſe différente) prétend avoir trouvé la maniere d'exécuter le reverſible ſous le lire, ſans employer autant de lacs au ſemple, mais par le ſeul déplacement d'un des organes du métier, & ce déplacement s'opere en une minute. Ce méchaniſme appliqué au métier à boutons diminueroit leur nombre de moitié. Au reſte il eſt encore ſecret. Peut-être n'eſt ce qu'une répétition avec quelques changemens peu eſſentiels au fond, de ce qu'on avoit jadis propoſé d'exécuter avec une double rame. Si l'emploi de ce moyen a été négligé, abandonné même, il ne faut pas ſe hâter de conclure qu'il ne valoit rien. Nous ne le louerons pas, parce que nous ne l'avons pas vu pratiquer; mais nous dirons qu'on ne connoit pas aſſez l'ignorance, l'indolence, l'inertie dans leſquelles on eſt plongé par la miſere, & les Maîtres-Ouvriers à la charge deſquels tombent tous les changemens à faire aux métiers, ſont très indigens. L'entretien d'une mauvaiſe machine coûte moins à la fois que ne coûteroit la dépenſe entiere d'une meilleure, & l'on s'en tient à la premiere.

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Juillet 1775.

Vents dominans, oueſt & ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 27 ¾ deg., moindre degré de chaleur 8 ¾ deg.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 1 lig., moindre élévation 27 p. ¾ lig.; quantité de pluie 39 ½ lig.; évaporation 64 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 19 d. 18 m. 2 ſ.; température chaude & humide. Maladies. Il n'y en a point eu de regnantes. Productions de la terre. On a eu de la peine à faire les foins. Le tems a été favorable à la vigne qui promet beaucoup, & à la moiſſon qui eſt très-abondante.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrreſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

III.

PRIX *du froment, 2e. quinzaine de Juillet, ſeptier de Paris, de 240 livres.*

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variations.*	#	ß
Généralité d'Alençon.						
Alençon	30	8	...	D.	1	12
Argentan	28		...	D.	2	8
Bernay	28	2	...	D.	3	8
Conches	35	14	...	*		
Domfront	26	11	...	D.	3	8
Lizieux	34	10	...	*		
Mortagne	24	18	...	D.	4	1
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg	18	10	...	D.	2	3
Colmar	19	15	...	D.	2	16
Landau	16	7	...	D.	3	
Schleſtat	21	9	...	D.		13
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	29	10	...	D.		14
Abbeville	28	16	...	D.		13
Calais	25	14	...	*		
Doullens	29	5	...	D.	1	18
Mondidier	31	10	...	A.		6

	₶	ß			₶	ß
Généralité d'Auch.						
Beaumont	19	4	...	D.	2	17
Lectoure	16	4	...	D.	2	16
Mirande	18		...	*		
Muret	20		...	D.	4	5
Nogaro	19	14	...	D.	2	8
Saint Girons	29	3	...	D.	1	11
Général. de Bayonne.			...			
Bayonne	21	12	...	D.	2	1
Marſan	22	1	...	D.		19
Oloron	23	12	...	D.	1	4
Pau	22		...	*		
S. Jean-Pied-de-P.	24		...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	25	16	...	D.	2	16
Agen	20	18	...	D.	1	
Bazas	24	15	...	D.	3	3
Blaye	21	4	...	D.	4	3
La Réolle	21	3	...	D.	3	10
Libourne	22	10	...	D.	3	15
Nontron	23	15	...	D.	6	2
Périgueux	20	10	...	D.	2	15
Sarlat	18	5	...	D.	3	5
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	18	4	...	*		
Châteaudun	21	17	...	D.	2	10
Dun-le-Roi	26		...	D.	4	
Iſſoudun	17	17	...	D.	3	1
La Châtre	17	14	...	D.	8	4
Sancerre	22	10	...	D.	3	15
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	24	10	...	D.		10
Autun	25	10	...	D.	4	10
Auxerre	27	17	...	D.	2	4
Auxonne	21	5	...	D.	3	7
Bar-ſur-Seine	25	10	...	D.	4	10
Belley	24	15	...	D.	8	5
Bourbon-Lancy	24		...	D.	6	
Châlons-ſur Saône	23		...	D.	5	
Gex	32		...	D.	6	8
Mâcon	22	16	...	D.	3	
Saulieu	25	6	...	A.	1	2
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	*		
Auray	28	7	...	D.	3	5
Hennebont	31	10	...	A.		15
Morlaix	34	8	...	D.	2	12
Nantes	26	13	...	*		
Pontivy	38	14	...	*		
Saint-Brieuc	32	8	...	D.	1	4
Vannes	25	16	...	D.	1	16
Vitré	24	16	...	D.	3	2
Généralité de Caën.			...			
Caën	32	2	...	*		
Bayeux	25	17	...	D.	1	12
Coutances	31	4	...	D.	1	4
Mortain	28	16	...	D.	3	11
Valognes	24		...	D.		14
Gén. de Champagne.			...			
Chaumont	21		...	D.	2	2
Epernay	23	8	...	D.	8	8
Langres	21	2	...	D.	2	4
Reims	25		...	D.	1	
Rethel-Mazarin	24		...	D.	5	12
Sézanne	24	14	...	D.	7	4
Troyes	23	6	...	D.	6	
Vitry	20		...	D.	6	
Vaucouleurs	18	14	...	D.		10
Général. de Flandres.			...			
Lille	27		...	A.		13
Aire	27	17	...	D.	1	17
Bailleul	24		...	*		
Bapaume	31		...	D.	1	
Bergues	26	14	...	A.	1	12
Douay	27	14	...	A.		18
Dunkerque	29		...	A.	1	
Saint Omer	25	4	...	D.	3	
Saint-Pol	28		...	D.	2	
G. de Franche Comté.			...			
Beſançon	23	6	...	D.		13
Dole	22		...	D.	1	4
Gray	21	18	...	D.	5	2
Ornans	24		...	D.	3	12
Pontarlier	20	16	...	D.	5	4
Salins	25		...	D.	5	
Saint Claude	23	13	...	D.	5	8
Veſoul	20		...	D.	3	
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	32	2	...	D.	2	12
Briançon	42	13	...	A.	1	6
Creſt	28	16	...	D.	4	16
Embrun	34		...	D.	2	
Le Buis	40	9	...	A.	1	1
Montelimar	27	13	...	D.	3	10
Valence	28	17	...	D.	2	4
Vienne	26	8	...	D.	7	4
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	28	10	...	D.	1	1
Cambray	29	3	...	D.		5
Givet	30		...	D.	1	10
Marienbourg	32	15	...	D.	1	18
Saint-Amand	28	5	...	D.	1	1
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouſe	23	13	...	D.	1	4
Carcaſſonne	26	3	...	A	1	17
Caſtelnaudary	22	10	...	D.	3	2
Caſtres	21	15	...	D.	3	15
Montpellier	30	17	...	A.		15
Narbonne	27	14	...	D.		13
Niſmes	27	15	...	D.	3	4

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 19 Août 1775, au Mercredi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 28, 33 à 34 liv. *le septier ; idem* nouveau, de 24, 26 à 30 liv. ; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 liv. ; l'orge, de 14, 15 à 16 l. Le froment à la Grève, de 23, 24 à 32 l. ; le seigle, de 14, 15 à 16 l. ; l'orge, de 13 l. 15 s., 14 à 16 liv. aussi *le septier.*

Du Samedi 19 Août 1775, au Mercredi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 s., 20 à 22 l. ; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 liv. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Août 1775, de 61 à 62 livres ; *idem* nouveau de 59 à 60 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv. ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54 ; *idem* nouveau, de 51 à 52 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51 ; *id.* nouveau, de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Août 1775.

Or de Portug. à	722	#	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		marc.
Piastres à	49	2	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$ à 96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$ à 94
Lyon *Août*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Jeudi 17 Août. *Messieurs*		Du Vendredi 18. *Messieurs*	
Nau..... pp^lles.	M.	Boscheron... pp^lles.	M.
Viageres....	M.	Viageres ...	M.
Tontine.....	M.	Rouillard... pp^lles.	M.
Decourmont pp^lles.	M.	Viageres....	M.
Viageres	M.	Tontine.....	M.
Tontine.....	M.	Lempereur. pp^lles.	M.
De S. Janvier. v^tes.	M.	Viageres ...	M.
Tontine.....	M.	Du Lundi 21.	
Marsollier... v^tes.	M.	Thevenin... pp^lles.	M.
Cochin..... pp^lles.	M.	Viageres	M.
.....		Certain ..... pp^lles.	Y.
.....		Viageres....	M.
.....		Tontine.....	Y.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 24.*	*Vendredi 25.*	*Samedi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions . .	FESTE.	FESTE	2002 $\frac{1}{2}$ 2000. .
D°. $\frac{16^{es}}{25}$ . . .	. . . . .	. . . . .	1295 . . . .
D°. 8^es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25^es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	430 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 30 Septembre.

AVIS.

LE prémier manuscrit de la présente Feuille, a été égaré. L'Auteur se trouve obligé d'y suppléer sur le champ, & sans avoir à portée la plûpart des papiers sur lesquels il avoit travaillé d'abord. Obligé de composer en grande partie de mémoire cette seconde copie, il prévient le Public que s'il lui échappe quelque faute remarquable, elle sera corrigée dans les Feuilles suivantes.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

BOHÊME.

DE PRAGUE, *le 5 Septembre.*

Les Seigneurs de ces contrées poursuivent, presque tous, leurs Serfs, en ennemis puissans & impitoyables, & détruisent ainsi leurs moissons & leurs terres. M. le Prince de Paar, possesseur de grands domaines dans le Cercle de Konisgraetz, a pris le parti de combattre l'animosité des siens par des bienfaits. Lui-même, il est allé leur offrir la remise d'une redevance de 48000 florins qu'il pouvoit exiger d'eux. Ils sont tombés à ses genoux, & ne se sont relevés que pour reprendre la faulx & recueillir ses grains en le comblant de bénédictions. C'étoit donc le désespoir qui luttoit contre l'extrême malheur. La plûpart des Seigneurs ont perdu, par leur sévérité, une bonne partie de leurs récoltes. Non-seulement leurs Serfs ont refusé de moissonner, mais ils ont empêché, autant qu'il a été en eux, des Etrangers amenés pour suppléer à leur défaut, de sauver les fruits de leur travail. Il y a encore une foule de Paysans qui cherchent la liberté dans les bois : on les chasse comme des bêtes féroces, ils se défendent comme des bêtes féroces. En quelques endroits, à l'aspect des Troupes envoyées contr'eux, ils ont repris le joug. Dans l'impuissance de les contenir par une force toujours armée, on a tâché de les gagner en leur rendant la moitié de leur vie ; ils auront trois jours pour eux, les trois autres resteront à leurs Seigneurs ; & le calme est rétabli pour quelque tems.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Septembre.*

Depuis la récolte, le prix des grains a baissé en Autriche & autres Etats héréditaires. La farine est bonne : on a de meilleur pain à meilleur marché. Les autres especes de vivres commencent à diminuer. Les belles apparences de la vendange ont déjà influé sur le prix du vin. Le Peuple qui a tant souffert depuis quelques années sera soulagé par l'abondance générale des productions. Comme la modération constante des prix des denrées dépend essentiellement de deux causes, de l'adoucissement des impôts & de la liberté du commerce, attendu que celui qui paye de grosses taxes ne peut vendre à bon marché, & que les secours deviennent rares & chers quand la circulation est difficile, nous ne comptons que sur le moment présent, & nous espérons dans la sagesse &

la bienfaisance du Gouvernement pour l'avenir.

De tous côtés on n'entend parler que d'incendies. Le 7, le feu prit à Simmering, village voisin de cette Ville. L'Empereur, qui aime à descendre au milieu de son Peuple, & à exercer en Prince la bienfaisance du simple Citoyen, a daigné se transporter sur le lieu pour encourager, diriger, récompenser les secours que la violence du vent rendoit presqu'inutiles... En Hongrie, des incendies cachés ont renouvellé leurs scenes d'horreurs à Seip & à Liptau. On écrit de Presbourg que la grêle a ravagé les vignobles, les champs de bled de Turquie, les plantations de tabac de plusieurs territoires du Comté de Borsch. Le tabac est une production très-importante pour ce pays-là, où, comme en Bohême, il n'y a presque personne qui ne se soit fait un objet de premier besoin de sa tabatiere & de sa pipe, sans compter beaucoup de gens qui mâchent cette plante comme les Indiens le béthel.

De Lubeck, *le 12 Septembre.*

Depuis deux mois, il a passé ici & il y passe encore journellement des Etrangers de différens pays qui se rendent en Russie. Le besoin de s'amuser conduit à l'extrémité de l'Europe quelques-uns de ces Voyageurs: la plûpart vont y chercher des ressources que leur terre natale leur refuse & qu'ils se flattent de trouver dans un pays où la bienfaisance tutélaire se signale envers les Peuples. Le tems viendra peut-être où l'espoir de ces malheureux ne sera pas trompé: jusqu'à présent il paroît que la plûpart de ceux qui les ont précédés n'ont fait que remplacer les morts & les fugitifs dans des Colonies toujours languissantes, sans y trouver un meilleur sort. Dans plusieurs Villes de Russie, où l'on avoit attiré toute sorte de gens de métier, on demande encore de ces gens-là, les autres n'ont fait que passer. Un Etat ne peut guere attendre sa population que de son Gouvernement & de son propre Peuple.

ITALIE.

De Trieste, *le 2 Septembre.*

On s'attendoit à voir arriver dans ce Port beaucoup plus de grains qu'il n'y en est entré. Il n'en vient point d'Afrique où le commerce ne se fait qu'avec précaution & défiance, à cause du grand nombre de Corsaires qui infestent la Méditerranée. Les avis des Echelles du Levant portent que les troubles y suspendent le commerce intérieur, & que cette suspension jette le commerce extérieur dans une langueur dont on se ressent au loin. Nous nous en appercevons dans notre Port.

A l'occasion de l'expédition contre Alger, la République de Venise avoit retenu le tribut qu'elle paye, sous le nom de présent, à la Régence, en attendant l'événement. Les lettres de cette Capitale nous apprennent que le Sénat, aussitôt qu'il a été informé du succès, s'est hâté d'acquitter sa dette.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 14 Septembre.*

La nuit du 8 au 9, des secousses de tremblement de terre ont répandu la terreur à Gloucester, Shrewsbury, Trowbridge, Coalbrookdale, Bath &c.... Des tempêtes violentes ont fait du dégât dans divers cantons. Les environs de Newport, Yorck &c. ont été inondés.

Les Commis des Douanes d'Ecosse ont reçu ordre de ne délivrer aucun acquit aux navires qui embarqueroient plus de monde que le service n'en exige. Cet ordre a pour objet d'arrêter les émigrations qui continuent, malgré les troubles de l'Amérique.

Il paroît étonnant que l'on envoye des hommes & des vaisseaux en Amérique dans une saison où les vents d'ouest en rendent les parages si dangereux.

Les Habitans de la Bermude, nourris en grande partie par le continent, ont, à ce qu'on assure, adressé des supplications au Congrès de Philadelphie. Dans le trouble où la crainte les jette, ils ont résolu de ne point laisser sortir de vivres de leur Isle.

Huit des principaux Négocians de Manchester sont venus pour présenter, au nom de tous les Habitans, une Requête dans laquelle on expose les suites funestes de nos différends avec les Américains. Les Manufacturiers, les plus riches de cette Ville, restreignent leurs fabrications: les Ouvriers n'ont point d'emploi: les magasins sont remplis de marchandises qui n'ont plus de débit.

Les Boulangers, appuyés des témoignages

des Marchands de farine, ont représenté au Lord-Maire qu'ils seroient lésés par une diminution du prix du pain. Le besoin ou le vœu du Peuple l'a emporté sur leurs remontrances. Il est à croire que la Justice a été consultée, & qu'on n'a pas disposé du bien des uns en faveur des autres.

En 1600, derniere année du regne d'Elizabeth, le revenu public étoit de 600,000 liv... En 1633, 8e. année de Charles I, de 800,000 l... En 1660, 12e. année de Charles II, de 1,200,000... En 1686, 2e. de Jacques II, de 1,900,000.... En 1714, 12e. d'Anne, de 3,200,000... En 1751, 25e. de Georges II, de 6,000,000... En 1765, 5e. du présent regne, de 10,200,000 l... Ainsi à la 1re. époque, les impôts ont doublé en 60 ans, triplé en 54 ans à la 2e., encore doublé à la 3e. en 37 ans. Il faudroit connoître la progression successive des prix des denrées pour juger des proportions de la crue des impôts, & l'influence de cette même crue sur ces prix pour montrer à quel point la ressource des impôts additionnels ou nouveaux est funeste & trompeuse. Il est très-vraisemblable qu'après une augmentation de droits, on ne trouveroit pas toujours une augmentation de recette. Quoiqu'il en soit, la surtaxe de quatre millions imposés à la derniere époque en 14 ans, doit évidemment avoir rompu toute proportion, toute mesure, & le nerf de l'Etat.

PAYS-BAS.

De Bruxelles, *le 9 Septembre.*

Les récoltes ont été si abondantes que les prix tombent rapidement. Nous espérons qu'il nous sera permis de nous procurer par des échanges de nos grains avec l'Etranger, les secours les plus nécessaires pour pouvoir adoucir le sort des pauvres & leur assurer des ressources durables par l'augmentation de la richesse publique.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 14 Septembre.*

» Je vais faire une nouvelle épreuve de » ma méthode en présence d'un homme de » confiance que M. le Baron de Cadignan a » daigné m'accorder : je l'entreprends avec » le plus grand espoir.

» A force de réfléchir & sur-tout d'observer » les circonstances de la maladie, j'ai » cru reconnoître que le siége du mal étoit » dans la tête. La douleur que l'animal ressent visiblement en cette partie, l'appui » qu'il cherche pour la reposer, la matiere » sanguinolente & fétide qui s'écoule à la fin » par les nazeaux, toutes ces circonstances » & autres ont paru autoriser ma conjecture. » J'en ai conclu qu'il falloit détourner de la » tête la surabondance de sang ou d'humeur. » Dans cette opinion, j'ai fait saigner un de » mes bœufs sous la queue ; il a été soulagé ; » je l'ai guéri en peu de jours. Un second » bœuf a été saigné au flanc, il s'en est suivi » un mieux marqué, & enfin la guérison. » J'ai mis ces animaux à un régime convenable : de l'eau blanchie avec de la farine » d'avoine pour boisson, des remedes doux, » un léger purgatif d'une décoction de casse. » Le même traitement a réussi de même » sur les autres bœufs de mon écurie : je l'ai » administré en secret, parce que je m'écartois de la méthode tolérée.

» Quant aux trois bœufs de mes voisins, » dont j'ai eu l'honneur de vous parler, deux » sont en voie d'une prompte guérison. Le » troisieme n'est pas si bien, ce que je dois » attribuer à une saignée que le Sergent de » garde lui a faite, en mon absence, à la racine de l'oreille ; ce qui aura fixé l'humeur » dans la tête & augmenté la pesanteur. » Cette circonstance confirmeroit la nécessité de saigner à la partie opposée. J'espere néanmoins encore sauver cet animal.

» J'oubliois de dire qu'il faut laisser l'incision ouverte : il en découle une humeur » rousseâtre, semblable à celle qu'on trouve » entre cuir & chair à l'animal après que la » fievre a fait tous ses ravages, c'est à-dire » après la mort.

» J'espere, M., que vous me pardonnerez de ne point parler le langage de l'Art : » il ne s'agit pas de bien parler mais de guérir. J'aurai soin de vous informer du succès des nouvelles épreuves que j'entreprends ».

(Na. *Quoique nous rapportions cette Lettre, de mémoire, nous croyons n'en avoir rien oublié ou échangé d'important*).

DU VIGAN (*dans les Cevennes*), *le 6 Septembre.*

A notre Foire, tenue le 9, il y a eu beaucoup de bestiaux de toute espece, & sur-tout des mulets & des mules. Elle ne dure qu'un jour, mais la majeure partie des ventes se fait la veille & le lendemain, à mesure que le bétail arrive.

Il n'y a pas eu beaucoup de chevaux fins : ce n'étoient en général que des *ragots*. Il s'en est peu vendu, ils étoient chers.

Les mulets & les mules ont été enlevés. Tout ce qui étoit renforcé & de belle taille, a été acheté par les Marchands qui pourvoyent le Bas Languedoc & la Provence. Les mules de petite taille ont été prises pour la Gascogne & les pays désolés par l'épizootie. On les a poussés à des prix très-hauts : on a payé 14 à 16 louis de petites mules que nous voyions vendre ci-devant 8 à 10 louis. Le pauvre Colon qui a perdu ses bœufs ne peut atteindre à ces prix-là : ainsi le payement même total de leur valeur n'est pas une indemnité suffisante à beaucoup près. Une seule petite mule coûte plus que ne coûtoit une bonne paire de bœufs. Tant il est important d'adopter les méthodes de conservation !

Les bœufs ont été mal vendus : il y en avoit une très-grande quantité. La rareté & la cherté des fourages font que chacun cherche à se décharger du bétail dont on peut se passer le plus aisément. Il ne s'est presque point débité de bœufs de labour. On n'a vendu que les bœufs pour la boucherie, & mal, ainsi que les moutons, parce que la fourniture des grandes boucheries telles que celles de Montpellier, de Nismes, de Marseille, d'Arles, d'Aix &c. est faite par des Entrepreneurs particuliers qui sont ou les mêmes ou habiles à se concerter dans les achats. Ainsi le défaut de concurrence avilit les prix. Le pauvre Cultivateur qui à peine a pu engraisser quelques bêtes, est obligé de les céder à quelque prix que ce soit plutôt que de les ramener chez lui à la veille de l'hiver. On a vu de ces pauvres gens au désespoir. Quand la viande sera marchande, Cultivateurs, Fournisseurs, Commissionnaires, Conducteurs, Consommateurs, tout le monde y gagnera, au lieu que le privilege prohibitif livre la fortune & la vie de toutes ces classes à quelques personnes qui n'ont aucun mérite particulier pour qu'il les enrichisse & à qui l'on n'a pu donner un droit pour qu'ils s'enrichissent des dépouilles d'autrui.

Nous voyons chaque jour passer devant nos portes les nombreux troupeaux qui ont pâturé, pendant l'été, sur l'Espérou, Eauser & autres montagnes qui nous entourent : ils sont en assez bon état. Les Propriétaires & les Bergers se plaignent qu'on ne leur donne pas assez de sel. Les Propriétaires des herbages reçoivent cinq sous par bête pour nourrir Bergers, chiens & troupeaux, & fournir le sel nécessaire au bétail. On donne, pendant la saison, quatre fois du sel aux moutons & aux brebis, cinq fois aux agneaux ; ce qui revient à une fois par mois pour les brebis & les moutons. Ce n'est pas assez.

Les Cultivateurs aisés & intelligens sçavent que, pour bien entretenir un troupeau, il faut lui donner le sel, tous les dix jours, à peu près, suivant la saison & le tems, ce qui fait trois fois par mois. Or c'est, pour les Propriétaires des herbages, chose impossible, eu égard au prix du sel & à la retribution qu'ils reçoivent.

Pour bien fournir de sel les troupeaux, il faut leur en livrer chaque fois cinq livres par cent bêtes, ou quinze livres par mois, soit soixante livres pendant les quatre mois que les troupeaux restent en montagne. Le sel revient ici à 33 l. 16 s. le minot ; & par des arrangemens que nous ne connoissons pas, le minot ne pese que 108 l. poids de table. Le sel revient donc à un peu plus de six sous la livre. A ce prix, il est évidemment impossible que les Propriétaires des pâturages donnent aux troupeaux la quantité convenable de sel. Voici un calcul simple & exact.

Dans une terre de l'Espérou, il y avoit, cette année, 12000 bêtes à laine. A 5 sous par tête pour le pâturage & le sel, & la nourriture des chiens & des Bergers, les Propriétaires de l'herbage ont eu 3000 l. S'ils avoient donné le sel nécessaire aux bestiaux, & suivant les élémens déduits ci-dessus, il auroit fallu 60 l. de sel par cent bêtes pour les 4 mois, soit 7200 l. pour l'ensemble de douze mille bêtes. A 6 s. la livre de sel pesant, la dépense auroit été de 2160 l. en argent. Il ne seroit donc resté que 840 l. pour prix du pâturage & la nourriture de quarante huit hommes & vingt-quatre chiens pendant quatre mois (car il faut au moins

4 hommes & 2 chiens par mille bêtes).

Ce calcul dispense de toute réflexion. Ajoutez les observations de fait, que plus une brebis a eu de sel & de bon traitement à la montagne, plus on est sûr qu'elle nourrira un bel agneau, que cet agneau sera aisé à élever & à entretenir, que l'espece en sera plus belle & plus vigoureuse. Ajoutez que plus les troupeaux ont de sel, moins ils sont exposés à la pourriture ou gamege, & autres maladies &c.

Il n'y a heureusément aucune apparence d'épizootie dans les contrées voisines si abondantes en bœufs. Les Propriétaires intelligens qui avoient une abondante provision de sel pour les bêtes à laine, en ont profité pour en donner plus souvent à leurs bœufs qui se trouvent en meilleur état & moins fatigués du travail pressant de la saison. Mais l'hiver! on n'aura plus le maniment de tant de sel: on craint... On espere: la loi fait tout.

De Saint-Dizier, *le 19 Septembre.*

Les circonstances de l'affreux désastre arrivé à cette Ville le mois dernier, ont été mal présentés dans la *Gazette d'Agriculture* du 9 du courant & dans les *Affiches de Reims*. Il est dit, dans la 1re. de ces Feuilles, article de *Vitry*, qu'il n'y avoit ici ni pompes ni sceaux, & dans la 2e. que les pompes étoient déposées dans des magasins remplis de bois d'où il ne fut pas possible de les retirer. L'honneur, la vigilance, le zele de nos Magistrats exigent que ces imputations soient détruites & que la vérité soit connue.

Dans le quart d'heure où l'incendie éclata, il fut environné de plus de cent douzaines de sceaux: il s'en fait ici un commerce considérable. Il y a 3 pompes publiques qui furent sur le champ mises en action; le magasin où elles étoient déposées ne fut pas même entamé par les flammes. Les pompes jouerent encore le Samedi & le lendemain. On en retira tout le service qu'il étoit possible d'en attendre.

(Na. *Nous rendons avec autant de satisfaction que d'empressement à Mrs. les Officiers Municipaux de S. Dizier la justice qui leur est due. Il est agréable pour nous d'apprendre & de publier qu'aucune négligence n'a aggravé cet affreux désastre. Il n'est point étonnant que dans la confusion que ces malheurs entraînent, les faits s'alterent en passant d'une bouche à l'autre, d'une Ville à l'autre; & qu'il se soit répandu un faux bruit à Vitry d'où l'avis nous a été réellement donné & par un homme réellement pénétré de l'infortune des Habitans de S. Dizier. Aussi cette circonstance n'a-t-elle été présentée que comme incertaine, comme un bruit, un* on-dit *qui ne pouvoit obtenir confiance. Ceux qui ont transformé un récit douteux en un rapport positif, en une assertion formelle, se sont rendus coupables d'une infidélité volontaire que nous pardonnons comme nous desirons qu'on nous pardonne des fautes involontaires.*

Nous répéterons, à cette occasion, l'avis que nous avons si souvent donné qu'on n'a qu'à nous faire connoître à nous mêmes nos erreurs pour qu'elles soient promptement retractées. La vérité seule nous intéresse. Nous ne croyons avoir à cet égard qu'un reproche à nous faire, & cela envers un Propriétaire de Picardie dont nous n'avons pu dans le tems publier les réclamations à cause de leur étendue & dont la lettre a été brûlée par mégarde avec des papiers inutiles. Nous lui serons infiniment obligés s'il veut encore nous mettre à portée de réparer notre tort).

De la Charité-sur-Loire, *le 22 Septembre.*

La récolte est faite dans ce pays depuis 15 jours. Elle n'a pas été généralement plus forte que l'année derniere; mais comme les épis sont plus grainés & que les gerbes rendent beaucoup plus, on peut dire qu'elle est plus abondante dans tout le pays, si l'on en excepte quelques cantons du Berry où elle a été fort médiocre sur tout en petits bleds: effet de la sécheresse. Le boisseau pesant 30 livres, a valu au dernier Marché de 50 à 55 s.

De Sens, *le 22 Septembre.*

Les Habitans de cette Ville viennent d'être confirmés, par un Arrêt de la Cour des Aides du 22 Août, dans le privilege qu'ils ont, de tems immémorial, de pouvoir vendre les grains de leur crû soit chez eux soit dans les Marchés de la Ville, sans payer aucun droit ni de minage ni de raclage. Quelqu'agréable que soit pour nous cette confirmation, nous n'en verrons pas avec moins de plaisir établir l'uniformité de franchise sans laquelle le commerce ne sçauroit prendre l'équilibre naturel qui seul maintient également les intérêts de tous.... Sur la fin du mois dernier, deux incendies ont consumé, à Châtillon-sur-Loing, quelques bâtimens & différentes sortes de provisions.

ETAT du pain cuit & distribué à Roissy depuis le 1er. Juillet 1775 jusqu'au 11 Août suivant.

				Produit.			Dépense.		
				l.	s.	d.	l.	s.	d.
1 *Juillet.* Un septier de bled acheté 36 l. & converti en farine a produit 21 pains ¼ pesant 12 l. (poids total 225 l.) a été vendu à 34 s. le pain				36	2	6		36	
Le son du septier estimé 3 l. 10 s. a été passé pour la cuisson du pain.									
2 *Juil.* Il a été acheté deux sacs de farine pesant ensemble 650 l. qui ont été payés 108 l. 12 s. & qui ont produit 73 pains & demi (poids total 882 l.) ont produit 73 pains ½ à 34 s. .				124	19				
Déboursé pour la farine	108	12							
Cuisson		10							
On a donné 4 de ces pains qui ont été mal cuits pour		6	16				125	8	
3 *J.* Acheté 12 septiers de bled à 34 l. le septier qui, convertis en farine, ont produit 220 pains de 12 l., à 34 s. le pain	374								
Vingt-deux de 11 l, à 31 s. 3 den. . . .	34	7	6	444	7	6			
Le son évalué	36								
Acheté les 12 septiers à 34 l.	408								
Mouture	18								
Garde-moulin	1	10					452	6	
Au Charretier		16							
Au Boulanger	24								
17 *J.* Acheté 12 septiers de bled à 36 liv. qui ont produit 239 pains de 12 l. (poids total 2868) à 36 s.	430	4		472	4				
Plus 3 septiers & demi de son	42								
Déboursé pour les 12 septiers à 36 l. . .	432								
Mouture	18								
Garde-moulin	1	16					477	[illegible]	
Voiture, décharge, monté & pesé . . .	1	12							
Au Boulanger	24								
29 *J.* Comme le bled étoit monté à 36 l., on n'a pu se soutenir sans perte qu'en mêlant au bled un quart de seigle : on a donc mêlé ensemble la farine de 12 septiers de bled avec celle de 4 septiers de seigle qui ont produit 230 pains de 12 livres (poids total) à 26 s. le pain (1) ci	276								
Trois septiers un quart de son bled . . .	39			628					
Son du seigle			8						
Déboursé pour les 12 septiers de bled à 36 l.	433								
Quatre septiers de seigle à 15 l. 13 s. . .	62	12							
Mouture des 16 septiers	24								
Garde-moulin	2						554	10	
Frais	1	18							
Boulanger, à cause qu'il y avoit 16 septiers dont 12 de froment & 4 de seigle	32								
				1700	13		1645	12	
Na. Comme il se trouve sur les 16 septiers dont 12 en bled & 4 en seigle, 68 liv. 10 s. de bénéfice, toute dépense défalquée, ce pain auroit pu se donner à 2 s. 8 den. la livre; les				Bénéfice . .			55	1	

(1) *Ce pain étoit de meilleur goût que l'autre.*

3840 l. qui auroient produit	511 l. 19 ſ. 8 d.	558 l. 19 ſ. 8 d.
En ſon	47	
De		554 10
Il ſeroit encore reſté de profit net.		4 l. 9 ſ. 8 d.

Le réſultat de cette opération eſt que le pain qui s'eſt ſoutenu à Roiſſy à 34 & 36 ſ. le pain de 12 livres, tandis qu'il ſe vendoit aux environs 42 ſous, auroit pu ſe donner ſans perte à 32 ſ. en y mêlant un quart de ſeigle, ſi l'on avoit prévu qu'il reſteroit net 55 l. 1 ſ. de profit après le compte épuré de la derniere fournée. Cette obſervation prouve, avec certitude, que lorſque le bled eſt entre 34 & 36 l. le ſeptier, le bon pain de ménage avec un quart de ſeigle peut ſe donner à 32 ſ. le pain de 12 livres, ou 2 ſ. 8 d. la livre ſans perte pour le Boulanger, pourvu que les Chefs des Villes ou Villages trouvaſſent le moyen de faire faire à ces Boulangers les avances néceſſaires pour acheter par ſemaine un nombre de ſeptiers proportionné à la conſommation.

Il eſt bon d'obſerver encore que ſi l'on avoit acheté 40 ſeptiers à la fois lorſque le bled étoit à 34 l., le pain auroit pu être donné à quelque choſe de moins que 2 ſ. 8 den. la livre, en y mêlant toujours un quart de ſeigle.

I I.

Lettre concernant le mélange d'huile d'œillet avec l'huile d'olive. A. 15 Août.

Mr, l'examen de l'huile de pavot ou d'œillet a démontré qu'elle ne contenoit rien de nuiſible à la ſanté. La vérité prouvée contre le préjugé que l'intérêt perſonnel a répandu, le Gouvernement a permis à juſte titre le commerce de cette huile. Mais en même tems il a été défendu de la mêler avec l'huile d'olive & de vendre ce mélange comme l'huile d'olive pure. L'équité réclame évidemment contre cette fraude. Cependant elle a lieu, je puis, M., vous l'aſſurer. Comment s'en défendre? Comment prémunir le Public contre la tromperie? On lui vend quinze ou ſeize ſous ce qui n'en vaudroit que neuf dans les lieux à portée de la denrée, comme ici.

Je regarde, M., comme un devoir, de vous indiquer le moyen de découvrir cette falſification: rien n'eſt plus facile. Il faut ſecouer fortement le vaſe dans lequel l'huile eſt contenue. S'il y a de l'huile de pavot, il ſe formera une mouſſe reſſemblant à celle qui ſe forme ſur la ſurface de la bonne eau-de-vie; ce qui n'arrive point à l'huile d'olive pure.

Cet avis m'a paru d'autant plus intéreſſant que c'eſt ſur-tout le Peuple qu'on trompe & vole. Le riche ſavoure, ſon goût plus exercé eſt plus habile, à la délicateſſe il joint la défiance. Mais le Peuple n'y regarde pas de ſi près, il demande, paye & conſomme, toujours la dupe du Marchand qui veut le tromper.

Comme la cupidité aiguiſe l'induſtrie, il pourroit arriver que par des ingrédiens peut-être dangereux, on parvînt à diſſiper les ſignes de falſification que je donne. Permettez-moi, M., d'inviter ceux qui auroient connoiſſance de quelque nouvelle altération, à vous en faire part & à y joindre, s'ils le peuvent, le moyen de confondre la cupidité.

I I I.

A V I S.

» On m'a apporté le printems dernier, » Monſieur, différentes graines de S. Domingue, dont pluſieurs eſpeces ſont à peine connues de nos Curieux & de nos Botaniſtes. Dans le nombre de celles qui » m'ont réuſſi eſt une plante nommée *nieſker* dans ſon pays natal: elle a beaucoup » de rappport avec la *brione* pour le port & » le feuillage; ſa fleur reſſemble auſſi à celle » de cette plante, mais elle eſt d'un jaune » beaucoup plus foncé. Le fruit eſt à peu près » de la groſſeur d'un moyen concombre, » d'un beau jaune, terminé en pointe; il » contient des graines aſſez groſſes, couvertes d'une eſpece de gelée rouge, douce, ſucrée, & d'un aſſez bon goût. Je » vous prie, Monſieur, de donner cet avis » au Public, parce que ſi quelqu'Amateur » de jardinage en deſire, il pourra s'adreſſer au Sr Ouaché, Jardinier des bas jardins de S. Cloud, qui en demandera à ſon » frere que j'employe. Cette plante ſe cultive ſans choix.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 20 Septembre 1775 au Samedi 23 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 26 à 29 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 26 à 29 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l. 5 s.; l'orge, de 11 l. 5 s., 12 l. 5 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26 l. 5 s. à 31 liv. 5 s.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 14 l. 5 s.; l'orge, de 11, 12 à 13 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 20 Septembre 1775 au Samedi 23 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 5 s., 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Septembre 1775, de 64 à 65 l.; *idem* nouveau de 62 à 63; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 50 à 51; *idem* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ₶	ß		*marc.*
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	721	11		
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		
Piastres à	49	2	6	

CHANGES DE PARIS, *du 27 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	94
Lyon *Août.*	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 25.*	*Mardi 26.*	*Mercredi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions	2000 1997 $\frac{1}{2}$ 2000	2002 $\frac{1}{2}$ 2000	1997 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			263
D°. 25es			
Emprunt Oct.	430		
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{3}{4}$ 5	5 5 $\frac{1}{4}$ 5
Bil. des Fermes.	au pair	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{0}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Jeudi 14 Sept.

Messieurs

Nau..... pp^lles. Z.
Viageres..... Z.
Tontine..... Z.
Decourmont pp^lles. N.
Viageres.... N.
Tontine..... N.
Lempereur. pp^lles. P.
Viageres.... P.
De S. Janvier. v^res. P.
Tontine..... P.

Du Vendredi 15.

Patu.... Viageres. Z.
Boscheron... pp^lles. M.
Viageres..... M.

Suite du Vendredi 15.

Messieurs

Rouillard... pp^lles. N.
Viageres.... M.
Tontine..... M.

Du Samedi 16.

Lenoir..... pp^lles. P.
Viageres.... P.
Delarue..... pp^lles. P.
Viageres.... P.
Tontine..... P.

Du Lundi 18.

Thevenin... pp^lles. P.
Viageres.... T.

Suite du Lundi 18.

Messieurs

Creuzé..... pp^lles. P.
Viageres..... P.
Tontine..... P.
Delamotte.. pp^lles. Z.

Du Mardi 19.

Deschapelles. v^res. Z.
Perpétuelles.. Z.
Tontine..... Z.
Desplaces.. pp^lles. Z.
Viageres..... Z.
Tontine..... Z.
Cauchy..... pp^lles. P.
Viageres.... P.
Tontine..... P.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 17 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 20 Septembre.*

ON écrit d'Umea dans la Bothnie occidentale que l'industrie sort du sein de l'Agriculture, encouragée principalement par les débouchés; & qu'on y voit même naître les Arts d'agrément. Une Manufacture de glaces, la premiere qu'on ait vue dans le Royaume, s'éleve auprès de cette Ville. On ne craint pas d'y manquer de bons Ouvriers, car la protection & la liberté les y attirent.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 23 Septembre.*

Les prix des denrées de premiere nécessité ont successivement baissé jusqu'à la portée du Peuple. Nos Marchands commencent à faire des spéculations sur les vins de France où il paroit qu'on attend l'abondance & la bonne qualité : mais les droits excessifs auxquels ils sont sujets & peut-être l'espérance d'un changement favorable les tiennent en considération. Quand la France voudra leur ouvrir un fleuve au lieu d'un ruisseau dans lequel ils puisent, ce commerce se fera, pour ainsi dire, avec ivresse.

La Société utile de Bergen en Norwege, a affecté à l'encouragement de la pêche les sommes que le Prince Royal lui avoit envoyées, au nom du Roi.

HONGRIE.

DE BUDE, *le 19 Septembre.*

La Croatie, si fertile en toute espece de denrées, a fait les récoltes les plus riches & de la meilleure qualité en tout genre. Si le Gouvernement ne craignoit que l'exportation ne nuisît au pays par le débit qui fait la fortune du Cultivateur & du Marchand, le commerce auroit de belles entreprises à former.

PRUSSE.

DE BRANDEBOURG, *le 18 Septembre.*

» Il est mort dans un village situé sur les » frontieres de Livonie un Paysan, François » réfugié, nommé Rigauld, âgé de 123 ans 6 » mois & quelques jours. Il n'avoit jamais » été malade : de cinq jours qu'il l'a été de » la maladie dont il est mort, il n'en a passé » que deux au lit.

» Ce Laboureur étoit *Béarnois*. Dès l'âge » de 17 ans, il avoit quitté sa Patrie pour » cause de Religion. Jusqu'à sa mort, il a » conservé les vifs sentimens qu'il avoit » conçus dans l'enfance pour son pays natal. » Encore les dernieres années de sa vie, il » faisoit 5 à 6 lieues à pied tous les Diman- » ches pour aller dans la prochaine Ville lire » une Gazette Françoise. A son retour, il » rassembloit sa nombreuse famille, lui ra- » contoit ce qu'il avoit lu, & terminoit tou- » jours son récit par ces paroles : *Mes En- » fans, je suis né François, vous l'êtes aussi : » souvenons-nous toujours de notre pays, & » sans jamais oublier les grandes obligations que » nous avons aux Etrangers qui nous ont ac-*

» *cueillis. Si mes vœux étoient remplis, je me* » *trainerois à quatre pattes dans ma Patrie,* » *pour mourir tel que je suis né. Cela vous arri-* » *vera un jour, & vous serez ce que je ne puis que* » *desirer d'être.* Il y a chez l'Etranger un mil- » lion de François, tous pensant comme ce » bon Laboureur qui, à quelques centaines » de lieues de France, chantoit dans la Lan- » gue d'HENRI IV les louanges de LOUIS » XVI.

ALLEMAGNE.

DE FRANCFORT (*sur l'Oder*), *le* 23 *Septembre.*

Les orages ayant ruiné plusieurs villages en Silésie, le Roi s'est chargé de réparer à ses frais tous les dommages, afin de sauver & la population & le territoire.

DE VIENNE, *le* 29 *Septembre.*

S. M. I., touchée de la triste situation des Habitans de Simmering, d'Eberstorff & autres lieux réduits en cendres, a résolu de faire reconstruire leurs maisons & de les dédommager de toutes leurs pertes. Cette application de la charité publique paroît aussi économique qu'humaine.

ITALIE.

DE ROME, *le* 15 *Septembre.*

C'est ici une espéce de phénomene qu'un encouragement offert à l'industrie. Le Gouvernement attire les Etrangers pour former des Eleves à la fabrication des étoffes de soie, à l'instar de celles de France. On veut aussi établir des Fabriques de bazin & de toile de Hollande. Ces dispositions en faveur des Arts donnent quelqu'espérance pour l'Agriculture qui en est la mere.

DE VENISE, *le* 15 *Septembre.*

Le Sénat a changé de place la perception des droits imposés sur les huiles & les soieries étrangeres. Au lieu d'etre perçus à la frontiere, ils le seront dans l'intérieur, & les Consommateurs payeront par leurs propres mains ce qu'ils payoient par les mains des Marchands.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 5 *Octobre.*

Nous recevons de presque toutes nos Provinces des plaintes touchantes sur les dommages inappréciables que les orages, les pluies, les inondations ont faits dans les campagnes.

On compte que la dépense des armemens pour l'Amérique septentrionale montera à un demi million st... Les bons effets éprouvés de l'usage du sour-crout pour la nourriture des équipages, ont déterminé à embarquer des provisions sur les navires destinés pour cette contrée.

Une assemblée nombreuse de Marchands & de Manufacturiers, tenue à Guildhall, a résolu de présenter une Requête au Roi sur la stagnation du commerce causée par nos différends avec les Américains.

On a publié une proclamation qui défend, pour un tems limité, l'importation du salpêtre, & multiplie les branches de commerce coupées par notre guerre avec les Colonies.

On mande de Charlestown, 18 Août, qu'au rapport du Cap. Conyers, le 31 Juillet, 29 bâtimens qui étoient sur la côte de la Basse-Terre, avoient été obligés de prendre le large, par les houles de la mer prodigieusement enflée, & qu'il en avoit péri quelques-uns; & qu'on apprendroit sans doute incessamment des nouvelles des dommages soufferts par cet accident à la Guadeloupe, à la Dominique, à la Martinique &c.

SAVOIE.

DE CHAMBÉRY, *le* 29 *Septembre.*

Le Roi a permis aux Habitans de ce Duché d'exporter des grains & autres denrées pour l'Etat de Genève. Ils en ont témoigné, quoiqu'ils sortent d'une disette réglémentée, autant de satisfaction que les Genevois peuvent en ressentir.

S. M. a fait remettre à la Société d'Agriculture une somme de 50,000 livres, pour qu'elle puisse remplir sa destination & travailler à perfectionner l'Art.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

LETTRE DE TOULOUSE, *le* 4 *Octobre.*

» La nouvelle expérience que je viens de » faire en présence de Mrs. Dubernal & Gar- » del, Médecins, & de quelques autres per- » sonnes, sur 5 de mes bœufs reconnus ma- » lades le 20 Septembre, n'a point trompé

» mon attente : 4 ſont entiérement guéris, le » 5e. eſt mort : on en avoit aſſommé un 6e. » avant le tems. Mes bœufs guéris laboure- » roient, ſi cela m'étoit permis. Dans le mê- » me tems, pluſieurs Particuliers ont guéri » beaucoup de beſtiaux d'après ma méthode, » un Subdélégué de M. l'Intendant a envoyé » une liſte de 51 bœufs qu'elle a ſauvés de- » puis 15 jours dans ſon arrondiſſement. La » guériſon de 300 bêtes dans nos environs » conſtate que la maladie eſt curable...

» Il eſt bien néceſſaire qu'aucune précau- » tion ne ſoit négligée pour empêcher la pro- » pagation du mal. Dans l'intérieur, la li- » berté de traiter les bêtes malades, ſans obſ- » tacles, ſans gênes, ſans aucune circonſ- » tance qui décourage le Cultivateur, & » avec les inſtructions les plus claires, ſem- » ble promettre de vaincre la maladie, ſur- » tout ſi les ſecours ſont mis ſous la main de » ceux qui ne ſçauroient s'en paſſer. Outre » les moyens déjà employés ou conſeillés » pour arrêter les progrès extérieurs, il pa- » roîtroit utile de repouſſer tout le bétail de » la frontiere du pays infecté à une ou deux » lieues du cordon, tant en dehors qu'en de- » dans, de façon que le bétail malade ou ſuſ- » pect enfoncé dans l'intérieur ſe trouveroit » à une aſſez grande diſtance du bétail ſain » & intact, reculé en arriere. Dans cet in- » tervalle vuide, ces animaux ſeroient rem- » placés par des animaux d'une autre eſpece. » J'ai obſervé qu'il n'étoit pas néceſſaire de » ſéparer les bêtes ſaines des bêtes malades : » les ſoins deviennent plus faciles, la guéri- » ſon en eſt plus prompte, le traitement peut » devenir général. Pendant le cours de cette » longue maladie, il a été ſouvent reconnu » dans divers cantons que des bêtes ſaines » enfermées ſeules dans une étable pren- » noient le mal, tandis que d'autres ani- » maux ſains mêlés avec des malades & mê- » me errans au milieu de l'infection ne la » prennoient pas. Le bétail repouſſé dans » l'intérieur pourroit être payé aux Proprié- » taires au prix de l'eſtimation : conduit » dans des étables vuides & des dépôts, il y » ſeroit traité avec ſoin. Les bêtes qu'on ſau- » veroit ſeroient enſuite revendues, & on ſe » rembourſeroit en très-grande partie du » prix d'achat. Du reſte, toute communica- » tion extérieure devroit être arrêtée com- » me en tems de peſte. Ce plan exigeroit un » grand concert entre les Chefs, des con- » noiſſances locales, du zele, de l'activité ; » & c'eſt ce que nous avons lieu d'attendre. » Je me diſpenſe des éclairciſſemens de dé- » tail : il me ſembleroit facile de répondre » aux objections.

De Marseille, *le 5 Octobre.*

L'importation des bleds eſt conſidérable depuis quelque tems. Le prix en a baiſſé ainſi que celui du pain. On attend une diminution dans celui de l'huile dont la récolte promet d'être très-belle. La Méditerranée eſt infectée de Corſaires.

De Nismes, *le 6 Octobre.*

Le mois précédent, de violens orages ont ravagé les campagnes de la côte du Vidourle, les Cevênes & autres territoires. Les Communautés de Corconne, Claret, Brouzet, Vacquieres &c. ont perdu leurs récoltes au moment où elles alloient jouir de l'abondance. Dans les Cevênes, les chemins ont été dégradés, les arbres déracinés ou endommagés, les champs dévaſtés, & les torrens ont emporté des bêtes à laine. Les pluies ont été favorables aux châtaignes qui ſeront très-abondantes dans ce canton-là..... A la Foire de Pezenas, il y a eu beaucoup de marchandiſes & aſſez d'Acheteurs.

De Lyon, *le 8 Octobre.*

Nous venons enfin de voir afficher ici l'abolition de quelques-uns de ces droits ſi contraires au commerce & néanmoins ſi multipliés. Le capital & les *acceſſoires* des droits de Reve, impoſition foraine & haut paſſage ſont *à jamais* ſupprimés par Arrêt du Conſeil du 20 Septembre dernier. Un autre Arrêt du même jour ſupprime la perception de trois ſous ſix deniers & ſous pour livre rétablis par les Lettres-Patentes de 1772 ſur chaque livre de ſoie du crû du Royaume, entrant dans cette Ville. Cette réforme intéreſſe toutes les Provinces & le commerce du Royaume avec l'Etranger.

Si ces charges ont paru trop onéreuſes pour être plus long tems conſervées, que doit on penſer & que ne devons-nous pas attendre à l'égard de la Douane de Valence & de ſes acceſſoires ? Quel Commerçant, quel Citoyen, quel Voyageur ne ſoupire pas après le jour où il ne payera que des droits certains, en attendant l'époque d'une plus grande révolution ? Si ces tems étoient encore trop éloignés, ne peut on pas eſpérer de voir la balance de la Juſtice établie à côté de ces redoutables barrieres pour peſer ſur le

champ les griefs de l'ignorant & du ſimple?

On vient de renouveller les défenſes faites aux Boulangers d'employer du beurre, des œufs & aucune mixtion, & ſur-tout de faire cuire dans leurs fours aucune viande appellée *rôti*. Depuis long-tems, les bons Artiſans & petits Bourgeois s'étoient aviſés d'envoyer cuire leur ſouper chez les Boulangers, pour s'épargner des ſoins & de l'argent. Les Boulangers, au moyen de ces nouveaux profits, auroient pu diminuer le prix d'œuvre du pain du Peuple. Mais c'étoit de la vieille cuiſine que les Pâtiſſiers avoient un intérêt privilégié de faire réformer.

Depuis quelques mois, il a été envoyé ici beaucoup d'argent pour être offert ſur notre Place; & il y eſt ſi abondant qu'à peine vaut-il un pour cent du payement qui finit à celui du 2 Janvier prochain. On en a même trouvé à $\frac{7}{8}$.

Le travail de nos Fabriques eſt foible, mais celui de la broderie eſt prodigieux. En ce genre, on n'a pas aſſez d'Ouvriers, & on les paye cher. La quantité d'or qui ſe met en clinquant eſt énorme.

Le bled diminue de prix dans les Provinces circonvoiſines, & comme les Marchands s'attendent encore à des baiſſes, ils achetent fort peu... Les vendanges s'avancent: on craint que les vins ne ſoient pas de bonne qualité & de garde facile.

De Loudun, *le 8 Octobre.*

Des ordres donnés pour Orléans ont fait monter nos fromens à 360 & 365 l. la fourniture; ceux de Doué près Saumur, un peu ſupérieurs, à 370 & 375. On comptoit que les prix ſeroient de 330 à 300. Si ces demandes ceſſent, il pourra ſurvenir quelque diminution vers la S. Martin, mais il eſt probable qu'elle ne ſe ſoutiendra pas après Noël, parce qu'il reſte peu de bled vieux, & que la gerbe ne rend pas autant qu'on l'attendoit. Le ſeigle vaut 260 l., le bailliarge 210. Les feves ſont à 275, 280. Les pois blancs valent 44 à 45 ſ. le boiſſeau peſant 21 à 22 liv. Ce légume a monté à Nantes de 190 à 210 & 212 le tonneau.

Nos vendanges ſeront très-médiocres, quoique les dernieres pluies aient fait beaucoup de bien au raiſin: on ſera un peu dédommagé par la qualité du vin. Le vignoble de Saumur eſt mieux partagé que le nôtre; ſes côteaux qui fourniſſent les vins pour la Hollande ſont très-beaux. La Saintonge & l'Aunis n'ont que de la moitié au quart de la derniere récolte. La Touraine, le Blaiſois, les environs de Poitiers ne ſont pas mieux traités. En général, année médiocre.

Le Peuple des campagnes eſt à la fin déchargé de la corvée. On eſpere que cette réforme ſi importante ne ſuſpendra pas les réparations, les encombremens, les conſtructions de nos chemins qui ſans cela ſeroient impraticables pendant l'hiver; & que dans l'adjudication des entrepriſes au rabais il ſera fixé des termes où les ouvrages devront être achevés & parfaits. Un de nos Concitoyens a pris fort à cœur un projet de deſſéchement des marais qui bordent notre petite riviere (la Dive). Il ſollicite, dit-on, la permiſſion de former une Compagnie qui, avec un capital de 6 à 800 mille livres, donneroit à l'Agriculture un terrein de 7 à 8 lieues de long, d'un fonds excellent, & procureroit à la Province un canal navigable qui prolongé nous mettroit en libre communication avec la Gâtine & tout le Poitou, & ſauveroit les denrées de ces gouffres appellés chemins où elles perdent toute leur valeur en frais.

Nos priſons regorgent ſouvent de pauvres Faux-Sauniers qui attendent des Jugemens très-éloignés dans l'air le plus mal-ſain. Avant leur contravention, l'humanité s'intéreſſe pour eux, elle s'y intéreſſe après la contravention; dans la peine qui précede le Jugement, ſon intérêt devient plus vif, il devient plus vif encore dans la peine qui le ſuit, & toujours elle réclame les loix de l'ordre & de la proſpérité.

De Poitiers, *le 9 Octobre.*

Les Marches communes de Poitou & de Bretagne ſont maintenues par un Arrêt contradictoire que la Cour des Aides de Paris a rendu le 4 du mois dernier, dans leurs priviléges attaqués depuis long tems & à pluſieurs repriſes par l'Adjudicataire Général des Fermes réunies. Ces priviléges très-anciens, accordés à des titres reſpectables, confirmés ſous chaque regne, conſiſtent dans *l'exemption de tous droits d'Aides & autres, tant pour les choſes crûes & tirées deſdites Marches, que pour celles qui y ſont apportées d'ailleurs pour y être conſommées.* Il s'agiſſoit de la conſervation ou de la deſtruction de ce petit pays.

Le pain de premiere qualité eſt taxé ici à 33 ſous les ſeize livres.

L'éducation des abeilles n'eſt pas conſidérable dans le Poitou : depuis 10 à 12 ans, la mauvaiſe éducation a fait ou laiſſé périr la moitié des ruches. L'inſtruction eſt la premiere des avances de tous les genres d'économie. Il ſemble que depuis qu'en France on eſt obligé de faire tant de cire avec du ſuif, cet article ne devroit pas être négligé.

DE METZ, *le* 10 *Octobre*.

Il exiſte depuis pluſieurs ſiecles un *Bureau des Pauvres*, grand établiſſement peu remarqué dans des tems d'aiſance, mais devenu très-remarquable dans toute l'Europe. Son objet eſt de ſoulager les pauvres honteux, les veuves chargées d'enfans, & les peres & meres hors d'état de porter le poids de leurs familles. Les bienfaits ſont diſtribués ſur le certificat du Curé & ſur le rapport du Commiſſaire de la Paroiſſe. Chaque année, il ſe fait une viſite chez ces pauvres admis au ſecours du Bureau, pour ſçavoir s'ils ont les mêmes charges & les mêmes beſoins. Il aſſiſte actuellement 180 familles dans leſquelles on compte 535 enfans.

Les grains & le pain ont diminué. La taxe des différentes ſortes de pain eſt depuis 1 ſ. 3 d. juſqu'à 2 ſ. 1 d. la livre.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

La Fête des Bonnes Gens.

La Fête des *Bonnes Gens* ſous l'agrément du Roi & en l'honneur de la naiſſance de M. le Duc d'Angoulême, inſtituée cette année dans la Paroiſſe de Canon en Normandie, pour les Habitans des trois Paroiſſes de Canon, Vieufumé & Méſidon, a été célébrée le Dimanche 24 Septembre avec toutes les cérémonies convenues entre les trois Seigneurs, & expliquées dans un réglement homologué par Arrêt du Parlement de Rouen.

Les Paroiſſes ont commencé par nommer des Députés au nombre de 21 qui ont procédé par voie de ſcrutin, après avoir aſſiſté aux Vêpres, le Dimanche 10 Septembre, à la nomination des Sujets dont l'un devoit obtenir le Prix de *Bon Vieillard*, & l'autre celui de *Bonne Fille*. Le Seigneur de Canon (M. Elie de Beaumont, Avocat au Parlement, Intendant des Finances de Monſeigneur le Comte d'Artois) a le droit d'en choiſir un pour chaque Prix, entre les trois qui ont le plus grand nombre de voix. Pierre Monnier de Canon, âgé de 78 ans, avoit paſſé ſa longue carriere dans une vie pauvre & laborieuſe, ſans que qui que ce ſoit pût lui reprocher d'avoir manqué une ſeule fois à la plus ſcrupuleuſe probité ; ſes bras, unique bien qu'il poſſéde, lui ont ſuffi pour établir ſix enfans qui l'ont rendu grand-pere de 25 petits-enfans ; ſa femme âgée de 82 ans vit encore. Il a eu 22 voix & a été nommé Bon Vieillard par le Seigneur. Jeanne Colin de Vieufumé, née dans la plus grande indigence, miſe au ſervice par ſes parens à l'âge de 11 ans, rappellée à 15 ans près de ſa mere malade, qu'elle a ſoignée ſix mois & qu'elle a perdue enfin, avoit pris dès ce moment la conduite du pauvre ménage ; devenue mere de ſa jeune ſœur, elle l'a élevée, inſtruite, &, de ſon ſeul travail, a ſoutenu l'enfance de celle-ci & les vieux jours de ſon pere qu'elle a guéri doucement de la paſſion de boire à laquelle il étoit ſujet ; elle a eu 9 voix & a été nommée *Bonne Fille* ou *Roſiere* par le Seigneur. Les deux Concurrens qui ont eu le plus de voix après le Bon Vieillard, ſont Pierre Gallet & Jean Olivier de Méſidon ; les deux Concurrentes qui ont eu le plus de voix après la Bonne Fille, ſont Catherine & Anne Buret de Canon.

Le 24 Septembre à 9 heures du matin, le Bon Vieillard & la Bonne Fille, accompagnés, l'un de 12 Vieillards, l'autre de 6 jeunes Filles & de 6 jeunes Garçons, ſe ſont rendus au Preſbytere de Canon au bruit des fifres & des tambours & ſous l'eſcorte des Fuſiliers des 3 Paroiſſes. Les drapeaux de chacun, le 1er. repréſentant un Vieillard couronné par la Déeſſe de l'Agriculture, & le 2e. une Fille couronnée par la vertu, avec cette légende commune à tous les deux, *ſageſſe & vertus ont ici le même prix qu'à Salenci*, avoient été plantés le matin à leur porte & les précédoient dans leur marche.

Les drapeaux & les Fuſiliers vinrent prendre le Seigneur de Canon dans la cour du Château où étoit dreſſée, pour recevoir les Vainqueurs, une grande eſtrade garnie de feuillages & ornée au fond d'un tableau d'Henri IV & de Louis XVI, ainſi que des buſtes & médaillons du Roi, de la Reine & de la Famille Royale. Le Seigneur s'eſt rendu au Preſbytere où s'eſt formée la marche. Les Fuſiliers étoient en tête, ſoutenoient ſur les côtés un Peuple immenſe accouru pour voir la Fête, & fermoient la marche ſur le derriere. Le Bon Vieillard, ſoutenu

par le Seigneur de Canon, précédé de son drapeau, suivi de son cortege; la Bonne Fille tenant le bras du Seigneur de Vieufumé, précédée de son drapeau, suivie de même de son cortege, & toute la suite des assistans se sont rendus dans la cour du Château; Pierre Monnier, Jeanne Colin & leur suite montés sur l'estrade dont les côtés étoient occupés par les Seigneurs & Dames du voisinage, se sont assis d'abord sur des chaises latérales; deux fauteuils vacans les attendoient au fond de l'estrade.

Après un discours instructif & relatif à l'objet de la cérémonie par le Seigneur de Canon, plusieurs Seigneurs & Dames ont, sur son invitation, délivré au Bon Vieillard & à la Bonne Fille les différens honneurs qui sont le cordon bleu, les médailles d'argent représentant comme les drapeaux, l'une une Fille couronnée par la vertu avec la légende, *hic pietatis honos*, & le nom de Jeanne Colin au revers; l'autre un Vieillard couronné par l'Agriculture, avec la légende, *dignum laude Senem vetat mori*, & le nom de Pierre Monnier au revers, ensuite les bouquets, puis la bourse contenant pour chacun cent écus en or: après la promesse reçue d'eux de conserver leurs médailles, ils ont été placés sur les fauteuils qui les attendoient, la marche s'est reformée dans le même ordre, & s'est avancée vers l'Eglise au bruit des acclamations publiques.

La Messe a été chantée solemnellement, (1) Pierre Monnier & Jeanne Colin placés sur un prie-Dieu élevé, leur cortege assis sur les côtés. Après l'Evangile, le Curé de Canon a béni les couronnes de rose pour la Bonne Fille, d'épis de bled & de feuilles de chêne pour le Bon Vieillard; ils ont été s'agenouiller aux marches de l'Autel & il les a couronnés au bruit des fifres, tambours & de la mousqueterie. Après le couronnement, un discours patétique & instructif a été prononcé par M. l'Abbé le Monnier, Chapelain perpétuel de la Sainte Chapelle. Les Couronnés ont reçu seuls tous les droits honorifiques de l'Eglise, & la Messe achevée, ils ont retourné dans le même ordre au Château où un repas public les attendoit, sur la même estrade, & où ils ont occupé les premieres places. Des chants d'allégresse & les santés du Roi, de la Reine & de la Famille Royale, bues aux acclamations générales & au bruit des boites, ont terminé ce repas après lequel, toujours dans le même ordre, on s'est rendu à l'Eglise où ont été chantés les Vêpres, le *Te Deum* & l'*Exaudiat*, & où les Couronnés ont reçu l'honneur de l'encensement. De retour au Château, la Fête & la journée ont été terminées par un feu d'artifice & une illumination. Le fond de l'estrade étoit orné de 3 transparens dont 2 représentoient le Bon Vieillard & la Bonne Fille comme sur les médailles, & celui du milieu montroit Madame la Comtesse d'Artois présentant à la France & à la Province d'Angoumois M. le Duc d'Angoulême, son fils nouveau-né, avec cette légenge, *spes prævia Gallis*. L'affluence des Spectateurs a duré jusqu'à 10 heures du soir, & les Couronnés ont été reconduits honorablement chez eux.

Le Dimanche 1 Octobre, ils ont encore reçu à la Messe les mêmes honneurs chacun dans leur Paroisse, & l'après-midi, se sont rendus au Bourg de Mésidon où s'est rassemblé un Peuple très-considérable; la marche s'est formée à l'entrée du Bourg dans le même ordre que le Dimanche précédent, chacun portant les mêmes marques d'honneur; elle a traversé le Bourg & s'est rendue dans le Chœur de l'Abbaye de Sainte Barbe où un discours touchant a été prononcé par M. Lechrist, Prieur de cette Maison; ensuite ont été chantés le *Te-Deum*, l'*Exaudiat*, l'encens a été donné aux Couronnés à qui a été offerte ensuite, ainsi qu'au cortege, une très-belle collation dans une salle basse de la maison; après quoi, toujours au bruit des tambours & de la mousqueterie, la marche s'est reformée encore jusqu'à l'extrêmité du bourg de Mésidon où s'est faite la séparation avec l'attendrissement le plus marqué.

Cette Fête dont le genre étoit méconnu au canton qui vient d'en jouir, a porté les caracteres d'une Fête morale & patriotique son plus bel ornement, ce sont les larmes qui ont été versées dans ces deux journées

(1) *A cette Messe, le Bon Vieillard & sa femme mariés depuis 54 ans, ont fait rebenir leur mariage. Leurs enfans & petits-enfans les entouroient pendant la Bénédiction sur les marches de l'Autel.*

La Fête des Bonnes Gens *avoit été précédée le 20 Août d'une petite Fête champêtre pour célébrer la naissance de Monseigneur le Duc d'Angoulême. Après les Vêpres, il y eut une distribution de pain aux pauvres, & après le* Te-Deum, *des divertissemens analogues à la circonstance.*

& l'espérance que chacun a été forcé de concevoir qu'on verroit fleurir les bonnes mœurs sous un regne dont le commencement est marqué par de tels encouragemens. Tous les visages & tous les yeux peignoient l'impression douce de l'attendrissement & du bonheur; & dès ce premier but, le spectacle des deux Courronnés a excité dans le cœur des Concurrens beaucoup d'émulation, sans jalousie.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 1e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	s		#	s
Argentan	24	16	Augm.	1	12
Conches	32	3	Dimin.	5	5
Domfront	22	5	... A.		17
Mortagne	16	18	... D.	1	2
Verneuil	29	4	... D.	1	
Généralité d'Alsace.			...		
Strasbourg	17	4	... D.	1	12
Belfort	18	12	... D.	1	4
Colmar	17	3	... A.	1	8
Landau	17	3	... A.		16
Schlestat	17	7	... A.	1	7
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	24		... D.		15
Abbeville	25	16	... A.	1	13
Boulogne	24		... A.	1	15
Doullens	21	2	... *		
Mondidier	26	8	... D.	1	4
Perronne	21	15	... D.		17
Saint-Quentin	22		... D.	3	7
Saint-Vallery	27	12	... A.		12
Généralite d'Auch.			...		
Auch	18	5	... D.		18
Beaumont	16	6	... D.	1	19
Lectoure	16	16	... D.	1	4
Muret	17	2	... D.	2	17
Nogaro	18	4	... D.	1	13
Saint Girons	21	18	... D.	2	7
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne	20	4	... D.		10
Oleron	20		... D.	1	12
Pau	19	11	... *		
Saint-Sever	17	15	... *		
Sauveterre	21	12	... A.	2	8
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux	24		... D.	2	2
Agen	19	14	... A.		1
Blaye	20	16	... A.	2	8
Condom	19	4	... A.	1	4
Marmande	24		... A.		9
Nérac	21	4	... A.	1	7
Nontron	21		... D.	1	18
Sarlat	18	15	... D.	1	
Généralité de Bourges.			...		
Châteauroux	22	10	... D.	4	8
Dun-le Roi	18		... A.		8
Issoudun	20	7	... D.	1	17
Le Blanc	21	15	... D.	1	2
La Charité	17	12	... D.	2	
La Châtre	22	15	... D.		15
Vierzon	24		... *		
Génér. de Bourgogne.			...		
Autun	21	12	... D.		18
Auxonne	19	10	... A.		15
Bourbon-Lancy	18		... D.	3	
Bresse	10		... A.	1	
Gex	29	17	... D.	2	2
Mâcon	20	8	... D.	1	4
Saulieu	18	14	... D.	2	4
Génér. de Bretagne.			...		
Rennes	21	6	... D.	4	5
Auray	26	3	... *		
Lannion	24	15	... D.		13
Nantes	23	9	... *		
Pontivy	34	16	... D.	3	16
Quimper	22	14	... A.		12
Treguier	24	15	... D.	2	5
Vannes	23	1	... D.		18
Vitré	19	13	... A.	1	
Généralité de Caën.			...		
Caën	25	10	... D.	1	10
Avranches	25	4	... D.		6
Carantan	23	8	... A.	1	6
Coutances	26	8	... *		
Mortain	21	12	... A.	1	4
Valogne	25	4	... A.	2	3
Vire	24	4	... A.	1	4
Gén. de Champagne.			...		
Chaalons	19	7	... A.		18
Charleville	20	16	... D.	1	12
Langres	16	13	... D.	3	6
Reims	20	10	... A.		9
Saint-Dizier	19	11	... D.	2	6
Troyes	22		... *		
Vaucouleurs	21	13	... D.	4	19
Vitry	20	8	... A.	2	8
Général. de Flandres.			...		
Lille	25	10	... D.		10
Bailleul	28	11	... A.	1	1
Béthune	25		... A.	3	
Douay	20	9	... D.	1	1
Dunkerque	27		... D.	1	
Gravelines	22	10	... A.		14
Hesdin	22	8	... D.	6	8
Saint Omer	22	16	... A.	1	16
Saint-Venant	24		... D.	2	

G. de Franche Comté.	#	ß			#	ß
Besançon.....	20	19	...	A.		13
Dole.....	16	16	...	D.	1	4
Gray.....	20	14	...	D.		6
Orgelet.....	22		...	D.	1	4
Pontarlier.....	18	8	...	D.	3	12
Saint Claude.....	23	2	...	D.	1	12
Vesoul.....	18	8	...	A.		8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble.....	28	14	...	D.	4	5
Briançon.....	33	6	...	D.	1	6
Crest.....	24		...	D.	1	
Embrun.....	32		...	A.	2	
Le Buis.....	20	6	...	D.	2	14
Vienne.....	23	9	...	D.	3	7
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes.....	22	16	...	D.		18
Bavay.....	21	6	...	A.		14
Cambray.....	22	11	...	D.	3	10
Condé.....	21	6	...	D.		13
Marienbourg.....	25	3	...	*		
Maubeuge.....	23	1	...	D.	4	12
Philippeville.....	22	12	...	A.		12
Saint-Amand.....	23	5	...	D.	1	13
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse.....	20	11	...	D.	2	2
Alby.....	19	10	...	*		
Beziers.....	23	13	...	D.	1	5
Castelnaudary.....	18	2	...	D.		12
Lavaur.....	18	13	...	D.	1	6
Montpellier.....	28	9	...	A.	1	11
Narbonne.....	22	9	...	D.		4
Nismes.....	27	14	...	A.		14

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 7 Octobre 1775, au Mercredi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24 à 30 l. *le septier; idem* nouveau, de 24 à 30 liv.; le seigle, de 13 liv. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 12 liv. 10 s., 13 à 13 l. 10 s. Le froment au Port de la Grève, de 24 à 31 l. 10 s.; le seigle, de 13 l. 5 s. à 15 liv. 15 s.; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l. 5 s.

CHANGES DE PARIS, *du* 14 *Octobre* 1775.

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$ à 13 16e.
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$ à 183
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{5}{8}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi 12.*	*Vendredi 13.*	*Samedi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2020	2020 25 27 $\frac{1}{2}$.	2040 35 . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	433	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .	5	5 . . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{4}{5}$	$\frac{4}{5}$	$\frac{4}{5}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1774 *& six premiers mois* 1775.

Du Lundi 1 Octobre.

Messieurs

Lenoir ..... pp^lles. } à toutes let.
Viageres ....
Decourmont pp^lles
Viageres ....
Tontine .....

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Du Mardi 2.

Messieurs

Delamotte.. pp^lles. } à t. let.
Viageres.....
Tontine .....

Six premiers mois 1775.

Du Vendredi 28 Sept.

Nau.....	pp^lles.	A.
Viageres....		A.
Tontine		A.
Deschapelles.	v^res.	A.
Perpétuelles..		A.
Tontine		A.
De S. Janvier.	v^res.	A.
Tontine		A.
Patu.... Viageres.		A.

Du Samedi 29.

Messieurs

Caron	v^res.	A.
Peinchein....	v^res.	A.
Perpétuelles.		A.
Tontine		A.
Clouet.....	pp^lles.	C.
Viageres....		C.
Tontine ...		Y. Z.
Delarue	pp^lles.	A.
Viageres....		A.
Tontine		A.

.....
.....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# *pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.*

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 30 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Avril.*

PAR les dernieres Ordonnances publiées à Moſcou, le ſort des Payſans eſt un peu adouci; mais ils demeurent eſclaves. Le mal qu'on ne guérit pas, aboutit à la fin, quelque palliatif que l'on employe, à la deſtruction.

(*Le célebre M. Model eſt mort âgé de 64 ans & non de 84, comme il a été dit précédemment*).

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 10 Mai.*

Un Amateur d'Hiſtoire naturelle a publié dans les Papiers publics que le haſard lui avoit fait découvrir un moyen de coaguler les fluides, ſans l'intermede hétérogene, ſans le ſecours de l'évaporation, enfin ſans aucun procédé chymique. Il a été ordonné de mettre ſon ſecret à l'épreuve & de multiplier aſſez les expériences pour lever toute incertitude. Lorſque la découverte ſera authentiquement conſtatée, on en rendra compte au Public.

DE BRESLAU, *le 12 Mai.*

La température du préſent mois a été juſqu'ici plus froide & plus ſeche qu'elle ne l'avoit été depuis pluſieurs années. Le mois d'Avril a offert un abrégé des quatre ſaiſons de l'année. Du 1 au 8, tems d'automne. Les jours ſuivans, hiver, neige, gelées. Du 17 au 25, vrai printems. Du 26 au 30, vrai tems d'été. Le 29, on eut une chaleur de canicule. Ces températures différentes ont aſſez exactement ſuivi les phaſes de la lune, avec peu de rapport avec la température ordinaire d'Avril. Pendant la pleine lune, le thermometre de Farenheit, de 35 à 36 deg. Après bien des variations précédées pendant les deux mois antérieurs de vents de Nord & d'Eſt, on auroit eu, ſans les vents d'Oueſt & de Sud ſurvenus, des gelées extraordinaires pour la ſaiſon.... Le tems n'a pas néanmoins été trop favorable aux terres & aux jardins. La floraiſon des arbres a un peu ſouffert des gelées de nuit & de jour. La pluie manque par-tout: on fait des prieres pour l'obtenir. Le vent s'eſt ſoutenu au Nord.

DE MUNICH, *le 13 Mai.*

Il vient de paroître un Edit qui preſcrit les formalités à obſerver & les droits à payer pour les contrats de vente de biens-fonds ainſi que pour les Lettres de conſentement qu'il faut acheter ſi l'on veut avoir la liberté de vendre. Cette maniere de lever un revenu eſt une des plus abuſives & des plus vexatoires qu'il ait été poſſible d'imaginer. Elle n'eſt pas nouvelle dans ce pays. Il y a long-tems qu'un Propriétaire n'eſt pas libre de diſpoſer de ſon bien, & que le Fiſc s'approprie une partie du fonds. Il y eut ſur ce

ſujet un Réglement très-rigoureux en 1735. Mais les Citoyens gênés & rançonnés s'en affranchiſſoient autant qu'ils le pouvoient, par des omiſſions de formalités trop cheres: ces omiſſions occaſionnoient ſouvent à la longue des procès ruineux. En général les contrats ont été remplis de déclarations, de conventions, d'eſtimations fauſſes, inexactes, incomplettes. Sous le prétexte de la foi publique, on a introduit la mauvaiſe foi la plus générale. La porte a été ouverte aux pourſuites & aux extorſions. En obſervant les conditions burſales, en ne les obſervant pas, les contractans ont ſouffert des pertes, leur ruine. Il y a une contradiction manifeſte entre vouloir aſſurer l'authenticité des actes & ſoumettre cette authenticité à des formes pécuniaires. C'eſt pour prévenir les inobſervations de ces formes, que le Réglement vient d'être roidi.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Mai.*

On ne ſe rappelle pas avoir vu dans notre Port autant de grains qu'il s'y en trouve actuellement. Il y en a beaucoup de Dantzick & de Koniſberg. Du 6 au 11, il eſt entré plus de quarante bâtimens chargés de cette denrée. Il en arrive encore tous les jours. Mais les grains ſont encore chers, parce qu'ils coûtent cher.

Les Canadiens ont, en très-grand nombre, ſigné une Requête pour demander la révocation du Bill concernant l'adminiſtration de la Colonie. Le Lord Camden a fortement combattu ce Bill dans la Chambre des Lords. Il a ſur-tout inſiſté ſur le tort qu'il en réſulteroit pour les Proteſtans qui ont porté l'Agriculture ſi haut dans cette Province, qu'ils en ont exporté, l'année derniere, environ 250,000 quarters de bled, tandis que, la premiere année de leur établiſſement, leurs exportations n'avoient monté qu'à 27,000 quart.

Il y a eu, dans la Chambre-Baſſe, un vif débat à l'occaſion d'un Bill pour accorder à des Particuliers de Briſtol le privilege excluſif de fabriquer de la porcelaine ou une certaine eſpece de belle fayence, & leur aſſurer l'uſage ou la propriété de la terre qu'ils prétendent avoir découverte pour cette fabrication. Les Potiers du Staffordshire ont préſenté une Requête contre ce monopole. Que la Nation achete les ſecrets, pour les divulguer, s'ils ſont utiles. Que demandent les Inventeurs? gloire & récompenſe: l'acte ſolemnel qui leur adjuge la récompenſe, aſſure leur gloire. Ce prix de leur induſtrie eſt, pour eux, le plus avantageux, parce qu'il eſt préſent, à l'abri des viciſſitudes, favorable à l'exercice de leur Art & au développement de leur génie. Quant à la Nation, elle y gagne un nouveau genre d'induſtrie qui devient le patrimoine commun & qui peut-être ſans cela ſeroit perdu, un grand avantage que la concurrence lui donne dans la vente de ſes richeſſes naturelles & dans l'achat de ſes conſommations, les bienfaits de l'émulation excitée par la certitude d'une récompenſe proportionnée au prix des découvertes & des ſervices.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perpignan, *le* 16 *Mai.*

Les prix des grains ont été conſtamment, dans cette Province, d'un cinquieme au-deſſous de ceux de l'année derniere. La récolte pendante s'annonce mal; elle a trop ſouffert de la ſéchereſſe. Mais il reſte encore des proviſions très-conſidérables qui ne laiſſent aucune crainte de diſette.

D'Aix (*en Provence*), *le* 17 *Mai.*

Le pain à *quatre ſous quatre deniers* (la livre poids de table réduite à la livre poids de marc), notre Peuple ne s'eſt pas *ému*, quoiqu'il ne ſoit ni plus aiſé ni plus patient que tout autre. Il a vu que les récoltes avoient manqué, & il a compris que les grains devoient être néceſſairement chers. Il a vu le commerce ardent à le ſecourir dans ſes beſoins, & il a compris qu'il ſeroit d'autant mieux ſecouru que le commerce ſeroit plus libre & plus animé. A la vérité il n'a point été étourdi par des déclamations, entraîné par des ſuggeſtions, abuſé par des illuſions &c. L'opinion publique s'eſt formée d'après le bon ſens & l'expérience. La ſéchereſſe la plus opiniâtre ſemble avoir tari la ſource des ſubſiſtances ſans que les craintes & les

pertes aient altéré la soumission à la plus bienfaisante des loix : c'est de cette loi que nous attendons notre salut.

De Toulouse, *le 17 Mai.*

Le pain blanc vaut ici 13 sous, la marque pesant quatre livres poids de marc ou cinq livres petit poids : personne ne se récrie contre ce prix. Il a valu six deniers de plus après la récolte. Nos grains sont dans l'inaction, faute de demande. Le bled fin est à 15 l. & 15 l. 5 s. ; le bled commun à 14 l. 15 à 16 s. ; le seigle à 10 l. 10 s. La récolte se montre en beau, mais elle souffre de la sécheresse. Il y aura peu de foins, s'il ne pleut pas bientôt. Les fourages ont manqué. Notre Chambre de Commerce doit représenter l'effet que les primes ont produit ici.

L'enthousiasme pour le bien public, excité par les écarts d'un Peuple séduit loin de nous, ne paroît ici ni ridicule ni même scandaleux. On y applaudit avec intérêt. S'il est quelque part des gens qui en font un crime à des Citoyens à qui sans doute ils n'ont point d'autre reproche à faire, il est à présumer que les coupables enthousiastes jouissent de ce blâme comme des suffrages des vrais Patriotes. Dans cette Ville, on est assez éclairé pour desirer l'établissement d'écoles où l'on enseigneroit familiérement les les principes simples & naturels de l'ordre économique. Les esprits de nos Concitoyens sont tournés vers ce genre d'étude ; il faudroit profiter de ces heureuses dispositions. La mode passe, les goûts changent, l'occasion est perdue. Au moment où les hommes, naturellement avides de sçavoir, cherchent à sçavoir en quoi consistent leurs vrais intérêts, il sera facile de leur apprendre que leur intérêt premier est d'être justes. Alors les loix seront toutes puissantes parcequ'elles seront fortes de la justice, de l'intérêt connu, de la science de chacun.

De Montpellier, *le 18 Mai.*

Les Etats de la Province, toujours attentifs à favoriser les progrès des Arts, ont accordé une somme de 1200 l. pour celui qui au jugement de l'Académie royale des Sciences, aura le mieux expliqué, 1°. *pourquoi la même mine, travaillée avec de la houille ou charbon de terre, donne un fer de qualité inférieure à celui qu'on en retire lorsqu'elle est travaillée avec le charbon de bois ?* 2°. *Quels sont les moyens d'approprier le charbon de terre aux minéraux ferrugineux, quels qu'ils soient, pour en tirer du feu propre à tous les usages économiques, & pareil à celui qu'on retire au moyen du charbon de bois ?*

On donnera un Prix de 300 l. à celui qui ayant déjà traité avec succès ces deux premieres questions, aura le mieux résolu la suivante. *Y a-t-il dans les mines de charbon ou de fer du Languedoc, comparées aux autres mines des mêmes matieres, quelques qualités qui rendent la propriation du charbon de terre plus ou moins facile ?*

Toutes personnes, même les Associés étrangers & les Correspondans de la Société, à l'exception des Académiciens regnicoles, pourront concourir pour le Prix. On exhorte les Auteurs à ne rien négliger de ce qui pourra les conduire à la solution de la question proposée. L'Académie, de son côté, s'efforcera, dans l'examen & le jugement des ouvrages, de répondre à la confiance des Etats, & d'entrer dans les vues de M. l'Archevêque & Primat de Narbonne, leur Président, dont elle a souvent ressenti les bienfaits, & qu'elle se glorifie de compter au nombre de ses Membres.

Les Etrangers qui pour faire les expériences nécessaires sur les différens points à traiter, souhaiteront avoir des échantillons des principales mines du Languedoc, pourront aisément s'en procurer par le moyen de M. de Ratte, Secretaire perpétuel de la Société Royale des Sciences de cette Ville, qui, de concert avec M. le Marquis de Montferrier, Syndic Général de la Province, & Directeur de la Compagnie, procurera aussi pour le même objet aux personnes qui habitent le Languedoc, des échantillons des principales mines étrangeres. Les Etats ont pris des mesures pour que ces divers échantillons ne manquent pas à ceux qui voudront faire des expériences & concourir pour le Prix. On est prié d'affranchir les lettres qu'on adressera à M. Ratte. Les Auteurs sont invités à écrire en François ou en Latin, avec les conditions ordinaires. Les écrits seront envoyés, franc de port, au Secretaire de l'Académie, jusqu'au 31 Août inclusivement. La Société, à son Assemblée publique pendant la tenue des Etats, proclameta la piece qui aura remporté le Prix.

De la Rochelle, *le* 18 *Mai.*

Nous soupirons depuis long-tems après la pluie, sans que nos vœux soient exaucés. Cependant nos fromens sont encore beaux, malgré l'extrême sécheresse occasionnée par des vents violens de nord & nord-est qui ont entiérement desséché la terre. Les petits bleds sont dans un tel état de souffrance que la récolte ne peut en être que très-médiocre.

Les foins manquent presqu'absolument; la plus grande partie a péri. La fauchaison est commencée.

Nos vignes poussent assez bien sur-tout dans les terreins qui n'ont point essuyé la gelée. Les côtes qui en ont été atteintes s'en ressentent beaucoup & promettent peu. Quoiqu'en général on ne s'attende qu'à une récolte assez médiocre, les seps ne lançant pas beaucoup de grapes, s'il n'y a point de coulage, on pourra recueillir assez de vin dans les cantons qu'a épargnés la grêle.

De Dijon, *le* 18 *Mai.*

La suspension des droits & octrois sur les bleds, farines & pain, a eu d'heureux effets dans cette Ville & dans celles qui ont partagé la même faveur. Plusieurs autres la desirent & la demandent. On espere qu'une opération générale établira l'équilibre nécessaire.

De Poitiers, *le* 19 *Mai.*

M. l'Intendant a ouvert, suivant l'ordre du Roi, des travaux publics pour le soulagement du Peuple.

Le boisseau de grains qui a été jusqu'à 50 s. à Richelieu, n'y vaut plus que 38 s. A Partenay, le septier a baissé de 25 l. à 21. Le seigle qui s'est vendu 45 s. à Bressuire, ne s'y vend que 36. Les prix ont par-tout diminué.

Un homme est mort à Chauvigny, dans un violent accès de rage, pour avoir été mordu par un chien attaqué du même mal. Il manque, dans les campagnes, des secours contre ce malheur.

Il existe chez un Particulier de cette Province un citronnier dont les fruits ont constamment, depuis plusieurs années, la forme d'une tulipe. On a vu ici un de ces fruits singuliers.

On écrit de Saint-Gilles-sur-Vie les nouvelles suivantes... La récolte des fromens & des feves promet; les seigles ont moins belle apparence. La sécheresse continue. On compte que la pêche de la sardine sera favorable. Le 17 Avril on en prit une qui avoit 8 pouces 9 lignes de long, & 4 pouces de grosseur. Quelques personnes ont douté, contre l'avis commun, que ce fût une sardine.

De Tours, *le* 19 *Mai*

On a ordonné des prieres publiques & des processions dans tout le Diocese pour obtenir la pluie. Depuis plus de six semaines, le vent du nord n'a cessé de regner & d'entretenir une sécheresse excessive. La terre n'est plus que de la cendre. Les fromens commencent à se ressentir de l'intempérie. Il n'a pas été prudent de semer les menus grains de la saison: ceux qui l'ont osé n'en sont pas plus avancés.

Les légumes sont rares & chers. Toutes les especes de fruits, prunes, abricots, pêches, poires, pommes &c. manqueront dans cette Province, quoique la fleuraison eût été bien préparée. Les brouillards secs ont fait tomber les fruits tout noués. Cette perte prive le Peuple d'une grande ressource, & les Propriétaires d'un gros revenu, dans une année d'ailleurs fâcheuse. La disette de prunes, article important de commerce pour la Touraine, nous fait un tort considérable.

La vigne seule qui se trouve bien préparée & prête à fleurir, se maintient en bon état & promet une bonne récolte, sauf les accidens en assez grand nombre qu'il reste à craindre.

De Metz, *le* 20 *Mai.*

Les prix des grains qui avoient haussé notablement, baissent & semblent prêts à tomber à leur ancien taux.

M. l'Intendant vient de faire afficher dans cette Province une Ordonnance qui suspend, pour cette année, les corvées royales, & qui annonce l'ouverture de travaux de charité, aux frais du Roi, pour la réparation des chemins. Pendant que les hommes seront occupés à ces ouvrages, les pauvres filles & femmes seront employées à la filature. Les Seigneurs qui voudront ouvrir des travaux en faveur des pauvres dans les

campagnes, seront soulagés par le Roi qui payera la moitié des frais.

Quand, au milieu de dépenses extraordinaires, le Gouvernement répand ainsi les bienfaits sur les Peuples, l'ingratitude & l'injustice n'auroient, pour faire oublier ces dépenses & ces bienfaits, que la ressource d'exercer sur eux à son insçu des vexations sourdes & de les entretenir sans cesse de maux auxquels les circonstances ne permettent pas de remédier encore.

D'AMIENS, *le 16 Mai.*

Le cours des grains va toujours baissant par degrés dans cette Ville.

Cette denrée diminue également à Arras & autres Villes voisines. On a observé dans celle-là les variations étranges de la saison. Le 29 Avril, un thermometre de Réaumur très exact & bien exposé, étoit, l'après midi, à 22 degrés au-dessus du terme de la congélation : le 1 Mai, vers huit heures du matin, il marquoit 15 deg. de moins. L'huile de colsat se vend, dans cette Ville, 51 à 52 l., le baril pesant net 200 l. poids de marc ; l'huile de lin, 60 à 61 ; l'huile d'œillet, 84 à 85.

Le remede simple des frictions d'huile d'olive pour la guérison de l'hydropisie, vient d'être encore éprouvé avec le plus grand succès à Roye dans la personne du nommé Ferlin qui avoit essuyé deux ponctions & dont la maladie faisoit toujours des progrès. Au bout de trois jours, le malade a été fort soulagé ; le quinzieme jour, il a été en état de travailler.

Nicolas Duru, Charretier demeurant à Soissons, étoit tombé dans la riviere où il est resté pendant plus de demi-heure sous l'eau. Lorsqu'il en a été retiré, M. Dufot, Médecin Pensionnaire de la Ville, & M. de la Barre, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, lui ont fait faire des frictions sur tout le corps avec du linge chaud. Couché sur un côté, la tête un peu élevée, on lui a soufflé dans le nez la liqueur de la boîte fumigative de M. Gardane. Enfin on alloit se servir de la pipe à tabac, lorsqu'il a donné des signes de vie : bientôt après, il a recouvré la connoissance &c..... La Ville doit cette boite & l'instruction sur les asphixies à M. le Pelletier de Morfontaine, Intendant de la Généralité. MM. les Officiers Municipaux ont aussi-tôt fait demander à Paris plusieurs de ces boites pour les distribuer dans les maisons le long de la riviere.

DE PARIS, *le 28 Mai.*

Enfin des pluies tombées par intervalles ont commencé à arrêter les progrès du mal que la sécheresse causoit à presque tous les genres de productions. Nous apprenons qu'il en est également tombé dans les Provinces voisines. Une partie du dommage sera heureusement réparé.

Nous avons parlé dans la Feuille du 29 Octobre dernier des moulins économiques que M. Daguesseau a fait construire à sa Terre de Frêne. Leur supériorité sur les moulins ordinaires les rend aussi intéressans pour le Public que pour le Propriétaire. Ils ont le double avantage de donner une plus grande abondance de farine, & de la farine d'une extrême propreté, qu'aucun corps étranger n'altere.

M. Daguesseau, toujours occupé de ce qui tend au bien général, a porté plus loin ses vues bienfaisantes. Par une sage combinaison, il procure un desséchement de communes de trois différentes Paroisses. Les redevances de deux de ces Paroisses ne lui appartiennent point.

Nous pensons que nos Lecteurs nous sçauront gré de leur rendre compte d'une opération dont M. Daguesseau a seul fait les frais, & qui a été exécutée sur les desseins du sieur Dransy, déjà connu par l'établissement des moulins économiques de Corbeil, Epiney, Pont-du-Château &c.

La riviere de Brevonne étoit gênée dans son cours par ses sinuosités. Deux moulins, distant de 500 toises l'un de l'autre, contribuoient à la lenteur de ses eaux qui, presque stagnantes, s'épanchoient sur de vastes prairies dont l'herbe étoit mousseuse & de mauvaise qualité.

Par une premiere opération, M. Daguesseau a fait détruire son moulin d'Annet & creuser le lit de la riviere depuis le moulin de Frêne supérieur à celui-là jusqu'au lieu où le premier étoit construit. Les prairies sont par-là restées élevées de plus de neuf pieds au-dessus du lit. Ensuite par un canal de plus de trois quarts de lieues, on a conduit les eaux au moulin de Frêne en droite ligne. Cette seconde opération en donnant

un libre cours aux eaux de la riviere que le canal contient maintenant en entier, opere le desséchement des communes de Frêne, Annet & Claye.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Observations sur le mûrier blanc par un Agriculteur Silésien.

Je ne sçais si la supériorité du mûrier noir sur le mûrier blanc est décidée dans les autres pays, & si elle l'est d'après de bonnes expériences. Quant à celui-ci où la culture des mûriers encouragée alimente nombre de Fabriques dont nous sommes redevables à l'industrie étrangere & que l'industrie nationale étend aujourd'hui, la premiere espece y jouit d'une considération presqu'exclusive, sans qu'on ait bien examiné sur quels titres cette prérogative est fondée. Je ne prétends pas les lui contester, je voudrois seulement qu'on les constatât, non par des dissertations qui ne décident pas d'un fait, mais par de bonnes expériences qui ne laissent sur le fait aucun doute. L'une & l'autre especes peuvent nourrir des vers à soie & servir à divers usages. Essayons la comparaison sans prononcer.

La feuille du mûrier blanc est beaucoup plus tendre, & par conséquent les vers ont plus de peine à la ronger. Peut être les vers qui s'en nourrissent sont-ils plus foibles & sujets à plus de maladies, & que leur soie est moins bonne que celle des vers nourris de feuilles de mûrier noir. C'est une expérience à faire. En tout cas, on a besoin de plusieurs sortes de soie pour différentes sortes d'ouvrages : ainsi l'essai ne sçauroit être inutile.

Le mûrier blanc prospere dans un terrein ingrat où ne réussiroit pas le mûrier noir. Il croît plus vîte, s'éleve plus haut. Son feuillage résiste plus long-tems à la rigueur de l'hiver. Il s'en couvre plutôt. Il souffre moins d'être effeuillé. Il dure beaucoup plus long tems.

Ce mûrier fait de bonnes haies autour des jardins. On lui donne telle forme que l'on veut sans lui nuire. il prend une verdure très-agréable. Il est à l'abri des attaques des chenilles de jardin & autres insectes. Les bêtes à cornes & à laine, les chevaux même & les porcs mangent avec avidité ses petits rameaux. Ses feuilles séchées & mêlées avec du son & du grain engraissent la volaille.

Son bois est très-dur. Dans l'eau comme en terre, il se durcit ainsi que le chêne. Il est particuliérement propre à être employé en menuiserie. On croit qu'aucune espece de vers ne l'attaque ; & que s'il entre dans la construction des lits, ne fût-ce qu'en chevilles, il garantit des punaises & autres insectes incommodes.

L'écorce de ses jeunes rejettons, préparée, donne une matiere assez blanche pour qu'on l'employe comme le chanvre & le lin.

Ses racines poussant en profondeur, ne prennent que peu de sucs de la surface de la terre.

On pourroit l'employer en Allemagne, comme on le fait en Italie, à soutenir le ceps de vigne. Il ne s'agiroit que de lui donner une forme qui n'interceptât pas la chaleur du soleil. On pourra consacrer à diverses cultures les espaces laissés entre ses plants.

II.

AVIS.

Le sieur Andrieux, Marchand Grainier du Roi, quai de la Mégisserie à côté de l'Arche-Marion, a reçu de la graine de spergule. Les Cultivateurs connoissent la ressource & le mérite de ce fourage dans les années de sécheresse. La spergule semée dans le courant d'Août, donne encore sa récolte, l'automne suivant. On peut d'ailleurs la semer dans tous les tems de l'été.

III.

PRIX du froment, 2e. quinzaine d'Avril, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	#	ß			#	ß
Limoges.....	29		...	*		
Angoulême.....	32	14	...	A.	1	4
Brive	33		...	A.	2	1
Tulle.....	31	10	...	D.		17
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	23	3	...	A.	5	16
Boulay.....	26	5	...	A.	4	15
Saint-Michel.....	24		...	A.	5	12
Nancy.....	24	3	...	A.	2	

Mirecourt	24	19	...	D. 1	4
Neufchâteau	26	6	...	D. 1	13
Bitche	18	1	...	A. 2	11
Bar-le-Duc	22	4	...	*	
Charmes	22	3	...	*	
Sarreguemine	20	16	...	*	
Bourmont	26	14	...	A. 2	14
Généralité de Lyon.			...		
Lyon	31	13	...	D.	9
Roanne	33		...	A. 1	2
Saint-Etienne	37	4	...	D. 1	4
Villefranche	29	17	...	*	
Généralité de Metz.			...		
Metz	25	18	...	A. 1	8
Montmedy	24	8	...	D. 2	4
Sedan	29	10	...	A. 2	
Verdun	22	10	...	D. 3	
Thionville	26	3	...	A. 5	16
Vic	21	16	...	A. 1	
Gén. de Montauban.			...		
Gourdon	27	11	...	A. 5	
Lauzerte	24	2	...	*	
Rodez	27	10	...	*	
Moissac	24	18	...	A. 1	10
Villefranche	25		...	*	
Saint-Antonin	24	9	...	A. 1	7
Géner. de Moulins.			...		
Moulins	28	11	...	*	
Château-Chinon	32	4	...	A. 2	6
Gueret	33		...	*	
Montluçon	30	8	...	D. 1	4
Nevers	28		...	D.	16
Montmarault	22	12	...	*	
Général. d'Orléans.			...		
Orléans	30		...	A.	4
Beaugency	31	4	...	A. 3	6
Gien	27		...	D.	10
Pithiviers	30	18	...	A. 3	12
Chartres	27	12	...	D.	9
Vendôme	27	10	...	A. 3	2
Généralité de Paris.			...		
Bray	34		...	*	
Corbeil	23	6	...	A. 1	16
Joigny	29	2	...	D.	17
Mantes	31	14	...	A. 2	11
Meaux	31	4	...	A. 2	8
Melun	36		...	A. 1	16
Montereau	28	16	...	A. 3	16
Nemours	34	10	...	*	
Nogent-sur-Seine	34	4	...	A. 2	14
Pontoise	32		...	A. 2	
Sens	34	6	...	A. 1	1
Provins	33	10	...	A. 2	
Tonnerre	25	4	...	A.	12
Vezelay	28	10	...	*	
Général. de Poitiers.			...		
Chatillon	24	14	...	A. 2	3
Les Sables	23	2	...	A.	7
Niort	20	14	...	*	
Thouars	24	14	...	D. 1	2
Génér. de Provence.			...		
Aix	41	5	...	*	
Arles	36	13	...	*	
Digne	34	10	...	*	
Draguignan	39		...	A. 2	
Généralité de Riom.			...		
Riom	28	4	...	*	
Aurillac	33	1	...	*	
Brioude	29	1	...	D.	15
Clermont-Ferrrand.	29	2	...	A.	18
Mauriac	33		...	*	
Saint-Flour	26		...	A. 1	
Généralité de Rouen.			...		
Caudebec	29	9	...	A. 3	15
Dieppe	30		...	A.	12
Le Havre	29		...	A. 4	
Pont-Audemer	30	17	...	*	
Evreux	28	16	...	*	
Pont-l'Evêque	29	9	...	D. 2	3
Neufchâtel	28	2	...	A. 1	17
Génér. de Roussillon.			...		
Perpignan	27	17	...	A. 1	4
Foix	24	7	...	D.	12
Montlouis	24	10	...	A. 2	
Conflens	27	17	...	*	
Génér. de Soissons.			...		
Soissons	30		...	A.	18
Chauny	30	2	...	A. 5	12
Fere-en-Tardenois.	28	10	...	D.	6
Ham	25	12	...	D. 3	4
Laon	32	5	...	A. 1	2
Marle	24	5	...	A. 1	6
Lafere	25	16	...	A. 3	12
Ribemont	30		...	A. 4	
Rozoy	31	14	...	A. 1	12
Crespy en Valois	32	12	...	*	
Généralité de Tours.			...		
Tours	26	13	...	D. 1	6
Angers	25	7	...	D.	7
Baugé	27	17	...	D. 3	7
Chinon	25	10	...	D. 1	10
La Fleche	28	16	...	D. 1	12
Laval	33	15	...	A. 3	15
Le Mans	31	14	...	A. 1	10
Loches	25	1	...	D.	16
Loudun	23	5	...	D.	12
Richelieu	24	1	...	D. 3	5
Saumur	24		...	D.	12

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 20 Mai 1775, au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 23, 27 l. 15 s. à 34 l. *le sept.*; le seigle, de 20 liv. 5 s. à 21 liv.; l'orge, de 14 liv. 15 s. à 17 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 30 l. 10 s. à 33 l.; le seigle, de 19 l. 10 s. à 20 liv. 10 s.; l'orge, de 13 liv. 5 s. à 15 l. 10 s. aussi *le septier*.

Du Samedi 20 Mai 1775, au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 16 l. 5 s. à 18 l. 5 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Mai 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Mai 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . .	723		*marc.*
Du Mexique à . . .	716	2	
Du Perou à	708	1	
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	11	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	
Piastres à	49	4	

CHANGES DE PARIS, *du 27 Mai 1775*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1912 ½ 10 . .	1910 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	244	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	410	410 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	7 ¼ 7 ½ 7 ¾ . .	7 ¾ 7 ½ 7 ¾ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 ½	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 17 Mai.

Messieurs

Radix..... pp^lles. G.
Viageres .... J.
Defrance.. pp^lles. G.
Viageres..... J.
Tontine..... J.

Du Jeudi 18.

Decourmont. pp^lles. F.
Viageres. ... F.
Tontine..... F.
Deschapelles. v^res. J.
Perpétuelles. J.
Tontine..... J.
De S. Janvier. v^res. J.
Tontine..... J.

Suite du Jeudi 18.

Messieurs

Nau..... pp^lles. L.
Viageres.... M.
Tontine..... M.

Du Vendredi 19.

Boscheron... pp^lles. J.
Viageres .... J.
Patu..... Viageres. J.
Peinchein..... v^res. J.
Lempereur. pp^lles. H.
Viageres.... H.
.....
.....

Du Samedi 20.

Messieurs

Delarue..... pp^lles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Gosley..... pp^lles. H.
Viageres.... H.
Lenoir..... pp^lles. F.
Viageres..... J.
Caron..... v^res. J.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 4 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 8 *Juin.*

S. M. a renouvellé une Ordonnance de 1754, laquelle fixe une mesure pour la vente des bleds, & un instrument pour s'assurer de la justesse du poids, moyen de corriger l'adresse des Mesureurs. Dans chaque Ville de Marché, il y aura des matrices auxquelles le Peuple pourra recourir.

HONGRIE.

DE PEST, *le* 10 *Juin.*

Les productions de la terre reussissent parfaitement dans ce pays, & l'on y attend une pleine abondance. Des avis reçus de divers endroits sont également satisfaisans. On s'étoit trop tôt alarmé sur le sort des récoltes.

ALLEMAGNE.

DE KIEHL, *le* 10 *Juin.*

Les Soldats de la Garnison ont été tirés de leur oisiveté pour travailler au nouveau canal que l'on creuse afin de faciliter le commerce de ce pays.

DE STARGARD, *le* 12 *Juin.*

La température du mois de Mai a été fort singuliere. Du 22 Avril au 9 de ce mois, le tems fut très-sec. Le 9, il tomba un peu de pluie qui rafraîchit la terre mais ne l'abreuva pas. Les dix jours suivans, il y eut quelqu'apparence d'humidité; mais des vents presque continuels, soufflant des contrées froides situées entre l'occident & le nord-est, dissiperent les nuages, enleverent l'humidité, & amenerent six gelés de nuit & trois givres. Il n'y eut que quelques instans de chaleur. Le mêlange de gelées de nuits & de jours plutôt froids que frais donnoit la température de Mars plutôt que celle de Mai. La sécheresse a été telle que l'hygrometre, usité dans le pays, a marqué le plus souvent 400 degrés. Le 25, il y eut un orage à l'est, on entendit le tonnerre, il y eut des arcs-en-ciel brillans. En 1774, le mois de mai fut aussi très-sec, le mois de Juin se trouva humide.

DE MOERFELD (*Palatinat du Rhin*), *le* 13 *Juin.*

Les mines de cet Electorat ont beaucoup rendu depuis un an. On y occupe plus de 400 Ouvriers. On en a découvert de vif-argent & de cuivre, très-abondantes. Il y a 300 ans que les anciennes sont connues sous le nom de *Mines de Deimbach*: de tems en tems on en a tiré parti. Celles qu'on nomme *Théodore* & *Elizabeth*, ne sont connues que depuis 1764, & ce n'est qu'en 1772 qu'on a commencé à les exploiter. C'est une ressource dans la détresse, mais elle s'affoiblit, elle s'épuise, & elle ne doit pas

détourner des travaux qui produisent des subsistances.

De Munich, *le* 13 *Juin.*

La cherté qui certes n'est pas occasionnée dans ce pays par la liberté du commerce, a réduit une partie du Peuple au désespoir. Le mois de Mai a été contraire à la végétation : il y a eu des givres qui ont fait du tort, des vents impétueux qui ont ébranché des arbres, & en général un froid rare dans la saison. En quelques endroits, il a neigé & grêlé le 10 Mai. Le fourage d'hiver a manqué ; le bétail est maigre & défait ; il y a eu beaucoup de vaches pleines qui n'ont pu soutenir une trop longue diete. En général, la floraison des arbres a été très heureuse. Il n'y a que les bleds d'hiver, semés trop tard, qui soient clairs & maigres. Un tems favorable ranime les espérances.

ITALIE.

De Florence, *le* 30 *Mai.*

S. A. R., en assujettissant à la dixme Granducale les biens ecclésiastiques comme les autres biens, les a délivrés d'une dixme ecclésiastique qu'ils payoient pour l'entretien de l'Université de Pise. Le Gouvernement se charge de cet entretien. La nouvelle dixme est mieux réglée que l'ancienne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Juin.*

On assure que M. Gage va être autorisé à proposer aux Colonies l'accommodement présenté au Parlement le 20 Février par le Lord North & approuvé huit jours après. Par cette proposition, il est offert aux Habitans de l'Amérique septentrionale de lever tous les ans par leurs propres Assemblées certaines sommes pour les dépenses civiles & militaires de leurs Gouverneurs respectifs, le tout à la disposition de la Couronne & sur la décision du Parlement Britannique. En cas d'acceptation, tout acte pour lever un revenu sera révoqué, & le Parlement se désistera du droit d'imposition. Si les Colonies se refusent à cet arrangement, elles seront déclarées rebelles. Tout le continent de l'Amérique est uni par la liberté, à l'exception du Canada, de la Nouvelle Geosse, de Terre-Neuve & de la Géorgie, pays avec lesquels les autres ont rompu tout commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 17 *Juin.*

L'Italie présente assez généralement la perspective d'une bonne récolte... La navigation nous apporte sans cesse de nouveaux secours, nécessaires à cette Province : il en passe une partie dans divers autres Ports : la circulation est vive. Il est arrivé des bleds & farines de la Nouvelle-Angleterre. La tartane l'*Ascension* a rapporté des grains & agrais du vaisseau du C. Guill. Langthon, Anglois, naufragé sur les Tines... Depuis la mi Mai, l'*Heureux Joseph*, le *Condé*, la *Toison d'Or*, les *Trois-Freres*, la *Dauphine*, sont arrivés des Isles de l'Amérique.

De Toulouse, *le* 17 *Juin.*

Il a été rendu le 12 une Ordonnance *portant défenses aux Tuiliers, Poitiers, Fabricans de chaux & Teinturiers d'employer pour le chauffage de leurs fours ou chaudieres du bois de pagelle de chêne* (1). Elle est fondée sur les motifs suivans.

» Par les *mesures que nous avons prises* » pour approvisionner la Ville de bois à » brûler, les Marchands ont fait au Greffe » la *déclaration* de celui qu'ils avoient dans » les terres & sur le bord des rivieres, & » ils s'empressent de le faire transporter : » leur empressement seroit très-propre à » *dissiper toute crainte de disette* de cette den- » rée, si elle étoit uniquement destinée *pour* » *l'usage des Citoyens* ; mais les Tuiliers, » les Poitiers, les Fabricans de chaux, au

(1) *La pagelle est un cercle de fer de 3 pieds 3 pouces de diametre, qui sert à mesurer le bois rond à brûler : les buches ont à peu près 2 pieds 10 pouces ou 3 pieds de long. Une pagelle de bois de chêne pese environ 10 quintaux, poids de marc.*

» lieu de s'en tenir aux derniers *Réglemens* » qui leur enjoignent expressément de se » servir, pour le chauffage de leurs fours, » de fagots ou du bois de pagelle de saule, » employent du bois de chêne & en font une » grande consommation; une pareille con- » travention, si elle étoit tolérée, iroit à » priver *les Habitans d'une grande partie de* » *la Province du bois à brûler qui leur est ab-* » *solument nécessaire.*

Ce n'est point par les *mesures* de la Police que la Ville est *approvisionnée*, c'est par le *commerce*. Le commerce est déterminé par las *besoins* & les *moyens*; la Police ne donne ni les uns ni les autres. La Police enjoint & défend; les injonctions & les défenses gênent & rebutent le commerce: *elle nuit donc à l'approvisionnement*

Une de ces mesures, c'est la *déclaration* exigée des Marchands. Les Marchands qui déclarent avoir acheté & vouloir transporter les bois, avoient acheté & auroient transporté indépendamment de la déclaration: cette formalité n'a donc pu qu'empêcher des achats & des transports.

Les Tuiliers, Potiers, Teinturiers &c. sont *Citoyens*: les étoffes, les tuiles, la poterie &c. sont à *l'usage des Citoyens*. Le bois de chêne brûlé dans les fours & chaudieres de ces Arts, est donc en tout sens employé *pour l'usage des Citoyens*.

Les Teinturiers, Potiers &c. auroient pu demander que l'usage du bois de chêne fût interdit à *tels & tels*, sous prétexte que la concurrence ne leur permet pas de cuire leurs terres, leurs couleurs &c. à bon marché, & qu'ils sont réduits à faire des teintures, des vases &c. ou trop chers ou défectueux, au détriment du Public. Ces motifs seroient aussi bons que ceux qu'on leur oppose: ceux-ci sont donc aussi mauvais que ceux que nous leur prêtons.

Les Réglemens ont enjoint aux Tuiliers, Potiers, de se servir de fagots & bois blancs. Ils ont eu tort: les Réglemens ne sçavent pas, comme les Artistes, ce qui convient aux Arts; & ils leur nuisent en leur défendant l'usage de ce qui leur convient.

S'ils n'ont pas été suivis, les Artistes ont donc reconnu qu'ils étoient contraires à leur intérêt & à l'avantage des Arts. Si ces Artistes s'étoient trompés, il faudroit les éclairer.

Des Réglemens, tantôt en vigueur tantôt en oubli, tantôt invoqués tantôt abandonnés, crus tantôt utiles tantôt inutiles, constituent une Police, absolument arbitraire.

Ou ils sont bons dans tous les tems ou ils ne le sont pas: s'ils l'étoient, la Police ne les auroit pas négligés; s'ils ne le sont pas, s'ils ne sont crus bons que dans certaines circonstances, ils sont mauvais puisqu'ils sont absolus.

Il ne paroît pas que les *Teinturiers* fussent soumis à la prohibition: la Police l'étend donc à volonté, comme elle la laisse à volonté sans force. Les Réglemens ne font donc rien: la volonté de la Police fait tout.

L'exécution du Réglement entraîneroit une inquisition manifestement contraire à la liberté du Citoyen, de l'industrie, des soins inquiets pour la Police, & peut-être des dépenses onéreuses à la Ville. La multiplication des soins inutiles & pernicieux fait tort aux soins vraiment utiles & nécessaires. La multiplicité des surveillances, des recherches, & par conséquent des emplois, grossit onéreusement les charges & les dépenses.

On croit que la consommation des fours & chaudieres priveroit *d'une grande partie de leur provision les Habitans de la Province.* Mais la Police de la Ville n'est pas chargée de porter si loin son inspection.

La consommation de cette espece de bois ne diminue pas *la masse totale du bois à brûler.* Si les fours & les chaudieres consomment du bois blanc, il en restera moins de cette espece-ci. Ce bois, moins cher, est plus à la portée du petit Peuple. Ainsi la prohibition ne sera qu'en faveur des riches contre les pauvres.

Par cette défense, la Police affoiblit le commerce de bois de chêne puisqu'elle en restreint la consommation; elle favorise sans titre les Producteurs des autres especes de bois au détriment des Producteurs de celle-ci, elle arrête, en diminuant le commerce & la consommation, les plantations de ce genre; elle intervertit l'ordre naturel, le seul ordre prospere; elle va contre son but.

Si elle restoit pour quelque tems endormie, elle seroit, à son réveil, étonnée de voir que le Monde va de lui-même: *Il Mondo va dà se.*

Ces observations, applicables à mille prohibitions semblables, ne doivent pas dé-

plaire, parce qu'elles n'ont pas été faites dans l'intention de déplaire, & qu'elles tendent au bien, objet de la Police. Le Prince ne refuse pas de recevoir des remontrances & ne dédaigne pas d'y répondre.

Le régime réglementaire est donc encore dominant dans cette Ville comme dans *presque* toutes les Villes du Royaume. Nous ne pensons pas qu'en aucun lieu les Officiers Municipaux craignissent de perdre de leur importance, si leur influence étoit renfermée dans les justes bornes de leur ministere, comme s'ils mesuroient leur importance sur les sollicitudes & les tourmens qu'ils se donneroient pour régir, régler, tariffer les jouissances de leurs Concitoyens. Cet esprit ne se soutient que parce que les uns ne sont pas assez instruits pour l'abjurer, & que les autres craindroient en l'abjurant de paroître aux yeux du Peuple abandonner ses intérêts. Les moyens de réforme se présentent d'eux-mêmes, l'instruction & la loi : l'instruction qui démontreroit les vices de ce régime, rameneroit les Officiers : la loi qui le proscriroit, les justifieroit devant leurs Concitoyens....

Nos moissons ont la plus belle apparence. Nous avons eu des pluies abondantes qui, dans une grande étendue de pays, favoriseront la grainaison & fécondereront les prairies. Les craintes sont donc bannies, l'espérance d'une bonne récolte est bien fondée. Les grains sont sans demande pour le dehors ; il nous restera beaucoup de superflu. Les prix baissent. Le bled mitadin se vend 14 liv. 10 s. ; le fin, 15 l. ; le seigle, 10 l. 5 à 8 s. Il y a apparence d'un plus fort rabais. Ces jours derniers, il a grêlé sur plusieurs Paroisses voisines, mais cet accident ne fait pas sensation.

Du Bas-Berri (*sur les confins de la Marche & du Poitou*), *le* 18 *Juin.*

Les déprédations de grains commises dans certaine contrée, ont été regardées ici comme des efforts insensés d'une multitude aveugle. Cet exemple, loin d'altérer notre tranquillité, nous a raffermis dans notre fidélité & dans notre soumission aux loix. Loin de nous soulever à la vue d'une cherté occasionnée par l'intempérie des saisons, nous abandonnons par obéissance le soin de notre subsistance & celui de la subsistance publique pour aller réparer des chemins même hors de notre arrondissement.

Dans la Généralité de Poitiers, des travaux publics viennent de s'ouvrir pour les pauvres. La Lorraine participe au même bienfait. Le Pays Messin a été aussi favorisé & exempté de corvées. Citoyens, Sujets fideles, pauvres Habitans, nous espérons, en obéissant.

Le son du tambour a appellé les Corvéables au même instant où le son des cloches de nos Eglises nous invitoit à aller prier Dieu de répandre ses bénédictions sur un Roi qui veut nous rendre heureux, & ses trésors sur nos campagnes que désoloit la sécheresse.

L'attelier est à 3 grandes lieues du domicile de divers Paysans. Pendant 4 ou 5 jours que durera le travail, ils espérent que la Providence procurera du pain à leurs enfans & à leurs femmes, du pain & un logement à eux mêmes. Il y a plus d'un mois que les foins & les pailles sont epuisés dans nos domaines, & que nos bœufs de labour & autres bestiaux n'ont d'autre ressource que de lécher une terre aride : les Propriétaires n'auroient osé les faire travailler...

L'humanité leur a laissé le choix de remplir ou de racheter leur tâche. Le Journalier payera l'exemption 3 l., celui qui a un cheval 6 l., le Laboureur à quatre bœufs 12 liv. En payant d'avance & prévenant le malheur d'être mis au nombre des défaillans, ils éviteront les amendes & exécutions. S'ils ont la faculté d'opter comme la permission, ils sont encore heureux. Il y a long tems qu'il est sorti des Paroisses beaucoup d'argent pour cet objet. C'est une une douce consolation de penser qu'il sera réellement employé à établir des communications, à salarier des pauvres, à vivifier le pays. La satisfaction la plus douce, c'est d'attendre avec fondement un changement heureux qui rendra les hommes & les ressources rurales à la terre.

D'Hirson (*en Thiérache*), *le* 19 *Juin.*

Dieu soit loué ! Nous aurons des bleds & de bons bleds. Après une sécheresse de sept semaines, il a commencé, le 10 Juin, à tomber une pluie douce & chaude qui a duré deux jours & ranimé les plantes. *Long-tems beau, long-tems laid*, dit un ancien proverbe:

aussi a-t-on craint que la pluie ne continuât & ne gâtât les fromens alors en fleur. Mais le beau tems a succédé. Il y a eu encore hier une forte pluie : aujourd'hui le barometre est remonté ; le tems se dispose bien ; le vent est au nord où il a presque toujours été depuis trois mois.

Nous espérons avoir à la S. Martin le bled à bon compte : il est encore haut, il ne baisse que peu à peu, & très-peu.

Un augure favorable à joindre à celui de la *Conie* dont il est parlé dans un article d'Orléans, c'est l'amas abondant de miel que font les abeilles. A cette abondance répond celle du froment.

Nous aurons peu de foin. On ne voit pas, du moins souvent, beaucoup de foin & de bled tout à la fois. Il y aura encore de l'avoine. C'est encore-là un genre de récolte qui semble combattre celle du froment : quand elle est bonne, il y a peu de ce dernier grain ou bien il est humide & ne rend pas.

Jusqu'ici, l'année se présente comme une des meilleures. Il faut espérer que huit ans de mauvaises récoltes seront suivis d'un période de bonnes.

Un autre proverbe dit : *froid Mai & chaud Juin amenent le pain & le vin*. Les apparences sont que ce proverbe s'accomplira.

De Poitiers, *le 24 Juin.*

Nos campagnes présentent le spectacle le plus agréable & le plus intéressant. La végétation a fait en peu de jours des progrès si rapides, que les productions sont presque toutes dans l'état convenable pour la saison. La nature, arrêtée par la sécheresse, a fait, pour ainsi dire, une explosion de forces. Un proverbe populaire dit : *Année de jardin* (pluvieuse), *année de gredin* (misérable). *Année de sécheresse, année de richesse*, dit un autre proverbe. Quelques heures de pluie réparent plutôt le tort causé par la chaleur & les vents, que plusieurs jours de sécheresse ne dissipent le mal fait par l'abondance des eaux. Si le tems n'avoit pas été sec pendant que les nuits étoient fraîches, il y auroit eu de la gelée, les productions auroient été perdues. Les bleds sont nets ; les grains ont beaucoup grossi, ils seront de bonne qualité & de garde. Le sort des prés hauts est décidé ; la fauchaison est commencée, il y a peu d'herbe. Une partie des vignes a passé la floraison ; il y a du verjus dans les espaliers. On estime que le prix des grains va baisser & celui des bestiaux remonter.

D'Amiens, *le 26 Juin.*

Les campagnes présentent la perspective d'une bonne récolte. Le bled, la pamelle, l'avoine ont considérablement baissé de prix depuis quelques jours ici, à Breteuil & autres endroits.

Du Beaumont-sur Oise, *le 27 Juin.*

Les seigles & les fromens sont dans tous nos environs de la plus grande beauté. Ils ont passé très-heureusement le tems de la floraison. Les avoines ne sont pas bien mauvaises, les pluies les ont fort rétablies.

Il y a aussi des luzernes hautes & garnies. On a profité en plusieurs endroits de la permission émanée de *l'Autorité Royale* pour les couper depuis le 15 de ce mois, & la seconde pousse en sera plus belle. On n'a pas osé profiter partout de cette faveur, la jouissance en a été retardée jusques à aujourd'hui.

Malgré de magnifiques apparences de récolte, le bled est encore fort cher. Le septier de froment est couramment ici de 35 l. & tous les Marchés circonvoisins se suivent assez. Il y a du grain dans les greniers. Les moulins ne travaillent pas beaucoup, parce que réellement le Peuple n'a que de foibles moyens pour acheter.

Nous avons en divers Bourgs & Villages à l'orient & au nord des branches d'industrie peu connues, qui, si elles étoient éclairées & animées, pourroient fournir de grands secours aux familles indigentes. Ces familles se sont multipliées par la dureté que plusieurs Laboureurs ont eue de renvoyer des Valets, afin de vendre le bled que ces gens mangeoient : les Maîtres ont redoublé de travail, ils ont mis la main à la charue pour épargner une consommation de la denrée renchérie.

Il y a bien d'autres exemples de dureté dans quelques campagnes. Quand on veut avoir un froment bien net, il est bon d'en séparer pendant qu'il est sur pied, les tiges de seigle que le hasard y a mêlées, mais on trouve des Seigneurs qui l'empêchent, de

peur que le repos du gibier ne soit troublé.

D'autres empêchent que l'on n'aille enlever le bois mort amoncelé dans leurs forêts, afin que les faisans ne soient pas inquiétés.

Cette sévérité & ses motifs désolent vraiment & aigrissent le Peuple.

Si l'on dépensoit, pour encourager le Paysan à divers travaux, ce qu'il en coûte à soudoyer la moitié des Gardes-Chasses, il ne songeroit ni à voler du bois ni à chasser; & les rentes seigneuriales augmenteroient par le plus grand nombre, le plus haut prix des maisons qui produiroient de meilleurs lods aux mutations, les domaines plus respectés seroient plus productifs, les Seigneurs gagneroient davantage en tout sens avec des Vasseaux plus aisés & plus occupés.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur les Lettres de Voiture.

Entre les abus trop négligés dans le commerce, il y en a, Monsieur, un très-commun, & néanmoins très-essentiel; c'est la forme des lettres de voiture. N'est-il pas surprenant que depuis qu'elles sont en usage, on se soit contenté d'une simple formule, sans cautionnement qui puisse rendre le Voiturier responsable de la marchandise, sans signature de sa part qui constate le chargement? On répondra qu'il est garant de droit & que celui pour qui il voiture peut l'actionner, faire saisir sa voiture & ses chevaux pour payer la perte ou l'avarie, arrivée par sa faute ou son peu de conduite, occasionnée quelquefois par ses retards pour lesquels il se soumet à perdre le tiers de sa voiture. Mais si cet homme est de mauvaise foi, comment lui prouvera-t on qu'il a chargé telle ou telle marchandise? Il ne signe point ses lettres de voiture; sa signature cependant peut seule faire foi qu'il a chargé: d'un autre côté, un Commissionnaire ne peut-il pas avoir un Commis infidele qui, faisant deux lettres de voiture dont on a coutume de garder une pour constater de sa part le chargement, en garde une en liasse, & n'expédie point la marchandise qu'il peut s'approprier? A combien d'embarras n'exposeroit il pas, le Propriétaire qui doit recevoir cette marchandise, & le Roullier qui ne l'a pas chargée, par l'action qui doit s'en suivre contre le Roullier qui niera, avec raison, l'avoir reçue? Voilà donc un procès qui entraîne des longueurs, des enquêtes & beaucoup de frais.

Ne seroit-il pas plus convenable, Monsieur, de faire les lettres de voiture comme les connoissemens d'un chargement sur mer? Cela seroit certainement plus en regle. Il seroit seulement question d'ajouter auxdites lettres de voiture, que le *Roullier engage sa voiture, ses chevaux, ses biens & même sa personne* pour sûreté de la marchandise; je dis *sa personne*, parce que s'il arrivoit un procès pour perte de marchandise, il seroit condamné par corps à la payer. Comme la plûpart des Roulliers ne sçavent pas signer, ils peuvent mettre leur marque ordinaire au bas de la lettre de voiture, & la faire certifier par leur Courtier.

Pour s'assurer encore que le Roullier suivroit bien exactement sa route, ne pourroit on pas l'obliger à prendre dans le lieu de son chargement un passeport qui indiquât le lieu où il doit décharger, afin que s'il s'avisoit de prendre une mauvaise route, à dessein de faire son profit des effets de son chargement, il pût être arrêté & forcé de suivre, malgré lui, sa destination? Par là il n'y auroit plus de retard dans les expéditions, parce que par ces précautions, le Roullier seroit obligé de faire sa route directement, avantage très-précieux pour ceux qui attendent leurs marchandises, dont le moindre délai porte un préjudice notable dans certaines occasions.

II.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Mai; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	H	ß			H	ß
Limoges.....	25	10	...	*		
Angoulême.....	31	10	...	A.		15
Brive.....	35	2	...	A.	2	4
Tulle.....	31	10	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	24	15	...	A.		13

Bitche	20	3	...	*		
Bourmont	27	12	...	A.		6
Charmes	25	4	...	A.	3	1
Epinal	27	6	...	D.		10
Nancy	23	9	...	D.		15
Neufchâteau	24	15	...	D.		12
Pont-à-Mousson	21	1	...	D.	2	1
Vézelise	25	7	...	D.	1	2
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	31	6	...	*		
Montbrison	29	12	...	*		
Roanne	31	10	...	*		
Saint-Etienne	35	8	...	*		
Trevoux	30		...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	25	18	...	A.	1	18
Phalsbourg	21	6	...	*		
Saarbourg	22	13	...	D.		13
Sarrelouis	23		...	D.	1	
Sedan	27	15	...	A.		5
Toul	24	3	...	D.		13
Verdun	24	12	...	A.	1	16
Vic	21	16	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	23	10	...	A.		5
Caussade	29	7	...	A.	2	2
Gourdon	30	14	...	A.	2	17
Rodez	27	10	...	*		
Moissac	25	7	...	A.		8
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	28	11	...	*		
Aubusson	29	9	...	A.		10
Gueret	31	10	...	D.	1	1
Château-Chinon	31	1	...	D.	1	3
Evaux	30		...	*		
Montmarault	22	12	...	D.		8
Nevers	26		...	D.		16
S. Pierre-le-Moutier	24	6	...	D.		9
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29		...	A.		4
Blois	29	5	...	A.	1	13
Beaugency	28	4	...	D.		3
Chartres	29	13	...	A.	1	14
Montargis	32	16	...	A.	2	8
Vendôme	25	15	...	A.	1	17
Généralité de Paris.			...			
Bray	33	15	...	A.	2	14
Brie-Comte-Robert.	26	17	...	D.	1	18
Compiegne	33	12	...	A.	1	7
Coulommiers	29	15	...	A.	3	7
Dreux	30		...	D.		8
Etampes	28	11	...	D.		9
Joigny	30		...	A.	4	19
Montlhéry	27		...	D.		10
Montereau	29	2	...	D.		18
Montfort	35	5	...	*		
Pontoise	30	10	...	A.	4	10
Provins	32		...	A.	3	
Sens	35		...	A.	1	8
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	26	17	...	*		
Châtellerault	22		...	*		
Confollens	24		...	D.	1	1
Niort	22	19	...	A.	2	5
Les Sables	26	5	...	A.		14
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Draguignan	37		...	D.	2	
Sisteron	37	8	...	*		
Arles	36	8	...	*		
Digne	37	14	...	A.	1	17
Le Pertuis	40	16	...	D.		9
Marseille	43	18	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	12	...	A.		18
Mauriac	36		...	A.	1	
Saint-Flour	26		...	*		
Aurillac	34	17	...	D.		5
Clermont	28	10	...	A.		6
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	30	16	...	A.	1	13
Caudebec	24	7	...	D.	1	
Dieppe	30	12	...	A.	1	4
Evreux	32	8	...	A.	2	8
Le Havre	28		...	D.		4
Lyons	27	4	...	A.	4	16
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	15	...	*		
Pamiers	27	2	...	A.		17
Montlouis	24	10	...	*		
Foix	26	14	...	A.		12
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	31	16	...	A.		18
Châteauthierry	37	17	...	A.	4	5
Crespy en Valois	32	12	...	A.	4	18
Fere en Tardenois	33		...	A.	6	
Laon	29	5	...	*		
Marle	24	5	...	*		
Noyon	28	14	...	A.	2	12
Généralité de Tours.			...			
Tours	27	13	...	A.	1	
Amboise	27	15	...	D.		13
Angers	25	17	...	*		
La Fleche	30		...	A.	2	16
Loudun	21	16	...	*		
Mayenne	32	11	...	*		
Richelieu	22	18	...	A.	1	1
Saumur	23	5	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 24 Juin 1775, au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 31, 32 liv. 10 s. à 33 l. *le septier;* le seigle, de 17 l. 5 s., 18 l. 10 s. à 19 l. 10 s.; l'orge, de 18, 19 liv. 5 s. à 20 l. 15 s. Le froment à la Grêve, de 30, 31 à 32 l.; le seigle, de 17 l. 5 s., 18 à 20 l.; l'orge, de 17 l. 15 s. à 19 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 24 Juin 1775, au Mercredi 28 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Juillet 1775, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau de 59 à 60; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	718	2	marc.
Du Perou à	712		marc.
Les guinées à	722	1	marc.
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84	2	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1	marc.
Piastres à	49	4	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 1 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	30 15 16c à 31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½
Lyon *Pâques*	1 p. % p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 29.*	*Vendredi 30.*	*Samedi 1 Juil.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1947 ½ 50	1897 ½ 95 97 ½
D°. 16/25es		1247 ½	
D°. 8es		245	245
D°. 25es			
Emprunt Oct.			410
Rescriptions		7	6 ¾ 7 6 ¾
Bil. des Fermes		1 ½	1 ½

Nota. A commencer du 1 Juillet, les Actions & 16 25es. d'Ac. de la Compagnie des Indes ne seront plus garnis que d'un Coupon d'intérêts; c'est-à-dire, que ces Effets se négocient jouissance du 1 Juillet 1775.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mardi 20 Juin. *Messieurs*		Du Mercredi 21. *Messieurs*		Du Vendredi 23. *Messieurs*	
Cauchy..... pplles.	L.	Defrance... pplles.	J.	Patu.... Viageres.	L.
Viageres	J.	Viageres	L.	Boscheron... pplles.	J.
Tontine	L.	Tontine.....	L.	Viageres	J.
Deschapelles. vres.	J.	De S. Janvier. vres.	J.	Gosley..... pplles.	J.
Perpétuelles.	J.	Tontine	J.	Viageres.....	J.
Tontine	J.	Cochin..... pplles.	L.	Peinchein.... vres.	L.
		Boutray..... pplles.	L.	Perpétuelles.	L.
		Viageres	L.	Tontine.....	L.
		Tontine.....	L.	Rouillard... pplles.	L.
		Decourmont pplles.	J.	Viageres	J.
		Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
		Tontine	J.	Caron ..... vres.	L.
		Gauthier..... vres.	L.	Lempereur. pplles.	J.
		Perpétuelles..	L.	Viageres.....	J.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 19 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 21 *Août*.

S. M., en érigeant Marstrand en Port libre, a jugé nécessaire d'assigner une partie des droits dont il a été parlé ci-devant pour la fondation & la dotation de cette nouvelle Ville. Elle lui a aussi permis de se procurer par voie de souscription, les fonds nécessaires pour la construction des édifices & les autres arrangemens convenables à son Port & à son commerce. Outre les encouragemens dont il a été fait mention, les Etrangers y acquerront le droit de naturalité au bout de deux ans, s'ils y bâtissent une maison ou autre édifice de la valeur de mille risd., & s'y attachent ainsi par la propriété. Ils seront libres de la quitter, quand ils le voudront, sans être assujettis à la loi assez commune dans le Nord de racheter en argent leur liberté. Sans cette condition, il est peu vraisemblable que des Etrangers, à moins qu'ils ne soient poussés par le malheur ou la légéreté, viennent s'enchaîner dans un pays qu'ils n'ont pas éprouvé & qu'ils ne connoissent pas. Il y aura entiere sûreté tant pour les Nationaux que pour les Etrangers qui s'y retireront pour cause de dettes ou de délits qui n'auront porté atteinte à la vie ou à l'honneur de personne: c'est un asyle ouvert à la foiblesse & à l'infortune.

Le Roi a accordé, pour quatre ans, aux Villes de Stafsjoe, Ehrendhal & Uker, l'entiere liberté de l'exportation, pour les canons, boulets, munitions &c, moyennant un huitieme pour cent de leur valeur. Ces essais préparent l'extension illimitée du bienfait & de la prospérité.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 25 *Août*.

Le *Gange*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, Cap. Bagge, est arrivé le 18 de Tranquebar d'où il étoit parti au mois de Février dernier, chargé de superfluités de l'Orient. Les Capitaines Jurgenson, Duhl & Meyer, ont rapporté de Sainte Croix d'autres sortes de denrées presqu'aussi superflues. La frégate, le *Christiansbourg*, de la Compagnie de Guinée, a heureusement conduit dans cette Isle une cargaison de chair humaine, après avoir perdu la premiere qu'elle avoit prise en Afrique. Les Noirs qu'on y avoit d'abord embarqués, eurent recours en pleine mer à la force pour recouvrer la liberté que la violence leur avoit ravie. Armés de tout ce que le hasard leur présenta, ils attaquerent, au nombre d'environ quarante, les Blancs avec une furie qui sembloit les multiplier. La durée du combat donna le tems au reste des Africains *encaqués* dans le fond de calle, de rompre leurs fers. La Troupe noire triomphoit presque sans perte, lorsqu'elle vit venir des secours envoyés de Frédérisbourg au Capitaine Se-

renz qui avoit eu la prudence de diriger la course du vaisseau vers la côte & de donner les signaux de détresse. Un grand nombre des Esclaves se sauva, & le Capitaine en reprit de nouveaux. De ce second chargement, il perdit encore 81 têtes. Tous les jours ces scenes affreuses se renouvellent; nul être humain n'en parle sans frémir; & ce commerce marqué de tous les signes de reprobation est encore celui de toute l'Europe!

Les Edits qui défendent de porter & de tirer de l'Etranger des pierreries vraies ou fausses, des étoffes & des galons d'or & d'argent &c, viennent d'être étendus sur le Holstein par une Ordonnance du 3 de ce mois. Il ne paroît pas que les loix somptuaires ayent rendu l'Etat & la Nation plus riches; & la raison en est qu'en interdisant des dépenses de faste qu'on prend pour luxe, on n'empêche pas & l'on ne peut empêcher les mauvaises dépenses qui, de quelque nature qu'elles soient, éclatantes ou obscures, opérent la détérioration du territoire. Dans ce sens, seul vrai, l'aumône, par exemple, qui nourrira l'oisiveté aux dépens des travaux productifs, l'aumône même sera une dépense de luxe. Celui que l'Etat doit & peut efficacement détruire, & dont la destruction amenera la prospérité, c'est l'excès de l'impôt, l'abus de sa perception, le mauvais emploi de son produit &c. &c. &c. Voilà le luxe qui bat le Corps de l'Empire en ruine & qui suscite contre toutes ses parties le luxe privé.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 3 Septembre.*

Les récoltes ont été généralement bonnes dans l'Empire. Mais le mois d'Août a été très orageux; & dans divers cantons les fruits & les vignes ont beaucoup souffert de la grêle.

Il s'est manifesté en divers lieux des épizooties actives. Celle qui regne dans le territoire de Brême & de quelques villages voisins, a fait défendre l'introduction du bétail de ce pays à la Foire d'Achim.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 4 Septembre.*

Les Américains ont, dans ces derniers tems, exigé, autant qu'il a été possible, en argent le payement des grains qu'ils ont vendus en Europe, particuliérement dans la Méditerranée. On assure que, l'année derniere, ils ont rapporté en Amérique quinze cens mille livres en especes. On ajoute que cet argent & l'or de Portugal que leurs Agens ramassent aujourd'hui, seront frappés au coin des *Douze-Colonies Unies.* Nos Escadres ont ordre de couper les canaux par lesquels ils tirent ces richesses. Quand on y parviendroit, ils en souffriroient peu dans les circonstances présentes, parce que leur papier est accrédité; & avec le tems, il ne leur sera pas difficile de percer derriere eux de nouveaux canaux qui aboutiront aux mines du Mexique.

Des Décimateurs de divers cantons assurent que leurs dixmes en grains montent, cette année, au double de l'année derniere, & qu'ils sont d'une qualité beaucoup meilleure. Il y a eu, dans le courant d'Août, beaucoup d'orages, mais peu de dégâts.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Auch, *le 31 Août.*

L'épizootie n'a pas même été rallentie par toutes les mesures prises pour l'éteindre. Les barrieres n'ont point arrêté ses progrès. On s'occupe maintenant d'un nouveau projet pour la concentrer.

De Marseille, *le 2 Septembre.*

Les traites de grains de Barbarie ont repris leur cours. Arles continue l'approvisionnement de l'intérieur de la Province. L'importation en général a été foible ici dans le courant d'Août.

De Montpellier, *le 2 Septembre.*

Les joûtes données à Cette le jour de S. Louis, avoient attiré une foule prodigieuse de curieux de tous les lieux circonvoisins. Le soir, une grande partie de ces Etrangers s'embarquerent sur l'étang de Than pour retourner à leur domicile. Il partit 25 barques remplies de monde. Vers huit heures,

il s'éleva tout-à-coup un furieux ouragan, accompagné d'éclairs & de coups de tonnerre qui se succédoient sans interruption. Sa force se soutint pendant deux heures. Au milieu d'une terrible obscurité dans laquelle s'éteignoient des jets de lumiere éblouissans & perfides, les barques, jouets d'un vent impétueux, furent égarées, renversées, jettées sur la rive ou sur des rochers. L'air calmé, de profondes ténébres rendirent timides & lents les secours réclamés par les malheureux qui périssoient. Il en coûta la vie à un grand nombre de personnes. Quel désastre! Combien de familles éplorées!... Il se fait des bateaux insubmergibles : ne seront-ils jamais à l'usage du Peuple? N'en verrons-nous même pas dans les passages fréquentés & difficiles? Il n'est pas possible d'attendre cette dépense des Particuliers, des Seigneurs qui ont des bacqs &c : elle ne peut être faite que par la Communauté, l'Etat à qui naturellement appartient toute communication publique & qui n'en a laissé convertir un grand nombre en propriétés privées que pour en accélérer la jouissance & dans la vue du rachat.

L'ouragan a enlevé les toits & abattu les cheminées des maisons de cette Ville les plus exposés à sa violence. La campagne en a beaucoup souffert : quantité d'arbres arrachés. Heureusement la maturité des olives n'étoit point encore assez avancée pour que ce fruit précieux en ait reçu un grand dommage.

De Bayonne, *le 3 Septembre.*

La moisson n'a point trompé nos espérances. Nous avons eu, en froment & en seigle, un tiers de plus que l'année derniere. Peu de paille, beaucoup de grains. Huit gerbes, composées chacune de trois brasses, ont communément rendu le septier de Paris. Cette mesure pese ici, cette année, 250 liv. poids de marc. Le grain, à tous égards, de la meilleure qualité. Le froment ne vaut, dans ce moment-ci, que 1 s. 8 d. la livre; le seigle 1 s. 4 d.

L'exportation du bled d'Inde, permise vers la fin de Juin, a cessé de l'être le 1er. Août. Il est à propos d'observer que ce grain qui au moment *où l'exportation en fut permise* valoit *quatre livres quinze sous* la conque, ne valoit plus que *quatre livres*, *lorsqu'elle a cessé de l'être.* Qu'on retienne ce fait, qu'on l'enregistre : nous ne parlons qu'aux hommes droits; la mauvaise foi bourdonne à l'oreille des autres, ils ne nous entendroient pas.

Il paroit, dans ce pays, fort à souhaiter pour l'Agriculture, pour le Propriétaire, pour le Négociant, pour le Peuple occupé par eux, qu'on saisisse la circonstance favorable où nous nous trouvons pour donner irrévocablement à la liberté toute l'étendue dont elle est susceptible. S'il est encore des gens qui ne sçachent pas distinguer l'exportation de la liberté d'exporter, il faudroit les inviter à faire leur fortune en vendant à l'Etranger des bleds qu'ils auroient payés cher dans l'intérieur.

De Lyon, *le 7 Septembre.*

» Si cette Gazette étoit destinée à recueillir les différentes expressions de l'amour des François pour les Princes & les Princesses de la Maison Royale, je chercherois à vous donner une idée de la foule accourue ici pour voir Madame la Princesse de Piémont ainsi que les Augustes Prince & Princesse que nous attendons. Tout le monde vole sur les pas de S. A. R. Elle a déjà fait éclater plus d'une fois la bonté de son cœur, & les vives impressions que les nôtres ont reçues s'en conserveront long tems. *Ah! mes enfans soyez heureux*, disoit elle, en se hâtant de relever avec tendresse de futurs époux qui lui offroient des fleurs à genoux.

» Ces époux sont ceux que l'Hôtel-de-Ville dote. Un pareil acte de bienfaisance ne peut qu'inspirer les plus douces pensées. Tous les augures ici sont propices. On a fait un choix de gens honnêtes. On augmente leur petite fortune; ils travailleront avec plus de facilité. Une Princesse adorable leve les yeux au Ciel en leur faveur. Tout le Peuple forme des vœux pour la prospérité de ces nouveaux ménages. En mêlant ma voix & mes prieres à celles de la multitude, je crois pouvoir vous communiquer une idée que m'a suggéré l'habitude de voir le Peuple de la derniere classe dans ses diverses situations.

» La même somme donnée à un jeune garçon & à une jeune fille qui s'épousent

» me paroît moins utilement employée que » si elle étoit donnée à des gens mariés de- » puis cinq à six ans, & ayant déjà trois ou » quatre enfans.

» C'est un spectacle très gai que de voir » douze jeunes couples s'en allant de l'Eglise » à la table au son des violons, puis danser, » puis recevoir plus d'argent qu'ils n'en ont » jamais eu, & faire retentir la Ville de » leurs cris d'allégresse ; ils ne touchent » point la terre, ils sont transportés.

» Combien plus ravissant encore seroit » le spectacle qu'offriroient douze autres » couples éprouvés par l'indigence, mais » non écrasés par une longue misere, qui » seroient entourés de leurs enfans, chacun » vêtu de neuf, assis à une table couverte » de grosses nourritures dans une salle rem- » plie de linge & d'ustensiles que le pere, » la mere & les enfans porteroient dans le » ménage ! Oh ! quelle allégresse vous ver- » seriez dans ces réduits, actuellement le » séjour d'une tristesse d'autant plus pro- » fonde qu'on y entend le bruit de ces or- » gies où l'on a dépensé un argent bien » pleuré aujourd'hui.

» A Dieu ne plaise, M., que j'entende » critiquer en aucune maniere ce qui s'est » fait ; je prends sincérement part à la joie » publique ; je ne veux point en diminuer » les mouvemens, mais j'expose ce qui me » semble utile ».

De Honfleur, *le 8 Septembre.*

Le Commerce attend avec impatience mais avec confiance le Jugement d'un procès pendant au Conseil entre le sieur Martin, Négociant & la Ferme Générale, & commencé il y a trois ans. Le 30 Juin 1772, ce Négociant se préparoit à envoyer un bateau du Port de la Hougue dans celui-ci afin d'y prendre un chargement d'écorces de chêne pour la Manufacture Royale de cuirs Anglois établie près la basse Ville de Dunkerque. Après qu'il eut acquitté un droit légalement dû, le Receveur de la Romaine du lieu lui refusa le *permis* d'embarquer le cidre, le biscuit & autres provisions de l'équipage, sous prétexte qu'il falloit déclarer ces vivres sur le registre, prendre un acquit à caution, & se soumettre à les représenter au lieu de leur destination, le cidre pour y être jaugé, & le reste pour y être pesé &c. Le sieur Martin ne pouvoit pas se conformer à ses intentions, quand il auroit voulu s'assujettir à une prétention insolite. Comment se seroit-il engagé à représenter au terme du voyage, les denrées consommées pendant la route ? Après les formalités requises, il fit donc embarquer les provisions de l'équipage. Le lendemain, les Commis signifierent au Capitaine un procès-verbal par lequel ils saisissoient le navire, avec assignation devant le Juge des Traites de Valognes. Le Capitaine s'inscrivit en faux contre le procès-verbal devant le même Juge. Sept de ses moyens furent admis. Les témoins entendus, le Juge décreta les Commis d'ajournement personnel : l'interrogatoire subi, ils resterent dans les liens du décret. Le Fermier en appella au Conseil Supérieur de Bayeux : mais son appel fut mis au néant, & la Sentence de Valognes confirmée. Le premier Juge venoit d'ordonner le recollement & confrontation des témoins, lorsque le Fermier obtint un Arrêt du Conseil sur requête, par lequel les Jugemens précédens furent annullés, les moyens de faux déclarés inadmissibles, avec évocation du principal, confiscation, amende &c. Cet Arrêt a été exécuté par provision. Le navire qui avoit coûté plus de 5000 l. fut vendu 1250 l. &c.

Le Négociant & le Capitaine, en formant opposition à l'Arrêt, ont établi que leurs moyens de faux sont très-pertinens, & que l'information commencée devoit être poursuivie jusqu'au Jugement définitif, selon l'Ordonnance. Ils rapportent les certificats des Négocians & Marchands de plusieurs Ports par lesquels il conste que jamais ils n'ont été assujettis aux gênes qu'on a prétendu imposer au S^r. M. Enfin l'obligation de représenter des vivres consommés seroit une innovation trop absurde pour pouvoir être proposée, à moins qu'elle ne couvre des vues particulieres.

Le sieur Martin avoit, pendant plus de deux ans, inutilement sollicité que sa Partie fût contrainte de répondre à sa Requête. Plus heureux aujourd'hui, il voit avec joie l'affaire instruite & prête à recevoir Jugement. Le Commerce espere fermement que la Justice & la protection ne souffriront pas que des prétentions arbitraires & journalieres renversent les spéculations & les fortunes. Le sieur Martin, *pere de quatorze en-*

ſans, voit douloureuſement ſa tendreſſe & ſes efforts trompés par les attaques qu'il n'a ceſſé d'eſſuyer depuis qu'il s'eſt livré au commerce. Toujours pourſuivi, il n'a point ſuccombé devant la Juſtice ; mais les reſtitutions & les dommages ſont toujours loin de compenſer les faux frais, le tems perdu, les ſpéculations manquées par ces triſtes diſtractions. C'eſt à ſon courage & à ſa conſtance que le commerce doit des titres précieux contre divers abus... *Par exemple* : depuis un tems conſidérable, il étoit ici d'uſage d'exiger 5 l. par tonneau de vin amené de l'Iſle de Rhé, en vertu ſeulement d'une *note* ajoutée au tarif de 1664, lequel ne porte le droit qu'à 3 l. Par un Arrêt que ce Négociant a obtenu, l'année derniere, à Rouen, le tarif a repris l'autorité que la note avoit envahie..... *Second exemple* : il s'étoit doucement établi un *droit de plomb & de ficelle*, pour fournir à des gratifications & à des ſupplémens d'appointemens en faveur des Contrôleurs & Viſiteurs des Romaines d'entrée & de ſortie du Royaume : ces produits entroient dans une bourſe commune ; à la fin de l'année, on les partageoit ; le commerce payoit ainſi aux Employés les ſalaires que leurs Commettans n'étoient pas en état de leur donner. Le ſieur Martin a défendu & gagné la cauſe commune, en ſe faiſant judiciairement décharger de ce droit. Mais en triomphant des abus, il a travaillé à ſa ruine.

Ce chapitre eſt en quelque ſorte un réſumé de la ſituation du Commerce en général.

D'Ancenis, *le 8 Septembre.*

M. le Duc de Charoſt, après avoir ſuſpendu la perception de ſon droit de minage juſqu'après la moiſſon, & accordé une franchiſe entiere & perpétuelle ſur les grains & farines au Marché de chaque Jeudi, a réduit du *ſoixantieme* au *cent-vingtieme* le droit à percevoir ſur ces denrées qui ſeroient vendues hors des Marchés dans la Ville & Prévôté d'Ancenis.

De Reuilly (*près Orléans*), *le 8 Septembre.*

La ſéchereſſe a détruit plus de la moitié de la production de la plûpart des vignes de ces quartiers. La grêle a enſuite achevé de dévaſter plus de dix Paroiſſes. L'orage qui a lancé ce fléau ſur nos environs, nous a donné une pluie bienfaiſante ; & le malheur des uns a fait la joie cruelle des autres. Depuis ce tems-là, le vin vieux qui reſtoit ſans demande, eſt monté à 100 livres le tonneau, de 100 à 120, de 120 à 150 dans des crûs médiocres. Les raiſins mûriront.

De Tours, *le 10 Septembre.*

Vous êtes plus riche que vous ne penſez : employez bien ce qui ſe diſſipe, & vous recouvrerez une ſorte d'abondance.

La charité vient de trouver ici un nouveau fonds de quatre à cinq mille livres pour les pauvres, ſans qu'il en coûte une nouvelle dépenſe à aucun Habitant. Le Bureau établi en cette Ville pour recueillir & diſtribuer les aumônes particulieres, dans la vue d'anéantir la mendicité & de procurer des ſoulagemens aux pauvres que l'âge, la foibleſſe, les infirmités rendent incapables de travail, en a reçu, avec la ſatiſfaction la plus vive, la propoſition de la part d'un de ſes Membres diſtingué par ſon ardente & induſtrieuſe bienfaiſance.

Autrefois le pain-à-benir offert, dans chaque Paroiſſe, les Dimanches & Fêtes, étoit un *pain* ordinaire : chacun lui donnoit le poids & la grandeur qu'il jugeoit à propos : il étoit religieuſement diſtribué aux Aſſiſtans.

Depuis environ trente ans, ce pain s'eſt converti en *brioche*. Le riche qui met ſa gloire dans l'oſtentation, a donné l'exemple : le Bourgeois qui met ſon honneur à imiter le riche, a ſacrifié une dépenſe utile pour égaler ſon offrande : enfin l'Artiſan, auſſi vain & auſſi peu ſage que l'un & l'autre, s'eſt retranché le pain de ſa table pour préſenter comm'eux de la pâtiſſerie. La dépenſe a donc conſidérablement augmenté, & l'on ne ſçait plus comment ſe fait la diſtribution du pain-beni.

Sur le pied nouveau, cette offrande coûte annuellement aux Habitans plus de *neuf mille livres*. Il eſt prouvé que communément les pains-à-benir reviennent, l'un dans l'autre, du fort au foible, au moins à *ſix livres* chacun. Il y a dans l'année 52 Dimanches & environ 26 Fêtes d'obligation obſervées

à Tours ; il faut y ajouter les 16 Fêtes des Patrons des Paroiſſes que cette Ville renferme : total 94 jours fêtés. En multipliant 94 par 16 (nombre des Paroiſſes) le produit eſt 1504 pains. Ce dernier nombre multiplié par 6, prix commun établi ci-deſſus, donne une dépenſe totale de 9024 l. par an. Mais il y a des pauvres qui, dans l'impuiſſance de faire la dépenſe & avec l'obligation de la faire, ne donnent, chacun, que leur denier, & leurs contributions réunies, il ſe forme un pain d'ancienne fabrique de 30 à 40 ſous. Après cette conſidération, on a réduit, par une eſtime évidemment trop étendue, mais afin de fixer un produit certain, la dépenſe totale à moitié de la ſomme précédente.

La dévotion ne conſiſte pas dans la délicateſſe de l'offrande, & le pain le plus utile eſt le plus agréable à Dieu. Les brioches benies coûtent cher, & l'on n'en voit pas le fruit. Il a donc été propoſé de réduire le pain-à benir au plus petit volume & au plus bas prix poſſibles : il ſera toujours ſuffiſant pour la diſtribution qui ſe fait à un très-petit nombre de perſonnes privilégiées dans le cérémonial uſité. Ce pain ſera accompagné d'un certain nombre de pains de tables du poids de 4 ou 6 livres pour la valeur du ſurplus de la dépenſe. Si l'on veut employer 6 liv., on donnera pour le ſervice de l'Egliſe un pain de 20 ſous, & il reſtera 100 ſous pour diſtribuer d'autre pain aux plus néceſſiteux de la Paroiſſe.

Pluſieurs perſonnes de diſtinction ont déjà commencé à mettre à exécution ce projet louable : quelques Particuliers ont ſuivi leur exemple. Afin que l'emploi de l'épargne ſoit manifeſté & que la publicité encourage, les pains de charité ont été expoſés aux yeux des Aſſiſtans, du côté oppoſé à celui où ſe fait l'offrande du pain-à-benir. Cette réforme a eu le meilleur effet. Il eſt hors de toute vraiſemblance qu'aucun de Mrs. les Curés s'y oppoſe, car ils ſont les peres des pauvres ; & quand ils le voudroient, ils ne le pourroient avec fondement, car ſi l'offrande eſt de rigueur, la forme & les frais en ſont arbitraires. On eſpere que M. l'Archevêque qui approuve ce projet daignera par un Mandement exhorter les Fideles de tout ſon Dioceſe à ſe conformer à une pratique ſi conforme à l'eſprit de charité que la religion inſpire.

Que l'on étende en ce genre les calculs & l'économie ſur toutes les Villes du Royaume & ſur une partie des villages, on aura un fonds conſidérable à diſtribuer en charités ou plutôt en ſalaires de charité, en uſages ou emplois propres à ſoulager les Villes, en diminutions de charges &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Invention pour allaiter les enfans.

M. Breſſon, Négociant de Sette, a jugé que, dans le cas où l'on ne pourroit donner aux enfans le ſein de la femme, il ſeroit bon d'imiter la nature dans leur allaitement ; & pour cet effet, il a imaginé un mammelon élaſtique, ſouple & propre à verſer le lait comme celui de la femme. Il en a fait l'eſſai ſur ſa fille.

Sa machine, décrite *dans les Affiches de Montpellier*, conſiſte ſimplement en une petite bouteille à cou cilindrique communément appellé *demi taupette* ; en un tuyau de chamois fait comme un doigt de gant, qui entre juſte dans le cou de la bouteille & eſt enfermé par le bout ; & en une éponge fine, nette, de la groſſeur d'un œuf de pigeon... On remplit la bouteille de lait qu'on fait chauffer au bain-marie à la température de 28 à 30 d. du thermometre de Réaumur. On introduit de force l'éponge dans le tuyau de chamois pour qu'elle occupe le fond. Ce tuyau ainſi préparé, on l'adapte au cou de la bouteille de maniere que l'éponge ſerve de bouchon. Cette éponge recouverte de chamois fait l'office de mammelon, lequel doit être plus ou moins gros, plus ou moins long ſelon la bouche de l'enfant. Ce mammelon eſt percé de divers petits trous, les uns à l'extrémité pour donner iſſue au lait, les autres autour de l'orifice de la bouteille pour donner paſſage qui doit entrer dans la bouteille & remplacer le lait.

La machine ainſi préparée, on met le faux mammelon dans la bouche de l'enfant : il en exprime le lait qui ſort par les petits trous de l'extrémité. L'éponge ſe remet dans l'inſtant par ſon élaſticité, & ſe remplit de lait : l'enfant le ſucce avec autant

de facilité que la mammelle naturelle.

Il faut tenir la machine bien nette. On rincera la bouteille, on lavera l'éponge & le tuyau plusieurs fois par jour ; sans quoi le lait restant s'aigriroit & gâteroit le nouveau &c.

Cette méthode a très-bien réussi sur tous les sujets à qui elle a été appliquée. Dans le cas où l'on n'a point de Nourrices, où elles sont malades ou suspectes, où elles manquent de lait, où elles sont mordues par les enfans, elle sera commode & utile. Elle peut être d'une grande ressource dans les Dépôts d'Enfans-Trouvés &c.

I I.

Avis au Public, notamment à MM. les Curés pour les Pauvres.

» M. Trostier de Boissemé, connu par » son topique pour la guérison de la goutte, » des rhumatismes, des scyatiques, dou- » leurs, fievres, scorbut, gangrenne, mal » vénérien &c. ayant déclaré gratuitement » au mois de Janvier 1770, par différentes » lettres, à un assez grand nombre de per- » sonnes charitables, entr'autres la décou- » couverte de la composition d'un topique » pour la guérison des hernies ou descen- » tes : & dès-lors personne depuis cette épo- » que ne pouvant s'attribuer le mérite de la » même découverte, & devant encore moins » s'en faire un objet de lucre vis-à-vis du » Public & des pauvres à qui M. Trottier a » eu intention d'en faire un présent, dé- » clare que la composition de ce topique » consiste à mettre dans un plat de terre sur » le réchaud, 1°. une pinte de vin rouge ; » 2°. une demi-livre de cire blanche ; 3°. » une vingtaine de pommes de pin, à faire » bouillir le tout ensemble jusqu'à ce que » la liqueur soit réduite aux deux tiers ; » après quoi on retirera les pommes de pin » avec une écumoire ; & qu'alors ayant fait » repousser la descente par un Chirurgien, » la maniere de se servir de cette composi- » tion qui devient comme une espece de » baume, est d'y tremper un linge, d'ap- » pliquer sur l'endroit de la descente ce » linge qui doit être double, & d'y ajouter » ensuite par-dessus un autre linge sec & » une ligature.

» On continuera cette opération pendant » quinze jours, en changeant de linge cha- » que fois & en faisant chauffer chaque fois » cette composition ; & si au bout de ces » quinze jours la guérison ne se trouvoit pas » encore parfaitement opérée, alors on » ajoutera à la même composition un quar- » teron de sel de nitre & on continuera ainsi » jusqu'à la parfaite guérison qui pour lors » ne sera pas éloignée.

» Ce qui donne lieu à la présente décla- » ration publique de cette composition, est » qu'un Particulier vient de s'annoncer dans » les Ouvrages périodiques comme venant » de faire la découverte dont il s'agit ou » du moins une découverte semblable sur » le même objet d'infirmité & qu'il la pro- » pose au Public à titre lucratif ; & cela ne » devant ni ne pouvant avoir lieu, au pré- » judice de la déclaration précédente gra- » tuite & généreuse dont est question, M. » Trottier prie MM. les Auteurs des Ou- » vrages périodiques & toutes autres per- » sonnes qui, comm'eux, seroient animés » de zele pour l'humanité & le bien des » pauvres, notamment MM. les Curés, de » divulguer autant & aussi souvent qu'ils le » pourront cette composition. A Paris, ce » 5 Août 1775. *Signé*, TROTTIER DE » BOISSEMÉ, rue S. André-des Arts, » la porte cochere vis-à-vis la rue Contres- » carpe.

I I I.

A V I S.

Le sieur Andrieux, Marchand Grainetier du Roi, a reçu de Hollande des assortimens de Jacintes des différentes classes & autres oignons de fleurs. Les Curieux en trouveront la liste chez lui, Quai de la Mégisserie, à côté de l'Arche Marion. Ses Narcisses de Constantinople lui sont aussi parvenues.

I V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 9 Septembre 1775, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26 l. 10 s. à 30 l. *le septier ; idem* nouveau, de 23, 26 l. 10 s. à 30 l. ; le seigle, de 15, 15 liv. 10 s. à 15 l. 5 s. ; l'orge, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 l. Le froment à la Gréve, de 26 l. 10 s. à 31 l. ; le seigle, de 14 l. 15 s. 15 à 15 l. 5 s. ; l'orge, de 12 à 12 l. 15 s. aussi *le septier.*

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Septembre 1775, au Mercredi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 l. 10 s. à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Septembre 1775, de 67 à 68 l.; *idem* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710	1	
Les guinées à	722	2	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	14	
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	6	

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 16 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	31
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions	1995	2000 1997 $\frac{1}{2}$	1997 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		430	430
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$ 5	5	5
Bil. des Fermes	$\frac{1}{4}$ perte	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 6 Sept. *Messieurs*		Du Jeudi 7. *Messieurs*		Du Samedi 9. *Messieurs*	
Defrance... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	P.	Gossey..... pp^lles.	N.
Viageres....	M	Viageres.....	P.	Viageres.....	P.
Tontine.....	N.	Tontine.....	P.	Lenoir..... pp^lles.	P.
Peinchein.... v^res.	P.	Decourmont pp^lles.	M.	Viageres	P.
Perpétuelles.	P.	Viageres....	M.	Caron ..... v^res.	Z.
Tontine.....	P.	Tontine.....	M.	Delarue..... pp^lles.	P.
.....		De S. Janvier. v^res.	P.	Viageres	P.
.....		Tontine.....	P.	Tontine.....	P.
.....		.....		Boscheron... pp^lles.	M.
.....		.....		Viageres	M.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 7 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

PRUSSE.

DE THORN, *le* 10 *Décembre.*

LA température du mois dernier a été fort extraordinaire. Ce mois est presque toujours pluvieux dans cette contrée. Cette année, il a commencé par de fortes gelées qui se sont soutenues presque sans interruption. Vers la fin du mois, elles ont augmenté au point que la Vistule a été couverte d'une glace épaisse qui a servi de pont; ce qu'on n'avoit pas vu, il y a plus de 40 ans.

ALLEMAGNE.

DE LINTZ, *le* 10 *Décembre.*

Dans les tems où l'on croyoit n'avoir rien à craindre des souris qui ont tant ravagé les campagnes, on en a vu tout-à-coup un nombre prodigieux se répandre dans plusieurs contrées de la Basse-Autriche. Jusqu'à présent on n'a rien trouvé de mieux pour arrêter ce fléau, que de convertir en tribut de têtes de souris celui de têtes de moineaux que les Paysans étoient obligés de payer: il leur est d'ailleurs ordonné de poursuivre ces animaux destructeurs.

DE BERN, *le* 11 *Décembre.*

Il vient de se former ici une Société de jeunes Ecclésiastiques qui se proposent de se perfectionner dans les connoissances propres à leur état, & de se rendre encore plus utiles à la Société en y joignant celle de l'économie rurale. C'est peut-être là le premier Séminaire de Curés de campagne qui se soit élevé en Europe. L'établissement mérite toute la protection du Gouvernement & la bienveillance du Public. On forme des Pasteurs; des Pasteurs Agronomes, on n'en forme pas; & ce seroient les Citoyens dont la société retireroit les plus grands services. On a beaucoup écrit sur l'éducation des Colleges, il n'y auroit pas moins à écrire sur l'éducation des Séminaires: la matiere est neuve, belle & souverainement importante. Quoiqu'il en soit, voilà un bon exemple donné.

DE LEIPSICK, *le* 15 *Décembre.*

M. Doebel vient de publier un bon Ouvrage sur la chasse, & sur la maniere de nourrir plusieurs sortes d'animaux à poil & à plumes pendant l'hiver: entr'autres, il donne une méthode pariculiere de soigner les cignes. L'Histoire naturelle a fait de grands progrès; mais elle ne doit être considérée que comme une introduction à des travaux d'utilité publique.

ITALIE.

DE GENES, *le* 12 *Décembre.*

Le froid est excessif dans ces contrées. Il est tombé une grande quantité de neige.

Nous apprennons de Turin, de Livourne & autres lieux, que ces intempéries sont communes à toute l'Italie, & qu'on s'attend par tout à un hiver très-rude.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Décembre.*

Le Congrès qui s'étoit assemblé à Philadelphie le 5 Septembre, & qui s'est séparé le 25 Octobre, a pris & publié les résolutions suivantes.

» Nous, fideles Sujets de S. M. B., députés » des diverses Colonies ..... pour obte- » nir le redressement des torts qui tendent » à ravir la liberté, les propriétes, la vie » aux Sujets de S. M. établis dans l'Amé- » rique septentrionale, nous sommes d'avis » que la convention rigoureusement obser- » vée de non-importation, non-consomma- » tion, non exportation, est le moyen le » plus prompt, le plus efficace & le plus » paisible qu'il soit possible d'employer. En » conséquence nous, pour nous & pour les » Habitans des diverses Colonies que nous » représentons, nous résolvons fermement, » & nous nous engageons unanimement, » sous les sacrés liens de la vertu, de l'hon- » neur, & de l'amour de la Patrie, com- » me il suit.

» 1°. A compter du 1 Décembre pro- » chain, il ne sera importé de la Grande- » Bretagne ou de l'Irlande dans l'Améri- » que Britannique, aucune denrée ou mar- » chandise quelconque; il n'en sera importé » aucune des lieux où elles auroient été » transportées. A la même époque, nous » ne recevrons ni thé des Indes orientales, » de quelqu'endroit qu'il soit apporté; ni sy- » rops, mélasses, café, épices, des plan- » tations Britanniques & de la Dominique; » ni vins de Madere ou des Isles occiden- » tales; ni indigo étranger ».

» 2°. Après le 1 Décembre prochain, » *nous ne recevrons ni n'acheterons* AUCUN » NEGRE ESCLAVE; *nous abolirons en- » tièrement ce trafic, nous n'y prendrons au- » cune part:* nous ne louerons pas nos navi- » res, & nous ne vendrons pas nos mar- » chandises à ceux qui s'en mêleront ».

» 3°. Comme une convention de non- » consommation, exactement observée & » fermement maintenue, sera la meilleure » garantie de l'exécution de notre résolu- » tion premiere, nous agréons solemnelle- » ment & de concert que dès aujourd'hui » nous n'acheterons & ne consommerons » aucun thé importé pour le compte de la » Compagnie des Indes, ou aucun autre thé » qui aura payé ou devra payer quelque » droit: & à commencer du 1 Mars, nous » n'acheterons & ne consommerons plus de » thé quelconque des Indes orientales. Ni » nous, ni personne pour nous ou par nos » ordres, nous ne ferons ni achat ni usage » des denrées & marchandises que nous » sommes convenus de ne point importer, » dès que nous sçaurons ou que nous aurons » lieu de soupçonner qu'elles auront été » importées après le 1 Décembre, excepté » celles sur lesquelles il sera particuliére- » ment statué dans l'article X. ».

» 4°. Le très-ardent desir que nous avons » de ne faire aucun tort à nos Freres de la » Grande-Bretagne, de l'Irlande, & des In- » des occidentales, nous engage à suspen- » dre la non-exportation jusqu'au 10 Sep- » tembre 1775, époque à laquelle, si les » Actes & partie des Actes du Parlement » d'Angleterre, ci-après mentionnés, ne » sont pas révoqués, nous n'exporterons ni » directement ni indirectement pour la » Grande-Bretagne, l'Irlande, & les Indes » occidentales, aucune marchandise ou den- » rée quelconque, à l'exception du riz qui » pourra être porté par toute l'Europe ».

» 5°. Ceux qui sont en relation de com- » merce avec la Grande Bretagne ou l'Ir- » lande, donneront ordre, le plutôt possi- » ble, à leurs Facteurs, Agens, Corres- » pondans dans ces Royaumes, de n'em- » barquer pour eux, Américains, sous quel- » que prétexte que ce soit, aucune des mar- » chandises qui ne peuvent être reçues en » Amérique: & si quelque Marchand rési- » dant dans la Grande-Bretagne ou l'Ir- » lande, embarque directement ou indirec- » tement pour l'Amérique, lesdites mar- » chandises, dans le dessein de rompre la » convention de non-importer, ou y con- » trevient de quelque maniere que ce puisse » être; une conduite si indigne, après avoir » été bien constatée, sera rendue publique; » après quoi, nous n'aurons aucune liaison » de commerce avec ce Marchand ».

» 6°. Les Propriétaires de navires donne-
» ront des ordres positifs à leurs Capitai-
» nes ou Maîtres de ne recevoir à bord de
» leurs bâtimens aucune des marchandises
» prohibées par la convention de non-im-
» porter, sous peine d'être renvoyés tout de
» suite de leur service ».

» 7°. Nous ferons les plus grands efforts
» pour encourager & perfectionner l'éduca-
» tion des moutons & en accroître le nom-
» bre, le plus qu'il sera possible. A cette
» fin, nous en tuerons le moins que nous
» pourrons, sur-tout de ceux qui sont de la
» meilleure espece; nous n'en exporterons
» aucun aux Indes occidentales ou ailleurs;
» & tous ceux d'entre nous qui ont ou au-
» ront dans la suite des troupeaux trop nom-
» breux, ou pourront se passer aisément de
» quelques moutons, en disposeront en fa-
» veur de nos voisins, sur-tout des pauvres
» à des prix modérés ».

» 8°. Dans nos Patries respectives, nous
» citerons la frugalité, l'économie & l'in-
» dustrie; nous encouragerons l'Agricultu-
» re, les Arts & les Manufactures de ces
» Colonies, sur-tout celles de laine; nous
» déconcerterons & découragerons toute es-
» pece d'extravagance & de dissipation, sur-
» tout les courses de chevaux, & toute sorte
» de jeux, combats de cocqs, spectacles,
» comédies, & autres divertissemens ou
» amusemens coûteux; & à la mort d'un pa-
» rent ou d'un ami, aucun de nous ou des
» nôtres ne portera désormais aucun habit
» de deuil, si ce n'est un crépe ou un ru-
» ban noir sur le bras ou au chapeau si c'est
» un homme, & un ruban noir & un col-
» lier si c'est une femme; & de plus nous
» cesserons de donner aux funérailles des
» gants & des écharpes ».

» 9°. Ceux qui vendent des marchandi-
» ses ne prendront pas avantage de la disette
» de ces marchandises qu'entraînera notre
» Association; mais ils les vendront aux
» mêmes prix auxquels ils les ont vendues
» pendant ces derniers douze mois. Et si
» quelque Vendeur de ces marchandises les
» renchérissoit, ou qu'il violât la conven-
» tion en quelque maniere & sous quelque
» prétexte que ce soit, ou s'en départît, nul
» d'entre nous n'achetera désormais de ce
» Marchand ou de ses Agens &c. quelque
» marchandise que ce puisse être ».

» 10°. Dans le cas où un Marchand, Né-
» gociant ou autre importeroit quelques
» marchandises après le premier Décembre
» & avant le premier Février prochains, les
» marchandises seront aussi-tôt, au choix
» des Propriétaires, ou embarquées ou li-
» vrées au Comité du pays ou de la Ville
» où elles auront été importées, pour être
» emmagasinées au risque de l'Importateur
» jusqu'à ce que l'agrément de l'importa-
» tion cesse, ou vendues sous la direction
» du Comité susdit; & dans ce dernier cas,
» le Propriétaire ou les Propriétaires, sera
» ou seront remboursés (de l'argent prove-
» nant de la vente) selon le prix primitif;
» & le profit, s'il y en a, sera destiné à sou-
» lager & employer tels pauvres Habitans
» de la Ville de Boston qui souffrent direc-
» tement par l'Acte du blocus. On tiendra
» dans les registres ou papiers publics un
» état particulier de toutes les marchandi-
» ses ainsi renvoyées, emmagasinées ou ven-
» dues. Si quelques marchandises sont im-
» portées, après le premier Février, elles
» seront incontinent remises en mer, sans
» avoir été déballées ».

» 11°. Un Comité sera choisi dans cha-
» que Pays, Cité ou Ville, par ceux qui
» ont les titres & qualités pour voter au nom
» des Représentans dans la Législation; le-
» quel Comité sera proposé pour observer
» attentivement la conduite de toutes person-
» nes rélativement à cette Association; &
» quand la majorité de tel Comité sçaura
» certainement que telle personne de son
» district a violé ladite Association, il aura
» soin de faire publier la vérité du fait dans
» la Gazette, afin que de tels ennemis des
» droits de l'Amérique Britannique soient
» publiquement connus & universellement
» méprisés comme ennnemis de la liberté
» Américaine; & dès lors nous romprons
» tout commerce avec telle personne ».

» 12°. Le Comité de Correspondance,
» dans les Colonies respectives, examinera
» fréquemment les registres de Douanes;
» & de tems en tems les divers Comités s'in-
» formeront les uns les autres du véritable
» état de ces registres, & de tout fait grave
» qui arrivera & aura trait à cette Associa-
» tion ».

» 13°. Toutes les marchandises qui se ma-
» nufacturent dans ce pays seront vendues à
» des prix raisonnables, de sorte qu'on ne

» prendra pas avantage de la disette future » de ces marchandises ».

» 14°. Nous agréons de plus & résolvons » que nous n'aurons ni commerce, ni tra- » fic, ni marché, ni liaison quelconque » avec telle Colonie ou Province de l'Amé- » rique septentrionale qui n'accédera pas à » cette Association ou qui, après y avoir » accédé, la violera; & nous la regarderons » comme indigne des droits d'hommes li- » bres & comme ennemie des libertés de » son pays ».

» Nous nous lions solemnellement, nous » & nos Constituans, sous les liens susdits, » d'adhérer à cette Association, jusqu'à ce » que telles parties de divers Actes passés de- » puis la fin de la derniere guerre, qui im- » posent ou prorogent des droits sur le thé, » le vin, melasses, syrops, café, sucre, » piment, indigo, papier étranger, ver- » res, toiles peintes, importés en Améri- » que; étendent le pouvoir de la Cour de » l'Amirauté au delà de ses limites, privent » l'Américain du droit d'être jugé par les » Jurés, & sur certains objets de l'être par » ses Pairs; exigent une garantie oppressive » de la part de celui qui réclame un navire » ou des marchandises saisis, & l'érigent » avant que le Requérant ait pu défendre » sa propriété, soient révoqués; & jusqu'à » ce que cette partie de l'Acte de la dou- » zieme année du regne de George III. qui » porte en titre, *Acte pour la plus grande* » *sûreté des chantiers, magasins, munitions*, » par lequel les personnes accusées des dé- » lits ou transgressions qui y sont détaillées, » peuvent être jugées dans quelque Comté » ou partie du Royaume, soit révoqué, & » jusqu'à ce que quatre Actes passés dans la » derniere Session, c'est-à-dire, les Actes » pour bloquer le Port de Boston, pour » changer la Charte du Gouvernement de » la Baie de Massachusett, & pour mieux » régler l'administration de la Justice dans » la même Colonie, & pour étendre les li- » mites du Gouvernement de Quebec, » soient révoqués. Nous recommandons aux » Assemblées Provinciales & aux Comités » des Colonies respectives, de faire tels ré- » glemens ultérieurs qu'ils croiront propres » pour l'exécution de cette Association ».

La précédente Association ayant été résolue par le Congrès, il a été ordonné aux Membres du Congrès de la souscrire, & ils ont signé le 20 Octobre 1774.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Des Bords de la Saône, *le 23 Décembre.*

Entre les différens écueils de la navigation de cette riviere, le passage du Pertuis de la digue d'Auxonne est un des plus redoutés. On a proposé de construire une écluse au moyen de laquelle les bateaux seroient ou élevés ou abaissés, sans aucun risque, au niveau du courant, & n'auroient plus à franchir le saut que cette digue, dont le radier est trop court, fait faire aux eaux & aux bateaux qui descendent. La chûte ou au moins la pente y est si forte que l'on ne peut pas y remonter des bateaux chargés. L'expédient présenté, de la construction d'une écluse, est un des meilleurs; mais on demande pour les frais 6 l. par bateau, ce qui iroit à 12 l. pour la montée & la descente. On craint le retard dans l'expédition, parce que les bateaux ne pourront entrer dans l'écluse qu'un à un. Si, comme on l'assure, il y a mille bateaux qui passent annuellement à Auxonne & au-delà, le produit de 12 mille francs pour l'écluse seroit une grande charge pour le commerce. On observe que si la digue est nécessaire à la Ville d'Auxonne pour des moulins, il est nécessaire aussi que la navigation ne soit pas gênée au point de faire courir les plus grands risques aux Navigateurs, & qu'il paroît juste que l'écluse, si l'on se détermine à la faire, soit construite aux dépens de ceux qui contraignent à cette construction. La nature avoit laissé la navigation de la Saône assez facile; mais on y a tant mis de ponts, d'écluses, de digues, de moulins, que chaque année il y périt des hommes & des bateaux contre ces obstacles accidentels. Ce qu'il y a de bizarre encore, c'est que l'on exige pour l'entretien de quelques-uns de ces ponts des droits sur les bateaux qui ne passent pourtant pas sur les ponts, & qui en passant dessous courent des risques.

De Lyon, *le 24 Décembre.*

Le Citoyen qui a proposé le problême

inſéré dans la *Gazette* du 13 Décembre, en expoſant que le grillage des boutons au travail deſquels il s'intéreſſe, eſt toujours de laiton blanc ou de laiton jaune, a manqué d'exactitude. Il eſt certain que l'on fabrique quelques-unes de ces grilles en fil d'argent, en ſorte qu'il y a des boutons blancs entiérement fins par le cercle, la grille & le paillon. Il faut cependant convenir que le plus grand nombre, & en outre tous les boutons jaunes, ſans exception, ont la grille & la bague ou cercle en cuivre doré, ce qui eſt matiere fauſſe. Ce problême a bien ſa difficulté, mais on a promis d'y répondre, & on y répondra.

Les cotons augmentent de prix & deviennent fort chers, ainſi que preſque toutes les matieres premieres.

De Dijon, *le 26 Décembre.*

Il eſt très-naturel que le droit exceſſif exigé au Marché de Sézanne le faſſe dévaſter, & qu'on aille chercher celui de Provins où l'on n'a que 2 ſ. 3 d. à payer au lieu de 20 qu'il auroit fallu payer dans le premier. Dans notre Ville, les droits ſont ſi multipliés qu'ils forment un objet également digne de l'attention du Gouvernement & du Public.

Notre meſure peſant 45 livres doit d'abord au Marché le *trente-deuxieme denier*. Il ſe paye rarement en nature, preſque toujours en argent, à quelque prix que le grain ſe vende. Le Fermier de ce droit, appartenant à pluſieurs Propriétaires, eſt donc autoriſé à lever 3 ſ. 6 d., lorſque la meſure ſe vend 5 l. 12 ſ.

Les grains ſont expoſés dans une Halle couverte, près le Poids-le-Roi. Le Fermier qui y loge a droit de faire payer 2 ſ. par ſac de quatre meſures, lorſqu'on ſerre dans ſes magaſins des grains non-vendus. Or les grains non-vendus ne peuvent être remportés; il faut qu'ils ſoient ſerrés dans ces magaſins (*cette obligation ne doit plus ſubſiſter*). Voilà donc encore *6 deniers* par meſure.

Il faut encore, par chaque meſure, *3 den.* pour le Meſureur.

Le Boulanger paye en outre *10 ſous* par meſure de farine pour octroi. Le pauvre Journalier qui ne peut acheter du bled au Marché, n'échappe jamais à cet impôt.

Outre cet octroi, le Boulanger paye *5 ſous* par meſure de bled pour droit de minage, ou *4 liv.* par émine portant ſeize de nos meſures.

Les Boulangers ſe ſont rendus eux-mêmes Fermiers du droit ſur les farines: mais ſoit qu'ils ſe trompent eux-mêmes par de fauſſes déclarations, ſoit que ce droit tourne à leur déſavantage dans la taxe du pain, ils ſe plaignent fortement d'être grévés par l'engagement qu'ils ont de payer le prix de vingt-huit mille livres par an.

Les deux droits acquittés par les Boulangers forment ſur la taxe du pain un ſurcroit énorme. Dans l'état actuel des choſes, ce ſurcroît n'eſt pas moindre de *cinq deniers* par livre. Ajoutez les autres droits.

Le prix des grains a pendant quelque tems augmenté, & le Marché a été peu fourni.

(*Nous avons reçu à cet égard deux Lettres dont la premiere donne pour prix de la meſure courante 5 liv. 12 ſ.; la ſeconde plus récente, 5 liv. à 5 liv. 10 ſ.; ce qui ſemble indiquer une diminution. Il n'eſt pas étonnant qu'on évite aujourd'hui un Marché qui, par de faux frais, augmente le prix du pain de plus de ſix deniers par livre; ce Peuple y gagnera.*

On nous mande que dans l'état de comparaiſon que nous avons publié des prix du pain & des ſalaires, il s'eſt gliſſé une erreur. La livre de pain y eſt marquée 2 ſ. 6 d., tandis que le pain blanc eſt à 3 ſ. 9 den., & le bis à 22 den. Cette derniere eſpece, malgré les injonctions de la Police, eſt, dit-on, auſſi mauvaiſe que rare: on ajoute qu'à la vérité il eſt taxé beaucoup plus bas qu'il ne devroit l'être: le mal eſt donc occaſionné par la Police elle-même.

Quant à l'erreur dont il s'agit, il eſt à remarquer que le taux que nous avons donné eſt celui du mois d'Octobre. S'il y avoit trois ſortes de pain, comme preſque par-tout ailleurs, la ſeconde qui ſeroit naturellement le pain du Peuple, devroit être à peu près à ce taux. Enfin nous avons vérifié les prix des autres Villes de Bourgogne notées dans cet état, & ils indiquent exactement la premiere ſorte *de pain. Par le calcul des faux frais qu'entraînent les droits de Halle, il eſt clair que le pain de ménage ou de toute farine, qui n'a pas ſupporté cette charge, ne doit pas être dans les environs de Dijon au-deſſus de 2 ſ. 6 d.: ce qui eſt*

encore confirmé par la proportion du prix & du poids de la mesure. La mesure du poids de 45 liv., au prix de 5 l. 12 s., détermineroit celui de cette sorte de pain à 2 s. 6 den. Le surhaussement ne peut provenir que des accessoires dont la liberté donnée par l'Arrêt du 13 Septembre tend à décharger les grains & le pain).

De Douay, *le 26 Décembre.*

Les prix des grains baissent dans la Flandre. Il étoit naturel qu'ils haussassent lorsque les Cultivateurs étoient occupés à labourer, semer, battre &c, & que des gelées imprévues rendoient les communications très-difficiles : il est naturel qu'ils baissent à l'époque où les Cultivateurs, libres de tous travaux, sont obligés de vendre pour payer les fermages, les impositions &c, & que le tems le leur permet. Il seroit tems que les Citadins apprissent, pour leur repos, pour leur propre bien, pour la prospérité publique, l'ordre des saisons, des travaux, des besoins de la campagne qui leur donne leur pain & le revenu sur lequel ils vivent, tous tant qu'ils sont; & que la risée publique réduisît à jamais au silence ces Déclamateurs qui montent sur des tréteaux pour faire foule autour d'eux & débiter leurs drogues.

De Rouen, *le 27 Décembre.*

Nous apprennons de divers cantons de la Normandie tant Basse que Haute, que les prix des grains ont généralement diminué. La diminution est là d'un sixieme, ailleurs plus ou moins considérable. Les Halles sont bien garnies. Avant cette révolution, les Propriétaires qui auroient voulu profiter du haut prix ne trouvoient souvent pas des voitures pour faire conduire leurs bleds aux Marchés les plus voisins. Les Laboureurs étoient trop occupés. Le besoin que l'on a dans la plûpart des lieux de conserver la paille autant qu'il est possible, fait qu'on ne se hâte pas de battre & qu'on ne bat qu'à mesure suivant la nécessité & le débit. Ainsi les provisions se conservent, & la fourniture se soutient.

De Tours, *le 27 Décembre.*

Dans le courant du présent mois, les grains ont baissé de prix.

Un Agriculteur de Chinon vient de publier des expériences qu'il a faites l'année derniere sur la quantité de semences qu'il convient d'employer; il n'a rien négligé dans ses observations. Après avoir vérifié qu'il y a au moins 11,000 grains dans une livre de bled, il a calculé que, suivant la méthode, usitée dans ce pays, de semer un septier de grains pesant de 200 à 216 liv., sur un arpent de notre mesure, il doit y avoir deux grains dans chaque pouce de terre, tandis qu'il faudroit d'un grain à l'autre 5 à 6 pouces de distance. En Beauce, les intervalles sont de plus de 4 pouces; ils sont encore plus considérables dans le Vexin François. S'il périt quelques plantes par les gelées, c'est que leur proximité les rend languissantes ; d'ailleurs les autres plantes réparent cette perte en taillant au printems. En tout, les dommages causés par les divers accidens, par les insectes, les oiseaux &c. montent tout au plus à un quart, un sixieme de la semence. Un septier en produit 4, 6 &c, tandis que d'un bon grain il naît plusieurs centaines de grains. La grande perte provient donc de ce que les semences surabondantes se détruisent les unes les autres; & toutes les épreuves confirment le vieux proverbe que *rien ne nuit au bled que le bled même.* De-là l'Auteur conclud, avec raison, qu'on devroit épargner au moins la moitié de la semence, & qu'on pourroit même en épargner davantage sans danger & avec fruit.

Du Mans, *le 30 Décembre.*

M. l'Intendant vient d'accorder des exemptions à six personnes qui s'étoient gratuitement chargées de l'éducation de six enfans de l'Hôpital.

On propose à MM. les Administrateurs de l'Hôpital-Général d'employer les enfans à la manufacture d'une étoffe vulgairement appellée *laisse-tout-faire.* Cette étoffe sert à habiller les pauvres, à faire des couvertures &c. La matiere dont on la fait, est ce qu'il y a de plus mauvais en vieilles étoffes de laine, ce qu'on brûle, ce qu'on jette au fumier. Comme l'expérience a constaté l'utilité de ce projet dans plusieurs Hôpitaux, MM. les Administrateurs se proposent de le suivre, sans négliger d'autres bons moyens

d'élever utilement dans le goût du travail les enfans qu'on laisse croupir, sur-tout en bas âge, dans l'oisiveté. Tout le monde, le pauvre comme le riche, peut contribuer à la bonne œuvre par laquelle ils comptent commencer : tout le monde a des haillons, le riche comme le pauvre. On enverra dans les différens quartiers de la Ville des gens avec des hottes pour recueillir les guenilles qu'on voudra bien leur donner. On se flatte qu'une entreprise qui ne sçauroit être onéreuse, sera généralement favorisée. Elle coûtera peu à l'Hôpital ; & peut-être sera-t-elle d'un grand secours pour les malheureux ; ils seront vêtus & couverts à très-bon marché.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Recettes de diverses fumigations rapportées dans le Traité de la peste des bêtes à cornes du célebre Jean-Marie Lancizi, Médecin du Pape Clément XI, communiquées par M. Pingeron.

Lancizi (1) convient de bonne foi de l'insuffisance de l'Art Vétérinaire pour guérir les bêtes à cornes attaquées de la peste, & conseille de tuer sur le champ celles qui en sont attaquées. *Occidere boves primùm lue tentatos maximum illatæ pestis remedium ;* mais il prescrit des regles pour préserver les bœufs qui sont sains. Elles consistent, 1°. à interdire toute communication de ces derniers avec ceux qui pourroient être suspectés ; 2°. défendre, sous les peines les plus graves, aux Bouviers des cantons pestiférés d'avoir le moindre rapport avec ceux que la peste a épargnés ; 3°. enfin obliger de brûler tout ce qui a pu servir aux bœufs malades ou morts de la peste ; 4°. enterrer très-profondément leurs cadavres & les fumiers, & y mettre de la chaux vive ; 5°. engager ceux qui, par état, se vouent à guérir les maladies des bestiaux, à se vêtir d'une chemise de toile cirée, pour que les miasmes pestilentiels puissent se loger moins facilement dans leurs habits ; 6°. faire les fumigations suivantes pour garantir les bœufs sains.

(1) *Dissertatio historica de bovillâ peste, Romæ & Typographiâ Salvioni in Archigymnasio Sapientiæ* 1715.

Premiere Recette.

Prenez de l'encens & des bayes de genievre parties égales, deux têtes d'ail avec deux poignées d'hyssope ; jettez le tout dans un réchaud ardent pour en faire une fumigation dans l'écurie que l'on tiendra fermée.

Seconde Recette.

Prenez six onces de semences de fenouil & autant de bayes de genievre, deux poignées d'hyssope, deux onces d'encens dont on fera une fumigation. Il faudra frotter la crêche & le ratelier avec de l'hyssope.

Troisieme Recette.

Prenez six onces de soufre vif, deux têtes d'ail, quatre onces de sel commun, un peu de sauge & de romarin mis en poudre que l'on délayera dans du vinaigre & on le jettera ensuite sur un brasier ardent.

Pillules préservatives.

Prenez de la sauge desséchée & mise en poudre, du soufre vif de chacun deux dragmes, trois onces de têtes d'ail bien mondées & pilées, avec une quantité suffisante de beurre frais pour en faire des boles que l'on donnera en trois fois différentes à chaque bête à corne que l'on voudra préserver.

De pareilles épizooties sont ordinairement la suite d'une mauvaise nourriture. C'est ici le cas du proverbe Grec *loymos pera lymon*, la peste après la faim. Si le sel étoit plus commun pour les Cultivateurs, & qu'ils pussent en donner plus souvent aux bestiaux, il est certain qu'ils auroient un moyen de plus pour combattre ces mala-

dies cruelles qui désolent les campagnes & ruinent à jamais le Laboureur.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 28 Décembre 1774, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 27 à 27 l. 10 s. *le septier ; id.* au Port de la Grève, de 23 à 26 l. ; le seigle, de 13, 14 livres 10 s. à 15 liv. 10 s. ; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Décembre 1774, au Samedi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 l. 10 s. à 10 l. 15 s. *le septier; idem* à la Greve, de 15 à 17 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Janvier 1775, de 51 à 52 livres ; *id.* nouveau de 49 à 50 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43 ; *idem* nouveau, de 40 à 41 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39 ; *id.* nouveau, de 36 à 37 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 30 à 31 l.

IV.

Changes de Paris, *du 4 Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$ à $\frac{3}{8}$
Londres	31 à 1 16e.
Hambourg	181
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	95 $\frac{1}{4}$ à 95
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints*.....	1 à $\frac{7}{8}$ p. $\frac{8}{8}$ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 4 Janvier 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . .	717		marc.
Du Mexique à . . .	712		marc.
Du Perou à	704		marc.
Les guinées à . . .	717		marc.
Ducats à	97	13	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	5	once.
Or à 20 karats à . .	83		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	marc.
Piastres à	49	6	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1860 62 $\frac{1}{2}$ . .	. . . . .	1865 67 $\frac{1}{2}$ 65 .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	1187 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. 8es. à 1 coup.	235	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	FESTE.	. . . . .
Nota. A commencer du 1 Janvier, les Actions & 16 25es. d'Ac. ne seront plus garnis que de 2 Coupons, & les 8es. & 25es. d'un Coupon seulement ; c'est-à-dire, que ces Effets se négocient jouissance du 1 Janvier 1775.	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 10 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 16 Décembre.*

LE froid a été si opiniâtre & le danger d'une disette si pressant, que le College de l'Amirauté a été obligé d'employer un grand nombre de Matelots à rompre les glaces & ouvrir un passage aux navires. Le commerce a fait des pertes inestimables.

La Chambre des Finances a notifié aux Propriétaires des obligations répandues dans le Public le 13 Mars 1773, que ces effets leur seroient remboursés le 11 Mars prochain, à moins qu'ils n'aiment mieux se contenter à l'avenir d'un intérêt de 4 pour 100. Cette alternative opérera vraisemblablement plutôt une réduction d'intérêt qu'un payement considérable de capitaux; comme il est arrivé en Angleterre, en Autriche &c. & autres pays où le Gouvernement avoit la confiance des Peuples.

La Direction du Département de l'Architecture a fait venir de l'Isle de Bornholm des pierres de taille fort dures & propres aux constructions les plus solides. La toise cube de ces pierres ne coûtera que 16 risd. On sait qu'il n'y a qu'un très-petit nombre d'années que les carrieres de cette Isle sont connues ou du moins exploitées. La pierre en est supérieure à celle de Gotha-land & de Brême. Les Habitans sont d'ailleurs plus jaloux de cultiver des grains, d'élever du bétail, de tisser la laine & le lin, de pêcher du saumon qu'ils fument de maniere à le rendre fort délicat, que de fouiller des carrieres & des mines. L'Isle entiere offre un beau spectacle des forces & des produits de la propriété & de la liberté. La population en est très-nombreuse & presque toute éparse sur les campagnes dans de grosses maisons rustiques. Les terres ne se reposent jamais & rendent quinze & seize pour un. Les toisons des brebis sont presqu'aussi belles que celles d'Angleterre. Ce Peuple Agricole est Propriétaire foncier: au lieu de la servitude qui étouffe dans tant de Provinces l'industrie des Paysans & la fécondité de la terre, il jouit de privileges très-étendus qu'il défend avec courage & fermeté. Les femmes le disputent aux hommes pour la vigueur, le travail & la constance. Enfin dans ce petit pays où le Sujet a le plus conservé de ses droits naturels que dans tout autre de l'Empire, est l'homme le plus fort & la prospérité la plus grande.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 18 Décembre.*

Le tems s'est fort adouci; mais il est humide & mal-sain.

De Lautern, *le 20 Décembre.*

La Société Electorale-Palatin tint dernierement une Assemblée générale. M. le

Conſeiller Medicus rappella les bienfaits dont S. A. Madame l'Electrice ne ceſſe de combler cet Inſtitut dont tout le pays reconnoît l'utilité. Il fut enſuite queſtion de l'Ecole Economique établie ici depuis un an, & dont M. Sukow de Jena, Secretaire de la Société, a été nommé Profeſſeur pour la partie des finances & de l'économie. On diſtribua divers Prix d'émulation à des Particuliers qui s'étoient diſtingués dans la maniere de ſoigner le bétail pendant l'hiver. Comme il n'y a preſque plus de communes dans ce pays, le Payſan eſt obligé de mieux gouverner ſes troupeaux. M. Born lut un Mémoire de M. Beckmann, Profeſſeur à Gottingue, ſur la méthode ſuivie en Suede pour faire du charbon de tourbe. M. Sukow lut un autre Mémoire ſur une maniere économique de tirer le vif-argent des mines.

ITALIE.

De Florence, *le 7 Décembre.*

On mande de Milan que le Gouvernement a permis à tous les Habitans tant de la Ville que des Fauxbourgs, de faire & de vendre du pain, pendant l'année prochaine, mais en prennant des lettres du Magiſtrat dans le terme de quinze jours ſeulement. Comme il faut demander dans un très-court eſpace à l'Exécuteur de la loi la permiſſion que la loi donne pour un tems court, il eſt à craindre que les vues bienfaiſantes du Gouvernement ne ſoient pas entiérement remplies; & l'on pourra bien enſuite imputer à la liberté qui n'aura point exiſté les renchériſſemens ou diſettes que les circonſtances, & les permiſſions excluſives au lieu des privileges excluſifs pourroient cauſer.

Les Maîtriſes de Pâtiſſiers viennent d'être ſupprimées, dans ce pays, après tant d'autres. A la vérité, ceux qui voudront exercer cette profeſſion ſeront tenus de ſe préſenter devant le Magiſtrat chargé du département du ſel, & de payer une taxe annuelle de 35 l. pour avoir la liberté de faire & vendre toute ſorte de pâtes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 14 Décembre.*

Les différens Appréciateurs de notre commerce avec l'Amérique ſeptentrionale ne s'accordent pas entr'eux. Selon les uns, la balance eſt en faveur des Colonies; ſelon les autres, elle eſt en faveur de la Métropole: des calculs des uns & des autres, il réſulteroit une perte qui ſeroit deſtructive du commerce. En général on eſtime que nous vendons aux Américains pour quatre millions ſt. de marchandiſes, & qu'il en revient un million à la Douane. Selon M. Guthri, le total de nos exportations eſt de 3,370,900 l.; & celui de l'Amérique, de 3,924,606 liv.: ainſi nous aurions à ſolder 553,706 l. ſt. On ajoute qu'en prenant l'année commune de nos dépenſes dans cette contrée, elles montent annuellement à un million ſterling. On prétend enfin que le déſordre qu'occaſionneroient les différends actuels, s'ils ne ſe terminoient bientôt amiablement, feroit à la Métropole, tant au Fiſc qu'à la Manufacture &c, un tort de quatorze millions.

Les Boſtoniens, réduits à une extrême détreſſe, ſe plaignent amérement que les violences exercées à leur égard ſurpaſſent celles que les Actes ordonnent. Non-ſeulement on ſaiſit les bâtimens chargés de marchandiſes d'un uſage indiſpenſable, mais même on ne ſouffre pas qu'ils tirent les productions territoriales des Iſles voiſines de leur Ville, on renvoye des bâtimens chargés de denrées, on en confiſque &c; enfin ils aſſurent que les pertes qu'ils ont eſſuyées en un mois de blocus ſont fort au-deſſus de tout ce qu'ils ont reçu de ſecours du continent.

Dès que les productions d'un uſage commun renchériſſent, on ſuppoſe qu'elles renchériſſent par des manœuvrrs. Après qu'on a établi des corporations & des privileges excluſifs qui facilitent ces manœuvres, on a recours à des inſpections & à des réglemens arbitraires qui, en reſtreignant encore le commerce, produiſent par eux-mêmes les renchériſſemens dont on s'alarme, & rendent le monopole plus âpre & plus ſubtil. La Police a chargé ici pluſieurs perſonnes de veiller à ce qu'il ne ſe paſſe rien dans les Marchés, qui puiſſe faire hauſſer les prix de la viande & autres denrées. Si on les craint, les manœuvres ſe feront bien hors des Marchés mêmes. Nous ſerons trop heureux que les tems ſoient aſſez favorables pour que toutes ces précautions ne nous ſoient pas funeſtes.

On mande du Lincolnshire qu'il y a été formé un plan pour dessécher les vastes marais qui s'étendent depuis Boston jusqu'à Wainfleet, dans le Comté de Chester.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Limonest (*près le Mont d'Or en Lyonnois*), *le 26 Décembre.*

Un Fabricant de Lyon retiré depuis quelques années dans une métairie qu'il possede ici, a introduit un systême de culture que l'on n'y connoissoit pas. Nos terres sont fortes, grasses & mêlées de pierres calcaires chargées de gryphites. Il les a divisées en plate-bandes alignées du nord au midi, & il les a plantées alternativement en vignes qu'il éleve en hautains, & dont chaque feuille forme par conséquent autant d'espaliers. Il n'y a qu'une file dans toute la largeur d'une plate-bande. On laisse de part & d'autre du pied des seps assez de terrein pour donner les différentes façons nécessaires à la vigne.

Quant aux terres à grains, elles sont, chaque année, travaillées à la bêche; mais comme cette sorte de labour est dispendieuse, le sieur Pari (c'est le nom du Propriétaire) les loue à des manœuvres Vignerons & autres petits Habitans qui viennent bêcher, fournissent la moitié des semences & du fumier, & prennent la moitié des grains après qu'on a battu. Il a l'autre moitié & les pailles. On s'est prévenu d'abord contre cette nouveauté dans le canton. Les succès qu'elle a eus ont déterminé le sieur Pari à persister dans son idée, & à étendre sur presque toute la surface de son domaine ce qu'il n'avoit exécuté que sur une partie, en commençant. Un de ses voisins, dans ma Paroisse limitrophe, entreprend de l'imiter, & d'autres paroissent ébranlés. Il semble assez certain que ce produit nouveau est à l'ancien à peu près comme quatre à trois.

On répand, au sujet de la Milice, des bruits qui ne sont certainement pas fondés, mais qui, s'ils n'étoient destructifs, feroient déserter les campagnes & fourmiller de pauvres les grandes Villes qu'on dit, sans le sçavoir, devoir en être exemptes.

De Metz, *le 31 Décembre.*

Depuis quelque tems, *les prix des grains* qui avoient légérement varié, *baissent d'un Marché à l'autre.* Mardi dernier, le plus beau froment ne s'est vendu que 7 l. 16 s., la mesure du poids de cent livres.

D'Amiens, *le 31 Décembre.*

Les réflexions & les expériences que M. Gouge, Secretaire de la Société Royale d'Agriculture à Laon, avoit publiées pour combattre la mauvaise méthode, usitée dans ce pays, de laisser mouiller les avoines après qu'elles sont coupées, ont été confirmées par de nouvelles expériences. L'humidité excite la fermentation, & la fermentation corrompt les grains comme les fruits, les fourages &c. La seule objection qu'on puisse opposer à la méthode contraire, c'est que l'avoine se détache plus difficilement au battage, lorsqu'elle a été mouillée; mais cet inconvénient n'est rien en comparaison des avantages qu'on retire de la pratique conforme à la saine physique & justifiée par l'observation. Le grain qui ne se détache pas sous le fléau, reste dans le fourage, & le bétail le consomme; rien n'est perdu. Le Cultivateur est assuré de jouir de tout le produit de sa récolte, en enlevant les avoines aussitôt qu'elles sont coupées; au lieu que si elles ont été long-tems exposées à l'humidité, souvent il s'est perdu un tiers des grains; ce qu'on en serre dans la grange germe ou tend à la putréfaction; c'est une mauvaise nourriture: le fourage ne peut servir que de litiere.

Il vient de s'établir à Doingt, près de Péronne, sur le grand chemin, un magasin considérable de *cendres rouges* de l'excellente mine de Gollancourt. Il s'en est fait, cette année, un débit considérable à la cendriere. Trois ans d'expérience semblent garantir l'utilité de cet engrais. Les Laboureurs du Santerre, de l'Artois, du Cambresis, du Vermandois, pourront se fournir au nouveau magasin. Ces cendres se vendent 4 l. 10 s. le sac de Péronne, & en outre un sou par septier pour droit de Receveur & frais de chargement.

Un droit que la Ville levoit ſur des toiles a fait retirer l'induſtrie dans les campagnes voiſines. Il a rendu mille écus, il n'en rend plus que cent. Si l'Art n'étoit libre de chercher l'immunité, il eſt évident que la ſurcharge qui l'a obligé de fuir ſeroit oppreſſive & deſtructive.

De la Charité-sur-Loire, *le 1 Janvier.*

Le droit de *cartelage* ou hallage, levé dans cette Ville au profit du Seigneur-Prieur-Commendataire, eſt d'un quarante-huitieme. S'il n'eſt pas auſſi fort que celui de Sézanne, il a quelquefois donné lieu à de grands abus que l'avidité des Fermiers ou Sous-Fermiers a variés & multipliés. En 1758, un de nos Officiers Municipaux, zélé pour le bien public, vit avec indignation qu'au lieu de la petite meſure qui ne doit être que d'un quarante-huitieme de boiſſeau, il étoit perçu avec une meſure plus grande & avec tant d'induſtrie que *le droit étoit doublé*. Comme Officier de Police, il rompit les fauſſes meſures & en fit fabriquer d'autres qui, par leur forme, prêtoient moins à la fraude. C'eſt ſur de tels objets que la Police doit porter ſes attentions & ſes ſoins. Le même Officier ſupprima d'autres abus. Le droit qui n'eſt dû que dans la Halle & les jours de Marché, avoit pris une extenſion conſidérable. Ce texte comporteroit un long commentaire.

Outre le cartelage, on paye 1 ſ. 6 den. pour la fourniture d'une eſpece de demi-tonneau qu'on nomme ici *garſault* & dans lequel le bled ſe meſure.

A tous les Marchés de cette Ville limitrophe du Berri, il tombe une quantité aſſez conſidérable de grains de cette Province. La Ville de Nevers qui n'eſt qu'à cinq lieues de diſtance, s'y approviſionne en grande partie.

Depuis le dernier Arrêt concernant les bleds, on n'y en voit pas moins qu'à l'ordinaire, contre l'opinion que quelques perſonnes auroient voulu accréditer. Il eſt vrai qu'il y a eu quelqu'augmentation dans le prix, & que le boiſſeau peſant trente livres a valu depuis 55 ſ. juſqu'à 3 liv. 15 ſ. Mais ceux qui ne veulent pas ignorer ce qu'ils ſçavent ou ce qu'il leur eſt facile de ſçavoir, ceux-là & en général le Public, ne ſe ſont pas diſſimulé que ce renchériſſement provenoit de ce que les gerbes qui ont été aſſez abondantes ont rendu peu de grains, bien moins qu'on ne l'eſpéroit.

Au Marché d'hier, il y a eu tant de bled qu'il a diminué de 5 ſ. par boiſſeau, en ſorte que le plus beau ne s'eſt vendu que 3 liv. L'abondance & la diſette reglent la diminution & l'augmentation des prix. La terre produit l'abondance, le commerce la répand. Faut-il que le commerce ſoit gêné pour qu'il s'etende? Faudroit-il que le bled n'eût qu'un prix factice pour que la culture s'enrichît? On a vu ici, comme ailleurs, des hommes aſſez prévenus pour penſer que la loi qui rétabliſſoit la liberté rétabliroit le monopole, & que les réglemens qui inſtituoient des Monopoleurs s'accordoient très-bien avec la liberté néceſſaire au commerce. Ces étranges contradictions ſe raſſemblent avec mille autres dans les mêmes têtes. On convient, par exemple, en général, que le commerce, pour être actif & floriſſant, veut être libre, & l'on veut que le commerce des grains ne ſoit pas libre, parce qu'il eſt le plus utile, le plus néceſſaire, le plus important pour la proſpérité du Royaume & pour le ſalut de tous, c'eſt-à-dire, qu'il exige plus impérieuſement qu'aucun autre les conditions eſſentielles qui font fleurir le commerce. L'expérience diſſipera ces chimériques illuſions, mais ce n'eſt pas l'expérience d'un jour.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. de ....., Membre de la Société Royale d'Agriculture de Paris, à M...., Procureur Fiſcal de la Baronnie de ..... ſur les droits de Halle.

Je ſuis charmé, Monſieur, d'apprendre par votre Lettre le plaiſir que vous a fait la lecture de l'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre, qui établit dans l'intérieur du Royaume la libre circulation des grains, & rend au commerce de ces denrées de premiere néceſſité une liberté ci-devant gênée par une foule de prohibitions. *Point de commerce ſans liberté*; c'eſt un axiome éga-

lement applicable à toutes les eſpeces de commerce, & plus la denrée qui en eſt l'objet eſt néceſſaire à la vie, moins il eſt permis de s'écarter dans la pratique de cette vérité fondamentale. Je ne perdrai pas mon tems à vous en remettre les preuves ſous les yeux, & je n'abuſerai pas de votre patience en vous faiſant relire ici les argumens invincibles que pluſieurs Auteurs eſtimables ont infiniment mieux expoſés que je ne pourrois faire, & dont j'ai vu ſouvent l'évidence vous frapper autant que moi; je me bornerai à diſcuter avec vous les deux points qui, malgré la perſuaſion où vous êtes de la vérité du premier principe, vous cauſent encore quelqu'inquiétude, & j'oſe me flatter de vous convaincre que la diſpoſition de cet Arrêt, article 1, qui permet de vendre par-tout où l'on voudra, ne porte aucune atteinte aux droits de minage des Seigneurs, & ne ſera point, comme vous le craignez, une ſource de querelles ni un moyen pour les riches Vendeurs de vexer le Conſommateur pauvre.

Avant d'entamer la premiere queſtion, il ſera bon, je crois de remonter à l'origine du droit de minage, afin de nous en former une idée nette, & de donner à l'exercice de ce droit les bornes qu'il doit avoir, ſans augmenter ni diminuer ſa juſte étendue.

Le beſoin d'échanger ce qu'on avoit de certaines denrées au-delà de ce qu'on en pouvoit conſommer, pour ſe procurer celles dont on manquoit, a donné naiſſance au commerce; & la commodité réciproque des Vendeurs & des Acheteurs les a déterminés à ſe réunir à des jours & dans des lieux marqués que certaines circonſtances, comme la facilité des chemins, l'occaſion de faire à la fois pluſieurs affaires &c. leur ont fait regarder comme plus favorables. Les guerres continuelles des Seigneurs qui, dans le tems du gouvernement féodal, banniſſoient la ſûreté de tous les lieux ouverts & ſans défenſe, obligerent nos ancêtres à choiſir pour entrepôt de leur commerce les lieux mêmes que les Seigneurs habitoient, & à ſolliciter leur protection pour pouvoir échanger en paix leurs denrées. Ceux-ci pour qui cette protection devenoit un nouveau moyen de puiſſance, l'accorderent volontiers; ils fournirent des emplacemens pour la tenue des Foires & des Marchés, ils conſtruiſirent des magaſins où les denrées ſe dépoſoient & ſe gardoient même quelquefois d'un Marché à l'autre, & donnerent, pour augmenter le concours, toutes les commodités qui dépendoient d'eux, mais ils mirent un prix à cette protection & à ces commodités: voilà l'origine des droits de Halle, de Marché, de Plaçage, d'Etalage &c.

La Juſtice dont l'exercice appartenoit aux Seigneurs dans l'étendue de leurs Terres, outre la protection demandée & accordée volontairement dont nous venons de parler, leur donnoit un droit de protection légale; toutes les conteſtations auxquelles les ventes & les achats qui ſe faiſoient dans les Marchés donnoient lieu, étoient ſoumiſes au jugement de leurs Officiers & à leur police.

La premiere opération dans tout échange & dans toute vente eſt la détermination de la quantité de la denrée qui en ſera l'objet; après celle là vient la fixation du prix qui ne peut s'établir que ſur cette baſe; l'invention des meſures a donc été une des premieres auxquelles le commerce ait donné lieu, & la certitude de leur fidélité eſt un des points les plus eſſentiels à la tranquillité des Commerçans. Pour juger les conteſtations qui s'élevoient à ce ſujet, il a fallu déterminer une meſure conſtante à laquelle on s'en rapporteroit dans tous les cas; & cette détermination a dû appartenir à l'autorité chargée de veiller dans tout le reſte à la ſûreté des Citoyens: en leur qualité de Juſticiers, les Seigneurs ont donc eu le droit de fixer la *meſure légale* dans l'étendue de leurs Juriſdictions. Toutes les fois que des Acheteurs & des Vendeurs qu'une confiance mutuelle n'aſſuroit pas l'un de l'autre, ont deſiré d'éviter des querelles, ils ont eu d'abord recours à la *meſure légale* qui ne pouvoit être ſuſpecte à aucun d'eux; & toutes les fois que, n'ayant pas pris cette précaution, il s'eſt élevé conteſtation, la Police s'eſt encore ſervie de la *meſure légale* pour vuider leurs différends. Il a donc fallu que les Seigneurs fiſſent fabriquer des *meſures*, qu'ils nommaſſent des *meſureurs* pour ſervir le Public dans ces différens cas, & cet établiſſement a donné naiſſance à un nouveau droit payable aſſez communément par une partie de la denrée même que l'on meſuroit & dont la quotité a été différemment fixée, ſuivant les lieux & les circonſtances,

On peut donc avec précision définir ce *droit de minage ou de mesurage*, en disant qu'il est le prix payé par le Marchand pour le louage des mesures fournies par les Seigneurs, & pour le salaire du Mesureur.

Ce droit est dû par le commerce toutes les fois qu'il employe le Mesureur & qu'il se sert de mesures; mais rien ne l'oblige de s'en servir; & lorsque, de bon accord, l'Acheteur & le Vendeur, se confiant l'un à l'autre, n'employeront point de mesures pour conclure leur marché, le Seigneur n'a pas le droit de les en empêcher & ne peut connoître par lui même ou par ses Officiers que des contestations auxquelles cette confiance pourroit donner lieu.

Voilà, si je puis m'exprimer ainsi, l'état naturel de ce droit, & les bornes invariables que doit naturellement avoir son exercice. Des réglemens généraux pour la police des grains lui ont quelquefois donné plus d'étendue, mais n'ont pas pu changer sa nature; & le Gouvernement, plus éclairé & plus juste, ayant enfin reconnu que tout homme a le droit de débiter comme bon lui semble les fruits de son travail, & que cette liberté qui est de droit, est encore l'unique moyen de faire fleurir le commerce & de procurer à chaque Citoyen les denrées dont il a besoin dans la plus grande abondance & au meilleur prix possible, la suppression des réglemens prohibitifs, en rendant le cours à la liberté naturelle, n'a pu porter aucune atteinte aux droits particuliers des Seigneurs qui sont restés les mêmes que dans leur origine.

Le droit de mesurage des grains ne differe pas essentiellement du droit de mesurage de toute autre marchandise, c'est un apanage de la justice; & s'il en a differé par le profit plus grand que les Seigneurs en ont retiré, c'est parce que ces denrées étant plus nécessaires & plus communes, les occasions de les vendre & de les acheter sont beaucoup plus fréquentes: la premiere de ces qualités ayant malheureusement attiré les yeux de l'Administration sur le commerce, je ne dissimulerai pas que la défense de les débiter hors des Marchés a peut-être operé une augmentation dans le revenu des droits de minage; mais cette défense étoit un fait de police générale entiérement indépendant du droit & de l'intérêt des Seigneurs qui ont dû tenir la main à son exécution, non pas parce qu'ils la croyoient avantageuse au Public, ou lucrative pour eux, mais parce qu'elle émanoit d'une autorité supérieure à la leur, dont ils sont obligés de suivre & de faire exécuter les décrets. Cette autorité supérieure avec la fausseté des principes qui étoient la base des prohibitions, elle les a levées, & elle a pu le faire sans que la diminution possible dans le produit des droits seigneuriaux ait dû l'arrêter; elle n'a point attaqué la propriété des Seigneurs, & lors même que cette opération bienfaisante pour la Nation en général leur causeroit une légere perte, ils ne sont en aucune maniere en droit de se plaindre.

(*La suite à l'Ordinaire prochain*).

I I.

Lettre sur les substitutions foncieres.

Il y a donc, Monsieur, deux avis parmi les Economistes au sujet des substitutions? C'est un malheur, capable peut-être, de retarder les progrès de la science économique; j'en suis si affecté que, ne pouvant me rendre à votre avis ni à celui de votre illustre Confrere, je veux tâcher de vous réunir en vous proposant celui qui m'est venu dans l'esprit, lequel au reste n'en formera pas un troisieme, parce que je le soumets à vos lumieres & que si vous ne l'adoptez pas, il sera comme non avenu. Je vais vous paroître comme un enfant qui s'imaginant voir pencher un édifice immense, accourroit pour le soutenir de sa foible main. Vous rirez de mon idée, mais vous verrez mon zele avec indulgence.

Je n'ai à opposer à votre opinion qu'un exemple, mais il me paroît décisif; le voici. Mon pere me dit en mourant: mon fils, je te laisse un héritage qui doit suffire à un homme raisonnable, puisqu'il peut lui fournir le nécessaire, je n'ai pas voulu le substituer par testament, car il peut arriver que tu sois forcé d'en aliéner une partie pour mettre le reste en valeur, ou de disposer du tout pour racheter ta vie ou ta liberté: en ces cas, tu le peux, mais autrement je te recommande de le conserver soigneusement

pour tes enfans, s'il plaît à la divine Providence de t'en accorder ; sinon, je te conjure, mon cher fils, d'en disposer en faveur de N., mon ami & mon bienfaiteur ou de ses héritiers..... Je le promis & devois le promettre ; voilà donc une substitution & qui n'a certainement rien de contraire à la raison ni à la loi naturelle : ma conscience du moins me le dit au fond du cœur, & je ne sçaurois me refuser à son témoignage. Mais il n'en est pas de même des substitutions qui s'étendent à des tems fort éloignés & à des êtres qui ne peuvent être connus ni du Testateur ni des personnes qui ont sa confiance. La Société pourroit-elle autoriser de pareilles dispositions & garantir pour toujours l'exécution des dernieres volontés ou des derniers caprices d'un sot qui n'ayant qu'un moment à vivre, voudroit faire des loix éternelles ? N'en résulteroit-il pas qu'un jour, fort éloigné peut-être, mais qui arriveroit enfin nécessairement si la Société duroit assez, chaque famille auroit sa loi particuliere pour les successions, loix aussi diversifiées, aussi disparates que les folies dont l'esprit humain est capable ? La plûpart se ressentiroient de la bizarrerie d'un Vaporeur, de la foiblesse d'esprit ou du délire d'un moribond : presque toutes étant relatives aux mœurs & aux préjugés des siecles où elles auroient été faites, ne pourroient, lorsque ces mœurs & ces préjugés n'existeroient plus & qu'ils seroient oubliés, que constater avec des idées & des usages reçus postérieurement, & le caractere national qui en seroit résulté. Chaque fois qu'il s'éleveroit un procès, les Juges seroient obligés d'aller chercher la loi dans les registres des familles intéressées, de l'étudier dans de vieux parchemins mal conservés, écrits dans un idiome qu'on n'entendroit plus. Ils y trouveroient cent folies & se verroient quelquefois dans le cas d'aller chercher le plus grand Joueur de quilles d'une Province ou d'un Royaume, celui qui danseroit le mieux une danse inconnue depuis mille ans, ou quelqu'autre personnage de cette importance, pour le mettre en possession d'un héritage qui, en attendant, resteroit abandonné. Un Propriétaire ruiné (& il y en auroit souvent) seroit sans ressource, toutes les propriétés foncieres étant inaliénables. Les avances foncieres, faute d'entretien, seroient bientôt anéanties & tout l'héritage inculte. Les friches absorberoient tantôt une possession, tantôt une autre ; en sorte qu'à la fin, un beau Royaume ne seroit plus qu'un vaste désert. Voilà où nous meneroit l'usage illimité de substituer, usage qui ne tient point au droit de tester, dont il n'est que l'abus, & qui anéantiroit au contraire, à la longue, mais infailliblement, ce droit si utile à la conservation des bonnes mœurs & des maximes nationales, au maintien du bon ordre dans les familles, & à la multiplication des fruits de la terre qu'on cultive avec bien plus d'ardeur lorsque chacun peut disposer de la portion qu'il a fertilisée.

Non, une substitution pour être conforme à la raison & ne point choquer l'ordre naturel, ne doit regarder que des individus vivans lorsque le testament a été fait, ou qui ayent pu être présumés vivans par le Testateur, & à leur défaut, leurs héritiers. Toute autre substitution me paroît folle & devroit, ce me semble, faire regarder comme nul le testament où elle se trouveroit. Voilà, Monsieur, ma façon de penser sur ce sujet : je me suis hasardé à la mettre par écrit, parce que je suis intimément persuadé qu'elle paroîtroit évidente à tout le monde si elle étoit développée par un homme d'esprit. Si vous en jugez comme moi, je vous supplie de vous donner cette peine.....

III.

Nouveaux Vannoirs.

Le sieur Marin Drouet, Menuisier, demeurant *Place des Halles, à Conlie, Province du Maine*, a imaginé des vannoirs qui tournent seuls, sans le secours de personne, & par le moyen d'un poids de quinze livres. Avec un vent très-réglé, ils peuvent nettoyer cent boisseaux de bled par heure, le boisseau pesant trente livres. En même tems, le bon bled se sépare du mauvais, & il sort trois especes de grains à la fois. Ainsi un homme seul peut facilement vanner tout son bled. La machine entiere, bien conditionnée, pese cent vingt livres ; toutes ses parties se démontent. Le sieur Drouet donnera de plus amples éclair-

cissemens à ceux qui s'adresseront à lui, en affranchissant les Lettres.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 31 Décembre 1774, au Mercredi 4 Janvier 1775, le froment s'est vendu à la Halle, de 22 liv. 10 s., 26 l. 15 s. à 27 l.; *idem* nouveau, de 21 liv. 5 s., 25 liv. 10 s. à 26 liv. 10 s. *le septier; id.* au au Port de la Grêve, de 22 l. 10 s. à 26 l.; le seigle, de 12 livres 15 s., 14 à 15 liv. 5 s.; l'orge, de 10 à 10 liv. 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 31 Déc. 1774, au Samedi 4 Janv. 1775, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 15 s., 16 l. 10 s. à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Janvier 1775, de 50 à 51 livres; *id.* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Changes de Paris, *du 7 Janvier 1775.*

Amsterdam	55	$\frac{3}{8}$
Londres	31	1 16e.
Hambourg	181	$\frac{1}{4}$
Madrid	15	1
Cadix	14	18
Livourne	95	
Gênes	93	$\frac{1}{4}$
Lyon *Saints*.....	1 à $\frac{7}{8}$ p.	$\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 7 Janvier 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	3	marc.
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		
Piastres à	49	5	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 5.	*Vendredi* 6.	*Samedi* 7.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1862 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .	1862 $\frac{1}{2}$ 60 57 $\frac{1}{2}$ 60
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	403	FESTE.	402 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 4 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Février.*

IL s'eſt préſenté une Société pour l'exploitation des mines d'argent & de cuivre de Dahland dans la contrée d'Eilſſbourg ; & elle a été agréée. Son fonds conſiſtera en cent actions, chacune de 200 dahlers.

L'argent eſt ſi rare que le Commerce, l'Agriculture, les métiers, tout en ſouffre. Le prix des biens fonds baiſſe de jour en jour. Un Propriétaire vient de donner pour 92000 dahlers, monnoie de cuivre, un domaine qui en avoit coûté 225,000, & qui n'avoit pas été plus négligé que tant d'autres, dégradés faute d'argent. Un autre héritage de la valeur de 312,000 d., ne s'eſt vendu que 70,500. Le mal vient de l'anarchie précédente.

Les vaiſſeaux de la Compagnie des Indes Orientales, le *Château de Stockolm* & la *Terre-Neuve*, ont fait voile de Gothenbourg pour la Chine le 19 Janvier. Le départ pour ces contrées n'eſt pas ordinairement ſi retardé ; mais il a fallu ſuivre les écarts extrordinaires de la ſaiſon, ce qui n'eſt pas ſans inconvéniens.

DE GOTHENBOURG, *le 8 Février.*

Pendant les quatre derniers mois de 1774, il y a eu douze naufrages ſur nos mers.

Malgré le mauvais tems, la pêche du hareng ſe continue avec ſuccès ; reſſource ineſpérée dont nous devons rendre grace à la Providence, dans ces circonſtances critiques. L'interruption du commerce & la rareté des eſpeces cauſent cette criſe. Par ſurcroît de malheur, on eſt fondé à croire que les biens de la terre ſe reſſentiront des intempéries.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Février.*

Le Prince Royal, Protecteur de la Société d'Economie Rurale, a diſtribué, dans une Séance de cette Société, des médailles à des Citoyens qui s'étoient diſtingués dans la pratique de différens Arts.

» On a annoncé (*voy. le N°. 16 de notre* » *Gazette*) que les Anglois alloient acheter » beaucoup de grains en Suede, & qu'il ſe- » roit bon de ſçavoir pourquoi ils donnent » la préférence à nos voiſins ſur nous. C'eſt » un fait certain que les Marchands de cette » Nation ont acheté, l'année derniere, dans » les Etats de Danemarck pour 900,000 » rixd (plus de 1,600,000 liv. de France) » d'orge & d'avoine ; & qu'ils ont déjà don- » né, pour l'année courante, beaucoup de » commiſſions ».

L'Etat ſe libere : c'eſt en dire aſſez à la louange de l'Adminiſtration. Le rembourſement de 300,000 rixd., fixé pour le 11 Juin prochain, ne regarde que l'intérieur du pays : il ſe fera des rembourſemens au dehors.

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le* 10 *Février.*

La Société Patriotique vient de commencer la 3e. année de ses observations météorologiques. Le 1 Janvier, on essuya ici une espece de tempête très violente, venant du sud, tems clair. Quoique les Voyageurs eussent beaucoup de peine à résister à la violence du vent, les édifices ne furent point endommagés. Le tourbillon étoit renfermé dans un cercle assez étroit. On assure qu'il y eut un orage aux environs de la montagne de Zobten. On a trouvé sur la neige de la poussiere & du sable de l'épaisseur d'une ligne : cette poussiere n'a pu être amenée que de quelque lieu éloigné & découvert vers le sud. Du 1 au 4, le froid fut modéré. Du 4 au 15, la plûpart des jours ont été tempérés, avec pluie. La nouvelle lune ramena la gelée. Le 20, une aurore boréale annonça le grand froid : il augmenta tellement, pendant les neiges du 21 au 23, qu'il fut égal ou presqu'égal à ceux de 1709, 1740, 1759, 1767. Le 24, on trouva beaucoup de corneilles & autres oiseaux tués par le froid. Ce mois a fini par le dégel. Plusieurs personnes présument qu'il y aura encore des tems fort rigoureux, & que le printems sera tardif.

Le 24 Janvier, à 2 heures du matin, on ressentit au College quelques secousses de tremblement de terre. L'aiguille aimantée & le barometre ne marquerent aucune altération. M. le Professeur Zeplichal pense qu'il faut attribuer ce tremblement de terre à la gelée subite & très forte. Elle fut telle que ceux qui cassoient les glaces sur l'Oder furent obligés d'abandonner leur ouvrage, parce qu'elle le rendoit inutile. L'air subitement comprimé par la gelée & ensuite raréfié par la chaleur intérieure de la terre, aura fait des efforts pour s'ouvrir un passage. Qu une pompe ou une source qui aura servi de communication entre l'air intérieur & l'air extérieur soit tout à-coup gelée, l'air intérieur fera violence pour s'ouvrir une issue & se mettre en équilibre avec l'air extérieur ; & selon son degré d'élasticité en se frayant un passage, il occasionnera une commotion plus ou moins forte.

De Munich, *le* 12 *Février.*

L'année derniere, il s'est vendu ici 147,425 scheffels de grains de toute espece ; & 55,099 pieces de bétail. Les Calculateurs de divers pays étrangers trouveront peut-être qu'il n'y a point de proportion entre ces deux genres de consommations ; & s'ils cherchoient à en déduire notre population, ils s'exposeroient à tomber dans de grandes erreurs. Une famille Bavaroise consomme plus de viande, de poisson & de fromage que six familles Françoises ; & une famille Françoise mange plus de pain que six familles Bavaroises.

De Gottingue, *le* 14 *Février.*

La Société Royale des Sciences de cette Ville propose pour l'année présente le sujet suivant : *L'opinion commune met la morve des chevaux au nombre des maladies épidémiques : cette opinion est aujourd'hui combattue par plusieurs Médecins vétérinaires. On demande des preuves certaines & fondées sur l'expérience, de la solidité de l'un ou de l'autre sentiment.* Pour 1776 : *Quelles sont les especes de productions croissant d'elles mêmes dans le pays d'Hanovre, dont les gens de la campagne pourroient tirer un parti avantageux sans se détourner de leur culture ordinaire ?* Chaque Prix de 12 ducats.

Il y a déjà quelques années qu'on a parlé du secret trouvé par un de nos Citoyens, de fabriquer du papier nouveau avec du vieux papier écrit ou imprimé. Ce secret consiste à mettre le vieux papier sous le pilon, à en séparer l'impression ou l'encre par le moyen de la terre à foulon & de l'eau, & à soumettre la pâte devenue blanche aux procédés ordinaires. M. Claproth, Professeur de notre Université, assure qu'il n'a employé que la valeur de deux gros de cette terre pour reblanchir à la fois plusieurs rames de papier imprimé.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Février.*

Le projet reçu à la Chambre des Communes de restreindre par un Bill le commerce de la Nouvelle-Angleterre, à la Grande-Bretagne, à l'Irlande & aux Indes

occidentales, & de lui interdire la pêche à Terre Neuve &c, excite de vives réclamations. Le Lord Maire a été requis de convoquer la Cour du Commun-Conseil pour délibérer si elle ne devoit pas présenter Requête au Parlement à ce sujet... Le 13, une foule de Matelots & autres gens de mer assemblés ont résolu de ne point servir sur des vaisseaux destinés pour l'Amérique, & de résister de toutes leurs forces, si la presse étoit publiée... Un Exprès, arrivé ce matin, a confirmé la nouvelle que le Général Gage avoit été obligé de se rembarquer avec ses Troupes.

On mande de Hollande que les personnes intéressées dans nos fonds publics, alarmées de nos résolutions contre l'Amérique, ont donné des ordres ici pour faire vendre leurs papiers. Des lettres écrites de Suisse nous donnent la même nouvelle à l'égard des Habitans qui ont des effets de la même nature.

On dit que l'Excise sur la biere tant petite que forte a monté, l'année derniere, à 1,385,420 liv. 10 sch.; & que le produit de toutes les Exciſes a été de 3,487,129 livres 12 sch. 6 den.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Bagnols, le 15 Février.

» Le droit de Marché porte ici le nom singulier de *Leude*, ce qui semble désigner » que l'établissement du Marché remonte » jusqu'aux tems les plus reculés de la Monarchie.

» Ce droit prend en nature un boisseau » par saumée : la saumée du bon bled du » pays pese près de quatre cens livres : elle » est composée de huit émines, l'émine de » huit boisseaux ; le boisseau contient quatre seydieres. Ainsi le droit est d'abord » d'un *soixante-quatrieme*.

» Les Fermiers exigent en sus *deux sous* » par saumée pour le *mesurage* : on croira » qu'ils prennent la peine de *mesurer*, ou du » moins qu'ils fournissent les *mesures ?* Ni » l'un ni l'autre. Cette exaction porte le » droit à peu près au *soixantieme* de la valeur de la denrée.

» Le leude a de tout tems appartenu au » Seigneur : il ne se leve que sur ce qui est » vendu, & non sur ce qui ne l'est pas quoique porté au marché. Il faut en sçavoir » gré ; car avec une légere extension, les » Fermiers auroient pu tirer trois ou quatre droits de la même denrée.

» La saumée vaut actuellement environ » 46 l. ; & le premier pain 3 s. 1 d. Le bled » de semence a valu, cette année, au delà » 50 l. ; & le premier pain jusqu'à 3 s. 3 d. » Vous voyez, M., que nous jouissons d'une » diminution.

» Notre Marché est à portée du Rhône & » & des Sevennes, au centre d'une contrée » où la culture du mûrier, de la vigne & de » l'olivier, est très-animée. Ainsi il s'y fait » un débit très-considérable de grains, de » châtaignes & de cochons.

» A un mille de la Ville, il y a un local » en friche d'environ 2500 cannes quarrées, » appartenant à la Communauté & appellé » le *Marché vieux*. Il est placé vis-à-vis le » seul gué qu'il y ait dans tous les environs » de la riviere de Sesse : tous les vieux chemins y vont aboutir. Il étoit protégé au » levant par la Forteresse de Giron, au » nord par le Château de Bagnols, au midi » & au couchant par la Forteresse de Laudun.

» Voilà donc un Marché en pleine campagne, un Marché où toutes les communications tendoient comme au débouché » naturel, où les Consommateurs & les Producteurs poussés par leurs besoins respectifs avoient un rendez-vous général, où le » Vendeur n'étoit point asservi aux volontés » arbitraires & intéressées de la Police Citadine.

» Les Habitans de la contrée ne pouvoient choisir un lieu plus favorable pour » s'assembler, traiter tranquillement de leurs » affaires, étaler leurs denrées &c. Il y a apparence que le Marché s'est tenu là jusqu'au tems où la Province a fait bâtir un » pont sur la riviere de Sesse près Bagnols, » & peut-être celui où la Gent Citadine a » pris assez de prérogative & d'empire sur » les Colons pour les trainer dans son domaine muré.

» Le nom de *Leude* donné au droit mérite » une attention particuliere. *Leudis* est un » mot tudesque latinisé qui signifie *la composition ou l'amende pour l'effusion du sang*,

» Ce droit aura donc été payé pour le main-
» tien du bon ordre, la sûreté publique, &
» en indemnité des frais de protection. Ici
» l'on voit le droit & le devoir, le bénéfice
» & la charge, en un mot la réciprocité ou
» la compensation. Le pacte se manifeste
» entre le Seigneur & le Peuple.

» La perception du droit étoit donc juste
» & légitime, tant que les Seigneurs ont
» veillé par eux mêmes ou par leurs Stipen-
» diés à la sûreté des *Marchés*. Mais aujour-
» d'hui l'Etat paye la *Maréchaussée*; les Par-
» ticuliers payent les *épices* aux Gens de
» Justice. A quel titre le *Leude* est-il perçu
» par le Seigneur qui ne dépense rien en
» protection? Au même titre que le *mesu-*
» *rage* exigé par les Fermiers qui ne mesu-
» rent pas.

» A l'article Sézanne de votre *Gazette*,
» N°. 102, il est dit que les Comtes de
» Champagne donnerent une chopine par
» boisseau de grains vendus sur le Marché &c.
» Seroit-il tems d'examiner si les Comtes
» de Champagne ou tous autres peuvent
» donner le bien d'autrui; (car c'est donner
» le bien d'autrui que d'attribuer une por-
» tion quelconque de ce qui appartient à un
» tiers, sans aucune espece de service de la
» part de celui qui reçoit). Si les Comtes
» percevoient eux-mêmes la chopine, ce
» ne pouvoit être qu'à titre ou d'avances ou
» d'impôt: ce n'étoit pas à titre d'avances,
» puisqu'il n'y a ni halle ni grenier public
» &c. Quant à l'impôt, il ne peut être pris
» que par le Souverain & non par les Parti-
» culiers: c'est une vérité, sinon suivie, du
» moins reconnue: l'impôt est une portion
» des fruits de la terre due au Prince pour
» prix des avances publiques, pour le main-
» tien de l'ordre, la protection des droits &
» des travaux &c. Le Souverain ne peut ni
» l'aliéner ni le céder ni le donner: dès qu'il
» s'en dessaisit, il l'anéantit.

» Je sçais que ceux qui comparent la fa-
» culté de vendre hors du Marché au tirage
» forcé de la Milice, la liberté du com-
» merce des grains à l'arsenic, une simple
» opinion à l'homicide &c. n'en convien-
» dront pas. A Philadelphie, on pourroit
» trouver mes idées justes.

» Mais enfin il existe des droits sur les
» Marchés: quoique très onéreux & presque
» tous sans cause, ils sont entrés, comme
» l'observent très-bien ces mêmes Adver-
» saires, dans les partages des familles; on
» les a achetés de bonne foi &c: faudra-t-il
» en priver les Possesseurs ou les laisser sub-
» sister éternellement? Il y a un milieu:
» c'est de les faire racheter & éteindre. Par
» exemple, à Bagnols, ce droit est affermé
» environ 2000 l.: c'est l'intérêt de 40,000 l.
» Cette somme repartie sur le cadastre de
» l'arrondissement qui y porte ses grains se-
» roit bien peu de chose. Le Seigneur au-
» roit son fonds; & le Peuple jouiroit de ses
» fruits en entier ».

De Toulouse, *le 18 Février.*

L'Arrêt du 13 Septembre dernier a ranimé la confiance: le commerce des grains reprend toute l'activité & la vigueur que lui avoit ôté l'Arrêt de 1770: c'est un grand bonheur dans les circonstances présentes. Environnés, comme nous le sommes, de pays où l'épizootie a fait les plus grands ravages, l'Administration a cru devoir, pour arrêter les progrès du mal, ôter toute communication d'une Communauté à l'autre: les Revendeurs n'ont pu rétablir les transports de grains qu'en suppléant à l'espece malade par d'autres bestiaux & de proche en proche: il a fallu que l'industrie s'éveillât & s'animât pour vaincre les obstacles du moment: qu'auroit-elle fait, si elle n'eût pas été libre?

Il est aisé d'appercevoir combien ces pays ont besoin de vendre pour réparer leurs pertes, & combien ils étoient dans l'impuissance de se procurer des Acheteurs sans l'entremise de petits Traficans qui allassent de toutes parts épier les nécessités & y pourvoir.

L'épizootie semble se calmer.

Le prix des grains a constamment diminué depuis le mois d'Octobre. Notre setier pesant 140 livres, poids de marc, a valu alors 15 l., le bled commun, 16 l. le fin. Le seigle, poids de 130 livres, a valu 11 l. 10 s. On achete aujourd'hui à 20 s. meilleur marché, quoique la derniere récolte ait été très mauvaise.

De Mezieu, (*dans le Viennois près Lyon*), *le 20 Février.*

Les bleds de nos campagnes & des campagnes voisines ont la plus belle apparence.

Les champs marnés se distinguent sur-tout : un verd plus foncé & tirant sur le noir, une feuille plus large & traînante annoncent une abondante moisson. Nous voyons la marne, dans les terreins qui lui sont propres, faire taler & prospérer le bon grain, tandis qu'elle n'agit sur les mauvaises plantes que pour leur destruction.

De Sézanne, *le 24 Février.*

Les faits sont la raison du plus grand nombre, de tous ceux qui craignent ou de réfléchir, ou de se tromper, ou d'être séduits, ou d'être trop tôt convaincus. Quand ils n'ont rien à opposer à la démonstration, ils en appellent à l'expérience, pour gagner du tems, & parce qu'elle laisse quelque petite ressource à l'opiniâtreté, attendu la multiplicité des causes différentes qui diversifient ces faits selon la diversité de leur influence. Cependant tôt ou tard elle les condamne, parce qu'il est de l'essence d'une cause d'avoir son effet, d'une bonne cause d'avoir un bon effet, d'une cause commune d'avoir un effet commun, quoique quelquefois modifié par les circonstances des tems & des lieux. Déjà les avantages de la liberté ont été généralement sensibles & frappans. Après une mauvaise récolte, le bled n'a manqué nulle part, les prix ont été fort inférieurs au taux qu'il y avoit lieu de craindre, les Marchés ont été bien garnis en dépit des faux Prophetes. S'il y a eu des Halles moins fréquentées que les autres, c'est que la liberté n'y étoit pas, qu'elle n'y étoit pas complette, & que l'excès des droits la rendoit illusoire. Nous en avons fait ici une épreuve remarquable. L'espérance de voir supprimer le droit exorbitant du minage s'étoit répandu dans nos campagnes : au commencement de Janvier le bruit courut qu'il étoit aboli : le Peuple qui se flattoit le crut avidement. Tout d'un coup le Marché fut inondé de toute sorte de grains; les prix baisserent. Mais l'erreur étant reconnue, les Laboureurs déclarerent, en plein Marché, qu'ils ne viendroient pas y porter des grains pour payer un gros impôt. Le Marché suivant, la fourniture fut réduite à moitié. Voilà de ces faits qui éclairent & qui font sentir le prix de la liberté & la nécessité de la rendre parfaite par l'immunité.

De Paris, *le 28 Février.*

Le Réglement qui condamnoit à une sorte d'amende, c'est-à-dire, au payement de divers droits ceux qui passeroient des baux de terres pour un terme plus long que celui de neuf ans, avoit-il pour objet de grossir cette branche de fiscalité? Il ne l'a point rempli : son effet a été celui d'une prohibition absolue : les baux des terres se sont resserrés dans un intervalle de neuf années. Il a fallu dès-lors renoncer à tous les genres de défrichemens, de plantations, d'améliorations quelconques dont les Fermiers ne voyent les fruits que dans l'éloignement & hors de la portée des baux. Dès-lors le Cultivateur s'est regardé comme étranger sur la terre qu'il affermoit : il n'a plus vu qu'un lieu de passage là où la nature demandoit pour lui un domicile stable : ses intérêts se sont séparés de ceux du Propriétaire : il a cultivé, pour ainsi dire, du jour au jour, dans la crainte de ne semer que pour autrui : sans cesse exposé à des déplacemens onéreux, il a été obligé ou de subir des conditions trop dures ou de se résoudre à de fausses dépenses. On a vu la briéveté des baux influer en France sur la décadence de l'Agriculture, autant que leur longueur contribuoit en Angleterre à sa prospérité.

Le vice du Réglement vainement fiscal avoit été depuis long-tems reconnu. En 1762, M. Bertin, alors Contrôleur Général des Finances, délivra de cette tyrannie, par un *Arrêt du Conseil du 8 Avril*, les baux à ferme des biens-fonds qui seroient passés pour des termes de neuf à vingt-sept ans, & par lesquels les Fermiers seroient chargés de défricher, marner, planter, & autrement améliorer les terres comprises dans ces baux, & situées dans les Généralités de Paris, Amiens, Soissons &c. Un *Arrêt du 1 Octobre 1765*, rendu à la requête du Syndic Général du Languedoc, déclara le précédent commun avec cette Province ; & ces baux furent de même exemptés des droits d'insinuation, centieme ou demi-centieme denier, & droits de franc fief, soit qu'il y fût fait mention ou non d'améliorations quelconques. Enfin par un *Arrêt du 12 Janvier 1772*, l'exemption fut appliquée aux longs baux qui auroient pour objet *des landes & des terres incultes*, dans toutes les Provinces, avec une exclusion expresse de tou-

tes les terres quelconques *en valeur ;* ce qui interdisoit les améliorations dépendantes d'une longue tenue, quoique non-moins importantes, non moins nécessaires, non-moins dignes de toute faveur.

Le Ministere actuel, trop éclairé sur l'intérêt de l'Agriculture, trop jaloux du bien public, pour laisser subsister un abus gratuitement désastreux, ne l'a pas oublié dans son plan de réforme, de liberté, de soulagement & d'encouragement. Le Roi considérant que les biens fonds de la campagne, en pleine valeur, étoient susceptibles d'améliorations ; que ces améliorations ne méritoient pas moins d'être excitées que les exploitations des biens incultes ; & que la plûpart des Cultivateurs ne s'en occupent & souvent même ne peuvent s'en occuper qu'autant qu'ils esperent trouver dans une jouissance plus longue que celle des baux ordinaires, le moyen de se dédommager des dépenses que ces opérations entraînent, a exempté, par un *Arrêt de son Conseil du 2 Janvier 1775, les baux des terres, soit incultes soit en valeur & de tous autres biens-fonds de la campagne, dont la durée n'excédera pas vingt-neuf années, qui seront passés à l'avenir pardevant Notaires, des droits d'insinuation, centieme ou demi centieme denier, & de francfiefs. A l'égard de ceux au-dessus de neuf années qui auront pour objet des maisons & autres immeubles sis dans les Villes & Bourgs, ou la perception de rentes, cens & droits seigneuriaux, sans aucune exploitation rurale faite par le Fermier, il ordonne qu'ils continueront d'être assujettis aux droits de centieme ou demi centieme denier ;* attendu que ces objets ne sont point par leur nature susceptibles des mêmes améliorations.

Arrêts du Conseil, deux du 30 Décembre, un du 13 Novembre 1774, qui fixent *les sommes à payer à Laurent David, pendant chaque année de son bail, pour tenir lieu de contrôle des actes des Notaires & sous signatures privées, insinuations laïques, petit-scel, centieme denier & droits d'usage, dans la Province d'Artois* (140,000 l.), *dans le pays de Labour* (4200 l.), *dans la Province de Flandres* (210,000 l.).

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Décembre 1774, registré en Parlement le 7 Janvier 1775, portant établissement d'un Hospice dans les Ecoles de Chirurgie de Paris. Fondation de six lits pour des indigens de l'un & de l'autre sexe, attaqués de maladies chirurgicales graves & extraordinaires. Dotation, sept mille livres, à mille livres par lit, & mille livres d'appointement pour un Professeur-Démonstrateur de Chymie chirurgicale, chargé de tenir & délivrer les médicamens pour les malades &c.

Arrêt du 11 Décembre 1774 & Lett. Pat. registr. en la Cour des Monnoies le 5 Février 1775, qui ordonnent que les pieces de six, douze & vingt-quatre sous ne pourront entrer dans le payement que pour appoint & en especes découvertes.

Autre du 18 Juin, *portant Réglement pour la police intérieure du nouvel Hôtel de la Monnoie de Paris.*

Ordonnance du Bureau des Finances de la Généralité de Paris du 10 Janvier 1775, concernant la suppression & la formation de nouveaux chemins à Mitry-en France ; portant défense au Juge & au Procureur de Mitry de s'immiscer dans la connoissance des matieres attribuées au Bureau des Finances.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Copie de la Lettre en réponse à celle insérée dans la Gazette d'Agriculture du 12 Avril de l'année passée, qui annonce divers travaux remarquables.

Monsieur,

Je dérobe quelques instans à mon attelier rustique pour rendre aux travaux que vous annoncez l'hommage qu'ils méritent. L'admiration générale seroit le tribut qu'ils recueilleroient si nous étions au niveau de ces pays agricoles tels que la Perse & l'Egypte où fleurit jadis avec tant de gloire la science des eaux ; mais il s'en faut bien que nous ayons, à leur exemple, le goût des choses utiles & sur-tout de l'Art fondamental : ses efforts ne trouvent encore parmi nous que la plus dure résistance ; résistance de la part de l'ignorance qui veut prendre le ton du sçavoir ; résistance de la part de la routine qui, voyant son empire ébranlé, met toutes ses forces en action pour repousser les ennemis qui l'entament ; résistance

de la part de la mauvaise foi qui falsifie l'état des récoltes pour affiler l'arme du ridicule dont on perce ces Novateurs, ces gens à expériences qui osent se soustraire à la tyrannie de l'usage. Le pays que j'habite me fournit les traits de ce tableau trop capable d'inspirer le découragement à quiconque ne sçait point que l'activité la plus opiniâtre est la mere des succès. C'est d'après cette vérité qui maîtrisoit M. Falquet que j'ai pris la résolution d'aller voir au printems prochain le fruit de son génie, persuadé que vous aurez la complaisance de m'expliquer de vive voix les opérations qui l'ont fait éclore, & de me communiquer votre réponse par la même voie que je prens pour solliciter vos lumieres.

J'ai l'honneur d'être &c.

I I.

Seigle de S. Jean.

Ce seigle est ainsi appellé en Allemagne, parce qu'on le seme à la S. Jean. Il est aussi connu sous le nom de *seigle-buisson*, parce que des épis nombreux forment sur la même tige une sorte de buisson ou de couronne. Les Agriculteurs de la Marche qui l'ont cultivé avec avantage le nomment *seigle de Hongrie*, à cause qu'il leur est venu de ce Royaume. La Hongrie l'a reçu de Norwege d'où il est originaire. Ce grain peut être semé même sur le terrein le plus ingrat. Il prend à tems des racines assez profondes pour resister à toute sorte de vents, & assez de vigueur pour ne point céder aux rigueurs de l'hiver.

Un Econome de la Marche-Brandebourg a exécuté cette culture en grand de la maniere suivante.

Il avoit semé, à l'époque donnée, une quantité considérable de ce grain dont il fit faucher l'herbe. Ce fut un excellent fourage dont la valeur montoit à environ deux cens risdales. Il tint lieu d'avoine. L'Econome en donna aux brebis avec de la paille hachée, aux bêtes à cornes avec de la paille coupée & bouillie avec du seigle de l'espece en question. Cette nourriture engraissa ses animaux. De-là provint une charretée de fumier qui fit plus d'effet que trois charretées de fumier ordinaire.

Ce seigle étant extrêmement fort, il faut le semer fort clair. On n'en employe que la moitié ou le tiers de la semence d'autre seigle, selon la qualité du sol. Il rend huit ou dix là où le seigle commun ne donne que six ou huit. Après qu'il a été fauché en verd, on le croiroit détruit, plus de signe extérieur de vie. Après l'hiver, il reparoit, pousse avec force, & produit beaucoup plus de tiges & d'épis que le seigle ordinaire.

Nous ne doutons pas de ces faits. Supposés vrais, est-ce à l'espece même du grain qu'il faut attribuer les particularités qui semblent le distinguer du seigle ordinaire? Ne seroit-ce pas plutôt à la différence de culture? Si les tiges forment des buissons, n'est-ce pas parce qu'il est semé fort clair? N'en seroit-il pas de même des especes ordinaires? Ces mêmes especes semées à la S. Jean ne donneroient-elles pas aussi d'abord un fourage, ensuite une production plus vigoureuse, enfin une meilleure récolte? Nous fondons ces conjectures sur plusieurs observations. Il est plusieurs fois arrivé que des grains tombés par hasard des gerbes, ont ensemencé un champ, & qu'il en est résulté des effets pareils à ceux que nous venons de décrire. M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire, vient encore de nous communiquer une expérience exactement semblable par rapport à l'avoine. Ce qu'il y a de remarquable dans celle-ci, c'est que l'avoine récoltée ensuite paroit avoir en quelque sorte changé de nature; elle a été plus noire & plus grosse. Il seroit donc très-important d'essayer le nouveau genre de culture que ces essais indiquent. En jettant à la S. Jean la semence en petite quantité, vous serez d'abord récompensé par le fourage. Si ces semailles manquoient, vous auriez encore pour ressource celles de l'hiver & celles du printems. Cette vue n'est peut être point à négliger.

I I I.

A V I S.

Le Nécrologe des Hommes célebres morts dans le courant de l'année derniere est imprimé; ce volume contient les Eloges de MM. de la Condamine, de Pont-de-Veyle, Tannevot, Dupré de S. Maur, Mariette, Hériffant, Dorigny, Frezier, l'Abbé de Villard, le Gout de Gerlaudet & Blondel.

On trouve à la fin de ce volume l'étiquette des différens deuils de famille.

Cet Ouvrage ne se distribue qu'au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur à Paris ; la souscription est de 3 l. pour Paris, & de 6 l., port franc, pour la Province ; le même prix pour la souscription pendant un an aux annonces des deuils de Cour.

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Février 1775, au Samedi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 22 à 27 l. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 26 à 27 liv. 5 s. ; le seigle, de 15 l. 5 s., 15 l. 10 s. à 17 l. ; l'orge, de 11 l. 5 s., 11 l. 10 s. à 12 l. aussi *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Février 1775, au Samedi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 16 liv. 5 s. à 18 l. ; *idem* à la Greve de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Mars 1775, de 50 à 51 livres ; *idem* nouveau de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41 ; *id.* nouveau, de 38 à 39 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

V I.

Changes de Paris, *du* 28 *Février* 1775.

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	182 ¼
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 ½
Gênes	93 ½ à ¾
Lyon *Rois*	au pair.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 1 *Mars* 1775.

	#	ß
Or de Portug. à	717	
Du Mexique à	712	1
Du Perou à	704	2
Les guinées à	717	
Ducats à	97	3
Or fin à 23 k. 31 32.	99	7
Or à 20 karats à	83	14
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	14
Piastres à	48	12

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi* 27.	*Mardi* 28.	*Merc.* 1 *Mars.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1900	1897 ½ 95	FERIE.
D°. 16/25es	1220		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	413		
Rescriptions	8 ½ 9 8 ½	98 ½	
Bil. des Fermes.	3 ½	4	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 16 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 25 Novembre.*

LES tempêtes qui ont regné sur différentes mers ont eu des suites terribles : nous avons appris la perte de plusieurs bâtimens.

DE DRESDE, *le 28 Novembre.*

Il y a quelque tems que la porcelaine de Saxe a été défendue dans des Etats voisins : en conséquence la porcelaine étrangere vient d'être défendue dans cet Electorat. Chaque Etat perd à ces prohibitions le débit de sa propre marchandise, les commerces entrelacés dans celui-là, le bon marché & la perfection qu'amene la concurrence. Que gagnerons-nous à la représaille ? Un meilleur débit intérieur de notre porcelaine ? Ce sera bien le profit de la Fabrique, mais non celui de la Nation, car ce sera la Nation qui payera, & payera plus cher à raison du monopole. La dépense en porcelaine n'étant pas propre à vivifier le terroir, plus elle sera forte, plus l'Etat en souffrira. Enfin il sera privé du débouché qu'ouvroit à d'autres marchandises l'échange de la porcelaine étrangere. Celui qui frappe le second coup ne guérit pas le mal que lui a fait le premier, il se fait une autre blessure.

DE BRESLAU, *le 29 Novembre.*

La Société Patriotique, peu satisfaite des méthodes connues d'élever les abeilles, demande pour la fin d'Avril de l'année prochaine,

1°. Le meilleur modele d'une *demeure* quelconque propre pour les abeilles, soit ruche, soit caisse &c, préférable à toute autre connue dans ce pays, avec les preuves & les expériences qui constateront sa supériorité.

2°. Le modele d'une de ces ruches, faites de troncs d'arbres creusés, en usage dans le pays, usage vicieux que la Société ne se flatte pas de supprimer ; de maniere que cette ruche soit aisée à transporter, & qu'il soit facile d'en reboucher les trous nécessaires pour en enlever le miel & la cire, ainsi que de la nettoyer sans se servir de bâtons.

La Société proportionnera les Prix à la bonté des modeles, & payera les modeles qui répondront à ses vues.

On attend l'exécution du projet formé de creuser de nouveaux canaux pour lier le commerce des différentes Provinces de la Couronne & lui attacher le commerce étranger. Les dernieres entreprises de ce genre ont coûté la vie à tant de gens de professions très-utiles quil sera sans doute pris des précautions pour éviter de semblables pertes, presque toujours à craindre dans les grands desséchemens & remuemens de terres. C'est-là, ce semble, un des genres d'ouvrages publics auxquels il convien-

droit d'employer les criminels qui presque partout sont perdus pour l'Etat ou onéreux à l'Etat.

Il y a, par exemple, tel pays où l'on compte quinze mille Galeriens & pas une galere. Ils sont dans les Ports à tâcher de mal-faire, ou dans les arsenaux à ne rien faire qui vaille, parce qu'ils ne sont pas du métier, & qu'avec une chaîne aux pieds, ils ne sont bons pour aucun attelier. Cette peine devroit être plus commune en un sens, plus rare en une autre; plus commune, car, par exemple, en Toscane une foule de misérables qu'ailleurs on tue, sont employés aux travaux publics; plus rare, en ce qu'il est des malheureux, tels que les Contrebandiers, qu'il est triste d'y voir condamner, & plus rare encore en ce qu'elle ne devroit point avoir de terme, car elle corrompt les plus honnêtes & corrompt encore les plus dépravés pour les vomir sur la Société. Il faudroit employer tous les vrais coupables précisément à ces travaux où la vie de l'homme est en danger. Marqués au front ou à la joue, comme il a été souvent conseillé, ils ne pourroient fuir, car ils ne trouveroient point d'asyle, & ils seroient dispensés de la chaîne qui embarrasse, occupe une portion du jour, & invite à la rompre. Nechao perdit 120,000 hommes pour avoir voulu couper l'Isthme de Suez: ce trait d'histoire est révoltant, il ne le seroit pas si l'on eût employé des criminels.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Novembre.*

Le Capitaine Draper, arrivé de la Jamaïque à Liverpool, a rapporté que les 12, 13, 14 Septembre, les navires qui se trouvoient sur les côtes de l'Isle de Cuba & de Saint Domingue ont essuyé un violent ouragan, & que ceux qui ont échappé au naufrage sont pour la plûpart hors de service.

Nous apprennons des Isles Orkneys que la mer a été dans leur alentour si orageuse que la communication entre ces Isles a été tout à fait interrompue, & que le commerce a fait des pertes inestimables.

Les Lettres de Scarboroug portent que la tempête du 14 Novembre a fait périr beaucoup de bâtimens marchands allant dans ce Port ou ceux de Berwick, Yarmouth &c.

Les nouvelles d'Antigoa, 20 Octobre, promettent une belle récolte de sucre... Celles de la Nouvelle Angleterre nous apprennent qu'on y a recueilli de riches moissons & que l'année est très-bonne en tous genres. Au Camp de Cambridge, le meilleur bœuf se vend un pence la livre; le boisseau de froment 2 schellings; celui de patates, un sch.; le meilleur cidre, 2 pences le gallon &c. Cette abondance de provisions soutient le courage.

On dit que le Cabinet se propose de punir les Américains en empêchant la liquidation & le payement du papier-monnoie répandu avec profusion par le Congrès. On ne dit pas par quel moyen.

On prétend que la somme de 200,000 l. que rendra le droit additionnel d'un schelling sur les terres, sera distribuée en papiers aux Officiers Ecossois & aux Commissionnaires ou Agens nombreux employés par le Gouvernement en Amérique.

On estime que la guerre d'Amérique coûtera le double de ce qu'a coûté la derniere guerre d'Allemagne. Les billets des Banquiers dévoués au Ministere, montent à une somme incroyable. Il y en a pour un demi-million sous les noms de Harley, Mellish, Fordyce &c.

Les Communes ont accordé 426,904 l. st. pour le service ordinaire de la Marine; 339,151 l. pour la construction & réparation des vaisseaux en 1776 &c.

Nous offrons aux Américains la guerre & la paix de la même main. Les mêmes actes tendent à les intimider, & à les ramener. Tel est le Bill dont le projet adopté à la pluralité de 192 voix contre 64, & lu le 27, est de révoquer les actes qui ont occasionné la rébellion prétendue, & d'interdire & détruire par les armes le commerce des Colonies qui ont envoyé des Députés au Congrès. L'ascendant du Ministere s'est montré dans toute sa force par le refus passé à la pluralité de 163 voix contre 10 de demander au Roi, suivant la proposition de M. Oliver, de qui sont partis les conseils de taxer l'Amérique sans son consentement, d'étendre les pouvoirs de l'Amirauté, de supprimer la Charte de Massachuset, de restreindre la pêche des Américains, d'ordonner le transport des Colons accusés pour être jugés en Angleterre &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le 2 Décembre.*

Le produit des vendanges de ce pays a été médiocre dans certains cantons, plus avantageux dans d'autres : en général la récolte est d'un tiers au-dessous des années ordinaires. On se plaint de la qualité des vins : ils se ressentent, dit on, des gelées qu'il y eut au mois d'Avril, & de la sécheresse qui a regné pendant l'été : on prétend que la maturité des raisins n'a pas été naturelle, ou plutôt qu'elle n'a été qu'apparente, & que les pluies subites du mois de Septembre n'ont fait que les gonfler sans les mûrir. Cependant le tort qui en est résulté varie suivant la nature & l'exposition des terroirs. Les Agens du commerce ne manquent pas d'exagérer le mal aux yeux des Propriétaires dans la vue de rendre la premiere main très facile sur les prix : ils réussissent ; du moins ils ne croyent pas devoir hausser les offres qu'ils font, par exemple, de cent livres & même quarante écus par tonneau au dessous des prix de l'année derniere pour les vins des Palus. Le Propriétaire de cette denrée est donc dans une position bien singuliere ; lors même qu'il n'a pas beaucoup à vendre, il est réduit à mal vendre. Pressé entre le privilége & le Fisc, disette, médiocrité, abondance, il est toujours sur le penchant de sa ruine. Toujours agité par les vicissitudes des saisons & les variations des prix, il faut qu'il s'abandonne à la fortune contraire. Cependant il ne sçauroit y avoir de culture réglée, prospere, stable que d'après la balance des frais & des produits ; & comment former cette balance sur des prix excessivement variables & disproportionnés. Le calcul, boussole de la culture, suppose des prix fixes & à peu près égaux. Si l'on demande comment établir cette uniformité, il n'y a, sans entrer dans des discussions compliquées, qu'à renvoyer au commerce des bleds & à la démonstration des principes appliqués à ce commerce. L'immunité & la liberté font le prix naturel, & ce prix est le plus uniforme comme le plus équitable : sans cela, tous les prix sont forcés, violence & désordre.

Les entraves du Fisc & autres dont il a été parlé ci-devant ne sont pas les seules qui restreignent ici la propriété des vins : elle est en outre gênée par des droits seigneuriaux dont quelques-uns paroîtront bien étranges. Supposons un Propriétaire de vignoble dans certaine Paroisse située à cinq ou six lieues d'ici le long de la riviere en descendant. Il commence, après les vendanges, par faire les avances nécessaires à la réproduction future. A chaque vent de nord pendant l'hiver, à chaque orage en été, dans la sécheresse, dans les tems humides, toute l'année enfin il est dans la perplexité sur le sort de ces avances ; il peut les perdre en un quart d'heure & avec elles ses espérances & ses travaux. Viennent les vendanges : tous les momens sont précieux, qu'on n'en perde pas un seul, si l'on est libre d'en disposer. Enfin le Propriétaire a déjà rangé ses barriques dans son cellier, on acheve de les remplir, il en parcourt les rangs avec une satisfaction proportionnée aux alarmes dans lesquelles il a vécu jusqu'alors... Mais voilà un homme qui se présente à lui. C'est le Fermier ou Régisseur des revenus de l'Abbaye de Ste. Croix, située dans cette Ville. Il s'informe de la quantité de la récolte ; il goûte de toutes les barriques ; il en choisit un certain nombre proportionné à la vinée, les marque, & ordonne au Propriétaire de les porter à Bordeaux dans la cave de l'Abbaye. Il faut que celui ci quitte tout pour les voiturer, ordinairement par eau, à cinq ou six lieues, & à ses frais & dépens.

On ne voit pas quel est de la part des Religieux le devoir correspondant à un droit de cette espece. Le devoir le plus naturel & obvie seroit la contribution aux avances de la culture ; & ils en sont exempts. Seroient-ils fondés sur la tradition des fonds à charge de cette redevance ? C'est une présomption à vérifier ; c'est un problême pareil à celui sur lequel le Gouvernement a voulu s'éclaircir, lorsque par Arrêt du Conseil du 13 Août 1775 il a ordonné que tous Seigneurs ou Propriétaires des droits sur les grains représenteront leurs titres. Dans le cas où la légitimité de ce droit seroit constatée, ne se présenteroit-il pas un autre problême à résoudre ? Celui qui partage avec moi ma vendange, ne doit-il pas partager avec moi la charge de l'impôt mis sur ma vigne ? Si je

dois un dixieme sur la totalité, ne faut-il pas qu'il paye le dixieme de sa portion? Cette portion est un revenu bien net, s'il en est vraîment Propriétaire, est ce à moi à acquitter le devoir de sa propriété? N'est-il pas clair que mon *revenu* propre diminue d'autant, & conséquemment très-vraisemblable que mon impôt particulier devroit être baissé à proportion? Il seroit bon que ces doutes fussent éclaircis, car les principes de la solution auroient l'application la plus vaste & la plus importante.

De Loudun, *le 4 Décembre.*

Quoique le commerce fasse peu de demandes, les prix des grains se soutiennent au cours de 350 à 360 l. le froment, 250 à 255 le seigle, 210 à 215 la bailliarge, 80 environ l'avoine, la fourniture de 104 boisseaux, le boisseau pesant 19 à 20 livres en froment. A ces prix, Marseille & Bordeaux ne sçauroient tirer: malgré cela, il n'y a pas à présumer diminution, peut-être même y aura-t-il augmentation en Février & Avril. Tant que le froment, au Port, ne vaudra que de 320 à 360 l., il n'y aura aucune plainte. Le Cultivateur ne supporteroit pas une baisse au-dessous de 300 l.; il faudroit qu'il mangeât ses avances, ses semenses, les récoltes futures. Quoiqu'on en dise, quand ses tailles & toutes ses dépenses sont augmentées, il est de toute justice & de toute nécessité que ses rentrées puissent se proportionner à cette augmentation: l'envie qui voudroit les ronger, se rongeroit bien les entrailles. Nulle part on ne contestera l'accroissement des taxes, des fermages &c: l'accroissement des dépenses du Cultivateur n'est pas plus susceptible de contestation, si ce n'est dans les refuges de l'ignorance passionnée & décisive. Nous voyons qu'un Valet qui n'avoit, il y a quinze ou vingt ans, que 40 à 50 l. de gages, en gagne maintenant 100 & 120 l.: le Journalier, au lieu de 6 à 7 sous par jour, en reçoit 10 & 12 sans les accessoires: la charretée de fumier, chere alors à 20 & 30 s., se paye 3 & 4 l. & plus &c. Le grain coûte & vaut par conséquent beaucoup plus qu'il ne valoit alors.

Le fumier manque dans ce pays. De tous les objets d'amélioration, celui-là mérite le plus d'être considéré & pris à cœur. Une Métairie de 30 à 40 arpens sera travaillée par deux bœufs ou deux mules; le Métayer aura une vache & peut-être quelques moutons; peut-il faire beaucoup d'engrais avec ce bétail? Il n'y a de fumier que pour une portion de terre à froment. Une telle métairie se tierce pour l'ordinaire: un tiers en jachere l'année précédente, est ensemencée en froment; on serre les bailliarges dans le tiers qui a produit une récolte de cette premiere espéce; la troisieme partie se repose. Peu de prés, mais beaucoup de marais: bonnes terres & foibles récoltes. Avec des prairies & des engrais, nos productions doubleroient.

Les vendanges ont été bonnes dans quelques cantons, passables dans d'autres, chétives ailleurs. Nos vins ne sont pas de la meilleure qualité, peu de force & de corps. Cependant on les enleve pour Paris. Il s'en est vendu à 55, 60 l. les 2 barriques de 30 veltes: ils sont montés à 68, 70, 72. L'eau-de-vie qui étoit descendue à 4 l. 10 s., 5 l. la velte, s'est élevée à 5 l. 5 & 8 s. Le vin en rend peu, cette année.

Nous aurions besoin de chemins pour conduire ces boissons & nos bleds à Saumur, Montsorreau, Chinon, Montreuil &c. Dans cette saison, nous sommes comme embourbés au milieu d'un cloaque.

Prix de nos denrées & marchandises. Feves 250 à 260 liv. la fourniture; haricots 210 à 220... Huile de noix 35 l. le quintal; de chanvre, 34 à 34 liv. 10 s.... Pruneaux noirs 102 à 105 l., le millier pesant; prunes rouges, 32 à 33 l... Gomme d'arbre du pays, 36 l, 10 s. à 37 l.... Anis verd, 44 l.. Coriandre 11 l... Cire jaune 42 s. la livre... Miel, 17 à 18 l. le q.

(*Les personnes qui auroient des commissions à donner pour ces marchandises & autres du pays, peuvent s'adresser à* M. Malherbe, l'aîné, Négociant à Loudun).

De Besançon, *le 5 Décembre.*

Sous un bon Prince, la cause du Fisc est mauvaise. C'est à peu près l'épigraphe que nous lisons à la tête d'un des Mémoires que nos Juge-Consuls ont publiés contre l'Adjudicataire général des Fermes, dans une affaire très importante, pendante au Conseil. Il s'agit du sort de la Franche Comté.

L'Adjudicataire a résolu de clorre les

quatre lieues frontieres de la Province par deux chaînes de Bureaux, l'une extérieure du côté de l'Etranger, l'autre intérieure à l'extrémité de cet espace, pour introduire dans cet intervalle la formalité des acquits à caution sur *toutes les denrées ou marchandises sujettes ou non-sujettes à des droits d'entrée & de sortie.*

Il est fondé sur les *Ordonnances* de 1681 & 1687. Ces Ordonnances regardent les Provinces des cinq grosses Fermes, & la Franche-Comté est Province étrangere, elle ne les connoît pas.

Il a fait valoir l'*uniformité de la régie.* Dans ce cas-là, il faudroit commencer par ôter la cause de la différence, supprimer l'odieuse distinction de Provinces intérieures & Provinces étrangeres, abattre les Bureaux qui séparent la Franche-Comté de la Champagne, de la Bourgogne & de la Bresse. Mais l'uniformité qu'il demande ne feroit que séparer en deux parties étrangeres l'une à l'autre une Province déjà étrangere au Royaume.

La double ligne de Bureaux tirée autour du Domaine des cinq grosses Fermes laisse dans l'intérieur de l'enceinte une vaste carriere libre au commerce : une seconde ligne dans l'intérieur de la Franche-Comté anéantiroit le commerce de la Province. La Franche-Comté a 45 lieues de long sur environ 20 de large ; sa surface est donc de 900 lieues : la chaîne qui fermeroit les 4 lieues de limites dans toutes la circonférence, mettroit 520 lieues hors de la circulation.

Le Fermier se couvre de l'*intérêt du Roi* & de l'*intérêt du commerce national.*

L'*intérêt du Roi* (l'on veut dire du *Fisc*) est aujourd'hui tel qu'il étoit ci-devant ; il y a été pourvu par des regles en vigueur. Si l'on craint que l'intérêt du Fisc ne soit lésé par la contrebande ou la fraude, il n'y a qu'à multiplier les Bureaux de limite du côté de l'Etranger : voilà la barriere. Quel intérêt auroit enfin le Fisc à gêner & arrêter dans les quatre lieues frontieres la circulation des denrées & marchandises qui ne sont ni prohibées ni assujetties à des droits ?

L'*intérêt du commerce national* peut il être de détruire le commerce d'une Province ; & quel droit pourroient avoir quelques Provinces de violer les droits des autres ?

Le Fermier juge très-important de restreindre le commerce de ce pays, & en même tems il le déprise. Il parle avec indifférence des produits des droits, & reproche amerement aux Négocians l'esprit de fraude : cependant la recette du seul Bureau de Jougne a monté, l'année derniere, à 130,000 l. pour les droits perçus sur l'entrée des toiles de coton blanches ou imprimées.

Quel est donc l'objet de sa demande ? Elle n'en a aucun si elle ne cache une perception. Si elle ne cachoit une perception, elle contrarieroit l'objet du Fisc, car elle ne feroit que l'engager dans une forte dépense pour l'érection & l'entretien de nouveaux Bureaux.

La formalité des acquits à caution n'a été introduite que pour assurer le payement des droits ou pour empêcher les versemens en fraude. Or ces motifs ne sçauroient être appliqués au cas présent, soit que les marchandises circulantes soient du pays, soit qu'elles soient étrangeres. Celles-là sont exemptes de droits, celles ci les ont payés à l'entrée. Cette formalité est donc sans objet, si elle ne cache une perception de deniers.

Le Fermier marque un grand désintéressement à l'égard des droits des acquits à caution, il est sincere ; mais ses Commis les perçoivent sur tous les objets indistinctement, même sur ceux que l'Ordonnance des Fermes en excepte.

Ces acquits (dont il vient d'envoyer des exemplaires imprimés à tous ses Bureaux) coûtent, quoique déclarés *expédiés gratis*, 14 sous, 7 pour la délivrance, 7 pour la décharge. (*On nous mande de Pontarlier qu'il y a 7 autres sous à payer pour l'enregistrement du certificat*).

Dans l'espace de 520 lieues qu'enserreroit la double chaîne, il y a au moins 20,000 personnes qui circulent avec des marchandises, des denrées, du bétail : la formalité des acquits à caution rendroit donc au Fermier *quatorze mille livres par jour*, sans compter les fausses saisies &c. &c. &c.

Les impositions tant ordinaires qu'extraordinaires de la Province, ne montoient en 1761 qu'à *trois millions sept cens mille livres environ*, y compris l'excédent de la capitation & les frais de recouvrement : il ne peut pas y avoir une grande différence entre ce produit & le produit actuel. Le résul-

tat des acquits monteroit annuellement à *cinq millions cent dix mille livres.*

L'Adjudicataire, effrayé sans doute lui-même de ce résultat, annonce que la formalité sera restreinte à la partie de la Province, qui touche à la Suisse, aux Comtés de Neufchatel & de Vallengin, aux Principautés de Porentruy & de Montbeillard, & aux Provinces d'Alsace, de Lorraine & de Barrois; ce qui ne couvriroit qu'un espace de 152 lieues.

En attendant, il pousse ses Bureaux vers la Champagne. Les mêmes prétextes & intérêts qu'il a pour troubler d'un côté une possession paisible d'un siecle, il les aura pour attaquer l'autre partie. Enfin en bornant sa conquête à 150 lieues, il y auroit 5846 personnes qui, à raison de 14 sous par chaque acquit, lui payeroient 4092 l. 4 s. par jour, *un million quatre cens quatre-vingt-treize mille six cens cinquante-trois livres par an.*

Cette somme énorme seroit levée sur la partie la plus ingrate de la Province, sur la race d'hommes la plus chargée d'impôt & la plus digne de protection, sur l'industrie & le commerce qui méritent le plus d'égards & d'encouragemens.

L'Adjudicataire se retranche encore: il offre d'affranchir de la formalité les marchandises exemptes de droits, les fromages mêmes, tout ce qui ne fait point objet de commerce.

Plus il se relâche de sa prétention, plus il reconnoît combien elle est peu fondée, odieuse, onéreuse, ruineuse pour les objets qu'il voudroit y assujettir. Le commerce des bestiaux est-il moins important que celui des fromages? Où sont les garans que les Employés respecteroient une branche plus que l'autre? Qu'est ce qu'ils respectent? Tout est exposé à leur poursuite jusqu'à un coupon d'étoffe, à une livre de fil: ils ont exigé un acquit jusques pour le passage des bestiaux d'un territoire à l'autre: l'omission d'un cheval a donné lieu à une saisie &c. Tous ces faits sont constatés par des *certificats* & même par des *procès-verbaux des Commis*. Qui les arrêteroit quand ils ne mettroient point de bornes à leurs extensions? Le pauvre qui tremble à leur aspect, qui peut à peine lutter contre la misere, & qui voit un profit clair à payer une amende ou un *accommodement* plutôt que de soutenir un procès, quand il le pourroit?

Quand les acquits à caution seroient délivrés & déchargés gratis, l'Adjudicataire pourroit encore épuiser le pays par les saisies faites à propos ou mal-à-propos.

Il n'y a qu'à voir la teneur d'un acquit à caution, pour reconnoître combien il seroit facile de tomber en contravention & d'encourir la saisie & les peines pécuniaires par la moindre négligence, le plus léger oubli, le plus petit retard involontaire.

Il n'y a qu'à en voir un. (*Nous avons sous les yeux la copie d'un de ces acquits expédié au Bureau de* Francbourg *le 2 Novembre*, N°. 129, au sieur Bouret *pour du* fromage &c.). Il n'y a qu'à en voir un pour être convaincu que le commerce seroit bientôt arrêté & le pays ruiné, *quand même on ne payeroit point les acquits, quand même on ne craindroit point les saisies.*

Il faut aller chercher un certificat du Curé ou des Echevins pour justifier que la marchandise est du crû ou de la fabrique d'un tel endroit. Il faut aller présenter ce certificat & même la marchandise au Bureau, quelque part qu'il se trouve. Il faut fournir caution domiciliée dans le lieu du Bureau. Il faut déclarer le lieu de la destination & suivre uniquement la route tracée dans l'acquit. Il faut partir dans un terme donné & se faire décharger en un court délai au lieu de la destination. Il faut rapporter des décharges & des certificats. Il faut &c. &c., & se soumettre à ce défaut *à la confiscation, au quadruple, à l'amende.* Un commerce journalier peut-il subsister avec ces entraves?

On en a vu l'effet sur-tout aux dernieres Foires tenues à Mesche & à Saint-Hyppolite, les plus renommées de la Montagne. Un grand nombre de Marchands n'ont pas pu y entrer parce qu'ils n'ont pu faire décharger à tems leurs acquits; d'autres n'y sont entrés qu'en achetant des Employés la préférence pour la décharge; quelques uns ont été exposés à la saisie pour avoir passé de quelques heures les délais fixés &c.

Aussi la réclamation est-elle générale & unanime. Aussi les expéditions des Commis sont-elles quelquefois suivies du tumulte, comme il est nouvellement arrivé à Saint-Claude. Aussi les Marchands en état de se défendre demandent-ils de toutes parts jus-

tice devant les Tribunaux. Aussi nos Magistrats soutiennent-ils jusqu'aux pieds du Trône les droits & les intérêts de la Province avec cette chaleur que le salut public inspire & cette confiance que mérite un Gouvernement tout occupé des moyens de soulager le Peuple, de rétablir le commerce par la liberté, & de donner aux Sujets le soin des trésors du Prince.

Cet article n'offre que le simple extrait de deux Mémoires de nos Juge-Consuls contre l'Adjudicataire des Fermes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Des pois-loups ou lupins.

On a demandé des éclaircissemens sur le *poileux* ou *poiloux* dont on se sert en Dauphiné pour engraisser les terres. C'est le *lupin* ou *pois loup* dont en effet les Cultivateurs du Bas-Dauphiné tirent un grand parti. La Lettre suivante adressée à l'Auteur des *Affiches de Grenoble* donnera quelques lumieres sur ce sujet.

» Vous parlez dans une de vos dernieres » Feuilles de l'abondante récolte du bled » noir; il est un moyen de la rendre plus » abondante encore sans nuire à celle du seigle, bien au contraire; c'est d'enterrer » dans les champs destinés à cette culture » beaucoup de *lupins* ou *pois-loups*, lorsqu'ils sont en fleur. On ne fait pas assez » de cas de cette méthode quoiqu'elle soit » connue: voici ce que j'ai vu réussir au-» delà de toute espérance.

» Au lieu de semer en été les lupins qu'on » veut enterrer, il faut les semer dès qu'on » ne craint plus que le froid leur nuise, & » les enterrer ensuite dans le tems de la floraison. On seme le bled noir sur cette terre labourée, si l'on a enterré avec une » charue attelée de bœufs; il faut la herser » ensuite pour couvrir le grain. J'ai perçu » & vu d'autres personnes percevoir, par ce » moyen, des récoltes de bled noir très supérieures aux autres. Le seigle que l'on » semoit après avoir arraché le bled noir » étoit plus beau que celui qui l'avoisinoit, » & où il n'y avoit eu ni lupins ni bled noir, » & dont le fonds s'étoit reposé. Après la » récolte du seigle, le bled noir qu'on seme » sur ce terrein *enlupiné*, croît mieux qu'ailleurs & plus abondamment ».

II.

Errata pour la Feuille précédente N°. *99.*

1°. A la page 2, sous le titre d'*Italie*, il faut dater de *Ferrare*, l'article daté très mal-à propos de *Florence*. Certes ce n'est pas en Toscane que le régime réglementaire regne sur les bleds: tous nos Lecteurs sçavent que la liberté y est établie, qu'elle y pousse les racines les plus profondes, & qu'elle y donne dans tous les tems les fruits les plus précieux.

2°. A la p. 1, art. de Stralsund, lisez à la premiere phrase & à la derniere. » Les » Etats de ce pays ont été chargés de chercher les moyens d'y rétablir la population... Pour informer (& non *en informer*) » le Gouvernement du fruit de leurs travaux... Quel est l'état de l'Agriculture ?.. » Voilà ce qu'il faut sçavoir, & l'on sçaura » tout ou presque tout ce qu'il importe de » connoître (& non *à connoître.*).

3°. Art. de Leipsick à la 2e. p., l. 3, *ses efforts*, lisez *ses effets*; l. 44, des *biens hypotheques*, lisez des *biens hypothéqués*.

4°. A la 3e. p., art. de Londres, l. 10, tant que l'acte restera dans toute sa *rigueur*, lisez *vigueur*.

5°. P. 4, art. de Marseille, l. 20, une carriere qu'ils *fourniroient*, lis. *fourniront*.

6°. Pag. 5, art. de Tours, 2e. col., lig. 41, les Boulangers ne *pourront* faire de pain, lisez *ne pouvant*.

7°. P. 7, 2e. col., l. 8, il arrive que les secousses qu'elles éprouvent sur le pavé *ne* relâchent, lis... sur le pavé relâchent.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 6 Décembre 1775, au Samedi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 22 à 24 liv.; le nouveau, de 21, 22 à 24 liv. *le septier*; le seigle, de 13, 13 l. 10 s. à 14 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. Le froment à la Grêve, de 20 l. 15 s., 21 à 23 l.; le seigle, de 13 l., 13 l. 5 s. à 14 l.; l'orge, de 12 à 14 l. aussi *le septier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Décembre 1775, au Samedi 9 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de, 21, 22 à 23 l.; *id.* à la Greve, de 20 l. 10 s., 21 à 22 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 13 Décembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 27 à 28 l.; *id.* nouvelle, de 25 à 26 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 26 à 27; *id.* nouvelle, de 25 à 26; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 55 à 56; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 24 à 25; le cent de foin à la Grêve, de 37 à 39 l.

V.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Décembre 1775.*

Or de Portug. à	723 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		marc.
Piastres à	49	12	6	marc.

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 13 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{1}{2}$
Hambourg	185 $\frac{3}{4}$ à 186
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 28 Nov.		Du Mercredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*	
Marsollier ... vres.	H.	Defrance... pples.	F.
Vieillard.... pples.	J.	Viageres....	H.
Viageres.....	J.	Tontine.....	H.
Tontine.....	J.	Boutray .... pples.	J.
Desplaces.. pples.	1er.	Viageres	J.
Viageres	1er.	Tontine.....	J.
Tontine	1er.	Nau..... pples.	J.
Deschapelles. vres.	J.	Viageres	J.
Perpétuelles.	J.	Tontine	J.
Tontine.....	J.	Cochin..... pples.	J.
Cauchy..... pples.	J.	De S. Janvier. vres.	A.
Viageres	J.	Tontine	A.
Tontine.....	J.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2042 $\frac{1}{2}$ . . .	2045	2047 $\frac{1}{2}$ 45 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1315	. . . . .	1320 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	436	436 . . . .
Rescriptions . .	5 $\frac{3}{4}$ 6 5 $\frac{3}{4}$ 6 .	6	6 6 $\frac{1}{4}$. . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 5 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

PRUSSE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juin.*

ON mande de Moſcou qu'un Peuple conſidérable eſt rentré dans la ſociété, dans les atteliers, dans le ſein de familles orphelines, par la liberté que S. M. I. a rendue aux priſonniers détenus pour dettes, réduits par là même à l'impuiſſance de les payer, & entretenus dans cette impuiſſance aux dépens du Public. A ce Peuple s'en eſt joint un autre de fugitifs & de déſerteurs que la clémence a rappellés. Dans toute l'Europe, le code pénal eſt de tous les codes le plus informe, le plus contradictoire, le plus contraire à l'intérêt ſocial, parce qu'il a été fait dans un eſprit de vengeance, le glaive à la main, & plutôt pour l'Autorité que pour la Société. Les Chinois, nos voiſins, ſeuls dans l'univers, ont tendu, dirigés par l'eſprit de famille, au véritable but des peines, la correction, la compenſation, l'utilité publique: autant qu'il eſt poſſible, ils employent les coupables à *réparer* leurs injuſtices & leurs torts: ils tirent le bien du mal: tel doit être l'objet du code criminel.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 7 *Juillet.*

Le Bref Apoſtolique pour la diminution du nombre des Fêtes de ce pays, rend au Peuple vingt-neuf jours de travail par an; & lui permet de gagner vingt-neuf florins de plus par des travaux productifs ou qui influent ſur les travaux productifs. Un Royaume à défricher eſt un monde à créer: c'eſt aſſez de ſe repoſer le ſeptieme jour.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Juillet.*

La Société Patriotique n'a reçu que deux Mémoires inſuffiſans ſur ce ſujet: *juſqu'à quel point la culture des prairies eſt elle néceſſaire, & ne ſeroit-il pas plus avantageux de nourrir les beſtiaux avec des grains?* Cette queſtion appartient à la haute Economie. Lorſque les meilleurs Agronomes ont recommandé les prairies artificielles, qu'ils regardent comme une des cauſes principales de la proſpérité de l'Agriculture de divers pays, ils ne les ont conſidérées qu'en rapport avec les prés & les pâturages naturels. Le rapport ſous lequel la Société préſente aujourd'hui les prairies en général, n'eſt pas moins important. Il eſt à propos de rappeller que la Chine, & ce pays peut être cité en fait d'Agriculture, n'a point de prairies. Le grain n'eſt-il pas une nourriture plus ſaine & plus ſubſtancielle que le fourage? Ces conſidérations doivent être dans la balance des deux genres de culture.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 3 *Juillet.*

Les moiſſons ſont également riches en Sicile & dans ce Royaume. La vigne & l'o-

livier ne promettent pas une moindre abondance.

De Genes, *le 5 Juillet.*

La récolte est très belle dans le territoire de Rome, en Toscane, dans l'Etat de Venise, & généralement en Italie. La qualité des grains n'est pas moins remarquable que la quantité. Les vignes promettent beaucoup dans nos campagnes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 20 Juillet.*

Les dernieres pluies ont fertilisé les campagnes. Les chaleurs hâtent la maturité des grains. Déjà l'on moissonne en divers endroits, particuliérement dans le Pays d'Essex; il a même paru du seigle nouveau dans quelques Marchés. La moisson est aussi commencée en divers cantons de l'Ecosse, comme aux environs de Dumblane; & elle remplit les grandes espérances du Cultivateur. Il y a long-tems que l'on n'a eu, en Irlande, une année si riche, non-seulement en grains mais encore en fruits & en légumes. Dans le Pays de Kent, le Bedfordshire & autres Provinces où la terre paroissoit stérile, il y a un mois, elle a déployé rapidement une fécondité singuliere. Les bleds du Westmoreland & autres quartiers, sont superbes. Dans les Comtés d'Yorck, de Durham, on n'auroit pas osé se promettre ce qu'on recueille : on y coupera le froment dès les premiers jours d'Août. Enfin les trois Royaumes ont les plus grandes actions de graces à rendre à la Providence. Il est encore arrivé la semaine derniere à Liverpool & Falmouth des grains & des farines de l'Amérique.

Le Ciel veut sauver notre Peuple. La foule des pauvres est innombrable, leur misere extréme, leur souffrance vindicative dans certaines contrées. La haute cherté des vivres a excité beaucoup de troubles en divers endroits. Ces mouvemens paroissent insensibles au milieu de l'agitation tumultueuse que cause notre querelle avec l'Amérique : cependant si la terre ne les calmoit par ses promesses & ses bienfaits, ils auroient pu devenir dangereux.

Les Ouvriers des Chantiers & des Ports de Portsmouth, Plymouth, Chatam, Woolwich & Sheerness, après avoir inutilement sollicité auprès du Roi, du Parlement, de l'Amirauté, une augmentation de gages, tâchent d'intéresser la Nation en leur faveur. Ils représentent que leur salaire est resté au taux où il avoit été fixé sous le regne de Charles II, tandis que les prix de toutes les choses usuelles ont prodigieusement haussé. Au lieu de deux schellings & un pence par jour, ils demandent deux schellings & six pences. Leur modération est prouvée par le sort des autres Ouvriers du même genre, qui gagnent à des travaux particuliers trois schellings & six pences. L'augmentation qu'ils desirent seroit, pour 2500 hommes, de 16,250 liv. st. par an. La plûpart d'entr'eux refusent aujourd'hui le service.

On assure qu'il n'y a point d'argent dans le Trésor. Il n'y auroit rien là d'étonnant, puisque la dépense augmente, & la recette diminue. Il y a une perte d'un demi-million dans la seule partie des droits sur les importations de l'Amérique.

Nous apprennons de la Dominique que le Peuple de l'Isle manque de subsistances à cause des troubles du continent, & qu'il est réduit à une petite consommation de viande salée & de poisson.

Des lettres du Sénégal apportées par le Trial-Packet à des Marchands de cette Cité, portent que la guerre qui dure depuis six mois entre les Maures & les Negres, a plongé tout le pays dans la disette, & que la gomme a fait la principale nourriture d'une partie des premiers. On ne croit pas qu'il s'en recueille beaucoup cette année; dès la fin de Mai, le commerce en étoit entiérement arrêté.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perpignan, *le 20 Juillet.*

Les vignes de cette Province promettent la plénitude de récolte que les champs nous ont refusée. Quand toutes les especes de denrées jouiront des mêmes libertés & des mêmes franchises, les compensations qu'offre la nature seront réelles, les biens balanceront les privations, l'abondance ne sera plus à craindre comme la disette.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le 21 Juillet.*

On mande de Bagnols que le beau bled ne vaut plus que 35 livres la ſalmée, que le Marché en regorge, & qu'il y a peu de vente. On aſſure que le froment ne vaut plus que 24 liv. à Lyon. Il y a une énorme quantité de grains à Lunel. Ces circonſtances nous font eſpérer un rabais plus fort que celui qu'il y a eu ici la ſemaine derniere: toutefois il a été de 6 l. par ſalmée, quoiqu'il n'y eût point de bled ſur le Port. Pluſieurs Spéculateurs préſument que l'abondance actuelle des bleds marchands eſt ſortie de magaſins aſſez anciens.

On écrit du Comtat Venaiſſin que la récolte eſt très-belle, & le grain bien net; mais qu'une partie des oliviers a coulé.

Les ſoies manquent chez l'Etranger. Les nôtres ſont déjà preſque toutes vendues à des prix très-hauts. Il y a apparence qu'il s'en fera un grand débit à la Foire de Beaucaire.

On a élevé ici des vers-à-ſoie de Nankin: ils ont réuſſi: les cocons (en trop petite quantité pour être filés) en ſont beaux & de la couleur de la ſoie très-blanche que nous tirons de la Chine. Si la multiplication des graines nous met en état de naturaliſer ces familles étrangeres & d'entreprendre des éducations conſidérables, il en réſultera un commerce très-avatageux non-ſeulement pour le pays, mais pour le Royaume.

Les perroquets dont les Papiers publics ont annoncé, l'année derniere, la fécondité, couvent de nouveau. Les deux premiers œufs ont été caſſés par accident. Dans ceux de la nouvelle ponte, les petits ſont ſur le point d'éclore.

Le rembourſement des Offices municipaux créés par Edit de Novembre 1771, s'effectue par la Province, & les Communautés rentrent dans le droit de choiſir leurs Adminiſtrateurs.

ISLE DE RÉ, *le 22 Juillet.*

Les moineaux s'étoient ſi prodigieuſement multipliés dans cette Iſle que les Cultivateurs renonçoient à enſemencer leurs terres en grains: la récolte étoit dévorée, avant qu'ils fuſſent mûrs. Feu M. le Bailli d'Aulan, Notre Gouverneur, Citoyen bienfaiſant & empreſſé à favoriſer l'Agriculture, avoit entrepris de diſſiper ce fléau, en excitant & approuvant l'engagement volontaire des Habitans à fournir par année tant de moineaux, 24, 18, 12, 6, ſuivant la claſſe dans laquelle ils ſeroient mis au rôle. Il eut la ſatisfaction de voir près de 60,000 têtes ou œufs détruits, dans l'année 1774. Cette chaſſe devoit être continuée, cette année, & juſqu'à l'entier anéantiſſement de la race dans l'Iſle. Il eſt à deſirer que ce projet ſalutaire ne ſoit pas abandonné dans ce pays, & qu'il ſoit ſuivi dans beaucoup d'autres.

Les moineaux détruits, on pourra faire la guerre au gibier, aux bêtes fauves, à toute engeance funeſte aux productions: il ne pourroit y avoir d'oppoſition à cet égard que de la part de ceux qui ne rougiroient pas de prétendre au droit étrange d'être injuſtes & de brûler les moiſſons d'autrui; car enfin nul protecteur de ces animaux n'ignorera que, quand ces animaux ſeroient ſon bien, ſa propriété, ce qui n'eſt pas, ce titre ne donne pas la liberté ou la prérogative de l'employer à bleſſer, à dévaſter le bien, la propriété d'autrui. Le code de la chaſſe eſt fait pour les déſerts: le déſert eſt la patrie du Chaſſeur: le Peuple chaſſeur eſt, entre les Peuples ſauvages, le plus éloigné de la Société civile, le plus ennemi de la Société; car celui qui uſe ſa vie à guetter & pourſuivre une proie veut être ſeul; celui qui s'enivre à jouir des tranſes, des cris plaintifs, du ſang d'un animal, eſt ou devient féroce; celui qui ſacrifie au plaiſir d'une courſe tumultueuſe, d'un miſérable triomphe, d'une pâture vaine, des terres qui auroient porté des hommes & des fruits que les hommes ont faits, n'a pas la premiere idée ſociale & perd tous les ſentimens ſociaux.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le 23 Juillet.*

Déjà les grains avoient baiſſé d'un tiers dans les premiers Marchés du mois: aux derniers, le froment, meſure du poids de 40 livres, eſt deſcendu à 3 l. 10 ſ., le ſeigle à 45 ſ., le reſte à proportion. Ainſi les bleds ne coûtent guere plus à préſent que dans les meilleures ſaiſons paſſées. S'ils diminuoient encore de plus de 10 à 12 ſ., &

cela pourroit être, vu l'abondance de la récolte, le prix seroit trop bas, & le Cultivateur ne pourroit plus faire face à ses charges. On estime communément ici que le Fermier peut payer sa ferme, son exploitation, les droits &c, pourvu que le froment vaille un écu le bichet de 40 livres, & le vin 12 l. la charge de 65 pots, le pot pesant trois livres. Ce n'est pas assez : quand il seroit vrai que ce produit seroit en proportion exacte avec les charges de toute nature, il faudroit encore, dans un état de dégradation surtout quelque bénéfice qui tournât en améliorations : le Cultivateur ne soutiendra pas sa culture, s'il ne l'augmente ; le Propriétaire qui ne travaille point à améliorer son revenu, tend à sa ruine : la culture est dans un état continuel de balancement entre la décadence & la prospérité.

Dans ces sortes d'appréciations, il faut sur-tout considérer les rapports des produits des bonnes & des mauvaises récoltes, & remarquer qu'en tems de disette l'augmentation des prix de la denrée n'est nullement en raison de la diminution de la quantité. Celui qui vend, dans une très-bonne année, cent septiers de grains à 18 liv., total 1800 l. n'aura que 25 septiers à vendre, dans une mauvaise, quand ce seroit au prix très-fort de 36 l., total 900 l., moitié de la premiere recette. Il faut donc que le prix de la bonne année supplée au deficit du prix de la mauvaise ; & c'est un moyen pour que ce dernier ne devienne pas exorbitant. Les bonnes ventes, après les riches récoltes, font les prix plus modérés dans les mauvaises : tout le monde gagne à ce rapprochement, & c'est le but & l'effet de la liberté parfaite.

Il n'est pas nécessaire de fréquenter les Marchés pour reconnoître l'heureuse révolution que la récolte a faite. Ce n'est partout que chant de joie, que cri d'allégresse. Les moissons, si tristes les années précédentes, si tristes que l'Ouvrier regrettoit sa sueur dont il ne recueilloit que la misere, ont été gaies d'une gaîté douce, vive, générale : Moissonneurs, Propriétaires, Glaneurs, tout le monde chantoit, ils étoient tous unis par les liens d'un bonheur commun autant qu'ils étoient ci-devant divisés par leur peine propre. De toutes parts, on n'entend parler que de la beauté, de la bonté des bleds. *Cinq gerbes*, dit l'un, *m'ont donné cent dix livres de grains... Moi, j'ai eu vingt-sept livres de pain de quinze livres de farine...* On n'oseroit garantir la vérité de ce dernier fait ; car nos bleds qui sont d'une excellente qualité & qui font ordinairement ce qu'on appelle le *pain Bourgeois*, ne prennent ordinairement qu'un tiers d'eau. Eh bien ! qu'ils se trompent, ce n'est que l'erreur de la richesse : l'ivresse se dissipera, mais la joie ne s'évnouira pas. Il est des vieillards qui n'ont vu de leur vie tant de seigle ; d'autres qui n'ont jamais vu tant de froment, les uns plus familiers sans doute avec le froment, les autres avec le seigle. Jamais tant de grains, jamais tant de paille, c'est le cri général.

Comme un ame sensible, qui puise sa joie dans le cœur de ses semblables, qui vient de se nourrir de leur douleur, est affectée de ce spectacle ! Comme elle jouit ! Le plaisir, non, le bonheur, la remplit toute entiere : elle le répand par les joies, par les larmes. Que peut-elle envier au reste de la terre, quand elle voit la fête d'une heureuse moisson ? Elle souhaitera, pour l'intérêt de l'humanité, que ce spectacle frappe & pénétre ces pauvres d'esprit, ces cœurs inanimés qui connoissent à peine les fades plaisirs qu'ils ne cessent de solliciter.

Le tems est aussi favorable pour serrer les bleds qu'il l'a été pour les couper. Il ne manque rien aux graces du Ciel.

Le vin est encore assez cher, il baissera, car les vignobles sont bien garnis. Ce n'est pas que les jeunes vignes & les vignes trop drues n'aient ici souffert des brouillards, comme en d'autres pays ; mais il reste plus de sujets de consolation que de peine ; le luxe qu'elles étaloient leur auroit peut-être été nuisible.

Le bétail voudroit du sel... Il est incontestable que les frais de la régie des cuirs absorbent le produit de l'impôt dans ces contrées. Il passe beaucoup de peaux à l'Etranger, il faut donc une troupe honnête de Commis. A la sortie des peaux, les droits sont restitués ; ainsi cette troupe est soudoyée pour rendre ce qu'on a reçu. On dit que les Régisseurs prétendent qu'avant l'établissement de la régie, les droits sur les cuirs étoient plus forts qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ils seront très-heureux de se tromper, car il en résulteroit que c'est leur propre

perception qui détruit cette branche d'induſtrie & de commerce, tandis qu'on a voulu la favoriſer.

Il eſt des plants de chêne qui croiſſent beaucoup plus vîte qu'on ne le penſe communément. Un Particulier, d'une Paroiſſe de la Savoie, vient d'employer à un preſſoir un arbre, de deux pieces de coupe, qu'il avoit lui-même planté dans ſa baſſecour. Pluſieurs Curieux ſant allés le voir; ils ont vérifié que le tronc avoit à ſa racine deux pieds de diametre, & reconnu que l'arbre avoit tout au plus quarante ans.

De Lyon, *le 25 Juillet.*

La récolte eſt belle dans toutes les Provinces qui nous environnent: il eſt des cantons où elle eſt regardée comme une des plus belles qu'il y ait eues depuis vingt ans. Les prix des bleds marchands ont partout baiſſé.

De Douay, *le 25 Juillet.*

Le mois dernier, notre Parlement a jugé un procès très-intéreſſant pour le commerce des toilettes, élevé à Valenciennes entre des Blanchiſſeurs & le Fermier des octrois. Il a été ordonné que les Prévôt, Jurés & Echevins de ladite Ville ſe retireroient pardevers le Roi pour avoir déclaration de ſa volonté ſur l'exiſtence & l'exécution des octrois conſtitutifs de l'impôt de dix & onze patars ſur les toilettes. Il réſulte de ce Jugement qu'il n'a pas prouvé que la perception fût fondée, & encore moins la forme étrange de cette perception. L'impôt en lui-même a été déjà jugé préjudiciable au commerce, par un Arrêt du Conſeil de 1772. Il ſeroit à deſirer qu'il y eût un terme déterminé pour la production des titres, paſſé lequel terme le Fermier ſe trouveroit déchu de toute prétention.

Le Fermier a oſé dire dans un de ſes Mémoires que les Blanchiſſeurs en cauſe ou ſes Adhérans avoient fait inſérer un *libelle* dans la Gazette d'Agriculture du 31 Décembre 1774. Cette homme-là eſt très-pardonnable de ne pas ſçavoir ce que c'eſt qu'un *libelle* & de prendre pour tel l'expoſé public d'une exaction publique. Les efforts qu'il a faits pour intéreſſer des gens en place & le Parlement même contre un Citoyen du reſſort, qui a mérité l'eſtime publique, particuliérement par ſon zele contre les abus nuiſibles au commerce & au bien de la Province, ces efforts ſont au-deſſous du ridicule.

De Cusset, *le 26 Juillet.*

Dans ce pays-ci comme dans tant d'autres, une année abondante en vin réduit les Habitans à la miſere. Nous recueillons fort peu de bled; les côteaux qui nous entourent n'adoptent que la vigne. Lorſque la nature a voulu nous enrichir, Propriétaires, Vignerons, nous ſommes tous ruinés; car les fûts & les droits montent plus haut que ne vaut le poinçon; on eſt loin de retirer les frais de culture, ſans parler de l'intérêt des fonds... Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'après que le vin a payé, il faut que l'eau rougie en paſſant ſur la grappe déjà bien preſſurée, paye. Cette eau s'appelle vin & bon vin quand il eſt queſtion de droits. Si des Marchands s'aviſoient de la vendre comme tel, ils ſeroient à bon droit punis... Cette eau étoit deſtinée à rafraîchir celui qui a fait avec ſa ſueur le vin qu'il ne peut boire.

De Montbazon, *le 28 Juillet.*

M. le Prince de Rohan & de Guemené, Duc de Montbazon, dont les Vaſſaux éprouvent ſi ſouvent la bienfaiſance, ſur-tout lorſqu'ils ont beſoin de ſoulagement, vient de faire à l'Agriculture & au Commerce un nouveau ſacrifice que la reconnoiſſance doit conſacrer. L'Ordonnance ſuivante eſt un modele à mettre ſous les yeux des Grands.

» Jules-Hercules, Prince de Rohan & de » Guemené, Duc de Montbazon, Pair de » France, Lieutenant Général des Armées » du Roi: à tous ceux qui ces préſentes Let- » tres verront, ſalut. Deſirant entrer dans » les vues bienfaiſantes de Sa Majeſté, en » concourant au ſoulagment des pauvres, » dans l'étendue de notre Duché-Pairie de » Montbazon, & rétablir l'abondance dans » les Marchés des Villes de notredit Du- » ché, Nous avons par ces préſentes ſignées » de notre main, contre-ſignées par le Se- » cretaire des Commandemens, & ſcellées » du cachet de nos armes, ſuſpendu juſ- » qu'au premier Janvier 1776, la percep- » tion des droits de minage qui ſe levent à » notre profit ſur les bleds & tous autres

» grains qui sont vendus sous les Halles, » Marchés & tous autres lieux de nos Villes » de Montbazon, Sainte-Maure & la Haye; » défendons à cet effet à nos Fermiers des- » dits droits de les recevoir, à partir de la » publication des présentes, jusqu'audit jour » 1er. Janvier 1776, encore qu'ils leur fus- » sent volontairement offerts; promettant » indemniser nosdits Fermiers, à raison de » leur non-jouissance.

» Ordonnons que copies des présentes, » signées du Secretaire de nos Commande- » mens, seront envoyées ès Sieges desdites » Villes, pour y être registrées, publiées & » affichées, & aux Curés des Paroisses de » notredit Duché, pour y être lues aux Prô- » nes de leurs Messes Paroissiales. Donné en » notre Château de Couzieres le vingt-cin- » quieme jour de Juillet 1775. *Signé*, LE » PRINCE DE ROHAN : *Et plus bas*, par » Son Altesse. *Signé*, LE NORMAND, & » scellé.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre de Lunel, 5 Juillet 1775.

M., il est fâcheux pour les Commerçans de la Ville de Lunel de trouver dans votre Feuille du 27 Juin une lettre qu'on suppose venir de Lunel, où, sous prétexte de venger la supériorité de notre commerce de grains, on a uniquement en vue d'y porter atteinte (1).

Cette lettre part de Montpellier, & nous connoissons la personne qui l'a fait dresser & les motifs qui l'y ont porté : ce n'est pas le bien public qui l'a dictée, c'est le bien particulier.

Ce qui doit vous en convaincre, Monsieur, c'est que les Négocians de Lunel, quoique moins industrieux & moins habiles que ceux de Montpellier, ne le seroient point jusqu'à vous écrire des choses contraires à leur commerce. Ils ne pourroient convenir *que nous ne tirons les bleds du Rhône que lorsque la récolte manque totalement dans le Haut-Languedoc, & qu'il est très-rare que nous en tirions ; que cela n'est arrivé qu'une fois depuis dix ans.*

Nous tirons annuellement & depuis un tems immémorial du bled du Rhône & du Languedoc en même tems, suivant que l'utilité de notre commerce le demande.

Par notre position, nous sommes plus à portée de tirer de grains qui descendent de ce fleuve, que le Commerçant de Montpellier; & ceux qui nous viennent du Haut-Languedoc nous coûtent quelque nolis de plus que ceux qui arrivent à Montpellier; & que si nous ne sommes pas *si opulens, si industrieux & si habiles* que les Négocians de Montpellier, nous sommes moins *ambitieux.*

Il ne faut pas s'étonner si ces Négocians *si opulens, si industrieux & si habiles, se sont approprié des commerces qui paroissoient leur être totalement étrangers* : on s'apperçoit visiblement qu'ils voudroient s'approprier celui dont Lunel est depuis long tems en possession, & écarter la concurrence.

Nous rendons justice au Corps des Négocians de Montpellier; ils font plus noblement leur commerce que ceux qui se plaignent.

Il n'y a dans Montpellier que trois prétendus Commerçans qui fassent passer des grains dans les Cevennes. (*Dans les portraits suivans, il en est un que l'Auteur n'a pas imaginé que nous transcririons : il nous sçaura gré d'avoir abrégé sa lettre*).

Depuis un tems immémorial, nous sommes en possession d'approvisionner les Cevennes, & c'est notre unique commerce. Notre position qui nous met à portée de recevoir les grains qui descendent le Rhône, facilite ce commerce, & la faculté de les faire voiturer dans les Cevennes, quoiqu'en dise la lettre précédente de Lunel, seconde cette facilité.

(1) *Cette lettre a été réellement écrite de Lunel. L'Auteur est un Citoyen désintéressé. On ne* le fait *point* écrire. *Son intention n'est pas de déprimer les Négocians de Lunel : il ne réclame pour ceux de Montpellier que l'égalité ; & ceux-ci, pour la desirer, ne doivent pas être qualifiés d'*ambitieux. *On n'est pas* ambitieux, *pour desirer des avantages communs aux autres & conformes à l'ordre naturel. Quant aux procès que le droit de coupe occasionne, nous avons dit là-dessus ce que l'équité & la prudence nous prescrivoient ; & nous ne croyons pas que notre Gazette comporte sur ce point une plus longue discussion.*

Il eſt vrai que dans certains tems où les pluies & les rigueurs de l'hiver ont dégradé les chemins de Lunel aux Cevennes, nos Voituriers paſſent par Montpellier, & jamais perſonne n'a exigé aucun droit de coupe ni aucun autre droit pour paſſer dans cette Ville où ſouvent nos Voituriers couchent. Les Commerçans de Montpellier ont la même faculté : on n'exige d'eux aucun droit pour ce qu'ils font paſſer debout par tranſit. Pourquoi donc vouloir perſuader au Public que nous ne pouvons donner les grains à meilleur marché qu'eux ?

Nous ne payons, il eſt vrai, que 9 den. par ſetier du bled qui vient par le canal de notre Ville ; mais nous ſommes obligés de le voiturer de la barque chez nous, d'avoir des ſacs pour cette voiture, ce qui nous coûte autant. Les Marchands de Montpellier payent deux ſous ſix deniers par ſetier, des grains qui viennent par leur canal ; mais le Propriétaire de ce canal eſt obligé de fournir les ſacs & de les leur porter dans leur maiſon : c'eſt un ſou par ſetier qu'ils payent de plus ; mais il eſt connu de tout le monde que notre meſure rend un cinquantieme de ſetier de plus que celle de Montpellier. Cependant nos prix ſont toujours regardés comme meſure de Montpellier : voilà qui nous met du moins en égalité de frais. Pourquoi donc vouloir perſuader au Public qu'ils ont des entraves que nous n'avons pas ? Quelle eſt leur vue ? Nous la connoiſſons : c'eſt que celui qui fait écrire ces lettres a un procès avec le Propriétaire du fief de coupe, & qu'au lieu d'inſtruire ſon procès devant des Juges qui rendent la juſtice à qui elle eſt due, il veut intéreſſer le Public & l'Etat dans ſes prétentions. (*Voyez la note ci-deſſus ſur cette conjecture trop haſardée*).

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, BRUNEL.

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 30 Juin 1775.

Vents dominans, nord-eſt & nord ; plus grand degré de chaleur 26 ½ deg., moindre degré de chaleur 8 ¼ deg. ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 1 ligne, moindre élévation 27 pouc. 5 ¾ lignes ; quantité de pluie 36 ¾ lig. ; évaporation 69 lig. ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 19 d. 25 m. 2 ſ. ; température aſſez douce, humide. Maladies. Nous avons eu quelques morts de maladie d'humeur ancienne & invétérée ; point de maladies regnantes. Productions de la terre. Les pluies abondantes ont changé la face des campagnes. Les grains de Mars ſemblent n'avoir point ſouffert de la ſéckereſſe, ceux d'hiver étoient très-beaux. La fleur de la vigne n'a duré que 12 jours ; elle promet beaucoup. On a eu peine à faire les foins ; la récolte n'ira guere qu'à un tiers de celle de l'année derniere.

On a donné dans la Gazette d'Agriculture N°. 50, du 24 Juin, le relevé des regiſtres de toutes les Paroiſſes de la Province du Dauphiné, & on y a fait obſerver la balance très-remarquable des morts & des naiſſances d'un côté dans les Villes, & de l'autre dans les campagnes. En voici le tableau. Naiſſances dans les Villes 3542, dans les campagnes 22519. Morts dans les Villes 3074, dans les campagnes 17460. J'ai mis ces différens nombres en proportion, pour voir de combien les naiſſances l'emportoient dans les campagnes ſur les Villes ; & de combien le nombre des morts excédoit dans les Villes celui des campagnes. Voici ces deux proportions. Pour trouver la proportion, nous avons 3074 : 3542 :: 17460 : 20118. Le nombre des naiſſances n'auroit donc dû être dans les campagnes que de 20118, & il a été de 22519 ; ainſi il excede la proporrtion de 2401. Maintenant pour trouver la proportion du nombre des morts, nous avons 3542 : 3074 :: 22519 : 19544. Le nombre des ſépultures auroit donc dû être dans les campagnes de 19544, & il n'a été que de 17460 ; ainſi il eſt inférieur à la proportion de 2084.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Juillet 1775, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26 l. 10 ſ. à 36 l. 10 ſ. *le ſeptier ; id.* nouveau, de 31, 33 l. 10 ſ. à 36 l. ; le ſeigle,

de 15, 16 l. 10 s. à 17 l. 10 s.; l'orge, de 18, 19 à 20 l. Le froment à la Grêve, de 30 à 36 liv.; le seigle, de 15, 16 l. 10 s. à 17 l.; l'orge, de 17, 18 à 19 l. aussi *le septier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Juillet 1775, au Samedi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte-Saint Michel, le 2 Août 1775, de 63 à 64 livres; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 59 à 60; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 55 à 56; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Août 1775.

Or de Portug. à . .	722	H 8	marc.
Du Mexique à . . .	716	2	
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	721	11	
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	13	
Or à 20 karats à . .	83	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	
Piastres à	49	6	

Changes de Paris, *du 2 Août 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*.....	$\frac{3}{8}$ p. $\frac{5}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 Août.*	*Mercredi 2.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1895 97 $\frac{1}{2}$ . .	1895 97 $\frac{1}{2}$ . .	1897 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	415	415	415 . . . .
Rescriptions . .	7 6 $\frac{3}{4}$ 7 . . .	7 6 $\frac{3}{4}$	6 $\frac{3}{4}$ 7 6 $\frac{3}{4}$ . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{1}{2}$. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Samedi 22. *Messieurs*		Du Lundi 24. *Messieurs*		Du Mercredi 26. *Messieurs*	
Delarue.....pp^lles.	L.	Thevenin... pp^lles.	L.	Defays..... pp^lles.	L.
Viageres	L.	Viageres....	M.	Viageres	L.
Tontine.....	L.	Delamotte..pp^lles.	L.	Defrance... pp^lles.	L.
Cauchy.....pp^lles.	M.	Viageres.....	J.	Viageres	L.
Tontine.....	M.	Tontine	J.	Tontine	L.
.....		Certain.....pp^lles.	M.	Cochin..... pp^lles.	L.
.....		Viageres ...	M.	Gauthier..... v^res.	M.
.....		Tontine.....	M.	Perpétuelles.	M.
.....		Creuzé..... pp^lles.	L.	Marsollier... v^res.	M.
.....		Viageres	L.	.....	
.....		Tontine.....	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 7 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Janvier.*

DEpuis le 10 Novembre, le froid a été trouvé si violent & il est tombé une si prodigieuse quantité de neige, que cet hiver est noté comme un des plus rigoureux qu'on ait essuyés dans ce pays. Au commencement du même mois, on a vu plusieurs hermines blanches sur les rivieres : on annonce cette particularité pour que les Observateurs puissent, avec le tems, s'assurer si ce ne seroit pas le présage d'un hiver précoce. On a écrit dans les contrées de Jemtlande, Médelpadie, & Bothnie occidentale pour sçavoir s'il avoit paru des souris de montagne dans le plat pays. La transmigration de ces animaux promet ordinairement de grands froids. Le sage recueille tout, le tems vient où tout fructifie. Les lettres de Malmoe du 27 Décembre portent que le froid s'est un peu adouci & qu'on espere que la communication se rétablira bientôt entre ce Royaume & le Danemarck.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le* 15 *Janvier.*

On a commencé à publier dans cette Ville une nouvelle Feuille sous le tite de *Feuille périodique pour les gens du commun.* Le but de l'Auteur est d'éclairer le Peuple, de dissiper ses préjugés, d'aiguillonner son industrie, d'adoucir ses mœurs, de contribuer à le rendre plus raisonnable & heureux. Quels que soient ses succès, son dessein est très-louable. Certes il est beau de consacrer ses talens à servir, peut-être sans gloire, cette classe plébéienne qu'on dévoue en quelque sorte à l'ignorance, parce qu'elle ne travaille qu'à nourrir les autres, à les vêtir, à les loger, à leur préparer toutes les commodités de la vie. Mais lit-il ce Peuple? Peut-il acheter l'instruction? Tel qu'il est, il a des yeux & ne voit pas, des oreilles & n'entend pas. Il faut commencer par réformer d'un côté l'éducation qui l'abrutit, de l'autre les abus politiques & civils qui achevent de le rendre incapable de s'élever jusqu'à la raison. Quoiqu'il en soit, s'il arrive que ces Feuilles ne soient pas d'abord très-utiles à ce qu'on appelle le commun Peuple, elles ne seront pas inutiles à une grande classe qui ne croit pas en être, & de l'une à l'autre.

DE BERLIN, *le* 15 *Janvier.*

Le Gouvernement a consacré 76000 risd. à l'entretien des pauvres des nouvelles Maisons de Potsdam & de Berlin. Il se propose de leur assigner une somme annuelle de 60,000 rixd., jusqu'à ce qu'il ait été formé un fonds de 500,000 pour les doter. Il ne seroit pas peut-être hors de propos de calculer si ces 60,000 risdal., levées sur le

Peuple, ne lui en coûtent pas plus de 120 ou 150,000; & si la remise d'un impôt onéreux & la distribution de quelques sommes infiniment moins considérables, faite dans le sein même des pauvres familles, ne seroient pas beaucoup plus favorables au Peuple & aux pauvres que ces établissemens dispendieux qui, quelque riches qu'ils soient, ne le sont jamais assez. Un impôt pour les Hôpitaux est une source de misere en faveur de la misere. Ce sont là de simples réflexions que l'on soumet à la sagesse de ceux qu'inspire une vraie tendresse pour ces malheureux.

De Koënisberg, *le 16 Janvier.*

En 1774, il est né dans cette Ville 1093 garçons & 1078 filles, mort 1048 du premier sexe & 1050 de l'autre; 750 mariages... Il est entré par eau 15,250 huitres; 133,351 liv. de café; 18,942 de thé; 9206 tonneaux de vins de France, sans compter pour 7964 risd. de vins de Champagne & de Bourgogne; 1,629,099 livres de sucre; 1359 tonnes de harengs de Hollande; 26,673 ton. de harengs du Nord & de Danemarck.. Il est sorti 6393 lasts 46 scheffels de froment; 10,761 lasts de seigle; 46,947 lasts 7 schef. d'orge; 4 l. 38 sch. de malt; 2354 l. 29 s. d'avoine; 990 lasts 38 sch. de pois... Voilà les denrées que nous achetons & celles que nous vendons: s'il arrivoit une vaste disette, nous aurions encore des grains, & nous renoncerions au thé &c; & les autres auroient du thé &c, mais ils n'auroient point de grains. Le commerce actif & habituel des denrées de premiere nécessité donne à une Nation une confiance que les autres ne sçauroient avoir: elle semble, s'il est permis de parler ainsi, exister par elle-même, tandis que celles-là n'ont qu'une vie empruntée & précaire.

De Francfort, *le 24 Janvier.*

Il y a quelques jours qu'il a recommencé à geler ici par un tems tantôt sérein tantôt sombre, de la pluie & une *menue grêle.* Le froid est très-piquant; il souffle un vent du nord-ouest impétueux.

ITALIE.

De Venise, *le 12 Janvier.*

L'exportation des grains est défendue sous des peines très-séveres. Cependant on assure que des Particuliers en faisoient un commerce avec les Suisses & Grisons, ce qui n'est pas vraisemblable s'il y a cherté dans leur canton, ce qui seroit fructueux si la chose est possible. Il vient d'être ordonné aux Officiers des districts de Terre-Ferme de publier la prohibition.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 22 Janvier.*

L'Assemblée de Rhode-Island a fait transporter à la Providence les canons & les boulets du Fort. En même tems, elle a ordonné des achats de munitions de guerre, une distribution d'armes dans les Villes, & une levée de recrues. Les Commandans de cette Milice sont autorisés à la faire marcher partout où le besoin de la Colonie les appellera.

La Société d'Agriculture de Beverley a donné une récompense à M. Sheldon qui s'est distingué dans la culture des patates.

On a reçu dans cette Capitale des essais de soie de Minorque, que nos meilleurs Connoisseurs trouvent aussi belle qu'aucune de celles que nous tirons de l'Etranger.

On mande de la Haïe que, selon les lettres de Pétersbourg, l'état des Finances de la Russie est si embarrassant qu'on pense à mettre les revenus publics en ferme.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Grenoble, *le 17 Janvire.*

Le Parlement a rendu, le 17, un Arrêt qui ordonne à tous les Habitans & possédans-fonds, même aux Fermiers des Seigneurs & autres, de nettoyer, chacun en droit soi, pendant les mois de Janvier & Février, tous arbres & buissons, d'en enlever les coques, pelotons & nids de chenilles, à peine de trois livres d'amende. Pareil Arrêt avoit été rendu le 17 Décembre 1773. On assure que, l'année derniere, il en est résulté quelques avantages; mais ce n'est que par une continuité de soins qu'on peut parvenir à affoiblir cette calamité qui

s'aggrave tous les jours dans nos campagnes & fait disparoître les récoltes en fruits. Les chenilles annoncent, cette année, de toutes parts, une fécondité qui seroit ruineuse si l'esprit de précaution & de prudence ne prévenoit le mal. On remarque qu'une des causes de leur multiplication, c'est la destruction d'une infinité de petits oiseaux qui s'en nourriroient & auxquels on ne cesse de tendre toute sorte de pieges. Comme la chenille des bois sort rarement de leur enceinte & ne se jette qu'à l'extrêmité sur les arbres à fruits, il est permis d'abandonner l'échenillement des forêts. Personne ne sera surpris que l'Arrêt de 1773 n'ait pas eu son entiere exécution ; & l'on desirera que le même objet puisse être rempli par des encouragemens.

Les grains se maintiennent toujours à des prix hauts dans presque toute la Province ; les variations en sont très-légeres.

On écrit de Vinçobres dans les Baronnies qu'un pauvre Paysan de ce village s'est pendu, pour avoir perdu son âne. Sur ce trait de désespoir qui déchire le cœur, on se permet une censure plus que téméraire qui le remplit d'indignation. On écrit, on imprime que *tel est le caractere du Villageois qui supporte plus aisément la perte de sa famille que celle de ses bestiaux ; mais* que *les Observateurs s'en étonnent moins quand ils réfléchissent que l'ame dégradée & flétrie par la misere, ne connoît rien au-dessus de l'intérêt.* Oh ! si l'esprit de famille, les sentimens de la nature, la pureté du cœur se trouvent quelque part, c'est dans les campagnes ; c'est là, plutôt que dans vos Cités corrompues, qu'il faut chercher le bon pere, le bon fils, le bon mari. La misere *flétrit l'ame* sans doute ; mais la femme misérable qui mendie porte son enfant dans ses bras & peut-être un second sur ses épaules. Quand le pauvre paroît si attaché au peu qu'il a, est-ce parce qu'*il ne connoît rien au-dessus de l'intérêt ?* Cruelle accusation ! C'est parce qu'il n'y a presque rien au dessus de l'extrême besoin, de l'extrême nécessité qui ronge, irrite & consume ses entrailles ; c'est parce que le peu qu'il a est tout pour lui & non-seulement pour lui, mais pour sa famille ; c'est, non parce qu'il est plus attaché à un animal qu'à son enfant, mais parce que cet animal, comme on le dit, étoit *sa principale ressource ;* c'est par lui qu'il vivoit & faisoit vivre son enfant & sa femme ; s'il n'avoit perdu qu'un Royaume, il ne mourroit pas. O vous qui parlez au Public & prétendez l'instruire, tenez sur vos levres le frein de la circonspection pour ne pas vous exposer à calomnier légérement le malheureux qu'il faut plaindre, & blasphêmer contre l'humanité quand il faut pleurer sur elle.

DE LYON, *le 28 Janvier.*

Ce n'a pas toujours été pour exercer quelque monopole que les personnes vouées aux mêmes travaux ont desiré d'être réunies en Commmunauté, de former un Corps & d'avoir quelque Protecteur puissant. Les Navigateurs sur les rivieres avoient, plus que d'autres, besoin de ce secours contre les vexations, exactions, & autres tourmens de semblable espece qu'ils étoient journellement exposés à essuyer du moindre Tiran qui, du haut de son fort, les auroit contraints à payer tout ce qu'il lui auroit plû d'écrire sur une pancarte, s'il n'eût redouté l'appui que ces hommes utiles avoient sçu se procurer. Cet Art n'est point sédentaire. Dans le moindre procès, le Marinier est obligé de confier ses intérêts à des mains étrangeres : aussi le plus souvent il néglige les petits objets. Il se soumet à de légeres perceptions que bientôt l'usage & la force convertissent en droits onéreux & indestructibles. Si dans leur origine on les a colorés d'un prétexte de nécessité, d'utilité comme de quelques dépenses pour la protection contre les ennemis & les voleurs, ou pour des travaux dans le lit de la riviere, ces prétextes sont devenus nuls & illusoires en plus d'un pays policé.

Ces abus offrent de puissans motifs de curiosité à satisfaire, & l'histoire fiscale des rivieres dans laquelle on comprendroit tout ce qui a été fait pour l'utilité privée contre l'utilité publique, sur les bords, ou dans le lit même de la riviere, seroit un ouvrage très-intéressant. Voici à peu près les principaux points qu'il nous paroîtroit essentiel de constater.

Où commence la Navigation ?

Pourquoi ne commence-t-elle pas plus haut ?

Où passe-t-elle ?

Où finit-elle ?

Pourquoi ne va-t-elle pas plus loin ? (*Le Rhône ne porte pas jusqu'à la mer*).

Remonte-t-on facilement ?

Le halage eſt-il abſolument impoſſible (comme ſur la Durance ?).

Quels ſont les écueils phyſiques ?

Quelles ſont les digues, écluſes ou portieres à franchir ?

Quels ſont les abordages forcés ?

Quels ſont les ponts à paſſer ?

Quels dangers y a-t-il ?

Quels ſont les péages, droits, octrois & autres frais fiſcaux ?

Où faut-il prendre des Lamaneurs ? Pourquoi ? juſqu'où ?

Quelle eſt la force & la continence des bateaux ordinaires ?

Cette forme eſt-elle la meilleure ?

Quels ſont les frais de conduite d'un bateau d'une continence donnée, à les prendre depuis le plus haut de la riviere juſqu'au plus bas, & les diviſant par ſtations ?

Quels ſont ces frais de conduite en remontant ?

Quelles ſont les denrées chargées ſur ces bateaux ?

Quels ſont les lieux de production ou de Manufacture, ou de premier entrepôt dans le Royaume ?

Quels ſont les lieux de conſommation ?

Quels ſecours & quels encouragemens ſeroient-ils néceſſaires à chaque branche de ce commerce & de cette navigation ?

Ajouter des détails ſur l'hiſtoire naturelle de la riviere.

De Rennes, *le 28 Janvier.*

La Société d'Agriculture de Bretagne, la premiere inſtituée dans le Royaume, étoit reſtée dans le deuil & l'inaction pendant l'abſence de ſon Fondateur (M. de la Chalotais) que nous ne devons louer & honorer dans ces Feuilles que comme un des Citoyens les plus éclairés ſur les grands principes de l'adminiſtration d'un Royaume Agricole & les travaux proſperes du Cultivateur, & des plus ardens pour les progrès de l'Art & de la vérité. Sa préſence va ranimer le zele de cette Compagnie qui a déjà répandu les plus utiles inſtructions.

Les Etats ſe ſont occupés de l'intérêt de l'Agriculture comme de l'intérêt primitif de la Patrie. Quelques traits annonceront aſſez leur prévoyance & leur bienfaiſance. Ils ont accordé, ſur le fonds des haras, une ſomme de 1200 liv., une penſion de 600 l. au ſieur Violot, Eleve de l'Ecole Vétérinaire, pour qu'il forme un établiſſement à Morlaix, & qu'en cas d'épidémie il ſe tranſporte par-tout où il ſera appellé. M. Hely, Directeur des Meſſageries, chargé d'amener d'Angleterre de beaux étalons pour les haras, a parfaitement répondu à leur confiance. M. Thibaut, Secretaire de la Société d'Agriculture, profond Mathématicien &c. a généreuſement concouru, dans cette partie, à remplir le vœu des Etats.

De Dijon, *le 29 Janvier.*

D'un Marché à l'autre, il y a eu quelque légere diminution dans les prix des grains. Mais on a vu combien de droits divers s'oppoſoient à l'abondance & au bon marché de la denrée ; & à ces droits ſe joignent encore les gênes les plus rebutantes. Ainſi, par exemple, l'heure du Marché ſemble avoir été réglée exprès pour éloigner les Vendeurs. La vente ne peut commencer qu'à midi. En hiver dès ſept heures du matin, les voitures commencent à s'y rendre. Si l'on étoit libre de vendre & d'acheter à meſure que le bled arrive, le Vendeur auroit le tems de retourner chez lui, au lieu que dans les jours courts, ſouvent les ventes ne ſont pas achevées à ſept heures du ſoir, & il eſt obligé de coucher dans la Ville. Quand on force les Approviſionneurs à tant de fauſſes dépenſes, comment la denrée ne ſeroit-elle pas chere ? Comment la denrée abenderoit-elle ? Auſſi combien de Fermiers qui aiment mieux aller au loin chercher des Marchés où ils ont la liberté de vendre à toute heure, que de venir ſe ſoumettre à cette tyrannie ? On en voit, juſques de notre Banlieue, qui vont porter leurs grains à Saint Jean-de-Laune, diſtant de cinq lieues de cette Ville.

Déteſtable invention de Monopoleurs ! Comment fut-elle adoptée ? Comment n'en ſoupçonna-t-on pas l'objet ? Comment n'en prévit-on pas les effets ? Comment après une ſi cruelle expérience, ſubſiſte-t-elle encore ? N'eſt-il pas évident qu'elle eſt uniquement au profit du Marchand privilégié qui trouve toujours le haut prix établi dans le Marché où il vend, parce que le réglement en écarte les Vendeurs, & qui en même tems trouve le bas prix proportionnel

dans ceux où il achete, parce que le réglement y rejette les Vendeurs en foule? Pourquoi ces jours, ces heures, ces lieux exclusivement marqués pour la vente? Y a-t-il rien de plus favorable au Monopoleur, au Privilégié? N'est-il pas clair qu'en rassemblant ainsi la denrée en tel tems & tel lieu, il peut à son gré la faire baisser ou hausser selon ses intérêts? Le pourra-t-il, comment le pourra-t-il, quand on vendra partout & à toute heure? Aura t-il dans sa main le thermometre comme il l'a au Marché? La Ville sera-t-elle moins bien approvisionnée, quand le Laboureur, au lieu d'être astreint à tel jour où il sera retenu par des travaux, des affaires, les intempéries, choisira le beau tems, le tems de son loisir pour conduire ses bleds là où il lui sera plus expédient de les vendre? Ne sera-t-il pas également commode au Consommateur de pouvoir acheter à toutes les heures & dans cent greniers à sa portée? Qu'on repasse ainsi tous les réglemens, on n'en trouvera pas un seul qui ne paroisse inspiré par le monopole, qui ne favorise manifestement le monopole, qui ne soit, selon les circonstances, réclamé fortement par le monopole.

De Rouen, *le 9 Janvier.*

Notre Société Royale d'Agriculture, composée de Membres aussi laborieux qu'éclairés, ne cesse de remplir avec des succès distingués l'objet de son institution. Réforme de mauvaises pratiques, essais de nouvelles cultures, éclaircissement de faits douteux, découvertes, tout l'occupe, tout excite son zele, tout est soumis à ses travaux. Elle ne s'en tient pas à éclairer les Gens de l'Art, Elle discute les grands principes qui peuvent le faire généralement fleurir, elle sollicite la destruction des abus qui en pressent la décadence. Depuis son établissement, elle a regardé la simplification & la juste repartition de l'impôt comme le grand ressort de la prospérité. Sûreté, liberté, facilité de commerce, ç'a toujours été là son cri. Le Gouvernement a souvent eu égard à ses sollicitations réfléchies. La liberté du commerce des eaux-de-vie de cidre, article si important pour la Province, est aujourd'hui un des principaux objets de sa sollicitude patriotique. Elle travaille avec la même ardeur à démontrer les abus d'un établissement destructeur des pâturages & des troupeaux de la Normandie.

D'Amiens, *le 31 Janvier.*

M. Pigault de l'Epinoy, Président-Juge des Traites à Calais, a fait distribuer à l'Hôpital & aux Citoyens de la Ville où il habite, des pommes de terre d'Howard. C'est à tort qu'on lui attribue l'honneur d'avoir fait connoître cette precieuse espece. C'est celle que M. Engel a décrite & répandue, dont un généreux Citoyen a déjà fait plusieurs envois gratuits au *Bureau de Correspondance* de Paris, & dont il a été plusieurs fois amplement traité dans la *Gazette & le Journal d'Agriculture.* : M. de l'Epinoy n'en a pas même encore essayé la culture, tandis qu'il a été déjà rapporté une foule d'expériences heureuses dans ces Feuilles. Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. Le zele & la générosité de M. de l'E. n'en sont pas moins dignes de tous nos éloges, d'autant plus qu'il n'a certainement eu aucune connoissance des faits dont nous venons de parler. Ce bon Patriote promet d'envoyer des pommes de terre d'Howard à l'Hôpital d'Amiens & aux personnes qui lui en demanderont.

Quelques Cultivateurs qui ont fait usage des paniers imaginés par M. l'A. Vilin, Curé de Cormeilles, pour la conservation des bleds, ont eu la douleur de trouver, quelque tems après, leurs grains ou attaqués par de petits vers, ou échauffés, ou plus durs à la main qu'ils ne l'étoient auparavant. Plusieurs autres s'applaudissent d'avoir adopté la même méthode. Que résulte-t il de ces expériences contraires? Que les conditions ou les circonstances n'ont pas été les mêmes, & que l'usage des paniers exige d'autres soins, comme M. l'A. V. l'avoit lui-même observé. En remontant aux causes des accidens dont on se plaint, il a découvert que le reproche ne pouvoit tomber sur ses paniers. Les uns y ont déposé leurs grains, avant que l'écorce de tilleul dont est formé leur tissu, fût seche : elle a communiqué son humidité au bled. Des paniers qui avoient reçu en route le brouillard ou la pluie, ont produit le même effet sur le grain. Les autres ont mis dans les paniers du grain qui n'étoit pas sec & qui

se seroit gâté plus vîte par-tout ailleurs, si l'on n'en avoit pas eu plus de soin. Est-il étonnant que le bled se soit échauffé & qu'il ait fermenté jusqu'à favoriser la naissance des insectes dont il contenoit les œufs? Est-ce aux paniers qu'il faut s'en prendre?

De Paris, *le 4 Février.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 4 Décembre 1774, qui ordonne que les droits de visite, de marque & de contrôle, perçus sur chaque piece de draps & de toiles seront affranchis des trois deniers pour livre, tenant lieu des huit sous pour livre ordonnés être perçus par l'Arrêt du Conseil du 18 Novembre 1773. Cet Arrêt a été rendu à l'occasion de la perception abusive que les Régisseurs du droit de huit sous pour livre & les Gardes-Jurés des Fabriques & des Marchands faisoient dans différentes Provinces.

Autre du 20 Novembre, *qui ordonne que les huit sous pour livre continueront d'être perçus en sus du principal des droits de chablage, des Maîtres & Artistes des ponts* &c. L'Arrêt du 15 Septembre précédent n'avoit affranchi des huit sous pour livre que les droits de péage, hallage & autres appartenant à des Princes, à des Seigneurs & à des Particuliers à titre patrimonial ou autre titre équivalent; & il avoit déclaré expressément que les droits attachés à ces Offices resteroient sujets à cet accessoire.

Nous venons de recevoir un *Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entiérement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne & dans les Provinces circonvoisines;* un *Arrêt qui accorde des primes pour les chevaux* qu'on introduira dans ce pays &c. Nous ne pourrons en rendre compte que dans la *Feuille prochaine.*

Parmi ces pieces est un *Avis de M. Vicq d'Azir* sur le traitement publié par les *Maire & Consuls de Condom* & inséré dans notre derniere Feuille. Nous nous hâtons d'autant plus d'en extraire les réflexions, que les éloges que nous avons donnés au Maréchal d'après des témoignages respectables, pourroient peut-être inspirer trop de confiance dans son remede.

M. Vicq d'Azir juge 1°. les symptômes indiqués dans ce traitement insuffisans. 2°. Les frictions avec des bouchons imbus de vapeurs aromatiques, les scarifications le long de l'épine, enfin les couvertures de laine sur le dos de l'animal, préférables au mêlange de sang, de farine &c. 3°. Les saignées trop multipliées dangereuses: trois suffisent pour l'animal le plus vigoureux. 4°. Les forts purgatifs, mauvais. 5°. Les doses de fourages trop considérables. Enfin le conseil de tenir ensemble les bestiaux sains & malades est évidemment funeste &c. &c. &c. Nous reviendrons sur cet Avis d'autant plus important qu'il s'agit de détruire de dangereuses impressions.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Eclaircissemens sur la plante appellée cabuja.

» M., j'ai vu dans votre Gazette N°. 103
» que M. Voytot est fort en peine de se pro-
» curer de la graine de la plante Américaine
» nommée *cabuja*. Il la demanderoit inuti-
» lement sous ce nom. La plante qu'il dési-
» gne n'est autre que celle que les Negres
» nomment *pitre*. J'en ai vu faire du cordage
» qui est d'une force bien supérieure à celui
» de chanvre. Si M. Voytot a quelques rela-
» tions dans l'Isle de la Guadeloupe, il ob-
» tiendra aisément ce qu'il desire; car je
» suis sûr d'en avoir vu le long des bords de
» la riviere Laizard près le Petit-Boud, &
» au haut de la grande riviere de Goniave.
» Il sera facile d'en avoir de la graine. Il
» seroit très-avantageux qu'on pût élever &
» naturaliser cette plante en France...

De Saint-Gilles-sur-Vic, 31 Décembre.

II.

Avis.

Un de nos Abonnés, des Sociétés de Rouen & de Laon, l'un des premiers Cultivateurs du riz sec, en nous envoyant du sien le 28 Janvier, pour satisfaire à l'invitation de la Gazette du même jour, prend la même voie pour informer ceux de Messieurs de la Société de Paris qui en desireroient, qu'en se contentant d'une quantité très-bornée par les distributions qui l'épuisent annuellement dans la Province, il leur en sera donné chez M. le Vicomte de la Maillardiere, rue de Xaintonge auprès du Boulevard.

III.

Prix du froment dans les principaux Marchés des différentes Généralités du Royaume pendant la premiere quinzaine de Janvier, à raison du septier de Paris, avec les variations & les plus hautes & les plus basses valeurs.

	Prix.			Variations.		
Généralité d'Alençon.	₶	ß			₶	ß
Alençon	28	16	...	*		
Falaise	24		...	A.		18
Mortagne	19	11	...	D.		6
Lizieux	23	5	...	*		
Généralité d'Alsace.			...			
Colmar	18	7	...	*		
Strasbourg	18	5	...	D.		
Landau	17	7	...	A.		7
Belfort	21	2	...	D.		
Généralité d'Auch.			...			
Auch	21	9	...	*		
Pau	23	11	...	D.		
Nogaro	20	3	...	*		
Saint-Girons	30	2	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	4	...	*		
Blaye	24	17	...	*		
Condom	21	16	...	A.		12
Nontrom	29	17	...	D.		7
Génér. de Bourges.			...			
Bourges	24	9	...	D.		9
Châteauroux	25	12	...	*		
Saint-Amant	25	14	...	*		
Sancere	22	10	...	*		
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25	6	...	D.		16
Mâcon	28	4	...	*		
Gex	36	5	...	*		
Avalon	21	12	...	*		
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	*		
Nantes	24		...	D.	1	1
Saint-Brieux	28	10	...	A.		6
Morlaix	21	3	...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	22	10	...	D.	1	10
Bayeux	23	10	...	D.		14
Avranches	25	4	...	*		
Valognes	16	6	...	*		
Gén. de Champagne.			...			
Troye	24	3	...	*		
Reims	23	9	...	D.		5
Bar-sur-Aube	24	9	...	*		
Vaucouleurs	18	16	...	A.		5
Généralité de Flandre.			...			
Lille	21	1	...	A.		6
Dunkerque	21		...	A.	1	
Douay	19	5	...	D.		5
Saint-Omer	17	8	...	*		
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	26	13	...	D.	1	6
Gray	24		...	*		
Ornans	27	4	...	D.		16
Vesoul	24		...	*		
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Embrun	36		...	*		
Briançon	38	1	...	D.	1	2
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	21		...	A.		9
Cambray	20	13	...	D.	2	5
Marienbourg	25	3	...	*		
Avennes	15	7	...	D.	2	6
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	28	10	...	*		
Angoulême	28	4	...	A.		18
Brives	29	16	...	*		
Tulle	27	2	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	28	11	...	*		
Saint-Etienne	33		...	*		
Roanne	28	10	...	*		
Montbrison	27	13	...	A.		7
Généralité d'Orléans.			...			
Orléans	24	14	...	*		
Dourdan	25					
Montargis	26	8	...	A.	1	12
Vendôme	20	12	...	A.	1	5

IV.

Errata pour le Journal de Commerce du mois de Décembre 1774.

Page 5, ligne 11, *bien*; lisez *but*.
Page 6, ligne 19, *avoir*; lisez *avoir ici*.
Page 8, ligne 18, *de ses*; lisez *de ces*.
Page 9, ligne 6, *Talcon*; lisez *Falcon*.
Page 12, ligne 24, lisez *comme une statue ressemble à un bloc dégrossi*.
Page 14, ligne 1re, *mais au*; effacez *au*.
Ibid., ligne 24, tous *liés*; lisez tous *lus*.
Page 15, ligne 1re, *des fils*; lisez *avec les*.
Page 16, ligne 2, *lissage*; lisez *lisage*.

Page 17, ligne 22, *liſſage* ; liſez *liſage*.
Ibid., ligne 23, *Liſſeuſe* ; liſez *Liſeuſe*.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 28 Janvier 1775, au Mercredi 1 Février, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 17, 21 à 26 livres *le ſeptier* ; *idem* au Port de la Grêve, de 21 à 27 livres 10 ſ. ; le ſeigle, de 13, 14 à 16 liv. 10 ſ. ; l'orge, de 10 livres 10 ſ., 10 livres 15 ſ. à 11 livres auſſi *le ſeptier*.

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 28 Janvier 1775, au Mercredi 1 Février, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv. ; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le ſeptier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 4 Février 1775, de 48 à 49 liv. ; *idem* nouveau de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40 ; *id.* nouveau, de 37 à 38 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

V I I.

Changes de Paris, *du 4 Février* 1775.

Amſterdam	55	$\frac{1}{2}$	
Londres	31	$\frac{1}{4}$ à 3	16e.
Hambourg	180	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$	
Madrid	15		6
Cadix	14	17	6
Livourne	95	$\frac{1}{4}$	
Gênes	93	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$	
Lyon *Rois*	$\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{8}$	P.	$\frac{0}{0}$ P.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 4 Février 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à	717	3		marc.
Du Mexique à	713			
Du Perou à	706			
Les guinées à	717	3		
Ducats à	97	5		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 20 gr. à	51	17	6	
Piaſtres à	49			

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	Jeudi 2.	Vendredi 3.	Samedi 4.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	. . . . .	1870 77 $\frac{1}{2}$ . .	1880 90 87 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	236	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	76 . . . . .
Emprunt Oct.	FESTE.	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 11 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

D'ARCANGEL, *le 24 Décembre.*

JUsqu'à présent, il n'a rien été statué de nouveau relativement à l'exportation des grains, libre depuis l'institution de la Société Economique de Pétersbourg : mais on craint la prohibition ; on la craint comme un mal, car la liberté a fait un grand bien ; on la craint, parce que le Gouverneur de Casan a défendu à tous les Officiers de son ressort d'expédier des passeports pour des traites de bled, qu'il n'en arrive plus dans les entrepôts qui les déchargeoient ici, que les vivres sont fort chers à Moscou & fort rares dans plusieurs Provinces, & que le commerce n'est en général considéré que comme un objet de réglement, c'est-à-dire, de volonté versatile, & non comme objet de loi, c'est-à-dire, d'ordre immuable.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 14 Janvier.*

Les différentes Maisons établies dans cette Capitale pour le soulagement des pauvres, ont reçu de la charité des Citoyens des secours abondans. L'utilité de la Maison d'accouchement, fondée au mois de Septembre dernier, a bientôt été sensible : elle sauve beaucoup d'infortunées.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 18 Janvier.*

On a ci-devant publié que les épizooties s'étoient de nouveau manifestées dans les Etats Allemands dépendans de la Couronne : mais la Régence a fait annoncer qu'elles n'attaquoient que la Marche de Cremp, notamment les Villages de Guberau & de Grevenkop ; qu'elles n'infectoient que très-peu d'étables ; & qu'on a pris des mesures propres à la circonscrire & à l'étouffer dans le canton.

Il vient d'être défendu par un placard, sous des peines rigoureuses, de maltraiter les Officiers des Douanes & de l'Accise ; défense légitime qui promet au Citoyen une protection réciproque contre les indiscrétions, les caprices, les exactions & les vexations de ces Officiers.

Il a été ordonné à tous ceux qui ont des haras d'envoyer la liste & le signalement des jumens & des étalons qu'ils possedent. Ces ordres inquiettent toujours les Propriétaires qui craignent que l'intérêt public ne vienne heurter leur intérêt particulier, choc qui blesse infailliblement l'un & l'autre.

On a publié à Bergen en Norwege des taxes des grains, dans la vue de mettre un frein à l'avidité des Vendeurs & des Revendeurs qui pourront à leur tour mettre un frein à l'activité du commerce & à la fécondité des terres.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le 20 Janvier.*

Les nouvelles de Lithuanie portent que les froids & les neiges ont forcé le gibier à chercher un refuge & de la nourriture dans les granges ; & que ce qui se vendoit à Wilna trente gros n'en vaut plus que cinq. Il semble que la nature veuille pourvoir par cette espece de chasse à la sûreté & à l'abondance des récoltes.

DE HAMBOURG, *le 20 Janvier.*

Le 14, la nouvelle arriva de Cuxhaven que plusieurs vaisseaux venoient de mouiller dans l'Elbe, après une heureuse navigation. Parmi ces bâtimens, il y en a trois de Bordeaux, deux d'Amsterdam, deux de Pétersbourg, un de Trieste. Tous les navires qui étoient dans la rade de Cuxhaven ont mis à la voile.

DE BERLIN, *le 21 Janvier.*

Il y a quelque tems que M. le Professeur Gleditsch publia un Ouvrage sur les *eaux & forêts* : cette production a été agréable au Roi. S. M., après avoir généreusement récompensé l'Auteur, a ordonné à la Chambre Royale des Domaines de communiquer le Livre à tous ceux qui seront dans ce département. On a beau dire, les récompenses encouragent, ainsi que l'espérance de voir le Public recueillir quelque fruit de nos veilles.

La Société des Observateurs de la nature, établie à Zurich, a fait imprimer une Dissertation qu'elle avoit couronnée, sur la maniere d'arroser les prairies, suivant leur position & la qualité des terres. On le trouve à Zurich chez Zieglern. Il semble qu'un Etat ne perdroit pas les sommes que le Gouvernement donneroit à d'habiles Traducteurs qui feroient passer dans la Langue nationale les bons Ouvrages économiques de l'Etranger.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Janvier.*

Le Ministere paroît déterminé à suivre ses anciens projets contre les Américains. Son avis a été prépondérant dans la Chambre des Lords : on ne doute pas qu'il n'ait le même poids dans la Chambre Basse.... Les Négocians de Londres & de Bristol ont présenté leur requête aux Communes pour demander une conciliation amiable avec les Américains. Quelques-uns des principaux Marchands & Manufacturiers en ont dressé une toute contraire. C'est la balance de la justice, & non celle des intérêts particuliers qu'il s'agit de tenir... Il est encore arrivé en dernier lieu à Liverpool & autres Ports des grains & des farines du Maryland & de Philadelphie : mais vraisemblablement nous serons bientôt privés de ces secours qui nous sont si nécessaires.

SUISSE.

DE BASLE, *le 22 Janvier.*

Il vient de paroître une Ordonnance qui défend aux Maîtres & Garçons Perruquiers de coëffer les filles & les femmes, sous peine d'amende pour les premiers, de bannissement pour les seconds. Il est permis aux personnes du sexe de s'adonner à cette profession & de prendre la place dont les premiers sont exclus. Cette prohibition affiche la corruption des mœurs ; il n'est pas certain qu'elle y remédie. C'est aux chefs de famille à maintenir la pudeur & l'innocence.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX, *le 26 Janvier.*

L'année 1774 a été fort mauvaise pour cette Province. Les bleds ont manqué ; ils sont généralement d'une cherté exorbitante : mais la disette n'est point à craindre ; le commerce a versé des provisions immenses à Marseille... la sécheresse a été si opiniâtre qu'il n'y a que très-peu de fourage ; & le bétail souffre. ... Les gelées prématurées du mois de Novembre ont offensé les olives ; le commerce de l'huile, rare & très chere, ne peut être que d'une très-petite ressource.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Orléans le 30 Janvier.

» Il semble, Monsieur, qu'il seroit d'une

» grande importance dans la circonſtance » préſente de juſtifier par ſes effets, la loi » ſi digne de la reconnoiſſance de tous les » Citoyens, qui briſe à jamais dans l'intérieur du Royaume les funeſtes entraves » dont le commerce des grains étoit accablé ſur tout depuis quatre ans. Ce n'eſt pas » que je ne ſois frappé autant que perſonne » des vérités lumineuſes par leſquelles le » Gouvernement prouve la juſtice & la néceſſité de cette loi; & certainement c'eſt » par elle que le Roi dont le regne s'annonce comme ceux de S. Louis, de Charles » le Sage & de Henri le Grand, commence » d'une maniere efficace la reſtauration de » l'Etat qui, miné ſous Louis XIH, preſque » totalement renverſé ſous Louis XIV, & » les adminiſtrations auxquelles celle de ce » Monarque a ſervi de modele, étoit déſormais ſans reſſource. Mais quelque ſalutaire que ſoit cette loi, il paroit que des » ames ſenſibles, des hommes ſages, de » grands Magiſtrats que les noms ſeuls de » diſette & de monopole effrayent, ne ſont » pas entiérement raſſurés par la belle théorie qui précéde & appuye la loi, & qu'ils » attendent l'expérience pour ſe décider » ſans retour. Il faut donc ſatisfaire leur délicateſſe. Les motifs en ſont ſi reſpectables » qu'on doit ſe prêter à tout ce qui peut » contribuer à diſſiper ſes craintes.

» Orléans eſt une des Villes du Royaume » où les réglemens ſupprimés par l'Arrêt » du 13 Septembre dernier & les Lettres-Patentes enregiſtrées le 19 Décembre ſuivant, ont été plus rigoureuſement maintenus. C'eſt celle où la Police étoit plus » vigilante & plus ſevere ſur le commerce » des grains, & où ont été prononcées les » condamnations les plus graves & les plus » fortes amendes (pluſieurs de *deux mille* » *livres*), contre ceux qu'on a prétendu s'y » être ſouſtraits. On y a craint que la liberté » rendue tout à coup & ſans réſerve n'ouvrît la porte aux abus que l'on croyoit réprimer par une conduite diamétralement » oppoſée. On y a tremblé que les arrhemens, les ventes inconnues dans les maiſons des Propriétaires, dans les greniers » des Marchands, dans les granges des Fermiers, ne dégarniſſent les Marchés & » n'équivaluſſent à leur ſuppreſſion. L'eſprit de charité répandu dans notre Ville » où les pauvres ſont plaints, aimés, ſoulagés, s'eſt alarmé ſur leur ſubſiſtance, & » ſur l'augmentation ſubite que le prix du » pain alloit éprouver par la révolution permiſe. On y a même ſuſpendu pendant » quelques ſemaines l'exécution de la loi, » apparemment pour donner le tems au Peuple de ſe familiariſer avec les principes » qui y ſont établis, ou peut-être retarder » & rendre graduels & moins ſenſibles les » maux que l'on préſageoit devoir être l'effet de la liberté indéfinie de la circulation & du commerce intérieurs des grains.

» D'après ces triſtes préventions, qu'eſt-il arrivé de funeſte à Orléans? Rien. Ces » préventions étoient néanmoins capables » d'engager les Conſommateurs à forcer » leurs achats, & les Cultivateurs & les » Marchands à reſtreindre leurs ventes, & » par conſéquent d'opérer une augmentation conſidérable ſur le prix des grains. » C'étoit-là une ſuite naturelle de l'opinion » publique. *On va accaparer, reſſerrer, transporter; les Monopoleurs n'ont plus de frein: il* » *faut acheter avant qu'ils ceſſent leurs ventes.* » Dans le même tems, ces Monopoleurs » prétendus éveillés par les demandes, le » cri général, & encore mieux par l'intérêt, » devoient préſumer des renchériſſemens, » & refuſer de ſatisfaire le beſoin & la peur » qui s'empreſſoient autour de leur marchandiſe.

» Cependant toute cette terreur n'a été » qu'une terreur panique. Rien n'a changé » en mal depuis l'Arrêt du 13 Septembre. » Les Marchés ont été fournis. Le Citoyen, » le Boulanger, le Marchand ont acheté, » vendu, ſuivant l'exigence de leurs affaires, au tems, à l'heure, dans le lieu où » il leur a plu d'acheter, de vendre. Ils » n'ont été ni contrariés ni gênés. Le monopole dont on s'étoit formé une idée ſi redoutable, n'a pas paru; ou plutôt le monopole qui exiſtoit ſous le régime prohibitif, a été mis en fuite par la liberté, » ſon ennemie néceſſaire dans tous les tems » & dans toutes les circonſtances. Le prix » du bled & du pain n'a pas augmenté; & » la liberté rétablie, raſſurant à jamais les » approviſionnemens, il ſe trouve au contraire, à l'étonnement univerſel, que le » prix du bled & du pain commence à diminuer.

» Quand j'aſſure néanmoins que le prix du » bled & du pain n'a pas augmenté depuis,

» il faut que je m'explique : c'eſt-à-dire, que » l'augmentation doit être conſidérée com- » me nulle : 1°. par ce qu'elle a été ſi pe- » tite depuis le mois de Septembre qu'elle n'a point été ſenſible : 2°. parce que ſi l'on » fait attention à ce mince accroiſſement, » il y en a une cauſe ſi grave & ſi néceſſaire » dans la modicité de la récolte de cette » Province qu'on ne peut refuſer de lui at- » tribuer l'accroiſſement ſurvenu : 3°. par- » ce que *malgré la différence entre la récolte » de cette année & celle de l'année derniere qui » étoit beaucoup meilleure, le prix du bled & » du pain eſt exactement le même que le prix de » l'année précédente.* Ce ſont des faits ; ces » faits ſont publics : je les expoſe, il eſt fa- » cile de les vérifier dans les *Affiches* de cette » Ville ». (*La ſuite dans la Feuille prochaine*).

De Paris, *le 8 Février.*

Les Parlemens de Rouen, de Rennes, de Douai, de Dijon, & le Conſeil Souverain de Colmar ont enregiſtré les Lettres-Patentes concernant la liberté du commerce intérieur des grains.

L'*Arrêt du Conſeil du 8 Janvier* qui, pour prévenir le tort que la perte des animaux aratoires pourroit faire à la culture des Provinces ravagées par l'épizootie, aſſigne *des gratifications pour chaque mulet ou cheval propre à la culture qui ſera vendu dans les Marchés y déſignés*, accorde, pour chaque cheval ou mulet de cette eſpece qui ſera vendu dans les Marchés de *Libourne*, *Agen* & *Condom*, dans la Généralité de Bordeaux, *vingt-quatre* livres, ſi c'eſt avant le 20 Février ; du 20 Février au 20 Mars, *ſeize* livres ; du 20 Mars au 20 Avril inclusivement, *dix* livres.

Pour chaque cheval ou mulet propre au labour, qui ſera vendu dans les Marchés de *Dax*, *Mont-de-Marſan*, *Auch*, *Bayonne*, *Orthès*, *Pau*, *Tarbes*, *Mirande*, *Saint-Sever*, *Oleron*, avant le 20 Février, *trente* livres ; du 20 Février au 20 Mars, *vingt* livres ; du 20 Mars au 20 Avril, *quinze* livres. Après le 20 Avril, il n'y aura plus lieu à aucune prime ou gratification. Ces primes ſeront payées ſur les certificats des Subdélégués, en vertu des Ordonnances de M. l'Intendant, ſur les fonds de la Recette générale. Le Vendeur rapportera un certificat de l'Acheteur, viſé du Subdélégué deſdites Villes, de la vente de l'animal, lequel contiendra les noms, qualités, demeure de l'Acheteur ; & en juſtifiant devant le Subdélégué que les animaux qui ſeront vendus, viennent d'une autre Province que celles qui compoſent les Généralités de Guyenne, Auch, Navarre, Béarn & Bayonne. Pour éviter tous abus, les animaux qui auront été vendus & dont la gratification ſera payée, ſeront marqués à la cuiſſe de de la lettre *P*.

Arrêt du Conſeil du 27 Septembre 1774, *qui continue pendant le bail de* Laurent David, *la commutation des droits d'Inſpecteurs aux boiſſons, & de ceux de Courtiers-Jaugeurs, en un droit de vingt ſous par piece d'eau-de-vie de quatre-vingt-une veltes, dans les Elections de Cognac, Saintes & S. Jean-d'Angeli, Généralité de la Rochelle.* Par cette commutation, le Négociant ſe trouve, pour un droit modique, exempt de deux droits, l'un & l'autre beaucoup plus forts que celui-là, & qu'il eſt ſouvent dans le cas de payer plus d'une fois.

Autre du 24 Novembre, *qui ordonne que les actes qui ſeront paſſés pendant l'eſpace de deux années, entre les gros-Décimateurs ou Curés primitifs & les Curés ou Vicaires perpétuels qui n'auront point opté la portion congrue, & par leſquels il ſera cédé aux Curés des portions de dîmes anciennes ou novales, en échange des novales qu'ils abandonneront aux gros-Décimateurs, demeureront affranchis, par grace, de tout droit d'amortiſſement.*

Autre du 27 Novembre, *qui ordonne que les Maiſons Abbatiales, Prieurales & Canoniales, & tous autres biens des lieux clauſtraux & réguliers, qui ont été ou ſeront mis dans le commerce, demeureront, par grace, déchargés du droit d'amortiſſement, pourvu que l'uſage & la deſtination n'en ſoient pas changés & dénaturés pour toujours ; & à la charge que le droit de nouvel acquêt en ſera payé par les Bénéficiers & autres gens de main-morte, relativement à la durée des baux qu'ils en auront faits ou qu'ils pourront en faire.*

Autre dudit jour, *qui ordonne, conformément à l'article XVI du Réglem. du 13 Avril 1751, que les Eccléſiaſtiques conſtitués dans*

les Ordres sacrés, qui font partie du Clergé de France, & qui seront de condition roturiere, continueront de jouir, tant pour les biens de leurs bénéfices que pour leurs biens patrimoniaux, de l'exemption du droit de franc fief, lequel ne sera exigible & payé que pour raison des biens nobles qu'ils ont acquis ou pourront acquérir à l'avenir. La question agitée entre les Agens-Généraux du Clergé, & l'Adjudicataire des Fermes, paroissoit se réduire à sçavoir si, sous la dénomination de *biens patrimoniaux*, le Réglement de 1751 accordoit l'exemption aux biens d'acquêt, comme à ceux de succession.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait Lundi 6 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 5, 11, 28, 35, 80.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait du Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entièrement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne & dans les Provinces circonvoisines. A Versailles, de l'Imprimerie du Roi, Hôtel de la Guerre.

Les cordons & autres barrieres n'ont point empêché la propagation de la maladie épizootique. Tant qu'elle subsistera dans un pays aussi vaste que celui qu'elle embrasse, on doit toujours craindre qu'elle ne gagne les Provinces voisines, & de proche en proche tout le Royaume. Pour prévenir cette calamité, il faut attaquer le mal dans toutes les parties qu'il a désolées, & s'il est possible éteindre la derniere étincelle de la contagion. Si l'on ne prend ce parti, il y a toujours tout à appréhender de l'avidité, de l'imprudence, de l'opiniâtreté. C'est à l'obstination des Paysans du Condomois, abusés par des Charlatans, c'est à leur obstination à garder les bêtes malades & à les confondre avec les bêtes saines &c, qu'on doit attribuer la violence avec laquelle la maladie a ravagé cette partie de la Guyenne.

S. M. a jugé indispensable de déraciner la maladie dans les lieux où elle a pénétré, Il est constaté que le mal ne se répand que par la communication immédiate ou médiate du bétail malade avec le bétail sain. Les bestiaux isolés en ont été préservés. Il y a donc lieu de se flatter que cette peste est étrangere au Royaume, & de penser qu'elle a été introduite par des cuirs arrivés par mer à Bayonne, & apportés, dit-on, de la Guadeloupe.

Il suit de-là que si dans une Paroisse, on tue & brûle ou enterre les bêtes malades de façon que leurs cadavres ne puissent être une source nouvelle de contagion; si l'on éloigne de toute communication les troupeaux entiérement sains; si l'on renferme dans des étables particulieres les bêtes saines tirées d'étables infectées; si l'on purifie les étables avec les précautions d'une efficacité reconnue, on éteindra le mal. C'est ainsi qu'il a été étouffé dans plusieurs Paroisses tant du Périgord que du Languedoc.

En faisant à la fois les mêmes opérations dans le plus grand nombre de Paroisses qu'il sera possible, & ainsi successivement, l'on peut se flatter de purger entiérement le Royaume de ce fléau; c'est le but des mesures prescrites par Sa Majesté.

Outre le cordon de Troupes qui entoure les Provinces affligées, il en sera établi d'intérieurs pour couper la communication entre des villages renfermés dans l'intervalle des deux cordons & le centre des Provinces attaquées, afin de désinfecter tous ces villages sans craindre l'introduction d'une contagion nouvelle.

Dans chacune de ces Paroisses, un détachement de Soldats & de Paysans, accompagné d'une personne de l'Art experte, & d'une personne chargée des instructions de l'Intendant ou du Subdélégué, exécutera les procédés indiqués par le sieur Vicq d'Azir.

On visitera toutes les étables & tous les bestiaux avec les précautions prescrites. On fera tuer sans délai les animaux malades: on les fera sur le champ enterrer, après avoir fait taillader leurs cuirs, dans des fosses assez profondes pour que les animaux voraces ne puissent les déterrer, & que la contagion ne puisse être répandue par leurs émanations putrides. Le plus sûr sera de mettre de la chaux vive dans les fosses avec les cadavres... On séparera les bêtes saines, on renfermera les bêtes suspectes, pour être

gardées en quarantaine. On purifiera les étables ſuivant la méthode indiquée.

Le ſacrifice des beſtiaux attaqués, loin d'être onéreux aux Propriétaires, leur devient très avantageux. C'eſt une vérité triſte mais certaine, qu'il n'y a contre cette maladie aucun remede sûr; que ſi l'on peut abſolument ſauver quelqu'individu, ce ne peut être que par un traitement commencé dès les premiers inſtans du mal & ſuivi méthodiquement par les Médecins les plus expérimentés & non par des perſonnes vulgaires; que pour en ſauver quelques-uns, on en infecteroit pendant le traitement un grand nombre; qu'avec les ſoins les plus conſtans & les remedes les plus appropriés, on ne ſauveroit pas un animal ſur vingt, ſur cinquante; que quand on auroit une eſpérance raiſonnable d'en ſauver un ſur trois, le Propriétaire ſeroit exactement indemniſé du ſacrifice des beſtiaux tués, en recevant le tiers de leur valeur; que ſi l'eſpérance eſt preſque nulle, comme il eſt notoire, le payement de ce tiers eſt un pur acte de la bienfaiſance du Roi.

Enfin tuer & ſéparer, il n'y a point d'autre reſſource. Il ſeroit indiſpenſable de tuer tout ce qui eſt infecté pour ſauver l'Etat entier: combien ce ſacrifice néceſſaire ne devient-il pas facile, quand le Propriétaire y trouve encore ſon avantage?

Quand toutes les Paroiſſes d'un canton ſeront déſinfectées, le cordon intérieur s'avancera pour embraſſer un nouveau diſtrict & exécuter les mêmes opérations. On laiſſera dans les lieux principaux du premier canton de forts détachemens commandés par un Officier qui ſe tranſporteroit, au premier avis, dans l'endroit où le mal pourroit ſe rencontrer.

Lorſqu'il n'y aura plus lieu de craindre la maladie dans les cantons purifiés, le cordon extérieur ſe rapprochera pour pouſſer de plus en plus le cordon intérieur & les détachemens.

Le cordon extérieur ſera compoſé en partie de Cavalerie, ſoit pour courir après les conducteurs des beſtiaux & les Marchands de cuir qui auroient trompé la vigilance des Gardes, ſoit pour ſe tranſporter rapidement dans les Paroiſſes éloignées où la contagion ſe montreroit au milieu des Provinces infectées.

Le Roi a donné des ordres pour faire marcher dans la Guyenne, ſur différens points, les Troupes néceſſaires.

Il y a peu de Paroiſſes attaquées en Rouſſillon: il ſera facile à M. le Comte de Mailly de faire purifier celles qui ont pu être infectées dans ſon département.

Quant au Languedoc, au Quercy, à la partie de la Généralité d'Auch qui avoiſine le Languedoc, M. le Comte de Périgord fera agir les Troupes qui ſeront ſous ſes ordres pour entamer les opérations de ce côté par autant de points qu'il le jugera néceſſaire.

M. le Comte de Fumel commencera par faire déſinfecter tout ce qui peut avoir été attaqué, dans la Saintonge, dans le Périgord, & ſur-tout dans les environs de Libourne, afin de circonſcrire d'abord la maladie derriere la Dordogne, & d'y replier ſes poſtes. La Cavalerie, répandue dans la Saintonge & le Périgord, ſuffira pour veiller ſur les points où la contagion pourroit reparoître. On nettoyera enſuite l'entre-deux mers, afin de donner à la maladie la Garonne pour limite. On s'attachera à purger le Médoc & les environs de Bordeaux pour ne rien laiſſer derriere. Il ſeroit à deſirer qu'on pût attaquer au plutôt le Condomois. Il paroît que c'eſt le foyer de la contagion le plus actif & le plus permanent.

M. le Comte d'Amou peut avec les Troupes des garniſons de Bayonne & de S. Jean-de-Luz, travailler à déſinfecter le pays de Labourd, & pouſſer enſuite ſes cordons & détachemens dans l'intérieur de la Guyenne, ou vers les vallées, ou du côté des landes.

MM. les Commandans pouſſeront chacun devant eux le fléau, en concertant enſemble leur marche & leurs opérations, juſqu'à ce qu'ils l'aient reſſerré de tous côtés & anéanti. MM. les Intendans recevront des inſtructions pour ſe concerter avec eux, feront payer ſur le champ aux Propriétaires le tiers de la valeur des beſtiaux tués, & pourvoiront aux dépenſes pour la purification des étables; le Roi les autoriſe auſſi à faire payer un ſupplément de paye de deux ſous par jour aux Soldats & Bas-Officiers employés dans les cordons & les viſites des Paroiſſes. A l'égard des Officiers, le Roi ſe réſerve de leur donner des marques de ſa ſatisfaction.

Le Roi deſire très-vivement que l'entre-

prise puisse être consommée, avant le retour des chaleurs qui rendroient plus actifs & plus pénétrans les levains pestilentiels.

On s'assurera par les informations les plus exactes, si la maladie a pénétré en Espagne & si elle y subsiste encore, afin de conserver dans ce cas un cordon pour empêcher l'introduction de bestiaux & de cuirs venant de ce Royaume.

I I.

Nouvelle Manufacture de porcelaine.

» A Clignancour sous Montmartre, le » sieur de Ruelle a établi une Manufacture » de porcelaine dure & de la plus grande » beauté. Elle va au feu. La couverte en » est parfaite ainsi que la blancheur. Ce qui » doit attirer des éloges particuliers au sieur » de Ruelle, c'est que cette couverte est » uniquement de son invention, & que sa » fabrication, sa couleur d'or, la composi- » tion de ses moules, l'élégance des for- » mes, sont les fruits des études auxquel- » les il s'étoit livré dans sa retraite. Cet » Artiste a négligé les manieres usitées de » s'annoncer; mais les Connoisseurs n'ont » pas tardé à le distinguer. Les prix de sa » marchandise marquent sa modération. Le » Magasin curieux du *Petit-Dunkerque*, au » bout du Pont-neuf, n'a pas tenu, cette » année, d'autre porcelaine que la sienne.

» Il seroit sans doute à desirer que l'Au- » teur pût lui-même établir dans la Ca- » pitale, un magasin où sa marchandise se- » roit donnée au prix de la Manufacture: » mais par un art assez commun d'étendre » les privileges, les Marchands Merciers » qui, suivant leurs statuts, n'ont le droit » de tirer des marchandises pour l'appro- » visionnement de Paris que d'au-delà de » vingt lieues de la Capitale, ont intro- » duit l'usage de saisir & de ruiner provi- » soirement, ceux qui veulent vendre dans » Paris, sans avoir commencé par subir le » joug de leur Jurande, c'est à-dire, *sans* » *avoir acheté d'eux, moyennant la somme de* » *dix-sept cens livres, la faculté de débiter* ce » qu'ils ne devroient pas vendre eux-mê- » mes. C'est un des moindres inconvéniens » des Jurandes. Dans le cas présent, la pré- » tention des Merciers impose à tout le Corps » des Citoyens l'obligation de se transporter » à Clignancour, s'ils veulent avoir de la » porcelaine de la nouvelle Manufacture &c.

I I I.

Maniere de détruire les galles-insectes.

M. Rondeaux de Setry, de la Société d'Agriculture de Rouen, ayant eu des pêchers extrêmement maltraités par les galles-insectes, essaya d'abord de les détruire par une lotion alkaline extraite de la chaux vive, ce qui ne fit que les fatiguer. Il employa ensuite avec aussi peu de succès une saumure de sel marin. Mais le vinaigre aiguisé par le sel a totalement détruit ces insectes; M. Rondeaux avoit enduit toutes les branches avec un pinceau trempé dans cet acide.

M. Mustel pensoit que les fourmis sont le fléau des galles-insectes; en conséquence, il ne leur a point interdit l'accès de ses orangers par des ligatures de coton ou par des vases pleins d'eau. M. Rondeaux pense au contraire que les fourmis ne font qu'ajouter un dommage à celui que causent les galles, en venant sucer la plaie que celles-ci ont faite. Cette diversité d'opinions entre deux personnes si instruites a paru assez importante à la Société pour qu'elle les ait priées de réunir leurs observations, afin de fixer la vérité sur un objet qui, futile en apparence, intéresse fort néanmoins beaucoup de Jardiniers.

I V.

A V I S.

Le sieur Dupont recommencera le premier de Mars prochain, dans son Ecole, rue Neuve Saint-Méderic, trois Cours publics, sçavoir l'Arithmétique, la Géométrie Elémentaire qui sera suivie de celle des Courbes, le Calcul différentiel & intégral & son application.

Le sieur Dupont continue ses leçons sur toutes les parties des Mathématiques, & particuliérement sur la Marine; il fait une leçon de Pratique à la campagne une fois par semaine, & donne des leçons gratuites les Dimanches pour les Ouvriers.

On trouve chez le sieur Dupont de jolies chambres toutes meublées pour six

jeunes-gens qu'il ne reçoit que des mains des parens. Plusieurs vont être libres dans peu.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1 Février 1775, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 21 à 26 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 27 livres; le seigle, de 15, 15 l. 5 s. à 16 liv. 10 s.; l'orge, de 10 livres 5 s., 10 livres 10 s. à 11 livres aussi *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Février 1775, au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 17 à 18 l.; *idem* à la Greve, 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Février 1775, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

VII.

Changes de Paris, *du 8 Février 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 3 16e.
Hambourg	180 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 6
Cadix	14 17 6
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{3}{8}$ P. $\frac{3}{8}$ P.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 8 Février 1775.

	#	s	
Or de Portug. à	717	4	*marc.*
Du Mexique à	713		
Du Perou à	706	2	
Les guinées à	717	3	
Ducats à	97	4	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	11	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1895	1897 $\frac{1}{2}$	1895
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	1200	1205	1212 $\frac{1}{2}$ 10
D°. 8es. à 1 coup.	241.	242	242
D° 25es. à 1 coup.		77.	77.
Emprunt Ott.	208	410 12	412.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 22 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 25 Juin.*

LE Roi a ordonnné au College des Finances d'exiger des Baillis & autres Officiers la liquidation des arrérages de leurs comptes. Il n'y a plus de regle & de mesure dans la comptabilité, lorsqu'elle n'est pas assujettie à des époques fixées ou qu'elle peut les éluder sous divers prétextes. L'inexactitude se sauve par les délais & la confusion qu'ils entrainent.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 30 Juin.*

La Compagnie Danoise, créée pour la pêche du hareng, s'est évanouie. Les Intéressés ont été obligés de céder leurs actions au Roi avec perte de la moitié de leur valeur, & de tous les intérêts depuis dix ans. A peine la Compagnie a-t elle été dissoute, qu'il est entré au Port de Copenhague un vaisseau chargé de 90 tonnes de harengs frais qui ont été vendus, pour le compte du Roi, à raison de 80 risd. la tonne, & envoyés tout de suite dans les Provinces méridionales & orientales de l'Allemagne afin de prévenir l'arrivée du hareng de Hollande & autres pays, moins à portée de les approvisionner de bonne heure. Les Hollandois se flattent que l'industrie Danoise ne soutiendra pas l'avantage qu'elle a sur eux pour le tems de l'approvisionnement; & on les accuse de décrier le hareng de leurs concurrens pour l'emporter sur eux. Ces manœuvres quoique souvent elles ayent un moment de succès, semblent être les efforts d'une défiance inspirée par une mauvaise cause. La maniere équitable & efficace de décrier ses concurrens, c'est d'étaler de meilleures marchandises. Il y a bien des années que le hareng ne s'étoit vendu si cher.

DE BREMEN, *le 1 Juillet.*

Les dérangemens apparens de la saison pendant les mois de Mai & de Juin ont excité de la fermentation dans les esprits occupés en différens sens de l'intérêt public. Ceux qui pensent que les Peuples divers, loin d'être ennemis, sont freres, que l'Empire malgré les distinctions de noms n'est jamais qu'une famille, & que l'esprit de fraternité, de famille inspire la bienfaisance & une réciprocité de secours utile à tous, ceux-là ont desiré plus ardemment que le commerce des grains acquît une parfaite liberté dans toute l'Allemagne. D'autres qui ont été intéressés, par les prohibitions & les préférences, dans le monopole & dans la misere des Peuples, se sont efforcés de répandre l'alarme & d'élever de nouvelles frayeurs contre la liberté, tout en enlevant les bleds des Marchés & en achetant les moissons sur pied. Parmi ces derniers, il

en eſt qui reçoivent de tous côtés des lettres écrites ſous leur dictée & remplies de détails lamentables des funeſtes effets des intempéries, de la ſéchereſſe, des gelées, des givres &c. Cependant il eſt certain que la ſaiſon n'a nui qu'à certaines productions & à certains territoires, & que la pluie a circulé d'un pays à l'autre de façon que partout ou preſque partout la plus grande partie des dommages a été réparée.

Enfin on a remis en queſtion *s'il étoit expédient ou non de laiſſer une entiere liberté à l'importation & à l'exportation des grains?* On a remarqué que les Partiſans de la liberté étoient des Ecrivains qui n'ont ni magaſins ni police, qui achetent le pain, & qu'ils ne ſont que les organes ou les amis déſintéreſſés de ceux qui le produiſent. Les Monopoleurs ont, à ce qu'on ajoute, à leurs gages d'autres Ecrivains qui décident magiſtralement qu'une liberté entiere entraîneroit une famine générale, la perte des Citoyens, la ruine de l'Etat, puiſqu'on a éprouvé tous ces maux avec la liberté la plus limitée.

Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que nulle part ces cris ne ſont pouſſés avec plus de force que dans les petites Villes ſans Agriculture & ſans territoire, qu'on affameroit dans quinze jours en arrêtant la circulation. Cette Ville, Hambourg, Lubeck &c. ne ſont pas dans ce cas: elles ont des territoires aſſez étendus, autour d'elles des pays fertiles & la mer & des fleuves qui leur ouvrent les magaſins libres de toute l'Europe. Là les trois Etats, malgré leurs intérêts particuliers, ſont décidés pour la liberté du commerce: ils voyent que ſi leurs récoltes manquoient & s'il étoit poſſible qu'on leur coupât les vivres par terre & par mer, ils ſeroient alors dans le cas où veulent être les Villes ſans territoire, dans la famine faute de liberté. Cependant on écrit dans ces trois Villes contre leur ſentiment. Le grave Magiſtrat, le riche Citoyen, l'Artiſte aiſé liſent phlegmatiquement ces écrits, en allument leur pipe, & n'y penſent plus.

Ceux qui défendent le ſyſtême de fraternité & d'humanité, parlent peu: ils montrent le Necker, le Rhin, la Moſelle, la Meuſe, l'Elbe, le Weſer, fermés & barricadés ainſi que les routes frontieres, & dans la vaſte enceinte des barricades une nombreuſe population qui dépérit, puiſſamment ſecourue & protégée en Arrêts, placards, Ordonnances, injonctions, prohibitions dont le vrai ſens ſe réduit à cette Sentence: *voulons & ordonnons par les préſentes que vous mouriez de faim dans le cours de trois mois à compter du jour de la date deſdites; car tel eſt notre bon plaiſir.* C'eſt ce que l'on a vu, ordonné & exécuté, il n'y a pas long-tems: & la queſtion n'eſt pas décidée!

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 6 Juillet.*

On a avancé dans un de nos Papiers (*Evening Poſt*) que le Congrès général aſſemblé à Philadelphie avoit réſolu que les Colonies ſe ſépareroient de la Grande-Bretagne, & délibéré ſi elles ſe diviſeroient en République du nord & République du midi, ou ſi elles formeroient une aſſociation générale telle que celle des Provinces-Unies. L'Auteur ajoute que l'avis eſt très-authentique, mais ſans produire aucun ſigne d'authenticité; & il défie le Miniſtere de le démentir.

Le Capitaine Patrick, arrivé de la Virginie à Clyde, a apporté des lettres qui marquent que les Negres de Norfolck & autres Villes avoient formé un projet de révolte, mais qu'il avoit été découvert & étouffé. Les Colonies feroient un bel acte d'humanité & de politique, en leur donnant la liberté: elles acquerroient des ſerviteurs & des défenſeurs ardens; elles n'ont dans des eſclaves que des ennemis... Le Comité du Comté de Glouceſter dans la même Province, a réſolu de n'envoyer à la Grande-Bretagne aucune cargaiſon de tabac, avant de ſçavoir à cet égard les intentions du Congrès de Philadelphie.

Les équipages de nos bâtimens pêcheurs à Terre-Neuve ont deux livres de pain à manger par tête chaque ſemaine, juſqu'à ce qu'il leur arrive des ſecours de nos trois ou quatre Ports privilégiés, & pourvu que ces ſecours arrivent de bonne heure.

Des Ouvriers de cette Capitale s'étoient réunis dans le deſſein de ne pas travailler pour leurs Maîtres, ſi ceux-ci ne leur payoient de plus forts ſalaires. Les Maîtres en ont porté des plaintes au Lord-Maire; & quelques-uns de ces malheureux ont été arrêtés. Cette Police n'eſt-elle pas oppreſſive? S'il n'y a des engagemens particuliers, le

Journalier n'eſt-il pas auſſi libre de ne pas accepter du travail que le Propriétaire ou l'Entrepreneur de lui en donner ? Les Maîtres ont beſoin d'Ouvriers, les Ouvriers de ſalaires : cette dépendance réciproque les néceſſite à la concilation ; & s'il eſt permis d'intervenir dans leurs différends, c'eſt à titre de Conciliateur. La Police, par de tels actes de violence, tend à s'arroger le droit de régler les ſalaires, à exercer un deſpotiſme deſtructeur de l'induſtrie, à autoriſer une tyrannie qui mettroit en fuite les Ouvriers & renverſeroit les métiers.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le* 8 *Juillet.*

Les obſervations ſuivantes ont été faites à Marſillargues pendant le mois de Juin.

Les vents de mer ont preſque toujours ſouflé ; le vent d'eſt a dominé ; les tems ont été doux, couverts & pluvieux.

Six jours ſéreins, 24 jours couverts, y compris 13 jours pluvieux & pendant leſquels il eſt tombé 4 pouces 9 lig. $\frac{7}{16}$ d'eau.

Thermometre expoſé au midi : à 17 deg. au-deſſus de zéro, le 19 par un vent d'eſt très-pluvieux ; à 40 degrés les 25 & 27 du mois. Différence 23 degrés.

Thermometre expoſé au nord : à 10 deg. le 2 & à 24 deg. le 25. Différence 14 deg.

Barometre, de 28 pouces à 28 pouces 4 lignes.

Les tems pluvieux & aſſez frais qui ont regné ont arrêté la maturité des bleds & les ont favoriſés en les faiſant mûrir peu à peu. On a commencé à les couper dès le 15 ; il en reſtoit peu ſur pied à la fin du mois. L'épi eſt garni & s'annonce bien ; les gerbes ſont courtes, & il y en a peu à raiſon de la contenance du terrein. Les pluies qui ont regné juſqu'au 21 ont favoriſé la végétation des petites pouſſes inférieures des bleds qui n'avoient pu s'élever juſqu'alors, de maniere qu'on auroit eu beaucoup d'épis, s'il avoit été poſſible de retarder la maturité des épis ſupérieurs & la perception de cette récolte. Les pluies, par le vent d'eſt, ont fait verſer les bleds qui étoient déjà inclinés par la direction des vents de nord qui avoient regné ci-devant ; ce qui a occaſionné une groſſe perte. En les coupant, on laiſſoit beaucoup d'épis, quelqu'attention qu'on recommandât. Les *Glaneuſes* ont bien fait leurs affaires, elles ont trouvé beaucoup d'épis & ils étoient très-bons. Les Moiſſonneurs ont été très-rares, très-chers & très exigeans.

On a achevé de couper les ſeigles vers le 15 ; on en a battu, nettoyé & enfermé. Ce grain eſt beau & a bien rendu.

On a coupé les avoines ; elles ont travaillé juſqu'au moment où on les ſerroit. Elles ſont aſſez bonnes.

Il s'eſt fait une coupe de luzernes au commencement du mois : il n'y a pas eu beaucoup de fourrage ; mais elles ont fait de grands progrès depuis les pluies.

On a coupé les prés bas ; ils ont peu produit & le foin eſt groſſier. Les cocons ont très bien réuſſi ; on les a vendus d'abord de 26 à 27 ſous ; ils ſont montés enſuite juſqu'à 30 ſous.

La vigne a fait les plus grands progrès ; les pluies l'ont favoriſée ; le raiſin a groſſi à ſouhait.

L'olivier étoit en pleine fleur au tems des pluies : il s'eſt perdu quelques olives qui n'ont pas noué, mais en général il en reſte aſſez pour faire eſpérer une bonne récolte. Elles ont groſſi & avancé.

Les troupeaux ont profité. Les pâturages ſont devenus bons.

Le fruit s'eſt bien maintenu ſur les arbres & a gagné.

On a entendu la Cigale dès le 13.

De Vienne (*en Dauphiné*), *le* 8 *Juillet.*

Le défaut de communication dérobe à diverſes contrées le bienfait de la liberté du commerce.... Entre cette Ville & celle de Valence, ſituées ſur le Rhône à 13 lieues de diſtance l'une de l'autre, eſt le terrein appellé la Valoire, borné par ce fleuve & regardé comme le grenier de la Province. Dans les années d'abondance, il n'y a que la partie limitrophe du Rhône qui puiſſe aiſément y envoyer ſa denrée pour qu'elle monte à Lyon ou deſcende en Provence. En tems de diſette, comme cette année où le grain a manqué totalement, il n'a pas été poſſible de profiter du fleuve (la voie la plus courte & la moins diſpendieuſe) parce

que les chemins pour pénétrer dans l'intérieur sont impraticables.

Cependant à trois lieues du Rhône & de la grande route qui le côtoye est le Marché de Beaurepaire ; à 3 lieues au-dessus, celui de la Côte Saint André, rétabli depuis 2 ou 3 ans par le rachat du droit de leyde ; à 3 lieues encore au dessus, celui de Lemps, qui met le prix à la denrée de la Capitale. Ces deux derniers sur-tout font la fourniture de Grenoble.

De la Côte-Saint-André à Beaurepaire, presque point de communication & de versement. Un chemin d'un Bourg à l'autre & du dernier Bourg au Rhône auroit donné du pain à 200 Paroisses. Elles ont été dans une extrême détresse. On a été obligé de tirer de Lyon par charretées & à très grands frais pour Lemps & la Côte où passe la grande route. Notre Ville & Valence ont été pourvues de même par cette route & par le Rhône. Entre ces deux communications & au centre est un intervalle de 7 à 8 lieues presqu'abandonné à ses besoins & à ses ressources. Ce canton, pour être alimenté & enrichi, ne demanderoit qu'un chemin facile à établir sur une plaine unie & qui n'exigeroit presque point de ponts.

Le Marché de la Côte avoit été détruit par le droit de leyde & le défaut de débouchés. Les Administrateurs de ce Bourg, touchés de la misere du pays, présenterent un Mémoire pour obtenir une route de la Capitale de la Province à Vienne. Quant au droit, ils traiterent avec le Seigneur Engagiste. Moyennant une rente de 100 l., la Communauté affranchit les bleds & autres denrées des droits de leyde & de poids. Depuis cette transaction homologuée par Lettres-Patentes, & le changement du jour de Marché, l'abondance a succédé à la disette.

M. Riviere, Médecin habile & accrédité du Pont-Beauvoisin, Médecin titré de M. le Duc d'Orléans en Dauphiné &c. a reconnu & démontré que la maladie qui avoit attaqué les bestiaux à Moras & autres villages de notre Election, n'étoit nullement contagieuse, & qu'elle étoit uniquement causée par la faim & l'épuisement de ces animaux. La description qu'il a donnée de la maladie, de ses symptômes, de ses effets, de la méthode curative &c. ne laisse aucun sujet de doute & de crainte.

Du Pont-Beauvoisin, *le 9 Juillet.*

La récolte ne nous a point trompés. Les bleds à leur maturité tiennent ce qu'ils avoient promis en herbe. La moisson des orges finie, & celle des orges d'hiver commencée ont fait baisser d'environ un tiers les grains de toute espece. Le bichet de froment (40 l. poids de marc) est descendu de 7 l. à 5 l. ; celui de seigle, de 5 à 3 &c ; & sans doute il y aura de nouvelles diminutions.

La récolte surpassera, non-seulement celles des deux années précédentes mais même celles des trois dernieres années réunies. On a battu (le pressant besoin l'exigeoit), on a battu quelques gerbes de seigle. Deux gerbes ont rendu le bichet que sept à huit gerbes de ces trois années rendoient à peine. Nous souhaitons qu'il en soit ainsi dans l'intérieur du Royaume, & il y a quelque raison de l'espérer, puisque la température a été à peu près uniforme. La sécheresse nous a toujours fait peur & nous a toujours procuré beaucoup de grains. Rarement nos Paysans demandent des prieres pour avoir de la pluie ; ils en demandent souvent pour avoir le beau tems.

Jamais les chanvres n'ont eu si belle apparence que cette année. Il s'en cultive beaucoup dans nos terres. La Manufacture de toiles de Noyron leur donne une valeur qui fait que le plus mince Particulier veut avoir un petit coin de cheneviere. Depuis 4 à 5 ans, le chanvre se vend de 45 à 48 l. le quintal ; & un journal de 600 toises rend, lorsque le chanvre réussit assez bien, quatre quintaux. Cette récolte fait la richesse de nos Paysans.

Il seroit à souhaiter que le lin fût plus connu dans nos cantons, si ce n'est pour la filasse du moins pour la graine. Nos noyers fournissent assez d'huile, mais ils gâtent les récoltes, & par leur ombre pernicieuse & par leurs racines étendues qui épuisent la terre & dévorent les plantes foibles. Le lin & le colsat fourniroient de l'huile aussi bonne que celle de la noix. On continue de planter beaucoup de noyers & de mûriers, de préférence à tout autre arbre. Le mûrier n'a pas tant d'inconvéniens que le noyer, & il ne peut être remplacé.

Il y a peu de pommes & de fruits à noyau : l'année derniere fut abondante en ce genre.

La fertilité du pommier, du pêcher, du noyer eſt alternative.

Nous ſentons ici tout le prix de la libre circulation des grains : elle a procuré une quantité prodigieuſe de denrée à notre Marché. Notre poſition eſt telle que nous pouvons fournir toute la Savoie, la Capitale ſur tout, & en retirer un argent immenſe. L'Arrêt qui décharge les grains du droit (de cinq ſous par année perçu au profit de la Ville) à la ſortie de Lyon a été publié ici. D'après l'Arrêt qui ſuſpend les octrois, les Grenetiers ont d'abord refuſé ici de payer le droit domanial de leude. Ce payement a été rétabli par ordre de M. l'Intendant.

DES MONTAGNES DU BEAUJOLLOIS, *le 9 Juillet.*

Les récoltes levées paroiſſent fort bonnes dans tous les cantons qui ne ſont pas exceſſivement légers & maigres. Chaque année, elles deviennent plus intéreſſantes par l'accroiſſement des avances rurales. Quand la terre eſt dure & le Cultivateur foible, quand elle eſt avare & qu'il eſt indigent, il faut appeller l'induſtrie au ſecours pour qu'elle aide à vaincre la réſiſtance du ſol. Tant que nos Manufactures de toiles & toileries ont langui, notre Agriculture n'avoit pas la force de briſer les rocs, ſoutenir les terres, deſſécher, engraiſſer, arroſer, & pouſſer avec opiniâtreté ces travaux au point où les produits rendent les frais & récompenſent la peine. La miſere, c'eſt-à-dire, la ſtérilité du travail que peut faire un homme dans le beſoin, n'amene qu'une plus grande miſere juſqu'à l'extinction. Les profits de l'induſtrie, fournis & payés par les produits d'un territoire étranger, nous aident à ſortir de cet état.

Nous ne recueillons pas encore beaucoup de grains, & toutefois notre population augmente. Aux environs de Thizy, elle s'eſt accrue de 150 perſonnes par lieues quarrées depuis quatre ans. Notre gain ſur le travail des matieres recueillies hors du pays, ſert à completter notre ſubſiſtance ; & elle eſt plus chere qu'ailleurs, parce qu'il faut la tranſporter par de mauvais chemins. Nous avons obtenu des moyens en filant du coton & fabriquant des toiles. C'eſt ſur tout dans ces cantons ingrats où il y a tant d'hommes à occuper, à vêtir & à nourrir, qu'il convient d'ouvrir ces reſſources. Mais cet Art eſt un Art, c'eſt-à-dire que le pouvoir de faire le bien réuni à la volonté ne ſuffit pas, ſans le talent, ſans l'intelligence, ſans l'inſtruction, ſans la prudence économique. Si l'on en doute, que l'on s'informe des tentatives infructueuſes, & qu'on les nombre s'il ſe peut.

D'HIRSON (*en Thiérache*), *le 19 Juillet.*

La pluie eſt trop abondante (*contre-tems commun à bien des pays*). Heureuſement la fleur des bleds étoit preſqu'entiérement paſſée avant qu'il en tombât. Nous en aurons plus de grains à la gerbe. La pluie a empêché de ſerrer les foins. Il y aura de l'avoine & du foin encore.

Dans la circonſtance préſente, il eſt important de rappeller pour le bien de l'humanité le moyen éprouvé depuis plus d'un ſiecle avec un ſuccès conſtant de préſerver les bleds de l'humidité & de ſes effets. Il eſt expliqué dans un petit livret imprimé à *Paris chez Gueffier*, rue de la Harpe, en 1771. Il ne ſçauroit être trop recommandé. L'art de conſerver eſt un complément eſſentiel de l'art de produire.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 9 Juillet.*

Les pluies abondantes & les orages fréquens avec tonnerre & grêle, ont fait tort à pluſieurs cantons du Berri. Ces tems ont empêché de ſerrer le peu de foin qui eſt ſur nos prés, & retardé les moiſſons. L'herbe n'eſt pas plutôt fauchée qu'elle noircit, ſans pouvoir ſécher. Lorſqu'on touche les épis de nos ſeigles, on trouve qu'ils ne ſont pas également garnis de grains dans toute leur longueur, & il eſt à craindre qu'ils ne rendent pas autant qu'on l'eſpéroit. Les fromens ſont beaux ; mais combien de pays privés de cette reſſource ! Les vignes ont été gelées en divers cantons ; dans d'autres, elles ſont très belles. Mélange de bien & de mal.

DE NYORT, *le 10 Juillet.*

On trouve dans les Archives de cette Ville, une Lettre écrite vers le milieu du 15e. ſiecle par ordre des Maire, Bourgeois

& Echevins, & dans laquelle il eſt dit que » toutes perſonnes envoyant bled à moudre » aux moulins aſſis à Nyort & ès environs » ſont tenues de peſer ledit bled aux poids » étant ès portes d'icelle, & les Mouliniers » rendre la farine audit poids, à peine d'a- » mende ou autre punition ». La Lettre eſt datée du Dimanche avant la Chaire de S. Pierre l'an 1436, non-ſignée & ſcellée en cire verte à ſimple queue. Les ſiecles de barbarie étoient-ils plus inſtruits que nous ne le ſommes dans les genres les plus intéreſſans de l'économie ?

De Calais, *le* 10 *Juillet.*

Nous attendons d'un jour à l'autre un nouvel effet de la juſtice & de la bienfaiſance du Gouvernement qui cherche à concilier les beſoins de l'Etat avec le bien-être des Peuples... En 1768, les Villes ont été aſſujetties à un *don gratuit*. Les octrois deſtinés à payer cette taxe, maintenue par le beſoin, ſe perçoivent au nom du Roi ſous le nom de *droits réſervés*. Impoſée ſur *les Villes & Bourgs* ſeulement, nos Officiers Municipaux n'ont pas imaginé de pouvoir la lever dans les *Villages*. La nature du droit n'a point changé ; les diſpoſitions de l'Edit n'ont point changé ; & toutefois la perception s'en eſt étendue ſur les campagnes. Elle ſe fait ſous la forme de la perception des Aides, quoique ce droit differe eſſentiellement de ce dernier, & que Calais & ſon Gouvernement ſoient ſolemnellement reconnus n'être pas *Pays d'Aides*.

Notre ſituation & notre cauſe ont été miſes ſous les yeux du Miniſtere, avec demande d'un abonnement qui en procurant le produit que le fiſc peut attendre du droit, termineroit les diſcuſſions & les erreurs déſaſtreuſes ; car nos Officiers Municipaux connoiſſent bien le genre du droit, & ils ne le percevront que dans les lieux où il doit être perçu. Ce bienfait excitera toute notre reconnoiſſance. Notre Agriculture qui manque d'avances & de bras, & qui a perdu récemment beaucoup de bétail, notre commerce qui languit par les entraves dont il eſt encore entrelacé, les dépenſes néceſſaires de notre Ville & de notre Hôpital, qui malgré la plus grande économie dans l'adminiſtration de leurs revenus, les excédent de beaucoup, méritent d'attirer les regards paternels de S. M., & la ſollicitude bienfaiſante de ſes Miniſtres.

De Rouen, *le* 13 *Juillet.*

L'Edit du mois de Juin portant ſuppreſſion d'Offices de Marchands privilégiés & Porteurs de grains, & abolition du droit de bannalité en cette Ville, a été très-agréable aux vrais Citoyens... Les prix des grains ont baiſſé. Les différentes ſortes de pain ſont taxées à 3 ſ. 3 d., 2 ſ. 9 d., 2 ſ. 3 d. la livre. Nous n'avons, quant aux ſubſiſtances, que des ſujets d'eſpérer un tems heureux.

De Metz, *le* 15 *Juillet.*

La diminution dans les prix des grains eſt très forte. La taxe du pain a été baiſſée en conſéquence. Le pain blanc eſt à 2 ſ. 7 d., le bis-blanc à 2 ſ. 3 d., le bis à 1 ſ. 9 d. la livre. La Lorraine participe auſſi à cette heureuſe révolution. Toutes ces Provinces attendent de bonnes récoltes.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. de Fortbonnois à l'Auteur de la Gazette, ſur le bled vieux employé en ſemences. A Fortbonnois, le 15 *Juin* 1775.

J'ai pris, Monſieur, l'engagement de vous faire part du réſultat de l'expérience que je fis à la fin d'Octobre dernier ſur environ 15 quintaux de vieux bled ſemé ſur mon domaine.

Je fus témoin de ſa levée : elle ſe fit dans la progreſſion exacte du bled de l'année, ſuivant la date de ſa ſemaille & la nature de la terre.

La partie de bled vieux blanc fut ſemée vers le 15 Octobre dans des terres aſſez tenues ; dès le 22, il étoit levé fort épais.

Le bled rouge vieux fut ſemé le 27 dans une terre compacte, froide, & en groſſes mottes : il étoit parfaitement levé à la S. Martin. Les bleds de l'année leverent dans le même nombre de jours, proportionnellement aux natures du ſol & du labour.

Mes gens chargés de bien examiner, pen-

dant l'hiver & au printems, l'état comparé de ces divers enſemencés, m'ont mandé à diverſes repriſes qu'ils n'y appercevoient aucune différence. Je les ai vu fleurir en même tems : la longueur des épis, celle du tuyau, la talle, tout me paroît parfaitement ſemblable en raiſon des diverſités du ſol dont l'influence a été malheureuſement très-grande, cette année, à cauſe de la ſécheresse, c'eſt-à-dire, que la ſuite du bled a péri, & même par endroits le maître-brin, par-tout où la terre a été peu conſiſtante ou peu profonde ſur un fonds ardent ; tandis que ſur un ſol capable de conſerver quelque fraîcheur, les grains ſont d'une très-belle apparence.

La ſeule différence qui puiſſe être obſervée ſur ce qui a été ſemé en bled vieux dans une terre propice, c'eſt qu'ayant été ſemé un peu plus épais par précaution, il y a un peu plus d'épis dans la proportion ; je crois même que la ſécheresse & le tems dur y ont été favorables, car ſi ce grain eût gagné de la hauteur, il auroit couru plus de riſques de verſer.

Cette différence conſtate la ſolidité de l'expérience ; & quoique le réſultat chez moi n'ait pas confirmé, cette année, l'eſpérance de retarder les progrès de la plante, il n'en eſt pas moins intéreſſant d'être déſabuſé du préjugé aſſez général contre la ſemence en bled vieux. N'y trouvât-on d'autre avantage que d'arrêter le ſurhauſſement éphemere du bled nouveau lors des ſemailles, & qui contribue à renchérir la taxe du pain au-delà de ſa proportion intrinſeque, ce ſeroit un bénéfice pour le Public ; le Cultivateur y peut trouver de l'économie dans bien des circonſtances, & plus de facilité pour ſe procurer des ſemences propres.

I I.

Nouvelle Manufacture de Porcelaine.

» Le ſieur Morin vient d'établir à Saintes » une Manufacture de porcelaine pareille à » celle de Saxe & des Indes. Son dernier eſ- » ſai lui donne lieu de penſer que ſon ou- » vrage eſt égal en ſolidité & en beauté à » tout ce que l'on a vu juſqu'à préſent de » plus parfait en France & chez les Etran- » gers. Ce qui donne à ſa porcelaine un » prix infini, quant à l'uſage, c'eſt qu'elle » ſoutient alternativement, ſans ſe caſſer » ou ſe fêler, le plus grand degré de cha- » leur & la fraîcheur de l'eau prête même à » ſe geler.

» Il croit auſſi devoir annoncer au Public » que dans les différentes analyſes qu'il a » faites des terres que lui fournit le *canton* » *où il eſt*, il a découvert un argille propre » à former des creuſets qui égalent, s'ils » ne ſurpaſſent en bonté, ceux d'Allema- » gne & d'Hollande, & dont il fera une » honnête compoſition aux perſonnes qui » lui en demanderont. On peut s'en ſervir à » faire fondre toutes ſortes de métaux & à » exécuter les opérations chymiques au feu » le plus violent.

» Son adreſſe eſt à *Saintes*, *rue des Ballets*.

I I I.

A V I S.

» Le ſieur le Bas, Démonſtrateur public » d'Accouchement aux Ecoles Royales de » Chirurgie, Cenſeur Royal &c. demeurant » rue Chriſtine, au Bureau des Journaux, » vient de former ſous la protection du Ma- » giſtrat qui préſide à la Police, un établiſ- » ſement où les pauvres perſonnes encein- » tes ſont reçues, pour y être accouchées » & traitées gratuitement, à tous égards, » depuis le jour de leur entrée juſqu'à » celui de leur ſortie qui n'a lieu qu'a- » près leur parfait rétabliſſement. Cette » Maiſon d'hoſpitalité devient une Ecole où » les Eleves des deux ſexes diſpoſés à s'oc- » cuper de la partie des Accouchemens, » ſont à portée de prendre les inſtructions » de théorie & de pratique propres à rem- » plir leurs deſirs & à les mettre en état de » rendre leurs bons offices à l'humanité. Le » ſieur le Bas a encore une maiſon particu- » liere où les perſonnes enceintes en état de » payer en proportion de leurs facultés, » de leurs beſoins & de leur volonté, ſont » reçues pécuniairement à tous les termes » de leur groſſeſſe. Il en fait rejaillir le » produit ſur celles qui ſont dans l'indi- » gence.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 12 Juillet 1775, au Samedi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 31, 32 l. 5 s. à 34 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 18 l. 10 s., 19 l. 10 s. à 20 l. 15 s.; l'orge, de 17, 18 l. 5 s. à 19 l. Le froment à la Grève, de 30 l. 5 s. à 34 l.; le seigle, de 18 à 19 l.; l'orge, de 16 liv. 5 s. à 17 l. 10 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 12 Juillet 1775, au Samedi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19 liv. 5 s., 20 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s. à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Juillet 1775, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg S. Laurent, de 19 l. 10 s. à 20 l.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	721	12	
Ducats à	97	11	
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	
Piastres à	49	6	

marc. — *once.* — *marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 19 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 à 55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions	1895	1892 $\frac{1}{2}$	1892 $\frac{1}{2}$ 90
D°. $\frac{16}{25}$es		1220	
D°. 8es			250
D°. 25es			
Emprunt Oct.	414	414	414
Rescriptions	77 $\frac{1}{4}$ 7	7	7
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{2}$	$\frac{1}{2}$	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Samedi 8 Juillet. *Messieurs*		Du Lundi 10. *Messieurs*		Du Mercredi 12. *Messieurs*	
Clouet..... pp^lles.	M.	Certain..... pp^lles.	L.	Defrance... pp^lles.	L.
Viageres....	M.	Viageres....	L.	Viageres....	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.	Tontine.....	L.
Lenoir..... pp^lles.	L.	Delamotte.. pp^lles.	J.	Cochin..... pp^lles.	L.
Viageres....	M.	Viageres.....	J.	Boutray..... pp^lles.	M.
Caron..... v^res.	M.	Tontine.....	J.	Viageres....	M.
Gossey..... pp^lles.	L.	Du Mardi 11.		Tontine.....	M.
Viageres....	L.	Marsollier.... v^res.	L.		
		Cauchy..... pp^lles.	L.		
		Viageres.....	J.		
		Tontine.....	L.		
		Desplaces.. pp^lles.	L.		
		Viageres.....	J.		
		Tontine.....	L.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 14 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 20 *Octobre.*

LES chaleurs singulieres de l'automne ont bien préparé les terres à la production des grains d'hiver. Il regne en Finlande des fievres malignes ainsi que des épizooties très-funestes.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 24 *Octobre.*

Il est arrivé divers bâtimens du Détroit de Davis, du Finmarck, de l'Islande. Ces bâtimens sont chargés de subsistances & de denrées utiles; c'est un bien pour le Public. On a vendu à l'enchere les marchandises des Indes apportées par deux vaisseaux de la Compagnie Asiatique; c'est un gain pour les Intéressés. Les vents contraires ont derniérement retenu plus de cent navires dans la rade d'Helsingor.

Le Public attend la description du Port derniérement découvert par un de nos vaisseaux dans la partie méridionale du Groenland. Il se flatte même d'apprendre quelques détails sur la partie septentrionale de l'Amérique, dont les Habitans vont commercer dans cette Isle. Peut-être ce qu'on publiera de ces contrées, n'aura, comme ce qu'on a publié de ce commerce, qu'autant de clarté qu'il en faut pour que les Etrangers ne puissent pas en profiter. En ce genre, les connoissances exclusives sont de vrais priviléges exclusifs, des monopoles, des trésors de cette politique toujours ancienne & toujours nouvelle qui désole le genre humain & dévaste le monde. Tout ce qu'on sçait du commerce de la contrée nouvellement connue, c'est que le bâtiment qui en est revenu s'est trouvé chargé assez richement pour faire la fortune de l'Armateur.

ALLEMAGNE.

DE TESCHEN, *le* 18 *Octobre.*

Notre seconde Foire, quoique supérieure à la premiere, n'a pas été fort brillante. On donne plusieurs raisons de ce peu de succès. La premiere, c'est qu'on a précisément choisi, pour la tenir, le tems où les principaux Marchands Forains ne pouvoient pas s'y rendre : (les Juifs étoient retenus par les fêtes qu'ils célébrent au mois de Septembre &c.). La seconde, c'est qu'on a voulu attirer le commerce, avant de lui offrir les facilités & les commodités qu'il cherche. La troisieme, c'est que la Puissance ne peut rompre les habitudes du commerce établies, qu'en présentant des appâts plus puissans. Quant au premier obstacle, on l'applanira en fixant le tems de la Foire à une époque où elle ne sera traversée ni par des fêtes ni par la concurrence d'autres Foires. Le sesecond sera levé par des constructions de chaussées, de magasins, de maisons &c : on

y ſonge, on travaille même déjà à une eſpece de bourſe, le chemin d'ici à Léopol eſt achevé &c. Il eſt vraiſemblable qu'on prendra le troiſieme parti, plutôt que de forcer les Juifs Polonois, nouveaux ſujets de la Couronne, à renoncer à leurs relations pour venir repréſenter à nos Foires.

De Lubeck, *le 25 Octobre.*

Les épizooties contre leſquelles on a pris des précautions à Hambourg, dans le Pays d'Hanovre, & autres Etats d'Allemagne, étendent leurs ravages. Notre territoire n'eſt pas à l'abri du danger. On a publié à Hambourg une recette très-ſimple qu'on dit être très-ſalutaire comme remede & comme préſervatif. Il ne s'agit que d'une décoction d'abſinthe & de ſel de cuiſine dont on fait avaler en deux ou trois fois une pinte par ſemaine à l'animal.

De Vienne, *le 25 Octobre.*

Notre Cour demande à la Porte la libre navigation de la Mer noire pour les Sujets Autrichiens; ce qui animeroit le commerce du Danube. Le ſuccès de la négociation eſt certain ſi l'on démontre au Gouvernement Ottoman l'intérêt qu'il a manifeſtement à étendre la concurrence.

Les vendanges étoient jadis des réjouiſſances. Les tems ſont changés. Là le Propriétaire, que la récolte ſoit bonne ou mauvaiſe, tremble d'être réduit à payer avec les avances de ſa culture des droits exceſſifs; & le Journalier, attriſté par la crainte du Maître & par ſa propre miſere, ne fait qu'un morne travail. Ici la vendange eſt une corvée, & l'Oppreſſeur eſt auſſi ſombre que l'Opprimé. Les exceptions à l'uſage méritent d'être remarquées. M. le Comte Laſcy, Général-Feld-Maréchal, a fait de la derniere vendange une fête pour ſes Vaſſeaux dans ſa Terre de Dornbach. Leurs MM. Impériales ont daigné encourager les travaux par leur préſence, par les libéralités, & par une bonté familiere. Rien n'égaloit l'ardeur des Travailleurs que leur joie, & les ſoins les plus empreſſés ne leur ont pas coûté le moindre effort. Avec de tels encouragemens, le Payſan brave la peine, comme il brave, Soldat, tous les périls.

De Stuttgard, *le 26 Octobre.*

Le ſieur Regenbogen, Jardinier de la Cour, s'eſt particuliérement appliqué, cette année, dans les jardins de Neuſtadt, à la culture des citrouilles. Celles qu'on y voit actuellement peſent depuis 148 l. juſqu'à 210 l. Il ne s'agit plus que d'en trouver le débit ou l'emploi. On doit eſſayer d'en tirer parti pour la nourriture de quelque eſpece de bétail.

De Francfort, *le 28 Octobre.*

Il s'établit à Hombourg ès-Monts, ſous les auſpices de M. le Landgrave de Heſſen-Hombourg, *une Société Patriotique pour faciliter la publication & la circulation des inſtructions relatives aux Sciences, à l'Economie & aux Arts.* L'objet de cette inſtitution eſt développé dans une eſpece de Proſpectus où tout reſpire le bien de l'humanité. La Société ſoutiendra les dépenſes que ſes travaux & ſes vues exigent par les ſeules contributions de ſes *Membres internes.* Les Aſſociés ſeront diviſés en pluſieurs claſſes, ſuivant les objets auxquels ils voudront s'appliquer. Il y aura différens Bureaux épars dans le pays & les environs. On recevra, ſous différens titres, des Membres étrangers qui communiqueront à la Société ce que le pays qu'ils habiteront offrira d'intéreſſant. Non-ſeulement les Ouvrages & les Mémoires qu'on lui enverra ſeront publiés dans ſes Recueils, mais elle ſe charge de les faire inſérer dans les principaux Journaux de l'Europe, autant qu'ils en paroîtront dignes. Cet établiſſement, d'une utilité générale, mérite la protection de tous les Souverains. La protection ſincere & raiſonnée ôteroit les obſtacles que l'Autorité oppoſe à la communication des lumieres, & les droits d'ignorance qui ſe perçoivent ſur le papier, les livres &c, & les gênes qu'éprouve en tant de lieux leur introduction, & l'impôt exceſſif que les Poſtes levent ſur-tout d'un Etat à l'autre, enfin toutes les difficultés qui arrêtent le commerce ou la correſpondance la plus utile entre les riches mêmes & ſur-tout de Nation à Nation. La nouvelle Société Patriotique ſe ſervira, à l'exemple de pluſieurs autres, du *Bureau général de Correſpondance de Francfort* pour envoyer & recevoir les lettres & paquets relatifs à cet Inſtitut.

ITALIE.

De Trieste, *le 15 Octobre.*

Nous avons appris par un navire arrivé de Patrasso que la peste s'est déclarée à Calamata, Ville de la Morée, située sur le Golfe de Coron. A cette nouvelle, on a pris les mesures les plus séveres pour assujettir à la quarantaine les bâtimens qui arriveront de ces contrées; & la vigilance ne se rallentira pas, qu'on n'en ait reçu des avis propres à rassurer. Le commerce est très-animé dans notre Port. Nous avons reçu depuis quelque tems beaucoup de grains, de fruits, de légumes, d'huile, de marchandises de l'Amérique &c. Il est sorti beaucoup de marchandises d'Allemagne, des toiles, du fer, du plomb, des glaces, du tabac, des livres, des livres qui passent aussi par la censure très-habile de la Douane &c... Des pluies presque continuelles ont depuis quelque tems retardé les postes d'Italie... Le Réglement des Douanes dernierement publié à Vienne vient d'être affiché ici & le long de la côte Autrichienne.

De Livourne, *le 19 Octobre.*

On apprend de la Dalmatie que 4000 familles Grecques ont quitté les frontieres de la Turquie pour aller s'établir dans le canton vulgairement appellé Podgorie sur les bords du canal de Morlachie. Le sol en est, dit-on, très-mauvais; aussi ne veut-on pas faire de ces Grecs un Peuple Agricole. Il ne s'agit pas de vivre, il s'agit de commercer; & c'est un Peuple Marchand que l'on forme, on lui bâtit des habitations sur le bord de la mer. Les Turcs ne voient pas ces émigrations de bon œil; les Vénitiens ne sont pas plus satisfaits de ces nouveaux établissemens: il faut voir le succès, jusqu'à présent on ne peut compter que sur les dépenses.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 17 Octobre.*

La Société Royale de Biscaye a, dans les Séances tenues le mois dernier, pris communication de divers Mémoires concernant l'utilité du nouvel établissement d'une Compagnie de pêche sur les côtes de la Cantabrie, les différentes méthodes de semer les grains, la culture des prairies artificielles, la maladie épizootique du gros bétail sur lequel les frictions mercurielles ont eu d'heureux effets, l'état actuel des Manufactures de quincaillerie, ébénisterie &c.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 6 Octobre.*

La rigueur des loix & des recherches contre la contrebande, la facilité de l'accusation, la difficulté de la justification, l'espece d'obligation où se trouve quelquefois l'Accusé de s'avouer coupable s'il ne veut demeurer enterré vif dans le cachot & le secret, ne laissent presque point de Maison de commerce stable, de Négociant sûr de sa fortune & de sa liberté; & si quelque trafic peut subsister encore au milieu de ces dangers, il faut qu'il trouve des bénéfices énormes pour compensation. Plusieurs Négocians tant étrangers que nationaux ont été derniérement arrêtés pour contraventions de ce genre, & ils sont si durement traités, qu'on présume qu'il s'agit du commerce de diamans bruts, prohibé comme un délit capital par la Législation fiscale dont le code est totalement distinct de celui de la Justice.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 29 Octobre.*

On assure que les Négocians Anglois établis à Lisbonne, après avoir éprouvé dans leur négoce, les plus grandes traverses, ont à la fin obtenu beaucoup de facilités & de libertés.

L'annonce de la demande des subsides extraordinaires, faite à l'ouverture du Parlement, le 26, par Sa Majesté, ne paroît pas avoir affoibli le parti de la majorité ou du Ministere. Par les premieres délibérations des deux Chambres, on peut juger de la suite de leurs résolutions. Le Public est impatient de voir comment on conciliera l'augmentation de taxes, avec la décadence du commerce, la cherté des vivres, l'épuisement de la Nation.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Octobre.*

Les vents du nord, soutenus, ont retardé l'entrée des navires dans notre Port. Le 24, un bâtiment venant d'Espagne fit naufrage sur la côte de Ratonneau; l'équipage fut sauvé. Ce tems a occasionné des rhumes. On a remarqué des variations singulieres dans le barometre... Nous avons appris la triste nouvelle que plusieurs bâtimens François, & notamment cinq de ce Port, ont péri à Terre Neuve... Les dernieres importations ont principalement consisté en denrées, grains, poisson salé, fruits &c.

Nous apprennons par la voie de Livourne, que les Bédouins, des montagnes d'Alger, las d'être obligés de vendre au Bey leurs denrées, & de les lui céder au prix qu'il lui plaisoit d'en donner, s'il lui plaisoit de les payer, ont pris le parti d'acquérir la propriété de leurs biens par la voie des armes, & qu'ils dévastent les environs de la Place avec d'autant plus de furie que par les services qu'ils ont rendus dans l'expédition des Espagnols, ils avoient mérité d'être traités avec plus de ménagemens, que le Bey leur en avoit fait la promesse, & que cette promesse & ces services étoient suivis de vexations plus cruelles.

Des Environs de Toulouse, *le 28 Octobre.*

Parmi les personnes dont la charité s'est signalée depuis que l'épizootie afflige ce pays, on distingue Madame la Comtesse de Valence qui a versé les secours d'une bienfaisance éclairée sur ses Vassaux de S. Jory, dont la grêle avoit détruit la récolte à la veille de la moisson, & dont la maladie menaçoit de consommer la ruine. La mortalité n'a pas été très grande dans ce canton.

Cette maladie est, dit-on, la même que celle dont M. le Clerc a traité dans son *Histoire naturelle de l'Homme* &c. (t. 2, édit. de 1768 à Paris chez Lacombe), au titre d'*Observations sur la contagion animale*, pag. 335 & suiv. Ce Médecin décrit dans le plus grand détail les signes du mal, ses accidens, les essais & traitemens &c. Cet Ouvrage peut fournir beaucoup de lumieres.

De Fontenay-le-Comte (*en Poitou*), *le 30 Octobre.*

Notre Foire, tenue le 11, a été, de l'aveu de tous les Marchands, assez bonne. Les bestiaux & les étoffes de laine, fil, coton en forment les principaux articles. La vente de la bijouterie, quincaillerie, & des dorures de Paris & Lyon, a monté, quant au prix, aussi haut que celle des laines de Poitou & abats de Saintonge. On a observé que toutes les marchandises de laine & de fil s'y sont vendues environ *cinq* pour cent de plus qu'à celle de l'année derniere même époque, & les laines & chanvres bruts, *dix* pour cent. Il paroît par-là que l'industrie & le commerce prennent un nouvel essor, & leur encouragement tourne au profit de l'Agriculture.

Du Pont-Beauvoisin, *le 30 Octobre.*

Il n'importe pas moins au Cultivateur de trouver les moyens de se procurer la qualité des productions que d'en obtenir l'abondance. Quelques Paroisses de notre voisinage, Brangues, Bouchage, S. Didier &c. voyoient depuis long-tems que non-seulement le commerce ne s'empressoit point à aller chercher leurs bleds dans leurs greniers, mais même qu'il les rebutoit dans les Marchés. On reprochoit à leurs grains d'être trop rudes, trop grossiers, trop chargés de son. Les Propriétaires étoient obligés, pour les débiter, de les mêler avec d'autres grains, ou de les laisser à bas prix. Cependant c'étoit là la production propre à leur sol (situé sur le Rhône) aqueux & lourd. Un Bourgeois du pays a conjecturé que les défauts de ces bleds provenoit de ce qu'on les laissoit trop mûrir; sa conjecture étoit juste: on les a coupés de meilleure heure, & ils sont coulans & fins. Deux ou trois ans d'expérience justifient ce procédé si simple. Les Habitans perdent sur le volume, mais ils gagnent sur le prix; on recherche leurs bleds, on les préfere au Marché de Grenoble, ils ne sont plus niellés; enfin ils donnent, dit-on, beaucoup de belle farine. Cette façon de corriger le bled grossier n'est sûrement pas neuve; mais faute d'instruction, c'a été pour le canton une découverte nouvelle des plus importantes, l'expérience de ces Paroisses lui donne un nouveau poids.

Il seroit bien à desirer pour les pays de vi-

gnoble que les moyens de rappeller à la vie les personnes étouffées par les vapeurs du vin fussent aussi connus que ceux qu'on a publiés relativement à divers autres genres d'asphixies. Il est rare, par exemple, qu'un Paysan soit suffoqué par la vapeur du charbon, mais il y en a beaucoup qui le sont par la vapeur du vin. Nous venons encore d'être témoins de ce malheur, & l'infortuné qu'on n'a pu sauver n'a peut être péri que faute d'un bon traitement connu. On présume néanmoins que dans ces deux cas le traitement doit être à peu près le même.

De Dunkerque, *le* 31 *Octobre.*

La pêche du hareng n'a pas été jusqu'à présent heureuse; mais ces commencemens ne sont pas décisifs. On parle de 50 l. pour les premiers... Il est arrivé du saumon nouveau; il sera encore assez cher, cette année. On demande de la 1re. qualité 106 l., & de la 2e. 90... On a commencé à vendre une petite partie de beau coton fin de Saint Domingue à 220 liv. le cent. On en attend de Smyrne, de la 1re. qualité; on en demande 130 l. sans voile... Il y a actuellement de beau sucre, pour la balance, à vendre à 34 l. le cent: il n'est pas accompagné de certificats de la Traite, ce qui le feroit revenir à 37 l. acquit en main... Les primes d'assurance pour l'hiver sont ici à 2 pour cent & 1 q. suivant les marchandises pour Bayonne, Bordeaux, Cette, Malaga, Marseille, & Nantes.

De Grenoble, *le* 3 *Novembre.*

Les Arrêts du Conseil rendus au sujet des grains opérent tous les jours des changemens avantageux pour le Public. Depuis quelques années, un Officier de Police de la Ville de Romans étoit dans l'usage d'exiger un sou pour le mesurage de chaque septier de bled, en fournissant la mesure. Cette rétribution n'étoit, dans son origine, que le prix d'une location librement convenue. Insensiblement le service s'étoit érigé en privilége exclusif, & le salaire en droit, marche commune à mille autres exactions semblables. Cet abus vient d'être réprimé: la liberté est rendue à tous les Marchands de bled d'apporter au Marché leur *quartal*, pourvu qu'il soit conforme aux matrices de l'Hôtel-de Ville. MM. les Officiers Municipaux ont délibéré de fournir gratuitement des mesures à tous les Grenetiers qui se présenteront. Le Marché de Romans est un des plus fréquentés de la Province: il se tient le Mardi & le Vendredi de chaque semaine.

De Poitiers, *le* 4 *Novembre.*

M. l'Intendant vient de signifier à ses Subdélégués que l'intention de M. le Contrôleur Général étoit d'ôter, dès ce moment, à tous les Exécuteurs de la Haute-Justice toutes les retributions qu'ils levoient dans les Marchés sur les denrées & autres marchandises. Pour les indemniser provisoirement, il leur sera expédié, tous les mois, sur le Domaine une Ordonnance de telle somme plus ou moins forte, selon la grandeur des Villes, jusqu'à de nouvelles dispositions. D'après ces ordres précis, la perception de cet étrange genre d'impôt a généralement cessé dans cette Province, à la très-grande satisfaction du Peuple qui non-seulement se trouve par-là exempt d'une charge odieuse, mais encore à l'abri de discussions & de querelles plus odieuses encore que les Bourreaux élevoient souvent, & quelquefois dans l'espérance bien fondée qu'on aimeroit mieux se soumettre à l'exaction que de se compromettre avec l'infâmie.

D'Orléans, *le* 6 *Novembre.*

Lorsqu'on a dit dans le dernier article de cette Ville que la récolte des vins étoit à trois poinçons par arpent l'une dans l'autre, il n'étoit question que des vins de la premiere qualité dont la vendange étoit finie. Celle des vins des qualités inférieures a été plus abondante; on peut la fixer à cinq poinçons l'arpent ou environ. Il est à desirer que l'excédent du prix des bons vins sur les moindres en compense la quantité. Mais les gens aisés & même riches, dans presque tous les vignobles, sont si peu délicats sur le vin ordinaire de leur table, que la demande des premiers n'est ni assez prompte ni assez vive, & que la consommation n'en est pas assez étendue, pour en élever le prix à la proportion où il doit

être afin qu'il y ait de l'avantage à les cultiver préférablemenr aux ſeconds. Il arrive de-là & des circonſtances fiſcales que la culture des bons vins s'affoiblit chaque année, & que ſi l'on excepte les clos les plus renommés de la meilleure Bourgogne, on ne ſe propoſe pas la qualité dans les travaux.

Il ne reſtoit, après la vendange, d'autre récolte à faire que celle des ſarraſins ou bleds noirs en Sologne. Elle eſt achevée : elle ne monte pas à la moitié de celle de l'année derniere. Les chaleurs extraordinaires du commencement de Septembre ont brûlé la fleur de ces grains ; & les ſeuls qui ayent réuſſi, ce ſont ceux qui étoient jeunes à cette époque & auxquels le beau tems de la fin de Septembre & des premieres ſemaines d'Octobre a permis de mûrir.

Le prix des bêtes à laine a diminué, celui des aumailles encore plus. La rareté des fourages a contribué à cette diminution ſur-tout pour cette derniere eſpece. Quant aux moutons, leur ſuccès ayant groſſi les troupeaux, il eſt naturel que le prix ſe ſoit affoibli avec la multiplication de la marchandiſe. La Sologne auroit pourtant grand beſoin d'un prix bien favorable, pour pouvoir ſe fournir au printems prochain des ſubſiſtances qui lui manqueront, vu la modicité de ſes récoltes en ſeigle & en ſarrazin, deux eſpeces qui renchériſſent dans cette pauvre Province. On eſpere dans la liberté de la circulation.

Le prix du froment diminue inſenſiblement ici : le pain commun n'y vaut plus que 2 ſ. 1 den. ½ la livre, ou 19 ſ. les 9 livres ; ce qui ſuppoſe le prix du froment de 25 à 26 livres, le ſeptier de Paris. Un intérêt particulier prive le commerce de la publication des prix des grains, laquelle ſe faiſoit par la voie de nos *Affiches*. Il faut depuis quelque tems que les Propriétaires aillent acheter la connoiſſance de ces prix afin de fixer avec leurs Fermiers le prix de leurs moiſſons. Le commerce a perdu ſa bouſſole ordinaire, il ne peut plus avoir la même activité générale. Il n'eſt pas à croire que cette prohibition ſubſiſte longtems. La liberté du commerce exige la liberté des avis & des inſtructions ; & l'intérêt particulier ne doit pas prévaloir ſur l'intérêt & le droit du Public.

DE PARIS, *le* 11 *Novembre*.

Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi & Ordonnance du Roi, du 1 *Novembre, concernant l'exécution des meſures ordonnées par le Roi pour arrêter les progrès de la maladie épizootique dans les Provinces qui en ſont affligées.* Sur le compte rendu au Roi des progrès que l'épizootie a faits par la négligence des Propriétaires des beſtiaux à ſe conformer aux précautions ordonnées, Sa Majeſté a jugé à propos de prendre de nouvelles meſures pour prévenir les ſuites de cette négligence, & Elle en attend de promts ſuccès... Les Commandans, chargés des ordres du Roi pour l'extinction de l'épizootie, & les Intendans & Commiſſaires départis, donneront ſeuls les ordres relatifs à cette opération importante, & veut Sa Majeſté que ſans s'arrêter à l'Arrêt du Parlement de Toulouſe du 27 Septembre & autres pareils, les Communautés ne pourront s'aſſembler que par ordre deſdits Commandans ou Intendans, & reconnoître pour ledit ſervice aucune autre autorité... Les Arrêts du Conſeil concernant l'aſſommement des beſtiaux ſeront exécutés.... Dans les lieux où il aura été ordonné, ſeront tenus les Propriétaires des beſtiaux de dénoncer ceux qui ſeront malades, dans les vingt-quatre heures, du moment où les premiers ſymptômes ſe ſeront manifeſtés, ſous peine de 500 liv. d'amende, & les Troupes viſiteront les étables, écuries &c..... Les animaux reconnus attaqués de la maladie, ſeront aſſommés & enterrés &c... Il ſera payé un tiers du prix de ces beſtiaux aux Propriétaires dans le cas ſeulement où ils auront fait la déclaration ordonnée... Si la néceſſité de conſerver les Provinces ſaines obligeoit à faire paſſer les bêtes malades d'un lieu à un autre, il y ſera procédé par les ordres du Commandant ou de l'Intendant, & il ſera pris des meſures pour en aſſurer le prix aux Propriétaires dans le cas où ils réſiſteroient à la contagion... Défenſes à tous Propriétaires de faire refus d'exécuter ou laiſſer exécuter les ordres notifiés par les Officiers ou Soldats, à peine de 500 livres d'amende &c.... Défenſes de conduire des beſtiaux d'un lieu à un autre, de tranſporter peaux ou cuirs &c. ſans permiſſion écrite, ſous pareille peine... S. M. attribue toute Cour & Juriſdiction en der-

nier reſſort aux Intendans pour prononcer les amendes & procéder extraordinairement contre ceux qui auront fait rébellion &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis concernant le pain, du 5 Novembre.

Le pain de ménage ne ſe vend que neuf ſous & le pain blanc onze ſous ſix deniers, depuis le 5 Novembre, à Paris aux adreſſes ſuivantes.

Rue de Seine, vis à-vis le Diſtillateur du Roi.

Rue Serpente, chez la Fruitiere.

Place Sainte Genevieve, chez la Feron.

Rue Cocatrix, près Saint-Pierre-aux Bœufs.

Fauxbourg S. Jacques, vis-à-vis les Capucins, chez la Rey.

Au Pont-aux Tripes, chez Dumont.

Vis-à-vis Saint Roch, chez Brodichon, Fruitier.

II.

Avis divers.

1°. » M. Dupont, Profeſſeur & Directeur » de l'Ecole publique de Mathématiques & » de Deſſin, rue Neuve-Saint-Médéric, re- » commencera le 20 de Novembre prochain » l'Arithmétique, la Géométrie & l'Alge- » bre; il commencera auſſi dans le même » tems un cours de Calcul intégral & des » plus complets. M. Dupont continue ſes » leçons gratuites; il en fait de Pratique » ſur le terrein, & il donne des leçons ſur » toutes les parties de la Marine.

2°. Les perſonnes à qui l'on a diſtribué, l'année derniere, au Bureau de Correſpondance, des *pommes de terre d'Howard*, ſont inſtamment priées de nous faire part de leur ſuccès.

3°. Le remede qu'on nous a demandé contre l'hydropiſie, conſiſte dans des frictions d'huile d'olive, faites aux parties malades le matin & le ſoir. Quelques perſonnes ont fait avaler aux malades quelques cuillerées de cette même huile. On obſerve un régime convenable.

4°. La perſonne qui nous a envoyé de Bourgogne des inſtructions ſur une plante &c, eſt priée de nous adreſſer ſes avis comme ci-devant.

5°. Le ſieur *Dutitre*, *Menuiſier à Amiens, rue des Canettes*, fait des cremones en bois pour fermer le milieu des croiſées. Il les donne à 3 liv.; en fer, elles coûtent ordinairement 9 liv., & elles ne ſont pas plus ſolides que les ſiennes qui ſe ferment avec beaucoup de facilité.

III.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Octobre 1775.

Vents dominans, ſud oueſt & nord-oueſt violens; plus grand degré de chaleur 19 degrés, moindre degré de chaleur - 0 ¾ deg. de condenſation; plus grande élévation du mercure 28 pouces 2 ¾ lignes, moindre élévation 27 pouc. 5 lig.; quantité de pluie 22 ¾ lig.; évaporation 30 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 19 deg. 38 m. 2 ". Température. Froide & humide. Maladies. Quelques fievres malignes, & des petites-véroles bénignes. Ces maladies ont été beaucoup plus communes dans notre Vallée.

Productions de la Terre. Les bleds ſemés de bonne heure levoient bien; le tems a été favorable pour labourer & pour ſemer.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Novembre 1775, au Mercredi 8 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 22 liv. 10 ſ. à 25 l. 10 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 13, 14 liv. 5 ſ. à 15 l.; l'orge, de 12 liv. 5 ſ., 13 à 14 liv. Le froment à la Grêve, de 24 liv. 12 ſ. à 29 liv.; le ſeigle, de 13 liv. 5 ſ., 14 à 15 liv.; l'orge, de 12, 13 à 14 livres.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 4 Novembre 1775, au Mercredi 8 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 l. 5 s. à 23 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 19 liv. 5 s. à 20 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Novembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau, de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grève, de 34 à 35 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722	H	ß
Du Mexique à	716		
Du Perou à	710	1	
Les guinées à	721	9	
Ducats à	97	15	
Or fin à 23 k. 31 32.	109		
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	3	
Piastres à	49	10	

marc. — once. — marc.

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 10 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	30 ¾
Hambourg	183 ¼
Madrid	15 3 6
Cadix	15 0 6 à 1
Livourne	95 ¾ à 96
Gênes	94
Lyon *Saints.*	⅛ à ¼

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 9.*	*Vendredi 10.*	*Samedi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions	2035	2037 ½ 40	FESTE.
D°. 16es/25	1305	1302 ½	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	434 43 34		
Rescriptions	5 5 ¼	5	
Bil. des Fermes.		au pair ¼ p. ⅝ p.	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Jeudi 26 Octobre.

Messieurs

Lenoir ..... pplles. C.
Viageres..... C.

Du Vendredi 27.

Boscheron.. pplles. C.
Viageres..... C.
Caron..... vres. G.
Delarue .... pplles. D.
Viageres .... E.
Tontine..... E.
Patu.... Viageres. F.
Gosley..... pplles. C.
Viageres .... C.
.....

Suite du Vendredi 27.

Messieurs

Peinchein.... vres. E.
Perpétuelles. E.
Tontine ..... E
Lempereur. pplles. C.
Viageres .... C.

Du Lundi 30.

Masson..... pplles. A.
Viageres .... C.
Boutray .... pplles. G.
Viageres .... G.
Tontine..... G.
Thevenin... pplles. C.
Viageres ..... F.

Suite du Lundi 30.

Messieurs

Creuzé..... pplles. C.
Viageres .... C.
Tontine ..... C.
Certain..... pplles. G.
Viageres..... F.
Tontine..... H.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 5 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juillet.*

M. Pallas a examiné, vers les bords de l'Iſet, le lac ſalé nommé Soratſchya. Le ſel en eſt en général amer. La Médecine l'employe comme un bon purgatif, pareil à celui que l'Allemagne nomme *ſel d'Angleterre*: deux onces forment une doſe très-forte. Ce ſel pourroit former un objet avantageux de commerce extérieur. Cette Province, couverte de bruyeres, il n'y a que huit à neuf ans, eſt aujourd'hui cultivée, & ſes champs rendent le *quinzieme* grain. La fertilité y repouſſe la barbarie.

Dans la fertile contrée de Jurju, on compte 57391 têtes, population agricole qui fournit des grains à quelques autres Provinces, & qui s'accroîtroit conſidérablement ſi ſon induſtrie étoit perfectionnée & ſon commerce facilité. La Couronne a dans ce pays des Brandevineries où l'on conſomme une grande quantité de grains d'une maniere peu profitable pour les Colons: les Ouvriers du pouvoir ſuprême ſont infailliblement deſpotiques dans leurs achats. Vers les montagnes, il n'eſt pas rare de trouver des perſonnes âgées de 100 & même 120 ans: on y mange beaucoup d'ail, excellent préſervatif dont la délicateſſe ne proſcrira pas ſitôt l'uſage dans ces contrées. Près de Miaes, il y a un lac dont l'eau ci-devant douce eſt actuellement ſalée. Vers Kurtenegſch, les bas fonds ſe couvrent d'un ſel amer qui s'éleve comme un tapis de neige à deux pouces de hauteur. Il eſt étonnant qu'avec tant de ſel il regne dans les environs des épizooties.

Les Kirgiſes ſont des Peuples remuans & brigands. M. Pallas a rencontré dans ce pays un édifice de brique à ſécher les grains, ſupérieur à tout ce qu'il avoit vu en ce genre. Cette contrée eſt couverte de monumens qui ſemblent atteſter l'antiquité des *Arts céréaux*, mais tombés dans des mains barbares & traînés dans l'anarchie hors de la Société générale. La Fabrique d'eaux-de-vie de grains établie à Ukoſi confirme cette conjecture. C'eſt un ancien & immenſe attelier où l'induſtrie ne ſçait ni économiſer les grains ni conſerver les eſprits de la liqueur. Il y a dans ce pays une eſpece de fourmi qui dévore les punaiſes, & qui trouve beaucoup d'aliment.

Les rives de l'Irtiſch offrent beaucoup de coquillages marins mêlés d'os d'éléphans. La chaleur y eſt ſi forte que le thermometre de Deliſle monte à 98 d. Le lac ſalé de Korjackof fournit annuellement 300,000 puds de ſel. Le lac de Jamu en donne auſſi en abondance. La nature a prodigué le ſel ſur la ſurface de la terre, comme un de ſes agens principaux & de ſes plus utiles préſens. Il s'en fait un bon commerce à Sempalat où ſe rendent beaucoup de Marchands de Kaſchkent, plus ruſtiques que les Bu-

chares. Les Monts Altai renferment beaucoup de mines où s'enſevelit un Peuple nombreux. Il y a dans ces quartiers des Colonies que l'on trouve floriſſantes quand on les compare avec les peuplades voiſines. Cette diſtinction eſt due aux Polonois qui s'y ſont tranſplantés, & qui quoique plus laborieux qu'intelligens, forment une race fort ſupérieure en induſtrie aux Naturels du pays. Ces Etrangers dégénerent ; leur conſtitution naturellement robuſte eſt énervée en partie par les fievres que l'eau bourbeuſe qu'on boit rend communes. Ils recueillent l'eſpece de cochenille qu'on voit en Pologne. En tirant vers les montagnes *de neige*, on trouve beaucoup d'autres Colonies, pluſieurs Polonoiſes. La plûpart de ces lieux, peuplés autrefois, déſerts enſuite, enfin repeuplés, tendent viſiblement encore à la dépopulation. Les Nations ne ſe ſoutiennent qu'en s'appuyant les unes ſur les autres : ces Peuples ſont iſolés ou preſque iſolés ; & ſi la domination eſt ſur eux, ils ne ſont pas ſous la protection. Les épizooties ne ſont pas rares dans ces lieux : les chevaux ſont ſouvent attaqués d'un ver qui s'introduit dans leur eſtomac & les fait périr. Les mines de Kolivan, quoiqu'abondantes, ont été abandonnées, parce qu'on y manque d'un ſecours très-commun dans les pays qu'on vient de décrire. Le Médecin Thimothei Andrew a introduit l'inoculation dans ces contrées, & elle s'y exerce avec ſuccès. Barnaul, Ville compoſée d'un millier de maiſons habitées, domine ſur des mines d'or & d'argent. Sur les bords du Tſchulym, le grain & le bétail ſont à vil prix.

Ces Cultures, ces Arts, ces Bourgs épars dans cette région ſont des reſtes encore vivans d'un Empire ou d'une Société floriſſante dont l'hiſtoire même eſt enſevelie avec ſes Cités, ſes Temples, ſes armes, ſes monumens induſtrieux dont on déterre à chaque pas d'énormes débris. Ces peuplades ſont les membres d'une énorme Nation à laquelle il manque une tête.

ALLEMAGNE.

De Manheim, *le* 14 *Août.*

Les vers-à-ſoie ont réuſſi dans les Provinces d'Allemagne où l'on en éleve, & cette branche d'économie s'étend d'année en année. Dans la Flandre & les Pays-Bas, le ſuccès a ſurpaſſé l'attente des Educateurs, à ce qu'on aſſure. On propoſe de ſubſtituer les mûriers aux paliſſades dont on a coutume d'entourer les jardins.

De Mayence, *le* 17 *Août.*

Dans le Palatinat, la Baviere, la Franconie, la Souabe, les moiſſons ont été plus abondantes encore qu'on ne l'eſpéroit. La ſaiſon eſt telle que ſi elle ſe ſoutient, les vendanges ſeront excellentes ſur les rives du Rhin. On croit que le vin de cette année ſera égal à celui de 1748. Il y a 50 ans que l'on n'a vu le raiſin ſi plein & ſi beau.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Août.*

M. le Lieutenant Clarke a été nommé pour commander le vaiſſeau la *Réſolution*, & aller pourſuivre les découvertes dans la mer du ſud & former un établiſſement dans une grande Iſle. Il ramenera l'Otahitien Omiah dans ſon pays.

On aſſure que la Géorgie a réſolu d'arrêter les importations & les exportations, à commencer le 20 Septembre.

Les bâtimens qui arrivent du Détroit de Davis confirment que la pêche y a été mauvaiſe.

On recommande la poudre du Docteur James contre la maladie dont les chevaux ſont ici actuellement attaqués. Cette poudre adoucit la toux & prévient l'étouffement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 19 *Août.*

La moiſſon a été faite par un très-beau tems. On dépique la gerbe : ſon produit, ſans être auſſi fort qu'on l'avoit préſumé, eſt très-ſatisfaiſant. Les bleds ſont beaux, bien peſans, nets. En général nous avons une bonne récolte. Il reſte beaucoup de grains de l'année derniere ſur-tout en Gaſcogne. Tout annonce que cette denrée ne

sera pas chere. Nos prix sont à 12 l. 10 s. le bled mitadin, 13 l. 10 s. le fin, 8 l. 10 s. le seigle : mais l'abondance qui regne au Bas-Languedoc, l'espoir qu'on a eu Provence d'être pourvu par la Bourgogne & la Bretagne à meilleur marché, doivent nous faire envisager un prochain rabais comme certain. Le pain blanc vaut 11 s., la marque de 5 liv. petit poids.

L'épizootie s'étend dans le Diocese. Chaque jour elle gagne du terrein vers les Comtés de Caraman & de Lauraguais, quoique l'on continue d'assommer toutes les bêtes des étables où il s'en trouve une malade. Cette opération avoit été suspendue par les cris des Propriétaires, aujourd'hui appaisés ou arrêtés tant par la crainte que par l'espérance d'une indemnité. Cependant nos terres sont si fortes & si difficiles que les bœufs ne sçauroient être suppléés. Comme elles ne sont pas préparées, il y en aura qu'on ne pourra point ensemencer, & l'inertie de leur fertilité laissera un vuide immense. Les Particuliers, obligés d'attendre les dédommagemens, sont pour la plûpart hors d'état de remplacer le bétail qu'ils ont perdu.

A la Ville on s'imagine avoir tout fait, quand on a dit, *ils acheteront des chevaux & des mulets.* Ce tranquille propos indigne ceux qui connoissent le détail de nos ménageries de campagne. 1°. Il faut de l'argent pour acheter des chevaux & des mulets, & plus que pour acheter des bœufs. 2°. Les bœufs n'exigent que peu de provisions, parce qu'on les nourrit dehors par la dépaissance, une grande partie de l'année, & il ne leur faut point de grains, tandis que les chevaux ou mulets ne peuvent se passer de cette nourriture. 3°. Aux chevaux ou mulets, il faudra d'autres harnois & d'autres conducteurs, car nos Paysans n'auront ni le sçavoir ni le vouloir. On nous dit que la nécessité rend industrieux : soit, mais ni elle ne dispense de l'apprentissage, ni elle ne donne toujours la bonne volonté. Passe encore si le maître sçavoit, pouvoit & vouloit présider à sa culture, & si elle n'étoit pas abandonnée à une famille rustique dont il ne dispose pas parce qu'il ne peut la congédier de la métairie qu'aux termes des conditions. Enfin à tous ces inconvéniens se joint l'augmentation de dépense au moment où l'on a le moins de moyen.

Quoique depuis ce tems on détruise tout ce qui est suspect de contagion sur-tout en Gascogne, la maladie a franchi un espace de 15 à 20 lieues pour venir en Languedoc. Ce moyen n'a pas suffi. S'il paroit nécessaire de l'employer, ne pourroit-on pas se contenter de le mettre en usage sur la frontiere, en y établissant un cordon impénétrable, pendant que dans le centre du pays infecté chacun traiteroit son bétail à sa maniere ou selon les meilleures méthodes indiquées? La communication extérieure entiérement coupée, comme en tems de peste, il y auroit, ce semble, de l'avantage à ne point anticiper les ravages du mal, puisqu'il est prouvé que tous les bœufs n'en meurent pas, qu'il y en a qui ne le prennent pas, qu'il s'est opéré des guérisons. L'expérience perfectionneroit peut-être l'Art. S'il n'est plus permis de tenter des épreuves, il n'y a plus d'espoir de trouver des remedes plus efficaces. Au pis-aller, l'on mettroit le tems à profit pour préparer les terres, en se servant des bœufs, chacun dans son domaine, jusqu'à ce qu'ils fussent atteints de la maladie. L'intérêt n'est pas de détruire ; l'objet de la destruction est d'arrêter les progrès du mal. Si elle ne les arrête pas, s'ils peuvent être arrêtés d'une autre maniere, l'intérêt public, sur-tout dans les circonstances, n'est-il pas de conserver, autant qu'il est possible, en enfermant la contagion par une barriere insurmontable? Ces représentations du zele le plus pur seront sans doute favorablement accueillies & appréciées à leur juste valeur. Il est à craindre que le pauvre Colon, accablé de ses pertes, obligé de payer quatre sous par jour, par Soldat & pour ustensile, perdant sa volaille & ses petites ressources, ne tombe dans un découragement absolu. Dans son malheur, il espere encore ; il espere dans la bienfaisance du meilleur des Rois, & dans la sagesse des Ministres les plus occupés de ses maux : il invoque humblement la vertu tutélaire, comme s'il étoit entendu; il le sera.

De la Rochelle, *le 19 Août.*

La multiplicité des droits de toute espece & l'infinie diversité des formes de régie, jettent dans la perception une obscurité dans laquelle le simple Citoyen n'apperçoit

pas même une lueur. Les tarifs & les réglemens comportent des volumes dont la pratique la plus constante ne démêle pas le cahos. Les Employés surveillent pour l'intérêt de la Ferme : le Public n'a point à portée un Vérificateur instruit. Celui qui demande, sçait ; celui qui paye, ne sçait pas. A moins que les erreurs ne soient considérables, le Payeur ne les reconnoît point. Quelque considérables qu'elles soient à son préjudice, s'il s'en apperçoit, rarement osera-t-il avoir recours au Ministere public, recours trop onéreux. La liquidation, le détail des droits ordinairement spécifiés dans la quittance, est un chifre que les plus habiles n'expliquent qu'avec un travail.

Ce motif a déterminé un Patriote instruit à publier un tarif des droits tirés d'une des principales branches du commerce de notre Province. Il s'agit des eaux-de-vie pour la partie des Aides & Octrois de cette Ville. Ce *tarif* est précédé *d'instructions sur les circonstances où les droits sont dus, & la maniere dont ils doivent être perçus.* Les droits sont déterminés depuis une velte & même ses fractions, jusqu'à 50,000, & avec les fractions de deniers. C'est un présent très-précieux pour le Public. Les Citoyens capables d'un semblable travail sur les différentes branches de Finance, devroient être excités & encouragés à l'entreprendre. Il faudroit leur assurer une récompense. Chaque Ville, chaque Maison de négoce se pourvoiroit des tarifs relatifs aux principaux objets de son commerce. Ces tarifs visés & scellés par qui il appartient, feroient foi. Les Douanes & Bureaux seroient tenus d'en avoir des copies & de les tenir ouvertes.

Mais le moindre changement dans la quotité des droits rendra ces pancartes inutiles ! Eh bien ! on les renouvellera ..... jusqu'au siecle d'or.

Nos eaux-de-vie sont montées à 147, 148 l. les 27 velt.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 20 Août.*

Tous les gros bleds sont ramassés : la récolte des mars sera bientôt achevée. S'il n'y a pas autant de gerbes qu'on l'espéroit, elles rendront plus de grains, & nul mélange d'herbes. Le pain blanc est à 2 s. 6 den. la livre, le bis blanc à 1 s. 9 d. Les bleds noirs soutiennent leur verdure malgré la sécheresse. Le gland qu'en ce mois-ci la moindre pluie fait tomber, a eu jusqu'à présent un tems très-favorable. On pense que les porcs qu'on sera obligé d'acheter pour mettre dans les bois seront chers, attendu qu'il en est mort beaucoup & que la disette de grains n'a pas permis d'en élever autant qu'à l'ordinaire. Mais comme on présume qu'il en faudra pour les gens de mer, on espere qu'ils se vendront avantageusement.

L'eau manque en bien des endroits. Les feuilles des arbres tombent. Il est à craindre que le fruit de la vigne ne souffre surtout dans les terres sablonneuses & légeres. Heureusement les nuits sont fraîches ; & les plantes peuvent mieux réparer les pertes qu'elles font le jour.

Il est mort, à quelques lieues d'ici, deux bœufs & une vache, attaqués du charbon. Deux hommes qui les ont écorchés sans précaution, sont morts, n'ayant pas été secourus à tems. Comme il y eut ici, quelques jours après cet accident, une Foire, on arrêta indistinctement à la porte de la Ville tous les bestiaux amenés de différentes Paroisses. Aussi-tôt tous les Marchands se retirerent sans avoir fait aucun achat, & s'en allerent, publiant qu'il y avoit dans ce pays une épidémie qui emportoit en même tems les hommes & le bétail. C'est un terrible coup pour notre commerce.

Nous aurions vendu, nous vendrions &, au lieu d'arrêter tous les bestiaux que l'on amenoit à notre Foire, on s'étoit contenté d'empêcher le bétail du canton suspect d'y venir.

Il est prudent de prévenir la communication d'un mal contagieux : il l'est aussi de ne pas donner lieu à l'opinion de l'exagérer. Le charbon est sans doute très-dangereux ; mais il est facile à connoître, on sçait communément la maniere de le traiter. Quand quelque bête en meurt, faute d'un prompt secours, si l'on a soin de l'enterrer profondément sans l'écorcher, de donner des breuvages convenables aux autres animaux, de blanchir les étables avec du lait de chaux & d'y suspendre des paquets d'herbes aromatiques, on arrête infailliblement la propagation du mal. Il n'y a guere de Paroisses où, chaque année, cette cruelle maladie ne porte quelque coup. Nous serions trop à plaindre si toutes les fois qu'elle attaque

quelques-unes de nos bêtes à cornes, l'alarme se répandoit dans la Province & bien loin au-delà. La vérité est qu'il n'y a point à présent de maladie épidémique sur nos bestiaux, & que dans la Paroisse dont il est question il n'est point arrivé de nouvel accident.

De Villars (*en Bresse*), *le* 23 *Août.*

Ce pays est couvert d'étangs qui fournissent en poissons & en oiseaux de diverses especes des objets de vente assez considérables au dehors. Quand ils sont à sec, on y recueille beaucoup de grains d'autant meilleurs qu'ils sont nets; il s'y mêle fort peu de mauvaises herbes ou graines.

Depuis quelques années, on a tenu les étangs plus en labours qu'en eaux, & peut-être ne seroient ils plus du tout empoissonnés si le Propriétaire du sol avoit toujours le droit d'en user à volonté. En quelques endroits, il est obligé de le céder au Propriétaire de *l'évolage*. C'est le mot par lequel on exprime le droit de mettre l'eau dans un guéret & de l'empoissonner, ensorte qu'il y a sur le même champ le *Propriétaire du sol* & le *Propriétaire de l'eau*. Ces propriétés sont réglées par une Jurisprudence peu connue dans les pays de nature différente.

Il seroit utile de calculer & de comparer le profit des étangs avec celui des moissons. Il seroit plus utile encore de diminuer le nombre de ces étangs sans attention à leur produit, mais par égard pour la salubrité de l'air. Il est presque toujours épais dans ces cantons; les eaux sont mauvaises, les brouillards très-fréquens. La fievre s'empare de tout le pays dès que les chaleurs commencent; elle altere toutes les constitutions. Un nombre infini d'enfans sont ses premieres victimes. On est vieux à 50 ans; on va rarement à 70.

Les Voyageurs essuyent dans le mois d'Août une incommodité particuliere à ce pays-ci, & quelquefois fort grande. Dès que les grains sont levés, il croit principalement dans les chaumes des seigles un gramen dont la fleur exhale une odeur forte & très désagréable. Ce gramen est *l'anthoxanthum* de Van Linné, *diandria digynia* 42. On l'appelle dans nos villages *clauve*, *flauve*, *fiauve*, *chiauve*. On ne sçait si les poussieres de ses étamines dispersées dans l'air augmentent les miasmes fiévreux qui y circulent, mais c'est un très-grand service à rendre que de chercher & indiquer le moyen de détruire cette plante que les bestiaux n'aiment à manger ni verte ni seche.

Il faudroit peut-être brûler exactement les chaumes peu après la moisson & les laisser à cet effet un peu longs; mais on voudroit avoir beaucoup de paille pour les bestiaux.

Il est aisé de juger que cette portion immense de la surface inondée ne fournissant aucun travail à faire, la population doit être très-peu nombreuse. Quand on n'a point de propriétés, on ne peut subsister que du travail journalier, & il n'y a guere ici de travail que la moitié de ce qui en existeroit dans un pays de pareille étendue mais généralement cultivé. Le Journalier est ici rare & pauvre; son corps est foible, il est sans activité: le vin qui le soutiendroit lui manque, & quand il en peut boire il s'en excéde. Sa misere cause sa débilité physique, & sa débilité cause sa paresse qui augmente sa misere. En braconnant le long des étangs, il tue des oiseaux dont la vente lui fournit quelque petit argent; mais ce genre de vie est misérable & mortel, car on est, par les tems les plus rigoureux, mouillé, percé, & quelquefois dans l'eau jusqu'aux genoux.

On vient de tenter d'établir ici des Filatures de laines à l'usage de la Fabrique de Neuville. On a aussi formé la même entreprise à Chalamont en Dombes. C'est aux faveurs du Gouvernement que ces essais sont dus; & le zele qui les a conseillés & projettés paroît avoir passé dans toutes les personnes qui ont pu contribuer au succès jusqu'à présent. Nous avons environ 25 Fileuses instruites; mais ce sera dans l'hiver prochain que le sort de cette branche d'industrie unique & toute nouvelle ici sera décidé.

Nous avons eu dans notre voisinage, il y a trois semaines, une grêle qui a cassé les tuiles & les lattes qui les portent. Elle a détruit tout ce qui restoit de grains sur terre, mais les seigles & les fromens étoient levés.

Les moissons, en général, ont été très-belles.

Il y a peu de Provinces où la mendicité soit aussi en vigueur que dans ces cantons de la Bresse. L'été, les mendians se disper-

ſent ; l'hiver, ils ſe raſſemblent comme les moineaux, & tombent dans quelque métairie où on ne les refuſe jamais ; ils y ſéjournent quelquefois. Le mauvais tems ne permettroit pas de les renvoyer. Ils traînent ainſi leur figure pâle, jaune & meurent bientôt. Leurs enfans dont le ventre gros, le teint blême & l'air triſte annoncent la plus mauvaiſe conſtitution, héritent, quand ils ſurvivent à leurs peres, ce qui arrive à deux enfans ſur ſix, de leurs connoiſſances locales, de leur inaptitude au travail, & de leur entiere oiſiveté. Ils vont mendier ; c'eſt leur état.

DE NANTES, *le 25 Août.*

Les prix des grains baiſſent de jour en jour. Le pain blanc a été mis par la derniere taxe à 32 den. la livre, le pain de méteil à 23 den., celui de ſeigle à 16 den.

Le ſucre blanc, 1re. ſorte, eſt monté à 69 l. Le ſucre brut fin vaut de 36 à 38. Le café ſe vend de 8 à 9 ſ. juſqu'à 11 ſ. 6 den. L'indigo fin cuivré, 8 l. 5 ſ. Le cacao 12 ſ. Le coton, de 225 à 235 l. L'eau-de-vie, 230 l., les 29 velt.

Arrivée de navires. Le *Prince de Nizare*, des Cayes ; le *Dauphin* (du Havre) du Port-au-Prince ; le *Solide*, du même lieu ; la *Nymphe*, du Cap ; l'*Helbe*, de la Martinique. *Départ.* Le *Frédéric*, la *Fidélité*, pour le Cap ; la *Gracieuſe Léger*, l'*Iris*, pour le Port-au-Prince ; la *Ville de Cherbourg*, pour la Martinique. *Navires en chargement.* Les *Trois-Maries*, Arm. M. Drouin ; le *Saint-Pierre*, Arm. M. Portier ; le *Dominique*, Arm. M. Dulac, pour Guinée ; le *Huron*, Arm. Mrs. Darreſche ; le *Marquis de Levy*, Arm. M. Richard, pour le Port-au-Prince & Léogane ; le *Citoyen*, Arm. M. Richard, pour la Martinique ; le *Marquis de Marbœuf*, Armat. M. Richard, pour l'Iſle de France par l'Orient.

DE PARIS, *le 2 Septembre.*

Arrêts & Réſultat du Conſeil d'Etat du Roi du 7 Août, par leſquels 1°. S. M. réunit à ſon Domaine les privileges concédés pour les droits de Carroſſes, Diligences & Meſſageries : 2°. réunit audit Domaine le privilege des Voitures de la Cour & de Saint-Germain : 3°. commet *Denis Bergaut* pour la régie & adminiſtration des Diligences & Meſſageries partout le Royaume : 4°. nomme les Adminiſtrateurs prépoſés à ladite régie pour le compte du Roi : 5°. commet des Intendans des Finances & Maitres des Requêtes pour procéder aux liquidations ordonnées aux anciens Fermiers des Diligences & Meſſageries &c : 6°. établit un réglement pour les nouvelles Diligences & Meſſageries, avec le tarif pour le port des paquets, marchandiſes &c.

Ce nouvel arrangement a pour objet de *procurer aux Voyageurs & aux Négocians la célérité & le bas prix de tranſports, d'augmenter le revenu de cette branche de Finance, & de préparer en même tems les moyens d'abroger le privilege excluſif onéreux au Commerce.*

Les anciens Poſſeſſeurs des droits de Carroſſes &c. ſeront indemniſés ſuivant la liquidation qui ſera faite par les Commiſſaires du Conſeil.

Il ſera établi ſur toutes les grandes routes des voitures à 8, 6, 4 places, commodes, légeres, bien ſuſpendues, tirées par des chevaux de Poſte, & accompagnées d'un Commis pour la ſûreté des effets. Les Commis des Fermes & Octrois ne pourront arrêter aux Barrieres ou faire conduire aux Douanes les voitures appartenant à l'adminiſtration des Meſſageries : ils iront faire leurs viſites aux Bureaux des Diligences. Les Commis à la perception des droits de péages, paſſages &c. ſoit qu'ils ſoient dans les mains de S. M. ſoit qu'ils ayent été cédés à titre d'engagement, ne pourront rien exiger ſur les voitures & chevaux des Meſſageries, ni ſur les marchandiſes & effets qu'elles tranſporteront.

Chaque place dans les Diligences, avec dix livres de hardes *gratis*, ſera de 13 ſ. par lieue, & de 7 ſ. 6 d. en dehors.

Dans les voitures qui marcheront à journées réglées de huit à dix lieues, il ſera payé, comme par le paſſé, 10 ſ. par lieue, & dans le panier ou en dehors 6 ſ.

Il y aura des voitures, berlines, chaiſes qu'on pourra faire marcher extraordinairement quand toutes les places ſeront payées, à 20 ſ. par lieue pour chaque place.

Quant aux paquets, hardes, marchandiſes &c, du lieu du départ juſqu'à 10 lieues & au-deſſous, il ſera payé par chaque livre peſant, 6 den. ; & au-deſſus de cinq en cinq lieues 3 den.

L'or, l'argent, monnoyé & en matiere, payera jusqu'à 20 lieues & au-dessous, 2 l. par 1000 l., 1 l. pour 500 l.; au-dessus de 20 lieues, 20 s. par chaque dix lieues. Même prix pour les dentelles fines, galons, étoffes d'or & d'argent, bijoux &c.

Le port des paquets de papier sera payé à raison d'un sou la livre pour dix lieues. Tout paquet au-dessous de 10 livres, payera comme s'il pesoit 10 livres.

Sur le prix des places payées par les Voyageurs, il sera déduit un sixieme pour distribuer des indemnités, gratifications, pensions aux Maîtres des Postes chargés du service des Diligences. *L'Ordonnance du Roi* du 12 Août assigne aux Maîtres des Postes, pour la conduite des Diligences & Berlines, 20 s. par cheval par Poste, 10 s. aux Postillons.

Les réglemens rendus sur le fait du roulage, des Messageries, Carrosses de voitures &c. seront exécutés en ce qu'il n'y est dérogé.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de M. de Forbonnois, datée de Forbonnois dans le Maine le 16 Août 1775, contenant l'épreuve d'un remede contre la pourriture du bétail.

Je crois, Monsieur, devoir vous faire part du succès d'une expérience très-importante que je viens de faire, & qu'il seroit à desirer qu'on fit réitérer en divers endroits.

Mes terres sont très-froides, & il n'y a point de marne : j'ai cru que le mouton étoit nécessaire pour les réchauffer, quoiqu'on ne soit pas en ce pays dans l'usage d'en avoir dans la proportion des terres, à cause de la pourriture que ces animaux contractent très-promptement, & sur-tout les brebis. J'ai formé un troupeau de belles brebis Poitevines avec un bélier de grande espece : j'ai eu de très-beaux agneaux depuis deux ans. Mais j'ai perdu un si grand nombre de meres que j'ai été forcé, pour ne pas perdre tout, de vendre tous les ans à perte de plus de moitié une partie des meres pourries. Enfin la perte au bout de deux ans, excédoit de beaucoup le bénéfice des accrois, & mon fumier me coûtoit plus qu'il ne me rendoit.

J'ai cherché un remede & je l'ai éprouvé sur quelques unes des plus malades, toutes bêtes que le Berger & les Bouchers disoient ne pas devoir durer la semaine, dont on n'avoit voulu pour aucun prix, lorsque j'avois vendu les autres, & qui me coûtoient 7 liv. piece.

Leur état ainsi bien constaté, je leur ai fait prendre à chacune pendant 15 jours tous les matins une cuillerée de goudron ; elles ont beaucoup uriné, elles ont commencé à manger, à être plus gaies. J'ai réduit ensuite la portion à demi-cuillerée tous les jours ; non-seulement en six semaines elles ont repris chair, mais les veines de l'œil qui étoient totalement éclipsées ont reparu & sont aussi vives que dans une agnelle bien saine.

J'en avois acheté plein une cruche à Paris avant mon départ, dans l'intention de faire un essai, persuadé que tout le mal procédant de la nourriture aqueuse, les résineux desséchans devoient produire un bon effet. Je sçavois aussi que dans les pays de sapins, le mouton ne pourrit pas & qu'il aime la feuille. Cependant je ne lai osé essayer que sur quatre, dont je suis bien fâché aujourd'hui.

II.

Observation relative à l'épizootie.

Vous l'avez dit mille fois, M., le sel est incontestablement un excellent préservatif contre les épizooties.

Vous l'avez dit encore mille fois : la France a des quantités immenses de sel que l'on n'employe pas, que l'on ne ramasse pas, que l'on détruit.

Dans le cas où une horrible épizootie ravageroit nombre de Provinces & menaceroit tout le Royaume, ce sel ne pourroit-il pas être recueilli & donné aux bestiaux voisins du mal, sans tirer à conséquence ?

Le débit du sel courant resteroit tout entier à la Ferme : s'il y avoit à craindre qu'elle ne souffrit de la nouvelle consommation, le bien que l'on feroit en sauvant le bétail du Royaume ne donneroit-il pas une indemnité ? La perte de ce bétail ne lui porte-t-elle aucun préjudice ?

Vous avez une épizootie & tout auprès un préservatif qui ne coûteroit presque rien. Ne trouvez-vous pas le mal assez grave, pour user du remede ?

Si je rêve, c'est en bon Citoyen & sans prétention : prenez que je n'ai rien dit.....

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 26 Août 1775, au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26, 31 à 32 l. *le septier; id.* nouveau, de 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 13 l. 15 s., 14 à 15 l. 10 s.; l'orge, de 14, 15 l. 5 s. à 16 liv. Le froment à la Grêve, de 23, 24 à 31 liv.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 26 Août 1775, au Mercredi 30 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Septembre 1775, de 66 à 67 l.; *idem* nouveau de 63 à 64; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	MARC.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	722	1	
Ducats à	97	10	ONCE.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	8	MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	2	

CHANGES DE PARIS, *du 2 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à 182
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6 à 15
Livourne	96 95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 26 Août.		Du Lundi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delarue.... pp^lles.	M.	Delamotte.. pp^lles.	M.
Viageres....	M.	Viageres....	M.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.
Clouet..... pp^lles.	Y. Z.	Creuzé..... pp^lles.	M.
Viageres....	S.	Viageres....	M.
Tontine..	Y. Z.	Tontine.....	M.
Gossey..... pp^lles.	M.	*Six premiers mois* 1775.	
Viageres.....	M.	Certain..... pp^lles.	B.
Boscheron... pp^lles.	M.	Tontine.....	B.
Viageres...	M.	Tontine.....	A.
Six premiers mois 1775.		.....	
Caron..... v^res.	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi* 31.	*Vendredi* 1 *Sept.*	*Samedi* 2.
COMP. D. IND.			
Actions	1985 90 92 $\frac{1}{2}$	1995 97 $\frac{1}{2}$	1995 97 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es	1285	1290	
D°. 8es	260		260
D°. 25es			
Emprunt Oct.	425	426 28	
Rescriptions	5 $\frac{1}{4}$ 5 5 $\frac{3}{4}$	5 5 $\frac{1}{4}$ 5	5
Bil. des Fermes	$\frac{1}{4}$ $\frac{3}{4}$	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{2}$

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 25 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Janvier.*

DANS le courant de 1774, le point le plus haut du barometre a été 29, 21, le 8 Décembre après midi; le plus bas, 26, 98, le 19 Janvier, grand matin; hauteur moyenne 28 13 ou 28 $\frac{13}{100}$ pouces. Depuis qu'on fait ici des observations météorologiques, le barometre n'a pas été aussi haut qu'en 1774.

Le thermometre, au plus bas, 191 d. de Delisle, ou 22 d. au dessous du point de congélation de Réaumur, le 10 Février, grand matin. Au plus haut, 106 d. de Del. au dessus du point de congél. de R., le 8 Juillet après midi. Dans les années précédentes, le plus grand froid a toujours surpassé le 200e. deg. de Delisle, ou le 27e. de Réaumur. Le nombre des jours froids a été, cette année, considérablement plus grand. Il y a eu 173 jours où il a gelé : il n'y en eut en 1773 que 148, 1772 que 144. Il y a eu 239 jours au-dessus du point de congélation. Il y en eut 256 en 1773, 267 en 1772.

Les mois d'Avril, Juin, Juillet & Août ont eu le moins de vents : Février, Mai, Octobre, Décembre ont été les plus venteux. Le vent N. O. a regné le plus; ensuite le N. E., & le N.

Il a plu 83 jours : il y eut en 1773, 96 jours de pluie; en 1772, 114. Il a neigé 66 jours : il y eut 57 jours de neige en 1773, & 61 en 1772. Il a grêlé 2 fois en Septembre, 1 en Novembre. Il a tonné 17 fois : en 1773, il y eut 16 j. de tonnerre; en 1772, 7.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Janvier.*

A peine le dégel promettoit-il une navigation libre que le froid a repris avec une grande violence. Il y a long-tems que l'on n'avoit vu une saison si extraordinaire. Les nouvelles de la Baltique sont remplies de naufrages & de désastres : ce qu'elles offrent de consolant, c'est qu'il a péri peu de monde. Dans les lieux du Royaume où il est tombé peu de neige, on espere une bonne récolte, les plantes se sont bien conservées : on ignore dans quel état sont les productions des contrées où la neige s'est accumulée à des hauteurs prodigieuses.

Dans le tems de la pêche, il n'a presque point paru de harengs. Dès qu'on y a eu renoncé, il s'en est montré un nombre prodigieux. Le Pêcheur s'est dédommgé de ses premieres dépenses.

Le Roi a fait donner solemnellement une médaille d'argent au nommé Daniel Oeru, dit Runwick, qui à force de travaux, a converti en champs & en prairies autour de son domaine un grand terrein pierreux & inculte. *L'Agriculture honoreras, afin de vivre longuement* : maxime d'Etat, précepte social.

Le Public attend avec impatience le Réglement écononomique des finances auquel on travaille depuis long-tems. On dit qu'il eſt queſtion de réaliſer les effets de la Banque, de faire baiſſer le cours du change, de modérer le prix exorbitant des marchandiſes. Le Royaume jouit d'une profonde tranquillité : le bien ſe fait en paix, le déſordre eſt bruyant. Cependant les prohibitions occaſionnent quelques troubles & même des délits. Un Commis ou Viſiteur chargé de découvrir les diſtillations d'eau-de-vie, eſt mort des mauvais traitemens qu'il avoit reçus de la part d'une troupe de Payſans de l'Iſle de Wermdoe. Du 1 Octobre au 20 Décembre dernier, on compte 52 perſonnes condamnées à des amendes de 100 & 200 dahlers par les Juges du département de l'Acciſe, pour avoir tranſgreſſé l'Ordonnance contre la diſtillation des grains.

Il y a dans ce pays de grandes forêts de pins, ſapins & autres arbres dont on pourroit tirer beaucoup d'huiles, de réſine, de poix &c. Mais qui ne ſçait, ne peut. Les Habitans, voiſins de ces forêts, ne ſçavent pas profiter des reſſources que la nature leur préſente. Le Roi a donné ordre à l'Académie des Sciences de publier, à leur uſage, un Mémoire qui les mette en état de jouir de ces avantages. Inſtruction fait richeſſe.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 31 *Janvier*.

On commençoit à traverſer les Belts ſur des yachts, lorſqu'un vent du nord très-froid a ramené la gelée & interrompu de nouveau la navigation. On apprend de divers parages ſeptentrionaux qu'il a péri pluſieurs navires. Dans le tems du dégel, il eſt entré ici fort à propos des vivres. Les Marchands avoient autant beſoin d'argent que les Conſommateurs de denrées : la haute cherté eſt un mal pour les uns comme pour les autres, car on ne vend pas à qui ne peut acheter, c'eſt à dire payer.

Nombre de Marchands Anglois ont acheté dans la Suede & la Poméranie Suédoiſe quantité de grains de toute eſpece : nous n'avons point appris qu'il en ſoit venu dans ce Royaume pour le même deſſein. Il ſeroit bon de chercher la cauſe de cette préférence donnée.

L'art de détruire ſe perfectionnne de jour en jour. M. de Faſting, Colonel au ſervice de S. M., a inventé une arme à feu, auſſi légere qu'un fuſil, avec laquelle on tire 18 à 20 coups dans une minute. Il travaille à une autre machine avec laquelle on tirera trente coups dans le même intervalle de tems.

Les vaiſſeaux, le *Fredensbourg* & le *Friederiſchnagor*, deſtinés pour la Chine & pour le Tranquebar, ſont arrêtés par les glaces. Le commerce du Bengale, ayant été rendu libre moyennant un droit de 8 pour 100 au profit de la Compagnie Aſiatique, il s'eſt formé une Société qui doit envoyer pour une expédition particuliere un vaiſſeau qu'elle a nommé du nom de M. le Comte de Bernſtoff.

Les Entrepreneurs de la Forge d'Eiſdorff en Norwege, avoient le privilege excluſif de fabriquer de l'acier. Ils l'ont bien fait valoir, c'eſt-à dire, qu'ils ont fabriqué de mauvaiſe marchandiſe & qu'ils l'ont vendue comme très-bonne, car c'eſt un droit que le privilege excluſif emporte. Mais leur titre étant expiré, il vient d'être permis à tous les Habitans de Norwege de faire de l'acier tels qu'ils le jugeront à propos, pourvu qu'il ne manque rien à la qualité. Cette condition s'exécute naturellement : celui qui fait de mauvais ouvrages n'en trouve pas long-tems le débit.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le* 11 *Février*.

Depuis le 2 de ce mois, il eſt preſque continuellement tombé des pluies abondantes accompagnées de vents impétueux. On a entendu le tonnerre en divers endroits. Le Meyn pénetre dans la Ville. Le Rhin eſt auſſi débordé. Les Poſtes manquent ſouvent. Ce matin ſur les dix heures, nous avons eu un orage, grand vent, pluie d'été, grands coups de tonnerre, & grêle.

ITALIE.

De Trieste, *le* 3 *Février*.

Les neiges ſont encore ſi hautes dans cette contrée que les communications ne ſçauroient être, de quelque tems rétablies. On a trouvé dans les campagnes des hommes & des chevaux étouffés.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Février.*

Le Gouvernement vient de donner des ordres pour que les équipages des vaisseaux destinés pour l'Amérique soient complettés; & ainsi des Troupes.

Les exportations de l'Angleterre pour l'Amérique, dans l'espace de trois ans, ont monté à 3,370,000 l.; les importations des Colonies dans la Grande-Bretagne, à 3,924,606 liv. 13 sch. 4 d.

On compte à Hallifax 30000 Ouvriers sans pain. La taxe des pauvres y a été portée, l'année derniere, à 7000 l. st.

Dimanche dernier, la marée s'éleva plus haut qu'on ne l'a jamais vue. Les vagues poussés par un vent violent de nord-ouest s'éleverent jusqu'à Southwark d'une maniere effrayante & avec un bruit semblable au roulement du tonnerre. En quelques minutes, il y eut cinq pieds d'eau dans les caves les plus exposées. On estime les dommages soufferts sur les quais & tout auprès, à 100,000 liv. st.... A Lewes, la marée a emporté de grands amas de grains, & la campagne a été submergée : les pertes sont immenses... A Cowes & à Newport, il y a eu 2 pieds d'eau au-dessus du rez-de-chaussée des maisons.... Entre Southampton & Portsmouth, plusieurs bâtimens ont été endommagés.... A Redbrige, la partie des fermes situées sur l'eau & appellés *Naah's-Ark* (Arche de Noé) a été inondée avec tant de rapidité qu'à peine les Habitans ont pu sauver quelques-uns de leurs effets &c. &c. &c.

On mande de Newcastle que l'instrument de Turnbell & de Latimer pour trouver les longitudes en mer par la distance de la lune au soleil a été essayé par William Hope, habile Marin qui a été aux Indes occidentales, & cinq fois à Arcangel; qu'il remplit son objet avec une précision qu'on croyoit impossible; & que d'après les regles de Latimer, il donne les longitudes de la maniere la plus certaine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Feurs (*sur la Loire en Forez*), *le 10 Février.*

Il se fait ici un commerce considérable en chanvre que l'on recueille aux environs. Une partie est filée dans le pays pour être employée dans les toiles de la Généralité : une autre est achetée toute peignée pour être revendue dans les Marchés du Beaujolois : enfin il s'en vend beaucoup soit en teille soit peigné pour les Provinces où passe la Loire, & où il est approprié principalement aux besoins de la navigation de riviere & de mer.

Le chanvre teillé vaut de 7 à 10 s. la livre (de 14 onces); peigné, de 16 à 20 s. L'étoupe vaut de 6 à 9 s. Ainsi les fils ne peuvent être que fort chers.

Depuis quelques années, les saisons n'ont pas été favorables à ce genre de récoltes; & le prix toujours avantageux du froment a engagé à en semer plutôt que du chanvre qui exige de meilleurs fonds ou peu d'engrais. Les bénefices & les besoins déterminent les cultures.

Les étoupes du chanvre servent à fabriquer quantité de toiles à sac dans les montagnes par lesquelles le Lyonnois, le Forez & le Beaujollois confinent ensemble. La chenevotte est employée dans les cheminées du pauvre. Il y a dans la plaine du Forez nombre de cabanes où l'on n'a guere d'autre chaufage. La rareté du bois est sans doute une des causes qui ont empêché que l'usage de la macq ou braye ne s'introduisit : elle est plus expéditive, mais elle réduit la chenevotte presqu'en poussiere. C'est ainsi que la perfection de l'industrie tient, non-seulement à l'aisance, mais en quelque maniere à tout genre d'aisance.

L'indolence générale de nos Paysans fait qu'ils peignent fort peu de chanvre, & qu'ils se contentent d'en avoir pour occuper à la filature dans leurs maisons, leurs femmes, enfans, domestiques, s'ils en ont, & s'y occuper eux-mêmes; car il n'est pas rare de voir de grands bras occupés lâchement à tourner le fuseau. Dans les Villes, on n'est presque plus surpris de voir les hommes, pour ainsi dire, travestis en femmes; dans les campagnes, on s'en étonne. A quelque point que le mépris de la classe rustique ait été poussé, on l'a toujours assez honorée pour en exiger des mœurs mâles.

Le Physique du climat favorise le vice que nous venons de relever. Notre air est pesant, nos eaux sont lourdes; quoique voisines du Lignon, ces contrées ne respirent pas la gaité, l'aisance & le bonheur dont le pinceau

poëtique & romanesque fit jadis des tableaux si rians.

Il faudroit que la richesse domptât la nature. La difficulté de se chaufier, de s'éclairer, de réunir enfin les différens moyens d'exister avec quelque douceur, semble même ne pas permettre à la multitude d'acquérir quelques petites propriétés. Il est bon que l'homme soit, s'il est permis de parler ainsi, *enraciné* dans la terre. Il n'y a dans le pays que de fortes métairies où l'on seme jusqu'à 3 & 400 quintaux de grains; on ne laboure qu'avec des bœufs.

De Soissons, *le* 13 *Février.*

Pendant les mois d'Août & d'Octobre, les fievres putrides ont regné dans les villages situés le long des rivieres ou sur des terreins marécageux. Les acides savoneux apéritifs ont été les remedes les plus salutaires. Le vin & sur-tout le vin vieux a fort abrégé la convalescence qui, dans la plûpart des gens de la campagne, est souvent plus funeste que la maladie. M. Dufot, Médecin ami des hommes, ajoute dans une lettre à l'Auteur de la *Gazette de Santé*, qu'il a eu depuis long-tems la satisfaction de voir qu'il falloit éviter de purger les gens de la campagne. Peu médicamenter, rarement saigner, donner beaucoup à la nature, soutenir par de bon vin la convalescence du Laboureur épuisé; telle est sa méthode.

En même tems, une maladie épidémique a désolé les villages situés le long de la riviere de Serre. Elle a attaqué jusqu'à 135 Habitans du même lieu & 8 personnes de la même maison. La funeste influence des marais sur la santé du Peuple a été calculée par un illustre Académicien (dont nous avons le *Mémoire sous les yeux*). C'est sur la Serre même & ses environs qu'il a pris ses bases.

Il résulte de ses observations 1°. que la vie moyenne commune des hommes & des femmes, est dans les Paroisses marécageuses de *dix huit ans*, & dans les Paroisses non marécageuses, de *vingt-trois*.

2°. Que le nombre d'individus au-dessus de 60 ans sur mille, est dans les premieres de *quarante-trois*, dans les secondes de *soixante cinq*.

3°. Que l'âge moyen des deux sexes est, dans les P. mar. de *vingt quatre ans*, dans les autres de *vingt-six deux tiers*.

4°. Que le tems moyen commun du travail a été, dans les premieres de 31 ¼ ans, dans les secondes de 36 ½ &c.

Nous nous proposons de publier en entier ce Mémoire instructif qui démontre que, sous quelque point de vue que l'on envisage l'influence des terreins marécageux, on trouve qu'elle abrege la vie des hommes, qu'elle diminue le produit de leur travail, & qu'il est de l'intérêt public & du bien de l'humanité de s'occuper de leur desséchement, quand même ce ne seroit pas un moyen d'acquérir de nouvelles terres, de nouvelles subsistances, une nouvelle population.

De Metz, *le* 16 *Février.*

Il a regné, depuis le commencement de ce mois, dans toute la Province des vents violens accompagnés de pluies presque continuelles. Les rivieres sont débordées; les vallées semblent former des lacs. On ne voit dans les campagnes qu'arbres brisés ou ébranchés. La nuit du 4 au 5, un ouragan enleva les toits de plusieurs maisons du village de Marlebach : il y eut un homme écrasé & plusieurs autres blessés par la chûte d'un bâtiment.

De Paris, *le* 22 *Février.*

Tandis qu'une Compagnie Souveraine d'une des principales Provinces de l'occident de la France arrêtoit des Représentations sur les Lettres-Patentes concernant la liberté du commerce des grains, une Province méridionale a fait éclater des sentimens tout contraires dans une occasion où les cœurs ne pouvoient contenir l'abondance de leur allégresse & de leur reconnoissance.

Au retour du Parlement d'Aix, M. de la Tour, Premier Président qui a, si longtems, rempli dans le pays les différentes places de confiance du Gouvernement, exprima, dans un discours noble & tendre, combien il avoit été touché des marques de satisfaction & de joie au milieu desquelles il avoit été reçu. Divers traits de ce discours, amenés par les circonstances, exciterent des acclamations. Lorsqu'en retraçant le tableau des bienfaits dûs au nouveau regne, M. le Premier Président rappella l'Arrêt du 13 Septembre pour la liberté du commerce

des grains, quoiqu'il n'eût pas encore été envoyé dans la Province, des applaudissemens universels l'interrompirent, & dès-lors le vœu solemnel des Peuples consacra la loi.

Cette Province manque de grains; la premiere en regorge. Celle-ci a besoin de vendre autant que l'autre d'acheter. C'est dans la disette que l'une n'aspire qu'après la liberté : c'est dans l'abondance que l'autre regrette & desire des Réglemens. Celle où l'on applaudit à l'Arrêt ne produit pas le tiers de sa consommation : celle où l'on réclame contre ce bienfait est un riche pays à grains. Les Habitans de l'une ont beaucoup d'esprit, mais l'instruction leur manque & ils reconnoissent la vérité; ceux de l'autre réunissent l'instruction à l'esprit & la vérité leur échappe.

Cette opposition de sentimens ne seroit-elle pas l'effet des causes locales & particulieres d'après lesquelles l'intérêt bien ou mal entendu formeroit son opinion ?

La Capitale de la Province méridionale est peuplée de Magistrats & de Notables : l'intérêt territorial & central les frappe. La Capitale de la Province occidentale est une Ville fabricante & marchande : on y est séduit par l'intérêt apparent & subordonné des atteliers.

Là, la liberté a répandu, pendant quelques beaux jours, une douce & vive lumiere; on en a joui. Ici à son aurore, elle a été enveloppée de ténebres, on ne l'a point connue.

A Aix, la concurrence pour l'approvisionnement a pu s'étendre. L'autre Capitale s'est livrée au monopole d'une Compagnie privilégiée à laquelle on croit devoir sa subsistance.

Dans la premiere de ces Villes, la Police n'a pas les mêmes intérêts que dans l'autre à maintenir les réglemens. Dans celle ci, le Corps qui exerce cette partie de l'administration est le même qui jouit d'un droit de bannalité, qui est accoutumé à diriger le commerce selon l'intérêt de sa bannalité sans s'en appercevoir, & qui d'une prohibition à l'autre est parvenu à déclarer le pain des Fauxbourgs contrebande pour la Ville.

Ces habitudes, ces intérêts, ces préjugés forment un corps de résistance d'autant plus difficile à vaincre que des intentions droites & un zele pur les accompagnent....

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 14 Janvier, qui permet l'introduction des grains étrangers dans la Provence par le Port de Marseille, moyennant l'acquit à caution pour le premier Bureau par lequel les marchandises entrent dans l'intérieur de ladite Province en sortant de la Ville de Marseille. Le Port de Marseille a toujours été réputé étranger; à ce titre, il a toujours joui de la liberté indéfinie de l'exportation des grains : en conséquence l'introduction des grains nationaux n'y a point été permise, parce que ces grains auroient pu de-là passer à l'Etranger. Cette défense a nui à l'approvisionnement de plusieurs cantons de l'intérieur de la Provence, lesquels, plus à portée de Marseille que d'aucun autre Port, ont été privés de la ressource des grains qu'ils auroient pu tirer des autres Provinces, ou n'ont pu les recevoir que par des voies longues, détournées, difficiles & dispendieuses. Cette interdiction du passage des grains par Marseille a même empêché les grains de la Provence & en particulier du territoire d'Arles où la récolte a été assez abondante, de parvenir dans les cantons les plus disetteux & même dans la Capitale de la Province où le commerce les auroit portés facilement & auroit fait diminuer le prix de la denrée, si la voie de la circulation par Marseille eût été ouverte. Ces considérations ont déterminé S. M. à ouvrir cette voie, avec les précautions indiquées dans le titre de l'Arrêt.

La Cour Souveraine de Lorraine a enregistré le 30 Janvier les Lettres-Patentes en faveur de la liberté du commerce intérieur des grains.

Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Janvier, qui ordonne qu'à compter du jour de sa publication, les morues seches de pêche Françoise seront exemptes de tous droits appartenans au Roi, tant à l'entrée dans les Ports du Royaume que dans la circulation de Province à Province. S. M. se réserve d'indemniser l'Adjudicataire Général de ses Fermes &c. C'est surtout à l'abondance des subsistances populaires & communes & à l'encouragement des travaux qui les produisent ou les procurent, que le Gouvernement travaille sans relâche à pourvoir (sans blesser aucun droit) par des facilités, des immunités, des sacrifices de son propre revenu. La Nation doit se dire sans cesse : *en attendant que les maux*

profonds puissent être guéris, il se fait tous les jours quelque bien.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Méthode éprouvée en Guienne pour le traitement des bestiaux malades &c.

Le remede suivant a été trouvé par un Magistrat chargé de travailler à empêcher la communication & les progrès du mal dans la partie de la Guienne qui est à l'extrémité du ressort du Parlement de Bordeaux. Sur *treize têtes*, il en a sauvé *onze* dans divers villages, suivant des lettres que nous avons sous les yeux, datées des derniers jours de Janvier, de *Francescas*.

L'Auteur ne dissimule pas que sa recette a été improuvée par M. Vicq d'Azir : mais en donnant de justes éloges aux avis publiés par ce Médecin, il se flatte que s'il avoit pu l'entretenir sur ce sujet, il auroit obtenu son approbation, le traitement étant conforme aux principes de la saine Médecine & à l'expérience. L'amour de la Patrie & de l'humanité a seul animé ce bon Citoyen qui depuis quatre mois sacrifie le soin de ses affaires & de sa santé pour servir son pays. Du reste, le remede est approuvé par un célebre Médecin du Roi.

Dès que les symptômes de la maladie se manifestent sur un animal, il faut le mettre à part dans une cabane aérée à deux cens pas du bétail sain, & le saigner.

Une heure après la saignée, on lui fait avaler une livre d'huile de lin, & lui donner une autre livre d'huile de lin en lavement. L'huile tirée à froid est la meilleure.

Trois heures après, il faut faire noircir une pinte d'eau tiede à la boule de Nancy, & y ajouter un verre d'eau-de-vie dans laquelle on aura fait dissoudre au moins un quart d'once de camphre. On la fait prendre à l'animal.

Trois heures après, on lui donne demi-livre d'huile de lin en boisson, autant en lavement.

On lui fait ensuite boire beaucoup d'eau dans laquelle on a fait fondre quantité suffisante de sel de nitre.

On continue les potions pendant trois jours aux distances ci-dessus marquées, sans donner à la bête aucun aliment solide, excepté le troisieme jour qu'on peut commencer à le faire manger très-peu. On augmente, à mesure, la dose des alimens.

Le 4e. jour, diminuez de moitié les potions & lavemens. Le 5e., réduisez les potions au quart ; le 6e., au huitieme.

Proportionnez les doses à l'âge & aux forces des animaux.

Si après la 2e. prise d'huile & trois heures après, la fievre est violente & avec convulsions, faites dissoudre dans très peu d'eau-de-vie une demi-once de camphre ; ajoutez-y demi-pinte d'eau ; faites avaler cette boisson, elle calmera beaucoup la fievre.

Quand l'eau de boule constipe trop, on diminue d'un tiers, même de moitié, la dose de l'eau de boule camphrée.

L'étable, la maison même où l'animal aura été malade, seront désinfectées de la maniere suivante.

Les proportions marquées suffisent pour la désinfection de plusieurs maisons.

Deux livres de soufre, autant d'alun, 4 l. de poix résine, 2 l. poudre à canon, 12 onces d'arsenic, 4 onces d'orpiment, 4 onc. de cinabre, 8 onces de camphre, 3 livres de genievre..... Pulvérisez toutes les drogues qui peuvent l'être, mêlez-les ensemble, mettez en une certaine quantité dans une botte de foin applatie, arrosez-les d'un peu de vinaigre, allumez la botte. La fumée opérera une désinfection parfaite. Les hommes n'auront garde de s'arrêter à la respirer. On désinfectera les chambres où l'on aura étalé les habits, hardes &c. (*Cette fumigation paroîtra peut être trop dangereuse*).

En général, il faut, dans ces circonstances, peu nourrir le bétail, lui faire prendre le grand air, le faire travailler pour exciter la transpiration &c.

Pour purifier l'air ou le préserver d'infection, il faudroit allumer çà là dans les campagnes de grands feux dans lesquels on jetteroit des aromates. *Hypocrate* garantit par ce moyen une grande contrée de la peste. Un Métayer de Passabon a préservé son bétail en entretenant des feux continuels autour de ses étables, au milieu de métairies infectées de l'épizootie.

II.

Lettre de M. Ducarne de Blangy, sur les Abeilles.

MONSIEUR,

Je ne sçais si vous avez reçu dans le tems un Mémoire critique sur l'Ouvrage intitulé, *Culture des Abeilles*, fait par M. Duchet, que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelque mois. Comme il n'a point paru dans le Journal d'Agriculture, je crains qu'il ne vous ait pas été remis; mais comme je l'avois aussi adressé à MM. les Auteurs du *Journal des Sçavans*, les personnes curieuses de cette partie, ou qui s'y trouvent intéressées, peuvent recourir au volume d'Août de ce Journal.

L'Ouvrage de M. Duchet ayant été comblé d'éloges par la plûpart des Auteurs des Ouvrages périodiques, j'ai vu que je ne pouvois trop tôt détromper le Public, que ces éloges pourroient induire en erreur sur la bonté de ce Livre que je ne crois guere plus utile que celui de M. Palteau dont tant de personnes se sont trouvé les dupes, ainsi que moi à qui cet Ouvrage a fait dépenser 800 l. en pure perte.

L'objet de celle-ci est principalement de faire quelques observations sur un article du *Traité de l'Education Economique des Abeilles*, où il est question de la taille des ruches. J'ai recommandé de ne point leur ôter de miel (ce qui s'appelle les *tailler* ou *dégraisser*), que les ruches ne fussent d'un grand poids, ensorte que la taille faite, les ruches soient encore bien pourvues de miel, même au delà de ce qu'il leur en faut ordinairement: jamais on n'aura mieux reconnu la nécessité de cette opération que le printems dernier, où celles qui étoient bien pourvues de miel de l'année derniere, ont été les seules qu'on ait pu sauver même à la fin de Mai. Celles qui n'étoient pas abondamment approvisionnées de miel de l'année précédente, ont presque toutes été perdues, On trouvoit les abeilles mortes, par milliers, de faim & de froid sous les ruches, lorsqu'il n'en périssoit pas une de celles qui avoient une nourriture abondante.

Comme cet objet est essentiel, & que je ne doute point qu'un grand nombre de ceux qui auront lu le *Traité des Abeilles* n'ayent ajouté aucune foi à ce que je dis là dessus, j'ai cru que l'expérience qu'elles ont dû en avoir faite le printems dernier, comme nous l'avons faite dans nos cantons, étoit une circonstance propre pour leur rappeller l'importance des instructions qu'on trouve sur cet objet dans mon Livre, & à leur recommander la pratique exacte de ce qui y est prescrit, sans s'en fier à ce qui s'est fait ou ne s'est pas fait l'année ou les années précédentes; un seul hiver entre dix, ou un seul mauvais printems étant suffisant pour détruire le rucher le mieux fourni.

Je ne sçais, Monsieur, comment Messieurs de la Lusace parviennent à faire eux-mêmes leurs essaims; je sçais bien que, de plusieurs que j'ai tenté de faire selon leur méthode, j'en ai eu très-peu qui ayent réussi; mais à quelque chose malheur est bon. En opérant, quoiqu'infructueusement selon la méthode publiée par ces Messieurs, j'en ai découvert une autre qui est sûre & qui ne manque jamais. Elle est peut-être un peu plus difficile; mais avec un peu d'attention, on est sûr de réussir. Cette découverte m'a encore coûté, cette seule année, une cinquantaine d'écus; mais quand après bien de la dépense & bien des épreuves on parvient à son but, il n'y a pas à se plaindre. Je compte publier cette découverte essentielle dans un petit Supplément que je donnerai à la fin de l'été prochain.

Nous allons chercher bien loin ce que nous avons souvent sous la main. Il a paru à Paris l'hiver dernier un Anglois (M. Wildman) qui faisoit sortir toutes les abeilles d'une ruche & les faisoit passer ou sur son bras ou sur quelqu'autre partie de son corps. On étoit d'une extrême curiosité de connoître son secret. Ce n'en étoit plus un; ce secret se trouvoit depuis trois ou quatre ans dans le *Traité de l'Education Economique des Abeilles* (1), tel que je viens de le voir dans le premier volume du mois de Juillet dernier du Mercure de France, page 185. Voyez aussi le volume du mois de Mars précédent. J'ai l'honneur d'être &c. *Paris, ce 20 Décembre* 1774.

---

(1) *A la fin de l'Ouvrage.*

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 15 Février 1775, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21 l. 5 s., 24 à 26 l. 15 s. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 26 liv. à 26 liv. 10 s.; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 l. 10 s. à 17 liv.; l'orge, de 10 l. 15 s., 11 liv. 5 s. à 12 l. aussi *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Février 1775, au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 à 18 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Février 1775, de 50 à 51 l.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

V.

Changes de Paris, *du 22 Février* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31 1 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ au pair.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 23 Février 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	2	marc.
Du Mexique à . . .	712	3	
Du Perou à	704	2	
Les guinées à . . .	717		
Ducats à	97	3	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	12	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	17	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	Lundi 20.	Mardi 21.	Mercredi 22.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1892 $\frac{1}{2}$ 95 . .	1895	1897 $\frac{1}{2}$ 1900. .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1220	1220	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	243 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412	. . . . .	412 . . . .
Rescriptions . .	9	98 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes.	4	5	4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 12 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 17 Novembre.*

LE Gouvernemement a permis aux Marchands qui auront des eaux-de-vie de France de les exporter sans certificats de Douane, mais par petites portions & sur un billet des Vendeurs.

La Foire des chevaux établie à Gothenbourg est beaucoup plus fréquentée depuis que la force est entre les mains d'une Autorité vraîment tutélaire, & que cette Autorité restitue au commerce la liberté.

M. Egger, Chirurgien des Troupes à Jemtland, a inoculé 130 enfans de Paysans, le mois dernier, & il a eu le succès le plus complet.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 20 Novembre.*

Ces jours derniers, la mer a été agitée par une tourmente dont on craint de tristes effets. Un grand nombre de vaisseaux avoient auparavant passé le Sund pour se rendre dans la Baltique.

Le reproche fait à quelques Directeurs de la Compagnie Asiatique (non des *Indes Occidentales*, comme on l'a dit par erreur) d'avoir violé l'octroi par un commerce particulier, paroît d'autant plus déplacé que par l'article 4 de ce même octroi, il est permis à tous les Sujets de la Couronne & même aux Etrangers de s'associer avec les Membres de la Compagnie pour commercer à Tranquebar & au Bengale; & que ces Directeurs n'ont fait des expéditions que par actions, avec divers Intéressés & dans les formes prescrites.

ALLEMAGNE.

DE STRALSUND, *le 19 Novembre.*

Les Etats de ce pays ont été chargés de chercher les moyens les plus efficaces d'y rétablir la population, d'y maintenir la liberté du commerce, d'y ranimer les Arts, d'y détruire les abus intérieurs, pour en informer le Gouvernement du fruit de leurs travaux. Sans doute le Gouvernement lui-même les éclairera d'abord (car sous le regne présent la lumiere vient d'en haut) sur l'objet fondamental qu'ils ont à considérer, l'Agriculture, source de la population, des Arts & de tous les succès, pour qu'ils ne se jettent pas dans un labirinthe qui rendroit leur marche fatiguante & ne les conduiroit point au but. Quel est l'état de l'Agriculture? Quelles sont les causes de son altération & de sa foiblesse? Voilà ce qu'il faut sçavoir, & l'on sçaura tout ou presque tout ce qu'il importe à connoître.

DE LEIPSICK, *le 22 Novembre.*

Un Observateur vient de publier dans

nos *Annonces* une Lettre ſur le ſyſtême de crédit adopté en Siléſie depuis la fin de la guerre & ſur ſes efforts. Nous nous bornerons à ſoumettre ce ſyſtême au jugement de nos Lecteurs.

La Siléſie eſt une des Provinces d'Allemagne, que la derniere guerre avoit le plus déſolées. Les avances de la culture étoient preſqu'anéanties. Il n'y avoit point de Cultivateurs proprement dits, car ce nom annonce de riches Entrepreneurs, de groſſes manufactures de productions. Les Propriétaires, dans l'impuiſſance de rétablir tout-à-la-fois les avances foncieres ou préparatoires de la culture & les avances primitives ou les atteliers de culture, ne pouvoient attirer à eux que par des ſacrifices immodérés & ruineux l'argent concentré dans les mains des Capitaliſtes. Le prix des terres étoit avili & parce qu'elles étoient horriblement dégradées & parce que l'argent étoit très-rare. Il y eut des banqueroutes & les biens ne firent pas face aux dettes. L'argent ſe reſſerra de plus en plus. Les Prêteurs retirerent, autant qu'il fut poſſible, leurs capitaux, & les renfermerent dans leurs caiſſes plutôt que de les remettre dans une circulation périlleuſe. La plûpart des Propriétaires fonciers, privés de tout ſecours, furent les victimes ou de la loi qui les expulſoit de leurs poſſeſſions, ou de l'uſure qui ne retardoit leur ruine que pour la rendre plus complette. Tel fut le déſordre cauſé par la guerre & par la finance, le plus terrible des inſtrumens de guerre. On ne trouva, pour y remédier, d'autre moyen que de rétablir l'ancien ſyſtême de crédit. M. de Cramer, Miniſtre d'Etat le fit agréer en 1769. Ce ſyſtême conſiſte dans le dépôt que les Propriétaires fonciers remettent entre les mains des Etats de la Province, des lettres ou billets d'hypothéque de valeur de la moitié du prix conſtaté de leurs terres. La totalité des biens hypothéques garantit chaque créance. Le Prêteur d'argent reçoit des Etats ſes intérêts ſans frais & ſans difficultés, & même ſon capital en eſpeces dès qu'il le requiert. En cas de faillite de la part du Propriétaire de l'hypothéque ſpéciale, le Créancier eſt payé ſur la maſſe.

Par cet arrangement, les Propriétaires qui ont eu de bonnes ſûretés à donner, ont trouvé facilement l'argent dont ils avoient beſoin; & ils ont été à l'abri & de l'uſure & du danger où ils ſe trouvoient d'être obligés de rembourſer au moment où ils manquoient de reſſources. Les Lettres d'hypothéque, toutes *au Porteur* & avec les mêmes ſûretés, ont eu le plus grand cours; & elles ont fait ſortir l'argent des coffres. Il n'a plus fallu, pour les emprunts, des entremiſes & des négociations coûteuſes. L'Emprunteur n'a plus craint l'uſure, le Prêteur la banqueroute. La Province s'eſt miſe enfin en état de s'acquitter de dettes conſidérables dont elle payoit de gros intérêts à l'Etranger. S. M. Pruſſienne a confirmé l'établiſſement, & il ſe ſoutient.

Sur ce canevas, peu connu en Europe, ont été tracés dans des pays où l'on fait de tout affaire de finance ou argent, divers projets qui ne convenoient ni aux lieux, ni aux tems, ni à l'eſprit national, ni à l'intérêt public &c. Mais on y voit du moins la force de la propriété fonciere, de l'union, d'une adminiſtration integre & déſintéreſſée &c.

ITALIE.

De Florence, *le* 10 *Novembre*.

Le cours des ſaiſons n'eſt pas plus variable que celui du régime réglementaire. Depuis quelque tems, les réglemens relatifs au commerce des grains ſe ſont ſi rapidement ſuccédés qu'ils ne laiſſoient de ſpéculations à faire que pour le monopole légal. Comme on croit toujours bien ſçavoir ce qu'il y a de grains dans l'Etat, ce qui s'en conſommera, ce qui s'en perdra, ce qui s'en ſemera, c'eſt ſuivant les degrés de ce thermometre que l'on permet, que l'on prohibe, que l'on reſſerre, que l'on relâche le commerce. L'exportation, tolérée depuis quelque tems, vient d'être rigoureuſement défendue, de maniere que cette défenſe interdit l'importation. Le Gouvernement eſtime que ces violences faites à la proſpérité ſont des ſoins tutélaires, & que le pays étant enclavé dans les prohibitions étrangeres, le commerce, s'il étoit libre, s'enfuiroit dans les Etats où il ne le ſeroit point, au lieu de percer toutes les barrieres pour venir de ces mêmes lieux nous apporter l'abondance en cherchant la liberté.

De Livourne, *le* 12 *Novembre*.

Les rivieres débordées ont cauſé des dom-

mages dans les territoires de Pise, de Parme & autres lieux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 28 *Novembre.*

La Chambre des Communes a terminé ses délibérations sur la pétition de la Nouvelle-Ecosse par la résolution suivante. » Aussi-tôt que l'Assemblée générale de la » Province aura passé un Acte conforme à » sa premiere résolution & avec l'approba- » tion du Roi, tous les droits sur les mar- » chandises importées dans cette Province » cesseront, & cette franchise aura lieu tant » que l'Acte restera dans toute sa rigueur. » Le Parlement n'imposera aucun autre » droit, *si ce n'est pour régler le commerce.* Il » sera permis aux Sujets du Roi d'y porter » des vins étrangers, des oranges, des ci- » trons, des raisins, pour qu'ils aillent en » droiture & non autrement du lieu de leur » crû les débarquer à Halifax & non ail- » teurs. » C'est-là un plan d'accommodement présenté comme sans dessein aux autres Colonies.

L'état des secours demandés à la Chambre des Communes d'Irlande le 15 du courant, monte à 1,421,064 l. 14 s. 2 ½ d.; ce qui joint à la somme de 66,927 l. 16 s. 9 d. derniérement accordée, formera un total de 1,487,992 l. 10 s. 4 ½ d.

Une Ordonnance du Conseil proroge pour trois mois à commencer le 23 du courant, la défense d'exporter de la poudre à canon.

On assure que le Lord North présentera incessamment aux Communes un plan de conciliation; & que des Commissaires seront envoyés en Amérique pour traiter avec le Congrès.

La somme destinée pour le service secret de 1776, ne monte pas à moins de 700,000 liv. st.

Il y a quelque augmentation dans les prix des grains.

Nous apprennons de Gibraltar que les 12, 13, 14 Septembre, la tempête jetta un grand nombre de navires sur les côtes de Barbarie & particuliérement sur celles d'Alger... De Dunkerque & de l'Isle-de-Ré, que quelques bâtimens de transport, chargés de Troupes Hanovriennes ont fait naufrage sur les côtes de France... De Dublin, que la navigation a nouvellement encore essuyé des désastres près de Slego... De S. Pierre de la Martinique, que le 25 Août, un ouragan impétueux désola divers quartiers de l'Isle, détruisit une partie des récoltes de café, coton, manioc &c, abattit beaucoup de cannes à sucre, & endommagea plusieurs habitations.... De S. Louis, Isle S. Domingue, qu'un grand coup de vent a fait périr sur la côte plusieurs navires de Bordeaux, Nantes & autres Ports de France.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 26 *Novembre.*

Il sembleroit que la récolte n'a pas été très-abondante en Espagne ou que des besoins nouveaux y exigent de nouvelles provisions, puisque divers Négocians de Carthagene, Alicante, Valence chargent leurs Correspondans d'acheter ici des bleds. A la vérité, ils ont limité leurs ordres à 22 l. la charge, belle qualité. A ce prix, il n'est guères possible que ces ordres soient remplis dans le moment présent.

Suivant les dernieres lettres du Levant, les bleds y étoient chers; on les avoit payés jusqu'à 75 parats le quilot. Le parat vaut 1 s. 6 d.; il en faut 40 pour faire la piastre qui vaut 3 l. argent de France. Quatre quilots & demi composent la charge de Marseille.

Si les bleds n'éprouvent pas une révolution par les besoins que montrera l'Espagne, il est sûr que nos Négocians ne retireront pas un grand avantage des expéditions qu'ils ont faites en Levant.

D'un autre côté, la Compagnie d'Afrique qui achete ses grains à un prix très-modique à Bonne & à la Cale détermine ordinairement les prix des ventes dans cette Place; & par la vertu de son privilége exclusif, elle gagnera *dix livres par charge* pendant que le Négociant s'écrasera. Cette Compagnie qui en 1767 avoit mangé la moitié de son capital & qui depuis 1770 a gagné plusieurs millions par-delà ses fonds, a presqu'anéanti, ces dernieres années de cherté, la concurrence des Négocians Marseillois en offrant habilement ses bleds, *pour le seul intérêt de la Province*, à vingt sous

meilleur marché qu'ils ne pouvoient laisser les leurs, & après avoir été délivrée de la concurrence des autres Négocians du Royaume & des Anglois par des prohibitions ou des gênes équivalentes. Maîtresse du commerce des bleds étrangers (les nationaux exclus), elle a eu le mérite d'approvisionner la Provence, en lui vendant 38 liv. la charge qu'elle avoit achetée de 12 à 18 francs; & elle s'est glorifiée d'avoir, *par son zele*, fourni la subsistance aux Provinces méridionales du Royaume. (Voyez le XIe. Volume des *Nouvelles Ephémérides Economiques*). En 1764, tems où son négoce moins doté étoit presque nul, cette Place avoit enlevé le commerce des grains à Gênes & à Livourne, & elle étoit l'entrepôt de la Méditerranée. Nos Négocians, aujourd'hui pleins d'espérance, font des efforts pour rentrer dans une carriere qu'ils fourniroient avec succès & avec de grands avantages pour la Ville & pour la Province, quand la voie de la Cale & de Bonne leur sera r'ouverte.

Il n'est pas facile de concevoir combien dans un Port franc le commerce du Ponent trouve d'entraves, d'obstacles & de contradiction. Les Négocians se dégoûtent d'expédier des navires aux Isles. Il ne seroit point extraordinaire qu'ils prissent le parti de faire le commerce par les mains de l'Etranger. Nice & Gibraltar leur offrent surtout des facilités attrayantes.

Suivant le dernier recensement, il y a en Ville 65,725 charges de bled.... Celui de Morée, vieux, & de Lataquie vaut 21 l.... De Russie, 22... De Trieste, vieux, 22 à 23... De Larta, nouveau, 23... De la Calle, nouveau, 23 l. 10 s... De Morée, nouveau, 23 à 24 l... De Hollande, rouge, 23 l. 10 s. à 27 liv. suivant la qualité... De Sanderly, nouveau, Alger, vieux, Volo, Levadie, Cassandre nouveaux, 25 à 26 l.... De Brabant, 28 à 29... De Bonne, nouveau, 29 l. 10 s... De Languedoc, 29 à 33 l... La saisette d'Arles, 32 à 33: ces deux dernieres especes, *sans sortie*... Il y a très-peu d'avoine d'Italie: prix, 16 à 18 l... Point de seigle en Ville; il vaudroit 14 à 15 l.

De Laon, *le* 30 *Novembre*.

La récolte des vins du Laonnois a été, en général, assez bonne; on l'évalue de neuf à dix pieces à l'arpent. Les ceps ont conservé leurs feuilles jusqu'au 23 Octobre. Ainsi le travail de la seve n'a point été interrompu, & les raisins ont acquis la plus parfaite maturité. Les vins tant rouges que blancs annoncent une qualité qu'on n'a point eue depuis 1753. Il s'en est déjà fait une fourniture considérable pour la Picardie, & la Flandre commence à faire des demandes. Nos malheureux Vignerons dont les ressources étoient épuisées par sept années de stérilité, respirent. Il y a d'autant plus lieu d'espérer que les vins du Laonnois seront marchands, que la Champagne n'a pas été assez favorablement traitée. D'ailleurs l'attention qu'on a portée depuis quatre ans pour établir une mesure uniforme dans les tonneaux dont la continence est exactement la même que celle des tonneaux de Champagne, doit inspirer de la confiance aux Acheteurs.

De Rouen, *le* 2 *Décembre*.

Un Particulier de cette Ville s'étant apperçu qu'il n'y avoit pas une juste proportion entre le bled qu'il envoyoit au moulin & la farine qu'on lui en rendoit, s'est avisé de peser, d'abord son bled, ensuite sa farine. De *cent quarante-six livres* du meilleur bled, il n'a reçu que *quatre-vingt-six livres* de farine & *vingt-quatre* de son: reste au moulin, *trente six livres*. L'erreur est incroyable; mais du plus au moins elle est inévitable. La principale cause en est dans la *bannalité*. Il faut absolument passer sous la meule privilégiée, & être broyé comme les circonstances le veulent. Les moulins sont insuffisans, ainsi la mouture doit être précipitée, incomplette, imparfaite: les loyers sont excessivement chers & achetés avec des pots de vin exorbitans; il faut donc que la farine rembourse & paye ces prix. A tous prix, il se trouve des Meûniers, parce que la bannalité leur répond de leurs engagemens; le Public est à leur discrétion. On assure que depuis des siecles l'abus existe, & que la bannalité a toujours fait tourner les moulins dans le même sens & jetté une grosse partie de la farine hors du sac du Propriétaire. Il n'est pas possible qu'un genre de tyrannie qui met le pain du Peuple au pillage subsiste plus long-tems.

(*A l'occasion de la note insérée N°. 93,*

art. de Rouen ſur le ſecret que des Villes marchandes font de leurs prix, *un Négociant du Dauphiné nous a écrit* qu'il ſe trouvoit offenſé, pour tous ſes Confreres, de cette note (*ce ſont ſes termes*). *Il nous aſſure* qu'il n'y a point de Ville de commerce *qui en agiſſe ainſi. Il ajoute que* les Places maritimes où ſe fait le dépôt des productions des quatre parties du monde, Copenhague, Hambourg, Amſterdam, Rotterdam, Londres, le Havre, Nantes, Bordeaux, la Rochelle, Bayonne, Liſbonne, Cadix, Marſeille, Gênes, Livourne, Naples, Ancône, Veniſe, & Trieſte, publient & envoyent les cours des marchandiſes, comme on ſe cote réciproquement les cours des changes: *que* les Places intérieures écrivent également à ceux qui le deſirent, les vrais prix des Manufactures & des denrées: *que* ces prix courans, quels qu'ils ſoient, ſont communiqués à tout le monde &c.

Cette attention annonce la droiture & la délicateſſe de l'Auteur de la Lettre: mais peut-être y a-t-il dans ſa délicateſſe de l'excès, & ſa droiture n'eſt pas à l'abri de l'erreur.

1°. *Un Corps reſpectable n'eſt point offenſé par une dénonciation de torts particuliers, perſonnels, locaux. L'honneur d'un honnête Négociant n'eſt point intéreſſé dans les banqueroutes frauduleuſes d'un autre. On dit qu'il y a dans le commerce des abus, ſans que l'honneur du commerce ſoit flétri.*

2°. *Nous ſçavons très-bien que les grandes Places publient leurs prix ſur les toîts & que les autres ne les refuſent pas à des Négocians d'autres Places* &c. &c. *Nous diſons ſeulement* qu'il en eſt qui ne communiquent pas les leurs à tout le monde, & qui en font, autant qu'il eſt poſſible, un ſecret au Public; *& nous le diſons parce que nous le ſçavons, & nous le ſçavons par des témoignages non-ſuſpects.*

3°. *Nous faiſons profeſſion d'honorer tous les ſervices utiles, le commerce comme un des plus utiles, par-deſſus tout la vérité, la vérité.*

De Tours, *le 4 Décembre.*

La liberté partielle de notre Marché, depuis un an intermittente, comme la pluie & le beau tems, eſt enfin tout à-fait bannie. Mêmes gênes, mêmes abus, mêmes réglemens qu'avant l'Arrêt du 13 Septembre 1774. On n'a pas encore compris dans notre Ville que cette loi d'ordre & de juſtice, en établiſſant la liberté ſans reſtriction dans tout le Royaume, l'établiſſoit ſur-tout dans les Marchés, rendez-vous du commerce, & qu'elle excluoit entiérement de ces lieux la Police inquiſitoriale. Arrêtée par la fermeté que l'Autorité a déployée pour ſoutenir cette loi bienfaiſante, elle a quelque tems ſouffert que la liberté fît un pas dans le Marché: en conſéquence les Meûniers & les Boulangers commençoient à y acheter des grains, toutefois hors de la premiere heure, tems dont le prix ſert à fixer celui du pain, fabriqué avec du grain acheté au prix d'une autre heure, ainſi qu'il a été expliqué N°. 90.

Depuis un mois, il a été ordonné aux Jurés de la Boulangerie d'empêcher qu'aucun Membre de leur Corps ne fît des achats dans notre Marché; ſinon, la contravention ſeroit punie. Les Meûniers ont été menacés d'amendes. Ainſi tout ſe paſſe à préſent ici comme autrefois; & le régime réglementaire, proſcrit par la loi, la détrône & regne.

Ce n'eſt donc pas ici qu'on doit eſpérer que *les Officiers Taxateurs ſe réuniront aux autres Villes du Royaume*, comme il eſt dit dans la Gazette citée, *pour demander à être délivrés d'une ſollicitude critique, par l'établiſſement d'une liberté vraiment parfaite dans le commerce des grains, & dans la fabrication & la vente du pain.* L'ignorance de tout principe de liberté, des droits primitifs de l'homme, des regles immuables de l'ordre, eſt trop abſolue, trop dominante, trop endurcie, pour qu'elle permette de ſe livrer à cet acte de bienfaiſance éclairée & de juſtice eſſentielle. La croûte de l'humeur prohibitive eſt trop épaiſſe pour laiſſer voir que les Boulangers ne pourront faire du pain ſans bled, il eſt ſimple, naturel, utile, juſte qu'ils puiſſent en acheter au lieu le plus prochain, au Marché de leur Ville, à leur porte; & que c'eſt ſûrement le moyen le plus aiſé de procurer la ſubſiſtance au Peuple à meilleur marché, & d'établir des prix ſur des élémens plus convenables que les données déréglées de nos tarifs. Loin de voir cette marche ſimple de la nature & de l'ordre, on fera ſans ceſſe de nouveaux efforts pour perpétuer & groſſir les abus par de continuelles dérogations aux loix les plus authentiques & les plus formelles.

Il eſt évident pour qui ouvre les yeux, que rien n'eſt plus contraire à l'intérêt & aux beſoins du Peuple de Tours que de forcer ſes Boulangers à aller acheter des grains à Cormery, Sainte-Maure, Ligeuil &c, à 4, 6, 11 lieues de la Ville, pendant que dans cette Ville il y a, deux fois par ſemaine, Marché; & que ſans les prohibitions il y viendroit des grains de toutes parts en abondance. Il eſt incroyable qu'on ait imaginé que pour procurer une ſubſiſtance abondante & avantageuſe au Peuple, la bonne précaution étoit d'empêcher qu'on n'en eût beaucoup & qu'on n'en prît à meilleur marché chez ſoi.

Les Marchés furent ſans doute établis pour la commodité commune & l'avantage public. Ici c'eſt un ſujet perpétuel de guerre, ils y amenent le déſordre, le trouble, la confuſion. La Police bannit d'abord du Marché ceux qui fabriquent la ſubſiſtance; enſuite elle regle le prix ſur la vente de la premiere heure; & voici comment elle procéde à la taxe.

On ne prend le prix que d'un ſeptier de bled: s'il y avoit onze boiſſeaux vendus, cela ne vaudroit rien. On prend les noms de l'Acheteur & du Vendeur; & ſi l'Acheteur eſt un Domeſtique, il faut qu'il produiſe un billet de ſon Maître &c. On ſe réſerve de rejetter tels ou tels prix ſous prétexte de pratiques frauduleuſes, & il y a peu de ſemaine qu'on ne rejette des achats comme ſuſpects. Les Jurés crient, la Police menace, le Peuple ſurpaye; il mange de mauvais pain plus cher que ne devroit lui coûter le bon; il murmure contre la Police & les Boulangers. On ne voit que déſunion, diſcorde, oppoſition, animoſité, vexations, là où il ne devroit y avoir que paix, harmonie, concorde, fraternité.

Depuis le mois de Septembre, le bled a été à 24 l., le ſeptier de Paris; le pain noir, à 24 d. (par la taxe); le pain commun, à 28 d.; le blanc, à 35 & 36, excepté aux Marchés du 11 & du 25 Novembre, où il y a eu diviſion entre les Boulangers & la Police; ce qui a fait diminuer le taux d'un denier, mais le taux précédent a repris auſſitôt. Ainſi pendant que le grain & le pain baiſſent partout où lon ſuit la loi eſſentielle de la liberté, ils ſont reſtés chers ici où regnent les antiques & abſurdes réglemens.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. Paulet, Docteur en Médecine, Auteur des Recherches ſur les Maladies épizootiques, *à M. l'Abbé Roubaud.*

Comme votre Gazette, Monſieur, eſt toute conſacrée à des objets d'économie publique & particuliere, je vous prie d'y inſérer quelques réflexions au ſujet de la maladie épizootique des bêtes à cornes, qui dévaſte nos Provinces méridionales.

Malgré tous les efforts du Gouvernement, malgré tous les écrits publics à ce ſujet, malgré l'expérience, on n'a pu y établir généralement une opinion qui auroit épargné les pertes immenſes que l'Etat & les Particuliers viennent de faire: je veux parler de la contagion qui, quoique démontrée, a été niée par des Ecrivains imprudens, ſans qu'on ait fait attention qu'il eſt indifférent de tout nier dans des cas ſemblables, excepté les effets contagieux, parce que les conſéquences qui réſultent d'une opinion contraire ſont toujours de la plus grande importance. On riſque tout à ne pas croire à la contagion; on ne riſque jamais rien en procédant d'après une parfaite conviction de ſes effets.

Une autre cauſe de dépopulation des bêtes à cornes a été l'idée que l'air pouvoit tranſmettre la maladie, ſans prendre garde qu'on n'a obſervé, depuis qu'elle exiſte, aucun changement notable dans l'atmoſphere, & que ſi elle dépendoit des intempéries de l'air, il ſeroit impoſſible d'oppoſer aucune barriere au fléau, ce dont on eſt toujours venu à bout, dans tous les tems & dans tous les lieux.

Mais la cauſe, ſelon moi, qui a le plus contribué à entretenir ſi long-tems la maladie, eſt l'emploi des parfums pour déſinfecter les demeures des animaux & dont je crois avoir démontré l'inutilité, l'inſuffiſance & le danger même dans pluſieurs cas. Cette dépenſe inutile en parfums, cette perte de tems précieux employé à déſinfecter ce qui n'eſt point infecté, cet appareil inutile & ſouvent dangereux &c. ont fait perdre de vue les véritables moyens de déſin-

fection & les véritables corps à désinfecter. Qu'est-il arrivé ? C'est que plusieurs étables bien parfumées, bien aromatisées sont restées toujours infectées. Plus de trois cens Particuliers ont eu la douleur d'être obligés de renouveller leurs bœufs cinq ou six fois dans les mêmes demeures. Un peu d'attention à ce que j'avois dit dans mes Recherches leur auroit épargné tous ces maux. Il n'y a dans la nature que le feu & l'eau qui soient capables de désinfecter véritablement une étable. Vous sçavez mieux que personne combien on a de la peine à accréditer les vérités les plus utiles & les plus simples. Je l'ai dit plusieurs fois, il ne suffit pas de tuer les bêtes. Si l'on n'étouffe parfaitement les germes qui sont restés & qui perpétuent, renouvellent la maladie dans les mêmes étables, on n'en viendra jamais à bout tant qu'il y aura des bêtes à cornes, des lieux couverts, des hommes à systêmes ou superstitieux.

II.

PARERE.

Louis, Négociant à Rheims, a tiré une lettre de change de 1000 livres sur Claude, Rentier à Cambray, pour *valeur en compte.*

Claude s'est souvent ingéré de trafic & d'affaires de commerce ; il n'est cependant point reconnu Marchand, & Louis le qualifie Rentier par l'adresse de sa traite.

Claude n'a pas payé à l'échéance & a répondu au protêt, *qu'il fera honneur à ladite lettre dans un mois* ; il n'a point signé sa réponse, mais il convient de la dette.

On demande si, pour ce fait, Claude est justiciable des Juges Consuls ? S'il ne seroit pas fondé à proposer son déclinatoire ou à demander d'être renvoyé pardevant le Juge de son domicile ? Dans les affaires mercantilles, Cambray est du ressort du Consulat de Lille.

III.

Moyen d'accélérer le transport des pompes à incendie.

Il seroit superflu d'insister sur la célérité des secours que ces tristes accidens exigent. Mais la vigilance, toute occupée de grands objets, laisse quelquefois échapper les inconvéniens qui sont les moins sensibles, sur-tout quand ils ne paroissent pas avoir communément lieu. Cependant c'est quelquefois par ces inconvéniens que le succès manque. Par exemple, lorsqu'on transporte les pompes, il peut arriver & il arrive que les secousses qu'elles éprouvent sur le pavé ne relâchent les écroux des soupapes, ce qui oblige souvent de les démonter, tandis qu'il seroit urgent de les faire agir. Le sieur *Quentin*, oncle, de Rouen, a communiqué à l'Académie de la même Ville, un moyen de prévenir cet accident & d'accélérer le transport. Il ne faut que monter la caisse sur trois roues plus hautes que celles qu'on employe ordinairement. Les deux qui sont derriere ont vingt quatre pouces de diametre ; la troisieme en devant n'a que vingt pouces, elle est montée sur une chappe mobile qui lui permet de dévoyer à droite ou à gauche : & deux hommes suffisent pour traîner la plus forte pompe, laquelle arrive en état de servir.

IV.

AVIS.

Le sieur Boudard, Négociant, rue Saint-Honoré, à la Corbeille Galante, vis-à-vis la rue des Vieilles-Etuves, vient de recevoir un assortiment nouveau de Satins, de Broderies or & argent, de Velours en quatre couleurs, & un assortiment complet de petites Robes de Suisse à 24 liv. la robe : il a reçu aussi plusieurs Etoffes de la Chine & Broderies qu'il donnera à bon compte.

V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 2 Décembre 1775, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23 l. 5 s. à 24 l. 10 s. ; le nouveau, de 21, 23 à 24 liv. *le septier* ; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 14 l. 10 s. ; l'orge, de 12 l. 5 s., 13 à 13 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 21, 22 à 23 liv. 10 s. ; le seigle, de 13, 13 l. 15 s. à 14 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l., aussi *le septier.*

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 2 Décembre 1775, au Mercredi 6 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de, 20, 21 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Décembre 1775, de 66 à 67 L.; *id.* nouveau de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 56 à 57; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

VII.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	℔	ß	marc.
Du Mexique à	718		2	marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722		1	marc.
Ducats à	97		11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99		2	once.
Or à 20 karats à	84		1	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		3	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		5	marc.
Piastres à	49		9	marc.

VIII.

CHANGES DE PARIS, *du 9 Décembre 1775.*

Amsterdam	54		
Londres	30	½	
Hambourg	185	½	à
Madrid	15	4	6
Cadix	15	2	à 1 6
Livourne	96	¼	
Gênes	94	¼	
Lyon *Saints.*	au pair.		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Samedi 25 Nov.		Du Lundi 27.	
Messieurs		*Messieurs*	
Lenoir ..... pples.	F.	Thevenin... pples.	J.
Viageres	G.	Viageres.....	J.
Delarue..... pples.	J.	Creuzé..... pples.	G.
Viageres	J.	Viageres....	G.
Tontine	J.	Tontine.....	G.
Caron .....vres.	J.	Certain..... pples.	J.
Gosfey..... pples.	G.	Viageres	L.
Viageres	G.	Tontine	J.
.....		Delamotte.. pples.	F.
.....		Viageres	F.
.....		Tontine	F.
.....		Clouet..... pples.	J.
.....		Viageres	J.
.....		Tontine	Z.
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	Jeudi 7.	Vendredi 8.	Samedi 9.
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2042 ½ 45. 42 ½	FESTE.	2047 ½ 50 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1315 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	267 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	436	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	6 ¼ 6 5 ¾ ½ ¼ ½ ¾ 6 5 ¼)	. . . . .	5 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	¼ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 19 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Novembre.*

LA Commiſſion des Finances, aſſemblée pour régler les dépenſes de l'année prochaine, en trouve de conſidérables à faire pour la sûreté publique. Il paroît que l'anarchie ne craignoit pas l'Etranger, du moins comme ennemi qui pût envahir les Provinces; car comme *ennemi qui eût apporté des ſecours par ſon commerce*, elle le redoutoit. L'Autorité tutélaire a heureuſement adopté d'autres principes : elle attire le commerce de l'Etranger en ſe prémuniſſant contre ſes invaſions.

HONGRIE.

DE PEST, *le 27 Novembre.*

Malgré le mauvais tems, la Foire de la S. Léopold a été aſſez bonne. Il s'y eſt vendu beaucoup de grains & de bétail; ainſi les genres de commerce capitaux ont réuſſi; & c'eſt-là ſur-tout ce qu'il faut conſidérer. Il y a eu aſſez d'argent ſur la Place; les Négocians de Vienne ont été très-ſatisfaits de leurs rentrées.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le 27 Novembre.*

Les épizooties deviennent ſi redoutables que le Gouvernement a jugé néceſſaire d'étendre autour de cette Ville, du Sleſwig, du Holſtein &c, la défenſe d'y introduire du bétail étranger, ci-devant promulguée pour le Danemarck.

DE BRESLAU, *le 29 Novembre.*

La Société Patriotique de cette Ville, informée des progrès rapides que fait la maladie des bêtes à cornes, n'a rien négligé de ce que peut l'inſtruction pour en garantir cette Province dont la contagion s'approche tous les jours de plus en plus. De bonne heure, elle a publié les recettes de divers préſervatifs qui ont eu le plus grand ſuccès : elle vient de répandre de nouvelles inſtructions puiſées chez l'Etranger, & de recommander ſur-tout les conſeils donnés par M. Clerc dans ſon *Eſſai ſur les Maladies des beſtiaux*, d'après l'avis de la *Gazette d'Agriculture de Paris*, qu'elle conſulte, comme on le voit particuliérement dans le N°. XLVII de ſes *Nouvelles Economiques*.

(*Les Etrangers daignent nous traiter avec indulgence & même attribuer quelque bien à notre zele : nous en trouvons encore des preuves récentes dans les Feuilles publiques de Suede, d'Allemagne &c. Nous pouvons ajouter qu'en France & même à Paris, il y a des gens de bien qui nous rendent juſtice. Nous ſommes contens de ce lot. Voilà le canevas de notre épitaphe*).

DE VIENNE, *le 30 Novembre.*

Un tems de pluie & de neige a rendu les

chemins impraticables en quelques endroits & partout ailleurs difficiles. Heureusement l'abondance a déjà pourvu à l'approvisionnement de nos Villes : ainsi l'on y sera peut-être exempt de réglemens contre la mauvaise saison.

D'HANOVRE, *le 30 Novembre.*

La maladie épizootique des bêtes à cornes se propage avec tant de rapidité que le Gouvernement ne cesse de multiplier les précautions, les instructions, les recherches pour en découvrir les causes & le remede. Il recommande sur-tout avec le plus grand soin un remede éprouvé & indiqué dans la *Gazette d'Agriculture de Paris*. (*Nous en parlerons au long*).

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Décembre.*

Le consentement Royal a été donné, le 5, au Bill concernant la taxe des terres & autres actes.

Le Bill qui déclare une guerre de mer aux Américains & suscite contr'eux la piraterie, a essuyé de nouvelles oppositions, très-vives, bien motivées & fort inutiles. M. Bailey a calculé les torts que la Nation souffriroit de cette guerre contre notre propre commerce. Les exportations annuelles de l'Angleterre pour l'Amérique septentrionale montent, en tems de paix, à trois millions & demi st., dont les trois quarts en marchandises de nos Manufactures; celles de l'Ecosse, à six cens mille livres. L'industrie Britannique envoye annuellement aux Isles des Indes Occidentales pour onze cens mille liv. de marchandises, & pour quatre cens soixante mille en Afrique. Ces trois genres de commerce sont indissolublement liés ensemble : en détruisant le premier, on les détruit tous. L'exécution du Bill arrêtera donc un commerce d'environ six millions sterl. L'Echiquier en retire un million net. Les Planteurs de nos Isles, réunis avec des Marchands de Londres à London-Tavern, observent dans leurs résolutions que la violence qui seroit exercée contre les Américains, attaqueroit les propriétés des Insulaires, propriétés qu'ils évaluent à soixante millions de livres st.; & que la ruine du continent seroit celle des Isles à sucre. On remarque que le Bill sera lucratif pour l'Amirauté, pour les Gouverneurs des Isles &c.

M. Glover a calculé sur des élémens qu'on prétend être incontestables que la perte occasionnée à la Nation par nos différends actuels, pour l'année courante, ne sera pas au-dessous de vingt-sept millions st.

La balance de la recette & de la dépense de 1776 mérite quelqu'attention... Produit de la taxe des terres à 4 sch. par livre, 2,000,000; des droits sur le malt, 700,000 liv.; du fond d'amortissement, 2,300,000: total, 5,000,000... Dépense pour la Marine, 2,730,000 l.; pour l'Armée, 3,062,000 liv; pour la Milice, 1,000,000; deficit des droits sur les terres & le malt, 500,000; service extraordinaire, 1,000,000 : total 8,292,000 l... Excédent de la dépense sur la recette, 3,292,000.... Ainsi cette malheureuse querelle entraînera plus de six millions de dépenses, en une seule année, puisqu'elle exige une augmentation de taxe, qu'elle absorbera le fond d'amortissement, & qu'elle laissera une dette de plus de trois millions. En treize ans de paix, nous n'avons acquitté de la dette nationale & avec les plus grands efforts qu'un peu plus de huit millions st. En un an, guerre civile, nous l'augmenterons de trois millions & plus, sans compter que nous arrêterons les remboursemens & que nous forcerons les taxes, pour déshonorer nos armes, ruiner notre commerce, & séparer de l'Empire son plus beau Domaine.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BÉZIERS, *le 29 Novembre.*

L'épizootie s'approche de nous. Nous voyons passer les Troupes qu'on envoye à Castelnaudary & à Revel pour former le cordon & combattre la maladie. Si elle pénétroit la Montagne noire, il seroit à craindre qu'elle n'attaquât le Diocese de Saint-Pons & ensuite les montagnes de ce Diocese. Nous nous promettons un redoublement de précautions, de secours, d'instructions de la part du Gouvernement. Comme

les bœufs ne travaillent plus dans cette saison, elle paroît très-propre à tenter certains moyens. S'il est vrai, comme certains Spéculateurs le prétendent, que le premier germe du mal se trouve à l'époque où le Cultivateur, accablé par de nouvelles impositions & de mauvaises récoltes, fut réduit à l'impuissance de donner à son bétail du sel dont alors on augmentoit le prix d'un quart, & que l'usage de cette denrée est utile au bœuf, il est naturel que les contrées qui bordent les pays infectés desirent à cet égard un adoucissement qui par l'accroissement de la consommation mettroit peut-être au pair le produit fiscal.....

(*Nous sommes obligés de supprimer des réflexions renfermées dans les deux Lettres d'où nous tirons cet article & le suivant pour faire place aux instructions & injonctions du second Mémoire publié en dernier lieu par le Gouvernement pour parvenir à l'extinction de cette terrible maladie. Rien n'est plus urgent que de faire connoître le nouveau plan que ce Mémoire présente, les motifs sur lesquels il est appuyé, les obligations qu'il impose, les secours qu'il assure, les succès qu'il promet. Les sages Auteurs de ces deux Lettres y retrouveront une partie de leurs vues*).

DE MURET, *le 29 Novembre.*

Le Diocese de Rieux étoit menacé d'être dévasté par l'épizootie, comme l'a été celui de Lombez, duquel il n'est séparé que par une riviere de la largeur d'un ruisseau. Déjà plus de la moitié du district étoit en proie à la contagion : c'en étoit fait de tout son bétail, sans le nouvel ordre de choses que le Gouvernement vient d'établir pour qu'elle échoue au pied d'une barriere insurmontable. On attend tout de la résolution prise de former autour des lieux infectés une zone absolument vuide de bestiaux, & défendue par la vigilance la plus rigoureuse & la plus ardente à prévenir les fraudes & les séductions. S'il avoit été possible d'établir dans l'intérieur des especes d'hôpitaux où les bestiaux qui reculent devant le cordon auroient été reçus & traités sous la direction des Médecins & des Artistes les plus habiles, peut-être y auroit on trouvé quelqu'avantage. Ceux qui voyent de près les pauvres Paysans auroient desiré que les indemdemnités fussent plus fortes pour eux que pour les riches Propriétaires : mais au milieu de tant de soins multipliés, comment descendre à toutes les considérations particulieres ? On assure qu'il y a eu beaucoup d'abus dans l'estimation & la distribution des indemnités. En quelques endroits, on a mis les bœufs à des prix fort au dessus de leur véritable valeur ; des Particuliers & même des Corps ont mis du bétail sain sous la massue pour gagner au dédommagement jusqu'à 50 pour 100 &c. &c. &c. N'est-ce pas là profiter de l'incendie pour piller ? C'est encore pis, car c'est dérober les secours même qu'on y porte. Au milieu de la désolation & de la ruine, quand tout attendrit & déchire, quand tout porte au bien, comment se trouve-t-il des hommes qui ravissent à la bienfaisance ce qu'elle offroit au malheur ? .....

Le froment vaut de 10 liv. 18 s. à 11 liv. 14 s., la mesure pesant 140 livres, poids de marc ; la méture, 3 l. 12 s. ; le millet, 6 l. à 6 l. 18 s. ; le seigle, 7 l. 15 s. à 8 l. ; l'orge, 8 l. 10 s. ; le petit millet (sans débit) 10 l. Les feves se vendent de 8 liv. à 8 liv. 15 s. ; les haricots, 15 l. 10 s. à 16 l. ; les vesces, 7 l. ; les lentilles, 18 l.

DU PAYS DE GEX, *le 2 Décembre.*

On mande de Paris que l'établissement de l'impôt unique territorial a occasionné dans ce pays-ci des tumultes dont nous n'avons pas plus entendu parler que de cet établissement. Nous ne connoissons qu'un abonnement amiable & paisible fait avec la Ferme ; arrangement par lequel le pays gagne en donnant pour se racheter une somme beaucoup plus forte que celle que la Ferme recevoit. De ce fait, il résulte que la perception coûte prodigieusement en faux frais & en pure perte : elle est donc par sa nature ou par des accessoires inséparables, destructive, immédiatement destructive, rigoureusement destructive, puisqu'elle fait qu'une partie perd beaucoup sans que l'autre gagne. Il ne faut pas dire seulement qu'elle entraîne la destruction, elle l'opere.

DE SAINT-JEAN-D'ANGELY, *le 5 Décembre.*

La mince qualité de nos vins pour eaux-de-vie jointe à une foible récolte, la disette

des vins rouges à mettre dans le commerce, la modicité des prix des eaux-de-vie portées au plus à 160 l. les 27 velt. à 4 d., attristent le Paysan & le Propriétaire. On ne se flatte pas d'avoir la moitié du produit net de l'année derniere; & ce produit fut peu considérable.

Le maïz ou bled de Turquie qui a passablement donné, le gland qui fournira beaucoup à la nourriture des dindes, des cochons, & même des bœufs, rendront aux hommes une portion assez forte de leur subsistance propre. Quand ces ressources manquent, il faut nourrir de notre propre substance les animaux utiles; si nous manquions à cette obligation, nous en serions punis. Telle est la loi sociale : réciprocité de services, réciprocité de droits & de devoirs, réciprocité de travaux & de récompenses : nous payons des salaires aux animaux domestiques, nous leur faisons des avances, nous augmentons ces avances & ces salaires suivant leurs besoins, sous peine de perte. La loi est sensible dans ce genre de relations, elle est la même dans tous les autres genres.

L'abondance des glands, très-rare dans ce pays, a fait baisser d'un quart le prix des avoines. En Août & Septembre, elles étoient recherchées à 42 & 45 s. le boisseau, pesant de 30 à 32 liv., & du diametre de 14 pouces sur 8 de profondeur : aujourd'hui le Minage en est fourni à 35 & 32 s. Les enfans des Paysans ayant été occupés à ramasser les glands, on a gagné l'avoine réservée pour la volaille, les porcs & le gros bétail; elle a été portée au Marché. Le Peuple des Cités qui ne connoît pas ces influences croit que les prix sont arbitraires, d'autant plus qu'il voit quelquefois la Police taxer arbitrairement; comme le Peuple despotique, après avoir vu le Tyran affecter sur son trône la prérogative de répandre à son gré la rosée ou la grêle, croit que le cours des saisons est dans les mains de l'homme.

Le froment vaut toujours aux environs de 9 l. le quintal.

A la faveur d'un réglement dicté par la prudence, fondé sur des épreuves dirigées par l'équité & la capacité, & homologué au Parlement de Bordeaux, nos Habitans trouvent chez le Boulanger le pain à un prix plus bas qu'il ne l'est dans les Villes du Poitou qui nous avoisinent, quoique notre Boulangerie tire ses bleds des Fermes qui entourent ces mêmes Villes, & que les frais de transport de douze à quinze milles ajoutent nécessairement quelques sous de plus par boisseau au prix du premier achat.

Ces épreuves furent faites, il y a quelques années à Saintes avec l'attention la plus scrupuleuse, sous l'inspection de M. de Bonnegens, Président, Lieutenant-Général de la Sénéchaussée de notre Ville, nommé Commissaire par le Parlement suivant le vœu du pays inspiré par la grande confiance que les lumieres & l'intégrité de ce Magistrat lui ont concilié.

Par le tarif réglé sur ces épreuves, quand le froment est à 32 s. le boisseau pesant de 48 à 50 l., ou 9 den. la livre, le pain est taxé, le 1er. à 13 d., le 2e. à 11, le 3e. à 8, la livre de 16 onces... Le froment à 48 ou 50 s. le b., ou 2 s. la l., le pain à 17, 15, 11 d... Le fr. à 3 l. 15 s. ou 18 d. la l., le pain à 22, 19, 17... Le fr. à 4 l. 16 s., 5 l. à 2 s. la l., le pain à 28, 25, 22 d..... Le fr. à 10 l. 10 ou 12 s., ou 3 s. 6 d. la liv., le pain à 4 s. 2 d., 3 s. 9 d., 3 s.

Ce réglement fixe donc le premier pain à 4 ou 5 d. au-dessus du prix de la livre de bled, le pain bourgeois à 1 ou 2 den. seulement au-dessus de ce prix, le pain mêlé ou bis (assez bon) à 1, 2 ou 3 den. au-dessous, excepté dans la grande cherté comme 8 ou 9 l. le boisseau, 18 l. le quintal, circonstance dans laquelle la bienfaisance ne crut pas blesser la Justice dont elle n'avoit pas assez approfondi les principes qui ne font point acception des personnes, en forçant le Consommateur de la premiere qualité à surpayer son pain au profit ou soulagement de la derniere classe de Consommateurs.

Nos Boulangers crient, parce qu'ils voyent la taxe des Villes de Poitou où le grain est à meilleur marché plus haute qu'ici, car l'exemple est un puissant argument sur-tout pour la cupidité. Cependant que l'on confonde les prix des trois sortes de pain, on retrouvera qu'ils retirent sur chacune, l'une portant l'autre, quelques deniers de plus que la livre de bled ne leur coûte. Si l'on dit que le fort loyer des maisons & le haut prix du bois dans les Villes exigent un excédent, cet excédent, pour ne pas contester, pourroit tout au plus donner lieu ici

à une augmentation d'un denier par livre : d'après les expériences & calculs faits dans la Province, deux deniers de bois suffisent pour la cuisson de trois livres de pain, les fagots des Boulangers étant à 10 l. le cent. Ainsi le tarif leur donne encore de l'avantage.

Quoique nos Boulangers crient, ils sont tous dans une honnête aisance. S'ils ferment leurs fours, c'est pour acheter des métairies ou vivre en Bourgeois. Le tarif leur laisse donc beaucoup d'avantages ou le moyen de s'en procurer.

Sans doute partout les Boulangers crient contre les taxes. Afin qu'ils ne crient plus, il n'y a qu'à laisser partout le prix naturel s'établir par la liberté la plus générale de fabriquer & vendre du pain à prix débattus.

D'ORLÉANS, *le* 10 *Décembre*.

Nos fromens & nos seigles sont bien levés ; puisse le retour de la saison leur être favorable ! Que Dieu nous donne un beau printems, & tout prospérera. Malheureusement nous n'en avons pas eu de tels depuis dix ans : ils ont été trop humides ou trop secs, & généralement très-froids. Nous devons néanmoins des actions de graces à rendre à la Providence pour le succès de deux branches de revenu moins étendues mais toutefois importantes, les poissons & les bois. Le poisson réussit toujours, grossit & engraisse dans les étangs qui conservent assez d'eau tout l'été (ce qui arrive généralement parlant), sans être surchargés par l'abondance des pluies qui délayent la vase où le poisson trouve sa nourriture, ou en occasionnent la perte par les débordemens. Le poisson s'est bien conservé, cette année ; il est fort beau, & se vend un prix avantageux. Le bois s'est aussi bien vendu, dans la forêt d'Orléans sur tout. La sécheresse a permis de vuider les ventes avec le moins de frais possible. Les Marchands qui ont aisément débité leurs anciennes provisions, se sont empressés à les remplacer par de nouveaux achats, & leur concurrence a tourné au profit des Propriétaires.

Le bled se soutient à peu près au même prix depuis la récolte, toutefois avec un peu de diminution. Le froment a encore valu en dernier lieu 24 l. le moindre, 31 l. le plus cher, septier de Paris. Le seigle se paye de 16 à 20 l. dans la plus grande partie de la Sologne. Il est à plus bas prix à Paris & dans les environs. Nos Fermiers de Beauce s'obstinent à conduire de préférence leurs grains aux Marchés de Chartres, d'Etampes & autres Villes qui approvisionnent Paris. Il est à croire que leur obstination ne l'emportera pas encore long-tems sur leur intérêt, & que revenant à notre Marché, les prix reprendront leur niveau.

Nous nous sommes plaints de ce qu'on nous avoit privés de la publication des prix des grains : on a eu égard à la réclamation générale, & cet état a été rétabli dans nos Affiches.

S'il nous est encore facile de vuider nos granges à des prix convenables, nous n'avons pas la même facilité pour vuider nos celliers. Les vins blancs ont été assez bien & assez promptement vendus. Ils sont destinés, les meilleurs à la consommation du pays & d'assez foibles envois hors de la Province ; le reste est employé à la fabrique du vinaigre blanc dont le débit augmente chaque jour. Quant à nos vins rouges, la vente en est très-lente, & le prix n'en est pas aussi favorable que l'exigeroit l'épuisement du vignoble. Pourrions-nous en attribuer la cause au bruit répandu dans notre Province, d'une diminution générale des droits des Aides & sur-tout des entrées de Paris, révolution qu'on attendroit pour former des demandes ? On espere tout du Ministere bienfaisant, éclairé, jaloux de servir la Patrie & un Roi dont les intentions & les qualités personnelles n'annoncent à ses Peuples que soulagement, tranquillité, abondance : puissent les circonstances lui permettre de se livrer dès à-présent aux mouvemens de son cœur ! Nous en avons le plus pressant besoin. Si le bon prix des vins ne se rétablit & ne releve le courage du malheureux Vigneron, son importante culture, horriblement dégradée, s'évanouira, & la richesse de ses produits que la faveur du climat rend exclusivement propre & particuliere à la France, sera perdue à jamais pour ce beau Royaume.

DE PARIS, *le* 16 *Dovembre*.

Le Tirage de la Loterie Générale s'est fait hier 15 du présent mois ; le gros Lot de 25,000 livres est échu au n°. 461951 ;

& le second Lot de 8000 livres est échu au n°. 443617.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait du second Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entiérement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux dans les Provinces méridionales de la France, publié en Novembre 1775.

Le résultat des premieres recherches ordonnées par le Roi & des expériences tentées à la fin de 1774 & au commencement de 1775, a été qu'il n'existoit dans ces Provinces aucune cause à laquelle on pût attribuer la naissance de la maladie, aucune autre cause de ses progrès que la communication; que les meilleurs remedes n'ont guéri qu'un très petit nombre de bestiaux; que la nature n'étoit alors soulagée par aucune crise; que l'épizootie suivoit dans sa marche les gorges, les vallées, les pâturages qui se communiquent, & les grands chemins; qu'elle a été plus d'une fois arrêtée par une riviere sans aucun secours étranger; que les bestiaux renfermés & éloignés de tout contact suspect ont été préservés de la contagion &c.

Vu l'insuffisance des remedes & l'extrême danger de la communication, S. M. ordonna le 30 Janvier 1775, que l'on assommeroit dès les premiers symptômes les bêtes attaquées en payant au Propriétaire le tiers de leur valeur & qu'on désinfecteroit les étables. Le premier Mémoire publié par ses ordres contient les détails du plan adopté pour étouffer le mal.

Partout où l'instruction a été scrupuleusement suivie, le fléau a cessé absolument, l'obéissance & la confiance des Peuples ont été récompensées par la conservation d'une grande partie de leurs bestiaux, leurs étables sont remplies, leurs champs sont cultivés. C'est ainsi que l'épizootie a été éteinte dans la Saintonge, le Périgord, l'entre-deux-Mers, les environs & les Fauxbourgs de Bordeaux, le Médoc, une grande partie de l'Agénois, le Comminge, le Couserans, le Nebouzan, la Navarre, le Labour, la Soule, une partie de la Chalosse &c. Dans le Condomois, le Langudoc, le Bigorre, les mêmes moyens ont arrêté ou suspendu pendant quelque tems la contagion.

Des dérangemens dans la disposition des Troupes, la confiance aveugle des Propriétaires dans des remedes vantés & leur résistance, l'esprit de molesse & d'indulgence dans les chefs, enfin l'inexécution des ordres donnés, ont été les causes de la propagation du mal.

Des Propriétaires ont énormément abusé de la bienfaisance de S. M. Les sommes destinées à arrêter les progrès du mal n'ont servi qu'à l'alimenter. Les ressources de la libéralité Royale, & les finances des Provinces ont été épuisées, dissipées, & employées à attiser les foyers de la contagion.

Malgré les exemples les plus frappans de la communication du mal par la cohabitation & la compascuité, la plûpart des Habitans n'ont pas voulu séparer les bêtes saines d'avec les malades.

Avec tant d'abus, il n'est pas surprenant que la maladie ait fait des progrès & qu'elle ait franchi la Garonne en plusieurs points, sur-tout en Agénois & dans le Diocese de Toulouse d'où elle menace les montagnes qui touchent à l'Auvergne & au Limousin, & par conséquent le centre du Royaume.

Des expériences & observations nouvelles semblent prouver que dans quelques cantons la maladie a pris un caractere plus doux & que l'art peut sauver un grand nombre de bestiaux. Mais cet adoucissement purement local n'empêche ni la rapide propagation du mal ni sa furie dans les lieux où il arrive pour la premiere fois.

S. M. a conclu de ces faits, 1°. qu'il ne falloit rien diminuer de la vigilance & de la rigueur des précautions ordonnées pour renfermer & éteindre la maladie.

2°. Que le petit nombre de Troupes & les obstacles de la saison ne permettant pas d'entreprendre une désinfection totale, il convenoit de se borner pendant l'hiver à contenir la maladie dans des limites qu'elle ne puisse franchir; & qu'à l'égard de l'intérieur de l'enceinte, on pourroit suspendre l'assommement & par conséquent le payement du tiers, en même tems que l'on tolèreroit l'usage des remedes qui peuvent y être administrés avec le plus de succès, &

n'avoir pas le même danger que ſur les limites qui ſéparent le pays infecté du pays ſain.

On reprendra au printems le plan de déſinfection.

L'unité de ſervice & d'action étant néceſſaire au ſuccès du nouveau plan, le Roi a jugé à propos de confier excluſivement l'exécution de ſes ordres à M. le Maréchal Duc de Mouchy & à M. le Comte de Périgord, & à MM. les Intendans qui prononceront en dernier reſſort ſur tout ce qui concerne l'épizootie.

L'inſtruction préſente ſe diviſe naturellement en trois parties : elle doit indiquer,

1°. Les précautions à prendre pour empêcher la maladie de s'étendre dans l'intérieur du Royaume, & la repouſſer à cet effet derriere la Garonne ſur la rive gauche.

2°. Les meſures néceſſaires pour garantir les parties ſaines qui ſe trouvent au-delà de la Garonne.

3°. Ce qu'il convient de faire pendant l'hiver dans l'intérieur du pays infecté pour diminuer, autant qu'il ſera poſſible, la contagion, & veiller à ce qu'on ne néglige pas les précautions compatibles avec les circonſtances.

(*La ſuite aux Feuilles prochaines*).

II.

Réponſe de M. Rogue à la Queſtion propoſée par la Gazette de Commerce, N°. 93, du 21 Novembre 1775, pag. 743.

Le ſouſſigné eſtime que Paul n'ayant point été aſſigné pour voir homologuer contre lui l'acte d'atermoiement que Pierre a fait avec ſes autres Créanciers, il a été en droit de mettre ſa Sentence à exécution contre Pierre, pour ſe faire payer du total, par pluſieurs raiſons.

1°. Pierre convient que dans le bilan qu'il a dépoſé, il n'y a point compris Paul. Les raiſons qu'il en donne ne ſont pas valables ; il devoit cependant le porter comme ſon Créancier, avec la réſerve, *en cas que l'effet par lui négocié ſur Jean ne ſoit pas payé.*

2°. Pierre convient encore qu'après le protêt Paul le pourſuivit & obtint Sentence, qu'il lui fit ſignifier ; ceci l'avertiſſoit donc de prendre ſes précautions contre Paul, pour le forcer d'accéder à l'acte d'atermoiement qu'il avoit fait avec ſes autres Créanciers, avec déclaration qu'il avoit omis de le porter à ſon bilan. Mais Pierre, pour prendre cette marche, devoit être en regle, ſuivant les Déclarations du Roi concernant les faillites & banqueroutes. Je parle de la façon de s'y prendre dans mon Ouvrage intitulé *Juriſprudence Conſulaire & inſtruction des Négocians*, imprimé en 1773, tom. 1, chap. 36, n. 13 & ſuivans, dans lequel ſont imprimées les Déclarations du Roi ſur cette matiere.

On trouve cet Ouvrage chez Guilin, Libraire, Quai des Auguſtins à Paris.

On peut encore voir l'art. 7 du tit. 11 de l'Ordonnance de 1673, qui dit *que ſur le refus de ſigner par les Créanciers dont les créances n'excédent le quart des dettes, il faudra faire homologuer* ; & pour le faire, il faut néceſſairement que les Créanciers refuſans ſoient aſſignés.

3°. La ſignification de l'acte d'atermoiement que Pierre fit faire à Paul ne pouvoit empêcher celui ci de mettre ſa Sentence à exécution, puiſqu'il n'étoit ni Partie ni nommé audit acte, & qu'il ne paroît pas qu'il lui ait été fait des défenſes par aucun Juge de paſſer outre, ni que l'acte ait été homologué avec Paul.

4°. C'eſt une erreur de croire que ſi Paul eût accédé audit acte, il eût été obligé de demander ſon payement chez Pierre : ſi des Créanciers ont le complaiſance de le faire, c'eſt une bonne volonté de leur part, on ne doit pas aſſimiler ces ſortes d'actes aux lettres de change & billets à ordre, que le Porteur doit requérir une fois chez le Débiteur, par demande verbale ou protêt faute de payement. Délibéré à Angers le 28 Novembre 1775. *Signé*, ROGUE, agréé pour plaider au Conſulat & Membre au Bureau Royal d'Agriculture d'Angers.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 9 Décembre 1775, au Mercredi 13 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 18, 20 à 25 liv. ; le nouveau, de 19, 20 à 24 l. *le ſeptier* ; le ſeigle, de 14, 14 l. 10 ſ. à 15 l. ; l'orge, de 11 l. 10 ſ., 12 à 13 l. Le froment à la Grêve, de 25 liv. 10 ſ. à 26 l. ; le ſeigle, de 13 liv. 10 ſ. à 14 liv. 5 ſ. ; l'orge, de 11 l. 5 ſ., 12 l. 10 ſ. à 13 l. auſſi *le ſept.*

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 9 Décembre 1775, au Mercredi 13 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 18 liv. 10 s., 20 l. 10 s. à 23 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Décembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 25 à 26; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24; le cent de foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Décembre 1775.

Or de Portug. à . . .	723	H	ß
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	710		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	1	
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	16	
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	2	
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	6	
Piastres à	49	13	

marc. / arge. / marc.

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 16 Décembre 1775.*

Amsterdam	53 ¾ à ⅞
Londres	30 ½
Hambourg	186
Madrid	15 4 6 à 4
Cadix	15 1 6 à 1
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ½
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 1 Déc.		Du Samedi 2.	
Messieurs		*Messieurs*	
Boscheron.. pplles.	J.	Clouet..... pplles.	L.
Viageres	J.	Viageres	L.
Decourmont. pplles	H.	Tontine	Z.
Viageres....	H.	Caron .....vres.	J.
Tontine.	H.	Gosfey ..... pplles.	J.
Rouillard... pplles.	F.	Viageres.....	J.
Viageres.....	F.		
Tontine.....	F.	Du Lundi 4.	
Peinchein.... vres.	J.		
Perpétuelles..	J.	Delamotte.. pplles.	F.
Tontine.....	J.	Viageres....	F.
.....		Tontine.....	F.
.....		Creuzé..... pplles.	H.
.....		Viageres	J.
.....		Tontine	J.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2045 42 ½. . .	2040 42 ½ . .	2042 ½ 45 . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	267	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	434	. . . . .
Rescriptions . .	6 ¼ 6	6 ¼.	6 ¼ . . . .
Bil. des Fermes.	¼	au pair . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 31 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE NARVA, *le 24 Décembre.*

LA saison a été fort extraordinaire dans la Livonie & l'Esthonie. Cependant il n'y a pas eu plus de maladies qu'à l'ordinaire ; c'est un grand bonheur pour un pays où l'on ne voit des Médecins que dans les grandes Villes, & où les Etrangers qui cherchent fortune sans aucun [illegible] ni se font Médecins. La Cour a ordonné que cette Profession ne fût exercée que par ceux qui auroient subi l'examen de la Faculté ; mais c'est inutilement. Faute de Pharmacies bien montées, les Médecins sont obligés de préparer eux-mêmes les remedes, comme ils l'entendent. Les Empyriques errans répandent les maladies ; la nature les guérit, car les hommes sont ici d'une constitution vigoureuse. On trouve, sur-tout dans les campagnes, un grand nombre de septuagénaires, d'octogénaires, de nonagénaires, & même beaucoup de centenaires. Les femmes sont robustes au delà de ce que des Peuples efféminés imagineroient : dans les campagnes, souvent elles accouchent sans le secours des Sages Femmes. L'année derniere, une naine, âgée de 40 ans, fut pendant sept jours dans les douleurs de l'enfantement. Délivrée par force, elle auroit survécu à cet horrible travail, si la gangrene ne se fût mise aux parties offensées. Depuis 1758, nous n'avons été affligés d'aucune épidémie.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 6 Janvier.*

Depuis quelque tems, la température de l'air est très variable. Au milieu des rigueurs de la saison, il est arrivé sur les parages de l'Isle d'Oeland plusieurs bâtimens Suédois, quelques uns Anglois & Hollandois. Il a péri près de Gothland plusieurs vaisseaux dont l'un portoit 1400 tonnes de harengs.

Malgré les fortes demandes de l'Etranger, la liberté du commerce des grains n'a point effrayé les esprits : la Nation s'instruit ; elle est peut-être en général plus instruite, quoique si long-tems captivée sous le régime prohibitif, que telle autre Nation dont elle emprunte des lumieres. L'Arrêt rendu en France le 13 Septembre sur ce commerce a été admiré dans ce pays. A l'exemple du Souverain, les Grands, les simples Citoyens s'occupent d'études économiques. Les progrès sont rapides, parce qu'on cherche de bonne foi la vérité, parce que l'on conteste de bonne foi, parce qu'on veut de bonne foi le bien.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Janvier.*

Pendant le cours de 1774, en cette Ville, naissances 2920 dont 1529 garçons & 1391

filles ; morts 2273 dont 597 hommes, 571 fem., 565 gar., 544 fil. ; mariages 803.

A Helsingoer, n. 132, mo. 110, mar. 29... Isle de Fionie, n. 2974, m. 2101, mar. 767... Isle de Laaland, n. 1126, m. 986, mar. 99... Isle de Langeland, n. 315, m. 263, mar. 99... Isle de Falster, n. 465, m. 340, mar. 93... Dépendances de la Fionie, n. 4920, m. 3690, mar. 1249.

Ce qu'il y a de remarquable dans ce tableau, c'est que par-tout le nombre des nouveaux-nés a considérablement surpassé celui des morts.

A l'Hôpital Royal de *Frédéric*, il est entré 1103 malades, on en a guéri 1018, il en est mort 109. On y a accouché 447 femmes, il en a péri 4. Le nombre des enfans nés de ces femmes est de 465. Avant cet établissement, la plûpart des enfans de ces infortunées étoient exposés & perdus.

On apprend d'Arendhal en Norwege, que tout le pays est couvert de neige, & que les loups chassés de leurs repaires par la faim paroissent en troupes autour des Villes & des Villages.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 10 Janvier.*

On a publié dans la Pologne-Autrichienne une défense d'importer des marchandises de fabrique Françoise, Angloise, Hollandoise, afin d'obliger les Marchands de Léopol à se pourvoir dans les Etats Héréditaires & de favoriser la Foire que la Cour a nouvellement établie à Teschen. Le commerce des nouveaux domaines est, d'un autre côté, encouragé par de nouvelles communications.

D'Hanovre, *le 13 Janvier.*

La rigueur de la saison a augmenté la misere ; mais le College des Pauvres a reçu beaucoup d'aumônes. Ci-devant les charités étoient éparses, elles ne fructifioient pas. Depuis qu'on a ouvert un dépôt, elles s'y réunissent, & il en résulte un bien sensible.

PORTUGAL.

De Lisbonne, *le 27 Décembre.*

Il y a déjà nombre d'années que le Gouvernement a commencé à faire arracher les vignes qui fournissent un des principaux articles de notre commerce avec l'Etranger, pour étendre la culture des grains dont nous avons pourtant toujours besoin de nous approvisionner chez l'Etranger. Il semble que le Propriétaire des terres se décourage de ne plus l'être, que les champs ne se prêtent pas volontiers à des cultures très-différentes, que cette conversion demande des avances différentes que l'on n'a pas toujours sous la main &c. Cependant le Gouvernement vient d'ordonner un nouvel essai. Les vignes de Sima do Douro seront arrachées ; le sol est propre à produire du grain.

Parmi les bâtimens que la crue énorme & subite des eaux a fait périr à Porto, le 11 & les jours suivans, il y en avoit un de Québec chargé de froment : la plûpart des autres navites étoient Anglois & chargés de vins pour l'Angleterre. Il y a eu plusieurs magasins renversés. Les pertes en vins, sucres, vaisseaux, édifices, montent à plus de 5 millions de livres tournois. Le Consul d'Angleterre a travaillé à sauver les marchandises & les débris des bâtimens de sa Nation pour le rendre aux Propriétaires.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 18 Janvier.*

On assure que le Gouvernement est déterminé à suivre l'exécution de ses projets contre l'Amérique, quelque opposition qu'il puisse essuyer. On ajoute qu'il a donné des ordres séveres pour empêcher la contrebande des Marchands étrangers avec les Colonies. On prétend que, dans quelques Ports etrangers, il y a eu, en peu de tems, plus de marchandises embarquées pour les Indes occidentales & pour l'Amérique, qu'il n'y en avoit eu dans l'espace de plusieurs années, & que les retours se font en grains & en argent.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Civray, 16 Janvier.

» Vous avez trouvé le droit de minage » perçu à Sézane fort onéreux ; & en même

» tems vous avez jugé qu'il pouvoit y en » avoir de plus onéreux encore : vous avez » eu raiſon. En effet je vois qu'à Aulnai & » Chize, Prévôtés Royales du reſſort de » cette Sénéchauſſée, & au Bourg de Beau- » voir, le droit de minage eſt la *vingt-qua- » trieme partie* du boiſſeau, du poids de 50 » livres. Vous trouverez ci-après un extrait » des pieces qui prouvent ce que j'avance.

» Le droit de minage eſt ici moins conſi- » dérable : ſuivant les titres, il ne doit » monter qu'à la *quatre-vingtieme* partie du » boiſſeau : par un abus fort ancien auquel » on ſe propoſe de remédier, il eſt porté à » la *quarantieme* partie au moins, ainſi que » vous allez voir...

(*Les bornes de notre Feuille nous forcent à ſupprimer les extraits des pieces juſtificatives & divers autres articles intéreſſans dont nous nous propoſons de faire uſage en tems & lieu*).

» M. le Prince de Condé eſt Seigneur par » engagement du Domaine de Civray : mais » il ne jouit point du droit de minage, » quoiqu'il perçoive les autres droits de » Foires & Marchés. Un Seigneur particu- » lier eſt en poſſeſſion du premier depuis un » tems immémorial. Parmi les droits qu'il » exerçoit autrefois, il y en avoit un fort » ſingulier qui étoit de *caſſer les quenouilles » des femmes & filles qui avoient filé au Mar- » ché de cette Ville.*

» ... Si vous le deſirez, M., je vous ferai » un tableau du droit de minage dans la » majeure partie des Villes & Bourgs du » Poitou, de la Saintonge, de l'Aunis & » de l'Angoûmois. (*Ce tableau ſera trop inſtructif & trop agréable au Public pour que nous n'acceptions pas avec empreſſement une offre inſpirée par un zele actif, déſintéreſſé & digne de tous nos hommages*).

. . . . . .

» J'oubliois de vous marquer que le boiſ- » ſeau de Civray, double de celui de Poi- » tiers, ne devroit peſer qu'environ 40 li- » vres ; qu'il n'avoit que ce poids en 1709, » & qu'il s'eſt inſenſiblement accrû de trois » ou quatre livres. On obſerve la même » progreſſion à Aulnai, Chizé, Beauvoir, » où le boiſſeau s'eſt élevé de 50 à 54 & 55 l. » Celui de Poitiers a également augmenté à » proportion. Cette augmentation qui pa- » roît générale eſt encore une nouvelle char- » ge pour ceux qui doivent des rentes en » bled. J'ai d'anciens papiers qui prouvent » que la meſure de Charoux a eu le même » ſort... ».

De Feurs (*ſur la Loire en Forez*); *le* 18 *Janvier.*

Il ſe fait ici un commerce conſidérable en chanvre que l'on recueille dans les environs. Une partie eſt filée dans le pays pour être employée dans les toiles de la Généralité : une autre eſt achetée, toute peignée, pour être vendue dans les Marchés du Beaujolois : une partie conſidérable eſt enlevée ſoit ſimplement en teille, ſoit peignée, pour être répandue dans les Provinces où paſſe la Loire, & ſervir principalement aux beſoins de la navigation des rivieres & de mer. Des étoupes on fabrique une grande quantité de toiles à ſac dans les montagnes par leſquelles confinent enſemble le Lyonnois, le Forez, le Beaujolois. La chenevotte ſert dans les cheminées du peuple ; & il y a dans la plaine du Forez nombre de cabanes où l'on ne brûle guere d'autre bois. La rareté de toute autre eſpece de chauffage eſt ſans doute une des cauſes qui ont empêché d'introduire l'uſage de la macq ou braye, laquelle eſt plus expéditive, mais réduit la chenevotte en pouſſiere.

L'indolence générale de nos Payſans fait qu'ils peignent fort peu de chanvre. Ils ſe contentent d'en avoir pour qu'il ſoit filé dans leurs maiſons, ſoit par leurs femmes, enfans, & domeſtiques s'ils en ont, ſoit par eux-mêmes ; car il n'eſt pas rare de voir de grands bras lâchement occupés à tourner un fuſeau. Il eſt vrai que l'air eſt peſant, que nos eaux ſont lourdes, & quoique voiſines du Lignon, ces contrées ne reſpirent pas le bonheur & ne jouiſſent pas de l'aiſance dont on s'eſt plu jadis à faire des tableaux ſi rians.

La difficulté de ſe chauffer, de s'éclairer, de réunir enfin les différens moyens d'exiſter avec quelque douceur, a ſans doute empêché qu'il ne ſe formât dans le pays un certain nombre de petites métairies : il n'y en a que de très-fortes. Pluſieurs ſement juſqu'à 3 ou 400 quintaux de grains ; on ne laboure qu'avec des bœufs.

Le chanvre ſimplement teillé vaut à préſent de 7 à 10 ſ., la livre : le chanvre peigné, de 16 à 20 : l'étoupe de 6 à 9. La livre eſt de 14 onces. On voit par-là que les fils

ne peuvent être que fort chers. Les saisons, depuis quelques années, n'ont pas été favorables à cette culture; & le prix du froment qui s'est toujours avantageusement vendu a déterminé à en semer plus que du chanvre qui exige de meilleurs fonds ou plus d'engrais... Nous avons eu des jours bien rigoureux à l'entrée de l'hiver.

De Dijon, *le* 18 *Janvier.*

Les bleds qui avoient derniérement augmenté, viennent de baisser. Les gens qui observent & raisonnent se flattent que la liberté du commerce réparera le mal qu'avoient fait les gênes; & que le tems réunira tous les suffrages en sa faveur.

De Poitiers, *le* 19 *Janvier.*

Les prix du froment, réduit à la mesure de Paris, alloient, au commencement du présent mois, de 19 à 24 l., dans les lieux principaux de cette Province. A Châtellerault, Thouars & Nyort, cette mesure étoit au-dessous de 20 l.; à Saint Maixant, entre 20 & 21; à Châtillon & à Fontenay-le-Comte, entre 21 & 22; aux Sables d'Olonne & à Poitiers, entre 22 & 23; à Confolens, à 24. Il y a eu peu de variations, une augmentation légere à Thouars, une diminution légere à Poitiers & a Civray &c.

On écrivoit de Saint-André-sur Sayvre, le 20 Décembre, que la maladie dont il a été fait mention plusieurs fois affligeoit encore les Paroisses de Montournais, Menonblet, Saint Marc-la-Réorte, Saint Pierre-du-Chemin &c; & que quelques-unes de ces Paroisses avoient perdu un quart, un tiers de leurs Habitans.

Un Particulier de cette Ville, ayant souffert dans un de ses domaines une dégradation notable par la méchanceté de quelques Paysans aisés, ses voisins, s'est contenté d'exiger de leur part une somme qui n'est nullement proportionnée à ses pertes, & qu'il a fait remettre au Syndic de la Paroisse pour le payement de la taille de trois pauvres incendiés, & s'il y a un excédent, des plus pauvres Journaliers. Tout est matiere à bienfaisance pour les gens de bien.

De Metz, *le* 20 *Janvier.*

Sujet de Prix proposé par notre Société Royale pour 1775. » Déterminer par une » analyse exacte les qualités & les propriétés » médicinales de l'eau de la riviere de Mo- » zelle, & des eaux des différentes fontai- » nes de cette Ville, & constater si l'on peut » sans inconvéniens substituer l'eau de la » Mozelle à celles de nos fontaines; ces der- » nieres & principalement celles qui vien- » nent des sources de Scy & de Lessy, » éprouvant dans l'hiver & vers la fin des » étés une diminution qui les rend insuffi- » santes pour la consommation de la Ville ». Les Mémoires ne seront reçus que jusqu'à la fin de Juin.

Pour 1776. » Lorsque la Ville de Metz » se gouvernoit en République, a-t-elle été » commerçante & Manufacturiere? Si elle » l'a été, quand, comment & pourquoi a- » t-elle cessé de l'être? Quels obstacles s'op- » posent aujourd'hui soit à l'établissement » soit au rétablissement du commerce & des » Manufactures dans cette Ville, & quels » seroient les moyens de diminuer ces obs- » tacles, s'il est impossible de les anéantir » tout-à-fait? ». On recevra les Mémoires jusqu'au 1 Juin 1776. Ils seront d'une demi-heure à une heure de lecture, écrits en François ou en Latin; on peut y ajouter des notes. Il faut les adresser, francs de port, à *M. Dupré de Geneste, Secretaire perpétuel de l'Académie.*

D'Amiens, *le* 21 *Janvier.*

Les prix des grains ont un peu haussé dans plusieurs Marchés principaux de ces Provinces depuis le commencement de Janvier. Cette hausse ne s'est point soutenue ici.

Une expérience mal-faite a décrédité à Abbeville la pratique des secours employés si souvent avec succès dans toute l'Europe, pour rappeller les noyés à la vie. Après *trois quarts d'heure* de soins sur un de ces infortunés, on l'a jugé mort quoiqu'on lui trouvât du poulx, quoique le sang eût jailli de sa veine jugulaire, quoiqu'on entendit le grouillement de ses entrailles: on l'a jugé mort, & on l'a laissé mourir. Les Gens de l'Art qui ont prononcé ce terrible arrêt, mériteroient bien d'être vivement éclairés. Leur conscience est chargée de détruire le préjugé inhumain qu'ils ont établi,

Du Mans, *le 23 Janvier.*

Notre récolte a été si mauvaise que les grains ont successivement augmenté par de fortes secousses. Cependant le froment ne revient pas actuellement à plus de deux sous la livre ; & la livre de pain mollet n'est taxée qu'à 2 s. 6 d., celle de pain michard à 2 s. 1 d. ½.

De Paris, *le 28 Janvier.*

Le poisson doit ordinairement à l'entrée de Paris la moitié du prix auquel il est estimé par celui qui l'amene. Quand celui-ci, pour avoir un bénéfice, doit retirer, par exemple, de sa charge cinquante francs, si à la barriere il ne l'estimoit qu'à ce prix, il ne payeroit que vingt-cinq livres & pourroit vendre sa charge soixante & quinze. Alors il y auroit une disproportion considérable entre l'estimation du Pourvoyeur & le prix payé par le Consommateur ; & le Fermier qui est maître de prendre la denrée au prix auquel le Conducteur la met en entrant, pourroit s'en emparer dans l'assurance de n'y pas perdre & dans la vue de forcer le Marchand à hausser son estimation & à se soumettre à un droit plus fort. Il arrive de là que le Marchand, pour prévenir toute difficulté & tout obstacle, double le prix naturel de sa denrée pour égaliser le prix de son estimation & celui de sa vente. Si son poisson valoit 50 liv., il faut qu'il l'apprécie & le vende 100 francs, dont 50 l. pour le droit & 50 l. pour lui. Ainsi l'impôt de moitié de la valeur prend réellement la valeur totale naturelle de la denrée, & la valeur à la Halle est double de ce qu'elle auroit été sans l'impôt.

Ce droit a été une des principales causes de l'énorme diminution de la pêche maritime sur nos côtes septentrionales. Les Pêcheurs, vu l'excès des prix, n'ont pu trouver à Paris qu'une foible consommation pour le poisson frais ainsi que pour le poisson salé, objet de la plus grande importance, puisque c'est une des substances communes du Peuple. La pêche s'est également restreinte, les pauvres ont beaucoup souffert, la Capitale a été mal & chérement pourvue.

Ces tristes effets n'ont point échappé à l'attention d'un Gouvernement tutélaire : sa sagacité en a bientôt eu démêlé les causes & tous leurs contre coups : enfin c'est sur ces motifs, c'est pour l'encouragement de la pêche & pour le soulagement des pauvres sur-tout que S. M. s'est déterminée, dans sa *Déclaration* du 8 Janvier, registrée le 10 en Parlement, à *diminuer de moitié les droits sur la marée fraîche* & à *suspendre entiérement les droits sur le poisson salé*, pendant le Carême, tems où cette subsistance est si nécessaire, en *se réservant d'étendre cette* réduction & cette suppression *à la totalité de l'année si l'état des finances & les circonstances peuvent le permettre.*

On a observé que l'approvisionnement de Paris en poisson salé se faisoit, en très-grande partie, avant le Carême, & qu'ainsi la suppression des droits n'ayant lieu que pendant ce tems là, le vœu du Gouvernement ne seroit pas entiérement rempli, & le Peuple assez soulagé. Nous apprennons que, pour lever cet inconvénient, il a été réglé que le poisson salé qui seroit introduit avant le Carême pour la consommation de ce tems-là, jouiroit de l'exemption ; & qu'il a été pris des mesures, comme marques &c, pour prévenir les fraudes que cette faveur pourroit occasionner.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

N°. *Plusieurs personnes qui daignent nous seconder se plaignent de ce que notre empressement ne répond pas à celui qu'ils ont de donner des avis utiles au Public. Nous les prions d'observer d'abord qu'il est de la bienséance que nous observions la date des envois. En second lieu, la place nous manque souvent pour les morceaux d'une étendue considérable. Enfin des considérations d'utilité publique & pressante nous obligent quelquefois à donner la préférence à des avis postérieurs à ceux que nous réservons. C'est pour cette raison que nous publions sans délai & coup sur coup les instructions qu'on a la bonté de nous communiquer sur la maladie des bestiaux.*

I.

Maniere approuvée de traiter les bestiaux attaqués de la maladie regnante.

» Le Maréchal du Village du Mas, dépen-
» dant du Marquisat de Fimarcon en Guien-

» ne, a trouvé ce remede & en a fait l'appli-
» cation avec le ſuccès le plus grand & le
» plus conſtant. Dans le diſtrict du Mas, il
» a guéri plus de cent bœufs ſi radicale-
» ment qu'une partie de ces animaux la-
» boure comme à l'ordinaire. Il en a guéri
» & en guérit tous les jours dans les Terres
» des environs. Les Magiſtrats de la Ville
» de Condom, ſur le bruit de ces cures mer-
» veilleuſes, ont appellé ce Maréchal ; &
» après des expériences toujours heureu-
» ſes, ils ont fait imprimer & répandre ſa
» recette. D'après cette ſage diſtribution,
» on écrit de différens endroits à ſix ou ſept
» lieues des environs de Condom, que cette
» méthode a parfaitement réuſſi toutes les
» fois qu'elle a été miſe en pratique dans
» les premiers inſtans de la maladie, mais
» non autrement.

» On ne peut trop louer le zele, la bonne foi,
» le déſintéreſſement de ce Maréchal qui paſſe
» les jours & les nuits à ſecourir ſes Com-
» patriotes & à les inſtruire ſur l'application
» de ſon remede ſans exiger aucun ſalaire.
» C'eſt ce qu'atteſtent les Curés & les Offi-
» ciers Municipaux des lieux où il a opéré ».

Quel eſt le nom de cet homme reſpectable ? Il ne veut point de récompenſe ! mais la Société lui en doit ; mais il faut que la vertu trop généreuſe pour en deſirer ſoit encore aſſez généreuſe pour recevoir celles qui influent ſur la vertu publique ; mais la renommée doit graver ſon nom ſur les titres honorables, j'ai preſque dit ſur les titres de nobleſſe qu'il a produits aux yeux de ſes Compatriotes & que la Nation ſcellera du ſceau de la reconnoiſſance & de la vénération.

Traitement. On doit examiner avec la plus grande attention pluſieurs fois pendant le jour & même quelquefois pendant la nuit, ſi les beſtiaux ſont attaqués de maladie, ce qu'on reconnoît à divers ſignes. Que l'on preſſe un peu de la main les reins de l'animal, il s'affaiſſera extrêmement, s'il en eſt attaqué ; & il ſe hauſſera, quand on le touchera ſous le ventre. C'eſt-là le ſigne du commencement de la maladie. On la connoît encore au battement des veines & des arteres, à un léger ſecouement de tête, à une certaine triſteſſe. Dès-lors entreprenez le traitement ; plus tard, il ſeroit peut-être inutile.

Auſſi tôt qu'on connoîtra une bête malade, on la ſaignera à la jugulaire, on lui tirera ſix livres de ſang, ce qui fait un pot & demi. On mêlera ce ſang avec deux gobelets d'eau-de-vie ; & avec ce mêlange, on frottera les reins de l'animal à rebrouſſe-poil. Dans l'inſtant, on mettra dans un tamis de la farine de froment que l'on répandra, en tamiſant, ſur les reins de l'animal déjà imbibés de ſang, juſqu'à ce qu'il forme une eſpece de croûte. Enſuite on les couvrira d'une couverture ou d'un drap ployé en deux, qu'on réchauffera avec une baſſinoire cinq ou ſix fois par vingt quatre heures, pendant trois ou quatre jours.

Deux heures après la premiere ſaignée, on r'ouvrira la veine de l'animal, & on lui tirera quatre livres de ſang.

Le lendemain, c'eſt-à-dire vingt-quatre heures après la premiere ſaignée, on ſaignera de nouveau l'animal, & on lui tirera trois livres de ſang. Tout de ſuite, on le purgera avec une once aloès, demi-once aſſa-fœtida, demi-once jalap. Le tout aura bouilli dans une chopine de vin. Une heure après la purgation, on tirera encore à l'animal trois livres de ſang.

Le troiſieme jour de la maladie, on ſaignera l'animal ſous la queue.

On doit obſerver de ne pas faire les ſaignées à certaines vaches, telles que les vaches pleines ou foibles, aux veaux. Il faut avoir égard à l'âge, aux forces, tant pour la ſaignée que pour la purgation.

On ne donnera que peu de nourriture à l'animal, tout au plus une livre ou une livre & demie de bon foin mêlé avec autant de paille le matin, & autant le ſoir, pendant les neuf premiers jours de la maladie, au petit bétail à proportion. Quand on les ſçait bien guéris, on augmente la doſe peu à peu.

Pour la boiſſon, on mettra dans un chaudron ſept à huit pintes d'eau, deux bonnes poignées de ſon, environ une livre de foin ; & dans un grand chaudron qui contiendra plus d'eau, on mettra plus de ſon & de foin proportionnellement à l'eau. On fera bouillir le tout enſemble pendant un demi quart d'heure. On exprimera enſuite dans les chaudrons les jus de foin & du ſon qu'on jettera. Après avoir coulé l'eau, on y mettra une demi-once de fleur de ſoufre, & davantage ſi l'on fait plus d'eau. Quand cette eau ſera dans un état de tiédeur, on en don-

nera à l'animal qui ne doit point uſer d'autre boiſſon pendant le cours de la maladie, & toujours tiede. On doit avoir ſoin de lui en donner ſouvent pour qu'il ne ſouffre pas de ſoif. Quand cette premiere eau eſt toute employée, il faut en faire de nouvelles, comme ci-deſſus.

On a remarqué qu'il roule quelquefois des humeurs entre le cuir & la chair de l'animal. Dès qu'on s'en apperçoit, il faut tout de ſuite percer le cuir à l'endroit où ſont les humeurs pour qu'elles s'écoulent.

On ne doit pas mettre les beſtiaux malades dans un endroit expoſé au froid. L'avis du Médecin eſt de les tenir tous enſemble, qu'ils ſoient tous malades ou qu'ils ne le ſoient pas tous ; parce qu'ils s'échauffent mutuellement & qu'on a remarqué d'ailleurs qu'en les ſéparant on n'empêche pas la communication du mal.

I I.

Prix du froment dans diverſes Places de l'Europe, calculé ſur le ſeptier de Paris & monnoie de France.

A Hambourg, 8 Novembre, le froment de Dantzizk s'eſt vendu 30 liv. 12 ſ.; celui de Mecklenbourg, 24 liv. 6 ſ. à 24 l. 15 ſ.

A Amſterdam, 2 Novembre, le froment blanc de Pologne, 26 l. 18 ſ. à 29 l. 19 ſ.; le rouge, 23 l. 17 ſ. à 26 l. 6 ſ.; le mêlé, 23 l. 17 ſ. à 28 l. 6 ſ.; celui de Moſcovie, 19 l. 2 ſ. à 20 l. 13 ſ.

A Bruxelles, 4 Novembre ..... 23 l. 3 ſ. à 25 l. 10 ſ.

A Malines, 5 Novembre, le froment blanc, 23 l. 18 ſ.; le rouge, 22 l. 11 ſ. à 23 l. 4 ſ.

A Anvers, 29 Octobre ..... 22 l. 14 ſ. à 23 l. 5 ſ.

A Londres, 7 Novembre ..... 31 à 35 l. 17 ſ.

I I I.

Nouveaux eſſais de toiles d'ortie.

Les toiles d'ortie deviennent aſſez communes en Allemagne. Cette fabrication a été pouſſée aſſez loin dans le Pays de Wurtemberg. A Sulz ſur le Necker, on a vu de ces toiles qui réuniſſoient la beauté & la bonté. Un Econome Hanovrien obſerve que la *mouſſeline* eſt appellée en Allemand *neſſeltuch*, toile d'ortie, comme ſi l'ortie avoit fourni la premiere matiere des toiles fines, molles, douces auxquelles on donne le premier de ces noms. Les Pêcheurs de la preſqu'Iſle de Kamtſchatka ſe ſervent, de tems immémorial, de filets de fils d'ortie &c. &c.

Le même Econome Hanovrien aſſure qu'il s'eſt convaincu par expérience que l'ortie contient un fil auſſi fin que le lin. Cette plante croît abondamment & s'éleve fort haut dans ſon pays. Il en a coupé une douzaine de tiges des plus longues. Il en a laiſſé dans l'eau une petite botte pendant 8 jours. En les retirant, elles répandoient la même odeur que le chanvre & le lin. Séchées au ſoleil, leur écorce s'eſt détachée très-aiſément. Les fils qui ſe ſont préſentés étoient ſi forts qu'il a eu de la peine à les rompre. L'Auteur deſireroit pour teiller l'ortie une machine plus forte que celle dont on ſe ſert pour le chanvre. Il ajoute que, quand on veut préparer les tiges d'ortie pour en faire la toile, il faut en conſerver les feuilles pour le bétail.

Nous n'expoſons ces nouvelles expériences que pour confirmer celles que l'on a faites en France.

Les Annonces d'Hanovre rapportent, à cette occaſion, qu'un Fabricant de Leipſick a fait bouillir l'écorce d'un arbre qu'on auroit dû nommer ; qu'il en a tiré une filaſſe qu'il a fait filer comme le lin ; que le fil en étoit bleuâtre, que la cuiſſon l'a blanchi, & qu'il en a fait de la toile très-forte qui n'a point mauvaiſe apparence.

Nous croyons avoir déjà annoncé que le ſon pêtri avec de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'ortie verte, engraiſſe les poules qui en ſont très-friandes ; & que ſi l'on met dans leur manger de la ſemence de cette plante, elles pondent beaucoup & couvent de bonne heure, à ce qu'on aſſure.

I V.

Maniere économique de faire de l'Ether.

L'éther eſt aujourd'hui employé dans les procédés de pluſieurs Arts & notamment dans la fabrication des vernis. M. Cadet a donné, dans une Séance de l'Académie royale des Sciences de Paris, un moyen de le faire avec épargne. Ce moyen conſiſte à mêler parties égales d'eſprit-de-vin & d'huile de vitriol, & à procéder à la diſtillation au feu de lampe. Mais au lieu de jetter le réſidu après l'opération, l'Académicien reverſe deſſus de nouvel eſprit-de-vin & retire en-

core de l'éther. Enfin continuant la même opération, il est parvenu à tirer dix à douze livres d'excellent éther, d'un mêlange qui en donne ordinairement à peine une livre & demie dans les circonstances les plus favorables.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 21 Janvier 1775, au Mercredi 25 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 22 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; idem* nouveau, de 17, 22 l. 10 s. à 25 l. ; *idem* au Port de la Grève, de 25 liv. 5 s. à 26 l. ; le seigle, de 14 l. 10 s. à 15 l. 10 s. ; l'orge, de 10 l. 5 s., 10 l. 10 s. à 11 l. aussi *le septier.*

VI.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 21 Janvier 1775, au Mercredi 25 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 16 à 17 l. ; *idem* à la Greve, de 16 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Janvier 1775, de 48 à 49 liv. ; *idem* nouveau de 46 à 47 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44 ; *idem* nouveau, de 41 à 42 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36 ; *id.* nouveau, de 33 à 34 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grève, de 28 à 29 l.

VII.

Changes de Paris, *du* 28 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 ½
Londres	31 ¼
Hambourg	180 ½
Madrid	15
Cadix	14 17 6
Livourne	95
Gênes	93 ½
Lyon *Rois*	½ à ¼ P. ⅛ P.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 27 Janvier 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	3	marc.
Du Mexique à . . .	713		
Du Perou à	705		
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piastres à	49		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 26.	*Vendredi* 27.	*Samedi* 28.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1855 52 ½ . .	1855 52 ½ 50 52 ½	1850 52 ½ . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	1185	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	231	234 . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	75 . . . .
Emprunt Oft. .	400.	400	397 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 25 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Février.*

ON mande de Moscou qu'au milieu des Fêtes, les vivres sont excessivement rares & chers; qu'il y arrive de toutes les Provinces de l'Empire une multitude énorme de Consommateurs & point de denrée; & que le petit Peuple rassasié de plaisirs y mourroit de faim, s'ils duroient encore long-tems.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 1 Mars.*

Le 21 Février, la Vistule, gelée depuis trois mois, brisa ses glaces, & les vomit avec des torrens d'eau sur les campagnes & les Villes. Il n'y avoit dans le pays que fort peu de ponts en état de résister au choc. La nouvelle écluse du canal de la Netze près Bromberg & autres ont été fort endommagées. La Ville de Thorn a été menacée d'une submersion entiere. Un moment plus tard, l'inondation auroit peut-être démarqué & fort reculé les nouvelles limites. On présume, aux constructions que fait une Puissance voisine pour la mer, qu'elle se propose d'acquérir de nouveaux Ports; & l'on ne sçait quelle face le commerce du Nord prendra. Vers Grunau, il y a eu des secousses de tremblement de terre assez fortes pour fendre une montagne en deux parties.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 4 Mars.*

Quelques Particuliers avoient offert, pour obtenir le privilege de distiller des eaux-de-vie, de faire travailler les Peuples au profit du Fisc & au leur. Leurs propositions ont été rejettées ainsi que mille projets inspirés par l'esprit de finance qui coupe l'arbre par le pied pour avoir le fruit. GUSTAVE sçait qu'il n'est de Roi vraiment riche que d'un Peuple riche, & que celui qui appauvrit ses Sujets mange son Trône, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

La crise actuelle du commerce est en partie causée ou augmentée par la malignité intéressée. Le bruit s'étoit répandu qu'un Citoyen respectable avoit abjuré l'équité, le Patriotisme & l'honneur jusqu'à solliciter le privilege exclusif du commerce des épiceries. Profondément blessé de cette diffamation, il a porté ses plaintes au Roi; le Roi l'a justifié par la lettre la plus gracieuse: en même tems S. M. a ordonné au Chancelier de la Justice de rechercher les Auteurs de ce bruit qui flétrissoit un bon Citoyen & alarmoit le Public.

On prétend qu'il est question d'attirer des Agriculteurs étrangers dans le pays moyennant des privileges. Il n'y a de privilege à accorder à des Etrangers que celui de Citoyens: s'ils rendent des services importans

à la Nation, ils doivent être récompensés comme des Citoyens utiles. Le Gouvernement, trop éclairé pour heurter ces regles, n'ignore pas d'ailleurs que la plûpart des bons Cultivateurs tirés des pays les plus renommés par leur Agriculture, ne seroient pas tels en Suede à cause des circonstances locales ; que s'il y en a de propres à servir le pays, c'est un choix à faire ; & qu'il seroit peut être préférable d'envoyer des Cultivateurs Suédois se perfectionner hors du Royaume dans le grand Art, comme tant d'Ouvriers de différentes professions, que d'en appeller d'étrangers.

Un Mineur a imaginé de nouvelles pompes à l'usage des mines. Ces pompes sont doublées de cuir, exigent moitié moins d'eau pour faire tourner la roue, promettent un plus long service &c. La description de cette invention très-économique n'a pas encore été publiée.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 7 Mars.*

On va travailler incessamment à ouvrir des communications dans le Bailliage d'Aalbourg. Il y a déjà dans ce Royaume beaucoup de chemins construits sur le modele de ceux de France, c'est-à dire de ceux que les Voyageurs qui sont allés de telle grande Ville de France à telle autre, ont vus.

HONGRIE.

De Pest, *le 28 Février.*

Le 15, à 9 heures du soir, cette Ville & celle de Bude furent inondées dans l'espace de quelques heures, avec un horrible fracas produit par l'impétuosité des eaux & le choc des glaces. Une immense contrée subit le même sort. Il y eut de tous côtés beaucoup de maisons renversées, de personnes noyées ou écrasées, de bétail perdu, de familles réduites aux dernieres extrémités. Nos Boulangers & ceux de Bude ainsi que les Munitionnaires ont travaillé jour & nuit à préparer du pain pour un Peuple nombreux qui a souffert la faim pendant plusieurs jours. La Cour & la Noblesse ont fait un fonds considérable pour secourir tant d'infortunés ; il a été ordonné aux Chefs de chaque district de ne rien épargner pour leur soulagement. Presbourg & autres Villes ont essuyé la même calamité.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 9 Mars.*

Après de grosses pluies, les rivieres ont quitté leurs lits. Les eaux ont inondé quelques quartiers de la Ville, & l'on est allé en bateaux de maisons en maisons.

De Francfort, *le 14 Mars.*

Depuis Samedi, il a plu à verse dans la vallée, & abondamment neigé sur les montagnes. Le Meyn est fort enflé. Les fruits de la terre, fort avancés, promettent la plus belle récolte, s'il ne survient point de fortes gelées.

DALMATIE.

De Raguse, *le 28 Février.*

Les Turcs, autrefois si avides de pieces d'argent des pays limitrophes de leur Empire, au lieu d'attirer comme ils le faisoient dans le Levant les écus de convention & autres monnoies semblables, les changent à 8 & 10 pour cent pour des ducats de Venise & de Cremnitz. Jusqu'à présent on ignore la cause de ce changement.

ITALIE.

De Rome, *le 2 Mars.*

Le nouveau Pontife reçoit les requêtes de tous ceux qui ont à réclamer sa justice ou sa bonté. Il a placé plusieurs pauvres qui n'avoient d'autres postes que les portes des Eglises : mais cette Ville est le Paradis des pauvres, nous en aurons toujours avec nous. S. S. a fait baisser le prix de la viande, en se chargeant de dédommager les Bouchers ; circonstance de laquelle on induit que cette baisse ne durera pas long tems. On présume que pour qu'elle se soutînt, S. S. auroit diminué à demeure les droits sur les bestiaux & les entraves du commerce. La premiere opération n'est qu'une charité faite aux riches plutôt qu'aux pauvres avec le produit

de ces droits, ſans encouragement à la multiplication du bétail, laquelle procureroit de la viande conſtamment moins chere.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Mars*.

Les dépenſes pour le ſervice ſecret ont monté en 1773 & 1774 à 1,600,000 l. ſt.

Pour les états de l'Echiquier, il paroît que l'année derniere, le fonds d'amortiſſement a été porté à 2,070,000 l., c'eſt-à-dire, 650,000 liv. plus haut qu'en 1764, ſous le Miniſtere de M. Greenville.

Les Communes ont agréé un Bill pour prévenir les fraudes des Ouvriers des Manufactures de toiles de coton, de toiles de lin &c. On peut conclure de-là que ces Manufactures dépériſſent & qu'elles dépériront bien davantage.

Le plan d'accommodement avec les Colonies dreſſé par le Lord North, excite la curioſité du Public.

On craint de voir bientôt cent mille mendians inonder les rues & les chemins, ſans trouver du ſoulagement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Marche (*ſur les confins du Berri*), *le* 15 *Mars*.

La derniere récolte a été des plus mauvaiſes. Il y a nombre de Métayers qui ſont actuellement ſans proviſions : il faut que les Propriétaires achetent de quoi les nourrir juſqu'à la moiſſon prochaine. Le ſeigle coûte 15 l. le boiſſeau de 140 l. peſant. Les plus heureux du canton ſont ceux qui ont aſſez récolté pour faire ſubſiſter leurs Métayers, toute l'année.

Le ſeigle eſt l'unique grain du pays. Son produit eſt fort médiocre, puiſque dans les mauvaiſes années il eſt loin de ſuffire, comme on le voit, à la ſubſiſtance des Métayers. C'eſt le ſeul aliment de ces pauvres gens ; & comment cet aliment eſt-il préparé ? On ne blute même pas le grain : groſſiérement concaſſé dans des moulins mal conſtruits, on en paîtrit la farine & le ſon tout enſemble. Un peu de ſoupe faite avec de l'huile de navette, de très-mauvais pain & de l'eau pure, voilà la nourriture de nos Métayers, leur nourriture de tous les jours, de toute l'année. C'eſt ainſi que vivent les Cultivateurs de nos cantons ! Oui, les *Cultivateurs*, car il n'y en a point d'autres. S'ils ſont quelque choſe pour l'humanité, ils ne ſont rien pour l'Etat ; leur travail eſt entiérement ſtérile pour lui. Ils ne recueillent que leur vie : prendre ſur ce qu'ils recueillent, c'eſt la leur ôter. Que ces Faiſeurs de projets de finance qui ne ſçavent pas diſtinguer le revenu net, viennent & voyent, qu'ils viennent conſulter la la terre & les beſoins, qu'ils voyent ſi des champs qui rendent à peine la ſubſiſtance aux Colons donnent un impôt !

Le Propriétaire n'a pour lui que le miſérable produit du dépaître d'une énorme quantité de bruyeres dont le pays eſt couvert de toutes parts. Vous trouverez de 50 à 100 arpens de ces bruyeres par charue : la charue ne travaille que 12 à 15 arpens ; de ces 12 à 15 arpens, il s'en enſemence 6 ou 7 en ſeigle. Le produit du pâturage ſe réduit à 6 ſ. environ par arpent ; & il a fallu faire d'avance le fonds des beſtiaux. Ces beſtiaux, étiques toute l'année, pâturent fort maigrement dans ces vaſtes plaines de brandes qu'on brûle tous les hivers pour qu'elles donnent un peu d'herbes au printems.

C'eſt là-deſſus qu'il faut payer la *taille* & autres *impôts vils*. On les met ſur les Métayers ; mais il faut bien que le Propriétaire les paye, il faut bien qu'il laiſſe ou donne d'autant plus aux Colons que ceux-ci ont plus à payer. Ainſi le privilege du Seigneur, du Noble, de l'Exempt, ſe réduit à payer par les mains d'autrui : & comme on a perſuadé ces bonnes gens qu'ils n'étoient point chargés de la Taille, ils en ont payé une ſeconde, une troiſieme &c. ſous les noms qui leur ont paru plus *honorables*, de *vingtiemes*, de *capitations* &c. La crue de la Taille a ſuivi dans ce pays à peu près les mêmes progreſſions que dans de bons pays enrichis par des circonſtances propices. Pour avoir vu des remparts d'une groſſe Ville des terres améliorées, on a cru ou voulu croire que l'Agriculture étoit floriſſante, que le Royaume proſpéroit, que tout étoit bien. Sans avoir participé au bénéfice, nous avons donc partagé les nouvelles charges. Dans l'état actuel des choſes, l'impôt eſt un grand

procès qui se juge de nouveau tous les jours ; pour ainsi dire à vue d'œil, au détriment de toutes les parties, & qui ne sera définitivement & équitablement jugé à leur avantage commun, que sur le vu de toutes les pieces & sur le rapport fidele des plus habiles Experts.

De Grenoble, *le* 17 *Mars.*

On écrit de l'extrémité méridionale de la Province que, pendant tout le mois de Février, on a joui d'un ciel presque toujours sérein. Le thermometre de Réaumur n'est point descendu au terme de la glace. Le vent de nord a été dominant. Les 13, 14 & 18, il y eut une petite pluie par un vent de sud assez fort A l'exception de ces trois jours, un soleil sans nuages a toujours brillé sur l'horison, tandis que des pluies abondantes, accompagnées de tonnerre ont regné dans le nord de la France, & que les autres contrées, l'Italie même, ont essuyé d'étranges intempéries.

De Nyort, *le* 17 *Mars.*

A notre Foire du mois dernier, il y a eu pour quarante mille livres d'étoffes & pour quatre vingt-dix mille livres de bestiaux, de moins qu'il n'y en avoit eu l'année derniere. Les Marchands de bœufs & de mulets ont ramené près de la moitié de leur bétail ; & les marchands de chevaux, plus des deux tiers.

Les Meûniers de cette contrée, lorsqu'ils rapportent de la forge les outils de fer qu'ils ont été obligés de faire raccommoder, ont grand soin d'envelopper ces outils dans un sac de façon qu'aucune partie ne prenne l'air en route. Quand on leur demande la raison de cette précaution, ils répondent qu'ils sçavent, d'après leurs peres, que sans cela il arriveroit à leur moulin quelque accident. On desireroit sçavoir si l'origine & le motif de cette pratique ancienne & de tant d'autres semblables, ne se trouveroient pas dans les titres lumineux de la bannalité des moulins ou dans des statuts & des réglemens sur la profession & l'art du Meûnier ?

Il est parti de cette Ville un détachement de Cavalerie, pour aller sur la frontiere étendre & renforcer le cordon de Troupes établi pour empêcher la communication des Provinces affligées de l'épizootie avec les Provinces voisines.

De Poitiers, *le* 18 *Mars.*

On mande de Châtillon que l'Arrêt du 16 Septembre dernier a empêché toute augmentation dans les prix des grains. En général, il y a peu de variationss dans la Province.

M. l'Intendant a prescrit & recommandé par deux Ordonnances les précautions que sa prudence lui a inspirées pour garantir la Généralité de l'épizootie... On a remarqué à la bénédiction des bêtes à cornes faite à Savigné près Chaunay, le 2 du courant, que les Dames Religieuses de Montazai ont été les seuls Propriétaires de la contrée dont la piété ait été assez éclairée pour ne pas exposer leur bétail au danger d'une réunion si imprudente dans les circonstances actuelles. Priez, fléchissez Dieu, & ne le *tentez* pas : n'aggravez pas le péril pour que sa bonté vous en préserve : que votre *foi soit raisonnable.* Les Curés du Diocese de Toulouse, instruits par le premier Pasteur, ne conduiront pas en aveugles des aveugles dans le précipice.

M. Barbot, Curé d'Antran, près Châtellerault, a donné avis qu'il avoit fait un abonnement avec Mrs. les Administrateurs généraux des Postes, pour l'envoi de son onguent employé avec des succès répétés contre les cancers & autres plaies. Il en enverra huit onces pour 5 l. 4 s. dans toute la correspondance de Poitiers, & pour 7 l. dans le reste du Royaume.

D'Amiens, *le* 20 *Mars.*

A mesure que les chemins se dégradent ; la circulation s'affoiblit, à la fin elle s'arrête. La circulation affoiblie, arrêtée, la reproduction baisse, s'anéantit à la fin. Portez alors les loix les plus favorables au commerce, l'impossibilité physique fait avorter leur bienfaisance, l'ignorance les calomniera. Ces réflexions sont inspirées par des faits dont nous sommes témoins.

Entre Amiens & Abbeville, il se tient deux Marchés considérables de grains, l'un à Airennes, à 6 lieues d'ici, à 2 très-petites lieues au midi de la Somme ; l'autre à Dommard (anciennement du Comté de Ponthieu), à 6 lieues d'ici & 2 de la même riviere au nord. Leur établissement est fort ancien. On voit dans les *Antiquités* de la

Morliere (*chez Cramoisy* 1642) ; qu'il y avoit un pont sur la Somme au Village de l'Etoile situé entre Airennes & Dommard. Il conste que les Seigneurs de l'Etoile étoient obligés de l'*entretenir en tel état que dommage n'en pût avenir aux Marchands trafiquans sur la riviere*. Le pont ayant été détruit pendant les guerres, ces Seigneurs établirent un bacq & un péage que la Commission de 1724 a confirmé.

Depuis ce tems, les chemins qui traversent les marais de l'Etoile sont devenus impraticables par la négligence du prédécesseur du Seigneur actuel. Les Habitans de ce village situé au nord de la riviere, & ceux de deux autres villages placés dans les marais au midi, ont cru pouvoir contraindre ce dernier, Adjudicataire de ces terres à très-bon marché, à mettre les chemins en état, d'autant plus qu'il n'y a aucun autre passage pour la communication des deux Marchés d'Airennes & de Dommard. Le Seigneur a prétendu n'être tenu qu'à réparer les abords du bacq à un jet de pierre. Le Parlement de 1771 débouta les Habitans de leur demande avec dépens, quinze jours ou trois semaines après qu'un Arrêt du Conseil du 4 Juillet 1774 eut ordonné que les Propriétaires des bacqs entretiendront *les abords de maniere qu'en tout tems les péages soient sûrs, commodes & de facile accès*. Les Habitans sont aujourd'hui au Conseil & devant la Commission des Péages. Ils soutiennent que le Seigneur Péager est tenu d'entretenir les chemins en bon état dans l'étendue de sa Seigneurie, & que le terme d'*abord* ne doit pas s'étendre simplement du marche-pied du bacq, mais qu'il comprend un chemin traversant la Seigneurie du nord au midi, vu que la riviere coule de l'orient à l'occident; chemin qui est encore celui d'Amiens (où les grains augmentent) à Abbeville (où les grains baissent). En attendant la décision du procès, les Habitans s'épuisent, le commerce des grains est interrompu d'un Marché à l'autre, & avec ce commerce celui des bestiaux.

Les Seigneurs Péagers, Ménagers & autres de ce genre ne peuvent avoir un droit que pour prix d'un service : l'impôt dû à la Souveraineté, l'est à ce prix. Quels services ont ils dû rendre ? Les rendent ils ? S'ils n'en rendent aucun, il y a plus que de la présomption qu'il ne leur est rien dû. C'est une importante vérité qui peut conduire la Justice à la prompte suppression d'une infinité de droits abusifs. Si les Seigneurs rendent des services, est-ce dans toute la plénitude de leurs obligations ? C'est un point de fait qu'il est très nécessaire de constater. Il est rare qu'un Homme puissant oublie & néglige des perceptions utiles sur un Peuple ; il est rare qu'à la longue le Peuple ne néglige pas & n'oublie pas ses droits utiles envers un Homme puissant.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. M., Secretaire de l'Académie des Sciences &c. de D. à M. l'Abbé Roubaud.

Monsieur,

Les détails de l'épizootie qui ravage le Béarn, le Languedoc & autres Provinces voisines sont faits pour attrister tous les Citoyens qui ont de la sensibilité. Ils sont d'autant plus affligeans, ces détails, qu'on voit que l'on n'a trouvé d'autres ressources que dans la destruction prompte des bêtes malades. C'est une extrémité bien cruelle, & peut-être que si vous insériez dans votre Gazette une description exacte des accidens de la maladie & de l'état où l'on trouve les animaux qui en meurent, il seroit possible que parmi vos Lecteurs il s'en trouvât qui vous indiqueroient des secours. Je sens que le peu de succès des Eleves des Ecoles Vétérinaires & des Médecins qui sont sur les lieux, laissent peu d'espérance d'une semblable découverte. Mais pourquoi ne tenteroit-on pas cette voie ?

Un des Correspondans de l'Académie (M. Cromnelin) a traduit un Mémoire Anglois sur les maladies du bétail, dans lequel on voit que le sel donné aux bêtes malades leur a été fort salutaire & que ce même condiment a préservé les saines de l'épizootie. Ne seroit-ce pas le cas d'en faire usage ? Notre Professeur de Botanique (M. Durande) a proposé à cette occasion de mêler aux alimens la poudre de la racine de pétasite, plante fort commune. Il croit qu'elle remplaceroit le sel, ou suppléeroit en partie à la grande quan-

tité qui ſeroit néceſſaire : c'eſt, à ce qu'il me ſemble, un moyen qu'on peut tenter. Le raiſonnement me paroît autoriſer cette tentative.

On dit que cette maladie eſt du genre des putrides & des peſtilentielles. Le ſel eſt un puiſſant antiſeptique dans ce cas ſur-tout comme préſervatif, parce qu'il atténue les humeurs qui tendent à s'épaiſſir & à former des ſtaſes dont la putridité eſt la ſuite néceſſaire ; parce qu'en ſecond lieu il pouſſe par les ſelles & ſur-tout par les urines. Ces conſidérations me paroiſſent autoriſer à en faire uſage.

Il eſt encore un moyen qui a réuſſi dans pluſieurs épizooties, c'eſt le ſéton pratiqué dans le fanon de l'animal. Seroit-il déplacé d'en ouvrir ſur les bêtes ſaines ? En vous diſant tout ceci, je n'annonce peut-être rien qui n'ait été tenté. Mais n'importe, je me ſatisfais, & mon zele ne me permet pas de garder le ſilence.

Souvent ces maladies de même que les épidémies ne ſe répandent & ne ſe perpétuent que par l'infection des endroits qu'habitent les malades, & il ſuffit pour les arrêter de purifier l'air de ces habitations. Nous avons fait en 1773 une épreuve bien ſatisfaiſante du moyen que je vais vous propoſer. *V. Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier. Janvier* 1774. Une fievre maligne regnoit dans la priſon de la Conciergerie, 22 Priſonniers en étoient morts. On purifia l'air des cachots & l'épidémie ceſſa. C'eſt M. de Morveau, un de nos meilleurs Académiciens qui a imaginé ce moyen, & c'eſt de ſon aveu & par ſon conſeil que je vous rappelle ce fait en cette occaſion, & que je vous propoſe de faire connoître ce moyen. Il croit donc, & je le penſe comme lui, qu'il ſeroit à propos de purifier l'air des étables ; & voici comme il a procédé dans les cachots dont j'ai parlé, & comme il ſeroit peut-être intéreſſant qu'on procédât dans les étables.

On prend une poële de fer ou de terre que l'on remplit de cendres chaudes, & l'on place cette poële ſur un réchaud ardent.

On met dans ce bain de cendres un grand vaſe de verre tel que ces eſpeces de cloches dont les Jardiniers couvrent les melons, & dans ce vaſe une quantité de ſel marin proportionné à l'étendue de l'endroit qu'on veut purifier ; 2 livres ſuffiroient pour une piece qui auroit 30 pieds de long ſur 20 de large.

Ce ſel doit être un peu humide. On verſe deſſus le tiers d'huile de vitriol, & l'on ſe retire promptement en fermant exactement la porte. On doit avoir eu ſoin auſſi de fermer toutes les autres iſſues par où l'air auroit pu s'introduire ou s'échapper.

L'acide marin eſt dégagé par cette opération ; & comme il eſt très-volatil, il ſe répand par-tout, s'y empare de l'alkali volatil qui ſoutient dans l'air les molécules putrides infectées, & les force à ſe précipiter dans un état qui les rend abſolument inertes.

Cette opération ne pourroit pas être rejettée à raiſon des frais qu'elle occaſionneroit, puiſqu'il en réſulteroit un ſel de Glauber qu'on pourroit employer pour les animaux comme remede & comme préſervatif avec la même confiance qu'on employeroit le ſel marin, & qui d'ailleurs étant d'uſage en Médecine & pour les Arts, pourroit être vendu avec avantage.

Ceux qui voudront connoître avec plus de détails ce procédé & les effets qu'il a produits n'auront qu'à recourir au journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier pour le mois que j'ai déjà cité, & à celui du mois de Juin 1773.

Parmi les motifs qui m'ont déterminé à vous écrire cette lettre, Monſieur, il en eſt un qu'on ne peut encore avouer qu'aux perſonnes bien intentionnées, que je ne crains pas de vous expoſer ; c'eſt que la mortalité du bétail entraînant néceſſairement une diminution de culture, ſi elle s'étendoit ou ſe ſoutenoit, le prix du bled ne pourroit pas manquer d'augmenter, & que les ignorans, les gens avides & les mal-intentionnés, ſans remonter à la cauſe de cet événement, l'attribueroient à la liberté du commerce des bleds ; liberté que je crois ſi intéreſſante &c.

I I.

Prix des grains du plus haut au plus bas ; avec les variations, ſeptier de Paris, 2e. quinzaine de Février.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*			
Généralité d'Auch.	#	ß			#	ß
Auch	21	8	...	*		
Oleron.....	25	12	...	*		
Nogaro.....	20	3	...	*		

Marchés.	Prix. ₶	ß		Variat.	₶	ß
Lectoure	20	1	...	*		
Saint-Girons	30	2	...	*		
Mirande	18		...	*		
Sans variations.			...			
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	12	...	A.	1	8
Bayonne	24	5	...	D.		6
Pau	23	18	...	*		
Blaye	25	7	...	A.		6
Saint-Séver	22	4	...	*		
Périgueux	29	15	...	*		
Nontron	31	6	...			
Condom	21	16	...	A.		9
Peu de variations.			...			
Généralité de Caën.			...			
Caën	27		...	A.	3	18
Mortain	29		...	*		
Saint-Lo	24	4	...	*		
Coutances	22	16	...	A.		14
Carentan	18	18	...	A.	1	6
Valognes	17	5	...	A.	1	8
Augmentation.			...			
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Buis	34	12	...	D.	1	
Valence	33	6	...	*		
Briançon	38	1	...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Montelimart	31	12	...	D.	1	19
Peu de variat., dimin.			...			
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	5	...	D.		8
Montpellier	30	17	...	A.	2	7
Nismes	30	15	...	D.	2	5
Carcassonne	24	12	...	*		
Pezenas	31	7	...	*		
Alby	23	15	...	D.		8
Var. princip., dimin.			...			
Gén. de la Rochelle.			...			
Marans	23	10	...	*		
Cognac	25		...	*		
Saintes	27		...	*		
Marennes	23	8	...	*		
Point de variations.			...			
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	25	10	...	*		
Brive	29	16	...	A.		6
Tulles	27	2	...	*		
Angoulême	28	10	...	D.		18
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	28	15	...	*		
Saint-Etienne	33		...	*		
Roanne	29	5	...	*		

Marchés.	Prix. ₶	ß		Variat.	₶	ß
Trevoux	27	18	...	A.		18
Généralité de Metz.			...			
Metz	22	16	...	A.	3	12
Toul	18	11	...	D.		12
Verdun	19	4	...	A.		6
Vic	18	10	...	*		
Longwy	17	4	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	22	4	...	*		
Moissac	24	5	...	*		
Millau	30	10	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	D.	1	2
Châteauchinon	29	18	...	A.	2	6
Nevers	26		...	D.		8
Aubusson	28	14	...	A.		5
Montmarault	22	12	...	*		
S. Pierre-le-Moutier	21	12	...	D.	1	16
Var. princip., dimin.			...			
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	5	...	*		
Confollens	24		...	A.		12
Les Sables	22	15	...	A.		7
Fontenay-le-Comte	21		...	D.		10
Saint-Maixant	21	10	...	D.		6
Niort	19	16	...	*		
Variat. très-légeres.			...			
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Pertuis	40	16	...	A.	*	
Digne	35	13	...	A.	1	7
Arles	36	13	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	*		
Aurillac	32	15	...	A.		15
Clermont-Ferrrand.	27	12	...	D.		6
Saint-Flour	24		...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	8	...	A.	1	14
Foix	25		...	D.		12
Prades	30	11	...	*		
Pamiers	26	17	...	D.		13
Var. princip., dimin.			...			
Généralité d'Alsace.			...			
Belfort	23	8	...	A.	1	10
Haguenau	18	13	...	A.	1	4
Schlestat	21	9	...	A.		13
Landau	17	17	...	*		

Variation principale, augmentation,

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Mars 1775, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 23 l. 10 s., 26 l. 10 s. à 29 l. *le sept.*; le seigle, de 14 l. 10 s., 17 l. 10 s. à 18 l. 5; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 l. 10 s. à 14 l. 5 s. Le froment à la Grêve de 22, 25 l. 10 s. à 28 l.; le seigle, de 14 l. 5 s., 16 l. 10 s. à 18 l.; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l. aussi *le sept.*

Du Samedi 18 Mars 1775, au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 18 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 15, 17 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Mars 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mars 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718	2	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	12	
Ducats à	97	9	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	16	
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	17	

CHANGES DE PARIS, *du 24 Mars 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	182 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1892 $\frac{1}{2}$ 90. . .	1890	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1215	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	244	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	77	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	396	. . . . .
Rescriptions . .	9	9 $\frac{1}{2}$	. . . . .
Bil. des Fermes.	3	3	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

DuVend. 17 Mars 1774

Messieurs

Rouillard..... vres.	C.
Tontine.....	C.
Perpétuelles.	D.
Peinchein.. pplles.	E.
Viageres	E.
Tontine.....	E.
Boscheron.. pplles.	A.
Viageres	A.
Lempereur.. vres.	A.
Perpétuelles.	C.
Patu.... Viageres.	C.

Du Samedi 18.

Lenoir..... pplles.	A.
Viageres	A.
Goffey..... pplles.	A.
Viageres.....	A.

Suite du Samedi 18.

Messieurs

Delarue..... pplles.	C.
Viageres	C.
Tontine.....	C.
Clouet..... pplles.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Caron. ..... vres.	C.

Du Lundi 20.

Thevenin... pplles.	B.
Viageres	C.
Creuzé..... pplles.	A.
Viageres....	A.
Tontine	A.
Certain..... pplles.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.

Du Mardi 21.

Messieurs

Defays..... pplles.	C.
Viageres.....	C.
Cauchy..... pplles.	A.
Viageres	A.
Tontine	A.
Vieillard... pplles.	J.
Viageres	F.
Tontine	J.
Desplaces.. pplles.	C.
Viageres	A.
Tontine	C.

Du Mercredi 22.

Cochin..... pplles.	A.
.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 6 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 1 *Mai.*

LA Néva n'a été débarrassée des glaces que vers le milieu du mois précédent. La navigation n'est parfaitement applanie que depuis quelques jours ; il y a plusieurs années qu'elle n'avoit été pendant si long-tems interrompue. Ce contre-tems a forcé plusieurs vaisseaux étrangers à s'éloigner pour n'être pas surpris par la débacle, & même à décharger ailleurs leurs marchandises. Il s'est trouvé beaucoup de fruits de France & d'Italie gâtés. A Revel, les eaux ont été libres dès le commencement d'Avril ; il y est arrivé plus de cent navires étrangers.

La bienfaisance prend par son action même de nouvelles forces. Après avoir aboli une foule d'impôts, S. M. I. vient d'ordonner, par un nouvel Ukase, l'établissement de trois Banques, la 1re. à Orenbourg, la 2e. à Casan, la 3e. à Nischnei-Gorod, chacune avec un fonds de 500,000 roubles, destiné à prêter pour dix ans aux Habitans des Provinces dévastées par les Rebelles, des capitaux proportionnés à leurs facultés, à un pour cent les trois premieres années, & à trois pour cent les sept dernieres. Ces bienfaits sont accompagnés de plusieurs autres.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 11 *Mai.*

Différentes especes viennent d'être réduites & d'autres décriées par un Placard royal. On laisse à ceux qui auront des monnoies hors de cours, la liberté de les vendre au poids comme marchandises. S'ils trouvent une diminution proportionnelle dans les prix des objets de leur consommation, ils seront consolés.

ALLEMAGNE.

DE LEIPSICK, *le* 16 *Mai.*

Le Gouvernement vient de renouveller & d'étendre les défenses & les précautions, pour empêcher la contrefaction de la porcelaine de Meissen, connue chez l'Etranger sous le nom de porcelaine de Saxe ou de Dresde. La contrefaction mérite quelquefois autant d'animadversion que le privilege. Il ne faut pas prendre le nom d'autrui : cet abus est rare, lorsque chacun peut, sans le sien propre, déployer toute son industrie pour son propre intérêt. Le nouvel Edit excite la délation : il faudroit exciter les bonnes mœurs.

DE DRESDE, *le* 17 *Mai.*

On a déposé au Bureau des Annonces de cette Ville quatre nouveaux coûteaux pour les ruches, une fourchette pour les rayons,

& un autre instrument. Le prix de ces six articles réunis n'est que d'une rixdale. Le Bureau a reçu divers autres outils relatifs à cette branche d'économie. Il distribue gratuitement de la graine de vers à soie d'Italie. La soie est devenue ici, depuis quelques années, un objet assez considérable de commerce.

Un Artiste, nommé Dubin, a inventé une machine pour rafraîchir les appartemens pendant l'été. On assure que l'effet en est plus prompt & plus sûr que celui de toute autre machine jusqu'à présent appliquée à cet usage.....

DE WITTEMBERG, *le* 17 *Mai.*

La Foire nouvellement établie à Teschen occupe beaucoup les Spéculateurs. On dit qu'il s'y est déjà établi beaucoup de Turcs, de Russes & de Polonois; & que plusieurs Capitalistes de différens Etats de l'Europe offrent de s'y fixer, moyennant des privileges qu'ils obtiendront aisément. Le Marchand est de tous les pays; il ne tient pas à la terre; sa Patrie est là où le commerce est le plus favorisé. La Cour a, dit-on, résolu de faire rebâtir en pierres les maisons qui ne sont encore qu'en bois.

DE VIENNE, *le* 18 *Mai.*

S. M. I. & R. a créé des Ecoles & répandu des instructions, pour étendre l'éducation des abeilles dans l'Autriche inférieure & autres contrées. Cette branche d'industrie rurale sera parfaitement libre & même franche de tout impôt, même à perpétuité, dit l'Ordonnance. Le commerce du miel & de la cire est favorisé par le même acte.

DE MUNICH, *le* 18 *Mai.*

En taxant, suivant l'usage, les prix des vivres, des épiceries & autres denrées, on a jugé à propos en dernier lieu de taxer les prix des semences & des plantes, afin de *prévenir des fraudes* qu'on ne concevra jamais qu'une taxe prévienne. La pancarte ne fait pas les graines, n'inspecte pas les graines, ne démontre pas la qualité des graines, n'intervient pas dans la vente des grains &c. Ce moyen de prévenir les fraudes revient à celui de détruire l'économie; & dans ce sens, le moyen est excellent.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 8 *Mai.*

On a appris de Sicile qu'après une longue sécheresse, il étoit tombé des pluies abondantes qui donnoient lieu d'espérer de riches récoltes dans toute l'étendue de l'Isle.

DE MILAN, *le* 10 *Mai.*

Pour faciliter le commerce entre l'Italie Autrichienne & les autres Etats de la Maison d'Autriche, une nouvelle communication a été ouverte entre Trieste & Mesola, & de-là à Crémone & Pavie. Afin que la nouvelle communication soit plus sûre & plus utile, il a été fait entre l'Autriche, Parme & Modene, une convention en vertu de laquelle les marchandises embarquées sur le Po payeront beaucoup moins de droits qu'auparavant. Quelques préjugés que nous ayons, il y aura des intervalles de lumiere & des momens de calme, pendant lesquels nous verrons, tous, nos vrais intérêts se réunir en un seul, & demander pour le bien de chacun un commerce libre & franc.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE LA BASSE-MARCHE (*sur les confins du Berri*), *le* 21 *Mai.*

Le froment a monté ici jusqu'à 21 l., la mesure de 140 l. pesant, & le seigle à 18. Depuis environ trois semaines, le froment est descendu à 18 liv., & le seigle à 15. La sécheresse a flétri beaucoup de productions, les jardins sont dans le plus mauvais état. Les gelées ont emporté les fruits, prunes, pêches, poires. Il est fort heureux que la terre n'ait point été humide dans ce tems-là; car nos seigles qui font toute notre récolte en grains auroient été perdus: ils sont en pleine fleur & font à merveille. Ceux qui ont quelque peu de mars, ne se flattent pas d'un heureux succès. Il y aura très peu à recueillir dans les prés hauts. Nos gran-

ges sont vuides. Nos bestiaux, nos bœufs de labour meurent de faim dans nos maigres pâturages & nos bruyeres arides. Bêtes mal nourries, mauvais labours. Quelle calamité pour un pays dont l'abondance même n'est que misere !

De Toulouse, *le 24 Mai.*

La sécheresse qui désole nos campagnes depuis deux mois, fait tout craindre pour les récoltes dont les espérances étoient très-flatteuses. MM. les Vicaires Généraux ont ordonné des prieres de quarante heures dans toutes les Eglises. Nos Magistrats ont fait un vœu à Notre-Dame de la Daurade. Les spectacles sont suspendus &c.

Depuis cette Ville à route jusqu'à Agde, il a été embarqué sur le canal pour la côte du Rhône quatre-vingt-quinze mille septiers de bled depuis le 1 jusqu'au 30 Avril. Les traites ne seront peut-être pas de moitié dans le courant de ce mois-ci. D'un côté l'intempérie, de l'autre la concurrence gratifiée tiennent le commerce en suspens. Personne ne se plaint du prix du pain, quoique haut.

Il n'est plus question de réglementer le commerce des bleds, mais il l'a été de régler les salaires des gens de campagne, avec défense aux Propriétaires de payer les journées au-dessus du tarif, sous peine de 500 l. d'amende. Taxer les journées ! Et sur quelle regle ? Le prix du pain ? Il varie tous les jours, & les Taxateurs sçavent-ils quelle doit être la proportion entre le salaire & ce prix ? Taxer les journées ! Et si l'on taxe trop bas, s'engagera-t-on à dédommager le Journalier ; & si l'on taxe trop haut, s'engagera-t-on à dédommager le Propriétaire ou le Cultivateur ? Taxer les journées ! Eh ! qui connoît la juste récompense que tant de travaux variés méritent & qu'ils peuvent mériter inégalement, & les facultés de ceux qui ordonnent & soudoyent ces travaux ? Taxer les journées & défendre à un Propriétaire de disposer à son gré de son argent, de le distribuer ou comme récompense ou comme charité, de donner plus de ce qui vaut mieux &c ! Dans ce moment, la terre résiste, la peine redouble : le Travailleur qui fatigue davantage consomme davantage : le fort est seul en état de vaincre la résistance, & il faut qu'il fasse l'ouvrage & le gain pour lui & pour le foible, pour toute sa famille. Le projet a donc été rejetté, & les Journaliers y ont gagné, & l'ouvrage s'est fait. Ce que la force auroit commandé aveuglément, la liberté & les intérêts respectifs l'ont exécuté avec intelligence. Les Ouvriers ont obtenu un prix un peu au dessus de celui qu'il s'agissoit d'imposer. La Justice ne juge que sur les preuves : la Police qui n'a ni preuves ni droit pour juger en ce genre, disposeroit despotiquement, par ses taxes, des biens & de la vie même des Citoyens.

De Grenoble, *le 25 Mai.*

Nous avons essuyé pendant quelques jours un tems assez étrange qui nous alarmoit pour nos productions. Le 21, il fit un tems très froid & il tomba de la neige sur nos montagnes. Mais le lendemain le ciel reprit sa sérénité. Les bleds de nos environs offrent le plus bel aspect possible. Les prix sont toujours assez hauts ; mais la denrée ne manque pas, les Marchés sont toujours bien fournis, & nous espérons la voir baisser.

De Civray, *le 26 Mai.*

La Ville auroit desiré acquérir les charges municipales de la création portée par l'Edit de Novembre 1771. Le moyen lui manque : point d'octrois, point de ressources ; & d'un autre côté don gratuit, fort cher, indépendamment de la taille, de la capitation, de l'industrie &c. d'un poids d'autant plus lourd que les chefs de famille sont en petit nombre & peu fortunés.

D'après un Arrêt du Conseil du 21 Mars 1747, commun à tout le Poitou, les Offices municipaux avoient été réunis à la Communauté, moyennant finance : elle les a payés, ne les a plus & les paye encore : voici comment.

Il fut délivré, le 30 Mai 1750, une quittance de finance de 13288 l., pour prix de la réunion, & avec la charge d'un droit d'entrée de 4 l. 10 s. par pipe de vin, & de 12 l. par pipe d'eau-de-vie, à payer à l'Adjudicataire jusqu'au remboursement du capital & des intérêts, suivant l'Arrêt de 1744, après quoi le droit devoit demeurer éteint & supprimé.

Le capital étoit de 13288 l. ; il a été payé 36000 : la perception dure encore.

Le droit est levé par les Commis des Aides.

Ce tableau est le résultat des réflexions de nos Citoyens, derniérement assemblés pour délibérer sur l'acquisition des nouvelles charges.

DE TOURS, *le 27 Mai*

Point de fruits, point de foins, point de légumes. Un coup d'œil sur notre vallée & & sur nos côteaux, tout couverts d'arbres fruitiers, suffira pour découvrir l'étendue de notre perte en cette partie. Les légumes font le tiers de nos récoltes, car le tiers de nos terres formant les jacheres est ensemencé en haricots, pois, feves, lentilles. Les petits pois, ordinairement fort communs dans ce tems-ci, ont renchéri dans le courant de ce mois: nos Vignerons n'en mangeront pas, cette année; ils n'auront pas plus de haricots & de féverolles, leur principale nourriture d'été: reste le pois sec. Les fromens & les seigles sont encore assez beaux par cantons. Les labours des vignes ont été fort retardés, la terre étant si dure que la bêche ne pouvoit la rompre.

Les corvées ont été exécutées comme à l'ordinaire. Quelques Paroisses ont différé de remplir leur tâche, dans l'espérance que des pluies faciliteroient leurs travaux; leurs réflexions & leurs calculs ont occasionné des emprisonnemens. Les Habitans de quelques autres Paroisses sont allés travailler à plus de trois lieues loin: ils ont resté à l'attelier trois jours entiers, & ont découché deux. Ceux qui, à force de fatigue, ont eu fini leur ouvrage avant l'expiration des trois jours, ont été condamnés à travailler encore quelques toises pour achever la journée. Il ne seroit pas absolument déraisonnable d'essayer à la corvée ceux qui l'approuvent.

D'AMIENS, *le 30 Mai.*

Nous avons ci-devant dénoncé l'abus funeste d'admettre l'expulsion des Fermiers moyennant une indemnité fixée au tiers de leur redevance: il faut en exposer les inconvéniens & l'injustice.

Un Fermier tient un bail pour 6000 liv. pour neuf ans. Après la sixieme année, il peut être expulsé, on en est quitte pour lui payer 6000 francs. Cette indemnité sera quelquefois suffisante pour un Cultivateur qui aura fait un marché à haut prix: pour celui qui aura pris une terre en mauvais état & qui l'aura chérement améliorée dans l'espérance de recueillir le fruit de ses dépenses, les dernieres années de son bail, c'est une légere aumône qu'on lui fait en lui prenant sa bourse.

Ce qu'il y a de plus injuste, c'est que le Fermier est dépossédé à la veille de la moisson. Le Propriétaire vend en Juillet; l'Acquéreur signifie aussi-tôt le contrat au Fermier, avec offre de l'indemiser suivant l'usage; le pauvre Fermier est condamné à quitter l'exploitation en déclarant les offres bonnes & valables; & s'il conteste, il est encore condamné aux dépens. Il a beau dire: *j'ai labouré, marné, semé &c; j'ai couru les risques des saisons: vous m'enlevez mon bien & le bienfait de la nature. Si ma récolte avoit mauvaise apparence, vous, Acquéreur, vous me l'auriez laissée; vous, Propriétaire, vous auriez vendu moins cher* &c. N'importe, il n'a que de trois années l'une. Les Notaires ont fait, de cette condition, une clause bannale des contrats.

Cet usage est aussi contraire aux loix positives qu'à la justice essentielle. Un contrat de louage est obligatoire des deux parts. Le Bailleur s'engage à faire jouir, le Preneur à payer la redevance annuelle. Un bail doit être d'autant plus inviolable que le cours de la jouissance est sujet à de grandes variations.

Les loix n'ont point admis de restitution pour la lésion même énorme contre les baux faits par des majeurs; parce que tant vaut l'homme, tant vaut la terre. Un Jardinier d'un de nos Fauxbourgs fait pour plus de cent louis de melons & de primeurs dans un quarré de dix verges de terre qui s'affermeroient à peine dixé cus: seroit-il indemnisé par une année de fermage?

Si une loi décide que l'Acquéreur ne doit tenir le bail qu'autant qu'il s'y est obligé par la vente, une autre ordonne que le Vendeur doit indemniser le Fermier troublé, pour tout le tems du trouble, *non-seulement de la perte qu'il éprouve, mais encore du gain qu'il auroit fait.* (*L.* 33 *ff. loc*). Ainsi le jugea la Cour par des Arrêts des 11 Mars & 14 Mai 1724. En observant l'usage de trois années l'une, le Fermier en cause n'auroit eu que *onze mille liv.* d'indem-

nité ; les Experts porterent les dommages & intérêts à *quatre-vingt seize mille six cens dix sept livres.*

L'A. 7 de la Décl. du 20 Juil. 1764 enjoint aux Fermiers qui exploitent sans bail de quitter leur exploitation *dans un an*, à compter du jour de la sommation : on leur laisse donc la récolte pendante : & elle ne sera point assurée à celui qui jouit par bail...! L'Arrêt du Conseil du 2 Janvier 1775, en exemptant du centieme denier les baux de 29 années, ne rempliroit certainement pas l'intention du Législateur, si d'un autre part le Fermier pouvoit être expulsé après une longue suite d'améliorations avant la fin de son bail.

La certitude de recueillir le fruit de ses dépenses & de jouir, peut seule encourager & déterminer les améliorations & les grandes entreprises. Si le Barbare peut s'emparer de mes moissons, je ne semerai pas, je ne tenterai pas du moins sa cupidité.

Ce seroit une loi bien sage & bien juste que celle qui défendroit de troubler le Cultivateur qui auroit labouré & semé. Si le Fermier doit être expulsé, qu'on lui laisse du moins le choix ou de l'indemnité usitée, ou de l'estimation par Experts. Que de Fermiers désespérés & ruinés par cette indemnité prétendue ! Que de langueur dans la culture !

Nous plaidons ! Eh ! oui, sans doute, nous plaidons : il faut parler à tous les esprits, employer tous ls genres d'autorités, tout invoquer au secours de la chose publique.

De Paris, *le 3 Juin.*

On assure que les Etats de Bourgogne ont consenti à trois opérations de la plus grande importance : la 1re., la suppression & le rachat des droits de hallage, minage &c. sur les grains & même des *bannalités* : 2°. l'abolition des corvées & une levée sur le territoire pour y suppléer : 3°. une contribution pour la confection du canal de Bourgogne. Voilà de grands biens que nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui.

Le Tirage de la Loterie de Piété s'est fait Mercredi 31 du mois précédent. Le gros Lot de 18000 livres est échu au n°. 157698 ; le second Lot de 6000 livres est échu au n°. 56699.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à M. l'Abbé Roubaud, Auteur de la Gazette. La Chapelle S. Luc, près Troyes, le 22 Mai 1775.

Monsieur,

Comme, *quoiqu'en pensent quelques personnes* que le préjugé aveugle, votre unique objet est le bien de vos Compatriotes, & qu'il peut résulter une instruction utile de l'expérience dont un de mes amis m'a fait part, j'espere que l'on voudra bien insérer dans votre Gazette sa Lettre par laquelle il m'assure que l'on peut indifféremment se servir, pour semer, du bled vieux ou nouveau.

Voici la copie de cette Lettre de M. de Givaudan, Seigneur de Brion, près Joigny.

» Il y a sept ans, M. Flahant, Seigneur » de la Bource, près Béthune en Artois, » m'ayant fait l'honneur de me venir visiter, » il examina avec autant de discernement » que d'attention les productions du terri- » toire de ce village, & m'assura que dans » les terres fortes des environs de mon châ- » teau, ainsi que dans les fonds des vallées, » on pourroit semer avec avantage du blanc » froment.

» M. de la Bource m'envoya une rasiere » de ce blanc froment, faisant environ deux » bichets mesure de Joigny de la derniere » récolte ; il m'envoya aussi séparément un » boisseau de ce même froment de la récolte » précédente : cette derniere semence pa- » roissoit avoir été piquée par les charan- » sons, & cependant M. de la Bource m'as- » sura que je pouvois le semer en sûreté, » qu'il avoit l'expérience que ce bled de » deux ans, même étant piqué, leveroit » aussi bien que celui de la derniere ré- » colte.

» Je fis donc semer séparément avec pré- » caution ces deux semences, je fus étonné » de voir que le bled vieux piqué sortit avec » autant de vigueur que l'autre. Ce fait est » certain ; & d'après cette expérience, je » ne balancerois pas à faire semer du bled » de deux ans, puisqu'il est démontré que le » charanson ne détruit pas le germe, mais » seulement qu'il dévore une partie de la

» farine qui doit faire la premiere ſubſiſ-
» tance de ce germe.

L'article de Troyes, Monſieur, dans votre Gazette du Mardi 16, a fait des ſenſations bien différentes : je ne doute pas que vous n'en ſoyez dans peu inſtruit par les Critiques qui ne font pas le plus grand nombre. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, CHARLES BONAMI.

I I.

Bois taillis & futaies.

M. le Marquis de Limézy, par ſon attention à choiſir le ſol & l'expoſition convenables à chaque eſpece d'arbres étrangers, eſt parvenu en moins de dix ans à ſe procurer des avenues déjà très-belles & très-agréables. Toutes les variétés de la platane & de peupliers y figurent à merveille. Il a multiplié par des marcotes les cedres, les épiciers, les melezes, les tulipiers &c, beaucoup plus rapidement qu'on ne le fait par le moyen des ſemences. Enfin pour couvrir un côteau marneux, & ſi aride que ni les genevriers ni les genets ne pouvoient y croître, il a imaginé d'y planter à cinq toiſes de diſtance en tout ſens, des ypreaux enracinés, de deux pouces de diametre. Après avoir langui la premiere année, ils ont repris, & l'extenſion de leurs racines a produit une multitude de ſurgeons qui, en ſix ans, ont formé un taillis très-touffu qui produira des coupes de bourrées utiles pour les fours à chaux & à briques.

M. de L. a épargné dans la conſtruction de ſon château la moitié des poutrelles qu'exigent les planchers. L'uſage eſt de les employer en aſſez grand nombre pour qu'il n'y ait pas plus de vuide que de plein. M. de Limézy a doublé ce vuide; mais de deux en deux pieds, les faces correſpondantes des poutrelles ſont entamées par des entailles ou rainures d'un pouce de large & de ſix lignes de profondeur, juſqu'à deux pouces près du parement. On enchaſſe dans ces entailles une planche de chêne de champ de 7 à 8 pouces de large & d'un pouce d'épaiſſeur, & coupée d'une longueur juſte à l'intervalle, ce qui fait l'office de ſoliveaux de deux pieds de long & huit pouces de large, & donne au plancher une liaiſon & une ſolidité plus grande que celle qui réſulteroit du double des poutrelles. Ces planches coûtent peu, attendu que leur peu de longueur fait qu'on peut les tirer de morceaux de bois ſans valeur, & dont on ne pourroit faire d'autre uſage que de les brûler. La main-d'œuvre pour le ſciage n'eſt rien en comparaiſon de l'épargne qu'on fait ſur le nombre des poutrelles.

I I I.

A V I S.

Un Etranger chargé d'une commiſſion pour deux perſonnes employées dans la régie des mines de l'Electorat de Saxe, arrivé depuis peu de Mariemberg dans cette Capitale, deſireroit être informé de la demeure de ces deux Meſſieurs; en conſéquence ils ſont priés de l'envoyer au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur, à Paris.

I V.

PRIX du froment, 1e. quinzaine d'Avril, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	ß			#	ß
Alençon	37	12	...	*		
Argentan	29	12	...	D.	1	12
Falaiſe	30	9	...	D.	1	3
Lizieux.....	30	15	...	D.		15
Verneuil.....	31	4	...	A.	1	4
Bernay	26	1	...	D.	1	12
Mortagne	25	2	...	D.	1	13
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg.....	21	16	...	D.		16
Belfort	25	16	...	D.	7	4
Colmar.....	25	8	...	D.	1	8
Haguenau.....	21	6	...	D.	1	17
Landau	22	19	...	A.	2	17
Scheleſtat	24	4	...	D.	1	7
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	26	8	...	D.		14
Boulogne	21	15	...	D.	4	17
Calais	22	5	...	D.		17
Doullens.....	24		...	D.	1	18
Mondidier.....	28	4	...	A.		18
Saint-Quentin.....	26	4	...	D.	2	6
Saint-Vallery.....	26	8	...	D.	1	4
Généralité d'Auch.			...			
Auch.....	22	17	...	*		
Mirande	18		...	*		
Oloron.....	24	8	...	D.		16

Pau	21		...	D.	2	4
Lectoure	22		...	A.		16
Muret	24	5	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	8	...	*		
Bayonne	24	6	...	D.		6
Périgueux	31	10	...	A.		5
Libourne	29	1	...	*		
Nerac	24	18	...	A.		18
Agen	24	8	...	A.		6
Condom	22	6	...	A.		12
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	27	16	...	A.		19
Châteauroux	28	2	...	D.	1	15
Dun-le Roi	24		...	D.	2	
Issoudun	24	7	...	D.	2	9
Le Blanc	27	7	...	A.	1	2
La Châtre	28	10	...	D.	2	10
Sancerre	30		...	A.	2	5
Vierzon	24		...	D.	2	5
Génér. de Bourgogne			...			
Dijon	29	1	...	D.		5
Avalon	27	12	...	D.	2	8
Autun	31	14	...	D.	1	4
Auxerre	30		...	D.		17
Auxonne	26	1	...	D.	2	5
Bar-sur-Seine	29	8	...	A.		18
Charolles	36	6	...	D.	1	7
Gex	40	10	...	*		
Mâcon	32	8	...	A.	4	16
Seurre	31	8	...	A.	4	5
Nuis	30	17	...	D.	2	14
Semur-en-Auxois	27	16	...	D.		19
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	30	8	...	*		
Lannion	35		...	*		
Nantes	26	13	...	*		
Pontivy	25	11	...	A.	4	12
Redon	30	10	...	D.	1	1
Quimper	24		...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	30	12	...	A.		12
Bayeux	25	8	...	*		
Carentan	24		...	D.		5
Saint Lo	27	2	...	D.	1	18
Valognes	23	5	...	A.	2	8
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	29	5	...	*		
Charleville	31	12	...	A.	2	8
Chaumont	28	14	...	D.	1	16
Joinville	28	11	...	D.	3	8
Rethel Mazarin	30		...	A.	2	
Saint Dizier	26	16	...	*		
Sézannes	29	17	...	D.	2	2
Troyes	32	13	...	*		
Vaucouleurs	31	6	...	A.	7	1
Général. de Flandres.			...			
Lille	23	9	...	D.	1	6
Aires	22	10	...	D.		15
Arras	25	7	...	D.		9
Bailleul	22	10	...	D.	3	14
Bapaume	28		...	D.	2	
Bergues	21	16	...	D.	2	3
Douay	24	10	...	A.		14
Dunkerque	25		...	D.	1	
Gravelines	22		...	D.	2	8
Hesdin	23	4	...	D.	4	
Saint Omer	21	12	...	D.	1	4
G. de Franche-Comté.			...			
Besançon	33	6	...	D.	2	13
Dole	29	12	...	A.	1	12
Gray	30		...	D.	3	
Poligny	33	12	...	A.		16
Lons le Saunier	30	8	...	D.		16
Pontarlier	28		...	D.	4	
Vesoul	30	16	...	D.	2	12
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	39	8	...	*		
Briançon	45	6	...	A.	5	6
Crest	37	17	...	D.		12
Romans	37	14	...	D.	1	11
Vienne	33	12	...	A.	2	17
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	25	4	...	D.	1	7
Cambray	25	8	...	D.	2	2
Condé	26	6	...	A.	2	13
Marienbourg	33		...	*		
Maubeuge	26	10	...	D.	1	14
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Béziers	30	2	...	A.		4
Lavaur	24	3	...	*		
Narbonne	30		...	A.	1	
Montpellier	30	1	...	D.		13
Nismes	32		...	*		
Pézenas	31	17	...	D.		12
Gén de la Rochelle.			...			
Cognac	28	15	...	A.		5
Marans	27	7	...	*		
Marennes	26	5	...	A.	2	16
Saint Jean d'Angely	27	7	...	A.		5
Saintes	30	10	...	D.		4

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 27 Mai 1775, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle

de 20 liv. 5 ſ., 25 l. 10 ſ. à 31 l. 5 ſ. *le ſeptier;* le ſeigle, de 19 liv. 5 ſ. à 20 liv.; l'orge, de 13 liv. 5 ſ. à 14 liv. 5 ſ. Le froment au Port de la Grêve, de 29 à 31 l.; le ſeigle, de 18 à 19 l.; l'orge, de 13 à 14 l. auſſi *le ſeptier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 27 Mai 1775, au Mercredi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 l. 10 ſ., 17 à 19 l.; *id.* à la Greve, de 15 l. 5 ſ., 16 à 18 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 3 Juin 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 3 Juin 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708	2	marc.
Les guinées à . . .	721	16	marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	1	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		marc.
Piaſtres à	49	5	marc.

Changes de Paris, *du 3 Juin 1775.*

Amſterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 1.*	*Vendredi 2.*	*Samedi 3.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1925 30 35 . .	1930 27 ½ 25 27 ½	1930 32 ½ . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	78	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	. . . . .
Reſcriptions . .	7	7 7 ¾ 7 . . .	7 6 ¾ . . . .
Bil. des Fermes.	¾	1	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	1	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ſix derniers mois 1774.

Du Mercredi 24 Mai. *Meſſieurs*		Du Vendredi 26. *Meſſieurs*		Du Samedi 27. *Meſſieurs*	
Cochin..... pplles.	G.	Decourmont. pplles.	F.	Goſſey..... pplles.	J.
Radix..... pplles.	G.	Viageres. ...	F.	Viageres.....	J.
Viageres	J.	Tontine	F.	Clouet..... pplles.	L.
Nau..... pplles.	L.	Boſcheron... pplles.	J.	Viageres	L.
Viageres	M.	Viageres	J.	Tontine	L.
Tontine	M.	Peinchein..... vres.	J.	.....	
.....		Perpétueilles.	J.	.....	
.....		Tontine	J.	.....	
.....		Patu.....Viageres.	J.	.....	
.....		Lempereur. pplles.	J.	.....	
.....		Viageres.....	J.	.....	
.....		Rouillard..... vres.	J.	.....	
.....		Perpétueilles.	J.	.....	
.....		Tontine	J.	.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 11 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

D'ARCANGEL, *le* 24 *Décembre*.

JUsqu'à présent, il n'a rien été statué de nouveau relativement à l'exportation des grains, libre depuis l'institution de la Société Economique de Pétersbourg : mais on craint la prohibition ; on la craint comme un mal, car la liberté a fait un grand bien ; on la craint, parce que le Gouverneur de Casan a défendu à tous les Officiers de son ressort d'expédier des passeports pour des traites de bled, qu'il n'en arrive plus dans les entrepôts qui les déchargeoient ici, que les vivres sont fort chers à Moscou & fort rares dans plusieurs Provinces, & que le commerce n'est en général considéré que comme un objet de réglement, c'est-à-dire, de volonté versatile, & non comme objet de loi, c'est-à-dire, d'ordre immuable.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 14 *Janvier*.

Les différentes Maisons établies dans cette Capitale pour le soulagement des pauvres, ont reçu de la charité des Citoyens des secours abondans. L'utilité de la Maison d'accouchement, fondée au mois de Septembre dernier, a bientôt été sensible : elle sauve beaucoup d'infortunées.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 18 *Janvier*.

On a ci-devant publié que les épizooties s'étoient de nouveau manifestées dans les Etats Allemands dépendans de la Couronne : mais la Régence a fait annoncer qu'elles n'attaquoient que la Marche de Cremp, notamment les Villages de Guberau & de Grevenkop ; qu'elles n'infectoient que très-peu d'étables ; & qu'on a pris des mesures propres à la circonscrire & à l'étouffer dans le canton.

Il vient d'être défendu par un placard, sous des peines rigoureuses, de maltraiter les Officiers des Douanes & de l'Accise ; défense légitime qui promet au Citoyen une protection réciproque contre les indiscrétions, les caprices, les exactions & les vexations de ces Officiers.

Il a été ordonné à tous ceux qui ont des haras d'envoyer la liste & le signalement des jumens & des étalons qu'ils possedent. Ces ordres inquiettent toujours les Propriétaires qui craignent que l'intérêt public ne vienne heurter leur intérêt particulier, choc qui blesse infailliblement l'un & l'autre.

On a publié à Bergen en Norwege des taxes des grains, dans la vue de mettre un frein à l'avidité des Vendeurs & des Revendeurs qui pourront à leur tour mettre un frein à l'activité du commerce & à la fécondité des terres.

ALLEMAGNE.

D'ALTONA, *le 20 Janvier.*

Les nouvelles de Lithuanie portent que les froids & les neiges ont forcé le gibier à chercher un refuge & de la nourriture dans les granges ; & que ce qui se vendoit à Wilna trente gros n'en vaut plus que cinq. Il semble que la nature veuille pourvoir par cette espece de chasse à la sûreté & à l'abondance des récoltes.

DE HAMBOURG, *le 20 Janvier.*

Le 14, la nouvelle arriva de Cuxhaven que plusieurs vaisseaux venoient de mouiller dans l'Elbe, après une heureuse navigation. Parmi ces bâtimens, il y en a trois de Bordeaux, deux d'Amsterdam, deux de Pétersbourg, un de Trieste. Tous les navires qui étoient dans la rade de Cuxhaven ont mis à la voile.

DE BERLIN, *le 21 Janvier.*

Il y a quelque tems que M. le Professeur Gleditsch publia un Ouvrage sur les *eaux & forêts* : cette production a été agréable au Roi. S. M., après avoir généreusement récompensé l'Auteur, a ordonné à la Chambre Royale des Domaines de communiquer le Livre à tous ceux qui seront dans ce département. On a beau dire, les récompenses encouragent, ainsi que l'espérance de voir le Public recueillir quelque fruit de nos veilles.

La Société des Observateurs de la nature, établie à Zurich, a fait imprimer une Dissertation qu'elle avoit couronnée, sur la maniere d'arroser les prairies, suivant leur position & la qualité des terres. On le trouve à Zurich chez Zieglern. Il semble qu'un Etat ne perdroit pas les sommes que le Gouvernement donneroit à d'habiles Traducteurs qui feroient passer dans la Langue nationale les bons Ouvrages économiques de l'Etranger.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Janvier.*

Le Ministere paroit déterminé à suivre ses anciens projets contre les Américains. Son avis a été prépondérant dans la Chambre des Lords : on ne doute pas qu'il n'ait le même poids dans la Chambre Basse.... Les Négocians de Londres & de Bristol ont présenté leur requête aux Communes pour demander une conciliation amiable avec les Américains. Quelques-uns des principaux Marchands & Manufacturiers en ont dressé une toute contraire. C'est la balance de la justice, & non celle des intérêts particuliers qu'il s'agit de tenir... Il est encore arrivé en dernier lieu à Liverpool & autres Ports des grains & des farines du Maryland & de Philadelphie : mais vraisemblablement nous serons bientôt privés de ces secours qui nous sont si nécessaires.

SUISSE.

DE BASLE, *le 22 Janvier.*

Il vient de paroitre une Ordonnance qui défend aux Maîtres & Garçons Perruquiers de coëffer les filles & les femmes, sous peine d'amende pour les premiers, de bannissement pour les seconds. Il est permis aux personnes du sexe de s'adonner à cette profession & de prendre la place dont les premiers sont exclus. Cette prohibition affiche la corruption des mœurs ; il n'est pas certain qu'elle y remédie. C'est aux chefs de famille à maintenir la pudeur & l'innocence.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIX, *le 26 Janvier.*

L'année 1774 a été fort mauvaise pour cette Province. Les bleds ont manqué ; ils sont généralement d'une cherté exorbitante : mais la disette n'est point à craindre ; le commerce a versé des provisions immenses à Marseille... la sécheresse a été si opiniâtre qu'il n'y a que très-peu de fourage ; & le bétail souffre. ... Les gelées prématurées du mois de Novembre ont offensé les olives ; le commerce de l'huile, rare & très chere, ne peut être que d'une très-petite ressource.

EXTRAIT d'une Lettre écrite d'Orléans le 30 Janvier.

» Il semble, Monsieur, qu'il seroit d'une

» grande importance dans la circonſtance » préſente de juſtifier par ſes effets, la loi » ſi digne de la reconnoiſſance de tous les » Citoyens, qui briſe à jamais dans l'intérieur du Royaume les funeſtes entraves » dont le commerce des grains étoit accablé ſur tout depuis quatre ans. Ce n'eſt pas » que je ne ſois frappé autant que perſonne » des vérités lumineuſes par leſquelles le » Gouvernement prouve la juſtice & la néceſſité de cette loi; & certainement c'eſt » par elle que le Roi dont le regne s'annonce comme ceux de S. Louis, de Charles » le Sage & de Henri le Grand, commence » d'une maniere efficace la reſtauration de » l'Etat qui, miné ſous Louis XIII, preſque » totalement renverſé ſous Louis XIV, & » les adminiſtrations auxquelles celle de ce » Monarque a ſervi de modele, étoit déſormais ſans reſſource. Mais quelque ſalutaire que ſoit cette loi, il paroit que des » ames ſenſibles, des hommes ſages, de » grands Magiſtrats que les noms ſeuls de » diſette & de monopole effrayent, ne ſont » pas entiérement raſſurés par la belle théorie qui précéde & appuye la loi, & qu'ils » attendent l'expérience pour ſe décider » ſans retour. Il faut donc ſatisfaire leur délicateſſe. Les motifs en ſont ſi reſpectables » qu'on doit ſe prêter à tout ce qui peut » contribuer à diſſiper ſes craintes.

» Orléans eſt une des Villes du Royaume » où les réglemens ſupprimés par l'Arrêt » du 13 Septembre dernier & les Lettres-Patentes enregiſtrées le 19 Décembre ſuivant, ont été plus rigoureuſement maintenus. C'eſt celle où la Police étoit plus » vigilante & plus ſevere ſur le commerce » des grains, & où ont été prononcées les » condamnations les plus graves & les plus » fortes amendes (pluſieurs de *deux mille » livres*), contre ceux qu'on a prétendu s'y » être ſouſtraits. On y a craint que la liberté » rendue tout à coup & ſans réſerve n'ouvrit la porte aux abus que l'on croyoit réprimer par une conduite diamétralement » oppoſée. On y a tremblé que les arrhemens, les ventes inconnues dans les maiſons des Propriétaires, dans les greniers » des Marchands, dans les granges des Fermiers, ne dégarniſſent les Marchés & » n'équivaluſſent à leur ſuppreſſion. L'eſprit de charité répandu dans notre Ville » où les pauvres ſont plaints, aimés, ſoulagés, s'eſt alarmé ſur leur ſubſiſtance, & » ſur l'augmentation ſubite que le prix du » pain alloit éprouver par la révolution permiſe. On y a même ſuſpendu pendant » quelques ſemaines l'exécution de la loi, » apparemment pour donner le tems au Peuple de ſe familiariſer avec les principes » qui y ſont établis, ou peut-être retarder » & rendre graduels & moins ſenſibles les » maux que l'on préſageoit devoir être l'effet de la liberté indéfinie de la circulation & du commerce intérieurs des grains.

» D'après ces triſtes préventions, qu'eſt-il arrivé de funeſte à Orléans? Rien. Ces » préventions étoient néanmoins capables » d'engager les Conſommateurs à forcer » leurs achats, & les Cultivateurs & les » Marchands à reſtreindre leurs ventes, & » par conſéquent d'opérer une augmentation conſidérable ſur le prix des grains. » C'étoit là une ſuite naturelle de l'opinion » publique. *On va accaparer, reſſerrer, tranſporter; les Monopoleurs n'ont plus de frein: il » faut acheter avant qu'ils ceſſent leurs ventes.* » Dans le même tems, ces Monopoleurs » prétendus éveillés par les demandes, le » cri général, & encore mieux par l'intérêt, » devoient préſumer des renchériſſemens, » & refuſer de ſatisfaire le beſoin & la peur » qui s'empreſſoient autour de leur marchandiſe.

» Cependant toute cette terreur n'a été » qu'une terreur panique. Rien n'a changé » en mal depuis l'Arrêt du 13 Septembre. » Les Marchés ont été fournis. Le Citoyen, » le Boulanger, le Marchand ont acheté, » vendu, ſuivant l'exigence de leurs affaires, au tems, à l'heure, dans le lieu où » il leur a plu d'acheter, de vendre. Ils » n'ont été ni contrariés ni gênés. Le monopole dont on s'étoit formé une idée ſi redoutable, n'a pas paru; ou plutôt le monopole qui exiſtoit ſous le régime prohibitif, a été mis en fuite par la liberté, » ſon ennemie néceſſaire dans tous les tems » & dans toutes les circonſtances. Le prix » du bled & du pain n'a pas augmenté; & » la liberté rétablie, raſſurant à jamais les » approviſionnemens, il ſe trouve au contraire, à l'étonnement univerſel, que le » prix du bled & du pain commence à diminuer.

» Quand j'aſſure néanmoins que le prix du » bled & du pain n'a pas augmenté depuis,

» il faut que je m'explique : c'eſt-à-dire, que » l'augmentation doit être conſidérée com- » me nulle : 1°. par ce qu'elle a été ſi pe- » tite depuis le mois de Septembre qu'elle n'a point été ſenſible : 2°. parce que ſi l'on » fait attention à ce mince accroiſſement, » il y en a une cauſe ſi grave & ſi néceſſaire » dans la modicité de la récolte de cette » Province qu'on ne peut refuſer de lui at- » tribuer l'accroiſſement ſurvenu : 3°. par- » ce que *malgré la différence entre la récolte » de cette année & celle de l'année derniere qui » étoit beaucoup meilleure, le prix du bled & » du pain eſt exactement le même que le prix de » l'année précédente.* Ce ſont des faits ; ces » faits ſont publics : je les expoſe, il eſt fa- » cile de les vérifier dans les *Affiches* de cette » Ville ». (*La ſuite dans la Feuille prochaine*).

De Paris, *le 8 Février.*

Les Parlemens de Rouen, de Rennes, de Douai, de Dijon, & le Conſeil Souverain de Colmar ont enregiſtré les Lettres-Patentes concernant la liberté du commerce intérieur des grains.

L'*Arrêt du Conſeil du 8 Janvier* qui, pour prévenir le tort que la perte des animaux aratoires pourroit faire à la culture des Provinces ravagées par l'épizootie, aſſigne *des gratifications pour chaque mulet ou cheval propre à la culture qui ſera vendu dans les Marchés y déſignés*, accorde, pour chaque cheval ou mulet de cette eſpece qui ſera vendu dans les Marchés de *Libourne*, *Agen* & *Condom*, dans la Généralité de Bordeaux, *vingt-quatre* livres, ſi c'eſt avant le 20 Février ; du 20 Février au 20 Mars, *ſeize* livres ; du 20 Mars au 20 Avril inclusivement, *dix* livres.

Pour chaque cheval ou mulet propre au labour, qui ſera vendu dans les Marchés de *Dax*, *Mont-de-Marſan*, *Auch*, *Bayonne*, *Orthès*, *Pau*, *Tarbes*, *Mirande*, *Saint-Sever*, *Oleron*, avant le 20 Février, *trente* livres ; du 20 Février au 20 Mars, *vingt* livres ; du 20 Mars au 20 Avril, *quinze* livres. Après le 20 Avril, il n'y aura plus lieu à aucune prime ou gratification. Ces primes ſeront payées ſur les certificats des Subdélégués, en vertu des Ordonnances de M. l'Intendant, ſur les fonds de la Recette générale. Le Vendeur rapportera un certificat de l'Acheteur, viſé du Subdélégué deſdites Villes, de la vente de l'animal, lequel contiendra les noms, qualités, demeure de l'Acheteur ; & en juſtifiant devant le Subdélégué que les animaux qui ſeront vendus, viennent d'une autre Province que celles qui compoſent les Généralités de Guyenne, Auch, Navarre, Béarn & Bayonne. Pour éviter tous abus, les animaux qui auront été vendus & dont la gratification ſera payée, ſeront marqués à la cuiſſe de de la lettre *P*.

Arrêt du Conſeil du 27 Septembre 1774, qui continue pendant le bail de Laurent David, *la commutation des droits d'Inſpecteurs aux boiſſons, & de ceux de Courtiers-Jaugeurs, en un droit de vingt ſous par piece d'eau-de-vie de quatre-vingt-une veltes, dans les Elections de Cognac, Saintes & S. Jean-d'Angeli, Généralité de la Rochelle.* Par cette commutation, le Négociant ſe trouve, pour un droit modique, exempt de deux droits, l'un & l'autre beaucoup plus forts que celui-là, & qu'il eſt ſouvent dans le cas de payer plus d'une fois.

Autre du 24 Novembre, *qui ordonne que les actes qui ſeront paſſés pendant l'eſpace de deux années, entre les gros-Décimateurs ou Curés primitifs & les Curés ou Vicaires perpétuels qui n'auront point opté la portion congrue, & par leſquels il ſera cédé aux Curés des portions de dîmes anciennes ou novales, en échange des novales qu'ils abandonneront aux gros-Décimateurs, demeureront affranchis, par grace, de tout droit d'amortiſſement.*

Autre du 27 Novembre, *qui ordonne que les Maiſons Abbatiales, Prieurales & Canoniales, & tous autres biens des lieux clauſtraux & réguliers, qui ont été ou ſeront mis dans le commerce, demeureront, par grace, déchargés du droit d'amortiſſement, pourvu que l'uſage & la deſtination n'en ſoient pas changés & dénaturés pour toujours ; & à la charge que le droit de nouvel acquêt en ſera payé par les Bénéficiers & autres gens de main-morte, relativement à la durée des baux qu'ils en auront faits ou qu'ils pourront en faire.*

Autre dudit jour, *qui ordonne, conformément à l'article XVI du Réglem. du 13 Avril 1751, que les Eccléſiaſtiques conſtitués dans*

les Ordres sacrés, qui sont partie du Clergé de France, & qui seront de condition roturiere, continueront de jouir, tant pour les biens de leurs bénéfices que pour leurs biens patrimoniaux, de l'exemption du droit de franc fief, lequel ne sera exigible & payé que pour raison des biens nobles qu'ils ont acquis ou pourront acquérir à l'avenir. La question agitée entre les Agens-Généraux du Clergé, & l'Adjudicataire des Fermes, paroissoit se réduire à sçavoir si, sous la dénomination de *biens patrimoniaux*, le Réglement de 1751 accordoit l'exemption aux biens d'acquêt, comme à ceux de succession.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait Lundi 6 du présent mois; les numéros sortis de la roue sont 5, 11, 28, 35, 80.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait du Mémoire instructif sur l'exécution du plan adopté par le Roi pour parvenir à détruire entièrement la maladie qui s'est répandue sur les bestiaux en Guyenne & dans les Provinces circonvoisines. A Versailles, de l'Imprimerie du Roi, Hôtel de la Guerre.

Les cordons & autres barrieres n'ont point empêché la propagation de la maladie épizootique. Tant qu'elle subsistera dans un pays aussi vaste que celui qu'elle embrasse, on doit toujours craindre qu'elle ne gagne les Provinces voisines, & de proche en proche tout le Royaume. Pour prévenir cette calamité, il faut attaquer le mal dans toutes les parties qu'il a désolées, & s'il est possible éteindre la derniere étincelle de la contagion. Si l'on ne prend ce parti, il y a toujours tout à appréhender de l'avidité, de l'imprudence, de l'opiniâtreté. C'est à l'obstination des Paysans du Condomois, abusés par des Charlatans, c'est à leur obstination à garder les bêtes malades & à les confondre avec les bêtes saines &c, qu'on doit attribuer la violence avec laquelle la maladie a ravagé cette partie de la Guyenne.

S. M. a jugé indispensable de déraciner la maladie dans les lieux où elle a pénétré, Il est constaté que le mal ne se répand que par la communication immédiate ou médiate du bétail malade avec le bétail sain. Les bestiaux isolés en ont été préservés. Il y a donc lieu de se flatter que cette peste est étrangere au Royaume, & de penser qu'elle a été introduite par des cuirs arrivés par mer à Bayonne, & apportés, dit-on, de la Guadeloupe.

Il suit de-là que si dans une Paroisse, on tue & brûle ou enterre les bêtes malades de façon que leurs cadavres ne puissent être une source nouvelle de contagion; si l'on éloigne de toute communication les troupeaux entiérement sains; si l'on renferme dans des étables particulieres les bêtes saines tirées d'étables infectées; si l'on purifie les étables avec les précautions d'une efficacité reconnue, on éteindra le mal. C'est ainsi qu'il a été étouffé dans plusieurs Paroisses tant du Périgord que du Languedoc.

En faisant à la fois les mêmes opérations dans le plus grand nombre de Paroisses qu'il sera possible, & ainsi successivement, l'on peut se flatter de purger entiérement le Royaume de ce fléau; c'est le but des mesures prescrites par Sa Majesté.

Outre le cordon de Troupes qui entoure les Provinces affligées, il en sera établi d'intérieurs pour couper la communication entre des villages renfermés dans l'intervalle des deux cordons & le centre des Provinces attaquées, afin de désinfecter tous ces villages sans craindre l'introduction d'une contagion nouvelle.

Dans chacune de ces Paroisses, un détachement de Soldats & de Paysans, accompagné d'une personne de l'Art experte, & d'une personne chargée des instructions de l'Intendant ou du Subdélégué, exécutera les procédés indiqués par le sieur Vicq d'Azir.

On visitera toutes les étables & tous les bestiaux avec les précautions prescrites. On fera tuer sans délai les animaux malades: on les fera sur le champ enterrer, après avoir fait taillader leurs cuirs, dans des fosses assez profondes pour que les animaux voraces ne puissent les déterrer, & que la contagion ne puisse être répandue par leurs émanations putrides. Le plus sûr sera de mettre de la chaux vive dans les fosses avec les cadavres... On séparera les bêtes saines, on renfermera les bêtes suspectes, pour être

gardées en quarantaine. On purifiera les étables suivant la méthode indiquée.

Le sacrifice des bestiaux attaqués, loin d'être onéreux aux Propriétaires, leur devient très avantageux. C'est une vérité triste mais certaine, qu'il n'y a contre cette maladie aucun remede sûr; que si l'on peut absolument sauver quelqu'individu, ce ne peut être que par un traitement commencé dès les premiers instans du mal & suivi méthodiquement par les Médecins les plus expérimentés & non par des personnes vulgaires; que pour en sauver quelques-uns, on en infecteroit pendant le traitement un grand nombre; qu'avec les soins les plus constans & les remedes les plus appropriés, on ne sauveroit pas un animal sur vingt, sur cinquante; que quand on auroit une espérance raisonnable d'en sauver un sur trois, le Propriétaire seroit exactement indemnisé du sacrifice des bestiaux tués, en recevant le tiers de leur valeur; que si l'espérance est presque nulle, comme il est notoire, le payement de ce tiers est un pur acte de la bienfaisance du Roi.

Enfin tuer & séparer, il n'y a point d'autre ressource. Il seroit indispensable de tuer tout ce qui est infecté pour sauver l'Etat entier : combien ce sacrifice nécessaire ne devient-il pas facile, quand le Propriétaire y trouve encore son avantage?

Quand toutes les Paroisses d'un canton seront désinfectées, le cordon intérieur s'avancera pour embrasser un nouveau district & exécuter les mêmes opérations. On laissera dans les lieux principaux du premier canton de forts détachemens commandés par un Officier qui se transporteroit, au premier avis, dans l'endroit où le mal pourroit se rencontrer.

Lorsqu'il n'y aura plus lieu de craindre la maladie dans les cantons purifiés, le cordon extérieur se rapprochera pour pousser de plus en plus le cordon intérieur & les détachemens.

Le cordon extérieur sera composé en partie de Cavalerie, soit pour courir après les conducteurs des bestiaux & les Marchands de cuir qui auroient trompé la vigilance des Gardes, soit pour se transporter rapidement dans les Paroisses éloignées où la contagion se montreroit au milieu des Provinces infectées.

Le Roi a donné des ordres pour faire marcher dans la Guyenne, sur différens points, les Troupes nécessaires.

Il y a peu de Paroisses attaquées en Roussillon : il sera facile à M. le Comte de Mailly de faire purifier celles qui ont pu être infectées dans son département.

Quant au Languedoc, au Quercy, à la partie de la Généralité d'Auch qui avoisine le Languedoc, M. le Comte de Périgord fera agir les Troupes qui seront sous ses ordres pour entamer les opérations de ce côté par autant de points qu'il le jugera nécessaire.

M. le Comte de Fumel commencera par faire désinfecter tout ce qui peut avoir été attaqué, dans la Saintonge, dans le Périgord, & sur-tout dans les environs de Libourne, afin de circonscrire d'abord la maladie derriere la Dordogne, & d'y replier ses postes. La Cavalerie, répandue dans la Saintonge & le Périgord, suffira pour veiller sur les points où la contagion pourroit reparoître. On nettoyera ensuite l'entre-deux mers, afin de donner à la maladie la Garonne pour limite. On s'attachera à purger le Médoc & les environs de Bordeaux pour ne rien laisser derriere. Il seroit à desirer qu'on pût attaquer au plutôt le Condomois. Il paroît que c'est le foyer de la contagion le plus actif & le plus permanent.

M. le Comte d'Amou peut avec les Troupes des garnisons de Bayonne & de S. Jean-de-Luz, travailler à désinfecter le pays de Labourd, & pousser ensuite ses cordons & détachemens dans l'intérieur de la Guyenne, ou vers les vallées, ou du côté des landes.

MM. les Commandans pousseront chacun devant eux le fléau, en concertant ensemble leur marche & leurs opérations, jusqu'à ce qu'ils l'aient resserré de tous côtés & anéanti. MM. les Intendans recevront des instructions pour se concerter avec eux, feront payer sur le champ aux Propriétaires le tiers de la valeur des bestiaux tués, & pourvoiront aux dépenses pour la purification des étables; le Roi les autorise aussi à faire payer un supplément de paye de deux sous par jour aux Soldats & Bas-Officiers employés dans les cordons & les visites des Paroisses. A l'égard des Officiers, le Roi se réserve de leur donner des marques de sa satisfaction.

Le Roi desire très-vivement que l'entre-

prise puisse être consommée, avant le retour des chaleurs qui rendroient plus actifs & plus pénétrans les levains pestilentiels.

On s'assurera par les informations les plus exactes, si la maladie a pénétré en Espagne & si elle y subsiste encore, afin de conserver dans ce cas un cordon pour empêcher l'introduction de bestiaux & de cuirs venant de ce Royaume.

II.

Nouvelle Manufacture de porcelaine.

» A Clignancour sous Montmartre, le » sieur de Ruelle a établi une Manufacture » de porcelaine dure & de la plus grande » beauté. Elle va au feu. La couverte en » est parfaite ainsi que la blancheur. Ce qui » doit attirer des éloges particuliers au sieur » de Ruelle, c'est que cette couverte est » uniquement de son invention, & que sa » fabrication, sa couleur d'or, la composi- » tion de ses moules, l'élégance des for- » mes, sont les fruits des études auxquel- » les il s'étoit livré dans sa retraite. Cet » Artiste a négligé les manieres usitées de » s'annoncer; mais les Connoisseurs n'ont » pas tardé à le distinguer. Les prix de sa » marchandise marquent sa modération. Le » Magasin curieux du *Petit-Dunkerque*, au » bout du Pont-neuf, n'a pas tenu, cette » année, d'autre porcelaine que la sienne.

» Il seroit sans doute à desirer que l'Au- » teur pût lui-même établir dans la Ca- » pitale, un magasin où sa marchandise se- » roit donnée au prix de la Manufacture : » mais par un art assez commun d'étendre » les privileges, les Marchands Merciers » qui, suivant leurs statuts, n'ont le droit » de tirer des marchandises pour l'appro- » visionnement de Paris que d'au-delà de » vingt lieues de la Capitale, ont intro- » duit l'usage de saisir & de ruiner provi- » soirement, ceux qui veulent vendre dans » Paris, sans avoir commencé par subir le » joug de leur Jurande, c'est à-dire, *sans* » *avoir acheté d'eux, moyennant la somme de* » *dix-sept cens livres, la faculté de débiter* ce » qu'ils ne devroient pas vendre eux-mê- » mes. C'est un des moindres inconvéniens » des Jurandes. Dans le cas présent, la pré- » tention des Merciers impose à tout le Corps » des Citoyens l'obligation de se transporter » à Clignancour, s'ils veulent avoir de la » porcelaine de la nouvelle Manufacture &c.

III.

Maniere de détruire les galles-insectes.

M. Rondeaux de Setry, de la Société d'Agriculture de Rouen, ayant eu des pêchers extrêmement maltraités par les galles-insectes, essaya d'abord de les détruire par une lotion alkaline extraite de la chaux vive, ce qui ne fit que les fatiguer. Il employa ensuite avec aussi peu de succès une saumure de sel marin. Mais le vinaigre aiguisé par le sel a totalement détruit ces insectes; M. Rondeaux avoit enduit toutes les branches avec un pinceau trempé dans cet acide.

M. Mustel pensoit que les fourmis sont le fléau des galles-insectes; en conséquence, il ne leur a point interdit l'accès de ses orangers par des ligatures de coton ou par des vases pleins d'eau. M. Rondeaux pense au contraire que les fourmis ne font qu'ajouter un dommage à celui que causent les galles, en venant sucer la plaie que celles-ci ont faite. Cette diversité d'opinions entre deux personnes si instruites a paru assez importante à la Société pour qu'elle les ait priées de réunir leurs observations, afin de fixer la vérité sur un objet qui, futile en apparence, intéresse fort néanmoins beaucoup de Jardiniers.

IV.

AVIS.

Le sieur Dupont recommencera le premier de Mars prochain, dans son Ecole, rue Neuve Saint-Méderic, trois Cours publics, sçavoir l'Arithmétique, la Géométrie Elémentaire qui sera suivie de celle des Courbes, le Calcul différentiel & intégral & son application.

Le sieur Dupont continue ses leçons sur toutes les parties des Mathématiques, & particuliérement sur la Marine; il fait une leçon de Pratique à la campagne une fois par semaine, & donne des leçons gratuites les Dimanches pour les Ouvriers.

On trouve chez le sieur Dupont de jolies chambres toutes meublées pour six

jeunes-gens qu'il ne reçoit que des mains des parens. Plusieurs vont être libres dans peu.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1 Février 1775, au Samedi 4 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 21 à 26 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 27 livres; le seigle, de 15, 15 l. 5 s. à 16 liv. 10 s.; l'orge, de 10 livres 5 s., 10 livres 10 s. à 11 livres aussi *le septier.*

V I.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Février 1775, au Samedi 4 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 17 à 18 l.; *idem* à la Greve, 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Février 1775, de 47 à 48 liv.; *idem* nouveau de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 37 à 38; *id.* nouveau, de 35 à 36; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V I I.

Changes de Paris, *du* 8 *Février* 1775.

Amsterdam	55	$\frac{1}{2}$	
Londres	31	3	16e.
Hambourg	180	$\frac{3}{4}$	
Madrid	15		6
Cadix	14	17	6
Livourne	95		
Gênes	93	$\frac{1}{2}$	
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ P.	$\frac{3}{8}$ P.	

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 8 Février 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à	717	4	marc.
Du Mexique à	713		
Du Perou à	706	2	
Les guinées à	717	3	
Ducats à	97	4	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	11	
Or à 20 karats à	83	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Comp.d.Ind.			
Actions à 2 coup	1895	1897 $\frac{1}{2}$	1895
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	1200	1205	1212 $\frac{1}{2}$ 10
D°. 8es. à 1 coup.	241.	242	242
D° 25es. à 1 coup.		77.	77.
Emprunt Ott.	208	410 12	412

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 30 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 29 Avril.*

PAR les dernieres Ordonnances publiées à Moscou, le sort des Paysans est un peu adouci; mais ils demeurent esclaves. Le mal qu'on ne guérit pas, aboutit à la fin, quelque palliatif que l'on employe, à la destruction.

(*Le célebre M. Model est mort âgé de 64 ans & non de 84, comme il a été dit précédemment*).

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 10 Mai.*

Un Amateur d'Histoire naturelle a publié dans les Papiers publics que le hasard lui avoit fait découvrir un moyen de coaguler les fluides, sans l'intermede hétérogene, sans le secours de l'évaporation, enfin sans aucun procédé chymique. Il a été ordonné de mettre son secret à l'épreuve & de multiplier assez les expériences pour lever toute incertitude. Lorsque la découverte sera authentiquement constatée, on en rendra compte au Public.

DE BRESLAU, *le 12 Mai.*

La température du présent mois a été jusqu'ici plus froide & plus seche qu'elle ne l'avoit été depuis plusieurs années. Le mois d'Avril a offert un abrégé des quatre saisons de l'année. Du 1 au 8, tems d'automne. Les jours suivans, hiver, neige, gelées. Du 17 au 25, vrai printems. Du 26 au 30, vrai tems d'été. Le 29, on eut une chaleur de canicule. Ces températures différentes ont assez exactement suivi les phases de la lune, avec peu de rapport avec la température ordinaire d'Avril. Pendant la pleine lune, le thermometre de Farenheit, de 35 à 36 deg. Après bien des variations précédées pendant les deux mois antérieurs de vents de Nord & d'Est, on auroit eu, sans les vents d'Ouest & de Sud survenus, des gelées extraordinaires pour la saison.... Le tems n'a pas néanmoins été trop favorable aux terres & aux jardins. La floraison des arbres a un peu souffert des gelées de nuit & de jour. La pluie manque par-tout : on fait des prieres pour l'obtenir. Le vent s'est soutenu au Nord.

DE MUNICH, *le 13 Mai.*

Il vient de paroître un Edit qui prescrit les formalités à observer & les droits à payer pour les contrats de vente de biens-fonds ainsi que pour les Lettres de consentement qu'il faut acheter si l'on veut avoir la liberté de vendre. Cette maniere de lever un revenu est une des plus abusives & des plus vexatoires qu'il ait été possible d'imaginer. Elle n'est pas nouvelle dans ce pays. Il y a long-tems qu'un Propriétaire n'est pas libre de disposer de son bien, & que le Fisc s'approprie une partie du fonds. Il y eut sur ce

ſujet un Réglement très-rigoureux en 1735. Mais les Citoyens gênés & rançonnés s'en affranchiſſoient autant qu'ils le pouvoient, par des omiſſions de formalités trop cheres: ces omiſſions occaſionnoient ſouvent à la longue des procès ruineux. En général les contrats ont été remplis de déclarations, de conventions, d'eſtimations fauſſes, inexactes, incomplettes. Sous le prétexte de la foi publique, on a introduit la mauvaiſe foi la plus générale. La porte a été ouverte aux pourſuites & aux extorſions. En obſervant les conditions burſales, en ne les obſervant pas, les contractans ont ſouffert des pertes, leur ruine. Il y a une contradiction manifeſte entre vouloir aſſurer l'authenticité des actes & ſoumettre cette authenticité à des formes pécuniaires. C'eſt pour prévenir les inobſervations de ces formes, que le Réglement vient d'être roidi.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 18 *Mai.*

On ne ſe rappelle pas avoir vu dans notre Port autant de grains qu'il s'y en trouve actuellement. Il y en a beaucoup de Dantzick & de Koniſberg. Du 6 au 11, il eſt entré plus de quarante bâtimens chargés de cette denrée. Il en arrive encore tous les jours. Mais les grains ſont encore chers, parce qu'ils coûtent cher.

Les Canadiens ont, en très-grand nombre, ſigné une Requête pour demander la révocation du Bill concernant l'adminiſtration de la Colonie. Le Lord Camden a fortement combattu ce Bill dans la Chambre des Lords. Il a ſur-tout inſiſté ſur le tort qu'il en réſulteroit pour les Proteſtans qui ont porté l'Agriculture ſi haut dans cette Province, qu'ils en ont exporté, l'année derniere, environ 250,000 quarters de bled, tandis que, la premiere année de leur établiſſement, leurs exportations n'avoient monté qu'à 27,000 quart.

Il y a eu, dans la Chambre-Baſſe, un vif débat à l'occaſion d'un Bill pour accorder à des Particuliers de Briſtol le privilege excluſif de fabriquer de la porcelaine ou une certaine eſpece de belle fayence, & leur aſſurer l'uſage ou la propriété de la terre qu'ils prétendent avoir découverte pour cette fabrication. Les Potiers du Staffordshire ont préſenté une Requête contre ce monopole. Que la Nation achete les ſecrets, pour les divulguer, s'ils ſont utiles. Que demandent les Inventeurs? gloire & récompenſe: l'acte ſolemnel qui leur adjuge la récompenſe, aſſure leur gloire. Ce prix de leur induſtrie eſt, pour eux, le plus avantageux, parce qu'il eſt préſent, à l'abri des viciſſitudes, favorable à l'exercice de leur Art & au développement de leur génie. Quant à la Nation, elle y gagne un nouveau genre d'induſtrie qui devient le patrimoine commun & qui peut-être ſans cela ſeroit perdu, un grand avantage que la concurrence lui donne dans la vente de ſes richeſſes naturelles & dans l'achat de ſes conſommations, les bienfaits de l'émulation excitée par la certitude d'une récompenſe proportionnée au prix des découvertes & des ſervices.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Perpignan, *le* 16 *Mai.*

Les prix des grains ont été conſtamment, dans cette Province, d'un cinquieme au-deſſous de ceux de l'année derniere. La récolte pendante s'annonce mal; elle a trop ſouffert de la ſéchereſſe. Mais il reſte encore des proviſions très-conſidérables qui ne laiſſent aucune crainte de diſette.

D'Aix (*en Provence*), *le* 17 *Mai.*

Le pain à *quatre ſous quatre deniers* (la livre poids de table réduite à la livre poids de marc), notre Peuple ne s'eſt pas *ému*, quoiqu'il ne ſoit ni plus aiſé ni plus patient que tout autre. Il a vu que les récoltes avoient manqué, & il a compris que les grains devoient être néceſſairement chers. Il a vu le commerce ardent à le ſecourir dans ſes beſoins, & il a compris qu'il ſeroit d'autant mieux ſecouru que le commerce ſeroit plus libre & plus animé. A la vérité il n'a point été étourdi par des déclamations, entraîné par des ſuggeſtions, abuſé par des illuſions &c. L'opinion publique s'eſt formée d'après le bon ſens & l'expérience. La ſéchereſſe la plus opiniâtre ſemble avoir tari la ſource des ſubſiſtances ſans que les craintes & les

pertes aient altéré la soumission à la plus bienfaisante des loix : c'est de cette loi que nous attendons notre salut.

De Toulouse, *le 17 Mai.*

Le pain blanc vaut ici 13 sous, la marque pesant quatre livres poids de marc ou cinq livres petit poids : personne ne se récrie contre ce prix. Il a valu six deniers de plus après la récolte. Nos grains sont dans l'inaction, faute de demande. Le bled fin est à 15 l. & 15 l. 5 s. ; le bled commun à 14 l. 15 à 16 s. ; le seigle à 10 l. 10 s. La récolte se montre en beau, mais elle souffre de la sécheresse. Il y aura peu de foins, s'il ne pleut pas bientôt. Les fourages ont manqué. Notre Chambre de Commerce doit représenter l'effet que les primes ont produit ici.

L'enthousiasme pour le bien public, excité par les écarts d'un Peuple séduit loin de nous, ne paroît ici ni ridicule ni même scandaleux. On y applaudit avec intérêt. S'il est quelque part des gens qui en font un crime à des Citoyens à qui sans doute ils n'ont point d'autre reproche à faire, il est à présumer que les coupables enthousiastes jouissent de ce blâme comme des suffrages des vrais Patriotes. Dans cette Ville, on est assez éclairé pour desirer l'établissement d'écoles où l'on enseigneroit familiérement les les principes simples & naturels de l'ordre économique. Les esprits de nos Concitoyens sont tournés vers ce genre d'étude ; il faudroit profiter de ces heureuses dispositions. La mode passe, les goûts changent, l'occasion est perdue. Au moment où les Hommes, naturellement avides de sçavoir, cherchent à sçavoir en quoi consistent leurs vrais intérêts, il sera facile de leur apprendre que leur intérêt premier est d'être justes. Alors les loix seront toutes puissantes parcequ'elles seront fortes de la justice, de l'intérêt connu, de la science de chacun.

De Montpellier, *le 18 Mai.*

Les Etats de la Province, toujours attentifs à favoriser les progrès des Arts, ont accordé une somme de 1200 l. pour celui qui au jugement de l'Académie royale des Sciences, aura le mieux expliqué, 1°. *pourquoi la même mine, travaillée avec de la houille ou charbon de terre, donne un fer de qualité inférieure à celui qu'on en retire lorsqu'elle est travaillée avec le charbon de bois ?* 2°. *Quels sont les moyens d'approprier le charbon de terre aux minéraux ferrugineux, quels qu'ils soient, pour en tirer du feu propre à tous les usages économiques, & pareil à celui qu'on retire au moyen du charbon de bois ?*

On donnera un Prix de 300 l. à celui qui ayant déjà traité avec succès ces deux premieres questions, aura le mieux résolu la suivante. *Y a-t-il dans les mines de charbon ou de fer du Languedoc, comparées aux autres mines des mêmes matieres, quelques qualités qui rendent la propriation du charbon de terre plus ou moins facile ?*

Toutes personnes, même les Associés étrangers & les Correspondans de la Société, à l'exception des Académiciens regnicoles, pourront concourir pour le Prix. On exhorte les Auteurs à ne rien négliger de ce qui pourra les conduire à la solution de la question proposée. L'Académie, de son côté, s'efforcera, dans l'examen & le jugement des ouvrages, de répondre à la confiance des Etats, & d'entrer dans les vues de M. l'Archevêque & Primat de Narbonne, leur Président, dont elle a souvent ressenti les bienfaits, & qu'elle se glorifie de compter au nombre de ses Membres.

Les Etrangers qui pour faire les expériences nécessaires sur les différens points à traiter, souhaiteront avoir des échantillons des principales mines du Languedoc, pourront aisément s'en procurer par le moyen de M. de Ratte, Secretaire perpétuel de la Société Royale des Sciences de cette Ville, qui, de concert avec M. le Marquis de Montferrier, Syndic Général de la Province, & Directeur de la Compagnie, procurera aussi pour le même objet aux personnes qui habitent le Languedoc, des échantillons des principales mines étrangeres. Les Etats ont pris des mesures pour que ces divers échantillons ne manquent pas à ceux qui voudront faire des expériences & concourir pour le Prix. On est prié d'affranchir les lettres qu'on adressera à M. Ratte. Les Auteurs sont invités à écrire en François ou en Latin, avec les conditions ordinaires. Les écrits seront envoyés, franc de port, au Secretaire de l'Académie, jusqu'au 31 Août inclusivement. La Société, à son Assemblée publique pendant la tenue des Etats, proclameta la piece qui aura remporté le Prix.

DE LA ROCHELLE, *le* 18 *Mai.*

Nous ſoupirons depuis long-tems après la pluie, ſans que nos vœux ſoient exaucés. Cependant nos fromens ſont encore beaux, malgré l'extrême ſéchereſſe occaſionnée par des vents violens de nord & nord-eſt qui ont entiérement deſſéché la terre. Les petits bleds ſont dans un tel état de ſouffrance que la récolte ne peut en être que très-médiocre.

Les foins manquent preſqu'abſolument; la plus grande partie a péri. La fauchaiſon eſt commencée.

Nos vignes pouſſent aſſez bien ſur-tout dans les terreins qui n'ont point eſſuyé la gelée. Les côtes qui en ont été atteintes s'en reſſentent beaucoup & promettent peu. Quoiqu'en général on ne s'attende qu'à une récolte aſſez médiocre, les ſeps ne lançant pas beaucoup de grapes, s'il n'y a point de coulage, on pourra recueillir aſſez de vin dans les cantons qu'a épargnés la grêle.

DE DIJON, *le* 18 *Mai.*

La ſuſpenſion des droits & octrois ſur les bleds, farines & pain, a eu d'heureux effets dans cette Ville & dans celles qui ont partagé la même faveur. Pluſieurs autres la deſirent & la demandent. On eſpere qu'une opération générale établira l'équilibre néceſſaire.

DE POITIERS, *le* 15 *Mai.*

M. l'Intendant a ouvert, ſuivant l'ordre du Roi, des travaux publics pour le ſoulagement du Peuple.

Le boiſſeau de grains qui a été juſqu'à 50 ſ. à Richelieu, n'y vaut plus que 38 ſ. A Partenay, le ſeptier a baiſſé de 25 l. à 21. Le ſeigle qui s'eſt vendu 45 ſ. à Breſſuire, ne s'y vend que 36. Les prix ont par-tout diminué.

Un homme eſt mort à Chauvigny, dans un violent accès de rage, pour avoir été mordu par un chien attaqué du même mal. Il manque, dans les campagnes, des ſecours contre ce malheur.

Il exiſte chez un Particulier de cette Province un citronnier dont les fruits ont conſtamment, depuis pluſieurs années, la forme d'une tulipe. On a vu ici un de ces fruits ſinguliers.

On écrit de Saint-Gilles ſur-Vie les nouvelles ſuivantes... La récolte des fromens & des feves promet; les ſeigles ont moins belle apparence. La ſéchereſſe continue. On compte que la pêche de la ſardine ſera favorable. Le 17 Avril on en prit une qui avoit 8 pouces 9 lignes de long, & 4 pouces de groſſeur. Quelques perſonnes ont douté, contre l'avis commun, que ce fût une ſardine.

DE TOURS, *le* 19 *Mai*

On a ordonné des prieres publiques & des proceſſions dans tout le Dioceſe pour obtenir la pluie. Depuis plus de ſix ſemaines, le vent du nord n'a ceſſé de regner & d'entretenir une ſéchereſſe exceſſive. La terre n'eſt plus que de la cendre. Les fromens commencent à ſe reſſentir de l'intempérie. Il n'a pas été prudent de ſemer les menus grains de la ſaiſon: ceux qui l'ont oſé n'en ſont pas plus avancés.

Les légumes ſont rares & chers. Toutes les eſpeces de fruits, prunes, abricots, pêches, poires, pommes &c. manqueront dans cette Province, quoique la fleuraiſon eût été bien préparée. Les brouillards ſecs ont fait tomber les fruits tout noués. Cette perte prive le Peuple d'une grande reſſource, & les Propriétaires d'un gros revenu, dans une année d'ailleurs fâcheuſe. La diſette de prunes, article important de commerce pour la Touraine, nous fait un tort conſidérable.

La vigne ſeule qui ſe trouve bien préparée & prête à fleurir, ſe maintient en bon état & promet une bonne récolte, ſauf les accidens en aſſez grand nombre qu'il reſte à craindre.

DE METZ, *le* 20 *Mai.*

Les prix des grains qui avoient hauſſé notablement, baiſſent & ſemblent prêts à tomber à leur ancien taux.

M. l'Intendant vient de faire afficher dans cette Province une Ordonnance qui ſuſpend, pour cette année, les corvées royales, & qui annonce l'ouverture de travaux de charité, aux frais du Roi, pour la réparation des chemins. Pendant que les hommes ſeront occupés à ces ouvrages, les pauvres filles & femmes ſeront employées à la filature. Les Seigneurs qui voudront ouvrir des travaux en faveur des pauvres dans les

campagnes, seront soulagés par le Roi qui payera la moitié des frais.

Quand, au milieu de dépenses extraordinaires, le Gouvernement répand ainsi les bienfaits sur les Peuples, l'ingratitude & l'injustice n'auroient, pour faire oublier ces dépenses & ces bienfaits, que la ressource d'exercer sur eux à son insçu des vexations sourdes & de les entretenir sans cesse de maux auxquels les circonstances ne permettent pas de remédier encore.

D'AMIENS, *le 16 Mai.*

Le cours des grains va toujours baissant par degrés dans cette Ville.

Cette denrée diminue également à Arras & autres Villes voisines. On a observé dans celle-là les variations étranges de la saison. Le 29 Avril, un thermometre de Réaumur très exact & bien exposé, étoit, l'après midi, à 22 degrés au-dessus du terme de la congélation : le 1 Mai, vers huit heures du matin, il marquoit 15 deg. de moins. L'huile de colsat se vend, dans cette Ville, 51 à 52 l., le baril pesant net 200 l. poids de marc ; l'huile de lin, 60 à 61 ; l'huile d'œillet, 84 à 85.

Le remede simple des frictions d'huile d'olive pour la guérison de l'hydropisie, vient d'être encore éprouvé avec le plus grand succès à Roye dans la personne du nommé Ferlin qui avoit essuyé deux ponctions & dont la maladie faisoit toujours des progrès. Au bout de trois jours, le malade a été fort soulagé ; le quinzieme jour, il a été en état de travailler.

Nicolas Duru, Charretier demeurant à Soissons, étoit tombé dans la riviere où il est resté pendant plus de demi-heure sous l'eau. Lorsqu'il en a été retiré, M. Dufot, Médecin Pensionnaire de la Ville, & M. de la Barre, Lieutenant du premier Chirurgien du Roi, lui ont fait faire des frictions sur tout le corps avec du linge chaud. Couché sur un côté, la tête un peu élevée, on lui a soufflé dans le nez la liqueur de la boîte fumigative de M. Gardane. Enfin on alloit se servir de la pipe à tabac, lorsqu'il a donné des signes de vie : bientôt après, il a recouvré la connoissance &c..... La Ville doit cette boîte & l'instruction sur les asphixies à M. le Pelletier de Morfontaine, Intendant de la Généralité. MM. les Officiers Municipaux ont aussi-tôt fait demander à Paris plusieurs de ces boîtes pour les distribuer dans les maisons le long de la riviere.

DE PARIS, *le 28 Mai.*

Enfin des pluies tombées par intervalles ont commencé à arrêter les progrès du mal que la sécheresse causoit à presque tous les genres de productions. Nous apprenons qu'il en est également tombé dans les Provinces voisines. Une partie du dommage sera heureusement réparé.

Nous avons parlé dans la Feuille du 29 Octobre dernier des moulins économiques que M. Daguesseau a fait construire à sa Terre de Frêne. Leur supériorité sur les moulins ordinaires les rend aussi intéressans pour le Public que pour le Propriétaire. Ils ont le double avantage de donner une plus grande abondance de farine, & de la farine d'une extrême propreté, qu'aucun corps étranger n'altere.

M. Daguesseau, toujours occupé de ce qui tend au bien général, a porté plus loin ses vues bienfaisantes. Par une sage combinaison, il procure un desséchement de communes de trois différentes Paroisses. Les redevances de deux de ces Paroisses ne lui appartiennent point.

Nous pensons que nos Lecteurs nous sçauront gré de leur rendre compte d'une opération dont M. Daguesseau a seul fait les frais, & qui a été exécutée sur les desseins du sieur Dransy, déjà connu par l'établissement des moulins économiques de Corbeil, Epiney, Pont du-Château &c.

La riviere de Brevonne étoit gênée dans son cours par ses sinuosités. Deux moulins, distant de 500 toises l'un de l'autre, contribuoient à la lenteur de ses eaux qui, presque stagnantes, s'épanchoient sur de vastes prairies dont l'herbe étoit mousseuse & de mauvaise qualité.

Par une premiere opération, M. Daguesseau a fait détruire son moulin d'Annet & creuser le lit de la riviere depuis le moulin de Frêne supérieur à celui-là jusqu'au lieu où le premier étoit construit. Les prairies sont par-là restées élevées de plus de neuf pieds au-dessus du lit. Ensuite par un canal de plus de trois quarts de lieues, on a conduit les eaux au moulin de Frêne en droite ligne. Cette seconde opération en donnant

un libre cours aux eaux de la riviere que le canal contient maintenant en entier, opere le desséchement des communes de Frêne, Annet & Claye.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Observations sur le mûrier blanc par un Agriculteur Silésien.

Je ne sçais si la supériorité du mûrier noir sur le mûrier blanc est décidée dans les autres pays, & si elle l'est d'après de bonnes expériences. Quant à celui-ci où la culture des mûriers encouragée alimente nombre de Fabriques dont nous sommes redevables à l'industrie étrangere & que l'industrie nationale étend aujourd'hui, la premiere espece y jouit d'une considération presqu'exclusive, sans qu'on ait bien examiné sur quels titres cette prérogative est fondée. Je ne prétends pas les lui contester, je voudrois seulement qu'on les constatât, non par des dissertations qui ne décident pas d'un fait, mais par de bonnes expériences qui ne laissent sur le fait aucun doute. L'une & l'autre especes peuvent nourrir des vers à soie & servir à divers usages. Essayons la comparaison sans prononcer.

La feuille du mûrier blanc est beaucoup plus tendre, & par conséquent les vers ont plus de peine à la ronger. Peut être les vers qui s'en nourrissent sont-ils plus foibles & sujets à plus de maladies, & que leur soie est moins bonne que celle des vers nourris de feuilles de mûrier noir. C'est une expérience à faire. En tout cas, on a besoin de plusieurs sortes de soie pour différentes sortes d'ouvrages : ainsi l'essai ne sçauroit être inutile.

Le mûrier blanc prospere dans un terrein ingrat où ne réussiroit pas le mûrier noir. Il croît plus vîte, s'éleve plus haut. Son feuillage résiste plus long-tems à la rigueur de l'hiver. Il s'en couvre plutôt. Il souffre moins d'être effeuillé. Il dure beaucoup plus long tems.

Ce mûrier fait de bonnes haies autour des jardins. On lui donne telle forme que l'on veut sans lui nuire. il prend une verdure très-agréable. Il est à l'abri des attaques des chenilles de jardin & autres insectes. Les bêtes à cornes & à laine, les chevaux même & les porcs mangent avec avidité ses petits rameaux. Ses feuilles séchées & mêlées avec du son & du grain engraissent la volaille.

Son bois est très-dur. Dans l'eau comme en terre, il se durcit ainsi que le chêne. Il est particuliérement propre à être employé en menuiserie. On croit qu'aucune espece de vers ne l'attaque ; & que s'il entre dans la construction des lits, ne fût-ce qu'en chevilles, il garantit des punaises & autres insectes incommodes.

L'écorce de ses jeunes rejettons, préparée, donne une matiere assez blanche pour qu'on l'employe comme le chanvre & le lin.

Ses racines poussant en profondeur, ne prennent que peu de sucs de la surface de la terre.

On pourroit l'employer en Allemagne, comme on le fait en Italie, à soutenir le ceps de vigne. Il ne s'agiroit que de lui donner une forme qui n'interceptât pas la chaleur du soleil. On pourra consacrer à diverses cultures les espaces laissés entre ses plants.

II.

AVIS.

Le sieur Andrieux, Marchand Grainier du Roi, quai de la Mégisserie à côté de l'Arche-Marion, a reçu de la graine de spergule. Les Cultivateurs connoissent la ressource & le mérite de ce fourage dans les années de sécheresse. La spergule semée dans le courant d'Août, donne encore sa récolte, l'automne suivant. On peut d'ailleurs la semer dans tous les tems de l'été.

III.

PRIX du froment, 2e. quinzaine d'Avril, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Génér. de Limoges.	#	ß			#	ß
Limoges.....	29		...	*		
Angoulême.....	32	14	...	A.	1	4
Brive	33		...	A.	2	1
Tulle.....	31	10	...	D.		17
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	23	3	...	A.	5	16
Boulay.....	26	5	...	A.	4	15
Saint-Michel.....	24		...	A.	5	12
Nancy.....	24	3	...	A.	2	

Mirecourt	24	19	...	D.	1	4
Neufchâteau	26	6	...	D.	1	13
Bitche	18	1	...	A.	2	11
Bar-le Duc	22	4	...	*		
Charmes	22	3	...	*		
Sarreguemine	20	16	...	*		
Bourmont	26	14	...	A.	2	14
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	31	13	...	D.		9
Roanne	33		...	A.	1	2
Saint-Etienne	37	4	...	D.	1	4
Villefranche	29	17	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	25	18	...	A.	1	8
Montmedy	24	8	...	D.	2	4
Sedan	29	10	...	A.	2	
Verdun	22	10	...	D.	3	
Thionville	26	3	...	A.	5	16
Vic	21	16	...	A.	1	
Gén. de Montauban.			...			
Gourdon	27	11	...	A.	5	
Lauzerte	24	2	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Moissac	24	18	...	A.	1	10
Villefranche	25		...	*		
Saint-Antonin	24	9	...	A.	1	7
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	28	11	...	*		
Château-Chinon	32	4	...	A.	2	6
Gueret	33		...	*		
Montluçon	30	8	...	D.	1	4
Nevers	28		...	D.		16
Montmarault	22	12	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30		...	A.		4
Beaugency	31	4	...	A.	3	6
Gien	27		...	D.		10
Pithiviers	30	18	...	A.	3	12
Chartres	27	12	...	D.		9
Vendôme	27	10	...	A.	3	2
Généralité de Paris.			...			
Bray	34		...	*		
Corbeil	23	6	...	A.	1	16
Joigny	29	2	...	D.		17
Mantes	31	14	...	A.	2	11
Meaux	31	4	...	A.	2	8
Melun	36		...	A.	1	16
Montereau	28	16	...	A.	3	16
Nemours	34	10	...	*		
Nogent-sur-Seine	34	4	...	A.	2	14
Pontoise	32		...	A.	2	
Sens	34	6	...	A.	1	1
Provins	33	10	...	A.	2	
Tonnerre	25	4	...	A.		12
Vezelay	28	10	...	*		
Général. de Poitiers.			...			
Chatillon	24	14	...	A.	2	3
Les Sables	23	2	...	A.		7
Niort	20	14	...	*		
Thouars	24	14	...	D.	1	2
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	36	13	...	*		
Digne	34	10	...	*		
Draguignan	39		...	A.	2	
Généralité de Riom.			...			
Riom	28	4	...	*		
Aurillac	33	1	...	*		
Brioude	29	1	...	D.		15
Clermont-Ferrrand.	29	2	...	A.		18
Mauriac	33		...	*		
Saint-Flour	26		...	A.	1	
Généralité de Rouen.			...			
Caudebec	29	9	...	A.	3	15
Dieppe	30		...	A.		12
Le Havre	29		...	A.	4	
Pont-Audemer	30	17	...	*		
Evreux	28	16	...	*		
Pont-l'Evêque	29	9	...	D.	2	3
Neufchâtel	28	2	...	A.	1	17
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	17	...	A.	1	4
Foix	24	7	...	D.		12
Montlouis	24	10	...	A.	2	
Conflens	27	17	...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	30		...	A.		18
Chauny	30	2	...	A.	5	12
Fere-en-Tardenois.	28	10	...	D.		6
Ham	25	12	...	D.	3	4
Laon	32	5	...	A.	1	2
Marle	24	5	...	A.	1	6
Lafere	25	16	...	A.	3	12
Ribemont	30		...	A.	4	
Rozoy	31	14	...	A.	1	12
Crespy en Valois	32	12	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours	26	13	...	D.	1	6
Angers	25	7	...	D.		7
Baugé	27	17	...	D.	3	7
Chinon	25	10	...	D.	1	10
La Fleche	28	16	...	D.	1	12
Laval	33	15	...	A.	3	15
Le Mans	31	14	...	A.	1	10
Loches	25	1	...	D.		16
Loudun	23	5	...	D.		12
Richelieu	24	1	...	D.	3	5
Saumur	24		...	D.		12

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 20 Mai 1775, au Mercredi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 23, 27 l. 15 s. à 34 l. *le sept.*; le seigle, de 20 liv. 5 s. à 21 liv.; l'orge, de 14 liv. 15 s. à 17 l. 10 s. Le froment au Port de la Grève, de 30 l. 10 s. à 33 l.; le seigle, de 19 l. 10 s. à 20 liv. 10 s.; l'orge, de 13 liv. 5 s. à 15 l. 10 s. aussi *le septier*.

Du Samedi 20 Mai 1775, au Mercredi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 19 à 21 l.; *id.* à la Greve, de 16 l. 5 s. à 18 l. 5 s. *le septier*.

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 27 Mai 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Mai 1775.

	#	6	
Or de Portug. à . . .	723		marc.
Du Mexique à . . .	716	2	marc.
Du Perou à	708	1	marc.
Les guinées à . . .	722		marc.
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	marc.
Piastres à	49	4	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Mai 1775*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¼
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 25.*	*Vendredi 26.*	*Samedi 27.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1912 ½ 10 . .	1910 . . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	244	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	410	410 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	7 ¼ 7 ½ 7 ¼ . .	7 ¼ 7 ½ 7 ¼ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 ½	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 17 Mai.

Messieurs

Radix..... pp^lles. G.
Viageres .... J.
Defrance.. pp^lles. G.
Viageres..... J.
Tontine..... J.

Du Jeudi 18.

Decourmont. pp^lles. F.
Viageres. ... F.
Tontine..... F.
Deschapelles. v^res. J.
Perpétuelles. J.
Tontine..... J.
De S. Janvier. v^res. J.
Tontine..... J.

Suite du Jeudi 18.

Messieurs

Nau..... pp^lles. L.
Viageres.... M.
Tontine..... M.

Du Vendredi 19.

Boscheron... pp^lles. J.
Viageres .... J.
Patu.....Viageres. J.
Peinchein..... v^res. J.
Lempereur. pp^lles. H.
Viageres .... H.
.....
.....
.....

Du Samedi 20.

Messieurs

Delarue..... pp^lles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Gosley..... pp^lles. H.
Viageres.... H.
Lenoir..... pp^lles. F.
Viageres..... J.
Caron. ..... v^res. J.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 3 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 30 Avril.*

PAR la suppression des impôts mis pendant la guerre, des droits, la plûpart anciens, sur les Corps de Marchands & Artisans, sur les mines, les forges, les fonderies, la tisseranderie, la navigation des rivieres, les pêches, les mariages, diverses manufactures, les ruches, la brasserie, les boutiques, les magasins, les auberges, les couleurs, la cire, les peaux, les cuirs, le savon, les bêtes-fauves, les oiseaux, le beurre, le suif, les contrats, les moulins (qui payoient le *droit de vent*) &c, S. M. I. a vraiment travaillé pour sa gloire, rendu la vie à une portion de son Peuple, & racheté la moitié de son Empire. Les Annales de l'Europe n'offrent guere d'exemples d'une si grande réforme faite par un seul acte. Il n'y a peut-être pas un seul Etat en Europe où un pareil acte ne fût nécessaire & d'une nécessité pressante.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Mai.*

La liberté de la circulation & de l'exportation des grains a ranimé les espérances, les forces, & les travaux de la Nation. Les avances territoriales augmentent & assurent l'augmentation du revenu. La diminution des impôts concourt, avec la liberté du commerce, à la restauration de l'Etat. A mesure que l'on supprime des droits, la recette du Fisc paroît grossir; car le trésor a toujours des fonds considérables. L'économie dans les dépenses facilite & soutient ces heureux changemens. Enfin le crédit public se rétablit. Ce n'est pas à dire que les Frondeurs se taisent. Les Ordonnances ne suppriment pas les esprits chagrins & les ennemis du bien public & de la vertu.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 16 Mai.*

Il paroît fréquemment des Ordonnances qui proscrivent différentes sortes de monnoies. Dans un pays tel que l'Empire divisé & sous-divisé en une infinité d'Etats grands ou petits, les coins sont prodigieusement multipliés, & le commerce force de toutes parts l'introduction des especes étrangeres. A la faveur de ces circonstances, la contrefaction & le Fisc travaillent çà & là en finance avec assez de succès. La fabrique des fausses monnoies est une des meilleures des petits Etats: c'est par elle qu'ils se défendent contre les grands Etats qui écrasent leur commerce. Pendant ces chocs d'un pays avec l'autre, le Prince n'oublie pas ses Sujets: on met des monnoies au rabais d'abord, ensuite hors de cours: avec une bonne spéculation, il y a beaucoup de profit. On a

toujours d'excellentes raiſons d'opérer comme on le fait, mais le Peuple y perd toujours : que devient le commerce ? Il y a quelque tems qu'on avoit réduit ici les pieces étrangeres de 4 gros à 11 kreutzer ; de 11 kr. elles ont été baiſſées à 10 ; enfin elles viennent d'être défendues.

D'AUGSBOURG, *le 16 Mai.*

On a publié dans nos Provinces une maniere aiſée de faire du papier de Turquie, dans la vue d'occuper utilement les enfans & les vieillards & de décharger la caiſſe des pauvres de jour en jour plus inſuffiſante, quoique la bienfaiſance épuiſe ſes moyens. Multiplier les reſſources, c'eſt, dit on, répéter en quelque ſorte le miracle de la multiplication des pains : oui, ſi l'on faiſoit du pain avec du papier : mais quand le pain manque en effet, quand les ſalaires manquent, quand le débit manque à l'induſtrie, ces ſtériles travaux ne multiplient ni les pains ni les reſſources. Lorſque le Peuple n'a point de travail, ce n'eſt pas faute de talent & d'art, c'eſt qu'il ne trouve point de ſalaires. S'il n'y a point de moyen de le payer, vous lui offrirez en vain de nouveaux genres d'induſtrie : s'il y en a, vous n'avez pas beſoin de chercher des arts nouveaux pour lui faire gagner ſa ſubſiſtance.

DE CASSEL, *le 17 Mai.*

(*Quoique les détails de l'article ſuivant n'intéreſſent, pour la plûpart, que les Habitans du Landgraviat, nous ne pouvons nous diſpenſer de les publier, d'après des invitations que nous devons regarder comme des ordres abſolus*).

La Société d'Agriculture & des Arts a propoſé différens ſujets de Prix pour le courant de l'année prochaine. *Prix d'économie rurale.* 1°. Dix piſtoles pour la bergerie où il ſera né le plus d'agneaux à proportion du nombre de brebis. Un petit troupeau, pourvu qu'il ſoit au moins de cent têtes, aura le même avantage au concours que le troupeau le plus conſidérable ; attention ſans laquelle l'encouragement prétendu n'eſt qu'un préſent fait à ceux qui n'en ont pas beſoin. Le petit troupeau dont les progrès ſeront proportionnellement pareils à ceux d'un grand troupeau, aura la préférence. On aura ſoin de donner une note du nombre des bêtes à laine de chaque bergerie.

2°. Six piſtoles pour l'Agriculteur, Propriétaire, Fermier &c. qui aura recueilli le plus d'eſparcette, luzerne & autre fourage ſemblable, par une nouvelle entrepriſe ou une extenſion nouvelle de culture, dans un champ de 30 arpens au moins.

3°. Cinq piſtoles pour celui qui aura fait le plus de treffle d'Eſpagne commun. La quantité doit être évaluée par quintaux, vérifiée, conſtatée par des certificats.

4°. Quatre piſtoles pour celui des Habitans de la haute ou baſſe Heſſe qui a le plus d'abeilles.

5°. Cinq piſtoles pour celui qui, cette année, aura le plus recueilli de lin provenu de ſemences de Riga. Ce lin doit être préparé de la maniere ſuivante.

Une longue expérience a prouvé que l'uſage de tremper le lin dans les rivieres & les ruiſſeaux eſt nuiſible aux poiſſons & notamment aux écreviſſes ; que le lin s'y durcit & devient caſſant, par conſéquent difficile à filer & à travailler ; que l'écorce s'amollit, lorſqu'il reſte long-tems dans l'eau ; que ſouvent il eſt entraîné par des débordemens, & que s'il n'eſt perdu, on le voit ſouvent pourrir pour avoir été retiré trop tard de l'eau, & il contracte dans la bourbe un œil rougeâtre qu'aucun blanchiſſage ne détruit. Pour obvier à ces inconvéniens, on conſeille la méthode ſuivante. Dès que le lin eſt arraché, il faut l'étendre ſur un pré ou du gazon &c, avec les gouſſes qui contiennent les ſemences, par couches peu épaiſſes ; & on l'y laiſſe juſqu'à ce que la partie ſupérieure commence à blanchir & à ſe durcir, ce qui emporte quatre ou cinq jours, ſuivant le tems qu'il fait. Alors on le retourne avec un bâton, long de cinq aunes : on l'y laiſſe juſqu'à ce que la partie qui touche la terre devienne un peu verte & que celle de deſſus contracte un peu de dureté. On le retourne alors de nouveau. Lorſque la ſemence remue dans les gouſſes ou qu'elles commencent à s'ouvrir, on la retire & l'on a l'attention de ne pas la laiſſer ſur la terre qui en attireroit l'huile. On continue de retourner le lin comme ci-devant, particuliérement après la pluie, pour qu'il ne pourriſſe pas. Lorſque l'écorce ſe détache, ce qui arrive au bout de quinze jours ou de trois ſemaines, on le ſerre dans un

lieu sec. Comme cette méthode ne convient pas au lin de l'arriere-saison, on exhorte les Agriculteurs à cultiver celui du printems. Ceux qui auront plus de lin qu'ils n'en pourront préparer pour leur usage, pourront le porter au magasin nommé Agathoff où on le leur payera à un prix raisonnable.

Pour les métiers. 6°. Dix pistoles pour l'Ouvrier de Schmalcaden ou autre lieu de la Hesse qui aura fait les plus beaux ouvrages d'acier du pays. Il enverra à la Société des épreuves, chaînes de montre, épées, boucles, mouchettes &c. d'un aussi beau poli que les ouvrages d'Angleterre.

7°. Dix pistoles pour celui qui aura fabriqué le plus fin drap de laine.

8°. Cinq pist. pour le Tanneur qui aura préparé le plus beau dessus de soulier en peau de veau.

9°. Cinq pistoles pour celui qui aura apprêté le plus de cuir pour les semelles.

10°. Cinq pistoles pour le Tisserand qui aura fabriqué le plus de toile fine.

11°. Cinq pistoles pour le Tisserand qui aura fait le plus beau linge de table. On en enverra au moins vingt aunes à la Société, avec des certificats du Magistrat qui aura vérifié la quantité.

12°. Dix pistoles pour le Fabricant qui aura fait les plus belles étoffes pour habillemens, de laine ou de lin du pays, simples ou mêlées, comme camelot, calemande, droguet, ratine, flanelle &c.

13°. Dix pistoles pour celui qui aura fabriqué le papier le meilleur & qui ne soit en rien inférieur à celui de Hollande.

Pour la filature. 14°. Deux pistoles pour la plus grande quantité de fin lin.... 15°. Pour le fil de laine le plus fin... 16°. Deux pist. pour le fil le plus fin de coton. On enverra des certificats & des échantillons suffisans.

Pour le commerce. 17°. Une médaille d'or de la valeur de dix pistoles pour le Marchand Chrétien ou Juif qui aura le plus exporté d'étoffes du pays pour vêtemens.

Question que les Etrangers seront admis à résoudre. 18°. Médaille d'or de dix pistoles pour le meilleur écrit sur le sujet suivant: *Lequel des deux cours de l'argent, ou sur le pied de 20 fl., ou sur le pied de 24, est le plus avantageux au Landgraviat, tant pour l'intérêt public que pour l'intérêt particulier & pour les différentes branches d'industrie? Au cas que le taux de 24 fl. fût plus favorable que celui de 20 actuellement admis, quelles pourroient être les mauvaises suites politiques d'un tel changement, & quels seroient les moyens de les prévenir?* Les réponses (ainsi que les épreuves pour les autres Prix) seront envoyées, franches de port, à M. le Professeur Runde avant la fin de Décembre de cette année.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 20 Mai.*

Les Communes ont expédié beaucoup d'affaires avec la plus grande célérité; & les derniers efforts des Partisans des Américains n'ont eu aucun succès... Les prix des grains diminuent dans le Royaume; les fromens promettent une bonne moisson.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 20 Mai.*

Les traites de grains se multiplient de jour en jour. Notre commerce met à contribution Livourne, Gênes, la Sicile, la Caramanie, la Syrie, la côte d'Alger, tous les pays à bled avec lesquels il a des relations. Il en arrive des provisions de Narbonne pour l'intérieur du Royaume. La plus grande partie des cargaisons qui entrent dans notre Port est composée de cette denrée & d'huile. L'*Amitié*, le *S. Nicolas*, le *Rédempteur*, la *Marianne*, sont de retour de l'Amérique.

Du Poitou, *le 22 Mai.*

Les Paroisses de cette Province, où l'on a désarmé les Paysans, sont situées dans un canton couvert de bois fourrés, & de brandes épaisses & si hautes qu'un homme à cheval ne les surmonte pas. Les loups y sont si communs qu'on les entend toutes les nuits hurler autour des cabanes, c'est-à-dire, des métairies. Ils font tous leurs efforts pour pénétrer dans les bergeries mal closes. Qu'un chien couche dehors, il en est à coup sûr dévoré. Ils attaquent souvent les hommes. De tems en tems les Gentilshommes assemblent deux ou trois Paroisses & font

des battues générales. Quelquefois on met le feu aux brandes & aux bois qui viennent par tout sans aucun soin. Sans ces attentions, il faudroit bientôt abandonner entiérement le pays ; il ne seroit plus qu'un repaire de bêtes féroces.

Il ne faudroit pas beaucoup de vexations pour obliger les Habitans à céder la place aux ennemis de l'homme. Le régime prohibitif & fiscal n'a déjà que trop dévasté ce pays. Où l'on voyoit vers le milieu du dernier siecle, de gros villages, des Seigneurs opulens, un Peuple aisé, on voit à peine un triste hameau où la misere se réfugie après avoir erré à la suite de quelque pauvre troupeau. Dans tel endroit où l'on comptoit 50 familles, il ne s'en trouve aujourd'hui que trois ou quatre Il y avoit des vignes qui donnoient un très-bon vin : il n'en reste plus le moindre vestige. A peine la cinquantieme partie des terres est-elle cultivée, & quelle culture ! Les Paroisses sont à deux grandes lieues les unes des autres, & les métairies dispersées de loin en loin. On ne conçoit pas que des lieux si sauvages ayent été occupés, il y a un demi-siecle, par une Noblesse riche de la seule richesse du territoire.

L'arbitraire de la taille, ses accroissemens successifs & les rejets, une ligne de Bureaux tirée dans le pays pour travailler le commerce, ont détruit presque toute la Noblesse & la population. Vous parcourrez des plaines immenses de bruyeres, sans y trouver trace d'homme.

De Loudun, *le 23 Mai.*

La perception du droit de minage avoit été fort adoucie, dans cette Ville, un Boulanger l'affermoit *cent écus* de feu Madame la Marquise de Menou, Dame de Bois-Roger. Les Blatiers s'abonnoient avec le Fermier ; le commerce se faisoit à l'aise. A la mort de cette Dame généreuse, arrivée, il y a un an, notre Lieutenant de Police fit suspendre la perception, sous prétexte qu'elle n'avoit pas été publiée depuis long-tems & que le droit pouvoit être déclaré nul. Quelques mois après, elle a été autorisée & rétablie. Les gens chargés de la levée vont relancer dans toute la Ville les Vendeurs qui se cachent, comme s'ils faisoient la contrebande. Le commerce se détourne pour aller chercher l'immunité à Richelieu, ou une taxe plus légere à Chinon ou à Saumur. Le droit est ici d'un *quart de boisseau* par septier, pourvu que la vente soit au moins de six boisseaux, car au-dessous il n'est rien dû. Sur les bleds vendus à la fourniture, il y a 20 s. par 100 l. pour le *minage*, & pour le *levage* moitié ; desorte qu'aux prix actuels la fourniture paye 6 à 7. Rigoureusement perçu, le droit peut rendre *trois ou quatre mille livres*. Il se perçoit sur toutes les autres denrées, poisson, fruits, volaille, œufs &c.

La Ville a voulu ci-devant acquérir ce droit ; mais elle a trop peu de revenu pour se racheter de la servitude. Si elle étoit une fois affranchie, sa position attireroit un commerce assez considérable, sur tout quand les grands chemins seront rétablis & que la communication de Montsoreau & Cande sera plus aisée. Il y a apparence que la grande route d'Azay à Chinon sera conduite jusqu'ici : nous avons beaucoup de relations avec cette derniere Ville.

Le Bourreau leve un droit d'une écuellée sur le Marché ; il y a aussi la poignée en sus : livre & sous pour livre. On ne sçait pas pourquoi le Bourreau, par l'équivalent d'un droit seigneurial ou d'un impôt, prend la subsistance & la vie des bons Citoyens. Cet Officier-là est assez inutile ici.

Dans l'état actuel des choses, si les grains retomboient aux prix où ils étoient, il y a quinze ou vingt ans, il n'y auroit bientôt pas une charue dans nos campagnes. L'augmentation des impôts, l'accroissement de toute espece de charges, le haussement des baux plus forts de moitié au moins qu'à cette époque, exigent que les bleds ayent une bonne valeur. Ils coûtent trop cher pour être vendus à vil prix. Il y va du salut des Peuples que la liberté du commerce soutienne, dans les bonnes années, le froment à 260 à 300 liv. la fourniture. A ce taux, tout le monde peut vivre. A celui de 96 à 120 liv. où ils ont été, bientôt il n'y auroit pas un jour de vie assuré pour personne.

Il est de fait que depuis le rehaussement du prix de la denrée, il y a moins de pauvres.

Depuis le rehaussement de la denrée, les journées & la main-d'œuvre ont haussé. Le Journalier qui ne gagnoit que 6 à 8 s. en gagne 10 & 12.

Le bon prix étoit nécessaire, il a été généralement utile. Il faut semer de l'or pour recueillir du bled.

Nous voyons ici plusieurs Fabriques dans l'état où nous avons vu l'Agriculture faute d'avances. Celle des dentelles qui occupe les femmes du Peuple, est bornée, parce que le trafic en est dans les mains de trois ou quatre petits Marchands. Un Entrepreneur assez riche pour acheter des fils plus fins que ceux de Bailleul & tels que ceux de Haarlem, & pour attirer quelques Ouvriers industrieux capables de mettre sur un meilleur pied ce genre d'industrie, monteroit ici un bon commerce. Nos femmes ont de l'adresse & du goût.

Une Fabrique de toile seroit aussi un établissement avantageux. Elle employeroit des chanvres & des lins de Moncontour, Saint-Jouin-les-Marne, Orvault, les meilleurs qui se recueillent au loin. Les femmes de la campagne s'occuperoient à la filature.

Mais il faut des capitaux considérables, & si nous avons quelques maisons aisées, il y en a très peu d'opulentes. Il y a peu d'émulation sans doute; l'émulation est où est le profit; le profit est le fruit des avances & des débouchés. En général, on est prévenu ici contre les nouveaux établissemens qu'on regarde comme ruineux: c'est un préjugé fort naturel aux pauvres.

Il seroit facile de rapprocher de nous la culture du chanvre. Entre Moncontour & cette Ville, il y a des marais à dessécher: ce terrein & les rives des principaux ruisseaux qui les traversent produiroient du chanvre & du lin aussi bons que ceux de Moncontour, Saint-Jouin &c. La nature fait des friches où la pauvreté broute: l'art & la richesse font les champs où les hommes naissent heureux.

Nous avons quinze ou vingt Maîtres Sergers qui ne sçavent fabriquer que de grosses serges, parce que chacun d'eux n'est pas assez aisé pour aspirer à des étoffes plus fines, comme à Richelieu. Leur industrie est restreinte à la médiocrité de leur fortune.

Si nous avions le moyen d'étendre la culture des fruits & sur-tout des prunes de Sainte Catherine, ainsi que d'établir des fours & des cuiseuses dans nos campagnes, nous partagerions un bon commerce avec Chinon & Saumur. Dans cette derniere Ville, il y a beaucoup de bonnes Maisons commissionnaires en grains, vins, eaux de-vie, fruits, quincaillerie, toiles &c. Sa communication par la Loire avec Orléans, Nantes &c. rend son commerce très florissant. Des Villes voisines & des campagnes, tout se porte à Saumur. Ses Marchés du Samedi sont très-considérables. Un grand débouché fait sa fortune.

De Tours, *le 24 Mai.*

Par des lettres du pays bas de la Loire, nous apprennons que, pendant que la sécheresse détruisoit les récoltes de notre Province, une pluie abondante & froide, versée par des nuages venus du nord, a causé une perte énorme dans l'Anjou & le Saumurois qui en fait partie. La plûpart des vignes ont été gelées.

De Sens, *le 25 Mai.*

Depuis le commencement du courant, les grains ont généralement baissé de prix dans les Marchés du Senonois.

De Nancy, *le 26 Mai.*

Un Arrêt du Conseil d'Etat du 7 Mai a suspendu la perception des droits sur les grains & farines tant à l'entrée que sur les Marchés de cette Ville & de Pont-à-Mousson.

La Cour Souveraine a, par un Arrêt du 12, arrêté la levée du droit de coupelle sur les grains qui se vendent aux Halle & Marché de cette Ville, & ordonné que les Officiers Municipaux & le Commandeur de S. Jean représenteront les titres en vertu desquels ils perçoivent ces droits.

Les prix des grains diminuent.

De Nantes, *le 28 Mai.*

La mer a versé des bleds en abondance dans notre Port. Il y avoit eu dans les prix un renchérissement subit & fort. Toutes les sortes de grains baissent actuellement. Il en est de même à Saint-Malo, à Dinan &c. Il est arrivé des parties considérables de seigle de Suede, d'autres de Konisberg, Riga, Hambourg, Amsterdam.

Avec de beaux fromens, nous ne sçavions pas faire des farines pour les Colonies & nous faisions travailler pour leur approvisionnement les moulins de Montauban, de Nérac & de Moissac. Il étoit établi que les farines de Bordeaux étoient les seules capa-

bles de soutenir le voyage de Guinée & le trajet de l'Amérique. Le sieur Mellinet a travaillé à détruire ce préjugé, par une Manufacture montée suivant les regles de la mouture économique. Il est constaté par les certificats de plusieurs Négocians que ses farines ont soutenu, les unes sept mois, les autres dix-sept mois de mer; & que rapportées de l'Amérique, elles étoient aussi bonnes, aussi friables que quand on les avoit embarquées.

Le navire, la *Suzanne-Elizabeth*, Armateur M. Lieutaud de Troisville, dernièrement arrivé du Port-au-Prince, est reparti pour la même destination. Le *Louis-Marie* est revenu de Saint-Marc. Départ de navires, la *Cigale* pour le Cap, le *S. Jean-Baptiste* pour Guinée, le *Jean-Marie* pour le Port-au-Prince, le *Dugué-Trouin* pour le Cap, la *Félicité* pour Guinée, le *Célebre* pour la Martinique, le *Maquimbe* pour Guinée. Le *Bourbon*, Armat. Mrs. Teissier & Galipeau, est en charge pour la Martinique & la Guadeloupe.

Le vaisseau, la *Sainte-Anne*, armé par Mrs. Beaugeard & de Segrais, est arrivé de Bourbon à l'Orient le 18 de ce mois.

De Paris, *le* 31 *Mai*.

Pendant les deux premieres semaines du présent mois, la diminution du prix des grains a eu lieu dans la plûpart des Marchés des Généralités d'Alençon, Alsace, Amiens, Bourges, Bourgogne, Flandres, Haynaut, Limoges, Lyon, Moulins, Orléans, Paris, Provence, Riom, Rouen, Soissons, Tours. Dans la Généralité de Paris, sur *vingt deux* Marchés considérables, il y en a eu *quatorze* où ils ont baissé, *trois* où il y eu augmentation, *cinq* où ils n'ont pas varié.

Des Citadins qui n'ont jamais élevé leur tête au-dessus du bourbier des Villes ont vu dans ce bourbier que le mauvais succès des grains de Mars, la perte des foins, la disette de fruits n'avoient aucune influence sur les prix de la principale subsistance de l'homme. Il faudra leur apprendre, quand ils voudront écouter, qu'il se consomme du pain d'orge, de seigle du printems & autres grains de la même saison; que quand l'avoine manque, & avec l'avoine le foin, il faut bien donner d'autres grains au bétail; que si le bétail est mal ou chérement nourri, ainsi que la volaille, il y a moins de subsistances du moins à la portée du Peuple; que quand on a moins de fruits & autres denrées à manger, on est obligé de manger plus de pain; que le Cultivateur qui a perdu un genre de récolte doit se récupérer sur l'autre; & que toutes ces causes font nécessairement augmenter la consommation & le prix du bled froment & du seigle.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prospectus de la Gazette des Arts & Métiers.

Les détails des Arts & Métiers sont tellement multipliés, & il est si intéressant de les rendre d'une maniere suivie, que l'on sera persuadé de la nécessité de rassembler sous un même point de vue tout ce qui peut les concerner directement ou indirectement.

L'exposé du plan que l'on se propose de suivre en fera mieux sentir l'importance que tous les autres détails dans lesquels on pourroit entrer.

La Gazette sera divisée par ordre de matieres. Elle indiquera, 1°. les meilleures méthodes & les meilleurs procédés des différens Arts & Métiers d'après des expériences bien constatées.

2°. Les établissemens nouveaux, les entreprises, Manufactures & Fabriques actuelles, les découvertes & inventions, les modes les plus nouvelles & généralement tout ce qui peut intéresser & plaire concernant les Arts & Métiers.

3°. Les essais, découvertes, inventions & procédés les plus essentiels des Artistes étrangers.

4°. Le goût dominant des différentes Nations, soit sur les objets de premiere nécessité, soit sur les objets de luxe & de mode, afin de procurer aux Artistes & Gens de Métier François la facilité des spéculations de la confiance du travail.

5°. Les prix & la qualité des matieres & denrées destinées aux Arts & Métiers, ainsi que la maniere la plus prompte, la plus sûre & la moins dispendieuse de se les procurer.

6°. Les secrets, remedes & découvertes qui peuvent intéresser l'humanité, quand

une fois le bon effet en aura été reconnu & constaté (1).

7°. Elle annoncera aux Artistes & Gens de Métier ou Profession les avis & demandes du Public.

8°. Les réponses & avis des Artistes & Gens de Métier au Public.

9°. Les Réglemens essentiels, Arrêts & Sentences rendus soit à Paris, soit dans les principales Villes du Royaume, concernant quelqu'Art, Métier & Profession que ce soit.

10°. Les anecdotes anciennes & nouvelles en faveur des Arts & Métiers, & l'on s'empressera d'y citer les traits qui feront honneur aux Artistes & Gens de Métier relativement à leur Profession & même à leurs sentimens & à leurs mœurs.

Enfin cette Gazette traitera de tout ce qui peut avoir rapport aux Arts & Métiers auxquels elle sera uniquement & entiérement consacrée. L'on n'épargnera ni soins ni dépenses pour la rendre utile à toutes sortes de personnes, & l'on ose esperer que les personnes instruites & désintéressées, les bons Patriotes enfin voudront bien ne pas se refuser à l'invitation qui leur est faite de communiquer leurs lumieres & leurs connoissances sur les objets les plus essentiels. Sans rien diminuer de l'obligation particuliere qu'on leur en aura, on croit pouvoir leur observer que c'est le Public qui retirera les premiers avantages de leur bonne volonté.

La Gazette contiendra 8 pages d'impression grand in 8°.

Elle paroitra le Lundi de chaque semaine, & pour la premiere fois le Lundi 3 Juillet prochain. Le prix de la souscription est de 15 livres, franc de port, par tout le Royaume.

Le Bureau général est à Paris, rue des Deux-Portes S. Sauveur, au Bureau Royal de la Correspondance Générale où l'on recevra les abonnemens & les avis. On peut en outre s'abonner partout où l'on jugera à propos, soit en remettant le prix de la souscription, *franc de port*, aux Bureaux des Postes, soit en s'adressant aux Bureaux de Correspondance que l'on a établis dans les principales Villes du Royaume & en affranchissant le port des lettres & de l'argent.

On inscrira gratuitement tous les avis, soit des Artistes, soit des Particuliers; mais on ne fera aucun usage des avis anonimes. Les lettres non-affranchies resteront au rebut.

(1) *On préférera ceux qui auront un rapport plus direct avec les maladies particulieres aux Gens d'Arts & Métiers. On indiquera sur-tout les meilleurs préservatifs.*

II.

Turneps.

M. Gravey a présenté à la Société d'Agriculture de Rouen un gros navet ou *turnep*, venu de graine Angloise qu'il avoit semée dans sa Terre au Pays de Caux. Il pesoit neuf livres & demie, & avoit neuf pouces de diametre & sept pouces & demi de long. Il étoit de l'espece à peau rouge & terminée comme les *raves* ou *rabes* du Limousin, par une queue de rat grosse comme le petit doigt. On l'a conservé dans la cave, enfoui dans du sable, & vers la fin de Février on l'a mis en terre. Mais comme on l'avoit étêté de trop près, il n'a pu jetter que des tiges latérales, foibles, & qui n'ont donné qu'une once de graine. On a semé cette graine dans un potager; l'extrême sécheresse en a retardé la germination de près d'un mois, & le peu de plantes qui ont échappé ne sont parvenues qu'à la grosseur de quatre pouces de diametre. On en conservera de plus gros pour donner graine en 1776.

Au reste, cette espece de navet est très-tendre & facile à cuire: si elle ne parfume pas le potage, du moins ne le défait-elle pas. Le goût n'en est pas désagréable. Ce turnep est un peu plus sujet à souffrir de la gelée que ne le sont nos navets mous que nous faisons manger aux vaches. D'ailleurs comme il croit hors de terre, il est plus immédiatement exposé au froid, ainsi qu'aux ravages des animaux.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 24 Mai 1775, au Samedi 27 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 21 l. 10 s., 26 l. 10 s. à 32 l. 5 s. *le septier*; le seigle, de 19 liv. 10 s. à 20 l.; l'orge, de 13 liv. 10 s., 14 à 14 l. 10 s. Le froment au Port de la Grève, de 30 à 32 l.; le seigle, de 18 l. 10 s. à 19 l.; l'orge, de 13 à 14 l. 5 s. aussi *le septier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 24 Mai 1775, au Samedi 27 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 à 20 l.; *id.* à la Greve, de 16, 17 à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 30 Mai 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 25 à 26 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 31 Mai 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	721	15	marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. . .			once.
31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . .			marc.
20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			marc.
gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 31 Mai 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon *Pâques*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 29.*	*Mardi 30.*	*Mercredi 31.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1912 ½ 15 . .	1915 17 ½ . .	1920 . . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	410	412	412 . . . .
Rescriptions . .	7 ¾ 7	7 7 ¾	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½ 1 ¾ . . .	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	1	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 22 Mai.		Du Mardi 23.		Du Mercredi 24.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Creuzé..... pp^lles.	F.	Desplaces... pp^lles.	F.	Boutray..... pp^lles.	L.
Viageres....	G.	Viageres	F.	Viageres....	L.
Tontine.....	G.	Tontine.....	J.	Tontine	L.
Certain..... pp^lles.	J.	Vieillard.... pp^lles.	J.	De S. Janvier. v^res.	J.
Viageres.....	J.	Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
Tontine.....	J.	Tontine.....	J.	.....	
.....		Cauchy..... pp^lles.	G.	.....	
.....		Viageres....	G.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	
.....		Deschapelles. v^res.	J.	.....	
.....		Perpétuelles.	J.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 7 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 2 Octobre.*

APrès avoir rompu l'Association des Saporowiens & dispersé ces Peuples, le Gouvernement a voulu en détruire le nom par une Ordonnance. On reproche à ces Cosaques d'avoir affecté l'indépendance jusqu'à servir les *ennemis naturels* de l'Empire, c'est-à dire ceux que crée une fausse politique; d'avoir envahi ou parcouru des déserts sans culture, sans Habitans, sans Propriétaires, au delà de ceux dans lesquels il leur étoit prescrit de se renfermer; de n'avoir vécu que de brigandage au milieu de l'Agriculture qu'ils fondoient; d'avoir tenté d'enlever ou de gagner une foule d'Habitans de la Russie mineure pour cultiver leurs terres, & d'avoir réussi au point que l'on y comptoit déjà cinq mille Colons qui n'avoient pas quitté leur ancienne Patrie par l'ennui du bonheur. Il est à desirer que cette entreprise qui tendoit à les civiliser, à les retirer du brigandage, à les soumettre aux loix de l'ordre, à les fixer par la propriété, à tirer une Province du néant, ne s'évanouisse pas avec eux. Ils faisoient avec succès ce que le Gouvernement pourra faire de plus avantageux & avec des instrumens moins propres à la terre dont ils étoient les enfans. Cette terre multiplioit la population indigene & qui n'adoptera peut être pas un Peuple étranger, leur fournissoit peu à peu les fonds des différens genres d'avances pour étendre leur culture & acquérir une vraie Province à l'Empire; avances qu'un Souverain ne peut pas faire sur un territoire considérable, quelque riche qu'il paroisse, pour soutenir des guerres triomphantes, donner des fêtes pompeuses, construire de magnifiques palais. S'il a le moyen de faire quelques *avances physiques* de Souveraineté & d'utilité commune, il faut qu'il les porte aux débouchés en facilités, aux communications en commodités, aux stations en salubrité. Mais il a toujours en son pouvoir des *avances morales*, au moyen desquelles son Peuple en s'enrichissant, l'enrichira: ces avances sont économie, vigilance, instruction, équité, liberté &c. Vingt millions de septiers de grains étoient, dans un Empire, enviés, policés, réglémentés, immobiles, mangés des rats & des charançons: un Edit de liberté paroît: une autorité vigoureuse le maintient, ils s'ébranlent, circulent, se vendent, & cette *avance morale* du Souverain a mis 240 millions dans le vrai trésor de l'Etat, non en caisse, ce qui ne seroit rien, mais en semailles qui rendent six pour un.

Les chaleurs excessives & la sécheresse avoient occasionné des épizooties parmi les bœufs & les chevaux dans ce Gouvernement & celui de Novogorod. La beauté actuelle de la saison & des précautions sages en ont arrêté le cours. On assure qu'il en regne encore dans la Finlande.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 11 *Octobre.*

Les impositions indirectes qui consommeroient l'ouvrage des fléaux que ce Royaume a essuyés, si on l'abandonnoit à leur action, trouvent de grands obstacles à s'établir, & l'on reconnoît de grandes erreurs dans le calcul anticipé de leur produit. Chacun se croit lésé par la repartition arbitraire & disproportionnée de tant d'Excises destructives par elles-mêmes. Il est question d'enclorre cette Ville afin de l'investir de Commis & de la tenir sous le blocus jusqu'à sa chûte.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 11 *Octobre.*

L'heureux succès de la péche du hareng s'est maintenu & même accrû sur la côte de Scanie. Le poisson s'avance en épaisses colonnes, suivies d'animaux marins qu'on ne voit pas ordinairement dans ces mers & qui sans doute poursuivent les harengs pour les dévorer.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 14 *Octobre.*

Le commerce du bois de charpente vient d'être réprimé par une nouvelle Ordonnance. Les Patrons des bâtimens qui ameneront de ce bois, ne pourront en vendre en détail que pendant les premiers jours qui suivront celui de leur arrivée; après lequel terme ils le vendront aux Charpentiers privilégiés, sinon il sera déposé dans les magasins publics pour être vendu à l'enchere. Les Menuisiers qui acheteront des planches & des solives, ne pourront les employer à de gros ouvrages. Les Charpentiers qui en auront acheté en gros, ne pourront en débiter en détail. Ainsi au moyen de cette chaîne de priviléges, toutes les parties se trouvent enchaînées, gênées & blessées; chaque privilége porte sa peine, & tout le fardeau tombe sur les barques qu'elle brise & les plantations qu'elle écrase. Il est vrai que les contraventions traînent à leur suite de fortes amendes.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 19 *Octobre.*

Comme il regne en divers endroits des épizooties dangereuses, le Magistrat a défendu d'introduire dans le territoire des bœufs, veaux &c, sans qu'on justifie des lieux d'où ils viennent, de leur santé &c. &c. &c.

De Vienne, *le* 19 *Octobre.*

La sévérité des Ordonnances contre ceux qui font la contrebande du tabac, devient souvent entre les mains de leurs bas Exécuteurs une atroce barbarie. Nous venons d'en voir un exemple. Les coupables Commis ont été punis, non comme on punit en quelques endroits, par une vraie récompense, par une translation d'un lieu à un autre, d'un poste inférieur à un poste supérieur, mais par le cachot & la condamnation à des travaux publics. Si l'on trouve que le crime n'est pas encore assez sévérement puni, du moins n'est-il pas couronné & encouragé.

ITALIE.

De Rome, *le* 11 *Octobre.*

Dans la crainte habituelle où nous sommes de mourir de faim au milieu de la surabondance, il a fallu attendre que les magasins de nos Provinces fussent surabondamment pourvus, avant de permettre l'exportation d'une partie du superflu qui nous restera. Cette portion libre a été fixée à vingt mille roubies dans la Marche d'Ancone & l'Etat d'Urbin. La roubie pese 180 livres de France.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Octobre.*

La nuit du 20 au 21 & le jour suivant, une violente tempête (Ouest-Sud-Ouest) a brisé, endommagé, jetté au large, un grand nombre de bâtimens aux environs de Ramsgate, Portsmouth, Deal, Sandwich &c. Il est en même tems tombé une pluie très abondante. Il y a beaucoup d'arbres arrachés dans le territoire de Canterbury & autres. A Douvre, la mer a été prodigieusement haute &c.

Depuis long-tems les bleds reſtent aux prix où ils étoient deſcendus. Il y a des cantons où ils augmentent.

On mande de Cumberland que la récolte des patates a été la plus belle qu'on y ait jamais eue. Dans la Paroiſſe d'Irthington, un Cultivateur a recueilli 450 boiſſeaux de Wincheſter ſur un terrein qui n'avoit pas une acre d'étendue.

Nous apprennons de Belford que M. Tindale, Cultivateur des environs, a fait, cette année, deux récoltes d'orge dans le même champ, la premiere à la fin de Juillet & la ſeconde en dernier lieu. Il fit ſes ſecondes ſemailles bientôt après pendant la grande ſéchereſſe. On aſſure que ſa derniere récolte n'eſt pas fort inférieure en qualité à la premiere.

Il a paru, en faveur du ſyſtême de Finance dominant, un Pamphlet intitulé: *Taxation n'eſt pas Tyrannie.* On a cru ne pouvoir mieux le refuter que par la définition que Johnſon donne de l'Exciſe dans ſon célébre Dictionnaire. *Exciſe : a hateful tax levied on commodities and adjug'd, no by the commun Judges of property, but by wretches hired by thoſe to whom Exciſe is paid.*

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 21 Octobre.*

L'importation des grains & de l'huile a été aſſez conſidérable, dans le courant du préſent mois. La Compagnie d'Afrique ſoutient toujours avantageuſement ſon privilége... Les Négocians de ce Port viennent d'être obligés, par un Arrêt du Conſeil du 19 Septembre, de faire les déclarations de leurs marchandiſes dans la forme preſcrite pour les autres Ports & conformément aux Réglemens rendus ſur cette matiere. Ils prétendoient n'être pas tenus d'y comprendre la quantité & le poids de chaque marchandiſe, ainſi que le nom de ceux pour le compte deſquels elles arrivent, ce qui en effet eſt très-conforme aux intérêts du commerce, mais non aux principes de la Régie.

De Montpellier, *le 23 Octobre.*

On écrit de Saint-Gilles, d'Alais, de Cette &c. que les pluies ont gâté une bonne partie des vendanges. En général, on craint que la qualité des vins ne ſoit pas excellente. A Saint-Gilles, il y a beaucoup de vin rouge, très-peu de muſcat; cette derniere eſpece ſera chere, mais bonne, à ce qu'on aſſure. On a particuliérement remarqué dans ce canton que les Vendangeurs, les Charretiers, toute la main-d'œuvre, ont exigé des ſalaires fort hauts; & les Propriétaires qu'on a ſi ridiculement dépeints comme des Maîtres tyranniques qui peuvent & veulent toujours retenir une portion de la vie du Journalier, ont reçu la loi. Les hommes employés à la vendange ont gagné juſqu'à 40 ſous, les femmes 20 &c. On craint que le prix de la denrée ne réponde pas aux frais de culture & de récolte... Dans les Cevennes, les châtaignes n'ont jamais donné les plus belles eſpérances que cette année... L'eau-de-vie a baiſſé à Pezenas: elle y valoit en dernier lieu 19 l. le quintal.

De Villeneuve-lez-Avignon, *le 23 Octobre.*

La récolte du vin a été très-abondante, quoique la vendange ait ſouffert du déchet par les pluies. Les tonneaux ont manqué généralement. Tavel a fait auſſi beaucoup de vin, mais on n'oſe rien aſſurer ſur la qualité... Le millet noir fournira du pain tout l'hiver à nos Payſans. Les châtaignes, ſupplément au pain pour le pauvre, ſont à très-bas prix. L'olivier promet une très-belle récolte... Nous mettrions cette année au nombre des plus heureuſes, ſi nous n'avions eſſuyé des fievres malignes, une petite-vérole, & autres maladies très funeſtes. Nous deſirons le vent du nord, très-néceſſaire, ſuivant un ancien proverbe, à la ſalubrité de ce pays... Nous éprouvons les contre-coups de l'épizootie qui déſole le Haut-Languedoc. La viande eſt exceſſivement chere, & nous payons en ſus la taxe de l'équivalent, après nous en être rachetés. La vérification des doubles emplois porteroit, ſeule, aſſez loin la réforme dans la Finance.

De la Rochelle, *le 24 Octobre.*

La vendange a trompé l'eſpérance de la plûpart des Propriétaires: ils attendoient autant de vin que l'année derniere; mais

dans la plûpart des vignobles à une lieue à la ronde & particuliérement sur les côtes où l'on a été le mieux traité, on a récolté un bon tiers moins qu'en 1774, un peu moins qu'une *demi vinée* très-médiocre. Nous appellons demi-vinée commune, quand chaque quartier de terre contenant six mille seps, donne deux tonneaux ou huit barriques, chacune de 32 veltes. Il n'y a, cette année, que 4 à 5 barriques dans les cantons les plus heureux, 2 ou 3 & moins dans le reste de la Province.

Le vin est à peu près de la même qualité que celui de l'année derniere & ne rendra pas plus d'eau-de-vie. Pour que le Cultivateur pût se détermicer à brûler, & retirer un prix passable de sa récolte, il faudroit que l'eau-de vie montât à 162 l. les 27 veltes. Nous parlons du Cultivateur qui a été le plus favorisé ; car pour les autres, c'est une année perdue, si l'on en excepte leur consommation.

L'eau-de vie est montée à 146 l. (à Cognac). Si elle s'élevoit à 162 l., il seroit à craindre que les Consommateurs ne se tournassent entiérement vers l'eau-de-vie de Barcelonne, qui, inférieure en qualité, est toujours à bas prix. Il y a quelques années que des Spéculateurs ayant fait excessivement hausser les nôtres, ils intéresserent singuliérement les Consommateurs à celle de Barcelonne, & depuis lors non seulement ce commerce a suivi son cours, mais il a décrédité nos eaux-de vie en les altérant avec celles-là. Il n'y a pas cent ans que les Espagnols ne sçavoient pas même fabriquer cette liqueur ; mais à cette époque, celle d'un impôt & d'un réglement, ils débaucherent les Bouilleurs les plus intelligens du Languedoc & de la Saintonge. Il n'y a pas plus de vingt ans que leurs eaux-de vie étoient encore d'un goût très-insupportable ; mais ils les ont considérablement améliorées, à mesure que le commerce intérieur de notre denrée a souffert plus d'atteintes fiscales, & décliné. On craint enfin la ruine totale de ce commerce, depuis que la quotité des droits dépend des degrés d'un instrument, d'un aréometre dont les rapports & la justesse ne sont point constatés ; dont les indications tiennent à la température variable de l'air, à la maniere de l'employer, à mille circonstances toutes plus légeres ; dont enfin la moindre infidélité convertit une *eau-de vie simple* en *eau-de-vie double* (expressions de finance inconnues dans le commerce), c'est-à-dire une eau-de-vie qui ne doit qu'un droit simple en eau-de-vie qui doit un droit double &c. &c. &c.

Nos fromens se soutiennent à 19-20 pistoles, le tonneau de 42 boisseaux, pesant de 2300 à 2350 livres, poids de marc. La livre de bled est donc tout au plus de 1 sou 9 den. : le pain Bourgeois est taxé à 2 s. 6 d. Il s'est fait beaucoup d'achats à Marans par spéculation, sans parler des ordres qui ont été remplis. On ne croit pas qu'il y ait de fortes variations dans les prix.

EXTRAIT d'une Lettre du Limousin, le 26 Octobre.

» Il ne seroit pas juste de prendre l'éloge » donné à des réformes dans l'administra- » tion d'un mauvais établissement, pour » l'éloge de l'établissement même. Cependant cette distinction auroit été faite fort » à propos dans votre dernier article de la » *Haute-Auvergne*. Vous n'ignorez pas ce » qui a causé le dépérissement & presque l'extinction de la race des chevaux » dans nos Provinces. Avec une institution » qui combat directement la propriété, tout » ce qu'on peut faire mieux, c'est d'adoucir un moment le mal qu'elle fait. La Jurisdiction inquisitoriale, prohibitive, coercitive, les dégoûts donnés par l'exercice » de cette Jurisdiction, l'obligation de livrer ses bêtes à telle autre arbitrairement » donnée par une main étrangere, la proscription des bons & sains étalons du pays, » seuls propres à faire la belle race indigene, la défense de faire des mulets, portée » comme si elle donnoit de quoi élever & » attendre des chevaux, la confiscation des » jumens à bidets, comme si l'on pouvoit » obliger tous les hommes à être de la même taille, & les droits & mille & mille » autres abus, que pensez-vous que tout cela » produise ? La ruine, quoiqu'on fasse d'ailleurs, la ruine tôt ou tard. En louant le » zele qui mérite d'être loué, il convient, » permettez-moi de vous le dire, M., il » convient de remarquer que la matiere réglementée doit périr sous la main même » qui veut la redresser de force. Il n'y a prétexte ou raison de bienfaisance ou de prospérité future qui puisse disposer impuné-

» ment des droits & des intérêts particu-
» liers. Il n'eſt pas plus donné à tout le
» monde de ſe procurer de beaux chevaux
» que des habits de pourpre & des tapiſſe-
» ries des Gobelins. L'ordre eſt que chacun
» faſſe dans ſa ſphere ce qu'il peut ; c'eſt à
» nous à meſurer notre propre ſphere ; on
» ne fait vraiment ce qu'on peut, que
» quand on peut faire ce qu'on veut : c'eſt
» ainſi que l'Etat va sûrement à la proſpé-
» rité. Le Propriétaire a ſa juriſdiction in-
» violable : c'eſt à lui à choiſir ſon étalon
» comme ſa ſemence, ainſi du reſte. Qu'il
» ſelle, bride, attelle ſes cochons, s'il le
» veut, il en ſera puni par le diſcrédit, &
» ſa folie ſera bientôt diſſipée. S'il ſeme
» des graines d'ortie au lieu de graines de
» chanvre, il en ſera puni par la non-va-
» leur & des pertes, il s'éclairera & ſe re-
» formera. Mais un régime violent détruit
» de toutes parts & ſans reſſouce. J'eſpere,
» M., que vous prendrez en bonne part &c.

De Moulins, *le 27 Octobre.*

Les prix des grains ont conſidérablement baiſſé dans ce pays d'un Marché à l'autre. Le Cultivateur commence à s'en alarmer.

De Nantes, *le 20 Octobre.*

Les Capitaines arrivés de Terre-Neuve à Saint-Malo, ont rapporté qu'ils avoient eſſuyé à la côte des tems très-orageux, & que les effets en avoient été déplorables. Le *Victor*, les *Bons-Amis*, le *Lys*, le *Neptune*, la *Suzanne*, l'*Eſcarboucle* ont été briſés. Ces navires étoient ſur le point de revenir en France avec leurs chargemens de morues. Une partie des équipages & des cargaiſons a été enſevelie dans les flots.

Les eaux de la Loire, dont nos Navigateurs ont coutume de s'approviſionner, ſe trouvant mauvaiſes, de mauvais goût, de mauvaiſe odeur dans une circonſtance très-intéreſſante, MM. Bonamy & Geffray, Docteurs en Médecine, ont examiné avec attention ſi les eaux de la Sevre ne pourroient pas ſuppléer à leur défaut. Puiſées à une demi-lieue au-deſſus de l'embouchure de cette riviere, elles ont paru de bonne qualité, ſans aucun minéral, ſi ce n'eſt peut-être un peu de fer qui ne nuit point à leur bonté, & ſuffiſamment convenables pour la boiſſon des Navigateurs. Il eſt reconnu qu'elles blanchiſſent très-bien les linges à l'aide du ſavon, & que les pois & les feves s'y cuiſent parfaitement. Pour empêcher leur corruption & les rendre plus ſaines dans la traverſée, ces Médecins conſeillent de parfumer les tonneaux avec la vapeur du ſoufre avant de les y renfermer, de mettre dans chaque barrique d'eau un peu d'acide vitriolique ou marin, ou une à deux pintes de bon vinaigre, d'aciduler ces eaux avant de les boire en mer avec des ſucs d'orange & de limon, ou un peu de vinaigre ou quelques gouttes d'eſprit acide.

Arrivée de navires : le *Boynes*, la *Dauphine*, la *Ville de Rennes*, des Iſles. Départ : la *Marie Chérie*, le *Prince-Noir*, pour Guinée. Navires en chargement : l'*Algonquin*, Arm. MM. Corperon & Courtois, pour S. Marc & le Port-au-Prince ; l'*Antoinette*, Armat. MM. Boiſviolette & Genevois, pour Léogane ; le *Georges*, Armat. M. Richard, pour le Port-au-Prince ; le *Comte de Buffon*, Armateur M. Moſneron Dupin, pour les Cayes.

Le ſucre blanc, 1e. qualité, eſt deſcendu à 62-64. Le ſucre brut, fin, eſt à 36 l. ; le café, de 8 à 11 ſ. la livre ; l'indigo fin, 8 l. ; le cacao, 11 ſ. ; le coton, 205 à 215 liv. le cent. Les vins de Vallet, 1e. qual., ſont deſcendus à 110-120 liv. le ton. L'eau-de-vie vaut 125 l. les 29 veltes.

(*A Bordeaux, ſucre blanc, 1e. qual., 58 à 60 l. ; brut, 1e. qual., 35 à 36 ; indigo bleu & violet, 11 l. 10 ſ. à 12 l. ; .... fin cuivré, 8 l. 8 ſ. à 8 l. 10 ſ. ; café, 8 à 11 ſ. ; cacao, 10 ſ. à 10 ſ. 6 d. ; coton, 180 à 210 l. L'eau-de-vie à 145 l. les 29 velt.*).

(*A Dunkerque, ſucre brut, 34 à 35 liv. ; café, 9 à 11 ſ. ; coton, 220 l. ; eau-de-vie, 25 à 26 patards le pot ; morue nouvelle en ſaumure, 68 à 70 l., & en ſel ſec, 76 à 78 l. la tonne*).

De Metz, *le 30 Octobre.*

La baiſſe du prix des grains devient effrayante pour ceux qui calculent ce qu'ils coûtent au Cultivateur en frais, en fermages, en impôts & charges de toute eſpece. Par la derniere taxe, le pain blanc eſt à 1 ſ. 11 den. ; bis-blanc à 1 ſ. 8 den., bis à 1 ſ. 2 d. la livre.

D'AMIENS, *le 30 Octobre.*

La nuit du 19 au 20 & celle du 22 au 23, la Picardie & l'Artois ont essuyé des ouragans très-impétueux, venant du Sud-Ouest. Le second a fait infiniment plus de dégât que le premier. On a observé à Arras que du 16 à 11 heures du soir, au 23 à 11 heures du matin, le barometre a varié de 27 p. 3 lig. & demie à 28 p. une demi-ligne. Ces ouragans charrioient des nuages très-épais qui verserent beaucoup de pluie : on entendit le tonnerre gronder à la suite de quelques éclairs très foibles.

Par une Ordonnance de M. l'Intendant, rendue le 18, en conséquence des ordres du Ministere, les Négocians & les Commissionnaires de cette Généralité sont autorisés à se servir de tels Gribaniers que bon leur semblera sur la Somme pour les chargemens qu'ils auront à faire, en convenant de gré à gré du prix de la voiture ; & l'abus introduit par les Gribaniers de ne charger que chacun à son tour, à l'avantage seulement des moins intelligens, des plus lâches, des moins attentifs, & au détriment du commerce, est supprimé.

Il a fallu recourir au cidre, au poiré &c. là où la cherté du vin, fiscalement outrée, en a interdit l'usage au plus grand nombre des Consommateurs. Mais ces boissons nouvelles, on les a d'abord mal faites : foibles & même dangereuses, elles n'ont pas reconforté l'homme de travail, & sa santé & son travail en ont souffert. En privant un Peuple d'une liqueur, il auroit été facile de l'instruire de la façon d'en faire une bonne d'une autre espece : il a été laissé dans l'ignorance & les dangers de l'ignorance. On ne sçait pas encore faire le cidre dans cette Province, quoiqu'elle touche à la Normandie où il s'en fait de si bon. En général, le notre est blanc, limpide, aigre ou fade, aussi pauvre en goût qu'en force & en couleur ; froid à l'estomac, d'une foiblesse à ne pouvoir supporter la garde encore moins le trajet, enfin bientôt dangereux par sa corruption. Le soin de nous apprendre à corriger ces défauts & à fabriquer une boisson agréable & saine, un Citoyen distingué qui s'intéresse à plusieurs titres au bien de cette Province, vient de le prendre ; & ses instructions, quoiqu'elles n'ayent peut-être que pour nous le mérite de la nouveauté, doivent être à nos yeux d'un grand prix.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

PARERE.

Salomon, Juif, prétend avoir acheté de Jacques, au mois de *Mars* dernier, les laines qui proviendroient des moutons & brebis de celui-ci. Jacques convient de la proposition ; mais il nie que la convention ait été arrêtée. Salomon, Juif, dit qu'il en fera preuve : il n'y avoit que d'autres Juifs présens à la proposition ou à la convention.

On demande si des témoins de cette Religion peuvent déposer contre un Chrétien ?

Réponse de M. Rogue, agréé pour plaider au Consulat, & Membre du Bureau Royal d'Agriculture d'Angers.

On n'a pas saisi le principal point ; car, supposé qu'il y ait eu convention, elle est proscrite par deux Arrêts du Conseil des 2 Juin 1699 & 7 Mai 1773 qui défendent d'acheter ou vendre, avant le mois de *Mai* de chaque année, les laines qui sont sur les moutons & brebis, sous peine de confiscation & de 1000 liv. d'amende. Voy. Denisart, Edition de 1771, au mot *Laboureur*, n°. 20 (1).

---

(1) *Il y a une Bibliotheque immense de Réglemens dont la très-grande partie n'est ni exécutée ni même connue si ce n'est de quelques Sçavans. Ces Réglemens sont-ils ou ne sont-ils pas invalidés par là qu'ils sont tombés en désuétude & en oubli ? A quelle époque la désuétude les invalideroit-elle ? Peuvent-ils être remis en vigueur sans aucune sorte de formalités ?*

Est-il possible qu'un homme, absorbé par sa profession, aille fouiller dans cette immense Bibliotheque à chaque marché qu'il voudroit conclure pour sçavoir si quelque antique Réglement ne le proscriroit pas ? L'homme qui ignore invinciblement ou à peu près, & qui a traité de bonne foi, devroit-il succomber contre celui qui, connoissant la défense, auroit traité de mau-

Quant à la question proposée, un Arrêt du Parlement de Metz du 10 Février 1691 a jugé que deux Juifs ne pouvoient être entendus, comme témoins, contre un Chrétien en faveur d'un autre Juif qui les appelloit en témoignage. J'ai cité cet Arrêt dans mon Ouvrage intitulé *Jurisprudence Consulaire & Instruction des Négocians*, tome 1er., pag. 64. Délibéré à Angers le 15 Août 1775. *Signé*, ROGUE.

---

vaise foi, dans la vue de tenir la convention si elle lui devenoit avantageuse ou de la faire rompre si elle ne l'étoit pas ?

Ces Réglemens sont-ils suffisamment publiés ? Nous avons vu l'annonce d'une vente de vendange sur cep affichée aux portes d'une Ville huit jours *après que cette espece de vente avoit été défendue par un Réglement de la Cour Souveraine de cette Ville.*

S'il n'existe point de Réglement général, le Réglement particulier qu'un Tribunal a fait pour son ressort peut-il faire regle hors de son ressort, & le silence de l'Autorite suprême ou territoriale ne laisse-t-il pas la liberté & le cours naturel des choses ?

Des Réglemens sont censés faits pour les circonstances : *des Réglemens anciens sont-ils faits pour les circonstances présentes, & l'inexécution générale ne prouve-t-elle pas qu'ils ne leur conviennent point ?*

En cas de doute sur l'incertitude d'un ancien Réglement, ne convient-il pas de se décider par les principes naturels de la justice & de la liberté ? Pourquoi ne pourrois-je pas vendre la laine de mes moutons en Mars comme en Mai, & ainsi de mon bled, de mon vin &c. ? Pourquoi ne pourrois-je pas abonner mes profits & mes bénéfices casuels ? Pourquoi ne pourrois-je pas vendre des billets de Loterie ? Pourquoi deux marchés seroient-ils défendus, tandis que des millions de marchés du même genre sont autorisés ? A qui fais-je injustice en disposant ainsi de ma propriéte ? S'il y a des incertitudes & des risques dans ces marchés anticipés, ils s'évaluent, & tout se compense, c'est uniquement l'affaire de ceux qui s'y intéressent.

La Jurisprudence réglementaire est donc bien embarrassante, bien incertaine, bien louche, bien critique &c. Comment sortir de ce labyrinthe ? Où sont les fils pour nous guider ? C'est ce qui a donné lieu à cette note qui ne touche point à la Réponse au Parere.

II.

Comparaison des cendres de pétazites, de pas-d'âne & de fougere.

M. le Président Desfourneaux & M. d'Ambournay, Secretaire de la Société d'Agriculture de Rouen, se promenant dans la vallée de S. Amant, près Montpoignant, trouverent pendant un quart de lieue sur 2 perches de large, la rive d'un étang absolument couverte de la plante qu'on nomme *pétazites*; elle y croît spontanément & presque exclusivement à toute autre plante. La largeur des feuilles de ces pétazites étoit plus grande que celle des plantes de même espece qui sont cultivées avec soin dans le jardin de l'Académie. Cette vigoureuse végétation frappa les deux Observateurs. Ils cueillirent 5 ou 6 de ses feuilles qui séchées & brûlées ont produit une cendre très-caustique.

La Société desira qu'on opérât sur une quantité plus considérable, & suffisante pour pouvoir comparer la lessive de ces cendres avec la lessive de cendres de tabac & de fougere dont on fait tant d'usage dans les Blanchisseries & les Verreries. Elle demanda encore que, vu l'analogie médicale & botanique entre le pétazites & le grand *tussillage* ou *pas d'âne*, on fit entrer cette derniere plante dans l'essai de comparaison, parce que l'usage qu'on en pourroit faire encourageroit peut être le Cultivateur du pays de Caux, dont elle couvre les champs, à l'extirper & à la brûler.

En conséquence les Membres de la Société chargés de la commission l'ont remplie. Ils ont opéré sur les quantités requises, & il résulte de leur rapport; 1°. que la cendre de pétazites est conglomérée & fait corps à peu près comme celle de tabac; que la lessive de la premiere est presqu'aussi caustique que celle de la seconde; qu'on ne doit donc pas s'opposer à la production spontanée de cette plante, & qu'on devroit même la favoriser dans les prés marécageux où le foin est de mauvaise qualité.

2°. Que le grand tussillage ou pas d'âne ne fournit ainsi que la fougere que des cendres peu caustiques & très-peu supérieures à celles de la grande ortie; c'est-à-dire que ces cendres ne peuvent servir que pour les lessives de ménage.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 28 Octobre 1775, au Mercredi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 20, 22 l. 10 s. à 25 l. *le septier; id.* nouveau, de 20, 22 liv. 10 s. à 25 l.; le seigle, de 13, 14 l. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 l. à 13 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 24 l. 10 s. à 29 l.; le seigle, de 13 l. 10 s. à 14 l.; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l.

Du Samedi 28 Octobre 1775, au Mercredi 31 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 liv. 10 s. à 23 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Novembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 52 à 53; *id.* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Novembre 1775.

Or de Portug. à	722	H	ß	marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	721	11		marc.
Ducats à	97	16		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2		marc.
Piastres à	49	9		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 4 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	30 13 16e.
Hambourg	183 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3
Cadix	15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$ à 96
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 20 Oct.

Messieurs

Boscheron.. pplles.		C.
Viageres.....		C.
Patu.... Viageres.		D.
Peinchein.... vres.		C.
Viageres		C.
Tontine.....		C.

Du Samedi 21.

Caron..... vres.		D.
Delarue .... pplles.		C.
Viageres		C.
Tontine		C.
Gosley..... pplles.		C.
Viageres		C.

Suite du Samedi 21.

Messieurs

Clouet..... pplles.		E.
Viageres.....		F.
Tontine..	Y.	Z.

Du Lundi 23.

Delamotte.. pplles.		B.
Viageres		B.
Tontine.....		B.

Du Mardi 24

Cauchy..... pplles.		C.
Viageres		C.
Tontine.....		C.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Jeudi 2.*	*Vendredi 3.*	*Samedi 4.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	2035 37 $\frac{1}{2}$ 40 .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	433 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	5 4 $\frac{3}{4}$ 5 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 25 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 20 Janvier.*

DANS le courant de 1774, le point le plus haut du barometre a été 29, 21, le 8 Décembre après midi; le plus bas, 26, 98, le 19 Janvier, grand matin; hauteur moyenne 28 13 ou 28 $\frac{13}{100}$ pouces. Depuis qu'on fait ici des observations météorologiques, le barometre n'a pas été aussi haut qu'en 1774.

Le thermometre, au plus bas, 191 d. de Delisle, ou 22 d. au dessous du point de congélation de Réaumur, le 10 Février, grand matin. Au plus haut, 106 d. de Del. au dessus du point de congél. de R., le 8 Juillet après midi. Dans les années précédentes, le plus grand froid a toujours surpassé le 200e. deg. de Delisle, ou le 27e. de Réaumur. Le nombre des jours froids a été, cette année, considérablement plus grand. Il y a eu 173 jours où il a gelé : il n'y en eut en 1773 que 148, 1772 que 144. Il y a eu 239 jours au-dessus du point de congélation. Il y en eut 256 en 1773, 267 en 1772.

Les mois d'Avril, Juin, Juillet & Août ont eu le moins de vents : Février, Mai, Octobre, Décembre ont été les plus venteux. Le vent N. O. a regné le plus; ensuite le N. E., & le N.

Il a plu 83 jours : il y eut en 1773, 96 jours de pluie; en 1772, 114. Il a neigé 66 jours : il y eut 57 jours de neige en 1773, & 61 en 1772. Il a grêlé 2 fois en Septembre, 1 en Novembre. Il a tonné 17 fois : en 1773, il y eut 16 j. de tonnerre; en 1772, 7.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Janvier.*

A peine le dégel promettoit-il une navigation libre que le froid a repris avec une grande violence. Il y a long-tems que l'on n'avoit vu une saison si extraordinaire. Les nouvelles de la Baltique sont remplies de naufrages & de désastres : ce qu'elles offrent de consolant, c'est qu'il a péri peu de monde. Dans les lieux du Royaume où il est tombé peu de neige, on espere une bonne récolte, les plantes se sont bien conservées : on ignore dans quel état sont les productions des contrées où la neige s'est accumulée à des hauteurs prodigieuses.

Dans le tems de la pêche, il n'a presque point paru de harengs. Dès qu'on y a eu renoncé, il s'en est montré un nombre prodigieux. Le Pêcheur s'est dédommgé de ses premieres dépenses.

Le Roi a fait donner solemnellement une médaille d'argent au nommé Daniel Oeru, dit Runwick, qui à force de travaux, a converti en champs & en prairies autour de son domaine un grand terrein pierreux & inculte. *L'Agriculture honoreras, afin de vivre longuement* : maxime d'Etat, précepte social.

Le Public attend avec impatience le Réglement écononomique des finances auquel on travaille depuis long-tems. On dit qu'il eſt queſtion de réaliſer les effets de la Banque, de faire baiſſer le cours du change, de modérer le prix exorbitant des marchandiſes. Le Royaume jouit d'une profonde tranquillité : le bien ſe fait en paix, le déſordre eſt bruyant. Cependant les prohibitions occaſionnent quelques troubles & même des délits. Un Commis ou Viſiteur chargé de découvrir les diſtillations d'eau-de-vie, eſt mort des mauvais traitemens qu'il avoit reçus de la part d'une troupe de Payſans de l'Iſle de Wermdoe. Du 1 Octobre au 20 Décembre dernier, on compte 52 perſonnes condamnées à des amendes de 100 & 200 dahlers par les Juges du département de l'Acciſe, pour avoir tranſgreſſé l'Ordonnance contre la diſtillation des grains.

Il y a dans ce pays de grandes forêts de pins, ſapins & autres arbres dont on pourroit tirer beaucoup d'huiles, de réſine, de poix &c. Mais qui ne ſçait, ne peut. Les Habitans, voiſins de ces forêts, ne ſçavent pas profiter des reſſources que la nature leur préſente. Le Roi a donné ordre à l'Académie des Sciences de publier, à leur uſage, un Mémoire qui les mette en état de jouir de ces avantages. Inſtruction fait richeſſe.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le* 31 *Janvier.*

On commençoit à traverſer les Belts ſur des yachts, lorſqu'un vent du nord très-froid a ramené la gelée & interrompu de nouveau la navigation. On apprend de divers parages ſeptentrionaux qu'il a péri pluſieurs navires. Dans le tems du dégel, il eſt entré ici fort à propos des vivres. Les Marchands avoient autant beſoin d'argent que les Conſommateurs de denrées : la haute cherté eſt un mal pour les uns comme pour les autres, car on ne vend pas à qui ne peut acheter, c'eſt à dire payer.

Nombre de Marchands Anglois ont acheté dans la Suede & la Poméranie Suédoiſe quantité de grains de toute eſpece : nous n'avons point appris qu'il en ſoit venu dans ce Royaume pour le même deſſein. Il ſeroit bon de chercher la cauſe de cette préférence donnée.

L'art de détruire ſe perfectionnne de jour en jour. M. de Faſting, Colonel au ſervice de S. M., a inventé une arme à feu, auſſi légere qu'un fuſil, avec laquelle on tire 18 à 20 coups dans une minute. Il travaille à une autre machine avec laquelle on tirera trente coups dans le même intervalle de tems.

Les vaiſſeaux, le *Fredensbourg* & le *Friederiſchnagor*, deſtinés pour la Chine & pour le Tranquebar, ſont arrêtés par les glaces. Le commerce du Bengale, ayant été rendu libre moyennant un droit de 8 pour 100 au profit de la Compagnie Aſiatique, il s'eſt formé une Société qui doit envoyer pour une expédition particuliere un vaiſſeau qu'elle a nommé du nom de M. le Comte de Bernſtoff.

Les Entrepreneurs de la Forge d'Eiſdorff en Norwege, avoient le privilege excluſif de fabriquer de l'acier. Ils l'ont bien fait valoir, c'eſt à dire, qu'ils ont fabriqué de mauvaiſe marchandiſe & qu'ils l'ont vendue comme très-bonne, car c'eſt un droit que le privilege excluſif emporte. Mais leur titre étant expiré, il vient d'être permis à tous les Habitans de Norwege de faire de l'acier tels qu'ils le jugeront à propos, pourvu qu'il ne manque rien à la qualité. Cette condition s'exécute naturellement : celui qui fait de mauvais ouvrages n'en trouve pas long-tems le débit.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le* 11 *Février.*

Depuis le 2 de ce mois, il eſt preſque continuellement tombé des pluies abondantes accompagnées de vents impétueux. On a entendu le tonnerre en divers endroits. Le Meyn pénetre dans la Ville. Le Rhin eſt auſſi débordé. Les Poſtes manquent ſouvent. Ce matin ſur les dix heures, nous avons eu un orage, grand vent, pluie d'été, grands coups de tonnerre, & grele.

ITALIE.

De Trieste, *le* 3 *Février.*

Les neiges ſont encore ſi hautes dans cette contrée que les communications ne ſçauroient être, de quelque tems rétablies. On a trouvé dans les campagnes des hommes & des chevaux étouffés.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 9 Février.*

Le Gouvernement vient de donner des ordres pour que les équipages des vaisseaux destinés pour l'Amérique soient complettés; & ainsi des Troupes.

Les exportations de l'Angleterre pour l'Amérique, dans l'espace de trois ans, ont monté à 3,370,000 l.; les importations des Colonies dans la Grande-Bretagne, à 3,924,606 liv. 13 sch. 4 d.

On compte à Hallifax 30000 Ouvriers sans pain. La taxe des pauvres y a été portée, l'année derniere, à 7000 l. st.

Dimanche dernier, la marée s'éleva plus haut qu'on ne l'a jamais vue. Les vagues poussés par un vent violent de nord-ouest s'éleverent jusqu'à Southwark d'une maniere effrayante & avec un bruit semblable au roulement du tonnerre. En quelques minutes, il y eut cinq pieds d'eau dans les caves les plus exposées. On estime les dommages soufferts sur les quais & tout auprès, à 100,000 liv. st.... A Lewes, la marée a emporté de grands amas de grains, & la campagne a été submergée : les pertes sont immenses... A Cowes & à Newport, il y a eu 2 pieds d'eau au-dessus du rez-de-chaussée des maisons.... Entre Southampton & Portsmouth, plusieurs bâtimens ont été endommagés.... A Redbrige, la partie des fermes situées sur l'eau & appellés *Naah's-Ark* (Arche de Noé) a été inondée avec tant de rapidité qu'à peine les Habitans ont pu sauver quelques-uns de leurs effets &c. &c. &c.

On mande de Newcastle que l'instrument de Turnbell & de Latimer pour trouver les longitudes en mer par la distance de la lune au soleil a été essayé par William Hope, habile Marin qui a été aux Indes occidentales, & cinq fois à Arcangel; qu'il remplit son objet avec une précision qu'on croyoit impossible; & que d'après les regles de Latimer, il donne les longitudes de la maniere la plus certaine.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Feurs (*sur la Loire en Forez*), *le 10 Février.*

Il se fait ici un commerce considérable en chanvre que l'on recueille aux environs. Une partie est filée dans le pays pour être employée dans les toiles de la Généralité : une autre est achetée toute peignée pour être revendue dans les Marchés du Beaujolois : enfin il s'en vend beaucoup soit en teille soit peigné pour les Provinces où passe la Loire, & où il est approprié principalement aux besoins de la navigation de riviere & de mer.

Le chanvre teillé vaut de 7 à 10 s. la livre (de 14 onces); peigné, de 16 à 20 s. L'étoupe vaut de 6 à 9 s. Ainsi les fils ne peuvent être que fort chers.

Depuis quelques années, les saisons n'ont pas été favorables à ce genre de récoltes; & le prix toujours avantageux du froment a engagé à en semer plutôt que du chanvre qui exige de meilleurs fonds ou peu d'engrais. Les bénefices & les besoins déterminent les cultures.

Les étoupes du chanvre servent à fabriquer quantité de toiles à sac dans les montagnes par lesquelles le Lyonnois, le Forez & le Beaujollois confinent ensemble. La chenevotte est employée dans les cheminées du pauvre. Il y a dans la plaine du Forez nombre de cabanes où l'on n'a guere d'autre chaufage. La rareté du bois est sans doute une des causes qui ont empêché que l'usage de la macq ou braye ne s'introduisit : elle est plus expéditive, mais elle réduit la chenevotte presqu'en poussiere. C'est ainsi que la perfection de l'industrie tient, non-seulement à l'aisance, mais en quelque maniere à tout genre d'aisance.

L'indolence générale de nos Paysans fait qu'ils peignent fort peu de chanvre, & qu'ils se contentent d'en avoir pour occuper à la filature dans leurs maisons, leurs femmes, enfans, domestiques, s'ils en ont, & s'y occuper eux-mêmes; car il n'est pas rare de voir de grands bras occupés lâchement à tourner le fuseau. Dans les Villes, on n'est presque plus surpris de voir les hommes, pour ainsi dire, travestis en femmes; dans les campagnes, on s'en étonne. A quelque point que le mépris de la classe rustique ait été poussé, on l'a toujours assez honorée pour en exiger des mœurs mâles.

Le Physique du climat favorise le vice que nous venons de relever. Notre air est pesant, nos eaux sont lourdes; quoique voisines du Lignon, ces contrées ne respirent pas la gaité, l'aisance & le bonheur dont le pinceau

poëtique & romanesque fit jadis des tableaux si rians.

Il faudroit que la richesse domptât la nature. La difficulté de se chauffer, de s'éclairer, de réunir enfin les différens moyens d'exister avec quelque douceur, semble même ne pas permettre à la multitude d'acquérir quelques petites propriétés. Il est bon que l'homme soit, s'il est permis de parler ainsi, *enraciné* dans la terre. Il n'y a dans le pays que de fortes métairies où l'on seme jusqu'à 3 & 400 quintaux de grains; on ne laboure qu'avec des bœufs.

De Soissons, *le* 13 *Février.*

Pendant les mois d'Août & d'Octobre, les fievres putrides ont regné dans les villages situés le long des rivieres ou sur des terreins marécageux. Les acides savoneux apéritifs ont été les remedes les plus salutaires. Le vin & sur-tout le vin vieux a fort abrégé la convalescence qui, dans la plûpart des gens de la campagne, est souvent plus funeste que la maladie. M. Dufot, Médecin ami des hommes, ajoute dans une lettre à l'Auteur de la *Gazette de Santé*, qu'il a eu depuis long-tems la satisfaction de voir qu'il falloit éviter de purger les gens de la campagne. Peu médicamenter, rarement saigner, donner beaucoup à la nature, soutenir par de bon vin la convalescence du Laboureur épuisé; telle est sa méthode.

En même tems, une maladie épidémique a désolé les villages situés le long de la riviere de Serre. Elle a attaqué jusqu'à 135 Habitans du même lieu & 8 personnes de la même maison. La funeste influence des marais sur la santé du Peuple a été calculée par un illustre Académicien (dont nous avons le *Mémoire sous les yeux*). C'est sur la Serre même & ses environs qu'il a pris ses bases.

Il résulte de ses observations 1°. que la vie moyenne commune des hommes & des femmes, est dans les Paroisses marécageuses de *dix huit ans*, & dans les Paroisses non marécageuses, de *vingt-trois*.

2°. Que le nombre d'individus au-dessus de 60 ans sur mille, est dans les premieres de *quarante-trois*, dans les secondes de *soixante cinq*.

3°. Que l'âge moyen des deux sexes est, dans les P. mar. de *vingt quatre ans*, dans les autres de *vingt-six deux tiers*.

4°. Que le tems moyen commun du travail a été, dans les premieres de 31 ¼ ans, dans les secondes de 36 ½ &c.

Nous nous proposons de publier en entier ce Mémoire instructif qui démontre que, sous quelque point de vue que l'on envisage l'influence des terreins marécageux, on trouve qu'elle abrege la vie des hommes, qu'elle diminue le produit de leur travail, & qu'il est de l'intérêt public & du bien de l'humanité de s'occuper de leur desséchement, quand même ce ne seroit pas un moyen d'acquérir de nouvelles terres, de nouvelles subsistances, une nouvelle population.

De Metz, *le* 16 *Février.*

Il a regné, depuis le commencement de ce mois, dans toute la Province des vents violens accompagnés de pluies presque continuelles. Les rivieres sont débordées; les vallées semblent former des lacs. On ne voit dans les campagnes qu'arbres brisés ou ébranchés. La nuit du 4 au 5, un ouragan enleva les toits de plusieurs maisons du village de Marlebach: il y eut un homme écrasé & plusieurs autres blessés par la chûte d'un bâtiment.

De Paris, *le* 22 *Février.*

Tandis qu'une Compagnie Souveraine d'une des principales Provinces de l'occident de la France arrêtoit des Représentations sur les Lettres-Patentes concernant la liberté du commerce des grains, une Province méridionale a fait éclater des sentimens tout contraires dans une occasion où les cœurs ne pouvoient contenir l'abondance de leur allégresse & de leur reconnoissance.

Au retour du Parlement d'Aix, M. de la Tour, Premier Président qui a, si longtems, rempli dans le pays les différentes places de confiance du Gouvernement, exprima, dans un discours noble & tendre, combien il avoit été touché des marques de satisfaction & de joie au milieu desquelles il avoit été reçu. Divers traits de ce discours, amenés par les circonstances, exciterent des acclamations. Lorsqu'en retraçant le tableau des bienfaits dûs au nouveau regne, M. le Premier Président rappella l'Arrêt du 13 Septembre pour la liberté du commerce

des grains, quoiqu'il n'eût pas encore été envoyé dans la Province, des applaudissemens universels l'interrompirent, & dès-lors le vœu solemnel des Peuples consacra la loi.

Cette Province manque de grains; la premiere en regorge. Celle-ci a besoin de vendre autant que l'autre d'acheter. C'est dans la disette que l'une n'aspire qu'après la liberté : c'est dans l'abondance que l'autre regrette & desire des Réglemens. Celle où l'on applaudit à l'Arrêt ne produit pas le tiers de sa consommation : celle où l'on réclame contre ce bienfait est un riche pays à grains. Les Habitans de l'une ont beaucoup d'esprit, mais l'instruction leur manque & ils reconnoissent la vérité; ceux de l'autre réunissent l'instruction à l'esprit & la vérité leur échappe.

Cette opposition de sentimens ne seroit-elle pas l'effet des causes locales & particulieres d'après lesquelles l'intérêt bien ou mal entendu formeroit son opinion?

La Capitale de la Province méridionale est peuplée de Magistrats & de Notables : l'intérêt territorial & central les frappe. La Capitale de la Province occidentale est une Ville fabricante & marchande : on y est séduit par l'intérêt apparent & subordonné des atteliers.

Là, la liberté a répandu, pendant quelques beaux jours, une douce & vive lumiere; on en a joui. Ici à son aurore, elle a été enveloppée de ténebres, on ne l'a point connue.

A Aix, la concurrence pour l'approvisionnement a pu s'étendre. L'autre Capitale s'est livrée au monopole d'une Compagnie privilégiée à laquelle on croit devoir sa subsistance.

Dans la premiere de ces Villes, la Police n'a pas les mêmes intérêts que dans l'autre à maintenir les réglemens. Dans celle ci, le Corps qui exerce cette partie de l'administration est le même qui jouit d'un droit de bannalité, qui est accoutumé à diriger le commerce selon l'intérêt de sa bannalité sans s'en appercevoir, & qui d'une prohibition à l'autre est parvenu à déclarer le pain des Fauxbourgs contrebande pour la Ville.

Ces habitudes, ces intérêts, ces préjugés forment un corps de résistance d'autant plus difficile à vaincre que des intentions droites & un zele pur les accompagnent....

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 14 Janvier, qui permet l'introduction des grains étrangers dans la Provence par le Port de Marseille, moyennant l'acquit à caution pour le premier Bureau par lequel les marchandises entrent dans l'intérieur de ladite Province en sortant de la Ville de Marseille. Le Port de Marseille a toujours été réputé étranger; à ce titre, il a toujours joui de la liberté indéfinie de l'exportation des grains : en conséquence l'introduction des grains nationaux n'y a point été permise, parce que ces grains auroient pu de-là passer à l'Etranger. Cette défense a nui à l'approvisionnement de plusieurs cantons de l'intérieur de la Provence, lesquels, plus à portée de Marseille que d'aucun autre Port, ont été privés de la ressource des grains qu'ils auroient pu tirer des autres Provinces, ou n'ont pu les recevoir que par des voies longues, détournées, difficiles & dispendieuses. Cette interdiction du passage des grains par Marseille a même empêché les grains de la Provence & en particulier du territoire d'Arles où la récolte a été assez abondante, de parvenir dans les cantons les plus disetteux & même dans la Capitale de la Province où le commerce les auroit portés facilement & auroit fait diminuer le prix de la denrée, si la voie de la circulation par Marseille eût été ouverte. Ces considérations ont déterminé S. M. à ouvrir cette voie, avec les précautions indiquées dans le titre de l'Arrêt.

La Cour Souveraine de Lorraine a enregistré le 30 Janvier les Lettres-Patentes en faveur de la liberté du commerce intérieur des grains.

Arrêt du Conseil d'Etat du 30 Janvier, qui ordonne qu'à compter du jour de sa publication, les morues seches de pêche Françoise seront exemptes de tous droits appartenans au Roi, tant à l'entrée dans les Ports du Royaume que dans la circulation de Province à Province. S. M. se réserve d'indemniser l'Adjudicataire Général de ses Fermes &c. C'est surtout à l'abondance des subsistances populaires & communes & à l'encouragement des travaux qui les produisent ou les procurent, que le Gouvernement travaille sans relâche à pourvoir (sans blesser aucun droit) par des facilités, des immunités, des sacrifices de son propre revenu. La Nation doit se dire sans cesse : *en attendant que les maux*

profonds puissent être guéris, il se fait tous les jours quelque bien.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Méthode éprouvée en Guienne pour le traitement des bestiaux malades &c.

Le remede suivant a été trouvé par un Magistrat chargé de travailler à empêcher la communication & les progrès du mal dans la partie de la Guienne qui est à l'extrémité du ressort du Parlement de Bordeaux. Sur *treize têtes*, il en a sauvé *onze* dans divers villages, suivant des lettres que nous avons sous les yeux, datées des derniers jours de Janvier, de *Francescas*.

L'Auteur ne dissimule pas que sa recette a été improuvée par M. Vicq d'Azir : mais en donnant de justes éloges aux avis publiés par ce Médecin, il se flatte que s'il avoit pu l'entretenir sur ce sujet, il auroit obtenu son approbation, le traitement étant conforme aux principes de la saine Médecine & à l'expérience. L'amour de la Patrie & de l'humanité a seul animé ce bon Citoyen qui depuis quatre mois sacrifie le soin de ses affaires & de sa santé pour servir son pays. Du reste, le remede est approuvé par un célebre Médecin du Roi.

Dès que les symptômes de la maladie se manifestent sur un animal, il faut le mettre à part dans une cabane aérée à deux cens pas du bétail sain, & le saigner.

Une heure après la saignée, on lui fait avaler une livre d'huile de lin, & lui donner une autre livre d'huile de lin en lavement. L'huile tirée à froid est la meilleure.

Trois heures après, il faut faire noircir une pinte d'eau tiede à la boule de Nancy, & y ajouter un verre d'eau-de-vie dans laquelle on aura fait dissoudre au moins un quart d'once de camphre. On la fait prendre à l'animal.

Trois heures après, on lui donne demi-livre d'huile de lin en boisson, autant en lavement.

On lui fait ensuite boire beaucoup d'eau dans laquelle on a fait fondre quantité suffisante de sel de nitre.

On continue les potions pendant trois jours aux distances ci-dessus marquées, sans donner à la bête aucun aliment solide, excepté le troisieme jour qu'on peut commencer à le faire manger très-peu. On augmente, à mesure, la dose des alimens.

Le 4e. jour, diminuez de moitié les potions & lavemens. Le 5e., réduisez les potions au quart ; le 6e., au huitieme.

Proportionnez les doses à l'âge & aux forces des animaux.

Si après la 2e. prise d'huile & trois heures après, la fievre est violente & avec convulsions, faites dissoudre dans très peu d'eau-de-vie une demi-once de camphre ; ajoutez-y demi-pinte d'eau ; faites avaler cette boisson, elle calmera beaucoup la fievre.

Quand l'eau de boule constipe trop, on diminue d'un tiers, même de moitié, la dose de l'eau de boule camphrée.

L'étable, la maison même où l'animal aura été malade, seront désinfectées de la maniere suivante.

Les proportions marquées suffisent pour la désinfection de plusieurs maisons.

Deux livres de soufre, autant d'alun, 4 l. de poix résine, 2 l. poudre à canon, 12 onces d'arsenic, 4 onces d'orpiment, 4 onc. de cinabre, 8 onces de camphre, 3 livres de genievre..... Pulvérisez toutes les drogues qui peuvent l'être, mêlez-les ensemble, mettez en une certaine quantité dans une botte de foin applatie, arrosez-les d'un peu de vinaigre, allumez la botte. La fumée opérera une désinfection parfaite. Les hommes n'auront garde de s'arrêter à la respirer. On désinfectera les chambres où l'on aura étalé les habits, hardes &c. (*Cette fumigation paroîtra peut être trop dangereuse*).

En général, il faut, dans ces circonstances, peu nourrir le bétail, lui faire prendre le grand air, le faire travailler pour exciter la transpiration &c.

Pour purifier l'air ou le préserver d'infection, il faudroit allumer çà là dans les campagnes de grands feux dans lesquels on jetteroit des aromates. *Hypocrate* garantit par ce moyen une grande contrée de la peste. Un Métayer de Passabon a préservé son bétail en entretenant des feux continuels autour de ses étables, au milieu de métairies infectées de l'épizootie.

II.

Lettre de M. Ducarne de Blangy, sur les Abeilles.

MONSIEUR,

Je ne sçais si vous avez reçu dans le tems un Mémoire critique sur l'Ouvrage intitulé, *Culture des Abeilles*, fait par M. Duchet, que j'ai eu l'honneur de vous adresser, il y a quelque mois. Comme il n'a point paru dans le Journal d'Agriculture, je crains qu'il ne vous ait pas été remis; mais comme je l'avois aussi adressé à MM. les Auteurs du *Journal des Sçavans*, les personnes curieuses de cette partie, ou qui s'y trouvent intéressées, peuvent recourir au volume d'Août de ce Journal.

L'Ouvrage de M. Duchet ayant été comblé d'éloges par la plûpart des Auteurs des Ouvrages périodiques, j'ai vu que je ne pouvois trop tôt détromper le Public, que ces éloges pourroient induire en erreur sur la bonté de ce Livre que je ne crois guere plus utile que celui de M. Palteau dont tant de personnes se sont trouvé les dupes, ainsi que moi à qui cet Ouvrage a fait dépenser 800 l. en pure perte.

L'objet de celle-ci est principalement de faire quelques observations sur un article du *Traité de l'Education Economique des Abeilles*, où il est question de la taille des ruches. J'ai recommandé de ne point leur ôter de miel (ce qui s'appelle les *tailler* ou *dégraisser*), que les ruches ne fussent d'un grand poids, ensorte que la taille faite, les ruches soient encore bien pourvues de miel, même au delà de ce qu'il leur en faut ordinairement: jamais on n'aura mieux reconnu la nécessité de cette opération que le printems dernier, où celles qui étoient bien pourvues de miel de l'année derniere, ont été les seules qu'on ait pu sauver même à la fin de Mai. Celles qui n'étoient pas abondamment approvisionnées de miel de l'année précédente, ont presque toutes été perdues. On trouvoit les abeilles mortes, par milliers, de faim & de froid sous les ruches, lorsqu'il n'en périssoit pas une de celles qui avoient une nourriture abondante.

Comme cet objet est essentiel, & que je ne doute point qu'un grand nombre de ceux qui auront lu le *Traité des Abeilles* n'ayent ajouté aucune foi à ce que je dis là dessus, j'ai cru que l'expérience qu'elles ont dû en avoir faite le printems dernier, comme nous l'avons faite dans nos cantons, étoit une circonstance propre pour leur rappeller l'importance des instructions qu'on trouve sur cet objet dans mon Livre, & à leur recommander la pratique exacte de ce qui y est prescrit, sans s'en fier à ce qui s'est fait ou ne s'est pas fait l'année ou les années précédentes; un seul hiver entre dix, ou un seul mauvais printems étant suffisant pour détruire le rucher le mieux fourni.

Je ne sçais, Monsieur, comment Messieurs de la Lusace parviennent à faire eux-mêmes leurs essaims; je sçais bien que, de plusieurs que j'ai tenté de faire selon leur méthode, j'en ai eu très-peu qui ayent réussi; mais à quelque chose malheur est bon. En opérant, quoiqu'infructueusement selon la méthode publiée par ces Messieurs, j'en ai découvert une autre qui est sûre & qui ne manque jamais. Elle est peut-être un peu plus difficile; mais avec un peu d'attention, on est sûr de réussir. Cette découverte m'a encore coûté, cette seule année, une cinquantaine d'écus; mais quand après bien de la dépense & bien des épreuves on parvient à son but, il n'y a pas à se plaindre. Je compte publier cette découverte essentielle dans un petit Supplément que je donnerai à la fin de l'été prochain.

Nous allons chercher bien loin ce que nous avons souvent sous la main. Il a paru à Paris l'hiver dernier un Anglois (M. Wildman) qui faisoit sortir toutes les abeilles d'une ruche & les faisoit passer ou sur son bras ou sur quelqu'autre partie de son corps. On étoit d'une extrême curiosité de connoître son secret. Ce n'en étoit plus un; ce secret se trouvoit depuis trois ou quatre ans dans le *Traite de l'Education Economique des Abeilles* (1), tel que je viens de le voir dans le premier volume du mois de Juillet dernier du Mercure de France, page 185. Voyez aussi le volume du mois de Mars précédent. J'ai l'honneur d'etre &c. *Paris, ce 20 Décembre 1774.*

---

(1) *A la fin de l'Ouvrage.*

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 15 Février 1775, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21 l. 5 s., 24 à 26 l. 15 s. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 26 liv. à 26 liv. 10 s.; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 l. 10 s. à 17 liv.; l'orge, de 10 l. 15 s., 11 liv. 5 s. à 12 l. aussi *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 15 Février 1775, au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 à 18 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Février 1775, de 50 à 51 l.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

V.

Changes de Paris, *du 22 Février 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31 1 16e.
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ au pair.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 23 Février 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	2	marc.
Du Mexique à . . .	712	3	
Du Perou à	704	2	
Les guinées à . . .	717		
Ducats à	97	3	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	48	17	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1892 $\frac{1}{2}$ 95 . .	1895	1897 $\frac{1}{2}$ 1900. .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1220	1220	1220 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	243 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	412	. . . . .	412 . . . .
Rescriptions . .	9	98 $\frac{1}{2}$	8 $\frac{1}{2}$ . . . .
Bil. des Fermes.	4	5	4 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 4 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 11 *Mars*.

NOTRE Lombard prospere de jour en jour; notre Peuple est donc bien pauvre.... Les Directeurs de cet établissement viennent d'acheter argent comptant une grande & superbe maison de pierre: ils ont dernierement prêté une somme considérable sur de fausses pierreries.

La Compagnie de Groenland, établie à Gothenbourg, a fait sçavoir que les Marins expérimentés seront reçus jusqu'au 18 du mois prochain sur les quatre vaisseaux qu'elle équippe pour la pêche de la morue.

Il y a près de trois semaines que les froids ont cessé: on présume que le printems sera aussi précoce que l'a été l'hiver.

DALMATIE.

DE DANTZICK, *le* 12 *Mars*.

La nuit du 23 au 24 Février, les glaces amoncelées sur la Baltique ayant fermé l'embouchure de la Vistule, les eaux s'éleverent à douze pieds au-dessus de leur lit. Quelques villages furent entiérement submergés. Il y eut des maisons entieres entraînées ainsi que des étables & des écuries avec les hommes & les animaux qui y étoient renfermés. La perte du bétail est inappréciable. Nous avons perdu une quantité prodigieuse de marchandises, entr'autres 3500 tonneaux de potasse, quelques centaines de tonneaux de sucre rafiné, autant de lasts de sel & différentes denrées déposées dans les magasins d'une petite Isle voisine de cette Ville. Comme il n'y a que quelques unes de nos fortes Maisons intéressées dans ce désastre, il ne causera aucun dérangement dans notre commerce. C'est dans ces tristes circonstances qu'il a été signifié au Magistrat que les marchandises qui passeroient d'ici en Pologne & de Pologne ici payeroient à l'avenir douze pour cent de leur valeur; & celles qui n'iront qu'à Elbing ou en viendront, quatre pour cent.

DE HAMBOURG, *le* 14 *Mars*.

On espere que, vu la nécessité publique & l'impossibilité d'acquitter les dettes sans de nouveaux fonds, la Bourgeoisie ne se refusera pas opiniâtrément à l'un des trois impôts proposés, sçavoir l'introduction du papier timbré, une capitation nouvelle, le double droit sur les baux. On jugeroit d'abord que de petits Etats toujours en paix, à portée de balancer leur recette & leur dépense, avec la facilité des réformes économiques, ne devroient jamais éprouver l'excès du besoin & de l'impôt, si l'on ne songeoit qu'une aisance accidentelle les trompe, que leur administration est toute financiere, que leur prospérité de trafic est casuelle & précaire &c.

De Vienne, *le 15 Mars.*

Il eſt défendu, par une nouvelle Ordonnance, de faire paître le bétail dans les prairies pendant le printems, & en automne avant la S. Michel. Si par malheur il n'y a pas de fourage ſec, voilà l'épizootie la plus terrible & la plus incurable ſur tout le pays. L'objet de l'Ordonnance eſt de prévenir ces ſortes de maladies.

De Francfort, *le 21 Mars.*

Nous n'avons eu dans le courant de ce mois que quelques gelées peu fortes qui n'ont cauſé aucun dommage. La température a été en général douce. Il y a eu peu de pluie. Le Mein, quoique fort haut, n'eſt pas ſorti de ſon lit dans nos environs. En Pologne & en Hongrie, il a péri par les inondations une immenſe quantité de beſtiaux.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 21 Mars.*

Suivant l'état dreſſé, les dépenſes de la Marine monteront, cette année, à 2,049,915 liv. ſt.. La taxe des terres (les *deficit* & déductions prélevés) ne montera qu'à 1,200,000 liv., & celle de la dréche, à 500,000 liv.; total, 1,700,000 l. Ainſi cet article de dépenſe excédera de 349,915 liv. la recette qu'on regarde comme le ſeul produit territorial.

Les Défenſeurs du Bill des droits ont aſſigné une ſomme de 500 l. ſt., pour le ſoulagement des Habitans de Boſton perſécutés & réduits à la détreſſe à cauſe de leurs généreux ſacrifices pour la conſervation des droits de l'humanité.

Mrs. Jenkins & Watſon ont été entendus à la Chambre des Lords. Leur rapport contraire au Bill de la pêche a été combattu par ceux de Mrs. Molineux, Shuldham & Hugues Palliſer qui ont commandé l'Eſcadre du Roi ſur les côtes de Terre-Neuve. Le dernier dit que les Colons de la Nouvelle-Angleterre avoient aidé les François établis à Saint-Pierre & à Miquelon à porter leurs pêches à un degré où ils ne ſeroient ſans cela jamais parvenus. Ce ſeroit un crime d'Etat bien noble & bien humain que celui de donner l'inſtruction & de prêter la main à ſes propres Emules.

On cite une lettre d'un Officier inconnu, ſuivant laquelle notre flotte & notre armée du Port de Boſton ſont en très-bon état & pourvues abondamment de vivres & de toutes ſortes de boiſſons à des prix fort modérés. Elle ajoute que les eſpeces ſont très-rares, & que dans le change, il y a de 7 à 8 pour 100 de perte pour les Tireurs, & qu'en moins d'un mois, l'eſcompte ſera double.

Les Marchands d'Huddersfield & ceux de Trowbridge ont fait préſenter aux Communes deux Requêtes pour les conjurer de ſoutenir de toutes leurs forces la ſupréme autorité de la Légiſlation Britannique ſur les Américains. Quatre des principaux Quakers ont préſenté au Roi une douce adreſſe en faveur de ces derniers... Le Lord North a remis à la Chambre Baſſe une Requête de la Jamaïque.

Dans les débats ſur le Bill concernant le commerce de la Nouvelle-Jerſey, de la Penſylvanie &c, M. Sawdbrige a dit qu'il approuvoit cet acte dans un point ſeulement, en ce qu'il diſculpe le Miniſtere du reproche de partialité, puiſqu'il punit également toutes les parties de l'Amérique ſeptentrionale. M. Temple Lutrell a déclaré qu'il donneroit volontiers ſa voix, pour qu'il fût brûlé avec ſon digne précurſeur, celui de la pêche de la N. A., par la main du Bourreau; & qu'il le méritoit bien plus que le libelle obſcur intitulé *la Criſe*.

Le *Middleton*, un des plus gros vaiſſeaux de la Compagnie des Indes, a péri ſur la côte d'Arabie en revenant du Bengale avec une cargaiſon eſtimée 80,000 l. ſt.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 18 Mars.*

Il n'eſt pas arrivé un grand nombre de navires depuis le mois dernier. L'huile a été l'objet le plus conſidérable d'importation. Il eſt entré des bleds; une partie eſt deſtinée pour le Bas-Languedoc... Quoique cette Ville faſſe conſtamment un gros commerce de grains, l'art de les conſerver n'y a pas été pouſſé fort loin. Du mois de Mai à celui de Décembre, la majeure partie des bleds

emmagasinés s'échauffe & dépérit, malgré de fréquens & dispendieux *pelliages* (remuemens à la *pelle*). La principale cause de cette fermentation est la succession de la chaleur du jour, de la rosée & de la fraîcheur de la nuit. Un Commis, employé depuis 40 ans dans cette partie, conseille de faire fermer les fenêtres des magasins dès le mois de Mars, & de ne laisser de jour qu'autant qu'il en faut pour éclairer le Pellieur dans le tems de son opération. Le pelliage ne doit avoir lieu qu'une fois par semaine. Les bleds du Nord ont une fraîcheur humide qu'il est nécessaire de leur conserver: les remuemens trop fréquens les desséchent, ils dépérissent. Ceux du Levant & d'Italie ont besoin du même ménagement. Il faut visiter deux fois par semaine les magasins. Lorsqu'en portant au nez qui juge bien mieux que la main, une poignée de bled prise dans le centre, on y reconnoît de la chaleur, il faut aussi-tôt diminuer la masse de moitié, & pellier le reste jusqu'à ce qu'il soit rafraîchi. Ces procédés diminueront au moins la perte, perte dont le Consommateur souffre comme le Marchand, par le renchérissement qu'elle entraîne... Le brigantin, le *Caraïbe*, est arrivé de la Martinique.

De Fontenai-le-Comte, *le* 21 *Mars*.

Entre les marais de l'Aunis & ceux du Poitou, il n'y a qu'une voie directe de communication: cette voie est en quelque sorte coupée par un *gousfre* qu'il faut traverser à trois quarts de lieue de Marans. Pour franchir ce *gousfre* (c'est ainsi qu'on nomme à juste titre le passage), on s'embarque avec les chevaux & les marchandises, sur un mauvais bateau plat. Qu'un cheval s'effarouche, on est en danger très-prochain de périr. Ce lieu a été choisi pour l'établissement d'un *péage* en faveur du Propriétaire du canal. Avec un pont, il n'y auroit nul danger; il n'y en auroit point avec un bac solide. Le pont coûteroit peu, car il n'y a que trois à quatre toises d'eau courante à passer: un bac ne coûteroit pas beaucoup plus que le bateau plat. Au lieu d'un pont ou d'un bac, on a fait un *réglement* de péage qui défend d'embarquer sur le bateau périlleux plus de cinq chevaux, & qui n'empêche pas qu'un cheval ne vous fasse tomber dans le goufre. Lorsque les Passagers payent pour eux & leurs marchandises passage & péage, ne payeroient ils que la commodité de risquer leur fortune & leur vie? Il ne s'agit pas seulement de passer le canal, mais de le passer sains & saufs. Quand les loix ne se seroient pas expliquées à cet égard de la maniere la plus précise, il est évident que la sûreté du passage est de droit naturel: il n'y a pas à douter que les parties intéressées ne l'obtiennent, si elles réclament la Justice. Cette communication est très importante pour le commerce: c'est par là que les Habitans de Marans viennent à nos Foires & que nous allons à leurs Marchés.

D'Angoulesme, *le* 22 *Mars*.

Des Lettres-Patentes du mois de Janvier dernier ont rétabli dans cette Ville la liberté du commerce de la viande de boucherie, volaille & gibier pendant le Carême, avec la réserve d'un droit sur ces denrées pour indemniser l'Hôpital de l'avantage du privilege exclusif qu'il perdoit par cet arrangement. Cette liberté a produit l'effet que l'on devoit en attendre, & qu'elle produira partout où des causes particulieres n'intervertiront pas le cours naturel des choses. La livre de viande qui, avant le Carême étoit taxée à 5 s., n'a été portée qu'à 5 s. 6 d. (le droit compris), tandis que la taxe de l'année derniere étoit à 7 s. 6 den. Cette différence considérable a été, comme on peut le penser, infiniment agréable au Public, sans qu'elle ait mécontenté les Bouchers. Cette derniere circonstance prouve à quel point étoient portés les abus qu'ont fait cesser les Lettres-Patentes. Il est des terres ingrates où les fruits mûrissent plus lentement.

De Saint-Malo, *le* 22 *Mars*.

Le Capitaine d'un navire Suédois, venant de Stockolm, a rapporté qu'une nouvelle Compagnie de Commerce de cette Capitale, alloit établir dans les Ports principaux de l'Europe, des Correspondans avec des magasins pour la vente du fer, de l'acier poli, des clous, pots, casseroles, & toute sorte d'outils de fer & d'acier, fabriqués en Suede, de bonne qualité & à l'épreuve. Le Bureau des Mines, pour encourager & sou-

tenir cette Compagnie naissante, lui accorde une prime de 20 pour 100 sur tous les articles qu'elle vendra aux Etrangers.

Il est déjà parti plusieurs bâtimens pour la pêche de la morue : il arrive du *sel d'Espagne* pour la même destination. On espere que cette pêche, considérablement affoiblie depuis quelques années par la cherté du sel & les droits de traites, se relevera à la faveur de l'exemption derniérement accordée tant à l'entrée qu'à la circulation de la morue seche de pêche Françoise, & des autres graces que la sagesse du Gouvernement permet d'attendre. Mais comme ce genre d'exploitation demande de fortes avances, il ne faut pas se flatter de passer tout d'un coup de la décadence à la prospérité comme du sommeil au réveil. Il y a une injustice bien absurde, bien misérable, bien révoltante à exiger qu'un acte de bienfaisance change en un instant la face des choses : c'est là le miracle de la création.

De Saint-Brieuc, *le 22 Mars.*

Une Compagnie a entrepris ici de saler le bœuf & le porc suivant la méthode d'Irlande, laquelle conserve très-long tems la viande sans altération. Quant à présent, elle n'est jalouse que de mériter la confiance des Armateurs & des Négocians, par des épreuves qui constatent la bonté de ses salaisons dans des voyages de long cours. Elle se flatte d'ailleurs qu'on sera content des prix. Il faut s'adresser à M. *Poullain de Corbion*, lettres franches.

De Nantes, *le 24 Mars.*

On lit dans la Feuille de nos Affiches en date de ce jour l'avis suivant.

» Au mois de Mai 1774, le sieur Isnard, » Secretaire de la Chambre de Commerce » de Marseille & Fermier du droit de 35 s. » par quintal des *huiles* de la côte d'Italie, » connues sous le nom de *la Riviere de Gênes*, » donna des ordres à son Préposé au Bureau » d'Ingrande, de percevoir ce droit sur les » *huiles d'Espagne & de Portugal*, à moins » qu'elles ne vinssent directement dans les » Ports des cinq grosses Fermes : il ajouta » que *toutes les huiles qui passent par Ingrande*, » *sont assujetties au droit de 35 sous, sans égard* » *aux représentations des acquits ou certificats* » *quelconques*.

» En conséquence de ces ordres, il a été » mal-à-propos perçu des sommes plus ou » moins fortes sur des huiles qui ne venoient » point de la côte d'Italie, & même les 8 s. » pour livre en sus au profit du Roi. Le Général du Commerce de cette Place fit des » représentations à ce sujet, lesquelles com- » muniquées à MM. les Députés au Conseil » Royal du Commerce & aux Fermiers Généraux, ils ont tous démontré que c'étoit » une innovation très-mal-fondée, & qu'il » y avoit lieu à la restitution ; ce que le Con- » seil de S. M. a ordonné par sa décision du » 21 Décembre 1774, dont on n'a été par- » faitement instruit que depuis quelques » jours.

» MM. les Négocians & Marchands de » cette Ville & autres sont avertis qu'ils peu- » vent donc s'adresser à M. Desrivas, Rece- » veur des Fermes générales & du Fermier » de Marseille, à Ingrande, pour réclamer » le droit de 35 sous qu'on a injustement » exigé d'eux, & quant aux 8 s. pour livre » en sus en demander le remboursement à » MM. les Fermiers Généraux qui les ont » touchés pour compte du Roi ».

Le sieur Albert Meyer, Capit. de l'*Esperance* de Bremen, venant à Bruges à son lest, a fait naufrage le 19, sur le Four vis-à-vis le Croisic. Le second Capitaine, le Charpentier, un Matelot, le Mousse, & un Pilot de Belle-Isle ont été noyés : le navire a coulé à fond.

Le sucre fin blanc vaut 60 l. le cent ; le brut, fin, 35 à 36 ; le café, de 8 s. 9 den. à 12 s. la livre ; l'indigo fin cuivré, 8 l. à 8 l. 5 s. ; le cacao, 11 s. ; le canéfice, 20 liv. le cent ; le coton, 210 à 225.... Les eaux-de-vie valent 130 l., les 29 veltes... Le *Quartier-Morin*, l'*Américain*, le *Dugué-Trouin* sont derniérement arrivés du Cap.... La *Dauphine*, Arm. M. Hamart, est parti pour le Cap. La *Ville de Rennes*, Armat. M. le Grand, le jeune, est en charge pour la Martinique ; le *Sully*, A. M. Arnous, pour Léogane ; l'*Apollon*, A. M. Mosneron, l'aîné, pour le Port-au-Prince ; le *Vicomte de Tallerand*, A. M. Deluynes, pour l'Isle de France & Guinée.

De Rouen, *le 25 Mars.*

Les grains ont encore augmenté dans les derniers Marchés : ils suivent le même cours

dans le reste de la Normandie..... On a remarqué ci devant les causes de cherté propres à cette Ville. Il y a dans la Province une foule de cantons où la continuité des pluies a dû rendre la circulation impossible. (*Il y a peu de pays où cette circonstance n'ait concouru au renchérissement*). La saison a été désordonnée dans ces contrées. Le 9 du mois dernier, au milieu d'un orage violent, le tonnerre tomba sur la Cathédrale de Coutance : le 12 il tomba sur l'Eglise de Brix entre Valognes & Cherbourg, & sur deux Eglises des environs : il y eut quelques personnes tuées ou blessées à Brix.

D'ETAMPES, *le 26 Mars.*

La derniere récolte a été si mauvaise dans notre Election qu'elle n'a été évaluée par Experts qu'à deux sacs & demi par arpent ; encore cette évaluation est-elle forcée. Il est clair que les bleds doivent être chers ; le seroient ils moins s'ils étoient vendus par privileges ? Si divers cantons n'en versoient ici de préférence à cause de l'argent comptant qu'y trouvent les Vendeurs, nos Marchés seroient presqu'entiérement dégarnis. Comme dans ce moment, Orléans, Pethiviers & autres Villes, tirent beaucoup, les Laboureurs riches se déterminent, à cause du haut prix, à y porter leurs grains. En conséquence la fourniture de notre Place a baissé, d'autant plus que les petits Laboureurs n'ont plus rien à craindre, & que les gros Cultivateurs sont occupés & peu pressés de se défaire de leur denrée. On ne doute pas que cette crise ne se détermine par une révolution favorable. Déjà plusieurs Laboureurs se proposent de faire battre, pendant la moisson prochaine, les gerbes par le bout, parce qu'ils sont persuadés que peu de tems après le bled baissera considérablement.

DE DOUAI, *le 26 Mars.*

Il part de la Flandre des convois considérables de grains qui prennent la route de Paris. Dans cette circonstance, l'augmentation est naturelle & nécessaire : le commerce ne peut travailler à faire baisser les prix d'un côté sans les faire hausser de l'autre. Malgré la nouvelle hausse, ils sont inférieurs dans ce pays à ceux de l'année derniere. Les semailles se présentent si bien qu'il y a lieu de concevoir les plus douces espérances sur la prochaine récolte.

D'AMIENS, *le 28 Mars.*

Les grains, après quelques augmentations successives, commencent à baisser ici.

Un abus qui empêche l'amélioration & qui détruira tôt ou tard les Fermes, s'il n'est réformé, celui d'admettre l'expulsion des Fermiers, en les indemnisant d'un tiers relatif à leur redevance, c'est-à-dire en leur payant une année de sa ferme sur trois. Nous exposerons l'injustice & l'inconvénient de cet abus, dans l'espérance d'engager les Propriétaires à se joindre aux Cultivateurs pour attirer sur ce point de l'économie rurale l'attention bienfaisante du Gouvernement.

DE PARIS, *le 1 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 13 Février, qui commet le sieur Broutin pour faire le recouvrement de toutes les sommes dues à la Compagnie des Indes aux Isles de France & de Bourbon. Cet arrangement facilite le recouvrement de ces sommes & la suppression économique des Commissions établies dans ces Isles.

Edit du Roi donné à Versailles au mois de Janvier, registré en Parlement le 23 Février, portant création de six Offices de Receveurs des impositions dans la Ville de Paris, & suppression de l'Office de Receveur Général de la Capitation & des Vingtiemes de ladite Ville. La suppression de ce dernier Office décharge l'Etat des gages & taxations considérables y attribués : la finance réunie (de 600,000 l.) des Offices nouveaux servira à rembourser celui-là.

Edit donné à Versailles au mois de Janvier, registré en la Chambre des Comptes le 22 Février, qui partage entre l'Intendance d'Auch & celle de Bordeaux le Département qui compose aujourd'hui celle de Bayonne. La Généralité d'Auch embrassera le pays de Saule, la Bigorre, les Quatre-Vallées, le Nebouzan, les Elections d'Astarac, d'Armagnac, de Cominges, de Riviere-Verdun, de Lomagne, & les Etats de Béarn & de Navarre. Les Bastilles de Marsan, Tursan & Gabardan, l'Election de Lannes, la Ville de Bayonne & le Pays de Labour sont réunis à la Généralité de Bordeaux. Les relations continuelles de commerce entre Bayonne & Bordeaux, la multitude d'objets qui rapprochent les Habitans de ces deux Villes, les affaires communes de ces Habitans & de ceux du Pays de Labour, l'avantage de réunir dans les mains du même Administra-

teur les grandes & les petites Landes &c. ont été les principaux motifs qui ont déterminé S. M. à rendre à la Généralité de Bordeaux cette portion qui en avoit été démembrée en 1716 &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Amélioration de la culture des vignes.

Il y a long-tems qu'on répéte que l'art de cultiver la vigne & de faire le vin est presqu'ignoré dans la plûpart des vignobles de France. Il seroit cependant fort important pour leurs Propriétaires de s'appliquer à connoître les bonnes méthodes pour les pratiquer : M. le Mercier de la Riviere, Conseiller Honoraire au Parlement de Paris, peut être, à cet égard, proposé pour modele. Les vins blancs cueillis sur le côteau du Haut-Anjou, avoient naturellement plusieurs bonnes qualités, quoique mal faits ; mais ces bonnes qualités étoient gâtées par les mauvaises. Ces vins étoient ambrés, liquoreux, capiteux. M. de la Riviere, Observateur éclairé, a connu la cause de ces vices ; en conséquence ayant changé en tout point la méthode suivie dans sa Province pour faire le vin & pour le gouverner après qu'il est fait, il est parvenu à rendre les siens très-blancs, très-secs, très-légers, très-coulans, faciles à digérer, ayant un bouquet plus flatteur que celui de nos meilleurs vins blancs. Tirés en Mars, ils moussent très-agréablement, sans rien perdre de la délicatesse de ceux tirés en Octobre. On peut dire qu'ils ont tout le moëlleux du Morachai, joint à la finesse des premiers crus de la Champagne. Aussi les vins de M. de la Riviere se répandent-ils déjà dans nos Colonies, dans le Nord & à Paris. Il est vrai que son vignoble a toujours été mis à la tête des bons vignobles de son canton, & qu'il a singuliérement perfectionné la culture de ses vignes ; mais aussi cette culture, quelque dispendieuse qu'elle devienne, est-elle le premier objet dont on doit s'occuper, quand on veut réussir complettement. Comme M. de la Riviere est un excellent Citoyen, il y a lieu de croire que ses connoissances en cette partie se répandront dans sa Province, & qu'elle en profitera : alors les vins qu'elle produit, tant rouges que blancs, seront placés parmi les plus excellens vins de France.

II.

AVIS.

Le navire *l'Espérance*, Capitaine Hanin, du port d'environ 180 tonneaux, armé de 6 canons & autres menues armes à proportion, ayant 26 hommes d'équipage, une dunette & une chambre fort commode pour les Passagers ; d'ailleurs très-fin voilier, est actuellement en armement au Havre pour la Martinique, & fera route pour cet endroit du 15 au 20 Avril. Ceux qui desireront passer ou charger des marchandises à fret sur ce navire, pourront s'adresser à Paris, chez MM. *Louis Mercier* & *Neveux*, Négocians, rue S. Germain-l'Auxerrois ; à Rouen, chez M. *Levasseur*, l'aîné, rue du vieux Palais ; au Havre, chez MM. *Leclerc* & *Levasseur*.

III.

Prix du froment du plus haut au plus bas ; avec les variations, 1re. quinzaine de Mars, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	ß			#	ß
Alençon	30	8	...	*		
Argentan.....	28	16	...	D.	1	12
Conches.....	30	14	...	*		
Lizieux.....	29	5	...	A.	2	5
Bernay	24	13	...	D.		13
Mortagne	23	5	...	A.	1	9
Var. princip., augm.			...			
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	23		...	A.	1	8
Abbeville.....	21	19	...	A.		12
Boulogne.....	19	11	...	*		
Mondidier.....	26	2	...	A.	3	
Péronne	23	12	...	A.	1	14
Calais	19	5	...	D.		8
Saint-Vallery	24	12	...	A.	1	16
Var. princip., augm.			...			
Généralité d'Auch.			...			
Auch	21	9	...	D.		9
Saint-Girons	30	11	...	A.		9
Oleron.....	26		...			
Pau.....	23	18	...	*		
Lectoure.....	20	3	...	*		
Beaumont.....	20	3	...	D.		9
Mirande	18		...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	12	...	*		
Bayonne	24	13	...	A.		6
Nérac	24		...	*		
Saint-Séver.....	22	4	...	*		

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Agen	23	6	...	*		
Libourne	28	2	...	*		
Nontron	31	9	...			
Condom	21	12	...	D.		18
Bazas	28	16	...	*		
Sarlat	23	10	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	26	19	...	A.	1	12
Gex	36	5	...	*		
Châlons-sur-Saône	32		...	A.	1	8
Mâcon	28	16	...	D.		12
Semur en Auxois	26	17	...	A.	2	17
Bresse	31		...	A.	1	
Avalon	24		...	*		
Autun	27	12	...	A.		18
Auxerre	27	8	...	A.	2	11
Auxonne	24	15	...	A.		7
Augmentation.			...			
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	28	16	...	*		
Morlaix	24	14	...	A.		17
Nantes	25	12	...	A.	1	4
Saint-Brieuc	30	2	...	A.		13
Quimper	24		...	A.	1	4
Treguier	28	10	...	A.	1	10
Vannes	24	18	...	*		
Augmentation.			...			
Gén. de Champagne.			...			
Reims	24	14	...	A.		18
Troyes	33	6	...	A.	5	
Bar-sur-Aube	30	4	...	A.	2	17
Sézanne	28	3	...	A.	4	13
Rethel-Mazarin	24	8	...	D.		16
Vitry	26		...	A.	2	
Charleville	23	4	...	*		
Langres	25	11	...	A.	2	4
Saint-Dizier	23	15	...	A.	1	3
Sainte-Ménéhould	23	4	...	A.	1	4
Vaucouleurs	19	6	...	A.		10
Augmentation.			...			
Général. de Flandres.			...			
Lille	21	3	...	*		
Arras	22	12	...	A.	1	10
Douay	20		...	A.	1	12
Bapaume	24		...	A.	3	
Dunkerque	22		...	*		
S. Omer & S. Pol	18		...	*		
Augmentation.			...			
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Gray	24	12	...	A.		12
Salins	26		...	*		

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Saint-Claude	29	11	...	D.		10
Vesoul	24		...	D.	1	4
Var. princip., dimin.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	2	...	D.		10
Epinal	23	41	...	A.		12
Nancy	19	11	...	*		
Etain	20		...	*		
Sarguemine	17	4	...	*		
Bitsche	16	7	...	*		
Peu de variations.			...			
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	*		
Châteauchinon	29	18	...	*		
Nevers	26		...	*		
Montmarault	22	12	...	*		
Gueret	21		...			
Peu de variations.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29		...	A.		14
Blois	27	12	...	*		
Chartres	26	8	...	A.	1	
Dourdan	28	13	...	A.	2	13
Montargis	28	16	...	D.		16
Pithiviers	27	18	...	A.	2	2
Vendôme	23	15	...	A.		12
Augmentation.			...			
Généralité de Paris.			...			
Brie-Comte-Robert.	24		...	*		
Coulommiers	31	13	...	A.	4	6
Etampes	27	13	...	A.	2	6
Meaux	28	1	...	A.	1	13
Melun	31	16	...	A.	3	6
Montlhéry	26	10	...	A.	3	
Montereau	28	16	...	A.	3	12
Nogent-sur-Seine	30	12	...	A.	4	4
Pontoise	28		...	A.	2	
Provins	32		...	A.	4	10
Saint-Germain	30		...	A.	4	
Sens	25		...	A.	3	
Tonnerre	21	10	...	D.	3	1
Vezelay	24	12	...	*		
Forte augmentation.			...			
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	26	3	...	A.	1	13
D'Andely	25	7	...	D.	1	1
Caudebec	24		...	A.	1	1
Evreux	25	8	...	*		
Havre	24	16	...	*		
Lyons	25	13	...	A.	3	12
Magny	27	12	...	A.	2	6
Pont-Audemer	28	5	...	A.	2	11
Augmentation.			...			

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*	
Génér. de Soissons.	₶	ß		₶	ß
Soissons.....	25	18	...	A. 1	10
Laon.....	26	5	...	A. 3	15
Noyon	25		...	A. 4	8
Crespy en Vallois..	29	10	...	A. 3	1
Rozoy.....	26	1	...	A.	10
Vervins	26	14	...	A. 4	4
Chauny.....	23	2	...	A. 1	15
Marle	22	19	...	A. 2	19
Lafere.....	21	12	...	A. 1	4

Augmentation générale.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Vendredi 25 Mars 1775, au Mercredi 29 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 24 l. 10 s., 26 à 29 l. *le sept.*; le seigle, de 14 liv. 10 s., 17 à 18 l.; l'orge, de 12 l. 5 s., 13 l. 5 s. à 15 l. Le froment à la Grève de 27, 28 à 29 l.; le seigle, de 13 à 15 l; l'orge, de 11 l. 15 s., 13 à 15 l. aussi *le septier*.

Du Vendredi 25 Mars 1775, au Mercredi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 liv. 5 s., 15 l. 5 s. à 18 l.; *idem* à la Greve, de 14, 15 à 17 l. *le septier*.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Avril 1775.

	₶	ß	
Or de Portug. à . . .	718		*marc.*
Du Mexique à . . .	712		*marc.*
Du Perou à	704	2	*marc.*
Les guinées à . . .	717	12	*marc.*
Ducats à	97	12	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	11	*once.*
Or à 20 karats à . .	83	12	*once.*
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	*marc.*
Piastres à	48	18	*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 1 Avril 1775.*

Amsterdam	55	$\frac{1}{8}$
Londres	31	
Hambourg	182	
Madrid	15	2
Cadix	14	19
Livourne	95	$\frac{1}{2}$
Gênes	93	$\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p.	0 p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi 30.*	*Vendredi 31.*	*Samedi 1 Avril.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1895	1895	1892 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1212 $\frac{1}{2}$. . . .	1215 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	76.	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	400	. . . . .
Rescriptions . .	9	99 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	99 $\frac{1}{4}$ 9 . . .
Bil. des Fermes.	32 $\frac{1}{2}$. . . .	2 $\frac{1}{2}$	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six dernier mois 1774.

Du Jeudi 23 Mars. *Messieurs*		Suite du Vendredi 24. *Messieurs*		Du Lundi 27. *Messieurs*	
De S. Janvier. vres.	J.	Boscheron.. pplles.	A.	Thevenin... pplles.	C.
Tontine	J.	Viageres	A.	Certain..... pplles.	F.
Decourmont. pplles.	A.	Lempereur.. vres.	A.	Viageres	C.
Viageres....	A.	Perpétuelles.	C.	Tontine.....	J.
Tontine	A.	Clouet..... pplles.	J.	Delamotte.. pplles.	F.
Deschapelles. vres.	C	Viageres	J.	Viageres	F.
Perpétuelles.	C.	Tontine	J.	Tontine	F.
Rouillard..... vres.	D.	Caron. ..... vres.	C.	Creuzé..... pplles.	A.
Perpétuelles.	D.	Peinchein.. pplles.	F.	Viageres	A.
Tontine.....	D.	Viageres	F.	Tontine	A.
Lenoir..... pplles.	C.	Tontine.....	F.	.....	
Viageres	C.	Delarue..... pplles.	E.	.....	
Du Vendredi 24.		Viageres	C.	.....	
		Tontine.....	E.	.....	
Patu.... Viageres.	C.	Nau..... pplles.	L.	.....	
Gossey..... pplles.	A.	Viageres.. fini.	L.	.....	
Viageres.....	A.	Viageres.. fini.	L.	.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 12 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 14 *Août.*

SUR le rapport fait par le College de Commerce, des requêtes de plusieurs Négocians, le Roi a érigé Marstrand en Port libre où les marchandises tant de l'Etranger que du pays pourront être introduites, déposées, vendues, enlevées pour l'exportation, par toute sorte de navires, Suédois ou non. Les marchandises, transportées de cette Ville dans quelqu'autre Port de la Suede, le hareng excepté, ainsi que tout autre poisson pris sur la côte de Marstrand & salé, seront assujetties aux mêmes droits que les marchandises étrangeres, & en ce cas les navires Suédois seront aussi traités comme bâtimens étrangers. Cette condition dérive de l'ancien régime réglementaire & fiscal qui, encore soutenu par l'excès même de ses désordres, quoique proscrit dans l'opinion, oblige encore d'étendre les chaînes dont il entoura les autres Ports. Il en est de même de l'article qui soumet les productions & les fabrications de la Suede embarquées dans le Royaume pour Marstrand à payer les droits comme marchandises étrangeres. Ces distinctions factices ne subsisteront, sous un regne que la science de l'ordre social dirige, qu'autant de tems que la prudence en exigera pour extirper les erreurs & les abus invétérés qui les occasionnent. Ainsi des droits d'un demi pour cent sur l'importation & d'un quart pour cent sur l'exportation des marchandises par ce Port. Mais les vrais principes du Gouvernement se manifestent dans la liberté accordée à ceux qui s'établiront à Marstrand d'y exercer toute sorte de professions & de métiers, sans être obligés d'acquérir ni droit de Bourgeoisie ni diplôme de corporation ni autre titre quelconque. A cette liberté est jointe celle de conscience. Si le Fisc n'étoit malheureusement enlacé dans les entraves imposées au commerce & à l'industrie, elles ne trouveroient pas des Fauteurs.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le* 22 *Août.*

Le régime réglementaire est ici dans une continuelle agitation, pour le tourment & la ruine du commerce. Il veut tout mettre dans sa balance, & jamais elle ne demeure fixée. Ce qui est permis aujourd'hui, ne le sera pas demain; ce qui est franc, sera chargé de droits, & *vice versâ.* Avec ces perpétuelles variations, comment le commerce spéculeroit-il? Comment échapperoit-il aux proscriptions & profiteroit-il des faveurs? De quelle valeur peut être la production, quand le commerce n'est jamais assuré de son débit & de ses calculs? Que devient l'Agriculture? On veut l'encourager par des primes; & quelles primes dé-

dommagent de la non valeur des denrées ; & comment toute une classe seroit elle animée par des récompenses données au plus habile ou plutôt au plus riche ?

L'introduction de l'eau-de vie de grains étrangere dans la Principauté de Lunebourg vient d'être de nouveau défendue à cause de l'abondance de la récolte. Le bas prix de la denrée arrêteroit naturellement la concurrence étrangere : mais sans crainte de cette concurrence, les Marchands se félicitent de pouvoir acheter à bon marché & vendre cher. Un droit sur la sortie des bois de construction, vient d'être aboli ; mais qui entreprendra ce commerce sur la foi qu'on lui donne qu'on rétablira le droit quand on voudra ? D'ailleurs il reste des taxes sur cette denrée, & enfin la coupe des bois est soumise à des réglemens. Si nos voisins prennent de nos bois, il faut qu'ils fassent beaucoup plus de fautes que nous. Nous nous félicitons de la liberté de recueillir du tabac : cette culture réussit très bien : on croit la favoriser en donnant des prix aux Marchands qui en débitent le plus. Peut-être considérera-t-on que c'est lever un impôt sur le Peuple pour payer des gens qui font si bien leurs propres affaires. Le Marchand est assez encouragé par l'intérêt qu'il a à débiter beaucoup, & sa récompense est dans ses ventes ; & le Marchand, moins aisé & moins favorisé par les circonstances, est évidemment découragé par les avantages qu'on fait à celui qui en a déjà tant sur lui.

Il ne faut pas s'étonner, avec ce régime, si le Propriétaire d'une terre noble du Bailliage de Médingen, ne trouve pas, même avec des avances considérables d'argent, des Colons qui veuillent occuper cinq Fermes inhabitées pour en défricher les environs. Le Peuple même des campagnes, se jette plutôt en foule dans ces Fabriques qu'on éleve avec son argent & qu'on remplit de marchandises qui n'en sortent pas faute d'Acheteurs, c'est-à-dire de culture & de revenu.

Les prix des denrées ont généralement baissé dans cet Electorat.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 26 Août.*

Pendant que le *Peuple* Britannique jouit paisiblement & délicieusement du spectacle des récoltes, la *Nation* ou autrement la Capitale avec quelques Villes est toute occupée à saisir le plus petit événement pour tirer des augures sur le sort de l'Amérique ou plutôt le nôtre. Les espérances & les projets de conciliation formés à l'arrivée de M. Pen, commencent à s'évanouir. La proclamation du Roi concernant les Instigateurs de la *révolte* ou de l'*insurrection* & les grands apprêts militaires ordonnés de toutes parts, confirment, ainsi que les démarches des Colons & les résolutions du Congrès, que les armes décideront d'un point fondamental de notre constitution. La Marine militaire entretient dans quelques Ports le mouvement que la Marine marchande y suspendoit. Les ordres du Gouvernement semblent y remplir le vuide des commissions. L'Armateur proprement dit y prend en partie la place du Commerçant. Le commerce d'Irlande vient encore d'être restreint par la défense de laisser sortir des bâtimens chargés de denrées, si ce n'est pour le compte du Gouvernement.

On assure qu'un Agent d'Alger a demandé de la part de la Régence à notre Cour un nouveau *présent* de munitions navales qui seront, au moins, employées à battre le commerce de la Méidterranée.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Peccais, *le 20 Août.*

On a commencé le 8 de ce mois à recueillir, lever, entasser le sel. Il y a plus de 1500 hommes employés à ce travail. On estime qu'il y en aura encore pour un mois. Nos marais salans ont beaucoup profité des sécheresses. La couche de sel a environ trois pouces dans les six compartimens qu'on a travaillés ; ce qui donne une quantité de sel telle, qu'elle paroît suffire à la consommation de la France entiere pendant plus d'un an, lors même que cette denrée seroit à un très-bas prix, au prix naturel qu'elle devroit avoir.

On craignoit que les pluies tombées pendant les premiers jours du mois ne fissent fondre beaucoup de sel : le mal n'a pourtant pas été grand : le déchet est évalué à environ deux lignes d'épaisseur,

Outre ces ſix compartimens ſur leſquels le ſel ſe facture ici, chaque année, il y en a onze autres qui reſtent oiſifs, ſans compter ceux des marais ſalans de Saint-Jean & de Roquemore, qui nous avoiſinent, & où l'on ne permet de facturer le ſel que dans de petits compartimens.

A l'activité des hommes laborieux employés à lever & à *encameler* (1) le ſel aux frais des Propriétaires, les Prépoſés de la Gabelle joignent leur activité inquiete pour empêcher ce qu'on appelle en Finance le *faux-ſaunage*. La Légion armée qui nous environne, ſuffiroit pour la culture de nos environs qui manquent de bras. Le préſent que nous fait la nature, érigé en richeſſe par la valeur vénale que lui donneroit la liberté, ſeroit plus que ſuffiſant pour ſubſtituer aux gages deſtructeurs qu'elle gagne, des ſalaires productifs qu'elle mériteroit.

Indépendamment de nos Salines & de celles de Saint-Jean & de Roquemore où le ſel s'obtient par induſtrie, il s'en forme tout naturellement des quantités *mille fois*, oui au pied de la lettre, *mille fois* plus conſidérables dans les marais qui s'étendent juſqu'au près du Martigues en Provence. L'imagination peut à peine ſe figurer la quantité étonnante de ſel qui s'y trouve cette année. *Tous les hommes, tous les beſtiaux de l'Europe ne pourroient la conſommer en pluſieurs années.* Il s'en forme à peu près autant tous les ans.

Pour garder, ce n'eſt pas à dire conſerver, mais bien perdre sûrement tout ce ſel, il y aura une Brigade de Gardes à cheval, nommée dans le pays du nom ſiniſtre de *Brigade noire*, laquelle va campant d'un lieu à l'autre & envoyant journellement des détachemens de tous les côtés. Ces Gardes ont commencé à camper vers la fin de Mai : ils reſteront ſur pied, ſuivant la coutume, juſqu'à ce que les pluies d'automne ayent fondu & diſſipé tout ce *ſel naturel*.

La récolte, bonne en elle-même, eſt mauvaiſe en ſtyle de Gabelle, parce que l'abondondance coûte trop à garder ou à détruire. La vraiment bonne récolte rend la denrée trop chere : ainſi celle de l'année eſt très mauvaiſe. Les Hollandois brûlent, dit-on, les épiceries en cas d'abondance : mais c'eſt l'or étranger qu'ils entendront fondre à leur profit, c'eſt une denrée peut-être plus pernicieuſe qu'utile qu'ils conſument, ſa cherté leur paroît néceſſaire pour ſoutenir le commerce & les établiſſemens nationaux &c. &c. &c. ; ce qui néanmoins ne juſtifie pas leur procédé.

(1) *On met ce ſel en tas qu'on nomme dans le pays des* cameles, *faits en forme de cabanes triangulaires dont deux des côtés couverts de roſeaux ſont expoſés à l'air, & le 3e. côté égal forme la baſe & eſt établi par terre.*

D'AIX (*en Provence*), *le 25 Août.*

MM. les Procureurs du pays ſont intervenus dans le procès de la Communauté des Tanneurs de Graſſe, contre les Régiſſeurs de la Marque des cuirs. Il paroît par le Mémoire publié ſur cette affaire que la décadence des Tanneries de la Province a ſuivi de près l'inſtitution de la Régie. La Fabrique de Vence, l'une des plus accréditées dans le Royaume & chez l'Etranger, eſt tellement anéantie qu'il n'y reſte pas un ſeul Tanneur. L'émigration des Ouvriers Provençaux & l'accroiſſement des Tanneries des pays étrangers voiſins ſont conſtatés par un certificat du Conſul de France. Nous fourniſſions le Comté de Nice, le Piémont, la République de Gênes ; nous devenons leurs Tributaires. Il eſt également prouvé que la Tannerie de Graſſe eſt diminuée de dix-ſept Maitres : même progreſſion dans la décadence des profeſſions des Pelletiers, Mégiſſiers & Corroyeurs. Aux certificats l'on oppoſe la comparaiſon des produits des droits, accrus avec le tems ; *piece qui pourroit prouver que la Régie eſt devenue graduellement d'autant plus dure qu'elle avoit été d'abord plus douce* (réflexion à retenir ; car cet accroiſſement eſt le plus fort argument des Régiſſeurs contre leurs Adverſaires).

La prétention actuelle des Régiſſeurs contre la Communauté de Graſſe conſommeroit bientôt ſon extinction. Il s'agit de ſçavoir ſi elle doit payer les droits ſur le poids des cuirs, avant qu'ils ayent été mis en ſuif, ou après qu'ils l'ont été. Le *ſuifrage* n'entre point dans l'apprêt ordinaire : c'eſt une opération ſurérogatoire, particuliere à cette Communauté qui eſt dans un cas unique. Les Tanneurs ſont en état de prouver que, ſans payer le poids des ſuifs, un cuir évalué 22 liv. par le tarif, paye au Fiſc 10 l. 13 ſ.

7 den., outre les taxes imposées pour subvenir aux charges de la Communauté. Ils gagnent au suifrage 8 s. 8 d. : si la prétention des Régisseurs avoit lieu, ils y perdroient 10 s. Lorsque l'exécution de l'Edit de 1759 commença, la Régie reconnut que les suifs ne devoient pas payer des droits *comme cuirs*, après en avoir payé *comme suifs*. Mais depuis elle a suivi, dit le Mémoire, *la méthode cruelle & artificieuse des Financiers, de n'aller que par degrés pour accoutumer peu à peu les Contribuables aux progrès insensibles des exactions*. Elle veut faire d'un article de réglement, qui ne regarde que les Hongroyeurs, une loi contre les Tanneurs *à fort* dont la Fabrique differe essentiellement de celle des premiers. Notre Parlement a proscrit cette extension par un Arrêt contradictoire entre les Parties, rendu l'année derniere. Mais les Régisseurs bientôt après ont surpris au Conseil un Arrêt sur requête, à l'exécution duquel les Procureurs du pays & les Tanneurs de Grasse sont aujourd'hui Opposans.

De Bordeaux, *le 26 Août.*

Les Tanneurs de cette Ville viennent de faire imprimer une Adresse au Roi & un Mémoire dans lesquels ils démontrent la dévastation de leurs Manufactures par la Régie des cuirs. Cette piece, à l'appui de tant d'autres, sert à completter la preuve de l'étendue des effets de ce régime. Tout paroît aujourd'hui clair & certain dans cette matiere.

Extrait d'une Lettre de Confollens, le 26 Août.

» Les déclamations sur la partie des cuirs » sont poussées beaucoup trop loin : on pré» sente des tableaux qui ne sont certaine» ment pas d'après nature. Sans parler de » l'ancienneté du droit, je dirai qu'avant » 1759, il auroit été *plus onéreux*, s'il avoit » été *bien régi ;* puisqu'il étoit dû des droits » à chaque vente & revente &c. Le Tan» neur n'est à présent assujetti qu'à deux dé» clarations & à deux empreintes, l'une de » charge, l'autre de perception. Il est ensuite » le maître de conduire sa marchandise où bon » lui semble. Je ne vois point de *gêne* dans » le commerce, *à moins qu'on ne donne ce* » *nom aux précautions prises pour prévenir la* » *fraude*. La fraude est constatée par la sai» sie de faux marteaux. Pourquoi le Fer» mier ou Régisseur du Roi ne prendroit-il » pas des précautions *comme le font ceux des* » *Seigneurs pour la chasse, la pêche &c. ?*

» Les Tanneries sont, dit-on, tombées » & les Tanneurs ruinés. Ce fait est hasardé. » Ceux de ce pays ne doivent point être » dans cette classe. Il y avoit à Confollens » 8 Tanneurs & à Saint-Germain 4 en 1759 : » il y en a 22 dans les deux endroits. Les » produits y ont augmenté *de plus de moitié* » depuis la destruction des faux marteaux. » Je connois plusieurs endroits dans les» quels il n'y a point de produit, quoique » les Tanneurs travaillent journellement : » c'est qu'ils sont plus fins que les Commis : » il ne s'ensuit pas qu'ils ne fassent rien.

» On ne va point à la source du mal ; on » garde le silence sur l'abus le plus préjudi» ciable à l'Ouvrier. C'est le rembourse» ment du droit sur les cuirs qui sortent ou » sont réputés sortir du Royaume. Cette re» mise qui devroit être faite au Tanneur, » est toute au profit du Négociant. Aux Foi» res, *le Négociant se rend maître des prix :* » c'est lui qui *ruine le Tanneur & non le droit.* » Il sçait s'approprier plus d'une fois la res» titution des droits, en feignant d'envoyer » les cuirs à l'Etranger, & en gagnant par » argent ou par ruse les Préposés aux em»ar» quemens. Je sçais qu'un Marchand de Tou» raine a reçu les droits quatre fois (dans » quatre Ports). Cependant il est sensible » que les droits qu'on rend appartiennent à » celui qui les a payés &c...

(*Ces prétendues déclamations portent sur des faits : ces faits sont-ils vrais ? Voyez* les Observations présentées au Roi par le sieur Rubigny de Serteval, Tanneur-Hongroyeur rue Censier ; le Mémoire des Fabricans & Employans cuirs d'Alsace ; le Mémoire des Tanneurs, Chamoiseurs &c. de Strasbourg ; le Mémoire des Tanneurs de Nantes ; le Mémoire des Tanneurs de Bordeaux ; ceux des Procureurs de Provence, du sieur Belleau, Tanneur dans l'Election de Falaise &c ; *ainsi que les témoignages que nous avons reçus de Normandie, de Languedoc* &c. *Nous avons ces pieces* sous les yeux. *Quelques-uns de ces Mémoires* (ceux de Strasbourg, d'Alsace &c.) *présentent des certificats & pieces justificatives de la vérité des faits qu'ils dé-*

noncent. Il eſt poſſible que la Régie ait été plus plus douce en quelques endroits, à Confollens, par exemple. Cependant il n'eſt pas aiſé de concevoir comment en augmentant le produit du droit, on a augmenté le nombre des Tanneurs dans cette Ville où la Tannerie a été le berceau des meilleures familles bourgeoiſes. Quant à l'abus très-réel dénoncé dans cette Lettre, c'eſt l'effet du vice des Réglemens & de la Régie; & il fournit de nouvelles armes contre la choſe : *c'eſt manifeſtement elle qui* ruine. *Tel abus, s'il étoit ſi commun, devroit, ce ſemble, avoir étendu notre commerce de cuirs au-dehors; & toutefois ſa décadence paroît bien certaine par les Mémoires* de Straſbourg, Nantes, Provence &c. & *les avis que nous avons reçus de* Ganges &c. (1).

D'ORLÉANS, *le 29 Août.*

La récolte eſt finie en Beauce. On ne peut guere eſtimer le produit dans la partie qui nous avoiſine à 10 à 12 lieues à la ronde, que des deux tiers ou trois quarts d'une bonne année : le ſurplus a péri par la ſécheresse qui paroît avoir particuliérement affecté les terres blanches ordinairement les plus fertiles. Cette intempérie, infiniment moins nuiſible que l'excès de pluie, a fait néanmoins beaucoup de tort à la production des pois & des veſces qu'il faudra remplacer, pour la nourriture des beſtiaux, par les bleds de moindre qualité qui manqueront en partie à l'approviſionnement des Marchés. Si l'épi n'eût été très-grainé & qu'il n'eût rendu le double en quelques endroits, preſque par-tout un tiers de plus que l'année derniere, la récolte totale eût été moins favorable. L'avoine qui, faute de pluie, a médiocrement réuſſi, eſt coupée aſſez généralement, & ſerrée dans les lieux où il eſt tombé aſſez d'eau ſur le champ où on la laiſſe étendue, afin qu'elle acquiere du volume : uſage de la Beauce (& autres Provinces) qui, s'il augmente la quantité apparente, n'améliore certainement pas la qualité.

La Sologne n'a plus à récolter que les bleds noirs qui ont beaucoup ſouffert de la ſécheresse, mais qui viennent d'être favoriſés par des pluies médiocres. On aſſure que la cueillette en ſera bonne; bien eſſentiel pour cette malheureuſe Province dont la moiſſon n'a valu à peine qu'une demi-année. Les bêtes à laine y ont bien réuſſi, mais le prix en eſt tombé, faute de foin. On n'oſe acheter dans la crainte de n'avoir pas aſſez de fourage pour nourrir. Le prix des aumailles en baiſſe encore davantage, parce que le foin leur eſt encore plus néceſſaire, & qu'elles meurent de faim là où le mouton trouve encore à vivre. Le mal ne ſera pas conſidérable, ſi l'hiver eſt doux.

Les vignes blanches ont reçu plus d'atteinte de la ſécheresse que les rouges dont les fruits commencent à mûrir mais dont la vendange ne s'ouvrira pas de plus de quinze jours, parce qu'ils mûriſſent inégalement. Les eſpérances à cet égard ſe ſont fort affoiblies dans le courant de ce mois. Peut-être recueillera-t-on moins que l'année derniere. Si les petites pluies ſurvenues continuoient, elle ſeroit ſûrement meilleure. La rougeole, effet des fraicheurs des matinées de la fin de Juin & du commencement de Juillet, maladie qui fait rougir, ſécher & tomber la feuille, a été d'autant plus funeſte, cette année, que la vigne avoit plus beſoin de ſon feuillage pour défendre le raiſin de l'ardeur du ſoleil & adoucir l'effet de la ſécheresse du ſol.

Le prix du pain de neuf livres a baiſſé depuis quinze jours de 23 à 21 ſous.

DE METZ, *le 3 Septembre.*

Les grains tendent de jour en jour plus fortement vers le bas prix dans ce pays & dans la Lorraine.

A la Séance publique de l'Académie de Nancy, tenue le 25 Août, M. Bouthier a lu

(1) *Dans ce moment, nous recevons un Mémoire volumineux du Régiſſeur contre le ſieur Belleau, avec une Réponſe aux* Obſervations &c. *On y convient de la diminution de la Tannerie & du commerce en divers endroits : on aſſure qu'ils ſont accrus dans d'autres; mais nous n'y trouvons pas des pieces juſtificatives comme dans quelques-uns des Memoires précédens. La force principale ſur laquelle on paroît s'appuyer, c'eſt l'augmentation du produit du droit. Voy. ci-deſſus l'extrait du Mémoire des Procureurs du Pays de Provence. D'ailleurs nous reconnoiſſons volontiers avec l'Auteur que ce commerce important a été attaqué par d'autres cauſes deſtructives.*

des obſervations ſur les progrès de l'Agriculture en Lorraine relativement ſur-tout à l'établiſſement des prairies artificielles, à la maniere de les arroſer, & aux avantages d'alterner la qualité des productions de la même terre. Ce Magiſtrat continuera, chaque année, ſes obſervations.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Livres nouveaux.

1. *De l'Inſtruction publique ou Conſidérations ſur la néceſſité, la nature & la ſource de cette Inſtruction.* Ouvrage demandé pour le Roi de Suede. A Stockolm, & ſe trouve à Paris chez Didot l'aîné.

Ce Traité d'un Magiſtrat, profond Scrutateur du cœur humain & des loix de la nature, répond pleinement à la confiance dont un grand Roi l'honore, & à la réputation qui le nomme parmi le petit nombre de Citoyens viſiblement appellés aux ſoins principaux d'une adminiſtration proſpere. *La néceſſité de l'inſtruction publique* eſt le premier objet de ſes démonſtrations. Les hommes ne peuvent être conduits comme des brutes, parce qu'ils n'en ſont pas : pour être gouvernés comme des hommes, il faut que la raiſon les éclaire. Or *la raiſon eſt le diſcernement exact de nos vrais intérêts & la connoiſſance claire des regles invariables de notre conduite. Sublatâ ſcientiâ*, dit Ciceron, *tollitur omnis ratio.* Le développement de cette vérité capitale amene une analyſe inſtructive de la nature de l'homme, des intérêts de ſes ſens & de ceux de ſon amour propre. Il en réſulte qu'*un intérêt commun reconnu eſt le ſeul & unique lien d'un Corps politique, & que la puiſſance n'eſt & ne peut être que la volonté commune miſe en action par l'intérêt commun & pour l'intérêt commun.....* La 2e. partie expoſe les *objets principaux de l'inſtruction publique.* Le premier eſt de faire connoître aux hommes l'ordre public le plus avantageux à leur ſens ; le ſecond, de les convaincre que c'eſt par les loix invariables de cet ordre qu'ils doivent juger de ce qui eſt vertueux ou vicieux, glorieux ou déshonorant &c. Toutes les branches de cet ordre tiennent, comme à leur tronc, *à la loi de propriété.* Ce droit qui n'en ſeroit pas un ſans la *liberté* parfaite, qui n'en ſeroit pas un ſans la *ſûreté*, ce droit complet dans tous ſes rapports, & maintenu dans ſa plénitude quant à la *propriété perſonnelle*, à la *propriété mobiliaire*, à la *propriété fonciere* avec la jouiſſance commune des propriétés communes, mene la Société entiere droit au but que chaque individu raiſonnable ſe propoſe néceſſairement &c..... Suivent les *inſtitutions ſociales dont l'inſtruction publique a beſoin.* Que le Gouvernement ſoit organiſé de maniere qu'on dépende des *choſes* & non des *perſonnes*, que les loix ſoient invariables dans leurs *diſpoſitions* comme dans leur *application* &c. &c. &c.

Un grand Juge (*M. le Comte de Scheffer*) a écrit ſur cet Ouvrage. » L'ordre judicieux » obſervé dans la rédaction du ſujet, la pré- » ciſion, la clarté, l'agrément, le ſtyle dans » lequel les idées ſont expoſées, ont fait ſur » moi la plus grande impreſſion, & porte- » ront la conviction dans l'eſprit de tout » Lecteur ſans qu'il lui en coûte le moin- » dre effort ». Le Public impartial confirmera ce jugement.

2. L'*Art de faire le vin rouge contenant les premiers procédés publiés par l'Auteur, & les nouveaux qu'il a imaginés depuis pour façonner les vins rouges* (ſelon les différentes années) avec les expériences &c. à l'uſage de tous les vignobles du Royaume. Par M. Maupin. 1 vol. Chez Muſier, fils, rue du Foin S. Jacques, qui rendra compte des conditions de l'Auteur pour la facilité du Public.

M. Maupin n'a point attendu pour publier ſes inſtructions que le nombre des Souſcripteurs qu'il avoit demandés fût rempli. Son zele pour le bien public ne lui a pas permis de laiſſer paſſer les vendanges prochaines, ſans concourir à leur perfection. Son premier chapitre contient ſes principes ſur l'Art de faire le vin, & la défenſe de quelques uns de ces principes conteſtés par de graves Auteurs. Le ch. 2 rappelle les premiers procédés de l'Auteur, déjà connus. Ses nouveaux procédés occupent le 3e. ch. On y trouve de très-bons avis particuliérement ſur le foulage, des deſcriptions d'inſtrumens utiles, enfin diverſes pratiques qu'on ne peut faire connoître que par des détails qu'il eſt impoſſible

de faire entrer dans une annonce. L'Auteur confirme l'utilité de ses manipulations par des expériences & des pieces justificatives. Sa constance, ses succès & ses sacrifices lui donnent droit d'espérer qu'il sera mis à portée de communiquer au Public la suite des découvertes qu'il s'est réservée.

I I.

Lettre sur la Bannalité des Moulins du Dauphiné, 22 Juillet.

Nous avons heureusement, Monsieur, un Ministre des Finances qui s'occupe avec zele du soulagement des Peuples; convaincu que toute entrave rélative aux premiers besoins en est une au bien public, il a favorisé & protégé la liberté du commerce des grains dont on a si solidement démontré la nécessité. Nous devons espérer que ce respectable Ministre détruira tous les abus qui nuisent à cet objet intéressant, dont le principal gît dans la mouture des grains.

Les moulins usités dans les Provinces méridionales du Royaume font lestement de bonne farine, & avec le moindre déchet possible, quand ils sont bien administrés; les uns sont libres & les autres sont bannaux: de cette bannalité naissent des abus très-nuisibles au Public & singuliérement au pauvre Peuple.

1°. La quotité pour la rétribution des Meûniers se paye en grains; elle a été fixée dans un tems où les grains étoient à très-bas prix: aujourd'hui elle est exorbitante; l'entretien de l'artifice est moins cher, parce qu'il est plus simple, motif puissant pour diminuer cette quotité si les bannalités ne sont pas détruites: supposé qu'elles le soient un jour, comme on le desire, nul réglement à faire, parce qu'un des attributs de la liberté en économie est de mettre tout au niveau de la justice.

2°. Le Citoyen soumis à la bannalité est lié par cette servitude & ne peut moudre ailleurs; le Meûnier s'en prévaut pour le faire attendre, il expédie de préférence l'Etranger non soumis à la bannalité pour l'attirer: d'où résulte, au grand détriment de l'Agriculture, une perte de tems forcée pour le malheureux asservi.

3°. Il n'est pas possible d'établir un poids public dans les campagnes; ainsi le Peuple n'a aucun moyen de constater l'infidélité si généralement imputée aux Meûniers des moulins bannaux.

Si toutes les servitudes sont odieuses, que ne doit-on pas dire de celles qui portent sur la nourriture du Citoyen, & qui par-là sont si nuisibles à la population?

Il est à desirer pour le bien public qu'il n'existe aucune bannalité de fours & de moulins; mais dans le cas où le Gouvernement jugeroit à propos de les tolérer encore, nous avons lieu d'espérer de sa bienfaisauce qu'il en diminuera la rétribution, & qu'il sera ordonné que dans chaque moulin, libre ou bannal, le Meûnier soit tenu d'avoir un poids ou balance établie à portée de la trémie, pour que le Citoyen puisse peser son grain & ensuite sa farine.

Vous ne sçauriez croire, Monsieur, combien cet établissement seroit utile aux Habitans des campagnes qui doivent inspirer le plus grand intérêt puisqu'ils nourrissent tout.....

I I I.

A V I S.

» Le sieur *Nirel*, *Maître de Langues à* » *Saint-Omer*, *rue de Garbe*, nous mande » qu'il connoit en Angleterre un Gentil- » homme qui a inventé une maniere de » bâtir qui met un édifice à l'abri des in- » cendies. Il a vu, lui-même, une cham- » bre dans laquelle il avoit placé vingt fa- » gots & de vieux meubles brûler de façon » que la flamme sortoit de dix pieds hors » des fenêtres, sans se communiquer au » reste des appartemens. La dépense de cette » maniere de bâtir est d'un vingtieme de » plus. L'Auteur du secret, qui a été ré- » compensé par le Parlement d'Angleterre, » ne fera aucune difficulté de le communi- » quer à un prix raisonnable. On s'adressera » au sieur Nirel. *Affiches de Picardie.*

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 2 Septembre 1775, au Mercredi 6 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 27 l. 10 s. à 32 l. *le septier*; *idem* nouveau, de 25, 27 à 31 liv. 10 s., le seigle, de 13 liv. 10 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12, 13 l.

14 à 15 l. Le froment à la Grêve, de 21 l. 5 s. à 31 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12 l. 5 s, 13 à 14 l. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 2 Septembre 1775, au Mercredi 6 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 22 à 23 liv. 10 s.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 21 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Septembre 1775, de 67 à 68 l.; *idem* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 9 Septembre 1775.

Or de Portug. à . .	722	H	ß	marc.
Du Mexique à . . .	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à . . .	721	11		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		
Piastres à	49	2	6	

Changes de Paris, *du 9 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août*.....	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi 7.*	*Vendredi 8.*	*Samedi 9.*
Comp. d. Ind.			
Actions . .	1992 $\frac{1}{2}$ . . .	FESTE.	1995 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1292 90 . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	430	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5 4 $\frac{3}{4}$	. . . . .	4 $\frac{3}{4}$ 5 . . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$ perte . . .	. . . . .	$\frac{1}{4}$ perte . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Jeudi 31 Août. *Messieurs*		Du Vendredi 1 Sept. *Messieurs*		Du Samedi 2. *Messieurs*	
De S. Janvier. vres.	M.	Peinchein.... vres.	P.	Gossey..... pplles.	M.
Tontine.....	M.	Perpétuelles.	P.	Viageres	M.
Deschapelles. vres.	N.	Tontine.....	P.	Caron ..... vres.	P.
Viageres	N.	Lempereur. pplles.	P.	Delarue .... pplles.	N.
Tontine.....	N.	Viageres....	M	Viageres ...	N.
Decourmont pplles.	M.	Boutray .... pplles.	M.	Tontine	N.
Viageres	M.	Viageres....	M.	Clouet..... pplles.	Z.
Tontine.....	M.	.....		Viageres	P.
Nau..... pplles.	P.	.....		Tontine	Z.
Viageres	P.	.....		.....	
Tontine.....	P.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 28 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 30 Janvier.*

DEpuis que les fortes gelées ont interrompu la navigation de la Viſtule, les vivres ſont montés dans cette Capitale à des prix exceſſifs. Le pauvre eſt réduit aux dernieres extrémités ; le Bourgeois ne peut atteindre aux néceſſités communes de la vie; les Grands ſont abondamment pourvus ; il y a des quantités immenſes de vivres amaſſés de toutes parts pour des bouches étrangeres.

Quoique la population décroiſſe tous les jours à Dantzick en partie à cauſe des précautions qu'on prend pour n'y laiſſer que les Citoyens qui y ont pris naiſſance, les ſubſiſtances y ſont très-cheres ; & il n'y a nulle apparence que cet ancien grenier d'abondance de l'Europe ſe rempliſſe.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 1 Fevrier.*

La ſeconde pêche du hareng a été également heureuſe ſur les Dunes de Gottenbourg, d'Uddewalla, de Kongelf, de Merſtrand &c. On apprend de Hiſing que, les derniers jours de Septembre, des Pêcheurs ont rencontré une quantité prodigieuſe de ces poiſſons formant une colonne épaiſſe & longue, & qu'ils en ont rempli douze nacelles en très-peu de tems. Ces harengs ſont d'une qualité ſupérieure.

Les états d'entrée & de ſortie des vaiſſeaux reçus des différens Ports du Royaume prouvent généralement l'augmentation de *notre commerce*, tant par les Marchands nationaux que par les Marchands étrangers qui vendent & achetent comme les premiers, & par conſéquent font comme eux *notre commerce* à notre avantage.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 7 Février.*

La Société Economique de la Baſſe Autriche avoit propoſé les queſtions ſuivantes. » Pourquoi l'économie rurale & l'état de » Cultivateur ſont-ils encore ſi peu eſtimés, » & preſque mis au-deſſous de tous les mé- » tiers & de toutes les profeſſions, malgré » l'importance de l'Art nourricier? Ce mé- » pris n'eſt il pas la premiere cauſe de l'é- » loignement qu'ont tant de perſonnes pour » cet Art auquel ſi peu de gens ont le cou- » rage de s'appliquer ſérieuſement ? Ou » quels ſont les obſtacles qui empêchent de » le cultiver plus ſyſtématiquement & avec » plus de fruit ? ..... Quels ſeroient 1°. les » meilleurs moyens de détruire les funeſtes » préjugés de tant de vieux Economes, » entr'autres, celui où ils ſont que l'Agri- » culture n'eſt pas ſuſceptible d'amélio- » tion ? Comment pourroit-on en particu- » lier contribuer à la perfectionner dans la

» Basse-Autriche, lui procurer de meilleurs » Laboureurs, & y mettre l'éducation du » bétail sur un pied plus avantageux ? ». M. Frédéric Kaemmerer, Fourrier du Régiment du Prince Charles de Lorraine, a remporté le Prix de 24 ducats. M. Quirel, Prédicateur d'Osterwick dans la Principauté de Halberstadt, a eu l'Accessit.

De Leipsick, *le 9 Février.*

Les prix des denrées ne varient point depuis quelques mois.

On traduit à Francfort sur le Meyn la *Pratique du Jardinage de M. l'Abbé Roger Schabol.*

On a demandé, dans nos *Annonces*, *une méthode de faire bouillir & préparer le crin, meilleure que celle qui est communément suivie, pour l'employer dans les chaises & les matelas.*

On voudroit sçavoir *d'où proviennent & comment on pourroit prévenir les grandes taches jaunes qui paroissent, au bout de 10, 20 ou même 50 ans, sur les murailles des maisons, auxquelles sont accolés des tuyaux de cheminée.*

On a observé en divers endroits que la plante nommée *queue de-renard*, *panicau*, *sumac*, croît quelquefois dans les canaux souterreins destinés à la conduite des eaux auxquelles elle donne une mauvaise odeur & dont à la fin elle arrête le cours; & qu'après beaucoup de dépenses pour découvrir les endroits où elle se trouve & de soins pour l'extirper, elle repousse de nouveau & rend ces soins & ces dépenses inutiles. On souhaiteroit connoître *un moyen sûr de la détruire entiérement & d'assurer ainsi la continuité de la circulation.*

La Société Economique de Saxe prie les Etrangers qui pourroient donner des lumieres sur ce sujet d'indiquer le remede par la voie de la *Gazette d'Agriculture de Paris*, Feuille dont on fait lecture dans ses Assemblées.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Février.*

Il paroît, par la requête de nos Marchands, que l'Amérique septentrionale doit à la Ville de Londres plus de deux millions de livres st. La Ville de Glasgow a représenté qu'il lui étoit dû un million. Il y a sept ou huit Ports considérables qui font un gros commerce avec les Américains. La dette totale est vraisemblablement très-forte. En comptant Londres pour le quart, elle seroit de huit millions st. Le commerce direct avec l'Amérique employe vingt-huit mille Matelots.

Les Isles à sucre éprouvent ce qui avoit été soutenu, à l'égard de la disette de bois de construction dont elles étoient menacées, contre un Habitant de S. Christophe, dans l'Assemblée tenue par les Députés de ces Isles & les Marchands qui trafiquent avec elles. Le défaut de bâtimens restreint leur navigation. En vain a t-on demandé si soixante mille Canadiens, Coupeurs de bois, ne suffiroient pas pour les en fournir ? Il s'agit, non de ce qui se peut, mais de ce qui se fait : il s'agit, non de sçavoir si le Canada peut vendre beaucoup de bois, mais si la rareté & la cherté ne seront pas entretenues par des Fournisseurs qui n'ont plus à redouter la concurrence des autres Colonies.

Un Capitaine de navire, arrivé de Cadix, a rapporté que les Espagnols emmagasinoient de grandes quantités de bled d'Amérique.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Roanne, *le 13 Février.*

Nos récoltes en grains ont été si foibles que leur produit a été bientôt entiérement consommé. Nous recevons nos subsistances, partie de Lyon, partie du Bourbonnois. Les transports de grains ne paroissent alarmer personne. La confiance publique est la plus puissante sauvegarde de ce commerce : elle regne : on voit entrer & sortir, aller & venir les grains sans inquiétude ; la circulation s'anime.

Les prix ont baissé. Quoique encore chers, le Peuple les supporte à cause de diverses branches d'industrie qui lui fournissent des moyens d'acheter. Outre la navigation de la Loire, il trouve une ressource dans les filatures de coton, établies en partie avec les secours du Gouvernement. On commence à fabriquer des garats & autres toiles tout coton. Mais l'oisiveté, la corruption, le goût de la mendicité ont jetté des racines si profondes que le zele ardent de plusieurs bons Citoyens n'a pu encore parvenir à les extir-

per. Quand la misere a produit le vice, le vice défend long tems la misere contre la bienfaisance. On peut s'adresser pour avoir des garats, mousselines & autres ouvrages de cette nature au sieur *Laborde*, *Fabricant, près le pont à Roanne.*

La Manufacture de boutons de métal établie en cette Ville par les freres Alcock mérite de la bienveillance. Elle occupe près de 200 personnes aux différentes parties de l'Art. Si l'on excepte les traits de cuivre doré ou argenté, il s'y donne généralement aux matieres premieres toutes les préparations & toutes les façons jusqu'à la confection entiere du bouton. On y fabrique même l'eau forte. L'ordre & l'économie qui regnent dans les atteliers annoncent la sagesse & l'intelligence des Entrepreneurs dont les talens se manifestent dans leurs ouvrages. Ces ouvrages sont dans le genre commun, & par-là plus utile. On y vend des boutons depuis 20 s. la grosse ou douzaine de douzaines, jusqu'à 36 liv. On en feroit de tous les prix supérieurs. Une grande partie est de l'espece de ceux qu'on appelle *bijoux* dans lesquels il entre ou de la lame fausse ou des paillons faux. Si l'on défendoit rigoureusement ces derniers, ce seroit arracher le pain à de fort honnêtes Ouvriers qui chercheroient en vain quel crime ils auroient commis.

Les beaux jours de la fin de Janvier ont changé la face des champs. Les plantes se sont fortifiées & enracinées. Mais il faudroit que la température de l'air changeât. Nous demandons un peu de froid jusqu'au tems où l'on n'a plus à craindre ces révolutions qui détruisent les espérances du Laboureur.

Entre cette Ville & Moulins, le sol a des variétés assez considérables. On voit des terres maigres & des lieux pauvres où, dans des années stériles, comme celle-ci, le Peuple souffre d'autant plus qu'il n'a d'autre industrie que le filage du chanvre, auquel les plus habiles Ouvrieres gagnent à peine 4 sous par jour; & elles sont encore obligées de perdre une journée pour aller acheter & vendre. En avançant, on trouve en Bourbonnois de meilleures terres. Le Bourg de la Palisse offre un entrepôt de grains, de bestiaux, de chanvre qui s'y vendent à huit Foires considérables outre les Marchés de chaque semaine. La vente du chanvre est assez certaine pour qu'on y en fasse venir du Berry. Teillé, il vaut jusqu'à 60 & 65 l. le quintal. On devroit tâcher de perfectionner les premiers apprêts de cette matiere : mais la misere a peu de conception & les doigts peu industrieux.

Sur les bords de l'Allier, le pays est bon. Cependant le Journalier a de la peine à y vivre actuellement : les journées ne sont que de 10 à 11 s.; & le moindre pain de seigle, fort humide, y vaut 2 s. la livre. L'Allier fournit une preuve des plus frappantes de l'utilité des rivieres pour l'imposition & la perception d'une foule de droits qui, distribués artistement d'une journée à l'autre, obstruent, presque sans qu'il y paroisse, la navigation. Il y a, dans son cours, tant d'écluses de finance à ouvrir, qu'à la fin le charroi par terre se trouve, à l'égard de certaines denrées, moins cher qu'il ne l'est par eau. C'est ainsi que le débouché est entiérement fermé pour les vins de la Haute-Auvergne qui seroient envoyés à Paris. Ces petits droits dispersés le long de la riviere font infiniment plus d'effet que n'en feroit un droit unique double & même quadruple, parce qu'ils amusent les bateaux avec des formalités, des déclarations, des visites, des expéditions &c; & qu'ils feront dépenser en frais de séjour & autres dix francs pour un payement de dix sous. A cet égard, l'Allier ressemble beaucoup aux autres rivieres. La Saône présente des particularités encore plus curieuses.

De la Rochelle, *le 14 Février.*

Le commerce de cette Ville n'est pas prêt à se rétablir; il semble même qu'elle aide à rendre ce rétablissement plus difficile. On peut citer, pour preuve de ce goût singulier, l'article xv de son nouveau réglement des octrois. Le droit d'octroi y est converti en droit de péage. On y assujettit à la moitié de ce droit toutes les marchandises qui viendront en passe-debout par mer, & les marchandises qui viendront par terre emprunter le passage demeurent sujettes à la totalité, excepté les vins, les eaux-de-vie & les bestiaux. C'est à peu près fermer nos portes aux Etrangers & à nos voisins. L'expédient est d'autant plus singuliérement imaginé, qu'il est absolument contraire au droit commun du Royaume & à la nature même de l'octroi. Ce droit n'a pour objet que de lever une contribution sur les consomma-

tions propres des Habitans, pour ſubvenir aux charges communes de la Ville. Sans un titre formel qui le dénatureroit, il ne peut être levé ſur les marchandiſes qui n'empruntent qu'un paſſage néceſſaire & momentané. Dans ce cas, les entrées même perçues à Paris au profit du Roi ſont rembourſées à la ſortie. Si la Rochelle pouvoit aſſervir à ſon octroi les marchandiſes qui ſuivent le grand chemin dans ſes murs pour une autre deſtination, toutes les autres Villes pourroient en charger de même celles qui paſſeroient dans leur enceinte pour la Rochelle. L'abus des extenſions eſt devenu ſi commun que les Communautés, les Compagnies, les Fermiers particuliers, des Employés s'érigent hardiment de toutes parts en Interpretes, c'eſt-à-dire en Légiſlateurs. Voyez le Dictionnaire au mot *concuſſion*. On a démontré dans un Ecrit public (dont nous parlerons plus amplement) que cet article du réglement de nos octrois étoit injuſte & illégal; il ne ſeroit pas difficile de démontrer qu'il n'eſt pas moins contraire aux vrais intérêts de la Ville. Si elle tarde à le reconnoître, elle doit ſe flatter que l'Autorité tutélaire la déſabuſera.

Les prix des grains ont augmenté à Marans.

De Pontivy (*en Bretagne*), *le* 15 *Février*.

Un Seigneur de ce pays a eu la générosité bien entendue d'affranchir ſes Vaſſaux de corvées, en employant à leur décharge ſes gens & ſes chevaux à la conſtruction des chemins. Ses Vaſſaux uniquement occupés de leur travail naturel, ont fait des récoltes infiniment ſupérieures à celles de leurs voiſins : il a vu fleurir ſes domaines. C'eſt le prix que la nature avoit mis au bienfait.

Il fut un tems où la néceſſité de ſupprimer les corvées étoit preſque généralement reconnue. Depuis qu'il s'agit de les ſupprimer, elles ſemblent avoir acquis quelque mérite aux yeux de bien des gens. On peut réduire aux chefs ſuivans les raiſons qu'on allegue pour les maintenir.

1°. Les corvées ſont en uſage; les abolir, c'eſt innover ; or les innovations ſont dangereuſes, c'eſt un fait.

2°. Les corvées ne ſe font qu'au printems & en automne. A la vérité, ce ſont des tems de labour & de ſemailles : mais ſi l'on n'a pas labouré & ſemé aujourd'hui, on le fera demain.

3°. De cette maniere, les chemins ne coûtent point d'argent, car il ne faut compter pour rien quelques journées de voitures, de chevaux, d'hommes, faits pour travailler & s'uſer. L'économie eſt claire ; or l'économie eſt le ſalut des Etats.

4°. Ceux qui veulent ſe diſpenſer de cette charge, en ſont les maîtres : ils n'ont qu'à acheter des offices, des privileges, ou des exemptions des Syndics & autres Officiers, des certificats de maladie des Chirurgiens &c. Il en coûte à ceux-là, mais peu, & c'eſt de l'argent qui ne fait que paſſer d'une main dans une autre. L'Etat gagne à ce revirement de parties : c'eſt une circulation d'eſpeces.

5°. Il arrive de-là que le fardeau tombe ſur les plus pauvres : c'eſt l'ordre de la nature ; les plus malheureux ſont faits pour être les plus malheureux.

D'ailleurs quand ils ſont ainſi employés, ils ne demeurent pas oiſifs ; & l'oiſiveté, comme on ſçait, eſt la mere de tous les vices.

Enfin ils viennent, comme de coutume, de quelques lieues loin, c'eſt de l'exercice, l'exercice eſt néceſſaire à la ſanté ; c'eſt un changement d'air, & le changement d'air eſt quelquefois très-ſalutaire.

6°. On convient que par dépit ou par maladreſſe ils font de très-mauvais ouvrages : eh bien ! ils n'ont qu'à recommencer ; ſi c'eſt par mauvaiſe volonté, la peine eſt évidemment juſte : ſi c'eſt par ignorance, il faut bien les inſtruire.

7°. Avec quinze jours de travail ingrat par année, on ne fait pas beaucoup de chemins, on n'en finit guere, il faut refaire ſans ceſſe ce qu'on a fait : d'accord ; la nature ne refait-elle pas annuellement ce qu'elle a fait ? L'ordre ſocial ne doit-il pas être modelé ſur l'ordre naturel ? Ne ſeme-t-on pas chaque année ? Notre vie n'eſt-elle pas une répétition continuelle des mêmes ſcenes ?

8°. A la longue, il reſte toujours quelque portion de chemin ; c'eſt un bien : quand on arrive aux lacunes, aux mauvais pas, aux gouffres, il n'y a qu'à couper à travers les champs, les terres labourées, les prés ; quelques ornieres ne ſont pas un grand mal. Quand il n'en réſulteroit jamais la confection d'un bon chemin, ce n'eſt pas à dire qu'il vaudroit mieux n'en point entreprendre ; car il y a toujours quelqu'un qui gagne à l'entrepriſe, & c'eſt une maxime d'E-

tat qu'il faut multiplier les travaux & les gains.

9°. Enfin si l'on supprimoit les corvées, on leveroit donc une sorte d'impôt sur, par exemple, les Propriétaires fonciers ?

Encore un impôt ? & le produit en seroit dépensé sur les lieux mêmes au profit des Habitans, tandis qu'il n'en reviendroit pas un sou aux Propriétaires Citadins qui le payeroient ?

Et ce seroit le Cultivateur qui tout à-la-fois se trouveroit déchargé de la corvée & gratifié des premiers bénéfices que les débouchés procureroient ?

Et il en seroit, pour les Propriétaires fonciers, de cette avance commune qu'ils feroient pour la bonification commune du territoire, comme des avances particulieres qu'ils ont faites pour mettre leurs champs respectifs en état de culture ?

Et ils attendroient peut-être plusieurs années pour recueillir des fruits abondans, si l'on veut, de leurs dépenses plus ou moins légeres ?

Cela est visiblement absurde. Il vaut donc mieux laisser subsister les corvées. *C'est ce qu'il falloit démontrer.*

De Poitiers, *le 19 Février.*

On remarque que, depuis long-tems, il n'y a point de variations sensibles dans les prix des grains. C'est une observation qu'il est bon d'exposer à ceux que l'Arrêt du 13 Septembre avoit *réellement* alarmés. Ce commerce se fait tranquillement & avec confiance ; ce qui prouve qu'on ne craint ni la disette ni le renchérissement. Il ne paroît pas qu'il se fasse de ces gros approvisionnemens privés, si communs quand par des Ordonnances on a excité la crainte, au milieu de l'abondance même : chacun croit être assuré de trouver des grains lorsqu'il en aura besoin. On n'entend point parler *d'accaparhemens*, mot dont on a fait, comme de celui de *monopole*, un épouvantail pour ce Peuple simple qui n'est jamais si effrayé que quand il ne comprend pas ce qu'on lui dit pour qu'il s'effraye. On mande des Sables que les orges ne se vendent pas, & qu'il est fort à craindre qu'elles ne restent en pure perte entre les mains de ceux qui en ont. Ainsi le Peuple ne songe pas même à se pourvoir d'avance de l'espece dont il fait la plus forte consommation & qu'il peut avoir au meilleur marché.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Relation & traitement de la maladie d'un bœuf appartenant à M. Dumas, Négociant de Montauban. Par M. Prat, Médecin de cette Ville.

Ce bœuf, âgé d'environ six ans, fort, vigoureux, en bon état, avoit labouré Mardi 13 Décembre, bu & mangé à son ordinaire, sans donner aucune marque d'indisposition.

Le lendemain, 14 Décembre, à quatre heures du matin, le Bouvier s'apperçut que cet animal étoit éloigné de la crêche, portant la tête basse & frissonnant. Le frisson dura jusqu'à quatre heures du soir. J'arrivai pour lors, je remarquai que ce bœuf avoit les oreilles, les cornes & le reste du corps fort chauds, des pulsations violentes aux arteres oreillaires & carotides : il ressentoit de vives douleurs tout le long de l'épine du dos & des lombes ; la plus légere application de la main le faisoit courber ; il menaçoit de la corne & de ruades son propre gardien ; il avoit le blanc de l'œil enflammé & toute l'étendue du cou érésipélateuse ; il ne vouloit ni boire ni manger, & il étoit fort oppressé.

On lui avoit donné mal-à-propos, avant de l'avoir saigné & humecté (comme je le recommande dans mon Mémoire imprimé), une purgation composée avec deux onces de séné, autant de crême de tartre & une livre de miel : aussi ne s'ensuivit-il aucune évacuation, parce que l'animal étoit trop échauffé & dans un état douloureux.

Le malade fut saigné à huit heures du soir ; on lui tira six livres de sang très-sec, qui au bout de deux heures n'avoit laissé échapper aucune sérosité. On lui donna plusieurs lavemens émolliens. J'ordonnai pour toute nourriture un bouillon fait avec quatre à cinq livres de foin haché, autant de farine d'orge ou d'avoine, le tout bouilli pendant deux ou trois heures dans 40 ou 50 livres d'eau. Ce bouillon étoit donné tantôt par la bouche, tantôt en lavement. On ajoutoit dans les lavemens un gobelet de vinaigre dans lequel on avoit fait dissoudre deux dragmes de nitre & une dragme de camphre.

On apperçut près du nombril une tumeur de la grosseur du poing ; je la fis ouvrir par une profonde incision qui alla au-delà du

cuir : il en ſortit beaucoup de ſanie noirâtre & puante ; mais cette ouverture ne rendit plus rien dans la ſuite, & fut bientôt conſolidée. On ouvrit auſſi le bas du poitrail qui ſuppura au bout de trois jours.

Le 15 Décembre, 2e. de la maladie, ce bœuf eut un redoublement long & violent accompagné de mouvemens convulſifs. Comme il étoit éloigné d'une demi-lieue de ma réſidence, je ne pus le voir qu'à la fin du redoublement. Je profitai du calme de la fievre pour placer une boiſſon laxative compoſée de deux livres de pruneaux, autant de figues & deux onces de crême de tartre. Les lavemens & l'abondante boiſſon furent continués. Comme j'avois à craindre un troiſieme redoublement plus fort que les premiers, je crus ne pas devoir différer plus long-tems à donner un remede capable de prévenir les funeſtes effets de la diſpoſition gangreneuſe du ſang, & de la diſſolution putride. Voici la compoſition du remede.

Prenez œthiops antimonial préparé à froid,

Nitre purifié, une once & demie de chacun,

Camphre deux dragmes,

Quinquina choiſi, en poudre fine, deux onces.

Mêlez le tout avec une ſuffiſante quantité d'oximel ſimple épaiſſi.

Ce remede fut partagé en deux doſes dont l'une fut donnée à cinq heures, la ſeconde à neuf heures du ſoir.

Malgré ce remede, la nuit fut mauvaiſe & les convulſions reparurent vers les quatre heures du matin, & ne ſe calmerent qu'a 2 heures de l'après midi. Je fis continuer l'abondante boiſſon & les lavemens, à quoi j'ajoutai des frictions légeres ſur tout le corps avec des bouchons de foin trempés dans une décoction aromatique tiede, aiguiſée avec le vinaigre. Sans le froid rigoureux, j'aurois employé le bain de riviere.

J'arrivai, le ſoir 16 Décembre, 3e. de la maladie. Ayant trouvé le bœuf dans le calme de la fievre, je lui fis prendre le même électuaire de la veille, partagé en deux doſes. La nuit fut tranquille, & le lendemain 17, les mouvemens convulſifs ne parurent point. La boiſſon & les lavemens procuroient des déjections très puantes.

Les 18 & 19, l'animal prit une livre & demie d'huile de lin, fraîche, laquelle produiſit des évacuations fétides.

Les 20, 21 & 22, on s'eſt borné à quelques lavemens ; & comme le bœuf n'avoit plus de forte chaleur, & qu'au contraire les oreilles & les cornes étoient fraîches, on lui a donné ſoir & matin une chopine de bon vin avec une demi-livre de pain.

Ce traitement a été terminé par une purgation compoſée avec trois livres de décoction de deux livres de pruneaux, demi-livre d'écorce moyenne de ſureau dans quoi on avoit fait infuſer deux onces de ſéné, & ajouté à la colature demi-once de rhubarbe en poudre & quatre onces d'oximel. Ce purgatif a très-bien opéré dès le même jour, ſans fatiguer l'animal qui, depuis ce tems, a été de mieux en mieux.

Réflexions.

Il réſulte, 1°. que le bœuf en queſtion étoit attaqué de la maladie qui a fait & fait encore des ravages dans le Béarn & la Gaſcogne. Les bêtes malades que j'ai vues à Malauze & dans les environs éprouvoient les mêmes ſymptômes.

2°. Qu'on ne ſçauroit prendre trop de précautions pour préſerver les animaux d'un mal dont les progrès ſont ſi rapides ; qu'auſſi-tôt que la maladie eſt déclarée, on doit employer dans les deux ou trois premiers jours tous les moyens capables de diſſiper l'inflammation, tels que la ſaignée plus ou moins copieuſe, & plus ou moins réitérée ſelon la force de l'animal & la violence des accidens, la diete tenue & rafraîchiſſante, les lavemens, l'abondante boiſſon, les fomentations &c.

3°. Qu'on doit s'abſtenir dans les premiers jours de tout ce qui eſt capable d'échauffer, d'agacer, irriter les ſolides, & d'agiter les humeurs, comme cordiaux, purgatifs forts & réſineux, tels que l'aloès, le jalap, la ſcamonée, la coloquinte & ſemblables, trop ſouvent propoſés par des Médecins célebres. Les huiles même les plus douces & les plus fraîches peuvent être dangereuſes ſi on les donne trop tôt, avant d'avoir calmé la chaleur fébrile ; car dans cette circonſtance elles ranciſſent & ne peuvent qu'échauffer & irriter.

4°. Mais quoique dans les premiers jours on ſoit parvenu à modérer la violence de l'inflammation, on a néanmoins à craindre les effets de la diſpoſition gangreneuſe qui occaſionne la diſſolution putride : on doit donc, vers la fin du ſecond jour de la mala-

die, ou tout au moins dans le cours du troisieme, avoir recours à une boisson laxative, & trois ou quatre heures après, commencer l'usage de l'électuaire anti-putride préparé avec du bon quinquina, le camphre, le nitre &c. qu'on donnera dans le calme de la fievre.

5°. Il paroît par toutes les relations qu'on a eu de différens endroits, qu'après avoir tenté plusieurs remedes, & n'en ayant point trouvé d'assez efficace pour procurer la guérison, on s'étoit déterminé, pour arrêter les progrès de la contagion, à assommer les bêtes malades. Il semble qu'on ne devroit employer un moyen aussi rigoureux qu'après qu'on auroit fait usage des moyens portés dans le présent Mémoire dont le bon ou le mauvais succès sont décidés dans trois ou quatre jours; après lequel tems, si on ne réussissoit pas, il conviendroit de tuer les animaux malades.

I I.

Prix des grains, hauts, moyens, bas, 2e. quinzaine de Janvier; avec les augmentations & diminutions, à raison du septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alsace.	℔	ß			℔	ß
Colmar	19	15	...	A.	1	5
Strasbourg	18	16	...	A.		10
Belfort	21	12	...	*		
Landau	17	11	...	*		
Var. principale, augm.			...			
Prix com., de 19 à 20 l.			...			
G. d'Auch & Bayonne.			...			
Auch	21	18	...	A.		9
Bayonne	24	10	...	D.		6
Oleron	25	12	...	A.		16
Marsan	22	1	...	D.		19
Leitours	19	15	...	*		
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	8	...	*		
Nontron	31	1	...	A.	1	11
Agen	27	8	...	*		
Libourne	28	2	...			
Blaye	24	17	...	*		
Condom	21	12	...			
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	25	12	...	A.		5
Gex	36	5	...	*		
Auxerre	24	12	...	*		
Chalons	28	1	...	A.		14
Bar sur-Seine	22	10	...	*		

Variation principale, augmentation.

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
Généralité de Caën.	℔	ß			℔	ß
Caën	23	2	...	A.		12
Mortain	24		...	A.	1	4
Coutances	22	1	...	D.		14
Carentan	18	2	...	A.	1	6
Valognes	16	1	...	*		
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Briançon	38	1	...	*		
Valence	33	6	...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Gén. de la Rochelle.			...			
Marans	23	10	...	*		
Saintes	27	5	...	A.		17
Cognac	23		...	*		
Marennes	23	15	...	A.	1	13
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	26	5	...	D.	2	
Brive	29	9	...	D.		6
Angoulême	28	7	...	*		
Tulle	27	2	...	*		
Var. princip., dimin.			...			
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	28	11	...	*		
Saint-Etienne	33		...			
Roanne	23	12	...	D.	4	17
Trevoux	27	12	...	D.		12
Var. princip., dimin.			...			
Gén. de Montauban.			...			
Moissac	24	14	...	*		
S. Afrique	28	10	...	*		
Villefranche	24	6	...	A.		13
Lauzerte	24	1	...	D.		8
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	28	11	...	*		
Aubusson	29	3	...	D.		5
Nevers	26	8	...	A.	1	4
Montmaraud	22	12	...	D.	1	19
Gueret	21		...	*		
Var. princip., dimin.			...			
Général. de Poitiers.			...			
Les Sables	22	8	...	*		
Confollens	24		...	A.		18
Niort	19	16	...	*		
Fontenay-le-Comte.	21	15	...	D.		10
Peu de variations.			...			
Génér. de Provence.			...			
Arles	36		...	*		
Digne	34	6	...	D.	1	4
Pertuis	42	4	...	A.		9
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	*		
Aurillac	29	4	...	*		

Marchés.	*Prix.* #	ß		*Variat.*	#	ß
Saint-Flour.....	23	10	...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan.....	26	6	...	*		
Foix.....	25	6	...	D.		6
Pamiers.....	27	15	...	A.	2	3
Mont-Louis	22	9	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours.....	22	13	...	A.	1	13
Laval	28	9	...	*		
Loudun.....	19	12	...	§		
Saumur.....	21		...	*		
Montreuil-Bellay ..	18	7	...	*		

Variation principale, augmentation.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 18 Février 1775, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 24 à 25 l. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 25 liv. 10 s. à 26 l.; le seigle, de 14, 15 liv. 5 s. à 17 liv.; l'orge, de 10 livres 10 s., 11 à 12 liv. aussi *le septier.*

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 18 Février 1775, au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 à 18 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Février 1775, de 51 à 52 l.; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

Changes de Paris, *du 25 Février 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	31 1 16e à 31
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Reis*	$\frac{1}{8}$ au pair.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 25 Février 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717		*marc.*
Du Mexique à . . .	712	2	
Du Perou à. . . .	704		
Les guinées à . . .	717		
Ducats à	97	2	*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	8	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	15	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1900 2 $\frac{1}{2}$ . . .	FESTE.	1905 2 $\frac{1}{2}$ . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1220	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	243 . . . .
D°. 25es. . .	78 76. . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	413 . . . .
Reseriptions . .	8 $\frac{1}{2}$.	. . . . .	8 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ . .
Bil des Fermes.	4	. . . . .	3 $\frac{1}{2}$. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	8	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 1 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 26 Mai.*

L'IMPÉRATRICE a remis à la Russie-Blanche la moitié des impôts pour trois ans: Elle donne à garder ou plutôt à faire valoir ses trésors à ses Sujets.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 4 Juin.*

La sécheresse a fait augmenter la cherté des vivres. Les grains dépérissent de toutes parts. A ces calamités se joignent le papier timbré & l'impôt sur le tabac dont l'usage est aussi commun & plus considérable que celui du pain.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Juin.*

Le Roi est arrivé à Abo d'où il ira visiter les autres Villes & les Campagnes de la Finlande pour en connoître la population, l'économie, le commerce &c, & juger des besoins de sa famille.

La défense de distiller des eaux-de-vie de grains avoit été blâmée ; la permission d'en distiller est aussi blâmée ; & l'on ne blâme pas les restrictions imposées par condescendance à cette liberté ! Il faut donc chercher ce qui est bien dans la nature même des choses, & se justifier d'abord à soi-même, ensuite aux autres ce qu'on fait.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 10 Juin.*

La Commission chargée de régler la capitation extraordinaire, est souvent embarrassée de compter les têtes, parce qu'il arrive des déménagemens fréquens, & que l'inquisition ne peut pas aller tous les jours ouvrir les portes des maisons. Cette mobilité l'a engagée a ordonner aux Propriétaires de remettre une liste exacte des personnes qui logent chez eux, pour qu'elle fasse une juste répartition, juste quant au nombre des têtes imposées, car quant aux facultés elle ne sçauroit l'être.

Il a été rendu dès le 21 du mois dernier une Ordonnance tendant à favoriser les Manufactures de soie & de laine de Norwege, & à établir un grand crédit entre le commerce des deux Royaumes. Voici un des moyens d'établir cette confiance. Un Danois doit à des Marchands Danois, Norwegiens, Etrangers : les Norwegiens prélèveront leurs créances ; viendront ensuite les Danois ; quant aux Etrangers, s'il ne reste rien, ils seront censés payés : c'est la disposition expresse du Réglement. Ce Réglement établira-t-il le crédit chez l'Etranger ? Ou le crédit chez l'Etranger est-il inutile

au commerce national ? Dans l'ordre naturel, les créanciers à titres égaux sont vrais Propriétaires par ordre de date des biens du débiteur, sans distinction de Patrie. On ne demande pas de quel pays étoit la marchandise, l'argent qu'ils ont avancé ou prêté : l'argent ou la marchandise de Danemarck n'en est que l'équivalent, le gage & le prix.

ALLEMAGNE.

De Hambourg, *le* 10 *Juin.*

Nous apprennons de Berlin qu'un pardon général est accordé à tous ceux des Sujets du Roi, qui ont quitté le pays dans la crainte d'être punis pour la contrebande, pourvu qu'ils y retournent dans l'espace de six mois.

De Teschen, *le* 12 *Juin.*

Notre premiere Foire a été aussi mauvaise qu'il étoit possible de la craindre. Il y a eu un nombre infini de Vendeurs, presque point d'Acheteurs. On croit que sur 11 à 12 millions de florins de marchandises, il ne s'en est pas vendu pour 4000 l. Ce n'est pas qu'il n'y eut assez de Juifs Polonois dont le métier aux Foires est d'acheter ; mais ils n'y étoient pas de leur gré, on avoit exigé qu'ils y fussent ; & ils n'ont rien acheté, sous prétexte qu'ils ne sont que Commissionnaires & qu'ils n'avoient point d'ordre. On parle d'un nouveau tarif de droits, ou nouvel Edit peut-être plus doux contre le commerce.

ITALIE.

De Florence, *le* 7 *Juin.*

S. A. R., sans relâche occupée du soin paternel de soustraire ses Sujets & ses Etats à l'oppression d'une Législation factice pour les mettre de plus en plus sous la protection des loix divines de l'ordre social naturel, vient de porter un Edit qui fera époque dans l'Histoire non seulement de ce pays mais de l'Europe. La nouvelle loi soumet à l'impôt régulier ou direct les biens ecclésiastiques, comme faisant portion du territoire ainsi que les biens laïques, comme protégés & défendus par la même force tutélaire, comme participant également au bénéfice des communications & de toutes les dépenses publiques, comme essentiellement assujettis à la loi de l'Etat quoique consacrés à l'Eglise, ainsi que le sont les Personnes Ecclésiastiques quoique particuliérement consacrées à Dieu &c. &c. &c. Le Clergé paroît y acquiescer par un respectueux silence. Il n'est, dit-on, que quelques Corps Religieux très-opulens qui murmurent à voix basse.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 13 *Juin.*

Les dépêches du Général Gage, selon l'état publié par le Ministere, représentent les Américains comme aggresseurs & les accusent de barbarie. On parle de conciliation : elle paroît aussi nécessaire que difficile. Une partie de l'Administration paroît convaincue qu'on n'obtiendra rien de l'Amérique par la violence.

Une lettre de la Jamaïque porte que l'adresse présentée par les Habitans en faveur des Américains leur a valu la liberté de commercer dans les Ports de l'Amérique ; ce qui a relevé le courage des Planteurs & assuré la subsistance de la Colonie menacée d'une extrême disette.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Bordeaux, *le* 15 *Juin.*

La plûpart des exemptions, en matiere d'impôt, sont illusoires. Ce que la finance a cédé d'une main, elle l'a levé d'une autre, peut-être afin d'établir l'équilibre convenable & l'égalité légitime, mais avec cette complication qui détruit l'idée & les effets de l'ordre, essentiellement simple en lui-même. Notre Ville fournit un exemple de ce revirement.

Les Habitans sont exempts de taille ; mais ils payent bien d'ailleurs cette franchise, entr'autres ceux qui font entrer & vendre à pot & à pinte en cabaret, le vin de leur crû ;

il en coûte à ceux-ci le *quart* de leur récolte, c'eſt-à-dire de leur reproduction totale.

On eſtime que la barique Bordeloiſe eſt de de 102 à 103 pots. Suivant les réglemens, elle en devroit contenir 110; mais la jauge n'eſt jamais exacte. Il y a toujours du déchet, ſans parler des lies qui ne ſe vendent pas. L'Habitant qui fait débiter ſon vin dans les cabarets, commence par payer entre les mains du Fermier *dix-huit* pots par barique, ſçavoir ſix pour les droits d'*achats* & douze pour ceux du don gratuit.

Il eſt juſte de remarquer que le *Bourgeois* ne paye pour ce dernier droit que ſix pots; car l'on diſtingue le *Bourgeois* de *l'Habitant*. L'un & l'autre ſont bien François, Bordelois, participans aux mêmes charges; il n'y a qu'une différence entr'eux, c'eſt que pour être *Bourgeois*, il faut avoir le moyen & la volonté de dépenſer quatre à cinq cens livres, en pain de ſucre, café & autres préſens pour mériter la *Bourgeoiſie* dont les Jurats ſe ſont réſervés à cette condition le privilege excluſif de conférer des *Lettres*.

L'Habitant a donc payé dix-huit pots. Ajoutez les ſous pour livre & autres acceſſoires, le total pourra être évalué à *vingt-ſept* pots ou environ, enſorte que de quatre bariques les droits en abſorbent au moins une.

C'eſt ainſi qu'avec des franchiſes on eſt ſurchargé; & c'eſt-là ce qui détruit le commerce du vin & la culture des vignes. On s'aveugle pour ne pas voir la faulx qui coupe la ſouche juſqu'à la racine, & pour crier contre la liberté du commerce des grains qui en adoucit les coups ſur les guérets.

De Sommieres, *le 16 Juin.*

Nous avons Marché le Mardi & le Samedi. Celui du Samedi eſt très-conſidérable: les Fabricans de molletons & autres étoffes de laine de nos environs s'y rendent pour vendre leur marchandiſe & pour ſe pourvoir des denrées néceſſaires, ſur-tout de bled. Ce grain abondoit, parce qu'il ne payoit qu'un modique *droit de Ville* de trois ſous par ſalmée d'environ 380 liv. Des Particuliers s'étant fait inféoder les Fief & Juſtice de cette Viguerie réunie depuis long-tems au Domaine Royal, il leur a paru bon d'établir un droit de *leude*, d'abord à 30 ſous, enſuite à 20, enfin à 15 ſ. par ſalmée. Nos Approviſionneurs ont quitté la place.

Les Fabricans & Payſans qui ne faiſoient qu'un voyage ici pour vendre & acheter, ſont à préſent obligés d'aller à Lunel chercher du bled, courſe qui les dérange d'autant plus que le chemin d'ici à cette Ville eſt en très mauvais état.

La Ville s'eſt pourvue au Conſeil contre cette inféodation; ſes plaintes ſeront écoutées. En attendant le Jugement, les Prétendans au droit inſolite de leude, ſur le refus qu'ont fait la plûpart des Marchands de le payer, ont établi des Commis pour prendre note du bled qui ſe vend, dans la vue de remonter la perception ſi la déciſion leur eſt favorable.

Nous tirons aſſez de bled de Lunel, & à un prix plus bas que la denrée n'étoit ces dernieres années, même un peu plus bas que nous ne la payions, il y a deux ou trois mois. Cependant nous ſommes en ſouffrance: l'eau manque pour faire farine, nos rivieres ſont à ſec, les moulins ne vont pas. La liberté & l'activité du commerce ſuppléent à ce défaut: les Marchands de bled de Lunel ont fait venir de grandes quantités de bonne farine du Haut-Languedoc, & ils nous en approviſionnent à un aſſez bon prix. Sans la liberté du commerce, certes nous n'aurions pas ces reſſources.

Nos Payſans ſe plaignent de cette bonne farine; il y aura beaucoup de gens de Ville qui n'en comprendront pas la raiſon: c'eſt qu'elle produit un pain trop blanc & trop délicat. Oui, trop délicat, il faut qu'il en conſomme une plus grande quantité. Tel eſt le ſort du pauvre, du pauvre laborieux & utile, il eſt obligé de ſe refuſer ce qu'il trouve meilleur, fût-ce au même prix que le moins bon. Son état l'aſtreint à ne rechercher dans ſes alimens que la conſiſtance & la quantité.

D'Avignon, *le 17 Juin.*

Nous avons eu des pluies, mais trop peu: les épis ſont peu fournis, & les tuyaux très-courts. Point de légumes.

Le prix du bled ſe ſoutient depuis long-tems à quelque diminution près. Vers la fin d'une mauvaiſe année, avec la crainte d'une mauvaiſe récolte, ſeroit-il étonnant qu'il augmentât? N'auroit il pas augmenté, ſi la liberté n'avoit *rendu le vol* au commerce?

Cette expression n'est pas trop forte, car les secours ont été prompts & soutenus.

L'herbe & le fourage manquent : il y aura peu de paille. Il est à craindre que cette disette, & la mauvaise nourriture, & le mauvais gouvernement du bétail n'occasionnent des maladies parmi les troupeaux. On en prend trop peu de soin dans ces contrées : livrés à des Pâtres ignorans & négligens, la malpropreté les dévore. Les yeux ne s'ouvrent ni aux pertes multipliées qu'on a faites, ni au renchérissement qui les suivent, ni aux avantages qu'une meilleure administration procureroit.

Nos arbres fruitiers sont surchargés. Les vignes (malgré les vents qui ont regné) & les oliviers promettent infiniment.

La récolte des cocons est en général très-abondante. La feuille du mûrier n'a point été aqueuse, & le tems s'est maintenu très-sec ; & c'est ce que demandent les vers à soie. Malgré l'abondance des cocons, le prix en est très-haut : il y a trop de concurrens qui, pour la filature, se jettent inconsidérément sur la marchandise brute & qui ont besoin d'être désabusés par l'expérience.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 18 *Juin.*

Les belles apparences des récoltes se soutiennent parfaitement dans ce pays & sur la côte du Rhône depuis Seissel jusqu'à Lyon. Les trémois promettent tout ce qu'on peut desirer. Nous n'avons éprouvé qu'une sécheresse salutaire ; & il est à desirer qu'elle dure jusqu'après la moisson. Les pluies abondantes de Pâques ont suffi à nos terres. Les vignes qui commencent à fleurir se trouveront bien d'un tems sec, ainsi que les châtaigners qui avec le sarrasin nourrissent nos Paysans.

Les vers a soie ont très bien réussi sur toute la frontiere de Savoie, où il s'en est élevé beaucoup. Par une cause particuliere, quelques Habitans de cette Ville ont perdu leurs peines & leurs dépenses : leurs vers ont péri avant la montée. Un Observateur, frappé de cette singularité, en a recherché la cause, & il a cru la trouver dans la mauvaise odeur dont le bled noir ou sarrasin avoit infecté l'appartement où l'on avoit mis les vers. Ce bled, quand il séche, (& comme il se récolte à la Toussaint, on ne peut le faire sécher que dans les greniers) répand une odeur forte & désagréable que les planchers & les murs même conservent long-tems. Il est très important d'instruire le Public, sur-tout dans ces cantons, du danger que courent les vers à soie dans des chambres où l'on auroit déposé cette sorte de bled.

Cinq cens Ouvriers ont été employés pendant six mois à réparer le Château de Chambéry, ancienne demeure des Ducs de Savoie. Le Roi de Sardaigne doit y être rendu le 20. Ce Prince se propose de visiter les frontieres le long du Bugey & du Dauphiné, de reconnoître la situation des Peuples, & de retourner à Turin à l'arrivée de Madame la future Princesse de Piémont.

De Grenoble, *le* 19 *Juin.*

Nous avons éprouvé pendant plusieurs jours un tems très-singulier, pluie & soleil, le même jour & quelquefois en même tems. Ces variations de l'atmosphere ne sont point favorables à nos belles productions. Il est à desirer que le beau tems se fixe pour mûrir nos bleds qui promettent la plus riche moisson.

La Police vient enfin de rendre une Ordonnance très nécessaire pour maintenir la salubrité de l'air, la propreté des rues, la sûreté des voies. C'est vraiment là un de ses offices.

De Civray, *le* 20 *Juin.*

Le procès concernant le bail du droit de minage d'Aunai, entre le Fermier du Domaine engagé & le Sous Fermier du droit, subsiste, quoique la justice des demandes du second ait été démontrée ; & il ne paroit pas près d'être jugé.

Le Fermier, comme Greffier de la Gruerie, prétend qu'en cette qualité, ses causes sont commises au Présidial. Sur l'assignation à lui donnée pour voir ordonner la résiliation du bail, il a demandé son renvoi au Présidial de Poitiers.

S'il n'obtient pas ce renvoi, il peut faire mettre en cause le Seigneur Engagiste ; & celui-ci demandera que l'affaire soit portée à notre Siege, comme le seul de la Sénéchaussée où les Nobles doivent plaider.

Si la cause est en effet portée ici, elle pourra être revendiquée par le Procureur

du Roi du Bureau des Finances de Poitiers, sous prétexte que ce Tribunal est le seul qui connoisse des affaires où il s'agit du Domaine du Roi.

Ainsi le Sous-Fermier pourra beaucoup perdre en gagnant son procès, à moins qu'une évocation au Conseil, si convenable, ce semble, dans la circonstance, ne le retire de cette espece d'abîme. Encore faudroit-il, pour que la Justice lui fût utile, qu'il fût jugé avec célérité & à peu de frais. Cette Province abonde en événemens de ce genre, qui semblent invoquer une loi générale.

De Nancy, *le 22 Juin.*

La Police a défendu, par une Ordonnance du 13, à tous Particuliers d'apporter, vendre, débiter ici des fleurs de la plante appellée *Bleuet*, *Aubifoin*, *Barbeau*, *Casse-lunette*. Comme elle croît ainsi que le Coquelicot &c. parmi les bleds, les Laboureurs se sont plaints qu'on dégradoit leurs récoltes pour la cueillir avant la maturité des grains : c'est ce qui a donné lieu à l'Ordonnance.

Cependant le mal n'est pas qu'on vende des bleuets à Nancy : c'est même un bien, car nos Apothicaires en tirent par la distillation une eau très-recommandée pour l'inflammation, la rougeur, la chassie des yeux.

Quand ces bleuets se vendront dans la campagne ou aux portes de la Ville ou secrétement dans son enceinte, les bleds n'en auront pas moins été foulés.

Le mal n'est pas qu'on vende, c'est qu'on cueille hors de saison. La prohibition naturelle est d'aller sur le bien d'autrui & de le dévaster.

Les prix des grains baissent. Les pauvres vont dans les atteliers publics prendre part aux bienfaits que le Roi répand. La somme de cent mille livres est repartie entre les divers cantons.

D'Amiens, *le 22 Juin.*

Le 9 de ce mois, un incendie a presqu'entiérement réduit en cendres le village de Coupigny, situé entre Arras & Béthune. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à arrêter la grande activité du feu... La sécheresse a duré dans ces contrées pendant près de deux mois.

De Metz, *le 23 Juin.*

Les atteliers de charité sont ouverts, en grand nombre, dans les Subdélégations de Metz, Thionville, Longwy, Verdun, Vic & Toul. On y reçoit toutes personnes sans distinction d'âge, de sexe. L'ouvrage est donné à la tâche ; le prix du travail se regle de maniere que la journée d'un Ouvrier ordinaire lui rend au moins dix sous. Les vieillards, les infirmes, les femmes, les enfans seront payés à raison du travail qu'ils auront pu faire. Il se fait un décompte en divisant les tâches, de maniere que toute espece de pauvre trouve à subsister.

Dimanche dernier, deux orages violens se heurterent sur les hauteurs de Courcelles-Chaussy à 3 lieues de cette Ville. En une heure, le village fut inondé : toute la prairie a été couverte de terre : le dommage est estimé dix mille livres.

Le 21 Mai, une fille de 7 ans, de Houssesur la-Sarre, noyée, auroit été enterrée vivante, si le sieur François, Maître-d'Hôtel de M. le Chevalier d'Osseville, ne se fût heureusement trouvé sur le lieu pour lui faire administrer les secours contre les asphixies. Trois heures de secours la sauverent.

Les prix des grains baissent considérablement.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Instruction pour l'achat des Toiles.

On a demandé dans la Feuille 40 de cette Gazette datée du 20 Mai à l'article de Dresde, les précautions à prendre pour n'être pas trompé dans l'achat des toiles. S'il n'y a pas eu de réponse, on offre celle ci pour les Acheteurs ordinaires.

Quant aux Acheteurs dont le but est de faire commerce, ils ne prendront des instructions suffisantes que dans les atteliers & dans les magasins.

La qualité de la toile dépend de la matiere, du travail & de l'apprêt. Le fil doit être rond, uni, point de nœud, point de bourre, afin que la toile soit ferme & rase.

La piece de toile doit être également forte sans parties qui cédent plus aisément que d'autres, & composée de fils d'une gros-

ſeur uniforme qui donneront un grain égal. Les liſieres doivent être fortes, liſſes, unies, point feſtonnées, mais comme celles d'un papier coupé.

La toile en écru peut avoir ſouffert de l'état de l'empois ou colle que l'on y met, & être pourrie, ce que des taches rougeâtres annoncent aux lizieres qui ſont plus enduites de cet empois. En tirant un peu fortement, on reconnoît la défectuoſité, parce que la toile ſe déchire.

La toile en blanc peut avoir été brûlée dans les apprêts, il faut en divers endroits la tirailler un peu fort en tous ſens, ſur tout ſi au chef ou à la queue on l'a facilement déchirée dans le ſens de ſa longueur. Il faut examiner ſi elle n'eſt pas chargée d'amidon. On s'en apperçoit en frottant la toile, & comparant le grain de la partie frottée avec le ſurplus; les interſtices des fils ne paroiſſent plus remplis, & on aura pu voir voler de la pouſſiere.

Quant aux précautions ſur la meſure, il faut faire meſurer par un tiers ſi on ne le peut ſoi-même, car les ruſes de certains Vendeurs ſont très-fines.

I I.

Lettre à l'Auteur de la Gazete.

MONSIEUR,

On lit dans un Mémoire de M. Bigot ſur les Communautés d'Arts & métiers, inſéré aux Nouvelles Ephémérides des premiers mois 1775, que les inſpections des Manufactures coûtent des ſommes immenſes, & que l'on a partout établi des droits de marques ſur les ouvrages des Manufactures pour payer ces frais.

Il y a dans le Royaume quatre Provinces que je connois bien où l'inſpection eſt exercée par 24 à 25 perſonnes en tout. La totalité des appointemens monte à 9260 l. par an pour ces vingt-quatre perſonnes.

Il n'y a nuls droits de marque ni de viſite.

Il n'y a aucune attribution d'émolumens accidentels.

Il n'y a ni Communautés ni Maîtres Gardes.

Il n'y a été prononcé aucune amende ou confiſcation depuis longues années.

Néanmoins le ſervice général des Bureaux s'eſt fait avec tant de régularité qu'il a paru dans ces Provinces de faux coins, pour imiter les empreintes véritables.

Tels ſont les faits. M. Bigot les ignoroit, car il ſe ſeroit expliqué différemment.

Votre amour hautement annoncé pour la juſtice vous engagera ſans doute à publier cette note, afin de diſſiper les préventions que l'erreur de M. Bigot peut avoir ſuggérées.

Si vous avez des doutes ſur ces détails, publiez-les dans votre Gazette, & j'engagerai un de mes amis à vous les certifier. Vous ne le recuſerez pas.

I I I.

Avis aux Navigateurs.

» Les Navigateurs ſont avertis que ſous » l'autorité & la protection du Roi, la Chambre de Commerce établie par Sa Majeſté » à Rouen pour la Province de Normandie, a fait élever ſur les côtes de ladite » Province quatre tours ou phares, dont » un ſitué ſur le Cap de Gatteville à la » pointe de Barfleur, deux ſur le Cap de » la Heve proche le Havre-de Grace, & » le quatrieme ſur le Cap Lailly, à deux » lieues & demie oueſt du Port de Dieppe, » entre ce Port & celui de Saint-Vallery en » Caux, & que les feux de ces phares commenceront à être allumés le premier de » Novembre 1775, & ſeront entretenus » tous les jours depuis le coucher du ſoleil » juſqu'à ſon lever ».

I V.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Mai; ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	℔	ß			℔	ß
Alençon	37	12	...	*		
Bernay	29	2	...	A.	3	1
Mortagne	26	15	...	A.	1	13
Lizieux.....	33	15	...	A.	3	
Généralité d'Alſace.			...			
Straſbourg.....	22	18	...	A.	1	1
Belfort	28	16	...	A.	3	
Colmar.....	25	8	...	*		
Haguenau.....	22	8	...	A.	1	1
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	26	12	...	A.	1	1

Abbeville	27	7	...	*		
Calais	24		...	A.	1	14
Saint-Quentin	29	2	...	A.	2	17
Généralité d'Auch.			...			
Auch	22	8	...	D.		9
Mirande	18		...	*		
Saint-Girons	31	1	...	*		
Oloron	23	12	...	D.		8
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	6	...	D.		2
Bayonne	20	11	...	D.	3	15
Blaye	28		...	D.		1
Bazas	30	14	...	A.	3	12
Condom	22	11	...	A.		5
Nontron	31	16	...	A.		15
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	25	18	...	D.	1	18
La Châtre	18	10	...	*		
Châteauroux	26	5	...	D.	1	17
Issoudun	22	16	...	D.	1	4
La Charité	27	4	...	D.		16
Le Blanc	26	5	...	D.	1	2
Sancerre	30		...	*		
Saint-Amand	22	17	...	D.	2	17
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	29	17	...	A.		16
Bar-sur-Seine	32	8	...	A.	3	
Belley	35	12	...	D.		7
Châlons-sur-Saône	35	5	...	A.	3	12
Gex	40	10	...	*		
Charolles	33	18	...	D.	2	8
Mâcon	33	12	...	A.	1	4
Nuis	30	3	...	D.		13
Saulieu	27	10	...	A.	2	4
Seurre	30	17	...	D.		11
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	31	4	...	A.		16
Hennebont	30		...	D.	1	1
Nantes	27	14	...	A.	1	1
Saint Brieuc	33	12	...	A.	2	14
Tréguier	37	10	...	A.	7	10
Quimper	24		...	*		
Généralité de Caën.			...			
Caën	31	10	...	A.		18
Avranches	29	2	...	D.		18
Bayeux	26	16	...	A.	1	8
Carentan	24	16	...	A.		16
Valognes	24	19	...	A.	1	13
Saint Lo	29	1	...	A.	1	18
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	29	14	...	A.		9
Bar-sur-Aube	29	15	...	D.		9
Charleville	28	16	...	D.	2	8
Epernay	34	4	...	A.	1	10
Langres	28		...	D.	2	4
Reims	30		...	*		
Sainte Ménéhould	26	16	...	D.		8
Troyes	32	11	...	D.		13
Vaucouleurs	30	16	...	D.		10
Général. de Flandres.			...			
Lille	24	4	...	A.		15
Arras	26	18	...	A.	1	11
Aires	23	12	...	A.	1	2
Bapaume	30		...	A.	2	
Cassel	22	10	...	*		
Douay	25	9	...	A.		18
Dunkerque	25		...	*		
Gravelines	25	18	...	A.	3	16
Saint-Pol	25	4	...	A.	4	16
Saint Omer	22	4	...	A.		12
Génér. de Besançon			...			
Besançon	33	6	...	*		
Dole	28		...	D.	1	12
Gray	30		...	*		
Lons-le-Saunier	32		...	A.	1	12
Poligny	32	8	...	D.	1	4
Saint-Claude	33	17	...	*		
Salins	31		...	D.	1	
Vesoul	30	8	...	D.		8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	39	8	...	*		
Embrun	42		...	A.	5	4
Briançon	46	13	...	A.	1	6
Montelimar	36	11	...	D.	1	6
Romans	37	4	...	D.		7
Valence	34	8	...	D.	1	2
Vienne	33	12	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	27		...	A.	1	16
Cambray	28	4	...	A.	2	18
Landrecy	29	3	...	A.	2	3
Marienbourg	33		...	*		
Maubeuge	29	15	...	A.	3	4
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	14	...	*		
Montpellier	30	12	...	A.		16
Nismes	32		...	*		
Alby	23	15	...	*		
Béziers	29	17	...	D.	4	
Castelnaudary	26	16	...	D.		3
Lavaur	24	3	...	*		
Narbonne	28	1	...	D.	1	12
Gén. de la Rochelle.			...			
Marans	27	17	...	A.		9
Cognac	29	10	...	A.		15
Saint-Jean-d'Angely	28	1	...	A.		14
Saintes	32	16	...	A.	2	4
Barbezieux	27	12	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 21 Juin 1775, au Samedi 24 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 31 l. 10 s. à 33 l. 10 s. *le septier;* le seigle, de 18, 19 à 20 liv.; l'orge, de 18, 19 à 21 liv. Il ne s'est point vendu de froment à la Grève; le seigle, de 18, 19 à 20 liv.; l'orge, de 17, 19 à 20 l. aussi *le septier.*

Du Mercredi 21 Juin 1775, au Samedi 24 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 liv. 10 s. à 23 l.; *id.* à la Greve, de 17, 18 à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Juin 1775, de 62 à 63 livres; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 25 à 26 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 51 à 52; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 33 à 34 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 27 Juin 1775.

Or de Portug. à	722 #	ß	marc.
Du Mexique à	718		marc.
Du Perou à	712		marc.
Les guinées à	722		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52		marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 28 Juin 1775.*

Amsterdam	55		
Londres	30	15	16e à 31
Hambourg	181	¾	
Madrid	15	2	
Cadix	15		
Livourne	96	½	
Gênes	94	½	
Lyon *Pâques*		¼ p.	⅜ b.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 17 Juin. *Messieurs*			Du Mardi 20. *Messieurs*		
Caron	vres.	J.	Deschapelles.	vres.	J.
			Perpétuelles.		J.
Du Lundi 19.			Tontine		J.
			Marsollier....	vres.	J.
Delamotte..	pplles.	J.	.....		
Viageres		J.	.....		
Tontine.....		J.	.....		
Thevenin...	pplles.	J.	.....		
Viageres. ...		F.	.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 26.*	*Mardi 27.*	*Mercredi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1950	1950	1950 . . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	1247 ½ . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	245	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	79	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	414	410 . . . .
Rescriptions . .	6 ¾.	6 ¾ 7 6 ¾ . .	7 6 ¾. . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ¼	1 ¼ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 26 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 20 *Novembre.*

ON a publié un état des produits des mines périlleuses de Sibérie ; nous ne voulons pas parler de ces champs qui produisent des subsistances & les reproduisent chaque année à perpétuité ; il est question de ces réservoirs de métaux qui s'épuisent après un certain tems pour *une éternité*, dont l'abondance amene un avilissement dangereux, qui ne font que de glisser dans nos mains si nous ne sommes déjà pourvus des choses usuelles &c. &c. &c. Dans l'espace de cinquante huit ans, la mine d'Argun a donné 216,031 livres d'argent & de 16,200 de cet argent, on a retiré 200 livres d'or. La mine des Monts Altaïques que l'on a commencé à exploiter en 1748, a rendu depuis cette époque jusqu'en 1771, plus de 40,000 livres d'argent dans lesquelles il s'est trouvé 12,700 livres d'or. Des mines de Catharinenbourg, on tire annuellement de 200 à 280 livres de poudre d'or. Nous n'irons pas plus loin, car nous ne voulons pas jetter de la poussiere aux yeux & persuader que nous en sommes plus riches. Toutes ces lourdes masses ne sont pas de pur métal, à beaucoup près, & il faudroit calculer combien le métal pur rendu à la monnoie a laissé de produit net. Après ces calculs, il faudroit en revenir à notre culture pour juger de notre prospérité. Ces états fastueux n'éblouissent plus que les enfans.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 28 *Novembre.*

Il résulte du plan d'impositions adopté ; que de riches Fermiers s'enrichiront, que le Trésor restera vuide, & que nos malheurs ne font que commencer. La Lithuanie est dans une situation très-critique ; l'hiver y a commencé avec violence ; le bled y est cher, & toutes les provisions y sont rares ; ensorte qu'on craint que le pays ne soit bientôt inondé de mendians qui n'auront guere d'autre ressource que le crime.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Novembre.*

S. M. a ordonné de reconstruire promptement & aussi réguliérement qu'il sera possible, des maisons dans l'emplacement des quartiers dévastés à Abo en Finlande par le dernier incendie. Celles qu'on élevera en bois seront exemptes d'impositions pendant sept ans ; la franchise est accordée pour dix ans à celles qui seront rebâties en pierre.

Il est tombé dans plusieurs Provinces plus de deux pieds de neige : on y craint pour les nouvelles semailles.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 7 Décembre.*

Il a paru ces jours derniers une Ordonnance qui leve les droits de sortie par terre & par eau sur les vins de Hongrie, mais à la charge par ceux qui en transporteront par le Danube en Baviere, à Passau, à Salzbourg, & dans l'Empire, d'en exporter une égale quantité de ceux d'Autriche. Cette condition limitera beaucoup l'exportation des vins de Hongrie, quoique très-nécessaire vu l'abondance & le vil prix, car le Marchand n'est vraiment pas le maître d'exporter ceux d'Autriche, il reçoit la loi du goût du Consommateur, & quand il ne sera pas assuré de vendre ceux-ci, il ne pourra pas se charger des autres. Quoiqu'il en soit, l'intérêt du Propriétaire Hongrois se trouve subordonné à celui du Propriétaire Autrichien, malgré leur égalité naturelle & leur indépendance réciproque; & le premier payera de la faveur que la nature lui a faite le refus qu'elle a fait au second; ou plutôt il perdra cet avantage sans que l'autre en gagne aucun.

Il y a trois ans qu'il a été question d'appliquer à des œuvres utiles les fonds que soixante & douze Confrairies qu'il y a dans les Provinces héréditaires employent à l'on ne sçait quel usage, mais non au bien de l'Etat & de la Religion. On prétend que ce projet vient d'être repris de nouveau, & que ces fonds seront versés dans une caisse générale d'où ils se distribueront en pensions sur les Citoyens qui auront servi utilement & religieusement la Patrie. Il est à croire que s'il est dans les campagnes des Curés, des Vicaires pauvres, il ne seront pas oubliés, car cette classe de Citoyens est infiniment utile, ou du moins avec l'instruction & l'aisance elle peut l'être. Il paroit même que c'est-là un des emplois qu'on peut sainement juger le plus conforme aux intentions des Fondateurs qui ont voulu faire de bonnes œuvres & des œuvres religieuses. Il semble que partout où l'on supprime des Instituts religieux dotés, cet objet très-important pour l'Etat & pour la Religion ne doit pas être perdu de vue.

Le Gouvernement vient de joindre à l'Académie de Commerce une Académie de Dessin.

ITALIE.

De Rome, *le 24 Novembre.*

Le projet de recreuser le lit du Tibre va bientôt être exécuté, selon les Citoyens pour en faciliter la navigation, selon les Antiquaires pour découvrir des monumens historiques. Un intérêt subalterne, comme ce dernier, ne peut pas être supposé déterminer un Gouvernement sage à une entreprise dispendieuse, lorsqu'il se présente au premier coup d'œil un intérêt capital. Souvent en prêtant nos goûts particuliers, quoiqu'innocens, aux Hommes d'Etat, il nous arriveroit de les calomnier. S. S. vient de fonder un *Conservatorio* pour l'entretien de cinquante filles qui seront occupées à filer du lin & du coton. S'il avoit été possible d'éviter les frais d'un établissement, peut être auroit-on pu avec l'intérêt des frais qu'il coûtera entretenir encore une cinquantaine de filles laborieuses. Autrefois on songeoit plutôt dans ce pays à fonder des Hôpitaux d'oisiveté que des Maisons de travail, & nous devons un profond hommage au Pontife qui nous enseigne à mieux exercer la bienfaisance.

De Livourne, *le 25 Novembre.*

La péche du corail a été très-abondante, & elle a procuré une excellente Foire.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 11 Décembre.*

Il existe un privilége d'une espece singuliere dont il est très-important de balancer les inconvéniens & les avantages, attendu qu'il intéresse la santé & la vie des Citoyens. Il n'y a pas long-tems que le Distributeur des eaux minérales a fait publier à son de trompe & afficher le renouvellement de son droit exclussif, avec très-fortes inhibitions & défenses à quiconque de s'en pourvoir ailleurs qu'à son Bureau & d'en procurer. Il s'agit de ce privilége là. Nous exposerons les raisons pour & contre, le Public jugera.

Pour. S'il étoit libre à tout le monde de

vendre des eaux minérales, le Public ſeroit évidemment expoſé à être la victime de l'ignorance, de la fraude, de la négligence. On lui vendroit des eaux de fontaine pour des eaux médicinales, des eaux d'une telle qualité pour des eaux d'une qualité contraire, des eaux corrompues pour des eaux ſaines : il ſeroit trompé, volé, empoiſonné. C'eſt ce qui eſt arrivé mille fois, car on en cite mille exemples ; & ſi l'on y prend garde, c'eſt peut-être là une des cauſes de beaucoup de maladies dont on ignore la ſource, & de la dépopulation dont on ſe plaint partout. La vente excluſive prévient tous ces dangers. Le Privilégié eſt connu, il peut être inſpecté, tandis qu'il ne ſeroit pas poſſible de découvrir & de viſiter tous les magaſins que la liberté feroit établir publiquement ou ſecretement. Réuniſſant dans ſa main toute cette branche de commerce, il eſt en état de donner la marchandiſe à meilleur marché. Enfin s'il trompe, il ſe décrie infailliblement, il ne peut échapper à la ſurveillance, il riſque de ne pas obtenir le renouvellement de ſon privilége &c.

Contre. Le pain, les drogues &c. touchent immédiatement à la ſanté & à la vie des Citoyens : faudra-t-il qu'il n'y ait qu'un Boulanger, qu'un Apothicaire &c. ? Si la ſûreté publique exige une police particuliere pour les magaſins de remedes, ſera-t-il plus difficile de connoître & d'inſpecter des Bureaux d'eaux minérales que les Pharmacies ? Le Public eſt-il trompé, volé, empoiſonné, parce qu'il y a pluſieurs Apothicaires ?

Quand on ſent le frein de la concurrence, il faut qu'on ſuive les voies droites, ſous peine de tomber & de perdre ſes avances & ſon commerce. Quand on n'a pas ce frein, quelque voie que l'on prenne, on eſt sûr d'aller à ſon but.

Lorſque des Marchands particuliers vendront des eaux évaporées, rances, altérées, corrompues, vices que le Médecin qui les ordonne reconnoîtra bientôt, les malades auront la reſſource de ſe pourvoir ailleurs, chez des Marchands jaloux de conſerver leur réputation & leur cemmerce. Lorſque le Privilégié vendra de mauvaiſes eaux, à qui les malades auront-ils recours ?

Un homme, chargé ſeul de l'approviſionnement d'un diſtrict, attendra toujours que ſa proviſion de chaque eſpece d'eau ſoit conſommée avant d'en faire venir de récentes & de meilleures, ſur-tout des eaux qui, tirées de loin, coûtent de gros frais de tranſport, telles que celles de Barreges, Banieres, Plombieres &c. ; quelqu'évaporées & altérées que ſoient ſes eaux anciennes, elles ſont trop cheres pour qu'il les jette, & s'il les jettoit, il faudroit pour ſe dédommager qu'il vendît les nouvelles exorbitamment cher. Mais la pluralité des Marchands qui tirent les eaux dans des tems différens, dont le débit ſuit différens cours, & qui ne vendroient pas impunément de mauvaiſes eaux, promet toujours des eaux fraîches & bonnes.

Sur quel droit peut être fondée la défenſe faite à tous les Citoyens de ſe pourvoir des remedes dont ils ont beſoin par les voies qu'ils jugent les plus sûres, les plus commodes, les plus économiques ? On ne leur donne pas ces remedes, ils les payent ; on ne garantit pas leur ſanté, ils la riſquent : on ne leur a pas acheté cette portion ſi importante de leur propriété perſonnelle, ſains ou malades, ils ſont libres tous entiers.

De Thouars, *le* 13 *Décembre.*

La fourniture du ſel dans les pays rédimés des Gabelles a été rendue aux Minotiers par Arrêt du Conſeil du 14 Octobre 1774. L'Adjudicataire des Fermes a eſſayé de la partager ici par la vente des ſels de ſaiſie. En vertu de titres par leſquels il ſe croyoit autoriſé à vendre dans nos dépôts le ſel capturé même dans d'autres départemens, il y en avoit amené des départemens d'Angers & de Laval. Avec une retribution offerte aux Minotiers, il eſpéroit arrêter leurs plaintes. Mais nos Officiers Municipaux ſe ſont oppoſés à cette entrepriſe, fondés ſur ce que les ſels dont il étoit queſtion ſe trouvoient d'une mauvaiſe qualité ; qu'ils avoient été confiſqués hors du reſſort du dépôt ; & que le Fermier pourroit abuſer de cette facilité pour faire venir d'autres ſels que ceux de ſaiſie. Cet abus auroit pu être pouſſé aſſez loin pour rendre le rachat & le privilége illuſoires, car rien n'eſt plus aiſé que de multiplier les captures & de remplir un dépôt de ſels capturés en mille & mille lieux. Après beaucoup de diſcuſſions ſur les formes, le fond

a été porté au Conseil. Il a été prononcé dans un Arrêt du 25 Septembre dernier, vu la Requête de l'Adjudicataire, différens Arrêts & l'échantillon des sels apportés par lui, que sans s'arrêter à ladite Requête, l'Arrêt du 14 Octobre 1774 sera exécuté selon sa forme & teneur; & en conséquence que dans les Provinces rédimées l'approvisionnement des dépôts continuera d'être fait sans aucune innovation & ainsi qu'avant l'Arrêt du 13 Octobre 1773 par les Fournisseurs & Minotiers, à la charge par eux de se conformer aux réglemens relatifs à la police desdits dépôts.

DE LYON, *le* 14 *Décembre.*

Béni soit le Prince par qui il a été permis aux Boulangers Forains de nous apporter du pain tous les jours de la semaine indistinctement & de le vendre dans les Marchés & rues qu'ils trouveront convenables &c. ! Cette précieuse denrée a été aussi-tôt donnée par eux à *trois & même six deniers par livre de* 14 *onces*, dans les deux qualités supérieures, à meilleur marché qu'elle n'étoit. Ils n'ont point encore apporté de pain commun, autrement *pain-à-tout*, mais ce qu'ils mettent en vente journellement est rapidement enlevé.

Ne peut-on pas espérer que cette liberté si féconde en bons effets s'étendra sur le débit de la viande ? Il y a malheureusement ici un obstacle, c'est le droit sur le pied-fourché : mais on peut régler ce droit sur le pied du quintal en attendant le jour où le fiscal siecle de fer cédera la place au franc âge d'or. Ce jour sera comme celui où une rosée abondante ranime la nature flétrie par une longue sécheresse.

Les anciens réglemens de Police annullés par le nouvel Arrêt du Conseil du 5 Novembre dernier, sembloient avoir été inspirés par la crainte de l'abondance & du bon marché. Ceux du 2 Septembre 1700 & 4 Février 1701, avoient imposé aux Boulangers Forains l'obligation de ne vendre du pain que dans des places déterminées, à des jours marqués, à des prix inférieurs à ceux des Boulangers de la Ville, & de remporter au-dehors celui qui n'avoit pu être vendu dans le jour; comme si le pain d'un tel jour, le pain de la veille, le pain vendu hors de tel lieu eût été malsain, indigne de la bouche des Habitans en un mot contraire à l'approvisionnement de la Ville. Un autre du 12 Mars 1751 a condamné à *trois cens livres d'amende* des Particuliers *pour avoir apporté du pain dans la Ville*, avec nouvelles défenses aux Boulangers des Villes & Villages voisins d'en introduire, sous peine de confiscation & d'amende, excepté aux Paroisses de Montluel & de Saint-Pierre-de-Chandieu, privilégiées au titre qu'on voudra imaginer. Ainsi l'intérêt le plus pressant du Peuple étoit sacrifié à celui de la Communauté des Maîtres Boulangers dans une Ville *où toutes Maîtrises, Communautés & Jurandes étoient interdites par des loix précises du* 3 *Juillet* 1606, *du* 21 *Septembre* 1641, *Mai* 1661, *Septembre* 1717. » De tous les soins » nécessaires au régime d'une grande Ville » & au bonheur de ses Habitans, aucun » n'est aussi essentiel que celui d'éloigner » tous les obstacles qui peuvent gêner les » subsistances générales, diminuer leur » abondance, rendre leur distribution moins » facile, ou en augmenter le prix par le » défaut de concurrence. Ce soin est plus » nécessaire encore dans une Ville où le » commerce & l'emploi que donnent les » Manufactures, rassemblent une population nombreuse qui, ne subsistant que de » son travail & de l'emploi continu de son » tems, doit trouver dans tous les momens » à sa portée l'objet de ses premiers besoins. » L'effet de la liberté & d'une pleine concurrence peut seul assurer aux Sujets de » S. M. cet avantage que promettoient spécialement à la Ville de Lyon les Lettres-Patentes de 1606, 1661, 1717 ». Tels sont les termes de l'Arrêt, tel est le langage de la raison ou de la bienfaisance éclairée.

DE PARIS, *le* 23 *Décembre.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 24 *Novembre, registrée en Parlement le* 9 *Décembre, qui révoque celle du* 5 *Mai dernier, rendue à l'occasion des tumultes sur les grains.* Ces troubles avoient engagé S. M. à donner à la Jurisdiction Prévôtale toute la force & toute l'activité dont elle est susceptible. Quelques exemples ont suffi pour contenir les gens mal-intentionnés. S. M. a fait éprouver les effets de sa clémence à ceux

des coupables qui, ayant été entraînés par la multitude ou trompés par de faux bruits, n'avoient fait que céder à la séduction, & qui revenus à eux-mêmes ont réparé leur faute par un repentir sincere & restitué ce qu'ils avoient enlevé aux Laboureurs & autres Particuliers. Enfin les mesures prises alors n'étant plus nécessaires, S. M. s'en rapporte aux Tribunaux ordinaires pour le maintien de la tranquillité, & renferme la Jurisdiction Prévôtale dans les bornes prescrites par les Ordonnances.

Autre, donnée à Fontainebleau le 7 Novembre, registrée en Parlement le 9 Décembre, *qui fixe à six mois les délais pendant lesquels les déclarations des défrichemens pourront être contredites par les Communautés d'Habitans ou les Décimateurs.* La Déclaration du 13 Août 1766 assujettit les Entrepreneurs de défrichemens à des formalités pour être autorisés à jouir des avantages y portés. Elle veut qu'ils fassent afficher copie de leurs déclarations faites aux Greffes, aux portes des Paroisses, pour donner aux Décimateurs & Curés, & aux Habitans, le tems de vérifier ces déclarations, & de les contredire s'ils croyent en avoir des motifs, mais sans fixer un terme à leurs recherches qui doivent néanmoins avoir des bornes pour assurer aux Défricheurs la tranquillité de leurs travaux. C'est à quoi il est pourvu par la présente Déclaration. Si le procès verbal d'affiche a été fait pendant les six mois antérieurs à ladite Déclaration, les Décimateurs, Curés ou Habitans n'auront pour se pourvoir contre, que le tems qui s'en manquera pour parfaire le terme de six mois.

Les Dépôts de mendicité de nos environs se vuident, non pour rendre encore à la mendicité des suppôts plus malheureux qu'auparavant, mais pour faire refluer dans les Paroisses des Travailleurs & des secours. Chacun de ces *Affranchis* est renvoyé dans le lieu de son domicile avec un soulagement annuel de 30 à 50 livres. Il ne faut pas regarder cette avance comme légere; des gens qui ont des bras & des bras valides & exercés, ne manquent jamais totalement de travail pendant toute l'année; mais ils n'en ont pas toujours, & il ne faut pas plusieurs semaines d'inaction pour qu'ils soient réduits à mendier. Ce secours fera face au vuide des saisons-mortes, & formera un supplément suffisant aux salaires. L'Etat gagne à cet arrangement, l'humanité y gagne, les Paroisses y gagnent.

Il n'est point de genre d'abus, nous parlons de ceux qui blessent la justice, la liberté, l'ordre essentiel, qui échappe aux recherches, à la vigilance, aux justes réformes de la Police. Il faut voir les soins que la prudence lui a suggérés, les vérifications que l'équité lui a prescrites, pour connoître avec certitude le vrai prix de la viande & défendre le droit & l'intérêt public contre l'avidité tyrannique du monopole. De même pour le pain. Il faut voir avec quelle sagesse & quelle fermeté ont été réprimés les attentats ordinaires des Jurandes contre la liberté particuliere, l'abus des extensions qu'elles donnoient à leurs Statuts, l'excès de leurs fausses dépenses de tout genre multiplées à l'infini au détriment non-seulement du Public mais encore de presque tous les membres de ces Communautés. Il faut voir avec quel ordre & quelle humanité il a été pourvu à la conservation des enfans en Nourrices, des Nourrices elles-mêmes, d'un Peuple infecté de maladies honteuses &c. Il faut voir comment de grandes réformes ont été préparées.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite de l'Extrait du Mémoire instructif concernant l'épizootie.

IIe. Partie. Mesures à prendre pour garantir les pays sains placés entre la Garonne, la Mer & les Pyrénées.

Dans cette vaste étendue de pays, il existe de grands espaces entiérement exempts de la maladie; tels sont le Bazadois & les Landes jusqu'à Bayonne; le Pays de Labour, entiérement désinfecté; la plus grande partie des vallées au bas des Pyrénées & de la Bigorre, intacte; du côté du Languedoc, le Couserans, le Pays de Foix, le Comminge, désinfectés.

Pour la conservation de ces cantons précieux, riches en bestiaux, qui forment une chaîne continue, il sera formé sur leur limite des cordons pour empêcher toute com-

munication entre le pays ſain & le pays infecté. Comme il ſeroit trop diſpendieux de former ſur toute la longueur de ces cordons un vuide pareil au vuide preſcrit pour les bords de la Garonne, on aſſommera ſur cette longueur les beſtiaux attaqués, & dès les premiers ſymptômes; le tiers de leur valeur, d'après une juſte eſtimation, ſera payé aux Propriétaires, pourvu qu'ils ayent déclaré dès le premier jour leurs beſtiaux malades. L'intention du Roi n'étant pas que pendant l'hiver on aſſomme, ni de payer le tiers dans l'intérieur du pays infecté, pour ôter tout arbitraire & tout prétexte de réſiſtance, il ſera publié des Ordonnances contenant les noms des lieux ſitués ſur la limite du pays ſain & du pays déſinfecté, où ſera continué l'aſſommement.

Dans les Paroiſſes limitrophes du pays infecté, une police exacte qu'il n'y entre & qu'il n'en ſorte aucun bétail. Tous les beſtiaux ſeront marqués à la corne, de la premiere & de la derniere lettre de la Paroiſſe. On en fera le dénombrement. Les Maires, Conſuls, Jurats, Syndics &c. viſiteront les Granges & Métairies pour s'aſſurer ſi la défenſe eſt gardée. Il y a au milieu de cantons infectés, des Paroiſſes qui doivent à cette police la conſervation de leurs beſtiaux.

Les Troupes des cordons ne laiſſeront paſſer aucuns beſtiaux étrangers, & feront rétrograder les mendians & gens ſans aveu qui n'ont d'autre aſyle que les granges. Ceux qui entreprendront de conduire des beſtiaux des pays infectés dans les pays ſains, ſeront arrêtés & condamnés à des peines afflictives.

IIIe. Partie. Meſures à prendre dans l'intérieur des pays infectés.

Le Roi tolere, dans ces cantons, le traitement pendant l'hiver. La ſuite de cette tolérance eſt la ſuſpenſion abſolue, partout où elle s'étendra, du payement du tiers de la valeur des beſtiaux, puiſque ce payement étoit le prix du ſacrifice exigé pour la ſûreté publique.

Il ſera envoyé des Médecins & Artiſtes Vétérinaires dans les chefs-lieux; ils obſerveront la maladie, eſſayeront les méthodes les plus ſûres pour la préſervation, répéteront les expériences, enverront toutes les ſemaines à l'Intendant l'état de leurs tentatives & de leurs ſuccès. Les Subdélégués enverront, chaque ſemaine, l'état des beſtiaux morts, des beſtiaux guéris, des beſtiaux préſervés. Ces deux états feront connoître les progrès & la curabilité de la maladie. Les Intendans enverront toutes les ſemaines ces éclairciſſemens au Miniſtere.

Amende contre ceux qui laiſſeront les beſtiaux ſains confondus avec les beſtiaux malades.

Les beſtiaux guéris ſeront marqués de la lettre G. On ne les laiſſera ſortir qu'au bout de quarante jours, car leurs boutons & l'humeur de leurs naſeaux infecteroient les pâturages.

Défenſe de mettre au piquet & à l'air libre les beſtiaux attaqués, ſous quelque prétexte que ce ſoit.

Il n'y aura de Troupes dans l'intérieur que pour garder les foſſes.

Dans les petits cantons iſolés & entourés de la contagion, les Habitans auront ſoin de ſe garder eux mêmes par une police très-exacte. On les engagera à ſe concerter pour prendre les meſures les plus convenables. Le ſoin le plus eſſentiel eſt de ne ſouffrir l'introduction d'aucune bête étrangere. Le ſignalement des beſtiaux, leur récenſement, la viſite des granges ſont de la plus grande néceſſité.

La déſinfection des cuirs par la chaux ſauvera les dépouilles des animaux morts. La bonté de ce procédé eſt éprouvée; il n'en a ſuivi aucun inconvénient connu, aucune communication marquée.

Partout où il y aura des Troupes, la déſinfection ſe fera ſous leurs yeux.

Dans l'intérieur où il n'y en aura pas, on exécutera ce qui ſuit.

1°. Les Prépoſés, dans les lieux où la chaux n'eſt pas commune, en feront d'abord proviſion, ſoit aux dépens de la Communauté, ſoit par un moyen auquel l'Intendant pourvoira.

2°. Ils indiqueront, pour la déſinfection des cuirs, des endroits iſolés, ſuivant l'inſtruction publiée par ordre du Roi.

3°. Ils nommeront des perſonnes qui, habillées de toile, écorcheront les beſtiaux immédiatement après leur mort & ſans délai, & porteront les cuirs aux endroits déſignés.

4°. Ces Ecorcheurs leur rendront compte de leurs opérations & du nombre des cuirs infectés. Les Prépoſés compareront cet état

avec celui des bêtes mortes ; ce qui prévendra la fraude.

5°. Ils surveilleront ces Ecorcheurs, & appliqueront sur la peau désinfectée la marque de la Paroisse.

6°. Ils auront sur chaque peau un droit ; cet intérêt excitera leur zele & leur activité. Ils feront payer aux Propriétaires la valeur de la chaux qui aura été employée ; & cette somme rentrera à la Communauté qui aura fait les avances.

7°. Les Tanneurs qui acheteront les peaux, s'adresseront aux Préposés, & ne les enleveront qu'après avoir reçu d'eux un certificat portant le nombre des peaux & le nom de la Communauté ; certificat qu'ils seront obligés de représenter toutes fois & quantes, ainsi que la marque du cuir, sous peine d'amende.

S. M. ordonne à toutes les personnes chargées de l'exécution de ces dispositions nouvelles, d'y procéder avec exactitude & rigueur ; & Elle attend, de la part de ses Peuples, une confiance & une soumission qu'ils doivent à ses bienfaits & à ses ordres. *Fin.*

II.

Réponse au Parere de la Feuille 93. Toulouse, 10 Décembre.

Sur la question proposée dans votre Feuille N°. 93, j'estime que Paul a pu mettre à exécution la Sentence qu'il avoit obtenue contre Pierre ; le délai de 31 mois que Paul a volontairement donné à son Débiteur n'invalidoit pas son titre, car d'après nos loix, il vaut pendant trente ans ; son silence, après la condamnation, n'a pas empêché Pierre d'agir contre Jean, Accepteur de la lettre ; il pouvoit le poursuivre lors de la notification du protêt & de l'assignation en garantie qui lui fut faite par son Cessionnaire ; il pouvoit le poursuivre également après la Sentence qui le condamnoit au remboursement ; il le devoit, pour obtenir sa libération : s'il ne l'a pas fait, c'est sa faute ; il doit d'autant plus se reprocher sa négligence que Jean n'a fait faillite que 31 mois après.

La notification du contrat d'atermoyement que Pierre fit faire à Paul après que celui ci lui eut notifié la Sentence de condamnation, ne changeoit rien aux dispositions de ce titre judiciaire ; il auroit fallu l'attaquer par la voie de l'opposition & faire ordonner par la Justice que Paul se soumettroit pour son remboursement aux termes du Concordat, sans quoi la Sentence devoit avoir son effet : l'on ne doit pas même penser que Paul fût parvenu à la faire réformer, dès qu'il n'avoit pas fait mention ni dans son bilan ni dans son concordat de l'endossement dont s'agit, parce que le Failli ne contracte que pour les créances qu'il comprend dans l'état de ses affaires ; celles qui sont omises ou soustraites ne sont pas soumises à la loi du concordat.

III.

Culture du Chardon.

Un Econome Silésien tire de cette culture un produit considérable. L'année derniere, il sema un scheffel & demi de graine de chardon dans un terrein bien préparé & où l'on avoit recueilli de l'orge. Il en a retiré 50000 chardons dont le millier s'est vendu une rixdale six gros six pfennings. L'engrais qu'il avoit donné à la terre lui avoit coûté 5 rixd. On a estimé le produit net à 88 risd. mais mal-à-propos, puisqu'on a oublié de calculer & défalquer les frais de labour, semailles, récolte, nourriture &c. Il est trop important de fixer l'idée du *produit net*, pour que nous ne relevions pas une pareille méprise. Il reste néanmoins que, toutes ces avances déduites, ce produit a été très-avantageux. On ajoute que ses chardons ont été très-promptement vendus : on en tire le même parti que de l'ortie : ils ont été fort recherchés pour les Fabriques où l'on travaille ordinairement en laine.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 16 Décembre 1775, au Mercredi 20 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 liv. 5 s., 23 l. 5 s. à 25 l. ; le nouveau, de 17 l. 10 s., 18 à 22 l. *le septier* ; le seigle, de 15 liv. 5 s., 15 l. 15 s. à 16 l. ; l'orge, de 12 l. 10 s. à 13 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 23, 24 à 24 l. 15 s. ; le seigle, de 14, 15 à 15 l. 10 s. ; l'orge, de 12, 13 l. 5 s. à 14 l. aussi *le septier*.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 16 Décembre 1775, au Mercredi 20 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 23 Décembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 25 à 26 l.; *id.* nouvelle, de 23 à 24 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 60 à 61; *idem* nouveau, de 58 à 59; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 24 à 25; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 58 à 59; *id.* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23; le cent de foin à la Grêve, de 46 à 47 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 23 Décembre 1775.

Or de Portug. à	723	11	6	marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	710			
Les guinées à	722			
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54	5		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	5		
Piastres à	49	12	6	

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 23 Décembre 1775.*

Amsterdam	53	7/8
Londres	30	1/2
Hambourg	185	3/4
Madrid	15	4 6
Cadix	15	1 6
Livourne	96	1/4
Gênes	94	1/2 à 1/4
Lyon *Saints.*	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	2047 1/2	2047 1/2 45
D°. 16es/25			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.			436
Rescriptions		6 1/4 6 1/2	6 1/4
Bil. des Fermes.		au pair	1/4 au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Jeudi 7 Déc.		Du Samedi 9.		Du Lundi 11.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Decourmont. pplles	G.	Boscheron.. pplles.	J.	Delamotte. pplles.	G.
Viageres....	G.	Viageres.....	J.	Viageres....	G.
Tontine.....	G.	Gossey..... pplles.	J.	Tontine.....	G.
Lempereur. pplles.	J.	Viageres....	J.	Creuzé..... pplles.	J.
Viageres.....	J.	Clouet..... pplles.	L.	Viageres....	J.
Nau..... pplles.	J.	Viageres....	L.	Tontine.....	J.
Viageres.....	J.	Tontine.....	Z.		
Tontine.....	J.	Delarue..... pplles.	L.	Du Mardi 12.	
De S. Janvier. vres.	A.	Viageres.....	L.	Cauchy..... pplles.	J.
Tontine.....	A.	Tontine.....	L.	Viageres....	J.
Patu.... Viageres.	J.	Lenoir..... pplles.	J.	Tontine.....	L.
Rouillard... pplles.	J.	Viageres.....	J.	Marsollier... vres.	J.
Viageres.....	J.	Caron..... vres.	J.	Desplaces.. pplles.	J.
Tontine.....	J.	.....		Viageres....	J.
.....		.....		Tontine.....	J.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 20 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 15 *Avril.*

S. M. I. a commencé à faire goûter à ses Peuples les douceurs de la paix par la suppression ou la diminution de divers impôts sur les biens-fonds, la pêche, les personnes &c. La remise est très-considérable. Il n'a manqué à cette réforme, que d'être dirigée par la connoissance des principes de l'ordre naturel sur l'impôt. On ne sçavoit pas que les impositions les plus désastreuses pour les terres sont celles qui ne portent pas immédiatement sur elles.

M. Jean-George Model, grand Chymiste, né à Neustadt sur l'Aisch, est mort, la nuit du 21 au 22 (vieux style) Mars, dans sa 84e. année. L'Europe connoît ses profondes recherches sur la salubrité des différens genres de subsistances &c.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 25 *Avril.*

Nous avons ici un Lombard ou Mont de-Piété. Il prêtoit pour six mois à six pour cent: six mois après, on étoit obligé de *rafraîchir* au même prix; il ne falloit pas renouveller très souvent la contribution pour que le capital fût tout payé & encore dû. Le Roi, ayant pris en considération les dangers de cet intérêt usuraire, a ordonné qu'à l'avenir le Lombard prêtât, pour l'année entiere, à 6 pour 100.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 30 *Avril.*

Trente bâtimens Suédois, partis de l'Isle d'Orost pour la pêche de la morue, ont été assaillis par les tempêtes des 27 & 28 Mars. Il en a péri cinq; presque tous les autres ont été endommagés.

Il vient d'être défendu d'exporter de Bornholm l'espece de terre propre pour la porcelaine, la fayence &c. Il faudra donc ailleurs que l'on cherche; à force de chercher, on trouve. Il arrivera peut-être à la fin que Bornholm n'exportera ni terre ni porcelaine &c.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 3 *Mai.*

Malgré les barrieres, il arrive dans notre Place beaucoup de grains de Pologne.... Il a été déclaré que pour éviter de payer 12 pour 100 de sortie, après avoir payé 12 pour 100 d'entrée, nos Négocians n'auront qu'à laisser dans les Fauxbourgs les marchandises destinées pour l'Etranger... On assure que la Cour de Berlin va établir une Foire à Bromberg, pour la commodité du commerce entre la Prusse orientale & la Prusse occidentale.

DE DRESDE, *le 4 Mai.*

On demande *quelles sont les précautions à prendre pour n'être pas trompé dans l'achat des toiles, sur leur qualité, leur mesure, sans avoir besoin d'acquérir cette connoissance par une expérience ruineuse?* On desire des détails clairs & des regles sûres. Il y a quelque tems que la Société Economique de Silésie a publié un petit Mémoire sur la maniere de reconnoitre à l'œil les bonnes ou mauvaises qualités du fer : un Econome Saxon vient d'y joindre des observations très-utiles. Voilà l'unique moyen de prévenir les fraudes qui ont servi de prétextes à tant de réglemens fort inutiles quant à leur objet & très-onéreux pour l'industrie. Eclairez, & l'on ne ne sera pas trompé : vous aurez beau réglementer les couleurs, on trompera l'aveugle.

ITALIE.

DE NAPLES, *le 23 Avril.*

Le Fermier des Boucheries de Palerme, fort de son privilege exclusif, avoit haussé de 2 s. par livre le prix de la viande pour la derniere semaine du Carnaval. Les Habitans prirent unanimement la résolution de s'abstenir de ce genre de consommation. Le Fermier, pris dans son piege, s'efforça d'en sortir par l'offre de la baisser jusqu'à 6 sous du pays : mais le Peuple persista dans sa résolution. La Police intervint pour concilier les intérêts par une nouvelle taxe ; ce fut en vain, personne ne voulut faire gras, & l'avide Fermier perdit une provision très-considérable de viande. La tyrannie a été punie par un usage légitime de la liberté.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 7 Mai.*

Le 3, le Lord North exposa fort au long son plan de finance à la Chambre des Communes. D'après son calcul, les moyens montent à 6,500,000 l. st. ; les subsides ne vont qu'à 5,500,000 l. Il y aura un million appliqué au remboursement d'un article de la dette nationale avec déduction. Le Lord proposa une Loterie de 60,000 billets à 50 schel. par billet &c. Par une comparaison de l'état de la dette au 5 Janvier, avec celui où elle étoit en 1763, il montra qu'on en avoit acquitté plus de neuf millions.

Nous apprennons de Bristol que le navire, la *Catherine*, étant arrivé à la Caroline méridionale avec une cargaison de Negres, il ne lui a pas été permis d'y vendre des hommes quoique noirs; & qu'il a fait voile pour Saint-Christophe.

Il est entré, ces jours derniers, dans la Tamise un nombre considérable de bâtimens chargés de grains.

PROVINCES-UNIES.

D'AMSTERDAM, *le 8 Mai.*

Le 1 du courant, les prix des grains ont un peu baissé : il y avoit peu de mouvement dans ce commerce; point de demandes d'orge & de sarrazin. Le beau froment, pesant de 126 à 128 l. la mesure, est rare & vaudroit de 170 à 178 fl. d'or le last. On auroit à bon compte ceux de moinde poids, de 120 l. par exemple & au-dessous; on l'auroit à 160 flor. le last : il y a de bon froment de Frise de cette qualité; il conviendroit très-bien pour la France; il est gros, nourri & fort léger. Il se prépare plusieurs envois pour France & pour le compte Hollandois.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le 7 Mai.*

Les observations suivantes ont été faites à Marsillargues, à 5 lieues *Est* de cette Ville, pendant le mois d'Avril 1775.

Les vents de nord ont dominé, ils ont été très-forts & ont maintenu des tems secs & des matinées très-froides; fréquentes gelées blanches jusqu'au 15, un peu de glace les 2, 3 & 11 du mois.

17 jours séreins & 13 jours avec nuages, y compris un jour pluvieux & deux jours pendant lesquels il est tombé quelque peu de pluie.

Il est tombé pendant ce mois 6 lignes $\frac{14}{16}$ d'eau de pluie.

Thermometre à 2 deg. $\frac{1}{2}$ au dessus de la congélation, le 2; à 19 deg., le 29; variation 15 deg. $\frac{1}{2}$.

Barometre de 27 pouces 10 lignes à 28 pouces 3 lignes.

La végétation a fait peu de progrès, les gros vents & la ſéchereſſe ayant fatigué toutes les plantes.

Les bleds ont continué d'être bas & fort clairs ; comme ils ont très-peu tallé, il y a eu de grands vuides dans les ſillons. Quoiqu'ils n'ayent pas fait de grands progrès en vigueur, on a obſervé qu'ils ſe ſont maintenus bien verds. La pluie du 22 leur auroit fait le plus grand bien, ſi les gros vents qui ſoufflerent les deux jours ſuivans n'avoient abſorbé tout l'effet de l'humidité.

Les ſeigles ont un peu mieux profité; ils ſont devenus plus hauts ; l'épi s'eſt allongé ; il étoit en fleur dès le 15.

Les avoines, les orges, les veſces, les prés & les ſemailles de Mars n'ont preſque pas travaillé.

On a coupé les luſernes à la fin du mois; elles ont fourni très-peu de fourrage. Les eſparcets ont mieux profité.

Il eſt des cantons où les gelées blanches ont endommagé la feuille des mûriers. Les vers à ſoie n'ont pas ſouffert ; ils étoient, en général, hors de leur ſeconde maladie à la fin du mois; on n'en a pas perdu au changement de chaque maladie.

La vigne avoit fait beaucoup de progrès; on voyoit les bourgeons dans l'alignement des ſouches dès le 10. Les gelées blanches du 2 au 5 cauſerent beaucoup de dommage aux vignobles du Dioceſe d'Agde, au point que pluſieurs Cultivateurs ſe déterminerent à faire tailler de nouveau leurs vignes ; on enlevoit la pouſſe du grand œil ſupérieur (*le bourré*) qui avoit beaucoup travaillé & dont le jet étoit deſſéché & perdu, & on ne laiſſoit que le petit œil inférieur (*le bourrillon*) qui en général n'avoit pas encore pouſſé. Les gelées blanches du 11 & du 12 ruinerent quelques vignobles aux environs de Montpellier ; celle du 15 cauſa beaucoup de dommage aux vignobles de la *Vaunage* : ce qui a réſiſté à tous ces contre-tems a beaucoup travaillé depuis le 16.

Les oliviers ont bien pouſſé ; il s'eſt développé beaucoup d'olives vers la fin du mois ; à meſure que l'olivier a végété, on a vu combien il avoit péri de branches & même de têtes entieres par les gelées prématurées du mois de Novembre paſſé.

Les arbres fruitiers ont perdu beaucoup de fruits noués & déjà aſſez avancés.

Les pâturages ont continué d'être très-rares; les troupeaux n'ont pas profité ; la laine n'a pas beaucoup gagné ; il ne s'en eſt preſque point encore vendu.

Les hirondelles ſe ſont fixées dans ces cantons dès le commencement du mois ; le roſſignol s'eſt fait entendre dès le 10 ; il n'eſt preſque point arrivé de cailles.

Les gros vents & la ſéchereſſe ont tellement durci le terrein que les travaux ne ſe ſont pas auſſi bien faits qu'on l'avoit eſpéré, lorſqu'on commença la premiere œuvre après l'hiver.

DE LYON, *le* 10 *Mai.*

Le privilege excluſif de faire des paillons (*v. le N°.* 34), ci-devant accordé à divers Particuliers de cette Ville, tous Inventeurs d'un Art très-ancien, a été révoqué, pour le bien du commerce & l'encouragement de l'induſtrie, par un Arrêt du Conſeil du 13 Avril dernier ; & il a été ordonné que les Lettres Patentes expédiées ſur ce privilege, & enregiſtrées en la Cour des Monnoies de Paris & en l'Hôtel des Monnoies de Lyon, ſeront rapportées & regardées comme nulles & de nul effet. Il ne reſte à craindre que les prétentions de quelques Communautés qui comptent avoir dans leurs Statuts des titres excluſifs pour une fabrication qu'elles n'ont pas exercée. Toute la prudence humaine ne ſçauroit fixer les bornes de la juriſdiction de ces petites puiſſances : les limites de la liberté ſont invariablement déterminées par la juſtice. *Gagnez votre vie, travaillez à votre bien-être par l'exercice de tous les talens que la nature vous a diſpenſés à cette fin, & par tous les moyens induſtrieux qui n'attentent point aux droits naturels ou aux propriétés d'autrui.* Cette regle eſt auſſi certaine que ſimple, à moins que la nature ne nous ait pas donné des yeux & des oreilles pour notre uſage, ſans que nous achetions le droit de voir & d'entendre & d'empêcher les autres de voir & d'entendre.

DE BEAUVAIS, *le* 12 *Mai.*

La cherté des grains a occaſionné la réforme d'une erreur très-onéreuſe au Peuple dans la taxe du pain. Les calculs ont été rectifiés & les prix baiſſés ſuivant la pro-

portion établie par une foule d'expériences qui prouvent que tant vaut la livre de grains, tant la livre de pain doit valoir... Au milieu de la cherté, notre vrai Peuple n'a point parlé de monopole, d'accaparhemens, d'usure, comme autrefois; mais il y a eu des brigands.

Nos Manufactures de lainages sont en pleine prospérité, sans néanmoins être portées au point de perfection où elles pourroient l'être. Il y a, tant dans la Ville qu'à cinq ou six lieues aux environs, une grande variété en ce genre, puisqu'on employe toutes les especes de laines, tant pour le peigne que pour la carde; & que l'on consomme le peignon, le plis, l'agnelain, comme la haute & la basse laine-mere. Tout trouve un emploi utile dans les diverses Fabriques de Beauvais, d'Hanville, Mouy, Grandvilliers, Feuquieres, Crevecœur, Hardivilliers, Tricot, autant de chef-lieux de diverses branches d'industrie singuliérement intéressantes & dignes de protection. La main-d'œuvre est augmentée ainsi que le prix des matieres; ce qui a fait monter nos étoffes assez haut.

Nous nous félicitons de ce que nos ouvrages ne peuvent prendre le moindre accroissement qu'il n'en résulte un avantage prompt & immédiat pour l'Agriculture de la Province ou du Royaume, car presque toutes les laines que nous mettons en œuvre sont Françoises. Cependant on vient d'employer des laines d'Italie; & le succès a déterminé de nouvelles demandes considérables. Cet avis doit engager ceux qui recueillent des laines en France, à prendre plus de précautions pour la tonte & le lavage des laines, ainsi que pour le soin & la marque des moutons. En attendant de meilleures races, il seroit facile d'améliorer nos toisons; & sans cette derniere condition, les premieres races seroient bientôt abâtardies. Il est étonnant qu'avec notre climat nous tendions misérablement la main d'un côté à l'Espagne, de l'autre à l'Angleterre; & voilà que nous la tendons encore à l'Italie. Au reste le succès des laines de cette derniere contrée pourra paroître douteux à certains Négocians qui n'ont point trouvé le débit, parce qu'ils en ont envoyé ici qui ne nous convenoient pas, & qu'ils vouloient trop gagner.

Notre ancienne Fabrique de serge épaisse, dure, & d'un excellent service pour les gens de fatigue, a pris fin. L'étoffe étoit devenue trop chere, & le Consommateur trop pauvre. On quitte les fortes étoffes quand les facultés baissent, comme on quitte la cuirasse quand les mœurs s'efféminent.

Le Fabricant qui, malgré les Statuts, doit se conformer au goût des Consommateurs, & qui par malheur ne peut pas toujours s'y conformer impunément, a substitué au travail de ces serges, celui de l'espece qu'on appelle *façon de Tordouet*, du nom d'une Fabrique de Normandie. D'autres ont imité les callemandes canelées & les Turquoises à beaucoup plus bas prix qu'elles ne le sont dans les lieux de leur origine. L'industrie, si elle n'est étreinte par les liens du réglement, est un Protée qui prend toute sorte de formes.

Entre les Villes Manufacturieres, notre Ville se soutient par sa Fabrique d'étoffes communes. Le meilleur genre d'industrie, comme le meilleur des commerces, est celui des objets du besoin le plus général. Pour l'assortiment complet des draperies communes, Beauvais est un assez bon magasin.

DE REIMS, *le 12 Mai.*

L'approvisionnement de cette Ville a été encouragé par la haute Administration: mais la Police est tombée dans une erreur très-dangereuse en taxant le pain au-dessous de sa valeur naturelle. Par cette opération, ou l'on ruine injustement le Boulanger, ou l'on s'oblige à l'indemniser par une nouvelle charge qui ne soulage vraiment pas, comme on le voudroit, les Consommateurs &c. &c. &c. La Justice n'a, dans tous les tems, qu'une balance que la prudence, elle-même, défend de déranger dans quelque circonstance que ce puisse être. L'erreur de la taxe ne subsistera pas.

DE PARIS, *le 17 Mai.*

Il est arrivé des grains par mer à Rouen, à Nantes &c. De toutes parts, on annonce de bonnes récoltes sur-tout en froment. Les mars levent mais lentement, faute de pluie.

Les exhortations de plusieurs Curés, les efforts de quelques Seigneurs, les remords, la crainte, l'amnistie & toutes les sages mesures prises par le Gouvernement, ont engagé les malheureux que l'exemple & la séduction avoient entraînés au pillage à re-

mettre eux-mêmes aux Propriétaires les denrées qu'ils avoient pillées : elles ont presqu'entiérement été restituées dans la plûpart des Villages & Bourgs de nos environs. Ces malheureux, ramenés par les bontés du Roi & par le repentir, rentrent dans leurs Paroisses. L'Ordonnance suivante a été affichée dans cette Capitale & les lieux circonvoisins.

» *DE PAR LE ROI.* Il est ordonné que » toutes persones de quelque qualité qu'el- » les soient, qui étant entrées dans les at- » troupemens par séduction ou par l'effet de » l'exemple des principaux Séditieux, s'en » sépareront d'abord après la publication du » présent Bon & Ordonnance de S. M. ne » pourront être arrêtées, poursuivies & pu- » nies pour raison des attroupemens, pour- » vu qu'elles rentrent sur le champ dans » leurs Paroisses & qu'elles restituent en na- » ture, ou en argent, suivant la véritable » valeur, les grains, farines ou pain qu'el- » les ont pillés ou qu'elles se sont fait don- » ner au-dessous du prix courant.

» Les seuls Chefs & Instigateurs de la sé- » dition sont exceptés de la grace portée » dans la présente Ordonnance.

» Ceux qui, après la publication du pré- » sent Bon & Ordonnance de S. M., conti- » nueront de s'attrouper, encourront la pei- » ne de mort; & seront les Contrevenans ar- » rêté & jugés prévôtalement sur le champ.

» Tous ceux qui dorénavant quitteront » leurs Paroisses sans être munis d'une attes- » tation de bonne vie & mœurs, signée de » leur Curé & du Syndic de leur Commu- » nauté, seront poursuivis & jugés prévôta- » lement comme vagabonds, suivant la ri- » gueur des Ordonnances.

» Donné à Versailles le 11 Mai 1775. » *Signé*, LOUIS, *& plus bas* PHÉLIPPEAUX.

Sa Majesté vient d'adresser à tous les Evêques du Royaume une Lettre circulaire pour les exhorter à opposer tous les obstacles que leur zele, leur attachement à Sa Personne, & plus encore la Religion leur suggéreront pour arrêter le brigandage, s'il venoit à s'approcher de leur Diocese. *Le maintien de l'ordre public est une loi de l'Evangile, comme une loi de l'Etat, & tout ce qui le trouble est également criminel devant Dieu & devant les hommes.* Cette Lettre est accompagnée d'une Instruction destinée à prévenir les Curés sur les principes & les effets des émeutes. Nous voyons avec une satisfaction infinie qu'elle justifie les idées que nous avons ci-devant exposées sur ces faits, *de notre propre mouvement, sans inspiration, sans avis, sans conseil*, par l'effet d'une conviction intime, par zele pour le bien public. Nous croyons qu'il est très-important de rapporter presqu'en entier cette sage & belle *Instruction envoyée par ordre de Sa Majesté à tous les Curés de son Royaume.*

» ..... *La sédition* n'est point occasionnée » par la rareté réelle des bleds; ils ont tou- » jours été en quantité suffisante dans les » Marchés, & particuliérement dans les Pro- » vinces qui ont été, les premieres, expo- » sées au pillage.

» Elle n'est pas non-plus produite par » l'excès de la misere : on a vu la denrée » portée à des prix plus élevés, sans que le » moindre murmure se soit fait entendre; » & les secours que S. M. a fait répandre, » les atteliers qu'Elle a fait ouvrir dans les » Provinces, ceux qui sont entretenus dans » la Capitale, ont diminué la cherté pour » les pauvres, en leur fournissant des moyens » de gagner des salaires & d'atteindre le prix » du pain.

» Le brigandage a été excité par des hom- » mes étrangers aux Paroisses qu'ils ve- » noient dévaster : tantôt ces hommes per- » vers uniquement occupés d'émouvoir les » esprits, ne vouloient pas, même pour » leur compte, des bleds dont ils occa- « sionnoient le pillage; tantôt ils les enle- » voient à leur profit, sans doute pour les » revendre un jour, & satisfaire ainsi leur » avidité.

» On les a vus quelquefois affecter de » payer la denrée à vil prix, mais en ache- » ter une quantité si considérable que l'ar- » gent qu'ils y employoient, prouvoit qu'ils » n'étoient poussés ni par la misere présente, » ni par la crainte de l'éprouver.

» Ce qu'il y a de plus déplorable, est que » ces furieux ont porté la rage jusqu'à dé- » truire ce qu'ils avoient pillé. Il y a eu » des grains & des farines jettés dans la ri- » viere.

» La scélératesse a été poussée jusqu'à brû- » ler des granges pleines de bleds, & des fer- » mes entieres. Il semble que le but de ce » complot, ait été de produire une vérita- » ble famine dans les Provinces qui envi- » ronnant Paris & dans Paris même pour

» porter les Peuples par le besoin & le dé-
» sespoir aux derniers excès.

» Le moyen employé par ces ennemis du
» Peuple, a été de l'exciter partout au pil-
» lage, en affectant de paroître ses défen-
» seurs. Pour le séduire, les uns ont osé sup-
» poser que les vues du Roi étoient peu fa-
» vorables au bien de ses Peuples, com-
» me s'il avoit jamais séparé son bonheur
» de celui de ses Sujets, & comme s'il pou-
» voit avoir d'autre pensée que celle de les
» rendre heureux.

» Les autres affectant plus de respect, mais
» non moins dangereux, n'ont pas craint de
» répandre que le Roi approuvoit leur con-
» duite (1) & vouloit que le prix des bleds
» fût baissé : comme si S. M. avoit le pou-
» voir & le moyen de faire baisser à son gré
» le prix des denrées, & que ce prix ne fût
» pas entiérement dépendant de leur rareté
» ou de leur abondance.

» Un de leurs artifices les plus adroits a
» été de semer la division entre les différen-
» tes classes des Citoyens, & d'accuser le
» Gouvernement de favoriser les riches aux
» dépens des pauvres : tandis qu'au con-
» traire il a eu pour but principal d'assurer
» une production plus grande, des trans-
» ports plus faciles, des provisions plus abon-
» dantes ; & par ces divers moyens, d'empê-
» cher tout-à-la-fois la disette de la denrée
» & les variations excessives dans les prix,
» qui sont les seules causes de la misere.

» Projets destructeurs supposés au Gou-
» vernement, fausses inquiétudes maligne-
» ment exagérées, profanation des noms les
» plus respectables, tout a été employé par
» ces hommes méchans pour servir leurs
» passions & leurs projets ; & une multitude
» aveugle s'est laissé séduire & tromper : elle
» a douté de la bonté du Roi, de sa vigi-
» lance & de ses soins ; & par ces doutes,
» elle a pensé rendre ces soins inutiles, &
» tous les remedes vains & sans effet.

» Les fermes que le brigandage a pillées,
» les magasins qu'il a dévastés, étoient une
» ressource toute prête pour les tems difficiles, & assuroient les moyens de subsister
» jusqu'à la récolte.

» Si l'on continue de priver l'Etat de cette
» ressource, de piller les voitures sur les
» chemins, de dévaster les Marchés, com-
» ment se flatter qu'ils seront garnis, que les
» grains n'enchériront pas encore davanta-
» ge, que la denrée dissipée, interceptée &
» arrêtée de toutes parts, ne finira pas par
» manquer aux besoins ? Si les bleds sont
» montés à des prix trop élevés, ce n'est
» pas en les dissipant, en les pillant, en les
» enlevant à la subsistance des Peuples,
» qu'on les rendra moins chers & plus com-
» muns.

» L'abondance passagere d'un moment,
» obtenue par de tels moyens, seroit le pré-
» sage certain d'une disette prochaine, &
» qu'on tenteroit alors en vain d'éviter.

» Ce sont ces vérités qu'il est nécessaire
» que les Curés fassent comprendre aux Peu-
» ples pour leur propre intérêt : le pillage
» amene les maux que feignent de crain-
» dre ceux qui l'inspirent & le conseillent ;
» & un petit nombre de gens mal inten-
» tionnés profitent du désordre, tandis que
» ceux qu'ils ont séduits en demeurent les
» victimes.

» Des Pasteurs n'ont pas besoin d'être
» avertis de faire remarquer aux Peuples
» que toute usurpation de la denrée, mê-
» me en la payant lorsque c'est à un prix in-
» férieur à sa valeur, est un vol véritable,
» réprouvé par les loix divines & humaines,
» que nulle excuse ne peut colorer, qu'au-
» cun prétexte ne peut dispenser de resti-
» tuer en entier au véritable maître de la
» chose usurpée. Ils feront sentir à ceux qui
» pourroient être dans l'illusion, que le prix
» des bleds ne peut malheureusement être
» proportioné qu'à la plus ou moins grande
» abondance des récoltes ; que la sagesse du
» Gouvernement peut rendre les chertés
» moins rigoureuses en facilitant l'impor-
» tation des bleds étrangers, en procurant
» la libre circulation des bleds nationaux,
» en mettant par la facilité du transport &
» des ventes la subsistance plus près du be-
» soin, en donnant aux malheureux & mul-
» tipliant pour eux toutes les ressources d'une
» charité industrieuse : mais que toutes ces
» précautions, qui n'ont jamais été prises
» plus abondamment que sous le regne de
» S. M., ne peuvent empêcher qu'il n'y
» ait des chertés ; qu'elles sont aussi inévita-
» bles que les grêles, les intempéries, les
» tems pluvieux ou trop secs qui les produi-

(1) *Ils ont même fabriqué une espece d'Ordonnance pour mieux abuser le Peuple.*

» ſent ; que la crainte & la méfiance des » Peuples contribuent à les augmenter, & » qu'elles deviennent exceſſives, ſi le com- » merce, ſe trouvant arrêté par des émeu- » tes, les commnications devenant difficiles, les Laboureurs étant découragés, la » denrée ne pouvoit plus être apportée à » ceux qui la conſomment.

» Il n'eſt point de bien que Sa Majeſté » ne ſoit dans l'intention de procurer à ſes » Sujets ; ſi tous les ſoulagemens ne peuvent » leur être accordés en même tems, s'il eſt » des maux qui, comme la cherté, ſuite né- » ceſſaire des mauvaiſes récoltes, ne ſont » pas ſoumis au pouvoir des Rois, S. M. en » eſt auſſi affectée que ſes Peuples : mais » quelle défiance ne doivent-ils pas avoir de » ces hommes mal intentionnés, qui, pour » les émouvoir, ſe plaiſent à exagérer leur » malheur, & l'aggravent par les moyens » même qu'ils leur indiquent pour les di- » minuer ?

» Sa Majeſté compte que tous les Curés » des Paroiſſes où cette eſpece d'hommes » chercheroit à s'introduire, préviendront » avec ſoin les Habitans contre leurs fatales » ſuggeſtions.

» Des Troupes ſont déjà diſpoſées pour » aſſurer la tranquillité des Marchés & le » tranſport des grains. Les Habitans doivent » ſeconder leur activité, & ſe joindre à elles » pour repouſſer la ſédition qui viendroit » troubler leurs foyers & accroître leur mi- » ſere, ſous prétexte de la ſoulager.

» Lorſque le Peuple connoîtra quels en » ſont les auteurs, il les verra avec horreur, » loin d'avoir en eux aucune confiance ; » lorſqu'il en connoîtra les ſuites, il les » craindra plus que la diſette même.

» Les ſublimes préceptes de la Religion, » expoſés en même tems par les Curés, aſ- » ſureront le maintien de l'ordre & de la » juſtice. En exerçant ainſi leur miniſtere, » ils concourront aux vues de S. M. ; Elle » leur ſçaura gré de leurs ſuccès & de leurs » ſoins : le plus sûr moyen de mériter ſes » bontés, eſt de partager ſon affection pour » ſes Peuples, & de travailler à leur bonheur.

(N. *Nous ſupplions les perſonnes qui nous ont adreſſé divers articles d'annonce & autres de nous pardonner les délais que l'intérêt de la choſe publique nous force de mettre à leur impreſſion. Nous ne diſſimulerons pas qu'ils ſont très nombreux & qu'il en eſt même qui preſſent : mais le bien public eſt avant tout. Nous eſpérons que notre zele trouvera graces auprès des bons Citoyens qui nous témoignent de la confiance*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avertiſſement.

» Le Public eſt averti que les Jardins du » ſieur Royer, Marchand Epicier-Droguiſte, » grande rue du Fauxbourg S. Martin, ſont » ouverts depuis Lundi 15 du préſent mois » de Mai 1775 à 5 heures du ſoir. La nature » ſeule donnera à ceux qui viendront les fré- » quenter, des leçons & des inſtructions pour » apprendre à connoître les plantes ; & afin » de mieux profiter du beau ſpectacle qu'elle » préſente en ce genre, on ira tous les Lun- » dis, comme les années précédentes, à la » campagne, pour l'obſerver & la conſulter » plus à l'aiſe. Tous les Amateurs & ceux » qui, par état, ſuivent cette Science, ſont » les maîtres de viſiter les Jardins du ſieur » Royer. Son Cabinet de drogues ſimples & » d'hiſtoire naturelle ſera ouvert les Man- » dis, Jeudis, Vendredis à l'heure marquée » ci-deſſus. Ceux qui voudront être des her- » borifations à la campagne, ſeront invités » à ſe rendre à l'heure préciſe du départ, » afin de ne pas retarder ni diminuer le tems » qu'il donne à ce travail.

» Pluſieurs Amateurs ayant commencé, » les années précédentes, les mêmes herbo- » riſations à la campagne, & deſirant les » continuer, il ſe réſerve les Mercredis de » chaque ſemaine pour les Amateurs & les » Etrangers qui deſirent ſuivre le cours par- » ticulier, aux mêmes heures que ci deſſus.

» Et comme les drogues ſimples ſont ſi in- » timément liées & unies avec la connoiſſan- » ce parfaite des plantes, le ſieur Royer per- » mettra l'entrée de ſes Jardins les Fêtes & » Dimanches, depuis 4 juſqu'à 6 heures du » ſoir, à Mrs. les Garçons Apothicaires, » Epiciers-Droguiſtes &c. Il leur indiquera » auſſi des jours pour ſuivre les herboriſa- » tions pour eux particuliérement à la cam- » pagne.

» L'ordre des Jardins du ſieur Royer eſt » toujours ſuivant la méthode ſimple & lu- » mineuſe de M. Piton de Tournefort.

Dans le courant de cet été, il y aura un

» nouveau Catalogue qui traitera exacte-
» ment des environs de Paris, où seront
» jointes les phrases du Chevalier Linée.

N. B. On trouvera en tout tems, comme les années précédentes, des œillerons & de la graine de garance de la récolte derniere, qui peut se semer & se planter jusqu'à la fin de Juin, chez ledit sieur Royer.

I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 10 Mai 1775, au Samedi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 20, 26 à 32 liv. *le septier*; le seigle, de 18, 19 liv. 10 s. à 21 l.; l'orge, de 15, 16 l. à 17 liv. Le froment à la Greve, de 22, 25 à 31 liv.; le seigle, de 17, 19 à 20 liv.; l'orge, de 14 à 16 liv. 10 s. aussi *le septier.*

Du Mercredi 10 Mai 1775, au Samedi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 19 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Mai 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	723		marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	703		
Les guinées à . . .	722		
Ducats à	98	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100	5	
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6
Piastres à	49	2	6

Changes de Paris, du 17 Mai 1775.

Amsterdam	55
Londres	31 1 16e.
Hambourg	181 ¼ à ½
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ½
Lyon *Pâques*	⅛ p. ⅜ p.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Lundi 15.*	*Mardi 16.*	*Mercredi 17.*
Comp. d. Ind.			
Actions . .	1900 5 . . .	1907 ½ 10 . .	1910 7½. . .
D°. 1/24es . . .	1227 ½ . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	244	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	77	. . . . .
Emprunt Oct..	402	402	. . . . .
Reseriptions . .	7½ 7¼ 7½ . .	. . . . .	7 7¼ 7 . . .
Bil. des Fermes.	1¼	1½	1½ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 8 Mai.		Du Mardi 9.		Du Mercredi 10.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Creuzé..... pplles.	E.	Vieillard.... pplles.	J.	Cochin..... pplles. E.
Viageres	E.	Viageres	J.	Gauthier..... vres. J.
Tontine	E.	Tontine	J.	Perpétuelles.. J.
Delamotte.. pplles.	J.	Defays..... pplles.	H.	.....
Viageres	G.	Viageres....	G.	.....
Tontine.....	G.	Cauchy..... pplles.	F.	.....
Masson..... pplles.	F.	Viageres. ...	F.	.....
Viageres.....	H.	Tontine	G.	.....
Thevenin.. pplles.	G.	.....		.....
Viageres.....	J.	.....		.....
Certain..... pplles.	J.	.....		.....
Viageres	J.	.....		.....
Tontine.....	J.	.....		.....
.....		.....		.....
.....		.....		.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 14 Février.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 18 *Janvier*.

IL est entré, dans le courant de 1774, dans le Port de Gothenbourg 460 bâtimens étrangers & 470 Suédois. Il en est sorti 445 pour divers pays, 449 pour les Ports du Royaume. Notre navigation, engourdie pendant les troubles de l'anarchie, a donc repris une activité remarquable, dès qu'elle a été encouragée par un Roi-Patriote... Les glaces ont de nouveau interrompu la communication entre Grislehavén & Haland... Il est né ici, l'année derniere, 939 garçons & 1010 filles : il y est mort 2116 personnes dont 1312 enfans.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 21 *Janvier*.

La navigation des Belts doit être présentement rétablie. On a cassé les glaces qui bouchoient l'entrée du bassin de Nybourg, pour accélérer la liberté de cette communication.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le* 21 *Janvier*.

Il est entré dans cette Ville, pendant le cours de l'année derniere, 13,188 lasts 45 scheffels de froment, 8227 l. 15 s. de seigle, 1985 l. 45 s. d'orge, 1317 l. 9 s. d'avoine, 330 l. 30 s. de gruau de sarrazin, 396 l. 47 s. de pois... Il est sorti 13,752 l. 53 s. de froment, 9260 l. 43 s. de seigle, 1435 l. 17 s. d'orge, 984 l. 19 s. d'avoine, 617 l. 33 s. de drêche, 305 l. 38 s. de gruau de sarrazin, 293 l. 35 s. de pois.

Les échanges de contrats ont été beaucoup plus considérables qu'on n'auroit osé l'espérer tant à Léopol qu'à Dubno, à cause de ce partage. L'argent a été plus rare.

DE DRESDE, *le* 22 *Janvier*.

Les Hollandois ont, les premiers, institué des secours en 1769 pour rappeller les noyés à la vie. Cet exemple d'humanité ne fit d'abord qu'une impression légere & presqu'inactive. Ces établissemens ne se sont rapidement multipliés que depuis que la France a renouvellé l'exemple de la Hollande. Cependant quelques Etats du Nord avoient adopté la méthode Hollandoise ; elle avoit même été appliquée aux personnes étouffées, gelées &c. L'Allemagne la voyoit suivie dans ceux du Roi de Prusse & de quelques autres Princes, sans les imiter. Enfin l'humanité semble se réveiller par-tout & se réchauffer pour ces malheureux. L'expérience a triomphé du préjugé, & la pudeur de la paresse. On a rougi, non-seulement de laisser périr, mais encore de faire périr des hommes, en laissant le Peuple dans la crainte de se compromettre, s'il les secouroit, avec la Justice, avec le Bourreau, comme

il arrive encore lorſque pour n'être pas infecté par l'odeur d'un cadavre, on s'aviſe d'enterrer dans ſon jardin une bête morte. Il ne reſte preſque plus dans l'Empire que quelques petits Etats & beaucoup de Villes libres où cette méthode ſalutaire ne ſoit pas encore introduite, quoiqu'on y ſoit très-avide des modes nouvelles les plus ridicules.

Notre Gouvernement vient de publier une Ordonnance, accompagnée d'une inſtruction très-détaillée, à l'inſtar des établiſſemens connus en ce genre. Cet acte embraſſe en même tems divers autres objets analogues. On y remarque qu'il eſt permis ou plutôt enjoint, quand on ſe trouve à portée de ſauver un homme qui s'eſt pendu, de couper la corde, *ſans que cette action puiſſe laiſſer aucune tache ſur l'honneur & la réputation de celui qui la fait.* On n'avoit encore vu dans l'Hiſtoire que la tyrannie & l'étiquette qui euſſent tourné de telles actions en crimes & qui euſſent aſſimilé le ſauveur à l'aſſaſſin. La même Ordonnance préſerve encore les familles de la honte de voir ceux de ſes membres qui ſe ſéroient détruits eux-mêmes, traînés dans le tombereau des ſcélérats & conduits aux fourches patibulaires. Il a paru qu'il étoit abſurde d'imprimer l'infâmie ſur le caractere d'un homme qui avoit perdu la raiſon; & que cette abſurdité étoit accompagnée d'injuſtice, parce que l'infâmie retomboit ſur ſa famille innocente & malheureuſe.

ITALIE.

De Florence, *le 15 Janvier.*

Nombre des morts 3465, des naiſſances 3026, dont 1525 garçons, 1501 filles, dans cette Ville en 1774.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Janvier.*

Les Requêtes préſentées aux Communes, au nom des Marchands de Londres, Briſtol, Liverpool, Birmingham, Manchester, Wolverhampton &c. ont été renvoyées à un Comité que M. Burke a appellé le *Comité ſilencieux de l'oubli.*

On dit à Londres que les Ouvriers de Nottingham & autres Villes qui vont de Fabrique en Fabrique demander d'une voix expirante du travail, ſont employés & heureux, & que les ouvrages de Bonneterie fabriqués depuis ſix mois pour l'Amérique & encore entaſſés dans les magaſins de ces Villes, ſont déjà preſqu'uſés par les Colons.

Des lettres d'Amſterdam portent que nous avons ouvert une grande ſource de commerce aux Hollandois, & qu'avec des munitions de guerre, ils tirent de l'Amérique Angloiſe les productions les plus commerçantes de cette contrée.

Il eſt queſtion d'une nouvelle tentative pour découvrir un paſſage au nord-oueſt. La direction en ſera commiſe à un très-habile Marin.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 28 Janvier.*

Pendant le courant de ce mois, il eſt entré des quantités conſidérables de grains & d'huile, productions dont les récoltes ont mal récompenſé les travaux des Cultivateurs dans cette Province. Les Négocians particuliers oppoſent, quant au commerce des bleds, une forte concurrence à la Compagnie d'Afrique; ils paroiſſent même prendre la ſupériorité. La liberté du commerce intérieur, la cherté de la denrée dans le pays, les vues ſalutaires du Gouvernement les encouragent au point qu'on peut compter ſur des approviſionnemens ſuffiſans & plus aſſurés que ſi une ſollicitude étrangere & puiſſante s'entremettoit entre les reſſources & les beſoins.... L'*Héroïne*, le *Duc de Duras*, le *de Boynes*, le *Béliſaire*, le *Pélerin*, le *Gédéon*, ſont arrivés des Iſles de l'Amérique. Le brigantin, l'*Henriette* eſt de retour de Cayenne. Le vaiſſeau, la *Marianne*, Cap. *Auguſtin Gros*, partira le 15 du mois prochain pour la Martinique.

De Toulouse, *le 28 Janvier.*

La maladie épizootique a été preſqu'auſſitôt étouffée que déclarée dans quelques Paroiſſes de cette Province, par l'activité avec laquelle on a ſuivi les inſtructions &

exécuté les ordres du Gouvernement. MM. les Administrateurs de la Province ont mérité par le zele le plus généreux l'amour & la vénération des Peuples. Les Etats ont délibéré de donner une gratification de deux sous par jour à chacun des Soldats employés à la garde des lignes. M. l'Archevêque de Toulouse, par ses bienfaits multipliés, mérite d'être honoré comme le Sauveur des malheureux, & il l'est.

DE BÉARN, *le* 30 *Janvier.*

Nos larmes coulent ou sur les Infortunés qui gémissent ou sur les Bienfaiteurs qui les soulagent. L'humanité fait les plus grands efforts pour relever ce qu'a renversé le malheur. L'exemple du Gouvernement est devenu la loi du Citoyen : la bienfaisance n'est plus qu'une vertu vulgaire : les riches & les pauvres s'embrassent en freres ; les biens & les maux leur sont communs. Déjà une foule de malheureux ont cessé de l'être. Il est des lieux où l'on cherchera bientôt en vain les vestiges de la calamité la plus grave, elles seront ensevelies sous les bienfaits. Tels sont les grands domaines possédés dans ce pays par M. le Comte de P...., Colonel du Régiment de P..... La maladie les a dépeuplés entiérement de bétail ; mais ce généreux Seigneur a donné ordre à ses Gens d'affaires de distribuer les secours les plus abondans à tous ceux de ses Vassaux que l'épizootie a laissés dans le besoin. Nulles bornes à sa générosité. Il exige qu'on tire sur lui indéfiniment pour toutes les sommes nécessaires au soutien des pauvres familles auxquelles il devoit servir de Pere. Ses Gens d'affaires qui sçavoient qu'ils n'avoient pas de moyen plus sûr de gagner sa confiance que de ne pas restreindre sa générosité, lui ont procuré une ample moisson de joie & de gloire. Ses charités montent déjà à plus de *cent mille livres.* Contre sa volonté expresse, les cris redoublés de la reconnoissance ont révélé son secret & répandu son nom. Comme on louoit en sa présence dans les termes de l'admiration cette espece de profusion de bienfaits, sa réponse a été celle d'une ame simple qui fait le bien sans y trouver du mérite & de grandes choses sans le sçavoir. *Qu'est-ce que j'ai donc fait pour mes Vassaux ? Je suis Décimateur ; en les aidant à relever leur attelier de culture, je travaille pour moi : je ne donne pas, c'est de l'argent que je place, j'en retirerai l'intérêt.*

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le* 30 *Janvier.*

Depuis long-tems, le Rhône menaçoit d'envahir insensiblement nos campagnes. En 1769, de zélés Citoyens renouvellerent l'ancien projet de défendre contre ses irruptions une plaine dont les fonds très-précieux, déjà dégradés, couroient risque d'être ensevelis sous les eaux. L'immensité de la dépense & l'impuissance des Propriétaires opposoient de grands obstacles à une telle entreprise.

L'Abbaye de Saint André ayant été confiée aux Economats en 1771, le zele de M. de Sainscy, pour la conservation d'un domaine considérable de ce Bénéfice, le porta à se joindre aux Syndics du Corps pour solliciter, auprès de M. le Duc de la Vrilliere, la protection & les ressources que le bien public demandoit. Sur le compte que le Ministre rendit au Roi de l'utilité du projet & de la nécessité pressante de son exécution, Sa Majesté daigna, par un Arrêt de son Conseil, autoriser les délibérations des Habitans & venir au secours de la chose publique.

Par ces moyens & avec la faveur particuliere que M. de Saint-Priest, Intendant de la Province, a accordée à cette entreprise, on construit une très-belle chaussée qui s'élevera, de deux pieds, au-dessus de la plus grande crue d'eau. En même tems, on fait sur le bord du fleuve une forte digue ou glacis en pierres dont la longueur sera de plus de mille toises, sur une banquette très-solide, défendue par des jettées.

Ces ouvrages ont été continués pendant la mauvaise saison. On ne peut douter qu'une entreprise si utile non-seulement au territoire mais encore à la navigation d'un grand fleuve, & à une des grandes communications du Royaume, ne soit puissamment soutenue & conduite à sa fin par un Ministere dont chaque acte est une preuve du zele le plus ardent & le plus éclairé pour le bien public.

SUITE DE LA LETTRE D'ORLÉANS, *le* 30 *Janvier.*

» 1°. L'augmentation du prix du bled de-

» puis la moiſſon, n'a été que de 10 ſous » par mine peſant 50 livres, poids de marc; » c'eſt à-dire que le bled qui, le plus cher, » ſe vendoit 5 l., s'eſt vendu 5 l. 10 ſ. & un » peu moins. Celle du pain n'a été que de » 2 $\frac{2}{3}$ den. par livre, ou 2 ſ. moins 2 $\frac{1}{3}$ d. à » 2 ſ. juſte. Ce prix s'eſt maintenu le même » juſqu'au milieu de ce mois; & depuis il » eſt réduit de 2 ſ. à 2 ſ. moins $\frac{2}{3}$ de den.

» 2°. La récolte a été, de l'aveu général, » la plus mauvaiſe que les Provinces qui » nous approviſionnent aient faite depuis 25 » ans. Le froment de la Beauce Orléanoiſe, » les ſeigles de la Sologne promettoient, en » hiver, l'abondance: au printems, ils ſe » ſont démentis. Les pluies exceſſives d'A- » vril, Mai & Juin ont favoriſé l'accroiſſe- » ment d'une énorme quantité d'herbes nui- » ſibles qui ont étouffé le bon plant. Le » froid ſurvenu en Mai pendant la floraiſon » des ſeigles, & en Juin pendant celle des » fromens, ayant produit la coulure, on n'a » moiſſonné que des épis à demi vuides & » recueilli qu'une quantité de gerbes bien » plus petite qu'on ne l'avoit long-tems » cru. Eſt il étonnant qu'une récolte à peine » à moitié d'une récolte ordinaire ait opéré » une augmentation de 10 ſ. par mine de » bled & de 2 den. par livre de pain? N'eſt- » il pas étonnant qu'elle n'en ait pas opéré » une beaucoup plus forte?

» 3°. *La récolte de 1773 étoit preſque du » double ou du moins d'un tiers plus forte que » la derniere; & les prix du bled & du pain » étoient rigoureuſement les mêmes que ceux de » cette année dans le même tems*, c'eſt-à-dire, » de 5 liv. 10 ſ. & de 2 ſ. à 2 ſ. moins 2 d.

» Le prix du bled n'a donc pas augmenté » par la liberté; & l'expérience prouve » qu'on doit être tranquille ſur ſes effets.

» J'ajoute, la liberté, loin d'avoir fait au- » cun mal, a été très-avantageuſe, parce » qu'avec les plus grandes raiſons de crain- » dre une augmentation, il n'y en a eu au- » cune; parce qu'avec une récolte beaucoup » plus foible que celle de l'année derniere, » *l'augmentation du bled & du pain n'en a pas » ſuivi la malheureuſe proportion*; parce que » nous pouvons citer pluſieurs exemples où, » ſous le régime prohibitif, l'*augmentation » des prix du bled & du pain a outre-paſſé la » proportion des récoltes en mal.*

» L'année 1751, par exemple, la plus » mauvaiſe (toujours dans cette Province) » après la préſente depuis 25 ans, le prix » du bled & du pain, quoiqu'à la ſuite de » l'année très-abondante 1750, augmenta » rapidement de *deux cinquiemes* du prix to- » tal & plus, tandis que ſi le commerce eût » été libre, l'Auvergne, le Bourbonnois & » les autres Provinces du haut de la Loire, » qui regorgeoient de bled, nous auroient » approviſionnés de maniere à rendre l'aug- » mentation inſenſible, & qu'il *y avoit no- » toirement à gagner cent pour cent à cauſe » de l'interdiction du commerce*, ſi l'on eût pu » violer la défenſe du tranſport de Province » à Province, alors maintenue par l'Admi- » niſtration dans toute ſa rigueur, & nous » amener des bleds par la Loire & l'Allier. » Un Négociant de cette Ville, bien connu, » en fit l'expérience: il riſqua de faire deſ- » cendre de Moulins en Bourbonnois des fa- » rines qui paſſerent ſous le nom d'amidon, » & *ſon gain fut en effet de cent pour cent.* » Mais il ne voulut pas s'expoſer davantage » aux déſagrémens dont le menaçoit une » funeſte police dont il rendoit, par la frau- » de innocente qu'il venoit de ſe permet- » tre, les triſtes effets ſi palpables.

» Il ne me reſte, M., qu'à nous féliciter » de vivre ſous un regne où les bonnes loix » ſeront ardemment propoſées, toujours » accueillies, & bientôt exécutées; & où » l'intérêt de la Nation ſe conciliant tou- » jours avec le devoir de l'obéiſſance, elle » ſera toujours heureuſe & ſoumiſe.

De Lodeve, *le 1 Février.*

On a établi dans cette Ville une Manufacture de bas compoſés de deux bouts de laine & d'un bout de coton. Ils ſont agréables à la vue, doux ſur la peau, excellens à l'uſer. L'apprêt en eſt ſupérieur pour leur qualité. On y a déjà dix métiers; & l'on vient d'en établir un nouveau avec leſquels on fabrique des bas à doubles côtes, c'eſt-à-dire dont la maille eſt en dedans & en dehors par bandes alternatives, à l'inſtar de ceux d'Angleterre, & moins chers néanmoins de 15 pour 100. L'Entrepreneur eſpere pouſſer encore plus loin ſon entrepriſe, & faire des tentatives heureuſes dans un genre de travail, le plus difficile que l'on connoiſſe dans la Bonneterie à cauſe de la préciſion qu'il faut atteindre.

Les bas en laine & coton de la Fabrique

de Lodeve ont un grand débit tant au dedans qu'au dehors du Royaume. Pour les expéditions en gros, on peut s'adresser à *M. J. J. Luchaire, Négociant place du grand College, à Lyon.*

De Grenoble, *le 3 Février.*

On mande de l'extrêmité méridionale de la Province les nouvelles suivantes... Nous avons craint pendant quelque tems que les froids cuisans qui ont regné vers la fin de Novembre & le commencement de Décembre ne nous causassent une nouvelle perte d'oliviers. Dans ces cantons où l'on recueille peu de bled, nous serions fort à plaindre, si les oliviers nous manquoient & si nous n'avions pas la ressource du commerce des huiles : elles se vendent plus de dix livres l'hémine. Peu d'oliviers ont souffert de la violence du froid. Depuis le 3 de ce mois, le thermometre n'est point descendu au terme de la glace ; aujourd'hui même, 21, il est à trois degrés au dessus du tempéré. Si nos montagnes & le sol ne flattent point la vue, nous jouissons en revanche d'un ciel presque toujours pur & sérein. Les campagnes du Comtat Venaissin offrent l'aspect d'un jardin de délices ; mais les vents impétueux qui y soufflent en rendent le séjour moins agréable. C'est ainsi que la nature partage ses faveurs. Dans le Comtat, pays charmant & bien habité, il fait un froid cuisant : le tems est aussi tempéré qu'au mois de Mai au pied de nos rochers arides.

D'Arras, *le 2 Février.*

Depuis le froid prématuré du mois de Novembre, pendant lequel un thermometre de Réaumur au mercure, descendit à 6 d. & demi au-dessous du terme de la glace, le tems, à l'exception de quelques petites gelées, a été fort doux. Il y avoit eu très-peu d'humidité : la température de l'air étoit assez constamment, vers le milieu du jour, à peu près égale à celle des caves de l'Observatoire de Paris. Le 23 Janvier, à deux heures après midi, le thermometre marquoit encore 8 d. & demi au-dessus de la glace : le barometre (trempé & chargé au feu) qui se soutenoit alors entre 27 & 28 pouces, monta tout à-coup de plusieurs lignes ; le vent changea du sud-ouest au nord-est. Le lendemain, 24, le froid prit tres-vivement ; la gelée fut de courte durée. Le 25, à 7 heures & demie du matin, le ciel étant très-sérein, le barometre à 28 p. 3 l. un quart, la liqueur du thermometre se trouvoit à 9 d. 2 tiers au dessous de zéro. Le jour suivant, à 2 heures après midi, le barometre étoit descendu à 27 p. 8 l. 3 quarts, & le thermometre étoit revenu au terme de la glace. Alors le dégel commença : il avoit été précédé d'un vent de sud-ouest qui ramena insensiblement la chaleur, au point que, le 29 à 2 h. après midi, le thermometre se trouvoit à 8 d. & demi au dessus de zéro. Des variations si considérables méritent d'être remarquées.

De Paris, *le 11 Février.*

Une maladie épizootique vient de se déclarer dans quelques villages de la Normandie. Aussi-tôt le Gouvernement a donné des ordres & pris des mesures pour qu'on travaille en diligence à en reconnoître la nature, à l'arrêter, à l'étouffer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette des Finances.

M., je lis, dans le titre de votre Gazette, *des Finances* : vous traitez donc des Finances ? tant mieux pour le Public, tant pis pour vous : prenez & lisez.

Après que vous aurez lu, dites, tant qu'il vous plaira, cette histoire que vous me faites-là n'est qu'une histoire ; je ne m'en offenserai pas. J'ai à peu près vu la chose, moi qui vous parle ; & en honneur & en conscience, je ne sçais pas trop si je le crois.

Le fait n'est pas d'hier : vous verrez pourtant par les dates ci-dessous qu'il n'est pas fort ancien : ancien ou non, il y a des vérités toujours nouvelles, ici il y en a une à éclaircir. En tout tems, il est bon d'éclairer ce qui est obscur, de purifier ce qui est souillé, de redresser ce qui est tortu.

Au fait Avocat... Un Conseiller au Présid... de ....., Propriétaire d'une Terre no-

BIBLIOTHEQUE ROYALE I

ble, affermée 6000 liv., acquitta en 1757 pour jouir jusqu'en 1777, le droit de franc-fief, 6000, & par supplément les petits deux sous pour livre alors établis : total 6600 l.

Il y avoit dix-sept ans qu'il jouissoit en paix avec sa conscience & avec tout l'univers, lorsqu'il est venu un Inspecteur des contrôles & francs-fiefs qui, un œil tourné sur le passé, l'autre sur le grimoire, a vu que la terre qui, suivant les baux, ne rendoit en effet que 6000 l., en rendoit 6400, 400 par les lapins que le Propriétaire tuoit dans son parc pour son rôti, & les choux qu'il arrachoit dans son jardin pour sa soupe. Procès-verbal.

Celui-ci, homme débonnaire, tout prêt à acheter la paix, auroit mieux aimé payer les 400 l. & les 2 s. pour l. desdites 400 l., que de plaider là & puis là, pour payer peut-être à la fin 440 l., & à tout événement frais sur frais. Il s'exécute & offre 440 l.

440 *l. Monsieur! vous n'entendez rien aux calculs de finance : vous êtes redevable de* 2360 *l. ni plus ni moins.* Comment? .... *Le voici. Les huit sous pour livre portent le droit que vous deviez payer à* 8960 *l.; vous n'en avez payé que* 6600; *qui de* 8950 *paye* 6600, *reste à* 2360 : *c'est ce que vous devez...* Quoi donc? en 1757, je devois les huit sous pour livre imposés en 1771 !... *Vous les devez en* 1771, *puisque vous devez.*

Le Propriétaire, quoique convaincu que dans les regles de la justice il ne pouvoit être redevable que du supplément & des 2 s. pour livre, concevoit bien qu'à toute rigueur les huit sous pour livre pourroient être exigés sur les 400 l. : mais il n'imaginoit pas qu'il fût possible de faire grimper les huit sous pour livre de 1771, sur le principal acquitté en 1757. L'Inspecteur, plus ingénieux, amalgamoit les 400 liv. de surcroît avec les 6000 l.; il en faisoit un tout indivisible; or si d'un tout indivisible partie doit huit sous, le tout doit huit sous... Extase de la part du Propriétaire.

Ce raisonnement supérieur, comme vous voyez, à toute réponse, l'Auteur prétend l'appuyer d'une décision du Conseil du mois de Mai 1774.

Les huit sous pour livre imposés pour l'avenir en 1771 remonteroient donc sur le passé, comme les fleuves au-dessus de leur source? Vous penserez certainement comme moi, Monsieur, que jusqu'à ce que cette allégation soit trouvée vraie, elle est démontrée fausse.

Personne ne doutera qu'après la publication de cette Lettre, MM. les Commettans dudit Inspecteur désavouent hautement ses prétentions sur la décision, si elle n'existe pas; ou qu'ils n'en demandent instamment la révocation, si elle existe; ils sont assurés d'obtenir cette faveur du Gouvernement & les applaudissemens du Public. Je demande l'honneur de battre des mains, le premier. Je suis &c.

N^a. *Nous avons cru qu'un fait si étrange exigeoit que nous prissions des informations exactes. Nous avons appris tout ensemble que le Jugement cité a été en effet rendu, mais qu'une décision nouvelle a rétabli à cet égard l'ordre & la justice : puisqu'il peut rester encore des inquiétudes sur ce sujet, il nous paroît convenable de les calmer par l'extrait de la décision nouvelle, rendue sous le Ministere de* M. Turgot, le 29 Novembre 1774.

» Quant aux sommes payées antérieure-
» ment à l'Edit de 1771, quoique ce ne soit
» que par forme d'à-compte, comme elles
» doivent être imputées tant sur les princi-
» paux que sur les accessoires, elles ne peu-
» vent être assujetties aux nouveaux sous
» pour livre qui ne seront perçus que sur les
» sommes principales restant à acquitter seu-
» lement, soit qu'il s'agisse de droits de francs
» fiefs & de tous autres droits, & ce nonobs-
» tant les décisions des 1 Mai & 11 Juin der-
» niers, rendues contre M. de Raimondis ».

I I.

A V I S.

Quillau, Libraire à Paris, rue Christine près la rue Dauphine, Fauxbourg Saint-Germain, tenant le Magasin Littéraire pour la lecture par abonnement, soit à l'année, soit au mois, donne avis au Public qu'il vient d'augmenter sa Bibliotheque des Livres les plus intéressans en différens genres qui ont paru en 1773 & 1774. On trouve au Magasin le Prospectus de cet utile & agréable établissement où les conditions de l'abonnement sont expliquées plus au long, avec le Catalogue des Livres destinés à la lecture. Le prix de l'abonnement est de 24 l.

par an, & de 3 l. par mois. Les personnes qui sont abonnées peuvent venir lire gratis au Magasin les Ouvrages périodiques, comme Journaux, Gazettes, & consulter aussi les grands Dictionnaires, ainsi que les Mémoires de l'Académie des Sciences & ceux de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres.

III.

PRIX du froment, la premiere quinzaine de Janvier, avec les augmentations ou diminunutions, les plus hauts & les plus bas prix des Généralités &c. le septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	₶	ß			₶	ß
Généralité d'Amiens.						
Abbeville	21	4	...	*		
Boulogne	18	4	...	*		
Saint-Vallery	22	16	...	D.		12
Calais	18		...	*		
Genér. de Bayonne.			...			
Bayonne	24	17	...	*		
Oleron	24	16	...	*		
Gén. de Languedoc.			...			
Montpellier	30	1	...	D.	4	2
Narbonne	25	13	...	A.		13
Pezenas	30	15	...	D.		12
Alby	23	15	...	*		
Gén. de la Rochelle.			...			
Saintes	28	8	...	D.		8
Cognac	25		...	D.		10
Barbezieux	24		...	*		
Marenne	23	8	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	7	...	*		
Pont-à Mousson	17	18	...	D.		7
Epinal	21	8	...	A.		12
Bitche	14	6	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Toul	19	4	...	*		
Sédan	20	10	...	D.	1	
Verdun	12	12	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	28		...	*		
Villefranche	23	10	...	*		
Moissac	24	18	...	A.	1	10
S. Afrique	28	10	...	D.		7
Géner. de Moulins.			...			
Nevers	25	4	...	D.		8
Montluçon	31	10	...	A.	4	8

Marchés.	*Prix.*			*Variat.*		
	₶	ß			₶	ß
Moissac	24	18	...	A.	1	10
Gueret	21		...	D.	2	5
Généralité de Paris.			...			
Brie-Comte-Robert.	25		...	A.		19
Meaux	24	9	...	*		
Nogent	24	5	...	*		
Provins	27		...	A.	5	10
Sens	26	19	...	*		
Mantes	25	5	...	*		
Montfort	27	4	...			
Tonnerre	20	9	...	A.		2
Meullant	24	19	...	D.		19
Melun	27	12	...	*		
Compiegne	25	14	...			
Joigny	20	18	...	D.	1	14
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	17	...	A.		11
Les Sables	22	8	...	*		
Châtellerault	20		...	A.		16
Niort	19	18	...	*		
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Digne	35	10	...	A.	1	
Arles	36		...	A.	2	
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	A.	3	18
Saint-Flour	23	10	...	*		
Mauriac	32		...	A.	3	
Clermont-Ferrrand.	28	4	...	A.	3	
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	23	6	...	*		
Dieppe	24	12	...	D.		6
Evreux	21	14	...	*		
Lyons	21	10	...	D.		14
Génér. de Roussillon.			...			
Foix	25	12	...	D.		12
Pamiers	25		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	23	2	...	D.		6
Laon	22	17	...	*		
Noyon	20	17	...	*		
Crespy	25		...	*		
Marle	18	5	...	D.	2	12
Généralité de Tours.			...			
Tours	21		...	*		
Mans	24	3	...	A.		7
Château-Gontier	25	12	...			
Saumur	21	7	...	*		
Chinon	20	5	...	D.		15
Loudun	20		...	*		
Montreueuil-Bellay.	18	7	...	*		

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 4 Février 1775, au Mercredi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 18, 20 à 25 l. 10 s. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 26 livres; le seigle, de 14 l. 10 s., 15 l. 10 s. à 16 l.; l'orge, de 10 livres, 10 livres 5 s. à 11 livres 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 4 Février 1775, au Mercredi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 16, 17 à 17 l. 10 s.; *id.* à la Greve, 14 l. 10 s., 16 l. 10 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Février 1775, de 48 à 49 l.; *idem* nouveau de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 16 à 17 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouvelle, de 15 à 16 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 11 *Février* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 3 16e.
Hambourg	181
Madrid	15 0 6 à 1
Cadix	14 17 6
Livourne	95
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{3}{8}$ p. $\frac{0}{6}$ p.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 11 *Février* 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à	717		marc.
Du Mexique à	713		marc.
Du Perou à	706	1	marc.
Les guinées à	717	2	marc.
Ducats à	97	3	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10	once.
Or à 20 karats à	83	8	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49		marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Fév. 1775.	Jeudi 9.	Vendredi 10.	Samedi 11.
Comp. d. Ind.			
Actions	1897 $\frac{1}{2}$ 95	1890	1890
D°. $\frac{16}{25}$es	1220		
D°. 8es	242	242	242
D°. 25es			
Emprunt Oct.	412	412	412
Rescriptions	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$ 10 9 $\frac{1}{2}$
Bil des Fermes	3 $\frac{1}{2}$		

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 10 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE HAMBOURG, *le 20 Mai.*

L'Edit qui a baissé la valeur & défendu le cours de différentes especes dans les Etats de la Couronne de Danemarck, a occasionné quelques troubles à Altona. Le Samedi, veille de sa publication, plusieurs personnes, informées de ce coup de finance, payerent durement leurs Ouvriers avec ces especes encore courantes & à leur premier taux : mais lorsque ces pauvres gens les présenterent dans les boutiques pour payer des denrées, les Marchands refuserent de les recevoir. Comme il s'agit de petites monnoies, la perte est presqu'uniquement pour le petit Peuple. A Copenhague, cette opération donna lieu de craindre, de publier, de croire une réduction prochaine des billets de Banque. Le Peuple s'attroupa tumultuairement. Pour appaiser la fermentation, le Gouvernement déclara que ce bruit étoit faux, & que l'Auteur en seroit puni, s'il étoit dénoncé. Le commerce est rassuré pour le moment.

DE KOENISBERG, *le 20 Mai.*

Le 10 & le 11 du courant, deux violens incendies détruisirent ici un grand nombre de maisons, plusieurs édifices publics, la Manufacture de cuirs Anglois &c. Le quartier des Marchands fut heureusement épargné.

Il y a quelque tems qu'il a été signifié à nos Négocians qu'ils eussent à s'abstenir de fréquenter les Foires de Leipsick, attendu qu'ils trouveroient le débit de leurs marchandises aux deux nouvelles Foires établies dans la Prusse occidentale. Il s'agit du bon débit, de l'échange le plus convenable, du trafic le plus avantageux : s'ils le trouvent aux nouvelles Foires, ils s'y rendront.

Le Gouvernement vient d'établir des relations avec l'Espagne pour le commerce du sel.

DE BRESLAU, *le 21 Mai.*

M. le Comte de Mattuschka, Directeur de la Société Patriotique, travaille à perfectionner dans ce pays l'Horlogerie par l'imitation de l'industrie étrangere. Il a fait exécuter par M. Paul Radzinski trois montres sur les modeles de celles de Mrs. Berthoud, Leroi, & d'un autre Artiste François dont le travail est décrit dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris, année 1772. L'Horloger Allemand a bien réussi. Ses montres sont, dit-on, plus solides que celles qu'on tire de Paris. Il suffit de les monter deux fois par semaine. On peut à volonté arrêter l'aiguille des secondes, sans rien déranger au reste du méchanisme. Leur prix est de 60 risd. Il y en a de 55 rixd. qu'il faut monter toutes les 24 heures.

DE VIENNE, *le 21 Mai.*

Depuis quelques années, on répare les chemins de la Croatie; ils sont larges, unis, liés par des ponts, & bordés d'arbres fruitiers. Cette derniere singularité mérite quelqu'attention. Les Paysans épars se sont rassemblés pour composer des villages. C'est en quelque sorte un nouvel Etat qui se forme. L'Empereur, satisfait de ces changemens, a ordonné que l'exécution du plan fût continuée.

D'ALTEN-OETTING (*en Baviere*), *le 23 Mai.*

L'Art des accouchemens détruisoit ici la population, autant que l'Art de la finance la richesse. Par l'impéritie orgueilleuse des Sages-Femmes, sur trente couches il y en avoit à peine une naturelle, comme par la fausse science des Traitans il y a à peine un impôt naturel sur trente. Nous voyons aujourd'hui dans notre Ecole publique d'accouchemens, un assez grand nombre d'Eleves choisies & tirées de différentes Provinces, qu'on instruit avec soin des moyens de sauver les enfans ainsi que les meres. Mais si les subsistances continuoient d'être détruites par les impositions contre nature, ces enfans ne deviendroient jamais des hommes, & la population resteroit au même taux.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 23 Mai.*

Les nouvelles de nos différentes Provinces confirment celles que nous avions déja reçues, sur les belles apparences des récoltes en toute espece de grains. En conséquence, le prix du pain baisse assez généralement.

La pêche de la baleine n'a pas eu un bon succès. Nous y avons perdu plusieurs navires; plusieurs autres l'ont abandonnée.

PROVINCES-UNIES.

DE LA HAYE, *le 28 Mai.*

Notre prospérité, notre existence reçoit sans cesse de nouvelles atteintes. La pêche du hareng étoit pour nous une mine très abondante de richesse; mais cette mine ne nous appartient pas, & de toutes parts la concurrence attaque notre industrie. Les Anglois nous ont menacés d'assujettir à une taxe nos Pêcheurs qui se présenteroient dans les mers Britanniques. La Suede excite puissamment cette pêche. Le Roi de Prusse vient d'accorder à la Compagnie d'Embden des faveurs qui, en multipliant nos rivaux, restreignent nos débouchés. Enfin l'art de préparer le hareng se perfectionne partout. Ces graves considérations ont déterminé les Etats de Hollande & de Westfrise à gratifier d'une prime de cinq cens florins chaque Armateur qui équiperoit un bâtiment pour la grande pêche, comme un encouragement nécessaire pour qu'elle ne soit point abandonnée dans ces circonstances. L'effort retardera peut-être la chûte.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AIGUES-MORTES, *le 26 Mai.*

Les Etats du Languedoc font, ainsi qu'il a été dit ci-devant, ouvrir un canal à travers les marais immenses qui nous séparent de la terre ferme. Les Entrepreneurs distribuent l'ouvrage à des Paysans des Communautés voisines à *tant* la toise cube. Il se forme des Compagnies de douze, quinze de ces Paysans qui prennent tant de toises courantes. Ces gens-là font eux mêmes les excavations à la pêle, travail qui demande une certaine intelligence à cause des eaux qui filtrent. Chacun d'eux se charge de quatre de ces vagabonds que l'offre du salaire appelle & retire de la mendicité. Ceux ci, sous la conduite des premiers, portent à bras sur des civieres les terres infectes du fond des marais jusqu'aux levées que l'on construit. On les paye très-bien: ils gagnent jusqu'à 24 & 26 s. par jour. Ce prix les fait accourir de toutes parts en foule & en beaucoup plus grand nombre qu'il n'en peut être employé, eu égard à la quantité des bons Ouvriers en état de conduire les travaux à la pêle. Il y a eu jusqu'à 12 & 1400 de ces vagabonds à l'ouvrage: les Entrepreneurs ont profité du tems qui a permis de faire presqu'à sec un travail, très pé-

nible pour peu qu'il y ait d'eau ou que les vents de mer soufflent.

Autrefois la force attaquoit les mendians : aujourd'hui la bienfaisance éclairée combat la mendicité.

Ces mêmes Paysans qui n'auroient jamais fait un bon chemin par corvées, exécutent parfaitement par entreprises des ouvrages beaucoup plus malaisés.

Ces Ouvriers trouvent sous la surface de notre sol bourbeux & mal affermi une grande résistance dans un tuf argilleux très compact & très dur qu'on rencontre en quelques endroits à trois ou quatre pieds au dessus des eaux, & que le pic peut à peine entamer. Il faut l'enlever par petites parcelles à force de coups redoublés. Il n'y a point d'obstacles que la récompense n'applanisse. Les facultés de l'homme semblent se proportionner aux prix qu'on met à ses succès.

Il faut espérer que le desséchement des marais immenses qui nous entourent, projetté depuis si long-tems, sera conduit à sa fin sans interruption, & que nous n'aurons pas la douleur de voir les pierres d'attente tomber sur la base d'argent que nous aurons jettée. L'entreprise demandera de la patience, de grands travaux, beaucoup de dépenses : nous nous en reposons sur une Administration instruite & vigilante qui calcule les besoins & les moyens.

Il auroit été à souhaiter qu'avant tout les gens du pays eussent été consultés pour les connoissances locales que la théorie la plus sçavante ne donne pas dans le cabinet, & que le coup d'œil le plus habile ne saisit pas en passant. Faute de ces connoissances, on a vu souvent les meilleures entreprises rester loin du but. Le conseil qui n'est jamais inutile devient nécessaire lorsqu'avec de grandes lumieres on ignore ce que l'expérience journaliere & locale apprend seule. On dit aux jeunes-gens, consultez les Maîtres : nous dirons aux plus grands Maîtres, consultez vos inférieurs.

Sur ce même théâtre où le patriotisme éclairé se signale, il s'est donné, il y a environ un mois, une nouvelle scene d'une longue tragédie dont nous osons nous promettre aujourd'hui un heureux dénouement.

La nature nous a prodigué le sel avec une abondance inconcevable. Non-seulement celui qui se facture tous les ans pourroit remplir la consommation de l'Europe entiere ; mais même il s'en forme naturellement des plaines immenses, & celui ci ne reçoit d'autre main d'œuvre que celle qu'il faut pour le détruire sous les pieds de chevaux & par la submersion.

Il est détruit pour que l'abondance ne nuise pas au prix & que les frais de garde ne se multiplient pas.

Ce présent si précieux qu'offre la nature, l'indigent ne refuse pas toujours à ses besoins pressans de l'accepter. Il se dit à lui-même : oui, la loi me le défend ; mais la Justice éternelle n'en fit pas un crime, & une faute heureuse me sauvera. Je ne prends pas le bien d'autrui ; je ne fais que recevoir le don, la vie que la Providence me présente. Le bien que je recueillerai, je le partagerai avec tant d'autres pauvres hors d'état de se pourvoir dans les greniers. Si je cours des dangers, sont-ils plus terribles que ceux de la nécessité que j'évite ? C'est ainsi qu'il se justifie à lui même son penchant, & il succombe. Mais il est foible, & le fort rode autour de lui, armé par la force tutélaire elle-même. Il arrive des chocs fréquens entre ces Faux Sauniers qui vendent du sel naturel & les Commis qui exécutent la proscription du faux sel.

A l'époque marquée ci-dessus, huit Gardes embusqués près d'un pont à une lieue de nos murs, surprirent, au milieu de la nuit, quatre Faux-Sauniers. Ceux ci, secourus par quelques autres, à nombre égal, & sans armes, mirent les premiers en fuite & maltraiterent le seul qui leur tomba sous les mains. Quelques jours après, quarante Gardes, armés de toutes pieces, se cacherent sur les avenues du chemin qui conduit au nouveau canal où sont employés presque tous ces gens sans aveu qu'on voit devenir Faux-Sauniers, lorsqu'ils n'ont point de travail. La Troupe embusquée laissa passer le corps des Travailleurs, & elle se jetta sur des Traineurs dont dix furent pris & menés dans nos prisons d'où ils ont été transférés à Montpellier pour être, à ce qu'on a dit, conduits & jugés à Valence.

Si les Gardes avoient mal distingué, au milieu de la nuit & dans le trouble, les Faux Sauniers attaqués près du pont ; si les Prisonniers, arrêtés plusieurs jours après le choc à plus d'une lieue du premier champ de bataille, n'avoient rien de commun avec

ces hommes-là que d'être pauvres ; s'ils n'avoient pas cru être obligés d'aller avec toute la troupe, parce que leur innocence ne leur laissoit aucun soupçon de danger ; s'ils devoient être jugés sur le témoignage de leurs Accusateurs, de leur partie, de leurs ennemis ; s'il y avoit à craindre dans le Jugement la prévention & l'habitude de trouver des coupables.... Mais plaçons plutôt notre confiance dans la Justice, & notre espoir dans la bienfaisance que ces malheurs mêmes enflamment pour le retour de l'ordre équitable & prospere.

Et ceux qui empêchent le faux-saunage, & ceux qui le font, & tant d'autres qui ne demandent qu'à gagner du pain, vivroient tranquilles & justes, employés à l'exploitation de ces plaines immenses de sel, de ces mines inestimables de richesse. La France a jadis fourni l'Europe de sel marin. Ce tems n'est plus. Au nord & au midi plusieurs Puissances font les plus grands efforts pour s'emparer du commerce de cette denrée précieuse. Nous voyons les Habitans du nord venir se pourvoir à Yrice, à Cagliari, & autres lieux de la Méditerranée. Les Cours de ces contrées négocient jusqu'avec la Barbarie pour s'assurer leur approvisionnement par des traités &c. &c. &c. Leurs regrets rappellent peut-être encore l'ancien tems ; car notre sel est d'une qualité supérieure.

Il y a environ quinze ans que des Négocians de Montpellier présenterent un projet pour l'établissement d'un entrepôt à Sette, uniquement destiné à fournir les navires étrangers. Ils démontrerent mille & mille avantages dans son exécution : on leur opposa la crainte du versement dans l'intérieur ; & cette raison décida.

Un impôt mis directement sur les marais salans pourroit être porté beaucoup plus haut que l'impôt sur les champs, attendu qu'il n'y a, pour avoir du sel, d'autres avances foncieres à faire que de creuser des fossés, & que la nature, toute seule, fait ensuite tout, jusqu'au tems de recueillir.

Ce n'est pas exagérer que d'avancer que le sel marchand feroit aussi-tôt plus que décupler la consommation. Le Cultivateur qui n'achete qu'une livre de sel à 15 sous, en acheteroit bien dix à un sou, & il lui resteroit cinq sous d'épargne. Un Peuple nombreux qui n'en use presque pas, en employeroit jusques dans le pain. Le débit à l'Etranger seroit immense. Le produit de l'impôt se proportionneroit à cette augmentation.

S'il falloit chercher un supplément à ce produit, ceux qui payent aujourd'hui cent pour cet article, consentiroient volontiers à payer vingt de plus d'ailleurs, quand cet article ne leur coûteroit plus que dix, vingt, trente.

Il est inutile de rappeller combien les dépenses du Gouvernement baisseroient & combien hausseroient tous les autres produits par l'influence que l'usage du sel & l'épargne dans le prix d'achat auroient sur tous les genres de productions.

Il n'y a point de révolution économique dont l'exécution soit plus facile & plus importante, & dont les effets puissent être si prompts & si grands.

Des Baronnies (*en Dauphiné*), *le 26 Mai.*

Le Port de Marseille a fourni au Comtat Venaissin & à la Principauté d'Orange beaucoup de froment & de seigle. Si le commerce, animé par la liberté, n'eût fait les plus grands efforts pour approvisionner ces contrées, il y auroit eu une vraie disette. On écrit de Carpentras que le froment y a baissé de dix sous par hémine. Cette diminution refluera sans doute sur nos prix qui sont encore très hauts.

Du Bas-Berri (*sur les confins de la Marche & du Poitou*), *le 28 Mai.*

Quoique l'eau manque depuis long-tems à nos terres, les fromens sont très-verds, les seigles mêmes sur lesquels on comptoit peu sont en assez bon état. Il n'y a que les menus bleds qui ayent besoin de pluie ; mais tant que le vent du nord tirera, nous ne ferons pas des vœux pour qu'il en tombe, car si les plantes étoient humectées, nous aurions trop à craindre pour les seigles & pour les vignes qui jusqu'à présent n'ont été garantis des funestes effets de la gelée que par l'extrême sécheresse.

S'il nous restoit quelqu'espérance d'avoir du foin, nous pourrions nous flatter qu'en général l'année seroit bonne : tout se dispose bien : aussi le boisseau de froment, poids de 25 liv., qui a valu 3 l. 6 s. vers Pâques,

n'eſt préſentement qu'à 56 ſ. : le ſeigle qui s'eſt vendu 56 ſ. n'en coûte aujourd'hui que 43 à 44. Ainſi donc c'eſt aux mauvaiſes apparences des ſeigles, à la crainte des gelées du printems, à nos inquiétudes ſur les récoltes prochaines, que nous devons uniquement attribuer le renchériſſement qui n'a eu lieu que par degrés & non par écarts, & qui n'a pas été conſidérable ſi on le compare avec ceux que nous avons eſſuyés ſous le régime prohibitif après des années beaucoup plus fructueuſes que la précédente. A préſent que nous voyons plus clair, quel doit être notre ſort ? les greniers s'ouvrent de toutes parts & nos Marchés ſont abondamment fournis.

Il n'y a que nos beſtiaux qui ſouffrent. Le hâle & la ſéchereſſe empêchent les herbes de croître ; & c'eſt un grand malheur, nos foins ayant été conſommés de bonne heure à cauſe de la petite quantité de paille que nous avions ramaſſée. On a été obligé d'envoyer les bœufs dans les pâcages où l'herbe eſt ſi courte qu'ils ne peuvent pas la pincer ; ce qui fait qu'on ne peut les employer à aucun travail.

Dans les terreins bas & ſablonneux, il y a quelques ceps de vigne qu'il faudra couper au pied ; il y en a dont les bourgeons n'ont pas tous également pouſſé. Les gelées d'hiver ayant commencé plutôt qu'à l'ordinaire, le bois de la vigne a été ſurpris avant qu'il eût acquis une parfaite conſiſtance.

On a apperçu une grande quantité de chenilles écloſes ſur les feuilles des chênes : mais ces feuilles ſe ſont développées & durcies ſi promptement que l'inſecte n'a pu leur nuire. Le gland dont nous avons été privés depuis pluſieurs années, & toujours parce que les chenilles ont dépouillé les arbres de leurs feuilles & de leurs fruits, eſt une très-grande reſſource pour les pays couverts de bois : une bonne glandée dédommage d'une mauvaiſe moiſſon : le Propriétaire fait des profits, le Colon qui les partage ſe racquitte en tout ou en partie. Mais après tant d'années malheureuſes pendant leſquelles nous avons nourri nos Métayers, payé leurs impôts, & fait toutes les autres avances néceſſaires, il eſt comme impoſſible que la plûpart des Maîtres retirent jamais de leurs Colons tout ce qu'ils leur ont avancé. Lorſque nous avons lu les deux articles de la Haute-Marche, inſérés dans la *Gaz. d'Agric.*, nous nous ſommes écriés à chaque ligne, *c'eſt tout comme ici.* Nous ſommes même plus à plaindre que les Habitans de la Marche ; car ils n'ont pas à craindre, comme nous, la curioſité des Gabelles ; ils n'ont pas à payer une taille militaire impoſée, il y a quelques années, ſur notre Province, ſans acte authentique & ſans deſtination connue. Il n'eſt pas douteux qu'elle ne doive aller dans les coffres du Roi.

De Nyort, *le 29 Mai.*

Il fut queſtion, il y a quelques années, du projet de tirer un canal direct de cette Ville à la Rochelle : ſon utilité fut reconnue : on nivella le terrein, on leva des plans, on dit même qu'une ſouſcription fut ouverte à dix mille livres l'action. Le rêve s'évanouit bientôt.

Les deſſéchemens que ce canal occaſionneroit, découvriroient un terrein qui donneroit des bleds & des fourages en abondance. La navigation ſeroit plus prompte & moins diſpendieuſe. Les deſſéchemens des marais de Vix & de Maillezais ont produit les effets qu'on devoit en attendre : mais l'entretien des canaux & contrebots qui en dépendent eſt extrêmement coûteux ; & les terres ſont quelquefois noyées par les grandes eaux. Cette dépenſe & cet inconvénient n'auroient plus lieu, ſi l'on exécutoit le canal projetté. Un grand pays du Poitou & de l'Aunis ſeroit fertiliſé : la Saintonge y trouveroit des avantages ; le havre de la Rochelle ſeroit nettoyé par la chûte directe du canal, & il auroit toujours une certaine quantité d'eau.

Les idées patriotiques ſe réveillent aujourd'hui. Chacun ſent que le rétabliſſement & la proſpérité de l'Etat dépendent en partie de la conſtruction de canaux, & l'on voit tous les jours des projets ſe renouveller ou ſe former. Les ſimples Citoyens portent leurs méditations, leurs recherches, leurs calculs ſur les cantons qui les intéreſſent le plus & qu'ils connoiſſent le mieux. Le Gouvernement doit conſidérer l'enſemble, combiner toutes les vues particulieres, & les enchaîner dans un plan général. Ce plan eſt peut-être l'ouvrage le plus difficile à faire, mais il faut le faire. Lorſqu'il s'a-

gira de mettre la main aux différentes branches de canaux qui doivent être liés les uns avec les autres, il se trouvera beaucoup plus de ressources qu'on ne l'imagine, sur tout quand l'argent ne trouvera pas des emplois en finance. Déja il se présente beaucoup de Propriétaires prêts à se charger de plusieurs ouvrages de ce genre à des conditions raisonnables Quand les Capitalistes pécunieux n'auront à faire travailler que pour l'utilité publique leurs fortunes levées sur le Public, les entreprises économiques manqueront plutôt à l'argent que l'argent ne manquera aux entreprises.

D'Amiens, *le 1 Juin.*

On mande de Cambrai que les bleds s'y versent de tous côtés en abondance, & que cette Ville devient un gros entrepôt. Il y est arrivé derniérement des Villes circonvoisines plus de 200 voitures; & l'on en attend encore.

Madame la Duchesse d'Elbeuf, Dame de Mareuil, a généreusement fait distribuer à ses Vassaux les bleds de ses greniers à près d'un tiers au dessous des prix du Marché Il en a été vendu au Peuple étranger au dessous des prix courans. Une charité en amene une autre. Les greniers ont été bientôt vuides; & le Régisseur a eu ordre d'acheter une certaine quantité de grains pour continuer les libéralités. Il y a apparence que le commerce ne s'est pas hâté de contribuer à faire baisser les prix.

De Paris, *le 6 Juin.*

Arrêt du Conseil du 15 Mai, qui exempte la Ville de Reims de tous droits d'entrée sur toute sorte de denrées non-seulement pendant le séjour que le Roi fera pour son Sacre dans cette Ville, mais encore huit jours avant l'arrivée & huit jours avant le départ de Sa Majesté.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Corroy.

La Société d'Agriculture de Rouen avoit chargé son Secretaire de suivre les opérations indiquées par M. Loriot pour faire le ciment que celui ci a trouvé. M. d'Ambournai a voulu commencer par ce qui est le plus commun, & qui, vu la modicité du prix, est le plus convenable pour les bâtimens champetres. Il a donc fait battre un peu liquide un mortier ordinaire de sable & de chaux éteinte, dont deux pelées ont été mises dans une auge à plâtre, qu'on a posée sur l'établi du Maçon. Celui ci y a saupoudré trois *jointées*, ou trois fois plein ses deux mains jointes, de chaux vive pulvérisée; il a gâché le tout avec sa truelle, & l'a employé précisément comme le plâtre. A peine ce mortier a-t-il été en place, qu'il s'est durci & échauffé au point qu'on ne pouvoit y tenir la main dessus. On a repris ainsi tous les joints de cent pieds de chaperon d'un mur que l'hiver avoit entiérement dégradé. On en a également renduit une autre partie, sans qu'il se soit fait aucune crevasse ou retraite, quoiqu'on ne l'ait point repassé avec le bout de la truelle. Le tout est très-poli, très-dur; reste à voir les effets de l'hiver prochain, pour décider si le succès sera plus ou moins complet. Il ne paroît pas douteux qu'en ajoutant de la tuile, du machefer ou du charbon de terre en poudre, on ne fit encore un ciment plus solide. M. Loriot a fait une découverte bien importante, & le Gouvernement un grand présent à la Nation en rendant ce procédé public.

II.

Prix du froment, 1e. quinzaine d'Avril, septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	#	ß			#	ß
Génér. de Limoges.						
Limoges.....	25	10	...	D.	1	10
Brive.....	32	18	...	D.	1	
Tulle.....	31	10	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Nancy.....	24	5	...	*		
Lunéville.....	24	2	...	A.		14
Bitche.....	20	3	...	A.	2	3
Epinal.	27	18	...	A.		10
Saint Diey	24	3	...	A.		18
Charmes.....	22	3	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Lyon.....	31	6	...	D.		4
Roanne.....	31	10	...	D.	1	10
Saint-Etienne.....	35	8	...	D.	1	16
Villefranche.....	29	17	...	*		

Trevoux	30		...	D. 1	10
Généralité de Metz.			...		
Metz	24		...	D. 1	16
Montmedy	26	13	...	A. 2	4
Sedan	27	10	...	D. 2	
Thionville	23	5	...	D. 2	18
Toul	24	16	...	A. 1	12
Longwy	22	4	...	*	
Vic	21	16	...	*	
Phalsbourg	24	6	...	*	
Gén. de Montauban.			...		
Montauban	23	10	...	A.	5
Cahors	28	16	...	*	
Moissac	24	16	...	*	
Rodez	27	10	...	*	
Villefranche	25	19	...	A.	13
Saint-Antonin	24	9	...	*	
Géner. de Moulins.			...		
Moulins	28	11	...	*	
Aubusson	28	18	...	D. 1	12
Evaux	30		...	D. 2	2
Gannat	26	13	...	D. 1	6
Gueret	33		...	*	
Montluçon	28	16	...	D. 1	14
Montmarault	22	12	...	*	
Nevers	27	4	...	D.	16
S. Pierre-le-Moutier	24	15	...	A. 2	5
Général. d'Orléans.			...		
Orléans	28	16	...	D. 1	4
Beaugency	28	7	...	D. 2	17
Blois, Chartres	27	12	...	*	
Dourdan	28	13	...	D. 2	1
Montargis	30	8	...	*	
Pithiviers	28	16	...	D. 2	2
Romorantin	28	1	...	D. 1	14
Vendôme	24	7	...	D. 3	2
Généralité de Paris.			...		
Bray	31	1	...	D. 3	3
Compiegne	32	4	...	D. 1	10
Coulommiers	26	8	...	D. 6	4
Etampes	29	1	...	D.	18
Fontainebleau	34	11	...	*	
Joigny	25	4	...	D. 4	2
Mantes	32	11	...	A.	17
Melun	31	4	...	D. 1	4
Nogent-sur-Seine	30		...	D. 4	4
Pontoise	26		...	D. 6	
Provins	29		...	D. 4	10
Saint-Germain	31		...	*	
Sens	33	12	...	D.	14
Tonnerre	23	7	...	D. 1	16
Vezelay	41	10	...	A. 3	
Général. de Poitiers.			...		
Poitiers	26	17	...	*	
Les Sables	25	11	...	A. 2	9
Saint-Maixant	24	5	...	D.	5
Niort	27	14	...	*	
Génér. de Provence.			...		
Aix	41	5	...	*	
Arles	36	8	...	D.	5
Le Pertuis	41	5	...	*	
Digne	35	18	...	A. 1	7
Généralité de Riom.			...		
Riom	26	14	...	D. 1	10
Brioude	28	17	...	D.	15
Clermont-Ferrrand.	28	4	...	D.	18
Issoire	28	1	...	D. 1	18
Mauriac	37		...	A. 4	
Saint-Flour	26		...	*	
Généralité de Rouen.			...		
Rouen	29	3	...	*	
Andely	28	16	...	D. 2	18
Dieppe	29	8	...	D.	12
Evreux	30		...	A. 1	4
Le Havre	28		...	D. 1	
Lyons	32	14	...	D. 5	10
Pont-de-Larche	28		...	D. 1	
Pont-l'Evêque	31	12	...	D. 2	3
Génér. de Roussillon.			...		
Perpignan	27	15	...	*	
Foix	25	12	...	A. 1	5
Pamiers	26	4	...	D. 2	4
Montlouis	24	10	...	*	
Génér. de Soissons.			...		
Soissons	30	18	...	A.	18
Châteauthierry	28	11	...	D. 2	
Chauny	27	13	...	D. 2	9
Couchy-le-Château.	25	3	...	D. 3	15
Crespy en Valois	27	18	...	D. 4	18
Ham	28		...	A. 2	8
Lafere	24		...	D. 1	16
Rozoy	31	9	...	D.	5
Noyon	26	2	...	D. 1	1
Généralité de Tours.			...		
Tours	26	13	...	*	
Angers	25	7	...	*	
Chinon	24		...	D. 1	10
La Fleche	27	4	...	D. 1	12
Laval	30		...	D. 3	15
Le Mans	28	16	...	D. 2	11
Loches	25	12	...	A.	10
Loudun	21	16	...	D. 1	6
Mayenne	32	11	...	D.	11
Richelieu	21	16	...	D. 2	3

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 31 Mai 1775, au Samedi 3 Juin, le froment s'est vendu à la Halle,

de 20, 25 à 31 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 18 liv. 10 s. à 19 liv.; l'orge, de 13 à 14 l. Le froment au Port de la Grêve, de 28 liv. 15 s., 30 à 31 l.; le seigle, de 18 l. 5 s., 19 à 20 l.; l'orge, de 13 à 14 l. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 31 Mai 1775, au Samedi 3 Juin, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16 liv. 5 s., 17 à 18 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 7 Juin 1775, de 50 à 51 livres; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 39 à 40; *id.* nouveau, de 37 à 38; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 7 Juin 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	722			marc.
Du Mexique à . . .	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49	5		marc.

Changes de Paris, *du 7 Juin 1775*

Amsterdam	55	à 54	7 8e.
Londres	31	à 30	15 16e
Hambourg	181 ½		
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	96 ¾		
Gênes	94 ¼	à 95	
Lyon *Pâques*	au pair.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 5.*	*Mardi 6.*	*Mercredi 7.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	FESTE	FESTE.	1932 ½ 35 . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	415 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 29 Mai. *Messieurs*		Du Mardi 30. *Messieurs*		Du Mercredi 31. *Messieurs*	
Certain..... pplles.	J.	Marsollier.... vres.	J.	Gauthier..... vres.	L.
Viageres	J.	Cauchy..... pplles.	J.	Perpétuelles..	L.
Tontine	J.	Viageres....	H.	.....	
Creuzé..... pplles.	J.	Tontine.....	J.	.....	
Viageres.....	J.	Defays..... pplles.	J.	.....	
Tontine	J.	Viageres.....	J.	.....	
Delamotte.. pplles.	J.	.....		.....	
Viageres	J.	.....		.....	
Tontine	J.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 4 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Octobre*.

LE préambule de la Déclaration qui convertit en Régie la distillation qu'on avoit d'abord résolu de mettre en Ferme, contient des éclaircissemens qui indiquent les vices de l'ancien régime & de la difficulté d'y substituer dans les circonstances un ordre régulier. Il est conçu en ces termes.

» GUSTAVE, par la grace de Dieu, Roi » de Suede, des Goths & des Vendales, » Héritier de Norwege, Duc de Sleswig, » Holstein &c. Sçavoir faisons qu'ayant eu le » dessein non-seulement de procurer à nos » Peuples les moyens de se fournir d'une » provision suffisante d'eau-de-vie, & de pré- » venir par-là autant les infractions de plus » en plus accumulées, des défenses par nous » faites de toute distillation & vente d'eau- » de-vie, que les suites pernicieuses qu'en- » traînent ces infractions, mais voulant en- » core par des opérations meilleures & plus » avantageuses procurer une plus grande éco- » nomie dans la consommation des grains, » & cherchant enfin à nous mettre à portée » de pouvoir, sans diminuer les revenus de » l'Etat, soulager le Public en abolissant » l'impôt subsistant sous le nom de *paye-* » *ment pour la distillation de l'eau-de-vie*, dont » la repartition est si inégale, nous aurions » trouvé bon de mettre, sous certaines con- » ditions & restrictions, dans ce Royaume » la distillation de l'eau-de-vie en Ferme, » comme un droit régalien, & aurions sta- » tué, entr'autres dans un rescrit du 17 Mai » dernier, adressé à tous nos Officiers, que » cette Ferme si elle étoit duement remplie, » prendroit partout son commencement avec » celui de l'année prochaine : mais ayant été » informé par les rapports faits par nosdits » Officiers qu'il n'y avoit eu qu'un très-pe- » tit nombre de personnes qui se fussent pré- » sentées pour profiter de la permission par » nous offerte pour la distillation limitée » des eaux-de-vie, de maniere qu'il étoit » impossible d'obtenir la fin que nous nous » étions proposée par l'établissement de la- » dite Ferme, il résulte en conséquence de » notre susdite Déclaration que la Ferme » en question ne pouvant avoir lieu qu'au- » tant qu'elle seroit duement remplie, nous » ne sçaurions accepter les offres de quelques » Particuliers. Mais comme, malgré cela, » nous ne trouvons aucun motif de perdre » de vue le but que nous nous sommes pro- » posé en déclarant la distillation de l'eau- » de-vie, droit régalien, & que nous regar- » dons en même tems la liberté générale de » la distillation, comme une chose incom- » patible avec le véritable intérêt & la pros- » périté du Royaume, nous avons pris la ré- » solution de faire aussi-tôt que les circons- » tances le permettront exploiter de la ma- » niere susdite pour notre compte & pour » celui du Royaume la distillation que nous » avions proposé de mettre en Ferme. En

» attendant, & comme il étoit impossible » que nous n'eussions pas observé que la ré- » colte de la présente année, quoiqu'assez » avantageuse dans plusieurs endroits de ce » Royaume, prise dans sa totalité, ne pou- » voit être regardée comme bien abondante, » & que par conséquent la nécessité exi- » geoit de ménager de toute façon dans les » circonstances présentes la provision mé- » diocre des grains, nous voulons d'autant » plus, par cette considération, différer jus- » qu'à nouvel ordre l'exécution de notre sus- » dite résolution que, dans la cherté pré- » sente des grains chez l'Etranger, il est es- » sentiel de prévenir les besoins du Royau- » me à l'égard d'un secours si dispendieux » & si onéreux pour la balance du commer- » ce. Mais comme il seroit impossible de » parvenir à ce but sans prévenir la dis- » tillation ainsi que la vente des eaux-de-vie » de contrebande dont, à notre grand dé- » plaisir, nous avons appris que la pratique » va de plus en plus en augmentant, si l'on » n'y remédioit avec plus de rigueur qu'il » n'a été fait jusqu'ici, nous avons trouvé » nécessaire, renouvellant la défense par » nous faite par la Déclaration du mois de » Septembre 1772, ainsi que les Ordonnan- » ces rendues depuis sur cet objet, d'ordon- » ner & de statuer ce qui suit &c. ». (*Nous avons rapporté les principaux articles*).

L'impôt dont la Nation avoit été chargée par la derniere Diete, pour la distillation, étoit très-lourd, & également supporté par celui qui ne buvoit pas de l'eau-de-vie & par celui qui en buvoit. La défense subséquente & absolue de la distillation irritoit les desirs & peut-être les besoins du Peuple, & les infractions & les peines s'accumuloient sans cesse. Le Gouvernement retenu par les circonstances dans le dédale des prohibitions & de la fiscalité, a cru prendre un parti moins défavorable, que celui de priver le Peuple d'une jouissance & de l'exposer à des peines dures à infliger, ou celui de le charger d'un impôt très-fort & mal reparti, en lui procurant de l'eau-de-vie, mais de maniere à procurer à l'Etat dans le besoin un revenu payé à raison de la consommation, & en ménageant les craintes du Peuple sur la disette, ses préjugés sur la balance du commerce, ses fausses idées sur les effets de la liberté générale &c. &c. &c.

ALLEMAGNE.

De Hanau, *le 15 Octobre.*

La liberté de l'échange des Livres & de la presse a surmonté les obstacles qui s'élevoient à son établissement dans cette Ville. Des intérêts politiques en avoient fait une affaire d'Etat. Il faut espérer qu'à la fin la vraie notion de la *liberté* se fixera dans les esprits, & qu'on ne la traitera plus comme la licence, tandis que la licence ne redoute rien tant que la liberté : il n'y a qu'à consulter sur ce point les Auteurs & les Fauteurs des abus, des vexations, des maux publics &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Octobre.*

Nos fonds vacillent. On s'attend à de nouvelles charges. On prétend que la taxe sur les terres sera portée au moins à quatre schellins pour livre, & que la liste civile aura besoin d'une augmentation annuelle de 200,000 l. st., outre sept cens mille une fois payées pour s'acquitter. Il ne paroît pas qu'avant l'arrangement des subsides, il y ait un changement à attendre dans les dispositions contre les Américains.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 17 Octobre.*

La contagion a percé les lignes du côté de Muret & attaqué les bords de ce district. Aussi-tôt qu'on en a été informé, il a été ordonné d'y assommer les bêtes malades, afin de préserver par ce sacrifice le reste du territoire... En pénétrant dans nos campagnes, elle avoit épargné Saint-Jory, quoique situé sur la grande route de Paris, & en communication fréquente avec cette Capitale. Pendant trois mois qu'elle a côtoyé & menacé ce beau territoire, on a mis le tems à profit pour faire les travaux de la terre & la préparer aux semailles. Ce canton alloit être entiérement ensemencé, lorsque l'infection s'est manifestée tout-à-la fois dans plusieurs écuries &c.

DE MONTPELLIER, *le* 18 *Octobre.*

Les obſervations ſuivantes ont été faites prés de Lunel pendant le mois de Septembre dernier.

Les vents de mer ont preſque toujours ſoufflé & maintenu des tems pluvieux & couverts.

Sept jours ſéreins, 23 jours couverts, y compris 11 jours pluvieux & pendant leſquels il eſt tombé 9 pouces 3 lig. $\frac{1}{16}$ d'eau de pluie.

Thermometre à 11 degrés pour le terme le plus bas; à 25 degrés pour le plus haut. Différence 14 degrés.

Barometre de 27 pouc. 9 lig. à 28 pouc. 2 lignes.

On a ſemé des ſeigles dès le 15 : ils levoient d'abord & très-bien. On a ſemé les méteils, pour pâturage d'hiver pour les bêtes à laine; ils ont levé & fait de grands progrès.

La vigne a beaucoup profité; le raiſin a groſſi & s'eſt rempli de moût. Le brouillard du 20 rouilla les feuilles de vigne & porta quelque préjudice aux raiſins; il s'en eſt pourri : les blancs ont plus ſouffert que les autres. On a vendangé les muſcats dès le 20, les vins blancs le 25, & on a commencé à vendanger les rouges dès le 27.

Le brouillard du 20 fit tomber beaucoup d'olives : il en eſt encore tombé par les pluies qui ont regné juſqu'à la fin du mois. Il en reſte cependant aſſez pour faire eſpérer une abondante récolte d'huile, d'autant plus que les olives qui ont réſiſté ont beaucoup groſſi.

Les pâturages naturels & artificiels plus beaux qu'on ne les eût vus, à cette époque, depuis longues années. Les troupeaux en très-bon état.

On a vu des bizets paſſer (de l'*Eſt* à l'*Oueſt*) dès le 15, mais en petit nombre. Il eſt arrivé, de l'intérieur des terres, quelques vols d'hirondelles qui ont pris leur courſe vers le *Sud*.

Les pluies qui ont regné depuis le 24 ont tellement ramolli la ſurface des champs qu'on n'a pu labourer de tout le reſte du mois.

Les rivieres & les ruiſſeaux des environs ſe ſont débordés & ont fait quelques ravages. Les eaux du Vidourle groſſirent vers le commencement du mois, elles étoient brunâtres & fétides : on attribue à la mauvaiſe odeur qu'elles exhaloient les maladies qui ont regné dans quelques villages qui ſont ſur les bords de cette riviere & notamment à *Villetelle* & parmi les Meûniers qui habitent les moulins ſur cette riviere. Les très-groſſes eaux du 26 furent encore brunes & puantes au commencement de leur crue, mais peu à peu elles revinrent à leur couleur ordinaire & ſans odeur.

il y a eu des quantités horribles de couſins (*culex*) même dans les lieux les plus élevés & où on n'en voit preſque point ordinairement.

Quelques fievres d'accès parmi les Habitans de nos côtes, mais moins qu'on n'en voit année commune; ces accès n'ont pas été ſi tenaces & n'ont pas dégénéré en maladies plus graves.

DE LOUDUN, *le* 18 *Octobre.*

Il y a long-tems qu'on n'avoit eu des vendanges ſi abondantes dans le Bas-Languedoc & ſur-tout dans le diſtrict très-fertile qu'on appelle le *Vaunage*, dans les Communautés de Saint-Gilles, Vauvert &c. On a eu dans tous ces lieux plus de vin que ne pouvoit en contenir la proviſion de tonneaux. Heureuſement les Fabricans d'eau-de-vie ont beaucoup de tonneaux & font une grande conſommation de vin, ſans quoi ce pays ſeroit dans la miſere par l'abondance. Le Cultivateur pauvre ſe trouveroit dans le plus grand embarras, parce que cette denrée ne ſe conſerve pas ſans déchet, ſans ſoin, ſans riſques.

On craint d'ailleurs que la qualité ne réponde pas à la quantité. Des tems humides & pluvieux ont regné dans la circonſtance où le raiſin exige les plus beaux jours pour ſa maturité. Il y a eu beaucoup de raiſins pourris : quelqu'attention qu'on recommandât & que l'on eût, il n'eſt pas poſſible de les ſéparer totalement des raiſins ſains.

On juge qu'il y auroit eu beaucoup moins de fruit gâté, ſur les hauteurs & à certaines expoſitions, ſi la vendange avoit été libre comme la moiſſon, & ſi chaque Particulier avoit été maître de la faire à ſa volonté, au moment le plus favorable relativement à ſa poſition particuliere, & ſelon le rang à lui marqué par l'ordre phyſique : mais l'uſage autoriſé par l'ancienne barbarie, le *ban des*

vendanges, ne le permet pas, il défend à une foule de Particuliers de faire ce que la nature leur commande, il leur ordonne de laisser pourrir leurs raisins &c. Il n'est point de Communauté qui n'ait des vignobles sur les hauteurs, sur les côteaux, dans la plaine, à l'exposition du midi, à celle du nord &c. Il n'est point de vignoble dont le sol soit d'une qualité parfaitement égale. Il est donc impossible que la maturité qui est un point physique, soit partout le même, le même jour, le jour qu'il plaira aux Seigneurs ou aux Officiers des Communautés de fixer pour commencer à vendanger. Le ban des vendanges est donc une absurdité, un désordre puni par la nature, un fléau. Qu'il soit lancé plutôt ou plus tard, il détruit ou altere une partie de la récolte.

Ce Propriétaire, ce Cultivateur qui achete les fruits de la terre si cher, par ses dépenses, par ses sueurs, & avec tant de risques, ce n'est pas lui qui doit reconnoître le moment de recueillir, ce n'est pas lui à qui il appartient de juger de ses vrais intérêts, ce n'est pas lui qui en a le droit! Il faudra qu'il laisse perdre sa vendange, parce que les raisins d'un autre seront encore verds! Son bien & son sort seront à la merci d'une volonté étrangere arbitraire à laquelle il ne doit rien, avec laquelle il n'a rien à démêler! Il se trompera peut-être une fois, tant pis pour lui, sa faute l'éclairera, & le mal ne sera qu'*individuel*: mais personne ne peut être en droit de se tromper à son détriment, & un jugement commun, toujours compliqué d'erreurs particulieres lors même qu'il paroît le plus sage, flétrit toujours une portion plus ou moins considérable de la récolte du district. Nous en avons beaucoup souffert cette année.

Il y a d'excellens vignobles sur nos Garrigues en terrein sec & pierreux, & de grands vignobles dans nos plaines en terrein gras & humide. Le ban de nos vendanges en fixe le commencement au 2 de ce mois. Peut-on s'imaginer que des quartiers si différens ayent eu le même moment de maturité? Si pour la fixation de ce jour, on a considéré le vignoble élevé, vin verd dans la plaine: si l'on a considéré le vignoble bas, vin pourri sur la hauteur. Voilà le cas où se trouve notre Communauté & l'immense vignoble de ce district.

Aux raisons inconcevables qui ont pu occasionner cette institution, on veut en joindre une singuliere à laquelle les *considérations* donnent ici une certaine force. On croit que le ban fut établi en faveur des Décimateurs qui ne pourroient percevoir leur portion avec la même facilité, si chaque Cultivateur vendangeoit selon que ses intérêts l'exigent. Leurs Fermiers & leurs Préposés sont attentifs à entretenir le préjugé; ils menacent ceux qui oseroient lui désobéir, & contiennent le Cultivateur qui craint le choc contre une trop forte partie.

Les soins que la liberté donneroit aux Préposés du Décimateur balancent-ils les soins, les frais & les pertes que la contrainte cause au Cultivateur? C'est celui-ci qui achete de la terre la dixme & toute la vendange, il veille, il travaille, il dépense, toute l'année.

Le Décimateur a droit à la dixme; mais il n'a ni droit ni intérêt à gâter les raisins & les cuvées.

Son intérêt est, comme celui du Cultivateur, d'avoir l'abondance & la bonne qualité: une surveillance de quelques jours seroit bien payée par la bonne qualité & l'abondance de sa dixme, & encore par l'amélioration de la culture que la conservation des intérêts du Cultivateur ameneroit.

Il n'a pas plus de droit de régler ou faire régler la vendange que la moisson & tous les autres genres de récoltes. Le Cultivateur doit donc jouir à l'égard de son vin de la liberté dont il jouit & doit naturellement jouir pour ses autres productions.

Le Décimateur veut-il s'épargner ce soin si redouté, assurer ses intérêts présens & à venir, faire son bien & celui des Cultivateurs en prévenant les pertes de ceux-ci & leur assurant un profit qui tourneroit à l'avantage de la culture & à l'augmentation de la dixme? Qu'il afferme à chacun d'eux la portion de dixme que chacun doit lui payer.

Rien n'arrêtera donc la bienfaisance du Gouvernement à qui la nécessité de réformer un funeste abus, d'assimiler la récolte du vin à toutes les autres, de rendre au Vigneron la liberté la plus naturelle & la plus utile, est bien connue.

La cherté du sel concourt encore à la détérioration du vin. Rien ne contribue tant à améliorer la liqueur qu'un bon tonneau: rien ne contribue tant à la bonté d'un ton-

neau & ſur-tout d'un tonneau neuf, qu'une premiere leſſive intérieure faite avec du ſel & de l'eau bouillante, & une ſeconde leſſive faite avec du moût chaud. Non-ſeulement alors le tonneau donne un meilleur goût au vin, mais il perd moins, il fait moins de déchêt, il coûte moins pour le rempliſſage. Nos Cultivateurs le ſçavent, mais la cherté du ſel les empêche de ſe ſervir d'un moyen ſi ſimple & ſi efficace. Il faut environ deux livres de ſel par tonneau d'un demi-muid, quatre livres par muid. Le ſel revient ici, aux portes des Salines, à ſix ſous la livre; il en coûteroit donc 24 ſ. par muid. Cette dépenſe peut paroître petite pour le Foncier riche ou même aiſé; mais pour le pauvre, il ne peut la faire & ne la fait pas. Les pays qui avoiſinent la mer auroient bien une autre reſſource, ce ſeroit de remplir les tonneaux d'eau de mer & de les en laiſſer imbiber pendant quelques jours, comme cela ſe pratique à Cette & dans les Ports de mer. Mais la Gabelle ſe refuſe à ce foible ſoulagement par les difficultés qu'elle met à accorder une permiſſion ſi ſimple, ſi innocente, ſi naturelle; & ſi on l'obtient, c'eſt avec tant de formalités & de reſtrictions que le plus pauvre particulier aime mieux s'expoſer à perdre du vin de ſon tonneau mal préparé, que de ſe ſoumettre à des démarches auſſi humiliantes & rebutantes qu'incertaines.

On ne parlera d'aucune branche d'économie ſans être obligé d'appeller au ſecours ce précieux *ſel!*

De Picardie, *le 27 Octobre.*

Les prix des grains ont baiſſé & baiſſent encore dans les Marchés de cette Province & des Provinces voiſines.

On aſſure que dans une de nos Villes, il s'introduit une prétention fort ſinguliere qu'il ſeroit convenable de vérifier, & d'arrêter, ſi en effet elle a lieu. Il s'agit de faire loger les Troupes, par ceux qui n'ont point de logement, lors même qu'il n'y a point de Troupes à loger.

Voici comment on raiſonne. L'obligation de loger eſt mixte, en partie perſonnelle, en partie réelle, perſonnelle quant au non exempt, réelle quant au logement à fournir: or une obligation perſonnelle ſuit la perſonne non-exempte, & le lieu exempt ne peut l'exempter. Donc une perſonne logée chez des parens exempts, dans une Maiſon Religieuſe &c, doit loger les Troupes, c'eſt-à-dire payer une taxe arbitraire.

Raiſonnement de finance, avec lequel on ôteroit au pauvre qui n'a pas où repoſer ſa tête, le liard d'aumône qu'il vient de recevoir. La Loi n'ordonne de loger qu'à ceux qui ont des logemens. Il n'y a ni ſophiſme ni prétexte ni tour de finance qui puiſſe en déduire un impôt pécuniaire qu'elle n'établit pas. Si elle laiſſoit quelqu'incertitude, c'eſt au Légiſlateur ſeul à la lever. Juſqu'alors celui qui jouiſſoit d'une franchiſe, doit en jouir proviſoirement. Ici il n'y a point d'incertitude, de doute, de difficulté, puiſque l'uſage général & conſtant, ſans conteſtation, ſans réclamation, a conſtaté la clarté du ſens de la Loi.

Si nous ne combattons directement qu'une chimere, peut-être les traits tomberont-ils ſur d'autres objets non-moins importans.

De Paris, *le 1 Novembre.*

Arrêt du Conſeil d'Etat du 12 Octobre, portant réglement pour le tranſport par mer des bleds, farines & légumes d'un Port du Royaume à un autre, & attribue à MM. les Intendans la connoiſſance des contraventions y relatives. L'Arrêt du 14 Février 1773 n'avoit permis le commerce des grains d'un Port à l'autre que pour ceux où il y a Siége d'Amirauté, permiſſion étendue enſuite à quelques autres Ports: ainſi ce commerce étoit interdit entre la plûpart des Ports du Royaume & même Province. Cet Arrêt limitoit le chargement d'un Port pour un autre Port de la même Province à 50 tonneaux: ainſi les ſpéculations étoient bornées, & les ſecours ne pouvoient ſe proportionner aux beſoins. Le même Arrêt aſſujettiſſoit le tranſport à des formalités ſi rigoureuſes, il prononçoit des peines ſi fortes (confiſcation, amendes portées à 3000 l. &c.), non-ſeulement à ceux qui auroient commis volontairement une contravention, mais encore à ceux qui auroient eu le malheur d'être obligés de jetter leur chargement à la mer, (car il rendoit les Capitaines reſponſables des effets des mauvais tems) que les Négocians ne pouvoient ſe livrer à ce commerce ſans compromettre follement leur

fortune : ainsi le transport par mer étoit virtuellement presque tout-à fait interdit ; & l'effet du réglement ne pouvoit être que de laisser les grains surabonder d'une part & manquer de l'autre, & d'entretenir entre les différentes Provinces une disproportion de prix que la liberté du commerce peut seule faire cesser. Ces principes ont déterminé S. M. à rendre à la Déclaration de 1763 toute l'exécution que des réglemens postérieurs avoient affoiblie, rétablir la liberté du commerce par mer pour maintenir l'équilibre entre les Provinces qui se communiquent par cette voie, permettre la libre circulation des grains, graines, grenailles, farines, légumes de tous les Ports indistinctement à d'autres Ports, en observant les formalités usitées, faisant une déclaration, prenant un acquit à caution, avec liberté de les vendre dans tout autre Port que celui pour lequel ils auroient été destinés &c. Lors de la vérification, si au lieu de la sortie ou de la rentrée, il se trouve sur la quantité un excédent ou un deficit de plus d'un dixieme, on sera tenu de faire rentrer dans le Royaume le quadruple des grains qui excéderont à la sortie ou manqueront à la rentrée. Les Capitaines qui produiront des déclarations certifiées que le gros tems les a forcés au jet de leur chargement ou partie à la mer, n'encourront pas cette peine.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis concernant le pain, du 27 Octobre.

Depuis le 22 du courant (Octobre), le pain de ménage ne se vend que *neuf sous six deniers*, & le pain blanc *douze sous* les quatre livres aux adresses suivantes (avec placard).

Rue de Seine, vis-à-vis le Distillateur du Roi.

Rue Serpente, chez la Fruitiere.

Place Sainte Genevieve, chez la Feron.

Rue Cocatrix, près S. Pierre-aux-Bœufs.

En la Cité, chez la Dutu.

Fauxbourg S. Jacques, vis-à-vis les Capucins, chez la Rey.

Au Pont-aux-Tripes, chez Dumont.

Vis-à-vis Saint Roch, chez Bordichon, Fruitier.

Place de Grêve, chez Baurel, Grainier.

Chez Madame Boutilier, rue Traversine.

II.

Remede pour les bestiaux.

L'été dernier, une maladie dangereuse a désolé les bêtes à cornes du pays de Wittenberg. On l'attribue aux mauvaises herbes qu'elles avoient mangées dans les pâturages. L'animal perdoit l'appétit & cessoit de ruminer ; il lui découloit de l'eau par les yeux : son urine devenoit brune & bientôt toute rouge : il se constipoit & ses excrêmens paroissoient brûlés : le gros boyau rendoit alors du sang ; ce qui étoit suivi d'un cours de ventre. L'animal éprouvoit une chaleur extraordinaire, accompagnée d'un fort battement avec enflure des veines. La chaleur augmentoit quelquefois à tel point, que le malade tomboit dans une espece de frénésie & frappoit de la tête tout ce qu'il rencontroit. A l'ouverture des cadavres, on a trouvé les intestins parfaitement sains, & la vessie remplie de sang.

Le remede suivant a été employé avec un succès qui, dit on, ne s'est point démenti, même dans les cas les plus désespérés. On fait bouillir une pinte de vinaigre avec du lard coupé menu ; & l'on fait avaler le tout à la bête malade. Cette dose est pour un bœuf ; on en donne à proportion aux vaches &c. Au bout de quelques heures, l'inflammation est dissipée.

III.

Prix du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	℔	ß		℔	ß
Barbezieux.....	19	16	... *		
Cognac.....	22	10	Diminut.	10	
Marans.....	22	6	... D.	5	
Saintes.....	24	16	Augment.	8	
Saint-Jean-d'Angely	20	3	... D.	1	18
Génér. de Limoges.			...		
Limoges.....	19	10	... A.	15	
Brives.....	24		... D.	1	
Tulle.....	21		... D.	1	15
Génér. de Lorraine.			...		
Lunéville.....	16	12	... A.	1	
Charmes.....	16	6	... D.	10	

Etain	19	1	...	*		
Mirecourt	16	2	...	D.		10
Nancy	17	17	...	*		
Remiremont	17	7	...	A.		1
Saint-Michel	14	8	...	D.		8
Vezelize	15	3	...	D.		18
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	23	6	...	D.		5
Roanne	20	5	...	D.	1	10
Saint-Etienne	27		...	D.		12
Villefranche	21	6	...	D.	1	6
Trevoux	19	16	...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	16	16	...	D.	1	1
Longwy	15	11	...	D.	1	2
Montmedy	20		...	D.	4	8
Sedan	21		...	A.	1	15
Toul	16	8	...	A.		16
Verdun	18		...	A.	1	16
Vic	15	5	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	17		...	D.	1	16
Gourdon	18	18	...	D.	1	1
Moissac	19	13	...	D.		13
Mur-de-Barrés	22	10	...	D.		18
Villefranche	18	6	...	D.		13
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	19	8	...	A.	1	2
Aubusson	21	19	...	A.		10
Montluçon	18		...	A.		8
Gueret	27		...	*		
Nevers	20		...	*		
S. Pierre-le-Moutier	17	11	...	D.	1	7
Saint-Pourçain	17		...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29	15	...	D.		9
Château-Dun	25	19	...	D.		5
Clamecy	20	12	...	A.		14
Montargis	25	12	...	D.	1	12
Romorantin	25	10	...	D.	1	14
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	21	14	...	D.	1	8
Bray	27	18	...	D.		9
Fontainebleau	27	16	...	A.	5	5
Joigny	24		...	A.	3	8
Mantes	32	11	...	*		
Meulan	32	12	...	D.		19
Montereau	23	8	...	A.		12
Nogent-sur-Seine	24	12	...	D.	2	8
Rozoy	22	19	...	*		
Saint-Florentin	24	6	...	A.		6
S. Germain en Laye	31		...	A.	1	
Tonnerre	22	12	...	*		
Vezelay	21		...	*		
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	5	...	D.		10
Chatillon	18		...	*		
Confollens	18		...	*		
Saint-Maixant	21	15	...	D.		5
Génér. de Provence.			...			
Aix	33	12	...	*		
Arles	29	2	...	*		
Digne	25		...	*		
Draguignan	30		...	A.	1	
Le Pertuis	33	2	...	D.	1	10
Généralité de Riom.			...			
Riom	20	2	...	D.		6
Aurillac	25	7	...	D.	1	10
Brioude	17	17	...	A.		13
Clermont-Ferrrand.	19	10	...	A.		6
Mauriac	22		...	A.	2	
Saint-Flour	18	10	...	D.	4	10
Généralité de Rouen.			...			
Andely	29	17	...	D.	3	4
Dieppe	33		...	A.	2	8
Evreux	28	16	...	D.	1	4
Gisors	29	17	...	D.	2	2
Le Havre	29		...	*		
Lyons	30		...	A.	3	2
Neufchâtel	30		...	D.	1	2
Pont-de-l'Arche	28		...	D.	2	
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	25	8	...	*		
Foix	20		...	*		
Cerdagne	20	7	...	D.	1	
Pamiers	19	4	...	D.	4	
Prades	28	5	...	A.	1	5
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	25	16	...	*		
Chauny	17	10	...	D.	8	8
Coucy	22		...	A.		17
Crespy en Valois	28	12	...	D.		18
Fere-en-Tardenois.	22	16	...	D.	1	4
Guise	21	15	...	A.		12
Laon	22	10	...	A.		7
La Fere	17	14	...	D.	1	4
Marle	17	4	...	D.	1	
Noyon	22	9	...	*		
Vervins	21	12	...	D.	1	4
Généralité de Tours.			...			
Tours	24		...	A.	1	15
Amboise	23	19	...	D.	1	6
Angers	18	18	...	*		
Chinon	20	12	...	D.	1	2
Le Mans	21	12	...	A.		15
Loudun	20	7	...	D.		14
Mayenne	25	2	...	A.	1	5
Richelieu	19	12	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 25 Octobre 1775, au Samedi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 à 26 l. *le septier*; *idem* nouveau, de 21, 22 à 23 l.; le seigle, de 13, 13 l. 5 s. à 14 liv. 5 s.; l'orge, de 12, 12 l. 15 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 21 l. 10 s., 24 à 25 l.; le seigle, de 12 l. 10 s., 13 à 13 liv. 10 s.; l'orge, de 12 à 12 l. 10 s.

Du Mercredi 25 Octobre 1775, au Samedi 28 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17, 18 à 18 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 17 l. 10 s., 18 à 18 l. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 30 Octobre 1775, de 64 à 65 l.; *id.* nouveau, de 63 à 64; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 54 à 55; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 30 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	710			
Les guinées à	721	10		
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			
Or à 20 karats à	84			
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			
Piastres à	49	10		

CHANGES DE PARIS, *du 31 Octobre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{5}{8}$		
Londres	30	13	16e.
Hambourg	183		
Madrid	15	3	
Cadix	15	0	6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$		
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	$\frac{3}{4}$		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mercredi 18 Oct. *Messieurs*		Du Jeudi 19. *Messieurs*	
Boutray .... pplles.	C.	Nau..... pplles.	B.
Viageres.....	E.	Viageres....	B.
Tontine.....	E.	Tontine.....	C.
.....		Decourmont pplles	A.
.....		Viageres....	A.
.....		Tontine.....	A.
.....		De S. Janvier. vres.	A.
.....		Tontine.....	A.
.....		Deschapelles. vres.	E.
.....		Perpétuelles..	D.
.....		Tontine.....	E.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 30.*	*Mardi 31.*	*Merc. 1 Nov.*
COMP. D. IND.			
Actions	2037 $\frac{1}{2}$ 35	2037 $\frac{1}{2}$ 35 37 $\frac{1}{2}$	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..	433	435	
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$	5	
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 15 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 19 Juillet.*

ON présume ou l'on veut présumer que la récolte des grains ne sera pas très-abondante, cette année. De cette présomption, l'on induit que le Gouvernement reculera jusqu'en 1777 la permission de distiller des grains; & si en 1776, la récolte n'étoit pas riche, on présageroit un autre délai. Le Gouvernement a permis la distillation pour quinze ans : or il n'a pas compté que pendant quinze ans consécutifs, les récoltes seroient surabondantes. Il a fixé les quantités. Il a donc calculé ce que le Royaume pouvoit à peu près comporter une année dans l'autre. Sur ses promesses, sa foi, ses contrats, des Particuliers ont fait des apprêts dispendieux pour la distillation. La permission de distiller commencera donc en 1776, quand l'année présente ne seroit pas des meilleures.

Le bois a renchéri, & l'on attribue ce renchérissement à la distillation qui aura lieu en 1776 ou en 1777, parce qu'il a eu lieu après l'Edit qui l'a permise, il y a quelques mois, pour l'année prochaine. Il est pourtant vrai que les Distillateurs font des provisions de bois, car ils auront besoin de feu. Comme la cherté de cette denrée va toujours croissant, on a parlé de monopole, selon qu'il est d'usage en fait d'objets de nécessité indispensable. Le Grand Gouverneur de cette Capitale a défendu d'acheter au-dessus d'une certaine provision déterminée; prohibition qui n'attirera pas l'abondance & qu'il ne seroit pas difficile de rendre illusoire. Malgré ce réglement & l'incertitude des esprits sur la permission de distiller, le Bureau de distillation s'est muni d'un privilege pour 20,000 tonneaux d'eau-de-vie, taux qu'on croit suffire à la consommation de la Capitale, & qui demande infiniment plus de bois qu'il ne demeure permis d'en acheter. Mais qui veut la fin, veut les moyens.

Il n'est point d'événemens dont les esprits turbulens, chagrins, timides ne tirent parti pour blâmer, contrarier, répandre des craintes. Ce ne sera pas la distillation d'une quantité bornée & repartie sur la surface du Royaume, qui mettra la disette. Si le bois est rare dans quelques cantons, il faut travailler de bonne heure à faciliter les communications autant qu'il est possible; il faut chercher & recommander, sur-tout pour les grands feux des Fabriques, la tourbe, la houille qui ne doivent pas manquer; il faut demander les vrais remedes au mal, & non pas de nouveaux maux à joindre au premier, selon la maniere ordinaire de raisonner de la profonde ignorance autorisée par le régime prohibitif.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 44 Juillet.*

Nous apprennons de Bergen que la tonne

d'orge s'y vend dix marcs Danois, ce qui ne fait que cinq marcs argent de Lubeck; & que la tonne de malt s'y donne au même prix.... Les nouvelles du district de Nordland portent que les Habitans de cette contrée qui ont fait l'année derniere une bonne récolte & qui en attendent une non moins bonne, n'achetent pas la moitié des provisions qu'ils avoient coutume d'acheter. La tonne de hareng salé des côtes de Nordland coûte 16 marcs à Bergen; celle de hareng de la grosse espece y vaut 3 risd.; il ne s'en est pas beaucoup pris cette année.

M. le Chambellan de Suhm a remis 100 risd. à la Société Royale de Drontheim pour augmenter les Prix destinés à l'encouragement de l'Agriculture & de l'Economie. Ces Prix se distribueront à l'avenir le jour anniversaire de la naissance du Roi, à commencer du 29 Janvier 1766.

Des navires Hollandois, venant de Dantzick & de Koenisberg, ont rapporté à Helsingor qu'il y avoit dans ces quartiers-là de grands amas de grains, mais sans bâtimens qui les exportent. Nulle commission en ce genre de la part de la Hollande & autres pays; ce qui suppose toutes les parties de l'Europe pourvues ou tranquilles.

ALLEMAGNE.

De Dantzick, *le 25 Juillet.*

Nos Correspondans de Pologne mandent que la longue sécheresse qui a regné ne laisse espérer qu'une récolte très-médiocre de grains. La disette de bras & d'avances a vraisemblablement fait plus de tort que la température de la saison. Des prairies des environs de Varsovie qui rendent ordinairement 60 chariots de foin à chaque coupe, n'en ont pas produit neuf. Pour nous, nous avions aussi autrefois des récoltes, mais nous n'avons plus de territoire. Notre commerce s'éteint; ni Art ni Industrie. Les Etrangers se sont retirés. Nombre d'Habitans ont fermé leurs magasins & emporté ailleurs les débris de leur naufrage.

De Breslau, *le 25 Juillet.*

Une forte grêle a causé des dommages considérables dans quelques districts de cette Province. Ce mal local n'aura point d'influence sur le prix général des denrées. Les récoltes, en général, sont bonnes, mais inégales. Dans la plûpart des campagnes, la qualité & la quantité se trouvent réunies.

De Vienne, *le 26 Juillet.*

Il y a long-tems que la récolte n'a été aussi belle dans ce pays qu'elle l'est, quoiqu'on ait pu en avoir de plus abondantes. L'abondance des grains n'est pas le seul avantage à considérer; il faut en estimer la bonté, le poids &c., & c'est ce qui fait qu'une récolte est quelquefois meilleure qu'une autre qui est plus volumineuse. Les bleds sont serrés. De nos Provinces, les avis sont les mêmes: partout on se promet l'abondance & le bon marché de toute sorte de vivres.

ITALIE.

De Rome, *le 19 Juillet.*

Un Ban vient d'être publié qui enjoint, sous diverses peines, à tous les Propriétaires de grains & légumes du territoire, de les apporter ici. Ces denrées, s'il en reste pour ceux qui les ont produites, feront deux voyages pour arriver aux lieux où elles sont nées; & les Propriétaires les auront payées deux fois &c. &c. &c.

De Florence, *le 13 Juillet.*

D'après un Mandement de M. l'Archevêque, nos Eglises ont retenti, pendant trois jours consécutifs, d'actions de graces rendues au Ciel pour la belle récolte qu'il a daigné nous donner. On mande de Sicile qu'il y a tant de grains qu'on ne sçait où les serrer.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 30 Juillet.*

La Compagnie des Indes orientales équippe, cette année, 14 vaisseaux.

Charles-Town que l'on disoit mal-à-propos avoir été détruite par les Royalistes après la journée du 17 Juin si honorable pour les Insurgens, est une Ville plus populeuse que Cambridge, située très-avantageusement pour le commerce entre deux rivieres, séparée seulement par une de ces rivieres de

Boston dont elle est la mere, ornée de grandes Eglises & d'une belle place de Marché &c. &c. &c. On estime que mille bâtimens sont annuellement employés d'une de ces Villes à l'autre; nombre supérieur, dit-on, à celui des bâtimens qui servent toutes les Colonies Européennes que l'Angleterre n'a pas sous sa domination.

La Maison d'accouchement a reçu, depuis le 7 Décembre 1749, époque de son ouverture, 12,504 femmes grosses, en grande partie femmes de Soldats & de Matelots, les plus infortunés des peres de famille. On est obligé aujourd'hui de recommander avec instances cet utile établissement à la charité du Public.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 30 *Juillet.*

» La maladie épizootique s'étend presque jusqu'à nos portes. A deux & trois » lieues à l'Est de cette Ville, les campagnes » sont dévastées. Sans ressource pour le charroi de ses foins & de ses grains, sans ressource pour la préparation des terres & » d'une moisson nouvelle, le Cultivateur est » dans la désolation. Sa douleur s'aigrit encore, quand il voit tout son bétail périr, » pour la maladie d'une seule bête : le danger des progrès d'une contagion si maligne fait qu'on assomme tous les animaux » d'une étable, dès qu'il en est un frappé du » mal : dure extrêmité à laquelle il ne peut » se résoudre.

» Il faut voir, M., la désolation de ces » contrées malheureuses, il faut la voir » pour s'en former une juste idée. Les Habitans des Villes, moyennant le mur de » séparation mis entr'eux & la terre, concentrés dans leurs intérêts journaliers, » leurs intrigues & leurs frivolités, en sont » à peine distraits par des cris lointains qui » n'excitent en eux qu'une sensation superficielle & une image fugitive. Figurez-vous un pays pauvre par la nature du sol, » privé de toute communication, couvert » de familles condamnées à laisser dégrader » & périr dans les champs les parties de » leurs récoltes échappées à la grêle, soit » parce qu'elles sont hors des limites, soit » parce qu'ils n'ont plus de bêtes de trait, » & même à renoncer à des travaux qui décident du sort de la renaissance future & » des moyens de réparer les pertes : figurez-vous ces pauvres gens accablés par la » calamité actuelle, dénués de ressource, » découragés & effrayés par l'aspect du plus » sombre avenir, & vous jugerez quelle » compassion ils excitent, quels secours ils » méritent, quels malheurs leur malheur » peut entrainer.

» Est-il donc absolument impossible de » faire entendre aux Citadins que si les campagnes ne sont pas cultivées, ils ne seront » pas nourris; que la mendicité viendra de » toutes parts les assiéger, qu'ils seront obligés d'étendre leurs hôpitaux & leurs prisons au-delà de leurs murailles, & que » leurs dépenses se multiplieront en raison » même de leur détresse, s'ils ne contribuent pas eux-mêmes, en versant des secours dans les campagnes, à prévenir les » friches & les crimes.

» Le Paysan, dans le fort de la calamité, » est contraint de payer des contributions » en argent pour le logement des Troupes » distribuées dans les métairies infectées. A » la vérité ces contributions sont modiques » en elles mêmes; mais le denier du pauvre est tout pour lui : le Journalier, le » Maître-valet à gages, peuvent à peine suffire aux besoins de leurs familles. Ces » contributions, si elles sont indispensables, ne devroient-elles pas plutôt être » à la charge des Propriétaires des fonds, si » intéressés dans le malheur commun?

» Quoiqu'on tue toutes les bêtes tant saines que malades d'une métairie attaquée, » la contagion semble se répandre avec la » même rapidité. Outre qu'il est vérifié que » les animaux n'auroient pas été, tous, également atteints de la contagion, les circonstances ne semblent-elles pas exiger » qu'on sépare les bêtes saines pour les employer aux travaux indispensables jusqu'au premier signe de maladie? Que ces » travaux se fassent, c'est déjà prévenir une » perte immense. Cette liberté n'auroit aucun inconvénient dans le plus grand nombre de domaines dont les terres se trouvent réunies, parce qu'on peut circonscrire chaque Particulier dans les limites » de ces possessions.... Pour empêcher les

» transmigrations dans les lieux sains ; il » n'y auroit, comme on l'a déjà proposé, » qu'à marquer de quelque signe toutes les » bêtes *tant saines que malades*, des cantons » infectés, toutes sans exception. Nul hom- » me n'oseroit sortir avec une bête ainsi » marquée hors de la sphere de la conta- » gion... N'est-il pas encore à craindre que » ces grandes boucheries que l'on fait de » troupeaux entiers, ne nourrissent & n'ai- » grissent l'infection pestilencielle ? .... On » suppose que l'ordre d'enterrer profondé- » ment, de taillader les cuirs, de couvrir » les cadavres de lits de chaux &c. est exac- » tement observé.

» Ci-devant la séparation des bêtes saines » n'offroit aucune ressource, car l'impuis- » sance de les nourrir en pâture seche ne » laissoit d'autre alternative que de les as- » sommer ou de les voir mourir de faim. » Le premier parti étoit d'autant plus sage » que les grandes chaleurs augmentées par » le séjour continuel du bétail dans l'éta- » ble, exaltoient la corruption. Les cir- » constances ne sont plus les mêmes. Le » bétail, s'il sortoit de l'étable, trouveroit » à pâturer, respireroit l'air libre, feroit » un exercice salutaire &c.

» Ces considérations, inspirées par le zele » le plus pur pour le bien public, sont sou- » mises au zele éclairé par une plus haute » sagesse. L'état des choses demande l'atten- » tion la plus sérieuse, la plus scrupuleuse » vigilance, des connoissances peu commu- » nes.....

» Les réflexions insérées dans le *N°. 53* » *de la Gazette* sur la défense faite aux Tein- » turiers, Potiers &c. d'user du bois de » pagelle &c. n'ont pas été infructueuses. Si » l'on n'a pas eu le courage de déclarer l'Or- » donnance mauvaise par une révocation » expresse, du moins donne-t-on des permis- » sions particulieres d'y contrevenir. Mais » cela même confirme & perpétue le régi- » me le plus arbitraire, le plus propre à » décourager les Arts, le plus fécond en » abus de tout genre. Une permission qu'on » donne volontairement, on la refuse à qui » l'on veut ; le sous-ordre la fait payer à qui » il veut &c. L'Artiste, toujours dans l'in- » certitude, dans la gêne, se dégoûte, se » roidit. De-là la mal-façon, le renchéris- » sement &c.

» Les observations sur les octrois des fari- » nes (*N°. 56 & 57*) ont converti une partie » du Conseil de Ville : l'autre ne peut être » vaincue que par la loi. La réponse du » Gouvernement ne laissant aucun espoir » de maintenir l'impôt, le Député ne par- » tira pas, c'est une économie. Mais le de- » sir de remplacer ce revenu agite beau- » coup les esprits. Les uns veulent un im- » pôt sur le bois à brûler, denrée de néces- » sité premiere ; les autres un privilege ex- » clusif des égorgeoirs & étendoirs des bou- » cheries, impôt sur la viande. Il ne s'agit » donc que d'échanger un grand mal contre » un grand mal. En général l'on ne veut pas » être privé d'avoir moins à imposer sur les » tailles des maisons & la capitation. Les » Habitans esperent que le Gouvernement » ne permettra de nouvelles charges qu'a- » vec connoissance & en cas de nécessité ab- » solue ; & que pour en juger, il se fera re- » mettre un état au vrai des revenus & des » dépenses dont il balancera la portée & » l'utilité ou la superfluité.

De la Rochelle, *le 2 Août.*

Il y a plus de quinze jours que nos moissons sont ouvertes. De vives chaleurs ont accéléré la maturité des bleds. Plusieurs Propriétaires ont été obligés de prendre à gros gages nombre de Journaliers pour les couper plus promptement & éviter les pertes qu'occasionnent les coups de vent, assez ordinaires vers la Magdeleine. Ces coups de vent égrainent les épis quand la chaleur est forte.

Les fromens n'ont pas très-bien gerbé ; parce que la paille est courte. De ceux qu'on a battus, les meilleurs rendent deux boisseaux pour trois quintaux, le quintal composé de cinq gerbes : le boisseau pese de 52 à 58 l. En général, quand l'épi est bien venu, & le bled bon, le quintal doit rendre un boisseau : c'est-là l'abondance. Le boisseau de nouveaux grains pese 55 l. Il est à remarquer que cette partie de récolte est levée sur des terres maigres dont la sécheresse avoit augmenté l'inertie & affamé la production, & qu'il n'y a que très-peu de bleds battus. Ainsi la récolte ne sçauroit être encore exactement estimée.

Les orges primes ont assez bien rendu ; ce qui dédommagera de la modicité des Mars, la plûpart échaudés.

En général notre culture est dénaturée. Les Aides ont arraché les vignes ; & il a fallu demander du bled à des terres qui ne veulent donner que du vin. Elles ne nourrissent les grains qu'à regret, & à force d'engrais & de travaux. Si l'on n'a pas le moyen, & peu de gens l'ont, d'acheter ainsi très-cher une récolte telle quelle, on perd ses peines & ses dépenses. Aussi les moissons sont-elles très-inégales. Les faux impôts intervertissent l'ordre de la culture, comme les gênes de l'industrie l'emploi des talens. Quand on ne laisse pas aller les choses selon la nature, on se brise contr'elle.

La vigne, quoiqu'affectée par les gelées d'Avril, se comporte assez bien sur nos côtes où le coulage a été médiocre. Il n'en est pas de même des vignes intérieures. Affoiblies par le premier accident, elles n'ont pu sauver la fleur du second. Les chaleurs ont ensuite fait tomber une partie des fruits, déjà assez gros. En général, ce sera beaucoup si l'on recueille autant que l'année derniere, c'est-à dire, une année commune.

On parle déjà d'une adjudication pour l'entreprise des chemins. Les Propriétaires semblent craindre la conversion de la corvée en un impôt sur le revenu, parce qu'ils ne calculent pas ce qu'ils gagneront à ce changement, & ce qu'ils perdroient par tout autre droit qui retomberoit sur eux avec surcharge. Il est toutefois à considérer d'un côté que notre territoire renversé par la fausse finance est peu productif, & de l'autre que l'entretien de nos chemins sera très-dispendieux, parce que notre pierre est molle & qu'ainsi elle s'écrase aisément. De justes ménagemens assortiront tous les intérêts.

De Grenoble, *le 2 Août.*

Par une Ordonnance rendue sur Requête, le Possesseur du droit de leyde est maintenu dans la jouissance de ce droit, à la charge par lui de justifier dans deux mois de sa propriété. Il seroit à desirer que la perception en fût suspendue jusqu'au Jugement définitif, car elle rebute les Grenetiers, détourne le commerce, & nous empêche de jouir, comme le reste de la Province, d'une diminution proportionnée à l'abondance de notre récolte... Cependant le bled & le pain diminuent d'un Samedi à l'autre.

Il existe en outre un droit de poids sur les grains & farines, dans cette Ville & plusieurs autres de la Province. La cause en paroît légitime & l'objet utile, puisqu'il prévient les fraudes des Meûniers : mais ses circonstances le rendent injuste & très-onéreux, puisqu'elles emportent 1°. une *contrainte*, or chacun doit être libre de peser ou ne pas peser sa denrée ; 2°. un *privilege exclusif*, & chacun doit être maître de se servir de tel poids ou de tel autre ; 3°. une *exaction*, car le prix du service est infiniment au-dessus de la charge du service. Ce droit rend un revenu très-considérable, tandis qu'un Peseur public feroit le même office avec de très-minces gages, & y auroit recours qui voudroit.

De Loudun, *le 4 Août.*

Nous avons d'assez bonnes moissons. Dans les terres fortes, les bleds sont bien grainés, mais clairs, la sécheresse n'ayant guere laissé monter que le maître brin. On a moissonné par un tems sec ; l'épi s'est un peu égrainé. Il y aura plus de bailliarges qu'on ne le croyoit, mais clairs. Le bled nouveau n'a pas encore un cours réglé. Il y aura peu de poids ronds & de feves : ce dernier légume s'est vendu 290 l., prix très-cher. Si les haricots blancs ne s'échaudent point, il y en aura. Récolte médiocre de chanvre & de lin.

Les vignes ont beaucoup perdu. De Charente à Mauzé, on évalue la coulure à moitié ou deux tiers. De mauvais vents ont ajouté de nouveaux dégâts. Si le dommage s'est étendu le long de la Loire jusqu'à Orléans, les vendanges seront médiocres. Il y a eu dans ces contrées de grands orages qui nous ont épargnés.

Le Fermier du droit de leyde qui tourmente notre principal commerce, prétend lever le droit jusques sur les grains qui ne paroissent ni au Marché ni même à la Ville, pourvu qu'on ait fait une convention dans la place où il regne, & sur montre &c. Cette prétention appuyée de poursuites paroît être manifestement injuste. Le droit est sur la *denrée même*, sur la denrée qui s'apporte au Marché, qui s'étale au Marché, qui occupe le Marché, qui se livre au Marché, qui est censée pesée, mesurée, garantie, protégée par le Marché, non sur autre. On n'a jamais imaginé dans un Port d'exiger des droits

d'entrée & de ſortie pour des conventions que des Marchands y auroient faites enſemble d'échanger des marchandiſes. Ainſi de tous les autres cas ſemblables.

De Lyon, *le 5 Août.*

Pluſieurs cantons de cette Généralité ont été fortement battus de la grêle, & ce fléau joint aux effets plus généraux de la ſéchereſſe avec de très grandes chaleurs, affoiblira la quantité de vin qu'on eſpéroit.

Le bled diminue de prix, & l'on ne doute pas qu'il ne diminue encore. Tout annonce la bonne qualité : on eſt à peu près sûr de la quantité. Il n'eſt guere à craindre qu'en battant la gerbe, elle ne rende pas ce qu'elle promet... On baiſſe partout le prix du pain; & ici il eſt encore à 2 ſ. 1 den. la livre de 14 onces, le bis.

De Tours, *le 7 Août.*

On mande de Loches que le 26 Juillet, un orage, ſuivant du ſud au nord, la direction de l'Indre, déſola ſept à huit Paroiſſes des environs. Verneuil, Saint-Germain, Saint-Jean, Saint-Martin, ſur tout furent foudroyées par une grêle énorme. Les bleds à couper furent détruits ainſi que les fruits de la vigne & des arbres dont une grande partie a été renverſée. Ce malheur met le comble à la miſere des pauvres Cultivateurs de ce canton qui, après tant d'années preſque ſtériles, avoient mis toutes leurs eſpérances ſur les belles apparences de celle-ci.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Nouvelle machine pour élever les eaux & les matieres ſouterreines.

Cette machine, approuvée par l'Académie Royale des Sciences, a été inventée par M. *Cordelle*, demeurant chez M. *Collet, Loueur de carroſſes, rue du Fauxbourg Saint Martin, vis-à-vis M. Martin, Verniſſeur du Roi.* Elle peut être miſe en mouvement par le vent, par un courant d'eau, ou par tout autre moteur. Elle éleve l'eau & les matieres avec moins de force qu'on n'en employe dans les procédés connus; & elle puiſe l'eau à des profondeurs & la porte à des hauteurs où les pompes les mieux faites ne peuvent ſervir qu'avec des frais conſidérables. Elle s'adapte à des puits tout faits. Comme la quantité d'eau qu'elle élevera, dépend du diametre & de la profondeur du puits, on calculera ſur les données ſuivantes. D'un puits de 3 pieds de diametre & de 25 pieds de profondeur, elle élevera 12 muids d'eau par heure, en l'appliquant à un moulin à vent, & elle coûtera 600 liv. à établir. Le produit augmentera en raiſon du diametre du puits & diminuera en proportion de ſa profondeur. L'Auteur n'exige de payement qu'après le ſuccès.

II.

Moyen de garantir le pain de la moiſiſſure.

Une ancienne tradition a tranſmis ce moyen dans pluſieurs villages de Souabe. Tout le ſecret conſiſte à mêler dans chaque boiſſeau de bled une poignée de faiſoles qu'on nomme turques, & de faire moudre le tout enſemble. La farine de faiſoles conſerve le pain. Il y a des Payſans qui, au moyen de cette méthode, s'approviſionnent pour pluſieurs ſemaines pendant la moiſſon, ſans que jamais il moiſiſſe un ſeul morceau. Cette pratique, ſans embarras & ſans inconvénient, mérite d'être recommandée.

III.

Prix du froment, ſeptier de Paris, 1e. quinzaine de Juillet.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	₶	ß			₶	ß
Cognac.....	25	10	...	D.	3	
Marans.....	22	1	...	D.	5	
Marennes.....	26	5	...	D.	3	15
Saintes.....	28	11	...	D.		5
Saint Jean-d'Angely	24	4	...	D.	3	7
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	24		...	*		
Angoulême.....	26	11	...	D.	2	11
Brive.....	26	1	...	D.	6	7
Tulle.....	26	5	...	D.	4	7
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	22	13	...	D.	2	10
Bitche.....	20	13	...	D.	2	13

	#	ß			#	ß
Charmes	24	14	...	A.		6
Nancy	19	16	...	D.	4	4
Remiremont	22	3	...	D.	2	1
Vezelize	22	15	...	D.	2	13
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	25	2	...	D.	4	11
Montbrison	25	7	...	D.	3	18
Roanne	24	15	...	D.	5	5
Saint-Etienne	30	6	...	D.	5	14
Villefranche	25	6	...	D.	6	13
Trevoux	24	12	...	D.	6	18
Généralité de Metz.			...			
Metz	21		...	D.	3	12
Sarrelouis	18	12	...	D.	4	18
Sedan	28		...	D.	1	15
Thionville	21	1	...	D.	1	10
Vic	19	7	...	D.	2	3
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	27		...	*		
Figeac	26	7	...	D.	2	1
Gourdon	24	18	...	D.	3	18
Millau	31		...	D.		10
Moissac	22	11	...	D.	1	15
Sainte-Afrique	26	4	...	D.	2	5
Saint-Antonin	23	16	...	D.		13
Géner. de Moulins.			...			
Aubusson	25	2	...	D.	4	5
Château-Chinon	28	15	...	D.	3	8
Gannat	24		...	D.	2	13
Montmarault	20		...	D.	2	7
Nevers	22		...	D.	2	16
S. Pierre le Montier	22	10	...	D.	1	16
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30	14	...	A.		4
Blois	30		...	D.	1	4
Chartres	31	18	...	A.		4
Clamecy	22	17	...	D.	4	16
Montargis	31	4	...	D.	2	8
Romorantin	25	10	...	D.	3	8
Vendôme	26	17	...	D.		12
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	20		...	A.	1	18
Compiegne	37		...	A.		10
Dreux	35	7	...	A.	2	7
Etampes	31	17	...	A.	1	8
Joigny	27	8	...	D.	3	8
Meulan	37	8	...	A.	2	17
Montfort	41	17	...	A.	3	15
Nogent-sur Seine	31	10	...	D.	1	10
Pontoise	38		...	A.	4	
Saint-Florentin	27		...	D.	3	
S. Germain en Laye	38		...	A.	4	
Sens	32	18	...	D.	4	4
Tonnerre	23	16	...	D.	2	12

Général. de Poitiers.	#	ß			#	ß
Poitiers	24		...	D.	1	14
Châtellerault	20		...	D.	1	12
Chatillon	22	11	...	A.	1	1
Fontenay-le Comte.	21		...	D.	2	10
Les Sables	25	18	...	D.		7
Thouars	20	5	...	D.	2	5
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	33	6	...	D.		17
Dignes	32	7	...	D.	3	12
Draguignan	33		...	D.	2	
Grasse	32		...	*		
Le Pertuis	39		...	D.	1	8
Généralité de Riom.			...			
Riom	23	14	...	D.	3	6
Aurillac	32	3	...	D.	3	4
Brioude	20	8	...	D.	8	6
Clermont	22	16	...	D.	5	2
Issoire	21	16	...	D.	6	
Mauriac	30		...	D.	6	
Généralité de Rouen.			...			
Dieppe	34	4	...	A.	1	4
Evreux	33	12	...	A.	2	8
Le Havre	30	8	...	D.		12
Lyons	33	12	...	A.	4	1
Magny	26	8	...	A.	4	19
Neufchâtel	35	5	...	A.	4	10
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	7	...	D.		16
Foix	24	7	...	D.	1	5
Pamiers	28	9	...	*		
Prades	30		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	32	8	...	*		
Clermont	35		...	A.	2	9
Châteauthierry	33	14	...	D.		17
Coucy	28	16	...	D.	3	3
Crespy en Valois	36	10	...	A.	1	10
Laon	27		...	D.	4	17
Marle	24		...	D.		15
Noyon	30	16	...	A.	2	1
Rozoy	35	4	...	D.	5	6
Vervins	32	2	...	D.	1	10
Généralité de Tours.			...			
Tours	27	6	...	A.		13
Amboise	26	17	...	D.	1	14
Angers	25	7	...	*		
Chinon	22	10	...	D.	1	10
Laval	26	12	...	D.	2	5
Le Mans	25	3	...	D.	4	3
Loches	23	9	...	D.		10
Mayenne	30	17	...	D.	1	12
Saumur	24		...	D.		12
Richelieu	21	16	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 5 Août 1775, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 32 à 34 l. *le septier; id* nouveau, de 28, 29 à 30 liv.; le seigle, de 14, 15 à 16 l.; l'orge, de 15, 16 à 17 l. Le froment à la Grève, de 29, 31 liv. 10 s. à 32 l.; le seigle, de 14 l. 5 s., 15 à 16 l.; l'orge, de 14 l. 10 s. à 15 l. 5 s. aussi *le septier*.

Du Samedi 5 Août 1775, au Mercredi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 16 à 17 l.; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Août 1775, de 60 à 61 livres; *idem* nouveau de 58 à 59; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 53 à 54; *idem* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Août 1775.

Or de Portug. à	722	# 6		marc.
Du Mexique à	718			marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		marc.
Piastres à	49	2	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 12 Août 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$
Londres	31 à 30 15 16e.
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 10.*	*Vendredi 11.*	*Samedi 12.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1932 $\frac{1}{2}$	1932 $\frac{1}{2}$ 35 37 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es		1232 $\frac{1}{2}$	
D°. 8es		252	
D°. 25es			
Emprunt Oct.		419 20	420
Rescriptions		6 6 $\frac{1}{4}$	6
Bil. des Fermes.		$\frac{1}{4}$ au pair.	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Jeudi 3 Août. *Messieurs*		Du Vendredi 4. *Messieurs*		Du Samedi 5. *Messieurs*	
Nau..... pplles.	M.	Peinchein.... vres.	M.	Gossey..... pplles.	L.
Viageres ...	M.	Perpétuelles..	M.	Viageres. ...	L.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.	Caron ..... vres.	M.
Deschapelles. vres.	M.	Patu.... Viageres.	M.		
Perpétuelles.	M.	Rouillard... pplles.	L.		
Tontine.....	M.	Viageres	L.		
Decourmont pplles.	L.	Tontine.....	L.		
Viageres....	M.	Boscheron... pplles.	L.		
Tontine.....	M.	Viageres....	L.		
De S. Janvier. vres.	M.				
Tontine.....	M.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 8 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

D'HELSINBOURG, *le* 14 *Mars*.

LA défense d'exporter des bœufs a eu, en Scanie, le même effet qu'auroit eu la défense d'en élever. Cette maniere de détruire les productions a, comme une épizootie, dépeuplé le pays de gros bétail. Pour prévenir l'anéantissement total de l'espece & la remettre sur la voie de la prospérité, le Roi vient de permettre aux Propriétaires de la Province d'embarquer leurs bœufs & de les vendre hors du Royaume. Malgré les ravages que la prohibition a faits, il en reste encore assez pour qu'ils ne vaillent que de 50 à 54 rixd. la paire, prix très-modique pour les circonstances & peut être à cause des circonstances. Comme il y a beaucoup de pays étrangers où les maladies ont emporté une grande quantité de bêtes à cornes, on espere que la liberté de ce commerce procurera de puissans moyens d'en multiplier ici l'espece.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 16 *Mars*.

Quoique quelques Feuilles étrangeres publient, le projet d'un canal de communication entre la Baltique & la Mer du Nord est agréé; il doit être mis incessamment à exécution. On peut se flatter qu'il n'en sera pas de ce canal comme de tant d'autres projettés ou même entrepris ailleurs: les travaux commenceront pour finir; & l'on y employera assez d'Ouvriers pour que le commerce en jouisse le plutôt possible. La prompte exécution est une grande économie.

ALLEMAGNE.

DE TESCHEN, *le* 17 *Mars*.

On n'ignore nulle part que la liberté & la franchise sont les moyens les plus puissans d'encourager & d'attirer le commerce, quoique par-tout le régime réglementaire & fiscal se charge de sa prospérité, avec l'applaudissement de la tourbe des Politiques. Quand il s'agit de faire valoir une Ville ou un canton par le trafic, on ne sçait rien de meilleur que d'y établir des Foires franches & libres. Le 18 du mois prochain, il s'en ouvrira ici une nouvelle. Les Marchands étrangers y seront reçus comme les Regnicoles: le Gouvernement de Galicie invite même les Juifs à s'y rendre: il est faux qu'il ait prohibé l'introduction & la circulation des marchandises dans ce pays; elles y jouiront de la même liberté que ci-devant. La Police se donne, pour procurer l'abondance & le bon marché des vivres, beaucoup de soins qu'on l'a sagement dispensée de se donner pour procurer l'abondance & le bon marché des marchandises. Ces deux genres de commerce sont excités par les mêmes moyens.

D'HANOVRE, *le* 18 *Mars.*

Les Etrangers qui, après s'être établis dans ce pays desiroient en sortir, étoient obligés d'en acheter la liberté, en vertu d'un Edit de 1740. Le droit imposé vient d'être aboli en tout ou en partie pour les Suédois, les Anglois, les Prussiens & autres. Les Danois payeront encore un droit assez fort. Les François demeurent assujettis aux mêmes charges qu'auparavant. On pourroit prendre le nouvel Edit pour un tarif de l'industrie des différentes Nations, selon l'opinion du pays, si des considérations politiques n'étoient entrées dans le calcul. Le tarif seroit fort honorable pour les François.

La Leine a tant fait de ravages qu'à la fin la Régence s'est déterminée à dépenser 60,000 rixd., pour procurer à ses eaux une issue & au commerce un canal. Nous ne profitons des offres de la nature, qu'après qu'elle nous a sévérement punis de les avoir négligées.

Le Gouvernement avoit publié des réglemens relatifs à la distillation des eaux-de-vie; ils ont été éludés: il a mis des accises sur le même objet, on a tâché de s'y soustraire. Enfin des accises & des réglemens, il vient de faire une masse qui, grossie par de nouvelles additions, tombera sur les alambics avec plus de force & de mesure.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 23 *Mars.*

M. le Marquis de Rockingham a fait voir, dans la Chambre des Pairs, par des papiers mis sur le tapis, qu'en 1704 les exportations de la Nouvelle-Angleterre n'allerent qu'à 70,000 l.; qu'en 1754, un demi siecle après, elles étoient montées à 180,000 l.; que vers le tems de la révocation de l'Acte du timbre, elles avoient été portées à près de 400,000 liv.; & que leurs progrès avoient été si rapides, ces six dernieres années, qu'elles alloient jusqu'à 700,000 l. M. de R. ajouta que les exportations des autres Colonies avoient augmenté dans la même proportion. Selon d'autres états, les exportations de la N. A. ont été beaucoup moins considérables.

La Chambre Haute a découvert une nullité dans le Bill concernant la pêche de la Nouvelle-Angleterre, & elle y a fait plusieurs corrections. Il sera renvoyé aux Communes.

Les Communes ont demandé l'état des importations des ouvrages de soie, de coton, de toilerie &c. envoyés en Amérique en 1772; & celui de la navette importée dans la Grande-Bretagne.... On a inutilement présenté à cette Chambre plusieurs résolutions tendant à ramener la police des Colonies à l'état où elle étoit avant l'Acte du timbre. La premiere portoit que les Colonies & Provinces Britanniques, divisées en quatorze Gouvernemens peuplés de trois millions d'hommes, n'étoient pas représentés dans le Parlement de la Grande-Bretagne. Cet effort a été sans succès.

On mande de Newcastle que dans le territoire d'Alawick une belle prairie, voisine de mines de charbon, s'est enfoncée sans se crevasser à plus de 15 pieds de profondeur; & qu'en même tems une grande route s'est élevée à mesure que celle-ci s'affaissoit, de maniere qu'elle est devenue impraticable.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MONTPELLIER, *le* 18 *Mars.*

Les vents ont été variables pendant le mois de Février. Ceux du nord ont dominé, mais ils n'ont jamais été bien forts. 11 jours séreins, 17 jours avec nuages y compris 3 jours qu'on ne peut pas dire pluvieux, mais pendant lesquels il est tombé 2 lignes d'eau en tout.

Thermometre à 3 deg. au-dessus de la congélation pour le plus bas point; à 13 d. pour le plus haut: différence, 10 d.

Barometre de 27 pouc. 9 lig. à 28 pouc. 5 lignes.

Quoique le tems ait été doux pendant ce mois, la végétation n'a fait que très peu de progrès. Les semailles n'ont pas profité. Le sol étoit trop sec & les gelées blanches qui ont regné depuis le 19 jusqu'à la fin du mois ont arrêté le développement des plantes.

Les bleds n'ont pas tallé. Ils sont dans l'état où on les voit, année commune, un ou

deux mois après les ſemailles : ils ne préſentent que le ſeul jet ou fil qui ſe développe le premier... Les ſeigles ont tallé mais foiblement.... Les avoines ſont auſſi peu avancées que les bleds... Les ſemailles de Mars ont levé... Les luzernes & les eſparcet ont aſſez bien travaillé.

Les pâturages ſont toujours très-rares. Il eſt encore mort beaucoup de bêtes à laine. Les agneaux ont donné beaucoup de peine ; & en général on n'en a pas nourri la moitié de ce qui s'en éleve ordinairement. Ceux qu'on a ſauvés n'ont pas fait de grands progrès.

Les amandiers étoient en pleine fleur vers le 20. L'amande a heureuſement noué..... Les fruits à noyau étoient généralement en fleurs à la fin du mois. Les feuilles des coignaſſiers étoient développées.

On a commencé la premiere œuvre (*Sole-lever*) aux guerets & aux vignes. Le terrein s'ameubliſſoit beaucoup mieux qu'il n'arrive ordinairement à cette époque.

De Civray, *le 22 Mars.*

Un Particulier de cette Ville apperçut dans un jardin fort élevé dont le ſol eſt fort médiocre, un grain de froment iſolé qui avoit germé & pouſſé ſans qu'on en eût pris aucun ſoin. Ses feuilles, fort grandes, annonçoient une végétation vigoureuſe. L'Obſervateur réſolut de ſuivre & d'aider ſes progrès. Il eut l'attention de ſarcler pluſieurs fois : la plante pouſſoit, pour ainſi dire, à vue d'œil. Enfin elle donna une gerbe de 54 épis ; & les épis donnerent 1774 grains.. Ces grains furent ſemés dans la ſaiſon, après avoir trempé pendant douze heures dans une eau où l'on avoit mêlé un peu de ſuie & du fumier de poule. En 1773, ils rapporterent 22,000 grains... En 1774, ces vingt-deux mille grains, toujours ſemés dans la même eſpece de terre & ſarclés avec ſoin, ont rendu trois boiſſeaux, chacun du poids de 45 livres. Les bleds de ces trois récoltes ont été extrêmement gros. La ſeconde fois, ils avoient été ſemés par rangées, un à un. A la troiſieme épreuve, ils ont été jettés dans des ſillons... Il ſemble que cette expérience, conforme à tant d'autres, indique, outre l'avantage de ſemer clair, un moyen d'améliorer les eſpeces : un Cultivateur zélé ne pourroit-il pas prudemment réſerver un coin d'un champ, pour répandre au large & ſans confuſion des grains choiſis dont il deſtineroit le produit à lui ſervir de ſemences ? C'eſt une épreuve bonne à faire.

Quelques Particuliers commencent à élever des abeilles. Ils conſtruiſent les ruches ſuivant la méthode de M. de Maſſac : nous leur conſeillons celle de M. Ducarne de Blangy.

Nous voyons ſouvent paſſer ici des charrettes commandées pour le tranſport des Soldats malades qui ne ſçauroient aller à cheval. Ces voitures, traînées par des bœufs, ont ſept grandes lieues à faire juſqu'à Manſles, route d'Angoulême : elles occupent quatre bœufs & deux bouviers : le tranſport eſt lent, & le voyage diſpendieux. Un homme & un cheval feroient beaucoup plus vite & avec une grande économie le même ouvrage. Quelquefois le Payſan commandé ſe rachete de cette corvée, elle n'étoit donc pas néceſſaire. Le déplacement des animaux, des voitures & des hommes, la fatigue que les bœufs eſſuyent, la dépenſe que ces dérangemens occaſionnent, cauſent à l'Agriculture un grand préjudice. Ces uſages ne ſe perpétueroient pas, ſi on ne les laiſſoit échapper à la connoiſſance du Gouvernement qui ne cherche qu'à être inſtruit des abus pour en préparer la réforme.

De Creſt (*en Dauphiné*), *le 24 Mars.*

Sans la libre circulation des bleds, ce canton auroit extrêmement ſouffert. La récolte de 1774 a été *la plus mauvaiſe que d'anciens Cultivateurs ayent vue dans ce pays* : mais au moyen de la liberté, il deſcend du bled par la Saône & par le Rhône : actuellement nous le payons quatorze livres, le ſeptier peſant 150 livres. *Il valoit le même prix au printems de 1774, après de bonnes récoltes, mais avec des circonſtances fort différentes.*

Nos ſemences tardives de l'automne dernier furent ſurpriſes par le froid prématuré & par les gelées du mois de Novembre : les champs qui ont été enſemencés les derniers, ſont moins peuplés de plantes que les autres ; mais en général toutes ces plantes ſont ſaines & vigoureuſes, & à cet égard nos campagnes ſe préſentent ſous un aſpect beau-

coup plus favorable que l'année derniere.

Les deux derniers mois de l'hiver ont été si beaux qu'il ne s'est pas perdu une journée pour les travaux de la terre. L'on a eu les commodités les plus desirables pour planter arbres & vignes, & pour semer les mars. Aucune opération n'a été contrariée, & tout doit nous faire espérer une bonne année.

De Nancy, *le 29 Mars.*

Les grains sont à bon marché dans cette Province & même à bas prix en quelques endroits, tandis qu'on se plaint de leur cherté dans des Provinces frontieres, telle que la Champagne. Ici l'argent manque, là la denrée : autant que nos voisins ont besoin d'acheter, autant nous avons besoin de vendre : ces conjonctures établissent naturellement le commerce : mais lorsqu'il a été violemment détruit, il se releve lentement. Le danger dissipé, la crainte dure encore. Plus les réglemens ont été séveres, comme dans nos contrées, plus les Marchands craignent que le préjugé du Peuple ne s'oppose à leurs entreprises, ils ne se pressent pas, & la circulation a de la peine à se rétablir. Si l'on souffre encore, c'est du mal passé.

D'Etampes, *le 30 Mars.*

La pratique superstitieuse des Meûniers des environs de Nyort, rapportée dans le N°. 25 de la Gazette, est en vigueur dans ce pays-ci. Les Valets des moulins couvrent soigneusement leur fer quand ils le portent à la forge & l'en rapportent, dans la crainte qu'on ne *l'ensorcelle*. Il y a quelques années qu'un Marchand de farine à qui l'on avoit nommé deux *Ensorcelleurs*, leur promit une somme s'ils vouloient faire usage de leur charme sur le fer nud qu'il envoyoit à la forge ; ils n'eurent garde de gagner son argent. Son exemple n'a pas corrigé les anciens Meûniers ; la punition des Sorciers auroit eu peut être plus d'effet.

Les terres ensemencées ont la plus belle apparence, les terres légeres sur tout : les terres fortes ne travaillent pour l'ordinaire, avec énergie, que vers la mi Avril. Il y a quinze jours que le bled avoit monté jusqu'à 33 liv. 10 s. le sac ; il est descendu à 33 l. & au-dessous. La récolte a été si chétive qu'on ne doit pas naturellement s'attendre à des prix fort inférieurs.

De Paris, *le 5 Avril.*

Les dernieres gelées n'ont pas été, à beaucoup près, aussi nuisibles à certaines especes d'arbres fruitiers, qu'on l'avoit craint d'abord. Les cerisiers n'ont point souffert ; les amandes étoient nouées ; il y a eu peu de dommages. En général, le tems est favorable aux principales productions de la terre. Les prix des bleds commencent à se modérer. Les nouvelles de la plûpart des Provinces & du nord & du midi, portent que les semailles sont en très bon état.

Le tirage de la Loterie de l'Ecole Royale Militaire s'est fait aujourd'hui 5 du présent mois ; les numéros sortis de la roue sont 32. 64. 71. 83. 85.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Tableau du droit de minage dans quelques endroits du Poitou & de l'Angoumois.

A Sauzé en Poitou, on prend la quarantieme partie du boisseau qui pese quarante à quarante-quatre livres, le même qu'à Civray ; le Seigneur prétend avoir droit de le percevoir au trente-deux. On fait remise du tiers du droit aux Voituriers.

A Couhé, la 40e. partie du boisseau qui pese quatre-vingt livres.

A Melle, la 40e. partie du boisseau qui pese cinquante à cinquante quatre livres.

A Briou, la 32e. partie du boisseau égal à celui de Melle.

A Vivone, deux deniers par corniere de sac, ce qui fait quatre deniers pour un sac, huit deniers pour un bissac, quelque grande ou petite que soit la quantité du bled y contenu. Le boisseau pese quatre-vingt-huit livres.

A Saint Sauvant, même perception que ci-dessus. Le boisseau pese soixante & dix livres.

A Ténezai-Gatine, un sou par sac. Le boisseau pese vingt-cinq livres.

A Charoux, deux deniers par sac, quelque peu de bled qu'il y ait. On perçoit un liard à cause de la difficulté qu'il y auroit à rendre un denier quand il n'y a qu'un sac. Le boisseau est aussi grand qu'à Civray; il devroit être beaucoup moindre.

A Sainte-Hermine en Bas Poitou; la 20e. partie; on a fait peser le boisseau froment qui s'est trouvé contenir quarante livres & l'écuelle minagere deux livres.

A Puibeliard en Bas Poitou, on prend la 29e. partie ou environ; le boisseau pesant trente-six livres & l'écuelle minagere une livre un quart.

A Ruffec en Angoumois, la 19e. partie. Le boisseau pese soixante & douze à soixante & quinze livres.

A Verteuil, la 64e. partie. Le boisseau pese, cette année, soixante & dix-huit livres & demie; il en pesoit, l'année derniere, quatre vingt-une.

A la Rochefoucault, la 32e. partie. Le boisseau pese cinquante livres.

A Marles, trois deniers par boisseau qui pese soixante & quinze livres.

A Villefagnan, il n'y a pas de minage, on n'y porte point de bled au Marché depuis 1666 que les Halles furent détruites. Le boisseau est les deux tiers de celui de Ruffec.

A Tusson, il n'y a plus de minage; quant au poids du boisseau, il y a procès entre les Religieuses, Ordre de Fontevrault, Dames du lieu, qui prétendent qu'il doit etre de soixante livres, comme à Nanteuil, & les Tenanciers qui soutiennent qu'il ne doit être que de trente-cinq livres.

II.

Avis aux Amateurs des Bieres d'Angleterre.

» On souscrit pour les bieres, façon d'Angleterre, ci-après mentionnées, chez M. » *Parent*, Négociant, rue Saint Maurice à » Lille, fabriquées sous la direction du Co» Inventeur de la Chymie Hydraulique, » breveté du Roi, connu de plusieurs Aca» démies de l'Europe par ses riches décou» vertes, & de Son Altesse M. le Maréchal » Prince de Soubise, Gouverneur Général » des Provinces de Flandres, du Hainaut » &c. L'Entrepreneur a résidé plusieurs an» nées en Angleterre, ainsi qu'en Irlande, » uniquement pour s'y instruire de plusieurs » Arts que les Anglois & les Irlandois seuls » possédent.

» Les bieres qui se font à Lille sont, 1°. » la biere *Porter*, 2°. la biere *Ale*, 3°. une » demi-biere de table. Le prix du *Porter* à » 10 sous le pot, non compris les droits, ou » 36 l. la rondelle, l'*Ale* 12 s. le pot, me» sure de Lille, & la demi biere de table, » à 5 sous le pot; les droits vont presque de » pair avec ceux de la forte biere, ainsi que » les autres frais de la Brasserie &c. On les » livrera en tonnes, demi tonnes ou rondel» les, mesure de Lille; la rondelle est de 72 » pots, qui font 144 pintes, mesure de Pa» ris, & à peu près 144 pots ou *quarters*, me» sure de Londres: les tonnes seront neuves » & bien conditionnées, avec cercles de fer; » & moyennant les précautions nécessaires » pour les liqueurs vineuses, ces bieres se » conserveront plusieurs années, & pour» ront supporter le voyage de l'Amérique & » des grandes Indes dans leur propre fu» taille.

» Ceux qui ont bu la biere *Porter* à Lon» dres, ont pu observer que celle des caba» rets n'est pas aussi délicate, aussi naturelle » que celle que l'on boit à 30 & 40 milles » de Londres, à cause du mélange que les » Cabaretiers y font d'un ingrédient pour » la faire mousser, toujours tout prêt dans » la cave, dissous dans du vieux *Porter*; ils en » melent un peu avec le *Porter* naturel plus » vieux ou plus nouveau, suivant le goût; » souvent ils mêlent le bon *Porter* vieux avec » celui qui a tourné au gris, qu'ils ont à » meilleur prix. Sans cette mousse, qui » forme une tête sur le pot d'étain ou d'ar» gent, la biere ne seroit pas trouvée si » bonne. Les Cabaretiers de Londres servent » la biere *Porter* en trois mélanges différens; » en *Newbeer*, qui est la biere nouvelle; en » *mild Beer*, qui est moins amere & plus dé» licate, & en *steel Beer*, qui est la plus forte » & qui enivre le plus. Le vrai *Porter*, sans » aucun mélange, mousse comme peut faire » toute liqueur de *malt riche* (1) en grain;

(1) *Malt, terme de Brasserie; c'est l'orge germée & séchée au soleil ou au fourneau du Brasseur, qu'on nomme tourelle.*

» mais non pas d'une force, comme on se » l'imagine, à faire sauter le bouchon, à » moins qu'on n'y mêle quelque intermede » fermentatif mielleux, ou quelque graine » fruit, ou fiente d'animal &c, comme font » la plûpart des Brasseurs, Cabaretiers, » maisons de Café &c, afin de donner à leur » biere une qualité extraordinaire & du mer» veilleux.

» La demi-biere de table que l'on pro» pose, n'est point une petite biere que les » Brasseurs font avec le marc de la forte » biere; elle se fait avec la fleur du malt, » comme la forte biere, de même avec du » houblon frais qui n'a point servi.

» Il faut aussi considérer qu'on rend ces » bieres soutirées, & que toute la liqueur » est à profit pour les Souscrivans, sans qu'il » y ait de lie au fond des barriques. La biere » *Porter* est celle qu'on nomme ordinaire» ment, dans l'Etranger, biere d'Angleter» re, parce que c'est celle dont les Anglois » font le plus grand commerce d'exporta» tion, & dont le secret est réservé à la Com» pagnie des Brasseurs de la Cité de Lon» dres; la couleur approche du vin d'Ali» cant vieux; les Médecins Anglois lui » donnent la préférence sur les autres bie» res d'Angleterre. La biere *Ale* qui se fait » à Londres & aux environs, est une biere » plus forte que le *Porter*, qu'on ne boit que » par régal à cause qu'elle enivre comme » un vin de liqueur; elle a le goût & la cou» leur du vin de Malaga & sans la moindre » amertume; les Anglois la nomment *Ladi* » *beer*, la biere des Dames.

» La biere *Porter* de Londres a une amer» tume plus âpre que les autres bieres, mais » que nous avons corrigée par notre nou» velle méthode de préparer le houblon, » par conséquent la couleur n'est pas si fon» cée.

» En attendant que nous donnions au Pu» blic nos observations sur l'Art de la Bras» serie (qui en est comme bien d'autres à » ses premiers élémens), une explication » plus ample sur la biere *Porter* & l'*Ale*, & » sur celle qui tourne au gris, par l'impéri» tie des Brasseurs de Londres, nous pou» vons assurer que les bieres qui sont faites » à Lille par notre nouvelle méthode, sont » supérieures à celles des Brasseurs Anglois. » Nous avons perfectionné cet Art par la » méthode de préparer le malt pour en ex» traire toute la partie grasse, d'où dépend » la force & la qualité de la biere, par celle » de préparer le houblon, afin d'en conser» ver la partie essentielle & d'en séparer la » partie résineuse, aussi nuisible à la clarifi» cation de la biere qu'à sa qualité rafraî» chissante & tempérante, & par la mé» thode de conduire la biere à sa perfec» tion par une fermentation & un travail » convenable aux liqueurs de malt, qui » doivent être différentes de celles du vin, » du cidre, & généralement de toutes sor» tes de liqueurs de fruits; comme aussi pour » la clarifier sans intermede, avantage que » pas un Brasseur n'a trouvé. Nos bieres se» ront salubres, plus vineuses, plus délica» tes & plus légeres pour l'estomac. Elles » n'ont aucun goût de grain, de houblon » &c. Elles sont vineuses & d'une odeur » agréable: qualités uniques.

» On proposera par la suite la biere de » *Meriden* (Comté de Warwickshire), d'un » goût aromatique fort agréable, & de la » couleur du vin muscat, qui est également » un secret réservé au Maitre d'une fameuse » Auberge de Meriden, sur la route de Lon» dres à Chester pour s'embarquer pour l'Ir» lande; il s'en fait également un grand dé» bit: elle se vend 8 s. Anglois la bouteille. » Après nos propres expériences & obser» vations sur les lieux, nous avons trouvé » qu'un amer de la classe des stomachiques, » mêlé avec le houblon, en faisoit la dif» férence d'avec les autres bieres.

» Nous pouvons de plus assurer le Public » que l'eau, le malt & le houblon ont été » trouvés à Lille d'une qualité meilleure » qu'à Londres. M. le Commandant, l'Etat » Major, le Chapitre, la Noblesse, les Né» gocians, les Médecins ont souscrit afin » d'encourager une entreprise si avantageuse » pour la Ville, son commerce & les Ha» bitans.

» Le *Porter* ainsi que l'*Ale* pourront être » bus dans un mois, & mis en bouteilles, » si l'on veut, au troisieme mois; mais l'on » sçait que plus une liqueur vineuse vieil» lit, plus elle acquiert de perfection. La » demi biere de table pourra se boire par» faite dans la quinzaine. On brassera toute » l'année, excepté dans le tems de la cani» cule.

On prie d'affranchir le port des Lettres, sans quoi elles resteront au Bureau.

III.

Singularité dans la production des pommiers. Par M. Jolly, ancien Maire de la Charité-sur-Loire.

Au mois d'Août 1773, j'ai greffé en écusson une espece de grosse pomme sur une autre espece venue de pépin. Une grande partie des écussons ont produit des fleurs (présage naturel de la fécondité future, dit un Auteur), parce que je prends pour greffer des yeux à fruits ou tirés de branches à fruits : ces fleurs tombent ; il est rare que le fruit noue, ou si la chose arrive, le fruit noué tombe quelque tems après. Une partie de ces fleurs s'est trouvée double, & ressembloit à de petites roses. Ces fleurs doubles ont subsisté long tems ; après quoi, elles se sont fanées ; & une seule a laissé un fruit noué qui a donné une pomme bien formée. Cette pomme étoit embrochée dans une branche qui, au-dessous du fruit, paroissoit un peu étoilée. Elle a subsisté jusqu'en automne. Comme elle étoit au bas de l'arbre, des poules d'Inde l'ont mangée, & n'ont laissé que la branche dénuée d'écorce dans la partie occupée par la pomme.

Nous avons plusieurs especes d'arbres fruitiers à fleurs doubles, tels que l'amandier, le cerisier, le merisier, le pêcher, le prunier, l'épine, le poirier, même la ronce. Une partie de ces arbres ne porte point de fruit, parce que, comme dit M. Duhamel dans sa *Physique des Arbres*, t. 1, pag. 102, toutes les étamines se convertissent en pétales, ainsi que cela arrive aux giroflées &c, & la fécondité est d'autant plus diminuée qu'il se trouve une plus grande quantité d'étamines qui se convertissent en pétales. Mais je n'ai pas vu qu'il soit fait mention de *pommes à fleurs doubles* dans aucun des Auteurs qui traitent de cette matiere. Ceux qui ont donné les catalogues les plus étendus des especes, sont (sans parler des Botanistes, Tournefort, Linnœus &c.) La Quintinie, Miller, Anglois, Merlet, & en dernier lieu M. Duhamel dans son *Traité des Arbres fruitiers*, où il en fait une ample description.

Je ne sçais encore si tous les pommiers qui m'ont donné des fleurs doubles, en produiront de pareilles dans la suite, & si les fruits suivront ces fleurs. Il y a quelqu'apparence, d'après ce qu'on vient de voir. Mais comme je sçais que ces sortes de singularités souvent ne se maintiennent pas, & que le moyen de les perpétuer est d'en greffer d'autres de cette espece, j'ai pris ce parti. Le tems apprendra si je me suis procuré des fleurs à fruits, ou des fleurs doubles sans étamines & par conséquent inféconds.

IV.

Déclaration de M. l'Abbé Baudeau sur un article des Nouvelles Ephémérides, *concernant la suppression des corvées.*

» Dans mon Mémoire sur les corvées, » trompé par une lettre d'un de mes Correspondans, j'ai commis un anachronisme » involontaire. A l'instant ou je reconnois » l'erreur, je rends un hommage public à » la vérité, & la gloire à qui elle appartient.

» En nommant MM. les Intendans qui » ont supprimé les corvées dans leurs Généralités, je n'ai placé, dans l'ordre des » tems, qu'au second rang M. de Fontette, » Intendant de Caën ; c'est à tort : M. de » Fontette a donné, le premier, l'exemple de la suppression : quelques années » après, M. Turgot l'a suivi, quant à la » suppression en elle-même, mais non quant » à la forme du remplacement.

» Cette inadvertence de ma part doit d'autant moins être imputée à des motifs répréhensibles que dans les *Ephémérides* mêmes, » années 1767 & 1770, on a déjà rendu à » M. de Fontette toute la justice qui lui est » due à cet égard & que j'ai aujourd'hui la » satisfaction de lui rendre encore.

V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 29 Mars 1775, au Samedi 1er. Avril, le froment s'est vendu à la Halle de 23, 26 liv. 10 s. à 30 l. *le septier* ; le seigle, de 18, 19 à 20 livres ; l'orge, de 14, 15 à 16 liv. Le froment au Port de la Grève, de 31 à 31 l. 10 s. ; le seigle, de 17 à 18 liv. ; l'orge, de 14 à 15 liv. 10 s. aussi *le septier*.

VI.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Mars 1775, au Samedi 1er. Avril, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 liv. 10 s. à 19 l. 10 s.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 5 Avril 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 48 à 49; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 44 à 45; *id.* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

VII.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 5 Avril 1775.

	#	s		
Or de Portug. à . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	717	10		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 5 Avril 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31 1 16e.
Hambourg	182 à 181 $\frac{3}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$ à 94
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{0}{8}$ p.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 28.		Du Mercredi 29.	
Messieurs		*Messieurs*	
Defays..... pplles.	C.	Cochin..... pplles.	C.
Viageres.....	C.	Gauthier..... vres.	E.
Cauchy..... pplles.	A.	Perpétuelles.	E.
Viageres....	A.	Boutray..... pplles.	J.
Tontine.....	A.	Viageres....	J.
Vieillard... pplles.	J.	Tontine.....	J.
Viageres....	F.	.....	
Tontine.....	F.	.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 3.*	*Mardi 4.*	*Mercredi 5.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1890 87 $\frac{1}{2}$ . .	1890 87 $\frac{1}{2}$ . .	1887 $\frac{1}{2}$ 85 . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1215	1215	1212 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. 8es. . . .	242	. . . . .	242 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	76.	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	400. . . . .
Rescriptions . .	9 9 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	9	9 8 $\frac{3}{4}$. . . .
Bil. des Fermes.	2 $\frac{1}{4}$	2	2 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 16 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 19 Août.*

LA Foire Prussienne établie au Vieux Schottland pour nuire à celle de Dantzick & attirer tout le commerce, tenue comme celle-ci le jour de S. Dominique, a rempli la moitié de son objet : elle a rendu la Foire de Dantzick assez chétive, mais elle n'a pas été plus brillante. Le commerce s'est plutôt éloigné que partagé, comme s'il avoit eu trop d'obstacles à vaincre ou de risques à courir... &c. Le Magistrat de Dantzick, informé de ce nouvel établissement, avoit défendu le 31 Juillet à tous les Habitans d'aller acheter ou vendre à la nouvelle Foire, & aux Juifs, Sujets du Roi de Prusse, qui se trouvoient alors dans la Ville d'en sortir. Aussitôt la Cour de Berlin a augmenté les droits de Douane sur le commerce de cette Ville. Ces hostilités paisibles ont dévasté les deux Marchés.

Le tarif de Fordan, exécuté depuis le 1 du mois, prend 4 gros (le gros à 3 sous) sur un scheffel de froment, 2 g. sur un de seigle, 2 sur un de sarrazin ou d'orge, 4 sur une livre de café, 4 sur une livre de sucre, 4 gr. 6 pfennings sur une livre de poivre, 4 gr. sur une carte d'eau-de-vie, 9 gr. sur un quintal de hareng, 15 sur un quintal de fer, 20 pour 100 sur un cuir brut de bœuf, ainsi que sur la laine &c... Les droits de la Douane Prussienne établie sur la droite de la riviere de Drewenz, près de Thorn, viennent d'être considérablement augmentés. Un bœuf doit 9 florins de Prusse (le flor. vaut 30 gros), une vache 4 flor., un veau 22 gros & demi, un porc 45 gr., une oie 6, un canard 3, une poule 1, une quinzaine d'œufs 1, un chariot de choux trainé par deux chevaux 47 gros &c... Tous ces droits qui peut-être ne paroîtront pas extraordinaires dans des pays de Finance, sont exorbitans & destructifs dans ces quartiers. La viande de porc, objet d'une forte consommation à Thorn, n'y sera plus qu'un mets de luxe. Le Paysan des environs sera obligé de manger la volaille qu'il vendoit pour avoir un pot au feu &c. &c. &c. Les prohibitions & les droits tendent à affamer cette Ville.

Si tous les Etats de l'Europe n'étoient convenus que les Sujets & les productions de chaque pays seroient tributaires de chacune d'entr'elles, on pourroit demander comment un Empire, borné à une Nation, seule naturellement obligée à soutenir par l'impôt la Puissance & les dépenses communes pour son propre bien, a pu lever un nouvel impôt sur des Etrangers, indépendans de cette Puissance, & à ce seul titre qu'ils viennent lui offrir ses marchandises à troquer, acheter, ou laisser à son gré. On diroit que les Cours ont toujours eu quelque sentiment confus que les droits payés par les Etrangers leur étoient remboursés par les Sujets.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 26 Août.*

La moiſſon eſt achevée dans toute l'Autriche & la Hongrie : elle a ſurpaſſé à tous égards les eſpérances des Laboureurs. On ſe prépare pour la vendange qui ne ſera ni moins bonne ni moins abondante.

Il paroît un Réglement fiſcal en date du mois dernier, pour la Bohême, la Moravie, la Siléſie, l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, la Carniole &c. Il n'eſt perſonne qui ne ſente la néceſſité d'établir des taxes dans de juſtes proportions avec les facultés, comme on ſe l'eſt propoſé dans ce tarif. Mais à l'exception des revenus territoriaux & quelques autres articles, comment connoître les autres facultés que l'on croit contribuables, les gains de l'induſtrie, les profits du commerce ? L'impoſition, livrée à la conjecture, à des approximations plus ou moins éloignées de la vérité, ne peut donc être qu'erreur, injuſtice & oppreſſion. Quand les facultés pourroient être connues & les proportions déterminées, comment établir un impôt fixe ſur des objets mobiles & toujours agités par des variations journalieres ? On a vu fleurir un genre d'induſtrie dans un pays : des Manufactures s'élevent dans d'autres, celle-là tombe. On a cru avoir trouvé l'équilibre dans le tarif des droits ſur le commerce extérieur : un Prince voiſin vient qui change ſon tarif propre, l'équilibre eſt rompu. Ainſi de tous les objets de ce genre. Le nouveau Réglement a été rédigé d'après des recherches faites avec ſoin mais avec ce ſoin qui ne peut répondre que de ſes efforts ; & qui dans tous les cas ne pourroit jamais répondre d'avoir travaillé pour le lendemain.

De Juilliers, *le 29 Août.*

Une Loi vient d'être portée, par laquelle on croit réprimer le luxe, parce qu'on défend l'uſage des étoffes d'or & d'argent, des broderies d'or & de ſoie &c. ſous des peines très-graves. Le riche ne portera pas des étoffes d'or, & n'en aura pas moins de luxe. Il ſemble qu'il faut être bien pauvre pour ne pas ſçavoir que les moyens de dépenſer & de ſe ruiner ſont infinis.

Cette Ordonnance a été lue dans les chaires de toutes les Egliſes ; & c'eſt un bon exemple à ſuivre. Le Peuple ne s'aſſemble plus que dans les Temples : là ſeulement & par les affiches multipliées, l'ordre peut acquérir une publicité ſuffiſante.

ITALIE.

De Trieste, *le 15 Août.*

Quoique la récolte ait été très-abondante en Hongrie, en Autriche, en Styrie, en Carniole, en Croatie, le prix des grains y hauſſe de jour en jour. Nous apprennons que dans quelques Ports d'Italie, il ſe fait des approviſionnemens conſidérables pour une Puiſſance alliée. Le 6, on a conclu ici un marché pour 2500 meſures de bled.

Le prix de l'huile hauſſe pareillement ; il y a de gros profits à faire ſur cette denrée.

Les chaleurs ſont inſupportables, & nous ſoupirons après la pluie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 31 Août.*

Des letres de la Caroline portent que les Indiens de la frontiere ont profité des troubles actuels pour piller les établiſſemens reculés... Différens navires arrivés à Clyde de la Virginie & de Maryland ont rapporté que le Comité avoit pris la direction du Gouvernement, de la Juſtice, du Commerce &c : on ajoute qu'il a défendu aux femmes de boire du thé, tandis qu'il a permis aux hommes l'uſage du vin & des liqueurs ſpiritueuſes. Cette police paroît fort étrange, ſur-tout dans les conjonctures préſentes... Le Comité de la Nouvelle Yorck a recommandé aux Habitans de la contrée de recevoir en payement le papier de crédit de la Colonie de Connecticut, & de donner la même circulation aux papiers des autres Colonies.

Le Corps des Marchands de Dublin a pris différentes réſolutions pour appuyer la cauſe des Américains.

Le Lord Maire a baiſſé le prix du pain... Il eſt encore arrivé la ſemaine derniere des

grains & des farines d'Amérique à Liverpool... D'après la vérification des prix des grains, les Shériffs de plusieurs Villes d'Ecosse ont, conformément à l'Acte du Parlement, défendu l'importation de l'avoine étrangere dans la contrée pour le quartier courant. Ainsi il y a lieu de croire que l'avoine sera chere, relativement à la récolte, & que cette cherté soutiendra la prohibition. Il étoit de l'intérêt des Vendeurs d'amener bientôt le bas prix pour se procurer cet avantage... Par des informations prises dans plusieurs Provinces, nous sommes instruits que le nouveau froment est d'une qualité supérieure, & qu'il y en a le double de l'année derniere ; l'orge a très-bien réussi, l'avoine est singuliérement belle.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le 30 Août.*

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de cette Ville vient de publier le Programme suivant.

» Le Corps des Négocians a délibéré, à » l'occasion du Sacre & du Couronnement » du Roi, de donner un Prix à l'Ouvrage » qui aura le mieux traité, au jugement de » l'Académie, une des questions les plus im» portantes de l'*Economie politique*. Il ap» partenoit à des Citoyens utiles, généreux » & sensibles, déjà célebres par un acte de » bienfaisance (*la délivrance des Prisonniers » des Gabelles*) envers de malheureux cri» minels dont la libéralité peut briser les » fers sans offenser la loi qui les punit, de » donner un nouvel exemple d'une joie » éclairée dont l'expression eût le bonheur » général des hommes pour objet.

» Le sujet à traiter est celui-ci : *L'Agri» culture & le Commerce étant reconnus pour* » les vraies sources de la richesse publi» que (1) ; *déterminer la nature & le degré de » faveur, de protection & d'encouragement, » que le Gouvernement doit accorder à l'un & » à l'autre, pour qu'il résulte de leur concours » la plus grande prospérité de l'Etat.*

» Le Prix sera une statue en argent de la » valeur de 500 l. Cette statue représentera » Cérès, Déesse de l'Agriculture, qui tien» dra d'une main des épis de bled, & de l'au» tre un caducée (symbole du Commerce) » qu'elle paroîtra regarder avec intérêt. Il » sera distribué le 1 Décembre 1776.

» Les Ouvrages ne seront reçus que jus» qu'au 31 Mars inclusivement, écrits en » François ou en Latin en une seule copie » bien lisible avec une sentence & un billet » cachetés, & adressés francs de port ou re» mis par une personne domiciliée à Tou» louse, *à M. l'Abbé de Rei, Conseiller au » Parlement, Secretaire perpétuel de l'Académie.*

Lettre de Riom (*en Auvergne*), *le 30 Août.*

» Il ne seroit peut être pas hors du sujet » de votre Gazette, faite pour encourager » l'Agriculture, d'y faire mention des hon» neurs que les Laboureurs ont reçus dans » les Fêtes données pour célébrer la nais» sance de Monseigneur le Duc d'Angoulê» me, par la Ville de Riom, chef-lieu du » Duché d'Auvergne qui fait partie de l'ap» panage de Monseigneur le Comte d'Ar» tois.

» Les Officiers Municipaux de cette Ville, » En convoquant la Milice Bourgeoise, n'a» voient pas jugé à propos d'appeller les » Laboureurs pour ne point les distraire des

---

(1) *Notre respect pour la vérité & l'importance de cette même vérité nous obligent à remarquer que l'exactitude économique ne permet pas d'assimiler le Commerce à l'Agriculture, & de lui attribuer la même influence. Il nous paroît d'une suprême évidence que l'achat, le transport, l'échange ou la revente de la* chose, *en un mot tout ce qui constitue le commerce, suppose la* chose ; *& qu'ainsi il n'est proprement que le* canal *par lequel l'Agriculture, unique* source *des productions, répand la richesse. L'emblême présenté dans la statue de Cérès explique la question & notre idée. Cérès, la féconde Cérès porte elle-même le* caducée. *Du reste on nous donne avis que le mot de* source *ne doit faire aucun ombrage, & que ceux qui traiteront la question, ne seront point assujettis à l'adopter strictement.*

» travaux de la campagne. Ceux-ci vinrent » en foule à l'Hôtel de Ville demander à » être admis avec tous les Citoyens à manifester leur zele. Les Officiers Municipaux » les prierent de former une Compagnie de » 50 Volontaires, & d'en choisir entr'eux le » Commandant & les Officiers; & ils assignerent à cette Compagnie, dans la Milice Bourgeoise, le rang honorable de » l'arriere Garde. Le Commandant & plusieurs des Laboureurs de sa Compagnie » ont été invités à tous les repas donnés à » cette occasion par les Officiers Municipaux qui les ont conduits à la Comédie & » & placés au premier rang de la loge du » Corps de-Ville. Une des Dames qui faisoient les honneurs de la Fête dansa au » bal de la Ville avec le Commandant des » Laboureurs. Sa Compagnie a fait un des » principaux ornemens de la Milice, soit » par la bonne mine de ceux qui la composoient, soit par l'uniforme des vêtemens » que le Paysan d'Auvergne conserve encore aujourd'hui tels qu'ils étoient du tems » du BON ROI HENRI IV.

» Je ne vous parle pas, M., des actes de » charité, mariages de pauvres filles, & aumônes abondantes distribuées dans notre » Ville pour attirer la bénédiction du Ciel » sur le nouveau Prince qu'il vient de donner à la France ».

Nous regardons l'hommage rendu par MM. les Officiers Municipaux à l'état du Cultivateur, comme le gage d'une administration éclairée, fondée sur la connoissance des principes de l'ordre social, & dirigée selon les droits & les intérêts des Nourriciers des Villes.

D'AVIGNON, *le* 31 *Août*.

La récolte des grains a surpassé notre attente : quantité singuliere, qualité admirable. Les prix baissent tous les jours & baisseront encore. Nous avons une abondance prodigieuse de fruits ; mais ils auroient besoin de pluie : quoiqu'il s'en mange beaucoup, ou peut être parce qu'il s'en mange beaucoup de bons, il y a bien moins de malades dans nos Hôpitaux. Cependant les chaleurs sont excessives. Les vignes & les oliviers promettent, mais moins que quand ils étoient en fleurs : à cette époque, rien de si beau.

L'observation faite dans la Gazette, art. de *Beaucaire*, sur le privilege exclusif des Coches d'eau, nous a ramenés sur nous-mêmes. Nous l'avons vu compromettre jusqu'à nos vies en tems de disette. Les bleds que nous tirons de Bourgogne ne peuvent descendre dans des bateaux couverts, parce qu'il faudroit acheter la permission de les défendre des injures de l'air, & que cette permission coûteroit cher, d'autant plus cher peut-être que le secours seroit plus nécessaire. Il faut donc que le grain navigue exposé aux intempéries, qu'il perde beaucoup de sa qualité, & qu'à la fin il se vende six ou huit francs de moins, la saumée, que le bled du pays. Il y a donc trop de dangers à courir pour que les Marchands Bourguignons s'empressent à l'envi à nous approvisionner ; les plus hardis ne peuvent même spéculer que quand la différence entre les prix des deux pays est extrême. Ainsi le privilege bat tout-à-la-fois les Provinces supérieures & les Provinces inférieures.

DE NISMES, *le* 31 *Août*.

Il y a une maniere fort agréable de faire valoir le privilege exclusif, c'est de n'en faire autre chose que de vendre les permissions ou libertés qu'il ôte. Là tout est profit : sans avances, sans risques, sans mouvement, on fait de gros gains. De grandes Compagnies ont autrefois usé de cette méthode. Il y a une maniere non moins agréable & plus habile de le rendre beaucoup meilleur, c'est de vendre les permissions ou libertés qu'il n'ôte pas. Par exemple, les Messageries n'ont un droit exclusif que d'un terme à l'autre de leur destination : pour mieux faire, elles n'ont qu'à s'emparer de tous les chemins en vertu d'une légere interprétation. Dès-lors les villages voisins ne pourront emprunter le passage pour leurs denrées qu'ils amenent à la Ville qu'en tombant dans le privilege & en subissant sa loi. Ce pays a fait une épreuve de ce genre. Les villages circonvoisins chargeoient de leurs denrées des Porteurs, des Commissionnaires à leur choix : le plus fidele, le plus intelligent, le moins cher étoit préféré. Cette liberté a choqué les Privilégiés. Ils se sont prétendus lésés de ce qu'on faisoit conduire par autrui des marchandises qu'ils ne vouloient pas faire charger eux-mêmes.

Ils ont menacé, on a cédé : il leur en est revenu une *indemnité*, attendu qu'ils perdent ce que les autres gagnent.

Il eût été trop difficile de se faire *indemniser* en argent par des gens qui n'en ont guere. Par indulgence, on s'est contenté de denrées. Lors de la récolte, on reçoit bonnement des grains, des légumes &c. C'est le tems de l'abondance ; le mal est moins sensible ; il n'est pas moins réel. Ce payement est regardé comme achat d'un sous-privilege. Les Concurrens sont écartés par cette opération, par des menaces &c. C'est ainsi que le cable hérissé de fils entraîne tout avec lui.

Le bled n'est pas cher. On se plaint dans plusieurs lieux voisins que le prix du pain ne s'y proportionne pas. La taxe est toujours réglée sur d'anciennes épreuves faites par des Boulangers, Parties & Juges.

Du Beaujollois, *le 2 Septembre.*

Presque tous les jours d'Août, on a eu à craindre ou à souffrir des orages. La grêle a frappé plusieurs Paroisses de nos vignobles. Les eaux ont fait dans les montagnes des dégâts qui ne seront de long-tems réparés. Les terres entraînées ne laissent que le rocher nud & engravent les prés situés au-dessous. Les rivieres enflées ont emporté les chanvres que l'on y faisoit rouir, les denrées que le besoin ou le hasard tenoit sur les rives, & généralement tout ce qui s'est trouvé sur le passage de ces torrens. Il est impossible de songer à reporter les terres aux lieux d'où elles sont descendues. Que faire donc de ces veines étroites de terre, restées entre différens morceaux de rochers? Il faut y planter des pins & des sapins dont les racines horisontales retiendront les terres produites par la décomposition des rochers, & il se formera une plus grande étendue de sol.

On avoit déjà conseillé de peu cultiver les cîmes des montagnes de cette Province, à cause des désastres dont cette année fournit nombre de tristes exemples : mais un petit profit prochain a bien plus de force qu'un malheur éloigné, quand on est pauvre : le pauvre est le Caraïbe qui vend son lit le matin sans prévoir la nuit suivante.

Les torrens ont entraîné des épis étendus sur l'aire où ils alloient être battus, des planches débitées par les scies à l'eau, des toiles en cours de blanchissage. Heureusement les seigles & les fromens étoient presque tous moissonnés, car les avoines & les bleds noirs qui étoient encore sur pied, ont été en quelque sorte anéantis.

Ces accidens ont tellement été multipliés qu'il en résulte une calamité commune ; car tout le monde y a quelqu'intérêt. Le Fabricant payera encore le chanvre assez cher, malgré la belle récolte. La qualité des vins ne sera pas aussi bonne qu'on l'avoit cru : la grêle les détériore beaucoup.

Le grain n'est heureusement pas cher. De toutes parts, la quantité que rend la gerbe surprend, & le grain est pur. Ces jours derniers, on a vendu le bichet de 60 livres pesant, 5 liv. 8 s. dans la plus belle espece.

De Caen, *le 3 Septembre.*

Au commencement du mois dernier, la contrebande ou la prohibition a occasionné une scene désastreuse... La *prison des Fermes* de notre Ville...

On demandera peut-être ce que signifie la *prison des Fermes ?* Le voici. La Normandie bornée par la mer depuis le Mont S. Michel jusqu'au-dessus de Calais, est regardée comme une pépiniere de Contrebandiers à cause des grandes facilités que la mer offre pour le commerce. Il y en avoit autrefois des troupes assez fortes pour résister aux Commis, les battre, & en tuer un grand nombre. Pour arrêter ces malheurs, on imagina d'établir ici une Jurisdiction qui seroit comme une émanation du Tribunal souverain de Reims, pour juger les affaires civiles & criminelles qui suivent les recherches des Commis. Cette Jurisdiction fut aussi décorée du titre de Tribunal souverain. On y vit condamner des Contrebandiers au dernier supplice.

L'ouvrage élevé & fortifié, la contrebande parut se jouer de tout cet appareil. Jamais on ne fut inondé de tant de tabac prohibé, & très-mauvais : on le nomme *tabac de S.*, du nom du Président du Tribunal. L'industrie, aigrie & aiguisée, venoit plus hardiment percer la barriere & tomber autour du gibet. Le ressort plus pressé se débandoit avec plus de force.

Les Jurisdictions Royales ayant refusé de

prêter au nouveau Tribunal le lieu de leur Audience, on lui assigna une des tours de la Ville, sous laquelle tour est un lieu malsain, très-humide, inférieur au niveau de la riviere qui en cet endroit s'éleve & s'abaisse deux fois le jour. On en fit le cachot où les gens saisis par les Commis furent cruellement punis par l'horreur & les dangers du séjour, en attendant qu'ils fussent jugés.

Quoique depuis long-tems le Tribunal n'existe plus, la Ferme est restée en possession de la tour & de la prison. Il y a quelques années qu'on y enferma le Capitaine & l'équipage d'un navire Espagnol, arrêté en pleine mer par les Commis de la Patache, armée en guerre avec canons &c....

DU BASSIGNY, *le 5 Septembre.*

Ce très-fertile canton de la Champagne a vu ses espérances comblées par la récolte du bled. Celle de l'avoine est assez médiocre, celle de l'orge fort bonne. Le prix du froment a baissé de près de moitié dans nos Marchés. Le bichet, pesant 80 livres, qui a valu 10 & 11 liv. en Mai, Juin & Juillet, se vend, le plus beau, 6 liv. Au grand battage, vers la fin de l'année, on estime qu'il tombera à cent sous. Nous tirons de notre bichet cent livres de pain bis; ainsi ce pain à 1 s. la livre.

Ce pays porteroit une nombreuse population de Cultivateurs heureux, sans le malheur que nous avons de confiner avec des Etrangers, nos Concitoyens. Nous sommes sur la ligne de démarcation qui fait réputer étrangeres deux Provinces voisines, & nous ne pouvons faire un pas avec la plus chétive marchandise sans auparavant aller chercher à plus ou moins de distance un passeport dans la fabrique d'acquits à caution. Cette position est celle de *quarante villages.*

Veut-on se procurer du bois de chauffage, secours aussi nécessaire que le pain? *Acquit à caution*... Un Laboureur a-t-il besoin de vendre une voiture de foin dans la Ville voisine, pour payer les frais de la moisson? *Acquit à caution*.... Un Particulier va-t-il porter son fil au Tisserand, pour qu'il en fasse de la toile? *Acquit à caution*... Un Propriétaire vend-il au Vigneron ses vendanges qu'il est dans l'usage de réserver lors de la vente de son vin, quand il n'en conduiroit que deux? *Acquit à caution* &c. &c. &c.. Les faux frais multipliés chaque jour pour aller chercher une permission, quelquefois au levant pour porter sa marchandise au couchant, sont immenses; & ce ne sont pas des produits pour le Fisc, pour la Ferme &c. Au moins un droit opere une recette; mais ces formalités n'opérent que ruine, un droit local seroit infiniment préférable. Ci-devant un certificat des Syndics suffisoit. On a beau faire, jamais on n'évaluera ces faux frais: leur résultat est la ruine de notre commerce: nos Foires sont désertes &c. &c. &c.

Nous bénissons & nous bénirons à jamais la mémoire du Ministre bienfaisant qui vient de nous délivrer du joug des corvées. Cette révolution a causé une allégresse inexprimable. Le cœur plein de motifs de confiance, comment n'attendrions-nous pas d'un Roi juste & bon, d'un Ministere éclairé & Patriotique, la jouissance plus ou moins prompte des droits de Citoyen, sans laquelle le Corps politique n'est qu'un monstre qui dévore ses entrailles?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Epreuves de divers engrais.

M. Stieglitz, Membre de la Société de de Silésie, au Cercle de Trebnitz, choisit, dans l'automne de 1773, quatre champs, de même qualité, de même grandeur, & voisins les uns des autres. Il répandit sur le premier de la tourbe noire qui se trouve au dessus de la marne, sur le second de la marne brute telle qu'elle se tire de la marniere, sur le troisieme de la marne cuite au four, sur le quatrieme du fumier ordinaire. Ils furent tous préparés, traités, ensemencés de la même maniere, en même tems.

Au printems, il ne parut aucune différence sensible dans leur production respective. Dans la suite, le seigle semé sur la marne brute surpassa tous les autres, & la récolte en fut beaucoup meilleure. Le champ engraissé avec la marne cuite réussit aussi-bien que les autres dans le fond bas,

mais non sur la hauteur : le seigle y dépérit, sans doute à cause de la sécheresse.

M. Stieglitz continue ses expériences. Il seroit à desirer qu'il ajoutât dans sa relation des détails sur le climat, l'exposition du terrein, la température de l'année, la qualité du sol, la quantité de l'engrais &c.

*N*a. M. Tillet, de l'Académie des Sciences de Paris, a fait pendant trois années consécutives, des expériences sur la fertilité de vingt-quatre sortes différentes de terres ou de mêlanges. Les secrets importans que la nature a été forcée de révéler par ce travail fait pour étendre la science & la vertu de l'Agriculture, viennent d'être mis entre les mains du Public.

I I.

Lettre concernant la culture des arbres. A la Chapelle-Saint-Luc, près Troyes, le 31 Juillet 1775.

Mr, il est pour nous gens de campagne, comme pour tous autres, des instans de repos & de loisir, que je donne à différentes lectures ; préférant toutefois les Livres qui ont rapport à mon état d'Agriculteur, la culture des arbres en fait une partie aussi amusante qu'utile. *Olivier de Serre*, Agronome riche en bonnes instructions en tout genre, *la Quintinie*, très bon Auteur dans ce qu'il traite, & le *Jardinier Solitaire*, sont mes Guides. Tous, Monsieur, ont la même façon de procéder à l'écusson en œil dormant : leurs préceptes & leurs observations ne diffèrent en rien, tant sur la figure de l'écusson que sur celle de l'incision à faire pour le recevoir. Ils conseillent de choisir un beau jour. J'ai observé ce qu'ils prescrivent très-scrupuleusement, mais non avec tout le succès que je me promettois.

Depuis deux ans, sur l'avis d'un respectable Religieux Bénédictin, très-versé dans cette partie, je ne fais mes écussons que lorsque le vent du nord ou de la bise souffle ; & au lieu de donner à mon incision la figure du T, je la fais du sens contraire, c'est-à-dire en ⊥ renversé. J'y trouve plus de facilité à introduire l'écusson, & laissant peu d'ouverture dans le haut, je dois moins craindre que l'eau ne s'y insinue.

J'attends, dis-je, le vent du nord ou la bise, ayant éprouvé que quand il souffle l'écusson détaché & le bois qui paroît après l'incision faite, l'un & l'autre conservent toute leur blancheur, leur fraîcheur & leur humidité ; au lieu qu'avec tout autre vent, ils se dessèchent & jaunissent à l'instant. Alors le succès de l'opération devient très-incertain. Je parle d'après des expériences réitérées dont je me félicite. Je vous laisse le maître, Monsieur, de décider si ces observations méritent de parvenir, par vos Feuilles, au Public à qui, quoiqu'en pensent nos Habitans, je souhaite sincérement d'être utile. J'ai l'honneur d'être &c.

Signé, CHARLES BONAMI, Laboureur.

I I I.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Août. 1775.

Vents dominans, nord-ouest & sud-ouest ; plus grand degré de chaleur 24 deg., moindre degré de chaleur 9 ¼ deg. ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 1 ¼ ligne, moindre élévation 27 pouc. 8 lig. ; quantité de pluie 8 ¼ lig. ; évaporation 77 lig. ; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 32 m. Température. Chaude, très-seche. Maladies. Il n'y en a point eu. Productions de la terre. Tous les grains seront de garde, parce qu'ils ont été serrés bien secs. On desiroit de l'eau pour faire grossir le raisin qui étoit presqu'entiérement tourné. Les feves tardives souffroient de la sécheresse qui étoit grande. Nos puits & nos fontaines sont presque taris.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Corrrespondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

I V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 6 Septembre 1775, au Mercredi 9 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 25 l. 10 s., 27 à 32 l. 5 s. *le septier; id.* nouveau, de 25, 26 l. 10 s. à 31 l. ; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 liv. 15 s. Le froment à la Grêve, de 22, 26 à 30 l. ; le seigle, de 13, 14 à 15 l. ; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier*.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 6 Septembre 1775, au Samedi 9 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 à 23 l.; *idem* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le sep'ier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 9 Septembre 1775, de 68 à 69 l.; *idem* nouveau de 66 à 67; le cent de paille vieille & nouvelle, de 24 à 25 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 57 à 58; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 32 à 33 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 13 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	10	
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15	
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

marc. — *once.* — *marc.*

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 13 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Août.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Lundi 11.*	*Mardi 12.*	*Mercredi 13.*
COMP. D. IND.			
Actions	1995 97 $\frac{1}{2}$ 2000	2002 $\frac{1}{2}$ 5 2 $\frac{1}{2}$	1997 $\frac{1}{2}$ 2000
D°. $\frac{16}{25}$es	1295		
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	430		
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$ 5	5 4 $\frac{3}{4}$ 5	5 4 $\frac{3}{4}$ 5
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$ perte		$\frac{1}{2}$ perte

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 4 Sept.		Du Mardi 5.		Du Mercredi 6.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Clouet..... pp^lles.	N	Vieillard.... pp^lles.	Z.	Cochin..... pp^lles.	M.
Viageres ...	N.	Viageres	P.	*Six premiers mois 1775.*	
Tontine.....	N.	Tontine.....	P.	Boutray .... pp^lles.	A.
Thevenin... pp^lles.	M.	Marsollier.... v^res.	P.	Viageres	A.
Viageres	N.	Cauchy .... pp^lles.	M.	Tontine.....	A.
		Viageres	M.	Certain ..... pp^lles.	E.
		Tontine.....	M.	Viageres	E.
		Desplaces.. pp^lles.	P.	Tontine.....	E.
		Viageres	P.		
		Tontine.....	P.		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 25 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Juin*.

ON assure que le Roi a ordonné de construire en Finlande quatre nouvelles Places marchandes, sur des terreins de la Couronne, & dans des positions avantageuses. Le bois, la pierre, l'eau douce, rien ne manque dans les environs. Ceux qui viendront les habiter, jouiront d'une pleine franchise pendant 20 ans, & pour toujours d'une liberté entiere d'exercer toute sorte de métiers, d'arts, de commerces, sans être gênés par des Jurandes, des Statuts, des Réglemens, & autres tortures ou supplices de l'industrie. Il ne s'agira que de peupler ces Villes sans dépeupler les autres & sur-tout les campagnes, pour ne pas opérer un pur déplacement, peut-être désastreux, d'hommes & de richesses. La sagesse du Gouvernement y pourvoira.

S. M. a trouvé dans nos Provinces septentrionales une si profonde ignorance de toutes choses, dans les classes vulgaires, qu'Elle n'a pas balancé à leur remettre une bonne partie des impositions pour l'employer à établir des Ecoles, à fonder une éducation publique, à former des hommes utiles : ils sont utiles en raison de leur sçavoir. D'un troupeau de bêtes, partie lâches, partie féroces, on n'est pas *Roi*. Cet emploi d'une portion du revenu public est d'un Souverain instruit des devoirs & des intérêts des Rois.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 3 *Juillet*.

Enfin des pluies abondantes ont succédé à une trop longue sécheresse, & ranimé nos espérances.

Le *Prince Royal*, parti en 1773 pour Canton, est de retour. Nous attendons le *Roi de Danemarck*... Les Capitaines Notrit, Lied, Raagaards, Martins & Mulders sont arrivés ici de nos Isles des Indes occidentales, avec des cargaisons de sucre, de rum & de café.

Les Négocians Anglois enlevent enfin les grains qu'ils avoient achetés & emmagasinés dans ce Royaume. Ils chargent de même à Helsinbourg, Landscrone, Malmoe, & Ystadt. L'on a cru ici que les bleds étoient tombés à vil prix en Angleterre, & l'on croit que ces Négocians porteront leurs cargaisons dans les Etats voisins. Mais il est certain que les grains sont assez hauts dans ce Royaume, & il est probable que l'interruption des secours de l'Amérique ménagera un bon débit à ces Négocians.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le* 1 *Juillet*.

S. M. I. R. & A. consacre de grosses sommes, & il en faudra d'immenses, pour établir une population, la culture & l'indus-

trie dans nos Provinces en friche. Cette entreprise servira à faire connoître de quel prix sont les avances foncieres de la propriété, les avances primitives de l'attelier rustique, & les avances annuelles de la culture, ainsi du reste. Quand on verra combien il faut de millions pour épierrer, nettoyer, fossoyer, planter dix mille arpens de terres, y bâtir & meubler des fermes &c, combien il faut de milliards pour tirer un pays du cahos & le mettre en culture, on reconnoîtra combien l'état & les soins du Propriétaire foncier sont respectables, combien l'état & les travaux du Cultivateur méritent de retribution & d'encouragement. Il n'y auroit point de meilleurs cours d'économie politique à faire pour celui qui n'entreprendroit pas au-delà de ses forces.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le* 10 *Juillet.*

Dans ce pays, on aiguillonne l'industrie & on lui lie les bras. La filature qu'on a tant cherché à encourager par des prix d'émulation, vient d'être enchainée par un Réglement qui détermine la longueur des fils de chanvre & de lin, la portée des dévidoirs, la composition des écheveaux &c. Le Marchand qui achetera du fil *déréglé*, perdra son fil & dix risdales : le Fisc & le Délateur se partageront sa dépouille, la marchandise à celui-ci, l'argent à l'autre. Le fil, quoique fait à la campagne, ne sera commercé que dans les Villes ; & les Paysannes qui l'auront filé, iront l'acheter là. Défense rigoureuse de l'exporter, afin que les Fabriques n'en donnent pas tant d'argent à des familles de Laboureurs regnicoles : mais aussi libre à elles de choisir la Ville où elles voudront perdre plus ou moins. Pour combler la mesure, des Visiteurs, Inquisiteurs iront dans les campagnes juger si l'on y file suivant l'Ordonnance & si l'on ose y vendre son ouvrage & son bien &c. Comme ce Réglement est récent, la filature & la culture du lin & du chanvre ne sont pas encore abandonnées.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 2 *Juillet.*

On continue le desséchement des marais d'Aquilée. Le sol en est fertile. La culture de l'année derniere a produit pour 30,000 florins de grains, denrée auparavant fort rare dans cette contrée empoisonnée. On y a aussi recueilli plusieurs milliers de charretées de foin.

DE FLORENCE, *le* 5 *Juillet.*

Ce pays-ci est favorisé de la plus belle récolte. Cet avantage est commun à la plus grande partie de l'Italie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juillet.*

Ce pays a éprouvé, comme le reste de l'Europe, une longue sécheresse suivie de pluies abondantes ; & l'on se flatte qu'il partagera l'avantage d'une bonne récolte, bien nécessaire dans les circonstances.

Nous renvoyons en Amérique une partie des provisions de farine que nous avions reçues. Le Capitaine Crops, qui revenoit des Indes occidentales avec une cargaison de cette denrée, de poisson &c. a péri.

A l'occasion des nouvelles Fêtes données sur la Tamise, un Spéculateur a calculé les pertes qui payoient ces plaisirs ; perte d'un jour de travail, 50,000 l. ; de la matinée suivante, 25,000 liv. ; par les accidens, 3000 liv. : total en un jour 78,000 liv. st. Quoiqu'on puisse penser de l'exagération de ce calcul, & sur-tout de l'erreur qui considere le travail citadin comme productif, il est certain que la classe des Ouvriers utiles y perd des sommes immenses, en fausses dépenses qu'il ne répare pas & en salaires qu'il ne recouvre pas, car outre que le tems ne revient point, le revenu qui les soudoyoit est dissipé en frivolité, sans parler des inconvéniens moraux & des autres inconvéniens politiques. L'ordre économique exige un grand ménagement, un respect infini pour les occupations & les mœurs du Peuple.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AUCH, *le* 10 *Juillet.*

L'épizootie n'est point encore entiérement étouffée. On ne peut parvenir à faire

entendre à la plûpart des Habitans qu'ils la perpétuent par la communication, quoique des preuves journalieres le leur démontrent... Nous avons eu des orages affreux. Le jour de la S. Pierre, plus de trente Paroiſſes furent ruinées au point qu'on n'y recueillera même pas de la paille : la grêle, d'une groſſeur prodigieuſe, étoit pouſſée par un vent très-violent. On compte dans nos environs plus de ſoixante Paroiſſes dans le même cas ; & pluſieurs d'entr'elles ont perdu leur bétail ! Quelle reſſource leur reſtera-t-il donc ? Oh ! c'eſt ici le cas où le Gouvernement, économe de la *charité publique*, peut donner ou avancer gratuitement. Là le bien eſt pur & ſans mélange de mal ; & la conſervation d'un Peuple & d'un territoire productif paye l'intéret de ces graces.

D'AIGUES-MORTES, *le* 10 *Juillet*.

Par un Arrêt du Conſeil de 1755, les bois, pierres, fer & autres matériaux deſtinés pour les travaux publics du Languedoc jouiſſoient des mêmes exemptions de péage & pontonage, que les matériaux deſtinés pour les arſenaux & les ouvrages faits pour le compte du Roi. La Province a profité de cette franchiſe juſqu'à ce jour. Nous voyions arriver francs ſur nos quais les pilots & autres bois qui doivent ſervir aux fondations du pont que l'on conſtruit ſur le canal que la Province fait creuſer à travers nos marais.

Il eſt derniérement arrivé deux groſſes barques, venant du Saint-Eſprit avec environ 2000 pieds cubes de bois de chêne en plateaux pour la fondation de ce pont. Le Contrôleur du péage de l'Hers ſur le Rhône, les ſuivoit dans une petite barque, pour les faire ſaiſir ſur le refus fait par le Patron de payer les droits du péage. Le Patron repréſentoit le certificat du Directeur des travaux de la Province, viſé & autoriſé par M. l'Intendant, & orné des *viſa* des Contrôleurs des autres péages, leſquels n'avoient rien exigé. (Il eſt à remarquer que du Saint-Eſprit au canal de Silvereal, *il y a ſur un eſpace d'environ quatorze lieues ſept ou huit péages*). Le Patron remontroit encore que, quelques mois auparavant, il avoit tranſporté des bois ſur la même route pour le même uſage, ſans payer aucun droit. Le Contrôleur a oppoſé une lettre du Directeur de Montpellier à l'Arrêt du Conſeil & au certificat dont il reconnoiſſoit la valeur. Le Directeur a répondu à l'Entrepreneur des ouvrages & au Contrôleur qu'il étoit vrai que l'Arrêt de 1755 accordoit l'exemption, mais que d'autres Arrêts, notamment de 1718 & 1759, ordonnoient la perception nonobſtant tous autres Arrêts quelconques. L'Entrepreneur, pour éviter une ſaiſie-gagerie, a été obligé de donner caution. Attendu que dans les élémens de ſes calculs il a poſé l'exemption & que ce droit eſt très-important pour la Province, il compte ſur ſon gain.

La Juriſprudence fiſcale paroît toute remplie de contrariétés, d'ambiguités, d'obſcurcités. Son incertitude met les Exécuteurs dans l'alternative de la prévarication ou de la concuſſion. Dans les cas litigieux, l'interprétation appartient-elle à l'une des Parties, ou aux Contribuables intéreſſés à rejetter le droit, ou aux Prépoſés intéreſſés à le lever ? La ſimplicité du Code préviendroit le mal & tiendroit la conſcience des uns & des autres calme : mais ne dépend-elle pas eſſentiellement de l'impôt ?

DE MONTPELLIER, *le* 2 *Juillet*.

Le nouveau bail de notre Boucherie fixe le prix du mouton à *ſept ſous* & celui du bœuf *à ſix ſous*, la livre, poids de table (moins fort de 20 pour 100 que le poids de marc). Dans nos environs, il n'y a pas une ſeule Boucherie où les prix ne ſoient fort inférieurs : elles donnent, toutes, le mouton entre *cinq & ſix ſous*, & le bœuf entre *quatre & cinq*. Il faut obſerver que dans les Provinces méridionales de la France, il ſe conſomme dix fois plus de mouton que de bœuf.

On dit qu'il s'étoit préſenté trois Compagnies à l'enchere de la fourniture de notre Boucherie ; & qu'après quelques réflexions, elles ont compris qu'elles ne perdroient rien à ſe réunir pour obtenir ſans concurrence à l'enchere, le privilege excluſif, & en partager les profits. Leur calcul étoit juſte : le défaut de concurrence a fait les hauts prix ; ces hauts prix ameneront des gains immenſes.

Par un traité que les Entrepreneurs ont paſſé avec des Fourniſſeurs particuliers, ceux-ci ſe ſont engagés à les pourvoir de tout le bœuf dont ils auront beſoin à *vingt-*

trois livres le quintal (p. de table), *de chair de cheville.* Voilà que le bœuf ne revient qu'à *quatre sous & demi.*

Il y a plus : par *chair de cheville*, on entend les quatre quartiers nets d'un bœuf, tel qu'il se débite en détail, & non-compris la peau, la tête, la fressure, les boyaux, les pieds, les grosses graisses. Ces divers articles vont en général à *vingt livres* par *bête*, profit tout net.

Le mouton se vend en général de 30 à 32 l., le quintal, chair de cheville. Plus, les mêmes retenues que sur le bœuf.

Par les prix marchands du bœuf & du mouton achetés en gros, on voit évidemment que la concurrence, le libre débit, auroit procuré de la viande à beaucoup meilleur marché, & que le Peuple pauvre auroit pu plus aisément avoir, en cas de maladie, de bon bouillon qu'il n'aura pas. Aussi la lésion générale excite-t-elle un murmure général.

Des hauts prix, il suivra d'un côté des efforts pour introduire de la viande que les Fermiers appelleront *viande de contrebande*, & de leur part des efforts pour s'opposer à cette introduction : de-là des saisies, des emprisonnemens, la ruine de plusieurs familles de la Ville & de la campagne, & mille traits pour servir à l'histoire des malheureux punis pour avoir été vexés. Effets naturels du monpole.

Dangers de la taxe. Le Public n'est pas moins lésé sur le prix du pain, mais par une erreur de calcul. On estime que la proportion entre le prix du bled & celui du pain n'est point établie ici. Sans entrer dans les détails qui paroîtroient le prouver, voici un fait démonstratif. Par le taux réglé depuis plus d'un an, le Boulanger est censé acheter le bled à raison de 9 l. 9 s., le setier de notre mesure ; or il a constamment payé le bon bled 10 l. 10 s. & 10 l. 15 s. ; & toutefois il a gagné, puisqu'il n'a fait aucune représentation à la Police. Donc les calculs des proportions suivis dans la taxe ne sont pas justes ; donc elle fait habituellement une injustice aux Consommateurs ; donc &c.

De Nismes, *le* 12 *Juillet.*

M. Vincens, Négociant, a lu, dans une Séance publique de notre Académie, un essai historique sur la soie, principalement par rapport au commerce qu'en fait cette Ville. Cette production a été généralement abondante. Dans les Cevennes, on en a recueilli plus qu'on ne l'espéroit. On écrit de ce canton que, malgré l'abondance, les cocons ont valu de 29 à 30 s. la livre ; & que, quoique ce prix soit haut, on aimoit mieux encore les faire tirer que de les vendre.

Les moissons remplissent assez généralement dans nos contrées l'espoir des Cultivateurs.

Du Buis (*en Dauphiné*), *le* 12 *Juillet.*

Nous avons eu, pendant le mois de Juin, beaucoup de pluie les 6, 7, 11, 15, 16 & 18. Le vent du sud a dominé. La chaleur a varié de 15 à 26 deg. therm. de Réaum. le 25, jour le plus chaud. Les bleds sont beaux, très-bien grainés, fort propres. Les oliviers s'annoncent bien. La vigne est en très bon état. La montagne est de toute beauté. Nous avons reçu des grains de Carpentras ; les prix ont baissé : ils ne tarderont pas à baisser encore, car il vient déjà du bled nouveau. Tout ce que nous avons éprouvé, ne nous permet pas de douter des grands avantages & de la nécessité de la liberté du commerce.

De Reuilly (*près Orléans*), *le* 13 *Juillet.*

Nous avons eu depuis le 26 Juin des pluies abondantes, par intervalles, & avec des tems assez chauds. La campagne a totalement changé de face. Les seigles ont mûri, les fromens ont blanchi. La paille est plus haute qu'on ne l'auroit cru. Les avoines dont on désespéroit seront bonnes ; la grappe est assez fournie. Les orges que l'on croyoit perdues, ont repris. Les prés se regarnissent du pied. Le trefle qui ne paroissoit pas valoir la peine d'être fauché, a repoussé & sera passable. La seconde coupe des sainfoins & luzernes sera meilleure que la premiere. La terre étoit brûlée à la superficie ; la pluie a concentré la chaleur ; & la fermentation a été vive. Il faut donc toujours espérer jusqu'à la fin. Les vignes font toujours bien... La moisson est avancée en Sologne ; on la commence dans ce pays ; elle se fera la semaine prochaine ou bientôt

après en Beauce. Les prix des bleds ont diminué. La Providence fait avorter les mauvais desseins des gens mal-intentionnés qui cherchent en divers endroits à tromper le Peuple.

Il y a encore dans la campagne quelques Paysans en état de nourrir & de saler un cochon. Ils se plaignent que la viande se corrompt dans la tinette, quoiqu'assaisonnée comme à l'ordinaire, & que quand ils en retirent un morceau, il est si dégoûtant qu'il faut le laver, & ensuite il faut saler le pot. Un cochon de 200 livres demande 20 livres de sel. Il vaut 80 liv., & le sel coûte 19 liv. 10 s. Après une pareille perte, le Paysan se passera de viande & de soupe, & vivra de pain.

De Schlestat, *le* 13 *Juillet.*

La mesure de bled de ce pays est tombée de 21 l. à 15, depuis que la perception des droits d'entrée & de sortie est arrêtée. On convient unanimement que depuis trente ans la récolte n'a été aussi généralement belle qu'elle paroît l'être.

Du Poitou, *le* 15 *Juillet.*

L'Arrêt du Conseil d'Etat du 14 Octobre 1773, par lequel celui du 3 Octobre 1773 est révoqué, rétablit les privileges des pays rédimés de la Gabelle. L'Adjudicataire n'a plus à fournir les dépôts destinés pour l'approvisionnement des Habitans qui sont rentrés dans le droit de se pourvoir de sel des marais de l'Aunis, du Brouage, de l'Isle de Rhé &c, sel qui *est sans contredit le meilleur de l'Univers*, suivant M. Bégon, Intendant de la Rochelle en 1698, *Etat de la France*, T. IV, *Hist. de la Rochelle*, T. I. a. 3.

Le sel de Bretagne, comme beaucoup moins bon, se vend à meilleur compte. Si ce sel imposé à des droits légers en Bretagne, paye en allant dans ces dépôts les droits beaucoup plus forts de celui d'Aunis, ils seront fournis de sel mauvais & cher.

Pour y verser ce sel de Ferme, il n'y auroit qu'à faire des abonnemens ou arrangemens avec les Fournisseurs - Minotiers de ces dépôts des lieux rédimés. Ceux de Tiff. & de Mort. y consentiront. On pressera ceux de Th., d'Airv., d'Arg.. Chât.. Une voiture de nouveau sel, évidemment provenu d'une saisie, s'arrêtera à Chât..

Qu'il y ait une grande différence de valeur entre un sel & un autre, c'est un fait constaté par une Sentence rendue au Siege du Grenier à Sel de Thouars le 21 Avril 1775, d'après les plaintes des Habitans. Elle a réglé le prix du sel emmagasiné dans ces dépôts en vertu de l'Arrêt de 1773 à 9 l. 4 s. par minot, y compris les 20 s. accordés aux Minotiers pour droit de distribution par celui de 1774, au lieu de 10 liv. 4 s., prix de l'ancienne taxe.

De Nantes, *le* 16 *Juillet.*

Les grains diminuent dans ce pays, par l'influence réciproque d'un commerce animé & d'une récolte favorable.

On écrit de Dinan que, le mois dernier, un bocq, non-ponté, de Saint Malo, de 80 ton., monta la riviere de Rance ou Dinan, & alla mouiller bord à quai au pont de cette Ville. On ne se souvient pas d'y avoir vu un bâtiment de cette grandeur. Le nettoyement de la riviere, remplie de vase & de cailloux, augmenteroit & soulageroit beaucoup le commerce de cette Ville, entrepôt de toutes les marchandises que la haute & la basse Bretagne tirent de Saint-Malo.

Les sucres augmentent. Sucre blanc, 1re. sorte, 65 à 66 l.; sucre brut fin, 36 à 37.

Navires arrivés des Isles de l'Amérique, depuis le commencement de Juin, le *Jeune-Henri*, l'*Isis*, la *Jeune-Héloïse*, le *Thomas*, le *Makembe*, le *Saint-Domingue*, l'*Europe*, la *Catherine*, le *Marquis de Levy*, la *Ville de Montlhéry*, le *Quaker*, le *S. Michel*, le *Carlos*, le *Frédéric*, la *Jeune Rosalie*, le *Henri*, la *Nouvelle Marguerite*, la *Duchesse de Duras*, la *Marquise de Marbœuf*. Départ : le *Louis Marie* pour Saint-Marc, le *Guerrier* & la *Barberie* pour les Isles de France, le *Comte Maurepas*, le *Jeune-Henri*, le *Charlemagne*, le *Thomas*, pour le Port-au-Prince, le *Bourbon*, la *Jeune-Héloïse*, pour la Guadeloupe,

Navire en chargement, le *Frédéric*, pour le Cap. Plusieurs bâtimens sont arrivés de Terre-Neuve, chargés de morues vertes.

Arrivées de navires à l'Orient, la *Brune*, de Pondichéry & Bourbon, le *Duc de Fitz-James*, le *Superbe*, le *Carnateck*, le *Maréchal de Broglie*, de la Chine.

Une pauvre femme de Saint-Servan près Saint-Malo, affligée d'une paralysie depuis plusieurs années, en a été parfaitement gué-

rie par des frictions de beurre fondu dans de l'eau tiede de levain, & mêlé avec une poignée d'herbes aromatiques.

DE TOURS, *le 17 Juillet.*

La récolte du seigle est abondante, & le grain de bonne qualité. Il en sera de même du froment.... Quoique le commencement du printems ait été contraire aux foins, il y en a presque une année moyenne. La meilleure qualité vaut de 3 liv. 10 s. à 4 liv. le quintal, en Ville & tous frais payés... Les vignes promettoient pendant la floraison une abondance qui auroit été à charge aux Propriétaires. Par l'effet des pluies entrecoupées de jours de soleil très-vif, il a coulé une partie du raisin, une partie du verjus trop peu solidement noué a été brûlée. On estime qu'il y aura une demi-récolte ordinaire de vin commun dans la plûpart des vignobles de la Province. Les vignes, assez rares, qui produisent le vin de qualité supérieure, & qui plus hâtives ont eu leurs fruits assez forts pour résister aux brouillards, annoncent une récolte assez bonne.

(Nous avons reçu des détails très circonstanciés sur la corvée, conformément aux premiers avis que nous avions publiés).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Suite des Ouvrages nouveaux.

1°. *Moyens d'extirper l'usure ou Projet d'établissement d'une Caisse de prêt public à six pour cent* sur dettes actives, effets au Porteur, effets de commerce, loyers, fermages, contrats, obligations; à *huit* sur nantissemens mobiliers, modéré à six pour les Ouvriers, Laboureurs, Artisans, jusques à 200 livres; *gratis* aux pauvres, pour un un mois, jusques à 12 liv. Projet formé d'après les loix relatives à ces sortes d'établissemens, suivi de plusieurs plans pour en faire & assurer les fonds. Par un Avocat au Parlement. Dédié à Henri IV. *Si on ruine mon Peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les charges de l'Etat? Vive Dieu! s'en prendre à mon Peuple, c'est s'en prendre à moi.* Henri IV. A Paris, chez l'Esclapart, Quai de Gêvres; & l'Auteur, rue S. Apolline, qui se chargera de le faire passer franc de port partout le Royaume. Avec privilege. Vol. in-12, prix 3 liv. broché, franc de port.

M. P. de S. L., vivement pénétré des maux qu'engendre l'usure, s'est profondément occupé du remede que les Lombards & les Monts-de-Piété lui offroient. Mais dans les établissemens de ce genre déjà faits, il a vu des excès & des abus; il s'est efforcé de les réformer dans son plan, & de le renfermer, s'il est possible, dans les bornes d'une équitable bienfaisance. Il a considéré son objet sous tous ses points de vue, & il a fondu dans ses considérations beaucoup de recherches. Quoique son zele mérite des éloges & que son travail puisse être utile, nous ne croyons pas qu'il ait prévenu ni pu prévenir tous les graves inconvéniens attachés à ces caisses. D'abord nous ne sçaurions lui accorder le privilege exclusif & nombre d'autres privileges extraordinaires qu'il demande pour son établissement. Nous ne croyons pas que ce moyen suffise pour extirper l'usure, c'est-à-dire arrêter la prodigalité. Nous craignons que son Lombard ne se trouve bientôt en possession comme tous les autres d'une très-grande partie du mobilier du Peuple, & que ce Peuple n'en perde une grande partie dans les ventes forcées. Nous n'oserions présenter à ce Peuple cet appât pour l'engager dans des dépenses frivoles, superflues & par conséquent ruineuses. Nous voyons tomber dans cette caisse un fonds énorme; nous voyons l'établissement, s'il ne se détruit, former une foule de Capitalistes oisifs & plus avides que l'Auteur, séduit par ses bonnes intentions, ne le craint; nous voyons sa régie & ses affaires compliquées à l'infini le soustraire, ainsi que son importance apparente, à une inspection très-nécessaire pour prévenir & réformer les exactions secretes & les abus de tout genre. Enfin ce n'est point par des caisses nécessairement plus ou moins usuraires qu'il faut attaquer l'usure; elle ne sera détruite que par l'aisance publique & les mœurs; & elles ne donnent ni des mœurs ni l'aisance. Du reste nous ne proposons que des doutes, sans nous dissimuler que cet établissement, dépouillé de privileges, ne seroit pas sans avantages, & sans refuser à

l'Auteur la justice que son zele & ses efforts méritent.

2°. *Lettres sur la nourriture des bestiaux à l'étable.* Par M. Tschiffeli, Secretaire du Consistoire de Berne, & Membre de la Société Economique. A Berne, chez Emmanuel Haller.

Cette petite brochure balance les avantages & les inconvéniens de la méthode commune de faire paître les bestiaux dans la campagne, & de la méthode qui s'introduit avec un grand succès en Suisse & en Allemagne de les nourrir dans les étables. L'Auteur expose d'abord les dangers que ces animaux courent au pâturage. Il montre ensuite que leur entretien domestique en verd, outre qu'il est plus sain, est plus économique. Cet entretien, pour procurer tous les avantages que M. T. promet, demande des attentions particulieres, des étables hautes, aërées, nettes, un changement fréquent de litiere, de l'ordre dans la distribution du manger & du boire &c. A ces détails succédent des considérations sur la quantité du fumier gagnée par la nourriture domestique, sur la qualité, & principalement sur la meilleure façon de le faire. Cet article contient une excellente méthode. Les Lettres sont suivies d'un Mémoire sur la culture & l'avantage du trefle. M. T. appuye toutes ses instructions sur le raisonnement, l'expérience & le calcul. Il seroit difficile de réunir plus de choses utiles dans un si petit voulume.

3°. *Traité de la Velte suivant la jauge d'Orléans*, où sont démontrées géométriquement les divisions de la verge de fer nommée communément *velte*, dont on se sert pour jauger les eaux-de-vie; Ouvrage utile aux Négocians pour vérifier leurs veltes & aux Ouvriers qui en veulent fabriquer. A Orléans, chez Couret de Villeneuve, fils. Broch. in-8°. Prix 12 s.

II.

Nouvelle Manufacture de couleurs fines propres à la peinture, supérieures en bien des parties à tout ce qui a paru jusqu'à présent. Chez le sieur Watin, sur le Boulevard, & quarré de la Porte Saint Martin, *à la Renommée.*

» On prépare, *pour la palette*, toutes sortes de terres, & on y fabrique divers carmins; laques fines, laques ordinaires, » bleus de Prusse, stils de grains dorés & » bruns d'Angleterre.

» *Pour les papiers*, toutes les couleurs liquides.

» *Pour le lavis, l'enluminure & les étoffes*, » toutes les couleurs-liqueurs & encres de » couleurs de différens tons & nuances.

» Les couleurs liquides sont celles en laque liquide qui servent pour les papiers » tontisses, & autres papiers d'ameublement.

» Les encres de couleur & les couleurs-liqueurs sont propres à laver les esquisses, » les plans, à colorer les dessins, à teindre » les cotons, mousselines, papiers, plumes, » parchemins, tout ce qui sert à faire des » plumes artificielles, à peindre les éventails, manchons, fourrures, paille, bois, » peaux blanches, crin, à enluminer les estampes, toiles, étoffes de toute espece, » yvoire, bois poli, même les plâtres & les » glaces. Elles sont à l'épreuve du grand » air, du soleil, du lavage à froid. Elles n'alterent point les étoffes. Les personnes du » sexe peuvent s'amuser à peindre elles-mêmes leurs ajustemens, robes, rubans. » Ces couleurs sont peu coûteuses. *Le prix » est sur le Prospectus.*

» Toutes ces couleurs sont couleurs principales: au moyen du mélange, on peut » faire toutes les teintes & se conformer à » tous les échantillons. Par leur combinaison, on obtient les nuances des couleurs » principales, & on crée des couleurs secondaires comme rose tendre, mordoré, cramoisi, ponceau, chamois, couleurs de » chair à l'infini, jonquille, bois, bistre &c.

» Le sieur Watin a dans ses atteliers toute » sorte de moulures, cadres &c, des meubles nouveaux comme Athéniennes, vernis, gravures, épiceries, chocolats, eaux » &c. Il envoie en Province, les meubles, » papiers, livres, bijoux, plantes, graines, » modes, étoffes, & tous les objets d'agrément & de nécessité qu'on lui demande par » lettres affranchies. Par l'application d'un » vernis blanc superfin, il emporte l'odeur » des peintures à l'huile. Il entreprend la » peinture des bâtimens &c. &c. &c.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 15 Juillet 1775, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 30, 32 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 17 l. 10 s., 18 liv. 10 s. à 20 liv.; l'orge, de 16 l. 10 s., 17 liv. 10 s. à 18 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 29 l. 10 s., 32 à 33 l. 5 s.; le seigle, de 17 à 18 l.; l'orge, de 16 à 17 l. 5 s. aussi *le septier*.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 15 Juillet 1775, au Mercredi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Juillet 1775, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 l. 5 s. à 21 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710		
Les guinées à	722		
Ducats à	97	10	*once.*
Or fin à 23 k.			
31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d.			
20 g. à	53	10	*marc.*
Idem à 11 d. 10			
gr. à	51	15	
Piastres à	49	5	

CHANGES DE PARIS, *du 22 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 ⅛ à 55
Londres	31
Hambourg	181 ¾ à ½
Madrid	15 2
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 ½
Gênes	94 ½
Lyon *Août*	½ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions	1892 ½	1892 ½	1890
D°. 16/25es	1220		
D°. 8es.	250		
D°. 25es.	80		
Emprunt Oct.	414		
Rescriptions	7	77 ¼	77 ¼ 7
Bil. des Fermes.	au pair	au pair	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 12 Juillet		Du Vendredi 14.		Du Samedi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix..... pp^lles.	L.	Peinchein.... v^res.	L.	Clouet..... pp^lles.	M.
Viageres....	L.	Perpétuelles..	L.	Viageres....	M.
Gauthier..... v^res.	M.	Tontine.....	L.	Tontine.....	M.
Perpétuelles.	M.	Rouillard... pp^lles.	L.	Lenoir..... pp^lles.	M.
Decourmont pp^lles.	J.	Viageres....	L.	Viageres....	L.
Viageres.....	J.	Tontine.....	L.	Caron..... v^res.	M.
Tontine.....	J.	Boscheron... pp^lles.	L.	.....	
Du Jeudi 13.		Viageres....	L.	.....	
		Tontine.....	L.	.....	
De S. Janvier. v^res.	L.	.....		.....	
Tontine.....	L.	.....		.....	
Patu.... Viageres.	M.	.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 24 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 30 Décembre.*

SUivant des lettres du 9, les froids excessifs ont fait beaucoup de tort à la pêche du hareng sur les Dunes d'Uddevalla : elle ne monte qu'à quinze ou seize mille tonnes : ce n'est que le tiers du produit de la pêche de l'année derniere.

On écrit de Gothenbourg que la Compagnie de Groenland a résolu d'envoyer quelques nouveaux bâtimens pour joindre ceux qui ont déjà fait voile pour la pêche de la baleine.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 4 Janvier.*

Quoique le tems soit fort radouci depuis le 28 Décembre, les gelées reprennent pendant la nuit. Cependant le Sund est libre. Dès le 23, un vent du nord nord ouest chassa les glaces des environs de Corsoer : il y a quelques autres Ports également accessibles. Pendant la rigueur de la saison, il y avoit eu un renchérissement dans les prix du pain & autres denrées : le Peuple s'en est pris aux Boulangers & autres Marchands : il est pourtant vrai que quand toutes les communications sont interceptées, les vivres deviennent nécessairement plus rares & très-naturellement plus chers, sans abus de la part des Vendeurs. On vient de satisfaire le Peuple par un réglement sur le prix, le poids, la qualité du pain. Comme, selon les apparences, la circulation sera bientôt rétablie, il faut espérer que le commerce établira le bon marché que l'autorité ne peut jamais procurer par violence qu'un instant, & en préparant par la destruction une plus haute cherté.

ALLEMAGNE.

DE SCHLESWIG, *le 6 Janvier.*

Les Baillis de plusieurs cantons Allemands, soumis à la Couronne de Danemarck, ont informé la Chancellerie Allemande de Copenhague que les épizooties commençoient à se déclarer de nouveau. L'ordre est venu de tuer les animaux, aussitôt qu'on s'appercevroit qu'ils seroient attaqués de la maladie, & de les enterrer à une très grande profondeur. On dit que, pour adoucir ce remede, la Régence accordera des dédommagemens aux Propriétaires.

DE HAMBOURG, *le 6 Janvier.*

Si l'on doit ajouter foi aux différens avis de la Haute-Saxe, il est question de gr[illegible] le poids des impôts sur ce malheureux Electorat qu'une longue paix n'a pu retirer de l'abîme dans lequel une guerre affreuse l'a

voit plongé : il y eſt retenu & enfoncé par ce même poids.

Il eſt auſſi queſtion d'un projet peu agréable pour les Princes dont la domination burſale eſt preſqu'illimitée dans des domaines très-bornés, mais utile, dit-on, par de grandes contrées, & en général pour les Agens du commerce juſqu'à préſent tourmenté & dérouté par des conflits de Juriſdictions parfaitement incompatibles & antiſociales.

De Cuxhaven, *le 7 Janvier.*

Depuis le 15 Décembre, les bords de la mer & le canal n'offrent plus de glace. Le 28, pendant la nuit, une violente tempête éleva des vagues ſur leſquelles les vaiſſeaux toucherent à leur ruine : cependant ils ne furent pas même endommagés. Depuis ce tems-là, il eſt arrivé quelques bâtimens.

De Pulssnitz (*Haute Luſace*), *le 7 Janvier.*

M. Jean-Philippe Fielitz, Chirurgien de cette Ville, vient de rendre la vie, par les ſecours connus ailleurs & preſqu'inconnus ici, à un enfant noyé, & condamné à la ſépulture, fils de Friederich Gottlob Ritſchel, Sellier. Le Magiſtrat a récompenſé le Chirurgien. Le Peuple commence à croire à la réſurrection des noyés, & le Gouvernement paroît encouragé à former un établiſſement en leur faveur.

De Manheim, *le 9 Janvier.*

Le 1 Janvier, à 3 heures du matin, le pont du Rhin fut, pour la troiſieme fois, emporté par l'impétuoſité de la débacle.

ITALIE.

De Trieste, *le 28 Décembre.*

Le tems a fort varié dans le courant du préſent mois. Tempêtes & naufrages. Pluſieurs Navigateurs ont rapporté qu'il avoit péri beaucoup de bâtimens. Les communications par terre ont été aſſez long-tems impraticables : pour ſauver les hommes & les chevaux, on a été obligé de laiſſer les voitures au milieu des chemins. La navigation de l'Archipel eſt traverſée par un grand nombre de Corſaires Albanois. Les deux fameux Pirates Dely Coſtangy & Manoly ont pris pluſieurs navires, entr'autres deux François dont ils ont fait maſſacrer les équipages. M. le Chevalier de Vintimille s'eſt emparé d'un de ces Corſaires monté de ſoixante hommes qui ont été noyés. Ces Ecumeurs de mer continuent néanmoins leurs courſes ; & quelques jours après cette expédition, ils ſe ſont rendus maîtres d'un autre bâtiment François.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Janvier.*

La lettre d'un Colon de la Jamaïque à un Habitant d'Edimbourg, annoncée dans la derniere Feuille, préſente le tableau ſuivant de la plus horrible barbarie.

» Je ne puis renfermer dans mon cœur » les ſentimens qu'excite l'extravagante » cruauté dont un Colon de mon voiſinage » nous rend malheureuſement les témoins. » L'humanité ſe ſouleve pour appeller à » grands cris à ſon ſecours contre cette bar- » barie la Juſtice & les Loix. Vous connoiſ- » ſez Monſieur ***. C'eſt lui, c'eſt cet hom- » me vain qui, pour l'emporter ſur tous les » Planteurs par une ſingularité inouie, ſe » fait traîner dans une voiture par des Ne- » gres qu'il veut obliger à courir avec la » force & la viteſſe des chevaux. Quand il » va prendre l'air avec ſa femme & deux » enfans, ce qu'il fait ordinairement au » fort de la chaleur, c'eſt bien le ſpectacle le » plus révoltant que de le voir preſſer le pas » de ce malheureux attelage, juſqu'à lui faire » faire 5 milles par heure, & quelquefois dans » des chemins difficiles & raboteux. Vous » pouvez m'en croire, quand je vous dirai » que j'ai vu ſouvent ces ſix Negres tranſ- » formés en chevaux, tomber, épuiſés de » fatigue, palpitans, haletans, comme vos » chevaux au terme d'une courſe de New- » Market. Bien-tôt d'horribles coups de » fouet les rappellent à leur horrible tâche : » le ſang coule & ſe confond avec la ſueur » & l'écume. Ce barbare ou plutôt ce monſ- » tre conduit lui-même ſa voiture, & ja- » mais Cocher ne fut ſi cruel envers des » animaux. Oh ! non, il ne ſera point imité » par nos Colons, même les plus durs ; ſa

» barbarie est trop horrible pour être con-
» tagieuse. Vous avez de la peine à ajouter
» foi à cet affreux récit ; il est pourtant vrai ;
» je vous parle comme témoin oculaire, je
» le suis souvent malgré moi, quoiqu'il
» m'en coûte : souvent j'ai vu le Chirur-
» gien panser les plaies de ces malheureux,
» c'est tous les jours une partie de son occu-
» cupation. Leurs cris, les cris que la plus
» vive douleur leur fait pousser, lorsqu'on
» lave leurs plaies avec du vinaigre ou du
» jus de limons, leurs cris que je crois sans
» cesse entendre, retentiront jusqu'au fond
» de vos entrailles... Mais c'en est trop sur
» un sujet si triste, si humiliant, si abomi-
» nable... ».

Si la Loi ne faisoit des tyrans, on ne verroit pas ces horreurs ; c'est la Loi qui en est coupable.

Une Maison de Manchester a déjà souffert une perte de 12,000 liv. sterl., depuis que le Congrès de Philadelphie a publié ses résolutions. On écrit de Leeds que, depuis cette époque, les Manufacturiers sont tombés d'un état d'aisance dans une extrême détresse, & que deux années du revenu de la Corporation ne répareroient pas le tort qu'ils essuyent..... Une foule innombrable d'Ouvriers prennent, dit-on, tous les jours des engagemens avec des Agens de Nations étrangeres répandus dans toutes nos Provinces..... On estime qu'un cinquieme des Habitans de l'Angleterre est employé directement ou indirectement dans le commerce de ce pays avec l'Amérique..... On ajoute que si ces différends ne s'accordent pas bientôt, il y aura, dans le revenu public, un deficit si considérable qu'il faudra nécessairement porter en 1776 la taxe des terres à cinq schellings par livre... On assure à la Bourse que, dans le courant des trois derniers mois, des Marchands & autres Habitans de Londres avoient souscrit pour près de dix mille livres st., en faveur des pauvres de l'Amérique.

La Société des Arts a donné des médailles à M. Alexandre Dick, Baronet, & à M. Michel Calender qui, en 1774, ont cultivé le *rheum palmatum*, rhubarbe de Turquie ; à M. Willian Talman qui a cultivé des turnips entre des féves ; à M. John de la Mothe qui a appris à des enfans à tisser des galons noirs.

D'AMSTERDAM, *le* 13 *Janvier*.

Dans le courant de 1774, morts 6649 ; (451 moins qu'en 1773) ; mariages, 2547 ; baptêmes, 4843 dans cette Ville... Il est entré dans le Texel 837 vaisseaux.

Les communications par eau ont été interrompues pendant près d'un mois, & l'intérieur du pays a beaucoup souffert. Dès qu'elles ont été rétablies, on s'est hâté de toutes parts d'amasser des provisions.

Nos Négocians craignent les contre-coups des banqueroutes dont l'Angleterre paroît menacée..... Nos différends avec l'Empereur de Maroc arrêtent leur commerce d'un autre côté.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le* 9 *Janvier*.

Notre huile est excessivement chere. On sçait qu'il y a ici des parties de cette denrée de qualité supérieure.

On appréhende que l'épizootie qui a gagné les bords du Haut-Languedoc n'occasionne jusques dans cette partie de la Province le renchérissement de divers objets de consommation & de commerce. Il s'est répandu qu'un Berger qui avoit voulu écorcher un animal mort de cette maladie, étoit mort au bout de quatre heures, d'où l'on a conclu qu'elle étoit contagieuse même pour les hommes. Mais l'expérience générale détruit cette conséquence. Personne n'ignore les mesures que les Etats ont prises pour empêcher les progrès du mal.

Pendant que ce fléau désole ou menace les hautes contrées riches en bêtes à cornes, la Basse-Provence craint, avec raison, que la disette de fourages n'ait des suites funestes pour ses troupeaux à laine. Des Propriétaires de ces troupeaux offrent de céder les agneaux & la laine de leurs brebis à qui veut se charger de les nourrir jusqu'au printems : il y a trop peu de gens en état d'accepter le marché. La plûpart des agneaux sont abandonnés & périssent, faute

de subsistance. On avoit mis le feu aux joncs des marais, dans l'espérance que les pluies d'automne feroient croitre des herbes : la sécheresse a trompé cette sage prévoyance.

Les grains semés ne promettent rien encore ; il y en a même une partie qui n'a point percé. La végétation n'a pu vaincre les intempéries & rassurer le Laboureur.

DE MONTPELLIER, *le 9 Janvier.*

Notre Société a couronné le Mémoire de M. Toaldo, Professeur à l'Université de Padoue, (sçavant Météorologiste très-connu de nos Lecteurs) *touchant l'influence des météores sur la végétation, & les conséquences pratiques à tirer par rapport à l'Agriculture, des observations météorologiques faites jusqu'ici.* Le Mémoire qui porte pour devise, *quid vesper serus vehat* &c. a été cité avec éloge. On a lu, dans la même Séance, un Mémoire de M. le Marquis de Montferrier, *sur un des emplois utiles qu'on pourroit faire des eaux surabondantes qui ont été conduites sur la place du Peyrou à Montpellier* ; un autre de M. Fouquet sur *l'efficacité des bains de terre dans la phtisie & dans plusieurs autres maladies* &c.

M. l'Archevêque de Narbonne, Président-né des Etats, Président de la Société Royale pendant 1774, avoit ouvert la Séance par un discours intéressant dans lequel, après avoir présenté les bons effets qu'ont produits les encouragemens accordés en dernier lieu par les Etats aux Arts & aux Sciences, il annonça un nouveau Prix que les mêmes Etats ont délibéré de décerner sur un sujet dont nous donnerons une exposition détaillée.

Les eaux-de-vie valent 20 liv. au Marché de Pézenas.

DES MONTAGNES DU BEAUJOLLOIS, *le 10 Janvier.*

En général les récoltes de l'année derniere ont été médiocres ; celles des grains & des pommes de terre, mauvaises. Les tiges de ces dernieres se sont épuisées à pousser des filleuls, tellement que les pommes sont restées extrêmement petites. Malgré leur mauvaise qualité, elles sont fort cheres ; car la mesure qui, rase, pese en seigle 34 l., se vend, comble, en truffes, 10 s.

Le seigle vaut près de sept liards la livre, & le froment près de neuf liards.

Les porcs, portion essentielle de la subsistance des Paysans, ont renchéri à cause des froids immodérés qui ont gelé les glands & leur ont ravi cette nourriture. Il a fallu suppléer à ces fruits, par le son, les grains, les pommes de terre &c. La graisse de ces animaux en est sensiblement altérée. On distingue fort bien, & cela dans le même individu, la graisse produite par le gland, d'avec celle qui provient d'alimens moins convenables à leur espece.

A la rigueur des tems, nous opposons notre industrie. Elle s'exerce avantageusement dans ce moment-ci sur plusieurs toiles & toileries en fil, fil & coton, & tout coton. Il paroît que nous avons exactement atteint la qualité qu'il convient de donner aux garats. Le prix courant actuel est de 26 liv., les 30 aunes. Il y en a environ 60 métiers. On peut compter que pour le filage des matieres ou pour la fabrication de cette espece de toile, chaque métier occupe dix personnes. Cette branche d'industrie s'éleve & se fortifie avec les bienfaits du Gouvernement, sans avoir rien de précaire & de privilégié. Tout le monde peut en saisir ou lâcher un rameau à son gré, profiter des instructions offertes, participer selon ses besoins aux encouragemens ou être à lui seul son guide, son conseil & son soutien.

EXTRAIT d'une Lettre de Dijon, 12 Janvier.

» Vous avez présumé que l'erreur qui s'étoit glissée dans une de vos Gazettes sur le prix de 2 s. 3 d. ou 2 s. 6 d. qu'on vous avoit dit que valoit ici la livre de pain, n'étoit qu'apparente, & que ce taux pouvoit être celui d'Octobre : permettez-moi de vous dire que vous avez été mal informé, & que dès *le mois de Septembre*, le pain blanc n'a cessé de valoir 3 s. 8 d. ; & que même *si l'on avoit suivi les anciens Réglemens, il auroit dû être à 3 s. 10 d. en Novembre & Décembre.*

» Notre mesure de froment vaut à présent de 5 l. 10 s. à 5 l. 16 s. La mesure de seigle mêlé avec un peu de froment, est à 4 l. 5 s. & 4 l. 10 s. Le pain blanc, 4 s., le bis 2 s. *Il n'y a que deux sortes de*

» *pain permises ici aux Boulangers* : ils l'ont » autrefois eux-mêmes demandé : Arrêt du » Parlement en 1667, & Délibération de la » Police en conséquence... ».

Et en conséquence, injonction de manger du pain ou cher ou mauvais ; défense de faire du pain meilleur à meilleur marché &c.

EXTRAIT d'une Lettre d'Angers, 13 *Janvier*.

» On a publié dans les *Affiches* de cette » Ville un *Avis intéressant pour la Province* » & même pour toutes les Provinces. Ce » sera rendre un hommage au Gouverne- » ment, confirmer la confiance des Peuples » en sa justice, prévenir les cruels abus » qu'il réforme, que de le répandre, cet » Avis : son étendue m'oblige à me renfer- » mer dans un simple extrait ».

» La plûpart des impôts sont soumis, » dans leur fixation & dans leur perception, » à des regles certaines & connues. S'il s'y » glisse des abus, du moins ils ne sont pas » livrés à l'arbitraire des Commis. Il en est » d'autres sujets à ce grave inconvénient » depuis plusieurs années : de ce genre est » la partie des droits de contrôle, insinua- » tion & centieme denier. Citons des faits » constatés ».

» Depuis deux ans, quelques Contrô- » leurs (car il n'y a point de reproche » semblable à faire à plusieurs Bureaux) » avoient imaginé qu'il ne devoit pas être » permis de jouir d'une succession immobi- » liere, quelque modique qu'elle fût, sans » un partage pardevant Notaire ou par » écrits privés ».

» En conséquence, la Province a été de » toutes parts désolée par des contraintes, » tendant à forcer la représentation des par- » tages ou le payement des sommes arbi- » traires, portées au plus fort, pour les pe- » tites comme pour les grosses succes- » sions ».

» Inutilement répondoit-on *que la coutu- » me, art. 43, dispense de rédiger ou faire ré- » diger par écrit le partage du champ d'un pere ; » & que les loix bursales n'assujettissoient les » partages par écrits privés au droit de con- » trôle, que lorsqu'ils sont produits en Justice » ou énoncés dans les actes pardevant Notai- » re, & au centieme denier qu'autant qu'ils » renfermoient des retours en argent provenant » d'ailleurs que de la succession* ».

» Les C. répliquoient *qu'il n'y avoit plus » de bonne foi, que les écrits étoient nécessai- » res, & qu'il falloit représenter les partages » ou payer telles sommes* pour s'être fié à la » foi de son frere ».

» Plusieurs qui ne jouissoient que sur la » bonne foi respective, sans écrit, ont payé. » D'autres qui ne croyoient rien devoir, » parce que *leur partage ne portoit aucun re- » tour*, n'ont pas hésité à le représenter : » mais on leur a fait payer le contrôle, sous » prétexte que cette représentation au Bu- » reau étoit *comme judiciaire*, & qu'ainsi » elle donnoit lieu au droit ».

» Un Habitant de Falaise & sa femme, » poursuivis par le Contrôleur de Château- » Gontier, ont, en dernier ressort, eu re- » cours au Conseil. La Loi & la Justice ont » prononcé en leur faveur. Mais l'abus ne » seroit pas extirpé, le bien ne seroit qu'im- » parfait, si l'on ne donnoit à cette décision » la plus grande publicité ».

» La sagesse & l'inflexible équité qui di- » rigent le Ministere des Finances préven- » nent & dissipent, par la suppression de » cet abus, plusieurs abus semblables, & in- » vitent les bons Citoyens à faire connoître » ceux qu'elle ne feroit pas encore cesser. » Il en est un autre dont on se plaint dans » cette Province ».

» Par des Lettres-Patentes du 3 Juillet » 1769, S. M. *exempte dans les dons mutuels, » réciproques, rémunératoires, faits par le mari » à la femme ou par la femme au mari par » contrat de mariage, de la formalité de l'insi- » nuation, soit au domicile des contractans, » soit aux Bureaux des lieux où sont situés les » biens donnés, à la charge qu'ils seront insi- » nués au domicile du Donateur, dans les qua- » tre mois après son décès*. Aucun réglement » n'a dérogé à celui là. Cependant depuis » 1771, on exige en divers endroits l'insi- » nuation avant le terme marqué. Le Mi- » nistere actuel nous rassure ».

» Puisqu'il est permis d'indiquer les » moyens d'obvier aux désordres, on en » proposera un qui paroît propre à arrêter » celui-là.

» Les Loix condamnent aux dépens les » Plaideurs téméraires. Jusqu'ici les Com- » mis, non seulement ont été soustraits à » cette juste peine ; *mais même quoiqu'on ga-*

» *gne sa cause contr'eux, sur des matieres de* » *contrôle, de centieme, de francs-fiefs, on est* » *condamné à payer leurs frais*; objet qui » pourroit exciter la cupidité de quelques- » uns, par les traités à moitié qu'ils fe- » roient avec les Huissiers ».

» Qu'à l'avenir ces Commis imprudens » soient condamnés aux dépens en leur pri- » vé nom, jusqu'à trois fois; que la qua- » trieme condamnation les dépouille de » leurs emplois, & qu'ils soient déclarés in- » capables d'en posséder aucun, lors du » moins que leurs exécutions porteroient » l'empreinte ou de la mauvaise foi ou d'u- » ne ignorance coupable. Tel est, M., le » sommaire de l'Avis que j'ai cru devoir » vous communiquer ».

De Paris, *le 21 Janvier.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 18 Décembre, contenant des dispositions pour arrêter les progrès de la maladie épizootique sur les bestiaux, dans les Provinces méridionales du Royaume. S. M. instruite de l'état de la maladie qui s'est répandue depuis plus de huit mois sur les bêtes à cornes dans les Généralités de Bayonne, d'Auch & de Bordeaux, & qui commence à se communiquer dans celles de Montauban & de Montpellier; informée qu'elle se répand de plus en plus; qu'elle n'épargne qu'un petit nombre d'animaux dans les villages où elle a pénétré; que les remedes employés par les Médecins du pays & par les Eleves de l'Ecole Vétérinaire laissent peu d'espérance; que dans des Etats étrangers infectés, les années précédentes, on n'a pu sauver une grande partie du bétail que par le parti rigoureux de sacrifier les bêtes malades &c; le Roi ordonne que les lieux attaqués seront visités par les Artistes Vétérinaires ou les Maréchaux & autres Experts commis par les Intendans, à l'effet d'y constater l'état des bêtes à cornes; qu'il en sera dressé des procès-verbaux; qu'après la confection desdits procès-verbaux, les bêtes malades seront tuées & enterrées avec leurs cuirs, jusqu'à la concurrence des dix premieres seulement; qu'il sera payé aux Propriétaires le tiers de la valeur qu'auroient eue les animaux sains; que les Propriétaires ne cacheront aucune bête, sous peine d'amende &c.

Nc. Nous avons pris des informations sur l'eau de chaux qu'on avoit annoncée comme un excellent remede. Elle l'est peut-être; mais le fait qui a donné lieu à ce bruit prouveroit seulement que c'est un bon préservatif. Dans un village que la contagion infectoit ou menaçoit, des bêtes ayant appercu ou senti de l'eau de chaux que les pluies avoient délayée, s'y sont portées d'elles-mêmes & en ont bu avec avidité par préférence à toute autre eau. Au milieu de la contagion, elles n'en ont point été attaquées.

Pour arrêter la communication du mal, il y auroit peut-être un moyen plus simple & plus sûr que l'usage ordinaire des cordons qui sont onéreux & qui ne sont pas sans inconvéniens. Ce moyen consisteroit à marquer d'un signe particulier toutes les bêtes des pays infectés & jusqu'à une lieue au-delà tout à l'entour, les bêtes malades à la cuisse gauche, les autres à la cuisse droite. Les Syndics des Paroisses & autres feroient sans aucun frais cette opération. Cette marque connue défendroit beaucoup mieux que tout autre expédient le transport ou la conduite des animaux d'un lieu à un autre. Personne ne s'aviseroit d'aller exposer aux yeux du Public dans un endroit sain une bête empreinte du signe de la peste. On ne recevroit nulle part que des animaux dont la peau porteroit avec elle un certificat de santé, si l'on peut parler ainsi. La communication, par le bétail, s'arrêteroit donc d'elle même. Ce moyen ne présente aucune sorte d'inconvénient, & il peut avoir les plus heureux effets.

Nous sommes obligés de renvoyer à une autre Feuille le compte raisonné de la *Déclaration* concernant les droits sur le poisson pendant le Carême; & l'annonce de divers Arrêts du Conseil &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Avis. Tannerie Royale de Dax à vendre.

MM. les Intéressés à la Tannerie Royale établie au Fauxbourg du Sablar-lès-Dax ayant fait cesser, depuis quelques années, toute préparation de cuirs, proposent de

faire la vente de l'Enclos & Bâtimens de cet établissement aux encheres, pour la délivrance en être faite au plus offrant & dernier Enchérisseur, le Lundi 20 du mois de Février 1775, dans l'Etude de Me. Seniean, Notaire Royal, rue Large à Dax.

Ce Domaine consiste, 1°. en une belle Maison neuve de Maître, bâtie à la Mansarde; 2°. un grand Hangard d'environ 20 toises de long, 5 de large & 15 pieds de haut; 3°. un grand Bâtiment de 66 pieds de long, 25 & demi de large, tout en une seule Salle, & un beau Grenier au-dessus; 4°. un beau Magasin & Grenier au-dessus; 5°. un autre Magasin séparé; 6°. trois Hangards. De plus, un Jardin, un Pré, & environ 80 beaux mûriers blancs en nature; un Attelier pour faire la soie, & les Atteliers, Outils & Ustensiles de Tannerie. Situé sur le bord de l'Adour, entouré de quais, ce lieu peut devenir très-avantageux soit pour quelque Manufacture ou pour y établir des Chays, Magasins, Greniers &c, à cause du Port où les bateaux aboutissent facilement, de la proximité d'un Marché considérable & de la jonction de diverses routes.

Cette acquisition est des plus solides.

Les Encheres seront reçues chez Me. Seniean, Notaire Royal à Dax, avec qui l'on peut correspondre.

On peut aussi s'adresser, pour les éclaircissemens que l'on jugera convenables, au sieur Domec, Maître de Pension à Dax, fondé de procuration de M. le Syndic desdits Intéressés.

II.

Mémoire sur l'épizootie qui regne dans les Provinces méridionales.

L'Auteur de ce Mémoire assure qu'il faut employer contre cette maladie les remedes rafraîchissans & non les cordiaux. Il veut qu'au moment où l'on a connoissance du mal, on mette les bestiaux à la diete, & qu'on leur donne pour tout aliment de l'eau blanche dans laquelle on a dissous une certaine quantité de sel de nitre: ce sel fait uriner, tient le ventre libre & rafraîchit. On peut aussi donner des lavemens rafraîchissans, parce que le grand feu fait que les alimens s'épaississent & se dessechent dans l'estomac.

L'Auteur fait donner aux bêtes malades deux onces de fleur de soufre & une once de sel de nitre en breuvage pendant trois jours. On continue l'eau blanche, le sel de nitre, les lavemens rafraîchissans.

S'il s'est formé des dépôts, on les ouvre avec un rasoir; on applique sur la plaie un onguent suppuratif, composé d'une once de thérébentine, deux onces de ceruse en poudre, deux onces de cire en morceaux, deux onces d'huile de lin ou mieux d'huile d'olive, une once de résine en poudre, tenues sur un feu doux, & remués sans cesse l'espace de six heures; onguent qu'on met en rouleau lorsqu'il est presque froid, & qui est bon pour les plaies du corps humain.

On assure que dans quelques cantons, on a sauvé les bestiaux par les bains. L'Auteur du Mémoire dit qu'au printems dernier, il sauva ses chiens attaqués de la maladie qui regnoit alors, en les jettant dans l'eau cinq à six fois par jour. Ces animaux jettoient par la gueule, le nez, les yeux & les oreilles, une quantité de pus considérable; ils dédaignoient tout aliment & mouroient en peu de jours.

III.

Remede contre la maladie des bêtes à cornes, lequel a sauvé beaucoup de bestiaux en Suisse.

1°. Il faut prendre la charge d'un coup de fusil de poudre à tirer, autant de poivre pilé, & le double de fleur de soufre; la même quantité de cumin que de fleur de soufre. Après avoir pilé toutes ces drogues dans un mortier, on les met dans un quart de pot de vinaigre.

2°. Il faut que l'animal à qui on fait prendre ce breuvage, l'avale en entier d'un seul coup, & qu'il soit deux heures avant & deux heures après sans manger.

3°. Pour préserver les animaux qui ne sont pas encore attaqués, on leur fait prendre une seule fois le remede, & on le donne pendant quatre jours de suite aux animaux malades.

4°. On ne donne aux veaux que la moitié du breuvage.

IV.

Graine et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 14 Janvier 1775, au Mercredi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 l. 10 s. à 25 l. 15 s. *le septier*; *idem* nouveau, de 21, 22 à 24 l. 15 s.; *idem* au Port de la Grêve, de 20 l. 10 s. à 26 l. le seigle, de 14 à 15 l. 10 s.; l'orge, de 10 liv. à 10 l. 5 s. aussi *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 14 Janvier 1775, au Mercredi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 13, 15 l. 10 s. à 16 l.; *idem* à la Greve, de 14 l. 10 s., 15 à 16 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Janvier 1775, de 48 à 49 liv.; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 15 à 16 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 33 à 34; *id.* nouveau, de 31 à 32; le cent de paille vieille & nouvelle, de 14 à 15 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 21 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$
Londres	31 3 16e. à $\frac{1}{4}$
Hambourg	180 $\frac{1}{2}$
Madrid	15
Cadix	14 17 6 à 17
Livourne	94 $\frac{3}{4}$ à 95
Gênes	93 $\frac{1}{2}$
Lyon *Rois*	$\frac{5}{8}$ p. 8 p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 20 Janvier 1775.

		liv.	s.
Or de Portug. à . .		718		marc.
Du Mexique à . . .		713		marc.
Du Perou à		705		marc.
Les guinées à . . .		717	10	marc.
Ducats à		97	10	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .		99	10	once.
Or à 20 karats à . .		83	10	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à		54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à		52		marc.
Piastres à		49		marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Jeudi* 19.	*Vendredi* 20.	*Samedi* 21.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1852 $\frac{1}{2}$. . . .	1855 52 $\frac{1}{2}$ . .	1852 $\frac{1}{2}$ 55 . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	1187 $\frac{1}{2}$ . . .	1185 . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	232	232	232 . . . .
D° 25es. à 1 coup.	75	75	. . . . .
Emprunt Oct. .	400.	400	400 . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 19 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 21 *Août*.

S. M., en érigeant Marstrand en Port libre, a jugé nécessaire d'assigner une partie des droits dont il a été parlé ci-devant pour la fondation & la dotation de cette nouvelle Ville. Elle lui a aussi permis de se procurer par voie de souscription, les fonds nécessaires pour la construction des édifices & les autres arrangemens convenables à son Port & à son commerce. Outre les encouragemens dont il a été fait mention, les Etrangers y acquerront le droit de naturalité au bout de deux ans, s'ils y bâtissent une maison ou autre édifice de la valeur de mille risd., & s'y attachent ainsi par la propriété. Ils seront libres de la quitter, quand ils le voudront, sans être assujettis à la loi assez commune dans le Nord de racheter en argent leur liberté. Sans cette condition, il est peu vraisemblable que des Etrangers, à moins qu'ils ne soient poussés par le malheur ou la légéreté, viennent s'enchaîner dans un pays qu'ils n'ont pas éprouvé & qu'ils ne connoissent pas. Il y aura entiere sûreté tant pour les Nationaux que pour les Etrangers qui s'y retireront pour cause de dettes ou de délits qui n'auront porté atteinte à la vie ou à l'honneur de personne: c'est un asyle ouvert à la foiblesse & à l'infortune.

Le Roi a accordé, pour quatre ans, aux Villes de Stafsjoe, Ehrendhal & Uker, l'entiere liberté de l'exportation, pour les canons, boulets, munitions &c, moyennant un huitieme pour cent de leur valeur. Ces essais préparent l'extension illimitée du bienfait & de la prospérité.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 25 *Août*.

Le *Gange*, vaisseau de la Compagnie Asiatique, Cap. Bagge, est arrivé le 18 de Tranquebar d'où il étoit parti au mois de Février dernier, chargé de superfluités de l'Orient. Les Capitaines Jurgenson, Duhl & Meyer, ont rapporté de Sainte Croix d'autres sortes de denrées presqu'aussi superflues. La frégate, le *Christiansbourg*, de la Compagnie de Guinée, a heureusement conduit dans cette Isle une cargaison de chair humaine, après avoir perdu la premiere qu'elle avoit prise en Afrique. Les Noirs qu'on y avoit d'abord embarqués, eurent recours en pleine mer à la force pour recouvrer la liberté que la violence leur avoit ravie. Armés de tout ce que le hasard leur présenta, ils attaquerent, au nombre d'environ quarante, les Blancs avec une furie qui sembloit les multiplier. La durée du combat donna le tems au reste des Africains *encaqués* dans le fond de calle, de rompre leurs fers. La Troupe noire triomphoit presque sans perte, lorsqu'elle vit venir des secours envoyés de Frédérisbourg au Capitaine Se-

renz qui avoit eu la prudence de diriger la course du vaisseau vers la côte & de donner les signaux de détresse. Un grand nombre des Esclaves se sauva, & le Capitaine en reprit de nouveaux. De ce second chargement, il perdit encore 81 têtes. Tous les jours ces scenes affreuses se renouvellent; nul être humain n'en parle sans frémir; & ce commerce marqué de tous les signes de réprobation est encore celui de toute l'Europe!

Les Edits qui défendent de porter & de tirer de l'Etranger des pierreries vraies ou fausses, des étoffes & des galons d'or & d'argent &c, viennent d'être étendus sur le Holstein par une Ordonnance du 3 de ce mois. Il ne paroît pas que les loix somptuaires ayent rendu l'Etat & la Nation plus riches; & la raison en est qu'en interdisant des dépenses de faste qu'on prend pour luxe, on n'empêche pas & l'on ne peut empêcher les mauvaises dépenses qui, de quelque nature qu'elles soient, éclatantes ou obscures, opérent la détérioration du territoire. Dans ce sens, seul vrai, l'aumône, par exemple, qui nourrira l'oisiveté aux dépens des travaux productifs, l'aumône même sera une dépense de luxe. Celui que l'Etat doit & peut efficacement détruire, & dont la destruction amenera la prospérité, c'est l'excès de l'impôt, l'abus de sa perception, le mauvais emploi de son produit &c. &c. &c. Voilà le luxe qui bat le Corps de l'Empire en ruine & qui suscite contre toutes ses parties le luxe privé.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 3 Septembre.*

Les récoltes ont été généralement bonnes dans l'Empire. Mais le mois d'Août a été très orageux; & dans divers cantons les fruits & les vignes ont beaucoup souffert de la grêle.

Il s'est manifesté en divers lieux des épizooties actives. Celle qui regne dans le territoire de Brême & de quelques villages voisins, a fait défendre l'introduction du bétail de ce pays à la Foire d'Achim.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 4 Septembre.*

Les Américains ont, dans ces derniers tems, exigé, autant qu'il a été possible, en argent le payement des grains qu'ils ont vendus en Europe, particuliérement dans la Méditerranée. On assure que, l'année derniere, ils ont rapporté en Amérique quinze cens mille livres en especes. On ajoute que cet argent & l'or de Portugal que leurs Agens ramassent aujourd'hui, seront frappés au coin des *Douze-Colonies Unies.* Nos Escadres ont ordre de couper les canaux par lesquels ils tirent ces richesses. Quand on y parviendroit, ils en souffriroient peu dans les circonstances présentes, parce que leur papier est accrédité; & avec le tems, il ne leur sera pas difficile de percer derriere eux de nouveaux canaux qui aboutiront aux mines du Mexique.

Des Décimateurs de divers cantons assurent que leurs dixmes en grains montent, cette année, au double de l'année derniere, & qu'ils sont d'une qualité beaucoup meilleure. Il y a eu, dans le courant d'Août, beaucoup d'orages, mais peu de dégâts.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Auch, *le 31 Août.*

L'épizootie n'a pas même été rallentie par toutes les mesures prises pour l'éteindre. Les barrieres n'ont point arrêté ses progrès. On s'occupe maintenant d'un nouveau projet pour la concentrer.

De Marseille, *le 2 Septembre.*

Les traites de grains de Barbarie ont repris leur cours. Arles continue l'approvisionnement de l'intérieur de la Province. L'importation en général a été foible ici dans le courant d'Août.

De Montpellier, *le 2 Septembre.*

Les joûtes données à Cette le jour de S. Louis, avoient attiré une foule prodigieuse de curieux de tous les lieux circonvoisins. Le soir, une grande partie de ces Etrangers s'embarquerent sur l'étang de Than pour retourner à leur domicile. Il partit 25 barques remplies de monde. Vers huit heures,

il s'éleva tout-à-coup un furieux ouragan, accompagné d'éclairs & de coups de tonnerre qui se succédoient sans interruption. Sa force se soutint pendant deux heures. Au milieu d'une terrible obscurité dans laquelle s'éteignoient des jets de lumiere éblouissans & perfides, les barques, jouets d'un vent impétueux, furent égarées, renversées, jettées sur la rive ou sur des rochers. L'air calmé, de profondes ténébres rendirent timides & lents les secours réclamés par les malheureux qui périssoient. Il en coûta la vie à un grand nombre de personnes. Quel désastre! Combien de familles éplorées!... Il se fait des bateaux insubmergibles : ne seront-ils jamais à l'usage du Peuple? N'en verrons-nous même pas dans les passages fréquentés & difficiles? Il n'est pas possible d'attendre cette dépense des Particuliers, des Seigneurs qui ont des bacqs &c : elle ne peut être faite que par la Communauté, l'Etat à qui naturellement appartient toute communication publique & qui n'en a laissé convertir un grand nombre en propriétés privées que pour en accélérer la jouissance & dans la vue du rachat.

L'ouragan a enlevé les toits & abattu les cheminées des maisons de cette Ville les plus exposés à sa violence. La campagne en a beaucoup souffert : quantité d'arbres arrachés. Heureusement la maturité des olives n'étoit point encore assez avancée pour que ce fruit précieux en ait reçu un grand dommage.

De Bayonne, *le 3 Septembre.*

La moisson n'a point trompé nos espérances. Nous avons eu, en froment & en seigle, un tiers de plus que l'année derniere. Peu de paille, beaucoup de grains. Huit gerbes, composées chacune de trois brasses, ont communément rendu le septier de Paris. Cette mesure pese ici, cette année, 250 liv. poids de marc. Le grain, à tous égards, de la meilleure qualité. Le froment ne vaut, dans ce moment-ci, que 1 f. 8 d. la livre; le seigle 1 f. 4 d.

L'exportation du bled d'Inde, permise vers la fin de Juin, a cessé de l'être le 1er. Août. Il est à propos d'observer que ce grain qui au moment *où l'exportation en fut permise* valoit *quatre livres quinze sous* la conque, ne valoit plus que *quatre livres*, *lorsqu'elle a cessé de l'être.* Qu'on retienne ce fait, qu'on l'enregistre : nous ne parlons qu'aux hommes droits; la mauvaise foi bourdonne à l'oreille des autres, ils ne nous entendroient pas.

Il paroit, dans ce pays, fort à souhaiter pour l'Agriculture, pour le Propriétaire, pour le Négociant, pour le Peuple occupé par eux, qu'on saisisse la circonstance favorable où nous nous trouvons pour donner irrévocablement à la liberté toute l'étendue dont elle est susceptible. S'il est encore des gens qui ne sçachent pas distinguer l'exportation de la liberté d'exporter, il faudroit les inviter à faire leur fortune en vendant à l'Etranger des bleds qu'ils auroient payés cher dans l'intérieur.

De Lyon, *le 7 Septembre.*

» Si cette Gazette étoit destinée à recueillir les différentes expressions de l'amour des François pour les Princes & les Princesses de la Maison Royale, je chercherois à vous donner une idée de la foule accourue ici pour voir Madame la Princesse de Piémont ainsi que les Augustes Prince & Princesse que nous attendons. Tout le monde vole sur les pas de S. A. R. Elle a déjà fait éclater plus d'une fois la bonté de son cœur, & les vives impressions que les nôtres ont reçues s'en conserveront long tems. *Ah! mes enfans soyez heureux*, disoit elle, en se hâtant de relever avec tendresse de futurs époux qui lui offroient des fleurs à genoux.

» Ces époux sont ceux que l'Hôtel-de-Ville dote. Un pareil acte de bienfaisance ne peut qu'inspirer les plus douces pensées. Tous les augures ici sont propices. On a fait un choix de gens honnêtes. On augmente leur petite fortune; ils travailleront avec plus de facilité. Une Princesse adorable leve les yeux au Ciel en leur faveur. Tout le Peuple forme des vœux pour la prospérité de ces nouveaux ménages. En mêlant ma voix & mes prieres à celles de la multitude, je crois pouvoir vous communiquer une idée que m'a suggéré l'habitude de voir le Peuple de la derniere classe dans ses diverses situations.

» La même somme donnée à un jeune garçon & à une jeune fille qui s'épousent

» me paroît moins utilement employée que » si elle étoit donnée à des gens mariés de- » puis cinq à six ans, & ayant déjà trois ou » quatre enfans.

» C'est un spectacle très gai que de voir » douze jeunes couples s'en allant de l'Eglise » à la table au son des violons, puis danser, » puis recevoir plus d'argent qu'ils n'en ont » jamais eu, & faire retentir la Ville de » leurs cris d'allégresse ; ils ne touchent » point la terre, ils sont transportés.

» Combien plus ravissant encore seroit » le spectacle qu'offriroient douze autres » couples éprouvés par l'indigence, mais » non écrasés par une longue misere, qui » seroient entourés de leurs enfans, chacun » vêtu de neuf, assis à une table couverte » de grosses nourritures dans une salle rem- » plie de linge & d'ustensiles que le pere, » la mere & les enfans porteroient dans le » ménage ! Oh ! quelle allégresse vous ver- » seriez dans ces réduits, actuellement le » séjour d'une tristesse d'autant plus pro- » fonde qu'on y entend le bruit de ces or- » gies où l'on a dépensé un argent bien » pleuré aujourd'hui.

» A Dieu ne plaise, M., que j'entende » critiquer en aucune maniere ce qui s'est » fait ; je prends sincérement part à la joie » publique ; je ne veux point en diminuer » les mouvemens, mais j'expose ce qui me » semble utile ».

De Honfleur, *le* 8 *Septembre*.

Le Commerce attend avec impatience mais avec confiance le Jugement d'un procès pendant au Conseil entre le sieur Martin, Négociant & la Ferme Générale, & commencé il y a trois ans. Le 30 Juin 1772, ce Négociant se préparoit à envoyer un bateau du Port de la Hougue dans celui-ci afin d'y prendre un chargement d'écorces de chêne pour la Manufacture Royale de cuirs Anglois établie près la basse Ville de Dunkerque. Après qu'il eut acquitté un droit légalement dû, le Receveur de la Romaine du lieu lui refusa le *permis* d'embarquer le cidre, le biscuit & autres provisions de l'équipage, sous prétexte qu'il falloit déclarer ces vivres sur le registre, prendre un acquit à caution, & se soumettre à les représenter au lieu de leur destination, le cidre pour y être jaugé, & le reste pour y être pesé &c. Le sieur Martin ne pouvoit pas se conformer à ses intentions, quand il auroit voulu s'assujettir à une prétention insolite. Comment se seroit-il engagé à représenter au terme du voyage, les denrées consommées pendant la route ? Après les formalités requises, il fit donc embarquer les provisions de l'équipage. Le lendemain, les Commis signifierent au Capitaine un procès-verbal par lequel ils saisissoient le navire, avec assignation devant le Juge des Traites de Valognes. Le Capitaine s'inscrivit en faux contre le procès-verbal devant le même Juge. Sept de ses moyens furent admis. Les témoins entendus, le Juge décreta les Commis d'ajournement personnel : l'interrogatoire subi, ils resterent dans les liens du décret. Le Fermier en appella au Conseil Supérieur de Bayeux : mais son appel fut mis au néant, & la Sentence de Valognes confirmée. Le premier Juge venoit d'ordonner le recollement & confrontation des témoins, lorsque le Fermier obtint un Arrêt du Conseil sur requête, par lequel les Jugemens précédens furent annullés, les moyens de faux déclarés inadmissibles, avec évocation du principal, confiscation, amende &c. Cet Arrêt a été exécuté par provision. Le navire qui avoit coûté plus de 5000 l. fut vendu 1250 l. &c.

Le Négociant & le Capitaine, en formant opposition à l'Arrêt, ont établi que leurs moyens de faux sont très-pertinens, & que l'information commencée devoit être poursuivie jusqu'au Jugement définitif, selon l'Ordonnance. Ils rapportent les certificats des Négocians & Marchands de plusieurs Ports par lesquels il conste que jamais ils n'ont été assujettis aux gênes qu'on a prétendu imposer au S^r. M. Enfin l'obligation de représenter des vivres consommés seroit une innovation trop absurde pour pouvoir être proposée, à moins qu'elle ne couvre des vues particulieres.

Le sieur Martin avoit, pendant plus de deux ans, inutilement sollicité que sa Partie fût contrainte de répondre à sa Requête. Plus heureux aujourd'hui, il voit avec joie l'affaire instruite & prête à recevoir Jugement. Le Commerce espere fermement que la Justice & la protection ne souffriront pas que des prétentions arbitraires & journalieres renversent les spéculations & les fortunes. Le sieur Martin, *pere de quatorze en-*

ſans, voit douloureuſement ſa tendreſſe & ſes efforts trompés par les attaques qu'il n'a ceſſé d'eſſuyer depuis qu'il s'eſt livré au commerce. Toujours pourſuivi, il n'a point ſuccombé devant la Juſtice; mais les reſtitutions & les dommages ſont toujours loin de compenſer les faux frais, le tems perdu, les ſpéculations manquées par ces triſtes diſtractions. C'eſt à ſon courage & à ſa conſtance que le commerce doit des titres précieux contre divers abus... *Par exemple*: depuis un tems conſidérable, il étoit ici d'uſage d'exiger 5 l. par tonneau de vin amené de l'Iſle de Rhé, en vertu ſeulement d'une *note* ajoutée au tarif de 1664, lequel ne porte le droit qu'à 3 l. Par un Arrêt que ce Négociant a obtenu, l'année derniere, à Rouen, le tarif a repris l'autorité que la note avoit envahie..... *Second exemple*: il s'étoit doucement établi un *droit de plomb & de ficelle*, pour fournir à des gratifications & à des ſupplémens d'appointemens en faveur des Contrôleurs & Viſiteurs des Romaines d'entrée & de ſortie du Royaume: ces produits entroient dans une bourſe commune; à la fin de l'année, on les partageoit; le commerce payoit ainſi aux Employés les ſalaires que leurs Commettans n'étoient pas en état de leur donner. Le ſieur Martin a défendu & gagné la cauſe commune, en ſe faiſant judiciairement décharger de ce droit. Mais en triomphant des abus, il a travaillé à ſa ruine.

Ce chapitre eſt en quelque ſorte un réſumé de la ſituation du Commerce en général.

D'ANCENIS, *le* 8 *Septembre*.

M. le Duc de Charoſt, après avoir ſuſpendu la perception de ſon droit de minage juſqu'après la moiſſon, & accordé une franchiſe entiere & perpétuelle ſur les grains & farines au Marché de chaque Jeudi, a réduit du *ſoixantieme* au *cent-vingtieme* le droit à percevoir ſur ces denrées qui ſeroient vendues hors des Marchés dans la Ville & Prévôté d'Ancenis.

DE REUILLY (*près Orléans*), *le* 8 *Septembre*.

La ſécheresſe a détruit plus de la moitié de la production de la plûpart des vignes de ces quartiers. La grêle a enſuite achevé de dévaſter plus de dix Paroiſſes. L'orage qui a lancé ce fléau ſur nos environs, nous a donné une pluie bienfaiſante; & le malheur des uns a fait la joie cruelle des autres. Depuis ce tems-là, le vin vieux qui reſtoit ſans demande, eſt monté à 100 livres le tonneau, de 100 à 120, de 120 à 150 dans des crûs médiocres. Les raiſins mûriront.

DE TOURS, *le* 10 *Septembre*.

Vous êtes plus riche que vous ne penſez: employez bien ce qui ſe diſſipe, & vous recouvrerez une ſorte d'abondance.

La charité vient de trouver ici un nouveau fonds de quatre à cinq mille livres pour les pauvres, ſans qu'il en coûte une nouvelle dépenſe à aucun Habitant. Le Bureau établi en cette Ville pour recueillir & diſtribuer les aumônes particulieres, dans la vue d'anéantir la mendicité & de procurer des ſoulagemens aux pauvres que l'âge, la foibleſſe, les infirmités rendent incapables de travail, en a reçu, avec la ſatiſfaction la plus vive, la propoſition de la part d'un de ſes Membres diſtingué par ſon ardente & induſtrieuſe bienfaiſance.

Autrefois le pain-à-benir offert, dans chaque Paroiſſe, les Dimanches & Fêtes, étoit un *pain* ordinaire: chacun lui donnoit le poids & la grandeur qu'il jugeoit à propos: il étoit religieuſement diſtribué aux Aſſiſtans.

Depuis environ trente ans, ce pain s'eſt converti en *brioche*. Le riche qui met ſa gloire dans l'oſtentation, a donné l'exemple: le Bourgeois qui met ſon honneur à imiter le riche, a ſacrifié une dépenſe utile pour égaler ſon offrande: enfin l'Artiſan, auſſi vain & auſſi peu ſage que l'un & l'autre, s'eſt retranché le pain de ſa table pour préſenter comm'eux de la pâtiſſerie. La dépenſe a donc conſidérablement augmenté, & l'on ne ſçait plus comment ſe fait la diſtribution du pain-beni.

Sur le pied nouveau, cette offrande coûte annuellement aux Habitans plus de *neuf mille livres*. Il eſt prouvé que communément les pains-à-benir reviennent, l'un dans l'autre, du fort au foible, au moins à *ſix livres* chacun. Il y a dans l'année 52 Dimanches & environ 26 Fêtes d'obligation obſervées

à Tours ; il faut y ajouter les 16 Fêtes des Patrons des Paroiſſes que cette Ville renferme : total 94 jours fêtés. En multipliant 94 par 16 (nombre des Paroiſſes) le produit eſt 1504 pains. Ce dernier nombre multiplié par 6, prix commun établi ci-deſſus, donne une dépenſe totale de 9024 l. par an. Mais il y a des pauvres qui, dans l'impuiſſance de faire la dépenſe & avec l'obligation de la faire, ne donnent, chacun, que leur denier, & leurs contributions réunies, il ſe forme un pain d'ancienne fabrique de 30 à 40 ſous. Après cette conſidération, on a réduit, par une eſtime évidemment trop étendue, mais afin de fixer un produit certain, la dépenſe totale à moitié de la ſomme précédente.

La dévotion ne conſiſte pas dans la délicateſſe de l'offrande, & le pain le plus utile eſt le plus agréable à Dieu. Les brioches benies coûtent cher, & l'on n'en voit pas le fruit. Il a donc été propoſé de réduire le pain-à benir au plus petit volume & au plus bas prix poſſibles : il ſera toujours ſuffiſant pour la diſtribution qui ſe fait à un très-petit nombre de perſonnes privilégiées dans le cérémonial uſité. Ce pain ſera accompagné d'un certain nombre de pains de tables du poids de 4 ou 6 livres pour la valeur du ſurplus de la dépenſe. Si l'on veut employer 6 liv., on donnera pour le ſervice de l'Egliſe un pain de 20 ſous, & il reſtera 100 ſous pour diſtribuer d'autre pain aux plus néceſſiteux de la Paroiſſe.

Pluſieurs perſonnes de diſtinction ont déjà commencé à mettre à exécution ce projet louable : quelques Particuliers ont ſuivi leur exemple. Afin que l'emploi de l'épargne ſoit manifeſté & que la publicité encourage, les pains de charité ont été expoſés aux yeux des Aſſiſtans, du côté oppoſé à celui où ſe fait l'offrande du pain-à-benir. Cette réforme a eu le meilleur effet. Il eſt hors de toute vraiſemblance qu'aucun de Mrs. les Curés s'y oppoſe, car ils ſont les peres des pauvres ; & quand ils le voudroient, ils ne le pourroient avec fondement, car ſi l'offrande eſt de rigueur, la forme & les frais en ſont arbitraires. On eſpere que M. l'Archevêque qui approuve ce projet daignera par un Mandement exhorter les Fideles de tout ſon Dioceſe à ſe conformer à une pratique ſi conforme à l'eſprit de charité que la religion inſpire.

Que l'on étende en ce genre les calculs & l'économie ſur toutes les Villes du Royaume & ſur une partie des villages, on aura un fonds conſidérable à diſtribuer en charités ou plutôt en ſalaires de charité, en uſages ou emplois propres à ſoulager les Villes, en diminutions de charges &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Invention pour allaiter les enfans.

M. Breſſon, Négociant de Sette, a jugé que, dans le cas où l'on ne pourroit donner aux enfans le ſein de la femme, il ſeroit bon d'imiter la nature dans leur allaitement ; & pour cet effet, il a imaginé un mammelon élaſtique, ſouple & propre à verſer le lait comme celui de la femme. Il en a fait l'eſſai ſur ſa fille.

Sa machine, décrite *dans les Affiches de Montpellier*, conſiſte ſimplement en une petite bouteille à cou cilindrique communément appellé *demi taupette* ; en un tuyau de chamois fait comme un doigt de gant, qui entre juſte dans le cou de la bouteille & eſt enfermé par le bout ; & en une éponge fine, nette, de la groſſeur d'un œuf de pigeon... On remplit la bouteille de lait qu'on fait chauffer au bain-marie à la température de 28 à 30 d. du thermometre de Réaumur. On introduit de force l'éponge dans le tuyau de chamois pour qu'elle occupe le fond. Ce tuyau ainſi préparé, on l'adapte au cou de la bouteille de maniere que l'éponge ſerve de bouchon. Cette éponge recouverte de chamois fait l'office de mammelon, lequel doit être plus ou moins gros, plus ou moins long ſelon la bouche de l'enfant. Ce mammelon eſt percé de divers petits trous, les uns à l'extrémité pour donner iſſue au lait, les autres autour de l'orifice de la bouteille pour donner paſſage qui doit entrer dans la bouteille & remplacer le lait.

La machine ainſi préparée, on met le faux mammelon dans la bouche de l'enfant : il en exprime le lait qui ſort par les petits trous de l'extrémité. L'éponge ſe remet dans l'inſtant par ſon élaſticité, & ſe remplit de lait : l'enfant le ſucce avec autant

de facilité que la mammelle naturelle.

Il faut tenir la machine bien nette. On rincera la bouteille, on lavera l'éponge & le tuyau plusieurs fois par jour ; sans quoi le lait restant s'aigriroit & gâteroit le nouveau &c.

Cette méthode a très-bien réussi sur tous les sujets à qui elle a été appliquée. Dans le cas où l'on n'a point de Nourrices, où elles sont malades ou suspectes, où elles manquent de lait, où elles sont mordues par les enfans, elle sera commode & utile. Elle peut être d'une grande ressource dans les Dépôts d'Enfans-Trouvés &c.

I I.

Avis au Public, notamment à MM. les Curés pour les Pauvres.

» M. Trostier de Boissemé, connu par » son topique pour la guérison de la goutte, » des rhumatismes, des scyatiques, dou- » leurs, fievres, scorbut, gangrenne, mal » vénérien &c. ayant déclaré gratuitement » au mois de Janvier 1770, par différentes » lettres, à un assez grand nombre de per- » sonnes charitables, entr'autres la décou- » couverte de la composition d'un topique » pour la guérison des hernies ou descen- » tes : & dès-lors personne depuis cette épo- » que ne pouvant s'attribuer le mérite de la » même découverte, & devant encore moins » s'en faire un objet de lucre vis-à-vis du » Public & des pauvres à qui M. Trottier a » eu intention d'en faire un présent, dé- » clare que la composition de ce topique » consiste à mettre dans un plat de terre sur » le réchaud, 1°. une pinte de vin rouge ; » 2°. une demi-livre de cire blanche ; 3°. » une vingtaine de pommes de pin, à faire » bouillir le tout ensemble jusqu'à ce que » la liqueur soit réduite aux deux tiers ; » après quoi on retirera les pommes de pin » avec une écumoire ; & qu'alors ayant fait » repousser la descente par un Chirurgien, » la maniere de se servir de cette composi- » tion qui devient comme une espece de » baume, est d'y tremper un linge, d'ap- » pliquer sur l'endroit de la descente ce » linge qui doit être double, & d'y ajouter » ensuite par-dessus un autre linge sec & » une ligature.

» On continuera cette opération pendant » quinze jours, en changeant de linge cha- » que fois & en faisant chauffer chaque fois » cette composition ; & si au bout de ces » quinze jours la guérison ne se trouvoit pas » encore parfaitement opérée, alors on » ajoutera à la même composition un quar- » teron de sel de nitre & on continuera ainsi » jusqu'à la parfaite guérison qui pour lors » ne sera pas éloignée.

» Ce qui donne lieu à la présente décla- » ration publique de cette composition, est » qu'un Particulier vient de s'annoncer dans » les Ouvrages périodiques comme venant » de faire la découverte dont il s'agit ou » du moins une découverte semblable sur » le même objet d'infirmité & qu'il la pro- » pose au Public à titre lucratif ; & cela ne » devant ni ne pouvant avoir lieu, au pré- » judice de la déclaration précédente gra- » tuite & généreuse dont est question, M. » Trottier prie MM. les Auteurs des Ou- » vrages périodiques & toutes autres per- » sonnes qui, comm'eux, seroient animés » de zele pour l'humanité & le bien des » pauvres, notamment MM. les Curés ; de » divulguer autant & aussi souvent qu'ils le » pourront cette composition. A Paris, ce » 5 Août 1775. *Signé*, TROTTIER DE » BOISSEMÉ, rue S. André-des Arts, » la porte cochere vis-à-vis la rue Contres- » carpe.

I I I.

A V I S.

Le sieur Andrieux, Marchand Grainetier du Roi, a reçu de Hollande des assortimens de Jacintes des différentes classes & autres oignons de fleurs. Les Curieux en trouveront la liste chez lui, Quai de la Mégisserie, à côté de l'Arche-Marion. Ses Narcisses de Constantinople lui sont aussi parvenues.

I V.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 9 Septembre 1775, au Mercredi 13 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26 l. 10 s. à 30 l. *le septier ; idem* nouveau, de 23, 26 l. 10 s. à 30 l. ; le seigle, de 15, 15 liv. 10 s. à 15 l. 5 s. ; l'orge, de 12, 12 liv. 10 s. à 13 l. Le froment à la Grêve, de 26 l. 10 s. à 31 l. ; le seigle, de 14 l. 15 s. 15 à 15 l. 5 s. ; l'orge, de 12 à 12 l. 15 s. aussi *le septier*.

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 9 Septembre 1775, au Mercredi 13 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 21 l. 10 s. à 23 l.; *id.* nouvelle, de 20, 20 l. 10 s. à 21 l. 10 s.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 16 Septembre 1775, de 67 à 68 l.; *idem* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 16 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	marc.
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710	1	
Les guinées à	722	2	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	14	
Or à 20 karats à	84	1	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	6	

VII.

Changes de Paris, *du 16 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾ à ⅞
Londres	31
Hambourg	182
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	95 ¾
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Sept. 1775.	*Jeudi 14.*	*Vendredi 15.*	*Samedi 16.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1995	2000 1997 ½	1997 ½
D°. 16/25es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		430	430
Rescriptions	4 ¾ 5	5	5
Bil. des Fermes	¾ perte	¾	¾

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 6 Sept. *Messieurs*		Du Jeudi 7. *Messieurs*		Du Samedi 9. *Messieurs*	
Defrance... pp^lles.	M.	Deschapelles. v^res.	P.	Gossey..... pp^lles.	N.
Viageres....	M	Viageres.....	P.	Viageres.....	P.
Tontine.....	N.	Tontine.....	P.	Lenoir..... pp^lles.	P.
Peinchein.... v^res.	P.	Decourmont pp^lles.	M.	Viageres....	P.
Perpétuelles.	P.	Viageres....	M.	Caron..... v^res.	Z.
Tontine.....	P.	Tontine.....	M.	Delarue..... pp^lles.	P.
		De S. Janvier. v^res.	P.	Viageres....	P.
		Tontine.....	P.	Tontine.....	P.
				Boscheron... pp^lles.	M.
				Viageres.....	M.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 5 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

PRUSSE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juin.*

ON mande de Moscou qu'un Peuple considérable est rentré dans la société, dans les atteliers, dans le sein de familles orphelines, par la liberté que S. M. I. a rendue aux prisonniers détenus pour dettes, réduits par là même à l'impuissance de les payer, & entretenus dans cette impuissance aux dépens du Public. A ce Peuple s'en est joint un autre de fugitifs & de déserteurs que la clémence a rappellés. Dans toute l'Europe, le code pénal est de tous les codes le plus informe, le plus contradictoire, le plus contraire à l'intérêt social, parce qu'il a été fait dans un esprit de vengeance, le glaive à la main, & plutôt pour l'Autorité que pour la Société. Les Chinois, nos voisins, seuls dans l'univers, ont tendu, dirigés par l'esprit de famille, au véritable but des peines, la correction, la compensation, l'utilité publique: autant qu'il est possible, ils employent les coupables à *réparer* leurs injustices & leurs torts: ils tirent le bien du mal: tel doit être l'objet du code criminel.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le* 7 *Juillet.*

Le Bref Apostolique pour la diminution du nombre des Fêtes de ce pays, rend au Peuple vingt-neuf jours de travail par an, & lui permet de gagner vingt-neuf florins de plus par des travaux productifs ou qui influent sur les travaux productifs. Un Royaume à défricher est un monde à créer: c'est assez de se reposer le septieme jour.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Juillet.*

La Société Patriotique n'a reçu que deux Mémoires insuffisans sur ce sujet: *jusqu'à quel point la culture des prairies est elle nécessaire, & ne seroit-il pas plus avantageux de nourrir les bestiaux avec des grains?* Cette question appartient à la haute Economie. Lorsque les meilleurs Agronomes ont recommandé les prairies artificielles, qu'ils regardent comme une des causes principales de la prospérité de l'Agriculture de divers pays, ils ne les ont considérées qu'en rapport avec les prés & les pâturages naturels. Le rapport sous lequel la Société présente aujourd'hui les prairies en général, n'est pas moins important. Il est à propos de rappeller que la Chine, & ce pays peut être cité en fait d'Agriculture, n'a point de prairies. Le grain n'est-il pas une nourriture plus saine & plus substancielle que le fourage? Ces considérations doivent être dans la balance des deux genres de culture.

ITALIE.

DE NAPLES, *le* 3 *Juillet.*

Les moissons sont également riches en Sicile & dans ce Royaume. La vigne & l'o-

livier ne promettent pas une moindre abondance.

DE GENES, *le 5 Juillet.*

La récolte est très belle dans le territoire de Rome, en Toscane, dans l'Etat de Venise, & généralement en Italie. La qualité des grains n'est pas moins remarquable que la quantité. Les vignes promettent beaucoup dans nos campagnes.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 20 Juillet.*

Les dernieres pluies ont fertilisé les campagnes. Les chaleurs hâtent la maturité des grains. Déjà l'on moissonne en divers endroits, particuliérement dans le Pays d'Essex; il a même paru du seigle nouveau dans quelques Marchés. La moisson est aussi commencée en divers cantons de l'Ecosse, comme aux environs de Dumblane; & elle remplit les grandes espérances du Cultivateur. Il y a long-tems que l'on n'a eu, en Irlande, une année si riche, non-seulement en grains mais encore en fruits & en légumes. Dans le Pays de Kent, le Bedfordshire & autres Provinces où la terre paroissoit stérile, il y a un mois, elle a déployé rapidement une fécondité singuliere. Les bleds du Westmoreland & autres quartiers, sont superbes. Dans les Comtés d'Yorck, de Durham, on n'auroit pas osé se promettre ce qu'on recueille : on y coupera le froment dès les premiers jours d'Août. Enfin les trois Royaumes ont les plus grandes actions de graces à rendre à la Providence. Il est encore arrivé la semaine derniere à Liverpool & Falmouth des grains & des farines de l'Amérique.

Le Ciel veut sauver notre Peuple. La foule des pauvres est innombrable, leur misere extréme, leur souffrance vindicative dans certaines contrées. La haute cherté des vivres a excité beaucoup de troubles en divers endroits. Ces mouvemens paroissent insensibles au milieu de l'agitation tumultueuse que cause notre querelle avec l'Amérique : cependant si la terre ne les calmoit par ses promesses & ses bienfaits, ils auroient pu devenir dangereux.

Les Ouvriers des Chantiers & des Ports de Portsmouth, Plymouth, Chatam, Woolwich & Sheerness, après avoir inutilement sollicité auprès du Roi, du Parlement, de l'Amirauté, une augmentation de gages, tâchent d'intéresser la Nation en leur faveur. Ils représentent que leur salaire est resté au taux où il avoit été fixé sous le regne de Charles II, tandis que les prix de toutes les choses usuelles ont prodigieusement haussé. Au lieu de deux schellings & un pence par jour, ils demandent deux schellings & six pences. Leur modération est prouvée par le sort des autres Ouvriers du même genre, qui gagnent à des travaux particuliers trois schellings & six pences. L'augmentation qu'ils desirent seroit, pour 2500 hommes, de 16,250 liv. st. par an. La plûpart d'entr'eux refusent aujourd'hui le service.

On assure qu'il n'y a point d'argent dans le Trésor. Il n'y auroit rien là d'étonnant, puisque la dépense augmente, & la recette diminue. Il y a une perte d'un demi-million dans la seule partie des droits sur les importations de l'Amérique.

Nous apprennons de la Dominique que le Peuple de l'Isle manque de subsistances à cause des troubles du continent, & qu'il est réduit à une petite consommation de viande salée & de poisson.

Des lettres du Sénégal apportées par le Trial-Packet à des Marchands de cette Cité, portent que la guerre qui dure depuis six mois entre les Maures & les Negres, a plongé tout le pays dans la disette, & que la gomme a fait la principale nourriture d'une partie des premiers. On ne croit pas qu'il s'en recueille beaucoup cette année; dès la fin de Mai, le commerce en étoit entiérement arrêté.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE PERPIGNAN, *le 20 Juillet.*

Les vignes de cette Province promettent la plénitude de récolte que les champs nous ont refusée. Quand toutes les especes de denrées jouiront des mêmes libertés & des mêmes franchises, les compensations qu'offre la nature seront réelles, les biens balanceront les privations, l'abondance ne sera plus à craindre comme la disette.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le 21 Juillet.*

On mande de Bagnols que le beau bled ne vaut plus que 35 livres la ſalmée, que le Marché en regorge, & qu'il y a peu de vente. On aſſure que le froment ne vaut plus que 24 liv. à Lyon. Il y a une énorme quantité de grains à Lunel. Ces circonſtances nous font eſpérer un rabais plus fort que celui qu'il y a eu ici la ſemaine derniere: toutefois il a été de 6 l. par ſalmée, quoiqu'il n'y eût point de bled ſur le Port. Pluſieurs Spéculateurs préſument que l'abondance actuelle des bleds marchands eſt ſortie de magaſins aſſez anciens.

On écrit du Comtat Venaiſſin que la récolte eſt très-belle, & le grain bien net; mais qu'une partie des oliviers a coulé.

Les ſoies manquent chez l'Etranger. Les nôtres ſont déjà preſque toutes vendues à des prix très-hauts. Il y a apparence qu'il s'en fera un grand débit à la Foire de Beaucaire.

On a élevé ici des vers-à-ſoie de Nankin: ils ont réuſſi: les cocons (en trop petite quantité pour être filés) en ſont beaux & de la couleur de la ſoie très-blanche que nous tirons de la Chine. Si la multiplication des graines nous met en état de naturaliſer ces familles étrangeres & d'entreprendre des éducations conſidérables, il en réſultera un commerce très-avatageux non-ſeulement pour le pays, mais pour le Royaume.

Les perroquets dont les Papiers publics ont annoncé, l'année derniere, la fécondité, couvent de nouveau. Les deux premiers œufs ont été caſſés par accident. Dans ceux de la nouvelle ponte, les petits ſont ſur le point d'éclore.

Le rembourſement des Offices municipaux créés par Edit de Novembre 1771, s'effectue par la Province, & les Communautés rentrent dans le droit de choiſir leurs Adminiſtrateurs.

ISLE DE RÉ, *le 22 Juillet.*

Les moineaux s'étoient ſi prodigieuſement multipliés dans cette Iſle que les Cultivateurs renonçoient à enſemencer leurs terres en grains: la récolte étoit dévorée, avant qu'ils fuſſent mûrs. Feu M. le Bailli d'Aulan, Notre Gouverneur, Citoyen bienfaiſant & empreſſé à favoriſer l'Agriculture, avoit entrepris de diſſiper ce fléau, en excitant & approuvant l'engagement volontaire des Habitans à fournir par année tant de moineaux, 24, 18, 12, 6, ſuivant la claſſe dans laquelle ils ſeroient mis au rôle. Il eut la ſatisfaction de voir près de 60,000 têtes ou œufs détruits, dans l'année 1774. Cette chaſſe devoit être continuée, cette année, & juſqu'à l'entier anéantiſſement de la race dans l'Iſle. Il eſt à deſirer que ce projet ſalutaire ne ſoit pas abandonné dans ce prys, & qu'il ſoit ſuivi dans beaucoup d'autres.

Les moineaux détruits, on pourra faire la guerre au gibier, aux bêtes fauves, à toute engeance funeſte aux productions: il ne pourroit y avoir d'oppoſition à cet égard que de la part de ceux qui ne rougiroient pas de prétendre au droit étrange d'être injuſtes & de brûler les moiſſons d'autrui; car enfin nul protecteur de ces animaux n'ignorera que, quand ces animaux ſeroient ſon bien, ſa propriété, ce qui n'eſt pas, ce titre ne donne pas la liberté ou la prérogative de l'employer à bleſſer, à dévaſter le bien, la propriété d'autrui. Le code de la chaſſe eſt fait pour les déſerts: le déſert eſt la patrie du Chaſſeur: le Peuple chaſſeur eſt, entre les Peuples ſauvages, le plus éloigné de la Société civile, le plus ennemi de la Société; car celui qui uſe ſa vie à guetter & pourſuivre une proie veut être ſeul; celui qui s'enivre à jouir des tranſes, des cris plaintifs, du ſang d'un animal, eſt ou devient féroce; celui qui ſacrifie au plaiſir d'une courſe tumultueuſe, d'un miſérable triomphe, d'une pâture vaine, des terres qui auroient porté des hommes & des fruits que les hommes ont faits, n'a pas la premiere idée ſociale & perd tous les ſentimens ſociaux.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le 23 Juillet.*

Déjà les grains avoient baiſſé d'un tiers dans les premiers Marchés du mois: aux derniers, le froment, meſure du poids de 40 livres, eſt deſcendu à 3 l. 10 ſ., le ſeigle à 45 ſ., le reſte à proportion. Ainſi les bleds ne coûtent guere plus à préſent que dans les meilleures ſaiſons paſſées. S'ils diminuoient encore de plus de 10 à 12 ſ., &

cela pourroit être, vu l'abondance de la récolte, le prix seroit trop bas, & le Cultivateur ne pourroit plus faire face à ses charges. On estime communément ici que le Fermier peut payer sa ferme, son exploitation, les droits &c, pourvu que le froment vaille un écu le bichet de 40 livres, & le vin 12 l. la charge de 65 pots, le pot pesant trois livres. Ce n'est pas assez : quand il seroit vrai que ce produit seroit en proportion exacte avec les charges de toute nature, il faudroit encore, dans un état de dégradation surtout quelque bénéfice qui tournât en améliorations : le Cultivateur ne soutiendra pas sa culture, s'il ne l'augmente ; le Propriétaire qui ne travaille point à améliorer son revenu, tend à sa ruine : la culture est dans un état continuel de balancement entre la décadence & la prospérité.

Dans ces sortes d'appréciations, il faut sur-tout considérer les rapports des produits des bonnes & des mauvaises récoltes, & remarquer qu'en tems de disette l'augmentation des prix de la denrée n'est nullement en raison de la diminution de la quantité. Celui qui vend, dans une très-bonne année, cent septiers de grains à 18 liv., total 1800 l. n'aura que 25 septiers à vendre, dans une mauvaise, quand ce seroit au prix très-fort de 36 l., total 900 l., moitié de la premiere recette. Il faut donc que le prix de la bonne année supplée au deficit du prix de la mauvaise ; & c'est un moyen pour que ce dernier ne devienne pas exorbitant. Les bonnes ventes, après les riches récoltes, font les prix plus modérés dans les mauvaises : tout le monde gagne à ce rapprochement, & c'est le but & l'effet de la liberté parfaite.

Il n'est pas nécessaire de fréquenter les Marchés pour reconnoître l'heureuse révolution que la récolte a faite. Ce n'est partout que chant de joie, que cri d'allégresse. Les moissons, si tristes les années précédentes, si tristes que l'Ouvrier regrettoit sa sueur dont il ne recueilloit que la misere, ont été gaies d'une gaîté douce, vive, générale : Moissonneurs, Propriétaires, Glaneurs, tout le monde chantoit, ils étoient tous unis par les liens d'un bonheur commun autant qu'ils étoient ci-devant divisés par leur peine propre. De toutes parts, on n'entend parler que de la beauté, de la bonté des bleds. *Cinq gerbes*, dit l'un, *m'ont donné cent dix livres de grains... Moi, j'ai eu vingt-sept livres de pain de quinze livres de farine...* On n'oseroit garantir la vérité de ce dernier fait, car nos bleds qui sont d'une excellente qualité & qui font ordinairement ce qu'on appelle le *pain Bourgeois*, ne prennent ordinairement qu'un tiers d'eau. Eh bien ! qu'ils se trompent, ce n'est que l'erreur de la richesse : l'ivresse se dissipera, mais la joie ne s'évnouira pas. Il est des vieillards qui n'ont vu de leur vie tant de seigle ; d'autres qui n'ont jamais vu tant de froment, les uns plus familiers sans doute avec le froment, les autres avec le seigle. Jamais tant de grains, jamais tant de paille, c'est le cri général.

Comme un ame sensible, qui puise sa joie dans le cœur de ses semblables, qui vient de se nourrir de leur douleur, est affectée de ce spectacle ! Comme elle jouit ! Le plaisir, non, le bonheur, la remplit toute entiere : elle le répand par les joies, par les larmes. Que peut-elle envier au reste de la terre, quand elle voit la fête d'une heureuse moisson ? Elle souhaitera, pour l'intérêt de l'humanité, que ce spectacle frappe & pénétre ces pauvres d'esprit, ces cœurs inanimés qui connoissent à peine les fades plaisirs qu'ils ne cessent de solliciter.

Le tems est aussi favorable pour serrer les bleds qu'il l'a été pour les couper. Il ne manque rien aux graces du Ciel.

Le vin est encore assez cher, il baissera, car les vignobles sont bien garnis. Ce n'est pas que les jeunes vignes & les vignes trop drues n'aient ici souffert des brouillards, comme en d'autres pays ; mais il reste plus de sujets de consolation que de peine ; le luxe qu'elles étaloient leur auroit peut-être été nuisible.

Le bétail voudroit du sel... Il est incontestable que les frais de la régie des cuirs absorbent le produit de l'impôt dans ces contrées. Il passe beaucoup de peaux à l'Etranger, il faut donc une troupe honnête de Commis. A la sortie des peaux, les droits sont restitués ; ainsi cette troupe est soudoyée pour rendre ce qu'on a reçu. On dit que les Régisseurs prétendent qu'avant l'établissement de la régie, les droits sur les cuirs étoient plus forts qu'ils ne le sont aujourd'hui. Ils seront très-heureux de se tromper, car il en résulteroit que c'est leur propre

perception qui détruit cette branche d'induſtrie & de commerce, tandis qu'on a voulu la favoriſer.

Il eſt des plants de chêne qui croiſſent beaucoup plus vite qu'on ne le penſe communément. Un Particulier, d'une Paroiſſe de la Savoie, vient d'employer à un preſſoir un arbre, de deux pieces de coupe, qu'il avoit lui-même planté dans ſa baſſe-cour. Pluſieurs Curieux ſant allés le voir; ils ont vérifié que le tronc avoit à ſa racine deux pieds de diametre, & reconnu que l'arbre avoit tout au plus quarante ans.

De Lyon, *le 25 Juillet.*

La récolte eſt belle dans toutes les Provinces qui nous environnent : il eſt des cantons où elle eſt regardée comme une des plus belles qu'il y ait eues depuis vingt ans. Les prix des bleds marchands ont partout baiſſé.

De Douay, *le 25 Juillet.*

Le mois dernier, notre Parlement a jugé un procès très-intéreſſant pour le commerce des toilettes, élevé à Valenciennes entre des Blanchiſſeurs & le Fermier des octrois. Il a été ordonné que les Prévôt, Jurés & Echevins de ladite Ville ſe retireroient pardevers le Roi pour avoir déclaration de ſa volonté ſur l'exiſtence & l'exécution des octrois conſtitutifs de l'impôt de dix & onze patars ſur les toilettes. Il réſulte de ce Jugement qu'il n'a pas prouvé que la perception fût fondée, & encore moins la forme étrange de cette perception. L'impôt en lui-même a été déjà jugé préjudiciable au commerce, par un Arrêt du Conſeil de 1772. Il ſeroit à deſirer qu'il y eût un terme déterminé pour la production des titres, paſſé lequel terme le Fermier ſe trouveroit déchu de toute prétention.

Le Fermier a oſé dire dans un de ſes Mémoires que les Blanchiſſeurs en cauſe ou ſes Adhérans avoient fait inſérer un *libelle* dans la Gazette d'Agriculture du 31 Décembre 1774. Cette homme-là eſt très-pardonnable de ne pas ſçavoir ce que c'eſt qu'un *libelle* & de prendre pour tel l'expoſé public d'une exaction publique. Les efforts qu'il a faits pour intéreſſer des gens en place & le Parlement même contre un Citoyen du reſſort, qui a mérité l'eſtime publique, particuliérement par ſon zele contre les abus nuiſibles au commerce & au bien de la Province, ces efforts ſont au-deſſous du ridicule.

De Cusset, *le 26 Juillet.*

Dans ce pays-ci comme dans tant d'autres, une année abondante en vin réduit les Habitans à la miſere. Nous recueillons fort peu de bled; les côteaux qui nous entourent n'adoptent que la vigne. Lorſque la nature a voulu nous enrichir, Propriétaires, Vignerons, nous ſommes tous ruinés; car les fûts & les droits montent plus haut que ne vaut le poinçon; on eſt loin de retirer les frais de culture, ſans parler de l'intérêt des fonds... Ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'après que le vin a payé, il faut que l'eau rougie en paſſant ſur la grappe déjà bien preſſurée, paye. Cette eau s'appelle vin & bon vin quand il eſt queſtion de droits. Si des Marchands s'aviſoient de la vendre comme tel, ils ſeroient à bon droit punis... Cette eau étoit deſtinée à rafraichir celui qui a fait avec ſa ſueur le vin qu'il ne peut boire.

De Montbazon, *le 28 Juillet.*

M. le Prince de Rohan & de Guemené, Duc de Montbazon, dont les Vaſſaux éprouvent ſi ſouvent la bienfaiſance, ſur-tout lorſqu'ils ont beſoin de ſoulagement, vient de faire à l'Agriculture & au Commerce un nouveau ſacrifice que la reconnoiſſance doit conſacrer. L'Ordonnance ſuivante eſt un modele à mettre ſous les yeux des Grands.

» Jules-Hercules, Prince de Rohan & de » Guemené, Duc de Montbazon, Pair de » France, Lieutenant Général des Armées » du Roi : à tous ceux qui ces préſentes Let- » tres verront, ſalut. Deſirant entrer dans » les vues bienfaiſantes de Sa Majeſté, en » concourant au ſoulagment des pauvres, » dans l'étendue de notre Duché-Pairie de » Montbazon, & rétablir l'abondance dans » les Marchés des Villes de notredit Du- » ché, Nous avons par ces préſentes ſignées » de notre main, contre-ſignées par le Se- » cretaire des Commandemens, & ſcellées » du cachet de nos armes, ſuſpendu juſ- » qu'au premier Janvier 1776, la percep- » tion des droits de minage qui ſe levent à » notre profit ſur les bleds & tous autres

» grains qui sont vendus sous les Halles, » Marchés & tous autres lieux de nos Villes » de Montbazon, Sainte-Maure & la Haye; » défendons à cet effet à nos Fermiers des- » dits droits de les recevoir, à partir de la » publication des présentes, jusqu'audit jour » 1er. Janvier 1776, encore qu'ils leur fus- » sent volontairement offerts; promettant » indemniser nosdits Fermiers, à raison de » leur non-jouissance.

» Ordonnons que copies des présentes, » signées du Secretaire de nos Commande- » mens, seront envoyées ès Sieges desdites » Villes, pour y être registrées, publiées & » affichées, & aux Curés des Paroisses de » notredit Duché, pour y être lues aux Prô- » nes de leurs Messes Paroissiales. Donné en » notre Château de Couzieres le vingt-cin- » quieme jour de Juillet 1775. *Signé*, LE » PRINCE DE ROHAN : *Et plus bas*, par » Son Altesse. *Signé*, LE NORMAND, & » scellé.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre de Lunel, 5 Juillet 1775.

M., il est fâcheux pour les Commerçans de la Ville de Lunel de trouver dans votre Feuille du 27 Juin une lettre qu'on suppose venir de Lunel, où, sous prétexte de venger la supériorité de notre commerce de grains, on a uniquement en vue d'y porter atteinte (1).

Cette lettre part de Montpellier, & nous connoissons la personne qui l'a fait dresser & les motifs qui l'y ont porté : ce n'est pas le bien public qui l'a dictée, c'est le bien particulier.

Ce qui doit vous en convaincre, Monsieur, c'est que les Négocians de Lunel, quoique moins industrieux & moins habiles que ceux de Montpellier, ne le seroient point jusqu'à vous écrire des choses contraires à leur commerce. Ils ne pourroient convenir *que nous ne tirons les bleds du Rhône que lorsque la récolte manque totalement dans le Haut-Languedoc, & qu'il est très-rare que nous en tirions ; que cela n'est arrivé qu'une fois depuis dix ans.*

Nous tirons annuellement & depuis un tems immémorial du bled du Rhône & du Languedoc en même tems, suivant que l'utilité de notre commerce le demande.

Par notre position, nous sommes plus à portée de tirer de grains qui descendent de ce fleuve, que le Commerçant de Montpellier; & ceux qui nous viennent du Haut-Languedoc nous coûtent quelque nolis de plus que ceux qui arrivent à Montpellier; & que si nous ne sommes pas *si opulens, si industrieux & si habiles* que les Négocians de Montpellier, nous sommes moins *ambitieux*.

Il ne faut pas s'étonner si ces Négocians *si opulens, si industrieux & si habiles, se sont approprié des commerces qui paroissoient leur être totalement étrangers* : on s'apperçoit visiblement qu'ils voudroient s'approprier celui dont Lunel est depuis long tems en possession, & écarter la concurrence.

Nous rendons justice au Corps des Négocians de Montpellier ; ils font plus noblement leur commerce que ceux qui se plaignent.

Il n'y a dans Montpellier que trois prétendus Commerçans qui fassent passer des grains dans les Cevennes. (*Dans les portraits suivans, il en est un que l'Auteur n'a pas imaginé que nous transcririons : il nous sçaura gré d'avoir abrégé sa lettre*).

Depuis un tems immémorial, nous sommes en possession d'approvisionner les Cevennes, & c'est notre unique commerce. Notre position qui nous met à portée de recevoir les grains qui descendent le Rhône, facilite ce commerce, & la faculté de les faire voiturer dans les Cevennes, quoiqu'en dise la lettre précédente de Lunel, seconde cette facilité.

(1) *Cette lettre a été réellement écrite de Lunel. L'Auteur est un Citoyen désintéressé. On ne* le fait *point* écrire. *Son intention n'est pas de déprimer les Négocians de Lunel : il ne réclame pour ceux de Montpellier que l'égalité ; & ceux-ci, pour la desirer, ne doivent pas être qualifiés d'*ambitieux. *On n'est pas* ambitieux, *pour desirer des avantages communs aux autres & conformes à l'ordre naturel. Quant aux procès que le droit de coupe occasionne, nous avons dit là-dessus ce que l'équité & la prudence nous prescrivoient ; & nous ne croyons pas que notre Gazette comporte sur ce point une plus longue discussion.*

Il eſt vrai que dans certains tems où les pluies & les rigueurs de l'hiver ont dégradé les chemins de Lunel aux Cevennes, nos Voituriers paſſent par Montpellier, & jamais perſonne n'a exigé aucun droit de coupe ni aucun autre droit pour paſſer dans cette Ville où ſouvent nos Voituriers couchent. Les Commerçans de Montpellier ont la même faculté : on n'exige d'eux aucun droit pour ce qu'ils font paſſer debout par tranſit. Pourquoi donc vouloir perſuader au Public que nous ne pouvons donner les grains à meilleur marché qu'eux ?

Nous ne payons, il eſt vrai, que 9 den. par ſetier du bled qui vient par le canal de notre Ville ; mais nous ſommes obligés de le voiturer de la barque chez nous, d'avoir des ſacs pour cette voiture, ce qui nous coûte autant. Les Marchands de Montpellier payent deux ſous ſix deniers par ſetier, des grains qui viennent par leur canal ; mais le Propriétaire de ce canal eſt obligé de fournir les ſacs & de les leur porter dans leur maiſon : c'eſt un ſou par ſetier qu'ils payent de plus ; mais il eſt connu de tout le monde que notre meſure rend un cinquantieme de ſetier de plus que celle de Montpellier. Cependant nos prix ſont toujours regardés comme meſure de Montpellier : voilà qui nous met du moins en égalité de frais. Pourquoi donc vouloir perſuader au Public qu'ils ont des entraves que nous n'avons pas ? Quelle eſt leur vue ? Nous la connoiſſons : c'eſt que celui qui fait écrire ces lettres a un procès avec le Propriétaire du fief de coupe, & qu'au lieu d'inſtruire ſon procès devant des Juges qui rendent la juſtice à qui elle eſt due, il veut intéreſſer le Public & l'Etat dans ſes prétentions. (*Voyez la note ci-deſſus ſur cette conjecture trop haſardée*).

J'ai l'honneur d'être &c. *Signé*, BRUNEL.

II.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 30 Juin 1775.

Vents dominans, nord-eſt & nord ; plus grand degré de chaleur 26 ½ deg., moindre degré de chaleur 8 ¼ deg. ; plus grande élévation du mercure 28 pouces 1 ligne, moindre élévation 27 pouc. 5 ¾ lignes ; quantité de pluie 36 ¾ lig. ; évaporation 69 lig. ; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 19 d. 25 m. 2 ſ. ; température aſſez douce, humide. Maladies. Nous avons eu quelques morts de maladie d'humeur ancienne & invétérée ; point de maladies regnantes. Productions de la terre. Les pluies abondantes ont changé la face des campagnes. Les grains de Mars ſemblent n'avoir point ſouffert de la ſéckereſſe, ceux d'hiver étoient très-beaux. La fleur de la vigne n'a duré que 12 jours ; elle promet beaucoup. On a eu peine à faire les foins ; la récolte n'ira guere qu'à un tiers de celle de l'année derniere.

On a donné dans la Gazette d'Agriculture N°. 50, du 24 Juin, le relevé des regiſtres de toutes les Paroiſſes de la Province du Dauphiné, & on y a fait obſerver la balance très-remarquable des morts & des naiſſances d'un côté dans les Villes, & de l'autre dans les campagnes. En voici le tableau. Naiſſances dans les Villes 3542, dans les campagnes 22519. Morts dans les Villes 3074, dans les campagnes 17460. J'ai mis ces différens nombres en proportion, pour voir de combien les naiſſances l'emportoient dans les campagnes ſur les Villes ; & de combien le nombre des morts excédoit dans les Villes celui des campagnes. Voici ces deux proportions. Pour trouver la proportion, nous avons 3074 : 3542 :: 17460 : 20118. Le nombre des naiſſances n'auroit donc dû être dans les campagnes que de 20118, & il a été de 22519 ; ainſi il excede la proporrtion de 2401. Maintenant pour trouver la proportion du nombre des morts, nous avons 3542 : 3074 :: 22519 : 19544. Le nombre des ſépultures auroit donc dû être dans les campagnes de 19544, & il n'a été que de 17460 ; ainſi il eſt inférieur à la proportion de 2084.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 26 Juillet 1775, au Samedi 29 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 26 l. 10 ſ. à 36 l. 10 ſ. *le ſeptier ; id.* nouveau, de 31, 33 l. 10 ſ. à 36 l. ; le ſeigle,

de 15, 16 l. 10 s. à 17 l. 10 s.; l'orge, de 18, 19 à 20 l. Le froment à la Grêve, de 30 à 36 liv.; le seigle, de 15, 16 l. 10 s. à 17 l.; l'orge, de 17, 18 à 19 l. aussi *le septier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 26 Juillet 1775, au Samedi 29 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 l. 10 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Août 1775, de 63 à 64 livres; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 59 à 60; *idem* nouveau, de 57 à 58; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 55 à 56; *id.* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 33 à 34 l.

V.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Août 1775.

Or de Portug. à	722	℔ 8	marc.
Du Mexique à	716	2	marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à	721	11	marc.
Ducats à	98		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	13	once.
Or à 20 karats à	83	2	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	marc.
Piastres à	49	6	marc.

Changes de Paris, *du 2 Août 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Août*	⅜ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 31.*	*Mardi 1 Août.*	*Mercredi 2.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1895 97 ½	1895 97 ½	1897 ½
D°. 16es/25			1220
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	415	415	415
Rescriptions	7 6 ¾ 7	7 6 ¾	6 ¾ 7 6 ¾
Bil. des Fermes.	⅝	½	½ ¾ ½

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Samedi 22. *Messieurs*		Du Lundi 24. *Messieurs*		Du Mercredi 26. *Messieurs*	
Delarue..... pp^lles.	L.	Thevenin... pp^lles.	L.	Defays..... pp^lles.	L.
Viageres	L.	Viageres	M.	Viageres	L.
Tontine.....	L.	Delamotte.. pp^lles.	L.	Defrance... pp^lles.	L.
Cauchy..... pp^lles.	M.	Viageres.....	J.	Viageres	L.
Tontine.....	M.	Tontine	J.	Tontine	L.
.....		Certain..... pp^lles.	M.	Cochin..... pp^lles.	L.
.....		Viageres ...	M.	Gauthier..... v^res.	M.
.....		Tontine.....	M.	Perpétuelles.	M.
.....		Creuzé..... pp^lles.	L.	Marsollier... v^res.	M.
.....		Viageres	L.	.....	
.....		Tontine.....	L.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 1 Août.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE RIGA, *le 28 Juin.*

LE concours prodigieux des navires Anglois, Hollandois &c, arrivés dans ce Port pour charger du chanvre & du lin, a fait hausser les prix de ces matieres. Ces Etrangers demandent aussi des grains & du bois de charpente.

SUEDE.

D'HELSINGBOURG, *le 5 Juillet.*

On mande de Warberg dans le Halland, qu'on a découvert sur des rochers près de la mer un sel blanc qui surpasse en qualité celui d'Espagne, & ne le céde pas au meilleur sel étranger. Si la nature nous faisoit habituellement ce présent qu'on attribue à la température particuliere de cette année calme, son vœu ne seroit pas trompé.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 9 Juillet.*

La Cour doit former deux établissemens sur le Détroit de Davis pour recevoir les bâtimens destinés à la pêche de la baleine dans les mers du Groenland, de l'Islande, du Finmarck &c. La pêche aussi exige des avances foncieres.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 11 Juillet.*

Les Paysans de Bohême, s'ils paroissent soumis, ne sont pas partout domptés, encore moins ceux de Moravie. La liberté est le milieu entre la licence & la servitude : le repos durable n'est que dans le juste milieu.

DE LEIPSICK, *le 11 Juillet.*

Un Econome de Massney près Waldheim, nommé J. G. Poenitz, prétend avoir un moyen infaillible de détruire les insectes qui gâtent les grains dans les greniers, & une poudre d'une efficacité infaillible pour guérir le bétail de la pourriture qui est si commune partout où on lui a supprimé le sel. Ces annonces sans suite & sans effet semblent demander l'établissement d'une caisse pour acheter, éprouver & publier les secrets utiles.

M. de Dreski, Agronome Silésien, vient de donner de nouvelles preuves des avantages qu'il y a à nourrir les bestiaux dans les étables, pour la conservation de leur santé, leur force au travail, l'engrais des terres, la quantité & la qualité du lait que donnent les vaches &c. La supériorité de cette méthode paroît aujourd'hui bien démontrée.

D'EISENACH, *le 12 Juillet.*

L'Association en faveur des Veuves & des Orphelins prend de jour en jour une nouvelle consistance. Personne ne s'est encore repenti d'y être entré. Sa caisse soutient

déjà un assez grand nombre de personnes. Ces établissemens se multiplent en Allemagne, & ils se maintiendront tant que la ferveur bienfaisante qui les fonde durera, que leur administration sera simple, & que l'esprit de finance ne s'y introduira pas.

De Francfort, *le* 15 *Juillet.*

La supériorité des nouvelles pompes à feu du sieur Schneidewind, Fondeur de cette Ville, sur les pompes ordinaires, a été constatée par des épreuves faites dans neuf différens quartiers. On présume que l'Inventeur sera récompensé, & même son invention adoptée. Ce genre de machine devient tous les jours plus nécessaire en Allemagne où les incendies & les incendiaires se multiplient. Les mauvaises loix ont mis le feu en beaucoup d'endroits. Ces accidens ont détruit beaucoup de *Cours*, c'est-à-dire de *Fermes*. Dans ce pays ainsi que dans le nord, la Maison rustique où naquirent les premiers Rois & sur laquelle s'éleverent les Empires, s'appelle encore *Cour* comme le Palais royal. Il y a quelque tems qu'à Muskau dans la Haute-Lusace, par la négligence d'un Charbonnier, une forêt de sept lieues de long a été réduite en cendres. On regrette sur-tout la perte d'une grande quantité de ruches qui formoient une partie de la richesse du pays. A la vérité, il sera presqu'entiérement délivré de gibier, & par conséquent des Chasseurs.

A des pluies fréquentes sans être fort abondantes, ont succédé des chaleurs excessives.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Juillet.*

Nous apprennons d'Edimbourg que les Manufactures de Paisley, qui avoient à craindre les plus tristes suites de la suspension du commerce avec l'Amérique, ont trouvé une compensation surabondante dans les demandes de la Russie, de l'Angleterre &c; & que leur trafic est dans un état florissant.

Parmi les genres de fabrications auxquels les Américains se sont nouvellement livrés, celle de la poudre à canon est embrassée avec ardeur & poussée avec vigueur à Philadelphie : il en est de même de celle des armes & des autres instrumens de guerre.

La dépense de l'établissement civil & militaire des Colonies, montant à 70,000 l. st. avant la derniere guerre, s'est élevée à 370,000 liv. st., depuis que nous avons acquis toute la partie du continent de l'Amérique septentrionale située sur la mer du nord. Il est évident que c'est aux Colonies elles-mêmes à fournir aux frais de leur administration & de leur garde : mais il faut aussi que l'administration soit selon leurs intérêts naturels, la garde tutélaire, l'imposition légale. Quoique l'on attende des dispositions du Congrès pour un accommodement, ses résolutions n'ont jusqu'à présent tendu qu'à la conservation la plus entiere des droits & des libertés. On assure que celle qu'il a prise, après le débat des projets de conciliation, est qu'on ne traitera des dépenses de l'établissement que lorsqu'il aura été satisfait aux griefs de l'Amérique & que les hostilités auront cessé.

Nous apprennons de Lisbonne, par une Lettre du 20 Juin, que le commerce y est actuellement assez florissant; qu'il y arrive des provisions de bled de l'Amérique, & que les Marchands Anglois y ont obtenu divers avantages qui dégoûtent les autres Marchands étrangers & excitent leurs plaintes.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Rochelle, *le* 17 *Juillet.*

Les prix des grains ont considérablement baissé au Marché de Marans. Les différentes sortes de pains ne sont taxées ici que de 1 s. 2 d. à 2 s. 5 d. la livre. La coulure d'une partie du raisin a procuré un peu plus de valeur à nos eaux-de-vie : elles valent 136 l. les 27 veltes.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 18 *Juillet.*

Les productions qui pouvoient être ranimées, l'ont été par les pluies tombées dans le courant de Juin, après environ trois mois de sécheresse froide. Les prés hauts étoient fauchés, & ils avoient à peine donné le quart de la derniere récolte. La surabondance des pluies & l'atteinte des gelées du 27 & du 29 Juin, ont occasionné une coulure extraordinaire dans nos vignes noires, alors en fleur. L'Angoûmois, l'Aunis, les cantons du Poitou limitrophes ont essuyé la même disgrace.

Les vignes blanches tardives ont eu le

même ſort. Les précoces avoient paſſé le tems critique : le 24, le verjus en étoit fort gros.

Les orges d'hiver, que l'on coupe, ſont claires, courtes d'épi. En certains cantons, la ſommité des épis du froment, juſques vers le milieu, eſt comme gelée. Nos orges de Mars ou bailliarges & nos avoines tardives préſentent la moitié des épis jaune & bonne à couper dans quelques jours, l'autre moitié verte & à peine ſortie du tuyau, comme vers la fin de Mai dans le cours ordinaire. Cette derniere partie n'a végété que depuis les pluies qui ont commencé le 6 Juin. De ce mêlange réſultera un tout fort défectueux, ſur-tout pour la qualité ; car il y aura des grains à peine formés lorſque l'épi mûr appellera le Moiſſonneur. La paille moiſira ſous le lien & fera un mauvais fourage. En général notre récolte ne ſera peut-être pas meilleure que celle de l'année derniere ; & nous n'aurons pas à nous plaindre ſi le froment reſte au prix de 4 liv. 15 ſ. à 5 l. 15 ſ., tel que nous l'avons eu depuis la moiſſon précédente (le boiſſeau peſant 50 livres). Nous ne calculons pas ici l'effet que peut avoir un commerce plus animé & plus aſſuré.

Nos Vignerons eſtiment que la récolte des vins blancs à convertir en eaux-de-vie approchera de celle de 1774, médiocre en quantité comme en qualité. En général, pour le le vin rouge, on ne s'attend pas à un quart de récolte : il n'y aura pas à vendre hors du pays... Les eaux-de-vie commencent à reprendre faveur : au mois de Juin, elles étoient tombées à 135 l. les 27 veltes (à 4 degrés) : aujourd'hui il eſt queſtion de 145 à 150 liv., mais point ou peu de Vendeurs.

De Tonnerre, *le 20 Juillet.*

Dans ce pays fertile en bleds & en vins, le Peuple ſouffre : il ſe plaint de l'excès des divers droits mis aux portes de cette Ville ſur pluſieurs denrées eſſentielles. Il y a tant de chaînes tendues entre lui & ſa ſubſiſtance qu'il court toujours grand riſque de ne point arriver juſqu'à elle.

Toutes les bouches ſont ouvertes pour demander que l'impôt ſoit porté du vin ſur la vigne. Le Vigneron voit qu'un ſeul homme leve les deux vingtiemes ſur toute l'Election, tandis que les droits d'Aides employent une multitude de bras mis en action à grands frais pour lever outre les droits ces frais & des profits ; & il comprend ſans efforts que ſans ces acceſſoires, il payeroit beaucoup moins & le Roi recevroit tout autant. Il voit qu'au moyen de ce régime il vend mal ou ne vend pas, & qu'ainſi il paye lui-même ſur ſa recette une portion du droit qui ſe leve à la circulation, & qu'il paye de toute la denrée qu'il ne débite point l'impôt qui ne ſe perçoit pas. Le Peuple le plus ſimple comprend ces vérités bien ſimples.

Pour ſuppléer à l'inſuffiſance des reſſources du Peuple, feu M. Gautier, Fermier Général, ſacrifia des ſommes aſſez fortes à l'encouragement de la filature du coton. Ce coton ſe filoit pour une Manufacture établie à Sens. Cet établiſſement a eu le ſort de beaucoup d'autres formés avec plus de zele que de lumieres. Avec de l'argent & des facilités, on commence, mais il s'agit de continuer : en cela il faut un bénéfice net, comme un produit net en culture.

De Chanceaux (*en Bougogne*), *le 21 Juillet.*

Ce canton eſt un des plus froids de la Bourgogne, & l'Agriculture s'y fortifie de jour en jour. La récolte qui va bientôt commencer, promet autant qu'ailleurs. Le froment eſt deſcendu à 2 ſous & 1 liard la livre.

Dans les montagnes au centre deſquelles nous ſommes établis, il y a beaucoup de champs nouvellement cultivés, partie par l'effet de l'affranchiſſement d'impôt & de dime accordé aux défrichemens. Mais il ſe trouve des hommes d'une perſpicacité & & d'une habileté merveilleuſe pour éluder les intentions de la loi. Un Cultivateur, après avoir rempli toutes les formalités preſcrites, eſt perſuadé qu'il ne doit pas la dîme : le Décimateur vient qui la lui demande. Pourquoi ? *Parce que toutes les conditions ne ſont pas obſervées, & que la franchiſe n'eſt accordée qu'à condition que l'on continuera la culture des terres en valeur....* Je n'ai point abandonné de champ.... *En voilà un inculte...* Il eſt *en jachere*, c'eſt la méthode du pays... *Il eſt* en friche : *nous plaiderons, notre Maiſon a vingt mille livres de rentes...* On plaide ; le Cultivateur eſt condamné en premiere inſtance. S'il n'a pas le courage ou l'aiſance pour en appeller, ou ſi la Sentence eſt confirmée, il ne ſemera plus de grains dans ſon nouveau champ.

Cette affaire auroit les plus mauvaises suites, nul homme n'oseroit défricher puisque la méthode du pays, fondée sur la maigreur des terres, est de les laisser reposer, si la loi n'est interprétée, selon son esprit, par un Arrêt du Conseil qui prévienne les efforts de la mauvaise foi & de la cupidité puissante, contre l'extension de la culture.

EXTRAIT d'une Lettre écrite du Poitou, le 22 Juillet.

» ... C'est sur-tout dans quelques parties » de l'Administration municipale que se » font sentir les dangers de cette ignorance. » Vous vous êtes élevé, M., avec raison » contre les privileges exclusifs, les maîtri- » trises, & toutes ces entraves qui gênent » les mouvemens de l'industrie & du com- » merce, les empêchent de profiter de tou- » tes leurs forces, les dépouillent d'une » partie de leurs ressources. Que penserez- » vous, M., quand je vous dirai que, dans » une Ville de cette Province, où il n'y a » pour les Marchands ni prérogative de cor- » poration à acquérir, ni droit de Commu- » nauté à payer, des Magistrats institués » pour veiller sur nos propriétés, arrêter la » concussion, réprimer les abus, ont imposé » de leur autorité très privée & sans forme, » *un droit de vingt livres sur tous ceux qui* » *veulent vendre à boutique ouverte.*

» Cette Ville-là est pauvre & très-pauvre. » Si quelques misérables viennent à bout » par de longs travaux & par des especes de » larcins faits à leur propre subsistance jour- » naliere, d'amasser une petite somme d'ar- » gent, ils risquent de la confier au trafic; » car pour les Arts & Métiers, les Jurandes » les leur interdisent. Les Marchands seuls » avoient échappé au joug, mais la Police » les a poursuivis & arrêtés pour les y en- » chaîner. Comme ils n'ont point de comp- » tes à rendre, il n'y a pas d'autre bénéfice » à faire sur eux.

» *Vingt livres!* pour un malheureux qui » ne peut économiser que maille à maille, » vous sçavez ce que c'est que cette somme! » Il faut citer un fait. Une femme avoit » loué dans une petite rue une petite écho- » pe. Depuis quelques mois elle y vendoit de » menues denrées & gagnoit médiocrement » sa vie sans avoir été inquiétée. L'espion de » la Police, à l'œil de qui elle avoit échappé » comme par miracle, l'apperçoit, ques- » tionne & menace. Les Commettans, in- » formés qu'une femme ose vendre à bouti- » que ouverte des allumettes sans leur avoir » donné 20 ou 22 l. de ses fonds, lui font si- » gnifier que si elle ne paye dans le jour, sa » marchandise sera saisie, & elle au cachot. » Les ordres sont notifiés avec tant de vio- » lence que la femme effrayée va se jetter » toute en pleurs aux pieds du Chef muni- » cipal en exercice, pour obtenir une re- » mise ou un répit, si l'on ne veut réduire à » l'état le plus cruel sa nombreuse famille. » Ni répit ni remise: de l'argent ou la pri- » son. Enfin elle offre la *plume d'un lit* qu'elle » avoit, la seule chose dont elle put dispo- » ser. La *plume d'un lit*: oui, M., ce n'est » point une maniere de parler. La plume » est acceptée, apportée, pesée, estimée » par le Juge-Acquéreur: le prix qu'il y » met, n'est pas celui du droit qu'il a mis. » Outre la plume, il faudroit la paille du » lit, si la paille avoit une valeur. Enfin la » femme auroit fermé sa boutique & donné sa » famille à nourrir ou à dévorer à l'Officier, » si la charité ne lui avoit avancé, dans le » jour, le restant de la somme exigée.

» Je sens bien, M., qu'ajouter de nou- » veaux traits à celui-là, c'est affoiblir le ta- » bleau. Cependant il ne seroit pas déplacé » de montrer par des faits le tort que cette » exaction cause au commerce, après avoir » marqué celui qu'elle fait au pauvre. Tous » les Habitans de cette Ville sçavent qu'un » Marchand de soieries qui avoit coutume » de s'y arrêter tous les ans & d'y débiter une » grande quantité d'étoffes, avoit dessein de » s'y fixer & qu'il y renonça parce qu'on vou- » lut lui faire payer *deux fois le droit d'ouver-* » *ture de boutique* & qu'il essuya à cette occa- » sion toute sorte d'avanies. Tout récemment » encore, on a voulu exiger ce droit d'un fils » de Marchand, associé & demeurant avec son » pere qui fait le commerce en détail depuis » trente ans.

» On ne connoît dans cette Ville que je » connois bien sans l'habiter, aucun Régle- » ment qui autorise cette levée. Ceux qui la » font se méfient si fort de sa légitimité, » qu'ils n'insistent pas quand on leur tient » tête: mais le pauvre, le foible baisse la » sienne, & paye en pleurant...

» Mon intention n'est pas de nuire, puis- » que je ne nomme pas. Mon espérance est » que ceux qui se reconnoîtront dans ce ta- » bleau feront un retour sur eux-mêmes & » vers la justice & l'humanité...

De Dieppe, *le 22 Juillet.*

L'activité du commerce & l'approche d'une bonne récolte ont procuré une diminution dans les prix des grains, de 6 à 5 l. celui du froment, de 3 l. à 36 s. celui du seigle &c. Cet avantage est commun à divers Marchés de ces cantons.

De Tours, *le 24 Juillet.*

Les récoltes de soie, conduites suivant les instructions de M. Dubet, ont eu dans ce pays, le succès le plus brillant. Tel qui arrachoit ses mûriers, à l'arrivée de ce Citoyen éclairé, en seme actuellement avec des projets d'accroissemens *en plantations basses & en taillis.* C'est là l'unique source de l'économie & de la plus grande production de nos récoltes : il est important de recommander cette méthode.

De Paris, *le 29 Juillet.*

L'épizootie qui depuis si long-tems afflige nos Provinces méridionales, a fait des progrès du côté de Tarbes, Castres &c. On assure aussi qu'une maladie contagieuse s'est manifestée dans le Nivernois. *Principiis obsta.* La célérité des opérations a arrêté le mal à sa naissance en Normandie, il y a quelques mois.

Il ne faut pas cesser de répéter que la consommation habituelle du sel est le préservatif le plus efficace contre les maladies pestilencielles, putrides &c. du bétail. Tant que cette denrée ne sera pas marchande, il est à craindre de les voir sans cesse renaître ou même de ne jamais les voir cesser. Nous remarquons une diminution bien effrayante & peu surprenante dans la consommation du sel en France ; & sans doute les plus forts retranchemens ont été faits sur le bétail & les terres. En 1582, le Gouvernement s'engagea à faire jouir l'Adjudicataire du bail du droit de Gabelle sur seize à dix-sept mille muids. Après une prodigieuse dégradation, Sully porta l'engagement à dix-huit mille. Le Royaume a été, depuis lors, augmenté de plusieurs Provinces, & la fourniture de la Ferme ne va qu'à environ 13,000 muids.

On estime que depuis la réduction du droit de sortie sur les ouvrages d'Orfévrerie baissé de 4 l. 10 s. par marc d'argent à 20 s. (sous le présent Ministere), l'exportation de ces ouvrages a augmenté à peu près des 2 tiers.

L'art de polir les ouvrages d'acier n'étoit affecté à aucune Corporation ; en conséquence chaque Corporation en traversoit l'exercice. Cependant quelques Ouvriers avoient supérieurement exécuté des essais en ce genre ; mais menacés par les prétentions des différens Corps & bornés aux ouvrages de telle Communauté, ils n'avoient qu'un foible intérêt à s'occuper des progrès de l'Art, & il n'étoit pas possible qu'il acquît un certain degré de perfection. Pendant que les chocs & les entraves rebutoient notre industrie, l'industrie étrangere étoit animée par des encouragemens, & la mode achevoit d'accréditer ici ses ouvrages. Ces considérations, l'avantage du meilleur marché procuré par la concurrence, celui de réunir la main-d'œuvre totale, ont déterminé S. M. à déclarer libre, par un *Arrêt du Conseil du 24 Juin, l'Art de polir les ouvrages d'acier*, & à permettre à tous les Artistes & Ouvriers qui ont le droit de travailler cette matiere & le fer, de façonner, varier, débiter, vendre toute sorte d'ouvrages en ce genre, même ceux qui se fabriquent par les Membres des autres Communautés.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Ouvrages nouveaux.

1. *Recherches Historiques & Physiques sur les Maladies épizootiques avec les moyens d'y remédier dans tous les cas. Par ordre du Roi*, par M. Paulet, Docteur en Médecine des Facultés de Paris & de Montpellier.

Nam neque erat coriis usus, nec viscera quisquam
Aut undis abolere potest aut vincere flammâ.
Virg. Georg. L. III.

A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe. 2 vol. in-8°.

L'histoire raisonnée de toutes les épizooties dont le souvenir a été transmis, contenant leur description, leurs effets, les opinions du tems sur leurs causes & leur traitement, les épreuves & les succès des méthodes employées dans tous les cas, les préservatifs qui ont été indiqués & qui ont le mieux réussi, les observations faites sur ces maladies par les meilleurs Auteurs de chaque siecle, la discussion critique la plus saine de ces observations, de ces méthodes, de ces opinions &c, est sans doute un des ouvrages les

plus précieux que le patriotiſme pût publier dans les circonſtances préſentes & pour l'avenir. Tel eſt le Traité que M. Paulet a compoſé, & dont le Gouvernement a ordonné l'impreſſion. Nous avons ſouvent deſiré de voir cette idée exécutée dans les différens genres de maladies. M. Paulet donne le modele : il ſeroit difficile d'en donner un meilleur.

Tout ce que les Auteurs, Hiſtoriens, Poëtes, Médecins &c. de toutes les Nations, Grecs, Romains, Italiens, Anglois, Allemands, François, Hollandois &c. ont écrit ſur les épizooties, il l'analyſe, l'éclaircit, & le réduit ſous trois époques à des réſultats lumineux & pratiques. Nous ne parlerons pas de l'ingratitude & de l'immenſité du travail : c'eſt un mérite particulier de l'Auteur, & il réunit tous les genres de mérite. Nous n'inſiſterons que ſur la bonté de l'Ouvrage, ſur ſa grande utilité, ſur la néceſſité de le mettre entre les mains de tous les Propriétaires de bétail. Chaque Paroiſſe devroit en avoir un exemplaire dans ſa *Bibliotheque* : ce mot étonne : eh ! oui, chaque Paroiſſe devroit avoir une petite Bibliotheque publique de bons Livres uſuels, & celui ci ſeroit un des plus utiles. Il eſt ſuperflu de remarquer que M. P. a traité fort au long de l'épizootie qui regne encore dans notre midi, puiſque c'eſt cet objet important qui a excité ſon zele, & l'intérêt public qui l'a ſoutenu dans ſes pénibles recherches. A la ſuite de ces recherches, il traite des différentes maladies des beſtiaux, bœuf, mouton, cheval &c. ainſi que des cochons, des chiens, des chats, de la volaille, & des inſectes utiles, ver-à-ſoie, abeille. Il donne la liſte des différentes plantes & autres corps nuiſibles au bétail, & celle des plantes & autres alimens dont il peut ſe nourrir ſans danger. Dans la premiere de ces liſtes, il claſſe des ſubſtances qu'aucun Auteur n'avoit fait connoître, comme il indique de nouvelles cauſes de maladies.

Dans la foule d'obſervations dont chaque article eſt rempli, nous en choiſirons une qui paroît mériter une attention particuliere. La plûpart des épizooties du moyen âge & pluſieurs des plus meurtrieres du ſiecle préſent ſont toutes nées en *Hongrie*. M. P. examine ſi les cauſes qui agiſſent continuellement dans ce pays ſont aſſez puiſſantes pour produire ces effets ; & il conclud affirmativement. Ainſi le commerce des bœufs & des cuirs de Hongrie ne doit être fait qu'avec les plus grandes précautions. Ce n'eſt qu'avec le *ſel* qu'on vient à bout dans cette contrée de préſerver le bétail. M. P. fait des vœux pour que cette ſubſtance devienne plus facile à acquérir, d'un uſage plus commun &c. Ce vœu terminera notre notice.

2°. *Gazette des Arts & Métiers*. Au Bureau de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

Les premiers n°. de cette Feuille préſentent, entr'autres articles, des annonces & des épreuves de nouvelles inventions utiles & curieuſes. 1°. Des *Bateaux portatifs* à rames & à voiles de 4 à 8 pieds de long, capables de porter juſqu'à trois perſonnes, & aſſez légers pour être facilement tranſportés par un ou deux hommes : ils ſont de l'invention du ſieur la Marre, dit l'Américain, rue du Fauxbourg S. Honoré, vis-à-vis l'hôtel d'Evreux. 2°. De la *Chaloupe inſubmergible* de M. de Bernieres, au Louvre, éprouvée les 8 & 11 Juillet au Port des Invalides. 3°. Des *Pompes ſans piſton*, miſes en mouvement par le feu, propres à élever l'eau ainſi qu'à échauffer les ſerres & les appartemens, utiles pour des Manufactures, peu coûteuſes &c. Mrs. Perrier, freres, *à la Chauſſée d'Antin*, en ont déjà établi quelques unes &c..... Voyez les détails dans la *Gazette des Arts*.

On trouve dans les deux premieres Feuilles, l'extrait d'un Mémoire de M. Perret ſur *les moyens de préſerver l'acier des caſſures que la trempe occaſionne*. L'Auteur penſe qu'il ſuffit de dépouiller l'acier de la ſurabondance de phlogiſtique dont il s'eſt chargé par l'écrouiſſement, & il donne la maniere ſuivante. » On fait chauffer la piece à la cou-
» leur de ceriſe, on la trempe dans le ſuif,
» & on l'y laiſſe juſqu'à ce qu'elle ſoit éteinte.
» Après cette opération, on procéde à la
» trempe ordinaire, avant laquelle, ſi l'on
» a beſoin de travailler la piece à la lime,
» on peut le faire malgré la trempe au ſuif
» qui a produit ſon effet ».

II.

PRIX du froment, 2e. quinzaine de Juin, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén de la Rochelle.	℔	ß			℔	ß
Marans	27	2	...	*		
Marennes	30		...	A.		15
Cognac	28	10	...	D.	2	1
Saintes	28	16	...	D.	4	16
Saint Jean-d'Angely	27	14	...	D.	1	13

	℔	ß			℔	ß
Génér. de Limoges.						
Limoges	24		...	D.		15
Angoulême	29	2	...	D.	5	5
Brive	32	18	...	D.	2	11
Tulle	30	12	...	D.		17
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	25	3	...	*		
Bitche	22	12	...	A.	2	11
Charmes	24	7	...	D.		16
Epinal	24	13	...	D.	2	1
Nancy	24	1	...	D.		15
Neufchâteau	22	2	...	D.	2	12
Pont-à-Mousson	21	16	...	D.	2	1
Bourmont	27	19	...	*		
Saint-Michel	21	12	...	D.	2	8
Généralité de Metz.			...			
Metz	24	12	...	D.	2	3
Sarrelouis	23	10	...	D.	1	
Sedan	29	15	...	A.		5
Thionville	22	10	...	D.	2	3
Toul	22	4	...	D.	2	8
Phalsbourg	21	6	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	23	5	...	*		
Caussade	29	10	...	D.		10
Gourdon	28	17	...	D.	2	12
Millau	30	15	...	*		
Moissac	24	8	...	D.	1	1
Rodez	27	10	...	*		
Saint-Antonin	24	17	...	D.	2	
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	*		
Aubusson	29	2	...	A.		10
Decise	24	12	...	D.	1	16
Château-Chinon	32	4	...	*		
Nevers	24	16	...	D.		16
Saint-Pourçain	25	4	...	D.	1	4
Montmarault	22	12	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	30	13	...	D.		19
Blois	31	4	...	D.	1	4
Chartres	31	4	...	D.	1	4
Dourdan	29	14	...	D.	1	11
Montargis	33	12	...	A.		16
Pithiviers	30	18	...	D.	2	2
Romorantin	28	18	...	D.		17
Vendôme	27	10	...	D.	4	7
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	28	1	...	D.	1	4
Bray	35	2	...	A.	1	7
Brie-Comte-Robert.	31	13	...	A.	1	18
Compiegne	36	10	...	A.	1	
Dreux	33		...	D.	2	2
Etampes	30	7	...	D.		19
Fontainebleau	34		...	D.	1	8
Meulan	34	11	...	D.		19
Montfort	38	2	...	A.	2	2
Montereau	31	4	...	A.	2	2
Montlhéry	32	10	...	D.	1	
Pontoise	34		...	A.	1	
S. Germain-en Laye	34		...	D.	2	
Sens	37	2	...	A.		14
Tonnerre	26	9	...	A.	2	12
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	25	14	...	D.	1	2
Chatillon	21	10	...	D.	4	16
Confollens	22	10	...	D.	3	
Les Sables	26	15	...	A.		7
Niort	20	5	...	D.	2	5
Thouars	21	10	...	D.	2	10
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	34	4	...	D.	2	4
Dignes	36	7	...	*		
Draguignan	35		...	*		
Le Pertuis	40	16	...	*		
Sisteron	37	8	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27		...	D.		12
Aurillac	35	7	...	A.		15
Clermont	27	18	...	D.		12
Issoire	27	16	...	D.	1	12
Mauriac	36		...	D.	1	
Saint-Flour	26		...	*		
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	30		...	D.	2	1
Andely	30	18	...	D.	2	2
Dieppe	33		...	A.		12
Evreux	31	4	...	D.	4	16
Le Havre	31		...	A.	2	
Lyons	29	10	...	D.	1	4
Magny	31	6	...	D.	1	18
Pont de Larche	32		...	A.	1	4
Pont-l'Evêque	32	14	...	D.	2	3
Pont-Audemer	33	8	...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	2	...	*		
Foix	26	4	...	D.	1	5
Montlouis	24	10	...	*		
Pamiers	28	9	...	D.	1	10
Prades	30		...	*		
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	32	8	...	A.		12
Châteauthierry	32	17	...	D.		5
Crespy en Valois	35	17	...	A.	1	10
Hirson	32		...	D.	4	13
Laon	31	17	...	A.	1	3
Marle	24	16	...	D.	2	17

Noyon	28	14	...	D. 1	6
Ribemont	36		...	D. 2	
Rozoy	40	10	...	A. 2	8
Généralité de Tours.			...		
Tours	26	13	...	D. 2	4
Angers	25	7	...	D.	7
Château-du-Loir	24	18	...	D. 5	10
Laval	28	17	...	D. 2	5
Le Mans	29	4	...	D. 3	5
Loches	24		...	D. 1	12
Loudun	22	18	...	D.	7
Mayenne	32	9	...	D. 1	5
Richelieu	21	16	...	D. 1	1

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 22 Juillet 1775, au Mercredi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 33 à 35 l. 10 s. *le sept.*; *id.* nouveau, de 31 à 32 l.; le seigle, de 14, 15 l. 10 s. à 17 l.; l'orge, de 18, 20 à 21 l. Le froment à Grêve, de 30 à 36 l.; le seigle, de 13 l. 15 s. à 16 l.; l'orge, de 16 à 17 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 22 Juillet 1775, au Mercredi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier.*

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		*marc.*
Du Mexique à	716			*marc.*
Du Perou à	708			*marc.*
Les guinées à	721	10		*marc.*
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	99	10		*once.*
Or à 20 karats à	83			*once.*
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	17	6	*marc.*
Piastres à	49	5		*marc.*

CHANGES DE PARIS, *du 29 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾ à 182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ½
Lyon *Août.*	⅜ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 27.*	*Vendredi 28.*	*Samedi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions	1892 ½ 95	1895 97 ½ 95	1895
D°. 16es/25			
D°. 8es.			250
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	414	414 15	
Rescriptions	77 ¾	76¾7	6¾76¾
Bil. des Fermes.	¾		

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 19 Juillet		Du Vendredi 21.		Du Samedi 22.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Gauthier..... vres.	M.	Patu.... Viageres.	L.	Clouet..... pples.	M.
Perpétuelles.	M.	Peinchein.... vres.	M.	Viageres....	M.
Defrance... pples.	L.	Perpétuelles..	M.	Tontine.....	P.
Viageres	L.	Tontine.....	M.	Lenoir..... pples.	L.
Tontine.....	L.	Boscheron... pples.	L.	Viageres....	M.
Du Jeudi 20.		Viageres....	L.	Gossey..... pples.	L.
Deschapelles. vres.	L.	Lempereur. pples.	L.	Viageres....	L.
Perpétuelles.	L.	Viageres....	M.	.....	
Tontine.....	L.	.....		.....	
Decourmont pples.	L.	.....		.....	
Viageres	L.	.....		.....	
Tontine.....	L.	.....		.....	
De S. Janvier. vres.	L.	.....		.....	
Tontine	L.	.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 2 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Décembre.*

LES contrées ſeptentrionales de ce Royaume ont eſſuyé des ouragans d'une violence extraordinaire : on y a vu des phénomenes fort ſinguliers pour le pays.

On ſe prépare à conſtruire dans le Wermeland un des Bourgs que S. M. deſtine à ſervir de Marchés pour le commerce du fer : on y annexe un Domaine de la Couronne dont les terres labourables ſuffiront pour la ſubſiſtance des Habitans. En premier lieu, il faut vivre ; en dernier lieu, il faut vivre. Avec la charrue, on peut tout ; ſans elle, on ne peut rien : ainſi l'a jugé le Gouvernement, & il fondera ſes établiſſemens ſur cette baſe.

Depuis l'Ordonnance rendue en 1773 par S. M. pour la ſuppreſſion des Jurandes ſi utiles à la cupidité, à l'envie, à l'ignorance, au déſordre fiſcal, les Maîtres de différentes profeſſions ont tenté toute ſorte de moyens pour faire de nouveau proſcrire l'induſtrie & le talent ſans fortune & ſans crédit : ils ont échoué. Les Orfevres ont encore récemment eſſayé d'aſſujettir à la préſentation du chef-d'œuvre un jeune Ouvrier très-capable d'en faire, ſinon à leur jugement, du moins à celui du Public qui recherche ſes ouvrages, & déclaré Maître à ce Tribunal ſuprême. On leur a répondu que tout naturellement il ſera fait à chacun ſelon ſes œuvres, & que ceux qui travailleront mal en porteront la peine, comme ceux qui travailleront bien en recevront la récompenſe, qu'ils ayent ou non préſenté des chefs-d'œuvre aux anciens Maîtres à qui le Public ne refuſera pas la préférence quand ils la mériteront.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Novembre.*

Nous avons appris de l'Iſle de Sainte-Croix que le 30 Juillet dernier, un ouragan très-impétueux y endommagea les maiſons & les plantations ; qu'il y eut pluſieurs navires maltraités ſur les côtes ; & que le fléau s'étendit ſur les Iſles & les mers voiſines.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 13 Novembre.*

La premiere moitié d'Octobre a été aſſez belle dans cette Province. Le premier givre un peu fort a été apperçu le 18. Les premieres gelées de nuit ont eu lieu le 30 & le 31, c'eſt-à-dire un mois plus tard que l'année précédente. Le 21, une tempête du ſud-oueſt refroidit l'air. On vit encore des éclairs le 31. Ce mois eſt mis au rang de ceux qu'on regarde comme ſimplement humides. Les eaux de l'Oder ont été conſtamment fort baſſes, en partie à cauſe que la pluie a manqué ſur les montagnes de la

Haute-Silésie. On observe que le lit de ce fleuve s'éleve dans ces quartiers, de maniere qu'un débordement ordinaire amenera bientôt une inondation terrible. L'homme ne regne sur la terre qu'en forçant la nature, & c'est-là un des grands ouvrages de ceux qui regnent sur les Peuples. Si la plus haute gloire est de sauver son pays, voilà un beau combat à livrer : il faut le livrer de bonne heure.

DE LEIPSICK, *le* 13 *Novembre.*

La taxe des vivres n'a pas changé pour le présent mois. Il existe déjà une énorme différence entre les prix courans des grains & ceux de l'année derniere. On a fait une si grande quantité de cidre dans les cantons à pomme qu'on a eu peine à trouver assez de tonneaux pour le serrer.

DE MUNICH, *le* 14 *Novembre.*

S. A. S. E. a nouvellement supprimé par un Mandat divers anciens droits barbares dans leur institution comme dans leur dénomination, & qu'elle déclare illégalement établis sur le Peuple par le Clergé & par les Seigneurs. Un Paysan vouloit-il bâtir une hutte ou relever la sienne; vu ses besoins ou ses malheurs, il étoit obligé de payer un droit. Quelquefois ce pauvre Vassal étoit tenu de faire l'aumône à son Seigneur; & celui-ci recevoit avec autant de fierté le *subsidium charitativum* que s'il l'eût donné. S. A. E. déclare qu'Elle auroit plutôt délivré son Peuple de ces charges multipliées, *si Elle avoit été plutôt informée qu'il étoit foulé par ces exactions aussi funestes au bien public qu'attentatoires aux droits de la Souveraineté.* Le Gouvernement, en cherchant à s'instruire, travaille en même tems à éclairer les Sujets par l'institution de bonnes Ecoles & la publication de bons ouvrages; & quand la censure sera elle-même éclairée, il s'élevera en effet un corps de lumiere, car il y a beaucoup de Particuliers qui sçavent & ne demandent pas mieux que d'enseigner quand leurs Juges ne les regarderont plus comme des Novateurs parce qu'ils croiront plutôt aux influences des météores qu'aux enchantemens.

DE BONN, *le* 14 *Novembre.*

Il regne une épizootie sur le gros bétail entre Aix-la-Chapelle & Mentz : elle a déjà emporté beaucoup de bœufs.

SARDAIGNE.

DE CAGLIARI, *le* 7 *Novembre.*

Nos mers ont été troublées par des tempêtes. On connoît dix sept bâtimens brisés sur la côte d'Italie : une frégate Russe s'est perdue sur celle de Barbarie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 16 *Novembre.*

La taxe des terres a excité, le 13, un long débat dans la Chambre des Communes. Malgré de vives oppositions de la part de plusieurs Membres, principalement de MM. le Gouverneur Johnstone, Thomas Thownsend, Joseph Mawbey, & George Saville qui opinoient pour la taxe de trois schellings par livre, la taxe de quatre schell. proposée par le Lord North passa, à la pluralité de 182 voix contre 47. M. Hartley remarqua qu'en accordant l'augmentation d'un schelling, ce qui produiroit 50,000 l., on seroit en outre obligé à prendre encore par anticipation 700,000 liv. dans le fonds d'amortissement. Il ajouta que si le commerce Britannique ne paroissoit pas avoir beaucoup souffert, c'est que les exportations de l'Amérique avoient continué jusqu'à ce dernier tems, & que les Américains, s'ils n'avoient pas reçu les marchandises de nos Négocians, ils leur avoient fait des remises. Il remarqua que nous étions menacés de perdre le commerce du tabac, par le changement de culture que les Colons projettoient; & que l'Angleterre perdroit par-là un demi-million, & le Fisc plus de 300,000 liv. de revenu. Le Lord North s'efforça de répondre à toutes les objections proposées pendant le débat. Il traita d'estimation arbitraire & erronnée ce que M. Hartley avoit avancé sur l'augmentation des dépenses, & de crainte frivole ce qu'on avoit dit sur l'abandon de la culture du tabac, vu qu'elle est très-lucrative pour les Américains, puisqu'il conste par des Etats certains que si l'Angleterre gagne trois à ce commerce, l'Amérique gagne sept. Quant au produit des droits sur cette denrée, il assura qu'ils

ne montoient en Angleterre qu'à 240,000 l. par an, & en Ecosse à 20,000 l.

Le Lord Howe & M. Barrington ont été, dit on, choisis pour dresser un plan de conciliation, & sur le refus du Congrès de l'Amérique, un plan de réduction.

Il paroît par les états donnés aux Commandans des différens Ports de Terre Neuve, que le nombre des hommes qui ont péri dans la tempête dont il a été ci-devant parlé monte à 2500.

Des avis de Corke portent que trois navires François, chargés de denrées d'Irlande pour les Indes occidentales, ont été engloutis dans les flots à 40 lieues de cette Place.

PROVINCES-UNIES.

DE LEYDE, *le 21 Novembre.*

L'ouragan du 14 au 15 a mis la Hollande dans le danger imminent d'une submersion totale. Les digues ont été rompues en différens endroits : sans les efforts les plus actifs de la part des Habitans pour fermer les brêches, le pays étoit perdu. La mer & les rivieres portées au-dessus de ces barrieres vomirent la désolation sur divers cantons dont elles entraînerent les maisons, les effets, le bétail &c. On compte parmi les Villes inondées, en totalité ou en partie, Amsterdam, Rotterdam, Leyde, Haarlem, la Haye, Dort, Tregouw, Edam, Munnikendam, Horrn, Dordrecht &c. Les eaux surpasserent de huit pouces l'inondation de 1682, & de deux pouces celle de 1717. Le commerce n'a pas moins souffert par les naufrages aux environs du Texel, dans le Zuider-Zee, aux embouchures de la Meuse, sur la côte de la Hollande qui borde l'Océan : cette côte est couverte de débris de vaisseaux & de marchandises. A la vue du seul village de Noordwyck-sur-Mer, il a échoué six bâtimens. La force du vent & des vagues étoit telle qu'un navire allant de Pétersbourg à Amsterdam, fut lancé pardessus les digues à deux cens verges dans les terres. Les villages des Pêcheurs ont perdu tous leurs bateaux. On a observé à Maasfluys que le thermometre de Farenheit, qui depuis quelques jours étoit à 35 deg., monta le 13 au soir à 56; qu'on ressentit dans les maisons une extrême humidité; que pendant l'ouragan le thermometre s'éleva de 40 à 44 deg.; que le barometre ne descendit pas au-dessous de 10 pouces; & que le vent nord-ouest souffla pendant 14 ou 15 heures avec la plus grande violence.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE MARSEILLE, *le 18 Novembre.*

Depuis quinze jours, il est entré dans notre Port un grand nombre de bâtimens, la plûpart chargés de bleds & d'huile, plusieurs autres chargés des produits de la pêche de Terre-Neuve, & le reste avec fruits, légumes, & sur-tout soude & espart.

DE MONTPELLIER, *le 19 Novembre.*

Après un tems très-favorable aux travaux de la terre, une pluie, survenue au commencement du mois & soutenue pendant plusieurs jours, a dérangé les semailles dans ce pays. Les Marchés de plusieurs Villes ont manqué. Malgré le mauvais tems, il s'est vendu assez de bétail à la Foire du Pont-Juvenal. La nuit du 3 au 4, il tomba une grosse grêle.

DE LUNEL, *le 19 Novembre.*

Il y a dans nos environs deux districts considérables qui peuvent être comptés parmi les plus fertiles & les plus peuplés du Royaume. La culture semble y être portée au plus haut point de perfection où elle puisse parvenir dans l'état actuel des choses : mais l'objet en est différent dans ces deux quartiers voisins, & le sort de leurs Cultivateurs n'est point égal, cette année. Cette inégalité vient moins de la nature que des loix, des loix dont le but doit être de conserver la seule égalité que la nature met entre les hommes, & dont les dispositions détruisent cet ordre par les gênes qu'elles mettent à la liberté, à l'exercice ou usage de la propriété, à la jouissance des droits naturels de tous & de chacun.

Nous avons au Nord-Est les vallons & les colines de la Vaunage où se trouvent les lieux très-considérables de Calvisson, Caveirac, Aiguevives, Galargues, Mus, Cou-

dougnan, Uchau &c, sources prodigieuses de vin, où l'on ne cultive absolument que la vigne, & où l'on a recueilli, cette année, une abondance incroyable.

Nous avons à l'Est les lieux non-moins considérables de Marsillargues, Aimargues, le Caila, S. Laurent &c, situés dans des plaines basses, vastes, très-fertiles, mais dont le terrein ne produit que des grains de toute espece, des luzernes, des fourages : la récolte de ces denrées y a été médiocre.

Notre Ville, chef-lieu du commerce de ces districts, entrepôt naturel de leurs productions, participe à cette différence de culture. La moitié de notre terroir est en plaine & ne produit que des bleds & fourages : l'autre moitié est sur les hauteurs, les *garrigues*, & ne fournit que du vin.

Les Habitans & Propriétaires des vignobles sont à leur aise malgré la grande quantité de vin qu'ils ont. Leur aisance provient de la ressource que le commerce d'exportation leur ouvre. Sans ce débouché, le vin n'auroit presque point de valeur : moyennant cet avantage, il se vend couramment, malgré son abondance & ses mauvaises qualités, de 45 à 50 l., le muid, prix suffisant non-seulement pour que le Cultivateur se tire d'affaire, mais encore pour qu'il ait un produit net assez honnête. Les Fabriques d'eau de vie travaillent beaucoup ; il s'y fait une consommation prodigieuse de vin.

Les Habitans & les Propriétaires de la plaine sont, avec leurs grains, dans l'embarras, la détresse, la nécessité. Leur récolte reste invendue dans leurs greniers : malgré tous leurs soins, ils ne trouvent pas à se défaire fructueusement d'un settier de bled : ceux qui, par des engagemens pressans sont forcés de vendre, sont réduits à attirer les Acheteurs par des prix si bas que non seulement il ne leur reste aucun produit net, mais même ils ne sont pas remboursés de leurs avances.

Ces Législateurs qui ont vu dans leur cabinet les Cultivateurs maîtres absolus des prix de la denrée, maîtres impitoyables de la vie des Peuples, devroient laisser tomber un coup d'œil sur notre plaine, sur ses greniers, sur ses malheureux Laboureurs & principalement sur les Fermiers. Tout les presse de vendre, impositions à payer, Propriétaires à satisfaire, attelier à conserver, ménage à soutenir pendant l'année sur le crédit & l'espoir d'une récolte unique ; tout les nécessite à vendre, il offrent au plus bas prix, & ils ne trouvent point d'Acheteurs : chacun est pourvu ; les pays voisins sont dans l'abondance ; le commerce des fromens & des seigles est presque nul. Voilà des malheureux, des pauvres bien intéressans, intéressans pour l'humanité, pour l'Etat : les prétendus amis des pauvres ne plaideront pas pour eux, les vrais amis des pauvres ne demanderont pour eux que ce qu'ils demandent pour tous dans tous les tems.

Ceux qui ont des bleds regardent ici avec envie le sort de ceux qui ont du vin. Avec l'égalité au moins, de peines, de travaux, d'avances, de risques, ils se demandent pourquoi ils n'auroient pas une égalité de ressources & de débouchés ? Ils se demandent s'ils ne sont pas Citoyens comme leurs voisins, si leur champ n'est pas sous la même protection que la vigne contiguë, si la culture de la plaine ne dépend pas des mêmes conditions que celle des côteaux &c ? Peut être ailleurs les Propriétaires de vignobles, dans une autre position, demandent ils pourquoi leurs fruits ne jouiroient pas de la même franchise que ceux de la charue &c ? Partout on trouveroit le régime prohibitif & fiscal en contradiction, non-seulement avec les principes d'ordre & d'égalité, mais encore avec lui-même. Dans ce moment, en ce pays, c'est le sort du Laboureur qui excite la sensibilité & qui sollicite l'équité ; c'est le Cultivateur le plus utile, c'est le fils aîné de la famille Agricole. On sçait combien les denrées, les journées, toutes les dépenses en général ont été cheres, l'année passée : les besoins du Cultivateur exigent donc plus fortement un prix honnête des productions pour qu'il n'entame pas le capital de ses avances & qu'il ne dévore pas les germes des récoltes futures : il n'y a qu'un moyen de lui procurer ce prix.

(*L'article daté de* Loudun *dans la Feuille* 88 *doit l'être de* Lunel).

DE LA ROCHELLE, *le* 20 *Novembre.*

Les mauvais tems & les pluies n'ont pas encore permis d'ensemencer les marais. Il est à craindre qu'on ne puisse le faire avant la crue des eaux, ce qui affecteroit beau-

coup & cette Province & les Provinces voisines.

Nous essuyons depuis quelque tems des coups de vent qui donnent de l'inquiétude pour les Navigateurs. Cependant il est entré, ces jours derniers, dans notre rade quatre vaisseaux de ce Port, venant des Isles de l'Amérique. Le 17 au matin, il périt sur la côte de l'Isle de Ré un navire Anglois, chargé de Troupes Hanovriennes pour Gibraltar. Il s'est, long-tems, soutenu, avec une voie d'eau, à la faveur de ses Pompiers, & il est venu échouer sur les rochers de l'Isle : l'équipage s'est sauvé, excepté ceux qui dès le commencement s'étoient jettés dans la chaloupe.

Les eaux de vie valent ici 130 l. les 27 veltes ; à Cognac, 162 l. à 4 d.

DE DOL, *le 20 Novembre.*

La récolte des bleds noirs est à peine achevée : les pluies continuelles l'ont retardée & dégradée : le tort est considérable, & c'est-là la principale nourriture du Paysan. L'humidité a fait germer beaucoup de grains dans les pailles. En général, il y a beaucoup moins de ce bled que l'année derniere, & la qualité en est moins bonne.

La récolte des pommes n'est pas encore finie, il y en a une quantité prodigieuse. Cette récolte & ces pluies ont retardé les labours & les semailles. Quand, en ce tems-ci, elles ne sont pas faites dans le marais, il faut y renoncer, parce que la terre y devient si molle que les chevaux s'y embourberoient partout ; & cette année, il est couvert d'eau, de sorte qu'il ne reste que le haut terrein sur lequel on puisse fonder quelqu'espoir de récolte pour l'année prochaine, & dans le cas où le tems permettroit de labourer & de semer, car on n'a pu encore presque nulle part faire les premiers labours.

Autrefois le marais étoit moins noyé : les récoltes y étoient plus assurées : elles sont très-incertaines depuis qu'on a laissé combler en partie les canaux qui portent ses eaux à la mer. Il y a un procès entre le Décimateur & les Propriétaires pour sçavoir à qui la charge de désobstruer ces conduits. C'est un ancien procès, sans cesse renouvellé. Il y a eu, en différens tems, des descentes d'Experts : deux fois les Décimateurs ont été condamnés au curage : il falloit que les Jugemens ne fussent pas clairs, puisqu'ils sont toujours revenus en interprétation d'Arrêts, & le procès dure toujours. Cependant le territoire souffre, le Public perd, le Décimateur & les Propriétaires payent cher de bien des manieres leur contestation. Les plaines les plus fertiles de la Toscane ne le sont pas plus que ces marais dont on laisse étouffer les fruits au détriment de tous. Il y auroit un moyen d'éviter cette perte commune, ce seroit d'avancer les frais du curage avec la réserve de les répéter contre la partie qui succomberoit. Des Propriétaires l'offrirent en Justice, il y a plus d'un an : mais leur Requête fut jointe au fond par le Parlement intermédiaire. Il fut décidé que le bien commun ne se feroit pas, quoiqu'il fût très-urgent de le faire & que personne n'eût un intérêt réel à s'y opposer, jusqu'à ce qu'un procès qui semble interminable fût terminé.

On s'est trompé, quand on a dit dans la lettre de *Dol* publiée en dernier lieu que le défrichement de marais entrepris par des Capitalistes Nantois, étoit de *cinq à six cens* journaux, il falloit dire *cinq à six mille*. Il réussira. Malgré l'abondance des pluies, ces marais qui toujours étoient inondés en ce tems-ci, ne le sont pas encore. Si le Chef de cette entreprise rurale avoit été ci-devant un Adversaire déclaré des principes du gouvernement agricole, un Défenseur ardent & intéressé de la finance, un Amateur des *impôts indirects* ou destructifs des avances de la culture & de la valeur de ses produits, un Partisan des coffres assez prévenu pour croire qu'il faudroit, pour le plus grand bien de l'Etat, sacrifier les Propriétaires des terres aux Propriétaires d'argent, & que le pays où s'amonceleroit tout celui de l'Univers seroit très heureux *au moins idéalement*, il faudroit qu'il se fût fait une grande révolution dans ses idées pour qu'il se déterminât à acquérir & fertiliser cet immense terrein, ou du moins cette révolution ne tarderoit pas à s'opérer. Il seroit dans l'ordre qu'il devint ennemi aussi ardent des gênes & des impositions qui le frustreroient du débouché, de la disposition, du bon prix de ses productions, qu'il en a été zélé Défenseur. La liberté de vendre ses grains comme il l'entendroit & à qui il voudroit, ne lui paroitroit pas fâcheuse ; il trouveroit même que les bonnes ventes,

ſuites de cette liberté, aſſureroient, par l'amélioration de la culture l'abondance la plus favorable &c. Cette converſion paroît aſſez intéreſſante.

De Dieppe, *le 22 Novembre.*

Des vents orageux ont troublé la navigation & cauſé de grands dommages ſur nos mers. Il a péri dans nos environs deux navires Hollandois.

De Montbard, *le 23 Novembre.*

On a recueilli dans ce pays peu de foin, beaucoup de bled, beaucoup de vin. La qualité des vins n'eſt pas flatteuſe (& c'eſt le ſort d'une très-grande partie de la Bourgogne). Les foins ſont à un prix fort haut pour nous. Les bleds ſont encore chers pour le Peuple. Le droit de minage qui appartenoit au Roi ne ſubſiſte plus ici : on s'en apperçoit : avant ce bienfait, il n'y avoit preſque rien dans nos Marchés ; actuellement ils ſont aſſez garnis, même au-delà de ce qu'il faut pour la conſommation de la Ville & des Villages circonvoiſins. Quand le prix du ſel s'adoucira, le Peuple ſentira quelqu'aiſance.

De Rouen, *le 24 Novembre.*

A la Séance publique de l'Académie Royale, tenue le Mercredi 2 Août, M. Dambourney, Secretaire perpétuel, annonça pour le département des Sciences & Arts utiles,

1°. Une eſpece de *ligne* inventée par M. *Scanégatty* pour repêcher les noyés. (*Nous donnerons dans notre 3e. Partie quelques particularités ſur cet article & divers autres*).

2°. Un nouvel *échappement* que M. *Duval*, Horloger de cette Ville, a inventé pour ſes montres. Il eſt très-ſimple : il donne plus de repos que tout autre, & ſa levée eſt très-naturelle. L'arc de levée eſt de 85 degrés, celui de réſiſtance de 14 ; il reſte donc 71 degrés de force continuelle.

3°. Un moyen trouvé par le ſieur *Quentin*, oncle, pour accélérer le tranſport des pompes à incendie.

4°. Un très beau barometre de M. Scanégatty. Deux aiguilles concentriques indiquent ſur le même cadran la peſanteur de l'air & les degrés du chaud ou du froid.

5°. Un corps pierreux de la forme d'une poire, trouvé dans le jardin de M. de *Couronne*. La coupe tranſverſale de ce foſſile montre une très-belle agate qui a pris le poli de celles de l'Orient. Diverſes particularités de l'intérieur à l'endroit où devroient être les pépins, ſi c'eût été originairement une poire, les ſingularités de l'extérieur, telles que l'œil, les veſtiges la queue, le grain de ce qui ſeroit réputé la peau, tout peut permettre de ſoupçonner que c'eſt une poire de bon chrétien *agatiſée*.

6°. Un Mémoire de M. de *Marigues* ſur la cauſe qui fait blanchir les plantes ſouſtraites à l'action de l'air. L'Auteur impute cet effet au défaut de tranſpiration. » La » matiere colorante qui conſiſte en une por- » tion de fer & une eſpece de réſine eſt ren- » fermée dans les cellules qui forment le » tiſſu des feuilles. Si l'eau de végétation » n'eſt point diſſipée par l'action de l'air, » elle ſurabonde & demeure ſtagnante dans » les vaiſſeaux. Elle délaye, elle y étend » les molécules de la matiere colorante & » l'y noye à tel point qu'elle ne préſente » plus qu'une couleur jaune-pâle ou blan- » che. Si vous rendez au jour ces plantes » blanchies, l'air ambiant enleve cette eau » ſuperflue, & permet le rapprochement » des molécules, qui opere la couleur » verte.

7°. La conſtruction & les effets de la fameuſe loupe de liqueur de M. de Bernieres & la machine qu'il a inventée pour lui faire ſuivre tous les mouvemens du ſoleil, chefs-d'œuvré qui doivent immortaliſer leur Auteur, & M. Trudaine, Mécene généreux à qui les Sciences en ſont redevables.

8°. Un Mémoire de M. *Sué*, le jeune, ſur l'anévriſme de l'artere crurale.

9°. Les obſervations anatomiques de M. de *Marigues* ſur un homme mort dans la folie.

10°. Les réflexions théoriques & pratiques de M. *Bonté*, Médecin à Coutances, ſur diverſes préparations chymiques, employées dans la Médecine, & particuliérement ſur l'antimoine diaphorétique & les ſafrans de Mars que quelques Chymiſtes modernes croyent devoir proſcrire comme des chaux pures, dénuées de toute activité. M. Bonté penſe au contraire que ces remedes, bien préparés & adminiſtrés ſagement ſont

d'un grand ſecours. Il établit que les propriétés du fer ne réſident point dans ſes parties intégrantes, mais dans le phlogiſtique qui s'en ſépare plus ou moins facilement ſelon les diverſes préparations. Il blâme l'uſage de tous les ſafrans de Mars terreux; mais il recommande ceux qui ſont préparés à la roſée ou ſuivant la méthode de *Sthal*.

(*La ſuite à la Feuille prochaine.*).

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Du chiendent.

M. Viertel, Membre de la Société Patriotique de Siléſie dans le Cercle d'Oels, s'eſt ſervi de cette plante dont un champ étoit infecté pour engraiſſer ce même champ: du ſuccès qu'il a eu, il croit être en droit de conclure que le chiendent réduit en fumier détruit le chiendent vif, & que dans ce premier état, il fournit un excellent aliment aux bons grains que la plante vive dévoroit.

La terre ſur laquelle M. V. a opéré, depuis log tems négligée, étoit ſi couverte de chiendent qu'il ne laiſſoit point de paſſage au ſoc de la charue, & qu'il en rendoit les coups preſqu'entiérement inutiles. Notre Agronome fut obligé de faire arracher les faiſceaux de liens qui l'enchaînoient, & retourner & fumer la terre pendant trois ans avant d'y ſemer du ſeigle. Le chiendent arraché lui ſervit d'engrais. Il le fit mettre en tas; les tas furent foulés & preſſés, & enfin couverts de maniere que l'air & la pluie ne les pénétroient pas. On en fit enſuite de la litiere pour les chevaux & les brebis une fois par ſemaine, en ayant l'attention de le recouvrir de litiere ordinaire & d'étriller les chevaux plus ſouvent. Enfin ce chiendent en fumier fut porté ſur la terre qui l'avoit produit, terre qui renfermoit différentes ſortes de ſols, froids, chauds, ſablonneux, argilleux &c; & ſans autre engrais, elle a donné les plus riches récoltes de ſeigle, d'orge, de lin, ſans qu'on y ait apperçu un fil de chiendent.

La Société Patriotique eſt diſpoſée, avec beaucoup de fondément, à croire que M. V. a détruit cette mauvaiſe plante plutôt à force de culture, que par la vertu de l'engrais. Cependant on ne ſçauroit rejetter abſolument l'idée de notre Agronome, & il ſeroit bon de faire de nouveaux eſſais pour vérifier ſi le chiendent eſt en effet dévoré par ſon propre fumier. Quant à la richeſſe des récoltes qu'il a faites, les cauſes en ſont ſenſibles, & la nature même de la plante qu'il a employée pour l'engrais ne laiſſe pas lieu de douter qu'elle ne ſoit un engrais excellent.

II.

Ligne pour repêcher les noyés.

M. Scanégatty, de l'Académie des Sciences de Rouen, a tâché d'éviter dans cet inſtrument de ſon invention, les inconvéniens de ceux qu'on peut employer pour retirer les noyés du fond des eaux, & d'en rendre le ſuccès plus certain. L'utilité en a été conſtatée dès le premier eſſai, & avec des circonſtances peu favorables, car le jeune homme qu'on a repêché & qui s'étoit noyé en ſe baignant, étoit nud. En quatre minutes, la ligne de M. Scanégatty fut déployée, miſe à l'eau, & retira le noyé. Les *hameçons* ou *grapins* ne lui avoient fait aucune bleſſure, aucune déchirure à la peau. On l'avoit inutilement cherché depuis 2 heures avec tous les inſtrumens juſqu'alors uſités. Nous avons déjà parlé du ſoufflet que le même Académicien a imaginé pour rappeller ces mêmes infortunés à la vie. Des recherches de ce genre, conſtamment ſoutenues, portées ſur toutes les eſpeces de ſecours, annoncent en lui un ame remplie du plus vif intérêt pour ſes ſemblables.

III.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 22 Novembre 1775, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 25 à 27 liv.; le nouveau, de 22, 23 à 24 l. 15 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 13 l. 15 ſ., 14 à 15 liv. 5 ſ.; l'orge, de 12 l. 10 ſ., 13 à 14 liv. 5 ſ. Le froment à la Grêve, de 21 l. 10 ſ., 22 à 24 l.; le ſeigle, de 13 l. 5 ſ., 14 à 14 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Novembre 1775, au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 29 Novembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 56 à 57; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

V.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Novembre 1775.*

Or de Portug. à . . .	723 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	718	2		
Du Perou à	710			
Les guinées à	722	1		
Ducats à	97	11		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84	2		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54	3		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	5		
Piastres à	49	7	6	

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 ½
Londres	30 ⅝
Hambourg	185
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de-Ville, six premiers mois 1775.*

Du Madi 14 Nov.			Du Jeudi 16.		
Messieurs			*Messieurs*		
Cauchy.....	pplles.	G.	Deschapelles.	vres.	G.
Viageres....		H.	Perpétuelles.		G.
Tontine.....		J.	Tontine.....		G.
Marsollier ...	vres.	F.	Decourmont	pplles	C.
			Viageres....		C.
Du Mercredi 15.			Tontine		C.
			Nau.....	pplles.	G.
Cochin.....	pplles.	H.	Viageres		H.
Boutray	pplles.	J.	Tontine		J.
Viageres.....		J.	De S. Janvier.	vres.	A.
Tontine.....		J.	Tontine		A.
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		
.....			.....		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2045 47 ½ . .	2047 ½ . . .	2045 . . . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	436	436	. . . . .
Rescriptions . .	5 5 ¼	5 ¼ 5 ½ . . .	5 ¾ 5 ½ . . .
Bil. des Fermes.	¼	au pair. ¼ . .	¼ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 7 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

PRUSSE.

DE THORN, *le* 10 *Décembre.*

LA température du mois dernier a été fort extraordinaire. Ce mois est presque toujours pluvieux dans cette contrée. Cette année, il a commencé par de fortes gelées qui se sont soutenues presque sans interruption. Vers la fin du mois, elles ont augmenté au point que la Vistule a été couverte d'une glace épaisse qui a servi de pont; ce qu'on n'avoit pas vu, il y a plus de 40 ans.

ALLEMAGNE.

DE LINTZ, *le* 10 *Décembre.*

Dans les tems où l'on croyoit n'avoir rien à craindre des souris qui ont tant ravagé les campagnes, on en a vu tout-à-coup un nombre prodigieux se répandre dans plusieurs contrées de la Basse-Autriche. Jusqu'à présent on n'a rien trouvé de mieux pour arrêter ce fléau, que de convertir en tribut de têtes de souris celui de têtes de moineaux que les Paysans étoient obligés de payer: il leur est d'ailleurs ordonné de poursuivre ces animaux destructeurs.

DE BERN, *le* 11 *Décembre.*

Il vient de se former ici une Société de jeunes Ecclésiastiques qui se proposent de se perfectionner dans les connoissances propres à leur état, & de se rendre encore plus utiles à la Société en y joignant celle de l'économie rurale. C'est peut-être là le premier Séminaire de Curés de campagne qui se soit élevé en Europe. L'établissement mérite toute la protection du Gouvernement & la bienveillance du Public. On forme des Pasteurs; des Pasteurs Agronomes, on n'en forme pas; & ce seroient les Citoyens dont la société retireroit les plus grands services. On a beaucoup écrit sur l'éducation des Colleges, il n'y auroit pas moins à écrire sur l'éducation des Séminaires: la matiere est neuve, belle & souverainement importante. Quoiqu'il en soit, voilà un bon exemple donné.

DE LEIPSICK, *le* 15 *Décembre.*

M. Doebel vient de publier un bon Ouvrage sur la chasse, & sur la maniere de nourrir plusieurs sortes d'animaux à poil & à plumes pendant l'hiver: entr'autres, il donne une méthode pariculiere de soigner les cignes. L'Histoire naturelle a fait de grands progrès; mais elle ne doit être considérée que comme une introduction à des travaux d'utilité publique.

ITALIE.

DE GENES, *le* 12 *Décembre.*

Le froid est excessif dans ces contrées. Il est tombé une grande quantité de neige.

Nous apprennons de Turin, de Livourne & autres lieux, que ces intempéries sont communes à toute l'Italie, & qu'on s'attend par tout à un hiver très-rude.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 19 Décembre.*

Le Congrès qui s'étoit assemblé à Philadelphie le 5 Septembre, & qui s'est séparé le 25 Octobre, a pris & publié les résolutions suivantes.

» Nous, fideles Sujets de S. M. B., députés » des diverses Colonies ..... pour obtenir le redressement des torts qui tendent » à ravir la liberté, les propriétes, la vie » aux Sujets de S. M. établis dans l'Amérique septentrionale, nous sommes d'avis » que la convention rigoureusement observée de non-importation, non-consommation, non exportation, est le moyen le » plus prompt, le plus efficace & le plus » paisible qu'il soit possible d'employer. En » conséquence nous, pour nous & pour les » Habitans des diverses Colonies que nous » représentons, nous résolvons fermement, » & nous nous engageons unanimement, » sous les sacrés liens de la vertu, de l'honneur, & de l'amour de la Patrie, comme il suit.

» 1°. A compter du 1 Décembre prochain, il ne sera importé de la Grande-Bretagne ou de l'Irlande dans l'Amérique Britannique, aucune denrée ou marchandise quelconque; il n'en sera importé » aucune des lieux où elles auroient été » transportées. A la même époque, nous » ne recevrons ni thé des Indes orientales, » de quelqu'endroit qu'il soit apporté; ni sy» rops, mélasses, café, épices, des plantations Britanniques & de la Dominique; » ni vins de Madere ou des Isles occidentales; ni indigo étranger ».

» 2°. Après le 1 Décembre prochain, » *nous ne recevrons ni n'acheterons* AUCUN » NEGRE ESCLAVE; *nous abolirons entierement ce trafic, nous n'y prendrons aucune part:* nous ne louerons pas nos navires, & nous ne vendrons pas nos marchandises à ceux qui s'en mêleront ».

» 3°. Comme une convention de non-consommation, exactement observée & » fermement maintenue, sera la meilleure » garantie de l'exécution de notre résolution premiere, nous agréons solemnellement & de concert que dès aujourd'hui » nous n'acheterons & ne consommerons » aucun thé importé pour le compte de la » Compagnie des Indes, ou aucun autre thé » qui aura payé ou devra payer quelque » droit: & à commencer du 1 Mars, nous » n'acheterons & ne consommerons plus de » thé quelconque des Indes orientales. Ni » nous, ni personne pour nous ou par nos » ordres, nous ne ferons ni achat ni usage » des denrées & marchandises que nous » sommes convenus de ne point importer, » dès que nous sçaurons ou que nous aurons » lieu de soupçonner qu'elles auront été » importées après le 1 Décembre, excepté » celles sur lesquelles il sera particuliérement statué dans l'article X. ».

» 4°. Le très-ardent desir que nous avons » de ne faire aucun tort à nos Freres de la » Grande-Bretagne, de l'Irlande, & des Indes occidentales, nous engage à suspendre la non-exportation jusqu'au 10 Septembre 1775, époque à laquelle, si les » Actes & partie des Actes du Parlement » d'Angleterre, ci-après mentionnés, ne » sont pas révoqués, nous n'exporterons ni » directement ni indirectement pour la » Grande-Bretagne, l'Irlande, & les Indes » occidentales, aucune marchandise ou denrée quelconque, à l'exception du riz qui » pourra être porté par toute l'Europe ».

» 5°. Ceux qui sont en relation de commerce avec la Grande Bretagne ou l'Irlande, donneront ordre, le plutôt possible, à leurs Facteurs, Agens, Correspondans dans ces Royaumes, de n'embarquer pour eux, Américains, sous quelque prétexte que ce soit, aucune des marchandises qui ne peuvent être reçues en » Amérique: & si quelque Marchand résidant dans la Grande-Bretagne ou l'Irlande, embarque directement ou indirectement pour l'Amérique, lesdites marchandises, dans le dessein de rompre la » convention de non-importer, ou y contrevient de quelque maniere que ce puisse » être; une conduite si indigne, après avoir » été bien constatée, sera rendue publique; » après quoi, nous n'aurons aucune liaison » de commerce avec ce Marchand ».

» 6°. Les Propriétaires de navires donne-
» ront des ordres positifs à leurs Capitai-
» nes ou Maitres de ne recevoir à bord de
» leurs bâtimens aucune des marchandises
» prohibées par la convention de non-im-
» porter, sous peine d'être renvoyés tout de
» suite de leur service ».

» 7°. Nous ferons les plus grands efforts
» pour encourager & perfectionner l'éduca-
» tion des moutons & en accroître le nom-
» bre, le plus qu'il sera possible. A cette
» fin, nous en tuerons le moins que nous
» pourrons, sur-tout de ceux qui sont de la
» meilleure espece; nous n'en exporterons
» aucun aux Indes occidentales ou ailleurs;
» & tous ceux d'entre nous qui ont ou au-
» ront dans la suite des troupeaux trop nom-
» breux, ou pourront se passer aisément de
» quelques moutons, en disposeront en fa-
» veur de nos voisins, sur-tout des pauvres
» à des prix modérés ».

» 8°. Dans nos Patries respectives, nous
» citerons la frugalité, l'économie & l'in-
» dustrie; nous encouragerons l'Agricultu-
» re, les Arts & les Manufactures de ces
» Colonies, sur-tout celles de laine; nous
» déconcerterons & découragerons toute es-
» pece d'extravagance & de dissipation, sur-
» tout les courses de chevaux, & toute sorte
» de jeux, combats de cocqs, spectacles,
» comédies, & autres divertissemens ou
» amusemens coûteux; & à la mort d'un pa-
» rent ou d'un ami, aucun de nous ou des
» nôtres ne portera désormais aucun habit
» de deuil, si ce n'est un crépe ou un ru-
» ban noir sur le bras ou au chapeau si c'est
» un homme, & un ruban noir & un col-
» lier si c'est une femme; & de plus nous
» cesserons de donner aux funérailles des
» gants & des écharpes ».

» 9°. Ceux qui vendent des marchandi-
» ses ne prendront pas avantage de la disette
» de ces marchandises qu'entrainera notre
» Association; mais ils les vendront aux
» mêmes prix auxquels ils les ont vendues
» pendant ces derniers douze mois. Et si
» quelque Vendeur de ces marchandises les
» renchérissoit, ou qu'il violât la conven-
» tion en quelque maniere & sous quelque
» prétexte que ce soit, ou s'en départit, nul
» d'entre nous n'achetera désormais de ce
» Marchand ou de ses Agens &c. quelque
» marchandise que ce puisse être ».

» 10°. Dans le cas où un Marchand, Né-
» gociant ou autre importeroit quelques
» marchandises après le premier Décembre
» & avant le premier Février prochains, les
» marchandises seront aussi-tôt, au choix
» des Propriétaires, ou embarquées ou li-
» vrées au Comité du pays ou de la Ville
» où elles auront été importées, pour être
» emmagasinées au risque de l'Importateur
» jusqu'à ce que l'agrément de l'importa-
» tion cesse, ou vendues sous la direction
» du Comité susdit; & dans ce dernier cas,
» le Propriétaire ou les Propriétaires, sera
» ou seront remboursés (de l'argent prove-
» nant de la vente) selon le prix primitif;
» & le profit, s'il y en a, sera destiné à sou-
» lager & employer tels pauvres Habitans
» de la Ville de Boston qui souffrent direc-
» tement par l'Acte du blocus. On tiendra
» dans les registres ou papiers publics un
» état particulier de toutes les marchandi-
» ses ainsi renvoyées, emmagasinées ou ven-
» dues. Si quelques marchandises sont im-
» portées, après le premier Février, elles
» seront incontinent remises en mer, sans
» avoir été déballées ».

» 11°. Un Comité sera choisi dans cha-
» que Pays, Cité ou Ville, par ceux qui
» ont les titres & qualités pour voter au nom
» des Représentans dans la Législation; le-
» quel Comité sera proposé pour observer
» attentivement la conduite de toutes person-
» nes rélativement à cette Association; &
» quand la majorité de tel Comité sçaura
» certainement que telle personne de son
» district a violé ladite Association, il aura
» soin de faire publier la vérité du fait dans
» la Gazette, afin que de tels ennemis des
» droits de l'Amérique Britannique soient
» publiquement connus & universellement
» méprisés comme ennnemis de la liberté
» Américaine; & dès lors nous romprons
» tout commerce avec telle personne ».

» 12°. Le Comité de Correspondance,
» dans les Colonies respectives, examinera
» fréquemment les registres de Douanes;
» & de tems en tems les divers Comités s'in-
» formeront les uns les autres du véritable
» état de ces registres, & de tout fait grave
» qui arrivera & aura trait à cette Associa-
» tion ».

» 13°. Toutes les marchandises qui se ma-
» nufacturent dans ce pays seront vendues à
» des prix raisonnables, de sorte qu'on ne

» prendra pas avantage de la disette future » de ces marchandises ».

» 14°. Nous agréons de plus & résolvons » que nous n'aurons ni commerce, ni tra- » fic, ni marché, ni liaison quelconque » avec telle Colonie ou Province de l'Amé- » rique septentrionale qui n'accédera pas à » cette Association ou qui, après y avoir » accédé, la violera; & nous la regarderons » comme indigne des droits d'hommes li- » bres & comme ennemie des libertés de » son pays ».

» Nous nous lions solemnellement, nous » & nos Constituans, sous les liens susdits, » d'adhérer à cette Association, jusqu'à ce » que telles parties de divers Actes passés de- » puis la fin de la derniere guerre, qui im- » posent ou prorogent des droits sur le thé, » le vin, melasses, syrops, café, sucre, » piment, indigo, papier étranger, ver- » res, toiles peintes, importés en Améri- » que; étendent le pouvoir de la Cour de » l'Amirauté au delà de ses limites, privent » l'Américain du droit d'être jugé par les » Jurés, & sur certains objets de l'être par » ses Pairs; exigent une garantie oppressive » de la part de celui qui réclame un navire » ou des marchandises saisis, & l'érigent » avant que le Requérant ait pu défendre » sa propriété, soient révoqués; & jusqu'à » ce que cette partie de l'Acte de la dou- » zieme année du regne de George III. qui » porte en titre, *Acte pour la plus grande* » *sûreté des chantiers, magasins, munitions*, » par lequel les personnes accusées des dé- » lits ou transgressions qui y sont détaillées, » peuvent être jugées dans quelque Comté » ou partie du Royaume, soit révoqué, & » jusqu'à ce que quatre Actes passés dans la » derniere Session, c'est-à-dire, les Actes » pour bloquer le Port de Boston, pour » changer la Charte du Gouvernement de » la Baie de Massachusett, & pour mieux » régler l'administration de la Justice dans » la même Colonie, & pour étendre les li- » mites du Gouvernement de Quebec, » soient révoqués. Nous recommandons aux » Assemblées Provinciales & aux Comités » des Colonies respectives, de faire tels ré- » glemens ultérieurs qu'ils croiront propres » pour l'exécution de cette Association ».

La précédente Association ayant été résolue par le Congrès, il a été ordonné aux Membres du Congrès de la souscrire, & ils ont signé le 20 Octobre 1774.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Des Bords de la Saône, *le 23 Décembre.*

Entre les différens écueils de la navigation de cette riviere, le passage du Pertuis de la digue d'Auxonne est un des plus redoutés. On a proposé de construire une écluse au moyen de laquelle les bateaux seroient ou élevés ou abaissés, sans aucun risque, au niveau du courant, & n'auroient plus à franchir le saut que cette digue, dont le radier est trop court, fait faire aux eaux & aux bateaux qui descendent. La chûte ou au moins la pente y est si forte que l'on ne peut pas y remonter des bateaux chargés. L'expédient présenté, de la construction d'une écluse, est un des meilleurs; mais on demande pour les frais 6 l. par bateau, ce qui iroit à 12 l. pour la montée & la descente. On craint le retard dans l'expédition, parce que les bateaux ne pourront entrer dans l'écluse qu'un à un. Si, comme on l'assure, il y a mille bateaux qui passent annuellement à Auxonne & au-delà, le produit de 12 mille francs pour l'écluse seroit une grande charge pour le commerce. On observe que si la digue est nécessaire à la Ville d'Auxonne pour des moulins, il est nécessaire aussi que la navigation ne soit pas gênée au point de faire courir les plus grands risques aux Navigateurs, & qu'il paroît juste que l'écluse, si l'on se détermine à la faire, soit construite aux dépens de ceux qui contraignent à cette construction. La nature avoit laissé la navigation de la Saône assez facile; mais on y a tant mis de ponts, d'écluses, de digues, de moulins, que chaque année il y périt des hommes & des bateaux contre ces obstacles accidentels. Ce qu'il y a de bizarre encore, c'est que l'on exige pour l'entretien de quelques-uns de ces ponts des droits sur les bateaux qui ne passent pourtant pas sur les ponts, & qui en passant dessous courent des risques.

De Lyon, *le 24 Décembre.*

Le Citoyen qui a proposé le problême

inséré dans la *Gazette* du 13 Décembre, en exposant que le grillage des boutons au travail desquels il s'intéresse, est toujours de laiton blanc ou de laiton jaune, a manqué d'exactitude. Il est certain que l'on fabrique quelques-unes de ces grilles en fil d'argent, en sorte qu'il y a des boutons blancs entiérement fins par le cercle, la grille & le paillon. Il faut cependant convenir que le plus grand nombre, & en outre tous les boutons jaunes, sans exception, ont la grille & la bague ou cercle en cuivre doré, ce qui est matiere fausse. Ce problême a bien sa difficulté, mais on a promis d'y répondre, & on y répondra.

Les cotons augmentent de prix & deviennent fort chers, ainsi que presque toutes les matieres premieres.

DE DIJON, *le 26 Décembre.*

Il est très-naturel que le droit excessif exigé au Marché de Sézanne le fasse dévaster, & qu'on aille chercher celui de Provins où l'on n'a que 2 s. 3 d. à payer au lieu de 20 qu'il auroit fallu payer dans le premier. Dans notre Ville, les droits sont si multipliés qu'ils forment un objet également digne de l'attention du Gouvernement & du Public.

Notre mesure pesant 45 livres doit d'abord au Marché le *trente-deuxieme denier*. Il se paye rarement en nature, presque toujours en argent, à quelque prix que le grain se vende. Le Fermier de ce droit, appartenant à plusieurs Propriétaires, est donc autorisé à lever 3 s. 6 d., lorsque la mesure se vend 5 l. 12 s.

Les grains sont exposés dans une Halle couverte, près le Poids-le-Roi. Le Fermier qui y loge a droit de faire payer 2 s. par sac de quatre mesures, lorsqu'on serre dans ses magasins des grains non-vendus. Or les grains non-vendus ne peuvent être remportés; il faut qu'ils soient serrés dans ces magasins (*cette obligation ne doit plus subsister*). Voilà donc encore *6 deniers* par mesure.

Il faut encore, par chaque mesure, *3 den.* pour le Mesureur.

Le Boulanger paye en outre *10 sous* par mesure de farine pour octroi. Le pauvre Journalier qui ne peut acheter du bled au Marché, n'échappe jamais à cet impôt.

Outre cet octroi, le Boulanger paye *5 sous* par mesure de bled pour droit de minage, ou *4 liv.* par émine portant seize de nos mesures.

Les Boulangers se sont rendus eux-mêmes Fermiers du droit sur les farines: mais soit qu'ils se trompent eux-mêmes par de fausses déclarations, soit que ce droit tourne à leur désavantage dans la taxe du pain, ils se plaignent fortement d'être grévés par l'engagement qu'ils ont de payer le prix de vingt-huit mille livres par an.

Les deux droits acquittés par les Boulangers forment sur la taxe du pain un surcroit énorme. Dans l'état actuel des choses, ce surcroît n'est pas moindre de *cinq deniers* par livre. Ajoutez les autres droits.

Le prix des grains a pendant quelque tems augmenté, & le Marché a été peu fourni.

(*Nous avons reçu à cet égard deux Lettres dont la premiere donne pour prix de la mesure courante 5 liv. 12 s.; la seconde plus récente, 5 liv. à 5 liv. 10 s.; ce qui semble indiquer une diminution. Il n'est pas étonnant qu'on évite aujourd'hui un Marché qui, par de faux frais, augmente le prix du pain de plus de six deniers par livre; ce Peuple y gagnera.*

On nous mande que dans l'état de comparaison que nous avons publié des prix du pain & des salaires, il s'est glissé une erreur. La livre de pain y est marquée 2 s. 6 d., tandis que le pain blanc est à 3 s. 9 den., & le bis à 22 den. Cette derniere espece, malgré les injonctions de la Police, est, dit-on, aussi mauvaise que rare: on ajoute qu'à la vérité il est taxé beaucoup plus bas qu'il ne devroit l'être: le mal est donc occasionné par la Police elle-même.

Quant à l'erreur dont il s'agit, il est à remarquer que le taux que nous avons donné est celui du mois d'Octobre. S'il y avoit trois sortes de pain, comme presque par-tout ailleurs, la seconde qui seroit naturellement le pain du Peuple, devroit être à peu près à ce taux. Enfin nous avons vérifié les prix des autres Villes de Bourgogne notées dans cet état, & ils indiquent exactement la premiere sorte *de pain. Par le calcul des faux frais qu'entraînent les droits de Halle, il est clair que le pain de ménage ou de toute farine, qui n'a pas supporté cette charge, ne doit pas être dans les environs de Dijon au-dessus de 2 s. 6 d.: ce qui est*

encore confirmé par la proportion du prix & du poids de la mesure. La mesure du poids de 45 liv., au prix de 5 l. 12 s., détermineroit celui de cette sorte de pain à 2 s. 6 den. Le surhaussement ne peut provenir que des accessoires dont la liberté donnée par l'Arrêt du 13 Septembre tend à décharger les grains & le pain).

De Douay, *le 26 Décembre.*

Les prix des grains baissent dans la Flandre. Il étoit naturel qu'ils haussassent lorsque les Cultivateurs étoient occupés à labourer, semer, battre &c, & que des gelées imprévues rendoient les communications très-difficiles : il est naturel qu'ils baissent à l'époque où les Cultivateurs, libres de tous travaux, sont obligés de vendre pour payer les fermages, les impositions &c, & que le tems le leur permet. Il seroit tems que les Citadins apprissent, pour leur repos, pour leur propre bien, pour la prospérité publique, l'ordre des saisons, des travaux, des besoins de la campagne qui leur donne leur pain & le revenu sur lequel ils vivent, tous tant qu'ils sont; & que la risée publique réduisit à jamais au silence ces Déclamateurs qui montent sur des tréteaux pour faire foule autour d'eux & débiter leurs drogues.

De Rouen, *le 27 Décembre.*

Nous apprennons de divers cantons de la Normandie tant Basse que Haute, que les prix des grains ont généralement diminué. La diminution est là d'un sixieme, ailleurs plus ou moins considérable. Les Halles sont bien garnies. Avant cette révolution, les Propriétaires qui auroient voulu profiter du haut prix ne trouvoient souvent pas des voitures pour faire conduire leurs bleds aux Marchés les plus voisins. Les Laboureurs étoient trop occupés. Le besoin que l'on a dans la plûpart des lieux de conserver la paille autant qu'il est possible, fait qu'on ne se hâte pas de battre & qu'on ne bat qu'à mesure suivant la nécessité & le débit. Ainsi les provisions se conservent, & la fourniture se soutient.

De Tours, *le 27 Décembre.*

Dans le courant du présent mois, les grains ont baissé de prix.

Un Agriculteur de Chinon vient de publier des expériences qu'il a faites l'année derniere sur la quantité de semences qu'il convient d'employer; il n'a rien négligé dans ses observations. Après avoir vérifié qu'il y a au moins 11,000 grains dans une livre de bled, il a calculé que, suivant la méthode, usitée dans ce pays, de semer un septier de grains pesant de 200 à 216 liv., sur un arpent de notre mesure, il doit y avoir deux grains dans chaque pouce de terre, tandis qu'il faudroit d'un grain à l'autre 5 à 6 pouces de distance. En Beauce, les intervalles sont de plus de 4 pouces; ils sont encore plus considérables dans le Vexin François. S'il périt quelques plantes par les gelées, c'est que leur proximité les rend languissantes; d'ailleurs les autres plantes réparent cette perte en taliant au printems. En tout, les dommages causés par les divers accidens, par les insectes, les oiseaux &c. montent tout au plus à un quart, un sixieme de la semence. Un septier en produit 4, 6 &c, tandis que d'un bon grain il naît plusieurs centaines de grains. La grande perte provient donc de ce que les semences surabondantes se détruisent les unes les autres; & toutes les épreuves confirment le vieux proverbe que *rien ne nuit au bled que le bled même.* De-là l'Auteur conclud, avec raison, qu'on devroit épargner au moins la moitié de la semence, & qu'on pourroit même en épargner davantage sans danger & avec fruit.

Du Mans, *le 30 Décembre.*

M. l'Intendant vient d'accorder des exemptions à six personnes qui s'étoient gratuitement chargées de l'éducation de six enfans de l'Hôpital.

On propose à MM. les Administrateurs de l'Hôpital Général d'employer les enfans à la manufacture d'une étoffe vulgairement appellée *laisse-tout-faire.* Cette étoffe sert à habiller les pauvres, à faire des couvertures &c. La matiere dont on la fait, est ce qu'il y a de plus mauvais en vieilles étoffes de laine, ce qu'on brûle, ce qu'on jette au fumier. Comme l'expérience a constaté l'utilité de ce projet dans plusieurs Hôpitaux, MM. les Administrateurs se proposent de le suivre, sans négliger d'autres bons moyens

d'élever utilement dans le goût du travail les enfans qu'on laisse croupir, sur-tout en bas âge, dans l'oisiveté. Tout le monde, le pauvre comme le riche, peut contribuer à la bonne œuvre par laquelle ils comptent commencer : tout le monde a des haillons, le riche comme le pauvre. On enverra dans les différens quartiers de la Ville des gens avec des hottes pour recueillir les guenilles qu'on voudra bien leur donner. On se flatte qu'une entreprise qui ne sçauroit être onéreuse, sera généralement favorisée. Elle coûtera peu à l'Hôpital; & peut-être sera-t-elle d'un grand secours pour les malheureux; ils seront vêtus & couverts à très-bon marché.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Recettes de diverses fumigations rapportées dans le Traité de la peste des bêtes à cornes du célebre Jean-Marie Lancizi, Médecin du Pape Clément XI, communiquées par M. Pingeron.

Lancizi (1) convient de bonne foi de l'insuffisance de l'Art Vétérinaire pour guérir les bêtes à cornes attaquées de la peste, & conseille de tuer sur le champ celles qui en sont attaquées. *Occidere boves primùm lue tentatos maximum illatæ pestis remedium;* mais il prescrit des regles pour préserver les bœufs qui sont sains. Elles consistent, 1°. à interdire toute communication de ces derniers avec ceux qui pourroient être suspectés; 2°. défendre, sous les peines les plus graves, aux Bouviers des cantons pestiférés d'avoir le moindre rapport avec ceux que la peste a épargnés; 3°. enfin obliger de brûler tout ce qui a pu servir aux bœufs malades ou morts de la peste; 4°. enterrer très-profondément leurs cadavres & les fumiers, & y mettre de la chaux vive; 5°. engager ceux qui, par état, se vouent à guérir les maladies des bestiaux, à se vêtir d'une chemise de toile cirée, pour que les miasmes pestilentiels puissent se loger moins facilement dans leurs habits; 6°. faire les fumigations suivantes pour garantir les bœufs sains.

(1) *Dissertatio historica de bovillâ peste, Romæ & Typographiâ Salvioni in Archigymnasio Sapientiæ* 1715.

Premiere Recette.

Prenez de l'encens & des bayes de genievre parties égales, deux têtes d'ail avec deux poignées d'hyssope; jettez le tout dans un réchaud ardent pour en faire une fumigation dans l'écurie que l'on tiendra fermée.

Seconde Recette.

Prenez six onces de semences de fenouil & autant de bayes de genievre, deux poignées d'hyssope, deux onces d'encens dont on fera une fumigation. Il faudra frotter la crêche & le ratelier avec de l'hyssope.

Troisieme Recette.

Prenez six onces de soufre vif, deux têtes d'ail, quatre onces de sel commun, un peu de sauge & de romarin mis en poudre que l'on délayera dans du vinaigre & on le jettera ensuite sur un brasier ardent.

Pillules préservatives.

Prenez de la sauge desséchée & mise en poudre, du soufre vif de chacun deux dragmes, trois onces de têtes d'ail bien mondées & pilées, avec une quantité suffisante de beurre frais pour en faire des boles que l'on donnera en trois fois différentes à chaque bête à corne que l'on voudra préserver.

De pareilles épizooties sont ordinairevent la suite d'une mauvaise nourriture. C'est ici le cas du proverbe Grec *loymos pera lymon*, la peste après la faim. Si le sel étoit plus commun pour les Cultivateurs, & qu'ils pussent en donner plus souvent aux bestiaux, il est certain qu'ils auroient un moyen de plus pour combattre ces mala-

dies cruelles qui désolent les campagnes & ruinent à jamais le Laboureur.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 28 Décembre 1774, au Samedi 31 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 27 à 27 l. 10 s. *le septier; id.* au Port de la Grève, de 23 à 26 l.; le seigle, de 13, 14 livres 10 s. à 15 liv. 10 s.; l'orge, de 9 liv. 15 s. à 10 liv. 5 s. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 28 Décembre 1774, au Samedi 31 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 l. 10 s. à 10 l. 15 s. *le septier; idem* à la Greve, de 15 à 17 l.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Janvier 1775, de 51 à 52 livres; *id.* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 42 à 43; *idem* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 38 à 39; *id.* nouveau, de 36 à 37; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 30 à 31 l.

IV.

Changes de Paris, *du 4 Janvier 1775.*

Amsterdam	55 ¼ à ⅜
Londres	31 à 1 16e.
Hambourg	181
Madrid	15 1
Cadix	14 18
Livourne	95 ¼ à 95
Gênes	93 ¼
Lyon *Saints*.....	1 à ⅞ p. ⅜ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 4 Janvier 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . .	717		MARC.
Du Mexique à . . .	712		MARC.
Du Perou à	704		MARC.
Les guinées à . . .	717		MARC.
Ducats à	97	13	ONCE.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	99	5	ONCE.
Or à 20 karats à . .	83		ONCE.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	MARC.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	MARC.
Piastres à	49	6	MARC.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1860 62 ½ . .	. . . . .	1865 67 ½ 65 .
D°. 16es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	1187 ½ . . .
D°. 8es. à 1 coup.	235	. . . . .	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct. .	. . . . .	FESTE.	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Nota. A commencer du 1 Janvier, les Actions & 16 25es. d'Ac. ne seront plus garnis que de 2 Coupons, & les 8es. & 25es. d'un Coupon seulement; c'est-à-dire, que ces Effets se négocient jouissance du 1 Janvier 1775.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .
	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 24 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 19 Mai.*

ON écrit de Moſcou que les Fêtes ont attiré dans cette Capitale une foule prodigieuſe d'Etrangers, Européens & Aſiatiques. On remarque parmi eux un Prince Chinois qui a une ſuite de cinq cens hommes : on ne croit pas que la curioſité ſeule l'ait conduit dans ce pays. Il eſt difficile de trouver à ſe loger à Moſcou ; mais les vivres n'y ſont pas très-chers. Après les réjouiſſances, S. M. I. doit parcourir les lieux principaux de la partie Aſiatique de l'Empire pour voir par Elle-même l'état du Commerce, de l'Agriculture & des Arts. Il s'agit de civiliſer des Sauvages & de peupler un immenſe déſert. L'Impératrice accorde aux Etrangers induſtrieux qui veulent tenter la fortune dans ces contrées, toute ſorte de faveurs & de privileges ; mais l'Habitant, endurci dans ſa barbarie, les voit de mauvais œil. Il y a un combat perpétuel entre la ſageſſe du Gouvernement & l'ignorance des Peuples ; celle-ci l'emporte trop ſouvent. Pour gagner ces hommes qui ne conçoivent pas le bien qu'on voudroit leur faire, il faut commencer par leur faire le bien qu'ils conçoivent.

On eſtime que la derniere diminution des impôts monte à un million ſix cens mille roubles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 27 Mai.*

L'Univerſal concernant l'impôt ſur le tabac, eſt publié. On commencera le 1 Juin à mettre en uſage le papier timbré. Enfin le nouvel ordre fiſcal prend ſon cours.

Le Prieur des Carmes de Zanorsk, entre Sanek & Lisk, a inventé & exécuté de nouveaux moulins à moudre du gruau & du bled.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 2 Juin.*

Par le réſultat d'un Conſeil tenu le 17 Mai à Ulrichsdahl, la défenſe de diſtiller des eaux-de-vie de grains eſt levée ; mais la diſtillation eſt ſoumiſe à des conditions, bornée à certaines meſures, & aſſujettie à l'acciſe. Il ne ſera employé à cet uſage que 300,000 tonnes de grains, les bonnes années, & 125,000, les mauvaiſes, *tant* par Provinces & par Diſtricts. Ceux qui voudront diſtiller contracteront avec le Gouverneur de la Province, & payeront 30 dahlers, monnoie de cuivre par tonne. Perſonne ne pourra diſtiller plus de 1000 tonnes & moins de 200. Les inſtrumens dont on ſe ſervira ſeront timbrés. Les droits ci-devant accordés par les Etats ſur cet objet ceſſeront dès que le nouvel octroi ſera mis en vigueur, c'eſt-à-dire, au mois de Janvier prochain. Nous ſortirons donc de la prohibition abſolue ſur laquelle il étoit d'au-

tant plus difficile de désabuser les esprits qu'on la croyoit nécessaire pour la réformation des mœurs. Ce rayon de liberté jettera peut être assez de lumiere pour élairer sur les avantages de la liberté nue & pure. Déjà le commerce des eaux-de-vie est déclaré absolument libre.

Dès les premiers jours de Mai, les détroits de Finlande étoient sans glaces : le cours des Postes par eau est rétabli depuis cette époque.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 5 Juin.*

Des vaisseaux de Dantzick, arrivés dans le Sund, ont rapporté qu'il étoit descendu dans le Port de cette Ville beaucoup de grains de Pologne, mais qu'il se présentoit peu d'Acheteurs à cause des difficultés que rencontre à présent le commerce de ce pays.

Les Lettres d'Angleterre portent que les grains y ont si considérablement baissé de prix que les Marchands qui en ont fait des amas dans différens Ports de la Baltique & de ce Royaume, seront exposés à de grandes pertes. Depuis ce tems-là on ne voit plus de navires Anglois venir dans ce pays ou aller en Suede charger des grains.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 9 Juin.*

De toutes parts on cherche à attirer le commerce par la liberté & la franchise des Foires, tandis que hors de-là on le détruit par les entraves & les extorsions. A l'exemple de quelques autres Princes & pour contrebalancer leurs moyens, S. A. E. vient d'établir deux nouvelles Foires pour les bestiaux & pour toute sorte de marchandises, avec exemption de tous droits, même de passage pour trois ans. Ces Foires se tiendront à Seyda.

D'Hanovre, *le 10 Juin.*

La Société de Gottingue avoit demandé, *quels seroient les moyens les plus efficaces, les moins dispendieux, les plus analogues au pays (d'Hanovre) de prévenir, d'arrêter, d'éteindre les incendies dans les petites Villes & les Villages ?* Le célebre M. Jean-Frédéric Glaser, Docteur en Médecine, Physicien Royal de la Ville de Suhla en Saxe, a mérité le Prix. Sa dissertation descend dans les plus grands détails sur les instrumens convenables au local & aux circonstances, sur le concert des opérations, sur l'instruction des gens à employer dans ces désastres. C'est de l'observation de ces détails que dépend le succès.

De Francfort, *le 11 Juin.*

On se plaint de la sécheresse, des chaleurs excessives, de la constance du vent du nord. Il y a beaucoup à craindre pour les biens de la terre : cependant rien n'est désespéré : une pluie abondante répareroit tout le mal.

ITALIE.

De Modene, *le 20 Mai.*

Depuis quelque tems, le Gouvernement a corrigé plusieurs erreurs désastreuses de finance, par la suppression de plusieurs droits qui affoiblissoient le commerce des bestiaux, attaquoient la nourriture des Habitans, traversoient le commerce de la soie &c, sans porter autre chose dans le Trésor que le tribut de la misere. Quand vous avez dérobé la semence, il n'y a point de moissons.

De Florence, *le 30 Mai.*

Un Prince en qui le génie & l'amour ardent du travail servent un bon cœur & une grande ame, avance tous les jours la félicité de ses Sujets & la prospérité de son Etat en arrachant quelque proie à la fiscalité, en brisant des chaînes du régime prohibitif, & en dissipant les restes de la barbarie féodale. Jamais il ne s'endort sur le bien qu'il a fait ; dès qu'il l'a fait, il en prépare de nouveaux. S. A. R. vient de délivrer le territoire des dévastations de la chasse, & de ses privileges par un Edit du 15. Dans cet acte bienfaisant, l'instruction précéde l'injonction, comme il convient aux Princes qui sçavent qu'ils gouvernent des hommes, & que leur plus grande force est celle de la raison, tôt ou tard triomphante. La chasse étoit pour les Seigneurs un amusement, quelquefois trop cher ; pour les gens d'un état médio-

ere, c'étoit une distraction ruineuse de leurs travaux : c'étoit un fléau pour l'Agriculteur. La chasse & ses privileges détruisoient les récoltes, engendroient des procès, suscitoient des querelles & même des combats assez fréquens. Ces considérations ont déterminé le Souverain à supprimer tout privilege & à rendre à chacun le droit de défendre son héritage contre le gibier, les oiseaux & les bêtes fauves. Chacun chassera & chassera seul sur son bien, à moins que le bien ne soit affermé, auquel cas la jouissance en appartient au Fermier.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Juin.*

La Douane de Dublin a pris, en 1774, sur la valeur des marchandises importées 352,309 l. st., & sur celle des marchandises exportées 7951 l. : total, 360,260 l.

Le commerce du Sénégal est si considérablement accrû que le nombre de navires qu'on y employe a doublé cette année.

Nous apprennons de Bristol qu'il y est arrivé une si grande quantité de bleds que les magasins ne sçauroient les contenir ; d'où il est résulté une diminution de prix dans les Marchés. Il est entré hier dans la Tamise plusieur navires de Breme & de Dantzick chargés de la même denrée. Il y a longtems qu'on n'a tant vu de grains sur la riviere, dans les greniers & au Marché. Il y a de bon bled à 42 sch. le quarter ; mais la taxe du pain est réglée sur un prix beaucoup plus haut, au grand détriment des pauvres.

Les Lettres de la Virginie portent qu'on n'est point assuré de la fidélité des Negres, & que la disette de vivres dont ils souffrent les excite à des complots.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 9 Juin.*

Le bled n'a point varié depuis une quinzaine de jours dans le commerce. Le mitadin vaut 14 l. 15 s. : le fin 15 l. à 15 l. 5 s., sans demande pour le dehors. Cependant le prix du pain est renchéri de 4 d. par marque. Ces faits paroissent contradictoires ; mais il faut sçavoir que la taxe du pain se regle ici, non sur le prix du bled dans le commerce, mais sur celui qu'il vaut pendant trois Marchés. Toutefois le premier prix devroit, ce semble, être considéré comme le prix naturel, le vrai prix, parce qu'il est l'effet de la plus libre concurrence : l'autre est un prix factice, puisque l'approvisionnement des Marchés est livré à quelques petits Regratiers & Voituriers, que la concurrence y est très-incomplette, que par cette raison les petites manœuvres deviennent plus faciles sur-tout quand quelque accident dérange les transports des campagnes. Les Négocians n'achetent ni ne vendent au Marché ; les gros Propriétaires, les Voituriers même leur vendent par préférence souvent à 10 & 20 s. de moins par settier, pour éviter l'incertitude & les embarras d'une vente en détail, les retards, les faux frais, les gênes ; car il en reste encore beaucoup de gênes, telles sont les heures pour vendre au Peuple, pour vendre aux Boulangers, pour vendre aux Regrattiers (*ce qui est absolument contraire à l'Arrêt & aux Lettres Patentes en faveur de la liberté*), ainsi que les droits de mesurage & portage, celui de garde & ses influences &c.

La taxe du pain doit par conséquent être fautive, malgré les bonnes intentions de la Police. L'erreur s'étend au-delà de nos murailles, parce que notre Ville détermine le taux du pain des environs. S'il est certain, selon l'assertion des Economistes, que la livre de bled doit produire une livre de pain, nous sommes bien éloignés de cette proportion : notre settier de bon bled doit peser 170 à 172 liv. poids de table ; la marque du pain blanc pese 5 l. même poids, celle de bis 6 liv. : il est aisé de calculer à 13 s. 4 den., chaque marque, ce qui reste de bénéfice au Boulanger. Cet objet mérite la plus grande attention, puisqu'il peut amener le plus grand bien en éclairant le zele de nos Magistrats.

DE MONTPELLIER, *le 10 Juin.*

Les observations suivantes ont été faites à Marsillargues pendant le courant de Mai.

Les vents de nord ont presque toujours soufflé, ils ont été forts & ont maintenu des tems frais & quelques matinées très-froides. Les vents de mer ont souvent paru vouloir surmonter ceux-là ; mais la force des vents du nord a toujouss dissipé les autres ; c'est ce qu'on a sur-tout observé pendant les quinze premiers jours du mois.

Douze jours sereins, 19 jours avec nuages, y compris 7 jours pendant lesquels il est tombé 9 lig. $\frac{4}{16}$ d'eau de pluie.

On a exposé un thermometre à l'aspect du midi plein, pour juger de la différence de celui qui est exposé au *nord*, suivant l'usage des Observateurs. Celui qui est exposé au *sud* a été observé tous les jours entre midi & une heure.

Termometre du *midi* à 14 deg. le 3, par un vent de mer, & le 16 par un vent *nord-est*; tems couvert & pluvieux ces deux jours: à 40 degrés les 10 & 11, par le vent *nord-est*. Différence 26 degrés.

Thermometre exposé au *nord* à 7 $\frac{1}{2}$ au-dessus de la congélation le 28, par le vent *nord* très-fort: à 22 deg. le 10, par un vent *nord est* très-foible. Différence 14 deg. $\frac{1}{2}$.

Barometre très-haut en général; de 27 p. 11 lig. à 28 pouc. 4 lig. $\frac{1}{2}$.

Les bleds en fleur dès le premier jour du mois. Les gros vents ont porté quelque préjudice à la floraison, on s'en est apperçu quelque tems après; ils ont continué d'être bas & fort clairs; l'épi est devenu assez beau: les tems frais les ont favorisés en retenant leur végétation, ce qui les fait venir en maturité peu à peu & graduellement. Les bleds ont commencé à changer de couleur & à prendre une teinte jaunâtre vers la fin du mois.

Les seigles ont profité; le grain s'est bien nourri: on en a coupé dès le 27 dans des terreins légers & sablonneux. Cette récolte donne plus d'espoir que celle du bled, quoique les gros vents ayent brisé & emporté la barbe qui défend le grain.

Les avoines ont profité. Les prés ont fait peu de progrès. On a coupé les esparcets dès les premiers jours du mois: ils n'ont pas donné beaucoup de fourage. Les luzernes n'ont pas fait d'aussi grands progrès que ceux qu'on voit ordinairement à la seconde coupe. Les vesces très-basses: il en est beaucoup qu'on n'a pu faucher. Les fourages chers & très rares.

Les vers à soie ont très-bien réussi; on n'en a presque point perdu; ils ont commencé à *monter* à la fin du mois.

La vigne a fait les plus grands progrès: elle étoit en fleur dès le 15. Les gros vents ont cassé quelques jeunes pousses. Le raisin qui est sorti de fleur & qui a noué est devenu très-beau. On a donné la seconde œuvre (*biner*).

L'olivier a beaucoup travaillé; il s'est développé beaucoup d'olives qui ont été en fleur dès le 20.

Les arbres fruitiers ont profité.

Les troupeaux ont un peu gagné: on a fait la toison dès les premiers jours du mois. Les laines n'ont pas été fournies: elles n'avoient pas travaillé, les bestiaux ayant été en trop mauvais état pendant l'hiver & depuis l'été de 1774; il ne s'en est presque point vendu. Plusieurs Cultivateurs se sont déterminés à les faire laver: la qualité en a été aussi belle, mais elles ont peu rendu en poids.

Les pâturages n'ont pas été aussi bons qu'ils le sont ordinairement à cette époque.

Nous n'avons presque point vu de cailles.

La disette d'eau pour faire farine étoit extrême, tous les ruisseaux étoient à sec; l'Habitant des campagnes a été obligé d'aller très-loin pour faire moudre ses grains.

Les petites pluies qui sont tombées en diverses fois ont adouci le terrein de maniere que les travaux du labourage se sont très-bien faits. On a achevé, en général, de donner la seconde œuvre aux guerets.

N². *On nous donne avis qu'il se trouve une erreur dans le N°. 42 à la fin du 4ᵉ. alinea. Il est dit:* leurs bleds sont arrivés à Lunel, point d'augmentation, leur spéculation est trompée. *Cela est exact: mais par une méprise du Rédacteur, il a été ajouté*, la denrée reste dans leurs magasins. *C'est une faute à corriger.* Leur spéculation est manqué, *quant au bénéfice qu'ils attendoient par cette augmentation de prix, mais non quant au débit de la denrée qui a été immense & qui l'est encore.*

Nous espérons que les personnes qui nous honorent de leurs bons avis daigneront prendre la peine de nous éclairer sur nos fautes, nos méprises, nos erreurs, & de nous mettre à portée de rendre hommage à la vérite & à eux-mêmes.

(Dans la Feuille précédente, article de Montpellier, au lieu de *Saint-Ambroise*, lisez *Saint-Ambroix.*).

De Grenoble, *le 12 Juin.*

Les observations météorologiques qui suivent ont été faites au Buis pendant le mois de Mai.

Le vent du nord a dominé: tems sec: 3

jours de pluie, le 3, le 15, le 25, après dîner. Vent de nord très-violent & très-froid les 20, 21 & 22; gelée dans la montagne, peu de dommage.

Les coups de vent ont été terribles dans les plaines du Comtat : il y a eu des arbres arrachés, & beaucoup de branches rompues. Les seigles ont éte endommagés, ainsi que les vignes.

La variation de la chaleur a été de 9 deg. du thermometre de Réaumur : le 10, à 8 d. au-dessus du tempéré; les 21 & 22, à 1 d. au dessous. Variation du baromet. de 26 p. 11 l. à 27 p. 3 l. ½.

Les bleds sont beaux dans la montagne; dans les plaines, ils sont clairs & bas, mais forts. Les foins ne seront pas abondans. Les arbres fruitiers sont chargés de fruits.

On écrit d'Embrun que le bled ayant considérablement augmenté & le Marché étant peu fourni, M. l'Archevêque qui avoit vendu ses grains mais qui les avoit encore dans ses greniers, a fait avec les Acheteurs un nouvel arrangement & les a engagés à les vendre au Marché. Il en est résulté une diminution de prix, & le Peuple a béni son Bienfaiteur.

Il conte, par un relevé exact des registres de toutes les Paroisses de la Province, qu'il y est né, l'année derniere, 26061 personnes, & qu'il n'y en est mort que 20534. Le tableau présente une balance très-remarquable des morts & des naissances d'un côté dans les Villes, de l'autre dans les campagnes. Naissances dans les Villes, 3542; dans les campagnes 22519. Morts dans les Villes, 3074; dans les campagnes, 17460. Que sont donc les Villes eu égard aux campagnes? Quelle est la population qui devroit être privilégiée, si jamais Citoyen pouvoit être privilégié aux dépens d'un autre? Où est le Peuple?

De la Rochelle, *le 12 Juin.*

Nos vœux sont enfin exaucés. Les orages de la saison nous ont donné une pluie bienfaisante qui a rafraichi nos terres brûlées, & qui a été assez abondante pour nous faire espérer une bonne récolte en froment. Les petits bleds s'en sont aussi ressentis, mais il étoit un peu tard. On ne sçauroit exprimer la joie que ce secours de la Providence a causée. En sept ou huit jours, nos bleds sont devenus méconnoissables : une verdure riante a effacé le jaune effrayant qui ne menaçoit pas moins que de la destruction totale de notre récolte.

La vigne est presque toute en fleur; elle se comporte très-bien. On a craint un moment que ces pluies d'orage ne lui fissent tort; mais elles ont été assez douces, du moins dans ces cantons, pour qu'on puisse se flatter qu'il n'y aura point de dommage. Le tems, remis au beau, paroit des plus propices. Encore une huitaine de jours, & la crainte du coulage sera passée, l'on sçaura à quoi s'en tenir.

L'*Instruction* au sujet des émeutes envoyée par S. M. a été lue dans ce Diocese & accompagnée d'exhortations pathétiques de la part des Curés. Les Auditeurs, pénétrés, auroient donné à Louis XVI les marques d'amour & de dévoûment que donnerent autrefois les Rochellois à Henri IV, leur *bien bon Ami.*

Avant la pluie, le bled avoit augmenté à Marans. Comme le Marché de cette Ville est notre thermometre pour la taxe du pain, il y a eu ici une augmentation de 2 d. par livre de pain, en sorte que le pain du poids de 10 l., vaut 1 l. 6 s. 8 d. On s'attend encore à une hausse légere d'ici à la récolte, ce qui est assez ordinaire. Cependant on croit qu'il reste encore des provisions considérables aux environs de Marans sur la lisiere du Poitou : ce seroit un grand bien pour ce pays, au cas que la récolte ne fût pas aussi bonne qu'on l'espere. Peut-être que les pluies ameneront la diminution dont on jouit en divers endroits. Cependant nous n'avons pas à nous plaindre, puisque le pain est toujours, dans cette saison, à peu près au prix actuel.

De Montmirel (*en Brie*), *le 13 Juin.*

La perception du droit sur les bleds vient d'être suspendue par un Arrêt du Conseil (& ainsi de divers autres Marchés). Ce droit étoit excessif, un *dix septieme*; autre *dix-septieme* dans les moulins, forcé par la bannalité. La levée s'étendoit arbitrairement. Jadis cette petite Ville fut un gros Marché de grains : de nos jours, elle a eu de la peine à obtenir sa provision : le bled s'éloignoit de nos portes pour aller chercher au loin des Marchés plus libres & moins chers... Nos fromens sont beaux : les seigles le sont aussi dans la partie de la Champagne qui nous avoisine,

De Ruffec (*en Angoûmois*), *le* 13 *Juin.*

Le droit de minage se perçoit ici sur le bled qui ne se vend pas au Marché, qui ne se vend pas les jours de Marché ou de Foire, qui ne se vend en aucun endroit de la Ville, ni pour la Ville ni pour les environs. Des Voituriers arrivent dans des cabarets, les uns qui amenent des grains, les autres qui les reçoivent pour les conduire dans d'autres lieux, dans d'autres Provinces, sans séjourner, sans s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour décharger & charger. On exige sur ces grains, sur leur passage, la moitié du droit qui se paye les jours de Foire & Marché. Ce droit est le 19e. du boisseau, la moitié un 38e. Le Voiturier qui passe ici y laisse donc le 38e. de sa charge. Ainsi le droit de *minage* devient un droit de *transit*, de péage &c. Ainsi les bleds sont renchéris, le Voiturier est rebuté, le commerce n'est pas libre &c.

De Poitiers, *le* 14 *Juin.*

Les prix des grains varient peu dans la Province. Notre Minage est toujours bien approvisionné. La plus grande partie des bleds de printems a beaucoup souffert de la sécheresse, du moins dans la plaine, & partout dans les terres maigres. Dans plusieurs cantons, les fromens & les seigles sont beaux. Les campagnes qui ont été arrosées donnent beaucoup d'espérance. les vignes promettent partout abondamment. Les fruits ont langui, il y en aura peu. La saison est bonne pour les vers à soie : dès les premiers jours de Mai, on les a vu éclore : il s'en fait assez, cette année ; les plantations de mûriers se multiplient. Le fourage sera rare & cher ; le prix des bestiaux diminue. Le beurre vaut 8 s. la livre dans la Gâtine.

D'Orléans, *le* 14 *Juin.*

Le 11, après midi, il y a eu, dans ce pays, de la pluie sans orage. Elle a duré environ 4 heures, & mouillé de 1 à 3 pouces de terre, suivant la nature & les dispositions des terreins. Le ciel est ensuite resté couvert, le tems chaud, nous attendions de l'orage. Aujourd'hui le tems est aussi clair qu'il l'a été presque continuellement depuis Pâques. Cependant le Laboureur va reprendre la charue qu'il n'avoit pu mettre en action. Le Vigneron va labourer, ce qu'il n'avoit pu faire jusqu'à présent. On semera sarrasins ; haricots, gros navets. Les fromens & les vignes fleurissent.

Le Laboureur demande encore de la pluie pour ses labours, fort retardés : le Vigneron la craint pour la fleur de la vigne qui pourroit couler, si la terre étoit trop refroidie ; & en même tems il en desire pour planter des vignes nouvelles. Le bon prix du vin, dû aux foibles récoltes, ranime cette classe de Cultivateurs. Ils ont levé beaucoup de plants pour cette année qui se trouve favorable par la sortie des hannetons.

De Tours, *le* 16 *Juin.*

L'article de Tours, de la Gazette du 6 de ce mois doit être réformé ou completté de la maniere suivante.

Dès que les intentions bienfaisantes de l'Autorité ont été connues, il n'a été donné aucune réquisition pour la corvée ; tous les Ingénieurs ont reçu sur le champ des ordres à ce sujet. Il n'a pas paru à propos de suspendre le travail commencé, parce qu'il y auroit eu plus d'inconvéniens à l'abandonner qu'à terminer les tâches pour livrer un passage au Public. On a eu égard à toutes les Requêtes qui ont été présentées, & on n'a emprisonné personne depuis ce moment. Ainsi depuis lors la charge, d'ancienne imposition, a été adoucie autant qu'elle pouvoit l'être.

D'Amiens, *le* 17 *Juin.*

Le 1 du courant, il est arrivé au Port de S. Valery deux vaisseaux venant d'Amsterdam avec 120 lasts de bled pour le compte des Entrepreneurs de la Manufacture Royale des glaces. Ces bleds destinés à la nourriture des Ouvriers & au soulagement de la Province, remontent la Somme jusqu'à cette Ville où elle cesse d'être navigable. On les voiture ensuite par terre jusqu'à S. Gobin près Chauni. Ce transport exige 200 voitures & de grands frais. On voit par-là de quelle utilité sera le canal auquel on travaille pour joindre la Somme avec l'Oise à Chauni où elle commence à porter bateau. Ce canal duquel il résultera une communication entre la Somme & la Seine est indépendant de celui qui doit joindre la Somme à l'Escaut entre S. Quentin & Cambray.

On attend encore à S. Valery plusieurs cargaisons de bled du Nord.

De Paris, le 21 Juin.

Arrêt du Conseil d'Etat du 3 Juin, qui suspend la perception des droits d'Octrois des Villes sur les grains, farines & pain; & qui défend aux Exécuteurs de la Haute-Justice d'exiger aucunes rétributions, soit en nature, soit en argent, sur les grains & farines dans tous les lieux où elles ont été en usage jusqu'à présent.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Leçons publiques & gratuites, sur le Traitement du Mal Vénérien. Par ordre du Gouvernement.

Mr. J.-J. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Censeur Royal, de la Société Royale des Sciences de Montpellier & des Académies des Sciences, Belles Lettres & Arts de Nancy, de Marseille & de Dijon, commencera ses Leçons le Lundi 26 Juin à cinq heures du soir, & continuera les Mercredi & Vendredi de chaque semaine en sa maison rue des Prouvaires.

L'objet de ces Leçons est d'instruire plus particuliérement les Etudians en Médecine & les Elèves en Chirurgie, du traitement d'une maladie qui détruit la population. Il faut avoir suivi la marche & les progrès de cette contagion dans les Hôpitaux, & dans l'intérieur des familles pour connoître jusqu'à quel point elle est dépopulatrice. Des grandes Villes qui en sont le foyer, elle a gagné dans les petites, d'où elle s'est enfin répandue dans les Campagnes, soit par la voye des nourrissons qu'on y envoye, soit par la présence des Troupes qui y sont cantonnées, soit enfin par le libertinage même des Paysans. Plus à portée que tout autre de connoître cette triste vérité, par les différens Mémoires à consulter qui nous ont été adressés, nous n'avons cessé de rechercher les moyens d'arrêter le cours de ce fléau, d'abord en communiquant à MM. les Intendans des Provinces les moyens politiques de l'arrêter: ensuite en leur adressant la manière d'administrer au Peuple le traitement le plus simple, le plus sûr & le moins dispendieux.

Il nous restoit encore pour remplir entièrement notre tâche, & répondre aux sages vues du Gouvernement, de joindre deux fois chaque année à tous ces secours une instruction sur le traitement du Mal Vénérien, dans laquelle les différentes manières d'administrer les remèdes contre ce Mal fussent spécialement examinées, balancées & mises sous les yeux de ceux qui se destinent à l'Art de guérir, & qui presque toujours quittent les Ecoles avec des notions beaucoup trop générales sur cet objet, souvent même sans avoir suivi le traitement d'un seul Malade. Ce moyen devoit prévenir les difficultés qui les arrêtent alors dans la pratique, lorsqu'éloignés des grandes Villes, & pour ainsi dire isolés dans la Campagne, ils n'ont d'autres ressources que la lecture de plusieurs Livres, utiles au fond, mais souvent moins capables de résoudre les difficultés qui les arrêtent que de les jetter dans une plus grande incertitude.

C'est aussi ce que nous tâcherons de faire dans le Cours de ces Leçons. En multipliant l'Instruction, le premier traitement sera toujours radical, les palliations seront moins communes & l'administration imprudente des remèdes moins fréquente. Dans le premier cas, les Malades bien guéris cesseront de répandre la maladie & de peupler l'Etat d'enfans mal-sains; dans le second, on ne verra plus cette foule de *Vérolomanes* qui, frappés trop vivement par l'introduction imprudente & sans mesure du vif-argent, changent des accidens légers du mal vénérien, pour une profonde mélancolie qui trouble leur existence, & l'empoisonne le reste de leurs jours.

Puisse cet effort de notre zèle soutenu par la confiance & l'autorité du Gouvernement, être imité dans les différentes Villes du Royaume! Au traitement populaire établi dans la plûpart, se joindra l'instruction solide, & de cet enseignement répété deux fois par an, résultera le plus grand bien pour la santé des Citoyens & pour la population de l'Etat.

N. Le Gouvernement vient de donner une extension & une forme nouvelles à l'Etablissement pour le traitement populaire des maladies vénériennes. La Salle publique, destinée à ce traitement, est située rue des Prouvaires près S. Eustache: elle est ouverte tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 11: on y reçoit les hommes les Mardis, Jeudis & Samedis, & les femmes les Lundis, Mercredis & Vendredis. La correspondance avec la Province ne souffrira plus aucun délai.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 14 Juin 1775, au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 30 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 18, 20 l. 10 s. à 23 l.; l'orge, de 18, 19 l. 10 s. à 21 liv. Le froment au Port de la Grève, de 33 à 34 l.; le seigle, de 18 à 22 l. 10 s.; l'orge, de 17 l. 10 s. à 18 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 14 Juin 1775, au Samedi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 22 liv. 10 s. à 25 l.; *id.* à la Greve, de 15 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Juin 1775, de 64 à 65 livres; *idem* nouveau de 62 à 63; le cent de paille vieille & nouvelle, de 28 à 29 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 25 à 26 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Juin 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708	3	marc.
Les guinées à . . .	722	1	marc.
Ducats à	98	1	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 21 Juin 1775*

Amsterdam	55
Londres	30 15 16e.
Hambourg	181 ¾ à 182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ¾ à ½
Lyon *Pâques*	1 ½ p. % bén.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1945	1947 ½ . . .	1947 ½ 45. 6 . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	414	. . . . .	414 . . . .
Rescriptions . .	7	7 6 ¾	6 ¾ 7 . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½.	1 ½	1 ½ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Samedi 10 Juin. *Messieurs*		Du Lundi 12. *Messieurs*		Du Mardi 13. *Messieurs*	
Gossey..... pplles.	J.	Creuzé..... pplles.	J.	Deschapelles. vres.	J.
Viageres	J.	Viageres	J.	Perpétuelles.	J.
Clouet..... pplles.	L.	Tontine	J.	Tontine.....	J.
Viageres	M.	Certain..... pplles.	L.	Cauchy..... pplles.	J.
Tontine	M.	Viageres	L.	Viageres.....	J.
Caron. ..... vres.	L.	Tontine.....	L.	Tontine	L.
.....		Delamotte.. pplles.	J.	.....	
.....		Viageres	J.	.....	
.....		Tontine	J.	.....	
.....		Thevenin... pplles.	J.	.....	
.....		Viageres.....	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 24 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 19 Mai.*

ON écrit de Moſcou que les Fêtes ont attiré dans cette Capitale une foule prodigieuſe d'Etrangers, Européens & Aſiatiques. On remarque parmi eux un Prince Chinois qui a une ſuite de cinq cens hommes : on ne croit pas que la curioſité ſeule l'ait conduit dans ce pays. Il eſt difficile de trouver à ſe loger à Moſcou ; mais les vivres n'y ſont pas très-chers. Après les réjouiſſances, S. M. I. doit parcourir les lieux principaux de la partie Aſiatique de l'Empire pour voir par Elle-même l'état du Commerce, de l'Agriculture & des Arts. Il s'agit de civiliſer des Sauvages & de peupler un immenſe déſert. L'Impératrice accorde aux Etrangers induſtrieux qui veulent tenter la fortune dans ces contrées, toute ſorte de faveurs & de privileges ; mais l'Habitant, endurci dans ſa barbarie, les voit de mauvais œil. Il y a un combat perpétuel entre la ſageſſe du Gouvernement & l'ignorance des Peuples ; celle-ci l'emporte trop ſouvent. Pour gagner ces hommes qui ne conçoivent pas le bien qu'on voudroit leur faire, il faut commencer par leur faire le bien qu'ils conçoivent.

On eſtime que la derniere diminution des impôts monte à un million ſix cens mille roubles.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 27 Mai.*

L'Univerſal concernant l'impôt ſur le tabac, eſt publié. On commencera le 1 Juin à mettre en uſage le papier timbré. Enfin le nouvel ordre fiſcal prend ſon cours.

Le Prieur des Carmes de Zanorsk, entre Sanek & Lisk, a inventé & exécuté de nouveaux moulins à moudre du gruau & du bled.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 2 Juin.*

Par le réſultat d'un Conſeil tenu le 17 Mai à Ulrichsdahl, la défenſe de diſtiller des eaux-de-vie de grains eſt levée ; mais la diſtillation eſt ſoumiſe à des conditions, bornée à certaines meſures, & aſſujettie à l'acciſe. Il ne ſera employé à cet uſage que 300,000 tonnes de grains, les bonnes années, & 125,000, les mauvaiſes, *tant* par Provinces & par Diſtricts. Ceux qui voudront diſtiller contracteront avec le Gouverneur de la Province, & payeront 30 dahlers, monnoie de cuivre par tonne. Perſonne ne pourra diſtiller plus de 1000 tonnes & moins de 200. Les inſtrumens dont on ſe ſervira ſeront timbrés. Les droits ci-devant accordés par les Etats ſur cet objet ceſſeront dès que le nouvel octroi ſera mis en vigueur, c'eſt-à-dire, au mois de Janvier prochain. Nous ſortirons donc de la prohibition abſolue ſur laquelle il étoit d'au-

tant plus difficile de désabuser les esprits qu'on la croyoit nécessaire pour la réformation des mœurs. Ce rayon de liberté jettera peut être assez de lumiere pour élairer sur les avantages de la liberté nue & pure. Déjà le commerce des eaux-de-vie est déclaré absolument libre.

Dès les premiers jours de Mai, les détroits de Finlande étoient sans glaces : le cours des Postes par eau est rétabli depuis cette époque.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 5 Juin.*

Des vaisseaux de Dantzick, arrivés dans le Sund, ont rapporté qu'il étoit descendu dans le Port de cette Ville beaucoup de grains de Pologne, mais qu'il se présentoit peu d'Acheteurs à cause des difficultés que rencontre à présent le commerce de ce pays.

Les Lettres d'Angleterre portent que les grains y ont si considérablement baissé de prix que les Marchands qui en ont fait des amas dans différens Ports de la Baltique & de ce Royaume, seront exposés à de grandes pertes. Depuis ce tems-là on ne voit plus de navires Anglois venir dans ce pays ou aller en Suede charger des grains.

ALLEMAGNE.

De Leipsick, *le 9 Juin.*

De toutes parts on cherche à attirer le commerce par la liberté & la franchise des Foires, tandis que hors de-là on le détruit par les entraves & les extorsions. A l'exemple de quelques autres Princes & pour contrebalancer leurs moyens, S. A. E. vient d'établir deux nouvelles Foires pour les bestiaux & pour toute sorte de marchandises, avec exemption de tous droits, même de passage pour trois ans. Ces Foires se tiendront à Seyda.

D'Hanovre, *le 10 Juin.*

La Société de Gottingue avoit demandé, *quels seroient les moyens les plus efficaces, les moins dispendieux, les plus analogues au pays (d'Hanovre) de prévenir, d'arrêter, d'éteindre les incendies dans les petites Villes & les Villages ?* Le célebre M. Jean-Frédéric Glaser, Docteur en Médecine, Physicien Royal de la Ville de Suhla en Saxe, a mérité le Prix. Sa dissertation descend dans les plus grands détails sur les instrumens convenables au local & aux circonstances, sur le concert des opérations, sur l'instruction des gens à employer dans ces désastres. C'est de l'observation de ces détails que dépend le succès.

De Francfort, *le 11 Juin.*

On se plaint de la sécheresse, des chaleurs excessives, de la constance du vent du nord. Il y a beaucoup à craindre pour les biens de la terre : cependant rien n'est désespéré : une pluie abondante répareroit tout le mal.

ITALIE.

De Modene, *le 20 Mai.*

Depuis quelque tems, le Gouvernement a corrigé plusieurs erreurs désastreuses de finance, par la suppression de plusieurs droits qui affoiblissoient le commerce des bestiaux, attaquoient la nourriture des Habitans, traversoient le commerce de la soie &c, sans porter autre chose dans le Trésor que le tribut de la misere. Quand vous avez dérobé la semence, il n'y a point de moissons.

De Florence, *le 30 Mai.*

Un Prince en qui le génie & l'amour ardent du travail servent un bon cœur & une grande ame, avance tous les jours la félicité de ses Sujets & la prospérité de son Etat en arrachant quelque proie à la fiscalité, en brisant des chaînes du régime prohibitif, & en dissipant les restes de la barbarie féodale. Jamais il ne s'endort sur le bien qu'il a fait; dès qu'il l'a fait, il en prépare de nouveaux. S. A. R. vient de délivrer le territoire des dévastations de la chasse, & de ses privileges par un Edit du 15. Dans cet acte bienfaisant, l'instruction précéde l'injonction, comme il convient aux Princes qui sçavent qu'ils gouvernent des hommes, & que leur plus grande force est celle de la raison, tôt ou tard triomphante. La chasse étoit pour les Seigneurs un amusement, quelquefois trop cher : pour les gens d'un état médio-

ere, c'étoit une diſtraction ruineuſe de leurs travaux : c'étoit un fléau pour l'Agriculteur. La chaſſe & ſes privileges détruiſoient les récoltes, engendroient des procès, ſuſcitoient des querelles & même des combats aſſez fréquens. Ces conſidérations ont déterminé le Souverain à ſupprimer tout privilege & à rendre à chacun le droit de défendre ſon héritage contre le gibier, les oiſeaux & les bêtes fauves. Chacun chaſſera & chaſſera ſeul ſur ſon bien, à moins que le bien ne ſoit affermé, auquel cas la jouiſſance en appartient au Fermier.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 8 Juin.*

La Douane de Dublin a pris, en 1774, ſur la valeur des marchandiſes importées 352,309 l. ſt., & ſur celle des marchandiſes exportées 7951 l. : total, 360,260 l.

Le commerce du Sénégal eſt ſi conſidérablement accrû que le nombre de navires qu'on y employe a doublé cette année.

Nous apprennons de Briſtol qu'il y eſt arrivé une ſi grande quantité de bleds que les magaſins ne ſçauroient les contenir ; d'où il eſt réſulté une diminution de prix dans les Marchés. Il eſt entré hier dans la Tamiſe pluſieur navires de Breme & de Dantzick chargés de la même denrée. Il y a longtems qu'on n'a tant vu de grains ſur la riviere, dans les greniers & au Marché. Il y a de bon bled à 42 ſch. le quarter ; mais la taxe du pain eſt réglée ſur un prix beaucoup plus haut, au grand détriment des pauvres.

Les Lettres de la Virginie portent qu'on n'eſt point aſſuré de la fidélité des Negres, & que la diſette de vivres dont ils ſouffrent les excite à des complots.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE TOULOUSE, *le 9 Juin.*

Le bled n'a point varié depuis une quinzaine de jours dans le commerce. Le mitadin vaut 14 l. 15 ſ. : le fin 15 l. à 15 l. 5 ſ., ſans demande pour le dehors. Cependant le prix du pain eſt renchéri de 4 d. par marque. Ces faits paroiſſent contradictoires ; mais il faut ſçavoir que la taxe du pain ſe regle ici, non ſur le prix du bled dans le commerce, mais ſur celui qu'il vaut pendant trois Marchés. Toutefois le premier prix devroit, ce ſemble, être conſidéré comme le prix naturel, le vrai prix, parce qu'il eſt l'effet de la plus libre concurrence : l'autre eſt un prix factice, puiſque l'approviſionnement des Marchés eſt livré à quelques petits Regratiers & Voituriers, que la concurrence y eſt très-incomplette, que par cette raiſon les petites manœuvres deviennent plus faciles ſur-tout quand quelque accident dérange les tranſports des campagnes. Les Négocians n'achetent ni ne vendent au Marché ; les gros Propriétaires, les Voituriers même leur vendent par préférence ſouvent à 10 & 20 ſ. de moins par ſettier, pour éviter l'incertitude & les embarras d'une vente en détail, les retards, les faux frais, les gênes ; car il en reſte encore beaucoup de gênes, telles ſont les heures pour vendre au Peuple, pour vendre aux Boulangers, pour vendre aux Regrattiers (*ce qui eſt abſolument contraire à l'Arrêt & aux Lettres Patentes en faveur de la liberté*), ainſi que les droits de meſurage & portage, celui de garde & ſes influences &c.

La taxe du pain doit par conſéquent être fautive, malgré les bonnes intentions de la Police. L'erreur s'étend au-delà de nos murailles, parce que notre Ville détermine le taux du pain des environs. S'il eſt certain, ſelon l'aſſertion des Economiſtes, que la livre de bled doit produire une livre de pain, nous ſommes bien éloignés de cette proportion : notre ſettier de bon bled doit peſer 170 à 172 liv. poids de table ; la marque du pain blanc peſe 5 l. même poids, celle de bis 6 liv. : il eſt aiſé de calculer à 13 ſ. 4 den., chaque marque, ce qui reſte de bénéfice au Boulanger. Cet objet mérite la plus grande attention, puiſqu'il peut amener le plus grand bien en éclairant le zele de nos Magiſtrats.

DE MONTPELLIER, *le 10 Juin.*

Les obſervations ſuivantes ont été faites à Marſillargues pendant le courant de Mai.

Les vents de nord ont preſque toujours ſoufflé, ils ont été forts & ont maintenu des tems frais & quelques matinées très-froides. Les vents de mer ont ſouvent paru vouloir ſurmonter ceux-là ; mais la force des vents du nord a toujouss diſſipé les autres ; c'eſt ce qu'on a ſur-tout obſervé pendant les quinze premiers jours du mois.

Douze jours ſéreins, 19 jours avec nuages, y compris 7 jours pendant leſquels il eſt tombé 9 lig. $\frac{4}{16}$ d'eau de pluie.

On a expoſé un thermometre à l'aſpect du midi plein, pour juger de la différence de celui qui eſt expoſé au *nord*, ſuivant l'uſage des Obſervateurs. Celui qui eſt expoſé au *ſud* a été obſervé tous les jours entre midi & une heure.

Termometre du *midi* à 14 deg. le 3, par un vent de mer, & le 16 par un vent *nord-eſt*; tems couvert & pluvieux ces deux jours: à 40 degrés les 10 & 11, par le vent *nord-eſt*. Différence 26 degrés.

Thermometre expoſé au *nord* à 7 $\frac{1}{2}$ au-deſſus de la congélation le 28, par le vent *nord* très-fort: à 22 deg. le 10, par un vent *nord eſt* très-foible. Différence 14 deg. $\frac{1}{2}$.

Barometre très-haut en général; de 27 p. 11 lig. à 28 pouc. 4 lig. $\frac{1}{2}$.

Les bleds en fleur dès le premier jour du mois. Les gros vents ont porté quelque préjudice à la floraiſon, on s'en eſt apperçu quelque tems après; ils ont continué d'être bas & fort clairs; l'épi eſt devenu aſſez beau: les tems frais les ont favoriſés en retenant leur végétation, ce qui les fait venir en maturité peu à peu & graduellement. Les bleds ont commencé à changer de couleur & à prendre une teinte jaunâtre vers la fin du mois.

Les ſeigles ont profité; le grain s'eſt bien nourri: on en a coupé dès le 27 dans des terreins légers & ſablonneux. Cette récolte donne plus d'eſpoir que celle du bled, quoique les gros vents ayent briſé & emporté la barbe qui défend le grain.

Les avoines ont profité. Les prés ont fait peu de progrès. On a coupé les eſparcets dès les premiers jours du mois: ils n'ont pas donné beaucoup de fourage. Les luzernes n'ont pas fait d'auſſi grands progrès que ceux qu'on voit ordinairement à la ſeconde coupe. Les veſces très-baſſes: il en eſt beaucoup qu'on n'a pu faucher. Les fourages chers & très rares.

Les vers à ſoie ont très-bien réuſſi; on n'en a preſque point perdu; ils ont commencé à *monter* à la fin du mois.

La vigne a fait les plus grands progrès: elle étoit en fleur dès le 15. Les gros vents ont caſſé quelques jeunes pouſſes. Le raiſin qui eſt ſorti de fleur & qui a noué eſt devenu très-beau. On a donné la ſeconde œuvre (*biner*).

L'olivier a beaucoup travaillé; il s'eſt développé beaucoup d'olives qui ont été en fleur dès le 20.

Les arbres fruitiers ont profité.

Les troupeaux ont un peu gagné: on a fait la toiſon dès les premiers jours du mois. Les laines n'ont pas été fournies: elles n'avoient pas travaillé, les beſtiaux ayant été en trop mauvais état pendant l'hiver & depuis l'été de 1774; il ne s'en eſt preſque point vendu. Pluſieurs Cultivateurs ſe ſont déterminés à les faire laver: la qualité en a été auſſi belle, mais elles ont peu rendu en poids.

Les pâturages n'ont pas été auſſi bons qu'ils le ſont ordinairement à cette époque.

Nous n'avons preſque point vu de cailles.

La diſette d'eau pour faire farine étoit extrême, tous les ruiſſeaux étoient à ſec; l'Habitant des campagnes a été obligé d'aller très-loin pour faire moudre ſes grains.

Les petites pluies qui ſont tombées en diverſes fois ont adouci le terrein de maniere que les travaux du labourage ſe ſont très-bien faits. On a achevé, en général, de donner la ſeconde œuvre aux guerets.

N^a. *On nous donne avis qu'il ſe trouve une erreur dans le N°. 42 à la fin du 4e. alinea. Il eſt dit:* leurs bleds ſont arrivés à Lunel, point d'augmentation, leur ſpéculation eſt trompée. *Cela eſt exact: mais par une mépriſe du Rédacteur, il a été ajouté*, la denrée reſte dans leurs magaſins. *C'eſt une faute à corriger.* Leur ſpéculation eſt manqué, *quant au bénéfice qu'ils attendoient par cette augmentation de prix, mais non quant au débit de la denrée qui a été immenſe & qui l'eſt encore.*

Nous eſpérons que les perſonnes qui nous honorent de leurs bons avis daigneront prendre la peine de nous éclairer ſur nos fautes, nos mépriſes, nos erreurs, & de nous mettre à portée de rendre hommage à la vérité & à eux-mêmes.

(Dans la Feuille précédente, article de Montpellier, au lieu de *Saint-Ambroiſe*, liſez *Saint-Ambroix.*).

De Grenoble, *le 12 Juin.*

Les obſervations météorologiques qui ſuivent ont été faites au Buis pendant le mois de Mai.

Le vent du nord a dominé: tems ſec: 3

jours de pluie, le 3, le 15, le 25, après dîner. Vent de nord très-violent & très-froid les 20, 21 & 22; gelée dans la montagne, peu de dommage.

Les coups de vent ont été terribles dans les plaines du Comtat : il y a eu des arbres arrachés, & beaucoup de branches rompues. Les seigles ont éte endommagés, ainsi que les vignes.

La variation de la chaleur a été de 9 deg. du thermometre de Réaumur : le 10, à 8 d. au-dessus du tempéré; les 21 & 22, à 1 d. au dessous. Variation du baromet. de 26 p. 11 l. à 27 p. 3 l. ½.

Les bleds sont beaux dans la montagne; dans les plaines, ils sont clairs & bas, mais forts. Les foins ne seront pas abondans. Les arbres fruitiers sont chargés de fruits.

On écrit d'Embrun que le bled ayant considérablement augmenté & le Marché étant peu fourni, M. l'Archevêque qui avoit vendu ses grains mais qui les avoit encore dans ses greniers, a fait avec les Acheteurs un nouvel arrangement & les a engagés à les vendre au Marché. Il en est résulté une diminution de prix, & le Peuple a béni son Bienfaiteur.

Il conte, par un relevé exact des registres de toutes les Paroisses de la Province, qu'il y est né, l'année derniere, 26061 personnes, & qu'il n'y en est mort que 20534. Le tableau présente une balance très-remarquable des morts & des naissances d'un côté dans les Villes, de l'autre dans les campagnes. Naissances dans les Villes, 3542; dans les campagnes 22519. Morts dans les Villes, 3074; dans les campagnes, 17460. Que sont donc les Villes eu égard aux campagnes? Quelle est la population qui devroit être privilégiée, si jamais Citoyen pouvoit être privilégié aux dépens d'un autre? Où est le Peuple?

De la Rochelle, *le 12 Juin.*

Nos vœux sont enfin exaucés. Les orages de la saison nous ont donné une pluie bienfaisante qui a rafraîchi nos terres brûlées, & qui a été assez abondante pour nous faire espérer une bonne récolte en froment. Les petits bleds s'en sont aussi ressentis, mais il étoit un peu tard. On ne sçauroit exprimer la joie que ce secours de la Providence a causée. En sept ou huit jours, nos bleds sont devenus méconnoissables : une verdure riante a effacé le jaune effrayant qui ne menaçoit pas moins que de la destruction totale de notre récolte.

La vigne est presque toute en fleur; elle se comporte très-bien. On a craint un moment que ces pluies d'orage ne lui fissent tort; mais elles ont été assez douces, du moins dans ces cantons, pour qu'on puisse se flatter qu'il n'y aura point de dommage. Le tems, remis au beau, paroit des plus propices. Encore une huitaine de jours, & la crainte du coulage sera passée, l'on sçaura à quoi s'en tenir.

L'*Instruction* au sujet des émeutes envoyée par S. M. a été lue dans ce Diocese & accompagnée d'exhortations pathétiques de la part des Curés. Les Auditeurs, pénétrés, auroient donné à Louis XVI les marques d'amour & de dévoûment que donnerent autrefois les Rochellois à Henri IV, leur *bien bon Ami.*

Avant la pluie, le bled avoit augmenté à Marans. Comme le Marché de cette Ville est notre thermometre pour la taxe du pain, il y a eu ici une augmentation de 2 d. par livre de pain, en sorte que le pain du poids de 10 l., vaut 1 l. 6 s. 8 d. On s'attend encore à une hausse légere d'ici à la récolte, ce qui est assez ordinaire. Cependant on croit qu'il reste encore des provisions considérables aux environs de Marans sur la lisiere du Poitou : ce seroit un grand bien pour ce pays, au cas que la récolte ne fût pas aussi bonne qu'on l'espere. Peut-être que les pluies ameneront la diminution dont on jouit en divers endroits. Cependant nous n'avons pas à nous plaindre, puisque le pain est toujours, dans cette saison, à peu près au prix actuel.

De Montmirel (*en Brie*), *le 13 Juin.*

La perception du droit sur les bleds vient d'être suspendue par un Arrêt du Conseil (& ainsi de divers autres Marchés). Ce droit étoit excessif, un *dix-septieme*; autre *dix-septieme* dans les moulins, forcé par la bannalité. La levée s'étendoit arbitrairement. Jadis cette petite Ville fut un gros Marché de grains : de nos jours, elle a eu de la peine à obtenir sa provision : le bled s'éloignoit de nos portes pour aller chercher au loin des Marchés plus libres & moins chers... Nos fromens sont beaux : les seigles le sont aussi dans la partie de la Champagne qui nous avoisine,

De Ruffec (*en Angoûmois*), *le* 13 *Juin.*

Le droit de minage se perçoit ici sur le bled qui ne se vend pas au Marché, qui ne se vend pas les jours de Marché ou de Foire, qui ne se vend en aucun endroit de la Ville, ni pour la Ville ni pour les environs. Des Voituriers arrivent dans des cabarets, les uns qui amenent des grains, les autres qui les reçoivent pour les conduire dans d'autres lieux, dans d'autres Provinces, sans séjourner, sans s'arrêter qu'autant de tems qu'il en faut pour décharger & charger. On exige sur ces grains, sur leur passage, la moitié du droit qui se paye les jours de Foire & Marché. Ce droit est le 19e. du boisseau, la moitié un 38e. Le Voiturier qui passe ici y laisse donc le 38e. de sa charge. Ainsi le droit de *minage* devient un droit de *transit*, de péage &c. Ainsi les bleds sont renchéris, le Voiturier est rebuté, le commerce n'est pas libre &c.

De Poitiers, *le* 14 *Juin.*

Les prix des grains varient peu dans la Province. Notre Minage est toujours bien approvisionné. La plus grande partie des bleds de printems a beaucoup souffert de la sécheresse, du moins dans la plaine, & partout dans les terres maigres. Dans plusieurs cantons, les fromens & les seigles sont beaux. Les campagnes qui ont été arrosées donnent beaucoup d'espérance. les vignes promettent partout abondamment. Les fruits ont langui, il y en aura peu. La saison est bonne pour les vers à soie : dès les premiers jours de Mai, on les a vu éclore : il s'en fait assez, cette année ; les plantations de mûriers se multiplient. Le fourage sera rare & cher ; le prix des bestiaux diminue. Le beurre vaut 8 s. la livre dans la Gâtine.

D'Orléans, *le* 14 *Juin.*

Le 11, après midi, il y a eu, dans ce pays, de la pluie sans orage. Elle a duré environ 4 heures, & mouillé de 1 à 3 pouces de terre, suivant la nature & les dispositions des terreins. Le ciel est ensuite resté couvert, le tems chaud, nous attendions de l'orage. Aujourd'hui le tems est aussi clair qu'il l'a été presque continuellement depuis Pâques. Cependant le Laboureur va reprendre la charue qu'il n'avoit pu mettre en action. Le Vigneron va labourer, ce qu'il n'avoit pu faire jusqu'à présent. On semera sarrasins, haricots, gros navets. Les fromens & les vignes fleurissent.

Le Laboureur demande encore de la pluie pour ses labours, fort retardés : le Vigneron la craint pour la fleur de la vigne qui pourroit couler, si la terre étoit trop refroidie, & en même tems il en desire pour planter des vignes nouvelles. Le bon prix du vin, dû aux foibles récoltes, ranime cette classe de Cultivateurs. Ils ont levé beaucoup de plants pour cette année qui se trouve favorable par la sortie des hannetons.

De Tours, *le* 16 *Juin.*

L'article de Tours, de la Gazette du 6 de ce mois doit être réformé ou completté de la maniere suivante.

Dès que les intentions bienfaisantes de l'Autorité ont été connues, il n'a été donné aucune réquisition pour la corvée ; tous les Ingénieurs ont reçu sur le champ des ordres à ce sujet. Il n'a pas paru à propos de suspendre le travail commencé, parce qu'il y auroit eu plus d'inconvéniens à l'abandonner qu'à terminer les tâches pour livrer un passage au Public. On a eu égard à toutes les Requêtes qui ont été présentées, & on n'a emprisonné personne depuis ce moment. Ainsi depuis lors la charge, d'ancienne imposition, a été adoucie autant qu'elle pouvoit l'être.

D'Amiens, *le* 17 *Juin.*

Le 1 du courant, il est arrivé au Port de S. Valery deux vaisseaux venant d'Amsterdam avec 120 lasts de bled pour le compte des Entrepreneurs de la Manufacture Royale des glaces. Ces bleds destinés à la nourriture des Ouvriers & au soulagement de la Province, remontent la Somme jusqu'à cette Ville où elle cesse d'être navigable. On les voiture ensuite par terre jusqu'à S. Gobin près Chauni. Ce transport exige 200 voitures & de grands frais. On voit par-là de quelle utilité sera le canal auquel on travaille pour joindre la Somme avec l'Oise à Chauni où elle commence à porter bateau. Ce canal duquel il résultera une communication entre la Somme & la Seine est indépendant de celui qui doit joindre la Somme à l'Escaut entre S. Quentin & Cambray.

On attend encore à S. Valery plusieurs cargaisons de bled du Nord.

De Paris, *le 21 Juin.*

Arrêt du Conseil d'Etat du 3 Juin, qui suspend la perception des droits d'Octrois des Villes sur les grains, farines & pain; & qui défend aux Exécuteurs de la Haute-Justice d'exiger aucunes rétributions, soit en nature, soit en argent sur les grains & farines dans tous les lieux où elles ont été en usage jusqu'à présent.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Leçons publiques & gratuites, sur le Traitement du Mal Vénérien. Par ordre du Gouvernement.

Mr. J.-J. Gardane, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Médecin de Montpellier, Censeur Royal, de la Société Royale des Sciences de Montpellier & des Académies des Sciences, Belles Lettres & Arts de Nancy, de Marseille & de Dijon, commencera ses Leçons le Lundi 26 Juin à cinq heures du soir, & continuera les Mercredi & Vendredi de chaque semaine en sa maison rue des Prouvaires.

L'objet de ces Leçons est d'instruire plus particuliérement les Etudians en Médecine & les Elèves en Chirurgie, du traitement d'une maladie qui détruit la population. Il faut avoir suivi la marche & les progrès de cette contagion dans les Hôpitaux, & dans l'intérieur des familles pour connoître jusqu'à quel point elle est dépopulatrice. Des grandes Villes qui en sont le foyer, elle a gagné dans les petites, d'où elle s'est enfin répandue dans les Campagnes, soit par la voye des nourrissons qu'on y envoye, soit par la présence des Troupes qui y sont cantonnées, soit enfin par le libertinage même des Paysans. Plus à portée que tout autre de connoître cette triste vérité, par les différens Mémoires à consulter qui nous ont été adressés, nous n'avons cessé de rechercher les moyens d'arrêter le cours de ce fléau, d'abord en communiquant à MM. les Intendans des Provinces les moyens politiques de l'arrêter: ensuite en leur adressant la manière d'administrer au Peuple le traitement le plus simple, le plus sûr & le moins dispendieux.

Il nous restoit encore pour remplir entièrement notre tâche, & répondre aux sages vues du Gouvernement, de joindre deux fois chaque année à tous ces secours une instruction sur le traitement du Mal Vénérien, dans laquelle les différentes manières d'administrer les remèdes contre ce Mal fussent spécialement examinées, balancées & mises sous les yeux de ceux qui se destinent à l'Art de guérir, & qui presque toujours quittent les Ecoles avec des notions beaucoup trop générales sur cet objet, souvent même sans avoir suivi le traitement d'un seul Malade. Ce moyen devoit prévenir les difficultés qui les arrêtent alors dans la pratique, lorsqu'éloignés des grandes Villes, & pour ainsi dire isolés dans la Campagne, ils n'ont d'autres ressources que la lecture de plusieurs Livres, utiles au fond, mais souvent moins capables de résoudre les difficultés qui les arrêtent que de les jetter dans une plus grande incertitude.

C'est aussi ce que nous tâcherons de faire dans le Cours de ces Leçons. En multipliant l'Instruction, le premier traitement sera toujours radical, les palliations seront moins communes & l'administration imprudente des remèdes moins fréquente. Dans le premier cas, les Malades bien guéris cesseront de répandre la maladie & de peupler l'Etat d'enfans mal-sains; dans le second, on ne verra plus cette foule de *Vérolomanes* qui, frappés trop vivement par l'introduction imprudente & sans mesure du vif-argent, changent des accidens légers du mal vénérien, pour une profonde mélancolie qui trouble leur existence, & l'empoisonne le reste de leurs jours.

Puisse cet effort de notre zèle soutenu par la confiance & l'autorité du Gouvernement, être imité dans les différentes Villes du Royaume! Au traitement populaire établi dans la plûpart, se joindra l'instruction solide, & de cet enseignement répété deux fois par an, résultera le plus grand bien pour la santé des Citoyens & pour la population de l'Etat.

N. Le Gouvernement vient de donner une extension & une forme nouvelles à l'Etablissement pour le traitement populaire des maladies vénériennes. La Salle publique, destinée à ce traitement, est située rue des Prouvaires près S. Eustache: elle est ouverte tous les jours depuis 8 heures du matin jusqu'à 11: on y reçoit les hommes les Mardis, Jeudis & Samedis, & les femmes les Lundis, Mercredis & Vendredis. La correspondance avec la Province ne souffrira plus aucun délai.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 14 Juin 1775, au Samedi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 26, 30 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 18, 20 l. 10 s. à 23 l.; l'orge, de 18, 19 l. 10 s. à 21 liv. Le froment au Port de la Grève, de 33 à 34 l.; le seigle, de 18 à 22 l. 10 s.; l'orge, de 17 l. 10 s. à 18 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 14 Juin 1775, au Samedi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 20, 22 liv. 10 s. à 25 l.; *id.* à la Greve, de 15 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 21 Juin 1775, de 64 à 65 livres; *idem* nouveau de 62 à 63; le cent de paille vieille & nouvelle, de 28 à 29 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 25 à 26 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 34 à 35 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 21 Juin 1775.

	₶	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708	3	marc.
Les guinées à . . .	722	1	marc.
Ducats à	98	1	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 21 Juin 1775*

Amsterdam	55		
Londres	30	15	16e.
Hambourg	181 ¾ à 182		
Madrid	15	2	
Cadix	15		
Livourne	96 ½		
Gênes	94 ¾ à ½		
Lyon *Pâques*	1 ½ p. % bén.		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 19.*	*Mardi 20.*	*Mercredi 21.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1945	1947 ½ . . .	1947 ½ 45. . .
D°. 16/25es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	414	. . . . .	414 . . . .
Rescriptions . .	7	7 6 ¾	6 ¾ 7 . . . .
Bil. des Fermes.	1 ½	1 ½	1 ½ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Samedi 10 Juin.			Du Lundi 12.			Du Mardi 13.		
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*		
Gossey.....	pp^lles.	J.	Creuzé.....	pp^lles.	J.	Deschapelles.	v^res.	J.
Viageres		J.	Viageres		J.	Perpétuelles.		J.
Clouet.....	pp^lles.	L.	Tontine.....		J.	Tontine.....		J.
Viageres....		M.	Certain.....	pp^lles.	L.	Cauchy.....	pp^lles.	J.
Tontine.....		M.	Viageres....		L.	Viageres.....		J.
Caron.....	v^res.	L.	Tontine.....		L.	Tontine		L.
.....			Delamotte..	pp^lles.	J.	.....		
.....			Viageres....		J.	.....		
.....			Tontine.....		J.	.....		
.....			Thevenin...	pp^lles.	J.	.....		
.....			Viageres.....		J.	.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		
.....			.....			.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 31 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 7 Octobre.*

LES pluies tombées depuis les moissons & des chaleurs extraordinaires pour la saison ont procuré plus de regain qu'on n'avoit recueilli de foin.

On s'apperçoit ici combien les efforts pour extirper la mendicité sont impuissans, tant que la culture, par ses améliorations, n'a pas assez étendu les moyens de salarier & de nourrir.

Des Citoyens qui se cachent en faisant le bien ont envoyé à la Société Patriotique 72,000 dahlers, monnoie de cuivre, pour qu'elle en forme un fonds dont les intérêts seront employés à soutenir des entreprises utiles au bien public, à exciter l'industrie, à récompenser les Agriculteurs distingués.

Un Particulier, ayant offert de creuser un canal de communication du lac de Led au lac Wener, S. M. lui en a accordé l'octroi avec permission de lever sur les bâtimens un droit de passage.

D'HELSINBOURG, *le 6 Octobre.*

Cette Province a fait des récoltes très-abondantes : mais elles ont été très-médiocres dans la Gothie occidentale. Le seigle d'hiver, qui n'a été semé ici qu'en Février, à cause des neiges précoces, a beaucoup mieux réussi que celui qu'on avoit semé au mois de Novembre. La Gothie occidentale cultive peu de froment & de seigle, elle en a très-peu : les grains d'été ne l'ont pas récompensée ; les chaleurs ont desséché la plante, avant que l'épi fût formé. Ce qui avoit échappé aux gelées & aux chaleurs, a été ravagé, pendant le mois d'Août, par de violens ouragans & la grêle.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le 6 Octobre.*

Il est question d'un Réglement qui doit réduire les dixmes de cette Province à un taux uniforme. Dans certains endroits, elles se payent en nature, dans d'autres en argent : la somme se régle, non selon le produit, mais selon d'anciens usages : ces usages remontent à des tems où les droits de l'humanité, les besoins de la culture, l'intérêt qu'a le fort à ménager le foible, étoient encore moins connus qu'ils ne le sont aujourd'hui. Pour parvenir à l'uniformité réelle, selon l'équité & l'ordre rural, il faudra que la dixme soit proportionnellement établie sur le produit net ou qui excéde les reprises indispensables de la culture ; car sur la somme totale de la reproduction ou récolte, l'inégalité seroit manifeste & désastreuse, puisque celui qui auroit dépensé *quatre-vingt* pour recueillir *cent*, payeroit *dix* comme celui qui auroit retiré *cent* avec *cinquante* de dépense, & néanmoins celui-

ci auroit *trente* de plus de richesse libre & de moyens de payer que le premier. Jamais il ne fut plus important de consulter, de méditer, de promulguer, de défendre ces vérités aussi simples qu'importantes, que dans un tems de réforme, où l'on peut le bien, où on le veut, où il n'en coûte pas plus de le faire pur & plein, que de l'affoiblir & corrompre par un abus que la réforme consacreroit en même tems. Malheureusement c'est encore un mystere pour ce pays que cet alphabet économique : *si l'on prend sur les avances de la culture, la culture se détériore nécessairement à proportion : une portion de la récolte est nécessairement destinée au remboursement, au renouvellement, à l'entretien de ces avances : nulle charge ne peut donc être supportée & acquittée que par l'autre portion & en raison de cette portion.*

ALLEMAGNE.

De Breslau, *le* 11 *Octobre.*

Les Météorologistes regardent le mois de Septembre dernier comme un des plus remarquables que l'on ait vus depuis longtems. Les chaleurs caniculaires ne se sont point rallenties pendant les onze premiers jours. Les dix huit jours suivans ont encore été très-chauds. Le 30, on vit de la glace à une certaine distance de cette Ville, mais il n'y eut pas même du givre à notre voisinage. Il y eut deux orages du 11 au 12, & le 27. Le 15, il commença à tomber une grosse pluie dont les campagnes avoient besoin. Les vents varierent beaucoup, Ouest & Est ; celui d'Est regna sans interruption du 22 au 26. Leur force fut du 1 au 3e. degré, & n'alla que deux fois, le 11 & le 27, jusqu'à 4. La théorie des vents est un des objets d'observations les plus recommandés par nos Météorologistes. M. Rauscke, Membre de notre Société Patriotique, vient de prouver que le barometre est très-insuffisant pour prévoir les variations de l'air. Il regarde la théorie des vents comme une boussole rurale de la plus grande importance : mais c'est encore une science à découvrir. On prétend que M. l'Abbé Hell, Astronome de la Cour de Vienne, a fait cette belle découverte : ce qui donne lieu d'en douter, c'est qu'une connoissance si utile ne s'ensevelit pas dans le mystere. Sans cette connoissance, on ne pourra établir aucune regle certaine.

Nos Observateurs assurent que c'est à tort qu'on a comparé la température de cette année à celle de 1739, attendu que celle des mois d'Août & de Septembre des deux années a été très-différente.

De Leipsick, *le* 11 *Octobre.*

Il y a un grand concours de monde à notre Foire. Les Vendeurs & les Acheteurs ne dissimulent point qu'ils en sont satisfaits, & cet aveu n'est pas très-ordinaire.

ITALIE.

De Genes, *le* 5 *Octobre.*

Les lettres de Cadix portent qu'une de ses Maisons a fait une banqueroute de 500 mille pieces de huit, & que sa chûte pourra bien entraîner celle d'une des meilleures Maisons de Madrid.

La Méditerranée est toute infestée de Pirates Barbaresques qui se réunissent & vont en force croiser dans les passages les plus fréquentés. On a vu de petites escadres sur les côtes de Naples, de Sardaigne &c.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 17 *Octobre.*

Les Américains ont souffert la défense de fabriquer de l'acier, d'établir des moulins à scie & à laminage, de forger leur propre fer ; & ils ont acheté des béches, des charrues, des aissieux, des coûteaux, des clous &c, d'Angleterre & même d'Allemagne en grande quantité, chargés de droits, de fret & double fret, de frais de commission & de navigation &c.

Ils ont souffert la défense de transporter d'une de leurs Provinces à l'autre des chapeaux, des bas, des toisons, toute sorte d'étoffes de laine &c ; & ils ont acheté une partie de leurs vêtemens trois ou quatre fois trop cher, des chapeaux & des bas qui payoient une navigation périlleuse de mille milles &c.

Ils ont souffert la défense de tirer en droiture des vins & des fruits de Portugal & d'Espagne, de porter en droiture aux Etrangers des bois de teinture &c ; & ils ont acheté

& vendu en payant des droits excessifs, des frais énormes de voyage tortueux, de débarquement dans les Ports de la Grande-Bretagne, des assurances portées jusqu'à 25 pour cent &c.

Ils ont souffert ces violations ruineuses de la liberté & de la propriété, & mille autres; & ils se sont lassés de souffrir...

On écrit de Philadelphie qu'un Gentilhomme de Connecticut, a présenté divers essais de salpêtre d'une excellente qualité & du crû du pays. L'esprit de recherche fait de grands efforts & des efforts heureux : l'industrie crée différentes branches d'économie & de commerce.

Le Congrès de Philadelphie, en rappellant la résolution prise dans sa premiere Assemblée de rompre tout commerce avec la Grande-Bretagne, l'Irlande, & les Indes occidentales, a déclaré que cette défense comprenoit d'un côté les Isles de Jersey, Guernesey, Sark, Alderney, Man, & tous autres établissemens Britanniques en Europe; & de l'autre toutes les Isles tant Britanniques qu'étrangeres, les Isles méridionales, Bahama, Surinam, la Berbice, & tous autres établissemens dans la latitude de la ligne méridionale de la Géorgie & de l'Equateur.

Une lettre de Norfolk en Virginie, datée du 6 Septembre, nous apprend que, le Samedi précédent, 2 du mois, un des plus impétueux ouragans dont on ait entendu parler avoit couvert tout le havre de débris; que toutes les récoltes pendantes, en particulier celle du bled d'Inde, étoient perdues; & que toute la côte offroit le spectacle le plus déplorable.

On écrit d'Edimbourg que les pluies & les torrens ont, en divers endroits, rompu les chemins, brisé les ponts, emporté des champs de patates &c... Les nouvelles de cette Ville portent que les Magistrats de Glasgow ayant formé le projet de présenter une Adresse au Roi contre les Américains, les Marchands leur ont représenté vivement par des Députés l'imprudence de cette démarche. On croit que les Marchands & Manufacturiers dresseront une *pétition* sur l'inutilité, l'inconséquence & les dangers d'une gnerre contre l'Amérique... Un Voyageur qui vient de parcourir l'Ecosse, assure que la Ville de Montrose, malgré l'Adresse adoptée par ses Magistrats, souffre beaucoup dans ses Fabriques de l'interruption du commerce avec l'Amérique.

On remarque que la premiere réponse à tant d'Adresses en faveur de la guerre, résolue, ce semble, par le Ministere, est la demande de nouveaux subsides. On prévoit que l'*épuisement du fonds d'amortissement*, l'*accumulation des dettes*, la *haute taxe des terres* serviront de texte pour amener des *droits additionnels sur le malt*, le *renouvellement de l'excise sur le cidre*, & autres ressources de la basse Finance. Le mot actuel de la faction contraire est, *efforts sans vigueur*, *dépenses sans produit*, *préparatifs sans action*, *guerre sans objet*.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 15 *Octobre.*

L'épizootie s'est calmée dans la partie de la Guyenne qu'il a été possible de couvrir avec de bonnes lignes, tels que le Comminges, le Couserans, le Nebousan, la portion enclavée du Diocese d'Auch, le nord du Languedoc, en avant de la Garonne, les bords de la Garonne. La repopulation faite après la désinfection s'y est soutenue.

Elle s'est étendue avec furie dans les cantons qu'on n'a pu défendre que foiblement, où le Paysan a caché le mal, où le charlatanisme l'a séduit par de funestes promesses. C'est ainsi que le Lauraguais a été rapidement infecté au plus haut point. L'on a mis dans ce pays une infinité de recettes en usage; quelquefois même on a amalgammé dans le même traitement les remedes les plus contraires. S'il en est un dont des preuves multipliées assurent l'efficacité, on sera obligé de prendre des précautions pour le faire adopter par le Peuple.

Les ordres & les instructions publiés par le Gouvernement pour la désinfection des cuirs, & les soins des personnes chargées de leur exécution, ont prévenu une grande perte.

L'imprudence très fâcheuse des domestiques a détruit l'effet des remedes administrés aux quatre bœufs du Busca. (*Voyez les Lettres publiées ci devant*). Sous prétexte de purifier l'écurie, on exposa ces animaux au grand air : ils bondirent & se fatiguerent

extrêmement : tout trempés de sueur, ils essuyerent ensuite dans l'écurie ouverte un vent de nord très-froid qui repercuta l'humeur.

Des Gens de l'Art prétendent que la maladie, en s'étendant & en *vieillissant*, a perdu de son énergie & de sa violence. Ils se fondent, quant à ce qui regarde nos environs, sur ce que la mortalité est moins grande, la durée de la maladie plus longue, & le désordre dans les cadavres des bœufs qu'elle emporte, beaucoup moindre.

L'Auteur d'une Brochure qui se trouve ici chez *Sacarau* sous le titre d'*Observations sur l'état actuel de l'épizootie, aux environs de Toulouse*, estime qu'on pourroit adopter le traitement suivant : mais jusqu'à ce que le Gouvernement en ait fait constater l'efficacité, il faut être d'autant plus réservé à y placer sa confiance que l'Auteur lui-même dit que l'expérience qui le guide est bien imparfaite jusqu'ici.

» Saigner l'animal à la queue ou au flanc » au premier signe de la maladie : quatre » heures après lui faire prendre une once » de thériaque dans une livre de vin ; demi- » once de thériaque le 2e. & le 3e. jour, de » même dans du vin : faire frotter forte- » ment à sec sur-tout le long de l'épine du » dos, deux ou trois fois le jour : ne donner » plus à boire que de l'eau blanchie avec de » la farine, & un peu chaude : nourrir le » bœuf à l'ordinaire, quoique médiocre- » ment, s'il mange volontiers & rumine » bien ; autrement le nourrir avec de l'eau » blanche un peu épaisse, deux ou trois pri- » ses de bouillon, d'une livre chacune, de » la mie de pain froissée dans l'eau blanche » ou dn vin : laver les naseaux lorsqu'il vient » à en découler une humeur purulente, ainsi » que la bouche lorsqu'elle est fort chaude, » ou la langue chargée de boutons à sa ra- » cine, avec parties égales d'eau & de vinai- » gre dans lesquelles on aura mêlé du miel.

» S'il paroît les premiers jours des bou- » tons au col & aux épaules &c. de la gros- » seur d'un pois, & qui se convertissent » bientôt en croûtes séches, & si l'animal » conserve le manger & la rumination, on » est comme assuré de la guérison. Il s'est » conservé beaucoup d'animaux, quoiqu'ils » ayent été au bouillon les sept à huit jours. » Si l'éruption se fait tard ou imparfaite- » ment, le danger est grand. On n'y con- » noît pas précisément de remede. S'il vient » des tumeurs venteuses fort considérables » le long de l'épine du dos & du col ou ail- » leurs, il en réchappe fort peu ». On recommande la chaleur des étables.

L'Auteur ajoute qu'*il ne faut pas se flatter que la maladie soit encore très-redoutable*, & que *toutes ces connoissances sont peu de chose au défaut d'une méthode sûre*. Il faut donc s'en rapporter à la prudence du Gouvernement dont la vigilance ne se relâche pas, qui reçoit & pese tous les avis, qui excite le zele des Citoyens éclairés, & fait tout pour le mieux.

DE GRENOBLE, *le* 18 *Octobre*.

La récolte des bleds noirs est, à ce qu'on assure, très-belle dans toute la Province. On s'est fort attaché à cette culture dans le tems où l'on a été obligé d'en abandonner de plus importantes. On détermine l'époque où ce grain étoit inconnu dans ce pays.

De zélés Citoyens sollicitent avec ardeur l'établissement d'une Société d'Agriculture & d'une Chaire d'Economie rurale dans cette Ville. Chaque Paroisse de campagne pourroit envoyer à ces leçons un Sujet choisi, comme on envoye les filles les plus capables aux leçons de l'Art des accouchemens. Quant aux fonds que ces établissemens demanderoient, on ne doute pas qu'une souscription n'en procurât. Lorsqu'il s'est agi d'acquérir une riche Bibliotheque pour la rendre publique, le patriotisme de nos Concitoyens n'a point démenti ce qu'on en attendoit.

La Province est remplie de bons Citoyens tout prêts à faire des sacrifices pour le bien public & l'intérêt de l'humanité. Entr'autres exemples que nous pourrions citer, on a vu derniérement à Crest deux hommes respectables (*MM. Rigaud*, freres) donner à l'Hôpital Général une grande boîte (de M. *Pia*, ancien Echevin de Paris) pour les noyés, & s'engager pour leur vie à payer une somme de douze livres à ceux qui auroient le plus promptement retiré de l'eau un de ces malheureux. Ils se sont réservé pour eux-mêmes une petite boîte (de M. *Gardane*). Le dépot & l'engagement sont d'autant plus précieux que la Ville est située sur la Drôme, & qu'il n'y a point d'année

que quelques malheureux ne puissent être sauvés par ces secours.

(*MM. les Administrateurs de l'Hôpital Général de Crest avoient daigné nous charger de payer à ces bons Citoyens un tribut public d'éloge & de reconnoissance : nous nous reprochons de nous être acquittés trop tard de ce devoir*).

De Saint-Gilles-sur-Vie, *le 19 Octobre.*

La garence réussit très-bien dans ce canton : mais comme depuis qu'on a commencé à en cultiver, les bleds ont toujours eu un certain prix, on a mieux aimé cultiver des bleds, & avec raison. Auparavant, le bas prix dévoroit les moissons, les semences, les charrues. La culture de la garence qui n'est bonne à recueillir qu'au bout de trois ans ne peut guere être entreprise que par des gens aisés : elle pourra s'étendre sans qu'on nuise à celle des grains ; parce qu'elle paroît convenir même aux mauvaises terres peu propres à cette denrée, pourvu qu'elles ayent une certaine profondeur, & que l'eau n'y séjourne pas. On croit que cette contrée en fourniroit jusqu'à quarante milliers par an : le débit en seroit assuré tant à cause de la proximité de Nantes qui en consomme & exporte beaucoup, qu'à cause de sa qualité qui la fait préférer à la garence étrangere à prix égal. Un Particulier en a récolté, cette année, pour 75 liv. sur un terrein d'assez mauvais sable, de 10 perches quarrées, la perche de 22 pieds : quoique menue, elle étoit bonne, & elle a été payée comptant au sortir du moulin.

Notre récolte de sels a été moindre que la précédente, & celle-ci avoit été médiocre : ils sont chers. La récolte des bleds a été fort satisfaisante. Les sardines ont été d'une grande ressource dans nos campagnes pendant qu'on y a battu les grains & préparé les vendanges. Il y a beaucoup de vin.

De Lyon, *le 20 Octobre.*

Les Arrêts du Conseil d'Etat, du 20 Septembre, qui ordonnent la suppression des droits de Rêve, Imposition foraine, Haut-passage, & celle du droit de 3 s. 6 d. pour livre, & sous pour livre, sur chaque livre de soie du crû du Royaume, au profit de la Ville, Arrêts que nous avons ci-devant annoncés, n'ont pas été moins agréables aux Cultivateurs de nos environs & des Provinces méridionales, & aux Négocians en général, qu'à notre Fabrique. Le droit de Rêve se percevoit sur toutes les marchandises expédiées de Lyon pour quelque Province du Royaume que ce fût ; celui de Foraine, sur les marchandises destinées pour l'Etranger &c. Ces droits avoient été depuis long-tems supprimés dans tout le Royaume ou réunis au tarif de 1664. Leur perception n'avoit continué ici que pour indemniser la Ville de différentes sommes avec lesquelles elle les avoit rachetés en différens tems. L'indemnité s'étoit prolongée ; la perception s'étoit considérablement aggravée par l'extension : c'est l'usage. Ces droits blessoient les intérêts de la Ville, comme ceux du commerce en général, puisqu'ils écartoient de ses murs le commerce d'entrepôt & de transit que sa situation appelle. Il existe encore de tous côtés une foule de droits semblables à titre d'indemnités qui sont depuis long-tems consommées, & pareillement étendus fort au-delà des bornes que le Réglement avoit prescrites. Leur perception est devenue, comme l'extension l'a toujours été, une vraie concussion, dès l'instant où l'objet de leur établissement a été rempli, puisqu'alors elle s'est faite sans titre & même contre le titre qui l'avoit établi pour une fin déterminée. Il y a sur-tout beaucoup d'octrois de ce genre qu'on ne sçauroit trop tôt dénoncer aux Vengeurs des Peuples, de la Justice & des Loix.

De Poitiers, *le 22 Octobre.*

Il s'est fabriqué, en totalité, dans le Poitou, pendant 1773, pour 2,511,199 l. d'étoffes, de toiles, de chamoiseries & de fil ; & pendant 1774, pour 2,632,556 l. L'augmentation a été, pour l'année derniere, de 121,857 l. On remarque qu'elle a suivi une progression beaucoup plus rapide, les derniers six mois, dans le tems où l'industrie & le trafic ont espéré plus de liberté, où ils ont vu le premier des commerces soustrait aux violences du régime prohibitif, où l'on a commencé à exposer ouvertement les dangers & les abus de la Police réglementaire, où le Peuple a pu se flatter d'être délivré

des impositions indirectes & des vexations qu'elles entraînent. Si l'espérance seule a été un si vif aiguillon, quels seront donc les effets de la liberté même & de la franchise?

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Industrie perfectionnée.

1°. Le sieur Rivey, Fabricant de bas à Lyon, lequel a imaginé les étoffes à fleurs fabriquées sur le métier à bas dont nous avons parlé dans notre Feuille du 29 Mars 1774, a perfectionné ce genre de tissu. Les brides sont moins lâches, les fleurs sont plus unies au corps, l'exécution est devenue un peu plus prompte, mais cette étoffe n'a pas encore un certain débit.

2°. Le sieur Dardoirs, Maître *Ouvrier* de la même Ville, le même que nous avons annoncé dans notre Feuille du 29 Août dernier, page 550, comme Auteur d'une maniere d'exécuter le reversible sur le métier à bouton sans que le dessein soit lu deux fois, & sans ce double amas de cordes qui se nomme ici (Lyon) *contre-semplage*, a dévoilé son méchanisme, & on en paroît content. Il consiste essentiellement en deux rames dont chacun correspond à son cassin, & par un déplacement qui s'exécute en un clin d'œil, le rame du dessein devient lâche & inutile quand il faut tirer les cordes du rame destiné au reversible. Ce rame à son tour est détendu quand il faut faire mouvoir celui du dessein. On desireroit un peu plus de simplicité, moins de jeu de ressorts & plus d'exactitude dans cette machine à l'exécution de laquelle le Corps de la Fabrique a déjà contribué par de petits encouragemens pécuniaires, fondé sans doute sur l'espoir de l'utilité commune.

3°. Le travail des paillons ayant été retiré, comme nous l'avons annoncé dans nos Feuilles des 20 Mai & 13 Juin de cette année, des fers du privilége exclusif dont il avoit été garotté en 1774, a pris un nouvel essor.

Le sieur Millet, homme très-industrieux en divers genres, a imaginé de faire des paillons gravés en divers desseins colorés; rayés en or & argent, chaque raye ou bande chargée d'une couleur en feston. Ce qui est beaucoup plus digne d'attention, est l'art simple, sûr & prompt avec lequel il grave non-seulement le paillon, mais le tas même qui doit donner l'empreinte.

(Nous en avons reçu des échantillons).

II.

PRIX du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine de Septembre.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	ß		#	ß
Alençon.....	25	2	... *		
Argentan.....	21	12	Dimin.	3	4
Conche.....	33	12	Augm.	1	18
Falaise.....	25	16	... D.		9
Mortagne.....	20	2	... A.		4
Verneuil.....	29	4	... D.		4
Généralité d'Alsace.			...		
Strasbourg.....	19	7	... A.	1	12
Belfort.....	18		... D.		12
Colmar.....	17	3	... *		
Landau.....	16	11	... D.		11
Schlestat.....	18	13	... D.		13
Wussembourg.....	16	3	... *		
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens.....	24	14	... A.		14
Abbeville.....	24	16	... D.	1	
Boulogne.....	21	6	... D.	2	13
Calais.....	20	1	... D.	1	14
Perronne.....	23	5	... A.	1	10
Saint-Vallery.....	24	12	... D.	3	
Généralité d'Auch.			...		
Auch.....	18	5	... *		
Fleurance.....	16	16	... D.	3	
Lectoure.....	17	4	... A.		8
Mauleon.....	18		... D.	2	5
Muret.....	15	10	... D.	2	10
Saint Girons.....	22	11	... A.		18
S. Jean-Pied-de-P..	24		... A.	1	
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne.....	20	11	... A.		6
Oleron.....	21	12	... A.	1	12
Pau.....	21	5	... A.	1	9
Saint-Sever.....	17	15	... *		
Sauveterre.....	20	8	... D.	1	4
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux.....	24		... *		
Agen.....	19	17	... A.		3

Condom	18	17	...	D.		5
Marmande	23	10	...	D.		9
Nérac	22	3	...	A.		18
Perigueux	21	10	...	A.	1	10
Sarlat	19		...	A.		5
Sainte Foy	25	4	...	A.	5	4
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	21	2	...	*		
Châteauroux	23	15	...	A.	1	5
Dun-le Roi	18	8	...	A.		8
Le Blanc	21	7	...	D.		7
La Charité	16	16	...	D.		16
Saint Amand	19	8	...	A.	1	2
Sancere	20	5	...	D.	1	10
Vierzon	24		...	*		
Géner. de Bourgogne.			...			
Dijon	20	16	...	*		
Autun	22	10	...	A.		18
Auxerre	27		...	A.		8
Auxonne	18	15	...	D.		15
Baune	21	15	...	A.		15
Bresse	18		...	D.	2	
Châlons-sur-Saône	21	12	...	D.	1	16
Gex	29	17	...	*		
Saulieu	19	16	...	A.	1	2
Semur-en-Auxois	21	12	...	D.		18
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	22	8	...	A.	1	1
Auray	26	3	...	*		
Hennebont	25	10	...	D.		6
Morlaix	22	1	...	D.		17
Nantes	23	9	...	*		
Quimper	21	12	...	D.		12
Saint-Brieux	23	14	...	D.		12
Treguier	22	10	...	D.	2	5
Vitré	18	12	...	D.	1	
Généralité de Caën.			...			
Caën	25	10	...	*		
Bayeux	22	2	...	D.		14
Carantan	21	12	...	D.	1	17
Coutances	24		...	D.	2	8
Mortain	22	16	...	A.	1	4
Valogne	24	9	...	D.		14
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	19	16	...	A.		9
Epernay	20	14	...	D.		6
Langres	16	13	...	*		
Reims	20		...	D.		10
Saint-Dizier	19	3	...	D.		7
Troyes	22		...	*		
Vaucouleurs	17	4	...	D.	3	17
Vitry	22	8	...	A.	2	
Général. de Flandres.			...			
Lille	24	4	...	D.		16
Aire	19	12	...	D.	1	17
Arras	22	3	...	D.	5	1
Bapaume	24		...	A.	2	
Béthune	22		...	D.	2	
Caſſel	22	10	...	D.	3	15
Dunkerque	26		...	D.	1	
Saint-Omer	25	4	...	A.	2	8
Saint-Pol	20		...	D.	2	
G. de Franche Comté.			...			
Beſançon	21	6	...	A.	1	
Dole	16	16	...	*		
Gray	20	8	...	D.		6
Lons-le-Saunier	20		...	A.		16
Orgelet	20		...	D.	2	
Ornans	20		...	A.	1	12
Poligny	18	16	...	D.	2	
Pontarlier	19	4	...	A.		16
Saint Claude	23	2	...	*		
Veſoul	18		...	D.		8
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	25	4	...	*		
Briançon	32	1	...	D.	1	6
Le Buis	24	13	...	D.	1	7
Montelimar	26	7	...	A.		13
Romans	23	11	...	D.	1	11
Vienne	23	9	...	*		
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	24	16	...	A.	1	10
Cambray	24		...	A.	1	8
Condé	21	6	...	*		
Landrecy	21	12	...	*		
Marienbourg	24	4	...	D.		18
Saint-Amand	24	8	...	A.	1	3
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouſe	18	17	...	D.	1	14
Alby	18	15	...	D.		12
Caſtelnaudary	17	2	...	D.	1	
Lavaur	17	6	...	D.	1	6
Montpellier	26	18	...	D.	1	11
Narbonne	21	16	...	D.		12
Niſmes	28	10	...	A.		15

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 21 Octobre 1775, au Mercredi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 21, 23 à 27 l. *le ſeptier ; idem* nouveau, de 21, 23 à 26 l. 10 ſ.; le ſeigle, de 13, 13 l. 15 ſ. à 14 liv. 5 ſ.; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 5 ſ. Le froment à la Grêve, de 21 l. 15 ſ. à 24 l.; le ſeigle, de 12 l. 15 ſ., 13 à 14 l.; l'orge, de 12, 12 l. 15 ſ. à 14 l.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 21 Octobre 1775, au Mercredi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 19 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 28 Octobre 1775, de 65 à 66 l.; *id.* nouveau, de 63 à 64; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 31 à 32 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 28 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 #	ß	marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à	721	10	marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84	3	once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	2	marc.
Piastres à	49	10	marc.

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 27 Octobre 1775.*

Amsterdam	55	$\frac{5}{8}$	
Londres	30	13	16e.
Hambourg	183		
Madrid	15	3	
Cadix	15	0	6
Livourne	95	$\frac{3}{4}$	
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{4}$		

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Jeudi 26.*	*Vendredi 27.*	*Samedi 28.*
COMP. D. IND.			
Actions	2037 $\frac{1}{2}$ 35	2037 $\frac{1}{2}$	FESTE.
D°. $\frac{16}{25}$es		1305	
D°. 8es.		265	
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	432		
Rescriptions	4 $\frac{3}{4}$	4 $\frac{3}{4}$ 5 4 $\frac{3}{4}$	
Bil. des Fermes.		$\frac{4}{4}$	

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Vendredi 13 Oct.		Du Samedi 14.		Du Lundi 16.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Rouillard... pplles.	A.	Delarue .... pplles.	A.	Thevenin... pplles.	B.
Tontine	A.	Viageres	A.	Viageres	C.
Lempereur. pplles.	A.	Tontine	A.	Creuzé..... pplles.	A.
Viageres	A.	Clouet..... pplles.	D	Viageres	A.
Patu.... Viageres.	C.	Viageres	F.	Tontine	A.
Boscheron.. pplles.	A.	Caron ..... vres.	C.	Delamotte..pplles.	A.
Viageres	A.	Lenoir ..... pplles.	A.	Viageres	A.
.....		Viageres	A.	Tontine	A.
.....		Gossey..... pplles.	A.		
.....		Viageres	C.	Du Mardi 17	
.....		.....			
.....		.....		Marsollier... vres.	C.
.....		.....		Cauchy..... pplles.	C.
.....		.....		Viageres	B.
.....		.....		Tontine.....	C.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 7 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE SALA, *le 9 Septembre.*

LE College des Mines, après avoir pris les informations convenables, a jugé à propos de faire exploiter un nouveau terrein auprès de cette Ville. Les travaux ont commencé le 19 Août, jour de la révolution de laquelle la Nation date sa liberté & son bonheur.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 15 Septembre.*

Les chaleurs se soutiennent à un tel degré qu'on n'en a jamais éprouvé de semblables dans ce pays en pareille saison. La récolte a été très-abondante dans toutes nos Provinces. On assure qu'en Suede les pluies ont gâté beaucoup de bled, d'orge, d'avoine, de foin. La pêche du hareng continue dans le Sund avec le même succès : le poisson est extraordinairement beau & gras. Quelquefois cette ressource manque, & alors les prix des denrées les plus nécessaires s'en ressentent. Le grain peut quelquefois être cher dans ce pays, parce que la pêche n'aura pas réussi en Islande.

ALLEMAGNE.

DE DANTZICK, *le 12 Septembre.*

Notre canal est en quelque sorte fermé par les droits que les Prussiens exigent & par la maniere dont ils les exigent. Il ne s'agit de rien moins que de décharger piece à piece toute cargaison soit à l'entrée soit à la sortie pour présenter successivement toutes les marchandises au tarif de la Douane. Les Etrangers ne sont pas plus empressés que nos Habitans à se soumettre à cette innovation : mais il n'y a d'autre moyen de s'y soustraire que d'éviter le canal : ainsi notre commerce touche au dernier terme de sa destruction.

DE VIENNE, *le 17 Septembre.*

En vertu d'une convention entre la Cour de Pétersbourg & la Porte, les Russes embarquent beaucoup de familles Grecques pour les déserts de leur Empire. Il est dernièrement arrivé sur les côtes de Kertsch & de Jenicale neuf bâtimens chargés de ces nouveaux Colons. Il paroît fort à craindre que ces transmigrations ne servent qu'à dépeupler l'Empire Ottoman, sans peupler les solitudes de la Russie. Ces familles ont ordinairement le sort des plantes qu'on arrache de leur terre natale pour les transporter sans soin & les transplanter sans art dans un sol ingrat : la plûpart de ces Grecs meurent de maladie pendant le trajet : le reste porte l'ennui, la langueur, peut-être aussi la misere sous un climat nouveau. Cultivons bien les plantes indigenes.

Parmi les Mémoires donnés sur le meilleur établissement à faire à Kilia-Nova & à Calphalonia pour le commerce du Levant, celui de M. Kielens a mérité les suffrages & une médaille d'or. La Cour a chargé l'Auteur de se rendre sur les lieux pour examiner si son plan convient au local, l'y adap-

ter, & aviser aux moyens de le mettre à exécution. On voit avec plaisir le Gouvernement consulter la Nation, & il y a beaucoup d'espérer de cette confiance. Il y a toujours dans un Etat un grand nombre de Citoyens qui, quoique sans places, ont des lumieres & des vues, mais qui pour ne pas parler hors de saison ou s'exposer à être confondus avec les faiseurs de projets, se taisent. Quand ils sont invités à s'occuper des objets particuliers dont s'occupe le Gouvernement qu'il est juste de soulager & de seconder, il résulte de ce concours de médiations & de recherches un concours de puissances qui doit mener au bien par les voies les plus courtes, les plus sûres & les plus faciles.

On espere que les troubles de Bohême seront entiérement calmés pour un tems, par l'Ordonnance qui réduit à trois jours de corvée par semaine ceux qui en faisoient six, à deux ceux qui en faisoient cinq ou quatre, à un ceux qui en faisoient trois. Il en sera de ces nuances de servitude comme des nuances de couleur qui distinguent en Amérique les races croisées ; les Paysans demeurent Serfs & réunis sous le joug. Cependant l'adoucissement les flatte ; mais les Seigneurs n'en paroissent pas satisfaits parce qu'ils ne calculent que ce qu'ils auront à payer, sans vouloir songer au surplus qu'ils auront à recueillir. Comme on a mesuré l'intérêt des Colons, la terre mesure le produit des récoltes.

ITALIE.

EXTRAIT d'une Lettre de Milan, le 8 Septembre.

» C'est à vous autres, Messieurs, à avoir » des Académies d'Agriculture, à chercher » des rafinemens & de nouvelles cultures » de colsat, de pimprenelle, de pommes de » terre, de nouvelles charues, des semoirs » pour les jardins, de belles tulipes, des » herbes pour la teinture, de la garence, du » salpêtre ; c'est à vous à apprendre à semer » par rayes, & à écrire de beaux livres avec » de belles estampes & de jolies vignettes ; » c'est à vous à chercher les subtiles, chétives & mesquines ressources de la misere » qui naît de la stérilité de la terre ou de » l'administration fiscale. Quant à nous autres Lombards, il est à souhaiter que nous » allions notre train, sans profiter de ces » brillantes découvertes. Nous avons la grasse » & florissante manufacture du froment, de » la soie, du fromage ; nous n'avons pas le » mot qui exprime *la corvée ;* nous ne sçavons ce que c'est que jacheres & parcours ; » nos champs sont bien & lourdement & richement cultivés : la terre fertilisée par » nos engrais n'a pas besoin de repos. Nous » sommes, sans le sçavoir, les premiers Inventeurs des prairies artificielles, & tout » cela sans livres sur l'Agriculture, sans Académies, sans de sçavantes dissertations...

» Vous comprendrez bien que ce que j'ai » dit de peu favorable aux Académies n'en » prouve pas l'inutilité même par rapport à » mon pays. Je conviens que nous pourrions » perfectionner la culture du lin d'après les » instructions données par la Société de Dublin & insérées dans les Mémoires de Berne ; que nous pourrions essayer les différentes especes de froment pour voir s'il y en » auroit quelqu'une plus profitable que l'espece commune chez nous. En cela, nous » n'aurions qu'à imiter les Toscans. Je sens » que nos vins sont extrémement négligés, & qu'en général nous pourrions améliorer plusieurs parties de notre culture. » Mais, malgré cela, je crois qu'une Académie chez nous détourneroit peut-être les » Propriétaires de la culture profitable pour » les porter à des expériences toujours incertaines & souvent de peu de conséquence, & introduiroit chez nous la ridicule » espece des Cultivateurs Citadins qui n'attribuent la décadence de l'Agriculture » qu'à l'ignorance & à la routine des pauvres Cultivateurs. Nous n'avons jamais été » fort sçavans là-dessus. Mais nous avons atteint le sommet de la perfection pour l'irrigation des prés & des rifieres ; & nos terres labourables nous fournissent la seule » richesse solide dans une abondance qui aiguillonne les Propriétaires à faire de grandes avances, & tout cela uniquement parce qu'ici le grand droit de propriété dont » vous avez si sagement fixé l'étendue, est » moins lésé qu'ailleurs, & parce que la » manie de percevoir les impôts est beaucoup moins ruineuse qu'ailleurs.

» Propriété, liberté, sûreté, voilà le grand » secret qui seul fait le bonheur des Sociétés, » & sans lequel toutes les richesses des Sçavans & des Naturalistes, tout le pénible & » ruineux travail du Ministere, toutes les » dissertations du monde oisif, ne produiront » jamais rien qui vaille. La Lombardie Au-

» trichienne eſt un argument bien convain-
» cant en faveur de mon ſyſtême, j'entends
» dans toutes ſes parties. Que ſeroit-ce s'il
» étoit entiérement adopté, & ſi de petites
» vues mercantiles, ſi l'envie de dépouiller
» l'Etranger & les voiſins, ſi le ménagement
» exceſſif pour le cri des Badauts oiſifs de
» la Capitale, ſi l'entrechoc de l'Adminiſ-
» tration municipale & du Gouvernement,
» ſi la marche laborieuſe, embrouillée &
» déſaſtreuſe de la Finance, faiſoient place
» aux vérités lumineuſes de la Science éco-
» nomique? Peut-être un bonheur ſi com-
» plet n'eſt-il pas fait pour des Etats ſoi-di-
» ſant raiſonnables.....

» On a aboli ici toutes les Maîtriſes, &
» l'on a adopté la maxime de ne conſerver
» en Corporations que les Apothicaires &
» les Droguiſtes qui y ont rapport, & les
» Orfevres. Bientôt on déblayera la Provin-
» ce de ces débris de barbarie Gothique. Il
» eſt vrai qu'on laiſſera ſubſiſter l'*eſtimo mer-*
» *cimoniale*, c'eſt-à dire l'impôt que ces
» Corps de Métiers payoient au Souverain
» ou à la Banque de la Ville. C'eſt une mi-
» ſere qui n'obligera les Artiſans qu'à ſe fai-
» re inſcrire dans les regiſtres publics, & à
» payer la taxe impoſée à l'exercice du Mé-
» tier qu'ils auront déclaré vouloir exercer.
» Ce n'eſt rien en comparaiſon des gênes &
» des dépenſes ruineuſes qui découloient des
» Maîtriſes: procès entre les Corps de mé-
» tiers, entre les corps & les individus,
» mangeries de gens de chicanne, fêtes &
» mommeries... à charge à l'induſtrie; frais
» d'admiſſion &c; tout eſt détruit. On auroit
» dû abolir ce honteux & meſquin impôt ſur
» l'induſtrie.... On auroit dû le confondre
» dans l'impôt territorial: mais la fauſſe avi-
» dité d'y faire contribuer l'Etranger, l'en-
» vie d'avoir le bien de cet Etranger, l'i-
» gnorance de la ſource de l'impôt & de ſes
» contre-coups, la crainte que l'Adminiſtra-
» tion municipale ne s'opposât à l'augmenta-
» tion de l'impôt territorial dont la ſomme
» a été convenue, la ſotte perſuaſion où ſont
» les Propriétaires que ce n'eſt pas eux qui
» payent radicalement les impôts perçus ſur
» l'induſtrie, la difficulté d'aſſeoir la ſomme
» de l'eſtime mercimoniale ſur les Gabelles
» (car on a ſenti que ces impôts ſur les con-
» ſommations ſe détruiſent eux-mêmes, &
» que la hauſſe n'opere que diminution de
» perception, ſoit par la contrebande dont
» la probabilité augmente avec l'intérêt de
» la faire, ſoit par la diminution de la con-
» ſommation même), toutes ces réflexions
» ont empêché d'accorder une entiere li-
» berté à cette induſtrie dont on fait tant de
» cas qu'on lui immole ſouvent le fonds mê-
» me qui la fait ſubſiſter, c'eſt-à dire le re-
» venu de la Nation. Combien de tems ne
» faudra-t il pas pour redreſſer l'opinion pu-
» blique ſur ce point-là? .....

De Venise, *le 9 Septembre.*

Le Gouvernement, après avoir pourſuivi les Exportateurs, a jugé par un Edit du 30 Août la liberté de l'exportation néceſſaire, par terre & par mer, juſqu'à ce qu'ils ſoient montés à un certain taux. Ce taux eſt tel que les Négocians doivent preſſer leurs traites, s'ils veulent profiter de la permiſſion; car elle ceſſera pour le froment lorſque de 20 livres le boiſſeau, prix actuel, il ſera porté à 22, ce qui pourroit arriver à leurs premiers achats, s'ils n'ont pas l'art de ſoutenir l'apparence des bas prix dans les Marchés. Il y a trois mois que la même meſure étoit à 40 livres.

ESPAGNE.

De Madrid, *le 12 Septembre.*

Afin d'accélérer la confection d'un grand canal d'arroſement & de navigation dans le Royaume de Murcie, on vient d'ouvrir un emprunt de 15,000,000 en rentes viageres. Cet emprunt ſera compoſé de 250,000 actions, chacune de 60 liv. Au mois de Janvier prochain, il y aura un tirage de lots. Les moindres lots ſeront d'abord de 5 pour 100 avec accroiſſement de deux en deux ans depuis la fin de la premiere époque qui commencera en Juillet 1776, juſqu'à la 5e. qui commencera en Juillet 1784. Le gros Lot de la derniere ſera de cent mille livres de rente viagere.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 23 Septembre.*

Les articles ſuivans forment la ſubſtance du nouveau plan d'accommodement avec les Colonies, préſentement agité dans le cabinet pour être mis ſous les yeux du Parlement à ſa rentrée. Les Américains jouiront des mêmes libertés & des mêmes priviléges que les autres Sujets de S. M. Le continent ſera diviſé en grands diſtricts qui auront

leurs Représentans au Parlement Britannique. Le nombre de ces Représentans sera d'abord proportionné au revenu qu'on y levera par l'introduction des Douanes, des Accises, des Réglemens de commerce, tels qu'ils sont dans la Grande-Bretagne. Ce nombre sera augmenté proportionnellement à l'augmentation du revenu, de telle maniere néanmoins qu'il n'excédera jamais la sixieme partie de la Chambre des Communes. En conséquence, les formes actuelles de Gouvernement & d'Administration, *Conseil*, *Assemblée* &c. seront supprimés. Les Bureaux de Douane & d'Accise seront établis dans les lieux les plus convenables; & les Cours de Justice qui exerceront dans leurs ressorts la même Jurisdiction que le Banc du Roi & l'Echiquier en Angleterre, seront placées au centre &c. &c. Le Canada n'entre point dans ce plan.

Les Marchands de Londres doivent présenter au Roi une Adresse semblable à celles des Marchands de Manchester, Lancaster, Leicester, Liverpool &c.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Avignon, *le 25 Septembre.*

Des chaleurs vives & continues ont hâté les vendanges d'une dixaine de jours. Les raisins sont abondans & bien nourris. Les oliviers étoient magnifiques au tems de la floraison: une partie des fruits a coulé; cependant il en reste assez pour donner une récolte satisfaisante. On n'a peut être jamais vu dans ce pays une quantité aussi considérable de toute sorte de fruits & de plus beaux fruits que cette année. Le jour de la Nativité, une grosse pluie qui en peu de tems donna un pouce & cinq lignes d'eau, prépara la terre, beaucoup trop seche, à recevoir les premieres cultures. Les grains ont rapidement diminué. A la récolte, la saumée de froment valoit 40 liv.; nous en avons de Bourgogne à 25: il est vrai que ce bled a perdu de sa qualité dans le trajet, parce que les droits à payer pour se servir de bateaux couverts, n'ont pas permis qu'il fût mis à l'abri des intempéries.

De Bordeaux, *le 26 Septembre.*

» Nous voici aux vendanges & occupés à » mettre en sûreté une de nos trois princi- » pales récoltes. Les deux précédentes (celles des grains & des foins) ont été bonnes, » malgré les alarmes que la sécheresse avoit » occasionnées. Les foins nouveaux se sont » vendus d'abord à hauts prix, 55 à 60 l. la » charretée de 13 à 14 quintaux: aujour- » d'hui on n'en offre que 40 liv., & cette » baisse provient de la grande quantité que » nous en fournit le Blayois, pays bas, pres- » qu'au niveau de la mer, & marécageux. » Ainsi la sécheresse qui faisoit avorter les » productions d'une contrée, favorisoit la » fertilité de la contrée voisine. Heureux si » par l'applanissement de tous les obstacles, » la suppression de toutes les gênes, l'éta- » blissement enfin d'une liberté pleine & » inviolable, nous sçavions jouir des fruits » d'une compensation qui dérive des loix » publiques du grand ordre!

» Quant à ce qui concerne les grains, » voici un fait remarquable. J'avois pris, » l'année derniere, pour théâtre de mes ob- » servations un de mes champs qui, par sa » position, me mettoit à portée de les sui- « vre attentivement. Cette piece produisit » en 1774 *quarante boisseaux de froment*, quit- » tes de tous frais & redevances (20 sep- » tiers de Paris, car notre boisseau pese » 120 livres), & j'eus en même tems *sept* » *charretées de paille*. Cette année, j'ai re- » tiré du même champ, malgré la séche- » resse & aussi tous frais de redevances ac- » quittés, *soixante & dix-huit* boisseaux de » froment (39 sept.) qui sont encore dans » mon grenier, & seulement *huit charretées* » *de paille*. Comment a-t-il pu se faire que » la même terre ait produit, une année, » une récolte de grains double de celle de » l'année précédente (à 2 bois. ou 1 sept. » près), & que la différence en paille ne » soit que d'un huitieme, d'une charretée? » Ce fait nous a très étonnés, mes Cultiva- » teurs & moi, il n'en est pas moins réel.

» Je dois observer à ce sujet, & je crois » que c'est le mot de l'énigme, que me » trouvant, l'année derniere sur le lieu au » mois d'Octobre vers la fin duquel on en- » semença cette piece de terre, non-seule- » ment je recommandai à mon Semeur de » *semer clair*, mais encore j'eus l'attention » de suivre la charrue autant que je le pus, » & de veiller à ce qu'il exécutât fidélement » mes ordres, ce que très-certainement il » n'auroit pas fait en mon absence. Si, » comme il est vraisemblable, on doit attri- » buer en partie à cette précaution l'espéce

» de phénomene dont je viens de parler, » c'est une expérience de plus en faveur de » la diminution de semence que vous avez si » souvent recommandée dans votre Gazette.

» Depuis le commencement du mois, nous » avons eu quelques orages, heureusement » sans grêle. Ils ont provoqué des pluies » bienfaisantes & propres à accélérer la ma- » turité des raisins que la sécheresse & l'ar- » deur de la canicule avoient tenu en souf- » france. On vendange dans le Médoc, dans » les Graves, dans l'entre deux Mers, & sur » les côteaux de la Dordogne. Les Palus qui » sont plus tardives iront jusqu'au 10 Octo- » bre. Les opinions sont partagées sur le pro- » duit de la vinée : il faut attendre que le » vin soit dans les tonnes pour en avoir une » juste appréciation ».

Sur le requisitoire du Substitut du Procureur Général du Roi, portant qu'il avoit été averti que différens Propriétaires de vignes dans les environs de Bordeaux & dans le Médoc, pour garantir les raisins du pillage, ne craignoient pas de les couvrir de verd-de-gris, & qu'ils s'imaginoient pouvoir excuser un procédé si inhumain, en mettant au bout d'une latte un morceau de papier qui doit, selon eux, servir de signal ou d'avertissement que les raisins qui sont à l'entour sont enduits de ce poison, le Parlement a, par un Arrêt du 11, *fait inhibitions & défenses à tous Propriétaires de vignes, Vignerons, Métayers, Prixfaiteurs ou Valets, de mettre sur les raisins du verd-de-gris ou autre espece de poison, sous peine de punition corporelle.*

Sans la certitude que suppose un acte émané d'une Cour respectable, composée de sages Magistrats, on auroit eu peine à croire qu'il y eût des hommes capables, pour sauver quelques grappes de raisin, d'exposer au poison la vie de quelques passans altérés, celle de leurs gens, de leurs enfans, la leur, celle de leurs chiens, de la volaille de leur basse-cour &c ; que le nombre de ces hommes là pût être considérable, car c'est une folie & une folie atroce ; qu'ils eussent préféré, au sacrifice de quelques livres de raisins, une dépense beaucoup plus forte en poison, en aumônes que les mendians qui n'auroient pu se désaltérer par ce moyen seroient allés leur demander &c. On auroit cru que ces lattes n'étoient que des épouvantails, & que les bruits d'empoisonnement étoient répandus par la peur ou pour que la peur gardât les vignes.

D'ALENÇON, *le 28 Septembre.*

M. le Curé de Saint-Denis, près de cette Ville, a distribué, cette année, les prix qu'il a établis pour ceux de ses Paroissiens qui se distinguent le plus dans la culture des bleds, l'éducation du bétail, la filature, au jugement de M. Dumesnil, Seigneur de S. Denis sur-Sarton, & de M. Colombet, Curé, Doyen d'Alençon, Commissaires nommés par notre Bureau d'Agriculture. Ces prix consistent en payement de taille, remise de dixmes, argent comptant. Depuis cette institution, la Paroisse a singuliérement prospéré, & il y a lieu de croire que le Ciel récompense avec usure la bienfaisance généreuse de ce bon Pasteur. Le 1er. prix du bled a été mérité par la *veuve Cusson & ses enfans*, Fermiers de M. de Lambert : leur Ferme qui ci-devant étoit la plus mauvaise de la Paroisse est, de l'aveu de tout le monde, devenue la meilleure.

Le Bureau de Charité a prêté, cette année, 300 boisseaux d'orge, mesure d'Alençon, aux petits Propriétaires, pour les aider à ensemencer leurs terres. La récolte des orges est abondante & sera une ressource pour les pauvres pendant l'hiver. Le Bureau continue à prendre soin des malades & à assister les familles les plus nombreuses. On a pris des arrangemens pour que les femmes & les filles, même les plus petites, ne manquent point de chanvre. On leur paye 2 s. par orin de plus qu'il ne se paye ordinairement, afin que le pain soit plus à leur portée.

DE NANTES, *le 29 Septembre.*

Les récoltes de froment & de seigle ont été bonnes dans cette Province : cependant plusieurs Estimateurs ne les portent pas au-dessus de l'année commune. Les prix ont généralement baissé. On mande de divers cantons que les bleds noirs promettent infiniment & que l'abondance des pommes est onéreuse. La vendange sera fort bonne dans le Comté Nantois : on compte sur la bonne qualité du vin, car la saison s'est très-bien comportée. Il y a eu des pertes particulieres causées par les orages, les vents & les grosses pluies, sur-tout dans le Diocese de S. Malo. Du 18 au 21, la grêle a ravagé les bleds noirs & les pommiers de ce canton-là. A Evran & Lehon, près Dinan, il est tombé tant d'eau qu'on y a craint une inondation, & que les terres ont été renversées comme si la charue y avoit passé. Un navire Suédois s'est ouvert

en entrant à S. Malo ; neuf hommes ont été noyés ; le reste a été conduit à l'Hôpital.

Nous apprennons d'Ancenis que M. le Duc de Charoit, après avoir suspendu, restreint, modéré son droit de minage sur les grains amenés pour être vendus dans la Ville & Prévôté d'Ancenis, persuadé que leur libre circulation est seule capable d'en établir le prix le plus égal que puisse comporter la variété inévitable des saisons, prix également avantageux aux Consommateurs & aux Cultivateurs, & que ses Vassaux ne pourroient pleinement jouir de ces avantages tant que cette circulation seroit gênée par un droit aussi onéreux que celui dont il est en possession, vient de régler, pour leur faire ressentir au plutôt & à jamais les salutaires effets d'une entiere franchise, qu'à compter du 1 Octobre de la présente année, *tout droit de minage soit aux Marchés soit hors des Marchés sur les grains, comestibles, farines, & pain qui seroient ou pourroient être dus en vertu de ses titres par les vendans ou achetans grains, Boulangers ou autres, cesseroit d'être perçu & seroit supprimé à perpétuité.* Cette faveur est d'autant plus précieuse que la Ville d'Ancenis, par sa position sur la Loire & la grande route de Paris à Nantes & par le voisinage d'une Province fertile en bleds (l'Anjou), est plus particuliérement dans le cas d'en éprouver la plus prompte & la plus heureuse influence.

A la vente faite à l'Orient les 21 & 23 Septembre, l'encens en larmes a valu 25 s. à 25 s. 6 d., la livre ; en sortes, 11 s. ; la gomme arabique, 12 s. 6 d. ; la laque en feuilles, 13 s. ; le poivre 33 s. ; le café de Bourbon, jaune, de 23 s. 9 d. à 30 s. ; verd-clair, 15 s. 7 d. à 15 s. ; verd, 14 s. 4 d. à 14 s. ; bénéficié, 14 s. 9 den. à 14 s. 2 d. ; avarié, 14 s. 6 d. à 13 s. 8 den.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix du froment, septier de Paris, de 240 l. la 2e. quinzaine d'Août.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*	
Généralité d'Alençon.	#	ß		#	ß
Alençon	27	4	... *		
Argentan	23	4	Dimin.	3	4
Conches	37	4	Augm.	2	8
Domfront	21	8	... D.	6	
Falaise	27		... D.	5	6
Lisieux	27	15	... D.	6	
Mortagne	21	1	... D.	1	2
Verneuil	30	8	... D.	4	16
Généralité d'Alsace.			...		
Strasbourg	19	7	... A.		13
Belfort	19	16	... A.		6
Colmar	16	18	... *		
Haguenau	16	16	... D.	1	14
Landau	16	7	... D.		3
Schlestat	18		... D.	2	1
Généralité d'Amiens.			...		
Amiens	24	14	... D.	1	13
Abbeville	24	3	... D.	4	7
Boulogne	22	4	... D.	2	13
Calais	22	5	... D.	1	14
Doullens	21	2	... D.	7	13
Mondidier	27	12	... D.	1	10
Perronne	22	12	... D.	3	10
Saint-Vallery	27		... D.	4	4
Généralité d'Auch.			...		
Auch	19	4	... *		
Fleurance	17	4	... D.	2	8
Lectoure	18		... D.	1	4
Muret	20		... D.	7	5
Saint-Girons	24		... D.	2	7
Tarbe	18	15	... A.	1	17
Général. de Bayonne.			...		
Bayonne	20	14	... D.	1	17
Dax	21	7	... A.		14
Pau	19	11	... A.		9
Saint-Sever	17	15	... *		
Sauveterre	19	4	... D.	4	15
Génér. de Bordeaux.			...		
Bordeaux	21	18	... D.	2	4
Agen	19	6	... D.		19
Blaye	18	8	... A.	1	8
Gourdon	18		... D.	1	4
Marmande	23	10	... *		
Nérac	19	16	... D.		18
Nontron	23		... A.	1	3
Sarlat	19	15	... D.		10
Généralité de Bourges.			...		
Bourges	21	2	... *		
Châteauroux	26	17	... *		
Dun-le-Roi	17	12	... A.	1	12
Le Blanc	22	17	... D.		15
La Charité	19	12	... D.	1	4
La Châtre	25	6	... A.		12
Géner. de Bourgogne			...		
Dijon	21	1	... D.		5
Arnay-le-Duc	20	12	... D.	2	1
Auxerre	18	15	... D.	3	
Beaune	21		... D.	3	
Bresse	19		... D.	3	10
Châlons-sur Saône	23	15	... A.	1	8
Gex	32		... *		

Saulieu	20	18	...	D.	2	4
Seurre	21	8	...	A.	2	
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	25	12	...	D.	3	4
Auray	26	3	...	D.	6	3
Lannion	25	10	...	D.	8	
Pontivy	38	14	...	*		
Quimper	21	12	...	D.	4	16
Treguier	27		...	D.	10	10
Vannes	24		...	A.	1	13
Vitré	18	12	...	D.	4	2
Généralité de Caën.			...			
Caën	27		...	D.	1	19
Bayeux	21	17	...	D.	2	7
Coutances	26	16	...	D.	3	12
Mortain	20	8	...	D.	6	
Vire	23		...	D.	3	
Gén. de Champagne.			...			
Chaalons	18	9	...	*		
Mezieres	22	8	...	D.	2	8
Epernay	21		...	A.	1	10
Langres	20		...	D.	1	2
Reims	20	1	...	D.		16
Saint-Dizier	17	5	...	D.	2	13
Troyes	22		...	D.	1	6
Vaucouleurs	26	12	...	D.	1	12
Général. de Flandres.			...			
Lille	26	1	...	D.	1	12
Aire	21	7	...	D.	4	10
Arras	27	4	...	D.	2	6
Béthune	22		...	D.	4	
Douay	21	10	...	D.	5	12
Dunkerque	28		...	D.	2	
Gravelines	22	7	...	D.	5	2
Saint Omer	21		...	D.	3	
Saint-Pol	23	4	...	D.	4	16
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	20		...	D.	3	6
Beaume	19	4	...	A.		6
Lons-le-Saunier	20		...	D.	3	4
Orgelet	23	4	...	D.	2	16
Ornans	20		...	D.	6	
Salins	20		...	D.	5	
Saint Claude	24	14	...	D.	4	16
Vesoul	18		...	D.	1	4
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	30		...	*		
Creft	25	4	...	D.	1	5
Embrun	30		...	D.	2	
Le Buis	28	16	...	A.		13
Romans	25	2	...	D.		7
Valence	23	6	...	D.	2	4
Génér. de Hainault.			...			
Valenciennes	23	14	...	D.	3	7
Bavay	21	8	...	D.	9	5
Cambray	26	2	...	D.	3	11
Condé	22		...	D.	7	6
Quesnoy	20	3	...	D.	11	7
Marienbourg	25	3	...	D.	4	16
Maubeuge	27	12	...	D.	2	1
Philippeville	22		...	D.	7	8
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	23	2	...	*		
Alby	19	7	...	D.		12
Carcassonne	18	19	...	D	4	2
Castelnaudary	18	15	...	D.	2	10
Montpellier	26	18	...	D.	3	3
Narbonne	22	13	...	A.	4	
Nismes	27		...	D.		14

N^a. *Les états que nous publions, du prix du froment dans les différentes Généralités du Royaume, sont des* copies *des états authentiques auxquels on a eu la bonté de nous avertir qu'ils ne sont pas toujours exactement conformes. Si donc il se trouve quelque différence entre les uns & les autres, ce n'est que faute de Copiste ou d'impression que nous corrigerons toujours au premier avis. Nous pouvons toutefois assurer que ces articles sont examinés avec le plus grand soin.*

Quant aux états que nous donnons des prix des grains, foin, paille vendus à Paris, ils sont, comme ils l'ont toujours été, *tirés* des registres de la Police : *ils ne passent même pas par les mains du* Rédacteur. *Ainsi les inexactitudes qui s'y glisseroient ne doivent en aucune façon lui être imputées. Ceux qui prennent texte de ces inexactitudes réelles ou prétendues pour attaquer la droiture & la véracité du Rédacteur, sont priés de lui procurer des états plus authentiques : ils seront bientôt obligés de forger d'autres armes pour le blesser, s'ils le peuvent.*

Eh ! Messieurs, croyez qu'il est des gens qui aiment la vérité, qui n'ont intérêt qu'à la dire, qui sont incapables de la trahir à quelque prix que ce soit. Croyez que ces gens-là, toujours les mêmes dans toutes les circonstances, irréprochables, plus jaloux encore de leur propre estime que de l'estime publique, n'auront pas pour la haine ou la frivolité de leurs Censeurs la complaisance de l'amuser par des mensonges. Croyez que vous n'avez rien fait ni pour votre gloire ni contre leur repos, quand vous avez accompagné leur nom d'épithetes mal-sonnantes & qui attirent sur vous les regards fixes & très-expressifs des Auditeurs étonnés. Croyez qu'ils n'ont qu'à dire ce qu'ils pensent & à se montrer tels qu'ils sont, pour forcer les têtes penchées vers la calomnie à se redresser.

II.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 27 Septembre 1775 au Samedi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26 à 29 l. *le septier*; *idem* nouveau, de 22, 25 à 28 l.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 l. 10 s. à 15 liv.; l'orge, de 12, 13 liv. 5 s. à 14 l. Le froment à la Grêve, de 25 l. 10 s. à 30 l.; le seigle, de 12 l. 5 s., 13 à 14 l.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier*.

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 27 Septembre 1775 au Samedi 30 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 l. 10 s. à 22 l. 10 s.; *idem* au Port de la Greve, de 18 liv. 15 s. à 19 liv. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 4 Octobre 1775, de 62 à 63 l.; *id.* nouveau, de 61 à 62; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 48 à 49; *idem* nouveau, de 46 à 47; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 21 à 22; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 46 à 47; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille, de 20 à 21 l.; *id.* nouvelle, de 19 à 20; le cent de foin à la Grêve, de 29 à 30 l.

VI.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 4 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722	℔	ß
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708	2	
Les guinées à	721	12	
Ducats à	98		
Or fin à 23 k. 31 32.	99	11	
Or à 20 karats à	83	12	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	9	
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	16	
Piastres à	49	3	

Marc. — *Marc.* — *Marc.*

V.

Changes de Paris, *du 4 Octobre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$ à $\frac{7}{8}$
Londres	30 $\frac{7}{8}$
Hambourg	182 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2 à 2 6
Cadix	15 15 à 2 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{3}{4}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi* 2.	*Mardi* 3.	*Mercredi* 4.
Comp. d. Ind.			
Actions	1997 $\frac{1}{2}$ 2000.		
D°. $\frac{16}{25}$es			
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.	432		
Rescriptions	5 4 $\frac{3}{4}$		
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 21 Janvier.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 23 Décembre.*

UN Citoyen vient de donner à l'Hôpital des Enfans-Trouvés une ſomme de 6000 thalers, monnoie de cuivre. La Société Patriotique a fait frapper une médaille à l'honneur de M. le Comte de Scheffer, qui a donné le plan de cette Aſſociation, & qui l'a miſe en état de ſecourir, pendant la diſette de 1773, pluſieurs Provinces, particuliérement la Dalécarlie.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 2 Janvier.*

On publie que l'adminiſtration des Douanes & des Acciſes va être miſe dans les Etats Autrichiens ſur le pied où elle eſt dans les Etats de Pruſſe. En conſéquence les Troupes d'Invalides répandues ſur les frontieres pour empêcher la ſortie des grains, du bois &c. ont été renforcées. On mande de Moravie & d'Autriche que les Officiers des Douanes font des marches & des diſpoſitions, dans la vue d'empêcher l'introduction de certaines marchandiſes étrangeres. L'armée ſera très-nombreuſe, & il n'y a pas apparence que le commerce puiſſe lui réſiſter.... A Vienne, il a été défendu aux Cafetiers Cabaretiers & autres qui donnent publiquement à boire & à manger, de faire ſervir les paſſans par des filles.

DE MUNICH, *le 5 Janvier.*

Il vient de paroître un Mandat Electoral, tendant à améliorer l'éducation des bêtes à laine. On n'y ordonne pas, on recommande, on inſtruit. Les injonctions ne donnent pas des moyens à ceux qui n'en ont pas, de l'induſtrie à ceux qui en manquent, des encouragemens aux gens plus habiles que ceux dont le Gouvernement emprunte les lumieres. Les Ordonnances relatives aux manipulations des Arts ne ſont vraiment que des ordonnances de quelques Artiſtes qui ne doivent en aucune maniere faire loi. Ce Mandat n'eſt qu'une inſtruction raiſonnée ſur les vices d'éducation qui dégradent les bêtes à laine, & ſur les réformes propres à améliorer cette importante branche d'économie... Le même Edit pourſuit les moineaux, & exige de chaque chef de ferme ou de famille, de 2 à 9 têtes de ces oiſeaux qui déciment les récoltes.

DE HANAU, *le 6 Janvier.*

Dans le courant de 1774, à Gieſſen, nés 171, morts 214.... A Caſſel, nés 724, morts 607... A Stuttgard, nés 600, morts 470... A Manheim, nés 815, morts 751... Le Gouvernement doit remarquer les diſproportions de ces Etats.

ITALIE.

De Venise, *le 21 Décembre.*

Les avantages accordés aux Ruſſes pour le commerce dans le Traité de paix conclu par la Porte avec leur Cour, portent beaucoup de préjudice au nôtre. La République en a fait des plaintes à Conſtantinople; mais elle n'a reçu & vraiſemblablement ne recevra aucune ſatisfaction.

Il eſt queſtion de loix ſomptuaires qui, ſi elles coupent une branche de luxe, pourront faire groſſir les autres & en faire croître de nouvelles. Ce moyen, la proſcription des jeux de haſard, & autres réglemens portés en dernier lieu, prouvent qu'on reſſent de grands maux auxquels on voudroit remédier.

Les Conſuls des Etats-Généraux dans les Ports d'Italie, ont recu l'ordre d'avertir les navires Hollandois qu'ils couroient riſque d'être attaqués par les Corſaires de Maroc; & qu'ils ſe miſſent à couvert, en attendant que les Etats ayent envoyé des forces ſatisfaiſantes pour protéger leur commerce.

De Milan, *le 24 Décembre.*

Les bêtes féroces font beaucoup de ravages dans les campagnes de la Lombardie. L'Impératrice-Reine vient d'aſſurer une récompenſe de 12 livres, argent du pays, à celui qui tuera un loup, & une de 18 livres à celui qui tuera une louve.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 7 Janvier.*

S. M. a fait diſtribuer 500 l. ſt. aux pauvres de Londres & de Weſtminſter..... Pluſieurs Seigneurs donnent de l'argent, de la viande, du pain aux pauvres de leurs terres.... On craint que la générosité ne puiſſe égaler les beſoins. La miſere eſt grande & s'accroît ſans ceſſe. On écrit de Mancheſter que les émeutes & les révoltes ſont fort à appréhender dans les Provinces manufacturieres, ci-devant en relation avec l'Amérique.

L'Adreſſe du Congrès a été préſentée au Roi par le Lord Darmouth: elle ſera communiquée aux deux Chambres.

On prétend que le Miniſtere examine un projet propoſé pour révoquer les Actes déſagréables aux Américains & leur accorder huit Repréſentans au Parlement. Quand toute la Grande Bretagne l'aura agréé, il reſtera à faire agréer *huit Repréſentans* aux Colonies.

Le Congrès a dreſſé l'état ci-joint de la population des Provinces ſuivantes.

Maſſachuſet	400,000
New-Hampshire	150,000
Rhode-Iſland	59,678
Connecticut	192,000
Nouvelle-Yorck	250,000
Nouvelle Jerſey	130,000
Penſylvanie & dépendances	350,000
Maryland	320,000
Virginie	650,000
Caroline ſeptentrionale .	300,000
Caroline méridionale. .	225,000
Total	3,026,678

Cet état ne comprend pas la Floride, la Géorgie &c. qui ne ſont pas entrées dans la confédération.

On a dernierement eſſayé à Wilbury une machine d'une conſtruction tout-à-fait nouvelle, au moyen de laquelle un cheval tire & vuide 1620 gallons d'eau par heure.

On vient de répandre l'extrait d'une lettre écrite de la Jamaïque à un Habitant d'Edimbourg, contenant le détail des cruautés inouies qu'un Colon exerce contre ſes Negres. Elle fait frémir: mais il faut faire frémir l'humanité, pour lui inſpirer l'horreur de la tyrannie & des loix barbares qui livrent des hommes en proie à des monſtres. C'eſt à regret que nous nous trouvons obligés d'en différer la publication.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 7 Janvier.*

Vers la mi-Décembre, il a regné ſur nos mers des vents orageux. Il y a eu beaucoup de naufrages ſur les côtes de France, d'Eſpagne, d'Italie. Deux vaiſſeaux Suédois, chargés de planches & de goudron, ont péri ſur les Tines dans notre Golfe: l'équipage

d'un de ces vaisseaux a eu le bonheur de se sauver. Un de nos bateaux pêcheurs a ramené une tartane (de Toulon) dans laquelle on n'a trouvé que le cadavre d'un Etranger qui paroissoit avoir été assassiné. Les Marchands de grains de Gênes, informés des envois que nous faisoit la Suede, & de la liberté que nous avions de tirer d'Alger des provisions considérables, se hâtent de vuider leurs Magasins. L'importation de cette denrée continue.

De Bordeaux, *le 7 Janvier.*

Depuis que, sous le régime prohibitif, la cherté des grains avoit excité des troubles dans cette Ville, il n'étoit plus permis de publier les prix de cette denrée dans nos *Affiches* hebdomadaires. Cette défense qui ne cachoit pas le malheur à nos Concitoyens & qui ne le faisoit pas connoître à ceux dont nous aurions pu attendre du secours, ne subsiste plus. On peut aujourd'hui être instruit réguliérement & à peu de frais de notre situation, pour nous aider dans le besoin ou profiter de notre abondance. Nous avons de toute sorte de grains du pays, du Poitou, de Noirmoutiers, de Marans, de Nantes &c. Les prix du froment vont de 21 à 30 l. le septier de Paris.

La premiere sorte de sucre blanc vaut de 55 à 56 l. le cent; le sucre commun, de 35 à 38; le sucre brut, de 24 à 33; le café, de 9 s. à 11 s. 6 d. la livre; l'indigo bleu & violet, de 12 l. à 12 l 10 s.; le coton, de 165 à 200 l. le cent... Cours des eaux-de-vie, 145 l., les 32 veltes.

Extrait de deux Lettres écrites à M. l'Abbé Roubaud, de Bayonne le 3 & le 7 Janvier.

» *Ci-devant* le commerce des grains étoit » assujetti ici comme ailleurs à des formalités rebutantes. Elles produisoient l'effet » qu'on s'en étoit promis. Aucun Négociant » n'osoit se livrer à ce genre de spéculations, quoique le bas prix des grains étrangers présentât quelquefois de l'avantage : » ces grains une fois entrés, il n'étoit plus » libre de les en faire sortir ».

» Enfin l'admirable Arrêt du 14 Septembre » a paru. Il a été reçu ici comme dans toute » la France avec une reconnoissance proportionnée aux biens infinis que la liberté » doit procurer... Nous n'avons pas tardé à » en éprouver les heureux effets. *Les Marchés ont été plus abondamment fournis que » jamais. Le prix a baissé, & selon les apparences, il baissera encore.* Il est déjà arrivé » quelques cargaisons de froment de Castille, & l'on en attend plusieurs autres. Il » n'y a plus qu'un pas à faire pour donnner » à l'Agriculture le plus grand des encouragemens & la vivifier dans tout le Royaume.....

.....

» Vous pouvez être sûr, M., que dans » notre Province *le salaire des Ouvriers a » prodigieusement augmenté.* Un Journalier » gagne dans le *centre de la campagne* de 15 » à 18 sous par jour : il y a vingt ans que le » même homme n'auroit gagné que 10 ou » 12 sous, tout au plus ».

» Après la cruelle maladie qui vient de » nous enlever tous nos bestiaux, il seroit » très-important que les productions de la » terre, de toute espece, prissent plus de » valeur. Je ne connois qu'un seul moyen » d'indemniser le Cultivateur d'une maniere sûre, uniforme, proportionnée à ses » pertes. Les secours pécuniaires ou autres » accordés par le Gouvernement seront nécessairement insuffisans, inégalement répartis &c. Qu'on permette l'exportation » du froment & du bled d'Inde (dont il se » recueille ici une prodigieuse quantité), » *& je suis comme assuré qu'avant deux ans le » vuide du bétail sera rempli.* Dans le fait, » malgré le malheur affreux qui nous a désolés, je puis vous assurer qu'*il n'est pas demeuré un seul sillon sans être ensemencé. Nos Paysans ont montré un courage incroyable.* Ils » ont suppléé aux bœufs par de mauvais petits chevaux, des ânes, des mulets. Ceux » que leur misere privoit de ces ressources, » ont préparé les terres à force de bras. » Mais *ce courage a besoin d'être soutenu, & » il ne peut l'être que par le bon prix des » denrées* ».

» ... Notre froment, qui est sans contredit le plus beau de France, vaut à peu » près deux sous la livre. Le pain mollet » est à 2 s. 9 d.; & le pain de toute farine » à 2 s. 5 d., la livre ».

» Notre Marché qui est très-achalandé, » n'est, graces à Dieu, assujetti à aucun » droit de hallage. Le seul Marché de ce » pays où ce droit se perçoit, c'est celui de

» Peyrehorade, gros Bourg situé à 5 lieues » de cette Ville. Il se paye en argent à » peu près sur le pied de 2 s. par quintal » de froment ».

» Nos Magistrats actuels qui ont de très- » bons principes d'économie *desireroient qu'on* » *agréât* qu'ils supprimassent les Maîtrises » des Boulangers, & qu'ils permissent la » vente du pain à tout le monde. Si cette » réforme a lieu, comme je l'espere, elle » produira un grand bien ».

» A l'occasion de la destruction totale de » nos bêtes à corne, on a défendu la sortie » des cochons pour l'Espagne... Les cochons » se vendent *moitié moins exactement que* » *l'année derniere*. Ce sont les Habitans des » Villes qui ont profité du bas prix, eux » qui n'ont perdu ni bœufs ni vaches. L'Ha- » bitant de la campagne garde les cochons » dont il a besoin pour sa subsistance pen- » dant l'année; il ne vend que le superflu : » il étoit donc très-important que ce su- » perflu se vendit, cette année, plus haut » que jamais ».

De Lyon, *le* 10 *Janvier*.

Le sieur Revol a exposé tant dans son magasin, *Place des Jacobins*, que dans sa Manufacture *en Bourg Neuf*, différentes pieces de porcelaine, en vases & en figures de simple biscuit très agréable. Il commence à fabriquer des assiettes, & l'on espere qu'il en aura bientôt à un prix fort inférieur à celui du petit nombre de Manufactures comparables à la sienne pour la blancheur, le brillant & la solidité.

Le bruit se répand quil y a en divers lieux de cette Généralité des substances propres à faire de la porcelaine. Cependant aucun Entrepreneur ne se présente pour entrer en commerce avec le sieur Revol : mais on doit attendre qu'il en paroîtra dès qu'il sortira des Ouvriers de la Manufacture de Sevres, que l'on peut regarder comme une Ecole nationale en ce genre. Nous ne sommes point dans le petit systême des mysteres & des secrets qui ne sont ordinairement que les ressources de l'ignorance & de la foiblesse. La puissance & la science au contraire résultent de la libre & vive communication, du concours le plus libre & le plus grand.

De Troye, *le* 10 *Janvier*.

Le Mardi 27 Décembre, à trois heures après midi, une louve enragée, sortant des bois de Villadain à six lieues de cette Ville, se jetta sur le Berger de la Paroisse, & lui fit vingt-deux blessures tant au visage qu'à différens autres endroits du corps. Le frere de ce Berger étant accouru à ses cris, l'animal s'élança sur lui & lui déchira le bras. Pendant le débat, le chapeau de ce dernier étoit tombé : cet objet divertit la furie de la louve. Après l'avoir mis en piece, elle courut sur un grouppe de 30 personnes qui étoit à la proximité du bois. Un homme, pour sauver une femme, frappa la bête d'un coup de serpe, mais sans beaucoup d'effet; elle lui perça la main en cinq endroits. Tout de suite elle sauta au visage d'un autre homme à qui elle déchira la joue & arracha une dent. L'alarme se répandit dans le Village, on sonna le tocsin, plusieurs hommes armés accoururent, mais l'animal étoit déjà loin.

Sur les 4 heures, il se trouvoit au coin du cimetiere du Village de Fois, lorsque six personnes de Villemort & autres lieux en sortirent. Il en prit une à la gorge; les autres, à coups de bâton, l'obligerent à lâcher prise. Il gagna la plaine vers le Village de Menil Saint-Loup.

La veille, un incendie avoit consumé 4 maisons & trois granges. Une foule de monde étoit assemblée autour des ruines. La bête enragée terrassa & blessa 17 personnes en moins de 4 minutes. Il ne seroit pas aisé de décrire la désolation de ce malheureux Village composé seulement d'environ 50 feux.

Sur les 11 heures du soir, elle attaqua, à Estissac, le Charon qu'elle trouva devant sa porte. Cet homme courageux & robuste la prit au corps, après une longue défense, la renversa, & à la fin lui arracha la mâchoire. A ses cris redoublés, le Garçon du Boucher vint qui à coups de couteau acheva de tuer la louve dans les bras du Charon.

Il y a eu en tout 15 personnes griévement blessées. On dit qu'elle étoit plus furieuse que la bête du Gevaudan. On assure que le Maréchal du Menil Saint-Loup, sa femme & son fils qui, la veille avoient tout perdu par l'incendie, ont, tous les trois, reçu les blessures les plus dangereuses : cette

complication de malheurs excite la plus vive pitié.

On craint beaucoup les ſuites de ces ravages pour les pauvres. M. Paillot, notre Subdélégué, en a rendu compte à M. l'Intendant. En attendant des ordres, il a envoyé un Médecin & un Chirurgien ſur les lieux, avec 200 livres de riz pour ces malheureux, & tous les médicamens demandés.

(*On lit dans les* Affiches de Sens du 10 Janvier, *qu'avant d'aller au Meſnil-Saint-Loup, l'animal avoit maltraité cinq ou ſix perſonnes au* Petit-Guerci ; *qu'on porte à* 40 *le nombre de celles qu'il a bleſſées ; & que* Madame Noël de Villadin *a attiré chez elle pour en traiter quelques-unes, une Dame charitable qu'on dit avoir des remedes efficaces contre la rage*).

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Tours, 10 Janvier.

» Un Adverſaire de M. Richard D. G. a » propoſé ici, à la place des impoſitions dé» ſaſtreuſes de cet Ecrivain, la levée déſaſ» treuſe d'une dîme en nature ſur tous les » biens. Ce projet du tems où l'on croyoit » que les récoltes venoient comme les » champignons, & où l'on ne ſçavoit pas » que, pour avoir du pain, il falloit labou» rer, fumer, ſemer, récolter &c, & par » conſéquent beaucoup dépenſer, eſt d'une » injuſtice manifeſte, vu qu'il n'y a point » d'impôt ſi diſproportionné au produit net. » Ce ne ſeroit qu'une rétribution fort mo» dique dans une opulente culture ; & elle » abſorberoit le total des revenus dans une » culture petite & médiocre...

» On ne ceſſe de propoſer des projets » qui attaqueroient eſſentiellement les avan» ces de la culture, tandis que ſur *dix mil» liards* de capitaux néceſſaires pour les » grandes avances foncieres, primitives & » annuelles d'une culture riche, la France » n'a pas *trois milliards* employés en avances » rurales. On peut juger par-là où nous en » ſommes & du progrès des travaux de qua» rante ſiecles ».

» Il n'y a que le revenu ou produit net » qui puiſſe payer l'impôt. Mais avant de » faire l'examen de ces revenus pour y pro» portionner l'impôt, il faut que nous en » ayons : il y a donc une opération préalable » & indiſpenſable à exécuter..... C'eſt la ré» forme dans le régime fiſcal ; car ici nous » ſommes écraſés, nous Propriétaires de » vignobles ».

» Je vous dirai que j'ai recueilli, cette » année, du vin qui me revient à *quatre» vingt livres* la pipe de 544 pintes, & il » vaut *actu ſoixante & quinze livres*. Voilà » comme je ſuis traité depuis huit ans. Au » moyen de quoi, il n'eſt pas poſſible de » ſoutenir cette culture qui demande de » groſſes avances annuelles, au moins quin» tuples de celles de la plus riche culture » des grains ; & dont les fonds nous coûtent » dix & quinze fois plus d'achat pour les » grandes dépenſes de plantatiou & de tra» vaux avant qu'ils ſoient en plein rapport. » Auſſi notre vignoble ne ſe ſoutient que par » les profits précaires de la fabrique & du » négoce, qui dans des tems plus fortunés » ont fait les grandes avances foncieres de » cette culture ».

» Nos pauvres Cultivateurs ſont dans un » état affreux. Sans parler des corvées dont » ils ſont ſurchargés, *la capitation & les bre» vets* qui y ſont ajoutés, montent actuel» lement à *vingt ſix ſous par livre du princi» pal de la taille*. Le rejet pour les bleds pil» lés, l'an paſſé (ſous le régime prohibitif) » que preſque tous ont néanmoins rendus » ou payés, forme, cette année, une pe» tite addition de *quatre ſous* pour livre. » Ainſi *les accompegnemens de la taille ſeront » de trente ſous pour livre*...

DE PARIS, *le* 17 *Janvier.*

Il a été autrefois accordé à l'Hôtel-Dieu un *privilege excluſif* de vendre de la viande pendant le Carême. Ce privilege, eſt-il dit dans la *Déclaration* que nous avons annoncée dans la Feuille précédente, a été *plus onéreux que profitable* à l'Hôtel-Dieu, *lorſque l'exercice en a été fait par ſes Prépoſés*, & la viande qu'ils vendoient n'étoit aſſurément pas bonne.

Cette Maiſon a préféré ci-devant de le céder moyennant une ſomme de *cinquante mille livres*. Voilà *un impôt de cinquante mille livres* & le *privilege excluſif*.

Ce privilege, eſt-il ajouté, n'a pas été *moins préjudiciable au Public*. Il en eſt réſulté toute ſorte d'abus. On a éludé l'effet par les fraudes multipliées dont les pauvres

ne profitoient pas ; car les fraudeurs ne leur vendoient que de très - mauvaise viande & chere. Des poursuites séveres & ruineuses suivoient ces fraudes & doubloient le mal. &c. &c. &c.

Ces motifs ont déterminé S. M. 1°. à rendre le commerce & l'entrée des viandes, gibier & volailles, libres pendant le Carême ; 2°. la vente & le débit libres aux Bouchers, Rôtisseurs, Charcutiers, selon leur profession respective ; 3°. à permettre la tenue des Marchés à Sceaux, à la Halle aux veaux, à la Vallée, les jours marqués. En même tems, le Roi assure une somme de 60,000 l. à l'Hôtel Dieu sur le produit des droits qui seront régis pour le compte de S. M. ; & promet de parfaire cette somme, si ce produit est insuffisant. Les Arrêts & Réglemens concernant l'usage du gras pendant le Carême &c. seront exécutés &c.

Nous sommes bien prévenus que si, dans ces circonstances, il arrivoit que les Provinces du midi, dépeuplées de bétail, en tirassent une grande quantité de l'Auvergne, du Limousin &c. qui approvisionnent ordinairement Paris, chose fort vraisemblable ; s'il arrivoit que cette cause & plusieurs autres très-naturelles que nous n'avons pas le tems d'exposer influassent sur la fourniture du Carême, il se trouveroit assez de gens tout prêts à déclamer contre la liberté du commerce qui n'auroit pas fait le mal, qui l'auroit adouci, qui auroit rétabli l'ordre naturel, qui auroit encouragé l'éducation du bétail, qui auroit détruit des abus innombrables &c. &c. &c.

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait Lundi 16 du présent mois ; le gros Lot de 30000 liv. est échu au numéro 336060 ; & le second Lot de 8000 livres est échu au numéro 359047.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Vinaigres de toilette, bain & table.

» On ne peut trop multiplier l'annonce » des objets d'une utilité générale, & dont » l'usage se renouvelle journellement. Tels » sont en particulier les vinaigres dont le » sieur Maille, Vinaigrier du Roi & de » Leurs Majestés Impériales est l'Inventeur » & le Fabricateur. On doit citer dans la » premiere classe le vinaigre Romain, si ac» crédité par ses succès, & le *vinaigre de rouge* » dont le sexe éprouve des effets si avanta» geux. Le premier blanchit les dents, en » prévient & en arrête la carrie, les raffer» mit dans leurs alvéoles &c. Le second, », qui se subdivise en trois classes, a pour » objet de conserver à la peau toute sa frai» cheur en même tems qu'il l'embellit & » qu'il prévient les inconvéniens qui résul» tent pour nos Dames de l'usage du car» min. 1°. Ce vinaigre de rouge imite les » plus belles couleurs, au point qu'on les » prend pour des couleurs naturelles, sur» tout lorsque la peau est naturellement » blanche. 2°. Les simples dont il est com» posé rafraîchissent la peau & l'empêchent » de se rider. 3°. On peut augmenter & di» minuer la vivacité de la couleur à tel de» gré qu'on le juge convenable, sans que la » chaleur puisse y causer la moindre alté» ration, & sans craindre de la faire dispa» roître en s'essuyant ; ce qui est très-agréa» ble pour les personnes qui vont au bal, & » ayant beaucoup d'éclat à la lumiere. 4°. » On peut appliquer ce vinaigre en se cou» chant, il n'en imitera que mieux les cou» leurs naturelles. 5°. Son effet dure très» long-tems ; on ne peut même effacer ce » rouge qu'en se servant d'un linge qui aura » été trempé dans du vinaigre de fleurs de » millepertuis avec lequel on frotte les en» droits où le rouge a été appliqué ; ce qui » le fait disparoitre aussi-tôt. Ce même vi» naigre entretient la couleur vermeille des » levres & les empêche de se gercer dans les » plus grands froids ».

» Les autres vinaigres que distribue & » compose cet habile Distillateur, sont le » *vinaigre de fleurs de citron* pour les boutons ; » le *storax* qui blanchit la peau & empêche » qu'elle ne ride ; le *vinaigre de racines*, » pour les taches de rousseur ; le *vinaigre* » *d'écaille*, pour les dartres ; le *vinaigre de* » *Vénus*, pour les vapeurs ; le *vinaigre de* » *Turbie* qui guérit radicalement le mal de » dents ; un *vinaigre admirable & spécifique* à » l'usage des personnes qui viennent d'a» voir la petite vérole ; le *vrai vinaigre des*

» *Quatre-Voleurs*, excellent préſervatif con-
» tre tout air contagieux ; *vinaigre rafrai-*
» *chiſſant* à l'uſage de la garde-robe, dont
» l'uſage eſt excellent pour les perſonnes ſu-
» jettes aux hémoroïdes ; *vinaigre digeſtif*,
» *vinaigre royal* qni adoucit à l'inſtant la pi-
» quure des cousins ; *vinaigre rafraichiſſant*,
» pour le teint & ôter le feu du razoir aux
» perſonnes qui ſont ſenſibles ; *ſyrop de vi-*
» *naigre*, commode à tranſporter. On trou-
» ve auſſi chez le ſieur Maille toutes les eſ-
» peces de vinaigres pour la table, au nom-
» bre de plus de 200 ſortes ; & différentes
» moutardes comme aux truffes, au jus de
» citron, aux capres & aux anchois par ex-
» trait d'herbes fines qui ont toutes la qua-
» lité de ſe conſerver un an & plus avec la
» même bonté. La moindre bouteille de
» tous les vinaigres qu'on vient de détailler
» eſt du prix de 3 liv. ; mais celle de vinai-
» gre de rouge, ſeconde nuance, eſt de 4 l. ;
» celle de troiſieme nuance de 5 liv., &
» celle du vinaigre admirable, ou pour la
» petite vérole, eſt de 4 liv. 10 ſ. Les per-
» ſonnes des Provinces de France & des
» Royaumes étrangers qui deſireront ſe pro-
» curer ces différens vinaigres, en écrivant
» une lettre d'avis par la Poſte & remettant
» l'argent, le tout franc de port, on leur
» fera tenir exactement, avec la façon d'en
» faire uſage. La demeure du ſieur Maille
» eſt rue Saint André-des-Arcs, la porte co-
» chere vis-à-vis la rue Haute-Feuille, où
» l'on a commencé à diſtribuer depuis le
» premier Dimanche de Novembre de la
» moutarde pour les engelures, *gratis*, en
» faveur des pauvres. La diſtribution com-
» mence à huit heures du matin & finit à
» midi. Cette diſtribution aura lieu juſ-
» qu'au dernier Dimanche de Mars ſuivant.
» MM. les Curés de Province qui voudront
» procurer ce ſoulagement à leurs Paroiſ-
» ſiens, en ayant à Paris une correſpon-
» dance qui ſe charge de venir en prendre
» au Bureau avec un pot, on en donnera
» la quantité néceſſaire, pourvu que MM.
» Curés écrivent le nombre des perſonnes
» qui ſeront dans le beſoin d'en faire uſage.
» Pour les perſonnes qui ſont en état de
» payer, les moindres pots ſont de 1 livre
» 10 ſ.

» L'on prévient que toutes les bouteil-
» les & pots ſont revêtus d'une étiquette au
» milieu de laquelle ſont gravées les armes
» du Roi, & de chaque côté celles de l'Em-
» pereur & de l'Impératrice-Reine de Hon-
» grie, pour éviter qu'on ne ſoit trompé
» par des perſonnes qui ſouvent, ſous pré-
» texte d'acheter du vinaigre, viennent
» demander un imprimé qu'elles envoyent,
» pour mieux cacher leur contrefaction,
» avec des bouteilles revêtues d'étiquettes
» à la main ou imprimées ; ce qui eſt une
» preuve que cela ne vient pas du maga-
» ſin du ſieur Maille ».

II.

AVIS.

Il ſe vend en Angleterre chez le ſieur Vivarés deux Eſtampes nouvelles très-curieuſes, à l'imitation de la miniature, enrichies d'or, faiſant un très bel effet, gravées par Louis Marin à Londres ; il eſt l'Inventeur de ce nouveau genre. Le prix eſt de 9 liv. chacune.

L'on trouve ces mêmes Eſtampes à Paris chez le ſieur Bonnet, Graveur rue S. Jacques, au coin de celle du Plâtre.

III.

Faute eſſentielle à corriger dans la derniere Gazette, pag. 33, à la fin de la 2e. colonne.

On lit : ce nouveau privilege donne lieu de remarquer qu'il y auroit un moyen, non-ſeulement juſte, mais d'une *utilité* inconteſtable, même en ſuppoſant les titres valides, de ſupprimer le plus grand nombre de privileges excluſifs : ce ſeroit de faire rapporter ces titres & de vérifier ſi les conditions en ont été rigoureuſement obſervées. De l'inobſervation, la nullité.

Il n'eſt pas queſtion de *l'utilité* de cette ſuppreſſion, mais de ſa *légitimité*, de ſa conformité à la loi, au réglement, au titre même du privilege. Il faut donc lire :

Ce nouveau privilege donne lieu de remarquer qu'il y auroit un moyen, non-ſeulement *juſte* ou conforme à la juſtice par

essence, mais encore incontestablement *légitime* ou conforme à la regle reçue &c.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 11 Janvier 1775, au Samedi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 23 l. 10 s. à 26 l. *le septier ; idem* au Port de la Grêve, de 21 à 26 l. 10 s. ; le seigle, de 14 liv. 5 s. à 16 liv. ; l'orge, de 10 liv., 10 liv. 5 s. à 10 l. 10 s. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 11 Janvier 1775, au Samedi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s. à 18 l. 10 s. ; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 17 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 18 Janvier 1775, de 50 à 51 liv. ; *idem* nouveau de 47 à 48 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres ; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 44 à 45 ; *idem* nouveau, de 42 à 43 ; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv. ; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37 ; *id.* nouveau, de 34 à 35 ; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv. ; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

VI.

Changes de Paris, *du* 18 *Janvier* 1775.

Amsterdam	55 $\frac{3}{8}$ à $\frac{1}{2}$
Londres	31 3 16 d.
Hambourg	180 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15
Cadix	14 17 6 à 17
Livourne	94 $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{1}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{3}{4}$ à $\frac{5}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Des matières d'or & d'argent à Paris du 18 *Janvier* 1775.

	#	s		
Or de Portug. à . .	718			*marc.*
Du Mexique à . . .	713			
Du Perou à	705			
Les guinées à . . .	717	10		
Ducats à	97	10		*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		
Or à 20 karats à . .	83	10		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54			*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52			
Piastres à	49	2	6	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Janv. 1775.	*Lundi* 16.	*Mardi* 17.	*Mercredi* 18.
Comp. d. Ind.			
Actions à 2 coup	1857 $\frac{1}{2}$. . . .	1857 $\frac{1}{2}$ 55 . .	1855 52 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es. à 2 cou.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. à 1 coup.	. . . . .	234	. . . . .
D° 25es. à 1 coup.	. . . . .	75	75 . . . . .
Emprunt Ott. .	398 97 98 . .	400	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 20 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 16 Mai.*

IL vient de paroître un Réglement ſomptuaire pour arrêter le luxe des équipages, voitures, livrées &c. En l'obſervant à la lettre, il ſera facile encore de ſe ruiner en équipages. Le Réglement a auſſi pour objet de diſtinguer les rangs par les caroſſes, cabriolets, traineaux &c. ainſi que par le nombre des chevaux & par l'habillement des domeſtiques; ce qui pourra flatter la vanité.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Mai.*

M. le Comte Charles-Frédéric de Scheffer, Bienfaiteur des Pauvres & des Peuples, vient encore de remettre 2000 dahlers, monnoie de cuivre, à la Société Patriotique, chargée de l'adminiſtration de la Maiſon d'accouchemens. Un autre ami de l'humanité a donné 1000 dahlers pour le même emploi.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Mai.*

Un Jugement remarquable a été porté contre une foule de perſonnes de l'un & de l'autre ſexes, qui vendoient leur crédit ou qui achetoient de ce crédit vénal les places, les emplois, les faveurs. Ce crime a été regardé comme une complication de baſſeſſe, d'injuſtice, d'infidélité, de corruption, capable de tout infecter, de tout troubler, de tout bouleverſer, de tout détruire.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 20 Mai.*

La Bohême eſt plus calme; la force & les promeſſes ont preſque fait rentrer dans le devoir & les fers ces Payſans égarés par un de ces accès de furie qu'inſpire la ſervitude, & par l'erreur dans laquelle les avoit jettés le double ſens du mot *robbath* qui ſignifie tout-à-la fois une corvée particuliere dont on avoit entendu les exempter, & la corvée en général dont ils s'étoient crus exemptés par les Ordonnances de 1770 & de 1771. L'équivoque eſt ôtée, les devoirs ſont fixés, les corvées ſont adoucies par une Ordonnance nouvelle. Cependant la Police a empêché, à Prague, la célébration ſolemnelle de la Fête de S. Jean Népomucene, qui attire une affluence extraordinaire de dévots Payſans de toutes les Provinces, & qui avoit été, dit-on, marquée par les Rebelles pour le ſac de la Ville. On a pris ailleurs de ſemblables meſures... Des Incendiaires qu'on dit venus de Pologne, ont mis le feu à Georgenberg, Zips, Iglo, & pluſieurs autres Villes & Villages de Hongrie. Il y a beaucoup à craindre pour les moiſſons.

DE BRESLAU, *le 29 Mai.*

Les Etats, surchargés d'affaires, ont remis à la Société Patriotique le jugement des Mémoires envoyés au concours sur la question, *quels sont les usages, les coutumes, les mœurs des Habitans de la campagne, nuisibles à l'industrie, à la santé, à la population, & en général à la prospérité d'un Etat; & quels seroient les moyens les plus sûrs & les plus prompts de les extirper?* La Société a couronné M. Jean Charles Srobel, Directeur de la Caisse Provinciale de la Principauté de Neiss-Grotkau &c. Son Ouvrage, très intéressant, sera incessamment mis au jour.

On voit par cette annonce que les Etats de la Principauté sont les Juges ordinaires de ces concours; & que la Société Géorgique leur est unie pour coopérer au bien public. La combinaison & le concert de tous les ressorts produisent de grands effets.

ITALIE.

DE ROME, *le 22 Mai.*

Sous le précédent Pontificat, M. Bolognini avoit donné un projet pour le desséchement des marais de Pontini dont nous sommes infectés; & des Examinateurs habiles en avoient fait un rapport avantageux. Pie VI vient d'approuver l'entreprise. Une Compagnie avance cent vingt mille écus Romains pour son exécution que M. Bolognini dirigera. Les Papes sont distraits par tant de soins que le gouvernement économique du patrimoine est ordinairement fort négligé: leur grand âge les détourne même de commencer ce qu'ils ont lieu de craindre de ne pas voir finir. Pie VI a saisi avec empressement le projet de rendre à l'Agriculture un vaste terrein & à l'air la salubrité. Il est à espérer qu'il sera pourvu à ce qu'une administration monopolaire & vexatoire ne fasse pas avorter les fruits de ce travail.

M. le Comte Augustin Casati qui a voyagé en Turquie, en Asie & en Afrique, a présenté à S. S. une relation qui contient des détails très-intéressans sur l'Agriculture & l'Economie de ces contrées, avec diverses curiosités, & entr'autres des semences inconnues qu'il croit propres à se naturaliser dans notre climat.

DE MILAN, *le 22 Mai.*

L'exportation des grains vient d'être défendue, parce qu'ils sont chers; elle l'étoit déjà pour qu'ils ne devinssent pas chers.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juin.*

Les dernieres nouvelles de l'Amérique ont fait baisser les effets publics. Une foule de Montagnards d'Ecosse & autres Regnicoles se disposent à partir pour cette contrée.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 6 Juin.*

La sécheresse a été depuis long-tems excessive dans cette contrée. Les vents de nord & de nord-ouest ont dominé jusqu'à présent, & quelquefois avec violence. Les grains & les foins en ont beaucoup souffert. Il y a, dans les terreins maigres, telle piece de bled où les épis sont desséchés jusqu'à moitié de haut en bas. Il y en a telle autre ensemencée en feves, où les plantes ont noirci par le pied. On ne cesse de faire des prieres publiques. Enfin hier au matin, le tems commença à changer; il tomba même un peu d'eau entre onze heures & midi. A neuf heures du soir, nous entendimes gronder le tonnerre mais sourdement: il étoit accompagné d'éclairs pâles, tels qu'on en voit après les grandes chaleurs. Peu d'eau pendant la nuit, mais le tems est rafraîchi; il est couvert, & le vent au sud-ouest.

La pluie, si nécessaire aux grains, seroit en même tems nuisible aux vignes, si elle étoit trop abondante, car elles sont en fleur. Malgré l'immense débouché que le commerce de notre Ville offre aux vins, principale production de la Province, il n'est pas étonnant que la culture en soit peu profitable, si toutefois elle l'est; tant le succès des travaux est incertain, le prix des vins casuel, leur garde dispendieuse, leur produit pour la premiere main avili par les privileges & les Aides! Aussi lors des premieres gelées que nous avons essuyées au com-

mencement d'Avril, il n'y a pas un Propriétaire qui n'ait dit *que, pourvu que le ravage fût général, il n'y avoit qu'à s'en féliciter, car le plus grand malheur qui pût arriver à la Province seroit d'avoir deux années consécutives d'abondance: les Propriétaires seroient tous ruinés sans ressource.*

Être ruiné par la prospérité naturelle! Cette triste vérité n'est que trop certaine. Dans l'état actuel des choses, les années abondantes imposent de plus grosses dépenses en frais de vendanges, en achat de futailles, objet fort cher aujourd'hui &c, tandis que les prix de la denrée baissent considérablement à la vente de la premiere main : au lieu que, dans les années disetteuses (en supposant la disette générale) quoiqu'on recueille moins de vin, le profit que procure l'augmentation de prix, & l'épargne que l'on a faite sur les frais, concourent à rendre le produit net, entre les mains des Propriétaires, supérieur à celui des bonnes années. Il est calculé & reconnu que le bénéfice de l'abondance ne compense pas le préjudice résultant de la baisse des prix & du surcroît de dépenses.

Dans ce pays où presque tous les travaux se font à bras d'hommes, les Propriétaires sont fort attentifs aux variations des prix de la main d'œuvre; & c'est l'état de ces prix qui fournit, depuis quelques années, le principal argument objecté contre la liberté du commerce des grains, laquelle éprouve ici de grandes contradictions.

Tous les Propriétaires de vignobles se réunissent à dire que cette liberté a fait considérablement renchérir la main-d'œuvre, sans donner aux vins plus de valeur : d'où ils concluent qu'elle est préjudiable, puisqu'en même tems qu'elle les oblige à de plus grosses dépenses, elle ne leur procure pas les facultés nécessaires pour dépenser davantage.

On trouve ici peu de gens assez instruits pour concevoir que la liberté, en nivellant le bled dans tous les Marchés du Royaume, établit pour le pain un prix commun, permanent, ou du moins peu variable; que par conséquent le taux des salaires, qui toujours se regle sur le prix du pain, ne sera pas, non plus, exposé à des variations, ce qui déjà est un avantage; que si la liberté fait hausser la main-d'œuvre, elle augmente beaucoup les facultés des Propriétaires de grains, & leur assure les moyens de bien payer constamment & avec exactitude les salaires; & que l'augmentation des facultés & ce payement bon & soutenu de leur part doivent nécessairement tourner à l'avantage des Propriétaires de vins, parce que ces deux circonstances, en multipliant les Consommateurs en état de payer & de payer plus cher, ouvrent à cette denrée un débouché & lui donnent une valeur qu'elle n'avoit pas.

Ce débouché ne suffiroit pas, il est vrai, pour établir la pleine culture des vignes. Aussi la conséquence la plus naturelle à tirer des effets de la liberté du commerce des grains, c'est que la liberté du commerce des vins est nécessaire pour le parfait rétablissement des vignes; & que les gênes, les entraves, les privileges, les droits sont aussi funestes à cette culture qu'ils l'étoient au labourage. Ce n'est pas la liberté du commerce des grains qu'il faut attaquer, car elle est juste & indispensable pour la prospérité des champs : c'est la liberté du commerce des vins qu'il faut solliciter, parce qu'elle est également essentielle à la prospérité des vignobles. De ce qu'un genre de biens est dévasté par un régime désordonné, il seroit absurde & insensé d'en conclure qu'il faut livrer les autres genres de biens au même régime, à la dévastation. De ce qu'une loi ranime une branche d'Agriculture, il est naturel d'en inférer qu'une semblable loi seroit également favorable aux progrès des autres branches. Les mêmes causes, les mêmes conditions auront généralement les mêmes effets, les mêmes conséquences. Comme toutes les especes de culture se soutiennent & se payent réciproquement, elles perdent à la dégradation & gagnent à la restauration les unes des autres; & les libertés & franchises de tous les genres de commerce seront utiles à chaque genre de culture. C'est à la liberté générale à établir l'équilibre de prospérité : le régime contraire n'établiroit que l'équilibre des ruines.

Le commerce des vins est restreint & rallenti par les entraves les plus génantes, par des droits exorbitans, & par des privileges exclusifs, ceux des cantines de Bretagne, l'approvisionnement de la Marine, & de notre Ville de Bordeaux.

Les Négocians, enrichis à la faveur du privilege, étalent ici un faste qui fait illu-

ſion même aux grands Propriétaires que ce privilege appauvrit. En voyant tout l'argent briller dans les mains des premiers, on ne ſe refuſe pas à croire que le commerce eſt productif, qu'il eſt la ſource de la richeſſe, & qu'il peut être mis même au deſſus de l'Agriculture. Les Propriétaires ne s'apperçoivent pas que cette opulence ſe forme & ſe ſoutient à leurs dépens, qu'elle eſt ravie ſur la valeur des productions de la terre, & qu'elle eſt le prix d'un trafic privilégié, contraire au vrai but du commerce, à ſçavoir la proſpérité du territoire.

De Montpellier, *le 6 Juin.*

On écrit de Saint-Ambroiſe que M. Tubeuf, Conceſſionnaire du Roi, a découvert une mine très conſidérable de charbon d'une qualité parfaite. Il y aura bientôt beaucoup de bras à ſon exploitation. Elle pourra fournir aux Forges, aux Fourneaux, aux Fabriques, non-ſeulement de nos environs, mais encore des lieux plus éloignés où le bois manque, & le bois manque en beaucoup d'endroits, parce qu'il y a trop de miſere & de luxe pour ſemer & laiſſer la pleine récolte à ſes enfans.

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Béziers a tenu, le mois dernier, une ſéance dans laquelle M. de Manſe a lu l'extrait d'un Mémoire de M. Perret, Maître Coutelier à Paris, ſur les caſſures de l'acier; & M. de Bouſſanelles, un excellent Diſcours contre le luxe. L'huile vaut à Béziers 177 l. la charge.

L'eau-de-vie vaut à Pézenas 22 liv. 10 ſ. le quintal.

De Reuilly, *le 8 Juin.*

La ſéchereſſe eſt extrême : il y a bien des années qu'on n'en a vu de pareille. Il plut le jour de Pâques en entier & la nuit précédente. Depuis lors, le tems a été tantôt ſérein tantôt couvert, le vent conſtamment au nord. Le jour de l'Aſcenſion, il y eut une petite pluie qui dura deux heures. Enſuite le vent ſe remit au nord où il eſt reſté. Le ciel eſt toujours ſérein.

Les ſeigles ſont défleuris ; l'épi eſt long ; la paille à la longueur ordinaire. Ils ſont clairs dans les terres légeres ; les uns dans les autres, ils promettent demi-récolte.

Les fromens ſont bien verds & bien plantés : malgré la ſéchereſſe, ils travaillent : s'il y en a qui ſouffrent, ce n'eſt que dans les terres légeres & chaudes.

Les avoines ne montent pas, mais elles ne périſſent pas. Les orges ſemées de bonne heure ont le ſort des avoines; les tardives ne levent point. Les pois & les veſces ſont reſtés en terre, s'échauffent & pourriſſent : la ſaiſon d'en ſemer eſt paſſée : ſi la ſéchereſſe continue, il n'y en aura point du tout. L'on attend de la pluie pour ſemer les haricots ; il ſera tems juſqu'à la fin du mois.

Il eſt fort à croire que, pendant les derniers mois de l'année courante & l'année prochaine, les hommes, les chevaux & les troupeaux vivront ſur les bleds ſeuls. Si la récolte n'en eſt pas aſſez bonne pour ſoutenir un prix modéré contre ce concours extraordinaire de Conſommateurs, il ne manquera pas des Cenſeurs injuſtes & faux qui attribueront l'effet de ce concours aux cauſes mêmes qui l'adouciront. Les prés hauts & artificiels ſont encore dans l'état où on les voit, les autres années, au commencement de Mai. Les prés bas ſont peu garnis, & le foin eſt très court. Il faudra diminuer le nombre des chevaux & beſtiaux.

Tant que le vent du nord ſouffera, les bleds réſiſteront. Huit jours de vent chaud ſans pluie, toutes nos eſpérances ſeroient perdues. Il faut de la pluie pour remplir les épis des bleds, faire taller les avoines & germer les graines de treſle. Que Dieu qui connoit nos beſoins exauce nos vœux ardens !

La terre juſqu'à 2 ou 3 pouces de profondeur eſt comme un pavé ; au-deſſous elle eſt fraiche. Cette fraicheur intérieure ſe conſerve, parce que la ſuperficie eſt dure & ſerrée. Les labours ſont arrêtés : aucun outil ne peut rompre cette croûte conſolidée par les pluies trop abondantes de l'hiver & le défaut de gelées. Les terres fortes & les ſables glaiſeux & ſur glaiſe ſont les terreins où les bleds ſe comportent le mieux.

Les vignes promettent deux tiers ou au moins moitié de récolte ordinaire, ſi la fleur répond à la levée. Les grappes s'allongent, elles ſont d'un verd foncé & vif, elles s'épanouiſſent & vont fleurir. Dans les terreins forts & ſur glaiſe, le bourgeon eſt long & vigoureux. Dans les ſables chauds, la pouſſe eſt arrêtée, toutefois la grappe eſt belle.

Partout on attend de l'eau pour labourer dans les terres fortes & glaiſeuſes, parce que l'outil n'y peut entrer, dans les ſables ou terres ſur pierre ou marne, parce qu'on craint que la terre remuée ne ſoit enſuite pénétrée & brûlée par la chaleur.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 8 *Juin*.

Il ne ſe vend preſque point de grains au Minage, parce qu'il eſt plus avantageux de les vendre hors de là. La petite quantité qui s'y apporte y eſt étalée par des gens dévoués aux Boulangers pour que la Police qui régle le prix du pain ſur le prix du bled du Minage, ſoit obligée de le taxer haut.

Cet inconvénient n'eſt pas un vice de la liberté; la liberté eſt le remede.

Il eſt le fruit du droit de minage, de la taxe & du privilege de la Boulangerie.

Le droit ſupprimé, on reviendra au Minage. L'uſage de taxer & le privilege excluſif de la vente du pain abolis, la concurrence établira le prix naturel.

Il n'y a d'objection plauſible à faire contre la liberté du commerce des grains que le défaut de liberté dans les genres relatifs; & cette objection, loin d'en ébranler les principes & la bonté & la néceſſité, les confirme.

D'Orléans, *le* 10 *Juin*.

La ſéchereſſe étrange a occaſionné une augmentation d'un ſou ſur le pain de neuf livres; non qu'elle eût fait encore les plus grands maux, mais parce qu'elle en menace, qu'on tremble, que dans la crainte les Conſommateurs achetent beaucoup & les Propriétaires & Marchands vendent peu. Il faut eſpérer que la Providence qui nous a donné l'eſpoir d'une récolte abondante, ne le détruira pas au moment où elle paroiſſoit aſſurée.

Les fromens des bonnes terres ne ſouffrent point encore & commencent à épier: ceux des petites terres jauniſſent & n'épient point. Les avoines ſont mal lévées, les dernieres faites du moins, & jauniſſent. Les orges ne ſont pas ſemées, pour la plûpart; celles qui le ſont ne levent point. Il en eſt des pois comme des orges. Les ſainfoins de Beauce ſont bas, la récolte en ſera très foible. Les prés hauts ne donneront pas du foin; les prés bas ne ſont pas déſeſpérés. Les ſeigles ſont hors de fleur depuis longtems: l'on ſe plaint qu'ils s'échaudent ou brûlent dans les terres trop ſablonneuſes. La terre eſt ſi ſeche qu'il eſt impoſſible de lever les guerets: les labours ſont interrompus. Ceux qui à force de chevaux tentent de rompre la terre, n'enlevent que des mottes énormes. L'on craint que faute de tems il ne faille ſupprimer une façon aux terres.

Les bleds noirs de la Sologne, ſupplément de ſa récolte, auſſi néceſſaire cette année que dans toute autre, puiſque la récolte de ſeigle, quoique moins mauvaiſe qu'on ne l'avoit préſumé ne ſera pas bonne, ne donneront peut-être pas ce ſupplément ou le donneront mauvais. Les terres qu'on y deſtine ne ſont pas labourées ou le ſont mal. On n'a point encore fait de chanvre dans cette malheureuſe Province où ce genre de culture ne laiſſe pas que de fournir un adouciſſement & un produit avantageux. Les arbres fruitiers ne tiennent pas ce qu'ils avoient promis, les froids ſecs du mois dernier ayant rallenti la végétation. Il eſt tombé beaucoup de fruits tout formés, & les fleurs des pommiers ont avorté, pour la plûpart.

Ces nouvelles ſont fâcheuſes; mais il faut que le Peuple des Villes le ſçache afin qu'il n'attribue pas à des cauſes étrangeres, innocentes, bienfaiſantes ce qui n'eſt que l'effet de l'ordre du Ciel qui frappe, quand il lui plait & comme il lui plait, nos campagnes de ſtérilité, pour punir la génération la plus corrompue & la ramener au bien par ſes châtimens. Peut être qu'il n'y a rien encore de deſeſpéré, & qu'une pluie bienfaiſante & un tems propice pourront tout rétablir. Eſpérons & prions ardemment. Mais le péril eſt inſtant, & le beſoin preſſé.

Les vignes réuſſiſſent.

Du Poitou, *le* 10 *Juin*.

Dans la plus grande partie des Villes de cette Province, les droits de minage ſe perçoivent audacieuſement dans les cabarets, non-ſeulement les jours de Marché & de Foire, mais encore tous les jours de la ſemaine. Il faut abſolument couper l'arbre par le pied.

De Moulins, *le* 11 *Juin*.

Les ſeigles ſont fort beaux dans ce pays.

La récolte annonce l'abondance... Les Marchés ſont fournis, aux prix où les bleds étoient deſcendus, ce qui confirme l'excellence de la liberté du commerce.

Les vignes ſont auſſi fort belles. Les mûriers n'ont éprouvé aucun accident, & l'éducation des vers promet les plus grands ſuccès.

De Beauvais, *le* 12 *Juin.*

Nous avons vu avec la plus vive joie le tems tourner à la pluie. Les fromens & les ſeigles ſont beaux; mais les autres grains ont beaucoup ſouffert, & cette circonſtance a ſoutenu la cherté par la dépendance réciproque des produits de l'Agriculture... Nos Manufactures vont aſſez bien. Les Ouvriers ſont parvenus à faire un peu augmenter les façons.

De Paris, *le* 17 *Juin.*

Le 11, Dimanche de la Trinité, jour du Sacre du Roi, il eſt tombé une pluie très-abondante qui, ſuivie des plus beaux jours, a fait le plus grand bien à tous les genres de productions. Ce bienfait ſignalé du Ciel s'eſt répandu au loin dans ce pays. De ce moment, un nouvel ordre de choſes a paru commencer.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre qui contient des faits intéreſſans pour le Commerce & pour l'Agriculture. De la Rochelle, le 30 *Mai.*

Monsieur,

La liberté du commerce des grains vous intéreſſe trop pour que vous ne receviez pas avec plaiſir quelques détails au ſujet d'une partie de ſeigles venus de Hambourg à la Rochelle ſur la fin de l'année derniere.

Le navire qui l'apportoit (en ſacs) toucha dans le Port, & ſur 1000 & tant de ſacs, il y en eut environ un dixieme de mouillés. Dès qu'on s'en apperçut, ils furent portés & vuidés dans un grenier haut, où on les remua & harpa juſqu'à ce que la chaleur que leur avoit occaſionné l'humidité fût entiérement diſſipée. Dans l'intervalle, les Propriétaires de Hambourg ordonnerent une vente publique de ce ſeigle avarié, afin de pouvoir en régler l'avarie vis-à-vis de leurs Aſſureurs. Il eſt bon de vous prévenir, Monſieur, qu'avant cet ordre, on avoit refuſé cent ſoixante livres de la partie entiere, tant ſaine qu'avariée, le tonneau, meſure de Marans.

Cette vente annoncée, le jour où elle devoit ſe faire, il ne ſe rendit exactement perſonne au grenier, deſorte qu'il fallut la remettre à une autre fois; le Crieur avoit publié le prix à 26 l. le tonneau.

La Police, informée de cette vente, prit l'alarme ſur la qualité de ces ſeigles, & crut devoir rendre coup ſur coup deux Ordonnances qui empêchoient qu'elle n'eût lieu ſans que préalablement on eût remué & harpé le ſeigle pendant quinze jours. Le ſieur de Richemond, Conſignataire, ſurpris de ces démarches qui lui ſembloient diamétralement oppoſées à l'eſprit comme à la lettre de l'Arrêt concernant le commerce des grains de Septembre 1774, tâcha de rendre ſenſibles les belles diſpoſitions que contient cet Arrêt, ſur-tout aux articles 1er., 2e. & 4e.; ce fut en vain. Une nouvelle Ordonnance rendue par la Police lui défendit » de vendre en tout ou en partie les » dix tonneaux de ſeigle dont il s'agit à au- » cuns Boulangers, Fariniers ou autres per- » ſonnes pour être converties en pain, ſous » telles peines qu'il appartiendra ». Il eſt vrai que l'Ordonnance ajoute » ſauf au Con- » ſignataire à en diſpoſer pour tout autre » uſage en par lui Nous (la Police) en pré- » venant ».

Il eſt aiſé de juger que cette eſpece de palliatif n'a pas dû opérer un grand effet, puiſque toutes les viſites, Ordonnances &c. avoient prévenu le Public contre ces ſeigles, auſſi lorſque la vente définitive en fut annoncée, ne ſe préſenta-t-il qu'un ſeul Aheteur qui voulut ſe ſoumettre à la condition impoſée verbalement mais très-expreſſément, & même d'un ton de menace, de renvoyer le ſeigle à l'Etranger; & au moyen de cette gêne, on ne put faire mieux que de le lui adjuger au vil prix de trente livres le tonneau, meſure de Marans, & il le fit embarquer tout de ſuite pour Amſterdam. Le ſeigle non-avarié a été vendu 150 liv. le tonneau, meſure de Marans.

L'issue de cette petite spéculation en Hollande démontre bien clairement la différence prodigieuse qu'il y a entre le régime réglementaire & l'entiere liberté. Le seigle dont il s'agit a été jugé par les Médecins de la Rochelle (d'après l'examen de deux petits pains que la Police en a fait fabriquer) » *avarié, de très-mauvaise qualité*, & ils ont » estimé que *l'usage commun & ordinaire de* » *pareil pain peut devenir nuisible*; & ce même seigle a été vendu à Amsterdam par les sieurs Coopman & de Witt à raison de 88 florins d'or le last, ce qui répond à peu près à 120 liv. le tonneau, mesure de Marans; malgré environ 280 l. de fret & frais, chaque tonneau a produit un peu plus de 95 l. 10 s. net, ce qui est bien au-dessus de 30 l. & prouve le tort que les prohibitions font au commerce, sur tout à celui des grains.

Vous sçavez, Monsieur, que Sa Majesté a rendu un nouvel Arrêt le 7 Avril dernier, qui casse les Sentences de Police dont je viens de vous entretenir: quoique cet Arrêt soit parvenu ici après l'expédition des grains qui l'ont occasionné, il est fâcheux qu'on ait cru inutile de le faire imprimer & afficher ici; cela eût peut-être dissipé les appréhensions qu'ont très-bien pu donner à quelques Spéculateurs les coups d'autorité de la Police.

Avant de finir, je dois, Monsieur, vous faire deux observations assez importantes.

L'une, c'est que ce seigle *avarié* étoit très-propre à la germination. Un Agriculteur éclairé en a semé & est très-satisfait des progrès de ce grain mis en terre au mois d'Avril. On a cru que c'étoit la saison la plus analogue à celle où se font les semailles en Russie, d'où il venoit originairement (1).

L'autre, c'est que, outre la Police, l'Amirauté a prétendu être en droit d'empêcher la vente de ce seigle avarié, & que lorsque le Propriétaire y voulut procéder en sa présence (afin de constater la moins-value vis-à-vis des Assureurs), le Procureur du Roi audit Siege conclut à ce qu'elle ne pourroit avoir lieu qu'à la charge & condition par l'Adjudicataire d'envoyer les seigles avariés à l'Etranger.

I I.

Forge à fer rond.

M. Hide, Anglois établi à la Charité-sur-Loire, vient de construire dans cette Ville, une Forge où il fait du fer parfaitement rond de toutes grosseurs depuis cinq lignes. Ce fer est de la plus grande beauté, & tel que la lime ne peut en procurer de semblable. Il est poli & bronzé de maniere qu'on le croiroit verni. Ce fer est bon pour espagnolettes, tringles de lit & de croisée &c. qui se trouvent ainsi toutes faites, en sortant de la forge. Attendu que M. Hide vend ces dernieres percées à froid & pour toute sorte de croisées, il en résulte que les bouts n'augmentent point de grosseur, comme les bouts de celles qui sont percées à chaud. En même tems, on peut s'assortir d'anneaux de rideaux, proportionnés aux tringles & justes. Par ce moyen, les rideaux ferment exactement & ne laissent point de passage au soleil; inconvénient très-fréquent lorsqu'on se sert de tringles ordinaires avec lesquelles il faut employer des anneaux proportionnés à la grosseur des bouts de ces tringles, & qui par-là ont trop de jeu lorsqu'ils les parcourent.

Il se fait aussi dans cette Forge & de la même beauté du fer de toute sorte de monture pour le dessus des rampes, du très-petit fer plat appellé *fer de beurre*, pour le remplissage des rampes, & du petit carré pour le même usage.

Tous ces fers seront d'un très grand avantage & pour l'Ouvrier qui trouvera son travail abrégé, & pour le Consommateur qui pourra s'en procurer à meilleur marché & bien plus parfaits que par le passé.

---

(1) *Plusieurs de ces grains, mouillés d'eau de mer, semés le 3 Avril, avoient le 23 Mai* sept à huit pouces de hauteur. *L'observation sera suivie jusqu'à la fin. D'habiles Cultivateurs ont conseillé de tremper les semences dans de l'eau ou de la lessive salée. Puisque le sel est regardé comme favorable à la végétation, il ne seroit pas étonnant que du grain trempé quelque tems dans l'eau de la mer n'en germât & n'en poussât que mieux. C'est une expérience très-bonne à faire connoître dans tous les Ports de mer où il entre quelquefois des grains mouillés qu'on rebute par cette raison, & en général sur les côtes, s'il est permis de faire mettre des bleds dans l'eau de la mer & partout où le sel ne sera pas hors de la portée du Cultivateur.*

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 10 Juin 1775, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 29, 32 à 35 l. 5 s. *le septier*; le seigle, de 21 liv. 10 s., 22 liv. 5 s. à 23 l.; l'orge, de 18 l. 10 s. à 19 l. Le froment au Port de la Grêve, de 31, 33 l. 10 s. à 34 l.; le seigle, de 20 l. 10 s., 21 l. 5 s. à 22 l.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. aussi *le septier*.

Du Samedi 10 Juin 1775, au Mercredi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 5 s., 19 à 22 liv.; *id.* à la Greve, de 17 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 17 Juin 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Juin 1775.

	H	ß	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716		marc.
Du Perou à	708	2	marc.
Les guinées à . . .	722		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32. . . .	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	1	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Juin 1775*

Amsterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ¾
Lyon *Pâques*	⅛ D. ⅜ bén.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1940 42 ½ . .	1942 ½. . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	414 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	7	7 ¼ 7. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 ¼	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 7 Juin. *Messieurs*		Du Jeudi 8. *Messieurs*		Du Vendredi 9. *Messieurs*	
Gauthier..... vres.	L.	Nau..... pplles.	L.	De S. Janvier. vres.	J.
Perpétuelles..	L.	Viageres....	M.	Tontine.....	J.
Defays..... pplles.	J.	Tontine.....	M.	Peinchein..... vres.	J.
Viageres.....	J.	Decourmont pplles.	G.	Perpétuelles.	J.
Radix..... pplles.	J.	Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
Viageres....	J.	Tontine.....	G.	Rouillard... pplles.	L.
.....		Deschapelles. vres.	J.	Viageres.....	J.
.....		Perpétuelles.	J.	Tontine.....	J.
.....		.....		Boscheron... pplles.	J.
.....		.....		Viageres.....	J.
.....		.....		Patu..... Viageres.	J.
.....		.....		Lempereur. pplles.	J.
.....		.....		Viageres.....	J.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 13 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 8 *Mai*.

LE luxe s'allie très-bien avec la misere, malgré ses Partisans qui regardent la peste comme un remede à tous les maux. On s'en plaint à Moscou comme ici : on crie qu'il confond & infecte tous les états ; & l'on finit par invoquer les loix somptuaires. Il y a, dans cette censure, un commencement de sagesse. Il faut espérer que le vœu qui la termine ne sera pas exaucé, parce qu'outre l'atteinte que ces loix porteroient arbitrairement à la liberté, il est très-vraisemblable qu'elles couperoient différentes branches d'industrie & de commerce sans retrancher le luxe.

ALLEMAGNE.

EXTRAIT d'une Lettre de Magdebourg, le 21 *Mai*.

» La Compagnie de cette Ville est en » état de fournir trois ou quatre cens mille » scheffels de bled ; & dans les circonstances » présentes on pourroit utilement indiquer » à nos Commerçans en grains les moyens » d'entrer en relation avec elle.

» Le prix des grains est presque vil dans » le Cercle de la Haute-Saxe, & vraisemblablement la récolte prochaine le fera » encore tomber. D'un autre côté, les magasins que l'on forme en Finlande, en » Livonie, en Pologne, doivent faire chercher à nos Commerçans par quels autres » débouchés ils pourront suppléer à la foiblesse de notre consommation ; & je crois » qu'on peut avec d'autant plus d'avantage » s'adresser à la Compagnie connue sous le » nom d'*Octroi de Magdebourg*, que désormais elle détournera par le canal de Bromberg une bonne partie des grains qui ci-devant descendoient jusqu'à Dantzick ».

ITALIE.

DE ROME, *le* 18 *Mai*.

L'ancienne administration des grains est soigneusement recherchée. On attend un exemple : il est d'autant plus nécessaire que le Gouvernement demeure toujours Pourvoyeur ; & qu'il n'y a rien de plus tentant & de plus facile que d'abuser d'une chose abusive par elle même.

DE NAPLES, *le* 18 *Mai*.

Quelques personnes ont été arrêtées & seront justement punies, pour avoir mêlé du bithume du Vésuve pulvérisé avec le tabac. Dans le cours naturel, le tabac seroit à très-bon marché, & alors on n'y mêleroit pas du bithume. Ce pays est aussi fertile en artifices qu'en prohibitions.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 27 Mai.*

A la clôture de la Session, le Roi a donné son consentement aux Bills concernant la loterie, le fonds d'amortissement, les étoffes d'Irlande, la porcelaine de Bristol &c.

La température extraordinaire de la saison a fait éclore une si prodigieuse quantité de chenilles qu'on étoit menacé de ne recueillir aucun fruit sur les plantes & les arbustes, entr'autres les groseillers, si l'on n'avoit eu la plus scrupuleuse attention à enlever les nids & à nettoyer les branches & les tiges. (*On assure qu'il vient d'être éprouvé que pour faire périr ces insectes, il n'y a qu'à répandre sur les arbres des cendres de tan*).

On écrit de Canterbury que les plantations de houblon ont été attaquées par des essains innombrables de mouches & autres insectes, tels que les plus vieux Planteurs ne se souviennent pas d'avoir jamais rien vu de semblable. Le mal n'est pas borné à quelques plantations; la campagne entiere en est désolée.

On estime que les cargaisons de fromens étrangers arrivés dans la Tamise, montent à 30,140 quarters, indépendamment d'une grande quantité d'autres grains. On mande de Liverpool que l'importation de cette denrée ne se rallentit pas.

M. Farrel a construit une machine dont l'usage est de sauver les personnes surprises dans les maisons par des incendies. Par ce secours, on monte & l'on descend avec autant de célérité que de facilité. La machine peut contenir plusieurs enfans. Ses essais ont attiré un concours prodigieux de monde.

On a essayé, ces jours derniers, sur la route d'Ispwich un instrument qui applanit & baisse les bords des chemins de maniere à faire bomber le milieu. Le succès a surpassé toute attente. Cette machine fait plus d'ouvrage que n'en feroient cinquante hommes.

Les Lettres de la Jamaïque annoncent que les plantations promettent l'abondance, non-seulement dans cette Isle, mais encore dans toutes les Isles sous le vent.

Nous apprennons de Boston, dans la Nouvelle-Angleterre, que la Manufacture de draps y est très-florissante. Un seul Manufacturier, M. Walters, a fabriqué, en 1774, trois mille verges de drap large & huit mille de drap étroit.

Cette Colonie est préparée à une vigoureuse défense: les autres Provinces lui destinent des secours en argent, en denrées &c. Les efforts qu'on a faits pour les désunir, ont été vains; & les résolutions qu'on a prises contr'elles, n'ont encore servi qu'à les aigrir.

Des Lettres de Lisbonne portent que le Ministere a fait notifier à la Compagnie des vins de Porto qu'il avoit plu à S. M. d'accorder aux Maisons Hopkes, Schulow, Clamouse, & Browne, les mêmes privileges pour l'achat & l'exportation, dont jouissent les Marchands Anglois.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Gilles-sur-Vie, *le 26 Mai.*

Dès le 29 Avril, on a commecé à faire du sel dans notre saline: tant pis; il auroit mieux valu que le tems n'eût pas été sitôt propre à la saunaison. La sécheresse a fait avorter beaucoup de productions: les bleds qui ne sont pas dans de bonnes terres, ont beaucoup souffert: nous sommes menacés de ne presque point recueillir de grains tardifs.

Des loups, au nombre de sept au moins, se sont jettés dans les Paroisses de Riez & de Saint-Hilaire-de-Riez aux environs de Paluau; ils y ont blessé plusieurs bœufs, vaches & veaux dans les prairies. Comment les détruire? Comment les chasser? Les Paysans n'ont point d'armes & n'osent en avoir. Il faut qu'ils laissent le gibier dévaster leurs moissons, & les bêtes féroces déchirer leurs troupeaux & même leurs familles. S'il peut leur être interdit de se défendre, la Justice ordonne, ce semble, de les protéger. S'ils essuyent des pertes en vertu de cette interdiction & faute d'une protection compensative, la Justice ordonne de les indemniser.

Extrait d'une Lettre de Corbie du 27 Mai.

» Les Spéculateurs sur le commerce des » grains, même pour le transport d'un Mar-

» ché au Marché voisin, sont encore bien » hasardeuses : toujours quelque petite dif- » ficulté imprévue qui fait des erreurs de » calcul & des dupes.

» J'achete des bleds au Marché d'Amiens, » croyant les faire sortir de la Ville, en » exemption de droits, suivant l'esprit des » loix en faveur de la liberté du commerce : » point du tout, un Commis m'arrête & me » demande quatre sous par sac de quatre » septiers pesant 200 l. Je me débats. On » montre la confirmation des droits d'octroi » dans les Lettres-Patentes du 7 Mars 1764. » Je dis que suivant la Déclaration du 11 » Février 1764, ces droits doivent être vé- » rifiés : l'ont-ils été ? En négligeant de le » faire, se fait-on un titre pour les perce- » voir ? Moi, je vérifie que l'intention du » Roi, manifestée dans les Lettres-Patentes » du 2 Novembre 1774, est qu'on ne m'ar- » rête pas, qu'on ne me rançonne pas, que » mon commerce soit encouragé &c.

» Je consulte. L'un me dit, la Ville est » pauvre, un établissement militaire l'a rui- » née : sans octrois, comment payeroit-elle » ses dettes ? L'autre, la Ville est en posses- » sion, payez, prenez quittance, & pour- » voyez-vous, le Ministere est équitable. » Un troisieme me remontre que puisque le » Conseil a supprimé, cette année, di- » vers droits, ils sont dûs jusqu'à la sup- » pression : il ajoute que si les octrois sont » conservés par les Lettres-Patentes du 5 » Mars 1774, celles du 7 Septembre suivant » fixent les droits de sortie hors du Royau- » me à 7 deniers ½ par quintal, & qu'il n'est » pas probable que du bled mis en circula- » tion pour nos propres Concitoyens doive » des droits plus forts que s'il passoit à l'E- » tranger.

» Ma tête est tourmentée de tous ces con- » seils. Il y a trop à sçavoir, à combiner, à » interpréter. Plus de régle sûre pour moi ; » mes calculs seront toujours dérangés par » les usages locaux. Enfin j'offre quinze de- » niers par sac, comme si je sortois du » Royaume. Point d'arrangement, il faut » payer quatre sous.

» Pendant tous ces débats, j'ai perdu du » tems, mes chevaux & mes gens ont man- » gé à l'auberge, le moment de vendre s'est » échappé &c. On ne m'y reprendra plus. » J'attendrai une loi décisive, précise, uni- » forme, générale, qui me mette à l'abri de » tout accident.

» En dernier lieu, j'ai souffert une perte » d'une bien plus grande importance. Mon » Charretier amene des bleds de l'Artois. » Au passage de l'A....., il est arrêté : mes » sacs sont visités par de longues broches » qui s'agitent en tout sens & les criblent. » La voiture marche : mes grains se répan- » dent imperceptiblement sur le chemin : » quand ils arrivent, il en manque un » quart.

» On dit que ces broches gâtent plus de » marchandises permises qu'elles n'en dé- » couvrent de prohibées ; je n'en sçais rien : » ce que je sçais, c'est qu'elles ne labourent » pas les routes, & que la semence qu'elles » y font verser ne fructifie pas. Je sçais aussi » que j'ai injustement souffert un domma- » ge, sans sçavoir comment m'y prendre » pour en être indemnisé. Je n'ai rien à » dire sur les visites, les Réglemens les or- » donnent : mais ils ne disent pas qu'elles » doivent me faire un tort à moi qui n'en » ai aucun ; & il me semble qu'il y a de » toute éternité une loi qui ordonne la ré- » paration des dommages soufferts par l'in- » nocent ».

De Tréguier, *le 27 Mai.*

La sécheresse a fait à nos campagnes un tort irréparable. Le mal est déjà vivement senti dans le commerce. Les orges ont monté à des prix excessifs. Les lins sont presqu'entiérement perdus. C'est-là notre grande richesse, déjà fort altérée & par les causes générales de dégradation, & par des causes particulieres à cet objet. L'habitude de porter les lins en bois dans les Villes où ils doivent être mis en œuvre, quelque désavantageuse qu'elle soit pour le pays, est d'autant plus constante que par une sorte de fatalité on s'attache davantage à ses usages & & à ses pratiques à mesure qu'on devient plus malheureux. Lorsque la matiere est dans les mains de l'industrie, le Réglement s'en empare, & l'exécution plus dure que le Réglement même la foule : du moins les Fabricans de ces lieux se plaignent ils amèrement des interprétations & des extensions capricieuses qui ajoutent sans cesse de nouvelles branches au fléau. La premiere maxime à inculquer dans l'esprit des Exécuteurs réglementaires, jusqu'à un tems plus heureux, c'est qu'*il faut étendre les faveurs & restreindre les haines.*

DE NYORT, *le 28 Mai.*

A la Foire du présent mois, il s'est vendu pour 180,000 livres de bestiaux, & pour 472,800 l. d'étoffes. A celle de Mai 1774, il s'étoit vendu pour 303,970 l. d'étoffes, & pour 254,000 de bestiaux. La vente en marchandises a donc été, cette année, plus forte de 168,830 l., & celle du bétail, plus foible de 74,000. La diminution du second article provient de ce que les défenses portées à l'occasion de l'épizootie, ont empêché de conduire les bestiaux *Aumaille ;* il ne s'en est pas trouvé une seule piece. Malgré cette circonstance, la Foire a été une des meilleures que l'on ait vues depuis long-tems. Il n'y a pas eu assez de marchandises ; & il s'est donné beaucoup d'ordres ; ce qui va soutenir & même augmenter l'activité des Fabriques.

DE CRÉCY (*en Brie*), *le 29 Mai.*

Le froment & le seigle nous donnent les plus belles espérances. Comme nos terres sont compactes & retiennent l'humidité, la végétation des plantes a fait ses progrès malgré la sécheresse.

Les laines seront beaucoup meilleures que l'année derniere. S'il avoit plu à la fin du mois dernier ou au commencement de celui ci, on estime que leur qualité seroit dans toute la perfection que comporte l'éducation des bêtes à laine dépourvue de sel..... La tonte des toisons est fort avancée. Le cent, moitié mouton, moitié brebis, s'est vendu 31 pistoles, les bonnes especes, telles que chacune peut être estimée peser près de deux livres, l'une dans l'autre, après l'entier & parfait lavage & nettoyement qui se fait au mois d'Août.

On a perdu, pendant l'hiver & l'été derniers, benucoup de bêtes à laine, soit par le claveau ou petite vérole, soit par la pourriture ou hydropisie avec corruption. Le remede souverain contre cette corruption, seroit le sel.

Depuis un certain nombre d'années, la pourriture fait des ravages effrayans dans un grand nombre de Provinces. On n'y prend pas assez garde. Le mal est grand & très-grand ; mais comment administrer le remede ?

D'HIRSON (*en Thiérache*), *le 30 Mai.*

Dans ce pays, comme en Touraine & sans doute dans d'autres Provinces, nous avons cru nous appercevoir depuis plusieurs mois qu'il falloit un tiers de plus de sel qu'auparavant pour donner le même degré de salaison. Si nous nous trompons, il y auroit donc une erreur de fait générale dans l'expérience la plus simple, la plus sensible, la plus universelle, & répétée plusieurs fois le jour.....

On lit dans la *Gazette d'Agriculture*, que les grains sont moins chers qu'ils ne l'étoient il y a quatre ou cinq ans. Ils le sont moins en eux-mêmes, mais le petit Peuple les trouvera peut-être plus chers, parce qu'il est plus pauvre. Depuis quelques années, il a vendu piece à piece tout ce qu'il pouvoit vendre, & il ne lui reste pour ressource que ses bras : effet des tems passés qu'il seroit trop injuste d'imputer au tems présent.

La sécheresse qui dure depuis le 15 Avril, sans apparence de changement, a fait monter les bleds de 10 l. à 12 l. 4 s. Les fourages sont & seront hors de prix. Quant aux bleds, un vieux proverbe dit que *jamais sécheresse n'a amené chéresse.* Peut-être actuellement est-ce la pluie qui est à craindre. Assez d'eau feroit à merveille ; trop gâteroit tout, le trop est à appréhender. Les gelées n'ont point nui aux fruits ; il y en aura raisonnablement de toute espece..... Les bêtes à cornes sont encore à très-bon compte : on a une vache pour 15 à 18 écus ; les meilleures sont de 20 à 22 ; il y en a à 11.

Les grains ne paroissent pas manquer dans le pays. La crainte du pillage dont on a paru menacé par des instigations sourdes, a seulement empêché les Marchands d'aller en affluence s'exposer à être volés dans les Marchés.

Il paroît ici fort surprenant que la Lettre & l'Instruction de S. M. n'ayent point été lues dans notre Eglise, sur-tout dans un tems où l'on a vu les esprits inquiets, & où tout près de nous il y avoit une émeute (à Vervins).

(*On nous demande à quel propos nous louons la loi qui a permis la libre circulation des grains, & si auparavant il n'étoit pas permis à un François d'envoyer du pain à un autre François ? Ce n'est pas le* pain *qui circule d'une Province, d'un canton, d'un Marché à l'autre ; c'est le*

grain. *Or avant ce tems-là, les Réglemens & les usages du régime prohibitif étoient en pleine vigueur contre ce commerce, en vertu d'un Arrêt du mois d'Août 1770 &c. &c. &c. On ajoute d'autres questions sur lesquelles nous n'avons aucun éclaircissement*).

D'ORLÉANS, *le 2 Juin.*

Il y a dans la Beauce Orléanoise une petite riviere nommée la *Conie* qui donne comme le Nil, mais d'une façon toute contraire, des pronostics certains sur les moissons prochaines. Lorsqu'elle est haute, les médiocres & menues terres qui forment les deux tiers de notre Beauce ne livrent que de mauvaises récoltes. Quand elle est basse & même tarie, ces mêmes terres produisent l'abondance. Le sol est si varié dans ce pays qu'à côté d'une terre profonde, il se trouve souvent une terre très-superficielle, & que souvent les extrémités d'une même piece ne se ressemblent pas. Sans doute à terrein égal, la bonne ou foible culture influe beaucoup sur la récolte ; mais quelle que soit la culture, si l'année n'est pas favorable, ce que l'état de la Conie marque, les menues terres sont infertiles, & l'on y voit les bleds jaunir au printems. La raison physique de ce rapport, c'est que les années & sur-tout les hivers pluvieux qui enflent la riviere, enlevent l'engrais, le fumier, la substance féconde de ces terres à travers lesquelles elles passent comme par un crible, tandis que les terres blanches & fermes ne prennent que l'eau qu'il leur faut, & laissent le reste sur la surface d'où il s'écoule par les raies, sans aucun mêlange de terre.

Il y a dix ans que la Conie s'est soutenue, plus ou moins haute. En 1763 où la récolte fut si abondante, elle étoit à sec, & l'on en labouroit le lit. Depuis lors, les menues terres n'ont pas rendu ; l'année derniere, il y en a beaucoup qui ont à peine restitué ou doublé les semences.

Or, notre Almanach plus sûr que tout autre augure, est favorable, cette année. La Conie baisse à vue d'œil depuis le mois de Mars. Si elle continue, il pourroit bien n'en être plus question de plusieurs années. Malgré la grande sécheresse qui dure depuis le 25 Mars, le bled des menues terres ne jaunit pas, quoiqu'il ait besoin d'eau. Pour peu qu'il en tombe, nous avons lieu d'espérer une récolte vraiment abondante ; car l'abondance dépend ici de la fertilité de ces sortes de terre.

Si la liberté n'étoit pas essentiellement bonne en tout tems & en toute circonstance ; si un Gouvernement sage pouvoit donner une autre base aux loix que la justice qui est invariable ; si la Législation pouvoit disposer du commerce comme Dieu des récoltes, il faudroit encore prendre les Réglemens dans la nature elle-même, il faudroit les tirer de ses augures, il faudroit découvrir ces barometres avec lesquels elle gradue les moissons, tels que la Conie pour cette Province. Ce moyen, si notre science s'étendoit, vaudroit encore mieux que l'expédient étrange, proposé nouvellement dans un Livre fameux, *de changer tous les dix ans la Législation*, comme si la nature avoit pendant dix ans le même cours &, que de dix en dix ans elle en prît un nouveau ; comme si les besoins, les moyens, les intérêts des Peuples varioient de période en période ; comme s'il n'étoit pas horrible de conserver pendant cinq ans une loi qu'on auroit trouvée pendant cinq ans désastreuse ; comme si le changement, en matiere de Législation, n'étoit pas le caractere & l'expression de l'erreur & du désordre ; comme si la stabilité des Empires n'étoit pas attachée à l'immutabilité des loix ; comme si l'opinion humaine étoit plus sûre que l'observation fidele de la loi éternelle de la Justice qui, à moins d'une erreur capitale de la part de Dieu (blasphême à jamais inoui), est nécessairement conforme à l'intérêt public, à l'intérêt de la reproduction & de la distribution des richesses, à l'intérêt de tous les tems & de tous les lieux.

D'AMIENS, *le 5 Juin.*

Le 25 Mai, un orage, vent, grêle & pluie, dévasta six Paroisses de l'Election de Saint-Quentin. La grêle étoit fort grosse. A Lehanconrt, Magny, Bellenglise, Pontruet, Bertaucourt, il n'est resté aucun espoir de récolte. L'orage s'est étendu plus loin mais sans grêle. Le 28, les fonds étoient encore couverts des eaux de la pluie.

Le 31 Mai & le 1 Juin, il est entré dans le Port de Saint-Valery deux vaisseaux Hollandois, venant d'Amsterdam, chargés de 3300 sacs de bled, ou 16500 septiers me-

ſure de notre Marché, poids de 50 l. Nous ſommes prévenus ſur l'arrivée prochaine de pluſieurs autres cargaiſons de grains dans le même Port.

De Paris, *le* 10 *Juin*.

Le Gouvernement s'occupe ſans relâche à rendre plus ferme, plus pleine, plus parfaite la liberté du commerce des grains, l'ouvrage le plus preſſant & le plus important à conſommer pour le bonheur de la Nation & la proſpérité de l'Etat. Tous les jours, il s'applanit des obſtacles. Parmi les ſuppreſſions nouvelles qui tendent à rétablir l'équilibre par l'immunité, une des plus remarquables, c'eſt celle de la Bannalité, des droits de minage, & des Offices ſur les grains de Rouen, Ville où l'on s'eſt d'autant plus déchaîné contre la liberté qu'on étoit plus éloigné d'en jouir.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Inſtrumens de nouvelle conſtruction pour nettoyer les foſſés.

Il en coûte pour faire des foſſés autour des champs, il en coûte pour les nettoyer & pour les entretenir. Auſſi les Propriétaires qui ne ſont pas aiſés, ou ne les font pas, ou les négligent après les avoir faits. Cette dépenſe eſt pourtant néceſſaire pour l'écoulement des eaux & pour donner à la terre plus de fertilité. M. Sierſberg vient d'inventer en Allemagne des inſtrumens par le moyen deſquels on nettoye à merveille les foſſés avec très-peu de dépenſe & beaucoup moins de peine. Ce Propriétaire eſt Habitant de Tſchecniz; il poſſede divers domaines, les uns ſitués ſur l'Oder, & les autres placés dans le Cercle de Breſlau, entre trois rivieres & dans un endroit où les Journaliers ſont rares. M. Sierſberg a cherché à employer moins de bras pour tenir en bon état ſes foſſés, & il y a réuſſi. Il ſe ſert d'abord d'un inſtrument propre à couper la tourbe; c'eſt une longue verge de fer qui ſe termine en forme de crochet & qui eſt armée de dents recourbées, de treize pouces de long & de trois quarts de pouce d'épaiſſeur; à cet inſtrument il en fait ſuccéder un autre qui eſt une eſpece de faux à laquelle tient une corbeille d'une conſtruction particuliere: ce dernier inſtrument procure le double avantage de tirer la bourbe & de couper les herbes en même tems. La lame de la faux qui ſe trouve immédiatement au-deſſus de la corbeille ou du panier, eſt aſſujettie par deux verges de fer dont l'une va depuis la pointe de la faux juſqu'au manche, & dont l'autre placée au-deſſous de la premiere, a la figure d'un compas ouvert d'un quart; de ſorte que le milieu, entre les parties ſupérieure & inférieure, forme un angle.

C'eſt après les ſemailles d'automne que M. Sierſberg fait uſage de ces inſtrumens pour nettoyer les foſſés, & il prend pour cette opération ſix hommes. Deux de ces Journaliers paſſent la béche ſur les bords intérieurs du foſſé, & rompent les morceaux de terre qui ſeroient trop lourds pour être enlevés aiſément du fond des foſſés. Deux autres hommes, armés de ces crochets qui terminées par des dents recourbées & allant en pointe, ſaiſiſſent & enlevent tout ce qu'ils rencontrent, deux autres hommes, dis-je, ces inſtrumens à la main, ſe placent vis-à-vis l'un de l'autre & des deux côtés du foſſé; ils enfoncent leurs crocs dans le milieu, & tirent hors du foſſé tout ce qui s'y trouve; ils continuent ainſi de la même maniere en partant toujours tous les deux du même point & faiſant chacun exactement la moitié de la beſogne. Après ceux-ci viennent encore deux autres Journaliers avec la corbeille armée de faux & de tranchans qui coupent les herbes, & les ramaſſe ainſi que la bourbe du fond du foſſé.

Pour démontrer les avantages de cette méthode, M. Sierſberg fit meſurer, pendant l'automne de l'année précédente, les foſſés qu'il avoit fait nettoyer de cette maniere. Ils avoient la plûpart deux aunes & trois quarts, trois aunes & même trois aunes & trois quarts de large: il trouva qu'en dix-ſept jours les ſix Journaliers avoient nettoyé un eſpace de 829 perches, chaque perche faiſant huit aunes. Avant qu'il eût inventé cette nouvelle méthode, il lui en coûtoit deux gros pour chaque perche ou huit aunes de terrein qu'il faiſoit nettoyer. Pour les 829 perches, les frais ſe montoient à 55 rixdales 8 gros; au lieu

qu'à présent il en est quitte pour sept rixdales 28 gros. C'est donc pour lui une épargne & un profit net de 47 rixdales 10 gros. Outre qu'on employe moins de bras pour l'opération, outre qu'il en coûte prodigieusement moins, c'est que les Journaliers ne sont pas obligés de travailler ayant les pieds dans l'eau, & de plus on a la facilité de faire nettoyer les fossés dans le tems le plus convenable, c'est à dire, après les semailles.

I I.

Mémoire sur les contestations nouvellement élevées à l'occasion des paillons.

Les progrès du luxe ayant augmenté l'usage des paillettes d'or & d'argent dans les broderies, les boutons &c. &c., on a imaginé d'avoir des paillettes fort larges. Ce sont là les *paillons*; le goût leur a fait donner différentes formes & différentes couleurs; les besoins du commerce ont engagé à imiter en faux tout ce qui se faisoit en fin, & on n'a employé l'or & l'argent que dans les cas où l'on ne pouvoit s'en dispenser pour la perfection de l'opération.

Les usages du laminoir se sont multipliés, & on a cessé de battre aucune lame au marteau. Avec le secours de laminoirs suffisamment larges, on a eu des lames de quatre pouces au moins de largeur, dans lesquelles, avec des emporte-pieces, on leve les paillons de la grandeur & de la forme que l'on veut.

Cette branche d'industrie étoit concentrée en fort peu de mains, il y a quinze ans. Le débit a amené d'autres mains au travail, & l'émulation a produit la variété des produits.

Il y a les paillons d'argent & d'argent doré;

Les paillons de cuivre doré & de cuivre couvert d'une lame d'argent;

Les paillons de cuivre allié avec peu d'argent, ou métal appellé argent d'Allemagne; ils viennent de l'Etranger;

Les paillons d'étain couverts d'une lame d'argent.

On n'en employe pas en cuivre ni en étain pur, même quand ils sont destinés à être colorés, parce que la couleur n'a point d'éclat ou du moins le perdroit bientôt. La lame d'argent donne à la nuance plus de vivacité, moindre néanmoins que quand le paillon est entiérement d'argent; mais cette différence n'est bien sensible qu'à l'usage.

C'est dans le tems de la prospérité de la fabrication de ces paillons que l'on a vu s'élever des contestations qui seront sans doute les dernieres de ce genre.

Quelques-uns de ceux qui avoient suivi ce genre de travail avec plus d'application imaginerent en 1773 de solliciter un privilege, & ils ne purent y parvenir par la route qu'ils avoient suivie; ils en prirent une autre. En 1774, se donnant tous (ils étoient douze à quatorze) pour Inventeurs, ils obtinrent un privilege exclusif provisoire, avec la clause de ne travailler qu'en matieres fines, ce qui restreignoit à la fois le nombre des ouvrages & le nombre des Ouvriers. Le prétexte de cette clause étoit d'empêcher que l'on ne vendit des paillons faux pour des paillons fins.

A peine ce privilege fut-il connu que les inconvéniens s'en firent ressentir. On l'exerça par des saisies qui exciterent des plaintes.

Il fut représenté que les Privilégiés n'étoient pas Inventeurs de l'Art, puisque de tout tems on a fait des paillettes ou paillons de diverses dimensions; que si l'Art eût été nouveau, il ne seroit pas certainement dû à quatorze Inventeurs; que les paillons en faux ne pouvoient pas nuire à la bonne foi du commerce plus que n'avoient nui les lames, les paillettes, les filés, les frisés & les canetilles en faux; que de tout tems on avoit vendu de ces derniers ouvrages, même dans le sein des Fabriques d'étoffes d'or & d'argent, sans que celles-ci ayent éprouvé aucun discrédit; enfin que la justice & la raison résistoient également à approuver l'interdit que le privilege mettoit sur les atteliers d'un nombre assez considérable d'Artisans, tout aussi Inventeurs que les Privilégiés. Ces motifs & les vrais principes du commerce y réunissant leur force, il a été rendu le 13 Avril 1775 un Arrêt du Conseil qui a détruit le privilege provisoirement accordé le 26 Avril 1774.

I I I.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 3 Juin 1775, au Mercredi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 21, 26 à 32 l. *le septier*; le seigle, de 18 l. 5 s. à 19 liv.; l'orge, de 13 liv. 5 s. à 14 l. Le froment au Port de la Grêve, de 29,

30 liv. 5 ſ. à 31 l.; le ſeigle, de 17 à 18 l. 5 ſ.; l'orge, de 12 liv. 15 ſ. à 13 l. auſſi *le ſeptier.*

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Samedi 3 Juin 1775, au Mercredi 7 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 à 18 liv.; *idem* à la Greve, de 15 l. 5 ſ., 16 à 17 l. *le ſeptier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'eſt vendu Porte Saint Michel, le 10 Juin 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 10 Juin 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	722			marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	722			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84			once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	marc.
Piaſtres à	49	5		marc.

Changes de Paris, *du* 10 *Juin* 1775

Amſterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¼ à 95
Lyon *Pâques*	⅛ bénéfice.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi* 8.	*Vendredi* 9.	*Samedi* 10.
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	1940 45 . . .	1942 ½ . . .	1942 ½. . . .
D°. 16es/25 . . .	1245	. . . . .	1245 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	415 . . . .
Reſcriptions . .	6 ¾	6 ¾ 7	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	1	1	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville ſix derniers mois 1774.

Du Mercredi 31 Mai.		Du Jeudi 1 Juin.		Du Vendredi 2.	
Meſſieurs		*Meſſieurs*		*Meſſieurs*	
Boutray..... pplles.	L.	Nau..... pplles.	L.	Peinchein..... vres.	J.
Viageres.....	L.	Viageres.....	M.	Perpétuelles.	J.
Tontine	L.	Tontine	M.	Tontine.....	J.
Cochin..... pplles.	J.	Decourmont. pplles.	F.	Boſcheron... pplles.	J.
Radix..... pplles.	H.	Viageres. ...	F.	Viageres.....	J.
Viageres.....	J.	Tontine	F.	Delamotte.. pplles.	J.
Defrance... pplles.	J.	De S. Janvier. vres.	J.	Viageres	J.
Viageres....	J.	Tontine.....	J.	Tontine.....	J.
Tontine.....	L.	Deſchapelles. vres.	J.	.....	
.....		Perpétuelles.	J.	.....	
.....		Tontine	J.	.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par ſemaine. L'abonnement eſt de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adreſſer à Paris au Bureau Royal de Correſpondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne auſſi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 1 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 10 *Mars.*

LA Société Royale des Sciences de Norwege a proposé divers sujets de Prix, chaque Prix de 50 rixd. 1°. Le meilleur essai d'histoire minérale de Norwege, soit d'un district particulier, soit de tout le Royaume. 2°. Une dissertation sur la vraie cause de la décadence de la Norwege & les moyens de lui rendre son ancienne splendeur. 3°. Une autre sur les moyens de cultiver le lin & le chanvre dans le même Royaume, selon la différence du sol. Les pieces, écrites en Danois ou en Latin, seront envoyées à la Société à Drontheim avant la fin du mois de Novembre.

Quand viendra le tems où les Sociétés demanderont *quelles sont les causes de la prospérité actuelle de la Culture, du Commerce, des Arts utiles* &c ? Il n'est encore question que de *décadence*. Cependant interrogez les gens qui ont pris leurs opinions dans la politique du dernier siecle, ils vous diront qu'on n'a jamais mieux connu & mis en pratique les vrais principes du Gouvernement & les bonnes regles de l'administration.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 11 *Mars.*

Pendant le mois de Février, les vents ont été fort inconstans : ils ont soufflé ouest, sud, nord-ouest. Au milieu de fortes tempêtes, le tems a toujours été plus chaud que froid. Un dégel subit & la fonte des neiges ont occasionné de grandes inondations. L'Oder s'est rapidement élevé fort haut, mais moins qu'en 1736 : il a fait beaucoup de ravages. Dès le 3, on entendit des coups de tonnerre. Le 4, il y eut une aurore boréale, mais imparfaite. Les premiers jours de Février sont remarquables par une espece de crise générale de la nature dans toute l'Europe. On desireroit que des hommes éclairés s'appliquassent avec soin à observer le cours des vents & à en tirer des résultats... Entre les Chaires que S. M. vient de fonder dans l'Université de cette Ville, il y en a une pour l'enseignement de la *Science économique*, déjà introduite dans plusieurs Universités d'Allemagne & dans les éducations particulieres. Du reste, qu'on ne se trompe pas sur le sens de ces mots, *Science économique* : il n'est nullement question ici des principes de l'ordre social, de propriété, de liberté, de sûreté ; il ne s'agit que d'instructions relatives à l'économie pratique des champs, des Arts &c.

DE LEIPSICK, *le* 12 *Mars.*

On demande par la voie de notre Bureau d'Annonces, *quelles sont les regles fondamentales, les plus sûres, pour partager les communes de la maniere la plus avantageuse au bien public.* La raison pour laquelle cette matiere, tant agitée, n'est pas encore éclaircie, c'est

qu'il n'eſt pas facile de rendre la vue aux aveugles & ſur-tout à ceux qui veulent l'être. Le point de la queſtion eſt aſſez net & nettement réſolu ; mais il eſt des acceſſoires ſans nombre à examiner, des intérêts à concilier, de prétendus droits à ménager. Un Gentilhomme campagnard tient, comme à ſon exiſtence & à la gloire de ſa famille, au droit de faire pendre un homme ſur ſes terres, quoiqu'il lui coûte fort cher. Ainſi de mille autres préjugés. Le mot de *droit*, indifféremment appliqué à ce qui eſt oppoſé comme à ce qui eſt conforme au *droit naturel*, trompe juſqu'à de bons eſprits. Ils ne ſongent pas que renoncer à tel droit, c'eſt renoncer à l'injuſtice, à l'abus, à la déraiſon, à la chimere, à la prérogative de ſe nuire *ſeigneurialement* à ſoi-même.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 16 Mars.*

Le Bill concernant les pêches des quatre Provinces de la Nouvelle Angleterre, 1°. arrête toutes ces pêches dont le produit net eſt de 200,000 l. ſt. ; 2°. leur interdit toute communication entr'elles & avec les autres Colonies, même celles qui leur fourniſſent du pain ; 3°. leur défend toute communication avec les Puiſſances étrangeres.

Le Solliciteur Général d'Ecoſſe entreprit de le juſtifier. Il dit que ſi les Colons ne pêchoient pas dans la mer, ils pêcheroient dans les rivieres ; que s'ils ne pouvoient ni cultiver ni recevoir du froment, ils n'avoient qu'à ſemer du bled d'Inde ; qu'ils payeroient leurs dettes aux Marchands Anglois, lorſqu'ils ſeroient ſoumis ; & que les Anglois pêcheroient à leur place. Il conclud que la juſtice du Bill reſtoit démontrée comme une propoſition d'Euclide.

MM. Fox, Thomas Thownſend, le Lord John Cavendish &c. attaquerent le Bill. Ce dernier ſe montra vivement affecté de voir qu'on dévouoit de gaîté de cœur tout un Peuple à la famine ; qu'on louât cet Acte de ce qu'il n'étoit pas ſanguinaire ; & que pourvu qu'on ne verſât pas le ſang d'un homme, on crût pouvoir le tuer avec beaucoup d'humanité. M. Burke dit en ſubſtance :

Je crains que tous ces débats n'ayent aucun effet, puiſque le Parlement actuel, libre de choiſir un autre ſyſtême, avoit, avant tout examen, adopté celui de l'ancien Parlement ; & que la marche des Communes eſt toute tracée... Les mauvais principes ſont *prolifiques* : le Bill de Boſton a *engendré* celui de la Nouvelle-Angleterre ; celui-ci en *engendrera* un pour la Virginie ; ce dernier en engendrera un autre pour la Penſylvanie, & ainſi juſqu'à la naiſſance d'un Bill général pour la deſtruction totale des Colonies, juſqu'à ce que les regiſtres ne ſoient plus que *des tables de ſang*, *un code horrible de tyrannie*, *un monſtrueux digeſte de peines & de proſcription générale*..... Ce ſyſtême eſt nouveau & ſans exemple chez une Nation civiliſée. Pour conſerver votre autorité, vous détruiſez vos domaines. Des Etats ennemis qui ne peuvent ſe vaincre l'un l'autre employent leurs forces à détruire leur commerce reſpectif & à s'enlever des reſſources : mais jamais Prince n'agit de la ſorte envers ſes Sujets. En cas de rébellion, on punit les rebelles, on épargne le pays, parce que ſa force eſt la force du Souverain.. Les Bills portés coûteront plus à la Nation que ne lui coûteroit l'entretien d'une armée de quarante mille hommes... Lorſqu'on en eſt venu à la violence ouverte, l'épée eſt le moyen le plus tranchant ; mais elle eſt encore moins injuſte qu'une proſcription univerſelle ; car elle ne tombe que ſur ceux qui réſiſtent : mais un Bill de proſcription enveloppe dans la même ruine les perſonnes de tout âge, de tout ſexe & de toute condition. Le Cordonnier ne peut plus vivre, quand le Pêcheur ne peut plus acheter des ſouliers. C'eſt détruire la Communauté que d'arrêter ſon commerce.... Quant à la prétendue *démonſtration d'Euclide*, il ne faut que ſuſpendre, pendant un an, le commerce de la N. A., pour la réduire à l'impoſſibilité abſolue de payer ſes dettes aux Marchands Anglois &c. &c. &c.... Le diſcours de M. B. dura une heure : on ne croit pas qu'il ait jamais parlé avec plus de véhémence & plus inutilement.

Le Bill pour reſtreindre le commerce de la Nouvelle Jerſey, de la Penſylvanie, du Maryland, de la Virginie, & de la Caroline méridionale porte 1°. qu'aucune des marchandiſes énoncées dans l'*Acte de navigation*, du crû ou des Fabriques des Colonies ne pourra être tranſporté ailleurs que dans la Grande-Bretagne & ſes Iſles d'Amérique ; 2°. que tout vaiſſeau ayant des marchandiſes

de cette espece sans certificats de la Douane sera confisquée ; 3°. qu'il ne sera importé dans aucune de ces Colonies, ni vin, ni sel, ni autres marchandises, excepté des chevaux, des vivres & des toiles d'Irlande directement envoyées de ce Royaume, à moins qu'elles n'ayent été chatgées de bonne foi dans les Ports de la Grande Bretagne, sous peine de confiscation ; 4°. qu'on exceptera les marchandises qui en vertu des loix peuvent y être portées des Isles Angloises ou des Isles Britanniques... M. Harley a demandé si c'étoit-là le plan de modération & de conciliation projetté pour ramener les Américains.

Les marchandises énoncées dans l'*Acte de navigation* sont le tabac, l'indigo, le bois de teinture &c. C'est donc ce fameux Acte qu'on ose encore citer comme un chef-d'œuvre de politique ; c'est cet Acte barbare & insensé que l'Angleterre lance aujourd'hui dans sa colere contre les Colonies, pour les punir, les humilier, les abattre & les enchaîner après leur ruine. Elle le regarde aujourd'hui comme un Acte de proscription, elle l'employe comme tel, il est fait pour assouvir sa vengeance.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 16 Mars.*

Les Négocians de cette Ville, ces Négocians si opulens, si industrieux, si habiles qu'ils se sont appropriés des commerces qui paroissent devoir leur être totalement étrangers, tels que ceux des mousselines, des toileries, des drogueries &c, ne se sont jamais adonnés à celui des bleds en grand & pour l'approvisionnement des Cevennes & autres cantons intérieurs voisins qui manquent de cette denrée. Notre Ville, quoiqu'admirablement placée pour ce commerce, à la proximité d'un Port de mer, avec la ressource d'un canal, se l'est vu enlever par une petite Ville qui a infiniment moins d'avantages naturels & qui ne devroit pas être dans le cas de faire des fournitures à si bon marché. Mais à Montpellier ce commerce a des entraves particuliers, & il n'en a pas à Lunel. Comment, pourquoi notre Ville est-elle moins libre ? C'est ce qu'on ignore : on ignore à quel titre elle se trouve assujettie à des droits qui convertissent l'ordre de la nature & coupent le cours de la prospérité. Il faut que les grains payent à l'entrée de la Ville & même à l'entrepôt qu'on en feroit dans les Fauxbourgs, un *droit de coupe*, la 64e. partie de tous les grains qui se consomment ou même qui sont déposés dans l'enceinte marquée. Il faut que tous les grains qui viennent par le canal soient voiturés dans les magasins par les charettes du Possesseur dudit droit. Il faut.... que nos Négocians renoncent à tout autre approvisionnement qu'à celui de la Ville & de quelques Villages voisins.

Lunel, exempte de ces charges, s'est donc emparée d'une fourniture que la nature adjugeoit à cette Ville. Comme, en fait de commerce, tout coup a son contre-coup & tout mal est double mal, il résulte de là une augmentation de prix considérable pour certains pays que Lunel approvisionne, à raison des frais de transport qui sont beaucoup plus chers que si l'on pouvoit les pourvoir d'ici en droiture. Nous voyons des voitures de cette petite Ville passer sous nos portes pour aller jetter du bled dans des lieux, toujours de quatre lieues plus près de nous : quatre lieues encore au retour ; & voilà *huit lieues* de chemin que les Consommateurs ont payées de surplus.

Combien de ces droits & leudes & péages ne sont que des usurpations sur la portion la plus nécessaire de la subsistance des Peuples ? Que l'on remonte jusqu'au tems de l'anarchie féodale, époque de la plûpart de ces établissemens : le Négociant ou le Colon qui s'assujettissoit à ces entraves, attendoit du Seigneur protection contre le brigandage. Le droit balançoit le devoir. Donc si l'on invoque la Justice stricte & rigoureuse, elle dira au Possesseur des leudes & péages : *voilà le contrat ; charge d'un côté, bénéfice de l'autre : voulez-vous le prix de la protection & des communications ? Entretenez donc les Maréchaussées & les chemins. Optez : ou le bénéfice & la charge, ou ni l'un ni l'autre. Demanderez vous des indemnités pour la suppression ? Où sont vos dépenses ! Le Peuple vous demandera la restitution de tout ce que vous avez perçu sans avoir fait ces dépenses justificatives de la perception.* Ces raisons, fortes en elles-mêmes, puissantes aux yeux de beaucoup

de bons Patriotes, devroient au moins dispoſer les poſſeſſeurs de pareils droits à la modération, à la condeſcendance, à la conciliation, & à une humble reconnoiſſance pour la grace qui pourroit leur être accordée.

De Moulins, *le 19 Mars.*

Tout eſt encore informe dans ce pays, on l'a déjà vu. L'art qui donne à la ſurface de la terre l'aſpect d'une création humaine en donnant, pour ainſi dire, un nouvel eſprit aux forces & aux combinaiſons de la nature, laiſſe ſon ouvrage trop imparfait. Faute d'avances, d'inſtructions, de courage & de vues, il reſte beaucoup de biens qui ne deviennent pas richeſſes, beaucoup d'avantages qui ne ſont pas encore des reſſources, beaucoup d'habitudes vicieuſes qui raviſſent le vrai prix aux richeſſes acquiſes. nous en citerons quelques exemples.

Nous avons des courans d'eau ſans emploi, à portée de mines de fer & de plomb ſans exploitation, au voiſinage de bois preſque ſans valeur. Le tréſor eſt là, creuſez.

Pour rendre nombre de petites rivieres navigables, il n'y auroit à faire que la dépenſe peu coûteuſe d'un baliſage qui raſſembleroit les eaux dans un lit étroit. Cet ouvrage procureroit par-tout un fond ſuffiſant pour la navigation de petits bateaux & le tranſport de ces objets précieux. Voilà les premiers *chemins* à réparer : nous diſons *réparer*, car ils ſont déjà conſtruits par la nature.

Nos étangs ſeroient une ſource abondante de richeſſes, ſi le commerce du poiſſon étoit plus favoriſé & mieux entendu. Ceux qui ſe livrent aujourd'hui à ce commerce ont à craindre les tems contraires à la pêche, les inconvéniens d'un tranſport rallenti par divers obſtacles, les glaces du canal de Briare & Nemours. Quelquefois ils ſuivent des bateaux de charbon, d'huile ou de vin dont les exhalaiſons peuvent faire périr le poiſſon d'une baſcule entiere. Dant tout commerce, les riſques inévitables ſont déjà trop grands.

Nous avons des vins. S'ils ne ſouffrent pas le tranſport, c'eſt qu'on ne laiſſe pas acquérir aux raiſins leur juſte maturité, qu'on mêle des plants qui ne mûriſſent qu'à 15 jours les uns des autres, qu'on jette indifféremment leurs productions dans la même cuve, que la vendange eſt ridiculement réglée par des bannées dans leſquelles on n'a aucun égard aux différentes expoſitions & aux différentes qualités des terres, & qu'il réſulte du mélange de raiſins pourris, grillés, verds, une liqueur froide, âpre, incapable de ſoutenir l'eſſai & de récompenſer la dépenſe du Propriétaire & la peine du Cultivateur. Ignorance & Réglement, voilà les ſources du mal.

Nos terres humides ſont d'un ſable gras, porté à produire du lin comme du chanvre: les eſprits ne ſont pas tournés vers cette riche culture ; la bouſſole a perdu ſon aimant, il faudroit le lui rendre.

De Cusset (*en Auvergne*), *le 19 Mars.*

Au Marché de cette Ville, il ſe perçoit un droit de laide au cinquantieme ſur tout le bled qu'on y apporte, ſoit *qu'il ſe vende*, ſoit *qu'il ne ſe vende pas*, non compris un *droit de meſure* exigé quoiqu'il n'y ait *point de Meſureurs*, le tout ſans titre conſtitutif (à ce qu'on aſſure) & au profit de l'Abbeſſe d'une Communauté Religieuſe.

Ce droit date tout au plus de 300 ans, puiſqu'en 1464 les les Habitans tranſigeant avec l'Abbeſſe, il fut réglé à l'article *laide* qu'elle la percevroit une fois l'année ſeulement, ſur les planches, harches & vans, ſans qu'il fût queſtion de bled.

La perception s'eſt dans la ſuite étendue de-là ſur toute ſorte de grains, des grains ſur toutes les eſpeces de légumes & même ſur les fruits. Un léger ferment a corrompu à la fin toute la maſſe.

Les Habitans, inſtruits de leurs droits & las de ſouffrir, ont obtenu du Conſeil la confirmation du droit qu'ils ont eu de tous les tems, de vendre dans leurs greniers avec pleine franchiſe, & l'ancienne franchiſe des fruits & des légumes.

A cet affranchiſſement ſi juſte & ſi ſalutaire a ſuccédé immédiatement l'Arrêt du Conſeil du 13 Septembre 1764, ſi digne de la bonté du cœur de notre jeune Monarque, & ſi propre à immortaliſer la Mémoire du ſage Miniſtre de ſes Finances.

La liberté a procuré *tout de ſuite* à cette petite Ville une ſi grande abondance de grains que dans les trois premiers mois qui ont ſuivi l'enregiſtrement des Lettres-Pa-

tentes, il ne s'eſt preſque point paſſé de jours qu'il n'en ſoit ſorti juſqu'à *deux mille boiſſeaux* de ſeigle ou froment pour *Lyon*, ſans parler de ce que les Habitans de *quarante Paroiſſes* des environs ont, ainſi que nos Concitoyens, journellement acheté, pour leur proviſion, dans les auberges où, pour la plus grande commodité de chacun, ſe faiſoit le commerce.

Tandis que toute la France applaudiſſoit à une loi ſi bienfaiſante dont l'enregiſtrement étoit ici ſuivi de l'abondance la plus complette, les Agens de l'Abbaye ont donné aux diſpoſitions les plus claires l'interprétation la plus étrange pour donner une ampliation lucrative à ſon prétendu droit. *Si la loi défend de contraindre de porter les bleds à* la Halle, *& d'empêcher de vendre dans les* greniers, *elle permet de lever dans les* greniers *les droits* de Halle, *car elle ne le défend pas.* En conſéquence de cette interprétation, la Ville entiere eſt le *Marché*; les *frais de hallage* que l'Arrêt regarde comme *nuiſibles au Laboureur & au Peuple* doivent être ſupportés partout ailleurs. Recherches, pourſuites, menaces, ſévices, tout eſt employé pour mettre le commentaire à exécution. Les Prépoſés ſe portent tous les jours de Marché dans les auberges avec main-forte, & les habits bleus, ſeuls, ſuffiſent pour jetter l'épouvante dans le cœur des Voituriers qui, craignant la priſon ou une affaire grave, ſe ſoumetent à perdre au profit de l'Abpaye tout le bénéfice de leur commerce.

Mais comme d'un Marché à l'autre, l'irrégularité de cette conduite & le vice des prétentions pouvoient être manifeſtés, & les lumieres relever le courage des Marchands Forains, les Gens d'affaire ont levé deux Arrêts ſur requête, l'un qui permet d'aſſigner les refuſans, l'autre qui permet de ſaiſir. Ces Arrêts ont été ſignifiés avec un appareil impoſant à un nombre infini de Voituriers. Cet éclat a produit l'effet naturel qu'on devoit en attendre. *Les Charretiers de la Limagne d'Auvergne qui étoient dans l'uſage de venir faire ici leur commerce & verſer l'abondance, ſe ſont détournés*, & ils vont en foule porter leurs grains dans les Villes voiſines où *la laide a été abolie.*

Le bled a donc beaucoup augmenté de prix. Comme notre Montagne & nos environs ne produiſent que du vin & du chanvre, nous courons riſque d'être réduits à une affreuſe diſette; pendant que nos voiſins jouiront de l'abondance à la faveur de la loi la plus ſage & la plus juſte.

Nous ſommes d'autant plus dans le cas d'en réclamer l'exécution que *nous n'avons jamais eu d'autre Seigneur que le Roi.* L'Abbaye n'a point de titres pour prévenir la laide: ſi elle en a, nous en offrons le rembourſement. Quand elle en auroit, ce ne ſeroit que ſur le Marché même.

Cuſſet, par ſa poſition avantageuſe, paroît être deſtiné à devenir l'entrepôt du commerce des bleds entre l'Auvergne & Lyon d'où ils pourroient deſcendre en Provence. L'intérêt de pluſieurs Provinces eſt donc attaqué dans nos droits.

(*Ce n'eſt pas là l'unique exemple d'atteintes portées à la liberté par des Fermiers ou Receveurs de droits de hallage; nous en connoiſſons pluſieurs & juſqu'aux portes de la Capitale: & c'eſt là une des cauſes du* renchériſſement, *naturel en partie*, en partie forcé, *qu'oppoſent à la liberté la prévention étayée par l'ignorance. En attendant qu'on remédie à des abus qu'il n'a pas été poſſible de prévenir, le mal eſt ſenti, la circulation s'arrête, les gros Négocians ne ſe jettent pas dans ce commerce, il ne ſe releve qu'à demi: un canal obſtrué, une contrée ſouffre; pluſieurs canaux obſtrués, un grand pays ſouffre, juſqu'à ce que la protection aſſure la liberté pleine & entiere.*

C'eſt aux Seigneurs mêmes des droits de hallage & minage que nous dénonçons principalement ici l'abus exercé en leur nom: leurs ordres le réprimeront plus promptement que les déciſions de la Juſtice réglée.

Leur équité, leur bienfaiſance, leur patriotiſme, leur honneur ſont compromis dans ces abus.

Leur intérêt même l'eſt, leur intérêt! il l'eſt au plus haut point. Comme Propriétaires, *ils ont le plus grand intérêt à ce que le commerce le plus animé donne aux productions de leurs terres la meilleure valeur...* Comme Décimateurs, *ils ont le plus grand intérêt à ce que, par la liberté & la franchiſe qui procurent cette valeur, la culture fleuriſſe dans tout leur territoire...* Comme Cenſiers, Juſticiers &c, *ils ont le plus grand intérêt à ce que l'aiſance ſe répande, prévienne les délits, facilite les mouvemens des propriétés...* Comme Citoyens, *ils ont le plus grand intérêt au bien public, à la progreſſion naturelle des produits*

de l'impôt, correspondante avec celle du revenu, aux réformes que cette progression facilite des impositions destructives de leurs revenus & de leurs propriétés... Comme hommes, *ils ont le plus grand intérêt à ce que la misere ne désole pas le Peuple & ne les oblige pas à de grands sacrifices.*

Qu'ils regardent les baux de leurs fermes & la situation de leurs Vassaux, c'est-là le thermometre de leur fortune.

On nous a cité l'exemple d'un Seigneur qui, en renonçant entièrement à son droit de minage, a augmenté son revenu: il y en a sans doute plusieurs autres semblables. Nous avons déjà remarqué que ceux qui avoient baissé ce droit, en avoient augmenté le produit.

La vexation ou la rigueur a éveillé les Communautés: elles ont fouillé dans les archives: de toutes parts on découvre des perceptions ou des extensions injustes. Que s'ensuivra-t-il d'avantageux pour les possesseurs?

Enfin l'abus amene la division, & là où il est le plus criant, la malédiction tombe sur le Marché: voilà le fruit).

De Paris, *le 29 Mars.*

Le Tirage de la Loterie de l'Hôtel-de-Ville s'est fait Vendredi 24 du présent mois; le gros Lot de 50000 livres est échu au numéro 78261; le second Lot de 20000 liv. est échu au numéro 70205; & les deux Lots de 10000 livres chacun sont échus aux numéros 63580 & 71455.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. de Scévole à M. l'A. Roubaud. D'Argenton en Berri, 3 Février 1775.

Monsieur,

Je n'ai pu lire dans vos Gazettes le triste détail de l'épizootie qui ravage la Guyenne & le Béarn sans me rappeller, en gémissant, qu'un pareil fléau affligea le Berri & une partie de la Marche en l'année 1747. Ce fut vers les mois de Juin & de Juillet que commença cette épidémie, & en moins de six mois toutes nos bêtes à corne périrent sans qu'on pût connoître de quel genre de maladie elles avoient été attaquées. Toutes celles qu'on ouvrit se trouverent très-saines en apparence, & c'est même un fait certain que de plusieurs personnes qui en mangerent, aucune ne s'en sentit incommodée. Vous comprenez parfaitement, Monsieur, que dans une pareille circonstance on n'épargna rien de tout ce qu'on crut capable d'arrêter les progrès du mal. Remedes de toute espece, fumigations, défenses d'écorcher les bêtes mortes; injonctions de les enterrer promptement, profondément; ordres de tuer les chiens, attention scrupuleuse à empêcher toute communication; tels furent les moyens qu'on mit partout en usage & qui se trouverent insuffisans. Cependant nos terres attendoient que le soc de la charue vînt les ouvrir; les grains se consommoient sans espoir d'en semer & d'en recueillir de nouveaux; les travaux de la campagne pressoient, s'accumuloient les uns sur les autres: à la douleur d'avoir perdu avec nos bestiaux l'espérance d'un profit journalier & toujours renaissant, se joignoit encore la crainte d'une disette prochaine. Dans ces premiers momens d'une détresse générale, on vit des hommes courageux luttant contre l'adversité, s'atteler eux-mêmes à la charue, & prendre la place des bœufs qu'ils venoient de perdre; triste ressource dont on connut bientôt toute l'insuffisance!

On acheta donc des chevaux, des colliers, & tout le reste de l'attirail nécessaire en pareil cas; mais dans un pays où l'on ne s'étoit jamais servi que de bœufs pour le labourage, il auroit fallu en même tems acheter des hommes qui eussent sçu conduire ces chevaux, s'en servir avec avantage, les faire tourner, avancer ou reculer autant en leur parlant qu'en leur donnant des coups de fouet, sorte de manege dont nos Laboureurs n'avoient qu'une connoissance très-imparfaite. Honteux de se trouver si gauches dans cette opération, la plûpart d'entr'eux engagerent, forcerent même leurs maîtres à acheter dans les pays limitrophes des bœufs de labour, exemple qui fut bientôt suivi de proche en proche, & qui fut le seul & unique remede à nos maux: car de toutes les bêtes à corne qu'on acheta pour remplacer celles qui étoient mortes, on n'en vit périr aucune, quoique la maladie continuât toujours à exercer ses ravages

ſur celles qui étoient naturaliſées dans le pays, & quoique les beſtiaux qu'on achetoit ſortiſſent, pour la plûpart, d'endroits où l'épizootie avoit déjà pénétré.

Je me ſouviens, Monſieur, qu'un de mes Métayers ayant perdu tous ſes beſtiaux, acheta, malgré moi, deux bœufs qui ne lui coûterent que ſoixante livres, & qui, après avoir fait tout ſon ouvrage, furent revendus quatre cens livres au bout de deux ans. Une autre circonſtance que je ne dois pas oublier, c'eſt que dans l'étable où l'on fit la vente de ces deux bœufs, il y avoit une vache morte qu'on eut ſoin de couvrir de paille afin que l'Acheteur ne s'en apperçût pas.

C'eſt ainſi que nous réparâmes nos pertes, choſe que nous n'aurions pas riſqué de tenter ſi promptement ſans la maladreſſe de nos Laboureurs & ſans la modicité du prix des bêtes que nous achetâmes dans des pays où l'on craignoit de tout perdre. Outre ces avantages, on peut dire que la nature s'empreſſa de ſeconder nos efforts & d'effacer juſqu'aux moindres traces de la cruelle épizootie que nous venions d'eſſuyer; jamais la terre ne ſe couvrit d'herbes plus abondantes; jamais les vaches ne furent plus fécondes. Ce fut alors que des Fermiers, qu'on croyoit entiérement ruinés, devinrent plus riches qu'ils ne l'étoient auparavant; parce qu'après avoir regarni de beſtiaux les domaines qu'ils tenoient à ferme, ils entreprirent d'en acheter d'autres qu'ils revendirent à ceux qui en avoient beſoin.

Pluſieurs perſonnes dignes de foi m'ont aſſuré, Monſieur, qu'un Particulier voyant l'épidémie à ſa porte, & ayant entendu dire que le ſeul moyen d'en garantir ſes beſtiaux étoit de les changer de place, envoya les ſiens à la diſtance de quatre lieues ſeulement, & dans le domaine d'un de ſes amis qui venoit de perdre toutes ſes bêtes à corne. Ces animaux, en paſſant dans des étables d'autant plus mal-ſaines, d'autant plus infectes que tous les beſtiaux qu'on y logeoit auparavant y étoient morts depuis peu de jours, auroient dû devenir les victimes d'une démarche qui paroiſſoit ſi imprudente : point du tout, ils s'y porterent très-bien, & ce ne fut que cinq ou ſix mois après que celui qui en étoit le maître, les croyant quittes de tout danger, & les ayant fait revenir dans leurs anciennes étables, les perdit tous; ce qui ne ſeroit point arrivé, s'il les avoit vendus & laiſſés à ſon ami qui lui en fit la propoſition. Voilà des faits, Monſieur, conſtans & avérés dans le pays que j'habite; mais qui nous en expliquera les cauſes?

De tout cela je ne concluerai pas que ce qui nous a réuſſi pût réuſſir de même dans la Guyenne & dans le Béarn; mais il faut eſſayer un peu de tout. Je voudrois qu'on fît baigner tous les jours dans des étangs, dans des rivieres les bêtes qu'on voudroit préſerver de la contagion; je voudrois qu'au lieu de les renfermer dans des étables où le mauvais air eſt plus abondant & plus actif qu'ailleurs, on les mît dans des bois, dans des parcs, dans des prairies; j'aurois ſoin que leur boiſſon fût compoſée d'eaux blanches mêlangées avec un peu de vinaigre, ou tel autre ingrédient qu'on jugeroit le plus convenable; je veillerois ſur tout à ce qu'on ne les fît pas beaucoup manger, choſe qu'il n'eſt pas aiſé d'obtenir des Payſans qui, lorſqu'ils ſont eux-mêmes malades, ne redoutent rien tant que la diette.

Il ſeroit à propos, Monſieur, que tous ceux qui en différens pays & en différens tems ont fait quelques obſervations ſur cette matiere importante, vouluſſent bien les communiquer au Public par la voie de vos Gazettes qui ſont le vrai dépôt de toutes les connoiſſances économiques. De ces obſervations réunies il en ſortiroit peut-être quelque rayon de lumiere capable de nous guider, de nous éclairer dans la recherche des véritables ſpécifiques.

J'ai l'honneur &c.

I I.

Prix du froment dans les Pays Etrangers; le ſeptier de Paris, argent de France.

A Hambourg & Altona, le 28 Février, le froment blanc de Mecklembourg s'eſt vendu 23 liv. 12 ſ. 6 den.

A Hambourg, le 2 Mars, le froment blanc, de 26 liv. 12 ſ. à 29 l. 13 ſ.

A Bruxelles, le 3 Mars, le froment blanc, de 20 liv. 5 ſ. à 21 l. 14 ſ.

A Malines, le 4 Mars, le froment blanc 23 liv. 14 ſ.

A Londres, les 15 & 18 Février, le froment, de 31 à 35 l. 17 s.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Mars 1775, au Samedi 26 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 25 l. 10 s., 27 à 30 l. *le sept.*; le seigle, de 15 liv. 10 s., 18 à 19 l.; l'orge, de 12 l. 10 s., 14 l. 10 s. à 16 l. Le froment à la Grêve de 28, 29 à 30 l.; le seigle, de 14 à 15 l. aussi *le septier*.

IV.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 22 Mars 1775, au Samedi 26 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14 l. 10 s., 16 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 29 Mars 1775, de 51 à 52 livres; *idem* nouveau de 49 à 50; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 40 à 41; *idem* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V.

Changes de Paris, *du 29 Mars 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2 à 1 6
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{7}{8}$ à $\frac{3}{4}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

PRIX

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Mars 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . .	718			marc.
Du Mexique à . . .	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à . . .	717	10		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	10		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1890 92 $\frac{1}{2}$ 95 .	1895	1895 92 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1217 $\frac{1}{2}$. . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	244 . . . .
D°. 25es. . .	78	. . . . .	76 . . . . .
Emprunt Oct..	396	. . . . .	. . . . .
Rescriptions . .	9	9 9 $\frac{1}{2}$ 9 . . .	9 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	3	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 9 Mai.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 10 *Avril.*

VERS la fin de Mars, un froid assez piquant a succédé aux plus beaux jours, & il est tombé une si grande quantité de neige que les chemins sont devenus fort difficiles. Un vent du nord qui poussoit les glaces des bords du détroit de Bothnie vers ceux des eaux d'Aland, a rendu le trajet d'ici en Finland fort dangereux.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 15 *Avril.*

La Société des Sciences de cette Ville a adjugé le Prix d'Histoire relatif à la situation de Jomsbourg, à la Dissertation portant pour devise, *tempus edax rerum* &c, quoiqu'elle ne puisse adopter l'hypothese de l'Auteur. Sur les autres sujets, elle n'a reçu aucun Mémoire satisfaisant. Elle propose, pour l'année prochaine, divers problêmes concernant les meilleurs moyens méchaniques à employer pour curer les étangs, l'analyse des métaux, la courbure du fond des navires, les verres achromatiques, l'histoire du droit sur les hommes de la Glebe en Danemarck.

1. Prix de Mathématique. *Invenire machinam aut mechanicum quoddam artificium, cujus ope lacus, stagna, aliaque id genus aquilegia, commodè & sine magno pretio repurgari, & à limo, immunditie, fructibusque aquaticis, quæ fundum elevant interitumque lacuum accelerant, liberari possint, eo imprimis casu ubi effluxus aquarum ad exsiccandas & effodiendas ejusmodi aquarum collectiones nimio starent impendio, aliæque circumstantiæ aquas dulces Urbi necessarias intereà perdi & inutiliter defluere haud permittunt.*

2. *Incurvationem basis carinæ, aquæ diutiùs inatantis, facili modo ad calculum revocare, & demonstrare quænam structura navis huic vitio præ aliis sit innoxia.*

1. Prix de Physique. *Analysim metallorum in partes constitutivas secundùm sollicitè instituta experimenta tradere.*

2. *Experientiâ docente, oculus hominis sanus objecta visa coloribus peregrinis à diversâ refrangibilitate ortis non inquinat, quamdiù pupilla integra radios excipit; hac verò ad dimidium tectâ, objecta visa coloribus peregrinis cinguntur. Desideratur itaque ratio hujus phænomeni, & disquisitio numnè ad normam oculi nova species vitrorum objectivorum achromaticorum componi queat.*

Prix d'Histoire. *Requiritur historia juris in homines proprios Glebæ addictos quod in Daniâ viguit, ab origine hujus juris usque ad abrogationem.*

Tous les Sçavans tant Etrangers que Danois, à l'exception des Membres de la Société, sont invités à concourir pour ces Prix. Leurs Mémoires seront écrits en Danois, ou en Latin, François, Allemand,

avec une devise & un billet cacheté &c. Chaque Prix est une médaille d'or de la valeur de 300 risd. La Société les adjugera vers la fin d'Avril 1766. Les écrits seront adressés francs de port à M. Hielmstierne, Chevalier de l'Ordre de Dannebrogue & Conseiller de Conférence du Roi, Secretaire de la Société. Ceux qui desireront retirer les ouvrages qu'ils ont envoyés au concours en 1774, n'ont qu'à les demander avant la fin de la présente année.

ALLEMAGNE.

De Passau, *le* 20 *Avril.*

Nous apprennons de Vienne qu'on y a ressenti, ces jours derniers, un grand froid, qu'il y a gelé à glace la nuit du 13 au 14, & qu'il est ensuite tombé beaucoup de neige.

D'Eisenach, *le* 20 *Avril.*

Les Ordonnances ont réglé le degré de cuisson que les Brasseurs devoient donner à la biere; ceux qui ont cru avoir intérêt à s'y conformer ont obéi. Un Mandat a mesuré la quantité de malt qu'ils devoient y employer; ils ont obéi en faisant renfler le malt dans l'eau. Enfin la Police vient de leur interdire cet expédient; l'on croit qu'ils en trouveront un autre pour lui obéir comme ils l'ont fait.

De Francfort, *le* 25 *Avril.*

Il y a beaucoup de monde à notre Foire. Les prix des vivres sont modérés pour la saison; cependant les Marchands se plaignent, c'est l'usage; il n'y a qu'à les baisser, ils se plaindront encore. On espere une diminution dans les prix des grains, à cause que les dernieres gelées n'ont pas nui aux productions.

ITALIE.

De Venise, *le* 15 *Avril.*

Quoique la récolte ait été abondante, qu'il ne sorte point de grains, qu'il en entre, la denrée est à un très-haut prix dans plusieurs de nos Provinces ainsi que dans le Tirol. Elle abonde, mais il y a des magasins publics, le commerce est soumis à un régime arbitraire, le Gouvernement croit pouvoir opposer ses spéculations impérieuses à celles des Marchands. Le Gouverneur de Bresse a jugé nécessaire d'envoyer des Troupes dans les Villes à magasins pour empêcher que les gens de campagne n'aillent les attaquer, comme ils le firent, il y a huit ans.

De Genes, *le* 17 *Avril.*

La terre a souffert une extrême sécheresse augmentée par des vents froids. Les récoltes sont en danger.

Les nouvelles d'Espagne portent que le printems a très-bien commencé, que tout y a fleuri de bonne heure, & qu'on attend de riches récoltes.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 24 *Avril.*

Une seule Maison (celle de Mrs. Harrison & Annesley) a fait embarquer pour Boston des marchandises de la valeur de vingt-deux mille livres st. L'entreprise est fort hasardeuse; on ne croit pas qu'elle appaise les troubles. Les Marchands de Glasgow appréhendent que leurs navires ne puissent s'ouvrir l'entrée de la Virginie, & que leur commerce de tabac ne soit détruit.

Les vaisseaux expédiés par la Compagnie des Indes, au nombre de quatorze, ont mis à la voile pour leur destination, à la réserve d'un seul.

On voit dans l'état des dépenses militaires d'Irlande que les appointemens des Officiers montent à trente mille livres sterling.

Un Capitaine de navire, arrivé des Barbades, a rapporté que trois navires marchands, allant à la Martinique, avec une cargaison de prix, ont coulé à fond près cette Isle, & que tous les équipages ont péri..... Le brigantin, le *Loyalty*, de la Virginie, chargé de sept cens boisseaux de grains, s'est perdu près des Barbades.

On mande de la Jamaïque qu'on y espere une très-bonne récolte, mais qu'elle sera tardive.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Cusset (*en Bourbonnois*), *le 27 Avril.*

Le droit de layde perçu ſans titre & ſa perception violemment étendue au-delà de toutes bornes, ont arrêté les tranſports des bleds d'Auvergne dans le Lyonnois, l'approviſionnement de cette Ville, & celui de quatre-vingts Paroiſſes. La Montagne ſurtout a été réduite à la derniere détreſſe. Le Laydier qui s'eſt cru autoriſé par quatre Arrêts ſur requête à lever l'impôt, à le lever dans toute notre enceinte, à le lever armé d'une force effrayante, a mis en fuite le commerce qui a trouvé à Riom, à Clermont, à Ebreuil, la franchiſe & la ſûreté. A peine a-t-il procédé à l'exécution de ſes projets que le bled a augmenté de *quinze ſous* par boiſſeau de Paris.

MM. les Officiers Municipaux ſont venus au ſecours du Peuple avec un zele digne de toute ſa reconnoiſſance. Le 22 du courant, l'Agent de l'Abbaye entre en force dans l'écurie d'une auberge où des Marchands Forains avoient dépoſé des bleds. M. de la Font, Maire de la Ville & Avocat du Roi du Bailliage, s'y préſente, achete deux quartons de ſeigle. L'Agent veut exiger la layde *non-ſeulement ſur le bled qui avoit été vendu, mais encore ſur celui qui ne l'avoit pas été* (*fait certain & avoué dans le procès-verbal de l'Huiſſier qui accompagnoit l'Agent, piece dont nous avons la copie ſous les yeux*). En vain on lui repréſente que le droit, s'il eſt dû, ne peut l'être qu'au Marché; que s'il pouvoit l'être hors de là, il ne le ſeroit que ſur les *grains vendus*. Sur le refus de payer le droit, les bleds ſont ſaiſis avec violence, enlevés & dépoſés chez un Aubergiſte. M. de la Font contient par le langage de l'affection & de la prudence le Peuple qui céde aux prieres de la modération comme à des ordres de l'autorité. Cet Officier dreſſe dans le lieu du dépôt en préſence de pluſieurs témoins & des gens de l'Abbaye un procès-verbal contre lequel ces derniers n'oſent rien oppoſer & qu'ils refuſent de ſigner. Ils vont eux mêmes dreſſer clandeſtinement un autre procès-verbal qui, quoique tourné contre cet Officier, loin d'infirmer le ſien, le confirme.

En faut-il davantage pour ſuſciter la diſette contre un Peuple nombreux? Ce n'eſt pas la cupidité du *monopole* qui trahit & viole ainſi la bienfaiſance des loix. La liberté avoit attiré dans cette Ville un grand commerce, l'exaction l'anéantit; le commerce eſt pourtant l'unique reſſource de ce pays qui ne produit preſque point de grains. Une Communauté Religieuſe, compoſée de douze perſonnes & riche de vingt mille livres de rentes, indépendamment de la layde, fond ſur la ſubſiſtance d'une Ville pauvre, chargée de vingt-quatre mille livres de taille & autres droits; les Pourvoyeurs ſe diſſipent; l'alarme ſe répand; tout eſt à craindre.

Le 17, les Maire, Echevins & Bourgeois de cette Ville, ont délibéré, dans une Aſſemblée générale autoriſée par M. l'Intendant, de demander la ſuppreſſion du prétendu droit de layde, attendu qu'il n'eſt fondé ſur aucun titre, qu'il eſt contraire à un Traité de 1464, qu'il eſt une ſource intariſſable de procès entre l'Abbaye & les Habitans, qu'il donne lieu à des vexations inouies, qu'il détruit les bons effets des loix en faveur de la liberté du commerce, qu'il provoque la plus grande calamité contre trente à quarante mille Citoyens tant de la Ville que des environs.... La Communauté offre une indemnité convenable, au cas que la légitimité du droit ſoit prouvée par des titres communiqués & débattus... Elle propoſe la conſtruction d'un dépôt public où les Cultivateurs porteroient *librement* leurs grains, pour y être conſervés, meſurés, commmercés, avec moins de frais encore que dans tout autre lieu & avec plus de ſûreté &c.

On eſpere que MM. les Prevôt des Marchands & Echevins de Lyon, informés d'un projet ſi intéreſſant pour l'approviſionnement de leur Ville, qui tire de celle-ci une très-grande partie de ſa ſubſiſtance, ſeconderont les efforts de nos braves Officiers Municipaux.

N^a. *Nous apprennons par une Lettre du 29 que le Procureur & les Valets de l'Abbaye ont été*, le couteau à la main, *ſaiſir des ſacs de bled dans une auberge.*

De Grenoble, *le 28 Avril.*

Nous recevons des *Baronnies* les avis ſui-

vans... Quoiqu'il n'ait pas plu plus de deux heures depuis trois mois, les plantes ne sont pas en souffrance : il est même heureux qu'il n'y ait point eu d'humidité lorsque la gelée est survenue. Le vent de bise se soutient constamment ; les nuits sont fraiches. Les arbres fruitiers sont très-avancés. Les bleds qui étoient foibles ont repris des forces depuis quelques jours, & la récolte a la plus belle apparence. Les oliviers n'ont presque point souffert des gelées de Novembre & de Janvier. Jusqu'ici nous n'avons lieu que de nous flatter. Si les grains sont chers, la cherté tient à la position de notre Marché principal, le *Buis*. Cette petite Ville ne peut tirer des subsistances que des montagnes où la récolte a été au dessous du médiocre. Placés à dix lieues d'Avignon & sur des chemins impraticables pour les charrettes, il n'est pas possible que nous profitions des bleds qui descendent le Rhône. La liberté, si utile en elle-même, ne sçauroit lever ces obstacles & nous procurer une concurrence avantageuse. Faute de débouchés, il n'y a point d'industrie. Le Peuple ne peut avoir des salaires assez forts pour la cherté. Des chemins, & la face du pays & le sort des Habitans seroient bientôt changés.

De Tours, *le 30 Avril.*

Les bleds ont commencé à baisser ; en conséquence on a baissé le prix du pain... Il y a aussi une diminution à Angers.

D'Amiens, *le 1 Mai.*

Il y a ici de fréquentes variations dans les prix des grains mais foibles ; la derniere a été une baisse légere.

On assure qu'il se vend dans les Villes de Boulogne & de Calais, beaucoup d'étoffes en laine & soie, & de velours de coton, fabrique d'Angleterre. Il se vend aussi en Angleterre beaucoup de marchandises Françoises de contrebande. Si les prohibitions respectives avoient malheureusement leur entier effet, il y auroit infiniment à perdre pour ce pays.

D'Orléans, *le 2 Mai.*

Le prix du froment qui jusqu'à la fin de Janvier, s'étoit soutenu à environ 5 liv. la mine du lieu, ou 24 l. le septier de Paris, avoit augmenté de 1 liv. par mine ou 4 liv. 16 s. par septier pendant le cours du mois de Février ; & le prix de la livre de pain étoit monté de 2 s. à 2 s. 4 den. à la même époque. Il n'y avoit eu aucune augmentation en Mars ; mais les vents secs & froids qui ont regné pendant les deux premieres semaines d'Avril paroissant très-contraires à la végétation des seigles de la Sologne & des fromens des petites terres (les moins fertiles) de Beauce, le froment a continué d'augmenter jusqu'à 10 s. par mine, 2 liv. 8 s. par septier, & le pain a été haussé de 2 den. par livre.

Mais les deux dernieres semaines du même mois, la derniere sur-tout, ayant opéré le plus heureux changement dans les seigles & dans les fromens des terres légeres, par la chaleur qui a suivi l'abondante pluie du jour de Pâques, & celle du Samedi de la même semaine, *le prix du bled a diminué à un sou ou deux sous près de toute la derniere augmentation* ; & le pain qui, par ménagement pour le Peuple, n'avoit peut être pas éprouvé une augmentation proportionnelle, a diminué de 6 d. par pain de 9 livres.

De Paris, *le 6 Mai.*

Un *complot* a été formé de troubler les grands canaux d'approvisionnement de cette Capitale, à sçavoir l'Oise & la Seine. Après diverses expéditions, des brigands se sont jettés sur Pontoise. De Pontoise, la Troupe a passé à Saint-Germain en-Laye, à Versailles &c. &c.

Nous parlons d'un *complot* ; car toutes les circonstances le démontrent, & le plan est à découvert. A Pontoise, les bandits s'y rendent de dix villages & plus, au même moment, au même lieu, le Samedi. Là le rendez-vous est hautement donné pour le Lundi à S. Germain ; ici pour le Mardi à Versailles &c. Personne n'ignoroit que Paris devoit être le théâtre du trouble le Mercredi. La marche étoit réglée. La troupe ambulante étoit étrangere aux lieux où elle agissoit. Dans la foule des Paysans, on remarquoit des hommes dont la figure trahissoit l'habit rustique sous lequel ils étoient travestis. Ces hommes-là, après avoir animé & étourdi leurs suivans par le vin, donnoient l'exemple, excitoient la fougue & fuyoient. Un d'eux a donné à Magny, *six cens louis* en

payement pour le bled qu'il taxoit & qu'on enlevoit &c. &c.

Ce n'eſt pas le beſoin, la néceſſité, la faim qui a ſuſcité ces troubles. Dans une criſe de ſouffrance & d'effervescence, l'indigent pille, emporte, ſe cache, & ſe nourrit. Dans celle ci, on a jetté les bleds & les farines dans la riviere, ſur la place, dans les champs. La ſubſiſtance a été détruite, & le Deſtructeur s'eſt éloigné uniquement chargé d'un crime. Quelques miſérables ont ſans doute profité du déſordre pour leurs propres beſoins, mais comme des pillards profitent d'un incendie auquel ils n'ont eu aucune part. On voit dans une rue un homme étendu, défiguré, ſe plaignant de n'avoir mangé du pain depuis trois jours : on l'enleve pour le ſecourir ; on trouve *huit francs* dans ſa poche : avec *huit livres*, il n'a pu acheter un *morceau de pain !*

La cherté eſt-elle donc ici au point que le Peuple ne puiſſe atteindre à ſa ſubſiſtance ? Le pain de quatre livres ſe vendoit, ces jours derniers, quatorze ſous chez le Boulanger, treize ſous & demi, treize ſous, douze ſous & demi à la Halle : le pain de ménage ſe vendoit dix ſous & demi. Eh bien ! *l'année derniere*, après une bonne récolte, le même pain de quatre livres a valu long-tems *treize ſous*, & quelque tems juſqu'à *quatorze* & plus ; & l'on n'a pas murmuré. Il y a trois *ans* qu'il étoit à *ſeize ſous*, & le Peuple le ſupportoit patiemment. Il y a *cinq ans* qu'il valut *dix-ſept à dix huit ſous*, & il n'y eut point d'émeute. Et vous direz que c'eſt la cherté, que c'eſt la miſere qui révolte les eſprits ? A celui qui n'a pas à vivre, on offre du travail & du pain ; & vous déclamerez ſur la cherté, ſur la miſere !

Non, ce n'eſt pas là la cauſe du mal ; c'eſt..... Malheureux qui avez ſéduit une populace ſtupide pour la conduire au gibet, malheureux qui avez attenté à la vie de pluſieurs milliers d'hommes dans leur ſubſiſtance, malheureux qui avez entrepris de renverſer les loix & leurs ſoutiens, malheureux qui avez commis à la fois mille & mille crimes, vous ſerez punis. Si vous échappez à la juſtice & à la vengeance publique, ſi votre ame endurcie eſt impénétrable au remords, vous ſerez punis par votre propre rage & par le déſeſpoir d'un forfait infructueux. Vous verrez les loix s'affermir, la vertu dominer, la lumiere s'étendre, l'ordre ramener la proſpérité ; c'eſt l'ordre, la réforme, la lumiere, la vertu que vous redoutez, méchans ! & vous vous déchirerez le cœur.

Ce Peuple à qui l'on perſuade qu'il peut prendre le bien d'autrui, & qui ne croit pas voler quand il arrache pour deux ſous le pain qui en vaut trois, s'il m'entendoit, s'il pouvoit m'entendre, je lui dirois : eh ! mes enfans, juſqu'à ce jour vous avez célébré avec acclamation le regne de la juſtice & de la bienfaiſance ? De la main de votre PERE, vous n'avez reçu que des biens ! Comparez & jugez : qu'avez vous vu ? Et vous ne voyez plus la maſſe des impôts s'accroître ſur vos têtes ; on l'allege, on vous ſoulage, on ne travaille qu'à vous rendre heureux : rappellez-vous ce qu'on a fait pour vous depuis ce tems-là ; du bien, & du bien encore, toujours du bien, moins promptement qu'on ne l'auroit voulu, auſſi promptement qu'un état de déſordre le permet. Vous avez gémi ſous le monopole ; un ſage Gouvernement vous en délivre, & vous l'évoquez de l'enfer ! Vous ne ſçavez ce que vous demandez ; ce n'eſt pas à vous à juger la loi ; & s'il faut que vous croyiez ſur la foi d'autrui, croyez-en vos Bienfaiteurs.

Et vous, Citoyens qui, quoiqu'imbus d'un faux préjugé, n'êtes pas moins remplis de ſentimens d'équité & de patriotiſme, reconnoiſſez ici l'ouvrage clandeſtin de la méchanceté, & gardez vous d'accuſer la liberté, la loi, du crime de ſes ennemis, de ſes infracteurs. Vous n'avez aujourd'hui d'autre cauſe que celle des bons Citoyens, amis de l'ordre, défenſeurs de la juſtice. S'il eſt des Particuliers outragés par ces crimes, c'eſt vous, vous qui tenez par l'opinion à ceux qui le commettent. Ici les préjugés ſe taiſent, & les cœurs s'uniſſent pour le bien public.

Au récit de ces iniquités de la cabale, nous prions nos Lecteurs de joindre celui que nous avons fait, dans notre derniere Feuille, de l'émeute de Dijon. Nous ajouterons que, dans cette Ville, dès que la ſûreté, la liberté, la franchiſe ont été fortement garanties au commerce, les Marchands du pays ſe ſont avec empreſſement engagés à fournir réguliérement aux Habitans toutes les proviſious dont ils pourroient avoir beſoin.

Ajoutons encore ici un de ces traits qui

démontrent les pratiques criminelles des ennemis de la liberté & du bien public. A Méry-ſur-Seine, un Marchand achete, il y y a quelque tems, des bleds pour les conduire à Troye. Des femmes s'oppoſent au tranſport de ſes grains. Il demande main-forte à deux Officiers publics obligés par état à la lui donner; elle lui eſt refuſée; il faut qu'il l'attende de Troye. Le ſecours arrivé, on arrête des femmes qui ont, à ce qu'on aſſure, déclaré qu'elles avoient été ſuſcitées par ces mêmes hommes qui avoient prévariqué dans leur miniſtere. L'un d'eux a, dit-on, pris la fuite. Il eſt certain que l'autre eſt pourſuivi criminellement au Bailliage de Troye.

L'eſpace nous manque pour rapporter une ſuite d'Arrêts qui montrent combien la perception des droits de Halle a rallenti & détourné le cours du commerce.

Il eſt tombé des pluies très-favorables dans le Limouſin, l'Auvergne, le Perrigord, le Poitou, la Bourgogne, la Provence &c.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait des Obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 juſqu'au 31 Mars 1775.

Vents dominans, nord-oueſt & ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 11 $\frac{7}{8}$ d., moindre degré de chaleur — 1 d. de condenſation; plus grande élévation du mercure 28 pouces 6 $\frac{1}{4}$ lignes, moindre élévation 27 p. 2 lig.; quantité de pluie 21 $\frac{1}{4}$ lig.; évapoporation 30 lig.; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 19 d. 58 m. 6 ſ.; température aſſez douce & humide; beaucoup de rhumes, ſuite des alternatives de chaleur & de froid qu'on éprouve en paſſant, dans cette ſaiſon, du ſoleil à l'ombre; les productions de la terre fort avancées. Les gelées de la fin de ce mois n'ont point fait de tort aux arbres fruitiers qui étoient en fleur, parce que les grands vents qui avoient précédé les avoient deſſéchés. Les bleds étoient beaux; on trouvoit en taillant la vigne beaucoup de ſouches que les gelées précoces du mois de Novembre 1774 avoient fait périr; on voyoit avec plaiſir que les gelées avoient retardé la végétation de la vigne & des bleds.

Réſultat des Obſervations météorologiques, faites pendant les trois mois d'hiver.

Vent dominant, ſud-oueſt; degré moyen de chaleur de chaque jour 4 9 d., degré de froid moyen 0 3 d. de condenſation; élévation moyenne du mercure 27 pouces 10 11 lignes; quantité de pluie 4 p. 7 $\frac{1}{2}$ lig. tombée en 48 jours; évaporation 8 pouc. 7 lig.; déclinaiſon moyenne de l'aiguille aimantée 19 d. 58 5/; température douce & humide.

Réſultat des naiſſances & des ſepultures de dix Villes d'Europe, tant petites que conſidérables, pendant les années 1772, 1773 & 1774.

Année 1772, naiſſances 55037, ſépultures 73183, excès des ſépultures ſur les naiſſances 18146; année 1773, naiſſ. 54898, ſépult. 95209, excès des ſépult. ſur les naiſ. 10311; année 1774, naiſſ. 55891, ſépult. 55900, excès des ſépult. ſur les naiſſ. 9.

De 1772 à 1773, différence des naiſſances 139, différence des ſépultures 7974, différence des ſépultures ſur les naiſſanc. 7835; de 1773 à 1774, diff. des naiſſ. 993, diff. des ſépult. 9309, différ. des ſépult. ſur les naiſſances 10302.

Réſultat des naiſſances & des ſépultures de 30 Villes en 1774.

Naiſſances 107460, ſépultures 100482, excès des naiſſances ſur les ſépultures 6978.

Il réſulte de la 1re. table, 1°. que le nombre des naiſſances a diminué en 1773, & qu'il a conſidérablement augmenté en 1774; 2°. que le nombre des ſépultures a beaucoup diminué en 1773 & encore plus en 1774; 3°. que l'excès des ſépultures ſur les naiſſances a été très-grand en 1772, beaucoup moindre en 1773, & preſque nul en 1774; 4°. que par la ſeconde table qui indique le réſultat des naiſſances & des ſépultures pour 30 Villes en 1774, il paroît que le nombre des naiſſances a excédé de beaucoup celui des ſépultures. Les dix mêmes Villes ont ſervi de termes de comparaiſon en 1772, 1773 & 1774.

Signé COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

Errata pour la Gazette d'Agriculture du 14 Mars 1775, N°. 21.

Page 167, 2e. col., ligne 40, moindre degré de chaleur 8 ½ d.; *lisez* 8 ¾ d. de condensation.

Page 166, 1re. col., lig. 35, 27 p. 7 l.; *lisez* 28 pouc. 7 lig.

Ibid. 2e. col., ligne 7, à 10 h. du soir; *lisez* du jour.

Ibid..... ligne 32, peu tardifs; *lisez* peu de tardifs.

Prix du froment, 1re. quinzaine d'Avril, septier de Paris, des plus hauts aux plus bas &c.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Généralité d'Alençon.	#	ß			#	ß
Alençon	39	4	...	A.	7	4
Falaise, Bellesme	30		...	*		
Lizieux	30		...	A.		15
Verneuil	28		...	*		
Mortagne	25	5	...	A.	1	13
Généralité d'Alsace.			...			
Colmar	25	8	...	A.	1	8
Belfort	26	8	...	A.	2	8
Haguenau	23	14	...	A.	3	4
Landau	18	12	...	A.		13
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens	27	2	...	A.	2	8
Abbeville	25	16	...	A.	1	3
Boulogne	21	6	...	A.		17
Calais	23	2	...	A.	2	11
Mondidier	29	2	...	A.	3	12
Généralité d'Auch.			...			
Auch	21	9	...	*		
Fleurance	21	6	...	*		
Lectoure	20	3	...	A.		19
Oloron	25		...	A.		8
Pau	23	4	...	A.		14
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	26	4	...	A.		10
Bayonne	24	3	...	A.	1	
Agen	23	16	...	A.		8
Libourne	27	3	...	D.		17
Nerac	24		...	*		
Condom	21	12	...	*		
Périgueux	30	10	...	A.		10
Nontron	32	19	...	A.		7
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	26	8	...	D.		9
Châteauroux	30		...	A.	3	15
Vierzon	26	5	...	D.		15
La Châtre	30	8	...	A.		12
Saint-Amand	25	14	...	*		
Dun-le-Roi	24		...	D.		8

Génér. de Bourgogne.	#	ß			#	ß
Dijon	32	10	...	A.	4	10
Autun	31	10	...	A.	1	10
Auxerre	31	1	...	A.	1	1
Bar-sur-Seine	28	10	...	D.	1	10
Beaune	31	17	...	A.	4	17
Belley	35	12	...	A.	1	2
Bresse	34		...	A.	3	10
Châtillon sur-Seine	28	5	...	D.	2	13
Saulieu	30	5	...	A.	3	17
Gex	40	10	...	A.	4	5
Seurre	27	8	...	A.	1	14
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	29	12	...	*		
Nantes	26	2	...	A.		10
Redon	31	12	...	A.		8
Vitré	27	2	...	*		
Quimper	23	14	...	A.		16
Généralité de Caën.			...			
Caën	29	2	...	A.		12
Avranches	28	4	...	D.		6
Bayeux	24	14	...	*		
Carentan	22	2	...	A.	1	2
Valognes	20	3	...	A.	1	13
Gen. de Champagne.			...			
Rheims	28	1	...	A.		12
Chaalons	28	17	...	D.		9
Troye	33	6	...	A.	1	6
Rethel-Mazarin	28		...	D.	2	8
Sainte-Ménéhould	26		...	D.		8
Vaucouleurs	24	5	...	A.	4	14
Général. de Flandres.			...			
Lille	22	9	...	D.		8
Bapaume	28		...	A.	4	
Douay	23	7	...	A.	2	
Dunkerque	26		...	A.	3	
Cassel	22	10	...	D.		2
Bailleul	21	8	...	*		
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	28	13	...	A.	2	
Dole	26	16	...	A.		8
Lons-le-Saunier	32		...	A.	4	
Orges	34		...	A.	7	
Salins	30		...	A.	4	
Vesoul	27		...	A.	1	12
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	38	11	...	A.		17
Romans	39	5	...	A.	5	2
Montelimar	32	19	...	D.	1	6
Briançon	40		...	A.	1	6
Valence	38	17	...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainaut.			...			
Valenciennes	24		...	A.		15
Givet	31	5	...	A.	1	5

Cambray.....	26	8	...	A.	2	16
Condé.....	23	6	...	A.		13
Génér. de Languedoc.			...			
Alby.....	23	15	...	*		
Castelnaudary.....	25		...	D.		12
Nismes.....	32	5	...	A.	2	5
Narbonne.....	28	7	...	D.	1	12
Gén de la Rochelle.			...			
Barbezieux.....	24		...	*		
Cognac.....	29	10	...	A.	3	10
Marenne.....	23	8	...	*		
Saint Jean-d'Angely	27	7	...	A.	4	6

Avoine, Foin, Paille.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Mai 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 40 à 41; *id.* nouveau, de 38 à 39; le cent de paille vieille & nouvelle, de 17 à 18 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Mai 1775.

	H	ß		
Or de Portug. à . .	723			*marc.*
Du Mexique à . . .	717			
Du Perou à	709			
Les guinées à . . .	723			
Ducats à	98			*once.*
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	2	6	

Changes de Paris, *du 6 Mai* 1775

Amsterdam	55
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$ à 182
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{4}$ p. $\frac{3}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 4.*	*Vendredi 5.*	*Samedi 6.*
Comp.d.Ind.			
Actions . .	1890 87 $\frac{1}{2}$ . .	1885 82 $\frac{1}{2}$ . .	1887 $\frac{1}{2}$. . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1220	. . . . .	1225 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	400 401 . . .	. . . . .	401 . . . .
Rescriptions . .	8 $\frac{1}{2}$ 1 $\frac{1}{4}$ . . .	8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$ . . .	8 $\frac{1}{4}$ 8. . . .
Bil. des Fermes.	2 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$.	2 $\frac{1}{2}$. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 22 Avril.		Du Samedi 29.		Du Mercredi 3 Mai.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Clouet..... pp^lles.	J.	Certain..... pp^lles.	J.	Desplaces.. pp^lles.	C.
Viageres.....	J.	Viageres.....	J	Viageres	C.
Tontine.....	J.	Tontine	J.	Tontine.....	H.
		Clouet..... pp^lles.	J.		
Du Vendredi 28.		Viageres	J.	Du Jeudi 4.	
		Tontine	L.		
Creuzé..... pp^lles.	F.	Thevenin.. pp^lles.	G.	Cochin..... pp^lles.	E.
Viageres	F.	Viageres	J.	.....	
Tontine	F.	Caron. ..... v^res.	J.	.....	
Patu.... Viageres.	G.	Gosfey..... pp^lles.	F.	.....	
Boscheron... pp^lles.	F.	Viageres.....	F.	.....	
Viageres	F.	Delarue..... pp^lles.	J.	.....	
Rouillard.... v^res.	G.	Viageres	J.	.....	
Perpétuelles.	G.	Tontine	J.	.....	
Tontine	G.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 9 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 15 *Décembre*.

LA pêche du hareng s'est maintenue pendant tout le cours d'Octobre entre les côtes de Scanie & celles de Neeland en Danemarck. Une partie du produit a été distribuée dans différens Ports de la Baltique. Au moyen de la méthode qu'on a suivie pour saler le poisson, on croit qu'il approchera, pour la qualité, de celui de Hollande.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le* 18 *Novembre*.

La Société Patriotique a recuilli les observations météorologico-rurales faites dans le courant du mois dernier, tems des semailles, de la premiere végétation, & des premieres conditions d'une bonne récolte. Nous rapporterons le résultat de son travail. Il y a eu de petites pluies, assez considérables pour donner à la terre l'humidité nécessaire sans superflu : des jours chauds, entremêlés avec les jours pluvieux, l'ont entretenue dans l'état de chaleur propre à faire éclore les germes. Cette opération de la nature n'a point été arrêtée par de petites gelées que la chaleur intérieure a vaincues. Tout auroit été à souhait sans les ravages de certains vers qui déjà depuis quelque tems s'étoient emparés de la terre. Au premier coup d'œil on reconnoît les places qu'ils occupoient dès le mois précédent. Dans celles qu'ils ont gagnées, il y a un grand nombre de pieds desséchés, morts ou mourans. Du reste l'humidité & la chaleur de l'arriere saison ont procuré de nouveau fourage. Les grains tombés sous la faulx dans les champs d'orge ont repoussé & formé des especes de prairies dont on a sçu tirer un bon parti. Ces secours inattendus ont ménagé le fourage d'hiver. Les graines restées sur certaines terres où l'on avoit recueilli du lin, ont poussé des tiges de trois quarts d'aune, dont la plûpart ont des boutons prêts à s'épanouir.

La température chaude & pluvieuse de l'arriere saison, ayant occasionné une grande acidité dans les liqueurs du corps humain, il y a eu beaucoup de fievres qui prenoient leur source dans le fiel : elles ont été meurtrieres. Les dissenteries & le flux de sang qui ont commencé le mois précédent, ont continué pendant celui ci : elles font périr beaucoup de monde.

(*Nous recevons une Lettre dont l'objet est de détruire l'ancien préjugé qui imputoit ces dernieres maladies à l'usage du fruit. Nous avons déjà rapporté plusieurs observations qui confirment l'opinion contraire, si victorieusement défendue par M. Tissot, conforme à la saine physique & à l'expérience, & qui, loin d'attribuer les dissenteries au fruit* (*bon & mûr*), *l'ordonne pour remede. L'Auteur de la Lettre connoît plusieurs guérisons remarquables opé-*

rées par l'usage du raisin & des fruits en général. Il y aura d'autant moins de dissenteries qu'il y aura plus de fruits & qu'on en mangera davantage, car l'irritation causée par la chaleur & la sécheresse est calmée par les sucs doux & frais des fruits. La nature prévoyante fournit le remede en même tems que la cause du mal agit).

DE LUNEBOURG, *le* 23 *Novembre.*

Les épizooties ont recommencé leurs ravages dans la Basse Saxe & les contrées voisines (ainsi que dans l'Electorat de Mayence, les Duchés de Juliers & de Berg &c.). Un Econome du Pays, autrefois établi sur le Domaine de Groedel, situé à cinq milles de Dresde, a cru devoir, dans ces circonstances, publier qu'en 1763, pendant qu'une épizootie furieuse dévastoit l'Electorat & particuliérement les Fermes voisines de ce Domaine, feu M. le Comte Wolfferſdorff, Seigneur du lieu, préserva tout le bétail de la contagion, en plaçant dans sa cour sous un hangar le long du mur, de grosses pierres de sel, tirées des Salines de la Cracovie. Les bœufs, en sortant de l'étable & en y rentrant, ne manquoient jamais d'aller lécher ces pierres. Ce sel est beaucoup plus fort que celui de cuisine, sur-tout de Ferme moderne. Il n'est pas cher, & le transport en Basse-Saxe n'en est pas difficile par la Vistule & la Baltique.

ITALIE.

DE FLORENCE, *le* 11 *Novembre.*

Ferme dans ses principes, également puissans sur les bons esprits & sur les bons cœurs, constamment justifiés par de nouveaux essais & de nouveaux succès, S. A. R. vient d'obolir, par un Edit du 28 Octobre, les priviléges & les gênes qui affoiblissent le commerce des cuirs. Cette suppression est encore fondée sur l'utilité, la nécessité, la légitimité du libre exercice du *droit de propriété d'où découle la vraie richesse de l'Etat & la prospérité de toutes les classes de Citoyens.* En conséquence, à dater du 1 Janvier 1766, cesseront les priviléges de certaines Tanneries auxquelles les Bouchers circonvoisins étoient obligés de vendre les peaux de leurs bœufs; & ceux-ci auront la liberté de les vendre à qui ils voudront, & même de les faire sécher s'ils le jugent à propos. Nous ignorons les motifs de l'exception qui réserve aux Tanneries de Pise les cuirs des Bouchers de la Ville & de la Capitainerie de Livourne: elle ne peut tenir qu'à des considérations momentanées qui ne sçauroient long-tems résister à l'évidence du principe général de justice & d'intérêt public, établi pour base de la loi. Afin d'exciter & d'étendre le commerce des cuirs, S. A. R. s'est encore déterminée à lui accorder les faveurs & les facilités suivantes. Les cuirs étrangers, tant verds que secs, seront exempts de tout droit tant *Royal* que *communitatif*, à leur entrée, à leur circulation, à leur transport jusqu'aux Tanneries. Les cuirs cruds du pays ne payeront que le quart des droits actuellement dûs soit au Souverain soit aux Communautés, à leur passage d'un territoire à l'autre. Pareille réduction pour les matieres qu'on employe à la préparation & à la fabrication des cuirs. Les Tanneurs seront déchargés de la taxe qu'ils payent pour fournir aux frais de marque des cuirs étrangers. Ces graces, établies sur les regles fondamentales de l'ordre social & sur les calculs de la vraie finance, en promettent de nouvelles avec le tems, telles que l'exemption de la partie des droits réservés, & la liberté de l'exportation des cuirs du pays. La même sagesse qui attire les cuirs étrangers poussera au loin le commerce des cuirs nationaux. Si ces derniers sont rares, ils seront trop chers pour en craindre une exportation considérable. Si malgré cela l'appas d'un prix beaucoup plus haut occasionnoit une telle exportation, cet avantage seroit l'encouragement le plus puissant à la multiplication intérieure des bestiaux & des cuirs, & le commerce étranger viendroit suppléer dans l'Etat aux ventes nationales & à meilleur marché. Sans cette liberté, le commerce étranger, excité comme il l'est, feroit tomber les prix des cuirs nationaux qui ne pourroient aller chercher un meilleur prix au dehors, & avec moins d'intérêt & de moyens l'éducation intérieure des bestiaux se restreindroit quand il importe de l'étendre. Ces réflexions sont pour l'instruction du Peuple, car elles n'ont certainement pas échappé à la sagacité du Gouvernement: mais l'énorme lien qui enchaînoit le commerce ne peut vraisem-

blablement être rompu par la force prudente que fil à fil.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Dauphiné (*près Lyon*), *le* 24 *Novembre.*

Les droits exigés ſur les grains rendoient illuſoire dans beaucoup de cantons la liberté de leur commerce : les droits exorbitans levés ſur les vins, en rendent le commerce preſque nul eu égard à celui qui ſuivroit la franchiſe ; ils ne laiſſent que le phantôme de la liberté. Le vin eſt, comme le grain, le prix des dépenſes, du travail & des dangers ; ſa valeur dépend des mêmes conditions ; c'eſt auſſi pour ſon tranſport que les eaux coulent, que les routes ſont tracées, que la protection veille. Le beſoin de l'immunité eſt d'autant plus preſſant pour le Vigneron qu'elle a été accordée au Laboureur; car il faut qu'il échange une denrée qui n'a pas ſa valeur contre une denrée qui a repris la ſienne. Ce beſoin eſt pouſſé par l'abondance juſqu'à la néceſſité. Telle eſt, cette année, la ſituation de la plûpart des vignobles. Il y en aura très grande partie abſolument réduite à la conſommation locale de la liqueur.

Auſſi voyons-nous des milliers d'arpens de côteaux inacceſſibles à la charue attendre ſtérilement que la vigne ait un prix. Un Seigneur de ce pays oſe actuellement défricher un grand rideau en crochet, & ce ſera la tête de nos bons vins de Côte Rôtie : les frais de l'entrepriſe ſont immenſes : on en recueillera d'excellens vins & très-peu de revenu. Les débouchés manquent, quoiqu'ils exiſtent. Avec un Péage, une Douane, ou telle autre barriere, on ferme une mer. Il paroît que les péages ſur les vins, dont la légitimité ſera conſtatée, ſont dans le même cas que les droits de hallage & minage. Il en eſt que les vignobles, aſſurés de leurs deniers & d'un terme au rembourſement, racheteroient volontiers : les Propriétaires s'y prêteroient ſans doute auſſi par intérêt & par raiſon ; il y a des biens en valeur & vacans qui pourroient leur être donnés en échange. Quant aux autres droits, d'entrée, par exemple, perſonne n'ignore qu'exceſſifs comme ils ſont, & dans un tems où la denrée ſurabonde, leur réduction, en attendant la pleine franchiſe, occaſionneroit une conſommation beaucoup plus conſidérable, & cette augmentation rempliroit infailliblement à la recette le vuide que la réduction paroîtroit y avoir fait...

Les défrichemens, encouragés par des exemptions, trouvent ſans ceſſe des obſtacles dans des prétentions contraires à l'eſprit des loix. Un Propriétaire de ce canton, après s'être mis en regle quant aux formalités exigées pour jouir de ces faveurs, défriche un pré qui, depuis un tems immémorial n'avoit pas été en bled, & qui rapporte à peine quelque foin d'aſſez bonne qualité, ſans regain à cauſe de ſa vétuſté & faute d'arroſement. Le Décimateur, riche d'ailleurs de ſa cure, prétend lever la dixme des grains de ce nouveau champ, quoiqu'il n'en ait jamais perçu & pu percevoir. *Eſt il fondé ? Le Propriétaire n'eſt il pas dans le cas des exemptions accordées par les loix ? A quel titre pourroit-on les lui refuſer ?* C'eſt une queſtion dont on demande la ſolution.

Du Pont-Beauvoisin, *le* 25 *Novembre.*

Les pluies continuelles & peut-être trop abondantes que nous avons eues depuis la Touſſaint, ont interrompu les travaux de la campagne : heureuſement, quand elles ont commencé, les ſemailles étoient à peu près finies. La terre eſt ſi prodigieuſement humectée, que la charue n'y traceroit que des ornieres, & non des ſillons ; & la ſemence jettée dans l'humidité, énervée par le froid, pourriroit ou leveroit mal. Nos Laboureurs que l'expérience a éclairés ſur cet article, mais qui veulent encore ſemer tant qu'ils peuvent, mettent le double de ſemences dans les champs qu'ils travaillent après la Touſſaint ; & les récoltes de ces champs n'en ſont pas plus belles, à moins que l'hiver ne ſoit lui même très beau. Il paroît donc, malgré le proverbe qui dit, *qu'il n'eſt de tardif que ce qui reſte à faire*, il paroît donc qu'on gagneroit beaucoup à réſerver pour les Trémois les fonds qu'on n'auroit pu enſemencer avant la fin d'Octobre. Une bonne récolte en *tranſailles* vaudra toujours mieux qu'une mauvaiſe ou même une médiocre récolte en gros bleds ; & de ſages Agronomes ſont de l'avis du

Messager Boîteux qui dit, *la Toussaint venue, quitte la charue.*

Si les pluies ont arrêté les travaux, il paroît qu'elles ont favorisé les bleds. Les nouvelles plantes sont d'une beauté singuliere, la racine en est forte, l'herbe est d'un verd foncé, riche nuance, excellent pronostic. Les bleds sont d'ailleurs très-nets, ainsi qu'il arrive toujours lorsque, comme cette année & la précédente, les labours préparatoires se font par un tems chaud & sec. Enfin l'aurore des moissons éclaire déjà dans le lointain la plus riante perspective. Daigne le Ciel sceller ces heureuses promesses!

Les pluies n'ont été si bonnes pour les semences que parce qu'elles ont été chaudes. Dès le commencement du mois, le vent du midi a soufflé impétueusement. Nous pouvons dire en quelque façon qu'à force de pleuvoir il a neigé. Au vent du midi a succédé celui du couchant. Aussitôt les montagnes de la Savoie & de la Chartreuse ont été couvertes de neige. Le vent du nord a éclairci le tems depuis quelques jours; il fait un froid piquant. Les choux, les chicorées & autres plantes potageres, ont été surpris par une forte gelée; & l'on regarde la partie du jardinage non serrée comme perdue. Ce mal n'est pas comparable à celui qu'occasionneroit le froid à nos pauvres Laboureurs, s'il duroit long-tems. Le bétail est, dans nos cantons, en coutume de pâture jusqu'à Noël, ce qui épargne beaucoup de fourage. Si donc les gelées continuoient, on n'auroit pas cette ressource; & ce seroit un vrai malheur, cette année où le foin seul a manqué.

De Lyon, *le 26 Novembre.*

Le pain bis vaut ici *sept liards & un denier* la livre de 14 *onces*. A Trevoux, à Montmerle & autres lieux en remontant la Saône, on le trouve à *six liards* les 15 *onces*. Cependant il est certain que *quatorze onces* de bled achetées sur le bord de la Saône à Lyon ne coûtent pas, sur-tout depuis la suppression des entraves & des droits relatifs aux grains, un *sixieme* de plus que *quinze onces* achetées sur le bord de la même riviere à six lieues en remontant. La cause de la différence des prix ne peut se trouver que dans la différence des circonstances. Il y a ici, comme ailleurs, une Communauté de Boulangers, plus qu'ailleurs des droits sur le bois qu'ils consomment & des loyers chers, & les Ordonnances sur le taux du pain sont combinées d'après des élémens parmi lesquels il a fallu quelquefois faire entrer *les frais des Greniers d'Abondance* d'où l'on tiroit les grains à distribuer aux Boulangers.

Si l'eau que la farine mise en pâte absorbe, & qu'elle conserve quand le pain est cuit, doit par son poids compenser la dépense de la mouture & de la boulangerie, ce ne peut être que dans les lieux exempts des influences fiscales & réglementaires. Partout où leur atmosphere s'étend, on ne voit plus que des brouillards, & les lumieres qui dirigent les Spéculateurs sous un ciel plus heureux deviennent inutiles dans ces climats. Au milieu de ces ténébres, le Magistrat particulier ne sçait plus ce qu'il faut faire, & le Citoyen ne sçait plus de quoi il faut se plaindre.

La soie est chere, & les branches les plus considérables de notre Manufacture sont, quant au nombre des personnes qu'elles occupent, fort affoiblies à cause de cette cherté. Déjà l'on commence à songer aux moyens de nourrir les pauvres pendant l'hiver. Heureusement le travail des crêpes & des gazes va très-bien, ainsi que celui de la broderie. Ces objets feront subsister beaucoup de familles que la cherté des denrées forceroit à s'expatrier. Le pain, comme on l'a vu, n'est pas cher; mais la *pinte de vin coûte plus de deux sous de seuls droits d'entrée, quatre pieds cubes de bois payent quatre livres huit sous* &c. Vive qui pourra.

Pourquoi le Peuple ne va-t-il pas demeurer dans les villages circonvoisins où l'air est si sain, où les logemens sont plus commodes, où les étoffes seroient fabriquées plus proprement, où les enfans se porteroient mieux? C'est en grande partie parce qu'à chaque porte de notre Ville il y a des détachemens de Douane, qui ne permettroient pas aux taffetas fabriqués dans la banlieue d'entrer dans la Ville & de passer aux Citoyens qui ont fourni les matieres, sans payer des droits & sans subir des formalités très-onéreuses par la perte du tems. C'est ainsi que les Manufactures d'Espagne ont été anéanties.

Le luxe & la misere augmentent ici à peu près dans la même proportion. Il n'est pas rare de voir pendant la nuit faire de grosses pertes au jeu, & pendant le jour des Ouvriers sans emploi venir demander une place où l'on renferme les mendians de la Ville. On donne à chacun de ces pauvres du pain en suffisante quantité, & deux onces de viande environ, par jour. S'ils pouvoient *gagner* ce qu'on leur *donne*, ils ne sacrifieroient pas leur liberté, on n'auroit pas besoin de ces hospices, de ces charges, de ces sollicitudes.

La cherté des soies est, dit on, causée par les enlevemens considérables que quelques Maisons de ce pays-ci ont faits, & l'on en a murmuré. Sans disserter sur les causes, il est clair que ce renchérissement a tourné au profit des Cultivateurs : c'est de la semence en terre. Il y a eu des soies de 5 cocons du Dauphiné, bien égales, qui se sont vendues 28 l. sans aucun rabais.

A la suite d'un déluge de pluie & de grêle, tombée la nuit du 6 au 7 dans la la Bresse & le Bugey, les rivieres débordées & les torrens ont fait, en divers endroits, d'horribles dégâts.

De Civray, *le 27 Novembre.*

» Lors des inventaires des vins, que les » Aides font dans les Villes après les ven- » danges, il ne se percevoit aucun droit » sur les vins de treilles & sur les boissons » ou piquettes. Cette exemption paroît fort » naturelle : il se fait si peu de vin de treille, » mauvais vin, que le produit du droit au- » roit été à peu près nul ; il se fait beau- » coup de piquette, mais de l'eau passée sur » du marc sec n'est pas du vin, & l'imposi- » tion d'un droit sur cette teinture n'auroit » pas produit davantage, car on n'auroit » pas pris la peine d'en faire.

» Les Commis ont néanmoins tenté à » plusieurs reprises dans cette Ville d'in- » troduire des droits insolites sur ces bois- » sons. Depuis 1748 ou 49, ils ont tou- » jours trouvé une vive résistance, sur-tout » de la part de *M. de Verneuil*, Procureur » du Roi de Police, & Avocat du Roi à la » Sénéchaussée. Ce Magistrat a long-tems » arrêté leurs efforts, soit en déclarant qu'en » sa premiere qualité il s'opposeroit à cette » innovation, soit en faisant des représen- » tations aux Directeurs qui en conséquence » sont convenus que cette espece de droits » n'est point exigible, & en ont défendu » la perception aux Commis. Un de ces » Directeurs (le sieur *Dup.*) est encore exis- » tant ; il réside à Ruffec : il est trop honnête » pour désavouer le fait. Un Gouverne- » ment équitable, modéré, populaire sem- » bloit nous mettre pour toujours à l'abri » de ces entreprises.

» Cependant ce droit extraordinaire vient » d'être exigé, & de maniere à prévenir les » refus. L'Habitant foible ou timide, le » Cultivateur ignorant & réduit au rebut » des châtaignes & à la piquette pour toute » subsistance, ont payé fort cher l'eau pas- » sée sur la vendange dont toute la liqueur » avoit été exprimée. Les Commis enhar- » dis ont poussé leur pointe : ils sont arri- » vés jusqu'au Procureur du Roi de la Po- » lice. Ce Magistrat leur a offert, à deniers » découverts, les droits de son vin de vigne : » ils l'ont refusé & menacé de contrainte &c. » Il a persisté dans ses offres & ses refus, » déclarant qu'il ne payeroit point un droit » qu'il n'avoit jamais payé & que personne » n'avoit payé jusqu'à présent, à moins qu'il » n'y fût contraint. Les Commis se sont à » la fin retirés en réitérant leurs menaces » & en répétant que tels étoient les ordres » de leurs Supérieurs.

» Sur quoi peuvent être fondés de tels or- » dres ? Seroit-ce sur une Déclaration qu'ils » alléguent & ne produisent pas, & qu'ils » disent les autoriser à exiger les droits sur » les vins de treille & boissons de ceux qui » recueillent aussi de la vendange de vigne, » par la raison, ajoutent ils, qu'on est pré- » sumé en faire du mélange & que la ven- » dange de vigne entraîne nécessairement » dans l'imposition celle de treille, *&-cætera*, » car cette maniere de raisonner mene loin » les conséquences.

» 1°. Un *droit inconnu* ne peut s'établir » que par un *titre inconnu* ; & c'est à l'*Auto-* » *rité* seule qui donne la force au *titre légal*, » à lui rendre la vigueur qu'il a perdue. Ici » aucun titre connu, aucun titre qui ait été » en vigueur. Quant à ce qu'on appelle des » *ordres*, quels sont les ordres qui obligent » un Citoyen à payer un impôt à un Com- » mis ?

» 2°. L'*usage*, en fait de perception de » droits d'Aides, est la premiere regle sui-

» vie. Le *non-usage* est donc aussi décisif pour » les Habitans que le seroit l'*usage* pour les » Employés, & ceux-ci ne trouveront pas » dans leurs registres des traces d'une telle » perception ; ou s'ils ont reçu des droits de » quelques Artisans, ils ont été obligés par » les Directeurs précédens de les restituer... » Quelle foule immense de droits dont on ne » donne & ne sçauroit donner d'autre justi- » fication que l'*usage* ? L'usage seroit-il tout » puissant en faveur des Fermiers, & im- » puissant en faveur des Citoyens ? L'usage » leveroit un droit & il ne donneroit pas la » franchise !

» 3°. Le produit de cet impôt n'a point » été *affermé* puisqu'il ne se levoit pas ; il ne » peut donc pas être levé en vertu du bail. » On dira qu'il a été affermé implicitement » sous la clause de réserve des droits & pré- » tentions de l'ancien Adjudicataire. Mais » cette clause générale ne constate point la » validité de tel droit insolite : si on éleve » une prétention, il faut qu'elle soit jugée, » & nul ne peut anticiper sur le Jugement. » Ici la prétention est de donner d'autorité » privée force de loi à une loi qui, si elle » existe, a été abrogée par la désuétude, » révoquée en quelque sorte par l'inexécu- » tion générale & constante, ensevelie dans » l'oubli par tous les pouvoirs & les inté- » rêts.

» 4°. *On présume la fraude.* Mais nous ne » connoissons que la Jurisprudence qui *ne la* » *présume pas.* Dans le cas présent, elle ne » peut pas même être présumée ; car il n'y » a point d'esprit droit (le cœur à part) qui » pense qu'un homme qui recueille de la » vendange de vigne ira la gâter avec de la » vendange de treille. Enfin il ne seroit pas » naturel d'exiger, dans la crainte d'un mê- » lange, que tel qui recueille de la vendan- » ge de vigne eût en campagne des bâti- » mens, des ustenciles, des fûts &c. parti- » culiers pour y fabriquer son vin de vigne, » & qu'il en eût en même tems en Ville » pour y fabriquer des vins de treille. Chose » impossible.

» Quoiqu'il en soit, la perception n'a » proprement trouvé de résistance que de la » part du Procureur du Roi de la Police, » dont l'ancienne fermeté ne s'est point dé- » mentie, malgré son âge & ses grandes in- » firmités. Mais il n'est pas en état d'entre- » prendre un procès dont il ne verroit peut- » être pas la fin. A la contrainte, il ouvri- » roit sa bourse, en implorant pour le Peu- » ple la Justice & la Bonté qui président au » bonheur public.

» Du reste on ne forme aucune plainte con- » tre le Receveur des Aides de cette Ville. » Il est généralement aimé, estimé & re- » cherché. La douceur de son administra- » tion, sa modération & ses qualités socia- » les lui ont attaché tous nos Concitoyens.

P. S. On assure qu'à Charoux quelques Particuliers, étonnés de cette nouveauté, se sont dispensés du payement, sous les yeux des Commis, en défonçant leurs bariques de piquette. Il est à croire qu'il y aura beaucoup de boisson perdue.

De Rouen, *le 28 Novembre.*

Suite de la Séance de l'Académie.

18°. Le travail de M. *de la Follie* sur un *Mineray* trouvé à 14 pieds de profondeur dans la Ville d'Alençon. Ces pierres, sans être très-dures, sont de nature vitrifiable, & contiennent une véritable *galene*. M. de la F. en a extrait le *plomb* qui, soumis à la coupelle, ne lui a donné aucun indice d'argent. Des fouilles plus profondes en présenteroient peut-être.

19°. Les Observations de M. *de la Follie* sur les *Cidres*, au moyen de la *Potasse* qui n'altere point la limpidité de ceux qui sont brassés sans alliage de matieres calcaires ou métalliques, & qui dénonce cette fraude dans les autres par un précipité plus ou moins considérable : observations en conséquence desquelles le Parlement, toujours attentif à ce qui intéresse l'humanité, a rendu le Réglement qui ordonne de jetter à la riviere ceux dans lesquels le mélange seroit constaté. Dans la vue de prévenir cette perte, M. de la F., après s'être bien assuré qu'aucune matiere plombifere ne peut monter dans le chapiteau de l'alembic, a obtenu de fort bonne eau-de-vie de ces cidres dangereux. On pourroit donc en tirer ce parti, soit à la Ville soit à la Campagne, si l'on avoit le courage de se soumettre au régime des Aides.

20°. Un Dialogue physique du Même, intitulé le *Chymiste* & l'*Agronome*. L'Auteur

observe d'abord que l'air contient une quantité de matiere saline & pulvérulente. Il s'en est assuré en tenant des vases larges, vernissés & vuides dans un lieu fermé dont il augmentoit la chaleur à volonté par un poële. Plus l'air étoit raréfié, plus il laissoit déposer de cette matiere. D'après cette observation, l'Auteur présente des idées sur l'accroissement des végétaux : il pense que s'il est plus considérable en été qu'en hiver, c'est parce que l'air plus raréfié, plus léger laisse déposer une plus grande quantité de cette matiere dans les pores des plantes dilatés par la chaleur. Il en conclud qu'une *serre* dont on laisseroit quelques fenêtres ouvertes pour la circulation de l'air en redoublant le degré de feu pour en maintenir la température, seroit la plus favorable au développement des plantes qu'on y conserveroit.

21°. Deux Mémoires de M. *le Rohberger de Vausenville* qui pense y établir les principes & théorêmes suffisans pour démontrer la possibilité de la résolution géométrique de la quadrature du cercle.

22°. Une Méthode générale à l'aide de laquelle M. *Oursell*, Associé résident à Dieppe, prétend pouvoir diviser un angle quelconque en trois parties égales en ne se servant que de la regle & du compas, conformément à la demande des Anciens.

On a lu une Dissertation de M. *Gosseaume*, demeurant à Caën, sous le titre d'*Essai* ou *Tableau* pour voir d'un coup d'œil en quoi les genres des plantes d'une même classe diffèrent les uns des autres ; un Mémoire du Même sur l'utilité, en Botanique, de nommer en François ce qui jusqu'ici n'a été exprimé qu'en Latin ; des *Questions* de M. de la Follie concernant le systême de l'air fixe. M. David a montré le modele & lu la description de sa machine à récéper les pilotis. M. Dambourney a lu l'Eloge de feu M. le Chandelier.

Ensuite on distribua les Prix fondés par le *Corps Municipal* pour l'Anatomie, la Chirurgie, la Botanique, les Mathématiques, l'Hydrographie, l'Art des Accouchemens.

Le grand Prix des Sciences, réservé pour cette année, a été adjugé à M. *de Lassus*, premier Chirurgien de MESDAMES DE FRANCE. L'Académie propose pour le Prix des Sciences & Arts de 1776 d'indiquer *les progrès des Arts utiles cultivés dans la Ville & Banlieue de Rouen sous le regne de Louis XV, & leur influence sur le commerce de la Normandie.* Les Mémoires seront adressés, francs de port & dans la forme ordinaire, avant le 1 Juillet 1766 à M. L. A. Dambourney, Négociant, Secretaire perpétuel.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

AVIS.

Le pain blanc est à onze sous les quatre livres depuis le premier de Décembre aux adresses suivantes.

Vis-à vis S. Roch, chez M. Brodichon, Fruitier.

Rue de Seine, chez M. Goureau, Traiteur, vis-à vis le Distillateur du Roi.

Rue Serpente S. André-des-Arts, chez Madame Libote, Fruitiere.

Rue Cocatrix, près S. Pierre-aux-Bœufs, chez Madame Dutu.

Place Sainte Genevieve, chez Madame Feron.

Rue Traversine à la Montagne, chez Madame Boutilier, Boulangere.

Fauxbourg S. Jacques, vis-à-vis les Capucins, chez Madame Rey.

Au Pont-aux Tripes, vis-à-vis S. Médard, chez Madame Dumont.

Au Gros-Caillou, chez Madame Croisé.

A Vaugirard, Maison Patronale.

II.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 29 Novembre 1775, au Samedi 2 Déc., le froment s'est vendu à la Halle, de 22, 23 l. 5 s. à 26 l. 10 s.; le nouveau, de 20, 21 à 23 liv. *le septier*; le seigle, de 13 l. 15 s. à 14 l.; l'orge, de 11 l. 15 s., 12 à 12 liv. 10 s. Le froment à la Grêve, de 23 à 24 l.; le seigle, de 12 l. 15 s. à 13 l. 01 s.; l'orge, de 11 l. 5 s., 12 à 13 l. aussi *le sept.*

III.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 29 Novembre 1775, au Samedi 2 Déc., l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19, 20 à 20 liv. 01 s.; *id.* à la Greve, de 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 6 Décembre 1775, de 66 à 67 l.; *id.* nouveau de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

IV.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 6 Décembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß		marc.
Du Mexique à	716			
Du Perou à	708			
Les guinées à	721	11		
Ducats à	97	15		once.
Or fin à 23 k.				
31 32.	99	15		
Or à 20 karats à	83	10		
L'argent à 11 d.				
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10				
gr. à	52	2	6	
Piastres à	49	10		

V.

CHANGES DE PARIS, *du 6 Décembre 1775.*

Amsterdam	54 ¼
Londres	30 ½
Hambourg	185 ½
Madrid	15 5
Cadix	15 2
Livourne	96 ¼
Gênes	94 ¼
Lyon *Saints.*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Déc. 1775.	*Lundi 4.*	*Mardi 5.*	*Mercerdi 6.*
COMP. D. IND.			
Actions	2042 ½ 45	2042 ½	2040 42 ½
D°. 16/25es			
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct.	436	436	436
Rescriptions	5 ¾ 6	6	6 ½ 6 ¾ 6 ½
Bil. des Fermes.	¼	¼	¼

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Mardi 21 Nov.

Messieurs

Vieillard.... pplles. J.
Viageres.... G.
Tontine..... J.
Defays..... pplles. F.
Viageres..... F.

Du Mercredi 22.

Boutray.... pplles. F.
Viageres..... J.
Tontine..... J.
Cochin..... pplles. J.
Radix..... pplles. F.
Viageres.... F.
.....

Suite du Mercredi 22.

Messieurs

Defrance... pplles. D.
Viageres..... F.
Tontine..... F.
Gauthier..... vres. J.
Perpétuelles.. J.

Du Jeudi 23.

Nau..... pplles. F.
Viageres.... H.
Tontine..... J.
De S. Janvier. vres. A.
Tontine..... A.
Decourmont. pplles F.
Viageres.... F.
Tontine..... F.

Du Vendredi 24.

Messieurs

Lempereur. pplles. J.
Viageres..... F.
Patu.... Viageres. J.
Rouillard... pplles. E.
Viageres..... E.
Tontine..... E.
Peinchein.... vres. J.
Perpétuelles. J.
Tontine..... J.
Boscheron.. pplles. J.
Viageres.... J.
.....
.....
.....
.....

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 4 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 8 Juin.*

S. M. a renouvellé une Ordonnance de 1754, laquelle fixe une mesure pour la vente des bleds, & un instrument pour s'assurer de la justesse du poids, moyen de corriger l'adresse des Mesureurs. Dans chaque Ville de Marché, il y aura des matrices auxquelles le Peuple pourra recourir.

HONGRIE.

DE PEST, *le 10 Juin.*

Les productions de la terre reussissent parfaitement dans ce pays, & l'on y attend une pleine abondance. Des avis reçus de divers endroits sont également satisfaisans. On s'étoit trop tôt alarmé sur le sort des récoltes.

ALLEMAGNE.

DE KIEHL, *le 10 Juin.*

Les Soldats de la Garnison ont été tirés de leur oisiveté pour travailler au nouveau canal que l'on creuse afin de faciliter le commerce de ce pays.

DE STARGARD, *le 12 Juin.*

La température du mois de Mai a été fort singuliere. Du 22 Avril au 9 de ce mois, le tems fut très-sec. Le 9, il tomba un peu de pluie qui rafraîchit la terre mais ne l'abreuva pas. Les dix jours suivans, il y eut quelqu'apparence d'humidité; mais des vents presque continuels, soufflant des contrées froides situées entre l'occident & le nord-est, dissiperent les nuages, enleverent l'humidité, & amenerent six gelés de nuit & trois givres. Il n'y eut que quelques instans de chaleur. Le mêlange de gelées de nuits & de jours plutôt froids que frais donnoit la température de Mars plutôt que celle de Mai. La sécheresse a été telle que l'hygrometre, usité dans le pays, a marqué le plus souvent 400 degrés. Le 25, il y eut un orage à l'est, on entendit le tonnerre, il y eut des arcs-en-ciel brillans. En 1774, le mois de mai fut aussi très-sec, le mois de Juin se trouva humide.

DE MOERFELD (*Palatinat du Rhin*), *le 13 Juin.*

Les mines de cet Electorat ont beaucoup rendu depuis un an. On y occupe plus de 400 Ouvriers. On en a découvert de vif-argent & de cuivre, très-abondantes. Il y a 300 ans que les anciennes sont connues sous le nom de *Mines de Deimbach*: de tems en tems on en a tiré parti. Celles qu'on nomme *Théodore* & *Elizabeth*, ne sont connues que depuis 1764, & ce n'est qu'en 1772 qu'on a commencé à les exploiter. C'est une ressource dans la détresse, mais elle s'affoiblit, elle s'épuise, & elle ne doit pas

détourner des travaux qui produisent des subsistances.

De Munich, *le* 13 *Juin.*

La cherté qui certes n'est pas occasionnée dans ce pays par la liberté du commerce, a réduit une partie du Peuple au désespoir. Le mois de Mai a été contraire à la végétation : il y a eu des givres qui ont fait du tort, des vents impétueux qui ont ébranché des arbres, & en général un froid rare dans la saison. En quelques endroits, il a neigé & grêlé le 10 Mai. Le fourage d'hiver a manqué ; le bétail est maigre & défait ; il y a eu beaucoup de vaches pleines qui n'ont pu soutenir une trop longue diete. En général, la floraison des arbres a été très heureuse. Il n'y a que les bleds d'hiver, semés trop tard, qui soient clairs & maigres. Un tems favorable ranime les espérances.

ITALIE.

De Florence, *le* 30 *Mai.*

S. A. R., en assujettissant à la dixme Granducale les biens ecclésiastiques comme les autres biens, les a délivrés d'une dixme ecclésiastique qu'ils payoient pour l'entretien de l'Université de Pise. Le Gouvernement se charge de cet entretien. La nouvelle dixme est mieux réglée que l'ancienne.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Juin.*

On assure que M. Gage va être autorisé à proposer aux Colonies l'accommodement présenté au Parlement le 20 Février par le Lord North & approuvé huit jours après. Par cette proposition, il est offert aux Habitans de l'Amérique septentrionale de lever tous les ans par leurs propres Assemblées certaines sommes pour les dépenses civiles & militaires de leurs Gouverneurs respectifs, le tout à la disposition de la Couronne & sur la décision du Parlement Britannique. En cas d'acceptation, tout acte pour lever un revenu sera révoqué, & le Parlement se désistera du droit d'imposition. Si les Colonies se refusent à cet arrangement, elles seront déclarées rebelles. Tout le continent de l'Amérique est uni par la liberté, à l'exception du Canada, de la Nouvelle Geosse, de Terre-Neuve & de la Géorgie, pays avec lesquels les autres ont rompu tout commerce.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le* 17 *Juin.*

L'Italie présente assez généralement la perspective d'une bonne récolte... La navigation nous apporte sans cesse de nouveaux secours, nécessaires à cette Province : il en passe une partie dans divers autres Ports : la circulation est vive. Il est arrivé des bleds & farines de la Nouvelle-Angleterre. La tartane l'*Ascension* a rapporté des grains & agrais du vaisseau du C. Guill. Langthon, Anglois, naufragé sur les Tines... Depuis la mi Mai, l'*Heureux Joseph*, le *Condé*, la *Toison d'Or*, les *Trois-Freres*, la *Dauphine*, sont arrivés des Isles de l'Amérique.

De Toulouse, *le* 17 *Juin.*

Il a été rendu le 12 une Ordonnance *portant défenses aux Tuiliers, Poitiers, Fabricans de chaux & Teinturiers d'employer pour le chauffage de leurs fours ou chaudieres du bois de pagelle de chêne* (1). Elle est fondée sur les motifs suivans.

» Par les *mesures que nous avons prises* » pour approvisionner la Ville de bois à » brûler, les Marchands ont fait au Greffe » la *déclaration* de celui qu'ils avoient dans » les terres & sur le bord des rivieres, & » ils s'empressent de le faire transporter : » leur empressement seroit très-propre à » *dissiper toute crainte de disette* de cette den- » rée, si elle étoit uniquement destinée *pour* » *l'usage des Citoyens* ; mais les Tuiliers, » les Poitiers, les Fabricans de chaux, au

(1) *La pagelle est un cercle de fer de 3 pieds 3 pouces de diametre, qui sert à mesurer le bois rond à brûler : les buches ont à peu près 2 pieds 10 pouces ou 3 pieds de long. Une pagelle de bois de chêne pese environ 10 quintaux, poids de marc.*

» lieu de s'en tenir aux derniers *Réglemens* » qui leur enjoignent expressément de se » servir, pour le chauffage de leurs fours, » de fagots ou du bois de pagelle de saule, » employent du bois de chêne & en font une » grande consommation; une pareille con- » travention, si elle étoit tolérée, iroit à » priver *les Habitans d'une grande partie de* » *la Province du bois à brûler qui leur est ab-* » *solument nécessaire.*

Ce n'est point par les *mesures* de la Police que la Ville est *approvisionnée*, c'est par le *commerce*. Le commerce est déterminé par las *besoins* & les *moyens*; la Police ne donne ni les uns ni les autres. La Police enjoint & défend; les injonctions & les défenses gênent & rebutent le commerce: *elle nuit donc à l'approvisionnement*

Une de ces mesures, c'est la *déclaration* exigée des Marchands. Les Marchands qui déclarent avoir acheté & vouloir transporter les bois, avoient acheté & auroient transporté indépendamment de la déclaration: cette formalité n'a donc pu qu'empêcher des achats & des transports.

Les Tuiliers, Potiers, Teinturiers &c. sont *Citoyens*: les étoffes, les tuiles, la poterie &c. sont à *l'usage des Citoyens*. Le bois de chêne brûlé dans les fours & chaudieres de ces Arts, est donc en tout sens employé *pour l'usage des Citoyens*.

Les Teinturiers, Potiers &c. auroient pu demander que l'usage du bois de chêne fût interdit à *tels* & *tels*, sous prétexte que la concurrence ne leur permet pas de cuire leurs terres, leurs couleurs &c. à bon marché, & qu'ils sont réduits à faire des teintures, des vases &c. ou trop chers ou défectueux, au détriment du Public. Ces motifs seroient aussi bons que ceux qu'on leur oppose: ceux-ci sont donc aussi mauvais que ceux que nous leur prêtons.

Les Réglemens ont enjoint aux Tuiliers, Potiers, de se servir de fagots & bois blancs. Ils ont eu tort: les Réglemens ne sçavent pas, comme les Artistes, ce qui convient aux Arts; & ils leur nuisent en leur défendant l'usage de ce qui leur convient.

S'ils n'ont pas été suivis, les Artistes ont donc reconnu qu'ils étoient contraires à leur intérêt & à l'avantage des Arts. Si ces Artistes s'étoient trompés, il faudroit les éclairer.

Des Réglemens, tantôt en vigueur tantôt en oubli, tantôt invoqués tantôt abandonnés, crus tantôt utiles tantôt inutiles, constituent une Police, absolument arbitraire.

Ou ils sont bons dans tous les tems ou ils ne le sont pas: s'ils l'étoient, la Police ne les auroit pas négligés; s'ils ne le sont pas, s'ils ne sont crus bons que dans certaines circonstances, ils sont mauvais puisqu'ils sont absolus.

Il ne paroît pas que les *Teinturiers* fussent soumis à la prohibition: la Police l'étend donc à volonté, comme elle la laisse à volonté sans force. Les Réglemens ne font donc rien: la volonté de la Police fait tout.

L'exécution du Réglement entraîneroit une inquisition manifestement contraire à la liberté du Citoyen, de l'industrie, des soins inquiets pour la Police, & peut-être des dépenses onéreuses à la Ville. La multiplication des soins inutiles & pernicieux fait tort aux soins vraiment utiles & nécessaires. La multiplicité des surveillances, des recherches, & par conséquent des emplois, grossit onéreusement les charges & les dépenses.

On croit que la consommation des fours & chaudieres priveroit *d'une grande partie de leur provision les Habitans de la Province.* Mais la Police de la Ville n'est pas chargée de porter si loin son inspection.

La consommation de cette espece de bois ne diminue pas *la masse totale du bois à brûler.* Si les fours & les chaudieres consomment du bois blanc, il en restera moins de cette espece-ci. Ce bois, moins cher, est plus à la portée du petit Peuple. Ainsi la prohibition ne sera qu'en faveur des riches contre les pauvres.

Par cette défense, la Police affoiblit le commerce de bois de chêne puisqu'elle en restreint la consommation; elle favorise sans titre les Producteurs des autres especes de bois au détriment des Producteurs de celle-ci, elle arrête, en diminuant le commerce & la consommation, les plantations de ce genre; elle intervertit l'ordre naturel, le seul ordre prospere; elle va contre son but.

Si elle restoit pour quelque tems endormie, elle seroit, à son réveil, étonnée de voir que le Monde va de lui-même: *Il Mondo va dà se.*

Ces observations, applicables à mille prohibitions semblables, ne doivent pas dé-

plaire, parce qu'elles n'ont pas été faites dans l'intention de déplaire, & qu'elles tendent au bien, objet de la Police. Le Prince ne refuse pas de recevoir des remontrances & ne dédaigne pas d'y répondre.

Le régime réglementaire est donc encore dominant dans cette Ville comme dans *presque* toutes les Villes du Royaume. Nous ne pensons pas qu'en aucun lieu les Officiers Municipaux craignissent de perdre de leur importance, si leur influence étoit renfermée dans les justes bornes de leur ministere, comme s'ils mesuroient leur importance sur les sollicitudes & les tourmens qu'ils se donneroient pour régir, régler, tariffer les jouissances de leurs Concitoyens. Cet esprit ne se soutient que parce que les uns ne sont pas assez instruits pour l'abjurer, & que les autres craindroient en l'abjurant de paroître aux yeux du Peuple abandonner ses intérêts. Les moyens de réforme se présentent d'eux-mêmes, l'instruction & la loi : l'instruction qui démontreroit les vices de ce régime, rameneroit les Officiers : la loi qui le proscriroit, les justifieroit devant leurs Concitoyens....

Nos moissons ont la plus belle apparence. Nous avons eu des pluies abondantes qui, dans une grande étendue de pays, favoriseront la grainaison & féconderont les prairies. Les craintes sont donc bannies, l'espérance d'une bonne récolte est bien fondée. Les grains sont sans demande pour le dehors ; il nous restera beaucoup de superflu. Les prix baissent. Le bled mitadin se vend 14 liv. 10 s. ; le fin, 15 l. ; le seigle, 10 l. 5 à 8 s. Il y a apparence d'un plus fort rabais. Ces jours derniers, il a grêlé sur plusieurs Paroisses voisines, mais cet accident ne fait pas sensation.

Du Bas-Berri (*sur les confins de la Marche & du Poitou*), *le* 18 *Juin*.

Les déprédations de grains commises dans certaine contrée, ont été regardées ici comme des efforts insensés d'une multitude aveugle. Cet exemple, loin d'altérer notre tranquillité, nous a raffermis dans notre fidélité & dans notre soumission aux loix. Loin de nous soulever à la vue d'une cherté occasionnée par l'intempérie des saisons, nous abandonnons par obéissance le soin de notre subsistance & celui de la subsistance publique pour aller réparer des chemins même hors de notre arrondissement.

Dans la Généralité de Poitiers, des travaux publics viennent de s'ouvrir pour les pauvres. La Lorraine participe au même bienfait. Le Pays Messin a été aussi favorisé & exempté de corvées. Citoyens, Sujets fideles, pauvres Habitans, nous espérons, en obéissant.

Le son du tambour a appellé les Corvéables au même instant où le son des cloches de nos Eglises nous invitoit à aller prier Dieu de répandre ses bénédictions sur un Roi qui veut nous rendre heureux, & ses trésors sur nos campagnes que désoloit la sécheresse.

L'attelier est à 3 grandes lieues du domicile de divers Paysans. Pendant 4 ou 5 jours que durera le travail, ils espérent que la Providence procurera du pain à leurs enfans & à leurs femmes, du pain & un logement à eux mêmes. Il y a plus d'un mois que les foins & les pailles sont epuisés dans nos domaines, & que nos bœufs de labour & autres bestiaux n'ont d'autre ressource que de lécher une terre aride : les Propriétaires n'auroient osé les faire travailler...

L'humanité leur a laissé le choix de remplir ou de racheter leur tâche. Le Journalier payera l'exemption 3 l., celui qui a un cheval 6 l., le Laboureur à quatre bœufs 12 liv. En payant d'avance & prévenant le malheur d'être mis au nombre des défaillans, ils éviteront les amendes & exécutions. S'ils ont la faculté d'opter comme la permission, ils sont encore heureux. Il y a long tems qu'il est sorti des Paroisses beaucoup d'argent pour cet objet. C'est une une douce consolation de penser qu'il sera réellement employé à établir des communications, à salarier des pauvres, à vivifier le pays. La satisfaction la plus douce, c'est d'attendre avec fondement un changement heureux qui rendra les hommes & les ressources rurales à la terre.

D'Hirson (*en Thiérache*), *le* 19 *Juin*.

Dieu soit loué ! Nous aurons des bleds & de bons bleds. Après une sécheresse de sept semaines, il a commencé, le 10 Juin, à tomber une pluie douce & chaude qui a duré deux jours & ranimé les plantes. *Long-tems beau, long-tems laid*, dit un ancien proverbe:

aussi a-t-on craint que la pluie ne continuât & ne gâtât les fromens alors en fleur. Mais le beau tems a succédé. Il y a eu encore hier une forte pluie : aujourd'hui le barometre est remonté ; le tems se dispose bien ; le vent est au nord où il a presque toujours été depuis trois mois.

Nous espérons avoir à la S. Martin le bled à bon compte : il est encore haut, il ne baisse que peu à peu, & très-peu.

Un augure favorable à joindre à celui de la *Conie* dont il est parlé dans un article d'Orléans, c'est l'amas abondant de miel que font les abeilles. A cette abondance répond celle du froment.

Nous aurons peu de foin. On ne voit pas, du moins souvent, beaucoup de foin & de bled tout à la fois. Il y aura encore de l'avoine. C'est encore-là un genre de récolte qui semble combattre celle du froment : quand elle est bonne, il y a peu de ce dernier grain ou bien il est humide & ne rend pas.

Jusqu'ici, l'année se présente comme une des meilleures. Il faut espérer que huit ans de mauvaises récoltes seront suivis d'un période de bonnes.

Un autre proverbe dit : *froid Mai & chaud Juin amenent le pain & le vin*. Les apparences sont que ce proverbe s'accomplira.

De Poitiers, *le 24 Juin.*

Nos campagnes présentent le spectacle le plus agréable & le plus intéressant. La végétation a fait en peu de jours des progrès si rapides, que les productions sont presque toutes dans l'état convenable pour la saison. La nature, arrêtée par la sécheresse, a fait, pour ainsi dire, une explosion de forces. Un proverbe populaire dit : *Année de jardin* (pluvieuse), *année de gredin* (misérable). *Année de sécheresse, année de richesse*, dit un autre proverbe. Quelques heures de pluie réparent plutôt le tort causé par la chaleur & les vents, que plusieurs jours de sécheresse ne dissipent le mal fait par l'abondance des eaux. Si le tems n'avoit pas été sec pendant que les nuits étoient fraîches, il y auroit eu de la gelée, les productions auroient été perdues. Les bleds sont nets ; les grains ont beaucoup grossi, ils seront de bonne qualité & de garde. Le sort des prés hauts est décidé ; la fauchaison est commencée, il y a peu d'herbe. Une partie des vignes a passé la floraison ; il y a du verjus dans les espaliers. On estime que le prix des grains va baisser & celui des bestiaux remonter.

D'Amiens, *le 26 Juin.*

Les campagnes présentent la perspective d'une bonne récolte. Le bled, la pamelle, l'avoine ont considérablement baissé de prix depuis quelques jours ici, à Breteuil & autres endroits.

Du Beaumont-sur Oise, *le 27 Juin.*

Les seigles & les fromens sont dans tous nos environs de la plus grande beauté. Ils ont passé très-heureusement le tems de la floraison. Les avoines ne sont pas bien mauvaises, les pluies les ont fort rétablies.

Il y a aussi des luzernes hautes & garnies. On a profité en plusieurs endroits de la permission émanée de *l'Autorité Royale* pour les couper depuis le 15 de ce mois, & la seconde pousse en sera plus belle. On n'a pas osé profiter partout de cette faveur, la jouissance en a été retardée jusques à aujourd'hui.

Malgré de magnifiques apparences de récolte, le bled est encore fort cher. Le septier de froment est couramment ici de 35 l. & tous les Marchés circonvoisins se suivent assez. Il y a du grain dans les greniers. Les moulins ne travaillent pas beaucoup, parce que réellement le Peuple n'a que de foibles moyens pour acheter.

Nous avons en divers Bourgs & Villages à l'orient & au nord des branches d'industrie peu connues, qui, si elles étoient éclairées & animées, pourroient fournir de grands secours aux familles indigentes. Ces familles se sont multipliées par la dureté que plusieurs Laboureurs ont eue de renvoyer des Valets, afin de vendre le bled que ces gens mangeoient : les Maîtres ont redoublé de travail, ils ont mis la main à la charue pour épargner une consommation de la denrée renchérie.

Il y a bien d'autres exemples de dureté dans quelques campagnes. Quand on veut avoir un froment bien net, il est bon d'en séparer pendant qu'il est sur pied, les tiges de seigle que le hasard y a mêlées, mais on trouve des Seigneurs qui l'empêchent, de

peur que le repos du gibier ne soit troublé.

D'autres empêchent que l'on n'aille enlever le bois mort amoncelé dans leurs forêts, afin que les faisans ne soient pas inquiétés.

Cette sévérité & ses motifs désolent vraiment & aigrissent le Peuple.

Si l'on dépensoit, pour encourager le Paysan à divers travaux, ce qu'il en coûte à soudoyer la moitié des Gardes-Chasses, il ne songeroit ni à voler du bois ni à chasser; & les rentes seigneuriales augmenteroient par le plus grand nombre, le plus haut prix des maisons qui produiroient de meilleurs lods aux mutations, les domaines plus respectés seroient plus productifs, les Seigneurs gagneroient davantage en tout sens avec des Vasseaux plus aisés & plus occupés.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Observations sur les Lettres de Voiture.

Entre les abus trop négligés dans le commerce, il y en a, Monsieur, un très-commun, & néanmoins très-essentiel; c'est la forme des lettres de voiture. N'est-il pas surprenant que depuis qu'elles sont en usage, on se soit contenté d'une simple formule, sans cautionnement qui puisse rendre le Voiturier responsable de la marchandise, sans signature de sa part qui constate le chargement? On répondra qu'il est garant de droit & que celui pour qui il voiture peut l'actionner, faire saisir sa voiture & ses chevaux pour payer la perte ou l'avarie, arrivée par sa faute ou son peu de conduite, occasionnée quelquefois par ses retards pour lesquels il se soumet à perdre le tiers de sa voiture. Mais si cet homme est de mauvaise foi, comment lui prouvera-t on qu'il a chargé telle ou telle marchandise? Il ne signe point ses lettres de voiture; sa signature cependant peut seule faire foi qu'il a chargé: d'un autre côté, un Commissionnaire ne peut-il pas avoir un Commis infidele qui, faisant deux lettres de voiture dont on a coutume de garder une pour constater de sa part le chargement, en garde une en liasse, & n'expédie point la marchandise qu'il peut s'approprier? A combien d'embarras n'exposeroit il pas, le Propriétaire qui doit recevoir cette marchandise, & le Roullier qui ne l'a pas chargée, par l'action qui doit s'en suivre contre le Roullier qui niera, avec raison, l'avoir reçue? Voilà donc un procès qui entraine des longueurs, des enquêtes & beaucoup de frais.

Ne seroit-il pas plus convenable, Monsieur, de faire les lettres de voiture comme les connoissemens d'un chargement sur mer? Cela seroit certainement plus en regle. Il seroit seulement question d'ajouter auxdites lettres de voiture, que le *Roullier engage sa voiture, ses chevaux, ses biens & même sa personne* pour sûreté de la marchandise; je dis *sa personne*, parce que s'il arrivoit un procès pour perte de marchandise, il seroit condamné par corps à la payer. Comme la plûpart des Roulliers ne sçavent pas signer, ils peuvent mettre leur marque ordinaire au bas de la lettre de voiture, & la faire certifier par leur Courtier.

Pour s'assurer encore que le Roullier suivroit bien exactement sa route, ne pourroit on pas l'obliger à prendre dans le lieu de son chargement un passeport qui indiquât le lieu où il doit décharger, afin que s'il s'avisoit de prendre une mauvaise route, à dessein de faire son profit des effets de son chargement, il pût être arrêté & forcé de suivre, malgré lui, sa destination? Par là il n'y auroit plus de retard dans les expéditions, parce que par ces précautions, le Roullier seroit obligé de faire sa route directement, avantage très-précieux pour ceux qui attendent leurs marchandises, dont le moindre délai porte un préjudice notable dans certaines occasions.

II.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Mai; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	₶	ß			₶	ß
Génér. de Limoges.						
Limoges.....	25	10	...	*		
Angoulême.....	31	10	...	A.		15
Brive.....	35	2	...	A.	2	4
Tulle.....	31	10	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville.....	24	15	...	A.		13

Bitche	20	3	...	*		
Bourmont	27	12	...	A.		6
Charmes	25	4	...	A.	3	1
Epinal	27	6	...	D.		10
Nancy	23	9	...	D.		15
Neufchâteau	24	15	...	D.		12
Pont-à Mouſſon	21	1	...	D.	2	1
Vézeliſe	25	7	...	D.	1	2
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	31	6	...	*		
Montbriſon	29	12	...	*		
Roanne	31	10	...	*		
Saint-Etienne	35	8	...	*		
Trevoux	30		...	*		
Généralité de Metz.			...			
Metz	25	18	...	A.	1	18
Phalſbourg	21	6	...	*		
Saarbourg	22	13	...	D.		13
Sarrelouis	23		...	D.	1	
Sedan	27	15	...	A.		5
Toul	24	3	...	D.		13
Verdun	24	12	...	A.	1	16
Vic	21	16	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	23	10	...	A.		5
Cauſſade	29	7	...	A.	2	2
Gourdon	30	14	...	A.	2	17
Rodez	27	10	...	*		
Moiſſac	25	7	...	A.		8
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	28	11	...	*		
Aubuſſon	29	9	...	A.		10
Gueret	31	10	...	D.	1	1
Château-Chinon	31	1	...	D.	1	3
Evaux	30		...	*		
Montmarault	22	12	...	D.		8
Nevers	26		...	D.		16
S. Pierre-le-Moutier	24	6	...	D.		9
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	29		...	A.		4
Blois	29	5	...	A.	1	13
Beaugency	28	4	...	D.		3
Chartres	29	13	...	A.	1	14
Montargis	32	16	...	A.	2	8
Vendôme	25	15	...	A.	1	17
Généralité de Paris.			...			
Bray	33	15	...	A.	2	14
Brie-Comte-Robert.	26	17	...	D.	1	18
Compiegne	33	12	...	A.	1	7
Coulommiers	29	15	...	A.	3	7
Dreux	30		...	D.		8
Etampes	28	11	...	D.		9
Joigny	30		...	A.	4	19
Montlhéry	27		...	D.		10
Montereau	29	2	...	D.		18
Montfort	35	5	...	*		
Pontoiſe	30	10	...	A.	4	10
Provins	32		...	A.	3	
Sens	35		...	A.	1	8
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	26	17	...	*		
Châtellerault	22		...	*		
Confollens	24		...	D.	1	1
Niort	22	19	...	A.	2	5
Les Sables	26	5	...	A.		14
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Draguignan	37		...	D.	2	
Siſteron	37	8	...	*		
Arles	36	8	...	*		
Digne	37	14	...	A.	1	17
Le Pertuis	40	16	...	D.		9
Marſeille	43	18	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	12	...	A.		18
Mauriac	36		...	A.	1	
Saint-Flour	26		...	*		
Aurillac	34	17	...	D.		5
Clermont	28	10	...	A.		6
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	30	16	...	A.	1	13
Caudebec	24	7	...	D.	1	
Dieppe	30	12	...	A.	1	4
Evreux	32	8	...	A.	2	8
Le Havre	28		...	D.		4
Lyons	27	4	...	A.	4	16
Génér. de Rouſſillon.			...			
Perpignan	27	15	...	*		
Pamiers	27	2	...	A.		17
Montlouis	24	10	...	*		
Foix	26	14	...	A.		12
Génér. de Soiſſons.			...			
Soiſſons	31	16	...	A.		18
Châteauthierry	37	17	...	A.	4	5
Creſpy en Valois	32	12	...	A.	4	18
Fere en Tardenois	33		...	A.	6	
Laon	29	5	...	*		
Marle	24	5	...	*		
Noyon	28	14	...	A.	2	12
Généralité de Tours.			...			
Tours	27	13	...	A.	1	
Amboiſe	27	15	...	D.		13
Angers	25	17	...	*		
La Fleche	30		...	A.	2	16
Loudun	21	16	...	*		
Mayenne	32	11	...	*		
Richelieu	22	18	...	A.	1	1
Saumur	23	5	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 24 Juin 1775, au Mercredi 28 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 31, 32 liv. 10 s. à 33 l. *le septier;* le seigle, de 17 l. 5 s., 18 l. 10 s. à 19 l. 10 s.; l'orge, de 18, 19 liv. 5 s. à 20 l. 15 s. Le froment à la Grève, de 30, 31 à 32 l.; le seigle, de 17 l. 5 s., 18 à 20 l.; l'orge, de 17 l. 15 s. à 19 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 24 Juin 1775, au Mercredi 28 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l.; *idem* à la Greve, de 18, 19 à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 1 Juillet 1775, de 61 à 62 liv.; *idem* nouveau de 59 à 60; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 49 à 50; *id.* nouveau, de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 1 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	*marc.*
Du Mexique à	718	2	
Du Perou à	712		
Les guinées à	722	1	
Ducats à	97	11	*once.*
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84	2	
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	16	*marc.*
Idem à 11 d. 10 gr. à	52	1	
Piastres à	49	4	

CHANGES DE PARIS, *du 1 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	30 15 16e à 31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½
Lyon *Pâques*	1 p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 29.*	*Vendredi 30.*	*Samedi 1 Juil.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	1947 ½ 50	1897 ½ 95 97 ½
D°. 16/25es		1247 ½	
D°. 8es		245	245
D°. 25es			
Emprunt Oct.			410
Rescriptions		7	6 ¾ 7 6 ¾
Bil. des Fermes		1 ½	1 ½

Nota. A commencer du 1 Juillet, les Actions & 16 25es. d'Ac. de la Compagnie des Indes ne seront plus garnis que d'un Coupon d'intérêts; c'est-à-dire, que ces Effets se négocient jouissance du 1 Juillet 1775.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mardi 20 Juin. *Messieurs*		Du Mercredi 21. *Messieurs*		Du Vendredi 23. *Messieurs*	
Cauchy..... pplles.	L.	Defrance... pplles.	J.	Patu.... Viageres.	L.
Viageres	J.	Viageres	L.	Boscheron... pplles.	J.
Tontine	L.	Tontine.....	L.	Viageres....	J.
Deschapelles. vres.	J.	De S. Janvier. vres.	J.	Gosley..... pplles.	J.
Perpétuelles.	J.	Tontine	J.	Viageres.....	J.
Tontine	J.	Cochin..... pplles.	L.	Peinchein.... vres.	L.
		Boutray..... pplles.	L.	Perpétuelles.	L.
		Viageres	L.	Tontine.....	L.
		Tontine.....	L.	Rouillard... pplles.	L.
		Decourmont pplles.	J.	Viageres	J.
		Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
		Tontine	J.	Caron ..... vres.	L.
		Gauthier..... vres.	L.	Lempereur. pplles.	J.
		Perpétuelles..	L.	Viageres.....	J.

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 25 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 27 Février.*

LE Roi, entiérement dévoué au bonheur des Peuples, retranche, autant qu'il est possible, les dépenses pour sa Personne & pour la Cour, afin de remettre le prix de ses sacrifices à ses Sujets. A cette réforme exemplaire, S. M. joint la plus sage économie dans les dépenses publiques. C'est-là que la bienfaisance prend ses premieres & ses meilleures avances pour le bien public.

On prétend qu'une Maison de commerce de cette Ville, de concert avec des Négocians Hollandois & Anglois, a sollicité secrétement le privilege exclusif de l'importation des épiceries & particuliérement du sucre brut, moyennant le payement de 900,000 tahlers d'argent outre les droits usités. Les autres Maisons informées de ce dessein, ont, à ce qu'on ajoute, représenté que si tous les privileges sont des instrumens de vexation & de rapine, le privilege payé le plus cher est le plus redoutable, & que celui-là auroit les conséquences les plus fâcheuses pour la Nation comme pour eux-mêmes.

Un Habitant de cette Ville a été pourvu, pour 25 ans, du privilege exclusif de recueillir sur un district de dix milles autour de Carlshafen, tant dans les forêts de la Couronne que dans les bois des Particuliers, autant de faines qu'il le pourra pour en extraire de l'huile. Celle qu'il en a déjà tirée a paru aussi bonne que l'huile d'olive qui vient de l'Etranger. Son privilege n'attaque pas un genre d'industrie déjà existant ou du moins en vigueur; il ne fait qu'écarter la concurrence qui pourroit s'élever heureusement dans la suite. Afin que ce Particulier ne soit pas absolument maître de la propriété d'autrui, il est assujetti à diverses conditions à l'égard des Propriétaires des bois, lesquels aimeroient peut-être encore mieux la liberté de disposer de leur bien que le profit qu'ils seront forcés de retirer d'une production jusqu'à présent perdue pour eux & pour le Public.

La Russie a acheté beaucoup de bled dans ce Royaume : nous avions besoin d'argent. Comme les prix de la denrée haussent, on présume peut-être sans raison que bientôt il ne sera plus permis d'en vendre aux Etrangers : nous avons encore besoin d'argent &c.

Le Roi a destiné une somme considérable pour la fondation & la dotation d'une Maison d'accouchement en faveur des pauvres femmes. Des Citoyens, inspirés pour ce grand exemple, contribuent à l'établissement. On y formera des Accoucheurs & des Sages-Femmes pour les Villes & pour les campagnes.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Mars.*

Les Eleves de l'Ecole Vétérinaire, fon-

dée, l'année derniere, par S. M., ont soutenu un examen en présence d'une Assemblée respectable. A l'avenir le Gouvernement fera imprimer le Cours de M. le Professeur Abilgaard, attendu que les Livres forment un plus grand nombre d'Eleves & entretiennent les Eleves formés.

Par ordre du Prince Frédéric, le Président de cette Ville remit, le 24 Février, au nom du Roi, en présence du Magistrat & d'une foule d'Artistes, une médaille d'or & 200 rixd. au sieur Jean Moinichen, pour l'encourager à perfectionner ses découvertes relatives au verre émaillé.

ALLEMAGNE.

De Francfort, *le 9 Mars.*

Jusqu'à présent nous n'avons point appris que le Rhin & l'Elbe aient fait beaucoup de ravages. Les plus grands dommages ont été causés par de petites rivieres dont les noms ne sont connus que sur les lieux mêmes. Il faut, pour être si obscures, qu'elles ne soient pas navigables : il en est sans doute qu'on pourroit rendre telles ; mais c'est un ouvrage que la multiplicité des petits Etats ne permet pas d'espérer.

ITALIE.

De Mantoue, *le 26 Février.*

Il vient d'être fait de nouveaux arrangemens pour l'imposition & la répartition de la Taille. Elle est réelle dans ce pays-ci. Les fonds payoient ci-devant cet impôt, selon celle des trois classes à laquelle ils appartenoient, sans égard aux différences qui se trouvoient dans la même classe. Afin de la rendre plus égale & plus productive, il a été réglé que la cote en seroit faite selon le rapport des terres. Les Propriétaires & les Cultivateurs ont vu avec peine & frayeur que leurs charges étoient augmentées & qu'elles augmenteroient à mesure que leurs produits s'accroîtroient, sans songer qu'elles diminueroient si ces mêmes produits venoient à baisser, & sans remarquer qu'elles restoient très-inégales, attendu l'inégalité de leurs avances. Pour prévenir leur découragement, il a été ordonné à la Junte d'annoncer que les améliorations futures n'entraîneroient pas un surcroît de taxe, pourvu que le projet d'en entreprendre lui fût déclaré. On espere que cette faveur aura d'heureux effets.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 12 Mars.*

Les dernieres Assemblées des Habitans de plusieurs Villes de la Nouvelle-Yorck & autres Provinces ont pris des délibérations & des mesures nouvelles pour assurer l'exécution des *loix* du Congrès : c'est ainsi qu'on appelle les résolutions de cette Assemblée générale. Savannach, Capitale de la Géorgie, a nommé des Députés pour la représenter au Congrès général qui doit se tenir au mois de Mai. La Ville de Ridgefield, dans la Colonie de Connecticut, a protesté contre les Actes du premier Congrès, comme illégaux, contraires à la constitution, destructifs des libertés réelles &c. Il regne toujours de la division parmi les Habitans de Boston. Plusieurs Agens du Ministere tâchent de l'entretenir ou de l'exciter dans les Villes principales de l'Amérique. Le Comte de Dunmore, Gouverneur de la Virginie, a écrit au Comte de Darmouth, qu'il est impossible de détacher les esprits des loix du Congrès ; mais qu'en peu de tems la suspension du commerce plongeroit le pays dans une grande disette & le petit Peuple dans une extrême nécessité ; & qu'on n'y a pas à craindre que les Habitans se tournent vers les Manufactures ; car outre qu'ils ne sont pas naturellement industrieux, les Manufactures ne produisent pas des subsistances, & qu'il n'y aura pas de quoi vivre.

Les rapports des Colons entendus à la Barre de la Chambre, ont donné beaucoup de lumieres sur la pêche de la Nouvelle-Angleterre. En voici la substance.

Rapport de M. Brooke Watson. Les pêcheries de la N. A. employerent 45000 tonneaux & 3000 hommes en 1764. Leur produit net monta à 220,000 l. st. Depuis cette époque, elles sont considérablement augmentées. La plus grande partie de la morue passe en Espagne & en Portugal : les retours servent à payer les ouvrages tirés des Manufactures Britanniques. Une autre partie est envoyée dans les Isles occidentales Angloises d'où l'on rapporte des objets de

consommation pour la N. A. Le poisson de la derniere qualité est échangé dans les Isles neutres ou Françoises, à des conditions très-avantageuses, contre des mélasses qu'il est défendu aux François de distiller, & dont les Habitans de la N. A. tirent le rum qui se vend 14 deniers le gallon. Ce rum est en partie consommé par les Habitans & surtout les Pêcheurs, en partie échangé en Guinée contre des hommes qu'on vend aux François, en partie vendu dans les Provinces méridionales d'où l'on tire du bled d'Inde, du pain, de la fleur de farine. La morue de la N. A. est plus estimée & plus chere en Europe que celle de Terre-Neuve. Enfin l'interruption de ces pêches détruiroit un commerce très lucratif.

Rapport de M. Etienne Higginson, de Salem, dans la Nouvelle-Angleterre. Les Provinces de la N. A., hors d'Etat de subsister sans le secours de la Caroline, de la Virginie, du Maryland &c, employent à la pêche de la morue 700 bâtimens de 15 à 70 ton., & 4200 hommes. Environ 300 bâtimens de 50 à 80 ton. portent le poisson en Europe & aux Isles; ils occupent 3000 hommes. Sans la pêche, voilà dix mille hommes, sans emploi & sans pain, lesquels passeront dans le Sud ou à Miquelon & à Saint-Pierre. L'émigration est d'autant plus à craindre que la plûpart des Habitans de Marblehead sont Portugais, Hollandois &c. La supériorité de la morue de la N. A. est reconnue. Il est impossible que les vaisseaux de la Grande-Bretagne fassent cette pêche avec le même profit.

Rap. de M. le Capitaine Seth Jenkins, de l'Isle de Nantucket (*Anticosti*). Cette Isle a 5 ou 6000 Habitans dont les neuf dixiemes sont Quakers. Ses productions nourrissent à peine vingt familles. De 140 bâtimens qu'elle a en mer, 132 font la pêche de la baleine; de ceux-ci, 128 appartiennent à des Quakers qui sont uniquement Pêcheurs. La N. A. employe en totalité à la pêche de la baleine 309 bâtimens de 50 à 150 ton. Les Habitans de Nantucket tirent d'Angleterre tout ce qui leur est nécessaire. Ils pêchent dans toutes les saisons & jusqu'à deux ou trois fois, & ils ont étendu leurs pêcheries jusqu'à l'Isle Falkland. On les voit rester quelquefois un an en mer. Les vaisseaux Anglois ont inutilement tenté cette pêche à laquelle ces Insulaires sont très-habiles.

Rap. de M. Lane. La N. A. doit un million à la Ville de Londres seulement. Les deux tiers de son revenu sont le produit de ses pêcheries. Si elles sont prohibées, leurs moyens de remise se réduisent à de foibles objets, un peu de potasse & de cendres gravelées, quelques peaux, un peu de graine de lin, futailles & vaisseaux: il est impossible qu'ils s'acquittent avec les Anglois.

A la suite de ces rappports qui démontrent les dangers du nouveau Bill, aucun des Membres du parti de l'opposition, ne voulut prendre la peine de le combattre. Le 9, les débats ont été très-vifs: le parti de la Cour a eu 215 voix contre 61. Il n'a été fait au Bill que quelques légeres modifications. Le Lord North a proposé de restreindre le commerce de la Nouvelle-Persey, de la Pensylvanie, du Maryland, de la Virginie & de la Caroline.

Le revenu de l'Accise a monté, l'année derniere, à 3,398,642 l. 11 sh.

Nous sommes menacés de perdre notre commerce de velours de coton en Italie.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Du Béarn, *le 9 Mars.*

Le Gouvernement travaille très-sérieusement à prévenir les conséquences qu'entraîneroit la mortalité des bestiaux. Sa sollicitude paternelle se partage sagement entre les moyens d'éteindre la contagion & ceux d'assurer la reproduction future.

Pour parvenir à ce dernier but, il a généreusement accordé des primes pour les chevaux qu'on introduiroit dans les pays dévastés. La gratification étant égale, quelle que soit la valeur des animaux, peut-être les Marchands s'attacheront-ils plutôt au nombre qu'à la qualité. Pour des chevaux d'un certain prix, elle ne sera pas un encouragement. S'il avoit été possible de fixer les primes à tant pour cent de la valeur, elles auroient vraisemblablement attiré plus de chevaux forts & robustes. Ceux de ces contrées sont en général petits, foibles, inutiles au labourage. En attendant le remplacement des bœufs, il seroit donc nécessaire

d'avoir de bons chevaux, ſur tout dans les cantons fertiles où les terres ſont, par leur nature, d'un travail pénible.

La réforme des chevaux des Troupes, faite de très-bonne heure à portée de ces lieux, & auſſi ample qu'il auroit été poſſible, auroit peut-être procuré & procureroit peut-être encore des reſſources. Nous ſommes dans la ſaiſon où il faut ouvrir les terres & préparer celles qu'on deſtine à porter le bled d'Eſpagne ou millet. Une nombreuſe Cavalerie conſommeroit des fourages ſuperflus & des denrées ſtagnantes faute de charroi & de communication. La vente ſoutiendroit les Propriétaires & les Cultivateurs qui ont de grandes pertes à réparer; & il y auroit des ſalaires pour une foule d'individus qu'il eſt très-important de retenir dans le pays. Il faut en quelque ſorte rendre la vie à un Peuple immenſe par les ſecours les plus prompts.

De la Rochelle, *le* 10 *Mars.*

Les prix des grains baiſſent au grand Marché de Marans où ils avoient hauſſé dans le courant de Février.

L'Arrêt du Conſeil d'Etat du Roi du 14 Octobre dernier, *qui révoque celui du 3 Octobre 1773, portant réglement pour la fourniture & vente des ſels au Pays de Gabelle, & ordonne en conſéquence que les Fourniſſeurs & Minotiers deſdits dépôts continueront de les approviſionner comme auparavant* &c, a été infiniment agréable à cette Province, comme à celles d'Auvergne, Poitou, Limouſin, Haute-Marche &c. L'Aunis eſt rédimé de la Gabelle par un contrat paſſé avec Henri II, & propoſé par le Roi lui-même, moyennant une finance conſidérable pour le tems.

Il eſt ſorti pendant le mois de Janvier, pour l'Etranger 7357 liv. indigo, 37028 l. café, 880 bariques & 3 quarts d'eau-de-vie; pour le Royaume 4441 l. indigo, 8 bariques ſucre blanc, 31687 l. ſucre en pain, 4869 l. café, 6000 liv. ſirop mélaſſe. Les eaux-de-vie valent 127 l., les 27 veltes.

De Montpellier, *le* 10 *Mars.*

On va enfin travailler à un chemin qui facilitera la communication entre cette Ville & celle de Cette, conformément à la délibération de la derniere Aſſemblée des Etats. L'adjudication de l'entrepriſe a été paſſée Mardi dernier, 7 du courant. Au moyen de ce chemin qui abrégera la diſtance d'une groſſe lieue, les Rouliers & les voitures pourront aller & revenir le même jour, & les frais de tranſport ſeront conſidérablement diminués. Tous les petits objets de commerce & de conſommation que cette Ville & les environs tiroient de Cette, étoient obligés de paſſer par le canal qui remonte la petite riviere du Lés & qui vient aboutir à 600 toiſes environ de nos murs. Cette navigation étoit ſouvent très-longue à travers les étangs, & toujours chargée de beaucoup de frais ſoit pour les droits du canal ſoit pour le tranſport par terre du bord du canal à la Ville. Ce tranſport, fait par *privilege excluſif*, eſt vraiſemblablement plus cher, & il n'eſt certainement pas auſſi actif que s'il y avoit concurrence. Le ſervice languit, lorſqu'il arrive beaucoup de barques à la fois. Il eſt tems d'abattre tous ces murs de ſéparation entre les Villes & les hommes.

De Dol, *le* 12 *Mars.*

Il eſt très vrai que c'eſt parmi les Propriétaires des terres indiviſibles qu'il faut chercher, dans la Baſſe-Bretagne, les Laboureurs riches & les meilleurs Cultivateurs. Les petits Propriétaires des terreins diviſibles ſont généralement pauvres & hors d'état de bien cultiver le peu qu'ils ont; & leurs petits champs étouffés par des enceintes de haies épaiſſes ne donnent qu'un médiocre produit. Comment remédier à cet inconvénient? Le plus grand des maux ſeroit d'attaquer la propriété.

Il eſt très-certain encore que c'eſt parmi les Payſans qu'il faut chercher l'induſtrie & les bonnes mœurs. Le malheur & la miſere étouffent les germes du talent & de la vertu dans la claſſe inférieure: trop peu d'aiſance arrête l'induſtrie, trop de beſoins portent au mal. Le grand dénuement eſt, comme la grande ambition, une ſource de vices.

La ſomme de froment a valu 33 l. le 18 Février, 33 liv. 5 ſ. le 25, 34 l. le 4 Mars. Celle de ſeigle, 25 l. le 18 Février, 26 l. 5 ſ. le 25, 27 liv. 5 ſ. le 4 Mars. Le bled noir eſt monté de 16 l. à 16 l. 5 ſ., à cette derniere époque. L'avoine a augmenté de 5 ſ. La ſomme eſt de 4 boiſſeaux: le boiſ-

ſeau de froment peſe environ 80 livres. Celui de l'avoine eſt double.

Les bleds & toutes les denrées renchériſſent toujours dans ce tems-ci, parce que c'eſt celui des armemens de Saint-Malo. Du reſte les Marchés *regorgent* de bleds, quoique la récolte ait été très-mauvaiſe.

Le prix des journées de Manœuvres eſt de 8 ſ. en hiver & de 15 en été, lorſqu'ils ſont employés toute l'année : autrement elles ſont de 20 à 25 ſ. dans le tems des récoltes.

De Poitiers, *le 15 Mars.*

L'étang que M. le Vicomte de la Châtre a fait deſſécher dans ſa Terre de Mons près Couhé, contient cent boiſſelées. Les ſemences ont produit dix-neuf pour un. Cette entrepriſe avoit été commencée avec ſuccès par M. le Marquis de Maleſſye. Il y a dans le Royaume une très grande quantité d'étangs qui ne prêtent qu'à une aſſez mauvaiſe pêche, & dont le fonds deſſéché donneroit de tres-riches récoltes. Tout encourage aujourd'hui ce genre d'entrepriſe. Quoiqu'on en diſe, le bon grain eſt préférable au poiſſon même bon. M. le V. de la C. a fait auſſi cultiver les grandes allées d'un jardin fort étendu : on y a ſemé du trefle, & avec le trefle du grain qui a rendu 24 pour un. S'il eſt des yeux qui trouvent une vaſte allée plus belle qu'un champ fertile & couvert d'une riche moiſſon, du moins les Seigneurs & autres grands Propriétaires qui habitent Paris ou d'autres grandes Villes & qui ne voyent jamais leurs terres ou qui ne les voyent qu'en paſſant, devroient-ils trouver un champ productif infiniment plus agréable qu'une allée ſtérile.

De Rouen, *le 16 Mars.*

Les bleds augmentent depuis quelque tems dans cette Ville. Il y exiſte des cauſes permanentes de cherté, & la cherté n'eſt pas réellement telle qu'elle paroit l'être par les prix. 1°. En général l'opinion commune eſt fort contraire à la liberté du commerce que les réglemens & les privileges ont particuliérement détruit dans cette Ville, la derniere où ſeront enregiſtrées les Lettres-Patentes qui rétabliſſent cette liberté. 2°. La bannalité des moulins détruit la concurrence des farines, concurrence qui feroit baiſſer les prix des bleds. 3°. Dans les achats un peu conſidérables, il faut défalquer le treizieme du prix apparent, parce que le Vendeur eſt obligé de donner 26 mines pour 24. Ces circonſtances & autres troublent les ſpéculations, dérangent les calculs, & peuvent induire à erreur. Il arrive actuellement des bateaux chargés de grains de Flandres.

De Metz, *le 17 Mars.*

Les grains qui avoient augmenté de prix dans le courant de Février, ont baiſſé depuis le commencement du préſent mois. La meſure de froment, poids de cent livres, laquelle a valu le 28 Février de 8 l. 18 ſ. à 9 l. 14 ſ., ne vaut que 8 l. 5 ſ. à 8 l. 18 ſ... On a remarqué à Nancy que, pendant le mois de Février, il y avoit eu beaucoup de morts ſubites.

De Paris, *le 22 Mars.*

Vers la fin du mois dernier, les grains ont commencé à renchérir dans la plûpart des Provinces du Royaume. Les Adverſaires de la liberté du commerce tâchent de ſe prévaloir de cet événement, comme ils ſe ſont prévalus de l'effet des gelées prématurées du mois de Novembre. Leur joie ſera peut-être auſſi courte qu'elle l'a été dans ce tems-là. Quand nous diſons leur *joie*, nous n'entendons parler que de cette ſatisfaction dont il eſt difficile de ſe défendre, lorſqu'on croit voir ſon opinion appuyée par des faits.

Les labours & les ſemailles font réguliérement hauſſer les prix des grains, parce que le Laboureur ne peut être tout-à-la fois à la charue & au Marché. Cette hauſſe arrive ordinairement en Mars ou en Avril. Cette année, elle a commencé vers la fin de Février, parce que le tems s'eſt alors trouvé très-favorable pour les travaux de la campagne & que les terres y étoient bien préparées.

Les mers n'ont pas permis à cette époque que l'importation des grains étrangers mit un contrepoids dans la balance.

Dans les Provinces où les grains ſont les plus chers, ils ont plutôt diminué qu'augmenté à la même époque. Il ſeroit naturel de penſer que le commerce y a verſé des ſecours, & qu'il a dû par-là occaſionner des

augmentations dans les autres Provinces de proche en proche.

La circulation a été gênée en divers lieux par des causes particulieres, des obstacles naturels, des atteintes passageres à la liberté. On vient de voir dans l'article de *Dol* que les armemens occasionnent une hausse aux environs de Saint-Malo; ce qui doit être commun à différentes côtes.

Il est naturel d'imaginer qu'après une mauvaise récolte, les grains peuvent renchérir à mesure que les bleds vieux qui rendoient beaucoup se consomment, & qu'il faut répéter les achats des bleds nouveaux qui rendent peu.

L'apparence incertaine des récoltes futures & la crainte des gelées tardives ont dû suspendre les esprits & rallentir les ventes.

Quel mal imputeroit-on à la liberté? Le *monopole*, les acaparrhemens? Le Peuple même n'en soupçonne nulle part. Comment en soupçonneroit-il? Les grains n'ont manqué & ne manquent dans aucun Marché: donc le prix de la denrée n'est haut que parce qu'elle n'est pas abondante.

Les Adversaires de la liberté exigeroient-ils donc que la liberté *créât* l'abondance? Qu'ils considerent que les réglemens ont amené la disette ou la cherté au milieu de l'abondance même.

Que l'on compare ici les prix successifs des grains & du pain de l'année derniere avec ceux de l'année courante; la comparaison est toute à l'avantage de l'année nourrie par la mauvaise récolte. Donc la liberté adoucit le mal tandis que le régime contraire le causoit.

Le cours des augmentations commence à s'arrêter; on voit même en plusieurs endroits la denrée tourner à la diminution. Donc ce n'est pas à la liberté, donc c'est aux causes que nous venons de développer ou autres semblables qu'il faut attribuer le dernier renchérissement.

Nous prions nos Lecteurs de ne pas se laisser séduire par des apparences & par de vaines clameurs, de travailler à désabuser les esprits trop faciles à se laisser prévenir, & de nous communiquer les connoissances particulieres qu'ils pourroient avoir sur les causes des variations des prix. Tout Citoyen doit cet hommage à la vérité & ce service à la Patrie.

Il y a un métier plus pénible que celui de l'instruction des enfans; c'est celui de l'instruction des hommes trop faits.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'un Mémoire intitulé Observations sur les causes de la décadence du commerce des cuirs. *In*-4°. 14 *pag.*

Ce Mémoire présente une petite instruction historique concernant l'impôt sur les cuirs mis en 1759, corrigé ensuite & augmenté. Nous allons en donner l'abrégé en quatre parties.

De l'Impôt unique sur les cuirs.

Cet impôt unique consiste en un droit & en frais accessoires de toute espece qui complettent l'impôt unique.

Cuir de bœuf, *ancien droit*, 10 s.; *nouveau droit*, 5 à 6 l. — Cuir de vache, *a. dr.* 7 s. 6 den.; *n. d.* 2 l. 5 s. — Peau de veau, *a. d.* 6 den.; *n. d.* 6 sous.

Accessoires. Déclaration au changement d'Etat — Prise en compte — Prise en charge — Certificat de décharge — Apposition de marque de préparation — Marque de perception — Déclaration de vente — Soin de conserver — Laissez-passer — acquit à caution pour l'Etranger — Décharge — Visa aux frontieres — Visite — Contre-visite — Perquisition — Recensement — Vérification — Acte de reprise par forme d'inventaire tous les trois mois.

Des Contraventions.

1°. Il y a contravention quand l'empreinte apposée sur le cuir ne ressemble pas à la marque matrice.

L'empreinte du cuir ne ressemble pas à l'empreinte-matrice, quand le Commis a frappé le coup à la hâte ou d'une main mal assurée, ou sur un billot mal assis, ou &c.

En 1764 & 1767, le Commis d'Angers fut condamné à apposer sans frais de nouvelles marques & à se servir d'un marteau plus net; parce que les premieres empreintes étoient irrégulieres.

Il y a aussi dissemblance & contravention quand l'humidité fait étendre le cuir; quand la sécheresse le fait retirer; quand l'influence d'autres causes physiques ne se conforme pas à la gravure du marteau ou de la presse.

Dans la Capitale & plusieurs Provinces,

on marque avec des presses : il s'agiroit d'en inventer qui empêchassent l'action de ces causes physiques.

2°. Des Experts-Graveurs décident si l'empreinte est vraie ou fausse.

La Cour des Aides de Rouen a fait marquer *avec le même marteau* un grand nombre de morceaux de cuirs qu'elle a donnés à deux Graveurs pour les examiner. Ces Graveurs ont décidé qu'il y avoit *moitié des marques fausses.*

Pareille épreuve par le Parlement de Grenoble. Le 20 Juin 1770, des Experts trouvent sur les empreintes la lettre L parallele à la lettre A. Le 29 Octobre 1771, d'*autres* Experts trouvent sur *les mêmes empreintes* la lettre A parallele à la lettre C.

Des Peines.

Confiscations, amendes de 2 à 300 liv., outre 30 livres par chaque cuir saisi, fouet, galeres.

Quand il y a saisie, le Fabricant est toujours sûr de perdre : le risque que court le Traitant n'est pas la centieme partie du bénéfice qu'il poursuit.

Si le Fabricant succombe, sa marchandise est confisquée, & il paye 200 l. d'amende & 30 l. par cuir.

S'il gagne, le Régisseur lui paye 30 *sous* par chaque cuir saisi & *coupé.*

Des effets de l'Impôt & de la Régie.

1°. En 1759, il y avoit à Paris 40 Maîtres Tanneurs, & plus de 280 Ouvriers qui fabriquoient plus de 36000 cuirs. Il y reste 15 Tanneurs & environ 50 Ouvriers qui ne fabriquent pas 12000 cuirs.

A Falaise en Normandie, il y avoit 313 fosses perpétuellement en travail : il y en a 88. De 50 Maîtres Tanneurs, il en reste 13. La Fabrique est diminuée de plus des 2 tiers.

A Toulouse, il existoit 12 Tanneurs ; ils existent encore, il n'y en a que 3 qui travaillent.

A Sedan, il y avoit 9 Tanneurs : il y avoit trois Tanneries vacantes une desquelles embrassoit autant de fabrications que toutes les autres ensemble.

A Dreux, de 11 Tan. il en reste 7.

A Amboise, de 13 reste 6.

A Chevreuse, de 15 Maîtres tant Tanneurs que Mégissiers, 6 travaillant peu.

A Ivry en Normandie, les Fabricans les plus aisés ont quitté. La majeure partie de ceux qui restent ne font plus d'achats, l'autre en fait très-peu.

A Provins, de 14 Maîtres, il en reste 6.

A Orléans, de 11 r. 9. Cinq ont été forcés de faire faillite. Les Corroyeurs, de 11, sont réduits à 6. De 40 Mégissiers-Chamoiseurs, il en reste 24.

A Brignolle en Provence, il n'existe plus de Tanneurs : 23 ont quitté leur commerce.

A Aix, de 17 M. Tan., rest. 2.

A Angers, 18 M. Tanneurs & 10 Mégissiers occupoient continuellement chacun 4 à 5 Ouvriers : il ne s'y trouve plus que 17 Maîtres en tout, occupant 2 ou 3 Ouvriers, chacun.

A Bordeaux, 27 Tan., réduits à 4.

A Coulommiers, diminution considérable de commerce.

A Blois, de 10 Tan. un.

A Châteauregnault, 25 réduits à 10.

A Mer, 8 réduits à 2.

A Meung, 15 réduits au-dessous de 5.

A Noyon, 15 réduits à 5.

A Besançon, 15 réduits à 9.

A Nantes, le commerce est diminué de moitié. -- De même à Grenoble, Niort, Chartres. — Pareille diminution dans les Provinces de Flandres, Bourgogne, Franche-Comté, Lorraine, Alsace.

2°. Les Manufactures considérables qui existoient avant 1759 ont éprouvé la même révolution : plusieurs ont même été absolument anéanties.

La Manufacture Royale de Saint-Hypolite, établie à Paris, est entiérement ruinée, tout est vendu. La Manufacture du sieur de la Morlette à Sedan, celle de Corbeil, celle de Colmar, celle de Saint-Denis, celle du sieur Lebrun à Reims, celles de Leictoure prés Bayonne & de Dax près Bordeaux, sont ou ruinées ou affoiblies de plus de moitié.

3°. Autrefois la France vendoit à l'Etranger une immense quantité de cuirs ; il ne s'en fabriquoit que très-peu dans les autres parties de l'Europe. Les Ouvriers François ont porté au-dehors ce genre d'industrie ; & nous sommes obligés aujourd'hui de recourir à l'Etranger. Il est de fait que beaucoup de Cordonniers de Paris tirent des cuirs de Namur, d'Irlande, d'Angleterre. L'Hôtel Royal des Invalides s'est derniérement approvisionné hors du Royaume.

Nota. La peste sur le bétail des Provinces méridionales a été apportée par des cuirs étrangers.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 15 Mars 1775, au Samedi 18 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 24, 27 à 30 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 15, 18 à 18 liv. 10 s.; l'orge, de 13, 13 l. 10 s. à 14 l. 10 s. Le froment au Port de la Grêve, de 23, 26 à 29 liv.; l'orge, de 12 livres 10 s., 13 liv. 10 s. à 15 l. aussi *le septier*.

Du Mercredi 15 Mars 1775, au Samedi 18 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 17 l. 10 s. à 19 l.; *idem* à la Greve, de 15, 16 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Mars 1775, de 48 à 49 livres; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 34 à 35; *id.* nouveau, de 32 à 33; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Mars 1775.

	#	s		
Or de Portug. à	718			marc.
Du Mexique à	712			marc.
Du Perou à	704			marc.
Les guinées à	717	10		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à	83	10		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	12	6	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15		marc.
Piastres à	48	17	6	marc.

Changes de Paris, *du 22 Mars 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19
Livourne	95 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Gênes	93 $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	au pair.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Comp.d.Ind.			
Actions	1890	1890 92 $\frac{1}{2}$	1892 $\frac{1}{2}$.
D°. $\frac{16}{25}$es	1215	1215	
D°. 8es.			
D°. 25es.			
Emprunt Oct..	395.	396	
Rescriptions	9 $\frac{1}{2}$ 9	9 9 $\frac{1}{2}$	9 $\frac{1}{2}$ 9.
Bil. des Fermes.		3 $\frac{1}{2}$	3 $\frac{1}{2}$.

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 14 Mars 1775		Du Mercredi 15.		Du Jeudi 16.
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*
Cauchy, six dern. mois 1774	A.	Defrance	A.	Nau J.
Marsollier	A.	Gauthier	C.	Dans les trois sortes de Rentes qu'il paye.
Defays	A.	Boutray pp^{lles}.	F.	
Desplaces		Idem v^{res}.	J.	
Vieillard J.				

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 2 Décembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 9 Décembre.*

LES contrées ſeptentrionales de ce Royaume ont eſſuyé des ouragans d'une violence extraordinaire : on y a vu des phénomenes fort ſinguliers pour le pays.

On ſe prépare à conſtruire dans le Wermeland un des Bourgs que S. M. deſtine à ſervir de Marchés pour le commerce du fer : on y annexe un Domaine de la Couronne dont les terres labourables ſuffiront pour la ſubſiſtance des Habitans. En premier lieu, il faut vivre ; en dernier lieu, il faut vivre. Avec la charrue, on peut tout ; ſans elle, on ne peut rien : ainſi l'a jugé le Gouvernement, & il fondera ſes établiſſemens ſur cette baſe.

Depuis l'Ordonnance rendue en 1773 par S. M. pour la ſuppreſſion des Jurandes ſi utiles à la cupidité, à l'envie, à l'ignorance, au déſordre fiſcal, les Maîtres de différentes profeſſions ont tenté toute ſorte de moyens pour faire de nouveau proſcrire l'induſtrie & le talent ſans fortune & ſans crédit : ils ont échoué. Les Orfevres ont encore récemment eſſayé d'aſſujettir à la préſentation du chef d'œuvre un jeune Ouvrier très-capable d'en faire, ſinon à leur jugement, du moins à celui du Public qui recherche ſes ouvrages, & déclaré Maître à ce Tribunal ſuprême. On leur a répondu que tout naturellement il ſera fait à chacun ſelon ſes œuvres, & que ceux qui travailleront mal en porteront la peine, comme ceux qui travailleront bien en recevront la récompenſe, qu'ils ayent ou non préſenté des chefs-d'œuvre aux anciens Maîtres à qui le Public ne refuſera pas la préférence quand ils la mériteront.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 12 Novembre.*

Nous avons appris de l'Iſle de Sainte-Croix que le 30 Juillet dernier, un ouragan très-impétueux y endommagea les maiſons & les plantations ; qu'il y eut pluſieurs navires maltraités ſur les côtes ; & que le fléau s'étendit ſur les Iſles & les mers voiſines.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 13 Novembre.*

La premiere moitié d'Octobre a été aſſez belle dans cette Province. Le premier givre un peu fort a été apperçu le 18. Les premieres gelées de nuit ont eu lieu le 30 & le 31, c'eſt-à-dire un mois plus tard que l'année précédente. Le 21, une tempête du ſud-oueſt refroidit l'air. On vit encore des éclairs le 31. Ce mois eſt mis au rang de ceux qu'on regarde comme ſimplement humides. Les eaux de l'Oder ont été conſtamment fort baſſes, en partie à cauſe que la pluie a manqué ſur les montagnes de la

Haute-Silésie. On observe que le lit de ce fleuve s'éleve dans ces quartiers, de maniere qu'un débordement ordinaire amenera bientôt une inondation terrible. L'homme ne regne sur la terre qu'en forçant la nature, & c'est-là un des grands ouvrages de ceux qui regnent sur les Peuples. Si la plus haute gloire est de sauver son pays, voilà un beau combat à livrer : il faut le livrer de bonne heure.

De Leipsick, *le* 13 *Novembre.*

La taxe des vivres n'a pas changé pour le présent mois. Il existe déjà une énorme différence entre les prix courans des grains & ceux de l'année derniere. On a fait une si grande quantité de cidre dans les cantons à pomme qu'on a eu peine à trouver assez de tonneaux pour le serrer.

De Munich, *le* 14 *Novembre.*

S. A. S. E. a nouvellement supprimé par un Mandat divers anciens droits barbares dans leur institution comme dans leur dénomination, & qu'elle déclare illégalement établis sur le Peuple par le Clergé & par les Seigneurs. Un Paysan vouloit-il bâtir une hutte ou relever la sienne; vu ses besoins ou ses malheurs, il étoit obligé de payer un droit. Quelquefois ce pauvre Vassal étoit tenu de faire l'aumône à son Seigneur; & celui-ci recevoit avec autant de fierté le *subsidium charitativum* que s'il l'eût donné. S. A. E. déclare qu'Elle auroit plutôt délivré son Peuple de ces charges multipliées, *si Elle avoit été plutôt informée qu'il étoit foulé par ces exactions aussi funestes au bien public qu'attentatoires aux droits de la Souveraineté.* Le Gouvernement, en cherchant à s'instruire, travaille en même tems à éclairer les Sujets par l'institution de bonnes Ecoles & la publication de bons ouvrages; & quand la censure sera elle-même éclairée, il s'élevera en effet un corps de lumiere, car il y a beaucoup de Particuliers qui sçavent & ne demandent pas mieux que d'enseigner quand leurs Juges ne les regarderont plus comme des Novateurs parce qu'ils croiront plutôt aux influences des météores qu'aux enchantemens.

De Bonn, *le* 14 *Novembre.*

Il regne une épizootie sur le gros bétail entre Aix-la-Chapelle & Mentz : elle a déjà emporté beaucoup de bœufs.

SARDAIGNE.

De Cagliari, *le* 7 *Novembre.*

Nos mers ont été troublées par des tempêtes. On connoît dix sept bâtimens brisés sur la côte d'Italie : une frégate Russe s'est perdue sur celle de Barbarie.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 16 *Novembre.*

La taxe des terres a excité, le 13, un long débat dans la Chambre des Communes. Malgré de vives oppositions de la part de plusieurs Membres, principalement de MM. le Gouverneur Johnstone, Thomas Townsend, Joseph Mawbey, & George Saville qui opinoient pour la taxe de trois schellings par livre, la taxe de quatre schell. proposée par le Lord North passa, à la pluralité de 182 voix contre 47. M. Hartley remarqua qu'en accordant l'augmentation d'un schelling, ce qui produiroit 50,000 l., on seroit en outre obligé à prendre encore par anticipation 700,000 liv. dans le fonds d'amortissement. Il ajouta que si le commerce Britannique ne paroissoit pas avoir beaucoup souffert, c'est que les exportations de l'Amérique avoient continué jusqu'à ce dernier tems, & que les Américains, s'ils n'avoient pas reçu les marchandises de nos Négocians, ils leur avoient fait des remises. Il remarqua que nous étions menacés de perdre le commerce du tabac, par le changement de culture que les Colons projettoient; & que l'Angleterre perdroit par-là un demi-million, & le Fisc plus de 300,000 liv. de revenu. Le Lord North s'efforça de répondre à toutes les objections proposées pendant le débat. Il traita d'estimation arbitraire & erronnée ce que M. Hartley avoit avancé sur l'augmentation des dépenses, & de crainte frivole ce qu'on avoit dit sur l'abandon de la culture du tabac, vu qu'elle est très-lucrative pour les Américains, puisqu'il conste par des Etats certains que si l'Angleterre gagne trois à ce commerce, l'Amérique gagne sept. Quant au produit des droits sur cette denrée, il assura qu'ils

ne montoient en Angleterre qu'à 240,000 l. par an, & en Ecosse à 20,000 l.

Le Lord Howe & M. Barrington ont été, dit on, choisis pour dresser un plan de conciliation, & sur le refus du Congrès de l'Amérique, un plan de réduction.

Il paroît par les états donnés aux Commandans des différens Ports de Terre Neuve, que le nombre des hommes qui ont péri dans la tempête dont il a été ci-devant parlé monte à 2500.

Des avis de Corke portent que trois navires François, chargés de denrées d'Irlande pour les Indes occidentales, ont été engloutis dans les flots à 40 lieues de cette Place.

PROVINCES-UNIES.

De Leyde, *le 21 Novembre.*

L'ouragan du 14 au 15 a mis la Hollande dans le danger imminent d'une submersion totale. Les digues ont été rompues en différens endroits : sans les efforts les plus actifs de la part des Habitans pour fermer les brêches, le pays étoit perdu. La mer & les rivieres portées au-dessus de ces barrieres vomirent la désolation sur divers cantons dont elles entraînerent les maisons, les effets, le bétail &c. On compte parmi les Villes inondées, en totalité ou en partie, Amsterdam, Rotterdam, Leyde, Haarlem, la Haye, Dort, Tregouw, Edam, Munnikendam, Horrn, Dordrecht &c. Les eaux surpasserent de huit pouces l'inondation de 1682, & de deux pouces celle de 1717. Le commerce n'a pas moins souffert par les naufrages aux environs du Texel, dans le Zuider-Zee, aux embouchures de la Meuse, sur la côte de la Hollande qui borde l'Océan : cette côte est couverte de débris de vaisseaux & de marchandises. A la vue du seul village de Noordwyck-sur-Mer, il a échoué six bâtimens. La force du vent & des vagues étoit telle qu'un navire allant de Pétersbourg à Amsterdam, fut lancé pardessus les digues à deux cens verges dans les terres. Les villages des Pêcheurs ont perdu tous leurs bateaux. On a observé à Maasfluys que le thermometre de Farenheit, qui depuis quelques jours étoit à 35 deg., monta le 13 au soir à 56; qu'on ressentit dans les maisons une extrême humidité; que pendant l'ouragan le thermometre s'éleva de 40 à 44 deg.; que le barometre ne descendit pas au-dessous de 10 pouces; & que le vent nord-ouest souffla pendant 14 ou 15 heures avec la plus grande violence.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 18 Novembre.*

Depuis quinze jours, il est entré dans notre Port un grand nombre de bâtimens, la plûpart chargés de bleds & d'huile, plusieurs autres chargés des produits de la pêche de Terre-Neuve, & le reste avec fruits, légumes, & sur-tout soude & espart.

De Montpellier, *le 19 Novembre.*

Après un tems très-favorable aux travaux de la terre, une pluie, survenue au commencement du mois & soutenue pendant plusieurs jours, a dérangé les semailles dans ce pays. Les Marchés de plusieurs Villes ont manqué. Malgré le mauvais tems, il s'est vendu assez de bétail à la Foire du Pont-Juvenal. La nuit du 3 au 4, il tomba une grosse grêle.

De Lunel, *le 19 Novembre.*

Il y a dans nos environs deux districts considérables qui peuvent être comptés parmi les plus fertiles & les plus peuplés du Royaume. La culture semble y être portée au plus haut point de perfection où elle puisse parvenir dans l'état actuel des choses : mais l'objet en est différent dans ces deux quartiers voisins, & le sort de leurs Cultivateurs n'est point égal, cette année. Cette inégalité vient moins de la nature que des loix, des loix dont le but doit être de conserver la seule égalité que la nature met entre les hommes, & dont les dispositions détruisent cet ordre par les gênes qu'elles mettent à la liberté, à l'exercice ou usage de la propriété, à la jouissance des droits naturels de tous & de chacun.

Nous avons au Nord-Est les vallons & les colines de la Vaunage où se trouvent les lieux très-considérables de Calvisson, Caveirac, Aiguevives, Galargues, Mus, Cou-

dougnan, Uchau &c, sources prodigieuses de vin, où l'on ne cultive absolument que la vigne, & où l'on a recueilli, cette année, une abondance incroyable.

Nous avons à l'Est les lieux non-moins considérables de Marsillargues, Aimargues, le Caila, S. Laurent &c, situés dans des plaines basses, vastes, très-fertiles, mais dont le terrein ne produit que des grains de toute espece, des luzernes, des fourages : la récolte de ces denrées y a été médiocre.

Notre Ville, chef-lieu du commerce de ces districts, entrepôt naturel de leurs productions, participe à cette différence de culture. La moitié de notre terroir est en plaine & ne produit que des bleds & fourages : l'autre moitié est sur les hauteurs, les *garrigues*, & ne fournit que du vin.

Les Habitans & Propriétaires des vignobles sont à leur aise malgré la grande quantité de vin qu'ils ont. Leur aisance provient de la ressource que le commerce d'exportation leur ouvre. Sans ce débouché, le vin n'auroit presque point de valeur : moyennant cet avantage, il se vend couramment, malgré son abondance & ses mauvaises qualités, de 45 à 50 l., le muid, prix suffisant non-seulement pour que le Cultivateur se tire d'affaire, mais encore pour qu'il ait un produit net assez honnête. Les Fabriques d'eau de vie travaillent beaucoup ; il s'y fait une consommation prodigieuse de vin.

Les Habitans & les Propriétaires de la plaine sont, avec leurs grains, dans l'embarras, la détresse, la nécessité. Leur récolte reste invendue dans leurs greniers : malgré tous leurs soins, ils ne trouvent pas à se défaire fructueusement d'un settier de bled : ceux qui, par des engagemens pressans sont forcés de vendre, sont réduits à attirer les Acheteurs par des prix si bas que non-seulement il ne leur reste aucun produit net, mais même ils ne sont pas remboursés de leurs avances.

Ces Législateurs qui ont vu dans leur cabinet les Cultivateurs maîtres absolus des prix de la denrée, maîtres impitoyables de la vie des Peuples, devroient laisser tomber un coup d'œil sur notre plaine, sur ses greniers, sur ses malheureux Laboureurs & principalement sur les Fermiers. Tout les presse de vendre, impositions à payer, Propriétaires à satisfaire, attelier à conserver, ménage à soutenir pendant l'année sur le crédit & l'espoir d'une récolte unique ; tout les nécessite à vendre, il offrent au plus bas prix, & ils ne trouvent point d'Acheteurs : chacun est pourvu ; les pays voisins sont dans l'abondance ; le commerce des fromens & des seigles est presque nul. Voilà des malheureux, des pauvres bien intéressans, intéressans pour l'humanité, pour l'Etat : les prétendus amis des pauvres ne plaideront pas pour eux, les vrais amis des pauvres ne demanderont pour eux que ce qu'ils demandent pour tous dans tous les tems.

Ceux qui ont des bleds regardent ici avec envie le sort de ceux qui ont du vin. Avec l'égalité au moins, de peines, de travaux, d'avances, de risques, ils se demandent pourquoi ils n'auroient pas une égalité de ressources & de débouchés ? Ils se demandent s'ils ne sont pas Citoyens comme leurs voisins, si leur champ n'est pas sous la même protection que la vigne contiguë, si la culture de la plaine ne dépend pas des mêmes conditions que celle des côteaux &c ? Peut être ailleurs les Propriétaires de vignobles, dans une autre position, demandent ils pourquoi leurs fruits ne jouiroient pas de la même franchise que ceux de la charue &c ? Partout on trouveroit le régime prohibitif & fiscal en contradiction, non-seulement avec les principes d'ordre & d'égalité, mais encore avec lui-même. Dans ce moment, en ce pays, c'est le sort du Laboureur qui excite la sensibilité & qui sollicite l'équité ; c'est le Cultivateur le plus utile, c'est le fils aîné de la famille Agricole. On sçait combien les denrées, les journées, toutes les dépenses en général ont été cheres, l'année passée : les besoins du Cultivateur exigent donc plus fortement un prix honnête des productions pour qu'il n'entame pas le capital de ses avances & qu'il ne dévore pas les germes des récoltes futures : il n'y a qu'un moyen de lui procurer ce prix.

(*L'article daté de* Loudun *dans la Feuille* 88 *doit l'être de* Lunel).

De la Rochelle, *le* 20 *Novembre.*

Les mauvais tems & les pluies n'ont pas encore permis d'ensemencer les marais. Il est à craindre qu'on ne puisse le faire avant la crue des eaux, ce qui affecteroit beau-

coup & cette Province & les Provinces voisines.

Nous essuyons depuis quelque tems des coups de vent qui donnent de l'inquiétude pour les Navigateurs. Cependant il est entré, ces jours derniers, dans notre rade quatre vaisseaux de ce Port, venant des Isles de l'Amérique. Le 17 au matin, il périt sur la côte de l'Isle de Ré un navire Anglois, chargé de Troupes Hanovriennes pour Gibraltar. Il s'est, long-tems, soutenu, avec une voie d'eau, à la faveur de ses Pompiers, & il est venu échouer sur les rochers de l'Isle : l'équipage s'est sauvé, excepté ceux qui dès le commencement s'étoient jettés dans la chaloupe.

Les eaux de vie valent ici 130 l. les 27 veltes ; à Cognac, 162 l. à 4 d.

DE DOL, *le 20 Novembre.*

La récolte des bleds noirs est à peine achevée : les pluies continuelles l'ont retardée & dégradée : le tort est considérable, & c'est-là la principale nourriture du Paysan. L'humidité a fait germer beaucoup de grains dans les pailles. En général, il y a beaucoup moins de ce bled que l'année derniere, & la qualité en est moins bonne.

La récolte des pommes n'est pas encore finie, il y en a une quantité prodigieuse. Cette récolte & ces pluies ont retardé les labours & les semailles. Quand, en ce tems-ci, elles ne sont pas faites dans le marais, il faut y renoncer, parce que la terre y devient si molle que les chevaux s'y embourberoient partout ; & cette année, il est couvert d'eau, de sorte qu'il ne reste que le haut terrein sur lequel on puisse fonder quelqu'espoir de récolte pour l'année prochaine, & dans le cas où le tems permettroit de labourer & de semer, car on n'a pu encore presque nulle part faire les premiers labours.

Autrefois le marais étoit moins noyé : les récoltes y étoient plus assurées : elles sont très-incertaines depuis qu'on a laissé combler en partie les canaux qui portent ses eaux à la mer. Il y a un procès entre le Décimateur & les Propriétaires pour sçavoir à qui la charge de désobstruer ces conduits. C'est un ancien procès, sans cesse renouvellé. Il y a eu, en différens tems, des descentes d'Experts : deux fois les Décimateurs ont été condamnés au curage : il falloit que les Jugemens ne fussent pas clairs, puisqu'ils sont toujours revenus en interprétation d'Arrêts, & le procès dure toujours. Cependant le territoire souffre, le Public perd, le Décimateur & les Propriétaires payent cher de bien des manieres leur contestation. Les plaines les plus fertiles de la Toscane ne le sont pas plus que ces marais dont on laisse étouffer les fruits au détriment de tous. Il y auroit un moyen d'éviter cette perte commune, ce seroit d'avancer les frais du curage avec la réserve de les répéter contre la partie qui succomberoit. Des Propriétaires l'offrirent en Justice, il y a plus d'un an : mais leur Requête fut jointe au fond par le Parlement intermédiaire. Il fut décidé que le bien commun ne se feroit pas, quoiqu'il fût très-urgent de le faire & que personne n'eût un intérêt réel à s'y opposer, jusqu'à ce qu'un procès qui semble interminable fût terminé.

On s'est trompé, quand on a dit dans la lettre de *Dol* publiée en dernier lieu que le défrichement de marais entrepris par des Capitalistes Nantois, étoit de *cinq à six cens* journaux, il falloit dire *cinq à six mille*. Il réussira. Malgré l'abondance des pluies, ces marais qui toujours étoient inondés en ce tems-ci, ne le sont pas encore. Si le Chef de cette entreprise rurale avoit été ci-devant un Adversaire déclaré des principes du gouvernement agricole, un Défenseur ardent & intéressé de la finance, un Amateur des *impôts indirects* ou destructifs des avances de la culture & de la valeur de ses produits, un Partisan des coffres assez prévenu pour croire qu'il faudroit, pour le plus grand bien de l'Etat, sacrifier les Propriétaires des terres aux Propriétaires d'argent, & que le pays où s'amonceleroit tout celui de l'Univers seroit très heureux *au moins idéalement*, il faudroit qu'il se fût fait une grande révolution dans ses idées pour qu'il se déterminât à acquérir & fertiliser cet immense terrein, ou du moins cette révolution ne tarderoit pas à s'opérer. Il seroit dans l'ordre qu'il devint ennemi aussi ardent des gênes & des impositions qui le frustreroient du débouché, de la disposition, du bon prix de ses productions, qu'il en a été zélé Défenseur. La liberté de vendre ses grains comme il l'entendroit & à qui il voudroit, ne lui paroitroit pas fâcheuse ; il trouveroit même que les bonnes ventes,

ſuites de cette liberté, aſſureroient, par l'amélioration de la culture l'abondance la plus favorable &c. Cette converſion paroît aſſez intéreſſante.

De Dieppe, *le 22 Novembre.*

Des vents orageux ont troublé la navigation & cauſé de grands dommages ſur nos mers. Il a péri dans nos environs deux navires Hollandois.

De Montbard, *le 23 Novembre.*

On a recueilli dans ce pays peu de foin, beaucoup de bled, beaucoup de vin. La qualité des vins n'eſt pas flatteuſe (& c'eſt le ſort d'une très-grande partie de la Bourgogne). Les foins ſont à un prix fort haut pour nous. Les bleds ſont encore chers pour le Peuple. Le droit de minage qui appartenoit au Roi ne ſubſiſte plus ici : on s'en apperçoit : avant ce bienfait, il n'y avoit preſque rien dans nos Marchés ; actuellement ils ſont aſſez garnis, même au-delà de ce qu'il faut pour la conſommation de la Ville & des Villages circonvoiſins. Quand le prix du ſel s'adoucira, le Peuple ſentira quelqu'aiſance.

De Rouen, *le 24 Novembre.*

A la Séance publique de l'Académie Royale, tenue le Mercredi 2 Août, M. Dambourney, Secretaire perpétuel, annonça pour le département des Sciences & Arts utiles,

1°. Une eſpece de *ligne* inventée par M. *Scanégatty* pour repêcher les noyés. (*Nous donnerons dans notre 3e. Partie quelques particularités ſur cet article & divers autres*).

2°. Un nouvel *échappement* que M. *Duval*, Horloger de cette Ville, a inventé pour ſes montres. Il eſt très-ſimple : il donne plus de repos que tout autre, & ſa levée eſt très-naturelle. L'arc de levée eſt de 85 degrés, celui de réſiſtance de 14 ; il reſte donc 71 degrés de force continuelle.

3°. Un moyen trouvé par le ſieur *Quentin*, oncle, pour accélérer le tranſport des pompes à incendie.

4°. Un très beau barometre de M. Scanégatty. Deux aiguilles concentriques indiquent ſur le même cadran la peſanteur de l'air & les degrés du chaud ou du froid.

5°. Un corps pierreux de la forme d'une poire, trouvé dans le jardin de M. de *Couronne*. La coupe tranſverſale de ce foſſile montre une très-belle agate qui a pris le poli de celles de l'Orient. Diverſes particularités de l'intérieur à l'endroit où devroient être les pépins, ſi c'eût été originairement une poire, les ſingularités de l'extérieur, telles que l'œil, les veſtiges la queue, le grain de ce qui ſeroit réputé la peau, tout peut permettre de ſoupçonner que c'eſt une poire de bon-chrétien *agatiſiée*.

6°. Un Mémoire de M. de *Marigues* ſur la cauſe qui fait blanchir les plantes ſouſtraites à l'action de l'air. L'Auteur impute cet effet au défaut de tranſpiration. » La » matiere colorante qui conſiſte en une por- » tion de fer & une eſpece de réſine eſt ren- » fermée dans les cellules qui forment le » tiſſu des feuilles. Si l'eau de végétation » n'eſt point diſſipée par l'action de l'air, » elle ſurabonde & demeure ſtagnante dans » les vaiſſeaux. Elle délaye, elle y étend » les molécules de la matiere colorante & » l'y noye à tel point qu'elle ne préſente » plus qu'une couleur jaune-pâle ou blan- » che. Si vous rendez au jour ces plantes » blanchies, l'air ambiant enleve cette eau » ſuperflue, & permet le rapprochement » des molécules, qui opere la couleur » verte.

7°. La conſtruction & les effets de la fameuſe loupe de liqueur de M. de Bernieres & la machine qu'il a inventée pour lui faire ſuivre tous les mouvemens du ſoleil, chefs-d'œuvré qui doivent immortaliſer leur Auteur, & M. Trudaine, Mécene généreux à qui les Sciences en ſont redevables.

8°. Un Mémoire de M. *Sué*, le jeune, ſur l'anévriſme de l'artere crurale.

9°. Les obſervations anatomiques de M. de *Marigues* ſur un homme mort dans la folie.

10°. Les réflexions théoriques & pratiques de M. *Bonté*, Médecin à Coutances, ſur diverſes préparations chymiques, employées dans la Médecine, & particuliérement ſur l'antimoine diaphorétique & les ſafrans de Mars que quelques Chymiſtes modernes croyent devoir proſcrire comme des chaux pures, dénuées de toute activité. M. Bonté penſe au contraire que ces remedes, bien préparés & adminiſtrés ſagement ſont

d'un grand ſecours. Il établit que les propriétés du fer ne réſident point dans ſes parties intégrantes, mais dans le phlogiſtique qui s'en ſépare plus ou moins facilement ſelon les diverſes préparations. Il blâme l'uſage de tous les ſafrans de Mars terreux; mais il recommande ceux qui ſont préparés à la roſée ou ſuivant la méthode de *Sthal*.

(*La ſuite à la Feuille prochaine.*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Du chiendent.

M. Viertel, Membre de la Société Patriotique de Siléſie dans le Cercle d'Oels, s'eſt ſervi de cette plante dont un champ étoit infecté pour engraiſſer ce même champ: du ſuccès qu'il a eu, il croit être en droit de conclure que le chiendent réduit en fumier détruit le chiendent vif, & que dans ce premier état, il fournit un excellent aliment aux bons grains que la plante vive dévoroit.

La terre ſur laquelle M. V. a opéré, depuis log tems négligée, étoit ſi couverte de chiendent qu'il ne laiſſoit point de paſſage au ſoc de la charue, & qu'il en rendoit les coups preſqu'entiérement inutiles. Notre Agronome fut obligé de faire arracher les faiſceaux de liens qui l'enchaînoient, & retourner & fumer la terre pendant trois ans avant d'y ſemer du ſeigle. Le chiendent arraché lui ſervit d'engrais. Il le fit mettre en tas; les tas furent foulés & preſſés, & enfin couverts de maniere que l'air & la pluie ne les pénétroient pas. On en fit enſuite de la litiere pour les chevaux & les brebis une fois par ſemaine, en ayant l'attention de le recouvrir de litiere ordinaire & d'étriller les chevaux plus ſouvent. Enfin ce chiendent en fumier fut porté ſur la terre qui l'avoit produit, terre qui renfermoit différentes ſortes de ſols, froids, chauds, ſablonneux, argilleux &c; & ſans autre engrais, elle a donné les plus riches récoltes de ſeigle, d'orge, de lin, ſans qu'on y ait apperçu un fil de chiendent.

La Société Patriotique eſt diſpoſée, avec beaucoup de fondément, à croire que M. V. a détruit cette mauvaiſe plante plutôt à force de culture, que par la vertu de l'engrais. Cependant on ne ſçauroit rejetter abſolument l'idée de notre Agronome, & il ſeroit bon de faire de nouveaux eſſais pour vérifier ſi le chiendent eſt en effet dévoré par ſon propre fumier. Quant à la richeſſe des récoltes qu'il a faites, les cauſes en ſont ſenſibles, & la nature même de la plante qu'il a employée pour l'engrais ne laiſſe pas lieu de douter qu'elle ne ſoit un engrais excellent.

II.

Ligne pour repêcher les noyés.

M. Scanégatty, de l'Académie des Sciences de Rouen, a tâché d'éviter dans cet inſtrument de ſon invention, les inconvéniens de ceux qu'on peut employer pour retirer les noyés du fond des eaux, & d'en rendre le ſuccès plus certain. L'utilité en a été conſtatée dès le premier eſſai, & avec des circonſtances peu favorables, car le jeune homme qu'on a repêché & qui s'étoit noyé en ſe baignant, étoit nud. En quatre minutes, la ligne de M. Scanégatty fut déployée, miſe à l'eau, & retira le noyé. Les *hameçons* ou *grapins* ne lui avoient fait aucune bleſſure, aucune déchirure à la peau. On l'avoit inutilement cherché depuis 2 heures avec tous les inſtrumens juſqu'alors uſités. Nous avons déjà parlé du ſoufflet que le même Académicien a imaginé pour rappeller ces mêmes infortunés à la vie. Des recherches de ce genre, conſtamment ſoutenues, portées ſur toutes les eſpeces de ſecours, annoncent en lui un ame remplie du plus vif intérêt pour ſes ſemblables.

III.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 22 Novembre 1775, au Samedi 25 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle, de 24, 25 à 27 liv.; le nouveau, de 22, 23 à 24 l. 15 ſ. *le ſeptier*; le ſeigle, de 13 l. 15 ſ., 14 à 15 liv. 5 ſ.; l'orge, de 12 l. 10 ſ., 13 à 14 liv. 5 ſ. Le froment à la Grêve, de 21 l. 10 ſ., 22 à 24 l.; le ſeigle, de 13 l. 5 ſ., 14 à 14 l. 15 ſ. auſſi *le ſeptier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 22 Novembre 1775, au Samedi 25 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 19 l. 10 s., 21 à 22 l.; *id.* à la Greve, de 19, 20 à 21 l. 5 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 29 Novembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau de 66 à 67; le cent de paille vieille, de 23 à 24 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 22 à 23; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 56 à 57; *id.* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille, de 21 à 22 l.; *id.* nouvelle, de 20 à 21; le cent de foin à la Grêve, de 36 à 37 l.

V.

PRIX *des matieres d'or & d'argent à Paris, du 29 Novembre 1775.*

Or de Portug. à . . .	723	℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	718		2	marc.
Du Perou à	710			marc.
Les guinées à . . .	722		1	marc.
Ducats à	97		11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à . .	84		2	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		3	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52		5	marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VI.

CHANGES DE PARIS, *du 29 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{1}{2}$
Londres	30 $\frac{5}{8}$
Hambourg	185
Madrid	15 4 6
Cadix	15 1 6
Livourne	96
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Saints.*	au pair.

LETTRES *de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de-Ville, six premiers mois 1775.*

Du Madi 14 Nov.		Du Jeudi 16.	
Messieurs		*Messieurs*	
Cauchy..... pp^lles.	G.	Deschapélles. v^res.	G.
Viageres....	H.	Perpétuelles.	G.
Tontine.....	J.	Tontine.....	G.
Marsollier ... v^res.	F.	Decourmont pp^lles	C.
		Viageres....	C.
Du Mercredi 15.		Tontine.....	C.
		Nau..... pp^lles.	G.
Cochin..... pp^lles.	H.	Viageres....	H.
Boutray..... pp^lles.	J.	Tontine.....	J.
Viageres.....	J.	De S. Janvier. v^res.	A.
Tontine.....	J.	Tontine.....	A.
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	2045 47 $\frac{1}{2}$ . .	2047 $\frac{1}{2}$ . . .	2045 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	436	436	. . . . .
Rescriptions . .	5 5 $\frac{1}{4}$	5 $\frac{1}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ . . .	5 $\frac{3}{4}$ 5 $\frac{1}{2}$ . . .
Bil. des Fermes.	$\frac{1}{4}$	au pair. $\frac{1}{4}$ . .	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 29 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

De Stockholm, *le 3 Avril.*

Après les méditations les plus profondes & les délibérations les plus mûres, le Roi a jugé, & ce Jugement est la preuve de sa haute sagesse, que l'intérêt de l'Agriculture, les besoins des Peuples, la prospérité de l'Etat exigeoient impérieusement l'abolition entiere des réglemens anciens qui bouleversoient le commerce des grains sous prétexte de le diriger, & qui brisoient les charues pour assurer la subsistance. Désormais chacun aura la liberté d'acheter & de vendre où, quand & comme il voudra, selon l'ordre primitif & simple de la Société, sans qu'aucune autorité se mêle de disposer du bien d'autrui. Le bled sera comme l'argent que l'on garde ou que l'on dépense à son gré, parce qu'il est comme l'argent une propriété. A ceux qui voudroient qu'on mît la main dans le sac du Marchand pour nourrir le pauvre, on pourra proposer de laisser mettre la main dans leur bourse pour soulager ce même pauvre. Mais l'on se flatte que l'expérience affermira immuablement le triomphe de la vérité dans ce pays où les intérêts contraires en ce genre au bien public sont moins puissans, moins aveugles, moins turbulens qu'en divers autres États. La liberté la plus entiere exercera toute son énergie dans la Scanie, la Sudermanie, la Westmanie, l'Uplande, la Finlande, la Gothie &c.

Sur l'avis de la Commission chargée de la recherche des moyens d'améliorer l'Agriculture, le Roi a statué par une autre Ordonnance, 1°. que comme rien ne sert plus à exciter l'industrie & le travail que la certitude de jouir de ses possessions & de les transmettre, le fils aîné d'un Censitaire de la Couronne succédera, sans difficulté, à son pere dans son tenement, au cas que celui-ci ait dûment satisfait à ses obligations ; 2°. qu'il ne sera fait aucune acception de personnes dans la répartition des services dus aux Receveurs des droits royaux & aux Fermiers de la Couronne, & qu'ils ne pourront être cédés à d'autres ; 3°. que comme l'entretien des chemins publics, si multipliés, oblige souvent les Habitans de la campagne à se transporter fort loin de leur domicile, il sera fait une nouvelle répartition des corvées de maniere que chaque Cultivateur soit employé sur la route la plus prochaine de son habitation. Le mal n'est pas tout réparé par-là, mais il est adouci. Il faut étayer, & non abattre, l'édifice qu'on n'a pas le moyen de reconstruire.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 8 Avril.*

On voit tous les jours nombre de bâtimens sortir de nos Ports, chargés de grains, pour passer le Sund & se rendre en Angleterre. La navigation est parfaitement réta-

blie. La ſemaine derniere, des vents impétueux ſouleverent la mer, & il y eut pluſieurs vaiſſeaux engloutis ou endommagés. Il eſt parti de cette rade un navire pour les Indes Occidentales. Celui du Capitaine Janſen a rapporté de S. Thomas 322 tonneaux de ſucre, 2 balles de coton, 2 tonneaux de tabac, 34 barriques de rum, 5 de caſſe, 16 de café & 316 ſacs de ces feves... La Bourgeoiſie ne payera, cette année, que 35000 rixd. au lieu de 45000 pour les quartiers des gens de guerre. Le Gouvernement paroît convaincu de la maxime que le moyen d'augmenter le revenu public c'eſt de diminuer les charges du Peuple.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le* 10 *Avril.*

Le premier bâtiment, conſtruit à Karlſtadt pour le tranſport du ſel par M. Heppe, ſur le modele de ceux du Rhin, avec mâts & voiles, eſt arrivé en fort peu de tems à Semlin, non loin de Belgrade, avec 3000 quintaux de ſel. M. Heppe a reçu ordre d'en conſtruire pluſieurs autres ſemblables. On a commencé, ſous la direction de M. Stuppi, pour le tranſport de cette denrée par terre, un chemin qui coûtera, dit on, cent mille florins.

De Leipsick, *le* 11 *Avril.*

On a publié ici une eſpece de code des connoiſſances légales néceſſaires aux gens de la campagne pour qu'ils ſoient en état de défendre par eux mêmes leurs droits, de s'oppoſer aux uſurpations, d'éviter les procès Un pays eſt bien heureux, quand avec une petite brochure un Citoyen eſt aſſez ſçavant dans les loix pour faire face à l'injuſtice, ſous quelle forme qu'elle ſe déguiſe. Ce ſeroit encore un ouvrage infiniment utile qu'un *code fiſcal* qui préſenteroit le tarif de tous les droits à payer dans toutes les circonſtances : mais quand il ſeroit poſſible de l'exécuter, à quoi l'ouvrage du jour ſerviroit-il le lendemain ? Jamais le Citoyen ne ſera inſtruit du montant de ſa dette, de maniere à être à l'abri des faux calculs & des exactions, que quand l'impôt ſera ſimple & invariable.

De Francfort, *le* 15 *Avril.*

On aſſure que, dans peu de tems, la navigation du Rhin ſera déclarée libre. Les négociations avancent. Il a paru, ſur cet objet, beaucoup d'écrits pour & contre.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Avril.*

Le Roi a donné hier ſon conſentement au Bill qui reſtreint le commerce de la plûpart des Colonies de l'Amérique. Cet Acte leur ſera ſignifié par les Officiers chargés de les réduire, à ce qu'il paroit, ſans autre violence que celles qu'exigera la ſuppreſſion de leur commerce ou que les circonſtances rendroient abſolument indiſpenſables. C'eſt le blocus de l'Amérique qu'on va former. Le ſubſide pour les dépenſes extraordinaires de l'armée a été porté à 262,537 l. ſt.

Les Communes ont réſolu d'accorder une récompenſe à ceux qui pouſſeroient les découvertes vers le Pôle.

Les Négocians d'Italie ont refuſé une grande quantité de nos velours de coton à cauſe de leur mauvaiſe qualité. On a reconnu que le défaut de ces étoffes provenoit de ce que nos Fabricans ſe ſervent dans leur fabrication de coton du Levant au lieu du coton de nos Iſles, au détriment & des Colonies & de la Métropole. De-là l'on conclud qu'il ſeroit expédient de ſolliciter un Bill pour *mieux régler*, comme on dit, cette Fabrique. Mais pourquoi ces Fabricans employent-ils une matiere inférieure au riſque de perdre leur débit ? C'eſt ce qu'il faudroit préalablement examiner. Ne ſeroit-ce pas parce que leurs taxes ſont trop hautes & leurs dépenſes outrées par la même cauſe ? Comment, avec les plus fortes charges, pourroient-ils employer la matiere la plus chere & vendre à bon marché ? C'eſt donc l'excès des impoſitions & des droits qui les réduit à la dure néceſſité de mal faire ; c'eſt la finance qui détruit la Fabrique ; c'eſt un Bill pour mieux régler les ſubſides qu'il faudroit demander à grands cris.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 15 *Avril.*

Nos grains ſont vivement demandés par le Bas-Languedoc & la côte du Rhône. Le

renchérissement survenu dans les Provinces occidentales qui concouroient à l'approvisionnement de ces pays, laisse la préférence à nos bleds qui reviendront à meilleur marché dans le Comtat Venaissin, l'intérieur de la Provence, le Dauphiné où les besoins s'accroissent. Si Marseille ne tiroit des secours d'Italie & d'Afrique, nous aurions seuls la fourniture de ces contrées, & nos prix ne pourroient manquer de s'élever sensiblement. Jusqu'à présent, la progression n'a eu lieu que sou à sou, par l'effet d'une circulation bien suivie qui a réguliérement remplacé nos envois. On reconnoît là l'effet de la liberté à laquelle nous avons d'autant plus d'obligation qu'elle laisse à peine appercevoir l'obstacle que met aux transports la maladie épizootique.

La rentrée du Parlement a excité un concours de bienfaisance digne d'admiration. Parmi les traits multipliés par lesquels la joie & la reconnoissance publiques ont été signalées, il en est que nous ne devons pas passer sous silence. La Chambre du Commerce avoit consacré une somme de 1500 l. à la délivrance des Prisonniers des Gabelles au nombre de vingt-quatre. Ils ont été mis hors des fers, vêtus, & renvoyés chez eux avec un viatique suffisant. Messieurs les Fermiers Généraux ont refusé le prix de leur liberté; & c'est à la générosité de cette Compagnie qu'il faut en rendre grace. Une bonne œuvre en amene une autre. L'argent destiné au rachat de ces malheureux doit être employé à marier des filles. Le Chapitre de Saint-Etienne a fait une fondation perpétuelle de 150 liv. pour doter chaque année une fille de la Paroisse. Les Commis des Marchands ont résolu de faire annuellement, à leurs frais, apprendre des métiers à quatre jeunes-gens de familles necessiteuses.

M. l'Archevêque vient de publier une *Ordonnance concernant les sépultures*. Cet illustre Prélat qui joint au zele éclairé du Pontife les vues patriotiques de l'Administrateur, réunit l'autorité de l'Eglise, l'éloquence du sentiment, la discussion raisonnée des titres, l'enseignement pastoral, le cri de l'humanité pour purger les Lieux Saints de la profanation & les lieux habités de la contagion produite par l'inhumation des cadavres. Après avoir pesé les droits & les devoirs dans la balance du Sanctuaire & de l'ordre, il défend, *autant qu'il est en son pouvoir*, de faire aucun enterrement dans les Eglises, les Chapelles &c; & il ordonne de construire des Cimetieres loin des lieux peuplés. S'il y a des exceptions nécessaires, les précautions prescrites écartent tout danger.

» S'il est permis d'inhumer auprès des Eglises, que deviendra la salubrité nécessaire » dans les Villes? Si les Prêtres, si les Laïcs » distingués par leur piété, peuvent être enterrés dans les Lieux Saints, qui sera Juge de cette piété, & à qui osera-t-on en » refuser le témoignage? Si la qualité de » Fondateur, si celle de Bienfaiteur deviennent des titres, qui fixera le taux auquel on pourra les acquérir? Si les droits » de sépulture sont des droits héréditaires, » le cours des siecles ne doit-il pas les multiplier à l'excès, & nos Eglises seront-elles un jour assez vastes pour contenir » tous ceux qui les auront obtenus? S'il est, » après la mort, des distinctions entre les » rangs & les états, la vanité connoîtra-t-elle » des bornes & des Juges? Si on peut acquérir ces distinctions à prix d'argent, la vanité ne sçaura-t-elle pas les prodiguer, & » conviendroit-il à l'Eglise de prostituer *à » la richesse un honneur qui n'est dû qu'à ceux » que Dieu en a rendu dignes par sa grace?* ...

» Reprocheriez-vous à l'Eglise les dons » de vos ancêtres? Et croyez-vous que ces » hommes vertueux dont vous vous glorifiez » de descendre aient voulu laisser à leur postérité le droit de troubler à jamais nos » saints Mysteres & de répandre la contagion parmi leurs Concitoyens? Reprenez » plutôt ces dons funestes, s'ils doivent être » réputés des titres réels. Les regles seront » conservées, & il en coûtera moins à l'Eglise de céder à votre avarice qu'à votre » orgueil &c.

Cette Ordonnance, du 23 Mars, a été homologuée au Parlement par un Arrêt du 31 du même mois.

De Bordeaux, *le 16 Avril.*

Cette Ville, bien pourvue de grains, fournit aux besoins des Provinces intérieures. Cependant, à la réserve des fromens communs & seigles de Marans & de Dantzick qui ont augmenté de 5 à 10 s. par boisseau, les prix ne varient pas. L'épizootie suspend malheureusement encore le cours

du commerce hors d'un grand pays qui est dans le cas de faire des versemens considérables & dans la nécessité de se procurer de l'argent par le débit de sa denrée.

Le *Féal*, l'*Esmangart*, la *Marie-Victoire*, le *Montesquieu*, la *Reine*, la *Blonde*, la *Nouvelle-Saintonge*, le *Saint-Nicolas*, la *Ressource*, l'*Imprévu*, le *Saint-Bernard*, l'*Heureuse Jeanne*, l'*Espérance*, l'*Amitié*, sont arrivés des Isles de l'Amérique dans le courant de Mars. Le sucre blanc, 1re. qualité, vaut 60 à 64 l. le cent; le sucre brut, de 24 à 28. Le café vaut de 9 à 13 s., la livre; l'indigo bleu & violet, 13 l.; le cacao, 10 à 11 s.; le rocou, 16 s. Les cotons valent de 195 à 210 l. Les eaux de vie sont à 150 l. les 32 veltes. Il est sorti, pendant le mois précédent, 4049 bar. 23 quarts sucre brut; 4851 b. 141 q. sucre blanc; 120,110 liv. indigo; 2,405,310 café; 7195 rocou.

De Grenoble, *le 16 Avril.*

On écrit de l'extrémité méridionale de la Province que le tems a été constamment beau dans le courant de Mars. Il n'y a point eu de gelée qui ait pu nuire aux progrès de la végétation. Le 22, il y eut un peu de neige, & l'on craignit pour les arbres fruitiers. Le 30, grande pluie avec des éclairs & des tonnerres comme en été. La campagne a pris, dans ce pays-là, une face nouvelle. On y demande encore de la pluie. Les maladies courantes ont été des rhumes catharreux qui n'ont point eu de suites dangereuses.

On mande des environs de Cremieu qu'il y a eu des gelées très-fortes qui ont fait beaucoup de mal aux fruits à noyaux, & un peu de tort aux prés & aux avoines.

Les prix des bleds se soutiennent, & le Peuple a de la peine à vivre. Cependant la circulation dépose des provisions dans la Province.

La féodalité a laissé dans ce pays des loix, des usages, des coutumes qui trainent vers l'abîme la classe Agricole & avec elle l'Agriculture.

Exemple. Les petites propriétés foncieres & avec elles le petit Peuple agricole soutenu & lié au sol par ces propriétés s'anéantissent en vertu de deux regles dont l'injustice & l'inhumanité révolteroient le Peuple le plus barbare. Un Créancier s'empare par droit d'hypoteque des immeubles de son Débiteur *de quelque valeur qu'ils soient, pour en jouir, sans compter des fruits*, jusqu'à ce qu'il soit remboursé en capital, intérêts, frais; de maniere que souvent pour une chétive créance on jouit très long-tems, à jamais, d'un bien dont le revenu de quelques années & même d'une seule suffiroit pour acquitter pleinement le malheureux expulsé de son patrimoine & dévoué à l'indigence. Le Créancier veut-il devenir Propriétaire immuable de l'hypoteque? Il a la voie de la *subhastation*: avec une formalité, il s'en rend maître à perpétuité, si le pauvre Débiteur ne rachete le domaine dans un très-court délai.

Ainsi donc le moindre malheur entraîne la ruine des petits Propriétaires. Ainsi donc dans des tems calamiteux leur ruine est inévitable. Ainsi donc le pauvre est légalement prédestiné à être la proie du riche. Ainsi donc dans la balance de la Justice toutes les dettes sont égales. Ainsi donc, suivant l'esprit de cette législation, le plus léger délit devroit être puni de mort.

Les propriétés foncieres sont donc toutes tombées dans les mains des hommes pécunieux. Le pauvre Laboureur est généralement réduit à l'état précaire de Journalier; il n'a pas, il ne peut conserver un coin de terre où recueillir la subsistance de quelques jours, où se préparer des ressources pour les saisons mortes, où reposer sa tête. Que quelques journées lui manquent, il périt. Dépouillé si injustement, si cruellement de l'héritage de ses peres, comment songeroit-il à former lui-même un héritage, comment songeroit il à être pere lui-même, comment parviendroit-il à transmettre des biens & des hommes à la génération suivante? Il ne travaille donc que du jour au jour & vit seul ou plus malheureux, jusqu'au moment où l'oisiveté forcée le fera fuir sur une terre étrangere ou tomber mort au bord du champ qu'on lui a ravi.

De Lyon, *le 17 Avril.*

Cette Ville se ressent du renchérissement qui a rallenti les traites de grains de la Bourgogne, & des besoins qui arrêtent les bleds des pays inférieurs dans le Dauphiné.

Les Particuliers qui, au mois d'Avril 1774, ont obtenu provisoirement le privilege ex-

clusif de faire des paillons & en matieres fines seulement, ont craint sans doute de justes oppositions à l'exercice d'un prétendu droit auquel il ne paroît pas qu'ils puissent prétendre au moindre titre. Ils ont sollicité auprès de la Cour des Monnoies l'érection de leur Art en Jurande. Cet *Art*, disent-ils, est *nouveau* : l'art de *découper des lames* est nouveau ! C'est une création *nouvelle* qu'une découpure de *paillons !* Est-ce là que le *génie inventeur* se manifeste ? Dans ce cas là, nous verrions les Corporations se multiplier autant que les modes & les caprices. Il a été, dit on, accordé à ces Particuliers des Statuts sur lesquels ils vont solliciter des Lettres Patentes dont la premiere utilité seroit de produire nombre de procès entr'eux & plusieurs anciennes Communautés. La protection, disent ils, fait fructifier les talens : oui, mais ce n'est pas celle qui étouffe les talens des uns pour doter ceux des autres. L'industrie renfermée dans des Jurandes a l'effet qu'auroit l'Agriculture restreinte à des serres : des fruits rares, sans force, sans saveur, & qui ne se conservent pas. Le soleil anime, échauffe, féconde toute la nature : voilà l'emblême de la protection sociale.

De Blotzheim (*Haute-Alsace*), *le* 18 *Avril.*

MM. les Comte Triennal & Bourgeois de ce Bourg ont délibéré de consacrer une portion du revenu du Comté de l'Auw à conserver, par une distribution de Prix, la pureté des mœurs parmi les garçons & les filles, à les exciter au travail, à les encourager à la vertu, à récompenser en eux la bonne éducation &c. Leur réglement inspire les sentimens qui l'ont dicté. M. Hell, Bailli, cede la part du revenu qui lui étoit destinée, pour l'entretien d'un Maître d'Ecole. On s'attendrit sur ce monument de bienfaisance, & l'on forme des vœux ardens pour que le succès le plus parfait couronne le zele de ces excellens Patriotes.

(*MM. les Comte & Bourgeois de Blotzheim nous ont fait l'honneur de nous adresser leur délibération pour que nous la soumettions au jugement du Public dont ils réclament les avis. Nous nous proposons d'en donner un extrait aussi étendu que les bornes de nos Feuilles nous le permettront ; & nous répondrons, autant qu'il sera en nous, à la confiance dont ces respectables Promoteurs des bonnes mœurs nous honorent*).

D'Angers, *le* 19 *Avril.*

Notre Société d'Agriculture vient de faire exécuter, sous la direction de M. Damoreau, Associé & Administrateur de Physique, une machine qui sera très-utile aux Cultivateurs & particuliérement aux Jardiniers. Elle consiste dans des ciseaux ordinaires adaptés à un tuyau qui, par le moyen d'un ressort à boudin, les porte à la hauteur où l'on veut qu'ils atteignent. Ces ciseaux peuvent servir à écheniller, tailler, élaguer les arbres en plein vent, à détacher les fruits, à cueillir les fleurs &c. Le sieur *Chevallier*, *Maître Serrurier*, *Place Cupif*, montre des modeles de la machine & l'exécute à des conditions convenables. (*Ces ciseaux sont ceux que M. Pingeron a décrits ci-devant dans* la Gazette d'Agriculture).

De Metz, *le* 20 *Avril.*

On a éprouvé dans la Vosge l'efficacité des cendres de salines lessivées à l'eau douce, pour l'engrais des terres arables, des prés & des vignes. Dépouillées de la salure qui brûleroit les plantes, elles conservent beaucoup de parties vitreuses qui favorisent leur végétation. Il a été reconnu que les vignes & les prairies couvertes de cet engrais à la péle & au large, sont fertilisées pour plusieurs années, & jusqu'à quinze ans. Les cendres lessivées de la saline de Dieuze se vendent à présent 3 livres, au lieu de 6 liv. prix ordinaire, la voiture pesant 2200 à 2400 livres.

De Paris, *le* 26 *Avril.*

Le Fermier du Domaine du poids & mesurage de grains de Saint-Germain-en-Laye & de Poissy, prétendoit étendre la perception du droit sur les bleds déchargés le long de la Seine ou transportés dans les magasins. Il a procédé par des saisies à l'exécution de son plan. Les Marchands ont été assignés pardevant le Lieutenant Général de Police de S. Germain, & la confiscation de leurs bleds arrêtés faute de déclaration au Bureau & de payement du poids & mesurage, a été

prononcée par deux Sentences du 6 Mars. De pareilles atteintes portées au commerce suffisoient pour en arrêter l'activité & empêcher l'approvisionnement de la Ville de Paris. Pour obvier provisoirement aux effets résultans de pareilles contestations, & rendre à la circulation sa liberté, le Roi, étant en son Conseil, a évoqué à son Conseil, par un Arrêt du 16 Mars, les contestations nées & à naître à ce sujet, & ordonné au Fermier d'y procéder sur le fond de ses demandes.

Quelques autres causes semblables ont été également évoquées au Conseil, & les abus ont été réformés, les obstacles applanis, les loix vengées. Une exaction très vive a été arrêtée à Sézanne par la même voie, *ouverte à tous.*

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette des Finances.

M. Je vois toujours avec un nouveau plaisir dans vos Feuilles vos réflexions sur certains droits perçus, ce semble, sans titre, par les Fermiers de Seigneurs ou autres : mais je vous avoue que ma satisfaction ne sera complette qu'autant que j'y trouverai la solution de ces sortes de problêmes. Je me demande toujours, ces droits sont-ils légitimes ou non ? Leur perception a-t-elle été condamnée ou autorisée par des Jugemens solemnels ? Sans cela, ce n'est qu'annoncer le mal ; mais le remede ?

Voici, par exemple, un fait qui n'est ignoré de personne & qui mériteroit bien des éclaircissemens. Il est dû à la vente du vin un *droit de gros* : ce droit se paye avec beaucoup d'autres à l'entrée de Paris, la quittance en fait mention ; & il est encore exigé du Vendeur au Bureau de sa résidence.

Le droit de gros est il dû deux fois ? Je ne puis me résoudre à le croire, sur-tout après l'Arrêt qu'on m'a dit avoir été rendu par la Cour des Aides de Paris en 1766. Cependant je ne sçaurois le nier formellement.

Vous comprenez bien, M., qu'un Particulier ne va pas se pourvoir devant les Tribunaux, dans l'incertitude s'il doit ou ne doit pas : quand même il n'auroit point d'incertitude, il ne le fera pas, car il lui en coûteroit infiniment plus cher d'obtenir justice que de payer sans difficulté.

Quel parti prendre ? MM. les Fermiers ont la plus grande facilité de lever tous les doutes : qu'ils daignent vous communiquer les titres de perception & vous inviter à les publier dans votre Gazette, tout sera dit. Je suis persuadé que vous leur donnerez avec le plus grand empressement la satisfaction qu'ils desireront pour le Public & pour eux-mêmes. J'ai l'honneur d'être &c.

II.

AVIS.

» Le sieur Thillaye, Privilégié du Roi, » fait des pompes pour les puits, d'une nou- » velle construction, très-aisées à mettre en » action, & qui, par leur simplicité, ne sont » sujettes à aucun frais d'entretien. Il a aussi » un magasin de pompes à incendies de tou- » tes grandeurs ; il fera l'épreuve de ces ma- » chines devant ceux qui souhaiteront en » avoir. Sa demeure est rue du Fauxbourg » Montmartre, la cinquieme porte cochere » à gauche en entrant par le Boulevard ».

III.

Prix du froment, 2e. quinzaine de Mars ; septier de Paris.

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
	₶	ß			₶	ß
Généralité d'Alençon.						
Alençon	32		...	A.	1	12
Lizieux.....	29	5	...	*		
Domfront.....	26	11	...	*		
Mortagne	23	12	...	A.		7
Généralité d'Alsace.			...			
Strasbourg.....	21	10	...	A.	1	7
Colmar.....	24		...	*		
Landau.....	17	19	...	A.		7
Weissembourg	18	13	...	*		
Généralité d'Amiens.			...			
Amiens.....	24	13	...	A.	1	13
Abbeville	24	11	...	A.	2	13
Boulogne.....	20	8	...	A.		17
Calais	20	11	...	A.	1	5
Mondidier.....	25	10	...	D.		12
Péronne	23	7	...	D.		5
Saint-Quentin.....	24	5	...	D.	1	12
Généralité d'Auch.			...			
Auch.....	21	9	...	*		
Lectoure.....	19	4	...	D.		19
Mirande	18		...	*		

Marchés.	Prix. ℔	ß		Variat.	℔	ß
Saint-Girons	30	11	...	*		
Bayonne	23	2	...	D.	1	10
Mauleon	22	10	...	D.	2	14
Oleron	24	16	...	D.	1	4
Pau	22	9	...	D.	1	9
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	28	14	...	D.		18
Agen	23	6	...	*		
Blaye	25	8	...	D.		1
Libourne	28	2	...	*		
Nontron	32	6	...	A.		15
Périgueux	30		...	*		
Sarlat	23	5	...	D.		5
Condom	21	12	...	*		
Généralité de Bourges.			...			
Bourges	26	17	...	D.	1	18
Châteauroux	26	5	...	*		
Blanc	26	12	...	A.	1	2
La Châtre	29	15	...	A.		12
Saint-Amand	25	14	...	D.	1	14
Issoudun	25	5	...	A.		12
Génér. de Bourgogne.			...			
Dijon	27	14	...	A.	1	1
Autun	30		...	A.	2	8
Auxerre	30		...	A.	2	10
Beaune	27		...	*		
Belley	34	10	...	A.		7
Bourg	30	10	...	D.		10
Châlons-sur Saône	31	13	...	D.		7
Gex	36	5	...	*		
Saulieu	26	8	...	D.		11
Nuis	25	4	...	*		
Seurre	25	14	...	A.	1	2
Génér. de Bretagne.			...			
Rennes	29	12	...	A.		16
Hennebont	27		...	D.		6
Lannion	32	16	...	A.	3	12
Morlaix	24	14	...	*		
Nantes	25	12	...	*		
Pontivy	27	14	...	D.	1	10
Quimper	22	16	...	D.	1	4
Redon	31	4	...	A.	1	1
Saint Brieuc	30		...	D.		12
Vannes	27	4	...	A.	2	6
Généralité de Caën.			...			
Caën	28	10	...	*		
Bayeux	24	14	...	A.	1	3
Carentan	20	16	...	*		
Mortain	28	16	...	A.	3	12
Saint Lo	25	3	...	*		
Thurin	18	9	...	*		
Vive	24		...	D.		8

Marchés.	Prix. ℔	ß		Variat.	℔	ß
Gén. de Champagne.						
Chaalons	28	16	...	A.	2	14
Charleville	24	16	...	A.	1	12
Epernay	31	4	...	A.	2	2
Joinville	27	2	...	D.		5
Rethel-Mazarin	30	8	...	A.	6	
Saint-Dizier	24	10	...	A.		15
Sézanne	30	14	...	A.	2	18
Troyes	32		...	D.	1	6
Rheims	27	9	...	A.	2	12
Vaucouleurs	19	11	...	A.		5
Vitry	32		...	A.	6	
Général. de Flandres.			...			
Lille	22	18	...	A.	1	14
Arras	23	1	...	A.		9
Bapaume	24		...	*		
Aire	20	12	...	A.		12
Douay	21	7	...	A.	1	7
Dunkerque	23		...	A.	1	
Hesdin	24	16	...	A.	2	8
Saint-Pol	20		...	A.	2	
Saint-Omer	18	12	...	A.		12
G. de Franche Comté.			...			
Besançon	26	13	...	*		
Dole	26	8	...	A.	2	
Gray	30		...	A.	5	8
Pontarlier	24	16	...	D.	2	18
Salins	26		...	*		
Saint Claude	30	12	...	A.	1	1
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Briançon	38	1	...	*		
Embrun	36	16	...	A.		16
Montelimart	34	5	...	A.		13
Romans	34	3	...	*		
Valence	38	17	...	A.	1	2
Vienne	30	14	...	*		
Génér. de Hainaut.			...			
Valenciennes	23	5	...	A.	2	14
Cambray	23	5	...	A.	1	16
Quesnoy	24	12	...	A.	4	18
Marienbourg	30		...	A.	3	17
Givet	30		...	A.	3	15
Condé	22	13	...	A.	2	
Maubeuge	23	1	...	A.		11
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	24	17	...	D.		8
Alby	23	15	...	*		
Béziers	28	8	...	D.		9
Narbonne	30		...	A.	2	3
Nismes, Pezenas	30		...	*		
Montpellier	29	5	...	D.		16
Limoux	27		...	D.	1	
Lavaur	20	13	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 19 Avril 1775, au Samedi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 27, 28 à 32 l. *le septier*; le seigle, de 17 liv. 5 s., 18 à 19 liv.; l'orge, de 17, 18 à 19 liv. Le froment à la Grève, de 29, 30 à 32 liv.; le seigle, de 16 livres 5 s., 17 à 18 liv.; l'orge, de 16 liv. 5 s. à 17 liv. aussi *le septier*.

Du Mercredi 19 Avril 1775, au Samedi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17, 18 à 19 liv.; *idem* à la Greve, de 16 l. 5 s., 17 à 18 l. 10 s. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 26 Avril 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 l. 10 à 20 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 18 à 19 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouv., de 17 l. 10 à 18 l.; le cent de foin au Port de la Grève, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 26 Avril 1775.

	#	ß		
Or de Portug. à . . .	720			marc.
Du Mexique à . . .	713			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à . . .	720			marc.
Ducats à	98			once.
Or fin à 23 k. . .				once.
31 32.	99	15		once.
Or à 20 karats à . .	83	10		once.
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	15		marc.
Idem à 11 d. 10 . .				marc.
gr. à	51	17	6	marc.
Piastres à	49			marc.

CHANGES DE PARIS, *du 26 Avril 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31 $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 1 6 à 2
Cadix	14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Pâques*	$\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 24.*	*Mardi 25.*	*Mercredi 26.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1890 87 $\frac{1}{2}$ 85 87 $\frac{1}{2}$	1885 80 60 70.	1895 92 $\frac{1}{2}$ . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1215 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	242 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	73	. . . . .
Emprunt Oct..	406	406	. . . . .
Rescriptions . .	8 8 $\frac{1}{2}$ 9. . .	9 $\frac{1}{2}$ 10 $\frac{1}{2}$ 11 11 $\frac{1}{2}$ 11	10 9 $\frac{1}{2}$ 9 8 $\frac{1}{2}$ 8 $\frac{1}{4}$ 8
Bil. des Fermes.	2	2 2 $\frac{1}{2}$ 3 . . .	2 2 $\frac{1}{4}$. . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mercredi 19 Avril.		Du Jeudi 20.		Du Vendredi 21.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Desplaces.. pp^{lles}.	C.	De S. Janvier. v^{res}.	J.	Rouillard.... v^{res}.	G.
Viageres	C.	Tontine	J.	Perpétuelles.	G.
Tontine.....	H.	Decourmont. pp^{lles}.	C.	Tontine	G.
Defrance... pp^{lles}.	F.	Viageres.....	C.	Peinchein... pp^{lles}.	J.
Viageres	F.	Tontine	C.	Viageres.....	J.
Tontine.....	F.	.....		Tontine.....	J.
Cochin..... pp^{lles}.	C.	.....		Lempereur. pp^{lles}.	E.
Vieillard... pp^{lles}.	J.	.....		Viageres	E.
Viageres	J.	.....		Boscheron... pp^{lles}.	F.
Tontine	J.	.....		Viageres	F.
Radix..... pp^{lles}.	F.	.....		Patu.... Viageres.	G.
Viageres	E.	.....		.....	
Marsollier.... v^{res}.	F.	.....		.....	
Defays..... pp^{lles}.	F.	.....		.....	
Viageres....	D.	.....		.....	

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue du Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 11 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 6 Juin.*

S. M. I. accorde des bâtimens, des exemptions, des garanties au sieur Gouschetnikoff, Négociant de Moscou, pour l'encourager à entreprendre & l'aider à soutenir le commerce de la Mer noire.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Juin.*

Des Capitaines Provinciaux avoient cru pouvoir interpréter la loi qui a permis la libre sortie des grains, & la borner aux Ports maritimes. S. M. a déclaré que la liberté devoit être commune à tous ses Sujets, à tous les lieux, par terre comme par mer. Quand la loi est générale, l'exception ne doit point être présumée, sur tout en matiere d'exemptions & de bienfaits. Le regne est arrivé, le tems est venu où dans le doute il faut étendre les libertés & les immunités autant que pouvoient l'être sous le régime prohibitif & fiscal les charges & les entraves.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le 12 Juin.*

Si des friches immenses pouvoient être mises en culture par un Décret, les nôtres le seroient. Mais il faut des bras; avec des bras, il faut des avances; avec des avances, il faut des instructions; il faut aussi des débouchés; avec des débouchés, des instructions, des avances, des bras, il faut un impôt régulier. On offre des landes à ceux qui en voudront; ils vivront, s'ils y apportent du pain.

ALLEMAGNE.

DE MUNICH, *le 19 Juin.*

Les récoltes en tout genre seront beaucoup meilleures qu'on ne l'espéroit. Il y a eu des pluies, sur tout du côté des montagnes. La foudre a mis le feu à plusieurs villages. Les prix des denrées ne haussent pas, si ce n'est en quelques endroits, mais aussi ils ne baissent pas.

Le Gouvernement se propose de relever le commerce national. On sent que le meilleur moyen seroit le débarrasser des gênes & des exactions qui l'oppriment: ce qui arrête, c'est que dans les pays d'alentour les douanes & les accises augmentent sans cesse. Ainsi nous craignons de faire le bien de notre commerce, parce que nos voisins lui font tort; & il pourra rester foulé dans l'intérieur, parce qu'il l'est sur les frontieres.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE VILLENEUVE-LEZ-AVIGNON, *le 26 Juin.*

Les oliviers en fleurs ont souffert des pluies; mais ils conservent encore les apparences d'une très-belle récolte. Notre huile est préférable à celle d'Aix, en ce qu'avec une saveur égale, elle est plus de garde. Elle forme un objet de commerce très con-

ſidérable pour nous; & ce commerce ſeroit bien plus avantageux ſi l'infidélité de pluſieurs Commiſſionnaires qui achetent la denrée des villages voiſins, d'une qualité bien inférieure, & à un tiers moins, & la donnent enſuite comme huile de Villeneuve, n'aboutiſſoit à décrier la nôtre. Le remede à cet abus eſt de le faire connoître & d'avertir les Marchands & les Conſommateurs éloignés de n'adreſſer leurs ordres qu'à des perſonnes sûres.

La petite vérole & les accès de fievre ont fait du ravage dans ces contrées. On croit que cette derniere maladie, fort peu connue ici, a pu être occaſionnée par les exhalaiſons des marais qu'on deſſeche près d'Arles.

De Loudun, *le 28 Juin.*

Lorſque l'Arrêt qui ſuſpend la perception des octrois, & des droits de l'Exécuteur de la Haute-Juſtice ſur les grains &c, a été publié ici, notre Peuple a témoigné une grande joie, le Bourreau qui faiſoit ſa tournée ſon poëlon à la main s'eſt retiré, la *poignée* n'a point eu lieu; les Receveurs du droit de leyde ont auſſi ſuſpendu leur perception.

On croit que l'Exécuteur n'a aucun titre pour cette levée; & l'on a remarqué qu'il avoit ſouvent fallu faire étalonner ſa mesure.

Quant au droit de leyde, *le plus grand nombre* eſtime qu'il eſt enveloppé dans la ſuſpenſion ordonnée par l'Arrêt: tant les Citoyens même qui ont reçu une éducation ſont loin d'avoir reçu l'éducation convenable aux Citoyens! Les loix, même les plus claires, ſont donc quelquefois des énigmes pour une grande partie de la Nation. Ce n'eſt pas ſur ceux qui ſe trompent que tombe le reproche, c'eſt ſur les mœurs anciennes, ſur le vice de l'inſtruction uſitée, ſur la révoltante habitude de tenir, ſi l'on peut s'exprimer ainſi, l'intelligence des hommes loin des loix ou les loix loin de l'intelligence des hommes, en un mot ſur la barbarie du tems paſſé.

Il eſt néceſſaire qu'on ſçache de bonne heure qu'il n'y a de droits ſuſpendus que ceux qui ſont ſpécifiés dans l'Arrêt. Celui qu'il laiſſe ſubſiſter eſt ici de 5 ſous par écu. On prétend que ce n'a été origninairement qu'une *conceſſion perſonnelle* & non tranſmiſſible: ce qu'il faut vérifier.

A la publication de l'Arrêt, le Minage a été mieux garni qu'à l'ordinaire; on y a vu des charrettes de grains, ce qu'on n'y voyoit pas auparavant. Si cet avantage eſt dû à l'opinion de la franchiſe abſolue, il reſte un bien à faire pour nous le conſerver.

Il y a eu des pluies, trop en quelques endroits, trop peu dans d'autres. Autour de nous, les campagnes ſont toutes changées: les fromens ſont en bon état; les bailliarges dont on déſeſpéroit ont fait des progrès ſinguliers. Les orges ſont en partie coupées: on va couper les ſeigles. Ces récoltes procureront des ſecours moins chers au Peuple. Comme nous avons des relations avec des Villes où les prix ſont fort hauts, il ne ſeroit pas étonnant que les fromens hauſſaſſent encore d'ici au mois d'Août. En général, la récolte ſera bonne dans les terres fortes, paſſable dans celles du ſecond ordre, chétive dans les autres. Peu de pois & de feves. Les haricots levent à merveille: s'ils ſont encore arroſés, il y en aura. La pluie eſt venue trop tard pour les fourages: cependant on a retardé la fauchaiſon, dans l'eſpérance que l'herbe gagneroit un peu. Le foin vaudra autour de 48 l. la charretée de mille à onze cens, prix exceſſif. Auſſitôt après les pluies, on a ſemé les chanvres dans la vallée, & l'on eſpere qu'ils réuſſiront.

La vigne promet infiniment: elle eſt en fleur. S'il n'y a ni brouillards ni fraîcheurs nuiſibles, il y aura abondance de vin dans ces quartiers. On écrit du Quercy qu'en pluſieurs cantons les vignes ont coulé, & qu'il y a grêlé.

Les eaux de-vie ſe vendent 145 à 147 l. les 29 velt. Les laines ont été enlevées à hauts prix, de 30 à 32 ſ. la livre, dans les Foires.

On prétend que le ſel du Grenier ſale actuellement près de moitié moins qu'autrefois.

De Reuilly, *le 28 Juin.*

Depuis la petite pluie du jour de l'Aſcenſion, la ſécheresſe avoit continué par un vent preſque continuel du nord-oueſt. Les bleds & les vignes s'en reſſentoient peu; les menus grains & les trefles étoient comme morts.

Le 26, quelques coups de tonnerre ont ébranlé le tems. Une pluie abondante & chaude eſt tombée preſque ſans interruption depuis 6 heures du ſoir juſqu'au lendemain à 7 heures du matin. Le 27, le tems eſt reſté couvert; & il l'eſt encore; vent fort entre le midi & le couchant.

Les grains de bled vont groſſir dans l'épi; les avoines, monter & épier: elles pourront

être bonnes. Celles qu'on a ſemées de bonne heure ſeront les moindres. Les trefles que nous ne comptions plus faire faucher & qui devroient être ſerrés, travailleront & donneront peut-être une coupe paſſable, au lieu de deux qu'ils auroient dû donner. Nos prés bas ſe regarniront par le pied : la coupe ſera meilleure que l'on ne l'eſpéroit.

Les bleds, ſur-tout les fromens, ſont aſſez beaux partout. On croit pouvoir actuellement compter ſur une année pleine.

Les vignes ſont défleuries. La grappe eſt longue & garnie, grace à cette pluie qui a lavé le raiſin. Nous ne craignons plus que la grêle. Sans les Aides, nos vignobles ſe rétabliroient.

DE VIRE, *le 30 Juin.*

Les apparences des récoltes de bled & de cidre ſont très-bonnes. Les bleds qui d'abord n'avoient pas beaucoup promis, donnent bien plus d'eſpérance depuis qu'ils ſont en grains. Nous ne craignons que la continuité de la pluie. S'il n'y a pas un gros volume de gerbes, il y aura beaucoup de grains & de bonne qualité. Il y a partout une très grande quantité de pommes. Les herbages ont exceſſivement ſouffert de la ſécheresſe, ce qui fait conſidérablement baiſſer le prix du bétail.

DE MONTBARD, *le 30 Juin.*

Nos bleds ſont de toute beauté : le ſeigle eſt fort grainé ; les orges & les avoines promettent beaucoup. Les prix des grains diminuent ſenſiblement.

La vigne eſt belle & bien garnie... Les foins ſeront un peu chers ; la récolte en ſera médiocre. Pour réparer ce défaut & nous procurer une année complerte, il faudroit établir les regains dans toutes les prairies : mais il n'y a point de tems à perdre. Combien la choſe ſeroit avantageuſe au bétail, à la culture, à l'Etat !

La Province (Bourgogne) compte ſur l'abolition de la bannalité des moulins & des fours, ſource d'exactions & d'abus. La bannalité des preſſoirs à vin eſt encore plus déſaſtreuſe. Un Seigneur a dans un fort vignoble un ou deux preſſoirs, & il ſe trouve 20 à 30 cuves bonnes à preſſurer à la fois. Il n'eſt pas poſſible d'en expédier plus d'une en deux heures de tems. Les autres cuvées ſont donc forcées de cuve ou aigries. Ce privilege deſtructeur ne mérite-t-il pas d'être éteint avec les deux premiers ?

DE TOURS, *le 2 Juillet.*

La ſécheresſe du printems avoit tellement retardé nos travaux qu'il y a encore des vignes qui n'ont pas reçu le premier labour, pendant qu'elles devroient en avoir deux & être accollées. Les pluies ne paroiſſent pas avoir nui à la floraiſon. Il y a apparence d'une aſſez bonne récolte, ſans néanmoins ce qu'on appelle une *grande vinée*, ce que nous ne deſirons certainement pas. Nous craignons plus l'abondance que la médiocrité, car le vil prix & le non-débit nous mettent dans l'impuiſſance de retirer nos frais. Cependant que faire des côteaux impropres à toute autre culture & ſi avantageux pour une production qui devroit fournir un très-gros revenu & de nombreux ſalaires pour différens genres de travaux, ſi des entraves funeſtes ne mettoient un obſtacle invincible au débit !

Les grains ont diminué d'environ un écu par ſeptier de Paris : le prix du pain a été baiſſé de trois deniers par livre.

Le jour que l'Arrêt qui ſuſpend les octrois ſur les bleds &c. fut publié, le Peuple s'attendoit à voir deſcendre les prix des grains, parce qu'il croyoit tous les droits ſupprimés. Son eſpérance fut trompée. La Ville ne perçoit point d'octrois ſur les grains : le droit de minage appartient à la Tréſorerie du Chapitre de S. Martin. Celui que percevoit l'Exécuteur des hautes œuvres n'étoit pas aſſez conſidérable pour que la ſuſpenſion influât ſenſiblement ſur les prix, car il n'étoit que d'un 12e. de boiſſeau ſur le ſeptier, ce qui pouvoit être évalué à 3 ſ. 9 d. ſur le prix courant.

Ce ſingulier Officier jouit de droits bien plus étendus & très-onéreux. Les paniers à main, les charges d'âne & de cheval, contenant fruits, beurre, œufs, fromages frais & autres menues denrées, apportés les jours de Marché, lui doivent ou du moins lui payent ſelon les quantités contenues. Il eſt obligé de faire garder chaque entrée de la Ville par des Valets pour percevoir ſes droits, & enſuite de faire vérifier dans le Marché s'il n'eſt rien échappé à leur vigilance, & ſi tous les Payſans vendeurs ſont munis de la marque de convention. Il arrive quelquefois des mépriſes, & il en réſulte des diſputes très indécentes.

Les Bourgeois eux-mêmes, quoiqu'exemts pour les menues denrées de leur crû, payent

le droit, pour ne pas se compromettre avec le dernier homme de la Société. Celui-ci, dans la crainte d'être trompé par les déclarations des Porteurs, l'exige indistinctement de tout le monde : ce qui donne quelquefois lieu aux scenes les plus désagréables. Il n'y a point de tyrannie plus révoltante.

Ainsi donc il n'y a pas jusqu'au Bourreau qui ne rançonne les Citoyens, & à ses droits scandaleux qui ne se prêtent avec une facilité singuliere à une extension impunie. Du reste le produit se consomme presque tout en frais.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages nouveaux.

(*Nous avons été obligés de retarder trop long-tems la publication de divers Ouvrages : nous tâcherons de nous remettre au courant*).

1°. *Réponse à la Critique faite par M. l'Abbé Roubeau* (Roubaud), *Auteur du Journal de l'Agriculture & du Commerce, d'un Mémoire intitulé* : Propositions avantageuses à l'Etat. chez les Marchands de Brochures nouvelles.

Nous n'avons qu'un mot à dire à l'occasion de cette Brochure dans laquelle l'Auteur croit répondre à nos observervations très-modérées sur des projets de défrichement de la Guyane, de commerce au nord, de taxe nouvelle sur les Marchands &c.

L'Auteur se plaint dans sa préface que la liberté de publier sa réponse lui a été long-tems refusée (sans doute en notre faveur) : quand ? Notez ceci, sous le précédent Ministere ; & c'est sous le Ministere présent qu'il l'obtient.

Nous avions appris de la Province que c'étoit à *nous mêmes* que les difficultés éprouvées par l'Auteur étoient imputées.

Nous déclarons qu'en aucun tems, dans aucune circonstance, nous n'avons cherché & nous ne chercherons à mettre, ni directement ni indirectement, ni par nous ni par autrui, aucun empêchement, aucun obstacle à la publication d'aucun écrit contre nous, de quelque nature qu'il puisse être. Nous réclamons à cet égard le témoignage des personnes qui doivent être instruites du passé. Nous défions nos Accusateurs d'alléguer la plus légere preuve de ce qu'ils osent avancer. Nous avons enfin toujours offert & nous offrons encore de faire imprimer dans nos Feuilles, autant qu'il sera possible, tout ce qu'on voudra nous confier contre nous-mêmes.

2°. *Lettre à l'Auteur des Observations sur le commerce des grains.* Panem nostrum quotidianum da nobis. *Chez les mêmes.*

L'épigraphe prouve que l'Auteur sçait son *Pater* : il sçait donc que c'est à *Dieu* qu'il faut demander le pain quotidien.

Il veut limiter la liberté, dans la crainte qu'elle ne *dégénere en libertinage* : tel est son style. Pour traiter la question, il remonte jusqu'à la création du monde. Ce plan de plaidoyer est connu. Enfin la critique des *Observations* consiste dans la discussion de deux articles que le Censeur n'a pas voulu comprendre.

La petite Brochure de M. Target est un excellent Livre ; nous ne sçaurions trop la recommander. Son Adversaire, s'il prend la peine de la méditer, jettera au feu & la Lettre qu'il publie & l'Ouvrage qu'il annonce.

Cet Auteur se plaint aussi, en publiant cette Lettre contre la liberté du commerce des grains, de ne pas pouvoir publier ses écrits contre cette liberté.

Bientôt après a paru le volume suivant, & dans les circonstances les plus critiques, contre cette même liberté, avec *Approbation & Privilege du Roi.*

3°. *Sur la Législation & le Commerce des Grains.* A Paris, chez Pissot, Libraire, Quai des Augustins. In-8°. 2 Part., la 1re. de 236 p., la 2e. de 174 &c.

Ce gros Livre a eu beaucoup de débit & trois éditions sur le frontispice. Son principal mérite est évidemment 1°. d'être écrit contre la liberté du commerce des grains, 2°. d'être écrit contre la liberté du commerce des grains, 3°. d'être écrit contre la liberté du commerce des grains &c. sans parler de l'*imbroglio*, de l'art épisodique &c.

Il n'y a point d'écrit, quelque foible qu'il soit, parmi ceux qu'on a publiés précédemment en faveur de la liberté, qui n'ait résolu d'avance les *difficultés insolubles* que cet Ouvrage présente. Il nous sera permis de citer, parmi ces foibles écrits, nos *Représentations aux Magistrats* (*chez Knapen & Delaguette, Pont S. Michel*). Nous nous engageons à réfuter pleinement le nouveau *Législateur* par de simples citations de ce Livre.

Ce n'est pas qu'il n'ait quelquefois raison, par exemple, lorsqu'il combat les effets que la liberté n'a pas, & des opinions que ses Partisans n'ont pas. C'est ainsi qu'il suppose

que la liberté a pour but & sa suite, le *renchérissement* de la denrée, ce qui est faux; que ses Partisans qui demandent pour l'industrie la liberté & la franchise sont les ennemis des Arts, ce qui est plus que faux &c.

L'Auteur nous prévient à son début, p. 16, que les *loix d'ordre, de justice, d'équité paroîtroient étrangeres à son sujet*, au plus grand intérêt de la Société! Ne cherchons donc pas dans son Livre l'équité, la justice, l'ordre; ils sont étrangers à sa législation.

Nous y trouverons partout les principes du despotisme. Ces principes sont formellement établis dans les Ch. XXVI & XXVII, 1e. Part. sur *les droits de la propriété & de la liberté*. Ces droits ne sont que des *privileges*, des *prérogatives*, donnés par la Société, assujettis aux conditions qu'elle veut y mettre, en un mot absolument dépendans de la volonté arbitraire.

Les Propriétaires, qui, selon l'Auteur, ont fait les *loix* mais non les *réglemens*, sont représentés comme des *Tyrans* qui tiennent le *Peuple* dans la plus horrible servitude. Cette odieuse satyre se renouvelle à chaque feuille, & souvent elle enveloppe les Cultivateurs, les Commerçans &c.

Ce *Peuple* est si malheureux, que (p. 169) quelle que soit la *distribution des impôts*, il n'y gagnera rien, il sera toujours *réduit à l'étroit nécessaire*. Ainsi donc la réforme du régime fiscal qui écrase la culture, qui anéantit les subsistances, qui égorge ce Peuple, est inutile à ce Peuple.

Son salut dépend d'une *Legislation* ou d'une *Police* arbitraire *sur le commerce des bleds*; Législation, Police qui détruit le prix naturel de la denrée, & par conséquent la récompense naturelle du Cultivateur, les avances de la culture, la subsistance de ce Peuple.

Ce Peuple sera plus heureux, parce que le pain sera à plus bas prix. Mais la main d'œuvre sera également à un plus bas prix proportionnel, suivant le but de l'Auteur. Le Peuple sera donc plus heureux, parce qu'il dépensera moins, quoiqu'il gagne moins, ou que son salaire ne soit jamais que proportionné à sa dépense.

Le moindre prix de la main-d'œuvre sera la prosperité de l'Etat. Comment? En ce que le *bon marché des ouvrages d'industrie nous en procurera le commerce extérieur qui enrichira l'Etat*; au lieu que le commerce extérieur des subsistances ne *l'auroit pas enrichi*.

Ch. IX & X. *La liberté constante d'exporter des grains* (liberté dont l'objet n'est que de maintenir le bon prix sans cherté & sans variations) *n'est pas nécessaire*, elle peut même être *contraire à l'Agriculture*. Ce qui lui est nécessaire & toujours utile, c'est (Ch. XI & suiv.) que *l'industrie intérieure consomme les bleds*; n'importe qu'elle les lui paye au-dessous de leur vrai prix. La prospérité de l'Agriculture ne dépend donc pas du bon prix de ses denrées, mais du lieu de leur consommation indépendamment du prix &c. &c.

L'Ouvrage, tout entier, n'est qu'un tissu de pareilles assertions, également étranges & inconcevables, qu'elles soient ou détachées ou enchaînées.

Quant au commerce extérieur, la Police est bonne & mauvaise, les anciens réglemens sont bons & mauvais, tout est bon & mauvais: *pair ou non*, c'est le résultat d'une grande partie du Livre.

Enfin le Législateur, après avoir travaillé à détruire, éleve son systême d'une main tremblante. Il n'ose pas donner à des loix plus de *dix ans* de durée. Pourquoi *dix ans*? Pourquoi pas six, quinze &c? S'il faut adapter les loix aux circonstances, les circonstances seront-elles les mêmes pendant dix ans &c. &c. &c.?

En cas de superflu, l'Auteur veut qu'on *n'exporte que des farines*. Et si l'Etranger ne veut que des bleds, & si vos moulins sont occupés pour la consommation intérieure &c, le superflu ne sera donc pas exporté?

Il veut obliger chaque Boulanger à *avoir toujours des provisions pour un mois*. Il faut donc obliger les Blatiers (car il ne faut de *Commerçans* qu'en cas *de nécessité*) à apporter ces provisions & le territoire dans lequel leur trafic est circonscrit à les produire. Il faut fournir des fonds au Boulanger qui n'en aura pas. Il faut chaque jour aller mesurer la provision de chacun d'eux &c. &c. &c.

Il ne seroit pas convenable que nous nous arrêtassions plus long-tems sur une pareille *Législation*.

Qu'il nous soit permis de choisir entre les contradictions innombrables que nous avons remarquées, quelques-unes des plus frappantes.

1e. Part., p. 18. *Les biens nécessaires font une partie absolue de la population; on ne peut pas séparer l'homme de sa subsistance*... P. 20, 30 & 31, un Etat en *augmentant sa richesse* & en *étendant sa population*, *accroît le nombre des misérables & les privations de la classe in-*

dustrieuse ; la population se sépare donc de sa subsistance, même quand l'Etat s'enrichit.

Ch. VIII. Les Colonies Angloises &c. ne doivent point mettre de bornes à l'exportation, parce qu'elles ont de vastes terreins à défricher... La France a de vastes terreins à défricher & toutes ses cultures à améliorer, & elle ne doit pas laisser l'exportation libre.

P. 43... *Le commerce extérieur des bleds seroit incertain parce que le besoin des bleds est nécessairement limité... Passim...* Le commerce des Manufactures, quoiqu'essentiellement limité, *assure* la prospérité de l'Etat.

Le commerce des bleds est essentiellement limité, & les Propriétaires de grains *exporteront sans mesure.*

Ch. IX. *Les Propriétaires des grains auront intérêt à abuser de l'exportation...* P. 42 & 43. L'intérêt des Propriétaires des grains est de vendre dans l'intérieur, parce que *l'échange des bleds contre l'industrie nationale est beaucoup plus sûr & plus encourageant que l'échange contre les productions des autres pays.*

P. 60 & 61. *L'Edit de 1764 a occasionné un vuide de grains* &c.... P. 20. Depuis cet Edit, *la France a fait venir de l'Etranger plus de bled qu'elle n'y en a envoyé.*

P. 87 & *Al.* Les Propriétaires abuseront toujours de leur empire, de leur propriété pour tenir les salaires au plus bas prix, & l'augmentation de la denrée réduira les Ouvriers aux plus cruelles extrémités... P. 46, 85, 118 &c, les Propriétaires sont forcés par *l'intérêt de la propriété* d'établir les proportions entre les travaux & les denrées ; *la force de la nécessité* proportionne les récompenses ; *le prix de la journée, du travail se conforme à celui des bleds.*

P. 100. *Le haut prix constant des bleds est indifférent aux Propriétaires des terres, parce qu'on n'a jamais que la même somme de biens pour la même quantité de denrées.....* P. 112. *Le haut prix constant des bleds est intéressant pour les Propriétaires*, parce qu'ils auront *plus de marchandises étrangeres* avec la même masse de denrées.

P. 112 Le cours des bleds dans un pays *ne peut avoir aucune influence sur celui des biens achetés hors du Royaume....* Et tout de suite : ce haut cours *influe* sur celui des marchandises étrangeres 1°... 2°. &c.

Ch. XXII. Le titre est une contradiction avec tout le contenu..... *Titre.* : le *haut prix constant des grains contrarie les Manufactures destinées à l'usage de la Nation...Contenu :* le haut prix constant des grains ne contrarie pas l'industrie destinée à l'usage de la Nation, si ce n'est les Ouvriers en *galons, broderies, dentelles & bijoux.*

Ibid. Le renchérissement du prix de la main d'œuvre nuiroit au débit des Manufactures de mode & de goût *dans l'intérieur*, à cause de la *concurrence etrangere...* P. 148. Le renchérissement du prix de la main d'œuvre *ne nuiroit pas sensiblement* même au débit des ouvrages de goût & de mode *au dehors*, malgré la concurrence *étrangere locale* (qui nuiroit au débit dans le Royaume.)... P. 160, 2e. Part. *Le bled peut être au plus haut prix à Paris, sans que son commerce avec l'Etranger en souffre.*

Ibid. Le renchérissement de la marchandise, *causé par celui des grains*, nuit au débit extérieur : le renchérissement, *causé par des droits de sortie*, ne nuit pas à ce débit....

Nous nous engageons à remplir plusieurs Feuilles de ces contradictions, si on l'exige, toujours en citant. Mais il faut finir.

Il paroît plusieurs Ecrits sur cet Ouvrage. 1°. Des *Lettres sur le commerce des bleds* qui se publient successivement & dont le recueil formera un excellent Ouvrage. 2°. Des *Eclaircissemens demandés à M. N. sur ses projets de Législation*, par M. l'Abbé Baudeau. Chez Didot, rue Pavée S. André. 3°. Du *Commerce des Bleds pour servir de réfutation à l'Ouvrage sur la Législation* &c. Chez Grangé, Pont Notre-Dame. 4°. *L'Analyse de l'Ouvrage sur la Législation & le Commerce des grains*, par M. l'A. M. Chez Pissot, Quai des Augustins..... On trouve chez Jorry, rue de la Huchette, une plaisanterie sur ce Livre, intitulée *Ancienne Ariette de la Fée Urgele, avec paroles nouvelles & accompagnement chiffré* &c. Voyez les notes.

II.

***Prix** du froment, 1e. quinzaine de Juin ; septier de Paris.*

Marchés.	*Prix.*			*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	℔	ß			℔	ß
Barbezieux.....	28	16	...	A.	1	4
Cognac.....	31		...	A.	1	10
Marennes.....	29	5	...	A.	1	2
Saintes.....	33	12	...	A.		16
Saint-Jean-d'Angely	29	3	...	A.	1	4
Génér. de Limoges.			...			
Limoges.....	24	15	...	D.		15
Angoulême.....	34	7	...	A.	2	14
Brive.....	35	8	...	A.		6

Tulle	31	10	...	*		
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	25	3	...	A.		9
Bitche	20	3	...	*		
Epinal	26	16	...	D.		10
Mirecourt	24	13	...	D.	1	10
Nancy	24	16	...	A.	1	17
Pont-à Mousson	23	18	...	A.	2	16
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	31	12	...	A.		9
Montboissier	30	16	...	A.	1	5
Roanne	31	10	...	*		
Saint-Etienne	36		...	A.		12
Trevoux	33		...	A.	3	
Généralité de Metz.			...			
Metz	26	15	...	A.		16
Phalsbourg	21	6	...	*		
Sarrebourg	22	13	...	*		
Sedan	29	10	...	A.	1	15
Toul	24	6	...	A.		12
Verdun	24	12	...	*		
Vic	21	16	...	*		
Gén. de Montauban.			...			
Cahors	29	4	...	*		
Figeac	28	6	...	D.		16
Gourdon	31	10	...	A.		15
Moissac	25	7	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Villefranche	27	6	...	*		
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	D.	1	2
Aubusson	28	18	...	D.		10
Château-Chinon	32	4	...	A.	1	3
Decise	26	8	...	D.		12
Gueret	31	10	...	*		
Montmarault	22	12	...	*		
Nevers	25	12	...	D.		16
S. Pierre-le-Moutier	24	6	...	*		
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	31	8	...	A.	2	8
Blois	32	8	...	A.	3	12
Chartres	32	8	...	A.	3	2
Pithiviers	33		...	*		
Gien	27		...	*		
Clamecy	27	6	...	A.		14
Vendôme	31	17	...	A.	5	12
Généralité de Paris.			...			
Beauvais	29	5	...	A.	2	8
Compiegne	35	9	...	A.	1	17
Dreux	35	2	...	A.	5	2
Fontainebleau	35	8	...	*		
Meaux	31	4	...	*		
Montereau	29	2	...	*		
Montlhéry	33	10	...	A.	6	10
Montfort	37	3	...	A.	2	2
Pontoise	33		...	A.	1	10
S. Germain-en Laye	36		...	A.	5	
Sens	36	8	...	A.	1	8
Tonnerre	23	16	...	D.	3	
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	26	17	...	*		
Châtellerault	22		...	*		
Chatillon	25	14	...	A.	1	1
Confollens	25	10	...	A.	1	10
Fontenay-le Comte.	25		...	D.		15
Les Sables	25	18	...	D.		7
Niort	22	10	...	D.		9
Thouars	24	1	...	D.	1	5
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Arles	36	8	...	*		
Marseille	41	5	...	D.	2	12
Le Pertuis	40	16	...	*		
Sisteron	37	8	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	12	...	*		
Aurillac	34	12	...	A.	1	1
Clermont	28	10	...	*		
Mauriac	37		...	D.	1	
Saint-Flour	26		...	*		
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	32	1	...	A.	1	5
Dieppe	32	8	...	A.	1	16
Evreux	36		...	A.	3	12
Gisor	32	16	...	A.	4	
Le Havre	29		...	A.	1	
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	2	...	D.		11
Foix	26	17	...	A.		12
Pamiers	30		...	A.	2	19
Conflens	30		...	A.	1	5
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	31	16	...	*		
Châteauthierry	33	2	...	A.		5
Guise	31	7	...	A.	3	6
Laon	30	15	...	A.	1	10
La Fere	29	14	...	A.	4	10
Marle	27	13	...	A.	3	7
Noyon	30		...	A.	1	6
Ribemont	30		...	A.	6	
Rozoy	38	2	...	A.	4	5
Généralité de Tours.			...			
Tours	29		...	A.	1	6
Angers	25	14	...	A.		3
Chinon	24		...	*		
La Fleche	28		...	D.	2	
Le Mans	32	10	...	A.	1	17
Loc es	25	12	...	D.		10
Mayenne	33	14	...	A.	1	2
Richelieu	22	10	...	*		

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 1 Juillet 1775, au Mercredi 5 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 30, 32 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 17 l. 5 s., 18 liv. 5 s. à 19 l. 10; l'orge, de 18 l. 5 s., 19 à 20 liv. Le froment au Port de la Greve, de 32 à 33 l.; le seigle, de 18 l. 5 s. à 19 liv.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. aussi *le septier*.

Du Samedi 1 Juillet 1775, au Mercredi 5 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 liv. 5 s. à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 l. 5 s., 21 à 23 l. *le septier*.

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Juillet 1775, de 63 à 64 liv.; *idem* nouveau de 61 à 62; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 55 à 56; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 47 à 48; *id.* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 31 à 32 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Juillet 1775.

Or de Portug. à . . .	722 ℔	8		marc.
Du Mexique à . . .	718			
Du Perou à	710			
Les guinées à . . .	721	15		
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. . .				
31 32.	100			
Or à 20 karats à . .	84			
L'argent à 11 d. . .				marc.
20 g. à	53	15		
Idem à 11 d. 10 . .				
gr. à	51	17	6	
Piastres à	49	5		

CHANGES DE PARIS, *du 8 Juillet 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2
Cadix	15
Livourne	96 ½ à ¼
Gênes	94 ½ à ¼
Lyon *Août*.	¼ p. ⅝ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 6.*	*Vendredi 7.*	*Samedi 8.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1900 1897 ½ 1900	1897 ½ 1900 .	1895 92 ½ . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	412 . . . .
Rescriptions . .	6 ¾ 7 6 ¾ . .	7	6 ¾ 7 . . . .
Bil. des Fermes.	1	1	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 28 Juin. *Messieurs*		Du Vendredi 30. *Messieurs*		Du Samedi 1 Juillet. *Messieurs*	
Gauthier..... vres.	L.	Peinchein.... vres.	L.	Gossey..... pples.	J.
Perpétuelles..	L.	Perpétuelles.	L.	Viageres.....	J.
Radix..... pples.	J.	Tontine.....	L.	Lenoir..... pples.	L.
Viageres	L.	Patu.... Viageres.	L.	Viageres.....	L.
Cochin..... pples.	L.	Rouillard... pples.	L.	Caron ..... vres.	L.
Boutray..... pples.	L.	Viageres	J.	Clouet..... pples.	M.
Viageres....	L.	Tontine.....	J.	Viageres....	M.
Tontine.....	L.	Decourmont pples.	J.	Tontine.....	M.
.....		Viageres.....	J.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	
.....		Boscheron... pples.	L.	.....	
.....		Viageres....	L.	.....	
.....		Lempereur. pples.	L.	.....	
.....		Viageres.....	J.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 14 Octobre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Septembre.*

LA Province de Calaby & divers autres endroits de la Gothie occidentale ont été ravagés, le mois dernier, par un des plus violens ouragans qu'on ait jamais essuyés dans ces contrées. Une bonne partie des moissons a été perdue.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 21 Septembre.*

Le Gouvernement a fait publier une Patente, en date du 14, pour l'approvisionnement des magasins de grains des pays de Schleswig, Holstein & Pinneberg. Ces magasins ont en effet paru nourrir quelquefois les Citadins que le commerce auroit encore mieux pourvus; mais aussi ont-ils souvent affamé les Campagnards à qui le commerce rebuté n'a pas songé à rendre une partie de leurs propres productions. Cette triste expérience a engagé le Gouvernement à prendre sur lui la nouvelle charge de couper exactement le pain à tous les Habitans tant des Campagnes que des Villes. Il y a apparence qu'après avoir tourné & échoué dans tous les détours du labirinthe imaginé pour aller droit au but, on reprendra la voie simple & large que la nature indique & que le commerce libre avoit originairement frayée.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le 6 Septembre.*

Les prix des vivres ont baissé, non-seulement parce que nous avons fait de meilleures récoltes, mais encore parce qu'il y a plus de commerce intérieur. Le commerce extérieur est encore à créer : les défrichemens & les routes commencent l'ouvrage; si jamais il est consommé, ce sera par la liberté & la franchise : qu'on essaye une fois de ces moyens, la circonstance est favorable.

BOHÊME.

DE PILSEN, *le 16 Septembre.*

L'Edit qui tend à concilier les Seigneurs & leurs Serfs a été publié avec beaucoup de solemnité. Par ce Jugement, ils ont perdu, les uns les autres, leurs procès, car la servitude reste. On distribue des Troupes dans les villages de ce Royaume & de Moravie, pour y rester en quartiers. Peut être au dessein d'assurer le calme par leur présence, se joint-il celui de rendre leur loisir encore plus utile par les travaux que les routes & les terres exigent : elles formeroient des Colonies Agrico-Militaires.

ALLEMAGNE.

DE LUBECK, *le 22 Septembre.*

Le don gratuit du Clergé a été fixé à une somme annuelle de 600,000 florins. On pré-

tend que cette taxe n'eſt pas proportionnée à ſon opulence.

De Hambourg, *le 24 Septembre.*

Les Météorologiſtes de ces contrées ont remarqué que les chaleurs de l'été dernier ont été égales à celles de l'été de 1730, & ils préſagent que l'hiver prochain ſera auſſi froid que celui de 1740. Ces Obſervateurs qui notent les rapports de l'Agriculture avec les ſaiſons, aſſurent que les productions répondent & pour la quantité & pour la qualité à celles de la premiere de ces années; même bonté, même abondance.

De Munich, *le 25 Septembre.*

La viande eſt chere & nos Bouchers ſont pauvres. On demande à ce propos, *pourquoi les Bouchers ſont pauvres ?* La réponſe eſt donnée, par les raiſons qui font que *la viande eſt chere.* Quelles ſont ces raiſons ? Il faut voir l'état de notre bétail & celui du commerce du bétail. Afin de rétablir l'abondance de la denrée & l'aiſance des Revendeurs, on vient d'inſtituer de nouveaux Marchés : reſte à ſçavoir ſi les Marchés multiplient les bêtes : on regardera vraiſemblablement tour à tour s'il n'exiſte pas des caiſſes qui les détruiſent. Il paroît qu'on a ce deſſein, puiſqu'il vient d'être réglé qu'il ſe tiendra des états exacts des prix des bœufs du Tyrol, de Souabe, de Salzbourg, afin d'en faciliter l'importation. En commençant par faciliter l'importation, on ſe diſpenſera de dreſſer ces états inutiles & incertains.

L'uſage qui s'étend de jour en jour de nourrir le bétail à l'étable, concourt, autant que le peut l'éducation, aux vues annoncées dans l'article précédent. La méthode contraire ne ſe ſoutient opiniâtrément que dans les cantons où les communes n'ont point été partagées.

Il y a bien des années que nous n'avions eu tant de fruits de toute eſpece. Quoiqu'il ait beaucoup plû pendant les moiſſons, il ne paroît pas que les grains aient été fort endommagés.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 28 Septembre.*

Les eaux ont fait des ravages inappréciables dans l'Oxfordshire. La nuit du 13 au 14, il y a eu dans les environs d'Oxford, de Glouceſter, de Briſtol &c. de nouveaux tremblemens de terre.

Les Américains ont, à ce qu'on aſſure, trouvé le ſecret de tirer toute la poudre à canon que nous avions ſur la côte d'Afrique, en donnant du rum en échange. Les navires de Guinée n'auroient pas pu vendre un Eſclave, s'ils n'avoient offert en même tems de la poudre.

Un des premiers objets dont le Parlement d'Irlande doit s'occuper, c'eſt de reſtreindre par un Bill les émigrations pour l'Amérique pendant un certain tems.

Nous apprennons que l'Adreſſe préſentée par les Marchands de Mancheſter dans les vues du Miniſtere, a porté coup au débit des Manufactures de cette Ville, & que le Peuple en a été indigné.

On compte qu'à Norwich, des Ouvriers employés dans cette ſaiſon à faire des ſatins & autres ouvrages, il y en a un millier ſans travail & ſans eſpérance de s'en procurer.

Les Boulangers de cette Capitale ont demandé à la Cour des Aldermans que le prix du pain fût hauſſé. Après une vive diſcuſſion, leur demande a été rejettée.

On mande d'Yorck qu'un Particulier de Sunniſide, qui avoit ſemé, dans les mêmes circonſtances, du bled rouge & du bled blanc de la meilleure qualité, a recueilli douze de la premiere eſpece contre un de la ſeconde, & que la farine du froment rouge eſt également belle & bonne.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

Extrait d'une Lettre de Toulouſe, le 27 Septembre.

» Malgré le cordon, la maladie épizootique a percé de toutes parts; elle ſemble » ſe jouer de toutes les précautions que l'on » a pu prendre pour l'étouffer. Aujourd'hui » ſi l'on vouloit envelopper tout le pays infecté, on auroit de la peine à le faire avec » trente mille hommes. La prudence n'oſe » preſque plus donner de conſeils & ſuggérer des réſolutions, tant le mal a de reſſources pour les éluder. Ce qu'on ne peut » s'empêcher de deſirer ardemment, quand

» on voit les objets de près, c'eſt que le ter-
» ritoire ne ſoit point ſurchargé, que l'in-
» duſtrie ſoit excitée, que l'expérience aide
» à fixer des méthodes curatives. Le Dio-
» ceſe de Toulouſe s'eſt laſſé de faire des
» ſacrifices, ſans atteindre au but qu'il ſe
» propoſoit. La Gaſcogne eſt dévaſtée; nos
» plus belles contrées ſont expoſées au mê-
» me déſaſtre. Cependant le mal céde quel-
» quefois aux remedes. On compte dans
» nos environs, je veux dire dans la Ban-
» lieue de cette Ville, plus de cent bêtes
» guéries: preſque tous ceux qui ont donné
» des ſoins à leur bétail en ont ſauvé les
» trois quarts. Quand on ſe livrera ſans
» trouble & ſans obſtacle à l'obſervation &
» à l'étude de la maladie, il y aura plus de
» ſuccès à eſpérer.

» Depuis Vendredi, je traite cinq bœufs
» en préſence de deux Membres de la Fa-
» culté de Médecine & de pluſieurs autres
» perſonnes. Juſqu'à préſent, tout annonce
» une iſſue favorable; & je compte que
» leur ſort ſera décidé cette ſemaine. Dans
» le centre de la contagion, ces expérien-
» ces ne ſçauroient être dangereuſes, en
» prennant d'ailleurs les meſures convena-
» bles pour ne pas la propager. L'amour du
» bien ſoumet ici ſes vues au pouvoir de le
» faire en grand, conduit par ce même
» amour.

» J'ai eu l'honneur de vous annoncer que
» je regardois comme certain que la mala-
» die feroit de nouveaux progrès avec le
» vent marin & le changement de lune:
» c'eſt ce qui eſt effectivement arrivé. Il y a
» plus de deux mois que je fais la même re-
» marque. Je parcours les campagnes, j'exa-
» mine attentivement la marche de la ma-
» ladie, & je ſuis toujours plus perſuadé
» que le zele, l'attention & l'Art la ren-
» dront moins funeſte. Avec le tems, la
» méthode curative pourra, perfectionnée,
» devenir préſervative. Alors il n'y auroit
» plus qu'à procurer l'inſtruction la plus gé-
» nérale & en même tems des ſecours à l'im-
» puiſſance.

Du Dauphiné (*près Lyon*), *le* 1 *Octobre.*

» Cette Province, l'une ſans contredit
» des moins favoriſées par la nature, ſe
» trouve, cette année, riche en grains de
» toute eſpece. L'abondance eſt fort au deſ-
» ſus de l'année commune. Ce ſeroit eſti-
» mer les récoltes au plus bas que de n'é-
» valuer les grains à vendre qu'au double
» de ce que nous en avions l'année derniere.
» Je dis, M., les *grains à vendre*, & ceci
» conduit à une remarque importante. Quand
» le Cultivateur ne recueille que *trois*, il
» ne s'en réſerve pas moins *un* pour ſes ſe-
» mences & pour ſes conſommations, que
» quand il a récolté *cinq*: dans le ſecond cas,
» il y a le double de grains marchands,
» quoique la récolte totale n'ait pas été dou-
» ble. Cette obſervation eſt d'un prix infini
» pour les tems de diſette où tant de gens
» ſont étonnés de bonne foi que la cherté
» paroiſſe relativement plus forte que la pro-
» duction n'a été foible, parce qu'ils ne cal-
» culent pas qu'en ne recueillant que moi-
» tié moins, le Laboureur a pourtant deux
» tiers ou trois quarts moins à vendre.

» Il y a beaucoup de noix. Je ne ſçais ſi
» l'on a publié que les noyers entés rappor-
» tent quatre fois plus que les autres. Lorſ-
» que les gelées n'emportent que la moitié
» des fruits de ces derniers, on doit s'eſti-
» mer heureux, ſouvent tout eſt perdu;
» tandis que les premiers, plus tardifs à
» pouſſer, ſont preſqu'infailliblemnt à l'a-
» bri de cet accident; & ſes fruits ſont plus
» beaux & plus ſains. C'eſt un ſpectacle di-
» gne de l'attention du Géorgiphile que ce-
» lui des noyers chargés de chapelets de
» noix que les environs de Grenoble pré-
» ſentent à quatre ou cinq lieues. Cet arbre
» ſe greffe très-bien quoique fort gros, pour-
» vu qu'il ſoit ſain.

» Je dois témoigner ici ma reconnoiſ-
» ſance à l'Agronome qui a, par la voie de
» vos Feuilles, enſeigné à conſerver les pê-
» ches, au moyen de rames ou branchages
» placés comme un rideau devant les pê-
» chers. L'année derniere, j'eus ſans art
» de magnifiques pêches & dans la plus
» grande abondance. Je croyois mes eſpa-
» liers épuiſés pour cette année. Au mois
» de Mars, pour les ménager davantage,
» j'en ai fait retrancher beaucoup de bois.
» J'ai fait piquer en terre des rames de char-
» milles avec leurs feuillages à deux pieds
» en avant de mes pêchers, en les faiſant
» incliner contre le mur. Partout où j'ai
» pris cette précaution, j'ai eu beaucoup
» de pêches & des pêches très-belles; ail-
» leurs rien ou preſque rien.

» Je puis dire avec vérité, M., que l'é-
» mulation, excitée presqu'uniquement par
» l'exemple, a rendu mon petit canton mé-
» connoissable depuis quelques années. Prai-
» ries artificielles, marne, deux choses dont
» on ignoroit jusqu'à l'existence, tout cela
» est à présent d'un usage familier. Mes Pay-
» sans m'ont vu défricher, ils ont défriché :
» les Edits qui ont exempté de la dixme ces
» nouvelles terres, les loix qui ont donné
» du prix à leurs productions, ont soutenu
» & couronné les efforts. J'ai enseigné, sans
» affecter d'enseigner, & le Paysan instruit
» par mes exemples les a suivis comme s'il
» étoit instruit lui-même. Il y a encore une
» chose imparfaite à faire, elle n'est pas en
» mon pouvoir. Le pays est très-propre aux
» bêtes à laine, & il y en a un assez grand
» nombre qui parquent les deux tiers de
» l'année, mais de l'espece la plus chétive.
» Sa laine est grossiere ; chaque toison en
» rend à peine une livre & demie, l'une dans
» l'autre. J'ai fait venir du Berri quelques
» béliers qui m'ont coûté cher & qui n'é-
» toient beaux que par comparaison avec
» les nôtres. Je crois que si la race Flandrine
» pouvoit se répandre dans le Royaume,
» elle porteroit sous ce climat qui est favo-
» rable, des laines égales à celles d'Angle-
» terre & d'Espagne. J'ai tiré de Suisse des
» vaches & des taureaux qui ne donnent
» qu'une race bâtarde, toutefois fort supé-
» rieure à celle du pays...

De Chinon (*en Touraine*), *le 2 Octobre.*

Nos Boulangers, privilégiés & en très-petit nombre, tirent un excellent parti de leur monopole. En vertu de l'ascendant qu'ils ont pris par une longue jouissance exclusive, ils font la loi sur la taxe. Au moyen des ressources que l'adresse sçait tirer du défaut de concurrence & des vices du réglement, ils rendent inutile tout le zele des Officiers de Police contre l'oppression. Il ne se fait que deux sortes de pain, comme s'il n'y avoit que deux sortes de Consommateurs. De l'une à l'autre, la différence est d'un quart : quand le pain blanc est à 2 sous la livre de 12 onces, le pain bis du poids de 16 onces est aussi à deux sous. Il n'y a personne qui ne sente combien ces Boulangers peuvent varier l'une & l'autre. Lorsque la taxe baisse, comme il y a plus de profit à faire sur le pain blanc que sur le pain bis, ils n'en font point ou que très peu de bis. Les injonctions ne serviroient à rien qu'à faire infliger des peines arbitraires, car il n'est pas possible de régler au juste ce que chaque Boulanger doit vendre & a vendu de telle espece de pain : d'ailleurs il faudroit les punir en Corps, & le Corps en puniroit bien le Public. Dans ces circonstances, les Magistrats sont obligés d'approvisionner la Ville avec du pain qu'ils font venir de Richelieu où il se vend deux deniers la livre moins qu'ici. Il n'est pas vraisemblable que la premiere subsistance des hommes demeure aussi long-tems encore à la merci du monopole le plus barbare & le plus absurde.

D'Orléans, *le 5 Octobre.*

Nos vendanges rouges sont achevées ou à peu près ; elles forment les trois quarts environ de notre récolte. Le raisin avoit mûri & il a été cueilli par le tems le plus sérein & le plus chaud. Le vin a peu cuvé ; la fermentation a été prompte & vive : on lui trouve du feu & de la couleur ; & les Marchands qui se ménagent toujours quelque reproche à faire à la marchandise qu'ils veulent acheter afin de la payer le moins qu'ils peuvent, ne trouvent rien à dire sinon que la qualité, quoique bonne, auroit dû être encore meilleure dans une année si favorable. Il en résulte que nous avons recueilli de bon vin, & que quand il sera vendu, on conviendra unanimement que nous avons recueilli de très-bon vin.

Quel en sera le prix ? Notre vignoble a grand besoin d'être dédommagé des foibles & mauvaises récoltes qu'il a essuyées depuis huit ans ; & nous n'avons encore qu'une assez bonne demi-année (environ 3 poinçons à l'arpent de 100 perches, 20 pieds par perche, 12 pouces par pied) : il faudroit donc que la valeur rachetât le défaut de quantité : nous craignons beaucoup que nos vœux ne soient pas remplis selon nos besoins. Quand une piece de notre vin aura 92 liv. d'entrée à payer à Paris, & 24, 28, 30 & 36 l. de voiture, comment se flatter que le prix principal ajouté à ces tristes accessoires, ou plutôt diminué en raison de ces excessifs accessoires, puisse donner, année commune, le produit qu'exigeroient

les depenses fortes, continuelles & indispensables de la culture, jointes à l'intérêt du fond. Aussi est-il rare qu'on l'obtienne; aussi voyons-nous fréquemment baisser le prix de nos vignes; aussi le courage des Propriétaires n'est-il soutenu que par sa confiance dans la sagesse & la bienfaisance du Gouvernement qui sçait que de tous les objets à sauver de la fureur des faux impôts, celui-là est sans contredit un des plus importans & des plus pressans.

De Paris, *le 13 Octobre.*

Déclaration du Roi, donnée à Versailles le 30 Juillet, registrée en Parlement & à la Chambre des Comptes les 5 & 12 Septembre, qui accorde un délai définitif pour terminer les opérations ordonnées par l'Edit de Décembre 1764; supprime la Caisse des Amortissemens établie par ledit Edit: ordonne que les dixiemes d'amortissement & autres droits résultans du même Edit, seront versés, à compter de 1776, entre les mains du sieur de Gagny, par les mains duquel seront opérés, à compter de ladite année, les remboursemens des parties de rentes & intérêts dus par le Roi.

Arrêt du Conseil d'Etat du 9 Septembre, qui ordonne que les Actes portant extinction des rentes foncieres non-rachetables, ensemble ceux par lesquels la faculté d'en faire le rachat sera accordée aux Débiteurs, demeureront exempts à l'avenir du droit de centieme denier.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Explications.

C'est nous rendre un service essentiel & mériter la reconnoissance publique que de nous dénoncer les erreurs, les méprises, les obscurités, les omissions &c. que l'on peut découvrir dans nos Feuilles, & de nous éclairer. La vérité doit rester seule & sans tache dans un dépôt qui lui est consacré. La grace que nous demandons, nous la recevons aujourd'hui d'une main faite pour donner une impulsion générale à la classe des bons Citoyens & accoutumée à la donner.

1°. Nous apprennons qu'on nous reproche un article dans lequel nous avons traité de l'imposition relative à la construction de quelques canaux. Il nous avoit paru fort important de développer les avantages de la repartition nouvelle; & nous croyons avoir rempli cette vue. Trop bornés pour présenter les objets sous toutes leurs faces, notre méthode est de nous attacher à celles qui sont les plus neuves ou le moins connues, bien assurés qu'il n'en est aucune que la succession des événemens ne nous provoque tôt ou tard à considérer. Si dans cette occasion nous n'avons pas pris le thermometre fiscal pour montrer à combien de degrés l'impôt s'est élevé au-dessus des forces de la Nation, ce n'est pas à dire ni que nous dissimulions ni que nous approuvions l'excès: notre façon de penser à cet égard ne peut être ignorée de personne. Nous l'avons souvent dit équivalemment, & nous le répétons: on sçait, & un Ministere aussi éclairé que bienfaisant en est trop convaincu, que l'impôt a, selon l'ordre naturel dont la sanction est irrécusable, une mesure fixe & proportionnelle à la quotité des revenus dont il fait partie; mesure au-delà de laquelle toute levée, toute contribution, tout don gratuit tombe sous cette sanction vengeresse; & que quelqu'utile que puisse être une dépense publique, avec quelque fidélité qu'elle soit appliquée, la somme dont elle s'empare au delà de la proportion des revenus, est détournée de son objet véritable, objet sacré, préordonné par la nature, exclusivement privilégié par le Créateur pour la production & la reproduction des richesses.

2°. *Gaz. du 16 Septembre, art. de Vienne*, il est dit: *A la réserve des revenus territoriaux & de quelques-autres articles, comment connoître les autres facultés que l'on croit contribuables* &c? On demande *quels sont ces articles?* Certes, il n'y a de *contribuables* que les revenus territoriaux; mais parmi les objets qui ne le sont pas & qu'on *a cru* l'être, il en est qui offrent un élément de calcul, il en est qui n'en offrent aucun. On ne peut pas connoître les *profits* de l'industrie, on peut connoître *les loyers, les rentes, les appointemens* &c. Ceux là sont indéterminés & variables; ceux ci sont déterminés & fixes. On voit une proportion certaine entre le dixieme d'un loyer & la somme connue du loyer; on n'en voit aucune entre

l'impôt ſur l'induſtrie & le gain qu'elle fait. Ce n'eſt pas à dire encore une fois, que, hors le revenu territorial, *les recettes annuelles & régulieres* ſoient plus ſuſceptibles d'impoſitions que les profits incertains. N'eſt-il pas clair, par exemple, que l'impôt ſur les maiſons eſt à la charge du Propriétaire territorial ou qui l'occupe ou qui ſalarie celui qui l'occupe, en proportion de ſes charges ? Et que ſignifie ce jeu *de donner & retenir* en appointemens, gages &c. ?

Pourquoi donc avons-nous paru diſtinguer dans l'article cité un mauvais genre d'impôt d'un autre mauvais genre d'impôt ? Le voici ; c'eſt qu'il s'agiſſoit dans le Réglement fiſcal dont il étoit queſtion d'un *nouveau tarif* auquel on attribuoit une *juſteſſe de proportion* qu'il eſt impoſſible d'établir en fait d'induſtrie & de commerce ; & qu'ainſi le point particulier à démontrer dans ce cas, c'étoit *l'impoſſibilité de trouver cette juſte proportion.*

II.

Suite du Mémoire abrégé ſur la multiplication des engrais.

Dans tous les mauvais tems, on peut remuer avec la charrue ou la terre neuve du fond de la rigole ou les mêlanges qu'on y aura faits : ſi on les pêtriſſoit comme du mortier ou des beauges &c, ils fermenteroient d'autant plus dans les tems de chaleur. Si après les pluies, on les laiſſe ſécher à demi, la herſe alors paſſant par-deſſus les mettra en pouſſiere : cette herſe aura environ quatre pieds de largeur comme la rigole.

On ouvrira les rigoles avec une charrue dont l'oreille ſera large, pour écarter d'autant mieux les terres de la ſuperficie ; la charrue les pouſſera ſucceſſivement ſur le bord de cette rigole. De la même maniere que l'on aura écarté les terres pour creuſer la rigole, on les y repouſſera à la charrue, pour les remplir. Ce rempliſſage ſe fait, après avoir tiré les mêlanges ; on les ôtera tous avant de faire le bled, ou on en gardera une partie pour la répandre ſur le bled quand on voudra.

Pour labourer la terre neuve dans le fond de la rigole, on ſe ſervira d'une charrue ſans roue : on l'appelle un laiſeau dans la Touraine où elle eſt en uſage. Comme elle n'a point de roue, on la fait aiſément paſſer partout. Le ſoc en ſera piquant pour mieux percer la terre neuve. Elle ſervira à ouvrir les rigoles comme à les labourer en fond, ſi l'on a une oreille à charniere que l'on puiſſe écarter ou rapprocher, avec des crochets plus ou moins longs : on les fait enter dans un anneau de fer qui tient à l'oreille, pour la retrécir on la jetter en dehors.

Il faut eſpacer les rigoles dans les champs de meniere que l'on puiſſe facilement répandre les mêlanges. Les rigoles repréſentent de petits canaux épars dans les terres : on y prend ſans frais de voiture un engrais également grâs, frais, abondant.

Cette façon de défoncer ſon terrein pour ſe procurer des terreaux pleins de ſucs, renferme un grand nombre d'utilités importantes au bien de l'Agriculture.

J'ai fait faire des rigoles dès la premiere idée que j'en ai eue. Ce fut dans le printems de 1767 : elles furent faites dans des treffles. La terre qu'on en tira, en les creuſant de ſix pouces ſur la largeur d'un pied, fut répandue ſur les planches à droite & à gauche du Travailleur ; cette premiere terre fit beaucoup de bien au treffle.

Dans le mois de Décembre même année, je fis faire des mêlanges avec du fumier & la terre neuve que je trouvai. Au printems de 1768, je fis ſemer des pois, des haricots ſur une grande partie de mes engrais, tout réuſſit ſupérieurement. J'avois cinq journaux dans leſquels ces engrais étoient diſtribués ; je ne fis pas ſemer des légumes partout. Les tas d'engrais qui ne furent pas enſemencés produiſirent différentes herbes qui ne ſe plaiſent que dans le terrein le plus gras.

Outre les herbes, ils produiſirent du grain, des pieds par-ci par-là. Un pied d'orge avoit 98 épis dont 30 avoient un demi-pied. Le froment & l'avoine ſur-tout étoient de toute beauté. Il y eut un épi de moutarde qui peſoit quatre livres & demie. En 1768 au mois de Décembre, je fis répandre mon engrais ſur mes herbes, partie treffle, partie luzerne, il produiſit des effets merveilleux. Depuis le printems 1767 juſqu'en Décembre 1768, j'ai fait faire des rigoles ſur 33 journaux de toutes ſortes de de terre, même de très-pierreuſes, j'ai réuſſi partout.

J'ai cessé d'avoir des terres ; j'ai néanmoins continué mon procédé sur de petits espaces qu'on me laissoit. J'en ai vu partout les meilleurs effets & le peu de dépense. J'ai actuellement des rigoles dans un petit terrein très-ingrat : la beauté des productions qui sont dans ces rigoles annonce la bonté des engrais qu'elles renferment. Il y a un pied de froment qui a 50 épis dont plusieurs ont un demi pied. Les moutons l'ont rongé cet hiver, & il est de toute beauté. Avec une civiérée de fumier, j'ai fait au moins 15 pieds cubes de mêlanges.

III.

Sur le vitriol de cuivre.

Parmi les Auteurs qui ont écrit sur le vitriol, nous n'en connoissons aucun qui ait enseigné la maniere de le faire au prix de 13 s. la livre, comme on le vend pris en gros dans le petit nombre de Manufactures qui existent. On trouve des preuves sans réplique du défaut de notions sur cet Art à la page 496 de l'édition de 1760 du Dictionnaire des Drogues par Lemery, annoncée comme revue par un grand Naturaliste, & encore à la page 219 du 2e. vol. des *Elémens de Docimastique de Cramer*. Dans ce dernier Ouvrage, on dit *qu'il paroît que ce vitriol est factice*. Dans l'autre, on avoue que *l'on ignore comment il se fait*. Nous croyons que quelques détails pourront plaire en attendant que l'on ait la suite entiere des procédés. Pour être plus empressé à les connoître, il suffira de se rappeller que le cuivre coûte 22 s. la livre & qu'il faut livrer le vitriol à 13 s., c'est-à-dire presque moitié moins que ne coûte la base.

On ramasse de vieux cuivre, débris de toutes sortes d'ustensiles. On jette dessus du soufre en poudre, & on les met dans un four à reverbere. Au bout d'une heure à peu près, on les retire pour les plonger dans une barque en plomb remplie d'eau où il y a de l'alun en dissolution. Pendant qu'ils y refroidissent, d'autres morceaux ont été mis au four également chargés de soufre. Une mise succéde ainsi à l'autre sans fin ; les morceaux amincis & enfin détruits sont remplacés par d'autres. Quand l'eau de la barque est suffisamment enrichie de sels vitrioliques, on en garnit une chaudiere de plomb où elle est soumise à une certaine opération, après laquelle on la distribue dans de petits baquets où s'opere la cristallisation, & le vitriol est fait.

Si quelque Chymiste s'occupe à suppléer ce que nous ne disons pas, & cherche à enseigner les meilleurs procédés, il ne doit pas oublier qu'il est bien essentiel de n'employer aucune substance tirée du fer ou en contenant, & de se renfermer dans les prix du commerce.

Le sieur Allard, Entrepreneur d'une Manufacture de vitriol de cuivre, établi au Fauxbourg de la Guillottiere, près de Lyon, paroît avoir porté jusqu'au point où elles peuvent se rapprocher, l'économie & la perfection.

Cette Manufacture est originairement due à des Levantins, amenés il y a vingt ans environ, par feu M. Flachat, de l'Académie de Lyon. Leurs procédés ont été vendus & transmis à diverses personnes qui se sont succédées. En tout, c'est une petite exploitation. Deux ou trois personnes suffisent, quant à présent, à cet attelier qui peut faire un peu plus de deux cens cinquante quintaux par an. On se propose d'en augmenter le travail, mais on est rebuté par l'énormité des droits. Les matieres premieres ne peuvent arriver à cette Manufacture sans avoir payé la Douane de Valence ou celle de Lyon, & souvent toutes deux.

En portant le vitriol à Lyon pour être embarqué, il paye la Douane de Lyon ; & si on l'envoye dans les Papeteries d'Annonay, il payera de plus la Douane de Valence.

Le vitriol de la Fabrique du sieur Allard paroît être fort recherché.

IV.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 4 Octobre 1775, au Samedi 7 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 19 l. 10 s., 24 à 28 l. *le septier; id.* nouveau, de 18, 23 à 27 liv. 5 s. ; le seigle, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l. 5 s. ; l'orge, de 12, 13 l. 5 s. à 14 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 24 à 34 liv. ; le seigle, de 13, 14 à 15 liv. 5 s. ; l'orge, de 13, 14 à 15 l.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 4 Octobre 1775, au Samedi 7 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20, 21 à 23 liv.; *idem* à la Greve, de 19 l. 5 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 11 Octobre 1775, de *66* à *67* l.; *id.* nouveau, de 64 à 65; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 52 à 53; *idem* nouveau, de 50 à 51; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foinvieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 50 à 51; *id.* nouveau, de 49 à 50; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 32 à 33 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 11 Octobre 1775.

Or de Portug. à	722 ₶	6		marc.
Du Mexique à	716			marc.
Du Perou à	708			marc.
Les guinées à	721	11		marc.
Ducats à	97	10		once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100			once.
Or à 20 karats à	84			once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	54			marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	52			marc.
Piastres à	49	7	6	marc.

VII.

CHANGES DE PARIS, *du 11 Octobre 1775.*

Amsterdam	54	7/8	à 3/4
Londres	30	7/8	à 13 16e.
Hambourg	182	3/4	
Madrid	15	2	6
Cadix	15	0	6
Livourne	96		
Gênes	94		
Lyon *Saints.*	3/4 p.	8/8 p.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Oct. 1775.	*Lundi 9.*	*Mardi 10.*	*Mercredi 11.*
COMP. D. IND.			
Actions	FESTE.	2000 10.	2010 12 10 15
D°. 16es/25			
D°. 8es.			263
D°. 25es.			83
Emprunt Oct.			432 434
Rescriptions		5 4 3/4	5 4 3/4
Bil. des Fermes.		1/4 perte.	1/4 perte.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774 & six premiers mois 1775.

Du Lundi 25 Sept.			Du Mardi 25.			Du Mercredi 27.		
Messieurs			*Messieurs*			*Messieurs*		
Creuzé..... pplles.	V.		Cauchy..... pplles.		à t. let.	Cochin..... pplles.		à t. let.
Viageres....	V.		Viageres.....			Viageres....		
Tontine.....	V.		Tontine.....			Tontine.....		
Six premiers mois 1775.			*Six premiers mois 1775.*			*Six premiers mois 1775.*		
Du Lundi 25.			Du Mardi 25.			Du Mercredi 27.		
Certain.....pplles.	B.		Vieillard....pplles.	A.		Boutray.... pplles.	C.	
Viageres....	B.		Viageres.....	B.		Viageres....	C.	
Tontine.....	C.		Tontine.....	J.		Tontine.....	C.	
Delamotte.. pplles.	A.		Desplaces.. pplles.	C.		.....		
Viageres....	A.		Viageres.....	B.		.....		
.....			Tontine.....	F.		.....		
.....			Marsollier... vres.	A.		.....		

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24₶ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN, en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Mardi 25 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le* 30 *Juin.*

ON assure que le Roi a ordonné de construire en Finlande quatre nouvelles Places marchandes, sur des terreins de la Couronne, & dans des positions avantageuses. Le bois, la pierre, l'eau douce, rien ne manque dans les environs. Ceux qui viendront les habiter, jouiront d'une pleine franchise pendant 20 ans, & pour toujours d'une liberté entiere d'exercer toute sorte de métiers, d'arts, de commerces, sans être gênés par des Jurandes, des Statuts, des Réglemens, & autres tortures ou supplices de l'industrie. Il ne s'agira que de peupler ces Villes sans dépeupler les autres & sur-tout les campagnes, pour ne pas opérer un pur déplacement, peut-être désastreux, d'hommes & de richesses. La sagesse du Gouvernement y pourvoira.

S. M. a trouvé dans nos Provinces septentrionales une si profonde ignorance de toutes choses, dans les classes vulgaires, qu'Elle n'a pas balancé à leur remettre une bonne partie des impositions pour l'employer à établir des Ecoles, à fonder une éducation publique, à former des hommes utiles : ils sont utiles en raison de leur sçavoir. D'un troupeau de bêtes, partie lâches, partie féroces, on n'est pas *Roi*. Cet emploi d'une portion du revenu public est d'un Souverain instruit des devoirs & des intérêts des Rois.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le* 3 *Juillet.*

Enfin des pluies abondantes ont succédé à une trop longue sécheresse, & ranimé nos espérances.

Le *Prince Royal*, parti en 1773 pour Canton, est de retour. Nous attendons le *Roi de Danemarck*... Les Capitaines Notrit, Lied, Raagaards, Martins & Mulders sont arrivés ici de nos Isles des Indes occidentales, avec des cargaisons de sucre, de rum & de café.

Les Négocians Anglois enlevent enfin les grains qu'ils avoient achetés & emmagasinés dans ce Royaume. Ils chargent de même à Helsinbourg, Landscrone, Malmoe, & Ystadt. L'on a cru ici que les bleds étoient tombés à vil prix en Angleterre, & l'on croit que ces Négocians porteront leurs cargaisons dans les Etats voisins. Mais il est certain que les grains sont assez hauts dans ce Royaume, & il est probable que l'interruption des secours de l'Amérique ménagera un bon débit à ces Négocians.

POLOGNE AUTRICHIENNE.

DE LÉOPOL, *le* 1 *Juillet.*

S. M. I. R. & A. consacre de grosses sommes, & il en faudra d'immenses, pour établir une population, la culture & l'indus-

trie dans nos Provinces en friche. Cette entreprise servira à faire connoître de quel prix sont les avances foncieres de la propriété, les avances primitives de l'attelier rustique, & les avances annuelles de la culture, ainsi du reste. Quand on verra combien il faut de millions pour épierrer, nettoyer, fossoyer, planter dix mille arpens de terres, y bâtir & meubler des fermes &c, combien il faut de milliards pour tirer un pays du cahos & le mettre en culture, on reconnoîtra combien l'état & les soins du Propriétaire foncier sont respectables, combien l'état & les travaux du Cultivateur méritent de retribution & d'encouragement. Il n'y auroit point de meilleurs cours d'économie politique à faire pour celui qui n'entreprendroit pas au-delà de ses forces.

ALLEMAGNE.

D'HANOVRE, *le* 10 *Juillet.*

Dans ce pays, on aiguillonne l'industrie & on lui lie les bras. La filature qu'on a tant cherché à encourager par des prix d'émulation, vient d'être enchainée par un Réglement qui détermine la longueur des fils de chanvre & de lin, la portée des dévidoirs, la composition des écheveaux &c. Le Marchand qui achetera du fil *déréglé*, perdra son fil & dix risdales : le Fisc & le Délateur se partageront sa dépouille, la marchandise à celui-ci, l'argent à l'autre. Le fil, quoique fait à la campagne, ne sera commercé que dans les Villes ; & les Paysannes qui l'auront filé, iront l'acheter là. Défense rigoureuse de l'exporter, afin que les Fabriques n'en donnent pas tant d'argent à des familles de Laboureurs regnicoles : mais aussi libre à elles de choisir la Ville où elles voudront perdre plus ou moins. Pour combler la mesure, des Visiteurs, Inquisiteurs iront dans les campagnes juger si l'on y file suivant l'Ordonnance & si l'on ose y vendre son ouvrage & son bien &c. Comme ce Réglement est récent, la filature & la culture du lin & du chanvre ne sont pas encore abandonnées.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le* 2 *Juillet.*

On continue le desséchement des marais d'Aquilée. Le sol en est fertile. La culture de l'année derniere a produit pour 30,000 florins de grains, denrée auparavant fort rare dans cette contrée empoisonnée. On y a aussi recueilli plusieurs milliers de charretées de foin.

DE FLORENCE, *le* 5 *Juillet.*

Ce pays-ci est favorisé de la plus belle récolte. Cet avantage est commun à la plus grande partie de l'Italie.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le* 10 *Juillet.*

Ce pays a éprouvé, comme le reste de l'Europe, une longue sécheresse suivie de pluies abondantes ; & l'on se flatte qu'il partagera l'avantage d'une bonne récolte, bien nécessaire dans les circonstances.

Nous renvoyons en Amérique une partie des provisions de farine que nous avions reçues. Le Capitaine Crops, qui revenoit des Indes occidentales avec une cargaison de cette denrée, de poisson &c. a péri.

A l'occasion des nouvelles Fêtes données sur la Tamise, un Spéculateur a calculé les pertes qui payoient ces plaisirs ; perte d'un jour de travail, 50,000 l. ; de la matinée suivante, 25,000 liv. ; par les accidens, 3000 liv. : total en un jour 78,000 liv. st. Quoiqu'on puisse penser de l'exagération de ce calcul, & sur-tout de l'erreur qui considere le travail citadin comme productif, il est certain que la classe des Ouvriers utiles y perd des sommes immenses, en fausses dépenses qu'il ne répare pas & en salaires qu'il ne recouvre pas, car outre que le tems ne revient point, le revenu qui les soudoyoit est dissipé en frivolité, sans parler des inconvéniens moraux & des autres inconvéniens politiques. L'ordre économique exige un grand ménagement, un respect infini pour les occupations & les mœurs du Peuple.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

D'AUCH, *le* 10 *Juillet.*

L'épizootie n'est point encore entiérement étouffée. On ne peut parvenir à faire

entendre à la plûpart des Habitans qu'ils la perpétuent par la communication, quoique des preuves journalieres le leur démontrent... Nous avons eu des orages affreux. Le jour de la S. Pierre, plus de trente Paroiſſes furent ruinées au point qu'on n'y recueillera même pas de la paille : la grêle, d'une groſſeur prodigieuſe, étoit pouſſée par un vent très-violent. On compte dans nos environs plus de ſoixante Paroiſſes dans le même cas ; & pluſieurs d'entr'elles ont perdu leur bétail ! Quelle reſſource leur reſtera-t-il donc ? Oh ! c'eſt ici le cas où le Gouvernement, économe de la *charité publique*, peut donner ou avancer gratuitement. Là le bien eſt pur & ſans mélange de mal ; & la conſervation d'un Peuple & d'un territoire productif paye l'intéret de ces graces.

D'AIGUES-MORTES, *le* 10 *Juillet*.

Par un Arrêt du Conſeil de 1755, les bois, pierres, fer & autres matériaux deſtinés pour les travaux publics du Languedoc jouiſſoient des mêmes exemptions de péage & pontonage, que les matériaux deſtinés pour les arſenaux & les ouvrages faits pour le compte du Roi. La Province a profité de cette franchiſe juſqu'à ce jour. Nous voyions arriver francs ſur nos quais les pilots & autres bois qui doivent ſervir aux fondations du pont que l'on conſtruit ſur le canal que la Province fait creuſer à travers nos marais.

Il eſt dernierement arrivé deux groſſes barques, venant du Saint-Eſprit avec environ 2000 pieds cubes de bois de chêne en plateaux pour la fondation de ce pont. Le Contrôleur du péage de l'Hers ſur le Rhône, les ſuivoit dans une petite barque, pour les faire ſaiſir ſur le refus fait par le Patron de payer les droits du péage. Le Patron repréſentoit le certificat du Directeur des travaux de la Province, viſé & autoriſé par M. l'Intendant, & orné des *viſa* des Contrôleurs des autres péages, leſquels n'avoient rien exigé. (Il eſt à remarquer que du Saint-Eſprit au canal de Silvereal, *il y a ſur un eſpace d'environ quatorze lieues ſept ou huit péages*). Le Patron remontroit encore que, quelques mois auparavant, il avoit tranſporté des bois ſur la même route pour le même uſage, ſans payer aucun droit. Le Contrôleur a oppoſé une lettre du Directeur de Montpellier à l'Arrêt du Conſeil & au certificat dont il reconnoiſſoit la valeur. Le Directeur a répondu à l'Entrepreneur des ouvrages & au Contrôleur qu'il étoit vrai que l'Arrêt de 1755 accordoit l'exemption, mais que d'autres Arrêts, notamment de 1718 & 1759, ordonnoient la perception nonobſtant tous autres Arrêts quelconques. L'Entrepreneur, pour éviter une ſaiſie-gagerie, a été obligé de donner caution. Attendu que dans les élémens de ſes calculs il a poſé l'exemption & que ce droit eſt très-important pour la Province, il compte ſur ſon gain.

La Juriſprudence fiſcale paroît toute remplie de contrariétés, d'ambiguités, d'obſcurcités. Son incertitude met les Exécuteurs dans l'alternative de la prévarication ou de la concuſſion. Dans les cas litigieux, l'interprétation appartient-elle à l'une des Parties, ou aux Contribuables intéreſſés à rejetter le droit, ou aux Prépoſés intéreſſés à le lever ? La ſimplicité du Code préviendroit le mal & tiendroit la conſcience des uns & des autres calme : mais ne dépend-elle pas eſſentiellement de l'impôt ?

DE MONTPELLIER, *le* 2 *Juillet*.

Le nouveau bail de notre Boucherie fixe le prix du mouton à *ſept ſous* & celui du bœuf *à ſix ſous*, la livre, poids de table (moins fort de 20 pour 100 que le poids de marc). Dans nos environs, il n'y a pas une ſeule Boucherie où les prix ne ſoient fort inférieurs : elles donnent, toutes, le mouton entre *cinq & ſix ſous*, & le bœuf entre *quatre & cinq*. Il faut obſerver que dans les Provinces méridionales de la France, il ſe conſomme dix fois plus de mouton que de bœuf.

On dit qu'il s'étoit préſenté trois Compagnies à l'enchere de la fourniture de notre Boucherie ; & qu'après quelques réflexions, elles ont compris qu'elles ne perdroient rien à ſe réunir pour obtenir ſans concurrence à l'enchere, le privilege excluſif, & en partager les profits. Leur calcul étoit juſte : le défaut de concurrence a fait les hauts prix ; ces hauts prix ameneront des gains immenſes.

Par un traité que les Entrepreneurs ont paſſé avec des Fourniſſeurs particuliers, ceux-ci ſe ſont engagés à les pourvoir de tout le bœuf dont ils auront beſoin à *vingt*-

trois livres le quintal (p. de table), *de chair de cheville*. Voilà que le bœuf ne revient qu'à *quatre sous & demi*.

Il y a plus : par *chair de cheville*, on entend les quatre quartiers nets d'un bœuf, tel qu'il se débite en détail, & non-compris la peau, la tête, la fressure, les boyaux, les pieds, les grosses graisses. Ces divers articles vont en général à *vingt livres* par *bête*, profit tout net.

Le mouton se vend en général de 30 à 32 l., le quintal, chair de cheville. Plus, les mêmes retenues que sur le bœuf.

Par les prix marchands du bœuf & du mouton achetés en gros, on voit évidemment que la concurrence, le libre débit, auroit procuré de la viande à beaucoup meilleur marché, & que le Peuple pauvre auroit pu plus aisément avoir, en cas de maladie, de bon bouillon qu'il n'aura pas. Aussi la lésion générale excite-t-elle un murmure général.

Des hauts prix, il suivra d'un côté des efforts pour introduire de la viande que les Fermiers appelleront *viande de contrebande*, & de leur part des efforts pour s'opposer à cette introduction : de-là des saisies, des emprisonnemens, la ruine de plusieurs familles de la Ville & de la campagne, & mille traits pour servir à l'histoire des malheureux punis pour avoir été vexés. Effets naturels du monpole.

Dangers de la taxe. Le Public n'est pas moins lésé sur le prix du pain, mais par une erreur de calcul. On estime que la proportion entre le prix du bled & celui du pain n'est point établie ici. Sans entrer dans les détails qui paroîtroient le prouver, voici un fait démonstratif. Par le taux réglé depuis plus d'un an, le Boulanger est censé acheter le bled à raison de 9 l. 9 s., le setier de notre mesure ; or il a constamment payé le bon bled 10 l. 10 s. & 10 l. 15 s. ; & toutefois il a gagné, puisqu'il n'a fait aucune représentation à la Police. Donc les calculs des proportions suivis dans la taxe ne sont pas justes ; donc elle fait habituellement une injustice aux Consommateurs ; donc &c.

De Nismes, *le 12 Juillet*.

M. Vincens, Négociant, a lu, dans une Séance publique de notre Académie, un essai historique sur la soie, principalement par rapport au commerce qu'en fait cette Ville. Cette production a été généralement abondante. Dans les Cevennes, on en a recueilli plus qu'on ne l'espéroit. On écrit de ce canton que, malgré l'abondance, les cocons ont valu de 29 à 30 s. la livre ; & que, quoique ce prix soit haut, on aimoit mieux encore les faire tirer que de les vendre.

Les moissons remplissent assez généralement dans nos contrées l'espoir des Cultivateurs.

Du Buis (*en Dauphiné*), *le 12 Juillet*.

Nous avons eu, pendant le mois de Juin, beaucoup de pluie les 6, 7, 11, 15, 16 & 18. Le vent du sud a dominé. La chaleur a varié de 15 à 26 deg. therm. de Réaum. le 25, jour le plus chaud. Les bleds sont beaux, très-bien grainés, fort propres. Les oliviers s'annoncent bien. La vigne est en très bon état. La montagne est de toute beauté. Nous avons reçu des grains de Carpentras ; les prix ont baissé : ils ne tarderont pas à baisser encore, car il vient déjà du bled nouveau. Tout ce que nous avons éprouvé, ne nous permet pas de douter des grands avantages & de la nécessité de la liberté du commerce.

De Reuilly (*près Orléans*), *le 13 Juillet*.

Nous avons eu depuis le 26 Juin des pluies abondantes, par intervalles, & avec des tems assez chauds. La campagne a totalement changé de face. Les seigles ont mûri, les fromens ont blanchi. La paille est plus haute qu'on ne l'auroit cru. Les avoines dont on désespéroit seront bonnes ; la grappe est assez fournie. Les orges que l'on croyoit perdues, ont repris. Les prés se regarnissent du pied. Le trefle qui ne paroissoit pas valoir la peine d'être fauché, a repoussé & sera passable. La seconde coupe des sainfoins & luzernes sera meilleure que la premiere. La terre étoit brûlée à la superficie ; la pluie a concentré la chaleur ; & la fermentation a été vive. Il faut donc toujours espérer jusqu'à la fin. Les vignes sont toujours bien... La moisson est avancée en Sologne ; on la commence dans ce pays ; elle se fera la semaine prochaine ou bientôt

après en Beauce. Les prix des bleds ont diminué. La Providence fait avorter les mauvais desseins des gens mal-intentionnés qui cherchent en divers endroits à tromper le Peuple.

Il y a encore dans la campagne quelques Paysans en état de nourrir & de saler un cochon. Ils se plaignent que la viande se corrompt dans la tinette, quoiqu'assaisonnée comme à l'ordinaire, & que quand ils en retirent un morceau, il est si dégoûtant qu'il faut le laver, & ensuite il faut saler le pot. Un cochon de 200 livres demande 20 livres de sel. Il vaut 80 liv., & le sel coûte 19 liv. 10 s. Après une pareille perte, le Paysan se passera de viande & de soupe, & vivra de pain.

DE SCHLESTAT, *le* 13 *Juillet*.

La mesure de bled de ce pays est tombée de 21 l. à 15, depuis que la perception des droits d'entrée & de sortie est arrêtée. On convient unanimement que depuis trente ans la récolte n'a été aussi généralement belle qu'elle paroît l'être.

DU POITOU, *le* 15 *Juillet*.

L'Arrêt du Conseil d'Etat du 14 Octobre 1773, par lequel celui du 3 Octobre 1773 est révoqué, rétablit les privileges des pays rédimés de la Gabelle. L'Adjudicataire n'a plus à fournir les dépôts destinés pour l'approvisionnement des Habitans qui sont rentrés dans le droit de se pourvoir de sel des marais de l'Aunis, du Brouage, de l'Isle de Rhé &c, sel qui *est sans contredit le meilleur de l'Univers*, suivant M. Bégon, Intendant de la Rochelle en 1698, *Etat de la France*, T. IV, *Hist. de la Rochelle*, T. I. a. 3.

Le sel de Bretagne, comme beaucoup moins bon, se vend à meilleur compte. Si ce sel imposé à des droits légers en Bretagne, paye en allant dans ces dépôts les droits beaucoup plus forts de celui d'Aunis, ils seront fournis de sel mauvais & cher.

Pour y verser ce sel de Ferme, il n'y auroit qu'à faire des abonnemens ou arrangemens avec les Fournisseurs - Minotiers de ces dépôts des lieux rédimés. Ceux de Tiff. & de Mort. y consentiront. On pressera ceux de Th., d'Airv., d'Arg.. Chât.. Une voiture de nouveau sel, évidemment provenu d'une saisie, s'arrêtera à Chât.,

Qu'il y ait une grande différence de valeur entre un sel & un autre, c'est un fait constaté par une Sentence rendue au Siege du Grenier à Sel de Thouars le 21 Avril 1775, d'après les plaintes des Habitans. Elle a réglé le prix du sel emmagasiné dans ces dépôts en vertu de l'Arrêt de 1773 à 9 l. 4 s. par minot, y compris les 20 s. accordés aux Minotiers pour droit de distribution par celui de 1774, au lieu de 10 liv. 4 s., prix de l'ancienne taxe.

DE NANTES, *le* 16 *Juillet*.

Les grains diminuent dans ce pays, par l'influence réciproque d'un commerce animé & d'une récolte favorable.

On écrit de Dinan que, le mois dernier, un bocq, non-ponté, de Saint Malo, de 80 ton., monta la riviere de Rance ou Dinan, & alla mouiller bord à quai au pont de cette Ville. On ne se souvient pas d'y avoir vu un bâtiment de cette grandeur. Le nettoyement de la riviere, remplie de vase & de cailloux, augmenteroit & soulageroit beaucoup le commerce de cette Ville, entrepôt de toutes les marchandises que la haute & la basse Bretagne tirent de Saint-Malo.

Les sucres augmentent. Sucre blanc, 1re. sorte, 65 à 66 l.; sucre brut fin, 36 à 37.

Navires arrivés des Isles de l'Amérique, depuis le commencement de Juin, le *Jeune-Henri*, l'*Isis*, la *Jeune-Héloïse*, le *Thomas*, le *Makembe*, le *Saint-Domingue*, l'*Europe*, la *Catherine*, le *Marquis de Levy*, la *Ville de Montlhéry*, le *Quaker*, le *S. Michel*, le *Carlos*, le *Frédéric*, la *Jeune Rosalie*, le *Henri*, la *Nouvelle Marguerite*, la *Duchesse de Duras*, la *Marquise de Marbœuf*. Départ : le *Louis Marie* pour Saint-Marc, le *Guerrier* & la *Barberie* pour les Isles de France, le *Comte Maurepas*, le *Jeune-Henri*, le *Charlemagne*, le *Thomas*, pour le Port-au-Prince, le *Bourbon*, la *Jeune Héloïse*, pour la Guadeloupe,

Navire en chargement, le *Frédéric*, pour le Cap. Plusieurs bâtimens sont arrivés de Terre-Neuve, chargés de morues vertes.

Arrivées de navires à l'Orient, la *Brune*, de Pondichéry & Bourbon, le *Duc de Fitz-James*, le *Superbe*, le *Carnateck*, le *Maréchal de Broglie*, de la Chine.

Une pauvre femme de Saint-Servan près Saint Malo, affligée d'une paralysie depuis plusieurs années, en a été parfaitement gué-

rie par des frictions de beurre fondu dans de l'eau tiede de levain, & mêlé avec une poignée d'herbes aromatiques.

De Tours, *le 17 Juillet.*

La récolte du seigle est abondante, & le grain de bonne qualité. Il en sera de même du froment.... Quoique le commencement du printems ait été contraire aux foins, il y en a presque une année moyenne. La meilleure qualité vaut de 3 liv. 10 s. à 4 liv. le quintal, en Ville & tous frais payés... Les vignes promettoient pendant la floraison une abondance qui auroit été à charge aux Propriétaires. Par l'effet des pluies entrecoupées de jours de soleil très-vif, il a coulé une partie du raisin, une partie du verjus trop peu solidement noué a été brûlée. On estime qu'il y aura une demi-récolte ordinaire de vin commun dans la plûpart des vignobles de la Province. Les vignes, assez rares, qui produisent le vin de qualité supérieure, & qui plus hâtives ont eu leurs fruits assez forts pour résister aux brouillards, annoncent une récolte assez bonne.

(Nous avons reçu des détails très circonstanciés sur la corvée, conformément aux premiers avis que nous avions publiés).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Suite des Ouvrages nouveaux.

1°. *Moyens d'extirper l'usure ou Projet d'établissement d'une Caisse de prêt public à six pour cent* sur dettes actives, effets au Porteur, effets de commerce, loyers, fermages, contrats, obligations; à *huit* sur nantissemens mobiliers, modéré à six pour les Ouvriers, Laboureurs, Artisans, jusques à 200 livres; *gratis* aux pauvres, pour un un mois, jusques à 12 liv. Projet formé d'après les loix relatives à ces sortes d'établissemens, suivi de plusieurs plans pour en faire & assurer les fonds. Par un Avocat au Parlement. Dédié à Henri IV. *Si on ruine mon Peuple, qui me nourrira, qui soutiendra les charges de l'Etat? Vive Dieu! s'en prendre à mon Peuple, c'est s'en prendre à moi.* Henri IV. A Paris, chez l'Esclapart, Quai de Gêvres; & l'Auteur, rue S. Apolline, qui se chargera de le faire passer franc de port partout le Royaume. Avec privilege. Vol. in-12, prix 3 liv. broché, franc de port.

M. P. de S. L., vivement pénétré des maux qu'engendre l'usure, s'est profondément occupé du remede que les Lombards & les Monts-de-Piété lui offroient. Mais dans les établissemens de ce genre déjà faits, il a vu des excès & des abus; il s'est efforcé de les réformer dans son plan, & de le renfermer, s'il est possible, dans les bornes d'une équitable bienfaisance. Il a considéré son objet sous tous ses points de vue, & il a fondu dans ses considérations beaucoup de recherches. Quoique son zele mérite des éloges & que son travail puisse être utile, nous ne croyons pas qu'il ait prévenu ni pu prévenir tous les graves inconvéniens attachés à ces caisses. D'abord nous ne sçaurions lui accorder le privilege exclusif & nombre d'autres privileges extraordinaires qu'il demande pour son établissement. Nous ne croyons pas que ce moyen suffise pour extirper l'usure, c'est-à-dire arrêter la prodigalité. Nous craignons que son Lombard ne se trouve bientôt en possession comme tous les autres d'une très-grande partie du mobilier du Peuple, & que ce Peuple n'en perde une grande partie dans les ventes forcées. Nous n'oserions présenter à ce Peuple cet appât pour l'engager dans des dépenses frivoles, superflues & par conséquent ruineuses. Nous voyons tomber dans cette caisse un fonds énorme; nous voyons l'établissement, s'il ne se détruit, former une foule de Capitalistes oisifs & plus avides que l'Auteur, séduit par ses bonnes intentions, ne le craint; nous voyons sa régie & ses affaires compliquées à l'infini le soustraire, ainsi que son importance apparente, à une inspection très-nécessaire pour prévenir & réformer les exactions secretes & les abus de tout genre. Enfin ce n'est point par des caisses nécessairement plus ou moins usuraires qu'il faut attaquer l'usure; elle ne sera détruite que par l'aisance publique & les mœurs; & elles ne donnent ni des mœurs ni l'aisance. Du reste nous ne proposons que des doutes, sans nous dissimuler que cet établissement, dépouillé de privileges, ne seroit pas sans avantages, & sans refuser à

l'Auteur la justice que son zele & ses efforts méritent.

2°. *Lettres sur la nourriture des bestiaux à l'étable.* Par M. Tschiffeli, Secretaire du Consistoire de Berne, & Membre de la Société Economique. A Berne, chez Emmanuel Haller.

Cette petite brochure balance les avantages & les inconvéniens de la méthode commune de faire paître les bestiaux dans la campagne, & de la méthode qui s'introduit avec un grand succès en Suisse & en Allemagne de les nourrir dans les étables. L'Auteur expose d'abord les dangers que ces animaux courent au pâturage. Il montre ensuite que leur entretien domestique en verd, outre qu'il est plus sain, est plus économique. Cet entretien, pour procurer tous les avantages que M. T. promet, demande des attentions particulieres, des étables hautes, aërées, nettes, un changement fréquent de litiere, de l'ordre dans la distribution du manger & du boire &c A ces détails succédent des considérations sur la quantité du fumier gagnée par la nourriture domestique, sur la qualité, & principalement sur la meilleure façon de le faire. Cet article contient une excellente méthode. Les Lettres sont suivies d'un Mémoire sur la culture & l'avantage du trefle. M. T. appuye toutes ses instructions sur le raisonnement, l'expérience & le calcul. Il seroit difficile de réunir plus de choses utiles dans un si petit voulume.

3°. *Traité de la Velte suivant la jauge d'Orléans*, où sont démontrées géométriquement les divisions de la verge de fer nommée communément *velte*, dont on se sert pour jauger les eaux-de-vie; Ouvrage utile aux Négocians pour vérifier leurs veltes & aux Ouvriers qui en veulent fabriquer. A Orléans, chez Couret de Villeneuve, fils. Broch. in-8°. Prix 12 s.

II.

Nouvelle Manufacture de couleurs fines propres à la peinture, supérieures en bien des parties à tout ce qui a paru jusqu'à présent. Chez le sieur Watin, sur le Boulevard, & quarré de la Porte Saint Martin, *à la Renommée.*

» On prépare, *pour la palette*, toutes sortes de terres, & on y fabrique divers carmins; laques fines, laques ordinaires, bleus de Prusse, stils de grains dorés & bruns d'Angleterre.

» *Pour les papiers*, toutes les couleurs liquides.

» *Pour le lavis, l'enluminure & les étoffes*, toutes les couleurs-liqueurs & encres de couleurs de différens tons & nuances.

» Les couleurs liquides sont celles en laque liquide qui servent pour les papiers tontisses, & autres papiers d'ameublement.

» Les encres de couleur & les couleurs-liqueurs sont propres à laver les esquisses, les plans, à colorer les dessins, à teindre les cotons, mousselines, papiers, plumes, parchemins, tout ce qui sert à faire des plumes artificielles, à peindre les éventails, manchons, fourrures, paille, bois, peaux blanches, crin, à enluminer les estampes, toiles, étoffes de toute espece, yvoire, bois poli, même les plâtres & les glaces. Elles sont à l'épreuve du grand air, du soleil, du lavage à froid. Elles n'alterent point les étoffes. Les personnes du sexe peuvent s'amuser à peindre elles-mêmes leurs ajustemens, robes, rubans. Ces couleurs sont peu coûteuses. *Le prix est sur le Prospectus.*

» Toutes ces couleurs sont couleurs principales: au moyen du mélange, on peut faire toutes les teintes & se conformer à tous les échantillons. Par leur combinaison, on obtient les nuances des couleurs principales, & on crée des couleurs secondaires comme rose tendre, mordoré, cramoisi, ponceau, chamois, couleurs de chair à l'infini, jonquille, bois, bistre &c.

» Le sieur Watin a dans ses atteliers toute sorte de moulures, cadres &c, des meubles nouveaux comme Athéniennes, vernis, gravures, épiceries, chocolats, eaux &c. Il envoie en Province, les meubles, papiers, livres, bijoux, plantes, graines, modes, étoffes, & tous les objets d'agrément & de nécessité qu'on lui demande par lettres affranchies. Par l'application d'un vernis blanc superfin, il emporte l'odeur des peintures à l'huile. Il entreprend la peinture des bâtimens &c. &c. &c.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 15 Juillet 1775, au Mercredi 19 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 30, 32 à 34 l. *le septier;* le seigle, de 17 l. 10 s., 18 liv. 10 s. à 20 liv.; l'orge, de 16 l. 10 s., 17 liv. 10 s. à 18 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 29 l. 10 s., 32 à 33 l. 5 s.; le seigle, de 17 à 18 l.; l'orge, de 16 à 17 l. 5 s. aussi *le septier.*

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 15 Juillet 1775, au Mercredi 19 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 19, 20 à 21 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. 10 s. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 22 Juillet 1775, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 l. 5 s. à 21 l.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 55 à 56; *idem* nouveau, de 53 à 54; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 22 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	718		marc.
Du Perou à	710		marc.
Les guinées à	722		marc.
Ducats à	97	10	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à	84		once.
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	10	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	marc.
Piastres à	49	5	marc.

CHANGES DE PARIS, *du 22 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$ à 55
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{2}$
Gênes	94 $\frac{1}{2}$
Lyon *Août*	$\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Jeudi 20.*	*Vendredi 21.*	*Samedi 22.*
COMP. D. IND.			
Actions	1892 $\frac{1}{2}$	1892 $\frac{1}{2}$	1890
D°. $\frac{16}{25}$es	1220		
D°. 8es	250		
D°. 25es	80		
Emprunt Oct.	414		
Rescriptions	7	77 $\frac{1}{4}$	77 $\frac{1}{4}$ 7
Bil. des Fermes	au pair	au pair	au pair

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 12 Juillet		Du Vendredi 14.		Du Samedi 15.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Radix..... pp^lles.	L.	Peinchein.... v^res.	L.	Clouet..... pp^lles.	M.
Viageres....	L.	Perpétuelles..	L.	Viageres....	M.
Gauthier..... v^res.	M.	Tontine.....	L.	Tontine.....	M.
Perpétuelles.	M.	Rouillard... pp^lles.	L.	Lenoir..... pp^lles.	M.
Decourmont pp^lles.	J.	Viageres....	L.	Viageres....	L.
Viageres.....	J.	Tontine.....	L.	Caron..... v^res.	M.
Tontine.....	J.	Boscheron... pp^lles.	L.		
Du Jeudi 13.		Viageres....	L.		
De S. Janvier. v^res.	L.	Tontine.....	L.		
Tontine.....	L.				
Patu.... Viageres.	M.				

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 22 Avril.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 28 Mars.*

LA Délégation, malgré les chaînes qui l'embarrassent & la surchargent, vient de faire un grand pas vers l'Ordre social. Par une de ses dernieres constitutions, il est établi que les Etrangers de la classe de la Bourgeoisie pourront à l'avenir acquérir dans le Royaume des terres, des villages, & toute sorte de possessions héréditaires, sans toutefois que ces acquisitions ainsi que les admodiations leur donnent aucun des droits de la Noblesse: la République leur accordera toute sûreté. Il n'y a pas long tems encore que la Nation ne concevoit pas ce qu'on appelle ailleurs des *propriétés roturieres*. Puisqu'elle l'a conçu, elle ne tardera pas à comprendre quel crime c'est contre l'humanité, contre le bien public, contre l'intérêt personnel, que d'exclure de la participation à cet avantage les Juifs, les Paysans & les Sujets de la République.

Suivant le nouveau traité du commerce du Roi de Prusse, les Polonois payeront 2 pour 100 pour tout ce qu'ils tireront de Prusse, & 12 pour 100 pour les mêmes objets qu'ils tireront de l'Etranger. Le droit d'étape est accordé à Koenigsberg: les Villes de Prusse jouiront de divers avantages. Dantzick sera assujettie aux mêmes conditions que l'Etranger pour le droit de transit, sans autre péage: le commerce réciproque de cette Ville avec la Pologne & de la Pologne avec cette Ville, payera le droit de 12 pour 100. Le commerce du sel sera entiérement libre dans tous les Etats de la République; & il ne payera d'autres droits d'entrée, douane, péage &c. que ceux qui ont été usités jusqu'ici dans la Lithuanie.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 29 Mars.*

On écrit de Christinachamm dans le Wermeland qu'à la Foire au fer, finie le 17, les Marchands de Gothenbourg ont, eux seuls, enlevé presque toute la marchandise. Les prix ont varié: le fer ordinaire a valu 5 $\frac{5}{8}$, 5 $\frac{3}{4}$, 5 $\frac{1}{8}$ risd. Les payemens se feront en monnoie de cuivre au cours de 66 marcs pour la risd. de Hollande. Les Commis du Bureau du fer ne sont pas intervenus dans ce commerce. Les Dunes sont sans glaces, & l'on a déjà vu arriver plusieurs vaisseaux étrangers.

Plusieurs vaisseaux Anglois chargent du grain à Christianstadt, à Malmoë, à Helsinbourg & autres Ports de Scanie, quoique le prix de cette denrée y soit assez haut.

Malgré la distillation secrette des grains, il n'est pas entré, l'année derniere, dans le Royaume, le tiers des provisions qu'on avoit coutume de recevoir de l'Etranger.

Le fonds accordé par les Etats sous le titre de contribution salutaire, va être employé à entretenir dans les campagnes des Médecins, des Chirurgiens & des Sages-Femmes, ainsi qu'à les pourvoir des secours de la Pharmacie. La santé du Paysan est,

après la fécondité de la terre, la premiere ſource de vie du Corps politique.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 3 Avril.*

Un Habile Méchanicien de cette Ville a inventé un charriot qui, conduit par une ſeule perſonne, va ſans cheval plus vîte, dit-on, qu'un charriot avec un attelage ordinaire. Le Prince Eſterhazi a acheté le premier qui ait été fait à raiſon de 800 florins, pour le mettre à l'eſſai dans ſes terres; une ſimple épreuve ne décide pas de la valeur de ces ſortes de machines.

On dit qu'une des difficultés qui retardent l'exécution du nouveau plan de M. le Comte de Cobentzel, relatif aux Douanes, c'eſt l'embarras de pourvoir le grand nombre de Commis qu'il déplacera. Il ſe préſente pluſieurs réponſes à cette objection. 1°. Le beſoin le plus urgent c'eſt de ſauver le Peuple que cette foule écraſe. 2°. Il ne ſe feroit jamais aucune réforme ſi cette conſidération arrêtoit, car il y a toujours une claſſe d'hommes qui vit du profit des abus du déſordre. 3°. Ces Employés, ci-devant Ouvriers, Journaliers, Domeſtiques, auront les mêmes moyens légitimes de gagner leur vie que tant d'Habitans non moins dignes qu'eux d'une attention bienfaiſante. 4°. Leur ſuppreſſion, en ſoulageant l'Etat & la Nation, multipliera les dépenſes utiles, l'emploi des hommes, les reſſources des pauvres; ils trouveront à vivre ſur ces dépenſes. 5°. Après une guerre, on réforme des Troupes, ſans attendre que ces Soldats qui ont expoſé leur vie & verſé leur ſang pour l'Etat, ayent des places & une ſubſiſtance aſſurée. 6°. Annoncez de bonne heure la ſuppreſſion & ouvrez des travaux publics &c.

De Caſſel, *le 6 Avril.*

Il y a aſſez de Marchands & de marchandiſes à notre Foire; mais l'argent y eſt un peu rare.

M. Stein, Recteur du College de cette Ville, a publié deux planches repréſentant l'une un *baromacrometre*, l'autre un *céphalometre*, c'eſt à-dire deux inſtrumens faits, le premier pour déterminer la *meſure & le poids du corps d'un enfant dans le ſein de ſa mere*, le ſecond, *la meſure & le poids de ſa tête.* Tout ce qu'on peut dire, à ce ſujet, c'eſt qu'il ſeroit bien utile d'acquérir la connoiſſance de ces dimenſions, ſoit pour juger des progrès d'un enfant, ſoit dans l'accouchement &c.

ITALIE.

De Veniſe, *le 28 Mars.*

Les Marchands Anglois font des achats immenſes de ſoie brute en Italie, pour les Fabriques d'Angleterre. Il paroît que l'Allemagne en tirera beaucoup moins, cette année, qu'elle n'en a tiré précédemment.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 8 Avril.*

Il eſt arrivé, ces jours derniers, par la Tamiſe une grande quantité de bleds étrangers, & quelques parties de grains de différentes Provinces du Royaume.

L'Eſpagne a fait acheter un certain nombre de nos plus beaux étalons dont elle ſe propoſe de ſe ſervir pour croiſer les races. Quelques vaiſſeaux marchands de la Grande-Bretagne ont été renvoyés de la Nouvelle-Yorck & autres lieux par les Américains.

Le 5, à la 3e. lecture du Bill concernant le tarif & la pêche de l'Amérique, il y eut dans la Chambre des Communes un débat très-vif. MM. Hartley, Bull &c. s'y oppoſerent fortement: M. Rigby le défendit avec véhémence; il dit que la charge lourde & oppreſſive dont ſe plaignoient les Américains conſiſtoit en une taxe de trois pences ſur le thé; qu'ils n'étoient révoltés contre les Actes du Parlement que parce qu'ils mettoient la Compagnie des Indes dans le cas de vendre à plus bas prix que les Interlopes de Boſton appellés Patriotes; qu'ils étoient des rébelles & les plus coupables des rebelles &c. La déclamation l'emporta. L'oppoſition n'eut que 42 voix contre 192.

La Compagnie des Indes a reçu la nouvelle que le *Comte d'Ashburnham* & *l'Anſon* étoient arrivés heureuſement à Madras.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 8 Avril.*

Pendant le mois de Mars, les vents du nord ont preſque toujours ſoufflé & maintenu des tems ſi ſecs qu'il n'eſt tombé que demi ligne d'eau... 11 jours ſéreins. 20 jours avec nuages, y compris 3 jours pendant leſquels il y

a eu quelques gouttes de pluie ; car on ne peut pas dire qu'il y en ait eu un seul pluvieux... Termometre à 2 d. au-dessus de la congélation le 15 ; à 17 d le 25 : difference 15 deg. ... Barometre, de 27 p. 7 l. à 28 p. 4 l.

Les bleds ont tallé au commencement dudit mois, mais foiblement. La sécheresse & les gros vents les ont retenus au point qu'ils n'ont presque point fait de progrès. Les bleds des cantons qui craignent moins la sécheresse, ont plus profité.

Les seigles ont gagné davantage, quoiqu'en général ils ne soient pas beaux. L'épi a commencé à sortir du foureau vers le 25, les tiges minces & plus hautes.

La végétation des avoines, des orges, des vesces, des semailles de Mars, a été fort foible. Les luzernes & les esparcets ont mieux travaillé.

La vigne a pleuré du 15 au 20 : elle a bien bourgeonné. On a vu des feuilles épanouies à la fin du mois.

La feuille du mûrier s'est développée vers les derniers jours du mois. On a mis des vers à soie à éclore.

Les abricotiers & les pêchers ont noué leur fruit vers le commencement du mois ; les poiriers d'été, vers la fin. Les poiriers d'hiver & les pommiers ont bourgeonné & fleuri du 20 au 21.

Les troupeaux ont un peu profité.

On a vu les bizets passer dès les premiers jours du mois (du nord-est à l'ouest). On a observé qu'ils n'étoient pas en aussi grand nombre qu'ils le sont ordinairement à la même époque... Le premier vol de grues a passé le 24 (même direction)... La premiere compagnie d'hirondelles a paru sur nos côtes le 15. Il en est arrivé d'autres successivement & peu à peu. Il ne s'en est point encore fixé dans ces contrées.

Les travaux aux guérets & aux vignes se sont très bien faits.

De Poitou, *le* 11 *Avril.*

Quelques villages de cette Province, S. Martin, Mauprevoir, Peroux &c. viennent d'être désarmés : on en a enlevé tous les fusils. Les Paroisses des environs craignent le même sort. On soupçonne que pareille exécution a été faite dans d'autres cantons de la Province ainsi que de la Saintonge & de l'Aunis. Les Paysans de ces lieux tremblent, exposés comme ils le sont ; presque sans défense, aux voleurs, aux loups, aux chiens enragés : aux voleurs, il y en a & ils deviennent plus nombreux & plus entreprenans lorsqu'on diminue le danger qu'ils avoient à courir : aux loups, ils sont communs ; une Bergere de S. Saviol vient d'être blessée par un de ces animaux, & elle en auroit été dévorée sans de prompts secours : aux chiens enragés ; le mois dernier ils ont répandu l'alarme en plusieurs endroits. Moins de sûreté pour les personnes, moins de sûreté pour les troupeaux, moins de sûreté pour les biens. La premiere sauvegarde du Citoyen, de la famille, c'est sa propre force. La garde publique passe, & le malfaiteur enleve derriere elle sa proie.

Qu'y avoit-il à craindre des fusils de ces hommes paisibles ? Des violences, des attentats ? Dans leurs querelles, ils n'ont pas recours aux armes à feu : ils n'en auroient pas besoin pour commettre un crime. Un scélérat ne va pas le fusil sur l'épaule chercher sa victime sur le grand chemin ou dans les bois : il brûle la cervelle avec un pistolet, il égorge avec un couteau, il assomme avec un bâton, il incendie avec une botte de paille. Ne seroit-ce pas qu'on auroit voulu prévenir des chasses furtives ? Eh ! jamais ces Colons feront-ils autant de tort au gibier que le gibier leur en fait ? Les verra t-on en foule quitter leurs travaux & abandonner leurs intérêts pour se livrer à un exercice étranger auquel ils ne seront pas fort adroits, & s'exposer aux peines de la prohibition. Les Gardes veillent ; qu'ils poursuivent les Braconniers s'il y en a ; parce qu'il y en aura quelques-uns, faudra t-il laisser tout un Peuple sans défense contre des ennemis de tout genre, pour prévenir les infractions de quelques Particuliers qui sçauront bien se procurer de nouvelles armes ? S'il y a véritablement un mal à empêcher, est ce par un moyen qui commet mille maux ?

Quelles obligations cet enlevement entraîne ! 1°. Remboursement du prix des armes & accessoires ; car ces fusils étoient des propriétés acquises à prix d'argent. 2°. La réparation de tous les genres de pertes & de torts que le désarmement peut occasionner. Quand, faute de fusils pour la défendre, une ferme sera pillée ; quand, par la même raison, un troupeau sera déchiré dans le pâturage ou désolé par les maladies dans l'étable d'où l'on aura craint de le faire sortir ; quand

des hommes auront été dévorés à cause qu'on n'aura pu tirer de loin une bête féroce, & qu'il aura fallu l'attaquer corps à corps; quand &c. &c, autant de maux dont on s'est rendu responsable. Il faut que la garde publique augmente en raison de ce qu'on a diminué la garde privée; & que l'indemnité suive le mal qu'aura entraîné cette diminution.

Il paroît à craindre, qu'en vertu des mêmes titres, les Voyageurs, les Négocians, ne soient violemment dépouillés de la liberté de porter des armes pour défendre leurs personnes, leurs effets, leurs marchandises: que deviendroit alors le commerce &c?

De Tours, *le 12 Avril.*

Pendant plusieurs mois, les variations dans les prix des grains ont été fort rares. La hausse a été ensuite nécessitée, lorsque les Provinces qui, l'année passée, vendoient des grains, & qui, cette année, n'ont pas recueilli de quoi se nourrir, ont commencé à acheter. Ce pays de vignobles & de Fabriques est un de ceux où les grains passent pour chers lorsqu'ils ne sont pas aux prix les plus modérés. La vigne ne donnant point de revenu net, il n'est pas possible que les Propriétaires donnent de forts salaires & beaucoup. La Fabrique étant casuelle & languissante, le sort de la partie ouvriere est mal assuré. Le bled à 18 & 20 liv. le septier de Paris, les Vignerons à force de travail ont du pain, du pain tout sec; les Ouvriers vivent. En 1770 & les années suivantes où le bled a été cher, une partie de cette derniere classe a déserté & passé en Espagne. Depuis 18 mois, la Fabrique a un peu repris: mais tant que nos terres ne rendront pas assez pour salarier constamment les Ouvriers, ils n'auront qu'une existance très-précaire. La cause du mal est donc l'état d'épuisement & d'impuissance où la culture de la vigne se trouve réduite par des causes que personne n'ignore. Il faut relever cette culture, pour que notre Peuple ait du pain.

De Metz, *le 13 Avril.*

Notre Foire commencera le Lundi 1 Mai & durera jusqu'au Samedi suivant inclusivement. Il est permis aux Marchands de la Ville & aux Forains de se faire inscrire au Greffe de la Police, d'occuper des baraques, & de débiter leurs marchandises pendant les six jours désignés.

De Paris, *le 19 Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 13 Avril qui regle les droits qui seront perçus à l'avenir sur le poisson de mer frais (réduits de moitié, comme pendant le Carême dernier) *& supprime ceux sur le poisson salé, à l'exception des droits de Domaine & Barrage.*

On estime que la consommation de la marée a été beaucoup plus forte le Carême dernier que les Carêmes précédens; que celle des œufs a considérablement augmenté; & qu'il y a eu peu de différence dans celle de la viande.

Le commerce est dans la plus grande activité pour approvisionner les Provinces dépourvues, la Provence, le Dauphiné, le Limousin, la Marche, le Maine, la Champagne, la Haute-Normandie &c. à la faveur de la liberté de la circulation qu'il est de la plus grande importance de maintenir par une protection partout présente & puissante. S'il est des lieux où par des causes nécessaires & majeures, la subsistance demeure au-dessus des facultés ordinaires du Peuple, quel parti prendre? Celui dont il a été donné l'exemple, ces dernieres années, dans l'administration de la Généralité de Limoges: *ouvrez sans délai & soudoyez d'utiles travaux publics*: il y aura plus d'argent pour acheter, & le bled cherchera l'argent. La denrée ne manque pas, il ne manque que des moyens suffisans: procurez ces moyens, & respectez la denrée, & défendez la propriété, & protégez le commerce, sous peine d'anéantissement. Autre remede contre la cherté, *la prompte suppression des droits des Marchés*, avec les compensations que la Justice impose.

L'état des grains étrangers prouvera que les secours du dehors ne peuvent revenir à des prix médiocres.

Suivant les nouvelles de différentes Provinces, les fromens sont assez généralement beaux: il n'en est pas de même des seigles; mais les pluies survenues pourront les rétablir en partie: ces pluies bienfaisantes hâteront en même tems la végétation des plantes auxiliaires: si elles sont suivies d'un tems favorable, il y a tout lieu d'espérer une heureuse modération dans les prix des grains soutenus en partie par l'incertitude du sort des récoltes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PRIX DES GRAINS DANS LES PAYS ETRANGERS.

A HAMBOURG ET ALTONA, *du 24 Mars 1775.*	Le last. Rixdales de compte.	Le last. Argent de France, la rixd. à 4 l. 10 s.	Le last. Argent de France.	Le septier de Paris, en supposant que le last soit égal à 20 sept.
		℔ ß	℔ ß	℔ ß d. ℔ ß d.
Froment blanc de Dantzick.	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Koenisberg.	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Pétersbourg.	106 à 112	477 0 à 504 0		23 17 à 25 4 0
Dito de Magdebourg.	112 à 113	504 0 à 508 10		25 4 à 25 8 6
Dito de Mecklenbourg	105 à 113	472 10 à 508 10		23 12 6 à 25 8 6
Seigle de Riga.	75 à 77	337 10 à 346 10		16 17 6 à 17 6 6
Dito d'Archangel	75 à 77	337 10 à 346 10		16 17 6 à 17 6 6
Dito de Mecklenbourg	70 à 72	315 0 à 324 0		15 15 à 16 4 0
Du 28 Mars.				
Froment blanc de Dantzick.	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Koenisberg	. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Pétersbourg.	100 à 112	450 0 à 504 0		22 10 à 25 4 0
Dito de Magdebourg.	112 à 113	504 0 à 508 10		25 4 à 25 8 6
Dito de Mecklenbourg	105 à 112	472 10 à 504 0		23 12 6 à 25 4 0
Seigle de Riga.	75 à 77	337 10 à 346 10		16 17 6 à 17 6 6
Dito d'Archangel.	75 à 77	337 10 à 346 10		16 17 6 à 17 6 6
Dito de Mecklenbourg	68 à 70	306 0 à 315 0		15 6 à 15 15 0
AMSTERDAM, *du 3 Avril.*	*Louis d'or de 28 sous.*	*Argent de France.*		*Le septier de Paris, en supposant que le last soit égal à 19 sept.*
Froment blanc de Pologne.	174 à 194	505 13 à 563 15		26 14 à 29 13 0
Dito rouge	154 à 170	447 10 à 494 0		23 6 à 26 0 0
Dito mêlé de rouge & de blanc.	152 à 182	404 1 à 528 18		21 5 à 27 17 0
Dito rouge de Koenisberg.	158 à 172	459 18 à 499 16		24 4 à 25 8 0
Dito de Vorland blanc.	158 à 166	459 18 à 482 8		24 4 à 25 8 0
Dito idem rouge.	154 à 160	447 10 à 464 19		23 6 à 24 10 0
Dito rouge de haut Pays	170 à 180	494 0 à 523 1		26 0 à 27 5 0
Dito blanc de Frise.	155 à 165	450 8 à 479 10		23 14 à 25 5 0
Desséché rouge	165 à 172	479 10 à 499 16		25 5 à 26 6 0
Dito de Moscovie	120 à 135	348 14 à 392 6		18 7 à 20 13 0
Seigle de Prusse	102 à 114	296 8 à 331 5		15 12 à 17 8 0
Dito de Koenisberg.	94 à 110	273 3 à 319 13		14 7 à 16 16 0
Seigle séché	98 à 108	284 15 à 342 18		15 0 à 18 1 0
Dito de Moscovie.	96 à 105	278 19 à 305 3		14 13 à 16 1 0

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

	La raziere.				*Le septier de Paris.*					
	l.	s.		l. s.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
BRUXELLES, *du* 18 *Mars.*										
Froment	3	17	à	4 0	22	6		à 23	3	
Seigle	2	10	à	2 16	14	10		à 16	4	
Orge	2	6	à	2 10	13	6		à 14	10	
Du 24 *Mars.*										
Froment	3	8	à	3 14	19	14		à 21	8	
Seigle	2	13	à	2 16	15	7		à 16	4	
Orge	2	8	à	2 10	13	18		à 14	10	
Du 1 *Avril.*										
Froment	3	18	à	4 4	22	12		à 24	7	
Seigle	2	14	à	2 16	15	13		à 16	4	
Orge	2	8	à	2 10	13	18		à 14	10	
MALINES, *du* 18 *Mars.*	*Le vertel.*									
Froment blanc	7	0	à	0 0	23	4		à 0	0	
Dito rouge	6	0	à	6 8	19	19		à 21	5	
Seigle	4	0	à	4 6	13	6		à 14	6	
Orge	3	12	à	4 0	11	19		à 13	6	
Du 24 *Mars.*										
Froment blanc	7	0	à	0 0	23	4		à 0	0	
Dito rouge	6	0	à	6 8	19	19		à 21	5	
Seigle	4	0	à	4 6	13	6		à 14	6	
Orge	3	14	à	4 0	12	6		à 13	6	
Du 1 *Avril.*										
Froment rouge	6	2	à	6 8	20	5		à 21	5	
Seigle	4	0	à	4 8	13	6		à 14	12	
Orge	4	0	à	4 9	13	6		à 14	16	
LONDRES, *du* 21 *Mars.*	*Le quarter.*									
	s.			s. d.						
Froment	44		à	55	28	6	6	à 35	8	9
Seigle	26		à	28	16	15	11	à 18	1	9
Orge	22		à	27 6	14	4	0	à 17	15	3
Du 28 *Mars.*										
Froment	46		à	56	29	12	4	à 36	1	8
Seigle	26		à	28	16	15	11	à 18	1	9
Orge	22		à	27 6	14	4	0	à 17	15	3
Du 4 *Avril.*										
Froment	45		à	56	28	19	5	à 36	1	8
Seigle	26		à	27 6	16	15	11	à 17	15	3
Orge	22		à	28 0	14	4	0	à 18	1	9

PRIX MOYEN DES GRAINS EN ANGLETERRE.

1775.	FROMENT.			SEIGLE.			ORGE.		
Du 27 Fév. au 4 Mars.	Le Quarter.	Le Septier.		Le Quarter.	Le Septier.		Le Quarter.	Le Septier.	
	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.
Londres.	48 8	31 0	3	26 0	16 15	11	24 0	15 10	1
Provinces intérieures.	56 6	36 8	2	40 5	36 11	2	28 10	19 2	5
Provinces maritimes.	51 3	33 0	4	31 1	20 1	5	25 0	16 3	0
Pays de Galles. . .	51 8	33 5	8	36 0	23 5		26 0	16 15	11
Prix moyen général.	52 0 ¼	33 8	6	33 4 ½	24 3	4	25 11 ¾	16 17	10
Du 6 au 11 Mars.									
	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.
Londres.	50 8	32 12	8	26 0	16 15	11	24 0	15 10	1
Provinces intérieures.	57 7	36 9	2	39 8	25 12	3	28 3	19 4	11
Provinces maritimes.	51 4	33 1	4	30 11	19 19	5	25 8	16 11	6
Pays de Galles. . .	52 0	33 10	0	41 4	26 14	0	26 4	17 0	2
Prix moyen général.	52 10 ¾	33 18	3	34 5 ¾	22 5	4	26 0 ¾	17 1	8

I I.

Moulins pour la garance &c.

On cultive la garance avec ſuccès en divers lieux de la France. M. le Duc de Charoſt a commencé à la faire cultiver dans une de ſes Terres de Normandie. Il a envoyé à la Société d'Agriculture de Rouen une montre de celle qu'il a recueillie. Après un mûr examen, la Société a prononcé que cette garance étoit de bonne qualité.

M. le Secretaire a préſenté à la Société le deſſein lavé, qu'il a reçu de Marſeille, du moulin qu'on y employe pour broyer la garance ou *lizary*. Il eſt compoſé d'une meule fixée horiſontalement dans une cuve dont les bords ſont en glacis, & d'une autre meule verticalement mobile & roulant de champ, c'eſt-à-dire, que c'eſt préciſément le moulin à moudre les olives. Un cheval ou un mulet attelé au bout d'un levier de ſept à huit pieds de long, met en mouvement cette meule verticale dont le poids & la trituration réduiſent à la longue les racines en poudre. Ce moulin eſt très-bon, lorſqu'on n'a pas le deſſein de ſéparer les diverſes qualités de poudre qu'on peut tirer de la même racine, & qu'on l'employe ſans choix.

Les moulins à poivre ou à cônes tronqués dont ſe ſert M. d'Ambournay, ont ſur celui-ci l'avantage de tirer ſéparément toutes les diverſes nuances de poudre que les Conſommateurs peuvent deſirer.

M. le Secretaire a fait voir à la Société des écheveaux de fil de lin qu'il a teints en bon rouge avec ſa garance ; une piece de mouchoirs fabriquée avec ces fils ; dix aunes de velours de coton plein, & autant de velours cannellé, teints de même en rouge, ceriſe vif & ſolide. *Extrait des regiſtres de la Société d'Agriculture de Rouen ; année* 1773.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 12 Avril 1775, au Samedi 15 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle de 24, 28 à 31 l. 10 ſ. *le ſeptier ;* le ſeigle, de 16 l. 10 ſ., 17 à 18 l. ; l'orge, de 15 livres 5 ſ., 16 à 17 liv. Le froment à la Grêve, de 30 à 31 liv. ; le ſeigle, de 15 l. 10 ſ. à 16 liv. 10 ſ. ; l'orge, de 15 liv. 5 ſ. à 17 l. auſſi *le ſeptier.*

III. AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 12 Avril 1775, au Samedi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 liv. 15 s., 18 à 19 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 15 l. 15 s. à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Avril 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V. I.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Avril 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712	2	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	10	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . .			
31 32. . . .	99	8	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . .			
20 g. à	53	9	marc.
Idem à 11 d. 10 . .			
gr. à	51	15	
Piastres à	48	14	

CHANGES DE PARIS, *du 19 Avril 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{4}$
Londres	31 1 16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 1 6
Cadix	14 19 6
Livourne	96
Gênes	94
Lyon *Pâques*	$\frac{5}{8}$ p. $\frac{2}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	1910 12 $\frac{1}{2}$ 15 12 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1225 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	406. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	6 $\frac{1}{2}$ 7 6 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$ 2 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 10 Avril.

Messieurs

Creuzé..... pp^lles.	C.
Viageres	C.
Tontine	C.
Certain..... pp^lles.	J.
Viageres	J.
Tontine.....	J.
Thevenin... pp^lles.	C.
Viageres	D.
Delamotte.. pp^lles.	F.
Viageres.....	F.
Tontine.....	F.
Defays..... pp^lles.	E.
Viageres	C.
.....	
.....	

Du Mardi 11.

Messieurs

Vieillard... pp^lles.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Cauchy..... pp^lles.	C.
Viageres	C.
Tontine	C.

Du Mercredi 12.

Gauthier..... v^res.	G.
Perpétuelles.	G.
Boutray.....pp^lles.	L.
Viageres	L.
Tontine	L.
Defrance....pp^lles.	D.
Viageres	D.
Tontine	D.
Cochin..... pp^lles.	C.

Suite du Mercredi 12.

Messieurs

Radix..... pp^lles.	C.
Viageres	E.

Du Jeudi 13.

Peinchein... pp^lles.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Rouillard..... v^res.	F.
Perpétuelles.	F.
Tontine	F.
Patu.... Viageres.	F.
Deschapelles. v^res.	F.
Perpétuelles.	F.
Tontine	F.
Lempereur. pp^lles.	C.
Viageres	D.

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 5 Septembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le* 30 *Juillet.*

M. Pallas a examiné, vers les bords de l'Iſet, le lac ſalé nommé Soratſchya. Le ſel en eſt en général amer. La Médecine l'employe comme un bon purgatif, pareil à celui que l'Allemagne nomme *ſel d'Angleterre* : deux onces forment une doſe très-forte. Ce ſel pourroit former un objet avantageux de commerce extérieur. Cette Province, couverte de bruyeres, il n'y a que huit à neuf ans, eſt aujourd'hui cultivée, & ſes champs rendent le *quinzieme* grain. La fertilité y repouſſe la barbarie.

Dans la fertile contrée de Jurju, on compte 57391 têtes, population agricole qui fournit des grains à quelques autres Provinces, & qui s'accroîtroit conſidérablement ſi ſon induſtrie étoit perfectionnée & ſon commerce facilité. La Couronne a dans ce pays des Brandevineries où l'on conſomme une grande quantité de grains d'une maniere peu profitable pour les Colons : les Ouvriers du pouvoir ſuprême ſont infailliblement deſpotiques dans leurs achats. Vers les montagnes, il n'eſt pas rare de trouver des perſonnes âgées de 100 & même 120 ans : on y mange beaucoup d'ail, excellent préſervatif dont la délicateſſe ne proſcrira pas ſitôt l'uſage dans ces contrées. Près de Miaes, il y a un lac dont l'eau ci-devant douce eſt actuellement ſalée. Vers Kurtenegſch, les bas fonds ſe couvrent d'un ſel amer qui s'éleve comme un tapis de neige à deux pouces de hauteur. Il eſt étonnant qu'avec tant de ſel il regne dans les environs des épizooties.

Les Kirgiſes ſont des Peuples remuans & brigands. M. Pallas a rencontré dans ce pays un édifice de brique à ſécher les grains, ſupérieur à tout ce qu'il avoit vu en ce genre. Cette contrée eſt couverte de monumens qui ſemblent atteſter l'antiquité des *Arts céréaux*, mais tombés dans des mains barbares & trainés dans l'anarchie hors de la Société générale. La Fabrique d'eaux-de-vie de grains établie à Ukoſi confirme cette conjecture. C'eſt un ancien & immenſe attelier où l'induſtrie ne ſçait ni économiſer les grains ni conſerver les eſprits de la liqueur. Il y a dans ce pays une eſpece de fourmi qui dévore les punaiſes, & qui trouve beaucoup d'aliment.

Les rives de l'Irtiſch offrent beaucoup de coquillages marins mêlés d'os d'éléphans. La chaleur y eſt ſi forte que le thermometre de Deliſle monte à 98 d. Le lac ſalé de Korjackof fournit annuellement 300,000 puds de ſel. Le lac de Jamu en donne auſſi en abondance. La nature a prodigué le ſel ſur la ſurface de la terre, comme un de ſes agens principaux & de ſes plus utiles préſens. Il s'en fait un bon commerce à Sempalat où ſe rendent beaucoup de Marchands de Kaſchkent, plus ruſtiques que les Bu-

chares. Les Monts Altai renferment beaucoup de mines où s'enſevelit un Peuple nombreux. Il y a dans ces quartiers des Colonies que l'on trouve floriſſantes quand on les compare avec les peuplades voiſines. Cette diſtinction eſt due aux Polonois qui s'y ſont tranſplantés, & qui quoique plus laborieux qu'intelligens, forment une race fort ſupérieure en induſtrie aux Naturels du pays. Ces Etrangers dégénerent ; leur conſtitution naturellement robuſte eſt énervée en partie par les fievres que l'eau bourbeuſe qu'on boit rend communes. Ils recueillent l'eſpece de cochenille qu'on voit en Pologne. En tirant vers les montagnes *de neige*, on trouve beaucoup d'autres Colonies, pluſieurs Polonoiſes. La plûpart de ces lieux, peuplés autrefois, déſerts ensuite, enfin repeuplés, tendent viſiblement encore à la dépopulation. Les Nations ne ſe ſoutiennent qu'en s'appuyant les unes ſur les autres : ces Peuples ſont iſolés ou preſque iſolés ; & ſi la domination eſt ſur eux, ils ne ſont pas ſous la protection. Les épizooties ne ſont pas rares dans ces lieux : les chevaux ſont ſouvent attaqués d'un ver qui s'introduit dans leur eſtomac & les fait périr. Les mines de Kolivan, quoiqu'abondantes, ont été abandonnées, parce qu'on y manque d'un ſecours très-commun dans les pays qu'on vient de décrire. Le Médecin Thimothei Andrew a introduit l'inoculation dans ces contrées, & elle s'y exerce avec ſuccès. Barnaul, Ville compoſée d'un millier de maiſons habitées, domine ſur des mines d'or & d'argent. Sur les bords du Tſchulym, le grain & le bétail ſont à vil prix.

Ces Cultures, ces Arts, ces Bourgs épars dans cette région ſont des reſtes encore vivans d'un Empire ou d'une Société floriſſante dont l'hiſtoire même eſt enſevelie avec ſes Cités, ſes Temples, ſes armes, ſes monumens induſtrieux dont on déterre à chaque pas d'énormes débris. Ces peuplades ſont les membres d'une énorme Nation à laquelle il manque une tête.

ALLEMAGNE.

De Manheim, *le* 14 *Août.*

Les vers-à-ſoie ont réuſſi dans les Provinces d'Allemagne où l'on en éleve, & cette branche d'économie s'étend d'année en année. Dans la Flandre & les Pays-Bas, le ſuccès a ſurpaſſé l'attente des Educateurs, à ce qu'on aſſure. On propoſe de ſubſtituer les mûriers aux paliſſades dont on a coutume d'entourer les jardins.

De Mayence, *le* 17 *Août.*

Dans le Palatinat, la Baviere, la Franconie, la Souabe, les moiſſons ont été plus abondantes encore qu'on ne l'eſpéroit. La ſaiſon eſt telle que ſi elle ſe ſoutient, les vendanges ſeront excellentes ſur les rives du Rhin. On croit que le vin de cette année ſera égal à celui de 1748. Il y a 50 ans que l'on n'a vu le raiſin ſi plein & ſi beau.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 20 *Août.*

M. le Lieutenant Clarke a été nommé pour commander le vaiſſeau la *Réſolution*, & aller pourſuivre les découvertes dans la mer du ſud & former un établiſſement dans une grande Iſle. Il ramenera l'Otahitien Omiah dans ſon pays.

On aſſure que la Géorgie a réſolu d'arrêter les importations & les exportations, à commencer le 20 Septembre.

Les bâtimens qui arrivent du Détroit de Davis confirment que la pêche y a été mauvaiſe.

On recommande la poudre du Docteur James contre la maladie dont les chevaux ſont ici actuellement attaqués. Cette poudre adoucit la toux & prévient l'étouffement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Toulouse, *le* 19 *Août.*

La moiſſon a été faite par un très-beau tems. On dépique la gerbe : ſon produit, ſans être auſſi fort qu'on l'avoit préſumé, eſt très-ſatisfaiſant. Les bleds ſont beaux, bien peſans, nets. En général nous avons une bonne récolte. Il reſte beaucoup de grains de l'année derniere ſur-tout en Gaſcogne. Tout annonce que cette denrée ne

sera pas chere. Nos prix sont à 12 l. 10 s. le bled mitadin, 13 l. 10 s. le fin, 8 l. 10 s. le seigle : mais l'abondance qui regne au Bas-Languedoc, l'espoir qu'on a en Provence d'être pourvu par la Bourgogne & la Bretagne à meilleur marché, doivent nous faire envisager un prochain rabais comme certain. Le pain blanc vaut 11 s., la marque de 5 liv. petit poids.

L'épizootie s'étend dans le Diocese. Chaque jour elle gagne du terrein vers les Comtés de Caraman & de Lauraguais, quoique l'on continue d'assommer toutes les bêtes des étables où il s'en trouve une malade. Cette opération avoit été suspendue par les cris des Propriétaires, aujourd'hui appaisés ou arrêtés tant par la crainte que par l'espérance d'une indemnité. Cependant nos terres sont si fortes & si difficiles que les bœufs ne sçauroient être suppléés. Comme elles ne sont pas préparées, il y en aura qu'on ne pourra point ensemencer, & l'inertie de leur fertilité laissera un vuide immense. Les Particuliers, obligés d'attendre les dédommagemens, sont pour la plûpart hors d'état de remplacer le bétail qu'ils ont perdu.

A la Ville on s'imagine avoir tout fait, quand on a dit, *ils acheteront des chevaux & des mulets.* Ce tranquille propos indigne ceux qui connoissent le détail de nos ménageries de campagne. 1°. Il faut de l'argent pour acheter des chevaux & des mulets, & plus que pour acheter des bœufs. 2°. Les bœufs n'exigent que peu de provisions, parce qu'on les nourrit dehors par la dépaissance, une grande partie de l'année, & il ne leur faut point de grains, tandis que les chevaux ou mulets ne peuvent se passer de cette nourriture. 3°. Aux chevaux ou mulets, il faudra d'autres harnois & d'autres conducteurs, car nos Paysans n'auront ni le sçavoir ni le vouloir. On nous dit que la nécessité rend industrieux : soit, mais ni elle ne dispense de l'apprentissage, ni elle ne donne toujours la bonne volonté. Passe encore si le maître sçavoit, pouvoit & vouloit présider à sa culture, & si elle n'étoit pas abandonnée à une famille rustique dont il ne dispose pas parce qu'il ne peut la congédier de la métairie qu'aux termes des conditions. Enfin à tous ces inconvéniens se joint l'augmentation de dépense au moment où l'on a le moins de moyen.

Quoique depuis ce tems on détruise tout ce qui est suspect de contagion sur-tout en Gascogne, la maladie a franchi un espace de 15 à 20 lieues pour venir en Languedoc. Ce moyen n'a pas suffi. S'il paroit nécessaire de l'employer, ne pourroit-on pas se contenter de le mettre en usage sur la frontiere, en y établissant un cordon impénétrable, pendant que dans le centre du pays infecté chacun traiteroit son bétail à sa maniere ou selon les meilleures méthodes indiquées? La communication extérieure entiérement coupée, comme en tems de peste, il y auroit, ce semble, de l'avantage à ne point anticiper les ravages du mal, puisqu'il est prouvé que tous les bœufs n'en meurent pas, qu'il y en a qui ne le prennent pas, qu'il s'est opéré des guérisons. L'expérience perfectionneroit peut-être l'Art. S'il n'est plus permis de tenter des épreuves, il n'y a plus d'espoir de trouver des remedes plus efficaces. Au pis-aller, l'on mettroit le tems à profit pour préparer les terres, en se servant des bœufs, chacun dans son domaine, jusqu'à ce qu'ils fussent atteints de la maladie. L'intérêt n'est pas de détruire ; l'objet de la destruction est d'arrêter les progrès du mal. Si elle ne les arrête pas, s'ils peuvent être arrêtés d'une autre maniere, l'intérêt public, sur tout dans les circonstances, n'est-il pas de conserver, autant qu'il est possible, en enfermant la contagion par une barriere insurmontable? Ces représentations du zele le plus pur seront sans doute favorablement accueillies & appréciées à leur juste valeur. Il est à craindre que le pauvre Colon, accablé de ses pertes, obligé de payer quatre sous par jour, par Soldat & pour ustensile, perdant sa volaille & ses petites ressources, ne tombe dans un découragement absolu. Dans son malheur, il espere encore ; il espere dans la bienfaisance du meilleur des Rois, & dans la sagesse des Ministres les plus occupés de ses maux : il invoque humblement la vertu tutélaire, comme s'il étoit entendu; il le sera.

DE LA ROCHELLE, *le 19 Août.*

La multiplicité des droits de toute espece & l'infinie diversité des formes de régie, jettent dans la perception une obscurité dans laquelle le simple Citoyen n'apperçoit

pas même une lueur. Les tarifs & les réglemens comportent des volumes dont la pratique la plus constante ne démêle pas le cahos. Les Employés surveillent pour l'intérêt de la Ferme : le Public n'a point à portée un Vérificateur instruit. Celui qui demande, sçait ; celui qui paye, ne sçait pas. A moins que les erreurs ne soient considérables, le Payeur ne les reconnoit point. Quelque considérables qu'elles soient à son préjudice, s'il s'en apperçoit, rarement osera-t-il avoir recours au Ministere public, recours trop onéreux. La liquidation, le détail des droits ordinairement spécifiés dans la quittance, est un chifre que les plus habiles n'expliquent qu'avec un travail.

Ce motif a déterminé un Patriote instruit à publier un tarif des droits tirés d'une des principales branches du commerce de notre Province. Il s'agit des eaux-de-vie pour la partie des Aides & Octrois de cette Ville. Ce *tarif* est précédé *d'instructions sur les circonstances où les droits sont dus, & la maniere dont ils doivent être perçus.* Les droits sont déterminés depuis une velte & même ses fractions, jusqu'à 50,000, & avec les fractions de deniers. C'est un présent très-précieux pour le Public. Les Citoyens capables d'un semblable travail sur les différentes branches de Finance, devroient être excités & encouragés à l'entreprendre. Il faudroit leur assurer une récompense. Chaque Ville, chaque Maison de négoce se pourvoiroit des tarifs relatifs aux principaux objets de son commerce. Ces tarifs visés & scellés par qui il appartient, feroient foi. Les Douanes & Bureaux seroient tenus d'en avoir des copies & de les tenir ouvertes.

Mais le moindre changement dans la quotité des droits rendra ces pancartes inutiles ! Eh bien ! on les renouvellera ..... jusqu'au siecle d'or.

Nos eaux-de-vie sont montées à 147, 148 l. les 27 velt.

D'ARGENTON (*en Berri*), *le 20 Août.*

Tous les gros bleds sont ramassés : la récolte des mars sera bientôt achevée. S'il n'y a pas autant de gerbes qu'on l'espéroit, elles rendront plus de grains, & nul mélange d'herbes. Le pain blanc est à 2 s. 6 den. la livre, le bis blanc à 1 s. 9 d. Les bleds noirs soutiennent leur verdure malgré la sécheresse. Le gland qu'en ce mois-ci la moindre pluie fait tomber, a eu jusqu'à présent un tems très-favorable. On pense que les porcs qu'on sera obligé d'acheter pour mettre dans les bois seront chers, attendu qu'il en est mort beaucoup & que la disette de grains n'a pas permis d'en élever autant qu'à l'ordinaire. Mais comme on présume qu'il en faudra pour les gens de mer, on espere qu'ils se vendront avantageusement.

L'eau manque en bien des endroits. Les feuilles des arbres tombent. Il est à craindre que le fruit de la vigne ne souffre surtout dans les terres sablonneuses & légeres. Heureusement les nuits sont fraîches ; & les plantes peuvent mieux réparer les pertes qu'elles font le jour.

Il est mort, à quelques lieues d'ici, deux bœufs & une vache, attaqués du charbon. Deux hommes qui les ont écorchés sans précaution, sont morts, n'ayant pas été secourus à tems. Comme il y eut ici, quelques jours après cet accident, une Foire, on arrêta indistinctement à la porte de la Ville tous les bestiaux amenés de différentes Paroisses. Aussi-tôt tous les Marchands se retirerent sans avoir fait aucun achat, & s'en allerent, publiant qu'il y avoit dans ce pays une épidémie qui emportoit en même tems les hommes & le bétail. C'est un terrible coup pour notre commerce.

Nous aurions vendu, nous vendrions si, au lieu d'arrêter tous les bestiaux que l'on amenoit à notre Foire, on s'étoit contenté d'empêcher le bétail du canton suspect d'y venir.

Il est prudent de prévenir la communication d'un mal contagieux : il l'est aussi de ne pas donner lieu à l'opinion de l'exagérer. Le charbon est sans doute très-dangereux ; mais il est facile à connoître, on sçait communément la maniere de le traiter. Quand quelque bête en meurt, faute d'un prompt secours, si l'on a soin de l'enterrer profondément sans l'écorcher, de donner des breuvages convenables aux autres animaux, de blanchir les étables avec du lait de chaux & d'y suspendre des paquets d'herbes aromatiques, on arrête infailliblement la propagation du mal. Il n'y a guere de Paroisses où, chaque année, cette cruelle maladie ne porte quelque coup. Nous serions trop à plaindre si toutes les fois qu'elle attaque

quelques-unes de nos bêtes à cornes, l'alarme se répandoit dans la Province & bien loin au-delà. La vérité est qu'il n'y a point à présent de maladie épidémique sur nos bestiaux, & que dans la Paroisse dont il est question il n'est point arrivé de nouvel accident.

De Villars (*en Bresse*), *le* 23 *Août.*

Ce pays est couvert d'étangs qui fournissent en poissons & en oiseaux de diverses especes des objets de vente assez considérables au dehors. Quand ils sont à sec, on y recueille beaucoup de grains d'autant meilleurs qu'ils sont nets; il s'y mêle fort peu de mauvaises herbes ou graines.

Depuis quelques années, on a tenu les étangs plus en labours qu'en eaux, & peut-être ne seroient ils plus du tout empoissonnés si le Propriétaire du sol avoit toujours le droit d'en user à volonté. En quelques endroits, il est obligé de le céder au Propriétaire de *l'évolage*. C'est le mot par lequel on exprime le droit de mettre l'eau dans un guéret & de l'empoissonner, ensorte qu'il y a sur le même champ le *Propriétaire du sol* & le *Propriétaire de l'eau*. Ces propriétés sont réglées par une Jurisprudence peu connue dans les pays de nature différente.

Il seroit utile de calculer & de comparer le profit des étangs avec celui des moissons. Il seroit plus utile encore de diminuer le nombre de ces étangs sans attention à leur produit, mais par égard pour la salubrité de l'air. Il est presque toujours épais dans ces cantons; les eaux sont mauvaises, les brouillards très-fréquens. La fievre s'empare de tout le pays dès que les chaleurs commencent; elle altere toutes les constitutions. Un nombre infini d'enfans sont ses premieres victimes. On est vieux à 50 ans; on va rarement à 70.

Les Voyageurs essuyent dans le mois d'Août une incommodité particuliere à ce pays-ci, & quelquefois fort grande. Dès que les grains sont levés, il croit principalement dans les chaumes des seigles un gramen dont la fleur exhale une odeur forte & très désagréable. Ce gramen est *l'anthoxanthum* de Van Linné, *diandria digynia* 42. On l'appelle dans nos villages *clauve*, *flauve*, *fiauve*, *chiauve*. On ne sçait si les poussieres de ses étamines dispersées dans l'air augmentent les miasmes fiévreux qui y circulent. mais c'est un très-grand service à rendre que de chercher & indiquer le moyen de détruire cette plante que les bestiaux n'aiment à manger ni verte ni seche.

Il faudroit peut-être brûler exactement les chaumes peu après la moisson & les laisser à cet effet un peu longs; mais on voudroit avoir beaucoup de paille pour les bestiaux.

Il est aisé de juger que cette portion immense de la surface inondée ne fournissant aucun travail à faire, la population doit être très-peu nombreuse. Quand on n'a point de propriétés, on ne peut subsister que du travail journalier, & il n'y a guere ici de travail que la moitié de ce qui en existeroit dans un pays de pareille étendue mais généralement cultivé. Le Journalier est ici rare & pauvre; son corps est foible, il est sans activité: le vin qui le soutiendroit lui manque, & quand il en peut boire il s'en excéde. Sa misere cause sa débilité physique, & sa débilité cause sa paresse qui augmente sa misere. En braconnant le long des étangs, il tue des oiseaux dont la vente lui fournit quelque petit argent; mais ce genre de vie est misérable & mortel, car on est, par les tems les plus rigoureux, mouillé, percé, & quelquefois dans l'eau jusqu'aux genoux.

On vient de tenter d'établir ici des Filatures de laines à l'usage de la Fabrique de Neuville. On a aussi formé la même entreprise à Chalamont en Dombes. C'est aux faveurs du Gouvernement que ces essais sont dus; & le zele qui les a conseillés & projettés paroît avoir passé dans toutes les personnes qui ont pu contribuer au succès jusqu'à présent. Nous avons environ 25 Fileuses instruites; mais ce sera dans l'hiver prochain que le sort de cette branche d'industrie unique & toute nouvelle ici sera décidé.

Nous avons eu dans notre voisinage, il y a trois semaines, une grêle qui a cassé les tuiles & les lattes qui les portent. Elle a détruit tout ce qui restoit de grains sur terre, mais les seigles & les fromens étoient levés.

Les moissons, en général, ont été très-belles.

Il y a peu de Provinces où la mendicité soit aussi en vigueur que dans ces cantons de la Bresse. L'été, les mendians se disper-

ſent ; l'hiver, ils ſe raſſemblent comme les moineaux, & tombent dans quelque métairie où on ne les refuſe jamais ; ils y ſéjournent quelquefois. Le mauvais tems ne permettroit pas de les renvoyer. Ils traînent ainſi leur figure pâle, jaune & meurent bientôt. Leurs enfans dont le ventre gros, le teint bléme & l'air triſte annoncent la plus mauvaiſe conſtitution, héritent, quand ils ſurvivent à leurs peres, ce qui arrive à deux enfans ſur ſix, de leurs connoiſſances locales, de leur inaptitude au travail, & de leur entiere oiſiveté. Ils vont mendier ; c'eſt leur état.

DE NANTES, *le 25 Août.*

Les prix des grains baiſſent de jour en jour. Le pain blanc a été mis par la derniere taxe à 32 den. la livre, le pain de méteil à 23 den., celui de ſeigle à 16 den.

Le ſucre blanc, 1re. ſorte, eſt monté à 69 l. Le ſucre brut fin vaut de 36 à 38. Le café ſe vend de 8 à 9 ſ. juſqu'à 11 ſ. 6 den. L'indigo fin cuivré, 8 l. 5 ſ. Le cacao 12 ſ. Le coton, de 225 à 235 l. L'eau-de-vie, 230 l., les 29 velt.

Arrivée de navires. Le *Prince de Nizare*, des Cayes ; le *Dauphin* (du Havre) du Port-au-Prince ; le *Solide*, du même lieu ; la *Nymphe*, du Cap ; l'*Helbe*, de la Martinique. *Départ.* Le *Frédéric*, la *Fidélité*, pour le Cap ; la *Gracieuſe Léger*, l'*Iris*, pour le Port-au-Prince ; la *Ville de Cherbourg*, pour la Martinique. *Navires en chargement.* Les *Trois-Maries*, Arm. M. Drouin ; le *Saint-Pierre*, Arm. M. Portier ; le *Dominique*, Arm. M. Dulac, pour Guinée ; le *Huron*, Arm. Mrs. Darreſche ; le *Marquis de Levy*, Arm. M. Richard, pour le Port-au-Prince & Léogane ; le *Citoyen*, Arm. M. Richard, pour la Martinique ; le *Marquis de Marbœuf*, Armat. M. Richard, pour l'Iſle de France par l'Orient.

DE PARIS, *le 2 Septembre.*

Arrêts & Réſultat du Conſeil d'Etat du Roi du 7 Août, par leſquels 1°. S. M. réunit à ſon Domaine les privileges concédés pour les droits de Carroſſes, Diligences & Meſſageries : 2°. réunit audit Domaine le privilege des Voitures de la Cour & de Saint-Germain : 3°. commet *Denis Bergaut* pour la régie & adminiſtration des Diligences & Meſſageries partout le Royaume : 4°. nomme les Adminiſtrateurs prépoſés à ladite régie pour le compte du Roi : 5°. commet des Intendans des Finances & Maitres des Requêtes pour procéder aux liquidations ordonnées aux anciens Fermiers des Diligences & Meſſageries &c : 6°. établit un réglement pour les nouvelles Diligences & Meſſageries, avec le tarif pour le port des paquets, marchandiſes &c.

Ce nouvel arrangement a pour objet de *procurer aux Voyageurs & aux Négocians la célérité & le bas prix de tranſports, d'augmenter le revenu de cette branche de Finance, & de préparer en même tems les moyens d'abroger le privilege excluſif onéreux au Commerce.*

Les anciens Poſſeſſeurs des droits de Carroſſes &c. ſeront indemniſés ſuivant la liquidation qui ſera faite par les Commiſſaires du Conſeil.

Il ſera établi ſur toutes les grandes routes des voitures à 8, 6, 4 places, commodes, légeres, bien ſuſpendues, tirées par des chevaux de Poſte, & accompagnées d'un Commis pour la ſûreté des effets. Les Commis des Fermes & Octrois ne pourront arrêter aux Barrieres ou faire conduire aux Douanes les voitures appartenant à l'adminiſtration des Meſſageries : ils iront faire leurs viſites aux Bureaux des Diligences. Les Commis à la perception des droits de péages, paſſages &c. ſoit qu'ils ſoient dans les mains de S. M. ſoit qu'ils ayent été cédés à titre d'engagement, ne pourront rien exiger ſur les voitures & chevaux des Meſſageries, ni ſur les marchandiſes & effets qu'elles tranſporteront.

Chaque place dans les Diligences, avec dix livres de hardes *gratis*, ſera de 13 ſ. par lieue, & de 7 ſ. 6 d. en dehors.

Dans les voitures qui marcheront à journées réglées de huit à dix lieues, il ſera payé, comme par le paſſé, 10 ſ. par lieue, & dans le panier ou en dehors 6 ſ.

Il y aura des voitures, berlines, chaiſes qu'on pourra faire marcher extraordinairement quand toutes les places ſeront payées, à 20 ſ. par lieue pour chaque place.

Quant aux paquets, hardes, marchandiſes &c, du lieu du départ juſqu'à 10 lieues & au-deſſous, il ſera payé par chaque livre peſant, 6 den. ; & au deſſus de cinq en cinq lieues 3 den.

L'or, l'argent, monnoyé & en matiere, payera jusqu'à 20 lieues & au-dessous, 2 l. par 1000 l., 1 l. pour 500 l.; au-dessus de 20 lieues, 20 s. par chaque dix lieues. Même prix pour les dentelles fines, galons, étoffes d'or & d'argent, bijoux &c.

Le port des paquets de papier sera payé à raison d'un sou la livre, pour dix lieues. Tout paquet au-dessous de 10 livres, payera comme s'il pesoit 10 livres.

Sur le prix des places payées par les Voyageurs, il sera déduit un sixieme pour distribuer des indemnités, gratifications, pensions aux Maîtres des Postes chargés du service des Diligences. *L'Ordonnance du Roi* du 12 Août assigne aux Maîtres des Postes, pour la conduite des Diligences & Berlines, 20 s. par cheval par Poste, 10 s. aux Postillons.

Les réglemens rendus sur le fait du roulage, des Messageries, Carrosses de voitures &c. seront exécutés en ce qu'il n'y est dérogé.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Extrait d'une Lettre de M. de Forbonnois, datée de Forbonnois dans le Maine le 16 Août 1775, contenant l'épreuve d'un remede contre la pourriture du bétail.

Je crois, Monsieur, devoir vous faire part du succès d'une expérience très-importante que je viens de faire, & qu'il seroit à desirer qu'on fit réitérer en divers endroits.

Mes terres sont très-froides, & il n'y a point de marne : j'ai cru que le mouton étoit nécessaire pour les réchauffer, quoiqu'on ne soit pas en ce pays dans l'usage d'en avoir dans la proportion des terres, à cause de la pourriture que ces animaux contractent très-promptement, & sur-tout les brebis. J'ai formé un troupeau de belles brebis Poitevines avec un bélier de grande espece : j'ai eu de très-beaux agneaux depuis deux ans. Mais j'ai perdu un si grand nombre de meres que j'ai été forcé, pour ne pas perdre tout, de vendre tous les ans à perte de plus de moitié une partie des meres pourries. Enfin la perte au bout de deux ans, excédoit de beaucoup le bénéfice des accrois, & mon fumier me coûtoit plus qu'il ne me rendoit.

J'ai cherché un remede & je l'ai éprouvé sur quelques unes des plus malades, toutes bêtes que le Berger & les Bouchers disoient ne pas devoir durer la semaine, dont on n'avoit voulu pour aucun prix, lorsque j'avois vendu les autres, & qui me coûtoient 7 liv. piece.

Leur état ainsi bien constaté, je leur ai fait prendre à chacune pendant 15 jours tous les matins une cuillerée de goudron ; elles ont beaucoup uriné, elles ont commencé à manger, à être plus gaies. J'ai réduit ensuite la portion à demi cuillerée tous les jours ; non-seulement en six semaines elles ont repris chair, mais les veines de l'œil qui étoient totalement éclipsées ont reparu & sont aussi vives que dans une agnelle bien saine.

J'en avois acheté plein une cruche à Paris avant mon départ, dans l'intention de faire un essai, persuadé que tout le mal procédant de la nourriture aqueuse, les résineux desséchans devoient produire un bon effet. Je sçavois aussi que dans les pays de sapins, le mouton ne pourrit pas & qu'il aime la feuille. Cependant je ne lai osé essayer que sur quatre, dont je suis bien fâché aujourd'hui.

II.

Observation relative à l'épizootie.

Vous l'avez dit mille fois, M., le sel est incontestablement un excellent préservatif contre les épizooties.

Vous l'avez dit encore mille fois : la France a des quantités immenses de sel que l'on n'employe pas, que l'on ne ramasse pas, que l'on détruit.

Dans le cas où une horrible épizootie ravageroit nombre de Provinces & menaceroit tout le Royaume, ce sel ne pourroit-il pas être recueilli & donné aux bestiaux voisins du mal, sans tirer à conséquence ?

Le débit du sel courant resteroit tout entier à la Ferme : s'il y avoit à craindre qu'elle ne souffrit de la nouvelle consommation, le bien que l'on feroit en sauvant le bétail du Royaume ne donneroit-il pas une indemnité ? La perte de ce bétail ne lui porte-t-elle aucun préjudice ?

Vous avez une épizootie & tout auprès un préservatif qui ne coûteroit presque rien. Ne trouvez-vous pas le mal assez grave, pour user du remede ?

Si je rêve, c'est en bon Citoyen & sans prétention : prenez que je n'ai rien dit.....

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 26 Août 1775, au Mercredi 30 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 23, 26, 31 à 32 l. *le septier; id.* nouveau, de 22, 24 à 25 liv.; le seigle, de 13 l. 15 s., 14 à 15 l. 10 s.; l'orge, de 14, 15 l. 5 s. à 16 liv. Le froment à la Grêve, de 23, 24 à 31 liv.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 13 liv. 5 s., 14 à 15 l. aussi *le septier.*

Du Samedi 26 Août 1775, au Mercredi 30 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. *le septier.*

Le cent de foin tres-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 2 Septembre 1775, de 66 à 67 l.; *idem* nouveau de 63 à 64; le cent de paille vieille & nouvelle, de 23 à 24 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 53 à 54; *id.* nouveau, de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 2 Septembre 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	6	MARC.
Du Mexique à	716		
Du Perou à	708		
Les guinées à	722	1	
Ducats à	97	10	ONCE.
Or fin à 23 k. 31 32.	100		
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	8	MARC.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	15	
Piastres à	49	2	

CHANGES DE PARIS, *du 2 Septembre 1775.*

Amsterdam	54 ¾
Londres	30 $\frac{15}{16}$
Hambourg	181 ¾ à 182
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6 à 15
Livourne	96 95 ¾
Gênes	94
Lyon *Août*	au pair.

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Samedi 26 Août.		Du Lundi 28.	
Messieurs		*Messieurs*	
Delarue.... pp^lles.	M.	Delamotte.. pp^lles.	M.
Viageres....	M.	Viageres....	M.
Tontine.....	M.	Tontine.....	M.
Clouet..... pp^lles.	Y. Z.	Creuzé..... pp^lles.	M.
Viageres	S.	Viageres	M.
Tontine..	Y. Z.	Tontine.....	M.
Gosfey..... pp^lles.	M.	*Six premiers mois* 1775.	
Viageres	M.	Certain ..... pp^lles.	B.
Boscheron... pp^lles.	M.	Tontine.....	B.
Viageres ...	M.	Tontine	A.
Six premiers mois 1775.		.....	
Caron ..... v^res.	A.	.....	
.....		.....	
.....		.....	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Août 1775.	*Jeudi 31.*	*Vendredi 1 Sept.*	*Samedi 2.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1985 90 92 ½ .	1995 97 ½ . .	1995 97 ½ . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1285	1290	. . . . .
D°. 8es. . . .	260	. . . . .	260 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	425	426 28 . . .	. . . . .
Rescriptions . .	5 ¼ 5 5 ¼ . . .	5 5 ¼ 5 . . .	5 . 2 . . .
Bil. des Fermes.	¼ ½	¼	½ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES, ANNÉE 1775. Du Mardi 25 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 24 Février.*

ON mande de Moscou qu'au milieu des Fêtes, les vivres sont excessivement rares & chers; qu'il y arrive de toutes les Provinces de l'Empire une multitude énorme de Consommateurs & point de denrée; & que le petit Peuple rassasié de plaisirs y mourroit de faim, s'ils duroient encore long-tems.

POLOGNE.

DE VARSOVIE, *le 1 Mars.*

Le 21 Février, la Vistule, gelée depuis trois mois, brisa ses glaces, & les vomit avec des torrens d'eau sur les campagnes & les Villes. Il n'y avoit dans le pays que fort peu de ponts en état de résister au choc. La nouvelle écluse du canal de la Netze près Bromberg & autres ont été fort endommagées. La Ville de Thorn a été menacée d'une submersion entiere. Un moment plus tard, l'inondation auroit peut-être démarqué & fort reculé les nouvelles limites. On présume, aux constructions que fait une Puissance voisine pour la mer, qu'elle se propose d'acquérir de nouveaux Ports; & l'on ne sçait quelle face le commerce du Nord prendra. Vers Grunau, il y a eu des secousses de tremblement de terre assez fortes pour fendre une montagne en deux parties.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 4 Mars.*

Quelques Particuliers avoient offert, pour obtenir le privilege de distiller des eaux-de-vie, de faire travailler les Peuples au profit du Fisc & au leur. Leurs propositions ont été rejettées ainsi que mille projets inspirés par l'esprit de finance qui coupe l'arbre par le pied pour avoir le fruit. GUSTAVE sçait qu'il n'est de Roi vraiment riche que d'un Peuple riche, & que celui qui appauvrit ses Sujets mange son Trône, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

La crise actuelle du commerce est en partie causée ou augmentée par la malignité intéressée. Le bruit s'étoit répandu qu'un Citoyen respectable avoit abjuré l'équité, le Patriotisme & l'honneur jusqu'à solliciter le privilege exclusif du commerce des épiceries. Profondément blessé de cette diffamation, il a porté ses plaintes au Roi; le Roi l'a justifié par la lettre la plus gracieuse: en même tems S. M. a ordonné au Chancelier de la Justice de rechercher les Auteurs de ce bruit qui flétrissoit un bon Citoyen & alarmoit le Public.

On prétend qu'il est question d'attirer des Agriculteurs étrangers dans le pays moyennant des privileges. Il n'y a de privilege à accorder à des Etrangers que celui de Citoyens: s'ils rendent des services importans

à la Nation, ils doivent être récompensés comme des Citoyens utiles. Le Gouvernement, trop éclairé pour heurter ces regles, n'ignore pas d'ailleurs que la plûpart des bons Cultivateurs tirés des pays les plus renommés par leur Agriculture, ne seroient pas tels en Suede à cause des circonstances locales ; que s'il y en a de propres à servir le pays, c'est un choix à faire ; & qu'il seroit peut être préférable d'envoyer des Cultivateurs Suédois se perfectionner hors du Royaume dans le grand Art, comme tant d'Ouvriers de différentes professions, que d'en appeller d'étrangers.

Un Mineur a imaginé de nouvelles pompes à l'usage des mines. Ces pompes sont doublées de cuir, exigent moitié moins d'eau pour faire tourner la roue, promettent un plus long service &c. La description de cette invention très-économique n'a pas encore été publiée.

DANEMARCK.

De Copenhague, *le 7 Mars.*

On va travailler incessamment à ouvrir des communications dans le Bailliage d'Aalbourg. Il y a déjà dans ce Royaume beaucoup de chemins construits sur le modele de ceux de France, c'est-à dire de ceux que les Voyageurs qui sont allés de telle grande Ville de France à telle autre, ont vus.

HONGRIE.

De Pest, *le 28 Février.*

Le 15, à 9 heures du soir, cette Ville & celle de Bude furent inondées dans l'espace de quelques heures, avec un horrible fracas produit par l'impétuosité des eaux & le choc des glaces. Une immense contrée subit le même sort. Il y eut de tous côtés beaucoup de maisons renversées, de personnes noyées ou écrasées, de bétail perdu, de familles réduites aux dernieres extrémités. Nos Boulangers & ceux de Bude ainsi que les Munitionnaires ont travaillé jour & nuit à préparer du pain pour un Peuple nombreux qui a souffert la faim pendant plusieurs jours. La Cour & la Noblesse ont fait un fonds considérable pour secourir tant d'infortunés ; il a été ordonné aux Chefs de chaque district de ne rien épargner pour leur soulagement. Presbourg & autres Villes ont essuyé la même calamité.

ALLEMAGNE.

De Berlin, *le 9 Mars.*

Après de grosses pluies, les rivieres ont quitté leurs lits. Les eaux ont inondé quelques quartiers de la Ville, & l'on est allé en bateaux de maisons en maisons.

De Francfort, *le 14 Mars.*

Depuis Samedi, il a plu à verse dans la vallée, & abondamment neigé sur les montagnes. Le Meyn est fort enflé. Les fruits de la terre, fort avancés, promettent la plus belle récolte, s'il ne survient point de fortes gelées.

DALMATIE.

De Raguse, *le 28 Février.*

Les Turcs, autrefois si avides de pieces d'argent des pays limitrophes de leur Empire, au lieu d'attirer comme ils le faisoient dans le Levant les écus de convention & autres monnoies semblables, les changent à 8 & 10 pour cent pour des ducats de Venise & de Cremnitz. Jusqu'à présent on ignore la cause de ce changement.

ITALIE.

De Rome, *le 2 Mars.*

Le nouveau Pontife reçoit les requêtes de tous ceux qui ont à réclamer sa justice ou sa bonté. Il a placé plusieurs pauvres qui n'avoient d'autres postes que les portes des Eglises : mais cette Ville est le Paradis des pauvres, nous en aurons toujours avec nous. S. S. a fait baisser le prix de la viande, en se chargeant de dédommager les Bouchers ; circonstance de laquelle on induit que cette baisse ne durera pas long tems. On présume que pour qu'elle se soutînt, S. S. auroit diminué à demeure les droits sur les bestiaux & les entraves du commerce. La premiere opération n'est qu'une charité faite aux riches plutôt qu'aux pauvres avec le produit

de ces droits, ſans encouragement à la multiplication du bétail, laquelle procureroit de la viande conſtamment moins chere.

ANGLETERRE.

De Londres, *le* 14 *Mars*.

Les dépenſes pour le ſervice ſecret ont monté en 1773 & 1774 à 1,600,000 l. ſt.

Pour les états de l'Echiquier, il paroît que l'année derniere, le fonds d'amortiſſement a été porté à 2,070,000 l., c'eſt-à-dire, 650,000 liv. plus haut qu'en 1764, ſous le Miniſtere de M. Greenville.

Les Communes ont agréé un Bill pour prévenir les fraudes des Ouvriers des Manufactures de toiles de coton, de toiles de lin &c. On peut conclure de-là que ces Manufactures dépériſſent & qu'elles dépériront bien davantage.

Le plan d'accommodement avec les Colonies dreſſé par le Lord North, excite la curioſité du Public.

On craint de voir bientôt cent mille mendians inonder les rues & les chemins, ſans trouver du ſoulagement.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De la Marche (*ſur les confins du Berri*), *le* 15 *Mars*.

La derniere récolte a été des plus mauvaiſes. Il y a nombre de Métayers qui ſont actuellement ſans proviſions : il faut que les Propriétaires achetent de quoi les nourrir juſqu'à la moiſſon prochaine. Le ſeigle coûte 15 l. le boiſſeau de 140 l. peſant. Les plus heureux du canton ſont ceux qui ont aſſez récolté pour faire ſubſiſter leurs Métayers, toute l'année.

Le ſeigle eſt l'unique grain du pays. Son produit eſt fort médiocre, puiſque dans les mauvaiſes années il eſt loin de ſuffire, comme on le voit, à la ſubſiſtance des Métayers. C'eſt le ſeul aliment de ces pauvres gens ; & comment cet aliment eſt-il préparé ? On ne blute même pas le grain : groſſiérement concaſſé dans des moulins mal conſtruits, on en paîtrit la farine & le ſon tout enſemble. Un peu de ſoupe faite avec de l'huile de navette, de très-mauvais pain & de l'eau pure, voilà la nourriture de nos Métayers, leur nourriture de tous les jours, de toute l'année. C'eſt ainſi que vivent les Cultivateurs de nos cantons ! Oui, les *Cultivateurs*, car il n'y en a point d'autres. S'ils ſont quelque choſe pour l'humanité, ils ne ſont rien pour l'Etat ; leur travail eſt entiérement ſtérile pour lui. Ils ne recueillent que leur vie : prendre ſur ce qu'ils recueillent, c'eſt la leur ôter. Que ces Faiſeurs de projets de finance qui ne ſçavent pas diſtinguer le revenu net, viennent & voyent, qu'ils viennent conſulter la la terre & les beſoins, qu'ils voyent ſi des champs qui rendent à peine la ſubſiſtance aux Colons donnent un impôt !

Le Propriétaire n'a pour lui que le miſérable produit du dépaître d'une énorme quantité de bruyeres dont le pays eſt couvert de toutes parts. Vous trouverez de 50 à 100 arpens de ces bruyeres par charue : la charue ne travaille que 12 à 15 arpens ; de ces 12 à 15 arpens, il s'en enſemence 6 ou 7 en ſeigle. Le produit du pâturage ſe réduit à 6 ſ. environ par arpent ; & il a fallu faire d'avance le fonds des beſtiaux. Ces beſtiaux, étiques toute l'année, pâturent fort maigrement dans ces vaſtes plaines de brandes qu'on brûle tous les hivers pour qu'elles donnent un peu d'herbes au printems.

C'eſt là-deſſus qu'il faut payer la *taille* & autres *impôts vils*. On les met ſur les Métayers ; mais il faut bien que le Propriétaire les paye, il faut bien qu'il laiſſe ou donne d'autant plus aux Colons que ceux-ci ont plus à payer. Ainſi le privilege du Seigneur, du Noble, de l'Exempt, ſe réduit à payer par les mains d'autrui : & comme on a perſuadé ces bonnes gens qu'ils n'étoient point chargés de la Taille, ils en ont payé une ſeconde, une troiſieme &c. ſous les noms qui leur ont paru plus *honorables*, de *vingtiemes*, de *capitations* &c. La crue de la Taille a ſuivi dans ce pays à peu près les mêmes progreſſions que dans de bons pays enrichis par des circonſtances propices. Pour avoir vu des remparts d'une groſſe Ville des terres améliorées, on a cru ou voulu croire que l'Agriculture étoit floriſſante, que le Royaume proſpéroit, que tout étoit bien. Sans avoir participé au bénéfice, nous avons donc partagé les nouvelles charges. Dans l'état actuel des choſes, l'impôt eſt un grand

procès qui se juge de nouveau tous les jours ; pour ainsi dire à vue d'œil, au détriment de toutes les parties, & qui ne sera définitivement & équitablement jugé à leur avantage commun, que sur le vu de toutes les pieces & sur le rapport fidele des plus habiles Experts.

De Grenoble, *le* 17 *Mars.*

On écrit de l'extrémité méridionale de la Province que, pendant tout le mois de Février, on a joui d'un ciel presque toujours sérein. Le thermometre de Réaumur n'est point descendu au terme de la glace. Le vent de nord a été dominant. Les 13, 14 & 18, il y eut une petite pluie par un vent de sud assez fort A l'exception de ces trois jours, un soleil sans nuages a toujours brillé sur l'horison, tandis que des pluies abondantes, accompagnées de tonnerre ont regné dans le nord de la France, & que les autres contrées, l'Italie même, ont essuyé d'étranges intempéries.

De Nyort, *le* 17 *Mars.*

A notre Foire du mois dernier, il y a eu pour quarante mille livres d'étoffes & pour quatre vingt-dix mille livres de bestiaux, de moins qu'il n'y en avoit eu l'année derniere. Les Marchands de bœufs & de mulets ont ramené près de la moitié de leur bétail ; & les marchands de chevaux, plus des deux tiers.

Les Meûniers de cette contrée, lorsqu'ils rapportent de la forge les outils de fer qu'ils ont été obligés de faire raccommoder, ont grand soin d'envelopper ces outils dans un sac de façon qu'aucune partie ne prenne l'air en route. Quand on leur demande la raison de cette précaution, ils répondent qu'ils sçavent, d'après leurs peres, que sans cela il arriveroit à leur moulin quelque accident. On desireroit sçavoir si l'origine & le motif de cette pratique ancienne & de tant d'autres semblables, ne se trouveroient pas dans les titres lumineux de la bannalité des moulins ou dans des statuts & des réglemens sur la profession & l'art du Meûnier ?

Il est parti de cette Ville un détachement de Cavalerie, pour aller sur la frontiere étendre & renforcer le cordon de Troupes établi pour empêcher la communication des Provinces affligées de l'épizootie avec les Provinces voisines.

De Poitiers, *le* 18 *Mars.*

On mande de Châtillon que l'Arrêt du 16 Septembre dernier a empêché toute augmentation dans les prix des grains. En général, il y a peu de variationss dans la Province.

M. l'Intendant a prescrit & recommandé par deux Ordonnances les précautions que sa prudence lui a inspirées pour garantir la Généralité de l'épizootie... On a remarqué à la bénédiction des bêtes à cornes faite à Savigné près Chaunay, le 2 du courant, que les Dames Religieuses de Montazai ont été les seuls Propriétaires de la contrée dont la piété ait été assez éclairée pour ne pas exposer leur bétail au danger d'une réunion si imprudente dans les circonstances actuelles. Priez, fléchissez Dieu, & ne le *tentez* pas : n'aggravez pas le péril pour que sa bonté vous en préserve : que votre *foi soit raisonnable.* Les Curés du Diocese de Toulouse, instruits par le premier Pasteur, ne conduiront pas en aveugles des aveugles dans le précipice.

M. Barbot, Curé d'Antran, près Châtellerault, a donné avis qu'il avoit fait un abonnement avec Mrs. les Administrateurs généraux des Postes, pour l'envoi de son onguent employé avec des succès répétés contre les cancers & autres plaies. Il en enverra huit onces pour 5 l. 4 s. dans toute la correspondance de Poitiers, & pour 7 l. dans le reste du Royaume.

D'Amiens, *le* 20 *Mars.*

A mesure que les chemins se dégradent ; la circulation s'affoiblit, à la fin elle s'arrête. La circulation affoiblie, arrêtée, la reproduction baisse, s'anéantit à la fin. Portez alors les loix les plus favorables au commerce, l'impossibilité physique fait avorter leur bienfaisance, l'ignorance les calomniera. Ces réflexions sont inspirées par des faits dont nous sommes témoins.

Entre Amiens & Abbeville, il se tient deux Marchés considérables de grains, l'un à Airennes, à 6 lieues d'ici, à 2 très-petites lieues au midi de la Somme ; l'autre à Dommard (anciennement du Comté de Ponthieu), à 6 lieues d'ici & 2 de la même riviere au nord. Leur établissement est fort ancien. On voit dans les *Antiquités* de la

Morliere (*chez Cramoisy* 1642), qu'il y avoit un pont sur la Somme au Village de l'Etoile situé entre Airennes & Dommard. Il conste que les Seigneurs de l'Etoile étoient obligés de l'*entretenir en tel état que dommage n'en pût avenir aux Marchands trafiquans sur la riviere.* Le pont ayant été détruit pendant les guerres, ces Seigneurs établirent un bacq & un péage que la Commission de 1724 a confirmé.

Depuis ce tems, les chemins qui traversent les marais de l'Etoile sont devenus impraticables par la négligence du prédécesseur du Seigneur actuel. Les Habitans de ce village situé au nord de la riviere, & ceux de deux autres villages placés dans les marais au midi, ont cru pouvoir contraindre ce dernier, Adjudicataire de ces terres à très-bon marché, à mettre les chemins en état, d'autant plus qu'il n'y a aucun autre passage pour la communication des deux Marchés d'Airennes & de Dommard. Le Seigneur a prétendu n'être tenu qu'à réparer les abords du bacq à un jet de pierre. Le Parlement de 1771 débouta les Habitans de leur demande avec dépens, quinze jours ou trois semaines après qu'un Arrêt du Conseil du 4 Juillet 1774 eut ordonné que les Propriétaires des bacqs entretiendront *les abords de maniere qu'en tout tems les péages soient sûrs, commodes & de facile accès.* Les Habitans sont aujourd'hui au Conseil & devant la Commission des Péages. Ils soutiennent que le Seigneur Péager est tenu d'entretenir les chemins en bon état dans l'étendue de sa Seigneurie, & que le terme d'*abord* ne doit pas s'étendre simplement du marche-pied du bacq, mais qu'il comprend un chemin traversant la Seigneurie du nord au midi, vu que la riviere coule de l'orient à l'occident; chemin qui est encore celui d'Amiens (où les grains augmentent) à Abbeville (où les grains baissent). En attendant la décision du procès, les Habitans s'épuisent, le commerce des grains est interrompu d'un Marché à l'autre, & avec ce commerce celui des bestiaux.

Les Seigneurs Péagers, Ménagers & autres de ce genre ne peuvent avoir un droit que pour prix d'un service : l'impôt dû à la Souveraineté, l'est à ce prix. Quels services ont ils dû rendre ? Les rendent ils ? S'ils n'en rendent aucun, il y a plus que de la présomption qu'il ne leur est rien dû. C'est une importante vérité qui peut conduire la Justice à la prompte suppression d'une infinité de droits abusifs. Si les Seigneurs rendent des services, est-ce dans toute la plénitude de leurs obligations ? C'est un point de fait qu'il est très nécessaire de constater. Il est rare qu'un Homme puissant oublie & néglige des perceptions utiles sur un Peuple ; il est rare qu'à la longue le Peuple ne néglige pas & n'oublie pas ses droits utiles envers un Homme puissant.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre de M. M., Secretaire de l'Académie des Sciences &c. de D. à M. l'Abbé Roubaud.

Monsieur,

Les détails de l'épizootie qui ravage le Béarn, le Languedoc & autres Provinces voisines sont faits pour attrister tous les Citoyens qui ont de la sensibilité. Ils sont d'autant plus affligeans, ces détails, qu'on voit que l'on n'a trouvé d'autres ressources que dans la destruction prompte des bêtes malades. C'est une extrémité bien cruelle, & peut-être que si vous insériez dans votre Gazette une description exacte des accidens de la maladie & de l'état où l'on trouve les animaux qui en meurent, il seroit possible que parmi vos Lecteurs il s'en trouvât qui vous indiqueroient des secours. Je sens que le peu de succès des Eleves des Ecoles Vétérinaires & des Médecins qui sont sur les lieux, laissent peu d'espérance d'une semblable découverte. Mais pourquoi ne tenteroit-on pas cette voie ?

Un des Correspondans de l'Académie (M. Cromnelin) a traduit un Mémoire Anglois sur les maladies du bétail, dans lequel on voit que le sel donné aux bêtes malades leur a été fort salutaire & que ce même condiment a préservé les saines de l'épizootie. Ne seroit-ce pas le cas d'en faire usage ? Notre Professeur de Botanique (M. Durande) a proposé à cette occasion de mêler aux alimens la poudre de la racine de pétasite, plante fort commune. Il croit qu'elle remplaceroit le sel, ou suppléeroit en partie à la grande quan-

rité qui ſeroit néceſſaire : c'eſt, à ce qu'il me ſemble, un moyen qu'on peut tenter. Le raiſonnement me paroît autoriſer cette tentative.

On dit que cette maladie eſt du genre des putrides & des peſtilentielles. Le ſel eſt un puiſſant antiſeptique dans ce cas ſur-tout comme préſervatif, parce qu'il atténue les humeurs qui tendent à s'épaiſſir & à former des ſtaſes dont la putridité eſt la ſuite néceſſaire ; parce qu'en ſecond lieu il pouſſe par les ſelles & ſur-tout par les urines. Ces conſidérations me paroiſſent autoriſer à en faire uſage.

Il eſt encore un moyen qui a réuſſi dans pluſieurs épizooties, c'eſt le ſéton pratiqué dans le fanon de l'animal. Seroit-il déplacé d'en ouvrir ſur les bêtes ſaines ? En vous diſant tout ceci, je n'annonce peut-être rien qui n'ait été tenté. Mais n'importe, je me ſatisfais, & mon zele ne me permet pas de garder le ſilence.

Souvent ces maladies de même que les épidémies ne ſe répandent & ne ſe perpétuent que par l'infection des endroits qu'habitent les malades, & il ſuffit pour les arrêter de purifier l'air de ces habitations. Nous avons fait en 1773 une épreuve bien ſatisfaiſante du moyen que je vais vous propoſer. *V. Journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier. Janvier* 1774. Une fievre maligne regnoit dans la priſon de la Conciergerie, 22 Priſonniers en étoient morts. On purifia l'air des cachots & l'épidémie ceſſa. C'eſt M. de Morveau, un de nos meilleurs Académiciens qui a imaginé ce moyen, & c'eſt de ſon aveu & par ſon conſeil que je vous rappelle ce fait en cette occaſion, & que je vous propoſe de faire connoître ce moyen. Il croit donc, & je le penſe comme lui, qu'il ſeroit à propos de purifier l'air des étables ; & voici comme il a procédé dans les cachots dont j'ai parlé, & comme il ſeroit peut-être intéreſſant qu'on procédât dans les étables.

On prend une poële de fer ou de terre que l'on remplit de cendres chaudes, & l'on place cette poële ſur un réchaud ardent.

On met dans ce bain de cendres un grand vaſe de verre tel que ces eſpeces de cloches dont les Jardiniers couvrent les melons, & dans ce vaſe une quantité de ſel marin proportionné à l'étendue de l'endroit qu'on veut purifier ; 2 livres ſuffiroient pour une piece qui auroit 30 pieds de long ſur 20 de large.

Ce ſel doit être un peu humide. On verſe deſſus le tiers d'huile de vitriol, & l'on ſe retire promptement en fermant exactement la porte. On doit avoir eu ſoin auſſi de fermer toutes les autres iſſues par où l'air auroit pu s'introduire ou s'échapper.

L'acide marin eſt dégagé par cette opération ; & comme il eſt très-volatil, il ſe répand par-tout, s'y empare de l'alkali volatil qui ſoutient dans l'air les molécules putrides infectées, & les force à ſe précipiter dans un état qui les rend abſolument inertes.

Cette opération ne pourroit pas être rejettée à raiſon des frais qu'elle occaſionneroit, puiſqu'il en réſulteroit un ſel de Glauber qu'on pourroit employer pour les animaux comme remede & comme préſervatif avec la même confiance qu'on employeroit le ſel marin, & qui d'ailleurs étant d'uſage en Médecine & pour les Arts, pourroit être vendu avec avantage.

Ceux qui voudront connoître avec plus de détails ce procédé & les effets qu'il a produits n'auront qu'à recourir au journal de Phyſique de M. l'Abbé Rozier pour le mois que j'ai déjà cité, & à celui du mois de Juin 1773.

Parmi les motifs qui m'ont déterminé à vous écrire cette lettre, Monſieur, il en eſt un qu'on ne peut encore avouer qu'aux perſonnes bien intentionnées, que je ne crains pas de vous expoſer ; c'eſt que la mortalité du bétail entraînant néceſſairement une diminution de culture, ſi elle s'étendoit ou ſe ſoutenoit, le prix du bled ne pourroit pas manquer d'augmenter, & que les ignorans, les gens avides & les mal-intentionnés, ſans remonter à la cauſe de cet événement, l'attribueroient à la liberté du commerce des bleds ; liberté que je crois ſi intéreſſante &c.

II.

Prix des grains du plus haut au plus bas ; avec les variations, ſeptier de Paris, 2e. quinzaine de Février.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*	
Généralité d'Auch.	₶	ſ	₶	ſ
Auch	21	8	...	*
Oleron	25	12	...	*
Nogaro	20	3	...	*

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Lectoure	20	1	...	*		
Saint-Girons	30	2	...	*		
Mirande	18		...	*		
Sans variations.			...			
Génér. de Bordeaux.			...			
Bordeaux	29	12	...	A.	1	8
Bayonne	24	5	...	D.		6
Pau	23	18	...	*		
Blaye	25	7	...	A.		6
Saint-Séver	22	4	...	*		
Périgueux	29	15	...	*		
Nontron	31	6	...			
Condom	21	16	...	A.		9
Peu de variations.			...			
Généralité de Caën.			...			
Caën	27		...	A.	3	18
Mortain	29		...	*		
Saint-Lo	24	4	...	*		
Coutances	22	16	...	A.		14
Carentan	18	18	...	A.	1	6
Valognes	17	5	...	A.	1	8
Augmentation.			...			
Génér. de Grenoble.			...			
Grenoble	37	14	...	*		
Buis	34	12	...	D.	1	
Valence	33	6	...	*		
Briançon	38	1	...	*		
Vienne	30	14	...	*		
Montelimart	31	12	...	D.	1	19
Peu de variat., dimin.			...			
Génér. de Languedoc.			...			
Toulouse	25	5	...	D.		8
Montpellier	30	17	...	A.	2	7
Nismes	30	15	...	D.	2	5
Carcassonne	24	12	...	*		
Pezenas	31	7	...	*		
Alby	23	15	...	D.		8
Var. princip., dimin.			...			
Gén. de la Rochelle.			...			
Marans	23	10	...	*		
Cognac	25		...	*		
Saintes	27		...	*		
Marennes	23	8	...	*		
Point de variations.			...			
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	25	10	...	*		
Brive	29	16	...	A.		6
Tulles	27	2	...	*		
Angoulême	28	10	...	D.		18
Généralité de Lyon.			...			
Lyon	28	15	...	*		
Saint-Etienne	33		...	*		
Roanne	29	5	...	*		

Marchés.	Prix. #	ß		Variat.	#	ß
Trevoux	27	18	...	A.		18
Généralité de Metz.			...			
Metz	22	16	...	A.	3	12
Toul	18	11	...	D.		12
Verdun	19	4	...	A.		6
Vic	18	10	...	*		
Longwy	17	4	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	22	4	...	*		
Moissac	24	5	...	*		
Millau	30	10	...	*		
Rodez	27	10	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Moulins.			...			
Moulins	27	8	...	D.	1	2
Châteauchinon	29	18	...	A.	2	6
Nevers	26		...	D.		8
Aubusson	28	14	...	A.		5
Montmarault	22	12	...	*		
S. Pierre-le-Moutier	21	12	...	D.	1	16
Var. princip., dimin.			...			
Général. de Poitiers.			...			
Poitiers	22	5	...	*		
Confollens	24		...	A.		12
Les Sables	22	15	...	A.		7
Fontenay-le-Comte	21		...	D.		10
Saint-Maixant	21	10	...	D.		5
Niort	19	16	...	*		
Variat. très-légeres.			...			
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Pertuis	40	16	...	A.	*	
Digne	35	13	...	A.	1	7
Arles	36	13	...	*		
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	*		
Aurillac	32	15	...	A.		15
Clermont-Ferrrand.	27	12	...	D.		6
Saint-Flour	24		...	*		
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	27	8	...	A.	1	14
Foix	25		...	D.		12
Prades	30	11	...	*		
Pamiers	26	17	...	D.		13
Var. princip., dimin.			...			
Généralite d'Alsace.			...			
Belfort	23	8	...	A.	1	10
Haguenau	18	13	...	A.	1	4
Schlestat	21	9	...	A.		13
Landau	17	17	...	*		

Variation principale, augmentation,

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 18 Mars 1775, au Mercredi 22 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 23 l. 10 s., 26 l. 10 s. à 29 l. *le sept.*; le seigle, de 14 l. 10 s., 17 l. 10 s. à 18 l. 5; l'orge, de 12 l. 10 s., 13 l. 10 s. à 14 l. 5 s. Le froment à la Grêve de 22, 25 l. 10 s. à 28 l.; le seigle, de 14 l. 5 s., 16 l. 10 s. à 18 l.; l'orge, de 12 l. 5 s. à 13 l. aussi *le sept.*

Du Samedi 18 Mars 1775, au Mercredi 22 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15 l. 10 s., 18 à 19 l.; *idem* à la Greve, de 15, 17 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 25 Mars 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 43 à 44; *idem* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 28 à 29 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 24 Mars 1775.

	#	s	
Or de Portug. à . . .	718	2	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	12	
Ducats à	97	9	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	16	
Or à 20 karats à . .	83	11	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	12	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	17	

CHANGES DE PARIS, *du 24 Mars 1775.*

Amsterdam	55	½
Londres	31	
Hambourg	182	¼
Madrid	15	2
Cadix	14	19
Livourne	95	½
Gênes	93	¾
Lyon *Rois*	au pair.	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Jeudi 23.*	*Vendredi 24.*	*Samedi 25.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1892 ½ 90. . .	1890	FESTE.
D°. 16es/25 . . .	1215	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	244	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	77	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	396	. . . . .
Rescriptions . .	9	9 ½	. . . . .
Bil. des Fermes.	3	3	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

DuVend. 17 Mars 1774

Messieurs

Rouillard..... vres. C.
Tontine..... C.
Perpétuelles. D.
Peinchein.. pplles. E.
Viageres .... E.
Tontine..... E.
Boscheron.. pplles. A.
Viageres .... A.
Lempereur.. vres. A.
Perpétuelles. C.
Patu.... Viageres. C.

Du Samedi 18.

Lenoir..... pplles. A.
Viageres .... A.
Gossey..... pplles. A.
Viageres..... A.

Suite du Samedi 18.

Messieurs

Delarue..... pplles. C.
Viageres .... C.
Tontine..... C.
Clouet..... pplles. J.
Viageres .... J.
Tontine ..... J.
Caron. ..... vres. C.

Du Lundi 20.

Thevenin... pplles. B.
Viageres .... C.
Creuzé..... pplles. A.
Viageres.... A.
Tontine ..... A.
Certain..... pplles. J.
Viageres .... J.
Tontine ..... J.

Du Mardi 21.

Messieurs

Defays..... pplles. C.
Viageres..... C.
Cauchy..... pplles. A.
Viageres.... A.
Tontine ..... A.
Vieillard... pplles. J.
Viageres .... F.
Tontine..... J.
Desplaces.. pplles. C.
Viageres.... A.
Tontine ..... C.

Du Mercredi 22.

Cochin..... pplles. A.

.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 18 Mars.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

ALLEMAGNE.

DE GOETTINGUE, *le 24 Février.*

LA Société Royale de cette Ville a couronné le Mémoire de M. Jean-Guillaume Heynemann, de Blanckenbourg, sur les moyens de prévenir les incendies & ceux d'en arrêter les progrès dans les petites Villes & dans les campagnes. La publication de cet écrit seroit très-utile.

DE DAHME (*en Saxe*), *le 26 Février.*

On fait ici des colliers de fer pour les chevaux : le fer est garni avec du cuir. Ces colliers sont légers & commodes : ils dureront beaucoup plus que ceux de bois. On les trouve sur-tout très-propres pour les chevaux de poste. On commence à s'en servir en divers endroits.

DE BONN, *le 28 Février.*

On va bâtir ici un nouvel Hôpital pour les pauvres sur le modele de ceux de Potsdam & de Berlin. 1°. *On y éleve les enfans privés de toute ressource* : c'est bien ; il faut un asyle & une éducation à ces infortunés, si l'on ne trouve à les placer dans les campagnes & les maisons particulieres. 2°. *On y donnera de l'ouvrage aux pauvres familles de la Ville* : quant à cette classe, les frais de fondation & d'entretien sont inutiles ; & si déjà le revenu national ne suffit pas pour les employer, l'Hôpital qui ne produit pas un nouveau revenu ne suppléera pas à ce défaut. 3°. *On y enfermera les mendians, afin d'extirper la mendicité déjà prohibée.* On y renfermera des mendians, & l'on n'extirpera pas la mendicité : c'est ce qu'on voit dans toute l'Allemagne, parce que les Hôpitaux n'ôtent pas les causes de la misere, les impôts excessifs & destructeurs ; parce qu'ils aggravent ces causes par les dépenses qu'ils exigent ; parce qu'ils n'ôtent pas le goût de la liberté &c. &c. &c. A Cologne, il y a pour les *pauvres* des maisons *très belles* & *très-richement dotées* ; & cette Ville fourniroit assez de pauvres & de mendians pour remplir six Hôpitaux comme le nôtre. Si nous les renvoyons, si on les renvoye de leur Patrie, s'ils sont poursuivis, ils se rassembleront, ils se jetteront dans le Palatinat, delà sur les frontieres de France, ils peupleront les forêts des Ardennes & les bruyeres de Liege. Ainsi se forment ces bandes redoutables de voleurs, aujourd'hui si communes en Allemagne. Modérez les impôts, voilà le remede à la mendicité.

DE FRANCFORT, *le 5 Mars.*

Pendant les trois dernieres semaines de Février, il a fait un tems admirable. Le 3 du courant, le ciel s'est obscurci, une pluie légere a commencé à tomber. Les gelées de nuit ont empêché les progrès dangereux de la végétation.

DALMATIE.

De Raguse, *le 19 Février.*

Des lettres de Constantinople portent que le Gouvernement appelle les Etrangers pour mettre sur un bon pied la navigation & le commerce maritime. Elles ajoutent qu'elle prend de bonnes mesures pour réussir. Abolit-t-on le despotisme ? ... Le commerce est dans une crise violente. La Hollande & l'Italie craignent les efforts & l'ascendant des Puissances du Nord.

ITALIE.

De Trieste, *le 19 Février.*

Quoique les arbres ayent été long-tems couverts & chargés de neiges au point que les branches plioient & se courboient jusqu'à terre, ils n'ont point souffert. Nos oliviers sont très-beaux. Il n'y a pas eu moins de neige dans une partie de l'Etat de Venise & de l'Etat Ecclésiastique que dans cette Province. Le froid y a été si fort que la partie du Po qu'on nomme Riano a été gelée, & que les glaces ont retenu les bateaux & les barques pendant plus de quinze jours.

De Milan, *le 20 Février.*

On prend tant de soins pour empêcher la sortie de l'argent & des grains qu'on ne peut pas ne pas reconnoitre à ces soins mêmes l'extrême misere du pays, & le danger qu'il court de se trouver sans grains & sans argent.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 2 Mars.*

Le Ministere tâche de rassurer la Nation relativement à nos démêlés avec l'Amérique : il seroit aussi difficile de rassurer le Ministere. On excite sans cesse des débats, pour gagner du tems... Liverpool & Bristol viennent encore de recevoir de nouvelles provisions de grains & de farines des Colonies.

Nous avons appris par des lettres du Cap de Bonne-Espérance que la mortalité avoit emporté une partie des équipages de la flotte commandée par M. Robert Harland.

On mande d'Edimbourg que les Agens de la Compagnie formée à Perth & à Stirling pour acheter des terres dans l'Amérique septentrionale sont arrivés à Glasgow & qu'ils ont rempli leur commission à la satisfaction des Intéressés. Ils ont eu à très-bas prix d'excellentes terres dans la Nouvelle-Yorck, pays excellent où le labourage est en honneur & en vigueur. De leurs rapports & de leurs calculs, il résulte qu'il vaut beaucoup mieux aller vivre en Amérique que de rester en Angleterre dans un état précaire.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Marseille, *le 5 Mars.*

Les nombreux navires arrivés à la fin de Février étoient presqu'uniquement chargés de bleds & d'huile. Le vaisseau, *Bolton*, C. Jean Hars, a amené de Philadelphie 1275 barils de farine, 500 charges de gros millet &c ; & le brigantin, la *Rebecca*, C. Jons Hauper, a apporté de la Virginie 700 barils de farine & 500 charges de bled : Mrs. Sollicoffre freres & Vilkie ont établi cette correspondance entre notre Place & l'Amérique. La Sicile & la côte d'Alger sont les grands magasins dans lesquels puisent aujourd'hui nos Négocians. Le vaisseau, le *Solide*, est arrivé de la Martinique. Le vaisseau, le *Duc de Duras*, partira dans le courant du mois pour le Cap François. Les piastres sont à 48 l. 10 s.

De Bordeaux, *le 5 Mars.*

La balance du prix des grains, fixée depuis quelque tems, penche aujourd'hui à la baisse. Les bleds étrangers vont arriver en abondance. On a craint ici la disette, quoiqu'il y eût de bonnes provisions : à présent le commerce craint de manquer de débouchés.

De Toulouse, *le 5 Mars.*

Le défaut de circulation des grains de Gascogne affoiblit la concurrence des Vendeurs. Il en est résulté un renchérissement.

Le bled commun eſt monté ici à 14 l. & 14 l. 5 ſ.; le bled fin à 14 l. 15 ſ., 15 l. 5 & 10 ſ. Les autres grains n'ont pas varié.

On préſume ici que l'Arrêt qui permet l'introduction des bleds du Royaume à Marſeille par entrepôt n'aura pas beaucoup d'effet, dans les circonſtances préſentes, à cauſe des formalités qu'il exige. On calcule qu'il n'y auroit que la fraude qui pourroit donner quelque bénéfice & procurer quelque bien, parce que la denrée abonde dans ce Port & que les prix y ſont aſſez bas pour qu'on ſonge plutôt à y puiſer pour le Bas-Languedoc qu'à y verſer. Mais malheureuſement il a fallu laiſſer des gênes pour ne pas effaroucher & effrayer un Peuple qui craint encore les fantômes & les crée.

De Grenoble, *le 6 Mars.*

Depuis les grands froids du commencement de l'hiver, la ſaiſon a pris la température du printems. Les mois de Janvier & Février ont été très-doux. Les amandiers ſont en fleurs ; & tous les arbres *fruitiers* font des progrès. Cette précocité nous fait trembler, nous qui voyons les froids tardifs nous enlever des dons prématurés. Les fruits ſont d'une grande reſſource dans cette Province. Nos bleds & autres grains ſe préſentent aſſez bien.

De la Rochelle, *le 6 Mars.*

La Sénéchauſſée, par une Ordonnance du 17 Février, a maintenu le Réglement des *Agatis* ; & en conſéquence *fait défenſes à tous Vignerons & autres perſonnes d'éjarrer les ſeps des vignes en taillant ou autrement, & d'eſſoller ou arracher en aucun tems des ſouches en entier ou en partie, qui ſoient capables de produire &c*

Le Légiſlateur naturel en pratiques d'Agriculture, ne ſeroit-ce pas le Cultivateur? C'eſt ſon métier que de donner des loix à la terre, comme c'eſt celui du Magiſtrat de rendre la juſtice. Si l'on a, dans cette matiere, quelque ſupériorité ſur lui, ce n'eſt que par la ſcience : qu'on l'inſtruiſe donc & qu'on ſe borne là ; car la ſcience n'a pas le droit de commander. Ce qu'on lui ordonneroit eſt bon ou mauvais : s'il eſt mauvais, l'Ordonnance ne ſeroit pas utile : s'il eſt bon, elle eſt inutile; le Cultivateur le fera pour ſon intérêt, quand il le ſçaura, & le Propriétaire l'obligera à le faire ; elle eſt de toute maniere inutile, parce que le Vigneron, le Laboureur, ſeul dans la vigne, dans le champ, la violera tant qu'il lui plaira de la violer. Tout homme a la juriſdiction naturelle de ſon travail comme de ſa propriété ; ou s'il travaille pour autrui, il eſt ſoumis uniquement aux conditions ſtipulées avec celui qui l'employe. Les réglemens en ce genre ne peuvent donc faire que le mal & non le bien, les réglemens anciens ſurtout, des *Agatis* ou autres ; parce que les circonſtances changent, parce que le réglement des *Agatis* ou tout autre, quand il auroit eu toute la ſcience du tems, n'avoit pas toute la ſcience à venir ; parce que la meilleure regle générale ſouffre des exceptions, & qu'en l'érigeant en ordonnance, elle embraſſe tous les cas ; parce que le Cultivateur habile ſçauroit tirer un bien réel du mal apparent qu'on défend &c. Par exemple, les ſouches ſont trop preſſées, il en arrache une partie, toutes vivantes, il le peut, il le doit &c.

Du Pays de Gex, *le 7 Mars.*

» Il y avoit ici, dans le plus bel aſpect de » l'Europe après Conſtantinople, mais dans » le ſol le plus ingrat & le plus mal-ſain, » un petit hameau habité par quarante mal- » heureux dévorés d'écrouelles & de pau- » vreté. Un Homme avec un bien honnête » acheta ce territoire affreux, exprès pour » le changer. Il commença par faire deſſé- » cher des marais empeſtés : il défricha, il » fit venir des Artiſtes étrangers de toute » eſpece & ſur-tout des Horlogers qui ne » connurent ni Maîtriſe ni Jurande ni Com- » pagnonage, mais qui travaillerent avec » une induſtrie merveilleuſe, & qui furent » en état de donner des ouvrages finis à un » tiers meilleur marché qu'on ne les vend » à Paris.

» Monſieur le Duc de Choiſeul les protégea. Monſieur Dogni les ſoutint avec des » bontés ſans leſquelles ils étoient perdus. » M. Turgot voyant en eux des Etrangers » devenus François & des gens de bien de- » venus utiles, leur a donné toutes les faci- » lités qui ſe concilient avec les loix. En- » fin en peu d'années, un repaire de qua- » rante Sauvages eſt devenu une petite Ville

» opulente habitée par douze cens personnes utiles, par des Physiciens de pratique, par des Sages dont l'esprit occupe » les mains. Si on les avoit assujettis aux » loix ridicules inventées pour opprimer » les Arts, ce lieu seroit encore un désert » infect habité par les ours des Alpes & du » Mont Jura ».

De Saint-Malo, *le 7 Mars.*

La santé des gens de mer est souvent abandonnée sur les vaisseaux à des Chirurgiens qu'on ne peut guere mieux comparer qu'aux Chirurgiens ordinaires de village : il en périt un très grand nombre, comme de gens de la campagne, par les secours de l'Art. M. Sébire, habile Médecin de cette Ville, & M. Guillot, Commissaire de la Marine, par un tendre intérêt pour l'humanité & pour des Citoyens utiles, se sont associés pour faire bâtir à leurs frais un amphitéâtre où le premier donnera gratuitement des leçons de Médecine aux Chirurgiens qui se destineront pour la mer & qui voudront profiter de ses lumieres. Quelle récompense offrir à ces excellens Hommes ? La protection de leur établissement & les couronnes ou distinctions civiques qui seules ont un prix pour des Citoyens généreux de leurs biens & de leur personne, s'il est permis de s'exprimer ainsi.

De la Charité-sur-Loire, *le 8 Mars.*

Peu de Villes réunissent autant d'avantages d'agrément & d'utilité que celle-ci. Son site est heureux. La campagne y présente des aspects charmans qu'anime la Loire : on voit du même coup d'œil des prairies, des vignes, des terres labourables, des bois, enfin tout ce que la terre peut offrir à l'Agriculture. Il y a aussi beaucoup de facilités pour le commerce. Le Port est commode, & l'abordage aisé. Le grand chemin de Paris à Lyon ou en Auvergne par Moulins, traverse la Ville. Elle est le terme d'un autre qui conduit dans le Berry par le moyen d'un pont large, divisé en deux parties par une isle étroite qui paroît former les limites naturelles de la Généralité de Bourges ; mais ces limites sont loin de là sur la rive droite du fleuve, ensorte que la Charité & plusieurs Villages ou Bourgs situés du même côté sont tous du Berry.

Par sa position, cette Ville est naturellement destinée à faire le commerce des grains des Provinces voisines, & celui des fers que fournissent les Forges d'une partie du Nivernois. Les laines du Berry pourroient y être aussi en partie emmagasinées.

Parmi les établissemens d'industrie, il n'y a rien eu de si brillant que l'édifice nouveau superbement annoncé par une longue & haute grille de fer dont la porte a un fronton décoré du titre de *Manufacture Royale* écrit en lettres d'or. On y a fabriqué différens ouvrages de clinquaillerie dont la circulation a été favorisée par un affranchissement des droits de traites. Les autres Manufactures semblables envient avec raison une faveur signalée qui semble supposer la loi partielle & destructive de l'égalité sociale des Citoyens en fait de droits naturels & de protection, & qui rompt en effet l'équilibre du commerce & la hiérarchie naturelle des talens & des services. Peut-être n'ont-elles pas à envier ses succès, attendu qu'elle ne conserve pas par l'économie les avantages que ces graces lui donnent. Il faut avouer qu'elle n'est pas en cours de prospérité : les Ouvriers ne remplissent pas ses atteliers ; plusieurs machines sont dans l'inaction ; & l'inertie paroît s'étendre successivement dans les ouvroirs comme la paralysie dans les membres d'un mourant. Cependant ses gravures & ses dorures sont fort belles. On veut vendre ici 3 l. ce qui se vend ailleurs 20 s. Le beau obtient des suffrages ; le bon est recherché mais selon les prix ; & le commun a le grand débit & un débit durable, parce que le Peuple est le grand & perpétuel Consommateur.

D'Orléans, *le 10 Mars.*

Tout le monde sçait ou doit sçavoir combien les Corporations & leurs privileges & leurs réglemens sont nuisibles au bien public. Tout le monde doit sentir, le Peuple sent profondément combien ceux des Boulangers sont funestes : ici leurs effets sur sa subsistance journaliere ne sçauroient être dissimulés.

A voir les taxes, on croiroit qu'il se fait

trois especes de pain ; il ne s'en fait que deux ; le pain qui ne se fait pas & qui se taxe, est le moyen entre le blanc & le bis. Mais le pain bis est divisé par les Boulangers en deux sortes, l'une bonne pour les gens aisés, l'autre mauvaise pour les pauvres, toutes les deux au même prix, car la taxe n'en connoît qu'une. Comme les gens aisés & même des gens riches qui par goût ou par économie consomment du pain bis, payent bien & sçavent se faire servir, les Boulangers choisissent dans leurs farines les meilleures pour le pain de cette classe : les farines de rebut restent pour le *pain de boutique*, acheté au même prix par les Habitans pauvres qui n'ayant point de crédit payent comptant, ou payeroient peut-être mal s'ils avoient du crédit.

Cet abus sera restreint en grande partie par la permission que la Police a donnée le 25 du mois dernier *à toute personne de quelqu'état, vacation & qualité qu'elles soient de la Ville & des lieux circonvoisins de l'étendue de la Jurisdiction, de mettre en vente des pains de quelque poids & qualité que ce soit, à prix débattu tous les jours de la semaine, même les Dimanches & Fêtes, à la charge que lesdits pains porteront la marque de leur poids.* L'Ordonnance a pour motif la cherté du pain, suite d'une récolte peu abondante, la nécessité d'alléger le fardeau dont le Peuple supporte tout le faix, & l'espérance légitime de procurer la denrée au meilleur marché possible par la liberté de la vente & la concurrence des Vendeurs. Le Peuple pourra donc avoir pour son argent du pain tel qu'il le voudra, du pain qui vaudra son argent & non au-dessous, comme il arrivoit par l'abus ci-dessus exposé, lorsqu'il achetoit du pain de moindre qualité au prix d'un pain bien meilleur. Il aura du pain de seigle, du pain d'orge, du pain de plusieurs sortes de farines, s'il n'a moyen que d'en payer de cette nature qui, souvent, quoiqu'il flatte moins l'œil, n'est pas moins appétissant & moins nourrissant ; car c'est une épreuve faite : on a mangé plus d'une fois du pain, de quatre sous moins cher par pain de neuf livres que celui de la taxe, & qui avoit toutes les qualités de celui-là, & servoit très-fructueusement l'économie des peres de famille qui sçavoient le rechercher.

Le bled a augmenté depuis un mois de 20 s. par mine d'Orléans ou 4 liv. 16 s. par septier de Paris. Cette augmentation qui n'auroit point surpris à la Toussaint, est remarquable par sa rapidité dans cette saison. C'est un problême à résoudre.

D'Amiens, *le* 10 *Mars.*

Parmi les abus qui intéressent l'Agriculture, le Commerce, le prix des grains, l'infidélité des mesures n'est pas le moins funeste & le moins odieux. Il n'y a presque point de Marché dans les Bourgs, où les mesures n'ayent été augmentées, & où il se trouve des *mesures-matrices.* Qui a fait disparoître ces dernieres pour établir impunément les autres ? Est ce le Peuple qui paye les censives & les rentes en grains ? Il ne peut pas être si généreux. Il y a des endroits où les Receveurs de ces rentes ont de grandes mesures pour recevoir & de petites pour vendre. Il en est où ils prennent la mesure comble, & où peu à peu ils en ont baissé la hauteur en élargissant le diametre : par ce moyen, il y en a qui perçoivent le double, parce qu'une mesure d'un pied de hauteur sur six pouces de diametre, laquelle ne contient qu'environ le quart de sa capacité à bord ras, contiendra le triple de cette capacité, si vous doublez son diametre en la baissant à proportion : le comble contiendra deux fois sa capacité à bord ras. La preuve en est dans une tasse & sa soûcoupe : ordinairement une tasse pleine remplit sa soûcoupe ; cependant la soûcoupe à comble contiendra trois fois le contenu de la tasse, lorsque le comble de la tasse ne fera qu'un quart au plus de la tasse rase.

Ces ruses frauduleuses ont occasionné des procès sans nombre & en occasionnent encore : le bien public & la justice veulent que les mesures-matrices soient partout remises en usage. Il existe une regle pour les rétablir : c'est un procès-verbal d'épal de toutes les mesures à grains de la Province & des Villes voisines, au nombre de 36, dressé avec beaucoup de précaution à Amiens, le 22 Février 1775. Voilà des titres faits pour prévenir les procès, les injustices, les abus ruineux.

De Paris, *le* 17 *Mars.*

Le tirage de la Loterie Générale s'est fait Mercredi 15 du présent mois ; le gros

Lot de 30000 livres est échu au numéro 582010; le second Lot de 8000 livres est échu au numéro 595161.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Expériences faites pour détruire les chenilles.

Les chenilles ont fait, l'année derniere, de grands ravages dans divers lieux de la Province de Siléſie. Les champs où l'on avoit ſemés des choux ſe ſont trouvés les plus mal-traités. Pour écarter des choux ces inſectes deſtructeurs, bien des Propriétaires ont eu recours au chanvre; mais cet expédient n'a pas eu le ſuccès qu'ils s'en promettoient, ou du moins n'a-t-il pas réuſſi par-tout. Un Econome zélé pour le bien public, a donné ſur cet objet le réſultat non-ſeulement de ſes propres eſſais, mais encore des eſſais de quelques Propriétaires intelligens. M. Oloff Serdes, Géométre Suédois, eſt l'Econome dont nous parlons. Il a voulu eſſayer ſi, comme le prétendent certains Agronomes, le chanvre a la vertu de détruire les chenilles & leurs œufs, lorſqu'on en ſeme tout autour d'un champ de choux. Il a fait l'expérience pendant deux années conſécutives. La premiere année, les chenilles furent dévorées par des pinçons & d'autres oiſeaux, qui ſe nourriſſent volontiers de grains de chanvre. Le chanvre les attira, & comme ils trouverent des chenilles ſur les choux, ils en firent leur nourriture. L'année ſuivante, M. Oloff Serdes planta des choux dans le même champ, & n'y ſema point de chanvre; les oiſeaux revinrent, comme ils avoient fait l'année précédente, & les chenilles qui rongeoient les champs, furent bientôt dévorées. D'où il réſulte que le chanvre n'a point la propriété de détruire ni ces inſectes, ni leurs œufs.

D'autres Propriétaires, qui ont fait la même expérience, prétendent que le chanvre attire les oiſeaux, & que ceux ci, accoutumés à trouver leur nourriture dans un endroit, ne manquent pas d'y revenir chaque année. C'eſt ce qui auroit beſoin de nouvelles preuves. Les linotes, les pinçons &c. ſont-ils attirés par le chanvre, ou le ſont-ils par les chenilles? La queſtion eſt fort douteuſe: on a vu des champs ſemés ou plantés de choux, qui ont pourtant été dévaſtés par les chenilles, quoiqu'autour de ces champs il y eût du chanvre. Bien plus, on a couvert des choux avec du chanvre, & les chenilles ont rongé jeſqu'à la derniere feuille. Il paroît certain que l'odeur du chanvre ne met pas en fuite les chenilles, & ne nuit pas à leurs œufs. Les expériences faites en Siléſie, pour exterminer ces inſectes, n'ayant pas plus réuſſi que tant d'autres qu'on a faites ailleurs, la Société Patriotique de cette Province exhorte les Economes éclairés & actifs à faire de nouvelles recherches ſur le même objet, & à en faire connoître le réſultat par le moyen des papiers publics.

II.

Extrait des obſervations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1er. juſqu'au 28 Février 1775.

Vents dominans, ſud-oueſt; plus grand degré de chaleur 11 d., moindre degré de chaleur 0 d.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 6 lignes, moindre élévation 27 pouc. 1 ¾ lig.; quantité de pluie 17 ¾ l.; évaporation 40 lignes; déclinaiſon de l'aiguille aimantée 20 deg.; température très-douce & humide; aucune maladie; les bleds avancent, tous les arbres fruitiers ſont prêts à fleurir; on voyoit des fleurs ſur l'abricotier & le pêcher, on trouvoit la violette le 13. Il y eut la nuit du 4 au 5 un ouragan des plus violens, accompagné de pluie, d'éclairs, de tonnerre, & d'une ſecouſſe de tremblement de terre que j'ai ſenti à onze heures du ſoir. Le mercure du barometre étoit dans une agitation ſinguliere.

Signé, Cotte, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correſpondant de l'Acad. Roy. des Sciences, de la Soc. Roy. d'Agriculture de Laon.

III.

Prix du froment, avec les variations, 1re. quinzaine de Février, ſeptier de Paris.

Marchés.	*Prix.*		*Variations.*		
Gén. de la Rochelle.	℔	ß		℔	ß
Marans.....	23	10	... *		
Saintes.....	27	4	... D.		8

Marchés.	Prix. ₶	ß		Variat.	₶	ß
Cognac	25		...	*		
Marennes	23	8	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Limoges.			...			
Limoges	25	10	...	D.		15
Angoulême	28	8	...	A.	1	1
Brive	29	9	...	*		
Tulles	27	2	...	*		
Peu de variations.			...			
Génér. de Lorraine.			...			
Lunéville	18	13	...	A.		5
Nancy	19	14	...	*		
Epinal	22	13	...	A.		10
Pont-à-Mousson	17	10	...	D.		14
Saint Mihel	16	16	...	*		
Bitsche	14	6	...	*		
Généralité de Lyon.			...			
Roanne	29	5	...	A.	5	12
Villefranche	28	5	...	*		
La Grenette	33		...	*		
Trevoux	27	12	...	*		
Peu de variations.			...			
Généralité de Metz.			...			
Metz	19	16	...	A.		16
Sédan	20	15	...	*		
Toul	19	4	...	*		
Verdun	18	18	...	A.		6
Sarrelouis	17	12	...	*		
Phalsbourg	16	16	...	*		
Sarrebourg	16	5	...	*		
Princip. var., augm.			...			
Gén. de Montauban.			...			
Montauban	22	4	...	*		
Moissac	24	14	...	*		
Cahors	28	10	...	*		
Millau	30	10	...	*		
Géner. de Moulins.			...			
Moulins	22	11	...	*		
Châteauchinon	27	4	...	*		
Evaux	29	19	...	*		
Nevers	26	8	...	*		
Montmaraud	22	12	...	*		
Gueret	21		...	*		
Peu de variations.			...			
Général. d'Orléans.			...			
Orléans	25	18	...	A.		19
Blois	26	8	...	A.	2	8
Beaugency	26	5	...	A.	4	1
Dourdan	25		...	*		
Chartres	23	6	...	*		
Gien	22		...	*		

Variation principale, augmentation.

Marchés.	Prix. ₶	ß		Variat.	₶	ß
Général. de Poitiers.						
Poitiers	22	5	...	*		
Confollens	23	8	...	D.		12
Les Sables	22	8	...	*		
Niort	19	16	...	*		
Thouars	19	12	...	D.		12
Dimin., sans augm.			...			
Génér. de Provence.			...			
Aix	41	5	...	*		
Marseille	40	16	...	*		
Arles	36	13	...	A.		13
Draguignan	37		...	D.	1	
Grasse	30	12	...	*		
Sisteron	30	10	...	*		
Var. princip., dimin.			...			
Généralité de Riom.			...			
Riom	27	10	...	*		
Clermont-Ferrrand.	28	18	...	A.		12
Mauriac	32		...	*		
Saint-Flour	41	10	...	A.	1	
Var. princip., augm.			...			
Généralité de Rouen.			...			
Rouen	23	6	...	*		
Dieppe	25	4	...	A.		12
Evreux	23	16	...	*		
Neufchâtel	22	10	...	A.		15
Lyons	22	1	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Roussillon.			...			
Perpignan	26	6	...	*		
Foix	25	12	...	A.		12
Pamiers	27	15	...	*		
Conflent	30	11	...	A.		17
Cerdagne	22	9	...	*		
Var. princip., augm.			...			
Génér. de Soissons.			...			
Soissons	24		...	A.		12
Châteauthierry	25	14	...	*		
Clermont	24	10	...	A.		14
Chauny	21	7	...	D.		12
Rozay	25		...	D.		10
Noyon	20	17	...	*		
Laon	22	7	...	A.		15
Lafere	19	4	...	*		
Généralité de Tours.			...			
Tours	24	6	...	A.	1	13
Amboise	24	19	...	A.		6
Laval	28	17	...	A.	2	5
Angers	23	16	...	A.		14
Chinon	21		...	*		
Loches	21		...	A.		18
Loudun	20	7	...	A.		14

Marchés.	*Prix.* #	ß	*Variat.* #	ß
Richelieu	19	12	...	*
Saumur.....	21		...	*
Montreuil-Bellay ..	18	7	...	*

Augmentation, point de diminution.

I V.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 8 Mars 1775, au Samedi 11 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 17, 23 l. 10 s. à 30 l. *le septier; idem* au Port de la Grêve, de 28 à 30 liv.; le seigle, de 18, 19 à 20 liv.; l'orge, de 12, 13 à 14 l. aussi *le septier.*

V.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 8 Mars 1775, au Samedi 11 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 16, 18 à 20 liv.; *idem* à la Greve, de 15 à 17 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 15 Mars 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 46 à 47; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 15 à 16 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 35 à 36; *id.* nouveau, de 33 à 34; le cent de paille vieille & nouv., de 14 l. 10 à 15 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 26 à 27 l.

V I.

Changes de Paris, *du* 15 *Mars* 1775.

Amsterdam	55 à 55 $\frac{1}{8}$
Londres	30 15 16e.
Hambourg	182 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 2
Cadix	14 19 6
Livourne	95 $\frac{1}{2}$
Gênes	93 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$
Lyon *Rois*	$\frac{1}{8}$ p. $\frac{0}{0}$ b.

PRIX

Des matieres d'or & d'argent à Paris du 15 *Mars* 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	717	2	marc.
Du Mexique à . . .	712		
Du Perou à	704	1	
Les guinées à . . .	717	3	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	10	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	9	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	48	18	

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Mars 1775.	*Lundi* 13.	*Mardi* 14.	*Mercredi* 15.
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	1887 $\frac{1}{2}$ 85. . .	1890	1890 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	1212 $\frac{1}{2}$ . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	244	244	. . . . .
D°. 25es. . .	76	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	395	395. . . .
Rescriptions . .	9 $\frac{1}{2}$ 9	9	9 . . . . .
Bil des Fermes.	3	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE *D'AGRICULTURE*, COMMERCE, *ARTS ET FINANCES.*

ANNÉE 1775. Du Samedi 22 Avril.

I.

Nouvelles Etrangeres.

POLOGNE.

De Varsovie, *le* 28 *Mars.*

LA Délégation, malgré les chaînes qui l'embarrassent & la surchargent, vient de faire un grand pas vers l'Ordre social. Par une de ses dernieres constitutions, il est établi que les Etrangers de la classe de la Bourgeoisie pourront à l'avenir acquérir dans le Royaume des terres, des villages, & toute sorte de possessions héréditaires, sans toutefois que ces acquisitions ainsi que les admodiations leur donnent aucun des droits de la Noblesse : la République leur accordera toute sûreté. Il n'y a pas long tems encore que la Nation ne concevoit pas ce qu'on appelle ailleurs des *propriétés roturieres*. Puisqu'elle l'a conçu, elle ne tardera pas à comprendre quel crime c'est contre l'humanité, contre le bien public, contre l'intérêt personnel, que d'exclure de la participation à cet avantage les Juifs, les Paysans & les Sujets de la République.

Suivant le nouveau traité du commerce du Roi de Prusse, les Polonois payeront 2 pour 100 pour tout ce qu'ils tireront de Prusse, & 12 pour 100 pour les mêmes objets qu'ils tireront de l'Etranger. Le droit d'étape est accordé à Koenigsberg : les Villes de Prusse jouiront de divers avantages. Dantzick sera assujettie aux mêmes conditions que l'Etranger pour le droit de transit, sans autre péage ; le commerce réciproque de cette Ville avec la Pologne & de la Pologne avec cette Ville, payera le droit de 12 pour 100. Le commerce du sel sera entiérement libre dans tous les Etats de la République ; & il ne payera d'autres droits d'entrée, douane, péage &c. que ceux qui ont été usités jusqu'ici dans la Lithuanie.

SUEDE.

De Stockholm, *le* 29 *Mars.*

On écrit de Christinachamm dans le Wermeland qu'à la Foire au fer, finie le 17, les Marchands de Gothenbourg ont, eux seuls, enlevé presque toute la marchandise. Les prix ont varié : le fer ordinaire a valu 5 $\frac{5}{8}$, 5 $\frac{3}{4}$, 5 $\frac{1}{8}$ risd. Les payemens se feront en monnoie de cuivre au cours de 66 marcs pour la risd. de Hollande. Les Commis du Bureau du fer ne sont pas intervenus dans ce commerce. Les Dunes sont sans glaces, & l'on a déjà vu arriver plusieurs vaisseaux étrangers.

Plusieurs vaisseaux Anglois chargent du grain à Christianstadt, à Malmoë, à Helsinbourg & autres Ports de Scanie, quoique le prix de cette denrée y soit assez haut.

Malgré la distillation secrette des grains, il n'est pas entré, l'année derniere, dans le Royaume, le tiers des provisions qu'on avoit coutume de recevoir de l'Etranger.

Le fonds accordé par les Etats sous le titre de contribution salutaire, va être employé à entretenir dans les campagnes des Médecins, des Chirurgiens & des Sages-Femmes, ainsi qu'à les pourvoir des secours de la Pharmacie. La santé du Paysan est,

après la fécondité de la terre, la premiere source de vie du Corps politique.

ALLEMAGNE.

De Vienne, *le 3 Avril.*

Un Habile Méchanicien de cette Ville a inventé un charriot qui, conduit par une seule personne, va sans cheval plus vite, dit-on, qu'un charriot avec un attelage ordinaire. Le Prince Esterhazi a acheté le premier qui ait été fait à raison de 800 florins, pour le mettre à l'essai dans ses terres; une simple épreuve ne décide pas de la valeur de ces sortes de machines.

On dit qu'une des difficultés qui retardent l'exécution du nouveau plan de M. le Comte de Cobentzel, relatif aux Douanes, c'est l'embarras de pourvoir le grand nombre de Commis qu'il déplacera. Il se présente plusieurs réponses à cette objection. 1°. Le besoin le plus urgent c'est de sauver le Peuple que cette foule écrase. 2°. Il ne se feroit jamais aucune réforme si cette considération arrêtoit, car il y a toujours une classe d'hommes qui vit du profit des abus du désordre. 3°. Ces Employés, ci-devant Ouvriers, Journaliers, Domestiques, auront les mêmes moyens légitimes de gagner leur vie que tant d'Habitans non moins dignes qu'eux d'une attention bienfaisante. 4°. Leur suppression, en soulageant l'Etat & la Nation, multipliera les dépenses utiles, l'emploi des hommes, les ressources des pauvres; ils trouveront à vivre sur ces dépenses. 5°. Après une guerre, on réforme des Troupes, sans attendre que ces Soldats qui ont exposé leur vie & versé leur sang pour l'Etat, ayent des places & une subsistance assurée. 6°. Annoncez de bonne heure la suppression & ouvrez des travaux publics &c.

De Cassel, *le 6 Avril.*

Il y a assez de Marchands & de marchandises à notre Foire; mais l'argent y est un peu rare.

M. Stein, Recteur du College de cette Ville, a publié deux planches représentant l'une un *baromacrometre*, l'autre un *céphalometre*, c'est à-dire deux instrumens faits, le premier pour déterminer la *mesure & le poids du corps d'un enfant dans le sein de sa mere*, le second, *la mesure & le poids de sa tête.* Tout ce qu'on peut dire, à ce sujet, c'est qu'il seroit bien utile d'acquérir la connoissance de ces dimensions, soit pour juger des progrès d'un enfant, soit dans l'accouchement &c.

ITALIE.

De Venise, *le 28 Mars.*

Les Marchands Anglois font des achats immenses de soie brute en Italie, pour les Fabriques d'Angleterre. Il paroît que l'Allemagne en tirera beaucoup moins, cette année, qu'elle n'en a tiré précédemment.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 8 Avril.*

Il est arrivé, ces jours derniers, par la Tamise une grande quantité de bleds étrangers, & quelques parties de grains de différentes Provinces du Royaume.

L'Espagne a fait acheter un certain nombre de nos plus beaux étalons dont elle se propose de se servir pour croiser les races. Quelques vaisseaux marchands de la Grande-Bretagne ont été renvoyés de la Nouvelle-Yorck & autres lieux par les Américains.

Le 5, à la 3e. lecture du Bill concernant le tarif & la pêche de l'Amérique, il y eut dans la Chambre des Communes un débat très-vif. MM. Hartley, Bull &c. s'y opposerent fortement: M. Rigby le défendit avec véhémence; il dit que la charge lourde & oppressive dont se plaignoient les Américains consistoit en une taxe de trois pences sur le thé; qu'ils n'étoient révoltés contre les Actes du Parlement que parce qu'ils mettoient la Compagnie des Indes dans le cas de vendre à plus bas prix que les Interlopes de Boston appellés Patriotes; qu'ils étoient des rébelles & les plus coupables des rebelles &c. La déclamation l'emporta. L'opposition n'eut que 42 voix contre 192.

La Compagnie des Indes a reçu la nouvelle que le *Comte d'Ashburnham* & *l'Anson* étoient arrivés heureusement à Madras.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Montpellier, *le 8 Avril.*

Pendant le mois de Mars, les vents du nord ont presque toujours soufflé & maintenu des tems si secs qu'il n'est tombé que demi ligne d'eau... 11 jours séreins. 20 jours avec nuages, y compris 3 jours pendant lesquels il y

a eu quelques gouttes de pluie ; car on ne peut pas dire qu'il y en ait eu un seul pluvieux... Termometre à 2 d. au-dessus de la congélation le 15 ; à 17 d le 25 : difference 15 deg. ... Barometre, de 27 p. 7 l. à 28 p. 4 l.

Les bleds ont tallé au commencement dudit mois, mais foiblement. La sécheresse & les gros vents les ont retenus au point qu'ils n'ont presque point fait de progrès. Les bleds des cantons qui craignent moins la sécheresse, ont plus profité.

Les seigles ont gagné davantage, quoiqu'en général ils ne soient pas beaux. L'épi a commencé à sortir du foureau vers le 25, les tiges minces & plus hautes.

La végétation des avoines, des orges, des vesces, des semailles de Mars, a été fort foible. Les luzernes & les esparcets ont mieux travaillé.

La vigne a pleuré du 15 au 20 : elle a bien bourgeonné. On a vu des feuilles épanouies à la fin du mois.

La feuille du mûrier s'est développée vers les derniers jours du mois. On a mis des vers à soie à éclore.

Les abricotiers & les pêchers ont noué leur fruit vers le commencement du mois ; les poiriers d'été, vers la fin. Les poiriers d'hiver & les pommiers ont bourgeonné & fleuri du 20 au 21.

Les troupeaux ont un peu profité.

On a vu les bizets passer dès les premiers jours du mois (du nord-est à l'ouest). On a observé qu'ils n'étoient pas en aussi grand nombre qu'ils le sont ordinairement à la même époque... Le premier vol de grues a passé le 24 (même direction)... La premiere compagnie d'hirondelles a paru sur nos côtes le 15. Il en est arrivé d'autres successivement & peu à peu. Il ne s'en est point encore fixé dans ces contrées.

Les travaux aux guérets & aux vignes se sont très bien faits.

De Poitou, *le* 11 *Avril.*

Quelques villages de cette Province, S. Martin, Mauprevoir, Peroux &c. viennent d'être désarmés : on en a enlevé tous les fusils. Les Paroisses des environs craignent le même sort. On soupçonne que pareille exécution a été faite dans d'autres cantons de la Province ainsi que de la Saintonge & de l'Aunis. Les Paysans de ces lieux tremblent, exposés comme ils le sont ; presque sans défense, aux voleurs, aux loups, aux chiens enragés : aux voleurs, il y en a & ils deviennent plus nombreux & plus entreprenans lorsqu'on diminue le danger qu'ils avoient à courir : aux loups, ils sont communs ; une Bergere de S. Saviol vient d'être blessée par un de ces animaux, & elle en auroit été dévorée sans de prompts secours : aux chiens enragés ; le mois dernier ils ont répandu l'alarme en plusieurs endroits. Moins de sûreté pour les personnes, moins de sûreté pour les troupeaux, moins de sûreté pour les biens. La premiere sauvegarde du Citoyen, de la famille, c'est sa propre force. La garde publique passe, & le malfaiteur enleve derriere elle sa proie.

Qu'y avoit-il à craindre des fusils de ces hommes paisibles ? Des violences, des attentats ? Dans leurs querelles, ils n'ont pas recours aux armes à feu : ils n'en auroient pas besoin pour commettre un crime. Un scélérat ne va pas le fusil sur l'épaule chercher sa victime sur le grand chemin ou dans les bois : il brûle la cervelle avec un pistolet, il égorge avec un couteau, il assomme avec un bâton, il incendie avec une botte de paille. Ne seroit-ce pas qu'on auroit voulu prévenir des chasses furtives ? Eh ! jamais ces Colons feront-ils autant de tort au gibier que le gibier leur en fait ? Les verra-t-on en foule quitter leurs travaux & abandonner leurs intérêts pour se livrer à un exercice étranger auquel ils ne seront pas fort adroits, & s'exposer aux peines de la prohibition. Les Gardes veillent ; qu'ils poursuivent les Braconniers s'il y en a ; parce qu'il y en aura quelques-uns, faudra-t-il laisser tout un Peuple sans défense contre des ennemis de tout genre, pour prévenir les infractions de quelques Particuliers qui sçauront bien se procurer de nouvelles armes ? S'il y a véritablement un mal à empêcher, est ce par un moyen qui commet mille maux ?

Quelles obligations cet enlevement entraîne ! 1°. Remboursement du prix des armes & accessoires ; car ces fusils étoient des propriétés acquises à prix d'argent. 2°. La réparation de tous les genres de pertes & de torts que le désarmement peut occasionner. Quand, faute de fusils pour la défendre, une ferme sera pillée ; quand, par la même raison, un troupeau sera déchiré dans le pâturage ou désolé par les maladies dans l'étable d'où l'on aura craint de le faire sortir ; quand

des hommes auront été dévorés à cause qu'on n'aura pu tirer de loin une bête féroce, & qu'il aura fallu l'attaquer corps à corps; quand &c. &c, autant de maux dont on s'est rendu responsable. Il faut que la garde publique augmente en raison de ce qu'on a diminué la garde privée; & que l'indemnité suive le mal qu'aura entraîné cette diminution.

Il paroît à craindre, qu'en vertu des mêmes titres, les Voyageurs, les Négocians, ne soient violemment dépouillés de la liberté de porter des armes pour défendre leurs personnes, leurs effets, leurs marchandises: que deviendroit alors le commerce &c?

De Tours, *le* 12 *Avril.*

Pendant plusieurs mois, les variations dans les prix des grains ont été fort rares. La hausse a été ensuite nécessitée, lorsque les Provinces qui, l'année passée, vendoient des grains, & qui, cette année, n'ont pas recueilli de quoi se nourrir, ont commencé à acheter. Ce pays de vignobles & de Fabriques est un de ceux où les grains passent pour chers lorsqu'ils ne sont pas aux prix les plus modérés. La vigne ne donnant point de revenu net, il n'est pas possible que les Propriétaires donnent de forts salaires & beaucoup. La Fabrique étant casuelle & languissante, le sort de la partie ouvriere est mal assuré. Le bled à 18 & 20 liv. le septier de Paris, les Vignerons à force de travail ont du pain, du pain tout sec; les Ouvriers vivent. En 1770 & les années suivantes où le bled a été cher, une partie de cette derniere classe a déserté & passé en Espagne. Depuis 18 mois, la Fabrique a un peu repris: mais tant que nos terres ne rendront pas assez pour salarier constamment les Ouvriers, ils n'auront qu'une existance très-précaire. La cause du mal est donc l'état d'épuisement & d'impuissance où la culture de la vigne se trouve réduite par des causes que personne n'ignore. Il faut relever cette culture, pour que notre Peuple ait du pain.

De Metz, *le* 13 *Avril.*

Notre Foire commencera le Lundi 1 Mai & durera jusqu'au Samedi suivant inclusivement. Il est permis aux Marchands de la Ville & aux Forains de se faire inscrire au Greffe de la Police, d'occuper des baraques, & de débiter leurs marchandises pendant les six jours désignés.

De Paris, *le* 19 *Avril.*

Arrêt du Conseil d'Etat du Roi du 13 *Avril qui regle les droits qui seront perçus à l'avenir sur le poisson de mer frais* (réduits de moitié, comme pendant le Carême dernier) *& supprime ceux sur le poisson salé, à l'exception des droits de Domaine & Barrage.*

On estime que la consommation de la marée a été beaucoup plus forte le Carême dernier que les Carêmes précédens; que celle des œufs a considérablement augmenté; & qu'il y a eu peu de différence dans celle de la viande.

Le commerce est dans la plus grande activité pour approvisionner les Provinces dépourvues, la Provence, le Dauphiné, le Limousin, la Marche, le Maine, la Champagne, la Haute-Normandie &c. à la faveur de la liberté de la circulation qu'il est de la plus grande importance de maintenir par une protection partout présente & puissante. S'il est des lieux où par des causes nécessaires & majeures, la subsistance demeure au-dessus des facultés ordinaires du Peuple, quel parti prendre? Celui dont il a été donné l'exemple, ces dernieres années, dans l'administration de la Généralité de Limoges: *ouvrez sans délai & soudoyez d'utiles travaux publics*: il y aura plus d'argent pour acheter, & le bled cherchera l'argent. La denrée ne manque pas, il ne manque que des moyens suffisans: procurez ces moyens, & respectez la denrée, & défendez la propriété, & protégez le commerce, sous peine d'anéantissement. Autre remede contre la cherté, *la prompte suppression des droits des Marchés*, avec les compensations que la Justice impose.

L'état des grains étrangers prouvera que les secours du dehors ne peuvent revenir à des prix médiocres.

Suivant les nouvelles de différentes Provinces, les fromens sont assez généralement beaux: il n'en est pas de même des seigles; mais les pluies survenues pourront les rétablir en partie: ces pluies bienfaisantes hâteront en même tems la végétation des plantes auxiliaires: si elles sont suivies d'un tems favorable, il y a tout lieu d'espérer une heureuse modération dans les prix des grains soutenus en partie par l'incertitude du sort des récoltes.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES &c.

I.

PRIX DES GRAINS DANS LES PAYS ETRANGERS.

A HAMBOURG ET ALTONA, *du 24 Mars 1775.*	Le last. Rixdales de compte.	Le last. Argent de France, la rixd. à 4 l. 10 s.	Le septier de Paris, en supposant que le last soit égal à 20 sept.
		℔ ß ℔ ß	℔ ß d. ℔ ß d.
Froment blanc de Dantzick. . .	. . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Koenisberg	. . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Pétersbourg.	106 à 112	477 0 à 504 0	23 17 à 25 4 0
Dito de Magdebourg.	112 à 113	504 0 à 508 10	25 4 à 25 8 6
Dito de Mecklenbourg	105 à 113	472 10 à 508 10	23 12 6 à 25 8 6
Seigle de Riga.	75 à 77	337 10 à 346 10	16 17 6 à 17 6 6
Dito d'Archangel	75 à 77	337 10 à 346 10	16 17 6 à 17 6 6
Dito de Mecklenbourg	70 à 72	315 0 à 324 0	15 15 à 16 4 0
Du 28 Mars.			
Froment blanc de Dantzick. . .	. . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Koenisberg	. . . .	. . . . .	. . . . .
Dito de Pétersbourg.	100 à 112	450 0 à 504 0	22 10 à 25 4 0
Dito de Magdebourg.	112 à 113	504 0 à 508 10	25 4 à 25 8 6
Dito de Mecklenbourg	105 à 112	472 10 à 504 0	23 12 6 à 25 4 0
Seigle de Riga.	75 à 77	337 10 à 346 10	16 17 6 à 17 6 6
Dito d'Archangel.	75 à 77	337 10 à 346 10	16 17 6 à 17 6 6
Dito de Mecklenbourg	68 à 70	306 0 à 315 0	15 6 à 15 15 0

AMSTERDAM, *du 3 Avril.*	*Louis d'or de 28 sous.*	*Argent de France.*	*Le septier de Paris, en supposant que le last soit égal à 19 sept.*
Froment blanc de Pologne. . . .	174 à 194	505 13 à 563 15	26 14 à 29 13 0
Dito rouge	154 à 170	447 10 à 494 0	23 6 à 26 0 0
Dito mêlé de rouge & de blanc. .	152 à 182	404 1 à 528 18	21 5 à 27 17 0
Dito rouge de Koenisberg. . .	158 à 172	459 18 à 499 16	24 4 à 25 8 0
Dito de Vorland blanc. . . .	158 à 166	459 18 à 482 8	24 4 à 25 8 0
Dito idem rouge.	154 à 160	447 10 à 464 19	23 6 à 24 10 0
Dito rouge de haut Pays . . .	170 à 180	494 0 à 523 1	26 0 à 27 5 0
Dito blanc de Frise..	155 à 165	450 8 à 479 10	23 14 à 25 5 0
Desséché rouge	165 à 172	479 10 à 499 16	25 5 à 26 6 0
Dito de Moscovie	120 à 135	348 14 à 392 6	18 7 à 20 13 0
Seigle de Prusse	102 à 114	296 8 à 331 5	15 12 à 17 8 0
Dito de Koenisberg.	94 à 110	273 3 à 319 13	14 7 à 16 16 0
Seigle séché	98 à 108	284 15 à 342 18	15 0 à 18 1 0
Dito de Moscovie.	96 à 105	278 19 à 305 3	14 13 à 16 1 0

PAYS-BAS AUTRICHIENS.

	La raziere.				*Le septier de Paris.*					
	l.	s.	l.	s.	l.	s.	d.	l.	s.	d.
BRUXELLES, *du 18 Mars.*										
Froment	3	17	à 4	0	22	6		à 23	3	
Seigle	2	10	à 2	16	14	10		à 16	4	
Orge	2	6	à 2	10	13	6		à 14	10	
Du 24 Mars.										
Froment	3	8	à 3	14	19	14		à 21	8	
Seigle.	2	13	à 2	16	15	7		à 16	4	
Orge	2	8	à 2	10	13	18		à 14	10	
Du 1 Avril.										
Froment	3	18	à 4	4	22	12		à 24	7	
Seigle.	2	14	à 2	16	15	13		à 16	4	
Orge	2	8	à 2	10	13	18		à 14	10	
MALINES, *du 18 Mars.*	*Le vertel.*									
Froment blanc	7	0	à 0	0	23	4		à 0	0	
Dito rouge	6	0	à 6	8	19	19		à 21	5	
Seigle.	4	0	à 4	6	13	6		à 14	6	
Orge	3	12	à 4	0	11	19		à 13	6	
Du 24 Mars.										
Froment blanc	7	0	à 0	0	23	4		à 0	0	
Dito rouge	6	0	à 6	8	19	19		à 21	5	
Seigle.	4	0	à 4	6	13	6		à 14	6	
Orge	3	14	à 4	0	12	6		à 13	6	
Du 1 Avril.										
Froment rouge	6	2	à 6	8	20	5		à 21	5	
Seigle.	4	0	à 4	8	13	6		à 14	12	
Orge	4	0	à 4	9	13	6		à 14	16	
LONDRES, *du 21 Mars.*	*Le quarter.*									
	s.		s.	d.						
Froment.	44	à	55		28	6	6	à 35	8	9
Seigle.	26	à	28		16	15	11	à 18	1	9
Orge	22	à	27	6	14	4	0	à 17	15	3
Du 28 Mars.										
Froment	46	à	56		29	12	4	à 36	1	8
Seigle.	26	à	28		16	15	11	à 18	1	9
Orge	22	à	27	6	14	4	0	à 17	15	3
Du 4 Avril.										
Froment	45	à	56		28	19	5	à 36	1	8
Seigle.	26	à	27	6	16	15	11	à 17	15	3
Orge	22	à	28	0	14	4	0	à 18	1	9

PRIX MOYEN DES GRAINS EN ANGLETERRE.

1775.	FROMENT.			SEIGLE.			ORGE.		
Du 27 Fév. au 4 Mars.	Le Quarter.	Le Septier.		Le Quarter.	Le Septier.		Le Quarter.	Le Septier.	
	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.
Londres.	48 8	31 0	3	26 0	16 15	11	24 0	15 10	1
Provinces intérieures.	56 6	36 8	2	40 5	36 11	2	28 10	19 2	5
Provinces maritimes.	51 3	33 0	4	31 1	20 1	5	25 0	16 3	0
Pays de Galles. . .	51 8	33 5	8	36 0	23 5		26 0	16 15	11
Prix moyen général.	52 0 ¼	33 8	6	33 4 ½	24 3	4	25 11 ½	16 17	10
Du 6 au 11 Mars.	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.	s. d.	l. s.	d.
Londres.	50 8	32 12	8	26 0	16 15	11	24 0	15 10	1
Provinces intérieures.	57 7	36 9	2	39 8	25 12	3	28 3	19 4	11
Provinces maritimes.	51 4	33 1	4	30 11	19 19	5	25 8	16 11	6
Pays de Galles. . .	52 0	33 10	0	41 4	26 14	0	26 4	17 0	2
Prix moyen général.	52 10 ¾	33 18	3	34 5 ¾	22 5	4	26 0 ¾	17 1	8

II.

Moulins pour la garance &c.

On cultive la garance avec succès en divers lieux de la France. M. le Duc de Charost a commencé à la faire cultiver dans une de ses Terres de Normandie. Il a envoyé à la Société d'Agriculture de Rouen une montre de celle qu'il a recueillie. Après un mûr examen, la Société a prononcé que cette garance étoit de bonne qualité.

M. le Secretaire a présenté à la Société le dessein lavé, qu'il a reçu de Marseille, du moulin qu'on y employe pour broyer la garance ou *lizary*. Il est composé d'une meule fixée horisontalement dans une cuve dont les bords sont en glacis, & d'une autre meule verticalement mobile & roulant de champ, c'est-à-dire, que c'est précisément le moulin à moudre les olives. Un cheval ou un mulet attelé au bout d'un levier de sept à huit pieds de long, met en mouvement cette meule verticale dont le poids & la trituration réduisent à la longue les racines en poudre. Ce moulin est très-bon, lorsqu'on n'a pas le dessein de séparer les diverses qualités de poudre qu'on peut tirer de la même racine, & qu'on l'employe sans choix.

Les moulins à poivre ou à cônes tronqués dont se sert M. d'Ambournay, ont sur celui-ci l'avantage de tirer séparément toutes les diverses nuances de poudre que les Consommateurs peuvent desirer.

M. le Secretaire a fait voir à la Société des écheveaux de fil de lin qu'il a teints en bon rouge avec sa garance ; une piece de mouchoirs fabriquée avec ces fils ; dix aunes de velours de coton plein, & autant de velours cannellé, teints de même en rouge, cerise vif & solide. *Extrait des registres de la Société d'Agriculture de Rouen ; année* 1773.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 12 Avril 1775, au Samedi 15 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 24, 28 à 31 l. 10 s. *le septier ;* le seigle, de 16 l. 10 s., 17 à 18 l. ; l'orge, de 15 livres 5 s., 16 à 17 liv. Le froment à la Grève, de 30 à 31 liv. ; le seigle, de 15 l. 10 s. à 16 liv. 10 s. ; l'orge, de 15 liv. 5 s. à 17 l. aussi *le septier.*

III.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 12 Avril 1775, au Samedi 15 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 17 liv. 15 s., 18 à 19 l. 5 s.; *idem* à la Greve, de 15 l. 15 s. à 16 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 19 Avril 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 livres; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 45 à 46; *idem* nouveau, de 42 à 43; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 41 à 42; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 l.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 27 à 28 l.

V I.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 19 Avril 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . . .	718		marc.
Du Mexique à . . .	712	2	
Du Perou à	704		
Les guinées à . . .	717	10	
Ducats à	97	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	99	8	
Or à 20 karats à . .	83	10	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	9	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	15	
Piaſtres à	48	14	

Changes de Paris, *du 19 Avril 1775.*

Amſterdam	55 $\frac{1}{4}$	
Londres	31 1	16e. à $\frac{1}{8}$
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$	
Madrid	15 1 6	
Cadix	14 19 6	
Livourne	96	
Gênes	94	
Lyon *Pâques*	$\frac{5}{8}$ p.	$\frac{9}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Avril 1775.	*Lundi 17.*	*Mardi 18.*	*Mercredi 19.*
Comp.d.Ind.			
Actions . . .	FESTE.	FESTE.	1910 12 $\frac{1}{2}$ 15 12 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	. . . . .	. . . . .	1225 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	406. . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	. . . . .	6 $\frac{1}{2}$ 7 6 $\frac{1}{2}$ . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 $\frac{3}{4}$ 2 . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Lundi 10 Avril.

Messieurs

Creuzé..... pp^{lles}.	C.
Viageres	C.
Tontine	C.
Certain..... pp^{lles}.	J.
Viageres	J.
Tontine.....	J.
Thevenin... pp^{lles}.	C.
Viageres	D.
Delamotte.. pp^{lles}.	F.
Viageres.....	F.
Tontine.....	F.
Defays..... pp^{lles}.	E.
Viageres	C.
.....	
.....	

Du Mardi 11.

Messieurs

Vieillard... pp^{lles}.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Cauchy..... pp^{lles}.	C.
Viageres	C.
Tontine	C.

Du Mercredi 12.

Gauthier..... v^{res}.	G.
Perpétuelles.	G.
Boutray..... pp^{lles}.	L.
Viageres	L.
Tontine	L.
Defrance... pp^{lles}.	D.
Viageres	D.
Tontine	D.
Cochin..... pp^{lles}.	C.

Suite du Mercredi 12.

Messieurs

Radix..... pp^{lles}.	C.
Viageres	E.

Du Jeudi 13.

Peinchein... pp^{lles}.	J.
Viageres	J.
Tontine	J.
Rouillard..... v^{res}.	F.
Perpétuelles.	F.
Tontine	F.
Patu.... Viageres.	F.
Deſchapelles. v^{res}.	F.
Perpétuelles.	F.
Tontine	F.
Lempereur. pp^{lles}.	C.
Viageres	D.

A Paris, du Bureau Royal de Correſpondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE,
COMMERCE,
ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 23 Mai.

I.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 28 Avril.*

AFIN d'encourager la filature des laines, l'importation des laines étrangeres filées avoit été défendue : résultat, notre filature n'a pas prospéré, & la matiere a manqué à nos Fabriques. Le Gouvernement vient de permettre l'importation, mais moyennant des droits qui s'accroîtront annuellement & seront distribués à l'industrie intérieure dont l'inertie lui vaut cet impôt sur la Nation. Il y a d'autres gratifications assurées aux Fabricans qui monteront & mettront en exercice des filatures. Si cette branche importante d'industrie n'a pas réussi, il existe donc un vice, un obstacle qui en empêche le succès : quel est ce vice ou cet obstacle ? N'est-il pas des moyens naturels de le détruire ? Des moyens onéreux & forcés le détruiront-ils ? Conduiront-ils à la prospérité ? Une prospérité factice sera-t-elle durable ? Ces réflexions méritent peut-être d'occuper la sagesse du Gouvernement.

Au commencement de ce mois, il est arrivé en Scanie trois navires Anglois qui ont chargé de l'avoine pour Londres. Ce genre de commerce est tout nouveau pour le pays; ainsi la culture n'a pu y être que très-foible & très-casuelle.

On écrit de Gothenbourg que la Compagnie de Groenland envoye à la pêche quatre vaisseaux montés de 202 hommes, 31 chaloupes, 250 harpons. Le quart des équipages des vaisseaux est étranger : avec des salaires, on a les hommes & l'industrie de tous les pays. Soixante bateaux pêcheurs ont été battus par la tempête du 27 Mars sur les dunes de cette Ville ; il s'en est perdu six, tous les autres ont été endommagés.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 2 Mai.*

Attendu qu'il y a une Fabrique de basin à Rendsbourg, il est défendu d'en faire entrer du dehors dans les Duchés situés en Allemagne. Cette toile pourroit donc être bien chere & bien mauvaise, s'il étoit possible de garnir assez bien de Troupes toute l'étendue des côtes de ces Provinces, pour protéger contre le pays & la contrebande le monopole & les Fabricans de Rendsbourg.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 5 Mai.*

La Société Patriotique vient de publier les observations suivantes..... Le mois de Mars nous a délivrés des vives inquiétudes que la température de l'hiver avoit progressivement augmentées. Des vicissitudes continuelles de gelée, de neige & de dégel imparfait, faisoient craindre que les plantes ne pourrissent dans les sillons toujours hu-

mides & toujours hériſſés de glaçons. La fin de Février fut aſſez favorable. Les premiers jours du mois de Mars raſſurerent l'Agriculteur qui vit les plantes ſe déployer avec force. Il eſt vrai que les endroits où les ſemailles ont été faites tard & par conſéquent ſurpriſes de bonne heure par les gelées, offrent une triſte perſpective pour la récolte prochaine ; & il y en a beaucoup de ce nombre. Mais on craignoit pour toutes les terres, & le mal eſt particulier... Un Econome rapporte qu'il a vu un champ qui par ſa nature ne promet pas beaucoup & qui fut enſemencé le 31 Octobre & le 4 Novembre, préſenter de très-beaux tuyaux dans la partie qu'on avoit herſée, & dans l'autre qui ne l'avoit pas été des productions preſqu'avortées par l'effet de la gelée du 7 Novembre. En général, le mois de Mars a été très-bon pour les bleds d'hiver. Le 6 & le 7 furent très-chauds ; mais la chaleur ne dura pas aſſez pour pouſſer beaucoup la végétation, & l'expoſer aux dangers des gelées. A la fin de Mars, les bleds ſe ſont trouvés ſains & forts ; les ſillons ſont remplis. Dans certaines campagnes où le fourage a été mal diſtribué, le bétail eſt réduit à une fort chétive nourriture. Les maladies les plus ordinaires, pendant le même mois, ont été des fluxions & des fievres inflammatoires. Quoique fort communes, elles n'ont emporté que très-peu de perſonnes.

De Wurtzbourg, *le 6 Mai.*

Un tems ſec & beau a favoriſé la floraiſon dans tout le Cercle de Franconie. Il n'y a plus que de la pluie à deſirer.

De Francfort, *le 9 Mai.*

Il y a deux ans qu'à Eckolm on ſema cinq grains du bled qu'on appelle ſeigle d'Egypte, quoiqu'il approche beaucoup plus du froment. Ces cinq grains en produiſirent 4500, 900 pour un. De ces 4500, ſemés l'année derniere, chaque grain a rendu 373 ½, quoique la ſéchereſſe leur ait été fort contraire & que les oiſeaux ayent dérobé une bonne partie de leur produit. On ſuit la même expérience.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 11 Mai.*

Nous apprennons de Dartford & autres lieux que les dernieres tempêtes ont abattu diverſes plantations ; & que les champs ſont jonchés de branches d'arbres.

Pluſieurs Manufactures de Spitalfields ſont dans l'inaction.

On craint l'iſſue du nouveau Congrès qui doit avoir été ouvert le 10 du courant à Philadelphie.

Les Communes ont paſſé ou agréé différens Bills concernant les pauvres, les débiteurs inſolvables, le tranſport du charbon, des eſſais de mouture à faire pour déterminer la proportion de la farine avec le pain, l'établiſſement d'un droit de deux ſchell. par gallon ſur le rum importé de l'Amérique ſeptentrionale à Terreneuve, le nouvel emprunt en billets d'Echiquier &c. &c. &c. La fiſcalité & l'eſprit réglementaire préſident aux réſolutions qui ſe preſſent vivement les unes les autres.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

D'Aiagues-Mortes, *le 10 Mai.*

Nous éprouvons ici combien il eſt facile & avantageux, au lieu de renfermer les Mendians, de leur offrir des ouvrages utiles & relatifs à leurs forces, à leurs *biais*, même à leur mauvaiſe volonté. Le ſol eſt le plus ingrat & le plus fétide du Royaume, l'air le plus mal-ſain, la population foible, languiſſante, & à peine ſuffiſante pour fournir à la culture de nos ſables arides : eh bien ! il y a des travaux ouverts, & un concours prodigieux de Manouvriers vient de tous côtés offrir des bras pour leur exécution.

Les Salins de Peccais, & la Pêche au grand filet, appellé *Bougié*, qu'on tire de terre à bras, ſont deux grands atteliers qui occupent ce grand nombre de gens ſans aveu. Non ſeulement ils travaillent, mais ils travaillent avec activité, parce que leur ſalaire eſt réglé non ſur le tems qu'ils ſont à l'ouvrage, mais ſelon l'ouvrage qu'ils font. A Peccais, par exemple, il y a *tel taux* pour telle tâche : s'ils en font plus, ils gagnent davantage : ils ne gagnent pas tant, s'ils en font moins. De-là double émulation, l'une d'intérêt, l'autre de vanité, conſidération qu'on ne doit pas négliger dans l'emploi des

hommes. Quant à la pêche au filet, les Travailleurs ſont *à la part;* tant pour le Maître qui fournit le bateau, le filet & les outils; tant pour les Mariniers, & tant pour les hommes qui tirent à terre à force de bras. On auroit peine à imaginer la patience & & les efforts de ces pauvres gens: c'eſt qu'ils ſont mus par le grand mobile des actions humaines, l'intérêt préſent & relatif au ſuccès.

Une nouvelle ſource de travail bien plus actif a été ouverte depuis trois mois. Nous parlons du canal que les Etats font creuſer à travers les vaſtes marais qui nous ſéparent de la terre ferme; ouvrage dont nous entretiendrons inceſſamment nos Lecteurs.

D'eux-mêmes les vagabonds viennent de toutes parts demander de l'emploi. S'il en eſt encore que la peine effraye & qui refuſent de porter le poids du jour, c'eſt qu'ils trouvent encore ailleurs des excuſes à la mendicité & des reſſources qu'ils ne trouveront plus quand on pourra leur dire avec fondement: *Homme fort, le pain vaut le travail, voilà l'œuvre & la récompenſe, gagne ta vie.* Alors la claſſe paraſite ne tardera pas à diſparoître.

DE TOULOUSE, *le* 10 *Mai.*

L'article de la *Gazette N°.* 34 concernant l'acte de bienfaiſance de nos Négocians, n'eſt point exact. La note ſuivante rétablira la vérité des faits.

» Le Corps des Négocians (non la Chambre de Commerce), ayant délibéré de racheter tous les Priſonniers des Gabelles, » fit compter 1500 l. au Receveur des Fermes; & les Commiſſaires fournirent encore au Directeur Général une ſoumiſſion » de 300 liv. en ſupplément pour l'état des » droits & frais que celui-ci en avoit fait » dreſſer. Mrs. les Fermiers Généraux à qui » cet arrangement fut communiqué, ordonnerent de rendre la ſoumiſſion, mais ils » retinrent les 1500 l. payées à leur Receveur. Ainſi leur libéralité ſe borne à la remiſe de la ſoumiſſion de 300 liv. Il eſt encore vrai que le Corps les ayant priés de » ne point mettre obſtacle à la grace qu'ils » ſollicitoient & qu'ils ont obtenue de la » clémence du Roi, en faveur de deux de » ces Priſonniers condamnés aux galeres, » ils ont bien voulu s'y prêter, à condition » qu'ils ſeroient payés des frais que ces malheureux avoient occaſionnés. Dans cette » circonſtance, tout a concouru au ſuccès » des vues bienfaiſantes de nos Négocians, » le zele des Miniſtres, l'intérêt le plus tendre de la part de M. l'Archevêque, le déſintéreſſement des Fermiers Généraux, la » ſollicitude infatigable des Commiſſaires » du Commerce: la bonté du Roi a couronné leurs efforts réunis ».

Pendant que la ſéchereſſe faiſoit craindre pour les récoltes, dans la Provence, ſur la côte du Rhône, les Marchands de grains de ce pays-là, ſe ſont preſſés d'ordonner des achats dans celui-ci; mais le même motif a retenu nos Vendeurs; & les prix ſe ſont élevés, celui du froment de 20 ſ., celui du ſeigle de 10 à 15 ſ.

Les contrées ſouffrantes reçurent, comme celle-ci, le 21 & le 22 Avril, une pluie douce qui diſſipa les craintes. Les prix ont baiſſé d'environ 10 ſ. par ſeptier, & ils baiſſeront encore ſi de nouvelles pluies ſecourent de tems en tems nos récoltes juſqu'en Juin. Dans les terres maigres, les plantes ſouffrent; elles ſont très-belles dans les bons terreins. Les demandes ſont fort rallenties.

Les terres ont été très-bien préparées, & le tems a été très-favorable pour les ſemailles du gros millet, grain d'une très-grande reſſource pour le Peuple de nos campagnes.

Quoiqu'il ſe ſoit fait de très-gros envois de grains par le canal, le remplacement s'eſt opéré de proche en proche avec tant de célérité que la matiere a toujours paru en égale abondance, & que les achats ſe ſont faits avec la plus grande facilité.

Le commerce a ſi activement pourvu aux beſoins preſſans du Bas-Languedoc, des Cevennes, de la côte du Rhône, de la Provence & du Dauphiné que les grains n'y ont pas manqué un ſeul inſtant. Les prix s'y ſont un peu élevés, mais à la vente la concurrence les a maintenus dans la proportion la plus juſte avec le prix de l'achat & les frais du tranſport.

Sous le régime prohibitif, & l'influence inquiete de la Police, les grains ſe ſeroient éloignés & reſſerrés, la cherté auroit été exceſſive, l'on auroit vu encore une fois une partie des Sujets déſolée par la diſette, & l'autre accablée par le ſuperflu, les uns & les autres dans la miſere.

L'Arrêt du 24 Avril a dérouté les Spéculateurs. Les bleds intérieurs ſe détourneront des lieux où le beſoin les attiroit, dans la

crainte qu'ils ne puissent soutenir la concurrence des bleds étrangers privilégiés par des primes. Si nous étions moins près de la récolte, il en résulteroit peut-être de grands inconvéniens. L'espece ne manque pas à Lyon; au contraire elle y est sans demande & sur le point de baisser. Les Négocians auront besoin d'être rassurés; car ils n'oseroient plus se livrer au danger de tirer des bleds de loin, lorsqu'ils auroient à craindre d'essuyer d'autres pertes que celles auxquelles ils sont exposés dans le cours naturel des choses. Ils calculent celles-ci; ils ne sçauroient calculer les autres. Le commerce veut, avec raison, tenir seul sa balance: il faut espérer que la liberté sera bientôt invariablement complettée par la suppression, sans retour, de tous les droits & de tout ce qui peut rompre son équilibre naturel.

De Grenoble, *le* 12 *Mai.*

Les prix des grains baissent. Il est tombé, ces jours derniers, un peu de grêle qui a légérement offensé les arbres fruitiers; mais le beau tems est rétabli, & nos bleds donnent de grandes espérances.

De Valence, *le* 12 *Mai.*

Il n'y a plus de Cimetieres dans la Ville. Celui qui avoit été tracé hors de son enceinte & qui vient d'être enclos de murs, a été béni le Lundi de Pâques. Il n'y a plus de Cimetieres dans la Ville, mais il y a des caveaux dans les Eglises. Le même zele qui a supprimé le premier abus, ne laissera pas long-tems encore subsister le second.

Le Corps de la Ville qui nous a procuré cet avantage, a fait travailler, pendant l'hiver, au desséchement des marais dont elle étoit entourée & infectée. Les eaux croupissantes occasionnerent, l'été dernier, beaucoup de fievres & la perte d'un grand nombre d'Habitans. Plusieurs familles étoient prêtes à s'expatrier, si l'Administration, soutenue par M. l'Intendant, n'eût apporté un prompt remede au mal. Le pauvre a été nourri en épuisant ces cloaques.

De la Limagne, *le* 13 *Mai.*

Nos belles plaines sont couvertes de belles productions. L'année sera, selon toutes les apparences, très-riche. Depuis que les terres ont été arrosées par des pluies bienfaisantes, les grains ont baissé ici & dans tous les pays voisins: la diminution a même été fort considérable dans la Basse Marche & autres contrées.

De Loudun, *le* 15 *Mai.*

Nos bleds étoient montés fort haut, le froment à 450 & 460 liv. la fourniture, le seigle à 380 & 390 &c. Cette augmentation a été principalement causée par les achats cumulés tant pour Angers que pour Orléans. Les ordres remplis, les prix ont baissé: le froment est descendu à 420-425 &c. Quoiqu'encore élevés, ils ne sçauroient baisser beaucoup jusqu'à la récolte: il en faut pour le pays, il en faut pour Angers dont les besoins ont été excessifs.

Sans la liberté de la circulation, Laval, le Cranais, Châteaugontier & ses environs n'auroient point eu leur subsistance: le bled noir, nourriture ordinaire du Peuple de ces cantons, y a manqué: leur principale ressource a été dans nos bailliarges & nos seigles dont nous avions deux récoltes périlleusement entassées: sans l'ouverture de ce débouché, nous étions écrasés, nos voisins & nous. Il a aussi fallu fournir au Limousin par Châtellerault &c. Quelques cantons du Poitou, tels que la Gâtine, les environs de Bressuire, Argenton, se sont approvisionnés dans les Marchés voisins. Que seroit-on devenu sans nos bleds vieux? Dans notre contrée qui à sept ou huit lieues à la ronde recueille sept ou huit fois plus qu'elle ne consomme, la moisson, en général, n'a pas doublé les semences. Cependant, faute de secours étrangers, il a fallu que les bleds nationaux fournissent à tous les besoins. Si les entraves des années dernieres eussent subsisté, plusieurs Provinces auroient infailliblement manqué du plus rigoureux nécessaire. Et nous apprennons qu'on déclame, qu'on se souleve contre la liberté, la liberté qui nous sauve!

Nos Marchés ont été jusqu'à présent assez fournis; & il reste encore heureusement dans le pays de bons greniers. La sécheresse nous alarme. A la vérité les fromens sont beaux dans les terres fortes: mais ils périclitent dans toutes celles qui ne peuvent conserver la même fraicheur; ici les

plantes jaunissent. Nos bailliarges ont mal levé, sur-tout les derniers faits. Les prés hauts manqueront, les prés bas ne produiront pas beaucoup. Dans les environs arides de Poitiers, on se plaint que la sécheresse nuit à tout. Il n'y a que les vignes qui ne souffrent pas : elles poussent au mieux. Il y a eu quelques gelées qui n'ont pas fait grand tort. Si le tems de la fleur se passe bien, il y a lieu d'espérer une bonne récolte. Des pluies assureroient l'abondance.

Les grains payent ici divers droits dont nous parlerons incessamment, un au *Bourteau*.

Depuis sept à huit ans, le commerce des eaux-de-vie a été presque nul, à cause des mauvaises vendanges. Paris tire nos meilleurs vins blancs, le reste se consomme dans le pays. L'eau-de-vie vaut 148 à 150 l., les 29 veltes. Si l'on eût continué de brûler, ces dernieres années, comme les précédentes, le bois déjà très-cher, seroit d'une rareté & à un prix excessif : il n'y en a presque plus de gros; tout est en taillis. Il seroit à desirer que les grands chemins fussent bordés de plantations; les Riverains pourroient s'en charger.

Il y a peu d'abeilles. La cherté de la cire devroit bien engager nos Cultivateurs à s'adonner à cette éducation.

Il est mort, cet hiver, beaucoup de bêtes à laines. Voilà le tems de la tonte. La laine sera chere : selon les apparences, son prix sera de 32 à 33 s. aux foires. Les Fabriques de Poitou l'employent; il s'en envoye aussi à Rouen, Reims &c.

De Paris, *le 20 Mai.*

Les contestations occasionnées en divers endroits par la perception & l'extension des droits de minage, hallage &c. sur les grains, ont donné lieu à divers Arrêts du Conseil qui ont assuré au commerce la liberté & aux Peuples du soulagement.

Un Arrêt du 21 Mars a évoqué au Conseil les contestations entre le Fermier du minage de Laval & des Négocians faisant le commerce des grains : un autre du même jour, les contestations entre l'Abbaye de Maubuisson, & les Marchands de bled; un 3e. du 7 Avril, les contestations entre le Fermier du Domaine de Sens & les Marchands de farine &c. Nous avons parlé de l'Arrêt d'évocation des causes entre le Fermier de S. Germain & de Poissi, & les Marchands. Un Arrêt du 11 Avril a cassé une Sentence du Bailli d'Aumale & ordonné la restitution du bled saisi sur un Fermier.

L'Arrêt du 7 Avril, qui casse des Ordonnances de la Sénéchaussée & de la Police de la Rochelle, rendues à l'occasion d'une cargaison de grains mouillés par l'eau de la mer, est très-intéressant pour le commerce en général & sur-tout pour le commerce maritime. Les motifs de la cassation déduits avec autant de clarté que d'étendue, portent avec eux la conviction la plus parfaite.

Un Arrêt du 7 Avril a suspendu la perception des droits de minage, annage &c., & les octrois à Dijon, Beaune, Saint-Jean-de-Lône, Mombard, avec permission à M. l'Intendant d'étendre cette faveur sur les autres Marchés de Bourgogne où elle seroit nécessaire ou utile à la liberté du commerce & à l'approvisionnement des Peuples. Même suspension ordonnée par Arrêt du 30 Avril pour le droit de minage de Pontoise. Elle vient également d'être ordonnée pour la Ville de Cusset en Bourbonnois. Sézanne a éprouvé la même protection &c.

Nous avons rapporté la substance de l'Arrêt du 24 Avril, par lequel il est assigné des gratifications pour l'importation des grains étrangers &c. Un autre Arrêt du 8 Mai accorde 15 s. par quintal de froment, 12 s. par quintal de seigle, 18 s. par q. de farine de froment, 15 s. par q. de farine de seigle, que l'on fera venir de l'Etranger dans les Provinces d'Alsace, de Lorraine & des Trois-Evêchés.

Arrêt du 4 Mars, qui ordonne que les Marchands-Détailleurs d'eau de-vie, établis dans les Paroisses des Généralités de Paris & de Soissons, qui sont situées dans les trois lieues limitrophes de la Généralité d'Amiens, pourront s'en approvisionner en pieces de 60 & 70 veltes & au-dessous, dont ils ne pourront avoir qu'une piece à la fois. Cet Arrêt facilite un débit qui avoit été gêné.

Autre du 5 Avril, *qui ordonne qu'à l'avenir les sucres rafinés, en pain & en poudre ou candi, provenant du commerce des Isles de France & de Bourbon, payeront comme ceux provenant des Isles & Colonies Françoises de l'Amérique, vingt-deux livres dix sous par quintal à toutes les entrées du Royaume, tant*

de la Bretagne & des Provinces réputées étrangeres que des cinq grosses Fermes.

Autre dudit jour, *qui ordonne qu'à l'avenir les droits sur les fers noirs en feuilles doubles ou simples, venant de l'Etranger, seront payés indistinctement à toutes les entrées du Royaume, à raison de deux livres huit sous par quintal.*

Autre du 23 Avril, *qui exempte de tous droits d'entrée dans le Royaume, les Livres imprimés ou gravés soit en François, soit en Latin, reliés ou non-reliés, vieux ou neufs, venant de l'Etranger.* Ces droits étoient contraires au commerce de la Librairie, qui se fait par échange : ils nuisoient autant à l'exportation qu'à l'importation : de plus, l'ouverture des caisses à la frontiere causoit nécessairement des pertes réelles sur la valeur des Livres. Enfin le commerce de la Librairie mérite une protection particuliere, attendu son utilité pour les Lettres & pour l'instruuction publique.

Autre du 28 Avril, *qui ordonne qu'à l'avenir la garance qui viendra de l'Etranger payera à toutes les entrées du Royaume, vingt sous par quintal : & exempte de tous droits de traites celle qui circulera dans le Royaume, ainsi que celle qui proviendra de l'Isle de Corse, en justifiant de son origine.*

Le Tirage de la Loterie Générale s'est fait le 15 du présent mois. Le gros Lot de 25000 liv. est échu au n°. 779354; le second Lot de 8000 l. est échu au n°. 749054.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre à l'Auteur de la Gazette. De Lunel, 12 Avril 1775.

Vos Feuilles, Monsieur, sont destinées à l'instruction & à l'utilité publique, & tout bon Citoyen doit y trouver une place pour dénoncer des abus ou pour en repousser l'accusation.

Celle du Samedi 1er. Avril dernier contient à l'article de Montpellier une sortie contre le *droit de coupe* établi sur les bleds qui se *consomment* dans cette Ville ; c'est, si l'on en croit l'Auteur de la note, à l'existence de ce droit de coupe, quil place au rang des droits de *leude* & *péage* & qu'il qualifie d'*usurpations sur la portion la plus nécessaire de la subsistance des Peuples*, qu'on doit attribuer l'impossibilité où se trouvent les Négocians de la Ville de Montpellier, *si opulens, si industrieux & si habiles*, de s'adonner au commerce des bleds en grand pour l'approvisionnement des Cevennes ; il gémit sur ce que la Ville de Lunel, exempte de cette charge, *s'est emparée d'une fourniture que la nature adjugeoit à Montpellier*, & il présente que le Consommateur lui-même en souffre par l'augmentation du prix des grains qui est la conséquence des frais de voiture.

Il paroît, Monsieur, que l'Auteur de cette note n'est instruit ni de la nature du droit de coupe ni des effets qu'il peut produire.

Ce droit *seigneurial*, tenu en fief par le Propriétaire qui en rend hommage au Roi, n'est *ni leude ni péage ;* il a commencé à exister avec la Ville de Montpellier : il est, suivant la tradition, *le droit seigneurial* imposé par le Souverain qui concéda aux premiers Habitans de cette Ville les terreins où leurs maisons furent construites : il est de la même nature que tous les autres droits seigneuriaux qui existent dans toutes les Provinces. Ainsi, pour me servir des termes de l'Auteur de la note, *charges d'un côté, bénéfices de l'autre ; & si l'on invoque la Justice stricte & rigoureuse, le Propriétaire du fief du droit de coupe peut dire à l'Habitant de Montpellier : voulez-vous la maison, le terrein que mon Prédécesseur vous a concédés, payez donc le prix de la concession... Optez ou le bénéfice ou la charge ou ni l'un ni l'autre ; je ne demande point d'indemnité pour la suppression d'un droit patrimonial qui ne peut jamais être supprimé, parce que ma propriété repose à l'abri de la Loi & qu'elle est aussi sacrée que la vôtre.*

Ces raisons fortes en elles-mêmes, puissantes aux yeux de tous ceux qui sçavent apprécier le droit de la propriété, sont appuyées par une possession qui remonte aux siecles les plus reculés.

Le droit de coupe étoit dans les mains de *Guillaume*, Seigneur de Montpellier qui le céda le 6 Avril 1139, sous la réserve de la foi & hommage & autres droits & services féodaux, à *Gancelin de Claret*, Raymond *Aymoin* & à *Pelagore ;* depuis ce tems, les hom-

mages en ont été rendus, comme d'un *fief patrimonial*, aux Rois de Majorque, aux Rois de Navarre, & à nos Rois, dans les différentes époques où ces Souverains l'ont été de la Ville de Montpellier : non-seulement il n'a pas été compris dans la vérification des droits de *leude* & *péage*, mais il en a été nommément excepté ; & tant que la propriété des droits des fiefs sera respectée, tant que cette portion importante & distinguée du patrimoine des Citoyens subsistera, le droit de coupe sera hors d'atteinte.

Quant à ses effets, ils ne sont pas aussi meurtriers pour le commerce des grains que l'Auteur de la note veut le persuader ; c'est la position des Villes de Montpellier & de Lunel qui a porté l'approvisionnement des Cevennes dans la derniere de ces Villes. *Lunel* est plus près du Rhône ; les bleds qui descendent ce fleuve y sont transportés à moins de frais, & le Consommateur est indemnisé par là de ceux que peut occasionner le transport de Lunel au lieu de la consommation.

Il y a un canal de communication à Lunel comme à Montpellier ; & si l'Habitant de Lunel ne paye pas le droit de coupe, il paye d'autres droits seigneuriaux qui en tiennent lieu ; ainsi, Monsieur, tout est égal dans l'intérêt du Consommateur.

Celui des deux Villes ne le seroit pas si celle de Montpellier réunissoit la branche du commerce des grains à tant d'autres qui ont rendu ses Commerçans *si opulens*, *si industrieux & si habiles*. Il importe à l'Etat que le commerce se divise & qu'il ne se réunisse pas dans un seul point, parce que les Négocians de toutes les Villes sont également ses enfans. Celui de Montpellier est assez vaste, assez étendu pour que ses Habitans n'envient pas à ceux d'une Ville voisine les avantages que leur donne leur position ; & d'ailleurs ce droit de coupe n'est que de la 64e. partie des grains qui se consomment à Montpellier, les productions des héritages qui appartiennent en propre aux Habitans en sont exempts ; il n'est pas payé pour les grains qui passent debout. Ainsi, Monsieur, comme je vous l'ai dit, l'Auteur de la note, venue de Montpellier, ne s'est pas instruit de l'espece & des effets du droit de coupe ; ce droit n'est contraire ni au droit particulier du Consommateur ni à l'intérêt général.

N. Nous avons reçu de Picardie une réclamation du même genre. L'étendue de la Lettre ne nous a pas encore permis de suivre notre empressement à rendre à chacun la justice qui lui appartient.

I I.

Remede pour les bêtes à cornes.

Lorsque les bêtes à cornes ont mangé plus de treffle & autres herbages qu'elles ne peuvent en digérer, il se fait dans leur intérieur une fermentation qui produit un grand volume d'air. Pour les délivrer de cet air surabondant, il faut leur tenir la bouche ouverte par le moyen d'une corde qui tient la mâchoire inférieure séparée de l'autre, & lui administrer des remedes rafraîchissans & détersifs, des clisteres d'eau chaude & d'huile de lin. On continue jusqu'à ce que ces deux moyens ayent fait sortir l'air vaporeux & la matiere en fermentation. Lorsque le mal est porté à un certain point, l'air se répand dans tout le corps, les remedes intérieurs deviennent inutiles. M. Hanck de Handschuhsheim, en Baviere, a inventé un tuyau de fer blanc, terminé en pointe & percé de plusieurs trous dans sa longueur, lequel perpendiculairement inséré dans le corps de l'animal entre les côtes & les hanches, ouvre une issue à l'air. On a recours à cet instrument, lorsque l'enflûre est à un tel degré que les moyens indiqués ci-dessus n'ont plus d'effet. L'air se dissipe insensiblement ; l'animal est de jour en jour plus soulagé ; il se rétablit.

I I I.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Samedi 13 Mai 1775, au Mercredi 17 dudit, le froment s'est vendu à la Halle de 20, 23 à 26 l. 10 s. *le septier*; le seigle, de 19 l. 10 s. à 21 l. ; l'orge, de 15 l. 10 s., 15 l. 15 s. à 16 l. 5 s. Le froment à la Grêve, de 30 à 33 livres ; le seigle, de 18 à 19 liv. ; l'orge, de 14 liv. 10 s. à 16 liv. aussi *le septier*.

IV.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Samedi 13 Mai 1775, au Mercredi 17 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 14, 17 à 21 l. 5 s.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 20 Mai 1775, de 49 à 50 livres; *idem* nouveau de 47 à 48; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 41 à 42; *idem* nouveau, de 39 à 40; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 17 à 18 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 36 à 37; *id.* nouveau, de 34 à 35; le cent de paille vieille & nouvelle, de 16 à 17 liv.; le cent de foin au Port de la Grève, de 25 à 26 l.

V.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 20 Mai 1775.

	#	ß	
Or de Portug. à . .	723		marc.
Du Mexique à . . .	716	2	
Du Perou à	708		
Les guinées à . . .	722	3	
Ducats à	98	11	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100	4	
Or à 20 karats à . .	84	2	
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	16	
Piastres à	49	3	

CHANGES DE PARIS, *du 20 Mai 1775.*

Amsterdam	55
Londres	31 1 16
Hambourg	181 ½
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6
Livourne	96 ½ à ¾
Gênes	94 ¾
Lyon *Pâques*	½ au pair.

COURS DES EFFETS PUBLIC A PARIS.

Mai 1775.	*Jeudi 18.*	*Vendredi 19.*	*Samedi 20.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1907 ½ 10 . .	1910 12 ½ . .	1912 ½ . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	244	244 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	403	403 6. . . .	410 . . . .
Rescriptions . .	7	7 7 ¼ 7 . . .	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	1 ¾	1 ¾	1 ¾ . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six derniers mois 1774.

Du Mardi 9 Mai.

Messieurs

Desplaces.. pp^lles. C.
Viageres .... C.
Tontine..... H.

Du Mercredi 10.

Defrance... pp^lles. F.
Viageres.... H.
Tontine ..... H.
Boutray..... pp^lles. L.
Viageres.... L.
Tontine ..... L.

Du Jeudi 11.

Perpétuelles.. } fini.
Viageres.... } L.
Tontine..... } L.

Suite du Jeudi 11.

Messieurs

Decourmont. pp^lles. F.
Viageres.... D.
Tontine ..... F.
De S. Janvier. v^res. J.
Tontine..... J.
Deschapelles. v^res. J.
Perpétuelles. J.
Tontine..... J.

Du Vendredi 12.

Patu.... Viageres. G.
Boscheron... pp^lles. G.
Viageres..... H.
Peinchein... pp^lles. J.
Viageres ... J.
Tontine..... J.

Du Samedi 13.

Messieurs

Gossey..... pp^lles. G.
Tontine..... G.
Clouet..... pp^lles. J.
Viageres..... J.
Tontine..... L.
Caron. ..... v^res. J.
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A Paris, du Bureau Royal de Correspondance Générale, rue des Deux-Portes S. Sauveur.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 17 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 12 Mai.*

S. M. I. rend tous les jours son regne & celui de la paix plus mémorable par des bienfaits qui en promettent de nouveaux. Le 2 du courant, jour anniversaire de sa naissance, Elle a baissé de cinq copeks par pud le prix du sel dans toute l'étendue de l'Empire.

Les détails suivans pourront être utiles aux Sçavans qui recueillent les observations météorologiques. On estime que l'hiver a cessé ici le 3 Avril, la température de l'air étant à 6 deg. du thermometre de Réaumur, & s'élevant successivement d'un à deux dégrés. Les glaces disparurent; & l'on vit revenir de l'ouest à l'est & au nord, les cignes, les canards & les oies sauvages. Le 25, printems parfait, 15 deg. de chaleur, vent doux sud-sud-ouest : on vit pour la premiere fois des hirondelles; quelques plantes fleurirent, quoiqu'elles n'eussent presque point de feuilles; on vit éclore les boutons de plusieurs arbres. Le lendemain au soir, le barometre étant descendu de 28 p. 1 l., mesure d'Angleterre à 27 p. 9 lig., il tomba une pluie douce & chaude qui vivifia les terres.

POLOGNE.

DE BRODE, *le 12 Mai.*

La Foire aux chevaux de cette Ville a été fort fréquentée. On a fait beaucoup d'achats pour la Prusse & pour la Saxe. On ne croit pas que ces chevaux soient sitôt employés à l'Agriculture dans ces deux Etats.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 24 Mai.*

Il y a long-tems qu'on n'a vu, dans cette saison, les seigles aussi beaux qu'ils le sont. Il est tombé des pluies abondantes qui ont bien nourri les fruits de la terre... On mande de Norwege qu'il se fait une très-bonne pêche de harengs... On rapporte comme un fait fort extraordinaire qu'un Marchand de Fionie, a une ruche de douze ans qui a essaimé l'année derniere, & qui est encore très-fraîche... Les vents contraires retiennent à Helsingor 107 vaisseaux. Il y a eu, ces jours derniers, une tempête violente avec éclairs & tonnerre.

ALLEMAGNE.

DE BRESLAU, *le 24 Mai.*

On se plaint dans tout ce Duché que la température du mois dernier a fort affoibli les espérances du Cultivateur. Le tems a été froid : le thermometre est souvent descendu jusqu'au point de congélation. Du 9 au 22, il y a eu des pluies froides. Il est tombé de la neige qui quelquefois a été un jour entier sans fondre : elle a nui aux plantes & aux semences en divers endroits, & empêché les travaux ordinaires de la campagne. Ces

intempéries ont été suivies d'un tems sec & de vents assez forts. Les fruits de la terre n'ont pas fait beaucoup de progrès. Il y a des champs ensemencés trop tard, qu'il faudra retourner de nouveau. Les arbres, surtout les poiriers, promettent. Il a péri beaucoup de ruches quoique les abeilles n'ayent pas manqué de nourriture. Le bétail a souffert, faute de fourages, jusqu'au moment trop reculé où l'on n'a pu l'envoyer aux pâturages. Les fievres inflammatoires avec points de côté ont été assez communes, mais courtes & peu dangereuses.

De Leipsick, *le 24 Mai.*

Il y a quelque tems qu'on a publié ici une espece de Code Rural dans le dessein de mettre les gens de campagne en état d'éviter les procès, de veiller à la conservation de leurs droits, & de se prémunir contre des prétentions injustes. Le succès de cet ouvrage, d'un genre infiniment utile, semble supposer une sorte d'éducation dans le Paysan, de la simplicité dans la Jurisprudence, & de la raison dans l'opinion publique. Jusqu'à présent l'ignorance des loix agraires a tenu ces bonnes gens en tutelle ou plutôt en servitude, & leur fortune a toujours été, pour ainsi dire, entre les mains d'autrui. Celui qui ne connoît pas ses droits, n'est vraiment pas le maître de sa propriété: celui qui ne connoît pas ses devoirs, n'est pas même le maître d'être juste. Souvent placés entre l'alternative d'être dépouillés de leurs biens pour ne pas soutenir des procès ou ruinés pour en soutenir, sans cesse vexés & opprimés, les Paysans ont eux-mêmes contracté ce goût de chicane & cet esprit d'injustice qu'on leur reproche avec raison & sans honte.

ANGLETERRE.

De Londres, *le 1 Juin.*

Par un grand nombre de lettres particulieres de la Nouvelle Angleterre, les Papiers publics de cette contrée, les pieces authentiques publiées ici par M. Arthur Lee, Agent de la Chambre des Représentans de la Baye de Massachuset, & enfin le rapport même des Officiers de notre Flotte, il paroît très-certain que les Troupes Royales ont commencé les hostilités contre la Milice du pays, & que les premiers augures de la guerre ne sont pas favorables aux Aggresseurs... Le 19 Avril, le Lieutenant-Colonel Smith, détaché avec huit ou neuf cens hommes pour aller à Concord s'emparer d'un magasin de munitions, rencontra vers Lexington une Compagnie de Milice & fit feu; elle se dispersa. Le détachement continua sa route, ravageant la campagne, détruisant les provisions, se livrant à toute la fureur des armes. Arrivé au pont qui est au nord de la Ville, il tira sur une troupe qui le gardoit & qui s'éloigna: mais bientôt le Colonel Barret, à la tête d'environ deux mille hommes, se présenta devant le C. Smith. Ce dernier engagea l'action. Les Américains le repousserent. On assure que dans ce combat, le Corps Royal perdit 112 hommes, & qu'il eut 103 blessés, sans parler des Prisonniers. Les vaincus firent leur retraite du côté de Lexington. Pour empêcher la jonction de différentes brigades, les *Provinciaux*, au nombre de 4000, livrerent, sur la montagne de cette Ville, un nouveau combat dans lequel ils perdirent 50 hommes, & les ennemis 150. On ajoute que la Troupe Royale portée par un gros renfort, aux ordres du Lord Percy, à 1800 Soldats soutenus par du canon, fut obligée de se retirer avec la plus grande précipitation de Lexington à Charlestown, & que le Lord fut sur le point d'être pris. Des lettres particulieres assurent que le Colonel Smith a été tué.

On mande que les *Royalistes* traitent les Américains en Barbares, & que les *Provinciaux* traitent leurs Prisonniers en freres. La malheureuse Ville de Boston est, à ce qu'on assure, investie par sept mille hommes de Milice. Il est arrivé de Quebec dans la Province divers Corps de Troupes. Les grandes communications sont occupées par de gros détachemens. Enfin on compte que l'Armée Provinciale rassemblée sera au moins de 30 à 40,000 hommes, & qu'elle tentera de chasser l'ennemi de Boston.

La Milice a, dit-on, pris les résolutions suivantes, 1°. de donner aux *Mercénaires* qu'elle fera Prisonniers toutes les marques d'une vraie tendresse; mais que s'il arrive qu'un Américain soit mis à mort, elle usera de représailles, tête pour tête. 2°. D'épargner le sang, autant qu'il sera possible, & de ne

jamais tirer, la premiere, dans aucune action. 3°. De ne commettre aucune sorte de déprédation, mais seulement d'empêcher que les Mercénaires ne prennent des rafraîchissemens. 4°. De proposer aux Soldats qui abandonneroient le drapeau des Mercénaires les mêmes récompenses qu'on pourroit offrir à ceux qui déserteroient de l'Armée Provinciale. 5°. De maintenir l'exactitude de la discipline, & dans le feu de simplifier les manœuvres. 6°. Enfin de ne pas quitter le champ de bataille sans avoir béni la Providence, & de ne pas déposer les armes jusqu'à ce que les droits des Colonies soient amplement restitués & solidement confirmés &c.

(*Nous ne nous proposons pas d'entrer à l'avenir dans les détails de cette guerre : il doit nous suffire d'avoir rapporté la premiere scene d'une tragédie qui peut se dénouer par une révolution mémorable dans le commerce &c. de l'Angleterre & même de l'Europe entiere*).

M. Burke, dans son dernier Plaidoyer en faveur de l'Amérique, a démontré par des états de comparaison les progrès & l'importance de notre commerce avec cette contrée, les Indes Occidentales & l'Afrique que notre navigation embrasse dans le même cercle... En 1704, nos exportations pour le Continent Septentional & les Isles Occidentales monterent à 4,832,655 l.; & celles pour l'Afrique à 866,398 liv.... En 1772, export. pour l'Amérique & les Isles, 4,791,734 l.; pour l'Afrique, 866,394; celles d'Ecosse pour la même destination (nulles en 1704), 364,000. Total, 6,022,132 liv.... Notre commerce total d'exporation avec l'Europe, l'Amérique &c. a été en 1704, de 6,509,000; par conséquent supérieur seulement de 486,868 liv. à celui des exportations faites pour les Colonies seules en 1772... Ainsi notre commerce avec l'Amérique étoit dans ces derniers jours presqu'égal à notre commerce avec tout l'univers au commencement de ce siecle.

L'importation des grains continue. Il est vérifié par les registres des Douanes que depuis les dernieres Fêtes de Noël, il est arrivé de l'Etranger, à Bristol, 23,402 quarters de froment, & 15,245 de farine; à Liverpool, 29,238 q. from., & 6122 far.; à Londres, 131,119 fr., 7951 far.; à Newcastle, 27,083 seigle, & 3432 from... Il est reconnu que la consommation de l'avoine monte ici à 7000 quarters par semaine; & que l'importation en a fourni, chaque semaine, 5000... Depuis Noël, il est entré dans le pays 300,000 quarters de grains à faire du pain, & autant d'avoine. Ainsi donc depuis que nous sommes bornés au dehors à l'achat, la somme de notre dépense devient égale à celle de la recette que nous faisions lorsque les ventes à l'Etranger étoient libres.

Les nouvelles de Surry & de Kent annoncent que les houblons sont beaucoup plus avancés qu'ils n'ont coutume de l'être dans la saison, & qu'en général les campagnes offrent la perspective d'une pleine récoltes

PAYS-BAS.

DE BRUXELLES, *le 2 Juin.*

La défense d'exporter des grains s'exécute avec sévérité : mais il a été accordé une permission particuliere pour une traite de six mille razieres de froment destinées à l'approvisionnement d'une Province étrangere & voisine où une auguste cérémonie occasionnera un accroissement de consommation.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DU PONT-BEAUVOISIN, *le 1 Juin.*

Les champs à bleds sont d'une beauté si singuliere qu'on ne sçauroit concevoir des espérances de récolte plus flatteuses. Les seigles ont eu la plus heureuse floraison : jamais on ne les a vus si hauts, si nets, si fourrés. Les fromens ne leur cédent pas; ils montent actuellement en épis par le plus beau tems du monde. Les trémois ou mars verdoyent à charmer. D'habiles Agriculteurs mettent en fait que si la récolte pendante va jusqu'à la fin comme elle s'annonce (& il n'y a plus qu'un mois d'attente pour la grosse récolte), elle surpassera les récoltes réunies des deux dernieres années. Les prix des grains sont toujours fort hauts, & il n'est guere possible qu'ils baissent avant la moisson : mais ils ne sont pas plus chers qu'ils ne l'étoient l'année derniere. Les esprits sont tranquilles, le Peuple vit, la séduction ne

paroît pas à craindre, les troubles seroient bientôt calmés.

Le feu prit ici, la semaine derniere, à une maison de la partie de Savoie par l'imprudence d'une femme qui, pour échauffer des vers à soie, avoit mis des bassinoires & chauffe pieds sous un lit. L'embrasement fut si prompt que l'alarme se répandit dans toute la Ville. Malgré la célérité des secours, la maison fut consumée, & il périt un homme & un enfant. L'incendie auroit fait des progrès, sans le courage & l'activité des Charpentiers qui sont ici nombreux & qui travaillent actuellement dans la partie de France à la construction d'un édifice destiné à recevoir MADAME CLOTILDE. Ces braves gens se porterent, la hache à la main, partout où le danger étoit le plus imminent, jusques là que plusieurs d'entr'eux n'en sortirent que leurs habits en feu. Deux pompes furent employées, principalement à inonder les toits de deux maisons menacées. Nos toits consistent, pour la plûpart, en de simples lattes de bois qu'on appelle *sandols*. Si le feu en eût gagné un de cette espece, l'incendie auroit été général.

Il est rare de voir des pompes ailleurs que dans les grandes Villes & les riches Châteaux. Les petites Villes qui croyent n'être pas assez aisées pour se pourvoir de ces instrumens & l'être assez pour supporter des pertes fréquentes d'édifices, n'auroient qu'à supprimer des repas, des présens, de vaines cérémonies pour acheter des pompes & sauver des familles sans augmenter leurs dépenses.

Il seroit à desirer qu'on n'élevât point de vers à soie dans des lieux qui font corps avec une longue suite de bâtimens. Au milieu de nos Villes & Bourgs, ces éducations sont des foyers d'incendie. Comme, pour tenir les vers chaudement, on employe le feu, même la nuit, il ne faut qu'un Educateur imprudent pour réduire une Ville en cendres & un Peuple à la mendicité. D'ailleurs la mauvaise odeur des litieres qu'on est souvent obligé de changer, est nuisible à la santé des Habitans. Il y a toujours quelque inconvénient grave à faire dans les Villes l'ouvrage des campagnes.

DE LA ROCHELLE, *le 3 Juin.*

Il y a quelques jours que le tems paroissoit très-disposé à la pluie; il tomba même environ une ligne d'eau quand tout à coup un vent du nord s'éleva qui dissipa les nuages & renversa nos espérances. Nous avons eu ensuite des jours chauds, des nuits froides; il y a même eu de la glace... Nos bleds jaunissent partout; les voilà en fleurs: il est fort à craindre que le grain ne soit qu'une écorce sans farine. Nous parlons des bleds d'hiver, car pour les mars il n'y a presque rien à en espérer. Il nous restera la ressource du Poitou où l'on dit qu'il est tombé des pluies assez abondantes pour préparer de bonnes moissons. C'est-là notre grenier. Notre sol n'est guere propre que pour la vigne qui, cette année, ne se présente pas trop bien. Quand, à la fleur, il n'y auroit point de coulage, la récolte des vins ne sera, en général, que médiocre. La vigne commence à fleurir, & pour qu'elle échappe à ce danger, elle demande une continuation de beau tems. Il faut donc de la sécheresse pour la vigne & de l'eau pour les bleds; alternative cruelle qui nous met en proie à toutes les craintes sans nous permettre des vœux. Si l'option pouvoit nous être donnée, nous serions peut être aussi embarrassés à choisir entre l'un ou l'autre tems, dans ces circonstances, qu'entre la régie & la ferme dans l'ordre fiscal.

Les bleds que des transports considérables avoient fait hausser à Marans, ont dernierement un peu baissé.

DE DOL, *le 3 Juin.*

La sécheresse excessive retarde les semailles des bleds noirs. Les chanvres sont fort clairs. Le froment ainsi que le seigle est superbe dans les marais & passable sur les hauteurs. S'il pleut, la récolte sera bonne. Les pommiers ont bien fleuri; il y aura, selon les apparences, assez de cidre.

Notre Marché est toujours fourni; mais il y a cherté, le Peuple pâtit & en même tems frémit des excès auxquels on s'est porté aux environs de la Capitale du Royaume. Il est arrivé à Saint-Malo plusieurs navires chargés de grains. Il y a encore un mois à souffrir. Ce seroit le tems d'ouvrir des atteliers de charité dans les Paroisses. Les travaux de la digue, corvée sur-ajoutée à celle des grands chemins, viennent d'être ordonnés.

Un Gentilhomme Nantois eſt venu entreprendre un deſſéchement de prés de quinze cens journaux de nos marais. Il y a apparence qu'il réuſſira.

Notre Coutume trompe les vues bienfaiſantes qui ont inſpiré l'Arrêt du Conſeil du 21 Janvier 1775 en faveur des baux de campagne de 29 ans &c. L'article V porte : *Et s'il avient quauquun baille ſon héritage pour jouir des fruits d'iceluy en payement de deniers pris par le Bailleur ou autrement à titre d'engage qui paſſe neuf ans, ventes ſont dues, & s'il ne paſſe, ventes ne ſont dues.* Voilà la Coutume ; voici le Commentaire de Perchambault : *Cet article établit une obligation de payer les ventes pour touts contrats d'a.... ou pour une ferme qui paſſe neuf ans, ce qui qui eſt abſolument contre le droit comun puiſque les contrats deviennent nuls en événement ; mais comme les fraudes y ſont ordinaires à cauſe qu'on fait l'amortiſſement ſans que le Seigneur s'en apperçoive, toutes les Coutumes de France les ont aſſujetties aux ventes.* D'où il réſulte que pour ne pas payer des lods & ventes on n'aſſermera ſa terre que neuf ans, à moins qu'une loi nouvelle ne répare l'imprudence & l'injuſtice de la Coutume.

De Poitiers, *le 6 Juin.*

L'Arrêt du Conſeil concernant les ſucres des Iſles de France & Bourbon, a été ſi mal lu ou mal interprété par quelques Marchands de cette Ville qu'ils ont ſur le champ mis leur ſucre à 4 ſ. 6 den. par livre au deſſus du cours, comme s'il s'agiſſoit d'une groſſe impoſition ſur tous les ſucres indiſtinctement, même rafinés en France. L'erreur eſt trop forte à leur profit pour que leur honnêteté puiſſe la paſſer ſous ſilence. Il n'y a point eu de variations à la Rochelle.

On dit que l'Auteur de la Gazette d'Agriculture s'eſt vraiſemblablement mépris (14 Mars) en affirmant que le droit de minage eſt un droit local, payable pour des ſervices rendus ſur le lieu même ; & l'on ajoute qu'au contraire c'eſt un droit féodal attaché naturellement à celui de donner meſure.

La *Halle*, le *Minage* &c. ſont des *lieux* particuliers : les *droits de minage*, *de hallage* &c. ſont donc des droits à lever au *Minage*, à la *Halle* ſeulement, comme les droits d'entrée & de ſortie ſont des droits à lever à l'entrée & à la ſortie & non ailleurs. La Halle, le Minage &c. donnent *le couvert*, *les meſures* &c ; ainſi les droits ſont impoſés & levés ſur les lieux *pour ſervices rendus.* Que le droit ſoit féodal, il n'en eſt pas moins local, comme celui de péage &c ; & le Seigneur doit protection, garde, police &c.

On dit que dans cette Ville & ſa Banlieue, ce droit doit ſe percevoir ſur tous les Marchands Blatiers & autres, dans quelqu'endroit que ſe trouve le bled vendu, comme le prouvent évidemment une tranſaction entre Philippe le Bel & les Religieux du Pin de l'an 1301, & autres titres. Si cela eſt, c'eſt un cas particulier à cette Ville, & la regle générale n'en ſouffre pas. Il reſteroit à voir ſi les titres qui étendent ſi loin un droit très limité par ſa nature n'aſſujettiſſent pas les Propriétaires à des devoirs particuliers, & ſi ces devoirs ſont remplis.

De Nantes, *le 8 Juin.*

On lit dans nos Affiches du 2 Juin, pag. 191, l'article ſuivant.

» Faciunt næ inintelligendo ut nihil in-
» telligant.

Terent in Prol. Andriæ.

» On n'a pas pris le change ſur ce qui eſt » inſéré au N°. 31 de la Gazette du Com- » merce, article de Nantes ; quoique cela » ſoit donné comme venant d'un Correſpon- » dant de cette Gazette ; il a été facile d'en » connoître le véritable Auteur, à l'amer- » tume du ſtyle, au ton de ſuffiſance, & ſur- » tout à la réflexion malhonnête qui le ter- » mine. L'évidence économiſte, armée des » mots ſoulignés dont elle a bigarré cet ar- » ticle, n'eſt point perſuaſive. On perſiſte à » croire &c. (*qu'il faut juger un fait par le droit, la coutume &c, & prononcer, ſi le droit le veut, qu'un Fermier a réellement épuiſé une terre qu'il n'aura point épuiſée, & le condamner à des dommages & intérêts quand il n'auroit point fait de dommages, même quand il auroit fait des améliorations &c.*).

(*Le brave Auteur de cette honnête, modeſte, douce, ſçavante & perſuaſive réponſe, a oublié un mot à la fin de l'article, c'eſt ſon nom. Autant que nous nous empreſſons à publier ſa gloire, autant nous aurions été charmés de l'imprimer ſur ſon front. Voyez le N°. 31 de notre Gazette*).

Il y a peu de variations dans les prix des grains. Il en eſt de même des ſucres & des différentes denrées de l'Amérique..... Le *Charlemagne* eſt arrivé de la Guadeloupe. Le *Louis-Marie*, Arm. M. Drouin, eſt en charge pour Saint-Marc.

De Rouen, *le 9 Juin.*

Mrs. les Maire & Echevins de cette Ville ont arrêté le 27 Mai dernier de proroger juſqu'au 20 Août prochain la remiſe du droit de Moute, ſous la condition cependant que les Boulangers ſujets à la Bannalité continueront de faire moudre leurs grains aux moulins de ladite Ville, en payant ſeulement en argent les prix accoutumés dans les moulins non-bannaux circonvoiſins. Le Parlement a homologué cette délibération par un Arrêt du 30 du même mois, & enjoint aux Officiers de Police de rendre inceſſamment Sentence pour continuer la vente du pain à raiſon du prix actuel... Cet acte bienfaiſant de nos Officiers Municipaux eſt une reconnoiſſance authentique du ſurcroît de prix que la bannalité & ſes dépendances, jointes à d'autres droits & à d'autres gênes, mettent ſur la premiere ſubſiſtance du Peuple. Il ſemble invoquer la liberté & l'immunité que le bien public exige. (*Voyez notre derniere Feuille, article de Paris*).

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Prix naturel du pain par M. D. S. P.

L'uſage des Villes, en France, eſt de taxer le pain ainſi que la viande.

L'Arrêt du Parlement de Grenoble concernant la viande, a démontré, entr'autres points, que ſa taxe eſt avantageuſe au riche & onéreuſe au pauvre. Le riche a la meilleure viande & ne la paye pas plus cher que le pauvre ne paye les qualités inférieures & les os. Si le premier paye plus cher, la taxe eſt illuſoire pour lui, elle n'eſt pas moins nuiſible au ſecond. S'il y a deux taxes, l'injuſtice eſt moins grande, mais il y en a, & le Boucher décide arbitrairement de ce qui appartient à l'une & l'autre. Enfin par la maniere de ſaigner, par les réjouiſſances &c, il élude le tarif, tant qu'il veut... La liberté, au lieu de la taxe, multipliera le nombre des Bouchers dans les Villes, ceux des campagnes y viendroient. La préférence ne s'obtiendroit que par le rabais & la bonne qualité; il y auroit de la viande à tout prix; pauvres & riches acheteroient à prix débattus.

De même pour le pain. Les Boulangers achetent différens bleds, de-là différens prix. Combien faudroit-il donc de taxes différentes? Pour borner les taxes, on borne les ſortes de pain, quel mal n'en réſulte-t-il pas pour le pauvre? Dans le cours naturel, celui qui n'employe que le plus beau froment doit vendre le pain le plus cher: celui qui n'employe que le froment inférieur, doit vendre le pain moins haut; celui qui employe le méteil, doit vendre le pain encore à meilleur marché; celui qui employera les moindres bleds, mêlés d'orge, grains &c. doit le vendre au plus bas prix. Cet ordre eſt convenable & juſte; or la taxe l'interdit.

Le Boulanger doit, ainſi que le Boucher, retirer ſes frais, payer ſon loyer, acquitter ſes charges, élever ſa famille, & avoir un profit. Ne nous en mêlons pas, il aura tout cela, la concurrence les lui procurera infailliblement, en même tems qu'elle donnera le prix marchand, le prix naturel du pain pour toutes les eſpeces de Conſommateurs. Quant au poids, le Public fera la police: il eſt facile & il eſt bon de peſer.

Donnons des eſſais des prix comparés du pain ſous les réglemens d'un côté, & de l'autre avec la liberté de la Boulangerie.

Avec les taxes, ſi toute une Ville ſe nourrit de pain de froment, comme Paris & les Villes circonvoiſines, les Magiſtrats s'informeront du haut & du bas prix du bled, ils feront un prix commun, comme 10 liv. le quintal ou 2 ſ. la livre; & en ſe conformant aux appréciations des Boulangers, ils ſuppoſeront que le quintal ne donne que 80 livres de pain, & taxeront la livre de pain à 2 ſ. 6 d.

S'il y a concurrence & ſans taxe, tous ceux qui ſe mêleront de la boulangerie, ſçavent que 100 liv. de bled donnent 100 l. de pain & plus, l'eau remplaçant & au-delà le déchet & les ſons; ils vendront ce même pain 2 ſ. la livre, & lui donneront, 1°. le poids, parce que l'Acheteur peſera; 2°. la cuiſſon, ſans quoi on n'acheteroit pas.

Avec les taxes, ſi l'uſage eſt de faire & vendre pluſieurs eſpeces de pain, la Police

formera un prix commun du froment pour $\frac{4}{5}$ & du seigle pour $\frac{1}{5}$, comme 9 liv., & d'après l'appréciation des Boulangers à 80 liv. de pain par quintal de bled, elle taxera ce pain comme à 2 s. 3 d. la livre.

S'il y a concurrence, le Boulanger, employant le même bled, donnera ce pain à 1 s. 9 à 10 d.

Ce qu'on dit ici que la Police fera, elle le fait presque généralement. Ce qu'on dit que la concurrence produira, doit naturellement résulter de l'avantage que l'on trouvera pour le débit dans le prix naturel.

Quand même les Officiers Municipaux sçauroient à ne pouvoir se tromper la proportion du bled avec le pain, la taxe n'en sera pas moins pour le Boulanger un moyen d'abuser le Public; parce que le pain étant taxé & selon un prix commun des bleds, il est le maître d'employer tel bled qu'il veut, le plus bas, & il le vendra à la taxe.

S'il n'y a point de taxe, un Boulanger se décidera à faire le pain des riches; un autre, celui des aisés; un troisieme, celui des Artisans; un quatrieme, celui des pauvres.

Si le froment se vend 10 liv. le quintal, le pain des riches se vendra 2 s. la livre; quelques deniers de plus, si c'est du pain de fleur de farine, pain de table... Le pain des aisés dans lequel entrera un froment de 9 l. le quint., se vendra 1 s. 9 à 10 d.... Le pain des Artisans, moitié froment de 9 liv., moitié seigle de 6 liv. le q., se vendra 1 s. 6 den... Le pain des pauvres, composé des gruaux des Boulangers des riches, de seigle, & d'une partie d'orge, se vendra 1 s.

Tels seront les effets de la liberté : ce parti n'est il pas préférable à une taxe qui mettroit le pain du pauvre au moins à 2 s. la livre, telle qu'on la voit établie dans toutes les Villes, lorsque le froment se vend 10 l. le quintal.

Avec les Réglemens, les Maîtrises, les taxes, on n'a ni ces sortes de pain ni les proportions. Pendant très-long-tems, il n'a pas été possible d'obtenir la liberté de vendre à Paris de bon pain économique, prix la livre de bled. Il a fallu un Arrêt du Conseil pour autoriser cette vente : cet Arrêt a été rendu vers la fin de l'année derniere.

II.

AVIS.

M. Dupont, Maître de Mathématiques, a commencé, dans son Académie & Cabinet, rue Neuve-Saint Médéric, ses Cours élémentaires d'Arithmétique, de Géométrie, & d'Algebre théorie & pratique; il continue ses autres leçons, sur toutes les parties de la haute Géométrie, d'après les plus récens & les meilleurs Auteurs. M. Dupont donne des leçons de Pratique à la campagne, pour les Terriers, la Topographie, la Géographie &c. &c. &c., & il continue ses leçons gratuites les Dimanches. Il a chez lui six jolies chambres toutes meublées dont plusieurs vont être libres. Les personnes qui voudront être à portée de travailler auront tous les Maîtres nécessaires en outre des Mathématiques. La pension en est modique. Il a chez lui un des fameux Maîtres de Dessin pour la Carte.

III.

Extrait des Observations météorologiques, faites à Montmorenci, depuis le 1 jusqu'au 31 Mai 1775.

Vents dominans, nord-ouest, nord-est & nord; plus grand degré de chaleur 20 $\frac{1}{4}$ d., moindre degré de chaleur 2 $\frac{1}{4}$ d.; plus grande élévation du mercure 28 pouces 4 $\frac{1}{4}$ lig., moindre élévation 27 pouc. 9 $\frac{1}{4}$ lig.; quantité de pluie 7 lig.; évaporation 75 lig.; déclinaison de l'aiguille aimantée 19 d. 56 m. 7 s.; température froide, très-seche; aucunes maladies ni morts. Les productions de la terre souffroient beaucoup de la sécheresse, excepté les bleds & la vigne; les fruits tomboient; les arbres étoient dévorés par les chenilles.

Signé, COTTE, Prêtre de l'Oratoire, Curé de Montmorenci, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale d'Agriculture de Laon.

IV.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 7 Juin 1775, au Samedi 10 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 28, 31 à 35 l. *le septier*; le seigle, de 22 à 23 l. 10 s.; l'orge, de 19, 19 l. 10 s. à 20 l. Le froment au Port de la Grève, de 30 l. 10 s. à 34 liv.; le seigle, de 20, 21 à 22 l.; l'orge, de 18, 19 à 20 l. aussi *le septier*.

V.

AVOINE, FOIN, PAILLE.

Du Mercredi 7 Juin 1775, au Samedi 10 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18, 20 liv. 10 s. à 23 l.; *id.* à la Greve, de 16 à 18 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 14 Juin 1775, de 53 à 54 livres; *idem* nouveau de 51 à 52; le cent de paille vieille & nouvelle, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 47 à 48; *idem* nouveau, de 45 à 46; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 43 à 44; *id.* nouveau, de 41 à 42; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

VI.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 14 Juin 1775.

	℔	ß	
Or de Portug. à . .	722		marc.
Du Mexique à . . .	716	2	marc.
Du Perou à	708		marc.
Les guinées à . . .	722	1	marc.
Ducats à	98	3	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84		once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	16	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	18	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 14 Juin 1775.*

Amsterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 6
Cadix	15 0 6 à 15
Livourne	96 ¾
Gênes	94 ¾ à 95
Lyon *Pâques*	⅛ p. % bén.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Lundi 12.*	*Mardi 13.*	*Mercredi 14.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	1942 ½ . . .	1940 37 ½ . .	1935 . . . .
D°. 16/25es . . .	1240	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	245	245 . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	412	412 . . . .
Rescriptions . .	7	6 ¾ 7	7 . . . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	. . . . .	1 . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Vendredi 2 Juin.		Du Samedi 3.		Du Mercredi 7.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Rouillard..... vres.	J.	Gossey..... pplles.	J.	Defrance... pplles.	J.
Perpétuelles.	J.	Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
Tontine.....	J.	Delarue..... pplles.	J.	Tontine.....	J.
Lempereur. pplles.	J.	Viageres.....	J.	Cochin..... pplles.	J.
Viageres....	J.	Tontine.....	J.	Boutray..... pplles.	L.
.....		Thevenin... pplles.	J.	Viageres....	L.
.....		Viageres.....	J.	Tontine.....	L.
.....		Lenoir..... pplles.	J.	Vieillard.... pplles.	J.
.....		Viageres.....	J.	Viageres.....	J.
.....		Clouet..... pplles.	L.	Tontine.....	J.
.....		Viageres....	M.	.....	
.....		Tontine.....	M.	.....	
.....		Certain..... pplles.	J.	.....	
.....		Viageres.....	J.	.....	
.....		Tontine.....	J.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Mardi 20 Juin.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.

DE PÉTERSBOURG, *le 16 Mai.*

IL vient de paroître un Réglement ſomptuaire pour arrêter le luxe des équipages, voitures, livrées &c. En l'obſervant à la lettre, il ſera facile encore de ſe ruiner en équipages. Le Réglement a auſſi pour objet de diſtinguer les rangs par les caroſſes, cabriolets, traîneaux &c. ainſi que par le nombre des chevaux & par l'habillement des domeſtiques; ce qui pourra flatter la vanité.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 24 Mai.*

M. le Comte Charles-Frédéric de Scheffer, Bienfaiteur des Pauvres & des Peuples, vient encore de remettre 2000 dahlers, monnoie de cuivre, à la Société Patriotique, chargée de l'adminiſtration de la Maiſon d'accouchemens. Un autre ami de l'humanité a donné 1000 dahlers pour le même emploi.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 27 Mai.*

Un Jugement remarquable a été porté contre une foule de perſonnes de l'un & de l'autre ſexes, qui vendoient leur crédit ou qui achetoient de ce crédit vénal les places, les emplois, les faveurs. Ce crime a été regardé comme une complication de baſſeſſe, d'injuſtice, d'infidélité, de corruption, capable de tout infecter, de tout troubler, de tout bouleverſer, de tout détruire.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 20 Mai.*

La Bohême eſt plus calme; la force & les promeſſes ont preſque fait rentrer dans le devoir & les fers ces Payſans égarés par un de ces accès de furie qu'inſpire la ſervitude, & par l'erreur dans laquelle les avoit jettés le double ſens du mot *robbath* qui ſignifie tout-à-la-fois une corvée particuliere dont on avoit entendu les exempter, & la corvée en général dont ils s'étoient crus exemptés par les Ordonnances de 1770 & de 1771. L'équivoque eſt ôtée, les devoirs ſont fixés, les corvées ſont adoucies par une Ordonnance nouvelle. Cependant la Police a empêché, à Prague, la célébration ſolemnelle de la Fête de S. Jean Népomucene, qui attire une affluence extraordinaire de dévots Payſans de toutes les Provinces, & qui avoit été, dit-on, marquée par les Rebelles pour le ſac de la Ville. On a pris ailleurs de ſemblables meſures... Des Incendiaires qu'on dit venus de Pologne, ont mis le feu à Georgenberg, Zips, Iglo, & pluſieurs autres Villes & Villages de Hongrie. Il y a beaucoup à craindre pour les moiſſons.

DE BRESLAU, *le 29 Mai.*

Les Etats, surchargés d'affaires, ont remis à la Société Patriotique le jugement des Mémoires envoyés au concours sur la question, *quels sont les usages, les coutumes, les mœurs des Habitans de la campagne, nuisibles à l'industrie, à la santé, à la population, & en général à la prospérité d'un Etat; & quels seroient les moyens les plus sûrs & les plus prompts de les extirper?* La Société a couronné M. Jean-Charles Srobel, Directeur de la Caisse Provinciale de la Principauté de Neiss-Grotkau &c. Son Ouvrage, très intéressant, sera incessamment mis au jour.

On voit par cette annonce que les Etats de la Principauté sont les Juges ordinaires de ces concours; & que la Société Géorgique leur est unie pour coopérer au bien public. La combinaison & le concert de tous les ressorts produisent de grands effets.

ITALIE.

DE ROME, *le 22 Mai.*

Sous le précédent Pontificat, M. Bolognini avoit donné un projet pour le desséchement des marais de Pontini dont nous sommes infectés; & des Examinateurs habiles en avoient fait un rapport avantageux. Pie VI vient d'approuver l'entreprise. Une Compagnie avance cent vingt mille écus Romains pour son exécution que M. Bolognini dirigera. Les Papes sont distraits par tant de soins que le gouvernement économique du patrimoine est ordinairement fort négligé: leur grand âge les détourne même de commencer ce qu'ils ont lieu de craindre de ne pas voir finir. Pie VI a saisi avec empressement le projet de rendre à l'Agriculture un vaste terrein & à l'air la salubrité. Il est à espérer qu'il sera pourvu à ce qu'une administration monopolaire & vexatoire ne fasse pas avorter les fruits de ce travail.

M. le Comte Augustin Casati qui a voyagé en Turquie, en Asie & en Afrique, a présenté à S. S. une relation qui contient des détails très-intéressans sur l'Agriculture & l'Economie de ces contrées, avec diverses curiosités, & entr'autres des semences inconnues qu'il croit propres à se naturaliser dans notre climat.

DE MILAN, *le 22 Mai.*

L'exportation des grains vient d'être défendue, parce qu'ils sont chers; elle l'étoit déjà pour qu'ils ne devinssent pas chers.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 5 Juin.*

Les dernieres nouvelles de l'Amérique ont fait baisser les effets publics. Une foule de Montagnards d'Ecosse & autres Regnicoles se disposent à partir pour cette contrée.

II.

NOUVELLES DE L'INTÉRIEUR DU ROYAUME.

DE BORDEAUX, *le 6 Juin.*

La sécheresse a été depuis long-tems excessive dans cette contrée. Les vents de nord & de nord-ouest ont dominé jusqu'à présent, & quelquefois avec violence. Les grains & les foins en ont beaucoup souffert. Il y a, dans les terreins maigres, telle piece de bled où les épis sont desséchés jusqu'à moitié de haut en bas. Il y en a telle autre ensemencée en feves, où les plantes ont noirci par le pied. On ne cesse de faire des prieres publiques. Enfin hier au matin, le tems commença à changer; il tomba même un peu d'eau entre onze heures & midi. A neuf heures du soir, nous entendimes gronder le tonnerre mais sourdement: il étoit accompagné d'éclairs pâles, tels qu'on en voit après les grandes chaleurs. Peu d'eau pendant la nuit, mais le tems est rafraîchi; il est couvert, & le vent au sud-ouest.

La pluie, si nécessaire aux grains, seroit en même tems nuisible aux vignes, si elle étoit trop abondante, car elles sont en fleur. Malgré l'immense débouché que le commerce de notre Ville offre aux vins, principale production de la Province, il n'est pas étonnant que la culture en soit peu profitable, si toutefois elle l'est; tant le succès des travaux est incertain, le prix des vins casuel, leur garde dispendieuse, leur produit pour la premiere main avili par les privileges & les Aides! Aussi lors des premieres gelées que nous avons essuyées au com-

mencement d'Avril, il n'y a pas un Propriétaire qui n'ait dit *que, pourvu que le ravage fût général, il n'y avoit qu'à s'en féliciter, car le plus grand malheur qui pût arriver à la Province seroit d'avoir deux années consécutives d'abondance: les Propriétaires seroient tous ruinés sans ressource.*

Être ruiné par la prospérité naturelle! Cette triste vérité n'est que trop certaine. Dans l'état actuel des choses, les années abondantes imposent de plus grosses dépenses en frais de vendanges, en achat de futailles, objet fort cher aujourd'hui &c, tandis que les prix de la denrée baissent considérablement à la vente de la premiere main : au lieu que, dans les années disetteuses (en supposant la disette générale) quoiqu'on recueille moins de vin, le profit que procure l'augmentation de prix, & l'épargne que l'on a faite sur les frais, concourent à rendre le produit net, entre les mains des Propriétaires, supérieur à celui des bonnes années. Il est calculé & reconnu que le bénéfice de l'abondance ne compense pas le préjudice résultant de la baisse des prix & du surcroît de dépenses.

Dans ce pays où presque tous les travaux se font à bras d'hommes, les Propriétaires sont fort attentifs aux variations des prix de la main d'œuvre; & c'est l'état de ces prix qui fournit, depuis quelques années, le principal argument objecté contre la liberté du commerce des grains, laquelle éprouve ici de grandes contradictions.

Tous les Propriétaires de vignobles se réunissent à dire que cette liberté a fait considérablement renchérir la main-d'œuvre, sans donner aux vins plus de valeur : d'où ils concluent qu'elle est préjudiable, puisqu'en même tems qu'elle les oblige à de plus grosses dépenses, elle ne leur procure pas les facultés nécessaires pour dépenser davantage.

On trouve ici peu de gens assez instruits pour concevoir que la liberté, en nivellant le bled dans tous les Marchés du Royaume, établit pour le pain un prix commun, permanent, ou du moins peu variable; que par conséquent le taux des salaires, qui toujours se regle sur le prix du pain, ne sera pas, non plus, exposé à des variations, ce qui déjà est un avantage; que si la liberté fait hausser la main-d'œuvre, elle augmente beaucoup les facultés des Propriétaires de grains, & leur assure les moyens de bien payer constamment & avec exactitude les salaires; & que l'augmentation des facultés & ce payement bon & soutenu de leur part doivent nécessairement tourner à l'avantage des Propriétaires de vins, parce que ces deux circonstances, en multipliant les Consommateurs en état de payer & de payer plus cher, ouvrent à cette denrée un débouché & lui donnent une valeur qu'elle n'avoit pas.

Ce débouché ne suffiroit pas, il est vrai, pour établir la pleine culture des vignes. Aussi la conséquence la plus naturelle à tirer des effets de la liberté du commerce des grains, c'est que la liberté du commerce des vins est nécessaire pour le parfait rétablissement des vignes; & que les gênes, les entraves, les privileges, les droits sont aussi funestes à cette culture qu'ils l'étoient au labourage. Ce n'est pas la liberté du commerce des grains qu'il faut attaquer, car elle est juste & indispensable pour la prospérité des champs : c'est la liberté du commerce des vins qu'il faut solliciter, parce qu'elle est également essentielle à la prospérité des vignobles. De ce qu'un genre de biens est dévasté par un régime désordonné, il seroit absurde & insensé d'en conclure qu'il faut livrer les autres genres de biens au même régime, à la dévastation. De ce qu'une loi ranime une branche d'Agriculture, il est naturel d'en inférer qu'une semblable loi seroit également favorable aux progrès des autres branches. Les mêmes causes, les mêmes conditions auront généralement les mêmes effets, les mêmes conséquences. Comme toutes les especes de culture se soutiennent & se payent réciproquement, elles perdent à la dégradation & gagnent à la restauration les unes des autres; & les libertés & franchises de tous les genres de commerce seront utiles à chaque genre de culture. C'est à la liberté générale à établir l'équilibre de prospérité : le régime contraire n'établiroit que l'équilibre des ruines.

Le commerce des vins est restreint & rallenti par les entraves les plus gênantes, par des droits exorbitans, & par des privileges exclusifs, ceux des cantines de Bretagne, l'approvisionnement de la Marine, & de notre Ville de Bordeaux.

Les Négocians, enrichis à la faveur du privilege, étalent ici un faste qui fait illu-

ſion même aux grands Propriétaires que ce privilege appauvrit. En voyant tout l'argent briller dans les mains des premiers, on ne ſe refuſe pas à croire que le commerce eſt productif, qu'il eſt la ſource de la richeſſe, & qu'il peut être mis même au deſſus de l'Agriculture. Les Propriétaires ne s'apperçoivent pas que cette opulence ſe forme & ſe ſoutient à leurs dépens, qu'elle eſt ravie ſur la valeur des productions de la terre, & qu'elle eſt le prix d'un trafic privilégié, contraire au vrai but du commerce, à ſçavoir la proſpérité du territoire.

De Montpellier, *le 6 Juin.*

On écrit de Saint-Ambroiſe que M. Tubeuf, Conceſſionnaire du Roi, a découvert une mine très conſidérable de charbon d'une qualité parfaite. Il y aura bientôt beaucoup de bras à ſon exploitation. Elle pourra fournir aux Forges, aux Fourneaux, aux Fabriques, non-ſeulement de nos environs, mais encore des lieux plus éloignés où le bois manque, & le bois manque en beaucoup d'endroits, parce qu'il y a trop de miſere & de luxe pour ſemer & laiſſer la pleine récolte à ſes enfans.

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Béziers a tenu, le mois dernier, une ſéance dans laquelle M. de Manſe a lu l'extrait d'un Mémoire de M. Perret, Maître Coutelier à Paris, ſur les caſſures de l'acier; & M. de Bouſſanelles, un excellent Diſcours contre le luxe. L'huile vaut à Béziers 177 l. la charge.

L'eau-de-vie vaut à Pézenas 22 liv. 10 ſ. le quintal.

De Reuilly, *le 8 Juin.*

La ſéchereſſe eſt extrême : il y a bien des années qu'on n'en a vu de pareille. Il plut le jour de Pâques en entier & la nuit précédente. Depuis lors, le tems a été tantôt ſérein tantôt couvert, le vent conſtamment au nord. Le jour de l'Aſcenſion, il y eut une petite pluie qui dura deux heures. Enſuite le vent ſe remit au nord où il eſt reſté. Le ciel eſt toujours ſérein.

Les ſeigles ſont défleuris ; l'épi eſt long ; la paille à la longueur ordinaire. Ils ſont clairs dans les terres légeres ; les uns dans les autres, ils promettent demi-récolte.

Les fromens ſont bien verds & bien plantés : malgré la ſéchereſſe, ils travaillent : s'il y en a qui ſouffrent, ce n'eſt que dans les terres légeres & chaudes.

Les avoines ne montent pas, mais elles ne périſſent pas. Les orges ſemées de bonne heure ont le ſort des avoines; les tardives ne levent point. Les pois & les veſces ſont reſtés en terre, s'échauffent & pourriſſent : la ſaiſon d'en ſemer eſt paſſée : ſi la ſéchereſſe continue, il n'y en aura point du tout. L'on attend de la pluie pour ſemer les haricots ; il ſera tems juſqu'à la fin du mois.

Il eſt fort à croire que, pendant les derniers mois de l'année courante & l'année prochaine, les hommes, les chevaux & les troupeaux vivront ſur les bleds ſeuls. Si la récolte n'en eſt pas aſſez bonne pour ſoutenir un prix modéré contre ce concours extraordinaire de Conſommateurs, il ne manquera pas des Cenſeurs injuſtes & faux qui attribueront l'effet de ce concours aux cauſes mêmes qui l'adouciront. Les prés hauts & artificiels ſont encore dans l'état où on les voit, les autres années, au commencement de Mai. Les prés bas ſont peu garnis, & le foin eſt très court. Il faudra diminuer le nombre des chevaux & beſtiaux.

Tant que le vent du nord ſoufflera, les bleds réſiſteront. Huit jours de vent chaud ſans pluie, toutes nos eſpérances ſeroient perdues. Il faut de la pluie pour remplir les épis des bleds, faire taller les avoines & germer les graines de treffle. Que Dieu qui connoit nos beſoins exauce nos vœux ardens !

La terre juſqu'à 2 ou 3 pouces de profondeur eſt comme un pavé ; au-deſſous elle eſt fraiche. Cette fraicheur intérieure ſe conſerve, parce que la ſuperficie eſt dure & ſerrée. Les labours ſont arrêtés : aucun outil ne peut rompre cette croûte conſolidée par les pluies trop abondantes de l'hiver & le défaut de gelées. Les terres fortes & les ſables glaiſeux & ſur glaiſe ſont les terreins où les bleds ſe comportent le mieux.

Les vignes promettent deux tiers ou au moins moitié de récolte ordinaire, ſi la fleur répond à la levée. Les grappes s'allongent, elles ſont d'un verd foncé & vif, elles s'épanouiſſent & vont fleurir. Dans les terreins forts & ſur glaiſe, le bourgeon eſt long & vigoureux. Dans les ſables chauds, la pouſſe eſt arrêtée, toutefois la grappe eſt belle.

Partout on attend de l'eau pour labourer dans les terres fortes & glaiseuses, parce que l'outil n'y peut entrer, dans les sables ou terres sur pierre ou marne, parce qu'on craint que la terre remuée ne soit ensuite pénétrée & brûlée par la chaleur.

De Saint-Jean-d'Angely, *le* 8 *Juin*.

Il ne se vend presque point de grains au Minage, parce qu'il est plus avantageux de les vendre hors de là. La petite quantité qui s'y apporte y est étalée par des gens dévoués aux Boulangers pour que la Police qui régle le prix du pain sur le prix du bled du Minage, soit obligée de le taxer haut.

Cet inconvénient n'est pas un vice de la liberté; la liberté est le remede.

Il est le fruit du droit de minage, de la taxe & du privilege de la Boulangerie.

Le droit supprimé, on reviendra au Minage. L'usage de taxer & le privilege exclusif de la vente du pain abolis, la concurrence établira le prix naturel.

Il n'y a d'objection plausible à faire contre la liberté du commerce des grains que le défaut de liberté dans les genres relatifs; & cette objection, loin d'en ébranler les principes & la bonté & la nécessité, les confirme.

D'Orléans, *le* 10 *Juin*.

La sécheresse étrange a occasionné une augmentation d'un sou sur le pain de neuf livres; non qu'elle eût fait encore les plus grands maux, mais parce qu'elle en menace, qu'on tremble, que dans la crainte les Consommateurs achetent beaucoup & les Propriétaires & Marchands vendent peu. Il faut espérer que la Providence qui nous a donné l'espoir d'une récolte abondante, ne le détruira pas au moment où elle paroissoit assurée.

Les fromens des bonnes terres ne souffrent point encore & commencent à épier: ceux des petites terres jaunissent & n'épient point. Les avoines sont mal levées, les dernieres faites du moins, & jaunissent. Les orges ne sont pas semées, pour la plûpart; celles qui le sont ne levent point. Il en est des pois comme des orges. Les sainfoins de Beauce sont bas, la récolte en sera très foible. Les prés hauts ne donneront pas du foin; les prés bas ne sont pas désespérés. Les seigles sont hors de fleur depuis longtems: l'on se plaint qu'ils s'échaudent ou brûlent dans les terres trop sablonneuses. La terre est si seche qu'il est impossible de lever les guerets: les labours sont interrompus. Ceux qui à force de chevaux tentent de rompre la terre, n'enlevent que des mottes énormes. L'on craint que faute de tems il ne faille supprimer une façon aux terres.

Les bleds noirs de la Sologne, supplément de sa récolte, aussi nécessaire cette année que dans toute autre, puisque la récolte de seigle, quoique moins mauvaise qu'on ne l'avoit présumé ne sera pas bonne, ne donneront peut-être pas ce supplément ou le donneront mauvais. Les terres qu'on y destine ne sont pas labourées ou le sont mal. On n'a point encore fait de chanvre dans cette malheureuse Province où ce genre de culture ne laisse pas que de fournir un adoucissement & un produit avantageux. Les arbres fruitiers ne tiennent pas ce qu'ils avoient promis, les froids secs du mois dernier ayant rallenti la végétation. Il est tombé beaucoup de fruits tout formés, & les fleurs des pommiers ont avorté, pour la plûpart.

Ces nouvelles sont fâcheuses; mais il faut que le Peuple des Villes le sçache afin qu'il n'attribue pas à des causes étrangeres, innocentes, biefaisantes ce qui n'est que l'effet de l'ordre du Ciel qui frappe, quand il lui plait & comme il lui plait, nos campagnes de stérilité, pour punir la génération la plus corrompue & la ramener au bien par ses châtimens. Peut-être qu'il n'y a rien encore de desespéré, & qu'une pluie bienfaisante & un tems propice pourront tout rétablir. Espérons & prions ardemment. Mais le péril est instant, & le besoin pressé.

Les vignes réussissent.

Du Poitou, *le* 10 *Juin*.

Dans la plus grande partie des Villes de cette Province, les droits de minage se perçoivent audacieusement dans les cabarets, non-seulement les jours de Marché & de Foire, mais encore tous les jours de la semaine. Il faut absolument couper l'arbre par le pied.

De Moulins, *le* 11 *Juin*.

Les seigles sont fort beaux dans ce pays.

La récolte annonce l'abondance... Les Marchés ſont fournis, aux prix où les bleds étoient deſcendus, ce qui confirme l'excellence de la liberté du commerce.

Les vignes ſont auſſi fort belles. Les mûriers n'ont éprouvé aucun accident, & l'éducation des vers promet les plus grands ſuccès.

DE BEAUVAIS, *le* 12 *Juin.*

Nous avons vu avec la plus vive joie le tems tourner à la pluie. Les fromens & les ſeigles ſont beaux; mais les autres grains ont beaucoup ſouffert, & cette circonſtance a ſoutenu la cherté par la dépendance réciproque des produits de l'Agriculture... Nos Manufactures vont aſſez bien. Les Ouvriers ſont parvenus à faire un peu augmenter les façons.

DE PARIS, *le* 17 *Juin.*

Le 11, Dimanche de la Trinité, jour du Sacre du Roi, il eſt tombé une pluie très-abondante qui, ſuivie des plus beaux jours, a fait le plus grand bien à tous les genres de productions. Ce bienfait ſignalé du Ciel s'eſt répandu au loin dans ce pays. De ce moment, un nouvel ordre de choſes a paru commencer.

III.

AVIS, ANNONCES, NOTES, &c.

I.

Lettre qui contient des faits intéreſſans pour le Commerce & pour l'Agriculture. De la Rochelle, le 30 *Mai.*

MONSIEUR,

La liberté du commerce des grains vous intéreſſe trop pour que vous ne receviez pas avec plaiſir quelques détails au ſujet d'une partie de ſeigles venus de Hambourg à la Rochelle ſur la fin de l'année derniere.

Le navire qui l'apportoit (en ſacs) toucha dans le Port, & ſur 1000 & tant de ſacs, il y en eut environ un dixieme de mouillés. Dès qu'on s'en apperçut, ils furent portés & vuidés dans un grenier haut, où on les remua & harpa juſqu'à ce que la chaleur que leur avoit occaſionné l'humidité fût entiérement diſſipée. Dans l'intervalle, les Propriétaires de Hambourg ordonnerent une vente publique de ce ſeigle avarié, afin de pouvoir en régler l'avarie vis-à-vis de leurs Aſſureurs. Il eſt bon de vous prévenir, Monſieur, qu'avant cet ordre, on avoit refuſé cent ſoixante livres de la partie entiere, tant ſaine qu'avariée, le tonneau, meſure de Marans.

Cette vente annoncée, le jour où elle devoit ſe faire, il ne ſe rendit exactement perſonne au grenier, deſorte qu'il fallut la remettre à une autre fois; le Crieur avoit publié le prix à 26 l. le tonneau.

La Police, informée de cette vente, prit l'alarme ſur la qualité de ces ſeigles, & crut devoir rendre coup ſur coup deux Ordonnances qui empêchoient qu'elle n'eût lieu ſans que préalablement on eût remué & harpé le ſeigle pendant quinze jours. Le ſieur de Richemond, Conſignataire, ſurpris de ces démarches qui lui ſembloient diamétralement oppoſées à l'eſprit comme à la lettre de l'Arrêt concernant le commerce des grains de Septembre 1774, tâcha de rendre ſenſibles les belles diſpoſitions que contient cet Arrêt, ſur-tout aux articles 1er., 2e. & 4e.; ce fut en vain. Une nouvelle Ordonnance rendue par la Police lui défendit » de vendre en tout ou en partie les » dix tonneaux de ſeigle dont il s'agit à au» cuns Boulangers, Fariniers ou autres per» ſonnes pour être converties en pain, ſous » telles peines qu'il appartiendra ». Il eſt vrai que l'Ordonnance ajoute » ſauf au Con» ſignataire à en diſpoſer pour tout autre » uſage en par lui Nous (la Police) en pré» venant ».

Il eſt aiſé de juger que cette eſpece de palliatif n'a pas dû opérer un grand effet, puiſque toutes les viſites, Ordonnances &c. avoient prévenu le Public contre ces ſeigles, auſſi lorſque la vente définitive en fut annoncée, ne ſe préſenta-t-il qu'un ſeul Aheteur qui voulut ſe ſoumettre à la condition impoſée verbalement mais très-expreſſément, & même d'un ton de menace, de renvoyer le ſeigle à l'Etranger; & au moyen de cette gêne, on ne put faire mieux que de le lui adjuger au vil prix de trente livres le tonneau, meſure de Marans, & il le fit embarquer tout de ſuite pour Amſterdam. Le ſeigle non-avarié a été vendu 150 liv. le tonneau, meſure de Marans.

L'issue de cette petite spéculation en Hollande démontre bien clairement la différence prodigieuse qu'il y a entre le régime réglementaire & l'entiere liberté. Le seigle dont il s'agit a été jugé par les Médecins de la Rochelle (d'après l'examen de deux petits pains que la Police en a fait fabriquer) » *avarié, de très-mauvaise qualité*, & ils ont » estimé que *l'usage commun & ordinaire de* » *pareil pain peut devenir nuisible ;* & ce même seigle a été vendu à Amsterdam par les sieurs Coopman & de Witt à raison de 88 florins d'or le last, ce qui répond à peu près à 120 liv. le tonneau, mesure de Marans ; malgré environ 280 l. de fret & frais, chaque tonneau a produit un peu plus de 95 l. 10 s. net, ce qui est bien au-dessus de 30 l. & prouve le tort que les prohibitions font au commerce, sur tout à celui des grains.

Vous sçavez, Monsieur, que Sa Majesté a rendu un nouvel Arrêt le 7 Avril dernier, qui casse les Sentences de Police dont je viens de vous entretenir : quoique cet Arrêt soit parvenu ici après l'expédition des grains qui l'ont occasionné, il est fâcheux qu'on ait cru inutile de le faire imprimer & afficher ici ; cela eût peut-être dissipé les appréhensions qu'ont très-bien pu donner à quelques Spéculateurs les coups d'autorité de la Police.

Avant de finir, je dois, Monsieur, vous faire deux observations assez importantes.

L'une, c'est que ce seigle *avarié* étoit très-propre à la germination. Un Agriculteur éclairé en a semé & est très-satisfait des progrès de ce grain mis en terre au mois d'Avril. On a cru que c'étoit la saison la plus analogue à celle où se font les semailles en Russie, d'où il venoit originairement (1).

L'autre, c'est que, outre la Police, l'Amirauté a prétendu être en droit d'empêcher la vente de ce seigle avarié, & que lorsque le Propriétaire y voulut procéder en sa présence (afin de constater la moins-value vis-à-vis des Assureurs), le Procureur du Roi audit Siege conclut à ce qu'elle ne pourroit avoir lieu qu'à la charge & condition par l'Adjudicataire d'envoyer les seigles avariés à l'Etranger.

I I.

Forge à fer rond.

M. Hide, Anglois établi à la Charité-sur-Loire, vient de construire dans cette Ville, une Forge où il fait du fer parfaitement rond de toutes grosseurs depuis cinq lignes. Ce fer est de la plus grande beauté, & tel que la lime ne peut en procurer de semblable. Il est poli & bronzé de maniere qu'on le croiroit verni. Ce fer est bon pour espagnolettes, tringles de lit & de croisée &c. qui se trouvent ainsi toutes faites, en sortant de la forge. Attendu que M. Hide vend ces dernieres percées à froid & pour toute sorte de croisées, il en résulte que les bouts n'augmentent point de grosseur, comme les bouts de celles qui sont percées à chaud. En même tems, on peut s'assortir d'anneaux de rideaux, proportionnés aux tringles & justes. Par ce moyen, les rideaux ferment exactement & ne laissent point de passage au soleil ; inconvénient très-fréquent lorsqu'on se sert de tringles ordinaires avec lesquelles il faut employer des anneaux proportionnés à la grosseur des bouts de ces tringles, & qui par-là ont trop de jeu lorsqu'ils les parcourent.

Il se fait aussi dans cette Forge & de la même beauté du fer de toute sorte de monture pour le dessus des rampes, du très-petit fer plat appellé *fer de beurre*, pour le remplissage des rampes, & du petit carré pour le même usage.

Tous ces fers seront d'un très grand avantage & pour l'Ouvrier qui trouvera son travail abrégé, & pour le Consommateur qui pourra s'en procurer à meilleur marché & bien plus parfaits que par le passé.

---

(1) *Plusieurs de ces grains, mouillés d'eau de mer, semés le 3 Avril, avoient le 23 Mai* sept à huit pouces de hauteur. *L'observation sera suivie jusqu'à la fin. D'habiles Cultivateurs ont conseillé de tremper les semences dans de l'eau ou de la lessive salée. Puisque le sel est regardé comme favorable à la végétation, il ne seroit pas étonnant que du grain trempé quelque tems dans l'eau de la mer n'en germât & n'en poussât que mieux. C'est une expérience très-bonne à faire connoître dans tous les Ports de mer où il entre quelquefois des grains mouillés qu'on rebute par cette raison, & en général sur les côtes, s'il est permis de faire mettre des bleds dans l'eau de la mer & partout où le sel ne sera pas hors de la portée du Cultivateur.*

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Samedi 10 Juin 1775, au Mercredi 14 dudit, le froment s'est vendu à la Halle, de 29, 32 à 35 l. 5 s. *le septier*; le seigle, de 21 liv. 10 s., 22 liv. 5 s. à 23 l.; l'orge, de 18 l. 10 s. à 19 l. Le froment au Port de la Grêve, de 31, 33 l. 10 s. à 34 l.; le seigle, de 20 l. 10 s., 21 l. 5 s. à 22 l.; l'orge, de 17 l. 10 s., 18 à 19 l. aussi *le septier*.

Du Samedi 10 Juin 1775, au Mercredi 14 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 18 liv. 5 s., 19 à 22 liv.; *id.* à la Greve, de 17 à 18 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 17 Juin 1775, de 52 à 53 livres; *idem* nouveau de 50 à 51; le cent de paille vieille & nouvelle, de 20 à 21 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 46 à 47; *idem* nouveau, de 44 à 45; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 19 à 20 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 42 à 43; *id.* nouveau, de 40 à 41; le cent de paille vieille & nouvelle, de 18 à 19 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 29 à 30 l.

PRIX des matieres d'or & d'argent à Paris, du 17 Juin 1775.

	H	s	
Or de Portug. à . . .	722		marc.
Du Mexique à	716		marc.
Du Perou à	708	2	marc.
Les guinées à	722		marc.
Ducats à	98	2	once.
Or fin à 23 k. . . . 31 32.	100		once.
Or à 20 karats à . .	84	1	once.
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	53	15	marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	51	17	marc.
Piastres à	49		marc.

CHANGES DE PARIS, *du 17 Juin 1775.*

Amsterdam	55 à 54 7 8e.
Londres	31 à 30 15 16e
Hambourg	181 ¾
Madrid	15 2 6 à 2
Cadix	15
Livourne	96 ½
Gênes	94 ¾
Lyon *Pâques*	⅛ p. % bén.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1775.	*Jeudi 15.*	*Vendredi 16.*	*Samedi 17.*
COMP. D. IND.			
Actions . . .	FESTE.	1940 42 ½ . .	1942 ½. . . .
D°. 16es/25 . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	. . . . .	414 . . . .
Rescriptions . .	. . . . .	7	7 ¼ 7. . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	1 ¼	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

LETTRES de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Mercredi 7 Juin. *Messieurs*		Du Jeudi 8. *Messieurs*		Du Vendredi 9. *Messieurs*	
Gauthier..... vres.	L.	Nau..... pplles.	L.	De S. Janvier. vres.	J.
Perpétuelles..	L.	Viageres....	M.	Tontine.....	J.
Defays..... pplles.	J.	Tontine.....	M.	Peinchein..... vres.	J.
Viageres.....	J.	Decourmont pplles.	G.	Perpétuelles.	J.
Radix..... pplles.	J.	Viageres.....	J.	Tontine.....	J.
Viageres....	J.	Tontine.....	G.	Rouillard... pplles.	L.
.....		Deschapelles. vres.	J.	Viageres.....	J.
.....		Perpétuelles.	J.	Tontine.....	J.
.....		.....		Boscheron... pplles.	J.
.....		.....		Viageres.....	J.
.....		.....		Patu..... Viageres.	J.
.....		.....		Lempereur. pplles.	J.
.....		.....		Viageres.....	J.
.....		.....		.....	
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24# pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de KNAPEN en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.

ANNÉE 1775. Du Samedi 15 Juillet.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 19 Juin.*

LA sécheresse a été si longue, & la chaleur si vive que le feu a pris à des forêts.

Des médailles ont été frappées à l'honneur de M. le Comte de Scheffer, Bienfaiteur de la Dalécarlie, de feu M. le Commandeur de Sahlgren, Fondateur des divers établissemens utiles à l'Agriculture, de feu M. Alstroemer qui a introduit dans le Royaume des béliers d'Espagne, & perfectionné la race des bêtes à laine du pays.

Le Roi a donné 400 thalers, d'argent, à l'Inventeur d'une machine à battre le bled, laquelle au moyen de dix branches frappe 320 coups dans une minute. Elle devoit être mise en mouvement par l'eau; mais au moyen des changemens qu'y a faits l'Académie, elle pourra l'être par des chevaux.

ALLEMAGNE.

DE BERLIN, *le 25 Juin.*

L'herbe s'est desséchée, faute de pluie. Après une mauvaise année & un hiver fort long, une grande partie s'est trouvée sans nourriture.

DE NURNBERG, *le 25 Juin.*

La Société des Abeilles du Cercle de Franconie vient de publier ses Mémoires pour les années 1772 & 1773. Ils forment un petit volume rempli d'observations singulieres dont plusieurs contrarient les opinions généralement reçues sur cette espece de mouches, & particuliérement sur leurs sexes & leur génération. M. Riem, de la Société de Lautern, a découvert une nouvelle mere-abeille. Dans une section particuliere, on tâche de prouver qu'il y a parmi les ouvrieres des mâles & des femelles. M. Hermani prétend que la Reine s'occupe avec les mâles de cette espece. On s'éleve contre l'usage de laisser trop peu d'air aux abeiles &c. &c.

D'ULM, *le 28 Juin.*

Depuis huit jours, nous avons beaucoup de pluie. Au lieu d'une augmentation dans laquelle on s'attendoit dans les prix des denrées, on espere une diminution.

DE MUNICH, *le 28 Juin.*

On a introduit dans quelques contrées de cet Electorat l'usage de la charue de M. le Baron Breauner, perfectionnée par M. Schreben, Professeur à Leipsick. Cette charue est recommandée comme la meilleure qui soit connue dans le pays.

Il y a eu vers les montagnes de fréquens orages qui, à ce qu'il paroît, n'ont pas fait beaucoup de tort.

DE FRANCFORT, *le 1 Juillet.*

La Foire qui se tient à Hanau pour l'échange des Livres, est bonne : il se fait

beaucoup d'échanges. Il s'étoit élevé des obstacles à son succès, mais le Prince a accordé tant d'avantages aux Libraires étrangers qu'ils s'y sont rendus en foule.

Il y a dans l'Empire une très-grande dispute sur la liberté du commerce des grains. En général, dans les lieux où il n'y a ni bled ni commerce, l'opinion dominante est contre la liberté; dans ceux où le sol est fertile & le Négociant actif, le sentiment contraire est commun. Dans les premiers, on est habitué aux prohibitions & à la disette; on est familiarisé dans les autres avec la liberté & l'abondance. Ce parallele est soutenu par des faits ou, pour mieux dire, par l'expérience.

ITALIE.

DE TRIESTE, *le 13 Juin.*

Le Gouvernement a tout disposé pour applanir & étendre les communications entre l'Autriche, la Toscane & le Milanez par le Pó & les rivieres qui y affluent. Il est parti un second navire richement chargé qui va droit à Ostende. Les mesures sont prises pour établir des liaisons sûres & solides entre le commerce des Pays-Bas & celui de l'Autriche. Par ce moyen, les Hollandois tireront en droiture les marchandises de Bohême qu'ils alloient chercher à Hambourg, & celles de Hongrie qu'ils tiroient d'ici.

L'espece de colonies de brebis étrangeres, d'Espagne, d'Afrique &c. formée à Merkobal, fournit les Provinces Autrichiennes de jeunes brebis de ces races, à 6 fl. la piece, rendues à Vienne. Il a paru, à cette occasion, une instruction sur l'éducation des bêtes à laine.

Le commerce de la petite République de Raguse se trouve si gêné de toutes parts, qu'elle n'espere le sauver que sous le pavillon Impérial. La Cour de Russie projette d'établir dans la Ville un Consul, une Eglise Grecque, une espece d'étape pour les Négocians Russes.

ANGLETERE.

DE LONDRES, *le 29 Juin.*

Le Congrès général assemblé à Philadelphie a délibéré d'exhorter les Colonies à pourvoir selon leurs moyens à la sûreté commune, de créer du papier-monnoie, & d'inviter les Puissances de l'Europe à prendre sous leur protection le commerce de l'Amérique dont la Grande-Bretagne s'étoit arrogé le monopole... Des personnes pécunieuses de la Caroline méridionale ont ouvert une Banque... Des Marchands Américains ont déclaré que, puisque l'Angleterre, en détruisant leur commerce, leur ôtoit les moyens de remplir leurs engagemens envers ceux de la Métropole, ils ne payeroient pas à ces derniers les marchandises qu'ils avoient prises à crédit... La Nation des Senecas est, dit-on, déterminée à se joindre aux Colons, persuadée que défendre leur liberté, c'est défendre la sienne propre... On remarque que, depuis la derniere guerre, le Gouvernement a employé 200,000 liv. st. à réparer & approvisionner les Forts de Tyconderago & Crown-Point qui ont été abandonnés depuis trois ans & dont les Américains sont actuellement en possession... Un Observateur qui se flatte de n'être pas superstitieux, a cru devoir, à l'occasion de cette guerre, rappeller au Public qu'au Couronnement du Roi, le plus beau joyau de la Couronne tomba au milieu de la cérémonie.

L'Assemblée de la Jamaïque a résolu de lever un droit additionel sur chaque tête de Negre qu'on introduira dans l'Isle. Cette opération pourra procurer aux Isles voisines des Esclaves à meilleur marché.

On dit, pour honorer le Lord-Maire, que plusieurs de nos Marchands qui avoient acheté des grains en Danemarck pour les enlever au mois de Juin, exigent que les Vendeurs les gardent jusqu'au mois d'Octobre (tems auquel expirera la Magistrature du Maire actuel) dans la crainte que sa vigilance ne trompât leurs calculs. Toutefois la denrée s'est soutenue ici à un prix très-haut même dans ces derniers mois d'abondance. Cette abondance suffit pour arrêter les importations; & comme il y aura vraisemblablement peu de secours à attendre de l'Amérique qui nous a nourri, il est dans l'ordre des spéculations de suspendre les traites jusques vers le tems des semailles. S'il étoit vrai que le commerce craignît l'inspection du Lord Maire, il faudroit en conclure que la Police le repousse & procure la cherté.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Certes (*en Guienne*), *le* 30 *Juin.*

Cette Seigneurie, située sur le bassin d'Arcachou, Terre qui comprend dans sa considérable étendue une bonne partie des landes de Bordeaux, étoit, il n'y a pas longtems un désert dont à peine on connoissoit le nom.

Feu M. le Comte de Civrac à qui elle appartenoit, reconnut que sa construction la rendoit propre à l'établissement de Marais salans, & conçut le dessein d'en faire creuser. Ce dessein étonnera ceux qui ignoreroient la franchise dont jouissent les productions locales en circulation dans la partie de la Province connue sous le nom de Sénéchaussée de Bordeaux. Cette franchise le justifie.

Assurée par cette circonstance d'un débit avantageux de ses sels, M. le C. de C. mit la main à l'exécution de son projet. A peine commençoit il à le réaliser, qu'on prétendit assujettir sa denrée aux mêmes droits que paye celle des autres Provinces importée dans celle-ci soit pour sa consommation propre soit pour toute autre destination.

Dans le procès, le Seigneur prouva la franchise constante des productions de la Province, circulant dans la Province, & qu'aucun Edit, aucune Déclaration n'avoit tiré les sels de la classe de ces productions.

Un Arrêt contradictoire, rendu le 20 Septembre 1768 le confirma dans la pleine jouissance de cette franchise. Cet Arrêt fut revêtu de Lettres-Patentes que la Cour des Aides de Bordeaux enregistra, & exécuté par la Régie du sel.

M. le Comte de Civrac, après une confirmation si authentique de son droit, ne mit plus de bornes dans les avances qu'il avoit à faire pour consommer & consolider son établissement. Bientôt ses dépenses devinrent si considérables que ne pouvant suffire aux engagemens qu'elles lui avoient fait contracter, il se vit contraint de concéder & vendre plusieurs portions de ce terrein à divers Particuliers. Ceux-ci, sur la foi du titre le plus légitime & le plus solemnel, n'hésiterent pas à verser une partie de leur fortune sur des terres qui leur en promettoient une restitution avantageuse. Cette réunion de moyens, d'entreprises, ne tarda pas à peupler, à vivifier un pays qui sortoit pour ainsi dire, du néant.

Cette révolution heureuse fut bientôt arrêtée sur un incident particulier qui fournit un prétexte pour attaquer l'Arrêt créateur & conservateur de ce pays, quoiqu'il parût, tant pour le fond que pour la forme à l'abri de toute espece d'atteinte.

Les Propriétaires détruisirent toutes les objections de la Partie adverse. Elle n'insista que sur une seule : *cette libre & franche circulation dans la Sénéchaussée ne peut être maintenue, puisqu'il est possible qu'elle occasionne une introduction frauduleuse dans les Provinces limitrophes ; ce qui feroit tort à la Ferme.* Cette raison tiroit sa force du principe que, *tout droit dont on peut abuser de quelque maniere, tel que le droit de penser, de parler, d'agir, d'exister, est intolérable & nul.*

Cependant les marais salans des autres Provinces jouissent de la même franchise dans leurs districts.

M. de C., avec ses Concessionnaires, succomba.

S'il pouvoit y avoir des marais privilégiés, ceux de Certes mériteroient de l'être; car leur position a rendu leur construction excessivement dispendieuse; & cette même position entre dix lieues de landes & une côte peu connue des Navigateurs, rend l'exploitation & le transport des sels très-difficiles & très coûteux. Ainsi les Propriétaires, frustrés de la récompense de leurs travaux & de l'intérêt de leurs fonds, seroient contraints d'abandonner cette utile entreprise, si leur droit ne se relevoit : la population sortie de l'établissement s'évanouiroit, les ruines de plusieurs fortunes seroient dévorées par les landes, resteroit le désert.

De Ganges, *le* 30 *Juin.*

Avant l'impôt sur les cuirs, notre Ville faisoit un commerce très-considérable de cette marchandise, en concurrence avec celles de Montpellier, Pézenas, Sainte-Hippolite, Anian, Uzès &c. Nous avions beaucoup de Tanneries dans l'enceinte de nos murs. Notre débit augmentoit tous les jours, pour l'Etranger & principalement

pour l'Espagne qui tire du Languedoc des quantités immenses de peaux de mouton & de veau tannées, & sur-tout des peaux bronzées.

Les gênes, les vexations, les procès, les pertes qui ont suivi l'imposition, ont abattu cette branche d'industrie & de commerce, & n'en ont laissé qu'un rameau souffrant... Nous n'avons qu'environ le tiers des Tanneries & Fabriques de cuirs, qu'il y avoit ici avant l'année 1759. On estime qu'Uzès, Sainte-Hippolite &c, ont aussi perdu les deux tiers des leurs.

L'industrie commençoit à s'emparer d'une nouvelle ressource par l'apprêt des cuirs verds de l'Amérique, que le Languedoc tiroit de l'Espagne : on les tannoit & préparoit dans cette Province : augmentation de matiere pour l'intérieur & de commerce au dehors. Cette partie n'existe plus. Les bonnes Maisons en état de faire les avances d'une pareille entreprise, n'ont pu se résoudre à exposer plus long-tems leurs affaires à la connoissance d'Inquisiteurs étrangers, leur fortune à une marque trompeuse sans cesse altérée par les variations de l'atmosphere, leur crédit, leur repos, leur honneur à des regles évidemment contraires aux principes de la Physique, à des procès-verbaux dressés par une Partie intéressée à les trouver en faute, à des Jugemens fondés sur de tels titres. Tant d'entr'elles ont été ruinées que les autres n'ont pu se déterminer qu'à laisser tomber ce commerce.

Les mauvais effets de l'impôt se sont faits sentir jusqu'en Amérique. Les Isles Françoises envoyoient en France des quantités considérables de cuirs tannés qu'on appel *les cuirs rouges*. On voulut les assujettir à un droit, quoiqu'à un taux plus bas que celui que nous payons. Cette innovation a tellement découragé les Fabricans Américains qu'on nous assure qu'il ne s'importe absolument plus de ces cuirs en France.

C'est une matiere de l'utilité la plus commune & la plus générale sur laquelle on a établi l'impôt d'après les principes & avec les moyens les plus fautifs. La portion la plus pauvre & la plus industrieuse de l'Etat est celle qui consomme le plus de cuirs & de peaux : l'Agriculture & les Arts méchaniques les plus nécessaires & les plus nombreux ne s'exercent qu'avec les secours multipliés de ces matieres. L'impôt opprime donc l'industrie la plus essentielle, & le pauvre paye plus, toutes proportions gardées, que le riche.

L'Etat employe une immense quantité de cuirs : Armées, Marine, Maison du Roi &c, rien sans une grande abondance de cuirs. On peut assurer que directement ou indirectement la moitié des cuirs & peaux qui se préparent en France, sont pour le service du Roi & de l'Etat. Le revenu public ou l'impôt paye donc la moitié de cet impôt. Enfin on croit prouvé que les frais de régie absorbent plus de la moitié du produit du droit. Donc ce produit est réellement nul ou presque nul pour le Fisc ; puisque le Fisc en paye la moitié & que l'autre moitié ne paye que les frais. Donc cet impôt n'est qu'une levée de soldes pour des Commis employés à ruiner l'industrie, le commerce, l'économie rurale liée à ce commerce & à cet industrie. Telle est en général l'histoire des impôts indirects.

A ces considérations générales, on pourroit en ajouter plusieurs autres : nous n'en ajouterons qu'une qui, pour être soustraite au calcul par le secret incommunicable de la Régie, n'en a pas moins de force. C'est qu'il en coûte de grosses sommes à l'industrie pour acheter sans bruit la liberté de travailler tranquillement ; & que cet argent, perdu pour le Fabricant & pour le Consommateur n'entre point dans le produit du droit. Cet objet caché est peut-être un des plus grands maux que l'impôt ait suscités.

De Toulouse, *le 1 Juillet.*

Après huit jours de pluie, nous avons joui de la température la plus favorable à la maturité des bleds. Si ce tems dure, notre récolte sera très-abondante ; les bleds & les seigles seront de la meilleure qualité.

La Gascogne, l'Agénois, & les autres contrées qui nous environnent présentent la même perspective.

Nos prix ont baissé de plus de 20 sous par septier de 140 l. poids de marc : vraisemblablement ils baisseront encore quand nous n'aurons plus rien à craindre pour nos moissons. Chose étrange ! le pain n'a pourtant pas diminué.

Il restera beaucoup de bleds vieux à vendre ; ce sera un surcroît d'abondance pour l'année prochaine.

Depuis la pluie, les gros millets promettent beaucoup. Nos prairies donneront encore une demi-récolte.

Les lettres du Bas-Languedoc, de la côte du Rhône, & de la Provence, annoncent qu'on y est embarrassé des grains que le commerce y a amenés de toutes parts. La consommation en a beaucoup diminué. On les vend à perte. Il a déjà paru des seigles nouveaux en vente à Nismes : la coupe des bleds sera bientôt achevée : la récolte est beaucoup meilleure qu'on ne l'avoit cru.

Ce pays-là que sa mauvaise récolte & celle de la Bourgogne exposoient à manquer de ressources, a néanmoins, par les bons effets de la liberté du commerce, *mangé le pain à 40 sous le quintal meilleur marché, cette année, qu'il ne l'avoit mangé l'année précédente plus abondante de moitié.*

L'Arrêt qui suspend les octrois sur les bleds &c. a causé la plus vive joie. Le Peuple qui en ressent tout le prix, a fait éclater sa reconnoissance par mille bénédictions sur le regne paternel de Sa Majesté.

Au milieu de l'allégresse publique, les Capitouls & Conseil de la Bourgeoisie n'ont point été frappés des motifs de bienfaisance que le Souverain a daigné exposer à ses Peuples dans le préambule de l'Arrêt avec tant de bonté & d'intérêt qu'il est difficile de les lire sans attendrissement. Dans une Assemblée tenue le 26, ils ont délibéré d'envoyer à la Cour un Député pour solliciter le maintien du droit. Peu s'en est fallu &c..... Cet article exige une discussion particuliere dans laquelle nous entrerons bientôt.

De la Rochelle, *le 3 Juillet.*

La fleuraison de la vigne est passée. Il y a eu un peu de coulage sur tout dans les vignes jeunes. Des pluies, mêlées de chaleur, ont fait grossir le verjus. Autant qu'on peut en juger actuellement, on estime qu'il y aura à peu près autant de vin que l'année derniere.

Nos moissons approchent. Les fromens sont d'une grande beauté, avec abondance de grains bien nourris. Les premieres orges sont coupées : elles se trouvent assez belles, & pesent à la gerbe. Bientôt on commencera à couper les fromens : quelques jours de beau tems suffisent pour leur donner une parfaite maturité. Les mars ont un peu profité des pluies trop tardives : on en recueillera beaucoup plus qu'on ne l'espéroit.

Les prix baissent à Marans... L'eau-de-vie vaut ici 131 à 132 l. les 27 veltes ; le sucre, 2e. sorte, 60 l. ; le café, de 9 à 12 s. ; celui de Cayenne, 13 s. ; l'indigo bleu, 12 liv... L'eau-de-vie vaut à Cognac 150 l. les 27 velt. à 4 d.

Du Pont-Beauvoisin, *le 26 Juin.*

Il a paru inutile de publier dans la plûpart de nos Paroisses l'*Instruction concernant les émeutes*. Ses simples Habitans ne connoissent pas, ne soupçonnent pas le mal : on a jugé convenable de ne pas leur en donner l'idée. Quoique le pain soit assurément beaucoup plus cher en Dauphiné qu'il n'a pu l'être dans les Provinces où l'on a pillé les Marchés, les granges & les moulins, point de murmure. Si ces circonstances particulieres semblent justifier le silence des Curés de ce pays, le blâme ne reste pas moins sur ceux qui, dans des lieux où il y auroit eu de la fermentation & où le désordre auroit été à craindre, auroient négligé de remplir le vœu du Gouvernement, d'éclairer l'ignorance, de contenir l'injustice par les moyens que leur ministere & l'instruction leur offroient.

De Grenoble, *le 4 Juillet.*

La nuit du 14 au 15 Mai, le village de Saint-Martin de Queyrieres près Briançon, a été réduit en cendres. De cent habitations, il n'en est resté que cinq. Une femme, bonne mere, a perdu la vie en voulant sauver ses enfans qui ont péri avec elle. Du village les secours ont été portés sur un bois voisin que les flammes gagnoient. La perte est grande. Ces malheurs sont si fréquens dans notre Province qu'on la diroit couverte de cabanes.

De Beaune, *le 5 Juillet.*

La grêle a frappé plusieurs cantons de notre Province & fait de grands dégâts.

De Confollens, *le 5 Juillet.*

Le 26 Juin, un furieux ouragan fit un ravage affreux dans plusieurs Paroisses. Au

Bourg d'Anſac, les maiſons furent entiérement découvertes & pluſieurs granges renverſées... La petite Paroiſſe de Negra eſt ruinée : les bleds ſont mêlés avec la terre comme s'ils avoient été pêtris enſemble : il n'y aura point de récolte. Les vignes ſont arrachées. Saint-Germain, la Grange, Camboin, plus de vingt villages, Avenne, le Fauxbourg S. Barthelmi ont également ſouffert. Plus de quatre mille pieds d'arbres, tant noyers que châtaigners, ont été déracinés ; un plus grand nombre ébranchés. Dans l'eſpace de plus d'une lieue, depuis Leſſac juſqu'ici, on ne voit que débris d'arbres & de maiſons. Pluſieurs Cavaliers furent enlevés de deſſus leurs chevaux & emportés à une certaine diſtance. Six mulets, chargés à la porte d'un moulin, furent jettés par un tourbillon de vent contre un rocher. Il y avoit deux tourbillons qui ſe combattoient avec une extrême violence ſur un eſpace d'un quart de lieue de largeur. Les arbres qui étoient à mi-côte vers la riviere de Vienne depuis Saint-Germain juſqu'à cette Ville, furent lancés ſur les prés & rangés à côté les uns des autres. Depuis le 6 Juin, nous n'avions eu que des pluies avec tonnerre. Il n'a pas été poſſible de faucher les prés, de couper les orges &c.

De Nantes, *le 7 Juillet.*

Le cours des grains nationaux a preſque généralement hauſſé dans la Province pendant le mois de Juin : vers la fin, il a diminué en quelques endroits, comme Auray. Le ſeigle de Dantzick n'a point varié ici. Notre Peuple n'eſt pas gâté au point de refuſer des bleds étrangers, lorſqu'ils ne ſont pas de la meilleure qualité. Sa modération met ſes facultés à portée de ſa ſubſiſtance ; & il ſe croit bien nourri, quand il a mangé de bon pain, quoiqu'il n'ait pas été fait avec la tête des bleds. Depuis le 19 Janvier, la livre de pain blanc n'a monté que de 30 à 33 den. ; de méteil, de 23 à 25 ; de ſeigle, de 18 à 19.

M. le Duc de Charoſt, Seigneur accoutumé à l'exercice journalier de la bienfaiſance & jaloux de ſe conformer aux ſentimens paternels du Roi, a ſuſpendu, depuis le jour du Couronnement de S. M. juſqu'à la Fête de S. Louis, la perception de ſon droit de minage dans ſa Baronnie d'Ancenil.

Les marchandiſes de l'Amérique ont baiſſé vers la fin de Juin... Sucre blanc, 60 liv... Café, de 9 ſ. à 11 ſ. 6 d... Indigo, fin cuivré, 8 liv... Canéfice, 20 l... L'eau-de-vie vaut 130 à 135 l. les 29 velt.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Ouvrages nouveaux.

1°. *Le Cri de l'Agriculture.* A Paris, chez Ruault, rue de la Harpe.

L'Auteur paroît d'abord ſe préſenter aſſez bien dans la carriere qu'il ſe propoſe de parcourir. Mais à peine a-t-il fait les premiers pas qu'il tombe ; & le *cri* qu'il pouſſe n'eſt certainement pas celui *de l'Agriculture.* C'eſt un éloge du ſyſtême de Colbert, deſtructeur de l'Agriculture, & une déclamation contre la liberté du commerce des grains dont il ne connoît ni les principes ni les effets. Il y a plus que de la légéreté à traiter de *folle* l'opération légale la plus juſte & la plus néceſſaire.

M. Becc... veut une répartition plus juſte de l'impôt ſur les terres. Le cadaſtre ſe préſente à lui pour parvenir à l'égalité : il le rejette comme trop embarraſſant à dreſſer. Il ſe paſſionne pour la *dixme* comme plus facile à connoître. Il établit donc ſon *impôt égal* ſur le modele de *l'impôt le plus inégal* & le plus déſaſtreux ; puiſque la dixme, levée ſur le produit total, n'emporte qu'une médiocre portion du revenu net d'une terre fertile qui exige peu d'avances, tandis qu'elle arrache juſqu'aux avances d'un terrein ingrat qui ne produit qu'à force de dépenſes. L'Auteur qui, ſelon toute apparence, n'avoit pas conçu l'enſemble de ſon plan, lorſqu'il a commencé à l'écrire, ne tarde pas à s'appercevoir que ſa regle eſt inſuffiſante & mauvaiſe. Sans l'abandonner, il a recours à une eſtimation de tous les genres de dépenſes & d'avances rurales dont le détail ne l'effraye pas. Ainſi après avoir refuſé le cadaſtre à cauſe de la difficulté de ſon exécution, il adopte un moyen impraticable.

Enfin il crée du *papier.*

2°. *Traité de la Connoiſſance générale des*

grains & de la mouture par économie, concernant la maniere de moudre les grains pour en tirer une plus grande quantité de meilleure farine avec le moins de déchet, le méchanisme & la construction de diverses sortes de moulins &c, précédé des principes sur la connoissance & l'achat des grains, leur conservation, sur les greniers publics & particuliers, sur ceux de la Chine &c, rédigé sur les mémoires des Gens de l'Art les plus instruits. Par M. Beguillet, Avocat en Parlement, premier Notaire des Etats de Bourgogne, de l'Institut de Bologne, des Arcades de Rome, des Académies de Marseille, Montpellier, Caën, Florence &c; de la Soc. Econom. de Berne, des Sociétés d'Agricult. de Lyon, Orléans, Limoges, Correspondant de l'Académie Royale des Sciences de Paris & de l'Acad. des Inscriptions &c. 2 vol. in-8°. contenant 1127 pag. *Antè omnia dicendum mihi est de operibus quæ familiam sustentant.* Hierocles. Chez Panckoucke, rue des Poitevins.

Cet important Ouvrage a été fait par les ordres de M. Bertin, Ministre & Secretaire d'Etat. Les premiers matériaux en ont été fournis par M. Bucquet, Citoyen distingué dans son Art, & à qui plusieurs Provinces doivent la connoissance & la jouissance de la mouture économique &c. &c. On imprime un *Manuel Economique*, approuvé par l'Académie des Sciences, comme un Ouvrage indispensable aux Propriétaires des moulins, aux Meûniers &c.

3°. *Avis au Peuple sur l'amélioration de ses terres & la santé de ses bestiaux.* A Avignon, chez J. J. Niel, Imprim. Libr., rue de la Balance, 2 petits vol.

Cet Ouvrage est un résumé clair, précis & méthodique des meilleurs préceptes, des meilleures pratiques, des meilleures recettes, publiés par les plus célebres Agronomes modernes, ainsi que par les Auteurs vétérinaires. Il est à la portée des gens de la campagne & très-bon à mettre entre leurs mains.

I I.

Lettre d'un Toscan à un de ses Amis à Paris. Florence, 8 Juin 1775.

MONSIEUR,

Les nouvelles que vous m'avez communiquées sur les émeutes de Versailles, de Paris, & autres Villes qui les avoisinent au sujet de la cherté du pain, ne m'ont occasionné aucune surprise; c'est à quoi l'on devoit s'attendre d'après le nouveau systême de la libre circulation des bleds.

J'ai été ici spéculateur en 1773 d'un pareil tableau, quoique plus petit que celui dont vous me faites le détail, lorsque le Grand Duc étendit la liberté absolue du commerce de ce genre à l'Etranger; mais les mesures efficaces prises alors par le Gouvernement firent disparoître dans leur naissance tous les mouvemens séditieux qui tendoient au renversement de ces loix qui ont fait depuis le bonheur de la Toscane.

On ne peut qu'admirer la conduite du jeune Roi dans ces circonstances, & les sages dispositions qu'il a opposées avec fermeté aux progrès de la révolte: leur effet sera l'époque de l'établissement du systême de la liberté dont nous voyons les conséquences utiles dans ce pays.

Malgré que la récolte de l'année précédente ait manqué en Toscane, comme les années 1766 & 1767, on a pu toujours, & on peut avoir partout du pain de bonne qualité à des prix raisonnables. Les Marchands Toscans & Etrangers, sur l'assurance de la pleine liberté qui ôte au commerce toutes les entraves, ont fait venir des autres pays une grande quantité de bled à Livourne. La mesure de froment, pesant 53 livres, n'a été vendue qu'entre les cinq & six livres, argent de Toscane. L'excellent froment du pays n'a pas excédé le prix de sept à huit livres. Toutes les autres denrées de ce genre ont été vendues avec la même proportion; ce qui prouve que la liberté est le bonheur des Etats & l'unique moyen de procurer la subsistance aux Peuples à des prix raisonnables, lors même que les récoltes manquent.

On est si familiarisé avec cette idée que si par malheur le Grand Duc pensoit aujourd'hui à remettre les choses sur l'ancien pied, & à restreindre cette liberté, il auroit beaucoup plus de peine qu'il n'en a eu à nous délivrer des chaînes qui nous étoient si préjudiciables.

I I I.

GRAINS ET FARINES, &c. A PARIS.

Du Mercredi 5 Juillet 1775, au Samedi 8 dudit, le froment s'est vendu à la Halle,

de 29, 30 à 34 l. *le septier*; le seigle, de 18, 19 à 20 liv. 10; l'orge, de 17, 18 l. 10 s. à 20 liv. Le froment au Port de la Grêve, de 30 l. 15 s. à 35 l. 10 s.; le seigle, de 17 l. 10 s. à 18 liv. 10 s.; l'orge, de 16, 18 à 19 l. aussi *le septier*.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 5 Juillet 1775, au Samedi 8 dudit, l'avoine a été vendue à la Halle, de 15, 19 à 22 l.; *idem* à la Greve, de 20 à 21 l. *le septier*.

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 12 Juillet 1775, de 62 à 63 liv.; *idem* nouveau de 60 à 61; le cent de paille vieille & nouvelle, de 22 à 23 liv.; le cent de foin vieux, premiere qualité, Fauxbourg Saint Martin, de 56 à 57; *idem* nouveau, de 54 à 55; le cent de paille vieille & nouvelle, Fauxbourg Saint Laurent, de 21 à 22 liv.; le cent de foin vieux, Fauxbourg Saint Antoine, venant de la Brie, de 45 à 46; *id.* nouveau, de 43 à 44; le cent de paille vieille & nouvelle, de 19 à 20 liv.; le cent de foin au Port de la Grêve, de 30 à 31 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 12 Juillet 1775.

Or de Portug. à	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à	718		
Du Perou à	710	2	
Les guinées à	721	16	
Duçats à	97	9	once.
Or fin à 23 k. 31 32.	100	1	
Or à 20 karats à	84		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53	14	marc.
Idem à 11 d. 10 gr. à	51	18	
Piastres à	49	6	

Changes de Paris, *du 12 Juillet 1775.*

Amsterdam	55 $\frac{1}{8}$
Londres	31
Hambourg	181 $\frac{1}{2}$
Madrid	15 2
Cadix	15 à 14 19 6
Livourne	96 $\frac{1}{4}$
Gênes	94 $\frac{1}{4}$
Lyon *Août*	$\frac{5}{8}$ p. $\frac{2}{8}$ p.

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1775.	*Lundi 10.*	*Mardi 11.*	*Mercredi 12.*
Comp. d. Ind.			
Actions	1890	1892 $\frac{1}{2}$	1895 92 $\frac{1}{2}$
D°. $\frac{16}{25}$es			1215
D°. 8es			
D°. 25es			
Emprunt Oct.		412	412
Rescriptions	77 $\frac{1}{4}$	77 $\frac{1}{4}$ 7	7
Bil. des Fermes		1	

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville six derniers mois 1774.

Du Lundi 3 Juillet. *Messieurs*		Du Mardi 4. *Messieurs*		Du Mercredi 5. *Messieurs*	
Creuzé..... pp^lles.	L.	Desplaces... pp^lles.	J.	Gauthier..... v^res.	M.
Viageres....	L.	Viageres.....	J.	Perpétuelles.	L.
Tontine.....	L.	Tontine.....	L.	.....	
Delamotte.. pp^lles.	J.	Cauchy..... pp^lles.	L.	.....	
Viageres.....	J.	Viageres.....	J.	.....	
Tontine.....	J.	Tontine.....	L.	.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24 ℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen en face du Pont Saint Michel, 1775.

GAZETTE D'AGRICULTURE, COMMERCE, ARTS ET FINANCES.
ANNÉE 1775. Du Samedi 11 Novembre.

I.

NOUVELLES ETRANGERES.

SUEDE.

DE STOCKHOLM, *le 16 Octobre.*

M. le Docteur Abraham Baeck, Préſident du College Royal de Médecine, Membre de l'Académie des Sciences, a lu dans la derniere Aſſemblée publique de cette Société, un Mémoire ſur les maladies épidémiques qui ont ravagé la Suede en différens tems. Parmi les cauſes de ces maladies, il indique principalement la pauvreté, le découragement, ſuite de la pauvreté, le ſite mal-ſain des maiſons & des villages, erreur de lignorance, ſuite de la pauvreté &c. Quelles étoient les cauſes de cette pauvreté? Si M. Baeck s'étoit propoſé d'entrer dans ces recherches, il les auroit bientôt trouvées dans les mauvaiſes Loix, le mauvais Gouvernement, la mauvaiſe Adminiſtration. Mais ſans nous les annoncer, ſon diſcours nous y mene. On y voit que dans ce pays où le régime prohibitif a ſi long-tems pourſuivi le commerce des grains comme un trafic funeſte, où ceux qui produiſent ou tranſportent la ſubſiſtance ont été traités comme les Auteurs des diſettes; où l'on a provoqué ces diſettes en raviſſant aux grains leurs vrais prix, à la culture ſes avances, & l'abondance aux moiſſons futures, où il n'étoit pas permis de ſe préparer des reſſources pour le beſoin en les acquérant pour la vente du ſuperflu &c, on voit que dans ce pays, le pain a été le poiſon le plus mortel des Peuples. En 1709, un mauvais pain de ſeigle répand le délire & la mort dans l'Helſingland. En 1736, un pain infecté d'ivraie dévaſte l'Oſtrogothie. En 1737, un pain fait avec des bleds humides enleve des familles entieres. en 1742, un pain fait avec du grain gâté par l'humidité & le froid, engendre les fievres & les diſſenteries. En 1743, 1744 & années ſuivantes, un pain mêlé de ſubſtances hétérogenes produit une maladie ſpaſmodique épidémique dans différentes Provinces. De cette expoſition hiſtorique, M. B. paſſe aux moyens de ſuppléer aux bons bleds en cas de diſette & de prévenir les maladies qui en ſont le réſultat. Quant aux moyens de prévenir les diſettes mêmes & la perte des bleds, il s'en repoſe ſur la ſagacité du Gouvernement qui verra au milieu de ces calamités, l'Agriculture énervée, le commerce abattu, l'ignorance corrompant & la ſubſiſtance & le ſang des Peuples & la vertu même, la pauvreté étendue ſur les ruines de la liberté & de la proſpérité, la terre même défaillante ſous les influences peſtilencielles du déſordre légal.

DANEMARCK.

DE COPENHAGUE, *le 19 Octobre.*

Nous apprennons du Bailliage de Skabolt en Iſlande que la mortalité y a enlevé une grande quantité de bétail, que les progrès de l'Agriculture ont été retardés par ce

fléau, & que les viandes salées y sont à un très-haut prix. Notre Marine qui prenoit dans cette Isle ue bonne partie de ce genre de provisions, souffrira d'autant plus de cette cherté que la peste éternelle qui regne sur le bétail & le sel de l'Europe, ne lui permet pas de se pourvoir ailleurs à bon marché.

Plusieurs Patrons de bâtimens arrivés de Dantzick à Helsingor, ont rapporté que les prix de toute sorte de marchandises avoient considérablement baissé depuis peu dans la premiere de ces Villes, effet naturel des droits imposés à ses portes; mais ces droits sont si forts qu'elles demeurent cheres pour le commerce & le Consommateur étranger. Si nous ignorions qu'un droit sur une denrée lui ôte sa valeur naturelle & que le Cultivateur le supporte au moins en partie, ce fait nous l'apprendroit.

On mande de Norwege que le seigle y manque en plusieurs endroits.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, *le 20 Octobre.*

Les prix des denrées ont considérablement baissé dans ces contrées, en Bohême, en Hongrie. Les vendangos ont généralement rempli les espérances qu'on avoit conçues: le vin est partout à trés-bon marché.

Le Conseil a destiné un fonds de dix-huit cens mille florins pour la construction d'un Palais, d'une grande Douane, & d'une Ecole à Léopol. Ce second édifice paroit être en contradiction avec les deux autres: à la longue, il les détruira s'il n'est détruit. L'instruction doit démontrer & dans les Ecoles & dans les Palais que les Douanes invoquent l'ignorance, oppriment les libertés, repoussent le commerce, diminuent les consommations fructueuses & par conséquent la reproduction & l'impôt.

DE LEIPSICK, *le 21 Octobre.*

Il existoit en Autriche une certaine imposition appellée *impôt des dettes*, c'est-à-dire sur les besoins, le malheur, la détresse. Ce droit dont on n'avoit pas même pris soin de voiler, selon la coutume, l'odieux & l'onéreux sous un nom obscur, a révolté S. M. I., & Elle en a ordonné la suppression.

Lors de l'incendie qui a désolé Brodenaudorff, on a employé différentes sortes de pompes; la plûpart ont été inutiles. On assure que les pompes à tuyaux de fil, faites sous la direction de M. Sebulon, Inspecteur des pompes Electorales, sont très-bonnes: il y en a de 1740 qui n'ont point encore souffert; mais leur moindre défaut est difficile à réparer. Il va paroître en Saxe un Mémoire sur les meilleurs instrumens de cette espece.

D'INSPRUCK, *le 18 Octobres.*

Les vendanges ne pouvoient être plus belles qu'elles l'ont été dans tout le Tyrol. On a eu de la peine à trouver assez de bras pour les différentes manipulations qu'elles exigent. Les prix des journées, quelque grand intérêt qu'eussent les Propriétaires à modérer les frais, ont été portés fort haut. On a travaillé nuit & jour.

ANGLETERRE.

DE LONDRES, *le 26 Octobre.*

Nous sommes informés que les Habitans de Saint Jean, en Terre Neuve, sont réduits à un extrêmité qu'il est impossible de décrire. Ils manquent absolument des nécessités les plus communes de la vie: ils n'ont pour toute nourriture que des écrevisses de mer & des coquillages. Une partie du Peuple se dispose à quitter l'Isle. Nos Isles à sucre sont sur le point de se trouver sans pain; du moins leur situation est très-critique.

Les principaux Marchands Américains ont résolu de ne prendre aucune sorte de marchandises des Négocians & Manufacturiers qui ont signé les adresses *adulatoires* présentées au Roi pour attiser la guerre civile.

Les Magistrats de l'Hôtel de-Vlile se proposent de représenter les tristes effets de nos démêlés avec l'Amérique, la ruine presque totale du commerce, l'inaction & le désespoir des plus honnêtes Ouvriers, la nécessité d'augmenter les taxes déjà si excessives, la rareté & la cherté exorbitante des végétaux & autres denrées, les hauts prix de la viande, le bœuf & le veau à 10 d. & 1 s. la liv., le mouton & le porc à 8 & 9 d. &c.

On estime qu'aux Fêtes de Noël le mouton vaudra au moins un schelling la livre, le reste de la viande à proportion.

On assure que le payement de la Maison du Roi est actuellement arriéré de cinq quartiers.

Le grand canal qui, par le Trent &c, établira une communication entre les Ports de Liverpool, Bristol & Hull, & de vastes contrées intérieures de l'Empire, avance. Déjà il est navigable dans un espace de 77 milles & demi. On y voit quatre vingt bateaux employés. Il n'y a qu'à le prolonger encore dix milles pour achever ce bel ouvrage.

Trois plants de thé ont derniérement fleuri dans le jardin de M. Richard Edge, Ecuyer, à Welton, près South-Cave. Cette nouveauté a excité & satisfait la curiosité publique dans le canton.

II.

Nouvelles de l'intérieur du Royaume.

De Saint-Jean-d'Angely, *le 26 Octobre.*

Nos Nonagénaires n'ont pas vu une récolte de vins rouges aussi foible que celle de cette année. Leur couleur ne promet pas une bonne qualité. Le raisin trop lavé par les pluies abondantes des derniers jours de Septembre, & privé des influences du soleil à l'approche de la maturité parfaite, n'a pu acquérir ce velouté qui procure ordinairement à nos vins rouges le foncé de ceux de Bordeaux.

Nos voisins de l'Angoûmois & de l'Aunis, les Poitevins ne sont pas plus heureux que nous. Le cri général est que la récolte ne s'éleve pas au septieme de celle de 1774, & celle ci étoit médiocre.

La quantité des vins blancs pour eaux-de-vie est d'un quart au-dessous de celle de l'année derniere. On n'augure pas bien de leur qualité. Nos Spéculateurs estiment que, nécessités de prendre une partie de notre provision sur ces vins-là, nous ne pouvons, nous & les Poitevins qui nous avoisinent, espérer la moitié des exportations d'eaux-de-vie, qui eurent lieu après la derniere récolte.

Si les autres Provinces qui fournissent cette liqueur à la Capitale & à l'Etranger, sont aussi pauvres que la Saintonge, il y a apparence que, de 150 à 160 liv. (prix actuel) les 27 velt. à 4 deg., elle montera à 200 & même 225 liv., comme après la récolte de 1771, qui fut encore moins mauvaise que celle-ci.

Depuis la mi-Août, les bleds, à quelques sous près, se maintiennent, le froment à 9 l. le quintal ou environ, l'orge, baillarge, méture, de 7 l. 10 s. à 8 l., prix fort qui annonce la mince récolte de ces trois dernieres espéces. Le tems des semailles pourra bien amener une augmentation, mais elle ne sçauroit être fort considérable : le Poitou a beaucoup de froment.

De Grenoble, *le 29 Octobre.*

Les Receveurs Généraux des Domaines & Bois de cette Généralité ont annoncé avec empressement au Public que le Roi, ayant égard à leurs représentations sur la rigueur des lods dans plusieurs terres de son Domaine dans notre Province, a bien voulu les autoriser, par un Arrêt de son Conseil du 15 Septembre, à réduire au dixieme denier, tant sur les biens féodaux que sur ceux en rôture, tous les lods dont le titre est à un taux plus haut, & à accorder aux redevables les remises graduelles de l'Arrêt du 16 Juin 1771, sous la charge par eux d'acquitter les droits dans les trois mois à compter du jour de la date de l'acte.

La Communauté de la Motte-Chalançon a obtenu un Arrêt du Conseil & des Lettres-Patentes qui ont été enregistrées au Parlement pour l'établissement d'un nouveau Marché dans le Diois. Ces permissions sont des préludes à la liberté générale & naturelle de s'assembler dans tous les lieux & les tems les plus commodes aux Vendeurs & aux Acheteurs, pour pourvoir à leurs besoins réciproques, & à leur profit commun. Les Grenetiers, Marchands de bestiaux, & autres trouveront dans ce Bourg les abris & les commodités convenables. Il s'y est déjà vendu des denrées de toute espece, des laines, du bétail &c. Le Marché se tient le Samedi de chaque semaine.

De Tours, *le 2 Novembre.*

La comparaison des prix des grains & du

pain selon les essais faits à Roissy, publiée dans le N°. 78 de la Gazette, mérite l'attention la plus scrupuleuse de la part de tous les Officiers de Police. La taxe du pain se regle ici sur des élémens bien différens.

Par un Arrêt du 18 Août 1761, rendu entre les Maire & Echevins d'une part, & la Communauté des Boulangers de l'autre, il a été ordonné que l'Arrêt du 25 Janvier 1681 sera exécuté pour la taxe du pain commun. A l'égard du pain blanc, il a été statué que, quand le prix du septier de bled pesant ici 216 l., sera à 10 l. 3 s. & au-dessous, le pain blanc du poids de 3 liv. & au-dessous seulement sera augmenté d'un denier relativement au Réglement de 1681; & le pain blanc de 6 & 12 l., & le pain noir resteront au taux fixé dans le même tarif. Lorsque le septier sera à 16 l. 6 s. 4 d., le pain blanc de 3 l. augmentera de 2 den. par livre au-dessus du taux de ce Réglement; celui de 6 & 12 l. n'augmentera que d'un denier; le pain noir sera baissé d'un denier au-dessous du même tarif. Le prix du septier montant à 24 liv. 6 s. 8 den., le pain blanc haussera de 3 den. par livre, & le noir diminuera de 2 den. Si le prix du bled s'éleve à 32 l. 13 s., l'augmentation sera sur le pain blanc de 4 d. par livre, & la baisse de 3 d. pour le pain noir, le tout relativement au tarif de 1681.

Il est fait défenses aux Boulangers d'employer aucun son dans le pain noir, ni recoupes dans le pain blanc. Il est ordonné qu'il sera choisi, tous les deux ans, deux Prud'hommes qui seront tenus de se trouver au Marché, à l'effet de prendre *les trois premieres montres du meilleur bled vendu & de son prix*, pour que leur rapport fait en présence des Jurés Boulangers, le Magistrat fixe le prix du pain, lequel est inscrit sur les registres de la Police avec les noms des Acheteurs & Vendeurs de bled.

En conséquence il a été fait un tarif qui regle chaque semaine le prix du pain, suivant l'augmentation ou la diminution du Marché du Samedi. En voici la marche.

Le meilleur bled valant 5 l. 3 s., le septier de 216 liv., le pain blanc de 3 s. sera taxé, 15 den. la livre; ... de 6 l., 14 d.; le pain commun, 9 d.; le pain noir, 7 d.

Ensuite chaque fois que ledit septier augmente de 16 s. 8 d., ce qui fait 200 d. sur 216 l. de bled, on augmente le prix du pain d'un denier par livre sur les quatre prix ci-dessus. L'augmentation ou la diminution suit toujours la même proportion, excepté dans les cas rapportés ci-devant, où il y a augmentation de 2 den. sur le pain blanc, & diminution d'un denier sur le pain noir.

Nous ajouterons ici les proportions que le même tarif établit dans quelques cas principaux.

Lorsque la livre de bled vaut *un sou*, la livre de pain *noir* est à *treize deniers*, de pain *commun* à *seize*, de pain *blanc* à *vingt-deux* & *vingt-trois*.

La livre de bled valant 18 *den.*, le pain *noir* doit être taxé à 19, *commun* à 22, *blanc* à 28 & 29.

La livre de bled à 2 s., le pain noir 25 den., commun 29, blanc 36 & 37.

Le bled à 2 s. 6 den., le pain noir 30 d., commun 36, blanc 43 & 44.

Aux Marchés du 7, du 14, du 21 &c, du courant, le bled étant à 24 l. le septier *de Paris*, le pain noir a été taxé à 24 den., le pain commun à 28, le blanc à 35 & 36.

On voit par ces différens états, tarifs & réglemens, qu'il ne se fait ici que trois sortes de pain; or il seroit possible, il seroit avantageux qu'il s'en fit de quelqus autres sortes, suivant les différentes qualités & mêlanges des bleds.

Il en résulte que le pain noir coûte presque toujours un denier par livre plus cher que ne coûte la livre de bled.

Il en résulte que le pauvre paye un mauvais pain, très-peu nourrissant, plus cher, qu'il ne devroit payer un pain très nourrissant de ménage.

Il en résulte que quand son pain est fait avec des recoupes de *bled commun*, il le paye comme s'il étoit fait de farines du *meilleur bled*, puisque la taxe se regle sur le meilleur bled.

Il en résulte que quand le tarif fait généreusement la charité du bien des aisés, en augmentant le taux du pain blanc & diminuant celui du pain bis, il fait cette charité violente, non aux pauvres, mais aux Boulangers.

Il en résulte que le pauvre paye chaque livre de pain *plusieurs deniers* de plus qu'elle ne vaut, & *plusieurs sous* par jour de plus pour la consommation de sa famille.

Il est aisé de remarquer la lésion qu'éprouvent les aisés & les riches.

Les expériences faites à Roissy démontrent tous les torts dont le tarif est chargé.

Les Réglemens ont donc fait une injustice très-funeste; & ils empêchent encore que l'équité ne se rétablisse; & ils perpétuent le mal. Ce mal s'est introduit & se maintient sous le prétexte & avec l'intention *de mettre une juste balance dans les prix des subsistances!* Telle est la balance de la taxe! L'équilibre s'établiroit sans peine & sans sollicitude sous le regne impartial & éclairé de la nature & de la liberté.

Ci-devant il étoit très-rigoureusement défendu aux Meûniers & aux Boulangers de faire aucun achat dans notre Marché, afin qu'ils n'exerçassent pas une frauduleuse cupidité sur la subsistance indispensable du Peuple; & les Boulangers étoient obligés d'aller chercher des grains à des Marchés éloignés de 4 & 6 lieues, pour fabriquer cette subsistance indispensable du Peuple. Alors le Réglement portoit sur une base illusoire, & il commettoit une injustice de plus, puisqu'il fixoit les prix du pain du Boulanger, sur ceux du Marché où il n'avoit pas acheté son grain.

L'Arrêt du 13 Septembre a rappellé l'ordre essentiel de la justice, en éclairant les Peuples & leurs Chefs sur leurs intérêts & leurs droits. On a appris qu'il étoit juste que chacun pût acheter & vendre où il le trouveroit le plus commode. On a compris qu'il étoit naturel que les Boulangers achetassent le bled qu'ils avoient à leurs portes, & que c'étoit un moyen de procurer à ces Peuples du pain sinon à meilleur marché, ce qu'on n'a pas examiné, du moins plus facilement & plus sûrement. Mais la marche de l'esprit humain est lente, il ne reçoit la lumiere que rayon à rayon, pour ainsi dire. Ainsi en rendant au Boulanger la liberté d'acheter dans la Ville, on lui a fixé des heures, & la matiere du pain qu'il vend au Peuple ne peut être achetée qu'à ces heures, & elle ne peut être achetée qu'après qu'une partie de la provision a été enlevée, & afin qu'elle ne puisse être achetée plutôt, on oblige par une nouvelle violation de la loi de liberté, les Vendeurs & les Acheteurs à donner leurs noms, & l'on rejette arbitrairement parmi ces derniers ceux qu'on soupçonne d'être les Agens de ces brigands de Boulangers qui voudroient acheter de bonne heure la provision de tant de sortes de Consommateurs, & l'on regle les prix du pain fait avec des grains achetés tard sur les prix des grains vendus de bonne heure, & afin que rien n'échappe à la vigilance, à la surveillance, à l'inspection, les grains sont exposés en plein air, le Marché est sans aucun abri &c. &c.

Quelque tarif, quelque réglement que l'on présente, il sera aussi facile d'en démontrer les inconvéniens, les dangers, les inexactitudes, les injustices qu'il l'a été de développer ceux du tarif & des réglemens précédens.

On espére donc que les Officiers Taxateurs de toutes les Villes du Royaume se réuniront pour demander à être délivrés de cette sollicitude critique, par l'établissement d'une liberté vraiment parfaite & dans le commerce des grains & dans la fabrication de la vente du pain...

Notre récolte de vin ne va pas en général à la moitié d'une année moyenne. Nous ne sçavons pas encore si le prix nous fera perdre la moitié ou les trois quarts de nos avances. Ce qu'il y a de certain, c'est que le débit à notre porte, nous prendra encore cette année, malgré notre misere, au moins *cinquante livres de droit par arpent*, droits qui doublent s'il faut transporter nos vins en Bretagne où ils pourroient descendre facilement par la Loire que notre vignoble borde des deux côtés, si la fiscalité n'arrêtoit le cours des rivieres. Sans les vives espérances que le Génie tutélaire de la France nous inspire, peut-être serions-nous déjà tournés vers la culture & des pommes de terre & des pommes à cidre, & toutes ces autres ressources des Peuples ruinés par les loix fiscales.

III.

Avis, Annonces, Notes, &c.

I.

Lettre sur les effets respectivement produits, 1°. par les réglemens, 2°. par la liberté du commerce des grains, Dioceses de Dol. Septembre 1775.

Monsieur,

Quoique la liberté du commerce des grains ait pendant plusieurs années été presque il-

lusoire, que pendant ce tems nous ayons eu plusieurs mauvaises récoltes, & que nous ayons été plus surchargés que jamais par les aides, les contrôles, la corvée, les cuirs &c. il y a néanmoins une si grande différence entre notre état actuel & celui où nous vivions antérieurement à cette liberté, que je crois qu'il n'y a point d'argument plus fort contre les ennemis de cette précieuse liberté que de leur présenter le tableau de ces deux états. Je l'entreprends pour ce pays : je n'outrerai rien, je vous promets la plus grande vérité, & je consens même que vous me nommiez afin que l'on m'attaque, si l'on croit que j'aye rien avancé de hasardé.

Etat de l'Agriculture dans le canton de Dol avant la liberté du commerce des grains.

Les Economistes ne disoient pas aux Laboureurs qu'il y avoit une perte réelle à semer du bled, mais ceux-ci l'avoient déviné & agissoient en conséquence. Les Propriétaires riches détruisoient des Fermes pour en faire des bois de haute futaye dont le voisinage de la mer assuroit pour l'avenir une vente avantageuse à leurs descendans. Ma mere qui possédoit la terre d'où j'écris ceci, en avoit agi de la sorte & planté 150,000 pieds de chênes, de châtaigners, de hêtres & d'ormeaux dans des champs auparavant cultivés & bons pour le bled. Ses voisins en avoient fait autant chacun suivant l'étendue de son terrein. Les champs des Paysans, quelques petits qu'ils fussent, étoient environnés d'une ceinture de grands arbres ; & plusieurs rangs de pommiers plantés fort près à près dans les champs de ceux que l'on regardoit comme bons ménagers, achevoient de donner à tout ce pays l'air d'une forêt.

Les Fermes du prix de 4 à 500 l. de revenu passoient pour très-considérables & contenoient effectivement une fort grande étendue de terrein. Il étoit d'usage de faire une avance au Fermier entrant d'une somme de 4 à 500 liv. pour l'aider à se monter en chevaux & en bestiaux ; car c'étoit presque toujours des gens qui n'avoient rien qui se présentoient pour être Fermiers : un Paysan qui avoit 200 l. de rentes auroit cru déroger à prendre ce parti ; il passoit son tems à boire, & son fils aîné étoit Prêtre, s'il avoit pu apprendre le Latin, ou Procureur des Jurisdictions inférieures s'il n'avoit pu apprendre qu'à lire & à écrire.

On cultivoit comme à présent avec des chevaux ; le prix commun des chevaux de labourage étoit de 60 à 70 l. piece, j'entends pour les harnois passables, car il y en avoit beaucoup d'un prix inférieur. Le prix commun des vaches étoit de 30 à 36 l. Celui de la paire de poulets forts étoit de 5 à 6 s. Celui de la livre de bon beurre, poids de 18 onces, étoit de 4 à 5 s. Celui des bleds étoit à proportion dans les années ordinaires ; car dès qu'il survenoit une mauvaise année, il devenoit exorbitant. Il étoit rare que les Fermiers payassent exactement leurs fermages, & encore plus rare qu'ils se libérassant des avances qu'on leur avoit faites, desorte que pour ne pas tout perdre, il falloit au bout de 2 ou 3 ans, faire vendre leurs meubles & leurs bestiaux, & les rendre à la misere d'où on les avoit tirés.

La méthode généralement adoptée pour les bons & les mauvais Ménagers quels qu'ils fussent, Fermiers ou Propriétaires, étoit de laisser, entre la haie de chaque champ & la terre labourée, un espace très considérable, quelque soit le tiers du champ inculte, qu'ils appelloient forieres, où ils mettoient paître leurs bestiaux. Ils semoient dans leurs terres à bled, une année du sarrasin ou bled noir, la 2e. année du seigle, la 3e. de l'avoine, & puis ils laissoient la terre en repos 4 ou 5 ans, quoiqu'elle soit naturellement fertile, qu'avec une culture passable sans être trop recherchée, elle rende 6 & 7 pour un en froment, & qu'on puisse la mettre dans la classe de celles que les Anglois appellent *a good loam.* On ne semoit guere du froment que dans le marais, de deux années une, sans fumier, & la 2e. année, on laissoit reposer la terre. Le marais borde la mer, & les Habitans de Jersey venoient enlever le froment malgré la prohibition. Il n'y avoit presque que les gens riches qui en semassent dans le haut terrein : les autres ne cultivoient pas ce grain, parce que, disoient-ils, *qu'ils n'en mangeoient pas* ; desorte que quand il y avoit une mauvaise récolte dans le marais qui est sujet à être noyé, sur le champ il y avoit disette, car les Normands dont nous sommes voisins & qui ont toujours cultivé mieux que nous, n'avoient pas la permission de nous apporter du bled, & pour l'obtenir, il falloit que les Intendans des deux Provinces s'en mêlassent, que d'après leurs examens respectifs *de commodo & incommodo*, ils don-

naſſent leurs avis au Conſeil qui donnoit à la fin une permiſſion à quelques Particuliers de tranſporter des grains du lieu où il y en avoit trop dans celui où il en manquoit. Pendant toutes ces longueurs, on éprouvoit toutes les horreurs de la famine.

Il y avoit beaucoup de landes qui fourniſſoient une pâture mauvaiſe, mais qui ne coûtoit rien. Les productions principales du pays conſiſtoient en bois, en beurre, en cidre, en cuirs & en chanvre. On ne connoiſſoit pas les prairies artificielles, & il n'y avoit tout au plus que les gens très-aiſés qui ſiſſent un peu de treſle pour mettre leurs chevaux au verd.

Le *luxe* du pays étoit à l'avenant de ſa culture : on ne tuoit point de bœuf quand l'Evêque étoit abſent, parce que le Boucher n'auroit pu trouver à en débiter un dans tout le canton. Les gens riches qui l'habitoient, étoient obligés de tirer du bœuf, l'hiver, de S. Malo qui eſt à 6 lieues de Dol, & de faire leur ſoupe, l'été, avec de la vache ou de la geniſſe. La plûpart des meilleures maiſons étoient couvertes en bois, les autres l'étoient en paille ou en roſeau. Hormi le vin d'Eſpagne que l'on connoiſſoit à cauſe du voiſinage de S. Malo, on n'employoit aucune eſpece de vins étrangers. Les gros vins de Bordeaux étoient les ſeuls vins d'ordinaire, & encore n'en uſoit on qu'avec économie : pendant le repas on buvoit du cidre, & au deſſert on apportoit la bouteille à côté du Maître qui faiſoit la diſtribution lui-même & trompoit ainſi la convoitiſe des valets. Les modes de Paris étoient inconnues, & les rubans étoient rares.

Tel étoit au vrai l'état de ce pays-ci avant qu'il fût permis de diſpoſer de ſes grains à ſa volonté, c'eſt-à-dire avant qu'il fût avantageux de labourer. (*La 2e. partie de cette Lettre à une autre Feuille*).

II.

Choux Lapons.

M. le Secretaire de la Société d'Agriculture de Rouen a rendu compte à cette Compagnie du produit du peu de graines de choux Lapons qu'il s'étoit procuré.

Il a ſemé cette graine au mois de Juin 1773, & ſix ſemaines après il en a replanté une partie dans un quarré d'un jardin potager, à 18 pouces de diſtance en tout ſens. Dès le mois de Décembre, les pieds ou racines avoient ſept pouces de long & depuis trois juſqu'à cinq pouces de diametre. Ces racines, lorſqu'on les caſſe, exhalent une forte odeur de navet. Elles ſe cuiſent bien, tant dans le potage que dans les ragoûts, avec la viande, & parfument beaucoup les mets. Elles remplacent très-bien les navets ſecs de ſeconde qualité. La gelée n'altere ni leur goût ni leur contexture. Les feuilles rampent & ſe couchent à terre en forme de paraſol. Les vaches, les moutons & les lapins les aiment beaucoup. On les mange aſſaiſonnés comme les épinars ou comme les choux verds, ſoit en gras ſoit en maigre. Les pieds qu'on n'avoit pas replantés, & qu'on s'étoit contenté d'eſpacer, n'ont donné que des feuilles. Cette néceſſité de tranſplantation eſt le ſeul inconvénient attaché à cette plante qui eſt une nourriture également bonne pour les hommes & pour les animaux.

M. le Secretaire avoit réſervé un quarré contenant trois quarts de perche, qu'il a laiſſé monter en graines. Malgré les ravages que font toujours les oiſeaux, ſur tout dans un jardin, le produit a été de ſept pots de bonne graine bien nourrie & criblée, ce qui donneroit, dans la même progreſſion, plus de 20 mines, meſure de Rouen, par acre de 460 perches. Mais pour ſçavoir combien il faut rabattre de ce calcul dans la pratique en grand, la Société a chargé ſon Secretaire d'en tranſplanter à la charrue, comme on le fait pour les plantes de colſat, une demi-vergée, ce qui eſt exécuté, & il en doit rendre compte après la récolte de 1775.

Pour éprouver ſi l'on pourroit avoir de ce légume pendant toute l'année, il en a ſemé ſur couche, dès le mois de Février, & les a mis en place auſſi-tôt qu'il a été poſſible. Dès la Pentecôte, les racines avoient acquis leur groſſeur, mais elles étoient dures, pleines de fibres ligneuſes & piquées de vers, deſorte qu'elles n'ont pu ſervir qu'à donner le goût de navet au bouillon. L'on ſe propoſe enſuite de voir quelle ſorte d'huile on peut extraire de la graine.

Grains et Farines, &c. a Paris.

Du Mercredi 1 Novembre 1775, au Samedi 4 dudit, le froment s'eſt vendu à la Halle,

de 21, 22 à 25 l. *le septier ; idem* nouveau, de 21, 22 à 25 liv.; le seigle, de 13 l. 5 s., 14 à 15 l.; l'orge, de 12 l. 5 s., 13 l. à 13 l. 10 s. Le froment à la Grêve, de 24 l. 5 s., 25 à 28 l.; le seigle, de 12 l. 15 s., 13 à 14 l. 10 s.; l'orge, de 12, 13 à 13 l. 5 s.

Avoine, Foin, Paille.

Du Mercredi 1 Novembre 1775, au Samedi 4 dudit, l'avoine s'est vendue à la Halle, de 20 à 21 liv. 5 s.; *idem* à la Greve, de 18 liv. 15 s. à 20 l. *le septier.*

Le cent de foin très-beau & de premiere qualité, s'est vendu Porte Saint Michel, le 8 Novembre 1775, de 68 à 69 l.; *id.* nouveau, de 65 à 66; le cent de paille vieille, de 24 à 25 l.; *id.* nouvelle, de 22 à 23 l.; le cent de foin vieux, 1re. qualité, Fauxbourg S. Martin, de 58 à 59; *idem* nouveau, de 56 à 57; le cent de paille vieille, Fauxbourg S. Laurent, de 23 à 24; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin vieux, Fauxbourg S. Antoine, venant de la Brie, de 54 à 55; *id.* nouveau, de 52 à 53; le cent de paille vieille, de 22 à 23 l.; *id.* nouvelle, de 21 à 22; le cent de foin à la Grêve, de 35 à 36 l.

Prix des matieres d'or & d'argent à Paris, du 8 Novembre 1775.

Or de Portug. à . .	722 ℔	ß	marc.
Du Mexique à . . .	716		
Du Perou à	710	1	
Les guinées à . . .	721	10	
Ducats à	97	12	once.
Or fin à 23 k. . . 31 32.	100		
Or à 20 karats à . .	84		
L'argent à 11 d. . . 20 g. à	54		marc.
Idem à 11 d. 10 . . gr. à	52	1	
Piastres à	49	10	

Changes de Paris, *du 8 Novembre 1775.*

Amsterdam	54 $\frac{3}{4}$
Londres	30 $\frac{3}{4}$
Hambourg	183 $\frac{1}{4}$
Madrid	15 3 6
Cadix	15 0 6
Livourne	95 $\frac{3}{4}$
Gênes	94
Lyon *Saints.*	$\frac{1}{4}$ à $\frac{1}{8}$

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Nov. 1775.	*Lundi 6.*	*Mardi 7.*	*Mercredi 8.*
Comp. d. Ind.			
Actions . . .	2037 $\frac{1}{2}$ . . .	2037 $\frac{1}{2}$ . . .	2035 . . . .
D°. $\frac{16}{25}$es . . .	1305	1305	1305 . . . .
D°. 8es. . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
D°. 25es. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Emprunt Oct..	. . . . .	433	. . . . .
Rescriptions . .	5 5 $\frac{1}{4}$	5 5 $\frac{1}{4}$	5 $\frac{1}{4}$ 5 . . .
Bil. des Fermes.	. . . . .	$\frac{1}{4}$	$\frac{1}{4}$ . . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .

Lettres de MM. les Payeurs des Rentes de l'Hôtel-de-Ville, six premiers mois 1775.

Du Samedi 21 Oct.		Du Mardi 24		Du Jeudi 26.	
Messieurs		*Messieurs*		*Messieurs*	
Lenoir..... pplles.	A.	Marsollier... vres.	C.	Clouet..... pplles.	E.
Viageres....	A.	Desplaces.. pplles.	C.	Viageres.....	F.
		Viageres.....	C.	Tontine.....	Z.
Du Lundi 23.		Tontine.....	H.	Deschapelles. vres.	F.
				Perpétuelles.	F.
Certain..... pplles.	G.	Du Mercredi 25.		Tontine.....	F.
Viageres....	G.			Decourmont pplles	A.
Tontine.....	G.	Cochin..... pplles.	C.	Viageres....	B.
Creuzé..... pplles.	A.	Boutray.... pplles.	F.	Tontine.....	B.
Viageres....	A.	Viageres....	F.	Nau..... pplles.	C.
Tontine.....	A.	Tontine.....	F	Viageres....	C.
Masson..... pplles.	A.	Defrance... pplles.	A.	Tontine.....	F.
Viageres....	C.	Viageres....	C.	De S. Janvier. vres.	A.
.....		Tontine.....	C.	Tontine.....	A.
.....		.....		.....	

Cette Gazette paroît exactement deux fois par semaine. L'abonnement est de 24℔ pour l'année, franc de port par tout le Royaume, & le même prix pour les Nouvelles Ephémérides Economiques.

S'adresser à Paris au Bureau Royal de Correspondance, rue des Deux-Portes S. Sauveur. On s'abonne aussi au même Bureau pour les Annonces des deuils de Cour & le Nécrologe des Hommes célebres.

De l'Imprimerie de Knapen, en face du Pont Saint Michel, 1775.